



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE I – MONDES ANCIENS ET MÉDIÉVAUX

Laboratoire de recherche UMR 8167 Orient et Méditerranée

EN COTUTELLE AVEC

UNIVERSITÀ CA' FOSCARI - VENEZIA

DOTTORATO IN STORIA ANTICA E ARCHEOLOGIA – XXV CICLO

Settore scientifico disciplinare : L-OR/02

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline : Égyptologie

Présentée et soutenue par

Andrea PILLON

le 8 mars 2018

**Pouvoir et prestige des élites locales en Égypte
à la Première Période intermédiaire**

**Études sur l'administration et la société égyptiennes
de la fin du III^e millénaire**

Volume I. Introduction, Parties 1 et 2

Sous la codirection de :

Mme Dominique VALBELLE – Professeur, Université Paris-Sorbonne

M. Emanuele Marcello CIAMPINI – Professeur, Università Ca' Foscari, Venise



Membres du jury :

M. Laurent COULON – Directeur d'études, Ecole Pratique des Hautes Études, Paris

M. Alessandro ROCCATI – Professeur, Università degli Studi, Turin

M. Pierre TALLET – Professeur, Université Paris-Sorbonne

A mamma, papà e Sara

Avant-propos

Le résultat de ces nombreuses années de travail n'aurait pu être mené à bien sans l'intérêt, le soutien et l'amitié que m'ont prodigués mes directeurs de thèse, mes collègues et mes proches. C'est pourquoi j'ai le plaisir de leur exprimer ici toute ma gratitude.

En premier lieu, je tiens à remercier M. Emanuele CIAMPINI, qui a été mon premier maître en Égyptologie, et qui a accepté de me suivre dans ce long parcours avec une grande disponibilité. L'enseignement dont j'ai pu bénéficier à Venise reste toujours pour moi une source d'inspiration.

Ma reconnaissance va à M^{me} Dominique VALBELLE, sans qui je n'aurais pu arpenter cet ardu chemin de la recherche. Mon premier centre d'intérêt étant l'histoire institutionnelle, c'est avec générosité et enthousiasme qu'elle m'a accueilli au Centre de Recherches Égyptologiques de la Sorbonne. Avec bienveillance, elle m'a offert la possibilité de connaître le terrain, à Karnak, et de bénéficier d'une bourse de l'école doctorale pour un séjour de recherches au Caire qui m'a permis de découvrir le pays.

Il m'est agréable de remercier les directeurs successifs de l'Ifao, M^{me} Beatrix MIDANT-REYNES et M. Laurent BAVAY, qui m'ont permis de travailler dans les meilleures conditions au Musée du Caire et sur divers sites archéologiques grâce à une bourse d'étude et au soutien inébranlable des services de l'institution. Cela m'a donné la possibilité de nourrir précieusement la documentation épigraphique de cette thèse et d'établir les liens nécessaires pour de nouveaux projets.

Je sais gré à M. Alessandro ROCCATI de ses conseils et de l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour mes recherches lors de nos rencontres.

À M. Pierre TALLET également, pour les discussions enrichissantes que nous avons pu avoir au cours de ces années et pour m'avoir donné la possibilité de parfaire mon expérience d'épigraphiste à Saqqara, au cœur des nécropoles royales du III^e millénaire.

J'adresse aussi toute ma gratitude à ceux qui ont assumé la lourde tâche d'être les rapporteurs de ce travail. M^{me} Gloria ROSATI, dont j'aurais aimé qu'elle puisse être présente le jour de la soutenance, et M. Laurent COULON pour les échanges stimulants que nous avons pu avoir ces dernières années, ses conseils toujours avisés et sa grande disponibilité.

Au cours des années pendant lesquelles j'ai mené ce travail de thèse, de nombreuses personnes m'ont aidé. Je suis particulièrement redevable à M^{me} Laure PANTALACCI d'avoir partagé plusieurs résultats de ses travaux sur les sociétés urbaines de la Vallée et des Oasis. À M. Edward BROVARSKI qui m'a fait l'honneur de m'envoyer, entre autres, une partie de son ouvrage inédit sur Naga ed-Deir et la chronologie de la Première Période intermédiaire.

Plusieurs recherches muséales et archivistiques n'auraient pu voir le jour sans l'aide précieuse des institutions concernées. Merci notamment à D. DOXEY à Boston, N. CHERPION et C. LARCHER à l'Ifao, G. ANDREU et P. RIGAUT au Louvre, J. MALEK, Chl. RAGAZZOLI et A.-Cl. SALMAS à Oxford, D. SILVERMAN à Philadelphie, Chr. GRECO, M. TRAPANI, B. MOISO à Turin.

Je tiens à remercier M. Nicolas GRIMAL qui m'a ouvert les portes du Collège de France en m'accueillant au sein de l'équipe de la bibliothèque, ainsi que M^{mes} Catherine KOCZOROWSKI et Elsa RICKAL pour leur soutien sans faille et leur patience ; toute l'équipe du CRES à la Sorbonne et particulièrement N. FAVRY, S. MARCHI et J. MASQUELIER-LOORIUS pour leur support précieux.

Ces années ont été formatrices sur plusieurs fronts. Que Fr. LECLERE, Ph. COLLOMBERT et P. ZIGNANI soient remerciés de m'avoir permis de me confronter au terrain et aux relevés épigraphiques à Karnak, à Saqqara et à Dendara. Merci à M. Chr. THIERS de m'avoir souvent accueilli au CFEETK lors de mes séjours.

À M^{me} Christiane ZIVIE-COCHE, j'exprime aussi toute ma reconnaissance pour son soutien et ses encouragements tout au long de ces années. Merci également à M^{mes} Jocelyne BERLANDINI, Christine GALLOIS, Pierre GRANDET et Pascal VERNUS pour leur bienveillance et leur intérêt toujours renouvelé, depuis mon arrivée en France, pour mes projets de recherche. À M. Shaffik ALLAM pour nos discussions passionnantes. Je ne pourrai citer ici tous les collègues et amis qui m'ont accompagné et souvent guidé dans les méandres de cette recherche. Merci à CEDRIC, VERONICA, DANIELE, LUCIANA, ANGELO, C. BERNAL, A. SEMAT, L. HIGEL, D. LEFEVRE, J. MARCHAND, H. GONZALEZ, R. MEFFRE, Fr. PAYRAUDEAU, O. PERDU, M. VANPEENE, E. OREAL, L. GALLET, N. LICITRA, C. BOUANICH, M.-L. ARNETTE, L. POSTEL, M. YOYOTTE. Cette thèse leur doit bien plus qu'ils ne l'imaginent.

Enfin, ce travail ne serait pas ce qu'il est sans le soutien inconditionnel de ma famille. Grazie ai miei genitori, RAFFAELLA e IVANO, grazie a mia sorella SARA, per quello che mi avete insegnato, per la pazienza di vedermi lontano e per incoraggiarmi sempre nei miei viaggi. Cette recherche leur est dédiée.

SOMMAIRE

VOLUME 1

AVANT-PROPOS	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	23
PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	23
AUX ORIGINES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE INTERMÉDIAIRE	24
<i>Des origines récentes</i>	24
<i>Le regard de l'historiographie ancienne</i>	27
PERSPECTIVES ET OBJECTIFS	33
<i>Définir les élites</i>	34
<i>Les inscriptions commémoratives et l'étude prosopographique</i>	39
<i>Les sources indirectes et leur portée historiographique</i>	48
<i>Les limites chronologiques</i>	49
<i>La question de la datation des monuments</i>	50
ORGANISATION DU TRAVAIL	53
AVERTISSEMENTS	57
<i>Glossaire pour les termes institutionnels employés</i>	57
<i>Notes éditoriales</i>	59

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉLITES ET LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

INTRODUCTION	63
<i>L'administration centrale : quel modèle ?</i>	63
<i>Un centre étatique changeant</i>	68
CHAPITRE 1. LA CHANCELLERIE	71
1.1. LA CHANCELLERIE ET SES FONCTIONS	71
1.1.1. La <i>lwt wrt</i> et le pouvoir exécutif	73

1.1.2. La <i>Ìwt wrt</i> entre pouvoir juridique et administratif	74
1.1.3. La <i>Ìwt wrt</i> : bureau du vizir ou bureau étatique ?	80
1.2. LA CHANCELLERIE AU SEIN DE LA CAPITALE DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE INTERMÉDIAIRE	80
1.2.1. La Chancellerie à Memphis	85
<i>EXCURSUS</i> : Être le seul à écouter dans la Chancellerie	93
1.2.2. La Chancellerie à Héracléopolis	95
1.2.3. La Chancellerie à Thèbes	96
1.3. DES SECRÉTAIRES DE LA CHANCELLERIE EN PROVINCE	98
1.3.1. La Chancellerie et les vizirs résidant en province	98
<i>La première moitié de la Première Période intermédiaire</i>	98
<i>La deuxième moitié de la Première Période intermédiaire</i>	101
1.3.2. Les secrétaires de la Chancellerie en province	102
<i>Les sꜥ(w) © nswt « scribes des documents royaux »</i>	102
<i>Un notable provincial chargé des secrets de la Chancellerie</i>	107
1.4. LES TRACES INDIRECTES DE L'ACTIVITÉ DE CHANCELLERIE DANS LES PROVINCES	109
1.4.1. Documents royaux	110
1.4.2. Les styles de chancellerie	111
CHAPITRE 2. LA DIRECTION DES TRAVAUX	115
2.1. LA FONCTION DES DIRECTEURS DES TRAVAUX	116
2.2. L'ÉVOLUTION DE LA CHARGE DE <i>IMY-Rꜥ KꜥT</i>	119
2.2.1. Diffusion et attribution	119
<i>Vizirs, directeurs palatins et expéditions</i>	119
<i>Le rôle des trésoriers (imyw-rꜥ ≈tmt) dans les travaux</i>	125
<i>Les cas de responsables en province</i>	126
2.2.2. Spécialisation des titres et apparition des charges en <i>≈rp kꜥt</i>	132
CHAPITRE 3. LA GESTION CENTRALISÉE DES PRODUITS : LE TRÉSOR, LE GRENIER ET LE GARDE-MANGER	137
3.1. LE DOUBLE TRÉSOR	137
3.1.1. La gestion memphite du Double Trésor (VIII ^e dynastie)	138
<i>Le vizir memphite tti</i>	138

<i>Le directeur du Double Trésor ꜥꜥꜥꜥ et ses subordonnés</i>	139
3.1.2. La gestion du Trésor à l'époque héracléopolitaine	144
<i>La documentation d'Héracléopolis</i>	144
<i>La documentation héracléopolitaine à Memphis</i>	144
<i>Le rapport d'Héracléopolis avec les provinces</i>	146
<i>Les objets du Trésor d'Héracléopolis</i>	149
3.1.3. La gestion thébaine du Double Trésor	152
3.1.4. Remarques conclusives sur la Double Trésor	155
3.2. LE DOUBLE GRENIER	156
3.2.1. L'administration du Double Grenier à la fin de la dynastie memphite	158
<i>La documentation des nécropoles memphites (VIII^e dyn.)</i>	158
<i>Vizirs provinciaux et nomarques (VIII^e dyn.)</i>	159
<i>Deux dignitaires de la province abydéniennne (VIII^e dyn.)</i>	160
<i>Autres sources et un bilan</i>	161
3.2.2. L'administration du Double Grenier à l'époque héracléopolitaine	163
<i>La documentation de la capitale, Héracléopolis</i>	163
<i>La documentation des nécropoles memphites</i>	164
<i>L'implication des élites locales et la relation avec les temples</i>	168
<i>Les VIII^e-IX^e dynasties : bilan</i>	171
<i>La stratégie tribulaire héracléopolitaine d'après les écrits littéraires</i>	173
3.2.3. L'administration du Double Grenier à l'époque thébaine	175
<i>Le notable thébain ꜥꜥꜥꜥ de l'époque qui précède l'unification</i>	175
<i>La documentation thébaine à l'époque de l'unification</i>	177
EXCURSUS : Taxation et redistribution par la Couronne durant la XI ^e dynastie	178
3.2.4. Remarques conclusives sur le Double Grenier	185
3.3. LE DOUBLE GARDE-MANGER	185
3.3.1. Les fonctions de l'établissement dit <i>sqbb</i>	186
3.3.2. Les responsables du <i>sqbbwy</i> « Double Garde-manger »	188
<i>Les directeurs du Double Garde-manger à Memphis (IX^e-X^e dyn.)</i>	189
<i>Les directeurs du Double Garde-manger en province (IX^e-XI^e dyn.)</i>	189
<i>La direction du Double Garde-manger à Thèbes</i>	191
3.3.3. Remarques conclusives sur le Double Garde-manger	191
3.4. ÉPILOGUE SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'APPAREIL CENTRAL	192
<i>Dynastie memphite (VIII^e dyn.)</i>	192
<i>Dynasties héracléopolitaines (IX^e/X^e dyn.)</i>	192

<i>Dynastie thébaine (XI^e dyn.)</i>	193
<i>Nouveaux grands ministres</i>	194
<i>L'emploi d'agents de la Couronne pour des affaires économiques</i>	194
CHAPITRE 4. LE VIZIRAT ET AUTRES GRANDS MINISTRES DE L'ÉTAT	197
4.1. LE VIZIR	197
4.1.1. Le vizirat sous la dernière dynastie memphite (VIII ^e dynastie)	201
<i>Les vizirs à la capitale</i>	201
<i>Les vizirs en province</i>	205
4.1.2. Le vizirat sous le règne héracléopolitain	211
<i>Un vizir à la capitale ?</i>	211
<i>Les vizirs en province</i>	212
4.1.3. Le vizirat sous le règne thébain	219
<i>L'époque des rois Antef</i>	219
<i>L'époque du roi Montouhotep II</i>	219
4.2. LE DIRECTEUR DES CHOSES SCELLÉES (<i>IMY-R3 hTMT</i>)	225
4.2.1. Le <i>imy-r'' ≈tmt</i> sous la dynastie héracléopolitaine	228
<i>Le dignitaire slw</i>	228
4.2.2. Le <i>imy-r'' ≈tmt</i> sous la dynastie thébaine	230
<i>Le dignitaire ÚÚi</i>	230
<i>Le dignitaire bbi</i>	236
<i>Le dignitaire ßty</i>	236
<i>Le dignitaire mkt-r©</i>	239
4.2.3. Les subalternes des <i>imyw-r'' ≈tmt</i>	240
<i>Le « scelleur » Ìny</i>	241
<i>Le directeur des portes m"©ty</i>	243
<i>Le « scelleur » et « suivant » mggi</i>	244
<i>Le début de la carrière du vizir d"gi</i>	245
<i>Le « scelleur » thébain in-Ìrt-[...] de Thinis</i>	246
4.3. LE GRAND INTENDANT (<i>IMY-R3 PR WR</i>)	250
<i>L'intendant bw"w</i>	253
<i>L'intendant Ìnnw</i>	254
<i>EXCURSUS : Les imyw-r'' ≈tmtyw « directeur des chanceliers (?) » sous Montouhotep II</i>	260

<i>Le dignitaire ſty</i>	262
<i>Le dignitaire mrw</i>	264
<i>Le dignitaire mkt-(r©)</i>	265
<i>Le dignitaire mry</i>	265
<i>Le dignitaire ſty</i>	265
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE : DES TENTATIVES DE CENTRALISATION ADMINISTRATIVE	267
DEUXIÈME PARTIE	
LES ÉLITES ET L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	
INTRODUCTION	271
CHAPITRE 5. LES RESPONSABLES DES UNITÉS TERRITORIALES	273
<i>Potentats ou nomarques ?</i>	273
5.1. DES RESPONSABLES DES DOMAINES	275
5.1.1. Les directeurs du domaine <i>pr</i>	275
5.1.2. Les directeurs du domaine <i>łwt</i>	286
5.1.3. Les directeurs du domaine <i>w</i>	294
5.2. DES RESPONSABLES DES VILLES	297
<i>Les communautés locales comme référents éthiques</i>	298
<i>Le rapport avec les membres de la communauté selon l'âge</i>	299
<i>Le rapport avec les membres de la communauté selon leur statut</i>	304
<i>Un cas topique : la protection des jeunes-nfs</i>	305
<i>L'évergétisme dans la ville : bateaux, citernes d'eau et céréales</i>	306
<i>Le rapport avec des groupes allochtones dans les localités</i>	310
<i>Les gouverneurs des villes et le réseau administratif local</i>	312
<i>Catalogue des directeurs des prêtres</i>	316
5.3. DES RESPONSABLES DES PROVINCES	343
<i>La province comme référent éthique</i>	343
<i>Subdivisions provinciales</i>	347
<i>Les nomarques de la Première Période intermédiaire</i>	348

<i>La fonction des nomarques à la Première Période intermédiaire</i>	371
<i>Remarques conclusives : des principautés indépendantes ?</i>	374
5.4. DES RESPONSABLES DES TERRES ÉTRANGÈRES	376
<i>La primauté d'Éléphantine</i>	376
<i>Un agent du roi en Nubie</i>	381
<i>De nouveaux acteurs politiques (IX^e-XI^e dynasties)</i>	382
CHAPITRE 6. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE	387
6.1. LE CARACTÈRE UNIVERSEL DE LA FLORE ET LA FAUNE CONTRÔLÉES	387
6.2. LA PRODUCTION VÉGÉTALE	391
6.2.1. La végétation et les pâturages	391
6.2.2. Les acacias	393
6.2.3. Les céréales	305
<i>Les responsables de la production</i>	395
<i>Des livraisons du surplus en céréales</i>	397
<i>EXCURSUS : Des espaces communs de stockage ?</i>	401
6.3. L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX	402
6.4. LES ACTIVITÉS CADASTRALES ET CHAMPÊTRES	405
6.4.1. Établir les confins des propriétés et des nouveaux domaines	405
6.4.2. Aménager des nouvelles terres cultivables	407
6.4.3. Les fonctionnaires responsables des activités champêtres	409
<i>Les directeurs des champs</i>	409
<i>Les directeurs des scribes des champs</i>	411
<i>Les scribes des champs</i>	411
6.5. LA PRODUCTION ANIMALE	412
6.5.1. Promouvoir l'élevage	412
6.5.2. Des directeurs des troupeaux	416
6.6. LES DIRECTEURS DE LA DISTRIBUTION RURALE	422
6.7. LES ACTIVITÉS D'EXTRACTION ET EXPÉDITIONNAIRE	425
<i>Quelques responsables des missions expéditionnaires</i>	426
CHAPITRE 7. LA GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES	433
7.1. LA GESTION DES PHYLÉS	433

7.2. LA GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE DANS LES LOCALITÉS RURALES	436
7.2.1. La gestion des travailleurs du domaine- <i>lwt</i>	436
7.2.2. La gestion des travailleurs du domaine rural	437
7.3. LA GESTION DES GROUPES SPÉCIALISÉS	439
7.3.1. Les équipes <i>ist</i>	439
7.3.2. Les équipes spécialisées <i>smdt</i>	440
7.3.3. Les maçons <i>iqdw</i>	441
7.3.4. Les troupes auxiliaires : les unités ©w	442
7.3.5. Les prospecteurs (<i>smntyw</i>) et les orfèvres (<i>bftyw nbw</i>)	443
CHAPITRE 8. ÉTABLIR L'ORDRE : LOIS, EXEMPTIONS ET POLICE	449
8.1. LES GARDIENS- <i>ḫt</i> ET LES LOIS- <i>HP</i>	449
8.1.1. Un directeur des gardiens-“ <i>Úw</i> à la VIII ^e dynastie	451
8.1.2. Trois gardiens-“ <i>Úw</i> à la XI ^e dynastie	452
8.2. DES RESPONSABLES DES EXEMPTIONS (<i>ḫwt</i>)	456
8.3. LA POLICE RURALE	457
8.3.1. Les responsables des querelles- <i>ḫnÚ</i>	457
8.3.2. La police <i>ḫn©w</i>	461
CHAPITRE 9. DÉFENDRE LE TERRITOIRE	463
9.1. LE CONTRÔLE DES VOIES D'ACCÈS À LA VALLÉE	463
9.2. ÉRIGER DES FORTIFICATIONS	469
<i>Les forteresses itl</i>	470
9.3. S'INSCRIRE DANS LES CONFLITS	475
<i>La guerre comme motif littéraire</i>	476
<i>Relater des faits d'armes</i>	478
<i>Atteindre la paix et l'ordre pour la communauté</i>	483
<i>Des ambassadeurs</i>	483
<i>Des guerriers valeureux</i>	486
<i>Des conseillers militaires</i>	489
<i>L'héritage des récits militaires</i>	490
9.4. DES CHEFS DES TROUPES	490
9.4.1. Les responsables des troupes <i>mḫ©</i>	490

9.4.2. Les jeunes recrues : les <i>f^umw</i>	504
CHAPITRE 10. PARTICIPER AU CONSEIL	511
10.1. LA <i>QNBT</i> « CONSEIL RESTREINT » ET LA <i>dʒdʒT</i> « BUREAU »	511
10.2. LE <i>Sh</i> « SALLE » AVEC L'ACCEPTION DE « CHAMBRE, ASSEMBLÉE »	514
10.3. L'ÉLOQUENCE ET L'ESPRIT DANS LES CONSEILS	515
10.4. BILAN	520
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE : UN SYSTÈME ADMINISTRATIF TRADITIONNEL, COMPLEXE ET ADAPTÉ	523
<i>Un réseau stratifié de responsables du territoire</i>	523
<i>Une hiérarchie de potentats</i>	524
<i>Une réforme thébaine</i>	527

VOLUME 2

TROISIÈME PARTIE LES ÉLITES ET LES PALAIS

INTRODUCTION	531
QUELS PALAIS ET QUELS MODÈLES ? ÉTABLISSEMENTS ROYAUX ET NON ROYAUX	531
LIMITES DE L'ANALYSE	536
<i>Quelles sources pour l'étude de l'organisation des palais non royaux ?</i>	536
<i>La primauté du palais royal</i>	537
CHAPITRE 11. L'ADMINISTRATION PALATINE	541
11.1. LE SECTEUR D'APPARAT ET D'HABITATION	541
11.1.1. L'administration des salles (<i>sĭ</i>) à manger et de réception	542
<i>Le statut de \approxrp <i>sĭ</i> à la Première Période intermédiaire</i>	549
<i>Des échansons-wdpw à la Première Période intermédiaire</i>	552
11.1.2. Le palais cérémoniel- $\textcircled{\text{I}}$	555
<i>La fonction du palais $\textcircled{\text{I}}$ et de ses responsables</i>	555
<i>Le \approxrp $\textcircled{\text{I}}$</i>	558

<i>Le titre ꜥꜣꜣ à la VIII^e dynastie</i>	559
<i>Le palais ꜥꜣꜣ sous le règne héracléopolitain</i>	560
<i>Le palais ꜥꜣꜣ dans la documentation thébaine</i>	563
11.1.3. Le harem royal : <i>ipt nswt</i>	567
<i>Le harem et les notables des provinces au III^e millénaire</i>	567
<i>Le directeur du harem ꜣꜣꜣ à l'époque héracléopolitaine</i>	569
<i>Le harem sous le règne thébain</i>	571
11.2. LES ATELIERS	577
11.2.1. Les ateliers <i>pr ꜥꜣꜣ</i>	577
<i>Des vestiges du pr ꜥꜣꜣ dans les palais ?</i>	579
<i>Les responsables du pr ꜥꜣꜣ à la Première Période intermédiaire</i>	582
11.2.2. La <i>wꜥꜣꜣ</i> « menuiserie »	585
<i>Quelles fonctions ?</i>	585
<i>Les responsables de la wꜥꜣꜣ à la Première Période intermédiaire</i>	590
11.2.3. Le <i>pr-nꜣꜣ</i> « maison de perfection » et ses responsables	592
11.2.4. Le prestige des artistes-artisans dans les cours locales	594
<i>L'intendant des artisans du palais royal iry</i>	598
<i>Le charpentier et peintre nꜥꜣꜣ</i>	599
<i>Le directeur des artisans sꜣꜣꜣ à Héracléopolis</i>	602
<i>Le directeur des sculpteurs in-it.f-nꜥꜣ</i>	602
<i>Le directeur des artistes-artisans irty.sn-(iqr)</i>	604
<i>Le directeur des sculpteurs du palais-ꜥꜣꜣ appelé wsr-inꜣ</i>	606
11.3. LE STOCKAGE ET LES PRODUITS PRÉCIEUX	608
11.3.1. Une absence ou une diversification des fonctions de responsable ?	608
<i>Les ꜥꜣꜣꜣ scelleurs, leurs directeurs et les pièces secrètes</i>	611
<i>Les smsw pr « aînés du domaine » et les céréales</i>	614
11.3.2. La gestion des produits précieux	616
11.3.2.1. <i>Les parfums : des baumes-nwd à la myrrhe-ꜥꜣꜣꜣꜣ</i>	616
11.3.2.2. <i>Le vin</i>	622
11.3.2.3. <i>Les étoffes</i>	624
11.4 LIEUX D'ACCÈS ET DE GESTION, LOGISTIQUE	626
11.4.1. Le portail-ꜥꜣꜣꜣꜣ	626
<i>Une variété de portails</i>	626
<i>Les directeurs du portail à la capitale</i>	634
<i>Des scribes du portail (sꜥꜣ ꜥꜣꜣꜣꜣ)</i>	635

<i>Le prestige et la réputation auprès du portail</i>	636
11.4.2. La cour- $\ddot{\text{z}}$	638
<i>Les cours palatines</i>	638
<i>Le bassin-$\ddot{\text{z}}$: « basse-cour » palatine ou espace logistique et de travail</i>	639
<i>Des directeurs du $\ddot{\text{z}}$ palatin à la Première Période intermédiaire</i>	645
<i>Les $\approx\text{ntyw-}\ddot{\text{z}}$ à la Première Période intermédiaire</i>	649
11.4.3. Les archives	651
<i>Les responsables des archives (s$\ddot{\text{z}}$ sm“yt)</i>	652
<i>Un scriptorium royal héracléopolitain ?</i>	654
<i>La science aux archives : les médecins</i>	656
11.5. LE RÔLE DES FEMMES DANS L'ADMINISTRATION PALATINE	659
<i>L'épithète nbt pr « maîtresse de la maison »</i>	659
11.6. S'INSCRIRE DANS L'ESPACE PALATIN : LE RAPPORT DES NOTABLES AVEC LES DIFFÉRENTS TYPES DE PALAIS	660
11.6.1. Le rapport avec la Résidence : <i>pr</i> et <i>βnw</i>	660
11.6.2. Le rapport avec le palais <i>pr nswt</i>	663
<i>Des responsables du pr nswt</i>	664
<i>Le pr nswt dans les épithètes et la phraséologie</i>	664
11.6.3. Le rapport avec le palais <i>pr ©</i>	666
CHAPITRE 12. LA SOCIÉTÉ DE COUR ET LA CULTURE PALATINE	669
12.1. LA CARRIÈRE AU PALAIS	671
12.1.1 Être élevé au palais	671
<i>L'éducation à la cour royale</i>	671
<i>Des écoles palatines en province ?</i>	675
12.1.2. Un rite de passage des dignitaires : nouer le bandeau	676
<i>Les attestations</i>	676
<i>La signification du rite et le contexte provincial</i>	679
12.1.3. Côtoyer le maître	683
<i>Siéger près du maître en tant que « suivant »</i>	683
<i>L'accès au roi</i>	685
12.1.4. Le rapport avec la cour : l'entourage- $\ddot{\text{z}}\text{nwt}$	688
<i>De l'escorte aux courtisans</i>	688
<i>Les mentions de la $\ddot{\text{z}}\text{nwt}$ à la Première Période intermédiaire</i>	692

12.2. CULTURE ET ÉTIQUETTE PALATINE	694
12.2.1. Formes de révérence	696
<i>L'inclinaison</i>	696
<i>La proskynèse et ses imitations</i>	701
12.2.2. Une culture de la table ou du symposion	706
<i>Les banquets et l'éthique</i>	712
12.2.3. Scènes de toilette ou de parure : une culture de gynécée ?	715
<i>Les attestations</i>	719

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE : L'ESSOR DES COURS EN PROVINCE ET À LA CAPITALE À LA PREMIÈRE PÉRIODE INTERMÉDIAIRE	725
---	------------

QUATRIÈME PARTIE LES ÉLITES ET LE TEMPLE

INTRODUCTION	731
CHAPITRE 13. LA PARTICIPATION AU CULTE	733
13.1. LE CLERGÉ : LES PRÊTRES ET LES SPÉCIALISTES DU TEMPLE	733
13.1.1. Le prêtre (<i>Ìm-nÚr</i>)	733
<i>Considérations générales</i>	733
<i>Les attestations du titre à la Première Période intermédiaire</i>	736
EXCURSUS : L'initiation des prêtres (<i>hm-ntr</i>)	746
13.1.2. <i>Le w©b</i> « prêtre pur »	751
13.1.3. La charge de stoliste <i>sm</i> " (†)	754
<i>Quel rôle ?</i>	754
<i>La répartition du titre sm</i> " à la Première Période intermédiaire	757
13.1.4. Le prêtre lecteur (<i>βry-Ìb</i>)	765
13.1.5. L'horologue	767
13.1.6. Prêtrises spécifiques : les chefs du clergé locaux	773
<i>Des grands-prêtres de Thot à Hermopolis</i>	774
<i>Un grand-prêtre de Ptah à Memphis</i>	775
<i>Les grands-prêtres de Rê à Héliopolis</i>	777
13.2. LE SERVICE DU CULTE JOURNALIER	777

13.2.1. Le domaine du matin et le titre de son préposé (<i>Ỉry-sꜥtꜥ n pr dwꜥt</i>)	779
<i>Le Ỉry-sꜥtꜥ n pr dwꜥt à la Première Période intermédiaire</i>	780
13.2.2. Couronner et parer le dieu (<i>iry nfr-Ỉꜥt</i>)	781
13.2.3. Le rôle des femmes dans le service journalier	783
13.3. PARTICIPER AUX FÊTES SOLENNELLES	786
13.3.1. Considérations générales	786
13.3.2. Héfat/Moalla	787
<i>La fête nautique de Hémen</i>	787
13.3.3. Thèbes	790
<i>Des processions en l'honneur d'Hathor dans la décoration des tombes</i>	790
<i>L'officiant qui joue du sistre</i>	787
13.3.4. Les navigations liturgiques d'Hathor à Dendara	800
13.3.5. Les processions et rites à Thinis et Abydos	809
<i>La conduction du fétiche dans la province d'Abydos</i>	809
<i>Des cérémonies osiriennes à Abydos</i>	815
13.3.6. Deir el-Bersha/Hermopolis	818
<i>Un rite lunaire à Hermopolis</i>	821
13.4. MUSICIENS ET DANSEURS DES CORTÈGES	824
13.4.1. Le chœur- <i>nr</i>	826
13.4.2. Les rythmiciennes <i>nwt</i>	837
13.5. LE PRESTIGE DES CÉLÉBRANTS : MANIFESTER LA <i>GOTTESNÄHE</i>	839
13.5.1. L'expression de l'obligeance et le rapport familial avec les divinités	841
13.5.2. La représentation des dieux dans les tombes	844
13.6. REMARQUES CONCLUSIVES : AUTONOMIE ET PRESTIGE DANS LE CULTE	848
13.6.1. Quelle primauté pour la Couronne dans le domaine culturel ?	848
13.6.2. L'accès restreint au culte dans les communautés : protagonistes et dynamiques	851
<i>La participation au culte et le rang</i>	853
CHAPITRE 14. ÉCONOMIE ET PRODUCTION DANS LES TEMPLES	856
<i>Limites de l'enquête</i>	858
<i>Quel modèle administratif ?</i>	859
14.1. LES OFFRANDES DIVINES	862
14.1.1. Approvisionner le temple	862

14.1.2. La gestion des offrandes divines	870
<i>Les responsables des offrandes divines à Thinis</i>	872
<i>Un responsable des offrandes divines à Akhmim</i>	874
14.1.3. La gestion des offrandes carnées	876
<i>Les abattoirs du temple</i>	878
<i>Des responsables des abattoirs et des bêtes de sacrifice à Thinis</i>	880
<i>Des bouchers</i>	882
14.2. LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION	884
14.2.1. Les ateliers <i>pr ꜥn</i> ©	884
14.2.2. La gestion des tissus et des habits rituels	891
14.2.3. Le travail des peaux	893
14.2.4. Les travaux de menuiserie pour le temple	899
14.3. LE STOCKAGE DES BIENS	906
14.3.1. La question du stockage des produits dans le temple	906
14.3.2. Le trésor divin, ses scribes et les <i>Ỉryw-sꜥt</i> “ <i>n ꜥtmt-nÚr</i>	907
14.3.3. La <i>f</i> “t « garde-robe » : les parures et les habits du dieu	917
14.4. LES RESSOURCES NATURELLES DES TEMPLES	922
14.4.1. L’administration foncière	922
14.4.2. Les troupeaux du temple	927
14.5. ÉDIFIER LE TEMPLE ET FOURNIR SON MOBILIER	941
14.5.1. L’initiative des gouverneurs locaux	941
14.5.2. L’autonomie dans la construction de bâtiments cultuels	950
CHAPITRE 15. LES HAUTS FONCTIONNAIRES DES TEMPLES	953
15.1. LES DIRECTEURS DES PRÊTRES (<i>IMY-Rꜥ hMW-NtR</i>)	953
15.1.1. Le rôle dans les activités cultuelles	954
15.1.2. Le rôle dans les activités économiques	955
15.2. LES INSPECTEURS DES PRÊTRES (<i>Shd hMW-NtR</i>)	956
15.3. LES CONTRÔLEURS DES PRÊTRES (<i>IMY-ht hMW-NtR</i>)	960
15.4. LES DIRECTEURS DU TEMPLE (<i>IMY-Rꜥ hWT-NtR</i>)	960
15.4.1. Un directeur du temple à Héliopolis ?	963
15.4.2. Des directeurs des temples funéraires royaux	964

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE : LA VISIBILITÉ RENOUVELÉE DU RÉSEAU ADMINISTRATIF DES TEMPLES	967
---	------------

**CINQUIÈME PARTIE
LES ÉLITES ET LE DOMAINE PRIVÉ**

INTRODUCTION	973
CHAPITRE 16. LA RAPPORT AVEC LA MAISONNÉE	975
16.1. LE RAPPORT DES HOMMES AVEC LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ÉLARGIE	975
16.1.1. Le rapport avec les frères et sœurs	976
16.1.2. Le rapport avec la <i>"bt</i> « maisonnée »	979
16.1.3. Le rapport avec les <i>wpwt</i> « membres du foyer »	981
16.1.4. Le rapport avec la <i>mhwt</i> « famille, clan »	983
16.1.5. Le rapport avec les enfants <i>βrdw</i> qui dépendent du <i>paterfamilias</i>	985
16.2. S'ÉLEVER AU STATUT DE SUCCESSEUR DU PÈRE	986
16.2.1. La formule <i>ts m pḥwy pr it</i>	987
16.2.2. Le dessein du dieu local dans l'histoire familiale	990
16.3. LE PRESTIGE DU LIGNAGE	990
16.3.1. Être au pouvoir et énoncer l'ancienneté de la famille	990
16.3.2. La filiation divine	995
16.4. LE STATUT DES FEMMES DANS LE MILIEU FAMILIAL	997
16.4.1. Le rapport avec le mari	997
16.4.2. Le rapport avec les <i>wpwt</i> du mari	998
16.4.3. L'ascendance d'une femme de la famille royale	999
16.5. BILAN	1000
CHAPITRE 17. LA GESTION DU PATRIMOINE	1003
17.1. ORIGINE ET GESTION DE LA RICHESSE	1003
17.1.1. Être un jeune <i>nfs</i>	1006
17.1.2. Entretenir et accroître l'héritage	1009
17.1.3. L'esprit d'initiative	1013
17.1.4. La contribution du dieu local	1014
17.1.5. La contribution du roi	1015

17.1.6. Agrandir la maison : ériger des colonnes et des portes en bois d'acacia	1016
17.2. UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE POUR LES DESCENDANTS : CRÉER UNE DOT POUR LES NOUVEAUX FOYERS	1021
17.3. UN BON <i>PATERFAMILIAS</i> AU SEIN DE SA VILLE	1023
CHAPITRE 18. S'INSCRIRE DANS L'ESPACE FUNÉRAIRE	1025
18.1. CONSTRUIRE LA TOMBE PAR SES MOYENS ET RIVALISER EN OPULENCE	1025
18.2. SIGNER ET RESTAURER : LA LÉGITIMITÉ DE L'HÉRITIER ET DU POLITIQUE	1029
18.2.1. Légitimer le statut d'héritier dans la tombe du père	1029
18.2.2. Légitimer son pouvoir dans l'espace culturel des ancêtres	1036
18.2.3. Établir les offrandes pour les ancêtres	1040
CONCLUSION DE LA CINQUIÈME PARTIE : LES ENJEUX MÉMORIELS DU <i>PATERFAMILIAS</i> DANS UNE CULTURE DE PATRONAGE	1044
CONCLUSION GÉNÉRALE	1049
LA QUESTION D'UNE NOUVELLE CLASSE SOCIALE FORMÉE DE « PARVENUS »	1049
<i>La portée sociale de l'augmentation du nombre de stèles</i>	1049
<i>La démocratisation du discours monumental : un phénomène circonscrit</i>	1050
<i>De riches propriétaires : parvenus, fonctionnaires ou pères de famille ?</i>	1051
<i>La portée funéraire d'un cliché</i>	1055
<i>L'autonomie des ateliers des lapicides locaux</i>	1055
<i>Une culture commémorative différenciée</i>	1056
À L'ORIGINE DU POUVOIR ET DU PRESTIGE DES ÉLITES LOCALES	1057
<i>Le rapport avec l'autorité divine</i>	1058
<i>Le rapport avec l'État, l'autorité du roi et sa cour</i>	1059
<i>L'autorité en province : une aristocratie de dirigeants</i>	1065
<i>L'entourage du maître : une société de cour dans les localités</i>	1066
<i>Une vie de cour dans les palais de province</i>	1069
<i>La contribution des particuliers à la réussite de la communauté</i>	1069
<i>Bilan : une succession de crises politiques et une structure sociale solide</i>	1070
ÉPILOGUE	1072

VOLUME 3

CARTE	1077
ABREVIATIONS	1079
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	1081
INDICES	1173
NOMS DE PARTICULIERS	1173
ROIS, REINES ET PRINCESSES	1193
DIVINITES	1195
LOCALITES	1203
Liste des figures	1209

Introduction

Problématique générale

Qualifiée de *Gaufürstentzeit*¹ ou *Zeit der Regionen* selon la glose de L. Morenz², la Première Période intermédiaire, au tournant du III^e millénaire, est présentée tantôt comme une époque « féodale », tantôt comme une période d' « anarchie » caractérisée par l'effacement de l'autorité royale, par l'effondrement des cadres administratifs traditionnels et par un morcellement politique du territoire. Selon un courant de pensée très répandu, la Première Période intermédiaire incarne aussi la naissance d'une nouvelle classe sociale, associée aux balbutiements d'une « économie de marché » inédite. Cette nouvelle classe se serait substituée aux forces étatiques qui avaient dominé et géré le pays durant l'Ancien Empire. Pour certains, c'est en particulier l'accumulation de richesses de la part d'hommes libres – qu'ils identifient aux *nfsw* – qui montent en puissance, en faisant sentir l'influence politique et culturelle de leur autonomie.

Récemment, plusieurs historiens et archéologues ont constaté que la Première Période intermédiaire était donc une période dynamique et non de déclin, sans pour autant préciser en quoi consistait alors la structure sociale et politique qui gouvernait le pays, question sur laquelle il n'existe pas de consensus ni de synthèse.

¹ Pour l'emploi du terme « Gaufürstentzeit » voir déjà R. ANTHES, « Ägypten », dans *Historia Mundi* II, München, 1953, p. 161-170, § Chapitre 4.

² Sur cette appellation, cf. L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen im Spiegel der Gebelein-Region. Kulturgeschichtliche Re-Konstruktionen*, PdÄ 27, Leiden – Boston, 2010, p. 29-35 notamment. Cf. également les remarques de H. WILLEMS, « Zur Kulturgeschichte einer Region : al-Jabalayn während der Ersten Zwischenzeit », *OLZ* 109, 2014, p. 87-103.

La durée même de cette époque et le moment où il faut la faire commencer, par rapport aux dynasties égyptiennes, fait aussi l'objet de débat : la Première Période intermédiaire débute-t-elle à la fin de la VI^e ou après la VIII^e dynastie ? Quel est le critère pour la circonscrire ?

Face à ce flou de définitions, on peut surtout se demander quelle était l'autorité qui légitimait le pouvoir et le prestige des hommes et des femmes dont les monuments commémoratifs nous sont parvenus par centaines. C'est ce à quoi nous essaierons d'apporter des réponses dans ce travail, à travers l'étude, en particulier, de l'état de l'administration et de la société égyptienne à la fin du III^e millénaire. Nous souhaitons mettre en avant les éventuels changements survenus par rapport au système sociopolitique de l'Ancien Empire, supposé s'être écroulé sous le poids d'une crise dont la nature reste à déterminer.

L'objectif n'est cependant pas d'établir une étude globale de la Première Période intermédiaire ni de dresser un tableau du système administratif et institutionnel dans son ensemble. Les sources écrites nous renseignent en particulier sur les aspects du pouvoir et du prestige que les élites elles-mêmes mettaient en scène pour définir leur autorité et leur identité à travers l'art, en accord avec leur environnement socioculturel. C'est donc en faisant la part de la subjectivité des sources et des informations que les monuments funéraires inscrits nous ont transmises sur un nombre significatif d'individus, que nous souhaitons proposer une analyse de l'organisation sociétale de la Première Période intermédiaire. C'est la vision propre aux élites locales de la société de l'époque – au sommet de laquelle elles prennent place – que nous allons dégager.

Aux origines de la Première Période intermédiaire

Des origines récentes

L'objet de notre étude est, fondamentalement, un produit de l'historiographie

moderne³. Au tournant du XX^e siècle, alors que G. Maspero composait sa monumentale *Histoire des peuples de l'Orient ancien* (1876), la chronologie de l'Égypte pharaonique avait déjà été subdivisée par les historiens en trois phases dites « empires » qui permettaient de distinguer trois moments cohérents d'apogée. Cette périodisation était le résultat du travail pionnier du diplomate et savant C. Bunsen (1845), lequel avait envisagé une chronologie égyptienne tripartite afin d'en réunir les moments essentiels et d'encadrer ainsi la longue liste de dynasties transmise par l'ancien prêtre et historiographe, Manéthon de Sébennyos⁴. Sa méthode fut suivie aussitôt par W. Brunet de Presle (*Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*, 1850), ce qui permit de fixer cette formule historiographique dans la littérature égyptologique⁵. En même temps, C.R. Lepsius contribuait à définir, dans *Die Chronologie des Ägypter* (1849), des correspondances entre les différentes sources historiographiques disponibles (par ex. Manéthon, Hérodote, les listes royales). Il faisait toutefois seulement une distinction entre *Altes Reich* et *Neues Reich* dans sa subdivision macroscopique de la chronologie.

Si les trois phases – Ancien, Moyen et Nouvel Empire, selon la terminologie utilisée par A. Mariette en 1867 – étaient considérées comme des blocs homogènes et autonomes, les efforts des savants de la seconde moitié du XIX^e siècle se concentrèrent surtout à préciser les limites dynastiques de chacune d'elles⁶. Or, leurs subdivisions se révèlent très fluctuantes. Selon A. Mariette, par exemple, l'Ancien Empire correspondait aux I^{re}-X^e dynasties, le Moyen Empire aux XI^e-XVII^e dynasties, le Nouvel Empire aux XVIII^e-XXX^e dynasties, auquel succédait l'époque

³ Sur la Période intermédiaire comme convention moderne et son apparition, cf. Th. SCHNEIDER, « Periodizing Egyptian History : Manetho, Convention, and Beyond », dans Kl.-P. ADAM, éd., *Historiographie in der Antike*, BZAW 373, Berlin – New York, 2008, p. 182-185. Pour une introduction historiographique voir également R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Krisenfaktoren im ägyptischen Staat des ausgehenden Alten Reichs*, Tübingen, 1986, p. 7 ; A. DANERI DE RODRIGO, *Las Dinastías VII-VIII y el período heracleopolitano en Egipto : problemas de reconstrucción histórica de una época de crisis*, Anexos REE 3, Buenos Aires, 1992, p. 19-27 ; et compléter avec E. PRIGLINGER, *Die Erste Zwischenzeit Ägyptens. Eine Historiographie*, Berlin – Leipzig, 2011, p. 29-40.

⁴ C.C.J. BUNSEN, *Aegyptens Stelle in der Weltgeschichte I*, Hamburg, 1845.

⁵ Cet auteur parle cependant de « royaume » plutôt que d'« empire ».

⁶ A. MARIETTE, *Aperçu de l'histoire ancienne d'Égypte pour l'intelligence des monuments exposés dans le temple du parc égyptien : Exposition universelle de 1867*, Paris, 1867, p. 13.

des Grecs et des Romains. En revanche, selon A. Wiedemann, en 1884, l’Ancien Empire allait de la préhistoire jusqu’à la XI^e dynastie ; le Moyen Empire coïncidait avec les XII^e-XIX^e dynasties ; le Nouvel Empire était quant à lui considéré comme une période de déclin allant de la XX^e à la XXXI^e dynastie⁷. Cette question du découpage ne trouve toujours pas de synthèse définitive. Plus tard, par exemple, H. Gauthier, dans *Le livre des rois d’Égypte* publié entre 1907 et 1917, proposait une périodisation déjà très différente : l’Ancien Empire s’étendant de la I^e à la X^e dynastie, le Moyen Empire de la XI^e à la XVII^e dynastie, le Nouvel Empire de la XVIII^e à la XXV^e dynastie ; puis il a ajouté l’époque saïto-perse concernant la période entre la XXVI^e et la XXI^e dynastie.

Dans ces premières reconstitutions, l’existence de périodes de déclin qui annonçaient le changement vers une nouvelle phase historique était seulement effleurée. On peut citer par exemple H. Brugsch qui, en 1877, parle de moments de « profonde obscurité » (*tiefes Dunkel*)⁸.

Un nouvel élément de réflexion et de subdivision est apporté par E. Meyer en 1884. Dans sa *Geschichte des Altertums*, il introduit, pour la première fois, le concept de « période de transition » (*Übergangszeit*), et impose ainsi formellement, mais surtout peut-être comme choix éditorial, une période autonome qu’il voit comme une époque de formation de la culture féodale – selon lui – du Moyen Empire.

Dans une publication parue l’année suivante, en 1885, A. Erman (*Aegypten und aegyptisches Leben im Altertum*) semble avoir intégré ce concept d’intervalle entre les périodes dites « empires » qu’il identifie à des moments de certitude de la chronologie égyptienne en raison, soit de l’importance des souverains, soit des sources historiques attestées. Dans son schéma chronologique, il fait commencer l’Ancien Empire à la IV^e dynastie, avec les premiers monuments royaux connus, et cette période se termine avec la VI^e dynastie ; le Moyen Empire se limite aux XII^e et XIII^e dynasties ; le Nouvel Empire regroupe les XVIII^e, XIX^e et XX^e dynasties. Il ne donne pas de noms à ces périodes de transition, mais il les écarte de son tableau, ce

⁷ A. WIEDEMANN, *Ägyptische Geschichte I, Handbücher der alten Geschichte* 1, Gotha, 1884.

⁸ H. BRUGSCH-BEY, *Geschichte Aegypten’s unter den Pharaonen nach den Denkmälern*, Leipzig, 1877, p. 103.

qui révèle leur statut particulier. De surcroît, il précise, en marge de l'illustration, que les VII^e-XI^e dynasties et les XIV^e-XVII^e dynasties « sont des périodes sombres de troubles politiques » (*sind dunkle Zeiten politischer Wirren*)⁹ ; et dans son récit, il pose les bases d'une interprétation de la Première Période intermédiaire, qu'il définit comme « une période d'obscurité historique » (*eine Periode historischen Dunkels*). Selon lui, c'est le manque d'unité territoriale et politique qui la caractérise ; en effet, sans savoir expliquer pourquoi ce « morcellement » (*Zersplitterung*) se produit, il affirme que l'État se dissout en différentes « petites principautés » (*einzelne Fürstentümer*)¹⁰.

Cette reconstitution sociohistorique proposée par A. Erman demeure cependant davantage une suggestion plutôt qu'une étude à l'appui de preuves solides. C'est toutefois ce caractère morcelé de la géographie politique et l'effacement de l'autorité royale unificatrice du pays qui seront retenus plus tard – et le sont encore aujourd'hui – comme caractéristique principale de la Première Période intermédiaire.

Le mot allemand *Zwischenzeit* – « Période intermédiaire » – n'est employé, en relation avec la période que nous étudions, qu'à partir de 1926, par G. Steindorff¹¹. C'est la même année que H. Frankfort utilise l'expression *First Intermediate Period* et impose ainsi un classement numérique de ces périodes, classement qui perdure toujours¹². Mais l'appellation devient courante seulement à partir des années 1940, lorsqu'elle est empruntée par J.J. Clère, J. Vandier puis, par exemple, par H. Stock ; on trouve en ce moment l'emploi aussi de l'appellation « Deuxième Période intermédiaire » et, trente ans plus tard, celle de « Troisième Période intermédiaire » par K. Kitchen. Au milieu du XX^e siècle, la « période intermédiaire » devient ainsi un concept ancré dans la discipline.

Son emploi systématique jusqu'à nos jours a eu pour conséquence de fixer, dans

⁹ A. ERMAN, *Aegypten und aegyptisches Leben im Altertum*, Tübingen, 1885, p. 63.

¹⁰ *Ibid.*, p. 67.

¹¹ G. STEINDORFF, *Die Blütezeit des Pharaonenreiches*, Bielefeld – Leipzig, 1926, p. 217.

¹² H. FRANKFORT, « Egypt and Syria in the First Intermediate Period », *JEA* 12, 1926, p. 80-99.

l’imaginaire des chercheurs, l’existence d’une telle période historique qui serait séparée politiquement, mais aussi culturellement du reste de l’histoire égyptienne. Pourtant, qu’est-ce qui la distinguait réellement de l’Ancien et du Moyen Empire – mis à part le caractère éphémère de certains rois et l’émergence de luttes dynastiques ?

Le regard de l’historiographie ancienne

Sur la pertinence de la notion de Première Période intermédiaire, Cl. Vandersleyen suggère que la « période intermédiaire » n’est pas une invention moderne ; selon lui, les Égyptiens eux-mêmes étaient « conscients des nuances historiques de leur passé » car leur « sens de l’histoire » leur permettait de voir en Ménès, Montouhotep II et Amosis, les rois « fondateurs des grandes époques »¹³. Or, ces personnages ont été mis en exergue à travers un culte posthume, comme d’autres. Cl. Vandersleyen souligne que Montouhotep II figure avec Ménès, l’ancêtre de tous les rois de Haute et Basse Égypte, et avec Amosis, le responsable de la réunification de l’Égypte après la Deuxième Période intermédiaire, dans une procession de statues royales au Ramesseum, à Thèbes¹⁴. Au demeurant, Montouhotep II avait réunifié le pays à l’image du royaume memphite et son empreinte marque, à juste titre, la fin de la Première Période intermédiaire selon la plupart des historiens. Cl. Vandersleyen suggère que la représentation de ces ancêtres-ci de Ramsès II est une preuve qu’à l’époque ramesside l’on envisageait une division historique précise du temps, qui était similaire à celle en « empires » et « périodes intermédiaires » que les égyptologues ont adopté artificiellement bien plus tard¹⁵.

¹³ Cl. VANDERSLEYEN, *L’Égypte et la vallée du Nil II. De la fin de l’Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, Nouvelle Clio, Paris, 1995, p. 3.

¹⁴ Cl. VANDERSLEYEN, *loc. cit.* Pour la représentation des statues royales dans les fêtes de Min, cf. LD III, 163.

¹⁵ Cette question de la division de l’histoire a été reprise aussi par d’autres, citons par exemple J. MALEK, « La division de l’histoire d’Égypte et l’égyptologie moderne », *BSFE* 138, 1997, p. 6-17 ; M. BAUD, « Ménès, la mémoire monarchique et la chronologie du III^e millénaire », *Archéo-Nil* 9, 1999, p. 109-147.

Contre cette idée, on peut considérer que la représentation de ces trois souverains, avec les effigies de plusieurs rois du Nouvel Empire, découle davantage du point de vue de la cosmographie thébaine – région d'où Montouhotep II et Amosis étaient originaires – plutôt que d'une représentation ayant une valeur historique absolue. Il est probable que, dans le contexte d'un temple funéraire thébain, Montouhotep II était perçu comme fondateur du prestige de Thèbes – la longévité de son culte et du fonctionnement de son temple est de fait la conséquence du rôle politique et idéologique joué par ce roi réunificateur – et comme un puissant esprit-*ka* local, voire ancestral, plutôt que comme un héros qui aurait mis fin à une période « intermédiaire », de troubles et de déclin¹⁶. Ce succès de Montouhotep s'intègre, en notre sens, dans un discours historique qui ne porte pas de jugement de valeur sur ce qui précède ce roi.

L'espace de temps qui sépare l'Ancien du Moyen Empire, c'est-à-dire la succession des rois entre Pépy II et Montouhotep II, fut certainement perçu par la postérité comme une époque de difficultés : la succession des règnes fut souvent rapide et leur superposition marquait peut-être un événement difficile à justifier dans les annales par les archivistes qui reconstituaient l'histoire dynastique. Malgré les désaccords concernant l'exposition de cet arc de temps dans les listes royales anciennes du Nouvel Empire (le Canon de Turin, la liste d'Abydos, la liste de Saqqara) et dans l'*Épitomé*, qui dérive des *Ægyptiaca* du prêtre Manéthon de Sébennytes (composition d'époque hellénistique que nous connaissons à travers les auteurs chrétiens Eusèbe et Africanus notamment)¹⁷, il n'y a pas, cependant, une vision commune des désordres politiques de ladite Première Période intermédiaire.

Par exemple, on pourrait s'attendre à que la dynastie héracléopolitaine – à laquelle Montouhotep II s'était opposé jusqu'à qu'elle succombe – ait été globalement perçue *a posteriori* comme la cause de troubles et qu'elle ait fait l'objet

¹⁶ Sur la valeur ancestrale de cette représentation, cf. D.B. REDFORD, *Pharaonic King-List, Annals and Day-Books. A Contribution to the Study of the Egyptian Sense of History*, SSEA Publication 4, Mississauga, 1986, p. 35 et n. 126. Sur l'existence peut-être d'une tradition de récipiendaires d'offrandes thébaines, cf. également *ibid.*, p. 22.

¹⁷ Pour l'œuvre de Manéthon, cf. l'édition de W.G. WADDELL, *Manetho*, London – Cambridge, 1948.

d'une *damnatio memoriae*. Pourtant, tant le Canon de Turin que Manéthon la recensent comme maison royale légitime. Il semble donc que le royaume héracléopolitain n'ait pas représenté un point de rupture dans l'esprit des archivistes égyptiens.

Néanmoins, aucun roi héracléopolitain n'est mentionné dans les listes royales ramessides d'Abydos et Saqqara. Quelle signification donner à cette omission ? N'oublions pas que les rois Antef, c'est-à-dire les premiers souverains thébains, contemporains des Héracléopolitains et fondateurs d'un nouveau royaume, manquent eux aussi de ces listes. On peut se demander, dès lors, si cette époque de luttes dynastiques entre les Héracléopolitains et les Thébains, que les listes ramessides négligent, n'a pas été le cœur de la Première Période intermédiaire selon les Égyptiens du Nouvel Empire. L'absence d'un État solide et unifié serait-elle le critère que les auteurs des listes d'Abydos et Saqqara avaient adopté pour exclure les souverains d'Héracléopolis et les premiers rois de Thèbes ? Les archivistes du Nouvel Empire auraient été d'accord sur la manière d'interpréter cette époque sombre de guerres ? Or, cette hypothèse est irrecevable en raison d'autres divergences qui apparaissent dans les documents. Dans la liste d'Abydos, par exemple, de nombreux rois de la VIII^e et peut-être de la VII^e dynastie sont mentionnés, alors qu'ils sont absents de la liste de Saqqara : pourquoi cette différence ?

Au final, si certains souverains ou certaines dynasties ont été préférés à d'autres selon les monuments, il est difficile de savoir selon quels critères¹⁸. On peut penser que, tout simplement, le choix de l'auteur était le résultat de traditions locales ou de contraintes propres à chaque monument, comme le propose D.B. Redford pour l'omission des rois de la VIII^e dynastie dans la liste de Saqqara¹⁹. Ainsi, si on tient en considération l'origine thébaine de la famille régnante qui avait commencé à dominer l'Égypte après la défaite d'Héracléopolis, on comprend facilement l'absence des rois héracléopolitains dans la *Chambre des Ancêtres* de Karnak. L'iconographie de ce monument thébain n'avait pas pour but de dresser l'évolution

¹⁸ Sur les raisons de l'omission des rois héracléopolitains dans la liste d'Abydos, cf. les remarques de D.B. REDFORD, *op. cit.*, p. 143.

¹⁹ *Ibid.*, p. 23.

de la chronologie égyptienne dans son ensemble, mais illustre un aspect politique spécifique de l'histoire et de la tradition monumentale thébaine. En général, aucune vision dogmatique ni canonique de la chronologie ne semble se dégager de ces sources.

L'historicité des périodes intermédiaires serait-elle démontrée par le fait que ces périodes sont « fortement résumées dans les listes anciennes »²⁰ ? Ce constat pourrait s'appliquer à l'*Épitomé* de Manéthon, où les dynasties que les égyptologues situent traditionnellement à la Première Période intermédiaire, dont les dernières dynasties memphites (VII^e et VIII^e) et les dynasties héracléopolitaines (IX^e et X^e), sont traitées de manière atypique. Dans l'ensemble de l'ouvrage, à chaque dynastie correspond en général un descriptif, où le nombre de rois et la durée de la dynastie sont chiffrés ; les noms des souverains, les années de règne et parfois des détails anecdotiques suivent. Malgré cela, ce schéma n'est pas respecté pour cette période de troubles : la liste complète des noms royaux n'est plus donnée systématiquement. Pour la VII^e dynastie, on se contente de restituer « 70 rois de Memphis qui régnèrent pendant 70 jours » dans la version d'Africanus et « 5 rois de Memphis qui régnèrent pendant 75 jours » dans la version d'Eusèbe. Concernant la VIII^e dynastie, l'*Épitomé* compte « 27 rois de Memphis qui régnèrent pendant 146 ans » selon Africanus, « 5 rois de Memphis qui régnèrent pendant 100 ans » selon Eusèbe. À la IX^e dynastie, qui marque un changement politique significatif, l'ouvrage attribue « 19 rois d'Héracléopolis qui régnèrent pendant 409 ans » d'après l'un, et « 4 rois d'Héracléopolis qui régnèrent pendant 100 ans » d'après l'autre, mais le récit redevient plus précis tout de suite pour donner le nom du fondateur de la dynastie : « Akhtoès [*scil.* Khéty I^{er}], le premier d'entre eux, se comporta plus cruellement que ses prédécesseurs, causant des malheurs aux habitants de l'Égypte toute entière ;

²⁰ Cf. VANDERSLEYEN, *loc. cit.* À propos de la Deuxième Période intermédiaire, signalons, en revanche, qu'une très longue digression est conservée chez Flavius Josèphe [*Manéthon*, fr. 42] ; une liste avec des portraits de rois de la XV^e dynastie a été rapportée d'après Africanus [*Manéthon*, fr. 43] et une autre concerne la XVII^e dynastie (W.G. WADDELL, *Manetho*, fr. 47-49).

ensuite il devint fou et fut tué par un crocodile »²¹. Les noms des autres souverains sont omis²². Concernant la X^e dynastie, tous les copistes énumèrent « 19 rois d'Héracléopolis qui régnèrent pendant 185 ans ». La XI^e dynastie est résumée elle aussi, mais avec des erreurs incontestables dans le nombre de rois et de règnes : « 16 rois de Thèbes qui régnèrent pendant 43 ans, après lesquels, Aménemhès [= Amenemhat I^{er}], 16 ans ». Malgré son importance pour l'évènement de la réunification de l'Égypte, la chronologie de la XI^e dynastie est donc méconnue et n'est pas décrite avec ses rois.

Si l'absence d'une liste de noms royaux signifie que les Égyptiens percevaient le caractère « transitoire » de l'époque, comment justifier alors que les listes royales antérieures à celle de Manéthon – notamment la liste d'Abydos et le Canon de Turin – sont précises concernant les rois memphites qui succédèrent à Pépy II jusqu'à la fin de la XI^e dynastie ? La rigueur de ces sources, nonobstant les lacunes présentes dans les documents, montre que les brefs descriptifs de l'*Épitomé* de Manéthon ne correspondent pas, en ce qui concerne la Première Période intermédiaire, à une vision répandue dans l'Égypte du Nouvel Empire et ultérieure : il n'y a pas de trace d'une époque obscure dans ces listes royales, où les noms des souverains auraient été oubliés volontairement ou systématiquement omis.

Même à l'époque hellénistique, Manéthon, qui avait pu consulter des archives anciennes, ne semble pas adopter un critère précis pour circonscrire l'époque que les historiens modernes définissent « intermédiaire ». Le morcellement politique du pays, critère que les historiens invoquent maintenant, n'est pas, chez lui, un facteur déterminant. De fait, le prêtre de Sébennytos ne semble pas partager l'idée que la *réunification* de l'Égypte marque la fin de cette époque. En effet, il néglige la XI^e dynastie, alors que celle-ci inaugure le Moyen Empire : la réunification de l'Égypte

²¹ Sur la valeur littéraire de ce type de récit, cf. P. VERNUS, « Ménes, Achtoes, l'hippopotame et le crocodile », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain*, OLA 39, Leuven, 1991, p. 329-340.

²² L'omission de rois dans Manéthon ne semble pas découler toujours d'un jugement sur la valeur politique de la dynastie mais aussi d'un choix rédactionnel. Par exemple, pour la XII^e dynastie, la version d'Éusèbe résume les successeurs d'Amenemhat III alors que ceux-ci sont tous recensés dans Africanus. Cf. W.G. WADDELL, *op. cit.*, p. 66-73 (= fr. 34-36).

datant de cette époque. En revanche, c'est l'arrivée d'Amenemhat I^{er}, un important roi de transition qui fonde la XII^e dynastie, qui est mise en évidence, plutôt que celle de Montouhotep II, le réunificateur, souverain qui n'est pas signalé.

Lorsqu'on fait référence à Manéthon pour déduire des informations sur la manière qu'avaient les Égyptiens de percevoir la Première Période intermédiaire, il convient enfin de rester prudents et de ne pas oublier que les listes dynastiques établies dans l'*Épitomé* constituent une synthèse des *Ægyptiaca* de Manéthon et que celui-ci n'en fut peut-être pas l'auteur²³. Le laconisme des descriptions des VII^e-XI^e dynasties résulte, selon nous, de considérations pratiques et rédactionnelles. Par exemple, les rois qui se succédèrent étaient-ils en nombre trop élevé pour être tous recensés dans l'abrégé historique ? Si Khéty I^{er} a été retenu dans l'*Épitomé*, c'est que Manéthon en avait pu dresser le portrait dans son histoire – après avoir consulté des archives exhaustives sur les noms et les œuvres des rois ayant vécu pendant ces dynasties troubles. Il est possible que Manéthon ait évoqué aussi brièvement certains des autres rois de l'époque de Khéty I^{er} dans ses *Ægyptiaca*, mais ceux-ci auraient été ensuite omis dans l'*Épitomé* : l'écart entre le traitement succinct de certaines dynasties dans l'*Épitomé* et le récit détaillé des *Ægyptiaca* est connu pour d'autres passages²⁴.

A.H. Gardiner affirme que Manéthon – ou plus probablement ceux qui l'ont cité dans les manuscrits postérieurs – « is seen at his worst » quand il décrit cette époque obscure²⁵. Mais les erreurs du prêtre de Sébennytos dans le calcul de rois et de la durée des dynasties s'ajoutent aux contradictions des autres listes et monuments anciens qui relèvent des noms royaux contemporains.

²³ W.G. WADDELL, *op. cit.*, p. xv-xvii.

²⁴ Par exemple, traitement succinct, comparable à celui de la Première Période intermédiaire, pour la suite de la XII^e dynastie dans les versions d'Africanus et d'Eusèbe de l'*Épitomé* alors de la citation de Flavius Josèphe des *Ægyptiaca* donne une description détaillée des rois et de certains événements de l'invasion Hyksos (W.G. WADDELL, *op. cit.*, p. 76-91 [= fr. 42]). De fait, aucun des faits et des rois cités par Flavius Josèphe sur lesquels Manéthon n'apparaît dans les brèves descriptions de l'*Épitomé*. La tendance à négliger les noms royaux et les anecdotes relatives à chaque règne et la préférence à résumer le nombre de rois et la durée de chaque dynastie se retrouvent dans le condensé de Manéthon transmis par Barbarus (W.G. WADDELL, *op. cit.*, p. 16-23 [= fr. 4]).

²⁵ A.H. GARDINER, *Egypt of the Pharaohs. An Introduction*, Oxford, 1961, p. 107.

En définitive, les informations décousues que livrent ces sources historiographiques anciennes sur la Première Période intermédiaire montrent simplement l'incertitude qui a régné sur l'Égypte entre Pépy II et Montouhotep II. L'inconstance dans la succession royale est indéniable. En ce sens, comme l'affirme B. Kemp, « the term “intermediate period” is justified (it is certainly convenient) »²⁶. Ce qui n'est pas évident, en revanche, c'est qu'on puisse attribuer cette notion de « Première Période intermédiaire » – comme période historique bien délimitée dans le temps – aux Égyptiens eux-mêmes.

Or, l'idée initiale que les chercheurs s'étaient fait à propos de cette époque de déclin, idée à l'origine même de la définition de « Première Période intermédiaire », demeure toujours vive. Voici deux récents portraits de synthèse :

« Centralized government all but ceased to exist, and the advantages of a unified state were lost. The situation was further aggravated by climatic factors, especially a series of low Niles and a decline in precipitation that affected areas adjacent to the Nile Valley and produced pressure on Egypt's border areas by nomadic inhabitants. The fact that potential royal successors were waiting the wings after Pepy II's exceptionally long reign probably contributed to the chaotic situation that followed. »²⁷

« In principle, the end of the Old Kingdom can be described as the collapse of the political system. This system used to control the Nile valley and the Delta, from Elephantine in the south to the shores of the Mediterranean in the north, whereas the First Intermediate Period was a period of political fragmentation with several local rulers struggling for control over larger territories. The royal capital at Memphis was abandoned, and local centers, such as Herakleopolis and Thebes, rose to

²⁶ B.J. KEMP, *Ancient Egypt. Anatomy of a Civilization*, London – New York, 2006², p. 337.

²⁷ J. MALEK, « The Old Kingdom (c. 2686-2125 BC) », dans I. SHAW, éd., *The Oxford History of Ancient Egypt*, Oxford, 2000, p. 117.

power. No kings are mentioned in private inscriptions; local rulers act independently and claim to be able to provide for their people. »²⁸

Ces passages nous permettent de constater que très peu a changé dans la compréhension de l'histoire institutionnelle et politique de la Première Période intermédiaire depuis le milieu du XX^e siècle. L'effort montré par les historiens pour nuancer la portée historiographique des sources secondaires, de mettre en valeur plutôt l'épigraphie contemporaine à travers des éditions minutieuses, et de bâtir des hypothèses sur l'origine de la crise, n'a pas abouti à un changement de fond dans l'idée de départ que la Première Période intermédiaire correspond à un moment de nette rupture institutionnelle et culturelle avec le passé.

Perspectives et objectifs

Qu'il s'agisse de royaumes affaiblis à cause d'invasions ou de luttes intestines, qu'il s'agisse de communautés affamées à cause d'une mauvaise gestion des basses crues du Nil, ou qu'il s'agisse de la substitution de l'administration centrale par les services de principautés et de riches particuliers qui inventent une économie de marché²⁹, les manières d'interpréter la Première Période intermédiaire sont toutes liées, de fait, à l'idée qu'un changement de l'autorité politique est survenu à la fin du III^e millénaire. Aucune synthèse n'apporte cependant de conclusions concernant les institutions qui étaient en place.

En général, l'absence de rois correspond à une conception de la Première Période intermédiaire qui est progressivement abandonnée par les historiens. On s'aperçoit que « non seulement il n'y a pas eu de véritable interruption dans le gouvernement,

²⁸ F. HÖFLMAYER, «The Late Third Millennium B.C. in the Ancient Near East and Eastern Mediterranean. A Time of Collapse and Transformation », dans F. HÖFLMAYER, éd., *The Late Third Millennium in the Ancient Near East*, Chicago, 2017, p. 12

²⁹ J. GEE, « Did the Old Kingdom Collapse? A New View of the First Intermediate Period », dans P. DER MANUELIAN, Th. SCHNEIDER, *Towards a New History for the Egyptian Old Kingdom: Perspectives on the Pyramid Age*, HES 1, Leiden – Boston, 2015, p. 60-75, a récemment émis l'hypothèse que les équilibres sociaux avaient changé à la fin de l'Ancien Empire en raison de l'accroissement des gestes de solidarité de la part des hommes aisés ; ce qui aurait provoqué l'enrichissement de nouvelles couches sociales et donc des changements culturels.

mais en plus c'est sa forme institutionnelle même que revendiquent des dynastes locaux qui ne souhaitent qu'une chose : récupérer à leur compte le pouvoir qui a échappé des mains des souverains memphites »³⁰. La manière par laquelle cette dominance était exercée, par qui, et la nature des réseaux administratifs s'installèrent à la Première Période intermédiaire restent cependant à vérifier³¹. C'est donc l'identité des référents politiques et les domaines d'application de leur autorité que nous souhaitons dégager, afin de mieux définir la constitution politique de la Première Période intermédiaire car c'est là une question fondamentale.

Définir les élites

Le concept d'« élites » au pluriel, auquel nous faisons souvent référence, est une catégorie de l'analyse particulièrement adaptée pour savoir quel groupe social s'était imposé après la VI^e dynastie et comment l'autorité a été exercée.

Cette terminologie permet de changer en partie l'approche historiographique par rapport à la perspective habituellement adoptée pour décrire la classe dominante égyptienne du III^e millénaire. De préférence, le terme élite, au singulier, est employé pour désigner l'entourage du roi : sa famille, ses serviteurs, ses ministres et ses fonctionnaires, etc. Les grands hommes de province et les fonctionnaires qui travaillaient dans le réseau administratif provincial sont perçus comme une émanation de la capitale et, par conséquent, sont pensés comme les membres de cette élite, ou « État-cour » comme l'énonce M. Baud³². Il s'agit en effet d'agents royaux ou de représentants du roi installés sur place.

Une telle conception de l'autorité et de la société égyptienne centrée sur la figure du roi ne permet pas de concevoir l'effacement du pouvoir central autrement que par la déliquescence de la société elle-même, la perte de toute hiérarchie et des valeurs

³⁰ N. GRIMAL, *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, 1988, p. 172.

³¹ La question du système administratif de la Première Période intermédiaire est esquissée uniquement dans W. GRAJETZKI, « Setting s State Anew : The Central Administration from the End of the Old Kingdom to the End of the Middle Kingdom », dans J.C. MORENO GARCIA (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 217-221.

³² M. BAUD, *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien*, BdE 126, Le Caire, 1998

traditionnelles. C'est en effet globalement la façon la plus répandue d'expliquer la Première Période intermédiaire dans la littérature égyptologique. Le postulat de départ, qu'à une monarchie forte correspond une société ordonnée, et qu'à une monarchie faible correspond une époque de profonds changements sociétaux comme si l'organisation de la société entière ne dépendait que de la volonté du roi, est une équation qui reste à vérifier. De trop nombreux travaux et argumentaires se fondent cependant sur cette proposition. De ce point de vue, il paraît fructueux de confronter la vision que Kl. Baer porte sur le système de valeurs de rang propre à la Première Période intermédiaire et son étude détaillée sur les séquences de titres attribuées aux dignitaires de l'Ancien Empire. Sans analyser la documentation relative à la Première Période intermédiaire, qui semble pourtant attester le maintien de certaines hiérarchies par rapport au statut et aux fonctions exercées par les notables, l'auteur décrète que « presumably at some point within this period the standardized system of ranking titles collapsed »³³. Cette idée d'un « collapse » revient souvent dans les travaux égyptologiques pour définir les caractères socioculturels de la Première Période intermédiaire par rapport à l'Ancien Empire. Notre approche penche en revanche pour une lecture pluraliste de la société et s'interroge sur la diffusion et la variabilité des formes d'organisation et de pouvoir.

Dans une échelle de valeurs donnée, le mot « élite » sert de repère pour désigner les plus hauts degrés : il fait référence avant tout à une catégorie qui excelle dans un domaine. Comme l'a montré l'économiste et sociologue V. Pareto, pionnier dans l'étude des classes sociales au début du XX^e siècle, il y a donc plusieurs types d'élites, c'est-à-dire de « catégories sociales composées d'individus ayant la note la plus élevée dans leur branche d'activité » et cela signifie que la notion d'élite dépend du type d'activité exercée ou du milieu dans lequel on opère³⁴.

Cette notion a ensuite évolué pour mieux saisir la complexité de ces groupes. Dans la sociologie politique, il est question notamment d'élite au pouvoir, que

³³ Kl. BAER, *Rank and Title in the Old Kingdom. The Structure of the Egyptian Administration in the Fifth and Sixth Dynasties*, Chicago, 1960, p. 298 ; voir cependant une hypothèse plus nuancée dans *ibid.*, p. 35.

³⁴ Cit. d'après R. BOUDON, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, 1994⁴, p. 225.

V. Pareto subdivisait déjà en « élite dirigeante » et « élite non dirigeante », cette dernière étant hiérarchiquement inférieure par rapport aux hautes sphères du pouvoir³⁵. Il devient ainsi nécessaire d'envisager la présence d'une « sub-élite », voire une élite « intermédiaire ».

Les fondements du pouvoir ont été diversement analysés. Le rapport entre dominants et dominés se limitait principalement à l'instance économique selon le philosophe K. Marx. Le sociologue M. Weber mettait en évidence, en revanche, la pluralité des foyers du pouvoir, la domination sociale se développant, selon lui, à travers la culture, le charisme, la guerre, le lignage et autres facteurs hétéroclites. Toutes ces facettes représentent un capital de pouvoir aussi important et prometteur que la richesse. Mais qui bénéficie de cette légitimité dont les facteurs de légitimation sont disparates ? Y a-t-il un seul groupe qui détient l'autorité ? La meilleure réponse vient peut-être du travail de C.W. Mills, lequel dresse un portrait hétérogène de l'élite au pouvoir aux États-Unis aux XIX^e et XX^e siècles³⁶. Il identifie plusieurs domaines de pouvoir – économique, militaire et bureaucratique (« politique » dans la terminologie de P. Bourdieu) – qui, à différentes époques, ont amené chaque groupe élitaires (l'élite économique, politique ou militaire) au sommet de l'échelle sociale américaine, en leur permettant d'atteindre des postes clés au gouvernement ou d'exercer une certaine influence. Le domaine de la religion et, par exemple, celui de la science, du savoir-faire technique et culturel, pourraient être pris en considération aussi comme domaines de pouvoir. Or, C.W. Mills admet la possibilité que les détenteurs de pouvoir peuvent appartenir à plusieurs de ces ordres culturels et professionnels ; et que la prééminence de chaque domaine, par rapport aux autres, varie dans le temps et dans l'espace, entraînant ainsi des rapports de force et des tensions. Son étude, sur une entité complexe comme une fédération d'États, permet, par ailleurs, de poser la question de l'éparpillement géographique des groupes élitaires, de leur hétérogénéité et des localismes, mais aussi de leur connexité. Dans une société peuvent cohabiter différentes élites (ou groupes élitaires) qui partagent leur

³⁵ V. PARETO, *Traité de sociologie générale*, I, Lausanne – Paris, 1917-1919, p. 119-120 (§ 2032-2034). Cette subdivision était déjà présente chez M. KOLABINSKA, *La circulation des élites en France. Étude historique depuis la fin du XI^e siècle jusqu'à la grande Révolution*, Paris, 1912, p. 6.

³⁶ C.W. MILLS, *The Power Elite*, New York, 1956.

autorité de manière égalitaire ou se placent, dans le cas contraire, dans une hiérarchie de groupes élitaires. En bref, ce concept d'élites permet de « mesurer un certain nombre de réalités sociales, comme la mobilité ou l'intégration dans des réseaux »³⁷, réseaux de pouvoir qui sont pluriels. Cela amène à s'interroger sur l'interrelation entre groupes (concurrence, soutien, mobilité des individus, etc.), mais aussi sur la variabilité des modes de domination dans le temps et dans l'espace.

Pour revenir à l'Égypte ancienne, il faut sans doute considérer la cour memphite, non comme un groupe élitare fermé, mais comme une entité qui dialogue avec des groupes d'importance différente : certains sont par exemple dépourvus de toute fonction de gouvernement direct au sein de l'État, mais détiennent une autorité d'une nature et d'une portée différentes de celle exercée par les notables issus de la capitale. Or, ces groupes distincts partagent parfois leurs membres, le centre et la périphérie de l'État étant connectés. C'est donc dans cette relation entre différents réseaux qu'il est possible de comprendre les changements – ou les persistances – qui se produisent entre l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire dans la formation des élites, lorsqu'un nouvel équilibre prend forme entre les différentes parties. L'État semble demeurer de fait un modèle politique pendant les deux périodes et il faut considérer, en parallèle, que « la genèse de l'État est inséparable d'un processus d'unification des différents champs sociaux, économique, culturel (...) »³⁸. C'est le changement de « champs du pouvoir »³⁹, c'est-à-dire l'équilibre figé à un moment donné entre les instances qui amènent au pouvoir, qui mérite d'être examiné pour tenter de percevoir l'évolution qui s'est produite après la fin de la VI^e dynastie dans l'exercice de l'autorité. Sur quelles bases se fondait le rapport de force entre les potentats locaux et les rois de la Première Période intermédiaire ?

³⁷ Fr. LEFERME-FALGUIERES, V. VAN RENTERGHEM, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses* 2000/1, 2001, p. 67.

³⁸ Sur cette définition d'État, cf. P. BOURDIEU, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, 1994, p. 55.

³⁹ Le « champs du pouvoir » est défini par P. Bourdieu (*La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, 1989) comme un « rapport de forces entre formes du pouvoir » ou « champ de luttes pour le pouvoir entre des détenteurs de pouvoirs différents ». Il se distingue des champs (*scil.* capitaux) social, culturel, économique, politique, etc., car il est le résultat des rapports de force entre ceux-ci.

Les domaines de pouvoir qui légitimaient les notabilités de province à l'Ancien Empire étaient-ils les mêmes qu'à la Première Période intermédiaire ?

La théorie des élites permet de prendre en compte la capacité des différents groupes élitaires, qui cohabitent, à changer de statut, c'est-à-dire à évoluer au sein de la hiérarchie gouvernementale selon les aléas de l'histoire. Dans notre analyse, il conviendra du reste de ne pas oublier l'apparition de nouveaux sièges de la cour royale – à Héracléopolis et Thèbes – ou la création de nouvelles alliances entre familles royales, villes et potentats locaux tout au long de la Première Période intermédiaire. Cela laisse suggérer que ce n'est pas le système qui change dans sa structure fondamentale, d'une époque à l'autre, mais avant tout ses protagonistes et le statut des réseaux auxquels ceux-ci appartiennent.

L'identité sociale des détenteurs de pouvoir est profondément liée, enfin, au facteur géographique. Celui-ci influence le statut des groupes élitaires – leurs compétences et leur place dans le maillage politique de l'État, selon l'importance de leur clan, de leur ville, de leur province ou de leur région. Pour cette raison, une attention particulière sera accordée aux élites que nous définissons comme « locales ». L'extension de leur autorité peut dépasser ce cadre (par ex. certains membres de la cour du roi exercent un pouvoir sur tout le pays), mais leur identité, et donc leur ascendant sur la société, dépendent souvent du rôle que la localité d'origine ou de résidence joue dans le système politique à l'échelle du pays.

Le statut de chaque individu dépend, en quelque sorte, de l'environnement institutionnel où il exerce ses compétences et son autorité (par ex. une ville, un chef-lieu de province, un chef-lieu régional, une capitale). Par ailleurs, l'identité sociale des membres des élites locales, dans une société stratifiée comme la société égyptienne, est souvent multiple si on considère la mobilité des notables. On pourra donc différencier les individus par rapport à leur appartenance à un réseau administratif local plutôt que national, tout en gardant à l'esprit que certains notables exerçaient leur autorité dans deux lieux de pouvoir distincts et pouvaient ainsi être intégrés dans deux ou plusieurs réseaux élitaires – par exemple le réseau de la ville d'origine et celui de la cour royale.

L'étude du « champ du pouvoir » des individus de la Première Période intermédiaire et l'ensemble des comportements porteurs de distinction sociale⁴⁰, c'est-à-dire tout ce qui bâtit l'identité des autorités et des personnes de statut éminent, se trouve donc au centre de notre intérêt et de notre démarche. Il s'agira d'identifier puis d'analyser les conditions qui changent ou qui se maintiennent après l'Ancien Empire et qui fondent le maillage institutionnel au tournant du III^e millénaire.

Plutôt que sur la seule administration, notre attention se portera en particulier sur le pouvoir et le prestige des élites. Ce choix résulte d'une réflexion épistémologique actuelle qui tient compte, dans les études de l'histoire politique et sociale, de la complémentarité de ces deux éléments⁴¹. D'une part c'est le « pouvoir » qui attribue une force coercitive ; d'autre part, c'est le « prestige », relevant davantage d'une supériorité symbolique, qui permet d'acquérir du respect ou même de la vénération ; « l'analyse dépasse alors le champs des particularités économiques ou de l'action politique des élites et se focalise sur la dimension symbolique, rejoignant par ce biais l'étude des discours légitimants »⁴². Pour résumer, le pouvoir et le prestige sont des marqueurs d'« inégalité sociale » qui permettent de distinguer un individu ou un groupe minoritaire par rapport à la masse⁴³. Ces deux instances s'appliquent aux

⁴⁰ Sur l'importance des comportements qui forgent l'identité des groupes dominants, autant que leur pouvoir, cf. les travaux fondateurs de N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, 1973 et, sur le cas spécifique de la vie de cour, cf. *id.*, *La société de cour*, Paris, 1985. P. Bourdieu (*La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, 1979) après avoir défini les trois différentes espèces de « capital » qui permettent de détenir une forme de pouvoir (le capital économique, culturel, social) précise que, à ces « conditions sociales », correspondent des « styles de vie » ayant leur « habitus de classe » ; cf. G. MAUGER, dans *Encyclopædia Universalis* [en ligne], s.v. « Classes sociales – classe dominante » = URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/classes-sociales-classe-dominante/>

⁴¹ Sur cette réflexion, à partir de l'exemple des cités grecques, cf. A. DUPLOUY, « Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques », *Revue belge de philologie et d'histoire* 83, 2005, p. 22-23.

⁴² Cit. de Fr. LEFERME-FALGUIERES, V. VAN RENTERGHEM, *op. cit.*, p. 61.

⁴³ Sur cette définition d'inégalité sociale, cf. G.D. BERREMAN, « Social Inequality: A Cross-Cultural Analysis », dans *id.*, éd., *Social Inequality: Comparative and Developmental Approaches*, New York, 1981, p. 3-40. Sur les marqueurs d'inégalité et de stratification sociale en archéologie, avec une attention pour les notions de dominance, autorité, pouvoir et prestige, cf. plus récemment P.K. WATSON, *The Archaeology of Rank*, Cambridge, 2004 ; et K.M. AMES, « The Archaeology of

fonctions exercées au sein des institutions mais aussi aux comportements que la société attend des membres de l'élite. L'un et l'autre, pouvoir et prestige, ont tendance à se transformer en autorité.

Les inscriptions commémoratives et l'étude prosopographique

De quelles sources disposons-nous pour tenter de dresser un portrait des élites égyptiennes de la Première Période intermédiaire ? Pour une grande part, les modes de représentation sociale que nous étudions s'expriment à travers les monuments commémoratifs inscrits. En particulier, les sources principales que nous prenons en considération consistent en données de prosopographie que livrent ces documents épigraphiques.

Orienté vers la célébration des défunts, l'art écrit de la Première Période intermédiaire correspond à des inscriptions de nature autobiographique : il s'agit de textes avec lesquels les rangs supérieurs de la population se définissaient et s'inscrivaient dans l'espace funéraire et, dès lors, dans la mémoire des vivants. Ces éléments descriptifs, outre l'image, sont les titres, les épithètes et la phraséologie mises en œuvre pour établir un portrait optimal des notables – sur les parois des tombes, sur les stèles, sur les éléments de l'équipement funéraire et, plus rarement, sur des supports placés en dehors de la nécropole, par exemple les graffiti des montagnes et des sites fréquentés par les expéditions (pistes et environs des carrières et mines). Le contenu de ces « épitaphes » retrace une carrière et insiste généralement sur le rôle de leur propriétaire au sein de la communauté.

Ce type d'art monumental était, à l'Ancien Empire, l'apanage d'un groupe restreint de personnes. À la Première Période intermédiaire il l'est moins. Les monuments inscrits des particuliers comprenaient des tombeaux entièrement décorés ou pourvus seulement d'éléments architecturaux inscrits (architrave, stèle fausse-porte, corniche, jambage de porte, table d'offrande, etc.). Ils constituaient des

Rank », dans A. BENTLY, H. MASCHNER, Chr. CHIPPENDALE, éd., *Handbook of Archaeological Theory*, Lanham, 2008, p. 487-513.

symboles de statut : seuls certains membres de l'entourage du roi pouvaient se permettre ces tombeaux et des équipements luxueux ; les hauts dignitaires installés en province qui pouvaient bénéficier d'un mastaba ou d'un hypogée richement décorés étaient plus rares. Le prestige des élites provinciales se manifestait, dans les nécropoles, à travers les tombeaux imposants des chefs locaux (et leur emplacement dans une hiérarchie spatiale similaire à celle en vigueur dans les nécropoles de la capitale) mais qui étaient fabriqués en matériaux plus pauvres ou étaient généralement, avant la fin de la V^e dynastie, anépigraphes. À partir de la Première Période intermédiaire, en revanche, certaines nécropoles voient le nombre de tombes décorées s'accroître considérablement : à Naga ed-Deir, Dendara, Assiout, etc., ces hypogées ou mastabas, selon les traditions régionales, appartiennent à la famille des gouverneurs locaux, mais aussi aux membres d'une élite locale non dirigeante. Surtout, se répand une forme nouvelle d'élément décoratif : la stèle « rectangulaire », c'est-à-dire une dalle en pierre de dimensions extrêmement réduites par rapport aux parois des tombes, sur laquelle une image du défunt, avec parfois, des membres de sa maisonnée, est associée à une inscription commémorative et, éventuellement, à une scène d'offrande. Ces monuments résument, dans une certaine mesure, la décoration des tombes plus majestueuses. Les éléments essentiels pour le culte du défunt y sont présents. Du reste, l'emplacement de la stèle à l'extérieur du tombeau ou scellée dans la paroi qui ferme la chambre funéraire (de nombreuses stèles trouvées *in situ*, par exemple à Naga ed-Deir et El-Hawawish, en témoignent) signale l'endroit où poser les offrandes funéraires au plus près du défunt. Dans certaines nécropoles, et notamment dans l'Égypte septentrionale (par ex. Ehnasia el-Médina, Saqqara, Busiris), les stèles fausse-porte et les caveaux décorés sur les parois deviennent les éléments les plus communs de l'architecture funéraire.

La documentation textuelle en question a été partiellement recueillie dans des anthologies – parmi lesquelles le recueil W. Schenkel reste le plus complet, bien que daté – et dans des corpus rassemblant les monuments provenant d'un seul site ou d'une région. Ils ont été établis notamment par J.J. Clère et J. Vandier, pour un nombre conséquent d'inscriptions thébaines, par H.G. Fischer, pour les documents

des provinces coptite et tentyrite, par E. Brovarski, pour la documentation provenant de la province abydénienne, par N. Kanawati, pour le site d'El-Hawawish dans la province panopolite, et par Kh. Daoud, pour le corpus relatifs aux monuments des nécropoles memphites. Une nouvelle documentation est venue plus récemment compléter les sources jusqu'ici connues de certains sites. Par exemple, l'édition posthume des travaux de E. Edel dans la nécropole de Qoubbet el-Hawa apporte des informations précieuses et inédites. Le site de Gebelein et ses monuments suscitent un nouvel intérêt. De nouvelles inscriptions du tombeau du vizir ꜥmꜥi de Coptos ont enfin été publiées. La documentation d'Assiout, après les travaux pionniers de Griffith, Montet, Brunner et Edel, est maintenant renouvelée par l'équipe de J. Kahl, M. El-Khadragy et U. Verhoeven. Les fouilles conduites par M.-C. Pérez-Die dans la nécropole d'Ehnesia el-Medina ajoutent de nouveaux monuments à ceux qui avaient été publiés précédemment par J. Lopez, puis J. Padró. La nécropole d'Héliopolis a livré aussi des fragments intéressants de la Première Période intermédiaire, étudiés notamment par D. Raue. Les musées égyptiens, les archives et le marché de l'art ne cessent de réserver des surprises. Bref, le nombre de sources écrites et d'études s'accroît constamment. Cela rend encore plus urgent un examen extensif de cet important corpus épigraphique, en partie renouvelé.

Le but que nous visons n'étant pas de brosser un tableau complet des cadres administratifs égyptiens à une époque donnée, mais d'évaluer la nature du pouvoir des élites à la Première Période intermédiaire. Nous avons retenu, pour l'essentiel, une documentation possédant une importance sociale et symbolique majeure, c'est-à-dire ces monuments funéraires conçus par les particuliers pour se représenter et s'inscrire dans la mémoire collective locale.

D'autres types de sources, en revanche, comme les rares documents administratifs qui nous sont parvenus (lettres, décrets royaux, matériel sigillographique), ne sont pas au centre de notre étude. S'ils apportent des informations directes et précieuses sur les dynamiques bureaucratiques et économiques, ils sont non seulement trop rares pour offrir un panorama satisfaisant, mais renseignent peu sur la manière par laquelle les élites elles-mêmes se

définissaient et envisageaient leur rôle dans la société. Ces documents ne seront donc pris en considération que de manière ponctuelle, lorsqu'ils compléteront nos informations sur le fonctionnement des institutions dans lesquelles évoluaient les membres des élites de la fin du III^e millénaire. Quant à l'étude des marqueurs sociaux – quand ils ne sont pas les monuments funéraires eux-mêmes⁴⁴ –, nous renvoyons à la thèse de doctorat soutenue récemment par Chr. Mazé : elle porte sur les procédés qu'employaient les différents groupes de l'époque pour rendre visible leur position sociale à travers la culture matérielle⁴⁵.

Notre choix de prêter attention spécialement aux monuments funéraires découle assez naturellement de leur fonction intrinsèque : celle d'établir un lien entre les défunts et les vivants, en offrant volontairement une image et une identité choisies de la personne et de son statut. Cette valeur « commémorative » est essentielle. Pourtant, il est nécessaire, dans cette approche, de considérer ces documents non seulement comme sources d'information, mais comme informations en elles-mêmes⁴⁶, ayant un contexte d'emploi propre, et donc des règles qui façonnent leur contenu. En effet, le rôle de ces textes n'était pas d'offrir une description annalistique ou somatique, mais plutôt de décrire des individus et leur statut de manière élogieuse à partir d'une grille de valeurs communes. Il est par conséquent nécessaire de connaître leur contexte socioculturel de « production » et de « réception » avant d'interpréter leur contenu. Cela a un impact majeur sur la manière de comprendre certains clichés qui caractérisent la Première Période intermédiaire, notamment ceux qui concernent l'autonomie des notables et leur apport dans le domaine privé. Ils ont été interprétés comme la conséquence de désordres et le signe de l'apparition d'une nouvelle classe sociale avec ses propres valeurs, alors qu'une analyse fine des thématiques, qui reste à approfondir, permet

⁴⁴ En général, cf. l'essai pionnier de S. MORENZ, « Prestige-Wirtschaft im alten Ägypten », *Bayerische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse*, 1969/4, p. 1-61.

⁴⁵ Chr. MAZE, *Les marqueurs sociaux : représentation, identité, statut en Égypte ancienne (III^e millénaire – mi II^e millénaire avant notre ère)*, thèse de doctorat inédite, Université Lumière-Lyon 2, 2010.

⁴⁶ Pour une critique de la méthode, et de l'emploi des sources « historiographiques » comme sources d'informations plutôt que d'informations en elles-mêmes, cf. M. LIVERANI, « Memorandum on the Approach to Historiographical Texts », *Or* 42, 1973, p. 179-182.

d'observer que la Première Période intermédiaire se situe en grande partie dans la continuité de l'Ancien Empire⁴⁷. A notre sens, l'innovation des thèmes consiste davantage en un changement des contextes de production (avec l'établissement, semble-t-il, d'artistes-artisans en province à partir de la VI^e dynastie) et en une adaptation de la thématisation autobiographique au nouvel auditoire, celui du milieu rural/urbain et non plus celui de la seule Résidence et de la cour royale.

Avant de déduire de ces documents des indications sur la société ou sur l'histoire, il est essentiel en effet que le discours soit décodé et nuancé. En particulier, la finalité encomiastique et apotropaïque des monuments commémoratifs qui déforme le récit, en décrivant ou en représentant le notable dans un état idéal, a des répercussions sur la portée historiographique des textes.

L'art monumental égyptien étant à la fois figuratif et écrit, nous pourrions prendre en considération, dans notre recherche, tant l'épigraphie que l'iconographie. Cependant, nous avons choisi de concentrer notre analyse sur les sources les plus éloquentes, c'est-à-dire les textes. De fait, les images du notable, de son entourage et la représentation du milieu dans lequel il agit dans sa vie, sont souvent trop peu personnalisées et développées à la Première Période intermédiaire pour nous permettre de reconstituer le cadre sociohistorique dans lequel les élites ont évolué à la fin du III^e millénaire. Néanmoins, quelques cas spécifiques comme l'apparition d'un motif iconographique que nous appelons « de gynécée », la caractérisation des défunts comme archers ou la participation aux processions seront tout de même évoqués, de même que les récurrences textuelles qui se réfèrent aux mêmes images. De fait, nous n'oublierons pas d'enrichir l'analyse avec les sources iconographiques quand cela est possible et pertinent.

Les « inscriptions commémoratives » constituent donc l'objet principal de notre étude. Nous privilégions cette expression plutôt que le terme « biographie » (ou « autobiographie ») généralement employé par les spécialistes, car celui-ci est en

⁴⁷ La question de la continuité a été brillamment soulevée par *Études sur l'administration, le pouvoir et l'idéologie en Égypte, de l'Ancien au Moyen Empire*, ÆgLeod 4, Liège, 1997, à partir d'une étude cas : l'évolution de la phraséologie relative à la famine et au cliché du bon administrateur du milieu rural.

réalité réducteur : il ne correspond pas de manière fidèle au genre littéraire développé sur les monuments privés qui est beaucoup plus varié, tant dans les formes que dans les contenus, et même dans les supports qui le caractérisent. De fait, nous distinguons d'une part l'inscription commémorative et, d'autre part, le récit (auto)biographique où le défunt s'exprime à la première personne, ce dernier marquant un développement spécifique du premier.

Dans les monuments commémoratifs – comme les premières tombes à mastaba –, le nom et le titre, inscrits notamment sur des stèles, suffisaient pour indiquer l'identité et le statut du défunt⁴⁸. Le développement narratif est postérieur et apparaît vers les IV^e et V^e dynasties⁴⁹. Il naît sans doute de la volonté des notables de se distinguer davantage par rapport à leurs collègues, notamment dans le cas de dignitaires dont la fonction n'était pas assez importante pour que leur statut fût immédiatement perceptible. Si la position et la dimension imposante de la tombe et les titres grandiloquents étaient des indices suffisants pour témoigner du rôle éminent des hauts fonctionnaires, les dignitaires d'un rang moins élevé avaient besoin, en revanche, d'affirmer ou de justifier davantage leur appartenance à l'élite, à travers des explications ou des anecdotes, afin de se légitimer. Les titres et les épithètes commencèrent alors à se répandre dans les nécropoles memphites où la société de la cour royale était inhumée. Les considérations éthiques autour de l'action du défunt firent ensuite leur apparition parmi les thèmes abordés. Des événements en relation avec la vie de cour commencèrent à être décrits à partir de la

⁴⁸ Cf. J. BAINES, « Forerunners of Narrative Biographies », dans A. LEAHY, J. TAIT, éd., *Studies on Ancient Egypt in Honour of H. S. Smith*, London, 1999, p. 23-37 ; M. BAUD, « Le format de l'histoire. Annales royales et biographies de particuliers dans l'Égypte du III^e millénaire », dans N. GRIMAL, M. BAUD, éd., *Événement, récit, histoire officielle : l'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Colloque du Collège de France, amphithéâtre Marguerite-de-Navarre, 24-25 juin 2002*, Études d'égyptologie 3, Paris, 2003, p. 271-302 ; sur l'évolution du genre biographique au III^e millénaire, cf. récemment *Les autobiographies de l'Ancien Empire égyptien*, OLA 255, Leuven – Paris, 2017.

⁴⁹ Cf. en dernier lieu J. STAUDER-PORCHER, « Les actants des autobiographies événementielles de la V^e et de la VI^e dynastie », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius. Mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven – Paris – Bristol, 2016, p. 579-591 ; et M. BAUD, « The Birth of Biography in Ancient Egypt. Text Format and Content in the IVth dynasty », dans St. SEIDLMEYER, éd., *Texte und Denkmäler des ägyptischen Alten Reiches*, Thesaurus linguae aegyptiae 3, Berlin, 2005, p. 91-124.

V^e dynastie notamment, en faisant état de la rencontre entre le dignitaire et le roi, puis de la participation à des missions commanditées par la Couronne, d'où l'apparition d'un *topos* qui sublime la figure du fonctionnaire loyal au roi.

Ces détails prennent en général la forme du récit (auto)biographique, c'est-à-dire d'un discours proféré à la première personne par le notable lui-même, dans lequel les louanges directes du roi peuvent être évoquées. La définition « auto-biographie » proposée par certains spécialistes pour désigner l'ensemble de ces textes des tombes privées provient de cet expédient rhétorique. Occasionnellement, un narrateur fictif ou le roi en personne, s'exprime et s'adresse directement au défunt pour tisser son éloge, ou en parle à la troisième personne. Du point de vue du locuteur, cela fait penser à une « allo-biographie »⁵⁰.

Comme l'ont systématiquement mis en évidence J. Janssen dans un premier temps⁵¹, et maintenant N. Kloth⁵², ces descriptions reposaient sur des formules clés, puis des thèmes qui devinrent vite des clichés stéréotypés⁵³. Pourtant, les informations sur le défunt ne se limitent pas au récit. Elles sont aussi présentes dans les titres et les épithètes qui se placent tant dans l'énoncé qu'en dehors de celui-ci, attachés alors au nom du bénéficiaire de l'inscription. C'est donc tout élément prosopographique qui nous intéresse dans notre étude pour dresser le portrait des hommes et des femmes de pouvoir, et de tous ceux qui, pour leur statut remarquable, légitimé par les différentes raisons qu'ils mettaient eux-mêmes en scène et que nous allons analyser, bénéficiaient d'un monument inscrit.

Rappelons également que ce langage de la célébration des particuliers n'est pas exclusivement réservé au contexte funéraire. Il est employé à partir de la fin de l'Ancien Empire dans les marges de la vallée du Nil par les dignitaires soucieux de

⁵⁰ Sur la notion d'allobiographie, cf. A. GNIRS, « Die ägyptische Autobiographie », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature. History and Forms*, PdÄ 10, Leiden – New York – Köln, 1996, p. 195-196 notamment.

⁵¹ J. JANSSEN, *De traditioneele egyptische Autobiografie voor het Nieuwe Rijk*, 2 vol., Leiden, 1946.

⁵² Voir le répertoire formulaire analysé par KLOTH, N., *Die (auto-)biographische Inschriften des ägyptischen Alten Reiches: Untersuchungen zu Phraseologie und Entwicklung*, SAK Beihefte 8, Hamburg, 2002.

⁵³ Cf. l'argumentaire de J.J. CLERE, « [C.R. de] J. Janssen, De traditioneele Egyptische autobiografie », *BiOr* 4, 1947, p. 1-5.

commémorer leur participation à des expéditions en laissant sur place des inscriptions et des graffiti gravés sur les parois rocheuses. Si leur fonction n'était pas spécifiquement funéraire, ces inscriptions constituent à leur manière un gage de mémoire éternelle et participent de la célébration de l'individu. Bien que sur le plan formel il n'y a pas, en notre sens, une distinction fondamentale entre les inscriptions des tombes et ces inscriptions commémoratives des lieux des marges, ces dernières apportent cependant des informations sur une élite de « professionnels » en particulier, et non sur l'élite d'une communauté locale. Dans l'analyse sociologique, il est important tenir compte des limites historiographiques que la nature (et le contexte d'emploi) des sources nous imposent⁵⁴.

Bien qu'ils soient souvent étudiés séparément, les trois éléments de l'analyse prosopographique évoqués – les titres, les épithètes et la phraséologie – ne sont pas des catégories qui correspondent à des critères anciens. À la lecture des textes, on constate que les limites entre ces catégories sont peu précises. Dès lors, chaque attestation peut parfois être interprétée et cataloguée différemment, au gré de la sensibilité du chercheur et de l'optique de son étude. Ainsi, certains répertoires de titres négligent les attestations qui se trouvent au sein des récits biographiques. De même, on constate une difficulté avérée dans les travaux récents à distinguer et à traiter certaines épithètes. Selon les auteurs, celles-ci sont considérées tantôt comme de simples qualificatifs analogues aux titres (souvent mélangés avec eux), tantôt comme des « phrases que leur forme inciterait à classer comme “narratives” »⁵⁵.

Il semble en réalité que ces différents éléments du discours commémoratif correspondent à un seul type de texte, que nous pouvons rapprocher de ce que les Égyptiens appelaient, dès la fin du III^e millénaire, *fd m i“wt βrt-nÚr* « discours fait de “fonctions de nécropole” »⁵⁶. Utilisée de manière péjorative dans les

⁵⁴ Cf. également D. VALBELLE, « La notion d'identité dans l'Égypte pharaonique », dans *Sesto Congresso internazionale di egittologia: atti*, II, Torino, 1993, p. 551-556.

⁵⁵ E. RICKAL, *Les épithètes dans les autobiographies de particuliers du Nouvel Empire égyptien*, I, thèse de doctorat inédite, université Paris IV-Sorbonne, Paris, 2005, p. 19.

⁵⁶ Pour une définition de *fd m i“wt βrt-nÚr* « discours fait de “fonctions de nécropole” », cf. L. COULON, « Véracité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période intermédiaire », *BIFAO* 97, 1997, p. 113-114, k) notamment. Cette expression avait fait l'objet d'une

« protestations de véracité » ponctuant certains récits biographiques⁵⁷, l'expression désigne dans ces textes anciens l'ensemble des propos mensongers – caractéristiques des éloges des tombes – que dénonce le défunt et dont il se départit. Celui-ci précise que son propre récit, dans lequel il relate ses fonctions, n'est pas faux à la différence des propos dithyrambiques coutumiers de ses prédécesseurs et contemporains.

En filigrane, cette expression – *fd m i"wt βrt-nÚr* – tendrait à indiquer que les Égyptiens envisageaient les inscriptions des tombes comme un genre à part entière, déterminé par une forme (le *fd* « récit, discours »), un contenu (les *i"wt* « fonctions, faits honorables » du notable), un contexte (la *βrt-nÚr* « nécropole ») et, dès lors, une fonction commémorative qui agissait sur le caractère laudatif et potentiellement mensonger des propos tenus.

Les formules décrivant le notable, son statut, sa fonction, son comportement, sont déclinées en tant que titres, épithètes ou phrases. La tradition protocolaire, le goût de l'auteur ou les limites du support sont tous des facteurs qui influencent le choix entre une forme ou l'autre, pour décrire l'individu. En d'autres termes, on observe une flexibilité discursive dans les inscriptions à caractère commémoratif. Enfin, l'analyse des seuls récits autobiographiques ne permettrait pas d'envisager l'ensemble de chaque portrait.

Pour l'étude de prosopographie qui est en amont de notre recherche sur l'identité des membres des élites, l'adoption d'une approche uniquement phraséologique aurait signifié qu'une quantité considérable d'informations relatives à la personne célébrée dans son/ses monuments aurait pu nous échapper. Choisir une seule catégorie en tant qu'objet d'étude (les titres, les épithètes ou la phraséologie), en admettant qu'on arrive à toujours opérer une distinction entre ces trois formes, aurait conduit à une étude philologique visant à appréhender l'évolution d'un élément du

note de H.G. FISCHER, *Dendera in the Third Millenium BC*, Locust Valley, 1968, p. 145, i) ; le sujet avait été traité brièvement par J. VANDIER, *Mo'alla : la tombe d'Ankhtifi et la tombe de Sébekhotep*, BdE 18, Le Caire, 1950, p. 245-246. Cette expression a été interprétée par certains comme la preuve de l'illégitimité du statut et des fonctions que les notables de la Première Période intermédiaire s'attribuaient.

⁵⁷ En général, sur les « protestations de véracité », cf. L. COULON, *op. cit.*, p. 110-118.

discours selon les contextes et les époques, et non à une étude historique à même de mettre en évidence les transformations d'une société. En ce sens, D. Doxey et E. Rickal ont conduit un travail d'indexation et analyse des épithètes provenant respectivement des sources biographiques du Moyen et du Nouvel Empire, en étudiant leur contenu et en expliquant leur fonctionnement. Leur travail met en avant, entre autres, ce que ces formules décrivent à propos du rapport établi entre l'individu et la société, et en cela il est essentiel dans la perspective d'une étude sociohistorique. Pourtant, les informations fournies restent partielles pour une étude de type prosopographique ; une telle approche ne peut constituer que l'un des pans de la recherche de l'historien lorsqu'il s'intéresse plus largement à la place des individus dans la société. Parallèlement, le travail de W. Grajetzki sur les titres de fonction au Moyen Empire limite l'analyse à l'appareil administratif⁵⁸.

Une autre démarche demeure alors possible. Nous pensons au travail mené par N. Favry sur les nomarques de l'époque du roi Sésostri I^{er}, dans lequel l'auteur recense et analyse, selon une approche thématique, les titres, les épithètes et les passages narratifs des récits autobiographiques de ces hauts fonctionnaires⁵⁹. Ce type d'étude embrassant les données prosopographiques de manière extensive est celui qui nous paraît, méthodologiquement, le plus adapté à une recherche sur l'histoire politique et sociale à l'instar de celle que nous envisageons ici. Ce type d'analyse permet en effet d'envisager les nombreuses facettes formant le portrait des hommes de l'élite.

Dans le présent travail, l'étude des titres, des épithètes et de la phraséologie des autobiographies est intégrée au corps du texte, dont les parties et les chapitres sont répartis selon une progression thématique⁶⁰.

Les sources indirectes et leur portée historiographique

⁵⁸ W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten der ägyptischen Zentralverwaltung zur Zeit des Mittleren Reiches: Prosopographie, Titel und Titelreihen*, Achet A 2, Berlin, 2000

⁵⁹ N. FAVRY, *Le nomarque sous le règne de Sésostri I^{er}*, IEA 1, Paris, 2004.

⁶⁰ Dans l'idéal, ce travail de synthèse, où les éléments prosopographiques sont énumérés et commentés dans le corps du texte, pourrait être combiné à un corpus prosopographique, qui reste à éditer, suivant le modèle de D. FRANKE, *Personendaten aus dem Mittleren Reich (20.-16. Jahrhundert v. Chr.) : Dossiers 1-796, ÄA 41*, Wiesbaden, 1984.

Nos conclusions seront occasionnellement confrontées à des sources secondaires ; nous pourrions par exemple puiser dans la littérature égyptienne, en tenant compte cependant de la portée historiographique spécifique des œuvres. En effet, la littérature égyptienne est un corpus textuel incontournable pour le rôle qu'elle a joué – et joue encore en partie – dans la reconstitution historique de la Première Période intermédiaire⁶¹. Il convient pourtant d'en rappeler ici les limites historiographiques : la tendance actuelle est de dénier toute valeur historique des œuvres littéraires, quand on ne remet pas en cause la date de leur composition.

Les chefs-d'œuvre de la littérature dite pessimiste – comme les *Lamentations d'Ipououer* – qui décrivent une Égypte dans le chaos semblent désormais l'expression d'une rhétorique qui joue sur l'inversion des valeurs, plutôt que sur une narration autour de faits avérés. Elles peuvent permettre d'évaluer l'écart qui sépare ces récits des informations que les sources primaires nous apportent, et de distancier ainsi nos résultats des propos tenus par certains chercheurs qui font emploi de ces textes littéraires comme sources historiques directes. En revanche, un ouvrage comme *l'Enseignement pour Mérykaré*⁶², qui fait preuve d'une majeure validité historiographique (bien qu'on estime désormais qu'il s'agit d'un travail apocryphe composé soit au Moyen Empire soit à la XVIII^e dynastie)⁶³, pourra être cité pour montrer la fidélité de son contenu par rapport à certains faits que les sources épigraphiques de la Première Période intermédiaire attestent. Il semble que les auteurs de cette œuvre pseudo historique aient eu une connaissance étendue des événements et des faits culturels qui s'étaient produits dans le passé au sein du royaume héracléopolitain⁶⁴. Cette « mémoire » d'un temps révolu, comme la définit

⁶¹ Lire par exemple G. POSENER, « L'apport des textes littéraires à la connaissance de l'histoire égyptienne », dans S. DONADONI, éd., *Le fonti indirette della storia egiziana*, Roma, 1963, p. 11-30.

⁶² J. QUACK, *Studien zur Lehre für Merikare*, GOF IV/23, Wiesbaden, 1992.

⁶³ Sur les datations proposées, cf. en dernier lieu A. STAUDER, *Linguistic Dating of Middle Egyptian Literary Texts*, LingAeg StudMon 12, Hamburg, 2013 ; voir également les réflexions de A. ROCCATI, « La scrittura testuale nell'Egitto del II millennio a.C. e la datazione dei testi », dans Chr. ZIVIE-COCHE, I. GUERMEUR, éd., « *Parcourir l'éternité* » : hommages à Jean Yoyotte II, BEHESR 156, Turnhout, 2012, p. 939-946.

⁶⁴ Cf. A. DEMIDCHIK, « The Date of the "Teaching of Merikare" », dans E. KORMYSHEVA *et alii*, éd., *Cultural Heritage of Egypt and Christian Orient VI. Egypt and Near Eastern Countries, III mill. BC - I mill. AD*, Moscow, 2011, p. 49-70.

J. Assmann⁶⁵, se révèle être parfois un précieux témoignage pour étayer certaines conclusions auxquelles les textes de la Première Période intermédiaire nous amènent. Par ailleurs, en ce qui concerne la portée historiographique de *l'Enseignement pour Mérykarê*, rappelons que la critique de N. Björkman⁶⁶ qui invoque une distance entre l'ouvrage et les faits relatés dans les sources primaires, a été démentie, sur le fond, par plusieurs savants; les conclusions méthodologiques qui découlent de son analyse ne devraient plus être prises d'exemple pour ce qui concerne l'étude de la Première Période intermédiaire.

Les limites chronologiques

En ce qui concerne les limites chronologiques de notre étude, la Première Période intermédiaire est considérée du point de vue historiographique traditionnel, c'est-à-dire la suite de la VI^e dynastie jusqu'à l'époque de la réunification de l'Égypte par Montouhotep II.

Cela signifie, par exemple, que les notables ayant vécu sous Montouhotep II sont eux aussi pris en considération. Une partie de leur carrière a été accomplie alors que le pays était encore divisé en deux royaumes.

La datation des documents faisant souvent l'objet de débat, certaines sources sont analysées avec prudence, malgré l'incertitude qui prévaut quant à leur pertinence historique. En raison de ces difficultés d'identification, mais également en raison du caractère de la Première Période intermédiaire comme époque de passage et de transition, il paraît nécessaire, au final, de considérer la Première Période intermédiaire dans la longue durée, afin d'offrir une lecture des évolutions socioculturelles en cours. Cela implique parfois d'élargir le spectre temporel de nos recherches (surtout quand des études préliminaires manquent sur les époques limitrophes) et de prêter ainsi attention à la périphérie de la Première Période

⁶⁵ Il fait cependant référence, à travers ce mot « mémoire », à l'emprunt du passé pour l'adaptation aux nécessités du Moyen Empire, dans la littérature pessimiste : « It [l'œuvre littéraire] takes the memory by which the Middle Kingdom retrospectively transformed the First Intermediate Period and molded it into a symbol, a commemorative figure » (J. ASSMANN, *The Mind of Egypt*, Cambridge, 2003, p. 106-114 et cit. p. 109).

⁶⁶ N. BJÖRKMAN, « Egyptology and Historical Method », *Orientalia Suecana* 13, 1964, p. 9-33.

intermédiaire, notamment la fin de l’Ancien Empire (VI^e dyn.) et le début du Moyen Empire (fin XI^e et début XII^e dyn.).

La question de la datation des documents

Pour ce qui concerne les monuments de la fin de l’Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire, les historiens s’appuient de plus en plus sur les datations que N. Kanawati et son équipe proposent dans les volumes qu’ils éditent depuis trente ans sur les nécropoles de Moyenne Égypte, à partir de celle de l’ancienne Akhmim⁶⁷. Les critères de datation adoptés sont cependant critiqués sévèrement par les spécialistes de l’art et de l’épigraphie du III^e millénaire. Tout d’abord, son interprétation de l’évolution architecturale des tombes des nécropoles a été mise en doute, entre autres, par M. Baud⁶⁸, E. Brovarski⁶⁹, D. Franke⁷⁰, P. Piacentini⁷¹, N. Strudwick⁷², etc. Pourtant son modèle est toujours suivi et on peut dire qu’une école australienne s’est établie.

Dans les travaux de N. Kanawati, on remarque une tendance progressive de la part de l’auteur à dater les monuments vers le début de la VI^e dynastie. Il remet même en discussion ses propres conclusions énoncées dans ses premiers essais. Les limites de son approche sont évidentes lorsque de nouvelles données nous offrent des datations certaines. Par exemple, avant que le tombeau du gouverneur *st-k* d’Éléphantine (QH 110) soit publié, le monument a été daté, à travers des critères architecturaux et philologiques propres à l’école australienne, de la fin de l’Ancien Empire ou de la VIII^e dynastie⁷³, alors qu’il ne peut pas être antérieur à la IX^e

⁶⁷ N. KANAWATI, *The Rock Tombs of El-Hawawish : the Cemetery of Akhmim*, 10 vol., Sydney, 1981-1992.

⁶⁸ M. BAUD, *Famille royale*, p. 10-11.

⁶⁹ *Pars pro toto*, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt in Old and to Middle Kingdoms », *ZÄS* 140, 2013, p. 108-111 notamment.

⁷⁰ D. FRANKE, « (C.R. de) N. Kanawati, The Rock Tombs of El-hawawish VII, VIII, IX ... », *JEA* 79, 1993, p. 288-292.

⁷¹ P. PIACENTINI, *Les scribes dans la société égyptienne de l’Ancien Empire I, Les premières dynasties, les nécropoles memphites*, EME 5, Paris, 2002, p. 24-25.

⁷² N. STRUDWICK, *The Administration of Egypt in the Old Kingdom*, London – Boston, 1985, p. 5-6.

⁷³ Voir par ex. M.R. JENKINS, « Notes on the Tomb of Setka at Qubbet el-Hawa, Aswan », *BACE* 11, 2000, p. 67-81.

dynastie en raison de la mention de l'ancêtre de la dynastie héracléopolitaine qui se comporte comme les rois memphites en établissant un rapport de dépendance avec son sujet⁷⁴. N. Kanawati juge les critères paléographiques et épigraphiques arbitraires, tandis que ces indicateurs permettent selon nous d'atteindre des résultats satisfaisants. Dans son argumentation, il emploie souvent l'absence de détails assurés de la Première Période intermédiaire (par exemple la pustule dans l'épithète *imy-wt* d'Anubis) et des observations esthétiques très vagues et dont la fiabilité est limitée (la mention d'un roi de l'Ancien Empire dans les titres ou la qualité du dessin dans l'iconographie), comme preuve pour dater un monument de l'Ancien Empire plutôt que de la Première Période intermédiaire⁷⁵. Ainsi, si l'on devait suivre les propos de l'archéologue, l'absence de caractères paléographiques ou d'éléments stylistiques qui appartiennent aux stéréotypes de la Première Période intermédiaire nous amènerait à dater de la VI^e dynastie les élégantes stèles provenant du mastaba du vizir ꜥm*ꜥ* de Coptos, alors que celui-ci a vécu assurément sous les règnes des derniers rois de la VIII^e dynastie⁷⁶. Les récents travaux de M. Pitkin s'inscrivent dans

⁷⁴ Sur la datation, voir en dernier lieu E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan. I. Abteilung*, III, Paderborn – München – Wien – Zürich, 2008, p. 1795-1796.

⁷⁵ Pour un exemple de ce type d'argumentaire : « Although certain aspects of the stela, such as the small figure of the wife and the use of the determinative [PUSTULE] in the epithet *jmj-wt* of Anubis, suggest a date after Dynasty 6, the relatively well executed figures and signs do not support a date in the First Intermediate Period, particularly when the somewhat modest position of the owner is taken » (cit. de N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim in the Old Kingdom. Part I. Chronology and Administration*, Nort Ryde, 1992, p. 164-165). Sur l'importance donnée à la mention des noms royaux : « Setka-s title “inspector of the priests of the pyramid of Pepy II” would seem to indicate that he lived at a time when that king's mortuary complex was staffed and functioning. His major titles suggest that he played a role in the military and civil administration of the province, perhaps encompassing part of Lower Nubia immediately to the south of the First Cataract. These factors suggest a very late Old Kingdom or early First Intermediate Period dating for the tomb [scil. VI^e ou VIII^e dyn.] » (cit. de M.R. JENKINS, *op. cit.*, p. 69).

⁷⁶ Pour la nouvelle documentation de Coptos, cf. Maha F. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥmꜥ at Nag' Kom el-Koffar, Qift I. Autobiographies and Related Scenes and Texts*, Cairo, 2014.

le sillage de N. Kanawati⁷⁷. La récente synthèse sur les élites de Meir se fonde sur ces bases chronologiques⁷⁸.

Une étude approfondie qui porterait sur les critères de datation, notamment épigraphiques, est à envisager. À défaut d'un travail de référence de ce type, les chercheurs restent trop prudents et préfèrent dater certains documents de la fin de la VI^e dynastie ou « peu après » plutôt que proposer une fourchette plus large ou trancher pour des datations plus récentes : cela vaut par exemple pour la datation de certains graffiti d'Elkab et une partie de la documentation de Qoubbet el-Hawa. Dans cette nécropole en particulier, nous attribuons avec sûreté certains monuments aux ateliers de la Première Période intermédiaire plutôt qu'à la fin de la VI^e dynastie, selon des caractères intrinsèques de paléographie et de style. Par ailleurs, en ce qui concerne la documentation d'Éléphantine et d'Akhmim, E. Brovarski a récemment mis en évidence, en tenant compte de l'évolution des générations de gouverneurs, que certains hauts personnages parmi les nombreux que l'on place d'habitude sous le règne de Pépy II, étaient nécessairement postérieurs⁷⁹.

La datation de la documentation pose également des problèmes quand on aborde la fin de la Première Période intermédiaire. L'attribution de certains notables au royaume héracléopolitain (X^e dyn.) plutôt qu'au domaine thébain (XI^e dyn.) est parfois difficile à établir et suscite des polémiques. Ainsi, le statut de la famille de vizirs d'Hermopolis fait l'objet de divergences entre H. Willems⁸⁰ et L. Gestermann⁸¹ d'une part, qui optent pour une datation récente, et E. Brovarski,

⁷⁷ M. PITKIN, « The Distribution and Dating of Egyptian False Doors and Funerary Stelae of the First Intermediate Period: a Preliminary Analysis », dans M.S. PINARELLO *et alii*, éd., *Current Research in Egyptology 2014: Proceedings of the Fifteenth Annual Symposium, University College London and King's College London, April 9-12, 2014*, Oxford, 2015, p. 261-277.

⁷⁸ M. LASHIEN, *The Nobles of El-Qusiya in the Sixth Dynasty : A Historical Study*, Wallasey, 2017.

⁷⁹ E. BROVARSKI, *loc. cit.*

⁸⁰ Voir en dernier lieu H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects of Egyptian Funerary Culture : Religious Ideas and Ritual Practice in Middle Kingdom Elite Cemeteries*, CHANE 73, Leiden – Boston – Brill, 2014, p. 79-98 (version augmentée de *Les Textes des sarcophages et la démocratie : éléments d'une histoire culturelle du Moyen Empire égyptien*, Paris, 2008).

⁸¹ L. GESTERMANN, « Die Datierung der Nomarchen von Hermopolis aus dem frühen Mittleren Reich - eine Phantomdebatte? », *ZÄS* 135, 2008, p. 1-15.

qui soutient une datation plus reculée dans le temps⁸². Cette discussion s'insère dans un débat plus large sur les critères de datation en matière d'épigraphie, de paléographie et d'archéologie servant à établir une séparation nette entre la documentation de la Première Période intermédiaire et celle du Moyen Empire. W. Schenkel fait figure de précurseur dans cette recherche avec son premier essai de synthèse paru en 1962⁸³, mais ses résultats ont été depuis révisés⁸⁴, notamment par D. Spänel⁸⁵.

L'idée que la Première Période intermédiaire correspond à une époque de déclin et le Moyen Empire à une renaissance égyptienne a elle aussi des répercussions conséquentes dans la manière de traiter le sujet. Sur le plan historique et culturel, certains documents, par exemple les stèles produites par les ateliers thébains avant la réunification du pays, sont considérées, par certains chercheurs, comme des témoins de la culture du Moyen Empire⁸⁶. Pourtant, les élégants monuments privés des fonctionnaires des rois Antef et des fonctionnaires ayant vécu au début du règne de Montouhotep II, appartiennent à la même période, si non à la même tradition, des riches tombeaux des gouverneurs d'Assiout, gouverneurs qui ont été les protagonistes des guerres de la Première Période intermédiaire. Dès lors, les

⁸² Dans l'ordre, à partir de l'article plus récent, cf. E. BROVARSKI, « Pace Harco Willems », *GM* 249, 2016, p. 31-37.; *id.*, « A Phantom Debate », dans E. BECHTOLD, A. GULYAS, A. HASZNOS, éd., *From Illahun to Djeme. Papers Presented in Honour of Ulrich Luft*, BAR IS 2311, Oxford, 2011, p. 25-30 ; *id.*, « The Hare and Oryx Nomes in the First Intermediate Period and Early Middle Kingdom », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society: Studies in Honour of Naguib Kanawati I*, CASAE 38, Le Caire, 2010, p. 31-85. Pour son étude de base sur la datation, notamment d'ḥꜣt-nꜣt I et de sa famille, voir *id.*, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome in the First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans W.K. SIMPSON, W.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in Honor of Dows Dunham on the Occasion of His 90th Birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 14-30.

⁸³ W. SCHENKEL, *Frühmittelägyptische Studien*, Bonn, 1962.

⁸⁴ Voir par exemple H.G. FISCHER, « (C.R. de) Wolfgang Schenkel, Frühmittelägyptische Studien », *BiOr* 23, 1966, p. 28-30.

⁸⁵ D. SPÄNEL, « Palaeographic and Epigraphic Distinctions between Texts of the So-Called First Intermediate Period and the Early Twelfth Dynasty », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson II*, Boston, 1996, p. 765-786.

⁸⁶ Voir par exemple dans l'anthologie de LANDGRAFOVA, R., *It Is My Good Name That You Should Remember. Egyptian Biographical Texts on Middle Kingdom Stelae*, Praha, 2011.

monuments de ces derniers seront visités des siècles plus tard et leurs inscriptions et leur décoration seront considérées des modèles de style par les Anciens⁸⁷.

Face à ces tâtonnements, dont les répercussions sur les différentes reconstitutions historiques qui ont pu être proposées sont sensibles, nous suivons principalement, dans ce travail, les analyses de H.G. Fischer⁸⁸ et E. Brovarski⁸⁹ pour établir une chronologie interne de la Première Période intermédiaire. Néanmoins, une synthèse sur les critères de datation stylistiques et épigraphiques de l'époque manque.

Organisation du travail

La Première Période intermédiaire étant décrite comme une époque de désordres, d'effacement du pouvoir monarchique et institutionnel, il importera de vérifier, enfin, quelle est l'importance des institutions étatiques et non étatiques dans la construction de l'identité élitaires à cette époque : comment les élites s'inscrivent-elles dans les cadres institutionnels ? C'est du reste le principal type d'informations que les bénéficiaires de monuments inscrits livrent pour perpétuer le souvenir d'eux-mêmes à la postérité.

Nous commencerons donc, dans une **Première Partie**, par envisager l'appareil administratif de l'État pendant la Première Période intermédiaire, dans la mesure où les sources écrites nous le permettent. Les élites de l'époque – ou une partie d'elles – se représentent-elles intégrées dans ce cadre institutionnel ? Pour y répondre, nous nous attacherons à déterminer les institutions et les services de l'administration centrale qui survivent à l'Ancien Empire et ceux qui se sont été nouvellement créés.

⁸⁷ J. KAHL, *Siut - Theben: zur Wertschätzung von Traditionen im alten Ägypten*, PdÄ13, Leiden, 1999 ; GI. ROSATI, J. OSING, *Papiri geroglifici e ieratici da Tebtynis*, 2 vol., Firenze, 1998.

⁸⁸ Voir notamment H.G. FISCHER, *Inscriptions from the Coptite Nome : Dynasties VI-XI*, AnOr 40, Roma, 1964 ; id., *Dendera in the Third Millennium B.C. : down to the Theban Domination of Upper Egypt*, Locust Valley, 1968.

⁸⁹ Voir notamment E. BROVARSKI, *The Inscribed Material of the First Intermediate Period from Naga-ed Dêr*, thèse inédite, Université de Chicago, 1989. Au demeurant, nous signalons entre autres l'annexe que ce auteur a rédigé concernant la documentation thébaine, qui n'est pas commentée ailleurs (*ibid.*, p. 1029-1058).

Pour évaluer les changements, nous étudierons les bureaux chapeautés par les vizirs à l’Ancien Empire, et dont des vestiges sont encore attestées à la Première Période intermédiaire : la Chancellerie, qui comprend des secteurs d’activité que l’on divise traditionnellement en Archives et Justice (**Chapitre 1**) ; les Travaux publics (**Chapitre 2**) ; et les services économiques centralisés, notamment le Trésor, le Grenier et le Garde-manger (**Chapitre 3**). Nous poursuivrons notre recherche en nous intéressant aux protagonistes de l’appareil administratif central : les vizirs et les nouveaux ministres qui contrôlent les biens et les domaines de la Couronne (**Chapitre 4**).

Dans une **Deuxième Partie**, nous décrirons comment les élites de la Première Période intermédiaire s’intègrent aux différents réseaux administratifs qui gèrent le territoire. D’abord, il sera question d’identifier les hauts fonctionnaires qui dirigent les différentes unités administratives (**Chapitre 5**) selon leur extension (domaines, villes, provinces, régions). Ensuite, on verra plus dans le détail quelle est la place des élites dans la gestion des ressources naturelles (**Chapitre 6**) ou humaines (**Chapitre 7**) et dans les questions de police (**Chapitre 8**) et les affaires militaires (**Chapitre 9**). Le rôle joué dans des institutions délibératives collégiales sera pris en considération (**Chapitre 10**).

L’étude des élites locales ne peut pas enfin être engagée sans évaluer la place que celles-ci détiennent dans les principaux lieux de pouvoir des localités/villes : les palais et les temples. En particulier, nous aborderons, dans une **Troisième Partie**, la question des « palais », en tenant compte de l’existence d’établissements tant royaux que non royaux. On s’aperçoit, en effet, que certains membres de l’élite du pays et des élites locales sont des acteurs de premier ordre dans l’univers palatin. À cette époque encore, l’autorité et le prestige des élites relèvent tant des fonctions que les notables exercent – que ce soit à la cour du roi ou dans les demeures seigneuriales de province – que de la participation de ces individus à la vie palatine. Notre analyse se structurera donc autour de ces deux thèmes. Un premier volet (**Chapitre 11**) décrira les fonctions des membres de l’élite au pouvoir (les chefs et leurs subordonnés) selon les secteurs multiples qui composent et organisent les palais, et la position qu’ils affirment occuper dans l’édifice. Le second volet (**Chapitre 12**) explorera la

thématique de la vie au palais et de l'étiquette, à travers l'étude de cas de figure. Les objectifs de ces deux chapitres seront respectivement de découvrir les aspects fonctionnels de ce type d'établissement où l'élite opère d'une part, et d'aborder le palais comme « facteur social », élément de cohésion et catalyseur de codes culturels de cour d'autre part.

Une **Quatrième Partie** sera réservée à l'étude des « temples » et notamment des sanctuaires divins de province. Deux aspects nous intéresseront davantage et seront étudiés séparément : d'une part, le pouvoir et le prestige qui résultent de la participation aux rites en qualité de membres du clergé et d'officiants (**Chapitre 13**) ; d'autre part, l'autorité que l'administration économique du temple confère (**Chapitre 14**). Nous tenterons d'identifier ainsi le type de fonctionnement et les relations que les temples entretiennent avec les entités administratives étatiques et locales. Nous verrons dès lors si, à la Première Période intermédiaire, les temples se substituent à l'autorité royale, ou s'il y a au contraire une continuité avec la tradition de l'Ancien Empire. Les différences ou les similitudes par rapport à l'Ancien Empire seront donc prises en compte. Notre objectif sera, en guise de conclusion, de mettre en évidence le type de pouvoir que les responsables des temples détiennent et de déterminer leur marge d'autonomie par rapport au réseau administratif étatique (**Chapitre 15**).

Une **Cinquième Partie** abordera la question centrale qu'est, dans l'étude de la Première Période intermédiaire, celle de la « propriété privée ». Comme nous l'avons évoqué plus haut, ce sujet attire l'attention des chercheurs qui essayent de comprendre cette époque et les raisons de sa genèse. Bien que ce thème mérite certainement un développement monographique d'une plus grande ampleur tant le rôle joué par les particuliers dans l'économie égyptienne en général reste à préciser, cette partie sera néanmoins plus brève que les précédentes. Notre argumentaire se concentrera sur la part jouée par l'administration privée dans le développement de la Première période intermédiaire. Nous tâcherons d'évaluer, en particulier, ce qu'il en est de la richesse accrue des hommes de cette époque et de mettre à l'épreuve l'hypothèse largement répandue selon laquelle on assisterait alors à l'émergence de parvenus s'étant enrichis aux frais des institutions étatiques prétendument déchues.

La Première Période intermédiaire marque-t-elle réellement la naissance d'une bourgeoisie ? Les entités privées se sont-elles substituées aux acteurs et aux institutions économiques promus par la Couronne à l'Ancien Empire ? Y a-t-il eu, en ce sens, un changement entre les deux époques ? Si les quatre premières parties de ce travail tendent à infirmer ou à nuancer l'hypothèse d'une rupture nette – l'État central, les institutions territoriales, les palais et les temples semblent tous demeurer des acteurs économiques dynamiques à la Première Période intermédiaire –, nous essayerons de comprendre néanmoins ce que signifient, dans ce cadre institutionnel, les vantardises des particuliers concernant leur réussite financière et individuelle. Sont-elles vraiment des revendications portant sur une indépendance des hommes par rapport au roi ? Nous étudierons ainsi l'idéal du « bon héritier », qui semble ressortir de la phraséologie de l'époque. Trois clichés biographiques majeurs seront donc analysés : l'influence de la maisonnée sur les actions des notables (**Chapitre 16**) ; la valeur éthique de restaurer la maison et accroître ses propriétés (**Chapitre 17**) ; la construction et la restauration des tombes (**Chapitre 18**). Il conviendra alors de nuancer l'idéal de l'homme autonome et affranchi qu'ont décrit certains historiens, qui ont lu les biographies comme des récits avant tout historiques (et quasiment politiques) sans tenir compte suffisamment de leur fonction apotropaïque funéraire.

L'ordre que nous avons suivi pour traiter les divers cadres institutionnels pourrait sembler étrange puisqu'en considérant l'envergure politique des institutions étudiées, nous partons du plus grand pour arriver au plus petit : du réseau administratif étatique au privé. Cependant, cette organisation nous permet de définir, dès le début, le sommet du pouvoir à la Première Période intermédiaire⁹⁰. Les entités sociopolitiques qui exercent une autorité plus limitée s'insèrent en théorie dans ce maillage supérieur dont elles ne sont pas totalement déliées : l'administration locale est façonnée en grande partie dans le moule de l'État ; les réseaux administratifs local, provincial, régional sont inhérents à l'appareil étatique. C'est ce que nous

⁹⁰ Une étude sur l'autorité royale à la Première Période intermédiaire en général est à envisager ultérieurement.

allons examiner. La question du milieu privé clôt ce travail pour confirmer ou nuancer l'idée reçue concernant sa centralité dans la culture de l'époque par rapport aux institutions supposées être absentes ou affaiblies. Ce cinquième chapitre sera suivi par une **Conclusion** générale qui consistera en un essai de synthèse historique sur la place des élites dans l'histoire institutionnelle de la Première Période intermédiaire.

Avertissements

Glossaire pour les termes institutionnels employés

Nous sommes habitués à traiter de l'Égypte comme d'un territoire politique unifié (Haute et Basse Égypte) selon des critères qui correspondent davantage à l'idéologie royale qu'à une réalité géographique changeante. Cette conception de l'Égypte est réductrice et se confond avec la notion d'État centralisateur : elle est avant tout véhiculée par l'idéologie monarchique et son modèle administratif. Sans s'attarder sur la question de l'identité égyptienne parmi les habitants de la vallée du Nil, sur celle des populations assujetties et des « étrangers » intégrés dans le système administratif de l'État, on remarque que les confins de l'Égypte ont été fluctuants et perméables pendant les trois millénaires et plus de l'histoire pharaonique. De surcroît, pendant les époques dites intermédiaires, l'Égypte a été territorialement et politiquement fragmentée et plusieurs « Égypte(s) » ont coexisté avec leur propre centre de pouvoir ou centre culturel.

Cela entraîne une certaine ambiguïté dans l'emploi des termes institutionnels. Par exemple, dans cette étude, nous traitons de trois situations différentes : l'Égypte avec sa capitale à Memphis sous l'Ancien Empire et jusqu'à la VIII^e dynastie ; puis l'Égypte des rois d'Héracléopolis à la IX^e dynastie et la X^e dynastie ; enfin l'Égypte des rois de Thèbes, sous la XI^e dynastie – cette dernière étant contemporaine de la X^e dynastie lorsque Héracléopolis et Thèbes se partageaient le territoire. Quand nous essaierons d'analyser le rapport entre les provinces et l(es) capitale(s), le lecteur sera confronté à un exercice parfois déplaisant de devoir placer chaque rapport de pouvoir que nous décrivons dans le contexte politique adéquat : le royaume memphite, le royaume héracléopolitain ou le royaume thébain. Pour venir en aide au lecteur, nous signalons ci-dessous l'emploi que nous faisons de certains termes qui pourraient brouiller à première vue la netteté de l'argumentation, car ils sont habituellement associés à l'idée d'une Égypte unifiée qui n'est pas celle de la Première Période intermédiaire.

Les termes « État » et « Couronne » ne font pas référence à une seule Égypte complètement unifiée selon la tradition, mais indiquent l'institution administrative

centralisatrice propre à chacun des trois royaumes qui se forment entre l’Ancien et le Moyen Empire.

Le terme « capitale » est employé pour indiquer le centre du pouvoir étatique en question : trois capitales sont donc concernées.

Les « provinces » sont des divisions administratives qui, pendant la fin du III^e millénaire, ne changent guère de conformation ; en revanche le royaume dans lequel elles sont placées change et leur administration est alors subordonnée aux directives de la capitale du moment.

Pour distinguer les institutions ayant une importance étatique, leur nom sera noté avec une majuscule. Par exemple, le « Trésor » et le « Grenier » sont des institutions de l’État, tandis que le « trésor » et le « grenier » indiquent des institutions locales ou de véritables structures de stockage. Dès lors, le Trésor, le Grenier et le Garde-manger sont synonymes de « Double Trésor », « Double Grenier » et « Double Garde-manger », lesquels définissent, selon la terminologie égyptienne, des bureaux administratifs de l’État centralisateur.

Soulignons l’ambiguïté du terme « local » qui indiquera parfois l’étendue du pouvoir dans le milieu rural/urbain, en s’opposant ainsi à l’idée d’un pouvoir géré par la capitale. C’est là le seul cas dans lequel « local » est employé comme synonyme de « provincial ». De préférence, nous faisons une distinction entre le niveau « provincial » et le niveau « local » du point de vue administratif : le terme « local » sera ainsi employé pour indiquer l’étendue du pouvoir au sein d’une *localité* ou *ville*, pour le distinguer du pouvoir (« provincial ») exercé sur une province entière. Nous opérons une vraie distinction, du reste, entre la fonction de « nomarque », c’est-à-dire de responsable d’une province, et celle de « gouverneur » local, expression qui désigne le dirigeant d’une localité ayant un temple comme assise de son pouvoir (le gouverneur local s’identifie donc souvent avec la fonction de *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres », comme nous l’expliquerons plus bas). La charge de nomarque peut être attribuée aux gouverneurs locaux, mais le gouverneur local n’est pas forcément un nomarque. De fait, la ville (ou localité) et la province sont deux unités territoriales qui ne doivent pas être

confondues. Dans une même province, il y a parfois plusieurs villes/chefs-lieux, chacune avec son groupe élitare.

Bien qu'elle soit parfois difficile à appréhender, cette complexité mérite d'être détaillée puisqu'elle permet d'arriver à des conclusions plus fidèles sur les institutions et la société de la Première Période intermédiaire et leurs diversités géographiques et temporelles.

Notes éditoriales

Les textes égyptiens cités dans le corps du texte sont translittérés et traduits ; la copie hiéroglyphique a été ajoutée lorsqu'elle permettait soit de faciliter l'accès du lecteur à des sources inédites ou peu connues, soit d'éclairer des passages difficiles ou de souligner des extraits ayant un intérêt particulier par rapport au sujet traité. Elle a dans certains cas été indiquée pour tenir compte de l'unité de style dans les chapitres et les paragraphes et garantir ainsi une lecture aisée de l'ensemble. Pour la translittération, le *yod* égyptien est transcrit *i* à la place de l'habituel *j* ou *i* en raison de contraintes informatiques d'édition.

Les conventions éditoriales adoptées sont les suivantes :

- (...) Omission d'un passage de l'original
- [...] Lacune dans l'original ou restitution de texte en lacune
- () Restitution de mot(s) ou de lettre(s)
- < > Restitution de mot(s) ou de lettre(s) omis par une erreur apparente du scribe
- { } Suppression de signe(s) ajoutés par une erreur apparente du scribe

Première Partie

Les élites et les services de l'administration centrale

Introduction

L'administration centrale : quel modèle ?

Afin de déterminer si les services administratifs de la Couronne se maintiennent après la VI^e dynastie et d'évaluer les changements et les ruptures qui se sont produits pendant le siècle et demi d'histoire institutionnelle qui suit l'Ancien Empire, il faut dans un premier temps observer les points de convergences et les incohérences entre les données propres de la Première Période intermédiaire et les informations qui sont connues concernant les départements étatiques du modèle administratif memphite de la VI^e dynastie, pour ensuite les interpréter en terme de logique et de contradiction. L'objectif est de pouvoir répondre à la question suivante, qui résume à elle seule toutes les problématiques induites par une telle démarche comparative : le rapport entretenu par l'administration centrale avec les provinces à la fin de l'Ancien Empire et le modèle administratif étatique de cette époque ont-ils changé par la suite ?

Or, si nous parlons d'un « modèle » de la VI^e dynastie par commodité, il faut garder à l'esprit qu'il n'en existait pas de véritable. Les modes d'organisation de l'État sous l'Ancien Empire n'étaient pas figés. En effet, les réformes institutionnelles survenues tout au long des siècles qui jalonnent le III^e millénaire donnent, en diachronie, l'idée d'un système souple et changeant. Par ailleurs, l'attribution des charges ne se faisait pas suivant un schéma établi et invariable mais selon des développements logiques de carrière des notables (suivant leur domaine de compétence et leur rang), conformément à des usages en vigueur au sein de l'administration⁹¹, mais aussi selon les nécessités du moment⁹². Dès lors, il est

⁹¹ On peut relever des catégories de titulatures, comme celles des techniciens militaires, des médecins, des artisans, des musiciens, etc., ou des fonctionnaires rattachés aux domaines du trésor, de l'exploitation des champs, de l'organisation du grenier, etc. ; cf. J.-L. DE CENIVAL, « À propos de la stèle de Chéchi. Étude de quelques types de titulatures privées de l'Ancien Empire », *RdE* 27, 1975, p. 62-69. – Pour une tentative d'établir des constances dans l'attribution des titres et la correspondance entre le rang et la charge, cf. le travail de Kl. Baer (*Rank and Title*).

malaisé de définir un schéma précis de l'organisation des services centraux, et il est encore plus difficile de répartir les fonctions des notables selon des domaines d'appartenance rigides.

Néanmoins, des axes administratifs majeurs ont été envisagés par les chercheurs. Le travail pionnier sur la question – et qui fait encore référence⁹³ – a été effectué par N. Strudwick⁹⁴. Ce dernier a identifié cinq secteurs d'activités principaux qu'il assimile à des ministères ou départements de l'administration de l'État modernes, appelés « bureaux », chacun d'eux étant administré par des techniciens responsables de l'établissement institutionnel et étant présidés par des hauts fonctionnaires de la Couronne. Bien que l'auteur étudie les évolutions de ces cabinets à l'Ancien Empire, le modèle qu'il propose s'appuie plus particulièrement sur la situation politique de la VI^e dynastie, au moment où tous ces bureaux sont de préférence sous la gouvernance du vizir, étape finale d'une série de réformes majeures qui ont marqué la transformation de l'État égyptien jusqu'à la fin de la V^e dynastie et au début de la VI^e dynastie en particulier⁹⁵. Voici l'organigramme simplifié relatif à la VI^e dynastie, dressé par l'égyptologue britannique :

Figure 1. Organigramme simplifié de l'administration centrale sous la VI^e dynastie selon N. Strudwick (d'après H. WILLEMS, *Les Textes des sarcophages et la démocratie*, Paris, 2008, p. 33).

Cette reconstruction élaborée par N. Strudwick se révèle pourtant peu satisfaisante. Les spécialistes en matière d'institutions sont critiques sur cette

⁹² Il n'existe pas de *cursus honorum* pour chaque profession. Le roi et les hauts fonctionnaires pouvaient promouvoir des officiers ou leur attribuer une charge sans respecter des parcours professionnels préétablis.

⁹³ Récemment, le modèle réalisé par N. Strudwick a été emprunté par H. WILLEMS, *Les Textes des sarcophages et la démocratie*, p. 25-36 et fig. 33 ; voir en dernier lieu, *id.*, *Egyptian Funerary Culture*, p. 23-33 et fig. 5.

⁹⁴ N. STRUDWICK, *Administration*.

⁹⁵ Pour une chronologie de ces réformes, voir en dernier la synthèse de H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 5-33 (avec un intérêt notamment pour l'administration territoriale).

subdivision et la considèrent comme trop restrictive⁹⁶. Le choix du nombre de bureaux ou départements est assez aléatoire et on peut concevoir que des bureaux moins connus ou secondaires aient pu être également autonomes (par exemple, nous aborderons plus loin la gestion du *sqbbwy* « Double Garde-manger », que le chercheur ne développe pas). Par ailleurs, l'agencement des grands domaines de compétence peut être redéfini et les institutions regroupées différemment. C'est ce qu'a réalisé par exemple P. Andrassy⁹⁷ qui dissocie l'administration des Céréales (*scil.* le Grenier) et des Biens précieux (*scil.* le Trésor) de l'appareil économique qui dirige la centralisation puis la redistribution des biens. De fait, selon Andrassy, un bureau des *sšw* ' *nswt* « scribes des documents royaux » existait de manière autonome par rapport au bureau des Céréales et des Produits précieux, et il était dévolu à la gestion de l'économie de redistribution du pays. En revanche, Strudwick interprétait l'activité de ces scribes comme celle de responsables des Archives, tandis que dans la proposition d'Andrassy on ne trouve plus aucune référence à ce bureau⁹⁸.

La confusion qui demeure dans la définition des bureaux est telle que ceux-ci peuvent disparaître d'une étude à une autre. Ainsi, Andrassy envisage parfois le secteur de la *hwt wrt* comme étant le bureau de Justice, en suivant Strudwick. Pourtant, Andrassy elle-même ne relève plus l'existence de ce secteur administratif juridique dans d'autres études qu'elle a publiées⁹⁹.

⁹⁶ Voir par exemple E. MARTIN-PARDEY, « Die Verwaltung im Alten Reich. Grenzen und Möglichkeiten von Untersuchungen zu diesem Thema », *BiOr* 46, 1989, p. 533-552, et M. BAUD, *Famille royale*, p. 273-275.

⁹⁷ P. ANDRASSY, « Zur Struktur der Verwaltung des Alten Reiches », *ZÄS* 118, 1991, p. 1-10.

⁹⁸ Par ailleurs, à propos des corrections apportées par P. Andrassy au modèle de N. Strudwick, celle-ci souligne le rapport étroit existant entre le vizirat et l'administration régionale, alors que cette question avait été seulement effleurée par Strudwick.

⁹⁹ Par ailleurs, remarquons que, dans son livre publié récemment sur l'administration centrale (P. ANDRASSY, *Untersuchungen zum ägyptischen Staat des Alten Reiches und seinen Institutionen*, IBAES 9, London, 2008), Andrassy ne traite pas du bureau de justice de manière monographique, contrairement à ce qu'elle fait dans ledit article (*ead.*, « Zur Struktur der Verwaltung des Alten Reiches », *loc. cit.*). À ce propos, il faut remarquer que cet ouvrage paru en 2008 constitue la publication de la thèse soutenue en 1988 ; l'article, quant à lui, date du 1991 mais il présente, semble-t-il, une étape différente des recherches accomplies par Andrassy dans le cadre de son doctorat. Il est

Figure 2. Les départements clés de l'administration centrale coiffés par le vizir durant la VI^e dynastie selon P. Andrassy (d'après P. ANDRASSY, « Zur Struktur der Verwaltung des Alten Reiches », *ZÄS* 118, 1991, p. 4).

Concernant la difficulté de reconstruire des cadres administratifs précis, nous observons d'ailleurs que cet établissement dit *ḥwt wrt*, que nous traduisons littéralement par « grande cour », semble recouvrir une fonction de Chancellerie au service du pouvoir politique central plutôt que de Tribunal. Il est probable, comme nous verrons plus loin, qu'à ce secteur administratif étaient affectés, entre autres, les *sš(w) © nswt*, les « scribes des documents royaux », lesquels donc ne relevaient pas d'un ministère de la distribution économique¹⁰⁰ ni d'un bureau autonome, mais formaient une fraction du personnel du bureau administratif de la capitale, que nous définissons comme la Chancellerie (cf. *infra*). C'est cette activité bureaucratique des scribes, que nous n'identifions donc pas comme les responsables uniquement des Archives, et celle des responsables de la *ḥwt wrt*, qui constituaient ce bureau de l'administration centrale de l'État.

Or, sans prétendre définir un nouveau modèle interprétatif de l'administration centrale pour la fin du III^e millénaire¹⁰¹, nous avons choisi d'analyser les secteurs d'activité émanant de la Résidence selon le schéma suivant.

Figure 3. Organigramme simplifié des services centraux vers la VI^e dynastie : modèle sur lequel nous fondons notre analyse pour vérifier les changements survenus durant la Première Période intermédiaire.

Ce schéma résume, convenablement à notre sens, les grands axes de compétence repérés par N. Strudwick puis par P. Andrassy. Il a le mérite également de définir

singulier donc qu'Andrassy ne revienne pas sur le département de la *ḥwt wrt* dans l'ouvrage dernièrement paru, comme elle l'avait fait par contre dans son article.

¹⁰⁰ Selon nous, l'économie de redistribution prend une importance indue dans l'argumentation de P. Andrassy, laquelle est critiquée, par ailleurs, pour son rattachement aux théories marxistes sur l'économie dans les civilisations orientales anciennes, cf. I. LADYNIN, « [C.R. de] P. Andrassy, Untersuchungen zum ägyptischen Staat des Alten Reiches ... », *BiOr* 71, 2014, p. 137-138.

¹⁰¹ Voir récemment également le travail de E. MARTINET, *L'administration provinciale à l'ancien Empire*, thèse de doctorat inédite, Université Paris-Sorbonne, 2013.

des bureaux vastes, capables d'englober des institutions dont les cadres sont par ailleurs fluides.

Notre analyse des fonctions des notables, qu'ils soient établis en province ou à la capitale et qui participent au fonctionnement des services de l'administration centrale durant la Première Période intermédiaire, suivra donc cette répartition. Nous étudierons donc :

- a) le bureau de la Chancellerie (dans lequel nous comprenons la gestion des *sš(w) © nswt* « scribes des documents royaux » et les activités de la *Ìwt wrt*) ;
- b) le bureau des Travaux publics ;
- c) le bureau des Départements économiques (le Trésor, le Grenier, le Gardemanger).

Nous évaluerons ensuite les charges des hauts responsables qui coiffent l'organigramme de ces départements de la Couronne et se placent à la tête de l'État, sous les ordres du roi :

- d) le vizir ;
- e) le directeur des choses scellées (*imy-r" ≈tmt*) ;
- f) le grand intendant (*imy-r" pr wr*).

Nous ajoutons ces deux dernières charges (le *imy-r" ≈tmt* « directeur des choses scellées » et le *imy-r" pr wr* « grand intendant »), puisqu'à partir de la dynastie héracléopolitaine et sous le règne thébain ces deux figures apparaissent dans l'appareil étatique comme les adjoints ou le substitut du vizir : il s'agit en particulier des responsables des bureaux économiques.

En révélant donc une certaine évolution dans la distribution des charges, l'organigramme propre des services centraux pendant ces deux dernières périodes – les dynasties héracléopolitaines (IX^e/X^e dyn.) et la dynastie thébaine (XI^e dyn.) – paraît être le suivant :

Figure 4. Organigramme simplifié des services centraux vers la fin de la Première Période intermédiaire. Notons que les Travaux centraux subissent un redimensionnement par rapport à l'Ancien Empire et que la Chancellerie connaît aussi des transformations en ce sens, mais garde tout de même son importance. La gestion des Départements économiques par le Directeur des choses scellées et le Grand intendant n'est pas leur charge exclusive mais il s'agit de leur fonction topique.

Un centre étatique changeant

Si, pour l'étude des élites provinciales, il est primordial de prendre en compte le rapport que celles-ci entretenaient avec la capitale, il faut envisager les capitales qui se sont succédé entre l'Ancien et le Moyen Empire : Memphis, Héracléopolis et Thèbes. Cela signifie de fait que des territoires qui étaient autrefois provinciaux et périphériques par rapport à la résidence royale sont eux-mêmes devenus, durant certaines périodes, le centre politique du pays. Cela a dû entraîner des changements considérables dans l'identité de leurs propres élites locales, notamment celle des élites héracléopolitaines et thébaines.

Au-delà de ces déplacements de centres politiques, Memphis a néanmoins conservé une importance symbolique tout au long de cette période de troubles – même après la chute de la dynastie dite memphite, qui se termine avec la VIII^e dynastie. Cette ancienne capitale est demeurée, en effet, le siège des nécropoles royales durant une grande partie de la période héracléopolitaine (IX^e/X^e dynasties), et, semble-t-il, le siège du département administratif majeur qu'est la Chancellerie.

Par ailleurs, ceci a dû entraîner des évolutions dans les réseaux de vassalité entre les nouveaux centres monarchiques et les provinces limitrophes. Le déplacement du pôle politique centralisateur – de Memphis à Héracléopolis, puis progressivement à Thèbes – a certainement modifié le « centre de gravité » des rapports de force existant entre les différentes unités politiques territoriales du pays.

Chapitre 1

La Chancellerie

Ce chapitre tente de déterminer si, à la Première Période intermédiaire, un lien administratif entre le centre et la périphérie du pays est maintenu tant à la capitale qu'en province, à travers la permanence des activités bureaucratiques de la Chancellerie. On peut postuler une certaine déliquescence du nombre des responsables de ce bureau et du nombre de charges qui leur sont attribuées par rapport à l'Ancien Empire¹⁰². Néanmoins, cette institution étatique ne disparaît pas totalement¹⁰³.

1.1. La Chancellerie et ses fonctions

Par Chancellerie nous entendons le cabinet appelé *Ỉwt wrt* et *Ỉwt wrt 6* (le terme *Ỉwt wrt* est traduit par « la Grande Cour »¹⁰⁴ mais certains préfèrent le « Grand Château »¹⁰⁵) et les activités qui en découlent, notamment celles des *sꜥ(w) Ỉ nswt*

¹⁰² On ne rencontre plus la pléthore de titres qui formait les protocoles des officiers memphites.

¹⁰³ *Contra* en dernier lieu A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit en Égypte pharaonique*, CEA 9, Bruxelles, 2008, p. 60-61.

¹⁰⁴ La traduction de *Ỉwt* par « cour » n'est qu'une interprétation qui suppose la présence d'une grand espace ouvert ou d'une salle spécifique, utilisée par des fonctionnaires qui s'y réunissent pour des activités, notamment judiciaires ; cf. en dernier lieu A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 28.

¹⁰⁵ Selon J.C. Moreno García, le terme *Ỉwt* représente un édifice développé en hauteur, comme une grande demeure ou une sorte de château : le signe  figurerait l'édifice en élévation et non son plan (voir J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural égyptien du III^e millénaire : économie, administration et organisation territoriale*, BEHE Sciences historiques et philologiques 337, Paris, 1999, p. 20-22, 26). Récemment, E. Brovarski (« *Hwt, Ỉwt-wrt, and Ỉwt-ỈnỈ* », dans [Mélanges Karol Myśliwiec], *Études et Travaux* 26/1, 2013, p. 144-147) est revenu sur la question de la signification du signe employé pour écrire le terme *Ỉwt*. Pour lui, il s'agit de la représentation d'un enclos, ayant des structures intérieures. Par exemple, il mentionne des cas dans lesquels le petit carré est figuré dans les angles supérieurs du rectangle, ce qui serait étrange si le petit élément représentait une porte. Parfois il y a même plusieurs petits rectangles. Néanmoins, il faut considérer que la graphie des exemples qu'il cite à l'appui de son argumentation pourrait être influencée par le

« scribes des documents royaux », lesquels sont rattachés à de nombreux établissements administratifs ou entités économiques locales¹⁰⁶, comme les greniers¹⁰⁷ ou les trésors¹⁰⁸ d'établissements surtout funéraires, en tant que responsables des actes officiels ; mais c'est plus particulièrement dans la *Ỉwt wrt* qu'ils sont actifs¹⁰⁹. À l'Ancien Empire, les responsables de cette catégorie de fonctionnaires peuvent être soit des dignitaires éminents soit des vizirs¹¹⁰.

Longuement interprétée comme le bureau de Justice ou le Tribunal¹¹¹, la *Ỉwt wrt* est maintenant reconnue comme une institution au service de la puissance royale – et

caractère tachygraphique des inscriptions et par l'influence du hiératique dans le travail des lapicides (cf. H.G. FISCHER, « Archaeological Aspects of Epigraphy and Palaeography », dans R. CAMINOS, H.G. FISCHER, *Ancient Egyptian Epigraphy and Palaeography*, New York, 1976, p. 43). Bref, la question demeure ouverte. Cependant, il semble clair que le signe fait référence à un établissement du pouvoir (comme une « *walled villa* », d'après l'égyptologue américain). On admet habituellement que l'orthogonalité et l'épaisseur des murs peuvent être des marqueurs du statut et être le propre de l'architecture institutionnelle et seigneuriale, ce que le signe semble représenter à cette époque.

¹⁰⁶ Voir par exemple le notable $r\textcircled{\text{w}}-pss$ (statue Caire CG 55 ; $s\textcircled{\text{w}}$ $\textcircled{\text{w}}$ $nswt$ dans le temple funéraire d'Ouserkaf) et *Ỉwti* (statue Caire CG 64 ; $[s\textcircled{\text{w}}] \textcircled{\text{w}}$ $nswt$ « scribe des documents royaux des champs ») ; cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 212, n. 3-4.

¹⁰⁷ Voir par exemple : S. HASSAN, *Excavations at Giza VII, 1935-1936*, Cairo, 1953, p. 26-27, fig. 20, pl. 19 ($n\textcircled{\text{w}}-k\textcircled{\text{w}}$ = $s\textcircled{\text{w}}$ $s\textcircled{\text{w}}$ $(w) \textcircled{\text{w}}$ $nswt$ $\textcircled{\text{w}}$ nwt « inspecteur des scribes des documents royaux du grenier ») ; PM III:2, 691-692 et N. STRUDWICK, *Administration*, p. 61, doc. 12 ($irw-k\textcircled{\text{w}}-pt\textcircled{\text{w}}$ = $s\textcircled{\text{w}}$ $\textcircled{\text{w}}$ $nswt$ $\textcircled{\text{w}}$ nwt « scribes des documents royaux du grenier ») ; S. CURTO, *Gli scavi italiani a El-Ghiza (1903)*, Roma, 1963, p. 84, fig. 34 ($\textcircled{\text{w}}$ $n\textcircled{\text{w}}-m-r\textcircled{\text{w}}$ = $s\textcircled{\text{w}}$ $s\textcircled{\text{w}}$ $(w) \textcircled{\text{w}}$ $nswt$ $\textcircled{\text{w}}$ nwt « inspecteur des scribes des documents royaux du grenier ») ; et $k\textcircled{\text{w}}-w\textcircled{\text{w}}b$ = $s\textcircled{\text{w}}$ $\textcircled{\text{w}}$ $nswt$ $\textcircled{\text{w}}$ nwt « scribe des documents royaux du grenier »). Il s'agit vraisemblablement de notables de la V^e dynastie.

¹⁰⁸ Voir le titre $s\textcircled{\text{w}}$ $s\textcircled{\text{w}}$ $(w) \textcircled{\text{w}}$ $nswt$ $pr-\textcircled{\text{w}}$ « inspecteur des scribes des documents royaux du trésor » porté par un notable de la V^e dynastie appelé *iy-mry* (= H. JUNKER, *Giza X*, Wien, 1951, fig. 53) ; cf. S. DESPLANQUES, *L'institution du Trésor en Égypte des origines à la fin du Moyen Empire*, IEA 2, Paris, 2006, p. 169.

¹⁰⁹ Nombreux titres en rapport à la *Ỉwt wrt* sont des charges de scribes ou de responsables des scribes, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 194-196, et tableau 11. – Parmi les différents directorats de l'administration centrale, la direction avec la *Ỉwt wrt* et celle des scribes des documents royaux sont exercés souvent par des fonctionnaires ayant le même profil, cf. *ibid.*, p. 204, 206.

¹¹⁰ Sur les $s\textcircled{\text{w}}$ $\textcircled{\text{w}}$ $nswt$ et leurs responsables, cf. *ibid.*, p. 176-198.

¹¹¹ Voir par exemple *Wb* III, 4 ; W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln des ägyptischen Alten Reiches*, ÄgForsh 18, Glückstadt – Hamburg – New York, 1954, p. 73 ; N. STRUDWICK, *Administration*, p. 176-198.

probablement un établissement spécifique de la capitale administrative. Elle paraît exercer une triple fonction au sein de l'appareil étatique :

– elle est le cabinet *exécutif* du pouvoir royal et donc *bureaucratique*, le secrétariat : l'endroit d'où émane, où sont édictés et où l'on gère les décrets et les documents royaux ;

– on y pratique le pouvoir *judiciaire* : on y examine l'application correcte des ordres du roi, on y sanctionne les fonctionnaires n'ayant pas respecté les édits de la Couronne ; c'est ici que les dignitaires font le rapport de leurs activités ;

– on y exécute aussi des activités de gestion *administrative* et les agents du roi y exercent certaines activités en rapport avec leur fonction ; c'est ici aussi que sont parfois amenés les gens corvéables.

Parce que la fonction complexe de la Chancellerie et en particulier de l'institution dite *Ìwt wrt* ne fait pas l'unanimité auprès des historiens, nous ferons un bref rappel au préalable des différents pouvoirs qu'on peut lui attribuer, à travers les sources du III^e millénaire – Première Période intermédiaire incluse –, et de son fonctionnement mixte.

1.1.1. *La Ìwt wrt et le pouvoir exécutif*¹¹²

Le rôle de la *Ìwt wrt* est avant tout fonctionnel et concerne la mise en application des décisions du roi. Le texte biographique du vizir *k".(i)-gm.n.(i)* (VI^e dyn.) confirme que la *Ìwt wrt* est un endroit où l'on pratique le pouvoir et où on exécute les décisions du souverain, dès qu'il est couronné :

[sk] Ìm.f r≈.w rn.sn m stp-s" sk wf.n Ìm.f ≈t nb mrrt Ìm.f [irt m Ìwt wrt 6
i]r ≈t nb wft.n [Ìm.f irt m] Ìwt wrt 6 r m"© [≈pr.n m.©.(i) r m"©] (...)
[wd w(i) Ìm n tti nb.(i) ©n≈.(w) ft (i)m(y)-r(") n] st nb(t) n wnw(t) nb(t)
nt ßnw

¹¹² Sur la fonction exécutive, cf. déjà les remarques de E. MARTIN-PARDEY, « Die Verwaltung im Alten Reich. Grunzen und Möglichkeiten von Untersuchungen zu diesem Thema », *BiOr* 46, 1989, p. 540-544 notamment ; puis J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 48-53.

« [Ainsi] Sa Majesté apprit leur nom au palais (après son couronnement), alors Sa Majesté ordonna toute chose que Sa Majesté désirait [qu'on fit dans la Grand Cour des Six. Q]uant à toute chose que [Sa Majesté] avait ordonné [de faire dans] la Grande Cour des Six équitablement, [elle se produisit par mon action (de vizir) équitablement] (...) [La Majesté de Téli, mon seigneur, qu'il vive éternellement, me nomma directeur] de chaque bureau de chaque corvée de la Résidence. »

(E. EDEL, « Inschriften des Alten Reichs II », *MIO* 1, 1953, pl. 2, col. A4-7, B2 [reconstitution du texte] ; *Urk.* I, 194, l. 13-15, 195, l. 4 [texte avec les lacunes] ; A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 139-141 [traduction]).

Ce rôle exécutif propre à la *Ìwt wrt*, l'application de la loi, est bien explicité d'ailleurs par une mention de cet établissement dans un décret du roi Néferirkarê à Abydos, où on lit : *ir.t(y).f(y) m-≈t nn wf.n Ìm.(i) s#p r Ìwt wrt (...)* « celui qui fera cela contre ce que Ma Majesté a ordonné et qui a été reçu auprès de la Grande Cour (...) »¹¹³. Ici, il est clair que l'ordre royal est destiné à être promulgué dans la *Ìwt wrt*, et on suppose qu'il est édicté ici.

Ailleurs, il est indiqué que l'ordre du roi est reçu dans le *s≈w-Ìr*, littéralement la « Salle d'Horus » ()¹¹⁴, institution qui se confond avec la *Ìwt wrt*. Les deux semblent partager en effet la même fonction relative à la réception des ordres émis par le roi ; il est même probable que la Salle d'Horus était un lieu situé au sein de la *Ìwt wrt*¹¹⁴. De fait, on retrouve la phraséologie du décret de Néferirkarê à Abydos dans des documents évoquant, dans le même contexte, la Salle d'Horus, comme dans ce passage d'un décret coptite de la VI^e dynastie : *[sk gr] imy-r" #m© (nb) sr nb wpwty (nb) imy-st-© nb nfr.n irr.f ≈t ≈tf mdt nt wf pn #sp [r] s≈w-Ìr (...)*, « [ainsi tout] directeur de Haute Égypte, tout [responsable], tout émissaire et tout employé qui n'agit pas conformément aux termes de ce décret reçu à la Salle

¹¹³ Stèle Boston 03.1896, cf. *Urk.* I, 172, l. 6-8, § 29a-30 ; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 22-36, fig. 2 ; A. LEPROHON, *Stelae I. The Early Dynastic Period to the Late Middle Kingdom*, CAA Boston 2, Mainz am Rhein, 1985, p. 49-53, § 28-29a.

¹¹⁴ Sur le rapport entre le *s≈w wrt* et la *Ìwt wrt*, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 129-132.

d'Horus (...)»¹¹⁵. Un autre décret coptite de la VI^e dynastie souligne ce cheminement du décret royal, reçu dans la Salle d'Horus : *sk gr sr (nb) imy st-© nb nfr.n irr.f ≈t ≈tf mdt nt wf pn †sp r s≈w-Îr m-≈t nn wf.n Ìm.(i) irt (...)*, « ainsi tout responsable et tout employé qui n'agit pas conformément aux termes de ce décret reçu à la Salle d'Horus, après ce qu'a ordonné Ma Majesté (...) »¹¹⁶.

1.1.2. *La Ìwt wrt entre pouvoir juridique et administratif*

Ainsi qu'on vient de voir, les sources indiquent que la *Ìwt wrt* et la Salle d'Horus étaient deux lieux dans lesquels on réceptionnait et exécutait les ordres de la Couronne. Mais il apparaît également que c'était là qu'on vérifiait leur bonne mise en application par les fonctionnaires.

Bien que les sources de l'Ancien Empire montrent que les fonctions de la *Ìwt wrt* étaient hétérogènes, les décrets, biographies et papyrus documentaires insistent avant tout sur le rôle judiciaire et répressif de cette institution. C'est ici que l'on allait par exemple porter plainte, comme l'atteste la lettre de protestation du papyrus Berlin 11301 (V^e dyn.)¹¹⁷. Dans celle-ci, un notable déplore ne rien avoir reçu en échange de la livraison de vivres qu'il a fait parvenir aux institutions, et il évoque le fait d'aller présenter doléance (*spr*) auprès des responsables (*srw*) du portail (*rwt*) qui se trouve près de la *Ìwt wrt*, par le biais de mandataires (*wpwtw*).

En outre, c'est dans la *Ìwt wrt* que les notables étaient parfois jugés par d'autres agents de la Couronne, les *srw* ayant le rôle de magistrats, officiels. Il apparaît en effet que ces fonctionnaires du roi étaient tenus de veiller à la conformité des activités de leurs homologues, allant jusqu'à les dénoncer si nécessaire¹¹⁸.

¹¹⁵ Décret de Coptos C de Pépy II, cf. *Urk.* I, 287, l. 14-17 ; H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 117-127, fig. 9.

¹¹⁶ Décret de Coptos B de Pépy II, cf. *Urk.* I, 283, l. 12-14 ; H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 87-116, fig. 8.

¹¹⁷ Cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives du temple funéraire de Néferirkarê-Kakaï (les papyrus d'Abousir). Traduction et commentaire*, BdE 65, Le Caire, 1976, p. 451-465 (lettre 80 A).

¹¹⁸ Ainsi, par exemple : *[i]r ≈[t] nbt fdt r.(i) m-b"Ì srw pr.n.(i) ≈r.s m Ìtp sk ≈r [Ìr] fdw fr b"q.(i) im m-b"Ì srw fd.sn is r.(i) m sfw* « quant à toute chose qui a été dite contre moi devant les responsables-*sr*, je suis sorti sans encombre à ce sujet, tandis que cela est retombé sur les accusateurs, du fait que j'avais été trouvé innocent de cela devant les responsables-*sr*, et du fait qu'ils avaient parlé contre moi avec des calomnies » (biographie de *ppy-©n≈ Ìry-ib* de Meir, cf. *Urk.* I, 223, l. 12-16) ; *n sp Ìw.tw.(i) m-b"Ì sr nb fr mswt.(i)* « jamais on m'a frappé devant quelconque responsables-*sr* depuis

Ainsi, la Grande Cour était l'endroit où pouvaient être appliquées les condamnations. Dans un décret royal de la VI^e dynastie provenant d'Abydos, concernant la manière de punir ceux qui contreviennent à la règle accordant l'immunité au personnel du temple, le roi s'adresse à *Ìm-wr*, qui était *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres », en ces termes :

*ir s nb n sp"t iÚ.t(y).f(y) Ìmw nÚr nb nt(y)w Ìr "Ìt nÚr w©bt.sn Ìr.s m
sp"t tn r r"-©wy idrw Ìn© k"t nb(t) nt sp"t m"©.k sw r Ìwt wrt dy [fs.f]
m idr nb (...) ir s nb n sp"t iÚ.t(y).f(y) mrt ntt Ìr "Ìt nÚr r r"-©wy idrw
Ìn© k"t nb(t) nt sp"t m"©.k sw r Ìwt wrt dy [fs.f] m idr nb*

« Quant à tout homme de la province qui saisira tout prêtre se trouvant sur le champ du dieu sur laquelle ils remplissent leur mission *ouab* dans cette province pour la corvée et tout travail du nome (contre la décision du roi), présente-le devant la *Ìwt wrt*, qu'il soit soumis à toute corvée (...). Quant à tout homme de la province qui saisira (tout) travailleur-*méret* demeurant sur les champs du dieu pour la corvée et tout travail de la province (contre la décision du roi), présente-le devant la *Ìwt wrt*, qu'il soit soumis à toute corvée. »

(Stèle Boston MFA 03.1896 = *Urk.* I, 172, l. 12 – 173, l. 4 ; H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 22-36).

Dans l'inscription du vizir *nb-k" w-Ìr* de la VI^e dynastie, la Grande Cour est mentionnée ainsi :

ir s nb r≈.n.(i) ≈nr.sn Ìr.s Ìwi.sn Ìr.s m Ìwt wrt ≈sff.n.sn n.(i) m stp-s" (...),

« Quant à toute personne dont j'apprends qu'elle a été emprisonnée à cause de cela et qu'elle a été frappée à cause de cela dans la *Ìwt wrt*, ou qu'elle a été expulsée du palais pour moi (...). »

(Cf. S. HASSAN, *The Mastaba of Neb-Kaw-Her*, Excavations at Saqqara [1937-1938] 1, Cairo, 1975, p. 40-41, fig. 17, § 17, 24, 25, 27 ; H. GOEDICKE, *Privaten Rechtsinschriften*, p. 94, 97, § 9, pl. 10 [=VIb]).

ma naissance » (biographie de *nfm-ib*, cf. *Urk* I, 75, l. 14). – Sur la présence de *srw* dans la *Ìwt wrt*, voir également un passage de la biographie du gouverneur d'Assiout *Ì©py-ff"(i)* I, au début de la XII^e dynastie : (...) *iw.sn n ©ft nt srw Ìmw bity imyw Ìwwt wrwt* « (...) ils seront destinés au carnage (perpétré) par les responsables-*sr* et les serviteurs du roi qui sont dans les grandes cours » (= *Siut* I, 224-225).

C'est sans doute à partir de cette affectation bien spécifique qui fait d'elle un lieu de mise en examen des notables et des hommes que la *Ìwt wrt* a été interprétée exclusivement, dans un premier temps, comme une cour juridique, un tribunal, et que la fonction de *sr*, qui lui est associée, a été perçue comme une charge de « juge »¹¹⁹. Mais ce rôle judiciaire n'est qu'une compétence parmi les autres que nous avons mentionnées pour cet établissement. Dans cette idée, il ne faut donc pas réduire les attributions des dignitaires qu'y sont rattachés à une seule charge judiciaire.

Or, la *Ìwt wrt* est aussi interprétée à juste titre comme un lieu où étaient pratiquées des activités relevant de compétences techniques dans le domaine de l'administration, comme par exemple le recensement des recrues, la réception de troupes ou l'organisation de la livraison des vivres et des biens. Pourtant, dans les sources, cette fonction n'est pas aisément démontrable et les quelques arguments déployés par certains ne sont pas appropriés, notamment parce que l'on a confondu le bureau du vizir avec la *Ìwt wrt*. C'est le cas avec l'analyse du papyrus Caire JdE 49623, une lettre de l'Ancien Empire utilisée pour justifier l'hypothèse selon laquelle la *Ìwt wrt* était de fait un lieu de ravitaillement. Le texte parle d'un directeur de troupes (*imy-r" mꜥ*) qui reçut du vizir un message lui demandant d'amener un détachement d'ouvriers de Toura jusqu'à la Résidence, afin qu'ils y soient habillés¹²⁰. Mais aucune mention de la *Ìwt wrt* n'est explicitement faite dans ce papyrus. Le lieu de la Résidence où se déroule cette distribution en présence du vizir est appelé simplement *srꜥ imy-wrt* « l'enclos ouest ». Or, il est vrai que le *srꜥ*

¹¹⁹ On remarquera par ailleurs que dans les *Devoirs du vizir* sont les *srw* eux-mêmes l'objet de l'examen du vizir, en tant qu'officiels, cf. par exemple *Devoirs du Vizir* R1 : *ir irt nbt p" sr Ú"ty Ìr sꜥm m ꜥ" n Ú"ty* « quant à tout responsable-*sr* susmentionné, le vizir l'auditionnera dans le bureau du vizir » (= G.P.F. VAN DEN BOORN, *The Duties of the Vizier. Civil Administration in the Early New Kingdom*, London – New York, 1988, p. 12-13 et 24, sur le sens de *sr*).

¹²⁰ Pour la lettre pCaire JdE 49623, voir *inter alia* B. GUNN, « A Sixth Dynasty Letter from Saqqara », *ASAE* 25, p. 242-255 ; A.H. GARDINER, « An Administrative Letter of Protest », *JEA* 13, 1927, p. 75-78 ; A. ROCCATI, *La littérature historique de l'Ancien Empire égyptien*, LAPO 11, Paris, 1982, p. 293-294, § 292 ; N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, Leiden – Boston, 2005, p. 177-178, § 94.

imy-wrt mentionné dans le document pourrait bien être celui du complexe funéraire de Djoser, comme le supposent P. Posener-Kriéger¹²¹ et N. Strudwick¹²², car le papyrus a été trouvé à Saqqara dans le complexe de ce roi (auprès du « temple T »), avec une douzaine d'autres fragments de papyrus¹²³. Et à cet endroit, C. Firth a mis au jour les vestiges d'archives officielles de la fin de la VI^e dynastie et probablement de la Première Période intermédiaire, selon les archéologues : il s'agissait d'une enfilade de petites cellules, ou casiers, construites en briques et disposées de part et d'autre d'un long et très étroit couloir ; ces structures sont venues obstruer le couloir de circulation entre le mur ouest du « temple T » et le mur séparant cette zone sacrée de la cour des fêtes. D'autres pièces en briques à vocation peut-être administrative ont été aménagées dans la cour du « temple T », face à sa porte d'entrée (**fig. 5**)¹²⁴.

Figure 5. Plan et photographies des pièces d'archives près du « temple T » dans le complexe funéraire du roi Djoser, les vestiges datent de la VI^e dynastie et de la Première Période intermédiaire (le règne du roi Pépy II est un *terminus ante quem*, car il est nommé dans les papyrus documentaires qu'ont été trouvés par les fouilleurs). Figures d'après C.M. FIRTH, J.E. QUIBELL, *The Step Pyramid*, Le Caire, 1935, fig. 9 (plan) et pl. 71.2 et 71.4.

Cependant, nous ne savons pas si ces dépôts d'archives étaient expressément ceux de la Chancellerie, ou ceux de l'administration du secteur de construction et d'aménagement de la nécropole autour des pyramides de Djoser et de Téli¹²⁵. Enfin,

¹²¹ P. POSENER-KRIEGER, « Fragments de papyrus provenant de Saqqarah », *RdE* 32, 1980, p. 92.

¹²² N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 177, n. 4.

¹²³ Outre la lettre publiée par B. Gunn, les autres principaux documents sont conservés au Musée du Caire et enregistrés sur le n° d'inv. JdE 52001 ; ils ont été publiés par P. POSENER-KRIEGER, *op. cit.*, p. 83-93 ; le pCaire 52001A, a été traduit récemment dans N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 178, § 95.

¹²⁴ C.M. FIRTH, J.E. QUIBELL, *The Step Pyramid*, Le Caire, 1935, p. 13, 69, 86-88 (avec fig. 9), 115 (description des photos à la pl. 71, fig. 2 et 4).

¹²⁵ Comme le remarque P. POSENER-KRIEGER, *op. cit.*, p. 92-93, dans le complexe de Djoser se trouva pour longtemps l'administration s'occupant des travaux dans la nécropole, aussi bien des travaux dans les carrières que des constructions elles-mêmes ; il y avait un bureau encore au Nouvel Empire, comme le démontrent les papyrus Caire JdE 52002, 52003, 53004, et peut-être à la Basse Époque, ce qu'expliquerait l'absence de tombes contemporaines dans ce secteur. Pour ces papyrus du Nouvel Empire, cf. P. POSENER-KRIEGER, « Construire une tombe à l'ouest de *mn-nfr* (pCaire 52002) », *RdE* 33, 1981, p. 47-58 ; *ead.*, « Au plaisir des paléographes : papyrus Caire JE 52003 »,

concernant le *sr* \approx *imy-wrt* mentionné dans la lettre, rien ne prouve, comme des auteurs ont pu en revanche l'affirmer, que la distribution de vêtements pour les troupes eut lieu dans le « bureau » du vizir, se situant selon eux dans la *Îwt wrt*. Ainsi, ce document ne permet pas d'établir un lien avéré entre la Chancellerie et l'enclos où étaient distribués les vêtements, ni de identifier la Chancellerie avec l'enclos de Saqqara.

Néanmoins, ce rôle administratif de la *Îwt wrt* dans les domaines mentionnés ci-dessus, en rapport peut-être avec le ravitaillement des équipes de travailleurs, est perceptible grâce à une scène inscrite sur un bloc récemment découvert dans le temple funéraire de Sahourê à l'époque de la V^e dynastie (**fig. 6**). Des indigents, représentés de manière squelettique et avec des cheveux longs, se tiennent, nous dit le texte, près des *Îwwt wrwt*. Ils sont placés sous la surveillance de *smsw h"yt* « aînés du portail »¹²⁶ et attendent peut-être d'être ravitaillés, à moins qu'ils ne fassent l'objet d'un dénombrement¹²⁷. Ceci va indubitablement à l'encontre de

dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, II, Boston, 1996, p. 655-664.

¹²⁶ Sur ce titre d'intendant palatin et non de juge, comme il a été autrefois interprété, cf. D. MEEKS, « Les donations aux temples », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, II, Leuven, 1979, p. 648, n. 195 ; J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 117-122 ; St. QUIRKE, *Titles and Bureaux of Egypt 1850-1700 BC*, GHP Egyptology 1, London, 2004, p. 33 ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 54.

¹²⁷ Cette scène est interprétée différemment par T. EL-AWADY, *Abusir XVI. Sahure. The Pyramid Causeway. History and Decoration Program in the Old Kingdom*, Prague, 2009, p. 204. Selon lui, ces hommes étaient des prisonniers capturés, c'est-à-dire des bédouins qui avaient essayé d'attaquer le convoi égyptien qui transportait le pyramidion en Égypte. La scène commèrerait le jugement solennel de ces étrangers à la capitale, lors de l'arrivée du pyramidion dans le domaine funéraire du roi. Cette reconstitution historique, qui n'a aucun fondement, découle sans doute de l'ancienne interprétation de la *Îwt wrt* – l'endroit où le pyramidion fait halte – comme un tribunal, et de la compréhension du titre *smsw h"yt* comme celui de juge. Or l'iconographie des personnes « affamés » est attestée à l'Ancien Empire dans un panneau du complexe funéraire du roi Ounas (VI^e dyn.) trouvé récemment : des hommes y figurent mélangés à des femmes. L'absence d'une légende qui précise le contexte a alimenté la curiosité des chercheurs. Selon E. Drioton, il s'agit d'une tribu décimée par la famine et nourrie au nom du roi. Selon S. Schott, il s'agit de gens affamés qui dépendaient de l'administration d'un $\approx nty-\ddot{s}$. En revanche, J. Vercoutter précise que ces personnes provenaient de tribus indigentes et semi-nomades, affamées par la sécheresse de la fin du III^e millénaire ; le roi aurait croisé ces gens lors des chasses dans le désert : un évènement mémorable. Pourtant, les affamés de Sahourê sont bien plus anciens des famines que certains datent de la fin de l'Ancien Empire. Nous

l'interprétation de la *Ỉwt wrt* comme un établissement administratif complexe et multifonctionnel.

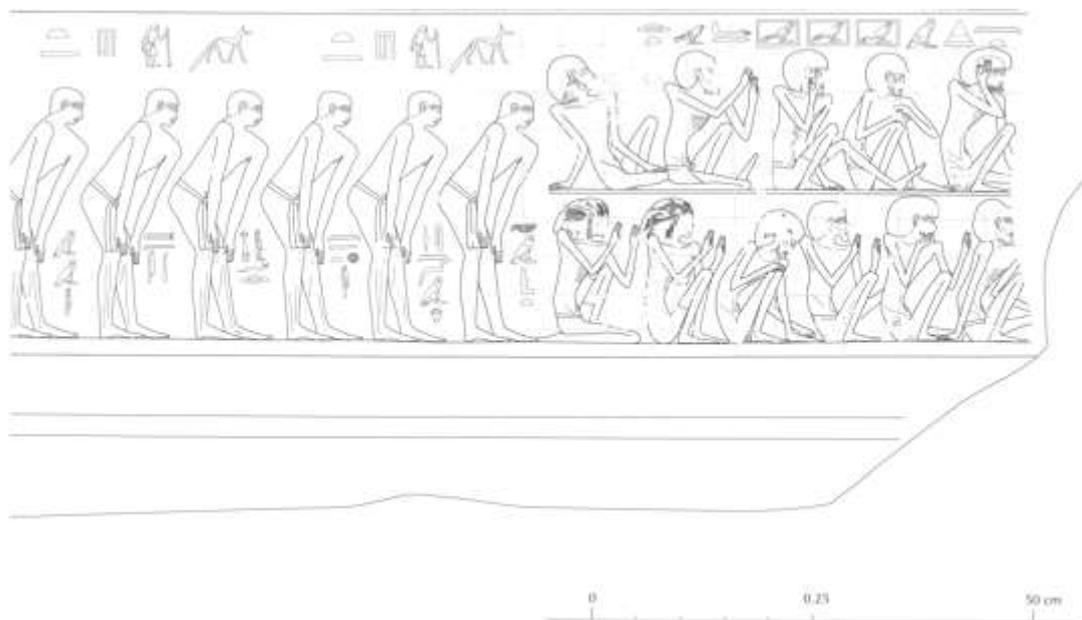


Figure 6. Détail d'une scène du complexe funéraire du roi Sahouré (bloc SC/north/1994/03) concernant le passage de la pierre *benben* auprès de la Chancellerie, comme le dit la légende. Dessin d'après T. EL-AWADY, *Abusir XVI : Sahure – The Pyramid Causeway*, Prague, 2009, pl. 9.

1.1.3. *La Ỉwt wrt : bureau du vizir ou bureau étatique ?*

La *Ỉwt wrt* semble donc se révéler comme un lieu hautement politique, le siège peut-être du gouvernement. Il ne s'agit pas, contrairement à certaines hypothèses, du bureau d'un seul ministre, mais celui de plusieurs acteurs politiques clés de l'État.

préférons alors porter l'attention sur le caractère « conventionnel » de l'Art égyptien. Car la même iconographie est employée au Moyen Empire, par exemple, pour représenter des bergers. Cela implique que la caricature de la morphologie humaine sert ici davantage à communiquer avec efficacité le statut défavorisé d'un groupe de personnes plutôt qu'à nous informer sur une situation exceptionnelle. Pour la bibliographie, cf. J. VERCOUTTER, « Les "affamés" d'Ounas et le changement climatique de la fin de l'Ancien Empire », dans *Mélanges G. Eddin Mokhtar*, II, BdE 97, Le Caire, 1985, p. 327-337.

Le vizir. — Pendant longtemps, on a eu coutume d'affirmer que la *Ỉwt wrt* était le lieu où le vizir administrait le pays et accomplissait la plupart de ses activités. Néanmoins, une raison de taille porte à croire que la *Ỉwt wrt* ne doit pas être réduite à un cabinet du vizir : ce dernier semble ne pas avoir eu de responsabilité directe sur cet établissement. En effet, le titre de *imy-r" Ỉwt wrt* « directeur de la Grande Cour » est trop peu attribué aux personnages détenant la charge de vizir pour envisager que la *Ỉwt wrt* puisse avoir été le lieu où siégeait de manière exclusive ce haut dignitaire¹²⁸. Si tel avait été le cas, on se serait attendu à ce que les titulaires de la charge vizirale portent plus fréquemment ce titre faisant référence à la direction de cet établissement, et qu'il soit leur prérogative exclusive¹²⁹. En revanche, durant l'Ancien Empire, les vizirs (ceux qui sont établis à la capitale) avaient la prérogative de porter un titre différent, celui de *imy-r" Ỉwt wrt 6* ; celui-ci semble indiquer la responsabilité générale sur les activités de la Chancellerie ou sur un Conseil de la Chancellerie, et non sur l'établissement lui-même¹³⁰. Par ailleurs, les titres *imy-r" Ỉwt* et *imy-r" Ỉwt wrt 6* étaient parfois attribués à la même personne : il serait difficile de croire qu'il s'agissait, dans ce cas, des variantes d'un même titre¹³¹. En outre, il faut considérer que les vizirs résidant en province ne sont jamais explicitement affectés à la Chancellerie, c'est-à-dire qu'ils ne portent ni le titre *imy-r" Ỉwt wrt* (pas plus que les vizirs installés à Memphis) ni le titre *imy-r" Ỉwt wrt 6*

¹²⁸ Selon N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 188, le titre *imy-r" Ỉwt wrt* était une charge obtenue avant de devenir vizir.

¹²⁹ Le raisonnement est celui de A. PHILIP-STEPHAN, *op. cit.*, p. 27-28. Sur la fréquence du titre *imy-r" Ỉwt wrt* dans le protocole des vizirs, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 177, et les tableaux 7, 8, 10.

¹³⁰ D'après N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 190, le titre *imy-r" Ỉwt wrt 6* définit un « senior administratif official » qui exerce « the overall supervision » sur son département ; tandis que le *imy-r" Ỉwt wrt* s'occupait de « ordinary day-to-day running of the institution ». Voir déjà W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 73.

¹³¹ Comme l'observe N. Strudwick (*ibid.*, p. 188), les deux fonctions n'étaient pas incluses dans la même séquence de titres. Cependant, on les trouve dans le protocole d'un même personnage (cf. par ex. *ibid.*, doc. 69 [*mỈw*] et 88 [*nfr-s#m-r©/##s*]). Cela pouvait indiquer deux étapes différentes de la carrière, comme dans le cas du vizir *k"i* de la V^e dynastie (*ibid.*, doc.136). En revanche, la différence entre les deux charges était peut-être devenue moins sûre vers la fin de la VI^e dynastie (*ibid.*, p. 187-188, 190).

(propre aux vizirs installés à Memphis). Cette documentation provinciale suppose que le fonctionnement de la *Ìwt wrt* n'était pas strictement dépendant de la présence d'un vizir et, vice-versa, que le vizir n'avait pas la *Ìwt wrt* comme bureau exclusif. De fait, un vizir pouvait être installé en province et ne pas entretenir de rapport direct avec cet établissement de la capitale (c'était à travers l'emploi de messagers, l'envoi de lettres et grâce sans doute à des voyages occasionnels qu'il était en contact avec la Chancellerie)¹³².

La *Ìwt wrt 6*. — À quoi correspond l'institution dite *Ìwt wrt 6* que nous venons de mentionner et dont les vizirs établis à la capitale pouvaient être responsables, en portant le titre de *imy-r" Ìwt wrt 6* ? Si le titre établit l'existence d'une *Ìwt wrt 6*, qu'est ce qui distingue celle-ci d'une *Ìwt wrt* ?

Le chiffre six est souvent interprété comme une référence au nombre de cours ou d'établissements composant l'institution de la *Ìwt wrt* : il y aurait donc eu « six grandes cours ». On pourrait dès lors s'attendre à ce qu'il soit fait mention ailleurs d'un autre nombre de cours, pour désigner un nombre restreint d'entités composant la *Ìwt wrt*. Toutefois, comme le remarque St. Quirke¹³³, il n'existe aucune allusion de ce type en lien avec le nom de l'institution : le chiffre 6 dans l'expression *Ìwt wrt 6* est figé et ne pourrait donc être que symbolique.

Pour comprendre autrement la présence du chiffre 6, nous pouvons spéculer sur la tradition des institutions de la capitale d'employer le duel pour dénommer les institutions importantes de l'État. Mais si l'expression *Ìwt wrt* avait fait l'objet d'un tel procédé, l'on s'attendrait alors à trouver cette expression déclinée au duel (*Ìwty wrty*). Or, celle-ci est une forme inhabituelle.

En revanche, St. Quirke a proposé que le pluriel six (*Ìwt wrt 6*) serve à différencier l'établissement de la *Ìwt wrt*, au singulier, du secteur administratif géré par cette institution¹³⁴. Le chiffre 6 serait un doublement du pluriel *Ìwt wrt 3* ou *Ìwwt wr(w)t* « les grandes cours », un pluriel qui est rarement attesté. Ce

¹³² Sur la place du vizir en province, voir aussi le raisonnement de H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, n. 95, p. 30-31.

¹³³ St. QUIRKE, « The Regular Titles of the Late Middle Kingdom », *RdE* 37, 1986, p. 128, n. 60.

¹³⁴ *Ibid.*

doublement serait un procédé similaire à l'appellation d'autres titres attribués habituellement aux vizirs, lesquels sont responsables du Double Trésors, du Double Grenier, du Double Bassin et ainsi de suite, où le nom de l'établissement est écrit au duel. La dualité permet de caractériser le secteur général d'activités étatiques relatives à un type d'établissement ou à un lieu spécifique auxquels elles se réfèrent.

Nous avons déjà souligné que le titre *imy-r" Ìwt wrt* aurait été attribué de préférence à des techniciens, et exceptionnellement à des vizirs de la capitale responsables de l'établissement, tandis que celui de *imy-r" Ìwt wrt 6* était une prérogative vizirale, à la capitale¹³⁵.

Toutefois, le terme *Ìwt wrt 6* est aussi employé dans les textes pour désigner une entité à part entière, un vrai lieu et non un domaine administratif. Par exemple, dans la biographie de *wni* d'Abydos, l'institution *Ìwt wrt 6* est mise en parallèle avec la *ipt nswt*, le « harem royal ». Dans ces deux endroits, *wni* procédait à des enquêtes judiciaires¹³⁶.

Nous préférons suivre alors l'interprétation émise par A. Philip-Stéphan, qui s'avère plus concluante pour comprendre le sens de l'expression *Ìwt wrt 6* et du titre *imy-r" Ìwt wrt 6*¹³⁷. Le chiffre 6 ne représenterait pas le nombre de cours ou de bureaux, pas plus qu'il ne ferait référence à l'architecture ou au secteur d'activités. Il indiquerait en réalité le nombre restreint de personnes composant un conseil de magistrats ou de grands dignitaires de l'État : des notables, le vizir et peut-être le roi lui-même¹³⁸. L'expression *Ìwt wrt 6* distinguerait alors une spécification de la *Ìwt*

¹³⁵ C'est l'opinion également de A. PHILIP-STEPHAN, *op. cit.*, p. 28, n. 42, qui cite J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 100.

¹³⁶ *Urk. I*, 99, l. 6.

¹³⁷ A. PHILIP-STEPHAN, *op. cit.*, p. 27-28 et seq.

¹³⁸ Plus tard, à l'époque de Shéshonq III (XXII^e dynastie), les inscriptions de la statue-cube CG 42232 du prêtre d'Amon *ns-p"-q"-ꜥwty*, décrivent le couronnement du roi, auquel le notable participe, en faisant de la *Ìwt wrt 6* un lieu à part entière dans lequel se déroule l'action : *ꜥsp nswt ꜥkr n Ìr iw.i Ìn© m ꜥꜥwty Ìms.i Ìr tm" m Ìwt wrt 6 wp.i swy r wn Ìtp.sn*, « Quand le roi reçut l'insigne d'Horus, j'étais avec lui comme Thot. J'étais assis sur la natte dans la Grande Cour des Six et je jugeai deux hommes de manière à les pacifier » (= J. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers III*, Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire = CGC, Le Caire, 1914, p. 78-80, pl. 40-41, côté gauche, l. 2-3 ; K. JANSEN-WINKELN, *Ägyptische Biographien der 22.-23. Dynastien*, ÄAT 8, Wiesbaden, 1985, p. 210, 557, § A 19 ; Base de données Cachette de

wrt, afin de désigner l'endroit où une assemblée de hauts dignitaires de l'État se réunissait, un secteur réservé à ce conseil. Ce type d'appellation, mettant dans les titres un chiffre (souvent le six) faisant référence à un groupe restreint de personnes, est connu ailleurs¹³⁹. Dans cette acception, il faudrait donc traduire *imy-r" ðwt wrt 6* par « directeur des Six (notables) de la Grande Cour » ou « directeur de la Grande Cour des Six (notables) ». La *ðwt wrt 6* définit alors peut-être un lieu de réunion des hauts magistrats et fonctionnaires de l'État.

Le roi. — Nous avons vu ci-dessus que, dans la *ðwt wrt*, le roi légiférait, comme dans le *s≈(w) ðr*¹⁴⁰. On y recevait et exécutait les ordres du roi. Par ailleurs, certaines variantes (toujours de l'Ancien Empire) des titres mentionnant la *ðwt wrt* telles que *ðry-s#t" n nswt m ðwt wrt nt pr nswt* « préposé aux secrets du roi dans la *ðwt wrt* du domaine royal »¹⁴¹ ou *sðf s# n ðwt(y ?) wrt(y) imy-wrt nt ßnw* « inspecteur des scribes de la Double *ðwt wrt* à l'ouest de la Résidence »¹⁴² permettent de l'identifier

Karnak/53, <http://www.ifao.egnet.net/bases/cachette/?id=53> [Version 2, Ifao, L. Coulon, E. Jambon ; consultée le 27 mars 2017]).

¹³⁹ Cf. par exemple le titre *imy-r" 6 ≈nty(w)-# pr ©* () attesté dans le mastaba de Giza G2196 (W.K. SIMPSON, *Giza Mastabas IV. Mastabas of the Western Cemetery. Part I*, Boston, 1980, p. 16-23, pl. 29, 33). Voir aussi ce titre de l'Ancien Empire qui désigne toujours une équipe : *imy-r" 6 (n) wi* « directeur des six (de la) barque » (D. JONES, *Index*, p. 221, § 822) ; et cette épithète attestée au début du Moyen Empire *ð"t wrw 6* « l'avant-garde des six grands » (= Ouadi Hammamat 113, l. 5 : H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 16, § 860a). – En rapport avec la *ðwt wrt*, voir le titre *wr 10 ðwt wrt* « grand des dix de la *ðwt wrt* » (comparable au titre plus célèbre de *wr 10 #m©* « grand des dix de Haute Égypte ») porté par un notable appelé *[s]nf-ib* qui est également un *wr 10 ðwt ©n≈* (pour ce personnage et ses monuments, voir PM III²:1, 253 et D. JONES, *Index*, p. 388, § 1435, 1436).

¹⁴⁰ Sur le *s≈(w) ðr* « la Salle d'Horus », où le terme Horus fait référence sans doute au souverain, voir A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 33-34. L'auteure fait la différence entre le *s≈(w) ðr*, où siège un conseil de l'État, et l'établissement *s≈ ðr* qui serait un organisme chargé de la collecte des taxes agricoles, d'après H.G. FISCHER, « Old Kingdom Inscriptions in the Yale Gallery », *MIO* 7, 1960, p. 303-310 ; *id.*, « The Inspector of the *s≈* of Horus, nbyt », *Or* 30, 1961, p. 170-175. Sur la fonction économique dudit *s≈ ðr* à grain, voir en dernier lieu N. ALEXANIAN, « Die Mastaba II/1 in Dahschur-Mitte », dans *Kunst des Alten Reiches*, SDAIK 28, 1995, p. 14-15 ; et M. BAUD, « (C.R de) J.C. Moreno García, Études sur l'administration, le pouvoir et l'idéologie en Égypte ... », *CdE* 75, 2000, p. 258.

¹⁴¹ Monument de *≈t-ðtp* : A. MARIETTE, *Les mastabas de l'ancien empire*, Paris, 1889, p. 70.

¹⁴² Tombe Lepsius 95 (maintenant G 8674) de *wr-≈ww* (= LD II, 43b) ; S. HASSAN, *Excavations at Giza V (1933-1934)*, Cairo, 1944, p. 243, fig. 102.

comme un élément palatial de la Résidence du roi. Peut-être s'agissait-il d'un complexe jouxtant le lieu où le roi habitait.

Au terme de ce panorama sur les compétences de la *Ìwt wrt*, cette dernière se révèle être un établissement multifonctionnel. C'est ici que siège un conseil restreint (probablement la *Ìwt wrt 6*) composé d'agents du roi, également appelés *srw*, et de fonctionnaires, parmi lesquels, entre autres, les scribes des documents royaux (*s#w © nswt*)¹⁴³. À travers eux, le roi et le vizir exercent, directement ou indirectement, leur autorité.

¹⁴³ Pour les titres divers qui sont mis en rapport avec les activités de la *Ìwt wrt* à l'Ancien Empire, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 176-198 et 178-186 notamment.

1.2. La Chancellerie au sein de la capitale durant la Première Période intermédiaire

Après avoir précisé ce que nous entendions par Chancellerie de la Couronne – comprenant aussi le bureau que certains chercheurs appellent Archives, nous pouvons à présent examiner les sources qui l'évoquent durant la Première Période intermédiaire. Bien que les divers travaux existants insistent sur un abandon des activités de l'administration centrale et de Chancellerie durant la Première Période intermédiaire, nous observons, après une analyse fine de la documentation, que ces activités perdurent dans un premier temps après la VI^e dynastie. Les responsables des actes du roi (*imy-r' sꜥ(w) © nswt*) restent par exemple cantonnés à Memphis. Nous allons voir que cette ville continue à être considérée comme la capitale administrative à la fin de la dynastie memphite (VIII^e dyn.) et encore sous la dynastie héracléopolitaine (IX^e/X^e dyn.). Ce n'est qu'avec l'époque thébaine que se produit, semble-t-il, un changement, avec le déplacement de l'appareil bureaucratique d'État et donc de l'institution de la *Ìwt wrt* à Thèbes, encore que les sources restent assez vagues sur ce point. On peut anticiper que la XI^e dynastie semble coïncider avec l'effacement de l'institution de la *Ìwt wrt*, probablement en faveur d'autres institutions comme le *≈nrt wr(t)* « le grand enclos », ayant aussi une fonction à la fois administrative et juridictionnelle, propre à une Chancellerie ou établissement administratif qui recrute, approvisionne, légifère¹⁴⁴.

1.2.1. La Chancellerie à Memphis

De la VIII^e à la X^e dynastie, la mention de responsables de la *Ìwt wrt* est toujours attestée à Memphis, ce qui paraît logique pour la VIII^e dynastie mais moins évident concernant les autres dynasties pour lesquelles on se serait attendu à ce que les rois

¹⁴⁴ Sur l'interprétation de *≈nrt wr(t)* comme un bureau administratif de la Couronne plutôt qu'une simple prison, comme souvent cette expression a été traduite en dépit du contexte, cf. St. QUIRKE, « State and Labour in the Middle Kingdom: a Reconsideration of the Term *≈nrt* », *RdE* 39, 1988, p. 97 ; *id.*, « The Regular Titles of the Late Middle Kingdom » *RdE* 37, 1986, p. 128, n. 60.

de la nouvelle force politique, qui ne sont pas originaires de Memphis, eussent établi une capitale autonome et complètement fonctionnelle dans leur ville d'origine, à Héracléopolis. Pour asseoir leur pouvoir administratif dans le pays, les dynastes héracléopolitains se sont donc appuyés sur l'ancien centre du pouvoir. Ceci est notamment confirmé par le fait que c'est à Memphis que certains d'entre eux ont choisi de faire bâtir leur pyramide¹⁴⁵, probablement parce que les villes de pyramide abritaient traditionnellement les grandes institutions de l'État. Les études faites par R. Stadelmann¹⁴⁶ ont en effet démontré qu'à l'Ancien Empire, l'emplacement de la Résidence, et donc probablement aussi celui des ministères, était étroitement lié à celui de la tombe royale. Par ailleurs, comme l'a suggéré W. Helck, et comme nous venons de le rappeler plus haut, la *Ìwt wrt* était un établissement vraisemblablement situé près de la Résidence du roi dans la capitale¹⁴⁷. C'est donc pour cette raison que la *Ìwt wrt*, et plus généralement les activités de chancellerie, ont dû être maintenus à Memphis, là où les souverains héracléopolitains avaient décidé de placer leur sépulture dans le sillage de celles des grands rois qui les avaient précédés.

¹⁴⁵ Sur les pyramides de l'époque héracléopolitaine et leurs cultes, cf. J. MALEK, « Old Kingdom Rulers as "Local Saints" in the Memphite Area during the Middle Kingdom », dans M. BARTA, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, Archiv Orientální Supplementa 9, Prague, 2000, p. 241-258, mais avec les réserves de Ph. Collombert (« Les papyrus de Saqqâra: enquête sur un fonds d'archives inédit de l'Ancien Empire », *BSFE* 181, 2011, p. 29-30) sur l'identification de la pyramide de Mérykarê) ; en dernier lieu, cf. Chr. THEIS, « Die Pyramiden der Ersten Zwischenzeit nach philologischen und archäologischen Quellen », *ZÄS* 39, 2010, p. 341-371.

¹⁴⁶ R. STADELMANN, dans *LÄ* V, col. 9-14 et 10-14 notamment, s.v. « Pyramidenstadt » ; *id.*, « La ville de pyramide à l'Ancien Empire », *RdE* 33, 1981, p. 67-77 et notamment 76-77 ; *id.*, *Die ägyptischen Pyramiden*, Mainz, 1991², p. 214-215 ; voir, depuis, les travaux de M. Lehner à partir de « The Development of the Giza Necropolis : the Khufu Project », *MDAIK* 41, 1985, p. 109-143, sur Giza.

¹⁴⁷ En s'appuyant surtout sur l'attestation du titre *imy-r" Ìwt [wrt] 6 m ity-t"wy* du Moyen Empire (stèle Londres BM 255 = *HTBM* IV, pl. 36) ; cf. W. HELCK, *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reiches*, PdÄ 3, Leiden, 1958, p. 73 ; *id.*, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 73. Pace J. PIRENNE, *Histoire des institutions et du droit privé de l'ancienne Égypte. II, La V^e dynastie (2750-2625)*, Bruxelles, 1938, p. 118-120, lequel pense qu'il y avait plusieurs de ces « cours » placées dans le pays et qu'il ne s'agissait pas d'un établissement de la Résidence (pourtant, le titre de directeur de cette institution est quasiment absent en province). Sur l'emploi, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 191 et 193.

La scène du bloc de la chaussée de Sahourê découvert il y a vingt ans à Abousir (cf. *supra* **fig. 6**), que nous avons déjà mentionnée à propos de la fonction de recrutement et ravitaillement de la *Ìwt wrt*, confirme que le lieu d'emplacement de la *Ìwt wrt* se situait dans les environs de la nécropole royale. Le groupe d'indigents représenté, surveillé par des intendants palatins de la Résidence, assiste à l'arrivée du « [pyrami]dion (*bmbnt*) dans les *Ìwwt wrwt* »¹⁴⁸. La Chancellerie se trouvait donc soit à l'intérieur, soit à proximité du complexe funéraire, lieu de destination final de l'élément architectural de la pyramide¹⁴⁹. Il serait étrange d'imaginer, autrement, pourquoi le pyramidion passerait dans un lieu administratif, en présence de gens indigents, si ce n'est que les *Ìwwt wrwt* où ils se trouvent était placée près du chantier de la pyramide.

Les sources privées confirment également que Memphis est demeurée la capitale administrative jusqu'à l'époque héracléopolitaine. Les fonctionnaires de la *Ìwt wrt* de cette époque sont en effet inhumés dans les nécropoles memphites, notamment dans le cimetière jouxtant la pyramide du roi Téli de la VI^e dynastie à Saqqara-Nord, dont le culte était toujours en activité ; c'est là également que sont concentrés les notables ayant exercé une fonction dans le culte funéraire du roi héracléopolitain Mérykarê¹⁵⁰.

Nous avons relevé dans cette zone pas moins de sept monuments qui permettent d'établir un lien entre leur propriétaire et des activités se déroulant dans la Chancellerie à cette époque :

¹⁴⁸ Z. HAWASS, M. VERNER, « Newly Discovered Blocks from the Causeway of Sahure », *MDAIK* 52, 1996, p. 177-186 (bloc Sc 3), avec une photo et un dessin de détail ; T. EL AWADY, *Sahure – The Pyramid Causeway*, p. 202-204 (§ VI.5.5) et pl. 9 (pour le dessin de la scène).

¹⁴⁹ Nous suivons donc l'hypothèse de A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 29.

¹⁵⁰ Sur le culte du roi Téli durant la Première Période intermédiaire, cf. H. GOEDICKE, dans *LÄ VI*, 1985, col. 457-458, s.v. « Teti » ; J. MALEK, « King Merykare and His Pyramid », dans N. GRIMAL, C. BERGER, G. CLERC, éd., *Hommages à Jean Leclant IV*, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 203-214 ; E. BROVARSKI, « False Doors and History : The First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans D. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, New Haven, 2009, p. 366-367 ; D. SILVERMAN, « Non-Royal Burials in the Teti Pyramid Cemetery and the Early Twelfth Dynasty », dans D. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 69-70 (avec une attention aux titres).

- i) Le tombeau du vizir *titi*, ayant vécu à la fin de la VI^e dynastie ou plus probablement au début de la Première Période intermédiaire¹⁵¹, et qui porte le titre *imy-r*“ *sꜥ(w)* © *nswt* « directeur des scribes des documents royaux »¹⁵².
- ii) Une stèle fausse-porte de *mri/idw*, conservée à Londres, qui contient la seule attestation connue pour la période entre la VIII^e et la X^e dynastie du titre *imy-r*“ *Ìwt wrt 6* « directeur de la Grande Demeure des Six »¹⁵³. Il semble que le document date plus précisément de la première moitié de cette époque¹⁵⁴. Son propriétaire était le responsable de cette institution et de son conseil restreint bien qu’il n’ait pas été vizir. Ses autres titres font autant référence à sa position de juge, avec la mention de titres auliques étroitement liés à cette fonction, tels *mdw rꜥyt* « bâton du peuple », *iwn knmwt* « pilier des gens *kenmout* » ou *Ìm-nÚr m*“©*t* « prêtre de Maât », qui étaient de préférence attribués à des *imyw-r*“ *Ìwt*

¹⁵¹ Pour le vizir et sa datation, cf. *infra* p. 203-204 (§ 4.1.1).

¹⁵² Mastaba M 15, secteur à l’est de la pyramide de Pépy II, Saqqara-Sud ; cf. G. JEQUIER, *Le monument funéraire de Pepi II. III, Les approches du temple*, La Caire, 1940, p. 67-76, fig. 69-71.

¹⁵³ Stèle Londres BM EA 1191 (= PM III²:2, 742 ; *HTBM* I²:1, p. 37, pl. XXXV.1). – Le monument n’est pas mentionné dans l’ouvrage de Kh. DAOUD, *Corpus of Inscriptions of the Herakleopolitan Period from the Memphite Necropolis. Translation, Commentary and Analysis*, BAR – IS 1459, Oxford, 2005 (l’auteur a publié une nouvelle édition de ce travail, sans apporter de véritables changements au contenu : *id.*, *Necropoles Memphiticae. Inscriptions from the Herakleopolitan Period*, Studies in Calligraphy and Writings 14, Alexandria, 2011).

¹⁵⁴ Les éléments qui font pencher pour une datation à la Première Période intermédiaire sont l’absence de champs latéraux du tableau, la graphie courte de *im*“*ꜥw* (), les deux bras tombant le long du corps dans l’un des personnages ; cf. par exemple la stèle fausse-porte memphite du Musée National d’Athènes N° inv. 30 (O. TZACHOU-ALEXANDRI, *Ο κόσμος της Αιγύπτου στο Εθνικό Αρχαιολογικό Μουσείο*, Athina, 1995, p. 78-79) datée après la VI^e dynastie par L. POSTEL, « Une variante septentrionale de la formule d’offrande invocatoire », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, TMO 40, Lyon, 2005, p. 259-260 (dans les deux monuments apparaît par ailleurs l’élément marqueur *nt* après la formule *prt ꜥrw*). De plus, l’emplacement des yeux *wf*“*t* à l’intérieur de la niche et non au-dessus, conforte une datation vers le début de la Première Période intermédiaire pour notre document (du moment que le changement d’emplacement des yeux au-dessus de la niche advient vers la fin de cette époque) ; pour ce critère de datation, cf. H.G. FISCHER, « An Example of Memphite Influence in a Theban Stela of the Eleventh Dynasty », *Artibus Asiae* 22, 1959, p. 250, n. 12 ; *id.*, *Coptite Nome*, p. 40-41.

*wrt*¹⁵⁵, qu'à ses activités de lettré en charge des actes royaux comme scribe (*sꜥ* © *nswt*). Sa position semble être celle d'un délégué de la Couronne investi d'une autorité juridique, comme l'indiquent ses titres de *sꜥb* © *f mr* « administrateur juge/d'État » et de *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi ». Ces derniers sont souvent attribués à des responsables de la *Ìwt wrt* à l'Ancien Empire et plus généralement aux employés du domaine de la Chancellerie¹⁵⁶, même à ceux établis en province¹⁵⁷. Sa titulature semble donc constituer un jalon entre la tradition vizirale, à travers sa fonction de juge et ses responsabilités au sein du conseil des Six dans la *Ìwt wrt*, et une tradition prosopographique de notables plus modestes, principalement des bureaucrates¹⁵⁸.

- iii) Une stèle fausse-porte de grand format datée de l'époque héracléopolitaine¹⁵⁹ et provenant de fouilles récentes menées à Saqqara dans le cimetière de Téli. Elle appartient à un homme appelé *βnmw-Ìtp*, dont la titulature mentionne le titre [*smr w*©] *ty, imy-rꜥ pr* « [ami uni]que, intendant », et surtout celui de *imy-rꜥ Ìwt wrt* « directeur de la *Ìwt wrt* ».
- iv) Un fragment de stèle fausse-porte trouvée dans la nécropole de Téli à Saqqara et daté de la fin de l'époque héracléopolitaine¹⁶⁰. Le monument

¹⁵⁵ Sur l'attribution de ces titres, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 178-180 (« Legal titles »), tabl. 8 (concernant les *imyw-rꜥ Ìwt wrt* non vizirs) et le tableau 10 (concernant les *imyw-rꜥ Ìwt wrt* vizirs) ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 52-53.

¹⁵⁶ Cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 178-182

¹⁵⁷ Plusieurs fonctionnaires provinciaux portent ces deux titres (par à Edfou, Thinis, Akhmim).

¹⁵⁸ Cf. N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 186, pour lequel : « his titular is not dissimilar to that of legal officials of the sixth dynasty, and it would seem that the grouping of him with the other *imy-r Ìwt wrt* is correct ».

¹⁵⁹ Pour le monument, cf. N. KANAWATI, *Excavations at Saqqara, North-West of Teti's Pyramid II*, Sydney, 1988, p. 34, pl. 23 (= S88:FD4) ; Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 89-90, pl. 38, § 4.2.2 (surtout pour la datation). – Pour le titre en question, N. KANAWATI, *loc. cit.*, traduit « inspecteur des scribes de la grande cour ».

¹⁶⁰ Stèle Caire CG 57211, JdE 38552 = J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara, 1905-1906*, Le Caire, 1907, pl. 15 ; cf. en dernier lieu Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 71-73, pl. 25, et E. BROVARSKI, « False Doors and History », dans D. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 368 et *passim* (sur la datation notamment ; *pace* H.G. FISCHER, *Egyptian Titles of the*

appartient à un responsable des corvées dans les pyramides du roi héracléopolitain Mérykarê (*mty n s“(w) w“f-swt-mry-k“-r©*) et du roi Téli (*mty n s“ fd-swt-tti ≈nty-ꜥ*), appelé *inpw-m-ỉ“t*, qui était également *sỉf sꜥ(w) n Ỉwt wrt* « inspecteur des écrits () de la Grande Demeure ». La séquence suivante : *≈tmty bity, smr w©ty, sfm sfmt w©, sꜥ, s“b* est également à mettre en lien avec ses attributions au sein de la *Ỉwt wrt*, notamment le titre *sfm sfmt w©* « celui qui écoute ce qu’il est le seul à (pouvoir) écouter » () qui émerge pendant la Première Période intermédiaire¹⁶¹ et désigne celui qui a accès à des affaires confidentielles, de type bureaucratique notamment¹⁶².

D’autres titres mettent en rapport ce *inpw-m-ỉ“t* avec des charges économiques d’importance (*imy-r“ w* « directeur du district-*w* »¹⁶³ et *imy-r“ ꜥn-t“ nb* « directeur de toute végétation »).

- v) Un cercueil avec des *Textes des Sarcophages*, provenant d’une tombe trouvée intacte dans la nécropole de Téli et appartenant à un homme appelé *snni* qui vécut vraisemblablement à la fin de la Première Période intermédiaire¹⁶⁴. Son propriétaire porte des titres de responsable de juridiction (*s“b, r“ n≈n*) et de *sꜥ n Ỉwt wrt* « scribe dans la *Ỉwt wrt* ». Il est également *sfm sfmt w©* « celui qui écoute ce qu’il est le seul à (pouvoir) écouter ».

Middle Kingdom. A Supplement to Wm. Ward’s Index, New York, 1997, p. 78, qui situe le monument à la XI^e dynastie).

¹⁶¹ Sur la lecture du titre *sfm sfmt w©* voir également H.G. FISCHER, « Marginalia II », *GM* 128, 1992, p. 69-71.

¹⁶² Sur le titre, cf. l’exkursus *infra* p. 93-94.

¹⁶³ *Pace* Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 72, lequel ne lit pas *imy-r“ w* pour ce personnage, mais *imy-r“ ≈rpw* ; cf. toutefois les observations de H. WILLEMS, *Les Textes des Sarcophages*, p. 47.

¹⁶⁴ Pour le monument, cf. C.M. FIRTH, B. GUNN, *Excavations at Saqqara. Teti Pyramid Cemeteries I*, Le Caire, 1926, p. 55, 246-253.

- vi) Un fragment de stèle fausse-porte provenant de la nécropole de Téli, et datée de la seconde moitié de la période héracléopolitaine¹⁶⁵. Il appartient à un notable appelé *ipi-m-s“f* qui mentionne un titre insolite en relation avec la Chancellerie : *Ïry sgrï m Ìwt wrt* « préposé au silence dans la *Ìwt wrt* ». La locution *Ïry sgr(i)* « préposé au silence »¹⁶⁶ est employée ailleurs, au Moyen et au Nouvel Empire¹⁶⁷, pour désigner soit le responsable de l'étiquette à la cour (*Ïry sgr n ñnwt* « préposé à imposer le silence à l'entourage (du roi) »)¹⁶⁸, soit celui qui devait faire respecter le silence dans le temple (*Ïry sgrï n imn* « proposé au silence pour Amon »)¹⁶⁹. L'inscription semble attester la variante du titre *sfm sfmt w©* connue seulement plus tard, au Moyen Empire, de *[sfm sfmt w©] m ist* « [celui qui écoute ce qu'il est le seul à (pouvoir) écouter] dans la pièce »¹⁷⁰. Il fait référence à une charge bureaucratique et juridique exercée dans une pièce consacrée à ce genre d'activités.

¹⁶⁵ Pour le monument, cf. Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 155-156, pl. 85, d'après MSS Gunn, Notebook 19, p. 39 (2) ; PM III²:2, 558 ; cf. également Said Amer EL-FIKEY, *The Tomb of the Vizier Re'-wer at Saqqara*, Egyptology Today 4, Warminster, 1980, pl. 16 (5).

¹⁶⁶ Pour la signification de *sgr* ici « faire taire », « faire maintenir le silence », plutôt que « garder le silence » (d'où l'on comprendrait sinon que le fonctionnaire est quelqu'un qui garde le silence dans des affaires confidentielles de la Grande Demeure), voir également l'emploi de ce verbe dans l'épithète *sgr ≈rw* du Nouvel Empire « celui qui fait taire le parleur » (stèle d'Antef, Louvre C 26, époque de Thoutmosis III ; *Urk.* IV, 967, l. 12 ; E. RICKAL, *Les épithètes dans les autobiographies*, p. 996, § 138.01).

¹⁶⁷ Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 156, n. 1601.

¹⁶⁸ Stèle du grand intendant et vizir Montouhotep, Caire CG 20539, verso (= *Seite I*), l. 14 = Cl. OBSOMER, *Sésostri I^{er}. Étude chronologique et historique du règne*, CEA 5, Bruxelles, 1995, p. 521-521, doc. 27 (avec bibliographie) ; cf. W.K. SIMPSON, « Montouhotep, Vizier of Sesostri I, Patron of Art and Architecture », *MDAIK* 47, 1991, p. 331-340 (pour une étude de prosopographie concernant ce dignitaire éminent).

¹⁶⁹ Statuette funéraire *chaouabti* conservée au Musée du Caire (?), cf. V. LORET, « Les statuettes funéraires du Musée de Boulaq », *RT* 4, 1883, p. 96 ; A. MARIETTE, *Catalogue général des monuments d'Abydos découverts pendant les fouilles de cette ville*, Paris, 1880, p. 52, doc. 393 (XIII^e dynastie [?]).

¹⁷⁰ La restitution du titre (proposée déjà par Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 155, n. 1599) est possible prenant en considération le titre *sfm sfmt w© m is* attesté dans les monuments de deux autres individus au Moyen Empire : dans les stèles abydoniennes jumelles d'un courtisan appelé *snntits* qui porte également les charges de *Ïry s#t“ n sfmt w©*, de *s“b* et de *smsw h“yt* (Caire CG 20016 et CG 20017)

- vii) Une stèle fausse-porte provenant de la nécropole de Téli et datée par Khaled Daoud de l'époque héracléopolitaine¹⁷¹, désigne un notable appelé *≈nw*, que nous aurions étiqueté, d'après la nature de certaines de ses charges (*Ìq" Ìwt, imy-r" pr ; ≈tmty bity*), comme faisant partie de la classe intermédiaire de l'élite étatique, s'il n'exerçait pas, en parallèle, des fonctions quasi-vizirales, celles de *imy-r" prwy Ìf* « directeur du Double Trésor », de *imy-r" s#wy* « directeur du Double Étang » et de *imy-r" #nwt* « directeur du Double Grenier », attribuées traditionnellement, de préférence, aux vizirs. En plus de ces attributions prestigieuses au sein des institutions économiques majeures de la capitale, il est également responsable des activités de chancellerie dans tous ces secteurs clés, puisqu'il est un *imy-r" s#w βry ≈tmt* « directeurs des scribes de ce qui est sous scellement » et *s# © n nswt* « scribe des documents royaux »¹⁷². Or, nous savons, à travers notamment des décrets, que les titres en *βry ≈tm* sont ceux des responsables de l'enregistrement des documents royaux¹⁷³. Un membre de sa famille représenté dans sa stèle fausse-porte, appelé *≈nw Ìry-ib (?)* (il peut s'agir cependant du même personnage : la question n'est pas claire car la mention *Ìry-ib* dans son nom de *≈nw* pourrait être une précision du nom *≈nw* du propriétaire de la stèle)¹⁷⁴, porte les titres de *imy-r" sqbbwy*

et dans la stèle d'un intendant (*imy-r" pr*) appelé *sÌtp-ib*, individu qui porte le titre de *sfm sfmt w© m ist* et sa variation *sfm sfmt w© m st* (Londres EA 583 = *HTBM* II, pl. 27 ; XII^e dynastie, Amenemhat II). – Pour *sfm sfmt w© m ist*, cf. également W.A. WARD, *Index*, p. 148, § 1275 et p. 174, § 1504 ; il est regrettable que l'auteur ne mentionne pas l'exemple londonien, cf. donc H.G. FISCHER, *Egyptian Titles of the Middle Kingdom*, p. 78, § 1504, lequel cependant ajoute aussi l'exemple de *inpw-m-Ì"t* (J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara, 1905-1906*, pl. 15), où n'apparaît pas toutefois la spécification *m is*.

¹⁷¹ Kh. DAUD, *Corpus*, p. 48-59, pl. 20, § 4.1.21.

¹⁷² Ces deux titres étant écrits après la charge de *imy-r" #nwt*.

¹⁷³ Sur les titres en *βry ≈tmt* et leur diffusion au III^e millénaire, cf. W. BOOCHS, *Siegel und Siegeln im Alten Ägypten*, Kölner Forschungen zu Kunst und Altertum 4, Sankt Augustin, 1982, p. 121-122. En particulier, sur le titre *imy-r" s#w βry ≈tmt*, cf. D. JONES, *Index*, p. 216-217, § 806-807.

¹⁷⁴ Sur le problème de l'identité du personnage mentionné dans le linteau extérieur, à droite, cf. Kh. DAUD, *op. cit.*, p. 49.

« directeur des le Double Garde-manger » et de *sfm sfmt w*© « celui qui écoute ce qu'il est le seul à (pouvoir) écouter », de *im*"-© « gracieux de bras » et de *mty n s*" « surveillant de phylè(s) », qui sont typiques d'un notable strictement impliqué dans les activités bureaucratiques et de redistribution, auprès d'un domaine économique de la capitale. Par ailleurs, ils sont cohérents avec les fonctions tenues par son éminent parent *≈nw* (ou en cohérence avec ses autres fonctions, s'il s'agit d'un seul même dignitaire)¹⁷⁵.

Ces documents attestent donc la persistance des activités de chancellerie à Memphis durant toute la Première Période intermédiaire, tant dans la *Ìwt wrt*, que dans des domaines administratifs étatiques et économiques où il est question d'activités qui sont en rapport avec la promulgation et la rédaction de documents royaux (*s*‡ © *nswt*), et de la confidentialité inhérente à ce genre d'affaires, souvent en lien avec le domaine économique.

Pour récapituler, nous comptons : un *imy-r*" *Ìwt wrt 6* « directeur de la *Ìwt wrt* des Six » (cf. *supra* n° ii), un *imy-r*" *Ìwt wrt* « directeur de la *Ìwt wrt* » (cf. n° iii) ; et d'autres fonctions en rapport avec cet établissement :

- *s*‡ *n* *Ìwt wrt* « scribe de la *Ìwt wrt* » (cf. n° v),
- *s*‡*f* *s*‡(*w*) *m* *Ìwt wrt* « inspecteur des écrits de la *Ìwt wrt* » (cf. n° iv),
- *Ìry sgri m* *Ìwt wrt* « préposé au silence dans la *Ìwt wrt* » (cf. n° vi).

En outre, nous avons vu que le titre *s*‡ © *nswt* « scribe des documents royaux » est donné à deux personnages dont les charges semblent presque vizirales (cf. n° ii, viii). En revanche, à l'exception de *tti* qui est *imy-r*" *s*‡ © *nswt* « directeur des documents royaux » (cf. n° i) au début de la Première Période intermédiaire, aucun vizir dirigeant la Chancellerie n'est connu à Memphis pour cette époque.

On retiendra également qu'émerge à cette époque – notamment dans le royaume héracléopolitain – le titre *sfm sfmt w*© « celui qui écoute ce qu'il est le seul à

¹⁷⁵ Remarquons par ailleurs que la nature du lien entre les deux hommes mentionnés différemment dans la stèle n'est pas évoquée par l'inscription.

(pouvoir) écouter » (cf. n° iv, v, vii) et sa variante : *[sfm sfmt w©] m ist* « celui qui écoute ce qu'il est le seul à (pouvoir) écouter dans la pièce (préposée) » (cf. n° vi).

Excursus : être le seul à écouter dans la Chancellerie

Avant d'analyser la présence de fonctionnaires de ce bureau étatique dans les autres capitales, rappelons la valeur non exclusivement judiciaire¹⁷⁶ du titre nouveau¹⁷⁷ *sfm sfmt w©* « celui qui écoute ce qu'il est le seul à (pouvoir) écouter », qui n'apparaît pas avant la Première Période intermédiaire¹⁷⁸. Si le verbe *sfm* « écouter » peut être employé dans un contexte judiciaire comme dans le cas de *wni* d'Abydos qui affirme être rattaché aux affaires consultatives (*sfm*) concernant le harem royal (*ipt nswt*) et la *Ìwt wrt* des Six (*Ìwt wrt 6*)¹⁷⁹, il est en effet spécifique également du domaine des scribes : l'acte d'écouter étant préalable à la lecture et

¹⁷⁶ Contra H.G. FISCHER, « Marginalia II », *GM* 128, 1988, p. 69-71, qui opte pour la traduction « Master of the secrets of that which one alone judges ».

¹⁷⁷ Ce titre/épithète est sans doute une évolution de celui plus anciennement attesté de *Ìry sꜥtꜥ sfmt w©* « préposé aux secrets de ce qu'on écoute seul » (D. JONES, *Index*, p. 644, § 2357) qui apparaît à la fin de la VI^e dynastie, et de *Ìry sꜥtꜥ sfmt w© m Ìwt wrt 6* « préposé aux secrets de ce qu'on écoute seul dans la Grande Demeure des Six » porté par des courtisans memphites, des vizirs notamment (ex. dans *Urk. I*, 260, l. 9 = H.G. FISCHER, « Old Kingdom Inscriptions in the Yale Gallery », *MIO* 7, 1960, p. 304, n. 9). En province, à la VI^e dynastie, des *imyw-rꜥ ꜥm©* « directeurs de Haute Égypte » (comme *f©w* et *f©w-ꜥmꜥ* de Deir el-Gebraoui) portent le titre *Ìry-sꜥtꜥ sfmt w© m rꜥ ©ꜥ rsy* « préposé aux secrets de ce qu'on écoute seul dans la porte du Sud » (D. JONES, *Index*, p. 644, § 3258). Avant cette époque, vers la V^e dynastie, des responsables de l'administration palatine pouvaient porter l'épithète *sfm mdw m sꜥtꜥ nb* « celui qui écoute les mots dans toute affaire confidentielle » (cf. par exemple dans la titulature de *wr-ꜥww* = S. HASSAN, *Excavations at Giza V [1933-1934]*, Cairo, 1944, p. 243, fig. 102 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 986, § 3643), et *sfm mdw ꜥtꜥ(w) m Ìwt wrt* « celui qui écoute les mots confidentiels dans la Grande Cour » (cf. D. JONES, *Index*, p. 986, § 3644). – Pour une bibliographie plus générale sur la notion de confidentialité et sur ces titres, cf. en dernier lieu Chr. EYRE, « Weni's Career and Old Kingdom Historiography », dans Chr. EYRE, A. LEAHY, L. MONTAGNO LEAHY, éd., *The Unbroken Reed. Studies in the Culture and Heritage of Ancient Egypt in Honour of A.F. Shore*, London, 1994, p. 122, n. 55.

¹⁷⁸ Pour cette épithète, cf. en dernier lieu Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 56.

¹⁷⁹ *Urk. I*, 99, l. 5-6.

l'enregistrement des informations¹⁸⁰. On peut imaginer que le dignitaire qui porte le titre *sfm sfmt w*© intervient par exemple dans la lecture à haute voix, c'est-à-dire la promulgation des lois et la rédaction des documents officiels. D'autre part, ce titre a un corollaire avec celui de *Ìry sꜥtꜥ mꜥꜥꜥt w*© « préposé aux secrets de ce qu'on voit seul », en rapport, non pas avec l'acte d'« écouter », mais avec celui de « voir » (et probablement de « lire ») des choses confidentielles¹⁸¹. Enfin, le titre *sfm sfmt w*© « celui qui écoute ce qu'il est le seul à (pouvoir) écouter » doit être associé aux activités de type administratif, souvent économiques. On remarque par exemple que, dans le document *supra* n° iv de *≈nw Ìry-ib*, le titre *sfm sfmt w*© s'accorde avec celui de *imy-rꜥ sqbbwy* « directeur du Double Garde-manger », lié au stockage de biens alimentaires.

De même que la *Ìwt wrt* n'est pas un simple bureau de justice, le titre *sfm sfmt w*©, attribué à cette époque de préférence à des notables de la *Ìwt wrt*, n'est pas exclusif au domaine judiciaire. Plus tard, le titre sera d'ailleurs relié, entre autres, à des secteurs d'activité hétérogènes, par exemple le domaine religieux et initiatique¹⁸², ou à celui de la cour¹⁸³. À l'époque héracléopolitaine, il renvoie tout

¹⁸⁰ Sur le rôle de *sfm* dans la lecture et la réception d'informations par l'écrit, cf. A. ROCCATI, « Note letteraria - II: imparare a memoria nell'età menfita », *ZAS* 132, 2005, p. 162 et 165.

¹⁸¹ Sur le titre *Ìry sꜥtꜥ mꜥꜥꜥt w*© « préposé aux secrets de ce qu'on voit seul » voir par exemple T.G.H. JAMES, *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, ASE 30, London, 1953, p. 10-11, § 52 ; cf. également Chr. EYRE, *loc. cit.*, et D. JONES, *Index*, p. 621, § 2277.

¹⁸² Cf. par exemple : *iw bs.kw sfm sfmt w*©*b m w*©(©)*w* « je suis initié à l'écoute de ce que (seul) le prêtre *ouab* écoute », dans A.H. GARDINER, « The Tomb of Amenemhat, High-Priest of Amon », *ZÄS* 47, 1910, p. 87-99, 93 notamment, et pl. 1, ligne 8, avec le commentaire x) aux pages 96-98 (cf. E. RICKAL, *Les épithètes* II, p. 1009, § 003) ; voir également : *iw ir.n.(i) w*©*b Ús sfm sfmt w*©*m w*©©*w*, « j'ai agi en prêtre *ouab* porteur ; un qui écoute ce qu'il est le seul à écouter en privé » (inscription du vizir *wsr*, XVIII^e dyn. = *Urk* IV, 1031, l. 13, avec *errata* p. 1226 ; G. KUENY, J. YOYOTTE, éd., *Grenoble. Musée des Beaux-Arts. Collection égyptienne*, Paris, 1979, p. 35-37, n° 19, l. 7 ; cf. également E. RICKAL, *op. cit.*, p. 1109, § 09.01, 01 et p. 1009, § 003, I.I.021.f).

¹⁸³ Pour des variantes récentes de l'épithète *sfm sfmt w*© qui spécifient un contexte non précisément juridique, mais de cour : *sfm sfmwt nb tꜥꜥwy* « un qui écoute ce que (seul) le Seigneur des Deux Terres écoute » (*Urk*. IV, 1431, l. 18) ; et *ink wr wrw m tꜥꜥ fr.f sfm sfmt w*©*m w*©©*w imy-rꜥ pr n [imn]* (...) *ink mꜥꜥ ib n nswt n wn mꜥꜥ*©, « je suis le grand des grands dans la terre entière, celui qui écoute ce qu'on écoute seul dans la chambre privée, l'intendant d'Amon (...), je suis un confident du roi véritable » (monument de *sn-mwt*, Caire CG 579, XVIII^e dyn. = *Urk*. IV, 410, l. 10-14) ; cf. E. RICKAL, *op. cit.*, p. 1009-1010, § 003, 007.

de même à une fonction au sein de l'apparat administratif officiel, celui de l'autorité exécutive¹⁸⁴.

1.2.2. *La Chancellerie à Héracléopolis*

Dans la ville de Héracléopolis, il n'existe pour l'instant aucune attestation de responsables de la Chancellerie. Ce constat relaye ce que nous avons dit concernant le fait que le centre exécutif et juridictionnel était alors (en partie ?) situé à Memphis.

1.2.3. *La Chancellerie à Thèbes*

À Thèbes, durant la première moitié de la XI^e dynastie, on ne rencontre aucun scribe royal qu'on puisse attribuer à l'administration étatique des rois Antef. En revanche, plus tard, sous le règne de Montouhotep II, on connaît un *sꜥ* © *nswt* « scribe des documents royaux » appelé *i'ʿi* dont la titulature complète est la suivante : *~tmty bity, smr w©ty, sꜥ* © *nswt*¹⁸⁵.

Concernant le secteur d'activité des scribes de la Chancellerie, ce témoignage, bien que modeste, atteste donc d'un rétablissement à la cour thébaine de la XI^e dynastie du modèle administratif étatique en vigueur sous l'Ancien Empire.

À côté de l'activité de *sꜥ* © *nswt* « scribe des documents royaux », qui perdure ensuite pendant tout le Moyen Empire¹⁸⁶, même en province¹⁸⁷, il existe à la même

¹⁸⁴ Sur ce titre, cf. en général C. BERNAL, *Dans le secret du roi : hommes et espaces confidentiels en Égypte ancienne, des origines à la fin du Nouvel Empire*, thèse de doctorat inédite, Université Paris-Sorbonne, 2014.

¹⁸⁵ Pour ce personnage, voir deux inscriptions dans le Ouadi Chatt el-Rigal (dans H. WINLOCK, *Rise and Fall in Thebes*, New York, 1947, pl. 38c, 39h), et un fragment du temple de Montouhotep II (*id.*, « The Court of King Neb-hepet-Re at the Shatt er Rigal », *AJSL* 57, 1940, p. 151) ; cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beaten der Ägyptischen Zentralverwaltung zur Zeit des Mittleren Reiches : Prosopographie, Titel und Titelseihen*, Berlin, 2000, p. 169 (§ X.1).

¹⁸⁶ St. QUIRKE, *Titles and Bureaux of Egypt 1850-1700 BC*, *GHP Egyptology* 1, London, 2004, p. 43.

¹⁸⁷ Pensons par exemple au scribe des documents royaux appelé *sp*, qui semble être le fils ou le frère du vizir *imn-m-ī't*, inhumé dans le même tombeau (n° 3) ; cf. E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome in the First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans W.K. SIMPSON, W.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in Honor of Dows*

époque, une fonction de « scribe personnel » du roi ou des hauts dignitaires (*sꜥ* © *nswt n ꜥft-Îr*)¹⁸⁸.

En revanche, la charge de *imy-rꜥ sꜥ(w) © nswt* « directeur des scribes des documents royaux », qui était jadis l'apanage du vizir, disparaît de la titulature des vizirs thébains à cette époque. Cela correspond au changement de la titulature des vizirs advenu au Moyen Empire, phénomène qui a déjà été mis en évidence par d'autres¹⁸⁹.

Avec la dynastie thébaine, survient un autre changement majeur : l'abolition, du moins nominale, de l'institution de la *Îwt wrt* en tant que telle dans les titres des fonctionnaires. Aux XI^e et XII^e dynasties subsiste seulement l'appellation *Îwt wrt 6* dans le titre *imy-rꜥ Îwt wrt 6* attribué à quelques vizirs, dont *dꜥgi* qui officia pendant la XI^e dynastie ; et à quelques très hauts fonctionnaires comme le *imy-rꜥ pr (wr)* « (grand) intendant » *Înnw*, en service sous les règnes de Montouhotep II et Montouhotep III¹⁹⁰, et le *imy-rꜥ pr wr* « grand intendant » et *imy-rꜥ ꜥtmt* « directeur des choses scellées » *mkt-r©*, entre les règnes de Montouhotep II et d'Amenemhat I^{er}¹⁹¹. Si ces attributions du titre *imy-rꜥ Îwt wrt 6* témoignent de la survivance d'une forme collégiale de gouvernement dans les hauts rangs de l'État, elles ne font jamais explicitement mention de l'établissement *Îwt wrt*. De plus, les

Dunham, Boston, 1981, p. 23, n. 56 ; H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, OLA 155, Leuven – Paris – Dudley, 2007, p. 105-106.

¹⁸⁸ Pour ce titre au Moyen Empire, voir W.A. WARD, « Old Kingdom *sꜥ* © *nswt n ꜥft-Îr* 'Personal Scribe of Royal Records' and Middle Kingdom *sꜥ* © *nsw n ꜥft-Îr* 'Scribe of the Royal Tablet at Court' », *Or* 51, 1982, p. 382-389 ; W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 169-177 ; *id.*, *Court Officials*, p. 83-84. Pour ce rang marqué par la spécification *ꜥft-Îr* à l'Ancien Empire, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 211.

¹⁸⁹ Pour la titulature des vizirs au Moyen Empire, cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 32-42.

¹⁹⁰ Cependant, le titre est ici écrit *imy-rꜥ pr wr 6* : s'agit-il d'une confusion de la part du scribe entre le titre *imy-rꜥ pr wr*, qui n'est cependant pas encore attesté durant les années pendant lesquelles ce personnage est en service, et celui de *imy-rꜥ Îwt wrt 6* ? Pour le titre, cf. J. COUYAT, P. MONTET, *Les inscriptions du Ouâdi Hammâmât*, p. 81-84 (= Ouadi Hammamat 114) ; H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 4, § 143a.

¹⁹¹ Dans une inscription du Ouadi Chatt el-Rigal (= W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt 1887*, London, 1888, pl. 15, n° 445) ; cf. P. TALLET, « Meket/Meketrê », *RdE* 54, 2003, p. 289, doc. 5. L'attestation du titre ne me semble pas répertoriée ailleurs, voir par exemple dans W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 45-46.

rare mentions du Moyen Empire semblent souvent le résultat d'une confusion rédactionnelle ou d'une recherche lexicale archaïsante. Au demeurant, l'élément *Ḳwt wrt* peut être écrit *Ḳwt* ©“t¹⁹², ce qui fait penser à une méconnaissance de la part des scribes concernant cette institution caractéristique de l'Ancien Empire. Dans la biographie du nomarque *Ḳpy-ff“(i)* I d'Assiout, la *Ḳwt wrt* est certes évoquée, mais il très est probable que l'expression soit ici un emprunt à un répertoire ancien¹⁹³. Le fait que les *Lamentations de Ipououer* associent les *Ḳwwt wrwt* (au pluriel) à la *≈nrt wrt* « grande enceinte »¹⁹⁴, institution caractéristique du Moyen Empire, amène à penser que cette dernière était associée à la première¹⁹⁵. Les fonctions de ces établissements, par ailleurs, ne semblent pas très différentes : comme la Grande

¹⁹² Voir par exemple la titulature du vizir *in-it.f-iqr* de la XII^e dynastie dans la tombe thébaine TT 60, cf. N. de G. DAVIES, *The Tomb of Antefoker*, pl. 6-7. Cf. aussi W.K. SIMPSON, *Papyrus Reisner II. The Records of a Building Project in the Early Twelfth Dynasty*, Boston, 1969, pl. 7, 8, 10 ; et K.J. SEYFRIED, *Beiträge zu den Expeditionen des Mittleren Reiches in die Ost-Wüste*, HÄB 15, Hildesheim, 1981, p. 17-18.

¹⁹³ Au Moyen Empire, la *Ḳwt wrt* fait l'objet de confusion aussi probablement dans la tombe d'un gouverneur de Deir el-Bersha qui date environ de la XII^e dynastie, ou peu avant (c'est à la tombe n° 1, de *fḲwty-n≈t*). Y sont représentés des personnages dans l'acte de tirer un traîneau, sur lequel devait être figuré un naos du nomarque ; ces personnages, comme le remarque N. Strudwick, sont mentionnés comme étant des *imyw-r“ Ḳwt wrt* () et ils sont représentés à côté d'individus qualifiés de fils royaux ; cf. P.E. NEWBERRY, *Bersheh II*, ASE 4, London, [1895], p. 20, pl. 9, § 8 ; N. STRUDWICK, *Administration*, p. 193. Nous pouvons nous demander cependant s'il ne s'agit pas d'un « titre de rôle » car des titres similaires sont attribués à des personnages représentés dans une scène similaire, du cortège funèbre du vizir *in-it.f-iqr* (TT 60, XII^e dyn.) et de *imn-m-Ḳ“t* (TT 82, XVIII^e dyn.). Toutefois, dans ces deux derniers exemples le nom des personnages est légèrement différent et renvoie à une localité : *Ḳwt-wrt-k“w*. Est-il envisageable que dans la tombe de *fḲwty-n≈t* il y ait eu une confusion de la part de l'artiste ou du copiste moderne, et qu'on devrait plutôt lire *Ḳwt-wrt-k“w* ? – Pour *Ḳwt-wrt-k“w*, cf. N. de G. DAVIES, *The Tomb of Antefoker, Vizier of Sesostris I and of his Wife Senet (N° 60)*, London, 1920, p. 20, n. 5 et pl. 19 ; et N. de G. DAVIES, A.H. GARDINER, *The Tomb of Amenemhet (N° 82)*, London, 1915, p. 50, pl. 11. N. Strudwick (*Administration*, p. 194) pense qu'il s'agit d'un titre de rôle attribué dès l'Ancien Empire dans des cérémonies.

¹⁹⁴ *Admonitions*, col. 6.12 ; cf. R. ENMARCH, *A World Upturned*, p. 121-122 ; *id.*, *The Dialogue of Ipuwer and the Lord of All*, Oxford, 2005, p. 36-37.

¹⁹⁵ On émet l'hypothèse que le *imy-r“ ≈nr(t)* appelé *f“r*, inhumé dans l'Assasif et au service des rois thébains avant l'unification de l'Égypte, n'était pas un « directeur du harem », comme il est souvent dit, ni un « directeur de prison/forteresse », mais un « directeur de (*litt.*) l'enclos » de la Chancellerie thébaine. Pour ce personnage, cf. en particulier *infra* p. 572-573.

Cour connue à l’Ancien Empire, la place dite $\approx nrt wr(t)$ est un lieu qui rassemble des gens (corvéables) et aussi un lieu de punition ou de jugement¹⁹⁶.

1.3. Des secrétaires de la Chancellerie en province

L’organisation étatique de la Chancellerie à la capitale se reflète dans l’organisation des provinces du pays. Les documents attestant des activités de chancellerie ailleurs qu’à Memphis datent surtout de la première moitié de la Première Période intermédiaire, au moment où les guerres intestines entre le royaume héracléopolitain et le royaume thébain n’avaient pas encore commencé, ni déstabilisé la puissance étatique de la monarchie du Nord. Par ailleurs, à cette époque, Thèbes n’avait pas encore acquis de nouveaux territoires, qui seront peut-être dépourvus d’organisation étatique pendant un temps, immédiatement après leur conquête, avant d’être par la suite dotés d’un appareil administratif centralisé efficient.

Dans les paragraphes qui suivent, nous relevons, dans un premier volet, que l’administration de la Chancellerie en province restait une prérogative des vizirs établis dans ces zones, car ils étaient nommés *imy-r“ sꜥ(w) © nswt* « directeurs des scribes des documents royaux » ; d’autre part, sont présents des scribes de la Chancellerie qui relaient le pouvoir de la capitale en périphérie. Nous allons étudier de manières distinctes les spécificités de ce titre dans le cadre de la titulature des vizirs provinciaux, puis dans celle des bureaucrates de la Chancellerie en province.

1.3.1. La Chancellerie et les vizirs résidant en province

¹⁹⁶ En général, pour le $\approx nrt$ ou $\approx nrt wr(t)$ dans l’administration centrale au Moyen Empire, cf. St. QUIRKE, « State and Labour in the Middle Kingdom », *RdE* 39, 1988, p. 83-106 ; W. GRAJETZKI, *Höchsten Beamten*, p. 162-163 notamment (pour une liste prosopographique) ; A. PHILIP-STHEPHAN, *op. cit.*, p. 99-101.

La première moitié de la Première Période intermédiaire

Comme pour les vizirs de l’Ancien Empire¹⁹⁷, la charge de *imy-r“ sꜥ(w) © nswt* « directeur des scribes des documents royaux » est attribuée aux vizirs résidant en province, cela après la VI^e dynastie, et avant l’essor de Thèbes. C’est le cas à Coptos et à Deir el-Gébraoui durant la VIII^e dynastie, ainsi qu’à Akhmim, au début de l’époque héracléopolitaine. Les vizirs en question sont les suivants¹⁹⁸ :

V^e nome : Coptos
ꜥm“i (VIII^e dynastie)

IX^e nome : Akhmim
b“wi (VIII^e/IX^e dynastie ?)

XII^e nome : Deir el-Gebraoui
Ìm-r©/isi (VIII^e/IX^e dynastie?)
hnqw (VIII^e/IX^e dynastie?)

En revanche, ces vizirs provinciaux ne portent pas le titre *imy-r“ Ìwt wrt* « directeur de la *Ìwt wrt* », ce qui était déjà le cas pour leurs homologues provinciaux de l’Ancien Empire¹⁹⁹. Est-ce parce que la *Ìwt wrt* se trouvait

¹⁹⁷ *B“wi* I (Akhmim), *isi* (Edfou), *iww* (Abydos), *f©w* (Abydos), *idi* (Abydos), *ppy-nꜥt* (Abydos), *©nꜥ-ppy Ìry-ib* (Meir) sont des vizirs provinciaux de l’Ancien Empire qui portent le titre de *imy-r“ sꜥw © nswt*, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 201, 302-303.

¹⁹⁸ Sur les vizirs de la Première Période intermédiaire, cf. *infra* § 4.1.

¹⁹⁹ Un cas connu de vizir ou de notable provincial qui porte un titre semblable à *imy-r“ Ìwt wrt* ou à *imy-r“ Ìwt wrt 6* en province est le vizir *ny-©nꜥ-ppy km* de Meir (VI^e dynastie), mais la graphie fait penser plutôt à *imy-r“ pr wr 6* (s’agit-il d’une erreur de copie ?) ; cf. A. BLACKMAN, *The Rock Tombs of Meir* V, ASE 28, London, 1953, pl. 12, et N. STRUDWICK, *Administration*, p. 176. Il y a ensuite le *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte » panopolite *Ìm-mnw* (tombe M43, ou n° 25 de P.E. NEWBERRY = N. KANAWATI, *El-Hawawish* V, p. 7 et *passim*), lequel porte en effet le titre *imy-r“ Ìwt wrt* et d’autres en rapport avec cette charge (*n(y) nst ꜥntyt*, *Ìm-nÚr m“©t*, *s“b ©f-mr*), mais il est aussi l’un des premiers fonctionnaires d’origine provinciale établis en province, au début de la VI^e dynastie, avec la charge de *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte » ; il est donc probable que sa fonction de *imy-r“ Ìwt wrt* date d’une première étape de sa carrière, exercée d’abord à la Résidence. Sur la datation et l’importance de ce personnage, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « The Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 92.

uniquement dans la capitale administrative du pays ? C'est probable. Mais nous observons néanmoins que le vizir *hnqw* de Deir el-Gebraoui possède le titre de *imy-r" niwt* « directeur de la ville de la pyramide »²⁰⁰, ce qui lui confère de fait une responsabilité dans le domaine administratif de la capitale, à moins qu'il ne fasse référence à une charge exercée au sein de l'administration d'une ville de pyramide bâtie en province. Cela pourrait sembler envisageable, d'autant que le même titre de *imy-r" niwt* est également attribué à *b"wi*, vizir panopolite de la IX^e dynastie, et que le titre équivalent *imy-r" niwt* est porté par des vizirs de Deir el-Bersha à l'époque héracléopolitaine²⁰¹. Un élément pourrait conforter l'hypothèse selon laquelle des vizirs administraient des villes funéraires de la Couronne, villes situées en province : sur le site de Dara, entre le XIII^e et le XIV^e nome de Haute Égypte, donc très proche de l'endroit où résidaient le vizir *hnqw* ainsi que les vizirs de Deir el-Bersha (XV^e nome) en Moyenne Égypte, se trouve un tombeau aux dimensions rivalisant avec celles d'une pyramide royale, qui a appartenu très probablement à un souverain de l'époque héracléopolitaine, appelé *≈wi*²⁰². Cependant, l'idée que le titre *imy-r" niwt* porté par *hnqw* et *b"wi*, ou que le titre *imy-r" niwt* des notables de Deir el-Bersha fassent référence à la construction de cette nécropole ou d'une autre résidence royale située dans le même secteur, reste une hypothèse difficile à retenir. Du reste, il est certain qu'à l'époque héracléopolitaine un culte royal était exercé à Memphis (peut-être dans une deuxième phase de ce royaume, voire sous la X^e dynastie). Et peut-être en effet que le titre de *imy-r" niwt* était tout simplement honorifique – ce qui est le cas avec de nombreux titres qui « ornent » la charge vizirale – ou désignait une compétence générale sur les activités issues de la capitale, sans impliquer pour autant que le dignitaire ait habité près du tombeau royal ou de la ville qui le jouxtait. Personnellement, nous sommes d'avis que *imy-r" niwt* n'était pas en rapport avec

²⁰⁰ Cf. *infra* p. 207.

²⁰¹ Cf. *infra* p. 215, 217.

²⁰² Pour ce monument, cf. R. WEILL, *Dara : campagnes de 1946-1948*, Le Caire, 1958. Ce roi est souvent daté de la VIII^e dynastie, cf. dernièrement Y. GOURDON, *Pépy I^{er} et la VI^e dynastie*, Paris, 2016, p. 315-317. Cependant, les monuments privés qui ont été utilisés comme remplois sont datables plutôt de la Première Période intermédiaire, comme le suggère E. Brovarski (*Naga ed-Deir in the First Intermediate Period*, sous presse). Ce roi Kouï pourrait avoir choisi d'installer la nécropole royale en Moyenne Égypte en raison des troubles dans le Nord.

une activité réellement exercée quotidiennement. Retournant au titre *imy-r“ ĩwt wrt*, son absence dans les titulatures des vizirs de province conforte l'idée que ces hauts fonctionnaires n'avaient qu'un rôle administratif fictif à la capitale²⁰³.

Nous pouvons donc affirmer que, depuis la fin de l'époque memphite (VI^e dynastie) et jusqu'au début de l'époque héracléopolitaine, les vizirs provinciaux gardent en principe l'autorité sur les activités de la Chancellerie à travers notamment la direction des *sꜥ(w) © nswt* « scribes des documents royaux », voire les archives, sans pourtant avoir la mainmise directe sur la *ĩwt wrt*, toujours située dans le centre administratif du pays.

Si cela est vérifié entre la VIII^e et la IX^e dynastie, voyons maintenant si cette situation est la même pour la fin de la Première Période intermédiaire, et donc aux X^e et XI^e dynasties.

La deuxième moitié de la Première Période intermédiaire

La fin de la Première Période intermédiaire voit des changements profonds s'opérer dans l'organisation des institutions de la Chancellerie.

Les seuls vizirs provinciaux connus susceptibles d'être datés – selon certains – du début de la dynastie thébaine (XI^e dyn.) sont les vizirs inhumés à Deir el-Bersha, mais nous avons signalé que leur datation et leur assignation au règne des Thébains sont douteuses (voir plus bas). Il s'agit plus probablement de vizirs de la dernière dynastie héracléopolitaine (X^e dynastie). Néanmoins, comme nous venons de le noter, aucun d'eux ne porte de titres en rapport avec la Chancellerie – ils sont seulement *imy-r“ niwt* –, ni aucun des notables de leur entourage.

S'il est vrai que le siège de la charge vizirale provinciale se déplace avec le temps vers le nord (de Coptos jusqu'à Hermopolis), vraisemblablement à cause de

²⁰³ Cette idée est partagée par H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 30 : « that person attached to the central administration (both viziers and officials of lower status) were necessarily stationed at the Capital (...) is far from proven ».

l'avancée de Thèbes, la nature du pouvoir du vizir se modèle au gré de ces déplacements. Dans les dernières heures du pouvoir héracléopolitain, qui correspondent vraisemblablement à la période où Hermopolis devient le centre d'une autorité administrative supra-provinciale majeure au sein de la région, on voit s'instaurer un vizirat investi davantage d'un pouvoir aulique que d'un pouvoir bureaucratique adapté à un contrôle de la Haute Égypte. Ce territoire était pris désormais dans les conflits avec Thèbes. Et les fonctions bureaucratiques semblent passer au second plan dans la représentation sociale du rôle de vizir. Ainsi, les hauts fonctionnaires d'Hermopolis ne se vantent guère d'être à la tête des scribes royaux, ce qui est un changement remarquable par rapport à la tradition protocolaire vizirale de l'Ancien Empire et du début de la Première Période intermédiaire. Par ailleurs, leur rôle même de vizir est mentionné toujours après ceux de directeurs de leur province et de responsables des temples locaux (*imy-r* " *Ìmw-nÚr* et grand prêtre-*w*©*b* local). Dans le cas du vizir ©*Ì*"-*n*≈*t* I d'Hermopolis (tombe n° 5 de Deir el-Bersha), la mention de la charge vizirale et du protocole est perdue, du reste, dans le discours biographique : elle complète l'évocation de son rôle comme chef local et responsable du temple, et n'apparaît nulle part ailleurs dans sa tombe. Cela signifie peut-être que leur rôle politique au sein de la localité prime sur celui de vizir.

Quant à la direction de la *Ìwt wrt* (*imy-r* " *Ìwt wrt*) ou des Six de la *Ìwt wrt* (*imy-r* " *Ìwt wrt* 6), le fait qu'elle ne soit pas mentionnée ne surprend pas puisque, comme nous l'avons dit, dès l'Ancien Empire ces charges ne relevaient pas des vizirs provinciaux.

Enfin, à l'époque des conflits entre Héracléopolis et Thèbes – X^e et XI^e dynasties –, la gestion des activités de la Chancellerie (comme l'activité des scribes officiels) échappe probablement aux vizirs provinciaux, alors que la gestion des documents royaux était encore une prérogative des vizirs dans la première moitié de la Première Période intermédiaire.

1.3.2. Les secrétaires de la Chancellerie en province

Les s†*(w)* © *nswt* « scribes des documents royaux »

Si, entre la VIII^e et la IX^e dynastie, les vizirs conservent des responsabilités sur les activités bureaucratiques dans le pays, dans les provinces des scribes des documents royaux (*sꜥ* © *nswt*) témoignent des activités bureaucratiques d'un État centralisateur. Les sites dont proviennent les sources sont au nombre de quatre.

Edfou. – À Edfou un *ꜥps nswt wꜥt(y)* « noble unique du roi » appelé *ꜥw-wi*, est attesté (environ) à l'époque héracléopolitaine²⁰⁴. Bénéficiaire d'un mastaba (M IV)²⁰⁵ et connu par sa stèle (cf. *infra* **fig. 7**, p. 107), il porte, entre autres, les titres *sꜥ* © *nswt* « scribe des documents royaux » et *sr* « responsable, officiel », en même temps qu'il affirme prendre des décisions, émettre des avis (*wfꜥ mdw*), conformément aux codes éthiques du bon fonctionnaire :

ink sꜥ iqr fd mꜥꜥt m fꜥꜥꜥt nt m ꜥrt-nꜥr sk igr ink is ꜥps nswt wꜥt(y) sr m wfꜥ mdw fd mꜥꜥt m wfꜥ mdw ir ꜥsst nb.f mꜥꜥ ꜥr nꜥr ꜥps [nsw]t wꜥt(y) sꜥꜥ ꜥfmr sꜥ nswt mfꜥꜥ ꜥw-wi

« Je suis un scribe excellent, disant la Maât dans le conseil qui est dans la nécropole, car ainsi je suis bien un noble unique du roi, un officiel-*sr* chargé de juger, disant ce qui est juste dans cette charge de juger, qui a fait ce qui plaisait à son maître : juste auprès du dieu, le noble unique du [ro]i, l'administrateur, le scribe des documents royaux, *ꜥw-wi*. »

(J. SAINTE FARE GARNOT, « La stèle de Khou-oui », *ASAE* 37, 1937, p. 116-124, l. 6-8 ; E. OREAL, *Les particules en égyptien ancien*, BdE 152, Le Caire, 2011, p. 139, 212).

Il y a ici un mélange volontaire des fonctions effectives du notables avec ses qualités de défunt qui atteint avec succès l'Au-delà. Mais le rapport entre le rôle de responsable des documents royaux et les compétences juridictionnelles (litt. *wfꜥ mdw*) qu'il s'attribue est connu par ailleurs²⁰⁶. Ses titres de responsable-*sr* et de *sꜥ* © *nswt* « scribe des documents royaux » confirment son rôle de délégué pour les affaires de la Couronne à Edfou.

²⁰⁴ J. SAINTE FARE GARNOT, « La stèle de Khou-oui », *ASAE* 37, 1937, p. 116.

²⁰⁵ B. BRUYERE *et alii*, *Fouilles Franco-Polonaises, Rapports. I, Tell Edfou 1937*, Le Caire, 1937, p. 38-41, 103, pl. 15 (2).

²⁰⁶ Cf. les remarques de S. LIPPERT, *Einführung in die altägyptische Rechtsgeschichte*, EQAE 5, Berlin, 2008, p. 26-27.

Thinis. – Concernant la province abydénienne, un éminent notable local de la fin de l’Ancien Empire, et plus probablement de la VIII^e dynastie, inhumé à Naga ed-Deir, appelé *tw“w*, porte le titre de *sꜥ © [nswt] n ≈[tf-îr]* « scribe des documents royaux en présence (de l’autorité) »²⁰⁷. Les fonctions juridiques et de délégué de la Couronne (*s“b ©f mr, n(y)-nst ≈ntt, ßry-tp nswt*) sont associées à ce titre²⁰⁸ ainsi que ceux de *imy-r“ î(w)t* « directeur des champs », *imy-r“ wpwt* « directeur des (com)missions » et de *nꜥt pl̄t ≈rw m sp“wt ßnw-nꜥn* « très (?) fort de voix dans les provinces du Khen-Nekhen ». Toutes ces charges lui confèrent l’autorité d’exécuter les ordres de la Couronne concernant la division et l’exploitation des champs, ce à quoi fait également écho son titre de contrôleur des activités d’enregistrement et de corvées (*nꜥt ≈rw*) dans les provinces les plus méridionales de l’Égypte, c’est-à-dire dans la région dite *ßn-nꜥn*²⁰⁹. Son rôle d’administrateur du secteur productif et économique provincial va donc de pair avec celui de scribe de la Couronne, au service (*n ≈tf-îr* « en présence ») probablement d’un haut fonctionnaire détaché en province, peut-être le vizir ou « directeur de Haute Égypte » installé à Abydos. Pour comparaison, on notera que durant l’Ancien Empire le rôle de *sꜥ © nswt* est parfois

²⁰⁷ C. PECK, *Some Decorated Tombs of the First Intermediate Period at Naga ed-Dêr*, thèse inédite, Université de Brown, 1959, p. 1-39, pl. 1-2, 16 ; L.B. TERRACE, *Egyptian Paintings of the Middle Kingdom : the Tomb of Djehuty-Nekht*, New York, [1967], fig. 46 ; E. BROVARSKI, *The Inscribed Material*, p. 287-302).

²⁰⁸ Pour le rapport de ces titres avec la fonction juridique et notamment la Chancellerie, cf. entre autres A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 53-54.

²⁰⁹ Sur cette région, dont l’extension semble changer avec le temps (G. POSENER, *Littérature et politique dans l’Égypte de la XII^e dynastie*, BEHE 307, Paris, 1956, p. 48), cf. en dernier lieu St. QUIRKE, « Provincialising Elites: Defining Regions as Social Relations », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Elites et pouvoir en Égypte ancienne*, CRAIBL 28, 2010, p. 51-66. On peut ajouter cependant certaines précisions. À la Première Période intermédiaire, dans les textes d’Assiout (notamment d’après *Siut III*, 28), cette région correspond probablement à *t“-rsy* ; selon C. PECK, *Decorated Tomb*, p. 18, les deux toponymes sont synonymes. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 299, souligne cependant que les égyptiens séparaient parfois la province d’Abydos des autres (sept) provinces méridionales, dites *ßn-nꜥn* (à ce propos, un passage significatif est dans la stèle de *Ïtpi* d’Elkab publiée par G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of *Ïtpi* from El-Kab from the Time of Wahankh Inyôtef II », *MDAIK* 32, 1976, p. 45-56. Récemment, A. Gasse (« Ameny, un porte-parole sous le règne de Sésostri Ier », *BIFAO* 88, 1984, p. 83-94) a publié une inscription du règne de Sésostri I^{er} où Thèbes est décrite en lien avec *ßn-nꜥn* et Abydos en lien avec *tp-rsy*.

celui de surveillant des activités des *imyw-r*“ *Ḳ(w)t* « directeur des champs » et du *Ḳry wfb* « proposé à la redistribution », activités sous la tutelle de la Couronne²¹⁰.

Akhmim. – Dans cette localité, la présence de scribes royaux est une tradition depuis la VI^e dynastie, en raison peut-être de la présence d’un bureau viziral provincial depuis cette époque. Ainsi, entre la fin de l’Ancien Empire et la Première Période intermédiaire plusieurs scribes de la chancellerie sont attestés à Akhmim²¹¹. Certains de ces fonctionnaires se déclarent être les scribes personnels de l’autorité locale ou bien les responsables d’un « bureau²¹² des documents » (*is n s#w*), un établissement qui semble faire pendant aux archives officielles situées à la capitale (*is[w]y βryw-~tm*)²¹³. Pour l’époque qui nous intéresse, les individus en question sont au nombre de deux :

- i) Le bénéficiaire d’une stèle de la fin de l’Ancien Empire appelé *idw*²¹⁴, qui porte le titre de *βry-tp nswt pr* ©“, « sous-ordre du roi du palais royal », désignant un délégué de la Couronne revêtu d’une autorité juridictionnelle,

²¹⁰ J.S. NOLAN, *Mud Sealings and Fourth Dynasty Administration at Giza*, PhD, University of Chicago, 2010 (inédit), p. 256-271, 362 (tabl. 4.1) ; P. ANDRASSI, « Überlegungen zum Boden-Eigentum und zur Acker-Verwaltung im Alten Reich », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten*, Tübingen, 1994, p. 346 ; cf. Hr. PAPAŽIAN, « The Central Administration of the Resources in the Old Kingdom: Departments, Treasuries, Granaries and Work Centers », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 79.

²¹¹ Pour un aperçu général de cet ensemble de fonctionnaires, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 193-194 et *passim*.

²¹² Sur *is* comme lieu d’archivage, cf. M. TRAPANI, « La terminologie concernant les archives dans les textes du Nouvel Empire », dans P. PIACENTINI, Chr. ORSENIGO, éd., *Egyptian Archives. Proceedings of the First Session of the International Congress Egyptian Archives. Egyptological Archives, Milano, September 9 - 10, 2008*, Milano, p. 103-114. – Sur les sens de *is*, cf. aussi I. REGEN, « Aux origines de la tombe *js* 𓆎𓆏𓆑: recherches paléographiques et lexicographiques », *BIFAO* 106, 2006, p. 245-314.

²¹³ Sur ce dernier établissement, cf. W. BOOCH, *Siegel und Siegeln*, p. 121-122 et *passim* ; Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 53.

²¹⁴ Stèle Caire JdE 88010 ; cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, p. 54, fig. 28 et *id.*, p. 193, 295, 309, *passim*, pour lequel la stèle date de Pépy I^{er} ou de Merenrê ; l’auteur l’identifie avec le bénéficiaire de la tombe K5 dénommé *B“wi/id[...]*. Mais il est probable que la date soit la fin de la VI^e dynastie sinon plus tard ; pour l’imprécision des datations relatives à la fin du III^e millénaire à Akhmim, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « Ovsersers of Upper Egypt in the Old Kingdom », *ZĀS* 140, 2013, p. 108-111.

ceux de *imy-r*“ *is n sꜥ(w) © nswt* « directeur du bureau des scribes des documents royaux ».

- ii) Le second personnage est connu par son cercueil et un coffre funéraire, il s’agit de *sni* qui vécut à la fin de la Première Période intermédiaire d’après le style et la paléographie des documents²¹⁵. Il porte, entre autres, les titres de *sꜥ © nswt* « scribe des documents royaux », et de *sꜥ © nswt n iswy n ≈ft-Ìr* « scribe des documents royaux de la double pièce en présence (de l’autorité) ».

Héliopolis. – Les grands-prêtres héliopolitains (*wrw m“w* « grands des voyants ») inhumés près de l’enceinte du temple d’Héliopolis, datés par certains au début de la Première Période intermédiaire, portent des titres de scribe et de responsable des scribes, comme *sꜥ Ús(w)t iwnw* « scribe des équipes d’Héliopolis », *imy-r“ sꜥ(w) iwnw* « directeur des scribes d’Héliopolis », *imy-r“ sꜥ(w) ©prw m pr 4* « directeur des scribes des équipes dans le domaine des quatre (?) »²¹⁶. Parmi ces charges, on trouve aussi celle de *sꜥ © nswt ≈tf Ìr* « scribe des documents royaux en présence »²¹⁷, en rapport étroit avec la Chancellerie. Les grands prêtres dont la titulature conserve ce titre sont :

- i) Le grand des voyants *mrw*. Ici le titre *sꜥ © nswt ≈tf-Ìr (pr ©“)* « scribe (du palais) des documents royaux en présence » est porté tout seul avant le nom du défunt, ou il précède *imy-r“ sꜥ(w) iwnw* « directeur des scribes d’Héliopolis » avant le nom du défunt²¹⁸.

²¹⁵ Cercueil Caire CG 28005 ; cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 53, fig. 38-f, 41b, pl. 13a-d) ; pour la datation des cercueils panopolites (dont CG 28005), cf. E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar*, I, BdE 97/1, Le Caire, 1985, p. 128-129. – Sur son rapport avec l’économie du temple de Min, cf. *infra* p. 874-875 et fig. 34 (vol. 2).

²¹⁶ Pour une étude prosopographique des grands prêtres d’Héliopolis inhumés dans la nécropole de la localité à la fin du III^e millénaire, cf. M.I. MOURSI, *Die Hohenpriester des Sonnengottes von der Frühzeit Ägyptens bis zum Ende des Neuen Reiches*, MÄS 26, München - Berlin, 1972, p. 32-36, § 16-19 (*≈wi-n-Ìr, mrw, sbky* et *sbky/by*).

²¹⁷ Pour ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 839, § 3063.

²¹⁸ Cf. G. DARESSY, « La nécropole des grands prêtres d’Héliopolis sous l’Ancien Empire. I, Inscriptions », *ASAE* 16, 1916, p. 195-198 (= § 1).

- ii) Le grand des voyants *sbky/by*. Ici le titre *sꜥ © nswt ≈tf-Ìr pr ©* « scribe du palais des documents royaux en présence » précède *imy-rꜥ sꜥ(w) iwnw* « directeur des scribes d'Héliopolis »²¹⁹.
- iii) Le grand des voyants *≈w.n-Ìr*. Ici le titre *[sꜥ © nswt ≈tf]-Ìr pr ©* précède *imy-rꜥ sꜥ(w) iwnw* « directeur des scribes d'Héliopolis »²²⁰.
- iv) Ensuite, A. Bolshakov²²¹ attribue le statut de grand prêtre héliopolitain à un notable appelé *ꜥꜥi*²²², connu par un montant de porte conservé au Musée de l'Ermitage²²³; l'auteur identifie ce personnage avec un *nfr-sꜥm-sꜥꜥt/s©n≈-ptÌ-ppy-ꜥꜥi* attesté par deux obélisques²²⁴. Ce *ꜥꜥi* détenait plusieurs charges en lien avec l'activité bureaucratique – dont les titres de scribe mentionnés ci-dessus de *sꜥ Ús(w)t iwnw* « scribe des équipes d'Héliopolis » et *imy-rꜥ ꜥs iwnw* « directeur des scribes d'Héliopolis », et il porte en outre la charge de *sꜥ © nswt ≈tf-Ìr* « scribe des documents royaux en présence »²²⁵.
- v) Un petit obélisque appartenant à un haut fonctionnaire appelé *ÚÚ*, de la VI^e dynastie ou de l'époque suivante, issu des fouilles des tombes des grandes prêtres jadis menées par A. Barsanti et G. Daressy, conserve les titres *imy-rꜥ wpwt Ìtpt-nÚr* « directeur des divisions des offrandes divines » et *sꜥ © nswt* « scribe des documents royaux »²²⁶.

Ces documents datent tous entre la fin de l'Ancien Empire (VI^e dynastie ou plus tard) et le début de la Première Période intermédiaire²²⁷. Dans ce laps de temps, les

²¹⁹ Cf. G. DARESSY, *op. cit.*, p. 204-206 (= § 3); M.I. MOURSI, *op. cit.*, p. 35-36, § 19.

²²⁰ Cf. G. DARESSY, *op. cit.*, p. 209 (= § 4); M.I. MOURSI, *op. cit.*, p. 16-17, § 16.

²²¹ A.O. BOLSHAKOV, *Studies on Old Kingdom Reliefs and Sculpture in the Hermitage*, ÄA 67, Wiesbaden, 2005, p. 174-180, § 13.

²²² Le dignitaire n'est donc pas recensé dans M.I. MOURSI, *op. cit.*

²²³ Ermitage, n^o inv. 18119.

²²⁴ Obélisques CG 17001, 17002; cf. déjà G. DARESSY, *op. cit.*, p. 211-212.

²²⁵ A.O. BOLSHAKOV, *loc. cit.*

²²⁶ Obélisque CG 17004; cf. G. DARESSY, *op. cit.*, p. 212.

²²⁷ Sur la fréquentation d'Héliopolis, cf. l'introduction de D. RAUE, *Heliopolis und das Haus des Re : eine Prosopographie und ein Toponym im Neuen Reich*, Adak 26, Berlin, 1999.

grands prêtres héliopolitains gardèrent sans doute un rapport étroit avec l'administration centrale palatine. Certains portent d'ailleurs le titre *imy-r* " *βnw* « directeur du palais », et leur titre *sꜥ* © *nswt* ≈*ft* *Ìr* est parfois complété par la mention *pr* © " « (du) palais royal », c'est-à-dire que ces hauts fonctionnaires étaient préposés expressément aux documents qui étaient destinés à ou arrivaient de la capitale.

Enfin, il est probable que ces grands personnages aient eu une responsabilité bureaucratique au sein de la *Ìwt wrt*, dans le Conseil de la Chancellerie. Car un autre grand prêtre, appelé *sbki*, à la VI^e dynastie, exerçait les fonctions de *imy-r* " *sꜥ(w)* ©*prw m* *Ìwt [wrt]* « directeur des scribes des équipes dans la [Grande] Demeure », *Ìry-sꜥt* " *n wf*© *mdw m* *Ìwt wrt 6* « préposé aux secrets des décisions dans la *Ìwt wrt* des Six »²²⁸.

Au terme de ce catalogue relatif aux quatre localités d'Edfou, de Thinis, d'Akhmin et d'Héliopolis, on peut dire que de la VIII^e à la X^e/XI^e dynastie, des membres des élites locales jouaient en rôle d'intermédiaire entre le centre et la périphérie de l'État, pour ce qui concernait les activités bureaucratiques de la Chancellerie. Ce rôle leur était confié spécialement en tant que responsables des activités d'archives officielles.

Figure 7. Trois monuments de responsables des documents de la Chancellerie en province : [en haut] stèle de *≈w-wi* d'Edfou, d'après J. SAINTE FARE GARNOT, « La stèle de Khou-oui », *ASAE* 37, 1937, p. 116-124 avec une planche ; [en bas] dessin de la stèle du « directeur de la pièce des documents royaux » *iÛw*, d'après N. KANAWATI, *Hawawish* IX, fig. 28 (Caire JdE 88010) ; [à droite] montant de porte de la tombe d'un haut fonctionnaire héliopolitain appelé *#i* « scribe des documents royaux en présence », d'après A.O. BOLSHAKOV, *Studies on Old Kingdom Reliefs and Sculpture in the Hermitage*, ÄA 67, Wiesbaden, 2005, p. 174-180, § 13 (Ermitage n° inv. 18119).

Un notable provincial chargé des secrets de la Chancellerie

²²⁸ Cf. G. DARESSY, *op. cit.*, p. 198-199 (= § 2) ; M.I. MOURSI, *op. cit.*, p. 34-35, § 18.

Un cas singulier doit être traité à part. À la fin de la XI^e dynastie, un haut dignitaire provincial appelé *ip*, inhumé à El-Saff, était *Ỉry-sꜥt“ n Ỉwt wrt 6* « préposé aux secrets de la *Ỉwt wrt* des Six », titre qui renvoie à un rôle privilégié au sein du cercle restreint de la Chancellerie royale ou dans ce secteur bureaucratique. Nous avons déjà évoqué plus haut ce titre, connu à la V^e dynastie et dans la première moitié de la VI^e dynastie, mais sous la forme *Ỉry-sꜥt“ n Ỉwt wrt*, sans la mention du chiffre 6 : il était alors attribué aux notables hiérarchiquement inférieurs au *imy-r“ Ỉwt wrt* « directeur de la *Ỉwt wrt* » selon N. Strudwick²²⁹. Cette attestation de la fin de la Première Période intermédiaire (selon la datation courante de la tombe de ce notable) est donc remarquable. L’implication de ce fonctionnaire dans les institutions de la Résidence est également indiquée par les titres *Ỉm-nŪr <fd>-swt* « prêtre de (la pyramide) <fd>-swt » (qui désigne un rattachement aux cultes des rois Tėti ou Mérykarê²³⁰) et *sfm sfmt w©* « celui qui écoute ce qu’il est seul à (pouvoir) écouter ». Selon H.G. Fischer, *ip* fut établi dans la région héracléopolitaine probablement par Montouhotep II et avait les fonctions d’un nomarque, il a fondé cette déduction sur le titre qu’il *imy-r“ n©rt* « directeur du XX/XXI^e nome de Haute Égypte » du dignitaire (cf. **fig. 8**, ci-dessous)²³¹. Selon H. Willems, et probablement à juste titre, le titre doit se lire plutôt *imy-r“ w* « directeur du district » ; ce qui ne désigne plus, donc, la charge d’un nomarque²³². Ce titre semble d’ailleurs apparaître sous la dynastie héracléopolitaine pour désigner un contrôle exercé sur une unité administrative économique²³³. En outre, le fait que *ip* porte un titre de prêtre attaché aux cultes de Tėti et/ou de Mérykarê suppose qu’il exerçait ses fonctions

²²⁹ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 197-198 (sur le titre *Ỉry sꜥt“ n Ỉwt wrt*). – On connaît un seul notable ayant, en province, une fonction similaire à celle de *Ỉry sꜥt“ n Ỉwt wrt 6* attribuée à *Ip* : il s’agit d’un notable de l’Ancien Empire et établi dans le XII^e nome, qui porte le titre *Ỉry sꜥt“ Ỉwt wrt*, cf. D. KURTH et alii, *Zur Archäologie des 12. oberägyptischen Gaus. Bericht über zwei Surveys der Jahre 1980 und 1981*, GOF 16, Wiesbaden, 1987, p. 47.

²³⁰ Sur le problème de savoir à quelle pyramide le titre peut faire référence, cf. E. BROVARSKI, « False Doors and History », dans D.SILVERMAN, W.K.SIMPSON, J.WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, New Haven, 2009, p. 366-367.

²³¹ H.G. FISCHER, *The Tomb of Ip at El Saff*, New York, 1996, p. 32 ; cf. en dernier lieu également E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 367.

²³² H. WILLEMS, *Les Textes des Sarcophages*, p. 47.

²³³ Pour ce *ip* et le titre en question, cf. *infra* p. 296 (§ 5.1.3).

institutionnelles dans la région memphite, et peut-être déjà à l'époque héracléopolitaine, lorsque les cultes de Téli et Mérykarê étaient en usage.

Figure 8. Titre *imy-r" w* du *Ìry-s#t" n Ìwt wrt 6* «préposé aux secrets de la *Ìwt wrt* des Six » *ip* d'El-Saff.
D'après H.G. FISCHER, *The Tomb of Ip at El Saff*, New York, 1996, pl. A.

*

Cette digression sur les notables connus entre la capitale et les provinces ayant un rapport avec les activités de chancellerie a permis de montrer que, durant la Première Période intermédiaire, et notamment entre la VIII^e et la IX^e dynastie, il existait encore des représentants des élites provinciales qui participaient au fonctionnement de l'appareil bureaucratique de l'État, entretenant les liens administratifs (et surtout de secrétariat) entre la capitale, Memphis, puis Héracléopolis, et les chefs-lieux provinciaux. Il s'agit notamment de *s#(w) © nswt* « scribes des documents royaux », *s#(w) © nswt ≈ft-Ìr (pr ©")* « scribes des documents royaux en présence du palais » et de vizirs qui sont responsables de ce groupe de fonctionnaires.

Vers la fin de la Première Période intermédiaire – et notamment à l'époque de la dynastie thébaine –, ces fonctions disparaissent. Les rapports entretenus entre l'établissement dit Grande Cour (*Ìwt wrt*) et les scribes des documents royaux perdent-t-ils alors leur importance ?

Les guerres entre les deux royaumes, Thèbes et Héracléopolis, ont probablement entraîné cette régression des liens administratifs entretenus entre les chaque capitale et leurs territoires respectifs, où les élites provinciales mettent moins en relief qu'avant un rapport bureaucratique avec la Couronne.

1.4. Les traces indirectes de l'activité de chancellerie dans les provinces

Pendant la VIII^e dynastie et à l'époque des royaumes héracléopolitain et thébain la circulation des ordres royaux et des directives provenant de la capitale est tout de

même maintenue. Elle est attestée non seulement par des copies de décrets royaux, mais aussi par des allusions dans les textes commémoratifs dans lesquels on constate, au demeurant, une influence du « style » de la chancellerie.

1.4.1. *Documents royaux*

Les décrets royaux trouvés à Coptos et datés de la VIII^e dynastie²³⁴ mentionnent la présence, au sein de la localité, de scribes et de responsables des documents scellés et de lieux d'archivage²³⁵. Concernant la dynastie héracléopolitaine, si on ne connaît pas de décrets royaux, mais seulement des décrets édictées par des responsables du temple de Min sous la forme d'annales ou de registres répertoriant les actes officiels accomplis en faveur du temple lors d'évènements festifs²³⁶, cela tient peut-être simplement à un défaut de sources. D'autre part, la découverte des décrets royaux coptites de la VIII^e dynastie demeure, en elle-même, un fait plutôt exceptionnel et fortuit : c'est-à-dire que l'unicité de cette trouvaille ne doit pas justifier des argumentations *ab absentia* ; il est probable que de nombreux autres documents de ce type et de la dynastie héracléopolitaine (IX^e/X^e dyn.) restent à découvrir ou ont disparu. La rédaction et la copie des décrets royaux devaient être la norme pendant la Première Période intermédiaire, tant à la fin de la dynastie memphite (VIII^e dynastie) qu'après.

En ce qui concerne Assiout, il semble que les nomarques héracléopolitains aient reçu une permission royale par décret pour reconstruire le temple dédié au dieu local Oupouaout ; il y a certainement le maintien d'un rapport à la fois politique et administratif entre la province et la capitale héracléopolitaine pour la mise en place d'œuvres exceptionnelles²³⁷.

²³⁴ Cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reiche*, ÄA 14, Wiesbaden, 1967.

²³⁵ Cf. W. BOOCH, *Siegel und Siegeln*, p. 121-122.

²³⁶ Pour ces décrets émis par les notables locaux coptites, cf. trois documents publiés par : H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston, 1996, p. 267-270, fig. 1 ; H. GOEDICKE, « An Inventory from Coptos », *RdE* 46, 1995, p. 210-212 ; H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 71-84, pl. 9.

²³⁷ Sur l'édification du temple d'Assiout durant l'époque héracléopolitaine, cf. *infra* p. 941-944.

Dans cette idée, certaines constructions ou privilèges ont sans doute été octroyés ou autorisés par l'envoi d'ordres royaux aux notables résidant dans les provinces – comme à l'Ancien Empire –, ce qui pourrait avoir été le cas notamment pour :

- les temples divins locaux et chapelles de *k* royales à la XI^e dynastie, par les rois Antef et Montouhotep (à Éléphantine, Gebelein, Tôd, Dendara, etc.)²³⁸,

- les chapelles de *ka* de notables locaux, comme à Balat par exemple, où a récemment été découvert au sud-est du palais un sanctuaire construit pour un gouverneur anonyme de la Première Période intermédiaire et l'un de ses aïeux, appelé Médou-néfer²³⁹,

- les trousseaux funéraires à l'image de celui qu'a reçu *st-k* (QH 110) d'Assouan durant l'époque héracléopolitaine.

1.4.2. *Le style de chancellerie*

Un « style de chancellerie » est attesté parfois à la Première Période intermédiaire dans les inscriptions composées pour les notables de province. Il était employé déjà à l'Ancien Empire, tant à la capitale qu'en province, dans le dessein de donner une apparence officielle aux monuments funéraires des particuliers, et suggérer l'appartenance de ces notables à la société de cour. Ce style est affiché à travers :

- l'adaptation de la forme caractéristique des documents de chancellerie au texte biographique ;

- l'insertion dans le texte commémoratif de la reproduction d'un document royal, par exemple une lettre envoyée par le roi au particulier²⁴⁰.

²³⁸ R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens von der 0. bis zur 11. Dynastie : Archäologie und Geschichte einer gesellschaftlichen Institution zwischen Residenz und Provinz*, PdÄ 30, Leiden, 2010, p. 475-482 et *passim*.

²³⁹ G. SOUKIASSIAN, « Les sanctuaires de gouverneurs du sud-est du palais », dans *id.*, éd., *Balat XI. Monuments funéraires du palais et de la nécropole*, FIFAO 72, 2013, p. 2-24.

²⁴⁰ Sur le style de chancellerie durant l'Ancien Empire, cf. M. BAUD, « The Birth of Biography in Ancient Egypt », dans St.J. SEIDLMAYER, éd., *Texte und Denkmäler*, p. 91-124 ; M. BAUD, « Le format de l'histoire. Annales royales et biographies de particuliers dans l'Égypte du III^e millénaire », dans N. GRIMAL, M. BAUD, éd., *Événement, récit, histoire officielle : l'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Colloque du Collège de France, amphithéâtre Marguerite-de-Navarre, 24-25 juin 2002*, Études d'égyptologie 3, Paris, 2003, p. 271-302.

Un exemple datant de la VIII^e dynastie se trouve dans le tombeau du vizir coptite ꜥmꜥi à Kôm el-Koffar. Le texte commémorant la restauration du monument effectuée par son fils *idi* – lequel évoque, entre autres, les rébellions politiques internes qui ont causé la dévastation des sanctuaires de ses aïeuls – est rédigé à la manière d’un document officiel ou d’un *Day-book* administratif débutant par une date avec référence au souverain²⁴¹ : il y a en effet un intitulé mentionnant le règne²⁴² et un événement historique connu par la communauté²⁴³. L’inscription d’*idi*, puis deux autres textes commémoratifs, sont placés sur la façade externe de la tombe qui donne sur une cour. L’emplacement et la disposition du texte peuvent être comparés (*mutatis mutandis*) à ceux de la célèbre biographie de *Îr-ꜥw.f* d’Éléphantine, où ce gouverneur fait transcrire sur la façade de sa tombe le décret (*scil.* la missive officielle) du roi : le texte, en lignes, commence par mentionner la date du règne. Les deux affichages d’Éléphantine et de Coptos, et l’importance donnée à un événement précis, sont comparables.

Au-delà du contenu qui évoque un rétablissement de l’ordre à la suite de révoltes internes survenues à Coptos, le style officiel de l’inscription de ꜥmꜥi met en exergue l’autorité des institutions locales. Ce style sert sans doute ici à mettre en avant le prestige et l’autorité renouvelée de la famille vizirale coptite. Par ailleurs, nous savons que lors de la reconstruction du monument, le roi envoya à *idi* un décret pour protéger (et probablement pour approuver la restauration) des monuments et des propriétés de cette famille éminente, en sus de l’octroi à *idi* de la charge de vizir

²⁴¹ Sur lesdits *Daybook* – caractérisés notamment par l’emploi de l’infinitif narratif, cf. J. HSIEH, « Discussions on the Daybook Style and the Formulae of Malediction and Benediction Stemming from Five Middle Kingdom Rock-Cut Stelae from Gebel el-Girgawi », *ZĀS* 139, 2012, p. 116-135 et en particulier p. 120-128. – Pour la définition de *Day-book* et l’emploi de ce type de document administratif dans les expéditions notamment, cf. D.B. REDFORD, *Pharaonic King-lists, Annals, and Day-books*, p. 96 et *seq.*, p. 101-103 notamment.

²⁴² Cf. l’inscription A, ligne 1 (= M.F. MOSTAFA, « The Autobiography A and a Related Text [Block 52] from the Tomb of Shemai at Kom el-Koffar/Qift », dans Kh. DAOUD, Sh. DEFIER, S. Abd el-FATAH, éd., *Studies in Honor of Ali Radwan II*, Le Caire, 2005, p. 172, pl. 4 à la p. 195).

²⁴³ Cf. l’inscription B, ligne 1 (= M.F. MOSTAFA, « Kom el-Koffar. Teil II : Datierung und historische Interpretation des Textes B », *ASAE* 71, 1987, p. 32, pl. 1 ; *ead.*, *The Mastaba of ꜥmꜥj*, p. 117-119, fig. 19) ; cf. *infra* **fig. 51**, p. 1035 (vol. 2, § 18.2.1).

qu'occupait auparavant son père²⁴⁴. Ces faits placent la (re)construction de la tombe de *ꜥm"i*, avec l'emploi d'un « style de chancellerie », dans un contexte social et politique où la royauté et la Chancellerie sont encore aux commandes des potentats locaux ; c'est-à-dire que le « style de chancellerie » exprime encore l'autorité et la légitimité de qui l'affiche.

Un autre exemple de « style de chancellerie » employé dans un document privé est fourni par la stèle de *Ïtpi* de la XI^e dynastie trouvée à Elkab²⁴⁵ (**fig.** ci-dessous). La disposition du texte, le cadrage et notamment l'emplacement du nom du roi Antef II, à la verticale au début de la stèle sur la droite, sont des éléments qui rappellent fortement le modèle d'écriture des décrets officiels. À travers le style de chancellerie et le rappel du nom royal, *Ïtpi* s'inscrit dans la lignée politique de la nouvelle dynastie. Cela sert à mettre en valeur le statut de vassal dont *Ïtpi* bénéficie.

Figure 9. Stèle d'*Ïtpi* d'Elkab, illustration d'après G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of Hetepi from El-Kab from the Time of Wahankh Inyôtef II », *MDAIK* 32, 1976, pl. 14.

Ces exemples nous rappellent que la culture bureaucratique de l'État ne disparaît pas après la fin de la VI^e dynastie, mais qu'elle perdure et se développe pendant la Première Période intermédiaire, jusqu'à la XI^e dynastie. Elle semble témoigner donc de la continuité de l'activité gouvernementale au niveau étatique, dans les différentes capitales qui se succèdent et dans les provinces. La raison du maintien de cette culture bureaucratique tient sans doute à l'importance symbolique dont elle était investie : elle promeut à la fois le prestige de ceux qui en sont les héritiers, et permet d'afficher et de légitimer en même temps le pouvoir des bénéficiaires des monuments où le « style de chancellerie » était attesté.

²⁴⁴ Décret Coptos R du roi *dmf-ib-t"wy* = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 214-217, fig. 28 ; sur ces vizirs cf. *infra*.

²⁴⁵ G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of Hetepi from El-Kab from the Time of Wahankh Inyôtef II », *MDAIK* 32, 1976, p. 45-56.

L'emploi de ce style par des gouverneurs locaux qui l'adoptent en outre pour rédiger des décrets à leur nom – nous pensons aux listes d'offrandes coptites de l'époque héracléopolitaine ayant par sujet l'économie et l'équipement du temple²⁴⁶ – et pour marquer les monuments funéraires qu'ils restaurent²⁴⁷, montre l'importance symbolique qui reste attachée pendant la Première Période intermédiaire à la culture bureaucratique officielle, dont l'État centralisateur avait fait naguère son monopole.

²⁴⁶ Cf. *infra* § 14.1.1.

²⁴⁷ Cf. *infra* § 14.5.1.

Chapitre 2

La direction des travaux

À l’Ancien Empire, la plus haute fonction concernant la responsabilité dans la construction d’édifices de stature institutionnelle, ou des aménagements publics, revenait aux « directeurs des travaux »²⁴⁸, une charge qui peut être exprimée dans les titulatures par plusieurs variantes²⁴⁹ toutes construites autour de l’élément central (dit « titre racine »²⁵⁰) *imy-r“ k“t*²⁵¹.

La charge de « directeur des travaux » est connue dès la III^e dynastie, sous la forme du titre précurseur *imy-irty k“t nbt nswt* « surveillant de tous les travaux du roi »²⁵². Puis elle devient assez fréquente dès la IV^e dynastie avec le titre *imy-r“ k“t*

²⁴⁸ Pour l’étude et l’interprétation de cette charge à l’Ancien Empire, cf. notamment : W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 99 ; N. STRUDWICK, *Administration*, Chap. 5 ; Chr. EYRE, « Work and the Organisation of Work in the Old Kingdom », dans M.A. POWELL, éd., *Labor in the Ancient Near East*, AOS 68, New Haven, 1987, p. 5-47 ; D. VALBELLE, G. HUSSON, *L’État et les institutions en Égypte des premiers pharaons aux empereurs romains*, Paris, 1992, p. 41-42 ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 276-283 ; J. KREJCI, « Some Notes on the “Overseers of Works” during the Old Kingdom », *A&L* 10, 2000, p. 67-75 ; D. JONES, *Index*, p. 261-264, § 944-954 ; E. BROVARSKI, *The Senedjemib Complex. Part I, The Mastabas of Senedjemib Inti (G 2370), Khnumenti (G 2374), and Senedjemib Mehi (G 2378)*, Giza Mastabas 7, Boston, 2001, p. 23-24, 83 et *passim* ; H. WILLEMS, *Les Textes des sarcophages et la démocratie*, p. 29.

²⁴⁹ Pour les variantes : *imy-r“ k“t (nbt)* « directeur de (tous les) travaux », *imy-r“ k“t (nt) nswt* « directeur des travaux royaux », *imy-r“ k“t nbt (nt) nswt* « directeur de tous les travaux royaux » ; cf. N. STRUDWICK, *loc. cit.*, et D. JONES, *loc. cit.*

²⁵⁰ L’expression « titre racine » appartient à la terminologie prosopographique énoncée par N. FAVRY, « L’hapax dans le corpus des titres du Moyen Empire », *Nehet* 1, 2014, 71-94.

²⁵¹ C’est la reconstitution proposée notamment par N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 217, 221-222, 234-236 ; *contra* B. SCHMITZ, *Untersuchungen zum Titel s3-njswt “Königsson”*, Bonn, 1976, p. 150, qui traite les différentes formes comme s’il s’agissait de titres distincts. Il faut cependant préciser que N. Strudwick montre l’existence de trois profils différents de cette charge, hiérarchiquement ordonnés.

²⁵² Pour l’attestation, cf. W.S. SMITH, « The Origin of Some Unidentified Old Kingdom Reliefs », *AJA* 46, 1942, fig. 9 (e) ; voir également W. HELCK, «  = imj-r“ ? », *ZÄS* 79, 1954, p. 76.

« directeur des travaux » et ses différentes formes. À cette époque, la charge est l'apanage des membres de la famille royale, mais peut également être une prérogative vizirale. Dès la fin de la V^e dynastie, le titre est attribué à des personnes extérieures à la famille du roi²⁵³. Comme l'a relevé Strudwick, on distingue dès lors deux contextes principaux et concomitants d'attribution du titre à la capitale :

- le premier est circonscrit à la sphère vizirale avec le titre *imy-r'' k''t nbt nt nswt* notamment,

- le second est « non viziral », ou technique, avec le titre spécifique *imy-r'' k''t [nt] nswt*, sans l'adjectif *nbt* déterminant *k''t*.

En termes généraux, cette distinction entre une fonction vizirale d'une part et une activité plus technique d'autre part s'avère par ailleurs valable, en général, pour tous les autres grands directorats.

N. Strudwick constate qu'à la VI^e dynastie la direction des travaux devient une prérogative des vizirs, peut-être à cause des réformes administratives qui décentralisent certains pouvoirs techniques des fonctionnaires memphites et permettent de leur attribuer la direction des travaux *ex officio*²⁵⁴. Vers la fin de la VI^e dynastie, les attestations de « techniciens » des travaux deviennent ainsi quasiment absentes. Or, cette évolution a eu des prolongements à la Première Période intermédiaire, avec une nette raréfaction des attestations du titre dans le milieu administratif de la capitale.

Comme nous le verrons plus bas dans le détail, durant la Première Période intermédiaire s'est produite une spécialisation des activités liées aux travaux, consécutive à une sorte de provincialisation de la charge. Ce glissement est perceptible par le contexte local, dans lequel sont employés les titres qui font

²⁵³ D. VALBELLE, G. HUSSON, *op. cit.*, p. 41 ; N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 225 (§4), 230 (§5), 237-238 notamment. Sur le lien entre certains de ces fonctionnaires et la famille royale, cf. B. SCHMITZ, *Untersuchungen zum Titel s3-njswt*, p. 30-32, 88-90 ; et voir maintenant l'avis nuancé de M. BAUD, *Famille royale et pouvoir*, p. 280-283 notamment, lequel considère surtout le problème de la filiation fictive ou honorifique.

²⁵⁴ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 239-240 notamment.

référence aux travaux *k“t*. De plus, à cette époque, les titres sont introduits par *≈rp* plutôt que par *imy-r“* et indiquent ainsi une catégorie subalterne.

2.1. LA FONCTION DES DIRECTEURS DES TRAVAUX

Tant à l’Ancien Empire qu’à la Première Période intermédiaire, le mot *k“t* « travail »²⁵⁵ recouvre, dans les biographies et les légendes des scènes des tombes où il est employé, une vaste gamme d’activités²⁵⁶ : il peut s’agir de travaux artisanaux²⁵⁷ ou dans les champs²⁵⁸, de la construction de la tombe d’un particulier²⁵⁹, d’une chapelle funéraire²⁶⁰, et ainsi de suite. Cependant, comme l’a

²⁵⁵ *Wb* V, 98-101.

²⁵⁶ Pour l’Ancien Empire, une étude lexicographique extensive est proposée par N. STRUDWICK, *Administration*, p. 244-249 ; voir en dernier lieu aussi K.A. KOTHAY, « La notion de travail au Moyen Empire. Implications sociales », dans B. MENU, éd., *L’organisation du travail en Égypte ancienne et en Mésopotamie. Colloque AIDEA, Nice 4-5 octobre 2004*, BdE 151, Le Caire, 2010, p. 155-160.

²⁵⁷ Dans une tombe thinite (Naga ed-Deir) de la IX^e dynastie (la tombe N 89 du nomarque *l“gi*), une légende décrit une scène de préparation de la bière en ces termes : *≈rp k“t m ꜥn© n mrt nt ft.f sÚ“ l“nqt in ≈rp sl* « administrer les travaux dans l’atelier de production des serviteurs de son domaine et verser la bière par le (*scil.*) chambellan ». Cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 429-431, fig. 40.

²⁵⁸ Pour une attestation de la Première Période intermédiaire, où le mot *k“t* semble comprendre toute la gamme d’activités envisageables par l’homme dans le milieu rural, cf. l’architrave de *sn-nfsw-i* (= W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 10 ; W. SCHENKEL, *Memphis, Herakleopolis, Theben*, ÅA 12, 1965 [= *MHT*], p. 142-143) : [...]*w [l“r ꜥ]© k“nyw l“r irt i“qwt iryw-ꜥ l“r srft nhwt iw nfs mk n pft.f iw s nb m mk n k“t.f* « [...] les [...] moissonnaient, les jardiniers recueillaient^{a)} les fruits^{b)}, les gardiens des bassins faisaient pousser les arbres ; le jeune-*nfs* était protégé par son arc ; chaque homme était protégé par son travail ». Pour la traduction, voir plus généralement H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 154-156. — a) En ce qui concerne la graphie du verbe *srd* « faire pousser » (*Wb* IV, 205, 1-12), le texte présente ici une substitution de *f* à *d*, peut-être sous l’influence du terme *srf* , un instrument de travail attesté à l’Ancien et au Moyen Empire (*Wb* IV, 205, 17-18). — b) Bien qu’il désigne les poires, le mot *i“qt* est peut-être déjà utilisé plus globalement pour les fruits ou les « *vegetables* », cf. *Wb* I, 34, 1, 2 ; R.O. FAULKNER, *A Concise Dictionary*, p. 9 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 155, c)

²⁵⁹ Par exemple, concernant le cliché relatant le paiement des ouvriers, cliché connu dès l’Ancien Empire, entre la V^e et la VI^e dynastie (cf. N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften*, p. 127-128, § 3.3.7.4 et doc. n^o 01, 08, 54), deux documents tentyrites de la Première Période intermédiaire attestent le mot *k“t* employé dans ce sens, pour désigner l’ensemble des travaux qui sont faits en lien avec la construction de la tombe du défunt : *iw grt sltp.n(i) l“mwtiw nb ir.n k“t m is pn m t ...*, « J’ai

démontré en dernier lieu N. Strudwick à travers l'étude des sources de l'Ancien Empire, le titre *imy-r" k"t (nbt nt nswt)* renvoie plus spécifiquement à la direction de travaux de construction d'intérêt public²⁶¹, tels l'édification d'une pyramide²⁶², de temples en province²⁶³ ou le creusement de canaux²⁶⁴. L'ampleur de ces activités impliquait que leur responsable était également en charge de la gestion de la main-d'œuvre et de tout le personnel nécessaire à leur achèvement.

Pendant l'Ancien Empire, le titre *imy-r" k"t (nswt)* n'est composé d'aucun élément spécifiant la nature des activités chapeautées par leur titulaire. Seules les narrations commémoratives apportent ce type de précisions. En revanche, à la Première Période intermédiaire le type de travaux effectués par les « directeurs des travaux » commence à être détaillé par une mention dans les titres eux-mêmes. Une évolution prosopographique se produit en effet à cette époque lorsque le titre indique explicitement le lieu où ces travaux de construction se déroulent (cf. *infra*). Cette précision coïncide avec une provincialisation de la portée du pouvoir des titulaires.

donc payé tous les artisans qui ont accompli le travail dans cette tombe, avec du pain ... » (cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11b, en haut à gauche ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 150-151 ; PM V, 114) ; *rd.n.(i) Ìm ir Ìmww nb ir.n k"t [tn ? n.(i)] Ìb n nÛr sltp.n.(i) sn m t Ìnqt ...* « J'ai fait en sorte donc que chaque artisan qui a effectué [(ce ?)] travail [(pour moi ?) ...] accomplisse la fête du dieu ; en les ayant payés avec du pain, de la bière, du grain, de l'orge, du métal, des vêtements, de l'huile et du miel ... » (cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 9 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 138-140 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 158-159, fig. 31 pour la restitution du texte).

²⁶⁰ Cf. par exemple dans N. KANAWATI, *El-Hawawish VII* : (...) *dr(f?) nb n k"t n[t] Ìwt-k" ppy nnt m ipw* « (...) tout compte (?) pour le travail du domaine du *ka* de Pépi (I^{er} ou II ?) qui est dans Akhmim » (fin de la VI^e dynastie ou VIII^e dynastie).

²⁶¹ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 244.

²⁶² Cf. H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 178-179.

²⁶³ Voir par exemple ce passage de la biographie de *mr(y)-ptl-@n~-mry-r@* appelé *n~bw : iw h"b.n wi Ìm.fr ~rp [k"t m] Ìwt k" [...] m t"-mÌw (...)* « Sa Majesté m'a envoyé diriger [les travaux dans] la chapelle de *ka* [...] dans la Basse Égypte (...) » (fragment Boston MFA 13.4331 = *Urk. I*, 219, l. 17 – 220, l. 1 ; cf. N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 265-266, § 198).

²⁶⁴ Pour la sphère d'activité des *imyw-r" k"t*, voir encore la biographie de *mr(y)-ptl-@n~-mry-r@* appelé *n~bw : iw h"b.n wi Ìm.f ~" mr n ~-bity nt Ìr (r) #"d.f iw #"d.n.(i) sw n sw/"bd (?) 3 r iwt r ßnw sksw ßr mw*, « Sa Majesté m'a envoyé aménager le canal d'Akh-bity d'Horus et le creuser. Je l'ai creusé en trois jours/mois et quand je suis arrivé à la Résidence il était plein d'eau » (fragment Boston MFA 13.4331 = *Urk. I*, 220, l. 14 – 221, l. 1 ; cf. N. STRUDWICK, loc. cit.).

D'autre part, on constate que les titres à rallonges sont caractéristiques des périodes « intermédiaires ».

Concernant encore les compétences de ces fonctionnaires à l'Ancien Empire, les « directeurs de travaux » n'étaient pas des spécialistes comparables aux architectes. Leur fonction se rapproche plus de celle de responsables de la logistique, leur rôle étant davantage de superviser l'ensemble des activités permettant de bâtir les projets de grande portée, depuis l'approvisionnement des matériaux jusqu'à la direction des chantiers de construction²⁶⁵.

Les inscriptions rupestres et autres documents mentionnant les « directeurs des travaux » sont abondants dans les carrières ou dans les sites miniers, là où étaient prélevés les matériaux nécessaires aux constructions, et témoignent de l'étendue de leur autorité comme de leur sphère d'influence²⁶⁶. Mais ces fonctionnaires ne sont pas véritablement non plus les chefs des expéditions, comme on l'a cru un temps²⁶⁷. Certes, ils y participent en tant que responsables d'un projet plus ample, mais ces expéditions vers les sites miniers ou portuaires ne constituaient en fait qu'une des nombreuses étapes de l'entreprise pour laquelle elles étaient organisées. Destinées à rapporter les matières premières utiles à la construction d'un monument situé dans la capitale, par exemple, ou à son équipement, comme le sarcophage du souverain, les « directeurs des travaux » de la Couronne y participaient essentiellement pour en superviser les activités.

²⁶⁵ Cf. H. SCHÄFER, « Der Baumeister der Pyramide Phiops I. und die Hammamâtexpedition in dem 1b-sd-Jahre des Königs », *ZÄS* 40, 1902, p. 77 ; J. KREJCI, « Some Notes on the "Overseers of Works" during the Old Kingdom », *A&L* 10, 2000, p. 71.

²⁶⁶ E. EICHLER, *Untersuchungen zum Expeditionswesen des ägyptischen Alten Reiches*, GOF 26, Wiesbaden, 1993, p. 56-57 (doc. 82 = G. GOYON, *Nouvelles inscriptions rupestres du Wadi Hammamat*, Paris, 1957, p. 55, pl. 8, n° 21), 70 (doc. 122 = J. COUYAT, P. MONTET, *Les inscriptions du Ouâdi Hammâmât*, p. 58, n° 61 = *Urk.* I, 94, l. 5), p. 74 (doc. 133 = J. COUYAT, P. MONTET, *op. cit.*, p. 74, pl. 27, n° 107 ; *Urk.* I, 93, l. 8) ; les documents datent vraisemblablement du début de la VI^e dynastie (Pépy I^{er}).

²⁶⁷ C'est selon W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 99, que les « directeurs des travaux » seraient des chefs d'expédition. Voir maintenant l'état de la question dressé par J. KREJCI, « Some Notes on the "Overseers of Works" during the Old Kingdom », *A&L* 10, 2000, p. 69-70.

2.2. L'EVOLUTION DE LA CHARGE DE *IMY-R'' K''T*

2.2.1. *Diffusion et attribution*

À la Première Période intermédiaire on observe une nette raréfaction des attestations du titre *imy-r'' k''t (nswt)*. On pourrait attribuer la raison de ce phénomène aux changements politiques survenus à l'échelle étatique après la VI^e dynastie, notamment à l'affaiblissement de l'influence royale dans les affaires régionales et dans la promotion de grandes œuvres du pays. Cependant, il faut envisager la diminution des attributions de cette charge dans une perspective historique plus globale qui s'inscrit dans un mouvement déjà amorcé à la période précédente, c'est-à-dire la VI^e dynastie.

Vizirs, directeurs palatins et expéditions

Aux VIII^e et IX^e/X^e dynasties de même qu'au début de la XI^e dynastie thébaine, autrement dit tout au long de la Première Période intermédiaire, aucun des *vizirs* connus ne porte le titre de « directeur des travaux »²⁶⁸. La charge vizirale est réinvestie de cette prérogative seulement quelque temps après la réunification du pays, sous le bref règne de Montouhotep IV. Le premier exemple est fourni par le vizir *imn-m-l''t* qui inclut le titre de *imy-r'' k''(w)t*²⁶⁹ dans les inscriptions qu'il fait graver au Ouadi Hammamat pour commémorer, entre autres, l'extraction et le transport dans la vallée d'un bloc de pierre destiné au sarcophage du roi²⁷⁰.

D'autre part, aucun notable palatin de la Première Période intermédiaire détenteur du titre de « directeur des travaux » n'exerce des activités qui pourraient être liées à la supervision d'œuvres publiques ou à l'échelle du pays. Parmi les particuliers inhumés dans les capitales, un seul « responsable de travaux » est répertorié pour

²⁶⁸ Notamment les vizirs établis en province. Il faut en effet se souvenir qu'entre la VIII^e et la X^e dynastie aucun vizir installé à la capitale n'est attesté.

²⁶⁹ La notation graphique du pluriel est fluctuante dans les textes.

²⁷⁰ Ouadi Hammamat 113, l. 4 (*imy-r'' k''t*) ; p. 99, n° 192, l. 11 (*imy-r'' k''wt*) ; sur les titres de ce vizir, cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 11-12.

toute la Première Période intermédiaire. Enterré à Saqqara, il a probablement été en charge de la gestion des constructions dans les nécropoles à la fin de cette époque puisque, sur sa stèle fausse-porte, il mentionne les titres *Ìq“ Ìwt* « chef du domaine-*Ìwt* (de la Couronne) », *iry ≈t nswt* « préposé aux biens du roi » (ou *r≈ nswt*), *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi », *nty m srt* « celui qui est parmi les responsables »²⁷¹ et *≈rp k“t m imntt i“btt* « administrateur des travaux à l’occident et à l’orient »²⁷². Ce dernier titre mérite une précision. Nous reviendrons plus loin sur l’apparition du titre *≈rp k“t*, une charge sans doute mineure par rapport à *imy-r“ k“t (nswt)*. En ce qui concerne la mention de l’occident et de l’orient il pourrait s’agir de chantiers situés sur les deux rives du Nil. Ce personnage avait la responsabilité d’encadrer des travaux, voire des expéditions dans des terres ou des carrières lointaines, à l’occident comme à l’orient de l’Égypte²⁷³.

Si l’on revient à la question des travaux publics engagés par la Couronne, par exemple pour l’érection de monuments, on remarque que les travaux d’ingénierie nécessitant l’approvisionnement en matériaux et justifiant l’organisation d’expéditions dans les régions minières, n’ont pas cessé après l’Ancien Empire. C’est en tout cas ce que démontre l’inscription du Ouadi Hammamat qui date de la VIII^e dynastie, ou plus probablement du début de la IX^e dynastie²⁷⁴, dans laquelle il est question de travaux-*k“t* d’extraction entrepris afin de réaliser la construction, ou

²⁷¹ Sur le titre *nty m srt* qui n’est pas attaché seulement au domaine juridique (*contra* H.G. FISCHER, « Marginalia », *GM* 122, 1991, p. 27), cf en dernier lieu Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 68.

²⁷² Stèle Caire CG 57121/JdE 38557 ; cf. : PM III²:2, 563 ; J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1905-1906)*, Le Caire, 1907, p. 20-22, pl. 13 ; Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 66-69, pl. 33-34, § 4.1.28. – On remarquera que H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 22, § 1178a, date le monument à la fin de la XI^e dynastie et omet la mention de *i“btt* à la fin du titre.

²⁷³ Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 68.

²⁷⁴ Sur la datation de ce document (Ouadi Hammamat 169) voir H. GOEDICKE, « Two Mining Records from the Wadi Hammamat », *RdE* 41, p. 66-76, lequel apporte de pertinentes remarques sur la phraséologie employée (nous ne sommes pas d’accord cependant avec son interprétation du toponyme *b“w-ity* qu’il considère comme un site du Ouadi Hammamat ; car l’emploi du génitif *nt* sert dans d’autres exemples à spécifier l’objet du travail-*k“t* et non le lieu ; cf. par exemple *≈rp k“t nt mnw.f* « diriger les travaux de ses monuments » = *Urk.* I, p. 215, l. 11).

alors l'équipement, de la pyramide (dite *b“w-ity*)²⁷⁵ d'un roi dénommé *ity* (qui n'est connu que par cette mention)²⁷⁶. La mission est conduite par un chef d'expédition, un *imy irty* « amiral », appelé *ipi*, accompagné par deux *imyw-r“ mꜥ* « directeurs de troupes »²⁷⁷, et plus de 400 hommes :

rnpt-sp tpy “bd 3 “≈t sw 2

iwt ©pr wi“ imy irty ipi r irt k“t nt b“w-ity ln© mꜥ 200 smnt[yw] (?)

200 r-Únw 200

« L'an premier, le quatrième mois de la saison de l'inondation, jour 2.

Venue du capitaine et amiral *ipi* pour accomplir le travail de la pyramide “La puissance d'Ity” avec 200 matelots, 200 explorateurs *sémentiou*, en tout 200 (?). »

(J. COUYAT, P. MONTET, *Ouâdi Hammâmât*, p. 94, n° 169 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 26 ; A. ROCCATI, *La littérature historique*, p. 258, § 256).

Deux inscriptions similaires sont connues par ailleurs également au Ouadi Hammamat. Elles remontent au début de la Première Période intermédiaire et mentionnent les travaux exécutés dans les carrières sous la supervision de notables

²⁷⁵ Pour cette pyramide et sa localisation, cf. maintenant Chr. THEIS, « Die Pyramiden der Ersten Zwischenzeit », *SAK* 39, 2010, p. 329-330, § 2.3.

²⁷⁶ Il n'y a en fait pas de raisons pour identifier ce roi avec le méconnu Ouserkarê de la VI^e dynastie, comme on l'a cru ; c'est l'opinion de J. VERCOUTTER, *L'Égypte et la vallée du Nil, I. Des origines à la fin de l'Ancien Empire*, Paris, 1992, p. 322, et de M. BAUD, V. DOBREV, « De nouvelles annales de l'Ancien Empire égyptien. Une “Pierre de Palerme” pour la VI^e dynastie », *BIFAO* 95, 1995, p. 60. Il faut aussi rejeter son identification avec un homonyme connu à travers une stèle de la XVIII^e dynastie (bloc Caire JdE 40693) trouvée près du monastère d'Apa Jeremias à Saqqara, document qui témoignerait d'un culte posthume de ce roi (*pace* B. GRDSELOFF, « Le roi Iti divinisé », *ASAE* 39, 1939, p. 393-396, fig. 17) ; sur cette stèle du Nouvel Empire, il s'agit plus probablement d'une référence au roi Têti ou à d'autres rois de la I^{re} ou de la III^e dynastie (d'après H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 76), notamment à Djoser (d'après D. WILDUNG, *Die Rolle ägyptischer Könige im Bewusstsein ihrer Nachwelt. Posthume Quellen über die Könige der ersten vier Dynastien*, MÄS 17, München, 1969, p. 98 ; et J. BERLANDINI, « La pyramide “ruinée” de Sakkara-Nord », *RdE* 31, 1979, p. 12-13).

²⁷⁷ Cf. Ouadi Hammamat 170 (*ily-m-s“f*) et 171 (*ir-n-≈t*). Le nom théophore du directeur des troupes *ily-m-s“f* pourrait nous apprendre qu'il est originaire du nome tentyrite.

palatins à l'époque d'un roi appelé *iy-m-Ûtp* (Imhotep), dont le règne est vraisemblablement à situer à la fin de la VI^e ou au début de la VIII^e dynastie²⁷⁸.

Dans le premier document, c'est le *imy-r" ꜥm* « directeur de la Haute Égypte » *iꜥi* qui mène l'expédition :

ꜥpr.n.(i) k"t tn m-ꜥ.(i) [...] iry pꜥt s" nswt iy-m-Ûtp

« J'ai dirigé ce travail (placé) sous ma responsabilité (?) [...] (pour) le prince, le fils royal, Imhotep. »

(J. COUYAT, P. MONTET, *Ouâdi Hammâmât*, Le Caire, 1912, p. 96, n° 188).

Dans la seconde inscription, plus complexe et riche en détails sur l'organisation de la troupe, c'est le fils royal aîné *f"ty*, surnommé *k"-nfr*, qui a pour mission d'accomplir des travaux d'extraction pour le compte du roi *iy-m-Ûtp*²⁷⁹. Il dit : *ir.n.(i) k"t tn (n) iy-m-Ûtp*, « j'ai fait ce travail pour *iy-m-Ûtp* »²⁸⁰. Ce roi est mentionné dans l'inscription précédemment citée, où il n'est encore que simple « fils royal ». Le dignitaire *f"ty* s'entoure de 100 carriers des nécropoles et de 1200 ouvriers *sémentiou* pour mener l'entreprise à son terme, mais aucun *imy-r" k"t (nbt nt nswt)* « directeur de (tous) travaux (du roi) » n'y participe.

²⁷⁸ Pour ce roi *iy-m-Ûtp* (Imhotep), cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « King *nÛr-k"-r" ii-m-Ûtp s" ptl ?* », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor I*, CASAE 36, Le Caire, 2007, p. 145-149. Selon l'auteur, Imhotep est probablement le nom véritable de la présumée reine Nitocris, laquelle est connue dans des sources plus récentes (cf. A.B. LLOYD, *Herodotus, Book II, [III.] Commentary 99-182*, Leiden, 1988, p. 14) ; mais comme l'a déjà montré K. Ryholt (« The Late Old Kingdom in the Turin-list and the Identity of Nitocris », *ZÄS* 12, 2000, p. 87-100), la tradition égyptienne et grecque qui attribue cette reine à la fin de l'Ancien Empire résulte probablement d'une confusion du nom *nÛr-k"-r*, un roi attesté dans le Canon de Turin et qui porte aussi le prenom de *s"-ptl*. Or, E. Brovarski (*loc. cit.*) tente d'identifier ce roi *nÛr-k"-r s"-ptl* – deuxième successeur de Pépy II d'après K. Ryholt – à *iy-m-Ûtp*.

²⁷⁹ J. COUYAT, P. MONTET, *Ouâdi Hammâmât*, p. 103-104, n° 206 ; *Urk.* I, 148-149 ; A. ROCCATI, *La littérature historique*, p. 258.

²⁸⁰ Selon H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 77, il s'agit de tailler la statue du nouveau roi, il confonde cependant le sens du signe du roi sur le trône, utilisé dans le style de chancellerie pour indiquer simplement le nom du roi.

Les inscriptions commémoratives des expéditions entreprises, à la VIII^e dynastie, par les vizirs et *imyw-r* " *ꜥm* " « directeurs de la Haute Égypte » de Coptos, vers Éléphantine et vers la capitale pour transporter le granit qui servait à fabriquer le sarcophage du roi et la stèle fausse-porte de *ꜥm* " *i* ²⁸¹, et vers Pays-du-Dieu (*t* " *nÚr*) ²⁸², tous ces textes ne font jamais la mention de *imyw-r* " *k* " *t* (*nswt*).

Un dernier témoignage concernant des activités d'extraction commanditées par la Couronne durant la Première Période intermédiaire, est fourni par la biographie du nomarque *st-k* " d'Éléphantine, en poste sous la IX^e dynastie. On y apprend que les travaux accomplis dans la région de la Première Cataracte, sous la surveillance des gouverneurs locaux, ne sont dirigés par aucun personnage portant le titre de *imy-r* " *k* " *t* (*nswt*). Seuls un *βry-İb* « prêtre-lecteur », qui a en outre des fonctions de scribe-comptable, et un agent royal messenger (*wpwty*) sont impliqués dans l'opération ²⁸³.

Par ailleurs, les activités entreprises par les rois héracléopolitains dans les carrières demeurent dans la mémoire de la cour au Moyen Empire. Ainsi, dans l'*Enseignement pour Mérykarê*, il est question de l'approvisionnement en granit, puis de l'approvisionnement en calcaire depuis Toura : « La situation est très bonne pour toi avec le Sud. C'est chargé de fournitures, chargé de tributs qu'on vient à toi (*iw n.k βr g* " *wt βr inw*). (...) Autant on se rassasiera de ton pain et de ta bière, autant te parviendra le granit sans restriction (*iw n.k m* " *Ú nn ꜥn* " *w*). N'endommage pas les monuments d'un autre ! C'est de Toura que tu dois extraire la pierre (*wİ* " *.k inr r* " " *w*) » ²⁸⁴.

Comment alors expliquer l'absence de directeurs des travaux publics dans la documentation relative aux vizirs, aux grands personnages palatins ou aux expéditions de la Première Période intermédiaire ? Comme l'avait relevé N. Strudwick, les réformes de décentralisation de l'administration étatique entamées

²⁸¹ Le voyage est témoigné par l'autobiographie « A » (récit de voyage sous le roi Pépy Neferirkarê, cf. M. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm* " *j*, fig. 21, p. 156, 158) et les blocs QM n° 288+305 (scène de voyage, cf. *ibid.*, fig. 20a, p. 141-, 153-154) de la tombe de *ꜥm* " *i*.

²⁸² Autobiographie « C », cf. *op. cit.*, p. 42-45, fig. 4-5.

²⁸³ Pour ce texte de la tombe Q110 où le *βry-İb* a une fonction de scribe, cf. *infra* p. 148.

²⁸⁴ P 75 et 77-78. Traduction d'après P. VERNUS, *Sagesses*, p. 189 ; cf. J.Fr. QUACK, *Merikare*, p. 46.

à la VI^e dynastie en faveur des pouvoirs régionaux et provinciaux, ont dû entraîner l'amointrissement du nombre de *imy-r'' k''t* royaux palatins à Memphis. Les tâches attribuées anciennement à ces fonctionnaires furent vraisemblablement dévolues, au fil du temps, aux agents du roi installés en province, aux directeurs de Haute Égypte et aux nomarques, sans pour autant que le titre spécifique de *imy-r'' k''t (nswt)* « directeur des travaux (du roi) » ne leur soit attribué. C'est pourquoi les décrets royaux de l'époque de Pépy II en lien avec le milieu administratif provincial mentionnent l'organisation de travaux (*k''t [nbt nt nswt]*) ou la main-d'œuvre qui y est affectée, sans associer nommément ces activités à celles de « directeurs des travaux »²⁸⁵. Ainsi, bien que le nomarque *isi* d'Edfou (début de la VI^e dynastie) déclare avoir été responsable des travaux de la Couronne – *rs.k(wi) Ìr k''t nbt nt nswt ipt m sp''t.(i)* « j'ai été vigilant dans tous les travaux du roi recensés dans ma province »²⁸⁶ –, il ne porte cependant pas de titres relatifs à ce rôle d'inventaire. Dans la même optique, *wni* d'Abydos ne détient aucun titre indiquant de manière formelle sa responsabilité dans les travaux, alors même qu'il a eu comme mission d'approvisionner les chantiers royaux en matériaux pour la construction de la pyramide de Mérenrê, qu'il s'est chargé de faire tailler le sarcophage du pharaon, son pyramidion et d'autres éléments en pierre en provenant d'Éléphantine, de Basse Nubie (*ibh''t*) et d'Hatnoub²⁸⁷. Il semble que ces attributions aient relevé de sa charge de *imy-r'' ꜥm* « directeur de Haute Égypte » et que son rôle ait correspondu

²⁸⁵ N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 240, 244. Un *imy-r'' k''t* est nommé dans le décret de Dahshour (sous Pépi I^{er}) où il est destinataire du document ; mais il ne s'agit pas non plus d'un monument issu du milieu provincial, cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 58, fig. 5. – Pour des attestations de l'expression *k''t (nbt, nt nswt* ou *nb(t) nt pr-nswt)* dans les décrets, cf. *inter alia* : *Urk.* I, 210, l. 3 ; 281, l. 9, 15 ; 282, l. 7, 13, 16 ; 283, l. 3, 10 ; 284, l. 16 ; 285, l. 6, 17 ; 286, l. 6, 8, 14 ; 289, l. 11, 15.

²⁸⁶ *Inter alia*, cf. E. EDEL, « Inschriften des Alten Reiches, I. Die Biographie des Gaufürsten von Edfu *Jzj* », *ZÄS* 79, 1954, p. 13 (col. 9), 17 ; cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 240, n. 3.

²⁸⁷ Sur les carrières exploitées par *wni* cf. *Urk.* I, 106-108, § 38-43 ; A. ROCCATI, *La littérature historique*, p. 196-197, § 186-187. Pour l'emplacement de Ibéhat, cf. cependant M. WISSA, « Le sarcophage de Merenrê et l'expédition à Ibat (I) », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, Le Caire, 1994, p. 379-387, et *ead.*, « *Jbh''t* in the Autobiographical Inscription of Weni: Developments since 1994 », *JEA* 97, 2011, p. 223-227, qui propose de situer cette localité dans le Ouadi Hammamat.

davantage à celui d'un intermédiaire qu'à celui d'un responsable de l'ensemble d'un chantier de la capitale.

En ce qui concerne la Première Période intermédiaire, nous avons vu ci-dessus, avec l'organisation des expéditions pour la Couronne au Ouadi Hammamat, qu'aucune mention n'est faite de « directeurs des travaux » parmi les membres des troupes. L'exemple d'*iꜣi*, également cité plus haut, montre que c'est en tant que *imy-rꜣ ꜥm* « directeur de Haute Égypte » qu'il a été mandaté pour diriger une mission pour le fils du roi. De même, sous la VIII^e dynastie, *idi*, fils du vizir *ꜥmꜣi* de Coptos, accomplit un voyage à Éléphantine en vue d'approvisionner en matériaux de construction le roi et son propre père, alors qu'il porte le titre *imy-rꜣ ꜥm* – c'est-à-dire avant d'être lui-même nommé vizir –, et qu'aucune référence n'est faite à une fonction de type *imy-rꜣ kꜣt (nswt)*.

Cette responsabilité de *imy-rꜣ kꜣt (nswt)*, directeur des travaux de la Couronne, devient donc implicite, occasionnelle ; c'est-à-dire qu'elle ne nécessitait donc pas l'assignation d'un titre spécifique. On remarquera, entre autres, que durant la VI^e dynastie, les « directeurs des travaux » se rencontrent encore davantage à Memphis que dans les provinces²⁸⁸. La diminution du nombre de directeurs des travaux à la capitale, après la décentralisation de certains secteurs du pouvoir étatique dès la fin de l'Ancien Empire, n'est pas compensée par une augmentation de ces charges dans le reste du pays. Ce sont donc les agents régionaux et leurs subordonnés qui jouent les intermédiaires privilégiés de la Couronne dans les affaires expéditionnaires de la capitale et dans les travaux que la capitale envisageait dans les provinces.

Ce changement dans la gestion des travaux, engageant surtout les officiers provinciaux, n'explique pourtant pas la raréfaction des responsables à la capitale, notamment à Memphis, où les pyramides des derniers rois memphites (sous les VI^e et VIII^e dynasties) et des rois héracléopolitains (IX^e/X^e dynasties) continuaient d'être élevées et nécessitaient par conséquent des chefs des chantiers. On s'attendrait à voir des responsables des travaux inhumés du moins dans les nécropoles royales.

²⁸⁸ Cf. N. STRUDWICK, *op. cit.*, tableau 14 [B], aux pages 220-221.

Le rôle des trésoriers (imyw-r“ ≈tmt) dans les travaux

En poursuivant l'analyse de la documentation, il ressort qu'une autre figure caractéristique de l'appareil administratif seigneurial dès l'Ancien Empire émerge durant la Première Période intermédiaire dans le contexte provincial. Il s'agit du trésorier, le *imy-r“ ≈tmt* « directeur des choses scellées ». qui se substitue en quelque mesure (*mutatis mutandis*) au « directeur des travaux » et qui se hisse à un rôle étatique de premier plan à Héracléopolis, puis surtout à Thèbes.

Ainsi, le *imy-r“ ≈tmt* appelé *słw*²⁸⁹ inhumé à Héracléopolis, a été responsable du *pr-nfr*, la « maison de perfection »²⁹⁰, un établissement où l'on fabriquait l'équipement funéraire et d'autres produits relevant du Trésor²⁹¹. Ce dignitaire héracléopolitain explique sur son monument funéraire avoir été un *pft-łr łr k“t nbt* « prévoyant sur tout travail (*k“t*) »²⁹², *iw n.f wrw m ksw r rwty st-nfr* « quelqu'un vers qui les grands se dirigent en se courbant face à la double porte du lieu de perfection », et *s“q-ib łr s#mt sqd* « sûr de soi dans l'organisation de la construction (ou : dans le calcul de la pente [des monuments] ?) »²⁹³. Ce *słw* s'est donc occupé des travaux relatifs à la fabrication d'objets précieux²⁹⁴, mais aussi de la construction de monuments royaux ou pour l'élite. Il est probable que son pouvoir ait été restreint à la Résidence, c'est-à-dire à Héracléopolis. Faute de preuves contraires, il nous paraît en effet difficile d'affirmer que l'autorité qu'il exerçait sur les travaux s'élevait à l'échelle étatique.

Aux périodes suivantes, le rôle des trésoriers de la XI^e dynastie dans la gestion des travaux n'est pas prouvé, même si un trésorier thébain du début de la XII^e dynastie appelé *mnÚw-łtp* (auquel les générations futures attribueront beaucoup

²⁸⁹ Pour ce personnage appelé *słw*, cf. *infra* p. 144, 150, 228-230, 594.

²⁹⁰ Sur cette institution, cf. *infra* p. 592-593 (§ 11.2.3).

²⁹¹ On pourra ajouter ce document important à l'analyse faite par S. DESPLANCQUES, *L'institution du Trésor*, p. 194-197, sur l'administration de l'institution du Trésor durant la Première Période intermédiaire.

²⁹² Pour un commentaire philologique, cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques sur Héracléopolis Magna. La nécropole de la muraille méridionale*, Barcelona, 1999, p. 137, d).

²⁹³ Pour un commentaire philologique, cf. J. PADRO, *op. cit.*, p. 138-139, c).

²⁹⁴ Sur *k“t* et la fabrication des objets dans le temple, voir *infra* la stèle abydonienne de *irty.sn*.

d'importance²⁹⁵) indique qu'il a lui-même été le promoteur de plusieurs chantiers de temples, notamment à Abydos et Karnak²⁹⁶.

Pour le Moyen Empire, W. Grajetzki a souligné le rapport qu'il pouvait y avoir entre le rôle de trésorier, charge presque vizirale, et l'organisation des grands chantiers²⁹⁷. Par ailleurs, les monuments de trésoriers dépassent souvent en nombre et en qualité ceux de leurs collègues des services centraux, ce qui suppose une importance majeure et probablement un accès privilégié aux ateliers de construction et de décoration²⁹⁸.

Les cas de responsables en province

Examinons maintenant de plus près comment, durant la Première Période intermédiaire, se produisit une provincialisation de la charge de responsable des travaux et une restriction de la portée du pouvoir de ses titulaires à leur localité d'appartenance. Cette restriction s'accompagne également d'un développement inédit de la titulature traditionnelle, laquelle fait état, dès cette époque, de l'autorité particulière, locale, de ces personnages.

De fait, le petit nombre de *imyw-r* " *k*" *t* connus pour la Première Période intermédiaire est limité aux provinces où ils sont responsables de travaux à l'échelle locale. Des témoignages existent pour Éléphantine (I^{er} nome), pour la province d'Abydos (VIII^e nome) et pour Deir el-Bersha (XV^e nome).

ÉLEPHANTINE

²⁹⁵ Cf. B. RUSSO, « La stele di Kares (CGC 34003): semplice copia o voluta ripresa della grande stele di Mentuhotep (CGC 20539) ? », dans P. MINA, éd, *Imagines et iura personarum. L'uomo nell'Egitto antico. Per i novant'anni di Sergio Donadoni. Atti del IX Convegno Internazionale di Egittologia e Papirologia, Palermo, 10-13 novembre 2004*, Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Palermo. Studi e ricerche 48, Palermo, 2006, p. 235-241.

²⁹⁶ Sur le rôle de bâtisseur du « directeur des choses scellés » *mnÚw-Ïtp*, cf. W.K. SIMPSON, « Mentuhotep, Vizier of Sesostris I, Patron of Art and Architecture », *MDAIK* 47, 1991, p. 331-340.

²⁹⁷ W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 66-67 ; *id.*, *Court Officials*, p. 43-45.

²⁹⁸ Cette supériorité dans la qualité des monuments des trésoriers est visible déjà dans le monument et dans la création littéraire dédiée à l'Héracléopolitain *sÏw*, puis dans celui du célèbre trésorier *Úti* du règne de Montouhotep II et des subordonnés aux *imyw-≈tmt*, pour lesquels cf. *infra* § 4.2.3 et p. 247.

Les fouilles menées à Éléphantine dans le sanctuaire du Moyen Empire dédié au gouverneur et saint local *lq"-ib*, ont permis de découvrir deux statues de la Première Période intermédiaire : la première représente une dame de la cour locale appelée *Ú"bs*²⁹⁹, et la seconde un dénommé *st-k"* qui porte les titres *βry-Ìb* et *imy-r" k"wt*³⁰⁰. Ce dernier est le *imy-r" k"t iy-ꜥm* qui apparaît dans une scène de la tombe du nomarque *st-k"/iy-ꜥm* de la Première Période intermédiaire, à Qoubbet el-Hawa (tombe QH 110), pourraient être la même personne³⁰¹. Selon L. Habachi, le « directeur des travaux » de la scène serait le propriétaire de la tombe qui serait désigné ici par l'un de ses nombreux titres. Il est cependant préférable, à notre sens, de voir dans ce « directeur des travaux » de la tombe un subordonné homonyme du gouverneur local à qui appartenait la sépulture. En effet, le titre *imy-r" k"t* n'entre jamais ailleurs dans la titulature du nomarque. L'hypothèse de L. Habachi résulte peut-être d'une confusion entre ce titre et celui *imy-r" s"w ꜥm* « directeur des phylès de la Haute Égypte » que porte effectivement le nomarque (il fait d'ailleurs le rapprochement)³⁰². Si les deux fonctions peuvent être complémentaires, elles ne sont en revanche ni identiques, ni forcément assimilables. Il est par conséquent envisageable que *st-k"*, le propriétaire de la statue, et que *iy-ꜥm*, personnage secondaire de la tombe QH 110, soient une seule et même personne désignée par deux noms différents, et que ce dignitaire ait été un contemporain du nomarque homonyme *st-k"/iy-ꜥm*, le bénéficiaire de la tombe, auquel il était subordonné.

²⁹⁹ L. HABACHI, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, ArchVer 33, Mainz am Rhein, 1985, p. 86-87, fig. 1, doc. n° 58, pl. 140-141.

³⁰⁰ Cf. L. HABACHI, *op. cit.*, p. 87, fig. 2, doc. n° 59, pl. 141c ; cependant la lecture du titre n'est pas certaine car le signe lu par L. Habachi  pourrait être . En effet, D. FRANKE, *Das Heiligtum des Heqaib auf Elephantine*, SAGA 9, Heidelberg, 1994, p. 31, propose *imy-r" ≈ "swt (?)*. D'un point de vue paléographique, on peut envisager une influence du hiéroglyphique et la lecture de D. Franke serait alors justifiée. Or la présence d'un double signe similaire au  après  ne permet pas de trancher en faveur d'une hypothèse ou de l'autre.

³⁰¹ Sur le *imy-r" k"t* nommé *iy-ꜥm*, cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan I*, Paderborn – München – Wien, 2008, p. 1793-1794 (« Szene 17, Text 15 »), fig. 15 (« Pfeiler XII [Ost] »).

³⁰² L. HABACHI, *loc. cit.* ; sur le personnage, cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1792 et, par exemple, fig. 14 (« Pfeiler XI [Nord], Szene 16 »).

Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse : la restitution des différentes identités n'est, pour l'instant, que l'objet de spéculation.

Pour aller plus loin, il est envisageable que le *st-k* de la statue ait été responsable de la construction du sanctuaire d'*Ìq"-ib* à l'époque héracléopolitaine. Nous savons, en effet, que ce monument existait déjà avant la réfection entreprise par le roi Antef III³⁰³, lequel affirme, sur un linteau, avoir fait *restaurer* cette chapelle du saint local. La statue de *st-ka* aurait ainsi été récupérée à chaque restauration du monument jusqu'à la XII^e dynastie, époque à laquelle correspond le niveau de construction dans lequel la statue a été retrouvée. Nous savons par ailleurs que le culte de *Ìq"-ib* était déjà défini à la Première Période intermédiaire, puisque son mobilier cultuel a récemment été retrouvé lors de la fouille du palais des gouverneurs de la fin de l'Ancien Empire³⁰⁴.

Le nombre le plus important de « directeurs des travaux » de la Première Période intermédiaire se trouve dans la région abydénienne, constat qui s'accorde avec une tradition sans doute plus ancienne³⁰⁵. Par exemple, à l'Ancien Empire, c'est

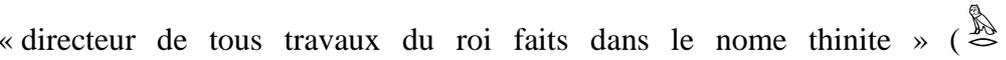
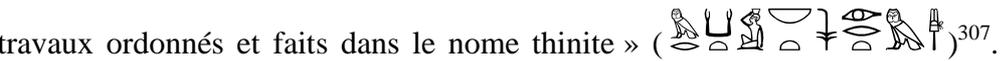
³⁰³ Pour les monuments d'Éléphantine entre la VI^e et le début de la XI^e dynastie, cf. maintenant R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens von der O. bis zur 11. Dynastie*, PdÄ 30, Leiden – Boston, 2010, p. 20-22, 25-28. Sur le texte de restauration, cf. *infra* § 18.2.2 et p. 1040 (fig. 53, vol. 2).

³⁰⁴ Sur cette trouvaille, cf. en dernier lieu A. DORN, *Elephantine XXXI. Kisten und Schreine im Festzug, Hinweise auf postume Kulte für hohe Beamte aus einem Depot von Kult- und anderen Gegenständen des ausgehenden 3. Jahrtausends v. Chr.*, ArchVer 117, Wiesbaden, 2015 ; et déjà *id.*, « Les objets d'un dépôt de sanctuaire (*Ìwt-k*) à Éléphantine et leur utilisation rituelle », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, TMO 40, Lyon, 2005, p. 129-143.

³⁰⁵ Notons le titre *mfî nswt qdw Ìwt Ìft wr irt m t"-wr* (pour les différentes traductions, cf. D. JONES, Index, p. 466, § 1735, avec p. 382, § 1416 : *wr irt m t"-wr*) porté par une famille de constructeurs royaux de la fin de la V^e/VI^e dynastie inhumés à Saqqara dans le cimetière du roi Têti ; cf. *Urk.* I, 206, l. 11, et H. KEES, « Eine Familie kgl. Maurermeister aus dem Anfang der 6. Dynastie », *WZKW* 54, 1957, p. 93, 97, fig. 1, 2 ; pour ce titre, cf. également J. HARVEY, « Some Remarks on the Wooden Statues from Nezlet Batran », dans J. VAN DIJK, éd., *Essays on Ancient Egypt in Honour of Herman Te Velde*, Groningen, 1998, p. 171-181 et surtout p. 172, n. 10, pour la datation (fin V^e dynastie ?). Il est possible qu'il s'agisse des responsables des travaux commandés à l'époque du roi Néferirkarê de la V^e dynastie et de Têti, à Abydos, pour lesquels sont connus les décrets royaux concernant la construction de chapelles (cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 22-40).

d'Abydos qu'est originaire le vizir *ppy-nz̄t*, le seul parmi ces premiers ministres de la VI^e dynastie à porter un titre de « directeur des travaux royaux » (*imy-r'' k''t nbt nt nswt*) en dehors de la capitale³⁰⁶.

ABYDOS

- i) À la VIII^e dynastie est inhumé dans la nécropole thinite, à Naga ed-Deir, le nomarque *Úmrry*, qui était responsable des travaux. Cependant, sa charge est exprimée d'une manière toute particulière par rapport à ses homologues, puisqu'elle abonde en détails : il est un *imy-r'' k''t nbt (nt) nswt irrt m t''-wr* « directeur de tous travaux du roi faits dans le nome thinite » () et *imy-r'' k''t nbt wft irrt m t''-wr* « directeur de tous travaux ordonnés et faits dans le nome thinite » ()³⁰⁷. Cela suggère que la royauté conservait un intérêt particulier pour cette région. De fait, on s'y intéressa avec régularité pour la construction de monuments dans la ville sacrée Abydos. En témoigne un décret découvert par W.M.Fl. Petrie dans le sanctuaire de Khentyimentyou-Osiris qui fait référence à l'établissement des chapelles de *ka* de membres de la famille royale de la VI^e dynastie³⁰⁸. La famille vizirale locale de la VI^e dynastie

³⁰⁶ Stèle Caire CG 1573 ; cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 220.

³⁰⁷ Dans une inscription pariétale de sa tombe N 71 : cf. C. PECK, *Some Decorated Tombs*, p. 70-73, pl. 5 ; E. BROVARSKI, *The Inscribed Material*, p. 267, 282-284. – Sur ses titres, cf. également N. STRUDWICK, *Administration*, p. 220 et D. JONES, *Index*, p. 261-262, § 947-948.

³⁰⁸ Cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 81-86 (= décret Abydos III) ; cf. en dernier D. O'CONNOR, *Abydos. Egypt's First Pharaohs and the Cult of Osiris*, London, 2009, p. 81-82 (et bibliographie) pour une discussion sur ces chapelles et la théorie qu'il propose pour en interpréter les vestiges archéologiques, laquelle diverge de celle émise jadis par B. Kemp ; sur la diatribe, cf. aussi la synthèse récente de Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh. The Structure and Components of the Economy of Old Kingdom*, HÄB 52, Hildesheim, 2012, p. 12-17, et surtout E.R. LANGE, « Die Ka-Anlage Pepis I. in Bubastis im Kontext königlicher Ka-Anlagen des Alten Reiches », *ZÄS* 133, 2006, p. 121-149 et notamment p. 134-137.

entretenait un lien direct avec celle du roi³⁰⁹ et jouissait donc de la possibilité d'établir dans cette ville sainte des monuments particuliers sacrés, avec l'autorisation de la Couronne.

- ii) Qu'une telle attention portée à la ville d'Abydos continue à la fin du III^e millénaire est un fait confirmé par la stèle abydénienne d'un personnage appelé *pmw*, datable de la Première Période intermédiaire et dont la séquence de titres est la suivante : *imy-r" k"t* () , *lq" lwt, smr w@ty*³¹⁰. Ce document atteste selon nous de la permanence des intérêts de l'administration centrale dans la réalisation de travaux de la Couronne dans cette localité.

THINIS

- iii) Durant l'époque héracléopolitaine, le gouverneur thinite *l̄ni*, dont la titulature souligne surtout le rôle de dirigeant dans le domaine religieux et lors des processions³¹¹, porte le titre *imy-r" k"t m l̄wt-nŪr* « directeur des travaux dans le temple » ()³¹². Pour la première fois, cette charge est mise en relation de manière explicite avec des travaux effectués dans le domaine sacré local. Cependant, nous ignorons s'il s'agit des constructions et des ateliers relatifs au temple d'Abydos pour la Couronne, des aménagements de la zone votive dans cette localité, ou de ceux du dieu tutélaire de la famille nomarcale thinite (Onouris) dans la ville de Thinis.
- iv) Lors de l'expansion thébaine vers le nord, la ville d'Abydos fait l'objet d'attaques et son secteur monumental devient un site stratégique pour la nouvelle dynastie régnante, sans doute en raison de son importance

³⁰⁹ Sur les liens familiaux du potentat abydénien avec la famille régnante, cf. en dernier lieu N. KANAWATI, *Conspiracies in the Egyptian Palace, Unis to Pepi I*, London – New York, 2003, p. 173-175.

³¹⁰ Stèle Caire CG 1637.

³¹¹ Sur le rôle de ce personnage, cf. *infra* p. 332.

³¹² Pour la stèle de ce nomarque (provenante de la tombe N 3774), voir D. DUNHAM, *Naga-ed-Dêr Stelae of the First Intermediate Period*, Oxford – London, 1937, p. 82, doc. 70, pl. 24.2 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 263-264, § 953.

religieuse. Aussi, ce n'est pas un hasard si la stèle du célèbre *irty.sn*, un artiste-artisan de l'époque du roi Montouhotep II, est issue de ce site. Le notable définit son activité et celle de son fils aîné, qu'il initie à sa profession, en ces termes : *imy-r" k"t m ©"t nb(t) ꜥps(t) İ"t r İf İn© nwb pİwy r "bw r hbn* « directeur des travaux (réalisés) en toutes sortes de pierres dures et splendides depuis l'argent et l'or jusqu'à l'ivoire et l'ébène »³¹³ (). L'emprunt du titre *imy-r" k"t* pour désigner ici une activité très restreinte est remarquable³¹⁴. Le personnage dirige en effet les travaux d'un atelier et non des chantiers et des expéditions d'importance nationale ou régionale. C'est probablement l'un des résultats les plus explicites du recours à ce titre dans un contexte provincial, entraînant une restriction du sens de son emploi.

DEIR EL-BERSHA/HERMOPOLIS

À Hermopolis, sous les ordres du vizir ©İ"-nꜣt I (X^e dynastie), on trouve un *imy-r" smit* « responsable de la lisière désertique (*smit*) » appelé *fİwty-nꜣt* ; il exerce, entre autres, les fonctions de *imy-r" k"t m w©rt* « directeur des travaux dans la nécropole (haute) » (), qui traduit ses responsabilités dans les travaux opérés dans le secteur funéraire de l'élite (la *w©rt*) et fait écho à son rôle de responsable de l'approvisionnement en offrandes³¹⁵. Pour les élites locales, dès la VI^e dynastie, la nécropole devient un lieu servant à mettre en avant

³¹³ Stèle Louvre C14, l. 14-15 ; cf. W. BARTA, *Das Selbstzeugnis eines altägyptischen Künstlers (Stele Louvre C 14)*, MÄS 22, Berlin, 1970, p. 4, fig. 1, pl. 1 ; Chr. BARBOTIN, *La voix des hiéroglyphes*, Paris, 2005, photo en coul. à la p. 57, doc. 19.

³¹⁴ Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur ce personnage dans les chapitres consacrés aux artistes et aux ateliers du temple, cf. *infra*.

³¹⁵ Tombe n° 17K74/1 ; cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 44, 92, pl. 47 (l. 23). Pour le rôle de ce personnage dans l'approvisionnement en offrandes à travers le contrôle d'activité de boulangerie, cf. *infra* § 14.2.1.

leur pouvoir et leur prestige, où les gouverneurs locaux n'hésitent à creuser de nouvelles zones monumentales dans les hauteurs du désert³¹⁶.

Ces exemples montrent parfaitement comment la charge de « responsable des travaux » acquiert une couleur provinciale auparavant inédite. Les notables locaux commencent à emprunter le langage institutionnel plus ancien, celui de l'appareil étatique memphite, pour décrire les fonctions qu'ils exercent à l'échelon local. Il faut néanmoins souligner que cette diffusion est fort limitée dans l'espace puisqu'elle n'est attestée, jusqu'à plus ample information, que dans trois localités.

On constate, par ailleurs, que même si les nomarques devaient sûrement recevoir l'aval de la Couronne pour entreprendre des grands travaux, il n'y a guère, dans leurs titres, de référence explicite au roi³¹⁷.

L'emploi du titre *imy-r" k"t* sans lien avec la royauté perdue au Moyen Empire dans le contexte de la société provinciale ou nomarcale³¹⁸. Néanmoins, avec la fin de la XI^e dynastie, la charge est également reprise avec une envergure davantage « nationale », et les attestations de *imy-r" k"t nbt (nt) nswt* réapparaissent³¹⁹. Pourtant, l'emploi du titre *imy-r" k"t* au Oyen Empire peut encore être en rapport avec des activités locales, selon les contextes d'emploi.

³¹⁶ *Urk.* I, 222, 12-15. Voir déjà dans la biographie de *ppy-©n≈ İry-ib* de Meir, cf. en dernier lieu l'analyse de J. BAINES, « The Self-representation of Pepyankh the Middle at Meir: Scandal, Religious Institutions and Participation, the Next World », dans R. NYORD, K. RYHOLT, éd., *Lotus and Laurel: Studies on Egyptian Language and Religion in Honour of Paul John Frandsen*, CNI Publications 39, 2015, p. 19-43.

³¹⁷ Sur la question de l'autorisation, cf. *infra* 14.5.2.

³¹⁸ W. WARD, *Index*, p. 51, § 399-400. Le nomarque *İ©py-ff"(i)* I d'Assiout semble lui aussi porter le titre *imy-r" k"t* (en relation avec des activités qu'il dirige dans le temple concernant l'approvisionnement en offrandes et l'inventaire de ses biens), cf. *Urk.* VII, 58, l. 18 (§ 246) et N. FAVRY, *Le nomarque*, p. 98-99.

³¹⁹ Il manque, à notre connaissance, une étude extensive sur ce titre au Moyen Empire. Pour des *imyw-r" k"wt nbt nt nswt* au Moyen Empire, cf. W. WARD, *Index*, p. 51, § 401 ; H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 8, 50, § 401 *bis* et *ter*. On rajoutera également un personnage anonyme connu comme un membre de l'entourage royal inhumé à Hawara, de l'époque du roi Amenemhat III, qui porte le titre *imy-r" k"t nbt nt [nswt]*, cf. W.M.Fl. PETRIE, *Hawara, Biahmu and Arsinoe*, London, 1884, pl. 27.

2.2.2. Spécialisation des titres et apparition des charges en *≈rp k“t*

Cette adaptation de la charge de directeur des travaux à des réalités locales s’accompagne d’une dévaluation de son contenu. Alors qu’auparavant elle faisait partie des attributions des vizirs et des professionnels des travaux publics de l’État, à la Première Période intermédiaire elle est accordée aux responsables des travaux dans le milieu provincial et à des figures parfois secondaires au sein des cadres administratifs locaux. Par ailleurs, on observe également qu’à partir de cette époque, le titre *imy-r“ k“t* – où disparaît toute relation formelle à l’activité royale (il n’y a plus de *imy-r“ k“t [nbt] nt nswt* par exemple) – ne fait plus référence à un contexte large et général (comme le sous-entendait la simple mention « du roi »), mais spécifie désormais le lieu précis où les activités sont menées. Il peut s’agir de la construction d’établissements institutionnels ou d’autres œuvres publiques ou rurales³²⁰, ainsi que de la conduction de travaux dans les temples.

Les exemples de titres de responsable de travaux faisant mention explicite de la spécialisation du travail dans le domaine sacré entre la Première Période intermédiaire et le début du Moyen Empire sont les suivants :

- a) le titre *imy-r“ k“(w)t m ðwt-nÚr* « directeur des travaux dans le temple » du nomarque thinite *Ìni* de l’époque héracléopolitaine (cf. tableau *infra*, n° 7) ;
- b) le titre *≈rp k“(w)t m imntt i“btt* « administrateur des travaux à l’occident et l’orient » porté par le notable de la fin de la Première Période intermédiaire inhumé à Saqqara, que nous avons déjà évoqué (cf. tableau *infra*, n° 11) ;
- c) le titre *imy-r“ k“t m w©rt* « directeur des travaux dans la nécropole haute » d’un dignitaire de Deir el-Bersha (cf. tableau *infra*, n° 9).

Pour un exemple plus tardif, du Moyen Empire, voir le titre *≈rp k“(w)t m ðwt-nÚr nbt nt pr nswt* « administrateur des travaux dans tout temple du domaine royal

³²⁰ Voir un monument du Moyen Empire où le notable, un *imy-r“ ©βnwtj* « directeur de l’antichambre », porte aussi le titre de *≈rp k“wt nt ≈nrt* « administrateur des travaux de l’enclos » (= stèle Londres BM EA 905 = *HTBM* III, pl. 41 ; W. WARD, *Index*, p. 137, § 1180). Par ailleurs, nous avons déjà fait mention ci-dessus du titre *imy-r“ k“t s≈t “pdw ð“mw* « directeur des travaux des champs et de capture des oiseaux et des poissons » (D. JONES, *Index*, p. 264, § 955), le seul titre *imy-r“ k“t* qui renvoie à un contexte de travail en dehors des activités de construction notamment.

»³²¹ porté par un *imy-r* “*k*” *t nbt n nswt* « directeur des tous les travaux du roi » et *imy-r* “*ḳ*” *βnwty* « directeur de l’antichambre » appelé *Ḳr-nṣt*. Ce dernier, en activité au début de la XII^e dynastie, est connu par une stèle fausse-porte conservée au musée de Turin, qui provient peut-être de la nécropole memphite³²².

Il faut également rappeler l’apparition de l’échelon subalterne de *ṣrp k*” *t* « administrateur des travaux » qui résulte sans doute de la nécessité de désigner et de décrire un type de responsabilité restreinte, correspondant à celle de technicien. En effet, dans les biographies de l’Ancien Empire, l’expression *ṣrp k*” *t* était déjà utilisée par les fonctionnaires et directeurs des travaux : le verbe *ṣrp* (« diriger, administrer ») est utilisé pour décrire une activité de supervision réelle et quotidienne dans les chantiers. Par exemple :

h” *b wi Ḳm.f r ṣrp k*” *t m Ḳwt-k*” *iry* [...] *r*”-“*w* (...)
« Sa Majesté m’a envoyé **diriger** les travaux dans la chapelle de *ka*, faite [...] Toura (...) » ;

(Fragment de tombe, anonyme, Caire CG 1433 = *Urk.* I, 86, l. 14-15, § 5 [début VI^e dyn.]).

iw h” *b.n wi Ḳm.f r ṣrp k*” *t nt mnw.f m iwnw* (...) [*iri.n.(i)*] *rnpt 6 im Ḳr ṣrp k*” *t*
« Sa Majesté m’a envoyé **diriger** les travaux de ses monuments dans Héliopolis (...) [J’ai passé] six ans là en **dirigeant** les travaux. »

³²¹ Titre recensé par H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 23, § 1179b, d’après G. MASPERO, « Rapport à M. Jules Ferry, Ministre de l’instruction publique sur une mission en Italie », *RT* 3, 1882, p. 114.

³²² Stèle fausse-porte Turin Cat. 1612 ; cf. PM VIII:3, 257 (§ 803-032-735) ; G. MASPERO, « Rapport sur une mission en Italie », *RT* 3, 1882, p. 114-115, [i] (texte et commentaire) ; D. FRANKE, *Personendaten aus dem Mittleren Reich (20.-16. Jahrhundert v. Chr.)*, *Dossiers 1-796*, ÄA 41, Wiesbaden, 1984, p. 271, § 431 (prosopographie et datation) ; S. CURTO, *L’antico Egitto nel Museo Egizio di Torino*, Torino, 1984, fig. à la p. 101 ; GI. ROSATI, « Le stele del Medio Regno », dans A.M. DONADONI ROVERI, éd., *Civiltà degli Egizi. Le credenze religiose*, Milano, 1988, p. 107-108, fig. 141 (photo et commentaire) ; E. BROVARSKI, « False Doors and History », dans D. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 397 et *passim* (datation) ; A. ILIN-TOMICH, « A Twelfth Dynasty Stela Workshop Possibly from Saqqara », *JEA* 97, 2011, p. 123 (la stèle y est utilisée comme élément de comparaison pour la datation).

(Tombe du « directeur de tous travaux du roi » *n≈bw* = *Urk.* I, 215, l. 11, 13 [début VI^e dyn.])³²³.

Il est probable que cette acception technique spécifique dans les narrations en rapport avec les travaux-*k“t* soit devenue avec le temps un titre à part entière et soit venue intégrer les titulatures afin de désigner l’activité circonstanciée de certains notables. C’étaient de véritables superviseurs des chantiers locaux, plutôt que les dirigeants d’un ministère ou d’un bureau de la Résidence.

³²³ Pour ce personnage et document, cf. en particulier D. DUNHAM, « The Biographical Inscriptions of Nekhebu in Boston and Cairo », *JEA* 24, 1938, p. 1-7.

	Notable	VI^e dyn.	Fin VI^e/VIII^e	IX^e/X^e dyn.	XI^e dyn.
Éléphantine	<i>st-k</i> (1)			- <i>imy-r</i> k ^{''} t	
	<i>iy-ḫm</i> (2)			- <i>imy-r</i> k ^{''} t	

Ouadi Hammamat	Vizir thébain <i>imny</i> (3)				<i>imy-r“ k“(w)t</i>
Abydos	<i>ppy-n≈t</i> (4)	<i>- imy-r“ k“t</i> <i>nbt nt nswt</i>			
	<i>pmw</i> (6)			<i>- imy-r“ k“t</i>	
	<i>irty.sn</i> (7)				<i>- imy-r“ k“t m ©“t</i> <i>nbt ꜥpst İ“t r İf</i> <i>İn© nwb plwy r</i> <i>“bw r hbn</i>
Thinis	Le nomarque <i>Úmri</i> (5)		<i>- imy-r“ k“t</i> <i>nbt wft irrt m</i> <i>t“-wr</i> <i>- imy-r“ k“t</i> <i>nbt (nt) nswt</i> <i>irrt m t“-wr</i>		
	Le gouverneur <i>İni</i> (8)			<i>- imy-r“ k“t</i> <i>m İwt-nÚr</i>	
Hermopolis	<i>İwty-n≈t</i> (9)			<i>- imy-r“ k“t</i> <i>m w©rt</i>	
Héracléopolis	Le directeur des choses scellées <i>sİw</i> (10)			<i>- pft-İr İr</i> <i>k“t nbt</i>	
Nécropole memphite	<i>ipi/in</i> (11)			<i>- ≈rp k“t m</i> <i>imntt i“btt</i>	

Tableau 1. Récapitulatif des responsables des travaux connus en province entre la VI^e dynastie et la fin de la Première Période intermédiaire.

- (1) L. HABACHI, *Elephantine IV. The Sanctuary of Hekaib*, p. 86-87, doc. 58.
(2) Tombe QH 110, peut-être le même que *st-k“* de (1).
(3) J. COUYAT, P. MONTET, *Ouâdi Hammâmât*, p. 80, doc. 113, l. 4 et p. 99, doc. 192, l. 11.
(4) Stèle Caire CG 1573.
(5) Tombe (C. PECK, *Decorated Tombs*, p. 70-73, pl. 5).
(6) Stèle Caire CG 1637.
(7) Stèle Louvre C 14, l. 14-15.
(8) Stèle Berkeley N 3774 (D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 70, pl. 24.2 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 172, doc. 234).
(9) Tombe (H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 92).
(10) Tombe (J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 137-139).
(11) Stèle Caire CG 57121.





CHAPITRE 3

LA GESTION CENTRALISEE DES PRODUITS : LE TRESOR, LE GRENIER ET LE GARDE-MANGER

Les élites locales étaient, explicitement ou implicitement, directement ou indirectement, en rapport avec les trois principaux ministères économiques de l'appareil central dont les activités persistent tout au long de la Première Période intermédiaire : le Trésor, le Grenier et le Garde-manger. Il est évident que la carence de sources ne permet pas de restituer avec précision l'appareil institutionnel et les mécanismes administratifs mis en place par chaque capitale – Memphis, Héracléopolis, Thèbes –, ni de relever les subtiles différences entre elles. Néanmoins, pour chacune des dynasties qui composent la Première Période intermédiaire, nous sommes en mesure de récolter des informations sur les spécificités de chacune de leurs institutions économiques. Les hasards de la documentation, ainsi que l'origine et l'appartenance politique des notables les mieux documentés, aiguillent en quelque sorte les approfondissements que nous serons en mesure d'apporter sur les différences qui caractérisent une dynastie ou une autre.

3.1. LE DOUBLE TRESOR

L'organisation du secteur économique, que l'institution du (Double) Trésor représente au sein de l'administration centrale de l'État tout au long du III^e



millénaire, a été abondamment étudiée par S. Desplancques³²⁴ et avant elle par N. Strudwick³²⁵. Il n'est donc pas nécessaire de revenir ici sur son histoire, sur le rôle joué par les notables portant le titre *imy-r" prwy-İf* « directeur du Double Trésor »³²⁶ (qu'ils soient vizirs ou non) et sur le rôle de leurs subordonnés. Néanmoins, les connaissances sur ce domaine de l'administration durant la Première Période intermédiaire peuvent désormais être complétées par certains documents moins connus, et par une analyse visant plus particulièrement le contexte politique de cette époque dans laquelle il évolue³²⁷.

Il est notamment possible de mieux préciser la datation de certains fonctionnaires attribués de manière imprécise à la Première Période intermédiaire, mais dont l'appartenance à l'une ou à l'autre dynastie n'a pas encore été réellement prise en considération.

3.1.1. La gestion memphite du Double Trésor (VIII^e dynastie)

À la VIII^e dynastie, nous avons répertorié deux monuments mentionnant des directeurs du Double Trésor et leurs subordonnés en fonction à Memphis :

- un vizir appelé *titi*,
- et un technicien *imy-r" prwy-İf* appelé *İpss-ptİ*, qui était à la tête d'un groupe de plusieurs officiers attachés à la trésorerie.

³²⁴ S. DESPLANCQUES, *L'institution du trésor*.

³²⁵ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 276-300 (Chapitre 7).

³²⁶ Pour ce titre, voir également D. JONES, *Index*, p. 133-134, § 524, et plus particulièrement S. DESPLANCQUES, *L'institution du trésor*, p. 143-151.

³²⁷ Il est important de préciser qu'une brève description de cette évolution de l'institution du Trésor entre la fin de l'Ancien Empire et la réunification du pays au Moyen Empire a été produite récemment par W. GRAJETZKI, « Setting a State Anew », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian administration*, p. 215-219.



En revanche, à notre connaissance, aucun document n'atteste de manière certaine la présence d'agents du roi établis en province à cette époque ayant une responsabilité sur l'administration du Double Trésor.

Le vizir memphite tti

En tant que vizir, ayant vécu probablement après la VI^e dynastie, donc au début de la Première Période intermédiaire, il est aussi directeur de plusieurs ministères économiques et notamment de celui du Double Grenier (*imy-r'' #nwty*) ; dirige également les scribes de la Chancellerie, et porte le titre de *imy-r'' prwy-İf* « directeur du Double Trésor »³²⁸.

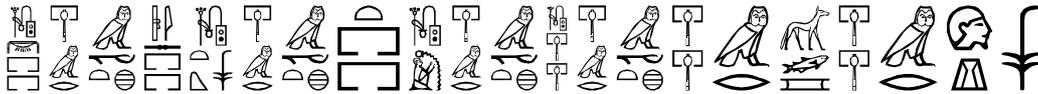
³²⁸ Sur ce personnage, cf. *infra* § 4.1.1, p. 203-204.



Le directeur du Double Trésor ꜥpss-ptl̄ et ses subordonnés

Ce notable est connu par une stèle publiée et datée par H.G. Fischer³²⁹. Cependant, la provenance, qui pourrait être la région memphite, n'est pas certaine. À partir de cette possibilité, l'auteur suggère une datation à la VIII^e dynastie. La stèle dévoile l'arborescence des nombreuses fonctions de ce fonctionnaire et l'étendue de ses domaines de compétence en tant que directeur du Double Trésor, ainsi que les titres de cinq officiers subalternes.

Ce ꜥpss-ptl̄ porte une titulature composée qui montre d'une part la complexité de l'organisation du Trésor à cette époque, et que la manière d'échelonner les différentes charges relatives à ce secteur économique respecte et maintient la tradition de la VI^e dynastie. Voici les titres de ce personnage tels qu'ils sont présentés dans la stèle :



La titulature s'organise comme suit : premièrement la fonction de *imy-r* "prwy-ḏf, est indiquée en tête des charges effectives, et précède la mention des attributions moins importantes. Après le titre principal vient celui de *imy-ꜣt pr-ḏf* « sous-intendant du trésor » qui est placé avant les fonctions en rapport avec l'administration du secrétariat de départements spécifiques, qui sont énoncés suivant le schéma : *imy-r* "sꜥ(w) + NOM DU DEPARTEMENT. Dans toute la titulature se répète en effet cette séquence :

imy-r "prwy-ḏf > *imy-ꜣt pr-ḏf* > *imy-r* "sꜥ(w) + DEPARTEMENT

³²⁹ Stèle Berlin 7779 = H.G. FISCHER, « A Late Old Kingdom Overseer of the Two Treasuries », dans *Egyptian Studies* III. *Varia Nova*, Boston, 1996, p. 13-41.



En début de la titulature, le titre de *imy-r“ prwy-Ìf* est écrit deux fois, à la suite d’un titre qui est établi pour désigner le rang du notable : dans un cas il est précédé par le titre de cour *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi », et dans l’autre cas il suit le titre *s“b ©f-mr* « administrateur juge/d’État ». Quant au titre *imy-≈t pr-Ìf* « sous-intendant du trésor », il est répété précédant à chaque fois l’indication *imy-r“ s‡(w)* + le NOM DU DEPARTEMENT respectif. Ainsi, si nous faisons abstraction de ces répétitions du titre *imy-r“ prwy-Ìf* et de celles du titre *imy-≈t pr-Ìf* nous obtenons l’organisation hiérarchique des titres, la séquence qui apparaît est la suivante :

βry-tp nswt > *s“b ©f-mr* > *imy-r“ prwy-Ìf* > *imy-≈t pr-Ìf* > *imy-r“ s‡* + DEPARTEMENT

Il s’agit là de la véritable structure de la titulature du notable. Cette organisation, avec la répétition des titres principaux du fonctionnaire dans la même titulature est insolite mais, comme l’a relevé H.G. Fischer, elle n’est pas dépourvue de sens. La préséance donnée aux titres *βry-tp nswt* et *s“b ©f-mr*, ainsi que l’ordre dans lequel ces deux titres sont énumérés respectent les règles d’usage relatives à la hiérarchie des rangs qui prévalaient déjà dans la titulature des chefs du Trésor à la VI^e dynastie³³⁰.

Par ailleurs, le respect de cet ordre protocolaire se manifeste aussi dans l’agencement du nom des départements, juste derrière le titre *imy-≈t pr-Ìf*. Le « Double Atelier » (*w©bty*) précède la « Double Chambre des ornements du roi » (*iswy βkr nswt*), respectant ainsi l’ordre prosopographique déjà en vigueur à l’époque précédente entre les deux³³¹. Il en est de même pour le titre en rapport avec les ornements royaux (*iswy βkr nswt*) qui est cité avant la « Double Maison de l’or » (*prwy nbw*), une pratique déjà attesté à l’Ancien Empire³³². Ainsi, il apparaît

³³⁰ Pour *βry-tp nswt* > *s“b ©f-mr* > *imy-r“ prwy-Ìf*, cf. Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 186 (33/3), 187 (36/3) ; pour *βry-tp nswt* > *s“b ©f-mr*, cf. *ibid.*, p. 186 (33/18). Cf. H.G. FISCHER, « A Late Old Kingdom Overseer of the Two Treasuries », dans *Varia Nova*, p. 17 (a).

³³¹ D’après H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 19, e).

³³² S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 149.



clairement que la titulature de $\#pss-pt\dot{l}$ est en adéquation avec la tradition bureaucratique du passé concernant la distribution des titres au sein d'une titulature.

Si nous confrontons ce document avec les titulatures que nous sommes habitué à lire dans les monuments des directeurs du Trésor de la VI^e dynastie, l'abondance de titres et la surcharge de fonctions mineures sont en revanche des caractéristiques peu communes. Néanmoins, cela nous permet de préciser ici les différentes branches de l'institution du Trésor encore actives à cette époque, ou du moins une partie d'entre elles.

Dès lors, les charges secondaires mentionnées dans la stèle nous apprennent que $\#pss-pt\dot{l}$ exerçait la fonction de directeur des scribes ($imy-r'' s\#(w)$) des établissements suivants :

- a) du $pr-\dot{l}f$, le « trésor » (ici l'expression $pr-\dot{l}f$ indique probablement le magasin même, à différencier du Double Trésor qui désigne l'institution en général) ;
- b) de la $w\textcircled{b}ty$, le « Double Atelier » ;
- c) des $iswy \beta kr nswt$, la « Double Chambre des ornements du roi » ;
- d) du $prwy nbw$, la « Double Maison de l'or ».

Les cinq individus subalternes représentés dans la stèle de $\#pss-pt\dot{l}$ (cf. **fig. 10**), qui portent chacun un seul titre, confirment l'existence d'un personnel administratif complexe dans le Double Trésor de l'époque.

Les quatre premiers ont le rang de $s\dot{l}f$ « inspecteur » :

- l'un d'eux, qui est appelé $pt\dot{l}-\#pss$, porte le titre de $s\dot{l}f s\#(w) pr-\dot{l}f$ « inspecteur des scribes du trésor » ;

- les trois³³³ autres, ipi ³³⁴, $\approx wi$ ³³⁵ et $q''r$ ³³⁶, sont des $s\dot{l}f iry(w)-\approx t$ ³³⁷ $pr-\dot{l}f$ « inspecteur des proposés aux biens du trésor »³³⁸.

³³³ S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 176, annote un quatrième $s\dot{l}f iry-\approx t pr-\dot{l}f$ (= AE-C^{PP1}-27), mais il s'agit du $\#pss-pt\dot{l}$ qui porte le titre de $s\dot{l}f s\# pr-\dot{l}f$.

³³⁴ AE-C^{PP1}-26 (= n° dans la liste de S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 176).

³³⁵ AE-C^{PP1}-28 (*loc. cit.*).

³³⁶ AE-C^{PP1}-29 (*loc. cit.*).



- quant au cinquième, qui s'appelle *ipi*, il porte un titre en rapport avec le travail des *~nty(w)-ꜥ* puisqu'il est *imy-st-ꜥwy ~nty(w)-ꜥ* « administrateur (?) de la place de(s) employés (palatins) »³³⁹.

Les départements mentionnés dans la stèle de *ꜥpss-ptl* démontrent que des activités de fabrication et de stockage d'objets précieux était bien rattachées à l'institution du Trésor. La *wꜥbt* par exemple produit, entres autres, les éléments de l'équipement funéraire³⁴⁰, tandis que l'administration des « ornements du roi » s'occupe de la gestion des étoffes, des huiles, et d'autres biens manufacturés³⁴¹. La présence de ces établissements démontre que la fonction du Trésor est proche de

³³⁷ Sur la lecture *iry-ꜥt* de $\overline{\text{Ⲑⲓ}}$, qu'on pourrait confondre avec le terme *rꜥt* « bilan, décompte, recensement » bien connu dans le jargon de l'administration des biens (P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X. The Pyramid Complex of Raneferef. The Papyrus Archive*, Praha, 2010, p. 407-413), cf. notamment H.G. FISCHER, « An Elusive Shape within the Fisted Hands of Egyptian Statues », *MMJ* 10, 1975, p. 20, n. 57 et fig. 17. Pour des précisions sur *iry-ꜥt*, sa graphie et son emploi, cf. également les auteurs suivants : O.D. BERLEV, *Trudovoe naselenie Egipta v epohu Srednego Carstva* [EN RUSSE], Moscva, 1972, p. 165-171 ; H.G. FISCHER, « Five Inscriptions of the Old Kingdom », *ZÄS* 105, 1978, p. 54-55, n. 67, 70 ; W. GRAJETZKI, *Two Treasurers of the Late Middle Kingdom*, Oxford, 2001, p. 47-48.

³³⁸ Sur la fonction de ces agents, cf. notamment S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 178-182 ; pour d'autres occurrences voir également H.G. FISCHER, *Egyptian Studies III. Varia Nova*, p. 23, n. 70.

³³⁹ Pour la lecture malaisée du titre *imy-st-ꜥwy*, cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 24-25.

³⁴⁰ Sur la fonction de la *wꜥbt* comme atelier d'embaumement et lieu de fabrication de l'équipement funéraire (et laboratoire des lapicides également) voir *inter alia* : H. JUNKER, *Die gesellschaftliche Stellung der ägyptischen Künstler im Alten Reich*, Wien, 1959, p. 23-25 ; J.-Cl. GOYON, *Rituels funéraires de l'ancienne Égypte*, LAPO 4, Paris, 1972, p. 24-25 ; R. DRENKAHN, *Die Handwerker und ihre Tätigkeiten im Alten Ägypten*, ÄA 31, Wiesbaden, 1976, p. 147-148 ; E. BROVARSKI, « The Doors of Heaven », *Or.* 46, 1977, p. 114-115 ; Ph. COPPENS, *The Wabet. Tradition and Innovation in Temples of the Ptolemaic and Roman Period*, Prague, 2007, p. 57-60.

³⁴¹ Pour les « ornements du roi », cf. H.G. FISCHER, *Egyptian Studies III*, p. 19 et S. DESPLANCQUES, *L'institution du trésor*, p. 210-211. – Il faut retenir que les départements différents pouvaient être attachés à la gestion d'une catégorie de produits en particulier, avec un haut niveau de spécialisation. Voir par exemple les distinctions faites à ce sujet dans une inscription biographique de l'Ancien Empire : *pꜣt ~rw m ꜥnw it bꜣt m ꜥnwty ꜣbs m ꜣrwꜣ-ꜣꜥ mrꜣt m iswꜣ ꜣt bnꜣt m ꜣꜣ-ꜣꜥ* « invocation d'offrande de la résidence, orge et blé du Double Grenier, vêtements du Double Trésor, huile-*merehet* des Doubles Chambres et choses douces de la Maison des fruits-*ished* » (*Urk.* I, 177, l. 8-10) ; cf. également *Urk.* I, 178, l. 5-6.



celle de la même institution sous l’Ancien Empire. Nous savons, en effet, que le Trésor de la capitale fournissait déjà la noblesse égyptienne en biens précieux variés comme les cercueils, l’huile *mrît*, les étoffes par exemple³⁴², ainsi qu’en produits gérés par la *w@bt* et la « Double Salle des ornements royaux » mentionnés également dans la stèle. Ainsi, nous pouvons en déduire que la fonction du Trésor à la VIII^e dynastie est la même qu’à la VI^e dynastie : le notable *ꜥpss-ptl̄* est à la tête d’une institution capable de gérer et probablement de redistribuer, encore à cette époque, les richesses entreposées à la capitale.

La question qui se pose à présent concerne *l’approvisionnement* des biens gérés par le Trésor : provenaient-ils exclusivement des ateliers de la Résidence, ou arrivaient-ils en partie des provinces et des pays étrangers, comme c’était le cas à l’Ancien Empire ?

Un indice se trouve dans la stèle de *ꜥpss-ptl̄*. Dans la légende relative à la représentation du défunt () le propriétaire du monument porte le titre générique de *imy-ꜣt pr l̄f* « sous-intendant du trésor », suivi de l’épithète explicite *ip @wy*³⁴³ *ꜥm@ t“-m̄l̄w ~“swt nb* « celui qui comptabilise la production (provenant) de Haute Égypte, de Basse Égypte et de toutes les terres étrangères »³⁴⁴. Cette dernière confirme le maintien d’un système d’approvisionnement de produits pour le Trésor, étendu au niveau étatique jusque dans l’arrière-pays.

Or, une inscription commémorative (« Biographie C ») de la tombe du vizir *ꜥm“i* de Coptos récemment publiée, évoque l’accomplissement d’expéditions commerciales par mer, à « Pays-du-dieu » (lit. *t“-nÚr*)³⁴⁵. Cela démontre que sous la VIII^e dynastie, l’État était encore capable de et intéressé à organiser des missions dans les terres plus lointaines, afin de s’approvisionner en biens de luxe.

³⁴² S. DESPLANCQUES, *L’institution du trésor*, p. 200-205.

³⁴³ Pour @wy « production », cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 20, i).

³⁴⁴ Épithète à ajouter dans S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 126, 455 (index) et *passim*.

³⁴⁵ M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm“j*, p. 42-51.



Figure 10. Stèle Berlin 7779 de $\#pss-pt\bar{l}$, d'après H.G. FISCHER, « A Late Old Kingdom Overseer of the Two Treasuries », dans *Egyptian Studies III. Varia Nova*, Boston, 1996, p. 13-41.

3.1.2. La gestion du Trésor à l'époque héracléopolitaine

La documentation d'Héracléopolis

Les fouilles archéologiques menées à Ehnasia el-Medina ont mis au jour le monument funéraire d'une figure éminente de la cour héracléopolitaine. Il s'agit de la stèle fausse-porte (inédite) d'un dignitaire dont le nom a disparu, qui porte, entre autres, les titres *imy-r" prwy-Ìf* « directeur du Double Trésor » et *imy-r" ñnwty* « directeur du Double Grenier » ; d'autres titres indiquent qu'il gouvernait la Basse Égypte, ce qui témoigne de l'étendue de son pouvoir³⁴⁶. Son monument est d'autant plus intéressant qu'il atteste – c'est la première fois – l'existence d'une politique économique centralisatrice de la part de la capitale héracléopolitaine.

Dans la même nécropole fut également inhumé un *imy-r" ñtmt* « directeur des choses scellés », qui était apparemment en charge de la gestion de biens de luxe et funéraires du *pr-nfr* comme préposé aux secrets de cette institution (*Ìry-s#t" pr-nfr*) : il s'agit du notable appelé *sÌw*³⁴⁷. Or, le titre *imy-r" ñtmt* est souvent attribué aux directeurs du Trésor au Moyen Empire, qui sont également les grands bâtisseurs et trésoriers de la Couronne, comme *mnÚw-Ìtp* à l'époque du roi Sésostri I^{er}³⁴⁸.

³⁴⁶ Sur ce notable, cf. M.C. PEREZ-DIE, « La nécropole de la Première Période intermédiaire à Héracléopolis », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, TMO 40, Lyon, 2005, p. 244.

³⁴⁷ Cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 135-136, fig. 10.

³⁴⁸ Cf. W.K. SIMPSON, « Mentouhotep, Vizier of Sesostri I, Patron of Art and Architecture », dans *Festschrift für Werner Kaiser*, MDAIK 47, 1991, p. 330-340. Voir également le commentaire *supra*.



Nous revendrions plus loin sur l'émergence de ce titre *imy-r* " *≈tmt* à la Première Période intermédiaire.

La documentation héracléopolitaine à Memphis

Le champ d'action de l'appareil économique centralisé d'Héracléopolis ne se réduit pas à cette ville, il s'étend jusqu'à Memphis. Symboliquement, cette ancienne capitale reste un centre très important. C'est ici par exemple que les rois héracléopolitains se font (parfois) inhumér. Nous avons déjà vu également que le siège de la Chancellerie (l'administration de la Grande Cour et des archives des documents royaux) s'y est maintenu. Et deux notables de cette époque, qui portent des titres en rapport avec l'administration du Trésor, sont inhumés dans la nécropole memphite³⁴⁹. Ils se situent aux échelons intermédiaires de la hiérarchie, attestant que l'institution du Trésor y est encore en fonction. Il s'agit de :

1. *isi/nb-sn*, qui est *sḏf sḏ(w) pr-ḏf* « inspecteur des scribes du trésor », mais aussi *sḏ n s" ≈nty(w)-ḏ s"-r©-tti-fd-swt* « scribe de phylé des employés de (la pyramide) "Stables sont les lieux du fils de Rê Téli" »³⁵⁰. Le dignitaire est issu probablement d'une famille de responsables du complexe funéraire de Téli et responsables notamment des activités bureaucratiques du Trésor en rapport avec l'activité culturelle locale³⁵¹ : nous pensons à deux dignitaires homonymes, ayant vécu entre le règne de Pépy II et le début de la Première Période intermédiaire :
 - a) l'un porte (entre autres) les titres *imy-≈t ḏmw-nḲr tti-fd-swt* « sous-intendant des prêtres de (la pyramide) "Stables sont les lieux de Téli" » et *imy-r" prwy-ḏf* « directeur du Double Trésor (en rapport avec sa charge de responsable des prêtres du complexe funéraire) » puis *imy-r" sḏ(w)*

³⁴⁹ S. Desplancques date ces notables de manière vague à la Première Période intermédiaire.

³⁵⁰ S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 163-164 (AE-B^{PP1}-[13]) = stèle fausse-porte Paris, Louvre E 6206, C 250, cf. C. ZIEGLER, *Catalogue des stèles, peintures et reliefs égyptiens de l'Ancien Empire*, p. 90-93, § 12 ; PM VIII³, p. 42 (803-020-600).

³⁵¹ Cf. le commentaire de Chr. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 85.



prwy-İf « directeur des scribes du Double Trésor » et *iry-wfⁿ* « attaché au magasin du Double Trésor »³⁵² ;

b) l'autre *isi* est un dignitaire d'un rang légèrement inférieur, est un *sİf* *sİ(w) pr-İf* « inspecteur des scribes du trésor » et *iry-wfⁿ* « attaché au magasin du trésor »³⁵³.

2. Le second notable daté sans doute à la Première Période intermédiaire est *İtp*, lequel exerce deux fonctions en lien avec le Trésor, celles de *imy-ıt* *prwy-İf* « sous-intendant du Double Trésor » et de *sİ pr-İf (n) wⁿf-swt-mry-kⁿ-r*³⁵⁴ « scribe du trésor de (la pyramide) “Florissants-sont-les-lieux-de-Mérikarê »³⁵⁵. Outre ces fonctions de *smr w* et de simple scribe (*sİ*), il est aussi le responsable des équipes de jeunes recrues-*nfrw* (*sİ* *pr(w) n nfrw*), qui sont employées dans les complexes funéraires royaux³⁵⁶. Nous verrons plus loin qu'un de leur responsables est aussi rattaché à

³⁵² Stèle fausse-porte Paris Louvre C 164, E 3909 (= Chr. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 82 et *seq.*, § 10 ; PM VIII³, p. 8 [803-008-400]).

³⁵³ Stèle fausse-porte Paris Louvre C 251, E 6853 (= Chr. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 86 et *seq.*, § 11 ; PM VIII³, p. 8 [803-008-402]).

³⁵⁴ On corrigera la transcription du nom de la pyramide donnée par S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 163-164, 171-172 ; elle propose *fd-swt-mry-r* (*ibid.*, p. 163 [14]), puis *swt-nfr-mry-kⁿ-r* (*ibid.*, p. 171-172 [AE-B^{PP1}-14]). – Concernant cette pyramide, appelée donc *wⁿf-swt-mry-kⁿ-r*, et son personnel, cf. J. MALEK, « King Merykare and His Pyramid », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, IV, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 203-214 (voir notamment p. 208 pour ce notable). On tiendra aussi compte des critiques de Ph. COLLOMBERT, « Les papyrus de Saqqâra », *BSFE* 181, 2011, p. 29-30, sur la localisation de ce monument royal. – Pour la datation du document cf. récemment Y. GOURDON, « Éléments de datation d'un groupe de stèles fausses-portes de la Première Période intermédiaire », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, notamment p. 180, § 39, fig. 7.

³⁵⁵ AE-B^{PP1}-14 (S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 163-164, 171-172 ; nous pouvons rajouter qu'il s'agit de la stèle fausse-porte Caire JdE 39102) ; le document est publié dans J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1906-1907)*, Le Caire, 1908, pl. 6 (2). Pour le monument, cf. en dernier lieu Kh. DAUD, *Necropoles Memphiticae*, p. 135-137, fig. 38, § 4.1.32.

³⁵⁶ Sur le rapport entre les équipes dites *pr* et les complexes funéraires, cf. en dernier lieu H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 181. – Un approfondissement sur l'emploi de ces recrues, est sans doute envisageable.



l'administration du Double Grenier, dans le cimetière royal memphite à l'époque héracléopolitaine³⁵⁷.

À Memphis, une attention particulière est donc donnée au domaine scribal de la trésorerie. On constate également que le travail du Trésor est en rapport étroit avec l'organisation d'un établissement de stockage des matériaux précieux, dit *pr ðf*, rattaché à un complexe funéraire³⁵⁸.

Le rapport d'Héracléopolis avec les provinces

La même situation s'observe en province, du moins dans la région d'Abydos. Un fonctionnaire anonyme qui vécut au début de la IX^e dynastie, et dont la femme s'appelle *smt-k*, inhumé à Naga ed-Deir (tombe N 3978), porte en effet un titre en rapport avec le Trésor de la Couronne³⁵⁹. Il dirigea un établissement divin local probablement à Thinis : il était *imy-r* « directeur du temple », *imy-r swt nb nt ðwt-nÛr* « directeur de tous les secteurs (d'offrande) du temple », « scribe des offrandes divines » (*sꜣ ðtpt-nÛr*) et « directeur de l'atelier de production (des offrandes divines) » (*imy-r pr ꜥn*). Il exerça également les charges de *imy-r prwy-ðf* « directeur du Double Trésor » et de *imy-r ꜥnwtj* « directeur du Double Grenier ». Ces deux derniers titres semblent faire référence à l'importance étatique et économique du culte dont il est le responsable, comme c'est le cas des directeurs homologues inhumés auprès des complexes pyramidaux héracléopolitains à Memphis. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dignitaire à l'occasion de la description de l'institution du Double Grenier.

³⁵⁷ Cf. *infra* § 3.2.2.

³⁵⁸ Par ailleurs, il est prouvé à travers les références qu'en sont faites dans les papyrus documentaires, que les complexes funéraires royaux étaient pourvus d'un magasin dit *pr ðf* « trésor », cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X*, p. 342-343.

³⁵⁹ Plusieurs fragments quasiment inédits provenant de la tombe N 3978, recoltés par cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 547-557, fig. 56-57 ; avec le fragment d'architrave Berkeley PAHMA 6-2442 publié par D. DUNHAM, *Stelae*, p. 46, doc. 34, et H.Fr. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 31.



Que les notables locaux soient attachés à la gestion du Double Trésor n'est pas une innovation de la Première Période intermédiaire. Déjà à la VI^e dynastie les nomarques ou gouverneurs locaux pouvaient exercer une fonction de responsable des activités de la trésorerie de Memphis. Ils portaient alors le titre *imy-r prwy-ỉf*. Même chose, comme nous le verrons plus loin, pour ce qui concerne le Double Grenier.

Bien qu'il n'y ait pas d'autres fonctionnaires provinciaux qui se rattachent explicitement au Trésor sous le règne héracléopolitain, il est certain néanmoins que le Trésor gardait des contacts étroits avec les nobles locaux, et que ces contacts ont été entretenus pour deux raisons principales :

1. l'approvisionnement du Trésor en matières premières ou exotiques ;
2. le don fait à certains membres des élites locales de produits de luxe, par ex. en objets de l'équipement funéraire provenant des ateliers du Trésor.

Le premier cas est illustré par l'inscription biographique du nomarque d'Éléphantine *st-k*, qui indique qu'il a fait parvenir au roi héracléopolitain (*r pr ʃty* « à la Maison de Khéti ») des matériaux précieux et des animaux collectés dans des terres lointaines : de l'encens de Iam, de l'ébène de Outenet en Asie, de la myrrhe de Byblos, de l'or et du cuivre du Pays-du-Dieu (*t"-nÚr*), une guenon de Setjaou, etc. ; *st-k* reçoit en retour du souverain des produits sur lesquels le Trésor de la capitale avait autorité, c'est-à-dire de l'or, du cuivre, des étoffes, ainsi qu'un sarcophage réalisé à la Résidence (cf. également **fig. 11**) :



iw gr h“b.n.(i) (st) r pr βty iw w[pw]t(y).[ff] nt(y) iy m Ìtp in.n.f n.(i) nbw
 Ìmt Ìbsw nb-©n≈ nn f“ sw im.f iw gr wÌ“(w) h“f n.(i) βr.f s≠ βry-Ìb r ≈prt
 nb r≈t n g“wt ptn

« J’ai envoyé (cela) à la Maison de Khéty. Son messenger, qui était venu en paix, m’a apporté de l’or, du cuivre, des vêtements et une cercueil, sans qu’il trouve d’obstacle. (Des rochers) furent fendu (*scil.* des travaux aux carrières furent entrepris), alors qu’il (*scil.* le messenger) était descendu avec lui (*scil.* le cercueil) pour moi, et qu’un prêtre lecteur avait rédigé la liste de ces fournitures-ci, correspondant à tout ce qui s’était produit. »

(Tombe QH 110 ; E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan*, Paderborn, 2008, p. 1743-1744, 1754-1756, pl. 81-82, l. 4-6).

Figure 11. Inscription biographique de Setka d’Éléphantine (d’après E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan*, Paderborn, 2008, pl. 82).

Dès lors, à Thinis, durant l’époque héracléopolitaine (mais peut-être déjà à la fin de la Première Période intermédiaire, sous la dynastie thébaine) un notable appelé p“i indiquait, dans sa stèle, qu’il avait reçu partie de son équipement funéraire d’un employé palatin (≈nty-≠ nswt) :



iw rd.n n.(i) ≈nty-≠ nswt qrs w

« Un employé du roi m’a donné (mon) équipement funéraire. »

(Stèle Berkeley PAHMA 6-1073/19867)³⁶⁰.

Nous savons que ce type d’action dépendait du Trésor de la capitale, déjà à l’Ancien Empire³⁶¹.

³⁶⁰ Pour la stèle Berkeley PAHMA N 3907, cf. D. DUNHAM, *Stelae*, p. 59, f. doc. 46, pl. 15, 2 ; H.Fr. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, pl. 22, doc. 43. En dernier lieu, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 853-854.

³⁶¹ Cf. S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 204.



Or également l'*Enseignement pour Mérikarê* semble garder en mémoire des rapports entretenus entre les rois de Héracléopolis et certaines provinces comme Éléphantine, en matière d'approvisionnement en produits précieux³⁶².

Les objets du Trésor d'Héracléopolis

Les rares objets de valeur qui sont conservés pour cette époque, et qui ont été vraisemblablement produits à Héracléopolis pour la cour, montrent que les ateliers palatins du Trésor étaient toujours en activité et témoignent du haut degré de technicité atteint par leurs artisans. Ils sont tous inscrits aux noms des rois et certains d'entre sont sans doute des dons fait aux hauts dignitaire. Parmi ces objets :

- un brasero ajouré en bronze conservé au Musée du Louvre, au nom du roi Méryibrê Khéty (**fig. 12a**)³⁶³ ;

- un fragment de boîte en ivoire conservé au Metropolitan Museum of Art de New York, il est inscrit au nom de Méryibrê Khéty, dont les hiéroglyphes sont en pierres semi-précieuses comme la cornaline (**fig. 12c**)³⁶⁴ ;

- une palette de scribe en ébène, incrustée en argent, conservée au Musée du Louvre – y apparaît le nom du roi Mérykarê puis le nom d'un dignitaire qui fut sans doute le bénéficiaire de l'objet, il s'agissait d'un grand prêtre (*wr ≈rp Ìmww*) du nom de *wr-k" w-βty* (**fig. 12b**)³⁶⁵.

Un autre document témoigne d'une activité de lettrés à la cour d'Héracléopolis à mettre en rapport avec la production des équipements funéraires. Il s'agit d'un cercueil du Moyen Empire provenant de Deir el-Bersha (Caire CG 28088) qui a été

³⁶² E 77-78 = J. QUACK, *Merikare*, p. 46-48.

³⁶³ Louvre E 10501.

³⁶⁴ New York, MMA 22.1.1041 = W.C. HAYES, *The Scepter of Egypt I. From the Earliest Times to the End of the Middle Kingdom*, New York, 1953, p. 143, fig. 86 (photo) ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 67.

³⁶⁵ Louvre E 10500 = G. GODRON, « Une palette de scribe d'époque héracléopolitaine », *RSO* 62, 1967, p. 201-210.



étudié par J.P. Allen³⁶⁶. Les formules des *Textes des Sarcophages* qu'il contient sont la copie d'un écrit funéraire plus ancien dont le bénéficiaire était le roi héracléopolitain Khéty [I^{er}]³⁶⁷. Ce genre d'ouvrage est à mettre en lien avec les travaux relevant d'un atelier comme le *pr-nfr*, dont le *imy-r* " *≈tmt* « directeur des choses scellées » *słw* fut un responsable à la capitale³⁶⁸. Du reste, le Trésor était, dès l'Ancien Empire, un centre de production et de distribution d'objets, fabriqués entre autres pour l'équipement funéraire des notables.

³⁶⁶ J.P. ALLEN, « The Funerary Texts of King Wahkare Akhtoy on a Middle Kingdom Coffin », dans *Studies in Honor of George R. Hughes. January 12, 1977*, SAOC 39, Chicago, 1976, p. 1-29.

³⁶⁷ J. VON BECKERATH, *Handbuch der ägyptischen Königsnamen*, MÄS 49, Mainz am Rhein, 1999, p. 74-75, § a. Concernant l'hypothèse qu'il s'agit d'une copie et non du cercueil du roi lui même, cf. déjà G. POSENER, « (C.R. de) H. Stock, *Studia Aegyptiaca* II. *Die erste Zwischenzeit Aegyptens* », *BiOr* 8, 1951, p. 170 ; voir en dernier lieu J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 28.

³⁶⁸ Sur *słw* et son rapport avec le *pr-nfr*, cf. notamment *infra* § 11.2.3, p. 594.



Figure 12. Objets produits dans des ateliers héracléopolitains, en rapport au Trésor : a) brasero ajouré en bronze Louvre E 10501, b) palette de scribe, Louvre E 10500, c) fragment de boîte en ivoire et pierres dures, New York, MMA 22.1.1041



3.1.3. La gestion thébaine du Double Trésor

Si l'on considère qu'on ne connaît pas de responsables thébains du Trésor résidant en province à la XI^e dynastie, il n'est pas anodin d'observer que les rois thébains promeuvent néanmoins les activités de ce domaine administratif, en les centralisant.

Au début de la dynastie, à l'époque des rois Antef, quand la nature étatique du royaume thébain n'est pas encore clairement affirmée, l'administration centrale n'a pas de forme bien établie semblable à celle qui est connue pour les dynasties précédentes. Par exemple, il n'y a pas de vizirs attestés, ni donc de directeurs du Double Trésor. En revanche, un *imy-r'' #nwt* « directeur du grenier » appelé *pr-#n@y* est connu, qui était dans le même temps *sif n pr-If* « inspecteur du trésor »³⁶⁹. Il s'agit d'un véritable technicien qui s'occupe de ces deux institutions, lesquelles ne devaient néanmoins pas être auparavant absentes du contexte économique nomarcale de Thèbes³⁷⁰. Mais la portée étatique de ces établissements que *pr-#n@y* administre, n'est pas mise en avant. On pourrait néanmoins envisager qu'au début de la XI^e dynastie Thèbes avait déjà un rôle de capitale pour le Sud et que son trésor et son grenier – en tant que magasins – avaient une fonction de centralisation des produits.

Une autre fonction de trésorier prend de l'importance à cette époque : celle du *imy-r'' #tmt* « directeur des choses scellées ». Il s'agit d'une charge qui résulte de la tradition seigneuriale, privée, dont le titulaire acquiert alors un statut de courtisan et de collaborateur royal (*#ry-tp nswt*). Par la suite, la charge de *imy-r'' #tmt* prend toujours plus d'importance, jusqu'à devenir celle de véritable ministre de l'État, aussi important que le vizir³⁷¹. Pour l'époque des rois Antef, on connaît au moins deux de ces fonctionnaires³⁷² :

³⁶⁹ Stèle Caire CG 20013 ; et cf. *infra* p. 175, **fig. 15**.

³⁷⁰ Sur le trésor et le grenier dans le milieu palatial de province, cf. *infra* § 11.3.1, p. 608 et *seq.*

³⁷¹ Sur ce titre, cf. *infra* § 4.2.

³⁷² Pour ces *imyw-r'' #tmt*, cf. plus dans le détail *infra* § 4.2.2, p. 230-236 et *seq.*



- i) $\dot{U}\dot{U}i$: $imy-r'' \approx tmt$ et $\beta ry-tp nswt$ ³⁷³,
 ii) bbi : $imy-r'' \approx tmt$ et $\beta ry-tp nswt$ ³⁷⁴.

Le $imy-r'' \approx tmt$ « directeur des choses scellés » $\dot{U}\dot{U}i$ est en charge de récolter les produits précieux provenant de tout le pays et des terres étrangères³⁷⁵, ce qui signifie que le titulaire de cette charge s'occupe d'une activité qui était auparavant celle des directeurs du Double Trésor de la Couronne. Ce transfert de compétence accompagne en fin de compte un moment institutionnel particulier de Thèbes, qui est à cheval entre deux traditions différentes : privée et royale.

Le règne de Montouhotep II marque un changement institutionnel profond par rapport à la tradition politique de sa dynastie. Les ambitions nationales de Thèbes sont alors affirmées et fondées sur une maîtrise effective du territoire qui se conclut par la réunification des Deux Terres après une trentaine années de règne de ce roi. Montouhotep II met alors en place dans la capitale un appareil administratif imitant précisément celui de la tradition royale memphite, qui avait déjà été repris par Héracléopolis. Sur le plan économique, cela se traduit par la réapparition du titre $imy-r'' prwy-\dot{I}f$ « directeur du Double Trésor » qui est désormais attribué à :

- iii) le notable palatin $bw''w$ (env. sous le règne de Montouhotep II), lequel porte également les titres $imy-r'' pr (wr)$ « (grand) intendant », $imy-r'' \neq nwtj$ « directeur du Double Grenier », $imy-r'' ipt nbt m \neq m \textcircled{c} t''-m\dot{l}w$ « directeur de tout ce qui est recensé en Haute et Basse Égypte », dans la même séquence³⁷⁶. Cette dernière épithète est par ailleurs très proche de

³⁷³ Stèle Londres BM 614 = A.M. BLACKMAN, « The Stele of Thethi, Brit. Mus. No. 614 », *JEA* 17, 1931, p. 55-61, pl. 7).

³⁷⁴ Stèle New York MMA 14.2.7 = H.E. WINLOCK, « The Eleventh Egyptian Dynasty », *JNES* 2, 1943, p. 251, pl. 34a ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *Textes de la Première Période Intermédiaire et de la XIème dynastie. Ier fasc. (= TPPI)*, BiAeg 10, 1948, § 14).

³⁷⁵ Sur ce lien avec cette fonction, cf. *infra* § 4.2.2.

³⁷⁶ Cerceuil Caire CG 28027 ; cf. S. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. 224 [ME-A^{XI}-1]. Pour ce grands intendant de l'État voir en particulier *infra* § 4.3, p. 250 et *seq.*



celle de *ip ©wy ꜥm© t“-młw ≈“swt nb* « celui qui comptabilise la production (provenant) de la Haute Égypte, de la Basse Égypte et de toutes terres étrangères » attribuée au « directeur du Double Trésor » de la VIII^e dynastie *ꜥpss-ptł* (cf. *supra*).

- iv) Le *imy-r“ ≈tmt (m t“ r fr.f)* « directeur des choses scellées (dans la terre entière) » *ꜥty* de l'époque du roi Montouhotep II³⁷⁷. Il porte aussi le titre *imy-r“ prwy-łf* ainsi que la variante *imy-r“ łf łn© nbw*, « directeur de l'argent et de l'or », et les titres *imy-r“ ꜥsbf mfk“t* « directeur du lapis et de la turquoise », *imy-r“ ©b włmw nꜥmt ꜥw* « directeur des cornes, des sabots, des plumes et de l'écaïlle ». Il est donc spécialisé dans la gestion des produits de valeur notamment, et a un rôle assez spécifique qui fait écho sûrement à son titre majeur de chancelier et trésorier : *imy-r“ ≈tmt*.
- v) Le vizir *d“gi* (sous les règnes de Montouhotep II et Montouhotep III), qui porte également les titres *imy-r“ prwy nbw* « directeur de la Double Maison de l'Or », *imy-r“ ꜥnwty* « directeur du Double Grenier » et *imy-r“ sqbbwy* « directeur du Double Garde-manger »³⁷⁸.

En ce qui concerne la réalité de cette institution, le Trésor, dans Thèbes, notons que ce vizir *d“gi* (*supra* n° v) fait représenter dans sa tombe les activités de réception et de stockage des produits précieux – métaux, huiles-*mrłt*, étoffes – apportées par des *łq“w* « chefs » et gérés par un *imy-r“ pr-łf* « directeur du trésor » royal et par son personnel (**fig. 13**)³⁷⁹.

³⁷⁷ Pour les titres, qui se trouvent principalement dans la tombe TT 311, cf. S. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. 231-232 [ME-A^{XI}-6]. Pour ce personnage, voir en particulier *infra* p. 236-238 (§ 4.2.2).

³⁷⁸ Pour ces titres dans la tombe de *d“gi* voir N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, pl. 32-34 ; cf. S. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. [ME-A^{XI}-8].

³⁷⁹ Cf. N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, ASE 21, London, 1913, p. 32-33, pl. 33-34.



Figure 13. Scènes de stockage dans les magasins du Trésor thébain. Tombe du vizir Dagi, TT 103, paroi sud, d'après N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, London, 1913, pl. 33.

Concernant les fonctionnaires mineurs, on ne connaît aucun monument d'agents ou de responsables des échelons intermédiaires de l'institution du Trésor thébain (*pr-İf*)³⁸⁰. Ces derniers sont mieux attestés à partir de la XII^e dynastie, après la réunification du pays³⁸¹.

3.1.4. Remarques conclusives sur la Double Trésor

Pour conclure, on peut constater qu'à la VIII^e dynastie, l'institution du Double Trésor se maintient dans la capitale et, sous le règne héracléopolitain, des fonctionnaires ont là aussi une responsabilité sur ce département administratif : tant à Héracléopolis qu'auprès des complexes funéraires royaux dans les nécropoles memphites. Concernant la présence de représentants de cette institution dans les provinces sous la dynastie héracléopolitaine, nous constatons pour la première fois que, dans le contexte de certains complexes religieux locaux, l'organisation économique locale se fait parfois en lien avec celle de la trésorerie centrale.

Quant au royaume thébain, il connaît une évolution dans la manière de faire référence à cette institution : dans un premier temps les titres résultent d'une tradition provinciale, avant d'emprunter, dans un second temps, le vocabulaire institutionnel de la tradition memphite et héracléopolitaine pour donner aux fonctions une portée nationale avérée.

³⁸⁰ En ce qui concerne ces notables de la XI^e dynastie, notons que S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 358, mentionne un *~tmt nt pr İf* de l'époque du roi Montouhotep IV (*loc. cit.* = ME-C^{XI}-[2]) ; attribuée ensuite, à cette époque, un fragment de stèle qui appartient cependant à la XII^e dynastie ou après – des critères de datation sont l'emploi du cadrage et les renseignements extrêmement détaillés et rigoureux de la filiation : il s'agit d'un monument issu des fouilles anciennes d'Abydos, appartenant à un notable appelé *sny* (*loc. cit.* = ME-C^{XI}-[1]) détenteur du titre *sꜥ n pr-İf* (W.M.FI. PETRIE, *Tombs of the Courtiers and Oxyrhynchos*, BSAE 37, London, 1925, pl. 22, en haut, à droite).

³⁸¹ Cf. S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 331-334, 358-362.





3.2. Le Double Grenier

Le Grenier fut sûrement l'une des institutions les plus importantes de l'appareil étatique égyptien, surtout à partir de la fin de l'Ancien Empire, lorsque le niveau de centralisation de l'administration du pays était à son apogée et que l'autonomie des provinces et des temples locaux était encore à ses prémises³⁸².

Le Grenier, comme le Trésor, fut réformé au moment de la réorganisation de l'État à la fin de la V^e dynastie. Cela se manifeste par la création de la fonction d'*imy-r* *ḫnwtj* « directeur du Double Grenier », attribuée de préférence au vizir et exprimant l'autorité dont il disposait sur les activités d'approvisionnement, de stockage et de redistribution des céréales (et autres produits consommables) à l'échelle étatique³⁸³. Dans le même temps, comme le montre N. Strudwick, il y avait également des techniciens qui portaient le titre de *imy-r* *ḫnwt* « directeur du grenier » (notamment à la V^e dynastie), parfois détaillé avec la mention (*nbt nt*) *nswt* « tout (grenier) du roi » ou simplement « du roi »³⁸⁴.

Les fonctions du *imy-r* *ḫnwtj* « directeur du Double Grenier » et du *imy-r* *ḫnwt* « directeur du grenier » étaient certainement de surveiller et commander les fonctionnaires en charge d'activités très hétéroclites en lien avec le grenier (voir par exemple les titres du personnel du grenier : *ḫry-tp ḫnwt* « supérieur du grenier », *sḫf*

³⁸² L'évolution et le fonctionnement de ce secteur de l'appareil administratif memphite ont été étudiés notamment par N. STRUDWICK, *Administration*, p. 251-275 (Chapitre 6) ; voir aussi B. SCHMITZ, dans *LÄ V*, col. 591-598, s.v. « Scheune, Scheunevorsteher » ; et la synthèse de Hr. PAPAŽIAN, « Departments, Treasuries, Granaries and Work Centers », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 66-70. Signalons également la thèse inédite de B. BOHLEKE, *The Overseers of Double Granaries of Upper and Lower Egypt in the Egyptian New Kingdom*, thèse inédite, Université de Yale, 1991, où l'auteur a l'occasion de faire une synthèse des principaux documents connus de l'Ancien au Moyen Empire concernant l'administration des céréales (*ibid.*, p. 1-51).

³⁸³ B. SCHMITZ, dans *LÄ V*, col. 594 ; N. STRUDWICK, *Administration*, p. 252-253 (tableau 20 : liste prosopographique) et 259-264 (commentaire sur la fonction et son attribution).

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 252-253 (tableau 20), 256-259.



sꜥ(w) n ꜥnwt « inspecteur des scribes du grenier », *sꜥ n ꜥnwt* « scribe du grenier », *nꜥt-ꜥrw n ꜥnwt* « fort-de-voix du grenier ». Par ailleurs, des responsables de l'administration et de la division des champs (*imy-rꜥ ꜥꜥwt*) apparaissent également en rapport avec l'administration centrale des céréales³⁸⁵. De plus, certains documents portent à croire que l'organisation du Double Grenier était (parfois) en rapport direct avec celle des ateliers chargés de la production d'aliments (*pr ꜥnꜥ*)³⁸⁶.

Concernant le rapport du Double Grenier avec les provinces, soulignons, en suivant N. Strudwick, que le titre *imy-rꜥ ꜥnwtꜥ* a été attribué à des agents du roi en province durant la VI^e dynastie : notamment aux *imyw-rꜥ ꜥmꜥ* « directeurs de Haute Égypte », qui eurent donc une responsabilité officielle dans l'approvisionnement en céréales pour l'administration centrale³⁸⁷. Comme l'exprime bien N. Kanawati, cette présence dans les provinces semble résulter du phénomène de décentralisation de certains pouvoirs de la capitale en faveur des agents de la Couronne, installés sur place, dans le pays³⁸⁸.

³⁸⁵ Sur ces fonctions, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 270-275 ; sur le personnel du grenier voir en dernier lieu Hr. PAPAŽIAN, *loc. cit.*

³⁸⁶ N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 267-268, souligne le fait que le comptage des céréales était fait, tant par des responsables du grenier, que par ceux de l'atelier de production ; cf. par exemple la présence d'un *imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* – qui pourrait sembler étrange dans ce contexte – dans une scène de comptage des céréales faite dans un grenier, où apparaît aussi un *nꜥt-ꜥrw n ꜥnwt* « fort-de-voix (*scil.* crieur) du grenier », dans A.M. MOUSSA, H. ALTENMÜLLER, *Old Kingdom Tombs at the Causeway of King Unas at Saqqara : Das Grab des Nianchchnum und Chnumhotep*, ArchVer 21, Mainz am Rhein, 1977, pl. 23. Parfois dans les tombes des particuliers est attestée aussi la mention d'un *ꜥnwt ntt m pr-ꜥnꜥ* « grenier qui est dans l'atelier de production », cf. H. WILD, *Le tombeau de Ti. Fasc. 2, la chapelle (première partie)*, MIFAO 65, Le Caire, 1953, pl. 70. – D'autre part, le titre de responsable d'un grenier peut être mis en rapport avec un domaine divin, là où les ateliers produisaient les offrandes divines.

³⁸⁷ Son rôle dans la récolte des taxes en céréales est dans la commune opinion, cf. par exemple A.H. GARDINER, *Egypt of the Pharaohs*, p. 97 (« to collect all the revenues due to the Residence »).

³⁸⁸ N. KANAWATI, *Governmental Reforms*, p. 74 (« the decentralized system created branches of the central granaries in some provinces in which taxes may be collected first »).



L'organisation du Double Grenier dans l'appareil étatique de la Première Période intermédiaire, le rôle qu'il a joué par les différentes étapes de l'histoire institutionnelle de cette époque, durant la dernière dynastie memphite (VIII^e dyn.) puis sous la dynastie héracléopolitaine et enfin sous la dynastie thébaine, sera prise en considération dans les paragraphes suivants.



3.2.1. L'administration du Double Grenier à la fin de la dynastie memphite

La documentation des nécropoles memphites (VIII^e dyn.)

Nous savons très peu de choses concernant l'organisation du Double Grenier dans la capitale durant la VIII^e dynastie. Les monuments memphites datés de cette époque sont très peu nombreux et leur datation très incertaine. N. Strudwick a relevé cinq notables de la fin de la VI^e dynastie ou de l'époque qui suit. En réalité, deux datent précisément de l'époque héracléopolitaine (*gmni-m-ỉ't* et *ipi-ỉr-ssnb.f*, cf. *infra* n° i et ii dans la documentation des nécropoles memphites à l'époque héracléopolitaine) et deux autres ne peuvent avoir vécu après la VI^e dynastie : il s'agit du vizir *ÚÚw*³⁸⁹ et du « directeur de Haute Égypte » *k"-n-nb.f/≈nw*³⁹⁰ inhumés à Saqqara.

i. Le seul notable mentionné par Strudwick qui pourrait être postérieur à la VI^e dynastie est *Útti*. Sur un document, il est *imy-r" Ỉnwty* et porte des titres en rapport avec l'exploitation du territoire (*imy-r" ỉ(w)t*), la redistribution des produits (*imy-r" pr ỉry-wfb*), et la gestion bureaucratique générale de la Couronne (*imy-r" Ỉry ≈tmt mf"t, imy-r" sỈ(w) Ỉry ≈tmt mf"t, sỈ © nswt ≈ft-ỉr, smr w©ty, ≈tmty bity*). Mais ses autres monuments sont pour la plupart inédits, il est donc difficile de préciser leur datation³⁹¹.

ii. Un autre personnage, daté avec certitude après la VI^e dynastie, peut être ajouté à cette courte liste. Il s'agit du vizir *titi* qui était *imy-r" Ỉnwty* « directeur du Double Grenier », fonction qu'il partageait avec celle de *imy-r" prwy-Ỉf* « directeur du Double Trésor »³⁹². Il portait également d'autres titres en rapport avec l'administration de la Résidence.

³⁸⁹ *Contra* N. STRUDWICK, *Administration*, p. 160-161, doc. 160 (« Seventh to tenth dynasties »).

³⁹⁰ Sur la datation de ce « directeur de Haute Égypte », cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 100 (Pépy II ou peu après) ; *contra* Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 145 (« Pepi I or later »), 294, § 533 (« late ») ; cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 152, doc. 147. – Pour la documentation, cf. C.M. FIRTH, B. GUNN, *Teti Pyramid Cemeteries*, p. 27, 38, pl. 17d.

³⁹¹ Cf. PM III:2, 566-567 ; N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 160, doc. 159 (d'après MSS Gunn).

³⁹² PM III:2, 684. Pour ce vizir, cf. *infra* § 4.1.1.



Si la documentation relative à la capitale semble donc présenter des lacunes, les titres de certains notables provinciaux montrent que les élites locales de la VIII^e dynastie étaient probablement encore rattachées à l'administration centrale dans le secteur du Double Grenier.

Vizirs provinciaux et nomarques (VIII^e dyn.)

Le fait que le titre *imy-r'' ꜥnwtj*, bien attesté à la fin de la VI^e dynastie dans la titulature des grands notables³⁹³, disparaisse à la Première Période Intermédiaire à cause de l'anarchie politique, est parfois présenté comme un lien de cause à effet dans la littérature égyptologique. Les travaux de certains épigraphistes invitent néanmoins à nuancer cette explication. Le *imy-r'' ꜥnwtj* « directeur du Double Grenier » *wnis-ꜥnwtj* de Thèbes généralement daté de la VI^e dynastie, pourrait en réalité avoir été en fonction sous la VIII^e dynastie. Ainsi, la distribution chronologique des responsables du Double Grenier (*imy-r'' ꜥnwtj*) en province entre la VI^e et la VIII^e dynasties est la suivante :

VI^e DYNASTIE :

Thèbes :

ilī (nomarque et « directeur de Haute Égypte » ; fin de la VI^e dyn.)³⁹⁴.

Abydos :

idi (vizir et « directeur de Haute Égypte »)³⁹⁵.

³⁹³ Cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 253-254.

³⁹⁴ M. SALEH, *Three Old Kingdom Tombs at Thebes. I*, ArchVer 14, Mainz am Rhein, 1977, p. 26 ; pour la prosopographie, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 115 ; pour la datation, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 99.

³⁹⁵ Comme le précise E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 93, il faut différencier ce vizir Idi d'Abydos (= monument Caire CG 1577) de celui de la même province connu par autres documents et datant de la fin de la VI^e dynastie ou après. Cf. Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 61-62, doc. 73a, H.G. FISCHER, « A Provincial Statue of the Egyptian Sixth Dynasty », AJA 66, 1962, p. 65-69 ; E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 100.



Deir el Gebrawi :

ibi (nomarque et « directeur de Haute Égypte »)³⁹⁶ ;
f©w / ꜥm (nomarque et « directeur de Haute Égypte »)³⁹⁷ ;
f©w (nomarque et « directeur de Haute Égypte »)³⁹⁸.

Meir³⁹⁹ :

n(y)-©n≈-ppy km / sbk-Ìtp (« directeur de Haute Égypte »)⁴⁰⁰ ;
ppy-©n≈ Ìry-ib (vizir et « directeur de Haute Égypte »)⁴⁰¹ ;
ppy-©n≈/Ìni km (vizir et « directeur de Haute Égypte »)⁴⁰².

APRES Pépy II / VIII^E DYNASTIE :

Thèbes :

wnis-©n≈ (nomarque et « directeur de Haute Égypte »)⁴⁰³.

³⁹⁶ N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Deir el Gebrawi I*, ASE 11, London, 1902, p. 8-9 ; pour la datation, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 99 (début du règne de Pépy II).

³⁹⁷ N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Deir el Gabrawi II*, ASE 12, London, 1902, p. 1-13.

³⁹⁸ *Loc. cit.* ; cf. également N. KANAWATI, « The Identification of *f©w/ꜥm* and *f©w* in the Decoration of Their Tomb at Deir el-Gebrawi », JEA 63, 1977, p. 59-62, qui sépare les deux *f©w*.

³⁹⁹ Pour la généalogie des gouverneurs de Meir voir en dernier lieu M. LASHIEN, *The Nobles of El-Qusiya in the Sixth Dynasty: a Historical Study*. Wallasey, 2017, et É. MARTINET, « La structure administrative du 14^e nome de Haute Égypte et le développement de l'administration supra-provinciale sous la VI^e dynastie », BIFAO 115, p. 299-324, qui fondent leur chronologie principalement sur les travaux de N. Kanawati (par ex. N. KANAWATI, « Chronology of the Old Kingdom Nobles of El-Qusiya Revisited », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancien. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE, Cairo, 2010, p. 207-222 et p. 217 notamment) ; voir également E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 141, 2014, p. 26-28, § 12, 13, 25, 26, pour des résultats différents.

⁴⁰⁰ A. BLACKMAN, *The Rock Tombs of Meir V*, ASE 25, London, 1924, p. 1-15 ; pour la datation, cf. K1. BAER, *Rank and Title*, p. 17, 84, § 212.

⁴⁰¹ A. BLACKMAN, *The Rock Tombs of Meir IV*, ASE 28, London, 1953, p. 1-3 ; pour la datation, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 93, 96.

⁴⁰² A. BLACKMAN, *Meir V*, p. 16-17 ; pour la datation, cf. E. BROVARSKI, *loc. cit.*

⁴⁰³ M. SALEH, *Three Old Kingdom Tombs at Thebes*, p. 12-17 ; pour la datation, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 99.



Deux dignitaires de la province abydénienne

i) Il faut mentionner, par ailleurs, la présence dans la province de Thinis à la VIII^e dynastie, d'un notable appelé *tw"w* – que nous avons déjà rencontré plus haut au sujet des affaires de la Chancellerie à cette époque en tant que *sꜥꜥ nswt* « scribe des documents royaux » – auquel sont confiées des charges en lien avec les corvées et l'approvisionnement⁴⁰⁴. Il était responsable de l'exploitation des champs (*imy-r" ð(w)t*) et il était *nꜥt ꝓt(y) ꝥrw* (𓂏𓂏𓂏𓂏) [*m*] *sp"wt ꝑn-nꜥn* (𓂏𓂏𓂏𓂏) « très (?) fort de voix (*scil.* grand crieur) [dans] les provinces du Khen-Nekhen »⁴⁰⁵. Cette responsabilité d'administrateur dans la région méridionale Khen-Nekhen s'exerçait sur les provinces méridionales de Haute Égypte. Bien que résidant dans la province abydénienne, il pourrait être un fonctionnaire en charge de la collecte des provisions et des taxations dans ce territoire pour le compte de la Couronne ; en effet, le titre de *nꜥt ꝥrw* attribue des compétences dans l'administration des gens corvéables mais, plus largement, dans la comptabilité. Ainsi, on trouve cette catégorie de fonctionnaires dans des scènes d'emmagasinage des céréales en train de surveiller les quantités apportées⁴⁰⁶. L'ajout de *ꝓt(y)* « puissant » est inédit et pourrait suggérer l'ampleur du pouvoir de *tw"w* en Haute Égypte.

ii) Un *sbk-ðtp* connu par sa stèle fausse-porte, provenant probablement d'Abydos selon H.G. Fischer⁴⁰⁷, porte le titre *imy-r" ꜥnwtj* « directeur du Double Grenier », outre *imy-r" ꜥmꜥ* « directeur de Haute Égypte » et *ðq" ðwt* « chef du domaine-ðwt », mais la graphie du titre en question pourrait faire penser à *imy-r"*

⁴⁰⁴ Cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 287 et seq.

⁴⁰⁵ Sur la lecture du titre voir E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 297 (à préférer de la lecture donnée par C. Peck : *nꜥt ꝥrw + [imy-r"] sp"wt ꝑn-nꜥn*) ; l'auteur oublie cependant *ꝓt*.

⁴⁰⁶ Sur le rôle de *nꜥt ꝥrw*, cf. H.G. FISCHER, « Old Kingdom Inscriptions in the Yale Gallery », *MIO* 7, 1960, p. 309-310 ; Ed. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 295-296 ; Hr. PAPAŽIAN, « The Central Administration of the Resources », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 67.

⁴⁰⁷ H.G. FISCHER, « A Parental Link Between Two Thinite Stelae of the Heracleopolitan Period », *BES* 9, 1987-1988, p. 15, a).



ꜥnwt « directeur du grenier »⁴⁰⁸. Ce document, datable de la fin de la VI^e dyanstie (deuxième moitié du règne Pépy II ou VIII^e dyn.) semble témoigner de l'importance qui est accordée à la gestion centralisée des céréales dans la province d'Abydos/Thinis après la VI^e dynastie.

Autres sources et un bilan

Les décrets coptites sont aussi une source d'information primordiale sur cette question car ils témoignent de l'intérêt de la capitale à la VIII^e dynastie pour l'aménagement des terres agricoles et le développement de la production en province. Ces documents nous apprennent que l'octroi de champs et de travailleurs sur les domaines des temples est une prérogative royale. Le roi peut par exemple ordonner aux sꜥw "Ī(w)t « scribes des champs » ayant des responsabilités sur une province, de se rendre, sous l'autorité du vizir et imy-rꜥ ꜥmꜥ « directeur de Haute Égypte », dans les marécages et les terrains vierges afin de sélectionner et d'attribuer des terres pour la création d'un nouveau domaine divin⁴⁰⁹. Or, dans ce même corpus de textes juridiques coptites, il n'est pas seulement question des revenus à destination du temple, mais aussi des bénéfices de l'imposition que s'octroie la Couronne sur le travail rural : taxes et charges (mꜥw, fmf, kꜥt etc.) qui étaient

⁴⁰⁸ Stèle Louvre C 28, N 182 = E. BROVARSKI, « The Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, doc. 66, p. 100 et *id.*, « The Overseers of Upper Egypt », ZÄS 141, 2014, p. 33, doc. 66, pl. 1.

⁴⁰⁹ Voir le décret Coptos L, du règne de Néferkaouhor (VIII^e dynastie) = *Urk.* I, 295, l. 17-296, l. 15 ; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 164-171, fig. 17. – Sur la fonction des scribes des champs ou de leurs directeurs comme intermédiaires entre l'appareil administratif central et celui provincial, cf. P. ANDRASSY, « Überlegungen zum Boden-Eigentum und zur Acker-Verwaltung im Alten Reich », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse) : Akten des internationalen Symposions, Tübingen, 18.-20. Juni 1990*, Tübingen, 1994, p. 341-350. – Pour un exemple similaire à celui évoqué ici, mais datant du Moyen Empire, cf. le papyrus Harageh 3, de l'époque du roi Sésostri III = P.C. SMITHER, « A Tax-Assessor's Journal of the Middle Kingdom », *JEA* 27, 1941, p. 74-76, pl. 9-9a, et St. QUIRKE, *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom. The Hieratic Documents*, New Malden, 1990, p. 174-176 ; ici les scribes des champs sont décrits dans l'acte de passer à mesurer les terres et à écrire l'imposition des taxes dans le ꜥꜥ n "Ī(w)t « bureau des champs ».



destinées au *pr* ©*n* ≈ « la maison de vie », au bénéfice du *imy-r*“ *‡m*© « directeur de Haute Égypte »⁴¹⁰.

À la lumière de cette documentation, nous observons donc qu'en Haute Égypte la gestion des céréales et des produits alimentaires, était vitale. Pour un certain temps, elle fut peut-être chapeauté par Abydos pour la gestion des provinces plus méridionales : cette fonction était de la responsabilité d'un vizir ou d'un « directeur de Haute Égypte », qui pouvait être secondé par un fonctionnaire comme *tw*“*w*, et qui impliquait des notables locaux ayant des fonctions techniques ou d'intermédiaire provincial. C'est ainsi que nous expliquons l'attribution aux nomarques de Thèbes, de la fin de la VI^e dynastie au début de la dynastie successive, du titre *imy-r*“ *‡nwtj* « directeur du Double Grenier ».

Entre la fin de la VI^e dynastie et le début de la Première Période intermédiaire, il est probable par ailleurs que les vizirs installés à Meir avaient la responsabilité des affaires économiques et des taxes levées dans la Moyenne Égypte. L'un d'eux – *ppy*-©*n* ≈ *Ïry-ib* – était en effet *imy-r*“ *‡m*© *m sp*“*wt Ïry-ib* « directeur de Haute Égypte dans les provinces du milieu », en plus de son titre *imy-r*“ *‡nwtj*. La récolte et la gestion rurale devait se faire à différentes échelles, selon des subdivisions graduelles du territoire, aux niveaux local, provincial, puis régional.

Nous terminons avec une précision concernant l'idée émise par M. Bárta, à propos de l'apparition du titre *imy-r*“ *‡nwtj* en province (à la VI^e dynastie) et sur sa signification. Selon le chercheur, les nomarques ou les agents du roi en province qui étaient responsables d'un Double Grenier (*imy-r*“ *‡nwtj*) étaient à la tête d'un établissement spécifique, construit par eux-mêmes dans leur province et destiné

⁴¹⁰ Sur les questions relatives à la taxation à la fin du III^e millénaire, cf. en général L.A. WARDEN, « Centralized Taxation during the Old Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, Th. SCHNEIDER, éd., *Towards a New History for the Egyptian Old Kingdom : Perspectives on the Pyramid Age*, Leiden - Boston, 2015, p. 470-495.



exclusivement à l'approvisionnement de la capitale⁴¹¹. Or, rien dans les sources ne vient clairement confirmer cette hypothèse.

Que des greniers rattachés aux institutions centrales des provinces aient été présents dans le paysage rural bien avant la VI^e dynastie et la Première Période intermédiaire, quand ce titre est attesté, et qu'ils aient pu être employés autant pour les besoins locaux, comme la réception de biens, que pour s'acquitter des impôts auprès de la Capitale, en produits récoltés sur place par exemple, est une idée plus vraisemblable. Les rapports en taxation et approvisionnements entre la capitale et l'arrière-pays ne sont pas un fait nouveau de la fin de l'Ancien Empire. Par ailleurs, la mention *ꜥnwtj* dans le titre de ces responsables provinciaux est davantage un marqueur du rôle étatique dont ils ont la charge, que la désignation formelle d'un bâtiment spécifiquement réservé aux affaires de l'État, dont ces nomarques seraient les bâtisseurs.

3.2.2. L'administration du Double Grenier à l'époque héracléopolitaine

La documentation de la capitale, Héracléopolis

i) Les fouilles espagnoles conduites à Ehnasia el-Medina, site de l'ancienne Héracléopolis, nous ont récemment permis de connaître le monument d'un personnage majeur de ce royaume, hélas anonyme, que nous mentionnons à plusieurs reprises dans notre étude pour les titres importants qu'il cumule. Comme les vizirs avant lui (mais il ne l'était pas), il est à la fois *imy-rꜥ prwy-ꜥf* « directeur du Double Trésor » et *imy-rꜥ ꜥnwtj* « directeur du Double Grenier ». Il s'occupe

⁴¹¹ M. BARTA, « Kings, Viziers, and Courtiers », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Administration in Ancient Egypt*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 173, lequel reprend la reconstruction faite par N. KANAWATI, *Governmental Reform*, p. 74, c.



également de la gestion centralisée du bétail, des étangs et de la Basse Égypte⁴¹². Les titres de ce personnage nous indiquent clairement que sous la dynastie héracléopolitaine, la Couronne garde la volonté de centraliser la gestion économique du pays, dont l'administration des céréales.

ii) On connaît à Ehnasia el-Medina un dignitaire appelé *ibnn* qui avait la charge de « directeur du domaine (*scil.* intendant) du Double Grenier » (*≈tmty bity, smr w©ty, imy-r'' pr ꜥnwty*)⁴¹³. Contrairement à son homologue anonyme héracléopolitain (*supra* n° i), il a conservé un rôle de technicien ; ces charges concernent l'administration sur place et non toute la filière économique du pays. Il est par ailleurs administrateur du palais royal (*≈rp ©Ï*), il est « camérier » dans un secteur économique (*imy-r'' ©ꜥnwty*) et administre en tant que responsable de l'économie palatine, les transports des produits provenant du Nil (*imy-r'' wÏ''w*)⁴¹⁴.

iii) Un troisième personnage dirige le Double Grenier de la capitale (*imy-r'' ꜥnwty*). Il s'appelle *ippi* et porte la titulature d'agents de la Couronne en lien avec la responsabilité d'un domaine institutionnel (*Ïq'' Ïwt, ≈tmty bity, smr w©ty*)⁴¹⁵.

La documentation des nécropoles memphites

Notons en préambule que des notables héracléopolitains responsables du Double Grenier étaient inhumés à Memphis. Nous avons pu en recenser trois :

i) Un fonctionnaire nommé *gmni-m-Ï''t/gmni* qui date de la fin de la dynastie héracléopolitaine (X^e dyn.) et qui a été inhumé au nord du complexe

⁴¹² La documentation est quasiment inédite. Sur ce notable, cf. néanmoins M.C. PEREZ-DIE, « La nécropole de la Première Période intermédiaire à Héracléopolis Magna », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, p. 244.

⁴¹³ Pour ce notable, cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 154-157, fig. 116 ; P. VERNUS, M.C. PEREZ-DIE, *Excavaciones en Ehnasya el Medina (Heracleopolis Magna) : introduccion general, inscripciones*, Madrid, 1992, p. 30-32, doc. 5, fig. 5, pl. 10a.

⁴¹⁴ Sur ces fonctions palatines autour du titre *≈rp ©Ï*, cf. § 11.1.2.

⁴¹⁵ Pour ce personnage et ses monuments, cf. M.C. PEREZ-DIE, *op. cit.*, p. 244.



funéraire du roi Téli à Saqqara⁴¹⁶. Il porte les titres de *imy-r*“ *ḫnwty* et de *≈tmty bity, smr w*©*ty, imy-r*“ *pr, r*≈ *nswt m*“©. Il est, entre autres, responsable d’une phylé d’employés de deux pyramides royales (*mty n s*“ *w*“*f-swt-mry-k*“*-r*©, *mty n s*“ *fd-swt-tti*). C’est dans ce cadre d’attributions de fonction qu’il dit être : *mry nb.f* « aimé par son seigneur (*scil.* le roi) » et *Ḳsy nb.f* « loué par son seigneur (*scil.* le roi) ». Son statut de courtisan royal semble confirmé par le titre aulique *r*≈ *nswt m*“©*t* « véritable connu du roi », qui lui est conféré comme il est de tradition pour les hautes personnalités héracléopolitaines. Le titre préfix de *≈tmty bity* « chancelier du roi de la Basse Égypte » souligne sans doute sa responsabilité de gestionnaire dans les cadres institutionnels. Ce dignitaire s’avère donc être une figure importante dans l’appareil administratif : il est administrateur du secteur économique des céréales de l’État et du service des employés des établissements funéraires royaux installés dans la région memphite.

- ii) Le notable *≈nw* de la fin de l’époque héracléopolitaine, que nous avons déjà mentionné pour ses fonctions dans la Chancellerie (*imy-r*“ *sḫw n ḫryw ≈tmt* ; *sḫ* © *nswt*)⁴¹⁷ et pour son titre *imy-r*“ *prwy Ḳf* « directeur du Double Trésor »⁴¹⁸. Il est *imy-r*“ *ḫnwty* « directeur du Double Grenier ». Par ailleurs, sa titulature mentionne d’autres fonctions dans l’administration économique : *Ḳq*“ *Ḳwt* ; *imy-r*“ *pr* ; *imy r*“ *ḫwy*, et peut-être *imy-r*“ *sḫbbwy* « directeur du Double Garde-manger », titre que nous étudierons plus loin (cf. *infra* § 3.3). Il porte également le titre *mty n s*“ «surveillant de phylé », qui implique des

⁴¹⁶ Sur ce fonctionnaire, cf. PM III:2, 538-539 ; N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 156 (§ 154), 260. Pour la datation de la stèle fausse-porte de ce personnage (Copenhague AEIN 1616), cf. E. BROVARKSI, « False Doors and History », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 384-385, 411 ; et Kh. DAOUD, *Corpus of Inscritptions*, p. 60-61 et pl. 21 pour une photo du document. Pour la stèle, cf. également PM III:2, 538 ; M. MOGENSEN, *La Glyptothèque Ny Carlsberg : la collection égyptienne*, Copenhague, 1930, p. 91, pl. 96 ; O. KOEFOED-PETERSEN, *Les stèles égyptiennes*, Kobenhavn, 1948, p. 4-7, pl. 14-15, doc. 7 ; M. JORGENSEN, *Catalogue Egypt. I, 3000 - 1550 B.C.*, Copenhague, 1996, p. 150-151, doc. 59.

⁴¹⁷ Cf. *supra* § 1.2.1.

⁴¹⁸ Cf. *supra* § 3.1.3.



responsabilités dans les activités relatives aux corvées dans le complexe funéraire royal.

- iii) *ipi-îr-ssnb.f* est connu par une stèle fausse-porte issue des fouilles de Saqqara auprès de la pyramide du roi Téli, qui le situe à la fin de la Première Période intermédiaire. Il porte le titre *imy-r“ ꜥnwty* « directeur du Double Grenier », précédé de celui de *mty n s“ fd-swꜥ* « surveillant de phylé de (la pyramide) “Stables-sont-les-lieux (de Téli)” ». Son rapport au Double Grenier semble donc être en relation avec sa fonction d’administrateur des employés palatins de la pyramide royale. Le dignitaire est également [...*ꜥnty(w)-ꜥ*] « [directeur (?) des employé(s) du bassin-ꜥ] » et *ꜥrp ꜥpr n nfrw* « administrateur de l’équipe de jeunes recrues »⁴¹⁹. Si la mention des *ꜥntyw-ꜥ* indique que ce notable est responsable de la main-d’œuvre corvéable⁴²⁰, sans doute rattachée à la pyramide, la mention des recrues-*nfrw* nous amène à penser qu’il était également en charge du personnel militaire car les *nfrw* sont souvent mentionnés dans des contextes de ce type⁴²¹. Son titre de *imy-r“ mꜥꜥ* « directeur des troupes », dont il porte une variante qu’on pourrait lire ainsi : [*imy-r“ mꜥꜥ*] *m st ꜥtꜥt [...]* « directeur des troupes dans les lieux secrets/difficiles d’accès [...] »⁴²², fait par ailleurs sans doute écho à ce

⁴¹⁹ Pour ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 705-706, § 2575.

⁴²⁰ Par ailleurs, la mention d’équipes *ꜥprw n nfrw* pourrait faire référence à des employés des temples funéraires. Sur ces équipes, cf. H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 181. Il peut s’agir par exemple des constructeurs ou du personnel du culte, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives du temple funéraire de Néferirkarê-kakaï*, p. 565-567. Sur les *ꜥprw*, cf. A.M. ROTH, *Egyptian Phyles in the Old Kingdom. The Evolution of a System of Social Organization*, SAOC 48, Chicago, 1991, p. 43, 120.

⁴²¹ Cf. R.O. FAULKNER, « Egyptian Military Organization », *JEA* 39, 1953, p. 34-35 ; H.G. FISCHER, « The Inspector of Youths, *Nfr-n-ꜥwfw* », *OMRO* 41, 1960, p. 5-6 ; H. GOEDICKE, « Four Hieratic Ostraca of the Old Kingdom », *JEA* 54, 1968, p. 25.

⁴²² Pour une discussion sur la lecture du titre dans la stèle, cf. Kh. DAOU, *op. cit.*, p. 87. Sur les lieux dits « secrets » dans l’arrière-pays ou les terres montagneuses (par des inscriptions de la Première Période intermédiaire), comparer avec *imy-r“ mꜥꜥ m st nbt ꜥtꜥt* « directeur des troupes dans tout



domaine d'activité. Ainsi *ipi-îr-ssnb.f* a exercé des fonctions tant dans le secteur économique de l'État – en rapport probablement avec les activités administratives du complexe funéraire royale et dans la gestion du grenier pour la Couronne – que dans celui des expéditions⁴²³. Le rapport entre ces deux domaines n'est pas nouveau.

La présence de trois *imyw-r" #nwtj* dans la nécropole de Saqqara nous amène donc à nous interroger sur la présence véritable ou non d'un grenier de l'État à Memphis sous la X^e dynastie, c'est-à-dire un établissement étatique pour le stockage et l'administration des denrées alimentaires, utilisé par les souverains héracléopolitains comme édifice centralisateur à l'échelle nationale. Cependant, la présence de ces *imyw-r" #nwtj* à Memphis pourrait être expliquée plutôt par la fonction de ces dignitaires dans la gestion notamment locale des activités des pyramides royales, dont leurs systèmes de stockages propres. Du reste, ces *imyw-r" #nwtj* sont tous en charge des employés de ces complexes, et portent le titre de *mtj n s" « surveillant de phylé »*. Ainsi, leur titre de *imy-r" #nwtj* pourrait faire référence à leurs responsabilités générales sur la gestion des revenus et des denrées provenant de la Résidence ou du pays et destinées à ces établissements. Leurs responsabilités sur le double Double Grenier ne concerneraient pas la gestion des céréales dans tout le pays, mais seulement les activités économiques de la capitale destinées à l'approvisionnement des greniers des pyramides.

Nous avons déjà observé *supra* que, dans le contexte des activités du Double Trésor, les pyramides royales pouvaient avoir des responsables « locaux » de magasins affectés à la nécropole royale memphite, portant tout de même un titre en rapport avec le Double Trésor, qui semblerait indiquer un pouvoir étatique.

lieu secret/difficile » dans P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, ASE 2, London, 1893, pl. 14 (= W.WARD, *Index*, p. 30, § 213).

⁴²³ Sur ce notable, cf. Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 86-88, § 4.1.42, pl. 35, et *ibid.*, n. 898 pour la bibliographie et un rapprochement avec un homonyme (= PM III:2, 538) ; PM III:2, 544 ; C. FIRTH, B. GUNN, *Teti Pyramid Cemeteries*, Le Caire, 1926, p. 190-191, § 20.



La présence de greniers dans les villes de pyramides durant la Première Période intermédiaire est confirmée par ailleurs par les titres d'un notable inhumé à Saqqara appelé *ky*, lequel porte les titres de *sꜥ niwt* « scribe de la ville (de pyramide) » et *sꜥ ꜥnwt* « scribe du grenier »⁴²⁴. Cela confirme la présence d'aménagements économiques et de magasins dans les alentours de la tombe royale⁴²⁵, dont les activités auraient été gérées de manière plus large par des *imyw-rꜥ ꜥnwtjy*, tels que ceux que nous avons cités.

L'existence du titre de *imy-rꜥ ꜥnwtjy* « directeur du Double Grenier » à la différence de celui, moins prestigieux, de *imy-rꜥ ꜥnwt* « directeur du grenier », pourrait être liée à l'ampleur des activités et à la portée symbolique des activités concernant les cultes funéraires royaux. Le détenteur du premier titre, *imy-rꜥ ꜥnwtjy*, était un haut fonctionnaire secondé alors par un exécutant, *imy-rꜥ ꜥnwt*.

Concernant la présence de greniers auprès des pyramides, soulignons que P. Posener-Kriéger indique, d'après les papyrus documentaires de la V^e dynastie, que les produits (dont les céréales) stockés et utilisés par les temples funéraires royaux ne provenaient pas des champs et des propriétés de ces établissements, mais qu'ils étaient gérés et distribués par la Résidence ou les centres institutionnels majeurs, comme les temples solaires ou les villes de pyramides – à travers par

⁴²⁴ Double stèle fausse-porte Louvre E 14184 (PM III:2, 567 ; Chr. ZIEGLER, *Catalogue des stèles*, p. 244-252, doc. 45) ; cf. Kh. DAUD, *Corpus of Inscriptions*, p. 178-183, pl. 115, § 9.4.1.

⁴²⁵ Par ailleurs, dans les archives d'un temple funéraire de la V^e dynastie, il y a la mention d'un *sꜥ ꜥnwt* « scribe du grenier » parmi les gens au service de cet établissement, cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X*, p. 303, pl. 78d(2). Ensuite, des greniers qui approvisionnent les temples funéraires peuvent être mentionnés dans ces documents, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 220, 326-328 (compte 41c1), 329 (compte 41c2), 428 (fragment 103b), 516-517 (sur un grenier et son emplacement : fragments 63A [?] et 76M), 628, puis encore les fragments 79X et 103B. Provenant d'Abousir est connu également un sceau au nom d'un *iry-mꜥꜥꜥ ꜥnwt* « préposé aux écrits du grenier », cf. M. VERNER, *Abusir III. The Pyramid Complex of Khentkaus*, Prague, 1995, p. 1 (13/A/85-h) ; D. JONES, *Index*, p. 320, § 1175 ; cf. en dernier lieu P. PIACENTINI, « Les "préposés aux écrits" dans l'Égypte du III^e millénaire av. J.-C. », *RdE* 53, 2002, p. 179-196 et p. 187-188 notamment (sur Abousir).



exemple le passage des produits par le *r*“-*ꜥ* de ces institutions⁴²⁶. Cela pourrait alors expliquer pourquoi, durant la Première Période intermédiaire, les responsables des greniers des pyramides royales mettent en avant l’autorité qu’ils exercent dans le secteur économique de l’État, et qu’ils font valoir donc l’appartenance à un réseau économique plus vaste que celui du complexe pyramidal. Au demeurant, ils sont attachés à l’économie palatine, de la capitale.

Le siège du roi vivant – Héracléopolis – et celui des rois défunts – Memphis – s’avèrent donc deux pôles de gestion étatique et économique différenciés et vraisemblablement complémentaires, en ce qui concerne l’administration des céréales aux IX^e/X^e dynasties.

L’implication des élites locales et la relation avec les temples

Contrairement à l’Ancien Empire, il n’y a plus, dans les provinces, de nombreuses mentions de nomarques ou directeurs de Haute Égypte portant le titre de responsables du grenier pour la Couronne (*imy-r*“ *ꜥnwtj*). On a noté cependant quelques exceptions et singularités. Notamment, il est vraisemblable que ce rapport entre le Grenier et les provinces se soit maintenu dans le domaine de l’économie des cultes locaux :

- i) Le cas le plus intéressant est celui d’un personnage de Thinis dont le nom n’est pas conservé, qui vécut sous la IX^e dynastie (nous savons seulement que sa femme s’appelait *smt-k*“/id). Il était responsable de nombreuses tâches économiques en rapport avec la gestion du temple local (*imy-r*“ *ꜥwt-nÚr*, *imy-r*“ *swt nt ꜥwt-nÚr*, *ꜥry-sꜥt*“ *n ꜥtmt-nÚr*), l’apport en offrandes (*sꜥ ꜥtp(w)-nÚr*, *imy-r*“ *pr ꜥn*©), la direction des champs (*imy-r*“ [...] *ꜥ(w)t*), et était, en outre, trésorier économe de la Couronne : car il exerçait les

⁴²⁶ Cf. *infra* P. POSENER-KRIEGER, « Les papyrus d’Abousir et l’économie des temples funéraires de l’Ancien Empire », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East I*, OLA 5, Leuven, 1979, p. 146-147 notamment ; *ead.*, *Les archives*, p. 231, 619-624 ; cf. H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 193-194.



fonctions de *imy-r'' prwy-İf* « directeur du Double Trésor » et *imy-r'' ꜥnwtj* « directeur du Double Grenier »⁴²⁷. Dans ses titres, aucune référence ne transparait d'un éventuel pouvoir exercé sur d'autres territoires ou institutions de la région. Il est cependant dans le même temps *imy-r'' niwtj* « directeur des deux villes (= de l'ensemble des localités rurales/locales ?) » et *imy-r'' sꜥ(w) İ(w)t* « directeur des scribes des champs ». Aussi, il est probable que son rôle économique et son lien avec la Couronne résultent de son implication dans l'organisation rurale, où il contrôle la production thinite au bénéfice du sanctuaire dont il est le responsable. Par ailleurs, les deux titres concernant le Double Trésor et le Double Grenier sont écrits en juxtaposition avec celui de *imy-r'' pr ꜥn©* « directeur de l'atelier de production », celui-ci faisant référence vraisemblablement à la production des offrandes divines du temple dont il était directeur⁴²⁸.

- ii) Le vizir *b''wi* d'Akhmim, qui vécut probablement à la IX^e dynastie (cf. *infra* sur les vizirs), porte un titre en rapport avec l'administration du Double Grenier pour les offrandes divines (*imy-r'' ꜥnwtj n İtpt-nŪr*)⁴²⁹. La gestion du Grenier pour les offrandes divines, comme des terres, des travailleurs et des produits stockés pour les offrandes, sont des charges qui reviennent de manière traditionnelle à l'élite au pouvoir à Akhmim, depuis au moins la VI^e dynastie et donc jusqu'à la Première Période intermédiaire. Le rattachement au Grenier dans le titre d'un vizir installé à Akhmim, pourrait résulter de cet intérêt qui est gardé, dans cette localité, pour les activités rurales du temple de Min⁴³⁰.
- iii) Une troisième et dernière exception se trouve dans le mastaba d'un notable appelé *sbk-wsri*, inhumé dans la nécropole d'Héliopolis, où deux reliefs ont

⁴²⁷ Plusieurs fragments quasiment inédits provenant de la tombe N 3978, dont l'architrave Berkeley PAHMA 6-2442, étudiés par f. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 547-557, fig. 56-57.

⁴²⁸ Sur le *pr ꜥn©* des temples, cf. *infra* § 15.2.1.

⁴²⁹ Cf. N. KANAWATI, *El Hawawish IX*, p. 33.

⁴³⁰ Cf. les remarques aussi de N. STRUDWICK, *Administration*, p. 254.



été découverts⁴³¹. Dans une scène qui a le désert comme cadre, le défunt, entouré par un serviteur de son palais (*smr pr*) appelé *≈wi* et un garde escorte tenant un chien, est représenté assis sur un siège. La légende donne ses titres : *l̥q l̥wt* « chef du domaine-*l̥wt* », *imy-r'' n̥nwty* « directeur du Double Grenier », *r≈ nswt* « connu du roi (ou “celui de la propriété du roi” ?) », *imy-r'' <@b> wl̥mt n̥wt n̥f̥mt* « directeur des (cornes), des sabots, des plumes et de l'écaïlle ». Les reliefs datent de la fin de l'époque héracléopolitaine⁴³². Le titre de « directeur du Double Grenier » de *sbk-wsri* paraît résulter de la proximité que ce personnage entretient (une proximité même géographique entre Héracléopolis et les complexes royaux héliopolitains) avec l'institution palatine royale : il s'agit d'un véritable courtisan, un agent du roi responsable des affaires économiques et domaniales en Basse Égypte ? De fait, l'inscription biographique de *sbk-wsri* indique que le notable a établi un rapport étroit avec le palais du roi, où il a « noué le bandeau » dans son enfance. Dans sa tombe, par ailleurs, est représenté un *≈rp @l̥* « administrateur du palais cérémoniel », qui récompense le défunt avec de l'encens et des huiles apportés des propriétés royales⁴³³. Il est aussi probable que l'attribution du titre *imy-r'' n̥nwty* à un agent palatin sur place à Héliopolis résulte de l'importance des cultes locaux et de la tradition administrative locale caractérisée par l'aménagement rural et la division des offrandes divines. De fait, entre la VI^e dynastie et la Première Période

⁴³¹ M. Abd EL-GELIL, A. SAADANI, D. RAUE, « Some Inscriptions and Reliefs from Matariya », *MDAIK* 52, 1996, p. 150-151 (§ B.1), fig. 2b à la p. 146, pl. 28b et 29a (pour la scène). Cf. en dernier lieu l'analyse historique de D. RAUE, « Königsbekannte: Inschriften zur “anderen” Ersten Zwischenzeit im Norden Ägyptens », dans B. BURKHARD, C. VON NICOLAI, éd., *Kulturelle Kohärenz durch Prestige*, München, 2014, 179-198.

⁴³² M. Abd EL-GELIL, A. SAADANI, D. RAUE, *op. cit.*, p. 151-152 (pour la datation).

⁴³³ Pour la scène, cf. *ibid.*, p. 150, fig. 2a, pl. 28a (§ A.2.2). Voir également le chapitre relatif à la direction du palais *@l̥*, cf. *infra* § 11.1.2, p. 555 et *seq.*



intermédiaire, les titulatures des grands prêtres locaux mettent en exergue ce rôle à la fois économique et culturel⁴³⁴.

Figure 14. Relief de la tombe de *sbk-wsri* à Héliopolis (d'après M. Abd EL-GELIL, A. SAADANI, D. RAUE, « Some Inscriptions and Reliefs from Matariya », *MDAIK* 52, 1996, p. 146, fig. 2b).

Les VIII^e-IX^e dynasties : bilan

Or, la presque absence de *imyw-r* *ꜥnwtj* en Haute Égypte, par rapport à la VI^e dynastie, indiquerait qu'à la VIII^e dynastie mais surtout à l'époque héracléopolitaine la taxation, la récolte ou la distribution en céréales dans le pays fut un aspect moins important qu'auparavant dans l'expression du rapport de vassalité entretenu entre les provinces et la capitale.

D'autre part, les chefs locaux n'étaient plus, selon nous, des agents royaux choisis et envoyés par la Résidence dans leurs localités d'origine comme cela se produisait en

⁴³⁴ Sur les grands-prêtres d'Héliopolis, cf. *infra* § 13.1.6, p. 777.



revanche à la VI^e dynastie et probablement aussi à la VIII^e dynastie. Bien que les nomarques puissent être élevés à la capitale durant l'époque héracléopolitaine (cf. *infra* § 12.1.1 pour le cas du gouverneur *ꜥty* I d'Assiout), la séquence de charges spécifiques définissant leur mission ne reflétait plus de manière stricte la stratégie politique provinciale de la Couronne, ni donc leur rôle d'intermédiaires économiques entre la capitale et leur localité dans le sud du pays.

Du reste, un thème biographique qui évoque les échanges de céréales effectués entre différentes provinces ou entre les particuliers aisés et les villes – auxquelles l'on faisait des prêts à partir du surplus de stockage – fait son apparition. On trouve aussi occasionnellement la mention du paiement d'impôts en céréales fait par les particuliers à leur ville d'appartenance. Mais la thématique de l'apport des produits alimentaires à la capitale n'est pratiquement jamais mise en avant dans les autobiographies des hauts responsables des provinces.

Pourtant, l'existence d'un *imy-rꜥ ꜥnwty* à Héracléopolis montre que des échanges avec la Couronne devait se pratiquer encore, et de manière centralisée. De fait, nous sommes portés à croire que les nomarques étaient encore dans l'obligation d'apporter à la capitale une partie de l'approvisionnement de leur province. Par exemple, pendant la dynastie héracléopolitaine, le titre de *imy-rꜥ it-ꜥm* « directeur de l'orge de la Haute Égypte » est attribué encore à quelques nomarques (*lry-tp* ©) et gouverneurs responsables de clergé local (*imy-rꜥ lmw-nÚr*) d'Akhmim et de Deir el-Gébrawi, ce qui suggère un intérêt centralisateur de l'État. Est-ce que cette tâche leur était attribuée *ex officio* sans la nécessité de mettre en exergue un titre spécifique dans la titulature ?

Durant l'époque héracléopolitaine, on constate enfin un intérêt accru du gouvernement central pour les richesses et l'approvisionnement des lieux de culte, peut-être ceux parmi les plus importants : les complexes funéraires royaux (à Memphis) et les temples locaux (à Abydos, Akhmim et peut-être en rapport aussi avec Héliopolis).



Plus tard, au Moyen Empire, le Double Grenier sera encore une fois attesté en rapport avec les activités de stockage des céréales dans le domaine divin, comme le montrent les titres *imy-r“ ꜥnwtj n ꜥr bꜥdty* « directeur du Double Grenier d’Horus d’Edfou »⁴³⁵ et *imy-r“ ꜥnwtj nꜥr* « directeur du Double Grenier du dieu »⁴³⁶.

La référence au Double Grenier en contexte religieux est probablement un effet de la provincialisation des charges liée à cette institution économique à la fin de l’Ancien Empire ; mais le duel peut ici faire référence à la portée étendue (ou symbolique) des activités économiques des complexes religieux importants. D’autant plus lorsqu’il s’agit d’un complexe funéraire royal comme dans les cas que nous venons de voir concernant les titres de l’époque héracléopolitaine à Memphis, ou dans le cas du directeur d’un temple abydnien qui est également « directeur du Double Grenier » et « directeur du Double Trésor » à l’époque héracléopolitaine.

La stratégie tribulaire héracléopolitaine d’après les écrits littéraires postérieurs

Les élites locales de l’époque héracléopolitaine n’indiquent pas dans les textes biographiques contemporains qu’elles subviennent à la Couronne en céréales. Cependant, elles laissent entendre que les rois héracléopolitains n’ont pas rompu avec les pratiques administratives de l’Ancien Empire. Elles donnent l’image d’une dynastie attentive à la gestion de la taxation du pays, à travers la centralisation de l’administration provinciale dans le domaine de l’approvisionnement. De fait, s’il faut attribuer une quelconque utilité historiographique à *l’Enseignement pour Mérikarê* parmi les sources secondaires, comme nous l’avons noté dans

⁴³⁵ Stèle Caire CG 20623 ; cf. W. WARD, *Index*, p. 50, § 389.

⁴³⁶ G.T. MARTIN, *Egyptian Administrative and Private-Name Seals Principally of the Middle Kingdom and Second Intermediate Period*, Oxford, 1971, p. 38, pl. 42A[1], § 423a ; cf. W. WARD, *Index*, p. 49, § 388.



l'introduction, les pratiques administratives relatives aux taxes levées par le roi d'Héracléopolis présentent un intérêt certain sur ce point⁴³⁷ :

« La situation est très bonne pour toi avec le Sud. C'est chargé de dons, chargé de tributs qu'on vient à toi (*iw n.k βr g"wt βr inw*). J'avais agi pareillement pour les prédécesseurs quand il (= le Sud) n'avait pas d'orge qu'il pût distribuer » (P 75-76)⁴³⁸ ;

« Les gens du Nord, qui assurent pour moi (= le roi) son irrigation jusqu'en Basse Égypte, et qui sont taxés en orge (*b"kw m it*) ... » (P 102-103)⁴³⁹.

En ce qui concerne le Sud, il est important de tenir compte aussi que le thème de la distribution en céréales en province est présent dans les biographies de la Première Période intermédiaire : il s'agit de localités qui vont au secours d'autres, lors de périodes de pénurie. En revanche, aucune mention n'est faite explicitement de l'approvisionnement de la capitale par les provinces. Cela coïncide avec le contenu de premier passage cité de l'*Enseignement pour Mérikarê* qui semble indiquer qu'au Moyen Empire l'on connaissait les difficultés économiques que les gens de la Haute Égypte avaient vécu au début de la dynastie héracléopolitaine : il y avait eu des pénuries d'orge, certaines localités furent donc dans l'incapacité d'approvisionner la capitale en produits ?

Deux questions se posent donc. Ce facteur économique pourrait-il être à l'origine de la disparition graduelle en Haute Égypte des références au Double Grenier ? Est-il légitime de croire qu'une stratégie de taxation des provinces de Haute Égypte de la part des premiers rois héracléopolitains n'a pas été mise en place à cause des difficultés économiques de cette région ? Cela n'est pas impossible. Nous savons en effet que le nomarque *©n≈.ty.fy* de Moalla, qui vécut dans la première moitié du règne héracléopolitain, et qui avait autorité sur la troisième province de Haute

⁴³⁷ Nous avons déjà mentionné *supra* un passage de ce texte littéraire concernant la capacité de la Couronne de se garantir l'approvisionnement en granite.

⁴³⁸ Traduction d'après P. VERNUS, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Arles, 2010², p. 189 ; cf. J.Fr. QUACK, *Studien zur Lehre für Merikare*, p. 46-47.

⁴³⁹ Traduction d'après P. VERNUS, *op. cit.*, p. 192 ; cf. J.Fr. QUACK, *op. cit.*, p. 60-61.



Égypte, dut administrer la province voisine, dont le chef-lieu est Edfou, à cause de la mauvaise gestion qu'en avaient fait les gouverneurs locaux. Ces derniers avaient laissé leurs terrains à peine défrichés (*grgt*), sans organisation ni capacité productive⁴⁴⁰. La prise de pouvoir d'©*n≈.ty.fy* pourrait résulter de la volonté de la Couronne de rétablir l'ordre et d'améliorer la production – ce qui permettait à ce nomarque d'asseoir, dans le même temps, son influence en dehors de sa province d'origine.

Peut-être une ou plusieurs générations après le nomarque ©*n≈.ty.fy* de Moalla, dans la biographie du nomarque héracléopolitain d'Assiout β*ty* I, nous trouvons la confirmation de cette situation de difficultés économiques, de disette, dans le sud de l'Égypte, qui aurait caractérisée le début de l'époque héracléopolitaine. Il dit : *ir.n.(i) © n niwt tn ꜥm©w m pfw nn m"" mw* « J'ai fait un canal-©⁴⁴¹ pour cette ville, tandis que la Haute Égypte était dans un "mauvais état"⁴⁴² : on n'(y) voyait pas d'eau »⁴⁴³.

3.2.3. L'administration du Double Grenier à l'époque thébaine

⁴⁴⁰ *gm.n.(i) pr≈ww Útf mi grgt mkl" n iry.f m st-© βnnw βr s≈r n ðwr* « J'ai trouvé le domaine de Khouou inondé comme un terrain (récemment défriché) négligé par celui qui en avait eu la charge effective et ruiné sous la direction d'un misérable », cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 163-164, I,a,3 (inscription 2) ; pour la signification de l'expression *grgt* et son sens dans la biographie d'©*n≈.ty.fy*, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'adinsitration*, p. 60-61 ; *id.*, « Administration territoriale et organisation de l'espace en Egypte au troisième millénaire avant J.-C. : *grgt* et le titre ©(n)*f-mr grgt* », *ZÄS* 123, 1996, p. 116-138 et 12-123 notamment ; *id.*, « Considérations complémentaires à propos de *grgt* », *ZÄS* 124, 1997, p. 85-86.

⁴⁴¹ Sur © (), cf. W. SCHENKEL, *Die Bewässerungsrevolution im Alten Ägypten*, SDAIK 6, Mainz, 1978, p. 30, 33.

⁴⁴² Comme l'affirme M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 29, 7), il n'y a pas une traduction précise pour le terme *pfw* ().

⁴⁴³ *Siut* V, 6 ; H. BRUNNER, *Die texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut*, ÄgForsch 5, Glückstadt – Hamburg – New York, 1937, p. 65 ; W. SCHENKEL, *MHT*, § 57, p. 68.



Le notable thébain pr-ḥnꜣy de l'époque qui précède l'unification

L'organisation de l'administration centrale du début de la XI^e dynastie est peu connue, en partie à cause du manque de sources. Cependant, des preuves de la mise en place par les rois Antef qui gouvernent la Haute Égypte, ou par l'un de leur prédécesseurs, d'une institution d'ampleur étatique (à l'échelle du royaume thébain) en charge de la gestion de céréales, sont fournies par les titres que portent *pr-ḥnꜣy* sur sa stèle (cf. **fig.** ci-dessous)⁴⁴⁴. Il est *smr wꜣty* « ami unique », *sḥf n pr ḥf* « inspecteur du trésor » et *imy-rꜣ ḥnwt* « directeur du grenier »⁴⁴⁵. Le lieu de découverte du monument n'est pas connu, mais il provient sans doute de Haute Égypte et plus précisément de la région de Thèbes⁴⁴⁶.

Figure 15. Stèle du « directeur du grenier » thébain *pr-ḥnꜣy* (Caire CG 20013).

Bien que la graphie du titre *imy-rꜣ ḥnwt* dans la stèle ne soit pas très claire – le signe pour *ḥnwt* pourrait être confondu avec le signe  pour *hm*, mais il s'agit d'une forme schématisée de  – la lecture nous semble certaine. Ce qui intéresse avec ce dignitaire c'est l'association de son titre concernant le grenier avec celui du trésor (*sḥf n pr-ḥf*) ; cela rappelle la tradition institutionnelle de l'Ancien Empire, où les hautes charges, en rapport avec ces domaines, étaient le plus souvent entre les mains d'un même fonctionnaire éminent. Cela dénote une volonté de centraliser deux secteurs économiques importants qui n'étaient pourtant pas réunis au sein d'une

⁴⁴⁴ Il pourrait s'agir en effet d'un fonctionnaire du *ḥry-tp ꜣꜣ tp-rsy* « grand supérieur de Haute Égypte » Antef, le futur Antef I^{er}, lequel ouvre le moment d'élargissement du pouvoir politique de Thèbes dans la Haute Égypte.

⁴⁴⁵ Stèle Caire CG 20013.

⁴⁴⁶ Pour la provenance et la datatio vers le début de la XI^e dynastie, avant le règne d'Antef II, les éléments probants sont divers. Nous retenons ici l'emploi des signes , ,  et  ; cf. par exemple E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 834, n. 33. Une étude sur les ateliers de lapicides du début de la XI^e dynastie reste à faire.



gestion locale. En effet, dans les autres milieux provinciaux connus, de cette époque, le grenier et le trésor locaux ne sont pas des organismes remarquablement développés, et surtout ils ne sont pas mentionnés comme de véritables institutions auxquelles sont rattachées des membres choisis au sein de l'élite au pouvoir⁴⁴⁷.

Le fait que le titre ici ne désigne pas un Double Grenier (*ḫnwtj*)⁴⁴⁸ pourrait résulter du caractère récent de la dynastie thébaine ou du potentat régional, et de ses institutions qui gardaient encore probablement une spécificité propre aux provinces du début de la XI^e dynastie⁴⁴⁹.

Néanmoins, quelques récits biographiques permettent de savoir que Thèbes a très tôt mis en place un système à la fois de collecte des produits réclamés aux provinces conquises, et aussi de redistribution (cf. l'exkursus plus loin).

La documentation thébaine à l'époque de l'unification

⁴⁴⁷ Nous avons déjà au l'occasion de préciser que seulement les sources documentaires (les archives de Balat) prouvent la présence dans le milieu palatin provincial de responsables du trésor ou du grenier, sans qu'ils soient connus, pour autant, par des monuments funéraires ; cf. L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town and Its Archive », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 210-211. Sur les établissements de stockage dans le milieu palatin local voir *infra* § 11.3.

⁴⁴⁸ La manière dans laquelle le titre *imy-r* "ḫnwt" est écrit fait penser que la deuxième représentation du signe \square dans le texte appartient plutôt au *pr-ḫn*©y (« celui de l'atelier ») du personnage et non à un éventuel duel du terme *ḫnwt(y)*. Pour le nom *pr-ḫn*©y cf. également les remarques de E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 618, et ses corrections de *PN I*, p. 134 (14), 328 (23), et de Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 136. Sur ces noms, cf. également les exemples donnés par Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh*, HÄB 52, Hildesheim, 2012, p. 60. *Contra* W. WARD, *Titles*, p. 49, § 385.

⁴⁴⁹ *Contra* E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 618, n. 327, lequel cite en passant cette stèle (concernant une question d'onomastique) comme étant du Moyen Empire ; par ailleurs, il fait référence au fait que l'emploi de la postule et du signe de la ville ensemble, dans les stèles thébaines, ne se trouve pas avant Montouhotep II, cf. *ibid.*, p. 834, n. 33.



Avec l'essor de la dynastie thébaine à l'époque de l'unification sous Montouhotep II, a lieu un changement formel majeur : l'établissement de la gestion centralisée des ressources du pays – notamment de l'institution du Trésor et du Grenier – est instituée en empruntant le langage administratif de l'Ancien Empire et du règne héracléopolitain. Ainsi, le titre *imy-r“ ꜥnwty* – avec l'emploi du duel – qui relève de la gestion des céréales et des fruits à l'échelle nationale, devient à cette époque prépondérant parmi les charges des notables les plus éminents.

Trois dignitaires connus portent ce titre :

- i) Le vizir *d“gi* (sous Montouhotep II). Dans sa titulature le titre « directeur du Double Grenier » apparaît dans la séquence suivante : *imy-r“ prwy nbw, imy-r“ prwy ðf, imy-r“ niwt, imy-r“ sqbbwy, imy-r“ ꜥnwty, imy-r“ ddt pt qm“t t“ (...)*⁴⁵⁰ ;
- ii) Le *imy-r“ pr (wr)* « (grand) intendant »⁴⁵¹ *bw“w/mnÚw-Ïtp* (sous Montouhotep II). Le titre « directeur du Double Grenier » apparaît dans la séquence suivante : *ꜥtmty bity, smr w©ty, imy-r“ pr, imy-r“ ꜥnwty, imy-r“ prwy-Ïf, imy-r“ ipt nbt m ꜥm© t“-mÏw*⁴⁵² ;
- iii) Le *imy-r“ pr (wr)* « (grand) intendant » *Ïnnw* et successeur de *bw“w/mnÚw-Ïtp* (règnes de Montouhotep II et Montouhotep III). Le titre « directeur du Double Grenier » apparaît dans la séquence suivante : *ꜥtmty bity, smr w©ty, imy-r“ ntt iwtt, imy-r“ Ïwwt-nÚr, imy-r“ ꜥnwt(y) prwy-Ïf, imy-r“ ©b wÏmw (ꜥw nꜥmt), imy-r“ pr wr*⁴⁵³.

⁴⁵⁰ Inscriptions de la tombe thébaine TT 103 (PM I:2, 217) ; N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, pl. 32 ; cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 10-11, § I.2.

⁴⁵¹ Sur ce titre *imy-r“ pr* et son évolution en *imy-r“ pr wr* à la XI^e dynastie, cf. *infra* § 4.3, p. 450 et *seq.*

⁴⁵² Cercueil du Musée du Caire CG 28027 ; cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 80, § III.1.

⁴⁵³ Voir l'inscription Ouadi Hammamat 114, l. 1-3 (Montouhotep III) ; cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 81, § III.2.d.



Le titre *imy-r“ ꜥnwty* entre dans la titulature des deux premiers *imyw-r“ pr (wr)* « (grands) intendants » connus de la XI^e dynastie (cf. ci-dessus § ii, iii), fonctionnaires parmi les plus haut placés dans l'échelle hiérarchique de l'administration thébaine⁴⁵⁴. Ils gèrent, entre autres, le Trésor (*imy-r“ prwy ðf*) et portent des titres relatifs à la régie financière (voir par ex. *imy-r“ ipt nbt m ꜥmꜣ t“ m̀w* « directeur de tout compte de Haute et de Basse Égypte »).

Le titre est également attribué au premier vizir de l'époque de Montouhotep II (*supra* n° i), *d“gi*, ayant eu, comme ses homologues de la fin de l'Ancien Empire, une autorité générale sur l'ensemble des institutions économiques (le Trésor [de l'argent], le Trésor [de l'or], le Grenier, el Garde-manger). Il est suivi d'une épithète faisant écho à une désignation de la fin de l'époque memphite : *imy-r“ ddt pt qm“t t“* « directeur de ce qui est donné par le ciel et créé par la terre »⁴⁵⁵, qui confie au fonctionnaire le contrôle sur l'ensemble des ressources du pays⁴⁵⁶. Le titre *imy-r“ ꜥnwty* continuera d'être attribué aux fonctionnaires de haut rang encore durant XII^e dynastie⁴⁵⁷, au Nouvel Empire⁴⁵⁸ et aux époques suivantes.

⁴⁵⁴ Sur l'émergence de cette figure dans la société de la cour thébaine, cf. *infra* ; cf B. BOHLEKE, *op. cit.*, p. 21-24.

⁴⁵⁵ Sur la naissance de cette expression comme épithète ou spécification de titres, cf. H.G. FISCHER, dans *Varia Nova*, p. 32.

⁴⁵⁶ Au Moyen Empire l'expression *ddt pt qm“t t“* sera employée d'ailleurs dans les invocations d'offrandes pour indiquer l'universalité des biens qui peuvent être versés aux défunts, cf. en dernier lieu D. STEFANOVIC, H. SATZINGER, « An Early 12th Dynasty “Appeal to the Living” (Stela Musée Rodin Inv. No. Co 1305) », *CdE* 89, 2014, p. 28-33 et n. 9 notamment.

⁴⁵⁷ Non parmi les vizirs, mais les « grands intendants » (*imy-r“ pr wr*) ou les « directeurs des choses scellées » (*imy-r“ ꜣtmt*) ; cf. par exemple les grands intendants de l'époque de Sésostri I^{er} : *Îrw* (stèle Ouadi el Houdi n° 143), *in-it.f* (stèle Louvre C 167), *s“-nfrt* (statue dans L. HABACHI, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, p. 92, doc. 67) ; et voir le « directeur des choses scellées » (puis probablement vizir) *mntw-Îtp*, toujours de l'époque du roi Sésostri I^{er} (voir la stèle Caire CG 20539, recto, l. 18, et la stèle de Naga el-Girgawi dans Z. ŽABA, *The Rock Inscriptions of Lower Nubia, Czechoslovak Concession*, Prague, 1974, p. 109-115). – Pour le titre de *imy-r“ ꜥnwty* au Moyen Empire, cf. également W. WARD, *Index*, p. 49, § 385-387 ; B. BOHLEKE, *The Overseers of Double Granaries*, p. 27-37 ; W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 3-4.

⁴⁵⁸ Pour le Nouvel Empire, nous avons déjà mentionné la thèse inédite de B. BOHLEKE, *The Overseers of Double Granaries*.



Excursus : taxation et redistribution par la Couronne durant la XI^e dynastie

Si l'on ne devait s'en tenir qu'aux seules attestations des titres pour définir le rôle économique centralisateur de Thèbes, on passerait à côté de documents qui témoignent de la mise en place d'un système de taxation et de redistribution existant avant l'unification du pays, malgré l'absence de *imy-r* " *ḫnwty* au début de la XI^e dynastie. Les récits biographiques de certains dignitaires montrent clairement que l'administration centrale de Thèbes se préoccupe très tôt de créer un système d'approvisionnement des ressources à travers l'envoi d'agents de la Couronne en dehors de la capitale (cf. *infra* notamment § 3.2.3, l'excursus). Ces derniers revenaient à la Résidence avec des *inw* « provisions, tributs »⁴⁵⁹ ou *g*"*wt* « approvisionnements, fournitures, tributs »⁴⁶⁰. Les élites locales semblent à ce

⁴⁵⁹ Le terme *inw* est traditionnellement entendu, d'après les scènes des monuments funéraires de l'Ancien Empire, comme les biens agricoles destinés au seigneur ou au roi : ces biens sont vus – *m*" – et enregistrés – *ip* – par eux ou par leurs intendants ; cf. E. BLEIBERG, *The Official Gift in Ancient Egypt*, Norman – London, 1996, p. 46-53. Or sur l'emploi des termes *inw* et *g*"*w* voir récemment S. KUBISCH, « Überblick über die Terminologie der Abgaben in den altägyptischen Schriftquellen vom Alten bis zum Neuen Reich », dans H. KLINKOTT, S. KUBISCH, R. MÜLLER-WOLLERMANN, éd., *Geschenke und Steuern, Zölle und Tribute : antike Abgabenformen in Anspruch und Wirklichkeit*, CHANE 29, Leiden, 2007, p. 65-85, mais l'étude lexicographique n'est pas exhaustive ni donc définitive.

⁴⁶⁰ Le terme *g*"*wt* désigne un « ballot d'étoffe », utilisé pour stocker des biens (comme par exemples les tissus, d'après P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 376), mais il prend rapidement le sens de « tribut, approvisionnement » comme l'a bien mis en évidence E. EDEL, « Zur Lesung und Bedeutung einiger Stellen in der biographischen Inschrift S"-*rnpwt*'s I. », *ZÄS* 87, p. 104-107, dans son « Exkursus ». Souvent il s'agit de biens apportés par les étrangers du Sud, mais ces « paquets » proviennent aussi des domaines ruraux égyptiens ; et, par exemple, on sait, depuis les décrets coptes, que des *g*"*wt* « tributs » étaient rapportés annuellement aux institutions, et faisaient partie vraisemblablement des *db*"*l**w* « nécessaires » de la Maison de Vie ; voir *Urk.* I, 286, l. 11 (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 118, § XI et n. 14 à la p. 122, Coptus C) et *Urk.* I, 289, l. 8 (= H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 137, § IV, Coptus D, fragment A). – Selon *HannigLexika* IV, p. 1364 et *HannigLexika* V, p. 2588, le terme *g*"*wt* signifie « Fourrage, Proviant ». Sur le terme, cf. également W. SPIEGELBERG, *Hieratic Ostraka and Papyri Found by J.E. Quibell in the Ramesseum, 1895-6*, London, [1898], pl. 42, A2, l. 2 (où il y a la mention de *knmt* et de *g*"*wt* de *t*"-*ḫn-nfr*).



moment encore exercer un rôle passif dans ce contexte, du moins dans un premier temps.

Un passage du texte biographique de *fmi*, qui vécut au début du royaume thébain et qui se chargea de la collecte de l'impôt du nome thinite, illustre ce point :

iw b“k.n.(i) w“w“tyw n Ìry-tp nb ≈pr m sp“t <t>n in.n.(i) g“wt m t“-wr iw.(i) Ìs.k(w) Ìr.s
 « J'ai (également) imposé/taxé les habitants de Ouaouat pour chaque chef émergeant dans cette province, après avoir apporté les **approvisionnements** du nome thinite : j'ai été loué pour cela. »

(Stèle New York MMA 65.107, l. 5-7 ; T.G. ALLEN, *AJSL* 38, 1921, p. 55-62 ; H. GOEDICKE, *JNES* 19, 1960, p. 288-291).

Autre exemple avec le « directeur des choses scellées » *ÚÚi* (entre les règnes de Antef II et Antef III) qui mentionne sa responsabilité dans l'apport des produits à la Résidence⁴⁶¹ :

≈tmt m-©.(i) ßr fb©wt.(i) m stpw n nfrt nbt innt n Ìm n nb.(i) m ÷m© m t“-m Ìw m s÷r nb n s≈m≈-ib m inw n t“ pn mi qd.f n snfw.f ≈t≈t t“ pn innt n Ìm n nb.(i) m-© Ìq“w Ìryw-tp d÷rt n snfw.f ≈t≈t ≈“swt
 « Les choses scellées étaient sous ma responsabilité, sous mon sceau, en tant que le meilleur de toutes choses qui étaient apportées à la Majesté de mon seigneur de Haute et de Basse Égypte, sous forme de tout produit de ravissement, en tant que **approvisionnements** de ce pays tout entier à cause de la crainte qu'il inspire à travers ce pays, et ce qui était apporté à la Majesté de mon seigneur venant des chefs (et ?) supérieurs du désert, à cause de la crainte qu'il inspirait à travers les terres étrangères. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 5-6 ; BLACKMAN, *JEA* 17, 1931, p. 56-57 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 15-16 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 103-107).

Pour assurer la récolte des biens en province, il semble que les capitales memphite et héracléopolitaine aient eu recours aux nomarques. De plus, la dynastie héracléopolitaine avait établi un nouveau type d'unité administrative au caractère

⁴⁶¹ L'exemple est cité également par E. BLEIBERG, *The Official Gift*, p. 56.



économique, le district *w* : une réforme qui aura ses prolongements par la suite⁴⁶². En revanche, au début de la XI^e dynastie, lorsque les rois Antef conquièrent une grande partie de la Haute Égypte, ils n'ont pas encore tissé des liens de vassalité solide avec les potentats locaux. Aussi, ils se servent plutôt de différentes figures d'agents royaux (des envoyés de la Couronne), les "Úw « gardiens (de localités ou de provinces) », pour collecter probablement l'impôt décrétée par l'administration centrale (les lois-*hp*)⁴⁶³.

Si à partir de la dynastie héracléopolitaine le *imy-r* " *tmt* était responsable du stockage et de la gestion palatine des biens manufacturés comme le *imy-r* " *pr-İf* naguère, le *imy-r* " *pr wr* « grand intendant » exerce quant à lui toutes charges qui concernent l'administration des ressources naturelles du pays (cf. *infra*) à l'époque de l'unification de l'Égypte. Ainsi, il est lui aussi responsable des taxations. Nous retrouvons donc dans la biographie de ces intendants de la Couronne, des références faites aux taxations qu'ils mettent en place. Par exemple, le « grand intendant » *İnnw* (Montouhotep II/Montouhotep III) indique qu'il a été chargé de prélever les tributs (*b* " *k*) de Thinis et du dixième nome, l'Aphroditopolite.

La taxation était aussi imposée aux populations étrangères installées aux marges du pays. Dans un texte historique – l'inscription de Deir el-Ballas de Montouhotep (II ?) – le récit royal, bien qu'assez sibyllin sur ce point, atteste que les populations nubiennes et méridionales ont dû, elles aussi, payer des tributs (*b* " *k*) à Thèbes⁴⁶⁴ :

(...) *β* " *m rmn ir.n.sn ©n~nÚr w© nb im İr f " f " f b " k.tw ©.f tp-im.s (m) (...)*

⁴⁶² Sur le domaine-*w*, cf. *infra* § 5.1.3.

⁴⁶³ Sur ce rôle des fonctionnaires-Úw, cf. *infra* § 8.1.

⁴⁶⁴ Pour une discussion plus générale sur la signification économique de la phrase concernée, cf. J.C. DARNELL, « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 98-102.



« (...) (en) prosternation. C'est après que son district y⁴⁶⁵ ait été asservi (ou taxé), que chacun de ceux-ci a fait un serment sur sa tête (...). »⁴⁶⁶

(Fragment Berkeley PAHMA, Box D 136, ligne x+10)⁴⁶⁷.

Dans la chapelle de *ka* de Montouhotep II a Dendara, il y a la mention de tributs *g''wt*. Il s'agit de dons des populations assujetties (*b''k*), des terres du Sud, la Nubie, et l'arrière-pays :

b''k n''syw : (...) g''(w)t rsy(w) mf''w w''w''t Úm''w p''ww

« Asservir les nubiens : (...) les tributs-*g''wt* du Sud, de Médja, de Ouaoouat, de Tjémehou et des régions-*péhou*. »

(L. HABACHI, « King Nebhetepre Mentuhotp », *MDAIK* 19, p. 22, fig. 6)⁴⁶⁸.

Avec les dernières inscriptions mentionnées, nous sommes déjà à l'époque de la consolidation des frontières et de la réunification de l'Égypte. Le thème de l'apport de tributs ou de l'approvisionnement de la capitale par les provinces perd à cette

⁴⁶⁵ Selon J.C. DARNELL, *loc. cit.*, l'expression *tp-im.s* doit être comprise : « auprès/dévant Thèbes » ; le suffixe *.s* serait un pronom en référence à cette ville.

⁴⁶⁶ Le passage n'offre pas de solutions complètement satisfaisantes. L'inscription conservée est la suivante :  , notre traduction suit celle de J.C. DARNELL, *op. cit.*, p. 91-92 (« [...] bent arms. That they took a divin oath, each one thereof, upon his head, was so that his district might be taxed before her ») avec un commentaire philologique exhaustif ; cf. cependant H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, pl. 113 (« with arm bent. They made the "oath of the god", everyone therein upon his head, and the subjugated man therein was put to work »).

⁴⁶⁷ Cf. J.C. DARNELL, « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 91-92, pl. 8-9 ; voir également H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 112-113, doc. 45, fig. 16b et pl. 37.

⁴⁶⁸ Première colonne derrière le roi ; voir également le commentaire de L. POSTEL, *Protocole des souverains égyptiens et dogme monarchique au début du Moyen Empire : Des premiers Antef au début du règne d'Amenemhat I^{er}*, MRE 10, Turnhout, 2004, p. 136, n. 613 et p. 321, pour la disposition de la légende.



époque graduellement de valeur face à la propagande militaire que, dans les monuments royaux, met en exergue notamment la sécurisation des frontières.

Jusqu'à présent nous avons pris en considération des témoignages concernant l'assujettissement du territoire mis en œuvre par la Couronne à travers des *impositions*. Un autre type de rapport de la Couronne avec le pays est attesté. Dès les rois Antef, il est mis en place un système de *redistribution* sur le modèle des prêts faits entre les provinces, connus déjà avant l'essor du pouvoir de Thèbes. Cela est illustré par le témoignage du *imy-r* « directeur des troupes » *f'ri* (sous Antef II). Après qu'il eut combattu contre les Héracléopoliains auprès de Thinis, Antef II avait fait en sorte qu'il remonte le Nil – vers Thèbes – pour ensuite distribuer « des aliments en céréales de Haute Égypte pour tout le pays, d'Éléphantie au sud, à l'Aphroditopolite au nord » (*rd.n lq" β d.(i) r irt w{~}<n>mt*⁴⁶⁹ {<n> t" <p>n} *nt it-φm* <n t" pn ?>⁴⁷⁰ *mi qd.fr sy (?) r "bw ml̄t r w"ft*)⁴⁷¹.

Sur la stèle du grand intendant *Innw* dont nous avons mentionné plus haut qu'il était en charge de la taxation des provinces thinite (VIII^e province de Haute Égypte) et l'aphroditopolite (X^e province de Haute Égypte) sous le règne de Montouhotep II – tandis que *f'ri* (sous Antef II) les ravitaille – le texte fait référence à sa responsabilité dans l'approvisionnement des provinces de Haute Égypte en bétail. Cela témoigne de l'affirmation du pouvoir centralisateur de Thèbes, à l'échelle nationale⁴⁷² :

⁴⁶⁹ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, e).

⁴⁷⁰ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, f) ; cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 19, l. 5.

⁴⁷¹ Stèle Caire T.R 12/4/22/9 – JdE 41437 (W.M.FI. PETRIE, *Qurneh*, BSAE 16, London, 1909, p. 3, 16-17, pl. 2, bas, 3, bas J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 14, § 18 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, doc. 72 ; en dernier lieu L.D. MORENZ, « Die schmähende Herausforderung des Thebaners *farj an βtyi* », *WdO* 29, 1998, p. 5-20, fig. 1 à la p. 7, avec bibliographie).

⁴⁷² Ce personnage a exercé ses fonctions durant les premières phases du règne de Montuhotep II, quand ce dernier portait le nom de *nb-Ītp-r* et avait déjà reconquis la plupart des provinces de la Haute Égypte, plus les Oasis.





nḥb.n(i) spꜣwt ꜥmꜣ m iḥw [ꜣnḥwt]

« J'ai approvisionné les nomes de Haute Égypte en gros bétail, [petit bétail, etc.]. »

(Stèle de *Ḥnnw*, New York MMA 26.3.217 = W.C. HAYES, « Career of the Great Steward Henenu », *JEA* 35, 1949, p. 46, pl. 4, l. 4).

Ces témoignages illustrent parfaitement les mécanismes de centralisation et de redistribution économique mis en place par l'administration de l'État dans les débuts de la dynastie thébaine.

3.2.4. Remarques conclusives sur le Double Grenier

Pour conclure cette enquête sur le Double Grenier, on a constaté que l'utilisation du titre de *imy-rꜣ ꜥnwtj* à l'époque du roi Montouhotep II n'est pas un élément de discontinuité au regard de l'histoire institutionnelle de la Première Période intermédiaire, mais qu'il résulte du prolongement de la tradition institutionnelle memphite, puis de l'expérience politique d'Héracléopolis au niveau étatique.

À l'époque héracléopolitaine, la Résidence à Héracléopolis, aussi bien que la nécropole royale de Memphis, sont des pôles dans la gestion des céréales au niveau étatique. Nous avons constaté, avec l'exemple de *sbk-wsri*, un courtisan inhumé à Héliopolis, la continuation de la gestion du grenier pour la Couronne à la fin de la dynastie héracléopolitaine, dans un contexte proche de la capitale mais tout de même provincial. Par ailleurs, à Héliopolis, la distribution des offrandes divines et donc la gestion du grenier étaient sans doute une affaire de haute importance pour l'État, dès l'Ancien Empire. De même, le titre *imy-rꜣ ꜥnwtj* est attribué à Thinis au responsable de l'approvisionnement du temple en offrandes. À Akhmim, le vizir *bꜣwi* est quant à lui « directeur du Double Grenier des offrandes divines », signe que la charge de *ꜥnwtj* connaît une provincialisation dans son emploi, similaire à celle



qui était connue à l’Ancien Empire, mais ici le rapport institutionnel semble lié plus spécifiquement aux relations entre le Grenier et les temples locaux.

Du reste, il s’avère qu’entre la VIII^e dynastie et le règne héracléopolitain, les élites locales du sud deviennent moins impliquées officiellement ou explicitement dans ce domaine administratif, bien que le cas du titre *imy-r“ it ꜥm* « directeur de l’orge de la Haute Égypte » porté par certains nomarques, à Deir el-Gebrawi et Ahkmim, témoigne de l’importance du secteur agricole, suivant la tradition de l’Ancien Empire.

Les modalités du rapport entre la capitale et les provinces dans l’approvisionnement et la taxation ne sont néanmoins que très peu mentionnées. Seuls quelques cas exceptionnels attestent la persistance de ces rapports, et essentiellement à travers l’analyse des titres. Les guerres, mais aussi les difficultés climatiques de la fin du III^e millénaire ont sans doute été des facteurs qui ont concouru à appauvrir ces provinces – surtout les provinces méridionales – en redéfinissant de fait l’importance du rôle économique légué à ces localités par la capitale. Mais, en général, on observe tout de même que l’appareil de distribution et de récolte des produits du grenier ne disparaît pas complètement.

Voyons à présent à quel niveau se situe le *sqbbwy*, une autre institution en rapport avec la répartition des biens, dans le schéma institutionnel de l’administration centrale.



3.3. Le Double Garde-manger

Très peu étudiée, cette institution dite littéralement la « (Double) Salle fraîche ou « (Double) Lieu frais », qui avait plus particulièrement une fonction de « (Double) Garde-manger », mérite néanmoins d'être mentionnée et sa fonction précisée, bien qu'elle ne soit pas considérée habituellement comme faisant partie des ministères des services centraux⁴⁷³. La présence de fonctionnaires responsables de cet établissement et de ses activités, tant à la province que dans la nécropole memphite, est attestée à la Première Période intermédiaire ; c'est très clair à la XI^e dynastie notamment, où cette charge fait partie des attributions même d'un très grand homme de l'État.

Nous commençons par définir la fonction de l'institution et appréhender la place qu'elle tient dans le domaine économique de l'époque, avant d'établir une liste des attestations.

3.3.1. Les fonctions de l'établissement dit *sqbb*

Dès l'Ancien Empire⁴⁷⁴, il existe des directeurs (*imy-r*'), des inspecteurs (*sif*), des sous-intendants (*imy- \approx t*)⁴⁷⁵ et des administrateurs (*\approx rp*) rattachés au *sqbb* (𓆎𓆏𓆐𓆑𓆒) ⁴⁷⁶ : un substantif tiré du verbe *sqbb* « rafraîchir »⁴⁷⁷. L'idée énoncée auparavant selon laquelle la fonction des membres de cette institution « consistait sans doute à

⁴⁷³ Par exemple, l'étude de cette institution n'apparaît pas de manière autonome dans N. STRUDWICK, *The Administration in the Old Kingdom*.

⁴⁷⁴ Des fonctionnaires en rapport avec cette institution sont connus vers la fin de l'Ancien Empire, puis encore au Moyen Empire (W. WARD, *Index*, p. 46, § 361-362 ; cf. H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 53, § 361).

⁴⁷⁵ Plus rare, cf. S. HASSAN, *Giza VI*, p. 73, § 7, fig. 59 (= D. JONES, *Index*, p. 298, § 1088).

⁴⁷⁶ Cf. H.G. FISCHER, « The Butcher *p \dot{l} -r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 177 (pour une liste sommaire de fonctionnaires rattachés à cette institution à l'Ancien Empire) ; voir en dernier lieu D. JONES, *Index*, p. 237-239 (§ 873-875) et *passim*, et Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 55 (pour une liste exhaustive de fonctionnaires en charge de la *sqbbwy* au III^e millénaire et leurs titres).

⁴⁷⁷ *Wb* IV, 304, 6-305-8.



surveiller l'aération et les arrosages destinés à maintenir la fraîcheur dans le palais royal, ou à préparer le bain du roi »⁴⁷⁸ est maintenant à abandonner.

Le terme – écrit fréquemment avec le déterminatif □ – désigne un véritable établissement ou un département. On a d'abord cru qu'il s'agissait d'une « salle de bain »⁴⁷⁹ d'après le *Conte de Sinouhé*, où le protagoniste déclare : « Je fus installé dans une maison de fils de roi, dans laquelle se trouvaient des richesses. On y comptait une salle de bain (*sqbb*), avec des miroirs (litt. effigies de l'horizon), et des objets précieux fournis par le Trésor : des vêtements de lin royal, de la myrrhe, de l'huile à onction »⁴⁸⁰.

Il est vrai que l'administration du *sqbb* est souvent associée à celle du *f't* « vestiaire »⁴⁸¹, aux tissus *sꜥrw*⁴⁸², et au *pr dw't* « la maison du matin »⁴⁸³, où l'on se charge de l'habillement et du service matinal du souverain⁴⁸⁴. Cette association est attestée également par les titres de deux notables de la Première Période intermédiaire qui portent les titres *iry nfr-ì't* et *ìry-tp f't* (cf. *infra* les exemples ii et iv). Cependant, nous préférons comprendre cet établissement comme l'endroit de

⁴⁷⁸ G. JEQUIER, *Tombeaux de particuliers contemporains de Pepi II*, Le Caire, 1929, p. 27.

⁴⁷⁹ Cf. R. FAULKNER, *Concise Dictionary*, p. 249 (« bathroom ») ; W. DECKER, *LÄ I*, col. 598-599, n. 10, s.v. « Bad ».

⁴⁸⁰ Traduction de P. GRANDET, *Contes de l'Égypte ancienne*, Paris, 1998, p. 33 ; cf. A.H. GARDINER, *Notes on the Story of Sinuhe*, Paris, 1916, p. 110-111, pour un commentaire.

⁴⁸¹ *ìry-tp f't* ; cf. *inter alia* : *wni* (= stèle Caire CG 1619), *dr-snf* (= G. JEQUIER, *Tombeaux de particuliers*, p. 110), *idi/tp-m-©n* (= G. JEQUIER, *op. cit.*, p. 9-21), *©-b" w-βnmw* (= G. JEQUIER, *Le monument funéraire de Pépi II*, III, pl. 52).

⁴⁸² *imy-r" sꜥrw nswt* ; cf. la stèle Caire CG 1484 de *nn-≈ft-k"*.

⁴⁸³ *ìry-sꜥt" n pr dw"t* ; cf. la stèle Caire CG 1484 de *nn-≈ft-k"*, et dans la tombe de *mrrì* (= W.V. DAVIES *et alii*, *Saqqâra Tombs. I, The Mastabas of Mereri and Wernu I*, ASE 36, London, 1984, p. 6, [22]), puis de *mrr-w(i)-k"* (= C.M. FIRTH, B. GUNN, *Teti Pyramid Cemeteries*, p. 133, § 37), et *iꜥfi/twts* (= J. CAPART, *Une rue de tombeaux à Saqqarah*, Bruxelles, 1907, pl. 73).

⁴⁸⁴ Sur le rapport entre ces éléments, la *sqbb* et l'habillement, cf. Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 55-56.



stockage et de gestion des produits périssables, surtout alimentaires (d'où la traduction « garde-manger »)⁴⁸⁵.

Un titre attesté à la V^e dynastie témoigne même de la présence, dans le Garde-manger, de dispositifs de cuisson : *imy-r"fst sqbbwy pr ©* « directeur de la cuisine de la Double Salle fraîche du palais »⁴⁸⁶. En tant que lieu frais, le *sqbb* peut être mis en rapport aussi avec des activités d'abattage⁴⁸⁷. Dès lors, il semble que le Trésor et le Garde-manger se partageaient la gestion de produits d'origine animale. Le Trésor conservait et distribuait des graisses d'origine animale comme l'huile-*mrît* – bien que nous les trouvons nommés parmi les produits indiqués dans le *sqbb* décrit dans le Conte de Sinhué⁴⁸⁸. Le lieu que les Égyptiens appelaient littéralement *sqbb* « salle fraîche » et que nous interprétons donc comme « garde-manger » servait à stocker en particulier les produits comestibles hautement périssables, dont des aliments à base de viande ; d'autres produits étaient le pain ou le vin de dattes. Cette fonction est confirmée par la biographie de *Îr-≈wf* d'Éléphantine (VI^e dyn.) où il est mentionné un dignitaire envoyé par la Résidence comme responsable du garde-manger palatin qui amène au gouverneur d'Éléphantine des produits de ce type : « Or, quand ce

⁴⁸⁵ Cf. *Wb* IV, 305, 12 ; cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 175-178 (« cool storeroom »). – Selon W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 66, dans ce lieu qu'il appelle *Kühläuser*, on y conserve les légumes.

⁴⁸⁶ Récipient d'offrande Caire CG 1349 (= D. JONES, *Index*, p. 136, § 531).

⁴⁸⁷ Cf.  dans A. MARIETTE, G. MASPERO (éd.), *Les mastabas de l'Ancien Empire : fragment du dernier ouvrage de A. Mariette*, Paris, 1889, p. 160 ; cf. en dernier lieu H.G. FISCHER, « The Butcher *pî-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 176.

⁴⁸⁸ P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 254-255 ; cf. en dernier lieu S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 203-204. – Sur l'origine des huiles, voir en général M.A.H. SHIMY, « La préparation des parfums et des substances parfumées dans l'ancienne Égypte », *Memnonia* 9, 1998, p. 201-237, et M. SERPICO, R. WHITE, « Oil, Fat and Wax », dans P.T. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 407-422 notamment (gras et huiles animaux). – Cependant, l'huile, comme la gras bovin utilisé par exemple comme combustible des lampes (P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 255, 351) était préparé et entreposé autrefois dans une chambre spécifique dite « maison de la graisse de bœuf » *pr ©f* (P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir* X, p. 341).



serviteur arriva à la Résidence, on fit venir le [prince ?], ami unique, directeur de la salle fraîche Khouni à ma rencontre, sur des bateaux chargés de vin de dattes (*bnit*), de pain-*mesouq* et bière »⁴⁸⁹.

Or, le Trésor, le Grenier et le Garde-manger étaient peut-être des institutions ayant des rapports étroits en ce qui concerne le type de produits qui leurs étaient associés, mais chacun avait, évidemment, sa spécialisation. Le Grenier stockait les matières premières, pour la fabrication par exemple des pains (ex. les céréales) et des boissons (ex. les fruits). Les matières grasses qui ne nécessitaient pas d'être conservées dans un lieu spécial, comme les baumes, pouvaient, quant à elles, être envoyées et conservées dans le Trésors ou dans d'autres établissements techniques comme le « département de la graisse de bœuf ». Le Garde-manger était lié enfin à la gestion des produits alimentaires nobles, ceux-ci étaient destinés par exemple aux repas de cour ou cultuels. Certains titres en témoignent : le dignitaire *grf* de l'époque héracléopolitaine (cf. l'exemple *infra* ii) fait suivre à son titre de « directeur du Double Garde-manger », celui de *imy-r" ©bw-r" nswt nb ddw pt qm"t t"* « directeur de chaque repas du roi que le ciel donne et la terre crée »⁴⁹⁰. Au Moyen Empire, il existe même le titre *imy-r" sqbbwy ©bw-r" nswt* « directeur du Double Garde-manger du repas du roi » qui explicite ce lien⁴⁹¹.

⁴⁸⁹ *Urk.* I, 127, l. 11-15. Pour la traduction, cf. A. ROCCATI, *Litterature historique*, p. 206.

⁴⁹⁰ Sur ce dernier titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 55, § 267 ; cf. *ibid.*, p. 53-55, § 263-266, pour des variantes ; en particulier, voir l'étude de P. DORMAN, « A Note on the Royal Repast at the Jubilee of Amenhotep II », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 455-470, avec une référence également au *sqbb*, cf. *ibid.*, p. 462 et *passim*. Remarquons par ailleurs que selon N. STRUDWICK, *Administration*, p. 256, 259, l'administration du repas royal s'insère dans l'administration du Grenier, mais il s'avère qu'il n'y a pas de spécialisation dans ce sens au III^e millénaire, cf. P. DORMAN, *ibid.*, p. 459.

⁴⁹¹ Stèle Leyde S.44 (= P. BOESER, *Beschreibung der Aegyptischen Sammlung*, pl. 7) ; cf. W. WARD, *Index*, p. 46, § 361, mais avec une correction à apporter (cf. P. DORMAN, *op. cit.*, p. 462, n. 52) : pour une lecture correcte voir donc K. PIEHL, *Inscriptions hiéroglyphiques recueillies en Europe et en Egypte (III^e série)*, Leipzig, 1895, p. xxv.



Cet établissement économique était un département administratif de la Couronne car les titres des fonctionnaires qui y étaient attachés sont pourvus en général de la spécification *pr* ©“ « palatin »⁴⁹². Par ailleurs, la disposition rigoureuse et complète d’une hiérarchie des fonctions, montre l’importance que représentait le Garde-manger dans l’appareil bureaucratique de l’État (les échelons *imy-r*“ > *sîf* > *imy-ꜣt* attestés sont typiques de la gestion d’institutions complexes et autonomes comme les temples locaux ou le trésor de l’État par exemple). De plus, l’emploi fréquent du duel (*sqbbwy*)⁴⁹³ reflète le langage administratif de l’État, qui utilise la dualité pour désigner les institutions palatines et son secteur d’activités en général, telles que le Double Trésor et le Double Grenier⁴⁹⁴. En ce sens, le Double Garde-manger semble posséder une importance et une complexité de gestion comparable à celle du Double Trésor et du Double Grenier qui est étatique, bien qu’il soit difficile de définir son rôle par rapport à ces derniers.

3.3.2. Les responsables du *sqbbwy* à la Première Période intermédiaire

Aucun agent des échelons inférieurs de l’administration du *sqbbwy* n’est attesté pour la Première Période intermédiaire. En revanche, plusieurs responsables – *imy-r*“ – de cet établissement sont connus entre le règne de la dynastie héracléopolitaine et celui des premiers rois thébains. Pour ce qui concerne la VIII^e dynastie, en l’état actuel de la documentation, aucun titulaire n’est attesté.

Les directeurs du Double Garde-manger à Memphis (IX^e-X^e dyn.)

i. Durant la dynastie héracléopolitaine, un détenteur du titre *imy-r*“ *sqbbwy* fut inhumé dans la nécropole de Saqqara auprès de la pyramide de Téli ; il s’appelle

⁴⁹² D. JONES, *Index*, p. 237-238, § 873, 875.

⁴⁹³ D. JONES, *Index*, p. 237-239, § 874-875.

⁴⁹⁴ Sur l’emploi adjectival et intensif du duel, employé pour désigner les institutions, cf. A.H. GARDINER, *Egyptian Grammar*, Oxford, 1957³, § 49 ; et en rapport au terme *sqbbwy*, cf. P. DORMAN, « A Note on the Royal Repast at the Jubilee of Amenhotep III », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 460, n. 38.



≈nw *Ïry-ib*. Il porte les épithètes : *sfm sfmt w©ty* « celui qui écoute ce qu'il est le seul à écouter », *mty n s* « surveillant de phylé » et *im*“-© « gracieux de bras ». Le dignitaire opérait sans doute dans le complexe funéraire royal, sous les ordres du responsable de la Chancellerie, du Double Trésor et du Double Grenier appelé ≈nw⁴⁹⁵.

ii. Un second dignitaire qui pourrait dater de l'époque héracléopolitaine et fut inhumé dans la nécropole de Téli est appelé *grf*. Il porte le titre *imy-r*“ *sqbbwy pr* ©⁴⁹⁶. Il est également le responsable du repas royal (*imy-r*“ ©*bw-r*“ *nswt nb ddw pt qm*“*t t*“) ainsi que *Ïry-s#t*“ *n nswt m st.f nbt* « préposé aux secrets du roi dans tous ses lieux (d'offrande ?) ». Quant au titre *iry nfr-l*“*t* « préposé au diadème », il lui confère un rôle dans l'habillage rituel au palais.

Les directeurs du Double Garde-manger en province (IX^e-XI^e dyn.)

Deux détenteurs de la fonction de *imy-r*“ *sqbbwy* « directeur du Double Garde-manger » sont attestés en province à la fin de la Première Période intermédiaire. Ils sont connus par deux monuments issus de la province de Thinis. Mais, si l'un d'eux était très probablement en fonction dans cette localité, ce n'est pas le cas du second qui était nomarque de la X^e province. Il est difficile, en l'état, de leur attribuer une appartenance « politique ». Ils pourraient avoir été en service sous l'autorité d'Héracléopolis à la X^e dynastie, avant que Thèbes ne rattache à son royaume Thinis définitivement. Mais rien n'en contredit non plus qu'ils dépendent déjà de l'administration thébaine.

Ces deux notables sont :

⁴⁹⁵ Ce ≈nw *Ïry-ib* est représenté dans la stèle fausse porte (PM III², 567 ; Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 48-59, pl. 20, § 4.1.21, d'après Mss Gunn) d'un dignitaire appelé ≈nw responsable dans la Chancellerie (cf. par ex. *supra* § 1.2.1, l'exemple n° vii) ; le nom des deux hommes est similaire, mais il y a des doutes sur la correspondance entre les deux. Il est possible qu'il s'agisse de deux membres de la même famille. Nous avons déjà parlé en haut du rôle de ≈nw, en tant que personnage actif dans les domaines de la Chancellerie, puis du Double Trésor et du Double Grenier.

⁴⁹⁶ N. KANAWATI, A. HASSAN, *The Teti Cemetery at Saqqara I*, ACE Reports 8, Sydney, 1996, p. 70, pl. 35, 65 ; cf. Kh. DAOUD, *Corpus of Inscriptions*, p. 109, n. 1132 (pour la datation notamment).



iii. Un dignitaire appelé *Ini* qui est rattaché au « Double Garde-manger palatin » et qui porte les titres : *Ìty-©, ≈tmty bity, imy-r“ sqbbwy pr ©“*, *słf İmw-nŪr*⁴⁹⁷. Par ailleurs, sur sa stèle, *Ini* est également qualifié de *imy-r“ srt* « directeur du groupe des responsables-*sr* »⁴⁹⁸. En tant que *słf İmw-nŪr* « inspecteur des prêtres », il est fort probable que ce fonctionnaire était garant de l’approvisionnement alimentaire du temple (d’Onouris ou d’Osiris ?). Nous avons déjà vu que l’administration des temples abydoniens bénéficiait d’une certaine attention de la capitale à cette époque, car un *imy-r“ İwt-nŪr* « directeur du temple » thinite occupait déjà la plus haute fonction au sein du Double Trésor et du Double Grenier⁴⁹⁹.

iv. Le nom du second personnage, sans doute inhumé à Mesheik selon la provenance du monument enregistrée dans le *Journal d’entrée* du Musée du Caire, n’est pas conservé sur le monument⁵⁰⁰. Cependant, nous savons qu’il porte le titre de nomarque de la X^e province de Haute Égypte (*İry-tp ©“ n w“ft*), le Cobra, et exerce la fonction de *słf İmw-nŪr* « inspecteur des prêtres », comme son homologue *Ini*, de l’exemple précédent. Par cette fonction relative au clergé, il était peut-être responsable d’une chapelle de *ka* royale (dont il y en existait de nombreuses dans la Vallée depuis la VI^e dynastie) ou de culte funéraire du roi, puisqu’on distingue encore les traces d’un cartouche royal à la suite du titre⁵⁰¹. C’est sans doute dans ce contexte qu’il fut responsable du Double Garde-manger, fonction qui est probablement en rapport avec celle de responsable du vestiaire rituel (*İry-tp f“t*)⁵⁰². Aucune mention n’est faite à la Résidence. La séquence de titres de ce nomarque de

⁴⁹⁷ Stèle (inérite), obj. reg. 23-12-44, fouilles de la tombe Sheik Farag 5051 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 929-931, fig. 175 (photo d’archive A 3240).

⁴⁹⁸ Pour ce titre, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 931, n. 348 ; cf. avec les variantes relevées par D. JONES, *Index*, p. 229-230, § 849-851. Concernant le mot *srt* pour indiquer le groupe des responsables, voire des officiers, cf. *Wb* IV, 189, 10.

⁴⁹⁹ Pour ce dignitaire (anonyme, fils de *smt-k“/id* [tombe de N 3978]), cf. également *supra* p. 146 et 169.

⁵⁰⁰ Stèle Caire CG 1646 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 935-937.

⁵⁰¹ Pour une discussion, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 937, n. 367.

⁵⁰² Pour le titre *İry-tp f“t* voir le paragraphe *infra* § 14.3.3, p. 917 et *seq.*



la X^e province – inhumé pourtant dans la VIII^e province – montre aussi son rang élevé : *iry-p@t, l"ty-@, ~tmty bity, smr w@ty, [lry tp] f"[t], imy-r" sqbbwy [(ROI)...]*.

La direction du Double Garde-manger à Thèbes

Sous Montouhotep II :

v. Le vizir *d"gi* porte le titre de *imy-r" sqbbwy* après ceux de *imy-r" prwy-If*, *imy-r" #nwty*. Il se place donc à la tête des ministères économiques de la nouvelle capitale du pays, dont le Double Garde-manger fait dès lors partie⁵⁰³.

3.3.3. Remarques conclusives sur le Double Garde-manger

La présence de hauts responsables *sbqqwy* auprès des complexes funéraires royaux pendant l'époque héracléopolitaine (cf. *supra* n° i, ii) prouve bien qu'à cette date l'administration qui gérait l'économie des pyramides était encore vitale, organisée autour de la production et le stockage des offrandes, et donc des produits alimentaires conservés dans la salle fraîche ou garde-manger. Par ailleurs, l'intégration de cet établissement aux bureaux de l'administration centrale, à l'époque suivante, par exemple dans la titulature du vizir thébain *d"gi* (cf. n° v), témoigne de l'importance accordée à ce département économique à l'échelle de l'État.

Les titres de *imy-r" sqbbwy* des deux dignitaires inhumés dans la province de Thinis (cf. n° iii, iv), montrent que, pendant la Première Période intermédiaire, la Résidence destinait encore des biens alimentaires à la noblesse établie dans le pays,

⁵⁰³ Sur ce vizir et ses titres, cf. *infra* § 4.1.3, p. 221.



ou que celle-ci avait acquis une importance institutionnelle remarquable. Dans ce cas spécifique, le rapport de ces notabilités de Thinis avec le *sqbbwy* de la Couronne, résulte sans doute de l'importance du culte, dont ces deux *sîfw ïmw-nÛr* étaient des responsables.

3.4. Épilogue sur les activités économiques de l'appareil central

De manière générale, à la Première Période intermédiaire, nous observons un comportement comparable entre l'évolution de l'administration des différents départements économiques de l'État.

Dynastie memphite (VIII^e dyn.)

Pour le Trésor et le Grenier, les sources datées de manière plausible de la VIII^e dynastie, bien qu'exceptionnelles, proviennent des nécropoles memphites notamment. Concernant la documentation provinciale, quelques documents témoignent de manière indirecte de l'intérêt porté par la Couronne aux activités de gestion économique à l'échelle étatique et donc aussi à la périphérie du pays.

Dynasties héracléopolitaines (IX^e/X^e dyn.)

La dynastie héracléopolitaine est en partie un prolongement de la tradition memphite. La découverte du monument d'un notable héracléopolitain anonyme ayant des charges presque vizirales, atteste la présence à la Résidence d'un intérêt dans la gestion centralisée des produits alimentaires (Double Grenier) et des biens précieux (Double Trésor). En province, des notables sont aussi en rapport avec la gestion des céréales du Grenier et de la production des biens du Trésor. Dans les



nécropoles memphites, de nombreux fonctionnaires administrent pour la Couronne aussi bien la gestion des céréales à travers le Grenier que les biens du Trésor, dans le cadre notamment de l'entretien du culte des souverains dans les complexes funéraires. Ils gèrent par la même occasion les établissements pour le stockage d'aliments destinés aux offrandes funéraires, voire les établissements du Garde-manger. De même, dans la région d'Abydos, nous retrouvons des responsables des trois institutions étudiées ici, et cette présence doit peut-être être mise en rapport avec l'établissement de cultes majeurs. À Akhmim, siège d'un vizirat, le rapport entre le Grenier central et la gestion des établissements culturels locaux semble aussi avéré.

Dynastie thébaine (XI^e dyn.)

Quant au royaume thébain, il connaît initialement un développement faible de ces activités au niveau étatique. En l'absence d'un réseau de vassalité efficace dans les provinces, l'approvisionnement de biens se fait peut-être à travers des agents qui se déplacent dans le pays pour récolter les différents tributs. Le Grenier et le Trésor existent mais n'ont pas une portée étatique affichée et officielle ; le vocabulaire institutionnel est encore celui de la réalité nomarcale de la période précédente. De fait, des rôles institutionnels caractéristiques de l'administration privée prennent de l'importance dans l'appareil de l'administration centrale thébain (cf. ci-dessous sur les « nouveaux grands ministres »).

Avec le règne de Montouhotep II, donc lors de la réunification du pays, l'administration du Trésor et du Grenier revient aux grands ministres (cf. *infra*). On utilise alors les titres et les expressions institutionnelles de l'Ancien Empire et de l'époque héracléopolitaine pour définir leur rôle dans l'administration économique. Ces dispositions concourent à créer un réseau administratif et bureaucratique complexe, capable de garantir l'approvisionnement de la capitale en biens, à travers un groupe de techniciens, coiffés par ces grands hommes de l'État. L'attribution de la gestion du Double Garde-manger à un vizir témoigne de l'importance attribuée à cette époque à l'œuvre de redistribution.



Nouveaux grands ministres

Pour comprendre pleinement l'évolution qui se produisit dans les nouveaux centres de l'État – Héracléopolis et Thèbes – durant la Première Période intermédiaire, et la manière avec laquelle elles surent adapter leur organisation économique à leur nouvelle condition et ambition monarchique, il est impératif de tenir compte – et nous le soulignons ici – de l'émergence de deux nouvelles figures dans l'appareil étatique à cette époque :

- le *imy-r* " *~tmt* « directeur des choses scellées »,
- le *imy-r* " *pr wr* « grand intendant ».

Ces deux charges procèdent de la tradition institutionnelle privée. Mais dans l'histoire de cette époque, les personnes qui portent l'un de ces deux titres accèdent au statut de grands ministres de l'État, un statut égal ou proche du vizir.

Nous verrons cela plus en détail dans le chapitre suivant. Nous avons déjà noté cependant que leurs titulaires acquièrent la gestion des grandes institutions économiques du Double Trésor et du Double Grenier notamment à l'époque de Montouhotep II. Ces deux fonctions-ci étaient, durant l'Ancien Empire, une prérogative vizirale pour la régie étatique dans ce domaine.

La complexité et la portée nationale de ces fonctions à l'époque de l'unification du pays est évidente quand on observe les titres spécialisés attribués à ces ministres – tels *imy-r* " *prwy nbw* « directeur de la Double Maison de l'Or » à côté de celui de *imy-r* " *prwy-İf* « directeur du Double Trésor (*litt.* la Double Maison de l'Argent) » – auxquels sont ajoutés des spécifications et des revendications géographiques comme *m t* " *r fr.f* « dans la terre entière ». Ces dernières marquent l'appropriation d'une identité réellement nationale par l'appareil central thébain.

L'emploi d'agents de la Couronne pour des affaires économiques

Le manque de liens forts de vassalité entre les nouveaux centres politiques et les provinces plus périphériques, se traduit par la quasi absence de fonctions



économiques de la Couronne parmi les charges exercées par les membres des élites provinciales sous les dynasties héracléopolitaines et thébaines (sauf de rares exceptions). Il est néanmoins envisageable que les rapports économiques entre le centre et la périphérie soient implicites et ne s'expriment pas à travers des titres (comme cela est vrai pour la direction des travaux royaux déjà à partir de la VI^e dynastie).

Si la dynastie héracléopolitaine semble avoir une quelque ascendance sur certains nomarques auxquels on a attribué la fonction d'*imy-r'' it-ꜥm* « directeur du grain de Haute Égypte » ou sur les notables provinciaux et des pyramides royales auxquels on a attribué le titre de *imy-r'' ꜥnwtj* et plus rarement celui de *imy-r'' prwy-ꜥf*, la dynastie thébaine, quant à elle, envoie ses agents dans les provinces, afin qu'ils gèrent des activités économiques pour son compte. Des agents de la Couronne sont détachés dans ses territoires sans qu'ils soient des responsables locaux : à Dendara, par exemple, un *imy-r'' pr* « intendant » appelé *rdiw-ꜥnmw* est dévolu à la gestion de terres et du bétail d'un domaine qui appartient à une reine thébaine⁵⁰⁴. Durant le règne du roi Montouhotep II, des agents du roi, les *rwfw* « contrôleurs », sont envoyés à Éléphantine⁵⁰⁵. Ces fonctionnaires, mieux connues aux époques plus récentes, sont considérées – comme l'explique A.H. Gardiner – comme des agents des institutions royales ou des temples ayant des fonctions policières, qui pouvaient également être envoyés dans le pays pour gérer ou comptabiliser les bénéfices économiques produits par les propriétés lointaines des institutions qui envoyaient

⁵⁰⁴ Cf. stèle Caire CG 20543 ; cf. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 42-44.

⁵⁰⁵ Les inscriptions rupestres auprès de Assouan témoignent de deux officiers *rwfw* de cette époque, cf. W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt 1887*, London, 1888, pl. 8, n° 213 (*ꜥsty*) et 243 (*mrri*) ; cf. J. DE MORGAN *et alii*, *Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique. 1ère série, 1ère série, Haute Égypte. I, De la frontière de Nubie à Kom Ombos*, 1894, p. 37, doc. 151 (*mrri*). Le texte de *mrri* date de l'an 31 de Montouhotep II. Il s'agit peut-être des mêmes *rwfw* évoqués dans l'inscription historique de Deir el-Ballas (ligne x+9) dans laquelle un roi de la XI^e dynastie (Montouhotep II ?) affirme avoir envoyé à Ouauat des officiers *rwfw*, cf. J. DARNELL, « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 90, 101-102.



ces notables en mission⁵⁰⁶. Aucun de ces fonctionnaires ne semble avoir bénéficié, cependant, d'un monument funéraire propre. En revanche, à la XI^e dynastie, des commissaires de la Couronne dans les villes provinciales comme les notables-“Úw, qui avaient un rôle peut-être dans la centralisation et la récolte des ressources rurales en substituant en partie la fonction des nomarques, gagnèrent davantage en visibilité, comme nous le verrons plus loin⁵⁰⁷.

⁵⁰⁶ A.H. GARDINER, *AEO I*, Oxford, 1947, p. 32* ; cf. DARNELL, *op. cit.*, p. 101-102, n. 64 (avec bibliographie).

⁵⁰⁷ Sur les notables-“Úw, cf. *infra* § 8.1.1-2, p. 449 et *seq.*





Chapitre 4

Le vizirat et autres grands ministres de l'État

Nous venons de voir qu'entre la VIII^e et la XI^e dynasties l'appareil étatique central est une organisation toujours active, qui garde de l'importance. Les principaux ministères connus durant l'Ancien Empire (la Chancellerie, le Trésor, le Grenier, le Garde-manger notamment) ne disparaissent pas (tandis que les Travaux publics perdent en importance dès la fin de l'Ancien Empire). Il reste cependant à définir le rôle du vizir à ces époques et à répondre à deux questions centrales :

- les différents directorats et secteurs clés de l'administration de l'État sont-ils toujours, comme à l'Ancien Empire, chapeautés par un vizir ? (une question que nous avons seulement effleurée dans ce chapitre sur la Chancellerie et sur les départements économiques).
- la tradition de nommer un vizir en province, en complément de celui qui officie à la capitale, est-elle toujours suivie ?

Par ailleurs, il convient également de mieux cerner le rôle du vizir à l'aune des nouvelles figures ministérielles, dont certaines prérogatives semblent concurrencer celles du vizir ; on pense notamment au *imy-r'' pr wr* « grand intendant » et au *imy-r'' tmt* « directeur des choses scellées » que nous avons déjà évoqués.

4.1. LE VIZIR

Dès le XIX^e siècle⁵⁰⁸, on reconnaît l'existence d'une charge vizirale qui perdure tout au long de l'histoire égyptienne et qui désigne le plus important ministère étatique après celui de souverain, assumant en quelque sorte le rôle de « premier ministre »

⁵⁰⁸ Cf. déjà E. MEYER, *Geschichte des alten Aegyptens*, Berlin, 1887, p. 62.



dans l'État pharaonique⁵⁰⁹. Ce terme « vizir », emprunté à la tradition ottomane, est la traduction du terme égyptien  Ú"ty.

Dans les énoncés prosopographiques de l'Ancien Empire, cette expression est précédée par deux termes accolés  , t"yty s"b, qui désignaient peut-être à l'origine deux fonctions distinctes. Le titre complet du vizir à cette époque est donc une dénomination tripartite :    t"yty s"b Ú"ty, qui survie sous cette forme jusqu'à la XI^e dynastie et est encore attestée aux époques suivantes, bien que l'ordre des éléments puissent bouger et qu'on puisse leur substituer parfois le signe  dès la XII^e dynastie⁵¹⁰.

La charge vizirale est attestée, du moins, à partir de la II^e dynastie : le titre est porté par un fonctionnaire appelé *mn-k*, connu grâce à des vases remployés à la III^e dynastie dans la tombe de Djoser⁵¹¹. Le titre réapparaît à la IV^e dynastie, sous le règne de Snéfrou⁵¹² ; à cette époque et jusqu'au début de la V^e dynastie, il est attribué de manière régulière à des personnes de la famille royale, notamment des « fils royaux » ; ensuite, sous l'effet d'une bureaucratisation accrue et une spécialisation technique des services étatiques, cette charge est attribuée à des dignitaires qui n'ont plus forcément un lien filial avec le roi⁵¹³.

⁵⁰⁹ Sur le rôle voir déjà H. BRUGSCH, *Hieroglyphisch-demotisches Wörterbuch enthaltend in wissenschaftlicher Anordnung die gebräuchlichsten Wörter und Gruppen...*, VII, Leipzig, 1867-1882, p. 1307.

⁵¹⁰ Sur la graphie t"yty s"b Ú"ty, cf. N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 304-305. En dernier lieu, pour les graphies de la XI^e dynastie puis du début de la XII^e dynastie, cf. les attestations réportées par W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 34-35.

⁵¹¹ P. LACAU, J.Ph. LAUER, *Fouilles à Saqqarah. La pyramide à degrés, V. Inscriptions à l'encre sur les vases*, La Caire, 1965, p. 1-3, pl. 1.

⁵¹² Cf. N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 300-301, tabl. 28 (doc. 86 : *nfr-m*"@t = PM IV, 92-94).

⁵¹³ W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 132-135 ; N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 308-309, 312-313 ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 275, 327 ; P. ANDRASSY, *Untersuchungen zum ägyptischen Staat des Alten Reiches und seinen Institutionen*, p. 32, n. 22.



En règle générale, le vizirat n'est pas un ministère réservé à une seule personne. Nous savons qu'au Moyen Empire et au Nouvel Empire il y a parfois deux vizirs⁵¹⁴, responsables chacun d'une zone spécifique du pays : un vizir du Nord et un vizir du Sud⁵¹⁵ ; ils officient parfois ensemble lors de sorties cérémonielles⁵¹⁶. Une répartition géographique (bipartite) est déjà instituée à la fin de l'Ancien Empire. À la VI^e dynastie, plusieurs vizirs exercent leur fonction en même temps : à la capitale et certains en province⁵¹⁷.

Bien que les études faites à partir des sources prosopographiques et documentaires aient permis aux chercheurs de se faire une idée générale de la portée du pouvoir viziral au III^e millénaire⁵¹⁸, il reste difficile de reconstituer avec exactitude les attributions du vizirat à cette époque. De même pour l'Ancien Empire, qui est une époque de changements continus, de formation et de perfectionnement des cadres étatiques, et riche en réformes administratives, les sources sont parcellaires. Les attributions détaillées de ce ministre furent codifiées seulement plus tard – vers la fin

⁵¹⁴ Cf. D. VALBELLE, G. HUSSON, *L'État et les institutions en Égypte des premiers pharaons aux empereurs romains*, Paris, 1992, p. 37.

⁵¹⁵ W. HELCK, *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reichs*, p. 18-28.

⁵¹⁶ Voir par exemple la scène de la parois nord dans la salle D3N2 (= n° 2) des magasins Nord de Karnak (ledit Château de l'Or) : Cl. TRAUNECKER, « Le "Château de l'Or" de Thoutmosis III et les magasins nord du temple d'Amon », *CRIPEL* 11, 1989, p. 100-108, fig. 6 notamment.

⁵¹⁷ Voir en dernier lieu N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 321-328 (et § B), 334, qui discute, entre autre, des argumentations des auteurs suivants : H. KEES, « Beiträge zur Geschichte der Vezirats im Alten Reich : die Chronologie der Vezire unter König Phiops II », *NGWG philol.-hist. Kl.* 4, 1940, p. 39-54 ; W. HELCK, *Untersuchungen Beamtentiteln*, p. 116-117, 136-137 (lequel est contre l'idée d'une simultanéité des charges vizirales) ; N. KANAWATI, *Governmental Reforms*, p. 15, 23-24, 30-33, 62-64, 75-79, 89-90, 112-113 (sur la division du pays en deux territoires, chacun sous la responsabilité d'un seul vizir) ; et E. MARTIN-PARDEY, *Provinzialverwaltung*, p. 158 notamment.

⁵¹⁸ L'étude de référence est celui déjà mentionné de N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 300-335 (= Chapitre 8). Pour les références aux activités ponctuelles exercées par le vizir à l'Ancien Empire, d'après les sources documentaires, avec une confrontation avec les « Devoirs du Vizir », voir notamment *ibid.*, p. 328-334.



du Moyen Empire – et les documents qui définissent la charge vizirale, les *Devoirs du Vizir*, ne voient le jour qu’au Nouvel Empire⁵¹⁹.

Voyons rapidement ce que les analyses ont pu dégager de la documentation de l’Ancien Empire. Parmi les fonctions du vizir, il semble qu’à la V^e dynastie, l’administration de la *Ìwt wrt* lui était réservée ; le contrôle des autres ministères ne rentre pas encore d’office dans ses attributions⁵²⁰. Ce n’est qu’à la fin de la V^e dynastie, lorsque des réformes sont mises en place sous le règne de Djedkarê-Isési notamment, que le vizir est placé à la tête de cinq « directorats » majeurs indépendants. Le but était de mettre en place une gestion coordonnée des affaires de la Couronne afin de garantir, par exemple, la construction des édifices institutionnels sacrés. Ces « directorats » forment, d’après N. Strudwick, l’administration centrale de l’État égyptien, il s’agit de la Trésorerie, des Greniers, des Travaux publics (et les expéditions), des Archives et de Justice. Ainsi, en tant que directeurs des travaux royaux, les vizirs, responsables de la construction des œuvres monumentales palatines, et des pyramides, pouvaient contrôler toute la filière nécessaire à de tels projets, tout en entretenant les activités de culte et de ravitaillement des institutions palatines⁵²¹. Ce rôle de coordinateur des bureaux étatiques se maintient à la VI^e dynastie⁵²².

Quant à la création d’une charge vizirale de province, elle est le résultat de la décentralisation des pouvoirs de la capitale et de la nécessité de coordonner les agents du roi établis sur tout le territoire. Cette spécialisation des vizirs ayant leur siège en dehors de la capitale, est très nette. Comme nous l’avons déjà dit

⁵¹⁹ Sur la question de la datation, cf. E. MARTIN-PARDEY, « Die Datierung der “Dienstanweisung für den Wesir” und die Problematik von *tp rsj* im Neuen Reich », dans N. KLOTH, K. MARTIN, E. PARDEY, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück: Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 323-334 ; St. QUIRKE, *Titles and bureaux*, p. 18. Récemment, cf. A. STAUDER, *Linguistic Dating*.

⁵²⁰ Cf. H. WILLEMS, *Les textes des sarcophages*, p. 29-32.

⁵²¹ N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 236-240, 306, 313.

⁵²² Voir en dernier lieu H. WILLEMS, *loc. cit.*



auparavant, le fait que les vizirs inhumés en province ne soient pas responsables des bureaux de la chancellerie palatine (*lwt wrt*), indique bien que leur domaine d'action se situe ailleurs qu'à Memphis.

Dans la perspective d'étudier l'évolution de la charge vizirale après la VI^e dynastie, nous présentons ci-dessous les sources prosopographiques connues en les subdivisant entre les trois règnes qui forment la Première Période intermédiaire : la VIII^e dynastie memphite, la dynastie héracléopolitaine et la dynastie thébaine ; nous analyserons également, quand cela sera possible, les activités ponctuelles que ces dignitaires dirigent. Nous verrons ainsi que la charge vizirale s'efface – sans pourtant disparaître – après l'affaiblissement du pouvoir memphite, du moins d'après ce qu'elle représentait à la VI^e dynastie. Durant l'époque héracléopolitaine, survient un certain resserrement de l'organisation des services administratifs de la capitale et donc de l'ampleur de la charge vizirale, dont les titulatures ne sont plus pléthoriques. Il faut noter par ailleurs que la documentation relative aux vizirs résidants en province est plus abondante que celles qui concernent les vizirs inhumés à la capitale.

Nous pouvons synthétiser les attestations de vizirs connues durant la Première Période intermédiaire, en distinguant les vizirs installés en province de ceux qui sont à la capitale, de la manière suivante.

Après Pépy II/VIII^e dynastie

Résidence

tti

wr-k“w-b“/ikw



Province

<i>Ìm-r©/isi</i> [fin VI ^e dyn./VIII ^e dyn. ?]	Deir el-Gebrawi (XII ^e nome)
<i>hnqw/iy-....f</i> [VIII ^e dyn. ?]	Deir el-Gebrawi (XII ^e nome)
<i>‡m“i</i>	Coptos (V ^e nome)
<i>idi</i> [VIII ^e /IX ^e dyn. ?]	Coptos (V ^e nome)

IX^e/X^e dynasties

Résidence

--

Province

<i>b“wi</i> [IX ^e dyn ?]	Akhmim (IX ^e nome)
<i>≈ww</i>	Deir el-Bersha/Hermopolis (XV ^e nome)
<i>©h“-n≈t I</i>	Deir el-Bersha/Hermopolis (XV ^e nome)

XI^e dynastie

Résidence

<i>bbi</i>	(sous Montouhotep II)
<i>d“gi</i>	(sous Montouhotep II et Montouhotep III)

Province

<i>nÌri I</i> [après l'unification ?]	Deir el-Bersha/Hermopolis (XV ^e nome)
---------------------------------------	--

4.1.1. Le vizirat sous la dernière dynastie memphite (VIII^e dynastie)

Les vizirs à la capitale

Dans les nécropoles memphites, aucun notable ayant une charge vizirale et dont la datation soit incontestablement de la VIII^e dynastie n'est attesté. Aucun historien n'en fait mention, à notre connaissance. Revenons cependant sur une liste de quatre



vizirs que donne N. Strudwick et qui dateraient de « la fin de l’Ancien Empire ou après »⁵²³.

De cette liste, on peut déjà retirer le vizir *ÚÚw*, car sa stèle fausse-porte est maintenant bien datée à la VI^e dynastie⁵²⁴. On peut exclure également le vizir *k“i-nfr*, dont les monuments à Daschour rappellent ceux de la IV^e dynastie⁵²⁵. Il ne reste donc que deux vizirs de la Résidence que l’on pourrait éventuellement dater de la VIII^e dynastie : *wr-k“w-b“/ikw*⁵²⁶ et *titi*⁵²⁷.

- a) Le premier, *wr-k“w-b“/ikw*, porte une titulature très simple, qui comportent dans l’ordre les titres de *smr* « ami », *imy-r“ ðwt wrt* « directeur de la Grande Demeure » et de « vizir ». Il pourrait avoir vécu pendant la période à cheval entre la VI^e et la VIII^e dynasties, contemporaine des luttes de succession du roi Pépy II⁵²⁸. Il est responsable de la Grande Cour donc du noyau des activités administratives étatiques, mais aucune référence n’est faite aux nombreux secteurs clés de l’appareil étatique dont le vizir étant normalement en charge. La petite dimension de son monument, sa distance des complexes funéraires royaux de la VI^e dynastie, et sa position nullement

⁵²³ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 302.

⁵²⁴ PM III:2, p. 537. Sur la datation à la Première Période intermédiaire, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 160-161, doc. 160 (« Seventh to Tenth Dynasty »). Sur la datation du monument à la VI^e dynastie, voir également dans E. BROVARSKI, « False Doors and History », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 400.

⁵²⁵ Sur la tombe, cf. PM III:2, p. 893 ; sur sa stèle (Paris, Musée du Louvre, E 11268), cf. en dernier lieu Chr. ZIEGLER, *Stèles, peintures et reliefs égyptiens de l’Ancien Empire*, Paris, 1990, p. 231-237, § 42. Pour la datation, cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 152-153, doc. 148 (moitié de la V^e dynastie ou fin de l’Ancien Empire) ; et plus récemment Chr. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 231 (« sans doute IV^e dynastie »).

⁵²⁶ Giza G 2383 = E. BROVARSKI, *The Senedjemib Complex I*, p. 3, 13, 16, 35 ; *id.*, *The Senedjem Complex II* (en cours de préparation). Pour ce personnage, cf. également N. STRUDWICK, *Administration*, p. 81, doc. 40.

⁵²⁷ PM III:2, p. 684, tombe à l’Est du complexe funéraire de Pépy II à Saqqara sud = G. JEQUIER, *Le monument funéraire de Pepi II. III, les approches du temple*, Le Caire, 1940, fig. 70 ; cf. N. STRUDWICK, *Administration*, p. 157-158, doc. 156.

⁵²⁸ C’est l’opinion également de E. BROVARSKI, *The Senedjemib Complex I*, p. 3, 35.



imposante dans le paysage monumental des nécropoles laissent entendre qu'il s'agissait d'un vizir sans grande influence. Sa tombe se résume en effet à une modeste chapelle, et un puits funéraire peu distant. Elle est placée à coté du tombeau de *snfm-ib mli* (G 2378) et de sa famille de fonctionnaires d'État de la VI^e dynastie, à Giza⁵²⁹. En cela, son activité pourrait bien se placer dans un moment de troubles, comme les années difficiles qui suivirent la mort de Pépy II ; c'est l'opinion déjà émise par E. Brovarski.

- b) Le second vizir, *titi*, appartient sans doute à la suite de la VI^e dynastie et donc probablement au début de la VIII^e dynastie⁵³⁰. En effet, selon H. Kees ce fonctionnaire est postérieur aux vizirs *ꜥm"i* et *idi* résidants à Coptos, auxquels le chercheur fait référence en observant la similarité des titres portés par *titi* et ces vizirs coptites⁵³¹. Rien n'empêche cependant de penser qu'ils étaient contemporains. Or, H. Kees, puis Kl. Baer⁵³², N. Kanawati⁵³³, N. Strudwick⁵³⁴ et d'autres, supposent que les vizirs de Coptos commencent leur activité déjà à la VI^e dynastie. En conséquence, H. Kees⁵³⁵ et Kl. Baer⁵³⁶ positionnent *titi* à la fin de la VI^e dynastie, et, de ce fait, N. Strudwick suggère, lui aussi, une datation à la fin du règne de Pépy II pour ce dignitaire⁵³⁷. Cependant, il doit être forcément postérieur au vizir *ny-ib-sd-nfr-k"-r* qui remonte aussi à la fin du règne de Pépy II et, plus précisément,

⁵²⁹ D'après E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 3, la chapelle appartient à ce complexe et non aux tombes G 2376 ou G 2377 comme suggéré en revanche par G. Reisner dans un manuscrit inédit, « Description on Additions to Cemetery en Échelon ».

⁵³⁰ PM III²:2, 684 (tombe M15, Saqqara).

⁵³¹ H. KEES, *Beiträge zur Geschichte des Vezirats im Alten Reich. Die Chronologie der Vezire unter König Phiops II*, NGWG Philologisch-historische Klasse 4, Göttingen, 1940, p. 48-49.

⁵³² Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 152, doc. 560

⁵³³ N. KANAWATI, *Governmental Reforms*, p. 112-114 .

⁵³⁴ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 157-158, 303.

⁵³⁵ H. KEES, *loc. cit.*.

⁵³⁶ Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 152, doc. 560.

⁵³⁷ N. STRUDWICK, *Administration*, p. 157-158, 303. La datation qu'il suggère est ainsi reprise par d'autres, cf. par exemple S. DESPLANCQUES, *L'institution du Trésor*, p. 116-117 (doc. AE-A^{VI}-58).



après la finition de la décoration du temple funéraire de ce roi⁵³⁸. Le fait que les vizirs de Coptos *ꜥm“i* et *idi* administrent le pays en pleine VIII^e dynastie (et peut-être jusqu’au début de la IX^e dyn.) et non à partir de la VI^e dynastie soutient l’idée d’une date plutôt vers la VIII^e dynastie. Par ailleurs, M. Baud a récemment observé que certaines caractéristiques de la tombe de *tti* pourraient situer ce dignitaire à la Première Période intermédiaire⁵³⁹. La datation de *tti* devrait donc être corrigée, et portée après la VI^e dynastie, voire à la VIII^e dynastie.

Par les titres que *tti* porte, nous constatons qu’il garde un pouvoir similaire à celui de ses homologues vizirs de la VI^e dynastie, car il est à la tête des principaux directorats de l’État : le Trésor (*imy-r“ prwy-İf*), le Grenier (*imy-r“ ꜥnwty*), la Chancellerie (*imy-r“ sꜥ(w) © nswt*), outre le fait qu’il a aussi dirigé les villes des pyramides de Pépy I^{er} (*imy-r“ niwt mn-nfr-mry-r© ppy*) et Pépy II (*imy-r“ niwt mn-©nꜥ-nfr-k“-r© ppy*).

Par ailleurs, comme le fit H. Kees, nous observons qu’à travers son protocole *tti* était étroitement lié à la famille royale, car il est *it nÚr* « père du dieu », donc probablement le parent d’une épouse du roi, et ascendant d’un prince ou d’une princesse de l’époque, comme le furent le vizir *ꜥwi* d’Abydos à la VI^e dynastie (beau-père de Pépy I^{er}) et les vizirs de Coptos à la VIII^e dynastie. Ces derniers sont quasiment les seuls autres personnages connus à l’époque memphite (c’est-à-dire jusqu’à la VIII^e dynastie comprise) à porter cette épithète *it nÚr*⁵⁴⁰. Souvenons-nous que *it nÚr* – où l’élément *nÚr* fait

⁵³⁸ Sur le rapport entre *ny-İb-sd-nfr-k“-r©* (successeur d’un vizir appelé *ꜥ©-b“w-βnmw/biw*) et *tti*, et la place du premier par rapport au règne de Pépy II, cf. N. STRUDWICK, *op. cit.*, p. 103 (doc. 72), 121 (doc. 102).

⁵³⁹ M. BAUD, *Famille royale*, p. 149, et doc. 245, p. 605.

⁵⁴⁰ Sauf des rares notables, de la fin de la VI^e dynastie, portant *it nÚr* comme « titre de rôle » dans le domaine rituel, memphite et héliopolitain, cf. H.G. FISCHER, « A Group of Sixth Dynasty Titles Relating to Ptah and Sokar », *JARCE* 3, 1964, p. 27 ; cf. M. BAUD, *op. cit.*, p. 150 (dans ces cas, le mot *nÚr* fait référence aux divinités Ptah et Rê). Pour *it nÚr* comme prêtrise à partir du Moyen



référence au souverain et non à une divinité – indique une sorte de paternité spirituelle (*geistige Vaterschaft*⁵⁴¹) envers le roi⁵⁴². Il n'indique pas systématiquement le statut de père véritable, ou de fondateur d'une nouvelle dynastie⁵⁴³.

De plus, *titi* porte également le titre de *sft nswt* « élève du roi »⁵⁴⁴ comme ses homologues de Coptos : un titre qui peut être comparé à celui plus attesté de *βrd n k“p* aux Moyen et du Nouvel Empires, et suggère définitivement la fréquentation du palais royal par le dignitaire⁵⁴⁵.

Les vizirs en province

À la VIII^e dynastie, deux chefs-lieux semblent être le siège d'un pouvoir viziral en province : Coptos dans le V^e nome, et Deir el-Gebrawi dans le XII^e nome. Nous ne sommes pas en mesure d'attribuer une quelconque préséance chronologique à l'un ou à l'autre potentat de manière certaine, mais il semble que certains fils du vizir coptite *ꜥm“i* aient survécu à la VIII^e dynastie. Il se pourrait donc que le potentat viziral de Deir el-Gebrawi précède celui de Coptos. Autrement, il faudrait considérer

Empire, cf. H. KEES, «“Göttesväter” als Priesterklasse », *ZÄS* 86, 1961, p. 115-125. Voir en dernier lieu L. POSTEL, *Protocole*, p. 48-54.

⁵⁴¹ E. MARTIN-PARDEY, *Provinzialverwaltung*, p. 227.

⁵⁴² Pour ce titre, cf. en dernier lieu E. BLUMENTHAL, « Die “Göttesväter” des Alten und Mittleren Reiches », *ZÄS* 114, 1987, p. 10-35, et M. BAUD, *Famille royale*, p. 148-150, avec une critique de la bibliographie précédente, pour la quelle cf. également D. JONES, *Index*, p. 345 (§ 1283).

⁵⁴³ Sur ce sens d'emploi, dynastique, cf. L. HABACHI, « God's Fathers and the Role They Played in the History of the First Intermediate Period », *ASAE* 55, 1958, p. 171-179.

⁵⁴⁴ Cf. le linteau et la fausse-porte dans G. JEQUIER, *Le monument funéraire de Pepi II. Tome III*, p. 69, fig. 70.

⁵⁴⁵ Le titre *sft nswt* (= D. JONES, *Index*, p. 986-987, § 3645) désigne le statut privilégié d'un proche du roi, éduqué à la cour, cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 118-121 ; voir aussi J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 115, n. 362-364, qui souligne, entre autres, la rareté de ce titre, attribué notamment aux vizirs et aux *smsw sn(w)t* de Akhmim. — Sur le statut de *βrd n k“p*, voir en dernier lieu B. MATHIEU, « L'énigme du recrutement des “enfants du kap” dans l'Égypte pharaonique : une solution ? », *GM* 177, 2000, p. 41-48.



Ìm-r©/isi et *Ìnqw/iy...f* postérieurs et, donc, ils dateraient du début de la IX^e dynastie.

Pour chaque localité, deux vizirs sont connus :

XII^e nome : Deir el Gebrawi

<i>Ìm-r©/isi</i>	(fin VI ^e – VIII ^e dyn. ?)
<i>hnqw/iy-...f</i>	(VIII ^e dyn. ?)

V^e nome : Coptos

<i>ꜥm“i</i>	(VIII ^e dyn.)
<i>idi</i>	(VIII ^e dyn. et début IX ^e dyn. ?)

Les vizirs de Deir el-Gebrawi – La datation du vizir *Ìm-r©/isi* (tombe N 72)⁵⁴⁶ et de son frère *hnqw/iy-...f* (tombe N 67)⁵⁴⁷ au début de la Première Période intermédiaire ne fait pas l’unanimité parmi les chercheurs. Selon N. Kanawati, les deux notables datent du début de la VI^e dynastie (entre Téli et Pépy I^{er})⁵⁴⁸ ; mais d’après des considérations épigraphiques, il est vraisemblable que la décoration de leur tombe ne puisse pas être plus ancienne que la fin de la VI^e dynastie⁵⁴⁹. Par ailleurs, la biographie de *hnqw/iy-...f* apporte des éléments littéraires originaux, surtout le récit qui vante les actions que le notable a accompli en faveur des membres de la communauté (sans qu’y soit faite référence à l’autorité royale) : éléments qui s’accordent bien avec le style et les *topoi* littéraires des inscriptions

⁵⁴⁶ N. de Garis DAVIES, *Deir el Gebrawi II. The Southern Cliff. The Tomb of Ibi and Others*, ACE Reports 25, Oxford, 2007, p. 19-21, pl. 16-21 ; N. KANAWATI, *Deir el Gebrawi I. The Northern Cliff*, ACE Reports 23, Oxford, 2005, p. 37-38 (avec une liste des titres).

⁵⁴⁷ N. de Garis DAVIES, *Deir el Gebrawi II*, p. 27-28 et seq., pl. 22-26 ; N. KANAWATI, *Deir el Gebrawi I*, p. 60 (avec une liste des titres).

⁵⁴⁸ N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 20.

⁵⁴⁹ Par exemple, la présence de coffrets représentés au-dessous des chaises sur lesquelles les bénéficiaires de la tombe sont assis, semble être un indice majeur ; cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 102-103.



commémoratives de la Première Période intermédiaire⁵⁵⁰. De même, la disposition du texte et la notation graphique sont significatives de cette période⁵⁵¹.

Un dernier indice que nous pouvons apporter pour dater ces vizirs à l'époque qui suit la VI^e dynastie, est l'absence, dans leur protocole, du titre *Ỉry-tp* © " *t"-wr* « nomarque du nome thinite », porté en revanche par leurs prédécesseurs locaux de la VI^e dynastie⁵⁵², lesquels étaient nomarques de leur propre nome (*Ỉry-tp* © " *fwft*) et également de la huitième province de la Haute Égypte (*Ỉry-tp* © " *t"-wr*), jusqu'à ce que les nomarques thinites furent choisis parmi les notables autochtones de Thinis, à partir de la fin de la VI^e dynastie et par la suite.

Donc, après la VI^e dynastie, la famille au pouvoir à Deir el-Gebrawi – dont les frères *Ỉm-r*©/isi et *hnqw/iy-...f* furent sûrement les représentants majeurs – perdit son autorité directe sur Thinis, mais acquit un pouvoir viziral tout en maintenant le statut de potentat nomarcale dans sa province.

Parmi les titres que ces deux vizirs de Deir el-Gebrawi portent, certains résultent de la tradition memphite et sont évidemment en lien avec la charge nouvellement acquise. Ils sont en effet *Ú"yty s"b Ú"ty*, titre qu'ils portent dans la séquence suivante : *iry p*©t, *Ỉ"ty-©*, *imy-r" niwt* « directeur de la ville de pyramide » ; ou *Ú"yty s"b Ú"ty, imy-r" s*‡(w) © *nswt* « directeur des scribes des documents royaux ». Si le titre *imy-r" niwt* est quasiment toujours présent dans les titres des

⁵⁵⁰ N. KLOTH, *Die (Auto-) Biographie Inschriften des ägyptischen Alten Reiches : Untersuchungen zu Phraseologie und Entwicklung*, SAK Beiheft 8, Hamburg, 2002, p. 44. Sur la valeur symbolique de cette autobiographie originale, cf. B. MATHIEU, « Chacals et milans, pâturages et marécages, ou le monde selon Henqou », dans M. MASSIERA, B. MATHIEU, F. ROUFFET, éd., *Apprivoiser le sauvage / Taming the wild*, CENIM 11, Montpellier, 2015, p. 263-273 (avec la bibliographie principale).

⁵⁵¹ Cf. St. GRUNERT, « Nur für Erwachsene - political correctness auf Altägyptisch? Neue Lesungen und Interpretationen der biographischen Inschrift des Gaufürsten Henqu », *SAK* 37, 2008, p. 131-146 ; *id.*, « Erlebte Geschichte – ein authentischer Bericht. In Fitzenreiter », dans M. FITZENREITER, éd., *Das Ereignis: Geschichtsschreibung zwischen Vorfall und Befund. Workshop vom 03.10. bis 05.10.08*, IBAES 10, London, 2009, p. 125-135.

⁵⁵² Cf. E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 92-95, doc. 71 (*ibi*), 72 (*f*©w/‡m"), 73 (*f*©w).



vizirs et peut être honorifique, celui de *imy-r“ sꜥ(w) © nswt* l'est moins⁵⁵³. Il indique sûrement un rôle de responsable des ordres royaux et de l'appareil administratif central dans la région.

D'après les textes connus, *Ìm-r©/isi*, à la différence que son frère *hnqw*, qui peut-être lui succède⁵⁵⁴, exerce des fonctions religieuses en rapport avec l'administration des temples locaux (*imy-r“ Ìmw-nÚr [m“tyt]*, *imy-r“ Ìmw-nÚr n nmty*, *Ìry-sꜥt“ n ≈tmt-nÚr m prw n(w) m©m*) et de ritualiste (*©“ dw“w⁵⁵⁵*, [*©f mr Ìr-sb“]-≈nty-pt⁵⁵⁶*, *ny nst ≈ntt⁵⁵⁷*, *≈tmty nÚr⁵⁵⁸*). En revanche, tous les deux portent des titres plus généraux d'ordre cérémoniel, comme *≈rp ꜥnfynt nbt* « directeur de tout pagne » et *sm* « ritualiste-*sm* » ; ils portent aussi la même séquence *smr w©ty*, *Ìry-ꜥb Ìry-tp*, *smsw snwt⁵⁵⁹*, charges en rapport à des connaissances d'initiés, comme l'indique le titre *smsw snwt⁵⁶⁰* et le fait qu'ils soient « prêtres-lecteurs en chef ».

On conclut que ces titres, concernant le domaine cérémoniel et rituel, ne résultent pas de la charge de vizir mais de celle de nomarque ou directeurs locaux des prêtres : les mêmes se trouvent dans les protocoles de leurs homologues prédécesseurs locaux⁵⁶¹ et leurs successeurs⁵⁶².

⁵⁵³ Seulement plus tard, à la fin de la dynastie héracléopolitaine, les vizir *≈ww* et *©Ì“-nꜥt I* de la XI^e dynastie ne porteront pas ce titre. Les vizirs thébains après l'unification non plus.

⁵⁵⁴ *hnqw* affirme dans sa biographie : *©Ì©.n.(i) Ìm r Ìq“ m fwft Ìn© sn.(i) im“≈w [s]mr w©ty ꜥry-Ìb Ìm-r©* « Je suis devenu ainsi chef du douzième nome avec (mon) frère, le pensionné, prêtre lecteur, Hem-Rê » ; cf. N. KANAWATI, *Deir el Gebrawi I*, p. 72, pl. 29-30, l. 21-22.

⁵⁵⁵ D. JONES, *Index*, p. 351-352, § 1308.

⁵⁵⁶ D. JONES, *Index*, p. 358-359, § 1331.

⁵⁵⁷ D. JONES, *Index*, p. 471-472, § 1755.

⁵⁵⁸ D. JONES, *Index*, p. 767, § 2791.

⁵⁵⁹ Cf. N. KANAWATI, *op. cit.*, pl. 47 (*Ìm-r©/isi*) et pl. 55 (*hnqw*).

⁵⁶⁰ Pour ce titre voir la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 904-905, § 3318.

⁵⁶¹ Cf. N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 79 (le nomarque *Ìm-r©/isi* de la tombe N46 [seulement *≈tmty nÚr*] = E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 56, doc. 35) ; N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi III. The Southern Cliff. The Tomb of Djau/Shemai and Djau*, ACE Reports 32, Oxford, 2013, p. 12-13 (le nomarque *f©w/ꜥm“*, tombe S12 = E. MARTINET, *op. cit.*, doc. 72) et p. 13-14 (et son fils le nomarque *f©w* qui porte également le titre de *sꜥ mf“t nÚr* et autres de ritualiste = E. MARTINET, *op. cit.*, doc. 73) ; N. KANAWATI, *Deir el Gebrawi II*, p. 11-13 (le nomarque *ibi* = E. MARTINET, *op. cit.*, p. 92-95, doc. 71).



Mais *Ìm-r©/isi* porte aussi des titres en rapport avec les domaines juridique et administratif (*mdw rzyt, s“b ©f mr, wr 10 ꜥm©*) : charges à mettre en lien sans doute avec la fonction de vizir. Elles étaient déjà attestées à l’Ancien Empire dans les protocoles de ces hauts fonctionnaires éminents de l’État⁵⁶³.

Il semble que les fils des ces deux hauts fonctionnaires ne succèdent pas à leurs pères dans la charge étatique. L’un d’eux, le fils de *Ìm-r©/isi*, qui est appelé *isi*, porte peut-être le titre de nomarque dans la tombe de son père, mais cela n’est pas assuré⁵⁶⁴. Il est donc possible que la famille de Deir el-Gebrawi perde très vite le statut viziral.

La famille vizirale de Coptos. – Concernant les deux vizirs coptes de la VIII^e dynastie, *ꜥm“i* et son fils *idi*⁵⁶⁵, ils sont parmi les hauts fonctionnaires de l’époque les mieux connus par les historiens. Le fait que les deux personnages soient datés avec précision par des noms royaux qui leur sont associés, contribue à cette notoriété ; en effet, c’est un fait peu commun. Ces rois sont : Néferkaourê \approx “[w-b“w]⁵⁶⁶, Néferkaouhor *nÚr(y)-b“w*⁵⁶⁷ et Ouadjkarê *dmf-ib-t“wy*⁵⁶⁸. Notons, cependant que le roi *dmf-ib-t“wy* mentionné dans le décret qui octroie à *idi* la charge de vizir comme

⁵⁶² N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 21 (le nomarque et directeur de Haute Égypte *hnqw/βtti*, qui porte aussi les mêmes, puis le titre de *sꜥ mf“t nÚr* = E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 57-58, doc. 37) ; pour sa datation à la Première Période intermédiaire, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 102.

⁵⁶³ Cf. Cf. N. STRUDWICK, *The Administration*, p. 178-181 ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 23-24, 51-55.

⁵⁶⁴ Il se peut que la légende définit l’identité du père ; cf N. de Garis DAVIES, *Deir el Gebrawi II*, pl. 20.

⁵⁶⁵ Un tableau récapitulatif des titres de *ꜥm“i* et *idi* été fourni par Maha F. MOSTAFA, « Kom El-Koffar. Teil II : Datierung und Historische Interpretation des Textes B », *ASAE* 71, 1987, p. 183 (tabl. 1 = *idi*) et 184 (tabl. 2 = *ꜥm“i*) ; voir aussi E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt I », *ZÄS* 140, 2013, p. 101-103 ; *id.*, « Overseers of Upper Egypt II », *ZAS* 141, 2014, p. 31, doc. 52-54 (*idi*) et p. 33, doc. 68-71 (*ꜥm“i*).

⁵⁶⁶ J. VON BECKERATH, *Handbuchen der ägyptischen Königsnamen*, p. 68-69, doc. 15.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, doc. 16.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 70-71, doc. b.



son père avant lui, est peut-être le premier roi de la IX^e dynastie, selon certaines auteurs, dont E. Brovarski.

Il existe principalement deux dossiers qui apportent des informations sur ces deux vizirs. Il s'agit des décrets royaux issus des fouilles anglaises et françaises à Coptos du début du XX^e siècle d'une part⁵⁶⁹ ; et un groupe d'objets provenant de leur équipement funéraire et cultuel d'autre part⁵⁷⁰. Ce dernier ensemble a été enrichi dernièrement par des documents résultant des fouilles entreprises par une équipe égyptienne et une équipe australienne à Kôm el-Koffar, site de l'ancienne nécropole locale⁵⁷¹.

Comme les autres vizirs de province de la fin du III^e millénaire, les fonctions de ces deux personnages se partagent entre celles qui sont relatives à leur statut d'hommes d'État et celles de gouverneur local. En tant que gouverneurs, les deux sont *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » du temple de Coptos, et portent également un titre

⁵⁶⁹ PM V, 123-124. Pour la documentation cf. notamment W.M.Fl. PETRIE, *Koptos*, London, 1896 ; R. WEILL, Les décrets royaux de l'Ancien Empire égyptien : étude sur les décrets royaux trouvés à Koptos au cours des travaux de la Société française des Fouilles archéologiques (campagnes de 1910 et 1911)..., Paris, 1912 ; W.C. HAYES, « Royal Decrees from the Temple of Min at Coptus », *JEA* 32, 1946, p. 2-23. – Pour une publication de cette documentation épigraphique éparse, cf. la monographie H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*. – Pour la documentation de l'époque héracléopolitaine publiée après, cf. en dernier lieu H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eight Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 71-84 ; *id.*, « An Inventory from Coptos », *RdE* 46, 1995, p. 210-212, et H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honour of W.K. Simpson I*, Boston, 1996, p. 266-274. Pour une traduction récente de cette documentation voir N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 105-123, doc. 21-39.

⁵⁷⁰ Sur les objets, cf. Maha F. MOSTAFA, *loc. cit.* et E. BROVARSKI, *loc. cit.*

⁵⁷¹ Pour un historique des fouilles, cf. Gr.P. GILBERT, « Three Recently Excavated Funerary Stelae from the Eighth Dynasty Tomb of Shemai at Kom El-Momanien, Qift », *JEA* 90, 2004, p. 74. Pour un historique des recherches récentes menées sur le site, depuis les années quatre-vingt, et pour les publications envisagées par Mme le Prof. Maha Farid Mostafa, cf. (avec plus de précision) : N. GRIMAL, E. ADLY, « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan, 2003-2004 », *Or* 74/3, 2005, p. 250, n. 71 (§ 68) ; M.F. MOSTAFA, « The Autobiography 'A' and a Related Text », dans Kh. DAOUD, Sh. BEDIER, S.A. EL-FATAH, éd., *Studies in honor of Ali Radwan II*, CASAE 34, Le Caire 2005, p. 161, n. ** et p. 190-191, n. 247-248. – Cf. dernièrement M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of the ꜥm*"i.



spécifique concernant les prêtrises locales, notamment celui de *sm*“ *mnw* « stoliste de Min ». Les nombreux décrets connus qui leur sont adressés par le roi en tant que responsables du sanctuaire, montrent le rôle qui leur est attribué dans le développement du culte et dans l’enrichissement du domaine de la triade divine locale qui se compose de Min, Mère de Min (laquelle sera plus tard identifiée à Isis) et sans doute Thot⁵⁷².

Ces notables sont également *imy-r*“ *ꜥm*© « directeur de Haute Égypte ». Par cette charge, *ꜥm*“*i* est responsable de toutes les vingt-deux provinces de Haute-Égypte, lesquelles sont précisément énumérées dans les décrets royaux ; tandis que *idi* est d’abord responsable des sept premières provinces du Sud, où il remplace son père de son vivant.

La mère d’*idi*, *nbt*, était apparentée à la famille royale (*s*“*t nswt wrt*)⁵⁷³, ce qui explique peut-être que son mari *ꜥm*“*i* ait accédé à la charge vizirale et qu’il ait obtenu le statut de *it nÚr mry [nÚr]* « père du dieu, aimé du dieu » et *sft nswt* « élève du roi ». Ces épithètes sont transmises à son fils *idi* et à ses successeurs qui vivent encore à l’époque héracléopolitaine. Ils ne sont plus vizir mais affichent encore le même lignage. D’autre part, déjà à la VI^e dynastie, Coptos était devenu le siège d’un potentat ayant des rapports étroits avec la famille régnante. Nous pensons à *ipwt*, qui était la mère du roi Pépy I^{er}⁵⁷⁴. Or, *nbt* est connue par des décrets⁵⁷⁵, et une stèle fausse-porte trouvée *in situ* dans sa tombe publiée par L. Habachi⁵⁷⁶. La datation de la stèle de *nbt* est à l’origine de quelques confusions. En effet, l’identification de la propriétaire du monument avec la *nbt* mentionnée dans les décrets ne fait pas l’unanimité chez les chercheurs. Plusieurs détails paléographiques

⁵⁷² Sur la lecture Thot, cf. *infra* § 13.1.1, p. 738, n. 2653.

⁵⁷³ Cf. dans sa stèle fausse-porte de *nbt* trouvée *in situ* : L. HABACHI, « The Tomb of Princess Nebt of the VIIIth Dynasty Discovered at Qift », *SAK* 10, 1983, p. 205-207, pl. IIIb.

⁵⁷⁴ Cf. Coptos A (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 41-54, fig. 4, et en particulier p. 44.

⁵⁷⁵ Décrets Coptos J (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 197-202, fig. 24) et Coptos K (*ibid.*, p. 206-213, fig. 27),

⁵⁷⁶ L. HABACHI, « The Tomb of Princess Nebt », *SAK* 10, 1983, p. 205-207, pl. IIIb.



et épigraphiques dans la transcription du texte faite par L. Habachi, donnent une datation plus récente que la VIII^e dynastie ; R. Müller-Wollerman a même pensé qu'il s'agissait d'une stèle de la XII^e dynastie⁵⁷⁷. Parmi les éléments qui lui suggèrent cette datation à la XII^e dynastie, il y a l'interpolation de l'expression *fi.f* avant la formule *pꜣrt-ꜣrw*, qui apparaît au Moyen Empire⁵⁷⁸, puis les graphies de *imꜣꜣw* pourvues de ꜣꜣ, qui datent en particulier de la XI^e dynastie. Cependant, l'iconographie du défunt qui porte une fleur à son nez est déjà présente sur les stèles fausses-portes de la VIII^e dynastie⁵⁷⁹. Il fallait donc revoir la première transcription de L. Habachi, ce qui a été fait par H.G. Fischer, dont nous suivons la transcription⁵⁸⁰. La datation à retenir est assurément la VIII^e dynastie⁵⁸¹.

Les deux vizirs *ꜣmꜣi* et *idi* appartiennent au rang des *ꜣꜣty-ꜣ*, *smꜣ wꜣty* et *ꜣꜣry-ꜣb*. Ils sont également *iry pꜣt*. Quant à *nbt*, elle portait le titre féminin correspondant de *iryꜣ pꜣt*. Pour éviter toute confusion possible, comme cela a été parfois le cas dans le passé, il faut rappeler que les directeurs de Haute Égypte (*imy-rꜣ ꜣmꜣ*) et les directeurs des prêtres (*imy-rꜣ ꜣmw-nꜣr*) mentionnés dans certains décrets royaux de

⁵⁷⁷ Pour la confusion que cela a pu comporter, cf. R. MÜLLER-WOLLERMANN, « Ein Posthum Errichtetes Denkmal », *GM* 70, 1984, p. 58-61, qui date la stèle de la XII^e dynastie. – Pour cette raison M.F. Mostafa propose que la tombe du potentat viziral ait été restaurée vers la X^e ou XI^e dynastie, cf. M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of the ꜣmꜣi*, p. 212, § 17 ; mais c'est le fils *idi* de la VIII^e dynastie qui entame ces restaurations ; et les critères de datation proposés par R. Müller-Wollermann ne peuvent pas être employés arbitrairement pour dater le monument de *nbt* grosso modo après la VIII^e dynastie, c'est-à-dire à la X^e ou au début de la XI^e dynastie, parce que ces critères sont le propre du Moyen Empire. Cf. *infra* p. 738.

⁵⁷⁸ Pour une bibliographie, cf. A. PILLON, « La stèle polychrome d'un notable thinite », *RdE* 62, 2011, p. 125, n. 70.

⁵⁷⁹ Cf. la stèle Caire JdE 59158 de *sꜣt-iy-ꜣnw* (= H.G. FISCHER, « A Stela of the Heracleopolitan Period : the Osiris *Iti* », *ZÄS* 90, 1963, p. 35-41, pl. 6 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, *Archaism and Innovation*, p. 359, 361-362, fig. 3).

⁵⁸⁰ H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, 1964, p. 35-36, 38 ; doc. 12. Pour cette dernière voir E. BROVARSKI, « False Doors and History : the First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, fig. 2 à la p. 360.

⁵⁸¹ Voir en dernier lieu E. BROVARSKI, « False Doors and History », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 359-365, fig. 1-2.



Coptos datés de la fin de la VI^e dynastie, doivent être distingués des vizirs locaux *ꜥm“i* et *idi* de la VIII^e dynastie⁵⁸².

En tant que vizir, *ꜥm“i* porte les titres *t“yty s“b Ú“ty*, puis *imy-r“ sꜥ(w) © nswt* « directeur des documents royaux », c’est-à-dire qu’il contrôle les activités de la Chancellerie (notamment les Archives)⁵⁸³. Comme dans la tradition, le titre *imy-r“ niwt* précède la mention *t“yty s“b Ú“ty*. Aussi les titres *imy-is*, *iry n≈n* et *Ìry-tp n≈b* (« conseiller », « chargé de Nékhen », « supérieur de Nékheb ») sont souvent liés à la fonction de vizir⁵⁸⁴.

Le dignitaire *idi*, est nommé vizir après la mort de son père par un décret royal du roi *dmf-ib-t“wy*⁵⁸⁵, après l’étouffement d’une révolte contre *ꜥm“i* – qu’il contribue à maîtriser –, et la restauration qu’il opère dans les monuments funéraires de ses aïeuls⁵⁸⁶.

Comme il est de coutume pour les vizirs de province, ils n’affichent aucun pouvoir direct sur l’organisation des bureaux de la Chancellerie (*Ìwt wrt*) à la capitale, sinon sur les scribes des documents royaux.

Quant à l’absence des titres *imy-r“ sꜥ(w) © nswt* et *imy-r“ niwt* dans le protocole de *idi*, elle est due à la carence de sources juridiques et commémoratives adressées à ce personnage après sa nomination comme vizir. On ne peut guère tirer davantage de conclusions.

⁵⁸² Cf. par exemple les décrets Coptos B (= H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 87 et *seq.*, fig. 8), Coptos D (= *ibid.*, p. 137 et *seq.*, fig. 11), Coptos G (= *ibid.*, p. 128 et *seq.*, fig. 10).

⁵⁸³ Pour le titre *imy-r“ © nswt* de *ꜥm“i* voir Coptos L (= H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 165 et *seq.*, fig. 17), Coptos O (= *ibid.*, p. 178 et *seq.*, fig. 19), Coptos Q (= *ibid.*, p. 190 et *seq.*, fig. 21) ; et la stèle fausse-porte de ce notable trouvée *in situ* (PM V, 135) : G. DARESSY, « Deux naos de Qous », *ASAE* 17, 1917, p. 224 ; H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, 1964, p. 36-37, doc. 11.

⁵⁸⁴ Pour *imy-is*, *iry n≈n*, *Ìry tp n≈b* voir le décret Coptos L (sous le roi *nfr-k“w-Ìr*, nom d’Horus *nÚr-b“w*) = H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 165 et *seq.*, fig. 17. Pour le titre *imy-r“ niwt*, sous le même roi, voir les décrets Coptos L (= *ibid.*), Coptos I (= H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 172 et *seq.*, fig. 18), Coptos O (= *ibid.*, p. 178 et *seq.*, fig. 19), Coptos M (= *ibid.*, p. 184 et *seq.*, fig. 20), Coptos Q (en lacune ? = *ibid.*, p. 190 et *seq.*, fig. 21), Coptos S/T (= *ibid.*, p. 203-205, fig. 25-26), Coptos K (*ibid.*, p. 206 et *seq.*, fig. 27).

⁵⁸⁵ Le décret Coptos R = H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 214 et *seq.*, fig. 28.

⁵⁸⁶ Sur la restauration des monuments par *idi*, cf. *infra* § 18.2.1.



4.1.2. Le vizirat sous la dynastie héracléopolitaine

La question de la charge vizirale durant la dynastie héracléopolitaine est complexe, car aucun vizir n'est daté avec précision de cette époque⁵⁸⁷. Ce qui ne signifie pas une pour autant une absence de vizirs.

Un vizir à la capitale ?

À Memphis, ville qui exerce le rôle de capitale administrative, à cause peut-être de la pérennité du culte funéraire des rois – la Chancellerie est encore active ici –, aucun monument ayant appartenu à des vizirs n'a pour l'instant été retrouvé. Il en va de même à Héracléopolis. Cependant, les fouilles de la nécropole héracléopolitaine sont encore en cours, et loin d'être terminées. Comme le pense W. Grajetzki⁵⁸⁸, il est vraisemblable que les nécropoles héracléopolitaine et memphite recèlent encore des monuments inconnus de cette époque, qui pourraient un jour livrer des informations sur les vizirs de la cour héracléopolitaine. En ce sens, les fouilles ont déjà permis d'attester de la présence pour cette époque de hauts dignitaires à la tête de domaines fondamentaux de l'administration centrale, comme des responsables du Double Trésor et du Double Grenier (cf. *supra*) : ce qui était, jusqu'à il y a quelques années, insoupçonnable.

Il n'est donc pas impossible que, dans l'appareil administratif héracléopolitain, il y ait eu aussi, comme charge ministérielle principale, celle du vizirat. Et l'hypothèse est peut-être déjà partiellement confirmée si l'on considère que, dans les nécropoles memphites, on trouve des monuments ayant appartenu à des notables ayant pris leur fonction dans la *Ìwt wrt* « la Grande Cour » située à Memphis, institution qui est considérée souvent comme le siège du pouvoir viziral (cf. *supra*). Il est donc

⁵⁸⁷ Cf. en dernier lieu W. GRAJETZKI, « Setting a State Anew », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 228, n. 67.

⁵⁸⁸ W. GRAJETZKI, *Court Officials of the Egyptian Middle Kingdom*, London, 2009, p. 15-16.



possible que durant l'époque héracléopolitaine, ou du moins une partie de celle-ci, le vizir ait eu son cabinet près des pyramides memphites.

Par ailleurs, nous avons vu qu'un dignitaire éminent, dont le nom est perdu, inhumé dans la nécropole d'Héracléopolis, avait occupé une fonction de type viziral, sans pourtant en porter le titre. Sa titulature mentionne la direction de plusieurs secteurs économiques de l'administration centrale (la direction du Double Trésor, du Double Grenier, de la Basse Égypte) qui fait écho au rôle centralisateur qui est, de préférence, celui du vizir⁵⁸⁹.

Les vizirs en province

Coptos — Comme nous l'avons noté ci-dessus, il est possible qu'*idi* de Coptos, fils du vizir *ꜥm"i* de la VIII^e dynastie, ait été nommé (ou confirmé) vizir par un roi peut-être du début de la IX^e dynastie (*dmf-ib-t"wy*). Du reste, l'expérience du vizirat laisse une trace particulière dans la mémoire locale, à l'époque héracléopolitaine. En effet, les gouverneurs coptes de la IX^e et X^e dynasties sont probablement les descendants directs ou, du moins, les héritiers politiques de la famille vizirale de la VIII^e dynastie ; cela se traduit, entre autres, par les attributions de désignations relatives à la filiation (honorifique) royale à certains parmi eux : les épithètes de *it nÚr* « père du dieu » et de *mry (nÚr)* « aimé (du dieu) ».

Akhmim — Il est probable qu'au début de la dynastie héracléopolitaine cette localité était le siège d'un vizir résidant en province. Il s'agit de *b"wi*, propriétaire de la tombe B7/B6 (d'après la numérotation de N. Kanawati)⁵⁹⁰. L'éditeur du monument avait daté dans un premier temps ce personnage de la IX^e dynastie⁵⁹¹, puis de la X^e

⁵⁸⁹ Sur ce notable et son titre *imy-r" t"-mÚw*, cf. *supra* p. 144.

⁵⁹⁰ Tombe dans N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 33-37, pl. 1a, 2-3, 4b, fig. 16-18. – L'on fera attention au fait que E. Brovarski mentionne ce personnage comme *Úrwy* et non *b"wy*, cf. son article « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar*, I, p.130, 148, n. 141 et *passim*.

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 33-34.



dynastie⁵⁹². Mais depuis, il a changé d'avis, sans doute d'après une note succincte écrite par D. Franke dans un compte rendu, où l'égyptologue allemand affirmait : « A date in the Tenth Dynasty for Bawi seems too late, and I would suggest – from a comparison with the titles of Shemai and Idi of Coptos – a date in the Eighth Dynasty »⁵⁹³. N. Kanawati revient donc sur sa datation pour suivre la proposition de Franke et situer *b“wi* à la VIII^e dynastie plutôt qu'à l'époque héracléopolitaine, mais sans justifier davantage son choix : « Our three officials are most probably later than Dynasty 6, but there is no reason to place them in the Heracleopolitan Period »⁵⁹⁴. Pour préciser la datation, il est remarquable que les épithètes *it nŪr*, *sft nswt* et *mry nŪr*, qui apparaissent dans la titulature des vizirs coptites⁵⁹⁵, soient également connus à Coptos durant le règne héracléopolitain. En outre, la mention dans la biographie de *b“wi* de phrases concernant l'approvisionnement des *nfsw* « les jeunes » (*s©n≈.n.(i) nfs(w)*) et la prise en considération des *wrw* « les grands » (*[...] nw wrw*), semblent faire partie du répertoire biographique plus tardif du III^e millénaire⁵⁹⁶. De même, la phrase *ink wr ≈t [...]* « je suis grand en biens [...] »⁵⁹⁷, où l'adjectif est employé pour indiquer la propriété, est caractéristique du style biographique plus mûr de la fin de la Première Période intermédiaire⁵⁹⁸. De surcroît, *b“wi* porte également le titre *imy-r“ m#©* dans son protocole, ce qui est étrange pour ce type de fonctionnaire. Est-il possible que le titre fasse référence à une époque de troubles durant le règne d'Héracléopolis ? Autrement, il n'est pas

⁵⁹² N. KANAWATI, *Governmental Reforms*, p. 120.

⁵⁹³ D. FRANKE, « [C.R. de] The Rock Tombs of El-Hawawish. VII (1987), VIII (1988), Vol. IX (1989) by Naguib Kanawati; Quseir El-Amarna. The Tombs of Pepy-Ankh and Khewen-wekh by Ali El-Khouli; Naguib Kanawati », *JEA* 79, 1993, p. 288-292 et p. 290 notamment.

⁵⁹⁴ N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 175. Notons que l'opposition *nfsw* et *wrw* ne fait pas référence uniquement à deux catégories de statut social différent – par exemple les plus et les moins puissants – comme cela est souvent dit, mais il s'agit aussi de deux classes (sociales) d'âge.

⁵⁹⁵ E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar*, I, n. 141.

⁵⁹⁶ Pour ces éléments biographiques inscrits dans le jambage (gauche) de la porte d'entrée de la tombe, cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 36 et pl. 3a, fig. 18c.

⁵⁹⁷ Pour l'inscription voir le fragment B7.F1 dans N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 37 et fig. 18d.

⁵⁹⁸ Il s'agit d'une variante et une évolution du cliché « j'ai acquis des biens ».



improbable que le vizir appartienne à une époque à cheval entre la VIII^e et la IX^e dynasties.

Parmi les titres qu'il porte, il y a celui de *imy-r'' niwt* « directeur de la ville de pyramide » qui précède la mention tripartite de la charge vizirale (*Ú''yty s''b Ú''ti*). Il est également *imy-r'' s#(w) © nswt* « directeur des scribes des documents royaux » et *imy-r'' ≈ntyw-[# ?] pr ©''* « directeur des employés-# (?) du palais », titre qui marque son attachement palatin (?)⁵⁹⁹. Il est aussi le responsable du temple local (*imy-r'' Ìm(w)-nÚr*) et du Double Grenier pour le stockage des offrandes divines (*imy-r'' #nwtý nty Ìtp(w)-nÚr*).

Hermopolis — Dans les nécropoles de Deir el-Bersha (XV^e nome), au moins deux vizirs sont attestés :

- i) le vizir *≈ww*, attribué à l'époque héracléopolitaine⁶⁰⁰, est connu par une stèle fausse-porte trouvée dans le village de Deir el-Bersha lors de fouilles égyptiennes⁶⁰¹.
- ii) Le vizir *©Ì''-n≈t I*⁶⁰² connu par son tombeau⁶⁰³, un cercueil⁶⁰⁴ et des inscriptions dans les carrières d'Hatnoub⁶⁰⁵. La datation le concernant est

⁵⁹⁹On s'y attendrait de lire *imy-r'' ≈ntyw-# pr ©''*, mais jamais l'élément # n'est écrit dans le monument ; cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 33 et *passim*.

⁶⁰⁰ Cf. en dernier lieu H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 70-71.

⁶⁰¹ Sur la stèle voir H. BAKRY, « Recent Discoveries in the Delta », *RSO* 46, 1971, p. 7-8, pl. 5. Sur la trouvaille voir J. LECLANT, « Fouilles et travaux », *Or* 42, 1973, p. 405.

⁶⁰² Pour les sources cf. J. ALLEN, « The High Officials of Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis : Past, Present and Future*, London, 2003, p. 21, n. 92.

⁶⁰³ Tombe n° 5 de Deir el-Bersha, cf. F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El-Bersheh II*, ASE 4, London, [1895], pl. 13, 15-16 ; voir également E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome », dans W.K. SIMPSON, W.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in Honor of Dows Dunham on the Occasion of his 90th Birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 14-21.



une question plus délicate, voire litigieuse. Attribué naguère à la XI^e dynastie par H. Willems⁶⁰⁶ et W. Grajetzki⁶⁰⁷ ou au Moyen Empire par d'autres⁶⁰⁸. Ce notable paraît finalement avoir exercé son pouvoir sous les rois héracléopolitains (X^e dyn.) comme son prédécesseur *≈ww*. Cette dernière hypothèse qui avait été émise auparavant par plusieurs savants, a été rejetée dernièrement par H. Willems et oubliée par la suite. Ce dernier tend à dater certains individus attribués de la fin de la Première Période intermédiaire au début du Moyen Empire, en essayant de rétablir l'histoire des années troubles de la fin de la XI^e dynastie et du début de la XII^e dynastie. Or, l'idée que *©I''-n≈t* I a servi les rois d'Héracléopolis est une opinion reprise et défendue récemment par E. Brovarski⁶⁰⁹ et que nous suivons ; *©I''-n≈t* I pourrait plus précisément avoir vécu durant l'époque qui précède l'unification de l'Égypte sous le roi Montouhotep II⁶¹⁰.

⁶⁰⁴ Philadelphie, University Museum E. 16217-16218 ; cf. E. BROVARSKI, dans *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan*, p. 23, n. 71.

⁶⁰⁵ *Hatnub* 10-12 (= R. ANTHES, *Die Felseninschriften von Hatnub*, UGAÄ 9, Leipzig, 1928, 25-31).

⁶⁰⁶ H. WILLEMS, *Dayr el-Barsha* I, p. 85-86, 107 ; *id.*, « Nomarchs and Local Potentates : the Provincial Administration in the Middle Kingdom », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 387.

⁶⁰⁷ W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 219 (Moyen Empire).

⁶⁰⁸ Par exemple, J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 21-22 ; *id.*, « Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, Boston, 1996, p. 25-26.

⁶⁰⁹ Voir en particulier E. BROVARSKI, « The Hare and Oryx Nomes in the First Intermediate Period and Early Middle Kingdom », dans *Studies Naguib Kanawati*, I, p. 31-85 ; *id.*, « Pace Harco Willems », *GM* 249, 2016, p. 31-37.

⁶¹⁰ Selon E. BROVARSKI, *loc. cit.*, *©I''-n≈t* I serait un contemporain des rois Antef II et Antef III.

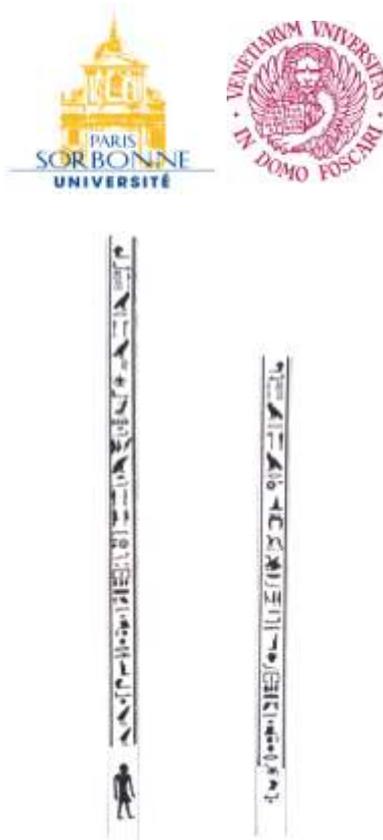


Figure 16. Fac-similes des jambages de la fausse-porte du vizir Houou de Deir el Bersha (d'après H.S.K. BAKRY, « Recent Discoveries in the Delta », *RSO* 46, 1971, p. 7-8, pl. 5)

Sans trop nous attarder ici à des questions de datation, nous constatons que les titres de $\approx ww$ et $\textcircled{\dot{l}}-n\approx t$ I qui sont liés à leur fonction étatique ne sont pas abondants. Les titulatures sont moins développées que celles des vizirs des époques précédentes, en particulier de l'Ancien Empire. Par exemple, il n'y a aucune trace de l'emprise vizirale sur l'ensemble des départements de l'administration centrale (Double Trésor, Double Grenier, Grande Demeure, etc). De plus, aucun des deux ne portent, jusqu'à plus ample information, le titre $imy-r'' s\ddot{s}(w) \textcircled{\text{C}} nswt$ « directeur des scribes des documents royaux », qui était une marque habituelle du pouvoir bureaucratique du vizir. Il s'agit là d'un changement majeur par rapport à la tradition⁶¹¹. Même les vizirs de la VIII^e dynastie et $b''wi$ d'Akhmim du début de l'époque héracléopolitaine avaient conservé cette prérogative. Nous avons déjà effleuré cette question *supra* en traitant de la Chancellerie.

⁶¹¹ Mais il faut également considérer que les titres de vizirs de $\textcircled{\dot{l}}-n\approx t$ I ne sont connus que dans un passage de sa biographie. Il est probable que autres inscriptions portant le protocole complet de ce personnage manquent.



Néanmoins, les deux vizirs mentionnent tout de même des titres traditionnels de la charge. Ils sont *imy-r'' niwt* « directeur de la ville de pyramide », titre précédé de la séquence viziriale habituelle dans ce cas de *t''yty s''b Ú''ty*, mais qui paraît avoir bien souvent une valeur symbolique plutôt que de renvoyer à une réelle fonction exécutive à la capitale.

Les autres titres sont liés à leur fonction de gouverneur local, en tant que *imyw-r'' Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres », et possèdent un titre spécifique stypiquement local : *≈rp nstt* (dans la séquence *Ì''ty-©*, *≈rp nstt*, *imy-r'' Ìmw nÚr* notamment).

Curieusement, *≈ww* ne porte pas le titre aulique de *iry p©t*, mais seulement celui de *Ì''ty-©* ; néanmoins, les épithètes *mry nb.f* « aimé de son seigneur » et *m''© m st ib.f* « vraiment dans son estime », qui lui sont attribuées après le titre de vizir, indiquent sans doute sa familiarité avec la personne du roi.

Concernant le rôle d'*©Ì''-n≈t I* comme dignitaire à la cour, des indications sont données par sa biographie⁶¹².

Par ailleurs, le rapport étroit entre ce vizir de province et la cour royale paraît confirmé aussi par les tâches qu'un subordonné⁶¹³ de *©Ì''-n≈t I* exerce à la capitale comme directeur du harem (*imy-r'' ipt nswt*) et tuteur des fils royaux⁶¹⁴.

La biographie d'*©Ì''-n≈t I* nous offre quelques précisions aussi sur son rôle de vizir. Bien que son pouvoir semble être limité à la Moyenne Égypte et au Delta, le Sud étant entre dans les mains de Thèbes, *©Ì''-n≈t I* est officiellement le responsable de tout le pays qui commande sur le papier du moins les Haute et Basse Égypte :

wf sp''wt sr t''wy Ìbn ntt iwtt smn iswt t''≠w imyw wnt hrrw ≠m© ßr s≈r.f t''-mÌw ßr wf.f,

« Celui qui commande les provinces, le responsable des Deux Terres, celui qui transmet ce qui est et ce qui n'est pas, celui qui établit les bornes

⁶¹² Cf. la reconstitution du rôle de ce vizir à la cour, par H. WILLEMS, *Dayr al Barsha I*, p. 102-104.

⁶¹³ Les tombes de ces deux personnages sont, par ailleurs, construites l'une à côté de l'autre.

⁶¹⁴ Pour ce fonctionnaire, cf. *infra* § 1.1.3.



des frontières qui sont dans le nome du Lièvre, celui qui rend heureuse la Haute Égypte à travers son dessein et la Basse Égypte à travers son ordre »,

(d'après F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, l. 11-12, et E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome », dans *Studies D. Dunham* p. 18 et seq., [m-o]).

Il a une primauté sur les autres dirigeants du pays, ou du moins de la région qu'il gouverne, car il coiffe le *sl n srw* « conseil des responsables »⁶¹⁵.

Néanmoins, sa biographie ne manque pas de rappeler sa participation aux faits de guerre⁶¹⁶ :

ink ©l' sm'y[t],
« Je suis un combattant de la confédération »,

(F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, l. 22 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 18 et seq., [vv]).

*ink grt nf≈t r' s'[q] ib [gm Ús m] g'w.f nb s≈r m sl n srw hrw mdt qsnt
grg ib r sh't b≠Úw (?) hrw n mdt "[hw (?)]*
« Ainsi, je suis (quelqu'un) de discret et de sang-froid, [un qui trouve la solution] quand elle fait défaut, maître des desseins dans la conseil des responsables le jour où les discours cèdent à la panique, (quelqu'un) prêt pour rejeter les rebelles (?) le jour des discours bou[leversés (?)] »,

(F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, l. 23-24 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 18 et seq., [yy-ccc]).

Comme *≈ww*, également *©l'-n≈t* I proclame son autorité sur la Haute Égypte en tant que *imy-r' ≠m©*.

⁶¹⁵ F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, l. 24 ; cf. H. WILLEMS, *Dayr al Barsha* I, p. 103.

⁶¹⁶ Concernant l'épithète *smn iswt t'≠w* employé ici peut-être pour la première fois, il sera considéré, à partir du Moyen Empire et par la suite, comme un topos de la charge vizirale (voir par exemple dans la stèle du vizir et trésorier *mnÚw-łtp* [stèle Caire CG 20539 de Abydos, sous Sésostri I^{er}]).



Selon les arbres généalogiques dessinés par les chercheurs, le successeur de ©l̥-*n̥t* I est *n̥lri* I. Nous le mentionnons ici à titre d'information car il est parfois désigné comme vizir héracléopolitain, mais nous préférons considérer que ce dignitaire fut un notable de Thèbes après l'unification de l'Égypte.

4.1.3. Le vizirat sous la dynastie thébaine

L'époque des rois Antef

Durant le règne des rois Antef, avant donc que le pouvoir thébain n'acquiert une solide autorité sur le pays, l'administration centralisée du nouveau royaume ne semble pas déléguée à un seul ministre, ayant la charge de vizir. Aucun fonctionnaire porteur de ce titre et datant de cette époque n'est recensé, jusqu'à plus ample information.

Cette hypothèse est celle qui globalement est retenue par les historiens. Mais on pourrait se demander, encore une fois, si ces conclusions ne sont pas faussées par l'état lacunaire de la documentation. De fait, les sources prosopographiques nous apprennent que les rois Antef eurent un intérêt pour l'administration centralisée des provinces, notamment en nommant des agents (*“Úw, sr* et *l̥q“ l̥wt*) sur place⁶¹⁷, délégués d'un pouvoir précis, et en instaurant un contrôle sur la taxation dans le territoire.

L'époque du roi Montouhotep II

Les vizirs à la capitale — Un changement essentiel se produit avec le règne de Montouhotep II, roi qui aspire plus fortement que ses prédécesseurs à recréer l'unité étatique de l'Ancien Empire. Il restaure ainsi les mêmes institutions de l'époque, une fois parvenu à réunifier le pays. Montouhotep II établit un bureau viziral thébain, sur

⁶¹⁷ Sur les notables-*“Úw*, cf. *infra* § 8.1, p. 449-455. Sur l'emploi de *srw* et *l̥q“w l̥wt* dans l'administration territoriale thébaine, cf. un passage de l'autobiographie de l'intendant *rdiw-βnmw* de Dendara (XI^e dynastie) à ce propos, dans la stèle Caire CG 20543, l. 10.



le modèle de celui des rois memphites, modèle que les rois héracléopolitains avaient probablement cherchés à leur tour à reproduire.

LE VIZIR *bbi*

Le premier vizir connu du Moyen Empire est *bbi*, qui est représenté dans le temple funéraire de Montouhotep II. Il est identifié avec certitude à travers cette légende : *[imy-r“ niwt t“yt]y s“b Ú“ty bbi*⁶¹⁸. Mais c’est lui sans doute aussi le personnage homonyme mentionné sur la stèle du *imy-r“ sb“wt* « directeur des portails » *m“©t(y)* et désigné comme le responsable du travail du propriétaire de la stèle et détenteur de la charge de *imy-r“ ≈tmt*⁶¹⁹. Cette dernière charge correspondrait, selon les chercheurs⁶²⁰, à une fonction exercée par *bbi* au début de sa carrière, avant d’être nommé vizir⁶²¹.

Figure 17. Fragment du temple funéraire de Montouhotep II, représentation du vizir Bébi. Londres, British Museum EA 724 (© Trustees of the British Museum).

LE VIZIR *d“gi*

Le deuxième vizir de cette époque est *d“gi*. Il est connu grâce à sa tombe dans la nécropole thébaine (TT 103), qui date d’un moment de sa vie où il était déjà vizir. Il

⁶¹⁸ Fragment Londres, British Museum, EA 724 = *HTBM* VI, pl. 24 ; pour ce personnage cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 10, § I.1.

⁶¹⁹ Stèle New York, MMA 14.2.7 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 9, § 14 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 110-111).

⁶²⁰ Cf. J.P. ALLEN, « High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis*, p. 22 ; W. GRAJETZKI, *Court Officials*, p. 26.

⁶²¹ Sur l’importance acquise par les *imyw-r“ ≈tmt*, cf. *infra* § 4.2.



est aussi représenté deux fois dans le temple funéraire de Montouhotep II. Une première fois, il porte le titre *imy-r* <©>*rryt*, qui fait référence sans doute à une fonction exercée au début de sa carrière. Ce titre est par ailleurs inscrit sur son cercueil, ce qui n'est pas le cas de sa charge vizirale⁶²². Et il est représenté une deuxième fois, où il est désigné comme vizir, sur une partie du temple décoré plus tard, ce qui suggère que cette charge lui a été attribuée assez tard durant le règne de Montouhotep II⁶²³.

Selon certains auteurs, si l'on se fonde sur le style de sa tombe, *d'gi* fut en fonction également durant le règne de Montouhotep III⁶²⁴.

Un des successeurs de *d'gi* – dont on ne sait pas s'il s'agissait de son successeur direct – est le vizir *imn-m-ỉ't* (le futur roi Amenhemat I^{er}, fondateur de la XII^e dynastie), qui date en effet de la fin de la XI^e dynastie (règne de Montouhotep IV) donc bien après l'unification du pays⁶²⁵. Par conséquent, il ne doit pas être considéré comme un notable de la Première Période intermédiaire. Nous le mentionnerons ci-dessous pour définir la cohérence de la nature du pouvoir viziral, tel qu'il apparaît sous cette dynastie.

A. Philip-Stéphan remarque que la séquence des titres des vizirs dès le début du Moyen Empire, change considérablement par rapport à l'Ancien Empire. Selon l'auteur, le vizir ne cumulait pas la direction des départements de l'État, mais aurait seulement exercé la fonction judiciaire (portant par exemple les titres *iry n≈n* et *Ỉm-nÚr m* <©>)⁶²⁶. Cette reconstruction n'est vraie qu'en partie. Certes au Moyen Empire, et en particulier durant la XII^e dynastie, il y a eut une réduction des titres mentionnés dans le protocole des vizirs : la séquence vizirale se restreint par rapport

⁶²² Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 10, § I.2.a-b.

⁶²³ *Ibid.*, p. 10, § I.2.e.

⁶²⁴ J. ALLEN, *op. cit.*, p. 22.

⁶²⁵ Sur ce vizir, cf. en dernier lieu W. GRAJETZKI, *loc. cit.*, p. 12 (§ I.3).

⁶²⁶ A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 74.



à l’Ancien Empire⁶²⁷. Cependant, durant la XI^e dynastie, subsiste dans leurs titulatures le témoignage de leur rôle dans les affaires économiques et plus largement civiles. Nous trouvons ainsi des titres qui correspondent *grosso modo* à la direction des départements traditionnels du gouvernement central connus à l’Ancien Empire, quand ces départements étaient supervisés par le vizir et à la fois par de véritables techniciens. Le cas emblématique est celui de *d“gi* qui disposa d’une autorité totale sur les affaires financières, sur le Trésor, car il porta les titres de *imy-r“ prwy ðf* « directeur de la double maison de l’argent » et *imy-r“ prwy nb* « directeur de la double maison de l’or », et sur le Grenier, comme l’indique la charge de *imy-r“ ꜥnwty* « directeur du double grenier ». De plus, *d“gi* obtient de manière plus large la juridiction sur les produits alimentaires de la Résidence, en tant que *imy-r“ sqbbwy* « directeur du Double Garde-manger » et sur les ressources du pays, en tant que *imy-r“ ddt pt qm“t t“* « directeur de ce que le ciel donne et la terre produit ». Il est aussi le directeur des activités de la Chancellerie (*imy-r“ ðwt wrt 6*). Son devancier, *bbi*, dispose d’une séquence de titres raccourcie, due à la nature du monument (une scène du temple funéraire royal). Il serait impropre de considérer ici son cas à partir de ce seul témoignage. Quant à *imn-m-ð“t* de la fin de la XI^e dynastie, si on considère les vastes compétences qu’il détient, il semble suivre la tradition entamée par *d“gi*. Il porte le titre *imy-r“ k“t/k“wt* « directeur du/des travail/travaux »⁶²⁸, et l’on sait que la direction des œuvres publiques entraine dans la juridiction du vizir déjà à l’Ancien Empire. Puis il est désigné comme *imy-r“ dd(t) pt qm“t t“ innt ð@py* « directeur de ce que le ciel donne, la terre produit, la crue apporte » et *imy-r“ n ≈t nb m t“ pn r fr.f* « directeur de toute chose de cette contrée

⁶²⁷ Mais signalons le virement de situation advenu déjà vers la fin de la XII^e dynastie et surtout à la XIII^e dynastie, quand le nombre de titres attribués aux vizirs augmente.

⁶²⁸ Sur les titres *imy-r“ k“t* et *imy-r“ k“wt* (la notation graphique est fluctuante) du vizir *imn-m-ð“t*, cf. respectivement W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 11, § I.3b (= Ouadi Hammamat 113 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 265-267, n° 443) et W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 11, § I.3c (= Ouadi Hammamat 192 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 264-265, n° 442).



entière »⁶²⁹, titres comparables à ceux que portaient son devancier. Ces compétences montrent clairement que les ressources économiques et la gestion du territoire étaient sous l'autorité du vizir encore à la fin de la XI^e dynastie, même s'il partageait son commandement avec d'autres hauts fonctionnaires (*imy-r'' ≈tmt* et *imy-r'' pr wr*, cf. *infra*). Par ailleurs, *imn-m-Ī''t* porte également les titres de *imy-r'' ©'' ‡m©* « directeur de la porte de Haute Égypte », qui définit son autorité sur les zones des marges et d'accès à la Vallée, et de *imy-r'' ‡m© qd.f* « directeur de l'ensemble de la Haute Égypte »⁶³⁰, qui montre le rapport étroit (du moins en théorie) existant entre sa charge vizirale et la gestion régionale. Mais nous sortons, avec ces exemples, du cadre de la Première Période intermédiaire proprement dite. Même si cette époque est encore le théâtre de luttes intestines, l'Égypte de la fin de la XI^e dynastie doit être considérée comme un ensemble territorial unifié sous un seul pouvoir central.

Les vizirs en province — Comme nous l'avons évoqué plus haut, la question sera de savoir si le vizir de Deir el-Bersha, ©Ī''-n≈t I (daté du début de la XI^e dynastie, qui est contemporaine de la X^e dyn.), a été un dignitaire de la maison royale thébaine ou héracléopolitaine. Récemment H. Willems et W. Grajetzki (cf. *supra*) ont opté pour une attribution thébaine, mais ils ne donnent pas assez d'importance au fait que ≈ww, un des ancêtres connu du dignitaire, était loyal (également selon H. Willems) aux héracléopolitains et avait lui aussi la charge de vizir (cf. *supra*). J.P. Allen opte quant à lui pour une datation au début de la XII^e dynastie (cf. *supra*). La présence à Deir el-Bersha d'un prédécesseur héracléopolitain de ©Ī''-n≈t I signifie que la

⁶²⁹ Sur ces deux titres du vizir *imn-m-Ī''t*, cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 11, § I.3a (= Ouardi Hammamat 110 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 263-264, n° 441).

⁶³⁰ Pour ces deux titres, cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 11, § I.3b (= Ouardi Hammamat 113 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 265-267, n° 443). – Concernant la direction des régions, souvenons-nous que, encore vers le début de la XII^e dynastie, le père du célèbre vizir *in-it.f-iqr*, probablement vizir lui aussi (mais aucun titre ne le prouve, à part ceux en rapport avec l'exercice de la justice *Īm-n'Ūr m''©t* et *r'' n≈n*), est dit : [*imy-r''*] ‡m© *m'Īw* « [directeur] de Haute et de Basse Égypte », cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 12, § I.5 (= N. de G. DAVIES, *The Tomb of Antefoker, Vizier of Sesostri I, and of his Wife, Senet (No. 60)*, Theban Tombs Series 2, London, 1920, pl. 20).



province (XV^e nome) fut le siège d'un vizirat héracléopolitain avant le règne de Montouhotep II et que probablement le vizir ©*l'*-*n*≈*t* I fut, comme son prédécesseur, un dignitaire fidèle au royaume du Nord. D'après E. Brovarski il était même un notable héracléopolitain déjà contemporain des premiers rois Antef⁶³¹. Son hypothèse se fonde sur l'interprétation qu'il fait notamment de certaines scènes de guerre figurant dans les tombes des nomarques de Béni Hassan. Il tente de faire correspondre l'identité des guerriers, aux groupes qui selon son opinion composaient les alliances de l'époque. Cependant, les scènes en question sont mal connues, et les sièges des villes qui y sont représentés, pourraient tout aussi bien illustrer les périodes troubles qui suivirent la réunification de l'Égypte. Sans compter que la validité de ces sources et leur portée historiographique des événements ont été mises parfois en doute⁶³². En conclusion, nous préférons rester prudent et ne pas dater ©*l'*-*n*≈*t* I du tout début de la XI^e dynastie, mais d'une époque qui précède de peu l'unification⁶³³. La question reste cependant ouverte.

Selon qu'on attribue ©*l'*-*n*≈*t* I au règne héracléopolitain ou thébain, l'appartenance politique de son successeur, *n*l*ri* I change aussi. Mais nous sommes dans l'idée qu'il s'agit là d'un vizir loyal à la dynastie thébaine, comme ces successeurs du Moyen Empire, appartenant donc à l'époque qui accompagne l'unification du pays. Les indices ne sont pas nombreux. H. Willems et J.P. Allen plaident pour une datation entre la fin de la XI^e dynastie et le début de la XII^e dynastie, en accord avec leur reconstitution de la situation politique à partir du règne de Montouhotep II. Selon nous, la tombe de *n*l*ri* I présente néanmoins un *terminus post quem* assez fiable et qui oriente davantage la datation vers la fin de la XI^e dynastie : il s'agit de la représentation d'un *imy-r*≈*t**myw* « directeur des

⁶³¹ Cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « Pace Harco Willems », *GM* 249, 2016, p. 31-37.

⁶³² C'est l'idée de A.R. SCHULMAN, « The Battle Scenes of the Middle Kingdom », *JSSEA* 12, 1982, p. 65-83.

⁶³³ Les questions de philologie et concernant le style de la tombe relevées par E. Brovarski demeurent en effet fortes pour ne pas retenir ce vizir comme un sujet de Montouhotep II.



scelleurs » parmi les porteurs d’offrande du vizir⁶³⁴. Ce titre n’est pas connu avant la fin du règne de Montouhotep II, et aucun détenteur connu de ce titre n’est héracléopolitain. À titre d’information, il faut préciser que *nḥri* I n’a pas une titulature très développée contrairement à celle des vizirs qui s’inscrivent dans la tradition de l’Ancien Empire. Cependant, *nḥri* I ne porte aucun titre faisant référence à un pouvoir sur les bureaux de l’administration centrale. En cela, *nḥri* I s’inscrit tout de même dans la continuité avec ses prédécesseurs *ꜥww* et *ꜥl̥-nꜥt* I de Deir el-Bersha, de l’époque héracléopolitaine.

⁶³⁴ P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 11, § 8.



4.2. LE DIRECTEUR DES CHOSES SCÉLÉES (*IMY-R“ ḥTMT*)⁶³⁵

Les scènes des tombes de l’Ancien Empire nous apprennent que dans les maisons seigneuriales, les produits stockés et redistribués étaient le plus souvent administrés par des notables ayant le titre *sḥf ḥtmt* « inspecteur des choses scellées »⁶³⁶ qui leur donnaient autorité sur les scelleurs (*ḥtmw*) et des fonctionnaires avec un rang plus élevé (comme les *imyw-ḥt ḥtmt*)⁶³⁷. On remarque aussi que les dames de l’élite pouvaient avoir leurs propres gestionnaires des « choses scellées » : il s’agissait parfois de servantes ayant la fonction de *ḥtm(w)t* « scelleur (femme) » ou *sḥft ḥtmt* « inspectrice des choses scellées »⁶³⁸. En revanche, le titre *imy-r“ ḥtmt* « directeur des choses scellées »⁶³⁹ semble moins attesté au III^e millénaire. De plus, pendant longtemps, la première attestation du titre *imy-r“ ḥtmt* a été datée de la XI^e dynastie. Mais les travaux de H.G. Fischer ont permis de décaler ce terme à la fin de la VI^e dynastie. En effet, le savant a mis en évidence que le titre *imy-r“ ḥtmt* est déjà porté par le vizir *ḥnty-k“/iḥzi*, ou par un homonyme, membre de sa maisonnée⁶⁴⁰. Il est inscrit sur une stèle fausse-porte, dans sa tombe, que H.G. Fischer date de la fin

⁶³⁵ Sur la lecture *ḥtm* plutôt que *sf“wt* voir *inter alia* : H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 126-129 (pour une première définition du problème) ; D. FRANKE, « Probleme der Arbeit mit altägyptischen Titeln des Mittleren Reiches », *GM* 83, 1984, p. 112-111 ; et en dernier lieu H.G. FISCHER, *Egyptian Studies* III, p. 50-52.

⁶³⁶ D. JONES, *Index*, § 1326.

⁶³⁷ Cf. S. DESPLANCQUES, *L’institution du Trésor*, p. 160-161. Pour un catalogue de sources, cf. aussi V. VASILJEVIC, *Untersuchungen zum Gefolge der Grabherren in den Gräbern des Alten Reiches*, Belgrad, 1995, p. 23-39.

⁶³⁸ H.G. FISCHER, *Egyptian Women of the Old Kingdom*, p. 27, n. 150 et fig. 16. Pour *imy-r“ ḥtmt* voir également *id.*, *Egyptian Studies* I, *Varia*, New York, 1976, p. 70, § 1. Pour un catalogue de sources, cf. également V. VASILJEVIC, *loc. cit.*

⁶³⁹ D. JONES, *Index*, p. 195-196, § 733.

⁶⁴⁰ Pour la problématique, cf. H.G. FISCHER, « A Later Tomb Chapel in the Mastaba of *ḥnty-k“* », dans *Varia Nova*, *Egyptian Studies* 3, New York, 1996, p. 1-6 ; voir en dernier lieu la synthèse qu’en fait S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 158-159.



de l’Ancien Empire⁶⁴¹. D’après cette analyse, les chercheurs ont indiqué que le titre $s\bar{l}f \approx tmt$ était, en revanche, spécifique de l’époque qui précède le Moyen Empire⁶⁴². Cette date peut cependant être révisée. La limite temporelle qui fixe l’apparition du titre $imy-r'' \approx tmt$ peut être reculée davantage puisque les sources indiquent que des directeurs des choses scellées sont connus entre la fin de la V^e dynastie et le début de la VI^e dynastie⁶⁴³. Pensons par exemple le titre $imy-r'' \approx tm(t) pr \textcircled{c}$ « directeur des choses scellées du palais » présent sur la statue de $f''f''-m-\textcircled{c}n\approx$, conservée au Musée du Caire⁶⁴⁴, sur laquelle sont par ailleurs indiquées les responsabilités administratives et économiques du dignitaire au palais royal (ex. $imy-r'' \neq wy$, $imy-r'' \approx ntyw-\neq pr \textcircled{c}$)⁶⁴⁵. Un deuxième personnage détenteur du titre $imy-r'' \approx tm(t)$ ayant vécu sous la VI^e dynastie, avant même $\approx nty-k''/i\approx\approx i$, est attesté : il s’agit de $\bar{l}knw-dd$ ⁶⁴⁶. Contrairement à son homologue $f''f''-m-\textcircled{c}n\approx$, il n’est pas précisé explicitement si ce dignitaire exerçait sa fonction dans le domaine privé ou celui du palais memphite. Cependant, son titre aulique $r\approx nswt$ porte à croire qu’il était un fonctionnaire de la Couronne.

Ces trois attestations de trésoriers de l’Ancien Empire – $\approx nty-k''/i\approx\approx i$, $f''f''-m-\textcircled{c}n\approx$ et $\bar{l}knw-dd$ – nous apprennent qu’à cette époque le titre $imy-r'' \approx tm(t)$ n’était pas lié à la gestion des biens des particuliers (il n’était pas mis en exergue dans les

⁶⁴¹ T.G.H. JAMES, *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, ASE 30, London, 1953, p. 15, pl. 13, § 79.

⁶⁴² Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 66.

⁶⁴³ Cependant, le titre ne présente pas la notation du t final. De plus, le signe employé pour désigner le mot $\approx tm$ dans le titre est celui de \textcircled{c} , quasiment inédit par la suite quand il se fixera en \textcircled{c} . Il se pourrait qu’au début de la VI^e dynastie la formulation graphique du titre a un caractère expérimental. Il est important aussi de signaler que la différence entre les titres qu’on traduit traditionnellement en $\approx tmw$ et $\approx tmtyw$ n’est pas nette ; on peut douter également de l’existence d’une vraie distinction.

⁶⁴⁴ Statue Caire JdE 37826 (= M. EATON-KRAUSS, « Pseudo-Groups », dans *Kunst des Alten Reiches*, SDAIK 28, Mainz, 1995, p. 73, doc. *28) ; cf. D. JONES, *Index*, p. 196, § 734.

⁶⁴⁵ Cf. Chr. ZIEGLER, *Catalogue des stèles*, p. 253-265, doc. 46-48.

⁶⁴⁶ Stèle fausse porte Copenhague AEIN 1042 (= M. MOGENSEN, *La glyptothèque Ny Carlsberg. La collection égyptienne*, Copenhague, 1930, pl. 94) ; cf. D. JONES, *Index*, p. 195-196, § 733



monuments de particuliers) comme cela a été évoqué par certains⁶⁴⁷, mais qu'il est confié à des fonctionnaires de la Couronne. Par conséquent, ce titre doit être distingué de celui de *sîf tmt* du fait de son lien avec l'administration palatine plutôt que privée. Bien qu'ils se rapportent tous les deux à la gestion des domaines, le premier ne se substitue pas au second, et la répartition des charges est assez claire. D'après les attestations, le *sîf tmt* est un serviteur des notables memphites, alors que le *imy-r tmt* est mis en avant comme un notable en charge des biens de la Couronne. Cependant, il est remarquable que cette dernière fonction n'acquiert pas l'importance étatique qu'elle aura après la chute de la dynastie memphite, c'est-à-dire quand l'organisation de l'État renoue clairement avec la tradition politique et administrative seigneuriale. Néanmoins, il est possible qu'à l'Ancien Empire, le *imy-r tmt* était un trésorier « privé » du roi.

Peut-être que dans le monde rural il existait aussi des *imyw-r tmt* au service des notables. Mais, dans ce contexte non formel, non écrit, cela n'est pas enregistré dans les monuments, du moins pas avant la Première Période intermédiaire, c'est-à-dire pas avant que les notables locaux utilisent davantage l'art écrit monumental pour définir leur statut, en décrivant le milieu dans lequel ils vivent. Car, en effet, quand des familles héracléopolitaines et thébaines locales deviennent des familles régnautes, la quantité de leurs biens, et par conséquent le prestige de ceux qui les gèrent, change d'envergure. C'est dans ce contexte que le titre *imy-r tmt* émerge au premier plan, les détenteurs du titre devenant des figures majeures de l'administration centrale de l'État. On leur attribue par exemple des fonctions en lien

⁶⁴⁷ Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 66. – Nous précisons que ce *nty-k i i* n'était pas un serviteur funéraire du vizir homonyme en tant que « directeur des choses scellées ». De fait, ce trésorier *nty-k i i* exerce plutôt des fonctions d'intendant pour le complexe funéraire du roi (pour ces fonctions voir l'analyse de H.G. FISCHER, *loc. cit.*). Il est vrai que certains des titres sont attribués également aux serviteurs du vizir représentés dans sa tombe, comme le souligne S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 159. Mais ce n'est qu'un rôle secondaire celui que *nty-k i i* non vizir agit comme serviteur de son ancêtre (comme il est habitué pour un membre de la famille). Or cela implique que les titres qui lui sont attribués ne soient pas à mettre en rapport avec le service funéraire qu'il accomplit (éventuellement) pour le vizir.



avec l'administration du domaine économique étatique (*imy-r'' ꜥnwty, imy-r'' prwy ðf*), titres qui faisaient partie, auparavant, de la titulature des vizirs ou des techniciens responsables de chaque département étatique en question, comme le Double Grenier et le Double Trésor. À partir de la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire, les *imy-r'' ꜥtmt* concentrent autour d'eux tous les ministères économiques de la Couronne. Ainsi le prestige de la fonction augmente et cela est bien illustré par le type de responsabilités et missions qu'on leur confie. Par exemple, à partir de la XI^e dynastie, ils étaient envoyés loin de la capitale, vers les carrières⁶⁴⁸, ou placés dans les forteresses aux marges du pays⁶⁴⁹. Ils se distinguent donc comme de véritables hauts fonctionnaires de l'administration centrale.

Certaines zones d'ombre demeurent cependant sur la répartition de leurs attributions. Dans la masse documentaire, il est en effet parfois difficile de distinguer les *imyw-r'' ꜥtmt* travaillant dans un cadre local de ceux qui travaillent au niveau national. Un papyrus du début du Moyen Empire (pReisner IV) mentionne par exemple le cas d'un *imy-r'' ꜥtmt* attaché à la distribution (ou la récolte ?) de différents produits en tissu près de plusieurs institutions et localités qui semblent appartenir à un vaste territoire⁶⁵⁰.

4.2.1. Le *imy-r'' ꜥtmt* sous la dynastie héracléopolitaine

Le dignitaire slw

⁶⁴⁸ Cf. S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 323-324.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 324-326 (en Nubie au Moyen Empire).

⁶⁵⁰ Section G = comptabilité de tissus donnés au directeur des choses scellées *rꜥy* (= W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 47, § II.4) par différentes institutions, lors de plusieurs déplacements de ce personnage (W.K. SIMPSON, *Papyrus Reisner IV : Personnel Accounts of the Early Twelfth Dynasty*, Boston, 1986, p. 12-13, 18, pl. 24, l. 1-7) ; cf. aussi S. DESPLANCQUES, *L'institution du Trésor*, p. 322, qui comprend différemment ; pour elle ce sont les institutions qui reçoivent les habits, de par le *imy-r'' ꜥtmt*. Grammaticalement, les deux solutions sont possibles.



Un seul *imy-r*“ *≈tmt* est connu sous le royaume héracléopolitain. Il s’agit de *słw*⁶⁵¹, dont les fouilleurs espagnols de la nécropole d’Ehnasia el Medina ont mis au jour plusieurs panneaux décorés de sa tombe⁶⁵². Nous avons déjà mentionné ce dignitaire à propos de ses responsabilités dans la direction des travaux. La fonction de trésorier (*imy-r*“ *≈tmt*) comprenait également la production d’objets de luxe, la fabrication de l’équipement funéraire des nobles et l’édification des monuments royaux et religieux. Les récits biographiques qui décrivent les activités de construction opérées par le *imy-r*“ *≈tmt* sont clairs sur ce point. Par ailleurs, la qualité de leurs monuments personnels est remarquable et s’explique sans doute—par la facilité d’accès qu’ils ont eue aux ateliers de production.

Concernant *słw*, son rôle de responsable des établissements de fabrication de l’équipement funéraire est mis en avant dans ses monuments, en particulier ses attributions dans le *pr-nfr(w)* « domaine de perfection » (appelé également *st nfr(w)* « le lieu de perfection » dans les mêmes monuments) :

[*lry*] *s#t*“ *n pr-nfr iw n.f wrw mks r rwty st nfr(w)*

« Celui préposé aux secrets du Domaine Parfait, celui vers lequel les grands arrivent, prosternés, auprès du double (?) portique (*scil.* à l’extérieur ?) du lieu de perfection. »

(J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 134-136, fig. 103, pl. 57-58).

⁶⁵¹ Le titre est attesté une fois dans un fragment de sa tombe, mais ceci ne permet pas d’en apprécier précisément la graphie (le /t/ n’est pas visible mais il y en a la place) :  (texte disposé en vertical) ; cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, fig. 103 et pl. 56.

⁶⁵² J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 126-146. Voir également *id.*, « Note sur la tombe de Séhou à Héracléopolis Magna », dans *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia II*, Torino, 1993, p. 377-381, et en dernier lieu M.C. PEREZ-DIE, « La nécropole de la Première Période Intermédiaire du Moyen Empire à Héracléopolis Magna », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, p. 240.



Une épithète attribuée à *słw*, dont le sens demeure quelque peu obscur, suggère qu'il était en charge de travaux, peut-être pour la construction des tombes des nobles locaux :

s“q ib łr s#mt sqd

« Sûr de soi dans la mise en place de(s) construction(s). »⁶⁵³

(J. PADRO, *op. cit.*, p. 138-139, fig. 103, pl. 58).

Enfin, d'après la reconstitution du texte faite par J. Padró, *słw* indique également qu'il était responsable de tous les artisans :

[wr n wrw] slf slf[w łm]ww r“ [łry dd tp-rd p]ft łr <łr> k“t nbt

« [Grand des grands], inspecteur des inspecteurs⁶⁵⁴ des artisans, supérieur [porte-parole⁶⁵⁵ qui dicte la règle], prévoyant⁶⁵⁶ dans tout genre de travail. »

(J. PADRO, *op. cit.*, p. 137-138, fig. 103, pl. 56-58).

Concernant les titres de *słw* qui accompagnent celui de *imy-r“ ~tmt*, le dignitaire est *smr w©ty* et *~tmty bity*⁶⁵⁷. Il semble donc qu'à la cour héracléopolitaine, les

⁶⁵³ La traduction donnée par J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 138, est plus poussée. Il traduit *s#m sqd* par « le calcul de la pente (des monuments royaux) ». En effet, pour *s#mt* « organisation, calcul » voir *Wb IV*, 290, 18-11, et pour *sqd* « pente », ayant un sens mathématique, voir *Wb IV*, 309, 20. L'épithète suit le cliché « celui qui trouve la solution quand elle manque, le jour de ... » (ici c'est : *g[m Úsw] g“w.[f hrw ...]*), ce qui pourrait de fait se prêter à être suivi par une phrase qui indique la capacité du notable de trouver la solution dans les projets architectoniques.

⁶⁵⁴ Pour l'expression *slf slfw* de cette époque voir également J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammamat*, p. 80, doc. 113 (fin de la XI^e dynastie) et Cl. GOYON, *Nouvelles inscriptions du Wadi Hammamat*, Paris, 1957, p. 77, doc. 53 (fin de la XI^e dyn.) ; dans ce dernier exemple : *wr wrw slf slfw*.

⁶⁵⁵ L'épithète ou titre *r“-łry* « supérieur porte-parole » (lit. « bouche supérieure ») recensé notamment au Nouvel Empire, a été étudié par P. DORMAN, *The Monuments of Senenmut : Problems in Historical Methodology*, London, 1988, p. 116-118 et dernièrement E. RICKAL, *Épithètes*, p. 199, 207.

⁶⁵⁶ D'après la traduction *pf-łr* « prévoyant », cf. *AnLex II*, p. 145.



charges palatines majeures, comme celle de *imy-r'' ≈tmt*, ne sont pas valorisées par des titres de rang excessivement élevés, comme pourraient l'être *iry-p©t* et *l''ty-©*.

4.2.2. Le *imy-r'' ≈tmt* sous la dynastie thébaine

À Thèbes, la charge de *imy-r'' ≈tmt* apparaît déjà à l'époque des rois Antef. Mais on doit faire une différence entre ces fonctionnaires du début de la dynastie et ceux de l'époque des rois Montouhotep. Les premiers sont des intendants palatins qui portent seulement le titre préfixe *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi »⁶⁵⁸, tandis que les seconds acquièrent une autonomie et un prestige nouveau, similaire à celui des vizirs durant l'Ancien Empire ; ces derniers dirigent en effet des départements comme le Trésor (*imy-r'' prwy ðf*) ou le Grenier (*imy-r'' ꜥnwtj*), leur pouvoir a donc une portée étatique. Quatre *imy-r'' ≈tmt* sont connus pour cette époque.

Le dignitaire ÚÚi

Le premier détenteur du titre *imy-r'' ≈tmt* « directeur des choses scellées » attesté à la XI^e dynastie est ÚÚi, connu pour sa stèle commémorative conservée au British Museum⁶⁵⁹. L'inscription (cf. **fig. 18**, ci-dessous) est datée de l'époque des rois Antef II et Antef III, sous le règne desquels le dignitaire est intendant de la Couronne :

⁶⁵⁷ Sur les titres et les épithètes de *slw*, l'on pourra consulter le tableau rédigé par J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 157-159.

⁶⁵⁸ Le titre « préfixe » (comme par ex. *≈tmtj bity*) est caractéristique des séquences de titres ; désigne une autorité plutôt qu'une fonction précise. Le domaine où l'activité du titulaire est exercée est précisé par le(s) titre(s) de « fonction » au(x)quel(s) le titre « préfixe » se rattache.

⁶⁵⁹ Stèle Londres BM EA 614 (= *HTBM* I, pl. 49-51 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 15, § 20 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 103, doc. 75 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 10-11). Sur ce dignitaire, cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 234-235 ; S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 312, 314, doc. n° [ME-A^{xi}-7].





*iw ir.n.(i) ©l̄©w ©“ m rnpwt ≈r Ìm n nb.(i) Ìr w“l̄-©n≈ nswt bity s“-r© in-
it.f isÚ t“ pn βr st-Ìr.f βntt r “bw p̄lt r t“-wr Úni sÚ w(ià m b“k.f n ft.f βry-tp.f
n wn m“©*

« J’ai passé une longue période d’années sous la Majesté de (mon) seigneur, l’Horus Ouahankh, roi de Haute et Basse Égypte, fils de Rê, Antef (*scil.* Antef II), lorsque cette terre était sous son autorité depuis Éléphantine (au Sud) jusqu’à la province abydénienne, Thinis (au Nord), en étant moi son serviteur personnel, son sous-ordre véritable. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 3-4).

*‡pss.kwi ©“.kwi ©pr.n.(i) wi m i‡t.(i) fs.(i) rdt.n n.(i) Ìm n nb.(i) n ©“t nt
mrr.f w(i) Ìr w“l̄-©n≈ nswt bity s“-r© in-it.f ©n≈.(w) mi r© ft r sf“.f m Ìtp r
“≈t.f i≈r m h“t s“.f m st.f Ìr n≈t nb-tp-nfr nswt bity s“-r© in-it.f ms(w) <n>
nfrw ©n≈.(w) mi r© ft iw ‡ms.n.(i) sw r swt.f nbt nfrt nt s≈m≈-ib n sp Ús.f
≈t im.(i) n-©“t-nt r≈.(i) ≈t di.n.f n.(i) ‡mt [nbt] wnt m-©.(i) m rk it.f Ìr sf“.s
≈r Ìm.f (...)*

« Je suis devenu noble, je suis devenu grand, je me suis équipé des (mes) propriétés, que la Majesté de (mon) seigneur (m’)a données tellement il m’aime, l’Horus Ouahankh, roi de Haute et Basse Égypte, fils de Rê, Antef (*scil.* Antef II), qui vit comme Rê pour toujours – jusqu’à qu’il soit parti en paix vers son horizon. Ensuite, quand son fils est descendu à sa place, l’Horus, Nakhtnebtnefer, roi de Haute et Basse Égypte, fils de Rê, Antef (*scil.* Antef III), né de Néferou, qui vit comme Rê pour toujours, je l’ai suivi dans tous ses beaux lieux de ravissement. Jamais il ne (m’)a reproché quoique ce soit, tant je savais de choses. Il m’a confié [chaque] charge qui était sous mon autorité à l’époque de son père, afin que cela continue sous sa Majesté. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 11-14).

Le dignitaire *ÚÚi* était un personnage éminent de la cour. Ses activités de *imy-r“ ≈tmt* se déroulaient au palais royal, notamment dans des zones « secrètes » (*‡t“*) destinées, probablement, au stockage des biens de valeur :

*Ì“t wrw nw pr nswt ≈nt ≈tmt m st ‡t“t Ì“pt.n nb.f r wrw s≈m≈(w) ib Ìr m
mrt.n.f imy-ib nb.f mry.f imy-r“ n ≈tmt ≈ntt st ‡t“t mrrt nb.f*



« (Celui) à la tête des grands du domaine royale, prééminent des choses scellées dans la place secrète que sa Majesté cache aux grands : celui qui ravit le cœur de l'Horus au moyen de ce qu'il aime, le confident de sa Majesté, qu'il aime, le directeur des choses scellées, les meilleurs de la place secrète, que son seigneur aime. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 2-3).

iw s©“.n.f w(i) s≈nt.n.f st.(i) di.n.f w(i) m st βrt-ib.f m ©l̄.f n w©©w

« Il (*scil.* le roi) m'a fait grandir, il a promu mon poste, en m'ayant placé à un poste de confiance dans son palais-©l̄ en privé. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 4-5).

ink wnnt imy-ib n nb.f m“© sr ©“ n ib.f qb-srf m pr nb.f ≈“m-rmn m-m wrw

« J'étais certes le vrai confident de son seigneur, un responsable grand de son avis, mesuré/tempéré dans la maison de son seigneur, un qui est courtois (*litt.* qui se prosterne) parmi les grands. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 7).

On voit ainsi que les activités de *imy-r“≈tmt* de la Couronne semblent déjà bien définies. En outre, il est évident qu'à cette époque – donc bien avant la réunification de l'Égypte –, le pouvoir qui lui est attribué a une dimension symboliquement nationale, l'on fait référence à une Égypte unifiée même si elle ne l'était pas *de facto* :

*≈tmt m-©.(i) βr fb©t.(i) m stpw n nfrt nbt innt n l̄m n nb.i m ≠m© m t“-
m l̄w m s≠r nb n s≈m≈-ib m inw n t“ pn mi qd.f n snfw.f ≈t≈t t“ pn innt n l̄m
n nb.(i) m-© l̄q“w l̄ryw-tp d≠rt n snfw.f ≈t≈t ≈“swt*

« Les choses scellées sont sous ma responsabilité, sous mon sceau, à savoir le meilleur de toutes les bonnes choses qui étaient apportées à la Majesté de mon seigneur de Haute et Basse Égypte, sous forme de tout produit de ravissement, en tant qu'approvisionnements de ce pays tout entier à cause de la crainte qu'il inspire à travers ce pays, et ce qui était apporté à la Majesté de (mon) seigneur venant des chefs qui président les contrées désertiques (ou “et les supérieurs des contrées désertiques”), à cause de la crainte qu'il inspirait à travers les pays étrangers. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 5-6).



Outre les attributions du *imy-r*“ *tmt* à cette époque, le monument de *ÚÚi* contient donc des indications intéressantes sur la manière dont les hauts fonctionnaires de l’époque se mettaient eux-mêmes en avant, à travers le prestige de leur fonction notamment.

Bien que *ÚÚi* ne porte pas le titre *imy-r*“ *prwy Íf* « directeur du Double Trésor », le dernier passage biographique cité mentionne des charges habituellement attribuées aux directeurs du Trésor vers la fin de la dynastie memphite. Nous pouvons ainsi confronter le texte mentionné ci-dessus avec l’épithète *ip* ©wy *‡m*© *t*“-*m*Ìw *≈*“*swt nb* « celui qui comptabilise la production (provenant) de la Haute Égypte, de la Basse Égypte et de toutes les terres étrangères » du directeur du Trésor de la VIII^e dynastie *‡pss-ptl*⁶⁶⁰. D’ailleurs, le texte de *ÚÚi* exagère la portée nationale du pouvoir du défunt (la Haute et Basse Égypte ne sont pas encore réunifiées, les contrées désertiques ne sont pas toutes conquises). Cette image d’un trésorier qui récolte les biens arrivés de toutes directions sera reprise par la suite dans la désignation des compétences des grands intendants (*imyw-r*“ *pr wr*) égyptiens qui sont connus à partir du règne de Montouhotep II.

Se plaçant dans l’esprit de la littérature commémorative de la Première Période intermédiaire, l’inscription de *ÚÚi* présente la fonction de *imy-r*“ *tmt* avec plus de détails également. Ainsi, l’auteur du texte a créé des variantes fondées sur un cliché biographique topique de cette époque – celui de la construction de bateaux –, en le remplaçant dans un autre contexte. L’on passe d’une activité d’évergétisme accomplie en faveur de la communauté – typique des clichés des récits des élites de province –, à des activités accomplies explicitement dans l’intérêt de l’administration palatine :

iw ir.n.(i) mß“ *n niwt.(i) slýt r ‡ms nb ipt* Ín© *wrw tr nb n s‡m h*“*b*

« J’ai construit une barque-*mß*“ pour (ma) ville, une barque-*slýt* pour toutes les sorties : les recensements avec les grands, et chaque occasion de conduire ou envoyer (quelque chose ou quelqu’un). »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 11).

⁶⁶⁰ Sur *‡pss-ptl*, cf. *supra* § 3.1.1



Il est intéressant de remarquer que si ce notable mentionne sa responsabilité dans la construction d'œuvres pour l'utilité des institutions au niveau local, c'est-à-dire la ville, l'emphase est mise ici davantage sur l'accomplissement de missions à une échelle beaucoup plus vaste, notamment de voyages institutionnels qui permettent (à la Couronne) de procéder à la récolte de biens, et donc les taxations.

Un autre constat mérite d'être fait : la fonction de *ÚÚi* est décrite à l'aide d'une formule de style qui aura un grand succès par la suite, la « confession négative »⁶⁶¹. Si certains clichés anciens, comme celui de « ne pas avoir volé »⁶⁶², sont utilisés, la thématique est développée et adaptée ici au statut spécifique du défunt :

n th.n.(i) ðsbw wf.n.f n.(i) n rd.n.(i) kt m st kt n q"-srf.(i) ≈ft wsr n iÚ.(i) ≈t m iwt r ir ꜥmt nbt

« Je n'ai pas altéré les comptes qu'il (*scil.* le roi) m'avait commandé (de faire), je n'ai pas mis quelque chose à la place d'une autre, je n'ai pas été arrogant avec le puissant⁶⁶³, je ne me suis pas emparé de quelque chose d'une mauvaise manière (*scil.* je n'ai pas volé) pour accomplir quoi que ce soit. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 9-10 ; **fig. 18**).

⁶⁶¹ Pour laquelle voir par exemple Ch. MAYSTRE, *Les déclarations d'innocence (livre des morts, chapitre 125)*, RAPH 8, Le Caire, 1937 ; M. LICHTHEIM, *Maat in Egyptian Autobiographies and Related Studies*, OBO 120, Freiburg – Göttingen, 1992, p. 103-144 ; A. GNIRS, « Die ägyptische Autobiographie », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature*, PdÄ 10, Leiden, 1996, p. 204.

⁶⁶² Cf. le cliché *n sp iÚy ≈t nt rmÚ nb* « Niemals nahm ich (durch Gewalt) das Eigentum irgendeines Menschen fort » dans N. KLOTH, *Die (Auto-) Biographie Inschriften des ägyptischen Alten Reiches : Untersuchungen zu Phraseologie und Entwicklung*, Hamburg, 2002, SAK Beiheft 8, p. 90-91, § 3.3.4.2 ; et voir déjà E. EDEL, « Untersuchungen zur Phraseologie der Inschriften des Alten Reiches », *MDAIK* 13, 1944, p. 31-34, § 26. – Pour l'emploi de la « confession négative » dans les textes de cette époque voir également les remarques de L. MORENZ, « Fair gegenüber dem 'Mann von Draussen' (rwty)—Zur einer Passage einer Inschrift der Ersten Zwischenzeit », *JEA* 84, 1998, p. 200-201.

⁶⁶³ Manque de déterminatif au mot *wsr* ; on pourrait traduire également *n q"-srf.(i) ≈ft wsr.(i)* (cf. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 47 : « I was not high-tempered in consequence of my power »).



Terminons cette lecture de la stèle de *ÚÚi* par un passage mentionnant une pratique que l'on retrouve évoquée également dans la biographie de *it.(i)-ib.(i)* d'Assiout, un nomarque contemporain, qui précise qu'il n'a pas été vindicatif avec les jeunes propriétaires (*nfsw*) venant lui demander quelque chose sans apporter des dons⁶⁶⁴. Dans sa fonction de trésorier, *ÚÚi* devait en effet recevoir (et contenter) les requérants du roi de la manière appropriée et selon les lois de la « solidarité verticale », la Maât :

*ir grt ꜥmt nbt wft.n.f n.(i) ©l©.(j) Ír.s m m"© ≈t n sprw m ©l© Ír mdw
s"ry irr.(i) st r wn m"©*

« Ainsi, quant à toute tâche à laquelle il (*scil.* le roi) m'avait ordonné que je m'applique, que ce soit de donner quelque chose (à celui qui vient en demandeur, que ce soit de rejoindre le discours du besogneux, j'ai fait cela conformément à Maât (*scil.* la justice, la morale)⁶⁶⁵.

Figure 18. Stèle du directeur des choses scellées *ÚÚi* Londres BM EA 614 (© Trustees of the British Museum).

Le dignitaire bbi

Dans la stèle du *imy-r" sb" w* « directeur des portails » *m"©t(y)*, datée par son style de l'époque du roi Antef III, il est fait mention d'un *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *imy-r" ≈tmt* « directeur des choses scellées » appelé *bbi*, qui est indiqué également comme un *imy-r"* « directeur » de *m"©t(y)*. Une autre indication

⁶⁶⁴ *Siut* III, 11-12 = H. BRUNNER, *Siut*, p. 44.

⁶⁶⁵ Stèle Londres BM EA 614, l. 8-9. Des locutions comme *wn m"©* ou *m bw m"©* indiquent la véracité des propos du notables, cf. L. COULON, « Véracité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période Intermédiaire », *BIFAO* 97, 1997, p. 109-139 et p. 119-120 notamment. Cependant, il semble que, dans les textes commémoratifs et notamment dans les titulatures de l'Ancien Empire et postérieures, ces expressions servent à souligner les qualités du notable dans l'exercice de ses fonctions ; avec valeur intensive, elles énoncent l'unicité du dignitaire ; cf. dernièrement l'analyse de V. CALLENDER, « A propos the title of *r n≈n n z"b* », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the year 2000*, Praha, 2000, p. 361-380.



prosopographique remarquable est donnée dans cette stèle au sujet de ce trésorier *bbi*, il s'agit de la compétence qui lui est attribuée de :

rd ssn Ú“.w m pr nb

« Celui qui fait en sorte que l'air soit respiré dans chaque maison. »

(Stèle New York MMA 14.2.7, l. 1. ; cf. *infra* **fig. 21**, p. 249)⁶⁶⁶.

Cette phrase doit sans doute être mise en rapport avec sa fonction de responsable des biens palatins et de responsable des approvisionnements accomplis en faveur de la communauté.

Nous sommes d'avis que le trésorier *bbi* est la même personne que le vizir *bbi* connu par une scène du temple mémoriel de Montouhotep II. En effet, il est bien probable que la charge de *imy-r“ ≈tmt* marque une première étape, entamée sous le règne d'Antef III, de la carrière de celui qui deviendra le vizir *bbi* au cours du règne de Montouhotep II⁶⁶⁷.

Le dignitaire βty

Un autre *imy-r“ ≈tmt* « directeur des choses scellées », appelé *βty*, est connu. Sa tombe est située à Deir el-Bahari⁶⁶⁸. Il est connu aussi par différents monuments commémoratifs⁶⁶⁹ dont certains sont peut-être postérieurs⁶⁷⁰, et par deux graffiti au

⁶⁶⁶ J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 9, § 14 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 110-111, doc. 79.

⁶⁶⁷ Pour le vizir *bbi*, cf. *supra* § 14.2.2.

⁶⁶⁸ TT 311 (PM I:1, 386-387) ; cf. J.P. ALLEN, « Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, p. 5, n. 13, et W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.c-d.

⁶⁶⁹ Une table d'offrande provenant de sa tombe, cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.e. Une stèle conservée à Londres dans la collection Petrie (UC 14430 = H.M. STEWART, *Egyptian stelae, reliefs and paintings ... Part 2*, Warminster, 1979, pl. 21, n° 91) et provenant d'Abydos (= T.E. PEET, W.L.S. LOAT, *The Cemeteries of Abydos. Part III, 1912-1913*, EEF 35, London, 1913, pl. 29) est attribuée à *βty* également (voire W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.i) ; mais la datation précise de celle-ci et l'identification des deux *βty* ne sont pas assurées.



Ouadi Chatt el-Rigal où il est représenté une fois derrière un ancêtre royal Antef, faisant face au roi Montouhotep II et à la reine mère⁶⁷¹, et une autre fois seul, face au même roi⁶⁷².

Alors qu'il est seulement qualifié de *≈tmty bity*, *smr w©y* et *imy-r" ≈tmt* sur la plupart des inscriptions, tous ses titres sont indiqués dans sa tombe. Nous apprenons ainsi qu'il exerçait une fonction de responsable des choses scellées « du pays entier » (*imy-r" ≈tmt m t" r fr.f*), ce qui suggère la portée nationale de son pouvoir. Il gérait les activités du Trésor (*imy-r" prwy Ìf*) et il était responsable plus spécifiquement des biens en matériaux de valeur, comme le lapis-lazuli et la turquoise (*imy-r" Ìf Ìn© nbw*, *imy-r" ≈sbd mfk"[t]*). Cette précision des métaux est insolite dans la tradition protocolaire des trésoreries. Elle pourrait faire écho à une attribution spécifique et/ou temporaire assignée au notable : la gestion des matériaux précieux arrivés à la capitale après le développement des activités d'extraction sous le règne de Montouhotep II.

Sa fonction comprenait également l'administration des ressources naturelles animales (*imy-r" ©b wÌmw n≠mt ≠w*)⁶⁷³.

Le titre *it nÚr* qui lui est attribué dans sa tombe, et lui sera attribué surtout dans les monuments posthumes du Moyen Empire qui le figurent, pourrait indiquer qu'il

⁶⁷⁰ Par exemple : la statue Leiden 40 (W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.h) et la table d'offrandes dans L. HABACHI, « God's Fathers and the Role They Played in the History of the First Intermediate Period », *ASAE* 55, 1958, p. 173, fig. 1, pl. 1a ; cf. J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 7-9, et aussi W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, n. 1, pour une discussion. – L'idée de J.P. Allen fait en effet l'objet de critiques. Selon L. Postel, il est probable que ces objets de *βty* comme d'autres, sont contemporains du personnage mais illustrent un style développé au début de la XII^e dynastie (L. POSTEL, *Protocole*, p. 37-38 notamment). Néanmoins, il est avéré qu'au début de la XII^e dynastie, il y a à Thèbes la volonté de renouer avec les illustres devanciers royaux (voir D. LORAND, « Une "Chapelle des Ancêtres" à Karnak sous Sésostri I^{er} ? », *Cahiers de Karnak* 14, 2013, p. 447-466), que l'on retrouve peut-être aussi à travers la célébration des grands notables du passé.

⁶⁷¹ W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 16, § 489 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 207-208, § 318 ; cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.b.

⁶⁷² W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 15, § 443 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 208, § 319 ; cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.a.

⁶⁷³ W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 44, § II.1.c.



faisait partie de la descendance royale. Peut-être il était le parent d'une princesse ou reine thébaine⁶⁷⁴. Cela pourrait par ailleurs expliquer l'importance de son magistère. Ce notable était en service durant la période de la réunification de l'Égypte. Les inscriptions du Ouadi Chatt el-Rigal datent environ de l'an 39 de Montouhotep II, et font référence à un événement qui a eu lieu peut-être en l'an 30 du règne de ce roi⁶⁷⁵. Trois représentations de ce dignitaire dans le temple funéraire de Montouhotep II correspondent aux dernières phases de construction, qui datent environ de la réunification⁶⁷⁶. Les bandelettes de tissu utilisées pour les funérailles des princesses ©"ꜥyt et hnhnt, dans lesquels apparaissent son nom et son titre, laissent penser que sa charge de trésorier est contemporaine de l'époque où le roi Montouhotep II change son nom d'Horus en sm"-t"wy (« Celui-qui-unifie-les-Deux-Terres ») ; ce qui correspond *grosso modo* à la prise d'Héracléopolis et donc la fin de la Première Période intermédiaire⁶⁷⁷. En effet, la fondation des chapelles des princesses remonte à la phase B de construction du temple de Montouhotep II, ce qui précède le moment de l'unification de l'Égypte⁶⁷⁸, mais le scellement des chapelles – celle de ©"ꜥyt en

⁶⁷⁴ Il est difficile de croire que *ḥstj* – anthroponyme commun des rois héracléopolitains – ait été un membre de la maisonnée d'Héracléopolis ayant exercé le rôle de diplomate qui a négocié la paix avec Thèbes, comme le suggère H. GOEDICKE, « The Unification of Egypt under Monthuhotep Neb-Hepet-Re' (2022 B.C.) », *JSSEA* 12, 1982, p. 162-164. L'importance du personnage et le fait qu'il est représenté dans le Ouadi Chatt el-Rigal en présence du roi Montouhotep II et d'un ancêtre Antef, s'expliquent par le rôle qu'il joua (en tant que *imy-r* ≈ *tmt*) dans l'invention des inscriptions monumentales du site ; il en est peut-être le dédicataire et l'inspirateur (cf. E. BLUMENTHAL, « Die "Gottesväter" des Alten und Mittleren Reiches », *ZÄS* 114, 1987, p. 19-20, et L. POSTEL, *Protocole*, p. 37).

⁶⁷⁵ J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 6, n. 20.

⁶⁷⁶ Cf. J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 6-7, p. 22, et W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 45, § II.1.k. Quant à la correspondance entre la phase C et D de construction, et la dernière phase du règne de Montouhotep II, cf. L. POSTEL, *Protocole des souverains*, p. 133.

⁶⁷⁷ Cf. J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 5-6, n. 15.

⁶⁷⁸ Sur la phase B de construction, cf. D. ARNOLD, *Der Tempel des Königs Mentuhotep. Band I, Architektur und Deutung*, ArchVer 8, Mainz am Rhein, 1974, p. 64-65 ; cf. en dernier lieu L. GESTERMANN, *Kontinuität und Wandel in Politik und Verwaltung des frühen Mittleren Reiches in Ägypten*, GOF 18, Wiesbaden, 1987, p. 58-61 (Phase I). – Quant aux chapelles, elles ont été



particulier – est de peu postérieure⁶⁷⁹. Du reste, on retrouve également le nom de *βty* dans les bandelettes de tissu de la tombe 23, dans la cour triangulaire au nord du temple de Montouhotep II, qui sont datées explicitement de l’an 40 du règne de Montouhotep II⁶⁸⁰. S’il est donc certain que *βty* a exercé la charge de *imy-r*“ *≈tmt* après l’unification, il est vraisemblable que sa prise de fonction est un fait de peu antérieur. Il était *imy-r*“ *≈tmt* pendant ce moment charnière de l’histoire égyptienne⁶⁸¹. Ce dignitaire est donc le troisième et dernier détenteur du titre *imy-r*“ *≈tmt* thébain qu’on puisse attacher à la Première Période intermédiaire.

Le dignitaire mkt-r©

Détenteur des titres *smr w*©*ty* et *≈tmty bity*⁶⁸² ainsi que *iry p*©*t*, *≈tmty bity*, *smr w*©*ty* dans le temple de Montouhotep II⁶⁸³, *mkt-r*© se situe de fait parmi les dignitaires appartenant aux rangs les plus éminents de la hiérarchie palatine.

Le protocole de *mkt-r*©⁶⁸⁴ est attesté dans différents lieux (où il est parfois désigné peut-être par son hypocoristique *mkt*)⁶⁸⁵. À l’exception de sa tombe connue notamment pour l’équipement funéraire et les modèles en bois⁶⁸⁶, les autres

construites lorsque Montouhotep II porte le nom de Nétjéryhedjet (= titulature B), qui précède le jubilé de l’an 30 ; cf. L. POSTEL, *Protocole des souverains*, p. 130, 133.

⁶⁷⁹ Le scellement correspond au commencement de la phase C de la construction du temple de Montouhotep II, cf. J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 6, n. 21.

⁶⁸⁰ Cf. J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 6, n. 16.

⁶⁸¹ C’est la conclusion également de J.P. ALLEN, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis: Past, Present, and Future*, London, 2003, p. 18-19.

⁶⁸² Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 46, § II.2.g.

⁶⁸³ Dans la séquence est faite omission du titre *İ*“*ty*-© ; cf. le fragment Londres BM 1398 (cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 46, § II.2.h).

⁶⁸⁴ Pour lequel, cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 45-46, § II.2. Pour un dossier prosopographique exhaustif sur ce personnage voir en dernier lieu P. TALLET, « Meket / Meketrê », *RdE* 54, 2003, p. 288-293.

⁶⁸⁵ C’est l’hypothèse récemment émise par P. TALLET, *loc. cit.*

⁶⁸⁶ H.E. WINLOCK, *Models of Daily Life in Ancient Egypt from the Tomb of Meket-Re’ at Thebes*, Cambridge, 1955, pl. 50 (milieu) ; cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 46, § II.2.c.



attestations proviennent essentiellement des zones des marges : près de la Mer Rouge, au Ouadi Chatt el-Rigal et dans la région de la Première Cataracte⁶⁸⁷. Ce constat suggère que *mkt-r*© a sans doute exercé ses fonctions, entre autres, au sein des corps expéditionnaires.

Son rôle de haut fonctionnaire à la cour, est évoqué également avec le titre *imy-r*“ *pr wr* « grand intendant » qui est la première attestation connue de cette charge étatique sous cette forme (avec la mention *wr*, cf. *infra*). Mais il s’agit sans doute d’une fonction reçue tardivement, qui lui aurait été attribuée probablement sous le règne de Montouhotep III ou, pour certains auteurs, à l’époque du roi Amenemhat I^{er}⁶⁸⁸, c’est-à-dire bien après la Première Période intermédiaire.

En revanche, la charge de *imy-r*“ *≈tmt* lui avait été attribuée avant, à la fin du règne de Montouhotep II⁶⁸⁹, ainsi que le titre *imy-r*“ *≈tmtyw*⁶⁹⁰. Il semble néanmoins avoir commencé sa carrière comme *≈tmw* « scelleur » ou *≈tmt(y)* « chancelier »⁶⁹¹, sous l’autorité des *imyw-r*“ *≈tmt* ses devanciers.

*

⁶⁸⁷ Pour ces lieux où l’on envisage des inscriptions qui le mentionnent, cf. P. TALLET, *op. cit.*, p. 291-292.

⁶⁸⁸ Cf. J.P. ALLEN, « Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, p. 3 ; *id.*, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis*, p. 16-17, 19.

⁶⁸⁹ Voir les graffiti du Ouadi Chatt el-Rigal qui datent du moins de l’an 39 du règne de Montouhotep II, et dans des fragments de la décoration du temple mémoriel de ce roi qui correspondent à la phase D ; cf. J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 3-4, n. 4-5, 7 ; cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 45, § II.2.k, et L. POSTEL, *Protocole des souverains*, p. 133 (voir ce dernier pour la correspondance entre la phase de règne et celle de construction du temple).

⁶⁹⁰ Ouadi Chatt el-Rigal = W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 15, § 409.

⁶⁹¹ C’est l’hypothèse déjà de J.P. ALLEN, « Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, p. 5, 9 ; pour les références voir en dernier lieu P. TALLET, « Meket / Meketrê », *RdE* 54, 2003, p. 289-290 et le tableau à la p. 291 (doc. 4, 6, 7).



Seuls les dignitaires *ÚÚi* et *bbi*, puis peut-être *βty* dans ses premières années de service en tant que *imy-r'' ≈tmt*, peuvent donc être considérés comme les *imyw-r'' ≈tmt* thébains en activité à la fin de la Première Période intermédiaire, pendant les règnes des rois Antef II, Antef III et la première partie du règne de Montouhotep II (avant la réunification).

4.2.3. Les subalternes des *imyw-r'' ≈tmt*

Le prestige accordé aux *imyw-r'' ≈tmt* semble se répercuter, pendant la XI^e dynastie, sur le statut de leurs subordonnés qui bénéficient d'un monument funéraire inscrit, malgré leur position hiérarchique inférieure⁶⁹². Ce sont des *≈tmw* « scelleurs », *≠msw* « suivants » ou *βryw-tp nswt* « sous-ordres du roi »⁶⁹³.

Le « scelleur » Ìny

Un *≈tmw* « scelleur » attesté sous le règne d'Antef III pourrait avoir été le subordonné d'un *imy-r'' ≈tmt* : il s'agit de *Ìny*, fils de *≈wy*, connu par une stèle conservée au Musée Pouckhin de Moscou ; la biographie montre le zèle avec lequel ce notable indique qu'il est toujours près de son maître pour le servir (« jour et nuit ») :

⁶⁹² Il est aussi probable que le bénéfice de stèles importantes est dû à la familiarité que ces officiers avaient avec le *imy-r'' ≈tmt*, lequel était responsable, par ailleurs, des travaux de production des objets de valeur, comme l'équipement funéraire.

⁶⁹³ Nous reviendrons plus loin sur les *≈tmw* des palais de l'époque thébaine : on ajoutera des attestations du début de la XI^e dynastie, voire des notables dont la visibilité découle de leur rapport privilégié avec leurs maîtres tandis que les *imyw-r'' ≈tmt* ne sont pas encore attestés par leurs monuments.



[i]w ir.n.(i) ©l©w ©“ m rnpwt Ìr †ms nb.(i) Ìr w“l-©n≈ nswt bity s“-r© in-
it.f ©“ ms nfrw r swt.f nb(w)t nfrwt n sp iwt ≈t im.(i) n-©“t-n r≈.(i) ≈t⁶⁹⁴
[ink] qdnw mrrw m pr nb.f ≈“m-rmn m Ìry-ib †wt.f n sfw.(i) s n Ìq“ n †d.(i)
mdw nb r rwty ink wnnt b“k iqr n ≈t.f Ìr mry Ìq“ .f Ìsy.f ≈nt st m pr nb.f iw
†ms.n.(i) sw m grl hrw r swt.f nb(wt) nfrwt n-©“t-n mrr.f w(i) ink b“k n
©q-ib.f m sl †t“ n sw© n sp ir rmÚ nb m r“. (i) im sm.(i) n nb.(i) fs.(i)

« J’ai passé une grande période d’années suivant (mon) seigneur, l’Horus Ouahankh, roi de Haute et Basse Égypte, le fils de Rê, Antef le Grand [*scil.* Antef III], né (de) Néfrou, dans tous ses beaux lieux. Jamais quelque chose (de mal) ne s’est produit de ma part, tellement je savais de choses. Je suis un caractère aimé dans le domaine de son seigneur, un qui se prosterne (*scil.* qui montre du respect) parmi ses dépendants. Je n’ai pas calomnié un homme auprès d’un chef, je n’ai causé aucun dérangement (?)⁶⁹⁵ auprès du double (?) portique (*scil.* à l’extérieur)⁶⁹⁶. J’étais certes un serviteur excellent dans ses affaires, une personne que son chef aime et qu’il loue, un de place prééminente dans la demeure de son seigneur. Je l’ai suivi nuit et jour dans tous ses beaux lieux, tellement il m’aimait. J’étais un serviteur digne d’amitié dans la salle secrète privée. Là-bas, jamais un homme n’a agi comme mon délégué (litt. ma bouche) ; j’ai fait rapport à mon seigneur en personne. »

(Stèle de Ìny, Musée Pouchkin, Moscou, I.i.a 1137, l. 2-7)⁶⁹⁷.

⁶⁹⁴ Nous retrouvons cette expression dans la stèle du trésorier ÚÚi (cf. *supra*) : n sp Ús.f ≈t n-©“t-n r≈.(i) ≈t (= stèle Londres BM EA 614, l. 14).

⁶⁹⁵ Traduction incertaine. Voir également *infra* p. 638 ; voir aussi W. SCHENKEL, *MHT*, p. 102, c) qui lit {‡}<f>d « dire ». Voir aussi Sv. HODJASH, O. BERLEV, *The Egyptian Reliefs and*, p. 65, lesquels traduisent : « Never did I divulge anything abroad ». Selon R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 5 : « I did not create disturbance ».

⁶⁹⁶ Pour la phrase entière voir également L. Morenz (« Fair gegenüber dem ‘Mann von Draussen’ (*rwty*)—Zur einer Passage einer Inschrift der Ersten Zwischenzeit », *JEA* 84, 1998, p. 196-201) qui traduit différemment : « Nich machte ich den Mann des Herrschers schlecht, nich sprach ich irgendein (verleumderisches) Wort gegen den Mann von Draussen ». Il propose notamment de comprendre *rwty* comme une caractéristique du s, « l’homme » qu’on trouve mentionné au début de la phrase. Le texte devrait se lire ainsi : « Je n’ai pas dénoncé l’homme du gouverneur, je n’ai prononcé aucun mot contre l’étranger ».

⁶⁹⁷ J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 17 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 101-102, doc. 74S ; Sv. HODJASH, O. BERLEV, *Egyptian Reliefs and Stelae in the Pushkin Museum of Fine Arts, Moscow*, Leningrad, 1982, p. 64-67, n° 25.



Figure 19. Stèle Musée Pouchkin, Moscou, I.i.a 1137 du trésorier *Ỉny*, d'après Sv. HODJASH, O. BERLEV, *Egyptian Reliefs and Stelae in the Pushkin Museum of Fine Arts*, Leningrad, 1982, p. 66-67, n° 25 (i-ii).

Cette inscription est d'autant plus intéressante qu'elle précise le lieu où le dignitaire opérait : la *sỉ ꜥt" n sw*© « salle secrète en privé » du palais royal. Cette pièce fait partie du même secteur mentionné dans la biographie du *imy-r" ~tmt* « directeur des choses scellées » *ÚÚi* qualifié de : *~nt ~tmt m st ꜥt"t Ỉ"pt.n nb.f r wrw s~m~(w)-ib Ỉr m mrt.n.f* « prééminent des choses scellées dans la place secrète que sa Majesté cache aux grands, celui qui ravit le cœur de l'Horus au moyen de ce qu'il aime » (cf. *supra*). Par ailleurs, *Ỉny* porte sur le même monument l'épithète ©" *m st ꜥt"t nt s~m~-ib* « grand dans la place secrète de ravissement », ainsi que, comme *ÚÚi*, le titre préfixe *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi »⁶⁹⁸. En étant au service d'un haut fonctionnaire comme *ÚÚi* ou son successeur *bbi*, il est aussi un intime (©*q ib*) du roi.

L'inscription de *Ỉny* semble attirer l'attention sur l'importance des lieux d'accès au palais dans l'activité des trésoriers car aucune information qu'il tient de son chef, ne doit être divulguée à l'extérieur. Nous reviendrons plus bas sur l'importance de ce secteur, à la fois architectural et symbolique, des palais⁶⁹⁹. En revanche, il est intéressant de souligner qu'un autre dignitaire subalterne d'un *imy-r" ~tmt* est expressément subordonné à la gestion des approches du palais : il s'appelle *m"©t(y)*. Cela montre indiscutablement qu'il existait un rapport étroit entre cette attribution et la fonction de responsable des « choses scellées ».

Le directeur des portes m"©ty

⁶⁹⁸ Stèle Moscou, Musée Pouchkin, I.i.a 1137, l. 2 et 6.

⁶⁹⁹ Cf. *infra* p. 626-638 (§ 11.4.1).



Ce *m“©t(y)* est *imy-r“ sb“w* « directeur des portails », fonction qui lui octroyait la responsabilité de l’approvisionnement et de la redistribution du matériel et des biens palatins⁷⁰⁰. Son rapport avec les choses scellées est explicité dans son inscription biographique, sur une stèle trouvée à Dra Abou el-Naga⁷⁰¹. Le dignitaire met l’accent sur sa loyauté envers le *imy-r“ ≈tmt* « directeur des choses scellées » *bbi* :

(...) *ink mry nb.f ðsy.f ink mry imy-r“.f ðry-tp nswt imy-r“ ≈tmt bbi ntfg rt rd ssn Ú“w m pr nb*

« (...) Je suis aimé de son maître, celui qu’il loue. Je suis l’aimé de son directeur, le sous-ordre du roi et directeur des choses scellées Bébi : c’est lui qui fait en sorte que l’air soit respirée dans toutes les maisons (...). »

(Stèle New York, MMA 14.2.7 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 9, § 14 ;
W. SCHENKEL, *MHT*, p. 110-111 ; **fig. 21**, ci-dessous).

Plusieurs critères permettent de situer ce « directeur des portails » *m“©t(y)* au milieu du règne d’Antef III. Le style de la stèle est caractéristique⁷⁰². Et le dignitaire *bbi* est mentionné comme *imy-r“ ≈tmt* alors qu’il dévient vizir sous Montouhotep II et peut-être déjà à la fin du règne d’Antef III. *M“©t(y)* a été vraisemblablement en fonction avant le règne de Montouhotep II ; ce qui justifie l’emplacement de son monument dans la nécropole des prédécesseurs de ce roi. De plus, un ancêtre Antef (nommé par l’hypocoristique *ini*) est aussi mentionné, dans la stèle, pour son culte funéraire⁷⁰³.

⁷⁰⁰ Sur ce notable et cette fonction dans le domaine palatin, cf. *infra* p. 634 (§ 11.34.1).

⁷⁰¹ PM I:2, p. 595.

⁷⁰² E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1033-1036.

⁷⁰³ Il s’agit dudit nomarque de Thèbes (*Ïry-tp ©“ n w“st in-it.f*, peut-être le premier souverain de la XI^e dynastie, d’après L. POSTEL, *Protocole*, p. 302, § 6. Pour le passage en question, cf. la stèle New York, MMA 14.2.7, l. 5 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 9, § 14 : *prr-≈rw n in-(it.f) ©“ ms ikw dif n.(i) ðtpwt m ðrt-nÚr m ðrt hrw nt r©“ nb* « invocation d’offrande pour In(tef) le Grand, à qui Ikou a donné naissance, afin qu’il puisse me donner les offrandes de la nécropole, pendant chaque jour ». Ce passage témoigne de la mise en place d’un culte de ce roi, qui durera plusieurs règnes.



Le « scelleur » et « suivant » *mggi*

Un second *≈tmw* « scelleur » est peut-être le *‡msw* « suivant » appelé *mggi*, qui est connu pour une stèle conservée au Metropolitan Museum of Art de New York et provenant de la nécropole de Dra Abou el-Naga⁷⁰⁴. L'inscription biographique indique :

(...) *iw ir.n.(i) ©l©w m rnpwt m rk Ìr <n≈t->nb-tp-nfr Ìr si" ib.f r© nb m mrrt nbt k"f ink mr.f nfrt msf.f fwt ir hrw r-βrt.f n ≈b.n.(i) tr ≈nt hrw n Ìf.n.(i) wnw t nfrt ir.n.(i) rnpwt tp t" pl.n.(i) w"wt βrt-nÚr ir.n.(i) qrstt nbt irt n im"≈w ink sb hrw.f ‡ms wnw.f m βrt-hrw nt r© nb*

« (...) J'ai passé une période d'années comme suivant, à l'époque du roi <Nakht->Nebtepnéfer (*scil.* Antef III) faisant réjouir (*lit.* avancer) son cœur chaque jour à travers tout ce que son *ka* aime. Je suis quelqu'un qui aime ce qui est parfait et déteste ce qui est mal, un qui passe le jour dans tout son cours : je n'ai pas pris du temps dans la journée, je n'ai pas gâché chaque heure parfaite. J'ai passé des années sur terre, j'ai rejoins les chemins de la nécropole et j'ai acquis tout l'équipement funéraire qui est fait pour les pensionnés. Je suis un qui rejoint son jour et suit son heure au cours de chaque jour. »

(Stèle New York, MMA 14.2.6 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 18, § 22 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p.108-109 ; **fig. 21**, ci-dessous).

Un homonyme représenté sur la stèle du trésorier (*imy-r" ≈tmt*) *ÚÚi*, stèle conservée au British Museum de Londres (Antef III), est qualifié de *≈tmw.f n st ib.f* « son scelleur digne de son estime (*scil.* préféré) » : il s'agit sans doute du même *mggi*. Bien que les deux monuments ne mentionnent pas exactement le même titre, le rapprochement entre les deux est suggéré, outre par la rareté de cet anthroponyme⁷⁰⁵, par la contemporanéité des deux monuments, et surtout par le fait que le statut de *‡msw* inscrit sur la stèle de New York de *mggi* est employé dans celle de *ÚÚi* pour décrire la fonction d'un second dépendant de ce trésorier – un *‡msw* représenté,

⁷⁰⁴ PM I:2, p. 596 ; J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 18, § 22 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 108-109.

⁷⁰⁵ Cf. *PN* I, 167, § 7 ; K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen des Alten Reiches. Altägyptische Onomastik unter lexikographischen und sozio-kulturellen Aspekten*, Philippika 28, Wiesbaden, 2014, p. 407.



quant à lui, comme porte-sandalet (le titre *ꜥmsw* n'est pas encore très commun parmi ceux des particuliers représentés sur la stèle de leur maître). Cela relève la cohérence philologique nécessaire à établir un lien étroit entre les deux monuments, suffisamment pour croire qu'il s'agit d'un seul et même *mggi* en exercice vers la fin du règne d'Antef III, sous le *imy-r* " *ꜥtmt* « directeur des choses scellées » *ÚÚi*, successeur de *bbi* alors que celui-ci devient vizir.

Le début de la carrière du vizir d"gi

On continue ce bref inventaire des subalternes des *imyw-r* " *ꜥtmt*, en abordant la carrière du vizir *d"gi*, qui fut, dans un premier temps, au service de la Couronne comme subordonné du vizir *bbi* ou de son successeur, le trésorier *ꜥsty*. Au demeurant, *d"gi* a été d'abord un *imy-r* " *ꜥrrwt* « directeur des portiques »⁷⁰⁶, or cette fonction était très proche des choses scellées sur le plan des compétences⁷⁰⁷. En effet, dans sa biographie, *ꜥny* assimile ses activités, en rapport avec le portail, à celles qu'il accomplit en tant que *ꜥtmw* « scelleur » (cf. *supra*). De plus, au Moyen Empire, les titres *imy-r* " *ꜥtmt* et *imy-r* " *ꜥrrwt* peuvent être portés par le même personnage⁷⁰⁸ ou des personnes du même cercle⁷⁰⁹. Et sur la stèle de *m"ꜥt(y)*, que nous avons décrite plus haut, un lien est fait entre la gestion des portails et celle des choses scellées, puisque son statut remarquable résulte en partie du fait qu'il est un *imy-r* " *ꜥb"w* « directeur des portails » sous l'autorité de *bbi* qui était, à cette époque, *imy-r* " *ꜥtmt*, avant de devenir vizir.

⁷⁰⁶ Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 10, § I.2.a (= [fragment 5333] relief du temple de Montouhotep II : N. DE GARIS DAVIES, *Five Theban Tombs*, ASE 21, London, 1913, p. 39 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 42, b) et § I.2.b (= cercueil CG 28024, provenant de sa tombe [TT 103] ; H. WILLEMS, *Chests of Life*, p. 112).

⁷⁰⁷ J.P. ALLEN, *op. cit.*, p. 14-15.

⁷⁰⁸ Cf. D. FRANKE, *Personendaten aus dem Mittleren Reich (20.-16. Jahrhundert v. Chr.) : Dossiers 1-796*, AÄ 41, Wiesbaden, 1981, dossier 340 (= statues Caire CG 433, 434, 435, 436).

⁷⁰⁹ Cf. D. FRANKE, *op. cit.*, dossier 27 (stèle Caire CG 20683).



À partir de ces considérations, on peut établir le schéma suivant pour l'organisation de l'administration des choses scellées à la cour thébaine. Celles-ci étaient gérées par des *~tmw* « scelleurs » dont le statut était assez conséquent pour bénéficier d'un monument somptueux. La responsabilité sur ce secteur était cependant exercée par une sorte de ministre de l'État, le *imy-r* « *~tmt* » « directeur des choses scellées ». À l'échelon intermédiaire on trouve des fonctionnaires dont la sphère de compétence était annexe à ce secteur économique, notamment des directeurs des portes et portails (*imy-r* « *©rrwt/imy-r* » *sb* « *w* ») comme l'ont été *d* « *gi* » et *m* « *©t(y)* ».

Le « scelleur » thébain in-Ïrt-[...] de Thinis

Mentionnons, pour terminer, un *~tmw* « scelleur » méconnu appelé *in-Ïrt-[...]* – qui est habituellement enregistré comme un anonyme –, dont la stèle monumentale provenant de Dra Abou el-Naga est datée, expressément, du règne de Montouhotep II *nÚry-Ïft* (**fig. 22**, ci-dessous)⁷¹⁰. Le texte est très lacuneux⁷¹¹. Comme on peut l'attendre de l'autobiographie d'un intendant, la familiarité du notable avec son maître, avec l'entourage de celui-ci, sont mises en exergue (par ex. *m pr nb.f* « dans la maison de son maître » est une expression récurrente). La mention de *fb©[t].f* « son sceau »⁷¹² et les appellations [...] *mÚn m pr nb.f rwfw n ~t nbt* « un guide dans la maison de son maître, un administrateur de tous les biens »⁷¹³ fixent le portrait de ce responsable des choses scellées.

⁷¹⁰ Stèle Caire TR 3.6.25.2 = G. DARESSY, « Fragments de stèles de la XI^e dynastie », *ASAE* 8, 1907, p. 243 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 21-22, doc. 25 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 244, doc. 397 (informations bibliographiques) ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1038, r) ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 47-51. Le titre, un sceau  stylisé, est clairement visible sur la stèle. En ce

qui concerne le nom au-dessous du titre, nous lisons , avant la cassure (cf. ici **fig. 20**).

⁷¹¹ Une nouvelle copie du texte est à envisager car les différents fragments qui ont été publiés séparément par les chercheurs sont grosso-modo jointifs.

⁷¹² Ligne 7.

⁷¹³ Ligne 4. R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 49, propose de reconstituer la première épithète *mfd mÚn m pr nb.f*. « loyal dans la maison de son maître ». Pour un parallèle de *rwfw n ~t nbt*, cf. la stèle New York MMA 26.3.217 de l'intendant *Ïnnw*, sous Montouhotep II.



Le nom théophore évoquant le dieu Onouris, et les épithètes ©“ *m p“wt.f sr n t“-wr Ún[y]* « éminent dans sa lignée, un responsable de Thinis (de) la province abydénienne »⁷¹⁴, mettent en vedette l’origine thinite, et aristocratique, de ce dignitaire, lequel pourrait avoir été intégré à la cour thébaine en conséquence de la conquête de cette région par Antef II. Il est probable, également, que *in-Ìrt-[...]* avait survécu à la récupération de Thinis par les Héracléopolitains (reconquête survenue en l’an 14 de Montouhotep II) car il est mort après cet événement, c’est-à-dire lorsque son souverain thébain avait déjà changé son nom d’Horus en *nÚry-Ìft*, ce qui coïncide avec le rétrécissement du royaume thébain pendant le (bref) retour d’Héracléopolis dans la province thinite.

Figure 20. Stèle Caire TR 3.6.25.2 inédite : détail de l’inscription avec la mention de l’épithète *im“zy* et de l’anthroponyme *in-Ìrt-[...]* (© Musée du Caire).

*

Il reste à évoquer un dernier point sur la question du prestige qui résulte de la fonction de *imy-r“ tmt*. Comme l’ont suggéré S. Hodjash et O. Berlev, les serviteurs du palais royal ou seigneurial sont souvent représentés à travers une iconographie qui fait référence à leur rang social, que ce soit grâce à l’usage de vêtements spécifiques – par exemple des tuniques (jupes longues) plutôt que de simples pagnes – ou des caractéristiques physiques propres, comme un ventre replet⁷¹⁵. Or, c’est en partie le cas pour les trois dignitaires que nous venons

⁷¹⁴ Ligne 7. Pace R. LANDGRAFOVA, *loc. cit.*, qui lit un seul toponyme : *sr n Úni* « a magistrate of Thinis ».

⁷¹⁵ S. HODJASH, O. BERLEV, *Egyptian Reliefs and Stelae*, p. 66, u).



d'évoquer : sur leur stèle *mggi*, *Ỉny* et *m"©t(y)* sont tous représentés corpulents (et il ne s'agit pas d'un caractère iconographique répandu). Cela résulte de leur fonction, qui leur offrait la possibilité de profiter des richesses dont ils étaient responsables. Le scelleur *in-Ỉrt-[...]* porte une somptueuse jupe longue digne d'un haut responsable. Autre détail d'importance : la représentation d'un coffret à couvercle bombé sous le siège de certains, qui est un élément iconographique qui n'est pas très fréquent ailleurs dans les représentations des hommes, et qui fait peut-être référence à leur activité de scelleurs et de responsables de biens de valeur conservés dans des meubles⁷¹⁶. Autres éléments du décor pouvaient être ajoutés. Par exemple, des sacs remplis d'objets de toilette accompagnent l'image du *≈tmw* « scelleur » *in-Ỉrt-[...]* thébain et signalent sa fonction de responsable de l'outillage précieux, aussi que du mobilier de la maison du souverain.

* * *

Si la fonction de *imy-r" ≈tmt* dans les services centraux de l'État semble apparaître assez tôt, c'est-à-dire à l'époque des rois héracléopolitains et dans le même temps sous les rois Antef, un second titre de très haute importance émerge également avant le Moyen Empire : celui de *imy-r" pr wr* « grand intendant ». Cependant, comme nous allons le voir, les premières attestations connues apparaissent dans un deuxième temps, par rapport à celles de *imy-r" ≈tmt*.

⁷¹⁶ Cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1036. On retrouve exceptionnellement cet élément – le coffret – dans des stèles des mêmes ateliers, contemporains ; par ex. dans la stèle Caire CG 20007 (sous Montouhotep II).



Figure 21. [En haut] stèle du *imy-r'' sb''w* « directeur des portails » *m''©t(y)* (New York MMA 14.2.7), employé du directeur des choses scellées *bbi* sous Antef III ; [en bas] stèle du *ztmw* « scelleur » et *zmsw* « suivant » *mggi* (New York MMA 14.2.6), employé du directeur des choses scellées *ÚÚi* à la fin du règne d'Antef III – © Metropolitan Museum of Art, New York.

Figure 22. Détail de la stèle Caire TR 3.6.25.2 avec la représentation de *in-irt-[...]* ; derrière lui figurent un porte-sandalet et deux sacs, d'où sortent des manches d'un objet de toilette. Une scène de boucherie et une scène d'offrande de viande figurent au-dessous d'un ensemble d'aliments funéraires (© Musée du Caire).

4.3. LE GRAND INTENDANT (*IMY-R'' PR WR*)



Les scènes des tombes de l’Ancien et Moyen Empires nous apprennent que les *imyw-r“ pr* sont les responsables des domaines des notables (ou d’institutions comme les temples divins). Ils surveillent les activités de comptage des biens et c’est à eux que les scribes rendent parfois la liste des biens du maître⁷¹⁷. Les femmes de l’élite avaient elles aussi leurs propriétés et donc leur intendants, qui pouvaient être des femmes : le titre *imyt-r“ pr* « directrice du domaine » étant attesté dès l’Ancien Empire⁷¹⁸. Pour résumer les attributions de ces fonctionnaires on peut dire que ce sont des intendants, responsables des biens fonciers et des ressources de leurs seigneurs⁷¹⁹.

Lorsque les gouverneurs d’Héracléopolis et de Thèbes prennent le titre de roi, le statut et la dimension de leurs biens évoluent, car c’est le territoire égyptien sous leur tutelle qui devient alors leur propre domaine. Leurs intendants (*imyw-r“ pr*) acquièrent *de facto* une importance nouvelle, la portée de leur autorité n’étant plus celle de gestionnaires du domaine d’un particulier mais celle de gestionnaires du domaine de l’État.

⁷¹⁷ Sur la scène d’apporter la liste des biens aux *imyw-r“ pr* et au défunt par ces derniers personnages, cf. P. DER MANUELIAN, « Presenting the Scroll : Papyrus Documents in Tomb Scenes of the Old Kingdom », dans *id.*, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, II, Boston, 1996, p. 561-588.

⁷¹⁸ Voir dans une scène de la tombe de *mrr-w(i)-k“* à Saqqara, cf. H.G. FISCHER, *Egyptian Women of the Old Kingdom and of the Heracleopolitan Period*, New York, 2000, p. 27, n. 150 et fig. 16. Pour *imyt-r“ pr* voir également *id.*, *Varia : Egyptian Studies I*, New York, 1976, p. 70, § 1.

⁷¹⁹ Sur le titre *imy-r“ pr* (D. JONES, *Index*, p. 114, § 461 ; W. WARD, *Index*, § 132) à l’Ancien et Moyen Empires manque, à notre connaissance, une étude de synthèse (surtout pour le III^e millénaire). On pourra néanmoins se référer aux travaux de O. BERLEV, « The Date of the “Eloquent Peasant” », dans *Form und Mass... Festschrift für Gerhard Fecht*, ÄAT 12, Wiesbaden, 1987, p. 78-83 (pour les grands intendants de la XI^e dynastie notamment) ; F. ARNOLD, « The High Stewards of the Early Middle Kingdom », *GM* 122, 1991, p. 7-14 ; et en dernier lieu W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 106-116 (avec un bref historique sur l’emploi du titre avant le Moyen Empire et un correctif sur les datations concernant l’apparition du titre *imy-r“ pr wr* ; *pace* O. BERLEV, *loc. cit.* et F. ARNOLD, *loc. cit.*, lesquels suggèrent le règne de Sésostri I^{er} comme date plausible). Sur l’emploi du terme *pr* comme « domaine », appliqué à différents types d’entités (personnes, catégories sociales, institutions, etc.) voir les remarques de P. VERNUS, « Ménes, Achtoes, l’hippopotame et le crocodile », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain*, OLA 39, Leuven, 1991, p. 333-334.



On a l'habitude de dater du début du Moyen Empire l'origine de l'emploi du titre *imy-r'' pr* pour indiquer ce pouvoir à l'échelle étatique, charge exprimée à travers la tournure *imy-r'' pr wr* notamment. En réalité cela se produit à la charnière entre la fin de la Première Période intermédiaire et le Moyen Empire. Si les sources héracléopolitaines ne gardent pas de traces de l'existence de cette fonction, les sources thébaines donnent en revanche les premières attestations d'intendants de la Couronne au milieu du règne de Montouhotep II.

Or, dans un premier temps, les Égyptiens ont employé le titre *imy-r'' pr* – sans *wr* – pour faire référence à des charges étatiques ; aucune distinction formelle entre cette fonction spécifique et le titre attribué aux autres intendants *imyw-r'' pr* du pays, responsables de domaine de particuliers par exemple n'est faite. Néanmoins, afin de distinguer et mettre en exergue la portée du pouvoir de ce type d'intendant de la Couronne, les Thébains ont d'abord ajouté au titre de base une spécification géographique de type universaliste, telle que *imy-r'' pr m t'' r fr.f* « intendant dans la terre entière ». Cette spécification géographique du titre, qui se maintiendra parfois dans le temps⁷²⁰, fait son apparition à l'époque du roi Montouhotep II en anticipant l'emploi de l'adjectif *wr* qui viendra compléter le titre un peu plus tard⁷²¹.

Selon la tradition institutionnelle pharaonique, la charge d'intendant royal est en effet spécifiée à travers l'adjectivation *wr* « grand » pour la différencier de celle des intendants des particuliers⁷²². Le titre *imy-r'' pr wr* « grand directeur du domaine »

⁷²⁰ Pour la diffusion du titre *imy-r'' pr wr m t'' r fr.f* au Moyen Empire, cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 106-107, tableau 4. Voir également l'emploi de *imy-r'' pr wr n nb t''wy* plus tard dans l'histoire égyptienne, cf. *AEO I*, p. 45*.

⁷²¹ Il ne faut pas confondre la mention *imy-r'' pr wr* pour désigner le « grand intendant » avec la mention d'un lieu *pr wr* attestée dans des titres à partir de l'Ancien Empire et faisant référence à l'administration d'un sanctuaire dit *pr wr* (cf. D. JONES, *Index*, p. 118, § 473) ou d'un endroit spécifique des sanctuaires (cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 496-499).

⁷²² La portée du pouvoir du *imy-r'' pr wr* est étatique, c'est-à-dire qu'elle ne fait pas référence au domaine personnel du roi et de sa famille notamment. Nous précisons que les membres de la famille royale pouvaient avoir leurs domaines gérés par des intendants, comme c'est le cas de l'officiel *rdiw-βnmw* de Dendara préposé aux propriétés d'une princesse dans cette province, sous les rois Antef (cf. *infra* p.), et l'intendant Antef représenté dans le sarcophage de la princesse *k''wyt* à Deir el-Bahari (=



ou « *grand intendant* » n'est cependant attesté qu'à partir de la fin de la XI^e dynastie, autour du règne de Montouhotep III. La première attestation sûre est celle de *mkt-r*Ⓞ qui était *imy-r*'' ≈ *tmt* « directeur des choses scellées » sous Montouhotep II et, ensuite, *imy-r*'' *pr wr* « grand intendant »⁷²³. Nous écrivons donc conventionnellement *imy-r*'' *pr (wr)* avec l'indication des parenthèses pour indiquer les grands intendants thébains connus avant que le titre *imy-r*'' *pr wr* ne soit devenu la norme dans les protocoles des hauts fonctionnaires de l'État.

L'intendant bw''w

Bien qu'il soit malaisé d'établir une préséance entre les premiers deux détenteurs connus de la charge de *imy-r*'' *pr (wr)*, il est de coutume de distinguer le dignitaire *bw*''w comme étant leur devancier⁷²⁴. En fonction sous le règne de Montouhotep II,

E. NAVILLE, *The XIth Dynasty Temple at Deir el-Bahari. Part I*, EES 28, London, 1907, pl. 20, scène iii). Mais dans ces cas, le titre d'intendant d'une propriété d'un membre de la famille royale n'est pas *imy-r*'' *pr wr* « grand intendant » ni *imy-r*'' *pr m t*'' *r fr.f* « intendant dans toute la terre entière », mais simplement *imy-r*'' *pr*. Cela semble donc suggérer que le titre *imy-r*'' *pr wr* ou *imy-r*'' *pr m t*'' *r fr.f* indique une fonction à l'échelle de l'État de manière spécifique, sans distinguer les gestionnaires rattachés aux domaines du roi et de sa famille en particulier.

⁷²³ Le notable *mkt-r*Ⓞ, connu dès le règne de Montouhotep II, semble succéder à *hnnw* dans sa fonction de *imy-r*'' *pr (wr)*. Et la dernière date qui atteste l'action de *hnnw* est l'an 8 de Montouhotep III, sur une inscription du Ouadi Hammamat 114 (= J. COUYAT, P. MONTET, *Les inscriptions du Ouadi Hammâmat*, p. 81-84, pl. 31). La date de l'attribution du titre *imy-r*'' *pr wr* (où la mention *wr* est clairement visible) à *mkt-r*Ⓞ doit donc être postérieure à cette année. Par ailleurs, la charge de *mkt-r*Ⓞ est attestée dans sa tombe (TT 280 = D. ARNOLD, « Amenemhat I and the Early Twelfth Dynasty at Thebes », *MMJ* 26, 1991, fig. 26) et non sur d'autres monuments, c'est-à-dire que le personnage paraît recevoir le titre assez tardivement dans sa vie. La tombe étant datée du règne de Amenemhat I^{er} d'après D. ARNOLD, *op. cit.*. Sur *mkt-r*Ⓞ, voir également W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 45-46, § II.2 ; *id.*, *Court Officials*, p. 54 ; et P. TALLET, « Meket / Meketrê », *RdE* 54, 2003, p. 288-293, réunissant une documentation nouvelle.

⁷²⁴ La datation demeure une hypothèse d'étude couramment acceptée, cf. également H. WILLEMS, *Chests of Life*, Leiden, 1988, p. 114, n. 258 ; et en dernier lieu W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 80, § III.1. – Récemment, J.P. ALLEN a placé ce notable sous les règnes de Montouhotep III et Amenemhat I^{er}, d'après le développement de la formule d'offrande (voir J.P. ALLEN, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis. Past, Present and Future*, London, 2003, p. 16, n. 35-36). Il affirme que la présence de



ses titres sont connus seulement grâce à son cercueil conservé au Musée du Caire⁷²⁵. Ce notable est également « directeur du Double Trésor » (*imy-r'' prwy ðf*), « du Double Grenier » (*imy-r'' ðnwtj*) et de toutes les ressources naturelles du pays : « directeur de la corne, du sabot, de la plume, de l'écaïlle » (*imy-r'' ©b wðmw ðw nðmt*) et « directeur de tout ce qui est compté dans la Haute et la Basse Égypte » (*imy-r'' ipt nbt m ðm©w t''-mlw*). Son titre de grand intendant, *imy-r'' pr (wr)*, présente par ailleurs la spécification géographique *m t'' r fr.f* « dans la terre entière » évoquée plus haut.

l'appellation *nÚr ©''* après celle du dieu *imntyw* dans la formule *ðtp di nswt* (comme elle est présente dans le cercueil) ne se trouve pas avant le règne de Sésostri I^{er}. Il suit ainsi l'hypothèse de C.J. BENNETT, « Growth of the ðtp-di-nsw formula in the Middle Kingdom », *JEA* 27, 1941, p. 77-82. Pourtant, une analyse attentive de la documentation permet de considérer que la mention *nÚr ©''* dans la formule *ðtp di nswt* est bien antérieure (voir par ex. J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, p. 57-58, § 79d ; J. SPIEGEL, *Die Götter von Abydos*, GOF IV/1, Wiesbaden, 1973, p. 30-31 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 926, 1053, n. 54). Cette appellation est attribuée d'abord à Osiris durant la XI^e dynastie, avant la réunification du pays (ex. stèle de *k''* Londres BM EA 1203 [99] = *HTBM* I, pl. 53, inscrite sous Montouhotep II *s©n~ib-t''wy*), puis on la retrouve dans *wsir nb ddw ~nty-imntyw nÚr ©'' nb ''bfw* à la fin du règne de Montouhotep II (dans la stèle de *ðty* Caire JdE 45058, l. 1 : A.H. GARDINER, « The Tomb of a Much-Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, pl. 8 ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 1052, kk, pour la datation [plusieurs traits sont en commun avec la paléographie du cercueil]), exactement comme dans le cercueil de *bw''w*. Le cercueil peut donc bien dater de ce règne : la fin du règne de Montouhotep II. Par ailleurs, il correspond au « Style I/1a » désigné par H. Willems (*Chests of Life*, p. 32, 110-114, n. 258 = T9C) lequel est en vigueur sous Sésostri I^{er} comme l'affirme J.P. Allen (« Coffin Texts from Lisht », dans H. WILLEMS, éd., *The World of the Coffin Texts*, Egyptologische Uitgaven 9, Leide, 1996, p. 13-14) mais il est notamment le propre des cercueils du règne de Monotuhotep II (H. WILLEMS, *loc. cit.*). Or, nous savons que le cercueil provient d'une tombe creusée à l'intérieur du téménos de Montouhotep II, ce qui implique que ce dignitaire garda un rapport étroit avec ce roi (pour l'emplacement, voir la note suivante). J.P. Allen remarque que l'extérieur de l'objet est peut-être le fruit de remploi (le nom du défunt est marqué *mnÚw-ðtp* et non *bw''w* comme à l'intérieur) ; cf. J.P. ALLEN, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », *loc. cit.*. Néanmoins, jusqu'à plus ample information, il ne s'agit pas d'arguments définitifs pour situer ce haut fonctionnaire assurément au début du Moyen Empire, c'est-à-dire bien après le règne de Montouhotep II.

⁷²⁵ Cercueil Cairo CG 28027 (= T9C) ; il a été trouvé dans l'enclos du temple de Montouhotep II, semble-t-il dans le puits funéraire n° 28 (PM I:2, 656).



Enfin, nous remarquons que dans le protocole inscrit dans son cercueil, *bw“w* porte un seul titre aulique, celui de *smr w@ty* « ami unique », accompagné du titre préfixe *≈tmty bity* qui souligne sa participation aux activités d’intendance.

L’intendant Ìnnw

Le second *imy-r“ pr (wr)* attesté durant le règne de Montouhotep II⁷²⁶ est *Ìnnw*⁷²⁷ qui est connu par sa tombe monumentale sur la rive ouest de Thèbes (TT 313). Il a sans doute été en service avant l’unification⁷²⁸ puis durant une partie du règne de Montouhotep III (sa dernière attestation datée est de l’an 8 de ce roi)⁷²⁹. Ses autres charges dans l’administration économique de l’État étaient les mêmes que celles de *bw“w* (malgré quelques variantes formelles dans les titres) : *imy-r“ ꜥnwty prwy Ìf* « directeur du Double Grenier et du Double Trésor », *imy-r“ ≈tmt m nbw* « directeur des choses scellées en or », *imy-r“ @b wÌmw ꜥw nꜥmt* « directeur de la corne, du sabot, de la plume, de l’écaille », *imy-r“ qbÌw p“t ≈nmt* « directeur des oiseaux d’eau, qui volent et du ciel ». Comme *bw“w*, il ne porte pas l’indication *wr*

⁷²⁶ Ses stèles datent de l’époque de la réunification de l’Égypte (quand Montouhotep II porte le nom *sm“-t“wy*) ; sur le style et la datation des stèles de la tombe de *Ìnnw*, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1049. – Le nom apparaît également sur un montant de porte de la tombe, mentionné par J.P. ALLEN, « Some Theban High Officials », *loc. cit.*, p. 11, n. 45 (= photo M7C 133).

⁷²⁷ Sur le personnage, cf. de manière générale W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 80-81, § III.2.

⁷²⁸ Le personnage est connu également pour des bandelettes de tissu provenant de la tombe de la reine *myt*, et la tombe n’est pas postérieure à l’unification ; cf. J.P. ALLEN, « Some Theban Officials », *loc. cit.*, p. 11, n. 44, et *id.*, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis*, p. 16.

⁷²⁹ D’après l’inscription n° 114 de J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammâmat*, p. 81-84, pl. 31. Cependant, le nom du personnage y est écrit *Ìnw* et il est possible, par conséquent, qu’il s’agisse de deux individus différents. Comme l’indique J.P. Allen (« Some Theban High Officials », *loc. cit.*, p. 12 ; *id.*, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis*, p. 16), l’un pourrait être le successeur de l’autre. Remarquons par ailleurs que la tombe de *Ìnnw* est décorée dans un style qui semble précéder l’unification. Cette date haute suggère à J.P. Allen de distinguer les deux personnages. Néanmoins, dans la tombe apparaît clairement le nom du roi Montouhotep II *sm“-t“wy*, qui est postérieure à la réunification. La tombe aurait pu avoir été commencée au début de sa carrière et terminée après la réunification du pays.



dans le titre mais, parfois, la spécification *m t“ r fr.f*. Cette précision est sans doute le reflet de l’extension réelle du pouvoir de *İnnw*, comme cela est suggéré par son inscription du Ouadi Hammamat datée du règne de Montouhotep III, où le notable déclare :

*imy-r“ ≈rw ©“ fww shrr t“wy n nswt wr snf ©“ mrwt smw n.f t“ r fr.f irty nb.f
m wn m“© (...)*

« (Je suis le) responsable des terres basses, supérieur des montagnes, qui pacifie les deux terres pour le roi. Énormément craint (*litt.* grand de crainte), grandement aimé (*litt.* grand d’amour), à qui le pays tout entier fait rapport : les yeux véritables de son maître (...). »

(J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammâmât*, n° 114, p. 82, l. 4).

Ses titres de rang *iry-p©t* et *smr w©ty* indiquent en outre qu’il avait un statut éminent. Par ailleurs, comme *bw“w*, il porte le titre préfixe *≈tmty bity*, qui est accompagné de *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi », indiquant son rôle de collaborateur royal.

L’inscription biographique de la tombe de *İnnw* (**fig. 23**, ci-dessous), bien que très fragmentaire, permet de relever quelques informations supplémentaires sur les tâches qui pouvaient être accordées à un *imy-r“ pr (wr)* de l’époque⁷³⁰. Certains passages traitant des activités économiques placées sous son autorité indiquent qu’il dirigeait la taxation, réglait le surplus en céréales⁷³¹, ainsi que l’approvisionnement

⁷³⁰ Stèle « A » de la tombe TT 313, les fragments sont conservés maintenant à New York MMA 26.3.217 = W.C. HAYES, « Career of the Great Steward Henenu », *JEA* 35, 1949, p. 43-50, pl. 4 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 242-243, § 389.

⁷³¹ Un fragment de la stèle (W.C. HAYES, *op. cit.*, ligne 4 et note [f]) semble attester l’emploi du mot *Ú“bt* (= *Wb* V, 354, 10), caractéristique des clichés biographiques de la fin du III^e millénaire, où le terme fait référence aux échanges économiques en céréales accomplis entre les communautés de la Vallée (pour une bibliographie, cf. D. MEEKS, « A propos du prêt de céréales en période de disette », dans N. KLOTH, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag; Studien zur altägyptischen Kultur; Beihefte*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 275-280).



des propriétés provinciales en bétail, et celui des matériaux précieux venus de loin comme le bois du Levant :

*b“k.n.(i) n.f t“-wr Úni w“ft p̀t m [srdw nb Ìr g]b m ꜥ [...] [m ≈t nb w]bn r©
Ìr[s]*

« J’ai taxé pour lui (*scil.* le roi) la province abydénienne de Thinis et la province aphroditopolite (X^e province de Haute Égypte) inférieure en tant que [tout ce qui pousse sur] Géb, et [les] bassin[s] [...] et [en tant que toute chose] sur [laquelle] Rê brille. »

(Stèle New York MMA 26.3.217, l. 3-4 = d’après W.C. HAYES, « Career of the Great Steward Henenu », *JEA* 35, 1949, p. 43-50, pl. 4).

≈tmw n [.. ? nw] w nÌb.n.(i) sp“wt rsy m Ìw

« Scelleur des [produits ? de] l’Oasis, j’ai approvisionné les provinces de Haute Égypte en gros bétail. »

(Stèle New York MMA 26.3.217, l. 4)

s“[Ì.n.(i) t“ pn βr ©]ꜥ ≈tyw n ©ꜥ (...) irt.n.(i) ꜥ© ≈t

« J’ai rejoi[nt cette terre avec du bois de pi]n, du “Plateau du pin” (*scil.* le Liban) (...) que j’ai fait, en coupant le bois. »

(Stèle New York MMA 26.3.217, l. 16).

Il était également responsable de l’entretien des aménagements agricoles dans la Vallée :

[ꜥ“d.n.(i) it]rw ꜥrw

« [J’ai creusé les ca]naux obstrués. »

(Stèle New York MMA 26.3.217, l. 15-16).

Un autre passage mentionne sa participation à une expédition au nord-est du pays, où étaient installés les *≈ryw-ꜥ* « coureurs du sable ». Nous pouvons établir un lien entre cette mission et l’approvisionnement en bois géré par ce personnage auprès des pays de la côte orientale de la Méditerranée.



[iw h“b.n wi nb.i ©n≈ wf“ snb] r irt m≠© nw s [≈“] (...) [lryw-]≠ ≈“st in.n.(i)
[n.fg“wt ?...]

« [Mon seigneur, vie, santé, prospérité, m’a envoyé] pour diriger une expédition de [mille ho]mmes [...] (dans le) le pays des [coureurs du] sable. Je [lui (scil. au roi)] ai apporté [(des tributs ?) ...]. »

(Stèle New York MMA 26.3.217, l. 9-10).



Dans un élan grandiloquent, un passage de son inscription du Ouadi Hammamat semble également faire écho à des missions accomplies au nord de l'Égypte pour déloger les populations qui s'étaient installées, peut-être temporairement, dans la frange septentrionale du Delta :

β“β“ti sdb Ì“w nbwt iw t“wy mks (...)

« (Je suis) le tempétueux qui éteint les Haou Nebout (*scil.* population du Nord), tandis que les deux terres s'inclinent. »

(J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammamat*, n° 114, p. 82, l. 9).

Figure 23. Stèle « A », New York MMA 26.3.217, de la tombe TT 313 de *Ìnnw* ; d'après W.C. HAYES, *JEA* 35, 1949, pl. 4.

Il est désormais possible de faire aussi un lien entre ces activités accomplies au nord-est de l'Égypte et l'expédition que ce dignitaire effectua à Pount bien après la réunification. Il paraît en effet vraisemblable, comme l'a suggéré D. Meeks⁷³², que les deux types de voyages pouvaient être menés dans un premier temps dans la même direction : pour atteindre aussi bien Pount que Byblos et son arrière-pays, l'on pouvait passer par les rives septentrionales de la Mer Rouge et traverser la région du Sinaï.

⁷³² Cf. D. MEEKS, « Coptos et les chemins du pount », dans *Autour de Coptos: actes du colloque organisé au Musée des Beaux-Arts de Lyon (17-18 mars 2000)*, Paris, 2002, p. 267-335 ; *id.*, « Où chercher le pays de Pount ? », dans M.-Chr. GRASSE, éd., *L'Égypte: parfums d'histoire*, Paris, 2003, p. 54-57 ; *id.*, « Locating Punt », dans D. O'CONNOR, St. QUIRKE, éd., *Mysterious Lands*, London, 2003, p. 53-80. Voir également P. TALLET, « Deux notes sur les expéditions au pays de Pount à la lumière de nouvelles données archéologiques », *RdE* 64, 2013, p. 202-203.



C'est dans l'inscription du Ouadi Hammamat de l'an 8 de Montouhotep III que *Ìnnw* relate l'expédition qu'il dirigea vers le pays de Pount⁷³³. Son titre *imy-r* " © " *≠m* © « directeur de la porte de Haute Égypte » mentionné dans l'inscription rupestre⁷³⁴ ferait référence à son contrôle des voies de communication entre la Vallée, la zone désertique et donc les frontières. Et c'est sans doute son rôle de stratège que lui confère la charge de responsable de tous domaines qui est à l'origine la vantardise dont il fait preuve dans sa tombe de Thèbes, à l'époque de l'unification :

w © *f.n.(i) rsy m̀t [i"btt] imntt*

« J'ai soumis le Sud, le Nord, [l'Orient] et l'Occident. »

(Stèle New York MMA 26.3.217, l. 1-2).

En outre, *Ìnnw* porte les titres *imy-r* " *ntt iwtt* « directeur de ce qui est et de ce qui n'est pas », *imy-r* " *pr wr 6* « directeur des Six de la Grande Cour », *imy-r* " *pr* © " « directeur du palais royal » qui sont des indices sur le rôle éminent qu'il a tenu à la cour. Quelques passages de l'inscription du Ouadi Hammamat – à la suite de la mention du titre *imy-r* " *pr wr 6* – précisent en ce sens son rôle aussi de juge et répresseur de rebellions pour le compte du roi⁷³⁵.

⁷³³ Ouadi Hammamat 114 (W. SCHENKEL, *MHT*, p. 253-258, doc. 426) ; pour une traduction française voir Cl. VANDERSLEYEN, « Les inscriptions 114 et 1 du Ouadi Hammamat (11^e dynastie) », *CdE* 64, 1989, p. 148-158 (faire attention au commentaire concernant le trajet de l'expédition, que l'hypothèse notoire de l'auteur sur la nature du toponyme *w" f wr* inspire) ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 52-54, doc. 21.

⁷³⁴ Cf. Ouadi Hammamat 114, l. 8.

⁷³⁵ Cf. par exemple le passage graffito Ouadi Hammamat 114, l. 4 : « (Celui) qui élève la voix quand il s'agit de défendre le nom du roi, le jour où il faut réprimer l'émeute (? = *≠t*), (mais) jugeant le prisonnier (= *≈nr*) selon son sens (personnel) de la rigueur, sans être partial à son égard » (traduction d'après Cl. VANDERSLEYEN, *op. cit.*, p. 148-149). Sur le mot *s* © *t* dans ce contexte voir également H. WILLEMS, « The Nomarchs of the Hare Nome and the Early Middle Kingdom », *JEOL* 28, 1983-1984, p. 99-100, lequel traduit par « fighting » et il associe donc ces manifestations violentes (de la population ?) à des années de famine et épidémie qui se sont produites à la fin de la XI^e dynastie.



En somme, les titres et les développements narratifs en rapport avec, d'une part, les expéditions qu'il a conduites et, d'autre part, la proximité que ce dignitaire partage avec le souverain⁷³⁶, sont tous des indices sur son rôle de responsable économique et de véritable homme d'État et stratège, rôle que sa charge de *imy-r* " *pr wr* « grand intendant » implique. Ce haut fonctionnaire s'est vu attribuer des responsabilités dans le domaine militaire ou expéditionnaire sans doute parce que le roi lui accordait sa confiance mais aussi probablement parce qu'il gérait les propriétés de la Couronne, qui fournissaient les denrées nécessaires aux ravitaillement des troupes envoyées en expédition. D'autant plus que les institutions économiques qu'il administrait recevaient les produits apportés en Égypte suite à des missions officielles ; ce à quoi le titre singulièrement précis *imy-r* " *tmt m nwb* « directeur des choses scellées en or »⁷³⁷ de l'inscription du Ouadi Hammamat semble faire écho.

Un titre attribué à *lnnw* dans l'inscription de l'an 6 de Montouhotep III, se rapporte également à son activité à la fois d'économe de l'État, c'est-à-dire de gestionnaire de toutes les ressources du pays dont celles des institutions, et de chef d'expédition. Il s'agit du titre *imy-r* " *lwwt-nŪr* « directeur des temples », dont on peut comprendre les fonctions qu'il implique grâce à un passage de l'inscription du Ouadi Hammamat dans laquelle le but de l'expédition est en rapport avec l'aménagement des sanctuaires⁷³⁸ :

⁷³⁶ Voir par exemple Ouadi Hammamat 114, l. 7-8, 16-17.

⁷³⁷ Autrement, *lnnw* n'est pas un *imy-r* " *tmt* « directeur des choses scellées », jusqu'à plus ample information. – Pour ce titre et son contexte, cf. S. DESPLANCQUES, *L'institution du Trésor*, p. 327.

⁷³⁸ Pour des *imyw-r* " *lwt-nŪr* envoyés en expédition, l'on verra par exemple une inscription classée parmi celles de l'Ancien Empire (mais elle est peut-être plus récente) dans G. GOYON, *Nouvelles inscriptions rupestres*, p. 69, pl. 15, doc. 41.



*iw.t(i) m w“f wr ir.n.(i) wft.n Ìm.f in.n.(i) n.f inw nb gm.n.(i) Ìr idbw t“-nŪr
h“.n.(i) Ìr w“g r hnw in.n.(i) n.f inrw ꜥpsw r twtw nw k“r-nŪr*

« En arrivant de la mer, alors que j’avais accompli ce que Sa Majesté (m)’avait commandé, j’ai apporté pour lui (*scil.* le roi) toute sorte de tribut que j’ai trouvé sur les rives de la Terre du Dieu. En étant redescendu en passant par Ouag⁷³⁹ et auprès de Rahénou (*scil.* le Ouadi Hammamat), **j’ai apporté pour lui des pierres nobles pour les statues de la chapelle divine.** »

(J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammamat*, n° 114, p. 82, l. 15).

Pour conclure, la centralité du rôle du *imy-r“ pr wr*, la multiplicité des domaines de compétence qui commencèrent à être les siens à l’époque de la réunification de l’Égypte et par la suite, et l’étendue de ses prérogatives, lui donnent un statut presque comparable à celui du vizir, du moins le présente comme un substitut.

Excursus : les *imyw-r“ htmtyw* « directeur des chanceliers (?) » sous Montouhotep II

À cette phase de réformes institutionnelles de la XI^e dynastie, caractérisée par la création de la charge vizirale thébaine et l’apparition des *imyw-r“ pr (wr)* « grands intendants » sous le règne de Montouhotep II, correspond l’émergence de la charge de *imy-r“ ꜥtmtyw* « directeur des chanceliers (?) »⁷⁴⁰ parmi celles des hauts fonctionnaires de l’administration centrale.

⁷³⁹ Pour cette localité inconnue par ailleurs, voir L. BRADBURY, « Reflections on Traveling to “God’s Land” and Punt in the Middle Kingdom », *JARCE* 25, 1988, p. 138, qui suggère d’y voir le Ouadi Saki/Saga (dans le Désert Oriental) ; cf. Y. DUHOUX, *Des Minoens en Égypte ? “Keftiou” et “les îles au milieu du Grand Vert”*, Publications de l’Institut orientaliste de Louvain 52, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 53, 68.

⁷⁴⁰ St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 50-51 ; W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 147-157 ; S. DESPLANCQUES, *L’institution du Trésor*, p. 329 et seq. ; W. GRAJETZKI, *Court Officials*, p. 80-82.



Comme le constate W. Grajetzki, la fonction précise de ces administrateurs demeure obscure⁷⁴¹. Le titre laisse penser qu'il s'agit de directeurs du personnel employé dans les domaines de l'État comme « scelleurs », c'est-à-dire comme gérants (et transporteurs) des biens palatins et seigneuriaux⁷⁴². La charge de *~tmw* « scelleur » était une charge mineure, mais néanmoins importante puisqu'elle pouvait avoir été le point de départ de carrières prestigieuses. Concernant le prestige des scelleurs, nous avons déjà vu plus haut que les *~tmww* bénéficiaient de monuments de qualité, identiques à ceux de leurs supérieurs. Or, selon J.P. Allen, le terme *~tmtyw* – employé dans ce titre *imy-r'' ~tmtyw* – est une variante de *~tmww* et partage la signification « scelleurs »⁷⁴³. Ferait-il référence aux détenteurs de sceau, dont le titre est translittéré, par convention, *~tmty bity* ? Ce dernier titre semble exprimer une autorité plus qu'une fonction⁷⁴⁴. Or l'absence d'un titre *imy-r'' ~tmww* « directeur des scelleurs » qui se détache distinctement de *imy-r'' ~tmtyw* « directeur des chanceliers (?) » est problématique. Nous analysons donc comme *imy-r'' ~tmtyw* les documents où la désinence *-t(yw)* semble envisageable.

⁷⁴¹ Les charges qui peuvent être attribuées à ce fonctionnaire semblent être très diverses (cf. St. QUIRKE, *loc. cit.*) et s'éloigner de la fonction économique et d'intendance qui paraît la principale. Cas topique : dans le Conte de Sinouhé, le *imy-r'' ~tmtyw* est décrit dans le contexte des travaux pour la construction de la tombe du dignitaire (= Sinouhe B 302). Selon la lecture du texte qu'en fait P. Vernus (« Observations sur le titre *imy-r'' ~tmt* », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten*, p. 260) le fonctionnaire *imy-r'' ~tmtyw* dessine la tombe (mais l'emploi du verbe *sꜥ* pourrait indiquer cependant l'action de « enregistrer, compter » les matériaux de construction, plutôt que « dessiner »). – D'autres sources nous apprennent que ces dignitaires étaient également envoyés en expédition (W. GRAJETZKI, *Court Officials*, p. 80) ; cf. le texte de *βty* près d'Assouan (*infra* à la page suivante).

⁷⁴² Cf. P. VERNUS, « Observations sur le titre *imy-r'' ~tmt* », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten*, p. 257. – Pour des scelleurs dans les expéditions, cf. par exemple G. GOYON, *op. cit.*, p. 83, doc. 61, § ligne 6, a), sous Sésostris I^{er}.

⁷⁴³ J.P. ALLEN, « The High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis*, p. 19, n. 63.

⁷⁴⁴ Sur ce caractère du titre *~tmty bity*, dit aussi « titre préfixe » puisqu'il est attaché à des titres de fonction spécifiques, cf. St. QUIRKE, « The Regular Titles of the Late Middle Kingdom », *RdE* 37, 1986, p. 123.



En ce qui concerne le statut du *imy-r* \approx *tmyw*, les sources prosopographiques des XII^e et XIII^e dynasties montrent que les *imy-r* \approx *tmyw* « directeurs des scelleurs » collaboraient étroitement avec le *imy-r* *pr wr* « grand intendant » de l'État⁷⁴⁵. D'après W. Helck et J.P. Allen, ils auraient été subordonnés en revanche aux *imyw-r* \approx *tmt* « directeurs des choses scellées »⁷⁴⁶. Sans prendre le parti de l'une ou de l'autre hypothèse⁷⁴⁷, nous répertorions ci-dessous les attestations de ces subordonnés des grands ministres, ayant vécu au tournant de la Première Période intermédiaire.

Le dignitaire β ty

C'est sous le règne de Montouhotep II qu'apparaissent les deux premiers détenteurs du titre. L'un, appelé β ty, est connu par un graffito de la région d'Assouan⁷⁴⁸ daté

⁷⁴⁵ C'est la conclusion de W. GRAJETZKI, *Court Officials*, p. 80.

⁷⁴⁶ En dernier lieu, cf. J.P. ALLEN, « Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, p. 7 ; cf. S. DESPLANCQUES, *op. cit.*, p. 329.

⁷⁴⁷ Voir également St. QUIRKE, *op. cit.*, p. 118, n. 39, lequel place ce titre « between, and below, the *imy-r* \approx *tmt* "treasurer" and *imy-r pr wr* "high steward". His position is anomalous. »

⁷⁴⁸ W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 8, doc. 213. – Plusieurs égyptologues (et pour une bibliographie voir P. VERNUS, « Observations sur le titre *imy-r* \approx *tmt* », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten*, p. 256, n. 31, et P. TALLET, « Meket/Meketrê », *RdE* 54, 2003, p. 290) proposent de comprendre ce β ty comme le célèbre dignitaire homonyme de la scène du Ouadi Shat el-Rigal, où l'on voit le roi Montouhotep II avec la reine mère rencontrer son ancêtre – un roi Antef – accompagné du *imy-r* \approx *tmt* « directeur des choses scellées » appelé β ty (= PM V, 207, n° 489 ; H.E. WINLOCK, *The Rise and Fall*, p. 34, 44-45), et il serait donc le même β ty d'une autre scène du Ouadi Shat el-Rigal où ce personnage détenteur du titre *imy-r* \approx *tmt* fait face au même roi (W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 15, doc. 443). Toutefois, dans la copie de W.M.FI. Petrie, concernant l'inscription d'Assouan, il est clair que le β ty en question est un *imy-r* \approx *tmyw* « directeur des scelleurs ». Comme le relève J.P. Allen (« Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, p. 7-8), il n'y a pas de raisons suffisantes pour penser qu'il s'agit du même officier connu par les inscriptions du Ouadi Shat el-Rigal, surtout que l'inscription de l'an 41 d'Assouan paraît plus récente et atteste néanmoins un titre d'une importance secondaire par rapport au titre *imy-r* \approx *tmt* attribué au célèbre β ty du Ouadi Chatt el-Rigal. Il serait bien étrange qu'un tel personnage soit mentionné en l'an 41 ayant une fonction moins importante que celle attribuée auparavant. Sur ce point, W. Grajetzki (*Die höchsten Beamten*, p. 147, § VII.1) est du même avis, et opte pour une distinction entre les deux β ty.



précisément de l'an 41 de ce roi. Comme il est habituel pour ces hauts intendants palatins, il porte le titre aulique de *smr w©ty* précédé du titre *≈tmty bity*. Le bref texte commémoratif d'Assouan indique que *βty* revient de Nubie avec des bateaux, probablement chargés de choses scellées ou de scelleurs/chanceliers (?) :

*Ìsbt 41 ≈r Ìr sm“-t“wy nswt bity nb-Ìtp-r© ©n≈(.w) mi r© ft iwt ≈tmty bity
smr w©ty imy-r“ ≈tmtyw βty ms.n s“t-r© m“© ≈rw ©Ì©w n w“w“t (...)*

« L'an 41, sous l'Horus Sémataoui, le roi de Haute et Basse Égypte Nébhéteprê, qu'il vive comme Rê pour toujours. L'arrivée du chancelier de la Basse Égypte, l'ami unique, le directeur des scelleurs Khéty né de Satrê justifiée, (avec) des barques de Ouaouat (...) ⁷⁴⁹. »

(W.M.Fl. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 8, doc. 213).

⁷⁴⁹ Après la mention de Ouaouat, la lecture de la copie n'est pas aisée. Par ailleurs, P. Vernus (« Observations sur le titre *imy-r“ ≈tmt* », dans Sch. ALLAM, éd., *Grund und Boden*, II, p. 256, n. 31) déclare que « la publication du document devrait être révisée ». Or, la transposition plus fiable qui ait été proposée jusqu'à il y a quelques années était celle de H.E. WINLOCK, *The Rise and Fall*, p. 34 : « Year 41, under Neb-Ìetp-Re, came the King's Chancellor and Chief Treasurer Akhtoy, born of Sit-Re justified, with ships of Wawat ... ». Ensuite, W. SCHENKEL, *MHT*, p. 222, § 359, s'était appuyé sur la traduction faite par H.E. Winlock ; il traduit « Es kam der Königliche Siegler ... *βty*, den *s“t-r©* geboren hat, mit Shiffen von *w“w“t*. » ; mais à la différence de ce dernier il n'avait pas signalé la présence d'une partie de l'inscription qu'il ne traduisait pas. Quant à W. Grajetzki (*Court Officials*, p. 80), il a proposé une lecture qui s'éloigne beaucoup du texte original : « Coming north (from) Wawat of the royal sealer, sole friend Khety, born of Zatre ». Tandis que J.P. Allen (« Some Theban Officials of the Early Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, p. 5 et *passim*) a proposé dernièrement de lire le nom du célèbre *mkt-r©* (suivi du titre *≈tmw*) dans le passage qui suit la mention du pays de Ouaouat. Il est en cela suivi désormais par W. Grajetzki (*Die höchsten Beamten*, p. 45, § II.2.a) et P. Tallet (« Meket/Meketrê », *RdE* 54, 2003, notamment p. 289, 291, 294, doc. 4) qui énumèrent cette inscription dans le dossier des attestations de ce dignitaire.



Figure 24. Inscription du « directeur des scelleurs » *ḥstj* de l'an 41 de Montouhotep II à Assouan.

D'après W.M.Fl. PETRIE, *A Season in Egypt*, pl. 8, doc. 213.

D'après L. Postel, ce graffiti – ainsi qu'une autre inscription des rochers d'Assouan datée de l'an 41 du règne de Montouhotep II⁷⁵⁰ –, fait référence à une campagne militaire organisée par ce roi en Basse Nubie⁷⁵¹.

Le dignitaire mrw

Le second dignitaire s'appelle *mrw*, il est connu par plusieurs documents⁷⁵², dont une stèle qui date de l'an 46 de Montouhotep II conservée au Musée de Turin⁷⁵³, un graffiti du Ouadi Chatt el-Rigal⁷⁵⁴, sur lequel il est désigné *imy-r* ≈ *swt i* *btt*

⁷⁵⁰ L'inscription de *mrr-tti*, gouverneur de la province d'Héliopolis ; cf. W.M.Fl. PETRIE, *A Season in Egypt*, p. 11, pl. 8, 243 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 358.

⁷⁵¹ L. POSTEL, « Une nouvelle mention des campagnes nubiennes de Montouhotep II à Karnak », dans L. GABOLDE, éd., *Hommages à Jean-Claude Goyon*, BdE 143, Le Caire, 2008, p. 329-339, et en particulier p. 339, n. 57.

⁷⁵² Pour ce personnage, voir *inter alia* : H.E. WINLOCK, *The Rise and Fall*, p. 68 (G) ; W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 147, § VII.2 (mais pour la titulature correcte voir W. SCHENKEL, *MHT*, p. 223-224, doc. 365) ; W. GRAJETZKI, *Court Officials*, p. 81-82 (pour un commentaire).

⁷⁵³ Stèle Turin Cat. 1447 (= Gl. ROSATI, « Le stele del Medio Regno », dans A.M. DONADONI ROVERI, éd., *Civiltà degli Egizi. Le credenze religiose*, Milano, 1988, fig. 137-138 à la p. 104-105 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 63-64, doc. 25).

⁷⁵⁴ Voir l'inscription dans H.E. WINLOCK, *loc. cit.* et pl. 39G ; selon W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 147, § VII.2c, une seconde inscription du ouadi mentionne ce notable (= H.E. WINLOCK, *op. cit.*, pl. 39J), mais ici le nom est écrit *mry*. Ce dignitaire-ci est néanmoins détenteur de la charge



« directeur des terres montagneuses orientales » et sa tombe située sur la rive ouest de Thèbes (TT 240)⁷⁵⁵.

Si le texte de l'inscription rupestre de *βty*, qui se rapporte seulement à l'arrivée du dignitaire dans la Première Cataracte, ne témoigne pas du prestige dont bénéficiaient les *imy-r'' ≈tmtyw* « directeurs des chanceliers (?) », le caractère monumental de la tombe de *mrw*, creusée dans l'amphithéâtre naturel de Deir el-Bahari, et la qualité de sa stèle, érigée éventuellement dans la ville d'Abydos, permettent en revanche d'évaluer l'importance que le titulaire de cette charge pouvait avoir au sein de la cour thébaine à la XI^e dynastie.

Or, si *βty* et *mrw* sont des contemporains de la réunification de l'Égypte et ont vécu à la fin de la Première Période intermédiaire, nous avons illustré plus haut que des simples scelleurs (*≈tmw*) étaient déjà des membres importants de la société de la cour thébaine dès le début de la XI^e dynastie. Le prestige des *imy-r'' ≈tmtyw* à la fin du règne de Montouhotep II résulte sans doute de ce processus. Quant à l'apparition de la charge dans les titulatures, elle dérive vraisemblablement de l'amplification des activités des scelleurs palatins, engendrée par l'intensification des missions expéditionnaires où les « choses scellées » nécessitaient d'être administrées à l'échelle étatique.

Le dignitaire mkt-(r©)

Un troisième *imy-r'' ≈tmtyw* au nom de *mkt* pourrait être ajouté à cette courte liste. Il apparaît dans un graffito du Ouadi Chatt el-Rigal. Mais cet anthroponyme est sans doute un hypocoristique pour désigner le plus célèbre *mkt-r©*. Il s'agirait donc ici d'un témoignage produit par le dignitaire à un stade intermédiaire de sa carrière, avant qu'il n'accède à de plus hautes fonctions. Il aurait été *imy-r'' ≈tmtyw* avant

de *imy-r'' ≈tmtyw*, comme dans l'inscription qui mentionne *mrw*. Cependant, nous suivons H.E. WINLOCK, *op. cit.*, p. 69 (J), lequel distingue les deux notables.

⁷⁵⁵ LD II, pl. 148 (tombe n° 25).



d'être nommé *imy-r* " *~tmt* à la fin du règne de Montouhotep II, puis *imy-r* " *pr wr* sous Montouhotep III ou plus tard.

Le dignitaire mry

Un quatrième *imy-r* " *~tmtyw* pourrait dater aussi de la fin du règne de Montouhotep II : il s'appelle *mry* et il est connu lui aussi par une inscription du Ouadi Chatt el-Rigal. Pour certains auteurs, son nom serait une variante de celui du plus célèbre *imy-r* " *~tmtyw* « directeur des chanceliers (?) » *mrw* que nous venons de décrire ci-dessus.

Le dignitaire βty

Pour finir, il faut signaler la représentation méconnue d'un *imy-r* " *~tmtyw* appelé *βty*, dans la tombe du vizir *ǹlri* I à Deir el-Bersha⁷⁵⁶. Premier parmi les porteurs d'offrandes représentés dans une scène du monument⁷⁵⁷, il s'agit peut-être du plus ancien exemple connu de *imy-r* " *~tmtyw* ayant exercé cette charge dans le domaine privé. Ce *βty* pourrait aussi avoir été un sous-officier du vizir dans l'accomplissement de ses fonctions dans les services de l'administration centrale que *ǹlri* I supervisait⁷⁵⁸.

*

⁷⁵⁶ P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 11, § 8.

⁷⁵⁷ Il tient dans sa main des oiseaux. La scène concerne l'apport des *inw n sꜣt nbt* (...) « approvisionnements de chaque champs (...) » ; cf. *ibid.*

⁷⁵⁸ Ce témoignage paraît un élément important pour dater le vizir *ǹlri* I à l'époque thébaine, après l'unification de l'Égypte. Sinon, il faudrait supposer que ce *imy-r* " *~tmtyw* ait appartenu au règne héracléopolitain, sous lequel aucun titulaire n'est attesté – jusqu'à plus ample information –, et il serait donc également le premier détenteur connu, en absolu, de ce titre. Selon les sources, la charge n'émerge guère avant l'unification de l'Égypte : sous le règne de Montouhotep II.



Il est enfin intéressant de constater que ces fonctionnaires sont connus souvent par des textes commémoratifs placés dans les zones où ils faisaient halte lors des expéditions. L'exemple d'un *imy-r* \approx *tmtyw* comme *mrw*, bénéficiaire d'une tombe monumentale, est exceptionnel. Le statut de ces dépendants des *imyw-r* \approx *tmt* « directeurs des choses scellées » et *imyw-r* *pr wr* « grands intendants » était néanmoins assez remarquable pour qu'ils puissent profiter d'une visibilité inédite, en raison sans doute de l'importance accrue du secteur d'activité des scelleurs et de l'administration foncière, dans l'appareil administratif développé par les rois de la XI^e dynastie.



Conclusion de la Première Partie

Des tentatives de centralisation administrative

La Première Période intermédiaire ne rompt pas totalement avec la tradition de l'administration centrale de l'Ancien Empire. L'administration des Travaux publics, par exemple, qui ne semble pas attestée à cette époque, avait connu un moment de déclin déjà avant la Première Période intermédiaire. En effet, les hauts fonctionnaires installés dans les provinces à la fin VI^e dynastie étaient probablement des acteurs dans ce domaine d'activités, mais ils n'étaient pas rattachés explicitement au bureau relatif aux *k'(w)t nb(w) nswt*. Dans ce contexte, la Première Période intermédiaire ne représente indubitablement pas une coupure par rapport à la tradition institutionnelle précédente.

À l'issue de notre étude sur les charges relatives aux activités de la Chancellerie, à la capitale ou dans les provinces, il est désormais possible de corriger les hypothèses concernant l'absence d'une administration bureaucratique centrale à la Première Période intermédiaire, hypothèses qui ont pu être échafaudées, entre autres, à partir de l'œuvre littéraire *Les lamentations de Ipououer*.

*iw ms hpw nw ≈n(r)t di.w r ≈nty ꜥm.tw Ìr.sn m iwyt Ìwrw Ìr ngt im m ꜥnw
mrwt iw ms Ìwrw spr r-© psft sÌ" w sꜥmw pf <n> m©b"yt iw ms ≈n(r)t wr
m pr ≈" f Ìwrw Ìr ꜥmt iyt m Ìwwt wrt*

« Oh, les règles de droit de la chambre privée sont jetées dehors, on marche sur elles dans les rues, les pauvres les lacèrent dans les chemins. Oh, les pauvres ont atteint la place de l'Ennéade, cette procédure de la Cour des Trente est divulguée. Oh, la grande chambre privée est à qui entre et sort, les pauvres vont et viennent dans les Grandes Demeures. »



(*Admonitions* 6, 10-12)⁷⁵⁹

Si ce texte dépeint une situation de chaos et d'anarchie, il ne peut cependant plus être convoqué pour décrire l'état des institutions bureaucratiques pendant la Première Période intermédiaire⁷⁶⁰. À la lumière des sources compilées et des analyses qui en ont été tirées, il apparaît en effet évident que ce genre de reconstruction historique doit être largement nuancé, sinon rejeté.

De même, l'existence d'organismes de l'État comme le Trésor, le Grenier, le Gardemanger remet en question la théorie selon laquelle les royaumes de la Première Période intermédiaire n'avaient pas d'ambitions étatiques réelles dans le secteur économique. L'existence prolongée de ces bureaux de l'administration centrale qui sont dévolus à la gestion des ressources du pays contredise l'indépendance absolue attribuée par les historiens aux chefferies provinciales de la Première Période intermédiaire par rapport à la capitale.

L'installation de ministres comme les vizirs, les directeurs des choses scellées ou les grands intendants pendant la Première Période intermédiaire est également la preuve de la tentative des rois de l'époque de parfaire cette organisation bureaucratique et économique.

Bien que les sources sont très peu nombreuses, et que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le degré d'efficacité des appareils administratifs de Memphis, Héracléopolis et Thèbes, il est incontestable, en définitive, que les différentes capitales du pays furent des véritables centres politiques. L'intention de centraliser les activités administratives de la part de leurs maîtres est un fait incontestable.

⁷⁵⁹ Pour un commentaire philologique, cf. R. ENMARCH, *A World Upturned*, p. 119-121.

⁷⁶⁰ Sur cette interprétation, voir le bref commentaire historique de A.H. GARDINER, *Admonitions*, p. 2, qui établit un premier lien entre ce passage et la situation qu'il qualifie de « guerre civile » ; *inter alia*, cf. également P. POSENER, *Littérature et politique*, 28, 42-44



Chapitre Deuxième

Les élites et l'administration territoriale





Introduction

Après avoir mis en lumière la permanence d'un réseau administratif centralisateur durant la Première Période intermédiaire – à l'échelle du pays ou des royaumes (héracléopolitain et thébain durant les conflits) –, il convient de préciser quel était le fonctionnement des réseaux administratifs locaux, notamment quel était le degré d'autonomie des institutions locales dans la gestion du territoire ? Mais aussi quelles autorités étaient responsables des localités, des ressources et de la sécurité ? Ou encore, quel lien la Couronne entretenait-elle avec ces institutions ?

Enfin, dans un contexte d'instabilité politique et de régionalismes, quels secteurs d'activité permettaient aux notables d'atteindre un rang éminent au sein de leur communauté ? Est-ce que le commandement de batailles était le seul moyen de se distinguer ? Est-ce que les principaux acteurs dans le domaine administratif du territoire étaient uniquement des nomarques, c'est-à-dire des chefs de province ?

Pour répondre à ces différentes questions, il est important de tenir compte de la stratification des groupes dirigeants, afin d'éviter de confondre les différents statuts des potentats locaux : les responsables d'une ville, d'une province, d'une région, etc., doivent être distingués, lorsque cela est possible ; le territoire égyptien ne se divisait pas en unités homogènes (les provinces n'étaient pas les seuls protagonistes politiques) mais une hiérarchie d'unités administratives étaient présentes. De plus, chaque unité avait son réseau administratif local, au service du chef qui la chapeautait. Il convient dès lors se demander si ces élites avaient un caractère « fermé » ou « ouvert » ; c'est-à-dire si la gestion du territoire était représentée comme une prérogative des plus puissants ou il s'agissait d'une fonction partagée par un groupe plus étendu de notables, dont le statut était mis en scène à travers l'art funéraire.







Chapitre 5

Les responsables des unités territoriales

Ce chapitre explore les quatre différentes échelles de pouvoir auxquelles les notables de la Première Période intermédiaire pouvaient avoir accès dans l'administration territoriale :

- a) le niveau domaniale, l'administration des unités *pr*, *lwt* et *w* ;
- b) le niveau des villes, l'administration des localités-*niwt* et de leur communauté ;
- c) le niveau provincial, l'administration des unités dite *sp^ht* ;
- d) le niveau régional, l'administration des terres étrangères notamment.

Potentats ou nomarques ?

Les administrateurs des villes, des provinces et des régions étaient des notables ayant le rôle de « potentat » dans le réseau administratif local : il s'agissait de grands hommes qui, comme on le verra dans l'analyse, étaient installés dans les villes de province, et pouvaient accumuler plusieurs de ces charges (outre celle de vizir). Or, il convient de distinguer la catégorie des « potentats » (un terme plus neutre pourrait être celui de « seigneur local ») de celle des « nomarques » ; car l'emploi de ce dernier prête à confusion.

Le mot nomarque résulte de la tradition administrative de l'Égypte gréco-romaine ; depuis l'époque lagide le νομάρχης « gouverneur du nome/province » était une figure subalterne du « stratège » ; ce dernier étant, entre autres, le chef militaire du « nome ». Le territoire égyptien était en effet subdivisé en districts dits *nomoi*, dont les ancêtres égyptiens étaient appelés *sp^h(w)t*. Il n'est pas question de trouver une correspondance exacte entre la nature des *sp^h(w)t* et des *nomoi* de l'époque



gréco-romaine, mais le terme province (ou district, ou même celui de nome) recoupe les deux notions anciennes, qui s'avèrent comparables. Du reste, les Anciens eux mêmes confondaient déjà les deux systèmes : par exemple, lesdits *nomoi* recensés dans les listes géographiques des temples ptolémaïques ou de la Basse Époque offrent parfois une image figée des divisions territoriales du passé sans que ces références anciennes n'aient toujours une vraie correspondance avec les divisions bureaucratiques contemporaines, en rapport direct avec la date de construction des monuments dans lesquelles elles figurent⁷⁶¹.

Il ne faut pas non plus se préoccuper de trouver une correspondance physique. Du reste, la gestion des provinces par la Couronne a pris des formes différentes selon les époques, selon les intérêts que la capitale portait sur la périphérie et selon les traditions politiques locales. Il y a eu, certes, des différences entre les provinces du III^e millénaire et celles de l'époque gréco-romaine, d'autant que des changements d'extension et de nom se sont vérifiés pendant des siècles⁷⁶². Cependant, le *nomos* et la *sp^ht* sont le résultat d'une même exigence bureaucratique et de tradition administrative gérée par l'État.

Ce prémisses permet de mieux apprécier la manière dans laquelle le terme « nomarque » devrait être employé, car, dans la terminologie égyptologique, il sert souvent à interpréter le concept de chef local ou d'homme au pouvoir ; pourtant, il désigne littéralement le gouverneur d'une province, et le seul titre égyptien qui désigne spécifiquement cette charge est *Ìry-tp ©* + TOPONYME (cf. *infra*). Il convient donc d'éviter d'attribuer le statut de nomarque à la fois aux chefs exerçant

⁷⁶¹ Sur ces questions de terminologie, cf. J. YOYOTTE, « Le nome de Coptos durant la Première Période intermédiaire », *Or* 35, 1966, p. 46 ; voir également H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 5-6, n. 8, lequel tente de simplifier ces difficultés, et utilise en général le terme *nomos* pour indiquer les provinces d'époque gréco-romaine et « nome » pour désigner les provinces-*sp^ht* plus anciennes.

⁷⁶² En général, sur l'histoire des provinces et du changement de leur extension, cf. par exemple E. HELCK, *Die altägyptischen Gaue*, TAVO B5, Wiesbaden, 1974 ; G. STEINDORFF, *Die Ägyptischen Gaue und ihre politische Entwicklung*, Leipzig, 1909. Pour la fin du III^e millénaire, cf. F. GOMAA, *Ägypten während der ersten Zwischenzeit*, TAVO B 27, Wiesbaden, 1980.



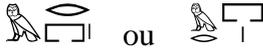
leur autorité sur le clergé d'une ville et aux responsables de la Haute et Basse Égypte pour ne pas confondre ces différentes fonctions et ces statuts distincts⁷⁶³.

⁷⁶³ Cette critique a été développée également par H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 13-14, 17 (n. 52), 21 (n. 66), 24 (n. 81), 26 (n. 85), 28 (n. 90).



5.1. DES RESPONSABLES DES DOMAINES

5.1.1. Les directeurs du domaine *pr*

Le mot *pr*, qui fait référence d'abord à la « maison », désigne, au sens large du terme, le « domaine »⁷⁶⁴. Le rôle du *imy-r'' pr* « intendant, (litt.) directeur du domaine » (écrit ordinairement  à la Première Période intermédiaire) était notamment celui de responsable des propriétés foncières d'un maître⁷⁶⁵. Les notables qui détenaient cette charge à la cour du roi jouissaient d'une grande importance car ils étaient les responsables de l'ensemble des propriétés foncières de la Couronne ; nous avons noté plus haut que cette fonction était absente de la tradition protocolaire de la Résidence à l'Ancien Empire ; elle apparaît seulement à la fin de la Première Période intermédiaire dans les titres des « ministres » du roi⁷⁶⁶. La formule *imy-r'' pr wr* « grand intendant » est créée à l'époque de la réunification de l'Égypte, sous la XI^e dynastie, pour désigner le ministre en charge de l'exploitation foncière du pays. Cela afin de différencier la fonction d'intendant à l'échelle étatique de celle relative à l'administration de domaines spécifiques et privés.

À l'échelle locale, l'entité *pr* était une unité administrative rurale. Ce type de domaine pouvait appartenir tant à des entités institutionnelles étatiques (par ex. le palais royal, les complexes funéraires royaux) présentes en province, que provinciales (des domaines appartenant aux temples divins ou aux palais des

⁷⁶⁴ Sur les différents sens d'emploi du terme *pr*, cf. P. VERNUS, « Ménès, Achné, l'hippopotame et le crocodile: lecture structurale de l'historiographie égyptienne », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im alten Ägypten: Festgabe für Philippe Derchain zu seinem 65. Geburtstag am 24. Juli 1991*, OLA 39, Leuven, 1991, p. 333-335.

⁷⁶⁵ Le statut de *paterfamilias* et de possédant ne doit pas être associé à la fonction de *imy-r'' pr*. Contra D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », SAK 34, 2006, p. 167, qui propose, par exemple, d'identifier le statut de *Ïr-nz*t de Dendara (stèle Caire JdE 46048, sous la XI^e dynastie), avec le rôle de *imy-r'' pr*, bien que ce dignitaire ne porte pas de titre d'intendant mais décrit uniquement son rôle d'administrateur dans son domaine familial.

⁷⁶⁶ Sur le rôle des *imyw-r'' pr* dans les services de l'administration centrale, cf. *supra* § 4.3.



gouverneurs) et privées (des domaines appartenant aux membres de la famille royale, aux membres de la cour, aux notables locaux, à des simples possédants).

Au début de la Première Période intermédiaire, les *imyw-r*“ *pr* de provinces qui bénéficient d’un monument sont peu nombreux. Mais leur nombre s’accroît vers la fin de cette époque, comme l’a remarqué jadis H.G. Fischer⁷⁶⁷.

Ces notables, qui appartiennent au réseau administratif local, étaient subordonnés à un maître. Dans les scènes des tombes provinciales de l’Ancien Empire ils étaient déjà représentés comme faisant partie de l’entourage du propriétaire, comme porteurs d’offrandes par exemple, ou dans les scènes de vie quotidienne, notamment celles en rapport avec le recensement de biens. Les *imyw-r*“ *pr* peuvent aussi être représentés comme porteurs d’offrandes à la Première Période intermédiaire dans les tombes de leurs maîtres, parfois avec leur famille, comme à Qoubbet el-Hawa. Ils peuvent aussi avoir d’autres activités comme dans la tombe du gouverneur d’Éléphantine *st-k*“ de la Première Période intermédiaire (env. IX^e dyn.), où le *imy-r*“ *pr*, appelé *wl*“, est représenté surveillant des activités agricoles⁷⁶⁸.

Figure 25. Tombe QH 110 de *st-k*“ (IX^e dynastie). L’intendant *wl*“, à droite, surveille les activités agricoles dans le domaine de son maître.

D’après E. EDEL, *Qubbet el Hawa I*, pl. 84.

Sur les sarcophages des prêtresses d’Hathor de la cour de Montouhotep II à Thèbes (X^e dyn.), le *imy-r*“ *pr* inspecte les serviteurs qui apportent des sacs de grain dans les greniers. Sur le sarcophage de ©“*ꜥyt*, il est assis et tient une longue canne et son nom est indiqué : il s’agit de *inlbi*⁷⁶⁹. Sur celui de *k*“*wit*, le notable, appelé *in-it.f*, est debout et appuyé lui aussi sur une longue canne⁷⁷⁰. Dans ces deux exemples

⁷⁶⁷ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 177.

⁷⁶⁸ Tombe 110, scène 30, texte 25 = E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1761, pl. 84.

⁷⁶⁹ Sarcophage Caire JdE 47267 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 27, § 27μ).

⁷⁷⁰ Sarcophage Caire JdE 47397 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 32, § 27ω).



et celui d'Éléphantine, le bâton matérialise le signe du pouvoir des *imy-r'' pr* sur les domestiques et les travailleurs du domaine⁷⁷¹.

Le fait que ces fonctionnaires ne portent guère de titres auliques plus élevés que celui de *smr w@ty* semble indiquer qu'ils avaient un statut de subalternes⁷⁷². Il arrive que parfois, et notamment à Dendara, ils se targuent d'être détenteurs d'un sceau officiel (*≈tmty bity*)⁷⁷³. Mais les *imyw-r'' pr* restent les seconds de leur maître – peu importe le statut de ce dernier – dans l'exercice de son autorité dans l'exploitation du territoire, c'est-à-dire de son domaine⁷⁷⁴.

Quand les *imyw-r'' pr* n'avaient pas de tombe monumentale ou de stèle, ils pouvaient bénéficier d'une niche culturelle aménagée près du tombeau de leur supérieur. Le nom et la fonction du notable étaient alors gravés sur un linteau. Comme pour *bbi* de Dendara, connu par une modeste architrave issue des fouilles de la nécropole de cette ville⁷⁷⁵.

Figure 26. Architrave Philadelphia UPMAA 29-66-701 de *bbi*, Dendara, inv. des fouilles n° D3029. (© UPMAA).

À Qoubbet el-Hawa, deux tombes modestes ont été aménagées à proximité du tombeau du gouverneur *ppy-n≈t/Ïq''-ib* (fin VI^e dyn. ou peu après) pour des fonctionnaires qui étaient à la fois directeurs des scribes et directeurs du domaine-*pr*.

⁷⁷¹ Sur la bâton dans la pensée égyptienne, cf. *inter alia* H.G. FISCHER, « Notes on Sticks and Staves in Ancient Egypt », *MMJ* 13, 1978, p. 5-32 ; et *id.*, « Some Iconographic and Literary Comparisons », dans J. ASSMANN, E. FEUCHT, R. GRIESHAMMER, éd., *Fragen an die altägyptische Literatur: Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 155-170 ; voir déjà E. STAEHELIN, *Untersuchungen zur ägyptischen Tracht im Alten Reich*. MAS 8, Berlin, 1966.

⁷⁷² Pour une discussion sur leur rang, cf. déjà H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 72, n. 292 et p. 154.

⁷⁷³ C'est une remarque de H.G. FISCHER, *loc. cit.*

⁷⁷⁴ Voir aussi le rôle du *imy-r'' pr* dans l'administration privée telle qu'il est connu à travers les archives d'*Ïq''-n≈t* (début du Moyen Empire), cf. J.P. ALLEN, *The Heqanakht Papyri*, New York, 2002.

⁷⁷⁵ Le monument est mentionné également dans H.G. FISCHER, *Dendara*, n. 292.



Il s'agit de *Ìq"-ib* et *©nw* qui étaient probablement les membres de la maisonnée de ce gouverneur (cf. *infra* n° 1-2)⁷⁷⁶.

Il est exceptionnel, en revanche, que le titre *imy-r" pr* soit mentionné parmi ceux d'un nomarque ou gouverneur local. En ce sens, le cas du nomarque (*Ìry-tp ©") Úti-©"/Úti* d'Akhmim, qui est aussi *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » (donc avec une fonction de gouverneur local) et un officiant du culte de Min, est assez unique⁷⁷⁷. Un exemple semblable est celui du nomarque et gouverneur de Thinis fils de *id*, qui porte le titre *imy-r" pr-nÚr* « directeur du domaine divin » (fin de la Première Période intermédiaire), ce qui témoigne de son implication dans la gérance des biens fonciers du temple local⁷⁷⁸.

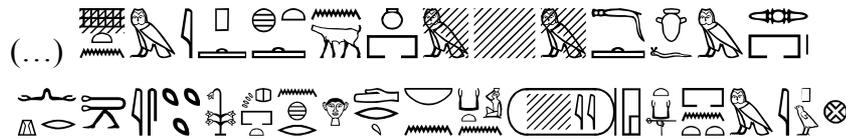
Bien que l'identité de l'institution à laquelle chaque *imy-r" pr* est rattaché soit rarement spécifiée, on peut la deviner grâce aux informations prosopographiques provenant des titulatures. On apprend ainsi, qu'en général, les *imyw-r" pr* qui bénéficiaient d'un monument à la Première Période intermédiaire étaient les responsables de propriétés foncières attachées à leur ville et au temple : leur autorité était, de fait, subordonnée à celle du gouverneur local, qui était aussi le *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres ». Par exemple, à Akhmim le titre *imy-r" pr* est porté par ce *Úti-©"/Úti*, nomarque responsable du temple de Min, mais aussi par un *shf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » appelé *iy/mry/idy*⁷⁷⁹. Le récit biographique de ce dernier, bien que lacunaire, précise le lien étroit qui est établi entre l'administration foncière d'Akhmim et l'administration des sanctuaires :

⁷⁷⁶ Il était aussi possible d'acheter l'espace funéraire dans le complexe d'un maître local, comme une inscription de Qoubbet el-Hawa nous l'apprend.

⁷⁷⁷ Sur ce notable, cf. N. KANAWATI, *Hawawish* VIII, p. 29 et fig. 12b (« west wall ») pour le titre *imy-r" pr* ; il détient le titre de rang *Ì"ty-©* en raison de son statut élevé.

⁷⁷⁸ Sur ce notable thinite fils d'*id* et son rapport avec le domaine du dieu Onouris, cf. *infra* p. 332-333, 961-962. Le titre *imy-r" pr nÚr* « steward of the god » est recensé aussi par H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 4, § 153b.

⁷⁷⁹ Tombe C9, paroi ouest, au nord de l'entrée, l. 3-5 = N. KANAWATI, *Hawawish* VII, p. 14, fig. 7.



(...) [...] *sp*“*t tn m ip ≈ t n βnw m [... (m)] ml-ib.f m pr-mnw n gr iÚ.(i) is it-
 ‡m© prt n ≈r.(i) lr dr(t) nb n k“t n(t) lwt-k“ [pp]y (?) ntt m ipw*

« (...) [...] cette province, à travers le recensement des biens pour la Résidence [... (en tant que)] son homme de confiance dans le domaine de Min. Ainsi, je n’ai jamais volé du blé de Haute Égypte ni des graines⁷⁸⁰ qui étaient avec moi, en relation avec chaque acte de travail de la chapelle de *ka* de Pepy (?) qui est dans Ipou (scil. Akhmim). »⁷⁸¹

Il y a tout lieu de penser que le *pr* « domaine » évoqué dans les titres de ces deux dignitaires est celui de Min⁷⁸².

Ce rapport entre les activités foncières et l’économie d’un temple est aussi attesté à Thinis. À l’époque héracléopolitaine, les deux *imy-r“ pr* connus de cette localité portent, outre le titre de rang *smr w©ty*, un titre en rapport avec les activités du temple. L’un, appelé *ibi-iqr*, est un *βry-lb* « prêtre lecteur », ce qui évoque un rôle officiel dans les activités liturgiques et bureaucratiques⁷⁸³. Le second, appelé *lnwi*, porte le titre *s‡ lwt-nÚr* « scribe du temple ». De même, le nomarque thinite *id*, contemporain des deux dignitaires mentionnés, porte des titres en lien avec l’administration et l’économie du sanctuaire comme ceux de *iry-≈t m st wrt*

⁷⁸⁰ N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 16-17, n. 20, ne commente pas le signe , dessiné de manière ambiguë sur la paroi (les graines n’apparaissent pas) ; et il propose d’attribuer à  une fonction de déterminatif après *it-‡m©*, bien que le  final soit problématique.

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 16, fig. 7.

⁷⁸² Il est probable que ce domaine faisait partie de la *lwt ©“t* d’Akhmim, à laquelle fait référence le titre *imy-r“ pr n lwt ©“t* attribué à un notable éminent local appelé *dw“-mnw* et à son fils *b“-f-mnw* entre la fin de la V^e dynastie et le début de la VI^e dynastie. À l’Ancien Empire, à la même époque, un directeur du clergé du temple (*imy-r“ lmw-nÚr*) appelé *mnw-©n≈*, qui porte, comme *dw“-mnw*, le titre *imy-r“ wpt* est, quant à lui, *imy-r“ s“w ‡m© m pr-mnw* « directeur des phylés de la Haute Égypte dans le domaine de Min ». Ces exemples suggèrent que dès l’Ancien Empire l’administration domaniale panopolite était très liée à la gestion des biens du temple. Pour ces notables et leurs titres, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 12, 25, et n. 37.

⁷⁸³ Sur cette valeur du titre *βry-lb*, cf. *infra* § 13.1.4.



« contrôleur dans l'autel [litt. la grande place] » et de *imy-r* " *Ìwt-nÚr nt in-Ìrt* « directeur du temple », en plus de son activité de *imy-r* " *pr-nÚr* « directeur du domaine divin ». Il est probable, donc, que dans le réseau administratif local de Thinis, l'administration domaniale était rattachée de près à la gestion des terrains sacrés du dieu.

À Dendara, comme l'observe H.G. Fischer, deux notables locaux du début du Moyen Empire portent respectivement les titres de *imy-r* " *pr n iwnt niwt* « directeur du domaine de la ville de Dendara »⁷⁸⁴ et de *imy-r* " *pr (n niwty mi qd.f ?)* « directeur du domaine de la ville toute entière »⁷⁸⁵. À la Première Période intermédiaire, cette spécification toponymique n'est pas attestée. Cependant, un *imy-r* " *pr* appelé *sn-nfsw-i* fait une description, dans sa biographie, des activités rurales dont il était le responsable : aucune référence au temple, mais plutôt aux membres de la communauté, comme les *nfsw*, les travailleurs des champs et les jardiniers des potagers⁷⁸⁶. En revanche, rien n'empêche de penser, aux vues des habitudes relevées dans les autres localités mentionnées, que le domaine *pr* en question ne correspondait pas en partie aux terrains d'Hathor. Ce même *sn-nfsw-i* (dont le père *mrri* est un *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » de Dendara, qu'il mentionne dans son monument, et dont le supérieur est, selon H.G. Fischer, le *imy-r* " *Ìmw-nÚr* appelé *wl* ")⁷⁸⁷ indique, dans sa biographie qu'il a été envoyé en mission par son maître dans une localité voisine dont le nom n'est pas conservé, afin d'y réorganiser les possessions locales (sycomores, champs et bétail) :

[...] *h"b n.(i) nb.i m wpt shrt irt [...] rmÚ(?).sn nhwt.sn Ì"wt[(.sn ?)...] k"w*
 (?) *iy.kwi m [(Ìtp ?)...]*,

⁷⁸⁴ Table d'offrande Hannover 1926.191 = M. CRAMER, « Ägyptische Denkmäler im Kestner-Museum zu Hannover », *ZÄS* 72, 1936, p. 88-89, pl. 5,2.

⁷⁸⁵ Dendara, n° de fouille D3030 (*non vidi*) ; cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 154, lequel précise qu'il s'agit d'un *imy-r* " *pr* « "of the entire city" ».

⁷⁸⁶ Sur ce passage biographique, étudié par H.G. FISCHER, *Dendara*, 154, cf. *infra* p. 437-438 (§ 7.2.2).

⁷⁸⁷ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 157, a).



« [...] Mon maître m'a envoyé dans une mission d'apaisement (?) accomplie [(par moi ?) ...] leurs gens, leurs sycomores, (leurs ?) champs [...] bovidés, je suis revenu en [(paix ?)...] »⁷⁸⁸.

Cet exemple peut être rapproché d'un passage de la biographie de son contemporain *smr w@ty* de Qous/Naqada, appelé *βnms*, qui fut chargé par le chef de sa ville, le *imy-r" ðmw-nÚr* « directeur des prêtres » appelé *ffi*, d'établir l'inventaire des biens de la localité ravagée de *jw-ꜥnꜥn*⁷⁸⁹.

De fait, les *imy-r" ðmw-nÚr*, et donc les sanctuaires locaux dont ils étaient les responsables, avaient un rôle politique et économique dans l'administration territoriale, le temple étant l'assise du pouvoir des potentats des villes (nous reviendrons sur ce rôle de chef du clergé plus bas). L'institution religieuse et l'institution civile se superposaient donc aisément⁷⁹⁰.

Si on suit ce raisonnement, il est probable que la déclaration du notable *Úbw* de Thèbes (cf. *infra* n° iii et **fig. 27** ci-dessous), dans laquelle il dit avoir agi en tant que *imy-r" pr* pour plusieurs chefs-*ðq"* locaux⁷⁹¹, de même que l'attention portée dans son récit au rapport pieux qu'il eut à l'égard de Montou, maître de Thèbes⁷⁹², évoque un rôle d'intendant des biens fonciers de la ville, sous l'autorité des chefs du

⁷⁸⁸ Sur le passage en rapport avec cette mission, voir la reconstitution de l'inscription dans la corniche du tombeau proposée par H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 157 (d'après Griffith dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, p. 49, pl. 10a) avec un commentaire philologique.

⁷⁸⁹ Stèle Chicago Oriental Institute n° 12105 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 64-65, doc. 17, pl. 16).

⁷⁹⁰ Entre autres, nous évoquons ici une tablette du palais des gouverneurs de Balat, dans laquelle il est question de l'administration d'un terrain qui semble consacré au dieu local Igai ; cf. *infra* § 14.4.2, sur le troupeaux divins.

⁷⁹¹ *[ir.n(i) (m) imy]-r" pr n ðq" 6 nn sp iwt ≈t im.(i)* « [J'ai agi en tant que directeur] du domaine pour 6 chefs, sans que n'arrive rien de mal de ma part » (= stèle Caire CG 20005, l. 7 ; d'après la collation et la restitution des lacunes dans J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 3, § 3).

⁷⁹² *im"≈w ≈r mnÚw nb w"st* « pensionné auprès de Montou maître de Thèbes » (= stèle Caire CG 20005, l. 1). Nous observons qu'à cette époque la précision du nom du dieu local, dans l'épithète *im"≈w ≈r*, n'est jamais un fait banal. Suffit-il pour croire que ce notable était attaché à l'administration d'un domaine du temple ?



sanctuaire de Montou (à l'aube de la XI^e dyn.)⁷⁹³. Du reste, à la fin du règne de Montouhotep II, un homme de prestige thébain, *in-it.f* fils de *myt*, devait son statut élevé de *iry-p©t*, *l̥"ty-©*, *smr w©ty*, *βry-Ìb*, à sa fonction de *l̥"ty-© m pr mnÚw* « comte dans le domaine de Montou » () à sa fonction de *imy-r" l̥mw-nÚr* « directeur des prêtres »⁷⁹⁴ ; ce qui, du reste, témoigne de l'existence, à la XI^e dynastie, d'administrateurs thébains dans ce secteur économique du temple de Montou.

Figure 27. Stèle Caire CG 20005 du *imy-r"* « directeur du domaine » *Úbw* (première moitié de la XI^e dynastie). D'après H.O. LANGE, H. SHÄFER, *Grab- und Denksteine des mittleren Reichs im Museum von Kairo IV, Tafeln*, Berlin 1902, pl. 1.

Si à Akhmim, Thinis, Dendara et Thèbes les *imyw-r" pr* étaient donc subordonnés à des chefs et à des institutions à la fois civiles et religieuses de leur ville, à Dendara nous avons aussi l'exemple, non moins significatif, d'un *imy-r" pr* appelé *rfiw-βnmw* – bénéficiaire d'une tombe et d'une stèle remarquables – qui tire son prestige d'avoir été l'intendant particulier d'un membre féminin de la famille royale thébaine : *nfrw-k"yt*, une princesse de l'époque d'Antef II (cf. *infra* n° x)⁷⁹⁵.

Voici la liste de *imy-r" pr* de la Première Période intermédiaire connus, en province, à travers leur monument (stèles, statues, tombes ou cercueils décorés)⁷⁹⁶.

⁷⁹³ Pour l'inscription, cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 2-3, § 3 ; W. SCHENKEL, *MHT* § 90, p. 119-120. Le terme *l̥q"* semble employé pour désigner les chefs du temple dans l'inscription du chef des bouchers *mrr* de Gebelein, cf. *infra* p. 883 (§ 14.1.3, à propos des bouchers du temple).

⁷⁹⁴ Stèle Berlin 13272, l. 1 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 44, § 31) ; stèle Copenhague AEIN 981, l. 1 (*ibid.*, p. 45, § 32).

⁷⁹⁵ Stèle Caire CG 20543 ; cf. en dernier lieu R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 74-78, doc. 26.

⁷⁹⁶ Nous ne tenons pas en considération les mentions de *imy-r" pr* parmi les acteurs des scènes de vue des tombes ni ceux dans les documents administratifs, comme par exemple les *imy-r" pr* mentionnés dans les papyrus d'Éléphantine (par ex. pBerlin 8869 [*HPB* III, pl. 3] ; pStrasbourg A5 [= *HPB* III, pl. 4] ; pStrasbourg Cb5 [= *HPB* III, pl. 6]).





Qoubbet el-Hawa

DEBUT DE LA PREMIERE PERIODE INTERMEDIAIRE

- i) Le notable $\dot{\imath}q''-ib$: $smr w\textcircled{t}y, s''b, imy-r'' s\ddot{z}, imy-r'' pr^{797}$;
- ii) Le notable \textcircled{nw} : $imy-r'' s\ddot{z}, imy-r'' pr$; ce dernier titre est suivi de l'épithète $imy-ib n nb.f$ « favori de son maître »⁷⁹⁸ ;

Thèbes

Nous ne comptons pas ici les deux $imyw-r'' pr (wr)$ « (grands) intendants » de la Couronne attestés à la XI^e dynastie ($bw''w/mn\dot{U}w-\dot{\imath}tp, \dot{\imath}nnw$), prédécesseurs des $imy-r'' pr wr$ de l'époque de la réunification de l'Égypte, décrits plus haut concernant les services de l'administration centrale et leurs ministres. Nous prenons en considération ici les notables exerçant une autorité qui ne s'étend pas à l'échelle étatique.

ENV. XI^E DYNASTIE

- iii) Le notable $\dot{U}bw$: $\approx tmty bity [...] imy-r'' pr^{799}$;
- iv) Le notable ffi : $imy-r'' s\ddot{z}, imy-r'' pr^{800}$;

FIN XI^E DYNASTIE/DEBUT MOYEN EMPIRE

- v) Le notable $n\approx\dot{U}y$: $imy-r'' pr^{801}$;

Dendara

IX^E DYNASTIE

- vi) Un notable anonyme : $smr w\textcircled{t}y [...] imy-r'' pr^{802}$;
- vii) Le notable $sn-nfsw.i$: $\approx tmty bity, imy-r'' pr^{803}$ ou $smr [w\textcircled{t}y], \approx tmty bity, imy-r'' pr^{804}$; notons que trois de ses fils ($mrr_i, sbk-n\approx t, sn-nfsw.i$) représentés dans sa

⁷⁹⁷ Stèle dans la façade de la sépulture γ de la tombe QH 35a, cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 715, fig. 8 (croquis de la stèle).

⁷⁹⁸ L'inscription est dans une palette de scribe trouvée dans la sépulture δ de la tombe QH 35a, cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 717, fig. 11. Nous prenons en considération ce notable aussi pour l'importance de sa tombe, près du complexe funéraire du gouverneur $ppy-n\approx t/\dot{\imath}q''-ib$, dont le culte bénéficia de popularité après sa mort.

⁷⁹⁹ Stèle Caire CG 20005 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 2-3, § 3 ; W. SCHENKEL, *MHT* § 90, p. 119-120.

⁸⁰⁰ Cercueil Caire CG 28022 ; cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 60, n. 5.

⁸⁰¹ Stèle Caire CG 20012.

⁸⁰² Fragment de stèle New York MMA 98.4.68 = H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 175, pl. 19a.

⁸⁰³ Stèle fausse-porte Manchester 3307 (= W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 9) ; le titre est écrit dans au moins trois stèles rectangulaires dont le lieu de conservation n'est pas connu (PM V/1,113), cf.



tombe comme porteurs d'offrandes, détiennent, eux aussi, le titre *imy-r" pr*, suivi par d'autres charges en rapport avec la levée de troupes (<*imy-r"> m#©*) ou le contrôle du portail palatin (<*imy-r"> ©rryt*)⁸⁰⁵ ;

viii) Un notable anonyme que H.G. Fischer pense être *sn-nfsw.i* (ci-dessus n° vii) ou moins probablement son père *mrri*, est le commanditaire de la stèle d'une femme appelée *Úti*⁸⁰⁶ ;

X^E/XI^E DYNASTIE

ix) Le notable *bbi* : *imy-r" pr* (cf. *supra* fig. 26)⁸⁰⁷ ;

x) Le notable *rdiw-βnmw* au service d'une princesse de la cour thébaine appelée *nfrw-k"yt* ; le titre *imy-r" pr* est précédé par l'épithète *≈nt(y)-st m pr ©*⁸⁰⁸ ;

xi) Le notable *Ìtpi* : *≈tmty bity, [imy-r" pr ?]*⁸⁰⁹ ;

xii) Le notable *‡di-nfr-k"* : *≈tmty bity, smr w©ty, imy-r" pr* ; il affirme *iw ‡ms.n.(i) nb ©" iw ‡ms.n.(i) nb nfs (...)* « j'ai suivi le grand maître et j'ai suivi le petit maître » ; et établit un lien entre ses actions d'homme aisé et généreux et la protection de son *deus loci*, qui est Hathor : (...) *m irt n.(i) n nbt.(i)* « (...) en tant que ce que ma maîtresse a fait pour moi »⁸¹⁰ .

W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 9 (en bas à gauche) 10, 10A, et H.G. FISCHER, *Dendera*, fig. 31, 33. Pour le personnage et ses titres, cf. l'introduction prosopographique de H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 154, et déjà W. SCHENKEL, *MHT*, p. 138-140.

⁸⁰⁴ Dans un fragment de corniche (conservée à Philadelphie, UPMAA E 16787-93 = PM V/A, 113) de la tombe, cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 10a.

⁸⁰⁵ Dans le fragment d'architrave publié dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 9 (en bas à droite), dessiné et commenté par H.G. FISCHER, *Dendera*, n. 680, p. 164 et fig. 31a.

⁸⁰⁶ Stèle fragmentaire, cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8B ; pour un commentaire, voir H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 152, fig. 28.

⁸⁰⁷ Architrave Philadelphie UPMAA 29-66-701 (inédit) ; évoqué dans H.G. FISCHER, *Dendera*, n. 292, avec le n° D3029 de l'inv. des fouilles.

⁸⁰⁸ Stèle Caire CG 20543, l. 6 = W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 15 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 112.

⁸⁰⁹ Architrave fragmentaire dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11 [s.v. BEBA III]. La reconstitution *imy-r" pr* après *≈tmty bity* (une deuxième possibilité est en revanche *imy-r" ©rryt*, bien que ce titre soit plus rare) est une proposition de H.G. FISCHER, *Dendera*, n. 292 et p. 167.

⁸¹⁰ Stèle vue sur la marché de l'art et dite, initialement, provenir d'Akhmim ; cf. H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 34-37, fig. 1-2. Sur la phraséologie en rapport avec la causalité divine, cf. *infra* § 16.2.1-2 ; et § 17.1.4 avec cet exemple cité à nouveau.



Hou

DEBUT DE LA PREMIERE PERIODE INTERMEDIAIRE (?)

xiii) Le notable *idw-mns* : *~tmty bity, smr w©ty, imy-r*⁸¹¹ ;

⁸¹¹ Ce notable est vraisemblablement le fils du nomarque *Úwti* (fin VI^e dynastie ?) ; il dédie un tableau (T73) décoré en honneur de son père dans la façade de la tombe de ce dernier, cf. T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, p. 37, pl. 13, v).



Thinis

IX^E DYNASTIE

- xiv) Le notable *ibi-qr<i>* : *smr w@ty, βry-łb* ; *imy-r“ pr*⁸¹² ;
 xv) Le notable *łnwy* : *s# łwt-<nŪr>*, *smr w@ty, imy-r“ pr*⁸¹³ ;

Akhmim

ENV. VIII^E DYNASTIE

- xvi) Le nomarque (*łry-tp @“ n ≈nt-mnw*) et gouverneur (*imy-r“ łmw-nŪr*) *Ūti-@“/Ūti*,
 dans la séquence : *ł“ty-@, imy-r“ pr* [...] ⁸¹⁴ ;
 xvii) Le notable *iy/mry/idy* : *smr, imy-r“ pr* ; *słf łmw-nŪr*⁸¹⁵ ;

IX^E DYNASTIE OU APRES

- xviii) Le notable *rłw-r-“w.sn* : *smr w@ty, [imy-r“] pr*⁸¹⁶ ;
 xix) Le notable *łnwy* : *s# łwt, smr w@ty, imy-r“ pr*⁸¹⁷ ;

Meir

FIN DE LA PREMIERE PERIODE INTERMEDIAIRE/DEBUT MOYEN EMPIRE

- xx) Le notable *sbk-łtp* : *imy-r“ pr*⁸¹⁸.
 XXI) Le notable *iwy*, fils de *sbk-łtp* : *imy-r“ pr*⁸¹⁹.

À travers cet inventaire, nous constatons que la fonction de *imy-r“ pr* n'était pas, à cette époque, associée à d'autres titres de fonction en particulier ; on remarque

⁸¹² Stèle Caire CG 1642 = W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 304 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 639, fig. 135.

⁸¹³ Stèle Caire CG 1611 = *ibid.*, p. 786, fig. 156.

⁸¹⁴ Tombe H41, paroi ouest = N. KANAWATI, *Hawawish* VIII, p. 29 et fig. 12b.

⁸¹⁵ Tombe C9 = N. KANAWATI, *Hawawish* VII, p. 14, fig. 7 ; voir également dans la stèle fausse-
 porte peinte, dans la même tombe (*ibid.*, p. 16 et fig. 8a, au nom de *idy* : *[imy]-r“ pr* ; *słf [łmw-nŪr]*).

⁸¹⁶ Tombe BA17, paroi nord = N. KANAWATI, *Hawawish* VII, p. 23, 26 et fig. 113-14.

⁸¹⁷ Stèle Caire CG 1611 = N. KANAWATI, *Hawawish* VIII, p. 60, pl. 11b, fig. 32a.

⁸¹⁸ Statue Caire CG 792 (PM IV, 257) = R.A. GILLAM, *Topographical, Prosopographical and Historical Studies in the 14th Upper Egyptian Nome*, thèse inédite, Université de Toronto, 1991, p. 324-326, 640, doc. 435.

⁸¹⁹ Statue Caire CG 792 (PM IV, 257) = R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 78, doc. 44.



néanmoins la récurrence, pour au moins cinq cas (*supra* n° i, ii, iv, xiv, xviii), de charges liées à des activités de scribe (*s“b imy-r“ sꜥ, imy-r“ sꜥ, sꜥ ðwt-nÚr, sꜥ ðwt*). L’administration du *pr* et la comptabilité étaient certainement complémentaires. En bref, la fonction d’intendant est plutôt répandue parmi les bénéficiaires de monuments inscrits de la Première Période intermédiaire. Attribuée aux fonctionnaires qui géraient les richesses d’un haut personnage, le titre *imy-r“ pr* correspondait à une charge remarquable au sein d’un groupe élitare. Les titres de rang *smr w@ty* ou *~tmty bity* leur étaient associés.

5.1.2. Les directeurs du domaine *ðwt*

Comme pour l’élément *pr*, qui signifie littéralement la maison, puis le domaine, le terme *ðwt* désigne d’abord un bâtiment institutionnel ou une villa et, par la suite, les propriétés foncières avec les activités qui y étaient exercées. Voici la définition qu’en donne J.C. Moreno García :

« *Hwt* était un centre de pouvoir pour l’Ancien Empire, car il combinait les fonctions d’installation de la couronne, demeure prestigieuse d’un fonctionnaire qui dominait le territoire environnant, centre d’une exploitation agricole comprenant des champs d’étendue parfois considérable (...) et palais local représentant l’autorité royale. »⁸²⁰

L’étude menée par J.C. Moreno García sur l’emploi du terme *ðwt* au III^e millénaire démontre que ce type d’institution, qu’on peut traduire par « domaine (de la Couronne) », afin de ne pas le confiner au sens architectural primaire, ne relève pas de l’administration privée, comme on le croyait jadis⁸²¹, mais de l’administration

⁸²⁰ J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 230.

⁸²¹ Sur les doutes concernant la signification de ces fondations et le statut de leurs responsables, c’est-à-dire les détenteurs du titre *ðq“ ðwt* « chef du domaine-*ðwt* », selon le contexte d’emploi, cf. déjà P. PIACENTINI, *Gli “amministratori di proprietà” nell’Egitto del III millennio a.C.*, SEAP 6, 1989, Bologna, p. 192-198. Le même auteur évoque la possibilité que les domaines-*ðwt* étaient privés ou



institutionnelle, c'est-à-dire celle de l'État⁸²². Bien que les *lq" w hwt* étaient représentés parfois dans les tombes des notables en train de contrôler les activités agricoles ou rendre des comptes auprès du bureau administratif local dénommé *f" f" t*⁸²³, ils n'étaient pas les membres de l'entourage d'un particulier employé pour administrer sa propriété privée. Comme l'affirme J.C. Moreno García, ils appartenaient plutôt au corps des officiels de la Résidence, et travaillaient pour le roi et pour les hauts fonctionnaires, c'est-à-dire les vizirs, les reines et les ministres de la Couronne⁸²⁴.

Dès la fin de la V^e dynastie, les installations de type *lwt* se substituent *grosso modo* aux *lwwt* © " « grands domaines »⁸²⁵. Elles étaient établies par la Couronne dans tout le pays et spécialement dans les provinces éloignées de la capitale en Haute Égypte. À travers elles, l'État assurait son contrôle sur les ressources provinciales, et notamment dans les régions les plus difficiles à surveiller, où le plus grand nombre de *lq" w lwt* est recensé⁸²⁶. Pour définir ce programme d'aménagement du territoire, on pourrait parler de « colonisation » administrative de la périphérie.

Si les domaines de type *lwt* permettaient l'aménagement du territoire, ils assuraient aussi l'approvisionnement des expéditions égyptiennes lors des déplacements et le

semi-privés ; cf. *ead.*, « On the Titles of the *lq" lwt* », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten (rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse)*, Tübingen, 1994, p. 235-236. Dans les processions de « domaines funéraires » des tombes des particuliers à l'Ancien Empire, les domaines-*lwt* du défunt ont probablement un caractère fictif, cf. J.C. MORENO GARCÍA, *Hwt et le milieu rural*, p. 88-98 ; et L. DELVAUX, E. WARMENBOL, « Trois Seshemnefer et trente-six domaines », *JEA* 84, 1998, p. 57-69.

⁸²² J.C. MORENO GARCÍA, *op. cit.*, p. 230-232.

⁸²³ Voir les attestations relevées par J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 231, n. 76-77.

⁸²⁴ Les scènes où les *lq" w lwt* sont représentés, appartiennent à ces trois catégories de notables, cf. *ibid.*, p. 232, n. 79-81.

⁸²⁵ J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 36-39, 231-232.

⁸²⁶ Pour une reconstruction historique sur ces fondations et leur diffusion géographique, cf. J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 251-266.



passage des troupes⁸²⁷. Dès lors, de nombreux *lq" w lwt* participaient aux missions, leur présence étant attestée dans des inscriptions qu'on trouve sur les routes expéditionnaires, comme au Ouadi Hammamât. Parfois, ces *lq" w lwt* portaient aussi le titre *imy-r" mꜥ* « directeur des troupes » et jouaient, de fait, un rôle dans le recrutement de celles-ci, tout en conduisant ces expéditions⁸²⁸.

Au demeurant, ces fondations n'étaient pas liées à la capitale de manière directe. Elles pouvaient être attachées, par exemples, à des institutions locales comme les temples divins et leurs ateliers de production. Le titre *lq" lwt* « chef du domaine (de la Couronne) » était plus communément celui d'agents royaux ou de leurs intermédiaires⁸²⁹.

À l'Ancien Empire, cette charge de *lq" lwt* était attribuée par la Couronne aux notables qui débutaient leur carrière au sein de la Cour. Il est souvent porté par les fils des gouverneurs locaux et la gestion de la *lwt* locale était peut-être une affaire de famille⁸³⁰. Dès lors, le titre *hq" lwt* est associé au rang subalterne de *smr wꜥty*⁸³¹.

⁸²⁷ Sur ce rôle logistique des *lwt*, cf. *ibid.*, p. 250. Voir notamment le passage de la biographie de *l-r-ꜥw.f (Urk. I, 131, 4-7)* : les *lwt* contribuaient au ravitaillement des expéditions royales (J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 161-165).

⁸²⁸ Cf. le commentaire de P. PIACENTINI, « Titles of the *lq" lwt* », dans Sh. ALLAM, éd., *op. cit.*, p. 237-238 et n. 6.

⁸²⁹ J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 231.

⁸³⁰ Les exemples datent plutôt de la VI^e dynastie. À Edfou, le vizir *isi* porte le titre *lq" lwt* ; son fils *ꜥpss* aussi ; de même que son neveu homonyme *isi* et son neveu appelé *idi*, les deux étant les fils de *q"r* ; cf. P. PIACENTINI, *Gli amministratori*, § I.20.1-4. À Dendara, le titre *lq" lwt* est porté par *Ú" w/Ú" wti* (= P. PIACENTINI, *op. cit.*, § I.18.6 [*Ú" w*], I.18.7 [*Ú" wti*]) fils du nomarque *idi* [I], lequel est *lq" lwt* des domaines des pyramides de Pépy I^{er} et Pépt II (= P. PIACENTINI, *op. cit.*, § I.18.1) ; un deuxième fils de *idw* [I] est le nomarque *idw* [II], qui porte lui aussi le titre *lq" hwt* (= P. PIACENTINI, *op. cit.*, § I.18.2). À Hou, le nomarque *idw/snni*, qui porte le titre *lq" lwt*, pourrait être le fils aîné du nomarque *Ú" wti*, qui porte lui aussi le titre *lq" lwt* ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, § I.16.1-2. À Abydos, le *lq" lwt* et *slf lmw-nÚr* appelé *ꜥnw* (= P. PIACENTINI, *op. cit.*, § I.14.3) est le père du *lq" lwt* de nom de *Úmy* (= P. PIACENTINI, *op. cit.*, § I.14.5). Voir également P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 148 : « (...) tendenza ereditaria della carica, documentata un po' ovunque in Egitto verso la fine del III millennio ».

⁸³¹ Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 199 (« chart I »).



Ceux de *≈tmty bity* et *βry-̀̀b*, leur étaient également associés et leur donnaient une autorité juridique exercée au sein de l'appareil administratif⁸³².

Ces installations décidées par la Couronne ne disparaissent pas après la VI^e dynastie. Des *̀̀q“w ̀̀wt* sont attestés parmi les membres des élites locales pendant toute la Première Période intermédiaire⁸³³. L'implantation de *̀̀wwt* était perçue, encore à cette époque, comme un moyen pour la Couronne d'affirmer son pouvoir.

La liste des *̀̀q“w hwt* de la Première Période intermédiaire, dressée ci-dessous, est établie à partir du catalogue de J.C. Moreno García⁸³⁴. On y a cependant répertorié uniquement les bénéficiaires d'un monument ou d'un élément inscrit de l'équipement funéraire.

Thèbes

- i) Le notable *f“ri* (XI^e dyn.): *̀̀ty-⊙, smr w⊙ty, ̀̀q“ ̀̀wt, imy-r“ ⊙w*⁸³⁵.

Dendara

- ii) Le nomarque *n(y)-ibw-nswt/bbi* (env. VIII^e dyn.)⁸³⁶.

⁸³² Le titre *βry-̀̀b* n'est pas simplement religieux mais indique le statut de lettré et garant des acts officiels. Sur le rôle subalterne des *̀̀q“ ̀̀wt* qui ont ces trois titres (*smr w⊙ty, ≈tmty bity* et *βry-̀̀b*), cf. P. PIACENTINI, « On the Titles of the *̀̀q“ ̀̀wt* », dans Sh. ALLAM, éd., *op. cit.*, p. 238-239.

⁸³³ C'est une conclusion déjà de P. PACENTINI, « Gli *̀̀q“w ̀̀wt* : addenda », *SEAP* 13, 1994, p. 40.

⁸³⁴ Les datations des monuments sont parfois divergentes de celles indiquées par l'auteur et quelques ajouts ont pu avoir été faits (par exemple, les notables d'Haraga).

⁸³⁵ Stèle Caire TR 12/4/22/9 (sous Antef II) = W.M.FI. PETRIE, *Qurneh*, p. 3, 16-17, pl. 2-3 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 14, § 18 ; cf. P. PIACENTINI, « Gli *̀̀q“w ̀̀wt*. Addenda », *SEAP* 13, 1994, p. 32-33, § I.19.2. Le document n'est pas dans la liste de J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 273.

⁸³⁶ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 114.



- iii) Le notable *mn-©n~ppy* (env. IX^e dyn.)⁸³⁷ : il gère tout type de ressources du territoire, la végétation (*imy-r“ #n-t“ nb n sp“t*), tout type de sol (*imy-r“ kmt nb d#rt nb*) et d’animaux (*imy-r“ w!©w “pdw nw n sp“t*)⁸³⁸ ; son titre de *!q“ !wt* est peut-être en rapport avec l’administration de deux domaines-*!wt* locaux attachés à deux temples funéraires, ce fonctionnaire de la IX^e dynastie est en effet un *!q“ !wt* de la pyramide des rois Pépy I^{er} et Merenrê ; parallèlement, il est responsable des rapports entre la capitale et les courtisans prébendés, en tant que *imy-r“ ~nty(w)-[#] pr ©“* « directeur des employés palatins » ; ses titres de rang sont *!ty-©, ~tmty bity, smr w©ty, #ry-!b*.
- iv) Le notable *!wti/rsi* (env. IX^e dyn.) : *~tmty bity, !q“ !wt, smr w©ty, #ry-!b, imy-r“ ~nty-# pr ©“*⁸³⁹.
- v) Le notable *snni* (env. IX^e dyn.) : *~tmty bity, smr w©ty, mflw nswt, imy-r“ #nw !wt-!r, smsw w~rt, !q“ !wt*⁸⁴⁰.

Hou

- vi) Le notable *f“y* (env. IX^e dyn.) : *~tmty bity, smr w©ty, !q“ !wt, imy-r“ #m©*⁸⁴¹.

Abadiyeh

- vii) Le notable *w!“* (VI^e dyn. ou après)⁸⁴².

⁸³⁷ *Ibid.*, p. 170.

⁸³⁸ Pour ces titres, cf. plus loin.

⁸³⁹ *Ibid.*, p. 175.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, p. 195, 209, fig. 43, pl. 26 (stèle Edimbourg 1910.96). Sur ce notable est son rôle dans les ateliers de charpentage, cf. *infra* § 14.2.4 ; son rôle dans le culte grâce à sa profession, cf. *infra* § 13.3.4. Les ateliers qu’il gèrent sont peut-être en lien avec la production d’un domaine-*!wt* lié au temple ou au palais du gouverneur de Dendara.

⁸⁴¹ Stèle fausse-porte dans T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, pl. 46b-47 (tombe 104). Or J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 274 (Qasr el-Sayed 47), date ce monument à la VI^e dynastie, mais il est sans doute plus récent.

⁸⁴² Mastaba D 25, cf. W.M.FI. PETRIE, *Diospolis Parva. The Cemeteries of Abadiyeh and Hu 1898-9*, London, 1901, p. 38. Cf. P. PIACENTINI, *Gli amministratori*, p. 156, § I.17. Datation d’après J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 274. La photographie de blocs conservées dans les



Abydos⁸⁴³

- viii) Le notable *pmw* (datation indéterminée): *imy-r“ k“wt, ðq“ ðwt, smr w@ty*⁸⁴⁴.
 ix) Le notable *mry* (datation indéterminée): *≈tmty bity m“@, ðq“ ðwt, smr w@ty*⁸⁴⁵.

Thinis

- x) Le notable *iti* (?) (env. IX^e dyn.): *≈tmty bity, ðq“ ðwt, imy-r“ ðw (?)*⁸⁴⁶.
 xi) Le notable *isr*: *ð“ty-@, ≈tmty bity, imy-r“ km k“w ðq“ ðwt*⁸⁴⁷.
 xii) Le notable *nfr-nswt ðry-ib*: *ð“ty-@, ðq“ ðwt, smr w@ty*⁸⁴⁸.
 xiii) Le nomarque et directeur des prêtres *ð“gi* (env. IX^e dyn.)⁸⁴⁹.
 xiv) Le notable *ð“gi*: *ðq“ ðwt (fig. 28, haut)*⁸⁵⁰.
 xv) Le notable *ðm-wr* (env. VIII^e dyn.): *ðq“ ðwt, smr w@ty*⁸⁵¹.
 xvi) Le notable *sf≈*: *ðq“ ðwt, smr w@ty* (VIII^e dyn.)⁸⁵².
 xvii) Le notable *≠m“*: *ðq“ ðwt (fig. 28, bas)*⁸⁵³.
 xviii) Le notable *≠d-mwt.f* (IX^e dyn.): *imy-r“ ≠nÚ et ðq“ ðwt*⁸⁵⁴.

archives du EES à Londres pourraient confirmer une datation de la Première Période intermédiaire d'après le style épigraphique.

⁸⁴³ Dans la stèle de *d≈w* Louvre C 300, H.G. FISCHER (« A Parental Link between Two Thinite Stelae of the Heracleopolitan Period », *BES* 9, 1988/1989, p. 15-23, fig. 1-2) lit : *ðq“ ðwt* suivi par *smr w@ty, imy-r“ ðmw-nÚr* ; cf. P. PIACENTINI, « Gli *ðq“w ðwt*. Addenda », *SEAP* 13, 1994, p. 27, § I.14.9. Nous préférons en revanche lire *ðwt-nÚr* « (du) temple » et séparer cet élément de l'inscription de la titulature. Par ailleurs, ce notable est, selon nous, un gouverneur de Hou en tant que responsable du culte du phénix ; cf. *infra* p. 327-328, dans le catalogue de *imyw-r“ ðmw-nÚr* (§ 5.2).

⁸⁴⁴ Stèle Caire CG 1637 ; cf. P. PIACENTINI, *Gli amministratori*, § I.14.1.

⁸⁴⁵ Stèle Caire CG 1592 ; cf. *ibid.*, § I.14.2. D'après J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 274 [Abydos 2], le monument date de la VI^e dynastie.

⁸⁴⁶ Stèle Berlin 97/66 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 753-755.

⁸⁴⁷ Stèle Chicago OIM 16952. P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 136, § I.13.1

⁸⁴⁸ Tombe dans Mesheik. *Ibid.*, p. 136-137, § I.13.2.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p. 137, § I.13.3.

⁸⁵⁰ Stèle Boston MFA 25.676 provenant de la tombe Sheik Farag 5202 ; cf. *ibid.*, § I.13.4.

⁸⁵¹ Stèle Paris C 198 ; cf. *ibid.*, p. 137, § I.13.5.

⁸⁵² Tombe N 248 de *Úmrry* (C.N. PECK, *Some Decorated Tombs*, pl. 61, pl. 3 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 169-169, doc. 225). Cf. P. PIACENTINI, « Gli *ðq“w ðwt*. Addenda », *SEAP* 13, p. 22, § I.13.9.

⁸⁵³ Stèle Caire JdE 43755 provenant de la tombe Mesheik 2115. P. PIACENTINI, *Gli amministratori*, p. 137, § I.13.6.



xix) Le notable $\#d-it.f$ (env. X^e dyn.) : $(smr) w\textcircled{t}y, \dot{l}q'' \dot{l}wt$ ⁸⁵⁵.

xx) Le notable anonyme (env. X^e dyn.) : $\dot{l}q'' \dot{l}wt, smr w\textcircled{t}y$ ⁸⁵⁶.

Akhmim

Il n'y a pas de $\dot{l}q''w \dot{l}wt$ attesté à Akhmim à la Première Période intermédiaire, mais, selon N. Kanawati, un $s\# \dot{l}wt$ appelé $\dot{l}nwy$, titulaire d'une stèle⁸⁵⁷. Le titre est inusité. D'après l'importance des chapelles de *ka* à Akhmim, il est envisageable de rendre le titre par $s\# \dot{l}wt- <k''>$. Le notable est également $smr w\textcircled{t}y$ et $imy-r'' pr$.

Assiout

xxi) Le notable *ipi* (datation indéterminée) : $\dot{l}q'' \dot{l}wt, \approx tmty bity, imy-r'' m\# \textcircled{t}$ ⁸⁵⁸.

xxii) Le notable $\dot{l}nnw$ (datation indéterminée) : $\dot{l}q'' \dot{l}wt, smr w\textcircled{t}y, \beta ry-tp nswt$ ⁸⁵⁹.

Héracléopolis⁸⁶⁰

xxiii) Le notable $nfr-\approx \textcircled{w}$ (IX^e-X^e dyn.) : $[\dot{l}q''] \dot{l}wt$ et $\approx tmty bity, smr [w\textcircled{t}y \dots]$ ⁸⁶¹.

xxiv) Un notable anonyme (IX^e-X^e dyn.) : $\dot{l}q'' \dot{l}wt, \approx tmty bity, smr w\textcircled{t}y, imy-r'' [\dots]$ ⁸⁶².

⁸⁵⁴ Stèle Berlin 24019 = J.J. CLERE, « La stèle d'un commissaire de police ($mr-\#n\dot{U}$) de la Première Période intermédiaire », *RdE* 7, 1950, p. 19-32 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 632 (avec omission du titre $\dot{l}q'' \dot{l}wt$).

⁸⁵⁵ Stèle Hildesheim 1884 = H. STERNBERG, « Die Grabstele des $Sdj-jtj=f$ und der $nfr-xaw-nb$ im Pelizaeus-Museum Hildesheim (Inv.-Nr. 1884) », *GM* 28, 1978, p. 45-51 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 814.

⁸⁵⁶ G. MASPERO, *RT* 13, 1890, p. 7 ; d'après J.C. MORENO GARCIA, « Hwt y la retribución de los funcionarios provinciales en el Imperio Antiguo: el caso de Jbj de Deir el-Gebrawi (*Urk.* I, 144:3-145:3) », *Aula orientalis* 12, 1994, p. 50, doc. 39. La datation de la tombe est cependant incertaine.

⁸⁵⁷ Stèle Caire CG 1611 = N. KANAWATI, *Hawawish* VIII, p. 60, pl. 11b, fig. 32a. Cf. en revanche *supra* p. 285 et *infra* p. 965 car E. Brovarski attribue ce monument à Thinis.

⁸⁵⁸ Cercueil (réemployé) Caire JdE 44019 (= PM IV, 267) ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, *SEAP* 13, p. 21-22, § I.29.1 ; J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 275 (« Assiout »).

⁸⁵⁹ Cercueil Londres BM EA 46633 (= PM IV, 268) ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, *SEAP* 6, p. 179-180, § I.21.4 ; J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 277 (« prov. inc. 4 »). La provenance d'Assiout n'est pas certaine.

⁸⁶⁰ Cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 156 (le titre est signalé pour trois notables mais il n'est pas visible dans les stèles fausse-porte de βti II [*ibid.*, p. 152, fig. 114, 1, doc. « O »]).

⁸⁶¹ Fragments de décoration d'une tombe, cf. *ibid.*, p. 152 (doc. « M »), 156 et fig. 113.



Haraga⁸⁶³

- xxv) Le notable *il̄yns* (IX^e-X^e dyn.): *l̄q“ l̄wt, smr w©ty, βry-l̄b*⁸⁶⁴.
 xxvi) Le notable *iti* : *l̄q“ l̄wt, smr w©ty, imy-r“ ≈“, imy-r“ l̄mw-nŪr*⁸⁶⁵.
 xxvii) Le notable *mrri* : *l̄q“ l̄wt, smr w©ty, imy-r“ ≈“, imy-r“ l̄mw nŪr*⁸⁶⁶.
 xxviii) Le notable *l̄r-l̄tp* (?) : *l̄q“ l̄wt, smr w©ty*⁸⁶⁷.
 xxix) Le notable *Ū“w* : *l̄q“ l̄wt, smr w©ty, imy-r“ ≈“*⁸⁶⁸.

À la Première Période intermédiaire, certains de ces *hq“w l̄wt*, notamment à Dendara, expriment, dans leur biographie, leur capacité de gestionnaires. Ils utilisent des formules singulières dans la littérature commémorative de l'époque, où sont décrites les activités menées de manière permanente dans ces établissements, ce qui évoque l'ordre dans lequel l'établissement-*l̄wt* est plongé ; nous revendrions plus bas sur ces passages biographiques⁸⁶⁹. La bienveillance du notable à l'égard des travailleurs du domaine-*l̄wt*, les *l̄wt(y)w* (𓂏𓂏𓂏), est également évoquée⁸⁷⁰.

⁸⁶² Tombe n° 18 = *ibid.*, p. 157.

⁸⁶³ Sur le site et les notables locaux, voir en dernier lieu W. GRAJETZKI, « Die Nekropole von el-Harageh in der 1. Zwischenzeit », *SAK* 29, 2001, p. 55-60.

⁸⁶⁴ Cercueil dans R. ENGELBACH, *Harageh*, BSAE 28, London, 1923, p. 8, 25, 29, pl. 8 (6), 77 (3) ; cf. P. PIACENTINI, « Gli *l̄q“w l̄wt* : addenda », *SEAP* 13, 1994, p. 9-10, § I.24.1. Ajouter les cinq références d'Haraga au catalogue de J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 276.

⁸⁶⁵ Cercueil dans R. ENGELBACH, *op. cit.*, p. 8, 24, 29, pl. 8, 65 (1), 77 (2) ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 10-11, § I.24.2.

⁸⁶⁶ Cercueil dans R. ENGELBACH, *op. cit.*, p. 25, pl. 65 (3) ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 11-12, § I.24.3.

⁸⁶⁷ Cercueil dans R. ENGELBACH, *op. cit.*, p. 25, pl. 77 (5) ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 12, § I.24.4.

⁸⁶⁸ Cercueil dans R. ENGELBACH, *op. cit.*, p. 25, pl. 77 (1) ; cf. P. PIACENTINI, *op. cit.*, p. 12-13, § I.24.5.

⁸⁶⁹ Cf. *infra* § 6.1.

⁸⁷⁰ Pour ces formules, cf. *infra* § 7.2.1



Sous les premiers rois thébains, les *lq" w lwt* sont encore attestés et ce sont parfois des grands hommes de l'État. Par exemple, après avoir été l'intermédiaire du roi à la cour, le courtisan thébain *in.it.f* fils de *Úfi*, responsable d'un enclos-*nrt* situé auprès de l'ancienne capitale, Héracléopolis, est désigné comme le *lq" lwt* « chef des gens du domaine-*lwt* » (sous Montouhotep II, après l'unification)⁸⁷¹. Du reste, la princesse *nfrw-k"yt* (sous Antef II ou III) avait déjà installé des responsables-*sr* avec des *lq"wt lwt* en Haute Égypte pour faire prospérer le royaume (avant l'unification)⁸⁷². Cela signifie que le système d'exploitation du territoire par la Couronne, à travers des agents qui administrent des domaines-*lwt*, est toujours opérant durant la XI^e dynastie⁸⁷³. Le titre *lq" lwt* s'efface considérablement, en revanche, au Moyen Empire⁸⁷⁴.

Figure 28. En haut : stèle Boston MFA 25.676 du *lq" lwt* de Thinis *l"gi*, tombe SF 5202 (©MFA). En bas : stèle Caire JdE 43755 du *lq" hwt* de Thinis *ꜥm"*, tombe Mesheik 2115 (©Musée du Caire).

5.1.3. Les responsables du domaine *w*

Une unité administrative fait son apparition à la fin de la Première Période intermédiaire dans les cadres de l'administration territoriale, notamment sous le royaume héracléopolitain ; c'est le district-*w* (écrit à cette époque  ou .

⁸⁷¹ Stèle New York MMA n° 57.95, l. 3 = H.G. FISCHER, « The Inscription of *in.it.f*, Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 258-268.

⁸⁷² Stèle de *rdiw-ꜥnmw* Caire CG 20543, l. 10.

⁸⁷³ Cf. en particulier J.C. MORENO GARCÍA, *Hwt et le milieu rural*, p. 174-178, 181.

⁸⁷⁴ W. WARD, *Index*, p. 130, § 1114.



L'étude menée récemment par B. Russo⁸⁷⁵ sur ce type de territoire et sur les charges de ses responsables porte à croire que cette unité administrative était d'une taille plus petite qu'une région ou qu'une province, elle qu'elle était comparable aux domaines⁸⁷⁶. Nous observons par ailleurs la présence, dans les scènes du Moyen Empire, de *imyw-r* « directeurs du district-*w* » parmi les serviteurs des fonctionnaires locaux, au sein donc du réseau administratif privé⁸⁷⁷.

La documentation – importante surtout après la Première Période intermédiaire – nous apprend que ces territoires étaient des terrains agricoles attachés, parfois, à des institutions majeures (comme les temples, les greniers, les conseils, les palais royaux)⁸⁷⁸ et qu'ils étaient défendus par des aménagements militaires⁸⁷⁹. Selon St. Quirke, le *imy-r* était peut-être responsable, entre autres, de la sécurité dans le milieu rural relatif à ce type de domaine⁸⁸⁰.

Le changement de statut du potentat d'Héracléopolis – de famille locale à maison royale – entraîne une augmentation des mentions de ce type d'unité administrative rurale dans les inscriptions commémoratives de l'époque. Les responsables de ce district acquièrent dans le même temps un rang plus élevé qu'auparavant. Ainsi, à la cour héracléopolitaine, trois *imyw-r* inhumés dans la nécropole de la capitale, à

⁸⁷⁵ B. RUSSO, *The Territory 'w' and Related Titles During the Middle Kingdom and Second Intermediate Period*, GHP Egyptology 13, London, 2010.

⁸⁷⁶ Dans l'inscription n° 8 d'@n≈.tyfy (= J. VANDIER, *Moalla*, p. 206-207 [II93-III,7 et notamment III, 2] avec la trad. de H. WILLEMS, « Crime, Cult and Capital Punishment », *JEA* 76, 1990, p. 27-54), cette unité administrative est clairement mentionnée comme étant plus étendue d'un domaine personnel, mais mineure par rapport à un grand territoire comme, par exemple, l'est la rive du Nil, ou une province ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 60-61, 79. Cependant, dans le conte du *Paysant eloquant*, le district-*w* est une partie du domaine d'un homme, appelé *ffi* (= R 6.3-6.4/Bt 18) ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 68-69.

⁸⁷⁷ Voir par exemple, dans la tombe de βnmw-Ïtp de Beni Hassan, le défilé de responsables, cf. J. KAMRIN, *The Cosmos of Khumhotep II at beni Hasan*, London, New York, 1999, p. 99, fig. IV.30. Voir notamment les deux occurrences de Beni Hassan mentionnées par B. RUSSO, *op. cit.*, p. 10, doc. 10-11.

⁸⁷⁸ Voir la documentation étudiée par B. RUSSO, *op. cit.*, p. 50-59.

⁸⁷⁹ Voir par exemple Hatnoub 20, l. 13 ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 62.

⁸⁸⁰ St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 108-109.



Ehnasia El-Medina, ont pu bénéficier d'une stèle fausse-porte. Attachés aux affaires économiques palatines de la Couronne, ils portaient les titres de rang *≈tmty bity* et *smr w@ty* :

- i) *ibbi*, dont le titre le plus important était *imy-r" ≠nwtj* « directeur du Double Grenier »⁸⁸¹,
- ii) *k"w-y-wy*, qui porte comme autre titre celui de *r≈ nswt* « connu du roi »⁸⁸²,
- iii) *βty*, qui était également *imy-r" @rryt* « directeur du portail »⁸⁸³.

Dans la nécropole de Saqqara, plusieurs techniciens de l'époque héracléopolitaine⁸⁸⁴ étaient responsables d'un district-*w*. Nous en répertorions au moins trois :

- iv) *ffi*, connu par une stèle fausse-porte conservée à Leiden, dont il est le bénéficiaire⁸⁸⁵ ;
- v) *inpw-m-Ī"t*, connu pour sa stèle fausse-porte⁸⁸⁶ ; ses fonctions de responsable de la végétation (*imy-r" ≠n-t"*), dans le domaine de la chancellerie (*sfm sfmt w@, sĪf s≠w n Īwt-nŪr, s≠ s"b r n≈n*) et dans la gestion de phylés des pyramides royales du roi Teti (*mty n s" tti-fw-swt*) et Mérykarê (*mty n s" mry-k"-r@-w"f-swt*) en tant qu'employé (*≈nty-≠*) prébendé de ces institutions funéraires, sont aussi remarquables ;

⁸⁸¹ M.C. PEREZ-DIE, « La nécropole de la Première Période intermédiaire », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Neferkarê aux Montouhotep*, p. 244, fig. 10 ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 2, doc. 3.

⁸⁸² M.C. PEREZ-DIE, *op. cit.*, p. 241, fig. 2 ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 1, doc. 1.

⁸⁸³ M.C. PEREZ-DIE, *op. cit.*, p. 244, fig. 12-13 ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 1-2, doc. 2.

⁸⁸⁴ La datation est discutée. Selon B. RUSSO, *op. cit.*, p. 5-9, ce sont des notables du début de la XII^e dynastie notamment.

⁸⁸⁵ Stèle Leiden inv. N.F. 1970/5.1 (= PM III²:2, 741) ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 2-3, doc. 4.

⁸⁸⁶ Pour le monument cf. Kh. DAOUD, *Corpus of Inscriptions*, p. 71-73, lequel ne lit pas le titre *imy-r" w* ; J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara 1907-1908*, Le Caire, 1909, p. 23-24, pl. 15. Cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 7-8, doc. 7 (selon qui le monument date cependant du règne de Amenemhat I^{er}). Sur la lecture du titre, cf. E. BROVARSKI, « A Coffin from Farshut in the Museum of the Fine Arts, Boston », dans L.H. LESKO, éd., *Ancient Egyptian and Mediterranean Studies*, Providence, 1998, p. 37-69 et notamment p. 48, n. 63, 66, 260.



vi) *k''-rnn*, dont les deux cercueils et un fragment de stèle sont connus⁸⁸⁷ ; il avait des responsabilités dans l'administration économique (*imy-r'' pr*, *imy-r'' ꜥnwty*) d'un temple (*imy-r'' İwt-nŪr*, *imy-r'' ꜥnꜥ İtp-nŪr*), lequel est sans doute en relation avec les cultes funéraires royaux ; il est aussi le responsable d'une troupe (*imy-r'' mꜥꜥ*) et des choses scellées divines (*imy-r'' ꜥtmt-nŪr*).

En province, en Haute Égypte, pendant la Première Période intermédiaire, il n'y a pas de responsables du district-*w*⁸⁸⁸. Vers la fin de cette époque, un notable *ip* inhumé à El-Saff (une localité un peu plus au nord d'Héracléopolis) était le responsable du culte dans les nécropoles memphites en tant que *İm-nŪr*, mais également des ressources rurales locales⁸⁸⁹. Il portait un titre que E. Brovarki et ensuite H. Willems et B. Russo lisent *imy-r'' w*⁸⁹⁰.

Dans l'*Enseignement pour Mérikarê* – œuvre apocryphe qui conserve la mémoire de faits et de traits culturels de la dynastie héracléopolitaine – l'aménagement de ce type de domaine est aussi mentionné⁸⁹¹.

Il est possible que cette nouvelle unité administrative commence à concurrencer les *İwwt*. S'il est vrai que les provinces n'ont pas été remplacées par les domaines-*w*, l'apparition de ces derniers dans l'appareil administratif territorial renforça peut-être

⁸⁸⁷ J.E. QUIBELL, *op. cit.*, p. 7-15, 24-50, pl. 21-13 ; cf. B. RUSSO, *op. cit.*, p. 5-6, doc. 7, selon qui le notable date du début de la XII^e dynastie.

⁸⁸⁸ Pace H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 31 (en rapport à la stèle thinite Caire JdE 48032). Cf. B. RUSSO, *Territory 'w'*, p. 27, doc. 6, d'après E. BROVARKI, *Inscribed Material*, p. p. 810-814, selon qui le titre doit être lu *imy-r'' ꜥwyt t''-wr*.

⁸⁸⁹ Pour le monument et une étude prosopographique, cf. H.G. FISCHER, *The Tomb of 'Ip at El Saff*, New York, 1996.

⁸⁹⁰ Pace *ibid.*, p. 29, qui lit *imy-r'' nꜥrt* « directeur de la XXI^e province de Haute Égypte ». Voir en dernier lieu H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 41, n. 129.

⁸⁹¹ Merykarê E 99 = J. QUACK, *Studien zur Lehre für Merikare*, p. 58-59, l. 7



le contrôle direct de la Couronne sur les zones rurales. Ce phénomène représente tout de même une amélioration de l'organisation territoriale.



5.2. LES RESPONSABLES DES VILLES

Le terme *niwt*, qu'on traduit souvent par « ville »⁸⁹², est loin de toujours définir une entité urbaine. Quoique ce terme puisse désigner des centres comme les chefs-lieux régionaux, il est possible que *niwt* se réfère tout simplement à des entités territoriales de petite taille pourvues d'installations (par ex. un hameau), ou plus simplement encore aux terres agricoles aménagées⁸⁹³. Il représente même « un concept abstrait qui désigne l'espace habité, aménagé, organisé, par opposition, d'une part, à l'espace naturel et, d'autre part, au monde extérieur à la vallée du Nil »⁸⁹⁴. Dans cette optique, *niwt* devient un modèle, et un symbole dans la conception égyptienne du cosmos⁸⁹⁵.

Ces entités territoriales pouvaient se créer de manière spontanée, naître *ex nihilo* sous l'impulsion d'une autorité centrale – à l'échelle locale ou étatique – essayant de mettre au profit les terrains vagues et de créer des espaces anthropiques dans des lieux stratégiques⁸⁹⁶.

Nous pouvons dire que le terme *niwt* désigne une unité territoriale de base, constituée par un ou plusieurs établissements, et comprenant le territoire environnant, lequel était organisé parfois en ensembles plus vastes, voire en

⁸⁹² *Wb* II, 210,7-212, 4.

⁸⁹³ *Pars pro toto*, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 118-125 (aux exemples relevés par l'auteur, nous ajoutons un domaine champêtre *niwt* dans LD II, 95a).

⁸⁹⁴ Cit. de J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 124.

⁸⁹⁵ Cf. en particulier D. FRANKE, « Zur Bedeutung der Stadt in altägyptischen Texten », dans M. JABSEB, J. HOOK, J. JARNUT, éd., *Städtische Formen und Macht. Festschrift zur Vollendung des 65. Lebensjahres von Werner Joël*, Interdisziplinäre Arbeitsgruppe Stadtkulturforschung 1, Aachen, 1994, p. 29-52 (<http://publications.rwth-aachen.de/record/230987/files/2156.pdf> - page consultée le 20/10/2015), et en dernier lieu les réflexions de Chl. RAGAZZOLI, *Éloges de la ville en Égypte ancienne. Histoire et littérature*, IEA 4, Paris, 2008, p. 176-180.

⁸⁹⁶ Sur le rapport entre la création de *niwt* et la mise en valeur du milieu rural, cf. J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 117-150.



domaines⁸⁹⁷. L'ambiguïté concernant la taille et la nature parfois rurale parfois urbaine de l'unité *niwt* incite à préférer parfois la traduction neutre de « localité » à celle de « ville », selon le contexte.

La *niwt* était un lieu où l'individu se mesurait avec la collectivité. En ce sens, *niwt* se rapproche à la notion de ville en tant que lieu central, défini par une « communauté », peu importe la nature de celle-ci, qu'elle soit une communauté rurale ou villageoise. La notion de *niwt* « ville, localité » est associée à un sentiment d'appartenance. En effet, ces localités étaient caractérisées par des traits culturels propres qui devinrent des référents identitaires, transmis dans l'art et notamment dans la littérature⁸⁹⁸. Mais l'unité *niwt* représente également un référent éthique, dans lequel tout individu sans distinction de fonction ou de rang inscrivait son existence : c'est à l'échelle de la ville/localité, entre autres, que l'on mesurait l'identité individuelle et collective. Dès lors, les actions et les qualités des seigneurs locaux et des fonctionnaires étaient destinées idéalement à assurer le bien-être de leurs communautés, dans lesquels ils exerçaient leur autorité ou leur influence.

Les communautés locales comme référents éthiques

Les notables de province – tant les gouverneurs que les particuliers aisés – qui envisageaient la localité d'appartenance comme un référent éthique, c'est-à-dire que leurs actions étaient accomplies, idéalement, en fonction du bien-être de cette communauté, exprimaient cela dans leurs autobiographies à travers une phraséologie variée⁸⁹⁹. Tout d'abord, on trouve de nombreuses variantes de phrases dans lesquelles *niwt* est mentionnée exprimant l'idée que le notable était « aimé » ou « loué » par sa ville. L'épithète *mry n niwt.f* « aimé de sa ville »⁹⁰⁰ apparaît dans les

⁸⁹⁷ J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 125.

⁸⁹⁸ En ce sens, cf. Chl. RAGAZZOLI, *op. cit.*, p. 166-170, 210-211.

⁸⁹⁹ Pour l'Ancien et Moyen Empire notamment, la phraséologie a été étudiée, en grande partie, par J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 46-52.

⁹⁰⁰ Voir par ex. les variantes J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 64-65 (II^e, Aw, 25, 30, 34, 38, 40, 41 et au Moyen Empire 50, 54).



textes commémoratifs dès la VIII^e dynastie au plus tard, tandis que des attestations de l'épithète *Ïsy n niwt.f* « loué de sa ville »⁹⁰¹ apparaissent à l'époque héracléopolitaine.

À partir de la VI^e dynastie, le nom générique *niwt* est parfois substitué par le toponyme plus précis de la ville en question. Et le terme *niwt* ou le toponyme sont suivis parfois par l'expression *n qd.f/n qd.s* « dans son entièreté »⁹⁰². Et dans ces expressions d'attachement à cette unité territoriale, le terme *niwt*, qui par métonymie désigne ses habitants, est parfois écrite, durant la Première Période intermédiaire, à travers le déterminatif désignant la collectivité, c'est-à-dire à travers des graphies mixtes du type ⁹⁰³ ou ⁹⁰⁴. Le pronom personnel suffixe « sa (ville) » ou « ta (ville) » contribue à exprimer cette appartenance du bénéficiaire de l'inscription commémorative à une communauté.

En général, les textes biographiques mettent l'accent sur le rôle essentiel joué par le défunt lorsqu'il était en vie – indépendamment du fait qu'il avait un statut élevé ou modeste – pour soutenir sa communauté. Des actions sont évoquées, du type « j'ai nourri », « j'ai fait vivre ». Par des épithètes métaphoriques le défunt se définit par exemple comme un « pilier » (*iwn*)⁹⁰⁵ ou homme qui « sustente » (*s©n~*)⁹⁰⁶ sa ville – des clichés qui auront beaucoup de succès par la suite – ; tandis que le *topos* de la famine est souvent emprunté pour mettre l'accent sur le succès du notable lors

⁹⁰¹ Voir par ex. les variantes *ibid.*, p. 88-89 (II^e, Bz, 27-28, 51-52) et p. 64-65 (II^e, Aw, 29).

⁹⁰² Le pronom suffixe *-f* est employé à l'Ancien Empire et encore parfois à la Première Période intermédiaire pour désigner les noms de ville qui sont à l'origine pensées au masculin (comme par exemple *Ûni*). Comme l'a relevé J.J. Clère, ce n'est qu'à partir de la fin de la Première Période intermédiaire et notamment au Moyen Empire que le genre féminin est généralisé pour indiquer les toponymes des villes ; et donc aussi que le pronom suffixe *-s* substitue définitivement celui masculin. Cf. J.J. CLÈRE, « Sur le genre féminin des noms de villes en ancien égyptien », *GLECS* 3, 1937-1940, p. 47-49.

⁹⁰³ Par ex. *Siut* IV, 18.

⁹⁰⁴ P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan* II, pl. 17 (tombe n° 17).

⁹⁰⁵ J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 136-137 (IV^e, E).

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p. 96 (II^e, Dg).



de périodes difficiles⁹⁰⁷. Le but final de ces formulations élogieuses était assurément de faire du défunt un homme réputé dans sa localité ou d'adapter le discours commémoratif à l'*habitus* du bonhomme fortuné de sa ville.

Le rapport avec les membres de la communauté selon l'âge

Mentionner dans les biographies la dualité de l'adulte et de l'enfant était suffisant pour désigner la communauté dans son ensemble. Ainsi, un *smr w@ty* nommé *ddi*, ayant vécu probablement sous la XI^e dyn., mentionne le rapport bienséant entretenu avec ces deux catégories opposées afin de décrire l'amour dont la communauté lui faisait preuve :

iw rd.n.(i) mr w(i) © "w sm w(i) ꜥrrw n gm.(i) msf w(i) m niwt tn

« J'ai fait en sorte que les anciens () m'aiment et les gamins () me respectent. Je n'ai pas trouvé quelqu'un qui me hait dans cette ville. »

(Stèle Caire CG 20507, l. 2-3)⁹⁰⁸.

Les seigneurs locaux se devaient d'être bienveillants avec les membres de leur communauté, même avec ceux qui ne faisaient pas partie de leur maisonnée. Ils

⁹⁰⁷ Cette phraséologie a été analysée par J.C. MORENO GARCIA, *loc. cit.* La fonction littéraire de cette phraséologie, et le caractère idéologique du discours qu'elle développe, a été mis en avant également par L. COULON, dans E. FROOD, W. WENDRICH, éd., *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2008, p. 3, s.v. « Famine »

(URL = <http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz000s3mnq>).

⁹⁰⁸ W. SCHENKEL, *MHT*, 204 ; H.G. FISCHER, *The Orientation of Hieroglyphs*, New York, 1977, fig. 69 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is in My Good Name*, p. 97, § 32. La provenance de la stèle n'est pas connue mais semblerait être la région thébaine. La phrase en question est une variante du cliché plus répandu « j'ai fait ce que les grands aiment et les petits louent ».



devaient avoir le respect de ces personnes dans toutes les étapes de leur vie, de l'enfance jusqu'à la vieillesse.

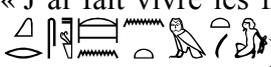
Pour exalter la bienfaisance des notables tant à l'égard des jeunes que des plus âgés, les récits commémoratifs évoquent des moments emblématiques de ces âges. Pour décrire la libéralité du notable à l'égard des plus vieux, les auteurs des biographies font référence notamment aux funérailles. Déjà à l'Ancien Empire, dans une variante du cliché d'approvisionner les besogneux (« j'ai donné du pain à celui qui a faim et de la bière à celui qui a soif ») les notables affirment avoir donné une sépulture aux indigents et à ceux qui n'avaient pas d'héritiers⁹⁰⁹. Cette vantardise (« j'ai inhumé celui qui n'a pas de fils ») était la précurseure de celle qui nous intéresse ici, attestée à partir de la Première Période intermédiaire, et qui aura un certain succès aussi après, au Moyen Empire⁹¹⁰. Le notable déclare avoir pourvu d'un équipement funéraire non plus les hommes sans famille mais, plus généralement, tous les défunts et les personnes âgées. À Gebelein, dans la stèle de *mrr* (IX^e dynastie) conservée à Cracovie, on peut lire :

*iw s©n≈.n.(i) snyw snwt iw qrs.n.(i) nt(y) mwt s©n≈.n.(i) nt(y) ©n≈ m
≈nt nbt im m Ús pn ≈pr*

⁹⁰⁹ Voir la phrase *qrs.n.(i) iwty s" f* « j'ai inhumé celui qui n'avait pas de fils » qui suit le cliché de donner du pain et de la bière à celui qui a faim ; elle est attestée sur la fausse-porte de *nfr-s#m-r©* (= *Urk.* I, 199, l. 4 ; A. ROCCATI, *Littérature*, p. 144-145, § 120), dans la tombe de *nfr-s#m-ptl* (= *Urk.* I, 201, l. 3), dans la tombe de *i≈i* (= T.G.H. JAMES, *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, ASE 30, London, 1953, p. 40-41, pl. VI) et de *m#w* (= Z. HAWASS, « An Inscribed Lintel in the Tomb of the Vizier Mehu at Saqqara », *LingAeg* 10, 2002, p. 219-224) à Saqqara au début de la VI^e dynastie (époque du roi Téli) ; voir également dans la biographie de *q"r* d'Edfou la formulation suivante : *ink qrs s nb n sp"t tn iwty s" f m lbs m i#t.(i) n ft* « c'est moi qui a enterré tout homme de ce nome qui n'avait pas de fils, avec du linge tiré des biens de ma personne » (= *Urk.* I, 255, l. 2-3 ; A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 180). Voir également N. KLOTH, *Die (auto)-biographischen Inschriften*, p. 79 (§ 3.3.3.2) ; et J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 113 (II^e, Ga 1-3).

⁹¹⁰ Cf. les attestations repertoriées par J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, 1946, p. 113-114 (II^e, Ga 4-14). Voir également D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 65-66, tabl. 10, laquelle met en avant la relation qui existe entre ce thème – celui d'inhumer les gens – et la religion.



« J'ai fait vivre les frères et sœurs, j'ai inhumé celui qui était mort () et j'ai fait vivre celui qui était vivant, dans chacun de mes voyages vers le Sud (le notable se déplaçait à Edfou)⁹¹¹, lorsque cette baisse du Nil s'était produite. »

(Stèle Cracovie MNK-XI-999, l. 8-9 = A.H. GARDINER, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 63, § 42 ; L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 287-288, 292, Ab).

À Assiout, dans le récit biographique du nomarque *βty* II (X^e dynastie), le motif de l'enterrement des hommes âgés est inséré dans un contexte particulier, c'est-à-dire la description des moments qui suivent la victoire du nouveau nomarque contre l'ennemi. La période de paix qu'il offre à sa ville est décrite ainsi :

*niwt Ìr iy.w Ì©.t(i) m nb.s s" nb.s Ìmwt ÷bn m Ú" w i" w Ìr βrdw s" Ìq"
pl.n.f ©q r prw it.f ÷ps.f nw(y).f t÷(w)t(yw) m pr.sn qrs.f i"(y)t.f wnn s m
st.f niwt(yw) Ìr sf"sw nw nÌ*

« La ville exclama : "Bienvenu !", en se félicitant de son maître, le fils de son maître. Les femmes se sont mélangées aux hommes, les vieux avec les enfants. Le fils du gouverneur a rejoint sa ville, il rentre dans la maisonnée de son noble père, il fait retourner ceux (?) qui avaient été absent(s)⁹¹² de leur maison, il enterre ses gens âgés ().

⁹¹¹ Cf. L. MORENZ, *Zeit der Regionen*, p. 288, 292, Ac. Cf. également la traduction de A.H. GARDINER, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 6 : « wherever I alighted in this famine which occurred ».

⁹¹² Les traducteurs préfèrent interpréter ce terme par « celui qui a fui » sa maison, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 87 (« Er holt den Flüchtling in die Heimat zurück ») ; J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 49 (« il réunit les émigrés dans leurs demeures ») ; M. EL-KHADRAGHI, dans *SAK* 37, 2008, p. 225 (« the refugees back into their houses »). Il n'y a pas de traduction dans H. BRUNNER, *Siut*, p. 27 : « die (?) aus dem Hause gewichen waren ». Or, le verbe *t÷(i) + m* indique celui qui est absent et manque d'un lieu (*Wb* V, 328-329). Cf. R. FAUKLNER, *Concise Dictionary*, p. 301, pour des exemples de la locution avec *m*. Il est probable que l'inscription annonce que le gouverneur retourne avec les gens de sa troupe, plutôt qu'avec des « déserteurs » (pour cette dernière acception, cf. *Wb* V, 329, 10).



Quand chaque homme est à sa place⁹¹³, la ville (et sa communauté) est prospère pour l'éternité. »

(*Siut* IV, 16-18 = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 87, § 64 ; M. EL-KHADRAGHI, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 223-225 notamment)⁹¹⁴.

Vers la fin du règne de Montouhotep II, le motif d'approvisionner les gens de la communauté locale dans des circonstances de difficulté se répand et s'intègre parfaitement aux clichés propres de la *ethische Biographie*. À Thèbes, le grand prêtre de Montou *in-it.f* fils de *myt* affirme :

ink (...) sm wrw qrs Úniw dd ≈t n n≈nw m fb©w.f fs.f

« Je suis (...) quelqu'un qui nourrit les grands, qui enterre les doyens (), qui donne des vivres (litt. les choses) aux enfants à l'aide de ses propres doigts. »

(Stèle Londres BM 134 [EA 1164], 1-2 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, 47, § 33)⁹¹⁵.

Dans une inscription d'Hatnoub, le vizir *nłri* I (fin XI^e dyn./début Moyen Empire) exclame :

nłm š“rt tw“ m“r qrs i“w ꝥd n≈n

« (Je suis) quelqu'un qui protège la veuve, soutient le pauvre, enterre l'homme âgé () et sustente l'enfant. »

(*Hatnub* Gr 20, 7-8)⁹¹⁶.

⁹¹³ Pour la forme nominal de *wnn.f*, cf. E. DORET, *Verbal System*, p. 155-156 et ex. 275 (= *Siut* III, l. 10-11), n. 1864.

⁹¹⁴ L'attestation est déjà repertoriée dans J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 113 (II^e, Ga 5).

⁹¹⁵ L'attestation est déjà repertoriée dans J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 113 (II^e, Ga 6).

⁹¹⁶ *Loc. cit.* (II^e, Ga 8).



Les gens que les notables devaient soutenir étaient aussi les plus jeunes de la communauté. Pour faire référence à l'aide apportée à ces personnes, le rite de la circoncision était évoqué dans les autobiographies puisque représentatif de ce groupe⁹¹⁷.

C'était une cérémonie pendant laquelle les jeunes hommes faisaient preuve de courage et de sang froid. Un dignitaire thinite (I^{er} ty-©, *≈tmty bity, smr w©ty, βry-İb*) appelé *wİ*" (IX^e dyn.) assure y avoir participé ; et il en décrit même les circonstances afin de garantir un « effet de réel » dans son discours :



iw s©b.k(wi) İn© s 120 nn s ≈© w(i) im nn s ≈© im nn "β©.(i) im nn "β© w(i) im

« J'ai été circoncis avec 120 personnes. (A cette occasion) personne n'a été effrayé, personne ne m'a effrayé ; je n'ai blessé personne, personne ne m'a blessé. »

(Stèle Chicago OIM 16956, l. 4-5 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 102-104, pl. 32, doc. 84 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 184, doc. 263 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 625-629)⁹¹⁸.

Rester debout sans bouger ni crier, et éviter donc de se blesser ou de blesser quelqu'un autour de soi, était sans doute une preuve de courage qui dévoilait un caractère fort.

D'un autre côté, il était significatif de garantir la perpétuation de ce rite ; le *imy-r*" *İmw-nŪr* « directeur des prêtres » de Dendara *mrrı* (IX^e dyn.) affirme :

⁹¹⁷ Sur ce thème cf. *inter alia* E. BAILEY, « Circumcision in Ancient Egypt », *BACE* 7, 1996, p. 15-28, E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 626-627 ; cf. récemment, les précisions d'ordre lexicographique de H. WILLEMS, « A Note on Circumcision in Ancient Egypt », M. FLOBMANN-SCHÜTZE *et alii*, éd., *Kleine Götter - große Götter. Festschrift für Dieter Kessler zum 65. Geburtstag*, Tuna el-Gebel 4, Vaterstetten, 2013, p. 553-558.

⁹¹⁸ *Contra* E. DORET, *Verbal System*, p. 129-130, ex. 223, qui lit : *nn s≈(i) im nn s≈(i)w im nn "β© im nn "β©w im* « There was none among us (lit. thereof) who hit out, there was none among us who was hit ; there was non among us who scratched, there was non among us who was scratched ».



[iw qrs.n.i i']w.s s@b.n.(i) nfw.s

« [J'ai inhumé ?] ses hommes âgés, j'ai circoncis ses jeunes (*scil.* ceux de la ville)⁹¹⁹ »,

(Architrave New York MMA 98.4.2 = W.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8c ; texte reconstitué par H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 149-150).

Si cette lecture est correcte, le notable associe le cliché concernant la mort à celui de la jeunesse. Or, cette dualité – la circoncision et les funérailles – ne correspond pas vraisemblablement pas à une formulation anodine. En sachant qu'il s'agit de deux rites de passage marquant le début et la fin de vie, et si l'on pense au contexte funéraire dans lequel la biographie s'inscrit, il semble évident que le défunt, en mentionnant son apport dans ces deux cérémonies, souhaite se représenter comme le garant du cycle de vie dans sa communauté, à partir de l'entrée des hommes dans la vie active jusqu'à leur sortie. Par ailleurs, on peut considérer que ce cliché avait une valeur eschatologique plus profonde : le défunt assure avoir contribué à maintenir l'ordre naturel des choses. C'est un objectif qui se place au-delà de l'expérience de vie. L'organisation du rite de la circoncision, marquant la puberté, aboutit de fait à garantir le renouvellement générationnel dans la communauté, alors que la disposition des funérailles des hommes âgés est emblématique de l'attention portée à l'égard des vieilles générations et à la destinée posthume : il s'agit là du même sort auquel le défunt lui-même aspire, pour assurer son voyage dans l'Au-delà.

Porter une attention particulière aux différentes générations de la ville était incontestablement, pour le seigneur local, un gage de vie après la mort. Le fait de déclarer avoir pu recouvrir ce rôle de responsable des rites de passage au sein de la communauté était une question de prestige mais aussi un propos apotropaïque.

Le rapport avec les membres de la communauté selon leur statut

⁹¹⁹ Le pronom suffixe -s fait référence à la ville.



Si, dès l’Ancien Empire, les biographies mentionnent des types humains comme le « puissant », le « pauvre », la « veuve », le « faible » pour mettre en scène la conformité aux règles éthiques de la solidarité sociale, les récits de la Première Période intermédiaire sont davantage adaptés à l’identité du notable et à son expérience dans sa communauté, notamment dans le choix des thèmes. Un cliché à l’apparence banale comme *iw n̄lm.n.(i) m“r* « j’ai protégé le pauvre » est choisi par un *ꜥd.mwt.f* de Thinis pour mieux énoncer sa probité en tant que *imy-r“ ꜥnÚ* « directeur des querelles » et *lq“ lwt* « chef du domaine-*lwt* :

iw n̄lm.<n.(i)> m“r m-© wsr n-mrt grg niwt tn
 « J’ai protégé le pauvre du puissant dans le but de maintenir l’ordre dans cette ville. »

(Stèle Berlin 24019 = J.J. CLERE, « Un commissaire de police », *RdE* 7, 1950, p. 19-32 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 286 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 632).

Bien que ce cliché soit connu depuis l’Ancien Empire, le choix de la formule dans la stèle de ce *imy-r“ ꜥnÚ* « directeur des querelles » semble significatif⁹²⁰. Le reste de la biographie ne s’attarde pas sur d’autres aspects de la vie du notable. En revanche, on apprend donc que *ꜥd-mwt.f*, dans l’exercice de sa fonction de policier et de responsable du personnel du domaine-*lwt*, était vigilant à l’égard des plus faibles.

Un cas topique : la protection des jeunes-nfs

⁹²⁰ Cet effort d’adaptation du cliché à la profession du défunt n’est pas la règle. Par exemple, on retrouve la phrase *iw n̄lm.n.(i) m“r* « j’ai protégé le pauvre » dans une stèle du début de la IX^e dynastie, celle d’un notable de Thinis appelé *ggi (?)*. Ici, la phrase n’est pas en lien avec le récit dans lequel le notable affirme avoir repoussé les ennemis de sa région ; elle suit en revanche les énoncés stéréotypés où le notable affirme avoir donné du pain et des vêtements aux indigents. Cf. en particulier la stèle (fragmentaire) issue de la tombe SF 5117, et la reconstitution du texte proposée par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 560-565, fig. 58.



Les notables locaux avaient la responsabilité de garantir l'aisance de vie des nouveaux foyers, et de protéger leurs affaires. Il s'agissait en particulier de protéger les intérêts des jeunes adultes (*nfs*) dans la société villageoise de l'époque⁹²¹. Ainsi, le gouverneur *βty* I d'Assiout (X^e dyn.) affirme qu'il était convenable pour lui de permettre tant aux jeunes-*nfs* qu'aux veuves de pratiquer aisément les transactions de leurs biens agricoles :

iw rd.n.(i) f"i n.f nfs it-młw ln© lmt.f ≈ "rt ln© s".s

« J'ai permis que le jeune-*nfs* puisse transporter du blé de Basse Égypte pour lui et pour sa femme, autant que la veuve et son fils. »

(*Siut* V, 9-10).

Toujours à Assiout, le nomarque *it.(i)-ibi.(i)* de la X^e dynastie déclare n'avoir jamais abusé de son pouvoir pour s'enrichir au détriment des jeunes-*nfs* :

*n s≈m.(i) r nfs l̄r iwtt ≈pr.f r.(i) m sprt in inw m mtt nt niwt.(i) m-mrwt
grg.(i) s"wt sw"s≈.n.(i) st srft n nfw*

« Afin que je puisse maintenir Assiout dans l'ordre, je n'ai pas commandé contre le jeune-*nfs* qui n'était pas apparu devant moi en qualité de demandeur qui porte des dons, comme ma ville peut l'attester. J'ai agrandi le lieu de repos (*scil.* la sécurité ?) des jeunes-*nfs* (*scil.* j'ai amélioré le bien-être des jeunes-*nfs* ?)⁹²². »

⁹²¹ Sur cette catégorie d'hommes, les *nfw*, cf. *infra* p. 1006-1009 (§ 17.1.1).

⁹²² Pour *st srft* « sécurité, bien-être (?) », cf. *AnLex* II, p. 337, § 78.3675, d'après O. BERLEV, *Obšestvennye otnošení v Egipte èpohi Srednego Carstva* [Les rapports sociaux en Égypte à l'époque du Moyen Empire]: *social'nyj sloj "carskih hmww"*, Moskva, Nauka, 1978, p. 94. Un vrai lieu de repos, *sfrt*, est attesté en revanche dans les papyrus documentaires publiés récemment par P. Tallet (*Les papyrus de la mer Rouge* I).



(*Siut* III, 11-12).

Au début du Moyen Empire, le gouverneur d'Armant (*imy-r'' Ìmw-nÛr*) appelé *mnÛw-Ìtp* se vante de ne jamais avoir appauvri cette catégorie de gens, dont le statut était précaire :

nn nfs m''r(w) m h''y

« Pas de jeunes-*nfs* indigents de mon temps. »

(Stèle Londres UC 14333, l. 10 = H.M. STEWART, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*. II, Warminster, 1979, p. 20, pl. 18).

En général, il apparaît que les jeunes-*nfs* ne devaient pas être affaiblis dans leurs capacités économiques (ce qui n'implique pas qu'ils avaient une origine humble comme certains auteurs le supposent).

L'évergétisme dans la ville : bateaux, citernes d'eau et céréales

Selon la richesse et le statut de chacun, les seigneurs locaux se devaient de faire don à la ville de fournitures et d'installations profitables à la collectivité. Ces œuvres méritaient d'être mentionnées dans le récit biographique. Ainsi, le *imy-r'' ꜥm* « directeur de Haute Égypte » *f''f''y* (env. IX^e dyn.) de Hou (VII^e province de la Haute Égypte) se vante d'avoir construit des bateaux pour sa communauté. Il note dans sa stèle :

iw ir.n.(i) dpt 20 m irt mr rmÛ niwt.(i)

« J'ai construit vingt bateaux, en faisant ce que les gens de (ma) ville aiment. »

(Stèle 104a, col. x+3, dans T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, p. 62-63, pl. 46b, 47, 71).



La construction d'une *swrt*, au bénéfice de la communauté, c'est-à-dire d'un lieu public pour boire, qu'on peut traduire par « citerne » ou « abreuvoir »⁹²³, était aussi une initiative qui méritait d'être mentionnée dans le récit biographique. Ainsi, un notable du royaume thébain (?) *in-it.f-iqr* de la Première Période intermédiaire (XI^e dyn.), qui porte le titre *imy-r* "ꜥnꜥ « directeur des querelles », dit :

*iw ir.n.(i) dpt ir.n.(i) swr(i)t*⁹²⁴ *n niwt*

« J'ai construit un bateau, j'ai fait faire des abreuvoirs pour la ville. »

(Stèle Berlin Ägyptisches Museum 14334, l. 4-5 = G. ANDREU, « Deux stèles de commissaires de police », *CRIPÉL* 13, 1991, p. 18-20, fig. 1, pl. 2).

Ce dernier cliché eut un certain succès ensuite, au Moyen Empire. On le retrouve à l'époque de Sésostri I^{er} dans une stèle qui appartient à un *mnꜥw-wsr*, l'échanson d'un important dignitaire de l'époque qui déclare : *ir.n.i swr(w)t n niwt.i* « j'ai construit des abreuvoirs pour ma ville »⁹²⁵. On retrouve ce type d'installation aménagée dans le sanctuaire d'*lꜥ"-ib* à Éléphantine à la même époque (Sésostri I^{er}). Il est mentionnée dans l'inscription n° 9 qui commémore la restauration du sanctuaire : *ir.n.(i) ©t n w©b st swr n "bw* « J'ai fait une pièce (d'habitation ?) pour le prêtre-pur, un lieu (où) boire pour Éléphantine » ; mais avant le règne de

⁹²³ Le terme n'est pas enregistré par le *Wb*. Nous signalons l'emploi de ce terme dans la stèle mentionnée ici comme exemple (Berlin 14334), puis dans la stèle Londres BM 99 [EA 1203] (l. 6) de la XI^e dynastie (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 19, § 23), dans la stèle Florence 6365 du début de la XII^e dynastie (= S. BOSTICCO, *Le stele egiziane dall'Antico al Nuovo Regno*, Roma, 1959, p. 24-25, n° 18 ; H.G. FISCHER, « *sꜥ".sn* (Florence 1774) », *RdE* 24, 1972, p. 64-71, qui date et identifie le défunt), l'inscription du Musée d'Assouan 1373 (l. 8) du règne de Sésostri I (= L. HABACHI, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, ArchVer 33, Mainz am Rhein, 1985, p. 36, fig. 3 ; D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 154-155 [x+8]), dans *Urk. IV*, 1115, l. 7-8, 16 (= G.P.F. VAN DER BOORN, *The Duties of the Vizier. Civil Administration in the Early New Kingdom*, London, New York, 1988, p. 286, R31). Voir également D. ARNOLD, R. STADELMANN, « Dahschur. Erster Grabungsbericht », *MDAIK* 31, 1975, p. 169-174, pl. 111, fig. b, col. 1, la lecture est incertaine.

⁹²⁴ Pour la vocalisation en /i/, cf. la graphie  dans Londres BM 99 [1203], l. 6 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 19, § 23.

⁹²⁵ Stèle Florence 6365, l. 5 : A. VARILLE, *op. cit.*, p. 553-566, 554, 561.



Sésostris I^{er}, le sanctuaire avait déjà ce type d'installation car la même inscription en fait mention, en décrivant l'état d'abandon dans lequel était le temple (« les briques ont été détruites, la terre avait avalé sa *swrt* »)⁹²⁶. Nous savons que les bureaux étatiques prêtaient une attention particulière à la gestion de ces lieux. Le vizir était censé les inspecter tous les dix jours : *ntf irr wpwt m k" w nb irrw wpw(t) ntf m"" swrt tp r© 10 nb* « c'est lui (*scil.* le vizir) qui fait le recensement de tout le bétail pour lequel il est nécessaire de faire un inventaire, c'est lui qui inspecte les *swrt* au début de chaque décade »⁹²⁷.

Il est difficile de savoir exactement s'il s'agissait d'aménagements pour les hommes ou pour les animaux. Selon A. Varille, c'était des bassins artificiels, des postes d'eau équipés de jarres qui maintenaient l'eau fraîche, précurseurs des modernes *mazyara*⁹²⁸. On trouve la représentation de ce type de dispositif dans un relief de la tombe de la reine Néfrou sous la XI^e dynastie à Thèbes (**fig. 29**). G. Andreu rapproche en revanche la *swrt* du *sabil*⁹²⁹, c'est-à-dire des citernes de village⁹³⁰. D. Franke traduit plus simplement *swrt* par « Trinkstätte »⁹³¹. Or, nous savons que la *swrt* était un lieu réservé, entre autres, à l'abreuvement des animaux. Cet aménagement n'était pas uniquement mis en relation avec le recensement du bétail dans les *Devoirs du Vizir* ; à la XI^e dynastie, le chasseur thébain *in-it.f* fils de *k"*

⁹²⁶ Musée Assouan 1373, l. 15-16 (= L. HABACHI, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, ArchVer 33, Mainz am Rhein, 1985, p. 36, fig. 3, l. 16-17 ; D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 156 [x+16-17]). – Ici le terme *swrt* est remplacé par l'expression *st swr* « le lieu (où) boire ».

⁹²⁷ *Urk.* IV, 1115, l. 7-8, 16 ; cf. G.P.F. VAN DER BOORN, *The Duties of the Vizier*, p. 286 (= R31).

⁹²⁸ A. VARILLE, « La stèle de Sa-Mentou-Ouser (no. 6365 du Musée Égyptien de Florence) », dans *Mélanges Maspero I: Orient ancien*, II, MIFAO 66, Le Caire, 1935-1938, p. 561 ; S. BOSTICCO, *loc. cit.*

⁹²⁹ Sur les *sabil*, cf. A. RAYMOND, « Les porteurs d'eau du Caire », *BIFAO* 57, 1958, p. 194 notamment.

⁹³⁰ Pour ce rapprochement, cf. G. ANDREU, « Deux stèles de commissaires de police (*jmy-r ꜥnÚ*) de la Première Période Intermédiaire », *CRIPEL* 13, 1991, p. 20, n. 12.

⁹³¹ Trad. d'après D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 154-155 (x+8 : « Der Name lebte zwar noch, aber die Ziegel waren zerstört, (und) Erde hatte ihre Trinkstätte verschluckt ») ; cf. en revanche L. HABACHI, *op. cit.*, p. 36-37, h), qui traduit *swrt* par « sanctuary ».



déclare : *ink sfÚ k“ m swrit.f m mrwt nb.i* « Je suis quelqu'un qui abat le taureau dans ses abreuvoirs, comme mon maître (le) désire »⁹³².

Figure 29. Fragment de paroi, New York MMA 26.3.353c.

Tombe de la reine Néfrou (TT 319, MMA 31), XI^e dynastie (©MMA).

D'autres types de biens pouvaient intéresser la communauté locale, et faire le prestige du notable qui l'approvisionnait. Dans des circonstances difficiles comme la famine et les disettes, il était exceptionnel par exemple de pouvoir garantir à sa ville la fourniture annuelle en céréales. Ce geste qui contribuait à sustenter les habitants était donc mis en avant dans les récits biographiques, comme dans celui d'un *Ìr-nzt* de Dendara (début XI^e dynastie), lequel précise aussi le nombre de sacs de blé – quatre-cents – qu'il a donné à sa ville pendant chaque année de guerre contre Thinis⁹³³. En parallèle, le *smr w©ty* de Gebelein appelé *Ìq“-ib* exclame :

iw f“.n.(i) niwt tn r fr.s m it-ꜥm© rnpwt (...)

« J'ai approvisionné cette ville entière en blé de Haute Égypte pendant des années (...). »

(Stèle Londres BM 1671, l. 4 : J. POLOTSKY, « The Stela of Hekaib », *JEA* 16, 1930, p. 194-199 ; J. VANDIER, *Famine*, p. 107).

Le directeur des bouchers (*imy-r“ sfÚw*) originaire de Gebelein, *mrr*, affirme :

iw ≈pr.n dd.t(w) it-ꜥm© n niwt

« Il est arrivé que le blé de Haute Égypte fut donné⁹³⁴ à la ville. »

(Stèle Cracovie MNK-XI-999, l. 12 = E. DORET, *Verbal System*, p. 127, ex. 216).

Bien que la civilisation pharaonique ne semble pas développer initialement la notion d'évergétisme comme en Grèce et dans l'Égypte d'époque gréco-romaine,

⁹³² Stèle Londres BM 99 [EA 1203], l. 6 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 19, § 23.

⁹³³ Stèle Caire JdE 46048 de *Ìr-nzt*.

⁹³⁴ Pour cette lecture, cf. A. ROCCATI, *Litterature historique*, 1967, p. 70-71 ; puis M. LICHTHEIM, 1973, p. 87, et E. DORET, *Verbal System*, p. 126 ; *contra* W. SCHENKEL, *MHT*, p. 63.



cette idée était tout de même conceptualisée. Dans les récits biographiques, il n'était pas nécessaire d'évoquer dans le détail les gestes philanthropiques accomplis au bénéfice de la communauté pour signaler cette qualité du notable : les statuts de «*≈* capable, équipé » et *‡pss* « noble, riche » pour sa ville, ou une qualité comme *mn≈* « habile »⁹³⁵, traduit aussi « bienfaisant »⁹³⁶, pouvaient être mentionnés pour faire référence à ce type de mérite du notable dans le comportement vis-à-vis de sa localité. Dès lors, le roi Antef II, dresse un portrait de lui-même comme un homme de sa communauté – tant à l'échelle de sa ville que celle du royaume –, en ces termes :

‡pss.n.(i) ≈.n.(i) n niwt.(i) ©“.n.(i) m rn.(i) ≈t≈t t“ pn swf.n.(i) n s“.i
fs.[i ...]

« Je me suis enrichi et je me suis rendu utile à ma ville ; j'ai grandi mon renom à travers ce pays, que j'ai confié à mon propre fils [...]. »

(Stèle Caire CG 20512, 1.4 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 11, § 16)⁹³⁷.

Le rapport avec des groupes allochtones dans les localités

Il serait inexact de croire que les communautés locales étaient homogènes d'un point de vue ethnique et culturel. Bien qu'ils pouvaient vivre de chasse et d'élevage aux marges de la Vallée, des gens d'origine nubienne, et notamment des gens bilingues (©w), faisaient partie des communautés rurales dès l'Ancien Empire. La communauté de Gebelein est un cas topique de cette mixité. Ces hommes étaient inhumés en partie selon la tradition funéraire et commémorative des Égyptiens. Ils bénéficiaient de leurs stèles. Et leur origine exotique était mise en avant à travers

⁹³⁵ Cette idée est développée aussi plus tard, au Moyen Empire ; cf. stèle Londres BM EA 1628, 11 (J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 21 [Ie, Aa, 38] ; D. FRANKE, « The Good Shepherd Antef (Stela BM EA 1628) », *JEA* 93, 2007, p. 149-174).

⁹³⁶ D'après P. POSENER, *Littérature et politique*, p. 32, ce terme égyptien *mn≈* correspond, dans les textes ptolémaïques, à εὐεργέτης.

⁹³⁷ Sur ce passage, cf. P. VERNUS, « Études de philologie et de linguistique », *RdE* 35, 1984, p. 180 ; E. DORET, *Verbal System*, p. 136, ex. 235.



l'iconographie, qui accentuait les traits physiologiques et culturels nubiens de certains ; dans les textes, la mention de l'ethnique *nîs* « nubien » et les anthroponymes décelaient cette identité⁹³⁸. En parallèle, ils étaient considérés, vraisemblablement, comme un groupe à part entière de la communauté locale et étaient représentés dans les stèles des autres habitants de Gebelein à la manière de compagnons. L'iconographie des stèles de Gebelein nous apprend également que les Nubiens et les Égyptiens exerçaient, ensemble, les activités militaires.

Au-delà de Gebelein, certains *nîsyw* peuvent être considérés, aussi, comme des proches des communautés de la Vallée, avec qui il était préférable de garder un rapport de respect réciproque. Ainsi, le *imy-r* " *îmw-nÛr* « directeur des prophètes » *mrrî* de Dendara, dit, dans sa tombe, avoir été aimé par toute sa communauté, y compris par ce groupe de personnes :

ink mrry n iwnt mi-qd.s Ìssy n niwt.f mrry n sw"iwtyw nîsyw nw ≈"s(w)t
 « Je suis quelqu'un aimé par Dendera entière : loué par sa ville, aimé par les visiteurs et par les Nubiens des terres montagneuses. »

(Corniche fragmentaire MMA 98.4.3 = W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 8c ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 138-140)

Ce passage autobiographique est intéressant aussi pour une autre raison. Comme le suggère H.G. Fischer⁹³⁹, la mention des visiteurs (*sw"wtwyw*) témoigne de la tradition égyptienne d'offrir son hospitalité. Un passage de la biographie du gouverneur *it.(i)-ib.(i)* d'Assiout (X^e dyn.) semble refléter la même attention pour les voyageurs et les étrangers :

iy w≈ sfr Ìr mÛn Ìr rdt n.(i) i" w wnn.f mi s m pr.f snf ©Ì".(i) m mkt.f
 ©wt r t" [Ìr] gs.[f]

« Lorsque la nuit arrive, celui qui dort sur le chemin me rend grâce ; il est comme un homme dans sa maison ; (avec) la frayeur (que mon)

⁹³⁸ Cf. l'essai fondamental de H.G. FISCHER, « *The Nubian Mercenaries of Gebelein* », *Kush* 9, 1961, p. 44-80 ; voir en dernier lieu L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 526-530 notamment.

⁹³⁹ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 140, g).



armée (inspire) comme sa protection, (avec) le bétail sur la terre à [son] côté. »

(*Siut* III, l. 10-11)⁹⁴⁰.

Un autre fragment de la tombe de *mrri* pourrait faire allusion à une telle situation, où le notable met en avant son rôle de protecteur pour tous ceux qui le souhaitent :

⁹⁴⁰ Cf. l'analyse philologique de E. DORET, *Verbal System*, p. 156, ex. 275.



*inq msprt n t“ pn mi-*q*.f*

« Je suis un lieu d’amarrage⁹⁴¹ pour tout ce pays. »

(Corniche fragmentaire MMA 98.4.3 = W.M.Fl. PETRIE, *Dendereh*, pl. 8c ;
H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 138-140).

Or ce thème était développé de manière très différente selon les auteurs. Ainsi, durant une époque de troubles et de conflits, il est presque naturel de lire des propos comme ceux-ci :

iw ir.n.(i) pr.(i) m rwt n iy nb snf hrw n l“yt

« J’ai fait (de ma) maison un portail pour toute personne qui arrive⁹⁴²,
effrayé le jour du combat. »

(*Hatnub* Gr. 16, 1. 9)⁹⁴³.

Les gouverneurs des villes et le réseau administratif local

Les gouverneurs des villes étaient les personnes les plus à même de satisfaire les besoins de leur communauté. Dans l’autobiographie de *β*ty II d’Assiout (X^e dyn.), la réussite d’un tel fonctionnaire est décrite en ces termes :

*nfr w(y) ≈prt m h“y.k hr w(y) niwt βr.k wnt ꜥt“ m-*l*r-n rm^U ir.n.k st *l*r
tm“*

« Combien prospère ce qui est arrivé en ton temps ! Combien heureuse
la ville sous ton autorité ! Ce qui était difficile pour les gens, tu l’as fait
sans effort. »

⁹⁴¹ Pour la compréhension de  (formé vraisemblablement de *m* + *spr*), cf. F.Ll. GRIFFITH, dans W.M.Fl. PETRIE, *Dendereh*, p. 48 ; l’interprétation a été suivie par H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 140, qui le définit comme un hapax.

⁹⁴² Pour *iy nb*, cf. A. ROCCATI, « Note lessicali sulle biografie egiziane », *RSO* 47, 1972, p. 149-150.

⁹⁴³ Cette inscription décrit les actions militaires de *k“i* fils de *n^lri*, un potentat d’Hermopolis dont la datation n’est pas assurée. Certains auteurs pensent que ce notable lutte contre Montouhotep II, d’autres, comme W. Schenkel, attribuent ces batailles à des troubles survenus lors de la succession d’Amenemhat I^{er} ; cf. *inter alia* E. BROVARSKI, « Ahanakht of Deir el-Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 22 ; S. GIULIANI, « A New Proposal for the Interpretation of Hatnub Graffito n° 16 », *GM* 159, 1997, p. 53-59.



(Siut IV, 31-32)⁹⁴⁴.

Ce type d'énoncé, qui met en scène la satisfaction des gens d'Assiout, est sans doute représentatif des attentes de la société envers ces hommes de pouvoir⁹⁴⁵.

Le bien-être des villes était assuré par l'action de l'ensemble des notables locaux ; mais la souveraineté politique des principales agglomérations urbaines était centrée autour d'un potentat local, fonction qui était exercée, à partir de la VI^e dynastie et notamment à la Première Période intermédiaire, par la figure du *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »⁹⁴⁶.

Les titulatures et les autobiographiques de ces grands prêtres, qui recevaient leur fonction du roi, nous apprennent que la gestion des affaires du temple n'était par leur seule prérogative.

La gestion de la ville et de sa communauté était de leur ressort. La documentation provenant de Naqada/Qous est particulièrement instructive à ce propos : il s'agit de plusieurs stèles appartenant aux représentants de l'élite intermédiaire locale, des

⁹⁴⁴ Trad. d'après E. DORET, *op. cit.*, p. 163, ex. 296.

⁹⁴⁵ Ce rapport privilégié de la ville avec son gouverneur ne doit pas être attribuée à la distance de la Couronne par rapport aux communautés provinciales à la Première Période intermédiaire. Pour prendre l'exemple de *βty* II d'Assiout, le rôle de gouverneur n'est pas contraire au statut d'homme du roi, ainsi que *βty* II se définit dans d'autres passages de son inscription autobiographique.

⁹⁴⁶ Sur l'apparition du titre *imy-r* " *Ìmw-nÚr* et sa diffusion au III^e millénaire, cf. E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 187-190 – Nous ne traitons pas ici des *Ìq" w niwt* « chefs des villes/localités » car il s'agissait de responsables mineurs dans l'appareil administratif rural. Ils n'avaient pas un statut très élevé. Aucun d'eux ne semble appartenir aux membres de l'élite au pouvoir dans les provinces, ou du moins, aucun ne bénéficiaient d'un monument considérable (pour des exceptions, cf. J.C. MORENO GARCIA, « *Ḥq" w* "jefes, gobernadores" y élites rurales en el III milenio antes de Cristo. Reflexiones acerca de algunas estatuas del Imperio Antiguo », dans J. CERVELLO AUTUORI, A.J. QUEVEDO ALVAREZ, éd., *Ir a buscar leña. Estudios dedicados al Profesor Jesús López*, Aula Ægyptiaca Studia 3, Barcelone, 2001, p. 141-154). Ils étaient représentés, en revanche, dans les scènes de la vie quotidienne des tombes en tant que serviteurs du bénéficiaire du monument. Ils y jouent le rôle de responsables des unités rurales détenues par leur maître. Dans les scènes de recensement des biens, ils sont inspectés par des scribes et parfois punis et battus, ce qui signale clairement leur condition subalterne.



smrw w©ty « amis uniques » qui exerçaient des charges « civiles » dans l'appareil administratif, comme par exemple la fonction de *imy-r" sꜥr pr ©"* « directeur des étoffes du palais » ou *smsw wꜥrt* « aîné de l'atelier de charpentage ». Leurs autobiographies montrent que ces hommes envisageaient leur carrière sous l'autorité des *imyw-r" Ìmw-nÛr*, qu'ils considéraient leur chefs (*Ìq"*). Les missions (*wpt*) qu'ils accomplissaient et qu'ils relataient étaient définies sur la base des ordres provenant de ces hauts fonctionnaires locaux.

Nous répertorions cinq exemples de ces récits biographiques de notables subordonnés aux *imyw-r" Ìmw-nÛr* de Naqada/Qous. Ils datent environ de la IX^e dynastie. Dans la stèle d'un *smr w©ty, imy-r" sꜥr pr-©"*, *wr mdw ꜥm©* appelé *Ì"sy*, le notable s'inscrit dans la généalogie de trois gouverneurs successifs :

ink mry n nb.f Ìsy n Ìq"wf iw ir.n.(i) imy-r" sꜥr n iry-p©t Ì"ty-© imy-r" Ìm(w)-nÛr d"gi Ìn© s".f imy-r" Ìm(w)-nÛr ꜥꜥ{i} n(n) sp iwt ꜥt nb im.(i) iw m min ꜥr imy-r" Ìm(w)-nÛr ꜥty

« Je suis quelqu'un qui est aimé par son maître, loué par ses chefs. J'ai été directeur des étoffes pour le prince, le compte, le directeur des prophètes Dagi et (pour) son fils le directeur des prophètes Djef(i). Jamais n'est arrivée quelque chose (de mal) de ma part. Je suis aujourd'hui sous le directeur des prophètes Khety. »

(Stèle Caire CG 1649, l. 3-7 = *Urk. I*, 151-152 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 5-6, § 8 ; H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 65-67, pl. 17, doc. 18 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 1965, n° 19)⁹⁴⁷.

Une deuxième stèle mentionne, vraisemblablement, le même « directeur des prêtres » *ꜥꜥi* de l'exemple précédent. Il est dit que ce gouverneur possédait un palais, dans lequel le surplus de céréales était stocké. En particulier, le bénéficiaire du monument, le *ꜥry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *smsw pr* « aîné de la maison »

⁹⁴⁷ Cf. également le commentaire de M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 34-35, § 13.



snni, serviteur de *ffi*, se targue d'avoir organisé cette activité au bénéfice de la ville entière, dans le portail du palais du gouverneur *ffi*⁹⁴⁸.

Un *smr w©ty* appelé [*m*]*r*[*i*] (?), qui porte le titre de fonction *smsw w≈rt* « aîné de l'atelier de charpentage », affirme avoir travaillé pour un *imy-r" Ìmw-nÚr* de Naqada/Qous, dont le nom pourrait être encore celui de *ffi* (mais le nom n'est pas conservé en entier sur la stèle)⁹⁴⁹. Il dit avoir été envoyé en mission avec succès :

*iw ir.n.i dpt n iry-p©t imy-r" Ìm(w)-nÚr [(ff)]i (?) [...] [Ì]s.n.f w(i)
[Ìr.s...] tp-ꜥm© mlyt iy.k(wi) im m Ìtp*

« J'ai construit une barque pour le prince, le directeur des prêtres [Djéfi]i (?) [...] Il m'a lou[é] [pour cela...] au nord de la Haute Égypte, j'en suis revenu en paix (*scil.* sain et sauf)»,

(Stèle Turin Suppl. 1292, l. 2-5 = H.G. FISCHER, « Provincial Inscriptions of the Heracleopolitan Period », dans *id.*, *Varia Nova. Egyptian Studies III*, 1996, p. 82-83, fig. 3).

Sur la stèle d'un *smr w©ty* appelé *βnms*, il est question d'une mission de type administratif accomplie dans la localité voisine de *iw-ꜥnꜥn* (Khozam), par la volonté, encore, du « directeur des prêtres » *ffi*. La localité de *iw-ꜥnꜥn* était à l'extrémité méridionale de la province coptite, près de la frontière avec la province thébaine. Ici, le notable devait faire l'inventaire des biens qui subsistaient après une action de pillage ou de destruction qui semble avoir eu lieu dans cette ville (aurait-elle été détruite par Thèbes ?) :

*iw h"b.n w(i) imy-r" Ìtm(w)-nÚr ffi r ꜥnꜥn gm.n.(i) s(t) ≈b" grg.n.(i)
s(t) in.n.(i) Úst.s ip.n.(i) "ww n "wt nbt [...]*

« Le directeur des prophètes Djéfi m'a envoyé à Shenshen. Je l'ai trouvée ravagée. Je l'ai refondée. J'ai conduit son bétail. J'ai fait un inventaire de tout, dans toute son extension (?) [...]. »

⁹⁴⁸ Stèle Caire CG 20500 (pour le texte cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 6, § 9 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 31, doc. 20) ; cf. *infra* p. 614-615.

⁹⁴⁹ Au début de la ligne 4 on pourrait lire .



(Stèle Chicago OIM 12105, l. 3-8 = H.A. GARDINER, « A Stela of the Earlier Intermediate Period », *JEA* 8, 1922, p. 191-192, pl. 18 ; H.G. FISCHER, *Coptite*, p. 64-65, pl. 16, doc. 17)⁹⁵⁰.

Ce dernier document nous apprend que les *imyw-r* " *Ìmw-nÚr* pouvaient avoir, en tant que gouverneurs, une influence sur plusieurs localités au sein de leur province⁹⁵¹.

En tant que gouverneurs des communautés locales, les *imyw-r* " *Ìmw-nÚr* étaient aussi les promoteurs d'expéditions militaires. Ainsi, un *[smr] w@ty* de nom de *fgw/©n≈w* se décrit comme un soldat courageux (*qn*) et rapide (*sni*) ; il évoque les missions expéditionnaires auxquelles le directeur des prêtres *wsr* l'avait envoyé et d'où il était toujours revenu sain et sauf :

*ink qn mm qnw ink sin mm sin(w) iw h"b.n <n> (wi) imy-r" Ìtm(w)-
nÚr wsr m wpt nb iw iy.k(wi) m Ìtp*

« Je suis un brave parmi les braves, je suis un rapide parmi les rapides.
En toute mission où le directeur des prophètes Ouser m'a envoyé, je
suis revenu en paix. »

(Stèle Strasbourg 344, l. 4-7 = W. SPIEGELBERG, B. PÖRTNER, *Aegyptische Grabsteine und Denksteine aus süddeutschen Sammlungen I*, Straburg, 1902, p. 10, pl. 9, no. 14 ; H.G. FISCHER, *Coptite*, p. 62-64, pl. 16, doc. 16)⁹⁵².

À notre sens, ces témoignages explicitent la fonction politique des *imyw-r* " *Ìmw-nÚr*, qui n'étaient pas uniquement les intendants des temples mais avaient le rôle de chefs des localités. Des fonctionnaires exerçant des activités civiles disparates (par ex. la distribution de céréales au sein du palais local, des activités militaires, le

⁹⁵⁰ Pace J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 6, § 10, qui donne la province thébaine comme provenance. Pour une traduction et un commentaire philologique récent, cf. aussi L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 62-63.

⁹⁵¹ Il est possible que ce *ffi* ait exercé son autorité sur Khozam (*iw-#n#n*) – siège du nomarque héracléopolitain coptite sous la IX^e dynastie – après qu'elle fut détruite par les Thébains.

⁹⁵² Pour une autre traduction, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, 1965, p. 201-202, n° 308. Cf. également la traduction et le commentaire de M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 35-36, § 14.



recensement des biens fonciers de localités voisines, la gestion des tissus de la Résidence, etc.) les entouraient.

Catalogue des directeurs des prêtres

Ci-dessous nous dressons une liste des *imy-r“ Ìmw-nŪr* de la Première Période intermédiaire que nous avons pu relever. Avec ce catalogue, nous souhaitons en dernier ressort appréhender quels potentats locaux et villes jouissaient d’une véritable autonomie politique au sein des provinces.

I^{ERE} PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

Éléphantine

À la fin du III^e millénaire, aucune tombe de Qoubbet el-Hawa n’appartient à un *imy-r“ Ìmw-nŪr*. On remarque cependant que cette catégorie de fonctionnaires était présente dans l’appareil administratif local. Des pots funéraires (datés notamment de la fin de l’Ancien Empire) étaient offerts et inscrits au nom de ces personnalités ; et la présence de directeurs de prêtres à la Première Période intermédiaire, notamment la VIII^e dynastie, est attestée, si la datation est correcte, à travers les archives palatiales locales, où des *imyw-r“ Ìmw-nŪr* sont nommés plusieurs fois ou sont les interlocuteurs de lettres administratives⁹⁵³. Il est possible que ces notables aient été inhumés dans la nécropole placée sur l’île ou sur la rive orientale, plutôt que dans les tombes de la falaise occidentale.

⁹⁵³ Pour ces attestations, cf. E. EDEL, *Die Felsengräber* I, p. cxxvii ; on peut ajouter, à cette liste, un *imy-r“ Ìmw-nŪr* dont le nom ne se lit pas, mentionné sur la papyrus Torino Cat. 54002 à propos de terrains cultivés probablement dans le III^e nome de Haute Égypte (A. ROCCATI, « Una lettera inedita dell’Antico Regno », *JEA* 54, 1968, p. 14-22 ; cf. N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 179, doc. 97).



II^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

Edfou

IX^e dynastie

Un $\approx ww$, dont les titres *iry-p@t*, *l"ty-@*, *≈tmty bity*, *smr w@ty*, *lry-tp @" n wÚs-lr*, *imy-r" lmw-nÚr* sont conservés est un peu antérieur à *@n≈.ty.fy* de Moalla (cf. ci-dessous)⁹⁵⁴.

III^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

Moalla/Héfât

IX^e dynastie

Un *ltp* est mentionné dans la tombe de son fils *@n≈.ty.fy* ; il porte les titres de *[iry-p@t] l"ty-*, *imy-r" lmw-nÚr*, *lry-tp @" n n≈n*⁹⁵⁵.

Son fils *@n≈.ty.fy* hérite tant de la charge de *imy-r" lmw-nÚr* que de celle de nomarque de la III^e province de haute Égypte ; mais il devient aussi nomarque de la II^e province de Haute Égypte (*iry-p@t*, *l"ty-@*, *≈tmty bity*, *imy-r" lmw-nÚr*, *imy-r" m#@*, *imy-r" @w*, *imy-r" ≈"swt*, *lry-tp @" n wÚst-lr n≈n*)⁹⁵⁶. Le rôle primordial que ce notable joue dans les cultes, en rapport avec le dieu Hemen et sa ville, est mis en scène à travers des représentations de la tombe qui évoquent des fêtes nautiques⁹⁵⁷. Nous reviendrons plus bas sur les différentes fonctions de ce notable en tant qu'administrateur dans la région méridionale, c'est-à-dire dans les trois premières provinces de Haute Égypte.

⁹⁵⁴ M. ALLIOT, *Rapport sur les fouilles de Tell Edfou (1932)*, FIFAO 9/2, Le Caire, 1933, fig. 1. Pour la datation, nous suivons H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 149, n. 652 ; et E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1004, n. 68. *Contra* par exemple E. MARTIN-PARDEY, *Provinzialverwaltung*, p. 126-127 (VI^e/VIII^e dyn.).

⁹⁵⁵ J. VANDIER, *Moalla*, p. 14, 186-187.

⁹⁵⁶ *Ibid.*

⁹⁵⁷ Pour ces fêtes et le rôle du notable, cf. *infra* § 13.3.2.



IV^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

Gebelein/Soumenou

Env. IX^e dynastie

Un cercueil conservé au Musée de Turin et provenant de la nécropole de Gebelein appartient à un *ini*, qui est nomarque (*Ìry-tp* ©) et *imy-r*“ *Ìmw-nÚr m Ìwt-nÚr nt sbk nb s(w)mnw* « directeur des prêtres dans le temple de Sobek, maître de Soumenou »⁹⁵⁸. Ses titres de rang sont *≈tmty bity* et *smr w©ty*. La nécropole de Gebelein était occupée, semble-t-il, par des notables provenant de plusieurs villes ou localités limitrophes.

Tod

Deuxième moitié de la Première Période intermédiaire

Un *iry-p©t*, *imy-r*“ *Ìmw-nÚr*, *Ìry-s#t*“ *n ≈tmt #t*“[*t nÚr*], dont le nom n’est pas conservé, est attesté par un fragment de stèle ou d’architrave⁹⁵⁹.

Thèbes

IX^e dyn./début XI^e dynastie

Un *iry-p©t*, *Ìty-©*, *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* nommé *in-it.f* mentionné dans le récit biographique d’un *smr w©ty* « ami unique » appelé *Ìmgw* ; le monument de *Ìmgw* provient de la nécropole de Dra Abou el-Naga et a été acheté par Schiaparelli entre 1884 et 1885⁹⁶⁰. Par son style, la stèle est datable autour de la IX^e dynastie.

⁹⁵⁸ Cercueil Turin Suppl. 13.268 = E. BROVARSKI, « Two Monuments from Theban Nome », dans *Studies in honor of Georges R. Hughes*, SAOC 39, Chicago, 1976, p. 31-37, fig. 9.

⁹⁵⁹ L. POSTEL, « Fragments inédits du Moyen Empire à Tod », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists*, II, OLA 150, Leuven, Paris, Dudley, 2007, p. 1548, doc. H.107-111.

⁹⁶⁰ Stèle Florence 6380 = S. BOSTICCO, *Le stele egiziane*, p. 26-27, pl. 20, doc. 20 ; voir également W. SCHENKEL, *MHT*, p. 65, doc. 45. Pour la datation, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 39, n. 68.



Il est possible que ce *in-it.f* soit le même individu que le *in-it.f* homonyme ayant exercé aussi la fonction de nomarque thébain (peut-être que la charge de nomarque marque une deuxième étape de sa carrière)⁹⁶¹. Sur sa stèle fausse-porte, ce dernier porte le titre *imy-r“ Ìmw-nÚr* placé à la fin de sa titulature ; son rang éminent (*iry-p©t, Ì“ty-©*), sa fonction de nomarque thébain (*Ìry-tp ©“ n w“st*) et son influence dans le Sud comme agent royal (*mÌ-ib n nswt, imy-r“ ©“ g“w rsy, iwn ©“, s©n≈ t“wy.f* « homme de confiance du roi, directeur de la passe méridionale, grand pilier, celui qui fait vivre ses deux terres/rives ») sont misent en exergue.

La stèle du *imy-r“ Ìmw-nÚr* appelé *rÌw(y)* est datable du tournant de la IX^e par son style (**fig. 30**) ; elle a été trouvée dans la nécropole d’El-Tarif, ce qui implique une datation ancienne de ce monument dans l’histoire du royaume thébain⁹⁶². Le titre de rang de *rÌw(y)* est *smr w©ty*. Il déclare, dans son récit, avoir approvisionné le temple d’Amon avec des champs⁹⁶³ ; affirme être le gardien de troupeaux⁹⁶⁴ ; il termine son discours en évoquant son rôle de ritualiste comme joueur de sistre⁹⁶⁵.

Figure 30. Stèle Manchester 5052 du directeur des prêtres *rÌw(y)* de Thèbes (©Manchester Museum).

XI^e dynastie

⁹⁶¹ Caire CG 20009 (= H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 200, fig. 39 ; cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 64-65, doc. 43 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 36-37, doc. 15).

⁹⁶² Stèle Manchester 5052 = W.M.F. PETRIE, *Qurneh*, p. 17, pl. 10 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 29-30, doc. 18 ; M. ULLMANN, « Thebes : Origins of a Ritual Landscape », dans P.F. DORMAN, B.M. BRYAN, éd., *Sacred Space and Sacred Function in Ancient Thebes*, SAOC 61, Chicago 2007, p. 3-4, 13, fig. 2.1 ; R. LANDGRAFOVA, *It is My Good Name*, p. 61, doc 21.

⁹⁶³ Sur ce passage, cf. *infra* § 14.4.1.

⁹⁶⁴ Sur ce passage, cf. *infra* §14.4.2.

⁹⁶⁵ Sur son rôle de ritualiste, cf. *infra* § 13.3.3.



À une époque indéterminée, lorsque commence l'expansion de Thèbes, le potentat local, *in-it.f* ©, ne porte plus le titre de *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres ». Du moins, on peut affirmer que ce titre n'était pas conçu comme principal par ses contemporains, car il n'était pas évoqué dans la titulature des monuments qui portent son nom. En revanche, ce *in-it.f* © se prévaut d'un titre nouveau, *Ìry-tp* © " *n ꜥm* © « grand supérieur de Haute Égypte », qui est une variante du titre de nomarque, et sert à énoncer l'autorité qu'il a acquise dans les provinces méridionales. Le titre est évoqué sur la stèle d'un *imy-r* " *mꜥ* © « directeur de troupes » homonyme, *in-it.f*, lequel dit avoir été envoyé en mission par le *iry-p* © *t*, *Ì"ty*-© et *Ìry-tp* © " *n ꜥm* © afin de rencontrer les chefs (*Ìq*"*w*) d'autres localités de Haute et Basse Égypte, au nord et au sud, en quête probablement d'alliés⁹⁶⁶. Ici, le potentat thébain porte encore le nom d'*in-it.f*. Il est nommé *in-it.f* © " peut-être après ses conquêtes les plus importantes : c'est sur une stèle de Dendara, qu'un *Ìry-tp* © " *n ꜥm* © « grand supérieur de Haute Égypte » *in-it.f* © " est mentionné. Il exerce son autorité sur cette ville au nord de Thèbes. D'après le texte, il semble avoir donné des ordres, en même temps qu'un *Ìm-nÚr* *Ìwt-Ìr nbt iwnt* « prêtre d'Hathor, maîtresse de Dendara », à des officiers locaux⁹⁶⁷.

Le *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *Ì"ty*-© *m pr mnÚw* « comte du domaine de Montou » (d'Armant ?) *in-it.f* fils de *myt*, est attesté par trois stèles qu'on date de l'époque de Montouhotep II⁹⁶⁸. Il évoque ses prérogatives d'initié, en

⁹⁶⁶ Stèle Strasbourg 345 + Florence 7595 = H.G. FISCHER, *Egyptian Studies III Varia Nova*. New York, 1996, p. 83-90 ; R. LANDGRAFOVA, *It is My Good Name*, p. 2-3, doc. 1. Sur cette stèle et son récit historique, cf. *supra* § 9.3. à propos du rôle d'envoyé ou ambassadeur.

⁹⁶⁷ Stèle Caire TR 11/5/18/17 = H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 129, pl. 29.

⁹⁶⁸ Stèles Berlin Ägyptisches Museum 1327 (J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 44-45, doc. 31 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 230-231, doc. 377 ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 32-34, doc. 11) ; Londres BM 1144 (J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 47-48, § 33 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 234-235, doc. 379 ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 36-38, doc. 12) ; Copenhague AEIN 891 (J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 45-46, § 32 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 231-234, doc. 378 ; R. LANDGRAFOVA,



tant qu'officiant, et sa participation aux rites dans le temple et dans les célébrations publiques ; il mentionne également son projet de restauration de la tombe d'un haut personnage local, d'où proviennent probablement ses monuments inscrits⁹⁶⁹. Ses titres de rang sont les plus élevés (*iry-p©t*, *l"ty-©*).

V^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

Coptos/Khozam

Une même lignée de *imyw-r" Ìmw-nÚr* de Min originaires de Coptos, le chef-lieu provincial, est attestée tout au long de la fin du III^e millénaire, c'est-à-dire de la fin de la VI^e dynastie à la IX^e dynastie⁹⁷⁰. Il s'agit des *imyw-r" ꜥm©* « directeurs de Haute Égypte » suivants :

- *idi* (VI^e-VIII^e dyn. ?) ;
- son fils *ꜥm"i* (VIII^e dyn.)⁹⁷¹ ;
- son fils *idi* (VIII^e-IX^e dyn.)⁹⁷² ;
- *wsr* (VIII^e-IX^e dyn.)⁹⁷³ ;
- *Ú"wtý-(iqr)* (IX^e dyn.)⁹⁷⁴ [?].

Le vizir *ꜥm"i* hérite peut-être sa charge de *imy-r" Ìmw-nÚr* de son père, qui pourrait être le *l"ty-©*, *imy-r" ꜥm©* et *imy-r" Ìmw-nÚr* de Coptos appelé *idi*, auquel Pépy II adresse au moins un décret⁹⁷⁵.

op. cit., p. 40-42, doc. 13). Cf. L. MORENZ, « Besondere Zeichen aus der späten XI. Dynastie: zu den Inschriften des Antef, Sohn der Myt », *SAK* 25, 1998, p. 237-249.

⁹⁶⁹ Sur les restaurations, cf. *infra* 18.2.2.

⁹⁷⁰ Le dossier a été dernièrement réuni par M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of the ꜥm"j*, p. 25-28, 179-213. Pour plus de précisions historiques, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 101-102, 104.

⁹⁷¹ Voir notamment E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 141, 2014, doc. 68-71.

⁹⁷² Voir notamment *ibid.*, doc. 52-54.

⁹⁷³ Voir notamment *ibid.*, doc. 57-58 ; et avec aussi le bloc QM n° 186 = M.F. MOSTAFA, *op. cit.*, p. 101-102, fig. 17.

⁹⁷⁴ Voir notamment E. BROVARSKI, *op. cit.*, doc. 74-78.

⁹⁷⁵ Décret Coptos G = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 128-136, fig. 10.



Les décrets royaux de Coptos de la VIII^e dynastie évoquent le rapport étroit établi entre ꜥm“i et la gestion du temple de Min et des biens de cette institution. Le titre *sm“ mnw* « stoliste de Min » est porté tant par ꜥm“i et son fils *idi* sous la VIII^e dynastie, que par *Ú“wty(-iqr)* sous la IX^e dynastie. Cette charge est celle de prêtres en chef. Leur titre *it nÚr* « père du dieu » pourrait aussi être lié à ce rôle qu’ils jouaient dans le culte de Min⁹⁷⁶.

Il est important de signaler que *wsr* et *Ú“wty(-iqr)* ont été inhumés près de Khozam⁹⁷⁷, c’est-à-dire dans une nécropole distante de Kôm el-Koffar, qui était l’ancienne nécropole de Coptos. Kôm el-Koffar est donc le lieu d’inhumation des *imy-r“ Ìmw-nÚr* de la VIII^e dynastie ; Khozam est celui de leurs homologues de la IX^e dynastie.

Or le titre *imy-r“ Ìmw-nÚr* n’est pas attesté pour le successeur d’*wsr*, c’est-à-dire *Ú“wty(-iqr)* ; mais il est vraisemblable que le titre était peut-être inscrit après celui de *imy-r“ ꜥm©* « directeur des Haute Égypte » dans le jambage de gauche de sa stèle fausse-porte (fragmentaire), comme c’est le cas sur le monument d’*wsr*.

Le fonction de *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte » était associée à tous ces dignitaires, mais cela représentait sans doute une deuxième phase de leur carrière. Il est certain, par exemple, que le titre *imy-r“ ꜥm©* a été attribué à *idi* lorsqu’il était déjà *imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁷⁸. Or, ꜥm“i et son fils *idi* ont acquis aussi le statut de vizir (VIII^e dyn.), tandis que *wsr* a été le premier nomarque de la province coptite sous la IX^e dynastie (cf. plus bas).

Les titres de rang *iry-p©t* et *Ì“ty-©* traduisent le statut éminent de cette lignée de notables, statut gardé pour une très longue période.

⁹⁷⁶ Sur les titres *sm“ mnw* et *it nÚr* de ces *imy-r“ Ìmw-nÚr* de Coptos, cf. *infra* § 13.1.3.

⁹⁷⁷ Ce *Ú“wty* de la IX^e dynastie est distingué du *Ú“wty-iqr* attesté dans les inscriptions Ouadi Hammamat 147, 149 et 152 par certains auteurs ; cf. par exemple H.G. Fischer, « A New Sixth Dynasty Inscription from Naqada », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 188, n. 27.

⁹⁷⁸ Décret Coptos O = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 178 et seq., fig. 19.



Naqada/Qous

L'élite de Qous, ville dont le dieu local était Nebshema (litt. *nb-ꜥm* « Maître-de-Haute-Égypte »), avait sa nécropole sur la rive occidentale du Nil, à Naqada⁹⁷⁹. Deux monuments (ici n° i et ii) ayant appartenu à des *imyw-rꜥ ðmw-nÚr*, puis environ cinq stèles de notables qui mentionnent le nom de leur supérieur, textes que nous avons cités plus haut, sont tous des éléments qui permettent de connaître l'identité des *imyw-rꜥ ðmw-nÚr* de cette ville, et d'en établir la succession chronologique⁹⁸⁰. Cependant, les noms de ces grands dignitaires sont parfois similaires (par ex. la présence du *jod* à la fin de l'anthroponyme pourrait ne pas être une notation fixe) et parfois le nom n'est pas conservé dans l'inscription, ce qui rend malaisé d'établir une liste définitive. L'étude de cette documentation a été assurée par H.G. Fischer⁹⁸¹. Celui-ci conclut que les monuments appartenant aux *imyw-rꜥ ðmw-nÚr* sont datables de la période qui suit la VI^e et de la VIII^e dynastie ; en revanche, les monuments des membres de l'entourage palatin de Qous qui mentionnent les *imyw-rꜥ ðmw-nÚr* datent plutôt de la IX^e dynastie⁹⁸².

FIN VI^E/VIII^E DYN.

i) *ꜥtti : [...] imy-rꜥ ꜥntyw-ꜥ prꜥ, smr wꜥty, ꜥry-ðb, imy-rꜥ ðmw-nÚr, ðry-s[ꜥtꜥ
...] ; imy-rꜥ ðmw-nÚr nb-ꜥm*⁹⁸³.

⁹⁷⁹ Sur la place de cette localité dans la géographie coptite, cf. J. YOYOTTE, « Le nome de Coptos durant la Première Période Intermédiaire », *Or* 35, 1966, p. 52.

⁹⁸⁰ Notamment grâce à la stèle de *Ì'si* Caire CG 1649 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 65-67, pl. 17, doc. 18. ; cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 5-6, § 8 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 19 ; *Urk.* I, p. 151-152) qui mentionne trois notables en succession chronologique (*dꜥgi*, son fils *ff* et *ꜥty*).

⁹⁸¹ H.G. FISCHER, *Inscriptions from the Coptite Nome : Dynasties VI-XI*, AnOr 40, Roma, 1964 ; *id.*, « A New Sixth Dynasty Inscription from Naqada », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, p. 181-188.

⁹⁸² La chronologie a été précisée en dernier lieu par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 36, n. 62.

⁹⁸³ Les fragments de son architrave ont été étudiés ensemble par H.G. FISCHER, « A New Sixth Dynasty Inscription from Naqada », *loc. cit.*



ii) *ffi* : \approx *tmty-bity, smr w@ty, βry-Ìb, imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁸⁴ ; il est probablement le fils aîné de *βtti*⁹⁸⁵.

ENV. IX^E DYN.

iii) *d“gi* : *iry-p@t, Ì“ty-©, imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁸⁶.

iv) *ff*, fils de *f“gi* : *imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁸⁷.

v) *βty* : *imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁸⁸

vi) *ffi* : *Ì“ty-©, imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁸⁹ ; il pourrait être le même *ff*, fils de *d“gi* (n° iv).

vii) anonyme (le nom est lacunaire) : *iry-p@t, imy-r“ Ìmw-nÚr*, il envoie son charpentier dans le nord de la Haute Égypte, en mission⁹⁹⁰.

viii) *wsr* : *imy-r“ Ìmw-nÚr*⁹⁹¹.

VI^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

Dendara (*iwnt*)

⁹⁸⁴ Stèle Seattle Art Museum 11.11 = *id.*, *Coptite Nome* ; E. TEETER, *Egyptian Art in the Collection of the Seattle Art Museum*, 1988, p. 8, doc. 3 ; H.G. FISCHER, « A New Sixth Dynasty Inscription from Naqada », dans *Hommages Jean Leclant*, I, p. 182-183, 188.

⁹⁸⁵ D’après *id.*, *Coptite Nome*, p. 27.

⁹⁸⁶ Mentionné dans les stèles de *Ì“si* (Caire CG 1649, l. 4 ; voir la note plus haut) ;

⁹⁸⁷ Mentionné dans la stèle de *Ì“si* (Caire CG 1649, l. 5 ; voir la note ci-dessus) ;

⁹⁸⁸ Mentionné dans la stèle de *Ì“si* (Caire CG 1649, l. 7 ; voir la note ci-dessus) ;

⁹⁸⁹ Mentionné dans la stèle de *snni* Caire CG 20500, l. 3-4 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 67-68, pl. 18, doc. 19 ; cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 6, § 9 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 31, doc. 31 ; M. LICHTHEIM, *Ancien Egyptian Literature*, I, p. 89-90) ; il ne porte pas le titre de rang *Ì“ty-©* dans la stèle de *βnmw* qui est envoyée à (*iw*)- \neq *n* \neq *n* (stèle Chicago OIM 12105, l. 3 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 64-64, pl. 16, doc. 17).

⁹⁹⁰ Ce grand-prêtre est mentionné dans la stèle de l’aîné des ateliers de charpentage (*smsw w≈rt*) [*m*]*r*[*i*], Turin Suppl. 1292 (= H.G. FISCHER, « Provincial Inscriptions of the Heracleopolitan Period », dans *id.*, *Varia Nova. Egyptian Studies* III, 1996, p. 82-83, fig. 3).

⁹⁹¹ Mentionné dans la stèle de *fgw/©n≈w* Strasbourg 344, l. 6-7 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 62-64, pl. 16, doc. 16).



Les premiers potentats qui sont datables du début de la Première Période intermédiaire détiennent tant la charge de *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* que celle de nomarque, il s’agit de :

- i) *n(y)-ibw-nswt*, lequel est mentionné sur la stèle de son fils *mrri*, qui lui succède en tant que *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » (cf. ci-dessous n° iii) ; il est signalé comme *Ì“ty-©*, puis nomarque, et directeur du clergé (*imy-r*“ *Ìmw-nÚr*) et donc prêtre-lecteur (*βry-Ìb*), responsable de la garde-robe et du bétail divin (*Ìry-tp f“t* et *mniw Úntt*)⁹⁹² ; il est probablement le bénéficiaire de la tombe n° 770 de Dendara⁹⁹³, dignitaire qui porte, entre autres, les titres de *Ìry-sꜥt“ n mdt nb(t) ꜥt“t innt r sp“t* « préposé aux secrets de tout mot confidentiel qui est apporté à la province » ; est responsable d’un domaine de la Couronne (*Ìq“ hwt*) ; gère les affaires judiciaires (*Ìry-sꜥt“ n wf© mdw*) et se dit *rs tp r wft srw* « attentif à propos de ce que les responsables ordonnent » ; gère les affaires économiques du temple en tant que *Ìry-sꜥt“ n ≈tmt-nÚr* « préposé aux secrets des choses scellées du dieu »⁹⁹⁴ ;
- ii) *ꜥn-sÚi*, lequel est mentionné sur la stèle de son intendant des ateliers (*imy-r*“ *prw ꜥn©*) *nfr-sꜥm-ppy/snni* ; les titres qui sont conservés dans sa titulature évoquent son rôle de responsable du clergé (*imy-r*“ *Ìmw-nÚr*) et du bétail sacré (*mniw Úntt*) ; son rang est éminent (*iry-p©t*)⁹⁹⁵.

Sous la IX^e dynastie, lorsque le nomarque ©*b-ìlw*, qui était originaire d’Abydos mais fut inhumé à Dendara, exerçait son autorité sur les VI^e, VII^e et VIII^e provinces de Haute Égypte (cf. *infra* sur les nomarques), les potentats locaux commencèrent à détenir seulement la charge de *imy-r*“ *Ìmw-nÚr*. Ensuite, sous la domination

⁹⁹² H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 142.

⁹⁹³ Cette hypothèse est soutenue notamment par E. BROVARSKI, *Naga ed-Deir in the First Intermediate Period*, p. 30-31 du chapitre 2 (sous presse).

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p. 113-114.

⁹⁹⁵ *Ibid.*, p. 120.



thébaine (XI^e dyn.), pendant le conflit avec Héracléopolis (X^e dyn.), la province de Dendara n'a plus eu peut-être de nomarques, et le seul titre *imy-r* " *Ìmw-nÚr* définissait les chefs locaux. Les notables en question sont les suivants :

- iii) *mrrri*, fils du nomarque *n(y)-ibw-nswt*, son mastaba est riche en inscriptions autobiographiques ; y est fait mention de son père, comme modèle dans l'administration économique ; *mrrri* se représente comme parfait héritier dans la gestion de sa maison ; il évoque aussi son bon rapport avec les gens de sa communauté, composée, entre autres, de gens semi-nomades et d'étrangers⁹⁹⁶ ; ses titres de fonction sont tous en rapport avec l'administration du domaine du temple (*mniw Úntt* « berger du bétail », *Ìry-tp f't n Ìwt-Ìr nb iwnt* « supérieur de la garde-robe d'Hathor, maîtresse de Dendara », *Ìry-sꜥt" n pr dw"t, Ìry-sꜥt" n mdw-nÚr* « préposé aux secrets de la maison du matin », *Ìry-sꜥt" n ~tmt-nÚr* « préposé aux secrets des choses scellées du dieu ») ; les titres de rang sont *Ì"ty-©, ~tmty bity, smr w©ty, ßry-Ìb*⁹⁹⁷.
- iv) *idw/wl"i* : bénéficiaire d'un monument avec plusieurs éléments épigraphiés, il est un *iry-p©t, Ì"ty-©, ~tmty bity, smr w©ty, imy-r* " *Ìmw-nÚr* et responsable du bétail divin (*mniw Úntt*)⁹⁹⁸.
- v) *mrr*, bénéficiaire d'une stèle où sont écrits les titres *iry-p©t, Ì"ty-©, ~tmty bity, smr w©ty, imy-r* " *Ìmw-nÚr*⁹⁹⁹.
- vi) *ini-iqr*, attesté sur l'inscription d'un miroir, son titre de fonction est précédé par celui de rang *Ì"ty-©*¹⁰⁰⁰.
- vii) *idi*, attesté sur un fragment de stèle (inérite) qui est datable environ de l'époque d'Antef III ou du début du règne de Montouhotep II au plus tard

⁹⁹⁶ Sur le passage en question, cf. *supra* p. 311, dans ce chapitre, sur le rapport avec des groupes allochtones dans les localités.

⁹⁹⁷ W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 8 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 136.

⁹⁹⁸ W.M.FI. PETRIE, *op. cit.*, pl. 10, 11b ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 153.

⁹⁹⁹ W.M.FI. PETRIE, *op. cit.*, pl. 18 ; H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 178, pl. 12.

¹⁰⁰⁰ H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 178.



(fig. 31)¹⁰⁰¹ ; seul le titre de fonction *imy-r“ Ìmw-nÚr* est conservé ; les titres de rang *iry-p©t* et *[l“ty]-©* sont encore lisibles ; ce notable se prévaut d’un rapport privilégié avec les dieux mais exprime ce lien à travers l’expression *it nÚr mry.f* « père du dieu, son aimé »¹⁰⁰². Cette épithète évoque d’habitude un lien étroit établis avec la famille royale – sans pourtant désigner le fondateur d’une dynastie comme il est souvent dit –, nous avançons donc l’hypothèse que ce dignitaire fut le père, ou un ascendant proche, d’une princesse thébaine originaire de Dendara (probablement *nfrw-k“yt* de la stèle Caire CG 20543).

Figure 31. Stèle inédite Caire TR 26/3/48/1, CG 20828, du directeur des prêtres *idi*, Dendara, XI^e dyn.

(© Griffith Institute).

VII^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

Hou (*pr-bnw*)

Nous constatons la présence d’une lignée de trois *imyw-r“ Ìmw-nÚr* attachés au culte de l’oiseau-*bnw* – le phénix – à la Première Période intermédiaire. Il s’agit de :

- i) *d≈w : smr w©ty, imy-r“ Ìmw-nÚr*¹⁰⁰³ ;
- ii) son fils *l“gi lry-ib/s-n-bnw : smr w©ty, imy-r“ Ìmw-nÚr*¹⁰⁰⁴ ;

¹⁰⁰¹ Stèle Caire TR 26.3.48.1. Le monument devait être publié par J.J. Clère dans son volume du Catalogue général du Musée du Caire, sous le n° CG 20828.

¹⁰⁰² Nous ne croyons pas que la série de titres de rang *iry-p©t* et *[l“ty]-©*, suivie par l’épithète [...] *m st it.(i)* « dans la place de (mon) père », fasse référence à une autre personne. Selon nous, la séquence *imy-r“ Ìmw-nÚr [...] it nÚr mry.f im“≈ idi*, qui suit l’épithète [...] *m st it.(i)*, n’indique pas le nom et les titres d’un *idi* qui serait le père du bénéficiaire de la stèle et dont le nom ne serait pas conservé.

¹⁰⁰³ Stèle Louvre C 300 = H.G. FISCHER, *Egyptian Studies I. Varia*, New York, 1976, p. 88, fig. 8, *id.*, « A Parental Link Between Two Thinite Stelae of the Heracleopolitan Period », *BES* 9, 1987/1988, p. 15-18, fig. 1-2.

¹⁰⁰⁴ Stèle Londres BM EA 1486 = *HTES*, pl. 52 ; H.G. FISCHER, *op. cit.*, fig. 3. Il ne porte pas de titre *lq“ lwt* en début de titulature (*contra* H.G. FISCHER, *loc. cit.*) : nous lisons *lwt-nÚr* (), le temple,



iii) et *bnw-iww*, le fils aîné de ce dernier : [... *Ìjry-sꜥt*“ *n* *≈tmt-nÛr* ; *βry-tp nswt pr* ©“, *imy-r*“ *Ìmw-nÛr*¹⁰⁰⁵.

Le rapport de ces *imyw-r*“ *Ìmw-nÛr* avec le phénix est assuré par les noms théophores qui caractérisent les anthroponymes de cette famille. Le femme de *d≈w*, figurée sur la stèle de ce dernier, s'appelle *bnw-m*“.s (𓂏𓂛𓂛𓂛), c'est-à-dire « Qu'elle-voit-l'oiseau-bénou ». Or l'action de voir la divinité est topique de la piété égyptienne.

Le beau nom de *Ìgi Ìry-ib* signifie « L'homme-de-l'oiseau-bénou » (𓂏𓂛𓂛𓂛). Il résulte d'une construction caractéristique des noms théophores pour indiquer le fait d'être le serviteur d'une divinité donnée. On retrouve le même nom au féminin, *st-nt-bnw* « La-femme-de-l'oiseau-bénou », sur la stèle appartenue à deux femmes, stèle qui pourrait provenir aussi du VII^e nome, bien que E. Brovarski rapproche stylistiquement ce monuments aux ateliers d'Abydos/Thisis¹⁰⁰⁶.

Le nom du fils aîné de *Ìgi Ìry-ib*, écrit 𓂏𓂛𓂛𓂛 dans la stèle conservée à Londres, et 𓂏𓂛𓂛𓂛 sur la sienne conservée à Berlin, signifie « L'oiseau-bénou-est-arrivé » : il s'agit encore d'une construction anthroponymique récurrent dans les noms théophores¹⁰⁰⁷.

d'où sortent les offrandes journalières. Ce dignitaire est représenté également dans la stèle du père *d≈w*.

¹⁰⁰⁵ Stèle Berlin 14333 = *ÄIB* I, 121. Il est représenté également dans la stèle du père *Ìgi Ìry-ib*.

¹⁰⁰⁶ Stèle vue sur le marché de l'art à Melbourne par W.K. Simpson ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 758-760, fig. 152.

¹⁰⁰⁷ Sur la construction des noms théophores de la fin du III^e millénaire, cf. K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen des Alten Reiches*, p. 107-113 ; Y. GOURDON, « Nommer les hommes d'après les dieux : expression de la piété personnelle dans l'Égypte du III^e millénaire », dans Y. GOURDON, Å. ENGSHEDEN, éd., *Études d'onomastique égyptienne: méthodologie et nouvelles approches*, RAPH 38, Le Caire, 2016, p. 235-252 ; *id.*, « Louer les dieux, les rois et les saints dans les noms de personnes au III^e millénaire », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, éd., *L'individu dans la religion égyptienne*, ENIM 16, Montpellier, 2017, p. 103-117.



Les stèles de ces notables ont été datées par H.G. Fischer¹⁰⁰⁸ et E. Brovarski¹⁰⁰⁹. Mais les deux savants ont attribué leur provenance à la nécropole d'Abydos ou de Thinis (VIII^e province de Haute Égypte) en raison des affinités stylistiques qu'elles ont avec certains monuments provenant de ces localités. Selon E. Brovarski, cela permet d'identifier Abydos comme le lieu d'origine du culte du phénix¹⁰¹⁰. Or, nous préférons croire que les *imyw-r* " *Ìmw-nÛr* liés à cette divinité étaient installés dans la VII^e province de Haute Égypte et qu'ils aient profité des ateliers de la province voisine – la VIII^e province de Haute Égypte – pour commanditer la décoration de leurs monuments. Il est aussi possible que les mêmes artistes-artisans étaient en activité dans ces deux provinces voisines.

En ce qui concerne l'origine de ce culte, il est important de tenir compte du fait que le phénix n'était pas l'objet d'un culte à Héliopolis, comme on l'a dit, mais dans la VII^e province de Haute Égypte, où le toponyme *pr-bnw* « La-maison-du-phénix » est attesté à partir du Moyen Empire, et devient plus tard *Ìwt-bnw* « Le-chateau-du-phénix »¹⁰¹¹. Dans ses travaux sur la géographie religieuse de la province diospolite,

¹⁰⁰⁸ H.G. FISCHER, « A Parental Link Between Two Thinite Stelae of the Heracleopolitan Period », *BES* 9, 1987/1988, p. 15-23.

¹⁰⁰⁹ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 759.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*

¹⁰¹¹ Sur les lieux de culte du VII^e nome de Haute Égypte, cf. Ph. COLLOMBERT, *Hout-Sekhem et le septième nome de haute-Egypte : recherches de géographie religieuse*, mémoire inédit, EPHE V^e section, Paris, 1994 ; *id.*, « The Gods of Hut-Sekhem and the Seventh Nome of Upper Egypt », dans C. EYRE, éd., *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Leuven, 1998, p. 289-294 ; *id.*, « Rapport préliminaire sur la première campagne de l'Université de Genève à Hou (juillet 2009) », *BSEG* 28, 2009-2010, p. 15-33. Selon E. BROVARSKI, *loc. cit.*, la première attestation du toponyme *Ìwt-bnw* est dans la légende d'une danseuse représentée dans une tombe de la nécropole de Qasr el-Sayad/Hamra Dom de la fin de l'Ancien Empire (pour la scène, cf. T. SÄVE-SÖDERBERG, *The Old Kingdom Cemetery at Hamra Dom (El-Qasr Wa Es-Saiyad)*, Stockholm, 1994, pl. 8). Selon nous, il s'agit en revanche de l'anthroponyme théophore " *Ìwt[Ìr]* mentionnant la déesse Hathor (voir également *PN* I, 3, 3, qui datait l'attestation du Moyen Empire ; et dernièrement K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen des Alten Reiches*, p. 205, § 38). Dans l'inscription de Qasr el-Sayad/Hamra Dom, le signe ○ écrit au-dessous des pattes de l'oiseau ne doit pas être compris comme le déterminatif de la ville ☉ (*pace* T. SÄVE-SÖDERBERG, *op. cit.*, p. 31) car il correspond sans doute à



Ph. Collombert précise que la localité *pr-bnw* n'était pas loin de la moderne ville de Hou, et que probablement elle était placée précisément en aval du Nil par rapport à cette dernière, donc dans la direction d'Abydos¹⁰¹². Or un toponyme d'un domaine funéraire mentionné sur une tombe de Saqqara de la VI^e dynastie témoigne de l'existence d'une entité divine oiseau-*bénou* déjà à l'Ancien Empire¹⁰¹³. Jusqu'à récemment, le culte de cette divinité, impliquant l'activité d'un clergé, n'était envisagé qu'à partir du Nouvel Empire. Enfin, la lignée de *imyw-r" Ìmw-nÚr* que nous avons relevé représente le premier témoignage de l'ancienneté de ce culte et de ses grands-prêtres.

Quant à leur rang, les premiers deux *imyw-r" Ìmw-nÚr* détenaient le titre de *smr w©ty* « ami unique ». En revanche, dans le cas de *bnw-iww*, aucun n'est conservé. Cependant, son titre [... Ì]ry-s#t" n ≈tmt-nÚr « [pré]posé aux secrets des choses scellées divines » est caractéristique des chefs du clergé contemporains¹⁰¹⁴.

VIII^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

Thinis (*Úni*)

Les premiers notables qui sont connus pour avoir été responsables de Thinis, et de son temple, ont été inhumés dans les nécropoles de la Résidence à la fin de la VI^e dynastie ou après. Ils sont nomarques et directeurs du clergé d'Onouris :

- *ggi*, connu par une stèle fausse-porte et par plusieurs statues ; il est un *Ìry-tp ©" n t"-wr* « nomarque de la VIII^e province de Haute Égypte », *imyw-r" Ìmw-nÚr n in-Ìrt*

⊙. Ce dernier signe est souvent associé à celui de l'oiseau () pour écrire "≈ dans la paléographie de la fin du III^e millénaire et celle postérieure, cf. J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, p. 10.

¹⁰¹² *id.*, « Rapport préliminaire sur la première campagne de l'Université de Genève à Hou (juillet 2009) », *BSEG* 28, 2009-2010, p. 15-33

¹⁰¹³ Le toponyme en question est *mr-bnw-©n≈-tti* « L'oiseau-*bénou*-désire-que-Téti-vive » (mastaba de *młw*, cf. H. JACQUET-GORDON, *Les noms des domaines funéraires sous l'Ancien Empire égyptien*, BdE 34, Le Caire, 1962, p. 422, n° 11).

¹⁰¹⁴ Sur ce titre en rapport avec l'économie du temple, cf. *infra* § 14.3.2.



« directeur des prêtres d'Onouris » et *mniw kmt* « gardien des troupeaux noirs (du dieu Onouris)¹⁰¹⁵ ;

- *≈w-b“w*, connu par une stèle-maison qui a été découverte dans la nécropole autour de la pyramide de la reine Oudjebten (Pépy II)¹⁰¹⁶ ; il est *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *Ìry-tp ©“ t“-wr* « nomarque de la VIII^e province de Haute Égypte », ainsi que responsable d'ateliers (*imy-r“ pr ꜥn©*), titre probablement en lien avec sa charge d'inspecteur des prêtres de la pyramide de Pépy II (*sÌf Ìmw-nÚr nfr-k“-r©-mn-©n≈*) ou de responsable des activités du temple d'Onouris en tant que chef de son clergé ; ses titres de rang *Ì“ty-©*, *smr w©ty*, *≈tmty bity* et *βry-Ìb* sont conservés¹⁰¹⁷.

E. Brovarski a ensuite établi une liste des potentats inhumés dans les tombes des nécropoles thinites (notamment à Naga ed-Deir [= N] et Scheik Farag [= SF]). Le premier est *Úmrry*, connu par sa tombe (N 71)¹⁰¹⁸ et par celle de sa femme *int-kmt* (N 248)¹⁰¹⁹. Ses titres *imy-r“ Ìmw-nÚr n in-Ìrt* « directeur des prêtres d'Onouris » et *imy-r“ k“t nbt wft irt m t“-wr* « directeur de tous les travaux qui sont ordonnés d'être accomplis dans la VIII^e province de Haute Égypte », qu'on lit dans sa tombe, sont complétés par les textes de l'hypogée d'*int-kmt*. Ici, il est indiqué comme *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » ; *Ìry-tp ©“ n t“-wr* « nomarque de la VIII^e province de Haute Égypte » (avec la variante de simple *Ìry-tp ©“ n sp“t* « nomarque ») ; et *imy-r“ k“t nbt nswt irt m t“-wr* « directeur de tous les travaux du roi qui sont faits dans la VIII^e province de Haute Égypte ». On lit aussi qu'il a

¹⁰¹⁵ *Ibid.* p. 125-134 (avec une discussion sur la datation de ce notable). La stèle fausse-porte est conservée au Caire (CG 1455).

¹⁰¹⁶ Sa datation ne peut pas remonter au début de la VI^e comme le supposent certains et notamment N. Kanawati ; cf. *ibid.*, p 134-139.

¹⁰¹⁷ Pour la stèle-maison, cf. G. JEQUIER, « Rapport préliminaire sur les fouilles exécutées en 1925-1926 dans la partie meridionale de la nécropole memphite », *ASAE* 26, 1926, p. 55, pl. 6 ; voire également E. BROVARSKI, *loc. cit.*

¹⁰¹⁸ *Ibid.*, p. 305-312.

¹⁰¹⁹ *Ibid.*, p. 266-287 ; cf. C. PECK, *Some Decorated Tombs*, p. 41-91, pl. 3-5.



exercé la charge de *imy-r“ mꜥ* « directeur des troupes » ; un passage autobiographique précise qu’il a repoussé les ennemis provenant des terres étrangères du Sud (*≈sf pft h“ m ≈“swt rsy*)¹⁰²⁰. En ce qui concerne son rang, les textes ne conservent pas de titre plus important que *smr wꜥty*.

Selon E. Brovarski, le successeur de *Úmrrri* est un nomarque appelé *hnwi* qui n’exerce pas la charge de *imy-r“ Ìmw-nÚr*, car ce titre n’est pas écrit sur son appuie-tête qui atteste ses fonctions de *Ì“ty-ꜥ*, *smr wꜥty*, *imy-r“ mꜥ* et *Ìry-tp ꜥ“ m sp“t* (cf. ci-fig. 32, p. 334)¹⁰²¹. Selon le chercheur, cette absence est due à la petite dimension de l’objet ; il est donc envisageable de lui attribuer le titre de *imy-r“ Ìmw-nÚr*¹⁰²². La présence du titre de « directeur des troupes » comme *Úmrrri* doit être remarquée.

Un *Ì“gi* est le propriétaire de la tombe N 89, datable de la fin de la VIII^e ou du début de la IX^e dynastie¹⁰²³. Ce notable est directeur des prêtres (*imy-r“ Ìmw-nÚr*) et nomarque (*Ìry-tp ꜥ“ m t“-wr*). Il gère un établissement-*Ìwt* (*Ìq“ Ìwt*), probablement lié aux activités économiques du temple, dont il est le « supérieur de la garde-robe » (*Ìry-tp f“t m hwt-nÚr*) et responsable des activités d’abattage (*imy-r“ nmty*). Son rôle dans la gestion de la production végétale de la province est aussi mis en exergue dans sa titulature (*imy-r“ ꜥn-t“* « directeur de la végétation »). Il est responsable des querelles dans le milieu rural (*imy-r“ ꜥnÚ*). Ses titres de rang sont *Ì“ty-ꜥ*, *≈tmty bity*, *smr wꜥty*.

¹⁰²⁰ Voir en particulier E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 268-270, fig. 20.

¹⁰²¹ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 381-386, fig. 31. L’appuie-tête est conservé à Boston (MFA 13.3531) et il a été trouvé dans la tombe SF 18.

¹⁰²² E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 381-386.

¹⁰²³ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 418-456. Voir également H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 232.



Son successeur, *sipt*, est le bénéficiaire d'une stèle (cf. plus bas **fig. 41**, p. 936), trouvée dans la tombe SF 352, que l'on a la date de la IX^e dynastie¹⁰²⁴. Le notable y est présenté comme *iry-p@t Ì"ty-@ ≈tmty bity Ìry-tp @" n t"-wr, imy-r" kmt ≈nrw, imy-r" Ìmw-nÚr* « prince, comte, chancelier du roi de Basse Égypte, nomarque de la VIII^e province de Haute Égypte, directeur du troupeau noir du chœur-≈nr, directeur des prêtres ».

Un successeur de ce notable pourrait être *Ìni* : il s'agit d'un nomarque (*Ìry-tp @" n t"-wr*) selon E. Brovarski, mais, sur sa stèle, ce *Ìni* met en avant plutôt ses charges liées aux activités du temple¹⁰²⁵. En tant que *imy-r" Ìmw-nÚr*, il est *Ìry-s#t" m @t @"t* « préposé aux secrets dans la grande pièce (l'autel ?) », *imy-r" k"t m Ìwt-nÚr* « directeur des travaux dans le temple », *Ìry-s#t" n dw"-nÚr* « préposé aux secrets des hymnes (?) ». Il est aussi responsable de la procession en tant que *imy-r" tpwt nb(t) nt #msw m"Úw* « directeur de ceux qui sont à la tête du cortège du fétiche (?) »¹⁰²⁶. Ses titres mettent en avant son rang éminent (*iry-p@t, Ì"ty-@, smr w@ty, Ìry-Ìb*).

Sous la IX^e dynastie, les VI^e, VII^e et VIII^e provinces de Haute Égypte sont chapeautées par un seul nomarque et *imy-r" #m@* « directeur de Haute Égypte » appelé *@b-ìlw*, peut-être originaire d'Abydos mais inhumé à Dendara¹⁰²⁷. Par conséquent, à cette époque, les villes de ces provinces semblent être gouvernées par des *imyw-r" Ìmw-nÚr* qui ne se prévalent pas de la charge de nomarque. Nous proposons de dater de cette époque le *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » *mrw/iy "w* de la tombe N 3737¹⁰²⁸. Son rang est élevé ; la séquence de titres est

¹⁰²⁴ Stèle Boston MFA 25.628.

¹⁰²⁵ Stèle Berkeley PAHMA 6-2830 ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 479-486.

¹⁰²⁶ Pour plus de détails sur ce titre, cf. notamment *infra* § 13.3.5.

¹⁰²⁷ Stèle Caire JdE 38551 ; cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 203-205, fig. 40, pl. 24 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 463-466.

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p. 486-506.



caractéristique de la région thinite sous le royaume héracléopolitain (*iry-p©t, Ì“ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty*). Il se targue de la fonction de *iry nfr-Ì“t m fb“ nb.f nÚr.f niwt(y)* « préposé au diadème en qualité de celui qui orne son maître, son dieu local »¹⁰²⁹.

La charge de nomarque revient ensuite aux notables de Thinis. Il faut aussi tenir compte du fait que cette ville fut conquise tardivement par Thèbes, sous le règne d’Antef II. On date ainsi, d’avant cet épisode historique, la stèle fausse-porte d’un nomarque thinite (*Ìry-tp ©“ n t“-wr*) et *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte » inhumé à Abydos ; son nom n’est pas conservé mais nous connaissons celui de sa mère, *id*¹⁰³⁰. Il est intéressant de remarquer qu’il ne porte plus le titre de *imy-r“ Ìmw-nÚr* comme ses prédécesseurs thinites à la tête de la province¹⁰³¹, mais il agit comme responsable des activités économiques et cultuelles du temple (par ex. *imy-r“ pr nÚr* « directeur du domaine divin », *[imy-r“] Ìwt-nÚr nt in-Ìrt* « directeur du temple », *iry-≈t m st wrt* « préposé aux biens de la grande place (*scil.* le téménos ?) »).

Il est possible que, vers la fin de l’époque héracléopolitaine, eut lieu une sorte de spécialisation des charges relatives à l’administration des provinces et des villes. Un *[in]-Ìrt-[n]≈t* connu par un appuie-tête provenant de la localité de Aled Yehya (site au sud de Naga ed-Deir) est indiqué uniquement en tant que *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » ayant le rang de *iry-p©t* et *Ì“ty-©*¹⁰³². Nous pouvons établir un lien entre ce notable et un *in-Ìrt-n≈t Ìry-ib* attesté à travers l’inscription d’un

¹⁰²⁹ Pour ces titres/épithètes, cf. *infra* § 13.2.2 et en particulier p. 782, l’ex. n° i.

¹⁰³⁰ Il s’agit de trois fragments publiés par W.M.Fl. PETRIE, *Abydos I*, London, 1902, pl. 54, qui appartiennent au monument selon E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 466-479.

¹⁰³¹ On remarque cependant l’état très fragmentaire de l’inscription, qui ne permet pas d’établir des hypothèses solides.

¹⁰³² Appuie-tête Londres BM 59779 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 506-510, fig. 51, avec une discussion sur sa datation.



cercueil vu sur le marché de l'art¹⁰³³ ; le titre de *imy-r* " *Ìmw-nÚr* n'y apparaît pas, mais le dignitaire exerce – fait singulier – les charges de nomarque de la VIII^e et X^e provinces de Haute Égypte en même temps (*Ìry-tp* © " *n t* " *-wr n w* " *ft*). Il est également *imy-r* " *ꜥm* © « directeur de Haute Égypte ». Son rang est celui d'un *iry-p* © *t*, *Ì* " *ty* - ©, *≈tmty bity*, *smr w* © *ty*. Ces deux dignitaires auraient-ils administré l'un la province et l'autre le temple ?

On peut aussi avancer l'hypothèse qu'il s'agit ici du même notable. Ce *in-Ìrt-n≈t* *Ìry-ib* serait-il le dernier potentat de Thinis, directeur des prêtres d'Onouris et nomarque héracléopolitain dans le Sud, avant la conquête thébaine ?

Figure 32. Appui-tête Boston MFA 13.3531 du nomarque *Ìnwy* de Thinis, env. VIII^e dyn. (©MFA)

Abydos ("bfw)

Abydos devient assez tôt une ville appartenant au royaume thébain. Sous le roi Antef II ou III, la chapelle d'un notable local nommé *idi* est restaurée¹⁰³⁴. Ce tombeau appartient au même groupe des mastabas de *wni* de la VI^e dynastie. Le titre de rang de ce dignitaire est élevé, *iry-p* © *t*, et sa fonction est celle de *imy-r* " *Ìmw-*

¹⁰³³ H.GOEDICKE, « Two Inlaid Inscriptions in the Earliest Middle Kingdom », dans E. TEETER, J. LARSON, éd., *Gold of Praise. Studies on Ancient Egypt in Honor of Edward F. Wente*, SAOC 58, Chicago, 1999, p. 149-152 (dans la coptie du texte, ajouter *ꜥm* © après *imy-r* "). Pour une datation de la Première Période intermédiaire plutôt que du Moyen Empire, voir également H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 35, n. 114.

¹⁰³⁴ Stèle avec dédicace Caire CG 20502 (W. SCHENKEL, *op. cit.*, 109-110, doc. 78) ; la stèle Caire CG 20503 (= W. SCHENKEL, *MHT*, p. 111-112, doc. 80) appartient probablement au même monument. Sur le mastaba (inédit) de ce dignitaire, qui est probablement un *imy-r* " *Ìmw-nÚr* d'Abydos lié à l'ancienne famille de vizirs de la VI^e dynastie, et sur l'usurpation de son monument, ce que nous considérons plutôt comme une restauration (d'après les stèles du Caire), voir J. RICHARDS, « Time and Memory in Ancient Egyptian Cemeteries », *Expedition Magazine* 44.3, 2002 (URL : <http://www.penn.museum/sites/expedition/?p=6810>).



nÚr. Le tombeau a été restauré par un *nÚti* qui porte lui aussi, selon J. Richards, le titre *imy-rÚ Ìmw-nÚr*¹⁰³⁵. Ce dernier aurait vécu à la Première Période intermédiaire, comme le pense le fouilleur, notamment à la XI^e dynastie, d'après les textes de la dédicace.

Autour de cette époque, alors que la ville de Thinis, chef-lieu de la province, avait été conquise par Thèbes, et qu'Abydos commençait à acquérir davantage d'importance sur le plan religieux à l'échelle du pays, certains hauts fonctionnaires de Thinis se sont fait inhumer à Abydos. C'est le cas par exemple d'un responsable du temple (*imy-rÚ Ìwt-nÚr*) appelé *idi*¹⁰³⁶.

À notre connaissance, le premier *imy-rÚ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » attesté sûrement à Abydos sous la dynastie thébaine (XI^e dyn.) est *rwf-©ÌÚw*, notable connu à travers deux stèles appartenant vraisemblablement au même individu¹⁰³⁷. Sur les deux monuments, qui sont datables de l'époque de Montouhotep II, le texte autobiographique (notamment des épithètes et des titres) fait référence au rôle joué par ce grand-prêtre lors des fêtes et des rites abydniens¹⁰³⁸. Parmi ses titres, celui de *w©b ©Ú m tÚ-wr Úbfw* « grand prêtre-pur dans la province thinite à Abydos » lui confère le statut de ritualiste en chef¹⁰³⁹.

Vers la fin de la Première Période intermédiaire, il y a une nouvelle attention pour la participation au culte. Une profusion d'épithètes évoquant des actions culturelles spécifiques devient caractéristique des textes produits dans les ateliers du royaume thébain. Il est possible qu'une spécialisation des directeurs du clergé ait eu lieu à cette époque. En général, les *imy-rÚ Ìmw-nÚr* commencent à afficher, moins

¹⁰³⁵ Dans la stèle Caire CG 20502, les noms *idi* et *nÚti* semblent être attribués à la même personne (*ifdi| nÚti*). Est-il possible que *nÚti* ait emprunté, comme surnom, l'anthroponyme de son ancêtre ? La nouvelle documentation épigraphique provenant de ce mastaba demeure inédite.

¹⁰³⁶ Sur ce notable, cf. *infra* § 15.3.

¹⁰³⁷ Stèles Caire 20514 (W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 496) et Londres BM 159 [96] (R. FAULKNER, « The Stela of Rudjahau », *JEA* 37, 1951, p. 47-52, pl. 7 ; W. SCHENKEL, *op. cit.*, doc. 497).

¹⁰³⁸ Pour la participation à des célébrations, cf. *infra* § 13.3.5.

¹⁰³⁹ Pour ce titre, cf. *infra* § 13.1.2.



qu'auparavant, leur rôle séculier de gouverneurs de ville et d'administrateurs des domaines.

IX^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

Akhmim (*≈nt-mnw*)

Les gouverneurs responsables des prêtres qui sont datables de la Première Période intermédiaire ne sont pas nombreux. Selon E. Brovarski, trois notables dateraient des dernières dynasties memphites (VII^e-VIII^e dynasties)¹⁰⁴⁰. Il date de cette époque un [*ps-pw*]-*mnw* (?) qui détient la charge de *Ìry-tp ≈nt-mnw* « supérieur de la province panopolite », titre que nous ne considérons pas comme celui d'un nomarque¹⁰⁴¹, et celle de *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »¹⁰⁴².

Le titre de *imy-r" Ìmw-nÚr* est attribué en revanche à un père et son fils qui sont nomarques (*Ìryw-tp ©" n ≈nt-mnw*) : *k"-Ìp/Úti-iqr* (tombe H 26)¹⁰⁴³ et son successeur *ps-pw-mnw/βni/βn(i)-©n≈w* (tombe H 24)¹⁰⁴⁴. Les deux ont le rang de *Ì"ty-©*. Leur rôle de grand prêtre est mis en avant par la prêtrise *sm" mnw* « stoliste de Min » et par un autre titre d'officiant, exceptionnel, en rapport avec l'habillement de la divinité (*iry nfr-Ì"t*)¹⁰⁴⁵.

La gestion du domaine de Min caractérise les activités chapeautées par l'élite d'Akhmim et donc par ces *imyw-r" Ìmw-nÚr*¹⁰⁴⁶.

¹⁰⁴⁰ Cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 109-111.

¹⁰⁴¹ Nous évitons de traduire *Ìry-tp* + PROVINCE par « chef (de la province) » car cela crée une ambiguïté par rapport à la compréhension du titre *Ìry-tp ©"* « grand chef (de la province) » qui est celui des nomarques.

¹⁰⁴² Stèle Florence 7584 = S. BOSTICCO, *Le stèle egiziane*, p. 14, doc. 4. À distinguer du notable de l'époque de Pépy II de la tombe d'El-Hawawish G 97. La lecture du nom n'est pas certaine, cf. la discussion *infra* à propos des nomarques de cette province. N. KANAWATI, *El-Hawawish VII*, p. 50.

¹⁰⁴³ Id., *The Rock Tombs of El-Hawawish I*, Sydney, 1980, p. 12.

¹⁰⁴⁴ Id., *The Rock Tombs of El-Hawawish II*, Sydney, 1981, p. 7-8.

¹⁰⁴⁵ Sur le rôle de stoliste, *infra* § 13.1.3. Sur le rôle de *iry nfr-Ì"t*, cf. *infra* § 13.2.2.

¹⁰⁴⁶ Cf. *infra* § 14.4.1.



Le *imy-Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » *Úti-iqr* mentionné sur la stèle d'un artisan charpentier, appelé *n≈ty*, lequel dit avoir bâti la tombe de son maître, pourrait être le gouverneur *k“-Ìp/Úti-iqr*, bénéficiaire de la tombe H 26¹⁰⁴⁷.

Un autre nomarque, *b≈n*, que nous situons vers la IX^e dynastie, porte le titre de *imy-r“ Ìmw-nÚr*¹⁰⁴⁸. Il est lui aussi probablement un stoliste de Min (*sm“ mnw*)¹⁰⁴⁹. En tant que directeur du clergé, il met avant sa fonction de *imy-r“ swt ‡t“w nt ßnw Ìwt-nÚr* « directeur des lieux secrets à l'intérieur du temple ». Il a le rang de *iry-p©t* et *Ì“ty-©*.

Le vizir *b“wi* (env. XI^e dynastie) de la tombe B7-B6 devient le potentat local en tant que *imy-r“ Ìmw-nÚr* mais n'est pas nomarque¹⁰⁵⁰. La plupart de sa titulature est liée à son statut de vizir (*it nÚr mry nÚr* « père du dieu, aimé du dieu », *sft nswt* « élève du roi », *imy-r“ niwt* « directeur de la ville », *imy-r“ ≈ntyw-[‡ ?] pr ©“* « directeur des employés [du ‡ (?)] palatin », *imy-r“ s‡ © pr ©“* « directeur des scribes des documents royaux »). Le titre *imy-r“ m‡©* est assez répandu déjà vers la fin de la dynastie memphite parmi des hauts fonctionnaires¹⁰⁵¹. Ses prérogatives de chef du clergé sont résumées à travers une scène qui représente cet homme face à la déesse Sehet¹⁰⁵². Il est également *imy-r“ ‡nwty nty Ìtpt-nÚr* « directeur du Double Genier des offrandes divines »¹⁰⁵³. Son rôle de guide de sa communauté était mis en avant à travers une autobiographie dont restent peu de traces : il est question de la

¹⁰⁴⁷ Stèle Rome, Museo di Antichità Orientali dell'Università La Sapienza, publiée par A. ROCCATI, « La stele di un falegname », dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei* 382, *Resoconti della classe di scienze morali, storiche e filologiche. Serie* 8 40, 1985, p. 225-233.

¹⁰⁴⁸ *Id.*, *El-Hawawish* I, p. 38, fig. 24 (notamment la titulature du pilier sud).

¹⁰⁴⁹ Cf. *infra* § 13.1.3.

¹⁰⁵⁰ N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, p. 33-34, fig. 17.

¹⁰⁵¹ Sur les titres de *imy-r“ m‡©*, cf. *infra* § 9.4.1

¹⁰⁵² Sur l'importance de ce type d'image pour afficher la *Gottesnähe*, cf. *infra* § 13.5.2.

¹⁰⁵³ Sur le lien entre le Double Grenier et l'administration des temples, cf. les remarques *infra* § 14.3.1.



population (*r̀yt*), d'un jour des réclamations (*hrw n db̀*), des grands (*wrw*) et de son action d'avoir sustenté les jeunes-*nfs* (*s@n≈.n.(i) nfs*)¹⁰⁵⁴.

XI^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ

Shubt

Le premier potentat attesté dans cette province est un notable appelé *βnmw-nfr*, ihumé à Deir Rifa¹⁰⁵⁵. Il est un *imy-r* " *̀mw-n`ur* de Khnoum, maître de *ꜥs-̀tꜥp*. Dans son autobiographie, on trouve plusieurs références à son attention à l'égard de la gestion des activités du temple. Il est aussi le nomarque du XI^e nome de Haute Égypte.

Le style très élaboré du récit biographique et des épithètes permettent de dater son hypogée de la fin de la Première Période intermédiaire : selon E. Brovarski, il s'agit d'un nomarque de la X^e dynastie¹⁰⁵⁶ ; selon H. Willems, il s'agit d'un nomarque du début du Moyen Empire¹⁰⁵⁷.

XIII^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ

Assiout

Une lignée de gouverneurs locaux, qu'on définit souvent comme nomarques, était constituée notamment de *imyw-r* " *̀mw-n`ur* « directeurs des prêtres », responsables

¹⁰⁵⁴ N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 37, fig. 18c (texte à l'entrée).

¹⁰⁵⁵ Sa tombe demeure inédite. La décoration de la tombe manque dans les planches préparées par W.Fl. Petrie (*Gizeh and Rifeh*, BSAE 13, London, 1907, p. 11) ; cf. PM V, 3. Les textes ont été copiés et publiés par Fl. Griffith (*Siut and Dêr Rifeh*, pl. 16), ils ont été collationnés ensuite par P. Montet (« Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh », *Kêmi* 6, 1936, p. 138-139) et ils ont été dessinés en partie par J.J. Clère, mais les copies de ce dernier demeurent inédites dans les archives du Griffith Institute, Oxford.

¹⁰⁵⁶ E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 141, 2014, p. 106, n. 151.

¹⁰⁵⁷ H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 47, n. 143.



de plusieurs temples et chapelles, et notamment de celui de la divinité tutélaire de la ville d'Assiout, Oupouaout. La documentation relative à cette famille de chefs a été renouvelée récemment grâce à la découverte de nouveaux monuments, ce qui permet de porter de trois à cinq le nombre des gouverneurs qui se sont succédés sous la dynastie héracléopolitaine (env. X^e dyn.) et qui ont continué brièvement à gouverner la province après la réunification de l'Égypte sous Montouhotep II¹⁰⁵⁸. Quatre de ces notables sont datables de la Première Période intermédiaire :

- *βty* I, lequel est tout d'abord un *imy-r* " *Ìmw-nÚr n wp-w"wt* « directeurs des prêtres d'Oupouaout »¹⁰⁵⁹, puis *imy-r* " *Ìmw-nÚr n inpw nb r"-qrrt* « directeur des prêtres d'Anubis, maître de Raqereret »¹⁰⁶⁰ et *imy-r* " *Ìmw-nÚr n wsir nb imnt* « directeur des prêtres d'Osiris, maître de l'Occident »¹⁰⁶¹. Dans son récit autobiographique, il dit, entre autres, avoir été supporté par la déesse Sekhathor pour devenir un riche propriétaire de bétail¹⁰⁶². Il se prévaut également d'être un bâtisseur du temple¹⁰⁶³. Il gère les œuvres d'irrigation pour la ville¹⁰⁶⁴. Son action de gouverneur est enfin louée par sa communauté : *s"wt hrt βr s≈r.(i)* « Assiout est satisfait sous (ma) direction » ; et cela façonne sa renommée dans le pays : *nn-nswt Ìr dw"-nÚr n.(i) †m© t"-młw Ìr fd sb" Ìr is pw* « Héracléopolis prie le dieu pour (moi). La Haute et Basse Égypte disent – C'est un élève d'Horus ! »¹⁰⁶⁵. Du reste, il a été élevé à la capitale avec le roi héracléopolitain, avec qui il a appris à nager¹⁰⁶⁶.

¹⁰⁵⁸ Pour une synthèse, cf. M. EL-KHADRAGY, « The Nomarchs of Asyut during the First Intermediate Period and the Middle Kingdom », dans J. KAHL *et alii*, éd., *Seven Seasons at Asyut. First Results of the Egyptian-German Cooperation in Archaeological Fieldwork*, The Asyut Project 2, Wiesbaden, 2012, p. 31-46.

¹⁰⁵⁹ *Siut V*, 1.

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*, 1. 42.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, 1. 43.

¹⁰⁶² Sur ce passage, cf. *infra* § 14.4.2.

¹⁰⁶³ Cf. *infra* § 14.5.1 pour le passage en question.

¹⁰⁶⁴ Cf. *infra* § 6.3, pour le passage en question.

¹⁰⁶⁵ *Siut V*, 1. 24 (la reconstitution du texte n'est pas certaine).

¹⁰⁶⁶ Cf. *infra* § 12.1.1.



- *it.(i)-ib.(i)* : il porte les deux titres typiques de la charge de gouverneur d'Assiou, ceux de *imy-r" Ìmw-nÚr n wp-w"wt* « directeurs des prêtres d'Oupouaout »¹⁰⁶⁷ et *imy-r" Ìmw-nÚr n inpw nb r"-qrrt* « directeur des prêtres d'Anubis, maître de Raqereret »¹⁰⁶⁸ ; il évoque surtout sa participation aux batailles contre les Thébains, à côté d'un roi d'Héracléopolis que certains identifient à Khety, c'est-à-dire l'auteur fictif de l'*Enseignement pour Merykaré*¹⁰⁶⁹.

- *hty II*, fils d'*it.(i)-ib.(i)* : il continue les batailles contre les Thébains, pour le roi Merykaré¹⁰⁷⁰ ; il se définit ©Ì" r sp"w[t] rs[wt] m wf Ìr « celui qui combat les provinces méridionales sous l'ordre de l'Horus »¹⁰⁷¹ ; il offre un moment de paix à sa ville avec le retour victorieux des combattants¹⁰⁷² ; il devient le premier « nomarque » local (*Ìry-tp ©" n nfft*)¹⁰⁷³ et aussi « grand chef de Haute Égypte » (*Ìry-tp ©" n ÷m©*)¹⁰⁷⁴ en raison peut-être de son statut de principal allié de la Couronne. Ce notable, détenteur des titres *imy-r" Ìmw-nÚr n wp-[w"wt nb s"w]ty nb nfft* « directeur des prêtres d'Ou[pouaout, maître d'Assi]out, maître de la [province de l'Arbre-Vi]père »¹⁰⁷⁵ et *imy-r" Ìmw-nÚr n inpw nb r"-[qrrt]* « directeur des prêtres d'Anubis, maître de [Raqereret] »¹⁰⁷⁶, restaure le temple d'Oupouaout¹⁰⁷⁷.

- *it.(i)-ib.(i)-iqr*, fils de *hty II* : il participe encore aux guerres à côté des héracléopolitains et détient la charge unique de *imy-r" m÷© n nf-ft ~ntt mi-qs* « directeur des troupes de toute la province de l'Arbre-Vipère supérieure »¹⁰⁷⁸ ; son

¹⁰⁶⁷ *Siut III*, 2.

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*, 1. 61.

¹⁰⁶⁹ M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 32-33.

¹⁰⁷⁰ Voir *Siut IV*, 3, 22 pour le nom du roi.

¹⁰⁷¹ *Siut IV*, 48-49.

¹⁰⁷² Sur ce passage, cf. *infra* § 9.3.

¹⁰⁷³ *Siut IV*, 36.

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*, 1. 23, 54.

¹⁰⁷⁵ *Siut IV*, 45.

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*, 1. 53.

¹⁰⁷⁷ Cf. *infra* § 14.5.1.

¹⁰⁷⁸ M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 36.



statut de gouverneur est encore associé aux fonctions de *imy-r“ Ìmw-nÚr n wp-w“wt nb [s“wt]* et *[imy-r“ Ìmw-nÚr] inpw nb [r“-qrr]t*¹⁰⁷⁹ ; du reste, il est un responsable des troupeaux d’Anubis (*imy-r“ isq<t>wt inpw nb t“ fsr*)¹⁰⁸⁰.

XV^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

Hermopolis

La charge de *imy-r“ Ìmw-nÚr* liée au culte local de Thot est attestée dans la titulature de la plupart des détenteurs de la fonction de nomarque de la XV^e province de Haute Égypte à cette époque (nous renvoyons donc à la liste *infra* pour ces notables).

Seule l’autobiographie de la tombe du vizir ©*h“-n≈t* I de Deir el-Bersha, un *imy-r“ Ìmw-nÚr <n> n flwty nb ≈nmw*, est préservée dans la nécropole ; elle atteste les fonctions que ce dignitaire exerçait en tant que grand-prêtre hermopolitain, par ex. en tant que *w©b ©“* « grand prêtre-pur »¹⁰⁸¹. Celui-ci évoque, entre autres activités, la restauration du temple de Thot, pour lequel il organise des expéditions dans les carrières voisines, en tant que *Ìry-tp Ìwt-nbw* « supérieur d’Hatnoub »¹⁰⁸². Il met en avant d’avoir pourvu sa ville en offrandes divines¹⁰⁸³. Dans sa tombe, il a aussi fait représenter une scène exceptionnelle, où il est protagoniste d’une cérémonie en rapport avec des fêtes mensuelles en l’honneur de Thot¹⁰⁸⁴.

XXI^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

¹⁰⁷⁹ *Ibid.* et fig. 4.

¹⁰⁸⁰ Pour ce titre, cf. *infra* § 9.4.1.

¹⁰⁸¹ Pour ce titre, cf. *infra* § 13.1.2.

¹⁰⁸² Pour le passage en question, cf. *infra* § 14.5.1.

¹⁰⁸³ Pour le passage en question, cf. *infra* 14.1.1.

¹⁰⁸⁴ Sur cette scène, cf. *infra* § 13.3.6.



Haraga

À l'embouchure du Fayoum, dans la nécropole de Haraga, localité qui était proche de la ville d'Héracléopolis, sont attestés deux notables ayant le statut de *imy-r* " *Ìmw-nÛr* à la fin du III^e millénaire et notamment à l'époque héracléopolitaine. Ils ne restent que leurs cercueils à témoigner leur nom et leur titre¹⁰⁸⁵ : il s'agit d'un *ity*¹⁰⁸⁶ et d'un *mrrri*¹⁰⁸⁷.

Comme trois autres notables contemporains inhumés dans la même nécropole (nécropole C)¹⁰⁸⁸, les deux gouverneurs portent le titre aulique *smr w©ty* (mais *mrrri* est connu seulement par l'abréviation *smr*). L'identité de la ville et du temple dont ces dignitaires étaient les responsables n'est pas connue ; il serait hasardeux d'établir un lien direct avec la ville d'Héracléopolis.

Les deux dignitaires portent chacun le titre de *Ìq* " *hwt* et sont responsables de troupeaux (*imy-r* " ≈"). La séquence de titres *Ìq* " *Ìwt*, *smr w©ty*, *imy-r* " ≈" semble, de fait, topique¹⁰⁸⁹. Par conséquent, il est vraisemblable que les potentats inhumés à Haraga puisaient leur pouvoir de la gestion d'un domaine-*Ìwt* et de son bétail ; ces animaux et ce domaine institutionnel étaient probablement ceux du temple local¹⁰⁹⁰. Toutefois, selon J.C. Moreno García, cette installation et ce bétail étaient destinés à

¹⁰⁸⁵ Pour une bibliographie, cf. P. PIACENTINI, « Gli *ÌÈ*"w *Ìwt*. Addenda », *SEAP* 13, 1994, p. 10-11, § I.24.2 (*ity*), § I.24.3 (*mrrri*) ; W. GRAJETZKI, « Die Nekropole von el-Harageh in der 1. Zwischenzeit », *SAK* 29, 2001, p. 55-60 ; M. ZECCHI, *Hieroglyphic Inscriptions from the Fayum I*, Imola, 2002, p. 30-34 ; *id.*, *Prosopografia dei sacerdoti del Fayyum. Dall'Antico Regno al IV secolo a. C.*, Imola, 1999, p. 32-33, § 148 (*ity*) et § 149 (*mrrri*).

¹⁰⁸⁶ Cercueil, tombe 87 = R. ENGELBACH, *Harageh*, BSAE 28, London, 1923, p. 8, 24, pl. 8, 65 (1), 72 (2).

¹⁰⁸⁷ Cercueil, tombe 145 = *ibid.*, p. 25, pl. 65 (3).

¹⁰⁸⁸ Cf. W. GRAJETZKI, *op. cit.*, p. 59.

¹⁰⁸⁹ C'est déjà une remarque de P. PIACENTINI, « Gli *ÌÈ*"w *Ìwt*. Addenda », *SEAP* 13, 1994, p. 11.

¹⁰⁹⁰ Nous reviendrons *infra* sur cette production animale, que nous attribuons donc à l'économie d'un temple local.



approvisionner la capitale, en raison peut-être de la proximité géographique avec celle-ci¹⁰⁹¹.

OASIS DE DAKHLA

Balat

Tant à l’Ancien Empire qu’à la Première Période intermédiaire, le titre *imy-r*“*Ìmw-nÚr* caractérise la titulature des gouverneurs de l’oasis (*Ìq*“*wl*“*t*). Ce titre est porté également par le gouverneur *fsrw* III, daté de la VIII^e dynastie par Y. Gourdon¹⁰⁹².

Vers la IX^e dynastie, ou un peu plus tard, le gouverneur *bÚw* avec son fils et successeur, figurés dans la tombe (inédite) du premier, sont tant *hq*“*w wl*“*t* « chefs de la région des oasis » que *imyw-r*“*Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres »¹⁰⁹³. Ils ne portent plus, cependant, des titres liés à la direction de caravanes, titres qui caractérisaient la titulature des gouverneurs locaux.

Mout El-Kharab

Autour de la fin de la Première Période intermédiaire (XI^e dyn. ?), un *iry-p*©*t*, *l*“*ty*-© et *imy-r*“*Ìmw-nÚr* appelé *s*“*ig*“*i* était établi dans une localité voisine de

¹⁰⁹¹ Cf. également J.C. MORENO GARCIA, « Introduction : nouvelles recherches sur l’agriculture institutionnelle et domestique en Egypte ancienne dans le contexte des sociétés antiques », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *L’agriculture institutionnelle en Egypte ancienne : état de la question et perspectives interdisciplinaires*, CRIPEL 25, 2007, p. 58-59 : « Il est donc possible que les gouverneurs de l’installation *Ìwt* de Haraga se soient occupés du contrôle des troupeaux destinés à l’entretien du personnel de la capitale ».

¹⁰⁹² Stèle n° 14 dans J. OSING *et alii*, *Denkmäler der Oase Dachla*, p. 25, pl. 3, 57. Sur la chronologie des gouverneurs de l’oasis, cf. récemment J. GOURDON, « Les gouverneurs de l’oasis de Dakhla à la fin de l’Ancien Empire », *BIFAO* 114/1, 2014, p. 201-225.

¹⁰⁹³ Sur ce monument de Qila el-Daba, kôm sud, tombe n° QDK I/75, cf. J. LECLANT, G. CLERC, « Fouilles et travaux en Égypte et au Sudan », *Or* 61, 1992, p. 294-296 ; *ibid.*, *Or* 62, 1993, p. 258. Sur la datation, cf. Y. GOURDON, *loc. cit.*



Balat¹⁰⁹⁴. Néanmoins, le monument qui le mentionne n'est pas un monument funéraire mais plutôt, probablement, un élément décoratif du temple du dieu Igaï : l'inscription est la dédicace de ce notable¹⁰⁹⁵.

¹⁰⁹⁴ Le monument, issu des fouilles de ce site, a été publié par C. HOPE, O. KAPER, « A Governor of Dakhla Oasis in the Early Middle Kingdom », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honour of N. Kanawati*, I, Cairo, 2010, p. 219-245.

¹⁰⁹⁵ Pour ce texte, cf. *infra* § 14.5.1.



5.3. LES RESPONSABLES DES PROVINCES

Les localités et les villes – *niwt* – étaient autant des aménagements spontanés que l’œuvre d’institutions chargées de développer le milieu rural. Les provinces – *sp“t* – étaient le résultat de la division administrative du pays, agencée par l’État¹⁰⁹⁶. Chaque province était formée de plusieurs agglomérations urbaines. Elle était chapeauté par un chef-lieu qui était le siège d’un *lry-tp* ©“ « (litt.) grand supérieur » de la province, c’est-à-dire le nomarque, un titre qui apparaît à la fin de la V^e ou, au plus tard, au début de la VI^e dynastie¹⁰⁹⁷.

La province comme référent éthique

La province était, comme les villes, un référent éthique pour les hommes de pouvoir qui y agissaient, et dont l’habileté administrative était mesurée par rapport à la satisfaction de leur communauté. Un sentiment d’appartenance à cette unité territoriale était exprimé par ses habitants. De fait, les hauts fonctionnaires et notables travaillant dans le réseau administratif provincial n’hésitaient pas à situer de manière explicite leur carrière au sein de ce territoire. Ce n’était pas une prérogative des nomarques de se prévaloir de son attachement à cette unité administrative. Par exemple, le *sꜥ sp“t* « scribe de province » *nfrw* de la IX^e dynastie met en avant, dans son autobiographie, le fait d’avoir acquis un statut respectable au sein de sa *sp“t* spécifique :

sb.n.(i) r im“≈ m w“st

« J’ai atteint l’état de pensionné/honorable dans la province thébaine. »

¹⁰⁹⁶ Sur la création des provinces et leur organisation au III^e millénaire, cf. en dernier lieu la synthèse de H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 5 et seq.

¹⁰⁹⁷ Certains monuments de nomarques que Kl. Baer, *Rank and Title*, p. 274-284, datait à la fin de la V^e dynastie sont maintenant datés plutôt à la VI^e dynastie. H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 28-29.



(Stèle Caire CG 1759, l. 3 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 1, § 1 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 118-110, doc. 89)¹⁰⁹⁸.

Un *rḥw-r-“w.sn* (IX^e dyn.) d’Akhmim, qui n’est pas un responsable direct de sa province mais un *imy-r“ pr* « intendant, directeur du domaine », déclare avoir œuvré afin que ses habitants bénéficient des céréales qu’il a récoltées :

[iw r]d.n.(i) r s©n≈.n.(i) s nb n sp“t tn dbḷ m-©.(i) sk wrw [sb(w) ?] n k“w.sn

« J’ai donné (le blé) afin que je garde en vie toute personne de cette province qui faisait demande auprès de moi, après que les grands hommes [soient partis] vers leurs *k“* (*scil.* étaient morts). »

(N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 25, fig. 16, l. 7-9).

À propos de sa province d’origine, le nomarque ©n≈.ty.fy de Moalla, affirme dans son autobiographie, juste avant le passage où il décrit la distribution du surplus de céréales à différentes communautés :

n(n) sp rd.(i) ≈pr m(w)t n ḷqr m sp“t tn

« Jamais je n’ai fait que la mort arriva à cause de la faim dans cette province. »

(J. VANDIER, *Moalla*, p. 220-221, inscr. n° 10, IV, 17-18).

Le blé et l’orge n’étaient pas les seuls produits que les notables locaux se vantaient d’avoir procuré aux gens de leur communauté. Par exemple, le comte d’El-El-Hagarsa *mry-©“* (IX^e dyn.) indique avoir construit une embarcation :

iw ir.[n.(i) (dpt)] nfrt n sp“t f“ sfr iw{©}<i>

¹⁰⁹⁸ Pace E. MARTINET, « Note sur le titre  “scribe du nome” à la fin de l’Ancien Empire », *GM* 243, 2014, p. 36, qui lit  comme un toponyme “w pour prouver l’itinérance des « scribes de province » envoyés par la Couronne.



« J'ai construit un beau [bateau] pour la province afin que le(s) défunt(s) sans (leur propre) embarcation traversent (le fleuve). »

(N. KANAWATI, *El-Hagarsa III*, p. 32-33, pl. 35, l. 5).

Des clichés plus succincts, sans que des faits concrets ne soient mentionnés, viennent s'ajouter à ce type de phrases à l'époque du royaume héracléopolitain. Des épithètes exprimant de manière synthétique et parfois métaphorique le statut d'homme aimé par sa communauté provinciale apparaissent aussi bien chez de simples fonctionnaires que des hauts responsables locaux.

Un simple chef d'expédition (*≈tmty nÚr*) de Gebelein, *iti* (IX^e dyn.), se définit comme un *iwn* © " *n w"st* « grand pilier dans la province thébaine (𓆎𓆏) »¹⁰⁹⁹. Certains nomarques mettent en avant plutôt le sentiment de respect, avec des épithètes formées avec les termes *mry* « aimé » et *Ìsy* « loué »¹¹⁰⁰. À Assiout, le nomarque *βty* II (X^e dyn.) est *Ìsy n sp"t.f* « un loué de sa province »¹¹⁰¹. Un nomarque homonyme *βty* de Beni Hassan (fin X^e dyn.) affirme être un *Ìsy n sp"t.f* « loué (des gens) de sa province » (𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏𓆎𓆏) ¹¹⁰².

L'attachement des notables à ce type d'unité territoriale ne découlait pas uniquement de leur origine. Par exemple, lorsque le nomarque de la III^e province de Haute Égypte ©*n≈.ty.fy* acquiert le contrôle sur la province voisine (la II^e de Haute Égypte), les habitants de cette dernière sont devenus immédiatement les référents éthiques de son action : ©*n≈.ty.fy* pense à redresser l'économie d'Edfou afin de garantir leur bonheur. Il dit :

nfr w(y) hrw n gm.(i) wf"(w) m sp"t tn

¹⁰⁹⁹ Stèle Caïre CG 20001, l. 2-3.

¹¹⁰⁰ L'emploi d'expressions comme *mry* « aimé » et *Ìsy* « loué » en relation avec la province deviennent davantage courantes au Moyen Empire.

¹¹⁰¹ Par ex. *Siut IV*, 70.

¹¹⁰² P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, pl. 14 et 17.



« Combien heureux le jour où j'ai trouvé la prospérité dans cette province. »

(Inscr. n° 2, pilier I,β,1 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 163).

La province d'origine alimentait un sentiment d'appartenance qui dépassait les limites locales ou nationales de l'autorité du dignitaire. Par exemple, l'autobiographie du vizir et nomarque de la XII^e province de Haute Égypte *hnqw/it...f* de Deir el-Gebrawi (VIII^e dyn.) est complètement centrée sur le rôle d'homme providentiel de cet homme pour son nome. Le vizir n'hésite pas à préciser qu'il avait exercé ses premières fonctions en province, alors qu'il aurait pu souligner d'autres aspects plus grandiloquents de sa carrière :

iw ir.n.(i) ðry-tp imy-r" it-ꜥm© m sp"t tn

« J'ai exercé les charges de supérieur et de directeur des céréales de Haute Égypte dans cette province. »

(N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 24, l. 16 ; N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi* I, p. 72-73).

Il n'hésite pas non plus à inciter les nomarques responsables des autres provinces à visiter sa tombe à Deir el-Gebrawi¹¹⁰³.

Une sorte de « campanilisme » se dégage dans ces phrases qui soulignent l'importance du territoire, que ce soit la localité d'origine ou d'adoption. Pour comprendre cette partialité exprimée dans les textes, il faut tenir compte aussi du contexte dans lequel chaque inscription commémorative était écrite, et à qui les propos du défunt étaient principalement adressés. En effet, si le défunt déclarait

¹¹⁰³ Dans l'adresse aux visiteurs qui introduit son récit biographique, cf. N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 24, l. 1 ; N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi* I, p. 72-73, l. 1.



avoir agi pour le bien-être de sa province, c'était en partie parce que ce territoire, comme la ville, était le lieu où le fonctionnaire « provincial » devait nécessairement passer avant d'entamer son voyage dans l'Au-delà, et où les vivants auraient déposé ou invoqué des offrandes funéraires. Dès lors, le fait de mentionner la province comme lieu de départ lors du décès, et lors du déplacement vers la tombe, est un cliché répandu dans les biographies, dès l'Ancien Empire, et il est toujours employé pour les notables de la Première Période intermédiaire¹¹⁰⁴.

Il était aussi d'actualité, déjà à l'Ancien Empire, de mettre en exergue l'ensemble des moments vécus à la périphérie de la capitale comme fonctionnaire (pensons par exemple aux autobiographiques d'*wni* d'Abydos et *q'r* d'Edfou, sous la VI^e dynastie)¹¹⁰⁵. En effet, l'autobiographie n'attirait pas forcément l'attention du lecteur sur le statut aristocratique et, par exemple, sur le caractère ancestral des charges éminentes héritées par le notable à la fin de sa carrière ; mais elle commençait par décrire les premières étapes entamées en province. Le but était sans doute d'enjoliver en quelque mesure les mérites de l'ascension sociale, et montrer l'attachement du fonctionnaire au lieu où il avait habité ou où il était né¹¹⁰⁶.

Subdivisions provinciales

¹¹⁰⁴ Sur ce cliché cf. en général E. EDEL, « Untersuchungen zur Phraseologie der ägyptischen Inschriften des Altes Reiches », *MDAIK* 13, 1944, p. 47-48 ; J. JANSSEN, *Autobiographie I*, p. 59-60, 83 ; N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften*, p. 54-60 ; J.P. ALLEN, « Some Aspects of the Non-Royal Afterlife in the Old Kingdom », M. BARTA, éd., *The Old Kingdom Art and Archaeology : Proceedings of a Conference Held in Prague, May 31 - June 4, 2004*, Prague, 2006, p. 10-11 ; avec les précisions de J. STAUDER-PORCHET, *La préposition en égyptien de la première phase : approche sémantique*, *AegHelv* 21, Basel, 2009, p. 163 (ex. 214), 199-200 (ex. 313, 315).

¹¹⁰⁵ Sur le caractère avant-coureur de ces textes, par rapport à la culture littéraire de la Première Période intermédiaire, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 25-29.

¹¹⁰⁶ Sur les fausses origines humbles des dignitaires de province, comme *wni* d'Abydos, cf. J. RICHARDS, « Text and Context in late Old Kingdom Egypt: the Archaeology and Historiography of Weni the Elder », *JARCE* 39, 2002, p. 75-102 ; *ead.*, « Spatial and Verbal Rhetorics of Power: Constructing Late Old Kingdom History », *JEH* 3, 2010, p. 339-366.



Il convient aussi de préciser que les Égyptiens pouvaient identifier des secteurs à part au sein d'une même province. Un exemple de régionalisme concerne la IV^e province de Haute Égypte, où les gens de Gebelein et Rizeiqat, vers la IX^e dynastie, se définissaient à la fois comme habitants de la province thébaine (*wst*) et comme habitants d'une entité territoriale dite *~ntyw* « (litt.) Celle-qui-est-en-amont », qui semble indiquer la partie méridionale d'une unité plus vaste¹¹⁰⁷. Un possédant local appelé *lq^u-ib* se décrit en ces termes :

ink ꜥps n wst iwn © m ~ntyw

« Je suis un noble de la province de Thèbes, un grand pilier dans la Khentyt. »

(Stèle Londres BM 1671, l. 2 = H.J. POLOTSKY, *JEA* 16, 1939, p. 194 et seq., pl. 29).

Malgré l'importance dont ce territoire semble jouir dans la culture locale, il s'agit d'un type d'entité géographique dont le statut est informel. L'unité dite *~ntyw* pourrait faire partie davantage du paysage culturel plus que de l'organisation institutionnelle du territoire, car aucun titre de fonction ne correspond à une charge qui nous permette de classer ce district parmi les unités administratives territoriales ordinaires¹¹⁰⁸.

En ce qui concerne les subdivisions entre provinces, précisons que les confins de certaines d'entre elles étaient parfois flous. Par exemple, il se pourrait que la XIII^e et XIV^e provinces de Haute Égypte n'aient pas toujours été séparées sous le royaume

¹¹⁰⁷ Ce district pourrait indiquer cependant la Basse-Nubie et donc les Nubiens, cf. *AnLex* I, 282, § 77.3126 (*~ntjw*). Cf. les remarques de F. GOMAA, *Die Besiedlung Ägyptens während des Mittleren Reiches. I, Oberägypten und das Fayyum*, TAVO B 66/1, Wiesbaden, 1986, p. 114-115.

¹¹⁰⁸ Dans la stèle Saint Petersburg 5633 de *lq^u-ib*, provenant de Gebelein (env. IX^e dyn.), devrions-nous traduire le titre *imy-r^u ~ntyw (?)* () par « directeur des habitants de la *~ntyw* » ? Les éditeurs du monument lisent *imy-r^u ~ntyw-ꜥ* car l'un des deux traits verticaux serait une gravure pour écrire  ; cf. A.O. BOLSHAKOV, St.G. QUIRKE, *The Middle Kingdom Stelae in the Hermitage*, PIREI 3, Utrecht, 1999, p. 17-20, n).



héracléopolitain. Dans les textes et dans certains titres qu'ils portent les gouverneurs d'Assiout – chef-lieu de la XIII^e province – font référence, de préférence, à une province de la Vipère sans évoquer la distinction entre la partie méridionale, qui désigne la XIII^e province de Haute Égypte, et la partie septentrionale, qui désigne la XIV^e province de Haute Égypte¹¹⁰⁹. Dans des cas exceptionnels, comme dans le titre du directeur des troupes de toute la XIII^e province de Haute Égypte, porté par le gouverneur *it.(i)-ib.(i)*, et dans des rares passages¹¹¹⁰, la partie méridionale (*≈ntt*) est précisée. Si on peut constater cet emploi ambiguë des toponymes, nous ne pouvons pas en tirer davantage de conclusions sur l'histoire institutionnelle locale.

Les nomarques de la Première Période intermédiaire

Les provinces égyptiennes, notamment les plus éloignées de la capitale, étaient des unités territoriales stratégiques que la Couronne avait tout intérêt à surveiller avec fermeté. La création de la charge de *Ìry-tp ©“ n sp“t* « grand chef de (la) province » dans les réformes administratives qui ont caractérisé le passage de la V^e à la VI^e dynastie, semble témoigner de cette volonté. À travers un certain nombre de nominations à cette charge, qui se faisaient par ordre royal, les potentats locaux ont été progressivement intégrés à l'appareil administratif de la Résidence. Les autobiographies des notables de la VI^e dynastie nous apprennent que les jeunes membres des nobles familles de province pouvaient suivre une éducation princière à la cour du roi, entamer une carrière au palais, obtenir des responsabilités en lien avec la gestion des courtisans établis à la périphérie du pays (par ex. la charge de *imy-r“ ≈nty-ꜥ pr ©“*) ou d'installations économiques, pour être nommés ensuite responsables d'une ville importante en tant que *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres », et responsables de la province, en tant que *Ìry-tp ©“ n sp“t*, ou responsables de région, en tant que *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte ».

¹¹⁰⁹ Cf. F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 100.

¹¹¹⁰ Voir par ex. *Siut* III, 21.



Comme l'a montré H.G. Fischer, les charges de *imy-r*" *Ìmw-nÚr* et *Ìry-tp* ©" *n sp*"*t*, typiques de l'administration provinciale, n'étaient pas, en général, attribuées à la même personne durant la VI^e dynastie¹¹¹¹. C'est seulement à la fin du royaume memphite, c'est-à-dire vers la VIII^e dynastie, que ces deux titres sont souvent portés par une même personne.

Comme l'a mis en évidence J.C. Moreno García, les familles locales pouvaient être spécialisées dans l'une ou dans l'autre branche, l'une cultuelle et l'autre séculière. Par exemple, dans le chef-lieu de la province panopolite, à Akhmim, une famille contrôlait les activités du temple du chef-lieu, tandis qu'une autre exerçait la fonction princière de représentant de la Couronne pour la province. D'autres localités avaient une tradition politique différente. Par exemple, à Elkab, à Qasr el-Sayad ou à Meir, le chef de famille était nomarque, tandis que ses fils se partageaient d'autres charges de prestige comme par exemple celle de *imy-r*" *Ìmw-nÚr*¹¹¹².

Durant la Première Période intermédiaire, les deux charges ne sont pas portées systématiquement par les mêmes individus, car une même province pouvait avoir plusieurs villes avec un temple et un responsable de son clergé. Par exemple, dans la province thébaine, les villes de Tôd, Soumenou et Thèbes étaient autonomes ; seules Soumenou et Thèbes furent, à deux moments différents, le chef-lieu provincial. Dans la province coptite, on distingue clairement l'élite de la ville de Coptos, inhumée à Kôm el-Koffar, puis l'élite de Qous, inhumée à Naqada, et l'élite inhumée à Khozam, localité liée peut-être à l'ancienne *iw-ꜥnꜥn* (cf. ci-dessous). Il

¹¹¹¹ Cela change autour de la VIII^e dynastie, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 114. En revanche, selon E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 201, plusieurs nomarques (*Ìryw-tp* ©") étaient *imyw-r*" *Ìmw-nÚr* au début de la VI^e dynastie ; cependant, les notables qu'elle mentionne – de la VIII^e et IX^e provinces de Haute Égypte – sont datables plutôt à la fin de la VI^e dynastie (*nhwt-dꜥr* et *ꜥps-pw-mnw* d'Akhmim) ou après (*Úmrrî* et *Ìꜥgi* de Thinis). Signalons en outre que, dans son ouvrage, cet auteur utilise le terme « nomarque » tant pour indiquer des potentats locaux que des *Ìryw-tp* ©" et cela peut prêter à confusion (cf. par ex. *ibid.*, p. 187-189).

¹¹¹² Ces traditions locales ont été étudiées par J.C. MORENO GARCIA, « Deux familles de potentats provinciaux et les assises de leur pouvoir: Elkab et el-Hawawish sous la VI^e dynastie », *RdE* 56, 2005, p. 95-128.



est clair que Coptos et Qous avaient deux familles distinctes de responsables du clergé, alors que le chef-lieu de la province était Coptos sous la VIII^e dynastie et Khozam sous la IX^e dynastie¹¹¹³. On verra que certains nomarques ont été responsables de plusieurs provinces en même temps et que des *imyw-r*“ *hmw-nÚr* étaient en charge sous leur autorité. Or, il est important de faire ce type de distinction pour éviter des amalgames. Par commodité, le mot « nomarque » est souvent utilisé pour désigner tout homme de pouvoir installé en-dehors de la capitale. Pourtant, comme nous l’avons déjà indiqué, les potentats locaux n’avaient pas forcément la charge de nomarque.

Le travail pionnier de H.G. Fischer¹¹¹⁴ sur la fonction de nomarque (*Ïry-tp* ©“) à la fin du III^e millénaire a été complété par des études ponctuelles d’autres chercheurs¹¹¹⁵, avec une synthèse de F. Gomaà (*Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*) sur le nombre et l’histoire de ces personnalités. Plusieurs documents peuvent désormais être rajoutés. On peut établir une nouvelle liste des nomarques, en commençant par un cas exceptionnel, celui de la première province de Haute Égypte.

I^e NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Ta-Seti ou Basse Nubie (*t*“-*sty*)

Éléphantine

La première province possédait un statut spécial par rapport aux autres provinces de Haute Égypte. Elle était considérée quasiment comme une région, à laquelle était

¹¹¹³ Cette distinction n’est pas toujours faite, cf. *id.*, « Temples, administration provinciale et les élites locales en Haute-Égypte : la contribution des inscriptions rupestres pharaoniques de l’Ancien Empire », dans A. GASSE, V. RONDOT, éd., *Séhel entre Égypte et Nubie*, OrMonsp 14, Montpellier, 2004, p. 16-17.

¹¹¹⁴ Cf. notamment H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 74-76.

¹¹¹⁵ Voir récemment E. MARTINET, *Le nomarque* ; H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 28-58.



rattaché le territoire nubien soumis à l'Égypte. Cette différence est perceptible, entre autres, dans la manière d'écrire son nom, car les Égyptiens du III^e millénaire n'associaient pas le dessin de l'étendard à ce toponyme, et cela est un fait exceptionnel par rapport à la paléographie des autres provinces¹¹¹⁶. Cette particularité se traduit aussi dans les titres de fonction des notables locaux. Le potentat d'Éléphantine était, sous la VI^e dynastie, un chef d'expédition, et surtout un *imy-r* ≈ *swt* « directeur des terres étrangères ». Contrairement à ce que certains auteurs ont écrit, il n'y avait pas explicitement de nomarques¹¹¹⁷, une absence qui résulte sans doute de la spécificité d'Éléphantine et de son rôle stratégique particulier dans l'appareil de l'administration territoriale du pays. Cependant, un changement eut lieu vers la VIII^e dynastie, lorsque le titre *Ïry-tp* © " *n nswt* « grand

¹¹¹⁶ Sur le statut de cette province, cf. *inter alia* H. HELCK, *Die altägyptischen Gaue*, p. 68-69 ; F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 9-11 ; St. QUIRKE, « Provincialising Elites : Defining Regions as Social Relations », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Élites et pouvoir en Égypte ancienne*, *CRIPEL* 28, 2009-2010, p. 61.

¹¹¹⁷ D. Franke a émis l'hypothèse que les nomarques de la Première Province de Haute Égypte étaient peut-être inhumés dans une nécropole encore à découvrir, par exemple à Kom Ombo ; cf. D. FRANKE, *Das Heiligtum des Heqaib auf Elephantine. Geschichte eines Provinzheiligtums im Mittleren Reich*, SAGA 9, Heidelberg, 1994, p. 11. E. Edel a lu le titre *Ïry-tp* © " *n sp*"*t* « nomarque de la province » sur l'inscription d'un vase d'offrande trouvé dans la tombe QH 92 ; l'objet était au nom d'un notable appelé *iy-ꜥm*"*/st-k*" (E. EDEL, *Die Felsengräber der Qubbet el Hawa bei Assuan. II. Abteilung, Die althieratischen Topfaufschriften. 1. Band, Die Topfaufschriften aus den Grabungsjahren 1960, 1961, 1962, 1963 und 1965*, Wiesbaden, 1970, p. 32 [§ 5a], 89, pl. 39). Selon N. Kanawati (*Governmental Reforms*, p. 45), ce document « makes it certain that U.E. 1 had, in addition to the expedition leaders also residing nomarchs, although the location of the latter's tombs is yet uncertain. We also do not know when the first *Ïry-tp* © " *n sp*"*t* was sent to U.E. 1 ». Pourtant, la lecture de l'inscription laissait des doutes et, de fait, elle a été rectifiée récemment par M.S. Müller, lequel lit fruits-*iꜥd(w)t* à la place du titre ; cf. M.S. MÜLLER, « Zum Beleg des Gaufürstentitels im späten Alten Reich auf der Qubbet el-Hawa », *GM* 194, 2003, p. 51-57 ; cette nouvelle lecture a été donc reprise par K.-J. Syfried dans l'œuvre posthume de E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1349. L'erreur apparaît dans différents travaux sur l'administration égyptienne, cf. par exemple H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 69, n. 279 ; N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 155 ; E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 204 et doc. 58.



supérieur du roi »¹¹¹⁸ est attribué à *s“bni II/n(y)-nbw-nbty*, fils du gouverneur *ppy-n≈t/ìq“-ib* (QH 35e), puis à un *st-k“/iy-ꜥm“* (QH 98)¹¹¹⁹ et à *sbk-ìtp* (QH 207)¹¹²⁰. Un quatrième notable pourrait avoir porté lui aussi le titre de grand représentant du roi : il s’agit de *mÚnw ©“*, bénéficiaire de la tombe QH 105. Cependant, dans l’inscription qui conserve le titre, l’adjectif ©“ est omis¹¹²¹.

Bien que le titre *Ìry-tp ©“ n nswt* ne fasse aucune référence au gouvernement d’un territoire en particulier, l’emploi de l’adjectif ©“ « grand » qui signale le statut de *primus inter pares* est significatif : c’est une caractéristique de la charge des nomarques. L’adjectif ©“ distingue ces hauts fonctionnaires des simples *Ìry(w)-tp* « supérieurs, représentants » d’une localité¹¹²².

Cette tradition de la fin du royaume memphite (VIII^e dyn.) ne semble pas se poursuivre avec l’essor de la dynastie héracléopolitaine (IX^e dyn.), où un changement radical a lieu dans la conception de la charge du gouverneur d’Éléphantine (*imy-r“ ≈“swt*)¹¹²³.

¹¹¹⁸ Sur le sens d’emploi de ce titre, cf. F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 12-13 ; E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1349.

¹¹¹⁹ E. EDEL, « Berichte über die Arbeiten in den Gräbern der Qubbet el Hawa bei Assuan 1959 und 1960 », *ASAE* 57, 1962, p. 33-41 et notamment p. 41 ; *id.*, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1348-1349. L’attribution du titre de nomarque à *iy-ꜥm“/st-k“* a été prise en compte récemment par D. VISCHAK, *Community and Identity*, p. 29, et H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 54, lequel fait référence également à la thèse de E. MARTINET, *L’administration provinciale*, p. 542-555 (*non vidi*).

¹¹²⁰ Pour la datation de ces notables au début de la Première Période intermédiaire, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 97, 108-111.

¹¹²¹ Cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. cix [190], cxxxiii.

¹¹²² Les rares fois que le titre *Ìry-tp* est écrit dans une titulature est souvent lu *Ìry-tp (©“)* par les chercheurs. Cette lecture ne repose cependant sur aucune certitude. Il est en revanche certain que ce titre *Ìry-tp*, suivi parfois par un toponyme, est attribué en général à des notables exerçant des fonctions moins importantes de celles qu’on s’attendrait d’un nomarque. Par exemple, le vizir ©*ì“-n≈t I* se prévaut de la charge de *Ìry-tp Ìwt-nbw* « supérieur d’Hathnoub » (P.E. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh II*, pl. 13, l. 12). De fait, il est nécessaire de tenir compte de l’existence de *Ìryw-tp* provinciaux sur lesquels le *Ìry-tp ©“* exerçait son influence.

¹¹²³ Sur ce changement, cf. *supra* § 5.4.



II^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Siège d'Horus (*wÚs-Ìr*)

Edfou

Un *iry-p©t*, *Ì“ty-©*, *≈tmty bity*, *smr w©ty*, *Ìry-tp ©“ n wÚs-Ìr* et *imy-r“ Ìmw-nÚr* nommé *≈ww* est attesté à la Première Période intermédiaire¹¹²⁴. Ce notable est couramment identifié avec le potentat d'Edfou mentionné dans les textes contemporains à travers l'expression *pr ≈ww* « la maisonnée de Khouou », que *©n≈.ty.fy* de Moalla destitue du pouvoir sous la IX^e dynastie¹¹²⁵. La datation de *≈ww* par les chercheurs dépend strictement de la datation de ce dernier notable¹¹²⁶. Si *©n≈.ty.fy* n'a pas vécu à la fin de la VI^e dynastie mais à la IX^e dynastie, *≈ww* date de l'époque héracléopolitaine ou un peu avant.

Le nomarque de la Troisième province de Haute Égypte, *©n≈.ty.fy*, devient nomarque de *wÚs-Ìr* « Siège d'Horus » à la place de *≈ww*.

III^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Rural (*n≈n*)

Hefat/Moalla

Le premier nomarque attesté est *Ìtp*, il est qualifié de *[iry-p©t ?]*¹¹²⁷, *Ì“ty-©*, *imy-r“ Ìmw-nÚr* et *Ìry-tp ©“ n n≈n* dans l'inscription biographique de son fils *©n≈.ty.fy* : il a reçu le conseil (*qnbt*) du *imy-r“ †m©* « directeur de Haute Égypte »

¹¹²⁴ Montant (?) publié par M. ALLIOT, *Rapport sur les fouilles de Tell Edfou* 1932, FIFAO 9/2, 1933, fig. 1 ; PM V, 202.

¹¹²⁵ J. VANDIER, *Moalla*, p. 163 (inscr. n° 2) ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 45 et seq. Sur *pr ≈ww*, cf. F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 32.

¹¹²⁶ Cf. par exemple E. MARTIN-PARDEY, *Untersuchungen*, p. 126-127 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 149, n. 652 ; F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 19 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1004, n. 68.

¹¹²⁷ Cf. F. GOMAA, *op. cit.*, p. 23, n. 14.



d'Abydos, invité par son fils ©*n*≈*ty.fy*, afin qu'il délibère (*r nf-mdt m-©*) en sa présence¹¹²⁸.

Son fils ©*n*≈*ty.fy* devient *iry-p©t*, *l"ty-©*, ≈*tmty bity*, *imy-r" Ìmw-nÚr*, *imy-r" m‡©*, *imy-r" ©w*, *imy-r" ≈"swt*, *Ìry-tp ©" n wÚs-Ìr n≈n*¹¹²⁹. Il exerce la charge de nomarque de *n≈n* mais aussi de *wÚst-Ìr* après avoir conduit une expédition contre Edfou pour y **rétablir** l'ordre. Son titre de *imy-r" ≈"swt* « directeur des terres étrangères » est probablement une conséquence de l'influence qu'il exerce sur Éléphantine¹¹³⁰. Son rôle militaire dans les batailles envisagées contre l'alliance formée par Thèbes et Coptos (sous la IX^e dynastie), batailles décrites dans son récit autobiographique, est mis en avant par le titre *imy-r" m‡©* « directeur des troupes ». Les textes précisent parfois l'origine hierakonpolite de cette armée (*imy-r" m‡© n n≈n*, « directeur des troupes du Rural » ; *imy-r" m‡© n n≈n mi-qd.s* « directeur des troupes du Rural entier »)¹¹³¹. Mais ©*n*≈*ty.fy* se définit plus généralement comme un porte-parole des troupes (*r" m‡©*) des localités des trois premières provinces de Haute Égypte, d'Éléphantine à Armant¹¹³².

IV^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Sceptre (*w"s*)

Gebelein

Un cercueil provenant de Gebelein, appartenant à un nomarque, atteste de sa présence dans cette province¹¹³³. Appelé *ini*, ce notable n'est pas originaire de

¹¹²⁸ J. VANDIER, *op. cit.*, p. 186 (inscr. n° 5) ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 48. Cf. F. GOMAA, *op. cit.*, p. 23.

¹¹²⁹ Pour la titulature, cf. *ibid.*, notamment l'inscription du pilier I,α,1, et *passim*.

¹¹³⁰ Sur l'évolution de l'emploi de ce titre, cf. *infra* § 5.4.2.

¹¹³¹ J. VANDIER, *Moalla*, inscriptions du pilier II.γ.3 et ζ.1.

¹¹³² J. VANDIER, *Moalla*, p. 242, inscription n° 13 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 55.

¹¹³³ Cerceuil Turin Suppl. 13.268 = E. BROVARSKI, « Two Monuments from Theban Nome », dans *Studies George R. Hughes*, p. 31-37, fig. 9.



Thèbes, mais de Soumenou, une ville au sud de Thèbes¹¹³⁴. Il y exerce la fonction de *imy-r*“ *Ìmw-nÚr m Ìwt-nÚr nt sbk nb s(w)mnw* « directeur des prêtres dans le temple de Sobek, maître de Soumenou », et de nomarque (*Ìry-tp ©“ n sp“t*) de la province thébaine. E. Brovarski avança l’hypothèse que ce notable de la IX^e dynastie a pu être nomarque avant que Thèbes n’acquiert de l’importance et commence son expansion¹¹³⁵. En effet, à cette époque, plusieurs *imyw-r*“ *Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres » qui ne portent pas le titre de nomarque de leur province (cf. *supra* p. 318-320) sont attestés à Thèbes.

Thèbes

Des trois nomarques qui sont datés par certains chercheurs de la VI^e dynastie, un seul pourrait avoir vécu autour de la VIII^e dynastie : il s’agit d’*wnis-©n*¹¹³⁶, comme l’a déjà écrit H.G. Fischer¹¹³⁷. Ce nomarque (*Ìry-tp ©“ n sp“t*), qui avait le rang de *smr w©ty*, était aussi *imy-r*“ *ḫnwtj* « directeur du Double Grenier » et *Ìry-sḫt*“ *n mdt nb(t) ḫt“t innt r sp“t* « préposé aux secrets de toute affaire (litt. mot) qui arrive dans la province ».

Peut-être qu’un quatrième notable pourrait avoir été nomarque également. Il s’agit d’un chef d’expéditions (*≈tmtj nÚr*) local appelé *sni-iqr*. L’emplacement de

¹¹³⁴ Sur cette localité, cf. en dernier lieu E. FIORE MAROCHETTI, *The Reliefs of the Chapel of Nebhepetre Mentuhotep at Gebelein (CGT 7003/1-277)*, CHANE 39, Leiden, 2010, p. 6-8 ; L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 131-133.

¹¹³⁵ *Contra* F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 28-30, lequel propose que ce dignitaire était le nomarque de la III^e plutôt que la IV^e province de Haute Égypte ; il le date ainsi d’avant le père d’*©n≈.ty.fy*, c’est-à-dire le nomarque *Ìtp*. M. ZITMAN, *The Cemetery of Assiut*, I, p. 96, propose de dater ce cercueil de l’époque de Montouhotep II. Selon H. WILLEMS, *Aspects of Egyptian Funerary Culture*, p. 36, n. 116, la ceramique employée par M. Zitman dans son analyse pourrait être du début de la Première Période intermédiaire ; il cite St. SEIDLMEYER, *Gräberfelder aus dem Übergang vom Alten zum Mittleren Reich : Studien zur Archäologie der Ersten Zwischenzeit*, SAGA 1, Heidelberg, 1990, p. 396.

¹¹³⁶ TT 413 = M. SALEH, *Three Old-Kingdom Tombs*, ArchVer 17, Mainz am Rhein, 1977, p. 12–17, fig. 3–11, pls. 1–6D. Cf. E. BROVARSKI, « Overseer of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 99.

¹¹³⁷ H.G. FISCHER, « (C.R. de) Three Old-Kingdom Tombs at Thebes, by M. Saleh », *BiOr* 36 1979, p. 30-31.



sa tombe dans la nécropole d'El-Khokha est un témoignage du rang éminent qu'il avait au sein de la communauté. Cependant, aucun des titres conservés sur la décoration de la façade (*iry-p@t*, *Ì"ty-@*, *≈tmty nŪr*) ne mentionne clairement cette fonction¹¹³⁸.

Une stèle fausse-porte qui est datable de la fin de la IX^e dynastie appartient à un nomarque (*Ìry-tp @" n w"st*) appelé *in-it.f*¹¹³⁹, qui avait par ailleurs un rang élevé (*iry-p@t*, *Ì"ty-@*, etc.) et qui administrait le clergé local en tant que *imy-r" Ìmw-nŪr*. À cette époque, l'importance de Thèbes au sein des provinces méridionales est grandissante. Cela se manifeste notamment dans les épithètes de ce nomarque qui est qualifié de *iwn @" ≠m@* « grand pilier de Haute Égypte » et de *s@n≈ t"wy.f* « celui qui fait vivre ses deux terres (*scil.* de la principauté thébaine ?) ». Comme l'explique L. Postel, « la substitution de *t"wy.f* au terme *niwt*, ou au nom d'une localité, révèle un changement de perspective car c'est désormais à l'échelle de l'Égypte » ou d'une région entière que « prétend agir » le dignitaire¹¹⁴⁰. Néanmoins, celui-ci est encore un nomarque loyal au roi, car il se définit comme un *mÌ-ib n nswt m r" g"w ≈"swt rsy* « homme de confiance du roi dans l'entrée étroite des terres étrangères du Sud »¹¹⁴¹. Cette mention indiquait par ailleurs que ce notable contrôlait les accès à la Vallée, une fonction déjà caractéristique des nomarques à l'Ancien Empire.

Ce *in-it.f* est sans doute le dernier nomarque local, avant l'expansion de Thèbes et la création du titre *Ìry-tp @" ≠m@* « grand chef/supérieur de Haute Égypte » attribué

¹¹³⁸ Mentionné par F. GOMAA, *op. cit.*, p. 44, n. 18, ce notable a fait l'objet d'une enquête de la part de Z. FABIAN, « News from Old Kingdom Thebes », dans E. BECHTOLD, A. GULYAS, A. HASZNOS, éd., *From Illahun to Djeme: Papers Presented in Honour of Ulrich Luft*, BAR IS 2311, Oxford, 2011, p. 43-53.

¹¹³⁹ Stèle fausse-porte Caïre CG 20009 (W. SCHENKEL, *MHT*, p. 64-65, doc. 43 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 200, fig. 39 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 36-37, doc. 15).

¹¹⁴⁰ Cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 11.

¹¹⁴¹ H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 90, separe *mÌ-ib n nswt* d'*imy-r" @" g"w ≈"swt rsywt*. Cf. *infra* § 5.4.



à un *in-it.f* ©“, qui exerçait déjà son autorité sur la ville de Dendara, c’est-à-dire au-delà des confins de la province thébaine¹¹⁴².

¹¹⁴² Sur ce dernier *in-it.f*, cf. *supra* p. 318-319, dans le catalogue des *imyw-r*“ *l̥mw-nŪr*.



V^E NOME DE HAUTE ÉGYPTE
Les Deux Esprits (*b“wy*)

Khozam

Le premier (et seul) nomarque attesté pour la province de Coptos est *wsr*, lié à la famille de vizirs et de directeurs de Haute Égypte *ꜥm“i* et *idi* de la VIII^e dynastie. Contemporain d'*idi*, il est lui même *imy-r“ ðmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte » à la fin de la VIII^e dynastie. Inhumé à Khozam, à la frontière avec la province de Thèbes et donc loin du chef-lieu qu'était Coptos, ce dignitaire devint vraisemblablement nomarque (*ðry-tp ©“ n b“wy*) sous la IX^e dynastie¹¹⁴³. En effet, le « déplacement » de la charge de vizir, probablement à Akhmim, contraint la Couronne à installer officiellement son représentant « nomarque » à Coptos. Il est possible également que la charge de vizir sous la nouvelle dynastie héracléopolitaine n'était pas adaptée à un éminent représentant de l'ancienne famille royale.

Le titre *imy-r“ ≈“swt i“btt imntt* « directeur des terres étrangères orientales et méridionales » octroyé à ce notable, lui donne un pouvoir sur les marges de la Vallée, ce qui était auparavant un privilège des gouverneurs d'Éléphantine : il s'agit

¹¹⁴³ Le titre de nomarque est inscrit dans la stèle fausse-porte Caire CG 1442 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 43-47, pl. 13 ; M. Farid MOSTAFA, *op. cit.*, p. 180-186, pl. 29-31). Ce n'est pas sûr à quel chef-lieu ancien correspond la localité de Khozam ; c'est peut-être *iw-ꜥnꜥn*, ville qui sera ravagée par les Thébains (?) sous la IX^e dynastie et réaménagée par les gouverneurs de Naqada/Qous. Cf. les notes de J. YOYOTTE, « Le nome de Coptos durant la Première Période intermédiaire », *Or* 35, 1966, p. 48-49 ; M. Farid MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm“j*, p. 17-19. Cf. également la reconstitution historique faite par J. RODRIGUEZ LAZARO, « Yu-shensen durante la IX dinastía », *BAEE* 4-5, 1992-1994, p. 39-46, qui indique *iw-ꜥnꜥn* comme la moderne Khozam et comme l'ancien chef-lieu coptite sous la IX^e dynastie (le même conclusion à laquelle arrive M. Farid Mostafa). Cependant, son argumentation ne prend pas en considération le lien étroit qui unit la famille de *ꜥm“i* de Coptos/Kôm el-Koffar aux notables inhumés près de Khozam ; l'auteur pense qu'il s'agit de deux maisons rivales et que *iw-ꜥnꜥn* a été détruite par des gens de Coptos avant d'être annexée au royaume thébain.



probablement d'une conséquence des troubles politiques qui commencèrent sous la IX^e dynastie¹¹⁴⁴.

Son statut éminent (*iry-p©t* et *Ï"ty-©*) et les fonctions d'agent du roi qui lui sont attribuées tout au long de sa vie, résultent sans doute de son lien avec l'ancienne famille royale memphite, comme l'indique son titre de *s" nswt smsw (n ßt.f)* « fils aîné du roi (de son corps) »¹¹⁴⁵.

VI^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Crocodile (*iq*)

Dendara

Les seuls nomarques datables de la Première Période intermédiaire (notamment la VIII^e ou IX^e dynastie) pour cette province sont deux notables mentionnés dans l'inscription d'un membre de leur entourage. Nous les avons mentionnés plus haut, car ils sont tous les deux aussi *imyw-r" Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres ». Il s'agit de :

i) *n(y)-ibw-nswt/bbi*, nomarque qui est aussi *Ïry-sÏt" n mdt nbt Ït"t innt r sp"t* « préposé aux secrets de toute affaire (litt. mot) qui arrive dans la province », un titre en rapport avec l'administration territoriale. En parallèle, il est responsable d'un domaine de la Couronne (*Ïq" hwt*), gère les affaires judiciaires (*Ïry-sÏt" n wf© mdw*) et se qualifie de *rs tp r wft srw* « attentif à propos de ce que les responsables ordonnent »¹¹⁴⁶ ;

¹¹⁴⁴ Sur ce titre, cf. *infra* § 5.4.

¹¹⁴⁵ Le titre *s" nswt smsw* est dans le bloc QM n° 305 (VIII^e dyn.) du mastaba du vizir *Ïm"i* (= M. Farid MOSTAFA, *The Mastaba of Ïm"i*, p. 152-153, fig. 20, pl. 26a, 27 ; le titre *s" nswt smsw n ßt.f* est précisé dans la stèle fausse-porte CG 1442 (env. IX^e dyn.) que nous avons mentionné ci-dessus.

¹¹⁴⁶ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 113-114.



ii) $\#n-s\dot{U}i$, nomarque qui ne porte pas d'autre titre de fonction outre ceux en rapport avec la gestion du temple et de son bétail ($imy-r'' \dot{I}mw-n\dot{U}r$; $mniw \dot{U}tt$)¹¹⁴⁷.

Le premier nomarque a le rang de $\dot{I}''ty-\odot$ (i) tandis que le second a atteint celui de $iry-p\odot t$ (ii).

Au tournant de la IX^e dynastie, la province tentyrite est contrôlée par le triple nomarque $\odot b-i\dot{l}w$ (peut-être d'origine abydénienne)¹¹⁴⁸, qui a été inhumé à Dendara¹¹⁴⁹. À partir de ce époque, les potentas de Dendara conservent uniquement la charge de $imy-r'' \dot{I}mw-n\dot{U}r$ ¹¹⁵⁰.

VII^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Sistre ($b''t$)

Hou

La VII^e province de la Haute Égypte a été supervisée par des potentats locaux qui ont été enterrés dans la nécropole sur la rive orientale du Nil, dans la localité moderne de Qasr es-Sayyad. Trois hauts fonctionnaires issus de la même lignée ont pu être répertoriés : $\dot{U}''wti$ (T 73), son fils $idw/snni$ (T 66) et son autre fils idw/mns'' (T 152)¹¹⁵¹. La datation exacte de leurs tombes reste incertaine. Néanmoins, $\dot{U}''wti$ était le responsable des prêtres de la pyramide de Pépy II, ce qui représente un *terminus ante quem* fiable et significatif¹¹⁵². Seule la tombe

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 120.

¹¹⁴⁸ D'après son nom et la prééminence donnée au toponyme de la province d'Abydos dans l'inscription de sa stèle fausse-porte.

¹¹⁴⁹ Stèle Caire JdE 38551 = *Ibid.*, p. 195, 203, pl. 24.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 114, 129, 186-187 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 970-971. Sur ces potentats, cf. *supra*.

¹¹⁵¹ T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, p. 18-21.

¹¹⁵² Bien que la tombe de $\dot{U}''wti$ soit d'habitude attribuée à l'époque du roi Pepy II, il y a des éléments comme la notation phonétique $\begin{array}{c} \text{⏏} \\ \text{□} \end{array}$ pour Anubis (T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, pl. 38, 42), le dessin d'une estrade haute $\begin{array}{c} \text{⏏} \\ \text{⏏} \end{array}$ (*ibid.*, pl. 28a), les agencements graphiques $\begin{array}{c} \text{⏏} \\ \text{⏏} \end{array}$ (*ibid.*, pl. 38) et



d'*idw/mns*“ est datable de la Première Période intermédiaire (IX^e dyn. ?) par des critères stylistiques et épigraphiques reconnaissables¹¹⁵³.

Si les deux premiers personnages étaient à la fois nomarque (*Îry-tp* ©“ *n sp*“*t*) et directeur de Haute Égypte (*imy-r*“ *ꜥm*©), l'état très fragmentaire de la tombe de *idw/mns*“ ne permet pas de connaître sa titulature complète : ses titres *ꜥtmty bity* et *smr w*©*ty* sont les seuls attestés avec certitude¹¹⁵⁴. Mais ce notable est représenté probablement dans une des stèles de la façade de la tombe de son père (si ce n'est pas un *idw/mns*“ homonyme), dans lequel il déclare avoir agi en tant que *imy-r*“ *pr* « directeur du domaine »¹¹⁵⁵. Par conséquent, nous ne le comptons pas parmi les nomarques, bien que le caractère monumental et la qualité de sa tombe pourraient suggérer le contraire.

En revanche, nous connaissons un chef de Hou, *Îry-tp* <©“(?)> *n b*“*t* (, du début de la Première Période intermédiaire, qui s'appelle *f*“*ti* ; il est connu par une stèle conservée à Berlin (n° 7765) que H.G. Fischer rapproche du style d'une stèle du musée du Caire (CG 1615), issue, quant à elle, des fouilles menées par A. Mariette à Abydos au Kôm es-Sultan¹¹⁵⁶. Cette dernière est datable du début de la Première Période intermédiaire. Elle a appartenu à un *imy-r*“ *ꜥn*Ú « directeur des querelles » thinite appelé *ꜥnw* et peut-être originaire d'El-Hagarsa (le toponyme *ꜥn-Îr*, en rapport avec El-Hagarsa, est associé à l'épithète *im*“*ꜥw* *ꜥr wpw*“*wt*

 (ibid., pl. 41), le signe  écrit avec un petit carré dans l'angle inférieur en bas (ibid., pl. 28a), O pour  dans le titre *ꜥkrt nswt w*©*tt*, lesquels appartiennent à une tradition épigraphique plus récente (VIII^e dyn ?).

¹¹⁵³ Le style épigraphique s'apparente à celui de l'atelier thinite « Groupe Polychrome ». Les graphies ,  et  (cf. T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, pl. 45) font penser aussi à une datation vers l'époque héracléopolitaine.

¹¹⁵⁴ Voir néanmoins la reconstitution de E. EDEL, *Hieroglyphische Inschriften*, pl. 6, 11 ; cf. T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, pl. 44-45.

¹¹⁵⁵ T. SÄVE-SÖDERBERGH, *op. cit.*, 21, 37, pl. 13v.

¹¹⁵⁶ Cf. H.G. FISCHER, « The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. 7-18, fig. 3 (stèle Caire 1615), 4 (stèle Berlin 7765). Sur la datation, cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 109, n. 189.



« pensionné auprès du dieu Oupouaout » de ce notable)¹¹⁵⁷. Il est possible que les deux stèles aient été produites dans le même atelier, mais la provenance supposée abydénienne, par H.G. Fischer, du monument conservé à Berlin, n'est assurée par aucun élément. Quant au statut de *f"ti*, l'absence de l'adjectif ©" dans son titre pour indiquer le statut de nomarque pourrait être une erreur du scribe. Le notable *f"ti* porte aussi les titres *~tmty bity*, *smr w©ty*, *lq" lwt*, *βry-lb*, *smr w©ty*, *imy-r" ~nt(w)y-#*, il est donc un agent royal. Son titre de *lry-tp* « supérieur » de la province est suivi par la charge de *imy-r" pr-#n© mry-r© ~© nfr* « directeur des ateliers de la pyramide de Pépy I^{er} ». Peut-être que le titre  doit être lu précisément *lry-tp n b"t* et qu'il désigne un simple représentant de la province et non son gouverneur. La présence de plusieurs *lryw-tp* « supérieurs, représentants locaux » dans une province voisine, la VI^e province de Haute Égypte, est un fait avéré par une mention de ceux-ci dans un décret coptite de la VIII^e dynastie¹¹⁵⁸.

En somme, aucun nomarque inhumé dans cette province n'appartient à la Première Période intermédiaire. Cependant, sous la IX^e dynastie, cette unité administrative a été chapeautée par ©*b-iłw*, dignitaire probablement abydénien, signalé plus haut, qui a été nomarque des VI^e, VII^e et VIII^e provinces de Haute Égypte en même temps, et *imy-r" #m©* « directeur de Haute Égypte » dans le même temps.

VIII^e NOME DE HAUTE ÉGYPTE

Le grand pays (*t"-wr*)

Thinis

En ce qui concerne la province thinite (nous préférons cette expression à celle de province abydénienne car Thinis était le chef-lieu à cette époque), elle a été chapeautée d'abord par une famille de hauts fonctionnaires de la VI^e dynastie ayant

¹¹⁵⁷ H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 17-18 notamment.

¹¹⁵⁸ Coptus B ; cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 223-224 notamment.



leur siège à Deir el-Gebrawi, en tant que nomarques de la XII^e province de Haute Égypte (il s'agit d'*ibi*, son fils *f©w/ꜥm* et le fils de ce dernier, *f©w*), lesquels ont été nomarques, en parallèle, de la VIII^e province ; ils détenaient cette prérogative en raison peut-être des liens qui unissaient cette maisonnée avec la famille du vizir *f©w* d'Abydos ; c'est donc seulement à partir de la fin de la VI^e ou la VII^e dynastie que des potentats de Thinis ont été choisis comme nomarques¹¹⁵⁹. La liste de ces notables a été établie par E. Brovarski dans sa thèse (*Inscribed Material from Naga ed-Der*) et correspond à celle des *imyw-r* " *Ìmw-nÚr* « directeurs de prêtres » que nous avons résumée plus haut. On remarque que la plupart des potentats thinites de la Première Période intermédiaire étaient en effet des directeurs des prêtres et des nomarques. On renvoie donc à la liste *supra* pour un catalogue de ces notables.

IX^e NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Minou (≈*nt-mnw*)

Akhmim

La datation des monuments d'El-Hawawish – nécropole du chef-lieu Akhmim – est débattue. Nous établissons une liste de quatre nomarques de la Première Période intermédiaire d'après la chronologie relative établie par E. Brovarski¹¹⁶⁰.

Un nomarque ayant vécu vers la fin du règne de Pépy II, et peut-être sous la VII^e dynastie, a été inhumé à Saqqara-Sud : il s'agit d'*iri*¹¹⁶¹. Le seul titre de rang qu'il

¹¹⁵⁹ Nous suivons la chronologie établie par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 123-125, 138-139 et *seq.*

¹¹⁶⁰ L'auteur a étudié en partie la documentation épigraphique dans E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans P. POSENER-KRIEGER, éd., *Mélanges Gamal eddin Mokhtar*, I, p. 117-153. Pour une nouvelle analyse chronologique, cf. *id.*, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 109-111. D'autres auteurs datent certain matériel provenant d'Akhmim à la fin de la Première Période intermédiaire plutôt que la fin de l'Ancien Empire, c'est le cas par exemple des cercueils, cf. D. MAGÉE, « An Early Middle Kingdom Coffin from Akhmim in the Ashmolean Museum (No. 19111477) », *JSSEA* 13, 1983, p. 241-248.



porte est celui de *smr w©ty*. Il est également responsable de l'administration dans la navigation, en tant *βry-Ìb* « lecteur », *sꜥ wi* « scribe de la barque » et *mty n s* « surveillant de phylé ». Le titre nomarcal *Ìry-tp ©* « *≈nt-mnw* est écrit après la mention de ces fonctions. Sa titulature se termine avec l'épithète *ir Ìsst nb.f* « celui qui fait ce que son maître loue »¹¹⁶².

E. Brovarski date de cette époque un autre nomarque, attesté par une stèle conservée à Florence, qu'il appelle [*ꜥps-pw*]-*mnw* (?)¹¹⁶³, bien que le nom n'est pas conservé dans le texte. En revanche, l'écriture pour *mnw* appartient au titre *Ìry-tp ≈nt-mnw* « supérieur de la province panopolite ». Comme pour *f"ti* de la VII^e province de Haute Égypte (cf. ci-dessus), le titre *Ìry-tp* n'est pas explicitement celui d'un nomarque mais celui d'un représentant de la province¹¹⁶⁴. Il est en revanche responsable du clergé local (*imy-r" Ìmw-nÚr*).

Un père et son fils ont gouverné la province entre la VIII^e et IX^e dynasties : il s'agit de *k"-Ìp/Úti-iqr* (tombe H 26)¹¹⁶⁵ et de son successeur *ꜥps-pw-mnw/βni/βn(i)-©n≈w* (tombe H 24)¹¹⁶⁶. Les deux sont *Ìryw-tp ©* « *n ≈nt-mnw* et exercent des charges sacerdotales en tant que *imyw-r" Ìmw-nÚr*. Le rapport économique entre la gestion du temple local et la Couronne est mis en avant par *k"-Ìp/Úti-iqr* qui est *mÌ-ib n nswt m pr-mnw* « homme de confiance du roi dans le domaine de Min » et *imy-r" ꜥnwtý n Ìtp(w)-nÚr* « directeur du Double Grenier des offrandes divines ». Quant à *ꜥps-pw-mnw/βni/βn(i)-©n≈w*, il est *imy-r" ꜥm© m sp"wt mÌtt* « directeur de Haute Égypte dans les provinces septentrionales ». En

¹¹⁶¹ Tombe « en four » publiée par G. JEQUIER, *Deux pyramides du Moyen Empire*, Caire, 1933, p. 39-43, fig. 29-32.

¹¹⁶² *Ibid.*, p. 41, fig. 30.

¹¹⁶³ Stèle Florence 7584 = S. BOSTICCO, *Le stele egiziane*, p. 14, doc. 4. À distinguer du notable de l'époque de Pépy II de la tombe d'El-Hawawish G 97.

¹¹⁶⁴ *Contra* N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 50.

¹¹⁶⁵ *Id.*, *El-Hawawish* I, 12 et seq.

¹¹⁶⁶ *Id.*, *El-Hawawish* II, p. 7-9, fig. 7-12, 15, 19-21 et 25.



rapport avec l'économie locale, les deux sont *imyw-r" it-ꜥm* « directeurs du grain de Haute Égypte ». Leur rang n'est pas supérieur à celui de *l"ty-ꜥ*.

On peut ajouter à cette liste le *l"ty-ꜥ ≈tmty bity smr wꜥty [sm" mnw] βry-ib imy-r" ðmw-nÚr ðry-tp ꜥ" n ≈nt-mnw iry-pꜥt imy-r" it-ꜥm ꜥ imy-r" swt ꜥt" w nt βnw ðwt-nÚr* « comte, chancelier du roi de Basse Égypte, ami unique, [stoliste de Min], prêtre-lecteur, directeur des prêtres, grand supérieur de la IX^e province de Haute Égypte, prince, directeur du grain de Haute Égypte, directeur des lieux secrets à l'intérieur du temple », nomarque, *b≈n* (début IX^e dyn. ?)¹¹⁶⁷.

X^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Cobra (*w"ft*)

Tjebou

Aucun potentat de Tjebou qui soit daté de la fin du III^e millénaire – ni nomarque ni responsable du clergé local – n'est inhumé à Qau el-Kebir ou dans cette province¹¹⁶⁸. Cependant, un lien étroit unit la X^e à la VIII^e province de Haute Égypte durant l'époque héracléopolitaine, et unit notamment l'élite de Thinis à cette province.

En effet, un homme inhumé à Mesheikh – nécropole de Thinis fréquentée surtout vers la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire – et dont le nom n'est pas conservé sur sa stèle, est nomarque de la X^e province de Haute Égypte (*ðry-tp ꜥ" n w"ft*) et exerce la fonction de *sðf ðmw-nÚr* « inspecteur des prêtres », vers la X^e dynastie¹¹⁶⁹. Par cette fonction relative au clergé, il était peut-être responsable d'une chapelle de *ka* royale (dont il y en existait de nombreuses dans la Vallée depuis la

¹¹⁶⁷ *Id.*, *El-Hawawish* I, p. 38, 40, fig. 24 (notamment la titulature du pilier sud).

¹¹⁶⁸ Sur cette localité dans la géographie religieuse locale, cf. E.M. CIAMPINI, « La tradizione religiosa di Qaw El-Kebir: ricerca a margine di un volume di catalogo del Museo Egizio Di Torino », *Aegyptus* 82, 2002, p. 169-176.

¹¹⁶⁹ Stèle Caire CG 1646 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 935-937.



VI^e dynastie)¹¹⁷⁰ ou du clergé d'un complexe funéraire royal, puisqu'on distingue encore les traces d'un cartouche à la suite du titre¹¹⁷¹. C'est sans doute dans ce contexte que ce notable a été responsable du Double Garde-manger (*imy-r" sqbbwy*), fonction économique liée au temple, et qu'on peut associer à celle de responsable de la garde-robe rituelle (*Ïry-tp f"t*)¹¹⁷². La séquence de titres de ce nomarque de la X^e province – inhumé pourtant dans la VIII^e province – montre aussi son rang élevé : *iry-p@t, Ì"ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, [Ïry tp] f"[t], imy-r" sqbbwy [(ROI)...] sÏf Ìmw-nÚr*.

Un cercueil vu par H. Goedicke dans le marché de l'art au Caire, permet de connaître un autre nomarque de la province du Cobra à la Première Période intermédiaire¹¹⁷³. Son nom théophore, *in-Ïrt-n≈t Ïry-ib*, qui mentionne la divinité tutélaire de Thinis, prouve que ce notable était originaire de la VIII^e province de Haute Égypte et confirme donc le lien entre les sociétés urbaines de la VIII^e et X^e dynasties à la Première Période intermédiaire. Ce notable porte d'ailleurs le titre de nomarque des deux nomes en même temps : *Ïry-tp ©" n t"-wr n w"ft* « grand supérieur de Taour et de Ouadjet ». Il est également *imy-r" ≠m©* « directeur de Haute Égypte ». Ses titres de rang éminents (*iry-p@t, Ì"ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, βry-Ïb*) suivent la tradition protocolaire thinite de l'époque héracléopolitaine, dont la présence régulière des titres *iry-p@t* et *Ì"ty-©* est distinctive.

XI^E NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ

¹¹⁷⁰ Cf. l'introduction de A. DEMIDCHIK, « Eleventh Dynasty Written Evidence on the Relationship between the kA and the Cult Image ». *ZÄS* 142, 2015, p. 25-32 ; et voir également E. LANGE, « Die Ka-Anlage Pepis I. in Bubastis im Kontext königlicher Ka-Anlagen des Alten Reiches », *ZÄS* 133, 2006, p. 121-140.

¹¹⁷¹ Pour une discussion, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 937, n. 367.

¹¹⁷² Pour son titre *Ïry-tp f"t* voir *infra* § 14.3.3.

¹¹⁷³ Cf. H. GOEDICKE, « Two Inlaid Inscriptions of the Earliest Middle Kingdom », dans E. TEETER, J.A. LARSON, éd., *Gold of Praise : Studies on Ancient Egypt in Honor of Edward F. Wente*, SAOC 58, Chicago, 1999, p. 150-152. Bien que l'auteur mentionne le début du Moyen Empire dans son titre, les monuments qu'il décrit sont caractéristiques de la Première Période intermédiaire.



Le Lévrier (𓆎ꜥ)

Shubt

Un responsable du clergé (*imy-rꜥ* 𓆎ꜥ *Imw-nÚr*) de Khnoum de 𓆎ꜥ *s-Itꜥ*, nommé *βnmw-nfr*, est aussi le nomarque de la province du Lévrier (*Itꜥ-tp* 𓆎ꜥ *n 𓆎ꜥ*) et un *imy-rꜥ* 𓆎ꜥ *m* « directeur de Haute Égypte »¹¹⁷⁴. Son statut est éminent (*iry-p* 𓆎ꜥ *t*). Sa tombe est datable de la fin de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dynastie)¹¹⁷⁵.

XII^e NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Mont-vipère (*fw-ft*)

Deir el-Gebrawi

Autour de la VIII^e dynastie, le vizir *hnqw/iy...f* est également nomarque de la XII^e province de Haute Égypte ; selon E. Brovarski, *hnqw/βtti*, un autre nomarque, succède à *Imw-nÚr*¹¹⁷⁶. Aucun d'eux n'est expressément directeur du clergé (*imy-rꜥ* 𓆎ꜥ *Imw-nÚr*).

XIII^e NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Arbre-vipère (*nf-ft*)¹¹⁷⁷

Assiout¹¹⁷⁸

¹¹⁷⁴ Rifeh I (= Fl. GRIFFITH, *Siût and Dêr Rifeh*, pl. 16) ; P. MONTET, « Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh », *Kêmi* 6, 1936, p. 138-139.

¹¹⁷⁵ Cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 106, n. 151.

¹¹⁷⁶ N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrâwi* II, p. 27-28 (*hnqw/iy...f*), 31 (*hnqw/βtti*). Cf. E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 141, 2014, p. 32, doc. 61.

¹¹⁷⁷ Remarquons que dans leur titre de nomarque (*Itꜥ-tp* 𓆎ꜥ) n'est pas faite distinction entre l'Arbre-vipère (*nf-ft*) inférieur (le XIII^e nome de Haute Égypte) et supérieur (le XIV^e nome de Haute Égypte). Cependant, H.G. Fischer (*Dendera*, p. 75, n. 316) affirme, à propos des graphies du toponyme *nf-ft* et des nomarques de Meir, que les deux provinces n'étaient pas unifiées.



Bien qu'ils soient souvent appelés « nomarques », les premiers deux potentats d'Assiout de la X^e dynastie – *βty* I et *it.(i)-ib.(i)* – étaient les responsables du clergé (*imyw-r“ ðmw-nÛr*) des principales localités de la province avec leur sanctuaire¹¹⁷⁹. Le premier nomarque attesté est *βty* II, qui associe les deux fonctions. Il est connu par sa tombe et ses inscriptions autobiographiques qui relatent son engagement aux côtés des rois d'Héracléopolis¹¹⁸⁰. La tombe du fils et successeur de *βty* II, *it.(i)-ib.(i)-iqr*, a été trouvée récemment par une équipe allemande dirigée par J. Kahl. Ce dignitaire a lui aussi été acteur des guerres contre Thèbes¹¹⁸¹. Il gère les domaines des dieux locaux (et notamment Oupouaout) en que tant que *imy-r“ ðmw-nÛr* « directeur du clergé » (cf. *supra*). Les potentats d'Assiout ont le rang de *Ï“ty-©*.

XV^e NOME DE HAUTE ÉGYPTÉ Le Lièvre (*wnwt*)

Hermopolis

Les premiers nomarques résidant à Hermopolis sont connus à travers des inscriptions gravées dans les tombes qu'ils ont fait restaurer à Cheïk Said, et à travers la mention de leur nom dans le Ouadi Hammamât lorsqu'ils ont commandité des expéditions. Leurs tombes – à Deir el-Bersha ou Cheïk Said – n'ont pas été toutes découvertes. Bien que leur datation – comme celle des vizirs *©Ï“-n≈t* I et *nÛri* I inhumés à Deir el-Bersha – ne fasse pas l'unanimité, on peut tout de même énumérer cette séquence de personnalités qui se sont succédées¹¹⁸² :

¹¹⁷⁸ Cf. M. EL-KHADRAGY, « The Nomarchs of Asyut during the First Intermediate Period and the Middle Kingdom », dans J. KAHL, éd., *Seven Seasons at Asyut. First Results of the Egyptian-German Cooperation in Archaeological Fieldwork*, The Asyut Project II, Wiesbaden, 2012, p. 31-43.

¹¹⁷⁹ Sur ces des gouverneurs d'Assiout responsables du clergé, cf. *supra*.

¹¹⁸⁰ *Siut* III ; M. EL-KHADRAGY, « The Decoration of the Rock-Cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 219-241.

¹¹⁸¹ M. EL-KHADRAGY, « Some Significant Features in the Decoration of the Chapel of Iti-ibi-iqer at Asyut », *SAK* 36, 2007, p. 105-135.

¹¹⁸² Pour cette liste, cf. E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome », dans W.K. SIMPSON, W.M. DAVIES, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan*, p. 22 ; dernièrement, cf. *id.*, « The Hare and Oryx Nomes in the First Intermediate Period and Early Middle



- i) *il*'' ;
- ii) *ww* ;
- ii) *flwty-nzt* I, fils de *ww* ;
- iv) *flwty-nzt* II, fils de *flwty-nzt* I (probablement le même *flwty-nzt* III qui est né de *tti*) ;
- v) *il*''-*nzt* I, fils de *flwty-nzt* ;
- vi) *flwty-nzt* IV, fils d'*il*''-*nzt* I ;
- vii) *il*''-*nzt* II, fils d'*il*''-*nzt* I ;
- viii) *niri* I, fils de *flwty-nzt* et né de *kmi* (probablement à l'époque de la réunification).

Les nomarques *il*'' (i) et *flwty-nzt* III (iv) sont connus surtout pour avoir restauré les tombes monumentales de leur province (Cheik Said et Deir el-Bersha) : il s'agit là d'un acte politique qui a servi sans doute à légitimer le pouvoir de cette nouvelle famille de gouverneurs locaux¹¹⁸³. Il est communément accepté de dater de changement dans la lignée des nomarques hermopolitains au début de la IX^e dynastie.

Au demeurant, *il*'' est sans doute le nomarque mentionné dans une inscription de son (?) an 31 à Hatnoub¹¹⁸⁴.

Les deux bâtisseurs, *il*'' et *flwty-nzt* III, partagent le titre *imy-r*'' *pr nswt* « directeur du domaine royal ». Cette fonction est importante pour comprendre l'implication d'Hermopolis dans les affaires de la Couronne. En effet, le nomarque *ww*, puis *il*''-*nzt* I et *niri* – les deux premiers appartenant sans doute au même clan – ont exercé la fonction de vizirs (nous avons traité plus haut de ce statut)¹¹⁸⁵.

Kingdom », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honour of Naguib Kanawati*, I, p. 52.

¹¹⁸³ Sur ces restaurations et leur probable motivation, cf. *infra* § 18.2.2.

¹¹⁸⁴ *Hatnub* Gr. 9. Sur l'emploi de dates qui indiquent les ans de gouvernement des potentats, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « Pace Harco Willems », *GM* 249, 2016, p. 31-37 (*contra* L. GESTERMANN, « Die Datierung der Nomarchen von Hermopolis aus dem frühen Mittleren Reich : eine Phantomdebatte ? », *ZÄS* 135, 2008, p. 1-15. – Nous distinguons ce *il*'' du dignitaire homonyme qui est *imy-r*'' *ipt nswt* « directeur du harem royal » sous *il*''-*nzt* I et pour lequel voir *infra* § 11.1.3.

¹¹⁸⁵ Sur ces vizirs, cf. *supra*.



Or, le titre *imy-r'' pr nswt* pourrait être traduit plutôt par « directeur du palais royal », d'autant que le rapport étroit qui lie Hermopolis et l'administration palatine – la Résidence – est illustré par les fonctions de *imy-r'' ipt nswt* « directeur du harem royal » et de responsable du palais d'apparat ©Ì d'un autre ì'', un fonctionnaire du vizir d'©Ì''-n≈t I¹¹⁸⁶.

XVI^E NOME DE HAUTE ÉGYPTE L'Oryx (*mît*)¹¹⁸⁷

Les premiers nomarques (litt. *Ïryw-tp* ©'') attestés dans le XVI^e nome de Haute Égypte sont issus d'une famille ayant vécu à la fin de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dyn.) ; elle a été suivie par une autre famille à partir du Moyen Empire. Ces individus sont connus par leurs hypogées à Beni Hassan. Les inscriptions commémoratives témoignent de leurs liens de parenté, ce qui permet de parfaire la chronologie au niveau local. Les dignitaires de la Première Période intermédiaire, avant la réunification, sont, dans l'ordre¹¹⁸⁸ :

¹¹⁸⁶ Sur ce ì'' et son tombeau (n° 17K74/3) à Deir el-Bersha, cf. en dernier lieu H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 61-81, pl. 51-54. Sur le rapport avec le palais-©Ì, cf. *infra* § 11.1.2.

¹¹⁸⁷ Comme le dit P. Montet, il est bien connu que le nom de l'oryx était *m''-Ïf* « (litt.) l'animal blanc » ; mais les textes de la basse époque et de l'époque gréco-romaine qui désignent la province lisent bien *mît* (P. MONTET, *Géographie de l'Égypte ancienne II. La Haute Égypte*, Paris, 1961, p. 157-158). Dans une stèle fragmentaire inédite de l'époque d'Antef II ou III conservée à Philadelphie (cf. *infra* le document n° vi), le *t* semble bien indiqué dans deux occurrences du symbole

de la province ( =  et ). La pratique de placer les signes directement au dessus du registre est rare mais déjà attestée, cf. Ph. COLLOMBERT, « Observations sur un usage iconique des hiéroglyphes », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, *Aere Perennius: mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 59-89.

¹¹⁸⁸ Sur la datation des tombes 15, 17, 27, 29 et 33 à la Première Période intermédiaire, cf. également D. SPANEL, dans D.B. REDFORD, éd., *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt I*, Oxford, 2001, p. 175-177, s.v. « Beni Hassan » ; d'après *id.*, *Beni Hasan in the Herakleopolitan Period*, thèse inédite, Université de Toronto, 1984. Voir déjà H. STOCK, *Die Erste Zwischenzeit Ägyptens*, p. 67. Notons qu'à travers une étude paléographique, W. SCHENKEL, *Frühmittelägyptische Studien*, p. 81-82, propose, en 1962, de dater ces tombeaux décorés, à l'époque de Montouhotep II ou après. Cependant, W. Schenkel avait travaillé sur des copies, et certains critères qu'il emploie, comme la



i) *b“qt* I (tombe 29)¹¹⁸⁹. Sans être un *imy-r“* *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres », il porte plusieurs épithètes qui explicitent son rapport privilégié avec les divinités locales, il est *mry ßnmw nb Ìr-wr* « aimé de Khnoum maître de Herour »¹¹⁹⁰ et *mry Ìr Ìw rzyt* « aimé d’Horus qui frappe les *rèkhyt* »¹¹⁹¹. Du reste, il déclare avoir bâti le temple local d’Horus¹¹⁹². La fidélité de *b“kt* I à la Couronne est mise en avant par l’épithète *mÌ-ib n nswt* « homme de confiance du roi », mentionnée après *Ì“ty-©* et *im“* © sur une jambe de sa stèle fausse porte¹¹⁹³. Son rôle de potentat régional est énoncé par l’épithète *iwn ñm©* « pilier de Haute Égypte » qui suit le titre de nomarque, dans une occurrence après la description de son rôle de bâtisseur¹¹⁹⁴.

ii) Son fils, *b“qt* II (tombe 33)¹¹⁹⁵. Pareillement à son père, il dit avoir fait des monuments dans le temple de Khnoum, sans être explicitement responsable de son clergé¹¹⁹⁶. Par ailleurs, l’épithète *mÌ-ib n nswt m ñm©* « homme de confiance du roi en Haute Égypte » pourrait évoquer son rôle dans la politique de la Couronne pendant les guerres entre Héracléopolitains et Thébains dans le Sud. L’épithète *iwn*

presence du signe du rouleau avec deux tiges typiques du Moyen Empire (), sont inexacts, cf. par exemple les remarques de D. SPANEL, « The Herakleopolitan Tombs of Kheti I, Jt(.j)jb(.j), and Kheti II at Asyut », *Or* 58, 1989, p. 309, n. 40. H. WILLEMS, « The Nomarchs of the Hare Nome and Early Middle Kingdom History », *JEOL* 28, 1983-84, p. 80-102, préfère, lui aussi, dater l’ensemble des nomarques de Beni Hassan d’après la réunification de l’Égypte et du début de la XII^e dynastie. Pour une étude approfondie sur l’ensemble des critères de datations relatifs à ces monuments et une nouvelle chronologie, celle que nous adoptons, cf. dernièrement E. BROVARSKI, « The Hare and Oryx Nomes », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Studies in Honour of Kanawati*, I, p. 31-85.

¹¹⁸⁹ P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan* II, ASE 2, London, 1893, p. 32-36.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*, pl. 31. Dans la séquence *nb im“t, bnr mrw(t), mry ßnmw nb Ìr-wr* qui suit le titre *Ìry-tp* © “ n mÌt.

¹¹⁹¹ *Ibid.*, pl. 30. Sur cette épiclese d’Horus, connue notamment de l’Ancien au Moyen Empire, cf. *LGG* V, 59.

¹¹⁹² P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan* II, pl. 32. Sur cette phraséologie et la reconstitution du texte, cf. *infra* p. 946.

¹¹⁹³ *Ibid.*, pl. 30.

¹¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 36, pl. 32.

¹¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 37-40, pl. 34-36.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, pl. 36b. Sur ce passage, cf. *infra* p. 946.



ꜥmꜣ est placée avant les phrases qui décrivent *bꜣqt* II comme bâtisseur¹¹⁹⁷. Il est *mry ïr ïw rꜣyt* « un aimé d’Horus qui frappe les *rꜣkhyt* »¹¹⁹⁸. Son attachement à sa communauté (*mry niwt.f* « aimé des gens (!) de sa ville ») est également évoqué¹¹⁹⁹.

iii) *rꜣ-mw-ꜥnti* (tombe 27)¹²⁰⁰. L’inscription de sa tombe met en vedette l’implication du dignitaire dans la construction du temple de Khnoum d’une part, et son attachement à sa communauté (*mry niwt.f* « aimé des gens (!) de sa ville ») d’autre part.

Selon E. Brovarski, les derniers nomarques héracléopolitains sont :

- iv) *bꜣqt* III (tombe 15), fils de *rꜣ-mw-ꜥnti*¹²⁰¹,
- v) et *ꜥty* I (tombe 17), fils de *bꜣqt* III¹²⁰².

Contemporains du vizir *nꜣri* I du XV^e nome de Haute Égypte, *bꜣqt* III et *ꜥty* I auraient combattu ce vizir héracléopolitain lors des dernières batailles engagées par Thèbes contre le royaume d’Héracléopolis¹²⁰³. Le titre *imy-rꜣ mꜥꜣ m st nbt ꜥtꜣt* « directeur des troupes dans tout lieu difficile (d’accès) » (¹²⁰⁴) de *ꜥty* I pourrait faire référence à son rôle militaire dans des combats survenus dans les régions montagneuses de la Vallée contre les derniers Héracléopolitains.

¹¹⁹⁷ *Ibid.*, pl. 36b.

¹¹⁹⁸ *Ibid.*, pl. 35.

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 39.

¹²⁰⁰ P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan* I, ASE 1, London, 1893, pl. 2 ; et *id.*, *Beni Hasan* II, p. 30-31 ; cf. *infra* p. 947, pour la phraséologie concernant les travaux pour Khnoum.

¹²⁰¹ *Ibid.*, p. 40-50, pl. 2-8a.

¹²⁰² *Ibid.*, p. 53-62, pl. 9-19 ; cf. également *infra* p. 947.

¹²⁰³ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 52, 66. La datation de *rꜣ-mw-ꜥnti*, *bꜣqt* III et *ꜥty* I ne fait pas l’unanimité. Par exemple, N. FAVRY, *Le nomarque*, p. 60-61 (§ 36-37) et tableau p. 39, propose de dater ces deux nomarques sous le règne d’Amenemhat I^{er}.

¹²⁰⁴ P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan* II, p. 53.



Ces cinq nomarques inhumés à Beni Hassan partagent les titres de rang $\dot{I}^{\prime}ty-\textcircled{C}$, $\approx tmty bity$ et $smr w\textcircled{C}ty$. Le titre aulique $im^{\prime\prime} \textcircled{C}$ « gracieux de bras » est également caractéristique de leur titulature¹²⁰⁵. Il est suivi, de préférence, par celui de $\dot{I}^{\prime}ty-\textcircled{C}$, ou complète celui de nomarque. La séquence de titres $imy-is$ « conseiller », $iry n\approx n$ « chargé de Nékhen », $\dot{I}ry-tp n\approx b$ « supérieur de Nékheb » est aussi habituelle. Le titre $r\approx nswt$ est récurrent. L'attention qui est portée à l'affection des gens de la communauté locale¹²⁰⁶ et aux nombreuses divinités locales dont les potentats semblent être les protecteurs¹²⁰⁷, ainsi que la phraséologie relative au rôle de bâtisseurs du temple, sont une constante.

vi) Un document inédit atteste d'un autre nomarque du XVI^e nome de Haute Égypte qui date de la fin de la Première Période intermédiaire. Il a été trouvé à Dendara : il s'agit d'une stèle fragmentaire ayant appartenu à un $rdiw-\beta nmw$ [I] – notons au demeurant l'évocation du dieu local Khnoum dans ce nom théophore –, dont le style est caractéristique de la fin du royaume d'Antef II ou de l'époque d'Antef III (un fils de Rê Antef, enfanté par Néfrou, est d'ailleurs mentionné dans l'inscription)¹²⁰⁸. Les fragments du monument proviennent de l'emplacement n° 23.492 des fouilles conduites par C. Fisher dans la nécropole, là où W.M.Fl. Petrie avait mis au jour la stèle d'un $imy-r^{\prime\prime} pr$ homonyme (que nous appelons $rdiw-\beta nmw$ [II]) qui avait été élevé au palais royal de Thèbes avant d'être envoyé à Dendara

¹²⁰⁵ Il s'agit peut-être d'un titre spécifique, une preprise.

¹²⁰⁶ Par exemple, βty I de Beni Hassan mentionne les gens de la ville – comme le font $b^{\prime\prime}kt$ I et $r^{\prime\prime}mw-\ddot{n}nti$ – mais ajoute aussi ceux de la province (*ibid.*, pl. 13).

¹²⁰⁷ Dans les tombes des premiers nomarques il est question notamment de Khnoum et d'Horus. Dans la tombe de βty I de Beni Hassan, la liste est plus complète : Horus $\dot{I}w r\approx yt$, Khnoum $nb \dot{I}r-wr$, Hathor $nbt nfrs$ et Pakhet $nbt \dot{I}b$ sont nommés (cf. *ibid.*, p. 54). Notos que dans la tombe de $b^{\prime\prime}qt$ III, la déesse Héket est dite $\dot{I}r-wryt$ (*ibid.*, p. 44).

¹²⁰⁸ Les fragments sont conservés au musée de Philadelphie (UPMAA) mais sont temporairement introuvables. Le document a été étudié par H.G. Fischer, lequel a envoyé une copie de ses notes de travail à plusieurs chercheurs (par ex. E. Brovarski, F. Gomaá, L. Postel et H. Willems). Nous remercions L. Postel de nous les avoir procurées. Voir également H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 114, n. 500 et p. 203, n. 807 ; et F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 116, 152-153.



pour administrer les propriétés de la princesse *nfrw-k“yt*¹²⁰⁹. E. Brovarski propose de dater ce nomarque à l'époque d'©I“-*nzt* I, c'est-à-dire entre *b“qt* II et *r“-mw-#nti*, parce que ces deux derniers sont les seuls nomarques de Beni Hassan à ne pas être concomitants, c'est-à-dire qu'aucun lien de parenté n'est connu entre eux¹²¹⁰.

Seul le titre de fonction *lry-tp* ©“ *n mlt* () est conservé sur le monument (très fragmentaire) du *rdiw-βnmw* [I] nomarque.

En ce qui concerne la datation de ce *rdiw-βnmw* [I], que H. Willems voudrait situer à la XI^e dynastie après la réunification, il est difficile de justifier la présence d'une famille du XVI^e nome de Haute Égypte à Dendara – du moins la présence de son homonyme *rdiw-βnmw* [II] *imy-r“ pr* sous Antef II et III – alors qu'aucun souverain thébain n'était encore allé, avec son armée, au-delà du X^e nome de Haute Égypte vers le nord¹²¹¹. Nous invitons donc à poser la question de l'origine de cette alliance entre le potentat du XVI^e nome de Haute Égypte et Thèbes. Selon E. Brovarski, qui date le nomarque *rdiw-βnmw* [I] et ©I“-*nzt* I de Deir el-Bersha à la fin du règne d'Antef II, l'abandon du XVI^e nome de Haute Égypte par son nomarque aurait été la conséquence de l'invasion soudaine d'une partie de cette

¹²⁰⁹ Sur ce dernier notable (stèle Caire CG 20543), cf. par ex. *supra* p. 282, 284 (ex. n^o x).

¹²¹⁰ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 66-67 notamment.

¹²¹¹ L'idée qu'un nomarque du XVI^e nome de Haute Égypte ne puisse pas être un vassal de Thèbes avant la réunification de l'Égypte sous Montouhotep II est avancée par F. GOMAA, *op. cit.*, p. 152-153 ; L. GESTERMANN, *Kontinuität und Wandel*, p. 171 ; et en dernier lieu par H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 47, n. 140. Pourtant, par le style du monument et la mention d'un roi Antef, il est impossible de dater ce nomarque à l'époque de Montouhotep II et, encore moins, après la réunification de l'Égypte. Par conséquent, ce nomarque n'est pas un descendant de l'intendant *rdiw-βnmw* inhumé à Dendera (*pace* H. WILLEMS, *loc. cit.*). Par ailleurs, si l'on devait suivre l'hypothèse de ces derniers auteurs qui attribuent une prestance chronologique au *imy-r“ pr* « intendant » *rdiw-βnmw* (II) par rapport au *rdiw-βnmw* nomarque (I) inhumé dans la même nécropole de Dendara, comment expliquer alors qu'un dignitaire originaire du XVI^e nome de Haute Égypte comme l'intendant *rdiw-βnmw* (II), ait vécu à la cour royale de Thèbes et soit devenu un intendant thébain à Dendara avant le règne de Montouhotep II ? Il est évident qu'une famille du XVI^e nome de Haute Égypte avait été lié à Thèbes déjà, au moins, sous le règne d'Antef III.



province par des populations asiatiques, les mêmes qui furent représentées dans des scènes d'assaut des tombes locales¹²¹².

LE DESERT OCCIDENTAL

Les gouverneurs de Balat dans l'Oasis de Dakhla étaient responsables de l'ensemble de la région oasienne en tant que *Ìq" wÌ"t* « chef de l'oasis » et *imyw-r" Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres ». Bien que ce titre ne soit pas formellement celui de nomarque, il est peut-être un équivalent de *Ìry-tp ©* pour cette région spéciale. Ces potentats locaux sont attestés tant à la fin de l'Ancien Empire (VI^e dyn.) qu'à la Première Période intermédiaire et exercent aussi leur autorité sur le clergé local (*imy-r" Ìmw-nÚr*) : il s'agit de *d#rw III*, selon la chronologie établie récemment par Y. Gourdon, puis d'un gouverneur dont le nom n'est pas conservé, qui est connu pour avoir bâti une chapelle de *ka* dans le sud de la cour du palais de Balat (pour lui et pour un ancêtre *mdw-nfr*)¹²¹³ ; ces notables ont vécu au début de la Première Période intermédiaire.

En revanche, un *bÚw* et son fils sont représentés dans le tombeau (inédit) du premier : les deux portent les titres de *Ìq" wÌ"t* et *imy-r" Ìmw-nÚr* ; des ancêtres responsables de l'oasis sont aussi génériquement évoqués¹²¹⁴. Le monument de *bÚw* est datable de la fin de la Première Période intermédiaire.

Comme nous l'avons indiqué plus haut dans la liste de *imyw-r" Ìmw-nÚr*, le titre de chef d'expédition (*imy-irty*) était couramment attribué à ces notables ; mais ils ne sont plus attestés dans la titulature de *bÚw* et de son fils.

La fonction des nomarques à la Première Période intermédiaire

¹²¹² Cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 68.

¹²¹³ Y. GOURDON, « Les gouverneurs de Balat », *BIFAO* 114, 2014, p. 201-226. Voir également G. SOUKIASSIAN, « Les sanctuaires de gouverneurs du sud-est du palais », dans *id.*, éd., *Balat XI. Monuments funéraires du palais et de la nécropole*, *BIFAO* 72, Le Caire, 2013, p. 5-24.

¹²¹⁴ *Ibid.* Sur ce type de phraséologie, cf. *infra* § 16.3.1.



En général, aucun titre de fonction ne caractérise les titulatures des nomarques (*Ìryw-tp* ©) et n'explicite ce rôle au III^e millénaire. Par exemple, les titres *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *imy-r* " *ꜥm* © « directeur de Haute Égypte » ou plus rarement la fonction de vizir, sont des charges associées souvent aux nomarques mais représentent uniquement des étapes ou d'autres aspects de leur carrière¹²¹⁵. Cette tradition ne change pas à la Première Période intermédiaire.

Dans la manière d'observer comment les titulatures des nomarques étaient composées et se différençaient d'une localité à l'autre ou d'une époque à l'autre, il faut tenir compte du fait que chaque ville et chaque province gardaient ses propres traditions. Les localismes perdurent dans le temps, entre l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire, mais aussi pendant plusieurs générations dans une même province. L'histoire institutionnelle de chaque territoire – et donc l'histoire des nomarques – dépendait également de circonstances politiques externes pouvant changer le cours des traditions. En effet, l'importance d'une région et le rôle d'une famille par rapport au pays avaient tendance à évoluer. La disparition ou l'absence temporaire de la charge nomarcale d'une localité, ou le changement de chef-lieu provinciale, était un fait courant.

Notons les ruptures suivantes survenues au cours de la Première Période intermédiaire :

Dans la I^e province de Haute Égypte, les gouverneurs d'Éléphantine se distinguaient, depuis l'Ancien Empire, comme *imyw-r* " *ꜥswt* « directeurs de terres étrangères », et partageaient la fonction de chefs d'expéditions et de troupes auxiliaires avec les membres de leur entourage. Après la VI^e dynastie, le titre *Ìry-tp* © " *n nswt* « grand supérieur du roi » fit son apparition. Il ne désignait pas une autorité qui était exercée dans les limites d'une province précise, mais l'emploi du titre-racine *Ìry-tp* © " découlait tout de même de la tradition protocolaire nomarcale.

¹²¹⁵ Sur l'association des titres *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *imy-r* " *ꜥm* © « directeur de Haute Égypte » aux nomarques durant le III^e millénaire, cf. en dernier lieu E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 184-190.



Il servait sans doute à officialiser davantage le rôle de *primus inter pares* et de représentant du roi que les gouverneurs d'Éléphantine jouaient sur le terrain nubien sous la VIII^e dynastie.

Dans la II^e province de Haute Égypte, le chef-lieu, Edfou, était administré d'abord par une famille autochtone puis, sous la IX^e dynastie, par le nomarque de la III^e province de Haute Égypte, $\text{C}n\approx ty.fy$, qui devint donc le représentant de deux unités administratives distinctes.

Dans la IV^e province de Haute Égypte, la charge de nomarque fut attribuée à un gouverneur de la ville de Soumenou (sous la IX^e dynastie environ) alors qu'elle était octroyée auparavant à des dignitaires de Thèbes (VI^e-VIII^e dynasties). Thèbes redevient ensuite le chef-lieu. Plus tard, l'élargissement du territoire contrôlé par le potentat de Thèbes – le prétexte à la création d'un royaume indépendant – devint le prétexte pour créer la charge de $\dot{I}ry\text{-}tp \text{C}'' (n) \#m\text{C}$ « grand supérieur de Haute Égypte ». Formé à partir du titre-racine $\dot{I}ry\text{-}tp \text{C}''$, ce nouveau titre projette le rôle de *primus inter pares* et de représentant du roi sur le plan régional et non plus uniquement provincial.

Dans la V^e province de Haute Égypte, il n'est pas étonnant de constater que la présence d'une famille de vizirs à Coptos à la VIII^e dynastie avait suffi à la Couronne pour ne pas nommer de nomarques coptites. Le premier nomarque est attesté pendant la IX^e dynastie, lorsque la charge de vizir n'était plus attribuée aux dignitaires locaux.

Dans la VI^e province de Haute Égypte, la titre de nomarque disparaît de la titulature des potentats qui gardaient le rôle de gouverneurs de Dendara en tant que $imyw\text{-}r'' \dot{I}mw\text{-}n\dot{U}r$ « directeurs des prêtres » ; un dignitaire d'Abydos, $\text{C}b\text{-}i\dot{I}w$, accumulait la charge de nomarque de trois provinces – dont la VI^e province de Haute Égypte – pour organiser peut-être une région qui s'opposait à l'avancée thébaine (sous la IX^e dynastie environ).

Dans la VIII^e province de Haute Égypte, la situation est similaire à celle observée dans la VI^e province de Haute Égypte. D'un part, les nomarques qui siégeaient à Thinis semblent initialement peu affectés par des changements institutionnels. Pour



longtemps, ils associèrent la charge de nomarque avec celle de *imy-r“ Ìmw-nŪr*. Cependant, l’attribution de la seule charge de *imy-r“ Ìmw-nŪr* à deux potentats thinites vers la fin de la IX^e dynastie découle très probablement de la nomination du « triple » nomarque ©*b-ìlw* d’Abydos, alors que ce dignitaire ne détenait pas la fonction de gouverneur des villes dans les provinces qu’il gouvernait, et il n’était donc pas responsable de leur clergé. Cette nouvelle situation a pu se perpétuer sous le royaume thébain.

Dans la X^e province de Haute Égypte, probablement à cause des guerres entre Héracléopolitains et Thèbes, les nomarques locaux proviennent des familles au pouvoir à Thinis, dans la VIII^e province de Haute Égypte.

Ces ruptures et alliances mettent en évidence surtout le phénomène de la concentration du pouvoir, exercé sur plusieurs provinces, dans les mains d’un seul notable : c’est-à-dire qu’il y a parfois des « pluri-nomarques ». Le caractère éphémère de cette puissante charge et la persistance de gouverneurs des villes (*imyw-r“ Ìmw-nŪr* « directeurs des prêtres ») dans les provinces que ces grands nomarques contrôlaient, permet de déduire que ces changements dans les équilibres politiques provinciaux ont été d’abord le résultat de stratégies orchestrées par les autorités centrales (la Couronne et les chefs de Haute et Basse Égypte) plutôt que d’aventures politiques et militaires tentées par des meneurs locaux qui auraient fait disparaître les vestiges des gouverneurs locaux les ayant précédés.

La création du titre *Ìry-tp ©“ n ꝑm©* « grand supérieur de Haute Égypte » porté d’abord par un gouverneur de Thèbes pendant l’expansion de celle-ci au sud et vers Dendara, et ensuite par les gouverneurs d’Assiout lorsqu’ils combattaient le royaume de Thèbes, découlait d’un changement significatif de priorités politiques. En effet, cela correspond à la création de deux zones d’influence antagonistes qui se faisaient la guerre. L’administration strictement provinciale perdait sans doute en importance par rapport à l’urgence militaire qui était celle de confédérer et guider – par un seul chef (*Ìry-tp ©“*) – les provinces alliées, c’est-à-dire des régions.



Remarques conclusives : des principautés indépendantes ?

Nous pouvons conclure, sans hésitation, que l'autorité des nomarques de la Première Période intermédiaire découlait, de préférence, d'un héritage familial, comme à la fin de l'Ancien Empire. Il n'y a pas d'hommes nouveaux qui deviennent les chefs d'une province grâce à leur bravoure, comme le suggèrent certains historiens¹²¹⁶. Si le succès militaire était un élément culturel important dans la thématique des notables pendant la Première Période intermédiaire, cet aspect n'était pas exclusif de cette catégorie de dignitaires – certaines des plus célèbres récits de guerre d'Assiout proviennent par exemple de tombes de *imyw-r* " *Ìmw-nÚr* comme *βty I* et *it.(i)-ib.(i)* qui n'étaient pas *Ìryw-tp* " . Du reste, les nomarques n'étaient pas systématiquement des *imyw-r* " *mꜥ* " « directeurs de troupes ». Leur réussite dans les batailles, pensons par exemple à *ꜥnꜥ.ty.fy* de Moalla, étaient une source de renom plutôt que de pouvoir ; leur charge de chefs locaux était déjà acquise par héritage.

Les nomarques de la Première Période intermédiaire avaient aussi tendance à mettre en avant leur statut de vassaux du roi, par exemple comme hommes de confiance (*m̀-ib*). Ils étaient explicitement intégrés dans un cadre institutionnel vaste, qui dépassait les limites de leur propre province.

La Couronne avait parfois intérêt à mettre fin à la transmission filiale d'une charge nomarcale dans le cas où de nouveaux intérêts politiques primaient – s'il fallait par exemple déplacer le centre administratif, renforcer une nouvelle région ou adapter l'appareil administratif à une nouvelle situation politique. L'exemple plus concret est la création de groupes de provinces administrées par un seul homme, lequel devenait ainsi nomarque plusieurs fois en même temps. Cette pratique

¹²¹⁶ Par exemple, celle-ci est la thèse de départ de certains auteurs afin d'établir le début du « féodalisme » égyptien, et donc la Première Période intermédiaire, à la IX^e dynastie, cf. W. SCHENKEL, « Zum Feudalismus der ersten Zwischenzeit Ägyptens », *Or* 33, 1964, p. 263-266 ; voir la synthèse et la discussion de R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Krisenfaktoren*, p. 126-134.



remonte déjà à l'Ancien Empire. La charge de nomarque de la VIII^e province de Haute Égypte était attribuée, avant la Première Période intermédiaire, aux nomarques de la XII^e province de Haute Égypte, installés et inhumés à Deir el-Gebrawi et non à Thinis ; des questions de mariages politiques étaient sans doute à la base de ce jumelage entre les deux provinces¹²¹⁷. Ainsi, sous la IX^e dynastie, le « triple » nomarque ©*b-īl̄w* d'Abydos devient nomarque des VI^e, VII^e et VIII^e provinces, ce qui semble avoir permis de freiner l'avancée thébaine dans le Nord, une tentative aussi d'éviter la création d'alliances entre Thèbes et les potentats installés sur la frontière méridionale du royaume héracléopolitain. À la même époque, le nomarque de la III^e province de Haute Égypte, ©*n̄.ty.fy*, obtient – par la force ? – la charge de nomarque de la II^e province de Haute Égypte, dans laquelle il y avait, semble-t-il, des tumultes et une mauvaise gestion de la part des nomarques autochtones. La création de la charge de *īry-tp* ©*" n ꝑm* « grand supérieur de Haute Égypte » pour un Antef thébain qui précède la XI^e dynastie, et qui est un confident du roi héracléopolitain, acte officiellement l'expansion de Thèbes avant que cette ville conteste définitivement le pouvoir d'Héracléopolis dans le Sud. Enfin, à l'époque de la conquête des VIII^e, IX^e et X^e provinces par Antef II (sous la XI^e dynastie), un dignitaire de Thinis, *in-īrt-n̄t īry-ib*, accumule les fonctions de nomarque du nome thinite et du nome aphroditopolite, c'est-à-dire les VIII^e et X^e provinces de Haute Égypte. Cet exemple, comme celui d'©*b-īl̄w*, confirme que le regroupement des charges nomarcales intéresse, de préférence, des zones qui se trouvent temporairement sur le front militaire.

Tous ces exemples permettent en définitive de constater le caractère éphémère et stratégique de la charge de nomarque. Elle est attribuée par la Couronne selon des intérêts supérieurs qui ne dépendaient qu'en partie de la volonté des notabilités locales.

¹²¹⁷ Sur ce type de rapports, cf. H.G. FISCHER, « A Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 100-110 ; N. KANAWATI, « Nepotism in the Egyptian Sixth Dynasty », *BACE* 14, 2003, p. 39-59.



La fonction des nomarques avait un impact général sur la gestion du territoire. Leur action pouvait être celle de garantir tant la richesse économique que la réussite militaire.

Dans leur action, les nomarques, comme les autres potentats locaux, se prévalaient de l'aide de fonctionnaires spécialisés. En revanche, il est rare que ces fonctionnaires subalternes se disent responsables, eux mêmes, d'un secteur d'activités de la province. Un cas exceptionnel est celui du titre *sꜥ spꜥt* « scribe de province » attribué à un *nfr(w)* de Thèbes bénéficiaire d'une stèle (env. IX^e dyn.). Ce notable dit avoir exercé des activités de secrétariat pour six chefs locaux (*Ỉryw-tp*) et avoir atteint le statut d'*imꜥ* à Thèbes. Il appartient en ce sens au réseau administratif de cette province¹²¹⁸.

5.4. Des responsables des terres étrangères

La primauté d'Éléphantine

Depuis la VI^e dynastie, la Couronne confie auxdits « gouverneurs » d'Éléphantine, ayant comme fonction principale celle de chef d'expédition, la responsabilité sur les zones frontalières. Le titre qui leur est donné et qui exprime ce statut est celui de *imy-rꜥ* ≈ *ꜥswt* « directeur des terres étrangères »¹²¹⁹.

¹²¹⁸ Il est également un *sꜥf pr ꜥ* « inspecteur palatin ». Cf. stèle Caire CG 1759 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 1, § 1 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 118-110, doc. 89).

¹²¹⁹ D. JONES, *Index*, p. 184-185, § 694-696, 699 ; cf. également D. VISCHAK, *Community and Identity in Ancient Egypt. The Old Kingdom Cemetery at Qubbet el-Hawa*, New York, 2015, p. 25-26. À la VI^e dynastie, le titre *imy-rꜥ* ≈ *ꜥswt* n'est pas attribué à des notables installés dans d'autres régions. Seul le vizir ≈ *ꜥ-bꜥw-ꜥnmw* de la fin du règne du roi Pépy II, inhumé à Saqqara, porte, entre autres, le titre de *imy-rꜥ* ≈ *ꜥswt nb* « directeur de tous les pays étrangers » (G. JEQUIER, *Fouilles à Saqqarah. Le monument funéraire de Pépi II. Tome III, les approches du temple*, Le Caire, 1940, pl. 52, col. 30-32 ; D. JONES, *Index*, p. 185, § 697) ; mais ici le titre coïncide évidemment avec la fonction de vizir. Selon D. VISCHAK, *op. cit.*, n. 28, p. 298, le document du vizir est la représentation



Si nous nous référons aux datations traditionnellement attribuées aux tombes de Qoubbet el-Hawa – la nécropole de cette élite locale – il n’y a pas de potentats qui se sont succédés après la mort de Pépy II. Il convient cependant de rappeler que certains notables semblent avoir vécu peu après la VI^e dynastie selon E. Brovarski¹²²⁰. Il s’agit notamment de *ppy-n≈t/ĭq“-ib* (tombes QH 35 et QH 35d)¹²²¹ et notamment son fils *s“bni II/n(y)-nbw-nbty* (tombe QH 35 e)¹²²² ; le premier exerce principalement la fonction de *imy-r“ ≈“swt n nb.f* « directeur des terres étrangères de son maître » et il est un *mĭ-ib nswt m tp-rsy* « homme de confiance du roi dans la Tête-du-Sud » ; le second notable est *imy-r“ ≈“swt* « directeur des terres étrangères », puis *imy-r“ ꜥm©* « directeur de Haute Égypte », *ĭry-tp ©“ n nswt* « grand supérieur du roi » ; plusieurs titres révèlent son rôle de chef des terres méridionales, par exemple *ĭry-sꜥt“ n r“-©“ ꜥm©* « préposé aux secrets de la porte du Sud » et *d(dw) nrw <ĭr> m ≈“swt n nb.f* « celui qui place la crainte d’Horus dans les terres étrangères pour son maître ». On peut signaler également le notable *≈win-βnmw* (tombe QH 102)¹²²³ dont le titre est *imy-r“ ≈“swt* « directeur des terres étrangères » ; son épithète *ĭry-sꜥt“ n mdt nbt ꜥt“t nt tp-rsy* « préposé à tout mot confidentiel de la Tête-du-Sud » caractérise la charge de responsable des zones liminaires¹²²⁴.

LE TERRITOIRE ENVISAGE

d’un *imy-r“ ≈“swt* dans le temple funéraire de Pépy II ; il s’agit plus probablement d’un titre écrit sur une paroi de tombe de particulier.

¹²²⁰ E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », ZÄS 140, 2013, p. 99. Voir également Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 289, § 136 ; Y. HARPUR, *Decoration in Egyptian Tombs of the Old Kingdom*, London, 1987, p. 282.

¹²²¹ E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 697-698, 776-777.

¹²²² *Ibid.*, p. 846-848.

¹²²³ Concernant la datation de ce notable, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 985.

¹²²⁴ Voir également les titres et épithètes en rapport avec l’administration de la zone liminaire dite *r“ ©“* et les mots confidentiels, cf. *infra* § 9.1.



Le fait que le titre de *imy-r* ≈ *swt* « directeur des terres étrangères » soit attribué aux hauts fonctionnaires d'Éléphantine – localité située au Sud de l'Égypte – a suggéré aux chercheurs que les régions soumises à ces notables étaient les territoires nubiens¹²²⁵. Cette appartenance géographique semble assurée par un graffiti découvert près de Tomâs, site situé au cœur de la Basse Nubie¹²²⁶, lequel mentionne le célèbre chef d'expédition *m≈w* d'Éléphantine (fin de la VI^e dynastie)¹²²⁷ et précise le nom des régions étant sous sa responsabilité. Dans cette inscription, le dignitaire porte en particulier le titre : *imy-r* ≈ *swt n nb.f m i"m irÚt w"wt* « directeur des terres étrangères pour son seigneur, dans Iam, Irtjet et Ouaouat »¹²²⁸, puis l'épithète *dd nrw Ir¹ m ≈swt rsy¹* « celui qui place la crainte d'Horus¹ dans les pays méridionaux¹ »¹²²⁹.

Or, cette mention n'a sans doute pas pour but de manifester l'ampleur du pouvoir de ce fonctionnaire mais découle plutôt de la volonté de désigner une expédition particulière effectuée par *m≈w*. Par exemple, ce notable aurait pu assujettir les populations installées dans ces régions. Il est possible également que les terres mentionnées dans l'inscription correspondent aux contrées parcourues par le dignitaire pour accomplir son voyage : Tomâs étant le point d'arrivée et de départ dans le Nil des pistes qui empruntaient le désert vers et pour les oasis et vers la Nubie¹²³⁰.

¹²²⁵ Voir *inter alia* R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Krisenfaktoren*, p. 91 ; D.A. VISCHAK, *Locality and Community*, p. 26-27 ; en dernier, cf. E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 205-206.

¹²²⁶ J. LECLANT, dans *LÄ VI*, 1986, col. 628-629, s.v. « Tômâs ».

¹²²⁷ Concernant ce notable d'Éléphantine, cf. la publication de sa tombe (QH 25/26) dans E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 207-208 notamment.

¹²²⁸ Cf. D. JONES, *Index*, p. 184-185, § 696.

¹²²⁹ E. EDEL, « Zwei neue Felsinschriften aus Tumâs mit nubischen Ländernamen », dans *Festschrift Walther Wolf zum 70. Geburtstag*, ZÄS 97, 1971, p. 55 ; cf. E. EICHLER, *Untersuchungen zum Expeditionswesen des ägyptischen Alten Reiches*, GÖF 26, Wiesbaden, 1993, p. 112, § 258. – Dans sa tombe, le dignitaire porte un second titre avec une spécification géographique d'un pays nubien : *imy-r* © *w i"m* « directeur des troupes auxiliaires de Yam », cf. D. JONES, *Index*, p. 74, § 328.

¹²³⁰ Cf. J. LECLANT, *loc. cit.*



Malgré l'indication géographique nubienne dans le titre de *mꜣw*, il est plausible que la Couronne ait légué aux gouverneurs d'Éléphantine l'emprise sur une région bien plus vaste que celle que l'on imagine, et que le cas de l'inscription de *mꜣw* à Tomâs ne soit pas représentatif de toutes les fonctions exercées par les gouverneurs d'Éléphantine. Bien que cela puisse paraître singulier pour une localité que les Égyptiens de l'époque ont sans doute imaginé comme étant la frontière méridionale de l'Égypte proprement dite – la ville était une fortification et vraisemblablement un poste frontière depuis les plus hautes époques –, il convient d'envisager que le territoire géré par les notables locaux ne correspondait pas seulement aux environs d'Éléphantine et des régions étrangères plus méridionales. L'élite au pouvoir local aurait eu, plutôt, la responsabilité sur un territoire étendu également vers le nord. En effet, la région *ꜣst* dont ces notables avaient la responsabilité s'étendait au moins jusqu'aux pistes qui partaient de la province d'Abydos pour atteindre les oasis dans le Désert Occidental. Sous la VI^e dynastie, le gouverneur d'Éléphantine *Îr-ꜣw.f* emprunta ces routes septentrionales pour rejoindre les oasis occidentales et se rapprocher des populations à l'ouest et au sud¹²³¹. Ce dignitaire – de même son fils *sꜣbn(i) I*¹²³² – était, entre autres, un *imy-rꜣ* *ꜣswt nb nt tp-rsy* « directeur des toutes les terres étrangères de la Tête-du-Sud »¹²³³, la Tête-du-Sud étant la région égyptienne qui comprenait, semble-t-il, les huit premières provinces de Haute Égypte, c'est-à-dire le territoire incluant Éléphantine à son extrémité sud, et la province de Thinis/Abydos à son extrémité nord¹²³⁴.

¹²³¹ Sur l'importance de Thinis et donc de la province d'Abydos pour les rapports avec les oasis, cf. M. VALLOGGIA, « This sur la route des Oasis », *Bulletin du centenaire, BIFAO* 81, 1981, p. 185-190. Cf. en dernier lieu : S. ESPOSITO, *L'administration égyptienne du désert occidental de l'Ancien au Nouvel Empire*, IEA 7, Paris, 2014, p. 48-57.

¹²³² Tombe 34n ; cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. cxxvii.

¹²³³ *Urk.* I, 124, 3 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 185-186, § 699.

¹²³⁴ A.H. GARDINER, « The Geographical Term ꜣst », *JEA* 43, 1957, p. 6-9 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 68 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 298. Au Moyen Empire, la Tête-du-Sud comprend peut-être également des provinces de Moyenne Égypte, cf. Qt. QUIRKE, « Provincialising Elites : Defining Regions as Social Relations », *CRIPPEL* 28, 2009-2010, p. 61-62.



Le champ d'action des notables d'Éléphantine s'élargissait tant à l'est qu'à l'ouest de la région appelée Tête-du-Sud. Le *imy-r* "≈" *swt nb i"btt (?) imntt (?)* « directeur de toutes terres étrangères de l'Orient (?) et de l'Occident (?) » d'Éléphantine appelé *Úti* (fin VI^e dyn. ?)¹²³⁵ laisse une inscription au Ouadi Hammamat, dans le Désert Oriental¹²³⁶. Il est aussi mentionné dans l'autobiographie de son chambellan (≈*rp sl*) *βnmw-Ìtp*, qui évoque des expéditions menées jusqu'à Byblos et Pount. La participation des gouverneurs d'Éléphantine à ces expéditions est connue en effet par une inscription autobiographique de cette époque, écrite à guise de légende pour identifier ce *βnmw-Ìtp* dans la tombe de son maître ≈*wi*¹²³⁷ :

*iw pr.k(wi) Ìn© nb<wy?> Ì"ty-© ≈tmty nÚr ÚÚi (Ì"ty-© ≈tmty-nÚr) ≈wi
r kbn pwnt r tnw/tr(?) sp iw iw.k(wi) m Ìtp ir.n.(i) ≈"swt (i)ptn*
« Je suis parti avec mes deux seigneurs, le comte, le chancelier du dieu,
Tjetji, et (le comte, le chancelier du dieu) Khoui à Byblos (et) Pount,

¹²³⁵ Sur la datation de la tombe (QH 103), cf. E. EDEL, *op. cit.*, p. 503.

¹²³⁶ J. COUYAT, P. MONTET, *Ouâdi Hammâmât*, p. 46, pl. 10, inscr. n° 35 ; cf. E. EICHLER, *op. cit.*, p. 68-69 (n° 116). Le titre cependant est toujours compris ainsi : *imy-r* "≈" *swt nbt rsywt (?) mÿwt (?)* « directeur de tous les pays étrangers méridionaux et septentrionaux (?) » (cf. D. JONES, *Index*, p. 185, § 698). En effet, l'inscription n'est pas claire, mais il nous semble évident que les signes toponymiques sont des versions semi-coursives de *i"btt* et *imntt*. Le notable *ÚÚi* est probablement le propriétaire de la tombe QH 103 de Qoubbet el-Hawa (E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 1528).

¹²³⁷ Tombe QH 34 e ; cf. E. EDEL, *op. cit.*, p. 466, 468, 502 et fig. 1a, p. 467.



chaque fois. Je suis retourné sauf, après avoir visité (*scil. fait*¹²³⁸) ces terres étrangères. »

(Texte et scène du récit autobiographique du chambellan *βnmw-Ïtp*, tombe QH34e = *Urk. I*, 140, l. 16 – 141, l. 3 ; E. Edel, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 465-468 [texte 4], fig. 1a à la page 647)¹²³⁹.

Vraisemblablement, les dignitaires de cette ville jouaient un rôle direct dans l'organisation des missions de la Couronne dans les territoires du Levant, comme Byblos ; le champ d'action des notables d'Éléphantine s'élargissait aux côtes de la Mer Rouge et plus au nord, vers la région du Sinaï. Il est envisageable de penser enfin que les notables d'Éléphantine fréquentaient régulièrement la région côtière de la Mer Rouge – où ils subissaient des attaques des populations semi-nomades ©“*mw* –, route empruntée pour les expéditions, entre autres, vers l'Asie.

La présence de céramiques provenant du Levant dans l'île d'Éléphantine entre la fin de la V^e et la VI^e dynastie, semble confirmer que le potentat de cette ville avait une contrepartie matérielle dans les commerces et les échanges entretenus entre l'Égypte et les pays de la Méditerranée, échanges auxquels le gouverneur *st-k"/iy-≠m* fait encore référence sous la IX^e dynastie. Enfin, son autobiographie, que nous avons déjà citée plus haut, prouve que cette ville était toujours un chef-lieu marchand au début du royaume héracléopolitain. Pour cette raison, le titre *imy-r* ≈“*swt* est attesté dans sa titulature : il s'agit d'un héritage de l'Ancien Empire. Il est toutefois le dernier de ces notables du III^e millénaire à le porter.

Un agent du roi en Nubie

¹²³⁸ Le signe pourrait-il être interprété comme référant au verbe *m*““ « voir » ?

¹²³⁹ Pour la traduction, cf. en dernier lieu A.D. ESPINEL, « Minima epigraphica », *DE* 59, 2004, p. 13-14, avec des corrections aux lectures plus anciennes.



Malgré sa capacité de commercer des biens exotiques, le *imy-r*“ ≈“*swt* « directeur des terres étrangères » *st-k*“/iy-~~ʒ~~*m*“ ne contrôlait pas tous les déserts comme ses prédécesseurs. Du reste, son action n’est pas tant liée aux expéditions qu’on pourrait le penser. Il est un *imy-r*“ r“ ©w “*bw* « directeur de la porte d’Éléphantine » et *lry-sʒt*“ *n mdt nbt* « préposé aux secrets de toute parole (confidentielle) », titres qui sont caractéristiques des notables qui exercent leur autorité sur les frontières – aussi dans la Vallée. L’absence de titres de chef d’expéditions (*imy irty*) ou de directeur des troupes auxiliaires (*imy-r*“ ©w), qui étaient la norme dans les titulatures des gouverneurs de l’Ancien Empire, suggère un changement dans la manière de concevoir le rôle de ce potentat. Dans son autobiographie, il affirme avoir effectué au moins un voyage au sud des régions périlleuses d’Éléphantine. Comme d’autres avant lui, il appartenait à la Cour, en tant que *słf ðmw-nÚr mn-©n≈nfr-k*“-r© « inspecteur des prêtres de la pyramide La-vie-de-Neferkarê-est-stable » ; il reçoit l’équipement funéraire de la part d’un roi du royaume héracléopolitain (litt. *pr βty*)¹²⁴⁰. Il porte cependant un titre nouveau, que H.G. Fischer lit © ≈© <*m*> *sti* « agent du roi en Nubie » ()¹²⁴¹. Après cette désignation dans la titulature, une épithète liée à son action dans l’administration rurale est aussi mise en avant : il s’agit de l’épithète *iwn ©n≈(w) m sk*“ « le pilier de ceux qui vivent de l’agriculture » ()¹²⁴², épithète créée *ad hoc* et surprenante dans une localité vouée au commerce et aux expéditions. La titulature se termine par *imy-r*“ ≈“*swt*. Le titre *imy-r*“ *s*“w ~~ʒ~~*m*© « directeur des phylés de Haute Égypte » y est aussi

¹²⁴⁰ Cf. *supra* p. 148, sur ce rapport avec les Héracléopolitains.

¹²⁴¹ H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 13, § 585a (il interprète © ≈© comme un synonyme de « roi », tandis que le mot « agent » traduit le bras-©) ; E. MARTIN-PARDEY, *Provinzialverwaltung*, p. 190. Sur la stèle fausse-porte II de la QH 110, cf. E. EDEL, *op. cit.*, p. 1758-1759 (texte 22), 1760 (Ad), 1793 et fig. 24, p. 1814. On pourrait cependant traduire *iry-p©t ≈©(w) <m> sti* « noble, celui qui apparaît en Nubie » ; on remarque que sur le monument () le © est absent et est écrit pour *iry-p©t*. Pour © ≈©(w) (*t*“)-*sti* voir également F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 13, n. 53 (d’après une lettre de H.G. Fischer).

¹²⁴² Sur la même stèle fausse-porte de la tombe QH 110, cf. E. EDEL, *op. cit.*, p. 1758-1759 (texte 22), 1760 (Ac), 1793 et fig. 24, p. 1814.



attesté : *st-k"/iy-ꜥm*“ organise la main-d’œuvre, peut-être celle qui travaille dans les carrières locales¹²⁴³.

Pour conclure, on constate qu’Éléphantine demeure toujours le siège d’un potentat. Jusqu’à la VIII^e dynastie, le champ d’action des gouverneurs ne se limite pas aux contrées méridionales ; mais un changement majeur a lieu à partir de la IX^e dynastie. L’autorité du gouverneur *st-k"/iy-ꜥm*“ semble se resserrer autour de la gestion de la Nubie, afin de la sécuriser, de recevoir des biens exotiques et de développer l’agriculture. Cette attention vers cette région en particulier est la conséquence peut-être de l’insécurité de l’époque. La belligérance des Nubiens n’était pas une nouveauté mais elle était peut-être devenue une préoccupation majeure¹²⁴⁴. On mentionnera l’inscription nubienne du fils du roi memphite Oudjkarê – une dizaine d’années avant la fin de la VIII^e dynastie – qui évoque le fait d’avoir vaincu les rebelles de son père¹²⁴⁵. Il s’agit là d’un signal clair de troubles provenant du Sud.

De nouveaux acteurs politiques (IX^e-XI^e dynasties)

S’il est vrai que le potentat d’Éléphantine a gardé un certain monopole sur l’approvisionnement en produits exotiques jusqu’au début de la dynastie héracléopolitaine, il est tout autant admissible qu’il perdit brièvement son pouvoir sur les terres montagneuses de l’Occident et de l’Orient et ensuite du Sud. Les conflits régionaux qui caractérisèrent la IX^e dynastie, lorsque les deux provinces plus méridionales de la Haute Égypte cédèrent leur autonomie au bénéfice du potentat de Héfât/Moalla (III^e province de Haute Égypte) et ensuite des gouverneurs

¹²⁴³ Sur cette fonction du notable, cf. *infra* § 7.1, p. 434-435.

¹²⁴⁴ Cf. D. VALBELLE, *Les neuf arcs : l’Égyptien et les étrangers de la Préhistoire à la conquête d’Alexandre*, Paris, 1990, p. 66-67.

¹²⁴⁵ Voir par exemple l’inscription du roi Oudjkarê (VIII^e dyn.) à Khor Dehmit en Nubie, cf. G. ROEDER, *Les temples immergés de la Nubie, Debod bis Bab Kalabsche*, Le Caire, 1911-1912, p. 114-115, pl. 108c, 109a ; S. CURTO *et alii*, *Dehmit*, Roma, 1973, pl. 14 (a). Cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 380.



de Thèbes (IV^e province de Haute Égypte), ont été peut-être la cause de ce changement. À cette époque, Coptos (V^e province de Haute Égypte) semble également avoir gagné une influence nouvelle sur les régions frontalières grâce aux changements politiques qui étaient en cours dans le sud de la Vallée.

Le cas de Hefat/Moalla – Le dignitaire ©*n≈.ty.fy*, devenu le nomarque des II^e et III^e provinces de Haute Égypte vers la fin de la IX^e dynastie, affirme avoir été le responsable de la survie des habitants de la I^{ère} province ; il sustente par exemple Kom Ombo, proche d'Éléphantine¹²⁴⁶. Dès lors, il obtint le titre de *imy-r* ≈ *swt* « directeur des terres étrangères »¹²⁴⁷. Vraisemblablement, l'acquisition de cette charge résulte du chevauchement entre le pouvoir acquis nouvellement dans le Sud, au-delà de la province d'origine d'©*n≈.ty.fy*, et les prérogatives traditionnellement gardées par le potentat d'Éléphantine, ville désormais sous l'influence de ce nomarque.

Le rôle nouveau de Coptos/Khozam – Entretemps, la Couronne avait attribué au potentat de la province coptite le contrôle sur les régions montagneuses entourant cette localité dans les déserts orientaux et occidentaux. Cela est révélé notamment par le titre d'un proche de l'ancien vizir ꜥ*m*⁴*i* (VIII^e dyn.) : le nomarque *wsr*, lequel porte le titre de *imy-r* ≈ *swt i* *btt imntt* « directeur des terres montagneuses de l'Est et de l'Ouest » sur sa stèle fausse-porte (IX^e dyn.)¹²⁴⁸.

L'attribution de cette charge reflète une extension juridique authentique dans ces deux zones, car des inscriptions laissées sur place, tant dans le Désert Oriental que dans le Désert Occidental, attestent la présence de nomarques coptites de la IX^e

¹²⁴⁶ En général, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 220-222 (inscr. n° 10) et 239 (inscr. n° 12) ; F. GOMAA, *op. cit.*, p. 38-39.

¹²⁴⁷ J. VANDIER, *op. cit.*, p. 19.

¹²⁴⁸ Stèle fausse-porte Caire 1442 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 43-47, pl. 13. Ce titre est lié sans doute à sa fonction de nomarque ; les deux – celle de nomarque et de directeur des terres étrangères – n'étaient pas encore exercées quand il avait la fonction de *imy-r* ꜥ*m*© « directeur de Haute Égypte » et sa titulature est inscrite sur la tombe de ꜥ*m*⁴*i*.



dynastie. Ces inscriptions mentionnent notamment les activités concernant le successeur (?) de *wsr*, c'est-à-dire le nomarque *Ú“wti-(iqr)*. Deux inscriptions nous apprennent que ce dignitaire a organisé des travaux pour se procurer de la pierre au Ouadi Hammamat¹²⁴⁹. Quant au Désert Occidental, une inscription récemment redécouverte par une équipe de la Yale University dans le Djebel Tjaouti (**fig.** ci-dessous), témoigne que ce (?) gouverneur *Ú“wti-(iqr)* avait rétabli l'usage d'une route, laquelle avait été précédemment bloquée par un gouverneur rival :

[it nÚr] mry [nÚr] iry p©t imy-r“ †m© Ú“wti [fd ?]
 i[r.n.(i)] nn n-mrwt f“t ≈“[st] tn ≈tm.t.n Ìq“ n kt sp“t
 [iw ?] ©Ì“. [n.(i)] Ìn© sp“t[f (?) ip“y (?) ...]

« Le [père divin], aimé [du dieu], le prince, le directeur de Haute Égypte Tjaouti [qui dit (?) : j'ai] fait cela afin de traverser cette terre montagneuse qui avait (auparavant) été fermée par le chef d'une autre province. [J'ai] combattu avec [sa ?] province ; [envolé (?) ...]. »

(J.C. DARNELL *et alii*, *Theban Desert Road Survey I*, p. 30-34, pl. 7c, 19-25).

Figure 33. Fac-simile et texte de l'inscription de *Ú“wti-(iqr)*.

D'après J.C. DARNELL *et alii*, *Theban Desert Road*, p. 31.

Le gouverneur concurrent de *Ú“wti-(iqr)* était, selon les éditeurs de l'inscription, un nomarque de Thèbes : *in-it.f*¹²⁵⁰. Ce dernier est désigné, entre autres, comme un *mÌ-ib n nswt m r“-©“ g“w ≈“swt rsy* « homme de confiance du roi dans la porte

¹²⁴⁹ Ouadi Hammamat 149.

¹²⁵⁰ Hypothèse jadis de J.C. DARNELL *et alii*, *Theban Desert Road Survey I*, p. 35.



étroite des terres étrangères du Sud » sur sa stèle¹²⁵¹. Comme le remarque H.G. Fischer¹²⁵², cette appellation semble faire écho à l'épithète *m̄l-ib n nswt m r"-©* ≈ *"swt rsy* « homme de confiance du roi dans la porte des terres étrangères du Sud » attribuée au *Ú"wti-(iqr)* coptite¹²⁵³.

La rivalité entre les potentats de Thèbes et de Coptos – avec par résidence Khozam (*iw-ꜥnꜥn* ?) – était due en partie à la volonté d'acquérir l'hégémonie sur les montagnes stratégiques du désert et leurs chemins de communication aux marges de la Vallée. Par ailleurs, c'est en empruntant ces routes que les troupes de Thèbes réussirent très tôt à s'emparer des provinces septentrionales. Dans le Djébel Tjaouti, se trouve la trace du passage de troupes de combat (*mꜥꜥ Ìwi*) du roi Antef (I^{er} ou II)¹²⁵⁴, ce qui rend évident le fait que ces zones désertiques ont bien été le théâtre de mouvements militaires durant les premières luttes entre le royaume héracléopolitain et thébain¹²⁵⁵.

Durant ces années de conflits internes, les régions dites ≈ *"swt* exercèrent un rôle majeur dans les équilibres politiques entre les rois d'Héracléopolis et les princes de Thèbes.

*

Pour terminer cette analyse, nous constatons que les changements géostratégiques ayant intéressé les provinces méridionales vers la fin de la IX^e dynastie, la réduction de l'autorité d'Héracléopolis dans le Sud et l'abandon temporaire des routes

¹²⁵¹ Stèle Caire 20009 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 8, § 13 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 200, fig. 39.

¹²⁵² H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 42-43.

¹²⁵³ Stèle fausse porte Caire CG 57201 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 47-48, pl. 14.

¹²⁵⁴ Gebel Tjauti Rock Inscription 7 = J.C. DARNELL *et alii*, *op. cit.*, p. 38-39 (inscription) et 39-46 (commentaire historique).

¹²⁵⁵ Sur l'importance stratégique du Djebel Tjaouti et les montagnes voisines, cf. J.C. DARNELL *et alii*, *op. cit.*, p. 42-46. Sur le rôle des marges de la Vallée dans les conflits de cette époque, cf. également *infra* § 9.1.



commerciales à cause peut-être des conflits, provoquent l'affaiblissement du rôle d'Éléphantine. L'unité administrative dite *≈"st* se fragmente et tombe dans les mains de deux nouveaux acteurs sur la scène gouvernementale du sud de la Haute Égypte : les nomarques de Hefat/Moalla (sur les terres montagneuses plus méridionales) et ceux de Coptos (sur les terres montagneuses et leurs pistes à l'orient et à l'occident de la Vallée) ; lesquels étaient toujours loyaux aux rois d'Héracléopolis. Cette situation change au moment où Thèbes prend soudain le pouvoir sur la Haute Égypte.

Avec l'hégémonie acquise par Montouhotep II sur la Haute Égypte et les campagnes militaires que ce roi avait lancé, on retrouve le titre *imy-r" ≈"swt* attribué à des membres de la cour thébaine, qui étaient envoyés en expédition en Nubie ou dans les marges désertiques. C'est le cas du *imy-r" ≈tmtyw* « directeur des scelleurs » *mrw*, lequel, dans une inscription du Ouadi Chatt el Rigal¹²⁵⁶, porte aussi le titre de *imy-r" ≈"swt i"btt* « directeur des terres étrangères orientales ». Cependant, il est difficile de croire que l'autorité confiée à cet officier subalterne soit celle d'un responsable régional, comme cela avait été le cas pour les notables d'Éléphantine. À partir de cette époque, le titre semble désigner davantage un fonctionnaire responsable de missions ponctuelles ou en charge d'un territoire frontalier restreint. À partir de cette époque, et peut-être déjà sous la IX^e dynastie, l'importance du titre *imy-r" ≈"swt* paraît en effet diminuer. Ce phénomène de provincialisation, voire de diminution de l'importance de ce titre, se prolonge au Moyen Empire, lorsque *imy-r" ≈"swt* disparaît presque des titulatures¹²⁵⁷.

¹²⁵⁶ H.E. WINLOCK, *The Rise and Fall*, p. 68 (G) ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 223-224, § 365 ; W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 147, § VII.2.b (le titre n'est pas transcrit correctement, il manque la spécification *i"btt*) ; *id.*, *Court Officials*, p. 81-82. Sur ce dignitaire, cf. *supra* p. 264.

¹²⁵⁷ Pour les attestations, cf. W. WARD, *Index*, p. 39, § 290a-191.



Chapitre 6

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

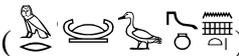
Les élites locales étaient indubitablement très concernées par l'administration des terres, par la production végétale et animale, mais la contribution apportée par les fonctionnaires à ces activités rurales était mise en avant, dans les récits autobiographiques, par un cercle restreint et spécifique de notables : il s'agissait notamment de nomarques (*Ìry-tp ©" n sp"t*), de gouverneurs des villes (*imy-r" Ìmw-nÚr*) et de responsables des domaines (*imy-r" pr, Ìq" Ìwt*). Des titres de fonction ponctuels en rapport avec ces aspects de l'administration et de l'économie faisaient partie également de leurs titulatures.

En parallèle, un nombre toujours croissant de fonctionnaires subordonnés à ces dirigeants était récompensé de monuments funéraires inscrits, lesquels donnaient, à ces membres des réseaux administratifs locaux, une visibilité inédite par rapport à l'Ancien Empire.

6.1. LE CARACTERE UNIVERSEL DE LA FLORE ET LA FAUNE CONTROLEES

En général, les titres qui expriment l'autorité exercée sur la totalité des biens fonciers sont rares et attribués notamment aux *Ìq" w Ìwt* « chefs du domaine (de la Couronne) ». Cependant, certains titres attirent l'attention sur les différents types de terrains et de secteurs géographiques administrés. En particulier, ils font allusion à des éléments topographiques qui suggèrent l'universalité du pouvoir exercé au sein d'une unité administrative. Ainsi, un *Ìq" Ìwt* des pyramides de Merenrê et de Pépy I^{er} (peut-être des domaines situés dans la province de Dendara) et *imy-r"*



≈*nty(w)-ꜥ pr ©* « directeur des employés palatins » de Dendara appelé *mn-©n≈-ppy/mni* (début de la IX^e dynastie) porte le titre *imy-rꜥ kmt nb(t) dꜥrt nb(t)* « directeur de toute (terre) noire et de toute (terre) rouge » (¹²⁵⁸). La mention des deux types de sol évoque la souveraineté exercée par le notable sur l'ensemble des terres – inondables et montagneuses – dans les limites du secteur étant sous sa tutelle¹²⁵⁹. Un deuxième titre porté par ce dignitaire évoque en revanche l'autorité exercée sur les travailleurs qui exploitent toutes ces zones : *imy-rꜥ wꜥ(w) ꜥpd(w) nw(w) n spꜥt* « directeur des pêcheurs, des oiseleurs et des chasseurs de la province » (¹²⁶⁰). Ces différents corps de travail sont associés à la production sur l'eau, dans les marécages, dans les champs et dans la lisière semi-désertique¹²⁶¹.

Or, le titre *imy-rꜥ wꜥ(w) ꜥpd(w) nw(w) n spꜥt* est lié à celui de *imy-rꜥ ꜥn-tꜥ nb* « directeur de toute la végétation de la province » (¹²⁶²). Ils sont portés par ce *mn-©n≈-ppy/mni*, mais également par un autre notable, qui est de Thinis et datable environ de la VIII^e dynastie. Il s'appelle *ꜥgi* et gère lui aussi la production végétale avec celle animale. Il est un *ꜥqꜥ* *ꜥwt* comme *mn-©n≈-ppy/mni*, mais son rang de *smr wꜥty* « ami unique » est légèrement inférieur à celui de son homologue, qui est en revanche un *ꜥty-©* « comte »¹²⁶³. En tant que responsable du

¹²⁵⁸ Pour un titre similaire, cf. *ꜥry-tp n kmt niwwt dꜥrwt* « directeur de la vallée, des localités rurales, des terres désertiques » dans la stèle Caire 20539, l. I.2, sous Sésostri I^{er}.

¹²⁵⁹ Sur les titres de ce fonctionnaire de Dendara, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 170-172.

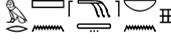
¹²⁶⁰ Les deux éléments  sont compris parfois comme « chasseurs oiseleurs », cf. par exemple dans G. ANDREU, *Enquête sur la police dans l'Égypte pharaonique : études de titres apparus avant la fin du Moyen Empire*, thèse inédite, Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1978 ; voir également D. JONES, *Index*, p. 105, § 423.

¹²⁶¹ Pour le caractère de savane arborée de la lisière dite « désertique » représentée par la terre vallonnée () , cf. G. ROQUET, « Avant le désert, savanes, véneries et caravanes: réflexions sur une inscription d'Ancien Empire », dans Fr. GEUS, Fl. THILL, éd., *Mélanges offerts à Jean Vercoutter*. Paris, 1985, p. 291-311.

¹²⁶² Sur ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 250, § 903-905.

¹²⁶³ Les titres de fonction de *ꜥgi* (tombe SF 5202) sont conservés notamment dans l'inscription présente sur son cercueil (Boston MFA obj. reg. 23.12.188), cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*,



sceau ($\approx tmty bity$), chef d'un domaine institutionnel ($\dot{l}q'' \dot{l}wt$), il est $imy-r'' w\dot{l}\textcircled{w}$ " $pd(w) nw(w)$ « directeur des pêcheurs, des oiseleurs et des chasseurs » (¹²⁶⁴) et $imy-r'' \#n-t'' nb n sp''t$ « directeur de toute la végétation de la province » (¹²⁶⁵). En tant que $imy-r'' m\#$ « directeur des troupes » et $imy-r'' \#n\dot{U}$ « directeur des querelles », il exerce en outre les fonctions de responsable des troupes (qui sont recrutées peut-être parmi les cultivateurs)¹²⁶⁶ et de la police champêtre¹²⁶⁷.

Les deux notables, en tant que $\dot{l}q'' \dot{l}wt$, mettent en avant donc leur autorité sur les biens fonciers, dans tout type de terrain, et notamment sur la faune ($imy-r'' w\dot{l}\textcircled{w}$ " $pd(w) nw(w)$) et la végétation ($imy-r'' \#n-t'' nb n sp''t$). Il est significatif que ces hommes, sans être des nomarques, gèrent la production végétale de type $\#n-t''$ qui est définie comme une production de la province : il est probable que les domaines- $\dot{l}wt$ détenaient des terrains à cette échelle. À travers la précision $n sp''t$, l'attention est portée indiscutablement sur l'extension du pouvoir de ces hommes.

Ces titres évoquant l'universalité des terres et de la faune gérées n'étaient pas honorifiques ni dépourvus de sens, mais ils indiquaient une véritable juridiction. On peut penser cependant que ce type d'autorité était exercé implicitement par les chefs des unités administratives territoriales ou par les ministres de l'État censés contrôler le patrimoine territorial de la Couronne. De fait, ces fonctionnaires n'avaient pas toujours besoin de signaler un titre de fonction de ce type dans leur protocole, pour se voir accordée l'autorité sur l'ensemble de la faune et des biens fonciers d'un

p. 399-400 en particulier. Une stèle de ce notable est également connue : Boston MFA 35.676 (= D. DUNHAM, *Stelae*, p. 33-34, doc. 20, pl. 11, 2).

¹²⁶⁴ Sur la paléographie particulière du mot $w\dot{l}\textcircled{w}$ (voir le dessin dans H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 171), où le bateau  peut être confondu avec l'appui-tête , cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 405, n. 410.

¹²⁶⁵ Cf. D. JONES, *Index*, p. 250, § 905.

¹²⁶⁶ Sur le rapport entre la fonction de $imy-r'' m\#$ « directeur de troupes » et les activités rurales, cf. *infra* § 9.4.1.

¹²⁶⁷ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 399-400.



domaine ou d'un district. En revanche, lorsque le titre est évoqué, il avait une forte valeur symbolique. Ainsi, sous les rois de la XI^e dynastie, alors que l'Égypte n'était pas encore réunifiée, les ministres qui géraient des bureaux économiques de l'État, et notamment les *imyw-r" pr (wr)* « grands intendants » *d"gi, bw" w* et *Ìnnw*, se targuaient de la mainmise sur toutes les ressources du pays, soit à travers le titre *imy-r" ddt pt qm" t t" « directeur de ce qui est donné par le ciel et crée par la terre »* soit *imy-r" ©b(w) wÌm(w) ꜥw nꜥmt* « directeur des (animaux avec des) corne(s), sabot(s), plume(s), écaille(s) ». Ces désignations sont emblématiques du pouvoir de ces notables, mais n'indiquent pas une fonction particulière. Or, ce type de titres n'est pas une nouveauté de l'époque : celui qui fait référence à la production du ciel et de la terre résulte d'une tradition qui remonte à la fin de l'Ancien Empire¹²⁶⁸. En revanche, le titre qui emploie des expressions métonymiques (les cornes, les sabots, les plumes et les écailles) pour désigner la faune administrée – formule exprimant le même principe que le titre *imy-r" wÌ©(w) "pd(w) nw(w)* « directeur à tous les pêcheurs, oiseleurs et chasseurs » – n'apparaît qu'à la XI^e dynastie et se répand ensuite¹²⁶⁹. Au Moyen Empire, il est adapté également à des contextes administratifs restreints, en décrivant l'autorité de notables moins importants que les grands intendants de la XI^e dynastie¹²⁷⁰.

Seul un passage biographique semble attirer l'attention sur la polyvalence des actions d'un notable dans le territoire qu'il dirige (notamment sa province, en tant que nomarque du XII^e nome de Haute Égypte). Il s'agit de l'inscription du vizir *hnqw* de la Première Période intermédiaire, inhumé à de Deir el-Gebraoui, dont nous retenons les propos suivants :

¹²⁶⁸ H.G. FISCHER, « A Late Old Kingdom Overseer of the Two Treasuries », dans *Varia Nova*, New York, 1996, p. 32, e).

¹²⁶⁹ Remarquer cependant que le titre *imy-r" ©b nb* « directeur de tous (animaux à) cornes » est déjà attesté à l'Ancien Empire (D. JONES, *Index*, p. 78, § 338).

¹²⁷⁰ St. QUIRKE, « Horn, Feather and Scale, and Shipds : on Titles in the Middle Kingdom », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honour of William Kelly Simpson II*, p. 668-670.



*iw gr(t) ml.n.(i) wfbw.s m mnmnt m≈rw.s m ©wt iw gr(t) ss“.n.(i)
wnžw nw fwt frwt n pt m ≈“w n ©wt*

« J’ai de fait empli ses rives (*scil.* de la province) de gros bétail et ses prairies de petit bétail ; j’ai de fait rassasié les chacals des montagnes et les milans du ciel avec les dépouilles du petit bétail. »

(N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 24-25, col. 12-14)¹²⁷¹.

Le texte, étudié récemment par B. Mathieu, semble avoir cependant une signification eschatologique¹²⁷².

*

Enfin, le développement de cette thématique est assez exceptionnel. En effet, les titres et les passages biographiques attestés à la Première Période intermédiaire qui concernent l’économie rurale, décrivent notamment le pouvoir que les notables détiennent sur un type spécifique ou ponctuel de ressources (dans la production végétale, animale, minérale ou dans la gestion de la main d’œuvre) et ne s’attardent pas à définir un pouvoir général ou symbolique.

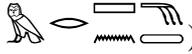
6.2. LA PRODUCTION VEGETALE

6.2.1. La végétation et les pâturages

¹²⁷¹ Voir également *Urk.* I, 77, 10-13 ; N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi* I, p. 72-73, pl. 56, 66.

¹²⁷² B. MATHIEU, « Chacals et milans, pâturages et marécages, ou le monde selon Henqou », dans M. MASSIERA, B. MATHIEU, F. ROUFFET, éd., *Apprivoiser le sauvage / Taming the Wild*, CENIM 11, Montpellier, 2015, p. 263-273.



Le titre évoqué plus haut *imy-r“ ꜥn-t“ nb n sp“t* « directeur de toute la végétation de la province » est porté par deux responsables des oiseleurs et des chasseurs que nous avons mentionnés ci-dessus : il s’agit du *lq“ lwt* « chef du domaine » de Thinis appelé *l“gi* (VIII^e dynastie) et son homologue de Dendara *mn-ꜥnꜥ-ppy/mni* (IX^e dynastie). Un troisième notable, appelé lui aussi *l“gi* et ayant pareillement la fonction de *lq“ lwt*, est un nomarque (*lry-tp ꜥ“*) et gouverneur (*imy-r“ lmw-nÚr*) de Thinis au début de la IX^e dynastie, portant le titre *imy-r“ ꜥn-t“* « directeur de la végétation » (¹²⁷³). Il exerce cette fonction en même temps que d’autres charges en relation avec l’administration rurale, et nommant celle de *imy-r“ ꜥnÚ* « directeur des querelles »¹²⁷⁴.

Avec le terme *ꜥn-t“*, que nous traduisons ici par « végétation »¹²⁷⁵ – ce sont littéralement les « cheveux de la terre »¹²⁷⁶ – on indiquait peut-être le « fenugrec »¹²⁷⁷, voire des plantes herbacées utilisées notamment comme fourrage. En province, à l’Ancien Empire, la gestion de la végétation et des pâturages n’était pas mise en avant dans les titulatures des grands notables. Exceptionnellement, on trouve un gouverneur de Deshasha à la VI^e dynastie, *itti/ꜥdw*, qui porte le titre *imy-r“ sm nb rnp* « directeur de tous les pâturages frais »¹²⁷⁸, fonction comparable peut-être à la gestion du fenugrec. Pourtant, l’importance économique de ce type de

¹²⁷³ Il est connu par sa tombe (N89), cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 418 et *seq.*

¹²⁷⁴ Les deux titres du nomarque *l“gi* sont mentionnés sur la paroi nord, au sein de la tombe, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 423-428, fig. 39.

¹²⁷⁵ Cf. aussi H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 171 (« vegetation »).

¹²⁷⁶ *Wb* IV, 501-502.

¹²⁷⁷ Cf. R. GERMER, *Flora des pharaonischen Ägypten*, SDAIK 14, Mainz am Rhein, 1985, p. 68-68, et H. DEINES, H. GRAPOW, *Wörterbuch der ägyptischen Drogennamen*, Grundriss der Medizin der alten Ägypter VI, Berlin, 1969, p. 495-497, d’après W.R. DAWSON, « The Plant Called “Hairs of the Earth” », *JEA* 12, 1926, p. 240-241.

¹²⁷⁸ Cf. le commentaire de J.C. MORENO GARCIA, « La gestion des aires marginales : *plw, gs, tmw, sht* au III^e millénaire », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honor of Naguib Kanawati*, II, CASAE 38, Cairo, 2010, p. 60. Pace E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 406, n. 413, qui propose de lire *imy-r“ ꜥn-t“* à la place de (?) *imy-r“ ꜥnÚ* (d’après W.FI. PETRIE, *Deshasheh*, pl. 16, 17 [erratum : D. JONES, *Index*, p. 250, § 903]).



plantes était telle que l'administration centrale de l'État était très attentive et engagée dans la mise en culture ou dans la gestion de ces herbes. Plusieurs notables memphites¹²⁷⁹ et trois vizirs¹²⁸⁰ de l'Ancien Empire étaient des *imyw-r" ꜥn-t" (nb)* « directeurs de (toute) la végétation »¹²⁸¹.

Cette tradition memphite concernant la gestion du *ꜥn-t"* continue jusqu'à la fin de la Première Période intermédiaire, lorsque plusieurs notables travaillant dans le domaine économique des temples funéraires royaux exerçaient encore la fonction de *imy-r" ꜥn-t"*¹²⁸² et, dans un cas, celle de *sꜥ ꜥn-t"* « scribe de la végétation »¹²⁸³.

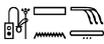
Près de la région memphite, à El-Saff, un prêtre attaché à la nécropole de Téli (*Ìm-nÛr <fd>-swt*), vraisemblablement sous la X^e dynastie, *imy-r" mꜥ* « directeur des troupes », *Ìry-sꜥt" n Ìwt wrt 6* « préposé aux secrets du Grand Domaine des Six », appelé *ip*, porte plusieurs titres de responsabilités exercées dans le milieu agricole¹²⁸⁴, parmi lesquels on trouve le titre *imy-r" ꜥn-t" nb* « directeur de toute la végétation ». C'est peut-être en tant que *imy-r" w* « directeur du district (économique) *w* » qu'il détient ce type d'autorité sur le fourrage¹²⁸⁵. Par ailleurs, il est *imy-r" pÌw* « directeur des marais », *imy-r" Ìwt Ìw[t]* « directeur des étables (?) », *imy-r" sꜥty Ìtpw* « directeur du Double champ des offrandes ». Selon J.C. Moreno García, ces titres dépeindraient des « tâches relatives à l'administration

¹²⁷⁹ Cf. les attestations dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 405-406, n. 411-412.

¹²⁸⁰ Cf. J.C. MORENO GARCIA, « La gestion des aires marginales », dans *Studies N. Kanawati*, p. 61, n. 86.

¹²⁸¹ En dernier lieu, cf. D. JONES, *Index*, p. 250, § 903-904.

¹²⁸² Autour de la nécropole de Teti à Saqqara, cf. le titre *imy-r" ꜥn-t" nb* sur la stèle fausse-porte de *inpw-m-Ì"t*, Caire JdE 38552/CG 57211 (PM III², 562-563 ; cf. Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 71-72, § 4.1.31, pl. 25) et *imy-r" ꜥn-t"* dans le bloc de la tombe d'un *ipi*, vu dans Gunn MSS XV. 20 + *Notebook* 11, n° 71 (références dans PM III², 569 ; cf. Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 147, § 6.2.2, pl. 81).

¹²⁸³ Cf. le titre  et *imy-r" ꜥn-t"* dans la stèle de *ipi/©nꜥw* Berlin 10184 (= D. JONES, *Index*, p. 874, § 3202).

¹²⁸⁴ Pour ce notable et ses titres, cf. H.G. FISCHER, *The Tomb of 'Ip*, p. 21 notamment.

¹²⁸⁵ Sur ce titre, cf. *supra* § 5.1.3.



du Delta »¹²⁸⁶. Mais tenant compte de l'endroit où se trouve El-Saff, face à l'embouchure du Fayoum, il est possible que ce type de charges, c'est-à-dire celles en rapport avec les aires marécageuses riches en pâturage pour les troupeaux, était également le propre de cette région de Moyenne Égypte.

6.2.2. Les acacias

Dès l'Ancien Empire, les ressources arbustives constituaient un élément essentiel de l'économie. L'exploitation du bois était une activité effectuée par les notables dans leurs domaines privés. Le coupage des arbres était l'une des activités représentées dans les scènes des tombes décrivant la vie rurale¹²⁸⁷. Dans les biographies, les hommes aisés se vantent d'avoir possédé des acacias ou d'arbres dans plusieurs localités, d'en avoir plantés, et ils en font le recensement¹²⁸⁸.

Comme P. Vernus le remarque, la gestion du bois n'était pas une affaire exclusivement privée, mais a toujours fait l'objet d'un contrôle aussi des institutions ; à l'Ancien Empire, les arbres des domaines institutionnels faisaient l'objet même d'exemptions du recensement¹²⁸⁹. Les papyrus d'Abousir témoignent de la récolte ou la fourniture de bois par des magasins du temple funéraire¹²⁹⁰. La littérature du Moyen Empire évoque ce type d'activité menée par une institution : dans les *Lamentations d'Ipououer*, il est fait référence à la tâche de récolter le bois

¹²⁸⁶ J.C. MORENO GARCIA, « La gestion des aires marginales », dans *Studies N. Kanawati*, p. 60.

¹²⁸⁷ Sur les scènes d'abattage des arbres, cf. p. ex. J. SLIWA, *Studies in Ancient Egyptian Handicraft : Woodworking. Studia ad artem lignariam Aegyptus antique pertinentia*, Warszawa – Krakow, 1975, p. 18.

¹²⁸⁸ Voir par exemple dans l'autobiographie de *mÚn* (*Urk. I*, 4-5) ou, pour la Première Période intermédiaire, les attestations recensées par H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed Deir », dans W.K. SIMPSON, W.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan: Essays in Honor of Dows Dunham on the occasion of his 90th Birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 66, e) à propos de la possession d'arbres en ville et à la campagne.

¹²⁸⁹ Cf. P. VERNUS, « Le mot ꜥtꜣw, “branchages, bosquets, bois” », *RdE* 29, 1977, p. 179-193.

¹²⁹⁰ Cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 392, n. 1 (= fragment de papyrus 63D).



par le Trésor¹²⁹¹. Selon les instructions administratives codifiées à la fin de la XII^e dynastie dans les *Devoirs du vizir*, le premier ministre devait ordonner de « découper les sycomores selon les décisions du palais royal (*r sw“ nhwt ≈ft fdt m pr-nswt*) »¹²⁹². Au Nouvel Empire, le trésor du temple d’Amon exigeait une taxe en « bois et charbon »¹²⁹³.

La mise à profit de ce matériel semble donc avoir eu toujours de l’importance, tant dans le domaine privé que dans celui des institutions.

Dans les titres, le responsable des activités concernant le boisement était généralement appelé *imy-r“ ꜥnf* « directeur des acacias »¹²⁹⁴. Le titre est connu dès la III^e/IV^e dynastie. Un bloc issue d’une tombe mentionnant un *imy-r“ ꜥnf nb n ꜥ-rsy* « directeur des tous les acacias du Fayoum » fut trouvé remployé dans la construction des monuments royaux de la XII^e dynastie dans la région¹²⁹⁵. Or, à Thinis, deux notables de la VIII^e dynastie, d’un rang distingué (*smr wꜥty*), mettent en avant, dans leurs titres, de contrôler le domaine boisé. Le premier *imy-r“ ꜥnf* que nous mentionnons est le *sꜥf ꜥmw-nꜥr* « inspecteur des prêtres » du dieu Onouris appelé *in-ꜥrt-iqr/iqr-itw* (¹²⁹⁶). Dans sa tombe, sa fonction de responsable des acacias est mentionnée avec les titres *imy-r“ ꜥst nt iꜥt* « directeur du bétail (qui pâit) dans les buttes » et *imy-r“ it-ꜥmꜥ* « directeur de l’orge de Haute Égypte ».

¹²⁹¹ *Admonitions* 3, 10-12 ; cf. P. VERNUS, *op. cit.*, p. 180 (ex. 1), 191 ; voir en dernier lieu R. ENMARCH, *A World Upturned*, p. 90-92, pour un commentaire.

¹²⁹² « Section 16 », R24-R256 = *Urk.* IV, 1113 = G.P.F. VAN DER BOORN, *The Duties of the Vizier*, p. 234-238 notamment. Cf. P. VERNUS, « Le mot ꜥt“w, “branchages, bosquets, bois” », *RdE* 29, 1977, p. 191.

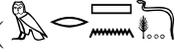
¹²⁹³ pChester-Beatty V/7, l. 12-18 = A.H. GARDINER, *HPBM* III, p. 48, 49. Cf. P. VERNUS, *loc. cit.*

¹²⁹⁴ Pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 257, doc. 929.

¹²⁹⁵ Toronto, Royal Ontario Museum 958.49.1 ; cf. H. GOEDICKE, *Re-used Blocks*, p. 149-150, n° 90. Pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 257, § 930.

¹²⁹⁶ Tombe Naga ed-Deir N 41, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 352-356, 360-361, fig. 28.



Le second notable thinite s'appelle *idw-i* ; sur sa stèle seuls sont conservés ses titres de fonction [imy-r"] ©Ī « directeur de(s) parcelle(s) de terre (?) » et imy-r" ≠nf(w) « directeur des acacias » ()¹²⁹⁷.

L'importance accordée à la gestion de ces arbres dans la province thinite pourrait résulter, selon E. Brovarski, de l'utilisation de la résine d'*Acacia nilotica* dans le travail des peaux¹²⁹⁸. De fait, d'après A. Lucas et J.R. Harris, ce produit était essentiel comme gras de tannage et la production d'objets en cuir est bien attestée à Thinis entre la fin de l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire, par des titres de fonction¹²⁹⁹. Cependant, les techniques du tannage à des époques si reculées sont encore à définir. Avant de confirmer l'hypothèse de E. Brovarski, il est nécessaire d'avoir plus de précisions et de témoignages pour pouvoir établir une relation univoque entre les activités de boisement des acacias et le travail des peaux dans le nome thinite à la fin du III^e millénaire¹³⁰⁰.

6.2.3. Les céréales

Les responsables de la production

À la fin du III^e millénaire, le seul titre qui soit attesté en province pour désigner les responsables de la production céréale est imy-r" it-≠m© « directeur de l'orge de

¹²⁹⁷ Stèle Cairo CG 1607, issue de la nécropole de Mesheik, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 375-378, fig. 29.

¹²⁹⁸ Cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 361.

¹²⁹⁹ Cf. *infra* p. 894.

¹³⁰⁰ Sur l'emploi de cette résine pour le tannage, cf. A. LUCAS, J.R. HARRIS, *Ancient Egyptian Materials and Industries*, London, 1962⁴, p. 34 (sur la tannage), 442 (sur l'emploi des acacias dans d'autres secteurs). Cependant, la littérature récente suggère qu'il existe peu de témoignages de l'emploi ancien de produits végétaux pour le tannage, cf. C. VAN DRIEL-MURRAY, « Leatherwork and Skin Products », dans P.T. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 304-306.



Haute Égypte »¹³⁰¹. Il est porté de préférence par des hauts fonctionnaires, tels que les nomarques et les gouverneurs locaux. Il évoque l'autorité étendue que ces notables possèdent sur l'ensemble du circuit de la production céréalière (sans doute la collecte et la distribution). Cette responsabilité n'est pas très éloignée de la fonction de *imy-r" ꜥnwtj* « directeur du Double Grenier » que certains de ces agents royaux exerçaient à la VI^e dynastie et continuèrent à exercer peu après¹³⁰², en relation, entre autres, avec le stockage du grain par les temples locaux. Elle n'est pas éloignée non plus de la charge de *imy-r" pr-ꜥn* « directeur des ateliers (du pain et de la bière notamment) » – attribuée parfois aux agents royaux envoyés en province avant de devenir des nomarques ou des gouverneurs locaux¹³⁰³ – laquelle clôt la filière locale de mise à profit des céréales à travers la transformation alimentaire. Ces titres portés par les agents royaux en province étaient en relation avec les intérêts que la Couronne avait dans l'aménagement et la production provinciaux. Ainsi, *q"r* d'Edfou, le futur directeur de Haute Égypte, fut envoyé, sous le roi Mérenrê (VI^e dynastie), dans cette localité, en tant que représentant *Ïry-tp* « supérieur », gouverneur de la ville et responsable du clergé (*imy-r" Ìmw-nÛr*) et responsable du grain (*imy-r" it-ꜥm*)¹³⁰⁴. Cependant, les notables locaux responsables, par exemple, du stockage étaient vraisemblablement les représentants du réseau administratif palatin local, comme les *smsw pr* « aînés du domaine » travaillant près du portail pour diriger les activités d'emménagement et redistribution.¹³⁰⁵

Nous observons que le titre *imy-r" it-ꜥm* continue d'être accordé aux hauts fonctionnaires de la Couronne établis sur place, durant la première moitié de la Première Période intermédiaire.

¹³⁰¹ D. JONES, *Index*, p. 71, § 319 ; sur ce titre, cf. en dernier lieu l'analyse de J. FLORES, *Les céréales. Analyse d'une gestion au Protodynastique et sous l'Ancien Empire*, SAK Beihefte 17, Hamburg, 2016, p. 222-225.

¹³⁰² Cf. *supra* sur le Double Grenier dans l'administration centrale.

¹³⁰³ Cf. J. FLORES, *op. cit.*, p. 162.

¹³⁰⁴ Cf. *Urk.* I, 254, l. 3-5.

¹³⁰⁵ Sur le rôle de *smsw pr* dans le stockage des céréales, cf. *infra* p. 614-615 (§ 11.3.1).



Le vizir *hnqw* de Deir el-Gebraoui (VIII^e/IX^e dynastie) précise dans sa biographie – comme le fit auparavant *q“r* d’Edfou – d’avoir agi en tant que *Ìry-tp* « supérieur » et *imy-r“ it-ꜥm* « directeur du blé de Haute Égypte » dans le nome sous sa tutelle (*m sp“t tn*)¹³⁰⁶.

À Akhmim, le titre *imy-r“ it-ꜥm* est attribué aux hauts fonctionnaires locaux sur deux ou trois générations, de la VI^e dynastie jusqu’à la Première Période intermédiaire¹³⁰⁷. C’est là un signe de continuité administrative et d’une sorte de spécialisation administrative de l’élite locale, sur une période étendue¹³⁰⁸. Les nomarques en question sont *k“-Ìp/Úti* (tombe M8, )¹³⁰⁹ de la VI^e dynastie, puis *k“-Ìp/ÚÚi-iqr* (tombe H26, )¹³¹⁰ et son fils *ꜥpssw-pw-mnw/βni/βni-ꜥn* (tombe H24, )¹³¹¹ du début de la Première Période intermédiaire¹³¹², et peut-être également le nomarque *b≈n* de la Première Période intermédiaire¹³¹³.

À Thinis, l’important *sÌf Ìmw-nÚr n in-Ìrt* « inspecteur des prêtres d’Onouris » appelé *in-Ìrt-iqr/iqr-itw*, ayant vécu autour de la VIII^e dynastie, et bénéficiaire d’une tombe peinte, est un *imy-r“ it-ꜥm* « directeur du blé de Haute Égypte » ()¹³¹⁴, ainsi que responsable d’autres secteurs économiques : l’élevage des

¹³⁰⁶ *Urk.* I, 77, l. 15.

¹³⁰⁷ Les datations sont débattues. J. Florès, par exemple, utilise les datations « hautes » de N. Kanawati, bien qu’il fasse référence à la chronologie relative d’E. Brovarski, qui préfère, quant à lui, une datation « basse ». Il date ainsi de l’Ancien Empire même le dignitaire appelé *b≈n*, dont la datation à la Première Période intermédiaire est suggérée même par N. Kanawati. Cf. J. FLORES, *Les céréales*, p. 223, n. 1128 (réf. à E. Brovarski) et p. 224, avec les indications bibliographiques.

¹³⁰⁸ *Contra* J. FLORES, *op. cit.*, p. 224, qui affirme : « le suivi de cette fonction sur un territoire donné [à Akhmim] plaide en faveur d’une fonction limitée dans le temps ».

¹³⁰⁹ N. KANAWATI, *El-Hawawish* III, p. 7, fig. 7a.

¹³¹⁰ *Id.*, *El-Hawawish* I, p. 12, 22, fig. 16, 19.

¹³¹¹ *Id.*, *El-Hawawish* II, p. 7-8, 25, fig. 19a, 21.

¹³¹² Sur leur datation, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 110-111.

¹³¹³ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 38, 40 (pilier sud), fig. 24b, qui lit : *imy-r“ ꜥm* [*imy-r“*] *swt ꜥt“wt nt βnw Ìwt-nÚr* ()¹³¹⁴.



troupeaux des buttes (*imy-r*“ *Úst nt i*“wt « directeur des troupeaux des buttes ») et la gestion des acacias (*imy-r*“ *‡nf*)¹³¹⁴.

Tant à Akhmim que Thinis, il est probable que la production en céréales correspond notamment à celle obtenue dans les domaines des temples, dont ces notables étaient les gouverneurs ou les responsables en ce qui concerne les activités économiques.

Des livraisons du surplus en céréales

La gestion du blé et de l’orge en province était destinée, en partie, à enrichir la capitale du pays. Cependant, les localités en tiraient elles aussi leur propre bénéfice, car les hommes aisés et les domaines institutionnels locaux devaient sans doute contribuer au stockage de céréales organisé par le gouverneur du chef-lieu et le sanctuaire local.

De fait, pour vanter d’avoir su être des bons possédants et administrateurs, les particuliers affirment avoir fait prospérer leur localité à travers le prêt de leur « surplus » en céréales – que les Égyptiens appellent *Ú*“bt¹³¹⁵. Certains particuliers arrivent même à offrir à leur communauté des silos, comme l’énonce *mrr* de Gebelein :

iw f“.n.(i) s ©‡“ sp rd.n.(i) m≈r n it-‡m© m≈r n ≈mi w≈“.n s nb m
mr(w)t.f

¹³¹⁴ Tombe N 41, paroi nord = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 352-355 (historique sur les relevés de la scène), fig. 28 (dessin de la scène).

¹³¹⁵ La traduction du terme *Ú*“bt a mis en difficulté les philologues, lesquels ont longtemps compris « prêt (en céréales) ». Le sens « surplus » résulte d’une étude menée récemment par D. MEEKS, « A propos du prêt de céréales en période de disette », dans N. KLOTH, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag; Studien zur altägyptischen Kultur; Beihefte*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 275 – 280.



« Je l'ai approvisionnée¹³¹⁶ (*scil.* la ville) de nombreuses fois. J'ai donné un silo¹³¹⁷ de blé de Haute Égypte et un silo de sorgo (?)¹³¹⁸. Chaque homme (en) a disposé (litt. : a mesuré [les céréales]) selon son désir¹³¹⁹. »

(Stèle Cracovie MNK-IX-999 = J. CERNY, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, pl. 1, fig. 7 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 62, doc. 42).

La capacité d'assurer cette livraison à la collectivité était un fait de prestige, notamment pendant les périodes de disette et de guerre qui caractérisaient la fin de la Première Période intermédiaire – une circonstance souvent évoquée par ces textes. Ainsi, *Ìr-nꜣt* de Dendara (XI^e dynastie) déclare :

iw rd.n.(i) it n iwnt r ©w.s qd.s m rnpt 56 it-ꜣm© 400 r Únw rnpt r Ú"syw m wnt ≈ryt Ìn© t"-wr
 « J'ai donné du blé à Dendara dans toute son ampleur pendant 56 ans : 400 sacs d'orge chaque année comme livraison¹³²⁰, pendant qu'avaient lieu les conflits contre¹³²¹ la province thinite. »

¹³¹⁶ Pour le verbe *f'j*, J. Cerny traduit « transporter » ; voir cependant H.J. POLOTSKY, « The Stela of Heka-yeb », *JEA* 16, 1930, p. 196, 6), qui préfère dans ce contexte lire « approvisionner » (également quand le terme est déterminé par *ꜣ*).

¹³¹⁷ La lecture *mꜣsr* est d'après H.G. FISCHER, « Further Remarks on the Gebelein Stelae », *Kush* 10, 1962, p. 334 (*contra* J. Cerny qui préfère *©Ì©* « heap »).

¹³¹⁸ Les auteurs, d'habitude, ne traduisent pas *≈mi* : il s'agit sans doute de la plante-*≈mw* mentionnée sur la stèle du chasseur-*nw* et bouvier thébain *in-it.f* fils de *k'* ayant vécu sous Antef II, Antef III et Montouhotep II, lequel affirme avoir planté des graines de cette céréale, et des légumes, dans la lisière désertique (stèle Londres BM EA 1203, l. 17 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TTPI*, p. 19, § 23 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 226-227, doc. 374).

¹³¹⁹ La traduction de J. Cerny est différente : « I measured out for every man as he wished ».

¹³²⁰ On comprend le sens d'emploi de *Ú"syw* (*Ú"syw*) par le contexte, cf. D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 168, n. 42.

¹³²¹ *Pace* T. MUSACCHIO, « An Epigraphic Reanalysis of Two Stelae from First Intermediate Period Dendera in the Cairo Museum », *Antiquo Oriente* 4, 2006, p. 67-86, qui lit *Ìn©* « en compagnie de ». Pour les conséquences historiographiques que la traduction de ce passage comporte, cf. la bibliographie dans D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 169, n. 43.



(Stèle Caire JdE 46048 ; trad. de D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 168-169, pl. 4).

Dans une période de guerre et de famines, la capacité de livrer une quantité considérable de céréales à la ville et à sa communauté était sans doute un symbole de succès personnel. Cependant, cette action de livrer des céréales à la ville est présentée comme un geste gratuit, alors que cela devait peut-être représenter une forme de taxation.

Si les inscriptions nous apprennent que les riches propriétaires locaux et les tenanciers des domaines institutionnels avaient le devoir et la capacité d’approvisionner annuellement leur ville et communauté en produits – à travers le versement d’une quantité de céréales qui était une partie de leur production et rente, les particuliers et les institutions locales pouvaient également utiliser leur excédent comme produit d’échange avec d’autres interlocuteurs et villes. Au demeurant, les céréales (et parfois les produits de luxe comme l’huile-*mrît*, comme dans le cas d’*Îq“-ib* de Gebelein)¹³²² pouvaient être données ailleurs. Cela se faisait peut-être en échange de produits qui étaient remis au créancier ultérieurement et avec des intérêts, de même que les champs ou autres biens pouvaient être loués¹³²³. Néanmoins, il était impératif de pourvoir les voisins après avoir satisfait sa ville, comme le dit *iti* de Gebelein/Rizeiqat (IX^e dyn.) :

*iw s©n≈.n.(i) iw-mit(r)w rnpwt qsn(w)t iw s 400 m ss“ ir n iŪ.(i) s“t s
n iŪ.(i) “Ît.f (...) iw di.n.(i) it-ꜥm© n iwni n Îf“t m-≈t iw-mitrw
s©n≈.t(w) iw w“st [m ≈d] ≈nt n sp di.(i) ≈d ≈nt iwmitrw r kt sp“t*

¹³²² *Iw rd.n.(i) mrît n n≈n m-≈t niwt.(i) Îtp.(w)* « J’ai donné de l’huile à (la province) de Nekhen après que (ma) ville fut satisfaite » (stèle Londres BM EA 1671 = H.J. POLOTSKY, « The Stela of Heqa-yeb », *JEA* 16, 1930, p. 194-199 ; L. MORENZ, « Zwischen Kontext, Intermedialität, Intertextualität und Individualität: Die Selbst-Presentation eines Nedjes-iker (BM 1671) », *LingAeg* 14, 2006, p. 389-407).

¹³²³ Cette pratique à une époque très proche de celle que nous étudions est bien attestée par les archives privées de Hékanakht, où le maître de la maison loue des champs et ses biens (J.P. ALLEN, *The Heqanakht Papyri*, New York, 2002, p. 159).



« J'ai sustenté Rizeiqat pendant les années difficiles, 400 hommes s'en sont rassasiés ; sans que je prenne la fille d'un homme, ni ses champs (...) J'ai donnée du blé de Haute Égypte à Armant et à Hefat après que Rizeiqat avait été sustentée. Thèbes descendait et montait le fleuve (*scil.* en quête de vivres) alors que moi je n'ai jamais laissé Rizeiqat monter et descendre le fleuve vers une autre province. »

(Stèle Caire CG 20001, l. 3-4 et 7-8)¹³²⁴.

Comme l'histoire nous l'enseigne, la pratique de livrer des produits nourriciers aux villes plus démunies faisait partie des stratégies à la fois économiques et diplomatiques. Ainsi, des messagers étaient envoyés par les seigneurs locaux auprès des communautés voisines, comme de celles plus éloignées, afin de marchander leur surplus en céréales : il s'agissait souvent de *imyw-r" m#* « directeurs des troupes » et *imyw-r" @w* « directeurs des troupes auxiliaires » ; dans certains cas, l'envoyé évoquait, dans sa biographie, son habilité rhétorique et sa capacité de négociateur¹³²⁵.

Ces énumérations détaillées des réseaux d'échange du surplus en céréales permettent d'ailleurs aux chercheurs d'envisager les alliances établies à la Première Période intermédiaire entre les villes. Par exemple, les notables de Gebelein qui ont vécu sous l'égide de Moalla pouvaient fournir en céréales cette ville et ses alliées Elkab et Armant ; alors que Thèbes, localité ennemie, est décrite comme ayant toujours besoin de céréales¹³²⁶. En parallèle, *@n~.ty.fy* de Moalla, après avoir

¹³²⁴ J. VANDIER, « La stèle 20.001 du Musée du Caire », dans *Mélanges Maspero*, BdE 66, Le Caire, 1934, p. 137-145. Pour le passage en question et notamment pour la compréhension du mot *ss* dans la première partie, terme que J. Vandier ne traduit pas, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 57 (« Ratlosigkeit ») et en dernier lieu cf. L. MORENZ, *Zeit der Regionen*, p. 306-307 (« Sättigung/Nahrung »).

¹³²⁵ Il s'agit notamment d'officiers provenant du territoire sous l'emprise thébaine.

¹³²⁶ Voir les passages des stèles Caire CG 20001 de *iti* et Londres BM EA 1671 d'*lq"-ib* cités ci-dessus.



soumis Éléphantine et Edfou pendant les conflits avec Thèbes, ravitaille Moalla, Hormer et Edfou, puis la Basse Nubie (Ouaouat) et Kom Ombo¹³²⁷.

En bref, nous pouvons déduire que ce type de gestes était mis en avant dans les récits biographiques – tant des particuliers que des nomarques – pour montrer la générosité du défunt, car c'était là une marque de mérite. Mais la mention des villes approvisionnées, permettait également de donner la mesure de l'influence politique conquise par un chef local dans une région ou le prestige d'un riche possédant¹³²⁸.

On constate enfin que le motif biographique de la livraison de céréales à la ville d'appartenance ou à d'autres localités était répandu surtout en Haute Égypte ; on le trouve attesté principalement sur les monuments funéraires d'Elkab, Moalla, Gebelein, Thèbes, Dendara. Il y acquiert de l'importance en raison peut-être des difficultés économiques que cette région avait connues – à cause de la sécheresse et des conflits. Les hommes aisés locaux se hissaient aisément au statut de bienfaiteurs de leur communauté¹³²⁹.

Or ce cliché ne disparaît pas à la fin de la Première Période intermédiaire ; ce qui témoigne l'importance culturelle de cette thématique au-delà des circonstances historiques¹³³⁰.

Excursus : des espaces communs de stockage ?

Il serait donc intéressant de connaître mieux les rouages du système administratif à travers lequel les céréales étaient stockées par les villes et localités rurales. Le

¹³²⁷ Cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 220-222 (inscr. N° 10) et p. 239 (inscr. N° 12).

¹³²⁸ Voir également le ravitaillement du pays effectué par *f'ri* dans le royaume thébain après l'établissement des frontières contre Héracléopolis – dans la stèle Caire JdE 41437 (en dernier lieu, cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 8-9, doc. 4) ; cf. également le commentaire de J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 69.

¹³²⁹ Sur cette thématique de la livraison de céréales aux villes, cf. également *ibid.*, p. 67-68.

¹³³⁰ Voir par exemple l'emploi de ce cliché dans la stèle de *mnÚw-Ìtp* (sous Sésostris I^{er}), Londres UC 14333 (en dernier lieu, cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 260-261, doc. 83).



palais du gouverneur, comme il a été mis en lumière notamment à travers l'archéologie¹³³¹, et le temple¹³³² étaient-elles les seules institutions prédisposées à recueillir les denrées dans leurs magasins ? La conservation du surplus des villes était nécessairement centralisée entièrement par une institution ?

Il est intéressant de voir que des particuliers, en tant que *paterfamilias*, se vantent d'avoir donné un silo ou des sacs à leur ville. Dans quel cadre cela était-il possible ? Les fouilles menées récemment dans la ville d'Abydos permettent de nuancer l'idée que l'administration des céréales au niveau local était toujours organisée autour d'un seul grand établissement centralisateur. De fait, l'archéologie nous apprend qu'au sein de la ville d'Abydos, à la Première Période intermédiaire/début du Moyen Empire, il existait un groupe de maisons modestes (« mid-level, perhaps even “middle class”, residences »), appartenant à des gens ayant une certaine autonomie économique – chacune des maisons possédait plusieurs pièces, une cour, des silos et l'on y produisait des biens alimentaires et textiles¹³³³. Et ce quartier disposait, dans une position centrale, d'une structure commune d'emmagasiner des céréales¹³³⁴. La structure est comparable à celle qui est reproduite dans les modèles funéraires en bois¹³³⁵. Or, il est légitime de se demander si cet édifice récoltait l'excédent en céréales de chaque foyer ou s'il était destiné à stocker de manière décentralisée, par rapport au palais local ou au temple, le surplus destiné à la collectivité villageoise.

¹³³¹ Cf. *infra* la partie sur le palais.

¹³³² Cf. *infra* la partie sur le temple.

¹³³³ Pour l'étude de ce secteur de l'habitat, cf. M.D. ADAMS, « Household Silos, Granary Models, and Domestic Economy in Ancient Egypt », dans Z.A. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor*, I, CASAE 36, Le Caire, 2007, p. 1-23 (cit. à la p. 1).

¹³³⁴ *Ibid.*, p. 3-13, fig. 1-3 (« building 4 »).

¹³³⁵ Pour les modèles, cf. Do. ARNOLD, « The Architecture of Meketre's Slaughterhouse and Other Early Twelfth Dynasty Wooden Models », dans P. JANOSI, éd., *Structure and Significance : Thoughts on Ancient Egyptian Architecture*, DÖAW 25, Wien, 2005, p. 1-75. Pour des représentations figurées, cf. également R. SIEBELS, « Representations of Granaries in Old Kingdom Tombs », *BACE* 12, 2001, p. 85-99.



Nous prêtons aussi attention au fait qu'à cette époque le modèle économique des villes et villages était fondé, semble-t-il, sur la division de la société en clans ou fratries. L'on peut alors se demander si celles-ci étaient établies dans des quartiers ou des faubourgs partageant des bâtiments économiques communs ?

Sans pouvoir approfondir d'avantage ici le fonctionnement du modèle rural et villageois à la fin du III^e millénaire, il nous paraît envisageable que, dans un système économique complexe, la centralisation opérée par les institutions étatiques et locales devait faire face à des moyens de gestion des produits des champs, parcellisés dans le territoire, à l'échelle de la propriété de villes, fratries et foyers plus petits.

6.3. L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX

On a longtemps ressassé l'idée que la création de l'État pharaonique (voire la naissance de services centraux dans les premières civilisations) correspond notamment à la mise en place d'une gestion centralisée des bassins hydrographiques, au bénéfice du développement agricole du pays entier. Or, nous pouvons désormais constater que les travaux d'irrigation en province n'étaient pas forcément des activités d'aménagement rural promues ou dirigées entièrement par la Couronne de manière centralisée. Les efforts demandés pour la gestion des eaux d'irrigation étaient suffisamment bien administrés localement. En ce sens, les biographies des chefs des travaux et des hauts responsables memphites de l'Ancien Empire qui font mention du creusement de canaux en province sous ordre du roi, doivent être lues moins dans l'optique du développement agricole que celui des infrastructures : il s'agit de textes qui nous apprennent davantage sur la création d'axes de transport plutôt que de tentatives d'améliorer le système d'irrigation de l'Égypte entière¹³³⁶.

¹³³⁶ Pour ces mentions de la construction de canaux, notamment pour le transport de lourdes cargaisons pour la Couronne en Haute Égypte, cf. *Urk.* I, 108, l. 13—109, l. 7 (biographie de *wni*) et *Urk.* I, 220, l. 14-16—221, l. 1, 8 (biographie de *n≈bw*) ; voir également Chr. EYRE, « Work and the



Les chefs des localités étaient censés maîtriser la crue du Nil et développer le système d'irrigation dans leur unité administrative. De ce fait, il était d'intérêt pour les gouverneurs et les nomarques – sous prétexte de mettre en avant leur attention pour la prospérité locale – de préciser le soin qu'ils avaient pris pour surveiller, sur place, le correct aménagement hydrographique. Dans les textes biographiques, ce genre de vantardise est thématiqué notamment à partir de la Première Période intermédiaire. Le récit plus élaboré qui nous soit connu est sans doute celui du nomarque *βty* I d'Assiout, qui date du début de la X^e dynastie :

*iw ir.n.(i) © n niwt tn ꜥm©w m pfw nn m"" mw ≈tm.n.(i) t"ꜥw [...] Ìr
sf"yt ir.n.(i) q"["w] m idl̀w rd.n.(i) ml̀ Ì(©)pi Ìr i"wt iswt ir.n.(i) ≈bsw m
[...] gswy nb m ib[tl̀...] mw Ì©pi r ≈rt-ib.frd.i mw n gswy.f Ìtp.f n.sn
« J'ai fait un canal-© (?)¹³³⁷ pour cette ville, tandis que la Haute Égypte
était dans un mauvais état, (car) on n'(y) voyait pas d'eau. J'ai scellé les
bordures (*scil.* des champs et des bassins d'eau) [...] avec le sceau. J'ai
transformé les terrains ha[uts] en marais. J'ai fait en sorte que la crue
envahisse les anciennes buttes. J'ai transformé les champs arables en
[champs inondables (?)]. Chaque voisin qui était assoiffé [(a reçu ?)]
l'eau de la crue selon son appétit, et j'ai donné l'eau à ses voisins
jusqu'à qu'il soit satisfait pour eux. »*

Organisation of Work in the Old Kingdom », dans M.A. POWELL, *Labor in the Ancient Near East*, AOS 68, New Heaven, 1987, p. 5-47. En dernier lieu, voir la mention d'un  creusé sous Montouhotep II à Abydos, pour y mener des processions de barques divines en passant par une chapelle récemment mise au jour ; cf. J. WEGNER, « A New Temple : the *mahat* of Nebhepetre at Abydos », *EA* 46, 2015, p. 3-7

¹³³⁷ Pour cette signification de , cf. W. SCHENKEL, *Die Bewässerungsrevolution im Alten Ägypten*, SDAIK 6, Mainz, 1978, p. 30, 33. La construction d'un canal-© pouvait être promue par un gouverneur local (*Siut* V, 7) mais également par la Couronne (cf. par exemple la stèle Caire CG 20531, concernant la supervision du creusement d'un canal de ce type, dans le nome thinite, sous Amenhotep II). Il est important de souligner cependant l'existence de bassins d'eau et digues qui permettaient de retenir l'eau de la crue et irriguer ensuite les terrains choisis. Par ailleurs, U. Luft (« L'irrigation au Moyen Empire », dans B. MENU, éd., *Les problèmes institutionnels de l'eau en Égypte ancienne et dans l'antiquité méditerranéenne: colloque AIDEA Vogüé 1992*, BdE 10, Le Caire, 1994, p. 255-260) met en garde de traduire © par canal : digue serait également possible.



(*Siut V*, 6-8)¹³³⁸.

Les barrages étaient périodiquement ouverts et fermés (litt. scellés, *~tm*) pour irriguer les champs à travers, entre autres, un système de canalisations et grâce au fait que ces bassins communiquaient entre eux¹³³⁹. Afin d'éviter de gaspiller le flot et inonder des terrains par inadvertance, il fallait surtout bien gérer les digues et les barrages, d'où l'attention donnée dans les textes à l'action dite *~tm* « sceller (*scil. fermer*) »¹³⁴⁰.

Le passage biographique que nous venons de citer évoque donc cette organisation des réservoirs. En tant que gouverneur d'Assiout, *βty I* était vraisemblablement le responsable de l'ensemble du système d'irrigation du bassin hydrographique concernant sa ville. Cela permettait à tous ses concitoyens possédant des terres, de recevoir de l'eau d'irrigation et mettre à profit le sol. La mention des voisins (*gswy*) pourrait faire référence à la répartition des terrains dans les communautés rurales. Ce type de soutien à la ville est sans doute à l'origine d'une métaphore fluviale employée par son successeur *it.(i)-ib.(i)*, qui affirme :

ink ð(©)p(i) [...] n mrwt.f

« Je suis un Hapy (*scil.* une inondation) [...](quelqu'un de généreux ?)]¹³⁴¹ pour ses travailleurs-*mrt* »

¹³³⁸ J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 69, traduit : « Je lui ai donné l'eau du Nil car je savais ce que souhaitait son esprit ; et j'en ai même donné à ses voisins que il en était déjà rassasié ».

¹³³⁹ Sur ce système, cf. *inter alia* U. LUFT, *loc. cit.* ; et H. WILLEMS, « Nomarchs and Local Potentates : the Provincial Administration in the Middle Kingdom », dans J.C. MORENO GARCIA, *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 344-352.

¹³⁴⁰ Ce problème concerne également les particuliers, qui doivent savoir « fermer, (litt.) sceller » leurs bassins pour ne pas endommager les voisins et sustenter ainsi leur propre famille, cf. la stèle de *mrr* Cracovie MNK-XI-999, l. 7-11 = J. CERNY « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 6 ; K. JANSEN-WINKELN, *JEA* 74, 1988, p. 204-207 ; L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 287-288. Sur la fin de ce passage qui concerne l'administration dans le domaine privé, cf. *infra* p. 984.

¹³⁴¹ Longue lacune d'un tiers de la colonne de texte.



(*Siut III*, 5).

L'association à cette divinité nourricière est déjà connue à l'Ancien Empire pour les rois ; elle continue d'être utilisée au Moyen Empire à propos des particuliers, dans la littérature (ainsi dans le *Conte du paysan éloquent*) ; mais elle sera reprise spécialement au Nouvel Empire pour désigner les souverains¹³⁴².

La vantardise d'avoir bien administré les eaux est un cliché que l'on retrouve exprimé également dans des passages biographiques concernant la propriété privée¹³⁴³. Nous en déduisons donc que les bassins étaient gérés aussi, en partie, par les particuliers. Dans le milieu provincial et rural, il était donc proverbial – et non une prérogative des seuls nomarques et gouverneurs des villes – de vanter la qualité d'administrateur habile du réseau d'irrigation. Pour conclure, il est nécessaire de s'imaginer que l'irrigation était, comme d'autres secteurs économiques (par exemple l'élevage), une affaire qui concernait toute la société et était gérée, de fait, par plusieurs acteurs : tant par les institutions centrales et locales que par des tenanciers et des paterfamilias.

6.4. LES ACTIVITES CADASTRALES ET CHAMPETRES

6.4.1. Établir les confins des propriétés et des nouveaux domaines

¹³⁴² Cf. N. GRIMAL, *Les termes de la propagande royale égyptienne, de la XIX^e dynastie à la conquête d'Alexandre*, Paris, 1986, p. 264-270, § II, 12:10-11 et son argumentaire p. 269 notamment.

¹³⁴³ Voir notamment la stèle de *mrr* Cracovie MNK-XI-999. En ce qui concerne l'administration de l'eau, notons que les particuliers pouvaient aussi pourvoir la ville d'aménagements pour boire (*srwt*), cf. *supra* § 5.2.



Suite au retrait annuel de la crue du Nil, il était difficile de reconnaître les limites des domaines. Pour surmonter ce problème, les domaines ruraux étaient, déjà au III^e millénaire, délimités grâce à des stèles en pierre (*is*) qui évitaient toute contestation. Comme l'évoque D. Meeks dans une note¹³⁴⁴, ces stèles pouvaient être déplacées illégalement ou détruites¹³⁴⁵. Dès lors, ces monuments – du moins ceux datés d'après le Moyen Empire¹³⁴⁶ – faisaient l'objet d'un serment au moment de l'arpentage, récité par les paysans qui reconnaissaient le bien-fondé de l'emplacement des bornages¹³⁴⁷. Cependant, il est évident que ces déclarations n'étaient pas suffisantes pour éviter les disputes de terrain entre les tenanciers ou les propriétaires ; d'où, sans doute, la nécessité d'avoir des personnes responsables des querelles dans le milieu rural¹³⁴⁸, mais surtout des responsables du cadastre. C'est dans ce contexte que des responsables d'institutions locales intervenaient, en veillant à la bonne subdivision du territoire placé sous leur autorité.

La présence de fonctionnaires préposés aux affaires cadastrales était nécessaire aussi pour la création de nouveaux domaines agricoles, notamment ceux que la Couronne ordonnait de fonder à ses agents royaux, installés sur place. L'exemple le mieux connu est celui de l'établissement de nouveaux domaines de Min, évoqué dans plusieurs décrets royaux de la VI^e et VIII^e dynasties découverts à Coptos. Dans certains de ces documents, le roi exige que le haut fonctionnaire local responsable

¹³⁴⁴ D. MEEKS, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, II, OLA 6, Leuven, 1979, p. 608, n. 9.

¹³⁴⁵ Sur des formules d'imprécation contre les gens mal intentionnés qui déplacent ou détruisent ces stèles, cf. déjà H. SOTTAS, *La préservation de la propriété funéraire dans l'ancienne Égypte avec le recueil des formules d'imprécation*, BEPHE 205, Paris, 1913, p. 145-160. Voir également le passage de *l'Enseignement d'Amenemopé*, qui recommande : « ne déplace pas la stèle à la frontière des champs », cf. I. GRUMACH, *Untersuchungen zur Lebenslehre des Amenope*, MÄS 23, Munich, 1972, p. 56-63.

¹³⁴⁶ Cf. le commentaire de D. MEEKS, *op. cit.*, p. 609, n. 12, avec une discussion sur les hypothèses antérieures.

¹³⁴⁷ Cf. W. GUGLIELMI, *Reden, Rufe und Lieder auf altägyptischen Darstellungen der Landwirtschaft, Viehzucht, des Fisch- und Vogelfangs vom Mittleren Reich bis zur Spätzeit*, Bonn, 1973, p. 30-31.

¹³⁴⁸ Cf. *infra* § 8.3.1 à propos des *imyw-r" snÚ*.



du temple et du culte de Min consacre à ce dieu des nouveaux terrains, répartis dans différentes provinces. Pour ce faire, le roi ordonne à ce haut fonctionnaire de solliciter les secrétaires des cadastres locaux. Ainsi, le vizir ꜥmꜥ fut envoyé en tant que *imy-rꜥ ꜥmꜥ* « directeur de la Haute Égypte » pour identifier des domaines dans les provinces de Coptos, Hou, Dendara, Thinis et Akhmim, en faisant appel aux *sꜥw ꜥꜥt* « scribes des champs » de chacun de ces nomes, afin de trouver le bon emplacement des nouvelles fondations de Min, conformément à l'organisation territoriale préexistante¹³⁴⁹.

Participer à l'établissement de nouvelles fondations était sans doute un privilège. Ainsi, un *imy-rꜥ ꜥrw ꜥnꜥ* « directeur des ateliers » de Dendara appelé *nfr-sꜥm-ppy/snni* (VIII^e dynastie), responsable également de la construction de la barque d'Hathor, raconte dans sa biographie avoir pris part à la fondation d'un terrain (au bénéfice peut-être des ateliers étant sous sa tutelle)¹³⁵⁰ en présence d'autres responsables institutionnels (*srw*) :

¹³⁴⁹ Pour la VIII^e dynastie, cf. le décret Coptos L (Caire JdE 41895 = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 165-171).

¹³⁵⁰ Cf. HG. FISCHER, *Dendara*, p. 122.



[...] *nw srw ipn m wpt İ“t βr-İ“t f“f“[t ...]*
 « [...] ces responsables-ci, dans la division¹³⁵¹ du champ, en présence du bureau [...]. »

(Fragment d’architrave dans W.Fl. PETRIE, *Dendereh*, pl. 7a ; avec le commentaire de H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 121-122).

Les responsables des champs (notamment les *imyw-r* “İ(w)t « directeurs des champs », les *imyw-r* s# İt « directeurs des scribes des champs » et s#w “İ(w)t « scribes des champs ») mettaient en pratique les ordres des supérieurs relatifs à l’administration cadastrale, mais ils étaient censés contrôler, entre autres, la production des cultures, afin d’établir l’impôt. De fait, un papyrus du Moyen Empire (pHaragah 3) témoigne de leur participation à la mesure des champs avant la récolte, afin de vérifier le rendement des parcelles¹³⁵². Or, un certain nombre de ces fonctionnaires, d’un rang peu éminent, est également connu à la Première Période intermédiaire parmi les bénéficiaires d’un monument.

6.4.2. Aménager des nouvelles terres cultivables

Pour un responsable de sa province, en tant que nomarque, il était un devoir de mettre à profit les terrains vagues, marécageux, et les nouvelles terres sablonneuses sorties après la décrue du Nil, en les transformant en terres cultivables ou en pâturages. Se soustraire à cette tâche était un acte blâmable. Dès lors, ©n≈.ty.fy de Moalla justifie son invasion de la province d’Edfou par la nécessité de parer au mauvais état agricole dans lequel celle-ci demeurait à cause de la gestion déplorable

¹³⁵¹ Sur le sens « division, partage » de *wpt*, cf. également M. VALLOGGIA, *Messagers*, p. 33-34.

¹³⁵² P. SMITHER, « A Tax-Assessor’s Journal of the Middle Kingdom », *JEA* 27, 1941, p. 74-76.



qui avait été opérée par les chefs autochtones. Pour décrire cela, il compare cette unité administrative à l'état d'un terrain *grgt*, c'est-à-dire libéré des broussailles mais étant encore à moitié sous l'eau et non exploité¹³⁵³ :

gm.n.(i) pr-~ww Útf mi grgt mkí“ n iry.f m st-© βnnw βr s~r n ðwr
 « J'ai trouvé le domaine de Khouou inondé comme un terrain-*grgt* (*scil.*
 récemment défriché) négligé par celui qui en avait eu la charge effective,
 ruiné sous la direction d'un misérable »,

(Pilier I,α,3, inscription 2, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 163-164).

Les efforts dispensés étaient différents selon les circonstances, car tout type de terrain avait ses nécessités. Ainsi, les zones rurales qui avaient été abandonnées ou insuffisamment exploitées devaient être réhabilitées avec de nouveaux animaux et de nouveaux cultivateurs. Ainsi le vizir *hnqw* de Deir el-Gebrawi, à propos de ses travaux dans sa province, dit avoir remis en ordre les localités inactives dans sa province avec des vaches tachetées et des hommes d'autres nomes¹³⁵⁴.

Or, ces aménagements agricoles étaient la prérogative – et la fierté – des hauts responsables des unités territoriales. Il n'y avait pas de travailleurs-*mrt* ou de paysans qui mettaient en avant le fait d'avoir cultivé les terres des institutions appartenant aux institutions locales. Le régime économique était orienté vers la production agricole privée – des nombreux notables mettent en avant donc plutôt d'avoir acquis des champs et les avoir exploités pour sustenter leur maisonnée. Cependant, exceptionnellement, un chasseur-*nw* et bouvier thébain nommé *in-it.f* fils de *k“*, ayant vécu sous Antef II, Antef III et Montouhotep II, affirme avoir planté

¹³⁵³ Pour la signification de l'expression *grgt* et son emploi dans les biographies, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 60-61 ; *id.*, « Administration territoriale et organisation de l'espace en Egypte au troisième millénaire avant J.-C.: *grgt* et le titre ©(*n*)f-*mr grgt* », *ZÄS* 123, 1996, p. 116-138 et 122-123 notamment ; *id.*, « Considérations complémentaires à propos de *grgt* », *ZÄS* 124, 1997, p. 85-86

¹³⁵⁴ N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi I*, p. 72-73, pl. 56, 66, l. 18. Pour ce passage autobiographique, cf. *supra*.



des céréales-*mw* (sorgo ?)¹³⁵⁵ dans la lisière désertique (*iw rd.n(i) mw tp smit*), précision qui découle de son statut particulier de notable, semi-nomade, ayant servi la cour thébaine¹³⁵⁶.

6.4.3. Les fonctionnaires responsables des activités champêtres

Si les chefs locaux s'efforçaient d'entretenir le sol et se vantaient de leurs résultats, et si un notable comme *nfr-sꜥm-ppy/snni* de Dendara se targuait d'avoir participé à l'établissement de nouveaux terrains cultivables, qu'en est-il du prestige des directeurs et scribes des champs ?

Les directeurs des champs

Au III^e millénaire, la fonction de *imy-r* "Í(w)t « directeur de(s) champ(s) » était attribuée spécialement à des fonctionnaires établis en province¹³⁵⁷. La seule attestation connue provenant de la titulature d'un notable inhumé dans les nécropoles memphites fait référence au vizir ÚÚw de la fin de la VI^e dynastie : son titre met en relief que son autorité s'étendait sur l'ensemble des champs des régions

¹³⁵⁵ Nous avançons l'hypothèse que ces céréales étaient le produit d'une plante qui poussait sur un sol aride et sec. La racine étymologique est la même que les substantifs *mw* « poussière », *m* « chaleur » et le verbe *m(i)* « être sec », etc. L. Morenz (*Die Zeit der Regionen*, p. 293 : « Trocken-Körner ») arrive à la même conclusion dans la traduction de la céréale-*mi* de la stèle Cracovie MNK-IX-999 de Gebelein (cf. *supra*). Le fait qu'il s'agisse de sorgo n'est qu'une hypothèse : c'est une plante de climat chaud, originaire peut-être d'Éthiopie, et qui résiste aux sécheresses grâce à ses racines profondes. Ce texte mériterait de fait un nouveau commentaire à propos des informations qu'il apporte sur les coutumes agricoles des gens semi-nomades dans les franges de la Vallée du Nil. Notre interprétation diffère cependant de celle proposée par H. Willems, selon qui *in-it.f* fils de *k* accomplit des rituels liés à la fertilité de la terre.

¹³⁵⁶ Stèle Londres BM EA 1203.

¹³⁵⁷ Sur ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 52-53, § 259. Voir également la documentation récoltée par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 295, n. 109.



égyptiennes (*imy-r*“ *“İwt m t“-mlw ꜥm* « directeur des champs en Basse et Haute Égypte »)¹³⁵⁸.

Or, à la Première Période intermédiaire, la charge de *imy-r*“ *“İt* « directeur des champs » est attestée dans la titulature de trois notables et peut-être d’un quatrième :

1) À Thinis, sous la VIII^e dynastie, le responsable de l’imposition des premières

provinces de Haute Égypte ( *nꜥt-ꜥrw pl̄t m spꜥwt ꜥn-nꜥn*

« très fort de voix dans Khen-Nékhen ») *twꜥw* porte le titre de directeur des

champs ()¹³⁵⁹. Connu par sa tombe décorée dans la nécropole de Naga

ed-Deir, il a d’autres charges administratives propres au milieu rural : il est

directeur des divisions/distributions (*imy-r*“ *wpt*), mais aussi responsable des

canaux et des bornes (*sꜥb* *ꜥfmr*). Par ailleurs, nous avons déjà évoqué que ce

notable était un agent de la couronne attaché aux services de la Chancellerie en

tant que *sꜥ* *ꜥnswt n ꜥft-İr* « scribe des actes royaux en présence (de

l’autorité) »¹³⁶⁰. Les titres *smr wꜥty* « ami unique » et *ꜥry-tp nswt* « sous-

ordre du roi » confirment ce lien particulier avec la Résidence.

2) À Thinis, vers la X^e/XI^e dynasties, un *ꜥw.n.s* qui affirme avoir été responsable des

exemptions du nome thinite (*imy-r*“ *ꜥwt t“-wr*) semble commencer sa carrière

en tant que [*imy-r*“] *“İ(w)t*, suite au rituel de nouer le bandeau¹³⁶¹.

3) À Akhmim, un notable appelé *bꜥwy*, ayant vécu vers la fin de la Première Période

intermédiaire, est un *ꜥry-tp nswt pr* *ꜥ*“ et *imy-r*“ *“İ(w)t* « directeur des

champs » ()¹³⁶².

¹³⁵⁸ C.M. FIRTH, B. GUNN, *Teti Pyramid Cemeteries*, Le Caire, 1926, pl. 61 ; pour la datation, cf. Kl. BAER, *Rank and Title*, p. 154, 295 (n° 576) ; N. STRUDWICK, *Administration*, p. 160-161, doc. 160 ; pour la lecture du titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 53, § 261.

¹³⁵⁹ Tombe N 359 (partie orientale de la parois sud) = C. PECK, *Decorated Tombs*, p. 13, pl. 2 (*editio princeps*) et E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 287, 291-301 (commentaire philologique). Voir également W. SCHENKEL, *MHT*, p. 168, doc. 224.

¹³⁶⁰ Cf. *supra* p. 103.

¹³⁶¹ Stèle Caire JdE 48032 = H.G. FISCHER, « Notes on the Mo’alla Inscriptions », *WZKM* 57, 1961, p. 72-75, fig. 1 ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 810-813. Sur l’inscription et le rituel, cf. en particulier *infra* § 12.1.2.



Les titres de *tw“w* de Thinis et de *b“wy* d’Akhmim nous apprennent que les élites locales tiraient un certain prestige de l’administration des champs, mais ces activités demeuraient tout de même sous le patronage de la Couronne. Le titre *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » qui leur est attribué révèle ce lien privilégié avec la capitale. Il est évident que le secteur cadastral dépendait, en dernier ressort, de l’autorité royale.

4) À Héracléopolis, un *r≈ nswt* « connu du roi » appelé *©n≈f* porte le titre *imy-r“ m#©* « directeur de troupes » suivi de *imy-r“ ‘Īt* « directeur des champs » () . Au demeurant, la combinaison de ces deux titres implique le lien étroit qui semble exister entre la gestion champêtre et la gestion de la main-d’œuvre employée, entre autres, pour des missions militaires¹³⁶³.

Les directeurs des scribes des champs

Pour ce qui concerne le secrétariat des champs, plusieurs *imy-r“ s# ‘Ī(w)t* sont connus à l’Ancien Empire, tant dans les nécropoles memphites que provinciales¹³⁶⁴. Mais à la Première Période intermédiaire, ce titre semble attesté une seule fois. Un notable appelé *ini*, inhumé à Mahasna, une nécropole au nord d’Abydos, porte ce

¹³⁶² Stèle Hildesheim 1875 = CAA Hildesheim 8, p. 12-17 ; N. KANAWATI, *Hawawish* VII, fig. 37b, p. 50-51, pl. 11a ; J. BRINKS, « Die Grabstele des *nmtj.wj* und der *Īpi* in Hildesheim », *GM* 28, 1978, p. 25-31 et 28 notamment, fig. 1-2. Pour la datation de ce monument à la fin de la Première Période intermédiaire, notamment la XI^e dynastie, cf. E. BROVARSKI, « Akhmim », dans *Mélanges Mokhtar* I, p. 126 (doc. 23), 142-143, n. 63 (*pace* N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 51, selon qui la stèle date du début de la VI^e dynastie). Sur la lecture du titre, *contra* D. JONES, *Index*, p. 53, § 260, qui propose : *imy-r“ Īt(yw?) s#rw(?)*. Ici, l’indication *pr ©“* n’est pas relative à *imy-r“ ‘Ī(w)t*, *contra* E. BROVARSKI, *loc. cit.* qui préfère lire *imy-r“ ‘Ī(w)t pr ©“*.

¹³⁶³ Sur ce personnage voir la stèle fausse-porte publiée *inter alia* par J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 149 (§ E), fig. 110, 1, et J. LOPEZ, « Rapport préliminaire sur les fouilles d’Héracléopolis (1968) », *OrAnt* 14, 1975, p. 57-78, fig. 11.

¹³⁶⁴ Cf. D. JONES, *Index*, p. 206-207, § 770-774.



titre (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) ¹³⁶⁵. Il est un membre de l'élite de la province thinite, avec le rang de *ꜥtmty bity* et *smr wꜥty*. Le titre *ḥry-tp nswt* « sous-ordre du roi » est placé avant son titre de fonction. Cet attachement à la Couronne se confirme donc comme caractéristique des fonctionnaires ayant la charge de responsable dans l'administration cadastrale et champêtre.

Les scribes des champs

Au III^e millénaire, la simple charge de *sꜥ ḥ(w)t* « scribes des champs » est moins répandue. Pourtant, dans une stèle privée de l'époque du roi Sésostri I^{er}, le bénéficiaire du monument, appelé *in-it.f-iqr*, énumère, parmi ses ancêtres, deux générations de « scribes des champs inondables » (*sꜥ ḥ(w)t m nw*) situés dans la province d'Abydos. Comme le dit *in-it.f-iqr* dans sa biographie, ses aïeux furent en exercice à partir du règne d'Antef II ¹³⁶⁶. Bien que la province thinite devait être particulièrement importante pour l'agriculture – à cause de l'étendue considérable de la Vallée et donc des terres fromentales – et que cette lignée de bureaucrates champêtres soit connue par une stèle du Moyen Empire, aucun monument contemporain appartenant à des scribes des champs de la Première Période intermédiaire n'est attesté aujourd'hui. Pourtant, les décrets de Coptos de la VIII^e dynastie attribuaient à ces fonctionnaires une certaine importance dans la vie rurale locale. À quoi cette rareté est-elle due ? Cette tâche n'était probablement pas assez prestigieuse pour permettre à ces fonctionnaires de bénéficier d'un monument individuel. Nous comptons seulement un scribe des champs bénéficiaire d'un monument à la Première Période intermédiaire : il s'agit d'un *ḥtpi* ayant vécu à Dendara sous la IX^e dynastie (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) ¹³⁶⁷. Il est également inspecteur local des

¹³⁶⁵ Linteau Caire CG 1620/JdE 32205. Le document arrivé au Caire en 1897-1898 peut être associé à un linteau et un bloc de la Première Période intermédiaire trouvés, peu plus tard, dans une tombe (M 41) du même site, publiés par J. GARSTANG, *Mahâsna and Bêt Khallâf*, BSAE 7, London, 1903, p. 33, 35, pl. 32-33 notamment.

¹³⁶⁶ Stèle Leiden V 3.

¹³⁶⁷ Stèle fausse-porte Edimbourg 1910.95, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 195, 213, pl. 27.



prêtres funéraires (*sîf Ìmw-k*) et directeur de phylé (*imy-r“ s“ ≈pr*). Son rang est celui d'un homme distingué de la cour locale (*smr w©ty*).

*

Pour conclure, il semble que la gestion des champs n'était pas un domaine d'activités qui permettait aux notables de bénéficier facilement d'un monument funéraire – ni en province ni à la capitale. Néanmoins, la fonction de « directeur des champs » semble plus importante que celle de « directeur des scribes des champs » ou de simple « scribe des champs » ; elle permettait de manière plus sûre d'avoir accès à l'art monumental.

Concernant le statut de ces fonctionnaires responsables des activités cadastrales et champêtres, il convient à notre sens d'attirer l'attention sur l'association entre cette fonction et l'autorité de la Couronne, signifiée notamment par le titre *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi ». Cela est donc bien attesté à la Première Période intermédiaire, alors qu'il y a consensus chez les auteurs sur l'absence d'une administration rurale efficace et chapeauté par la Couronne à cette époque.

6.5. LA PRODUCTION ANIMALE

6.5.1. Promouvoir l'élevage

Dès l'Ancien Empire, les troupeaux se révèlent l'une des richesses les plus importantes de l'État, d'autant que le système de datation était de manière générale organisé autour du recensement du petit et du gros bétail¹³⁶⁸. Entretenir et acquérir

¹³⁶⁸ Sur le recensement, et son rapport au système de datation à l'Ancien Empire, cf. en dernier lieu J.S. NOLAN, « The Original Lunar Calendar and Cattle Counts in Old Kingdom Egypt », dans S. BICKEL, A. LOPRIENO, éd., *Basel Egyptology Prize 1: Junior Research in Egyptian History, Archaeology, and Philology*, *AegHelv* 17, Basel, 2003, p. 75-97 ; *id.*, « Lunar Intercalations and “Cattle Counts” during the Old Kingdom : the Hebsed in Context », dans H. VYMAZALOVA,



davantage d'animaux étaient l'un des buts de la Couronne. Pour les agents royaux placés en province, c'était une fierté d'être à la tête de grands troupeaux et d'enrichir le cheptel qui était placé sous leur autorité, ce à quoi ces notables faisaient référence dans leurs autobiographies. Par exemple, le nomarque d'Edfou *q''r* (VI^e dynastie) affirme qu'il fit en sorte que les taureaux de ce nome soient plus nombreux que ceux qui étaient dans les étables de la Haute Égypte entière, et que cela n'était certes pas une chose qu'il avait trouvé accomplie par le chef qui était dans son nome avant lui¹³⁶⁹. Il est remarquable que cette activité rurale occasionnât un sentiment de rivalité chez les hauts fonctionnaires, une quête de dépasser ses devanciers. Dans un contexte similaire, nous retrouvons cette même expression de surpassement dans la stèle du *imy-r'' pr* « directeur du domaine » *rdiw-βnmw* à Dendara, au début de la XI^e dynastie ; il dit administrer la meilleure étable de la région pour sa maîtresse, la princesse *nfrw-k''yt* :

©Ī©.n di.n.(s) w(i) m iwnt m mft wrt nt mwt.s ©"t drf ≈ntt m≈rw
 ©r(ry)t wrt nt †m©

« Ensuite elle m'a installé à Dendara dans la grande étable de sa mère – riche en documents, prééminente en provision, la (plus) grande porte (*scil.* institution administrative ?) de Haute Égypte. »

(Stèle Caire CG 20543, l. 11-12)

De fait, à la Première Période intermédiaire, le thème de l'élevage ne disparaît pas des biographies des potentats locaux. Le vizir *hnqw/iy[...]* de Deir el-Gebraoui, qui n'hésite pas à mettre en avant le rôle de sa famille à la tête de la province, associe ce statut à l'idée d'enrichir sa localité avec des aménagements pour les troupeaux ; il entretient les ressources rurales, dont la production animale :

M. BARTA, éd., *Chronology and Archaeology in Ancient Egypt (the Third Millennium B.C.)*, Prague, 2008, p. 44-60.

¹³⁶⁹ *Urk.* I, 254, 8-10.



©l̄©.n.(i) Ìm r Ìq“ m “tft Ìn© sn.(i) im“≈w [s]mr w©ty ßry-Ìb Ìm-r©
im“≈ ml̄.n.(i) s(y) m s“w (...)

« Quand en effet j’eus accédé au gouvernorat d’Aftet (*scil.* la XII^e province de Haute Égypte) avec mon frère, le pensionné, l’ami unique, le prêtre lecteur, Hémrê, je le dotais d’étables (...). »

(N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 24-25, col. 21-22)¹³⁷⁰.

iw gr ml̄.n.(i) wfbw.s m mnmnt m≈rw.s m ©wt (...),
« J’ai ainsi empli ses rives (*scil.* celles de la province d’Aftet évoquée avant ce passage) de gros bétail et ses prairies en petit bétail (...) »,

(N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 24-25, col. 12-13)¹³⁷¹.

Dans son action de gouverneur d’Assiout, comme celle de bâtisseur du temple et de pourvoyeur de céréales pour la communauté – grâce à l’accomplissement éclairé d’ouvrages d’irrigation –, le gouverneur ßty I exprime le fait d’avoir pourvu le territoire en toute sorte de bovidés et, qu’à son époque, les troupeaux s’agrandissent grâce au soutien de la déesse Sekhathor :

ml̄.n.(i) mßrw (?) ßr s“bwt s [...] ßr iwn ©‡“ Ìw Ìr mst m snwi s“w-pr
mÌ(w) ßr [...] ms bl̄sw im“.n n.(i) s≈“t-Ìr fd.s Úswt pw ink ©‡“ k“w
[...]

¹³⁷⁰ Voir également *Urk.* I, 13-16 ; N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi* I, p. 72-73, pl. 56, 66, l. 21-22. Sur la construction grammaticale du passage, cf. E. OREAL, *Les particules en Égyptien ancien*, *BdE* 152, Le Caire, 2011, p. 362.

¹³⁷¹ Voir également *Urk.* I, 77, 10-11 ; N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi* I, p. 72-73, pl. 56, 66, l. 11-12. Selon B. MATHIEU (« Chacals et milans, pâturages et marécages », dans M. MASSIERA, B. MATHIEU, F. ROUFFET, éd., *Apprivoiser le sauvage*, p. 263-273), le passage en question, qui continue avec la mention de la domestication de hyènes et de milans, a une valeur eschatologique ; voir également *supra* § 6.1.



« J'ai empli les pâturages de vaches tachetées ; l'homme [...(était possesseur de bétail ?)] avec plusieurs couleurs (*scil.* types de bétail ?) ; les vaches mettaient au monde par paire tandis que les pâturages étaient pleins de [(vaches)] donnant naissance à des veaux. Sekhathor a été obligeante avec moi¹³⁷², elle dit : « C'est éminent ! »¹³⁷³. Je suis quelqu'un de riche en taureaux (...). » (*Siut V*, 11-13¹³⁷⁴).

(

Parmi les épithètes qui suivent les titres de *βty* I sur la façade de sa tombe, on lit :

nb ilw sm“y s≈“t-îr

« [Maître de bovidés], confrère¹³⁷⁵ de Sekhathor. »

(*Siut V*, 43-44 ; d'après E. EDEL, *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber*, p. 158-163, fig. 19)¹³⁷⁶.

¹³⁷² La phrase est comprise « je me suis rendu complaisant à l'égard de Sekhathor » par P. Vernus ; cf. la discussion *infra* § 13.5.1, sur l'emploi de l'expression *im“* en rapport avec les dieux.

¹³⁷³ Le passage se prête à différentes interprétations. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 28-29, 10), lit : *fd sÚswt* « so that one said, “splendid !” ». Cependant, peu plus loin, dans la même inscription de la stèle fausse-porte de *βty* I (*Siut V*, 20), on trouve le mot  qu'on transcrit *Úst* et on traduit par « rang, statut élevé » (*Wb V*, 407, 18) : les dignitaires-*sr* royaux connaissent le statut-*Úst* prééminent du notable en Haute Égypte. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 72-73, doc. 57, propose : *fd.s Úswt pw* « so dass sie sagt : “Das ist eine Pracht !” ». Dès lors, on aurait presque pu restituer (...) *s≈“t-îr <îr> fd* si le déterminatif bovin du nom de la divinité ne s'interposait pas entre les deux éléments, *îr* et *fd*. Par contre, nous ne suivons pas E. DORET, *Verbal System*, p. 139, ex. 240, qui propose *fd.s Ús ©wt pw* « that she said “He is a stock breeder !” ». Cette lecture astucieuse proposée déjà par O. Perdu (E. DORET, *op. cit.*, n. 1646) ne tient pas suffisamment compte de la répétition de  dans le même texte. Autrement, est-ce que le sens à retenir est : « Ce qu'elle (*scil.* la divinité) dit, ce sont des soutiens » (*fd.s Úswt pw*) ? Ici, *fd* est alors thématiqué. On remarque que le déterminatif employé est le bâton  plutôt que  ; la vérification de ce détail permet aussi de rapprocher *Úswt* au mot *Ús* « support (d'une personne) » (*Wb V*, 407, 16).

¹³⁷⁴ Pour ce passage voir aussi J.C. MORENO GARCIA, « J'ai rempli les pâturages de vaches tachetées », *RdE* 50, 1999, p. 244-245 notamment.

¹³⁷⁵ Au Moyen Empire, cette épithète sert à désigner un type de rapport entretenu, idéalement, avec une divinité ou un temple, cf. W. WARD, *Index*, p. p. 150, § 1295 ; H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 26, § 1295a-b (ce dernier traduit *sm“y* par *associate*).

¹³⁷⁶ Voir également M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 27.



Au demeurant, d'autres notables provinciaux de la Première Période intermédiaire (notamment le « directeur des ateliers » *imy-r'' prw-ḫn*© nommé *nfr-sḫm-ppy/snni* [circa VIII^e dyn.]¹³⁷⁷, le *smr w©ty* « ami unique » *r'lw-r-''w* de Dendara¹³⁷⁸ et le *l''ty-©* « comte » *mry-©''* de El-Hagarsa¹³⁷⁹ [IX^e dyn.] évoquent le fait d'avoir rempli les pâturages avec des troupeaux (de vaches, chèvres et ânes) ; mais l'état fragmentaire de leurs inscriptions ne permet pas de reconnaître, dans leur propos, si leur action était orientée vers la gestion du patrimoine personnel plutôt que celui de la ville ou de la province¹³⁸⁰.

Sur la stèle du grand intendant (*imy-r'' pr wr*) *l'nnw*, en charge de taxer les provinces thinite et aphroditopolite sous le règne de Montouhotep II, le texte fait référence à sa responsabilité dans l'approvisionnement des provinces de Haute Égypte en bétail. Cela témoigne de l'affirmation du pouvoir centralisateur de Thèbes, à l'échelle nationale, peu avant l'unification du pays¹³⁸¹ :

n'lb.n.(i) sp''wt ḫm© m ilw [©n'lw]
 « J'ai approvisionné les nomes de Haute Égypte en gros bétail, [petit bétail, etc.] »

(Stèle New York MMA 26.3.217 = W.C. HAYES, « Career of the Great Steward Henenu », *JEA* 35, 1949, p. 46, pl. 4, l. 4).

6.5.2. Des directeurs des troupeaux

¹³⁷⁷ W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, p. 7, 7a ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 127.

¹³⁷⁸ W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, p. 51, pl. 13 (« Adua Tomb 331 ») ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 154, doc. 156.

¹³⁷⁹ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 38-40, doc. 28. N. KANAWATI, *El-Hagarsa III*, p. 32-33, pl. 35.

¹³⁸⁰ Cf. J.C. MORENO GARCIA, *loc. cit.*

¹³⁸¹ Voir également le commentaire de J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 254-255, sur le rôle du bétail dans la reconstitution de la monarchie unitaire.



Les titulatures offrent un regard différent sur l'élevage. Elles nous apprennent que la gestion du bétail était liée notamment à l'administration du temple ; les dieux des villes avaient leur propre cheptel sacré. Dès lors, les potentats et directeurs du clergé locaux (*imyw-r* " *Ìmw-nÚr*) avaient le privilège de porter le titre de responsables de ces animaux¹³⁸².

Dans ce contexte, les titres qui ne sont pas directement associés à l'économie du temple ne sont pas très nombreux. Néanmoins, nous pouvons remarquer une concentration d'attestations de ce type dans la VIII^e province de Haute Égypte. Elles apparaissent à Thinis, puis, vers la XI^e dynastie, à Abydos. En effet, parmi les premiers notables qui étaient inhumés dans cette province (V^e/début VI^e dynastie)¹³⁸³ et qui bénéficiaient également d'un monument funéraire inscrit (sept stèles en tout), on compte trois *imyw-r* " *Úst* « directeurs du troupeau (de tout genre d'animaux)¹³⁸⁴ »¹³⁸⁵. Comme E. Brovarski l'indique, cette concentration du titre est

¹³⁸² Sur la gestion de ce secteur économique, cf. *infra* § 14.4.2.

¹³⁸³ Nécropole 500-900 ; cf. G. REISNER, *A Provincial Cemetery of the Pyramid Age, Naga ed-Dêr III*, Oxford, 1932, p. 160-161, fig. 59, pl. 45.

¹³⁸⁴ Les scènes dans lesquelles apparaissent les *imyw-r* " *Úst* et le mot *Úst* font penser qu'on indiquait surtout, avec ce dernier terme, le gros bétail et les bovins (cf. le commentaire dans W. GUGLIELMI, *Reden, Rufe und Leider auf altägyptischen Darstellungen er Landwirtschaft ...*, Bonn, 1973, p. 121). Il est probable cependant que son emploi n'était pas exclusivement réservé aux bovins ; voir par exemple l'expression *Úst n* ©w « un troupeau de petit bétail » dans H. JUNKER, *Giza III*, p. 97.

¹³⁸⁵ Pour ce qui concerne les *imyw-r* " *Úst* « directeur du troupeau », il s'agit de *ipi* qui porte aussi le titre *smr* « ami » (stèle de la tombe N 758 : G. REISNER, *op. cit.*, p. 161, fig. 59), puis de *smr-[k]* (stèle de la tombe N 828 : G. REISNER, *op. cit.*, p. 161, fig. 59) et *Ìfggw* qui porte lui aussi de plus le titre *smr* « ami » (stèle de la tombe N 956 : G. REISNER, *op. cit.*, p. 161, fig. 59) ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 143-144.

La lecture du titre *imyw-r* " *Úst* porte parfois à confusion. Il est souvent traduit « directeur des troupes/équipes de travail » (cf. D. JONES, *Index*, p. 276, § 992), mais le mot *Úst* indique parfois les « troupeaux » animaux. Comme le précise E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 144, n. 10, le terme *Úst* « troupeau » n'est pas relevé dans *Wb*, V, 402-403 ; mais le rapport est évident dans quelques monuments, cf. par exemple B. VAN DE WALLE, *La chapelle funéraire de Neferirtenef*, Brussels, 1978, p. 62, n. 211. À Elkab, à la fin de l'Ancien Empire, le mot *Úst* est clairement indiqué avec le signe  (cf. H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed Deir », dans W.K. SIMPSON,



significative ; elle montre l'importance que l'élevage avait, à cette époque, dans l'économie de Thinis et dans la définition de l'élite locale¹³⁸⁶. Ensuite, à la Première Période intermédiaire, en particulier vers les X^e et XI^e dynasties, eurent lieu un accroissement et une diversification des titres portés. On connaît un *imy-r* " *kmt* « directeur des bovidés noirs » et *imy-r* " *kmwt imy-r* " *dꜥrwt m* " © « véritable directeur des troupeaux noirs et directeur des troupeaux rouges » appelé *l* " *gi* (circa VIII^e dyn.), ayant principalement la fonction de responsable du milieu rural en tant que *l* " *q* " *lwt* ; c'est le même qui affirme gérer l'ensemble de la végétation de la province (*imy-r* " *ꜥn-t* " *nb n sp* " *t*) et des ressources animales sauvages (*imy-r* " *wl* " © *w* " *pdw nww*), les querelles (*imy-r* " *ꜥn* " *ú*) et des troupes (*imy-r* " *m* " *ꜥ*)¹³⁸⁷. À partir de l'époque héracléopolitaine, on compte :

- un *smr* « ami » anonyme qui est *imy-r* " *ilw* « directeur du bétail »¹³⁸⁸ ;
- un *l* " *ty* " ©, *ꜥtmty bity*, *smr w* " © *ty* avec le titre de fonction *imy-r* " *ꜥt.f k* " *w* " © *nꜥwt* « directeur des ses cent taureaux et chèvres » qui se nomme *idi*¹³⁸⁹ ;
- deux notables responsables de troupeaux-*ꜥ*¹³⁹⁰ : le titre *imy-r* " *kmt* *ꜥ* " « directeur du troupeau noir » est porté par un *i* " *ú* " *i* (*l* " *ty* " ©, *smr w* " © *ty*, *imy-r* " *kmt*

W.M. DAVIS, éd., *Studies D. Dunham*, p. 60). Voir également H. JUNKER, *Giza III*, p. 91, 97, et W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte des alten Ägypten im 3. und 2. Jahrtausend vor Chr.*, Leiden, 1975, p. 132, n. 16. HANNIG *Lexika* 4, p. 127-128, fait désormais une distinction nette entre les deux titres.

¹³⁸⁶ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 141.

¹³⁸⁷ Cerceuil provenant de la tombe SF 5202 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 399-400, 404 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 265, § 957.

¹³⁸⁸ Stèle Berkeley PAHMA 6-2442 provenant de la tombe N 4746 = A. MACE, *Early Dynastic Cemeteries II*, Leipzig, 1909, p. 52, pl. 56d ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 925 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 265, § 957.61, § 286.

¹³⁸⁹ Stèle Chicago OIM 16958 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 106, doc 86 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 187,

doc. 266. Pour la lecture du titre () dont la graphie est influencée par le hiéroglyphique voir Ed. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 907-909.

¹³⁹⁰ Le mot *ꜥ* " « millier » devient un synonyme de « troupeaux », cf. H. SCHNEIDER, « Gleanings in the Egyptian Collection at Leiden », *OMRO* 51, 1971, p. 16 ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 636



≈“) ¹³⁹¹ et par un *sf̄i* (≈*tmty bity, smr w©ty, imy-r“ ≈nty-# pr-©“*, *imy-r“ kmt ≈“) ¹³⁹².*

Le bétail noir et rouge dont il est parfois question est très probablement celui d’Onouris, troupeaux sacrés auxquels plusieurs titres font explicitement référence ¹³⁹³. En parallèle, plusieurs notables étaient responsables des activités de boucherie, ainsi que du travail des peaux et produits dérivés des animaux ¹³⁹⁴.

La richesse en bovidés de la VIII^e province de Haute Égypte ne fut pas négligée par Thèbes à l’époque de la conquête d’Abydos (sous Antef I^{er} environ) et de Thinis (sous Antef II). Les membres d’une famille locale ont été promus au rang de responsables des troupeaux de cette province, famille qui semble avoir gardé son prestige, même après la réunification de l’Égypte : il s’agit d’abord de deux hommes, père et fils. Le premier est *n≈ty-(iqr)* et le deuxième ©*b-iłw* (I), lequel est connu non seulement par sa stèle (Louvre C 15) datable du début du règne de Montouhotep II, mais également par celle du père (ex Rom 3, collection Chatsworth, Devonshire) qu’il fit ériger un peu avant la sienne, et dans laquelle il se fit représenter ¹³⁹⁵.

Le père, ayant le rang considérable de *iry-p©t* et *İ“ty-©*, porte les titres de *imy-r“ iłw* « directeur des bovidés » () et *imy-r“ ©b nb n t“-wr mi qdf* « directeur de tous (animaux à) corne(s) du nome d’Abydos entier » (), fonctions associées à celle de responsable de la bureaucratie locales pour l’État

¹³⁹¹ Stèle Leiden F 1969/2.1 = H. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 13-16, fig. 3, pl. 4(1) ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 877-878.

¹³⁹² Stèle Berkeley PAHMA 6-1435 issue de la tombe N 3567 = H. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 26, D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 29 ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 880-883. Cf. J. JONES, *Index*, p. 264, § 956.

¹³⁹³ Sur ces troupeaux d’Onouris, cf. *infra* § 14.4.2.

¹³⁹⁴ Sur les bouchers thinites, cf. *infra*, § 14.2.3 ; et sur le travail des peaux, cf. *infra* § 14.1.3.

¹³⁹⁵ Sur la stèle « ex-Rom » = (*inter alia*) D.B. DEAKIN, « Two Egyptian Stelae in the Devonshire Collection », *Transactions of the Hunter Archaeological Society* 10, 1977, p. 63-67, fig. 1.



(*imy-r*“ *s*“*b* *s*≠(*w*) « juge directeur des scribes »). Par ailleurs, l'importance croissante des cultes abydéniens légitime davantage qu'ailleurs le statut de prêtre. Rare dans les monuments commémoratifs privés, le titre *Ìm-nÚr* « prêtre » de *n̄ty-(iqr)* est inscrit sur sa stèle. En revanche, le seul titre du fils *©b-ìlw* (I) conservé est *imy-r*“ *©b* « directeur de(s animaux à) cornes » ().

Nous pouvons considérer que les rois thébains placèrent les membres de cette famille d'Abydos comme responsables de l'élevage de la province, au détriment des notables de la ville de Thinis, l'ancien chef-lieu provincial, opposé à Thèbes. Cette famille semble conserver son importance jusqu'au début de la XII^e dynastie, comme une autre famille d'Abydos responsable des champs cultivables et du cadastre¹³⁹⁶.

¹³⁹⁶ Nous proposons de rapprocher ces monuments de la stèle Turin Cat. N° 1514 (époque de Sésostri I^{er}, d'après R. FREED, « Stela Workshops of Early Dynasty 12 », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson I*, Boston, 1996, p. 298-336 [« Workshop 8 »]) dont le bénéficiaire est un dénommé *©b-ìlw* (II), né d'une femme appelée *nbt-it*. Or, le nom de la mère, comme celui de *©b-ìlw*, est récurrent dans la famille de *n̄ty-(iqr)* et *©b-ìlw* (I), car *Ìwt-Ìr-nbt-it/nbt-it* est le nom de la mère de *n̄ty-(iqr)*, de la stèle Devonshire, et *nbt-it* est également celui de l'une de ses filles. Cette dernière est peut-être la mère de *©b-ìlw* (II) et ce dernier serait donc le neveu de *©b-ìlw* (I). Une femme *nbt-it* semble avoir eu beaucoup d'importance à Abydos, puisqu'elle est représentée dans la stèle du *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » d'Abydos *rwf-©Ì*“*w* (Caire CG 20514) assise face à lui et à sa femme *nfrwt*. Nous ne connaissons pas le statut de cette *nbt-it* : était-elle une ancêtre, une deuxième (voire troisième femme) de *rwf-©Ì*“*w*, ou la personne responsable de l'érection du monument de *rwf-©Ì*“*w* ? Correspondait-elle à la grand-mère de *©b-ìlw* (II) ou à la mère de *©b-ìlw* (I) ? La question reste ouverte.

Concernant les fonctionnaires établis à Abydos à partir de la XI^e dynastie, nous souhaiterions porter l'attention sur la stèle Leiden V 3 (sous Sésostri I^{er}), ayant appartenu à un responsable du cadastre appelé *in-it.f-iqr*, qui affirme être le fils et le petit-fils de directeurs des champs irrigués de cette province, famille en place à Abydos depuis Antef II. Or *©b-ìlw* (II) semble appartenir à cette même troisième génération de fonctionnaires, comme *in-it.f-iqr*. Du reste, la stèle Leiden V 3 de ce chef du cadastre a été produite, selon nous, par le même atelier que la stèle Turin Cat. 1514 de *©b-ìlw* (II). Les deux hommes seraient donc contemporains. De plus, le même atelier aurait produit la stèle Leiden V 4 (sous Sésostri I^{er}) du *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » d'Abydos de l'époque, qui s'appelle *wpw*“*wt-©*“. Il convient par ailleurs de s'attarder sur ce *wpw*“*wt-©*“, car dans la stèle Turin Cat. 1514 de *©b-ìlw* (II) et dans celle plus récente du même directeur des prêtres *wpw*“*wt-©*“ (Munich Gl. WAF 35, époque d'Amenhemet II), on trouve une référence stylistique précise à la stèle Louvre C 15 de *©b-ìlw* (I) du règne de Montouhotep II, où apparaît une liste inédite et extraordinaire



Au-delà de la province thinite, le titre de directeur des troupeaux n'était pas assez prestigieux pour être mis en exergue dans une titulature ou pour que le titulaire bénéficie d'un monument funéraire. En revanche, on peut trouver des textes commémoratifs de ces fonctionnaires dans des contextes étrangers à la culture funéraire des villes, où la présence de bétail était encore plus essentielle que dans la Vallée, c'est-à-dire dans les pistes où les troupes expéditionnaires passaient avec leur équipement et avec les animaux qui leur servaient pour se nourrir. Ainsi, un *imy-r* " k" w « directeur des taureaux » (𓄏𓄏𓄏) appelé *idi*, au service du *imy-r* " #m © « directeur de Haute Égypte » et *imy-r* " ðmw-nÚr « directeur des prêtres » Ú" wt(i) iqr de Coptos (env. IX^e dynastie) fit graver une inscription biographique au Ouadi Hammamât, où il affirme avoir apporté 2 taureaux, 50 chèvres et 5 récipients de graisse animale lors d'une courte mission destinée à procurer une pierre de 12 coudées pour son maître, avec l'emploi de 200 hommes¹³⁹⁷.

Un *imy-r* " ~" w (𓄏𓄏𓄏) nommé *iÚ* " i est connu dans la nécropole de Dara où étaient inhumés certains membres de l'entourage palatin d'un roi héracléopolitain appelé Khoui¹³⁹⁸. Des troupeaux-~" sont attestés aussi à Meir, mais à l'Ancien

de divinités (étudiée par W. SPIEGEL, *Die Götter von Abydos. Studien zum ägyptischen Synkretismus*, GÖF 1, Wiesbaden, 1973, p. 99). Nous pouvons donc croire en l'existence d'un groupe monumental de la famille de *n~ty-(iqr)*, ©b-iłw (I) et ©b-iłw (II) encore accessible jusqu'à, du moins, la moitié de la XII^e dynastie, lequel aurait été pris pour modèle par les lapicides de l'époque. Si ce groupe-ci provient de la même zone que la stèle Caire CG 20514 de *rwf-©İ* " w (celle où est représentée une *nbt-it* face au défunt), nous pouvons aussi émettre l'hypothèse que ces monuments étaient placés dans la « nécropole du nord, zone du nord-est, contre le mur d'enceinte » du temple d'Osiris, d'après la notes de A. Mariette (*Catalogue général des monuments d'Abydos découverts pendant les fouilles de cette ville*, Paris, 1880, doc. 742 ; cf. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 70).

¹³⁹⁷ J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammâmât*, p. 92, inscr. n° 152 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 32.

Cf. D. JONES, *Index*, p. 260, § 941

¹³⁹⁸ R. WEILL, *Dara : campagnes de 1946-1948*, Le Caire, 1958, pl. 42.



Empire, et à Haraga près du Fayoum, à la Première Période intermédiaire, en rapport avec l'administration du temple¹³⁹⁹.

Dans un cas exceptionnel, puisqu'il s'agit d'un chasseur-*nw* (𓂏𓂛) responsable de l'approvisionnement de Thèbes en viande sous Antef II, Antef III et Montouhotep II, un fonctionnaire des échelons inférieurs de la production animale, est propriétaire d'une stèle :

¹³⁹⁹ Cf. H.G. FISCHER, « Three Stelae », dans *Studies D. Dunham*, p. 60. Sur les troupeaux d'Haraga, cf. *infra* § 14.4.2.



iw ir.n.(i) nw n imntt n i“btt n prw-nÚr ink nw n Ìry-wfb¹⁴⁰⁰ink nw n qnbt (...) ink sfÚ k“ m swriwt.f m mrwt nw.f ink s n≈t r≈ r r≈w m ntt ©n≈w m ntt mwt n r≈ ≈prt min

« J’ai été un chasseur de l’Occident et de l’Orient et des domaines divins. J’étais un chasseur du préposé à la redistribution. J’étais un chasseur du conseil-*qnbt* (...) Je suis celui qui abat le taureau auprès de son lieu d’abreuvement, comme mes seigneurs aiment. Je suis un homme vaillant qui connaît davantage que le sage à propos des choses de la vie et de la mort, alors que personne ne sait ce qui se produit aujourd’hui. »

(Stèle Londres BM 1203 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 23 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 226-227 ; R. LANDGRAVOFA, *It Is My Good Name*, p. 24-26, doc. 9).

Les scènes des tombes, notamment celles de l’Ancien Empire, nous apprennent que, dans la hiérarchie sociétale en province, le rôle des *imy-r“ Úst* n’était pas négligeable¹⁴⁰¹. La tâche de ces hommes n’était pas celle de bouviers¹⁴⁰², mais qu’ils étaient notamment responsables du recensement des animaux¹⁴⁰³. Vers la fin de la Première Période intermédiaire et le début du Moyen Empire, le thème iconographique du recensement est développé dans les maquettes funéraires en bois.

¹⁴⁰⁰ Pour la lecture *Ìry-wfb*, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 226, b). La charge de « répartiteur des allocateurs » (trad. M. BAUD, *Famille royale*, p. 285) n’est pas exclusive à l’administration civile. Au III^e millénaire, ce titre est attribué également aux responsables des offrandes funéraires, cf. E. BROVARSKI, « *Ìwt, Ìwt-wrt, and Ìwt-©n≈* », dans *Etudes et travaux* 26/1 [= *Mélanges K. Mysliwiec*], 2013, p. 150-151.

¹⁴⁰¹ Contra R.A. GILLAM, *Topographical, Prosopographical, and Historical Studies in the 14th Upper Egyptian Nome*, thèse inédite, Toronto, 1991, p. 170, n. 119 (« rather lowly persons charged with the welfare of cattle »).

¹⁴⁰² Pour des *imyw-r“ Úst* figurés en tant que bouviers, cf. N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, pl. 19 ; N. KANAWATI, *The Cemetery of Meir* II, *ACE Reports* 34, Oxford, 2014, pl. 82 ; N. KANAWATI, *El-Hawawish* 1, fig. 10. Cette iconographie des *imyw-r“ Úst* a sans doute une valeur symbolique, elle est synonyme de leur rôle de chefs du troupeau.

¹⁴⁰³ À Deir el-Gebraoui, une scène porte la légende suivante : *int imy-r“ Úst r Ìsb ©“* « amener le directeur des troupeaux pour le grand recensement » (dans N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* I, pl. 8) ; cf. W. GUGLIELMI, *Reden, Rufe und Leider*, p. 121 ; H. JUNKER, *Giza* III, Wien – Leipzig, 1938, p. 91-92, 97 ; P. MONTET, *Scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l’Ancien Empire*, Strasbourg, 1925, p. 148.



On mentionnera notamment le célèbre modèle provenant de la tombe de *mkt-r* (début du Moyen Empire) où un troupeau de bovidés défile face au maître et à des scribes assis sur une estrade installée sous un porche¹⁴⁰⁴. Ce thème met cependant en avant la richesse du défunt. La gestion du bétail n'était pas une charge exercée par les gouverneurs locaux et leurs membres de l'entourage familial.

Les titres de rang qui sont associés à ces dignitaires sont relativement modestes, principalement *smr w*. Néanmoins, ils exerçaient leur tâche au sein d'un appareil administratif hiérarchisé, car ils étaient les chefs dans une filière économique complexe, qui employait tant des hauts fonctionnaires et leurs agents, que les particuliers. À ce propos, soulignons que les nombreuses notabilités de la Première Période intermédiaire qui mettaient en avant l'acquisition de bétail au sein de leur domaine privé étaient toujours potentiellement subordonnées à des autorités villageoises et régionales qui taxaient ce type de richesses. Ainsi, *lq"-ib* de Gébelein (IX^e dynastie) montre que sa réussite dans ce domaine se mesure par rapport à la satisfaction d'une autorité supérieure :

iw ip.n ḥqḏ iḥw(.i) gm.f ḥḏw ḥr išt(.i)

« Lorsque le chef a recensé mes bovidés, il a trouvé ma propriété augmentée. »

(Stèle Londres BM EA 1671, l. 10 = H.J. POLOTSKY, « The Stela of Ḥeḳa-yeb », *JEA* 16, 1930, p. 194-199).

6.6. LES DIRECTEURS DE LA DISTRIBUTION RURALE

Aux IV^e et V^e dynasties, les chefs locaux se voyaient octroyer souvent le titre *imy-r" wpt* + TOPONYME, c'est-à-dire la charge de responsable de commissions ou de missions ponctuelles concernant une localité donnée (sans que le titre ne précise

¹⁴⁰⁴ Caire JdE 46724 = H. WINLOCK, *Models of Daily Life*, p. 84-86, pl. 13-16 (« Model C »).



dans quel secteur d'activités le notable exerçait cette charge)¹⁴⁰⁵. Mais ce titre connaît une évolution à la VI^e dynastie : le mot *wpt* commence à être utilisé aussi dans son acception de « division » et, au sens large du terme, d'« approvisionnement, distribution »¹⁴⁰⁶. À la place du toponyme, sont indiqués parfois des biens ou des produits et notamment les champs (*Ìt*), le personnel (*mrt*), les employés palatins (*~ntyw-ꜥ [pr ©"]*), les offrandes divines (*Ìtpwt nÚr*). Ainsi, le titre, selon ses variantes (par ex. *imy-r" wpt "Ìt mrt*, *imy-r" wpt Ìtpt-nÚr*, *imy-r" wpt "Ìt*), semble indiquer la responsabilité de gérer la répartition ou les distributions concernant les terres, le personnel et les vivres au sein d'une unité administrative. Dans ce contexte, il est probable que ces fonctionnaires avaient le rôle d'appliquer les ordres de la capitale concernant la distribution des terres et du personnel au bénéfice des institutions locales comme les temples. La gestion de la distribution des offrandes divines (*imy-r" wpt Ìtp(w)t nÚr*) était peut-être en relation avec l'octroi de prébendes aux membres de l'élite et aux travailleurs institutionnels. En revanche, nous sommes moins convaincu du lien établi entre cette charge et la gestion des taxations ou l'exécution des « ordres »¹⁴⁰⁷.

¹⁴⁰⁵ Pour le titre *imy-r" wpt* et ses variantes, cf. D. JONES, *Index*, p. 88-89, § 375 et seq. Sur les titulaires en province à l'Ancien Empire, cf. E. MARTINET, *Nomarque*, p. 130-131, 152 ; M. VALLOGGIA, *Messagers*, p. 30. À la différence de H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 8-10, 66-67, qui pense il s'agit d'un titre de nomarque, E. MARTIN-PARDEY, *Provinzialverwaltung*, p. 66 et seq, affirme qu'il s'agit juste d'une attribution de ces gouverneurs. Mais il est question aussi de savoir s'il s'agit d'un titre de rang, comme l'a supposé K. GÖDECKEN, *Eine Betrachtung der Inschriften des Meten im Rahmen der sozialen und rechtlichen Stellung von Privatleuten im Ägyptischen Alten Reich*, ÄA 29, Wiesbaden, 1976, p. 47-52, ou d'une fonction spécifique (pour ce point de vue cf. M. VALLOGGIA, *Messagers*, p. 31-32, et en dernier lieu M. TRAPANI, « Anthropologie politique de l'Ancien Empire égyptien : fonctionnaires de cour et fonctionnaires provinciaux », dans *Méditerranées* 24, Paris, 2000, p. 46, n. 6). La charge était peut-être temporaire, cf. E. MARTIN-PARDEY, *op. cit.*, p. 74.

¹⁴⁰⁶ Sur cette différenciation, cf. déjà H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 221-221, M. VALLOGGIA, *Messagers*, p. 30.

¹⁴⁰⁷ Sur ses fonctions, voir en général E. MARTIN-PARDEY, *op. cit.*, p. 66-73.



En tant que directeurs des missions, c'est-à-dire directeurs de la distribution du travail et des biens, ces acteurs de l'administration territoriale avaient donc dans leurs mains le contrôle sur les mécanismes fondamentaux de la promotion économique et du travail institutionnel dans le milieu rural.

À la VI^e dynastie, ce titre en rapport avec la gestion des biens fonciers et du personnel était attribué de préférence à des fonctionnaires n'étant pas exclusivement des nomarques, mais à leurs subordonnés, ou aux membres de leur cercle familial. À travers l'attribution de ce titre, ces notables acquéraient un rang respectable (le titre aulique *smr wꜣty* est celui plus fréquemment attribué) mais subalterne par rapport à celui des nomarques et directeurs régionaux.

Concernant la diffusion géographique de la charge en province, le titre *imy-rꜣ wpt ꜥꜣt mrt (m prwy)* et sa variante *imy-rꜣ wpt (m prwy)* étaient présents, à la VI^e dynastie, notamment dans les titulatures de notables d'Akhmim¹⁴⁰⁸. Dans ce cadre, la spécification insolite de *prwy* « le Double Domaine », qui est le propre de fonctions étatiques, s'explique peut-être par le lien symbolique établi entre la production des domaines contrôlés par l'élite d'Akhmim et l'économie à l'échelle de l'État.

Or, cette tradition institutionnelle locale est encore attestée à Akhmim à la Première Période intermédiaire. Les datations des tombes sont incertaines, mais nous pouvons énumérer avec sureté les dignitaires suivants :

— un *mddi* (circa VIII^e dynastie) qui mentionne, dans sa tombe (n^o G66), les titres de rang *ꜣtmtꜣ bity*, *smr wꜣty*, *ꜣry-tp nswt*, avant celui de fonction *imy-rꜣ wpwt ꜥꜣt mrt m] prwy* « directeur des divisions des champs et des travailleurs dans le Double Domaine » (¹⁴⁰⁹);

¹⁴⁰⁸ N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 179-197.

¹⁴⁰⁹ Datation et reconstitution du titre dans N. KANAWATI, *Hawawish IX*, p. 22, fig. 11.



— un *b“wi*, qui porte les titres *≈tmty bity*, *smr w©ty*, *βry-tp nswt* et *imy-r“ wpwt mrt “Ïwt* « directeur des divisions des travailleurs et des champs » ()¹⁴¹⁰ ;

— un *sni*, qui est un *βry-tp nswt* et « scribe des documents royaux, responsable du trésor divin du domaine de Min », est aussi un *imy-r“ wpt nbt nt nswt* « directeur de toute division du roi » () et *imy-r“ wpt [“Ït mr]t Ìtpt-nÛr m prwy* « directeur des divisions des [champs, des travail]leurs et des offrandes divines dans le Double Domaine » ()¹⁴¹¹.

Ces exemples nous permettent de relever le lien étroit qui est établi entre le pouvoir royal et la fonction de responsable des divisions, ou des missions (*wpwt*), dans le domaine rural, car le titre aulique *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » est récurrent dans les titulaires de ces dignitaires (déjà à la VI^e dynastie), suivant, de préférence, les titres de rang *smr w©ty* « ami unique » et *≈tmty bity* « scelleur du roi de Basse Égypte ».

La responsabilité dans la gestion des documents royaux s’avère être, elle aussi, une charge caractéristique de ces dignitaires. Du reste, ce type de profil institutionnel n’était pas exclusif d’Akhmim. À Thinis, vers la VIII^e dynastie, le *smr w©ty* « ami unique », « directeur des champs » (*imy-r“ “Ït*) et « responsable de la bureaucratie rurale dans les premières provinces méridionales de Haute Égypte » (*n≈t pÏt ≈rw m sp“wt βn-n≈n*) appelé *tw“w*, bénéficiaire d’une tombe décorée dans la nécropole de Naga ed-Deir, est également un *imy-r“ wpt* « directeur des divisions » ()¹⁴¹². Lui aussi met en avant son rapport privilégié avec l’autorité

¹⁴¹⁰ Cercueil Oxford 1911.477 = N. KANAWATI, *Hawawish* IX, fig. 30b.

¹⁴¹¹ Cercueil Caire CG 28005 = N. KANAWATI, *Hawawish* VII, fig. 38d-f, 41b, pl. 13a-d. Cf. également le titre *imy-r“ wpt nbt n nswt* dans le coffre à offrandes Berlin 12708 (= N. KANAWATI, *Hawawish* VII, fig. 39h-j, pl. 15-16), ayant appartenu sans doute au même personnage appelé *sni* ; cependant, cet objet est, en partie, une reconstitution réalisée par un faussaire ou retravaillé après la Première Période intermédiaire, cf. la bibliographie *infra* p. 874-875, **fig. 34** (vol. 2), sur les responsables des offrandes divines (§ 14.1.2).

¹⁴¹² C. PECK, *Decorated Tombs*, pl. 2, p. 13 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 287 ;



royale, à travers la fonction de responsable des documents royaux de la Chancellerie (*imy-r“ sꜥ(w) n © nswt n ≈ft Ìr*) et le titre aulique *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi ».

Un document de Dendara (XI^e dynastie) nous apprend que la charge de *imy-r“ wpt* (𓂏𓂏𓂏) pouvait appartenir, ailleurs, à l'échelle intermédiaire des fonctions administratives rurales. En particulier, le titre *imy-r“ wpt* est attribué à un *≈tmty bity* appelé *≈wi*, fils de l'important *imy-r“ pr* « directeur du domaine » local du nom de *sn-nfsw-i*. Il est représenté dans l'architrave monumentale du tombeau de son père¹⁴¹³.

Néanmoins, la gestion de la « distribution » dans le milieu rural s'avère une marque de prestige surtout à Akhmim et ce jusqu'à début de la Première Période intermédiaire.

6.7. LES ACTIVITES D'EXTRACTION ET EXPEDITIONNAIRE

Les zones désertiques limitrophes à la vallée du Nil et les terres lointaines étaient les sources privilégiées pour l'approvisionnement en matériaux rares et donc de valeur employés par les habitants de la Vallée. Il peut s'agir de pierres pour la construction de monuments et de l'équipement funéraire, mais aussi de matières pour le mobilier, la joaillerie, voire l'art mineur, l'habillement, et ainsi de suite.

La recherche et l'extraction de ces produits demandaient souvent l'organisation d'expéditions. Sinon, pour entrer en possession de certains de ces biens précieux, il était nécessaire d'interagir avec les populations étrangères ou semi-nomades qui disposaient de produits exotiques et les échangeaient.

Les activités expéditionnaires, qui étaient souvent complémentaires à celles de surveillance du territoire, étaient organisées tant par l'institution royale que par les autorités locales agissant parfois en vrais marchands. Tant les membres de la cour

¹⁴¹³ H.G FISCHER, *Dendara*, fig. 31.



royale que les hauts fonctionnaires du pays et les subordonnés des notables locaux mettaient donc en avant, dans leur monuments funéraires ou dans les inscriptions commémoratives laissées dans les lieux où ils faisaient halte, d'être les conducteurs ou les participants de ce type de mission. Cela est attesté à l'Ancien Empire, mais ces activités perdurent également à la Première Période intermédiaire, bien qu'on remarque une raréfaction des sources prosopographiques qui en parlent ; ce qui laisse penser à un ralentissement de ce type d'activités dû peut-être à l'affaiblissement du pouvoir central et à l'insécurité du territoire.

Quelques responsables des missions expéditionnaires

Les responsables des expéditions se caractérisent par deux titres notamment : *≈tmtj nÚr* « chancelier du dieu »¹⁴¹⁴ et *(©pr wi") imy irty* « amiral (chef d'équipage) »¹⁴¹⁵. L'exploration des terres désertiques et les activités d'extraction étant des activités centrales dans certaines provinces et localités plus que dans d'autres, les deux titres, qui sont assez rares, sont concentrés dans les localités où l'économie était traditionnellement en rapport avec l'exploitation des mines ou le contrôle des pistes caravanières.

ÉLEPHANTINE

Nous savons qu'Éléphantine était encore un carrefour commercial à la VIII^e dynastie et au début de la dynastie héracléopolitaine (IX^e dynastie) ; elle était un lieu d'approvisionnement en biens exotiques mais aussi en granit. À la VIII^e dynastie, le directeur de Haute Égypte *≈m"i* de Coptos s'y procure de la pierre rouge et une peau

¹⁴¹⁴ D. JONES, *Index*, p. 767, § 2791 ; voir également K.O. KURASZKIEWICZ, « The Title *≈tmtj nÚr* – God's Sealer – in the Old Kingdom », dans M. BARTA, éd., *The Old Kingdom Art and Archaeology. Proceedings of the Conference Held in Prague, May 31 – June 4, 2004*, Prague, 2006, p. 193-202.

¹⁴¹⁵ D. JONES, *Index*, p. 47, § 242-243 ; voir également E. EICHLER, *Untersuchungen zum Expeditionswesen*, p. 163-177.



animale, à travers un messenger¹⁴¹⁶. Son fils *idi*, y est envoyé depuis Coptos afin de récupérer le sarcophage en granit du roi, celui de son propre père et une stèle fausse-porte : l'œuvre est immortalisée dans une paroi de la tombe de $\text{ḫm}^{\text{r}}\text{i}$ ¹⁴¹⁷. Cela signifie que la communauté d'Éléphantine était encore active tant dans les opérations commerciales que dans celles d'extraction de la pierre. Du reste, les deux activités sont évoquées également plus tard, dans la biographie du gouverneur local *st-k"/iy-ḫm*, datable de la IX^e dynastie, lequel affirme avoir été à l'origine de l'arrivée de biens précieux des contrées étrangères (telles que Médja, Iam, Outenet, Satjou et Byblos) et avoir procuré de la pierre (peut-être pour un sarcophage) pour le roi héracléopolitain¹⁴¹⁸. Bien qu'il se présente comme le chef des « marchands »¹⁴¹⁹ d'Éléphantine, *st-k"/iy-ḫm* ne détient aucun titre relatif à la gestion d'équipes expéditionnaires. En tant que *imy-r* ≈ *st* « directeur des terres étrangères » et *imy-r* *r*-*ḳ* *n* *b(w)* « directeur de la passe d'Éléphantine », il chapeaute cependant tout type d'activité économique ou militaire dans cette région stratégique¹⁴²⁰. De plus, un membre de son entourage nommé *iy-ḫm* (à moins qu'il ne s'agisse du même ?) porte le titre *imy-r* *k*^t « directeur des travaux », qui évoque la mise en place de travaux d'envergure, par exemple en rapport avec les activités d'extraction, selon la tradition de l'Ancien Empire¹⁴²¹.

Malgré la continuation des activités expéditionnaires, aucun auteur ne relève la présence, à Éléphantine, durant la Première Période intermédiaire, de responsables des caravanes appartenant au réseau administratif local – sous les ordres du potentat et bénéficiant d'un monument funéraire. Cependant, la datation des monuments

¹⁴¹⁶ D'après pStrasbourg B e&f = G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus aus den Königlichen Museen zu Berlin. III, Schriftstücke der VI. Dynastie aus Elephantine Zaubersprüche für Mutter und Kind Ostraka*, Leipzig, 1911, pl. 4.

¹⁴¹⁷ Cf. *supra* p. 123.

¹⁴¹⁸ Pour ce texte, cf. *supra* p. 148.

¹⁴¹⁹ Ce terme est employé par J.C. MORENO GARCIA, D. AGUT, *L'Égypte des pharaons. De Narmer à Dioclétien. 3150 av. J.-C.-284 apr. J.-C.*, Paris, 2016, p. 188-190.

¹⁴²⁰ Sur les titres de ce notable, cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1791-1793.

¹⁴²¹ Sur ce notable, cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1993-1794, § 5.2.



d'Éléphantine – attribués de préférence à la VI^e dynastie et notamment à l'époque du roi Pépy II – demande prudence.

Nous mentionnons notamment une stèle fausse-porte datée par les fouilleurs au règne de ce roi, mais dont l'architecture (la forme du panneau central notamment), le style épigraphique et la paléographie (ainsi la graphie phonétique pour *inpw*, la pustule dans l'épithète *imy-wt*, la décollation de la vipère, la forme du signe pour le ciel, le trait vertical après *r* dans *imy-r*, etc.) assurent que ce document est datable de la Première Période intermédiaire (**fig. 34**). Ce monument, sculpté et gravé dans un tombeau du complexe funéraire du gouverneur *Îr- \approx wf*, appartient à un notable se nommant *βnw-s \prime w*, dont les titres sont *imy-irty* « amiral » et *imy-r* \neq « directeur du bassin- \neq »¹⁴²². Pour la position de sa tombe, E. Edel intègre ce notable au « Klientelgruppe » du gouverneur de la VI^e dynastie¹⁴²³. Si notre hypothèse est correcte, il s'avère que le lien qui unit les deux fonctionnaires – peut-être l'appartenance au même clan – perdue dans le temps, puisque *βnw-s \prime w* serait un notable décédé quelques générations après Pépy II.

Figure 34. Dessin de la stèle fausse-porte de l'amiral *βnw-s \prime w* d'Éléphantine (QH 34k).

D'après E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 608, fig. 4.

¹⁴²² Tombe QH 34k = E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 607-610 notamment.

¹⁴²³ *Ibid.*, p. 610.



EDFOU

Quand Edfou est intégrée dans le domaine de Thèbes, l'élite locale développe des activités expéditionnaires pour la production aurifère. Deux notables, *Ìr-n≈t* et *Ú“w* mettent en avant, dans la titulature de leur stèle (*infra* **fig. 37**), l'un son rôle de chef d'expédition et chef d'un groupe de prospecteurs (*≈tmty nÚr*, *imy-r“ m≠©*, *imy-irty ©pr wi“*, *sÌf wi“*, *imy-r“ s“ n smntyw*), l'autre de responsable des troupes spécialisées dans la prospection des minéraux (*≈tmty bity*, *smr w©ty*, *imy-r“ smntyw i“btt*, *imy-r“ bftyw nbw*)¹⁴²⁴.

GEBELEIN

Dans cette localité, deux notables homonymes portent le titre *≈tmty-nÚr* « scelleur du dieu », il s'agit de :

- *iti*, bénéficiaire d'une stèle, il est indiqué comme *≈tmty bity*, *smr w©ty*, *≈tmty nÚr*¹⁴²⁵ ;
- *iti*, bénéficiaire d'une tombe peinte et de deux stèles, il est dit *imy-r“ m≠©*, *≈tmty-nÚr*¹⁴²⁶.

Bien que les notables de Gebelein soient associés traditionnellement aux activités militaires, il n'est pas exclu que cette communauté fût également au service des caravanes, lors des expéditions.

ZAOUAYDA/COPTOS

¹⁴²⁴ Pour ces deux notables d'Edfou, voir la bibliographie *infra* p. 446-448.

¹⁴²⁵ Stèle Turin Suppl. 13114 ; cf. S. KUBISCH, « Die Stelen der I. Zwischenzeit aus Gebelein », *MDAIK* 56, 2000, p. 247, tableau 2.

¹⁴²⁶ Stèle Caire CG 20001.



H.G. Fischer attribue à une localité appelée Zaouayda, dans la rive gauche/ouest du Nil, en face de Coptos/Qift, des stèles dont certaines, datables des VIII^e et IX^e dynasties, appartiennent à des responsables d'expéditions¹⁴²⁷. Cette activité est témoignée tant à travers les titres que la phraséologie.

- Un notable appelé *in-k“f* est évoqué, dans sa stèle et dans un linteau de sa tombe, comme *≈tmty-nŪr m wi“wy* ©“(wy) « scelleur du dieu dans le Double Grand bateau »¹⁴²⁸ ; puis suivent les épithètes *dd(w)*¹⁴²⁹ *nrw Ìr m ≈“swt inn βkr nswt*¹⁴³⁰ *m ≈“swt rsy(wt)* « celui qui place la crainte d'Horus dans les terres étrangers, celui qui apporte le butin royal des terres étrangères du Sud ». Le personnage est peut-être le même dignitaire mentionné dans un graffiti du Ouadi 'Isa, près du Ouadi Hammamat¹⁴³¹.

- Un notable du nom d'Ìnti porte le titre *imy-irty* ©pr wi“ « amiral de l'équipe du bateau » sur sa stèle, lequel est suivi des épithètes *dd(w)*¹⁴³² *nrw*¹⁴³³ *Ìr m ≈“swt inn βkr nswt m ≈“swt rsy(wt)* « Celui qui place la crainte d'Horus dans les

¹⁴²⁷ Les stèles de ce groupe de Zaouayda partagent également des critères stylistiques. La forme de certains signes (𓆎, 𓆏, 𓆐, 𓆑), comparés aux spécificités paléographiques de la documentation de Naqada/Qous, sont remarquablement différentes des stèles d'autres localités. Voir le commentaire de H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 11-12.

¹⁴²⁸ Stèle Caire JdE 68916 et linteau Caire JdE 68917 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 8, 12-13, 30-32, pl. 11, doc. 8 ; et déjà Ahm. FAKHRY, « Stela of the Boat-Captain Inikaf », *ASAE* 38, 1938, p. 35-45.

¹⁴²⁹ Le verbe qui se réfère à *nrw* a été interprété ailleurs comme *wdi* « placer », cf. Hannig *Lexica* 4, p. 638 [15896].

¹⁴³⁰ Dans *βkr*, on remarque l'emploi du signe 𓆑 à la place de 𓆒.

¹⁴³¹ Sur le site, cf. L. BELL, J.H. JOHNSON, D. WHITCOMB, « The Eastern Desert of Egypt: Routes and Inscriptions », *JNES* 43, 1984, p. 27-46. Pour l'identification de ce personnage, cf. *ibid.*, p. 34 ; H.G. FISCHER, « A New Sixth Dynasty Inscription from Naqada », dans *Mélanges offerts à Jean Leclant*, I, *BdE* 106, 1994, p. 188 ; et en dernier lieu A.J. PEDEN, *The Graffiti of Pharaonic Egypt*, *PdÄ* 17, 2001, p. 12, n. 40.

¹⁴³² Sur la lecture de ce verbe, cf. la note pour l'exemple précédent.

¹⁴³³ Il convient de remarquer ici l'emploi de 𓆑 à la place de l'habituel 𓆒.



terres étrangères, celui qui apporte le butin royal des terres étrangères du Sud »¹⁴³⁴.

- Un notable nommé *in-k".f*, dont la stèle est très fragmentaire, est *[smr] w@ty, βry-îb* et *[imy-r" mn]f"t (?)* « directeur des troupes-*mnf"t (?)* »¹⁴³⁵ ; les traces de l'épithète *[dd(w)] nrw*¹⁴³⁶ *[îr m ≈ "swt]* « [celui qui place] la crainte [d'Horus dans les terres étrangères] » permettent d'associer ce notable aux deux premiers¹⁴³⁷.

La participation à des expéditions à travers l'emploi, entre autres, de bateaux, est un fait remarquable au début de la Première Période intermédiaire dans la province coptite. Cette spécialisation peut être liée à l'importance des activités de charpenterie navale dans les localités de la province coptite, depuis la fin du royaume memphite. Par exemple, un décret royal de la VIII^e dynastie mentionne la construction d'un bateau dédié aux deux divinités tutélaires de la province ; des nombreux ateliers de charpenterie *w≈rt* y étaient actifs à cette époque¹⁴³⁸. Les élites locales prenaient donc part à la quête de matériaux précieux dans les contrées plus éloignées méridionales, comme le montrent les épithètes de *in-k".f* et *Înti*. Notons enfin que des expéditions au Ouadi Hammamat, proche de Coptos, ne cessèrent pas d'être organisées aux VIII^e et IX^e dynasties, par les rois et les potentats de

¹⁴³⁴ Stèle Karlsruhe H. 411 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 8, 11-12, 32-33, pl. 12, doc. 9. Cf. P.-M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 40, 1989, p. 4, § 253.

¹⁴³⁵ Pour la lecture du titre, H.G. Fischer, *loc. cit.*, renvoie à un parallèle contemporain provenant de la région de Dendara.

¹⁴³⁶ Ici le lapicide a employé le signe  plus le signe phonétique pour /w/, contrairement à la graphie des deux autres documents relevés.

¹⁴³⁷ Stèle Turin Suppl. 1290 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 12-13, 32-33, pl. 12, doc. 10. Le monument fut acheté par E. Schiaparelli en Égypte durant l'hiver 1900-1901. L'attribution du monument à la nécropole de Zawayda a été proposée par H.G. Fischer. Cette hypothèse s'appuie sur la présence de l'anthroponyme *in-k".f*, très fréquent dans cette région, et sur la phraséologie à caractère militaire, également fréquente dans cette documentation. Cependant, on remarquera que la graphie du mot *nwr* « crainte » diffère de celle des documents que nous avons vu ci-dessus.

¹⁴³⁸ Sur ces activités de charpenterie coptites, cf. *infra* § 11.2.2.



Coptos¹⁴³⁹. De plus, le vizir *idi* de Coptos avait pu atteindre Éléphantine et peut-être même *t"-nÚr* « Pays-du-dieu » (*scil.* Pount ?).

Enfin, en rapport avec des activités expéditionnaires similaires, rappelons qu'à Naqada/Qous, ville de la même province que Coptos, certains notables sont attachés à la gestion de troupes d'interprètes, employés peut-être eux aussi dans des missions expéditionnaires.

BALAT (OASIS DE DAKHLA)

La titulature des gouverneurs de l'Oasis de Dakhla comporte toujours la charge expéditionnaire de chef des équipages *©pr wi" imy-irty* au début de la Première Période intermédiaire¹⁴⁴⁰ : on considère maintenant que le gouverneur *f#rw* III a vécu après la VI^e dynastie¹⁴⁴¹. Cependant, vers la fin de la Première Période intermédiaire, comme nous l'avons indiqué plus haut, le gouverneur *bÚw* et son fils ne conservent plus ce titre. En revanche, une stèle fausse-porte datable environ de l'époque héracléopolitaine était dédiée à un *imy-r" m#©* « directeur des troupes », *©pr wi" imy-irty* « chef des équipages », *sÍf wi"* « inspecteur de la barque des équipages » et *~tmty nÚr m wi"wy ©"* « chancelier du dieu dans la double grande barque » nommé *Ìpi/sbk-Ìtp*¹⁴⁴². Il est possible qu'eut lieu, à cette époque, une spécialisation de l'administration expéditionnaire au sein de l'élite locale.

Figure 35. Stèle fausse-porte du chef des troupes expéditionnaires de l'Oasis de Dakhla *Ìpi/sbk-Ìtp* à la Première Période intermédiaire, d'après M. VALLOGGIA, *BIFAO* 85, 1985, pl. 43.

¹⁴³⁹ En général, cf. la synthèse historique de M. Farid MOSTAFA, *The mastaba of #m"j*, *passim*.

¹⁴⁴⁰ M. VALLOGGIA, « Les amiraux de l'Oasis de Dakhleh », dans F. GEUS, F. THILL, éd., *Mélanges offerts à Jean Vercoutter*, Paris, 1985, p. 355-364.

¹⁴⁴¹ Cf. *supra* sur les gouverneurs ayant le titre de *imy-r" Ìmw-nÚr*.

¹⁴⁴² M. VALLOGGIA, « La stèle d'un chef d'expédition de la Première Période intermédiaire », *BIFAO* 85, 1985, p. 259-266.





CHAPITRE 7

LA GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET D'ÉQUIPES SPECIALISÉES

Pour exploiter les champs, aménager les systèmes d'irrigation, prospecter les filons de cuivre ou d'or, arpenter les pistes dans les montagnes, il était nécessaire de surveiller le travail des paysans, d'organiser des corvées ou encore de diriger des troupes spécialisées dans les activités expéditionnaires. Ce genre d'activités en rapport avec la gestion d'une main-d'œuvre de différents types, influait-il sur l'organisation des élites locales à la Première Période intermédiaire ? À quel point ce domaine de compétences était-il prestigieux à cette époque ?

7.1. La gestion des phylés

Le système des phylés (*s'w*) dans l'organisation du travail ne disparaît pas après le déclin du pouvoir memphite¹⁴⁴³. Des titres témoignent de la permanence de ce type de distribution du travail, tant en contexte civil que religieux, du moins jusqu'à la VIII^e dynastie et le début de la dynastie héracléopolitaine dans le pays (IX^e dyn.). Ces rouages de l'administration persistent sans doute à la X^e dynastie à Memphis dans l'organisation du culte funéraire des rois memphites et héracléopolitains¹⁴⁴⁴.

Bien que cela ne se produise que rarement, les notables de la Première Période intermédiaire mirent parfois en avant, dans leur titulature, la fonction de directeur des phylés « en relation avec les levées de main d'œuvre provinciale ordonnées par l'administration centrale »¹⁴⁴⁵. Cela recouvre deux titres notamment, l'un qui

¹⁴⁴³ Contra A.M. ROTH, *Egyptian Phyles in the Old Kingdom*, p. 213-214.

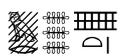
¹⁴⁴⁴ Nous ne traitons pas ici du système des phylés qui est encore actuel dans ces activités cultuelles funéraires royales.

¹⁴⁴⁵ Pour cette définition, nous citons M. BAUD, *Famille royale*, 100-111. Sur le rôle de ce type de fonctionnaire dans la conscription des gens, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 120, n. 17,



concerne la levée à l'échelle régionale – *imy-r" s" w ꜥm* « directeur des phylés de Haute-Égypte »¹⁴⁴⁶ – et l'autre qui concerne la levée de la main-d'œuvre provinciale – *imy-r" s" w sp" t* « directeur des phylés de la province »¹⁴⁴⁷. Comme A.M. Roth le constate, ces phylés locales n'étaient pas seulement constituées par des groupes de prêtres, mais également par des équipes de travailleurs¹⁴⁴⁸.

En province, le titre *imy-r" s" w sp" t* « directeur des phylés de la province » était déjà porté sous le règne de Pépy II à Dendara par le nomarque *idw* I¹⁴⁴⁹. Or, dans la même localité, à la Première Période intermédiaire, nous connaissons un *smr wꜥty* « ami unique », *sꜥ ꜥmw-k"* « scribe des serviteurs du *ka* » et *sꜥ ꜥ(w)t* « scribe des champs » appelé *ꜥtpi*, qui porte le titre *imy-r" s" ꜥrp* (ou *w"ꜥft*), c'est-à-dire avec un nom de phylé signifiant « ceux qui appartiennent au vert »¹⁴⁵⁰) qui est traduit par H.G. Fischer « directeur de la phylé du sceptre (?) » ()¹⁴⁵¹.

À Thèbes, le nomarque *ꜥly* de la VI^e dynastie porte le titre *imy-r" s" w sp" t*¹⁴⁵². C'est après deux successeurs (*ꜥnty* le fils de *ꜥly*, puis *wꜥnis-ꜥnꜥ* de la VI^e/VIII^e dynastie) que le titre *imy-r" s" w sp" t* réapparaît. Le titre  est en effet partie

lequel précise : « although active in the provinces, he was part of the central administration » (*pace* H.G. FISCHER, *Dendera*, selon qui cette fonction [*imy-r" s" w ꜥm* notamment] était exercée à la capitale avant que le notable ne soit envoyé en province, mais l'auteur ne tient pas compte du titre *imy-r" s" w sp" t* en rapport précisément avec l'administration provinciale). Sur cette fonction de directeur des phylés, cf. également E. MARTIN-PARDEY, *Provinzialverwaltung*, p. 95, et H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 70, n. 283, lequel souligne qu'il s'agit de « officials who belong to the central administration ».

¹⁴⁴⁶ D. JONES, *Index*, p. 202-203, § 759.

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 203, § 760.

¹⁴⁴⁸ A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 73-74. Or, l'exemple du Moyen Empire dans P.E. NEWBERRY, *Bersheh I*, ASE 3, p. 21, pl. 15, examiné par A.M. ROTH, *op. cit.*, p. 74, semble indiquer que les prêtres-*wꜥb* de province pouvaient être employés comme main-d'œuvre.

¹⁴⁴⁹ Philadelphie UPMAA D 6705, 29-66-594 ; cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 93, 99, pl. 5 ; PM V:1, 111.

¹⁴⁵⁰ Sur ce nom de phylé (*w"ꜥft*) voir A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 30-34, § 2.1.3.

¹⁴⁵¹ Stèle Edimbourg 1910.95 = H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 195, 213, pl. 27. Pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 202, § 758.

¹⁴⁵² M. SALEH, *Three Old Kingdom Tombs*, p. 25, pl. 18.



intégrante de la titulature du nomarque $\approx nw$, ayant vécu peut-être au début de la Première Période intermédiaire, connu par une stèle fragmentaire de qualité médiocre trouvée dans la tombe plus septentrionale du groupe de tombeaux des gouverneurs locaux de l'Ancien Empire, à El-Khokha¹⁴⁵³.

Quant au titre $imy-r'' s''w \#m$ « directeur des phylés de la Haute Égypte », il est porté, à la Première Période intermédiaire, seulement à Éléphantine, par le gouverneur de la IX^e dynastie $st-k''/iy-\#m''$. Son titre () est parfois précédé par l'indication de rang $\dot{l}''ty-\odot$ et, sinon, il est en rapport avec les titres $imy-r'' \approx s''wt$ « directeur des terres étrangères » et $imy-r'' r'' \odot wy'' bw$ « directeur de la porte d'Éléphantine »¹⁴⁵⁴. La main-d'œuvre concernée par la levée était peut-être employée dans les travaux dont l'un des subordonnés de $st-k''$, appelé lui aussi $iy-\#m''$, était le directeur ($imy-r'' k''t$). Ces travaux pourraient avoir été en lien tant avec la construction de bâtiments sacrés sur l'île d'Éléphantine – car une statue de ce $imy-r'' k''t$ semble avoir été conservée au Moyen Empire dans la chapelle du saint local Hékaib¹⁴⁵⁵ –, qu'avec l'exploitation des carrières de granit de la Première Cataracte, activité quant à elle effectuée par le nomarque $st-k''$ au bénéfice des rois héracléopolitains. En effet, il est aussi possible que cette levée, concernant des travailleurs de la Haute Égypte, était faite pour organiser des expéditions dans les pays étrangers, car $st-k''$ affirme avoir procuré des produits exotiques à la Couronne.

Les expéditions qui étaient envoyés sur des sites d'extraction étaient encore suivies au début de la Première Période intermédiaire par des agents palatins (ex. $s\dot{l}f pr \odot$), accompagnés par des responsables du secrétariat, en rapport avec la gestion des phylés de travailleurs. Par exemple, pour l'expédition envoyée au Ouadi Hammamat pour un roi de la VIII^e dynastie (?) appelé $iy-m-\dot{l}tp$, un $s\# n s'' wi''$

¹⁴⁵³ M. SALEH, *op. cit.*, p. 10 (§ 1), fig. 1.

¹⁴⁵⁴ Tombe QH 110 ; cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 1791-1793.

¹⁴⁵⁵ Pour ce notable appelé $iy-\#m''$, cf. *supra* p. 127-128.



« scribe de la phylé du bateau » ()¹⁴⁵⁶ appelé *mrri*, était présent, qui est d'ailleurs celui qui a signé l'inscription gravée sur un rocher qui domine la route¹⁴⁵⁷.

Appartenant au réseau administratif d'Edfou, vers la XI^e dyn., un notable appelé *Îr-nꜣt* qui était responsable des expéditions (*imy irty*) minières dans le Désert Oriental et « inspecteur de bateaux » (*sîf wi*), porte le titre *imy-r* s' *smntyw* « directeur de la phylé de prospecteurs » ()¹⁴⁵⁸, troupes communément employées pour ce type de mission¹⁴⁵⁹. Cette fonction nous apprend une fois de plus comment cette main-d'œuvre spécialisée était organisée. Au demeurant, un titre de l'Ancien Empire, *imy-r* 10 *smntyw* « directeur de dix prospecteurs », nous renseigne sur le fait que ces équipes pouvaient être formées, en particulier, par dix individus¹⁴⁶⁰.

Concernant le statut de ces responsables de phylés, nous observons qu'il s'agit de préférence de nomarques ou de gouverneurs locaux lorsque la charge concerne la gestion de l'ensemble des phylés, tandis que les responsables d'une phylé circonscrite appartiennent plutôt aux échelons intermédiaires de l'administration locale.

7.2. La gestion de la main d'œuvre dans les localités rurales

7.2.1. La gestion des travailleurs du domaine-Îwt

¹⁴⁵⁶ Pour ce titre (D. JONES, *Index*, p. 869, § 3180), voir le commentaire et la bibliographie dans A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 43-44.

¹⁴⁵⁷ Ouadi Hammamat 206, l. 104 (voir aussi W. SCHENKEL, *MHT*, p. 269, doc. 287) ; sur cette inscription concernant des travaux d'extraction, cf. *supra* p. 122.

¹⁴⁵⁸ Pour le titre, cf. la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 202, § 757.

¹⁴⁵⁹ Sur la stèle de ce dignitaire (Caire JdE 66929 ; *infra* fig. 37), cf. B. BRUYERE *et alii*, *Fouilles Franco-Polonaises, Rapports*, I, *Tell Edfou 1937*, 1937, p. 48-51, 102, pl. 14 (2). – Pour les titres et le statut du personnage, cf. *infra* p. 447.

¹⁴⁶⁰ D. JONES, *Index*, p. 146, § 567 ; cf. également les remarques de H.G. FISCHER, « More About the *Smntjw* », *GM* 84, 1985, p. 31, n. 24.



Il y a peu de textes commémoratifs qui décrivent le comportement tenu par les fonctionnaires vis-à-vis des travailleurs et du personnel en dépendant. Quand cela arrive, l'intention de situer l'action du notable dans son contexte d'intervention précis, est bien perceptible. Dans le cas d'un *lq* *lwt* de Dendara appelé *snni* (env. IX^e dyn.), l'auteur s'efforce d'adapter la description au statut du notable comme responsable d'un domaine de type *lq*. En particulier, *snni* est loué pour avoir spécialement prodigué des denrées aux gens du domaine-*lwt* de la Couronne dont il était le responsable, c'est-à-dire les *lwtwy* :

*iw rd.n.(i) t n lqr lbsw n [l'y] f{w}<">.n.(i) iw[t]y m mβnt [fs.(i)] iw
r[d.n.(i) it] n lwtwy mi qd.s m iry ©qw n r© nb*

« J'ai donné du pain à l'affamé, des vêtements à [celui qui est nu], j'ai fait traverser dans mon [même] bac celui qui en était dépourvu, j'ai d[onné du blé] à tout le personnel du domaine-*lwt*, en tant que gardien des provisions quotidiennes. »

(Stèle Edinbourg, Royal Scottish Museum, n° 1910.96, col. 3-4 = H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 209-213, fig. 43, pl. 26).

La mention des *lwtwy* est une personnalisation du cliché des biographies du III^e millénaire qui relate la générosité et la condition de « pourvoyeur » des hommes aisés dans le domaine privé. De fait, ce n'est pas un hasard si ce passage de la biographie de *snni* se place exactement à la suite de la formule stéréotypée « j'ai donné du pain à l'affamé, des vêtements à celui qui est nu, etc. ».

Concernant l'intérêt qui est montré dans les inscriptions commémoratives de la fin de la Première Période intermédiaire, pour la gestion des gens appartenant au domaine institutionnel *lwt*, on soulignera le titre par ailleurs inédit *lq* *lwtwy*, porté par le courtisan thébain *in-it.f* fils de *Úfi* (sous Montouhotep II, peu après la réunification) dans sa titulature¹⁴⁶¹.

¹⁴⁶¹ Stèle New York MMA 57.95 (= H.G. FISCHER, « The Stela of *in-it.f*, Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 258-268).



7.2.2. La gestion des travailleurs du domaine rural

C'est encore à Dendara qu'un notable mentionne dans sa biographie les activités qu'il a accomplies dans le domaine institutionnel qu'il dirige. Il s'agit de *sn-nfsw-i*, dignitaire qui porte les titres de rang *smr w@ty*, *~tmty bity* et celui de fonction *imy-r'' pr* « directeur du domaine », et qui est le responsable d'un domaine tentyrite administré avec ses fils¹⁴⁶². Dans l'architrave monumentale de sa tombe, il affirme que tous les travailleurs dépendants du domaine accomplissaient leur charge sans difficulté :

[...] *Ìr ð© k''nw Ìr irt i''qwt iryw-ð Ìr srft nhwt*

« [...] (ils) sont en train de couper ; les jardiniers sont en train de récolter les fruits ; les gardiens du bassin-ð (agricole) sont en train de planter¹⁴⁶³ les sycomores. »

(W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 10 [sn], l. 3)¹⁴⁶⁴.

Un fragment de corniche du monument du *imy-r'' @rryt* « directeur du portail » appelé *Ìtpi* (env. IX^e dyn.) prouve que ce type de formule se répand, à la Première Période intermédiaire, dans la nécropole de Dendara. Le passage conservé est le suivant :

[... *r~]ty Ìr r~t wÌ©w wÌ© [...]*

« [Le lavan]dier est en train de laver, le pêcheur (est en train) de pêcher

[...] »,

(Fragment de corniche, D 1981 = H.G. FISCHER, *Dendera*, fig. 30, p. 156 et p. 169).

¹⁴⁶² Cf. *infra*

¹⁴⁶³ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 154, traduit « growing ». Pour le sens de « planter » des arbres, cf. *Sinhue B 297*.

¹⁴⁶⁴ Cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 154-156, fig. 154 ; E. DORET, *Narrative Verbal System*, p. 161, ex. 285.



L'inscription montre que cette formule, avec la mention des catégories de travailleurs, devient courante. Ce type de phraséologie qui fait emploi d'une construction anaphorique, dans laquelle on énumère les différentes spécialités de travail du domaine rural qui sont préservées, représente un style inédit dans la littérature commémorative¹⁴⁶⁵. Il a connu un véritable succès à Dendara. Vers la première moitié de la XI^e dynastie, cette même phraséologie est employées dans une biographie – celle de *Îr-nꜣt* – pour mettre en avant ses capacités d'administrateur de son domaine privé ; le passage en question informe que *mniw r-gs i[dr.f (?) ...] r-gs ꜥiw rꜣty Îr rꜣt* « le berger (scil. porcher ?) est auprès de (son) tr[oupeau (?) ...] le berger est auprès des porcs, le lavandier est en train de laver »¹⁴⁶⁶. Ces passages se situent, dans la biographie du notable, entre la description de la construction de sa maison et de sa tombe, et ceux relatifs aux taxes de grain que le notable a pu verser à la ville ; une série de clichés du type « j'ai donné du pain à l'affamé et des vêtements à celui qui est nu » suivent la nouvelle phraséologie.

H.G. Fischer a remarqué que ces phrases contrastent avec celles des *Lamentations de Ipououer* où l'état de chaos est illustré précisément à travers l'énumération de travaux que les gens n'exerçaient plus¹⁴⁶⁷. Dès lors, affirmer, dans sa biographie, que les activités les plus insignifiantes fonctionnaient toujours, n'était pas un cliché banal mais un signe de la réussite du notable, lequel avait su faire prospérer les terres et faire travailler la communauté au quotidien.

¹⁴⁶⁵ Sur ces constructions anaphoriques, cf. également L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 171-173.

¹⁴⁶⁶ Stèle Caire JdE 46048, l. 2-3 (déjà D 1328) = H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 156.

¹⁴⁶⁷ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 157. Voir par exemple *Admonitions* 1.2 (*n fd rꜣty{w} f't "tpw.f* « Le lavandier n'a plus accepté de porter son chargement »).



7.3. La gestion des groupes spécialisés

7.3.1. *Les équipes ist*

Hormis les titres de notables éminents qui sont les responsables de l'ensemble des phylés de gens corvéables à l'échelle régionale ou provinciale, l'organisation de la main-d'œuvre dans le réseau administratif local est un type d'activité qui n'était pas beaucoup mis en valeur. Les représentants des potentats locaux portent rarement des titres qui sont en rapport avec la gestion des travailleurs. La gestion des *iswt*, terme qui résulte du langage nautique pour désigner des équipes de matelots puis, par analogie, les équipes de travailleurs tout court, n'est pas une charge attestée couramment dans les inscriptions commémoratives¹⁴⁶⁸. De fait, nous comptons seulement un notable ayant exercé ce type de rôle et ayant bénéficié également d'un monument¹⁴⁶⁹. Il s'agit d'un dignitaire de Dendara, qui s'appelle *sbkm (?)*¹⁴⁷⁰ et porte précisément le titre *imy-r" ist* « directeur d'équipe »¹⁴⁷¹. La stèle étant fragmentaire, nous ne connaissons pas ses autres titres ni son rang.

Pour appréhender mieux le statut de ce notable du nom de *sbkm (?)*, nous pouvons nous confronter avec la documentation provinciale qui date de l'Ancien Empire. La fonction de responsable des équipes était attestée par exemple à la VI^e dynastie à Akhmim. Ainsi, le fils d'un *imy-r" wpt "It mrt m prwy* « directeur des divisions des champs et du personnel-méret du double domaine » appelé *Ïsy-mnw/dwdy*, ainsi qu'un un *sꜥ pr* « scribe du domaine » dont le nom n'est pas conservé, portent le titre *imy-r" iswt* « directeur des équipes »¹⁴⁷². Dans la même localité, deux *imy-r" iswt* sont aussi représentés parmi les serviteurs du bénéficiaire

¹⁴⁶⁸ Sur le terme *ist* pour désigner l'équipe tant dans le domaine nautique que, de manière plus générale, sur les chantiers, cf. A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 44.

¹⁴⁶⁹ Fragment de stèle provenant de la tombe 770, cf. W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 13.

¹⁴⁷⁰ Sur le nom du notable, cf. également H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 116.

¹⁴⁷¹ De manière générale, sur le titre *imy-r" ist/imy-r" iswt*, cf. D. JONES, *Index*, p. 69-70, § 313.

¹⁴⁷² Cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 7 (tombe F1) ; N. KANAWATI, *El-Hawawish VI*, p. 8, fig. 3.



de la tombe¹⁴⁷³. Il s'agit donc de notables d'un statut peu élevé, mais faisant partie de l'entourage des gouverneurs locaux.

À Éléphantine, également, à la fin de l'Ancien Empire et au début de la Première Période intermédiaire sont attestés des *imyw-r" iswt* parmi les officiers et les serviteurs des dignitaires locaux. Ils sont représentés dans la tombe de leur maître. Nous en connaissons au moins cinq¹⁴⁷⁴. Or, ce nombre relativement élevé de *imyw-r" iswt*, par rapport au reste de la Haute Égypte, s'explique sans doute par la nature des activités du potentat local à Éléphantine: il est probable que les « équipes » en question étaient celles de troupes et/ou de matelots participant aux expéditions organisées par les chefs locaux.

La position des *imyw-r" iswt* d'Akhmim et Éléphantine témoigne, d'une part, de la présence de ces fonctionnaires dans les réseaux administratifs locaux, mais montre aussi la nature modeste de leur statut.

7.3.2. *Les équipes spécialisées smdt*

Pour les activités institutionnelles, on faisait parfois appel à des travailleurs spécialisés, auxiliaires. Ce groupe, connu notamment au Moyen et au Nouvel Empire, était appelé *smdt*¹⁴⁷⁵. Il s'agissait d'un personnel qui exerçait le plus souvent des tâches artisanales, techniques, pratiques, subsidiaires¹⁴⁷⁶.

¹⁴⁷³ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* V, p. 20, fig. 8 (un notable appelé *iwnt* représenté dans la tombe de *Im-mnw*) et *id.*, *El-Hawawish* II, p. 40, fig. 26 (anonyme représenté dans la tombe de *#ps-pw-mnw*).

¹⁴⁷⁴ Cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole* I, p. cxxv-cxxvi (les notables *lq"-ib* et *ltpi* représentés dans la tombe de *s"bni* II [tombe 35e] pourraient dater davantage du début de la Première Période intermédiaire que de la fin du règne de Pépy II).

¹⁴⁷⁵ *Wb* IV, 147, 4-5. Sur cette catégorie de travailleurs, cf. D. VALBELLE, « Les plus anciennes listes connues de personnel auxiliaire (*smdt*) : les tablettes hiéroglyphiques CGC 25367 et 25368 », *CRIPPEL* 13, 1991, p. 123-128, et p. 124, n. 9.

¹⁴⁷⁶ Abd el-M. BAKIR, *Slavery in Pharaonic Egypt*, CASAE 18, Le Caire, 1952, p. 35, n. 3 ; R. CAMINOS, *Late-Egyptian Miscellanies*, London, 1954, p. 497-498. Cf. également la syntèse dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 711-712.



À la Première Période intermédiaire, un notable de Thinis appelé *Úmrry* porte le titre *imy-r“ smdt* « directeur des troupes-*smdt* »¹⁴⁷⁷. C’est le seul titulaire attesté au III^e millénaire. Sa stèle commémorative date environ de l’époque entre la IX^e et la X^e dynasties, c’est-à-dire le moment où Thèbes essaie de ou vient tout juste de conquérir Thinis¹⁴⁷⁸. Or, le dignitaire porte le titre de rang éminent *Ì“ty-©*. Pourtant, nous observons qu’un *imy-r“ mꜥ©* contemporain appelé *ssn-nꜥt*¹⁴⁷⁹ (sa stèle appartient au même atelier que la stèle de *Úmrry*)¹⁴⁸⁰ porte un titre de rang supérieur : *iry-p©t*. Nous pouvons en déduire que le titre *imy-r“ smdt* était donc de préférence inférieur à celui de *imy-r“ mꜥ©*. Sans doute, la première catégorie de gens administrés, *smdt*, était très spécifique et avait une position subalterne¹⁴⁸¹. Le deuxième groupe avait alors une implication sociale plus importante, les troupes-*mꜥ©* étant hétérogènes et représentant une formation plus complexe ; elle était plus proche de l’idée d’armée que de celle de main-d’œuvre.

7.3.3. *Les maçons iqdw*

La construction de bâtiments ou de structures utiles à la communauté était garantie par la mise en œuvre de chantiers pour lesquels un groupe de gens spécifiques travaillaient : les *iqdw* « maçons ». Les responsables de ces travailleurs ne devaient pas avoir un rang très élevé parmi les dignitaires¹⁴⁸². Nous connaissons un seul notable ayant ce type de fonction et bénéficiant d’un monument à la Première Période intermédiaire : il s’agit d’un *imy-r“ iqdw* « directeur des maçons »

¹⁴⁷⁷ Stèle Berkeley PAHMA 6-1691 (tombe N 3746) = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 30 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 29. Cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 711-712.

¹⁴⁷⁸ L’atelier en question est proche du célèbre Groupe Polychrome, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 710, 713.

¹⁴⁷⁹ Sur ce personnage, cf. la stèle Toledo 47.61 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 713-716.

¹⁴⁸⁰ C’est l’atelier dit de *ssn-nꜥt*, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 706-710.

¹⁴⁸¹ Voir aussi la définition « subordonnée » proposée par R. CAMINOS, *Late-Egyptian Miscellanies*, London, 1954, p. 497-498.

¹⁴⁸² Par exemple, en province, un *imy-r“ iqdw* (ou *iswt* ?) n’ayant pas de monument personnel mais étant parmi les subordonnés du gouverneur d’Éléphantine *Ìq“-ib* (fin VI^e dynastie) est attesté ; cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 747, texte 21 (tombe QH 35d, entrée, scène 4).



()¹⁴⁸³ de Thinis appelé *irri*, connu par sa stèle datable de la fin de cette époque de troubles¹⁴⁸⁴. Il porte aussi le titre de rang, modeste, de *smr* « ami ».

Figure 36. Stèle du directeur des maçons *irri*, Boston MFA 25.674, d'après Boston CAA 2, p. 125-127.

7.3.4. Les troupes auxiliaires : les unités ©w

Dans les troupes de métier, on pouvait recenser, dès l'Ancien Empire, des étrangers égyptianisés¹⁴⁸⁵ – voire des gens bilingues¹⁴⁸⁶ étant d'origine nubienne notamment – dits ©w¹⁴⁸⁷. Ceux-ci étaient « particulièrement aptes aux actions sur

¹⁴⁸³ D. JONES, *Index*, p. 258, § 935 *et seq.* (le titre y est translitéré *imy-r" qdw*).

¹⁴⁸⁴ Stèle Boston MFA 25.674 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 31, pl. 10,2, doc. 18 ; Boston CAA 2, p. 125-127 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 869.

¹⁴⁸⁵ Sur cette notion d'acculturation en rapport avec ces gens, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 29-30.

¹⁴⁸⁶ Les chercheurs considèrent plutôt qu'il s'agit d'« interprètes », cf. par exemple dans D. RAUE, « Éléphantine : cinq campagnes de fouilles dans la ville du III^e millénaire avant J.-C. », *BSFE* 163, 2005, p. 8-26 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 138 *et seq.* ; *id.*, *Coptite*, p. 28. Cf. l'étude de H. GOEDICKE, « The Title in the Old Kingdom », *JEA* 49, 1960, p. 60-64, puis *id.*, « An Additional Note on ©" 'Foreigner' », *JEA* 52, 1966, p. 172-174, qui avait déjà suggéré de ne pas traduire ©w par « interprète » mais plutôt par « étranger » dans le titre *imy-r" ©w*. Pour une argumentation différente, qui va contre la traduction « interprète », cf. également D.B. REDFORD, « The Acquisition of Foreign Goods and Service in the Old Kingdom », *Scripta Mediterranea* 2, 1981, n. 48.

¹⁴⁸⁷ Pour une étude approfondie sur ces personnes, cf. L.D. BELL, *Interpreters and Egyptianized Nubians in Ancient Egyptian Foreign Policy. Aspects of the History of Egypt and Nubia*, thèse inédite, Université de Philadelphie, 1976, selon qui le terme ©w (dont il propose une étude étymologique approfondie) avait une connotation onomatopéique à l'origine, qui était similaire, par son procédé de formation, à l'histoire du terme grec *barbaros*, lequel indiquait les gens balbutiants, c'est-à-dire ceux étrangers à la langue grecque (*ibid.*, p. 63, 74-75 notamment ; cf. déjà H. GOEDICKE, « An Additional Note on ©" 'Foreigner' », *JEA* 52, 1966, p. 172, et surtout A.H. GARDINER, « The Egyptian Word for "Dragoman" », *PSBA* 37, 1915, p. 117-125). En Égyptien, le terme ©w était employé positivement pour indiquer des bilingues, ceux capables d'employer une langue qui n'était pas la leur, donc tant les bilingues égyptiens (parfois des traducteurs) que les étrangers égyptianisés (L.D. BELL, *op. cit.*, p. 63, 74 ; A.H. GARDINER, « The Egyptian Word for "Dragoman" », *PSBA* 37, 1915, p. 125).



les confins et aux expéditions en zone désertique »¹⁴⁸⁸ grâce à leur connaissance des marges de la Vallée et pouvaient interagir avec les populations voisines, dont ils connaissaient la langue. Contrairement à la traduction qui est souvent adoptée par les historiens, les ©w n'étaient pas des « mercenaires »¹⁴⁸⁹, puisqu'ils ne louaient pas leurs services à l'Égypte. Mais il est évident, par contre, qu'il n'était pas toujours accordé à ces Nubiens pacifiés et égyptianisés, le même statut qu'aux Égyptiens « de souche ». Ainsi, l'accès à certains privilèges, comme par exemple la réversion des offrandes divines, pouvait leur être spécifiquement interdit¹⁴⁹⁰.

De nombreux dignitaires furent les responsables de ces troupes d'« auxiliaires nubiens », qu'ils conduisaient dans des missions militaires ou expéditionnaires. À l'Ancien Empire, le titre *imy-r* ©w « directeur des auxiliaires nubiens » ()¹⁴⁹¹ était, de fait, le propre des gouverneurs d'Éléphantine et de leurs officiers¹⁴⁹², mais aussi de quelques fonctionnaires installés à Memphis ou dans des localités de la province qui étaient proches des pistes du désert (par ex. Naqada)¹⁴⁹³. Avec ces troupes, les *imy(w)-r* ©w se rendaient dans les terres étrangères (par ex. au

¹⁴⁸⁸ P.-M. CHEVEREAU, « Contribution à la prosopographie des cadres militaires de l'Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire », *RdE* 38, 1987, p. 23.

¹⁴⁸⁹ Cf. D. JONES, *Index*, p. 73, § 327.

¹⁴⁹⁰ Sur le statut des Nubiens pacifiés, cf. le décret de Dashour de Pépy I^{er} (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 62-63, 77), avec le commentaire de L.D. BELL, *Interpreters and Egyptianized Nubians*, p. 69-72.

¹⁴⁹¹ D. JONES, *loc. cit.*

¹⁴⁹² Cf. en dernier lieu E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. cxxvi, et D. VISHAK, *Community and Identity in Ancient Egypt*, p. 26, 30, 33. Par ailleurs, nous émettons l'hypothèse que certains notables inhumés à Memphis (par ex. *bbi* de la stèle fausse-porte Caire CG 1406 = P.-M. CHEVEREAU, *op. cit.*, p. 24) étaient peut-être originaires d'Éléphantine (cf. également l'hypothèse moins nuancée de E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 406-407, n. 415, selon qui ce *bbi* était un gouverneur d'Éléphantine résidant à Memphis, car l'auteur interprète ce titre *imy-r* ©w comme le titre spécifique désignant les gouverneurs de la localité, cf. *ibid.*, p. 984, n. 71 : « At Aswan in Dyn. VI the top-ranking officials were the *imy-r* ©w »).

¹⁴⁹³ En particulier, cf. la stèle Caire CG 1638 de *iwt(i)* = H.G. FISCHER, *Coptite*, p. 8, pl. 10, doc. 10 (*imy-r* ©w *im* « directeur des auxiliaires de Iam »).



Levant)¹⁴⁹⁴ et dans les zones minières et de carrières (voir p. ex. leur présence aux Ouadi el-Arab, Ouadi Hammamat, Ouadi Magara et à Tomâs)¹⁴⁹⁵.

ÉLEPHANTINE

À la Première Période intermédiaire, quelques *imyw-r* ©w sont encore attestés à Éléphantine. Dans les archives locales, qui datent environ de la VIII^e dynastie, des *imyw-r* ©w sont mentionnés¹⁴⁹⁶. Les gouverneurs *ppy-nzt* et *s^bni* II – le père ayant vécu à la fin de la VI^e dynastie et le fils ayant vécu très probablement jusqu'à la VIII^e dynastie, portent également ce titre¹⁴⁹⁷. Par contre, le gouverneur de la IX^e dynastie *st-k"/iy-ꜥm* n'a plus cette fonction de *imy-r* ©w, et il n'y a pas d'autres notables assurément de l'époque héracléopolitaine qui exercent cette charge. De fait, il se pourrait que cette attention portée aux ©w diminue au moment où la dynastie héracléopolitaine prend le pouvoir et où les activités expéditionnaires d'Éléphantine diminuent.

Le titre se répand davantage dans les autres provinces. En particulier, nous constatons une hausse de *imyw-r* ©w dans les provinces méridionales à partir de la fin de la IX^e dynastie, c'est-à-dire dans les territoires disputés par les Thébains et les potentats locaux – là où les *imyw-r* *mꜥ* © « directeurs des troupes » émergent au même moment.

MOALLA

¹⁴⁹⁴ Cf. M. BIETAK, « Zur Marine des Alten Reiches », dans J. BAINES *et alii*, éd., *Pyramid Studies and Other Essays Presented to I. E. S. Edwards*, London, 1988, p. 38 notamment ; L.D. BELL, *Interpreters and Egyptianized Nubians*, p. 58-61.

¹⁴⁹⁵ Pour un catalogue, cf. L.D. BELL, *op.cit.*, p. 51-56 ; et en dernier lieu E. EICHLER, *Expeditionswesen*, p. 192-197, § 4.4 ; P.-M. CHEVEREAU, *op. cit.*, p. 24-32, doc. 80-157.

¹⁴⁹⁶ P. ex. *wsr* et *Ú^w* dans pBerlin 9010 (*Hieratische Papyrus aus den Königlichen Museen zu Berlin* III, pl. 1), cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. cvii, § 140 (*wsr*) et p. cxx, § 495 (*Ú^w*).

¹⁴⁹⁷ Cf. E. EDEL, *op.cit.*, p. cxxvi.



- 1) Le nomarque $\text{ḫ}n\text{-}t\text{y}\text{-}f\text{y}$ (IX^e dyn.), $\text{imy-r}'' m\ddot{z}$ « directeur des troupes », se distingue aussi en tant que $\text{imy-r}'' \text{ḫ}w$ ¹⁴⁹⁸.

GEBELEIN

- 2) Un *fmi* porte les titres $\text{smr } w\text{ḫ}t\text{y}$, $\text{imy-r}'' m\ddot{z}$, $\text{imy-r}'' \text{ḫ}w$; il avait combattu à Abydos, et fut le responsable des taxations des gens de cette province et de Nubie (*circa* Antef I^{er})¹⁴⁹⁹.
- 3) Un *fmi* (*circa* IX^e dyn.) homonyme du précédent, marié cependant à une femme appelée *snbt*, est aussi un $\text{imy-r}'' m\ddot{z}$, $\text{imy-r}'' \text{ḫ}w$ ¹⁵⁰⁰ (aucun titre de rang n'est conservé sur sa stèle).

THEBES

- 4) Un *in-it.f* (fin de la IX^e dynastie) qui fut au service, comme messenger militaire, de son homonyme $\text{Ḳry-tp } \text{ḫ}n \ddot{z}m$ « grand supérieur de Haute Égypte » *in-it.f*, portait les titres $\text{ḫ}t\text{mty } bity$, $\text{smr } w\text{ḫ}t\text{y}$, $\text{imy-r}'' \text{ḫ}w$, $\text{imy-r}'' m\ddot{z}$ ¹⁵⁰¹.

¹⁴⁹⁸ J. VANDIER, *Moalla*, p. 19 (= inscr. n° 1, 5, 10, 11, 15).

¹⁴⁹⁹ Stèle New York MMA 65.107 = T.G. ALLEN, « The Story of an Egyptian Politician », *AJSL* 38, 1921, p. 55-62 ; H. GOEDICKE, « The Inscription of *fmi* », *JNES* 19, 1960, p. 288-291 ; L.D. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 268, 316-321. Cf. *supra*

¹⁵⁰⁰ Stèle Hildesheim inv. n° 4590 = H. STERNBERG, « Die Grabstele des und der im Pelizaeus-Museum Hildesheim (inv. -nr. 4590), *GM* 28, 1978, p. 55-59, fig. 1-2 ; K. MARTIN, *Reliefs des Alten Reiches und verwandte Denkmäler*, CAA Pelizaeus-Museum Hildesheim 8, Mainz am Rhein, 1980, p. 120. Pour un commentaire prosopographique, cf. L.D. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 316.

¹⁵⁰¹ Stèles Florence Museo Civico Archeologico 7595 + Strasbourg Institut d'Égyptologie 345 = H.G. FISCHER, dans *Egyptian Studies* III, p. 83-90 (*editio princeps* de la stèle recomposée) ; A. ROCCATI, « Una stele di Firenze recentemente ricomposta », dans S. RUSSO, éd., *Atti del V Convegno Nazionale di Egittologia e Papirologia. Firenze, 10-12 dicembre 1999*, Firenze, 2000, p. 213-215 (commentaire) ; L. POSTEL, *Protocole des souverains égyptiens*, p. 13, n. 83, et doc. 2 (avec la bibliographie précédente).



5) Un *f^ri*, qui avait combattu les Héracléopolitains à l'ouest de la ville de This (sous Antef II), qui fut le responsable du ravitaillement de la communauté en blé, et qui fut envoyé auprès du roi ennemi héracléopolitain pour établir la frontière entre le royaume thébain et celui ennemi, porte la titulature suivante¹⁵⁰² : *Ì^ty-©, smr w©ty, Ìq^u Ìwt, imy-r^u ©w* (dans la stèle Caire JdE 41437) et *Ì^ty-©, smr w©ty, imy-r^u ©w, Ìq^u Ìwt* (dans la stèle Bruxelles E 4985).

Cette présence de *imyw-r^u ©w* dans les provinces méridionales de Haute Égypte correspond, de fait, à une hausse du nombre de ces personnes d'origine étrangère sur place. Un passage de la biographie du gouverneur *mrr*i de Dendara (IX^e dyn.) le confirme, en ce qui concerne la présence de ©w dans sa ville (cf. *supra* p. 311).

Les titulatures des cinq notables énumérés ci-dessus nous apprennent que les *imyw-r^u ©w* de l'époque étaient, de préférence, des fonctionnaires militaires agissant en tant que *imy-r^u m^u©* « directeur de(s) troupes » (ici n° 1-4), certains avaient ainsi participé à des batailles mais également à des ambassades¹⁵⁰³. Au demeurant, nous constatons que les Égyptiens accordaient aux responsables des populations bilingues des capacités rhétoriques et une éloquence particulières, d'autant qu'on leur attribuait, occasionnellement, le statut de messagers. Si les *imyw-r^u m^u©* se vantaient de trouver des solutions dans les conseils et d'avoir des desseins stratégiques¹⁵⁰⁴, un fonctionnaire pouvait devenir un ambassadeur ou porte-

¹⁵⁰² Deux stèles lui sont dédiées. Elles ont été trouvées à El Tarif (PM I:2, 596, § 5), dans la nécropole (A) des rois Antef, dans la tombe n° 2, au sol, près de la porte, cf. W.M.FI. PETRIE, *Qurneh*, p. 3, 16-17, pl. 2, 3. En particulier, il s'agit de la stèle Bruxelles E 4985 (cf. en dernier lieu L.D. MORENZ, « Die schmähende Herausforderung des Thebaners *f^rij an ßtyi* », *WdO* 29, 1998, p. 5-20, notamment p. 6, et fig. 2 à la p. 8, et R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 7, doc. 3). Puis la stèle Caire JdE 41437, qui se distingue pour son récit historique (cf. en dernier lieu L.D. MORENZ, *op. cit.*, p. 5-20, fig. 1 à la p. 7, et R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 8-9, doc. 4, avec la bibliographie antérieure).

¹⁵⁰³ Pour le rôle des *imyw-r^u m^u©* à la Première Période intermédiaire, cf. *infra* § 9.4.1.

¹⁵⁰⁴ Sur leur participation aux conseils, cf. *infra* § 10.



parole du roi, avec le seul titre de *imy-r*“ ©w. C’est le cas du *imy-r*“ ©w du nom de *f’ri*. On reviendra plus bas sur ce rôle d’ambassadeur¹⁵⁰⁵.

7.3.5. *Les prospecteurs (smntyw) e les orfèvres (bftyw nbw)*

Pour terminer, nous comptons les « prospecteurs » (*smntyw*)¹⁵⁰⁶ e les « orfèvres » (*bftyw nbw*)¹⁵⁰⁷ parmi les troupes de spécialistes employés pour exploiter les ressources du territoire. Cette main-d’œuvre est mentionnée incidemment dans les inscriptions de la Première Période intermédiaire.

Leurs responsables, parmi les représentants des élites locales, sont peu connus, même à l’Ancien Empire¹⁵⁰⁸. Cependant, nous pouvons remarquer que dans la province d’Edfou, pendant la seconde moitié de la Première Période intermédiaire, l’élite locale continue à conduire des expéditions minières sur les pistes qui amenaient l’« or d’Edfou » en gagnant les mines et les zones cuivrières du Désert Oriental¹⁵⁰⁹. La promotion des activités minières dans cette localité légitime, de fait, le pouvoir et le prestige des responsables de ces missions. Deux stèles en témoignent. Il s’agit d’abord de la stèle provenant d’un mastaba ayant appartenu à un chef d’expédition (*≈tmty nÚr, imy-r*“ mꜥ©, ©pr wi“ *imy-irty, sÍf wi*“) appelé *≈r-n≈t*¹⁵¹⁰. La stèle a d’abord été datée de la VI^e dynastie ou d’après¹⁵¹¹, puis de la VIII^e

¹⁵⁰⁵ Cf. *infra* § 9.3.

¹⁵⁰⁶ Pour une bibliographie concernant ces équipes et leurs responsables, cf. D. JONES, *Index*, p. 228-229, § 846.

¹⁵⁰⁷ Sur ce terme – pour lequel plusieurs traductions sont possibles – voir également R. DRENKHANN, *Die Handwerker*, p. 35.

¹⁵⁰⁸ Les responsables des « orfèvres » (*bftyw nbw*) sont connus, en province, dans le Ouadi Hammamat, cf. E. EICHLER, *Untersuchungen zum Expeditionswesen des ägyptischen Alten Reiches*, p. 56, 68, 106.

¹⁵⁰⁹ Des graffiti et des inscriptions des ouadis dans le Désert Oriental publiés par R. ROTHE *et alii*, *Pharaonic inscriptions from the Southern Eastern desert of Egypt*, Winona Lake, 2008, sont attribués à la VI^e dynastie ou au début du Moyen Empire, mais pourraient dater de la Première Période intermédiaire.

¹⁵¹⁰ B. BRUYERE *et alii*, *Tell Edfou 1937*, p. 50, pl. 14.2.



ou de la IX^e dynastie¹⁵¹² ; mais il est possible qu'elle date plutôt du début de la XI^e dynastie. Ce notable a été déjà mentionné précédemment en rapport avec l'organisation des phylés et des troupes-*mꜣt*. Sa charge, en rapport avec les prospecteurs, ajoute une preuve de la division du travail de ce type d'unités en phylés : *ꜣr-nꜣt* porte, à la fin de la titulature, le titre *imy-rꜣ sꜣ smntyw* « directeur d'une phylé de prospecteurs » ()¹⁵¹³.

Le second notable s'appelle *Úꜣw*, sa stèle fut trouvée dans le mastaba du saint local *isi*¹⁵¹⁴. Ce *ꜣtmtꜣ bity* et *smr wꜣty* était notamment un *imy-rꜣ smntyw iꜣbtt* « directeur des prospecteurs de l'Orient » () et un *imy-rꜣ bftyw nbw* « directeur des orfèvres » ()¹⁵¹⁵. La stèle a été mentionnée comme étant de la VI^e dynastie, mais H.G. Fischer a bien précisé, dans une brève note, qu'il s'agit d'une stèle de la XI^e dynastie¹⁵¹⁶. Or, les détails épigraphiques et paléographiques nous permettent de rapprocher ce monument des ateliers thébains connus sous Antef III ou, plus vraisemblablement, sous Montouhotep II.

¹⁵¹¹ Voir par exemple M. VALLOGGIA, « Les amiraux de l'oasis de Dakhleh », dans Fr. GEUS, Fl. THILL, éd., *Mélanges offerts à Jean Vercoutter*, Paris, 1985, p. 364, doc. 43 (« AE-PPI ») ; plus récemment, K.O. KURASKIEWICZ, *op. cit.*, p. 198, tabl. 1 (« 6 Dyn. to FIP »).

¹⁵¹² La datation est proposée par H.G. FISCHER, « More About the *Smntjw* », *GM* 84, 1985, p. 25.

¹⁵¹³ Pour le titre, traduit également *imy-rꜣ wꜣl nbw*, cf. la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 202, § 757.

¹⁵¹⁴ M. ALLIOT, *Rapport sur les fouilles de Tell Edfou (1933)*, FIFAO 10/2, Le Caire, 1935, p. 29, pl. 14, 3.

¹⁵¹⁵ Pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 112, § 457. La graphie  ne doit pas être confondue avec la lecture *ꜣw* « troupe-*ꜣw* », mot pour lequel les signes  et  (ce dernier étant parfois écrit de manière similaire à ) sont utilisés. Cf. les remarques sur la graphie de *ꜣw* et les confusions entre ces signes, dans L. BELL, *Interpreters and Egyptianized Nubians*, p. 4, 5, 98-99, 102-104, n. 4 et 55 notamment.

¹⁵¹⁶ H.G. FISCHER, « More About the *Smntjw* », *GM* 84, 1985, p. 25



Figure 37. Stèle du directeur d'une phylé de prospecteurs *zr-nzt* d'Edfou.

D'après B. BRUYERE *et alii*, *Tell Edfou 1937*, p. 50, pl. 14.2.



CHAPITRE 8

ÉTABLIR L'ORDRE : LOIS, EXEMPTIONS ET POLICE

Dans le chapitre concernant les services de l'administration centrale, nous avons eu l'occasion d'observer qu'à la Première Période intermédiaire, l'institution étatique réclamait encore des formes de taxation et assurait l'exemption de certaines institutions. Les décrets de la VIII^e dynastie nous l'apprennent de manière précise, puisqu'elles font état des exemptions relatives aux domaines de Min de Coptos. Dans le chapitre 6 sur les hauts responsables de l'administration territoriale, nous avons évoqué le fait que les agents royaux comme les *imyw-r* *ꜥm* « directeurs de Haute Égypte » étaient les responsables du recensement de bovins ou réclamaient du matériel précieux aux localités étant sous leur autorité. Dès l'époque des rois thébains, les sources sont par ailleurs de plus en plus éloquentes sur ces activités, car certains fonctionnaires de province affirment, dans leurs autobiographies, avoir taxé (*b^hk*) ou avoir apportés, à leurs chefs, les tributs (*inw, g^hw*) provenant des territoires nouvellement conquis.

Ces activités de contrôle sur l'économie du territoire découlaient d'une volonté des institutions suprarégionales, voire étatiques, de faire valoir leur souveraineté. Cette détermination politique devient perceptible surtout sous le royaume thébain. Les récits autobiographiques, mais aussi les titres, l'explicitent. La nécessité, de la part du Thèbes, de faire régner l'ordre dans un royaume fraîchement conquis, et dans des villes potentiellement antagonistes, a eu pour conséquence, par exemple, la promotion de charges en lien avec l'application des lois (*hp*).

8.1. Les gardiens-*ꜥw* et les lois-*hp*



Dans les réseaux administratifs locaux, un rôle particulier était réservé aux gardiens-“Úw. Le sens de ce terme n’est pas facile à cerner¹⁵¹⁷. Certains auteurs l’interprètent comme la désignation d’un dépendant du palais royal ayant la fonction de « précepteur »¹⁵¹⁸. Pourtant, dans la biographie d’wni d’Abydos, où le titre est attesté, la fonction de “Úw exercée à la Cour par ce notable, en début de carrière, est celle de porte-sandale (“Úw βr Úbwt)¹⁵¹⁹. En revanche, O. Berlev suggère que quand ce titre était mis en rapport avec des toponymes – à partir de la XI^e dynastie – le fonctionnaire assurait le service armé dans les villes dont les noms sont énumérés, c’est-à-dire que le “Úw était « à la tête des forces de l’ordre dans la région qui lui avait été confiée et qu’il protégeait contre les attaques venant de l’extérieur. Ce sont là des fonctions de police, mais au début du Moyen Empire elles étaient assurées par l’armée »¹⁵²⁰. Pourtant, le document que le savant russe utilise comme témoin peut appuyer son idée est le texte de la fin de la Première Période intermédiaire provenant de Deir el-Ballas que nous évoquons ici (*infra*)¹⁵²¹. Or, ce texte n’apporte aucune information au sujet de l’armée et n’évoque pas non plus des attaques : l’interprétation de O. Berlev ne semble pas justifiée. En revanche, les titres du bénéficiaire de ce monument, appelé *in-it.f*, indiquent qu’il était le responsable des patrouilles de chasseurs-*nw* dans la lisière désertique et des exemptions administratives (*≈wt*) et des querelles-*snÚ* dans le milieu rural. De fait, il exerçait des tâches en rapport avec l’administration des activités agricoles plutôt que dans les conflits militaires.

¹⁵¹⁷ Par exemple, D. JONES, *Index*, p. 3-4, § 14, ne tranche pas sur la traduction : « tutor (?), palace-official (?), provincial administrator (?) ».

¹⁵¹⁸ D’après le titre *≈rp* “Úw dans le palais royal, pour lequel voir H. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 109, n. 115, avec les remarques de G. POSENER, « Sur la valeur phonétique “Ú > “t du signe 𓆎 », *RdE* 15, 1963, p. 127-128.

¹⁵¹⁹ *Urk.* I, 105, 17-19.

¹⁵²⁰ O. BERLEV, « Les prétendus “citadins” du Moyen Empire », *RdE* 23, 1971, p. 23.

¹⁵²¹ Sur ce texte cf. *infra*.



Le sens militaire de “Úw a néanmoins été retenu par certains auteurs. Certes, il est valable dans certains contextes¹⁵²², mais nous préférons nous tenir à une acception plus neutre. Notre traduction par « gardien, surveillant » (ou, en anglais, « custodian » comme le propose H.G. Fischer »)¹⁵²³ s’adapte très bien à des situations disparates pour indiquer toutes personnes préposées à la *garde* d’objets (par ex. les sandales, les documents), de gens (par ex. les enfants, les troupes) ou de lieux (par ex. les villes). En revanche, une interprétation militaire systématique comme la traduction « commandant » que propose St. Quirke¹⁵²⁴, entraîne des confusions. A. Spalinger préfère parler en anglais de « tutor »¹⁵²⁵.

Les “Úw attestés à la fin de la Première Période intermédiaire exercent différentes fonctions dans le domaine de l’administration rurale et économique ; aucun lien ne peut être envisagé avec la charge de précepteur, ni celle de soldat. Dans la gestion de villes ou de personnel, le rôle du “Úw pourrait être celui d’ « administrateur ».

Au demeurant, à Balat, le “Úw de l’oasis semble davantage un messager du gouverneur (pour régler des questions économiques avec les tenanciers par exemple) qu’un soldat¹⁵²⁶. À Éléphantine, le titre de “Úw et de responsable de cette catégorie de fonctionnaires sont attribués à des hommes au service des gouverneurs locaux, qui exerçaient également la tâche de responsable des biens fonciers en tant que *imy-*

¹⁵²² Cf. par exemple G. ANDREU, « Les titres de policiers formés sur la racine *ꜥn* », *CRIPEL* 9, 1987, p. 19 ; A. SPALINGER, « The Organization of Pharaonic Army », dans J.C MORENO GARCIA, *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 424-425.

¹⁵²³ H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 109.

¹⁵²⁴ Cf. par ex. St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 143

¹⁵²⁵ A. SPALINGER, *op. cit.*, p. 425-427.

¹⁵²⁶ L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town », dans J.C MORENO GARCIA, *Ancient Egyptian Administration*, p. 205 : « To carry messages between Balat and all these distant places, or to fetch people, animals or other goods, retainers from the palace staff were sent: *ꜥmsw* and “Úw are mentioned in several documents in connection with work forces and labour (harvesting, for instance) »



r“pr « directeur du domaine »¹⁵²⁷. Dès lors, « secrétaire » pourrait traduire en partie cette fonction. En revanche, l'acception militaire (par ex. le gardien des troupes, le gardien des meutes de chiens) résulte peut-être d'une spécialisation du titre au Moyen Empire¹⁵²⁸. À cette époque, cependant, un attachement à des activités de type économique est encore envisagé (voir par ex. le titre “Úw n wb“w « gardien des porteurs d'aliments »)¹⁵²⁹.

La confusion qui est faite entre les fonctions économique et militaire du “Úw est sans doute intrinsèque à l'action de *police* propre aux activités de garde ou de surveillance.

8.1.1. Un directeur des gardiens-“Úw à la VIII^e dynastie

Nous ne connaissons qu'un seul responsable “Úw en province au début de la Première Période intermédiaire : il s'agit d'un *sîf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » de Thinis appelé *in-Ìrt-iqr/iqr-itw*, ayant vécu à l'époque du nomarque et gouverneur local *Úmrry* (env. VIII^e dyn.). Administrateur des troupeaux (*imy-r“ Úst, imy-r“ Úst nb i“t*), des acacias (*imy-r“ ÷nf*) et du blé de Haute Égypte (*imy-r“ it-÷m©*), il est également *imy-r“ “Úw* « directeurs des gardiens-“Úw » ()¹⁵³⁰.

8.1.2. Trois gardiens-“Úw à la XI^e dynastie

La montée au pouvoir de Thèbes en Haute Égypte s'accompagne de réformes administratives ayant pour but d'assurer, sans passer par les nomarques, le contrôle des ressources des provinces récemment soumises, dont l'autonomie et la loyauté au

¹⁵²⁷ Ils sont représentés parmi les porteurs d'offrandes, cf. les détenteurs des titres “Úw et *imy-r“ “Úw* recensés par E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. cxxv.

¹⁵²⁸ Cf. les titres recensés par St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 97-99, 110, 143. Voir également A. SPALINGER, *loc. cit.*

¹⁵²⁹ *Ibid.*, p. 130 (= stèle Caire CG 20617).

¹⁵³⁰ Le titre est écrit dans la paroi nord de sa tombe à Naga ed-Deir (N 41) ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 352-356, 359-360, fig. 28.



royaume héracléopolitain pouvaient représenter un obstacle pour l'administration thébaine. Pour rendre efficace, par exemple, la collecte des impositions dans les nouveaux territoires, il était alors nécessaire d'envoyer ou nommer des inspecteurs ayant la fonction d'administrateurs dans l'une ou l'autre province, sans qu'ils en soient originaires. Or, nous avons connaissance de trois de ces fonctionnaires, dits "Úw, qui ont bénéficié d'un certain prestige à cette époque.

Le premier est un notable de Dendara, bénéficiaire d'une stèle trouvée dans la nécropole locale¹⁵³¹. Le nom du dignitaire n'est pas conservé. Seul le titre *imy-r* "hp(w) « directeur des lois » () est encore lisible dans sa titulature. Bien que le terme *hp* soit équivoque et puisse indiquer tant les « lois » dont le vizir était garant que les « préceptes »¹⁵³², il nous semble que ce titre, comme celui de *iry hp(w)* « préposé aux lois »¹⁵³³, était en lien avec le respect des décisions prises par les institutions. C'était « toute règle à respecter, qu'elle appartient ou non au domaine juridique. En cette matière, les *hépou* englobent les décrets royaux, les précédents judiciaires, les usages coutumiers, les contrats, confirmés par le souverain lors de son accession au trône, soit le droit positif »¹⁵³⁴. La présence des préposés aux *hp* dans les bureaux de fonctionnaires qui mesuraient la productivité des champs pour le calcul des impôts (au Moyen Empire)¹⁵³⁵, corrobore l'idée que le *imy-r* "hp(w) surveillait, entre autres, la correcte application des directives particulières qui réglementaient chaque année la taxation des domaines fonciers. Cependant, il faudrait peut-être traduire par « arrêté(s) » pour mieux cerner le sens de *hp* en tant que mesure d'exécution des lois prises par une institution administrative supérieure.

¹⁵³¹ Stèle Caire CG 1641.

¹⁵³² Cf. en dernier lieu A. BATS, « La loi-*hp* dans la pensée et la société du Moyen Empire », *Nehet* 1, 2014, p. 95-113.

¹⁵³³ W. WARD, *Index*, p. 64, § 526.

¹⁵³⁴ A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 15. L'auteur précise que la traduction par « loi » est abusive (*ibid.*, p. 14).

¹⁵³⁵ pHaragah 3.



Après son titre *imy-r*“ *hp*, le dignitaire de Dendara déclare :



iw ir.n.(i) “Úw n t”-wr mi qd.f 40 rnpt m [wp]t (...)

« J’ai été un gardien-“Úw du nome thinite dans son intégralité, quarante ans, en [mi]ssion (...). »

(Stèle Caire CG 1641, l. 3)¹⁵³⁶.

Figure 38. Stèle Caire CG 1641 d’un gardien-“*t*w originaire de Dendara (©Musée Égyptien).

Cet énoncé est important pour comprendre le statut de “Úw. Ce dignitaire, qui est inhumé à Dendara et dit avoir fait « ce que les divinités louent à Dendara » (*Ïsst nÚrw m iwnt*), précise avoir administré (“Úw) pour quarante ans les activités d’une province limitrophe, celle des villes d’Abydos et de Thinis. En tant qu’homme de Dendara – ville fidèle à Thèbes depuis le début de l’expansion de cette dernière, il est un inspecteur “Úw et un responsable des lois *hp*, prises par Thèbes, pour la province thinite nouvellement conquise. Par son style, la stèle est datable d’avant la réunification. Par ailleurs, nous pouvons mettre en rapport la longue durée d’activité de ce dignitaire de Dendara dans la province thinite, avec les nombreuses années qui séparent la conquête de Thinis par Antef II et la révolte héracléopolitaine à Thinis en l’an 14 du règne de Montouhotep II.

Deux autres fonctionnaires eurent ce type de charge dans le royaume thébain. Au début de sa carrière, le *imy-r*“ *≈tmt* « directeur des choses scellées (*scil.* du Trésor) » *βty* était chargé de surveiller les activités économiques à la frontière septentrionale du royaume thébain, en tant que représentant (*Ïry-tp* « supérieur ») des provinces ou

¹⁵³⁶ Collation effectuée au Musée du Caire, qui change la lecture habituellement adoptée.



des districts ruraux¹⁵³⁷. Dans une stèle qu'on lui attribue et qui a été trouvée à Abydos par W.M.Fl. Petrie, le notable se définit ainsi :



“Úw m w“fyt m Ìry-tp m sp“wt/“Ìwt (?)

« Gardien-“Úw dans Ouadjyt (*scil.* la X^e province de Haute Égypte) en tant que supérieur dans les provinces/champs (?). »

(Stèle Londres UC 14430, l. x+7 = col. 3)¹⁵³⁸.

Concernant le troisième “Úw, un fragment de stèle trouvé à Deir El-Ballas, site de l'ancienne province coptite, appartenait à un dignitaire thébain de l'époque de Montouhotep II (avant la réunification). C'est le contexte cité par O. Berlev. Directeur des querelles (*imy-r“ ñnÚ*), directeur des chasseurs patrouilleurs de la lisière désertique orientale (*imy-r“ nww i“btt*), ce notable commence son récit biographique en se présentant comme “Úw n niwwt « gardien-“Úw de (plusieurs) villes [...] », responsable de [*iw*]n[t] b“Úyw ßnmt-mnw « [Denda]ra, Hou, Akhmim »¹⁵³⁹. Non seulement il a un rang social élevé (*Ì“ty-©, smr w©ty*) mais il

¹⁵³⁷ La traduction « field districts » plutôt que « nomes » est proposée par H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 110, n. 1 (*contra* H. KEES, « Archaïsches ♂ = ♂ “Erzieher” ? », *ZÄS* 82, 1957, p. 62 (« Oberhaupt von Gauen »).

¹⁵³⁸ Publiée comme une stèle de la XXVI^e dynastie par A.H. Gardiner (dans E. AYRTON *et alii*, *Abydos III. 1904*, *EEF Memoirs* 25, London, 1904, p. 42-43, pl. 29, n° 1), elle a été datée ensuite au début du Moyen Empire (d'abord par PM V, 46, puis H.M. STEWART, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection. Part 2, Archaic Period to Second Intermediate Period*, Warminster, 1979, p. 22, n° 91) ; le rapprochement au règne de Montouhotep II avait été fait par H. KEES, « Archaïsches ♂ = ♂ “Erzieher” ? », *ZÄS* 82, 1957, p. 58-62. Le rapprochement avec le trésorier thébain ßty a été proposé par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 470-471, n. 136 ; voir également W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 44, § II.1.i. H.-W. FISCHER-ELFERT, « Der ehbrecherische Sohn (P. Deir el-Medineh 27, Stele UC 14.430 and P. Butler verso) », *GM* 112, 1989, p. 23-26, d'après O. BERLEV, *Trudovoe naselenie Egipta v epohu Srednego Carstva* [en russe], Moscou, 1972, p. 240, suggère sous le règne de « Montouhotep I^{er} » (*alias* Montouhotep II ?).

¹⁵³⁹ Stèle Boston MFA 25.680, l. 5-6 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 106-111, doc. 43.



met en avant également son rapport exclusif avec l'institution royale, en tant que *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi ».

Figure 39. Stèle Boston MFA 25.680 d'un chef de police *in-itf* (© Museum of Fine Arts Boston).

8.2. Des responsables des exemptions (*≈wt*)

Dans le langage juridique, le mot *≈wt* (𓂏) indique l'exemption des taxations et des corvées : il s'agit de la protection fiscale et de l'exemption du travail corvéable accordée par le roi au personnel appartenant à certaines institutions locales¹⁵⁴⁰. À la Première Période intermédiaire, nous avons connaissance de deux *imyw-r' ≈wt*¹⁵⁴¹.

Le premier est un fonctionnaire thinite appelé *≈w.n.s*, lequel porte notamment le titre *imy-r' ≈wwt t'-wr* « directeur des exemptions du nome thinite » (𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏)¹⁵⁴². Si la fonction de *≈w.n.s* n'est pas explicitement celle de percepteur des impôts, elle illustre néanmoins l'importance donnée dans le réseau administratif local à la réglementation des charges qui sont demandées à la collectivité. Il se pourrait donc que ce fonctionnaire du réseau administratif local veillait à la correcte imposition (et exemption) des taxes ou des travaux dans la province thinite, conformément aux directives de la Couronne. Par ailleurs, *≈w.n.s* porte également les titres *imy-r' ꜥnÚ*

¹⁵⁴⁰ Wb III, 246, 5. Sur le sens d'emploi du terme *≈wt* dans les décrets royaux, cf. Hr. PAPAZIAN, *Domain of Pharaoh*, p. 105-107.

¹⁵⁴¹ Pour la traduction du titre et un complément de sources, cf. en dernier lieu H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 46, § 293 ; voir cependant W.WARD, *Index*, p. 39, § 293, qui traduit « Overseer of a shrine ». Voir également E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 811.

¹⁵⁴² Stèle Caire JdE 48032 = G.A. WAINWRIGHT, « Three Stelae from Nag' ed Deir », *ASAE* 25, 1925, p. 163, 165-166, pl. 3 ; H.G. FISCHER, « Notes on the Mo'alla Inscriptions and Some Contemporaneous Texts », *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* 57, 1961, p. 72-75, fig. 1 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 275 ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 810-812.



« directeur des querelles » et $[imy-r''] \dot{I}(w)t$ « [directeur] des champs »¹⁵⁴³. La stèle est datable de la fin de la Première Période intermédiaire. Cependant, nous ne savons pas avec précision si ce notable était responsable de ces activités sous la dynastie héracléopolitaine (X^e dyn.) ou thébaine (XI^e dyn.).

Dans la province de Coptos, le *in-it.f* de l'époque thébaine (XI^e dyn.) qui affirme d'être un $\dot{U}w$ dans les provinces coptite, diospolite et panopolite, un responsable de la police rurale ($imy-r'' \ddot{n}w \dot{I}r mw \dot{I}r t''$, $imy-r'' nww nb nw imntt [i''btt]$), porte le titre $[imy-r'' \approx]wyt nbt$ « directeur de toutes exemptions » ($\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$)¹⁵⁴⁴, avant celui de $imy-r'' \ddot{n}\dot{U}t nbt$ « directeur de toutes querelles »¹⁵⁴⁵, similairement à son homologue $\approx w.n.s$ de Thinis.

L'association des titres $imy-r'' \approx wt$ « directeur des exemptions » et $imy-r'' \ddot{n}\dot{U}$ « directeur des querelles » marque la fonction juridique de ces deux notables affectés à la gestion rurale.

Si les titres de rang $smr w\textcircled{t}y$ et $\approx tmty bity$ de $\approx w.n.s$ confirment son rang respectable et son statut d'administrateur, les titres $\dot{I}''ty-\textcircled{}$, $smr w\textcircled{t}y$ et surtout $\beta ry-tp nswt$ « sous-ordre du roi » de *in-it.f*, soulignent le rôle éminent de cet officier et agent royal installé en province sous le royaume thébain.

8.3. La police rurale

8.3.1. Les responsables des querelles- $\ddot{n}\dot{U}$

¹⁵⁴³ Pour cette reconstitution du titre ($[imy-r''] \dot{I}t$), cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 812-813, d). En revanche, H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 74-75, lit : $[s\ddot{z}] \dot{I}t$.

¹⁵⁴⁴ Dans le même titre, on retrouve la notation avec /y/ (= $\approx wyt$) dans le cercueil Caire JdE 42827 (= A.B. KAMAL, « Rapport sur les fouilles exécutées dans la zone comprise entre Deïrout au Nord et Deïr-el-Ganadlah, au Sud », *ASAE* 11, 1911, p. 28-31) d'un *snbi* de Meir (tombe B3), à la XII^e dynastie ; cf. R. GILLAM, *Topographical, prosographical, and Historical Studies*, p. 644, § 465.

¹⁵⁴⁵ Stèle Boston, Museum of Fine Arts, n° 25.680, l. x+4 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 106-107, fig. 15, pl. 16, § 43 (provenant de El Deir).



Le titre *imy-r*“ $\#n\dot{U}(t)$ « directeur des querelles »¹⁵⁴⁶ apparaît pour la première fois au début de la Première Période intermédiaire dans le nome thinite ; il est même une charge caractéristique de cette province à cette époque¹⁵⁴⁷.

¹⁵⁴⁶ Pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 256, § 927. Le terme *sn* \dot{U} est interprété initialement comme « sheriff » ou « centurion » par H.G. Fischer (« Compte rendu de D. Dunham, J. Janssen, *Seconds catacract Forts* », *AJA* 65, 1961, p. 69) mais le terme a été lu ensuite avec une nuance policière. En général, voir H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 108-109 ; G. ANDREU, *Enquête sur la police dans l’Égypte pharaonique : études de titres apparus avant la fin du Moyen Empire*, thèse inédite, Université Paris-Sorbonne, 1978 ; *ead.*, « Deux stèles de commissaire de police (*imy-r*“ $\#n\dot{U}$) de la Première Période Intermédiaire », *CRIPEL* 13, 1991, p. 17-23 ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 66-68.

¹⁵⁴⁷ H.G. FISCHER, «The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. 10, 18, n. 48; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 402-403. Pour ce titre, cf. en particulier D. JONES, *Index*, p. 257, § 928.



Abydos

ENVIRON VIII^E DYN.

1) Un *≈nw* possède une stèle datée par H.G. Fischer vers la VIII^e dynastie ; le titre *imy-r“ ꜥnÚ n t“-wr* « directeur des querelles de la province thinite » () est la fin de la séquence *słf ðmw-nÚr ðwt-k“ mr-n-r©, ðq“ ðwt, smr w©ty, ßry-tp nswt pr ©“*, *imy-r“ ꜥnÚ n t“-wr*¹⁵⁴⁸.

Thinis

ENVIRON VIII^E DYN.

2) Un *ð“gi*, qui est *ðq“ ðwt* et gère les ressources végétales et animales de cette unité administrative *ðwt* ; le titre *imy-r“ ꜥnÚ* () apparaît dans la séquence suivante : *≈tmty bity, ðq“ ðwt, smr w©ty, imy-r“ ꜥnÚ, imy-r“ mꜥ©, imy-r“ kmt dꜥrt m“©*¹⁵⁴⁹.

IX^E DYNASTIE

3) Le nomarque et gouverneur thinite *ð“gi* évoque sa responsabilité de *imy-r“ ꜥnÚ* « directeur des querelles » ()¹⁵⁵⁰.

4) Un *ð“ty-©*, *≈tmty bity, smr w©ty, ßry-ðb* appelé *ðnw* (), bénéficiaire d’une stèle¹⁵⁵¹.

¹⁵⁴⁸ Stèle dans H.G. FISCHER, « The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. 10, fig. 3, pl. 2 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 403, n. 401.

¹⁵⁴⁹ Tombe SF 5202, cercueil MFA 23-12-188 = D. DUNHAM, *op. cit.*, p. 34-35 ; G. ANDREU, *Enquête sur la police*, p. 143, doc. 104 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 399-400.

¹⁵⁵⁰ Tombe N 89, paroi nord = C. PECK, *Some Decorated Tombs*, p. 57, 136, n. 1 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 418, 424-428, fig. 39. G. ANDREU, *Enquête sur la police*, p. 147, doc. 105bis, pl. 19, lit en revanche *imy-r“ ꜥnÚ m [sp“t tn (?)]* « directeur des querelles [dans cette province] »  , alors que le texte, encore partiellement lisible à l’époque de C. Peck, semble se poursuivre ainsi : .



5) Un $\neq d\text{-mwt.f}$ ()¹⁵⁵², bénéficiaire d'une stèle, est aussi $\dot{l}q'' \dot{l}wt$ ¹⁵⁵² ;

X^E/XI^E DYNASTIE

6) Un $in\text{-it.f}$ ()¹⁵⁵³, bénéficiaire d'une stèle, où il dit être aussi le responsable de la construction d'un bateau et de réservoirs d'eau ($swrt$)¹⁵⁵⁴.

7) Un $\dot{l}ni$, ayant des responsabilités dans l'administration économique du temple ($\dot{l}ry\text{-s}\dot{t}t'' n \approx tmt\text{-}n\dot{U}r$) mais aussi culturelle ($fb'' n n\dot{U}r.f niwty$), est $iry\text{-}p\textcircled{t}$, $\dot{l}''ty\text{-}\textcircled{c}$, $\approx tmty bity$, $smr w\textcircled{t}y$, $imy\text{-}r'' \neq n\dot{U}$ ()¹⁵⁵⁵.

8) Un $smr w\textcircled{t}y$ appelé $\approx w.n.s$, bénéficiaire d'une stèle, porte le titre $imy\text{-}r'' \approx wt$ « directeur des exemptions » avant celui de responsable de la police- $\neq n\dot{U}$ () ; le discours biographique précise ensuite qu'il a commencé sa carrière comme $[s\neq(?)]' \dot{l}(w)t$ « [scribe (?)] des champs »¹⁵⁵⁶.

¹⁵⁵¹ Stèle Caire JdE 45968 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 67-68, doc. 55 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 187-188, doc. 267 ; G. ANDREU, *Enquête sur la police*, p. 142, doc. 103 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 615-616.

¹⁵⁵² Stèle Berlin 24019 = J.J. CLERE, « La stèle d'un commissaire de police ($mr\text{-}\neq n\dot{U}$) de la Première Période intermédiaire », *RdE* 7, 1950, p. 19-32, pl. 3 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 194, doc. 286 ; G. ANDREU, *op. cit.*, p. 139-140, doc. 101 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 632 (ajouter le titre $\dot{l}q'' \dot{l}wt$ dans sa fiche prosopographique). Sur ce notable, cf. également *supra* p. 291 et notamment le passage autobiographique *supra* p. 304-305.

¹⁵⁵³ Des transformations comme $\Rightarrow > \triangle$ pourraient résulter de localismes ou de changements survenus dans la langue, cf. par ex. W. SCHENKEL, *Frühmittelägyptische Studien*.

¹⁵⁵⁴ Stèle Berlin 14.334, éditée par G. ANDREU, « Deux stèles de commissaire de police ($imy\text{-}r'' \neq n\dot{U}$) de la Première Période Intermédiaire », *CRIPEL* 13, 1991, p. 17-23 ; voir également *ead.*, *Enquête sur la police*, p. 150, doc. 107 (la provenance n'est pas signalée). Pour la $swrt$, cf. *supra* p. 307.

¹⁵⁵⁵ Tombe N 3751, cercueil (sans n° d'entrée) Boston MFA = H.G. FISCHER, « The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. 18, n. 84 ; C. PECK, *Some Decorated Tombs*, p. 135 ; G. ANDREU, *op. cit.*, p. 145, doc. 105, pl. 18 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 913, 915, n. 318. Cette titulature est partiellement visible sur sa stèle ($iry\text{-}p\textcircled{t} [\dot{l}''ty\text{-}\textcircled{c} smr w\textcircled{t}y] \approx tmty [bity] imy\text{-}r'' [\neq n\dot{U}]$), cf. *ibid.*, p. 914, fig. 83 (d'après photo de fouilles EG 2000 [*non vidi*] ; la photo B 612 est trop claire pour distinguer certains signes).

¹⁵⁵⁶ Stèle Caire JdE 48032 = G.A. WAINWRIGHT, « Three Stelae from Nag' ed Deir », *ASAE* 25, 1925, p. 165-166 ; H.G. FISCHER, « Notes on the Mo'alla Inscriptions and Some Contemporaneous Texts », *WZKW* 57, 1961, p. 72 etc ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 190-191, doc. 275 ; G. ANDREU, *op.*



Vers la XI^e dynastie, cette tâche semble se répandre davantage car le titre est, enfin, attesté ailleurs que dans la province thinite. Notons également un progressif changement graphique : à la graphie 𓂏 s'en substitue progressivement une autre avec le déterminatif de la corde 𓂏 , vers la XI^e dynastie.

Deir el-Ballas (V^e province de Haute Égypte)

XI^e DYNASTIE

9) Un *in-it.f* de l'époque de Montouhotep II¹⁵⁵⁷, porte le titre *imy-r*“ 𓂏 𓂏 𓂏 *nbt* « directeur des toutes querelles » (𓂏 𓂏 𓂏) après celui de *imy-r*“ 𓂏 𓂏 *nbt* « directeur de toutes exemptions », et avant celui de *imy-r*“ 𓂏 𓂏 « directeur de la police », responsable des patrouilleurs-*nww* des montagnes occidentales et orientales, et de gardien- 𓂏 dans plusieurs localités des provinces limitrophes ; les titres de rangs qui sont conservés dans l'inscriptions nous apprennent son rang élevé (𓂏 𓂏 𓂏 , *smr w* 𓂏 *ty*), le titre *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » confirme le rapport étroit entre les activités de police rurale et l'autorité de la Couronne.

Akhmim (IX^e province de Haute Égypte)

ENV. XI^e DYNASTIE

cit., p. 141, doc. 102 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 810-812 ; sur ce notable, cf. également *supra* p. 410 (où nous avons proposé de restituer *imy-r*“ 𓂏 *lwt*) et *infra* p. 677.

¹⁵⁵⁷ Stèle Boston MFA 25.680, éditée par H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 106-111, doc. 43, fig. 15, 36 ; cf. G. ANDREU, *Enquête sur la police*, p. 154-158, doc. 108.



10) Un modèle de tablette de scribe provenant probablement d'Akhmim (le Min local est évoqué comme *deus loci*) fait partie de l'équipement funéraire d'un *ipi*, qui est *imy-r* " $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$) et porte également le titre de rang *l*"ty-©¹⁵⁵⁸.

11) Un *q*(")r, connu par son cercueil, est *l*"ty-©, *≈tmty bity, smr w©ty, imy-r* " $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$)¹⁵⁵⁹.

¹⁵⁵⁸ Stèle New York MMA 28.9.5 = H.G. FISCHER, *Varia Nova*, p. 207-208, pl. 46a.

¹⁵⁵⁹ Cercueil Caire CG 28009 = G. ANDREU, *Enquête sur la police*, p. 159, doc. 109 ; cf. KANAWATI, MCFARLANE, *Akhmim*, p. 9, 20 (dossier prosopographique, en lien avec la tombe L31).



Hermopolis (XV^e province de Haute Égypte)

ENV. XI^e DYNASTIE

12) Un *“b(w)* connu par son cercueil decouvert près d’Antinoë (ou El-Sheik Ibada), est *l̥q“ l̥wt, smr w©ty, imy-r“ ꜥnÚ* ()¹⁵⁶⁰.

Provenance inconnue

13) Un *fi*, connu par son cercueil, est *l̥“ty-©, ~mty bity, smr w©ty, imy-r“ ꜥnÚ(t)*
nbt « directeur de toute querelle » ()¹⁵⁶¹.

8.3.2. La police ꜥn©w

Dans le milieu rural, les responsables des domaines se devaient de garantir la sécurité des terres et des marécages sur lesquelles ils exerçaient leur autorité. À la fin de la VI^e dynastie, apparaît le titre *imy-r“ ꜥn©w* « directeur de la police »¹⁵⁶², lequel est attribué à un *l̥q“ l̥wt* et *imy-r“ smit nt i[“btt (?)]* « directeur de la lisière de l’[Orient (?)] » appelé ©n-©n*~i*, inhumé à El-Hagarsa (localité à nord du nome thinite)¹⁵⁶³.

Or, le titre de ce ©n-©n*~i* ne réapparaît plus tard qu’à la fin de la Première Période intermédiaire. Connu par une stèle trouvée à Deir el-Ballas, celle du *βry-tp*

¹⁵⁶⁰ Cercueil Bruxelles E. 785.34 = L. SPELEERS, *Recueil des inscriptions égyptiennes des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles*, Bruxelles, 1923, p. 18, doc. 82 ; PM IV, 176-177 (anonyme, près d’Antinoë) ; G. ANDREU, *op. cit.* p. 160, doc. 110. Une étude récente permet de reconstituer le nom, l’équipement du tombeau et la provenance, cf. M. DE MEYER, K. CORTEBEECK, *Djehoetihotep : 100 jaar opgravingen in Egypte / Djehoutihotep : 100 ans de fouilles en Egypte*, Leuven, 2015, p. 173-212.

¹⁵⁶¹ Cercueil Berlin 10989 = G. ANDREU, *op. cit.*, p. 161, doc. 111 (la provenance n’est pas signalée).

¹⁵⁶² Pour ce titre cf. *inter alia* H.G. FISCHER, *Coptite*, p. 109, h) ; A.H. GARDINER, « Some Reflections on the Nauri Decree », *JEA* 38, 1952, p. 29 (§ l. 33) ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 66-68.

¹⁵⁶³ Tombe B13 = N. KANAWATI, *El-Hagarsa I*, p. 39.



nswt « sous-ordre du roi » et agent royal thébain installé dans la province coptite sous la XI^e dynastie, que nous venons de mentionner ci-dessus en tant que “*Úw* des provinces coptite, diospolite et panopolite, chef des patrouilles de la lisière désertique occidentale (*imy-r“ nww nb nw imntt*) et des querelles (*imy-r“ ꜥnÚt nbt*) ; il porte également le titre *imy-r“ ꜥn©w nb ðr mw ðr t“* « directeur de toute la police sur eau et sur terre »¹⁵⁶⁴.

Nous comptons donc seulement ces deux responsables de la police-*ꜥn©w* à la fin du III^e millénaire. Néanmoins, le titre demeure peu attesté également au Moyen Empire¹⁵⁶⁵.

Deux attestations ne suffisent pas pour tirer des conclusions définitives sur les attributions de ces fonctionnaires, mais nous constatons néanmoins le rapport étroit existant à cette époque entre la charge de *imy-r“ ꜥn©w* et deux autres domaines de compétence : d’un côté, la surveillance des territoires aux marges de la Vallée (tâche exprimée tant par le titre *imy-r“ smit nt i[“btt (?)]* de ©n-©n*zi* que par le titre *imy-r“ nww nw imntt* du dignitaire de Deir el-Ballas) et, d’un autre côté, le statut d’agent dans le domaine économique (comme *Ìq“ Ìwt* le premier, et comme “*Úw* l’autre).

¹⁵⁶⁴ Stèle Boston 25.680 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 106-111, pl. 36, doc. 43 ; Boston CAA II, p. 142-144.

¹⁵⁶⁵ Cf. W. HELCK, *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen*, p. 73 ; G. ANDREU, *op. cit.*, p. 374-376 ; W. WARD, *Index*, p. 48, § 379.





Chapitre 9

DEFENDRE LE TERRITOIRE

Dans une époque de troubles et de guerres dynastiques, l'intérêt de maintenir le statu quo affectait sans doute l'administration territoriale. On peut s'interroger ainsi sur le rôle que les élites locales jouaient, à la Première Période intermédiaire, dans la défense de leur localité. Quelle était leur implication dans les conflits ? Quelle place avait la guerre dans les discours de légitimation ?

9.1. Le contrôle des voix d'accès à la Vallée

Dès l'Ancien Empire, les agents royaux installés en province avaient le rôle de surveiller les zones liminales, dénommées *r''-©'' (g''w)*¹⁵⁶⁶, expression qui signifie littéralement l'« embouchure (étroite) », traduite par « porte (étroite) » et définissant les « passes » ; le terme était employé, au sens large, pour désigner les « frontières » d'un territoire, et dans la Vallée, celles-ci étaient notamment délimitées par la lisière désertique avec ses ouadis et ses voies d'accès dans les montagnes¹⁵⁶⁷.

Plusieurs titres qualifiaient cette charge. Ils étaient formés à partir du titre-racine *imy-r''* « directeur (de) » et *Ïry-s#t''* « préposé aux secrets (de) » ou à travers l'épithète *mÏ-ib n nb.f/nswt* « confident de son maître/confident du roi (dans) ». Le titre pouvait être suivi de la mention d'un toponyme comme dans *imy-r'' r''-©''* +

¹⁵⁶⁶ *Wb* II, 390.

¹⁵⁶⁷ En général, cf. Cl. SOMAGLINO, « Les "portes" de l'Égypte de l'Ancien Empire à l'époque saïte » *ÉA&O* 59, 2010, p. 3-16 ; avec la bibliographie dans J.C. DARNELL, D. DARNELL, « New Inscriptions of the Late First Intermediate Period from the Theban Western Desert and the Beginnings of the Northern Expansion of the Eleventh Dynasty », *JNES* 56, 1997, p. 247, n. 14.



NOM DE REGION (par ex. *imy-r“ r“-©“ ml̄t* « directeur de la porte du Nord »)¹⁵⁶⁸ ou *ml̄-ib n nb.f m r“-©“ (g“w)* + NOM DE REGION (par ex. *ml̄-ib n nb.f m r“-©“ g“w rsy* « confident de son maître dans la porte du Sud »)¹⁵⁶⁹. Parfois le titre était plus développé en précisant le type d'affaires concernées : *l̄ry-sḫt“ n mdt nb (innt/iwt m) r“-©“ (g“w)* + NOM DE REGION (par ex. *l̄ry-sḫt“ n mdt nb ḫt“t iwt m r“-©“ n “bw* « préposé aux secrets de chaque mot confidentiel provenant de la porte étroite d'Éléphantine »)¹⁵⁷⁰ ou, dans cet exemple unique, *l̄ry-sḫt“ n sfmt w© m r“-©“ rsy* « préposé aux secrets de ce que l'on entend seul dans la porte du Sud »¹⁵⁷¹.

Le contrôle des zones liminales n'avait pas une connotation seulement militaire mais aussi économique et administrative¹⁵⁷². L'association de cette activité avec les titres *l̄ry-sḫt“* « préposé aux secrets » et *ml̄-ib n nswt* « confident du roi », puis la mention récurrente des *mdt nbt* « mots confidentiels », témoignent de ce caractère non spécifiquement militaire. Contrôler les voix d'accès signifiait aussi surveiller les mouvements de troupes ennemies, mais aussi encadrer le commerce et le déplacement des populations. Un fragment de lettre provenant des archives du gouvernorat d'Éléphantine, qui datent environ des VI^e-VIII^e dynasties, semble évoquer ces rapports que les gouverneurs locaux entretenaient avec les délégations des Nubiens en voyage.



[n]l̄sw m̄d r bw nt srw [... nḫ]r n dd.k int n.i mit mf“t n [...]

¹⁵⁶⁸ Sur ces titres et des variantes, cf. D. JONES, *Index*, p. 157-159, § 606-610.

¹⁵⁶⁹ Cf. D. JONES, *Index*, p. 158, § 609.

¹⁵⁷⁰ Sur ces titres et leurs variantes, cf. *ibid.*, p. 622-625, § 2282, 2283, et 2288 pour le titre cité.

¹⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 644, § 2358.

¹⁵⁷² A. ROCCATI, « Gebelein nelle lotte feudali », *RSO* 42, 1967, p. 73, indique qu'il ne faut pas surestimer la portée historique des références au r“-©“ d'Éléphantine dans les études sur la chronologie de la Première Période intermédiaire et notamment sur l'expansion militaire des provinces.



« Les Nubiens ont navigué vers le nord jusqu’au lieu des (*scil.* là où étaient placés les) responsables (égyptiens) [...] Tu n’as pas fait en sorte de me faire parvenir la copie du document de [...]. »

(Papyrus Strasbourg Ba verso, x+2-3 ; *HPB* III, pl. 7).

Figure 40. Papyrus Strasbourg Ba verso (© BNUS).

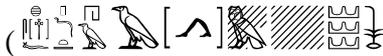
Dans le document, il est question d’une rencontre avec les dirigeants et responsables égyptiens (*srw*)¹⁵⁷³ à l’occasion de laquelle une copie d’un document écrit, qui pourrait être un rapport concernant les négociations en cours, ou une liste de recensement des voyageurs étrangers, aurait dû être remis¹⁵⁷⁴.

Ce devoir administratif des responsables locaux – notamment des nomarques – ne devient pas moins important à la Première Période intermédiaire. Mais il est

¹⁵⁷³ Notons la présence de *srw* dans les activités d’extraction et transport des blocs de pierre d’Élaphantine vers Coptos, pour le compte du *imy-r* “*ꜥm*” « directeur de Haute Égypte » *idi* à la VIII^e dynastie ; cf. bloc QM n° 186 provenant de Kôm el-Koffar, dans M. Farid MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm*’j, p. 101-104, pl. 21-22.

¹⁵⁷⁴ Cf. également T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Ägypten und Nubien. Ein Beitrag zur Geschichte altägyptischer Aussenpolitik*, Lund, 1941, p. 12-13. Pour le recensement de bedouins, ou de gens qui habitaient aux marges du territoire, et leur troupeaux, cf. ces extraits tardifs, dans pAnastasi VI, 58-61 (R.A. CAMINOS, *Late-Egyptian Miscellanies*, Brown Egyptological Studies 1, London, 1954, p. 293 : « I have caused them to be brought in a tabular document to the place [where] my lord is, together with the names of the other days when the fortress... was passed [by Shosu tribes?] ») ; pAnastasi V, 18.7-19.2 (*ibid.*, p. 353 : « You shall not fetch the whole of the people whom I placed in your hand in a register. Look to yourself, do not remove the people from their task. Bring them (i.e. the Madjoi) to me at Tjeku, and I will allow them to pass by us ») ; pAnastasi V 25.7-26.1, 26.3 (*ibid.*, p. 270 : « The Chief said to us: “Produce number of people!” And we said to him: “I will not read them to you. Produce them! It is the lieutenant of Tjeku May who gave them to us in writing!”... Read me the names that are in your hand...»).



vraisemblable que, à cette époque, l'action des potentats locaux de la Première Période intermédiaire visait, entre autres, à empêcher que des attaques provenant de provinces rivales et de populations voisines ne se produisent. Certains documents évoquent ce type de problèmes auxquels ces dignitaires étaient confrontés. Vers le début de la VIII^e dynastie, le premier nomarque de la VIII^e province de Haute Égypte inhumé à Thinis, *Úmrry*, qui portait le titre *imy-r* *m* *ꜥ* « directeur de troupes », affirme, dans son inscription biographique, avoir contribué à (...) *ꜥsf pft h* [...] *m* [...] *ꜥswt rsy* « (...) repousser les archers qui descendent (régulièrement ?) des terres montagneuses méridionales » ()¹⁵⁷⁵. Une inscription gravée dans la route appelée *ꜥAlamat Tal*, une voie de passage stratégique pour les troupes qui voulaient couper le trajet entre Thèbes et Abydos, témoigne, en particulier, des antagonismes entre provinces. Dans ce texte, un nomarque coptite (*Úwtj*) de la IX^e dynastie, qui porte l'épithète *m* *ꜥ* *ib nswt m r* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* « homme de confiance du roi dans la porte du Sud »¹⁵⁷⁶, évoque un barrage que le gouverneur (*ꜥq*) d'une province voisine avait mis en place pour obstruer la route¹⁵⁷⁷. Environ à la même époque, à Thèbes, un autre nomarque, appelé *in-it.f* – peut-être le même personnage qui avait commandité le barrage de la route – porte l'épithète *m* *ꜥ* *ib n nswt m r* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* *ꜥ* « homme de confiance du roi dans la porte étroite du Sud »¹⁵⁷⁸. Or, les zones liminales du Sud (*rsy*)¹⁵⁷⁹, désignaient, en général,

¹⁵⁷⁵ Tombe de sa femme *int-kmt*, N 248, paroi est, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, P. 266-272, fig. 20 ; voir déjà C. PECK, *Decorated Tombs*, pl. 3, p. 52-54, 84-85, et H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 141, avec un commentaire historique.

¹⁵⁷⁶ Stèle fausse-porte Caire CG 57201, provenant de Khozam, cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 47-49, doc. 14, pl. 14.

¹⁵⁷⁷ Pour cette inscription (Gebel Thauti Rock Inscription 6), cf. J.C. DARNELL *et alii*, *Theban Desert Road Survey in the Egyptian Western Desert I*, OIP 119, Chicago, 2002, p. 30-31 et seq.

¹⁵⁷⁸ Stèle Caire CG 20009, cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 13 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, fig. 39, p. 200.

¹⁵⁷⁹ À la différence de certains auteurs, nous distinguons ici « Haute Égypte » (*ꜥm* *ꜥ*) et « Sud » (*rsy*), en respectant la paléographie ; car on trouve employé le signe  pour le premier mot (par ex. dans le titre *imy-r* *ꜥm* *ꜥ*) et le signe  pour le second (de préférence après la mention des zones liminales)



les voies d'accès à la Vallée dans son ensemble, voies placées à plusieurs endroits de la Haute Égypte et non uniquement au sud d'Éléphantine¹⁵⁸⁰. Du reste, sous Montouhotep II, le courtisan *in.it.f* fils de *Úfi* envoyé dans le Nord pour assurer les conquêtes thébaines, est désigné *imy-r'' ≈ nrt n r''-©'' wr* « directeur de la forteresse (*scil.* l'enclos ?) de la grande porte »¹⁵⁸¹, titre associé au statut de *m̀-ib n nswt* « homme de confiance du roi » conformément à la tradition.

Exceptionnellement, des épithètes pouvaient être créées *ad hoc* pour traduire, au mieux, une charge relative à la défense des frontières. Dans un contexte original comme la reconquête de la Basse Égypte, de la part des rois héracléopolitains selon D. Raue (mais plus plausiblement sous Montouhotep II)¹⁵⁸², le nomarque et « directeur de Basse Égypte » *hni* se distingue en tant que :

dans un même monument (cf. par ex. la stèle fausse-porte Caire CG 57201 cotée ci-dessus). Une analyse paléographique systématique doit être envisagée.

¹⁵⁸⁰ Cf. par ex. J.C. DARNELL, D. DARNELL, « New Inscriptions of the Late First Intermediate Period from the Theban Western Desert and the Beginnings of the Northern Expansion of the Eleventh Dynasty », *JNES* 56, 1997, p. 247-248.

¹⁵⁸¹ Stèle New York MMA 57.95, l. 1 ; cf. H.G. FISCHER, « The Inscription of *in-it.f*, Born of *tfi* », *JNES* 19, 1960, p. 258-268 (première édition) ; M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies chiefly of the Middle Kingdom*, OBO 84, Freiburg – Göttingen, 1988, p. 49-51 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 236-238 ; R. LANDRGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 28-29.

¹⁵⁸² D. RAUE, « Inschriften zur "anderen" Ersten Zwischenzeit im Norden Ägyptens », dans B. BACKES, C. von NICOLAI, éd., *Kulturelle Kohärenz durch Prestige*, p. 190-191. La datation pourrait être différente. L'étude de la structure de la stèle fausse-porte et de certains éléments de la décoration sont du début du Moyen Empire (env. XII^e dynastie) selon E. BROVARSKI, « False Doors and History », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 397-406. Nous pouvons rapprocher l'emploi de barres rectangulaires qui supportent des offrandes (et notamment des figues) dans la représentation du banquet funéraire, à des exemples de l'époque de Montouhotep II (après la réunification) ; cf. par exemple dans la stèle d'*in-it.f* fils de *tfi* New York MMA 57.95 (= H.G. FISCHER, « The Inscription of *in-it.f* Born of *tfi* », *JNES* 19, 1960, p. 258-268). On peut trouver ce type d'iconographie déjà dans les stèles fausse-porte d'Ehnasia el-Medina (X^e dynastie), mais, à Héracléopolis, le corps du défunt et de sa femme est représenté grêle par rapport au rendu dans la stèle fausse-porte de *Ini* (cf. M.C. PEREZ-DIE, « The False Door at Herakleopolis Magna (I) : Typology and Iconography », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010, p. 357-393, avec fig. 2, 1, 5 ; pour des parallèles précis). En revanche, la représentation de l'épaule saillante et des membres musclés du défunt, comme dans l'architrave



dd snfw [nsw]t [... s]grĭ n.f ĩryw-ꜥ

« Celui qui répand la crainte [du roi ...] celui qui apaise pour lui les (troupes de) Héryou-cha (*scil.* les populations du sud de la Palestine, gens semi-nomades venant de l'Est). »



mit(y)-nswt m shryt t"wy

« L'équivalent¹⁵⁸³ du roi dans la pacification des Deux Terres »¹⁵⁸⁴.

d'Héliopolis, est un trait stylistique qui devient typique de l'art du Moyen Empire à partir de Montouhotep II. La stèle a été produite peut-être à cette époque. Notons que le nom d'Horus s©n~ib-t"wy qui est mentionné sur l'architrave de la tombe de ĩni (= A. ILIN-TOMICH, « King Seankhbra and the Middle Kingdom Appeal to the Living », dans G. MINIACI, W. GRAJETZKI, éd., *The World of the Middle Kingdom Egypt I*, London, 2015, p. 145-168) et conservée elle aussi dans le musée d'Héliopolis, pourrait être le nom inédit s©n~[...] de Montouhotep II nŪry-ĭft, inscrit sur la chapelle hathorique de Gebelein (cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 140, 236, doc. 86b ; Fiore). Selon H. WILLEMS, « The First Intermediate Period and the Middle Kingdom », dans A.B. LLOYDS, éd., *A Companion to Ancient Egypt I*, Malden, 2010, p. 90, il s'agit d'un nom (inconnu) de la titulature d'Amenemhat I^{er}. Du reste, le nom sĭtp-ib-r© de ce roi fait partie de l'anthroponyme basilophore sĭtp-ib-r©-©n~ du fils de βty-©n~ figuré sur la stèle fausse-porte, laquelle a été donc usurpée par ce dignitaire, βty-©n~, pendant le règne d'Amenemhat I^{er} ou peu après, cf. W.K. SIMPSON, « Studies in the Twelfth Dynasty IV : the Early Twelfth Dynasty False-Door of Khety-ankh/Heni from Matariya/Ain Shams (Heliopolis) », *JARCE* 38, 2001, p. 11, et E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 398. Sur la place de ce monument dans l'histoire locale, cf. Cl. SOMAGLINO, « La stèle de Héni et la géographie de la frange orientale du Delta à l'Ancien et au Moyen Empire », *BSFE* 193-194, 2016, p. 29-51.

¹⁵⁸³ Les éditeurs préfèrent traduire mit<t> « comme, à la manière de ».

¹⁵⁸⁴ Stèle fausse-porte conservée au musée d'Héliopolis, publiée par W.K. SIMPSON, « Studies in the Twelfth Dynasty IV : the Early Twelfth Dynasty False-Door of Khety-ankh/Heni from Matariya/Ain Shams (Heliopolis) », *JARCE* 38, 2001, p. 9-20 ; traduction récente, cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 93-96, doc. 31 ; voir également Cl. SOMAGLINO, *loc. cit.*



On déduit enfin que le contrôle des frontières de la Vallée à la Première Période intermédiaire continue à avoir la même importance qu'elle avait à l'Ancien Empire, avec peut-être une implication davantage militaire.

Cette tradition administrative caractéristique des provinces – la gestion des passes et des frontières – est adaptée plus tard au langage de l'administration étatique, après la réunification de l'Égypte : le *imy-r'' pr wr* « grand intendant » *İnnw* est décoré de l'épithète *mİ-ib n nswt m r''-©'' rsy* « homme de confiance du roi dans la porte du Sud », mentionnée dans l'inscription du Ouadi Hammamât de l'an 8 de Montouhotep III¹⁵⁸⁵.

¹⁵⁸⁵ Cf. Ouadi Hammamat 114, l. 8.



9.2. Ériger des fortifications

Au III^e millénaire, les villes, mais aussi des localités apparemment mineures, étaient entourées de remparts imposants qui pouvaient mesurer jusqu'à quatre ou cinq mètres d'épaisseur¹⁵⁸⁶. Parmi les villes fortifiées de la Première Période intermédiaire dans la vallée du Nil, le cas d'Edfou est le mieux connu ; les fouilleurs y ont reconnu une double enceinte¹⁵⁸⁷. Les sites de Kom Ombo, Elkab, Dendara ont aussi révélés des vestiges de cette époque, mais il est difficile de savoir si les enceintes en question avaient la fonction de murs défensifs urbains ou de temenos sacrés.

La présence de remparts dans les villes et villages de l'époque est évoquée aussi dans les récits de guerre. Par exemple, la biographie du nomarque *Ḳnꜣ.ty.fy* nous apprend que les habitants de la rive orientale thébaine s'enfermèrent dans leurs cité, derrière les remparts (*inmb*) pris d'assaut, derrière le portail (*ꜣt*) fermé, et que personne n'osait sortir sur le champ de bataille par crainte des troupes assaillantes¹⁵⁸⁸. Quand *Ḳnꜣ.ty.fy* s'est rendu à Abydos avant de succéder à son père

¹⁵⁸⁶ N. MOELLER, « Evidence for Urban Walling in the Third Millennium BC. », *CAJ* 14/2, 2004, p. 260-265 ; C. VOGEL, « Keeping the Enemy Out – Egyptian Fortifications of the Third and Second Millennium BC », dans Fr. JESSE, C. VOGEL, éd., *The Power of Walls. Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop Held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011*, Colloquium Africanum 5, Köln, 2013, p. 73-100. Pour un site mineur mais stratégique, situé sur la route d'une piste caravanière dans l'Oasis de Dakhla, voir le cas du site 'Ain el-Gazzareen ; cf. A.J. PETTMAN, « The Date of the Occupation of 'Ain el-Gazzareen Based on Ceramic Evidence », dans R. BAGNALL, P. DAVOLI, C.A. HOPE, éd., *The Oasis Papers 6. Proceedings of the Sixth International Conference of the Dakhleh Oasis Project*, Oxford, 2012, p. 181-208 ; voir déjà A.J. MILLS, O.E. KAPER, « 'Ain el-Gazzareen: Developments in the Old Kingdom Settlement », dans G.E. BOWEN, C.A. HOPE, éd., *The Oasis Papers 3. Proceedings of the Third International Conference of the Dakhleh Oasis Project*, Oxford, 2003, p. 123-129 ; A.J. MILLS, « An Old Kingdom Trading Post at 'Ain el-Gazzareen, Dakhleh Oasis », dans R. BAGNALL, P. DAVOLI, C.A. HOPE, éd., *The Oasis Papers 6. Proceedings of the Sixth International Conference of the Dakhleh Oasis Project*, Oxford, 2012, p. 177-180.

¹⁵⁸⁷ N. MOELLER, *op. cit.*, p. 262-263 notamment.

¹⁵⁸⁸ Inscr. n° 7, II,η,2—II,θ,2, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 203-204.



comme nomarque, dans le but de parlementer avec le conseil du *imy-r* « directeur de Haute Égypte », il fut reçu avec méfiance, les guetteurs de la ville étant perchés sur les remparts (*inmb*) à son arrivée¹⁵⁸⁹.

Tant à l'Ancien Empire qu'à la Première Période intermédiaire, des scènes de siège sont représentées dans les tombes des notables. Certains auteurs ont cru qu'il s'agissait pour la plupart de modèles iconographiques n'ayant aucun rapport avec des faits réels¹⁵⁹⁰, mais la précision des détails fait penser que chaque scène a pu être l'évocation d'un événement spécifique¹⁵⁹¹, qui était connu vraisemblablement par les visiteurs de la tombe¹⁵⁹².

Les forteresses itl

Si les remparts des villes étaient des éléments importants de l'architecture provinciale, un type de structure militaire spécifique est très présent dans les inscriptions de la Première Période intermédiaire : il s'agit des forteresses appelées *itl*¹⁵⁹³.

¹⁵⁸⁹ Inscr. n° 5, II.β.3—II.γ.1, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 187-187, et notamment p. 194-195 pour une interprétation plausible de ce passage obscur de l'inscription.

¹⁵⁹⁰ Cf. A.R. SCHULMAN, « The Battle Scenes of the Middle Kingdom », *JSSEA* 12, 1982, p. 165-183.

¹⁵⁹¹ Par exemple, l'origine ethnique des troupes représentées permet à E. Brovarski d'établir des liens avec des faits historiques et notamment les alliances mises en place pendant les dernières années de guerre à la fin de la Première Période intermédiaire, cf. E. BROVARSKI, « The Hare and Oryx Nome », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Studies in Honour of Naguib Kanawati I*, p. 62-68 notamment. Par ailleurs, la présence d'une iconographie novatrice d'un Égyptien qui tue un autre Égyptien, sur la paroi d'une tombe d'Assiout (X^e dyn.), prouve que les représentations funéraires étaient en lien étroit avec les événements troubles de l'époque.

¹⁵⁹² Sur ces scènes de guerre de la fin du III^e millénaire, cf. l'exkursus de Br. JAROS-DECKERT, *Grabung im Asasif 1963-1970. Band V, Das Grab des Jnj-jtj.f: die Wandmalereien der XI. Dynastie*, ArchVer 12, Mainz am Rhein, 1984, p. 44-47 (sur les problèmes historiques que posent les scènes thébaines notamment, voir aussi le compte rendu fait par H. Willems de ce livre, dans *BiOr* 46, 1989, p. 598-599).

¹⁵⁹³ Ce mot *itl* est employé d'abord pour évoquer des forteresses (*Wb* I, 148, 25) et seulement plus tard (à partir du Moyen Empire et notamment au Nouvel Empire) des prisons, cf. W.C. HAYES, *A Papyrus of the Late Middle Kingdom in the Brooklyn Museum. Papyrus Brooklyn 35.1446*, Brooklyn,



Nous savons très peu de choses sur ce type de construction, mais les sources écrites semblent indiquer qu'elles s'apparentaient à des citadelles habitées¹⁵⁹⁴. On peut supposer qu'elles étaient placées à côté des villes, par exemple sur des buttes au milieu de la Vallée du Nil, ou, de préférence, sur les hauteurs de la lisière désertique.

Ce type de construction militaire devient très important à partir de la IX^e dynastie, peut-être à cause de l'instabilité politique et des razzias perpétrées par les populations semi-nomades habitant les zones désertiques. C'est dans ce contexte, qu'à cette époque, le *imy-r* " *imw-nŪr* « directeur des prêtres » gouverneur de Dendara *mrrr* déclare avoir vécu en paix avec les Nubiens du désert, et d'avoir bâti une fortification de ce type : *qd.[n.(i)] i[t]l̄* « j'ai construit une forteresse » (



)¹⁵⁹⁵.

Quand les luttes entre le potentat de Moalla et l'alliance formée par Thèbes et Coptos débutèrent à la fin de la IX^e dynastie, la province thébaine était équipée de ce type de forteresses. Certains textes évoquent leur rôle dans les luttes de pouvoir, comme avec l'épisode où les Thébains et les Coptites ont pris d'assaut la forteresse *itl̄* d'Armant placée dans la localité « Colline de Sémekhsen » sur la rive ouest¹⁵⁹⁶. Cet évènement est connu par la biographie du nomarque *Ḳn.ty.fy* qui décrit ce siège auquel il participe en soutien (?) d'Armant, ainsi que les attaques qu'il a menées en représailles sur la rive orientale, après avoir remonté le Nil pour démolir les forteresses *itl̄* de Thèbes¹⁵⁹⁷.

1955, p. 41-42 ; voir également la synthèse et bibliographie récente dans B. RUSSO, *The Territory w and Related Titles*, p. 62.

¹⁵⁹⁴ Dans la lettre au mort Londres UC 16163, l. 2, de la Première Période intermédiaire, un particulier se rend dans l'édifice *itl̄* ; cf. A.H. GARDINER, K. SETHE, *Egyptian Letters to the Dead, mainly from the Old and Middle Kingdoms*, London, 1928, p. 3, pl. 2 ; avec le commentaire sur *itl̄w* dans G. MINIACI, « Reuniting Philology and Archaeology: the “Emic” and “Etic” in the Letter of the Dead Qau bowl UC16163 and Its Context », *ZÄS* 143, 2016, p. 88-105.

¹⁵⁹⁵ Fragment d'architrave New York MMA 98.4.3 ; cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 140 (transcription du texte) ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 130, doc. 105 ; W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8c (photo).

¹⁵⁹⁶ Inscr. N° 6, II.δ.4, et II.ε.2, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 198-199 et W. SCHENKEL, *MHT*, p. 49.

¹⁵⁹⁷ Inscr. N° 6, II.ζ.1, cf. J. VANDIER, *loc. cit.* et W. SCHENKEL, *loc. cit.*



Lorsque les combats se déplacèrent plus au nord, les forteresses-*itl* jouèrent un rôle fondamental. La prise de ces fortifications par les Thébains fut un moment historique qui marqua la première et la plus importante avancée thébaine dans le nord. Cette conquête fut mentionnée avec emphase dans la biographie du roi Antef II. Dans la *Stèle aux chiens* de l'an 50, le roi déclare : *[iw ir.n.(i)] t“s ml̄t r w“ft l̄w.n.(i)(?) mn(y)t m int-łsi iw iÚ.n.(i) Úni mi qd.f wn.n.(i) itlw.s nb(w) ir.n.(i) s(i) m ©“ İ“(i)* « [J'ai établi] sa frontière septentrionale auprès de l'Aphroditopolite (*scil.* la X^e province) en ayant fixé le pieu d'amarrage dans la Vallée-de-Hési (*scil.* le roi en a fait son port, l'entrée de son royaume), après avoir pris Thinis (*scil.* la VIII^e province) toute entière, j'ai ouvert toutes ses forteresses et fait d'elle (*scil.* l'Aphroditopolite) une porte derrière (moi) »¹⁵⁹⁸.

L'importance stratégique des forteresses a alimenté le prestige qui était attribué aux responsables de ces dispositifs militaires locaux. Ainsi, vers la X^e/XI^e dynastie, un *imy-r“ itl* « directeur de forteresse »¹⁵⁹⁹ appelé *m“©t(y)* fut le bénéficiaire, à

¹⁵⁹⁸ Stèle Caire CG 20512 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 16, p. 11 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 92-93, h), doc. 69. *Pace* H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 140, qui pense que les forteresses *itl* en question étaient celles de Thinis. Or, le pronom suffixe féminin renvoie clairement à *w“ft*, l'Aphroditopolite ; et c'est ainsi que les auteurs interprètent d'habitude ce passage. Pour accepter l'hypothèse de H.G. Fischer, il faudrait envisager que le scribe ait confondu le genre du toponyme *Úni*. Ce qui est possible car un changement eut lieu à la Première Période intermédiaire dans la manière de se référer aux villes, qui passent du genre masculin à celui féminin. Ce phénomène a été étudié par J.J. CLERE, « Sur le genre général féminin des noms des villes en ancien égyptien », *Comptes Rendus du GLECS* 3, 1939, 47-49. Cependant, dans le passage de la stèle d'Antef II, c'est bien le suffixe masculin (dans *m qd.f* « dans son entièreté ») qui est employé après le nom de Thinis. Il serait difficile d'admettre que le scribe ait changé le genre masculin/féminin dans une même phrase pour le même toponyme. Nous attirons néanmoins l'attention sur un passage de la stèle Caire CG 1641 d'un *“Úw*, presque contemporaine de la stèle d'Antef II, où le nom de la province abydénienne *t“-wr* semble écrit avec un *t* féminin à la fin, mais est suivi de la locution *mi qd.f* « dans son entièreté », déclinée au masculin (sur cette graphie, cf. également E. EDEL, « Inschriften des Alten Reiches », dans O. FIRCHOW, éd., *Ägyptologische Studien (= Mélanges H. Grapow)*, Berlin, 1955, p. 73-74, fig. 3f).

¹⁵⁹⁹ Pour le titre au III^e millénaire, cf. D. JONES, *Index*, p. 70-71, § 321.



Thinis, d'une stèle (cf. **fig.** ci-dessous)¹⁶⁰⁰. Son appartenance à l'élite locale est marquée par le titre aulique *smr w©ty* et celui de responsable administratif *≈tmty bity*¹⁶⁰¹.

Dans les dernières guerres entre Thèbes et Héracléopolis, les forteresses étaient toujours une référence stratégique. Le nomarque d'Assiout *it.(i)-ib.(i)* évoque la frontière thébaine en la désignant « forteresse-*itl* » : *sfr.n.(i) [...] fr-© r itl n mryt tp rsy (...)* « Je (l)'ai repoussé (*scil.* l'ennemi) [...] (jusqu'à) la limite auprès de la forteresse du port de la Tête du Sud (*scil.* la frontière septentrionale des premières huit provinces de la Haute Égypte, c'est-à-dire le royaume thébain de l'époque) »¹⁶⁰². Selon J.H. Breasted, il est possible que cette frontière était placée au nord du nome thinite, qui est située à la limite septentrionale de la région dite Tête du Sud¹⁶⁰³. Le terme *mryt* « port, havre » pourrait être en revanche être une métaphore pour affirmer que le territoire au sud de Thinis était l'entrée du royaume thébain, ainsi que le nome Aphroditopolite fut un *mryt* pour Antef II à la fin de son règne.

¹⁶⁰⁰ Stèle Brooklyn 39.1, ex Charles Edwin Wilbour Fund (?) = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 194, doc. 285 ; R.A. FAZZINI, « Some Egyptian Reliefs in Brooklyn », dans B.V. BOTHMER, éd., *Miscellanea Wilbouriana I*, Brooklyn, 1972, p. 38-39, n. 12, fig. 4-5 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 781-782 ; citée dans H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 140, n. 618. L'objet avait été vu à Paris en janvier 1933 chez l'antiquaire D. Kélékian par J.J. Clère, qui en préparait une publication (MSS J.J.Clère, ANT 33).

¹⁶⁰¹ Le titre *≈tmty bity* doit être compris comme un titre qualificatif de *imy-r" itl*. On sait que la gestion d'une forteresse impliquait d'importantes tâches administratives et économiques en rapport avec les institutions locales et centrales ; l'emploi de sceaux officiels dans ce type d'établissements était d'ailleurs courant, cf. par exemple les études sur l'économie des forteresses du Moyen Empire, menées par G.A. REISNER, « Clay Sealings of Dynasty XIII from Uronarti Fort », *Kush* 3, 1955, p. 27-29, 36-46 ; et par B. GRATIEN, « Scellements et contrescellements au Moyen Empire en Nubie. L'apport de Mirgissa », *CRIPPEL* 22, 2001, p. 63-64.

¹⁶⁰² *Siut* III, 18 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 18 : « ... zur Festung des Uferdammes des Kopfes von Oberägypten » ; mais W. SCHENKEL, *MHT*, § 60, p. 79 : « [...] früher, biz zu der Hafengebiefigung. Der "Südliche Kopf" (selbst) übergab mir den See (...) ».

¹⁶⁰³ Cf. J.H. BREASTED, *Ancient Records of Egypt I. The First through the Seventeenth Dynasties*, Chicago, 1906, p. 182, h).



Enfin, ces forteresses eurent une telle importance dans l'histoire de la Première Période intermédiaire qu'elles évoquèrent dans l'imaginaire collectif la notion de protection. De fait, elles servirent à décrire de manière métaphorique la qualité des notables comme protecteurs de la communauté. Dans un graffiti d'Hatnoub, le vizir *n̄lri* I (fin XI^e dyn.) décrit sa largesse envers les gens et déclare : *itl̄ ©l̄" m l̄ry-ib w q(n).n bw nb r.f* « (Je suis) une forteresse défensive au milieu du district-w, où tout le monde a trouvé un abri (?) »¹⁶⁰⁴.

Les forteresses étaient donc des institutions majeures établies pour mettre en sécurité la population et défendre des territoires – ce qui explique qu'il était prestigieux d'être à l'origine de leur construction et d'en assurer la gestion, mais elles devinrent aussi des référents culturels et littéraires.

Figure 41. Stèle Brooklyn n° 39.1 du « directeur de forteresse(s) » *m"©t(y)* (©Brooklyn Museum).

¹⁶⁰⁴ *Hatnub* 20, l. 13-14. La traduction de ce passage n'est pas sûre. De préférence, les auteurs pensent que l'épithète relative à la forteresse, et la phrase qui suit, , appartiennent à la même proposition. Cf. *inter alia* R. ANTHES, *Hatnub*, p. 44, 46, « Kampfbollwerk inmitten des Bezirkes (w), an den alle Leute sich anklammerten (?) » ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 781, « fighting fortress in the midst of the district to which everybody dashed » ; I. SHAW, *Hatnub*, p. 149-150 : « a [firm] stronghold in the midst of the district, which all held onto ». Par contre, J. VANDIER, *Moalla*, p. 169, j), propose de séparer les deux éléments. Selon lui, il s'agit de deux épithètes. Il traduit la seconde phrase par « un homme que tout le monde embrasse ». – Pour un autre emploi de *itl̄* comme métaphore indiquant une qualité de *n̄lri* I, voir également le graffiti Hatnoub 25, l. 7. Cependant, ici, le mot *itl̄* est interprété *≈nrt* par certains, cf. par exemple la traduction *≈nrt* ©l̄" m *‡dyt ‡* « (Je suis) une enceinte défensive dans le champ de la campagne » proposée en dernier lieu par B. RUSSO, *The Territory w and Related Titles*, p. 62 ; plutôt que *itl̄* ©l̄" m *‡dyt ‡* « (je suis) une forteresse défensive dans le champ de la campagne ».



9.3. S'inscrire dans les conflits

Les luttes de la Première Période intermédiaires influencèrent sans doute la culture de l'époque. Nombre de notables locaux, de tout rang, évoquaient, dans leur monument commémoratif, les qualités dont ils avaient su faire preuve dans ce domaine. On rencontre ce type de vantardise dans les provinces où les luttes entre les Héracléopolitains et les Thébains furent le plus intenses (par ex. à Thinis) et dans les nécropoles où ont été inhumés des directeurs de troupes (*imyw-r* "mꜥ") ou des notables envoyés en zone de combat pour le compte de l'une ou de l'autre faction (par ex. des gens d'Elkab, Gebelein, Naqada/Qous, Dendara, El-Hagarsa, Assiout).

L'importance qui était attribuée à ce type d'activités et le prestige que les notables – même les moins éminents – pouvaient tirer de leur participation, est perceptible dans la diffusion discrète des vantardises servant à mettre en avant des exploits militaires. Cela a donné lieu à la création d'expressions inédites.

Pour mettre en avant l'identité militaire de certains, les Égyptiens ont aussi mis à profit l'art figuratif comme à Gebelein, Dendara, Naqada ou Thèbes. De fait, le style iconographique de la Première Période intermédiaire est reconnaissable aux arcs, flèches et costumes guerriers que portent les défunts (soulignons que les archers ne sont pas uniquement des Nubiens). Cette représentation des notables « soldats » a valu des travaux spécifiques de la part d'épigraphistes et historiens, tels que J. Vandier¹⁶⁰⁵, H.G. Fischer¹⁶⁰⁶ et M. Bietak¹⁶⁰⁷.

¹⁶⁰⁵ Cf. par exemple l'article pionnier de J. VANDIER, « Quelques stèles de soldats de la Première Période intermédiaire », *CdE* 17/35, 1943, p. 21-29 ; et *id.*, « Quelques stèles de soldats de la Première Période Intermédiaire : addition », *CdE* 19/37, 1944, p. 61.

¹⁶⁰⁶ Notamment sur l'iconographie des soldats et des archers ; cf. H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein during the First Intermediate Period », *Kush* 9, 1961, p. 44-80 ; *id.*, « The Archer as Represented in the First Intermediate Period », *JNES* 21, 1962, p. 50-52.

¹⁶⁰⁷ Cependant, le travail de M. Bietak (« Zu den nubischen Bogenschützen aus Assiut. Ein Beitrag zur Geschichte der ersten Zwischenzeit », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar* I, BdE 97, Cairo, 1985, p. 87-97) se concentre sur le rôle social des soldats ayant une origine nubienne affichée. Par ailleurs, en ce qui concerne la zone d'influence de ces militaires avant le Moyen Empire, les



Par ailleurs, la commémoration militaire semble avoir été quelque chose d'important comme en témoignent les lieux réservés de certaines nécropoles aux hommes morts sur le champ de bataille. Face au temple funéraire de Montouhotep II, par exemple, trois tombes collectives (TT 101, 505, 506) contenant les restes d'environ soixante hommes, furent creusées pour inhumer des soldats tués, principalement des archers¹⁶⁰⁸. C'est un exemple concret de cette spécialisation de l'espace funéraire, qui met en lumière ce rôle de la guerre comme facteur identitaire pour les communautés locales.

La guerre comme motif littéraire

Bien que les récits militaires sont relativement répandus à la Première Période intermédiaire, et que le nombre des attestations a augmenté à l'époque des guerres entre les rois de la X^e et XI^e dynasties, il ne s'agit pas d'un thème biographique

conclusions de l'auteur doivent être considérées avec prudence, car des nouvelles recherches permettent maintenant de démontrer que ces gens étaient employés comme archers non seulement au sud de Thèbes mais également en Moyenne Égypte, par exemple à Assiut ; cf. M. EL-KHADRAGY, « Some Significant Features in the Decoration of the Chapel of *iti-ib-iqer* at Assiut », *SAK* 36, 2007, p. 105-135 ; *id.*, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 227-228. Voir les notes de synthèse de J.C. MORENO GARCIA, « War in Old Kingdom Egypt (2686-2125 BCE) », dans J. VIDAL, éd., *Studies on War in the Ancient Near East. Collected Essays on Military History*, Münster, 2010, p. 28). Sur l'organisation de l'armée à la Première Période intermédiaire, cf. l'étude de A. SPALINGER, « The Organisation of the Pharaonic Army », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 446-460.

¹⁶⁰⁸ Elles sont datables de la fin de la XI^e dynastie. Pour la publication de ces inhumations, cf. H.E. WINLOCK, *The Slain Soldiers of Neb-Hepet-Re' Mentu-hotpe*, Publications of the Metropolitan Museum of Art Egyptian Expedition 16, New York, 1945. Pour une hypothèse interprétative, cf. S. AUFRERE, « Les vétérans de Montouhotep Nebhétepré. Une garnison funéraire à Deir al-Bahari ? », *EA&O* 19, 2000, p. 9-16. Pour un réexamen de ce dossier et sur la datation, cf. désormais C. VOGEL, « Fallen Heroes ? Winlock's "Slain Soldiers" Reconsidered », *JEA* 89, 2003, p. 239-245. Pour une synthèse récente, cf. St.J. SEIDLMAYER, « Archäologische Befunde militärgeschichtlicher Aussagekraft », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *Militärgeschichte des pharaonischen Ägypten. Altägypten und seine Nachbarkulturen im Spiegel der aktuellen Forschung*, Paderborn, 2008, p. 149-150.



exclusif de cette époque. Déjà à la VI^e dynastie, les fonctionnaires du roi décrivaient, dans le détail, les missions auxquels ils avaient participé¹⁶⁰⁹.

Si ce thème biographique a pu être extrêmement développé, c'est sans doute parce qu'il éveillait dans l'imagination du lecteur les terres lointaines, exotiques, et des événements historiques connus. Par ailleurs, ce thème biographique se prêtait bien à l'innovation du langage commémoratif, à travers l'introduction de figures de style et d'expédients littéraires inédits qui faisaient l'originalité de l'inscription. En ce sens, on remarque une série de couplets d'un chant militaire intégré à la biographie d'*wni* d'Abydos (VI^e dyn.) pour évoquer son retour victorieux d'une campagne militaire¹⁶¹⁰. À l'époque, ce chant provoquait peut-être un sentiment d'identification de la part du lecteur, qui en connaissait le refrain. Du point de vue de l'histoire de la littérature, cette insertion d'un type musical, dans le discours biographique, représente, sans doute, une hardiesse de composition.

À la Première Période intermédiaire, dans les récits de guerre, on trouve des métaphores inspirées souvent par la nature. Elles permettaient de décrire avec vivacité les faits d'armes. Par exemple, l'efficacité guerrière d'*ḳn.ty.fy* de Moalla est confrontée à la véhémence d'un harpon (*bswt*) qui tue un hippopotame¹⁶¹¹. Plus tard, le roi héracléopolitain est comparé à un orage (*Úknw*) par un porte-parole du roi adverse Antef II¹⁶¹². Dans une autre inscription, l'armée thébaine, lorsqu'elle

¹⁶⁰⁹ Sur la guerre à l'Ancien Empire et la mention d'expéditions, cf. en dernier lieu J.C. MORENO GARCIA, « War in Old Kingdom Egypt », dans J. VIDAL, éd., *Studies on War*, p. 31-35 et A. SPALINGER, *op. cit.*, p. 460 et *seq.* Voir aussi D. VALBELLE, « Conception et expression de la guerre dans la littérature égyptienne », dans L. NEHME, éd., *Guerre et conquête dans le Proche-Orient ancien, actes de la table ronde du 14 nov. 1998*, Paris, 1999, p. 23-32.

¹⁶¹⁰ *Urk.* I, 98-110 ; sur ce passage et sur les chants de guerre, cf. en dernier lieu A. GNIRS, A. LOPRIENO, « Krieg und Literatur », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *Militärsgeschichte des pharaonischen Ägypten. Altägypten und seine Nachbarkulturen im Spiegel der aktuellen Forschung*, Paderborn, 2008, p. 245-252 notamment. Voir également la différence de style de la biographie du même fonctionnaire découverte récemment à Saqqara, dans Ph. COLLOMBERT, « Une nouvelle version de l'autobiographie d'Ouni », R. LEGROS, éd., *Cinquante ans d'éternité*, p. 145-157.

¹⁶¹¹ Inscr. n° 6, II,ε,3-II,ζ,1 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 198-199.

¹⁶¹² Dans *l'Enseignement pour Mérikarê* (E 73 = W. HELCK, *Die Lehre für König Merikare*, KÄT 6, Wiesbaden, 1977, p. 37; J. QUACK, *Merikare*, p. 42-43), le même événement de la prise de



part à l'assaut de Thinis sous Antef II, se déplace comme une tempête de sable (litt. *m İmw m ≈ "ibt* « dans la poussière et dans l'ombre »)¹⁶¹³. Dans l'autobiographie du nomarque *it.(i)-ib.(i)* d'Assiout, il est question de charger les ennemis *mi k* « comme un taureau »¹⁶¹⁴ tandis les gens *m k" w [...] m sdw r İ" t* « comme des taureaux [...] avec les queues sur le front »¹⁶¹⁵, c'est-à-dire dans le chaos, pourraient être les troupes ennemies qui font naufrage. Pour terminer ce court inventaire, on mentionnera l'autobiographie du nomarque *βty* II d'Assiout, fils d'*it.(i)-ib.(i)*, où la force d'attaque d'Héracléopolis est comparée à celle du feu (*t" hwt m nswt.s* « la terre fut brûlée par sa flamme »)¹⁶¹⁶ et au mouvement du ciel qui s'étend comme l'armée sur le territoire (*r s©" pt r idb[?].s* « afin que le ciel s'agrandit jusqu'à sa rive [?] »)¹⁶¹⁷ ; la flotte d'Héracléopolis est accompagnée par le vent du Nord et la ville elle-même est représentée comme un bateau (*pt m swt nt m İyt w"fw İ"y İr mw mni.n nn-nswt* « Le ciel est dans le souffle du vent du Nord¹⁶¹⁸, les papyrus descendant sur l'eau, Héracléopolis a amarré »)¹⁶¹⁹.

Ces exemples permettent de constater que le motif de la guerre se prêtait bien à une utilisation littéraire¹⁶²⁰ (un autre thème à succès était celui de la famine et de la pénurie)¹⁶²¹.

Thinis par le roi héracléopolitain est mentionné à travers l'expression « l'orage de l'eau » (*igp n mw*), que J. VANDIER, *Moalla*, p. 224, traduit « trombe d'eau ». Cf. J.C. DARNELL, « The Message of King Wahankh Antef II to Khety, Ruler of Heracleopolis », *ZÄS* 124, 1997, p. 103, n. 12 et p. 106, n. 30 (*contra* A. DEMIDCHIK, « The Reign of Merikare Khety », *GM* 192, 2003, p. 25-36).

¹⁶¹³ Pour cette lecture d'un passage de l'autobiographie du porte-parole royal *İtpi* d'Elkab, cf. *infra*.

¹⁶¹⁴ *Siut* III, 11.

¹⁶¹⁵ *Siut* III, 24.

¹⁶¹⁶ *Siut* IV, 14.

¹⁶¹⁷ *Ibid.*

¹⁶¹⁸ Pour un parallèle de *m swt nt m İyt*, mais avec la mention du vent occidental, cf. *Wb* IV, 77, 8.

¹⁶¹⁹ *Siut* IV, 15-16 ; cf. M. EL-KHADRAGY, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 223, 225 ; tandis que le passage est en grande partie omis par H. BRUNNER, *Siut*, p. 27.

¹⁶²⁰ Sur le rapport avec la littérature, voir également les études récentes de A. GNIRS, « Ägyptische Militärgeschichte als Kultur- und Sozialgeschichte », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *Militärgeschichte des pharaonischen Ägypten. Altägypten und seine Nachbarkulturen im Spiegel der aktuellen*



Relater des faits d'armes

Plusieurs récits de guerre mentionnaient la province abydénienne¹⁶²². L'intérêt pour cette région était justifié par la fréquence des combats qui s'y sont déroulés. De fait, il semblerait que les Thébains eurent très tôt conquis Abydos, avant les batailles entreprises par Antef II pour vaincre le chef-lieu Thinis. Dès lors, certains soldats se targuent d'avoir participé à cette première expédition militaire. Le *imy-r* " mꜥ « directeur des troupes » et *imy-r* " ©w « directeur des auxiliaires » *fmi*, dignitaire originaire probablement de Gebelein, au service des gouverneurs thébains vers la fin de la XI^e dynastie¹⁶²³, déclare :

*iw h".k(w) r "bfw βr rs¹⁶²⁴ (?) iw di.n.(i) h".fr pr.f m İry-ib niwt n s≈m
rmŪ nb h"t r.f*

Forschung, Paderborn, 2008, p. 91-98 ; et A. GNIRS, A. LOPRIENO, « Krieg und Literatur », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *op. cit.*, p. 243-308.

¹⁶²¹ Voir par exemple la similitude de l'Égypte, décrite comme une « sauterelle (affamée) » (*s<n>İm*), l'évocation du « ciel couvert de nuages » (*pt m igp*), la « terre dans le vent » (*t" m Ū" w*), le « banc de sable d'Apôpis » (*Ūsw m ©"pp*), lesquels sont des images employées par ©n≈.ty.fy de Moalla pour décrire la disette à son époque (cf. l'inscr. n° 10, IV, 8-10, 28 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 220-221). Sur cette phraséologie, cf. déjà *id.*, *La famine dans l'Égypte ancienne*, en général.

¹⁶²² Mais ces récits proviennent rarement de monuments locaux.

¹⁶²³ Le monument ne date pas de l'époque d'Antef II, *pace* H. GOEDICKE, « The Inscription of *fmi* », *JNES* 19, 1960, p. 291, et dernièrement S. KUBISCH, « Die Stelen der I. Zwischenzeit aus Gebelein », *MDAIK* 56, 2000, p. 247 (doc. 15, tableau 1) et p. 263. Pour une datation antérieure à Antef II, cf. J. VANDIER, « Une inscription historique de la première période intermédiaire », dans *Studies H. J. Polotsky*, p. 14, n. 12 ; T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Ägypten und Nubien*, p. 45 ; A. ROCCATI, « Gebelein nelle lotte feudali », *RSO* 42, 1967, p. 72 ; récemment, cf. L.D. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 321.

¹⁶²⁴ Cette interprétation de H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 290, h, fig. 3, est douteuse. Selon T.G. ALLEN, « The Story of an Egyptian Politician », *AJSL* 38, 1921, p. 55, la lecture du mot est *ms*, terme qu'il interprète comme le nom d'une localité. Selon H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 201, il s'agit d'un anthroponyme *rs*. Or, L. MORENZ, *op. cit.*, p. 317-318, ne tranche pas et propose de lire soit *mİs* « der Dreckige » soit *rs* « der Rebell ».



« Je suis descendu à Abydos (étant)¹⁶²⁵ sous l'ennemi (?) et j'ai fait en sorte qu'il descende du¹⁶²⁶ milieu de la ville vers son domaine. Personne n'avait été (auparavant) en pouvoir de descendre jusqu'à lui »¹⁶²⁷.

En ce qui concerne la conquête de Thinis, fait évoqué dans la *Stèle aux chiens*, un courtisan thébain appelé *f^ri*, exerçant la fonction de *imy-r^w* ©w, affirme :

iw h^w.n <wi> Ìr w^wÌ-©n≈ nswt-bity s^w n r© in-it.f ms(w) nfrw m-≈t ©h©.n.(i) Ìn© pr βty m imntt n Úny rd.n.f iw.t wpw[t].f rd.n Ìq^w {β}<≈>d.(i) r irt w{≈}<n>mt¹⁶²⁸ {<n> t^w <p>n} nt it-≠m© <n t^w pn?>¹⁶²⁹ mi qd.frsy (?) r ^wbw ml̄t r w^wft n r≈ md(w)t nfr fd.(i),
 « L'Horus Ouahankh, le roi de Haute et de Basse Égypte, le fils de Rê, Antef, engendré par Néfrou, (m)'a envoyé (dans des missions pour acquérir des céréales), après que j'eut combattu la Maison de Khéty à l'ouest de (la ville de) Thinis. »

(Stèle Caire JdE 41437, l. 1-3)¹⁶³⁰.

À la même époque, *Ìtpi*, un notable d'Elkab, se décrit lui aussi comme le protagoniste de ces batailles entamées par Antef II contre le chef-lieu abydnien¹⁶³¹. Ce dignitaire est choisi par le souverain pour être son représentant et exécuter ses

¹⁶²⁵ Devrions-nous ajouter <nty> ?

¹⁶²⁶ Après le verbe *h^w*, la préposition *m* suivie d'un toponyme ou d'un régime inanimé a de préférence sens ablatif (« descendre de »); les sens perlatif (« descendre par ») et allatif (« descendre dans/vers ») sont en revanche des exceptions. Sur la valence du verbe *h^w* + *m* suivi d'un régime inanimé, cf. J. STAUDER-PORCHET, *La préposition en égyptien*, p. 199-200. Il serait difficile de comprendre autrement les propos de *fmi* s'il fallait traduire *m* dans la locution *m-Ìr(y)-ib* « au milieu de » comme le propose H.G. FISCHER, *loc. cit.* Selon lui, *fmi* accompagne son camarade, *rs* (?), à Abydos et il le fait entrer dans sa résidence au centre de la ville, afin que personne ne puisse l'attaquer.

¹⁶²⁷ Stèle New York MMA 65.107, l. 3-4.

¹⁶²⁸ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, e).

¹⁶²⁹ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, f); cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 19, l. 5.

¹⁶³⁰ J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 14, § 18; W. SCHENKEL, *MHT*, 99-101, doc. 72.

¹⁶³¹ Stèle conservée dans les magasins du MSA à Elkab, publiée par G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of *Ìtpi* from El-Kab from the Time of Wahankh Inyôtef II », *MDAIK* 32, 1976, p. 45-56. Elle a été traduite également par R. LANDGRAFOVA, *It is My Good Name*, p. 64-66, doc. 22.



ordres pendant l'expédition. Si l'on interprète correctement le sens du texte, *Itpi* est le porte-parole du roi auprès des troupes qui appartiennent aux trois premières provinces de Haute Égypte et agit au sein de l'armée qui représente les sept provinces méridionales de Khen-Nekhen, plus une partie de la province abydonienne, c'est-à-dire Abydos, qui était déjà loyale à Thèbes en ce moment. Le récit précise que *Itpi* participe à une mission militaire contre la ville de Thinis où il descend comme¹⁶³² une tempête de sable. Voici donc le contexte d'emploi de l'expression imagée *m ≈mw m ≈"ibt* « dans la poussière et dans l'ombre » que nous avons citée plus haut¹⁶³³.

¹⁶³² Dans l'inscription en question, la préposition *m* introduit un syntagme prépositionnel circonstanciel de moyen (« avec ») ou d'équivalence (« en tant que »), cf. J. STAUDER-PORCHET, *La préposition*, p. 201.

¹⁶³³ Ce passage pose des problèmes d'interprétation. G. Gabra propose de lire « in awareness of Tawr in the west ». Cette traduction résulte de l'ambiguïté des signes  et  qui sont dessinés de manière quasiment identique sur la stèle et sont associés en général au même toponyme. J. Quack (*Studien zur Lehre für Merikare*, p. 99-100) opte en revanche pour la lecture   et remplace ainsi *m ≈mw t"-wr* par *m ≈mw* « dans la poussière ». R. Landgraffova et P. Dils, pour le *Altägyptisches Wörterbuch*, rendent « in dust (?) ... ? ... » ; cf. également R. LANDGRAFFOVA, *It is My Good Name*, p. 64. Or, l'hypothèse de J. Quack est sans doute correcte. Il reste cependant à comprendre ce mot qui semblerait écrit     dans la copie de G. Gabra. L'éditeur du monument pense qu'il s'agit de l'Occident. Une autre possibilité serait de traduire par *≈bt*, c'est-à-dire « le lieu du carnage » (*Wb* III, 252), mais cette solution est peu satisfaisante. En faveur de cette lecture, on remarque que la notation graphique de *≈bt* est toujours très variable et que le phonogramme  est souvent indiqué, comme sur la stèle. Toutefois, le signe qui semble être une tête de léopard  (lu ainsi par R. LANDGRAFFOVA, *loc. cit.*, mais cet auteur ne traduit pas) et qu'on suppose être le phonogramme pour *b*, est mal reconnaissable sur le monument. De plus, le phonème *b* est déjà indiqué par  à la fin du mot (R. LANDGRAFFOVA, *loc. cit.* lit en revanche ). La solution plus probable est donc de lire *≈"ibt* « ombre », terme attesté à partir du Nouvel Empire (*Wb* III, 225). La graphie qu'on trouve dans la stèle est inédite, mais il faut considérer que le mot n'était peut-être pas assez représenté dans les textes de l'époque pour que le scribe suive un modèle préétabli, conforme aux graphies attestées quelques siècles plus tard. En effet, le signe initial employé d'habitude pour écrire ce mot, qui est le lotus  ou la plume , manque ici. Le scribe adopte en revanche une graphie riche en phonogrammes, qui facilite a priori la lecture. Le scribe commence par le signe unilittère  ; il précise ensuite les valeurs phonétiques qui suivent : la coquille bivalve 



Les récits qui évoquent les combats à Thinis proviennent surtout des régions thébaines. Il est possible cependant que sur une stèle récemment publiée, les agressions qui sont mentionnées concernent cette ville en particulier, et que le bénéficiaire du monument ait participé à la défense des ses habitants¹⁶³⁴. Après avoir énoncé son attachement à la famille, le notable, appelé *k“-wîm*, affirme :

*iw igr̄t nîm [...] n niwt tn m-© pft nbt spr̄t r.s rd rwf ≈n[...] ©Î“w s“w
m [...]*

« Je suis en effet quelqu’un qui protège (les gens ?)¹⁶³⁵ de cette ville de tous archers qui l’ont rejointe¹⁶³⁶, quelqu’un qui renforce (?) [...] les armes, prudent (?) dans [...] ». »

(Stèle du magasin Sheik Hamad [Sohag] n° 325, l. x+7-8 = H. MADKOUR, « An Eleventh Dynasty Stela », *SAK* 45, 2016, p. 218-219).

Les témoignages sont pourtant souvent fragmentaires ou laconiques et ne permettent pas de reconstituer les événements dans le détail. Une stèle de la IX^e dynastie provenant de Thinis mentionne des rebelles qui sont repoussés (*s≈r*

comme phonogramme pour *≈* et le phonogramme pour *i*, hiéroglyphe qui sera remplacé au Nouvel Empire par la notation . Enfin, nous lisons le mot : sic. Notre traduction comporte que la bataille n’a pas eu lieu forcément dans la lisière désertique à l’ouest de Thinis (*contra* J.C. DARNELL *et alii*, *Theban Desert Road Survey* I, p. 40, n. 170 ; S. ESPOSITO, *L’administration égyptienne du désert occidental*, p. 39). Nous sommes face à une métaphore orageuse pour décrire la guerre.

¹⁶³⁴ La stèle, conservée dans le magasin Sheik Hamad de Sohag, enregistrée avec le n° 325, a été publiée par H. MADKOUR, « An Eleventh Dynasty Stela of the Priest Ka-whmi », *SAK* 45, 2016, p. 217-225. La provenance thébaine et, surtout, la date (Antef II) que l’auteur propose ne sont pas assurées. Le style se rapproche davantage à celui des monuments de la IX^e dynastie, bien attestés surtout à Gebelein et Moalla.

¹⁶³⁵ D’après la phraséologie traditionnelle, on s’attendrait à trouver le mot *m“r* « pauvres, misérables ».

¹⁶³⁶ H. MADKOUR, *op. cit.*, p. 219, traduit : « frome all archer-unites against which one proceeded ».



bh“(w)), et peut-être un incendie ([...] *m*≈“y (?)¹⁶³⁷. Du côté des confins septentrionaux de la province de Thinis, à El-Hagarsa, un *imy-r*“ *m*≠© appelé *w*“*îi*, bénéficiaire d’une tombe peinte (env. IX^e dyn.)¹⁶³⁸, décrit des scènes de guerre où il est question de bateaux et de troupes-*f*“*mw*¹⁶³⁹. Cependant, le mauvais état de conservation de l’inscription ne permet pas d’avoir davantage de renseignements sur son rôle dans les combats.

Parmi les récits qui évoquent des faits d’armes dans d’autres provinces, et dont l’état de conservation ne permet pas de reconstituer le contexte, voici ce qui reste d’une d’inscription monumentale provenant d’un mastaba de Naqada:

[... *mi*] *qd.f sbh.n.(i) ... sn (?)*] *mf*“*w w*“*w*“*tyw tp* [...] ©*h*“.*n niwt tn*
 [n≈ttÁ Ìn© *sp*“*t tn* [...] *tn mi qd.s in.n.(i)* [...]
 « [...] en]tièrement, j’ai fait fuir [...] (?) la tête des Medjaou et des
 Ouaouatiou [...] cette ville a combattu contre (avec ?)¹⁶⁴⁰ cette province
 [...] cette [...] entièrement, j’ai apporté [...]. »

(H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, 1964, p. 70-73, pl. 20, doc. 22).

¹⁶³⁷ Stèle fragmentaire Philadelphie UPMAA 23-11-699, col. 2 ; voir le commentaire philologique de E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 560-564, b-c et fig. 58 pour une copie du texte préservée.

¹⁶³⁸ Le style du tombeau est très similaire à celui de la tombe de *mry* ©“ (tombe D18) de la même localité (à ce propos, cf. les observations de N. KANAWATI, *El-Hagarsa* III, p. 13, 17-18), datée de la IX^e dynastie par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1007-1011.

¹⁶³⁹ Pour l’inscription biographique, cf. N. KANAWATI, *El-Hagarsa* III, p. 15, pl. 19b (chapelle, mur est, au sud de l’entrée).

¹⁶⁴⁰ Sur l’ambiguïté de la valence verbale, cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, 1964, p. 70-73.



Un notable anonyme de l'époque du roi Antef II, inhumé dans la nécropole d'el-Tarif, mentionne des faits relatifs à l'organisation des troupes thébaines, et on peut seulement supposer que ses propos concernent des événements qui se sont déroulés sur la frontière septentrionale¹⁶⁴¹.

Enfin, les batailles deviennent même des repères chronologiques pour les particuliers qui ne participent pas aux combats, mais datent ainsi leur carrière. Sous la XI^e dynastie, un père de famille appelé *Îr-nεt* situe sa vie citoyenne à Dendara – les cinquante-six ans pendant lesquelles il fournit la ville en céréales – en évoquant ces années troubles :

(...) *m wnt εryt În© t"-wr*

« (...) lorsque c'était la guerre avec la province abydenienne. »

(Architrave Caire JdE 46048, l. 3)¹⁶⁴².

La stèle d'un chasseur-*nw* thébain, *in-it.f* fils de *k"*, ayant servi les rois Antef II, Antef III et Montouhotep II, est datée ainsi :

rnpt sp 14 irt wf pn rnpt nt sbi Úni,

« L'an 14 (*scil.* sous Montouhotep II), l'érection de cette stèle, l'année que Thinis s'est rebellée. »

(Stèle Londres BM EA 1203, l. 16)¹⁶⁴³.

¹⁶⁴¹ W. SCHENKEL, « Ein Türsturz von der Grabkapelle des Königs *w"Î-©nε* Antef », *MDAIK* 19, 1973, p. 215-219, pl. 72 ; *id.*, « Bemerkungen zu den wichtigsten Inschriften der 11. Dynastie aus dem Königsfriedhof von El-Tarif », dans D. ARNOLD, *Gräber des Alten und Mittleren Reiches in El-Tarif*, AVDAIK 17, Main am Rhein, 1974, p. 50-51, pl. 52.

¹⁶⁴² Cf. notamment D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat », *SAK* 34, 2006, p. 169, n. 43. *Pace* T. MUSACCHIO, « Epigraphic Reanalysis of Two Stelae from First Intermediate Period Dendera in the Cairo Museum », *Antiquo Oriente* 4, 2006, p. 82-83, qui pense à des années d'alliance entre Dendera et la province abydenienne, pour combattre ensemble contre Thèbes.

¹⁶⁴³ Cf. notamment J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 23 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 226-227 ; récemment, R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 24-26.



Au demeurant, les années de paix semblent aussi être comptées, significatives.



Atteindre la paix et l'ordre pour la communauté

Si la narration des actions de guerre dans les biographies des nomarques et des gouverneurs locaux révélait leur vertu de stratèges, ces initiatives visaient, en dernier ressort, à garantir la paix au sein de la communauté. L'absence de conflits et de désordres était en effet un critère pour évaluer le bienfait des officiels locaux. Si la communauté était bien gouvernée par le chef local – inspiré par le dieu de la ville –, l'ordre était établi ; et tous les représentants de la communauté étaient les bénéficiaires de cette paix. Ainsi, dans la biographie du nomarque d'Assiout *βty* II sont décrits – après l'exposé détaillé des victoires perpétrées par ce dignitaire contre l'alliance ennemie thébaine, les malheurs auxquels la ville d'Assiout put échapper grâce à son bon dessein. Voici la conclusion de cette inscription commémorative :

*rd.n.k s'wt Ír sf's m s≈r.k w©t(y) sfr rmÚw nb r ©Í©w.f nn ©Í' nn stt
s#r n s≈ βrd r gr mwt.f nfs r gr Ímt.f nn Í©f' ≈t m mrrt nn "wÌ r pr.f βr
s#m Úw nÚr.k niwty.f it.k mrr Úw*

« Tu (*scil.* le nomarque et gouverneur *βty* II) a mis Assiout en ordre à travers tes conseils uniquement. Chaque personne passe la nuit à sa place sans qu'il y ait de combat(s) ni de lancement de flèches. L'enfant n'est pas battu en présence de sa mère, ni l'adulte en présence de sa femme. Il n'y a pas eu de pillage de choses dans la rue. Il n'y a pas eu d'actes violents contre sa maison. Car ton dieu local t'as guidé, ton père qui t'aime. »

(*Siut* IV, l. 32-33 = M. EL-KHADRAGY, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 224, 226, fig. 2-3)¹⁶⁴⁴.

Des ambassadeurs

¹⁶⁴⁴ Cette description permet d'ailleurs aux historiens de penser que l'époque du nomarque *βty* II fut caractérisée, réellement, par une brève période de trêve militaire en Égypte. Voir en dernier M. EL-KHADRAGY, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 231. Durant la fin du règne de Mérykarê, contemporain du nomarque *βty* II, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 50, 53.



La guerre n'était pas seulement une affaire d'armes mais aussi de diplomatie, puisqu'il fallait créer des alliances et négocier des pactes. Dans des cas exceptionnels, les protagonistes de ce type d'activités mettaient en vedette, sur leur monument commémoratif, leur participation.

Avant la fondation de la XI^e dynastie, lorsque le potentat de Thèbes *in-it.f* © (Ìry-tp © " n ꜥm © « grand supérieur de Haute Égypte ») unit les provinces méridionales, son *ꜥtmty bity, smr w©ty, imy-r" ©w, imy-r" mꜥ* « chancelier de Basse Égypte, ami unique, directeur des troupes auxiliaires, directeur des troupes » *in-it.f* fut envoyé dans plusieurs localités pour rallier à sa cause d'autres *imyw-r" mꜥ* « directeurs des troupes ». Sur sa stèle il indique :

*iw(.i) ≈d.k(wi) ≈nt.k(wi) m wp(w)t*¹⁶⁴⁵ *iry-p©t* *Ì"ty-©* *Ìry-tp ©" n ꜥm © in-it.f r bw nt* *Ìq" w ꜥm © m̀w ir* *Ìq" nb spry r.[ff] ©Ì©.n.(f) Ì"y m ≈sfw.(i) n n[ff]r n fd.(i) ink wn r" [mn≈]*¹⁶⁴⁶ *s≈r ©b" r" hrw dmfyf fd Ús [s"q ib h]rw n[ff]wt-[r"]*

« J'ai remonté et descendu le Nil en mission pour le prince, le comte, le grand supérieur de Haute Égypte, Antef, vers le(s) lieu(x) où les chefs de Haute et de Basse Égypte se trouvent. Quant à chaque chef que j'ai rejoint¹⁶⁴⁷, il s'est alors rejoui de ma rencontre, pour la perfection de

¹⁶⁴⁵ À propos de *m wp(w)t*, l'assemblage de la stèle permet maintenant de corriger la reconstitution du texte – *iw(.i) ≈d.k(wi) ≈nt.k(wi) [Ìn©]* – proposée par E. DORET, *Narrative Verbal System*, p. 146.

¹⁶⁴⁶ L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, ex. 69, p.131, c), propose de restituer *ink wn r" [hrw irt] s≈r* « j'étais (un homme) disert [le jour de la] délibération ».

¹⁶⁴⁷ Notre traduction suit E. EDEL, « Inschriften des Alten Reiches », *ZÄS* 85, 1960, p. 83, qui interprète *spry* comme une forme relative plutôt qu'un statif ; *contra* H.G. FISCHER, « Words and Weapons at Thebes », *Egyptian Studies* III. *Varia Nova*, New York, 1996, p. 87, qui préfère traduire : « every chief, having arrived there ». Si l'on suit cette interprétation, le contenu historique change considérablement, parce qu'il faut imaginer que les chefs de Haute et de Basse Égypte s'étaient réunis le « jour de l'assemblée » dans un même lieu. Pourtant, le dignitaire affirme qu'il a navigué vers le Nord et vers le Sud, pour rencontrer ces personnages. Cela signifie qu'il voyage pour rencontrer les chefs chez eux. Par ailleurs, A. Roccati (« Una stele di Firenze recentemente ricomposta », dans S. RUSSO, éd., *Atti del V Convegno Nazionale di Egittologia e Papirologia. Firenze, 10-12 dicembre 1999*, Firenze, 2000, p. 213-215) fait un parallèle entre cette mission de remonter et de descendre le Nil par un notable thébain, et le texte de la stèle cairote CG 20001 contemporaine, où un *iti* dit : « J'ai fait vivre Iou-mitrou dans les années de la disette (...) j'ai donné



mon discours, car je suis disert (*scil.* ouvert de parole), [excellent] de décision(s), efficace de parole le jour du rassemblement, qui énonce un discours, [qui rassemble son courage le jo]ur du conseil. »¹⁶⁴⁸

Plus tard, lorsque Antef II conquiert les VIII^e, IX^e et X^e provinces de Haute Égypte, son fonctionnaire *f^{ri}* fut envoyé comme messager du roi pour assister économiquement les localités du nouveau royaume :

*iw h^{b.n} <wi> Ìr w^{Ì-©n} nswt bity sⁿ r[©] in-it.f ms(w) nfrw m-~t
©h^{©.n.i} Ìn[©] pr ßty m imntt n Úny rd.n.f iw.t wpw[t].f rd.n Ìq[“]
{ß}<~>d.(i) r irt w{~}<n>mt¹⁶⁴⁹ {<n> t[“] <p>n} nt it-~m[©] <n t[“] pn?>¹⁶⁵⁰
mi qd.f rsy (?) r [“]bw ml̄t r w^{ft} n r~(i) md(w)t nfr fd.(i)*

« L’Horus Ouahankh, le roi de Haute et Basse Égypte, le fils de Rê Antef, qui m’a mis au monde Néfrou, (m)’a envoyé, après que j’eus combattu avec la Maison de Khéty à l’ouest de (la ville de) Thinis, et qu’il eut fait venir ses messagers. Le chef (*scil.* le souverain) a fait que je remonte le Nil pour procurer des aliments en céréales de Haute Égypte (pour) ce pays tout entier, d’Éléphantine au sud, à l’Aphroditopolite au nord – car je connais la rethorique, mon discours est parfait. »

(Stèle Caire JdE 41437, l. 2-4)¹⁶⁵¹.

de l’orge de Haute Égypte à Armant et à Moalla, après que Iou-mitrou fut sustentée. Thèbes descendit et remonta le Nil. (Moi) je n’ai jamais permit que Iou-mitrou remonte et descende le Nil vers une autre province ». Comme le suggère ce dernier document, il se pourrait que ce *in-it.f* de Thèbes ait agi auprès des principautés de l’époque pour des raisons économiques. Sur la lecture de *spry* (*spr̄i.i* < *sprw.i*), cf. *ibid.*, p. 213-214, b). Pour une analyse de ce passage, cf. également L. Coulon, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 131-132, qui donnait déjà cette interprétation historique. Pour le document, la bibliographie et sa datation, cf. également L. POSTEL, *Protocole*, p. 13, n. 83 et doc. 2.

¹⁶⁴⁸ Stèle Strasbourg 345+Florence 7595, l. 2-7 = H.G. FISCHER, « Words and Weapons at Thebes », *Egyptian Studies III. Varia Nova*, New York, 1996, p. 83-90.

¹⁶⁴⁹ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, e).

¹⁶⁵⁰ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 100, f) ; cf. le texte dans J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 19, l. 5.

¹⁶⁵¹ J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 14, § 18 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 99-101, doc. 72.



Ce double rôle de porte-parole et de responsable du ravitaillement découle des deux fonctions de *f'ri* comme chef du domaine foncier d'une installation-*Ìwt* de la Couronne (*Ìq" Ìwt*) et directeur des troupes auxiliaires bilingues (*imy-r" ©w*). Si la première charge lui accordait un pouvoir économique, la dernière lui reconnaissait peut-être une habilité particulière dans l'art de la parole.

L'éloquence de *f'ri* dans un contexte militaire est évoquée davantage à la fin de sa biographie, car il déclare avoir été envoyé, en tant qu'ambassadeur, à la cour du roi héracléopolitain, pour établir la frontière entre le royaume du roi du Nord et celui thébain, dans un lieu appelé Vallée-de-Hési (*int-Ìsi*)¹⁶⁵². Dans son autobiographie, il ne se contente pas de faire l'éloge de ses qualités oratoires, il cite aussi le message qu'il a porté au roi ennemi :

¹⁶⁵² Ce toponyme est évoqué dans la *Stèle aux chiens* d'Antef II (Caire CG 20512, l. 3) ; cf. par ex., F. GOMAA, *Ägypten während der Ersten Zwischenzeit*, p. 151.



*ink wdn m-m srw w<̀->-ib <t> sꜣt r fd Úknw βty ir qrw Ìr sp<̀t nꜣt Ìq<̀
ir.n.(i) t<̀.̣.(i) r int-Ìsi*

« Je suis quelqu'un de prudent (lit. qui a du poids) parmi les responsables, réfléchi (?) dans le moment de frapper, qui va dire (*scil.* le message) : « Approche-toi, Khéti qui a provoqué l'orage sur la province, chef victorieux ! J'ai établi (ma) frontière (*scil.* celle du roi Antef II) à Inéthési ». »

(Stèle Caire JdE 41437, TR 12/4/22/9, ligne 5-col. 1)¹⁶⁵³

Des guerriers valeureux

Il n'était pas indispensable d'avoir été ambassadeur ou chef de troupe pour se faire représenter en tant que protagoniste d'un événement militaire. La participation aux batailles, comme simples soldats ou hommes particulièrement vaillants, était aussi une source du prestige pour les hommes qui ne pouvaient pas mettre en avant des charges institutionnelles importantes. Ainsi, un notable de Thinis de la IX^e dynastie appelé *indi*, un homme distingué (*Ì<̀ty-̣, ≈tmty bity, smr ẉty, βry-Ìb*) mais sans titre de fonction, affirme :



ink nfs iqr n r<̀-̣-̣t sm<̀y n Ì<̀dt.f

« Je suis un jeune excellent en bataille, un camarade de son escadron de combattants¹⁶⁵⁴. »

(Stèle New York MMA 25.2.3, l. 3)¹⁶⁵⁵.

¹⁶⁵³ W.M.FI. PETRIE, *Qurneh*, pl. 2 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *loc. cit.* ; W. SCHENKEL, *MHT*, *loc. cit.* ; J.C. DARNELL, « The Message of King Wahankh Antef II to Khety, Ruler of Heracleopolis », *ZÄS* 124, 1997, p. 101-108 ; L.D. MORENZ, *loc. cit.*

¹⁶⁵⁴ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 622-623, apporte des arguments solides pour démontrer que le mot *Ì<̀dt* dérive de *hd* « attaquer, opposer, assaillir, etc. ». Voir également *AnLex* II, 240, § 78.2590, qui traduit « équipe (?) » et atteste aussi une *sm<̀yt* « compagnie » de *Ì<̀dt* du dieu Seth dans Livre des Morts 17. *Pace* W. SCHENKEL, *MHT*, p. 183, b), qui propose *ḍ<̀w* (hapax) > *ḍ<̀i* (*Wb* V, 480, 2-7).

¹⁶⁵⁵ D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 78 ; W.C. HAYES, *The Scepter of Egypt. Part II, The Hyksos Period and the New Kingdom*, Cambridge, 1959, p. 139-141, fig. 83 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 260 ;



Un notable de Dendara appelé *sbk-nꜣt/fgw* précise avoir été entouré par sa troupe de valeureux (*nꜣt*) camarades-*fꜣmw* et termine son discours en faisant probablement référence à son courage ; le sens du texte demeure obscur, mais il y est dit que ce dignitaire n'est jamais parti les mains vides (du champ de bataille ?) : *n pr.(i) ꜣw-kw(i)*¹⁶⁵⁶. On aura l'occasion de revenir sur ce *sbk-nꜣt/fgw* à propos de la gestion des *fꜣmw* par les notables de la Première Période intermédiaire¹⁶⁵⁷.

À Naqada, un *smr wꜣty* appelé *fgw* affirme avoir été plus brave (*qn*) et plus rapide (*sin*) que ses compagnons¹⁶⁵⁸, dans les missions où il a été envoyé par son gouverneur local :

M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature I*, Berkeley, 1973, p. 84-85 ; en dernier lieu, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 622-625.

¹⁶⁵⁶ Stèle Philadelphie UPMAA 29-66-693 = D. SILVERMAN, « A Reference to Warfare at Denderah », dans St.E. THOMPSON, P. DER MANUELIAN, éd., *Egypt and Beyond*, p. 326-328.

¹⁶⁵⁷ Cf. *infra* p. 507.

¹⁶⁵⁸ Dans la culture égyptienne, ces qualités qu'on trouve dans les récits de guerre (par ex. *nꜣt*, *qn*) désignent des bons citoyens, cf. Chr. EYRE, « Reciprocity, Retribution, and Feud », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere Perennius. Mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, Leuven, OLA 242, p. 169.



*fd ink qn mm qnw ink sin mm sin(w) iw h“b.n <n> (wi) imy-r“ Ìtm(w)-
nÚr wsr m wpt nb iw iy.k(wi) m Ìtp*

« Je suis un brave parmi les braves, je suis un rapide parmi les rapides.
En toute mission où le directeur des prêtres Ouser m’a envoyé, je suis
revenu en paix (*scil.* sain et sauf). »

(Stèle Strasbourg 344, l. 4-7)¹⁶⁵⁹.

La rapidité (*sin*), voire la promptitude, est un qualité évoquée à Naqada comme à Gebelein, où un *smr w©ty* « ami unique » appelé *qd.s*, qui commence son discours en disant avoir recruté des *f“mw*¹⁶⁶⁰, déclare :

iw sw“n.(i) n niwt tn r fr.s m sint nÌs(yw).s †m©y(w).s

« J’ai surpassé toute cette ville en promptitude, ses Nubiens et ses gens
du Sud. »

(Stèle Berlin 24032, col. 3-4)¹⁶⁶¹.

Ces exemples montrent qu’il n’était pas nécessaire d’avoir un statut de général ou de nomarque pour pouvoir évoquer ses participations aux batailles. Nous avons noté plus haut que le succès des récits de guerre représente un phénomène littéraire et non uniquement politique. Cependant, la gravité des conflits de la Première Période intermédiaire a sans doute accéléré la multiplication de ces chroniques autobiographiques qui attiraient l’attention des vivants lorsqu’ils visitaient les tombes. Il serait pourtant trompeur de lire, dans tout type de textes qui relate des faits d’armes, l’évocation de combats et d’évènements historiques majeures. Prenons par exemple l’inscription d’un notable dont le nom n’est pas conservé sur sa stèle, un *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *©f mr* « administrateur » d’une localité dite

¹⁶⁵⁹ W. SCHENKEL, *MHT*, 1965, p. 201-202, n° 308 ; H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 62-64, pl. 16 ; doc. 16 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 35-36, § 14.

¹⁶⁶⁰ Sur ce passage concernant le recrutement des troupes-*f“mw* voir notamment *infra* p. 506.

¹⁶⁶¹ H.G. FISCHER, « « The Nubian Mercenaries of Gebelein », *Kush* 9, 1961, fig. 1, pl. 10 ; *id.*, « The Nubian Mercenaries of Gebelein during the First Intermediate Period », *Kush* 10, 1962, p. 334 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 1965, p. 61-62, n° 41 ; M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature I*, p. 90.



$r''\text{-}nw (?)$ ¹⁶⁶². Il y est question d'abord d'une rencontre, puis du fait d'avoir tué des gens ([...] $\dot{I}n\textcircled{\cdot}sn\ sm''n.(i)$ [...]) et d'en avoir fait fuir d'autres ([...] $iw\ sbh''n.(i)\ sn$ [...]). L'action se conclut sur l'eau, on imagine sur une des rives du fleuve. On y mentionne une équipe expéditionnaire ([...] $\dot{U}st\ prt\ r\ \ddot{s}p$ [...]) qui sort pour attraper quelque chose (?), puis des troupes et un amarre et enfin un bateau qui est mis à l'abri des personnes hostiles ([...] $m\ddot{s}\textcircled{\cdot}\ ?\ \dot{I}''tt\ nt\ dpt\ tn\ iw\ n\dot{I}m.n.(i)\ s(i)\ m.sn$)¹⁶⁶³. Malheureusement, la provenance et la datation exacte du monument ne sont pas sûres. Il n'est pas certain que ces faits coïncident avec les conflits de la Première Période intermédiaire, comme le propose H. de Meulenaere¹⁶⁶⁴. Il est possible en revanche que ce dignitaire relate une anecdote concernant une mission expéditionnaire dangereuse, accomplie par exemple en Nubie ou du côté du Sinaï, à laquelle ce dignitaire aurait participé, en se distinguant héroïquement.

Figure 42. Stèle Bruxelles E 6164.

D'après H. DE MEULENAERE, « 3. Fragment d'une stèle funéraire », dans W. CLARYSSE *et alii*, *Écritures de l'Égypte ancienne*, Bruxelles, 1992, p. 20-21.

Des conseillers militaires

Tour à tour médiateur avec les chefs des troupes appartenant à d'autres localités, ou ambassadeur auprès du roi ennemi, ces fonctions représentaient une marque de prestige mais n'étaient pas confiées à n'importe qui. Un autre thème est utilisé par les notables locaux pour en mettre en avant leur action bénéfique en période de

¹⁶⁶² Bien qu'il soit tentant de rapprocher ce toponyme au nom égyptien du Ouadi Hammamât, c'est-à-dire $r''\text{-}hnw$, le déterminatif du poisson est complètement étranger à sa graphie.

¹⁶⁶³ Stèle Bruxelles E 6146 = H. DE MEULENAERE, « 3. Fragment d'une stèle funéraire », dans W. CLARYSSE *et alii*, *Écritures de l'Égypte ancienne*, Bruxelles, 1992, p. 20-21, avec bibliographie et photographie.

¹⁶⁶⁴ L'auteur avance l'hypothèse que ce notable est lié aux guerres thébaines, mais aucun détail n'indique une datation de la XI^e dynastie.



guerre, outre la participation au combat et à des ambassades. Ils sont décrits comme des hommes avisés dont le rôle joué lors des conseils stratégiques qui étaient déterminants dans le déroulement des conflits. En parallèle, une phraséologie stéréotypée s'était développée à la Première Période intermédiaire pour mettre en avant les qualités d'orateur et de stratège mises en œuvre par les dignitaires au sein du conseil de leur ville. Or, comme nous le noterons aussi plus bas à propos du rôle de conseil dans l'administration territoriale, c'était surtout des *imyw-r* « directeur des troupes » et des *imyw-r* « directeur des auxiliaires » qui ont eu recours à cette phraséologie ; et des variantes étaient parfois employées pour préciser le but militaire de l'assemblée dans laquelle le notable s'était distingué. Dans certains cas, le dignitaire indiquait qu'il était celui qui avait trouvé la solution alors que tous les autres membres du conseil étaient sans idées, ou effrayés, n'osant pas parler, c'est-à-dire quand le silence régnait face au désarroi général.

L'héritage des récits militaires

Au terme de cette analyse, on constate que les notables mettant en avant le thème militaire dans leur autobiographie étaient issus de tous rangs. Il s'agissait aussi bien de nomarques à la tête de troupes, de membres des cours locales envoyés en expédition, de soldats ou de citoyens jouant le rôle de conseillers de guerre. Par la suite, cette tradition commémorative de la littérature funéraire de la Première Période intermédiaire a été utilisée dans la littérature royale. La *Stèle aux chiens* d'Antef II¹⁶⁶⁵, et une stèle trouvée à Deir el-Ballas, où Montouhotep II parle à ses troupes en évoquant ses victoires¹⁶⁶⁶, en sont des exemples. Ils représentent par

¹⁶⁶⁵ Stèle Caire CG 20512 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 16, p. 10-11 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 92-93, doc. 69.

¹⁶⁶⁶ Stèle Berkeley PAHMA 6-19868 = J.C. DARNELL, « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 81-110.



ailleurs les prolégomènes d'un genre développé à partir du Moyen Empire : la *Königsnovelle*¹⁶⁶⁷.

9.4. Des chefs de troupes

Les chefs de troupes militaires ou d'escouades impliqués dans les conflits, avaient acquis un prestige inédit. Pour la plupart ils étaient responsables des troupes-*mꜥ* et, en partie, responsables des troupes dites *fꜥmw*.

9.4.1. Les responsables des troupes *mꜥ*

Bien que certaines troupes étaient spécialisées (p. ex. *mnfꜥt*, *hy*, *lwy*), l'Égypte du III^e millénaire ne connaissait pas d'armée militaire professionnelle¹⁶⁶⁸. Les expéditions étaient organisées grâce au recrutement parmi les gens des localités. L'enrôlement était placé sous l'autorité de *imyw-rꜥ mꜥ*. Étant donné que ces troupes pouvaient avoir des fonctions aussi bien milliaires que civiles – employées comme main d'œuvre dans les carrières par exemple – la traduction de *imyw-rꜥ mꜥ* par « directeur de l'armée » ou « général » est trompeuse. De fait, les égyptologues préfèrent traduire par « directeur des troupes »¹⁶⁶⁹, même si le mot « troupe » est générique et peut prêter à confusion avec la traduction, par le même mot, d'autres termes égyptiens.

¹⁶⁶⁷ Sur ce genre, cf. B. HOFMANN, *Die Königsnovelle : "Strukturanalyse am Einzelwerk"*, ÄAT 62, Wiesbaden, 2004.

¹⁶⁶⁸ Voir les travaux pionniers de R.O. FAULKNER, « Notes on the Organization of the Egyptian Army », dans *Actes du XXI^e congrès international des orientalistes, Paris, 23-31 juillet 1948*, p. 67-68 ; *id.*, « Egyptian Military Organization », *JEA* 39, 1953, p. 32-47. Sur l'armée à l'Ancien Empire et à la Première Période intermédiaire, cf. en dernier lieu A. SPALINGER, « The Organization of Pharaonic Army », dans J.C MORENO GARCIA, *Ancient Egyptian Administration*, p. 437-460.

¹⁶⁶⁹ Cf. les remarques de D. Valbelle dans G. HUSSON, D. VALBELLE, *L'État et les institutions en Égypte des premières dynasties aux empereurs romains*, Paris, 1992, p. 61.



Afin de montrer que la fonction de ces hommes n'était pas que militaire et expéditionnaire, il suffira de noter que dans les scènes de vie quotidienne dépeintes dans les tombes, tant à l'Ancien qu'au Moyen Empires, les *imyw-r'' m#©* pouvaient être représentés en train de s'entretenir, en bordure des cultures, avec un directeur des champs (*imy-r'' s#t*)¹⁶⁷⁰. Ces scènes évoquaient vraisemblablement une étape dans le recrutement de la main-d'œuvre, mais il est possible aussi que ces *imyw-r'' m#©* étaient le garants de la sécurité dans la campagne.

Cette fonction rurale des *imyw-r'' m#©* est attestée aussi à la Première Période intermédiaire. D'après les titulatures de certains notables, dans certains cas, la direction des troupes-*m#©* semble avoir été liée strictement à l'administration des biens fonciers. À Dendara, trois fils du *imy-r'' pr* « directeur du domaine » *sn-nfsw.i*, c'est-à-dire les petits-fils du gouverneur local *mrrri* (IX^e dyn.), étaient des directeurs des troupes et, dans le même temps, des intendants et des responsables du portail d'un établissement institutionnel local¹⁶⁷¹. Chacun d'eux étant également un *~tmty bity*, ce qui montre que leur activité était en lien avec la bureaucratie et l'administration domaniale. Bien que la composition des titres soit elliptique (en particulier, le titre racine *imy-r''* qui n'est pas répété après la première mention, sans doute pour des raisons de place), ceux-ci doivent être lus comme il suit :

- *imy-r'' pr <imy-r''> m#©* « directeur du domaine et <directeur des> troupes » (, dans la titulature du fils aîné *mrrri* ;
- *imy-r'' pr <imy-r''> ©(r)r(w)t <imy-r''> m#©* « directeur du domaine, <directeur des> du portail et <directeur des> troupes » (, dans la titulature du deuxième fils, *sbk-n#t* ;

¹⁶⁷⁰ Cf. par exemple la rencontre entre un *imy-r'' m#©* « directeur des troupes » et un *imy-r'' pr n s#t* « intendant de la campagne » dans P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan I*, London, 1893, pl. 29 (tombe n° 3, mur ouest).

¹⁶⁷¹ Les trois dignitaires figurent sur l'architrave de leur père, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 158 et seq., fig. 31[a] ; et déjà W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 17.



- *imy-r*“ *pr* <*imy-r*“> *m*⸗© « directeur du domaine et <directeur des> troupes » (, dans la titulature du troisième fils, *sn-nfsw.i*¹⁶⁷².

D'autres notables de la Première Période intermédiaire ayant la charge de *imy-r*“ *m*⸗© ont pu exercer ce rôle dans l'administration de la police rurale plutôt que dans les missions militaires. On peut observer, par exemple, que le titre *imy-r*“ *m*⸗© est associé à la charge de *imy-r*“ *ḥ(w)t* « directeur des champs » à Héracléopolis (cf. *infra* n° 32).

Le catalogue raisonné ci-dessous répertorie les *imyw-r*“ *m*⸗© ayant bénéficié d'un monument funéraire inscrit en leur nom¹⁶⁷³.

I^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

ÉLEPHANTINE

1) Bien que l'organisation d'expéditions soit l'une des activités principales du potentat installé à Éléphantine, la tâche de *imy-r*“ *m*⸗© « directeur de troupes » est presque absente des titulatures des hauts fonctionnaires locaux¹⁶⁷⁴. Le seul gouverneur connu ayant porté ce titre est *m*≈*w/in-it.f*, à la fin de la VI^e dynastie (tombe QH 25)¹⁶⁷⁵. Néanmoins, des *imyw-r*“ *m*⸗© aux échelons moyens du pouvoir, pouvaient détenir un certain prestige et bénéficier ainsi une tombe monumentale. C'est le cas d'un dignitaire : *im(m)bi*, un *smr w*©*ty* « ami unique » responsable d'expéditions en tant que *≈tmty n*Ú*r m wi*“*wy* ©“(wy) « chancelier du dieu dans la Grande Double barque » et *imy-r*“ *m*⸗© *n st ib nb.f* « directeur des troupes, dans

¹⁶⁷² Pour ces titulatures, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 158.

¹⁶⁷³ Les documents complètent la liste de *imyw-r*“ *m*⸗© de la Première Période intermédiaire établie par P.M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 38, 1987, p. 21-23.

¹⁶⁷⁴ Cf. les trois attestations évoquées dans E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. lvii.

¹⁶⁷⁵ E. EDEL, *op. cit.*, p. 207. Ici, *imy-r*“ *m*⸗© n'est pas recurrent dans la titulature. Il est précédé par le titre aulique *ḥ*“*ty*-©. Or ce titre (notamment *imy-r*“ *m*⸗© *ḥr s*“*Úw* « directeur des troupes au pays de Satjou ») lui est attribué également à la fin de sa titulature sur un graffito de Tomâs, cf. E. EDEL, « Zwei neue Felsinschriften aus Tumâs mit nubischen Ländernamen », *ZÄS* 97, 1971, p. 54 ; *id.*, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 208.



l'estime de son maître ». Sa tombe rupestre est datable de la première moitié de la Première Période intermédiaire (après la VI^e dynastie/VIII^e dyn.)¹⁶⁷⁶.

II^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

EDFOU

2) Dans une stèle trouvée dans un mastaba (M IV)¹⁶⁷⁷ et qui est datable de la IX^e dyn., le propriétaire appelé $\approx w-wi$, porte le titre *imy-r* " $m\neq\textcircled{c} nb \approx wi$ « directeur de toutes les troupes d'assaut », précédé d'un titre aulique $\neq ps nswt w\textcircled{t}(y)$ « noble unique du roi »¹⁶⁷⁸. Dans sa biographie, le notable énumère des fonctions de scribe, en rapport avec le Chancellerie ($s\neq \textcircled{c} nswt$), et dans l'administration rurale pour la Couronne ($s"b \textcircled{c} f mr$). Le caractère militaire des troupes commandées par $\approx w-wi$ nous invite à penser que ce personnage exerça sa fonction à l'aube des batailles entamées entre les Thébains et les Héracléopolitains, avant peut-être l'avancée de Thèbes dans le Sud (le style du monument ne permet pas de mieux préciser sa datation, mais aucun élément ne semble postérieur à l'épigraphie de l'époque d'Antef II). Dans les chemins des montagnes du Désert Occidental arpentés par les troupes thébaines vers le début de la XI^e dynastie, le passage de troupes d'attaque $m\neq\textcircled{c} \approx wi$, comme celles dirigées par ce dignitaire d'Edfou, est attesté par un graffiti récemment découvert par J. Darnell¹⁶⁷⁹. On pourrait croire que $\approx w-wi$ aurait fait partie donc de cette armée thébaine.

¹⁶⁷⁶ Sur la tombe (QH 102c) et les titres, cf. notamment E. EDEL, *op. cit.*, p. 1493, 1495, fig. 3-4.

¹⁶⁷⁷ B. BRUYERE *et alii*, *Tell Edfou I*, Fouilles franco-polonaises 1, Le Caire, 1937, p. 38-39, pl. 15 ; cf. P.-M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 38, 1987, p. 22, § 73.

¹⁶⁷⁸ Publication du document par J. SAINTE FARE GARNOT, « La stèle de Khou-oui », *ASAE* 37, 1937, p. 116-124.

¹⁶⁷⁹ Gebel Tjauti Rock Inscription n° 7 = J.C. DARNELL *et alii*, *Theban Desert Road Survey I*, p. 38-39, pl. 5b, 26.



3) Un dignitaire appelé *Îr-n̄t*, dont la stèle est datable de l'époque de Montouhotep II¹⁶⁸⁰, porte le titre caractéristique des chefs d'expédition (*≈tmty nŪr*), puis *imy-r“ m̄*Ⓞ, mentionné avec ceux de Ⓞ*pr wi“*, *imy irty* et *sĭf wi“*¹⁶⁸¹. Son titre de responsable des troupes spécialisées, travaillant dans les mines aurifères (*imy-r“ s“ n smntyw*), qu'on trouve à la fin de la titulature, permet de circonscrire le champ d'action de cet officier aux missions économiques engagées dans les mines d'or du Désert Oriental¹⁶⁸².

III^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

MOALLA/HEFAT

4) Le nomarque Ⓞ*n̄.ty.fy* (IX^e dyn.) qui devient le chef des trois provinces méridionales de Haute Égypte est qualifié de *r“ m̄*Ⓞ « bouche des troupes », c'est-à-dire porte-parole de son armée régionale¹⁶⁸³. Son titre *imy-r“ m̄*Ⓞ, qui apparaît de nombreuses fois dans sa tombe à côté de celui de *imy-r“ Ⓞw* « directeur des troupes d'auxiliaires nubiens », rend explicite son rôle de chef militaire, d'une armée locale qui se bat contre l'alliance entre Thèbes et Coptos¹⁶⁸⁴. En tant que gouverneur originaire de la III^e province, il porte également le titre spécifique de *imy-r“ m̄*Ⓞ *n n̄n mi-qd.s* « directeur des troupes de la province d'Elkab dans son entièreté »¹⁶⁸⁵.

¹⁶⁸⁰ Contra P.-M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 38, 1987, p. 18, § 33, qui date ce document de la VI^e dyn/Première Période intermédiaire ; et *id.*, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 40, 1989, p. 13, § 343, qui date ce même document de la VI^e dynastie.

¹⁶⁸¹ Pour la stèle, cf. J. Sainte Fare Garnot, dans B. BRUYERE *et alii*, *Tell Edfou I*, p. 50, pl. 14.2. Sur ce personnage cf. également M. VALLOGGIA, « Les amiraux de l'oasis de Dakhleh », dans *Mélanges Vercoutter*, p. 364, doc. 43.

¹⁶⁸² Cf. J. YOYOTTE, « Les sementiou et l'exploitation des régions minières à l'ancien Empire », *BSFE* 73, 1975, p. 47-48, doc. 35.

¹⁶⁸³ Sur cette appellation, cf. P.-M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 38, 1987, p. 40, § 206.

¹⁶⁸⁴ Pour les attestations du titre, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 19, inscr. 1, 5, 10, 11, 15 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 45-46, doc. 37 ; cf. en dernier lieu P.-M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 38, 1987, p. 22, § 69.

¹⁶⁸⁵ J. VANDIER, *Moalla*, p. 186 (iscr. 5), 202 (iscr. 7).



IV^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTE

GEBELEIN

La participation de la communauté de Gebelein aux luttes des Thébains contre les Héracléopolitains, avec des soldats d'origine nubienne, offrait une visibilité inédite aux directeurs de ces populations recrutées localement. Cependant, il faut préciser que le premier de ces directeurs des troupes attestés à Gebelein (*infra* n° 5) exerçait déjà cette fonction sous la dynastie héracléopolitaine, avant l'avancée thébaine.

5) Ce chef des troupes (*imy-r'' mꜥ*) daté par E. Brovarski à la IX^e dynastie, s'appelle *itty* et possède le rang de *smr wꜥty* « ami unique »¹⁶⁸⁶.

6) Un *imy-r'' mꜥ* appelé *fmi* est, lui aussi, un *smr wꜥty* « ami unique », mais il porte également le titre *imy-r'' ꜥw*. Il semble postérieur à *itty*. Les faits qu'il relate dans sa biographie, datent d'avant la fondation de la XI^e dynastie. Et *fmi* affirme avoir asservi Abydos et Ouaouat, pour le compte des gouverneurs de sa province d'appartenance¹⁶⁸⁷.

7) Une stèle datable du début de la XI^e dynastie appartient à un deuxième *fmi*, qui porte les mêmes titres *imy-r'' mꜥ* et *imy-r'' ꜥw* que son homonyme ci-dessus n° 6. On distingue les deux hommes par le nom de leur femme respective¹⁶⁸⁸.

8) Toujours sous la XI^e dynastie, après les exploits militaires d'Antef II (si on compare le style de son monument avec celui des notables thébains au Assasif)¹⁶⁸⁹, un *imy-r'' mꜥ* appelé *iti* se fait construire une tombe à *saff*. Le titre *imy-r'' mꜥ* est inscrit sur sa stèle, suivi par le titre de responsable d'expédition,

¹⁶⁸⁶ Stèle Boston MFA 04.1851 = E. BROVARSKI, « Two Monuments of the First Intermediate Period from the Theban Nome », dans J. JOHNSON, E. WENTE, éd., *Studies in Honor of George R. Hughes. January 12, 1977*, SAOC 39, Chicago, 1976, p. 31-41.

¹⁶⁸⁷ Stèle New York MMA 65.107 (= H. GOEDICKE, « The Inscription of *fmi* », *JNES* 4, 1960, p. 288-291).

¹⁶⁸⁸ Stèle Hildesheim 4590 = H. STERNBERG, « Die Grabstele des *fmi* und der *snb.t* im Pelizaeus-Museum Hildesheim (inv.-nr. 4590) », *GM* 28, 1978, p. 55-59.

¹⁶⁸⁹ Cf. également les remarques de Br. Jaros-Deckert (*Grabung im Asasif 1963-1970. Band V, Das Grab des Jnj-jtj.f : die Wandmalereien der XI. Dynastie*) dans son analyse des tombeaux de la région.



$\approx tmty n\dot{U}r$ « chancelier du dieu » (cf. **fig. 43a**)¹⁶⁹⁰. Sur les parois du tombeau plusieurs scènes militaires sont représentés¹⁶⁹¹. La plus singulière pourrait faire référence aux victoires d'*iti* en Nubie et dans le Désert Occidental aux côtés des rois de Thèbes. Le défunt y est représenté en train de soumettre un Nubien agenouillé, qu'il tient par les cheveux (**fig. 43b**). Une procession de soldats tenant chacun un bouclier est aussi représenté (**fig. 43c**). Une dernière scène pourrait être la représentation de l'initiation d'un jeune homme (un fils ?) à l'art militaire. On y voit le propriétaire de la tombe lui offrir un arc (**fig. 43d**).

THEBES

9) Bien que les premiers règnes de la XI^e dynastie étaient caractérisés par des guerres d'expansion, l'élite thébaine ne légitimait pas son pouvoir seulement à travers ses exploits militaires. Avant l'unification du pays, un seul directeur de troupes est connu à Thèbes, il s'appelle *in-it.f*¹⁶⁹². Bien que son rang ne soit pas le plus élevé ($\approx tmty bity$, *smr w@ty*), il travaille en tant que *imy-r* " @w et *imy-r* " m#© au service de l'ancêtre des rois de la XI^e dynastie, c'est-à-dire le *Iry-tp* © " n #m© « grand supérieur de Haute Égypte » *in-it.f* (©"). Dans son récit biographique, il explique s'être rendu près de chefs (*Iq*) de tout le pays. Nous avons cité plus haut l'extrait de son discours, dans le paragraphe concernant la charge d' « ambassadeur » exercée auprès d'eux.

10) La fonction militaire acquiert une certaine importance sous Montouhotep II lors de la réunification du pays, car un *in-it.f* atteint la position de *imy-r* " m#© m t" fr.f « directeur des troupes du pays entier » – s'agit-il d'un vrai

¹⁶⁹⁰ Stèle Turin Suppl. 13114, avec une scène qui pourrait évoquer une cérémonie-*itp* selon L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 342-344.

¹⁶⁹¹ Voir le commentaire *ibid.*, p. 354-357.

¹⁶⁹² Stèle Strasbourg 345+Florence 7595, l. 2-7 = H.G. FISCHER, *Egyptian Studies III. Varia Nova*, New York, 1996, p. 83-90.



général ? – et bénéficie, par cela, d'un tombeau monumental dans le cirque de Deir el-Bahari¹⁶⁹³.

Figure 43. Monuments provenant de la tombe du *imy-r'' mꜥ* « directeur des troupes » *iti* à Gebelein, conservés au Museo Egizio de Turin : a) stèle Turin Suppl. 13114 de b) fragment de paroi avec la représentation d'un Nubien c) fragment de paroi avec la représentation de soldats qui tiennent des bucliers d) fragment de paroi avec l'initiation peut-être d'un jeune archer (©Museo Egizio).

VI^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

DENDARA

Bien que la ville fût impliquées dans les luttes entre les Héracléopolitains et les Thébains, à cause notamment de sa proximité avec Thinis, la nécropole de Dendara n'a pas livré de tombes de *imyw-r'' mꜥ* éminents. Les titulatures des seigneurs locaux ne mettent pas particulièrement en avant ce type de fonction. En revanche, le titre apparaît dans des fragments de stèle ou dans des éléments architectoniques modestes, qui sont inédits, et les titres qui l'accompagnent ne se rapportent pas à l'échelon supérieur de l'élite locale au pouvoir. Voici les séquences de titres répertoriées :

11) *imy-r'' mꜥ*¹⁶⁹⁴ précédé par *βry-Ìb* « prêtre-lecteur », attesté dans une corniche de mastaba, de qualité médiocre, d'un *sn-sÛi* qui ne porte pas d'autres titres¹⁶⁹⁵ ;

12) *imy-r'' mꜥ* précédé par *smr wꜥty* « ami unique »¹⁶⁹⁶ ;

¹⁶⁹³ Stèle, avec lunette, Copenhague AEIN 964 (J.J. CLERE, « Un passage de la stèle du général Antef (Glyptothèque Ny Carlsberg) », *BIFAO* 30, 1931, p. 425-447 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 499). Elle est datée à l'époque du roi Montouhotep II *sm''-t''wy* par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1051, jj.

¹⁶⁹⁴ Fait assez rare à cette époque, le scribe a noté phonétiquement le /w/ du pluriel.

¹⁶⁹⁵ Inscription copiée dans W. PETRIE, *Denderah*, p. 51, pl. 25b ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 155, § 157 ; cf. P. M. CHEVEREAU, « Prosopographie des cadres militaires », *RdE* 38, 1987, p. 22, § 76.

¹⁶⁹⁶ Fragment D 1542, mentionné dans H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 72, n. 291.



13) *imy-r'' mꜥ* précédé par *l''ty-ꜥ* « comte » (fig. 44)¹⁶⁹⁷.

Figure 44. Fragment de stèle d'un *imy-r'' mꜥ*, Philadelphie UPMAA 29-66-795 (© UPMAA).

Il est probable, d'ailleurs, que le titre *imy-r'' mꜥ* était lié, à Dendara, à la gestion de la main-d'œuvre rurale et à la prise en charge de la sécurité domaniale, plutôt qu'à l'art militaire. Nous avons vu plus haut, en introduisant ce paragraphe sur les responsables des troupes *mꜥ*, que le titre était porté par les trois fils d'un important intendant, *imy-r'' pr* « directeur du domaine », appelé *sn-nfsw.i*, qui sont représentés dans l'architrave monumentale du mastaba de leur père. Dans les titulatures qui décrivent ces hommes sur les légendes que nous avons cité ci-dessus, le titre *imy-r'' mꜥ* est écrit de manière contracté, associé à ceux de *imy-r'' pr* « directeur du domaine » et *imy-r'' ʒrryt* « directeur du portail » (litt. *imy-r'' pr [imy-r''] ʒrryt [imy-r''] mꜥ* et *imy-r'' pr [imy-r''] mꜥ*)¹⁶⁹⁸. Aucun rapport aux conflits territoriaux n'est clairement évoqué ou sous-entendu.

VIII^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

THINIS

Depuis la fin de la VI^e et à la VIII^e dynasties, l'élite au pouvoir à Thinis était confrontée à des razzias organisées par des gens originaires des montagnes désertiques ; cette situation est connue grâce au récit biographique de l'un des

¹⁶⁹⁷ Fragment de stèle Philadelphia UPMAA 29-66-795. Le document est évoqué dans H.G. FISCHER, « The Archer as Represented in the First Intermediate Period », *JNES* 21, 1962, p. 50-52, fig. 3c, et dans *id.*, *Dendara*, p. 72, n. 29, comme document D 15:424. Nous remercions Monsieur D. Silverman de nous avoir transmis une photo de l'objet.

¹⁶⁹⁸ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 164 et fig. 31 ; sur ces trois personnages, appelés *mrri*, *sbk-nꜥt*, et *sn-nfsw.i*, cf. *supra*.



nomarques locaux, *Úmrrri* (cf. *infra* n° 14)¹⁶⁹⁹. C'est sans doute à cause de sa position géographique centrale et stratégique par rapport aux voies qui conduisent aux oasis, puis en Nubie (notamment Ouauat)¹⁷⁰⁰, que Thinis et sa région étaient régulièrement prises d'assaut. Il n'est donc pas anodin que les fonctionnaires locaux portaient le titre de *imy-r*“ *m*ꜥ. Mais il est vraisemblable que cette fonction était aussi en relation avec la sécurité des zones cultivables à cette époque. Le titre pouvait faire partie en effet d'une séquence de titres liée à la gestion de la végétation, de la police rurale et des bovidés (*infra* n° 16).

Voici les attestations connues concernant l'époque à cheval entre l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire :

14) Le nomarque *Úmrrri*, dans la tombe de sa femme, *int-kmt*, porte le titre *imy-r*“ *m*ꜥ, dans ce qui semble être un récit militaire¹⁷⁰¹ ;

15) Les titres du nomarque *Ìnwi* : *Ì*“*ty*-ꜥ, *smr w*ꜥ*ty*, *imy-r*“ *m*ꜥ, *Ìry-tp* ꜥ“ *m sp*“*t*¹⁷⁰² ;

16) Un certain *Ì*“*gi*, responsable de domaine foncier institutionnel de type *Ìwt* : *≈tmty bity*, *Ìq*“ *Ìwt*, *smr w*ꜥ*ty*, *imy-r*“ *ꜥn-t*“ *nb n sp*“*t*, *imy-r*“ *ꜥn*Ú, *imy-r*“ *m*ꜥ, *imy-r*“ *kmt*, *imy-r*“ *d*ꜥ*rt*¹⁷⁰³.

Lors du début des conflits entre les potentats à la IX^e dynastie, le nome thinite joua un rôle principal dans le ralentissement de l'avancée de Thèbes vers le Nord. Cela eut des conséquences dans l'organisation de l'élite. D'abord, on remarque que les *imyw-r*“ *m*ꜥ acquièrent davantage de prestige, en mettant en avant le rang éminent

¹⁶⁹⁹ Le nomarque *Úmrrri*, dans la tombe N 248 de sa femme ; voir E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, 268-272, fig. 20, avec le traduction et commentaire du passage de texte (fragmentaire), où il est question de *pft h*““ *m* ≈“*swt rsy*.

¹⁷⁰⁰ Cf. M. VALLOGGIA, « This sur la route des Oasis », *Suppl. BIFAO* 81, 1981, p. 185-190.

¹⁷⁰¹ Tombe N 248 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 266-272 notamment et fig. 20. Sur le récit militaire concernant le rejet d'archers-*pft*, cf. également *supra* n. 1699.

¹⁷⁰² Appui-tête Boston MFA 13.3531 provenant de la tombe SF 18 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 381-386, fig. 31.

¹⁷⁰³ Cerceuil (Obj. n° 23-12-188, journal d'entrée des fouilles Reisner) provenant de la tombe SF 5202 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 399-404 notamment, et fig. 34.



de *iry-p*Ⓞ*t*¹⁷⁰⁴. Ensuite, nous observons qu'un clan familial local acquiert de l'importance de par sa spécialisation dans la gestion de troupes. De fait, un cimetière situé dans la nécropole thinite de Naga ed Deir semble réservé, en partie, à ce clan : trois stèles de directeurs de troupes (cf. *infra* doc. 19, 20, 21) proviennent de la tombe N 3900. Trois stèles de *imyw-r*" *m*Ⓞ (doc. 19, 21, 22) ont été gravées par le même atelier (*Green Groupe*). Comme l'observe E. Brovarski, cet atelier avait produit six monuments sur treize, pour ces militaires¹⁷⁰⁵.

Or, la direction des troupes loyalistes, provenant du royaume héracléopolitain, était placée sous la responsabilité de ce clan. Le titre *imy-r*" *m*Ⓞ *n* Ⓞ*m*Ⓞ *t*"-*m*Ⓞ*w* « directeur des troupes de Haute et Basse Égypte » porté par le représentant principal de cette maisonnée semble l'indiquer (cf. *infra* n° 19).

Voici les documents en question, et les séquences de titres attestées à partir de la IX^e et jusqu'à la XI^e dynasties :

IX^e DYNASTIE

17) Stèle de *bwi* *lry-ib* : *iry-p*Ⓞ*t*, *l*"*ty*-Ⓞ, *smr w*Ⓞ*ty*, *≈tmty bity*, *imy-r*" *m*Ⓞ¹⁷⁰⁶ ;

18) Stèle de *ssn-n*Ⓞ*t* : *iry-p*Ⓞ*t*, *l*"*ty*-Ⓞ, *imy-r*" *m*Ⓞ, lequel affirme avoir participé au « jour de la grande assemblée »¹⁷⁰⁷ ;

19) Stèle de *βti/iti* : *iry-p*Ⓞ*t*, *l*"*ty*-Ⓞ, *smr w*Ⓞ*ty*, *βry-lbt*, *imy-r*" *m*Ⓞ *n* Ⓞ*m*Ⓞ *t*"- *m*Ⓞ¹⁷⁰⁸ ;

¹⁷⁰⁴ Sur ce prestige, cf. également les observations de W. GRAJETZKI, « Der Gebrauch von Rangtiteln in der Provinzialverwaltung der 1. Zwischenzeit und des frühen Mittleren Reiches », dans C.-B. ARNST *et alii*, éd., *Begegnungen. Antike Kulturen im Niltal. Festgabe für Erika Endesfelder, Karl-Heinz Priese, Walter Friedrich Reineke und Steffen Wenig*, Leipzig, 2001, p. 161-171.

¹⁷⁰⁵ Sur la répartition des stèles du « Groupe Vert » et le rapport avec la tombe N3900, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 681-682.

¹⁷⁰⁶ Stèle Chicago OIM 16957 provenant de la localité de Girga (acquise sur le marché de l'Art) = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 85 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 591-592.

¹⁷⁰⁷ Stèle Toledo 47.61 = K.T. LUCKNER, « The Art of Egypt, Part 1 », *Toledo Museum News*, Spring 1971, p. 14-15, fig. 14 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 305 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 713-716.

¹⁷⁰⁸ Stèle Berkeley PAHMA N 3900 = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 39 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 173, doc. 235 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 681.



20) Stèle de *in-it.f* © : *Ì“ty-©, smr w©ty, imy-r“ m‡©*¹⁷⁰⁹ ;

21) Stèle d'un homme dont le nom n'est pas conservé : *iry-p©t, Ì“ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, βry-Ìbt, imy-r“ m‡©*¹⁷¹⁰ ;

22) Stèle de *in-Ìrt-n≈t* : *iry-p©t, Ì“ty-©, smr w©ty, βry-Ìbt, imy-r“ m‡©*¹⁷¹¹ ;

23) Stèle de *biw-iqr* : *imy-r“ m‡©*¹⁷¹² ;

X^E/XI^E DYNASTIES

24) Stèle de *©b-ìlw* : *Ì“ty-©, imy-r“ m‡©, smr w©ty*¹⁷¹³ ;

25) Stèle de *Ú“wti* : *iry-p©t, Ì“ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, βry-Ìbt, imy-r“ m‡©*¹⁷¹⁴ ;

26) Stèle de *rwf-m-qbl* : *iry-p©t, Ì“ty-©, imy-r“ m‡©*¹⁷¹⁵.

EL-HAGARSA

27) Un *imy-r“ m‡©* appelé *w“li* est le bénéficiaire d'une tombe peinte datable des environs de la IX^e dynastie¹⁷¹⁶. Il a le rang remarquable de *Ì“ty-©*.

¹⁷⁰⁹ Stèle Berkeley PAHMA 6-1252 = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 40 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 180, doc. 253 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 684-685.

¹⁷¹⁰ Stèle provenant de la tombe N3900, Caire JdE 45969 = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 56, W. SCHENKEL, *MHT*, 236 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 685.

¹⁷¹¹ Stèle provenant de Auled es-Sheik, Caire JdE 55605 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 688, fig. 143.

¹⁷¹² Stèle vue sur le marché de l'art = Sotheby Parke Bernet, *Fine Classical, Egyptian, and Western Asiatic Antiquities, New York. Sale 4324*, 13 December 1979, doc. 68 (photo du détail, sans l'inscription) ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 691-692, fig. 145.

¹⁷¹³ Stèle provenant de Mesheik, Caire CG 1609 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 784, fig. 155.

¹⁷¹⁴ Stèle vue sur la marche de l'art ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 798-799, fig. 161.

¹⁷¹⁵ Stèle Musée du Caire sans numéro (le CG 1588 semble ne pas lui être attribué), vue déjà par J. SETTGAST, « Materialien zur Ersten Zwischenzeit I », *MDAIK* 19, 1963, p. 9-11, et mentionnée également dans H.G. FISCHER, « The Archer as Represented in the First Intermediate Period », *JNES* 21/1, 1962, p. 51, n. 6, fig. 6f ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 844-845.

¹⁷¹⁶ Le style du tombeau (D4), qui est très similaire à celui de la tombe de *mry* © (tombe D18) issu de la même localité (à ce propos, cf. les observations de N. KANAWATI, *El-Hagarsa* III, p. 13, 17-18), est daté de la IX^e dynastie par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 1007-1011.



Malheureusement, l'inscription biographique est mal conservée, on discerne cependant les traces d'un récit militaire dans lequel il est question de bateaux et de troupes-*f^umw*¹⁷¹⁷.

IX^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

AKHMIM

28) Le vizir et gouverneur (*imy-r^u Ìmw-nÚr*) d'Akhmim *b^uwi* (VIII^e/IX^e dyn.) porte le titre *imy-r^u m^uꜥ*¹⁷¹⁸.

29) Un *ꜥtmty bity, smr wꜥty, imy-r^u m^uꜥ* appelé *bꜥn/ꜥps-pw-mnw* est le bénéficiaire d'un cercueil¹⁷¹⁹.

XIII^E PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

DARA

30) Un *iÚ^ui* porte le titre *imy-r^u m^uꜥ n nf-ft* « directeur des troupes de l'Arbre-vipère inférieure » ; il est vraisemblablement au service du roi Khoui (IX^e/X^e dynastie ?)¹⁷²⁰.

ASSIOUT

31) L'avant-dernier nomarque héracléopolitain d'Assiout avant la réunification de l'Égypte par Montouhotep II, est *it.(i)-ib.(i)-iqr*, successeur du

¹⁷¹⁷ Pour l'inscription biographique, cf. N. KANAWATI, *El-Hagarsa* III, p. 15, pl. 19b (chapelle, mur est au sud de l'entrée).

¹⁷¹⁸ Tombe B7-B6 = N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, p. 36, fig. 17.

¹⁷¹⁹ Cercueil Caire CG 28012 = N. KANAWATI, *El-Hawawish* V, fig. 28, p. 67, pl. 14.

¹⁷²⁰ Stèle fausse-porte, cf. R. WEILL, *Dara : campagnes de 1946-48*, Paris, 1958, p. 91, n. 34, pl. 43. Cf. D. JONES, *Index*, p. 143, § 553.



nomarque *βty* II. Il porte le titre de *imy-r“ mꜥ n nf-ft ≈ntt* « directeur des troupes de la XIII^e province de Haute Égypte supérieur »¹⁷²¹.

XX^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

HERACLEOPOLIS

32) Dans la nécropole de la capitale du royaume héracléopolitain, le titre *imy-r“ mꜥ* apparaît dans la titulature d'un *r≈ nswt* « connu du roi » appelé *ꜥn≈f*, avant le titre *imy-r“ ḥ(w)t* « directeur des champs »¹⁷²². Ce sont les seuls titres attribués à ce notable, ce qui pourrait indiquer que les troupes en question étaient des troupes agricoles.

XXII^e PROVINCE DE HAUTE ÉGYPTÉ

EL-SAFF

33) Un dignitaire appelé *ip*, dont la tombe est datable de la fin de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dyn.), exerçait des activités de prêtre dans la nécropole royale memphite et des activités d'administrateur agricole. Il était également *imy-r“ mꜥ*¹⁷²³.

I^e PROVINCE DE BASSE ÉGYPTÉ

NECROPOLE DE TETI (SAQQARA)

¹⁷²¹ Scène militaire de la tombe N13.1 découverte en 2005, cf. M. EL-KHADRAGY, « Some Significant Features in the Decoration of the Chapel of Iti-ibi-iqer at Asyut », *SAK* 36, 2007, p. 108, n. 21, fig. 3-4, pl. 4.

¹⁷²² Sur ce personnage voir la stèle fausse-porte publiée (*inter alia*) par J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 149 (§ E), fig. 110, 1, et J. LOPEZ, « Rapport préliminaire sur les fouilles d'Héracléopolis (1968) », *OrAnt* 14, 1975, p. 57-78, fig. 11.

¹⁷²³ H.G. FISCHER, *The Tomb of Ip*, p. 21.



Sous les IX^e et X^e dynasties, les notables inhumés dans la nécropole de Saqqara sont ceux qui, de leur vivant, avaient eu une fonction en rapport avec le service funéraire des rois memphites et héracléopolitains (en tant que *mty n s* « surveillant de phylé » notamment) où avaient joué un rôle lors de missions nécessitant l'intervention de troupes, sans doute des expéditions minières et/ou militaires. Dans ce cas de figure, ces notables avaient été responsables soit des troupes dans leurs ensemble, soit de groupes spécifiques. La liste des *imyw-r* *m* inhumés dans la nécropole de Téli est la suivante :

34) Un *Ïry-Ï.f-nzt* [III], qui est *mty n s* « surveillant de phylé » et *imy-r* *m*¹⁷²⁴ ;

35) Un *Ïry-Ï.f-nzt* [IV], qui porte les titres de *imy-r* *m*, puis de *Ïrp* *©prw n nfrw* « administrateur des équipes de jeunes recrues » et *s* *mrt* « scribe des travailleurs »¹⁷²⁵ ;

36) Un *ipi-Ïr-ssnb.f* est *mty n s* *fd-swt* « surveillant de phylé de la pyramide de Téli », *imy-r* *Ïnwtj* « directeur du Double Grenier », puis *Ïrp* *©prw n nfrw* « administrateur des équipes de jeunes recrues » et porte aussi le titre de *imy-r* *m*¹⁷²⁶ ;

37) Un *impy-iqr* porte seulement le titre *imy-r* *m*¹⁷²⁷ ;

39) Un linteau conserve la séquence de titres *Ïtmtj bity*, *smr w* *©ty*, *imy-r* *m*, d'un *ipi*¹⁷²⁸ ;

¹⁷²⁴ Stèle fausse-porte Caire JdE 38556, maintenant au Musée de Port Said (= J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1905-1906)*, Le Caire, 1907, p. 20, pl. 12) ; cf. Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 42-43, § 4.1.14, pl. 18. La numérotation [III] est en rapport avec les homonymes recensés par Kh. Daoud.

¹⁷²⁵ Stèle fausse-porte recensée dans PM III²:2, 544 et Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 80, § 4.1.38.

¹⁷²⁶ Stèle fausse-porte recensée dans PM III²:2, 544 et Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 86-87, § 4.1.42, pl. 35.

¹⁷²⁷ Stèle fausse-porte, document inédit provenant des fouilles de Zakaria Ghoneim, conservé dans le magasin n° 7 de Saqqara ; cf. Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 130-131, § 4.8.3, pl. 63.

¹⁷²⁸ Chicago OIM 17365 (J.E. QUIBELL, *op. cit.*, pl. 20 [5]) ; Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 143, § 6.1.6, pl. 75.



38) Un *imy-r*“ *m*ⓈⓈ appelé *βty* porte le titre *Ỉry-sⓈt*“ *n* *≈tmt-nÚr* « préposé aux secrets des choses scellées » ; l'état de sa stèle fausse-porte est très fragmentaire¹⁷²⁹ ;

39) Le titre *imy-r*“ *m*ⓈⓈ est le seul qui est gravé dans la table d'offrandes de *ny-k*“*w-ptl*/*impy*¹⁷³⁰.

IX^E NOME DE BASSE ÉGYPTÉ

BUSIRIS

40) Un gouverneur de Busiris appelé *sn-k*“*y* de l'époque héracléopolitaine (ou de la XI^e dynastie ?) exerce la charge de *imy-r*“ *m*ⓈⓈ *m* *t*“ Ⓢ*ndti fdw* « directeur des troupes dans Djedou (= Busiris) dans le IX^e nome de Basse Égypte » ; il est également responsable de l'économie du temple d'Osiris en tant que *sⓈ* *Ỉwt nÚr* « scribe du temple » et *sⓈ* *≈tmt-nÚr m pr wsir* « scribe des choses scellées dans le domaine d'Osiris »¹⁷³¹.

OASIS DE DAKHLA

BALAT

41) Un *Ỉpi/sbk-Ỉtp* bénéficiaire d'une stèle fausse-porte datable de la Première Période intermédiaire est un *imy-r*“ *m*ⓈⓈ, titre qui précède ceux de Ⓢ*pr wi*“ *imy-irty* « chef des équipages », *sỈf wi*“ « inspecteur de la barque des équipages » ; il est

¹⁷²⁹ Gunn MSS XV, 35a ; Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 157, § 7.1.14.

¹⁷³⁰ Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 171-172, § 8.4.4, pl. 103.

¹⁷³¹ Stèle fausse-porte publiée par H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Bubastis, in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 10-11, fig. 3-4 ; *id.*, *Supplement*, p. 5, § 206a.



également *≈tmty nÚr m wi“wy ©* « chancelier du dieu dans la double grande barque »¹⁷³².

9.4.2. Les jeunes recrues : les troupes-*f“mw*

À la Première Période intermédiaire, le terme *f“mw*¹⁷³³ fait son apparition dans les récits biographiques. On traduit souvent ce terme par « recrues »¹⁷³⁴, mais il fait aussi référence à une classe d'âge pouvant être en lien avec le domaine militaire, mais pas uniquement¹⁷³⁵. Ce corps regroupe des hommes assez jeunes¹⁷³⁶, voire des *idw*¹⁷³⁷, qui peuvent encore dépendre du foyer parental (*βrd*)¹⁷³⁸, ainsi que des hommes mariés encore dans la force de l'âge (*nfs*)¹⁷³⁹. Enrôlés vraisemblablement

¹⁷³² M. VALLOGGIA, « La stèle d'un chef d'expédition de la Première Période intermédiaire », *BIFAO* 85, 1985, p. 259-266.

¹⁷³³ Nous remarquons d'ailleurs que le terme est écrit toujours au pluriel mais il était pensé au singulier, cf. H. GOEDICKE, « Ankhtyfy's Fights », *CdE* 93/145, 1998, p. 38, et en dernier lieu cf. D. SILVERMAN, « A Reference to Warfare at Denderah », dans St.E. THOMPSON, P. DER MANUELIAN, éd., *Essays Lesko*, Providence, 2008, p. n. 328, n. 29.

¹⁷³⁴ Voir déjà H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein », *Kush* 9, 1961, p. 49.

¹⁷³⁵ Sur le rapport entre une classe d'âge et les équipes *f“mw*, que l'on associe à la notion de cohorte, cf. E. BROVARSKI, « Studies on Egyptian Lexicography III : CG 20506 and the Word for “Bed Canopy” », *BIFAO* 112, 2012, p. 97 et n. 12, lequel renvoie à N. RYDER, « The Cohort as a Concept in the Study of Social Change », *American Sociological Review* 30, 1965, p. 843-861. Voir en dernier lieu L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 517-519, § IV.f

¹⁷³⁶ Sur le rapport entre le terme *f“mw* et des termes indiquant le jeune âge, cf. les exemples mentionnés dans E. FEUCHT, *Das Kind im Alten Ägypten*, Frankfurt, 1995, p. 513, 530, 532, 538, 537.

¹⁷³⁷ Cf. la lettre 80a des archives documentaires de Néferirkarê-Kakaï = P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 453-454, 462 (x).

¹⁷³⁸ Cf. *Hatnub* Gr. 16, 3-4.

¹⁷³⁹ Concernant le jeune âge, nous attirons aussi l'attention sur le déterminatif de l'enfant ou du jeune (car la main n'est jamais portée à la bouche) utilisé pour écrire le mot *f“mw* (𓆎𓆏𓆐𓆑), tant dans la stèle inédite de Thinis Caire JdE 55605 que dans la stèle tentyrite Philadelphie UPMAA 29-66-693. Pour une étude récente sur cette catégorie de personnes, cf. D. STEFANOVIC, « *f“mw* in the Middle Kingdom », *LingAeg* 15, 2007, p. 228-229. Pour d'autres attestations, cf. l'article récent de



sur la base de l'appartenance clanique et territoriale¹⁷⁴⁰, ces hommes appartiennent sans doute à « la génération montante d'une ville ou d'un nome »¹⁷⁴¹.

Le terme de *f'mw* est employé à l'Ancien Empire dans les sources royales pour désigner des hommes employés dans un temple funéraire royal¹⁷⁴². Ce terme est encore attesté au Moyen Empire pour qualifier les hommes en charge du déplacement du colosse d'un nomarque¹⁷⁴³, ou employés dans les carrières¹⁷⁴⁴. À la Première Période intermédiaire, les *f'mw* apparaissent essentiellement dans un contexte militaire pour désigner des soldats. Dans les récits de guerre de la biographie du *imy-r' mꜥ* et nomarque *ꜥnꜥ.ty.fy* de Moalla, ces troupes sont qualifiés de *f'mw n ml̄-ib* « troupes-*f'mw* dignes de confiance »¹⁷⁴⁵. Dans l'inscription d'un *imy-r' mꜥ* de nom de *w'hi*, un contemporain d'*ꜥnꜥ.ty.fy*, inhumé à El-Hagarsa, il y est aussi fait mention de *f'mw*¹⁷⁴⁶. Cependant, ce texte, qui relate l'attribution de la charge de directeur des troupes et évoque des missions accomplies par bateau, est trop mal conservé pour pouvoir reconnaître avec précision le rôle joué par ces troupes dans ce contexte spécifique.

Or, nous ne connaissons pas de titres de directeurs des *f'mw*. En revanche, nous savons que les notables de province ayant exercé un rôle comme chefs militaires (*imy-r' mꜥ*) ou ayant participé à des batailles en tant que jeunes-*nfs* valeureux, mettaient parfois en avant, dans leur biographie, le fait d'avoir été « à la tête » de ce

D. SILVERMAN, « A Reference to Warfare at Denderah », dans St.E. THOMPSON, P. DER MANUELIAN, éd., *Essays L.H. Lesko*, p. 327-328 et n. 28.

¹⁷⁴⁰ À la XII^e dynastie, on distingue par exemple entre *f'mw n imnt/i'bt/ꜥl'wtyw*, cf. P.E. NEWBERRY, *El Bersheh I*, pl. 15. Voir déjà le commentaire de R. ANTHES, *Hatnub*, p. 90.

¹⁷⁴¹ C'est la définition de P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 462.

¹⁷⁴² Voir dans la lettre 80a des archives documentaires de Neferirkarê-Kakaï = P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 453-454, 462, x).

¹⁷⁴³ P.E. NEWBERRY, *loc. cit.*

¹⁷⁴⁴ Voir les références dans W.K. SIMPSON, « A Hatnub Stela of the Early Twelfth Dynasty », *MDAIK* 16, 1958, p. 304.

¹⁷⁴⁵ Sur *f'mw n ml̄-ib* cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 202 (iscr. n° 7, l. 2, 5 et 6), 251, (iscr. n° 14, l. 3) ; sans la spécification *n ml̄-ib*, cf. *ibid.*, p. 242 (iscr. n° 13, l. 8), 252 (iscr. n° 14, l. 2).

¹⁷⁴⁶ N. KANAWATI, *El-Hagarsa III*, p. 15, fig. 19b, ligne 8.



groupe (*l̥t f̥mw*)¹⁷⁴⁷. Pour exprimer cela, l'Égyptien employaient le mot *l̥t*¹⁷⁴⁸. Voici trois exemples qui datent de la IX^e et à la XI^e dynasties.

1) À Thinis, un *imy-r* *m̥* « directeur des troupes » appelé *in-l̥rt-n̥t* (fin IX^e dyn.) déclare :

ink l̥t f̥mw mry it.f l̥sy mwt.f mry niwt.f mi qd.s

« Je suis l'avant-garde des troupes-*f̥mw*, aimé de son père, loué de sa mère, aimé de sa ville dans son entièreté. »

(Stèle Caire JdE 55605, l. 4-5 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 688-690).

2) À Gebelein, un notable appelé *qd.s*, dont la stèle ne mentionne pas ses titres – mais dont nous avons toutes les raisons de croire qu'il a participé ou assisté aux guerres entamées à partir de la IX^e dynastie dans la région thébaine¹⁷⁴⁹ – affirme :

ink n̥fs iqr ir m̥ p̥.f l̥t f̥mw.f mi qd.f

« Je suis un jeune-*n̥fs* excellent qui agit avec son bras, (je suis) l'avant-garde de ses troupes-*f̥mw* dans leur entièreté. »

(Stèle Berlin 24032, l. 2 = H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein », *Kush* 9, p. 44-49, fig. 1 et p. 49, d, notamment)¹⁷⁵⁰.

3) À Dendara, un simple *smr w̥ty* appelé *sbk-n̥t*¹⁷⁵¹/*f̥qw* (XI^e dyn.) dit :

¹⁷⁴⁷ Pour une lecture différente, cf. L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 519, n. 73, selon qui l'expression *l̥t f̥mw* désigne un titre militaire.

¹⁷⁴⁸ Ce terme est utilisé ailleurs, à la même époque, pour exprimer l'idée d'être l'avant-garde des troupes dites *m̥*.

¹⁷⁴⁹ Cf. aussi L. MORENZ, *op. cit.*, p. 310-313.

¹⁷⁵⁰ Voir aussi E. DORET, *Narrative Verbal System*, p. 130, ex. 225 : « foremost of his entire generation ».

¹⁷⁵¹ D. SILVERMAN, « A Reference to Warfare at Denderah », dans St.E. THOMPSON, P. DER MANUELIAN, éd., *Essays Lesko*, p. 326-327, p. 327, n. 23, lit l'anthroponyme  par *sbk-n̥t*, mais



*iw ir.n.(i) Ì“t f“mw spd.n.(i) sw m nfs qn nb r sp iw ©Ì“.n.(i) Ìr(y)-ib f“mw
n≈(w)t n pr.n.(i) †w.k(wi)*

« J’ai agit¹⁷⁵² en tant qu’avant-garde des troupes-*f“mw*, en les ayant approvisionnées avec chaque jeune-*nfs* brave de l’époque. J’ai combattu au sein des troupes-*f“mw* vaillantes, je ne suis pas parti sans rien (?)¹⁷⁵³. »

(Stèle Philadelphie UPMAA 29-66-693, l. 3-4)¹⁷⁵⁴.

Dans ce dernier extrait, il est remarquable que le notable précise avec fierté, dans un élan sans doute rhétorique, qu’il a effectué le recrutement de sa compagnie de *f“mw* de manière irréprochable, en ayant choisi les hommes parmi les plus valeureux. Bien qu’il soit assez rare que les notables mettent en avant leur rôle de recruteur, il existe quelques attestations de cette activité comme dans un passage de l’une des inscriptions du vizir *ǹri* I, à Hatnoub (fin XI^e dyn.), dans laquelle il déclare : *wn.(n).i m βrd n(n) idn wi iw spd.n.i f“mw.i n βrdw †m.kwi r ©Ì“ Ìn© niwt.i* « Quand j’étais un jeune-*βrd*, personne ne m’a remplacé (*scil.* personne n’a été meilleur [?]). J’ai armé ma troupe-*f“mw* de jeunes-*βrd*, en sortant pour combattre aux côtés de ma ville »¹⁷⁵⁵. Dans un autre graffiti du même personne, il indique : *Ús f“mw.s n βrdw n mrwt ©†“ ≈prw.s* « (Je suis) quelqu’un qui forme ses

le crocodile pourrait être employé aussi pour écrire le nom du dieu *iq(r)*, divinité topyque de la province tentyrite (H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 186).

¹⁷⁵² D. SILERMAN, *op. cit.*, p. 326-327, traduit : « I prepared the vanguard of the troops ».

¹⁷⁵³ Le sens de la dernière phrase demeure ambiguë par faute de l’habituel complément *m + SPECIFICATION* après la forme verbale *†wi*. Pour l’interprétation de la phrase, cf. D. SILVERMAN, *op. cit.*, p. 328-239 : « (...) When Sbk-n≈t proceeded to the hostilities, he was fully equipped, lacking nothing. Given the ambiguity of the passage, it is possible to understand that his claim refers to his not having gone forth from the battle empty(-handed) » ; il est probable par ailleurs que l’absence du complément résulte d’un manque d’espace dans la stèle. Sur l’expression *†wi m + SPECIFICATION*, cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 165-167 (= VI, J).

¹⁷⁵⁴ Le monument a été publié par D. SILVERMAN, *op. cit.*, p. 326-328.

¹⁷⁵⁵ *Hatnub* Gr. 16, 3-4 ; cf. E. DORET, *The Narrative Verbal System*, p. 155-156, ex. 274 : « I was a child without peer. I prepared my troop of young men and I sei out for fight with my city ».



(*scil.* de la ville) troupes-*f'mw* de jeunes, afin qu'elles soient nombreuses »¹⁷⁵⁶. Peu plus tard, sous la XII^e dynastie, le vizir *in-it.f-iqr* dira d'être *dd lbsw m-lry-ib f'mw.f* « quelqu'un qui donne des vêtements à ses troupes-*fm'w* »¹⁷⁵⁷.

Une autre attestation d'une charge en rapport avec les troupes *f'mw* se trouve dans la tombe de *d'@n.ty.fy* de Moalla (IX^e dyn.). Le propriétaire semble évoquer son rôle de guide dans le passage : *r' m'@ n f'mw m lf't* « (Je suis) la bouche des troupes de *f'mw* dans Héfat »¹⁷⁵⁸, sans doute pour indiquer qu'il était le « porte-parole » de ces gens.

Tous ces exemples montrent que le fait d'être à la fois la tête des *f'mw* et d'en être un des recruteurs et tuteurs n'est pas un signe de supériorité de rang : le chef semble avoir un statut comparable à celui des troupes qu'il commande. Les notables qui déclarent être à la tête des *f'mw* se placent eux mêmes comme *primus inter pares*. Par exemple, *n'iri* I affirme être un *nfs qn n f'mw* « jeune-*nfs* vaillant des troupes-*f'mw* »¹⁷⁵⁹. En général, dans les exemples où le mot *f'mw* apparaît, on observe une tendance des notables à s'inclure parmi ces gens. C'est comme s'il s'agissait de collègues. En ce sens, un texte du Moyen Empire dans lequel un notable déclare avoir été à la tête de ce groupe est assez révélateur de cet état de fait. Le mot *f'mw* y est associé à la notion de « (co)équipier » (le mot égyptien étant *@pr*)¹⁷⁶⁰ : *ink grt*

¹⁷⁵⁶ *Hatnub* Gr 20, 15-17. Pour un parallèle, cf. également pHarris I, 76, 5.

¹⁷⁵⁷ Cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 198 (RILN 73).

¹⁷⁵⁸ Inscr. n° 13, VI,α,6-7, dans J. VANDIER, *Moalla*, p. 242 ; cf. L. GESTERMANN, *Kontinuität und Wandel*, p. 199, n. 4.

¹⁷⁵⁹ *Hatnub* Gr 20, 2-3.

¹⁷⁶⁰ Pour la traduction ici de *@pr* par « équipier, coéquipier », cf. D. MEEKS, « Notes de lexicographie (§ 1) », *RdE* 26, 1974, p. 57, n. 8, qui suit J. JANSSEN, *Autobiografie*, II, p. 175 (IV^e, K). De fait, la traduction « équipe, escouade » est préférée à celle de « nautoniers, équipage, matelots » (*Wb* I, 181, 6-8), pour laquelle voir D. JONES, *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, London – New York, 1988, p. 70, § 87. Dans les expéditions, il y avait des *~rpw @prw* (+ *wi"/nfrw wi"*) « chef d'escouade (de bateau ?) », cf. E. EICHLER, *Untersuchungen zum Expeditionswesen*, doc. 13, 17, 55, 57, 66, 136, 138, 139, 143. Or, la présence de groupes de marins dans les expéditions qui se poursuivent dans le territoire montagneux n'est pas toujours exclue, cf.



tpy m f^{mw}.f sl̄f n ©prw.f « J’ai été assurément le premier de sa troupe-*f^{mw}*, le surintendant de ses équipiers »¹⁷⁶¹. Comme le propose D. Meeks, ici le mot ©*pr* définit probablement les « gens qui font équipe dans le même travail »¹⁷⁶², ou alors, il s’agit d’une subdivision du groupe des *f^{mw}*. Au demeurant, nous retenons l’attention sur cette volonté des Égyptiens de faire référence à ce groupe – tant les *f^{mw}* que les ©*prw* – comme à des membres d’un même corps, qualifiés de « siens », puisqu’à la suite de ces termes, les textes précisent le pronom suffixe -*f* « son » ou -*i* « mon », faisant référence au défunt.

Les membres de ces recrues partageaient de fait un sentiment d’appartenance : une idée de groupe. De plus, le mot *f^{mw}* apparaît dans des passages biographiques qui expriment les sentiments de respect et d’attachement accordés par les proches du défunt à son égard. Dans le passage de la stèle de *in-Ỉrt-n̄t* de Thinis mentionné plus haut (cf. *supra* n° i), ce *imy-r^o m̄©* de la Première Période intermédiaire commence son discours en indiquant qu’il est aimé par ses troupes-*f^{mw}*, avant d’évoquer l’estime que ses parents éprouvent pour lui. La stèle d’un autre *imy-r^o m̄©* de Thinis, appelé *ssn-n̄t* (IX^e dyn.), confirme cette idée que les *f^{mw}*

P. TALLET, *La zone minière pharaonique du Sud-Sinaï. I, Catalogue complémentaire des inscriptions du Sinaï*, MIFAO 130/1, Le Caire, 2012, p. 222-229 (doc. 249, 250) et notamment le commentaire à la p. 225, (l). Mais sur les applications du terme ©*pr* /©*prw* en dehors du contexte nautique, et sur le rapport entre ce dernier domaine d’activité et l’organisation du travail plus général, cf. A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 42-43, 119-120, 125-127, 141-142. Contrairement à ce que A.M. Roth propose comme explication pour l’évolution de sens de la terminologie nautique (c’est-à-dire, du nautique vers le général), selon D. MEEKS, *loc. cit.*, il se pourrait que « ©*prw*, “matelot”, n’est qu’une spécialisation ou, mieux, que ce sens n’est certain que lorsque le mot “navire” est introduit ou sous-entendu dans le contexte ». En revanche, nous excluons ici la traduction de ©*pr* par « équipement, outillage », du *Wb* I, 180, 8-23, et en dernier lieu S. DONADONI, « Un Graffito du Moyen Empire à Rome », dans St. QUIRKE, éd., *Discovering Egypt from the Neva. The Egyptological Legacy of Oleg Berlev*, Berlin, 2003, p. 62.

¹⁷⁶¹ Stèle Cambridge E. 9.1922 = W.M.FI. PETRIE, *Tombs of the Courtiers and Oxyrhynchos*, BSAE 37, London, 1925, pl. 22, 23 (1), ligne 2 ; G.T. MARTIN, *Stelae from Egypt and Nubia in the Fitzwilliam Museum, Cambridge c. 3000 BC-AD 1150*, Cambridge, 2005, p. 20-22. – D. MEEKS, « Notes de lexicographie (§ 1) », *RdE* 26, 1974, p. 57, n. 8 (à la p. 58) traduit : « J’ai, assurément, été le premier de ses contemporains, le chef de ses collègues (?) ».

¹⁷⁶² D. MEEKS, *loc. cit.*



n'étaient pas simplement des troupes de travailleurs ou militaires, mais aussi des compagnons qu'on pouvait associer à l'institution de la famille¹⁷⁶³ :

ink mry n it.f İsy n mwt.f mrrw snwt.f ink mry n f^{mw}.f imⁿ nⁿ bt.f

« Je suis l'aimé de son père, le loué de sa mère, quelqu'un que ses frères et sœurs aiment, je suis l'aimé der ses troupes-*f^{mw}*, favori par sa maisonnée. »

(Stèle Toledo [Ohio] 47.61, l. 4-6)¹⁷⁶⁴.

Ce sentiment de familiarité était peut-être renforcé par les coutumes concernant la manière dont ces troupes avaient de se regrouper. Il est probable en effet que les *f^{mw}* vivaient, pour certaines périodes, en partageant le même logement. Dans les graffiti d'Hatnoub, ce type d'allégations apparaît plusieurs fois sous forme d'épithète : *nfs qn n βn f^{mw}* « (je suis) un jeune-*nfs* brave de la tente des troupes-*f^{mw}* »¹⁷⁶⁵. Cette manière de vivre, accentuait sans doute le sentiment d'appartenance qui est le propre des formes de regroupement, comme les troupes militaires et les classes d'âge. On associe donc ce terme *f^{mw}* à celui de « camarade ».

¹⁷⁶³ Pour un autre exemple de ce genre mais datant du Moyen Empire (stèle Louvre C 252) : *r≈ hⁿ(w).f ©prw.f* « quelqu'un qui (re)connaît sa famille et ses collègues (?) ».

¹⁷⁶⁴ Cf. la première édition par K.T. LUCKNER, « The Art of Egypt, Part 1 », *Toledo Museum News* 14, Spring 1971, p. 14-15, fig. 14 ; puis W. SCHENKEL, *MHT*, p. 200, doc. 305 (mention du document avec la bibliographie) ; et l'analyse d'E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 713-716.

¹⁷⁶⁵ *Hatnub* Gr. 20, 3 ; 25, 5 ; 27, 2 ; 43, 4 ; cf. E. BROVARSKI, « Studies on Egyptian Lexicography III : CG 20506 and the Word for "Bed Canopy" », *BIFAO* 112, 2012, p. 79.





Chapitre 10

Participer au Conseil

On peut maintenant se demander quels étaient les organismes institutionnels qui soutenaient l'action des responsables des unités territoriales et de leurs fonctionnaires ? Quelle était la place réservée aux institutions consultatives et délibératives locales dans les modes de reconnaissance sociale ? Étaient-elles évoquées dans les textes comme symboles de pouvoir et de prestige par les gens qui en étaient les représentants ?

10.1. La *qnbt* « conseil restreint » et la *f'f't* « bureau »

Il est vraisemblable que chaque dirigeant était entouré d'un conseil – ¹⁷⁶⁶ – ayant une fonction consultative, mais aussi juridictionnelle, et que l'extension du pouvoir de cet organisme était proportionnelle au statut de son représentant¹⁷⁶⁷. Nous avons connaissance de l'existence d'un conseil restreint du roi à la cour d'Héracléopolis, dont les décisions avaient certainement des répercussions sur l'ensemble du pays : le nomarque d'Assiout *βty* II décrit l'appréhension qui s'empare des membres de ce conseil du palais royal (*qnbt nt pr* ©") lors des derniers conflits avec le Sud¹⁷⁶⁸. Sous Antef II, une *qnbt* thébaine

¹⁷⁶⁶ Le mot signifie littéralement « ceux de l'angle » ; cf. *Wb* V, 53, 5. Pour une étude approfondie sur ce terme, dans la longue durée, voir la synthèse et les remarques de Sh. ALLAM, « Quenebete et administration autonome en Égypte pharaonique », *RIDA* 40, 1993, p. 11-69, lequel, entre autres, met un terme à la traduction « tribunal » et à une interprétation strictement juridique de cette institution.

¹⁷⁶⁷ Sur les conseils à l'Ancien et Moyen Empire, cf. également D. FRANKE, « The Good Shepherd Antef (Stela BM EA 1628) », *JEA* 93, 2007, p. 159-160 ; J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 74 avec n. 260, et p. 96-98 ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*.

¹⁷⁶⁸ *Siut* IV, 13-14.



recevait des plaignants au sujet de la Maison de Khéty, c'est-à-dire d'Héracléopolis ([...] *sprw m qnbt r pr βty m[...]i*)¹⁷⁶⁹.

Les sources de cette époque n'indiquent pas qui y participait. Aucun notable n'indique appartenir précisément à ce groupe de ministres du roi. Les épithètes et les clichés biographiques demeurent vagues sur ce point, en évoquant plutôt le rapport d'exclusivité qui liait le souverain à son féal. Sans connaître le statut des conseillers, devons-nous conclure que la participation à ce type d'institution à la cour du roi ne méritait pas que les membres le signalent dans leur autobiographie ? Cette absence de référence ne serait pas plutôt en lien avec une certaine évolution du discours biographique ? En effet, au tournant de la Première Période intermédiaire, voire au début du Moyen Empire, le nomarque hermopolitain *nłri* I se définit *r ≈ nswt ln@ qnbt.f* « connu du roi auprès (?) de son conseil »¹⁷⁷⁰. Vers la même époque, le *imy-r* « *tmt* » « directeur des choses scellées » *βty* (fin Montouhotep II) met en avant son

¹⁷⁶⁹ Fragment Caire TR 25/10/17/10 publié dans H.G. FISCHER, « Two Tantalizing Biographical Fragments of Historical Interest », *JEA* 61, 1975, p. 33-37.

¹⁷⁷⁰ *Hatnub* Gr. 26, l. 4. Notre traduction de cette épithète diffère de celle que propose J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 43, n. 194, qui lit *ln@* comme une conjonction (« et »). Cependant, l'emploi qui est fait de la même expression *ln@ qnbt* dans deux graffiti de ce nomarque (*Hatnub* Gr. 25, l. 3 et 26, l. 5) ne semble pas justifier l'interprétation « connu du roi *et* de son conseil ». Dans ces exemples, la préposition *ln@* + *qnbt* suit la phrase *in.f r sl* « quand il est amené à la chambre/conseil », et *ln@* ne semble pas avoir ici une valeur de conjonction copulative (« à la chambre *et* au conseil ») mais dépend du verbe de mouvement et marque l'accompagnement : « amené (...) avec/auprès du conseil ». Bien qu'on les interprète comme deux synonymes, *sl* et *qnbt* sont deux entités distinctes sur le plan sémantique : il s'agit d'une part d'un lieu dédié à la discussion (), et d'autre part d'un groupe institutionnel de personnes (). Cette différence est bien indiquée par les déterminatifs. Comment les mettre sur le même plan ? Voir la traduction du passage plus complet en question : *s n wb" n.f ib in.f r sl ln@ qnbt* « un homme en qui l'on fait confiance quand il est amené à la chambre avec/auprès du conseil ». La préposition *ln@* semble marquer l'inclusion du personnage dans la catégorie *qnbt* ou, du moins, sa participation à une assemblée en présence du conseil restreint, d'où la traduction « auprès de ». On affirme ainsi que le notable prend la parole lui-même dans le *sl*, il est donc connu et respecté par la *qnbt*.



rapport direct avec cette institution et le comportement qu'il tient : $\text{ḫw m w}^{\text{C}}\text{r m-b}^{\text{I}}$ *qnbt* « exempt d'excuses¹⁷⁷¹ face au conseil »¹⁷⁷².

Les hauts dignitaires ayant une responsabilité sur une région, sur une province ou sur une ville possédaient, comme le roi, leur groupe de conseillers. A. Philip-Stéphan distingue ainsi les *qnbt* « centrale », « provinciale » et « locale »¹⁷⁷³. De fait, nous avons noté plus haut qu'un conseil-*qnbt* du *imy-r* « ḫm^{C} » « directeur de Haute Égypte » siégeait dans la province thinite (*qnbt nt imy-r* « ḫm^{C} m t^{''}-wr) au début de la IX^e dynastie : $\text{Cn}^{\text{C}}\text{.ty.fy}$ de Moalla en fait mention lorsqu'il explique qu'il a réuni cette assemblée dans sa propre province, pour que les hommes consultent et délibèrent avec (*nf mdt m*- C) son père *Itp*, le nomarque local¹⁷⁷⁴. Ce passage montre que le conseil pouvait se déplacer et suivre son maître. Le jeune notable expose par ailleurs sa capacité de conviction face à ces gens : *m s̄r.(i) iqr m mdt w* « *It m ml [hrw]grIt* » « grâce à mes plans excellents, grâce à mes paroles avisées, grâce au soin (que je prenais) [jour] et nuit »¹⁷⁷⁵.

Dans l'autobiographie du nomarque d'Assiout *it.(i)-ib.(i)* (X^e dyn.) il est question d'un conseil *qnbt* que son fils *ḫsty* II rejoint au moment de succéder à son père : *iy.n.(i) C* « *s* « *i m st.(i) qnbt m w* « *bw.f It* « *n.f m s n ml 1* « Je suis venu ici (*scil.* la nécropole) quand mon fils occupait ma place au conseil, avec ses couches. Il a gouverné dès qu'il fut un homme faisant une coudée (*scil.* quand il était enfant) »¹⁷⁷⁶.

Sur le plan local, le *imy-r* « ḫnt » « directeur des querelles » *in-it.f* de la province thébaine (?) évoque son action philanthropique en faveur de sa ville, à laquelle il

¹⁷⁷¹ Sur le sens de $\text{w}^{\text{C}}\text{r}$, littéralement « faux-fuyants », cf. L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 122-123.

¹⁷⁷² Stèle Londres UC 14430, l. 9.

¹⁷⁷³ A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 63.

¹⁷⁷⁴ Inscription 5, pilier II, δ, 1-2 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 186-187, 196.

¹⁷⁷⁵ Inscription 5, pilier II, δ, 3 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 186-187, 197-198.

¹⁷⁷⁶ *Siut* III, 13 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 44 ; A. PHILIP-STÉPHAN, *op. cit.*, p. 61.



offre une sorte d'abreuvoir, pour faire ensuite référence à des affaires *nt irwt (?) m qnbt* « qui sont faits dans le conseil » à propos de parcelles de terre¹⁷⁷⁷.

Mais qu'en est-il des membres de ces conseils ? Pourquoi aucun notable ne met-il pas en avant explicitement le statut de conseiller dans la *qnbt* d'un directeur de Haute Égypte, d'un nomarque ou d'un gouverneur ? Avant de répondre à cette question, il est opportun d'attirer l'attention sur un autre type d'« aréopage » connu tant à l'Ancien Empire qu'à la Première Période intermédiaire¹⁷⁷⁸ : il s'agit de la *f'f't* « bureau », dont les tablettes de Balat nous informent précisément sur son rôle dans l'administration oasienne¹⁷⁷⁹. Établi peut-être dans le palais du maître local, il est composé d'un groupe de dirigeants constitué de fonctionnaires que les textes de la Première Période intermédiaire – les décrets de Coptos (VIII^e dyn.) et un passage biographique de *nfr-sꜥm-ppy/snni* de Dendara (IX^e dyn.) – mettent en rapport avec l'exécution d'activités cadastrales¹⁷⁸⁰.

10.2. Le *šl* « salle » avec l'acception de « chambre, assemblée »

Concernant l'organisation de ces conseils, il est possible que les chefs locaux ne bénéficiaient pas uniquement du soutien d'un groupe de dirigeants qu'on peut

¹⁷⁷⁷ Stèle Berlin 14334 = G. ANDREU, « Deux stèles de commissaires de police (*jmy-r ꜥnŭ*) de la Première Période Intermédiaire », *CRIPEL* 13, 1991, p. 18-20, fig. 1, pl. 2 ; voir également W. SCHENKEL, *MHT*, p. 201, doc. 307 ; en dernier lieu, cf. A. PHILIP-STEPHAN, *op. cit.*, p. 231, doc. 10.

¹⁷⁷⁸ *Contra* A. PHILIP-STEPHAN, *op. cit.*, p. 61, selon qui la *qnbt* substitue la *f'f't* à la Première Période intermédiaire, à partir de l'époque héracléopolitaine.

¹⁷⁷⁹ Sur cette institution au III^e millénaire, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 132-138, en rapport avec la Couronne et avec les autorités supérieures dans la sphère divine. Plus récemment, et de manière plus générale, cf. A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 24-27, 38-49. Pour un bref exposé sur le rôle de la *f'f't* à Balat, cf. L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 202-203.

¹⁷⁸⁰ Cf. *supra* § 6.4.1.



identifier avec la *qnbt* ou la *f'f't*. Les villes, qui étaient l'assise de leur pouvoir, avaient des conseils élargis de personnes qui prenaient la parole pour soulever des questions ou trouver des solutions, ce qui a conduit Sh. Allam à écrire : « la vie municipale n'était pas étrangère à l'Égypte pharaonique »¹⁷⁸¹.

Ces conseils étaient de véritables assemblées qui, en égyptien, prenaient le nom du lieu de réunion. Ce mot est *sĭ*, c'est-à-dire la « salle » d'apparat d'un édifice de type palatin ou seigneurial¹⁷⁸². On pourrait également traduire *sĭ* par « chambre », mot de l'architecture qui traduit une institution délibérative¹⁷⁸³. Il est probable que des assemblées avaient lieu dans les palais, où des pièces d'apparat étaient destinées à réunir les dignitaires. Les Égyptiens appelaient souvent ces espaces *sĭ n srw* « la salle des responsables ». Dès lors, l'expression *sĭ* « salle » devint synonyme d'« assemblée, conseil » ; par exemple, dans l'expression *hrw n sĭ* qu'on traduit « jour du conseil », mais qui signifie littéralement « jour de la salle »¹⁷⁸⁴.

C'est à travers cette expression que plusieurs notables de province précisent leur rôle au sein du conseil local. Ce choix terminologique relève peut-être d'une spécialisation des termes *sĭ* et *qnbt*. Si ce dernier semble désigner les membres du conseil en tant qu'organisme institutionnel, le premier se réfère plutôt à l'assemblée dans son acception à la fois spatiale et temporelle. L'un semble pouvoir se placer dans l'autre. Ainsi, le terme *qnbt* était employé, du moins à partir du Moyen Empire, pour définir un « conseil de la salle » (*qnbt nt sĭ*), un « conseil du temple » (*qnbt nt ĩwt-nŪr*) ou un « (grand) conseil de la ville » (*qnbt [©] nt niwt*).

¹⁷⁸¹ Sh. ALLAM, « Quenebete et administration autonome en Égypte pharaonique », *RIDA* 40, 1993, p. 69.

¹⁷⁸² Sur le *sĭ* dans les palais, cf. *infra* § 11.1.1.

¹⁷⁸³ C'est la traduction que retient J.C. MORENO GARCIA, *loc. cit.*

¹⁷⁸⁴ Pour « le jour de réunion/conseil », cf. *hrw n sĭ* dans la stèle Londres BM 1628, l. 12 (= *HTBM* V, pl. 1 ; D. FRANKE, « The Good Shepherd Antef [Stela BM EA 1628] », *JEA* 93, 2007, p. 149-174 et notamment le commentaire 1) et *ĩrw sĭ* dans la stèle Toledo Museum (Ohio) n° 47.61, l. 2-3 (= K.T. LUCKNER, « The Art of Egypt, Part 1 », *Toledo Museum News*, Spring 1971, p. 14-15, fig. 14 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 200, doc. 305 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 713-715).



Si rien ne permet d'indiquer que les dignitaires qui ne mentionnent pas leur participation à des assemblées étaient les membres d'un conseil de type *qnbt* – car ce terme n'est pas cité directement avec cet emploi – il est certain en revanche que plusieurs notables de la Première Période intermédiaire se définissaient par rapport à leur participation au conseil-*sĭ*. Cette participation est exprimée à travers des épithètes standardisées qui mettent en avant deux qualités : l'éloquence et l'esprit.

10.3. L'éloquence et l'esprit dans les conseils

En tant qu'élément du paysage institutionnel des capitales et des provinces, la *qnbt* se retrouve citée dans les textes commémoratifs, comme nous l'avons rappelé ci-dessus ; mais le conseil-*sĭ* encadre plus particulièrement les actions des notables dans leurs inscriptions autobiographiques.

Le type de rapport entretenu par le notable avec le conseil-*sĭ* change selon le statut et le rang du défunt. Si le bénéficiaire du monument est un haut fonctionnaire ayant son propre cercle de conseillers, il déclare alors avoir tenu en haute estime ces derniers. C'est le cas du vizir *hnqw* (VIII^e dynastie env.) de Deir el-Gebrawi, lequel, pour mentionner son importance, s'adresse aux jeunes hommes et leur rappelle qu'ils ont pu devenir des membres du conseil sous son gouvernement : *mk i" w. Ūn m [s]ĭ n srw* « Voyez, vous avez vieilli dans la salle des responsables ! »¹⁷⁸⁵. Il est évident que pour son rang, le vizir ne se place pas sur le même plan que les autres notables. Cet exemple demeure néanmoins un cas isolé. D'habitude, c'est la participation active du notable au sein de l'assemblée qui fournit l'occasion d'évoquer cet organisme consultatif.

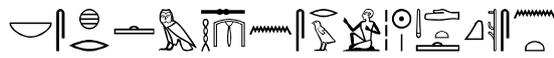
Les conseils sont des lieux où se pratique la rhétorique. Les notables qui y participent doivent faire preuve d'intelligence et de détermination. Dans ce contexte,

¹⁷⁸⁵ N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 24-25, l. 8 ; *Urk.* I, 77, l. 3 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 42, doc. 34.



les épithètes *wn r* « à la parole diserte »¹⁷⁸⁶, *©b r* « aux paroles décisives »¹⁷⁸⁷ et *gm Ús m g w.f* « celui qui trouve la solution (*litt.* formule-clé)¹⁷⁸⁸ lorsqu'elle fait défaut », deviennent récurrentes à la Première Période intermédiaire pour exprimer ce type de talents politiques¹⁷⁸⁹.

Chaque épithète est parfois employée de manière isolée et des variantes sont créées au fil du temps¹⁷⁹⁰. Par exemple, le vizir et nomarque hermopolitain *©l n* I (env. X^e dyn.) se décrit ainsi :



*n n̄t r s q ib [gm Ús] m g w.f nb s̄r m sl̄ n srw hrw mdt qsnt (...) mdw
 ≈rw.f p ©t gr.t(i) r̄yt m sgr*

« À la parole puissante, qui rassemble son courage, [qui trouve la solution] lorsqu'elle fait défaut, maître de conseils dans la chambre des responsables le jour des paroles difficiles (...), à la parole libre lorsque les nobles restent muets et le peuple est dans le silence. »

(P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, col. 23-24 et 26)¹⁷⁹¹.

Le *imy-r* ≠ « directeur du bassin-≠ » *βty* (sous Montouhotep II) déclare :

¹⁷⁸⁶ L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 106-107.

¹⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 104-105.

¹⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 105-106.

¹⁷⁸⁹ J.J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 9-10 ; II, 24-25. Pour ces épithètes, cf. l'analyse philologique de L. COULON, *op. cit.*, p. 104 et seq.

¹⁷⁹⁰ Cette phraséologie évolue tout au long du Moyen Empire. Par exemple, on trouve *spd r* à la place de *©b r* sous Sésostri I^{er} (J.J. JANSSEN, *op. cit.*, I, p. 114 [II Gb 9]) et *gm r f* à la place de *gm Ús.f* à la XIII^e dynastie (*ibid.*, p. 114 [II Gb 14-15]) ; voir E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 477, m). La stèle Londres BM 1628, l. 12 (= D. FRANKE, *op. cit.*), le notable déclare avoir ouvert le bureau le jour du conseil-*sl̄* et de se réjouir dans le conseil-*qnbt* (*ink wp ≈ m hrw n sl̄ ink r w hrw qnbt*). Pour un exemple particulier du Moyen Empire, cf. la stèle Florence 6365, l. 1-3 (= S. BOSTICCO, *Stele egiziane* I, p. 24-25, § 18, pl. 18) où est inscrit le titre *≈rp sl̄*.

¹⁷⁹¹ Pour la restitution du texte, cf. notamment E. BROVARSKI, « Ahanakht of Berhseh » dans *Studies D. Dunham*, p. 21, 27, fig. 10 et notes (yy)-(ccc).



𓀗𓁀𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣𓁣

skm ns m s̄ n srw

« À la langue parfaite dans la chambre des responsables (*scil.* à Thèbes). »

(Stèle Caire JdE 45057, l. 7)¹⁷⁹².

Ce formulaire est très répandu géographiquement, mais les attestations sont concentrées surtout dans les inscriptions funéraires provenant des nécropoles de Thinis. Ils sont souvent le fait de responsables militaires. Le *imy-r* m̄ nommé ©*b-ilw* (IX^e dyn.) dit : *wn r hrw n mdt nb ≈p̄ hrw n ©l̄w* « (Je suis quelqu'un) à la parole disert le jour de la discussion, disposant d'un bras (fort) le jour du combat »¹⁷⁹³. Son homologue du nom de *ssn-n̄t* (IX^e dyn.) indique : *mdw r ≈rw.f p©t gr.t(i) n hrw s̄ ©* « Libre de parole lorsque les nobles restent silencieux le jour du grand conseil »¹⁷⁹⁴. Un troisième exemple est attesté avec le dignitaire *Úwti* (IX^e dyn. ou après), qui déclare : ©*b r s q ib gm Ús m g w.f lr-̄nt t n s r ≈n mdw r ≈rw p©t gr.t(i) hrw n dy snf* « Aux paroles décisives, qui rassemble son courage, qui trouve la solution lorsqu'elle fait défaut face au pays, grâce à des plans

¹⁷⁹² A.H. GARDINER, « The Tomb of a Much-Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, p. 33-35, pl. 8 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 54-55, doc. 17. Sur *skm ns*, cf. L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 107-110 ; *id.*, « Les épithètes autobiographiques formées sur *skm* », dans I. REGEN, Fr. SERVAJEAN, éd., *Verba manent : recueil d'études dédiées à Dimitri Meeks par ses collègues et amis*, CENIM 2, Montpellier, 2009, p. 71-82.

¹⁷⁹³ Stèle Caire CG 1609 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 784-786. Le jour de la bataille est mentionné également dans Ouadi Hammamat 206 (= *Urk.* I, 149, 5) à propos d'une expédition conduite par un *imy-r* m̄ nommé *f ty* pour le roi *iy-m-ltp*, au début (?) de la Première Période intermédiaire.

¹⁷⁹⁴ Stèle Toledo Museum (Ohio) n° 47.61, l. 2-3 (= K.T. LUCKNER, *loc. cit.*), étudiée par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 713-715 (avec un commentaire sur cette phraséologie et sur les événements de la IX^e dynastie).



avertis, libre de parole lorsque les nobles restent silencieux le jour que la crainte est semée »¹⁷⁹⁵.

Pourtant, la participation aux conseils n'était pas la prérogative des militaires. Par exemple, à Thinis, le *sîf İmw-nŪr* « inspecteur des prêtres » *nfr-sfzi* (IX^e dyn.) se targue lui aussi de son importance au sein du conseil, en se définissant comme un *nfs iqr ir m ≈pꜥ.f* « jeune excellent qui agit avec son propre bras » et termine ainsi sur son monument :



iqr nf(w)t-r" m sî¹⁷⁹⁶ n Ūni

« Excellent (en) délibération(s) dans la chambre de Thinis. »

(Stèle Philadelphie UPMAA 40-19-1, l. 4)¹⁷⁹⁷.

Vers la même époque, le nomarque thinite anonyme né de *id* porte les épithètes suivantes dans la titulature de sa stèle fausse-porte :



©*b" r" s"q ib gm Ūs [m g"w.f]*

« Aux paroles décisives, qui rassemble son courage, qui trouve la solution [lorsqu'elle fait défaut]. »

(W.M.Fl. PETRIE, *Abydos* I, pl. 54)¹⁷⁹⁸.

¹⁷⁹⁵ H. GOEDICKE, « Two Inlaid Inscriptions of the Earliest Middle Kingdom », dans E. TEETER, J.A. LARSON, éd., *Gold of Praise*, p. 152-156, Stèle étudiée en dernier lieu par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 798-800. Elle avait été mentionnée par J.J. CLERE, « Une stèle de la Ière Période intermédiaire comportant un hieroglyphe nouveau », dans *Miscellanea Gregoriana*, Rome, 1941, p. 461.

¹⁷⁹⁶ Le dessin pour *sî* est remarquable par son originalité ().

¹⁷⁹⁷ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 755-757 ; A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 233-234, doc. 18.



Par ailleurs, on a pu observer que le conseil-*sġ* n'est pas toujours mentionné dans ce type de déclarations. Il peut être simplement évoqué comme le « jour de (...) »¹⁷⁹⁹ ; par exemple, le *hrw mdt qsnt* « le jour des paroles difficiles »¹⁸⁰⁰, *hrw irt s̄r* « le jour de prendre des directives »¹⁸⁰¹, *hrw n dmfy* « le jour du rassemblement »¹⁸⁰², qui évoquent les moments pendant lesquels les notables devaient trouver des solutions et montrer leur capacités rhétoriques et intellectuelles.

On constate enfin que la mise en avant des capacités rhétoriques était souvent l'apanage des hauts fonctionnaires (notamment avec le vizir ©ġ"-*n̄t* I et le gouverneur de Dendara *mrr*i de la IX^e dynastie)¹⁸⁰³ qui opéraient dans un contexte de guerre (et portaient parfois aussi le titre *imy-r*" *m̄*© comme ©*n̄.ty.fy*)¹⁸⁰⁴, ainsi que de certains *imyw-r*" *m̄*© « directeurs des troupes » et, plus occasionnellement de *imyw-r*" ©*w* « directeurs des troupes auxiliaires ». De plus, dans le chapitre précédent, nous avons cité les passages autobiographiques de certains chefs des troupes thébains (*in-it.f* et *f"ri*) qui décrivent leur rôle d'ambassadeurs ou messagers.

¹⁷⁹⁸ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 472, 476-477 et fig. 49, c, à la p. 468. Cette séquence ternaire devient une formule traditionnelle, cf. H. POLOTSKY, *Inschriften der 11. Dynastie*, § 64c.

¹⁷⁹⁹ *Wb* II, 500, 1-14 ; en particulier, cf. W. SCHENKEL, *Frühmittelägyptische Studien*, p. 92-93.

¹⁸⁰⁰ P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, col. 23.

¹⁸⁰¹ Sur cette expression, cf. L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 114-116.

¹⁸⁰² *Ibid.*, p. 116-117.

¹⁸⁰³ Pour *mrr*i, cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 141 : ©*b*" *r*" *s*"*q* *ib gm Ús m g*"*w.f mdw r ≈rw.f p*©*t gr.t(i) hrw n dy snf* « aux paroles décisives, qui rassemble son courage, qui trouve la solution lorsqu'elle fait défaut et les nobles restent silencieux le jour que la crainte est semée ».

¹⁸⁰⁴ Inscr. 3, pilier I, β, 2-3 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 171, 177-179 : *gm Ús m g*"*w.f ĩr-̄nt t*" *n s̄r ≈n ©b*" *r*" *s*"*q ib hrw n dmfy* *n sp*"*wt (...)* *mdw r ≈rw.f p*©*t gr.t(i) hrw n dy snf †m*© *m sgr* « qui trouve la solution lorsqu'elle fait défaut, face au pays, grâce à son discours avisé, aux paroles décisives, qui rassemble son courage le jour du rassemblement des provinces (...) libre de parole lorsque les nobles restent en silencieux le jour que la crainte est semée et la Haute Égypte demeure dans le silence ».



Cela ne signifie pas, pour autant qu'on puisse en juger, que la participation aux conseils était la prérogative des militaires. Par exemple, à Thins, le *sîf İmw-nŪr* « inspecteur des prêtres » *nfr-sfzi* (IX^e dyn.) met aussi en avant sa participation active au conseil (cf. ci-dessus). Sous le règne de Antef II, dans une inscription qui commémore la restauration de la chapelle d'un saint local (?) d'Abydos appelé *idi*, le bienfaiteur, nommé *idi/nzt* (?)¹⁸⁰⁵ fait aussi l'éloge de ses qualités en ces termes : [...] *gm Ūs m g“w.f hrw irt sꜣr ©b“ r“ m sî n srw* « quelqu'un qui trouve la solution quand elle fait défaut le jour de prendre des directives, quelqu'un aux paroles décisives dans le conseil des responsables »¹⁸⁰⁶. Nous avons cité ci-dessous également le passage autobiographique d'un *imy-r“ ꜥ* « directeur du bassin-ꜥ » du nom de *βty* (XI^e dyn.) à Thèbes, responsable de l'allocation de biens précieux pour la cour et d'expéditions minières. Ce sont tous des fonctionnaires qui participaient aux conseils sans être des soldats ou des responsables de troupes armées.

En effet, il est possible que les conseils élargis de province étaient composés surtout par des anciens (*wrw*) – les chefs de clans et de tributs locales – comme à l'époque gréco-romaine, quand les villages étaient tenus par des *πρεσβύτεροι*¹⁸⁰⁷. Mais certains textes de la Première Période intermédiaire nous apprennent que ces conseils étaient aussi constitués, entre autres, de nobles (*p©t*)¹⁸⁰⁸. Une définition précise de ce groupe de dignitaires manque. En tout cas, cela supporte l'idée que la collégialité était répandue, et caractérisait la culture administrative égyptienne du milieu rural/urbain dès le III^e millénaire. Néanmoins, les exemples du vizir *©İ“-nzt* I et de *βty* que nous venons de citer (X^e/XI^e dyn.) et d'autres textes plus récents

¹⁸⁰⁵ Sur les personnages de ce tombeau, cf. *supra* dans le catalogue de *imyw-r“ İmw-nŪr* d'Abydos.

¹⁸⁰⁶ Stèle Caire CG 20502, l. 1 = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 109, doc. 78.

¹⁸⁰⁷ Sur cet aspect de la vie des villes égyptiennes et leurs conseils composés d'anciens, cf. par ex. Sh. ALLAM, *op. cit.*, p. 49, concernant notamment l'administration locale de l'eau fluviale.

¹⁸⁰⁸ Dans le cliché *p©t gr.t(i) (n) hrw (...)* « (quand) les nobles restent en silence le jour (du conseil, de prendre décision, etc.) » ; cf. stèle Toledo Museum (Ohio) n° 47.61 = K.T. LUCKNER, *loc. cit.* ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 305 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 713-715.



(XII^e dyn.) indiquent que le conseil de type *sl* étaient composé de préférence de responsables-*sr*¹⁸⁰⁹.

10.4. Bilan

Ces données montrent que les villes et les lieux de pouvoir égyptiens étaient gérés de manière collégiale ou que les chefs locaux bénéficiaient du soutien d'un conseil étroit et d'une assemblée de notabilités. Cependant, le fait d'être un membre de ces conseils ou assemblées n'était pas suffisant pour se distinguer : les textes insistent surtout sur les capacités intellectuelles que ses représentants étaient capables de déployer, comme avoir de l'esprit et de l'éloquence, savoir trouver les bonnes solutions, agir avec promptitude, parler avec à-propos, convaincre, afin d'être remarqué dans le gouvernement communal et dans les salles des palais de la Vallée. Sans doute parce que la participation aux conseils n'était pas exclusivement réservée à l'entourage restreint d'un chef, mais aussi à un groupe plus vaste.

¹⁸⁰⁹ Sur le *sl n srw*, cf. les exemples rassemblés par H. POLOTSKY, *Inscripfen der 11. Dynastie*, § 76 ; et J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 54, n. 193. – La traduction de *sr* ne fait pas l'unanimité. Sans doute, ne faut-il plus retenir la signification de « juge » ou de « magistrat » qu'on avait l'habitude de lui donner (*Wb* IV, 188,3-188, 9 ; *AnLex* I, p. 331 ; II, p. 336 ; III, p. 261). Ces traductions sont trop connotées car liées à l'idée de pratiquer la justice, ce qui n'était pas leur fonction principale (il faut comprendre que les détenteurs d'une autorité officielle, comme les *srw*, exerçaient *de facto* un pouvoir juridique sur leurs subordonnés). P. Vernus (*Sagesses de l'Égypte ancienne*, Monaco, 2010², p. 117, « Maxime 8 ») propose de traduire « dirigeant » (*contra* D.A. Warburton, « Texts, Translation, Lexicography, & Society », *LingAeg* 15, 2007, p. 273-274). Selon H.G. Fischer (*Dendera*, p. 100, n. 458), il s'agit d'agents de la Couronne qui gouvernent les localités en guise de nomarques. Cependant, nous avons vu que les tâches confiées aux *srw* peuvent être de nature différente : le *sr* peut se voir confiée une charge qui n'est pas celle de gouverneur. On trouve des *srw* par exemple parmi les envoyés des vizirs de Coptos (VIII^e dynastie) qui dirigent le transport du sarcophage du roi d'Éléphantine jusqu'à la Résidence (F. Mostafa, *The Mastaba of ꜥm"i*, p. 101-103, pl. 21-22 [bloc. QM n° 186]).



Il est légitime de se demander pourquoi ce cliché émerge au tournant du III^e millénaire. Son apparition est sans doute liée à l'importance que ce genre d'assemblée commença à jouer à la Première Période intermédiaire, au début des conflits entre les villes et les régions ; c'est-à-dire lorsque les décisions du souverain et de la capitale n'avaient plus un impact aussi fort qu'aux époques précédentes dans la gestion des affaires internes ou, du moins, lorsque la participation au conseil était plus importante qu'elle ne l'était avant pour les communautés locales. C'est ainsi que l'habileté rhétorique des notables dans les villes et provinces devint un atout dans le contexte militaire de l'époque, lorsqu'il fut nécessaire de prendre des décisions stratégiques et de faire face aux dangers que les coalitions ennemies représentaient. Cela explique qu'un nombre conséquent de témoignages date de la IX^e dynastie, époque qui marque le début des guerres entre Thébains et Héracléopolitains. Un nombre important d'attestations provient essentiellement de Thinis, la ville qui a le plus souffert de ces combats.

Aucun témoignage ne date en revanche clairement d'avant la IX^e dynastie : l'époque héracléopolitaine marque donc le commencement de ce thème des textes commémoratifs.

Il faut aussi rappeler que la participation au conseil *sỉ* et le rapport avec la *qnbt* continuent d'être évoqués au début du Moyen Empire et par la suite. Cela amène de nuancer la valeur historique de ce cliché caractéristique de la Première Période intermédiaire : l'importance des guerres a sans doute alimenté l'intérêt pour ce thème de la participation au conseil, mais son apparition ne doit pas être interprétée comme la conséquence de l'absence d'autorité du roi ou de la création d'une institution qui se substitue aux organismes législatifs de la capitale.

Par ailleurs, il convient d'associer l'apparition de ce thème à celui de l'autonomie du jeune notable qui « agit avec son bras » et « parle avec sa bouche », comme le disent les textes de la Première Période intermédiaire (*ir m ≈ps.f, fd m r“.f*)¹⁸¹⁰. De

¹⁸¹⁰ Sur cette association avec l'action et le discours rapportés à ses propres moyens, et sur l'apparition d'une parole « libérée », cf. en particulier L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 100-101.



fait, les notables de l'époque mettent en avant, d'une part, leurs capacités d'administrateurs dans le domaine privé en tant que *paterfamilias* (nous reviendrons plus bas sur ce thème) et, d'autre part, leur participation active au gouvernement de leur territoire dans les institutions locales qui leur permettaient de s'exprimer. En d'autres termes, cette question de l'autonomie est une évolution du cliché qu'on trouve dès l'Ancien Empire, où le notable était décrit comme celui qui parle bien et répète bien les ordres de son supérieur (*fd nfr wlm nfr*)¹⁸¹¹. Or, ce cliché-ci n'est pas en opposition avec la situation politique de la Première Période intermédiaire, car le gouvernement des villes nécessitait à la fois d'une parole libérée et franche, tout autant qu'une parole obéissante. Plusieurs notables de Thinis peuvent encore se targuer de leurs qualités d'hommes disciplinés :

ir.n.(i) r ïtpt sb.n.(i) r im"≈ ink fd nfr wlm nfr rd ≈t n tp-nfr

« J'ai agi pour la paix, j'ai atteint l'état de pensionné. Je suis quelqu'un qui parle bien, qui répète bien, qui place (chaque) chose de bonne façon¹⁸¹². »

(Stèle Berkeley PAHMA 6-2042 = H. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 34 ; D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 37 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 610-613)¹⁸¹³.

¹⁸¹¹ *Ibid.*, p. 104.

¹⁸¹² Sur le sens de *tp-nfr*, cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 125-128.

¹⁸¹³ Pour *ir.n.(i) r ïtpt sb.n.(i) r im"≈* à l'Ancien Empire, cf. W. BARTA, *Aufbau und Bedeutung der altägyptischen Opferformel*, ÄgForsh 24, Glückstadt, 1968, p. 18, 28. Pour d'autres exemples où le cliché *fd nfr wlm nfr* est employé à la Première Période intermédiaire à Thinis, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 612, n. 308 ; ces notables ne sont pas des fonctionnaires peu importants, il y a par exemple un *sif ïmw-núr* « inspecteur des prêtres » nommé *in-ïrt-iḫt.f* (*ibid.*, p. 757-758). Voir également J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 44.





Conclusion de la Deuxième Partie

UN SYSTEME ADMINISTRATIF TRADITIONNEL, COMPLEXE ET ADAPTE

Un réseau stratifié de responsables du territoire

Bien que les monuments commémoratifs révèlent, principalement, le point de vue des plus puissants, la documentation de la Première Période intermédiaire permet de connaître aussi le rôle qu'un réseau élargi de notables jouait dans l'administration territoriale, puisque les bénéficiaires de monuments funéraires n'étaient pas seulement les potentats locaux mais également leur subalternes. De plus, l'ensemble des activités touchant à l'administration du territoire était l'assise du pouvoir tant des chefs des unités administratives – les régions, les provinces, les villes et les domaines – que de leurs fonctionnaires. Par exemple, aussi bien les gouverneurs que des émissaires et de simples soldats étaient impliqués dans les opérations militaires, ce que révèlent des titres comme *imy-r* " *m* " « directeur des troupes » et *imy-r* " *w* " « directeur des troupes auxiliaires bilingues » ou encore toute une phraséologie très répandue relative à la participation à des batailles ; ce domaine n'était pas la prérogative d'un groupe de *condottieri* qui s'était emparé du pouvoir au détriment de l'ancienne noblesse autochtone. On remarque du reste une certaine collégialité et une organisation minutieuse de la gestion militaire, tant à l'échelle nationale (avec des responsables des troupes de régions entières) que dans les communautés locales (avec l'apport par exemple de spécialistes, comme un *imy-r* " *it* " « directeur de forteresse » à Thinis). On retrouve cette même répartition élargie à d'autres fonctions dans d'autres secteurs. La bonne gestion de l'irrigation, des pâturages, du bétail relevait de la responsabilité des *imyw-r* " *m* " « directeurs de Haute Égypte » mais aussi des nomarques (*iryw-tp* " "), des *imyw-r* " *imw-n* " « directeurs des



prêtres », des *imyw-r“ pr* « intendants », des *lq“w lwt* « chefs du domaine » et, en dernier ressort, des particuliers propriétaires de terres. Chacun, à son échelle, se devait de contribuer à la richesse de sa communauté d'appartenance ou de la localité qui était sous son autorité. De plus, dans chaque réseau administratif local, les charges de secteurs spécifiques – par exemple des champs et du cadastre – étaient attribuées à des fonctionnaires bénéficiant d'un statut honorable sans que ceux-ci détiennent le rang le plus élevé. Parmi ces secteurs, la gestion du bétail était peut-être l'un des plus prestigieux, tandis que la gestion de la main-d'œuvre garantissait moins l'accès à l'art monumental. Une des activités qui n'étaient pas évoquées dans les textes commémoratifs des potentats est celle de l'administration policière qui était pourtant la prérogative d'un groupe conséquent de notables subalternes (on pense par exemple à une fonction comme celle de *imy-r“ ꜥnÚ* « directeur des querelles »). Ces officiers, et les responsables des champs, étaient détenteurs, entre autres, de liens étroits avec la Couronne, lien que le titre *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » semble exprimer et était particulièrement répandu à la Première Période intermédiaire.

En définitive, la gestion rurale était un centre d'intérêt majeur des administrateurs locaux. À la Première Période intermédiaire, un nombre considérable de stèles et d'équipements funéraires décorés était dédié à des individus de rang différent, chacun participant, selon son degré d'autorité, à la gestion des ressources et à la mise en sécurité du territoire. Enfin, l'administration du territoire n'était pas orientée uniquement vers la gestion militaire.

Une hiérarchie de potentats

Malgré les rivalités qui pouvaient surgir entre les différents clans d'une province ou entre différentes localités pour gagner en influence, il est remarquable qu'à la Première Période intermédiaire le système administratif des différentes unités territoriales suivait, en gros, le modèle de la fin de l'Ancien Empire : c'est-à-dire



une organisation hiérarchique avec des chefs de zones frontalières (\approx “*swt*”), de régions (\neq “*m*”), de provinces, de villes, etc. Chaque ville pouvait devenir tout à tour le siège d’un vizir, d’un chef de région, d’un nomarque et, de préférence, elle était gouvernée par un responsable du clergé.

Il est donc important de tenir compte de ce maillage institutionnel si on veut comprendre l’histoire sociale de la Première Période intermédiaire : il est inexacte de prêter aux nomarques une indépendance qui est souvent évoquée pour définir l’administration de l’époque. Il ne s’agit pas d’hommes d’origine modeste qui auraient gagné le pouvoir par la force, mais plutôt d’individus ayant hérité de leur statut par filiation, même dans le cas du brave $\odot n \approx ty.fy$ de Moalla. On a aussi constaté qu’ils mettaient en avant leur rapport privilégié avec la Couronne à travers des récits dans lesquels ils déclarent avoir été élevé au palais royal, ou à travers des épithètes (par exemple : *ml-ib n nswt* « homme de confiance du roi »). Dans leurs récits autobiographiques, il est aussi fait référence au respect qu’ils avaient pour la hiérarchie des responsables-*sr* dans le pays. Aux VI^e et VIII^e dynasties, les nomarques de Dendara *idw II* (VI^e dyn.)¹⁸¹⁴ et *n(y)ibw-nswt/bbi* (début VIII^e dyn.)¹⁸¹⁵ portent l’épithète *rs tp r wft n srw* « attentif concernant ce que les responsables-*sr* ordonnent ». L’épithète souligne, en particulier, le zèle et l’attention (*rs tp*)¹⁸¹⁶ que montrèrent ces nomarques pour appliquer les décisions prises par

¹⁸¹⁴ Fragment de stèle dans W.M.Fl. PETRIE, *Dendereh*, pl. 6 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 100.

¹⁸¹⁵ W.M.Fl. PETRIE, *op. cit.*, pl. 11a ; H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 114.

¹⁸¹⁶ Dans les narrations commémoratives de l’Ancien Empire, la locution *rs tp* est souvent utilisée pour indiquer l’attention portée par le notable au commandement d’un supérieur, souvent le roi ; cf. *Urk. I*, 129, l. 13, § 14 : « à cause de la vigilance (*rs tp*) qu’il déploya à exécuter ce que son seigneur aime, loue, ordonne » (dans la lettre du roi à Hérikhouf d’Assouan ; pour la traduction voir A. ROCCATI, *La littérature historique*, p. 207) ; *Urk. I*, 134, l. 12, § 10 : « je m’occupais (?) de ce que doivent faire les chefs de la Haute Égypte, en raison de l’efficacité par laquelle je veillais (*rs tp*) à faire ce que mon seigneur loue » (deuxième mission de Pépinakht d’Assouan, pour la traduction cf. A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 210). Cf. également *Urk. I*, 127, l. 10, § 7-8 (« alors ce même [gouverneur] m’escorta [...] tellement j’avais veillé plus que tout ami, directeur [...] »), cf. A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 205) ; *Urk. I*, 215, l. 15, § 2 (« pour la vigilance que j’ai exercée », cf. D. DUNHAM, « The Biographical Inscriptions of Nekhebu on Boston and Cairo », *JEA* 24, 1938, p. 4) ; 254, l. 11, § 5 (« parce que j’étais vigilant et parce que l’efficacité régnait lorsque je dirigeais les affaires pour la



d'autres notables. Les *srw* étaient soit des nomarques soit des fonctionnaires¹⁸¹⁷ : dans ce cas, il s'agissait vraisemblablement de collègues ou d'officiels d'un rang plus élevé (par exemple, vizirs ou *imyw-r'' ꜥm*Ⓞ). Cette épithète de *rs tp r wft n srw* montre que les deux dignitaires ne détenaient pas un pouvoir absolu, mais que leur autorité était limitée par celle d'autres fonctionnaires. Au Moyen Empire, cette idée sera exprimée, entre autre, par une épithète bien plus explicite : *rs tp Ìr wft n.f* « attentif concernant ce qui lui est ordonné »¹⁸¹⁸. Selon H.G. Fischer, on peut déduire des épithètes des deux nomarques de la Première Période intermédiaire que le pouvoir nomarcale s'était affaibli à Dendara entre le fin de la VI^e et la VIII^e dynastie¹⁸¹⁹. Cependant, il est plus probable qu'il s'agissait d'un cliché permettant aux nomarques de se représenter comme des bons administrateurs, loyaux à leurs supérieurs et à la Couronne. Du reste, on retrouve ce même thème dans l'inscription d'un autre puissant, le gouverneur (*imy-r'' Ìmw-nÚr*) d'Assiout *βty* I : *rs tp Ìr fdt n.f* « vigilant concernant ce qui lui est dit » (X^e dyn.)¹⁸²⁰. Inversement, un notable qui n'avait pas le statut de potentat provincial, comme le Ì''ty-Ⓞ d'El-Hagarsa *mry* Ⓞ'' (IX^e dyn.), pouvait déclarer être « quelqu'un dont les propos sont écoutés par les responsables-*srw* » ()¹⁸²¹. Cela montre clairement que l'ensemble des notables de la Première Période intermédiaire aient été les acteurs d'un réseau

Résidence », cf. A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 179). Dans les derniers exemples, *rs tp* est une qualité du bon fonctionnaire, dans l'accomplissement de ses tâches : une qualité méritant une récompense.

¹⁸¹⁷ Selon H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 101, n. 458, le *sr* désigne ici les nomarques. Néanmoins, c'est une catégorie qui englobe l'ensemble des dirigeants ou des responsables de la Couronne ou des institutions locales, cf. *infra*.

¹⁸¹⁸ Cf. l'exemple de la stèle du Louvre C 172, dans J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 27-28 ; II, p. 44-45 (I^{er}, Aj) ; en général, cf. également D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, et p. 336-337, § 9.6 (*rs-tp*).

¹⁸¹⁹ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 101 (« one might interpret *idw*'s zeal in serving them as an indication that he did not have so clear a hand in the management of the nome as *idw* I [*scil.* un prédécesseur] »).

¹⁸²⁰ *Siut* V, 19.

¹⁸²¹ N. KANAWATI, *Hagarsa* III, p. 33, pl. 35, ligne 9. Sur cette épithète, cf. déjà H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 101, n. 459 (sans) ; cf. en dernier lieu N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 33, n. 104.



administratif complexe constitué de *srw*, où la hiérarchie, mais aussi la fonction de chacun, était respectée.

Si de petits changements ont eu lieu dans l'histoire institutionnelle, ceux-ci sont liés à l'évolution de certains équilibres politiques ; ils s'inscrivent néanmoins dans une tradition plus ancienne. Par exemple, dans la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire, la charge de *imy-r* ≈ *swt* fut attribuée à des potentats qui n'étaient plus les gouverneurs d'Éléphantine comme sous le royaume memphite (VI^e et VIII^e dyn.), mais qui surveillaient les pistes stratégiques du désert à l'ouest et à l'est de la Vallée pendant une époque de conflits internes. Cependant, la charge ne disparaît pas. Quant au nouveau titre de *imy-r* *t*-*m* *lw* « directeur de Basse Égypte » créé par les Héracléopolitains, il fait écho à l'ancienne fonction de *imy-r* *ꜥm* « directeur de Haute Égypte », et apparaît, semble-t-il, à une époque de réorganisation du Delta et de pacification avec les habitants semi-nomades de la région.



Une réforme thébaine

L'avancée thébaine comporta des changements dans la manière avec laquelle la Couronne, voire Thèbes, maîtrisait les provinces et les régions nouvellement acquises. En général, les chercheurs s'accordent sur l'idée que la charge nomarcale et aussi la direction régionale (*imy-r* 𓆎𓅓) ont disparu temporairement des institutions de l'administration territoriale sous la XI^e dynastie, pour ne réapparaître qu'au début du Moyen Empire et notamment à la XII^e dynastie. Néanmoins, on peut envisager que les premiers rois thébains ont fait appel à un autre type d'agent royal pour asseoir leur pouvoir dans les localités soumises. Selon toute vraisemblance, il s'agit des fonctionnaires de type *Úw*. Ce titre n'est pas une nouveauté de l'époque – il est mentionné par exemple dans des tablettes (inédites) de Balat – mais il n'avait jamais acquis une importance aussi importante au sein de l'appareil administratif provincial ; il n'est pas mentionné dans les textes monumentaux.

Au demeurant, il est intéressant de constater que, dans aucun des documents thébains mentionnés ci-dessus, la fonction de *Úw* n'a été mise en avant comme un titre de fonction à l'intérieur d'une titulature. En revanche, il s'agit d'une fonction évoquée au sein du discours biographique. C'est comme si le titre, dans les cadres de l'administration territoriale et rurale, ne correspondait pas à une tradition protocolaire préexistante et bien fixée qui aurait permis qu'il apparaisse au sein des titulaires.

Or, les trois gardiens-*tw* attestés, installés à Coptos, Dendara et Abydos, garantissaient le contrôle sur l'ensemble des provinces récemment acquises par Thèbes au nord de la capitale. C'est E. Brovarski qui suggère pour la première fois que, dans le royaume thébain, ces gardiens-*Úw* se substituaient, en quelque mesure, aux nomarques¹⁸²².

¹⁸²² E. BROVARKSI, *Inscribed Material*, p. 470-471.







UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE I – MONDES ANCIENS ET MÉDIÉVAUX

Laboratoire de recherche UMR 8167 Orient et Méditerranée

EN COTUTELLE AVEC

UNIVERSITÀ CA' FOSCARI - VENEZIA

DOTTORATO IN STORIA ANTICA E ARCHEOLOGIA – XXV CICLO

Settore scientifico disciplinare : L-OR/02

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline : Égyptologie

Présentée et soutenue par

Andrea PILLON

le 8 mars 2018

**Pouvoir et prestige des élites locales en Égypte
à la Première Période intermédiaire**

**Études sur l'administration et la société égyptiennes
de la fin du III^e millénaire**

Volume II. Parties 3 à 5 et Conclusion

Sous la codirection de :

Mme Dominique VALBELLE – Professeur, Université Paris-Sorbonne

M. Emanuele Marcello CIAMPINI – Professeur, Università Ca' Foscari, Venise



Membres du jury :

M. Laurent COULON – Directeur d'études, Ecole Pratique des Hautes Études, Paris

M. Alessandro ROCCATI – Professeur, Università degli Studi, Turin

M. Pierre TALLET – Professeur, Université Paris-Sorbonne

Troisième Partie

Les élites et les palais

Introduction

Quels palais et quels modèles ? Établissements royaux et non royaux

En égyptologie, il est courant d'employer le terme « palais » pour désigner la Résidence du roi. Ce terme synthétise tant les différentes catégories de demeures royales (par ex. le palais où le roi habite ou le palais cérémoniel des temples des millions d'années) que les nombreuses appellations employées par les Égyptiens pour indiquer un type d'établissement, de secteur ou de domaine de la Résidence (par ex. ©Ī, *pr nswt, βnw*)¹⁸²³.

Bien souvent, les travaux qui décrivent le statut du palais au III^e millénaire se limitent à décrire le modèle royal memphite. Son organisation à cette époque a été étudiée notamment à travers l'analyse du lexique et l'examen de sources prosopographiques. L'étude la plus complète sur la question a été élaborée par O. Goelet¹⁸²⁴. Dans sa thèse, l'auteur différencie et précise les différentes acceptions de noms utilisés pour indiquer le palais du roi à l'Ancien Empire : *βnw*, ©Ī, *stp s'*, *pr nswt*, *pr ©*. D'autres auteurs se sont concentrés sur des aspects plus précis. Nous pensons par exemple aux observations faites par M. Baud concernant l'influence du modèle palatin sur l'organisation du culte funéraire des rois¹⁸²⁵, et les synthèses et

¹⁸²³ Voir par exemple les synthèses de D. ARNOLD, dans *LÄ IV*, 1982, col. 644-646, s.v. « Palast » ; W. HELCK, dans *LÄ IV*, 1982, col. 647-651, s.v. « Palastverwaltung ». Ici, aucune hypothèse n'est émise sur les palais seigneuriaux ou non royaux. – Cf. en dernier lieu R. GUNDLACH, « Hof – Hofgesellschaft – Hofkultur im pharaonischen Ägypten », dans R. GUNDLACH, A. KLUG, éd., *Der ägyptische Hof des Neuen Reiches. Seine Gesellschaft und Kultur im Spannungsfeld zwischen Innen- und Aussenpolitik*, KSGFH 2, Wiesbaden, 2006, p. 2-38, et 7-11 en particulier (l'auteur reprend la tradition historiographique ancienne sans émettre aucune critique, par ex. la question de la cour est toujours posée en termes de cour royale).

¹⁸²⁴ O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace in the Egyptian Old Kingdom*, thèse inédite, Université de Columbia, Ann Arbor, 1982.

¹⁸²⁵ M. BAUD, « Le palais en temple. Le culte funéraire des rois d'Abousir », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, Praha, 2000, p. 347-360.

les travaux écrits sur le palais 𓂏 par M. Bárta¹⁸²⁶ et M. Verner¹⁸²⁷, ainsi que les considérations récentes d'E. Brovarski¹⁸²⁸. Pour la notion de *pr nswt*, on pourra consulter les études d'E. Martin-Pardey¹⁸²⁹ et d'A. Demidchik¹⁸³⁰.

Les études menées à ce jour étant plutôt centrées sur la culture monarchique¹⁸³¹ et ne reflétant que très peu le milieu seigneurial¹⁸³², je me propose de développer ici cet aspect particulièrement important pour la période concernée.

En effet, il est possible de parler de « palais » autrement, et de faire référence, à travers ce terme, à une catégorie d'établissements plus vaste que les bâtiments de la

¹⁸²⁶ M. BARTA, « The Title Inspector of the Palace during the Egyptian Old Kingdom », *Archív Orientální* 67, 1999, p. 1-20.

¹⁸²⁷ M. VERNER, « Betrachtungen zu den königlichen Palästen des Alten Reiches », *Sokar* 24, 2012, p. 12-19.

¹⁸²⁸ E. BROVARSKI, *Some Monuments of the Old Kingdom in the Field Museum of Natural History – Chicago*, BdE 166, Le Caire, 2016, p. 14, n. 52.

¹⁸²⁹ E. MARTIN-PARDEY, « Das “Haus des Königs” *pr-nswt* », dans D. KESSLER, R. SCHULZ, éd., *Gedenkschrift für Winfried Barta*, MÄU 4, Frankfurt am Main, 1995, p. 269-285.

¹⁸³⁰ A. DEMIDCHIK, « The History of the Herakleopolitan Kings's Domain », dans H. FISCHER-ELFERT, R.B. PARKINSON, éd., *Studies on the Middle Kingdom: in Memory of Detlef Franke*, Philippika 41, Wiesbaden, 2013, p. 93-106 et notamment la définition à la p. 94. Cependant nous ne sommes pas d'accord avec les conclusions de cet auteur et de E. Martin-Pardey lorsqu'ils associent invariablement *pr nswt* à la notion d'« État ».

¹⁸³¹ Autrement, les recherches s'intéressent notamment aux palais du Nouvel Empire, lesquels sont étudiés le plus souvent en tant que lieux liés à la célébration du roi (tant d'un point de vue éminemment idéologique que dans le rôle qu'ils tiennent dans les cérémonies) ; la fonction séculière de ces institutions fait moins l'objet d'analyses approfondies. Cf. *inter alia* : J. ASSMANN, « Palast oder Tempel ? Überlegungen zur Architektur und Topographie von Amarna », *JNES* 31, 1972, p. 143-155 ; E. UPHILL, « The Concept of the Egyptian Palace as a “Ruling Machine” », dans P. UCKO, éd., *Man, Settlement and Urbanism*, London, 1972, p. 721-734 ; R. STADELMANN, « Tempelpalast und Erscheinungsfenster in den Thebanischen Totentempeln », *MDAIK* 29, 1973, p. 221-242 ; D. O'CONNOR, « City and Palace in New Kingdom Egypt », *CRIPEL* 11, 1989, p. 73-87 ; D. O'CONNOR, « Mirror of the Cosmos. The Palace of Merenptah », dans E. BLEIBERG, R. FREED, éd., *Fragments of a Shattered Visage*, Memphis, 1993, p. 167-197.

¹⁸³² En ce sens, il est remarquable que dans l'article de synthèse produit sur les palais en Égypte par R. STADELMANN, dans D.B. REDFORD, éd., *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt*, Oxford, 2001, p. 13-17, s.v. « Palaces », il est toujours question d'édifices royaux et du palais selon l'idéologie royale. Obligé de mentionner néanmoins les vestiges des palais des gouverneurs de l'oasis de Dakhla et d'Éléphantine, l'auteur ne précise pas le contexte socioculturel ; il évite, d'une certaine manière, de traiter la question des édifices palatins non royaux. De même, Hr. PAPA ZIAN, « Departments, Treasuries, Granaries and Work Centers », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 50-58 et en particulier p. 56 pour *βnw*, ne prend pas vraiment en considération l'existence d'un système palatin au-delà du milieu de la capitale du pays.

Couronne : nous avons ainsi fait le choix de prendre également en considération les demeures privées et d'apparat des grands dignitaires. Le terme « palais » a été déjà employé par St. Quirke en ce sens pour désigner les habitations des hauts fonctionnaires qui résidaient dans la ville d'El-Lahoun¹⁸³³. Concernant le III^e millénaire, l'expression « palais des gouverneurs » est désormais utilisée pour le site urbain de Balat. L'amplitude des vestiges *in situ* permet de se faire une idée de l'agencement de ce type de structure dans sa globalité : autour d'une « basse-cour » centrale, sont placés, au sud notamment, des zones d'ateliers et des cellules d'habitation pour des employés ; au nord se trouve la zone d'habitation du seigneur et de sa famille, les salles d'apparat, des propylées ainsi que des zones utilisées par les scribes à des fins administratives, des magasins monumentaux, des sanctuaires et leurs annexes économiques servant à perpétuer le culte du gouverneur et de ses aïeux¹⁸³⁴.

Les fouilles menées sous l'égide de l'Ifao ont permis de mettre en évidence les différentes étapes de construction et de remaniement du complexe – principalement trois phases au III^e millénaire – qui attestent une occupation surtout à la VI^e dynastie, phase qui se termine avec un violent incendie, suivi, à la Première Période intermédiaire, par des réaménagements dans les ateliers et dans les zones d'exploitation, tandis que le secteur habitation semble abandonné¹⁸³⁵.

¹⁸³³ St. QUIRKE, *Lahun : a Town in Egypt 1800 BC, and the History of Its Landscape*, London, 2005, p. 52-73.

¹⁸³⁴ La publication des vestiges du palais est en train d'être achevée sous la responsabilité de G. Soukiassian (Ifao/CEAlex). Pour une description de l'organisation de l'espace palatin de Balat et ses différentes phases d'occupation, cf. Cl. JEUTHE, V. LE PROVOST, G. SOUKIASSIAN, « Ayn Asil, palais des gouverneurs du règne de Pépy II: état des recherches sur la partie sud », *BIFAO* 113, 2013, p. 209-216 notamment. Pour une synthèse récente sur ce monument, cf. N. MOELLER, *The Archaeology of Urbanism in Ancient Egypt from the Predynastic Period to the End of the Middle Kingdom*, New York, 2016, p. 241-246.

¹⁸³⁵ Sur un secteur d'ateliers de la Première Période intermédiaire, cf. en particulier Cl. JEUTHE, *Balat X, Ein Werkstattkomplex im Palast der I. Zwischenzeit in Ayn Asil*, *BIFAO* 71, Le Caire, 2012. Un scellement semble même attester un nom royal de la Première Période intermédiaire, selon L. PANTALACCI, « Nomx royaux nouvellement attestés à Balat », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius: mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 521-529 ; ce qui prouverait que le site de Balat était encore sous la tutelle de la Couronne à cette époque.

Un second exemple de palais « privé » de la fin du III^e millénaire est celui du gouverneur d'Éléphantine, dans l'île homonyme située au niveau de la première cataracte¹⁸³⁶. Toutefois, ces vestiges ne relèvent pas de la même complexité que ceux de Balat. En effet, le site a subi avec le temps des dommages importants car une partie importante du bâtiment s'est écroulée dans le Nil. En conséquence, l'agencement des pièces et leur appartenance à l'édifice principal pose parfois question. Nous aurons cependant l'occasion d'évoquer deux espaces remarquables : une salle utilisée comme atelier pour la production d'aliments (du type *pr #n*©) accolée à la zone palatine, ainsi qu'une pièce où était conservé le mobilier pour la célébration des seigneurs locaux¹⁸³⁷.

L'identification des palais est un problème car les critères pour définir ce type d'établissement ne sont pas univoques. Même dans les disciplines qui étudient des civilisations où la société palatine est centrale – comme l'assyriologie ou la branche qui étudie la culture minoenne – la question se pose et il apparaît que les caractéristiques des palais sont fluctuantes : si le palais (ou un réseau fait de plusieurs palais) était l'assise politique d'un gouvernement, on se demande tout de même comment identifier ces édifices. Prenons pour modèle les palais d'autres cultures. Cette distinction nette est-elle évidente ? Nous sommes habitués par exemple à définir les palais minoens comme des centres politiques autonomes et absolus, dont l'architecture, qui se développe autour d'une ou plusieurs cours, est la marque de fabrique. Cependant, il semble désormais que d'un point de vue fonctionnel, ces bâtiments n'aient pas eu principalement un rôle économique de redistribution comme l'on avait cru dans un premier temps, ni d'unique centre politique et administratif centralisateur. Il s'agissait surtout d'institutions ayant un caractère idéologique et cérémoniel. De plus, la structure des premiers palais minoens était semblable à celle d'établissements dont la fonction politique et économique était périphérique : la question de savoir distinguer un palais d'une

¹⁸³⁶ Le complexe n'ayant pas été publié dans son ensemble, voir alors la synthèse de N. MOELLER, *The Archaeology of Urbanism*, p. 220-226, avec bibliographie. Sur une partie de l'édifice (= « Haus 2 »), cf. en dernier lieu A. DORN, *Elephantine. XXXI, Kisten und Schreine im Festzug : Hinweise auf postume Kulte für hohe Beamte aus einem Depot von Kult- und anderen Gegenständen des ausgehenden 3. Jahrtausends v. Chr.*, ArchVer 117, Wiesbaden, 2015, p. 23-49 notamment.

¹⁸³⁷ Pour un descriptif, cf. en dernier lieu A. DORN, *op. cit.*

demeure seigneuriale ou d'un bâtiment ayant d'autres fonctions que celle de résidence d'un chef est donc cruciale¹⁸³⁸.

Dans cette étude nous parlons de palais, en Égypte, sans vouloir attribuer une connotation politique précise, mais plutôt sociale. Nous indiquons ainsi l'habitation d'un maître, qu'il s'agisse du roi, d'un agent du roi établi dans la ville qu'il gouverne, ou de la résidence d'un homme de pouvoir qui possède des biens conséquents et dont la demeure est administrée selon le modèle des maisons des grands dignitaires. L'usage séculier et le caractère monumental, la multifonctionnalité des structures et leur rapport à un environnement fastueux, sont tous des critères indispensables pour identifier un palais. Au demeurant, en l'absence de vestiges, la terminologie ancienne employée pour décrire ses espaces peut aussi révéler ce type de structure : par exemple par la présence d'administrateurs en charge d'une cour, de propylées, de chapelles, de salles d'apparat, de secteurs de stockage conséquents et spécialisés, etc.¹⁸³⁹ De fait, tant les dimensions que les fonctions socio-économiques et culturelles sont des critères qui peuvent aider à identifier les palais, sans se préoccuper du statut de leur maître¹⁸⁴⁰. La présence d'une culture et d'une société de cour – plus sophistiquée que la simple culture domestique et patriarcale – permet elle aussi d'envisager la présence d'un complexe de type palatin.

¹⁸³⁸ Sur ces questions, avec une introduction sur les théories concernant les fonctions des palais minoens, cf. I. SCHOEP, « Looking Beyond the First Palaces : Elites and the Agency of Power in EM III-MM II Crete », *AJA* 110, 2006, p. 37-64.

¹⁸³⁹ Sur une analyse architectonique et fonctionnelle en ce sens, à partir de l'information textuelle, comparée avec les vestiges étudiées par J. Margueron, cf. J.-M. DURAND, « L'organisation de l'espace dans le palais de Mari : le témoignage des textes », dans E. LEVY, éd., *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome : actes du Colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985*, Leyden, 1987, p. 39-110. Sur les critères qu'on peut emprunter pour définir un palais dans le milieu syro-palestinien du III^e millénaire, cf. récemment P. DE MIROSCHEJ, « L'apparition des palais au Levant méridional au Bronze ancien et sa signification », dans C. MICHEL, éd., *De la maison à la ville dans l'Orient ancien : bâtiments publics et lieux de pouvoir*, Nanterre, 2013, p. 91-101.

¹⁸⁴⁰ L'étude conduite par Fl. Doyen sur les marqueurs de statut dans les maisons du Moyen Empire révèle que la complexité de l'agencement des espaces, la présence d'amples surfaces pour la déambulation et la création d'une hiérarchie des pièces, sont tous des éléments révélateurs de l'aisance de vie et du statut élevé du propriétaire : cf. Fl. DOYEN, « La résidence d'élite : un type de structure dans l'organisation spatiale urbaine du Moyen Empire », dans M. BIETAK, E. CZERNY, I. FORSTNER-MÜLLER, éd., *Cities and Urbanism in Ancient Egypt*, Wien, 2010, p. 81-101.

Enfin, s'il est difficile de distinguer nettement les maisons des seigneurs locaux des complexes palatins royaux, à défaut de textes ou images qui nous renseignent sur leur nature, le terme « palais » permet de les recouvrir tous les deux. Nous parlons donc de « palais » par commodité. À travers ce mot, il est possible d'indiquer un lieu du pouvoir organisé selon des principes architectoniques qui ne sont pas simplement ceux de la grandeur mais qui prennent en considération également ceux de l'organisation interne complexe et multifonctionnelle, en lien avec le rôle politique et/ou économique que ce site joue dans son environnement, à l'échelle donc locale, régionale ou encore celle du pays.

Ce relativisme qui concerne la définition de la catégorie des palais rejoint en partie l'hypothèse de M. Lehner sur la division socioéconomique modulaire de l'Égypte en niveaux et réseaux grandissants de « maisons/domaines » (*pr*) : le *pr* « maison » des familles nucléaires, le *pr* des hommes aisés avec leur « domaine », le *pr* des gouverneurs locaux et des agents royaux, le *pr* du roi, le *pr* des dieux¹⁸⁴¹.

Dans notre perspective, les palais sont des lieux de pouvoir, et se caractérisent par des fonctions socioéconomiques complexes, par le luxe des espaces et par une culture de cour. Or, à partir de la documentation épigraphiée de la Première Période intermédiaire, nous essayons de dégager notamment deux facettes de la vie palatine : évaluer d'une part la participation des élites à la gestion de ces complexes en tant que courtisans et fonctionnaires (**Chapitre 11**) ; mettre en évidence certains éléments de la vie de cour que les notables mentionnent pour énoncer leur appartenance à la haute société locale (**Chapitre 12**).

Limites de l'analyse

¹⁸⁴¹ M. LEHNER, « Fractal House of Pharaoh : Ancient Egypt as a Complex Adaptive System », dans T. KOHLER, G.J. GUMERMAN, éd., *Dynamics in Human and Primate Societies: Agent-Based Modeling of Social and Spatial Processes*, New York – Oxford, 2000, p. 275-353. Sur les différentes acceptions de *pr*, cf. P. VERNUS, « Ménès, Achtoès, l'hippopotame et le crocodile », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Festgabe für Philippe Derchain*, p. 333-335.

Il n'est toutefois pas dans notre intention d'envisager ci-dessous l'institution palatine de la fin du III^e millénaire dans sa complexité et dans son intégralité. Ce seul sujet mériterait en effet une étude à part entière. Une analyse de l'ensemble des sources de l'Ancien Empire et postérieures, ainsi qu'une comparaison minutieuse avec les données relatives aux époques plus récentes, serait alors à envisager.

Le but de notre démarche est, en revanche, d'appréhender le contexte spatial dans lequel les élites locales gouvernent et définissent leur statut à la Première Période intermédiaire. Les questions auxquelles les deux chapitres qui suivent tentent de répondre sont : quels sont les rôles joués par ces bâtiments « publics » dans l'administration et quels sont les comportements qui, dans le cadre palatin, octroient du pouvoir et du prestige aux hommes et aux femmes de la fin du III^e millénaire ?

Quelles sources pour l'étude de l'organisation des palais non royaux ?

Si notre analyse part toujours de la documentation épigraphique monumentale qui, à cette époque, est un art orienté vers la célébration des particuliers dans les tombes, d'autres sources peuvent nous aider à étayer notre propos et parfaire notre connaissance du milieu palatin, dans lequel les élites évoluaient. Ainsi, les archives de Balat témoignent amplement du rôle central exercé par le palais local et son administration dans la gestion de l'économie de l'oasis de Dakhla et de son arrière-pays¹⁸⁴². De plus, les ateliers et les vestiges retrouvés sur place, grâce aux fouilles françaises, confirment des activités diversifiées de production et de stockage accomplies au sein de cette institution. Cependant, l'organisation du palais en tant que résidence, en tant que lieu politique et de célébration du seigneur (au-delà des

¹⁸⁴² La publication de ce corpus est en cours de préparation par L. Pantalacci. Plusieurs documents sont néanmoins déjà présentés et édités dans des articles sur des sujets ponctuels. Pour une liste des contenus de ces tablettes épistolaires ou administratives, cf. L. PANTALACCI, « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-'Ayn Asīl », *BIFAO* 98, 1998, p. 303-315. Sur l'apport de ces documents à l'histoire de l'administration palatine et oasisienne, cf. *ead.*, « Balat, a Frontier Town and Its Archive », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p.197-214.

chapelles cultuelles de *ka*), reste en grande partie à définir¹⁸⁴³. Des listes et des évocations ponctuelles de personnes et d'activités spécifiques, sur les tablettes, permettent éventuellement de connaître la société palatine de l'époque ainsi que son environnement¹⁸⁴⁴.

Les papyrus documentaires provenant d'Éléphantine nous apprennent en revanche peu à aujourd'hui (des nombreux fragments restent inédits) sur l'organisation interne du gouvernorat qu'est le palais local¹⁸⁴⁵.

La primauté du palais royal

La plupart des informations concernant la culture palatine de la Première Période intermédiaire proviennent de monuments dont les bénéficiaires étaient des membres de la cour royale héracléopolitaine et thébaine. Par conséquent, nous parlons bien souvent (mais pas uniquement) de données qui définissent le fonctionnement de la résidence du roi et non de celle des gouverneurs et des seigneurs locaux. Toutefois, certains des titres que l'on trouve habituellement dans la documentation provenant des capitales ne désignent pas exclusivement une charge de la résidence royale.

¹⁸⁴³ On peut néanmoins mentionner (*inter alia*) des études sur la consommation de la viande, et son partage selon le rang et la fonction des dignitaires du palais, cf. L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) : fin de l'Ancien Empire- Première Période intermédiaire », *BIFAO* 112, 2012, p. 291-315. Sur les mécanismes de contrôle de certains lieux du palais à travers le scellement, cf. L. PANTALACCI, « Fonctionnaires et analphabètes: sur quelques pratiques administratives observées à Balat », *BIFAO* 96, 359-367. Sur un objet de luxe et symbolique, cf. *ead.*, « Le bovin entravé: avatars d'une figure de l'art et l'écriture de l'Égypte ancienne », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010, p. 349-355. Sur les sythèmes d'archivage palatin, cf. *infra* § 11.2.3. Sur l'extension géographique de l'autorité du palais de Balat, cf. *ead.*, « Broadening Horizons : Distant Places and Travels in Dakhla and the Western Desert at the End of the 3rd Millenium », dans F. FÖRSTER, H. RIEMER, éd., *Desert Road Archaeology in Ancient Egypt and Beyond*, Africa Prehistorica 26, Cologne, 2013, p. 283-296.

¹⁸⁴⁴ Cf. *ead.*, « Les habitants de Balat à la VI^e dynastie : esquisse d'histoire sociale », dans C.J. EYRE, éd., *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Leuven, 1998, p. 832-833 notamment.

¹⁸⁴⁵ Sur cette documentation – en particulier sur sa découverte et son lien avec le milieu palatin local (il ne s'agit pas d'un fonds d'archives familiales, comme cela a souvent été dit) – voir L. PANTALACCI, « Nouvelles récentes des archives anciennes trouvées dans la ville d'Éléphantine », dans Chr. GALLOIS, P. GRANDDET, L. PANTALACCI, éd., *Mélanges offerts à François Neveu: par ses amis, élèves et collègues à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, BdE 145, Le Caire, 2008, p. 239-244.

C'est le rang élevé acquis au niveau étatique par les serviteurs royaux qui permet à certains fonctionnaires subalternes (comme par exemple les responsables du vin ou de l'encens) de gagner une visibilité autrement inimaginable dans le milieu seigneurial de province, par le fait de bénéficier d'un monument.

En effet, les élites locales au pouvoir constituaient, de préférence, la classe dirigeante : peu de serviteurs ou de spécialistes étaient admis dans le cercle des privilégiés bénéficiaires de monuments écrits. Cela ne signifie pas pour autant que les charges liées à la cour du souverain n'avaient pas leur correspondance dans le milieu provincial en lien avec les activités gérées par les potentats locaux. Au contraire, les titres des courtisans royaux subalternes – connus par leurs monuments – permettent de deviner la complexité du système palatial en général. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les capitales des rois d'Héracléopolis et de Thèbes avaient été, sous le royaume memphite, des simples chefs-lieux de province. Ainsi, il est parfois possible d'entrevoir dans les documents issus de ces localités majeures, les traces d'une culture palatine de province. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer précédemment, l'apparition de nouveaux titres éminents dans les cadres de l'administration centrale à Héracléopolis et à Thèbes (par ex. *imy-r'' pr wr* « grand intendant » et *imy-r'' ~tmt* « directeur des choses scellées ») est un exemple de cet héritage d'une culture palatine non royale¹⁸⁴⁶. C'est le résultat du transfert d'un modèle, domestique, privé, qui s'élève du plan local à celui de l'État.

¹⁸⁴⁶ Sur ces titres, cf. *supra* § 4.2-4.3.

Figure 45. Schéma idéal de l'organisation d'un palais. L'organisation reprend en général celle du palais des gouverneurs de Balat, où s'opère une division de la zone d'habitation et d'apparat d'une part, avec la zone des ateliers et de travail pour la production de biens non précieux d'autre part ; les deux étaient séparées mais pouvaient communiquer à travers des zones de passage et notamment une sorte de « basse-cour » centrale. Toujours à Balat, des lieux dédiés au culte du maître et des ancêtres étaient présents, avec des ateliers annexes. La division entre le secteur d'habitation et celui d'apparat est théorique, du moment que certaines salles (*sî*) pouvaient avoir une double fonction de pièce privée et de lieu de réception. Au plus près du maître et de sa famille étaient stockés ou apportés régulièrement les objets plus précieux, administrés par les scelleurs (*≈tmw*) et le directeur des choses scellées (*imy-r" ≈tmt*). Des archives ou des pièces en lien avec la bureaucratie étaient placés dans des endroits stratégiques et protégés : dans les conciergeries, à côté des portes et des vestibules, près des portiques. Plusieurs lieux d'accès, avec des noms (*sb", rwt, ©rryt*) et des formes différentes (porte, portail, vestibule) sont envisageables.

Chapitre 11

L'ADMINISTRATION PALATINE

Pour appréhender le rôle que les bénéficiaires des stèles et des riches monuments funéraires jouaient dans la gestion des palais, les secteurs suivants seront dégagés – dans l'ordre :

- ceux d'apparat et d'habitation ;
- ceux de production ;
- ceux de stockage ;
- ceux de la logistique.

Un volet concernant le rôle des femmes dans le palais ainsi qu'un examen de la place que les notables disaient avoir tenu au palais en tant que lieu qu'ils fréquentaient, terminent ce chapitre.

11.1. Le secteur d'apparat et d'habitation

Les données recueillies peuvent être subdivisées en deux parties :

- 1) d'une part, certains secteurs que l'on va retrouver tant dans les structures royales que privées comme les salles à manger, de réception et de conseil dites *sî* ;
- 2) d'autre part, des secteurs qui sont exclusivement réservés au palais royal que ce soit en terme de structure ou de terminologie employée. C'est le cas :
 - du palais cérémoniel-*©î* ;

- du harem (*ipt nswt*).

Figure 46. Plan du palais des gouverneurs de Balat.

D'après Cl. JEUTHE, V. LE PROVOST, G. SOUKIASSIAN, *BIFAO* 113, 2013, p. 217, fig. 1.

11.1.1 L'administration des salles (*sî*) à manger et de réception

Dans les palais et maisons seigneuriales, il existait des lieux de réception et de réunion pour le maître de maison et son entourage. En raison de leur envergure, les salles destinées à ces activités d'apparat et dont la structure était en briques, devaient être soutenue par des pieux solides, voire des colonnes. Pour prendre l'exemple d'un palais de la fin du III^e millénaire, ce type d'aménagement architectural est présent à Balat, où une grande salle rectangulaire, qui précède le secteur plus intime d'habitation, est caractérisée par une double file de colonnes en bois, mesurant plus de 3 m de hauteur¹⁸⁴⁷. Il semblerait que cela corresponde à l'espace appelé *sî* par les Égyptiens. En effet, l'idéogramme  employé pour écrire le mot *sî* évoque ce type de structure hypostyle. Il représente, en particulier, la vue en coupe d'une tente supportée par un poteau¹⁸⁴⁸. Or, les salles et les chapelles étaient souvent bâties et décorées en imitant ces pavillons éphémères¹⁸⁴⁹ ; les colonnes des salles (ou des cabines, dans l'architecture navale) pouvaient ressembler aux pieux en bois utilisés pour soutenir la toile de ces structures, dont le chapiteau avait, de préférence, la forme d'un bouton de papyrus¹⁸⁵⁰. Il s'agissait donc d'un élément architectural caractéristique et bien identifiable.

¹⁸⁴⁷ La hauteur sous plafond était d'environ 4 m, cf. G. SOUKIASSIAN, « A Governors' Palace at 'Ayn Asil, Dakhla Oasis », *EA* 11, 1997, p. 16.

¹⁸⁴⁸ Cf. Ph. COLLOMBERT, *Le tombeau de Mérérouka : paléographie*, *PalHiéro* 4, Le Caire, 2010, p. 110-111, § 209.

¹⁸⁴⁹ Voir par exemple de quelle manière le type architectural du sanctuaire-tente est adapté à l'architecture monumentale en pierre, dans B.J. KEMP, *Ancient Egypt. Anatomy of a Civilization*, Abingdon – New York, 2006², p. 144-154. Dans l'architecture religieuse, le terme *sî* devient prototypique pour désigner une chapelle ; cf. en dernier lieu l'étude de Br. KRAEMER, « A Shrine of Pepi I in South Abydos », *JEA* 103, 2017, p. 13-34 et notamment p. 25-26.

¹⁸⁵⁰ Sur l'adoption de ce type de chapiteau et pour une définition, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « Studies in Egyptian Lexicography III : CG 20506 and the Word for "Bed

Il est possible que dans les grandes maisons et dans les palais, des appellations différentes aient été données à ces salles, en fonction de leur emploi spécifique. Ainsi, dans le palais royal thébain, à la XI^e dynastie, il existait une salle-*w*¹⁸⁵¹ (dite « de l'inondation ») où le roi se montrait à la cour en compagnie de sa femme, et où étaient organisés des banquets¹⁸⁵¹. Malgré ce nom particulier, c'est probablement d'une salle de type *sĭ* dont il est question ici.

Il est même probable que l'on précisait, avec ce mot, la mention d'un secteur du palais caractérisé généralement par des salles hypostyles. Dans un palais, il pouvait en effet y avoir plusieurs pièces soutenues par des colonnes, organisées de manière hiérarchique. Le plan du palais des gouverneurs de Balat (**fig. 2** ci-dessus) nous apprend, par exemple, que la grande salle à deux rangées de cinq colonnes dans l'aile orientale (E), conduisait à une zone d'habitation ; placée plus à l'intérieur, en passant par un petit vestibule soutenu par deux colonnes et dotée d'un foyer central, une pièce permettait d'accéder, ensuite, à un secteur tripartite. Ce dernier était notamment caractérisé par deux pièces, séparées par un espace en commun ; elles possédaient chacune un foyer central et un baldaquin tout au fond, là où le maître (ou un membre de sa famille) siégeait, recevait des gens, ou probablement encore consommait ses repas et dormait¹⁸⁵². On accédait au petit vestibule également par une autre porte, donnant sur une grande salle se développant en longueur, soutenue

Canopy" », *BIFAO* 112, 2012, p. 84-88 notamment ; voir également les remarques très succinctes de J.P. PHILLIPS, *The Columns of Egypt*, Manchester, 2002, p. 228-229.

¹⁸⁵¹ Sur la salle de l'inondation attestée depuis l'époque du roi Montouhotep II, cf. *infra* les paragraphes concernant la culture de gynécée.

¹⁸⁵² Pour un plan de cette partie, cf. G. SOUKIASSIAN, « A Governors' Palace at 'Ayn Asil, Dakhla Oasis », *EA* 11, 1997, fig. à la p. 17, et en dernier lieu N. MOELLER, *Archaeology of Urbanism*, p. 207, fig. 6.9. Une scène de repas funéraire qui figure dans la tombe inédite du gouverneur de Balat *bÚw* représente le défunt assis sous un baldaquin qui ressemble à celui dont les fouilleurs ont découvert les vestiges. De fait, les mêmes socles trapézoïdaux en pierre qui sont présents sur le site, se retrouvent dans la scène. On peut constater que, si dans le palais un foyer est aménagé face au siège, l'iconographie va transformer cet élément domestique en table d'offrandes. Il n'est pas possible que l'image représente exactement le baldaquin retrouvé, puisque le fonctionnaire ne semble pas avoir résidé dans le palais fouillé par la mission française : le secteur d'habitation en question fut abandonné après l'incendie de l'époque du roi Pépy II, tandis que *bÚw* est, de peu, postérieur à ce règne. – Pour cette image de repas funéraire dans la chambre sépulcrale du nomarque *bÚw*, cf. J. LECLANT, G. CLERC, « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan », *Or* 62, 1993, pl. 42, fig. 49 ; et ici **fig. 3**.

par trois colonnes imposantes, dont deux sont encore conservées ; elle se terminait par une alcôve spacieuse, délimitée par deux demi-piliers saillants. Dans l'aile occidentale (W), en revanche, une cour à portique imposante de 280 m² amenait à une large pièce apparemment vide, puis à un secteur sans doute de réception, ayant la même largeur que la pièce précédente, mais décorée par au moins quatre colonnes sur une rangée, et deux sur une seconde rangée placée plus à l'intérieur. Ces colonnes laissaient apercevoir, depuis la cour à portique, une pièce qui était placée au fond de ce dispositif architectonique complexe, alignée à l'axe d'entrée ; il est possible que le maître ait siégé dans cette dernière pièce qui donnait sur le vestibule décoré par les colonnes. À côté de cet espace se trouvaient deux salles soutenues par une ou deux colonnes, précédées par une antichambre. Enfin, latéralement par rapport à l'axe d'entrée, ce secteur de réception hypostyle donnait accès à deux larges pièces, dont l'une avait sans doute une fonction d'habitation, puisqu'elle était équipée d'un baldaquin et d'un foyer central comme dans les deux chambres à baldaquin de l'aile orientale (E)¹⁸⁵³. Il est donc probable que les fonctionnaires attachés à la salle-*sî* étaient employés dans l'ensemble de ces lieux, tant dans le secteur de réception public que dans celui d'habitation (davantage) privé où étaient les baldaquins.

**Figure 47. Scène de banquet funéraire avec baldaquin,
tombe du gouverneur *bŪw* de Balat, QDK I/75, paroi ouest.**

D'après J. LECLANT, G. CLERC, *Or* 62, 1993, pl. 42, fig. 49.

¹⁸⁵³ La publication de la résidence du gouverneur est en cours de préparation. Pour une description des vestiges voir *inter alia* G. SOUKIASSIAN, « A Governors' Palace at 'Ayn Asil, Dakhla Oasis », *EA* 11, 1997, p. 15-17 ; Cl. JEUTHE, V. LE PROVOST, G. SOUKIASSIAN, « Ayn Asil, palais des gouverneurs du règne de Pépy II. État des recherches sur la partie sud », *BIFAO* 113, 2013, fig. 1, et en particulier p. 203-204 et ; et surtout la synthèse de N. MOELLER, *The Archaeology of Urbanism*, p. 207-208, fig. 6.9-6.10.

Une enquête non exhaustive sur l'emploi du mot *sỉ* dans les textes – notamment à l'Ancien et au Moyen Empire – nous permet d'attribuer, à cet endroit, plusieurs fonctions. La salle-*sỉ* pouvait être un lieu d'habitation, mais aussi de réunion du maître avec son entourage. Plusieurs expressions de la fin de l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire le démontrent, comme *sỉ n srw* « la salle des dignitaires »¹⁸⁵⁴ et *sỉ tkkw* « la salle des conseillers »¹⁸⁵⁵. Le conseil du maître siégeait ici, et des expressions pour nommer cette institution étaient en outre formées à partir de ce mot, comme *hrw (n) sỉ* « le jour du conseil (litt. le jour de la salle) »¹⁸⁵⁶. C'est dans ces lieux que les notables affirment avoir joué un rôle de « tribuns », ayant convaincu l'assemblée de bonnes solutions à prendre pour administrer et défendre le territoire¹⁸⁵⁷. À partir des X^e/XI^e dynasties, mais surtout au Moyen Empire, on rencontre, du reste, des épithètes dans lesquelles le notable affirme être *sỉy* « (litt.) celui de la salle » afin d'exprimer l'idée d'être un « conseiller » de son maître¹⁸⁵⁸.

Le terme *sỉ* peut être employé pour désigner une partie « secrète » (*sỉ ꜥt*) du palais, un endroit privé auquel seuls les intimes du roi avaient accès¹⁸⁵⁹. En même temps, tant dans le milieu seigneurial que royal, la salle *sỉ* pouvait représenter la partie d'apparat, de réception de la maison : celle destinée également aux repas du roi¹⁸⁶⁰, et aux banquets¹⁸⁶¹. Du reste, cette fonction palatine semble avoir eu son

¹⁸⁵⁴ Cf. par ex. *Urk.* I, 77, l. 3 (bibliographie du vizir *hnqw*, VIII^e/IX^e dynasties) ; voir également *sỉ n s[r]w* dans le fragment d'une tombe d'Abydos (Caire CG 20502), l. 2, restaurée à l'époque d'Antef II.

¹⁸⁵⁵ P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, l. 16 (biographie du vizir ©Ỉ'-n≈t I, X^e/XI^e dynasties).

¹⁸⁵⁶ Sur le conseil-*sỉ*, cf. *supra*.

¹⁸⁵⁷ Sur ce cliché biographique, cf. *supra* § 10.2-3.

¹⁸⁵⁸ *Wb* III, 466, 7-8.

¹⁸⁵⁹ C'est un thème souvent mentionné dans les biographies des responsables des choses scellées (*≈tmw*, *imy-r* ≈*tmt*) et les *βryw-tp nswt* « sous-ordre du roi ». Sur les lieux « secrets » de la Résidence, cf. C. BERNAL, *Dans le secret du roi*, chap. VI, p. 399 et seq.

¹⁸⁶⁰ Voir la présence du titre *≈rp sỉ nswt* (D. JONES, *Index*, p. 737, § 2685), puis le développement du titre *≈rp sỉ pr* ©Ỉ sur tout à la VI^e dynastie (D. JONES, *Index*, p. 737, § 2684). Un *≈rp sỉ pr* ©Ỉ « administrateur de la salle du palais » appelé *Ỉtp* est attesté également dans les nécropoles memphites de la Première Période intermédiaire et ce titre pourrait qualifier un notable responsable du ravitaillement du roi défunt ; il est d'ailleurs *imy-r* pr ꜥn©Ỉ « directeur de l'atelier (de production des offrandes) », cf. Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 36-37, § 4.1.10, pl. 15.

parallèle dans le domaine religieux : l'édifice *sì-nÚr* « salle du dieu »¹⁸⁶² et la charge de *≈rp sì* « administrateur de la salle » au service d'un dieu¹⁸⁶³, sont en effet attestés. La salle de type *sì* avait donc une fonction à la fois publique (de réunion et de banquet) et réservée (accessible seulement au conseil restreint du maître ou aux gens conviés aux repas).

Or le responsable de cette partie du palais, et du cérémoniel qui s'y déroulait, était le *≈rp sì* « administrateur de la salle »¹⁸⁶⁴, lequel exerçait une série kaléidoscopique de fonctions en tant que chambellan. Les scènes des tombes et des stèles funéraires représentent ce fonctionnaire comme celui qui cuisine la viande¹⁸⁶⁵, apporte des offrandes alimentaires¹⁸⁶⁶ ou des boissons au défunt¹⁸⁶⁷. Le *≈rp sì* n'est pas figuré seulement en association avec la cuisine ou le repas, mais il apparaît également dans des activités cultuelles : dans l'acte de sacrifier le bœuf destiné au repas funéraire¹⁸⁶⁸, dans l'encensement¹⁸⁶⁹, dans le geste de faire la libation et de

¹⁸⁶¹ Cf. également le titre *≈rp sì is ©n≈* « contrôleur du pavillon de la pièce de ravitaillement » qu'on connaît aux plus hautes époques (D. JONES, *Index*, p. 737, § 2683).

¹⁸⁶² *Wb* III, 465, 1-16.

¹⁸⁶³ Voir par exemple *≈rp sì n r©* dans les *Textes des Pyramides* : D. JONES, *Index*, p. 737, § 2686.

¹⁸⁶⁴ Sur ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 736, § 2682. Voir également la note de synthèse dans Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 37-38.

¹⁸⁶⁵ Cf. par ex. A.M. BLACKMAN, *Meir* IV, pl. 8 ; A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *Quseir El-Amarna. The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh*, ACE Reports 1, Sydney, 1989, pl. 37-38. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 430, fig. 40 (une scène de la tombe N89 du nomarque *Ì"gi*, où le *≈rp sì* verse de la bière dans des jarres).

¹⁸⁶⁶ Cf. *inter alia* Fr. VON BISSING, *Die Mastaba des Gem-Ni-Kai* II, Leipzig, 1911, p. 19 et 26 (§ 172), pl. 29 (?) ; J. CAPART, *Une rue de tombeaux à Saqqarah*, Bruxelles, 1907, pl. 42 ; E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole* I, p. 467, fig. 1a (tombe QH 34e, premier et troisième registre) ; G. JEQUIER, *Tombeaux de particuliers contemporains de Pepi II*, Le Caire, 1929, fig. 115.

¹⁸⁶⁷ Dans cette fonction, il substitue les échansons-*wdpw* (cf. le paragraphe *infra*). Pace St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 67, qui l'associe plutôt au boucher (« *≈rp sì* "director of the (meat-)pavilion (?)", « an earlier title probably in the meat-production sector »). Pour des exemples où le *≈rp sì* est montré en tant qu'échanson, cf. *inter alia* dans la stèle thébaine du nomarque *in-it.f* (Caire CG 20009) ; puis à Dendara, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 164, 167, et en particuliers la stèle de « Beba III », dans W.M. PETRIE, *Denderah*, pl. 11b (en haut à gauche), le fragment dans *ibid.*, pl. 14 (en haut à gauche) où est représenté un *≈rp sì* du nom de *ptì-mri*, et sur la stèle fausse-porte de *snfsw.i* dans *ibid.*, pl. 11 ; voir également l'exemple thinite dans J.J. CLERE, « La stèle d'un commissaire de police (*mr-#nÚ*) de la première période intermédiaire », *RdE* 7, 1950, p. 24, n. 2, avec la bibliographie associée.

¹⁸⁶⁸ Cf. dans la tombe de *#m* (N 81) à Naga ed-Deir (E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 323, fig. 23) ; E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole* I, p. 467, fig. 1a (tombe 34e), troisième registre ;

poser les mains sur l'autel lors du rituel de l'offrande¹⁸⁷⁰. Pour ces fonctions, il peut être confondu avec le *Ìm-k* « prêtre du *ka* », ou avec le directeur de ces officiants du *ka*¹⁸⁷¹.

Nous croyons que les activités accomplies lors du repas funéraire reproduisent des situations qui pouvaient résulter des tâches accomplies dans la demeure du seigneur lorsqu'il était en vie. Ainsi, dans des scènes provenant de la tombe thébaine d'un *in-it.f* (XI^e dynastie), le sacrifice du bœuf, et la constitution d'un repas au bénéfice du défunt, sont figurés au sein d'une architecture palatiale – dans une salle de réception à colonnes que l'on associe au secteur *si*¹⁸⁷². Il semble logique que le sacrifice – au cours duquel le *≈rp si* avait un rôle de premier plan comme nous l'avons écrit plus haut – n'était pas un rite exclusivement funéraire mais aussi palatin¹⁸⁷³, le bœuf étant une partie importante du régime des courtisans (par exemple, dans le palais des gouverneurs de Balat, plusieurs tablettes font état de cette économie)¹⁸⁷⁴. Par conséquent, bien qu'il soit représenté dans des scènes en lien avec l'offrande pour le défunt, nous ne pouvons pas envisager le *≈rp si* seulement comme un serviteur des tombes ou un véritable prêtre funéraire¹⁸⁷⁵. Sa fonction est plutôt celle d'un chambellan, qui s'occupe tant de l'organisation de la salle à manger palatiale que du culte funéraire de la famille de son maître¹⁸⁷⁶.

H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Busiris », *MMJ* 11, 1976, p. 7, fig. 1-2 (architrave de l'Ancien Empire provenant de Kôm el Akhdar).

¹⁸⁶⁹ Cf. *inter alia* G. JEQUIER, *Tombeaux de particuliers*, fig. 112 ; R. MACRAMALLAH, *Le mastaba d'Idout*, Le Caire, 1935, pl. 9b (encensement face à la statue de la défunte) ; E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 467, fig. 1a (tombe 34e, face au défunt), puis p. 859, fig. 10 (tombe QH 35e) et p. 1611, fig. 4 (tombe QH 105).

¹⁸⁷⁰ T.G.H. JAMES, *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, ASE 30, London, 1953, pl. 14 (en haut).

¹⁸⁷¹ Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 37 (cependant les références mentionnées par l'auteur ne correspondent pas toujours exactement aux sources).

¹⁸⁷² Br. JAROS-DECKERT, *Das Grab des Jnj-jtj.f*, p. 46-52, pl. 18. Pour l'interprétation de la scène, cf. Chr. EYRE, *The Cannibal Hymn. A Cultural and Literary Study*, Liverpool, 2002, p. 181-182, fig. 11.

¹⁸⁷³ Cf. également les sacrifices de bœufs accomplis face à la porte du palais (?) du gouverneur de Deir el-Barsha *fÌwty-Ìtp* (XII^e dyn.), dans P. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh I*, pl. 12 (en haut à droite).

¹⁸⁷⁴ En général, cf. L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla): fin de l'Ancien Empire-Première Période intermédiaire », *BIFAO* 112, 2012, p. 291-315.

¹⁸⁷⁵ *Contra* Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 38.

¹⁸⁷⁶ Dont les rois défunts, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 293 ; K. SETHE, *Übersetzung und Kommentar zu den altägyptischen Pyramidentexten III*, Glückstadt – Hamburg – Augustin, 1937, p. 54-55 = *Pyr.* 560b (*Spruch* 345) ; voir en dernier lieu Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 36. Les inscriptions

Le *≈rp s̄l* exerçait, par ailleurs, dans la maison seigneuriale, un rôle plus vaste que celui de simple domestique ou de ritualiste attaché à l’offrande carnée et d’échanson en tant que responsable du secteur d’habitation et de réception de la maison. Par exemple, une stèle du début du Moyen Empire appartenant à un *≈rp s̄l* appelé *s“-mnÚw-wsr*, nous apprend que ce notable avait le rôle de gestionnaire (*smsw pr, imy-r“ st m pr mnÚw*), mais aussi qu’il était chargé des fonctions cérémonielles dans la vie institutionnelle du palais : *ink ≈rp s̄l smsw pr imy-r“ st m pr mnÚw wr̄l i“wwt m pr l̄q*, « je suis un administrateur de la salle, l’aîné du domaine, le directeur du secteur (des offrandes) dans le domaine de Montou, celui qui “attribue les fonctions” dans la maison du gouverneur »¹⁸⁷⁷. Ce dernier passage évoque le prestige dont ce personnel palatin bénéficiait à la cour de son maître lors des cérémonies d’investiture¹⁸⁷⁸.

Or, les activités officielles des *≈rpw s̄l* dépassaient également les murs de la maison seigneuriale. À Qoubbet el-Hawa, vers la fin de la VI^e et le début de la VIII^e dynasties, un *≈rp s̄l* appelé *βnmw-Ītp* serviteur d’un officiel local (*≈tmty nÚr*) appelé *≈wwi*, est représenté dans la tombe de ce dernier en train d’accomplir plusieurs actions cultuelles destinées au défunt. De plus, une légende du tombeau dotée d’un style autobiographique (**fig. 4** ci-dessous) nous apprend que ce *≈rp s̄l* suivit son maître en mission à l’étranger, dans la région syro-palestienne à Byblos et aussi à Pount¹⁸⁷⁹, et qu’à cette occasion il fut également au service d’un autre *≈tmty nÚr* local, dénommé *ÚÚi*, peut-être un amiral de la même maisonnée que *≈wwi*¹⁸⁸⁰.

des tombes de Qoubbet el-Hawa nous apprennent que les *≈rp s̄l* doublaient cette fonction avec celle de responsables des prêtres funéraires du *ka* (*imy-r“ Īmw-k“, s̄l Īmw-k“*), ils jouaient le rôle de prêtre funéraire du *ka* (*Īm-k“*) et régulaient les phylés des serviteurs de la tombe (*s̄l f n s“, imy-r“ s“ n is.f pn*, dans la titulature d’un *mmi*, tombe QH 35) ; cf. l’index dans E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. cxxiii-cxxiv.

¹⁸⁷⁷ Stèle Florence 6365, l. 1-2 = S. BOSTICCO, *Le stele egiziane*, p. 24-25, doc. 18.

¹⁸⁷⁸ Pour l’interprétation du passage *wr̄l i“wwt m pr l̄q*, cf. M. TRAPANI, *La dévolution des fonctions en Égypte pharaonique. Étude critique de la documentation disponible*, GHP Egyptology 22, London, 2015, p. 19-20.

¹⁸⁷⁹ Sur la possibilité qu’existait une route septentrionale pour rejoindre Pount, une connexion via le Sinaï, cf. en dernier lieu P. TALLET, « Deux notes sur les expéditions au pays de Pount », *RdE* 64, 2013, p. 202-203 notamment. Cette hypothèse rejoint l’idée que Pount correspond à une contrée de la péninsule arabique, comme l’a exposé D. MEEKS, « Coptos sur les chemins de Pount », *Topoi Suppl* 3, 2002, p. 295-303 notamment. Si le lien étroit entre Byblos et Pount est connu surtout par des

Il faut donc retenir que ces responsables des maisons étaient parfois envoyés en expédition (comme c'est le cas d'autres responsables de secteurs du palais, par exemple les *imyw-r* "©*βnwtj*). Du reste, au début du Moyen Empire, les *imyw-r* " *pr wr* « grands intendants » du roi pouvaient se trouver à la tête d'une opération de ce type, en tant qu'hommes de confiance du souverain¹⁸⁸¹. Selon le principe exprimé par J. Yoyotte, l'entourage formé par les serviteurs des seigneurs constitue à l'époque « une sorte d'armée permanente qui escorte les expéditions au désert, forment des troupes de choc, et accompagnent Sa Majesté dans ses déplacements »¹⁸⁸².

*Le statut de *≈rp sī* à la Première Période intermédiaire*

Certes, les *≈rpw sī* n'appartenaient pas à la classe sociale la plus élevée. Ils n'étaient pas des membres de l'élite au pouvoir. Néanmoins, ils bénéficiaient du privilège d'exercer leur fonction dans le palais, faisant ainsi partie de l'entourage des personnalités locales en vue. Par conséquent, à Dendara, un *≈rp sī* appelé *irns* (?) eut le privilège de posséder son propre aménagement cultuel, à côté de la sépulture de son maître ; une niche y avait été aménagée, une petite architrave inscrite servait à identifier son nom et à rappeler sa fonction de chambellan¹⁸⁸³.

Figure 48. Linteau Philadelphie UPMAA 29-66-588 d'un *≈rp sī* de Dendara (© PennMuseum).

exemple postérieurs au III^e millénaire, à partir du Moyen Empire (D. MEEKS, *op. cit.*, p. 308-309, n. 242), ce texte, qui date au moins de la fin de la VI^e dynastie, est alors le premier témoignage explicite de ce rapport expéditionnaire avec Éléphantine.

¹⁸⁸⁰ E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 467, fig. 1a (tombe QH 34e).

¹⁸⁸¹ Sur cette fonction du *imy-r* " *pr wr*, cf. *supra* p. 257-259, en rapport avec le « grand intendant » *īnnw* (stèle New York MMA 26.3.217).

¹⁸⁸² J. YOYOTTE, « Égypte ancienne », dans R. GROUSSET, E.G. LEONARD, éd., *Histoire universelle I, Des origines à l'Islam*, Paris, 1956, p. 161-162.

¹⁸⁸³ Linteau Philadelphie UPMAA 29-66-588 / n° d'inv. D5624 (inédit).

Un second $\approx rp s\dot{l}$ semble avoir bénéficié d'une visibilité inédite par rapport à ses homologues de l'époque : il s'agit d'un $\approx rp s\dot{l}$ ()¹⁸⁸⁴ appelé $n(y)-nb-\dot{f}m\textcircled{c}$, ayant vécu au début de la XI^e dynastie, sans doute à Thèbes ou dans ses environs. Le nom $n(y)-nb-\dot{f}m\textcircled{c}$ (litt. « Celui-qui-appartient-au-maître-de-la-Haute-Égypte ») pourrait évoquer le fait qu'il ait été le serviteur du gouverneur thébain $\dot{l}ry-tp\textcircled{c}$ « $\dot{f}m\textcircled{c}$ » « grand chef de Haute Égypte » *in-it.f*, qui fut peut-être l'initiateur de la XI^e dynastie¹⁸⁸⁵. Le style épigraphique de sa stèle est caractéristique de cette époque et des ateliers de cette zone géographique¹⁸⁸⁶. Dans sa biographie, cet échanson précise avoir acquis beaucoup de richesses sous l'autorité d'une femme de la noblesse locale¹⁸⁸⁷, car $n(y)-nb-\dot{f}m\textcircled{c}$ précise avoir vécu :

¹⁸⁸⁴ Ne pas confondre avec $\dot{l}b$ « fête ». Sur la lecture du titre dans la stèle, cf. J.J. CLERE, « Une stèle de la Ire Période intermédiaire comportant un hiéroglyphe nouveau », *Miscellanea Gregoriana. Raccolta di scritti pubblicati nel I centenario dalla fondazione del Pontificio Museo Egizio (1839-1939)*, Roma, 1941, p. 457. Le même signe est parfois employé pour $\dot{l}b$ (H.G. FISCHER, « Notes on Hieroglyphic Palaeography », *Varia Nova*, p. 208-209) et « l'absence possible de compléments phonétiques, tant pour $s\dot{l}$ que pour $\dot{l}b$, peut parfois rendre difficile le choix » (Ph. COLLOMBERT, *Le tombeau de Mérouka*, p. 110, § 209, [c]). Pour un parallèle paléographique de l'Ancien Empire, cf. R. MACRAMALLAH, *Le mastaba d'Idout*, Le Caire, 1935, pl. 9b. – La stèle a été récemment restaurée et la légère séparation entre le signe du pavillon et celui de la corbeille a disparu entretemps (cf. la photo de l'objet avant la restauration, dans J.J. CLERE, *op. cit.*, fig. 1 à la p. 455). Le dessin fait par J.J. Clère (*ibid.*, p. 456) se rapproche davantage de l'original.

¹⁸⁸⁵ *Contra* J.J. CLERE, *op. cit.*, p. 457-458, 466, selon qui $n(y)-nb-\dot{f}m\textcircled{c}$ est plutôt un nom théophore. En effet, $nb-\dot{f}m\textcircled{c}$ est le nom de la divinité de Naqada/Qous ; mais dans ce cas, il pourrait s'agir d'une référence au supérieur de la Haute Égypte *in-it.f*. – Pour d'autres anthroponymes ny + référence à un individu « Celui-qui-appartient-à ... », cf. K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen des Alten Reiches*, Philippika 28, Wiesbaden, 2014, § 1518, 1591, 1601, 1637, 1688.

¹⁸⁸⁶ Pour ce $n(y)-nb-\dot{f}m\textcircled{c}$, cf. la stèle Louvre E 33147 (ex collection J.J. Clère, cf. MSS Clère, ANT 35, Musée du Louvre) ; pour l'*editio princeps* voir J.J. CLERE, *op. cit.*, p. 455-466. Le savant propose Naqada comme provenance (à cause notamment du nom, qu'il pense être théophore, évoquant donc le dieu de cette localité, cf. la note ci-dessous). Pourtant le style est comparable à celui des stèles thébaines Caire CG 20013, CG 20507, du début de la XI^e dynastie, et autres inédites de la même région. L'objet a été récemment acquis par le Musée du Louvre, cf. Chr. BARBOTIN, « D. 50. Stèle de la Première Période intermédiaire », dans L. BAZIN RIZZO *et alii*, éd., *À l'école des scribes. Les écritures de l'Égypte ancienne*, CENIM 15, Milano, 2016, p. 182.

¹⁸⁸⁷ Le terme employé dans le texte pour indiquer le lien avec la femme est d'ordre spatiotemporel : $m h^w$ « à l'époque de », « à proximité de » (*Wb* II, 477, 4-7). Cependant, ce type d'expression, comme $m rk$ « au temps de », introduit souvent le nom de l'autorité sous laquelle l'évènement se déroule. Sur l'emploi d'expressions temporelles qui définissent les règnes dans les biographies des particuliers, cf. en dernier lieu Y. GOURDON, « Rois vivants et rois défunts dans les inscriptions



(...) *m h“w βkrt nswt w©tt Ìmt-<nÚr> Ìwt-Ìr nins iqrt*
 « (...) à l'époque de l'ornement royal unique, la prêtresse d'Hathor,
 Nines, l'excellente. »

Figure 49. Stèle Louvre E 33147, après restauration récente (© Chr. Kunicki).

Or il n'est pas impossible que cette dame, dont le nom semble évoquer l'origine étrangère¹⁸⁸⁸, ait fait partie de la cour thébaine, là où résidaient, entre autres, des princesses nubiennes.

Le titre *≈rp sÌ* renvoie donc à des notables qui pouvaient, de manière exceptionnelle, bénéficier d'un monument funéraire, et mettre ainsi en valeur leur identité et leur statut de courtisans tant dans le domaine local, comme à Dendara (voir l'exemple de *irns*), que royal, comme peut-être dans ce dernier cas thébain de *n(y)-nb-ꜥm©*.

Des échansons-wdpw à la Première Période intermédiaire

La figure d'un échanson qui verse à boire de la bière au défunt dans une coupe apparaît régulièrement dans les stèles et les tombes de la Première Période

événementielles de la fin de l'Ancien Empire », dans R. LEGROS, éd., *Cinquante ans d'éternité : jubilé de la Mission archéologique française de Saqqâra*, MAFS 5, BdE 162, Le Caire, 2015, p. 249-264. Sur l'indication temporelle comme un élément employé pour désigner l'autorité dans des récits contemporains de cette inscription, cf. également J.J. CLERE, *op. cit.*, p. 464-465. Sur la question de l'autorité des femmes nobles thébaines, voir un propos similaire dans la stèle CG 20506, avec la mention d'une femme qui pourrait être la mère de *in-it.f©*, appelée *ikw* ; cf. *infra* p. 613.

¹⁸⁸⁸ Sur le nom de la femme – *nins* ou *tnins* – qui pourrait être d'origine étrangère, voire nubienne, comme celui d'autres femmes de la cour thébaine, cf. J.J. CLERE, *op. cit.*, p. 465. L'origine du nom, cependant, n'est pas assurée. Voir également Chr. BARBOTIN, *loc. cit.*, qui mentionne un homonyme de Dendara.

intermédiaire¹⁸⁸⁹. Maintes fois ces personnages portent le titre d'*wdpw* (𓂏𓂏, 𓂏𓂏)¹⁸⁹⁰. Ils se substituent alors aux *≈rpw šl* qui sont représentés, eux aussi, accomplissant cette action.

Même s'ils sont des sortes de domestiques et n'appartiennent pas au groupe de l'élite au pouvoir, certains d'entre eux acquièrent parfois, à la Première Période intermédiaire, tant dans le milieu provincial que dans celui de la capitale, le privilège d'avoir leur propre monument funéraire.

À Gebelein (sous la IX^e dynastie), le *smr w@ty* « ami unique », *wpdw* « échanson », *imy-r" sfÚww nw pr ≈ww* « directeur des bouchers de la Maison de Khouou (*ie.* Edfou) » appelé *mrr*, affirme, dans l'une de ses deux stèles¹⁸⁹¹, avoir été « pur » ou un « prêtre-pur » (*w@b*) lors de l'abattage et avoir organisé l'offrande dans deux temples pour treize gouverneurs (*ìq"*)¹⁸⁹². Dans son récit biographique, il déclare d'ailleurs avoir été un homme aisé dans sa communauté, capable de pourvoir aux besoins de sa maisonnée et de sa ville, et

¹⁸⁸⁹ Sur cette iconographie qui apparaît pour la première fois à la fin de l'Ancien Empire, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 110-111, fig. 20 ; St. SEIDLMAYER, « Die Ikonographie des Todes », dans H. WILLEMS, éd., *Social Aspects of Funerary Culture*, OLA 103, Leuven – Paris – Sterling, 2001, p. 242-244, pour le contexte archéologique en rapport avec cette image ; et en dernier lieu A. PILLON, « Une stèle polychrome d'un notable thinite », *RdE* 62, 2011, p. 120-121, avec des attestations et la bibliographie antérieure.

¹⁸⁹⁰ Sur le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 406, § 1494, avec la bibliographie antérieure. Sur les *wdpw* en général, cf. également l'étude de O. BERLEV, *Obšestvennye otnošeníá v Egipte èpohi Srednego Carstva : social'nyj sloj "carskih hmww"* [en russe], Moscou, 1978, p. 254-286. — Pour des attestations de ce titre d'échanson dans les stèles de la Première Période intermédiaire, à partir de la IX^e dynastie, notamment en Haute-Égypte, cf. la stèle de *ìq"-ib* : Londres BM 1671 (Gebelein = J. POLOTSKY, *The Stela of Heka-yeb* », *JEA* 16, 1930, pl. 29) ; stèle de *qd.s* : Berlin 24032 (Gebelein : H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein », *Kush* 9, 1959, pl. 10) ; la stèle de *nnw* : Boston MFA 03.1848 (Gebelein : H.G. FISCHER, *op. cit.*, pl. 11) ; la stèle de *rdiw-βnmw* : Caire CG 20543 (= W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 15) ; la stèle du prêtre *n≈Úw* dans W.M. PETRIE, *Denderah*, pl. 11 (en bas à gauche) ; la stèle de *đd-it:f* : Boston MFA 12.1477 (= D. DUNHAM, *Nagad-Dêr Stelae*, p. 15, pl. 3, 1). Voir également la représentation d'un *wdpw* dans la tombe (D18) de *mry @"* de Hagarsa de la IX^e dynastie, cf. KANAWATI, *El-Hagarsa III*, pl. 38 (chapelle, paroi sud, côté occidental).

¹⁸⁹¹ Notamment dans la stèle Cracovie MNK-XI-999 (= J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9).

¹⁸⁹² Sur ce chef des bouchers et son rapport avec le temple, cf. également *infra* § 14.2.3.

ayant acquis de nouveaux terrains agricoles et des greniers. Ceci témoigne donc de son aisance en tant que *paterfamilias*¹⁸⁹³.

À Héracléopolis, sous la X^e dynastie, un courtisan royal appelé *nn* possédait un tombeau en pierre doté d'une stèle fausse-porte (**fig. 6** ci-dessous)¹⁸⁹⁴. Il portait les titres de : *imy-r" st ≈"wt pr ©* « directeur du secteur de l'autel du palais royal », *Ïry-tp f"t* « supérieur de la garde-robe (du temple) », *imy-r" sqbbwy* « directeur du Double Garde-manger ». Il est également connu aussi pour la séquence de titres suivante : *≈tmty bity*, *smr w©ty*, *Ïry-s#t" n pr dw"t* « préposé aux secrets de la maison du matin », *m"" nfrw nb.f* « celui qui voit la perfection de son maître », *wdpw n Ìtp* « échanson de l'offrande » (). Cette séquence rappelle sa fonction de camérier personnel du roi employé à la mise en place du repas au sein du palais, et montre également que ses fonctions étaient à la fois palatines et cultuelles.

Outre ces deux exemples – l'un issu du domaine privé et l'autre du domaine royal mais relevant toujours de milieux modeste –, il est probable qu'une fonction honorifique d'échanson-*wdpw* () ait aussi été attribuée au vizir *d"gi* à la cour thébaine, sous le règne de Montouhotep II¹⁸⁹⁵.

À travers ces différents cas de figure, il est possible de souligner, pour conclure, que le travail dans la salle à manger et d'apparat *sÏ* garantissait un certain prestige, car deux *≈rpw sÏ* (à Dendara et peut-être à Thèbes) possèdent des monuments funéraires (quoique modestes) ainsi que deux échansons-*wdpw* (à Gebelein et à Héracléopolis). Dans le cas du vizir thébain *d"gi* de la XI^e dynastie, s'il est vrai qu'il se targue lui aussi de cette fonction d'*wdpw*, ce titre avait sans doute une valeur symbolique, celle d'échanson privilégié du roi.

¹⁸⁹³ Pour un commentaire sur cette inscription et le rôle de *paterfamilias*, cf. L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 285-295 (§ III.b.2.β).

¹⁸⁹⁴ Cf. M.C. PEREZ DIE, « Ehnasya El Medina », dans P. KOUSOULIS, N. LAZARIDIS, éd., *Proceedings of the Tenth International Congress of Egyptologists*, Leuven – Paris – Bristol, 2015, p. 405, pl. 10.

¹⁸⁹⁵ N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, pl. 34 (col. 6) ; la lecture du titre n'est pas assurée.

Figure 50. Stèle fausse-porte de l'échanson-*wdpw* héracleopolitain *nn* ; figure d'après M.C. PEREZ DIE, « Ehnasya El Medina », dans P. KOUSOULIS, N. LAZARIDIS, éd., *Proceedings of the Tenth International Congress of Egyptologists*, Leuven – Paris – Bristol, 2015, pl. 10.

11.1.2. Le palais cérémoniel-*ḳꜣ*

*La fonction du palais *ḳꜣ* et de ses responsables*

Pour le III^e millénaire, les chercheurs indiquent que le terme *ḳꜣ* désigne le palais cérémoniel du roi. D'après O. Goelet, il s'agit d'un véritable bâtiment, un pavillon de repos et dans lequel le roi pouvait changer de tenue pendant certaines cérémonies¹⁸⁹⁶, et qui n'était pas forcément à proximité de la résidence¹⁸⁹⁷. Pour E. Martin-Pardey¹⁸⁹⁸, puis pour M. Baud, le terme *ḳꜣ* désigne, de manière moins restrictive, une partie des appartements : ceux qui étaient « associés à la représentation du souverain dans son quotidien »¹⁸⁹⁹. M. Nuzzolo considère le *ḳꜣ* comme une zone « consacrée » dans lequel se trouvait le *pr dw't* « maison du matin »¹⁹⁰⁰. La fonction du *ḳꜣ* et du *pr dw't* se confondait alors. Il semble pourtant, d'après les sources, que le rôle du palais *ḳꜣ* ait été encore plus vaste.

Concernant la fonction de ce palais à la fin du III^e millénaire, l'interprétation généralement admise est que cet établissement correspond au secteur où avaient lieu

¹⁸⁹⁶ O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace*, p. 386.

¹⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 402-403.

¹⁸⁹⁸ E. MARTIN-PARDEY, « Das "Haus de Königs" *pr-nswt* », dans D. KESSLER, R. SCHULZ, éd., *Gedenkschrift für Winfried Barta*, p. 269. Voir déjà W. HELCK, dans *LÄ IV*, col. 647-650, s.v. « Palastverwaltung ».

¹⁸⁹⁹ M. BAUD, « Le palais en temple », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, p. 350.

¹⁹⁰⁰ M. NUZZOLO, « The Vth Dynasty Sun Temples Personnel. An Overview of Titles and Cult Practise through the Epigraphic Evidence », *SAK* 39, 2010, p. 294.

la toilette et l'habillement du roi. Nous le déduisons à travers l'arborescence de titres qui sont attribués aux détenteurs de la charge de $\approx rp \textcircled{I}$ « administrateur du palais cérémoniel » à l'Ancien Empire¹⁹⁰¹. Ces fonctionnaires s'attachent à l'accomplissement de gestes rituels dans le domaine du $pr dw^t$ « maison du matin » lors du lever matinal ; ils sont préposés aux « secrets » de ce secteur ($\dot{I}ry-s\ddot{t} n pr dw^t$) et s'occupent de l'habillement du souverain en tant que $iry nfr-\dot{I}^t$ « préposé au diadème », sm « ritualiste- sm » ou $\approx rp \neq nfy t nbt$ « administrateur de tout pagne ». On peut ajouter, à ces tâches, des responsabilités administratives et économiques relatives à l'approvisionnement en vivres pour les repas royaux ($\dot{I}ry-wfb m \dot{I}wt \textcircled{n} \approx$ « supérieur des allocations en vivres dans le domaine de vie »¹⁹⁰², $\approx rp i^t s / \dot{U} s km$ « administrateur de la cruche noire »), en *regalia* ($imy-r^{\prime} \beta kr(t) nswt$ « directeur de l'ornement royal », $imy-r^{\prime} pr \textcircled{I}^w$ « directeur de l'arsenal »), en vêtements ($imy-r^{\prime} s\ddot{r} nswt$ « directeur des tissus du roi », $imy-r^{\prime} si^t nt nswt$ « directeur des tissus à double frange du roi ») et en autres biens qui étaient nécessaires au fonctionnement quotidien du cérémoniel¹⁹⁰³. Ces mêmes fonctions étaient reproduites, comme l'observe M. Baud, dans les complexes funéraires royaux, pour

¹⁹⁰¹ D. JONES, *Index*, p. 707, § 2579. – Nous n'étudions pas ici le titre $imy-r^{\prime} \textcircled{I}$ (D. JONES, *Index*, p. 80, § 347) qui ne semble pas attesté parmi les charges des membres des élites locales à la Première Période intermédiaire.

¹⁹⁰² Sur la $\dot{I}wt \textcircled{n} \approx$ et son rapport avec le titre $\approx rp \textcircled{I}$, cf. A.H. GARDINER, « The Mansion of Life and the Master of King's Largesse », *JEA* 24, 1938, p. 84-85. – Mais pour une interprétation de la $\dot{I}wt \textcircled{n} \approx$ comme un bureau servant plutôt à la gestion de la main d'œuvre et des travaux des champs, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 140-144 (*contra* M. BAUD, « Le palais en temple », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, p. 350, n. 18). Cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, « $\dot{I}wt$, $\dot{I}wt-wrt$, and $\dot{I}wt-\textcircled{n} \approx$ », *Études et Travaux* 26/1, 2013, p. 150-151, qui opte, comme le fait M. BAUD, *loc. cit.*, pour interpréter la $\dot{I}wt \textcircled{n} \approx$ comme un établissement en rapport avec la redistribution des offrandes ou l'approvisionnement du palais en aliments.

¹⁹⁰³ Sur le rapport entre le titre $\approx rp \textcircled{I}$ et le service du roi dans le $pr dw^t$, voir déjà A. BLACKMAN, « The House of Morning », *JEA* 5, 1918, p. 148-165 ; cf. en dernier lieu O. GOELET, *op. cit.*, p. 351-353 ; M.A. SPEIDEL, *Die Friseur des ägyptischen Alten Reiches. Eine historisch-prosopographische Untersuchung zu Amt und Titel (jr-Sn)*, Konstanz, 1990, p. 7, et notamment p. 130-132 ; M. BARTA, « The Title Inspector of the Palace during the Egyptian Old Kingdom », *ArchOr* 67, 1999, p. 14-15. Voir aussi M. BAUD, *op. cit.*, p. 350, 354-360, qui souligne l'importance administrative de ce fonctionnaire $\approx rp \textcircled{I}$, et le rapport entre ces fonctions et le cérémoniel dont il est le responsable. – Sur la dw^t et son rôle symbolique – lieu de renaissance et de perpétuation du pouvoir, cf. *inter alia* N. BEAUX, « La douat dans les Textes des Pyramides. Espace et temps de gestation », *BIFAO* 94, 1994, p. 1-6.

le service des rois défunts¹⁹⁰⁴. Or, si ce bâtiment était le théâtre de l'habillement, des purifications et du repas du roi dans le contexte des rituels journaliers, ou lors de cérémonies plus complexes et épisodiques comme la fête-*sed*¹⁹⁰⁵, les sources de la XI^e dynastie (cf. ci-dessous) nous apprennent que le secteur dit ©Ī servait notamment pour recevoir la cour, l'entourage du roi et, plus généralement, les sujets. Une question alors se pose : la liturgie liée au *pr dw"t* était-elle exécutée au sein du palais ©Ī ou était-elle juste complémentaire des activités accomplies dans ce dernier ? En effet, il est malaisé de savoir si les appartements privés et les lieux où le cérémoniel du lever était accompli (dits *pr dw"t*) étaient situées dans le secteur ©Ī, ou si le ©Ī comprenait seulement des lieux de réception (la salle d'audience et de repas avec les dignitaires) comme le disent les textes biographiques. La *pr dw"t* était-elle un secteur adjacent ?

Sur le plan spatial, il est difficile de séparer bien distinctement les secteurs d'habitation et ceux d'apparat. Si l'on prend l'exemple de la cour de France au XVIII^e siècle, et même bien avant, le privé et le public se confondent ; le réveil, la toilette et le souper du roi étaient une affaire de cour : c'étaient des moments ritualisés auxquels des nombreux dignitaires assistaient¹⁹⁰⁶. Dans l'Égypte ancienne, il est généralement admis que la personne du roi était au centre d'un cérémoniel qui rythmait toute sa journée. Si le pharaon était aidé par un personnel responsable du cérémoniel depuis son lever, nous ne savons pas, pourtant, où le rituel avait lieu précisément. Il est possible qu'une partie de la liturgie comme l'habillement du roi ait été exécutée en privé, dans les appartements, avec l'assistance de certains courtisans, comme le *≈rp ꜥnfyꜥ nb* « administrateur de tout pague ». D'autres gestes étaient peut-être exécutés, quant à eux, dans des salles adjacentes, celles d'apparat, comme

¹⁹⁰⁴ M. BAUD, « Le palais en temple », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, p. 347-360.

¹⁹⁰⁵ Voir par exemple la mention du ©Ī *Īb-sd*, « le palais de la fête-*sed* » que le roi Niouserrê fait construire dans le site de la moderne localité d'Abou Gourob, dans les fragments publiés par Fr. VON BISSING, H. KEES, *Das Re-Heiligtum des Königs Ne-Woser-Re (Rathures)*. II, *Die kleine Festdarstellung*, Leipzig, 1923, pl. 1 (1 A), 3 (10a-10b).

¹⁹⁰⁶ Cf. Fr. LEFERME-FALGUIERES, *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, 2007, p. 230-253.

le couronnement, avec l'aide du *iry nfr-İ* « préposé au diadème »), et le repas, avec la participation d'un *wdpw* « échanton ». Toutes ces fonctions apparaissent souvent dans la titulature des *≈rp* ©İ « administrateurs du palais-©İ ». Toutefois elles ne sont pas exclusives de ce fonctionnaire. Cela signifie que le ©İ n'était pas forcément le secteur qui chapeautait le *pr dw* "t. Peut-être qu'une partie seulement de ces épisodes de la cérémonie matinale était effectuée dans le secteur du palais dit ©İ. C'est pourquoi nous préférons penser que le ©İ correspondait davantage aux salles d'apparat plutôt qu'à des salles d'habitation¹⁹⁰⁷, bien qu'elles pouvaient coïncider en partie. Cette zone de vie serait alors peut-être à moitié publique et à moitié privée.

Le ≈rp ©İ

Le titre de *≈rp* ©İ n'était pas honorifique, contrairement aux hypothèses formulées par certains auteurs¹⁹⁰⁸, mais désignait bien des fonctionnaires ayant une juridiction précise, de soins à la personne du roi. Les titres qui sont donnés à ces notables – et que nous avons brièvement commentés ci-dessus – montrent amplement la cohérence des activités auxquelles ces fonctionnaires s'employaient.

¹⁹⁰⁷ En revanche, E. Brovarski traduit maintenant ©İ par *keep*, la chambre et le séjour, c'est-à-dire la partie plus réservée des appartements royaux, sans faire référence à cette zone comme lieu de vie de la cour et lieu de réception des sujets du roi ; cf. E. BROVARSKI, *Some Monuments of the Old Kingdom*, p. 14, n. 52.

¹⁹⁰⁸ L'idée que le titre *≈rp* ©İ puisse avoir une valeur honorifique lorsque le dignitaire ne porte pas, en plus, des titres de type administratif, a été émise par W. HELCK, *Beamtentiteln*, p. 32-33 (lequel en général distingue directeurs effectifs et directeurs honorifiques du palais), puis par N. STRUDWICK, *Administration*, p. 312, pour lequel, après la IV^e dynastie, la fonction administrative des titulaires se perd, et le titre donc ne vient qu'à indiquer un rang. En revanche, pour M. BAUD, « Le palais en temple », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, p. 351, n. 20, l'hypothèse de la valeur honorifique du titre *≈rp* ©İ est abusive : les fonctions cérémonielles ont un rôle et une importance bien spécifiques dans une société de cour.

D'après un relief du temple funéraire de Chéops, il semble qu'un vrai collège de ces techniciens $\approx rp \textcircled{I}$ existait à son époque¹⁹⁰⁹.

Le titre aulique $smr w \textcircled{ty}$ « ami unique » que les $\approx rp \textcircled{I}$ portent régulièrement à partir de la V^e dynastie (puis aussi durant la Première Période intermédiaire) marque la proximité de ces derniers avec le souverain ou avec le milieu de la cour¹⁹¹⁰. Cette familiarité avec le roi est soulignée également par l'épithète $n mrwt$ « celui d'amour » qui place de manière fictive le $\approx rp \textcircled{I}$ dans la parenté royale¹⁹¹¹. Par ailleurs, certains de ces chambellans eurent une telle importance dans l'appareil étatique qu'ils acquirent la charge de vizir¹⁹¹².

Le titre $\approx rp \textcircled{I}$ est connu dès la IV^e dynastie, mais il se développe surtout à la V^e dynastie¹⁹¹³ pour se faire plus rare à la VI^e dynastie¹⁹¹⁴. Selon O. Goelet, il disparaît par la suite¹⁹¹⁵. Nous pouvons toutefois retrouver ce titre après l'Ancien Empire puisque les rois héracléopolitains, s'entouraient, comme leurs prédécesseurs memphites, de $\approx rp \textcircled{I}$. Nous traiterons de cela, plus en détail, dans les paragraphes qui suivent. Il semble, de fait, que cette institution ne disparaisse pas totalement de la documentation. Il est possible que quelques évolutions aient eu lieu pendant la Première Période intermédiaire, et surtout à la XI^e dynastie. Mais, en définitive, les

¹⁹⁰⁹ Le collège est formé du moins d'un nombre de trois personnes, cf. le relief publié par H. GOEDICKE, *Re-used Blocks from the Pyramid of Amenemhet I at Lisht*, New York, 1971, p. 38-41, n° 17, et voir également *ibid.*, p. 81, n° 45. Pour une discussion sur cette attestation et d'autres représentations de $\approx rp \textcircled{I}$, cf. O. GOELET, *op. cit.*, p. 345-348.

¹⁹¹⁰ La charge était attribuée par exemple aux fils royaux, cf. M. NUZZOLO, *op. cit.*, p. 294, n. 30.

¹⁹¹¹ D'après M. BAUD, *Famille royale*, p. 264-265, lequel remarque, entre autres, que durant la IV^e dynastie, les $\approx rp \textcircled{I}$ appartenaient réellement à la famille royale ; cf. *id.*, « Le palais en temple », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, p. 351.

¹⁹¹² N. STRUDWICK, *Administration*, p. 312 ; cf. M. BAUD, « Le palais en temple », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, p. 357-358, § 8.

¹⁹¹³ M. BARTA, « The Title Inspector of the Palace during the Egyptian Old Kingdom », *ArchOr* 67, 1999, p. 1.

¹⁹¹⁴ Cf. les attestations dans A. BLACKMAN, « The House of the Morning », *JEA* 5, 1918, p. 151 (n° 18-25) ; ajouter également H. JUNKER, *Giza V*, Wien – Leipzig, 1941, p. 29, 33-34, fig. 4b (VI^e/VIII^e dyn.) et la table d'offrande de $k^m\text{-}ib$ (VI^e dyn.) conservée à Hildesheim, Palizaemus-Museum, inv. 2406 (= CAA Hildesheim 8, p. 24-26 ; H. JUNKER, *Giza VII*, Wien – Leipzig, 1944, fig. 62 ; PM III:2, 158).

¹⁹¹⁵ O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace*, p. 350. Le titre $\approx rp \textcircled{I}$ est connu aussi au Moyen Empire et par la suite, cf. St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 45-46 (Moyen Empire) ; voir également W. HELCK, *Beamtentiteln*, p. 25, 32,

données que nous étudions montrent que les souverains gardèrent, pour modèle, le fonctionnement memphite du palais cérémoniel ©ĭ.

Le titre ≈rp ©ĭ à la VIII^e dynastie

En raison de la difficulté à classer et à dater précisément les documents, il est difficile de distinguer les ≈rpw ©ĭ de la VIII^e dynastie. Puisque des bureaux de l'appareil administratif central sont encore attestés à Memphis après la VI^e dynastie, il est tout de même concevable que le palais cérémoniel memphite était aussi en fonction à la VIII^e dynastie, comme il l'avait été à la VI^e dynastie, et auparavant.

À notre connaissance, un seul monument pourrait avoir appartenu à un ≈rp ©ĭ memphite de la VIII^e dynastie. Il s'agit d'un notable dont la tombe fut retrouvée à Giza par H. Junker : celle du nain *snb*. Le titre ≈rp ©ĭ qu'il porte, suivant celui de *smr (pr)* « ami (de la demeure) », est conservé dans un fragment de sa stèle fausse-porte¹⁹¹⁶. Entre autres titres¹⁹¹⁷, le courtisan détient les charges de ≈rp *dngw sꜥrw (?)* « administrateur des nains en charge de l'habillement »¹⁹¹⁸ et *wr-©* « grand de la chaise portative/chef des ateliers de tissages (?) »¹⁹¹⁹, qui semblent intimement liés à la fonction de chambellan.

La datation de cette tombe est toutefois très discutée. Selon certains auteurs, elle pourrait même remonter à la IV^e dynastie¹⁹²⁰.

Le palais ©ĭ sous le règne héracléopolitain

¹⁹¹⁶ Stèle fausse-porte Caire JdE 51297 (?) = H. JUNKER, *Giza V*, p. 17 (§ 14-16), 29, 33-34, fig. 4b ; PM III², p. 101 (« upper granite, lintel, fragments from panel and lower lintel »). – Pour la tombe de *snb*, cf. également H. JUNKER, *Giza III*, Wien – Leipzig, 1938, p. 40-41, § 29.

¹⁹¹⁷ Pour les titres de *snb*, cf. notamment H. JUNKER, *Giza V*, p. 12-17

¹⁹¹⁸ Pour le titre ≈rp *dngw sꜥrw*, cf. D. JONES, *Index*, p. 754, § 2748.

¹⁹¹⁹ Pour le titre *wr-©*, cf. *ibid.*, p. 383-384, § 1420.

¹⁹²⁰ Pour une discussion sur la datation et une bibliographie, cf. A.O. BOLSHAKOV, « Hinting as a Method of Old Kingdom Tomb Decoration. I, The Offering-Stone and the False Door of the Dwarf *snb* », *GM* 139, 1994, p. 10, n. 1. Pour la datation à la IV^e dynastie de cette tombe, sous le règne de Djédefrê, cf. notamment N. CHERPION, *Mastabas et hypogées d'Ancien Empire. Le problème de la datation*, Bruxelles, 1989, p. 89, § 1 ; *ead.*, « De quand date la tombe du nain Seneb ? », *BIFAO* 84, 1984, p. 35-54. Voir en dernier lieu également A. WOODS, « A Date for the tomb of Seneb at Giza: Revisited », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honour of Naguib Kanawati*, II, Cairo, 2010, p. 301-313, qui préfère une date à la V^e dynastie.

Les fouilles de la mission espagnole à Ehnasia el-Medina ont permis de retrouver les monuments de deux personnages ayant été les chambellans $\approx rp \text{ } \textcircled{I}$ de la cour héracléopolitaine¹⁹²¹. Il s'agit de :

- i) Un notable appelé *ibnn*¹⁹²², qui porte le titre $\approx rp \text{ } \textcircled{I}$, auquel s'ajoutent d'autres attributions en rapport étroit avec cette fonction ; il est *smr w*Ⓞ*ty*, *imy-r*“ *pr* $\neq nwty$ « ami unique, intendant du Double Grenier » ; *smr w*Ⓞ*ty*, *imy-r*“ *w*Ⓞ*w* « ami unique, directeur des approvisionneurs¹⁹²³ » ; et *imy-r*“ $\textcircled{\beta}nwty$, $\approx rp \text{ } \textcircled{I}$, *m*Ⓞ*-ib pr nswt* « camérier, directeur du palais cérémoniel, privilégié du domaine royal¹⁹²⁴ ». Cette spécialisation économique et domaniale palatine pourrait être un écho de la fonction administrative exercée par les $\approx rp \text{ } \textcircled{I}$ déjà durant l'Ancien Empire, afin de garantir l'approvisionnement du palais en produits.

¹⁹²¹ C'est l'opinion également de W. GRAJETZKI, « Setting a State Anew », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 218.

¹⁹²² Cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, fig. 116.

¹⁹²³ Le titre *imy-r*“ *w*Ⓞ*w* est traduit d'habitude par « directeur des pêcheurs », cf. D. JONES, *Index*, p. 104-105, § 421-425. Pour la traduction « approvisionneurs » dans ce monument, soulignons que le signe pour *w*Ⓞ*w* représente un récipient spécifique à forme de barque, dans lequel sont posés des produits, cf. M.C. PEREZ-DIE, P. VERNUS, *Excavaciones en Ehnasya el Medina (Heracleopolis Magna)*, Madrid, 1992, p. 31-32. C'est P. POSENER-KRIEGER, « Les barques du temple funéraire de Neferirkare », dans *Festschrift zum 50 jährigen bestehen der Franz-Josef-Landesrabbiner-Schule in Budapest*, Berlin, 1974, p. 208-209, qui avait rapproché ce type de signe à des récipients qu'on trouve représentés dans des scènes d'offrande. Et le même type de bateau est dessiné dans les documents administratifs dans le contexte de l'approvisionnement des temples accompli par bateaux. Elle conclue que ces objets – ces récipients des tombes – « évoquent le ravitaillement par voie d'eau des nécropoles, ces barques porteuses du *Itpr-n*Ūr, grâce auxquelles le repas funéraire parvenait aux tables d'offrandes des rois et de leurs fonctionnaires ». La question de l'approvisionnement s'applique bien aux fonctions exercées par un chambellan du palais royal comme *ibnn*. Dans son titre, la représentation d'un récipient d'offrandes livrées par bateau plutôt qu'une simple barque de pêcheurs, serait révélatrice de l'acception ici du terme *w*Ⓞ*w* « approvisionneurs » et de son rôle dans l'économie palatine. Pour *w*Ⓞ « approvisionnement », cf. par ailleurs H.G. FISCHER, « An Early Occurrence of *hm* “Servant” in Regulations Referring to a Mortuary Estate », dans *Festschrift Hermann Junker zum 80. Geburtstag : gewidmet von seinen Freunden und Schülern II*, MDAIK 16, 1957, p. 134 ; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 67.

¹⁹²⁴ L'épithète *m*Ⓞ*-ib pr nswt* « homme de confiance du palais royal » est inusuelle. D'habitude, il est fait mention du roi et non du palais.

Nous tenons à souligner que le titre *imy-r*“ ©*βnwty* porté par *ibnn* est souvent traduit par « chambellan »¹⁹²⁵, tout comme *≈rp* ©*l̄*. Bien qu’il s’agisse selon toute apparence d’une charge palatine, son emploi semble différer de notre titre. Pour nuancer l’interprétation auparavant admise, St. Quirke en a donné la traduction suivante : « overseer of the interior of the Residence complex »¹⁹²⁶. Mais *imy-r*“ ©*βnwty* paraît désigner, de manière plus générale, le fonctionnaire qui administre une institution depuis son intérieur, depuis son siège ou, par exemple, depuis l’antichambre de l’établissement institutionnel, voire son secrétariat. Dès lors, le titre pourrait plutôt être traduit par « camérier »¹⁹²⁷. Son rôle est souvent associé à des charges économiques. À la fin du Moyen Empire, ce titre devient une sorte de préfixe appliqué à d’autres¹⁹²⁸, qui concernent des ministères plus vastes et complexes, comme par exemple le Trésor. Dans ce rôle d’intendants, ces fonctionnaires faisaient souvent partie des troupes envoyées en mission dans les zones minières ou dans les contrées étrangères¹⁹²⁹. Pour D. Franke, le *imy-r*“ ©*βnwty* (comme le *imy-r*“ *≈tmt*) était un fonctionnaire qui avait un accès direct à une autre institution productive : le (*pr*-)≠*n*© « l’atelier de production », établissement subordonné au palais ou à d’autres centres de pouvoir, comme le temple ou les demeures seigneuriales¹⁹³⁰. Le titre semble donc conforme, ici, à la fonction de gestionnaire palatin, qui était le propre

¹⁹²⁵ Cf. W.A. WARD, *Index*, p. 14-17, § 72-93 ; H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 4, § 80a, 85b.

¹⁹²⁶ St. QUIRKE, « Titles of the Late Middle Kingdom », *RdE* 37, 1986, p. 125.

¹⁹²⁷ La traduction de « camérier » employée parfois pour traduire le terme ©*βnwty* pourrait correspondre (*mutatis mutandis*) à l’ancienne charge de trésorier ou d’économiste des papes (litt. « l’officier de la chambre du pape ou d’un cardinal »). Elle correspond moins à l’acception plus connue de « valet de chambre d’un haut personnage ». Pour ces définitions de « camérier » voir <http://www.cnrtl.fr/definition/camerier> (page consultée le 23/05/2014).

¹⁹²⁸ N. Favry l’inclut parmi les titres qu’elle appelle « racine », cf. N. FAVRY, « L’hapax dans le corpus des titres du Moyen Empire », *Nehet* 1, 2014, p. 71-94 et notamment p. 71-72.

¹⁹²⁹ Le rattachement de ce fonctionnaire au palais, ou à un établissement, n’est pas en contradiction avec le fait que le dignitaire puisse être envoyé en expédition, cf. W.K. SIMPSON, *Papyrus Reisner I*, Boston, 1963, p. 80, § 37 ; St. QUIRKE, *op. cit.*, p. 125-126.

¹⁹³⁰ Cf. D. FRANKE, « Die Stele inv.nr. 4403 im Landesmuseum in Oldenburg. Zur Lebensmittelproduktion in der 13. Dynastie », *SAK* 10, 1983, p. 174-177 notamment ; cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barshâ I*, p. 94.

d'*ibnn*. Il faut noter également que le titre *imy-r*“ ©*βnwty* devient récurrent seulement au Moyen Empire. Cette attestation dans la séquence de *ibnn* serait-elle alors une première ? Dans ce cas, la culture aulique et institutionnelle héracléopolitaine se révélerait, encore une fois, avoir été le modèle pour celle de Thèbes, qui lui est postérieure.

- ii) Un second notable, appelé *słw*, porterait le titre *≈rp* ©*l* à Héracléopolis. M.C. Perez-Die en fait mention, mais ne produit pas de photographie ou de fac-simile des monuments ayant appartenu à ce dignitaire où l'on puisse lire ce titre. Nous connaissons cette fonction seulement par la traduction proposée par l'auteure, c'est-à-dire *controlador del palacio*¹⁹³¹. Or, *słw* serait le même dignitaire qui porte une épithète concernant la direction des travaux en tant que *imy-r*“ *≈tmt*, « directeur des choses scellées », et dont nous avons parlé précédemment concernant cette charge de trésorier responsable des services centraux¹⁹³². Dans la publication plus ancienne des monuments de *słw*, éditée par J. Padró, aucune référence n'était faite à la fonction de *≈rp* ©*l*¹⁹³³. Nous pouvons donc conclure que des nouveaux fragments de la tombe, issus ou identifiés lors des campagnes récentes, ont apporté de nouveaux éléments permettant de compléter la prosopographie de ce haut fonctionnaire héracléopolitain.

Deux autres documents datant, semble-t-il, du règne héracléopolitain mentionnent la présence d'un palais ©*l* – mais il ne s'agit pas de monuments où les propriétaires mettent en avant leur rôle de *łrp* ©*l*. D'une part, nous attirons l'attention sur un relief de tombe de l'époque héracléopolitaine trouvé à Héliopolis, où un *≈rp* ©*l* et *imy-r*“ *≠wy* « directeur du Double Étang » anonyme est représenté dans l'acte d'apporter de l'encens (*int snŪr tpt-stp[t] idt [...]*) au défunt, du nom de

¹⁹³¹ M.C. PEREZ-DIE, « Excavaciones en Heracleopolis Magna (Ehnasya el Medina), Egipto », *Bienes Culturales* 3, 2004, p. 104 (cf. <http://www.mcu.es/patrimonio/MC/BienesCulturales/N3/> (page consultée le 08/05/2014). Voir également ead., « La nécropole de la Première Période intermédiaire à Héracléopolis Magna », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, p. 240 (« contrôleur du palais »).

¹⁹³² Sur *słw*, cf. *supra* § 4.2.1.

¹⁹³³ J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 126-146.

sbk-wsr-i, qui porte les titres de *Ìq“ Ìwt* « chef de domaine » et d'*imy-r“ ꜥnwty* « directeur du Double Grenier »¹⁹³⁴. D'autre part, nous mentionnerons le texte commémoratif du notable *ì“* de Deir el-Bersha qui fut le responsable du harem royal à la X^e dynastie. Dans le texte, ce dignitaire affirme avoir été le précepteur des fils du roi, et, dans ce cadre, leur avoir appris l'étiquette (*sꜥm*) du palais-*©Ì* :



≈rp.kw m Ìsy m“© sb“w n msw nswt r≈ sꜥm n ©Ì s n ≈nt tkn m nb.f

« Je suis devenu un loué véritable, celui qui instruit les enfants royaux, qui connaît la conduite du **palais cérémoniel**, un homme à l'avant, qui approche son seigneur. »

(P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 21, l. 8-10 [= texte en bas ; *left hand wall*] ; H. WILLEMS, *Dayr al-Barshâ* I, p. 65, l. 8-13 [*West Wall*]).

Si ces deux derniers exemples n'évoquent pas des membres de l'élite qui soient bénéficiaires d'un monument funéraire en tant que *≈rp ©Ì*, ils témoignent de l'importance du palais-*©Ì* à l'époque héracléopolitaine.

Le palais ©Ì dans la documentation thébaine

Jusqu'à plus ample information, nous pouvons observer qu'à la XI^e dynastie il n'existe pas d'attestations de notables portant spécifiquement le titre *≈rp ©Ì* « directeur du palais cérémoniel »¹⁹³⁵. Celui-ci réapparaît au Moyen Empire¹⁹³⁶.

¹⁹³⁴ M.A. EL-GELLIL, A. SAADANI, D. RAUE, « Some Inscriptions and Reliefs from Matariya », *MDAIK* 52, 1996, p. 150 (§ A.2.2), fig. 2b, pl. 28a.

¹⁹³⁵ Le titre *Ìq“ ©Ì* « chef du palais cérémoniel » attribué à *f“ri* par W.A. WARD, *Index*, p. 130, § 1108, doit être compris plutôt *Ìq“ Ìwt*. Par ailleurs, celui-ci, *Ìq“ Ìwt*, correspond bien aux fonctions économiques (en contexte commercial et diplomatique) décrites dans la biographie du dignitaire. Cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 14, § 18 (ligne 1, pour la graphie du titre). La graphie pourrait être influencée par le hiératique. Sur l'influence du hiératique dans le signe *Ìwt*, voir en dernier lieu E. BROVARSKI, « *Hwt, Ìwt-wrt, and Ìwt-©n≈* », *Études et Travaux* 26/1, 2013, p. 144-147 et n. 6 ; voir également J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*, p. 22 (fig. 1-2 notamment) pour une discussion sur les graphies de *Ìwt*.

¹⁹³⁶ St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 45-46.

Cependant, il est probable que cette absence soit due à un hasard de la documentation, puisque l'existence d'un secteur dit ©Ī du palais thébain, à cette époque, est connue grâce à plusieurs mentions. Un document de l'époque du roi Antef II, puis quatre récits biographiques de l'époque du roi Montouhotep II – l'un d'entre eux étant peut-être légèrement postérieur – évoquent ainsi cet établissement. D'abord, dans la stèle du *imy-r* " *tmt* « directeur des choses scellées » appelé ÚÚi (sous le roi Antef II) apparaît une épithète qui évoque la place du dignitaire au sein des parties privées de l'établissement royal, dont le palais-©Ī :



iw s©.n.f w(i) s≈nt.n.f st.(i) di.n.f w(i) m st ≈rt-ib.f m ©(Ī).f n w©©w

« Il (*scil.* le roi) m'a fait devenir grand, il m'a promu, il m'a placé là où son cœur voulait, dans son **palais** en privé. »

(Stèle de ÚÚi Londres BM EA 614, l. 4-5)¹⁹³⁷.

Dans les autres exemples, le ©Ī figure comme le lieu où siège le souverain, entouré par ses courtisans, lesdits *wrw* « les grands » ou les *smrw* « les amis (du roi) »¹⁹³⁸ :



imy-ib n nswt m ©Ī.f m slr r≈yt lr.f (...) tp-©wy †nwt tknt m ©Ī (...)

« Celui qui est dans la confiance du roi dans son **palais**, qui garde le peuple éloigné de lui (...). À la tête de l'entourage, dans l'accès au **palais** (...) » ;

(Stèle d'*in-it.f* fils de Úfi, époque de Montouhotep II, New York MMA 57.95, l. 6-7 = H.G. FISCHER, *JNES* 19, 1960, p. 261 et fig. 1 ; W. SCHENKEL, *MHT* p. 237).



©q m βnw ©Ī wrw m-≈t.f

¹⁹³⁷ A. BLACKMAN, *JEA* 17, 1931, p. 56-57 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 15-17, doc. 20 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 103-107, doc. 75.

¹⁹³⁸ Pour la différence faite entre *wrw* et *smrw* dans le contexte de la cour, cf. H. GOEDICKE, « A Neglected Wisdom Text », *JEA* 48, 1962, p. 28, g.

« Celui qui accède à l'intérieur du **palais**¹⁹³⁹, les grands étant derrière lui » ;

(Stèle d'*in-it.f* fils de *myt*, sous Montouhotep II, Copenhague AEIN 891/A 689, l. 6 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 46, § 32 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 232).



mrwt m βt nt smrw wrw ©Ī ≈ ©w im

« Celui dont l'amour est dans l'esprit des amis (palatins), des grands du **palais** et de celui qu'y siège (*scil.* le roi). »

(Stèle de *mnÚw-Ìtp* fils de *Ì"py*, début Moyen Empire, Londres UC 14333, l. 3 = H. GOEDICKE, « A Neglected Wisdom Text », *JEA* 48, 1962, p. 25-35, pl. 2. M. STEWART, *Egyptian Stelae*, p. 20, pl. 18).

Dans les deux derniers textes notamment, il est évident que le secteur ©Ī est un lieu où siège la cour, c'est-à-dire un lieu de réception.

Dans un autre document, un notable affirme se rendre au palais-©Ī après la réussite de sa mission, en présentant au roi les produits acquis lors de l'expédition où il avait été envoyé :

iw.n.(i) m htp r ©Īf () in.n.(i) n.f tpw ≈ "swt m bi"w m"©(w) n b"t bi"w psf n ihwiw rwf n mnk" w m mfk"wt Ìrrwtt ≈ sbfw n tfrt m s"hrwt tp(w)t fw (...)

« Je suis revenu en paix à son **palais**. J'ai apporté pour lui le meilleur des contrées montagneuses : en métaux nouveaux de Bat, en métaux brillants de Ihouiou, en métaux durs de Ménkaou, en turquoise de Héferoutet et lapis de Téfereret, en minéral-*sahret* du haut des buttes (...). »

(Stèle de *βty*, fin du règne de Montouhotep II, Caire JdE 45058, l. 9-11 = A.H. GARDINER, *JEA* 4, 1917, p. 36, pl. 9 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 283, § 477).

Cette acception du terme ©Ī, comme lieu de réception du souverain, est la même que l'on retrouve au Moyen Empire dans le *Conte de Sinuhe* : c'est le lieu où le protagoniste est reçu par le roi, par sa cour et par les enfants royaux¹⁹⁴⁰. En dehors

¹⁹³⁹ Pour *βnw* ©Ī voir déjà *Pyr* 585b (*Spruch* 357).

¹⁹⁴⁰ Voir *Sinuhe* B 176, 204, 249. Pour le ©Ī comme le siège du pouvoir du roi, cf. également *Sinuhe* B 46, 50, 156, 185. Dans *Sinuhe* B 298, le palais est indiqué comme un lieu de redistribution des

des œuvres littéraires, le palais- $\text{C}\hat{\text{I}}$ est mentionné dans des sources documentaires pour préciser des parties de l'établissement du roi – comme pourrait l'être dans le cas de la *f'f'wy* interprétée comme le « lieu des audiences » du palais- $\text{C}\hat{\text{I}}$ de Tell el-Daba, de l'époque du roi Amenemhat I^{er}¹⁹⁴¹.

Une inscription du Ouadi Chatt el-Rigal (**fig. 7**, ci-dessous) datant du règne de Montouhotep II atteste les titres d'un artiste et sculpteur royal *wsr-inr*, fils de *in-it.f*, lequel, selon H.E. Winlock (et d'après une analyse de l'emplacement et de la qualité du graffito), est le responsable de plusieurs inscriptions faites sur le site à cette époque¹⁹⁴². Il est intéressant que ce chef artisan de la cour affirme être un *mfl gnwty m C\hat{I}* « maître sculpteur dans le palais- $\text{C}\hat{\text{I}}$ », ce qui confirme l'existence d'un établissement $\text{C}\hat{\text{I}}$ à Thèbes, et nous informe que celui-ci comprenait des ateliers ou des activités d'artistes.

Figure 51. Inscription du directeur des sculpteurs du palais- $\text{C}\hat{\text{I}}$ *wsr-inr*, fils d'*in-it.f*.

Ouadi Chatt el-Rigal (cliché personnel).

Ce dernier document nous apprend une fois de plus que le palais $\text{C}\hat{\text{I}}$ était un endroit polyfonctionnel, c'est-à-dire un lieu où travaillaient, entre autres, des artistes-artisans. Cela nous aide à nuancer la description habituellement faite de cette institution, d'après la lecture des titres d'ordre rituel (relatifs au *pr dw't* « maison du matin ») qui sont attribués régulièrement aux fonctionnaires *~rp C\hat{I}* dans les titulatures de l'Ancien Empire. Ces fonctions rituelles semblent ne refléter, finalement, qu'une partie des activités multiples qui se déroulaient près de cet établissement.

aliments aux notables. Mais il est aussi le lieu où l'on prend des décisions, cf. l'épithète *wb' n.f s~r C\hat{I}* « quelqu'un pour qui le dessein du palais- $\text{C}\hat{\text{I}}$ est accessible », cf. D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 205.

¹⁹⁴¹ Cf. Z.E. SZAFRANSKI, « The Djadjawy of the Palace of Amenemhat I at Tell el-Dab'a », *Ä&L* 8, 1999, p. 101-106.

¹⁹⁴² H.E. WINLOCK, *Rise and Fall*, p. 66, pl. 39 (I, A).

On peut alors s'interroger sur l'absence du titre $\approx rp$ ©Ī durant le tout début de la XI^e dynastie. Il est plausible que l'adoption du langage palatin memphite (puis héracléopolitain) à Thèbes pour désigner les titres des responsables dans le palais, se soit faite progressivement : l'importance symbolique du palais ©Ī dans la tradition cérémonielle de l'Ancien Empire a pu freiner l'emprunt du vocabulaire aulique memphite pour l'attribution des titres de fonction. Au départ, la cour de la XI^e dynastie est très liée à son origine provinciale. En ce sens, nous pensons qu'il n'est pas anodin que les références au palais ©Ī soient de plus en plus fréquentes, mais qu'on les trouve en premier lieu sous la forme de simples mentions dans les discours biographiques plutôt que dans les titres. Elles ne sont pas attestées avant l'époque du roi Montouhotep II, c'est-à-dire seulement à partir du moment où la maison royale de Thèbes acquiert sans équivoque le statut de monarchie légitime pour tout le pays, dans les titulatures des fonctionnaires¹⁹⁴³.

11.1.3. Le harem royal : *ipt nswt*

Le harem et les notables des provinces au III^e millénaire

À travers l'expression *ipt nswt*, que l'on traduit « harem royal » par commodité, l'on désigne des secteurs d'habitation ou, de manière générale, la famille du roi, de ses femmes et de leurs enfants et probablement des fils de notables éminents, lesquels étaient parfois élevés avec les princes¹⁹⁴⁴.

¹⁹⁴³ Sur des titres mentionnant ©Ī dans des titres au Moyen Empire, cf. W. WARD, *Index*, p. 133, § 1140.

¹⁹⁴⁴ Voir la définition donnée par D. NORD, « [C.R. de] *Der königliche Harim im alten Ägypten und seine Verwaltung* by Elfriede Reiser », *JNES* 34, 1975, p. 145 : « *private quarters of the palace in which lived the queen(s ?), the royal children, and certain favored non-royal children* », réinterprétée comme « appartements du roi et de sa famille » par la suite, bien qu'aucune information précise ne confirme qu'il s'agit de l'endroit où les femmes et le roi habitaient à cette époque. Cf. H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 77, § 1186 (« *King's (private) apartment* ») ; D. JONES, *Index*, p. 56-57, § 271 (« *king's (private) apartment / lodging* ») ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 135 (« appartements privés du roi ») ; G. CALLENDER, « The Nature of the Egyptian "Harim": Dynasties 1-20 », *BACE* 5, 1994, p. 10 (« *royal household* »). Sur le harem en Égypte ancienne, voir maintenant M. YOYOTTE, *Le harem royal dans l'Égypte ancienne. Enquête philologique, archéologique et prosopographique*, thèse inédite, Université Paris-Sorbonne, Paris, 2012. – Sur le terme *ipt* comme indication de lieu

Au III^e millénaire, ce type d'établissement ou institution était certainement présent et lié à la capitale, car aucune source convaincante ne permet de prouver l'existence de plusieurs résidences royales dans le pays ou d'une cour institutionnellement itinérante et de son administration. Bien que certains responsables de l'*ipt nswt* soient connus en province, tant à l'Ancien Empire que durant la Première Période intermédiaire, il est vraisemblable que leur rapport au harem résulte du lien de sang existant entre les potentats locaux et la famille royale, plutôt que de par la présence d'un harem dans les provinces elles-mêmes¹⁹⁴⁵.

En ce sens, l'exemple plus significatif date de l'Ancien Empire : il est celui de l'ancienne ville d'Akhmim, qui fut un centre où furent inhumés deux notables ayant eu des responsabilités dans le harem à l'époque des rois memphites (notamment à la VI^e dynastie). L'exercice de cette fonction résulte sans doute des liens instaurés à travers des mariages, entre la famille royale, la noblesse d'Akhmim¹⁹⁴⁶ et notamment des vizirs de Coptos¹⁹⁴⁷, c'est-à-dire des membres de la cour royale intimement liés à la famille du souverain ; cela peut expliquer cet attachement des notables locaux à l'institution de la capitale.

En particulier, à la VI^e dynastie, le nomarque panopolite *k"-Ïp/Ûti* avait exercé la fonction de *imy-r" ipt nswt* « directeur du harem royal »¹⁹⁴⁸ en dehors d'une seconde charge sacerdotale caractéristique du milieu palatin memphite, celle de *wr*

intime ou « caché » d'un bâtiment, cf. maintenant E. BROVARSKI, « *Ipt*, "Indirect Access Approach (to an Edifice)" », dans Z.A. HAWASS, Kh. DAOU, R.B. HUSSEIN, éd., *Scribe of Justice. Egyptological Studies in Honour of Shafik Allam*, CASAE 42, Le Caire, 2011, p. 111-117.

¹⁹⁴⁵ Sur l'itinérance de la cour et sur la pluralité de harems à des époques plus récentes, cf. M. YOYOTTE, *loc. cit.*, vol. II, p. 61-66, 73-123.

¹⁹⁴⁶ Sur les mariages entre la famille royale et les nobles du pays en général, cf. en dernier lieu N. KANAWATI, « Nepotism in the Egyptian Sixth Dynasty », *BACE* 14, 2003, p. 39-59. Soulignons qu'à Akhmim, il y a eu des vizirs, et que cette charge, à la VI^e dynastie, a été octroyée parfois à des membres de la famille royale originaires des provinces. Pour les notables de province, cf. N. STRUDICK, *Administration*, p. 319, (tabl. 31), 321-323 ; pour Akhmim, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 2 (*b"wi* des tombes B7/B6 du début de la Première Période intermédiaire), 3 (*b"wi* de la tombe CA1, VI^e dyn.).

¹⁹⁴⁷ Pour N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 250-251, il existe probablement des rapports entre la famille des vizirs d'Abydos et celle des nomarques panopolites.

¹⁹⁴⁸ N. KANAWATI, *Hawawish III*, fig. 9, pl. 2, p. 22 ; N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 10, 98-99, M. YOYOTTE, *op. cit.*, vol. I, p. 48-50.

m « grand des voyants », c'est-à-dire de grand-prêtre héliopolitain¹⁹⁴⁹. Le deuxième notable provenant de cette province, et qui semble avoir exercé une fonction en rapport avec le harem memphite durant la VI^e dynastie¹⁹⁵⁰, est appelé *mrry*, et il semble avoir exercé la charge de *imy-r* *srw ipt nswt* « directeur des responsables-*sr* (en rapport avec le) harem royal » (mais la lecture du titre demeure incertaine)¹⁹⁵¹.

¹⁹⁴⁹ Sur ce dernier titre, cf. M.I. MOURSI, *Die Hohenpriester des Sonnengottes*, p. 36-37 notamment.

¹⁹⁵⁰ Stèle Caire CG 1624. – Sur la datation, cf. E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and the First Intermediate Period », dans *Mélanges G.E. Mokhtar*, I, p. 117-118 (*contra* D. JONES, *Index*, p. 859 : « late O.K./early Heracleopolitan Period ») ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 61, n. 248.

¹⁹⁵¹ Nous remarquons que la graphie utilisée pour ce qu'on lit par *ipt* peut être confondue avec celle de *wzrt* « chantier naval, charpenterie » ; l'ambiguïté graphique du signe a été déjà relevée par H.G. Fischer (« Provincial Inscriptions of the Heracleopolitan Period », dans *Varia Nova*, New York, 1996, p. 80-82), en analysant le titre d'un notable bénéficiaire d'une stèle conservée à Rome, dont l'origine semble être la province coptite. Selon E. Brovarski (*op. cit.*, n. 16 à la p. 140 : « provide evidence for a royal dockyard at Akhmim ») et N. Kanawati, A. McFarlane (*Akhmim*, p. 194), le document de *mrry* conservé au Caire certifie l'activité d'une *wzrt*, et le titre est lu *imy-r* *sr(w) wzrt nswt* « directeur des officiers de la menuiserie royale » (D. JONES, *Index*, p. 230, n° 850). L'hypothèse qu'il s'agit du *ipt nswt* « harem » n'a pas été prise en compte. Or, dans le monument, le titre est conservé par quatre graphies différentes, lesquels sont formées des éléments suivants placés dans chaque exemple à des endroits différents : ils sont $\text{𓆎} \text{𓆏} + \text{𓆑} + \text{𓆒}$. E. Brovarski suppose que $\text{𓆎} \text{𓆏}$ soit en antéposition honorifique de *imy-r* *sr(w)* et il lit donc : *imy-r* *sr(w) + wzrt nswt*, qu'on traduit « directeur des responsables de la menuiserie royale ». En revanche, N. Kanawati préfère lire *imy-r* *wzrt nswt + srw* (« overseer of the royal workshop of/for the *srw*-officials »), c'est-à-dire que, selon lui, l'élément $\text{𓆎} \text{𓆏}$ est placé en antéposition honorifique de *imy-r*, et que *srw* doit être considéré comme un complément secondaire (*imy-r* *wzrt nswt + srw*). De fait, Kanawati trouve étrange que des dirigeants/responsables-*sr* aient travaillé pour un chantier royal, et il préfère penser que ces fonctionnaires *sr* étaient eux-mêmes les bénéficiaires des activités de la menuiserie (N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 194, n. 1183). Pourtant, l'élément *nswt* indique que la destination des activités de cette institution était la Couronne et non des particuliers. Par ailleurs, les dignitaires *sr* formaient, à l'Ancien Empire, une catégorie de notables qui avaient le rôle de représenter l'institution royale, notamment dans la gestion de certaines affaires, au bénéfice donc de la Résidence. Le notable panopolite *mrry* porte également le titre *#ps nswt*, renvoyant à son statut palatin : son rôle aurait donc pu être celui de responsable des notables qui furent envoyés par la Résidence à Akhmim afin de mener à terme des activités spécifiques auprès d'une *wzrt* royale. Autrement, il s'agit – c'est notre hypothèse – du *imy-r* *srw ipt nswt* « directeur des responsables du harem royal », de Memphis. À soutien de cette idée, nous soulignons que l'emploi de *nswt* en relation avec *wzrt* demeure rare à cette époque, tandis qu'il est un fait habituel pour l'expression *ipt nswt*. En tenant compte de l'ambiguïté de la graphie, la lecture $\text{𓆎} \text{𓆏}$, *ipt nswt*, nous semble donc la plus facile à retenir. Elle est suggérée aussi dans Ph. COLLOMBERT, *Le tombeau de Mérérouka. Paléographie*, PalHiéro 4, Le Caire, 2010, p. 117-118, § 220, n. 12.

Un autre exemple de notable éminent d'origine non memphite, mais dont les fonctions étaient en rapport avec le harem de la capitale, est le *imy-r*“ ꜥmꜣ « directeur de Haute Égypte » *wni* d'Abydos – toujours de l'Ancien Empire. Célèbre pour avoir été le juge dans des affaires criminelles ayant intéressé la reine à l'époque de Pépy I^{er}, ce notable exerça ce rôle comme responsable-*sr* de la Chancellerie dans le *ipt nswt*¹⁹⁵². Sa biographie mentionne avec précision les débuts de sa carrière, ayant commencée à Memphis. Et sa présence à Memphis est désormais prouvée également par la découverte d'un fragment d'une première (?) tombe qu'il s'était fait construire à Saqqara¹⁹⁵³, en tant que vizir. Pas de doutes donc sur son statut de noble palatin de la cour, ni sur le rôle qu'il a pu jouer dans les affaires judiciaires memphites établis dans le harem, malgré son origine provinciale.

À l'instar de dignitaires inhumés à la capitale (par exemple *mrrw-k*“), les exemples de l'Ancien Empire que nous venons de mentionner, s'ajoutent donc à la documentation concernant l'organisation du harem de Memphis¹⁹⁵⁴.

D'après ces sources de l'Ancien Empire, nous n'avons aucune preuve, enfin, que le terme *ipt nswt* ait fait référence, au III^e millénaire, à des habitations ou à une institution qui se trouvaient en dehors de la capitale, c'est-à-dire en-dehors de la Résidence du roi.

Le directeur du harem il“ à l'époque héracléopolitaine

Pour la Première Période intermédiaire, un témoignage exceptionnel provient de Deir el-Bersha. Le notable *il*“, bénéficiaire de la tombe monumentale n° 17K74/3¹⁹⁵⁵, porte le titre *imy-r*“ *ipt nswt* « directeur du harem royal » ( )¹⁹⁵⁶. Comme le remarque W. Ward¹⁹⁵⁷, son inscription commémorative évoque la

¹⁹⁵² Cf. *Urk.* I, 99, l. 5-6.

¹⁹⁵³ Cf. Ph. COLLOMBERT, « Une nouvelle version de l'autobiographie d'Ouni », dans R. LEGROS, éd., *50 ans d'éternité*, p. 145-157.

¹⁹⁵⁴ Pour cette documentation voir en dernier lieu M. YOYOTTE, *op. cit.*, vol. I, p. 23-48.

¹⁹⁵⁵ H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 66, fig. 18 (b16) et p. 72-73. À cause de la présence du nom du vizir ©l”-nꜣt I sur la façade de la tombe (*ibid.*, pl. 51), ce *il*“, responsable du harem, est souvent confondu avec son maître. Voir aussi M. YOYOTTE, *op. cit.*, vol. I, p. 53-54.

¹⁹⁵⁶ Sur la lecture du titre porté par *il*“, cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 71, qui corrige la lecture *imy-r*“ *lwt nswt* donnée auparavant ; l'auteur souligne également que le mot *ipt* ici est marqué par le

place éminente que le dignitaire a acquis dans le palais royal en exerçant le rôle de précepteur (*sb“w*) des enfants royaux, en leur enseignant, semble-t-il, l’étiquette du palais cérémoniel ©Ì. Nous avons cité ci-dessus le passage biographique en question¹⁹⁵⁸.

Ensuite, W. Ward pose l’attention sur la participation du dignitaire aux évènements festifs qui devaient se produire dans les habitations du roi en présence des femmes ; l’auteur souligne également le rôle de *ìr*“ comme gardien¹⁹⁵⁹ :



©q¹⁹⁶⁰ *m wsÚn Ìr st #t“t m““ ≈b(s)t m fsrw (...)* ≈*tm Ìr ßkr(w)t*

« Celui qui entre dans le lieu secret sans entrave, celui qui voit danser dans les (lieux) “inviolables” (...), celui qui régit les ornements (*scil.* les nobles femmes)¹⁹⁶¹. »

(P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 21, l. 12-14, 16 [« NorthWall »] ; H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 67, l. 14-16, 18 [« Text B »]).

C’est dans ce contexte palatin que le notable avait aussi des fonctions administratives et économiques. Nous reviendrons ci-après sur la nature économique

phonème *t*, qui apparaît donc avant le Nouvel Empire, *pace* W. WARD, *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom and Related Subjects*, Beirut, 1986, p. 85-86, 94.

¹⁹⁵⁷ W. WARD, *Essays*, p. 91.

¹⁹⁵⁸ Pour la référence à l’inscription, cf. P.E. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 21, l. 8-10 ; H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 65, l. 8-13.

¹⁹⁵⁹ W. WARD, *loc. cit.*

¹⁹⁶⁰ Pour la lecture du signe  dans la copie de l’édition de P. Newberry, cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 72, as).

¹⁹⁶¹ ≈*tm Ìr* peut vouloir signifier « fermer (la porte) », cf. *Wb* 351, 13 (voir pLeiden I 344 recto = *Admonitions* 14, 3) ; de ce fait, H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 67, traduit : « who closed (the door) behind the (female) adorners ». Mais ≈*tm Ìr* + OBJET ANIME peut signifier « emprisonner (quelqu’un) », voir par exemple ≈*tm Ìr mwt* « emprisonner les morts » dans *Tb* 092, 9 et 11 = G. LAPP, *The Papyrus of Nu (BM EA 10477)*, London, 1997, pl. 19. Par ailleurs, le terme ≈*tm* peut avoir un sens d’emploi plus large, celui de « sceller, administrer ». Il serait en revanche difficile de comprendre ici ≈*tm Ìr* dans l’acception « faire taire » (*Wb* 351, 15-17 : « den Mund verschliessen »). Selon W. WARD, *loc. cit.*, et après d’autres, le mot *ßkr(w)t* ne fait pas référence à des femmes, mais aux objets des femmes : « he who locks up the (female) ornaments » ; pour une discussion, cf. H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 72-73 (au).

du harem. On remarquera que le rôle de *ỉ̀* à la capitale résulte de son statut de sujet du vizir *ḳỉ̀-*n*ṣt* I de Deir el-Bersha. De fait, entre l'élite de Deir el-Bersha et la cour royale s'était établi, au fil du temps, un rapport étroit. Dès lors, deux nomarques héracléopolitains de cette province (*fỉ̀wty-*n*ṣt ms.n tti* et un homonyme *ỉ̀*) détinrent la charge palatine de *imy-r" pr nswt* « directeur du domaine royal »ⁱ.

Toutefois, la position de *ỉ̀* dans la chronologie de la Première Période intermédiaire demeure incertaine. Si les grands notables de Deir el-Bersha de l'entourage du vizir *ḳỉ̀-*n*ṣt* I sont comme l'a montré en dernier lieu E. Brovarski des courtisans de l'époque héracléopolitaine, alors il faut considérer que *ỉ̀* exerça sa fonction dans le harem d'Héracléopolis. Si en revanche la datation des monuments de Deir el-Bersha correspond à celle proposée par H. Willems, alors *ỉ̀* fut un notable au service du royaume thébain, et nous n'aurions aucune information concernant le *ipt nswt* de l'époque héracléopolitaine.

Le harem sous le règne thébain

Un harem sous les rois Antef ? — Aucun travail de synthèse ne fait mention des appartements des premiers rois thébains. De fait, nous ne connaissons pas de responsables du harem. Cependant, certains commentateurs en ont suggéré la présence. Par exemple, le *imy-r" ≈tmt* « directeur des choses scellées » *ÚÚi* de l'époque des rois Antef II et III, affirme, dans un passage biographique, avoir accompli des missions pour le roi, en rapport avec un secteur palatin qui a été identifié par certains avec le « harem »¹⁹⁶² :



*ir grt ip"t nswt nbt wf.t.n n.(i) ỉ̀m n nb.i rdt.n.f iry n.s wpt m mrwt n
nb k"f ḳỉ̀.ṣt.n ir.n.(i) n.f st snfr.n.(i) s#m.sn nb*

« Quant à tous les **ip^{at} du roi** pour lesquels la Majesté de mon seigneur m'a commandé, et pour quoi il a fait en sorte que j'accomplisse une

¹⁹⁶² *Inter alia* : A.H. GARDINER, « Inscriptions from the Tomb of Si-renpowet I., Prince of Elephantine », *ZÄS* 45, 1908-1909, p. 127 ; A. BLACKMAN, « The Stele of Thethi, Brit. Mus. no. 614 », *JEA* 17, 1931, p. 56 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 12.

mission – pour tout ce que son *ka* désire –, je l’ai fait pour lui, et j’ai assuré tout affaire les concernant. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 10 = A. BLACKMAN, « The Stele of Thethi, Brit. Mus. no. 614 », *JEA* 17, 1931, p. 55-61 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 15-17).

La lecture du passage demeure incertaine. L’expression *ip^ht nswt nbt* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏), qui est comprise comme une référence au harem par certains auteurs, présente une orthographe qui s’éloigne de celle qui est caractéristique pour désigner cet établissement. Le harem est dit *ipt*, qui s’écrit avec le signe de la butte Δ ¹⁹⁶³. En revanche, le mot *ip^ht* indiqué dans ce texte désigne plutôt les « bureaux » (« Art Büro »)¹⁹⁶⁴ ou des « départements, cabinets », comme le suggère M. Lichtheim¹⁹⁶⁵. Si on voulait traduire, tout de même, *ip^ht* par « harem », il faudrait se poser alors la question de la présence de l’adjectif *nbt* « chaque » après *ip^ht nswt*. On traduirait la phrase par « chaque harem du roi ». Le dignitaire était-il l’intendant de plusieurs harems ? Considérant les graphies employées de l’Ancien Empire à la Basse Époque pour écrire le mot harem en égyptien, M. Yoyotte écarte définitivement cette possibilité¹⁹⁶⁶. Il est en revanche plausible que *ip^ht* indique ici une « pièce, chambre » et que le notable se vante donc d’avoir accompli une « mission commandée par le roi » pour *ip^ht nswt nbt* « chaque pièce royale ». Si cette traduction semble étrange, nous sommes d’avis, néanmoins, que ce texte de *ÚÚi* ne doit plus être retenu comme une attestation de l’institution du harem, en raison du mot employé¹⁹⁶⁷. Nous mentionnons donc cet exemple ici seulement à titre d’information.

Le cas du notable *f^hr* — Ce notable qui a vécu au début de la XI^e dynastie (env. au début du règne de Montouhotep II) est le bénéficiaire d’une tombe (inédite) située à El-Tarif¹⁹⁶⁸.

¹⁹⁶³ M. YOYOTTE, *op. cit.*, vol. II, p. 13-27 pour les graphies d’ *ipt*, p. 31 pour ce texte.

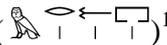
¹⁹⁶⁴ *Wb* I, 68, 15-16.

¹⁹⁶⁵ M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 47.

¹⁹⁶⁶ M. YOYOTTE, *op. cit.*, p. 31-32.

¹⁹⁶⁷ Voir déjà *ibid.*

¹⁹⁶⁸ Sur ce monument (TT 366), cf. C. ROHRIG, « The Early Middle Kingdom Cemeteries at Thebes and the Tomb of Djari », dans J. ASSMANN *et alii*, éd., *Thebanische Beamtennekropolen. Neue*

Son seul titre de fonction qui soit connu est *imy-r*“ *nr(t)* (¹⁹⁶⁹. Cependant, ce rôle à la cour n'est pas certain. Il serait tentant de le traduire ici plutôt par « directeur du cortège-*nr* » ; mais il s'avère difficile de rattacher cette institution cérémonielle au domaine royal, car le groupe du chœur-*nr* appartient, habituellement, à l'administration du temple dans les titres, sauf dans certains cas¹⁹⁷⁰. De surcroît, l'emploi du signe de la maison , fait inhabituel pour écrire le nom de cette institution cérémonielle, et l'absence de signes phonétiques sont des critères définitifs pour exclure cette interprétation¹⁹⁷¹. On pourrait donc penser plutôt au substantif *nrt* (déterminé bien par le signe ) dont le sens primaire est « enclos » ; il interprété parfois comme « prison » ou « forteresse » par W.A. Hayes¹⁹⁷², par H.G. Fischer¹⁹⁷³ et en dernier lieu par St. Quirke¹⁹⁷⁴. Il est aussi possible que cet enclos institutionnel était un secteur employé pour exercer l'administration et les activités de chancellerie, comme la *Ìwt wrt* à l'Ancien Empire¹⁹⁷⁵.

Les femmes de Montouhotep II et la salle-*w*“ — Concernant l'institution du harem sous les rois thébains, les travaux se sont intéressés surtout à préciser le statut des femmes et concubines de Montouhotep II¹⁹⁷⁶, dont les tombes ont été trouvées au

Perspektiven archäologischer Forschung. Internationales Symposium, Heidelberg, 9. - 13.6.1993, Heidelberg, 1995, p. 255-269.

¹⁹⁶⁹ Son titre est compris ainsi par H.E. WINLOCK, *The Rise and Fall of the Middle Kingdom*, p. 46 ; on le trouve repertorié ainsi, par exemple, par PM I:1², 429 et R. SOLIMAN, *Old and Middle Kingdom Theban Tombs*, London, 2009, p. 85. Nous avons collationné le titre sur place.

¹⁹⁷⁰ Sur cette institution du temple, cf. *infra*.

¹⁹⁷¹ Cf. St. QUIRKE, « State and Labour in the Middle Kingdom: a Reconsideration of the Term *nrt* », *RdE* 39, 1988, p. 83-84.

¹⁹⁷² W.A. HAYES, *A Papyrus of the Late Middle Kingdom in the Brooklyn Museum (Papyrus Brooklyn 35.1446)*, Brooklyn, 1955, p. 36-42. Sur ce document cf. les remarques de B. MENU, « Considérations sur le droit pénal au Moyen Empire égyptien dans le p. Brooklyn 35.1446 (texte principal du recto): responsables et dépendants », *BIFAO Suppl* 81, 1981, p. 57-76.

¹⁹⁷³ H.G. FISCHER, « An Example of Memphite Influence in a Theban stela of the Eleventh Dynasty », *Artibus Asiae* 22, 1959, p. 240-252.

¹⁹⁷⁴ St. QUIRKE, *op. cit.*, p. 83-106 ; en dernier lieu, cf. A. PHILIP-STEPHAN, *Dire le droit*, p. 99-101.

¹⁹⁷⁵ Pour ce constat, cf. déjà St. QUIRKE, *op. cit.*, p. 97.

¹⁹⁷⁶ W. WARD, *Essays*, p. 102-114 (= chapitre 6) ; G. CALLENDER, « The Nature of the Egyptian “Harim”: Dynasties 1-20 », *BACE* 5, 1994, p. 12-15, qui défend notamment la présence de polygamie, *contra* W. WARD, *op. cit.*, p. 112-114 ; voir en dernier lieu M. YOYOTTE, *op. cit.*, vol. II, p. 73 et surtout n. 337.

nombre de huit. Il s'agit, d'une part, de monuments funéraires dans le temple mémoriel de ce roi (les puits et les équipements funéraires de *kmst*, *hnhnt*, *k"wit*, *s"dh*, ©"ꜥyt, *m"yt* ou *myt* dans leur chapelles, et la tombe de la reine *tm*¹⁹⁷⁷) et, d'autre part, d'un monument situé à côté de cet édifice (la tombe de la reine *nfrw*, TT 319)¹⁹⁷⁸.

Comme l'a relevé L. Kuchman, elles portaient des titres assez communs auprès des femmes des notables (*Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d'Hathor » et *βkrt nswt w©tt* « ornement unique du roi »). Seule l'épithète *Ìmt nswt* « épouse du roi » les distingue des autres nobles femmes du pays, mais celle-ci apparaît uniquement dans leurs chapelles, jamais sur leurs sarcophages. Cependant, ce statut, par rapport au roi, a été mis en doute. Étaient-elles de vraies épouses ? Une distinction peut être faite entre deux groupes : d'un côté *nfrw* et *tm*, qui semblent être respectivement la sœur de Montouhotep II et la mère de Montouhotep III et ont une tombe isolée ; de l'autre côté, il y a les six femmes inhumées à proximité les unes des autres dans des chapelles de la salle péristyle du temple funéraire. Ces dernières étaient peut-être de simples concubines. Elles sont représentées sur les reliefs de leurs chapelles dans des scènes intimes avec le roi : ce dernier les enlève¹⁹⁷⁹. Cependant, leur mariage avec le souverain a été contesté à cause de leur titre de prêtresses d'Hathor : le mariage serait-il une simple union « sacrée » et donc méthaphorique ? Or, nous constatons que, en général, le titre *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d'Hathor » associé à celui de *βkrt nswt w©tt* « ornement unique du roi » était typique des femmes et des filles des notables du pays. Cela n'est pas exceptionnel, et il se pourrait que ces prêtresses et « ornements » du roi inhumées dans le domaine funéraire de

¹⁹⁷⁷ La tombe de *tm* est séparée, placée au sud de la cour du temple : puits Naville 15 (PM I:2², 657) ; E. NAVILLE, *XIth Dynasty Temple II*, London, 1910, p. 3, 21, pl. VIII.

¹⁹⁷⁸ Sur ces femmes et leur monuments voir L. KUCHMAN, « Titles of Queenship, Part II: the Eleventh Dynasty and the Beginning of the Middle Kingdom: the Wives of Nebhepetre Mentuhotep », *JSSEA* 9/1, 1978-1979, p. 21-25, et en dernier lieu D. ARNOLD, « Les sépultures des reines de Montouhotep II », dans Chr. ZIEGLER, éd., *Reines d'Égypte d'Hétephérès à Cléopâtre*, Paris, 2008, p. 94-101. Pour une description plus détaillée de leurs tombaux (inédits) voir R. SOLIMAN, *Old and Middle Kingdom Theban Tombs*, London, 2009, p. 51-75.

¹⁹⁷⁹ Pour ces scènes, cf. D. ARNOLD, *op. cit.*, p. 98-99, fig. 33-34.

Montouhotep II faisaient partie de son « entourage » sans pourtant avoir un rapport de sang ni exclusivement religieux avec leur maître.

Les titres les plus originaux qui sont connus pour ces dames de la cour thébaine, sont attribués à la reine *nfrw*. Grande épouse (*Īmt nswt wrt*) et sœur du roi (en tant que fille royale, *s“t nswt*)¹⁹⁸⁰, elle porte des titres attachés au domaine religieux, empruntés au protocole des titres des femmes royales de l’Ancien Empire¹⁹⁸¹. En particulier, nous pensons à l’épithète isiaque *sftt w“ft*¹⁹⁸² et à l’épithète royale *m““t Īr stβ* « celle qui voit Horus et Seth »¹⁹⁸³. En outre, *nfrw* porte une épithète unique qui nous intéresse davantage dans l’étude de la culture palatine, puisqu’elle fait référence au rôle que cette femme de la famille royale exerça dans le palais cérémoniel. C’est l’épithète *snfm(w)t w“≈ m stβ idt.s* « celle qui radoucit la salle à colonnes (du palais) grâce à la fragrance de son parfum »¹⁹⁸⁴. Or la pièce dans laquelle *nfrw* affirme de se montrer, dite *w“≈*, était une salle hypostyle, connue également comme « la salle de l’inondation »¹⁹⁸⁵, qui servait aux réceptions

¹⁹⁸⁰ Sur le titre *s“t nswt* dans ce contexte, cf. W. WARD, *Essays*, p. 46-47, et les remarques de D. FRANKE, « [C.R. de] *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom* by W.A. Ward », *JEA* 76, 1990, p. 231, lequel confirme le rapport de fraternité entre *nfrw* et Montouhotep II. Pour ce titre voir également M. BAUD, *Famille royale*, p. 162-188.

¹⁹⁸¹ Pour les titres royaux des femmes à l’Ancien Empire l’on fait référence à L. KUCHMAN, « Titles of Queenship, Part I, The Evidence from the Old Kingdom », *JSSEA* 7/3, 1977, p. 9-12 ; W. SEIPPEL, *Untersuchungen zu den ägyptischen Königinnen der Frühzeit und des Alten Reiches : Quellen und historische Einordnung : dissertation*, Hamburg, 1980 ; M. BAUD, *op. cit.*

¹⁹⁸² Pour cette appellation connue à la VI^e dynastie, cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 123-127.

¹⁹⁸³ Pour ce titre qui est le propre des femmes royales à l’Ancien Empire, cf. M. BAUD, *op. cit.*, p. 339-345 et n. 675 ; en général, cf. L. TROY, *Patterns of Queenship*, p. 64, 81. Le titre peut avoir un rapport avec une prêtrise, ou une action de ritualiste, cf. M. BAUD, *op. cit.*, p. 342. Sur l’importance de l’union de Seth et Horus dans les titres royaux, cf. F. PARENT, « Seth et Horus d’Or : des titres royaux », dans Cl. OBSOMER, A.-L. OOSTHOEK, éd., *Amosiadès: mélanges offerts au Professeur Claude Vandersleyen par ses anciens étudiants*, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 347-354.

¹⁹⁸⁴ Sur cette épithète et la culture que nous appelons de « gynécée », cf. *infra* § 12.2.3.

¹⁹⁸⁵ *Wb* I, 259, 12-13 (« Säulenhalle », « Empfangshalle des Palastes »). Sur la « salle de l’inondation » voir O. BERLEV, « The King’s House in the Middle Kingdom », dans *Trudy dvadcat’ pätogo meždunarodnogo kongressa Vostokovedov, Moskva, 9-16 avgusta 1960 = Actes du 25e congrès international des orientalistes, Moscou, 9-16 Août 1960* [en russe], I, Moscou, 1962, p. 145-146 notamment. Pour la salle à colonnes du palais de Malqata, dont la décoration rappelle la symbolique de l’inondation, cf. P. LACOVARA, *The New Kingdom Royal City*, London – New York,

officielles du roi et aux banquets¹⁹⁸⁶. Comme l'explique P. Tallet, il s'agit vraisemblablement d'une sorte de lieu charnière entre les secteurs privé et public de l'ensemble palatial¹⁹⁸⁷. Le prestige de la reine *nfrw*, ainsi qu'il est défini par cette épithète, donc semble relever de ses fonctions palatines et de sa participation à la vie de cour. Il souligne une culture d'apparat avec la mention de la salle de réception, mais aussi de la « culture de gynécée » pour l'importance accordée à la toilette de la femme du maître.

Pour conclure, on peut affirmer qu'à la Première Période intermédiaire les sources faisant référence au harem royal sont extrêmement rares et leur interprétation difficile, d'autant que certains exemples apportés par les auteurs s'avèrent ne pas être à verser à ce dossier.

En définitive, aucun directeur du harem ne peut être attribué avec certitude à la VIII^e dynastie, et l'on constate également qu'aucun monument funéraire d'un responsable du harem n'est connu à la XI^e dynastie. Pourtant, cette institution existait bien à Héracléopolis à la X^e dynastie, d'après le titre *imy-r' ipt nswt* mentionné dans la biographie de son directeur *il'*. Et l'entourage féminin du roi à Thèbes de la XI^e dynastie dépendaient sans doute d'une institution de ce type. À propos de l'organisation environnementale de ces femmes, nous évoquerons, plus bas¹⁹⁸⁸, le rapport étroit qui existait entre le harem et l'économie palatine, à la fin de la Première Période intermédiaire.

1997, p. 27 ; à Amarna, cf. F. WEATHERHEAD, « Painted Pavements in the Great Palace at Amarna », *JEA* 78, 1992, p. 179-194.

¹⁹⁸⁶ Pour la salle *w'≈* comme le lieu de réception et d'audience, cf. pWestcar 8, 9, Sinuhe B251 et *Urk.* IV, 1086, l. 12 (= *Les Devoirs du Vizir*) ; pour la salle *w'≈* comme lieu de banquet, cf. pBoulaq 18 et donc St. QUIRKE, *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom. The Hieratic Documents*, New Malden, 1990, p. 40. – Sur la salle *w'≈*, voir également D. FRANKE, M. MAREE, *Egyptian Stelae in the British Museum from the 13th to 17th Dynasties I*, London, 2013, p. 126, n. 3 (concernant le titre *iry ©' n w'≈* « preposé à la porte de la salle à colonnes » d'un dignitaire de la XIII^e dynastie, dans la stèle Londres BM EA 249 ; cf. également le titre *iry-©t n w'≈y* dans la stèle Caire CG 20065).

¹⁹⁸⁷ Cf. P. TALLET, « Le palais royal », dans Chr. ZIEGLER, éd., *Pharaon*, Paris, 2004, p. 206, 208.

¹⁹⁸⁸ Cf. *infra* § 11.3.2.1.

Par rapport au III^e millénaire, l'institution va se développer et se hiérarchiser davantage au Moyen Empire, lorsque commencent à apparaître des titres différents. Les titulaires d'un rang subalterne par rapport au rang de *imy-r* « directeur » du harem deviennent bénéficiaires d'un monument commémoratif, ce qui montre, en quelque sorte, une structuration de cette institution.

11.2. LES ATELIERS

11.2.1. Les ateliers *pr* ꜥn

Faisant partie du régime alimentaire ordinaire, le pain et la bière étaient préparés par des boulangeries et des ateliers de fermentation afin de nourrir une partie de la communauté et notamment les employés¹⁹⁸⁹. Cette production était effectuée par des établissements institutionnels que les Égyptiens appelaient *pr* ꜥn ou ꜥn¹⁹⁹⁰. La lecture de cette appellation ne fait pas l'unanimité car la notation graphique est changeante : le signe de la maison ꜥ peut précéder le signe de l'aire  qui écrit le mot ꜥn (); mais le signe de la maison peut également suivre () ou se placer à la fois avant et après (). Il n'est donc pas toujours clair si ꜥ est un simple déterminatif placé après  ou s'il a une valeur phonétique et désigne alors le bâtiment ou le secteur (*pr*). Néanmoins, il existe un consensus sur le fait que cette dernière option était la règle au III^e millénaire, comme c'était déjà le cas pendant les premières dynasties¹⁹⁹¹ ; tandis qu'à partir du Moyen Empire le signe ꜥ est employé régulièrement comme déterminatif¹⁹⁹². H.G. Fischer suggère d'interpréter *pr* ꜥn comme l'indication du département ou du secteur administratif, et ꜥn

¹⁹⁸⁹ En dernier lieu, cf. L.A. WARDEN, *Pottery and Economy*, p. 57-63.

¹⁹⁹⁰ L'institution a été étudiée de manière approfondie par J.J. PEREPELKIN, « Le *pr*-ꜥn à l'Ancien Empire [en russe] », dans *Actes du 25^e congrès international des orientalistes, Moscou, août 9-16, 1960*, I, *Séances des sections I-IV [EN RUSSE]*, Moskva, 1963, p. 138-142 ; P. ANDRASSY, « Das *pr*-ꜥn im Alten Reich », *SAK* 20, 1993, p. 17-35 ; T. SVELIEVA, « Houses ꜥn in the Old Kingdom Temple Economy Considered in the Light of the Abu-sir Papyri », dans E. KORMYSHEVA, éd., *Ancient Egypt and Kush : in Memoriam Mikhail A. Korostovtsev*, Moscow, 1993, p. 335-345 ; Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh. The Structure and Components of the Economy of the Old Kingdom*, HÄB 52, Hildesheim, 2012, p. 58-83 ; J. FLORES, *Les céréales. Analyse d'une gestion au Protodynastique et sous l'Ancien Empire*, BSAK 17, Hamburg, 2015.

¹⁹⁹¹ Cf. P. KAPLONY, *Die Inschriften der ägyptischen Frühzeit*, ÄA 8, Wiesbaden, 1963, p. 126, 367, 383, fig. 367.

¹⁹⁹² Cf. P. ANDRASSY, « Das *pr*-ꜥn im Alten Reich », *SAK* 20, 1993, p. 17, n. 2.

comme l'établissement lui-même¹⁹⁹³. A. Bakir pense que *pr ꜥnꜥ* et *ꜥnꜥ* avaient le même emploi¹⁹⁹⁴. Certes, l'expression *pr ꜥnꜥ* pouvait désigner un département administratif au niveau peut-être étatique, mais le *pr ꜥnꜥ* était aussi un véritable établissement de travail¹⁹⁹⁵, comme l'a observé W.C. Hayes¹⁹⁹⁶.

Avec l'expression *ꜥnꜥ*, l'on faisait référence peut-être à un endroit protégé, et le terme a été traduit par *ergastulum* par les premiers philologues, et interprété donc comme une prison, ou un lieu de travail forcé¹⁹⁹⁷. Toutefois, il semble que ce caractère fermé doive être attribué plutôt au rôle d'emmagasinage propre à ce type de structure¹⁹⁹⁸. Lieu de stockage des produits issus du travail des céréales, ces ateliers étaient, en outre, de véritables cuisines, comme l'ont montré W.C. Hayes et E. Brovarski à travers l'observation de scènes de la vie quotidienne dans lesquelles des activités de boulangerie s'y déroulent¹⁹⁹⁹. E. Brovarski remarque notamment que le *pr ꜥnꜥ* englobait des aménagements de stockage, c'est-à-dire qu'il ne désignait pas, à lui tout seul, un magasin²⁰⁰⁰.

En outre, nous savons que d'autres produits pouvaient être gérés par cette structure, comme les étoffes²⁰⁰¹.

¹⁹⁹³ Pour *ꜥnꜥ* « storehouse », *prw ꜥnꜥ* « store-houses », *pr ꜥnꜥ* « department of stores », cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 234, 237.

¹⁹⁹⁴ Abd el-Mohsen BAKIR, *Slavery in Pharaonic Egypt*, CASAE 18, Cairo, 1952, p. 41-47.

¹⁹⁹⁵ Voir les exemples dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 433-434.

¹⁹⁹⁶ W.C. HAYES, « Royal Decrees from the Temple of Min at Coptus », *JEA* 32, 1964, p. 9, 3).

¹⁹⁹⁷ Voir également la traduction *Arbeitshaus* dans K. SETHE, « (C.R. de) Les décrets royaux de l'ancien empire égyptien, de Raymond Weill », *Göttingische Gelehrte Anzeigen* 1912, cité dans *AEO* II, 209*. Abd el-Mohsen BAKIR, *Slavery in Pharaonic Egypt*, CASAE 18, Cairo, 1952, p. 41-47 et notamment p. 44, retient tant la traduction *ergastulum* que « magasin ».

¹⁹⁹⁸ D'après J.J. PEREPELKIN, *loc. cit.*, qui refuse l'interprétation de lieu en rapport avec les travaux forcés ; voir déjà B. GUNN, « (C.R. de) The Rhind Mathematical Papyrus, by T.E. Peet », *JEA* 12, 1926, p. 136.

¹⁹⁹⁹ Voir les références dans W.C. HAYES, *Papyrus of the Late Middle Kingdom*, p. 107, et les ajouts de E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 433.

²⁰⁰⁰ Voir la légende *ꜥnwt ntt m pr ꜥnꜥ* « le grenier qui est dans l'atelier *pr ꜥnꜥ* », dans L. EPRON, Fr. DAUMAS, G. GOYON, *Le tombeau de Ti I*, MIFAO 65, Le Caire, 1939, pl. 66. Voir également W. SCHÜRMAN, *Die Reliefs aus dem Grab des Pyramidenvorsteher Il-nefert*, Karlsruhe, 1983, p. 64, fig. 16c.

²⁰⁰¹ Voir le titre *imyt-rꜥ pr ꜥnꜥ n sꜥr nswt ðtpt-nÛr* « directrice de l'atelier *pr ꜥnꜥ* des tissus royaux des offrandes divines » étudié *infra* § 14.2.1-2.

D'un point de vue institutionnel, le *pr ꜥn* ne nous paraît pas relever du statut d'atelier de la Couronne. J. Florès émet pourtant l'hypothèse qu'il s'agit d'une dépendance de la capitale, notamment d'après la lecture d'un décret coptite (Coptos G) où le roi ordonne d'attribuer de nouvelles terres au temple de Min sous la surveillance d'un *imy-rꜥ pr ꜥn* « directeur de l'atelier » et un bureau *fꜥt* des champs²⁰⁰². Or, les *prw ꜥn* ou *ꜥnw* pouvaient être des ateliers appartenant à des particuliers, aux palais, aux temples, aux complexes funéraires, à la Résidence, c'est-à-dire à tout établissement doté d'une certaine autonomie²⁰⁰³. Comme pour l'ensemble des activités menées sur le sol égyptien, la Couronne pouvait demander, à travers des décrets, des services à ces établissements de production. Dans l'idéal, chaque réseau administratif (privé, local, provincial, régional, étatique) était subordonné aux intérêts généraux de l'État. Pour autant, l'institution *pr ꜥn* n'était pas une « dépendance » de la Couronne.

Des vestiges du pr ꜥn dans les palais ?

Balat – Les vestiges des palais de Balat nous renseignent sur la présence de salles ou de secteurs dédiés à la production autour des chapelles du culte des gouverneurs²⁰⁰⁴. En outre, la « basse-cour » placée au centre de l'établissement palatin, donnait accès, au sud, à un deuxième secteur économique et de production. Celui-ci était divisé idéalement en deux parties : un établissement pour loger peut-être les ouvriers ou le personnel du palais d'une part ; et un secteur de production avec des ateliers plurifonctionnels (de boulangerie, d'outillage, etc.) de l'autre²⁰⁰⁵.

²⁰⁰² J. FLORES, *Les céréales*, p. 117-118, 129 (ici l'auteur confond la *fꜥt* des champs avec une institution de l'État). Pour le lien économique fort entre le *pr ꜥn* des lieux sacrés et la Couronne, voir néanmoins la reconstitution proposée par W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte des alten Ägypten im 3. und 2. Jahrtausend vor Chr.*, HdO I/5, Leiden-Köln, 1975, p. 47-49, 96-97.

²⁰⁰³ Sur cette institution, cf. récemment Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh : the Structure and Components of the Economy of Old Kingdom Egypt*, HÄB 52, Hildesheim, 2012, p. 58- 82 notamment.

²⁰⁰⁴ Sur ce secteur nord d'ateliers, de boulangeries et de silos, cf. G. SOUKIASSIAN, M. WUTTMANN, L. PANTALACCI, *Balat VI, Le palais des gouverneurs de l'époque de Pépy II : les sanctuaires de ka et leurs dépendances*, FIFAO 46, Le Caire, 2002.

²⁰⁰⁵ Sur le secteur sud polyfonctionnel, d'ateliers, cf. en dernier lieu Cl. JEUTHE, *Balat X. Ein Werkstattkomplex im Palast der 1. Zwischenzeit in Ayn Asil*, FIFAO 71, Le Caire, 2012. Sur le

Éléphantine — Les vestiges de Balat ne sont pas les seuls à témoigner de l'existence d'ateliers de boulangerie palatins. Dans l'ensemble palatial des gouverneurs d'Éléphantine a été découverte une grande salle servant de cuisine (pour la production d'aliments comme le pain et la bière). La pièce avait de très grandes dimensions, mesurant 15 m sur 9,50 m, avec une hauteur sous plafond de plus de 3 m ; plusieurs colonnes polygonales en bois soutenaient cette salle située au cœur de la ville²⁰⁰⁶. Le matériel anthropique découvert en stratigraphie a permis aux fouilleurs de constater que cette boulangerie avait été en fonction à la fin de l'Ancien Empire et pendant toute la durée de la Première Période intermédiaire. Une brève inscription, trouvée par les fouilleurs gravée sur l'une des bases de pierre supportant les colonnes de bois, conserve le titre et le nom d'un personnage qui fut probablement un dirigeant de l'établissement²⁰⁰⁷. Appelé *Úiw* (?), il porte le titre de *Ìq" Ìwt* ; il ne s'agit pas d'un *imy-r" pr ꜥn*© mais il fut probablement le responsable du domaine-*Ìwt* de l'établissement économique palatin dans lequel l'atelier de boulangerie se trouvait. Cette interprétation va à l'encontre de celle de D. Raue, lequel a affirmé qu'un tel titre – *Ìq" Ìwt* – correspondait à une fonction subalterne dans le milieu rural, c'est-à-dire celle de responsable d'une petite agglomération, donc un homme de rang modeste²⁰⁰⁸. Il aborde la question du lien entretenu entre ce personnage et la cuisine et indique que ce notable était simplement un « commissionnaire local agissant au nom d'une personnalité plus importante, absente pour une raison quelconque »²⁰⁰⁹. Or, les études menées par J.C. Moreno

secteur sud, avec l'enclos de pièces d'habitation et la description des ateliers, cf. Cl. JEUTHE, V. LE PROVOST, G. SOUKIASSIAN, « Ayn Asil, palais des gouverneurs du règne de Pépy II. État des recherches sur la partie sud », *BIFAO* 113, 2013, p. 203-238.

²⁰⁰⁶ D'après l'étude de la stratigraphie et des couches de matériel d'origine anthropique ; cf. D. RAUE, « Éléphantine : cinq campagnes de fouilles dans la ville du III^e millénaire avant J.-C. », *BSFE* 163, 2005, p. 22-24, fig. 7 ; D. RAUE, « Der Palast der frühen I. Zwischenzeit : Haus 2/Haus 150 », dans G. DREYER *et alii*, « Stadt und Tempel von Elephantine 28./29/30. Grabungsbericht », *MDAIK* 58, 2002, p. 170-174, fig. 4-5, pl. 18 ; D. RAUE, « B XXXI H 150/B XXIV H 154 : Der Übergang in die I. Zwischenzeit », dans G. DREYER *et alii*, « Stadt und Tempel von Elephantine 31./32. Grabungsbericht », *MDAIK* 61, 2005, p. 29-31, fig. 4-5.

²⁰⁰⁷ D. RAUE, « Éléphantine : cinq campagnes de fouilles dans la ville du III^e millénaire avant J.-C. », *BSFE* 163, 2005, p. 23.

²⁰⁰⁸ *Ibid.*, p. 24.

²⁰⁰⁹ *Loc. cit.*

García sur le terme *Ḳwt* et la fonction des administrateurs de ce type d'établissement montrent que le titre *Ḳq" Ḳwt* faisait très souvent partie du cursus des notables les plus éminents dans le milieu provincial (par ex. les *imyw-r" Ḳmw-nḲr*)²⁰¹⁰. À Éléphantine, le titre est attesté au moins dans la titulature de deux membres de l'entourage du gouverneur *s"bni* II (tombe QH 35e) à la fin du règne du roi Pépy II (il a vécu probablement une génération de plus) : l'un s'appelle *Ḳq"-ib*²⁰¹¹ et l'autre *iy-n-Ḳnti*, ce dernier portant également les titres *smr* « ami » et *imy-r" pr* « directeur du domaine »²⁰¹². Bien qu'aucun des deux ne soit un *imy-r" pr Ḳn*Ⓞ, charge attribuée pourtant à d'autres personnes de cette époque et même parmi les membres de l'entourage de ce même gouverneur²⁰¹³, il faut se rappeler que dans l'inscription biographique du gouverneur *Ḳr-Ḳw.f* de Qoubbet el-Hawa, composée sous le règne de Pépy II, il est fait mention de domaines-*Ḳwt* d'Éléphantine en relation avec des établissements de type *pr Ḳn*Ⓞ pour la production du temple. Ceci confirme l'existence, dans cette localité, d'établissements et domaines tant *Ḳwt* que *pr Ḳn*Ⓞ ayant un rapport étroit entre eux²⁰¹⁴. D'autres sources de cette époque définissent clairement le rapport qu'il pouvait y avoir entre la *Ḳwt* et le *pr Ḳn*Ⓞ. Dans l'inscription d'un notable de Deir el-Gébraoui appelé *ibi* (VI^e dynastie) est mentionné un terrain de 203 aroures octroyé à ce fonctionnaire comme récompense royale ; il est dit que ce terrain dépendait de l'atelier *pr Ḳn*Ⓞ d'un domaine-*Ḳwt*²⁰¹⁵. Deux décrets coptes associent le *pr Ḳn*Ⓞ et la *Ḳwt*, tous deux relevant dans ce cas

²⁰¹⁰ Dans J.C. MORENO GARCIA, *Hwt et le milieu rural*. Sur ce titre, cf. *supra*.

²⁰¹¹ E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole* I, p. CXII (personnage n° 546), CXXXIII, 821 (scène 15, texte 95), fig. 17 à la p. 863, pl. 57.

²⁰¹² E. EDEL, *op. cit.*, p. CII (personnage n° 547), CXXXIII, 815 (scène 8, texte 43), pl. 54.

²⁰¹³ D. RAUE, *op. cit.*, p. 23-24.

²⁰¹⁴ *Urk.* I, 131, l. 4-6 : *iw in.(w) wfw n Ḳq" niwt m"wt smr imy-r" Ḳmw-nḲr r wfnḲm ss"(w) m-Ḳ.f m Ḳwt nb(t) nt pr-ḲnⓄ m Ḳwt nḲr nb(t) n ir(w) Ḳwt im*, « On a apporté des décrets aux gouverneurs de la localité nouvelle, amis et directeurs des prêtres, pour ordonner la livraison des denrées qui sont sous la responsabilité et proviennent de tout domaine de l'atelier de production, et de tout temple : sans y faire aucune exemption ».

²⁰¹⁵ *Urk.* I, 144, l. 11 – 145, l. 3 ; A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 225-226 ; J.C. MORENO GARCIA, « Hwt y la retribución de los funcionarios provinciales en el Imperio Antiguo : el caso de Jbj de Deir el-Gebrawi (*Urk.* i 144:3–145:3) », *Aula Orientalis* 12, 1994, p. 29-50, fig. 1.

du domaine du dieu Min²⁰¹⁶. Si l'on se fie à ces sources, il est dès lors concevable que la cuisine de l'atelier de type *pr ꜥn* du gouvernorat d'Éléphantine ait été placée sous la responsabilité d'un *ꜥq* *ꜥwt* « chef du domaine-*ꜥwt* ». Par conséquent, il n'est pas exclu que l'un des *imyw-r* *pr ꜥn* connu par les scènes des tombes de Qoubbet el-Hawa comme membre de l'entourage des gouverneurs ait pu superviser ce secteur artisanal du palais d'Éléphantine²⁰¹⁷.

L'importance accordée aux établissements de type *pr ꜥn* dans la première province de la Haute Égypte semble confirmée, entre autres, par le titre inédit de *imy-r* *pr ꜥn* *m nꜥb* « directeur de l'atelier dans Elkab » du gouverneur *sꜥbni* II à la fin de la VI^e dynastie. Pourtant les gouverneurs successifs d'Éléphantine n'ont plus porté ce titre, en raison peut-être d'un rétrécissement géographique de l'autorité des grands notables de la Première Période intermédiaire dans leur province. Aucun monument funéraire au nom d'un *imy-r* *pr ꜥn* n'ayant été trouvé dans cette nécropole, le statut de ces fonctionnaires locaux n'était sans doute pas des plus éminents²⁰¹⁸.

Les responsables du pr ꜥn à la Première Période intermédiaire

Si le *pr ꜥn* pouvait être rattaché à plusieurs institutions différentes (aux temples des pyramides, aux temples divins, aux chapelles de *ka*, aux domaines-*ꜥwt*, aux domaines privés *pr ft* des notables, etc.), le manque de spécification de leur origine dans les titres ou dans les biographies où le *pr ꜥn* est mentionné, rend difficile de déterminer si la structure appartenait à un palais ou un sanctuaire. Ainsi, dans l'analyse des titres, seule la présence d'autres charges en rapport avec l'administration du clergé ou du temple, plutôt qu'avec l'administration civile, peut servir à orienter le choix. Dès lors, nous avons pu énumérer certains *imyw-r* *pr*

²⁰¹⁶ Coptos D et G, cf. *Urk.* I, 289-292 et 293-295 ; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 128-147, fig. 10-11.

²⁰¹⁷ Il est regrettable que Hr. Papazian ne traite pas de cette documentation dans son étude sur le *pr ꜥn* (*Domain of Pharaoh*) qui résulte d'une thèse de doctorat consacrée à cette institution.

²⁰¹⁸ On remarque, par ailleurs, que les *imyw-r* *pr ꜥn* représentés à Qoubbet el-Hawa ne portent pas de titres de rang ou administratifs comme *smr wꜥty* et *ꜥtmty bity* qui mettent en avant leur rang et pouvoir administratif : cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. cxxix.

ꜥnꜥ « directeurs de l’atelier » dans le chapitre dédié à l’économie du temple, grâce au titre *sꜥfꜥmw-nꜥr* « inspecteurs des prêtres » que ces notables portent²⁰¹⁹.

Ci-dessous, nous proposons une liste de titulaires de la Première Période intermédiaire pour lesquels aucun indice ne permet malheureusement d’associer l’activité au domaine économique d’un sanctuaire. Dans l’interprétation de ces données, il faut néanmoins se rappeler que les palais et les temples locaux pouvaient partager, dans l’idéal, certaines structures.

Dendara

- i) Un petite architrave provenant d’une niche était destiné à un *imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* () anonyme (le titre occupe tout le registre inscrit de l’objet)²⁰²⁰;
- ii) Un notable appelé *in-it.f-i* est connu ayant le titre *imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* (), précédé des titres de rang *ꜥmty bity* et *smr wꜥty*²⁰²¹ ;

Naqada/Qous

- iii) Un *iqr*, qui est *ꜥmty bity, smr wꜥty, imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* ()²⁰²² ;
- iv) Un *ꜥp*(?), qui porte seulement le titre *imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* ( [] )²⁰²³ ;
- v) Un *sn*, qui est *ꜥmty bity, smr wꜥty, imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* ()²⁰²⁴ ;
- vi) Un *ꜥmꜥi*, qui est *ꜥmty bity, smr wꜥty, imy-rꜥ pr ꜥnꜥ* ()²⁰²⁵.

²⁰¹⁹ Cf. *infra* § 14.2.1, 14.2.2, 14.2.3.

²⁰²⁰ W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 13 (côté à droite).

²⁰²¹ W.M.Fl. PETRIE, *op. cit.*, pl. 12 ; cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 121, n. 522.

²⁰²² Stèle Florence 6368 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, doc. 25). Une scène de boulangerie (une pétrisseuse et une femme au four rempli de moules à pain sont représentées) y est également gravée.

²⁰²³ Stèle Caire CG 20510 (= *ibid.*, doc. 37) ; **fig. 8** ci-dessous, en haut.

²⁰²⁴ Stèle Caire CG 20010 (= *ibid.*, doc. 33) ; **fig. 8** ci-dessous, en bas.

²⁰²⁵ Stèle Caire CG 20501 (= *ibid.*, doc. 41).

Si le titre *≈tmty bity* était conféré à des hommes exerçant des responsabilités administratives – les préposés à un sceau officiel –, le titre de rang peu élevé de *smr w©ty* donné à ces fonctionnaires nous apprend que la charge de directeur de l’atelier était attribuée, de préférence, aux représentants subalternes de l’élite locale. Cependant, on sait que la fonction de directeur de l’atelier institutionnel était octroyée parfois en début de carrière, à des gens de l’entourage du maître et du roi qui auraient pu monter plus tard en grade dans l’échelle sociale. C’est le cas, à la VI^e dynastie, d’*wni* d’Abydos, lequel commence sa carrière palatine sous le roi Téli en tant que *imy-r“ pr †n©*, pour devenir *imy-r“ †m©* « directeur de la Haute-Égypte » et vizir ensuite. Notons toutefois que cette fonction n’est pas intégrée à la titulature abydénienne de ce haut dignitaire ; elle est mentionnée seulement dans sa biographie²⁰²⁶. Cela illustre, une fois de plus, le faible prestige qui pouvait découler de cette fonction de *imy-r“ pr †n©*. De même, sous la X^e dynastie, le fonctionnaire du vizir ©l“-*n≈t* I appelé *fłwty-n≈t* n’évoque pas, dans sa titulature, le titre *imy-r“ pr †n©*, ni une fonction similaire, alors que le rôle de responsable de la production du pain, de la bière et des pâtisseries du *pr †n©* (du temple ?) est décrit dans sa biographie²⁰²⁷.

²⁰²⁶ Stèle Caire CG 1435/JdE 34570 = *Urk.* I, 98, l. 13.

²⁰²⁷ Sur ce texte, cf. *infra* p. 889-890.

Figure 52. Stèles coptites de *ḥp*“(?) Caire CG 20510 en haut et de *ḥm*“i Caire CG 20501 en bas.
(© Musée égyptien du Caire).

11.2.2. La *w̄rt* « menuiserie »

Quelles fonctions ?

L’endroit privilégié pour la fabrication d’artefacts en bois était la *w̄rt*. Communément traduite par « chantier naval »²⁰²⁸ ou « arsenal »²⁰²⁹, cette acception « portuaire » doit être reconsidérée parce qu’elle correspond à une surinterprétation du contexte dans lequel ce terme est souvent employé. Il est plus judicieux de retenir la traduction de « menuiserie »²⁰³⁰. En effet, l’établissement appelé *w̄rt* semble appliqué, à l’origine, seulement accessoirement à la construction de bateaux et à leur aménagement²⁰³¹. Plusieurs sources, depuis l’Ancien Empire, témoignent de l’emploi du mot *w̄rt* dans le sens de menuiserie sans qu’il soit établi aucun rapport avec la production de barques. Par exemple, dans une tablette de Balat, le lieu *w̄rt* est mentionné comme l’endroit où l’on scie le bois et l’on fabrique des colonnettes lotiformes (*nḥbwt*)²⁰³². Une scène d’une tombe memphite de la VI^e dynastie montre

²⁰²⁸ Cf. *inter alia* : D. JONES, *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, London – New York, 1988, p. 120, 203 (« shipyard » ; *AnLex* II, 1978, p. 105 (78.1077) et bibliographie ; *AnLex* I, 1977, p. 97-98 (77.1024) et bibliographie ; *Wb* I, 355, 11 (« Schiffswert »).

²⁰²⁹ Cf. *inter alia* D. JONES, *op. cit.*, p. 119-120 (« dockyard »), 203 (« wharf ») ; R.O. FAULKNER, *A Concise Dictionary*, p. 68 (*w̄ryt* « dockyard »).

²⁰³⁰ *Wb* I, 355, 10 (*Zimmerei*) ; R. FAULKNER, *op. cit.*, p. 68 (*carpenter’s workshop*).

²⁰³¹ Pour la production de bateaux dans la *w̄rt*, cf. en général D. JONES, *op. cit.*, p. 203, avec bibliographie antérieure.

²⁰³² Tablette 7089 (= L. PANTALACCI, « Organisation et contrôle du travail dans la province oasisite à la fin de l’Ancien Empire », dans B. MENU, éd., *L’organisation du travail*, BdE 151, Le Caire, 2010, p. 148-151). Le terme  (à la ligne 10) pour désigner les colonnes lotiformes n’est pas nouveau dans le lexique égyptien. Bien que le *Wörterbuch* (*Wb* II, 294, 4) n’enregistre pas

précisément la fabrication de ce type d'élément architectural par des menuisiers²⁰³³. Dans une tombe de cette même époque à Deir el-Gebraoui, le responsable de la *w̄rt*, qualifié de *smsw w̄rt* « aîné de la menuiserie », est représenté en train d'inspecter la fabrication d'éléments en bois du trousseau funéraire²⁰³⁴. Dans une scène de la tombe de *ppy-᠙n̄/Ini* à Meir, un *smsw w̄rt*, « aîné de la menuiserie », qui est également *imy-r" mfl̄(w)* « directeur des charpentiers », fabrique un lit funéraire²⁰³⁵. Or l'acception de *w̄rt* par « menuiserie » perdure dans le temps, jusqu'aux époques les plus récentes, en suivant les évolutions de la langue. Avec ce mot, on désigne, par exemple, l'« atelier de statues » dans un temple ptolémaïque²⁰³⁶, ou bien la menuiserie d'un monastère copte²⁰³⁷. Le mot *w̄rw*, attesté au Nouvel Empire, est traduit par « atelier de charpentage » par P. Grandet,

d'exemples antérieurs au Nouvel Empire (on ajoutera aussi les attestations dans *AnLex* III, p. 152 [79.1588] = *KRI* II), il faut considérer un parallèle de l'Ancien Empire dans les archives d'Abousir (*AnLex* I, p. 197 [77.2160]), où un comptage des colonnes en bois du temple de Néferirkarê-Kakai est effectué (cf. le fragment 32 dans P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 431, 435, [y], et *ead.*, « Remarques sur l'ensemble funéraire de Neferirkarê-Kakai à Abusir », dans W. HELCK, éd., *Festschrift für Siegfried Schott zu seinem 70. Geburtstag am 20. August 1967*, Wiesbaden, 1968, p. 112-120, sur le contexte d'emploi du document).

²⁰³³ A. MOUSSA, H. ALTENMÜLLER, *Old Kingdom Tombs at the Causeway of King Unas at Saqqara. The tomb of Nefer and Ka-Hay*, *ArchVer* 5, Mainz am Rhein, 1971, pl. 21. – Pouvons-nous interpréter le titre *smsw w̄rt n̄b* (𐩧𐩢𐩨𐩠𐩣𐩩), dans la tombe de *k"-m-nfrt* de la Ve dynastie (= S. HASSAN, *Excavations at Giza 1934-1935*, Cairo, 1950, p. 19-22) comme une fonction ayant trait à la fabrication de colonnes lotiformes plutôt qu'à la construction de « *n̄bt-boats* », comme le suppose H.G. FISCHER (« Boats in Non-Nautical Titles of the Old Kingdom », *GM* 126, 1992, p. 67) ? C'est plausible. D'autre part, le bateau dit *n̄bt* (𐩧𐩢𐩨𐩠), n'est attesté que dans un seul document, cf. W.S. SMITH, « The Coffin of Prince Min-Khaf », *JEA* 19, 1933, p. 152, pl. 23, col. 4 (= D. JONES, *A Glossary of Nautical Titles*, p. 140 [47]) ; tandis que dans l'inscription de *k"-m-nfrt*, le mot est écrit sans le *t* et sans le déterminatif du bateau. À propos de ce titre *smsw w̄rt n̄b*, cf. aussi les doutes émises par M. BAUD, *Famille royale*, II, p. 590, qui affirme : « Il n'est toutefois pas certain que des barques aient pu être fabriquées en tiges de lotus (...). Peut-être faut-il voir plutôt une association avec une activité liée à cette plante, comme la récolte de ses fleurs (...) ».

²⁰³⁴ Sur cette représentation d'un dignitaire *smsw w̄rt*, voir N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrâwi* II, pl. 10.

²⁰³⁵ A.M. BLACKMAN, *Meir* V, pl. 18-19.

²⁰³⁶ *Wb* I, 355, 14 ; pour la *w̄r(t)-sm* « atelier de statues », cf. maintenant *Dendara* VIII, 133 (ligne 8) (= *AnLex* II, p. 105 [78.1078]).

²⁰³⁷ W. VYICHL, *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Leuven, 1983, p. 240, s.v. 𐩧𐩢𐩨𐩠𐩣𐩩.

qui préfère cette expression à la traduction plus commune « chantier naval »²⁰³⁸. Il remarque qu'on y travaille le même bois qui servait à fabriquer les portes et les mâts à banderoles ornant les temples. Selon lui, la destination de ce type d'établissement semblerait donc ne pas être exclusivement la construction de bateaux. La traduction *workshop* proposée par W.K. Simpson paraît en revanche trop générale et ne permet pas de reconnaître le matériel principalement travaillé dans ce type d'établissement, c'est-à-dire le bois²⁰³⁹.

Il faut peut-être caractériser l'établissement *w \approx rt* par la complexité des activités qui s'y déroulaient, travail du bois mais également activités complémentaires, comme celle de la fonderie du cuivre, qui était nécessaire tant pour la construction des navires que pour la réalisation de pièces de mobilier. Cette association était probablement aussi requise pour la fabrication et l'entretien des outils du charpentier, puis pour l'exécution des parties métalliques des objets produits, comme les verrous des portes²⁰⁴⁰ ou certaines pièces des bateaux (par ex. la tête de mât en bronze dans les navires)²⁰⁴¹.

²⁰³⁸ Cf. P. GRANDET, *Le papyrus Harris I* (BM 9999), II, BdE 109, Le Caire, 1994, p. 51, n. 203, avec références.

²⁰³⁹ pReisner II, C 2 (= W.K. SIMPSON, *Papyrus Reisner II*, p. 17 et pl. 6).

²⁰⁴⁰ Pour le cas de l'application de verrous en métal, cf. par exemple pHarris I, 77, 7-8 (= P. GRANDET, *loc. cit.*, et vol. I, p. 338 : « Ses montants de porte et ses vantaux ont été charpentés en pin, et les anneaux de serrure de ceux-ci, en cuivre, portent des barres de verrouillage ») ; à l'Ancien Empire, dans les archives d'Abousir, l'inspection des objets en bois (linteaux, montants, colonnes) comporte aussi l'inspection de ces parties en métal, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 168 (inventaire A 14), 431 (fragm. A 32), 434, r). Dans la représentation d'une menuiserie à l'Ancien Empire, on y trouve aussi la fabrication d'une porte à deux battants, complète de son verrou, cf. A.M. MOUSSA, H. ALTENMÜLLER, *Old Kingdom Tombs at the Causeway of King Unas at Saqqara : The Tomb of Nefer and Ka-Hay*, ArchVer 5, Mainz am Rhein, 1971, p. 28, n. 166 et pl. 21.

²⁰⁴¹ Sur cet élément du bateau, d'après l'étude des scènes des tombes, cf. J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne IV*, p. 801-806, 981-983 et fig. 319 (n° 1, 8) à la p. 829. Embout supérieur du mât dans un modèle funéraire de bateau, cf. C. BERGER-EL NAGGAR, A. LABROUSSE, « La tombe de Rêherychefnakht à Saqqâra-Sud, un chaînon manquant ? », *BSFE* 164, 2005, p. 23, fig. 10. Un exemplaire datant du Moyen Empire est conservé au Musée archéologique d'Athènes, cf. H. GOEDICKE, « An Ancient Naval Finial of the Middle Kingdom », *A&L* 10, 2000, p. 77-81 ; O. TZACHOU-ALEXANDRI, *The World of Egypt in the National Archaeological Museum*, Athens, 1995 ; Fr. VON BISSING, « Αρχαία αιγυπτιακά κορυφια ιστών », *Εφημερίς αρχαιολογική*, 1905, p. 158-159, pl. 4.

Ce type d'organisation double ou multiple de la *wꜣrt* trouve confirmation dans les sources documentaires, tant en ce qui concerne la *wꜣrt* mentionnée à Balat qui produisait des colonnes lotiformes, et où l'on fait mention également du travail du cuivre²⁰⁴², que les établissements destinés à la fabrication des bateaux dans d'autres documents. Par exemple, dans les Papyrus Reisner, qui datent du début de la XII^e dynastie²⁰⁴³, la *wꜣrt* thinite, bien qu'elle soit déterminée par le signe du bateau (), est attachée à l'exploitation du cuivre (voir l'expression *wꜣrt nt ðmtj*)²⁰⁴⁴.

La même association du travail est visible également dans les modèles funéraires en bois de cette époque²⁰⁴⁵, où l'on voit fabriquer le trousseau funéraire et, à côté, fondre le métal²⁰⁴⁶. L'archéologie, en contexte portuaire notamment, pourrait conforter, dans le futur, cette idée sur l'organisation des activités de charpentage²⁰⁴⁷.

²⁰⁴² Sur la mention du travail du cuivre à Balat, cf. la tablette 7089, ligne 6 (*hrw n nb fnꜣw* « un jour à (re)fondre ? les scies ? »), avec le commentaire de L. PANTALACCI, « Organisation et contrôle du travail dans la province oasisite à la fin de l'Ancien Empire », dans B. MENU, éd., *L'organisation du travail*, p. 150, d.

²⁰⁴³ Sur le travail du cuivre dans les papyrus Reisner et les outils employés dans le travail du bois, cf. notamment W.K. SIMPSON, *Papyrus Reisner. Accounts of the Dockyard Workshop at This in the Reign of Sesostri I. Transcription and Commentary*, Boston, 1965, p. 17, 36-37. Sur les outils, cf. plus généralement G. KILLEN, « Wood : Technology », dans P.T. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 355-356 ; J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* V, Paris, 1969, p. 667-668.

²⁰⁴⁴ *pReisner* II, C 2 (= W.K. SIMPSON, *op. cit.*, p. 17 et pl. 6).

²⁰⁴⁵ Pour les modèles en bois représentant cette association d'activités, cf. par exemple J.H. BREASTED JR., *Egyptian Servant Statues*, The Bollingen Series 13, Washington, 1948, p. 50-51 et pl. 46.

²⁰⁴⁶ Pour la scène de menuiserie associant la métallurgie et la charpenterie. cf. par exemple N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi I. Tomb of Aba and Smaller Tombs of the Southern Group*, ASE 11, London, 1902, pl. 14.

²⁰⁴⁷ Les découvertes archéologiques récentes faites au Ouadi el-Jarf, à Ayn Soukhna et à Mersa Gaouasis, sur la mer Rouge, pourront peut-être corroborer cette possibilité. Car ces sites, notamment les deux premiers, attestent une activité portuaire où il y a également une activité métallurgique ou d'extraction du cuivre. Cette industrie pouvait-elle être complémentaire en partie à la construction des navires ou à la manutention des bois et des planches stockés sur place ? Concernant la construction de bateaux dans la mer Rouge, nous savons qu'elle était effectuée en partie dans des chantiers de la vallée du Nil, les bateaux pouvant être démontés et reconstruits ailleurs. Cependant, elle était parfois faite sur place. Pour les sources épigraphiques mentionnant le lieu de construction des navires, cf. la biographie d'Ouni pour l'Ancien Empire (= Le Caire CG 1435 ; *Urk.* I, 108-109 [§ 45-48]), où la construction intervient là où les matériaux doivent être embarqués (notamment en Nubie) ; pour le Moyen Empire, la stèle d'*in-it.f-iqr* de Mersa Gaouasis nous apprend que les éléments des bateaux étaient construits dans les menuiseries (= *wꜣrw*) de Coptos, puis transportés

Pour terminer cet excursus sur la signification de *wꜣrt*, il apparaît que ce terme désigne un établissement dont la fonction était polyvalente, caractérisée par une industrie associant le travail du bois à celui des métaux. L'établissement pouvait produire plusieurs types d'artefacts nécessitant une certaine spécialisation et les chantiers navals étaient concernés par ce type de production complexe. L'activité de fabrication des bateaux demeure donc une branche de spécialisation des ateliers de type *wꜣrt*²⁰⁴⁸, dont elle était peut-être le fleuron.

D'un point de vue topographique, il est possible que les menuiseries aient été implantées parfois aux abords du Nil et pas seulement dans des bâtiments. Le rapport entre les activités portuaires et de charpenterie devait en effet être étroit. Du reste, leur complémentarité dut devenir emblématique, ce qui contribua à entraîner une juxtaposition, voire une confusion, entre les termes employés pour désigner le port et la menuiserie. Ce serait là l'origine de l'ambiguïté toponymique entre les noms des zones portuaires et les noms des lieux où était installée une *wꜣrt*. C'est ainsi que la localité portuaire dite *prw-nfr*, près de Memphis (mais selon M. Bietak,

jusqu'à la mer Rouge (cf. A. el-M. EL SAYED, « Discovery of the Site of the 12th Dynasty Port at Wadi Gawasis on the Red Sea Shore », *RdE* 29, 1977, p. 169-173, § F, n. 18). Pour les activités métallurgiques sur le site d'Ayn Soukhna, cf. P. TALLET *et alii*, *Ayn Soukhna II. Les ateliers métallurgiques du Moyen Empire*, FIFAO 66, Le Caire, 2011. Sur les découvertes au Ouadi el-Jarf, voir (*pars pro toto*) P. TALLET, « The Wadi al-Jarf Site. A Harbor of Khufu on the Red Sea », *JAEl* 5, 2013, p. 76-84 ; P. TALLET, Gr. MAROUARD, D. LAISNEY, « Un port de la IV^e dynastie au ouadi al-Jarf (mer Rouge) », *BIFAO* 112, 2012, p. 399-446 ; P. TALLET, « Ayn Sukhna and Wadi al-Jarf. Two Newly Discovered Pharaonic Harbours on the Suez Gulf », *BMSAES* 18, 2012, p. 147-168. – Sur les activités de charpenterie (de manutention du bois) au port de Mersa Gaouasis, cf. en dernier lieu R. FATTOVICH, « The Southern Red Sea in the 3rd and 2nd Millennia BC : an Archaeological Overview », dans D. AGIUS *et alii*, éd., *Navigated Spaces, Connected Places : Proceedings of Red Sea Project V Held at the University of Exeter, 16-19 September 2010*, BAR-IS 2346, Oxford, 2012, p. 39-46 ; K. BARD, R. FATTOVICH, « The Middle Kingdom Red Sea Harbor at Mersa/Wadi Gawasis », *JARCE* 47, 2011, p. 124 notamment. – Sur les modes de construction des navires, cf. *pars pro toto* P. POMEY, « Les bateaux d'Ayn Soukhna. Les plus anciens vestiges de navire en mer actuellement connus », *Égypte, Afrique & Orient* 64, 2012, p. 3-12.

²⁰⁴⁸ Voir une représentation de ce type d'atelier dans la tombe de Kaïemânkh à Giza, avec une liste des types de navires assemblés ; ici, la production de bateaux-*Î@w* est une spécification du nom *wꜣrt* (*wꜣrt βr Î@w*). Cf. N. KANAWATI, *Tombs at Giza I*, p. 41, pl. 36 ; H. JUNKER, *Giza IV*, p. 75, pl. 10.

à Tell el Dabâ/Avaris)²⁰⁴⁹ est étroitement liée au toponyme *t''-w≈rt* (litt. « La-Menuiserie ») qui lui est à plusieurs reprises associé au Nouvel Empire et se confond même parfois avec elle²⁰⁵⁰. Ce lien perdure jusqu'aux III^e et IV^e siècles après *Jésus-Christ* à travers le nom grec du village Toachris (τόαχρις) qui conserve le souvenir de l'ancien havre memphite à partir du nom *t''-w≈rt*²⁰⁵¹.

Qu'est donc, au final, une *w≈rt*? Il s'agit d'un établissement où l'on travaillait principalement le bois. Cette activité requérait toutefois une main-d'œuvre diversifiée et nous avons évoqué la nécessité d'avoir, dans ces menuiseries, des artisans métallurgistes. Mais il y avait sans doute d'autres catégories de spécialistes. Par exemple, à côté des menuisiers qui produisaient les éléments de l'équipement funéraire et culturel, devaient aussi œuvrer des artistes-artisans tels que des peintres.

Il faut admettre une certaine souplesse dans les catégories et modalités du travail en Égypte par rapport aux critères modernes. Il est difficile de placer certains établissements dans une catégorie précise et de définir des métiers par rapport aux établissements de production attestés. Somme toute, il est préférable de ne pas attribuer aux responsables d'une *w≈rt* des activités strictement navales ou portuaires, même si la production de bateaux, dont la barque divine, a sans doute constitué l'œuvre la plus spectaculaire issue de ce type d'établissement.

²⁰⁴⁹ Cf. A. El Hamid ZAYED, « Pérou-nefer. Port de guerre d'Aménophis II », *ASAE* 66, 1987, p. 75-109. Pour *prw-nfr* = Avaris, cf. M. BIETAK, *Avaris the Capital of the Hyksos : Recent Excavations at Tell el-Dab'a : the First Raymond and Beverly Sackler Foundation Distinguished Lecture in egyptology*, London, 1996, p. 82.

²⁰⁵⁰ Il semble que *prw-nfr* n'était pas le lieu privilégié des activités de charpentage. Les pièces de bateau étaient fabriqués dans des ateliers en dehors de l'arsenal de *prw-nfr*, puis apportées dans cet arsenal pour y être, peut-être, assemblées ; cf. le papyrus londonien d'époque thoutmoside BM 10056, d'après St. PASQUALI, « Les réseaux d'approvisionnement en bois des chantiers navals de Pérounéfer. Remarques à propos du papyrus BM 10065 », *GM* 214, 2007, p. 97 et n. 8. Par ailleurs, des papyrus datant du règne de Séty I^{er} semblent attester, dans « le quartier sud » de Memphis, plusieurs ateliers de charpenterie, distincts de *prw-nfr*, cf. K. VANDORPE, « "The Dockyard Workshop" of the Toachris Village », *Enchoria* 22, 1995, p. 164-165.

²⁰⁵¹ K. VANDORPE, « "The Dockyard Workshop" of the Toachris Village », *Enchoria* 22, 1995, p. 164-166 notamment (*pace* M. DREW-BEAR, *Le nome Hermopolite. Toponymes et sites*, *American Studies in Papyrology* 21, Ann Arbor, 1979, p. 305). En général, le toponyme τόαχρις signale la présence d'un ancien port. Par ex., K. Vandorpe situe dans le nome hermopolite une localité appelée τόαχρις, en se fondant sur la mention d'installations portuaires dans la toparchie de Leukopyrgites Ano, cf. K. VANDORPE, *op. cit.*, p. 167-168.

Bien que les menuiseries pouvaient être installées à différents endroits dans un territoire – tant au sein du complexe palatin que aux abords de l’eau où les activités de charpenteries sont souvent figurées dans les scènes des tombes -, nous rattachons enfin ce type d’atelier aux activités des palais (locaux notamment) car leurs responsables étaient, de préférence, sous la tutelle de gouverneurs locaux.

Les responsables de la wꜣrt à la Première Période intermédiaire

La province coptite : Naqada/Qous — La province coptite semble avoir été renommée pour ses ateliers de charpentage et pour le bois qui y était stocké. Si, au Moyen Empire, on y construisait des bateaux qui rejoignaient ensuite la mer Rouge²⁰⁵², le nomarque ©nꜣ.ty.fy de Moalla, à la Première Période intermédiaire, se targue d’avoir fait confectionner des portes solides pour sa tombe et ses cercueils avec des planches (?) venues du nome coptite²⁰⁵³.

À la Première Période intermédiaire, les menuiseries locales sont actives notamment à Naqada/Qous, où leurs responsables jouissaient d’un certain prestige. Sont connues les stèles d’un dꜣg, dont la séquence de titres est *smr w©ty, smsw wꜣrt* ()²⁰⁵⁴, et celle d’un homme dont le nom est difficilement lisible (*[m]r[i]* ?) mais qui détient, lui aussi, les titres *smr w©ty, smsw wꜣrt* ()²⁰⁵⁵. Si plusieurs lignes de l’inscription biographique de ce dernier notable sont trop abîmées pour qu’on puisse lire le texte en entier, quelques bribes permettent néanmoins de comprendre qu’il évoquait des évènements en lien avec la fonction de chef de la

²⁰⁵² Cf. la stèle d’*in-it.f-iqr* (l. 3-4) de Mersa Gaouasis = A. el-M. EL SAYED, « Discovery of the Site of the 12th Dynasty Port at Wadi Gawasis on the Red Sea Shore », *RdE* 29, 1977, p. 170, n. 16.

²⁰⁵³ En général, cf. l’inscription n° 9, et voir notamment le passage III, 11 : (...) *ntt ir.n(i) fryt tn m iwbt nt ꜣt m ꜣtw bꜣwy* « (...) car j’ai fait ce cercueil avec des planches (?) du bois des arbres de la province coptite » (J. VANDIER, *Mo’alla*, p. 216-217).

²⁰⁵⁴ Stèle Museo di Antichità Orientali de l’Université de Rome S708 (ou 8708), publiée par S. DONADONI, « Due pietre egiziane dell’Università di Roma », dans [*Studi in onore di Giuseppe Botti*], *OrAn* 6, 1967, p.103-109, pl. 36. Pour la lecture du titre *smrwꜣrt*, cf. H.G. FISCHER, *Varia Nova*, p. 80-81 notamment, fig. 1-2.

²⁰⁵⁵ Stèle Turin Suppl. 1292 = H.G. FISCHER, *Varia Nova*, p. 82-83, fig. 3.

menuiserie. En particulier, le notable affirme avoir construit le bateau pour son maître, le gouverneur local :

iw ir.n.(i) dpt n iry-p©t imy-r“ Ìm(w)-nÚr [(ffi ?) ...]
« J’ai fait un bateau pour le prince, le directeur des prêtres
[(Djefi ?)...].²⁰⁵⁶ »

L’inscription indique que le *smsw w≈rt* fut ensuite envoyé en mission :

[...] m tp-rsy mÌt ii.kwi im m Ìtp
« [...] au nord de la Tête du Sud, je suis rentré en paix (*scil.* sain et
sauf).²⁰⁵⁷ »

Il est envisageable que cette opération expéditionnaire ait été justifiée par l’implication du notable dans la gestion des navires ou l’approvisionnement en produits.

Dendara — À la IX^e dynastie, un *snni* responsable d’un domaine institutionnel (*Ìq“ Ìwt*) porte, en particulier, les titres de *mfl̂-nswt* « charpentier du roi » puis *smsw w≈rt* « aîné de la menuiserie » (²⁰⁵⁸). Dans l’inscription de sa stèle fausse-porte, il est précisé qu’il fut le responsable, en tant que maître-charpentier (*mfl̂-nswt*), de la navigation de la barque d’Hathor (*imy-r“ ßnw wi“ n Ìwt-Ìr*) dont il avait probablement supervisé la construction²⁰⁵⁹. Ses titres de rang *≈tmty bity* et *smr w©ty* mettent en avant le statut remarquable de *snni* et le fait qu’il était chargé d’un sceau, et donc responsable d’un secteur économique complexe dans le réseau administratif local.

Akhmim — Bien que la datation des monuments panopolites soit très discutée, nous relevons la présence d’un dignitaire attaché à la gestion de la menuiserie durant la

²⁰⁵⁶ Ligne 3 = *ibid.*

²⁰⁵⁷ Lignes 5-6 = *ibid.*

²⁰⁵⁸ Stèle fausse-porte Édimbourg NMS (= National Museum of Scotland) 1910.96 (= H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 209-212, fig. 43, pl. 26).

²⁰⁵⁹ Le titre de responsable de la procession de la barque hathorique est inscrit entre celui de charpentier royal et celui d’aîné de l’atelier de menuiserie. – Sur les activités de charpentage dans ou pour le temple, cf. *infra* § 14.2.4.

Première Période intermédiaire. Appelé *idi/iti*, il porte seulement le titre 
²⁰⁶⁰.

Nous attribuons aussi la stèle d'un *mry* conservée au Musée de Turin à cette localité. Le notable, qui a vécu vers la fin de la Première Période intermédiaire (env. XI^e dyn.), porte le titre inhabituel de *imy-r* *wzrt* « directeur de la menuiserie » (
²⁰⁶¹.

Le titre de rang *smr w@ty* attribué à trois de ces « aînés de la menuiserie » leur confère un statut remarquable au sein de l'élite. Dans ces titulatures, le titre *~tmty bity* reste rare : est-ce un hasard ? Cela traduit-il une différence entre les tâches matérielles gérées par le chef de l'établissement *wzrt* d'une part, et le caractère bureaucratique du pouvoir attribué aux détenteurs du titre *~tmty bity* de l'autre ? Il est probable également que le rang de *smsw* « aîné » n'ait pas été assez élevé pour un *~tmty bity* ou, au contraire, qu'il était implicite, pour un notable ayant le statut de *smsw*, de détenir un sceau officiel. Nous relevons cette même absence de *~tmty bity* dans la titulature de deux *smsw pr* « aînés du domaine » attestés à Naqada/Qous à la même époque²⁰⁶².

11.2.3. Le *pr-nfr* « maison de perfection » et ses responsables

Depuis l'Ancien Empire, la résidence du roi était pourvue d'ateliers de fabrication des équipements funéraires et d'autres objets de luxe, dont certains

²⁰⁶⁰ Stèle Caire CG 1581 (= N. KANAWATI, *El-Hawawish* VI, p. 59, fig. 27b, pl. 11b). La stèle est datable de la première moitié de la Première Période intermédiaire d'après E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans P. POSENER-KRIEGER, éd., *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar*, I, BdE 97, Le Caire, 1985, p. 127, qui l'insère dans le groupe « III » malgré la présence de la graphie .

²⁰⁶¹ Stèle Turin Suppl. 1269 ; pour la lecture du titre, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 212, n. 824-

²⁰⁶² Sur ces *smsw pr*, cf. *infra* § 11.3.1, p. 614-615.

prenaient le nom institutionnel de *pr-nfr* « maison de perfection »²⁰⁶³. Cet atelier était impliqué dans la production d'objets sacrés ou destinés à fournir l'équipement funéraire des rois et des notables. En raison de ce lien avec la préparation de ce matériel pour les défunts et même avec les activités d'embaumement²⁰⁶⁴ – le *pr-nfr* pouvait d'ailleurs être installé près des tombes²⁰⁶⁵ –, cette institution est souvent considérée comme un établissement funéraire (d'où la traduction « maison de l'embaumement » qui est communément employée) : c'est ce qui semble expliquer l'emploi du terme *nfr*, qui renvoie à l'idée de renouveau²⁰⁶⁶. Cependant, la fonction économique du *pr-nfr*, en rapport avec le trésor des palais (ou le trésor des temples, au Nouvel Empire notamment) doit aussi être envisagée²⁰⁶⁷.

À Dendara, un responsable des ateliers (*imy-r" prw ꜥnꜥ*) et des activités de charpentage de la barque d'Hathor (*mꜥl̥ nꜥn irr wi" n irrt ðwt-ðr nbt iwnt*)²⁰⁶⁸, appelé *nfr-sꜥm-ppy/snni* (env. VIII^e dyn.)²⁰⁶⁹, porte le titre *imy-r" pr-nfr* () « directeur de la maison de perfection »²⁰⁷⁰. Son lien avec l'atelier *pr-nfr* est en accord avec ses autres qualifications d'expert en affaires sacrées (les hiéroglyphes) et de responsable du trésor du temple (*ðry-sꜥt" n mdw nÚr, ðry-sꜥt" n ꜥtmt nÚr*). Or,

²⁰⁶³ En général, cf. V.A. DONOHUE, « *Pr-nfr* », *JEA* 64, 1987, p. 143-148. Sur le *pr-nfr* comme un secteur palatin, cf. J.P. FRANSEN, « On the Root *nfr* and a "Remark" on Embalming », dans J. OSING, E. NIELSEN, éd., *The Heritage of Ancient Egypt. Studies in Honour of Erik Iversen*, CNI Publications 13, Copenhagen, 1992, p. 60.

²⁰⁶⁴ Sur les activités du *pr-nfr*, cf. J.P. FRANSEN, *op. cit.*, p. 56-59.

²⁰⁶⁵ Sur son emplacement, cf. J.P. FRANSEN, *op. cit.*, p. 60-61.

²⁰⁶⁶ Pour cette acception de *nfr* qui serait une variante de *nfr(w)* « beauté, perfection, rajeunissement », cf. J.P. FRANSEN, *op. cit.*, p. 51-56 ; A.F. SHORE, « Human and Divine Mummification », dans A.B. LLOYD, éd., *Studies in Pharaonic Religion and Society in Honour of J. Gwyn Griffiths*, Egypt Exploration Society, Occasional Publications 8, London, 1992, p. 226-235. Sur le sens « rajeunir, jeune » de *nfr*, qui s'oppose à celui de ꜥ" évoquant l'ancienneté plus que la grandeur, cf. O. BERLEV, « Two Kings – Two Suns : on the Worldview of the Ancient Egyptians », dans St. QUIRKE, éd., *Discovering Egypt from the Neva. The Egyptological Legacy of O. Berlev*, Berlin, 2003, p. 19-35.

²⁰⁶⁷ Cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 136.

²⁰⁶⁸ D. JONES, *Index*, p. 463, § 1727.

²⁰⁶⁹ Pour ce notable, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 119-120.

²⁰⁷⁰ Les signes sont précisément lisibles, cf. *ibid.*, pl. 14. Cependant, H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 119-120, préfère lire : *imy-r" pr ꜥnꜥ* (sic).

nfr-sꜥm-ppy/snni est le seul responsable du *pr-nfr* qui soit connu dans un chef-lieu de province au III^e millénaire.

Le *pr-nfr* était cependant une institution bien présente dans le milieu seigneurial des provinces. Il semble que les gouverneurs locaux aspiraient à avoir un *pr-nfr* important et il est probable qu'une sorte de rivalité avait surgi parmi les potentats locaux portant sur la renommée de leur atelier et lieu d'embaumement. Par exemple, à Assiout, le nomarque *βsty* I précise la qualité de cet établissement, après avoir affirmé avoir bénéficié d'une tombe majestueuse :

ink q" is wsꜥ r(w)d ꜥnt(y) pr-nfr

« Je suis quelqu'un dont la tombe est haute, la terrasse est large, la maison de perfection est proéminente. »

(*Siut* V, 19-20)²⁰⁷¹.

La rivalité concernait peut-être également l'opulence de l'équipement funéraire provenant du *pr-nfr*. À Abydos, le *imy-r" ꜥb(w)* « directeur des animaux à cornes » *ꜥb-īw* (sous Montouhotep II) affirme que son équipement funéraire avait bien été fourni par cet atelier – or nous ne savons pas s'il s'agit des ateliers *pr-nfr* de la capitale ou de ceux d'Abydos – et que son équipement comptait parmi ceux de la plus belle qualité :

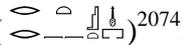
*ītp di nswt qrs w m ꜥꜥ w" f sꜥ(w) ꜥt(w) m ī"t-ꜥ pr-nfr wi m nbw n sŪn
βkr(w) m ꜥsbf m"ꜥ mi irt n "ꜥ ꜥpr(w)*

« Une offrande que donne le roi, (c'est-à-dire) un cercueil (et un équipement) fait en bois frais, inscrit et gravé comme le meilleur du *pr-nfr*, et une caisse de momie (faite) avec l'or de la distinction décorée avec du vrai lapis-lazuli comme cela est fait pour un esprit équipé. »

(Stèle Louvre C 15, l. x+9).

Concernant le *pr-nfr* à la capitale, nous connaissons un responsable de cette institution à Héracléopolis : il s'agit du *imy-r" ꜥtm[t]* « directeur des choses

²⁰⁷¹ Pour la traduction de ce passage, cf. les commentaires très pertinents de M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 29, 11). Cf. également H. BRUNNER, *Siut*, p. 12, et en dernier lieu P.J. FRANDBSEN, *op. cit.*, p. 65, n. 98 et p. 60, n. 129.

scellées » *sšw* inhumé à Ehnasiya el-Médina, lequel porte, entre autres, le titre [*šry*]-*sšt*“ *n pr-nfr* « [préposé] aux secrets de la maison de perfection » ()²⁰⁷² ; il prétend y être rejoint par les grands (*wrw*) du royaume, *r rwty st-nfr* « auprès du double portail (?) de la place de perfection²⁰⁷³ » ()²⁰⁷⁴.

11.2.4. Le prestige des artistes-artisans dans les cours locales

À partir de la VI^e dynastie, les fonctionnaires qui se font inhumer dans les provinces de Haute Égypte, y compris les plus éloignées de la capitale (par ex. à Éléphantine), ont la possibilité de se faire décorer une tombe à la manière des monuments funéraires privés des nécropoles memphites. Cela implique un transfert de savoir-faire qui s'opère, sans doute, grâce à une certaine mobilité des artistes formés à la capitale et qui étaient sollicités pour travailler dans les villes de province.

À cette époque, les monuments commémoratifs provinciaux montrent parfois des sculpteurs (*gnwty*, *imy-r*“ *gnwty*, *šmw*) et décorateurs (*sš qd/qdwt* « [lit.] scribe des formes ») à l'œuvre dans les ateliers de fabrication de l'équipement funéraire du défunt²⁰⁷⁵. En même temps, nous observons qu'à partir de la fin de la VI^e dynastie, l'artiste-artisan, et surtout le peintre, devient une figure centrale des chefs-lieux de province. La diffusion de l'art monumental memphite dans les nécropoles de Haute Égypte à la fin du III^e millénaire correspond à une montée en visibilité des *sšw qd* « scribes des formes » qui décorent la tombe des gouverneurs locaux et qui se

²⁰⁷² J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 135-136, fig. 103, pl. 57.

²⁰⁷³ Pace J. PADRO, *op. cit.*, p. 136, qui lit *st-nfrt* « endroit parfait » ; cependant le *t* du féminin n'est pas noté après *nfr*. Le terme *rwty* désignerait, par extension, le dehors d'un bâtiment.

²⁰⁷⁴ *ibid.*, p. 135-136, fig. 103, pl. 58. Or la *st nfr* « place de perfection » mentionnée ici pourrait être une référence au *pr-nfr* héracléopolitain dont *sšw* est le « préposé aux secrets » ou, plus généralement, au Trésor de la capitale et à ses dépendances. Sur le rapport entre *st nfr* et le Trésor, J. PADRO, *op. cit.*, p. 136, n. 52, qui renvoie à *AnLex* III, p. 234.

²⁰⁷⁵ Pour ces scènes, cf. en général W.S. SMITH, *A History of Egyptian Sculpture and Painting in the Old Kingdom*, London, 1949, p. 351-358 ; et en dernier lieu la monographie de N. KANAWATI, A. WOODS, *Artists in the Old Kingdom. Techniques and Achievements*, Cairo, 2009.

représentent eux-mêmes dans les scènes qu'ils peignent. On les voit, par exemple, dans la même barque que leur maître, à son côté, dans les scènes de pêche²⁰⁷⁶. Parfois, ils occupent toute une partie de paroi – où ils figurent face au défunt, avec une légende commémorant leur statut par un court récit biographique du type « j'ai peint cette tombe, etc. »²⁰⁷⁷.

Ces artistes-artisans portent fréquemment le titre *sꜥ pr mfꜥt-nÚr pr ©* « scribe de la maison des documents divins du palais royal »²⁰⁷⁸. Bien qu'il soit difficile de savoir dans quelle mesure ces hommes entretenaient des liens avec les milieux centraux de la Résidence, la spécification *pr ©* « (du) palais royal » est significative. Elle indique le rapport étroit existant entre ces artistes-artisans qui travaillent pour des notables provinciaux, et le savoir-faire de la capitale. L'art figuré et écrit était sans doute un monopole royal. Cette mention du *pr ©* après l'expression *pr mfꜥt-nÚr* « la maison des documents divins » invite en effet à penser que le caractère sacré de ces textes n'impliquait pas forcément un rattachement à la bibliothèque d'un temple, comme cela est souvent supposé, mais que le monopole sur les textes de science était détenu par la Résidence.

Il est possible que les dignitaires de l'époque (en province, mais également à Memphis) se soient disputés les meilleurs ouvriers. C'est probablement la raison pour laquelle ces artistes-artisans avaient la possibilité de se mettre en scène dans la tombe de leur supérieur, en obtenant ainsi une place de premier plan. De fait, représenter un artiste-artisan reconnu par son talent dans la tombe, était peut-être une marque de prestige (à l'instar d'une signature) pour le dignitaire qui l'avait engagé. Ce n'est pas un hasard si ces créateurs de monuments bénéficiaient d'une faveur spéciale auprès de leur patron, car ils recevaient des rétributions conséquentes. Dans les scènes qui les montrent en train de décorer l'équipement

²⁰⁷⁶ Par ex. à Akhmim (N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, fig. 8 ; *id.*, *El-Hawawish* II, fig. 12 ; *id.*, *El-Hawawish* III, fig. 13) et Meir (A. BLACKMAN, *Meir* IV, pl. 8, 17).

²⁰⁷⁷ Dans la tombe du nomarque *Úti-iqr* (= N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 19, pl. 5, fig. 8). Sur ces notables, voir maintenant le commentaire de D. LABOURY, « Le scribe et le peintre. À propos d'un scribe qui ne voulait pas être pris pour un peintre », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius. Mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 371–396.

²⁰⁷⁸ Pour ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 849, § 3104.

funéraire de leur maître, dans l'atelier, on observe un amoncellement de nourriture mis à leur disposition à côté d'eux²⁰⁷⁹. Des produits alimentaires y sont représentés afin d'immortaliser la générosité des commanditaires à l'égard de leurs illustres employés. C'était sûrement une action de grand prestige que de pouvoir financer des œuvres comme la décoration d'une tombe. D'autant que les notables, tant à la capitale qu'en province, s'empressaient d'affirmer dans leur texte biographique qu'ils avaient payé convenablement ces ouvriers²⁰⁸⁰. Ce thème de la récompense quotidienne en vivres (traitée donc tant dans les biographies que dans l'iconographie) semble concerner plus particulièrement ces figures d'artistes-artisans des nécropoles, ce qui dénote un traitement de faveur certain vis-à-vis d'eux.

On en a conclu que certains artistes formés sur les documents « sacrés » (*mf't-nÚr*) de la capitale s'étaient installés en province et étaient alors devenus des personnages importants en tant qu'acteurs du prestige de leurs commanditaires.

Ces mêmes scènes de la fin de l'Ancien Empire et peut-être du début de la Première Période intermédiaire nous renseignent également sur l'existence de familles d'artistes-artisans²⁰⁸¹. Nous savons en outre, par le récit de la stèle abydonienne de *ir.ty.sn* de la XI^e dynastie (cf. ci-dessous), que cet art était de préférence appris au moyen d'une initiation qui se faisait de père en fils.

Ces personnages étaient de fait des courtisans²⁰⁸². Comme pour le milieu privé, les scènes du complexe funéraire de Sahourê (V^e dynastie) montrent que les artistes-artisans participaient aux banquets de la cour du souverain lors d'évènements

²⁰⁷⁹ Voir par exemple N. KANAWATI, A. Woods, *Artists in the Old Kingdom*, Cairo, 2009, fig. 7 et 11.

²⁰⁸⁰ Sur ce cliché biographique, cf. N. KLOTH, *Die (auto-)biographische Inschriften*, p. 127-128, § 3.3.7.4.

²⁰⁸¹ Les frères *issy* et *sni* représentés dans les tombes de *Úti-iqr* (N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 19, pl. 5, fig. 8) et de son fils *βni* (N. KANAWATI, *El-Hawawish* II, p. 20, fig. 18) de la nécropole d'Akhmim ; cf. N. KANAWATI, A. WOODS, *Artists in the Old Kingdom*, p. 9-10.

²⁰⁸² Sur le rapport de confiance des peintres et sculpteurs avec la famille du maître et leur participation aux banquets, en présence de musiciens, cf. les remarques de N. KANAWATI, A. WOODS, *Artists in the Old Kingdom*, p. 12, 26, avec les attestations à Saqqara, Meir, Cheik Saïd.

majeurs²⁰⁸³. Nous pouvons de ce fait rapprocher ces ouvriers, *mutatis mutandis*, de la figure de l'artiste dans les cours de la Renaissance.

Si à l'Ancien Empire les artistes-artisans ne sont pas très connus pour avoir bénéficié de leur propre monument funéraire²⁰⁸⁴, la Première Période intermédiaire constitue, en ce sens, un moment de rupture. La diffusion de la production des stèles a peut-être aidé à garantir un accès plus facile à l'art monumental, au bénéfice des notables qui appartenaient à l'échelon intermédiaire ou inférieur de l'élite. Néanmoins, si les peintres ont accédé à une visibilité accrue à la fin de l'Ancien Empire et au début de la Première Période intermédiaire, en se faisant notamment représenter dans les tombes de leurs patrons, ce sont en revanche les sculpteurs et les charpentiers qui ont obtenu davantage de faveur à la Première Période intermédiaire, et peut-être encore au Moyen Empire. La raison doit en être cherchée, selon nous, dans la plus large diffusion de l'œuvre des lapicides et de l'art plastique au détriment de l'art pictural, tout comme dans l'accroissement en importance et en qualité des trousseaux funéraires destinés aux gens d'un rang moins éminent qu'auparavant.

L'intendant des artisans du palais royal iry

²⁰⁸³ Voir la scène de banquet (SC/south/2003/06) qui fête la réussite d'une mission, dans T. EL AWADY, *Sahure – The Pyramid Causeway*, p. 174-184 (§ VI.3.2), pl. 6.

²⁰⁸⁴ La tombe du sculpteur *in-k"ḫ* (IV^e dyn.), située à côté du mastaba du prince *nb-m-ḫt* (cf. S. HASSAN, *Excavations at Giza IV, 1932-1933*, Cairo, 1943, p. 138), offre un cas exceptionnel : son propriétaire est identifié à un sculpteur *in-k"ḫ* représenté dans la chapelle de la reine Méresânkh III (G 7530 : W.S. SMITH, *A History of Egyptian Sculpture*, p. 352, fig. 232) et dans la tombe du prince Nebemakhet lui-même (S. HASSAN, *op. cit.*, fig. 78) ; cf. W.S. SMITH, *op. cit.*, p. 352-353, et en dernier lieu N. KANAWATI, A. WOODS, *Artists in the Old Kingdom*, p. 18-19. – Nous remarquons cependant que le statut d'artiste-artisan n'était pas méprisé. Les vizirs Mérérouka et Khentika (VI^e dyn.) se font représenter comme artistes qui dessinent les saisons de l'année (voir respectivement P. DUELL, *The Mastaba of Mereruka*, Chicago, 1928, pl. 6-7, et T.H.G. JAMES, *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, London, 1953, pl. 10). Bien que cette image puisse avoir une valeur symbolique plutôt qu'évoquer une tâche professionnelle, il semble que les vizirs étaient entourés de peintres, sculpteurs et responsables des écrits divins, comme eux-mêmes pouvaient détenir le titre *sḫ mḫ"t nḫr* « scribe des documents divins » (N. KANAWATI, A. WOODS, *Artists in the Old Kingdom*, p. 15-16, et n. 48, avec la bibliographie antérieure).

Une stèle rectangulaire conservée au Rosicrucian Egyptian Museum de San Jose (Californie) est dédiée à un notable appelé *iry* et à sa femme *mrw* (**fig. 9**)²⁰⁸⁵. Le style rappelle les monuments des particuliers du début de la Première Période intermédiaire ; sont remarquables notamment les regroupements désordonnés des signes dans certains mots. La provenance n'est pas connue, mais il est possible que la stèle soit issue d'une nécropole memphite²⁰⁸⁶.

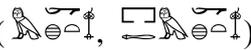
Le dignitaire *iry* est un *(i)m(y)-ꜣt Ìmw(w) pr ©* « contrôleur des artisans (du) palais royal » (, ) titre suivi par celui d'expert : *Ìry-sꜣt* « préposé aux secrets » ()²⁰⁸⁷. Le titre *m̀nk nswt* ()²⁰⁸⁸ que M. Baud traduit « récomposé (?) du roi » est souvent attribué à des courtisans qui sont au service de sa personne en tant que professionnels (échansons, barbiers, préposés à la manucure) : il s'agit par exemple d'artistes-artisans comme ce *iry*²⁰⁸⁹. Les traductions « celui qui embellit le roi » et « partenaire du roi » traduisent davantage ce type de rapport de confiance que le titre semble évoquer²⁰⁹⁰.

Figure 53. Stèle San Jose RC 2067 de lu contrôleur des artisans *iry*.

D'après L. SCHWAPPACH-SHIRRIFF, *Treasures of the Rosicrucian Egyptian Museum*, p. 6 (avec fig.).

²⁰⁸⁵ Stèle San Jose RC 2067 = L. SCHWAPPACH-SHIRRIFF, *Treasures of the Rosicrucian Egyptian Museum. A Catalogue*, San Jose, 2004, p. 6 (avec fig.).

²⁰⁸⁶ Selon les mêmes raisons que H.G. Fischer invoque pour identifier une stèle semblable, en dimension et en qualité, celle du *imy-rꜣ prwy-Ìf* « directeur du Double Trésor » *ꜣps-ptl* datée vers la VIII^e dynastie. Sur ce personnage et sa stèle, cf. *supra* p. 139-143 (§ 3.1.1).

²⁰⁸⁷ Le titre  *m̀nk nswt*, que M. Baud traduit « récomposé (?) du roi » est souvent attribué à des courtisans au service de la personne du roi (échansons, barbiers, etc.) « n'est pas commune qui suit une fois le titre  et qu'on lit *Ìnkt nswt* « les offrandes du roi » pourrait indiquer le domaine de travail des *Ìmww* dirigés par *iry*. Une lecture *mꜣt nswt* pourrait-elle être envisageable ? Cf. R. DRENKHAHN, *Die Handwerker*, p. 93 et seq. ; D. JONES, *Index*, p. 463, § 1728 et variantes.

²⁰⁸⁸ D. JONES, *Index*, p. 449, § 1681.

²⁰⁸⁹ Cf. par exemple les variantes *ibid.*, p. 449-450, § 1682-1687. Sur ce rapport de confiance voir également la discussion de R. DRENKHAHN, *Die Handwerker*, p. 46, 147, n. 25, et p. 160.

²⁰⁹⁰ Cf. D. JONES, *Index*, p. 449, § 1681.

Le charpentier et peintre n≈ty

La stèle d'un artisan-*̀mww*²⁰⁹¹ et peintre nommé *n≈ty*, qui se vante de maîtriser l'emploi du pinceau-*̀r*, fournit un bon témoignage de la renommée des artistes-artisans fabriquant les objets funéraires des dignitaires locaux à la Première Période intermédiaire²⁰⁹². Certains éléments épigraphiques²⁰⁹³ et de langage²⁰⁹⁴ permettent de situer le monument vers le milieu de la Première Période intermédiaire²⁰⁹⁵. La silhouette très allongée des personnages présente des analogies avec le style alors en vogue à Akhmim. De plus, les noms théophores (*mnw-̀ini*, *mnw-m-̀i“t*) évoquent le dieu local Min²⁰⁹⁶, ce qui confirme, selon A. Roccati, une provenance panopolite²⁰⁹⁷. La mention du gouverneur (*imy-“ ̀mw-n`Úr*) local *Úti-iqr* permet de resserrer la datation entre la VIII^e et la IX^e dynastie²⁰⁹⁸.

Or, si *n≈ty* fut probablement inhumé à Akhmim, il prétend ne pas être originaire de cette localité d'adoption. Il indique avoir atteint la ville pour exercer son métier

²⁰⁹¹ Sur le sens d'emploi de *̀mww*, cf. Cf. R. DRENKHahn, *Die Handwerker*, p. 73-127.

²⁰⁹² La stèle est conservée au Museo di Antichità Orientali de l'Université de Rome (cf. PM VIII:3, 32-33, § 803-017-045 ; A. ROCCATI, « La stele di un falegname », dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei* 382, *Resoconti della classe di scienze morali, storiche e filologiche. Serie 8* 40, mai-juin 1985, p. 225-233). Nous remercions Madame L. Sist de nous avoir donné la possibilité d'étudier le monument.

²⁰⁹³ Par ex. le signe « diacritique » dans \Rightarrow , la disposition irrégulière des signes et la caractérisation phonétique *-t* de l'infinitif *prt* dans l'invocation d'offrande $\begin{matrix} \text{𓆎} & \text{𓆏} & \text{𓆐} \\ \text{𓆑} & \text{𓆒} & \end{matrix}$.

²⁰⁹⁴ Par ex. le pronom enclitique *st*, la particule *grt* qui remplace *gr*, la désinence pseudo-participiale *-y*, le pronom suffixe féminin *-s* pour les toponymes.

²⁰⁹⁵ Pour la datation du monument du début de la Première Période intermédiaire (env. VIII^e dyn.) voir A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 226-227, 233 notamment. *Pace* PM VIII :3, 32-33, § 803-017-045, qui propose la fin de la VI^e dynastie.

²⁰⁹⁶ Néanmoins, ces noms peuvent renvoyer également à Min de Coptos.

²⁰⁹⁷ A. ROCCATI, *loc. cit.* – Le style ordonné du cadre (l'emploi tant de lignes que de colonnes de texte, l'épaisseur conséquente des lignes de séparation, bien gravées) et la qualité médiocre mais minutieuse et subtile de la gravure des signes font penser aux ateliers de la région thébaine de la IX^e (p. ex. Gebelein) et du début de la XI^e dynastie (nécropole des Antef).

²⁰⁹⁸ Selon A. ROCCATI, *op. cit.* et PM VIII/3, le gouverneur *k“-̀p/Úti-iqr* de la tombe H 26 de El-Hawawish date de la fin de l'Ancien Empire. E. Brovarski (« Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 110-111) préfère toutefois le dater environ de la VIII^e dynastie ; cette hypothèse pourrait trouver une preuve décisive dans le style et l'épigraphie du document du charpentier *n≈ty*.

de responsable de l'équipement des tombes, en travaillant pour les gouverneurs et notables locaux. Voici son discours :

*iw ir.n.(i) Ìsst niwt <t>n sp“t <t>n Ìq“w.s mi qd.s fr hrw spr.n.(i) im r
niwt <t>n iw qrs.n.(i) wrw.s #fd.n.(i) nřsw.s iw grt qd.n.(i) imy-r“
Ìm(w)-nŪr Ūti-iqr pr imnt iw s≈p.n.(i) sw Ìr ≈tw iw.(i) dmf.(i) m Ìmwt
nbt niwt <t>n n sp gmy #“s ©r.(i) im iw grt s©“.n.(i) imy-r“ Ìm(w)-nŪr
Ūti-iqr ib.(i) r Ìmww nb wn im wpy-r mnw-m-Ì“t w©ty iw grt
s©b.n.(i) fryt 180 m niwt <t>n n sp ir st Ìmww nb ≈pr im.s*

« Depuis que je suis arrivé ici dans cette ville, j'ai fait ce que cette ville, cette province et ses gouverneurs, dans leur entièreté, louent. J'ai inhumé ses (*scil.* de la ville) grands et enterré ses jeunes. Ainsi, j'ai construit la demeure occidentale (*scil.* la tombe) du directeur des prêtres Ūt(i)-iqr, en la pourvoyant de bois. Alors que j'étais avec tous les artisans de cette ville, jamais je n'ai constaté avoir perdu (mon) pinceau dans cette circonstance. Le directeur des prêtres Ūt(i)-iqr m'a magnifié²⁰⁹⁹ plus que tout (autre) artisan qui avait été là, outre que le seul mnw-m-Ì“t. J'ai ainsi assemblé/équipé (?)²¹⁰⁰ 180 cercueils (?)²¹⁰¹ dans cette ville, aucun artisan n'y avait fait cela (auparavant). »²¹⁰²

²⁰⁹⁹ P. VERNUS, *Essai sur la conscience de l'histoire dans l'Égypte pharaonique*, BEPHE Sciences historiques et philologiques 332, Paris, 1995, p. 61, avec l'exemple à la n. 138, traduit s©“ ib par « magnifier l'esprit ».

²¹⁰⁰ A. Roccati traduit *fabbricare* sans translittérer le verbe. Comme le remarque L. MORENZ, « Besondere Zeichen aus der späten XI. Dynastie : zu den Inschriften des Antef, Sohn der Myt », *JEA* 81, 1998, p. 197, la graphie du bâton-*mdw* ↓ avec une hampe large, est bien attestée dans le domaine thébain de la XI^e dynastie ; cf. la « stèle aux chiens » Caire CG 20512, col. 5 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 11, § 16), la stèle de *in-it.f* fils de *k“* Londres BM EA 1203, l. 11 (= *ibid.*, p. 19, § 23) ; un peu plus étroite dans la stèle Moscou I.1.a.1137a, l. 3 (= L. MORENZ, *loc. cit.*), la stèle de *Ìni* (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 13, § 17), la stèle de *in-it.fné* de *myt* Copenhague AEIN 891, l. 9 (= *ibid.*, p. 46, § 32) ; un peu plus étroite et anguleuse dans la stèle de ŪŪi Londres BM EA 614, l. 9 (= *ibid.*, p. 15, § 20) ; avec d'ailleurs une excroissance latérale vers le haut de la hampe, dans la stèle de *f“ri* Caire JE 41437, l. 4 (= *ibid.*, p. 14, § 18). Le signe ↓ est sans doute employé ici pour le bâton-©b(“) † auquel peut se substituer. Nous pouvons lire donc s©b « couper, scier », verbe lié aux activités de charpentage (*Wb* IV, 43, 10). Ou bien, on peut envisager un *s* causatif + ©b/i©b « unir » (*Wb* I, 40 et 174) dont la signification « assembler » (les planches des cercueils) nous paraît justifiée (sur cette acception et la graphie, cf. donc *Wb* IV, 44, 4). Je remercie L. Postel pour ses remarques et pour le rapprochement du verbe avec ©b « unir ». Cf. également le sens de s©b « être paré, être équipé » (𓄀𓄁𓄂𓄃𓄄) au *Wb* IV, 44, 2-3, et le commentaire dans L. CHRISTOPHE, « À propos de mots désignant des parures », *GM* 96, 1987, p. 25-26. L'équipement serait-elle donc la décoration que notre *n≈ty* apporte ? Son emploi du pinceau pourrait refléter ce type d'activité.

Cette stèle montre que les artistes-artisans étaient récompensés à la mesure de leur talent. Ici, *nꜣty* explique avoir été gratifié grandement par son chef local, en empruntant un modèle phraséologique bien connu depuis l’Ancien Empire, par lequel le notable se targue de la récompense royale reçue de son maître suite au succès de sa mission/activité. Cette phraséologie rejoint d’ailleurs le thème du dépassement de ses pairs²¹⁰³.

Figure 54. Stèle de *nꜣty* de la collection d’antiquités orientales de l’Université de Rome, avec un détail de l’inscription (photos personnelles).

Le directeur des artisans s̀w à Héracléopolis

À la cour d’Héracléopolis, le Trésorier (*imy-r* “*tmt*”) *s̀w*, responsable de l’atelier royal *pr-nfr* « la Maison de Perfection », semble porter les épithètes  *[wr n wr]w s̀f s̀fw ìm]w* « [grand des grand]s, inspecteur des inspect[eurs des artis]ans »²¹⁰⁴.

Les directeurs des sculpteurs in-it.f-nꜣt

²¹⁰¹ Sur les difficultés de traduire le mot *fryt* (ou *frwt*) par « cercueil » plutôt que « planche » ou « salle », cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 208-211.

²¹⁰² Stèle Université de Rome = A. ROCCATI, « La stele di un falegname », *Atti della Acc. Naz. dei Lincei, Resoconti della Classe di Sc. Morali, Stor. e Filol. Serie 8* 40, 1985, p. 225-233.

²¹⁰³ Pour le particulier en concurrence avec ses contemporains et devanciers, cf. P. VERNUS, *Essai sur la conscience*, p. 59-62.

²¹⁰⁴ Sur cette hypothèse, cf. J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 137, b). Une inscription du Ouadi Hammamat de la fin de la XI^e dynastie donne la séquence suivante :  *wr n wrw s̀ð s̀fw* « grand des grands, inspecteur des inspecteurs » (G. GOYON, *Wadi Hammamat*, p. 77, n° 53) ; on trouve également le titre  *s̀ð s̀fw* « inspecteur des inspecteurs » (J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammâmat*, p. 80, § 113, l. 8).

Une stèle datée de Montouhotep II et provenant très probablement d'Abydos²¹⁰⁵, appartient à un *in-it.f-nꜣt* ayant le titre *imy-r“ gnwty n[w ... ?]* « responsable des sculpteurs (de) [...] » () et directeur d'autres groupes d'artistes-artisans dont le qualificatif n'est pas toujours bien lisible dans l'inscription. Nous remarquons cependant celui de directeur des métallurgistes-*msÚw* ()²¹⁰⁶.

Dans son discours biographique, il se vante d'avoir « établi, fait prospérer (*rwf*) »²¹⁰⁷, voire restauré et embelli (?), le palais royal, quand il a servi les rois héracléopolitains.

En outre, on lui attribue le statut de pourvoyeur des temples de la Haute Égypte, en relation avec sa fonction de chef des artistes-artisans.

Il dit :

*iw ir.n.(i) rnpw [©l©w ©“ ?]*²¹⁰⁸ *m pr βty wnn pr nswt ©t.f nb(t) βr-st-
 Ìr(i) Ìr srwf pr-nswt r-fr.f {Ìr srwf pr-nswt r-fr.f} Ìr [s (?)]Ìtp nÚrw m
 Ìwwt-nÚr nt ꜥm© <m> imy-r“ gnwtyw nw [...] Ìmww imy-r“ msÚw imy-
 r“ [...]*

« J'ai passé des nombreuses années dans la Maison de Khéty, toutes les pièces du palais royal étant sous ma responsabilité afin d'établir le palais royal dans son entièreté {afin d'établir le palais royal dans son entièreté}²¹⁰⁹ et satisfaisant les dieux dans les temples de Haute Égypte, en tant que directeur des sculpteurs de [...] artistes-artisans [...] directeur des métallurgistes-*msÚw*, directeur [...] »

²¹⁰⁵ La présence d'une lunette semble le confirmer.

²¹⁰⁶ Pour cette interprétation de *msÚw* dans le titre, cf. G. GOYON, « Le tombeau d'Ankhou à Saqqarah », *Kémi* 15, 1959, p. 14-15, qui fait une distinction entre les « mineurs » (la seule acception retenue par D. JONES, *Index*, p. 141, § 550 : « overseer of quarry-workers/transport workers [?] ») et les « fondeurs/métallurgistes » homonymes. En général, ce titre de *in-it.f-nꜣt* n'est pas traduit, cf. par exemple W. SCHENKEL, *MHT*, p. 239, f), lequel cependant dans *ibid.*, p. 13, k), suggère « Leiter der Transportarbeiter (?) » ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 59, ne traduit pas.

²¹⁰⁷ Cf. *AnLex* III, p. 168, § 79.1734.

²¹⁰⁸ D'après W. SCHENKEL, *MHT*, p. 239, b).

²¹⁰⁹ La même séquence de signes est répétée sur l'original.

(Stèle Caire TR 3/6/25/1, l. 3-7 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 44, § 30 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 239, § 381 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 59, § 19)²¹¹⁰.

La notion de *Ìtp-nÚr* « don, offrande divine » évoquée dans l'inscription, fait référence peut-être à la donation, dans les temples, du mobilier (par ex. les statues²¹¹¹) dont *in-it.f-n≈t* fut l'inventeur ou le maître des ateliers de fabrication.

Ces missions en rapport avec le palais royal et les temples sont imputables tant au début de sa carrière, à la cour héracléopolitaine, qu'à sa période de résidence à la cour thébaine, où il fut certainement appelé par Montouhotep II à l'époque de la réunification du pays (le nom du roi est bien indiqué en début de l'inscription). Il n'y a aucune indication précise qui nous permette de savoir si le palais et les temples sont ceux qu'ont édifiés les Thébains ou ceux qu'ont administrés les Héracléopolitains. L'inscription conservée ne représente qu'une petite partie de la stèle. Elle correspond aux premières lignes de la partie supérieure du monument, au niveau de la lunette. Il est vraisemblable, en effet, que le reste de l'inscription suivait la chronologie des événements de la vie du dignitaire et mentionnait les gestes qu'*in-it.f-n≈t* avait accomplis pour les rois thébains, une fois que Montouhotep II l'avait fait venir travailler à Thèbes.

Si les actions d'*in-it.f-n≈t* sont relatives à son séjour à Héracléopolis, n'oublions pas que, dans cette capitale, la production d'objets de prestige était entre autres garantie par la présence d'un atelier *pr-nfr* « maison de perfection » (cf. ci-dessus).

Le directeur des artistes-artisans irty.sn-(iqr)

Un autre artiste-artisan, appelé *irty.sn-(iqr)*, possédait une chapelle à Abydos datant du règne de Montouhotep II²¹¹². Sur la stèle cintrée qui en provient sont

²¹¹⁰ Cf. également le commentaire dans W. BARTA, *Das Selbstzeugnis eines altägyptischen Künstlers (Stele Louvre C 14)*, MÄS 22, Berlin, 1970, p. 128-129.

²¹¹¹ Sur ce sens d'emploi, cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 130, 161.

²¹¹² La provenance est suggérée par la lunette et le style du monument, qui se rapproche de celui des chapelles et cénotaphes d'Abydos qui apparaissent à cette époque.

inscrits les titres suivants : *imy-r*“ *Ìmwwt* « directeur des artisans », *sꜥ* « scribe (?) »²¹¹³, *gnwty* « sculpteur ».

La description qu’il fait de ses compétences et habiletés professionnelles, et du parcours d’initiation de son fils, lequel est selon toute vraisemblance celui qui a réalisé ou commandité le monument, fait de cette stèle une source d’informations importante, un document extraordinaire, bien connu dans la bibliographie égyptologique²¹¹⁴.

Le notable dit être un homme lettré, qualité qu’il rapproche de celle de ritualiste et de magicien : *iw rꜥ.kw(i) sꜥt*“ *n mdw-nÚr sꜥmt-©w nw Ì“byt Ìk*“ *nb ©pr.n(i) sw nn sw*“*t im Ìr.i* « Je connais le secret des hiéroglyphes et les instructions des fêtes. (De) toute espèce de magie, j’en étais équipé, sans que rien ne m’échappe »²¹¹⁵. Il dit avoir parfait son talent d’artiste-artisan à travers un parcours d’apprentissage : *ink grt Ìmww iqr m Ìmwt.fpr Ìr-tp m rꜥt.n.f* « Je suis ainsi un artisan excellent dans son art, quelqu’un qui est arrivé au sommet²¹¹⁶ à travers ce qu’il a appris »²¹¹⁷. De même, il dit avoir initié son fils – par la volonté d’une autorité divine ou plus probablement celle du roi²¹¹⁸ (litt. *nÚr* « le dieu ») – à ce métier dont les techniques n’étaient dévoilées qu’à un nombre restreint de gens :

²¹¹³ On peut se demander si le titre n’est pas plutôt « scribe de(s) sculpteur(s) » comme le propose Chr. BARTBOTIN, *La voix des hiéroglyphes*, p. 56, ou « scribe sculpteur » comme le propose B. MATHIEU, « Irtysen le technicien (stèle Louvre C 14) », dans V. ANGENOT, Fr. TIRADRITTI, éd., *Artists and Painting in Ancient Egypt*, Studi Poliziani di Egittologia 1, Montepulciano, 2016, p. 11 (sous presse).

²¹¹⁴ Cf. *inter alia* les publications de A. BADAWY, « The Stela of Irtysen », *CdE* 36/72, 1961, p. 269-277 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 245-249, § 403 ; W. BARTA, *op. cit.* ; K. NORDH, *Aspects of Ancient Egyptian Curses and Blessings, Conceptual Background and Transmission*, BOREAS 26, Uppsala, 1996, p. 126-128 ; Chr. BARTBOTIN, *La voix des hiéroglyphes*, p. 56-57, § 19 ; R. LANDGRAFOVA, *It is My Good Name*, p. 81-82. Cf. en dernier lieu B. MATHIEU, *op. cit.*, p. 12-18, avec bibliographie antérieure exhaustive.

²¹¹⁵ Stèle Louvre C 14, l. 6-7.

²¹¹⁶ *Contra* Chr. BARTBOTIN, *loc. cit.* : « le premier entre tous par ce que je connais ».

²¹¹⁷ Stèle Louvre C 14, l. 8.

²¹¹⁸ Cf. dans l’*Enseignement de Ptahhotep*, le roi qui ordonne à l’homme d’instruire son fils (pPrisse 5, 4).

*nn pry*²¹¹⁹ *βr.s n bw nb wpw-İr.i w©.kw(i) İn© s“.i smsw n βt.i wf.n nŪr ir.f pr.(i) n.f βr.s iw m“.n.(i) prwt-©wy.f m irt imy-r“ k“t m ©“t nbt ‡pst İ“t r İf İn© nb pİwy r “bw r hbni*

« On n’aura jamais sorti (*scil.* divulgué)²¹²⁰ cela pour personne, excepté moi seul pour (litt. avec, en présence de)²¹²¹ mon fils aîné de ma chair : le dieu ayant décidé qu’il (*scil.* mon fils) exercerait (le métier) et que je sorte cela pour lui (*scil.* que j’en divulgue les secrets pour lui)²¹²². J’ai surveillé ce qui surgissait de ses mains dans (mon) rôle de (litt. dans mon agir, en tant que)²¹²³ directeur des travaux, en matière de toutes sortes de pierres dures et nobles, depuis l’argent et l’or et jusqu’à l’ivoire et l’ébène. »

(Stèle Louvre C 14, l. 13-14).

Il dresse un tableau des techniques qu’il a apprises en qualité de sculpteur sachant travailler non seulement la pierre, mais également les métaux et la faïence :

iw r≈.kw(i) r“w-b“gw f“wt nt tp-İsb ‡dt s©qt m pr.(f) ©q.f r iw İ© r st.f iw r≈.kw(i) ‡mt twt iwt rpwt ©İ©w nw “pd 11 ks n sqr w©t(y) dgg irt n snty.s ssnf İr n rswt f“t-© nt ≈“© ≈“b nmtt pİrr iw r≈.kw(i) irt imywt ≈t {h““wt.nw} <İ“wt.n.sn>²¹²⁴ rdt m“≈.sn ≈t n {i©.nw} <i©.n.sn>²¹²⁵ n mw grt

« J’ai appris la grille de proportions²¹²⁶, (à) estimer la bonne mesure, (à) soustraire ou ajouter selon qu’il (*scil.* la matière ?) dépasse ou rentre jusqu’à ce que le corps trouve sa (juste) place. J’ai appris la

²¹¹⁹ On s’attendrait à *n* dans la négation du passif (*sfmw.f*) de l’accompli *sfm.n.f*, avec omission du sujet. L’emploi de la négation *nn* fait penser plutôt à la négation du prospectif *sfm(w).f* ou du subjonctif *sfm.f*.

²¹²⁰ Pour *pr* + *βr* « divulguer, révéler », cf. *Wb* I, 520, 7-9.

²¹²¹ Les traducteurs rendent *İn©* par « et », mais ici le discours met en avant l’unicité de l’action de *irty-sn-(iqr)* en tant que père qui a l’autorisation d’agir *pour* le fils et de divulguer des secrets que personne d’habitude ne divulgue.

²¹²² Notre interprétation *pr.(i) βr* « afin que (je) divulgue » n’est pas celle habituellement adoptée. Cependant, la première personne donne ici sens à tout le passage, qui demeure obscur dans d’autres traductions. Cela permet de comprendre le rôle du père dans la transmission (litt. révélation) des techniques à son fils. Il est possible aussi de comprendre *pr* comme un participe, ainsi que le propose R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 82 : *wf.n nŪr ir.f pr n.f βr.s* « the god ordered that he make for him one who had come out with it ».

²¹²³ *Contra* R. LANDGRAFOVA, *loc. cit.*, qui lit *m irty.(i)* « avec mes yeux ».

²¹²⁴ Cf. P. GRANDET, B. MATHIEU, *Cours d’égyptien hiéroglyphique*, Paris, 2003, § 18.3.

²¹²⁵ Cf. *ibid.*

²¹²⁶ Cf. *Wb* I, 432, 1.

démarche d'une statue d'homme, l'allure d'une statue de femme, les postures d'onze oiseaux, l'inclinaison de celui qui frappe un captif isolé, le regard d'un homme vers son semblable, l'expression de la crainte chez les vaincus, le port de bras de celui qui harponne l'hippopotame, la foulée de celui qui court. J'ai appris à fabriquer les pâtes²¹²⁷ (de couleur) et les objets qui (en) découlent²¹²⁸, sans laisser le feu les brûler, ni qu'elles soient effacées par l'eau. »

(Stèle Louvre C 14, l. 8-12).

Le directeur des sculpteurs du palais-©Ī appelé wsr-inr

La présence d'artistes-artisans à la cour thébaine est révélée également par une inscription laissée dans le Ouadi Chatt el-Rigal par un *mfl gnwty m ©Ī* « maître sculpteur dans le palais-©Ī » et *imy-r“ gnwtyw* « directeur des sculpteurs », appelé *wsr-inr*, fils de *in-it.f* (cf. *supra* **fig. 7** [vol. 2])²¹²⁹.

Bien que rien ne puisse le confirmer de manière définitive, nous pouvons croire que ce notable fut l'un des graveurs des inscriptions et scènes rupestres laissées par le roi Montouhotep II dans ce ouadi, ou bien qu'il fut le chef de l'équipe de sculpteurs. La contemporanéité avec Montouhotep II est assurée, selon H.E. Winlock, par l'emplacement de l'inscription et des textes qui l'entourent. Dès lors, il se peut que cet artiste-artisan ait fait partie du cortège du roi lors de ses déplacements²¹³⁰.

La présence de sculpteurs attachés au palais, et même au palais cérémoniel ©Ī, ne doit pas surprendre, car elle est attestée dès l'Ancien Empire²¹³¹.

*

²¹²⁷ Et non « pigments » ; cf. B. MATHIEU, « Les couleurs dans les Textes des Pyramides : approche des systèmes chromatiques », *ENiM 2*, Montpellier, 2009, p. 25-52 et notamment p. 25, n. 2.

²¹²⁸ Selon B. MATHIEU, « Irtysen le technicien (stèle Louvre C 14) », dans V. ANGENOT, Fr. TIRADRITTI, éd., *op. cit.*, p. 11 (sous presse), il s'agit d'« enduit ». Mais il s'agit plus probablement d'une référence aux amulettes et objets fabriqués avec des pâtes et faïences.

²¹²⁹ H.E. WINLOCK, *Rise and Fall*, p. 66, pl. 39 (I, A).

²¹³⁰ *Ibid.*, p. 66.

²¹³¹ Cf. O. GOELET, *Two Aspects of Royal Palace*, *passim*.

Dans l'ensemble des notables que nous venons d'évoquer, il y a au moins un dignitaire qui se targue spécialement d'être un charpentier (*n̄ty*), à l'origine de l'importante production de cercueils décorés de la Première Période intermédiaire. En outre, quatre personnages (*iry*, *irty.sn-iqr*, *n̄ty* et *s̄lw*) se qualifient de *Ìmw(w)* ou de responsables des *Ìmw(w)* et sont donc liés à une catégorie d'artisans formée souvent par des experts du bois. N'oublions pas de rapprocher ces dignitaires des détenteurs du titre *smsw w̄rt* « aîné de la menuiserie », et responsables de la barque processionnelle, que nous avons décrits plus haut. Ce groupe de travailleurs et de dirigeants titulaires d'un monument funéraire témoigne de l'importance dont cette sphère d'activité bénéficiait dans les cours locales et royale à la fin du III^e millénaire, notamment pendant toute la durée de la Première Période intermédiaire.

11.3. Le stockage et les produits précieux

11.3.1. PREMISSE : UNE ABSENCE OU UNE DIVERSIFICATION DES FONCTIONS DE RESPONSABLE ?

Dans les différentes capitales qui se sont succédé pendant la Première Période intermédiaire en Égypte, une importance remarquable fut attribuée aux responsables des aménagements économiques de stockage, lesquels avaient acquis une fonction centrale dans les services étatiques (avec la fonction, par ex., de directeur du Double Grenier, de directeur du Double Trésor ou de directeur du Double Gardemanger)²¹³². En revanche, dans un contexte palatin provincial, la présence de responsables des lieux de stockage s'estompe. Les responsables de ces institutions urbaines ne sont pas les représentants les plus en vue de l'élite dont il font partie ; ils ne bénéficient pas de monuments majeurs et ne mettent pas en exergue ce type de responsabilité dans leur tombe.

La documentation de Balat confirme cette situation (rappelons que la partie artisanale du palais était encore employée à la Première Période intermédiaire après l'incendie)²¹³³. Bien que l'existence d'un trésor soit attestée explicitement par des tablettes dans lesquelles il est question du stockage de biens comme l'huile-*mrît* et les étoffes²¹³⁴, le titre *imy-r" pr-Îf* « directeur du trésor » n'est pas encore attesté sur ce site. L'existence d'un département qui gère le stockage des céréales au sein du palais est connue en revanche à travers la mention de titre *imy-r" ꜥnwt*. Une tablette évoque ce fonctionnaire à propos de la réception d'une importante quantité de sacs-*Úm* employés peut-être pour l'ensemencement ou pour le stockage de céréales²¹³⁵.

²¹³² Sur les *imy-r" ꜥnwty*, *imy-r" prwy-Îf* et *imy-r" sqbbwy* attestés à la Première Période intermédiaire cf. *supra* chapitre § 3.

²¹³³ Sur les institutions en rapport avec le stockage à Balat, cf. en dernier lieu L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 210-211.

²¹³⁴ Tablettes inédites n° 4391 et n° 6719 ; cf. *ibid.*, p. 211.

²¹³⁵ Tablette inédite n° 4991 ; cf. *ibid.*

Dans une autre tablette, il est question de l'envoi du sceau du grenier (*ḫnwt*) dans une localité de l'oasis, ce qui prouve l'influence de ce magasin des gouverneurs dans l'économie régionale²¹³⁶. Deux *imyw-r" ḫnwt* « directeurs du grenier » sont à la tête d'une liste de dignitaires ; ceci témoigne, comme le relève L. Pantalacci²¹³⁷, du rang respectable détenu par les responsables de cette institution²¹³⁸. Pourtant, aucun de ces fonctionnaires ne semble avoir atteint un statut suffisamment élevé pour leur permettre d'être commémorés par un monument funéraire²¹³⁹.

Cette sorte de discrétion des sources concernant les trésoriers et les directeurs du grenier, pourrait être un hasard de la documentation, ou une spécificité oasienne. Cependant, dans la Vallée, nous ne connaissons pas non plus de titulaires d'un monument se prévalant d'avoir exercé la fonction de *imy-r" ḫnwt* ou de *imy-r" pr ḫf*. Seul un fonctionnaire thébain du début de la XI^e appelé *pr-ḫn@y* (litt. « celui-de-l'atelier ») est un *imy-r" ḫnwt* « directeur du grenier » et *slf n pr-ḫf* « inspecteur du trésor »²¹⁴⁰. La visibilité exceptionnelle de ce notable est due vraisemblablement à la montée au pouvoir du potentat thébain dans la région de la Haute-Égypte, quand cette ville acquiert un rôle de chef-lieu régional. Ce moment précède l'essor de Thèbes comme capitale du pays. Il est plausible donc que les aménagements économiques thébains soient devenus à ce moment des institutions de plus en plus influentes, et que, par conséquent, leurs gestionnaires aient bénéficié d'un prestige accru.

Un exemple parallèle et contemporain pourrait être le titre *imy-r" pr ḫnwt* « intendant du Double Grenier » porté par le courtisan *ibnn* d'Héracléopolis²¹⁴¹. La

²¹³⁶ Tablette 3685 = L. PANTALACCI, « Archivage et scribes », dans *ead.*, éd., *Lettre d'archive*, p. 152-153.

²¹³⁷ L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 211.

²¹³⁸ Tablette n° 3487 = G. SOUKIASSIAN et alii, *Balat VI, Le palais des gouverneurs de l'époque de Pépy II : les sanctuaires de Ka et leurs dépendances*, FIFAO 46, Le Caire, 2002, p. 340-342.

²¹³⁹ Il faut néanmoins considérer que l'accès à l'art monumental change de localité à localité selon la nature du pouvoir local. Il ne semble pas qu'à Balat l'entourage élargi du gouverneur soit bénéficiaire de stèles.

²¹⁴⁰ Stèle Caire CG 20013. Pour un commentaire sur ce personnage, cf. *supra* § 3.1.3 et § 3.2.3.

²¹⁴¹ Stèle fausse-porte de la tombe 24 ; cf. P.J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 154, 156, fig. 116, 2.

précision *pr* « le domaine (de) » est inusitée avant *ḫnwtj* « Double Grenier » au III^e millénaire et semble significative pour distinguer la fonction de ce dignitaire par rapport à l'administration du département du Double Grenier dans sa totalité en tant que bureau étatique²¹⁴². Par ailleurs, ce titre d'*ibnn* est suivi, sur sa stèle fausse-porte, par la fonction de *≈rp* ©Ī « administrateur du palais cérémoniel ©Ī », puis par l'épithète *mĪ-ib pr-nswt* « confident du domaine royal » et, enfin, par le titre *imy-r'' wĪ©w* « directeur des pêcheurs/transporteurs »²¹⁴³ : ce dignitaire était donc le responsable des principales activités économiques palatines. En tant qu'administrateur officiel (*≈tmtj bity*), il avait aussi le rang de *smr w©ty*.

Alors que le pays était, du moins en partie, sous l'autorité des rois héracléopolitains, la capitale avait donc un palais avec un secteur administratif dédié au stockage des céréales et des fruits qui arrivaient du pays entier. L'administrateur de ce bureau était dans la capacité de mettre en scène son statut remarquable à travers son monument funéraire.

À l'instar du notable *pr-ḫn©y* de Thèbes, nous mettons sur le compte de la jeunesse de la tradition monarchique héracléopolitaine, la portée restreinte de l'autorité d'*ibnn*. La création du titre *imy-r'' pr ḫnwtj* résulte en partie, selon nous, de l'origine privée de la culture palatine d'Héracléopolis, laquelle imitait la solide tradition protocolaire et étatique memphite, en s'adaptant à elle (il existe bien des *imyw-r'' ḫnwtj*), sans pourtant s'y identifier entièrement.

Les personnages aisés de la Première Période intermédiaire font parfois référence, dans leurs inscriptions biographiques, au remplissage du grenier, soit de manière implicite en évoquant la quantité des céréales acquises, soit en précisant avoir construit ou avoir rempli des silos de type *mḫr* (« domed storage bin ») ou des

²¹⁴² La mention du titre *imy-r'' pr* + SECTEUR D'ACTIVITES devient courante au Moyen Empire (voir des exemples dans W. WARD, *Index*, p. 25-28) pour indiquer une fonction d'intendance exercée dans des réalités locales notamment. Ainsi, au Moyen Empire, est connu, par exemple, le titre *imy-r'' pr n ḫnwt* « intendant (litt. directeur du domaine) du grenier » (W. WARD, *Index*, p. 27, § 180) qui est proche du titre *imy-r'' pr ḫnwtj* « intendant (litt. directeur du domaine) du Double Grenier » attribué à *ibnn*.

²¹⁴³ Pour la compréhension de ce titre, cf. *supra* n. 1823.

magasins $\#nwt$ ²¹⁴⁴. Ces notables célèbrent ainsi la richesse qu'ils ont été capables d'acquérir personnellement, et se targuent donc de leur habilité administrative. Ce genre de cliché autobiographique décrit, cependant, une situation administrative propre au milieu domestique, et non véritablement institutionnel.

La carence de références explicites au grenier et au trésor du palais local dans les titulatures est due peut-être en partie au changement du vocabulaire institutionnel, ou à sa diversification dans le milieu provincial par rapport au langage employé auparavant à Memphis. Si les responsables du grenier et du trésor sont bien attestés dans la tradition administrative étatique de l'Ancien Empire, il se peut que les responsables du trésor aient été, dans le milieu provincial, attachés plutôt aux $\approx tmt$ « (litt.) choses scellées » gérées par des $\approx tmw$ « scelleurs » et leurs directeurs ; et que l'autorité sur le stockage des céréales ($\#nwt$) ait incombé, entre autres, aux directeurs des ateliers $pr \#n\textcircled{c}$ et à d'autres figures, comme les $smsw pr$ « aînés du domaine »²¹⁴⁵.

Les $\approx tmw$ scelleurs, leurs directeurs et les pièces secrètes

Les $\approx tmw$ « scelleurs » étaient des employés indispensables dans les palais. À l'Ancien Empire, ces fonctionnaires du réseau administratif privé/local pouvaient être représentés dans les scènes des tombes comme des membres de l'entourage du maître, c'est-à-dire comme des suivants ($\#msw$). Or, les $\approx tmw$ furent les titulaires de monuments commémoratifs à partir notamment du début de la XI^e dynastie. Le changement survint lorsque Thèbes s'affirma comme capitale d'un royaume régional. Si le statut des scelleurs thébains a évolué à ce moment-là, c'est qu'ils travaillaient désormais comme fonctionnaires palatins au service de l'administration

²¹⁴⁴ Sur la différence entre $\#nwt$ et $m\beta r$, cf. H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein during the First Intermediate Period », *Kush* 9, 1961, p. 49 (a) ; *id.*, « Old Kingdom Inscriptions in the Yale Gallery », *MIO* 7, 1960, p. 308, n. 18. Les entrepôts- $m\beta r$ pouvaient désigner « une partie de l'ensemble appelé $\#nwt$ », cf. P. VERNUS, « Études de philologie et de linguistique (V) », *RdE* 37, 1986, p. 143. Pour l'utilisation de $m\beta r$ (*Wb* II, 134, 6-7) dans un contexte différent que celui des greniers (par ex. des magasins pour le bois), cf. W.K. SIMPSON, *Papyrus Reisner* I, p. 81, qui mentionne également pAnastasi I, 15, 5-6, où $m\beta r$ est mis en rapport avec le stockage du sable.

²¹⁴⁵ Il y a néanmoins depuis l'Ancien Empire des *imy-r* « $\#nwt$ » parmi les fonctionnaires du réseau administratif des localités provinciales, représentés dans la tombe de leur maître.

centrale, au sein du royaume nouvellement établi. Dans ce contexte, ils étaient les subordonnés du trésorier de l'État, le *imy-r* ≈ *tmt* « directeur des choses scellées » (dont nous avons traité et établi une liste prosopographique plus haut)²¹⁴⁶. Cette fonction subalterne pouvait marquer le début d'une carrière importante, comme celle de trésorier de l'État.

Nous avons déjà décrit, précédemment, la carrière de ces chanceliers thébains, connus surtout à partir du règne d'Antef III. Il s'agit de :

- i) *Ỉny* fils de *≈wy* ;
- ii) *mggi* ;
- iii) *mkt-r*⊙.

On connaît également des *≈tmw* titulaires d'un monument (**fig. 11**) mais que nous ne savons pas positionner dans le schéma hiérarchique des officiels thébains²¹⁴⁷. Il s'agit :

- iv) du *≈tmw* et *smr w*⊙*ty* « ami unique » *mrr-iqr*²¹⁴⁸,
- v) et d'un *≈tmw* représenté avec ses fils (?) sur une stèle du style thébain de la XI^e dynastie, qui porte le nom *Úmrr*²¹⁴⁹.

Ces deux *≈tmw* étaient-ils sous les ordres de seigneurs locaux ? Il est possible en effet qu'il s'agisse de serviteurs d'un haut fonctionnaire local dans le royaume régional thébain.

²¹⁴⁶ Sur les dépendants des *imyw-r* ≈ *tmt* et la liste de ces derniers à la XI^e dynastie, cf. *supra* § 4.2.3.

²¹⁴⁷ Par ailleurs, le style de leur monument ne s'accorde pas avec ceux des *≈tmw* et *imyw-r* ≈ *tmt* issus des ateliers royaux thébains de l'époque d'Antef II, Antef III ou Montouhotep II.

²¹⁴⁸ Stèle Caire CG 1654, JdE 29259 (la provenance est indiquée comme étant Abydos).

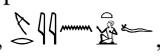
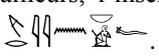
²¹⁴⁹ Stèle Caire CG 1629. H.O. Lange et H. Schäfer voient dans cette épithète le nom du titulaire de la stèle. Par ailleurs, l'inscription est comprise de manière différente, , alors que nous préférons . Or, nous interprétons la phrase *mry n nb.f* « aimé de son maître », qui apparaît après le titre de fonction, comme une épithète et non comme l'anthroponyme.

Figure 55. Stèles Caire CG 1654 (en haut) et CG 1629 (en bas) de deux *≈tmw* « scelleurs » de la région thébaine (©Musée du Caire).

Les scelleurs semblent acquérir de l'importance également lorsqu'ils sont au service des femmes de la noblesse palatine. Nous pensons notamment au *≈tmw* appelé :

vi) *Ìtp*, ayant le titre de rang de *smr w@ty*²¹⁵⁰.

Ce dignitaire, bénéficiaire d'une stèle, fut le serviteur d'une dame appelée *ikw*, laquelle est vraisemblablement la mère du nomarque *in-it.f*, à l'origine de la XI^e dynastie²¹⁵¹. Le langage métaphorique recherché qui est employé dans son récit biographique révèle son appartenance à un milieu lettré savant. En particulier, il est étonnant de trouver, dans la littérature de cette époque, l'évocation du rapport d'amitié qui lie l'homme à son chien, pour décrire la condition de serviteur fidèle²¹⁵².

Un passage de l'inscription biographique de *Ìtp* décrit l'estime de sa maîtresse en ces termes :



*ink iwiw sfr m βn Úsm n Ìnkyt*²¹⁵³ *mr.n Ìnwt.f*

« Je suis un chien qui dort dans la tente, un chien de chambre (litt. du lit), quelqu'un que sa maîtresse aime. »

(Stèle Caire CG 20506, l. 5-6 = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 299-300, doc. 501 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 98-99, § 33).

²¹⁵⁰ Stèle Caire CG 20506.

²¹⁵¹ L. POSTEL, *Protocole*, p. 16-17, n. 82 (*erratum* : remplacer CG 20507 par CG 20506, également dans l'index à la p. 396).

²¹⁵² La métaphore est notée dans E. ZAHRADNIK, *Der Hund als geliebtes Haustier im Alten Ägypten anhand von bildlichen, schriftlichen und archäologischen Quellen. Altes und Mittleres Reich*, Berlin, 2009, p. 254. Sur ce passage, cf. également E. BROVARSKI, « Studies in Egyptian Lexicography III », *BIFAO* 112, 2012, p. 77-78 notamment.

²¹⁵³ Remplacer  dans R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, figure à la p. 98.

Le rang de *ltp* n'est pas plus élevé que celui de *smr w@ty* « ami unique ». Cependant, l'inscription sort de l'ordinaire, et cela pouvait attirer l'attention du visiteur de la nécropole – un gage de vie dans l'au-delà.

Les smsw pr « aînés du domaine » et les céréales

Dans les palais locaux, le *smsw pr* « aîné du domaine »²¹⁵⁴ semble jouer un rôle d'intendant ou de gestionnaire, comme le relève H.G. Fischer²¹⁵⁵. Son activité était axée notamment sur le « storage and dispensing of grain »²¹⁵⁶. D'autre part, parmi les subordonnés des *smsw pr* figuraient par exemple les *≈w* « mesureurs », qu'on voit représentés dans les scènes de stockage des céréales dans les tombes de l'Ancien Empire²¹⁵⁷.

²¹⁵⁴ Pour ce titre, cf. la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 901, § 3305.

²¹⁵⁵ C'est suivant cette idée que le mot *pr* est, dans ce titre, habituellement traduit par « domaine » plutôt que par « maison », cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 60, n. 3.

²¹⁵⁶ H.G. FISCHER, « Offerings for an Old Kingdom Granary Official », *Bulletin of the Detroit Institute of Arts* 51, 1972, p. 80, n. 26.

²¹⁵⁷ Cf. Ah.M. MOUSSA, H. ALTENMÜLLER, *Das Grab des Nianchchnum und Chnumhotep*, ArchVer 21, Mainz, 1977, p. 127, fig. 24 (scène 28) ; Fr. VON BISSING, *Die Mastaba des Gem-Ni-kai II*, Leipzig, 1911, pl. 12. Le mesurage du grain est parmi les scènes caractéristiques des tombes des particuliers au III^e millénaire, cf. J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne VI*, Paris, 1978, p. 192-204 (Ancien Empire), 273-284 (Moyen Empire), et R. SIEBELS, « Representations of Granaries in Old Kingdom Tombs », *BACE* 12, 2001, p. 85-99. — Sur les *≈w* et leurs responsables, cf. en général H. LOFFET, *Les scribes comptables, les mesureurs de céréales et de fruits, les métreurs-arpenteurs et les peseurs de l'Égypte ancienne (de l'époque thinite à la XXI^e dynastie)*, Villeneuve-d'Ascq, 1999. Un notable appelé *≈w* de la fin de la V^e dynastie (?), inhumé à Giza, détenteur des fonctions de *imy-r* *≈w* « directeur des mesureurs » et *imy-r* *pr* « directeur du domaine », est qualifié de *im* *≈r* *smsw pr* « pensionné auprès de l'aîné du domaine », ce qui dénote un rapport de subordination par rapport à cette catégorie de fonctionnaires (cf. A.-M. ABU-BAKR, *Excavations at Giza 1949-1950*, Cairo, 1953, p. 87-88, fig. 73a, 74). Un *≈rp* *≈w* « administrateur des mesures (dans les greniers) » peut porter aussi le titre de *smsw pr* « aîné du domaine » : cf. dans la titulature d'un *sni* représenté dans la tombe de son maître *≈wi-n-βnmw*, dans E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1442 et fig. 7 à la p. 1447 (tombe QH 102, texte 3, scène 2) ; les deux statuts de mesureur et d'aîné du domaine sont bien liés.

Le statut des *smsw pr* n'était pas très élevé. Cependant, leur apparition parmi les membres de l'élite locale à Naqada, dans le nome coptite, mérite d'être prise en considération. Sur la stèle d'un *smsw pr* appelé *snn* (**fig. 12**, ci-dessous)²¹⁵⁸, la mention des responsabilités qu'il a exercées dans la gestion du portail (*rwt*) du palais du gouverneur local (*imy-r" ðmw-nÛr*) sert à décrire le rapport étroit qui existe entre sa fonction d'« aîné du domaine » et le fonctionnement économique du palais. Mention est faite notamment de son implication dans la distribution des vivres destinés aux habitants de la communauté locale (*s©n≈.n.(i) niwt tn mi qd.s*) pendant les années de disette (*m rnpwt qsnt nt snb-ib*), et dans le mesurage du blé de la Haute-Égypte (*≈".n.(i) it-ðm©*)²¹⁵⁹. Le rattachement de *snn* aux activités de type palatin et économique est suggéré également par son titre *ßry-tp nswt* « sous-ordre du roi », qui est souvent attribué à des agents royaux ou fonctionnaires palatins détenant des charges dans le secteur économique.

Cette visibilité des *smsw pr* semble propre à la ville de Naqada : la stèle d'un second notable à peu près contemporain de *snn* (environ IX^e dynastie) et portant lui aussi le titre *smsw pr* « aîné du domaine » provient en effet du même site²¹⁶⁰. Le personnage s'appelle *nfr-mðty* et a le rang de *smr w©ty*, ce qui le hisse à un statut remarquable au sein de la communauté locale. Au demeurant, il est possible que la charge de *smsw pr* « aîné du domaine » ait été confiée à des membres de la famille du potentat local, puisque le titre *smr w©ty* qu'on leur octroie était aussi attribué aux fils de celui-ci. L'absence du titre *≈tmty bity*, caractéristique des administrateurs, est en revanche surprenante.

Figure 56. Stèle Caire CG 20500 de l'« aîné du domaine » *snn* (© Musée du Caire).

²¹⁵⁸ Stèle Caire CG 20500 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 67-68, doc. 19, pl. 18.

²¹⁵⁹ Sur ce passage de la biographie de *snn*, cf. *infra* p. 636-637.

²¹⁶⁰ Stèle Liverpool E 88 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 68-69, doc. 20, pl. 19.

11.3.2. LA GESTION DES PRODUITS PRECIEUX

Les fonctionnaires travaillant dans le contexte palatin royal comme responsables des biens de luxe bénéficiaient d'une visibilité inédite par rapport à leurs homologues des palais locaux. En particulier, la gestion des huiles précieuses, de l'encens et du vin, c'est-à-dire de biens coûteux et de prestige, est souvent mise en avant dans les titres et les récits biographiques des courtisans du roi, tant à Héracléopolis qu'à Thèbes.

La présence d'un responsable des tissus au service du gouverneur de Naqada est un exemple unique d'intendant de produits précieux titulaire d'un monument funéraire en-dehors de la Résidence. Néanmoins, nous verrons que ce notable souligne, dans son titre, sa dépendance vis-à-vis de l'institution palatine royale.

11.3.2.1 Les parfums : des baumes-*nwd* à la myrrhe-*©ntyw*²¹⁶¹

Les sources permettent de reconstituer la présence d'un entrepôt de *©ntyw* « myrrhe » dans le palais d'Héracléopolis.

Le dignitaire *ltp-w'ft d'Héracléopolis*

Une tombe de la nécropole d'Héracléopolis était destinée à un notable appelé *ltp-w'ft*, qui était *~"w m ©t ©ntyw* « mesureur dans la chambre de la myrrhe » ()

²¹⁶¹ A. LUCAS, « Notes on Myrrh and Stacte », JEA 23, 1937, p. 27-29 ; B. KOURA, *Die "7-Heiligen öle" und andere öl- und Fettnamen : eine lexikographische Untersuchung zu den Bezeichnungen von Ölen, Fetten und Salben bei den alten Ägyptern von der Frühzeit bis zum Anfang der Ptolemäerzeit (von 3000 v. Chr.- ca. 305 v. Chr.)*, Aegyptiaca Monasteriensia 2, Aachen, 1999, p. 208-215 ; M. SERPICO, « Resins, Amber and Bitumen », dans P. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancien Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 439-442.

).²¹⁶² Il n'y a pas, à notre connaissance, d'exemples plus anciens qui mentionnent le lieu de conservation de ce type de bien.

Nous avons déjà évoqué plus haut le fait que le titre de *~w* n'attribuait pas un statut élevé, ces travailleurs étant subordonnés, entre autres, aux *smsw pr* « aînés du domaine ». Dans le contexte palatin d'Héracléopolis, cependant, il est évident que les notables moins importants dans la hiérarchie pouvaient atteindre tout de même un statut remarquable en bénéficiant, de fait, du prestige de leurs seigneurs, qui étaient les rois du moment.

Cette fonction de *~w m @t @ntyw*, nous apprend l'existence d'une organisation institutionnelle spécifiquement réservée au stockage de ce produit à la fin du III^e millénaire, mais elle nous renvoie aussi à une pratique de stockage relative à un produit dont l'importance demeure cruciale dans les activités cérémonielles. Or, d'après les sources plus récentes, nous pouvons nous demander si la *@t n @ntyw* « chambre de la myrrhe » ne serait pas la pièce d'un temple plutôt que celle du palais. L'exemple célèbre du *pr-Ïf n @ntyw* « le trésor de la myrrhe » placé dans le temple d'Amon à Karnak à côté des chapelles de l'offrande journalière²¹⁶³, est si proche de la terminologie héracléopolitaine qu'il nous amènerait à conclure que la *@t n @ntyw* d'Héracléopolis était également une pièce de stockage installée dans un domaine divin local. Il est vrai que la fumigation était un geste caractéristique des sanctuaires. Ainsi, à l'Ancien Empire, on connaît des dignitaires qui portent les titres de *iry-~t n sÚ m @Ï-[nÚr] #m@* « responsable du parfum dans le palais-@Ï divin de Haute Égypte »²¹⁶⁴ ou *imy-r" nwd ibs sÚ-Ïb m @Ï-nÚr #m@* « directeur du baume, celui qui introduit le parfum de fête dans le palais-@Ï divin de Haute Égypte »²¹⁶⁵. Dans l'inscription « historique » d'une tombe privée thébaine, relatant

²¹⁶² Stèle fausse-porte dans M.C. PEREZ-DIE, « La nécropole de la Première Période intermédiaire à Héracléopolis Magna », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, p. 242, fig. 6, 7.

²¹⁶³ Sur le *pr-Ïf n @ntyw* « magasin à encens » de Karnak, construit par Thoutmosis III en remplacement de la chapelle fondée auparavant par Hatchepsout, avec la même fonction, cf. P. LACAU, « Deux magasins à encens du temple de Karnak », *ASAE* 52, 1954, p. 185-198, pl. 1 ; puis P. BARGUET, *Le temple d'Amon-Rê à Karnak. Essai d'exégèse*, RAPH 21, Le Caire, 2006², p. 125.

²¹⁶⁴ D. JONES, *Index*, p. 333, § 1227.

²¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 152, § 589.

des succès d'un roi Antef (II ?), il est question de la myrrhe en offrande à Hathor de Dendara, avec des huiles parfumées : *im“f n ðwt-tðr m ©ntyw ðr ðknw* « Il se montra gracieux à l'égard d'Hathor avec de la myrrhe et des huiles »²¹⁶⁶.

Cependant, le *≈“w m ©t ©ntyw* « mesureur dans la chambre de la myrrhe » *Ïtp-w“ft* d'Héracléopolis, dont il est question ici, semble être moins le responsable du temple provincial que le membre de l'entourage palatin. Par ailleurs, la purification des pièces du palais par la fumigation ou plus simplement l'emploi de parfums au palais est attesté par l'épithète de la reine thébaine Néféroù : *snfm(w)t w“≈ m sÚ idt.s* « celle qui adoucit la salle à colonnes (du palais) par l'odeur de son parfum »²¹⁶⁷.

En outre, nous remarquons que dans les titres que nous avons mentionnés et qui font référence à la fumigation dans le temple (*©ð-nÚr ≠m©*)²¹⁶⁸, c'est bien la partie cérémonielle dite *©ð* de la demeure du dieu qui est mise en rapport avec l'emploi des parfums ; il semblerait en effet que la terminologie de l'espace sacré recoupe ici celle du palais²¹⁶⁹.

De fait, la manipulation et la gestion des baumes étaient une compétence qui relevait de fonctionnaires palatins depuis l'Ancien Empire. Parmi les activités du palais-*©ð* et du service personnel du roi dans la *pr dw“t* « maison du matin », on trouve des notables qui portent le titre de *wr idt/idt (m pr nswt)* « grand en parfum (dans le domaine du roi) »²¹⁷⁰.

Enfin, ces éléments nous font penser que l'administration héracléopolitaine de la *©t n ©ntyw* « chambre de l'encens » pouvait bien être du ressort d'un notable du palais. L'exemple qui suit semble confirmer cette hypothèse.

²¹⁶⁶ Fragment Turin Suppl. 1310, l. 5-6 ; traduction de J. VANDIER, « Une inscription historique de la Première Période intermédiaire », dans H.B. ROSEN, éd., *Studies in Egyptology and Linguistics in Honour of H.J. Polotsky*, Jerusalem, 1964, p. 9-10 notamment, pl. 1.

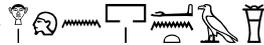
²¹⁶⁷ Sur cette épithète, cf. *infra* § 12.2.3

²¹⁶⁸ Sur les porteurs de ces titres, en rapport au *©ð-nÚr*, cf. O. GOELET, *op. cit.*, p. 376-378.

²¹⁶⁹ Sur la partie dite *©ð* du temple égyptien (terme très rarement utilisé cependant), cf. P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 111. Sur le rapport entre le palais cérémoniel du roi – *©ð* – et le temple, cf. *ibid.*, p. 78.

²¹⁷⁰ D. JONES, *Index*, p. 382-383, § 1417-1418 ; pour des exemples et un commentaire sur ce titre, cf. Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 105-106.

Le dignitaire iḥ de Deir el-Bersha

Le notable *iḥ* de Deir el-Bersha (X^e dynastie) exerçait la charge de *Ḥry-tp n pr* ©ntyw « supérieur du domaine de la myrrhe » ()²¹⁷¹. La racine *Ḥry-tp* du titre fait penser à une autre fonction en lien avec la gestion de produits à usage cérémoniel : *Ḥry-tp n f't* « supérieur de la garde-robe » (tant des temples que des palais)²¹⁷².

Son rôle principal de *imy-r' ipt nswt* « directeur du harem royal » et de précepteur des fils royaux confirme l'idée que ce produit de luxe, la myrrhe, était stocké au sein du palais, près des appartements royaux. C'est également là qu'étaient entreposés les baumes-*nwf*, gérés eux aussi par ce notable qui porte, entre autres, l'épithète *~tm nwf w ꜥpsw* « celui qui scelle les baumes-*nwf* nobles » (sur la gestion de ces onguents cf. ci-dessous). L'inscription de *iḥ* constitue donc un parallèle précieux qui conforte l'idée que *Ḥtp-w'ft* de Héracléopolis fut bien en charge de ce produit de luxe à l'intérieur du palais plutôt que dans le temple.

L'affectation des responsables de la myrrhe au milieu palatin royal permet d'observer qu'il s'agit de fonctions en étroit rapport avec le statut éminent de l'établissement.

Héracléopolis et la myrrhe de Byblos

La myrrhe à l'époque du royaume d'Héracléopolis est évoquée aussi par la liste des objets précieux que le nomarque *st-k'* de Qoubbet el-Hawa apporte des pays étrangers (ou qu'il possède dans ses magasins) pour en faire parvenir une partie à la Résidence²¹⁷³. Les rois héracléopolitains se font livrer ce produit de valeur, en échange de l'équipement funéraire octroyé au notable local. Un tel contre-don rappelle fortement les mécanismes de vassalité en usage durant les dynasties

²¹⁷¹ H. WILLEMS, *Dayr al Barshā I*, p. 66-67, l. 9-10 ; cf. également B. KOURA, « Oils and Fats Manufacturing Institutions : the Names of Workshops and Titles of Workers and Officials », dans Chr. LEBLANC, éd., *Parfums, onguents et cosmétiques dans l'Égypte ancienne. Actes des rencontres pluridisciplinaires tenues au Conseil National de la Culture (Égypte), Le Caire, le 27-29 avril 2002*, Memnonia Cahier Suppl. 1, Le Caire, 2003, p. 70.

²¹⁷² Pour ce titre, cf. *infra* § 14.3.3, dans l'économie des temples.

²¹⁷³ Cf. *infra* p. 147-148.

memphites, entre la capitale et les élites provinciales. L'importance donnée à la myrrhe dans le contexte héracléopolitain est donc confirmée.

La myrrhe à Thèbes

L'encens était indispensable dans les palais puisqu'il servait, entre autres, au culte du seigneur. Ainsi, sous Montouhotep II, le vizir d'*gi*, parmi d'autres titres en relation avec les services culturels royaux (cf. *infra*), remplit une fonction d'administrateur de ce produit. En particulier, la séquence de titres – bien qu'ils soient peu lisibles sur la paroi de sa tombe – semble évoquer une fonction dans une barque, puis dans la gestion de la myrrhe (*iry* [?] ©ntyw « gardien [?] de la myrrhe»), suivi par celle d'échanson-*wdpw* : ²¹⁷⁴.

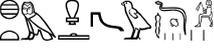
Les baumes-nwf

Relevant de l'économie du harem royal²¹⁷⁵ et du milieu seigneurial²¹⁷⁶ dès l'Ancien Empire, le baume *nwf* (ou *nwd*), connu plus tard pour être utilisé même

²¹⁷⁴ N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, p. 32 (25), pl. 34.

²¹⁷⁵ Voir les exemples repertoriés dans G.T. MARTIN, *The Tomb of Hetepka and Other Reliefs and Inscriptions from the Sacred Animal Necropolis North Saqqâra, 1964-1973*, Texts from Excavations 4, London, 1979, p. 22-24, pl. 23 (n° 22) et 24 (n° 27, 28, 29). – Les archives de Ranéferéf à Abousir illustrent le rapport étroit qui existait entre le *ipt nswt* et la gestion des huiles précieuses, car dans un document où il est question d'étoffes apportées par plusieurs établissements de la Résidence au complexe funéraire (doc. 67 A), le harem est assimilé au *pr mrît* « la demeure des huiles-mérehet », comme s'il s'agissait de deux entités proches qui se chevauchaient dans leur fonction ; cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X*, p. 158-159, 290-291, 354-355.

²¹⁷⁶ Voir le serviteur *βkr nswt* (?), *imy-r* « *nwd βkrt nswt, sîf nwd* qui porte les offrandes à son maître, dans N. de G. DAVIES, *The Mastaba of Ptahhetep and Akhethetep at Saqqareh. Part II, the Mastaba, the Sculptures of Akhethetep*, ASE 9, London, 1901, pl. 32, registre bas (tombe de Akhethetep). Nous pouvons nous poser la question si la scène est une réplique symbolique d'une situation du milieu palatin royal dans un contexte privé, ou s'il agit plutôt d'une réelle représentation d'une situation qu'on pouvait rencontrer dans le milieu seigneurial.

dans les opérations de bandage²¹⁷⁷, détient un rôle particulier dans les activités exercées par les responsables du harem et des lieux plus intimes des palais royaux à la X^e et à la XI^e dynastie. D’un côté, le *imy-r*“ *ipt nswt* « directeur du harem royal » et *Iry-tp n pr* ⓐntyw « supérieur du domaine de la myrrhe » *il*“ de Deir el-Bersha (X^e dynastie) affirme aussi  ≈tm nwfw ꜥpsw « sceller les (pots de) nobles baumes-nwf » et donc les administrer²¹⁷⁸. D’un autre côté, à Thèbes, le *imy-r*“ ꜥ « directeur de la cour-ꜥ » *ꜥsty* (XI^e dynastie) est également  *imy-r*“ nwfw ꜥpsw « directeur des (pots de) baumes nobles nwl » , et, dans sa biographie, il ajoute qu’il procure les objets précieux aux concubines du roi :


 dd mÚ“mw n nfrwt dd ꜥkrw n mrwt nswt

« Celui qui donne les étoffes aux belles (femmes), celui qui donne les ornements aux bien-aimées du roi. »

(Stèle Caire JdE 45057, l. 3-4 = A.H. GARDINER, « The Tomb of a Much-Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, p. 33-35).

Les activités de gestion des baumes que supervisent les deux dignitaires sont donc étroitement liées à la gestion des biens des femmes de la cour. En ce sens, les charges que *ꜥsty* assume au palais des rois thébains – sans pourtant mentionner directement le harem –, recoupent les tâches du *imy-r*“ *ipt nswt* « directeur du harem royal » *il*“.

Les deux hommes partagent aussi la responsabilité qu’ils détiennent sur la cour-ꜥ, lieu de réception des biens, de distribution et de production, typique du système palatial ; *ꜥsty* porte le titre simple de *imy-r*“ ꜥ, tandis que *il*“ est connu pour la variante *imy-r*“ n ꜥwy (?) snwy « directeur des deux cours-ꜥ (?) »²¹⁷⁹.

²¹⁷⁷ Sur nwfw ꜥpsw voir pEbers 76, 5 ; d’après H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 71, al).

²¹⁷⁸ P.E. NEWBERRY, *El Bersheh II*, pl. 21, l. 7-8 (en haut).

²¹⁷⁹ Cf. *supra* = Contra W. WARD, *Index*, p. 32, qui propose de lire *imy-r*“ n ꜥwy snwy « Overseer of the Double Bowl (?) » ; en revanche, H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 67, 70 (ad), reste plus prudent sur la traduction (*imy-r*“ n ꜥwy snwy « Overseer of the Two ... (?) »).

Le rapport de ces produits avec le harem, le palais-᠙᠓ et les palais locaux

Le rôle économique du harem et des secteurs palatins privés a été quelque peu négligé par les chercheurs, surtout pour ce qui concerne les plus hautes époques, c'est-à-dire le III^e millénaire. On prend de la distance avec l'interprétation fautive donnée par D. Lorton de l'expression *ipt nswt* comme « lieu de comptage royal »²¹⁸⁰, hypothèse qui n'est plus retenue²¹⁸¹. Néanmoins, D. Nord avait jadis mis en évidence les tâches économiques qui sont en rapport avec le harem à partir de l'Ancien Empire, et notamment celles qui sont relatives à la gestion des étoffes et d'autres produits de luxe²¹⁸². À la fin de la Première Période intermédiaire, c'est la gestion des essences comme la myrrhe-᠙ntyw et des onguents comme les baumes-*nwd* qui semblent être davantage mis en avant, donc, par les responsables de l'économie du secteur d'habitation du palais, *il*" de Deir el-Bersha et le Thébain *᠑sty*.

Le palais royal fut, dans son ensemble, le lieu privilégié de stockage et de redistribution de ce genre de produits de luxe. À ce propos, la scène d'une tombe d'Héliopolis dans laquelle le défunt, un notable de l'époque héracléopolitaine, est représenté comme le destinataire de l'encens (*snÚr*) et des « meilleurs parfums » (*tpt-stp(t) (?) idt*) qui lui sont apportés par un *≈rp* ᠙᠓ « directeur du palais-᠙᠓ » (cf. *supra*)²¹⁸³, témoigne que le palais-᠙᠓ était une institution, elle aussi, en lien avec ce secteur économique²¹⁸⁴. D'autre part, ce secteur du palais était un lieu cérémoniel.

Jusqu'à plus ample information, aucun intendant d'un palais non royal n'est connu comme responsable de ce genre de produits. Ce qui ne signifie pas pour autant que les palais provinciaux étaient dépourvus d'intendants préposés à ces biens. D'autre part, les onguents-*mrÏt* pouvaient être entreposés dans le trésor du

²¹⁸⁰ « royal countinghouse » ; cf. D. LORTON, « [C.R. de] E. Reiser, *Der königliche Harim im alten Ägypten und seine Verwaltung*, Wien, 1972 », *JARCE* 11, 1974, p. 99-100.

²¹⁸¹ Voir *inter alia* : G. CALLENDER, « The Nature of the Egyptian "Harim": Dynasties 1-20 », *BACE* 5, 1994, p. 9-10 ; H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 70-71, § 1230 ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 135 ; H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 72.

²¹⁸² D. NORD, « ᠑᠓, ᠑krt-nswt = "kings's concubine" ? », *Serapis* 2, 1970, p. 1-16.

²¹⁸³ Sur ce personnage et la scène, cf. *supra* **fig. 14** [vol. 1], p. 169-171.

²¹⁸⁴ Nous l'avons rappelé aussi, ci-dessus, pour le lien entre les parfums et la partie cérémonielle ᠙᠓ des temples.

palais local, comme une tablette de la fin de l’Ancien Empire de Balat l’atteste²¹⁸⁵. Mais comme nous l’avons écrit ci-dessus, le statut des deux dignitaires pour lesquels la fonction est connue, et dont le prestige se déduit par le fait qu’ils possèdent une tombe monumentale, résulte de la proximité qu’ils avaient avec la Résidence.

11.3.2.2 Le vin

Offrande typiquement funéraire²¹⁸⁶, le vin était également un produit de luxe. Sa consommation était un marqueur social. Les gens qui pouvaient se permettre cette boisson d’origine étrangère – produite également en Égypte pour des classes aisées – formaient une élite²¹⁸⁷. Ainsi, dans leur équipement funéraire, les notables de l’Ancien Empire pouvaient avoir des contenants pour le vin, soit importés²¹⁸⁸ soit imitant²¹⁸⁹ la céramique levantine si spécifique. Il s’agissait peut-être par là de se rattacher à la culture palatine²¹⁹⁰.

Dans la ville d’Éléphantine, D. Raue et I. Forstner-Müller ont remarqué la présence de céramiques d’origine levantine destinées probablement à la

²¹⁸⁵ Cf. *supra* p. 608, n. 2134.

²¹⁸⁶ Cf. M.-Ch. POO, *Wine and Wine Offering in the Religion of Ancient Egypt*, London – New York, 1995, p. 27-32.

²¹⁸⁷ Cf. P. TALLET, « Une boisson destinée aux élites: le vin en Égypte ancienne », dans J. LECLANT, A. VAUCHEZ, M. SARTRE, éd., *Colloque Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l’Antiquité à la Renaissance: actes [du 18^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 4, 5 & 6 octobre 2007]*, Paris, 2008, p. 41-43 notamment.

²¹⁸⁸ Sur la céramique importée, cf. K.N. SOWADA, *Egypt in the Eastern mediterranean during the Old Kingdom: an archaeological perspective*, OBO 237, Freiburg – Göttingen, 2009, p. 154-182 (= chapitre 6) ; sur l’importation de vin, cf. *ibid.*, p. 193 (= paragraphe 7.2.6). Voir également N. PORAT, « A Third Millennium Levantine Pottery Production Center: Typology, Petrography, and Provenance of the Metallic Ware of the Northern Israel and Adjacent Regions », *BASOR* 301, 1996, p. 5-24.

²¹⁸⁹ Cf. M. BARTA, *Abusir XIII. Abusir South II, Tomb Complex of the Vizier Qar, His Sons Qar Junior and Senedjemib and Iykai*, Praha, 2009, p. 243 *et seq.*, fig. 6.3.131-133, pl. 32-34 (quinze amphores imitant des formes d’origine syro-palestinienne, n° inv. 86, 1-15/HH/2000) et N. KANAWATI, A. HASSAN, *Teti Cemetery at Saqqara. Vol. I, the tombs of Nedjet-em-pet, Ka-aper and Others*, ACE Reports 8, Sydney, 1996, p. 45, pl. 17 (une amphore, n° inv. TW2000:6).

²¹⁹⁰ Sur la valeur sociale de cette céramique à vin dans les tombes, cf. les remarques de M. BARTA, « Les tombes non-royales d’Abousir », *Égypte Afrique & Orient* 77, 2015, p. 27.

consommation de ce type de boisson²¹⁹¹. Il s'agit peut-être de traces des échanges entretenus entre la communauté de cette ville et les contrées étrangères septentrionales où les gouverneurs d'Éléphantine allaient en expédition. Mais ces traces témoignent aussi de l'importance de cette boisson loin de la capitale, dans un contexte urbain et palatin comme l'île d'Éléphantine, siège des gouverneurs locaux. Or, les tessons ont été trouvés dans un contexte anthropique de la fin de la V^e et de la VI^e dynastie. Bien que les niveaux archéologiques de la fin de la VI^e dynastie et de la Première Période intermédiaire ne semblent plus attester ce genre de céramique, selon les fouilleurs, un changement du paysage social et urbain a pu survenir à cette époque dans l'île : les familles de l'élite locale se seraient installées dans des demeures rurales, et donc les traces de consommation de luxe dans la ville se seraient, par conséquent, effacées. Néanmoins, nous savons que les expéditions auxquelles les gouverneurs d'Éléphantine participaient avec leur escorte vers le Nord, le Levant – à Byblos notamment – et Pount, furent au moins deux au cours de la VI^e dynastie²¹⁹², et les marchandises arrivant de cette région étaient encore disponibles à Éléphantine au milieu de la Première Période intermédiaire (notamment IX^e dyn.)²¹⁹³. Il est donc vraisemblable que l'absence de cette céramique levantine à la fin du III^e millénaire soit fortuite d'autant plus que, dans l'ensemble, les traces de la fin de la V^e dyn./début VI^e dyn. demeurent exceptionnelles.

Malgré l'importance symbolique qui pouvait être accordée à ce produit, l'administration du vin n'apparaît pas dans les titulatures des notables éminents de province, ni à l'Ancien Empire, ni à la Première Période intermédiaire. Nous relevons cependant un cas unique : un *imy-r* " *st irp* « directeur du département du vin » () appelé *βty*, propriétaire d'une tombe peinte, dans la

²¹⁹¹ Voir I. FORSTNER-MÜLLER, D. RAUE, éd., « Elephantine and the Levant », dans E.-M. ENGEL, V. MÜLLER, U. HARTUNG, éd., *Zeichen aus dem Sand. Streiflichter aus Ägyptens Geschichte zu Ehren von Günter Dreyer*, Wiesbaden, 2008, p. 127-148.

²¹⁹² Voir l'inscription autobiographique de l'echanson *≈rp sl* appelé *βnmw-Ïtp* de la tombe QH34e = E. EDEL, *Felsgräbernekropole I*, p. 467, fig. 1a et ; cf. *supra* p. 379-380

²¹⁹³ Voir l'exemple de l'inscription de *st-k* (QH 110) ; cf. *supra* p. 148.

nécropole d'Héracléopolis. Sa fonction de « directeur du département du vin » s'inscrit dans les activités de *w©b m Ìwt k* « prêtre-pur dans la chapelle de *ka* » () et *Ìm-k* « prêtre de *ka* » () qu'il exerçait dans le culte des membres de la cour héracléopolitaine²¹⁹⁴. Le caractère isolé de cette attestation s'explique donc par le statut exceptionnel de la communauté dont ce « directeur du département du vin » était un membre, c'est-à-dire les courtisans de la capitale. Cela permet à un notable dont le statut aurait été modeste s'il n'avait travaillé dans le milieu palatin royal, d'avoir accès à des prérogatives élitaires comme celle de posséder une tombe monumentale. Par ailleurs, les épithètes *mry nb.f m©* « véritable aimé de son maître » et le titre de rang *r≈ nswt* « connu du roi » suivi par *n st-ib.f* « dans la place de son cœur », que l'on trouve sur la stèle fausse-porte du notable comme sur celle d'autres dignitaires locaux, relèvent de ce statut spécial de courtisan de la capitale du pays.

En rapport avec la gestion de fruits pour la production notamment de boissons, un *imy-r" k"nw* « directeur des vignobles (?) » () appelé *≈"i* a été inhumé, parmi d'autres notables, dans la nécropole de Dara, site d'envergure royale, en Moyenne Égypte²¹⁹⁵. La lecture du titre demeure néanmoins incertaine.

Des *imy-r" k"nw* sont connus comme serviteurs des grands hommes de province, représentés dans les scènes des tombes depuis l'Ancien Empire²¹⁹⁶. Cependant, ils n'atteignent pas un statut élevé. Toutefois, à la fin de la Première Période intermédiaire, à Memphis, un *imy-r" k"nw* () appelé *ppy-m-Ìwt-ptl/smt* est le titulaire d'une stèle fausse-porte, datable de l'époque héracléopolitaine²¹⁹⁷.

²¹⁹⁴ M.C. PEREZ-DIE, « Ehnasia el Medina (Herakleopolis Magna). Excavations 2004-2007 at the Necropolis of the First Intermediate Period », dans P. KOUSOULIS, N. LAZARIDIS, éd., *Proceedings of the Tenth International Congress of Egyptologists*, I, Leuven, 2015, fig. 5, p. 400 (photo de qualité de la stèle fausse-porte).

²¹⁹⁵ Stèle copiée dans KAMAL BEY, « Fouilles a Dara et a Qoceir el-Amarna », *ASAE* 12, 1912, p. 130, fig. 4.

²¹⁹⁶ Voir par exemple à Meir (A. BLACKMAN, *Meir* IV, p. 3 [§ 12, *ffi*], pl. 9) et Akhmim (N. KANAWATI, *El-Hawawish* V, p. 8 [§ 6, *idw*], fig. 6, 8, pl. 2, 3 [c]), à la VI^e dynastie.

²¹⁹⁷ Stèle Moscou I.1.a.5561 (= Sv. HODJASH, O. BERLEV, *The Egyptian Reliefs and Stelae*, p. 52, 54, 56, §. 19) ; pour la datation cf. Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 174, § 9.1.

11.3.2.3 Les étoffes

Les scènes des tombes provinciales nous apprennent que les notables de rang élevé avaient, parmi les membres de leur entourage, un responsable des tissus dont le titre est *imy-r“ sꜥr*²¹⁹⁸. Les intendants de ces produits n'étaient pas de simples gestionnaires mais, parfois, les serviteurs de la personne du roi²¹⁹⁹, représentés dans l'acte, par exemple, de masser, parfumer et parer le défunt²²⁰⁰, ou de garder les animaux de compagnie²²⁰¹. Pour cette fonction, le *imy-r“ sꜥr* était un intime de son maître, un véritable membre de sa cour. Dans les scènes où le *imy-r“ sꜥr* l'accompagne dans diverses activités ou lors de ses visites à ses domaines²²⁰², ces fonctionnaires tiennent parfois dans la main une étoffe de forme , que E. Brovarski interprète comme un sac ; l'auteur propose ainsi de lire le titre « overseer of the (linen) bag »²²⁰³.

Or, le titre n'apparaît pas parmi les responsabilités des notables de province. À notre connaissance, cette fonction n'est attestée que par un seul exemple, au début de la Première Période intermédiaire. Il s'agit d'un *imy-r“ sꜥr pr*  « directeur des étoffes du palais royal » (  ) de la province coptite, appelé *l“sy*. Membre de l'entourage des *imyw-r“ lmw-nÚr* de Naqada/Qous, il porte également le titre aulique *smr wꜥty*²²⁰⁴. En outre, il affirme, dans sa biographie, avoir été envoyé en mission – les lacunes ne permettent de savoir où – par le gouverneur local²²⁰⁵.

La spécification *pr*  du titre indique que *l“sy* était, dans sa fonction de responsable des étoffes, affecté à l'autorité de la Résidence. S'il est difficile

²¹⁹⁸ D. JONES, *Index*, § 864.

²¹⁹⁹ Cf. aussi le commentaire dans E. BROVARSKI, *Some Monuments of the Old Kingdom*, p. 64.

²²⁰⁰ R. PAGET, A. PIRIE, *The Tomb of Ptah-hotep*, ERA 2, London, 1889, pl. 35.

²²⁰¹ Le chien et le singe du maître dans H. JUNKER, *Giza XI*, Wien, 1953, p. 251, fig. 100.

²²⁰² Pour des *imy-r“ sꜥr* qui accompagnent leur maître, cf. par exemple A. BLACKMAN, *Meir V*, pl. 27, 28, 30, 31.

²²⁰³ E. BROVARSKI, *loc. cit.* En outre, les signes  et  sont « interchangeables » dans la manière d'écrire le titre.

²²⁰⁴ Stèle Caire CG 1649 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, § 18, p. 65-66, pl. 17 et J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 5-6, § 8, pour une copie de l'inscription.

²²⁰⁵ Pour le passage de l'inscription, cf. *supra* p. 314.

d'expliquer davantage cette circonstance, ce notable devait néanmoins entretenir des rapports étroits avec la capitale, s'il approvisionnait celle-ci en étoffes produites dans la localité coptite.

Ce genre d'échanges entre la Résidence et des particuliers transparaît également dans les scènes des tombes du nain *snb* et de *ptl-łtp* où sont représentés des scribes et des intendants de la Résidence recevant des étoffes par des femmes, lesquelles obtiennent en échange – comme paiement ? – des produits précieux, de l'or et des fruits²²⁰⁶. La tombe du nain *snb*, un *≈rp* ©ł, date peut-être de la VIII^e dynastie, comme nous l'avons vu plus haut. Cela paraît bien indiquer l'existence de marchés institutionnels dans lesquels la Résidence payait la production textile, produite par des nobles femmes ou par des gens travaillant pour la noblesse du pays.

11.4. Lieux d'accès et de gestion, logistique

L'administration des produits stockés et consommés dans le palais ainsi que la gestion du personnel et des biens dépendant de cette institution, requéraient la présence d'espaces dédiés aux affaires bureaucratiques et à la logistique. Dans la structure palatine, les lieux d'accès et les cours constituaient de ce fait des endroits charnière pour le fonctionnement de l'établissement. Ils nécessitaient une gestion particulière et leurs responsables ont acquis, dans certaines localités, un statut remarquable.

11.4.1. Le portail-©rryt

Une variété de portails

Pour comprendre la fonction de ce type d'établissement il est nécessaire de faire référence à des données qui datent de l'Ancien et du Moyen Empire notamment.

²²⁰⁶ Voir l'exemple dans LD II, 103a, de la tombe du vizir *ptl-łtp* à Saqqara, avec le commentaire dans H. JUNKER, *Giza V*, p. 40-50 et autres exemples recensés. Cf. aussi la scène dans la tombe de *sꜥm-nfr* (H. JUNKER, *Giza XI*, p. 166-168, fig. 65).

Or, nous savons que les palais des seigneurs locaux, tel celui de Balat (fin de l’Ancien Empire/début de la Première Période intermédiaire), étaient pourvus d’un système d’accès et de déambulation complexe, ponctué de différentes portes ou portails qui s’ouvraient en plusieurs endroits : dans les enceintes, dans les secteurs d’habitation, d’apparat, de culte ou de travail. Faute d’informations abondantes et explicites sur la question, il est difficile de savoir de quelle façon ces différents dispositifs étaient gérés – s’ils l’étaient à travers une seule régie ou bien par le biais de plusieurs responsables qui se répartissaient dans leur tâche selon les domaines d’activité de chaque secteur. L’étude des scellés du palais de Balat a permis néanmoins d’appréhender l’importance que l’administration palatine accordait à la gestion des portes, surtout en vue de l’emmagasinement des biens²²⁰⁷. Nous savons que le complexe de type monumental qui servait à accéder à la partie d’habitation et d’apparat du palais (composée au moins d’un vestibule, d’une porte qui donnait sur une petite salle à colonnes, d’une loge à l’entrée et d’une pièce réservée à un escalier) était essentiel pour l’administration, car c’est dans ce secteur que les fouilleurs ont découvert une grande partie de tablettes administratives et épistolaires qui constituent le dossier dit de la « conciergerie du palais » (cf. le plan *supra*, **fig. 2** p. 542)²²⁰⁸.

Pour aborder la fonction administrative des principaux portails d’accès (parfois des propylées monumentaux²²⁰⁹), il faut évoquer brièvement le cas du complexe

²²⁰⁷ En général, sur l’emploi des sceaux sur le site de Balat/Ain Asyl, cf. L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town and Its Archive », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 197-214 et notamment p. 207-209 ; *ead.*, « Archivage et scribes dans l’Oasis de Dakhla à la fin du III^e millénaire », dans L. PANTALACCI, éd., *La lettre d’archive*, p. 145 ; *ead.*, « Sceaux et empreintes de sceaux comme critères de datation: les enseignements des fouilles de Balat », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep*, Lyon – Paris, 2005, p. 229-238 ; *ead.*, « L’administration royale et l’administration locale au gouvernorat de Balat d’après les empreintes de sceau », *Le sceau et l’administration dans la Vallée du Nil: Villeneuve d’Ascq, 7-8 juillet 2000*, *CRIPPEL* 22, 2001, p. 153-160 ; *ead.*, « Fonctionnaires et analphabètes: sur quelques pratiques administratives observées à Balat », *BIFAO* 96, 1996, p. 359-367.

²²⁰⁸ Cf. L. PANTALACCI, « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-Ayn Asīl », *BIFAO* 98, 1998, p. 303-315 et notamment p. 304.

²²⁰⁹ Pour un exemple d’accès monumental au secteur d’habitat et d’apparat d’un palais de gouverneurs, datant du Moyen Empire, cf. Ch.C. VAN SICLEN II, « Remarks on the Middle Kingdom palace at Tell Basta », dans M. BIETAK, éd., *Haus und Palast im alten Ägypten/House and palace in*

administratif d'Abydos-Sud du Moyen Empire : le domaine funéraire du roi Sésostris III. Ici, à l'extérieur de l'enceinte qui entoure les édifices résidentiels et administratifs du gouverneur de l'institution (dite *pr İ“ty-©*, ou « building A »), de fait derrière la maison elle-même, a été identifié un ensemble institutionnel autonome. Il comprend deux petits bâtiments isolés, implantés face à une porte externe du complexe par laquelle on avait un accès direct à la maison du maître, en franchissant des salles sans doute réservées à l'administration et des couloirs. Ces deux édifices externes liés à l'habitation, et les pièces situées juste derrière la porte, remplissaient un rôle administratif et économique majeur. Les nombreux scellés trouvés dans cette zone montrent en effet que les produits entrant et sortant du domaine passaient probablement par ici. Certains de ces biens étaient destinés au temple funéraire situé au nord de la résidence et aux ateliers de fabrication des offrandes. En raison de la fonction de « sas » de ces édifices externes d'une part et de la mention du « portail » ©rryt dans les scellés trouvés à proximité, ce secteur a été identifié comme le corps de garde administratif (« administrative gatehouse ») de toute la fondation funéraire²²¹⁰. Le fait que le sceau officiel de cette institution dite ©rryt servait à sceller des coffres contenant des documents administratifs plutôt que des produits de consommation a incité les fouilleurs à envisager que ce terme ©rryt désignait plus précisément l'ensemble de l'organisation logistique et bureaucratique²²¹¹. Cependant ce secteur périphérique comprenait aussi des structures employées pour la gestion des céréales (du séchage à, peut-être, un premier stockage dans des sacs) et de jarres d'eau, c'est-à-dire de biens qui devaient

ancient Egypt. International Symposium in Cairo, April 8. to 11. 1992, DOAW 14, Wien, 1996, p. 239-246. Cf. en dernier lieu N. MOELLER, *The Archaeology of Urbanism*, p. 356-360.

²²¹⁰ J. WEGNER, « Insitutions and Officials at South Abydos. An Overview of the Sigillographic Evidence », dans *Le sceau et l'administration dans la Vallée du Nil. Villeneuve d'Ascq 7-8 juillet 2000*, *CRIPEL* 22, 2001, p. 88-98 ; *id.*, *The Mortuary Temple of Senwosret III at Abydos*, Publications of the Pennsylvania-Yale-Institute of Fine Art Expedition to Egypt 8, New Haven, 2007, p. 291-293, n. 16.

²²¹¹ J. WEGNER, « Insitutions and Officials at South Abydos », dans *Le sceau et l'administration*, *CRIPEL* 22, 2001, p. 88-98.

être ensuite répartis, stockés durablement ou utilisés par le personnel du gouverneur et les occupants de sa résidence²²¹².

Il est envisageable que par le terme *ḳrryt* (ou *ḳrrwt*), les Égyptiens désignaient l'institution qui gérait l'ensemble des portes et des systèmes d'accès, mais surtout tous les dispositifs qui réglementaient la déambulation entre l'extérieur et l'intérieur du palais, le déplacement des biens, et la diffusion des informations.

Selon J. Vergote, ce terme s'appliquait, au sens large, au « siège de l'administration »²²¹³. Si cette interprétation paraît quelque peu excessive, il n'en reste pas moins évident qu'il s'agissait d'un lieu emblématique du pouvoir. D'autre part, le mot *rwt* « la porte, l'extérieur » (et parfois *ḳrrwt*) se réfère dans le langage administratif aux propriétés, affaires ou ouvriers venant du « dehors » du palais, en les distinguant ainsi de ceux du « dedans », c'est-à-dire ceux qui appartiennent au domaine *ḳnw* « le corps (du palais) », l'« intérieur »²²¹⁴.

En même temps qu'être une institution, la *ḳrryt* était un espace architectural précis qui correspondait aux propylées d'un complexe palatial ou d'un sanctuaire, comme l'ont remarqué plusieurs auteurs²²¹⁵. Dans l'architecture, les entrées monumentales étaient souvent des portiques. Mais le mot () inscrit dans un linteau provenant du complexe funéraire de l'épouse royale Oudjebten de la VI^e dynastie à Saqqara, nous apprend que ce terme était employé aussi parfois pour désigner une simple porte d'accès monumentale²²¹⁶.

²²¹² J. WEGNER, « Excavations at the Town of Enduring-Are-the-Places-of-Khakaure-Maa-Kheru-in-Abydos. A Preliminary Report on the 1994 and 1997 Seasons », *JARCE* 35, 1998, p. 22, fig. 11 ; en dernier lieu, cf. N. MOELLER, *The Archaeology of Urbanism*, p. 295 (§ 8.253), 367-369, fig. 9.22.

²²¹³ Cf. J. VERGOTE, « L'étymologie de ég. *ḳrrwt* "portail" », dans H. VAN VOSS *et alii*, éd., *Studies in Egyptian Religion Dedicated to Professor Jan Zandee*, Supplements to Numen 43, Leiden, 1982, p. 138-140.

²²¹⁴ Pour cet emploi antinomique de *rwt* et *ḳnw*, cf. O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace*, p. 177-181.

²²¹⁵ A.H. GARDINER, « The autobiography of Rekhmerē' », *ZÄS* 60, 1925, p. 65 : « gate just outside the palace (pr-nswt) where a public court was held ». Selon G.P.F. VAN DER BOORN, *The Duties of the Vizier*, p. 67, l'*ḳrryt* se situe en dehors de la porte du palais (*sb" n pr-nswt*). Voir en dernier lieu R. BUONGARZONE, « La *rw(y)t* et il *mr rw(y).t* », *EVO* 18, 1996, p. 56, 58-59. P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 147-155, comprend *ḳrryt* comme un *portico*.

²²¹⁶ Dans le complexe de Pépy II, cf. G. JEQUIER, *La pyramide d'Oudjebten*, Le Caire, 1928, p. 22, fig. 28.

En tant que lieu d'accès, c'était un espace adapté au déroulement d'activités administratives²²¹⁷. Ainsi, les ©rryt des bâtiments institutionnels étaient des lieux en partie publics où, par exemple, les copies des décrets royaux étaient affichées afin de les rendre visibles, aux dirigeants et aux notables locaux qui travaillaient avec l'institution en question²²¹⁸. C'était aussi le lieu des pétitions, là où on rendait la justice²²¹⁹. Dans le contexte du palais royal, les notables y recevaient les dons du souverain. Ainsi, à propos de l'or, du pain et de la bière que lui a accordés le roi, le notable *pr-ptl-©n~mryr©/n~bw* (VI^e dyn.)²²²⁰ affirme : *pr.n Úswt nt βnw βr.s r pl.sn ©rrwt βr.s* « les troupes du palais sont sorties avec cela (*scil.* les dons) afin de rejoindre avec cela (*scil.* les dons) le portail »²²²¹. C'était, entre autres, un lieu de distribution ou de sortie des biens²²²².

Dans un contexte différent de celui de la vie de cour, celui d'un chantier de travail par exemple, le mot ©rryt est employé avec le sens de « bureau », comme ce passage du récit biographique d'un directeur des travaux appelé *ptl-łtp* de la VI^e dynastie pourrait l'évoquer : *h"b łm.f r ~rp k"t m łwt-k" iry [... m] r-"w [...] ir.n.(i) (©)rrwt im łr ~rp [k"t]* « Ma Majesté m'a envoyé pour diriger les travaux dans la chapelle de *ka* [...] à Toura [...] j'y ai érigé un bureau (*scil.* un portail) en dirigeant les [travaux] »²²²³. Des ateliers comme le *pr-nfr* « maison de perfection » avaient

²²¹⁷ Par ailleurs, ce mot a aussi traduction de « port, quai, jetée » ; cf. D. JONES, *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, London, 1988, p. 203.

²²¹⁸ Cf. D. VALBELLE, « Les décrets égyptiens et leur affichage dans les temples », dans D. VALBELLE, J. LECLANT, éd., *Le décret de Memphis*, Paris, 1999, p. 82-85 notamment.

²²¹⁹ Cf. *inter alia* : H. BRUNNER, « Die Rolle von Tür und Tor im Alten Ägypten », dans *Das hörende Herz. Kleine Schriften zur Religions- und Geistesgeschichte Ägyptens*, OBO 80, Freiburg – Göttingen, 1988, p. 248-270 ; G.P.F. VAN DER BOORN, « *wf"-ryt* and Justice at the Gate », *JNES* 44, 1985, p. 1-25.

²²²⁰ Pour ce personnage et sa carrière comme directeur des travaux, cf. E. BROVARIKI, *The Senedjemib Complex, Part I*, Giza Mastabas 7, Boston, 2001, p. 32 ; D. DUNHAM, « The Biographical Inscriptions of Nekhebu in Boston and Cairo », *JEA* 24, 1938, p. 1-8.

²²²¹ *Urk.* I, 220, 10-11 = A. ROCCATI, *La littérature historique*, p. 185.

²²²² Voir par exemple un *imy-r" pr n rwt* à la tête d'un cortège de gens qui apportent du mobilier et des propriétés au défunt, dans W.K. SIMPSON, *The Mastabas of Qar and Indu, G 7101 and 7102*, Giza Mastabas 2, Boston, 1976, fig. 27 (tombe de *q"r*, Giza, G 7101).

²²²³ Stèle CG 1433, l. 6-7 ; *Urk.* I, 86-87 = A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 171-172. La traduction « bureau » résulte notamment de la difficulté de comprendre ©rryt comme « portail » : pourquoi élever une porte monumentale dans une carrière lors d'une mission ?

aussi leur propre portail, où l'on rendait visite au responsable de l'établissement²²²⁴. Enfin, cette importance du lieu ©rryt est encore plus évidente lorsqu'il est « personnifié ». Par exemple, le nomarque de Deir Rifa βnmw-nfr (X^e/XI^e dynastie) porte l'épithète suivante : ðsy n ©rryt.f « loué par (les gens de ?) son portail »²²²⁵. Or, le pronom suffixe possessif .f « son » utilisé dans ce texte peut indiquer tant le roi que le fonctionnaire lui-même (voir aussi l'épithète s" iw.[f] r ©rryt.f « celui qui est attendu auprès de son portail », dans un contexte privé)²²²⁶.

D'un point de vue architectonique, on s'attend à ce que les lieux d'accès aux palais soient de plusieurs types. Ils se différençaient selon les usages, les édifices et les traditions locales. Du reste, il existe une extrême variété de graphies pour indiquer le lieu ©rryt/©rrwt, lequel est confondu parfois, peut-être déjà dans l'Antiquité, avec les termes rwt/rwty « portail/double portail »²²²⁷, d'autant plus que la distinction entre ces espaces est encore mal établie²²²⁸.

Néanmoins ces portails pouvaient être tant des édifices isolés que des portiques monumentaux. Ces derniers, les portiques, étaient un élément architectural caractéristique de l'accès de nombreux édifices institutionnels et grandes maisons²²²⁹. Ainsi, la résidence du gouverneur du domaine w"l-swt de Sésostri III mentionnée plus haut, assimilée par J. Wegner à une ©rryt, était aussi pourvue à l'intérieur d'un large vestibule rythmé par une enfilade de colonnes, où il est

²²²⁴ Sur cette institution et la présence d'une ©rryt, cf. *supra* § 11.2.3, p. 594.

²²²⁵ *Rifeh* I, l. 7 (= F.L. GRIFFITH, *Siût*, pl. 16).

²²²⁶ Cf. *infra* l'exemple thinite de *idi* (stèle Caïre sans numéro d'inv. = H. SELIM, « Two Unpublished First Intermediate Stelae from Cairo Museum », *SAK* 35, 2006, p. 295-300, fig. 1, 3).

²²²⁷ Pour plusieurs graphies, cf. par exemple W. SCHENKEL, *Frühmittelägyptische Studien*, Bonn, 1962, p. 49 ; et P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 196-197.

²²²⁸ En suivant W. Helck (*Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reichs*, p. 65), H.G. Fischer (*Dendera*, p. 165) ne fait pas une distinction entre les deux graphies. – En revanche, pour une distinction plus nette, cf. *Wb* I, 210, 13-17, et 211, 8-14 ; *Wb* II, 407 ; voir aussi R. BUONGARZONE, *op. cit.*, p. 45-63, lequel sépare ©rryt/©rrwt de rwt/r(w)yt tant d'un point de vue lexical qu'architectonique. Cependant, l'auteur ne tient pas compte de toutes les graphies : la lecture du signe , parfois comme ©r parfois r(w), mérite d'être mieux précisée. Une étude paléographique reste donc à faire afin de mieux connaître la nature des termes ©rryt/©rrwt et/ou rwt/r(w)yt.

²²²⁹ Cf. par exemple les éléments H (= *Hof*) et P (= *Portikus*) dans les maisons et dans les édifices institutionnels étudiés par M. BIETAK, « Zum Raumprogramm ägyptischer Wohnhäuser des Mittleren und des Neuen Reiches », dans *id.*, éd., *Haus und Palast im alten Ägypten*, Wien, 1996, p. 23-43.

possible qu'une partie du travail administratif de l'©rryt ait été effectué par les scribes et comptables, à l'abri du soleil. C'est bien sous un portique que les activités économiques les plus importantes relatives au trésor, au grenier et à l'administration foncière du gouverneur local étaient accomplies, comme les scènes de la tombe du célèbre *βnmw-İtp* de Beni Hassan (XII^e dyn.) nous l'apprennent²²³⁰.

D'un point de vue architectural, le portail pouvait être une simple « porte », dite *sb*". Élément autonome, la porte *sb*" faisait occasionnellement partie d'une structure d'accès plus étendue et complexe²²³¹.

Les directeurs des portails en province

Les titulaires de la charge de *imy-r*" ©rryt « directeur du portail » (la translittération ©rryt ici est donc conventionnelle) apparaissent davantage à la Première Période intermédiaire qu'à l'époque précédente, et notamment au sein de l'administration provinciale. Malgré cette importance en province, les attestations sont concentrées néanmoins dans un petit nombre de localités (Dendara, Thinis, Akhmim).

Dendara

À Dendara, la charge de directeur du portail est répandue davantage qu'ailleurs : à partir environ de la IX^e dynastie sont attestés cinq titulaires, dont quatre qui bénéficient d'un monument et un qui est représenté sur la stèle de son père. Les exemples nous permettent de remarquer, en outre, une caractéristique locale : la graphie du titre est parfois anormale, puisqu'il s'agit d'un pastiche fusionnant, dans une même titulature, plusieurs fonctions à la fois (en particulier, voir ci-dessous n° 1 et n° 5). Voici les attestations en question :

²²³⁰ P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan I*, ASE 1, London, 1893, pl. 13 (céréales) et 29 (choses scellées et administration foncière).

²²³¹ Voir par exemple la mention *m p*" *sb*" *n rwty wrty* dans les *Devoirs du Vizir* (*Urk. IV*, 1105, l. 16), cf. G.P.F. VAN DER BOORN, *The Duties of the Vizier*, p. 65-67, et P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 202 : « This usage shows that the *rwty* was regarded more as an "entrance" than a "door" as it could have a door (*sb*") of its own », « this term should be regarded as an "entrance" rather than a "door" or a "gate", for which the usual term was *sb*" ».

1) Sur l'architrave du mastaba d'un *imy-r'' pr* « directeur du domaine » appelé *sn-nfsw*, son fils *sbk-n≈t* porte le titre *≈tmty bity* suivi de la séquence *imy-r'' pr*, *<imy-r''> (©)r(rw)t*, *<imy-r''> m≠©* ()²²³².

2) À l'ouest du mastaba de *sn-nfsw*, une architrave très proche de celle précédemment évoquée par ses dimensions et par le style épigraphique, est au nom d'un *≈tmty bity*, *[smr] w©ty* et *imy-r'' (©)rr(w)t* () *mri-ptl*²²³³.

3) Sur une stèle peut-être postérieure aux tombes de *sn-nfsw* et *mri-ptl*, le notable *≠n-sÚi* porte les titres *≈tmty bity*, *imy-r'' (©)r(rw)t* ()²²³⁴.

4) Issus du même atelier que la stèle de *≠n-sÚi*, plusieurs fragments de corniche et deux linteaux (de qualité médiocre) proviennent de la tombe d'un notable appelé *Ìtpi*, dont seul est connu le titre *imy-r'' (©)r(rw)t* ()²²³⁵.

5) Enfin, la stèle d'un *imy-r'' pr <imy-r''> (©)r(rw)t* () appelé *nb-it.f* a été vue sur le marché de l'art à Paris²²³⁶ puis à Florence²²³⁷. Si l'origine des monuments que nous venons de mentionner ci-dessus est bien connue parce qu'ils sont issus de fouilles, la provenance tentyrite et la datation de cette dernière stèle ont été établies par Gl. Rosati.

²²³² H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 164 et fig. 31.

²²³³ Pour les attestations du titre, cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 10 et 10A.

²²³⁴ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 168-169 ; W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11.

²²³⁵ Fragments Philadelphie UPMAA D 1980-2, 1991-2. Le titre est attesté sur le linteau UPMAA D 1991. Pour ce notable, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 169, pl. 17a.

²²³⁶ En 1973, cf. [Vente] Haute Curiosité. Collection de Monsieur L. Salavin (Deuxième vente) et appartenant à divers. Paris, hôtel Drouot – Salle n° 10, le mercredi 14 novembre 1973, n° 42 (avec photo).

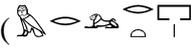
²²³⁷ En 1979, cf. Gl. ROSATI, « La stele di Nebit, *imy-r pr rwyt* », *Oriens Antiquus* 26, 1987, p. 59-64.

Thinis

6) Vers la X^e/XI^e dynastie, à Thinis, est attesté un *imy-r*“ ©rrwt () appelé *in-it.f*²²³⁸ ; il porte également le titre *≈tmty bity*.

À Thinis également, un notable appelé *idi* est *imy-r*“ pr ꜥn© « directeur de l’atelier » et a le rang de *l*“ty-©, *≈tmty bity*, *smr w©ty* ; même s’il n’est pas directeur du portail, il affirme cependant être *s*“ iw.[ff] r ©rryt.f « quelqu’un dont l’arrivée est attendue auprès de son portail » ()²²³⁹. Cela semble indiquer la présence dans cette localité d’un portail en rapport, entre autres, avec l’entrée de l’atelier pr ꜥn© que *idi* administre. La stèle de ce notable date du début de la IX^e dynastie²²⁴⁰.

Akhmim

7) Un notable de l’époque héracléopolitaine appelé *Úti*, titulaire d’une tombe peinte, a exercé la fonction de *imy-r*“ ©rrwt () en ayant le rang de *≈tmty bity* et de *smr w©ty*²²⁴¹.

Concernant le rang de ces fonctionnaires, le titre aulique d’ « ami unique » (*smr w©ty*) leur est parfois attribué, et le titre de « responsable du sceau » (*≈tmty bity*) est fréquent parmi ces fonctionnaires titulaires d’un monument (n° 1, 3, 6, 7). Cela pourrait être révélateur du rôle notamment bureaucratique de ces fonctionnaires.

Aucun autre responsable du portail n’est attesté à cette époque en province. À titre d’information, nous relevons la présence, à Abydos, sous le roi Montouhotep II, de la stèle du *imy-r*“ ©b(w) « directeur des animaux à corne » ©b-*ilw*, où l’un des

²²³⁸ Stèle Berkeley PAHMA N 3779 = H.-F. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, pl. 24, doc. 46 ; D. DUNHAM, *Stelae*, p. 61-62, doc. 49.

²²³⁹ Stèle Caire sans numéro d’inv., publiée par H. SELIM, « Two Unpublished First Intermediate Stelae from Cairo Museum », *SAK* 35, 2006, p. 295-300, fig. 1, 3.

²²⁴⁰ Elle appartient au « Groupe Rouge », cf. en dernier lieu *ibid.*, p. 299-300. La datation proposée par l’auteur suit les indications de E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 542-544, sur cet atelier thinite.

²²⁴¹ N. KANAWATI, *Hawawish VIII*, p. 26, fig. 10 (tombe I49).

serviteurs représentés dans le monument porte le titre *imy-r“ sb“w* « directeur des portes » (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏). Était-il un fonctionnaire palatin de ©*b-īlw* ? Pour répondre, on remarquera que dans le récit biographique de ©*b-īlw*, le « portail » (*rwt*) et la « porte » (*sb“*) sont mentionnés en tant que lieux de distribution des offrandes divines et cultuelles²²⁴². Il est plausible que la référence aux portes, dans le titre du *imy-r“ sb“w*, soit en relation avec les accès du sanctuaire. Ainsi, le fonctionnaire *imy-r“ sb“w* en question ne serait pas à proprement parler le serviteur de ©*b-īlw*, mais son collègue dans l’administration locale ou provinciale, c’est-à-dire un personnage de l’administration des temples abydéniens. Du reste, il n’est pas le seul personnage représenté dans la stèle de ©*b-īlw* qui soit issu de la société des notables d’Abydos plutôt que du cercle de la maisonnée du défunt. Par exemple est représentée une prêtresse d’Hathor qui officie en l’honneur du défunt²²⁴³.

Les directeurs du portail à la capitale

Au Moyen Empire, le titre *imy-r“ ©rryt* entre dans les protocoles des fonctionnaires du roi. En particulier, la charge s’inscrit dans la carrière d’hommes éminents de l’État²²⁴⁴.

Dans le contexte de la cour royale, les premières attestations de la présence de responsables de portes ou de portails datent, à Thèbes, du début de la XI^e dynastie. Sous Antef III est connu un *imy-r“ sb“w* « directeur des portes » (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) appelé *m“©t(y)*²²⁴⁵. Dans sa stèle, il est mentionné comme un dépendant du *imy-r“ ≈tmt* « directeur des choses scellées » *bbi*, c’est-à-dire le responsable, à l’échelle étatique, du stockage et de la distribution des biens gérés par le palais royal. Ce rapport entre

²²⁴² Stèle Louvre C 15, l. x+6. Pour une bonne photographie de cette stèle, qui n’a jamais été complètement publiée, voir A. OPPENHEIM *et alii*, éd., *Ancient Egypt Transformed : the Middle Kingdom*, New York, 2015, n° 193, p. 257-258.

²²⁴³ Sur le rôle de ces figures féminines, cf. L. MORENZ, « Ein hathorisches Kultlied und ein königlicher Archetyp des Alten Reiches – Sinhue B 270f. und eine Stele der späten XI. Dynastie (Louvre C 15) », *Die Welt des Orients* 28, 2007, p. 7-17.

²²⁴⁴ Cf. W. GRAJETZKI, *Court Officials*, p. 94-96.

²²⁴⁵ Stèle New York, MMA 14.2.7 (*supra* fig. 21, p. 249 [vol. 2]) = J. J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 9, § 14 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 110-111.

la gestion des « choses scellées » et les portes est logique. Au demeurant, dans la scène de la tombe de *βnmw-İtp* I à Béni Hassan (XII^e dyn.), qui montre un *imy-r*“ *≈tmt* du palais de ce nomarque dans l’exercice de sa fonction, le contexte de travail est bien le portique situé à l’entrée d’un établissement palatin²²⁴⁶.

Au début du règne de Montouhotep II, le vizir *d“gi* avait commencé sa carrière en tant que *≈tmty bity, smr w©ty*, et *imy-r*“ (*©rr(w)t*) (²²⁴⁷, ²²⁴⁸), *r≈nswt*²²⁴⁹, ce qui prouve l’importance accordée à cette charge de « directeur du portail » dans le parcours professionnel de notables éminents à la cour thébaine.

Des scribes du portail (sꜥ ©rryt)

Le portail ©rryt était une institution hétérogène où travaillaient des fonctionnaires ayant des rôles disparates. Mais l’activité de secrétariat y était sans doute la plus significative puisqu’elle assurait la gestion bureaucratique des biens, des personnes et des documents.

Or parmi les dignitaires du portail qui bénéficiaient d’une inscription commémorative, nous connaissons, outre les *imy-r*“ ©rryt mentionnés ci-dessus, également un *sꜥ n ©rryt* « scribe du portail » appelé ©İ“-*n≈t*, subordonné du vizir et gouverneur local *nİri* I de Deir el-Bersha (environ fin de la XI^e dynastie). Membre de l’entourage palatin local, il est envoyé en expédition par son chef dans les carrières de Hatnoub, où il fit graver du moins trois inscriptions rupestres²²⁵⁰. En tant que lettré, il est aussi médecin et prêtre de Sekhmet. Mais c’est par sa fonction de *sꜥ ©rryt* qu’il affirme avoir fait rédiger le texte qui commémore l’expédition et qui célèbre son maître.

Ce domaine de compétence de scribe en mission résulte certainement du rôle que ce fonctionnaire exerçait déjà auprès du portail dans le palais de son maître à

²²⁴⁶ P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan* I, pl. 29.

²²⁴⁷ Le titre est inscrit ainsi dans la tombe, cf. N. de G. DAVIES, *Five Theban Tombs*, p. 39.

²²⁴⁸ Cercueil Caire CG 28024.

²²⁴⁹ M. VALLOGGIA, « Les vizirs des XI^e et XII^e dynasties », *BIFAO* 74, 1974, p. 124, n. 3. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 10, 142, § I.2a,b.

²²⁵⁰ *Hatnub* 15, 8 ; 21, 1 ; 25, 19.

Hermopolis. Il n'est pas impossible que la fonction remplie au palais ait été appliquée occasionnellement au contexte expéditionnaire. Dans un chantier comme celui des carrières, l'organisation du travail semble avoir été empruntée au modèle palatin. Nous avons vu plus haut que le mot *ḥrryt* pouvait être employé pour décrire un contexte plus spécifique que l'accès d'un établissement de pouvoir ; si les décisions émanant du chef étaient promulguées et gérées d'un point de vue administratif dans les portiques, l'*ḥrryt* était, par extension, un « bureau ». L'*ḥrryt* était ainsi le « bureau » des chefs de travaux, comme un texte de l'Ancien Empire l'indique pour un chantier auprès des carrières de Toura (cf. *supra*). Par conséquent, la charge de *sḥ ḥrryt* était manifestement fonctionnelle tant au palais qu'à Hatnoub. Dans ce cas, elle fournissait un support bureaucratique au chef de l'expédition. Par ailleurs, *ḥr'nt* déclare être accompagné dans cette mission par le *imy-r' ḥ* « directeur de la cour-ḥ ». Ce dernier titre semble désigner à l'origine le responsable bureaucratique de la cour extérieure du palais, voire de la cour de travail²²⁵¹ et donc, par analogie, l'espace logistique d'un chantier.

Le prestige et la réputation auprès du portail

Le rôle d'administrateur des accès du palais attribuait suffisamment de pouvoir aux notables et impliquait une telle responsabilité, notamment dans le bon déroulement des activités économiques mais aussi dans le contrôle de l'accès au roi ou aux seigneurs locaux, que ce type de charge pouvait être mentionné dans les récits biographiques sans que le notable ne porte de titre spécifique. De fait, travailler auprès du portail était un élément de prestige qui méritait d'être mis en avant dans une biographie.

Nous avons déjà évoqué plus haut les épithètes *s' iw.[f] r ḥrryt.f* « quelqu'un d'attendu auprès de son portail » d'*idi* à Thinis, et *ḥsy n ḥrryt.f* « loué par son portail » à Rifa. Ainsi, le *smsw pr* « aîné du domaine » *snn* de Naqada/Qous affirme :

²²⁵¹ Sur ce dernier titre, cf. *infra* § 11.3.3.2.

*iw ≈“.n.(i) it-ꜥmꜣ n sꜣn≈ niwt tn mi qd.s m rwt²²⁵² (ꜥ) nt l“ty-ꜣ imy-r“
 l̄m(w)-nÚr ffi m rnpwt qsnt nt snb-ib ir.n.(i) m tp nfr l̄s.k(wi) l̄r.s in niwt
 mi qd.s n sp ir.(i) msff(w) rmÚ*

« **J’ai mesuré dans le portail du comte, le directeur des prêtres Djefi, l’orge de Haute Égypte**, en vu du ravitaillement²²⁵³ de cette ville entière dans (ou : durant) les années troubles de la famine. J’ai agi de la manière appropriée, et je fus loué pour cela par la ville entière. Jamais je n’ai agi comme quelqu’un que les gens détestent. »

(Stèle Caire CG 20500, l. 2-7 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 67-68, pl. 18, doc. 19 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 31, § 20 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 6, § 9 ; cf. *supra* **fig 12**, p. 615).

En tant que *smsw pr* « aîné du domaine », *snn* a pu se vanter d’avoir garanti la sortie des produits du portail du gouvernorat, grâce auxquels la communauté locale pu survivre lors des années de disette²²⁵⁴.

Le portail était un lieu majeur de la vie d’un palais, et même peut-être l’emblème de cette institution, en tant qu’interface « publique » entre l’intérieur et l’extérieur. Il constituait le sas, connu de tous, par lequel il fallait passer pour atteindre les lieux et les gens de pouvoir et il était de ce fait un lieu de représentation sociale²²⁵⁵. Dès lors, l’étiquette palatine s’occupait du comportement que les gens devaient adopter à cet endroit. Le portail est ainsi régulièrement évoqué dans les biographies dès l’époque héracléopolitaine, et plus tard dans les *Sagesses*, comme lieu emblématique où accomplir les gestes de prosternation²²⁵⁶.

Par ailleurs, le portail semble aussi avoir été touché par des interdictions ou des règles de comportement. Par exemple, il est question de ne pas y élever la voix

²²⁵² Cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 31 (*Palasttor*) ; H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 67 (*doorway*).

²²⁵³ H.G. Fischer (*Coptite Nome*, p. 67-68) lit *it-ꜥmꜣw ny sꜣn≈* (« I measured out reviving grain for all this city »), en suivant J. VANDIER, *La famine dans l’Égypte ancienne*, RAPH 7, Le Caire, 1936, p. 111.

²²⁵⁴ Cf. également J. VANDIER, *op. cit.*, p. 111-112.

²²⁵⁵ Par ailleurs, concernant cette valeur à la fois architectonique et fonctionnelle de l’*ꜣrryt*, J. VERGOTE, « L’étymologie de ég. *ꜣrrwt* “portail” », dans M. HEERMA VAN VOSS *et alii*, éd., *Studies in Egyptian Religion. Dedicated to Professor Jan Zandee*, p. 140, affirme que « Cela produit pour “portail” un sens premier à notre avis très plausible : “ce qui sert à entrer” ou “l’endroit par où l’on entre”. Les deux notions d’instrument et de lieu se recouvrent ici ».

²²⁵⁶ Sur ce thème, relatif à l’inclinaison, cf. *infra* sur l’étiquette et la société de cour.

lorsque l'on voulait être reçu au palais, car, dans ce lieu qui faisait office d'antichambre, il fallait patienter avant d'être appelé. À ce propos, voici ce que l'*Enseignement de Ptahhotep* conseille dans la Maxime 13, nous reportons le passage en traduction :

« Si tu te trouves dans le portique (𓂏𓂛𓂏𓂛), aie une attitude (litt. 𓂏𓂛-*İms* “se lever et s’asseoir”) en conformité avec ta condition, qui t’a été assignée au premier jour. Ne va pas au-delà, de peur que n’advienne ton refoulement. Est efficace celui qui entre en ayant été annoncé. Étendues sont les perspectives de celui qui a été appelé. Le portique-𓂏𓂛 est assujetti à un règlement (litt. *r-tp-İsb*), chaque situation étant conforme à une procédure codifiée (litt. ≈“y)²²⁵⁷. »

²²⁵⁷ pDévaud 220-228 (version majeure), cf. Z. ŽABA, *Les maximes de Ptahhotep*, Prague, 1956, p. 33-34. Trad. de P. VERNUS, *Les Sagesses*, p. 122. Cf. également les commentaires de A.H. GARDINER, « Kagemni Once Again », *JEA* 37, 1951, p. 109, n. 2, et G. FECHT, « *Cruces interpretum* in der Lehre des Ptahhotep (Maximen 7, 9, 13, 14) und das Alter der Lehre », dans *Hommages à François Daumas I*, Montpellier, 1986, p. 235-238.

Dès lors, un β ry-tp nswt « sous-ordre du roi » et \approx tmw « scelleur » appelé *Îny* (sous Antef III), affirme, en ces termes, de ne pas avoir abusé de sa position ni de sa parole :

n sfw.(i) s n Ìq“ n ÷d.(i) mdw nb r rwty

« Je n’ai pas diminué un homme face au chef. Je n’ai (litt.) crié (?)²²⁵⁸

aucun mot auprès du Double portail ()²²⁵⁹. »

(Stèle de *Îny*, Moscou, Musée Pouchkine, I.1.a. 1137, l. 3 = J. J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 17, l. 3 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 101-102, § 74).

11.4.2. La cour-#

Les cours palatines

Faute de sources explicites sur la question, la terminologie relative aux cours des palais pose problème. *Ws≈t* est peut-être le terme le mieux connu parmi ceux qui désignent des cours, mais il a avant tout été pris en considération lorsqu’il se référait l’organisation des temples²²⁶⁰. Dans un contexte architectural, le mot *ws≈t* est employé au moins à partir de la V^e dynastie à propos des espaces clos qui

²²⁵⁸ La traduction est incertaine ; « lever la voix (contre quelqu’un) ? ». Voir par exemple W. SCHENKEL, *MHT*, p. 102, c), qui lit {#}<f>d « dire ». Voir aussi Sv. HODJASH, O. BERLEV, *The Egyptian Reliefs and Stelae*, p. 65, lesquels traduisent : « Never did I divulge anything abroad ». Selon R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 5 : « I did not create disturbance ». – Sur le silence, cf. également P.J. FRANSEN, « On the Avoidance of Certain Forms of Loud Voices and Access to the Sacred », dans W. CLARYSSE, A. SCHOORS, H. WILLEMS, éd., *Egyptian Religion. The Last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, II, Leuven, 1988, p. 975-1000.

²²⁵⁹ On pourrait comprendre *rwty* « celui du portail ». Pour la phrase entière voir également L. Morenz (« Fair gegenüber dem “Mann von Draußen” (*rwty*) – Zur einer Passage einer Inschrift der Ersten Zwischenzeit », *JEA* 84, 1998, p. 196-201) qui traduit différemment : « Nicht machte ich den Mann des Herrschers schlecht, nich sprach ich irgendein (verleumderisches) Wort gegen den Mann von Draußen ». Il propose notamment de comprendre *rwty* comme la caractéristique d’un homme. Le texte devrait, selon lui, se comprendre ainsi : « Je n’ai pas dénoncé l’homme du gouverneur, je n’ai prononcé aucun mot contre l’étranger ». Signalons en revanche que, par extension, le mot *rwty* signifie aussi l’ « extérieur » d’un édifice.

²²⁶⁰ Cf. Kr. KONRAD, *Architektur und Theologie. Pharaonische Tempelterminologie unter Berücksichtigung königsideologischer Aspekte*, Königtum, Staat und Gesellschaft früher Hochkulturen 5, Wiesbaden, 2006, p. 77-84 ; P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 71-85.

s'inscrivent à l'intérieur d'un établissement : il s'agit alors d'une « cour intérieure » ayant parfois l'apparence d'un péristyle²²⁶¹. Cet usage du mot *wsꜣt* ne concerne pas notre étude puisque les documents de la Première Période intermédiaire qui font référence aux palais de province ne le mentionnent pas, en l'état de nos connaissances actuelles²²⁶².

En revanche, nous nous sommes davantage intéressé aux cours extérieures des résidences institutionnelles, enclos qui étaient indispensables à la circulation des gens et des biens, dans le cadre d'activités nécessitant une grande surface, et où se trouvaient les dépendances. Il semble que ce type d'espace architectonique ait joué un rôle important dans l'organisation des palais et d'autres institutions, comme on peut le déduire des représentations du Nouvel Empire où l'on voit que la cour placée après l'entrée de magasins ou d'ateliers servait à déposer temporairement les produits, à les compter et à les gérer. Dans le palais de Balat, un grand enclos pourvu d'un puits central était placé entre le secteur d'habitation et d'apparat d'une part et le secteur des ateliers et des logements des serviteurs d'autre part²²⁶³.

Les études lexicographiques qui ont été menées jusqu'alors ne livrent que peu d'informations sur la manière dont on désignait ce type d'espace, mais il est probable que les Égyptiens du III^e millénaire aient pour cela utilisé, entre autres, le mot ꜥ.

Le bassin-ꜥ : « basse-cour » palatine ou espace logistique et de travail

²²⁶¹ Cf. *ibid.*, p. 73-74 (« By the Fifth Dynasty the term could be used of the open court which was a part of the pyramid temple of Neferirkare, so it must be assumed that *wsꜣt* had been transferred from an outer, enclosing, court to one within a building. It was this developed meaning which was retained in later periods ».)

²²⁶² Des titres comme *ꜥrp wsꜣt* commencent à être plus répandus seulement au Moyen Empire. Par ailleurs, selon St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 30-31, ce titre *ꜥrp wsꜣt* « administrateur de la cour-*wsꜣt* » se substitue, dans une certaine mesure, à celui de *imy-rꜥ* «*ꜥrryt*», lequel se raréfie vers la fin du Moyen Empire.

²²⁶³ Pour une description de ce type de « basse-cour » et de ses dépendances méridionales, voir Cl. JEUTHE, V. LE PROVOST, G. SOUKIASSIAN, « Ayn Asil, palais des gouverneurs du règne de Pépy II », *BIFAO* 113, 2014, p. 203-238. Cf. en dernier lieu la brève description dans N. MOELLER, *The Archaeology of Urbanism*, p. 180, fig. 5.42.

L'une des institutions palatines qui ne disparaît pas des sources prosopographiques de la Première Période intermédiaire est le lieu dit ꜥ (écrit \square ou \square), terme dont la traduction et la compréhension ne font pas l'unanimité. En raison de difficultés de lecture, selon l'emploi du terme, les traducteurs restent prudents et définissent le ꜥ comme un « espaces, territoire, domaine », par ex. « Areal, Anlage » (W. Helck)²²⁶⁴, « Königsbezirk » (R. Stadelmann)²²⁶⁵, « Gebiet » (W. Barta)²²⁶⁶. Selon nous, ce mot indiquerait plus particulièrement, dans le contexte palatin, un terrain clos, une large cour, une « basse-cour » – en empruntant cette dernière expression dans son acception médiévale.

Au sens premier, le mot ꜥ désigne un « bassin », en milieu aquatique²²⁶⁷. D'un point de vue architectural, ꜥ est ensuite employé pour désigner une sorte de « bassin artificiel », un grand « réservoir » d'eau, creusé et entouré d'arbres par exemple²²⁶⁸.

Au sens figuré, l'image du bassin peut s'appliquer à l'environnement rural. En particulier, les notables pouvaient posséder, en guise de jardin ou de plantation aux abords du Nil ou dans des terrains vagues, une aire appelée ꜥ, assignée à des activités champêtres²²⁶⁹. Dans ce cas, il faudrait rejeter la traduction « étang » qui a été suggérée par certains, puisque dans cet espace ꜥ étaient exercées des activités comme la culture des oignons et du papyrus, le débitage de bois, des travaux de charpenterie, la plantation de vignobles, etc²²⁷⁰. La présence de ce genre de domaines justifie ainsi l'emploi récurrent du déterminatif de la terre vallonnée (Ⲛ)

²²⁶⁴ W. HELCK, *Beamtentitel*, p. 137, n. 29.

²²⁶⁵ R. STADELMANN, « Die *ꜥ* der Königsbezirk ꜥ n Pr-©“ und die Namen der Grabanlagen der Frühzeit », *Suppl. BIFAO* 81, 1981, p. 158.

²²⁶⁶ W. BARTA, « Zur Lokalisierung and Bedeutung der *mrt*-Bauten », *ZÄS* 110, 1983, p. 99.

²²⁶⁷ *Wb* IV, 397, 1.

²²⁶⁸ Le creusement de ces bassins est mentionné plusieurs fois dans les textes commémoratifs de l'Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire. Cf. E. EDEL, « Untersuchungen zur Phraseologie der ägyptischen Inschriften des Alten Reiches », *MDAIK* 13, 1944, § 45 ; J.-Cl. HUGONOT, *Le jardin dans l'Égypte ancienne*, Frankfurt, 1989, p. 129-130, 158-159, 179 ; E. BROVARSKI, *The Senedjemib Complex*, p. 97-98.

²²⁶⁹ Cf. par exemple la scène dans M. MOUSSA, H. ALTENMÜLLER, *Das Grab des Nianchchnum und Chnumhotep*, ArchVer 21, Mainz am Rhein, 1977, fig 8. Voir en dernier lieu J. FETTEL, *Die Chentiu-schi des Alten Reiches*, thèse de doctorat inédite, Université de Heidelberg, 2010, p. 61-64.

²²⁷⁰ Voir aussi l'argumentation de E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 97.

après le signe du bassin d'eau (𐎡, 𐎢)²²⁷¹. La terre vallonnée précise que ces espaces étaient placés aux abords du Nil ou même dans les marécages proches de la lisière désertique. Il sert à marquer une distinction entre le bassin d'eau et la plantation/jardin. Le nom *ꜥ* qui est donné à ces espaces découverts résulte peut-être du caractère clos de cette propriété. Il pourrait être dû sinon à la forme de cuve ou de dépression que le système d'irrigation de surface requérait afin d'obtenir une bonne mise en valeur de ce type de terrain.

²²⁷¹ Dans la graphie de l'expression *ꜥnty-ꜥ* ; cf. J. FETTEL, *op. cit.*, p. 35-37, 337-344, tableau n° 68.

Dans l'architecture palatine et monumentale, les grands espaces clos pouvaient, eux aussi, prendre le nom de \neq . Selon certains auteurs, ce lieu \neq des palais (et des temples) serait un aménagement d'eau, un « canal », un « bassin d'irrigation » ou un « embarcadère » destiné tant au transport des biens qu'aux activités culturelles²²⁷². De là résulte l'interprétation littérale du titre $\approx nty-\neq$ par « in charge of the lake »²²⁷³. Mais cette restitution semble peu probable. D'une part, un sanctuaire hathorique *mrt*, en rapport avec le culte royal, était situé littéralement $\dot{I}r$ « sur » le \neq , ce qui n'est pas possible si l'on comprend \neq comme un étang ou un bassin de mouillage²²⁷⁴. D'autre part, le lieu \neq étant évoqué, dans les textes, davantage comme un espace de travail que comme un lieu de navigation, certains ont préféré traduire \neq par « atelier » (*workshop*) ou « lieu de production » (*workplace*)²²⁷⁵. Par exemple, le roi Sahourê se rend dans un \neq pour visiter les lapicides qui fabriquent les stèles fausses-portes de ses fonctionnaires²²⁷⁶. Mais cet espace est mentionné également en rapport avec des activités non artisanales. Le souverain pouvait y stationner ($\dot{I}r \neq n pr \textcircled{C}$) et dicter des actes administratifs au bénéfice de ses sujets²²⁷⁷. Or nous savons que les activités de secrétariat étaient exécutées en partie ici, peut-être en lien avec la distribution de denrées et de produits, parce que les $\approx ntyw-\neq (pr \textcircled{C})$ « (litt.) ceux qui président au \neq (du palais royal) » ou les *imyw-r* $\neq wy pr \textcircled{C}$ « directeurs du Double \neq du palais royal » incluait souvent dans leur titulature des titres de responsables des documents administratifs. Ils étaient censés gérer, par ailleurs, des

²²⁷² Sur l'hypothèse d'un « bassin d'irrigation », cf. par exemple J. BERLANDINI, « La pyramide “ruinée” de Sakkara-nord et le roi Ikaouhor-Menkaouhor », *RdE* 31, 1979, p. 14-15.

²²⁷³ Pour cette traduction, cf. par exemple récemment M. VERNER, *Sons of the Sun. Rise and Decline of the Fifth Dynasty*, Prague, 2014, p. 230 et *passim*.

²²⁷⁴ Cf. W. BARTA, « Zur Lokalisierung und Bedeutung der *mrt*-Bauten », *ZÄS* 110, 1983, p. 98-102, et en dernier lieu M. VERNER, « Sanctuary *Meret* and the Royal Cult », dans F. COPPENS, J. JANAK, H. VYMAZALOVA, éd., *Royal versus Divine Authority. Acquisition, Legitimization and Renewal of Power. 7th Symposium on Egyptian Royal Ideology, Prague, June 26-28, 2013*, KSGH 4/4, Wiesbaden, 2015, p. 324-330. Il est possible que le culte hathorique destiné au souverain était accompli également dans des palais non-royaux. C'est peut-être le cas à Balat (L. Pantalacci).

²²⁷⁵ Cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 578-579 et Chr. EYRE, « Work and the Organisation of Work in the Old Kingdom », dans M.A. POWELL, éd., *Labor in the Ancient Near East*, p. 30.

²²⁷⁶ Cf. la biographie du chef des médecins *n(y)-\textcircled{C}n\approx-s\approx mt* (stèle fausse-porte Caire CG 1482). Plus particulièrement, *Urk.* I, 38, 9-12, et la trad. de A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 97, § 71.

²²⁷⁷ Cf. la biographie du ritualiste *r\textcircled{C}-wr* (Caire JdE 66682). Plus particulièrement, *Urk.* I, 232, l. 14-15, § 9-10, et la trad. de A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 102, § 74.

produits comme l'outillage et les armes ou les tissus. Les lettres de Balat témoignent, du reste, du rôle du palais des gouverneurs dans l'attribution de l'équipement de travail aux ouvriers, dotés par les scribes²²⁷⁸. Comme le remarque P. Posener-Kriéger, un *sl̥f* *≈nty-ꜥ* de la pyramide d'Isési pouvait détenir un cylindre-sceau en or : cela illustre bien à la fois le rang éminent et le rôle administratif de cette catégorie de fonctionnaires responsables des *≈nty-ꜥ*²²⁷⁹.

Le *ꜥ* palatin était de fait un organisme économique complexe qui gérât, entre autres, la récolte et la distribution des vivres²²⁸⁰. L'expression *r''-ꜥ* « bouche du *ꜥ* », souvent mentionnée dans les documents de l'administration, fait référence à ce type d'aménagement économique. Le *r''-ꜥ* est identifié comme une interface administrative qui centralisait et distribuait les biens d'une institution ou d'un domaine (tant des palais que des temples de la Résidence)²²⁸¹. On comprend mieux la signification de cette expression *r''-ꜥ* si on envisage le *ꜥ* comme un espace de travail et logistique plutôt qu'un canal avec son embouchure. Il faut cependant préciser qu'un toponyme *r''-ꜥ* était d'actualité à l'Ancien Empire : il s'agissait peut-être d'aménagements portuaires concrets, une implantation où faire halte au terme d'une journée de navigation, un dispositif employé pendant les chantiers des nécropoles royales²²⁸².

Cependant, l'existence d'un élément architectural *ꜥ*, qui se distingue des bassins d'eau, est illustrée par l'emploi du signe de la maison  comme déterminatif du

²²⁷⁸ L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town and Its Archive » dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 197-214.

²²⁷⁹ P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 581. Pour l'objet (Boston MFA 68.115), cf. E. VERMEULE, C. VERMEULE III, « Aegean Gold Hoard and the Court of Egypt », *Curator. A Quarterly Publication of the American Museum of Natural History* 13, 1970, p. 32-42, fig. 8. Sur le rang et la hiérarchie du titre *sl̥f* *≈nty-ꜥ* (*pr* ©) par rapport à *imy-r''* *≈nty-ꜥ* (*pr* ©) et à d'autres, cf. W. HELCK, *Beamtentiteln*, p. 107.

²²⁸⁰ P. POSENER-KRIEGER, « Les papyrus d'Abousir et l'économie des temples funéraires de l'Ancien Empire », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy*, I, p. 142 ; *ead.*, *Archives*, p. 612-619.

²²⁸¹ Voir notamment dans les archives des temples funéraires de la V^e dynastie.

²²⁸² Cet emploi est attesté dans les papyrus documentaires de Ouadi Jarf ; cf. P. TALLET, « Un aperçu de la région Memphite à la fin du règne de Chéops selon le “journal de Merer” (P.Jarf I-III) », dans S. DHENNIN, Cl. SOMAGLINO, éd., *Décrire, imaginer, construire l'espace*, RAPH 39, Le Caire, 2016, p. 17-20 ; *id.*, *Les papyrus de la mer Rouge I. le « Journal de Merer » (P. Jarf A et B)*, MIFAO 136, 2017, p. 42-43.

mot ; cela indiquerait que cet espace se rattachait à la catégorie des bâtiments ou des structures économiques²²⁸³. Pouvons-nous comprendre cela comme un « enclos, cour » ? E. Brovarski a récemment avancé cette hypothèse à travers l'analyse de la biographie de le directeur des travaux *nfm-ib* (VI^e dynastie)²²⁸⁴. Il remarque que, dans le texte, le \neq fait l'objet d'un travail de maçonnerie : le \neq est bâti (litt. *ir*) et non creusé (litt. \neq "*d*) comme dans d'autres contextes²²⁸⁵. De plus, les dimensions de cet espace que *snfm-ib* doit construire sont monumentales et correspondent grosso modo à l'ampleur des enceintes (funéraires, administratives et cérémonielles) qui entourent les plus anciennes pyramides royales de Saqqara, où la structure était un double de la cour jubilaire palatine²²⁸⁶. Or, le vizir *w" \neq -ptl* fait transporter des pierres (pour la construction de son mastaba) auprès du \neq *ft* « bassin- \neq funéraire » du domaine de la pyramide de Sahourê (\neq *ft nty m* \approx \odot -*b*"-*s*l"*w-r* \odot)²²⁸⁷. Cela semble conforter l'idée que le \neq était un enclos institutionnel de grande ampleur, qui servait, entre autres, d'espace de travail dans les chantiers funéraires royaux. Par ailleurs, dans les papyrus de la VI^e dynastie provenant de la nécropole de Téli à Saqqara, est mentionné un \neq *smrw* « bassin- \neq des amis (*scil.* des dignitaires) » en rapport avec une construction de grande envergure (200 coudées), ce qui fait penser, encore une fois, à un enclos funéraire dans lequel étaient situées les tombes des dignitaires²²⁸⁸. À l'échelon de l'architecture funéraire privée, le \neq *n ft* est exprimé clairement comme l'espace réservé à la tombe dans une inscription de la fin de la Première

²²⁸³ Pour l'emploi de ce déterminatif dans ce contexte, cf. O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace*, p. 549-555. L'auteur cependant suggère que le signe \square sert à indiquer le « département » du \neq . En revanche, E. BROVARSKI, *The Snedjemib Complex*, p. 98, interprète ce signe comme l'indication d'un bâtiment, bien que le signe puisse déterminer également des espaces naturellement clos, comme des îles (sur ce dernier point, cf. en particulier *id.*, « Old Kingdom Beaded Collars », dans J. PHILIPPS, éd., *Ancient Egypt, the Aegean, and the Near East. Studies in Honour of Martha Rhoads Bell*, I, San Antonio, 1997, p. 141). Pour un exemple de l'emploi du déterminatif \square pour \neq , voir la stèle fausse-porte Caire JdE 66682 (= *Urk.* I, 232, l. 15).

²²⁸⁴ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 97-98.

²²⁸⁵ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 98.

²²⁸⁶ *Ibid.*

²²⁸⁷ Pour la passage en question de la biographie du vizir, cf. *Urk.* I, 44, l. 12-14.

²²⁸⁸ Cf. dans Ph. COLLOMBERT, « Les papyrus de Saqqâra: enquête sur un fonds d'archives inédit de l'Ancien Empire », *BSFE* 181, 2011, p. 27 notamment.

Période intermédiaire (env. XI^e dyn.)²²⁸⁹. Le ꜥ était donc un élément architectural qui pouvait caractériser tant les résidences palatines que les institutions culturelles et privées.

Le décret de Pépy I^{er} de Dashour stipule que les habitants enregistrés dans les villes de pyramide étaient censés devenir des *ꜥntyw-ꜥ* pour renforcer le personnel de ces institutions funéraires²²⁹⁰. Pourtant, les activités qui se déroulaient dans le ꜥ du palais royal semblent avoir été réservée à la cour et à des privilégiés plutôt qu'à une grande communauté comme celle des constructeurs des pyramides et des habitants de ses villes.

Si, dans les nécropoles royales, le ꜥ indiquait un secteur fermé ou un enclos réservé à certains dignitaires, dans les ville de pyramide le ꜥ était peut-être un espace découvert donnant sur des dépendances. Comme l'écrit M. Baud, de vastes zones d'ateliers et d'entrepôts s'étendaient en marge de ces ensembles²²⁹¹ ; de même, le palais royal devait posséder ce type d'aménagements économiques et administratifs.

À la Résidence, le ꜥ était également un lieu de loisir, où les coiffeurs du palais royal oignaient et parfumaient les dignitaires²²⁹². De nombreux *ꜥntyw-ꜥ* contribuaient au soin de la personne du roi ; parmi eux opéraient des notables palatins chargés du repas (*iryw pr-nw ꜥb r nswt pr-ꜥ*), chargés de la coiffure (*iryw ꜥn pr-ꜥ*), chargés de la manucure (*iryw ꜥnwt pr-ꜥ*), ou encore des responsables des chants et de la musique (*imyw-r ꜥsww*)²²⁹³.

Le fait que le ꜥ du palais royal ait été un lieu réservé à la vie de cour, ou à des activités institutionnelles, laisse à penser qu'au final il désignait, dans la terminologie palatine et architectonique, un lieu clos sécurisé.

Aménagés en partie en jardins, ces espaces étaient donc des lieux de vie, des espaces de réception pour le maître et de travail pour les gens qui fréquentaient lu

²²⁸⁹ Stèle Brooklyn 54.66.

²²⁹⁰ H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 56, fig. 5.

²²⁹¹ M. BAUD, « La date d'apparition des *ꜥntiw-ꜥ* », *BIFAO* 96, 1996, p. 32.

²²⁹² Cf. la biographie du vizir *wꜥ-ptl*, dans *Urk.* I, 42, l. 14-43, l. 11, où la scène se déroule *r ꜥ n pr ꜥ* « auprès du ꜥ du palais royal » (notamment *Urk.* I, 43, l. 10).

²²⁹³ M. BAUD, *op. cit.*, p. 14, n. 13 et p. 30, 34 ; A.M. ROTH, *A Cemetery of Palace Attendants Including G 2084-2099, G 2230+2231, and G 2240*, Giza Mastabas 6, Boston, 1995, p. 40-43.

palais. Il s'agissait d'un endroit polyvalent, destiné aussi bien aux divertissements qu'aux célébrations. Lié alors à un lieu d'amarrage et un bassin de mouillage, le ꜥ des palais devenait un endroit logistique majeure pour l'économie institutionnelle.

Pour terminer cet excursus, on peut enfin se demander si la traduction de ꜥ par « jardin » est justifiée pour un secteur du palais. Or, les acceptions « (basse)-cour » et « jardin » renvoient probablement à une même réalité dans la culture égyptienne. Si l'on considère le célèbre modèle de maison provenant de la tombe de Méketrê (fin XI^e-début XII^e dynastie), on observe que le jardin – avec son bassin d'eau – et la cour – sur laquelle donnait un portique – étaient une seule et même entité²²⁹⁴. D'autre part, il est vraisemblable que les enclos découverts des résidences ait été arborés et aient abrité des animaux domestiqués (par ex. des gazelles) et on peut en effet parler de jardins à la fois botaniques et zoologiques²²⁹⁵. Cependant, la traduction « jardin » pourrait prêter à confusion lorsqu'on essaie de cerner de plus près les activités qui s'y déroulaient. Les deux termes – cour et jardin – définissent en effet en français des espaces ayant des caractéristiques et des fonctions bien différentes. Ainsi, traduire *ꜥnty-ꜥ* (litt. « celui qui préside au ꜥ ») par « jardinier » (ou *farmer*) orienterait vers une tout autre réalité qu'une traduction par « courtisan ». À l'Ancien Empire, les *ꜥntyw-ꜥ* (*pr* ©) ne travaillaient pas comme horticulteurs du palais, mais il s'agissait de personnel de la Résidence – des notables prébendés. Nous préférons donc retenir le sens d'« employé de la cour ». D'autre part, cette expression résulte du même processus linguistique (par métonymie) qui a porté, en français, à définir l'entourage du roi à travers une terminologie à l'apparence très éloignée de celle du palais. Le terme pour désigner la « cour, (le) personnel de

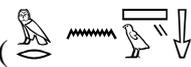
²²⁹⁴ Cf. H.E. WINLOCK, *Models of Daily Life in Ancient Egypt from the Tomb of Meket-Re' at Thebes*, Cambridge (Mass.), 1955, p. 17-19, pl. 1-12, fig. 56-58. Par ailleurs, on remarque que le ꜥ, s'il pouvait désigner un bassin d'eau et donc la piscine dans une habitation, comprenait aussi, de préférence, un jardin. Les plantes faisaient partie du paysage du ꜥ dans l'imaginaire égyptien. Ainsi, le signe ꜥ pouvait être dessiné avec le détail des arbres, cf. H.G. FISCHER, « An Invocatory Offering Basin of the Old Kingdom », *MDAIK* 47, 1991, p. 129-130. On remarque la même confusion, entre le bassin et la cour, dans le contexte architectonique des tombes.

²²⁹⁵ Des animaux sont dessinés dans les scènes de gynécée et dans la scène de banquet, comme dans la tombe d'Iti de Gebelein : il y a des oryx domestiqués (cf. *infra* fig. 16, p. 712). Des jardins où sont élevés des oryx sont connus aussi au Nouvel Empire, comme une représentation d'un palais amarnien l'illustre (J.-Cl. HUGONOT, *Le jardin dans l'Égypte ancienne*, p. 126-127, fig. 101-102).

cour » dérive, en effet, du latin classique *curia* (signifiant à l'origine une assemblée d'hommes) à l'époque médiévale, et de *curtis* à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, ce qui donne « courtisan » en français ; le mot *curtis* résulte du latin *cohors* « enclos, basse-cour », mot qui est construit autour des éléments *cum* + *hortus* et signifie essentiellement « avec un courtil, avec un jardin clos ».

Des directeurs du ꜥ palatin à la Première Période intermédiaire

À la fin de la Première Période intermédiaire, deux notables exerçant leurs autorité au sein du palais royal portent le titre de responsable du ꜥ.

Le directeur du harem (*imy-r'' ipt nswt*) *il''* de Deir el-Bersha affirme, dans sa biographie, être un *imy-r'' ꜥwy snwy* « directeur des deux cours-ꜥ » () )²²⁹⁶. La traduction n'est pas certaine. H.G. Fischer suggère de voir dans ce titre le responsable de deux vases (rituels ?) dont le nom cependant n'est pas connu par ailleurs²²⁹⁷. H. Willems n'adhère pas à cette lecture mais ne propose pas d'autre explication. Il est sans doute possible, selon nous, de rapprocher ce titre de celui de *imy-r'' ꜥwy* « directeur de la Double Cour-ꜥ » (), bien attesté à l'Ancien Empire dans le contexte de la Résidence²²⁹⁸.

En tant que fonctionnaire du palais royal, le dignitaire *il''* était garant de la gestion des baumes-*nwf*. Ces produits précieux étaient administrés également par le second responsable de la cour-ꜥ de la Première Période intermédiaire qui est connu pour avoir travaillé au palais royal : le *imy-r'' ꜥ* « directeur de la cour-ꜥ » *ꜥty* de Thèbes. Dans sa biographie, *ꜥty* décrit de manière détaillée ses responsabilités économiques au sein du palais : il s'agit notamment d'activités d'enregistrement, de distribution d'objet précieux (comme les baumes-*nwf* et les ornements des femmes) et

²²⁹⁶ P.E. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 21, en haut, l. 2.

²²⁹⁷ H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 32, § 233a (« overseer of the Double Bowl [?] »).

²²⁹⁸ Sur le titre, avec une bibliographie sur les interprétations très disparates qui le concernent, cf. D. JONES, *Index*, p. 244-245, § 892.

alimentaires destinés à la noblesse palatine²²⁹⁹. Son titre *imy-r*“𓆎 est précédé par celui de *lry-sꜥt*“ *pr dw*“t « supérieur des secrets de la Maison du Matin », ce qui révèle que son rôle était au service du culte de la famille royale. La fonction de responsable de la cour-𓆎 était peut-être la condition nécessaire pour pouvoir exercer son autorité dans la distribution des biens au sein du palais.

Cependant ce *βty* est surtout connu pour le passage de son inscription commémorative dans laquelle il décrit les voyages qu’il a accomplis pour rapporter en Égypte des pierres et matières précieuses provenant de lieux d’approvisionnement lointains²³⁰⁰. Dans cette activité, il est toujours identifié par le titre *imy-r*“𓆎. Or ce titre-ci est régulièrement détenu par les chefs d’expédition (*imyw irty*)²³⁰¹. Il est souvent interprété comme le signe d’une fonction exercée dans les contrées lointaines, celle de « directeur du travail aux carrières » notamment²³⁰². D’autres ont préféré penser que le *imy-r*“𓆎 était le « directeur du transport »²³⁰³. En effet, les inscriptions des régions désertiques et des marges nous apprennent que ces fonctionnaires accompagnaient les équipes de matelots et les troupes. Et comme l’a remarqué récemment P. Tallet, le mot 𓆎 était parfois déterminé, dans le titre *imy-r*“𓆎 inscrit dans des graffiti expéditionnaires, par un signe qui semble être celui qui indique le parcours des expéditions ²³⁰⁴. Ce déterminatif connoterait le contexte dans lequel le 𓆎 est envisagé, de la même manière que ce signe  suit parfois le mot *m*𓆎 () pour préciser le contexte expéditionnaire des troupes ; le mot *m*𓆎 ()

²²⁹⁹ Stèle Caire JdE 45057 (= A.H. GARDINER, « The Tomb of a Much Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, p. 33-35, pl. 8).

²³⁰⁰ Stèle Caire JdE 45058 (*ibid.*, p. 35-37, pl. 9).

²³⁰¹ E. EICHLER, *Untersuchungen zum Expeditionswesen*, p. 172-173.

²³⁰² Sur cette interprétation cf. W. HELCK, *Beamtentiteln*, p. 101. Voir la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 243-244, § 889.

²³⁰³ Sur le rapport avec la navigation, cf. déjà A.H. GARDINER, *op. cit.*, p. 34 ; il propose de traduire par « transport-officier ». Voir aussi la traduction « officier de transport » dans M. CHEVEREAU, « Contribution à la prosopographie des cadres militaires de l’Ancien Empire et de la Première Période Intermédiaire », *RdE* 40, 1989, p. 22-23.

²³⁰⁴ Cf. P. TALLET, *La zone minière pharaonique du Sud-Sinaï I, Catalogue complémentaire des inscriptions du Sinaï. Texte*, MIFAO 130/1, Le Caire, 2012, p. 228, h), doc. 250. L’auteur propose de lire le même signe dans G. GOYON, *Nouvelles inscriptions du Ouadi Hammamat*, p. 48, doc. 9.

« troupe » est alors traduit de préférence par « expédition » pour signaler l'acception particulière²³⁰⁵.

L'emploi du terme ꜥ pour indiquer des secteurs des zones minières, plutôt que des canaux, semble prouvé par la présence au gebel Silsila, à l'Ancien Empire, de responsables du ꜥ du Nord et du ꜥ du Sud²³⁰⁶. Cette orientation nord-sud ne peut se référer à deux voies de transport, par rapport au cours du fleuve cela n'aurait pas de sens ; et cela semble démontré également dans d'autres sites d'exploitation (Toura et Hatnoub). Il est plus probable qu'il s'agisse de deux zones de travail, deux espaces découverts qui étaient administrés séparément.

Le titre *imy-r*“ ꜥ/ꜥwy des notables palatins et le titre *imy-r*“ ꜥ des membres des expéditions étaient-ils différents ? Le notable thébain ꜥty était *imy-r*“ ꜥ tant en mission que dans le palais. Il nous semble probable que la gestion du ꜥ palatin n'était pas une tâche très différente de celle qui consistait à gérer le ꜥ en mission dans les montagnes et sites d'extraction. Si l'on suit l'hypothèse selon laquelle le ꜥ palatin était un espace découvert et sécurisé pour y travailler et mener des activités administratives diversifiées, il nous semble que les campements et les chantiers avaient besoin aussi d'un espace logistique pour gérer la distribution des vivres, de l'outillage et de l'équipement, tout comme pour recenser ces biens et rédiger des rapports. Comme pour de nombreux autres titres de fonction d'origine palatine (par. ex. *imy-r*“ ©rryt, *imy-r*“ ©ꜥnwty, *ꜥrp sî*, *ꜥnty-ꜥ*, *sꜥ sm*“yt), l'organisation administrative propre aux déplacements expéditionnaires paraît avoir été empruntée, en partie, au modèle administratif des palais. Il est même possible que le personnel palatin ait suivi son maître ou les agents de celui-ci en mission, conservant, dans cette tâche, leur occupation palatine. En raison de leur rôle dans la fourniture en vêtements, denrées et biens dans ces établissements, ils pouvaient être envoyés ponctuellement en expédition en remplissant les mêmes tâches (administratives) qu'en ville. Ils travaillaient alors pour équiper quotidiennement les troupes plutôt

²³⁰⁵ Cf. D. JONES, *Index*, p. 142, § 551.

²³⁰⁶ Cf. J. OSING, « Les graffiti de l'Ancien et du Moyen Empire au Gebel el-Silsila », dans A. GASSE, V. RONDOT, éd., *Séhel, entre Égypte et Nubie. Inscriptions rupestres et graffiti de l'époque pharaonique. Actes du colloque international, 31 mai-1^{er} juin 2002, Université Paul Valéry, Montpellier*, OrMons 14, Montpellier, 2004, p. 3-6 et notamment p. 5.

qu'approvisionner le personnel de la Résidence. À ce propos, on remarque que les *imyw-r* † du palais royal détenaient la charge, par exemple, de *imy-r* ©^l, c'est-à-dire de responsables de l'outillage, qu'il s'agisse d'armes ou d'outils pour le travail, éléments essentiels aussi dans les carrières.

On ne connaît pas assez bien l'organigramme de l'administration palatine dans les résidences de province pour savoir avec certitude si des *imyw-r* † locaux y opéraient. Cependant, on remarque qu'à Éléphantine, un *imy-r* † appelé *βnw-s* w possédait une tombe décorée – avec une stèle fausse-porte sur laquelle on lit le titre *imy-r* † précédé par *imy irty*²³⁰⁷. C'est donc en tant que chef d'expédition que ce dignitaire a obtenu un certain prestige. Son appartenance à l'élite locale est significative car cela montre que le système administratif palatin, fondé en partie sur l'administration de l'espace appelé †, était encore vivace en province au début de la Première Période intermédiaire. De même, à la fin de cette époque, deux *imyw-r* † participent à des expéditions aux carrières d'Hatnoub pour le compte de leur maître, le nomarque *n*lri I. L'origine palatine de leur fonction transparaît dans le statut des fonctionnaires qui les accompagnent (par ex. un *imy-r* ©rryt « directeur du portail ») et dans la description de leur *cursus honorum* (par ex. en tant que *s n* ©βnwty, *imy-r* pr †n©, *wlmw*, *imy-r* wpwt *n pr-nswt*) ; leur entourage et leur carrière étaient par conséquent liés à la vie de cour et à l'administration du palais de leur maître²³⁰⁸.

Les ≈ntyw-† à la Première Période intermédiaire

Le titre *≈nty-†* (pr ©^l) n'est pas commun à la Première Période intermédiaire. Les notables de province ne se targuent pas de ce statut dans leurs textes

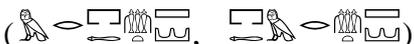
²³⁰⁷ Tombe QH 34k = E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 605-611, et notamment p. 608, fig. 4, pour la stèle fausse-porte. Le document est daté à la fin de l'Ancien Empire par l'éditeur, mais plusieurs détails dans le style et l'épigraphie incitent à dater ce monument de la Première Période intermédiaire. La combinaison des titres *imy-irty* et *imy-r* † est également attestée dans la tombe QH 30b (vases obj. n° 30b/17-31) qui a été datée du début du Moyen Empire par E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 608, n. 6. Voir également le cas de *βnw-s* w, cf. *supra* p. 428, fig. 34.

²³⁰⁸ *Hatnub* 14, l. 5 ; 22, l. 2 et 10 ; 25, l. 20.

commémoratifs. Ce silence, cependant, n'est pas une raison pour penser que les officiels de l'époque n'étaient pas des *~ntyw-ꜥ* (*pr* ©). On sait par exemple que le titre n'avait pas été mis beaucoup en avant non plus à l'Ancien Empire, bien que l'existence des *~ntyw-ꜥ* à cette époque soit confirmée, entre autres, par les textes administratifs.

Cette absence s'explique peut-être par le fait que le titre ne méritait pas d'être évoqué dans les textes commémoratifs. La mention qu'en fait *Îr-~w.f* d'Éléphantine dans sa biographie, à la VI^e dynastie, demeure une exception. Néanmoins, si celui-ci précise avoir reçu des terrains en tant que *~nty-ꜥ*, il n'inclut pas ce titre dans sa titulature.

Le cas du « directeur des *~ntyw-ꜥ* du palais royal » (*imy-r*“ *~nty-ꜥ* *pr* ©), charge davantage prestigieuse, est différent. Plusieurs dignitaires se prévalent de cette fonction dans leur titulature, tant à l'Ancien Empire qu'à la Première Période intermédiaire.

À Naqada/Qous, dans la province coptite, au tout début de la Première Période intermédiaire²³⁰⁹, deux *imyw-r*“ *~nty-ꜥ* *pr* ©” () homonymes, appelés *Îtp-nb.(i)*, sont les titulaires d'une stèle²³¹⁰ sur laquelle ils ont également en commun les titres de rang *~tmty bity*, *smr w©ty* et *βry-îb*. De plus, l'un d'eux est *imy-r*“ *Îwwt-k*“ « directeur des chapelles de *ka* » ()²³¹¹ ; ce titre pourrait être lié, comme les décrets de Balat et de Coptos nous l'apprennent, au rapport étroit qui est établi entre la fonction de *imy-r*“ *~nty-ꜥ* *pr* ©” et celle d'émissaire du roi qui apporte des décrets à propos du culte de la famille royale et des gouverneurs.

À Dendara, à la Première Période intermédiaire on compte deux détenteurs du titre *imy-r*“ *~nty-ꜥ* *pr* ©” « directeur des *~nty-ꜥ* du palais royal » : l'un se nomme

²³⁰⁹ La datation n'est pas certaine. Il est possible aussi qu'il s'agisse de monuments d'un atelier proche, de la fin de la VI^e dynastie.

²³¹⁰ Il est envisageable que ce soit le même personnage bien que le nom de l'épouse soit différent sur chaque stèle : *iri* sur la stèle Dublin 1892.224 (H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 18-19, doc. 2) et *in-its* sur celle de Bâle (*ibid.*, p. 19-21, doc. 3).

²³¹¹ *Loc. cit.*

mn-©n≈-ppy/mni (²³¹², l'autre *Ú“wti/rsi* (²³¹³. Les deux ont en commun la fonction de *Ìq“ Ìwt* « chef du domaine-Ìwt ». Le premier bénéficiait cependant d'un statut plus élevé que l'autre : *mn-©n≈-ppy/mni* porte le titre de rang *Ì“ty-©* alors que le second n'est que *smr w©ty*. Le premier était responsable de deux domaines-Ìwt appartenant aux pyramides de Pépi I^{er} (*Ìq“ Ìwt mn-nfr mry-r©*) et Mérenrê (*Ìq“ Ìwt ≈© nfr mr-n-r©*) ; il administrait la végétation de la province (*imy-r“ ꜥn-t“ nb n sp“t*) et la faune (*imy-r“ wÌ“w “pdw nww, imy-r“ kmt nb dꜥrt nb*). Son statut élevé lui a donné l'opportunité de conduire la barque d'Hathor en procession (*≈pr ≈b“t*). Quant à *Ú“wti/rsi*, il n'est connu autrement que par les titres ordinaires de *≈tmty bity* et *βry-Ìb* qui figurent aussi dans la titulature de son homologue *mn-©n≈-ppy/mni*.

À Naga ed-Deir, le fils du gouverneur thinite (*scil. imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres ») *mrw*, appelé *Ìni*, porte le titre *imy-r“ ≈ntyw-ꜥ pr ©*“, avec le rang de *smr w©ty*²³¹⁴.

Le fait que le titre est attribué à des notables détenant des fonctions prestigieuses, comme *mn-©n≈-ppy/mni* de Dendara, ou provenant de la famille du potentat local, comme le fils de *mrw* à Thinis, montre que cette fonction revêtait une importance remarquable. Elle était certes secondaire dans la hiérarchie des charges locales puisqu'elle était octroyée au début de la carrière d'agents royaux, comme pour le *imy-r“ ꜥm©* « directeur de la Haute-Égypte » d'*wni* d'Abydos ou du nomarque *q“r* d'Edfou²³¹⁵, mais ces fonctionnaires jouissaient tout de même d'une influence certaine sur la communauté locale.

Ces considérations sur l'importance de cette fonction dans la carrière nous permettent de situer le titre *imy-r“ ≈ntyw-ꜥ pr ©*“ au début de celle d'un nomarque ou dirigeant (*Ìry-tp <©“ ?>*) de la VII^e province de Haute Égypte du nom de *f“ti*

²³¹² H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 170-171. Pour le titre, cf. notamment W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 2a.

²³¹³ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 175. Pour le titre, cf. notamment W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 7.

²³¹⁴ Tombe N 3737 = C. PECK, *Decorated Tombs*, p. 101, 112-113, pl. 11, 13 ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 504.

²³¹⁵ Cf. *Urk.* I, 100-102 (pour *wni*) et 254, 2-4 (pour *q“r*).

durant la Première Période intermédiaire (?)²³¹⁶. Ce *f^{ti}* a pu en effet exercer cette tâche de *imy-r^u ≈ntyw-ꜥ pr ©* quand il était encore attaché au palais royal et exerçait aussi la fonction de *imy-r^u pr-ꜥn©* « directeur des ateliers » d'une pyramide (celle de Mérenrê ?)²³¹⁷, avant qu'il ne retourne s'installer dans sa localité d'origine, comme l'avait fait avant lui le nomarque *q^r* d'Edfou sous la VI^e dynastie.

Dans la nécropole de Dara, d'envergure royale, une stèle fausse-porte nomme un *smr w©ty, imy-r^u ≈ntyw-ꜥ pr ©* appelé "*s≈w*"²³¹⁸ ; une autre stèle, de la fin de la Première Période intermédiaire ou du début du Moyen Empire, appartenait à un certain *Ỉfn* ayant lui aussi les titres de *smr w©ty, imy-r^u ≈ntyw-ꜥ pr ©*²³¹⁹.

11.4.3. Les archives

À la Première Période intermédiaire, comme à l'Ancien Empire, la Couronne avait besoin d'archives, de scribes et de responsables des documents royaux installés à la capitale et dans les provinces pour relayer son pouvoir administratif dans le pays²³²⁰. Les quelques monuments funéraires conservés qui ont appartenu à des fonctionnaires de cette catégorie – les scribes des documents royaux – témoignent du prestige dont ces hommes bénéficiaient tant à la capitale qu'en province²³²¹.

Les institutions locales devaient elles aussi posséder des archives gérées par des responsables de la documentation étant donné que les palais des chefs locaux comprenaient des espaces permettant de stocker temporairement ou de conserver dans le temps les documents administratifs. Un lot de papyrus provenant

²³¹⁶ Stèle Berlin 7765 = H.G. FISCHER, « The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. 10-11, 16-17, fig. 4.

²³¹⁷ Le nom est celui de la pyramide de Mérenrê, mais dans le cartouche le nom du roi est Méryrê, c'est-à-dire Pépy I^{er}.

²³¹⁸ A. KAMAL, « Fouilles à Dara », *ASAE* 12, 1912, p. 131, § 5.

²³¹⁹ *Ibid.*, p. 130, § 4 (la datation de la VI^e dynastie proposée par l'auteur n'est pas envisageable d'après la paléographie).

²³²⁰ Concernant les vestiges d'archives royales ou de la capitale, nous avons vu plus haut que dans le complexe funéraire de Djoser des magasins ont été construits, à la fin du III^e millénaire pour stocker des papyrus relevant des services de l'administration centrale. Sur le rapport entre ces lieux d'archives et la Couronne, cf. *supra* fig. 5, p. 78.

²³²¹ Sur ces fonctionnaires, cf. *supra* § 1.2-1.3.

d'Éléphantine, qui date de la fin de l'Ancien Empire/Première Période intermédiaire (surtout la VIII^e dynastie), semble appartenir aux archives officielles du palais des gouverneurs locaux²³²². Les textes sont hétéroclites : il s'agit surtout de lettres, mais également de listes de gens ou de documents recensant des toponymes²³²³. Malgré l'existence de ces précieux documents (issus souvent d'anciennes fouilles clandestines), il n'a pas été possible d'identifier avec précision l'endroit où les archives étaient placées²³²⁴. Des informations plus éloquentes concernant les modalités de conservation et d'emploi des écrits administratifs nous sont toutefois fournies par les fouilles françaises de Balat, site palatial où des dizaines de tablettes inscrites étaient conservées, notamment en raison d'un violent incendie qui les a cuites. Si les fouilles ont montré qu'une partie des tablettes administratives étaient jetées à l'extérieur du palais comme déchets, elles ont aussi révélé que les documents utilisés au quotidien ou traitant d'affaires en cours étaient accumulés dans des lieux spécifiques au sein du palais²³²⁵. Bien qu'aucune pièce ne puisse être identifiée comme véritable salle des archives, la concentration de documents en des endroits précis permet néanmoins de suivre partiellement le circuit des documents administratifs. Trois collections de tablettes émergent parmi les autres. Placés à des endroits stratégiques – de passage – liés aux activités dans la résidence des gouverneurs, ces lots de documents sont constitués d'un nombre considérable de lettres adressées, entre autres, au *iry mḥ't* « chargé du courrier » du bureau palatin. Il s'agit :

- i) du lot découverts dans la porte ouest de l'enceinte ;

²³²² C'est l'idée défendue par L. PANTALACCI, « Nouvelles récentes des archives anciennes trouvées dans la ville d'Éléphantine », dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET, L. PANTALACCI, éd., *Mélanges offerts à François Neveu par ses amis, élèves et collègues à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, BdE 145, Le Caire, 2008, p. 239-244 et notamment p. 243 (« archives d'état de la province »).

²³²³ *Ibid.*, p. 240, 243.

²³²⁴ Cf. néanmoins *ibid.*, p. 243 et n. 23.

²³²⁵ Sur la décharge de documents mêlant des centaines de tablettes et scellés, fouillée en 2000-2001 dans le « sondage o », au nord-est de la résidence des gouverneurs, cf. L. PANTALACCI, « Archivage et scribes dans l'oasis de Dakhla à la fin du III^e millénaire », dans L. PANTALACCI, éd., *La lettre d'archive*, Topoi Suppl. 9, Lyon-Le Caire, 2008, p. 142. La stratigraphie montre qu'il s'agit de dépôts successifs, effectués périodiquement, après de courtes périodes d'abandon.

ii) du lot de ladite « conciergerie du palais », qui servait sans doute d'interface entre le dehors et le dedans de l'établissement d'apparat (« l'entrée nord-ouest du palais proprement dit ») ;

iii) du lot de tablettes provenant d'une estrade rectangulaire (3,50 m x 1,75 m) située de manière décentrée dans la partie sud-ouest de la grande cour péristyle du palais (15 m x 15 m), celle qui donnait accès à l'espace de réception et de vie du gouverneur. Cette estrade était entourée par une cloison de bois, puis par un muret en briques au nord, et elle était ouverte vers l'est, c'est-à-dire vers la paroi orientale de la salle, où se trouvait la porte qui amenait vers les pièces de réception et d'habitation du maître²³²⁶. Si les tablettes étaient accumulées à l'intérieur de cette structure en bois, c'est qu'un scribe comptable devait se tenir à cet endroit, comme l'a suggéré P. Posener-Kriéger. Ce lieu était donc dédié à l'administration, au plus près du gouverneur.

Les responsables des archives (sꜥ smꜥyt)

Quel était le statut des responsables des documents ? Dans son étude exhaustive sur la charge de *iry mꜥꜥt* « préposé au courrier » au III^e millénaire, P. Piacentini estime que ces notables étaient de rang modeste. Pourtant, cette fonction, attribuée de préférence aux assistants scribes, semble se substituer en province à celle même de scribe²³²⁷. Les papyrus d'Éléphantine et les tablettes oasiennes nous apprennent que les « préposés au courrier » étaient des protagonistes des affaires gérées par l'administration palatine²³²⁸. Cependant, à notre connaissance, cette fonction ne

²³²⁶ Pour une description, cf. P. POSENER-KRIEGER, « Travaux de l'Ifao au cours de l'année 1988-1989 », *BIFAO* 89, 1989, p. 293-295, fig. 1-2.

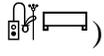
²³²⁷ P. PIACENTINI, « Beginning, Continuity and Transformations of the Egyptian Administration in the IIIrd Millennium BC : the Scribal Titles », dans P. PIACENTINI, Chr. ORSENGO, éd., *Egyptian Archives. Proceedings of the First Session of the International Congress « Egyptian Archives – Egyptological Archives », Milano, September 9-10, 2008*, Quaderni di Acme 111, Milano, 2009, p. 45.

²³²⁸ Cf. P. PIACENTINI, « Les “préposés aux écrits” dans l'Égypte du III^e millénaire av. J.-C. », *RdE* 53, 2002, p. 188-191.

relevait pas d'un prestige assez grand pour que les notables fassent apparaître ce titre sur leur monument funéraire²³²⁹.

L'archivage des documents était une activité qui accordait, en revanche, davantage d'importance à celui qui l'exerçait. La fonction de *sꜥ smꜥyt* « scribes des archives » méritait d'être mise en avant. Bien qu'il soit exceptionnel de trouver des fonctionnaires des archives locales titulaires d'une stèle ou d'une tombe décorée, nous en relevons au moins deux.

— À Balat, un *sꜥ smꜥyt* « scribe des archives » () appelé *imꜥ[?]* possède une stèle²³³⁰.

— À Dendara, un notable de la Première Période intermédiaire appelé *rꜥwy*, bénéficiaire d'une stèle fausse-porte, est qualifié de *sꜥ hn(w)* « scribes des coffres (de documents) » () puis de *sꜥ ꜥmꜥyt* « scribe des archives » ()²³³¹. Cette dernière charge est également mentionnée sur une petite architrave provenant du tombeau de ce notable ()²³³².

Cette fonction de *rꜥwy* et celle de *imꜥ[?]* nous renseignent, de fait, sur la présence d'une bibliothèque *smꜥyt* – apte à recueillir des documents²³³³ – dans les deux villes.

L'intérêt de Dendara pour l'administration des documents est perceptible également au travers du titre *imy-rꜥ sꜥ(w) mfꜥt* « directeur des scribes » ()²³³⁴

²³²⁹ C'était déjà une observation de P. Piacentini (*ibid.* p. 185).

²³³⁰ Fragment de stèle (le style s'apparente aux ateliers de la fin de la Première Période intermédiaire) publié dans J. OSING, éd., *Denkmäler der Oase Dachla aus dem Nachlass von Ahmed Fakhry*, ArchVer 28, Mainz, 1982, p. 28, doc. 24, pl. 5, 59.

²³³¹ W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11c.

²³³² *Ibid.*, p. 7a.

²³³³ Le terme *smꜥyt* est bien connu au Moyen Empire ; quelques attestations se rencontrent au Nouvel Empire : cf. l'étude de W.A. WARD, « Middle Egyptian *smꜥyt*, "Archive" », *JEA* 67, 1981, p. 171-172 ; en dernier lieu, M. TRAPANI, « La terminologie concernant les archives dans les textes du Nouvel Empire », dans P. PIACENTINI, Chr. ORSENIGO, éd., *Egyptian Archives. Proceedings of the First Session of the International Congress « Egyptian Archives – Egyptological Archives »*, Milano, September 9-10, 2008, Quaderni di Acme 111, Milano, 2009, p. 111-114. Signalons qu'à Coptos il devait également y avoir un *pr mfꜥt* – bibliothèque ou archives – évoqué dans le décret Coptos B (H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 87-88, 102 et fig. 8).

²³³⁴ Cf. dans la stèle W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 7. Pour la lecture du titre *imy-rꜥ sꜥ(w) mfꜥt* « overseer of the document scribes », cf. la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 214, § 796.

attribué, au début de la Première Période intermédiaire, au *imy-r“ prw ꜥn* « directeur des ateliers », *imy-r“ pr-nfr* « directeur de la maison de perfection », *Ỉry-sꜥt“ n ꜥtmt-nÚr* « supérieur des secrets des choses scellées du dieu » appelé *snni/nfr-sꜥm-ppy*. Il a été en outre le responsable de la construction de la barque d’Hathor et avait été au préalable initié aux hiéroglyphes (*Ỉry-sꜥt“ n mdw-nÚr*)²³³⁵.

Dans l’Oasis de Dakhla, le titulaire (anonyme) d’une stèle de la fin de la Première Période intermédiaire²³³⁶, contemporain de son concitoyen, le *sꜥ sm“yt* « scribe des archives » *im“[?]*²³³⁷, porte le titre d’*imy-r“ sꜥ(w)* « directeur des scribes »

()²³³⁸. Celui-ci est précédé par les indicateurs de rang *ꜥps nswt* « noble du roi » et *s“b* « juge », ce qui place ce lettré à un niveau hiérarchique supérieur par rapport à ses pairs. Il est également *sꜥ n sp“t* « scribe de (la) province » et est entouré par au moins deux autres *sꜥ sp“t* sur sa stèle funéraire²³³⁹.

Un scriptorium royal héracléopolitain ?

Si les documents nous apprennent l’existence de scribes des archives (*sꜥ sm“yt*) à Balat et à Dendara, la biographie de *ỉl“* de Deir el-Bersha fait mention de son rôle de directeur du *pr* *ꜥnꜥ* « maison de vie » (): il s’agit d’un *scriptorium* (mais également d’un lieu qui conserve des livres et des copies de

Voir déjà les remarques de H.G. FISCHER, « A Scribe of the Army in a Saqqara Mastaba of the Early Fifth Dynasty », *JNES* 18, 1959, p. 259-260, § 6. Cependant, il n’est pas exclu que dans  le terme *sꜥ* désigne plutôt les documents écrits, déterminés par le signe de l’abstrait. Pour cette dernière lecture, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 13, n. 534.

²³³⁵ Pour ces titres en rapport avec son statut de menuisier et de lettré, cf. *infra*.

²³³⁶ La stèle (obj. n° 31/435-G2-2/2/1 des fouilles) a été publiée par R.J. LEPROHON, « Dakhlah Oasis Project 1982 Season. A New Stela », *JSSEA* 13/3, 1983, p. 188-192, pl. 25. Elle a été trouvée en remploi sur le site 31/435/G2-2 de l’Oasis de Dakhla (d’après la numérotation dans A.J. MILLS, « The Dakhleh Oasis Project. Report on the Fifth Season of Survey. October, 1982 - January 1983 », *JSSEA* 13/3, 1983, p. 121-141 et notamment pl. 6), dans la tombe n° 2.

²³³⁷ L’atelier lapicide est comparable.

²³³⁸ L’absence de  après *sꜥ(w)* « scribe(s de) » pourrait suggérer une traduction de *imy-r“ sꜥ(w)* par « directeur des écrits » ?

²³³⁹ Sur ces personnages, cf. la description dans R.J. LEPROHON, *op. cit.*, p.188-189.

textes)²³⁴⁰ chapeauté par ce dignitaire de province, lequel avait également un rôle administratif à la cour du roi en tant que *imy-r“ ipt nswt* « directeur du harem du roi »²³⁴¹. Selon H. Willems, il n’y a pas de témoignage qui confirme que ce type d’établissement des archives était en général lié aux palais²³⁴², comme l’affirme de son côté St. Quirke²³⁴³. H. Willems, à l’appui de son hypothèse concernant la genèse et la diffusion des textes funéraires au Moyen Empire à partir notamment d’Hermopolis²³⁴⁴, voit dans le *pr* ©*n* en question, un *scriptorium* du temple local de Thot, là où la tradition des *Textes des Sarcophages* s’était en effet particulièrement développée au Moyen Empire²³⁴⁵. Bien que les temples du Nouvel Empire et des époques postérieures attestent l’existence de Maisons de Vie²³⁴⁶, les traces archéologiques d’un *pr* ©*n* du Nouvel Empire, à Tell el-Amarna, prouvent

²³⁴⁰ Sur le statut de la Maison de Vie comme lieu à la fois pour conserver des œuvres, copier et créer des textes, cf. St. QUIRKE, « Archive », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature*, Leiden-New York-Köln, 1996, p. 397-398.

²³⁴¹ F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 21, l. 3 (en haut) ; W. WARD, *Index*, p. 45, § 354.

²³⁴² H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 70, n. 23.

²³⁴³ St. QUIRKE, *Titles and Bureaux*, p. 35-36.

²³⁴⁴ H. WILLEMS, *Textes des Sarcophages et la démocratie*, p. 99, 104, 111, et en dernier lieu, du même auteur, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 176-177, 182, 227 (version française augmentée du premier titre). L’interprétation de l’auteur suit celle de L. GESTERMANN, « Sargtexte aus Dair al-Biršā : Zeugnisse eines historischen Wendepunktes ? », dans S. BICKEL, B. MATHIEU, éd., *D’un monde à l’autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages. Actes de la table ronde internationale « Textes des Pyramides versus Textes des Sarcophages », IFAO - 24-26 septembre 2001*, BdE 139, Le Caire, 2004, p. 201-217.

²³⁴⁵ Sur l’importance de la tradition hermopolitaine en matière de littérature funéraire, voir l’analyse de L. GESTERMANN, *loc. cit.*

²³⁴⁶ Bien qu’elle soit désormais datée, voir l’incontournable étude A.H. GARDINER, « The House of Life », *JEA* 24, 1938, 157-179 (la documentation est relevée par ordre chronologique). Un essai plus récent, et renouvelé dans son approche méthodologique du thème de l’écriture et des lieux de l’écriture, est proposé par K. NORDH, *Aspects of Ancient Egyptian Curses and Blessings. Conceptual Background and Transmission*, Boreas 26, Uppsala, 1996, p. 200-201. Sur les Maisons de Vie des temples, voir les remarques récentes de Chr. LEBLANC, « L’école du temple (ât-sebaït) et le per-ânkh (maison de vie). À propos de récentes découvertes effectuées dans le contexte du Ramesseum », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Actes du IX^e Congrès international des égyptologues, Grenoble, 6-12 septembre 2004* II, OLA 155, Leuven, 2007, p. 1101-1108. Sur les activités de la Maison de Vie voir également St. QUIRKE, « Archive », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature*, p. 397-398.

que ce type d'établissement pouvait être autonome et se situer aux abords du palais royal²³⁴⁷.

Si le *pr* ©*n* mentionné à Deir el-Bersha fait référence à une institution palatine de la cour royale, c'est parce que le prestige de l'élite locale d'Hermopolis résultait, en grand partie, de la participation aux activités administratives de la capitale du royaume. En outre, le passage biographique de l'inscription de *il*" mentionne ce *pr* ©*n* avant sa qualité de personne à qui rien de sacré (*fsr*) n'était caché, un homme excellent qui administre les biens précieux du palais royal et participe aux célébrations et danses rituelles (*fsr*), en tant que chef du harem du roi²³⁴⁸. Le contexte palatin semble assuré.

Si l'on considère que le vizir ©*l*"-*n* fut fidèle aux rois du Nord plutôt qu'à ceux du Sud, il est vraisemblable que le *scriptorium* en question était situé à Héracléopolis. De surcroît, nous savons qu'Héracléopolis fut un centre de création littéraire et artistique, avant Thèbes. Rappelons que des textes funéraires y furent créés (et réélaborés, à partir de la tradition memphite de l'Ancien Empire) pour un

²³⁴⁷ Pour l'édifice, cf. J.D.S. PENDLEBURY, « Excavations at Tell el Amarna : Preliminary Report for the Season 1933-4 », *JEA* 20, 1934, p. 129-136 ; l'exemple était déjà bien connu par A.H. GARDINER, « The House of Life », *JEA* 24, 1938, p. 160, § 8. Dès lors, St. Quirke (« Archive », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature*, p. 398) affirme : « The location of the House of Life at Amarna illustrates the place of these texts in Egyptian culture, separate from, and supplying, both palace and temple ».

²³⁴⁸ *Contra* L. MORENZ, *Beiträge zur Schriftlichkeitskultur im Mittleren Reich und in der 2. Zwischenzeit*, ÄAT 29, Wiesbaden, 1997, lequel pense que les *fsrw* « choses secrètes » auquel *il*" est initié, sont les livres. De fait, L. Morenz préfère mettre en relation la mention du *pr* ©*n* avec le passage qui évoque le rôle de *il*" dans les célébrations religieuses locales (pour lesquelles voir *infra*). Le lien entre la fonction de responsable de la Maison de Vie et l'accès aux affaires confidentielles avait été mis en avant par A.H. GARDINER, *op. cit.*, p. 160, § 5, qui pourtant ne tranche pas sur l'interprétation du passage. Il souligne néanmoins que *il*" déclare être loyal envers le roi et être un directeur du harem royal. Concernant le passage en question, voir l'analyse de H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 70, lequel, par exemple, rapproche les « choses secrètes » des danses. Contrairement à notre conclusion, il évoque cependant la possibilité que ces danses aient été celles du temple local et non celles d'un palais (*ibid.*, p. 99). Pourtant, ce passage de la biographie de *il*" est en rapport étroit avec le titre *imy-r" ipt nswt* « directeur du harem royal ». Pour le passage, cf. F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 21, l. 3-5 (en haut).

roi héracléopolitain, Khéty Ouahkaré²³⁴⁹. Et la présence d'un *pr-nfr* « Maison de Perfection » dans cette capitale démontre une fois de plus l'importance d'Héracléopolis dans l'évolution de l'art égyptien²³⁵⁰.

La science aux archives : les médecins

Comme l'ont mis en évidence W. Ward et H. Willems, avoir la responsabilité sur les archives en tant que *sꜥ smꜣyt* permettait aux notables d'accéder non seulement à des écrits administratifs et juridiques, mais également à la science médicale²³⁵¹. Nous ne savons pas avec précision comment cet art ou cette profession s'organisait²³⁵². Mais la mention fréquente de l'expression *pr ©* après le titre de médecin (notamment après *swnw*)²³⁵³ permet d'envisager que la Résidence ait eu le monopole, comme pour la production des artistes-artisans, sur la diffusion de cette science.

Les médecins actifs en province faisaient partie de l'entourage des seigneurs locaux²³⁵⁴. Cette situation est attestée depuis l'Ancien Empire, comme on peut le déduire des scènes des tombes rupestres de Meir²³⁵⁵, Deir el-Gebraoui²³⁵⁶ ou

²³⁴⁹ J. ALLEN, « Funerary Texts of King Wahkare Akhtoy on a Middle Kingdom Coffin », dans *Studies in Honor of George R. Hughes*, SAOC 39, Chicago, 1976, p. 1-29 ; voir déjà G. POSENER, dans *BiOr* 8, 1951, p. 170.

²³⁵⁰ Sur ce *pr-nfr*, cf. *supra* § 11.2.3.

²³⁵¹ Voir par exemple les titres de scribe des archives et grand-prêtre de Selkis portés par le même personnage, dans les attestations repertoriées par W.A. WARD, « Middle Egyptian *smꜣyt*, "Archive" », *JEA* 67, 1981, p. 171 et n. 2. ; cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barshā* I, p. 90 (« As Ward points out, *sꜥ.w smꜣyt* could be attached to archives of various kinds, the context in some cases suggesting a medical activity »).

²³⁵² Sur la profession de médecin, la formation et le lien avec la Maison de Vie, cf. J.F. NUNN, *Ancient Egyptian Medicine*, London, 1996, p. 129-131.

²³⁵³ Cf. notamment *swnw pr ©* « médecin du palais royal » et *swnw smsw pr ©* « médecin aîné du palais royal » dans D. JONES, *Index*, p. 827, § 3021.

²³⁵⁴ Dès la III^e dynastie, dans la tombe de *mÚn* (cf. *pars pro toto* H. GOEDICKE, « Die Laufbahn des *mÚn* », *MDAIK* 21, 1966, p. 47, 66, pl. 4d), sont attestés les titres *swnw grgtyw* (?) « médecin des colons (?) » (cf. D. JONES, *Index*, p. 829, § 3027) et *nꜣt ꜣrw m swnw grgtyw* (?) « celui à la voix puissante parmi les médecins de l'exploitation agricole » (cf. D. JONES, *Index*, p. 488, § 1825). Des, médecins professionnels étaient donc aussi présents dans le milieu rural.

²³⁵⁵ Cf. A. BLACKMAN, *Meir* IV, pl. 8, 9, 14, 16, 17 (*sꜥf swnw pr ©*).

²³⁵⁶ Cf. N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi* III, p. 17, 41, pl. 74 (l'intendant *bbi*, membre de l'entourage aux côtés des fils et filles du défunt, porte le titre de *smsw swnw pr ©*).

Qoubbet el-Hawa²³⁵⁷. Un médecin de Balat fait l'objet d'une redistribution de nourriture, parmi les membres de la cour du palais du gouverneur²³⁵⁸. Néanmoins, ces spécialistes ne sont pas les bénéficiaires d'un monument de prestige²³⁵⁹. Cela paraît étonnant surtout si on considère que cette profession était exercée, entre autres, par les fils des chefs locaux²³⁶⁰. On peut penser, dès lors, que l'activité médicale était perçue comme un rôle secondaire dans la hiérarchie administrative provinciale.

Si, à la Première Période intermédiaire, aucun médecin de province n'est titulaire d'une tombe, les guérisseurs semblent acquérir une autorité majeure dans les sites miniers et expéditionnaires, où des inscriptions commémoratives sont inscrites en leur nom. Ainsi, l'inscription de l'an 4 du gouverneur *n̄ri* I décrit les activités d'un *imy-r* " *w@bw s̄mt, imy-r* " *Īk*"*w, wr swnw n nswt* « directeur des prêtres purs de Sekhmet, directeur des magies, grand médecin du roi », appelé *Īry-ḫ.f-n̄t* (fin Première Période intermédiaire/début Moyen Empire)²³⁶¹.

À Memphis, la science médicale est encore attestée à la Première Période intermédiaire. Vers la X^e dynastie, cette profession a permis à un personnage appelé *iri-n* " " *̄t/iri* d'atteindre un rang suffisamment élevé pour pouvoir bénéficier d'un monument funéraire²³⁶². Ses titres de spécialiste, que l'on peut lire sur sa stèle

²³⁵⁷ Voir l'intendant *idw*, également détenteur du titre de *swnw pr @* " , dans la tombe QH 35e : cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 848 (texte 46), 857, fig. 8, registre inférieur.

²³⁵⁸ Cf. L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) », *BIFAO* 112, 2012, p. 306, fig. 8.

²³⁵⁹ On peut considérer cependant que certains lettrés, tels ceux qui portent le titre *ḫry-Īb* « prêtre-lecteur » dont plusieurs possèdent une stèle à la Première Période intermédiaire, aient pu exercer cette profession. À ce propos, sur les compétences de médecin, cf. J.F. NUNN, *Ancient Egyptian Medicine*, p. 126-127.

²³⁶⁰ On les connaît surtout à travers leur représentation dans la tombe de leurs parents. Cf. N. de G. DAVIES, *The Rocks Tombs of Deir el Gebrawi I. Tomb of Aba and Smaller Tombs of the Southern Group*, ASE 11, London, 1902, pl. 3, 11, 15, 18 : un *s̄fswnw pr @* " nommé *bbi* est ainsi représenté dans la tombe de son père, le nomarque *ibi*.

²³⁶¹ *Hatnub* Gr. 15 = R. ANTHES, *Hatnub*, p. 33-35, pl. 19 ; I. SHAW, *Hatnub*, p. 147, pour la datation.

²³⁶² Stèle Vienne inv. 8009 (= PM III², 137) ; cf. en dernier lieu J.F. NUNN, *Ancient Egyptian Medicine* p. 126-127, § 6.8, et Kh. DAUD, *Corpus*, p. 13-14, pl. 7, § 2.1.3. Pour un autre exemple de médecin, inhumé à Saqqara, mais peut-être plus tardif, cf. la stèle Caire CG 57210, JdE 38558 (*ibid.*, p. 76-77, pl. 28, § 4.1.34), initialement au nom de *̄wi*, mais usurpée par *ipi/in*.

fausse-porte trouvée à Giza, ont été étudiés par H. Junker et F. Jonckheere²³⁶³ : il est *smsw swnw pr ©* « aîné des médecins palatins », *~rp ms-łmw* « directeur des apprentis médecins »²³⁶⁴, *©w mw m βnw n ÚnÚt* « interprète des liquides dans la *Úntt* (ou *nÚnÚt* ?) », *swnw βt pr ©* « médecin palatin du ventre », *nrw plwt* « gardien du rectum », *łry-s#t n mdw-nÚr* « préposé aux secrets des paroles divines », *~rp srqt* « administrateur de la déesse Selkis »²³⁶⁵, *słf swnw pr ©* « inspecteur des médecins du palais royal », *swnw irty pr ©* « médecin palatin des yeux ».

11.5. LE ROLE DES FEMMES DANS L'ADMINISTRATION PALATINE

L'épithète nbt pr « maîtresse de la maison »

Les titres de fonction, les épithètes et la phraséologie nous apprennent, sans surprise, que les hommes mettaient en avant, plus que les femmes, les activités qu'ils exerçaient au sein de l'administration palatine. Pourtant, à la Première Période intermédiaire, les épouses commencent à être associées, elles aussi, au rôle joué dans la maison seigneuriale en tant qu'entité économique autonome. Des formules qui évoquent ce rôle de maîtresse de la maison et de la maisonnée font leur apparition dans le milieu provincial au cours de la Première Période intermédiaire. Cependant, il s'agit d'appellations qui relèvent plutôt du milieu domestique, privé et non spécifiquement palatin. Le statut qui ressort est celui d'épouse d'un homme aisé (par ex., elles proclament d'être attendues et aimées par la maisonnée et par les dépendants de leur mari). Nous aborderons donc ce thème plus loin, de manière plus

²³⁶³ H. JUNKER, « Die Stele des Hofarztes Iry », ZÄS 63, 1928, p. 53-70, pl. 2 ; F. JONCKHEERE, *Les médecins de l'Égypte pharaonique*, Bruxelles, 1958, p. 25, n° 8, fig. 2.

²³⁶⁴ Cf. le titre *ms-~r* dans J. ČERNÝ, *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period*, BdE 50, Le Caire, 1973, p. 117.

²³⁶⁵ Sur ce titre et son rapport avec la médecine et la magie, cf. A.H. GARDINER, « Professional Magicians in Ancien Egypt », PSBA 39, 1917, p. 31-44, 139-140.

diffuse, à propos de la propriété privée et du rapport entretenu avec la maisonnée²³⁶⁶. Constatons néanmoins dès à présent qu'à la cour des rois thébains, sous Montouhotep II, apparaît, pour la première fois, l'épithète *nbt pr* « maîtresse de la maison » attribuée à la reine *nfrw*²³⁶⁷. Celle-ci indique un rôle de régisseur de la maison et des propriétés et elle se répandra par la suite pour désigner, en général, les femmes mariées. Plus tard au Moyen Empire, à partir du milieu de la XII^e dynastie, des femmes de toute extraction sociale, ayant un statut même modeste, porteront ce titre associé à leur nom²³⁶⁸.

Figure 57. Fragment de la tombe de Néferou (TT 319) : attestation de l'épithète *nbt pr* (©The Metropolitan Museum of Art, New York, n° d'entrée 26.3.353k).

11.6. S'INSCRIRE DANS L'ESPACE PALATIN : LE RAPPORT DES NOTABLES AVEC LES DIFFERENTS TYPES DE PALAIS

11.6.1 Le rapport avec la Résidence : *pr* et *βnw*

²³⁶⁶ Cf. chapitre *infra* § 16.4.

²³⁶⁷ Ce titre de *nfrw* a été relevé pour la première fois par D. FRANKE, « [C.R. de] Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom by W.A. Ward », *JEA* 76, 1990, p. 231, qui renvoie aux fragments inédits New York MMA 26.3.353 dans lequel il apparaît. Il s'agit plus précisément du fragment MMA 26.3.353k. Le titre/épithète *nbt pr* a été attribué par H. Selim (« Two Unpublished First Intermediate Period Stelae from Cairo Museum », *SAK* 35, 2006, p. 295-300) à une dame thinite de la IX^e dynastie, l'épouse d'un dénommé *idi* ; ce serait une première, mais la prudence s'impose car, sur la stèle de cette dame, les signes concernés pourraient tout aussi bien être lus  « prêtresse d'Hathor ».

²³⁶⁸ Sur *nbt pr* au Moyen Empire, cf. W. WARD, *Index*, p. 99, § 823 : « This title is found so frequently [au Moyen Empire], e.g. on almost every funerary stela, that references to specific texts are unnecessary. It is now generally felt that the title implies its holder was a married woman ».

Tant la résidence du roi que celle d'un seigneur local pouvait être dite simplement *pr* « maison, domaine »²³⁶⁹. Il est rare cependant que les fonctionnaires locaux de la Première Période intermédiaire mentionnent le palais de leur seigneur local. Nous connaissons seulement le cas d'un *snn* de Naqada, vers la IX^e dynastie, mentionnant le *rwt n pr* « portail du palais » de son gouverneur local, dont il fut un responsable en tant qu'économe (*smsw pr* « aîné du domaine »)²³⁷⁰.

On rencontre le terme *pr* employé davantage en relation avec le palais royal. Il semble même qu'à partir du règne d'Antef II, mentionner le statut acquis dans la maison du maître devienne un cliché très répandu. Ainsi, l'épithète *~nt(y) st m pr nb.f* « prééminent de place dans la demeure de son maître » (qui fait écho à celle contemporaine *~nt(y) st m pr ©* « prééminent de place dans la palais royal » que nous évoquerons plus bas par rapport au *pr ©* « grand palais »)²³⁷¹ est attestée sur la stèle d'un membre de la cour thébaine sous les rois Antef (le *imy-r* « *~tmt* « directeur des choses scellées » () appelé *Ïny*²³⁷². Cette épithète apparaît encore sur la stèle de *ÚÚi* () , lui aussi trésorier²³⁷³. Les deux personnages affirment aussi être *qd mrrw m pr nb.f* « un caractère aimable dans la maison de son maître » ()²³⁷⁴. Par ailleurs, le trésorier *ÚÚi* insiste sur ce

²³⁶⁹ Nous avons connaissance de l'ambiguïté du terme *pr*, qui pouvait être employé pour indiquer plusieurs types d'entités (personnes, catégories sociales, institutions, et ainsi de suite). Cf. les remarques de P. VERNUS, « Ménes, Achtoes, l'hippopotame et le crocodile », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain*, OLA 39, Leuven, 1991, p. 333-334.

²³⁷⁰ Stèle Caire CG 20500, l. 2-3 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 67-68, pl. 18).

²³⁷¹ Au Moyen Empire l'épithète commençant par *~nty st m (...)* « prééminent de place dans (...) » est couramment rattachée au nom d'un lieu institutionnel (p. ex. *pr nswt, ðwt nÚr, stp s*"), cf. également J. JANSSEN, *loc. cit.*, et D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 356.

²³⁷² Stèle Moscou I.1.a 1137a, l. 4-5 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 13, § 17 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 4-5, § 2 pour la bibliographie précédente).

²³⁷³ Stèle Londres BM EA 614, l. 1 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, 15-17, § 20 ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 10-11, § 5 pour la bibliographie précédente). Épithète répertoriée dans J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 134-135 (III^e, S).

²³⁷⁴ Stèle Moscou I.1.a 1137a, l. 3 et Londres BM EA 614, l. 8. – La même épithète (*qd mrrw m pr nb.f*) est peut-être sur la stèle Caire JdE 36346, l. 2, du *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » *Ïnwn*, en charge à partir du règne d'Antef II et jusque Montouhotep II. La restitution est faite d'après W. SCHENKEL, *MHT*, p. 228, b) ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 17, § 6, ne signale pas la lacune dans sa copie ; pour une copie sans cependant de restitution, cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 20, § 24.

thème, en se décrivant comme  *qb-srf m pr nb.f* « patient/mesuré dans la maison de son maître »²³⁷⁵. Il s'agit de la troisième épithète faisant référence au *pr nb.f* « maison de son maître » que l'on trouve sur son monument.

À l'époque du roi Montouhotep II, le chasseur-*nw* appelé *in-it.f*, fils de *k*“, serviteur de la cour thébaine, dit être aimé par son gouverneur et être un esprit équipé pour sa ville, et utilise enfin cette épithète pour se décrire comme : *r≈(w)-≈t n pr nb.f* « un expert pour la maison de son maître » ()²³⁷⁶.

Dans la stèle contemporaine d'un dignitaire thébain, dont le nom n'est pas conservé, on trouve les épithètes suivantes : *[mfd (?)]-mÚn m pr nb.f* « loyal dans la maison de son maître » ()²³⁷⁷ et ©“ *m pr.f* « grand dans sa maison (*scil.* de son maître ?) » ()²³⁷⁸.

Il semble clair que le statut des fonctionnaires se définit de plus en plus à travers la description de la conduite tenue par le notable au sein de la maison du seigneur. Plusieurs facettes du caractère ou des capacités mises en pratique dans le palais sont évoquées – comme la loyauté, la patience, l'affection, l'expérience²³⁷⁹.

Nous ne connaissons pas d'autres expressions biographiques ou de titres qui mettent en avant de manière explicite le statut du notable dans le palais de son chef à la Première Période intermédiaire. Seule l'expression *βnw* semble attestée dans un décret de Coptos pour indiquer la résidence du *imy-r*“ *‡m©* « directeur de Haute Égypte » *‡m“i*²³⁸⁰. Elles ne se trouvent pas en revanche dans les textes commémoratifs. Nous signalons seulement cette formule, *iw ir.n.(i) (...) Ísst βnw* « j'ai fait ce que les courtisans () louent », attribuée au responsable des

²³⁷⁵ Stèle Londres BM EA 614, l. 7.

²³⁷⁶ Stèle Londres BM EA 1203, l. 6 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 19, § 23 ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 24-25, § 9 pour la bibliographie précédente).

²³⁷⁷ Stèle Caire R.T. 3/6/25/2, l. A4 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 21-22, § 25 ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 47-51, § 15 pour la bibliographie précédente et la reconstitution en lacune).

²³⁷⁸ Stèle Caire R.T. 3/6/25/2, l. A6 (J.J. CLERE, J. VANDIER, *loc. cit.* ; R. LANDGRAFOVA, *loc. cit.*).

²³⁷⁹ Le repertoire de ces qualités va s'agrandir avec le temps, et notamment à partir du Moyen Empire.

²³⁸⁰ C'est une hypothèse. Le texte (Coptos J) est fragmentaire et la traduction n'est pas assurée. Cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 197 (§ VII), 200, [13], et fig. 24.

bouchers de Gebelein *mrr*, qui travaillait pour les seigneurs d'Edfou et dans deux temples sous la IX^e dynastie²³⁸¹. Bien que le terme *βnw* « (litt.) ceux de l'intérieur » puisse faire référence à la « maisonnée », comme certains auteurs ont traduit ce mot dans le passage en question²³⁸², nous préférons la traduction de J. Černý « inhabitants of the Residence »²³⁸³. Le contexte où l'épithète est exprimée met en valeur, en revanche, les qualités du notable comme celui qui suit son maître – seigneur d'Edfou, dans le *pr ≈ww* « maison de Khouou ». Ici il est aimé par les grands (©“) et par ses compagnons (*sm“y*)²³⁸⁴. Cela pourrait faire référence au statut de courtisan à Edfou.

Un autre exemple est celui d'une entité dite *βnw*, envisagée comme une institution qui pourvoit les membres des élites provinciales en produits précieux, attestée dans la biographie de *mry* ©“ d'El-Hagarsa (IX^e dyn.) :

*iw qrs.n.(i) it.(i) m ðtp di nswt sm“.n.(i) t“ im.f r imntt nfrt wt.n.(i) sw ðr
sfÚ βnw insw pr-©n≈*

« J'ai inhumé mon père avec une offrande que donne le roi, je (l)'ai enterré dans cette terre là, du bel occident ; je l'ai embaumé avec l'huile-*sfÚ* de la Résidence et le lin-*insw* de la Maison de vie. »

(N. KANAWATI, *El-Hagarsa III*, p. 33, 35, ligne 10).

Ici *βnw* désigne sans doute le palais royal. La capitale et les notables de province sont donc encore en contact direct, à cette époque, pour ce qui concerne la distribution des produits liés notamment à l'équipement du défunt – un rapport de vassalité bien connu à l'Ancien Empire et toujours effectif à la Première Période intermédiaire²³⁸⁵.

²³⁸¹ Pour l'épithète, cf. stèle Cracovie MNK-XI-999, col. 3-4 (= J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, fig. à la p. 7, lignes 4-5).

²³⁸² Cf. en dernier lieu « die zu meinem Haushalt Gehörigen loben » dans L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 288.

²³⁸³ J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 6, c), lequel faisait référence cependant aux courtisans royaux.

²³⁸⁴ *Contra* L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 288, 290, L), qui traduit *sp“wt*.

²³⁸⁵ Nous avons déjà évoqué plus haut l'envoi de l'équipement-*qrs* ; cf. *supra* p. 148-149.

Malgré le petit nombre d’attestations, on constate, enfin, que le terme *βnw* est mentionné, à la Première Période intermédiaire, pour faire référence tant à l’institution palatine royale que locale.

11.6.2. Le rapport avec le palais *pr nswt*

L’expression *pr nswt* désigne, au III^e millénaire, surtout le « domaine royal » et l’institution palatine dans ses fonctions économiques²³⁸⁶, mais elle peut aussi être employée pour indiquer le « palais royal »²³⁸⁷. C’est ainsi qu’un chef des sculpteurs (*imy-r“ gnwty*) de nom de *in-it.f-n≈t*, inhumé à Thèbes mais ayant d’abord servi les rois d’Héracléopolis²³⁸⁸, appelle le bâtiment qu’il eut la tâche de rénover. Il affirme :


*iw ir.n.(i) ©Ì©w ©“ m pr βty wnn pr nswt ©t.f nb(t) βr-st-Ìr.i Ìr srwf
 pr-nswt r fr.f*

« J’ai passé beaucoup d’années dans la Maison de Khéty, j’étais dans le palais royal alors que toutes ses pièces étaient sous ma responsabilité afin que le palais royal soit établi (*scil.* restauré). »

(Stèle Caire R.T. 3.6.25.1, lignes 3-4 = J.J. CLERE, J. VANDIER, p. 44, § 30 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 239, doc. 381 ; R. LANDGRAFOVA, *It is My Good Name*, p. 59, doc. 19).

Des responsables du pr nswt

²³⁸⁶ Cf. O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace*, p. 645-648 notamment.

²³⁸⁷ *Contra* A.E. DEMIDCHICK, « The History of the Herakleopolitan Kings’ Domain », dans H. W. FISCHER-ELFERT, R.B. PARKINSON, éd., *Studies on the Middle Kingdom*, Philippika 41, Wiesbaden, 2013, p. 93-106, selon qui cette expression doit être toujours synonyme de « royaume » et indiquerait, dans les inscriptions ici mentionnées, le territoire gouverné par Thèbes mais appartenue anciennement aux rois d’Héracléopolis.

²³⁸⁸ *Contra* A.E. DEMIDCHICK, *op. cit.*, p. 103, selon qui le palais en question était un palais royal que Thèbes fit construire dans la capitale ennemie.

Nous connaissons seulement deux *imyw-r'' pr nswt* « directeurs du palais royal » à la Première Période intermédiaire : ce sont deux nomarques de Deir el-Bersha²³⁸⁹ du début de l'époque héracléopolitaine (IX^e dynastie) qui s'appellent *ỉ̀*²³⁹⁰ et *ỉ̀wty-nꜣt*, enfanté par *tti*²³⁹¹. Ce rapport très étroit qui existe entre le potentat de Deir el-Bersha et la dynastie héracléopolitaine est bien connu et durable. D'autre part, à la X^e dynastie, deux membres de la même famille locale au pouvoir, *ꜣww* et *ỉ̀-ꜣnꜣt I*, acquièrent la charge de vizir ; et l'un des collaborateurs d'*ỉ̀-ꜣnꜣt I* exerçât, à la capitale, la fonction de *imyw-r'' ipt nswt* « directeur du harem royal ».

Le pr nswt dans les épithètes et la phraséologie

On observe que le *pr nswt* « palais du roi » devient un référent important afin de mettre en valeur le statut des notables proches du pouvoir royal dans leurs biographies. Il peut s'agir soit de notables employés dans ou originaires d'une province, soit de courtisans thébains comme le chef des sculpteurs *in-it.f-nꜣt* qu'on a évoqué ci-dessus et qui dit avoir travaillé pour renouveler le palais. Cependant, des épithètes et des descriptions plus précises apparaissent, qui indiquent la position de l'individu dans cette institution.

À Héracléopolis, sous la X^e dynastie, le *ꜣrp ỉ̀* « chef du palais-ỉ̀ » responsable des approvisionnements (*imyw-r'' wỉ̀*) et du stockage (*imyw-r'' pr ꜣnwtj*) du palais appelé *ibnn*, porte l'épithète : *mỉ̀-ib pr-nswt* « privilégié du palais royal » ()²³⁹². À la même époque, en province, l'épithète *ꜣnty s(w)t m pr nswt* « prééminent de place(s) dans le palais royal »²³⁹³ est attribuée au nomarque *ỉ̀wty-nꜣt (ms.n tti)*

²³⁸⁹ Il est probable qu'un troisième nomarque ait porté ce titre, cf. P.E. NEWBERRY, *Bersheh II*, p. 46, addendum à la ligne 16 à la pl. 21.

²³⁹⁰ Mentionné dans inscription commémorant la restauration d'une tombe = N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Sheikh Saïd*, ASE 10, London, 1901, p. 38, pl. 29, e.

²³⁹¹ Mentionné dans une inscription commémorant la restauration d'une tombe = *ibid.*, p. 38-39, pl. 21, 20 ; P.E. NEWBERRY, *Bersheh II*, p. 11, 57

²³⁹² J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 154-155, 158, 297, fig. 116, 2.

²³⁹³ Cette épithète est connue aussi au Moyen Empire sous la forme *ꜣnty n st m pr nswt* (voir dans *Siut I*, 231) ; cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 355.

de Deir el-Bersha (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²³⁹⁴ et à son fils (?) 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 I (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²³⁹⁵.

À Thèbes, le *imy-r* *≈tmt* « directeur du trésor » *ÚÚi*, sous Antef II et Antef III, se vante de sa place excellente parmi les courtisans : *Ìt(y) wrw nw pr nswt* « celui qui est à l'avant des grands du palais royal (?) » (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²³⁹⁶. Dans la biographie du chambellan et *imy-r* *≈nrt* « directeur de l'enclos » *in-it.f* fils de *Úfi*, sous Montouhotep II, apparaissent les épithètes *≈nty iwt m pr-nswt* « proéminent de fonctions dans le palais royal » (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²³⁹⁷ et *r≈ st rd.f m pr-nswt* « quelqu'un qui connaît son rang (litt. la place de son pied) dans le palais royal » (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²³⁹⁸. Le même notable affirme que les membres de la cour s'inclinent quand il rentre dans le palais : *iww n.f wrw m ks r rwty pr-nswt* « quelqu'un vers qui les grands arrivent en s'inclinant près du Double Portail du palais royal » (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²³⁹⁹. Toujours sous le règne de Montouhotep II, le *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » *Ìwn* déclare : *in qd.f rd mrwt.f s≈nt(y) st.f m pr nswt* « c'est son caractère qui a fait qu'il soit aimé et que sa place soit avancée dans la maison royale » (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) ²⁴⁰⁰.

Si ces textes évoquent le palais royal comme un lieu du pouvoir, le *pr nswt* est accessoirement mentionné aussi comme lieu de l'administration. Sous Montouhotep II, dans la biographie de l'*imy-r* *≠* « directeur de la cour-≠ » *βty*, l'action administrative de cet intendant s'attache au rôle économique du palais : *n(n)*

²³⁹⁴ N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Sheikh Saïd*, p. 39.

²³⁹⁵ *Bersheh* II, pl. 13, l. 14.

²³⁹⁶ Stèle Londres BM EA 614, l. 2 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, 15-17, § 20 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 10-11, § 5 pour la bibliographie précédente). Dans certaines épithètes, il semble possible que *pr nswt* désigne cependant le royaume.

²³⁹⁷ Stèle New York MMA 57.95, l. 5 (= H.G. FISCHER, « The Inscription of *in-it.f* Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 240-242 ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 28-29, doc. 10).

²³⁹⁸ Stèle New York MMA 57.95, l. 8. – Pour des épithètes en *r≈ st rd*, cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 74 (B1 16-27 = XI^e-XII^e dynasties).

²³⁹⁹ Stèle New York MMA 57.95, l. 6.

²⁴⁰⁰ Caire JdE 36346, l. 9 (J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 20, § 24 ; W. SCHENCKEL, *MHT*, 228, [b] ; R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 16-17, § 6 pour une bibliographie).

Or, l'indication *pr* ©" dans les titres, sert à relever, par exemple, le lien institutionnel établi entre la fonction exercée en province et à la Résidence. Elle n'indique pas forcément que le lieu dans lequel le fonctionnaire travaille est effectivement le palais du roi. L'ajout de l'expression *pr* ©" après un titre résulte d'une tradition protocolaire des titulatures, qui aide à qualifier le cadre institutionnel général dans lequel le notable opère. Si l'on considère le titre *imy-r" sꜥr pr* ©" « directeur des tissus (?)²⁴⁰⁵ du palais royal » attribué à un *l̥*"si de Naqada à la Première Période intermédiaire, on constate, à travers son récit biographique, qu'il n'était pas un fonctionnaire du roi à proprement parler, mais le serviteur zélé des gouverneurs locaux établis à Naqada/Qous²⁴⁰⁶. Pourquoi alors spécifier ce *pr* ©"? Fort probablement, puisque la responsabilité des tissus étaient de préférence attachée à l'économie royale, à cause, peut-être, des échanges réguliers établis par la Résidence, laquelle acquérait une partie de ce type de produits chez les notables ayant leur propres ateliers de tissage²⁴⁰⁷. Le titre *sꜥf pr* ©" « inspecteur du palais royal » que l'on rencontre à Thèbes au début de la XI^e dynastie, noté sur la stèle d'un *sꜥ sp*"t « scribe de la province » appelé *nfr(w)* présente un exemple similaire²⁴⁰⁸. Il n'est pas sûr en effet que *pr* ©" « (du) palais royal » indique ici le lieu supervisé par le dignitaire²⁴⁰⁹. On retrouve cette fonction *sꜥf pr* ©" attribuée, par exemple, dans la titulature de membres de missions²⁴¹⁰. E. Brovarski a mis en lumière l'habitude de ces fonctionnaires à exercer des charges en rapport avec le

²⁴⁰⁵ Comme le suggère E. Brovarski, le mot *sꜥr(w)* pourrait être traduit par « sacs », cf. la note *infra* n. 3305, p. 892.

²⁴⁰⁶ Stèle Caire CG 1649 (= H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 65-67, doc. 18 ; M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Autobiographies*, p. 34-35, § 13).

²⁴⁰⁷ Sur ces échanges, cf. *supra* p. 626.

²⁴⁰⁸ Cf. *supra* p. 314.

²⁴⁰⁹ Certains auteurs (cf. D. JONES, *Index*, p. 924-925, § 3401), pour surpasser le problème, traduisent « inspecteur des **attachés** au palais royal » ; cf. par exemple P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 387, 588 ; O. GOELET, « The Nature of the Term *pr* ©" during the Old Kingdom », *BES* 19, 1989-1990, p. 84, n. 17 ; M. VERNER, *Abusir II. Baugraffiti der Ptahschepses – Mastaba*, Prague, 1992, p. 165, 190, 203.

²⁴¹⁰ Cf. l'inscription Ouadi Hammamat n° 206, du début de la Première Période intermédiaire (env. VIII^e dyn.) = *Urk.* I, 149, 11. – Cf. d'ailleurs le titre *sꜥf pr* ©" *irr l̥"t m k"t nt nswt* « inspecteur du palais royal qui fait le meilleur des travaux commandés par le roi » (bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 925, § 3402).

service personnel du roi, en tant que responsables, entre autres, des *regalia*²⁴¹¹. Ce titre *sîf pr ©* exprime donc davantage un statut qui relève de la participation à la vie administrative de cour plutôt qu'à une fonction technique relevant de la gestion de l'établissement palatin lui-même. C'est pour cela que nous préférons traduire ici *pr ©* par « palatin ». Cela suggère une appartenance et un attachement institutionnel plutôt qu'un secteur administré. Ainsi, le titre *imy-r" pr ©* « directeur palatin » attribué au grand intendant *Înnw* (sous Montouhotep II et Montouhotep III) pourrait relever du statut de ce notable comme « dirigeant » dans le système administratif qui fait référence à la Résidence²⁴¹².

La nature de la spécification *pr ©* doit donc être évaluée toujours cas par cas. À Héracléopolis, le titre unique d'*imy-r" st ≈"wt pr ©* « directeur du lieu de l'autel du palais » () est attribué à un notable appelé *nn*, qui est responsable également du Double Garde-manger (*imy-r" sqbbwy*), puis de la garde-robe (*Ïry-tp f"t*) et de la maison du matin (*Ïry-s#t" n pr dw"t*) et enfin de l'offrande (*wdpw n Ìtp*)²⁴¹³. Dans ce cas de figure, il semble évident que les fonctions exercées par ce *nn* doivent être localisées dans un établissement de la capitale. En particulier, le titre *imy-r" st ≈"wt pr ©* évoque encore une fois (cf. ci-dessus sur le *pr nswt* à Héracléopolis) la présence d'une institution palatine royale à Héracléopolis. Les titres de ce personnage prouvent en outre que des cérémonies d'habillage et de déjeuner du roi y avaient donc lieu.

Les élites établies en province ou dans la capitale ne sont donc pas concernées directement par la gestion de l'établissement palatin dit *pr ©*. Pourtant, celle-ci reste une institution active ; et la mention de cette expression dans les titres légitime, encore à cette époque, l'autorité de certains notables.

²⁴¹¹ E. BROVARSKI, *Some Monuments of the Old Kingdom*, p. 14-15.

²⁴¹² Sur *Înnw* et sa titulature dans sa tombe (TT 313), cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 80, § III.2.a. Sur ce haut fonctionnaire, cf. également *supra*.

²⁴¹³ Sur cet échanson-*wdpw*, cf. *supra* § 11.1.1, p. 553.

Chapitre 12

LA SOCIÉTÉ DE COUR ET LA CULTURE PALATINE

L'identité des notables était façonnée par les tâches que ces personnages accomplissaient dans le palais de leur gouverneur ou dans celui du roi, mais également par l'appartenance à la « société de cour » dont ils connaissaient les mécanismes de dépendance et les manières²⁴¹⁴. Vivre à côté du maître et de son entourage, se soumettre aux règles de l'étiquette, profiter du luxe et de la convivialité d'un milieu qui peut être qualifié d'aristocratique, faisait partie des éléments définissant les hommes fréquentant le milieu palatin.

Avec ce chapitre, l'objectif est de relever les thématiques qui ont été mises en avant, dans les monuments commémoratifs de la Première Période intermédiaire, pour valoriser ce statut de notable, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, comme acteurs de la cour. On constatera, entre autres, que d'une part, le prestige de ce statut était véhiculé à travers la narration biographique et les épithètes, et que d'autre part, les clichés employés pour le décrire résultent tant de la tradition commémorative de l'Ancien Empire que des innovations de la Première Période intermédiaire qui témoignent de la vivacité culturelle palatine de cette époque.

Si peu d'études se sont intéressées à décrire la société de cour égyptienne au III^e millénaire²⁴¹⁵, les recherches sur la culture des palais non royaux sont encore

²⁴¹⁴ L'expression est eliasienne. Sur le modèle interprétatif de N. Elias, cf. E. BRAMBILLA, « Modèle et méthode dans la "société de cour" de Norbert Elias », dans D. ROMAGNOLI, éd., *La ville et la cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, 1995, p. 219-258. Sur les stratégies sociales du réseau de cour, dans un État dynastique, et sur la base notamment de structures de type patrimonial, cf. P. BOURDIEU, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 118, 1997, p. 56-58.

²⁴¹⁵ Sur l'organisation et les règles qui régissent à la « société de cour » en Égypte ancienne voir, entre autres, l'introduction de K. SPENCE, « Court and Palace in Ancient Egypt : the Amarna Period and Later Eighteenth Dynasty », dans A.J.S. SPAWFORTH, éd., *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge – New York, 2007, p. 267-353, et l'étude de cas sur le Nouvel

moins nombreuses²⁴¹⁶. Les analyses de ce type se sont essentiellement concentrées sur les liens socioculturels et de pouvoir qu'entretenaient les élites locales avec la Couronne, bien davantage que sur une description du système local en soi.

Concernant les capitales de la Première Période intermédiaire, le système de cour thébain n'a pas fait non plus l'objet d'une étude socioculturelle aboutie. Bien que certains aspects de la vie palatine et de l'étiquette en vigueur à la cour des rois thébains de la XI^e dynastie aient été commentés, ces analyses ont visé avant tout à mettre en regard ces usages avec la tradition culturelle qui se développe par la suite au Moyen Empire²⁴¹⁷.

Empire de Chr. RAEDLER, « Zur Struktur der Hofgesellschaft Ramses' II. », dans R. GUNDLACH, A. KLUG, éd., *Der ägyptische Hof des Neuen Reiches : seine Gesellschaft und Kultur im Spannungsfeld zwischen Innen- und Außenpolitik. Akten des Internationalen Kolloquiums vom 27.-29. Mai 2002 an der Johannes Gutenberg-Universität Mainz*, KSGFH 2, Wiesbaden, 2006, p. 39-87, puis Chr. RAEDLER, « Rank and Favour at the Early Ramesside Court », dans R. GUNDLACH, J.H. TAYLOR, éd., *Egyptian Royal Residences : 4. Symposium zur ägyptischen Königsideologie. London, June, 1st-5th 2004*, KSGFH 4/1, Wiesbaden, 2009, p. 131-151. Pour une introduction sur la société de cour en Égypte à partir d'exemples du Moyen Empire, mais avec des références également à l'Ancien Empire, consulter en dernier lieu W. GRAJETZKI, « The Pharaoh's Subjects : Court and Provinces », dans A. OPPENHEIM *et alii*, éd., *Ancient Egypt Transformed : the Middle Kingdom*, New Haven – London, 2015, p. 120-123, et son essai *Court Officials of the Egyptian Middle Kingdom*, London, 2009, p. 123-168 notamment. Sur cette époque, et avec une attention particulière pour l'étiquette et les qualités des courtisans, voir l'étude de L. COULON, « Cour, courtisans et modèles éducatifs au Moyen Empire », *ÉAO* 26, 2002, p. 9-20. À partir de l'étude des Maximes de Ptahhotep, cf. les observations de A. DUNNE, « The Etiquette of Ptahhotep », *Wepwawet* 1, 1985, p. 7-8. Sur la société de cour memphite à l'Ancien Empire, voir le travail fondamental de M. BAUD, *Famille royale*.

²⁴¹⁶ Sur la société de cour en province, l'attention est portée notamment sur les rapports de sang entre les potentats locaux, la famille royale et les hauts fonctionnaires de l'État. Sur ce thème, voir l'article précurseur de H.G. FISCHER, « A Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 100-110. Pour une perspective plus générale, cf. N. KANAWATI, « Nepotism in the Egyptian Sixth Dynasty », *BACE* 14, 2004, p. 39-59. Sur les stratégies matrimoniales à la cour memphite à l'Ancien Empire, voir M. BAUD, *Famille royale*. Sur la présence de fils et filles royales en province voir en dernier lieu, L. PANTALACCI, « Famille royale et pouvoir oasite. Une fille royale à Balat à la fin de l'Ancien Empire », dans R. LEGROS, éd., *50 ans d'éternité. Jubilé de la Mission archéologique française de Saqqâra*, BdE 162, Le Caire, 2015, p. 301-307.

²⁴¹⁷ Sur la société de cour thébaine de la XI^e dynastie, cf. L. COULON, *loc. cit.* Bien que D. Doxey relève des références à des institutions palatines comme le roi (*nswt, bity, ity*), l'entourage-*ꜥnwt* et le palais (*pr-nswt*), dans l'analyse sociologique qu'elle fait des épithètes non royales de la XI^e dynastie et, en général, du Moyen Empire, elle ne traite pas la question de la cour du roi comme un référent biographique en soi. Cf. *pars pro toto* D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 109-125, 161-163.

12.1 LA CARRIERE AU PALAIS

12.1.1 Être élevé au palais

L'éducation à la cour royale

À l'Ancien Empire, les fils des notables provinciaux pouvaient être éduqués à la cour avec les princes royaux et, à la VI^e dynastie, certains de ces notables déclarent dans leur biographie avoir reçu cette formation de prestige²⁴¹⁸.

L'éducation à la capitale permettait à la Couronne de nouer des liens étroits avec les potentats du pays. Ainsi, ces rapprochements et ce rapport de loyauté pouvaient se traduire par des mariages contractés entre la famille royale et les femmes des élites de province afin de souder davantage les liens²⁴¹⁹.

La même stratégie politique est connue plus tard – de la XII^e à la XVIII^e dynastie notamment – qui consistait à élever les fils des notables du pays et ceux des contrées plus lointaines au sein de l'institution dite du *k"p*. L'objectif était de faire que les

²⁴¹⁸ Cet aspect de la formation des notables est souligné dans de nombreux ouvrages : cf. *inter alia* A.M. BLACKMAN, « The Stela of Nebipusenwosret », *JEA* 21, 1935, p. 3, n. 4 (pour des références du Moyen Empire et plus récentes) ; H. BRUNNER, *Altägyptische Erziehung*, Wiesbaden, 1957, notamment p. 11-13 (pour l'Ancien Empire) ; E. FEUCHT, *Das Kind im alten Ägypten*, Frankfurt – New York, 1995, p. 229-230 (avant le Moyen Empire) *et seq.* ; J.C. MORENO GARCIA, « Introduction. Élités et États tributaires », dans *id.*, éd., *Élités et pouvoir en Égypte ancienne*, *CRIPEL* 28, 2009-2010, p. 39 (« son cas [celui de *q"r* d'Edfou] illustre l'importance de l'éducation des fils des élites locales à la capitale, dans le but de former les futurs dirigeants à la Résidence royale, en compagnie des princes ») ; et récemment N. KANAWATI, « The Memphite Control of Upper Egypt during the Old Kingdom : the Cases of Edfu, Abydos, and Akhmim », dans L. EVANS, éd., *Ancient Memphis. « Enduring is the Perfection »*, Leuven – Paris – Walpole, 2012, p. 248-249 (« the early Sixth Dynasty kings seem to have imposed a firm hold on the provinces, partly through nepotism and partly through the “education”/“formation” of future governors in Memphis »). – Le titre *sft-nswt* « rejeton du roi » (ou « élève ») marquait peut-être le statut des hommes élevés à la cour royale, du moins ceux qui auraient acquis des positions influentes dans l'appareil administratif de l'État ; pour une mise au point sur ce titre, cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 118-121.

²⁴¹⁹ Cf. en dernier lieu N. KANAWATI, « Nepotism in the Egyptian Sixth Dynasty », *BACE* 14, 2003, p. 39-60.

élites de province et des régions « exotiques » assimilent la culture égyptienne de cour, et respectent l'autorité centrale. Les enfants autorisés à rejoindre la cour pour y recevoir la même éducation que les princes étaient donc choisis parmi les proches des potentats locaux²⁴²⁰. Une fois qu'ils avaient atteint un certain âge, ils étaient renvoyés dans leur région d'origine comme messagers ou agents de la Couronne²⁴²¹. Il fallait donc s'assurer stratégiquement, par avance, à la fois de leur dévouement envers le roi mais aussi d'une forme de crédibilité et de légitimité qu'ils conserveraient dans les régions dont ils étaient issus et où ils seraient affectés un jour²⁴²². En définitive, le lignage était indubitablement un critère de recrutement

²⁴²⁰ Mais aussi parmi les couches moins nobles de la société égyptienne. Sur le statut social et ethnique hétérogène, cf. E. FEUCHT, « The *βrdw n k“p* Reconsidered », dans S.I. GROLL, éd., *Pharaonic Egypt : the Bible and Christianity*, Jerusalem, 1985, p. 38-47 et notamment p. 44 ; et en dernier lieu B. MATHIEU, « L'énigme du recrutement des “enfants du *kap*” : une solution ? », *GM* 177, 2000, p. 45.

²⁴²¹ Voir l'exemple célèbre du Nubien Héqanéfer, cf. W.K. SIMPSON, *Heka-Nefer and the Dynastic Material from Toshka and Arminna, Publications of the Pennsylvania-Yale Expedition to Egypt* 1, New Haven – Philadelphia, 1963, p. 2 notamment.

²⁴²² Selon B. MATHIEU, *op. cit.*, p. 41-48, les critères de recrutement sont arbitraires. Selon lui (*ibid.*, p. 45), « invoquer un choix fondé sur l'observation de qualités physiques (force, endurance, beauté, etc.) ou intellectuelles (vivacité d'esprit, mémoire, etc.), comme on l'a fait parfois, n'a guère de vraisemblance : comment préjuger en effet, de façon discriminatoire, des potentialités d'un tout jeune enfant ? ». B. Mathieu offre alors une autre hypothèse et réévalue le critère mentionné par Diodore de Sicile (Livre I, 53, 2 et 9-10). Ce dernier relate le recrutement organisé par Amenemhat I^{er} à l'époque de la naissance de son fils Sésostri I^{er}. Le roi aurait rassemblé des garçons à la capitale pour les élever, en les choisissant parmi les enfants nés le même jour que son fils. Pour confirmer la fiabilité de cette source grecque, B. Mathieu établit un parallèle avec le titre d'un certain *sn-ymn* de l'époque de la reine Hatchepsout, qui est un « enfant du *kap* de Nebpehtyrê (*scil.* Âhmosis) » (sur ce *sn-ymn*, cf. C.H. ROHRIG, P.F. DORMAN, « Senimen and Senenmut. A Question of Brothers », *VarAeg* 3, 1987, p. 127-134). Selon B. Mathieu (*op. cit.*, p. 47), l'ajout du nom du roi indique que Sénimen « est né le même jour que le prince héritier Âhmosis » et donc que le critère de recrutement était bien la date de naissance. Or, cette conclusion n'est qu'une spéculation. Si l'expression *k“p* + NOM ROYAL sert à nommer une génération de compagnons, cela ne signifie pas pour autant que ceux-ci étaient recrutés parmi ceux nés à la même date ou durant la même année que le prince héritier. Comment aurait-il été possible de savoir par avance quel prince allait devenir roi pour organiser un recrutement spécial en son honneur à travers le pays ? Ou devons-nous penser que chaque naissance princière était suivie par un recrutement de compagnons pour son enfance ? Bien que cette dernière hypothèse soit tentante, l'idée de B. Mathieu se fonde sur une lecture novatrice mais partielle des sources. Le texte de Diodore de Sicile, de fait, nous apprend que le recrutement exercé par Amenemhat I^{er} – celui que B. Mathieu prend comme modèle pour le Moyen et le Nouvel Empire –, eut un caractère exceptionnel. Il fut la conséquence d'un songe prémonitoire révélant que « le nouveau-né (d'Amenemhat I^{er}) régnerait un jour sur toute la terre ». Diodore continue : « C'est pourquoi son père

majeur et rejoignait un objectif politique bien pragmatique, celui de former des fonctionnaires compétents, loyaux et efficaces.

Cette tradition palatine qui semble commencer à l’Ancien Empire ne se perd pas durant de la Première Période intermédiaire. Il est vraisemblable, en effet, qu’à cette époque certains jeunes notables du pays débutaient toujours leur carrière à la cour royale. Nous en avons des témoignages directs comme celui de la biographie du nomarque *ḥtjw* I d’Assiout qui déclare avoir été élevé parmi les princes d’Héracléopolis (début de la X^e dynastie) – et notamment avoir appris à nager avec eux²⁴²³ :



iw rd.n.f sb“t r.(i) nbt Ìn© msw nswt

« Il (*scil.* le roi) m’a donné des leçons de natation avec les enfants royaux. »

(*Siut* V, 22 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 12, 67 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 74).

La documentation fait aussi état de témoignages indirects sur la formation des jeunes notables à la cour. Parmi ceux-ci l’attribution aux gouverneurs locaux de titres en rapport avec le culte des pyramides, tradition qui perdure à cette époque (cf. *infra*), illustre un parcours qui les a menés, au début de leur carrière, à exercer des

(*scil.* Amenemhat I^{er}) avait rassemblé tous les enfants de son âge (celui du futur Sésostri I^{er}) et leur avait fait donner une éducation royale, préparant ainsi par avance les moyens de cette conquête de l’univers ». Or les sources égyptiennes du Nouvel Empire ajoutent des informations qui fragilisent l’argumentation de B. Mathieu en montrant que, pour des raisons strictement politiques, l’on appliquait des méthodes sévères en matière de recrutement, selon des critères sociologiques. Par exemple, T. Säve-Söderbergh et L. Troy (*New Kingdom Pharaonic Sites. The Finds and the Sites, The Scandinavian Joint Expedition to Sudanese Nubia 5/2*, Partille, 1991, p. 210-211) ont bien mis en évidence, à travers des documents anciens (p. ex. les Annales, des lettres), combien la « noblesse » était un critère important pour choisir les garçons élevés à la capitale, dont certains allaient devenir les futurs dirigeants des provinces. Le lignage était un facteur important, car le pouvoir de ces futurs notables devait être considéré comme légitime par la communauté que ceux-ci allaient administrer une fois envoyés en poste. Si B. Mathieu observe à juste titre que les qualités physiques ou intellectuelles n’étaient peut-être pas un critère indispensable pour le recrutement, nous estimons en revanche que des critères *politiques* étaient tout de même pris en considération.

²⁴²³ Pour un commentaire, cf. W. DECKER, *Die physische Leistung Pharaos. Untersuchungen zu Heldentum, Jagd und Leibesübungen der ägyptischen Könige*, Köln, 1971, p. 71-73.

fonctions à la capitale avant d'être envoyés comme agents royaux dans leur localité d'origine.

Il semble donc que le fait d'avoir reçu la même éducation que les membres de la cour constitue un signe de prestige à la Première Période intermédiaire tout autant qu'à l'Ancien Empire, et justifie de le mentionner dans un récit biographique.

Un passage de la biographie de *il*" de Deir el-Bersha, dans lequel le dignitaire affirme avoir éduqué (*sb*"") les enfants du palais royal en tant que *imy-r*" *ipt nswt* « directeur du harem royal »²⁴²⁴, pourrait révéler l'existence d'une « école » des enfants royaux à la capitale, Héracléopolis, et, par conséquent, d'une école des dignitaires du pays.

Il semble qu'un harem royal servit aussi de lieu de formation pour les fils des hauts fonctionnaires du pays à Thèbes, au début de la XI^e dynastie. Si les biographies ne sont pas explicites sur ce point, l'inscription de la stèle du *imy-r*" *pr* « directeur du domaine » *rdiw-βnmw*, un notable inhumé à Dendara au milieu de la XI^e dynastie, décrit en revanche une situation relativement similaire et confirme la continuité de cette tradition à la Résidence :



≈*pr.n.(i) βr [rdwy] ðmt.s [f]r n≈nwt.(i) nt tp-© i≈r r≈.s iqr st-©.(i)*
mfd.(i)-mÚn n srw ©l©.n di.n.s w(i) m iwnt m mft wrt nt mwt.s ©"t drf
 ≈*ntt m≈rw ©rt wrt nt †m© iw ir.n.(i) "ww im.s ©l©w ©" rnpwt r.s*

« J'ai grandi aux pieds de Sa Majesté (*scil.* la reine) depuis ma prime jeunesse. Dès lors, elle (re)connut l'excellence de ma conduite, ma loyauté à l'égard des dirigeants²⁴²⁵. Puis elle m'a placé à Dendara dans la grande ferme de sa mère, grande en documents, prééminente en affaires, la plus grande unité administrative de Haute Égypte. J'y suis resté

²⁴²⁴ Cf. *supra* p. 570 et notamment *infra* p. 695.

²⁴²⁵ *mfd mÚn* est une épithète répandue, qui signifie « être loyal » ; cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 70-71 (II^e, Bc). R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 76, traduit plus littéralement « I followed the path of the officials ».

longtemps, de nombreuses années, attaché à ce domaine (litt. à propos de cela). »

(Stèle Caire CG 20543, l. 10-12 : W. SCHENKEL, *MHT*, p. 112-115, § 81 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 42-46, § 18 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 74-78, doc. 26.)

Ce passage nous permet de comprendre le rapport qui existe encore, dans la deuxième partie de la Première Période intermédiaire, entre la formation au palais royal et la charge exercée ensuite comme fonctionnaire. De fait, l'inscription de *rdiw-βnmw* nous apprend que ce dignitaire a été envoyé à Dendara pour administrer les propriétés de la reine, après avoir passé son enfance au palais royal sous sa protection, et après avoir été un responsable palatin. Par ailleurs, un autre passage de cette biographie précise que *rdiw-βnmw* fut d'abord *di(w).n.s m ©rwt ©t*, « quelqu'un qu'elle (*scil.* la reine) a placé près du grand portail »²⁴²⁶.

Des écoles palatines en province ?

Il est probable que la formation des fils des notables était pratiquée de manière institutionnelle également dans les palais des gouverneurs de province. Nous verrons ci-dessous que des rites marquant le passage à la vie active pouvaient avoir lieu dans le milieu provincial (cf. *infra* le rite de « nouer le bandeau ») ; les fonctionnaires mentionnent cette étape de leur vie dans leur biographie. Nous savons également que dans les localités de province existaient des sortes d'écoles destinées à former les scribes. Un passage de la biographie du nomarque d'Assiout *βty* II, à l'époque du roi Mérykarê (X^e dyn.), mentionne que, parmi les visiteurs de sa tombe, il compte des lettrés (*s#*) et des savants (*r≈*) qui avaient eu accès à la *©t sb* « pièce d'enseignement (*scil.* école) » ()²⁴²⁷. Peut-être que le type de lieu auquel *βty* II fait référence était organisé par l'institution palatine d'Assiout. D'autre part,

²⁴²⁶ Stèle Caire CG 20543, l. 5.

²⁴²⁷ *Siut* IV, 67 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 29, 60. Voir également R.J. WILLIAMS, « Scribal Training in Ancient Egypt », *JAOS* 92, 1972, p. 215-216 ; H. BRUNNER, *Altägyptische Erziehung*, p. 13-14.

on sait que l'apprentissage des écrits faisait partie de la formation des nobles. Au demeurant, l'*Enseignement pour Mérykarê* évoque des camarades de lecture²⁴²⁸.

Cependant, nous n'avons relevé aucun témoignage explicite, dans les textes biographiques du III^e millénaire (Première Période intermédiaire incluse), concernant la question de l'éducation d'un notable dans un palais de province. Cette absence apparente de références à une formation palatine durant la Première Période intermédiaire (que ce soit à la capitale ou en province) n'a pas de signification historique particulière par rapport à la tradition précédente. Les biographies qui mentionnent ce thème à l'Ancien Empire sont tout aussi exceptionnelles qu'à la Première Période intermédiaire²⁴²⁹. Toutefois, le caractère unique des passages biographiques dans lesquels la question de la formation est évoquée accorde encore plus de valeur aux récits des notables qui en font mention.

²⁴²⁸ P 5, 4-5 = Ph. DERCHAIN, « Éloquence et politique. L'opinion d'Akhtoy », *RdE* 40, 1989, p. 45 (§ 51) ; J. QUACK, *Studien zur Lehre für Merikare*, GOF IV/23, Wiesbaden, 1992, p. 32-33 (E 51, l. 18), 173-174 ; A. ROCCATI, *Sapienza egizia*, Testi del Vicino Oriente antico 4, Brescia, 1994, p. 61, n. 13.

²⁴²⁹ La biographie de *ptÎ-ꜥpss* (sous Mykérinos ; *Urk.* I, 51, 13-17 ; cf. D. VALBELLE, *Histoire de l'État pharaonique*, Paris, 1998, p. 50) et *q"r* de Edfou (sous Pépy I^{er} ; cf. M. EL-KHADRAGY, « The Edfu Offering Niche of Qar in the Cairo », *SAK* 30, 2002, p. 209-211, § 3).

12.1.2. Un rite de passage des dignitaires : nouer le bandeau

Les attestations

Les biographies de la Première Période intermédiaire mentionnent un rite d'initiation des jeunes notables qui est connu surtout à l'Ancien Empire : il s'agit du geste appelé *Ús*²⁴³⁰ *mfl*, qui est traduit « nouer le bandeau (de tête) » ou « nouer le pagne » selon les différentes hypothèses de lecture du mot *mfl*²⁴³¹.

Évoqué aussi dans les textes funéraires (dans les *Textes des Pyramides*²⁴³² et dans une version locale des *Textes des Sarcophages*, à Dendara²⁴³³), le rite apparaît notamment dans les inscriptions de particuliers²⁴³⁴ : dans sept biographies de l'Ancien Empire²⁴³⁵, deux biographies de la Première Période intermédiaire (cf.

²⁴³⁰ Il est à noter que la lecture de *Ús* est incertaine ; voir E. EDEL, *Ägyptische Grammatik*, I, AnOr 34, Roma, 1955, § 29, qui préfère *Ú's*.

²⁴³¹ Pour la traduction « bandeau », que nous préférons, voir : B. GUNN, « A Note on Brit. Mus. 828 (Stela of Simontu) », *JEA* 25, 1939, p. 218-219 (qui traduit « fillet », avec une argumentation philologique approfondie) ; B. GRDSELOFF, « Notes sur deux monuments inédits de l'Ancien Empire », *ASAE* 42, 1943, p. 118-119 (« bandeau ») ; H.G. FISCHER, « Representations of *fryt*-Mourners », *Varia*, New York, 1976, p. 41, n. 8 (*fillet*) ; E. FEUCHT, *Das Kind im Alten Ägypten*, p. 241-245 (*Kopfbinde*). Cette traduction est retenue par la majorité des commentateurs : cf. *inter alia* J.C. MORENO GARCIA, « L'autobiographie de *q'r* d'Edfou », *RdE* 49, 1998, p. 154-155 (« bandeau ») ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 120 *et seq.* (« bandeau ») ; N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften*, p. 128-130 (« Stirnband »). – Pour la traduction « pagne » ou « ceinture », voir l'argumentaire de E. STAEHELIN, *Untersuchungen zur ägyptischen Tracht im Alten Reich*, MÄS 8, Berlin, 1966, p. 24-30. Elle est retenue par exemple par E. DORET, *The Narrative Verbal System*, Genève, 1986, p. 15, n. 33 et p. 89 (« girdle ») et A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis. La jeunesse d'un dieu*, BdE 150, Le Caire, 2010, p. 51-52 (« pagne »).

²⁴³² *Pyr.* 1214a-1215c (*Spruch* 519) : « Pour Isis la grande qui noua le bandeau (*Úst mfl*) dans Chemmis quand elle apporta son tissu (*d'iw*) et qu'elle répandit l'encens devant son fils Horus, le petit enfant (*βrd n≈n*), afin qu'il puisse parcourir la terre grâce à ses sandales blanches et fasse visite à son père Osiris ». – Pour différentes explications de ce passage, cf. H. WILLEMS, *The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418). A Case Study of Egyptian Funerary Culture of the Early Middle Kingdom*, OLA 60, Leuven, 1996, p. 171-172 ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 124-127, et en dernier lieu A. FORGEAU, *op. cit.*, p. 52-53 (pour la traduction également).

²⁴³³ *CT VII*, 118i (*Spell* 914) : « Noue le bandeau ! ».

²⁴³⁴ Cette liste complète les documents répertoriés par E. FEUCHT, *op. cit.*, p. 238-245 et en dernier lieu N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften*, p. 129-130.

²⁴³⁵ Cf. *Urk.* I, 194, 8 (Kagemni) ; I, 98, 12 (Ouni) ; I, 253, 18 (Qar) ; I, 142, 8 (Ibi) ; I, 250, 14 (Tjéti/Kaihep) ; probablement *Urk.* I, 51, 15 (en lacune ; V^e dyn.) ; et la stèle du gouverneur *≈nty-k'w-*

infra) et deux du début du Moyen Empire²⁴³⁶. En revanche, elle semble disparaître des textes des particuliers après le règne de Sésostri I^{er}. C'est-à-dire qu'à partir du Moyen Empire, ce cérémoniel perd peut-être son importance dans le discours commémoratif des notables.

L'un des exemples de la Première Période intermédiaire figure sur la stèle d'un notable thinite de l'époque héracléopolitaine, un <smr> w©ty « (ami) unique », responsable des exemptions (*imy-r* ≈ wt) et des querelles (*imy-r* ≠ nÚ) nommé ≈ w.n.s. Celui-ci déclare, après l'énumération de ses titres :



[iw ir.n.(i) s# (?)] "Ít Ús.n.(i) mfl m t" w r fr.f

« [j'ai exercé le rôle de scribe (?)] des champs, j'ai noué le bandeau dans la province thinite entière. »

(Stèle Caire JdE 48032, l. 4)²⁴³⁷.

ppy à Balat, publiée par J. OSING *et alii*, éd., *Denkmäler der Oase Dachla*, p. 29 *et seq.* (§ 27), pl. 6, 60. – Pour cette documentation de l'Ancien Empire cf. *inter alia* N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften*, p. 128-130 ; E. EDEL, « Untersuchungen zur Phraseologie der ägyptischen Inschriften des Alten Reiches », *MDAIK* 13, 1943, p. 50 *et seq.* (§ 47) ; *Wb* II, 189.11.

²⁴³⁶ La dernière mention connue sur un monument de particuliers est une stèle gravée en l'an 3 du roi Amenemhat II, mais le déroulement de la cérémonie remonte au règne de Sésostri I^{er} ; c'est sur la stèle Londres BM EA 828 (= N. STRUDWICK, *Masterpieces of Ancient Egypt*, London, 2006, p. 88-89, R. FREED, « Stela Workshops of Early Dynasty 12 », dans *Studies W.K. Simpson*, I, Boston, 1996, p. 327, fig. 10a., Cl. OBSOMER, *Sésostri I^{er}*, CEA 5, Bruxelles, 1995, p. 539-542, doc. 32, avec la bibliographie antérieure). Concernant le deuxième exemple, jamais inséré dans le répertoire des attestations de cette cérémonie, l'inscription a été trouvée près du « grand mastaba » de Licht. Pour une bibliographie sur cette inscription voir J. GAUTIER, G. JEQUIER, *Mémoires sur les fouilles de Licht*, MIFAO 6, Le Caire, 1902, p. 63 (fig. 75, dessin à corriger) et fig. 76 à la p. 65 ; A. LANSING, W. HAYES, dans « The Egyptian Expedition 1932-1933 », *BMMA* 28, 1933, p. 25-26, 31, fig. 38 ; PM IV, 84, qui ne fait pas le rapprochement – bien que douteux – entre le document publié par G. Jéquier et le deuxième fragment trouvé par A. Lansing et W. Hayes ; P. VERNUS, « Un édifice cultuel Íwt km wr », *GM* 13, 1974, p. 31-36 ; W.K. SIMPSON, dans *LÄ* V, 1984, col. 896, 899, n. 80, s.v. « Sésostri I. » ; E. FIORE-MAROCCHETTI, « Un frammento di iscrizione proveniente dalla grande "Mastaba du Nord" a el-Lisht », *ViOr* 11, 1998, p. 121-132 ; en dernier lieu J.P. ALLEN, « The Biographical Inscription from the Mastaba of Intef (?) », dans D. ARNOLD, *Middle Kingdom Tomb Architecture at Lisht*, New York, 2008, p. 89-93, pl. 33. Ce deuxième monument date vraisemblablement du règne de Sésostri I^{er}.

²⁴³⁷ Cet exemple est ignoré par les commentateurs de la cérémonie Ús mfl. Pour le texte, cf. G.A. WAINWRIGHT, « Three Stelae from Nag© ed Deir », *ASAE* 25, 1925, p. 163, 165-166, pl. 3 ;

Il est difficile de savoir pourquoi l'ensemble (*r fr.f*) du territoire dans lequel le rituel se déroule est ici précisé. Il est possible que le scribe ait inséré l'expression *r fr.f* mécaniquement, étant donné que les toponymes de cette époque sont bien souvent qualifiés de cette manière (mais surtout à travers la locution *m qd.s/f*). On peut envisager aussi que le notable ne parle pas de sa condition de jeune dignitaire, mais du rôle qu'il a rempli dans la cérémonie : il est peut-être l'un des notables qui ont assisté à l'initiation des jeunes dignitaires dans toute la province. H.G. Fischer propose de faire du groupe *m t" w r fr.f* « dans la province thinite dans son ensemble » le complément du verbe qui se trouvait en début de proposition, dans la lacune, et qu'il restitue par *Ús.n.(i)*. En suivant cette hypothèse, le texte serait : *[íw ir.n.(i) sꜥ] "Ít Ús.n.(i) mꜥ m t" w r fr.f* « Quand j'ai noué le bandeau, [j'ai exercé le rôle de scribe des] champs dans la province thinite, dans son ensemble ». Ce notable aurait donc mentionné le rite de nouer le bandeau avant le fait d'avoir exercé ses autres charges.

Le deuxième exemple de cette initiation à la Première Période intermédiaire se trouve dans le mastaba de *sbk-wsr* à Héliopolis : son propriétaire était chef d'un domaine de la Couronne (*Íq" Íwt*) et directeur du Double Grenier (*imy-r" ꜥnwty*). Le passage en question est le suivant :

*[ms.(i)] m rk Ím n nswt bity mry-k"-r© (?) m"© ≈rw ©n≈(.w) ft ink Íwn
Ús mꜥ [≈r Ím.f]*
« [Je suis né] à l'époque du roi Mérykarê (?), juste de voix, puisse-t-il vivre éternellement. J'étais un jeune qui a noué le bandeau (sous Sa Majesté) (...) »,

(Col. 1 du fragment de paroi sans n° d'inv., d'après M. ABD EL-GELIL, A. SAADANI, D. RAUE, « Some Inscriptions and Reliefs from Matariya », *MDAIK* 52, 1996, p. 145-148).

Dans cette inscription, l'expression *Ús mꜥ* est mentionnée au début de la biographie, dans la partie qui semble être, malgré les nombreuses lacunes, une narration

H.G. FISCHER, « Notes on the Moalla Inscriptions and Some Contemporaneous Texts », *WZKM* 57, 1961, p. 72-75 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 190, § 275 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 810-813. Le titre *sꜥ* « scribe » des champs pourrait être lu *imy-r"* « directeur » des champs.

chronologique de la carrière du notable. Cette application du cliché dans le récit ainsi que l'emploi de l'expression *Ús mfl* dans un prédicat introduit par *ink lwn* constituent des emprunts faits à la tradition commémorative de l'Ancien Empire²⁴³⁸. Celle-ci perdure donc à la Première Période intermédiaire et, nous le savons par les sources postérieures, a ensuite continué au Moyen Empire²⁴³⁹.

En revanche, l'exemple de *≈w.n.s* de Naga ed-Deir est une variante remarquable qui s'éloigne du modèle ancien. Elle résulte sans doute de la culture provinciale ou de la distance que prit Thinis avec les centres artistiques memphites.

La signification du rite et le contexte provincial

Dans les récits biographiques, comme dans l'exemple héliopolitain de la Première Période intermédiaire cité ci-dessus, ce rite de passage est placé en début de carrière. Certains en déduisent que ce geste marquait le passage de l'enfance à l'adolescence²⁴⁴⁰. Selon H.G. Fischer, le bandeau rappellerait la possibilité de coiffer les cheveux, qui sont alors trop nombreux pour garder la tresse de l'enfant²⁴⁴¹. D'autres chercheurs justifient de traduire *mfl* par « pagne » parce qu'une cérémonie dans laquelle le corps nu était couvert équivaldrait symboliquement à abandonner l'âge impubère, c'est-à-dire la nudité infantile²⁴⁴². Cependant, comme l'a montré en dernier lieu H. Willems, la traduction « pagne » est loin d'être assurée²⁴⁴³. Le texte funéraire inscrit sur la cuve du sarcophage de *bbi* de Dendara (env. IX^e dynastie)

²⁴³⁸ Pour une collation des exemples attestés, cf. dernièrement N. KLOTH, *op. cit.*, 129.

²⁴³⁹ Les deux exemples du Moyen Empire suivent le schéma en usage à l'Ancien Empire.

²⁴⁴⁰ Cf. par exemple M. BAUD, *op. cit.*, p. 124-125 et n. 112 ; N. KLOTH, *op. cit.*, p. 131-132 ; A. FORGEAU, *op. cit.*, p. 51-52 ; M. TRAPANI, *La dévolution des fonctions en Égypte pharaonique. Étude critique de la documentation disponible*, GHP Egyptology 22, London, 2015, p. 42 (doc. 12.15), 259.

²⁴⁴¹ H.G. FISCHER, « Notes on the Moalla Inscriptions and Some Contemporaneous Texts », *WZKM* 57, 1961, p. 74.

²⁴⁴² Sur le port d'un vêtement comme marqueur d'âge après la nudité des premières années, et le lien avec ce rituel, cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 120 et n. 112 ; A. FORGEAU, *op. cit.*, p. 51 et n. 265.

²⁴⁴³ Sur l'interprétation « pagne », cf. les réserves de H. WILLEMS, *The Coffin of Heqata*, p. 425 (as).

permet d'aller dans le même sens. Dans le rituel d'initiation qui y est mentionné²⁴⁴⁴,

le déterminatif du bandeau²⁴⁴⁵ d'étoffe  du terme *mfl* ()²⁴⁴⁶ est le même que celui qui, dans le même texte, détermine le nom d'une couronne blanche, dite

cependant *dꜥrw* « rouge (?) » ()²⁴⁴⁷, et celui du bandeau de tête *sꜥd* ()²⁴⁴⁸. Il est donc clair qu'un lien est établi entre le mot *mfl* et la catégorie des ornements de tête.

En outre, les biographies indiquent que le cérémonial n'était pas un événement qui concernait spécifiquement les jeunes hommes. Il était davantage la marque d'une transition sociale plutôt que le passage d'un âge à un autre, et, en sens, représentait l'entrée dans la vie active plutôt que l'arrivée de la puberté²⁴⁴⁹. De fait, il marquait un moment spécifique de la vie d'un notable : l'attribution des premières fonctions, le passage au statut de dignitaire.

²⁴⁴⁴ Sur la cuve Caire CG 28117 (*pace* PM V, 113, qui mentionne un sarcophage).

²⁴⁴⁵ Dans le « costume » des Nubiens de Gebelein, ce rendu de l'étoffe, avec des franges () est appliqué au bandeau qui fait le tour du bassin en guise de ceinture. Il est donc placé par-dessus le pagne, mais il n'est pas un pagne lui-même. Voir par exemple la figure du défunt et celle de son fils de la stèle Boston MFA 03.1848, où les franges sont bien dessinées.

²⁴⁴⁶ W.M.Fl. PETRIE, *Dendereh*, pl. 37b, l. 400.

²⁴⁴⁷ *Ibid.*, l. 399.

²⁴⁴⁸ *Ibid.*, pl. 27c, l. 424.

²⁴⁴⁹ Nous rappelons que le statut de *lwn*, qui est mentionné en rapport avec l'initiation *Ús mfl* (cf. les exemples réunis dans M. ABD EL-GELIL, A. SAADANI, D. RAUE, *op. cit.*, p. 147, n. 15, et N. KLOTH, *op. cit.*, p. 129) n'indique pas l'âge physique ou la maturité de la personne, mais une étape de la vie : un statut social. Le *lwn* est celui qui est indépendant socialement, détaché du foyer familial, employé comme officier ou fonctionnaire (et non un simple écolier comme le pense M. BAUD, *op. cit.*, p. 120). Il n'y a pas d'âge précis pour sortir de ce statut : les *lwn* sont parfois de véritables adultes, ayant 20 ou 26 ans (sur ses aspects de *lwn*, cf. E. BROVARSKI, « Varia », *Serapis* 3, 1975-1976, p. 3-6). – Comme l'affirment M. Abd el-Gelil, A. Saadani, et D. Raue (*loc. cit.*), le terme *lwn* est parfois confondu dans le cliché avec le terme *idw*, à cause de la reconstitution faite par K. Sethe d'une lacune dans la biographie de *ptl-ꜥps* de la V^e dyn. (*Urk.* I, 51, 15). Cette confusion a des répercussions dans l'argumentation que certains auteurs font sur ce cliché, lesquels s'intéressent plutôt à la signification de *idw* et négligent celle de *lwn* (cf. par exemple dans A. FORGEAU, *op. cit.*, p. 52). Néanmoins, les inscriptions sont généralement dans un état trop lacunaire pour permettre des conclusions sûres ; N. KLOTH, *op. cit.*, p. 129-130, d'ailleurs, ne doute pas de la restitution *idw* dans la lacune de la biographie de *ptl-ꜥps*.

Dans ce contexte, le bandeau pourrait être chargé d'une valeur symbolique en lien avec la dévolution des fonctions : il était un signe de gratification de la part du maître et un symbole de pouvoir. Par ailleurs, les fonctionnaires de l'Ancien Empire qui avaient accompli une mission avec succès et allaient recevoir une nouvelle fonction, étaient remerciés par le roi à travers le don d'objets en métal précieux²⁴⁵⁰, comme des colliers ou des sceaux en or, mais aussi des diadèmes (de type *sꜥd*) imitant un bandeau en tissu qui pourrait être la coiffe *mꜥl̥*²⁴⁵¹. Ce type de scène de récompense royale est représenté dans le temple funéraire de Sahourê, sur les parois du *Schatzkammergang*²⁴⁵². Ici, la mise en place du diadème par les dignitaires eux-mêmes, autant que la prise de possession du sceau, constitue un moment clé de la cérémonie. Il est probable que cette coiffe – qui se porte aussi lors des voyages par barque dans les textes religieux et magiques²⁴⁵³ et symbolise alors le triomphe de celui qui l'arbore²⁴⁵⁴ – était à cette époque une réplique, somptueuse et évocatrice, du premier bandeau noué par le dignitaire au début de sa carrière. Ce bandeau serait donc bel et bien un symbole d'investiture et de pouvoir.

²⁴⁵⁰ Pour la remise de l'or aux dignitaires (*scil.* « gold of honour ») mentionnée dans les biographies de l'Ancien Empire, cf. M. MARCOLIN, A.D. ESPINEL, « The Sixth Dynasty Biographic Inscriptions of Iny : More Pieces to the Puzzle », dans M. BARTA, F. COPPENS, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2010*, II, Prague, 2011, p. 587, n. 26-28.

²⁴⁵¹ Sur les caractéristiques du bandeau *sꜥd*, cf. J.-Fr. PECOIL, M. MAHER-TAHA, « Quelques aspects du bandeau-*sꜥd* », *BSEG* 8, 1983, p. 67-79, n. 1 notamment ; pour des exemples de diadèmes de l'Ancien Empire, cf. par exemple G. REISNER, *The Early Dynastic Cemeteries of Naga-ed-Dêr*, Leipzig, 1908, pl. 5.

²⁴⁵² E. KERRN LILLESO, dans *LÄ* VI, 1986, col. 46, n. 7, *s.v.* « Stirnband und Diademe » ; PM III:2, 329-330 (« *Treasury Passage* ») ; L. BORCHARDT, *Das Grabdenkmal des Königs S'ahu-Re'*, II, Leipzig, 1913, pl. 53-54.

²⁴⁵³ Sur le rapport entre le voyage/passage par bateau et le geste *Ús mꜥl̥*, cf. H. WILLEMS, *The Coffin of Heqata*, p. 171-172.

²⁴⁵⁴ Plusieurs auteurs rapprochent cette cérémonie – qui dans les *Textes des Pyramides* a déjà un caractère horien et solaire – de rituels royaux ou divins connus après le Moyen Empire, et notamment à l'époque gréco-romaine, comme le couronnement d'Osiris, lorsque le terme *mꜥl̥* semble devenir *mꜥl̥* ; cf. E. FEUCHT, *op. cit.*, p. 243-245, d'après Ph. DERCHAIN, « La couronne de la justification. Essai d'analyse d'un rite ptolémaïque », *CdE* 30, 1995, p. 225-287, avec les réserves de A. FORGEAU, *op. cit.*, p. 52. Le bandeau de tête est aussi un symbole mythologique solaire en général, dans les scènes d'investiture royale, cf. J.-Fr. PECOIL, M. MAHER-TAHA, *op. cit.*, p. 79, § 9. Certains de ses aspects concernant la symbolique religieuse du bandeau *mꜥl̥* sont repris aussi par H. WILLEMS, *loc. cit.*

Certains pensent toutefois que ce geste de nouer le bandeau n'était pas réellement accompli et interprètent *Ús mfl̥* comme une expression figurée signifiant « devenir en âge (d'accomplir des tâches) »²⁴⁵⁵. La formule étant parfois suivie du nom du roi, ils considèrent qu'il s'agit simplement d'une spécification temporelle au sein de la biographie, servant à préciser le règne qui correspond au début de la prise de fonction du notable.

Pourtant, selon nous, l'expression *Ús mfl̥* doit être comprise littéralement et le geste résulte manifestement d'un véritable rite d'initiation qui avait lieu dans le palais en présence des grandes personnalités et, éventuellement, en présence du roi lui-même. Si l'expression n'était qu'une formule de datation par rapport au règne d'un souverain, il serait difficile de comprendre la signification de deux documents qui mettent en rapport ce cérémonial avec la présence de *wrw* « grands », plutôt qu'avec le roi en exercice, puisque, dans ce cas, la donnée « temporelle » se perd. Ainsi dans la variante des *Textes des Sarcophages* inscrite sur la cuve de *bbi* de Dendara (env. IX^e dyn.), la rubrique introduisant le passage qui fait mention de l'action du défunt de nouer le bandeau porte le titre *wnn Ìn© wrw* « être avec les grands »²⁴⁵⁶. Même chose à Balat, dans l'inscription d'un obélisque/stèle du gouverneur *≈nty-k"w-ppy* (VI^e dyn.) où, dans un passage relatif à l'investiture de ce notable, il est indiqué que le rite de nouer le bandeau s'effectue parmi les nobles et non devant le roi : *{Ìs}<nf>.n.t(y) n.(i) i"wt nt Ìq" wì"t [sk wi] m Ìwn Ús mfl̥ m Ìr(y)-ib wrw*, « la fonction de chef de l'oasis m'a été confiée quand je suis devenu un jeune homme qui noue son bandeau parmi les grands »²⁴⁵⁷.

Ces deux exemples semblent confirmer que l'expression *Ús mfl̥* décrit bien un geste accompli en présence de notables, et qu'elle n'est pas une référence culturelle vide de sens, ni une simple tournure de style pour désigner l'adolescence ou une époque spécifiée par un règne. De plus, la mention des *wrw* plutôt que du roi, dans une documentation provinciale, porte à croire que le rite de nouer le bandeau

²⁴⁵⁵ Par exemple, cf. H.G. FISCHER, *op. cit.* p. 74-75 : *Ús.n.(i) mfl̥* « I came of age ».

²⁴⁵⁶ *CT VII 118a* ; cf. W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8b.

²⁴⁵⁷ Stèle musée de Kharga n° 34 ; pour la lecture du passage en question, cf. J. OSING *et alii*, *Denkmäler der Oase Dachla*, p. 29, pl. 60, § 27, p. 29 (traduction), 32, k-o (commentaire) et pl. 6 (photo), 60 (dessin).

possédait des caractéristiques propres qui avaient trait à la culture palatine même en dehors de la Résidence. D'autre part, on sait que l'investiture d'un jeune gouverneur local, par exemple du gouverneur de l'Oasis *~nty-k" w-ppy*, était suivie par un conseil d'hommes de la cour locale, comme nous l'apprend la biographie du nomarque d'Assiout *βty* II qui fait état de sa prise de pouvoir alors qu'il était encore enfant²⁴⁵⁸. La mention du rituel sur les monuments de province laisse entendre que la cérémonie était accomplie dans toutes les régions du pays²⁴⁵⁹. Par ailleurs, l'inscription de Naga ed-Deir mentionnée ci-dessus établit un lien fort entre ce rite d'initiation en province et le début de la carrière. Il est de la sorte vraisemblable que certains jeunes issus des élites locales étaient investis de leurs fonctions dans les palais des gouverneurs sous le regard des nobles ou des personnages importants (*wrw*) locaux²⁴⁶⁰.

Nous pouvons alors conclure que l'évocation de ce rite de passage dans le tombeau d'Héliopolis (qui mentionne un roi) est la preuve que la Première Période intermédiaire s'inscrit dans la continuité de la tradition palatine et biographique de l'Ancien Empire. En revanche, l'exemple de la stèle de Naga ed-Deir (en rapport avec un palais, peut-être provincial) relève d'une expérience provinciale déjà exprimée auparavant, semble-t-il, à Balat, mais avec une formulation renouvelée.

12.1.3. Côtayer le maître

Siéger près du maître en tant que « suivant »

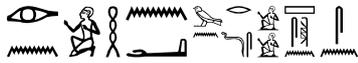
²⁴⁵⁸ *Siut* V, 22 ; cf. *supra* p. 673.

²⁴⁵⁹ Avec les mots de N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften*, p. 131 : « dass die Zeremonie des Ú"z mfl in allen Landesteilen gleichermassen durchgeführt ».

²⁴⁶⁰ L'investiture (*nf*) des notables locaux dans le palais des seigneurs de province (par ex. *Ìq"*) est attestée d'ailleurs par la stèle Florence 6365 (sur ce document, cf. en dernier lieu M. TRAPANI, *La dévolution des fonctions*, doc. 12.15, p. 42, 259).

Le fait d'être dans la suite de son maître et de fréquenter sa demeure semble avoir constitué un honneur que les dignitaires ont voulu mettre en avant, tant dans le milieu provincial que dans la capitale, c'est-à-dire la Résidence. Si les inscriptions de province expriment rarement ce thème, au moins deux exemples y font cependant allusion.

Tout d'abord, à Thinis, sous la IX^e dynastie, la biographie d'un *smr w@ty* « ami unique » dont le nom n'est pas conservé décrit la fierté du personnage d'avoir siégé (*ir Ìms*, ce qui signifie peut-être « avoir tenu conseil »)²⁴⁶¹ aux côtés de ses maîtres, grands ou petits²⁴⁶², en tant que suivant (*≠msw*) fidèle :



*ir.n.(i) Ìms.(i)*²⁴⁶³ Ìn© *wr nfs ≠ms.n.(i) sn*

²⁴⁶¹ Cf. H.G. FISCHER, « Notes on the Mo'alla Inscriptions », *WZKM* 57, 1961, p. 71 (« I made a sitting [?] with ... »), *pace* D. DUNHAM, *Stelae*, p. 25, qui traduit l'expression *ir Ìms* : « make friendship with ». Pour la traduction *ir Ìms* « to take conseil », cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, 1989, p. 543, n. 119. Il rapproche cette expression de *≠pr Ìms(t)* qui, au Nouvel Empire, est employée dans le sens de « siéger » et « conseiller quelqu'un » : cf. les exemples dans *Urk.* IV, 349, l. 10 et 1103, l. 14, ainsi que le commentaire de W.J. MURNANE, *Ancient Egyptian Coregencies*, SAOC 40, Chicago, 1977, p. 247, n. 28). À l'Ancien Empire, l'expression *≠pr Ìms(t)* évoque le moment pendant lequel un fonctionnaire est assis à sa place pour travailler ; cf. la biographie du directeur des ouvriers du cuir *wt*' (= *Urk.* I, 22, l. 14 ; A. ROCCATI, *Littérature*, p. 95, § 70) qui dit siéger dans la cour à portique du palais royal. – Pour l'emploi du terme *Ìmst* comme référence à la « place à la cour » ou « institutionnelle » tenue par le défunt, cf. J.P. ALLEN, « The Biographical Inscription from the Mastaba of Intef (?) », dans D. ARNOLD, *Middle Kingdom Tomb Architecture at Lisht*, New York, 2008, p. 91, n. 7. Voir aussi la stèle abydonienne Munich, Glyptothek WAF 35, l. 18 : « Chacun de mes postes (*Ìmst*) fut supérieur à ceux de mes pères qui ont existé jadis » (= ANOC 20.2 ; Cl. OBSOMER, *Sésostris I^{er}*, p. 566, avec bibliographie aux p. 563-564 ; K. SETHE, *Aegyptische Lesestücke zum Gebrauch im akademischen Unterricht*, 1928, p. 74, l. 18). Pour un exemple de l'Ancien Empire, cf. la tombe de l'orfèvre *@n≈w* qui se prétend *≈nty Ìm(s)t m Ìb* « le plus en avant placé à la Cour » (trad. de G. GOYON, « Le tombeau d'Ankhou à Saqqarah », *Kēmi* 15, 1959, p. 19 [texte n° 8, pl. 5] ; on remarque cependant que *Ìb* désigne peut-être la cérémonie et *Ìmst* ici est un substantif pour dire « à la position prééminente »).

²⁴⁶² Sur la référence implicite aux grands et aux petits seigneurs, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, 1989, p. 544 ; H.G. FISCHER, « Notes on the Mo'alla Inscriptions », *WZKM* 57, 1961, p. 71.

²⁴⁶³ Pour la lecture correcte du signe servant à écrire *Ìms* (), cf. H.G. FISCHER, « Notes on the Mo'alla Inscriptions », *WZKM* 57, 1961, p. 71, n. 30 ; *pace* J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 44 (F88), II, p. 67, qui comprend *ir.n.(i) n≈nw.(i) Ìn© wr nfs* « ik bracht mijn jeugd door met groot en gering » (« J'ai passé ma jeunesse avec le(s) grand(s) et le(s) petit(s) »). Le malentendu résulte d'une confusion avec le signe , écrit à la ligne qui précède cette phrase, et qui détermine le mot *βrd*.

« J’ai siégé (litt. j’ai pris ma place) tant avec le grand qu’avec le petit (seigneur), en les ayant servis (litt. suivis). »

(Stèle Boston MFA 25.629, l. 6 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 24-26, doc. 12, pl. 7.2 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 542-545, tombe SF 253 ; cf. *infra* fig. 47, p. 999).

Cette affirmation évoque à la fois la loyauté du personnage et la considération dont il a joui durant sa carrière. Le fait de « siéger » renvoie à un cadre « palatin » qui peut être royal comme privé.

Un deuxième exemple où le notable déclare avoir servi ses seigneurs se lit sur la stèle de *iti* provenant de Gebelein (IX^e dynastie)²⁴⁶⁴ :



[*n*ms].n.(i) nb.i © “ *n*ms.n.(i) nb.i n*fs* n iw ≈*t* im.(i)

« J’ai servi (litt. suivi) mon grand maître comme mon petit maître, et il n’arriva rien (de mal) de mon fait. »

(Stèle Caire CG 20001, l. 9 = J. VANDIER, « La stèle 20.001 du Musée du Caire », dans *Mélanges Maspero I. Orient ancien I*, p. 137-145, pl. 66)²⁴⁶⁵.

Comme le précise H.G. Fischer, le terme *nb* « maître » peut désigner ici aussi bien le roi que des particuliers (cela est vrai déjà à l’Ancien Empire), mais dans les

Une traduction différente de *Ìms* est proposée par E. DORET, *The Narrative Verbal System*, p. 158, ex. 279 : « habitation (pour l’éternité) », d’après *Wb* III, 99, 1. Mais l’expression *ir Ìms + Ìn©* est déjà attestée à l’Ancien Empire et sa signification ne fait pas de doute. Cf. par exemple *Pyr.* 273c (*Spruch* 252) : *ir.n.f Ìms.f im Ìn© wp(w) nÚrwy* « il y a pris sa place avec celui qui juge les deux dieux ». Voir également *Pyr.* 2088a (*Spruch* 689) : *d tp.Ú m“(w).Ú Ìr ir.n.f Ìms [...]* « tourne ta tête (*scil.* celle de l’Œil-oudjat) afin que tu puisses voir Horus, ayant pris place [...]» (le même terme *Ìms* est employé avec la même graphie, pour désigner le trône d’Horus dans le même *Spruch* 689 ; cf. *Pyr.* 2091c).

²⁴⁶⁴ Pour la datation, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 544, n. 122 et p. 991-992 (« Group A »).

²⁴⁶⁵ Pour la traduction, cf. en dernier lieu L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 305-310 et notamment p. 308, N. Pour un commentaire concernant la référence au petit et au grand maître (dans le sens de « masters of whatever rank ») sur cette stèle, cf. A.H. GARDINER, *Egyptian Grammar*, p. 164, § 217, H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 69-70, et en dernier lieu E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 544, n. 122. *Contra* J. VANDIER, « La stèle 20.001 du Musée du Caire », dans *Mélanges Maspero I, Orient ancien I*, p. 139, qui donne une interprétation temporelle à cette phrase : « J’ai servi (mon) maître quand il était grand après avoir servi mon maître quand il était petit ».

exemples qu'il cite, le rôle de *ꜥmsw* « suivant » concerne les subordonnés d'un seigneur dans un contexte provincial²⁴⁶⁶.

L'accès au roi

Étant donné qu'à la cour royale et dans les bureaux des fonctionnaires les plus importants, l'emplacement de chacun correspondait à des critères à la fois fonctionnels et symboliques, il semble qu'il y ait eu un réel souci de rationaliser l'espace. Comme le laissent entendre les *Devoirs du Vizir*, dont la rédaction remonte au moins à la fin de la XII^e dynastie, la place de chaque subordonné des hauts fonctionnaires au sein d'une assemblée était assignée au préalable en respectant le rôle, le rang et les fonctions des participants à la séance²⁴⁶⁷. Les sources de fin de la Première Période intermédiaire nous renseignent sur l'existence d'une étiquette palatine fixant la place et, au sens figuré, la conduite (par ex. *nmtt, st rd*)²⁴⁶⁸ de chacun. Cette organisation de l'espace palatial est évoquée dans certaines biographies afin de mettre en valeur la place prééminente occupée par le personnage. L'exemple le plus explicite se trouve dans la biographie de *in-it.f*, fils de *Úfi*, qui, avant d'être envoyé à Héracléopolis pour gérer une institution près de l'ancienne capitale, avait exercé à Thèbes un rôle similaire à celui de chambellan. Il était alors garant de l'étiquette palatine et décidait de la présence ou de l'absence des personnes qui approchaient le roi, en se présentant lui-même comme un « sas » entre le roi et ses sujets. Dans la mise en scène de la cour, il était le premier de l'entourage royal à accéder au palais :

*ir r-ꜥ" Ír ntt iwtt ≈nt(y) i"wt m pr nswt nb p"t fr rk tpyw-ꜥ imy-ib n
nswt m ꜥ.Íf m slr r≈yt Ír.f iw n.f wrw m ks r rwty pr nswt Íq" Íwtyw ≈rp*

²⁴⁶⁶ H.G. FISCHER, « Notes on the Mo'alla Inscriptions », *WZKM* 57, 1961, p. 70, n. 27 ; voir également *id.*, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, § 4.

²⁴⁶⁷ R1-3 = G.P.F. VAN DEN BOORN, *The Duties of the Vizier*, p. 12-16 (avec un commentaire notamment sur la procédure *tp rd n Ímst*).

²⁴⁶⁸ Sur ces expressions, cf. L. COULON, « Cour, courtisans et modèles éducatifs au Moyen Empire », *ÉAO* 26, 2002, p. 19, n. 8 ; pour les épithètes qui illustrent cette thématique, cf. en particulier D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 335-336.

*i“wtyw wꜥdw wrw tp-ꜥwy ꜥnwt tknt m ꜥĭ (...) tkn st hrw n sꜥꜥ“ wb“
n.fnswt mdw.fr irt ꜥrryt ĩr.f*

« (Je suis) celui qui agit comme une porte pour ce qui est et ce qui n'est pas ; aux fonctions prééminentes dans le palais du roi ; maître de noblesse depuis le temps des ancêtres ; un confident du roi dans son palais cérémoniel ꜥĭ, en tant que celui qui tient les sujets éloignés de lui ; celui vers qui les grands s'approchent en s'inclinant auprès du double portail du palais du roi ; le chef de ceux qui habitent les domaines-ĩwt, celui qui gère les fonctionnaires, celui que les grands saluent, celui à la tête de la garde-ꜥnwt dans l'accès au palais cérémoniel ꜥĭ (...) celui dont la place est proche (du roi) le jour de l'assemblée, celui à qui le roi révèle ses mots afin qu'il agisse comme un portail concernant cela (*scil.* pour qu'il leur serve de voie de sortie²⁴⁶⁹). »

(Stèle New York MMA 57.95, l. 5-7 [= l. 1-3 à l'intérieur de la corniche inscrite, cf. fig. ci-contre]²⁴⁷⁰).

Figure 58. Stèle de *in-it.f*, fils de *Úfi* (Montouhotep II), New York MMA 57.95 (© Metropolitan Museum of Art).

Le privilège de se tenir aux côtés du souverain et d'être son confident était sans aucun doute pour ce dignitaire une marque de l'estime particulière que lui accordait le roi et un signe du pouvoir qu'il détenait en tant qu'intermédiaire obligé entre son maître et les sujets de celui-ci. Ce document nous permet de constater avec précision l'existence d'une véritable cour qui vivait et travaillait auprès du souverain, et que cette vie au palais déterminait le statut éminent de ces individus. Nous avons vu plus haut qu'à partir de l'époque héracléopolitaine, les notables se prévalaient de leur statut au sein du palais, en faisant référence à leur comportement au sein des structures palatines (*pr nswt, pr ꜥ“* et *ꜥĭ*)²⁴⁷¹. La riche narration biographique de *in-it.f*, fils de *tfi*, constitue le point d'aboutissement d'une évolution du langage

²⁴⁶⁹ Trad. de L. COULON, *op. cit.*, p. 18.

²⁴⁷⁰ Trad. d'après H.G. FISCHER, « The Inscription of *in-it.f*, Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 261 et fig. 1 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 237 ; L. COULON, « Cour, courtisanes et modèles », *ÉAO* 26, 2002, p. 18. Sur le rôle de ce notable à la cour thébaine, cf. L. COULON, *op. cit.*, p. 11-12.

²⁴⁷¹ Cf. *supra* § 11.6.

commémoratif qui s'opère en contexte thébain dans les décennies précédant, du moins, l'unification du pays par Montouhotep II. Le texte décrit tant la place tenue par ce dignitaire au palais que sa proximité avec le roi. En général, les biographies de la XI^e dynastie utilisent différents clichés pour signifier cet accès privilégié au souverain. Plusieurs inscriptions soulignent, par exemple, la prérogative d'accéder à des pièces secrètes, ou privées, et d'organiser le divertissement du roi²⁴⁷². À partir de la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire, lorsque cette rhétorique palatine se fixe dans la tradition écrite, la qualité de « confident » se diffuse très vite dans le répertoire formulaire. Elle est exprimée à travers des expressions variées, et surtout à travers la mention du cœur (par ex. *imy ib* « favori », *©q ib* « confident », *w"l̄ ib* « longanime », *w© ib* « privilégié », *m̄l̄ ib* « homme de confiance », *s≈m ib* « celui qui réjouit »), pour décrire les nombreuses facettes du bon courtisan²⁴⁷³.

Enfin, le notable est qualifié, à cette époque, de « suivant » (*≠msw*), c'est-à-dire celui qui habite ou travaille aux côtés du roi pendant de nombreuses années²⁴⁷⁴. Si cette rhétorique des biographies est visible spécialement dans les inscriptions des courtisans thébains de la XI^e dynastie (dans les monuments créés à partir du début du règne d'Antef III notamment), il nous semble que cette tradition n'est néanmoins pas absente sous les rois héracléopolitains. Par exemple, le nomarque *βty* I d'Assiout (début de la X^e dyn.) consacre une partie conséquente de son inscription biographique (le montant gauche de la stèle fausse-porte) à décrire son statut d'homme de cour du royaume héracléopolitain : aimé du roi (*mry nswt*), son rang éminent est connu par les responsables ou des amis du roi (*r≈.n srw/smrw.f Úst.f*), élevé par le roi avec les enfants royaux avec qui il apprend à nager (cf.

²⁴⁷² Voir par exemple ce passage de la stèle de *l̄ny* (notable en fonction sous Antef II) : *©" m st ≠t"t nt s≈m≈-ib* « grand dans le lieu secret de divertissement » (Moscou Pouchkine I.1.a. 1137, l. 1). Sur ce cliché, cf. H. GOEDICKE, « A Neglected Wisdom Text », *JEA* 48, 1962, p. 27-28, d. Sur ces lieux et le divertissement, cf. C. BERNAL, *Dans le secret du roi*.

²⁴⁷³ Peu d'expressions de ce type sont répandues avant la fin de la Première Période intermédiaire (par ex. *imy-ib* ou *m̄l̄-ib*).

²⁴⁷⁴ Par exemple, sous Antef II, *l̄ny* affirme : *[i]w ir.n.(i) ©l̄©w ©" m rnpwt l̄r ≠ms nb.(i)* « J'ai passé une longue période d'années en tant que suivant de mon maître (*scil.* le roi) » (Moscou Pouchkine I.1.a. 1137, l. 2). De même, sous Montouhotep II, le notable *l̄nwn* dit : *[iw ir.n.(i)] ©l̄©w ©" m rnpwt ≠ms.n.(i) nswt ≈tmw* « J'ai passé une longue période d'années en ayant suivi trois rois » (stèle Caire JdE 36346, l. 3).

supra § 12.1.1). Envoyé ensuite comme gouverneur d'Assiout, où il détient une place prééminente, il se décrit comme un homme droit (*ink ©q“ bit*) en tant que quelqu'un qui n'est pas hostile envers son maître, le roi (*ꜥw m sh“ n nb.f*) ; il vécut de fait en paix sous le régime d'Héracléopolis (*hrt ꜥr sꜥr nn-nswt*)²⁴⁷⁵.

12.1.4. Le rapport avec la cour : l'entourage-*ꜥnwt*

Dans les textes biographiques de la fin de la Première Période intermédiaire émerge un thème qui met en avant le statut du notable par rapport au cercle intime du roi (que l'on peut qualifier d'*inner court*)²⁴⁷⁶, le groupe palatin dit *ꜥnwt* (puis *ꜥnyt*)²⁴⁷⁷. Si le terme est le plus souvent traduit par « entourage » ou par « cour », cette catégorie de gens du palais royal semble néanmoins désigner, au sens premier, la « garde », l'« escorte ».

De l'escorte aux courtisans

On s'accorde aujourd'hui pour voir dans ce terme *ꜥnwt* un équivalent de la notion moderne de « cour »²⁴⁷⁸. On suppose qu'il dérive du verbe *ꜥni* « encercler, entourer »²⁴⁷⁹. Mais il se peut que les Égyptiens du III^e millénaire n'aient pas inclus dans cette appellation tout le groupe des courtisans, mais un groupe plus restreint et spécifique de personnes.

²⁴⁷⁵ *Siut V*, 20-24.

²⁴⁷⁶ Sur la notion de *inner court* opposée à celle de *outer court*, voir en général les commentaires de A.J.S. SPAWFORTH, *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge, 2007, p. 5, 8, 18, 23, 84-85. Pour l'emprunt de cette terminologie dans l'étude de la civilisation égyptienne, voir par exemple Gr. WEBER, « Interaktion, Repräsentation und Herrschaft. Der Königshof im Hellenismus », dans A. WINTERLING, éd., *Zwischen Haus und Staat : antike Höfe im Vergleich*, München, 1997, p. 37-38, 53.

²⁴⁷⁷ *Wb IV*, 511-512. Nous utilisons ici la lecture *ꜥnwt*, plutôt que *ꜥnyt*, qui est la plus commune durant le III^e millénaire.

²⁴⁷⁸ Voir en dernier lieu, *inter alia*, A.B. LLOYD, *Ancient Egypt. State and Society*, Oxford, 2014, p. 152.

²⁴⁷⁹ *Wb IV*, 489.

L'examen des graphies connues du mot entre l'Ancien Empire et la XI^e dynastie tend en effet à montrer que les personnes regroupées sous le terme *ḫnwt* étaient à l'origine caractérisées par une fonction militaire.

Le déterminatif employé est le signe  désignant, au départ, les troupes *mḫ* et les *nḥsyw* : c'est un homme brandissant un arc et des flèches et qui, coiffé d'une ou deux plumes, possède la marque distinctive des patrouilles nubiennes ou semi-nomades. L'origine nubienne d'une troupe militaire dite *ḫnwt* est d'ailleurs confirmée par le titre d'un notable de la VI^e dynastie inhumé à Saqqara : *imy-r* "ḫnwt sty" « directeur de l'entourage de Nubie »²⁴⁸⁰.

C'est en raison de cette spécificité que les scribes ont graphiquement conféré au terme *ḫnwt*, que nous penchons pour un sens restreint de « garde » ou d'« escorte » du roi plutôt que pour celui d'un groupe de gens plus vaste à la fonction floue. Si la *ḫnwt* ne se limite pas à une poignée de gens armés, il ne s'agit non plus, selon nous, d'une catégorie englobant toute la *inner court* palatine.

Bien que le terme *ḫnw(t)* soit traduit depuis longtemps par « troupes (nubiennes) »²⁴⁸¹ lorsqu'il entre dans les titres de l'Ancien Empire²⁴⁸², philologues et traducteurs des biographies de l'Ancien et du Moyen Empire ne semblent en revanche pas établir de lien entre le mot *ḫnwt* de ces textes et celui utilisé dans les titres²⁴⁸³. Pourtant, dans les deux types de sources, la notation graphique est similaire. Comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous, dans les textes du III^e millénaire où *ḫnwt* est présent dans les autobiographies, et généralement traduit par « cour », le mot est déterminé de préférence par le signe de l'homme armé et non

²⁴⁸⁰ Le notable *sḥtpw*, cf. J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1912-1914). Archaic Mastabas*, Le Caire, 1923, p. 39, et D. JONES, *Index*, p. 253, § 915.

²⁴⁸¹ *Wb* IV, 509, 3.

²⁴⁸² Cf. D. JONES, *Index*, p. 252-253, § 914-915, avec la bibliographie antérieure.

²⁴⁸³ Voir par exemple la définition donnée de *ḫnwt* par D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 161-162, § 2.3. La distinction est faite dans *Wb* IV, 509, 3 et *Wb* IV, 511-512. L'ouvrage ne recense pas néanmoins le déterminatif à caractère militaire pour *Wb* IV, 511, « der Hofstaat », sauf en contexte religieux osirien (sans justifier la présence d'un déterminatif représentant un homme de troupe) ; cf. *Wb* IV, 512, 6-7 (« Verschiedenes : auch in der vereinzelt Verbindung : mit zahlreichen Hofleuten – von Osiris »).

par un homme quelconque. Il le sera en revanche à partir du Moyen Empire quand la notation graphique devient plus neutre.

Il est envisageable que le terme *ꜥnwt* ait initialement désigné un groupe spécifique de courtisans détenant une fonction ou un caractère militaire et que, par la suite, son sens d'emploi se soit élargi.

Il est aussi plausible que, dès l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire, le groupe *ꜥnwt* ne représente plus que le fossile d'une institution palatine plus ancienne au caractère militaire. Quant au costume militaire, il serait resté une marque du statut de ces intimes du roi sous la forme d'habits d'apparat. Comme on le verra ci-dessous, une inscription de la XI^e dynastie vient confirmer cette hypothèse, puisqu'il y est question du vêtement comme attribut du cercle dit *ꜥnwt* (cf. *infra* n° ii, la citation du texte autobiographique d'*in-it.f* fils de *myt*).

Au demeurant, la tradition palatine d'un entourage armé du roi semble trouver justification à travers d'autres sources et, plus généralement, à travers certains traits de la culture non royale. Ainsi, en province, il était semble-t-il habituel pour les dirigeants de s'entourer d'hommes en armes – en dehors même des situations de guerre, comme l'illustrent des scènes des tombes et des textes commémoratifs de l'Ancien et du Moyen Empire. En effet, les grands dignitaires comme les nomarques étaient bien souvent entourés, dans leurs déplacements et visites à leurs domaines ruraux, par des notables aux attributions civiles (par ex. *ꜥtmw* « scelleurs », *sꜥw* « scribes ») mais pourvus d'habits d'apparat de type militaire²⁴⁸⁴.

Ce caractère guerrier paraît donc conforter l'acception « garde, escorte » pour *ꜥnwt*, puis, par extension, « cortège », et seulement dans un deuxième temps, par dérivation, celle de « cour ».

²⁴⁸⁴ Pour le Moyen Empire, cf. par ex. le fragment Londres BM 1147 de la tombe de *ꜥꜣwty-ꜥꜥꜣ* II de Deir el-Besha (A. OPPENHEIM *et alii*, éd., *Ancient Egypt Transformed : the Middle Kingdom*, New York, 2015, p. 224, 143, fig. 72, c) ; voir également St. WENIG, « Eine Grabkammer des Mittleren Reiches aus Kom Ombo », *Forschungen und Berichte. Staatliche Museen zu Berlin* 10, 1968, p. 71-94. L'analyse de l'origine et de l'évolution de cette iconographie mérite une étude à part.

Sources et réf. bibliographiques	VI ^e dyn.	X ^e dyn. (?)	XI ^e dyn.	XII ^e dyn. (choix)
Titre <i>imy-r3 šnwt sty</i> de <i>šhprw</i> , Saqqara (1)				
Titre <i>imy-r3 šnwt(i)</i> de <i>ppy-nht</i> , Assouan (2)				
Titre <i>imy-r3 šnw (?)</i> de <i>nb-m-swht</i> , Sedment (3)				
Titre <i>mwy m skr šnwt</i> « orfèvre de l'entourage de Sokar » de <i>nht.w</i> , Saqqara (4)				
Autobiogr. du gouverneur <i>ḏw</i> , désignation de l'entourage du dieu, Deir el-Gebrawi (5)				
Autobiogr. du vizir <i>ḥy-nht</i> I, Deir el-Bersha (6)				
Autobiogr. d' <i>in-it</i> , fils de <i>mwt</i> , Thèbes (7)				
Autobiogr. d' <i>m-it</i> , fils de <i>Uḥ</i> , Thèbes (8)				
Inscription du Ouadi Hammamat, Montouhotep IV (9)				
Inscription de <i>b-kyw</i> , contexte osirien (10)				
Autobiogr. de <i>ḥnmw-ḥtp</i> , Beni Hassan (11)				
Autobiogr. d'anonyme (12)				
Autobiogr. de <i>šhpr-ib-r'</i> (13)				

Tableau 2. Graphies attestées du mot *šnwt* « entourage » à la Première Période intermédiaire, avec des exemples de la VI^e et de la XII^e dynastie. Les cellules grisées indiquent les attestations provenant d'un titre de fonctionnaire, les autres concernent des textes.

- (1) J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1912-1914)*, p. 39.
- (2) *Urk* I, 133, l. 13.
- (3) H.G. FISCHER, *JAOS* 81, 1961, p. 423, fig. 1.
- (4) G. GOYON, *Kômi* 15, 1959, pl. 5, § 5 (Saqqara) et H.G. FISCHER, *JARCE* 3, 1964, p. 28, n. 30.
- (5) N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Deir el Gebrâwi II*, pl. 7.
- (6) P.E. NEWBERRY, *El Bersheh II*, pl. 13, l. 15 (*left side*)
- (7) Stèle Copenhague AEIN 891 J.I. CLERE, J. VANDER, *TPPJ*, p. 46, § 32, l. 7.
- (8) Stèle New York MMA 5795 = H.G. FISCHER, *JNES* 19, 1960, fig. 1, l. 6
- (9) J. COUYAT, P. MONTET, *Les inscriptions hiérog. et hiéroglyphiques du Ouâdi Hammâmât*, p. 80, l. 10, inscr. n° 113.
- (10) Stèle Turin Cat. 1534 = G. MASPERO, *RT* 3, 1881-1882, p. 115-116, l. 5.
- (11) Tombe N° 3 = P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan I*, pl. 25, l. 117.
- (12) Stèle Detroit collection Fisher = W.K. SIMPSON, *JEI* 51, 1965, p. 65, pl. 14, l. 9.
- (13) Stèle CG 20538, l. c2 et c9.

Les mentions de la ꜥnwt à la Première Période intermédiaire

Les quelques biographies qui font référence à l'entourage-ꜥnwt avant le Moyen Empire datent surtout de la fin de la Première Période intermédiaire et concernent la cour royale de Thèbes. Seul l'exemple d'ꜥĭ'-nwt I de Deir el-Bersha semble renvoyer à la cour héracléopolitaine.

Ces attestations éclairent la manière dont le prestige du notable est mis en scène par rapport à cette institution.

L'inscription d'*in-it.f*, fils de *Úfi* – notable de Montouhotep II qui fut agent du roi dans l'ancienne capitale, Héracléopolis – nous apprend qu'il exerça, au début de sa carrière, le rôle de chambellan au palais royal de Thèbes, où il gérait certaines activités de la cour en tant qu'intermédiaire entre le roi, ses courtisans et ses sujets. C'est dans ce contexte qu'il affirme être chef de l'entourage :

- i) 
tp-ꜥwy ꜥnwt tknt m ꜥĭ
« Celui qui est à la tête de l'entourage qui accède au palais cérémoniel ꜥĭ. »

(Stèle New York MMA 57.95, l. 7-8)²⁴⁸⁵.

De fait, le contexte dans lequel les ꜥnwt sont mentionnés est souvent celui des comportements des membres de la cour et des sujets du roi en rapport avec leur mouvement au sein de la Résidence. Dans l'inscription d'*in-it.f* fils de *Úfi*, il est question d'entrer au palais-ꜥĭ. Dans celle d'*in-it.f* fils de *myt* – responsable du culte de Montou sous le roi Montouhotep II –, le comportement de l'entourage-ꜥnwt est toujours mis en relation avec l'accès au palais cérémoniel. Le moment décrit est celui où ce haut fonctionnaire rend visite au roi :

²⁴⁸⁵ H.G. FISCHER, « The Inscription of *in-it.f*, Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 261 et fig. 1 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 237 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 28-30, doc. 10, avec autres références bibliographiques.

- ii) ©q r-βnw ©l̄ wrw m-≈t[.f... İr] βwt.sn r pl.f bw nt(y) İm.<f> im nswt
 fs.f İ©.w im.f †nwt sd.t(w) m ≈sfw.f (𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿)
 « (Je suis) celui qui entre à l’intérieur du palais cérémoniel ©l̄, les
 grands derrière [lui ... ils se prosternent sur] leur ventre, jusqu’à ce
 qu’il atteigne le lieu où se trouve <Sa> Majesté, le roi en personne se
 réjouissant de lui (litt. étant réjoui par lui) et l’entourage étant habillé
 (en venant) à sa rencontre. »

(Stèle Copenhague Ny Carlsberg 1241, l. 6-7)²⁴⁸⁶.

C’est ce texte qui témoigne de l’emploi de vêtements d’apparat au palais : le prestige
 du notable est véhiculé par le respect que l’entourage-†nwt lui fait preuve en se
 montrant habillé avec une tenue de fête (le verbe employé pour signaler l’habillage
 de fête est *sd*)²⁴⁸⁷ pour lui rendre hommage. Le costume particulier de ces courtisans
 était probablement, et substantiellement, des armes comme le suggère le
 déterminatif employé pour écrire †nwt dans cette inscription (𓄿𓄿).

Le vizir héracléopolitain ©l̄“-n≈t I (X^e dyn.) mentionne lui aussi l’entourage du
 roi, mais dans un contexte légèrement différent. Il évoque son éloquence et sa
 capacité à prendre des décisions parmi les courtisans, les intimes du roi :

- iii) *spd r“ m İry-ib †nwt* (𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿 𓄿) *fd m r“f ir m ©wy.f*
s“wt.f m İry-ib İq“w ©q βr İ“t pr βr pl̄wy sfm m sl̄ n ikkw
 « (Celui) dont l’avis est incisif au sein de l’entourage, qui parle avec sa
 bouche et agit avec ses bras, celui qui est attendu au sein des chefs, qui
 entre en premier et sort en dernier et qui écoute dans la salle des
 conseillers »,

(F.L. GRIFFITH, P.E. NEWBERRY, *El Bersheh II*, pl. 13, l. 15)²⁴⁸⁸.

Là également le signe employé a une connotation militaire. En particulier, il
 représente un soldat debout (𓄿𓄿). Le fait n’est pas anodin puisque, d’habitude, le

²⁴⁸⁶ J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 32 ; W. SCHENKEL, *MHT* p. 231-234 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 40-42, doc. 13, avec autres références bibliographiques.

²⁴⁸⁷ *Wb* IV, 365.

²⁴⁸⁸ Voir également la traduction de E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 18-19, u).

hiéroglyphe pour les hommes armés est un soldat assis. Par ailleurs, il tient un arc, porte une jupe, et a des plumes sur la tête. Comme nous venons de le dire, cela correspondait sans doute à une tradition palatine : le fonctionnaire pouvait revêtir ses habits de cérémonie lors d'événements exceptionnels, comme l'arrivée d'un notable éminent, mais également pour accompagner le maître dans ses déplacements et mettre ainsi en scène tant le statut du seigneur que celui de son escorte.

Ces documents montrent bien que l'entourage-*ḫnwt* était l'un des référents de la vie palatine. La mention de ce groupe de gens permet au notable de se placer dans la proximité avec le roi, de vanter le respect que les courtisans manifestaient pour lui et finalement d'afficher son statut d'homme important par rapport à ce groupe.

Les notables qui utilisent ainsi l'entourage-*ḫnwt* comme référent avaient un statut très élevé : il s'agit de vizirs (*supra*, n° iii ; et l'inscription Ouadi Hammamat 113, l. 10, sous Montouhotep IV, cf. tableau, n° 9) et de hauts fonctionnaires comme le grand-prêtre de Montou *in-it.f* fils de *myt* (n° ii) ou comme l'intendant du palais *in-it.f* fils de *Úfi* (n° i).

En termes de chronologie, il semblerait que ce thème apparaisse sous la dynastie héracléopolitaine – dans la biographie du vizir ©*l''-nwt* I –, mais qu'il se développe surtout à la cour thébaine sous le règne de Montouhotep II. L'époque à laquelle ce cliché fait irruption dans le répertoire phraséologique n'est pas anodine. La légitimité du pouvoir des rois étant accrue à la fin de la Première Période intermédiaire (X^e et XI^e dynasties), c'était aussi le moment où se forge et s'épanouit une culture palatine royale nouvelle qui, affranchie en partie de la tradition memphite, produit ses propres formes d'expressions.

12.2. CULTURE ET ETIQUETTE PALATINE

L'étiquette est un sujet qui demeure très peu exploré dans la discipline égyptologique²⁴⁸⁹. Comme l'affirme Chr. Eyre, « formal and ceremonial behaviour remain a relatively neglected topic, despite their obvious social importance in Egypt »²⁴⁹⁰.

Plusieurs expressions employées par les Égyptiens pour désigner les règles de conduite dans la société de cour sont pourtant bien attestées (nous pensons notamment à *tp-rd n @l*)²⁴⁹¹. À la fin de la Première Période intermédiaire, le *imy-r" ipt nswt* « directeur du harem royal » *i"l* de Deir el-Bersha déclare être *sb" w n msw nswt r~ s#m n @l* « celui qui enseigne aux enfants du roi à connaître la conduite du palais cérémoniel @l » ()²⁴⁹².

De fait, pour vivre au palais du roi ou fréquenter les résidences des seigneurs locaux il fallait respecter des codes et adopter des postures mettant en scène son statut du notable. C'était un signe d'appartenance : affirmer, dans une biographie, connaître ces règles et vivre selon les coutumes palatines était tant une preuve de respect à l'égard de l'autorité qu'un signe de distinction vis-à-vis de la communauté.

Les biographies de la Première Période intermédiaire font souvent appel à cette thématique des pratiques palatines pour décrire le défunt, principalement dans un contexte thébain à partir du règne d'Antef III²⁴⁹³. Comme M. Lichtheim le remarque, une attention particulière est portée, à ce moment, sur le caractère (*qd*) du

²⁴⁸⁹ En général, cf. H. BRUNNER, dans *LÄ* II, 1977, col. 1229-1230, s.v. « Höflichkeit und Etikette », et la bibliographie plus récente dans L. COULON, « Cour, courtisanes et modèles éducatifs », *ÉAO* 26, 2002, p. 19, n. 7.

²⁴⁹⁰ Chr. EYRE, « Why Was Egyptian Literature ? », dans *Sesto congresso internazionale di egiptologia. Atti*, II, Torino, 1993, p. 117.

²⁴⁹¹ Cf. R.B. PARKINSON, « Two New "Literary" Texts on a Second Intermediate Period Papyrus ? A Preliminary Account of P. BM EA 10475 », dans J. ASSMANN, E. BLUMENTHAL, éd., *Literatur und Politik*, BdE 127, Le Caire, 1999, p. 186, l'exemple concret analysé par G.P.F. VAN DEN BOORN, *The Duties of the Vizier*, p. 12-17.

²⁴⁹² P.E. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 21, l. 8-9 (en bas).

²⁴⁹³ La stèle du *#ry-tp nswt* « sous-ordre du roi » *lny* (Moscou Pouchkine I.1.a.1137), riche en détails biographiques concernant la culture palatine, semble avoir été exécutée au début du règne d'Antef III alors que le notable fut un serviteur d'Antef II ; cf. les remarques de E. BROVASKI, *Inscribed Material*, p. 1035, n. 9.

défunt, qui doit respecter les critères définissant le bon courtisan²⁴⁹⁴. Ainsi, de nombreuses épithètes – construites souvent grâce à l’association de deux éléments ou deux qualités distinctes (par ex. *wꜥꜥ ib* « à l’esprit posé », *qb srf* « mesuré ») –, se développent afin de décrire les aptitudes comportementales du notable. Mais on peut déceler dès le règne d’Antef II des expériences en ce sens, en particulier, sur la stèle cairote de *fꜣri* où ce fonctionnaire et émissaire du roi est décrit comme *wꜥꜥ m-m srw wꜥꜥ ib ꜥꜥt sꜥꜥt* « une personne de poids parmi les responsables, calme au moment de la dispute » ( ²⁴⁹⁵. Ces formules ont été commentées en grande partie par D. Doxey (*Egyptian Non-Royal Epithets in the Middle Kingdom*), mais une étude ultérieure, plus systématique, serait envisageable.

Nous proposons d’analyser quelques aspects de la vie de cour à partir des thèmes des biographies de la Première Période intermédiaire peu connus mais qui méritent, selon nous, d’être traités dans ce travail sur le pouvoir et le prestige des élites. Trois thèmes qui se développent à cette époque sur les monuments commémoratifs sont pris en considération : le rapport des notables aux gestes de révérence (1), la culture de table ou de symposion (2) et pour finir, la culture que nous définissons comme celle « de gynécée » (3).

12.2.1. Formes de révérence

L’inclinaison

À partir de la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire, il devient récurrent de mentionner le geste de la révérence dans les biographies. Ce cliché apparaît, à Héracléopolis, pour signaler le rang élevé du notable qui était bénéficiaire de ce type de salutation. Mais, à Thèbes, se développe davantage une culture véhiculant l’image d’un courtisan servile et humble : la prosternation vient alors décrire le comportement obligeant et respectueux du notable envers ses supérieurs et

²⁴⁹⁴ Sur l’expression du caractère, cf. M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 49. Sur le bon courtisan, cf. les remarques de L. COULON, *op. cit.*, p. 11-17.

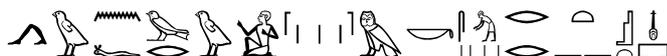
²⁴⁹⁵ Stèle Caire JdE 41437, l. 5 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 14 ; voir en dernier lieu R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 8-9, doc. 4, avec les références bibliographiques antécédentes).

ses pairs. Selon certains, cette politesse courtisane indiquerait une propension à la générosité du défunt envers son prochain – mais ce comportement appartient surtout à la culture du Moyen Empire²⁴⁹⁶.

Nous proposons ci-contre une liste d’attestations de ce cliché concernant le geste de prosternation effectué pour ou par les titulaires d’un monument.

DYNASTIE HERACLEOPOLITAINE

i) Le *imy-r* ≈ *tmt* « directeur des choses scellées » *słw* porte l’épithète :



iw(w) n.f wrw ksw r rwtj st-nfr

« Celui vers qui les grands se dirigent en s’inclinant devant le double portail²⁴⁹⁷ du lieu de perfection²⁴⁹⁸. »

(Jambage de porte, tombe d’Ehnasia el-Medina)²⁴⁹⁹.

DYNASTIE THEBAINE (ANTEF III)

ii) Le *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *≈tmw* « scelleur » *łny* est qualifié de :



≈ *m r < m > n m łry-ib ꜥwt.f*

« Celui qui incline les bras (en signe de respect) parmi ses hommes (scil. les dépendants de son maître, le roi). »

(Stèle Moscou Musée Pouchkine I.1.a 1137, l. 3)²⁵⁰⁰.

²⁴⁹⁶ Sur cette lecture, cf. H. GOEDICKE, « A Neglected Wisdom Text », *JEA* 48, 1962, p. 33, ad) ; cf. H. BRUNNER, *LÄ* II, 1977, col. 1229, s.v. « Höflichkeit und Etikette ».

²⁴⁹⁷ J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 136, e, comprend *r-rwtj* comme une préposition.

²⁴⁹⁸ *St-nfr* semble être un équivalent de *pr-nfr* « maison de perfection », institution mentionnée, elle aussi, sur le monument de *słw*, cf. *supra*. Selon J. PADRO (*Études historico-archéologiques*, 135-136), l’expression *st nfr* fait référence au « Trésor ».

²⁴⁹⁹ J. PADRO, *Études historico-archéologiques*, p. 135-136, fig. 103, pl. 57-58.

²⁵⁰⁰ J. J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 12, § 17 ; Sv. HODJASH, O. BERLEV, *Egyptian Reliefs and Stelae*, p. 64-67, doc. 25 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 4-6, avec autres références bibliographiques.

iii) Le *imy-r*“ $\approx tmt$ « directeur des choses scellées » $\hat{U}\hat{U}i$ porte l'épithète :



$\approx "m r < m > n m - m w r w$

« Celui qui incline les bras (en signe de respect) parmi les grands. »

(Stèle Londres BM EA 614, l. 7)²⁵⁰¹.

DYNASTIE THEBAINE (MONTOUHOTEP II, AVANT L'UNIFICATION)

iv) Le *imy-r*“ $\hat{I}mw-n\hat{U}r$ « directeur des prêtres » d'Abydos *rwf-@I*“*w* affirme :



ink @“ $\approx "m r < m > n$

« Je suis un doyen qui incline les bras (en signe de respect). »

(Stèle Londres BM EA 159, l. 10)²⁵⁰².

v) Le *imy-r*“ @*b nb n t*“-*wr* « directeur de tous les animaux à cornes du nome thinite » d'Abydos *n \approx ty-iqr* est :



$\approx "m r < m > n \{ n \} m - m srw r \approx st.frd.f m - m srw$

« Celui qui incline les bras (en signe de respect) parmi les responsables. »

(Stèle Devonshire Chatsworth House 720/12, B.2)²⁵⁰³.

DYNASTIE THEBAINE (MONTOUHOTEP II, APRES L'UNIFICATION)

²⁵⁰¹ A. BLACKMAN, « The Stele of Thethi, Brit. Mus. No. 614 », *JEA* 17, 1931, p. 55-61, pl. 8 ; J. J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 15-17, § 20 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 10-12, avec autres références bibliographiques.

²⁵⁰² R.O. FAULKNER, « The Stela of Rudjahau », *JEA* 37, 1951, p. 47-52 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 84-86, avec autres références bibliographiques.

²⁵⁰³ G.B. DEAKIN, « Two Egyptian Stelae in the Devonshire Collection », *Transactions of the Hunter Archaeological Society* 10, 1971, p. 63-67 [photo] ; H.W. MÜLLER, « Die Totendenksteine des Mittleren Reiches », *MDAIK* 4, 1933, p. 184, fig. 11 [copie] ; D. BOSCHUNG *et alii*, éd., *Die antiken Skulpturen in Chatsworth sowie in Durham Massey und Withington Hall*, *Monumenta Artis Romanae* XXVI, Mainz, 1997, p. 128-130, n° 166, fig. 13, pl. 115.1.

vi) Le *imy-r* ≈ *nrt* « directeur de l'enclos (?) » et chambellan royal thébain *in-it.f* fils de *ffi* est :



iww n.f wrw m ks r rwty pr nswt

« Celui vers qui les grands se dirigent en s'inclinant devant le double portail du palais royal. »

(Stèle New York MMA 57.95, l. 6)²⁵⁰⁴.

Le geste de la révérence en égyptien est dit notamment *ks* (cf. *supra* n° i et vi), terme que l'on traduit habituellement par *prostration*²⁵⁰⁵, *bowing*²⁵⁰⁶ ou *Verneigung*²⁵⁰⁷. Il comporte une posture qu'on peut appréhender en observant les déterminatifs appliqués aux graphies de ce mot, toute époques confondues²⁵⁰⁸. Un homme est représenté, en général, avec les bras tendus vers l'avant , le bas et le buste parfois légèrement inclinés vers l'avant . Dans les *Textes des Pyramides*, le signe peut se réduire au visage et aux bras, sans l'indication du corps²⁵⁰⁹. Il existe cependant d'autres expressions pour décrire ce geste. Les inscriptions thébaines (cf. *supra* n° ii-v) préfèrent employer une locution évocatrice du geste, ≈ *m rmn* « incliner les bras »²⁵¹⁰. Une autre expression, *βms s".(f)* « plier (son) dos », est attestée dans des textes littéraires transmis par des copies plus récentes²⁵¹¹.

Cette forme d'inclinaison était une mimique codifiée, propre au langage sociétal, qui projetait dans les comportements de la vie quotidienne les distinctions hiérarchiques existant entre les différentes couches de la population, ou les différents

²⁵⁰⁴ H.G. FISCHER, « An Example of Memphite Influence in a Theban Stela of the Eleventh Dynasty », *Artibus Asiae* 22, 1959, p. 240-252, fig. 1 ; *id.*, « The Inscription of *in-it.f*, Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 258-268 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 28-31, doc. 10, avec autres références bibliographiques.

²⁵⁰⁵ Cf. *AnLex* I, p. 400 (§ 77.5477) ; II, p. 399 (§ 78.411) ; III, p. 311 (§ 79.3247).

²⁵⁰⁶ Cf. R.O. FAULKNER, *Concise Dictionary*, p. 278.

²⁵⁰⁷ Cf. *Wb.* V, 140.

²⁵⁰⁸ Sur le geste, cf. Br. DOMINICUS, *Gesten und Gebärden in Darstellungen des Alten und Mittleren Reiches*, SAGA 10, Heidelberg, 1994, p. 21-25. Pour un cas dans lequel un bras de l'homme est représenté plié, avec le poignet porté à l'épaule, cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 115, i).

²⁵⁰⁹ Cf. *Wb.* V, 139-140.

²⁵¹⁰ Cf. *Wb* III, 231, 2-12.

²⁵¹¹ Par ex. dans l'*Enseignement de Ptahhotep*. Cf. *Wb* III, 367, 1-4.

rappports de hiérarchie subsistant parmi les individus d'une même classe. Les sujets manifestaient ainsi le sentiment de déférence qu'ils éprouvaient envers leurs supérieurs ou à l'égard de ceux qu'ils percevaient comme tels. En revanche, pour ceux qui étaient salués à travers ce geste, c'était une marque de prestige, puisque la révérence révélait, de manière implicite, la dévotion et l'obéissance dont les autres membres de la communauté faisaient preuve à leur égard.

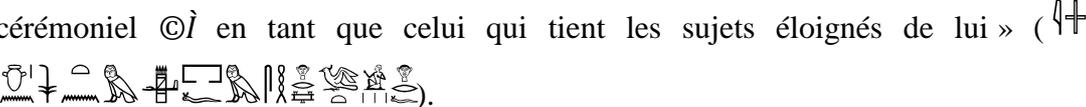
Précisons que cette façon d'honorer l'autre n'était pas un simple signe de salutation. Le geste de l'inclinaison trouve son fondement dans la volonté de distinguer les rôles sociaux des individus : il s'avère un moyen pour établir et reconnaître la place sociale tenue par chaque personne, selon une échelle hiérarchique de valeurs – politiques notamment – d'infériorité et de supériorité. Au demeurant, sur la stèle du grand-prêtre thébain *in-it.f* fils de *myt*, en fonction sous le règne de Montouhotep II, les « grands » (*wrw*) du royaume sont définis comme « ceux devant lesquels on s'incline (en signe de respect) dans la terre d'Horus, le Double Pays » (*≈rt.f ≈“my Ìr.sn m t“ Ìr t“wy*)²⁵¹². Le contexte dans lequel ce geste est mentionné à la fin de la Première Période intermédiaire indique qu'il n'était pas appliqué de manière générale, mais qu'il relevait spécifiquement de l'étiquette palatine. On remarque, dans les exemples réunis ci-dessus, que le cliché biographique est toujours suivi ou précédé par une formule qui évoque la place tenue par le notable soit au palais soit au sein d'un groupe de dignitaires et de la noblesse. Par exemple :

- le *≈tmw* « scelleur » *Ìny* de Thèbes (*supra* n° ii) se prononce d'abord sur sa qualité de *mrrw m pr nb.f* « aimé dans la maison de son maître (*scil.* le roi) » ();
- le *imy-r“ ≈tmt* « directeur des choses scellées » *ÚÚi* (*supra* n° iii) est quelqu'un de *qb-srf m pr nb.f* « tempéré/mesuré dans la maison de son maître (*scil.* le roi) » ();

²⁵¹² Stèle Copenhague Ny Carlsberg 1241 (ÆIN 891), l. 6 ; cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 40-41, doc. 13, avec autres références bibliographiques.

- *rwf-ꜥl̥w* d'Abydos (*supra* n° iv) affirme être un doyen respectueux qui incline les bras et, ensuite, être *r̥st-rd.f m-m srw* « quelqu'un qui connaît sa place parmi les responsables » 

- *n̥ty-iqr* d'Abydos (*supra* n° v) introduit le cliché de la révérence en disant être *n̥t(y) st.f m it(w) nb(w)* « celui dont la place est prééminente parmi tous ses ancêtres » (

- *in-it.f* fils de *ffi* (*supra* n° vi) se prévaut de faire l'objet de révérence après avoir signalé être *imy-ib n nswt m ꜥl̥f m sl̥r r̥yt l̥r.f* « confident du roi dans son palais cérémoniel ꜥl̥ en tant que celui qui tient les sujets éloignés de lui » (

L'inclinaison apparaît en lien avec des lieux spécifiques. H.G. Fischer a proposé même que ce signe s'effectue à l'entrée du palais²⁵¹³. C'était en fait un geste pratiqué, plus largement, à l'entrée d'établissements institutionnels (cf. *supra* n° i, vi). On remarque que, dans les deux exemples cités, c'est le mot *ks* qui est employé pour désigner le geste. Ce mot semble avoir la préférence, dans le répertoire formulaire de l'époque, pour indiquer que le notable faisait l'objet de révérence, tandis que l'expression *r̥m rmn* était davantage employée pour signifier que le notable effectuait ce geste en tant qu'homme respectueux des codes.

Qu'il ait existé une tradition de se prosterner face à ses supérieurs – notamment devant la porte d'un édifice institutionnel –, et que ce geste ait relevé d'une culture éthique, cela est assuré, entre autres, par les *Enseignements de Ptahhotep*, où le sage enjoint son locuteur d'observer le comportement suivant : *βms s̥.k n l̥r(w) tp(w).k imy(w)-r̥.k nw rwyt/pr nswt* « incline ton dos en face de tes/ton chef(s), de tes/ton directeur(s) du portail/palais royal »²⁵¹⁴. Les scènes des tombes de l'Ancien Empire,

²⁵¹³ H.G. FISCHER, « The Inscription of *in-it.f* Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 265-266, r, avec des exemples plus récents.

²⁵¹⁴ Maxime 31 : dans pPrisse 13, 9-10, il est question du *pr-nswt* ; dans pBM 10371-10435 14, l. 3-5, il est question du *rwty* (= Z. ŽABA, *Les maximes de Ptahhotep*, Prague, 1956, n° 441-442 ; P. VERNUS, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Arles, 2010², p. 137). Pour la prosternation, le verbe utilisé ici est *βms* (cf. *Wb* III, 367.1-4), le même que celui utilisé à Hatnoub à la XII^e dynastie (an 31

montrent toutefois que ce geste de révérence était également effectué dans d'autres situations : en particulier, les serviteurs et les intendants des notables s'inclinaient quand ils approchaient leur maître²⁵¹⁵.

La proskynèse et ses imitations

À l'Ancien Empire, aucune forme de révérence n'est évoquée dans les textes des notables pour mettre en avant leur statut élevé ou leur déférence par rapport aux autres notables. Il est possible en revanche pour un sujet du roi, de rapporter dans sa biographie qu'il a accompli l'acte de « proskynèse » en présence du souverain. Par proskynèse, mot dérivé du grec προσκύνησις qui évoque une tradition achéménide, on entend un acte de vénération comparable à la notion latine de *adoratio* : il était réservé à des figures de prestige, auxquelles on attribuait, en général, un caractère divin ou sacré. En Égypte, ce geste de soumission et d'adoration extrême est dès l'Ancien Empire exprimé par la locution *sn-t* « flairer la terre »²⁵¹⁶. Réservé à la célébration du roi et des dieux, il consistait à s'incliner très profondément, le front et le ventre touchant terre²⁵¹⁷. Aux notables plus chanceux, il était permis également d'embrasser les pieds du souverain²⁵¹⁸, et de recevoir ainsi la protection apotropaïque émanant de la personne royale²⁵¹⁹.

de Sésostri I^{er}) dans la description du comportement déférent du nomarque Amenemhat vis-à-vis de son souverain : *ink grt grw βms s".(f)* « Ainsi, je suis quelqu'un de discret, quelqu'un qui courbe son dos » (*Hatnub* Gr. 49, l. 7 ; cf. R. ANTHES, *Hatnub*, p. 76-77, pl. 31).

²⁵¹⁵ Cf. les exemples reportés par Br. DOMINICUS, *Gesten und Gebärden*, p. 22, fig. 7a-d.

²⁵¹⁶ *Wb* IV, 154. Sur ce geste, cf. E. BRUNNER-TRAUT, dans *LÄ* II, 1977, col. 578, s.v. « Gesten, 1d. Proskynese » et H.G. FISCHER, dans *LÄ* IV, 1982, col. 1125-1127, s.v. « Proskynese ».

²⁵¹⁷ Cf. Br. DOMINICUS, *op. cit.*, p. 33-36

²⁵¹⁸ Pour ces mentions de l'Ancien Empire (V^e dynastie), cf. la biographie de *ptl-ꜥpss* (*Urk.* I, 53, 1-3 [§ 2] = A. ROCCATI, *La littérature*, p. 107) et celle d'un autre prêtre de Ptah, *ptl-w"ꜥ* (*Urk.* I, 41, 12-15 [§ 7-8] = A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 109).

²⁵¹⁹ Embrasser les pieds du roi est un geste qui semble avoir eu une connotation magique et prophylactique, cf. R.K. RITNER, *The Mechanics of Ancient Egyptian Magical Practice*, SAOC 54, Chicago, 1993, p. 92-102 ; cf. également J.C. DARNELL, « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 85, qui cite un texte (*Urk.* IV, 238, 1-4) où la vache Hathor embrasse et lèche les membres d'Hatchepsout, puis d'autres parallèles où le geste paraît relever du domaine de la protection plutôt que de la soumission.

Durant la Première Période intermédiaire, il n'est pas fait mention dans les textes commémoratifs des particuliers d'actes de proskynèse accomplis par les notables en présence du roi. La thématique du défunt concernant sa soumission ne rejoint pas, à notre connaissance, les élans descriptifs de l'Ancien Empire. Mais cela ne signifie pas pour autant que le geste de proskynèse avait disparu de l'étiquette palatine après l'époque memphite. De fait, le geste cérémonial de proskynèse est cité dans un panégyrique royal datant de l'époque de la réunification de l'Égypte sous Montouhotep II : il s'agit de l'inscription « biographique » de Deir el-Ballas. Ici, il est question de l'acte accompli par un groupe de personnes soumises au pouvoir du roi, sans doute Montouhotep II, et qui accomplissent le geste *ks* et flairent (*sn*) les membres (*©t nbt*) du roi. L'identité de ces personnes n'est pas connue en raison des nombreuses lacunes du document, mais il est probable qu'il s'agisse d'un acte de soumission accompli par des dignitaires de l'Égypte réunifiée²⁵²⁰. Dans une autre partie du texte, où le contexte est la soumission d'étrangers, est mentionné le geste *≈"m rmn*²⁵²¹. Or, le geste de proskynèse comme acte politique propre aux relations entretenues avec les princes et gouverneurs étrangers est attesté, dès la VI^e dynastie, dans deux inscriptions de la région d'Assouan qui décrivent le roi Mérenrê recevant, alors qu'il voyage dans le sud du pays, les chefs des pays nubiens. Dans ces inscriptions, il est dit que les chefs des pays de Médja, d'Irtjet et d'Ouaouat effectuent le *sn-t* en présence du roi²⁵²². Dans la chapelle de Montouhotep II à Gebelein, décorée avant l'unification de l'Égypte, des chefs étrangers se livrent à un geste similaire (une gémulation) devant le roi, Montouhotep II²⁵²³. Enfin, toujours à la même période, la proskynèse est illustrée par une scène rupestre récemment découverte au gebel Ouweinat, au-delà du Gifl Kébir, aux confins actuels de

²⁵²⁰ Fragment de stèle, Berkeley PAHMA 6-19868, l. x+4. Sur ce passage, cf. J.C. DARNELL, « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 85-86, qui pense qu'il s'agit de l'évocation d'un chant de triomphe.

²⁵²¹ Fragment de stèle, Berkeley PAHMA 6-19868, l. x+10. Sur ce passage, cf. *ibid.*, p. 91-92. Dans le même texte historique, le roi affirme avoir soumis Ouaouat et les Oasis, cf. *ibid.*, p. 87 (= lignes x+5 – x+6).

²⁵²² W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, London, 1888, pl. 3, 13, n. 81, 338 (= *Urk.* I, 110, 10-16 ; 11, 5-11 ; PM V, 246, 248) ; cf. A. ROCCATI, *La littérature*, p. 264-265 (§ 267-268).

²⁵²³ E. FIORE MAROCHETTI, *The Reliefs of the Chapel of Nebhepetra Mentuhotep at Gebelein*, CHANE 39, Leiden-Boston, 2010, p. 51-53, fig. 15.

l'Égypte, du Soudan et de la Libye (**fig. 15**, ci-dessous). Y sont illustrés deux personnages faisant des offrandes. Il s'agit des chefs des pays de Yam et de Tékhébet, suivis par un homme jeté à terre, sur le ventre, faisant face à un roi Montouhotep (probablement Montouhotep II)²⁵²⁴. Le monument paraît commémorer un fait historique, peut-être la conquête de ces terres lointaines ou l'établissement de liens de vassalité avec ces populations, à moins que ce ne soit plutôt la sécurisation de pistes commerciales de longue distance au bénéfice du royaume thébain²⁵²⁵. Or, l'image de la proskynèse que montre ce graffito paraît correspondre au geste *sn-t* évoqué dans le panégyrique royal de Deir el-Ballas. Si aucune légende textuelle ne vient nommer le type de geste effectué, la scène illustre sans équivoque la même posture que celle qu'un bas-relief du temple solaire du roi Niouserré de la V^e dynastie qualifie de *sn-t*²⁵²⁶. On retrouve la même figure assez fréquemment dans des scènes royales d'époques plus récentes, scènes dans lesquelles les légères variantes iconographiques sont avant tout dues à l'évolution de l'art et des coutumes au fil des siècles²⁵²⁷. On la rencontre ainsi au Nouvel Empire²⁵²⁸ ou, plus tard, par exemple, sur la célèbre stèle de Piankhy²⁵²⁹.

²⁵²⁴ Pour la publication du graffito, cf. J. CLAYTON, A. DE TRAFFORD, M. BORDA, « A Hieroglyphic Inscription Found at Jebel Uweinat Mentioning Yam and Tekhebet », *Sahara* 19, 2008, p. 129-134.

²⁵²⁵ Sur l'importance historique du graffito (et les différentes interprétations données à cette source), cf. *ibid.* ; J.D. DEGREFF, « The Jebel Uweinat Relief of Montuhotep II : a Jubilee Scene ? », *Sahara* 20, 2009, p. 121-124 ; J.-N. LE QUELLEC, « Les images rupestres du Jebel el-'Uweinât », *Archéo-Nil* 19, 2009, p. 24 ; A. ROCCATI, « Sinuhe come prototipo di Marco Polo (note letterarie - V) », dans A. GASSE, Fr. SERVAJEAN, Chr. THIERS, éd., *Et in Ægypto et ad Ægyptum. Recueil d'études dédiées à Jean-Claude Grenier*, IV, Montpellier, 2012, p. 661-666 ; *id.*, « In Quest of the Land of the Tjemeh », *Sahara* 23, 2012, p. 125-126 ; cf. en dernier lieu également A.D. ESPINEL, « The Tribute from Tekhebeten (a Brief Note on the Graffiti of Mentuhotep II at Jebel Uweinat) », *GM* 237, 2013, p. 15-18 (dont le commentaire ne tient pas en considération les remarques faites par A. Roccati) ; et L. PANTALACCI, « Broadening Horizons : Distant Places and Travels in Dakhla and in the western Desert at the End of the 3rd Millennium », dans F. FÖRSTER, H. RIEMER, éd., *Desert Road Archaeology in Ancient Egypt and Beyond*, Africa Præhistorica 26, Köln, 2013, p. 283-296.

²⁵²⁶ Fr. VON BISSING, *Das Re-Heiligtum des Königs Ne-woser-Re (Rahutes)* III, Leipzig, 1928, pl. 4, n° 137-138 ; cf. également Br. DOMINICUS, *op. cit.*, p. 34, fig. 10a.

²⁵²⁷ Pour des exemples et variantes plus récentes, cf. en dernier lieu J. MYNAROVA, F. COPPENS, « Prostration before God and Pharaoh », dans V. CALLENDER *et alii*, éd., *Times, Signs and Pyramids. Studies in Honour of Miroslav Verner*, Prague, 2011, p. 283-296.

²⁵²⁸ Voir par exemple Nina de G. DAVIES, *The Tomb of the Vizier Ramose*, London, 1941, pl. 34 ; et Norman de G. DAVIES, *The Tombs of Menkheperresonb, Amenmose, and Another (Nos. 86, 112, 42 and 226)*, London, 1933, pl. 4, 33-35. Cf. Br. DOMINICUS, *op. cit.*, p. 34-35 et fig. 10b-c.

Figure 59. Inscription du gebel Ouweinat avec une scène de prostration et la représentation des chefs des pays de Iam et de Tékhébet face à un roi Montouhotep ; d'après J. CLAYTON, A. DE TRAFFORD, M. BORDA, *Sahara* 19, 2008, p. 129.

Si le geste de proskynèse *sn-t* n'est pas mentionné dans les textes commémoratifs de la Première Période intermédiaire et de la XI^e dynastie pour illustrer l'adoration du souverain par ses courtisans, on remarque toutefois que, dès la fin de la XI^e dynastie puis durant le Moyen Empire²⁵³⁰, la locution *sn-t* décrit, sur les monuments funéraires et votifs, l'acte d'adoration des particuliers envers les dieux, notamment dans la manifestation de piété envers le dieu abydnien Khentymentyou²⁵³¹. De la proximité et la soumission au roi que traduit, à l'Ancien Empire, la proskynèse, on passe, au début du Moyen Empire, à une expression de la dévotion des individus à l'égard des dieux

Un geste symboliquement différent du *sn-t* « flairer la terre », mais faisant référence à la même posture, est évoqué dans une inscription thébaine de l'époque du roi Montouhotep II en tant que geste accompli en faveur d'un dignitaire éminent de la cour. Les deux formules qui y sont employées, *rd Ìr ßt.(f)* « se mettre sur (son) ventre » et *ß“m Ìr.f m t“* « courber son front jusqu'au sol », caractérisent une prostration effectuée par les *wrw* « grands » en faveur du directeur des prêtres (d'Armant ?) *in-it.f* né de *myt*²⁵³². Sur le plan symbolique, ce geste était sans doute perçu comme une flatteuse imitation de la proskynèse adressée au roi et aux dieux²⁵³³.

²⁵²⁹ Cf. N. GRIMAL, La stèle triomphale de Pi(ankh)y au Musée du Caire (JE 48862 et 47086-47089), MIFAO 105, Le Caire, 1981, pl. 1, 5 (cintre).

²⁵³⁰ Cf. par exemple la stèle abydnienne d'un notable appelé *in-it.f*, cf. W.M.FI. PETRIE, *Tombs of Courtiers and Oxyrhynchos*, BSAE 37, London, 1925, pl. 24, l. 2.

²⁵³¹ Parallèlement, la tradition préfère le geste d'adoration *i“w* pour le dieu Osiris, évoqué par les mêmes monuments que ceux où le *sn-t* est adressé à Khentymentyou. Sur le geste *i“w*, cf. Br. DOMINICUS, *op. cit.*, p. 25-30. Ce sujet mériterait sans doute une enquête plus approfondie.

²⁵³² Stèle Ny Carlsberg 1241 (ÆIN 891), l. 6-7 ; cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 40-41, doc. 13, avec autres références bibliographiques.

²⁵³³ Sur ce parallélisme, mieux explicité par des sources épigraphiques du Nouvel Empire (cf. par exemple *Urk.* IV 662, 8-9 : *srw nw ≈“st iy Ìr ßtw irw r sn t“ n b“w Ìm.f*), nous observons que dans

Cette transposition en faveur de hauts fonctionnaires n'est pas un fait exceptionnel. Les textes commémoratifs du début de la XII^e dynastie confirment l'actualité de cette posture²⁵³⁴. Sur une stèle de l'époque de Sésostri I^{er}, la prosternation *ks* associée au geste de se courber vers le sol est effectuée par deux catégories différentes de notables en faveur d'un haut dignitaire, le *imy-r* " *m*ꜥ « directeur des troupes » *n(y-)sw-mnÚw*²⁵³⁵. Ici, les deux gestes semblent refléter deux degrés différents de soumission : d'un côté est mentionné le geste *ks*, se courber, accompli par les *wrw* « grands », en présence de *n(y-)sw-mnÚw* ; de l'autre côté apparaissent les *Ítyw-ꜥ* « comtes », qui ont probablement un rang inférieur par rapport à celui du défunt et des grands, et se prosternent face au dignitaire avec le ventre à terre. La prosternation à terre se révèle donc être une exceptionnelle ou deuxième forme de révérence accomplie au bénéfice des notables, marquant peut-être le statut particulièrement élevé de celui-ci et le rang inférieur de ceux qui l'exécutent. Ainsi, sous Sésostri I^{er}, le camérier (*imy-r* " *ꜥ**βnwtj*) *in-it.f* fils de *snt* affirme avoir présenté les grands de Haute Égypte au vizir, en se prosternant et en allongeant son corps à terre²⁵³⁶.

*

Pour conclure, on observe qu'en ce qui concerne le thème de la révérence, tel que les biographies de l'Ancien Empire l'ont développé – caractérisé par la proskynèse effectuée en présence du roi –, la Première Période intermédiaire représente une

l'inscription Hammamat 199 le geste de « se mettre sur son ventre » est effectué par le dignitaire lorsqu'il prie les dieux pour demander leur aide. Cette posture, ainsi que le geste *sn t* " qu'on accomplit en face des dieux, se révèlent donc des synonymes.

²⁵³⁴ Voir aussi plus tard, au Nouvel Empire. Cf. le geste de prosternation des grands de Nubie vis-à-vis du vice-roi Houy (N. de G. DAVIES, *The Tomb of Huy, Viceroy of Nubia in the Reign of Tut'ankhamun* (No. 40), London, 1926, pl. 23, 27, 30), ou le geste d'un des intendants d'Aï, à l'époque amarnienne, en faveur de son maître (d'après la reconstruction des scènes de la tombe, cf. J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* IV, Paris, 1964, p. 655, fig. 359).

²⁵³⁵ Stèle Paris Louvre C1, l. 6 (= Cl. OBSOMER, *Sésostri I^{er}*, doc. 34, p. 546-552 et *id.*, « La date de Nésou-Montou », *RdE* 44, 1993, p. 103-140 ; pour une bibliographie et une traduction récente de l'inscription, cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 107-109, et ajouter Chr. BARBOTIN, *La voix des hiéroglyphes*, Paris, 2005, p. 142-143).

²⁵³⁶ Stèle Londres BM EA 572, l. 3 (pour une bibliographie et une traduction de l'inscription, cf. R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 116-119).

coupure. La révérence entre notables est une nouveauté des biographies des X^e et XI^e dynasties. Dans les inscriptions de la XI^e dynastie, on utilise ce référent de l'étiquette palatine afin de souligner la servilité du dignitaire, tandis que ce cliché peut aussi décrire le statut supérieur de celui-ci par rapport aux autres fonctionnaires, lesquels le saluaient avec un signe de dévouement. On trouve ce double sens du cliché sur un même monument, du début du Moyen Empire. Le notable, un *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » de la région thébaine (Armant ?)²⁵³⁷ appelé *mnÚw-Ìtp* indique, d'un côté, que les gardiens du portail avançaient en s'inclinant jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'endroit où le roi siégeait (*iryw sb≈t β"my r pl bw nty Ìm im*) et, de l'autre, qu'il faisait lui-même ce geste de respect vis-à-vis de tous (*β"m n bw nb*) en tant qu'homme sage²⁵³⁸. Dans ce cadre, le répertoire des biographies du Moyen Empire puis des époques plus récentes se fonde donc sur une thématique déjà développée et amplement explorée, dans le milieu palatin royal, à la Première Période intermédiaire.

12.2.2. Une culture de la table ou du symposion

Le banquet comme lieu de prestige et de représentation sociale est une notion présente dans la culture égyptienne dès le III^e millénaire : il s'agit d'un élément culturel qui caractérise tant la vie de cour auprès du roi que le milieu seigneurial dans le pays²⁵³⁹.

À l'Ancien Empire, un groupe hétérogène de personnages de la cour royale participait à ce genre d'événement. Les scènes du complexe funéraire du roi Sahourê montrent ainsi que la fin des expéditions pouvait être célébrée par un banquet auquel la famille royale, les notables, les peintres, les sculpteurs et des musiciens

²⁵³⁷ C'est l'opinion commune. Cf. M. BETRO, *Armant dal I Periodo Intermedio alla fine del Nuovo Regno. Prosopographia*, BiSE 1, Pisa, 2001, p. 30.

²⁵³⁸ Stèle Londres UC 14333, l. 4 (pour la première citation) et l. 12 (pour la seconde citation) ; pour la traduction et pour les références bibliographiques principales, cf. R. LANDGRAFOVA, *op. cit.*, p. 260-262.

²⁵³⁹ Cette diffusion sociale est déjà observée par J. BAINES, « Not Only with the Dead : Banqueting in Ancient Egypt », *Studia Universitatis "Babeş-Bolyai" Historia* 54, 2014, p. 1-35.

participaient²⁵⁴⁰. Inviter un fonctionnaire à la table du roi correspondait, d'ailleurs, à une récompense honorant la réussite ou l'accomplissement de la mission du notable²⁵⁴¹. Par exemple, un fonctionnaire nommé *iny*, envoyé plusieurs fois en mission à Byblos à la VI^e dynastie, déclare, dans sa biographie, avoir été reçu à la Résidence au retour de l'un de ses voyages qui s'était terminé avec succès et avoir depuis été convié à partager la table du roi. Il précise : *wn.(i) Ìms.(i) r wnmt m stp-s" sk wr st-ib nt Ìm.f [r] m"" wnm.(i) [r] mit(y.i) nb* « J'avais ma place au repas, dans le palais. La satisfaction de Sa Majesté en me voyant manger était plus grande que (celle qu'il éprouvait) à l'égard de n'importe quel autre de mes égaux »²⁵⁴².

Durant la Première Période intermédiaire, le thème du banquet est mentionné principalement en lien avec la culture élitaires locale et non royale.

Des jours spécifiques appelés *hrw nfr* « beau jour » fournissaient l'occasion pour des *rmÚ* « gens »²⁵⁴³ ou des groupes restreints de *sm"y* « compagnons » de se retrouver pour festoyer ensemble. L'appartenance à ces compagnies était une marque de prestige, d'autant que les notables n'hésitaient pas à affirmer plus précisément : *sm"y n/m hrw nfr* « (je suis un) compagnon de/dans le beau jour »²⁵⁴⁴.

Dans la tradition égyptienne, le *hrw nfr* est un moment évoqué le plus souvent en rapport avec le déroulement de fêtes religieuses ou avec des célébrations à caractère

²⁵⁴⁰ T. EL AWADY, *Sahure, the Pyramid Causeway*, p. 174-184, pl. 6 ; pour une reproduction de la scène, cf. aussi V. BRINKMANN, M. HOLLEIN, éd., *Sahure. Tod und Leben eines grossen Pharaos. Eine Ausstellung der Liebieghaus Skulpturensammlung*, Frankfurt am Main, 24. Juni bis 28. November 2010, Frankfurt – München, 2010, p. 200, fig. 160-161.

²⁵⁴¹ L'invitation des notables à la table royale comme récompense est un motif des biographies également plus tardives, cf. par exemple ce passage de la stèle du Nouvel Empire Leyde V.I de *wsr-Ì"t*, « who ate bread from the royal meal, who was quenched with his beer. The gold of favor was given to me by the king himself » (trad. de E. FROOD, *Biographical Texts from Ramessid Egypt*, WAW 26, Atlanta, 2007, p. 127).

²⁵⁴² M. MARCOLIN, D. ESPINEL, « The Sixth Dynasty Biographic Inscription of Iny. More Pieces to the Puzzle », dans M. BÁRTA, F. COPPENS, J. KREJČÍ, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2010*, II, Prague, 2011, p. 606-607 ; voir également le commentaire du passage dans M. MARCOLIN, « Egitto d'Oriente. Scoperte italiane in Giappone », dans A. BONGIOANNI, T. BALDACCI, éd., *L'Egitto a Torino*, Serekh 6, Torino, 2012, p. 151-153.

²⁵⁴³ Cf. par exemple le passage *wrꜥ (...) Ìr hrw nfr Ìn© rmÚ nty Ìn©.f* « passer du temps (...) dans le beau jour avec les gens qui sont avec lui », dans l'inscription WHI (= Wadi el-Hôl Rock Inscription) 17, l. 3 = J.C. DARNELL, *Theban Desert Road Survey*, p. 129.

²⁵⁴⁴ Sur cette épithète, cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 146 (IV^e, Aq) ; J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, § 44b.

funéraire, mais aussi pour fêter la réussite de son entreprise²⁵⁴⁵. Ces jours se caractérisent par le luxe et la volupté, marqués par exemple par l'emploi de fragrances exotiques, mais surtout par la consommation de boissons conduisant à l'ivresse des participants²⁵⁴⁶. Comme l'a précisé H. Willems, les lieux où se déroulaient ces banquets, du moins ceux qui avaient une vocation religieuse, étaient parfois les zones montagneuses aux marges de la Vallée ; par exemple, ceux qui étaient célébrés en l'honneur d'Hathor se tenaient vraisemblablement sous des tentes dressées pour abriter les convives²⁵⁴⁷. La preuve tangible de l'exécution de ces festins serait à chercher, selon l'auteur, dans les ensembles de céramiques cérémonielles et utilitaires qui ont été trouvés sur plusieurs sites de zones montagneuses (ces vestiges datent cependant d'une époque plus récente par rapport à celle que nous étudions)²⁵⁴⁸. Dès lors, ceux qui participaient à ces rites destinés à des divinités n'hésitaient pas à évoquer leur présence dans ces localités (dans le Sinai²⁵⁴⁹, à Hatnoub²⁵⁵⁰, dans le Ouadi Hôl²⁵⁵¹), en mentionnant cette occasion de fête *hrw nfr* sur les graffiti qu'ils gravaient sur place, ou sur les inscriptions

²⁵⁴⁵ Par exemple, dans le cycle d'Inaros, les treize asiatiques qui capturent la barque d'Amon préparent un banquet qui se caractérise ainsi : *swr.w ir.w hrw nfr* « ils ont bu et fait la fête (litt. un beau jour) » (pSpiegelberg 5, l. 14).

²⁵⁴⁶ Sur *hrw nfr*, cf. le travail pionnier de H. TE VELDE, *De goede dag der oude Egyptenaren*, Leiden, 1971 ; puis W. GUGLIELMI, *Reden, Rufe und Lieder auf altägyptischen Darstellungen der Landwirtschaft, Viehzucht, des Fisch- und Vogelfangs vom Mittleren Reich bis zur Spätzeit*, TAB 1, Bonn, 1973, p. 18, 32, 54, 164 ; D. LORTON, « The Expression *iri hrw nfr* », *JARCE* 12, 1975, p. 23-31 ; D. KESSLER, « Der satirisch-erotische Papyrus Turin 55001 und das "Verbringen des schönen Tages" », *SAK* 15, 1988, p. 171-196. Pour la traduction recreation, cf. V.A. DONOHUE, « Pr-nfr », *JEA* 64, 1978, p. 147, n. 7. Pour un travail récent sur le sujet, cf. J.C. DARNELL, *Theban Desert Road Survey I*, p. 130-133 notamment.

²⁵⁴⁷ Sur ces banquets en l'honneur d'Hathor et sur le lieu où ils se déroulent, cf. J.C. DARNELL, *Theban Desert Road Survey I*, p. 132-134

²⁵⁴⁸ Ce matériel cérémoniel et de consommation est mentionné dans J.C. DARNELL, *op. cit.*, p. 134-135 ; sur le rapport entre les sanctuaires et les lieux pour boire, voir également D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 166, n. 9

²⁵⁴⁹ IS 35, col. 4 = A.H. GARDINER, T.E. PEET, J. ČERNÝ, *The Inscriptions of Sinai I*, pl. 11, n° 35.

²⁵⁵⁰ *Hatnub* Gr. 20 (l. 20-21), 23 (l. 9-10), 24 (l. 11-12), 26 (l. 9) = R. ANTHES, *Hatnub*, p. 42-63, pl. 18, 20, 24, 28 ; cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 107, 371 (*sm'y n hrw nfr*) et p. 305 (*mrry ©ntyw*).

²⁵⁵¹ WHI (= Wadi el-Hôl Rock Inscription) 17, 19-20 = J.C. DARNELL, *op. cit.*, p. 129-138. WHI 18 (*ibid.*, p. 135) ne mentionne pas directement le jour de fête ni l'épithète *sm'y* mais le contexte évoqué est celui du banquet organisé dans la montagne.

officielles qui étaient réalisées dans les sanctuaires rupestres, comme par exemple au gebel Agg en Nubie (au Nouvel Empire)²⁵⁵².

Dans les graffiti qui datent surtout du Moyen Empire, le décor de la fête organisée dans les montagnes est évoqué par deux épithètes stéréotypées qui mentionnent à la fois la structure éphémère qui accueillait ces hommes²⁵⁵³ et la solennité de l'événement, mise en avant à travers l'emploi de produits somptueux ; il s'agit des épithètes *s n sĪ* « (je suis) un homme de la tente/du pavillon » et *mrry ©ntyw* « amoureux de la myrrhe ». Ces deux qualificatifs, avec *sm“y n/m hrw nfr* « compagnon du/dans le beau jour », correspondent aux traits identitaires des participants à ces banquets.

Pour revenir à la question des banquets en contexte palatial ou seigneurial, nous observons que l'épithète *sm“y n/m hrw nfr* peut déjà apparaître, à la Première Période intermédiaire, pour décrire un contexte de jovialité en-dehors de la pratique religieuse. Comme un notable de Thinis appelé *idw* l'évoque, ces festins du « beau jour » étaient simplement l'occasion d'oublier les disputes (peut-être celles des assemblées dans la salle-*sĪ*, où il était surtout question de combats et de famines) et de profiter d'un repas avec ses compères :



ink mr.f wnm msf.f f'is sm“y hrw nfr

« Je suis quelqu'un qui aime manger et déteste la dispute²⁵⁵⁴, un compagnon (dans) le beau jour. »

²⁵⁵² Dans le sanctuaire du Nouvel Empire où sont représentées les divinités Horus maître de Miam, Sésostris III déifié et Reshep, cf. W.K. SIMPSON, *Heka-Nefer and the Dynastic Material from Toshka and Arminna*, Publications of the Pennsylvania-Yale Expedition to Egypt 1, New Haven, 1963, p. 36-44 ; pour la lecture de l'inscription en question, cf. en dernier lieu J.C. DARNELL, *op. cit.*, p. 131, n. 109.

²⁵⁵³ Une recherche plus approfondie concernant les banquets *hrw nfr* montrerait que, dans le contexte des villes et des sanctuaires, plusieurs notables portaient des épithètes comme *sm“y hrw nfr*, au Moyen Empire (voir par ex. la bibliographie dans J.C. DARNELL, *op. cit.*, p. 131, n. 111-114) et au Nouvel Empire (*ibid.*, p. 117), mais ce qui est mis en exergue est moins la tente/le pavillon (*sĪ*) que l'occasion festive de la célébration elle-même (*Īb*).

²⁵⁵⁴ Sur cette lecture de *f'is* « dispute » plutôt que « guerre civile » dans ce contexte, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 634, n. 387. Sur la construction de la phrase, voir M. MALAISE, J. WINAND, *Grammaire raisonnée de l'Égypte classique*, AegLeod 6, Liège, 1999, § 556, p. 348 : deux perfectifs dans une « Wechselsatz », traduction par un présent impliquée par l'« Aktionsart »

(Stèle Londres BM EA 250, l. 3-4 = *HTBM* III, p. 9, pl. 32; H.G. FISCHER, «Three Stelae from Naga ed Deir », dans *Studies D. Dunham*, Boston, 1981, p. 64-66, fig. 5)²⁵⁵⁵.

Le caractère festif des banquets qui constituaient des moments de réjouissance semble évoqué par un second passage de la biographie d'*idw* de la Première Période intermédiaire, dans laquelle le notable exprime une allégresse assez inhabituelle sur les stèles :



©fw pw ©b“(i) in m“ s(w) fd.f im“≈w idw

« (Ma) stèle est joyeuse²⁵⁵⁶. Celui qui l’aura vue dira²⁵⁵⁷ : “*idw* est un pensionné !” » (Stèle Londres BM EA 1059, l. 5 = H.G. FISCHER, *loc. cit.*).

La jovialité était sans doute appréciée en société. L. Morenz voit d’ailleurs dans ce type de récit le produit d’une « culture du loisir » (*Freizeitkultur*) mise en avant dans les textes dès cette époque²⁵⁵⁸.

L’organisation de banquets dans un contexte palatin est aussi connue par des sources administratives. D’après la lecture que L. Pantalacci propose d’une lettre encore inédite provenant de Balat (tablette n° 7091) datant de la fin de la VI^e dynastie, une grande fête aurait été célébrée dans toute l’oasis de Dakhla. « Riche en pains et abondante en bière », cette fête se caractérise par un banquet somptueux, dans lequel le seigneur local est censé se délecter, et celui qui active les boulangeries

des verbes *mri* « se prendre d’affection », et *msfi* « se prendre d’aversion pour » ; trad. litt. : « je suis : ‘(si) il aime manger, il déteste la dispute’ ».

²⁵⁵⁵ Voir également la traduction précédente de W. SCHENKEL, *MHT*, § 262 ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 632-635.

²⁵⁵⁶ Pour l’interprétation du mot ©fw déterminé par un personnage masculin assis, un *hapax* qui peut être mis en rapport avec le verbe ©f©f « exulter » (*Wb* I, 241, 11-14), cf. H.G. FISCHER, «Three Stelae from Naga ed Deir », dans W.K. SIMPSON, Wh.M. DAVIS, éd., *Studies D. Dunham*, p. 66, f.

²⁵⁵⁷ Sur la clef-sentence *in* + NOM + *sfm.f* pour rendre le futur (ici le NOM est un PARTICIPE ACCOMPLI ACTIF SUBSTANTIVE + COMPLEMENT OBJET), cf. la construction grammaticale dans E. EDEL, *op. cit.*, § 968 ; en rapport avec ce texte voir donc H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 66, h.

²⁵⁵⁸ L. MORENZ, *Beiträge zur Schriftlichkeitskultur im Mittleren Reich und in der 2. Zwischenzeit*, ÄAT 29, Wiesbaden, 1996, p. 110-111 ; pour une mise en contexte littéraire, cf. le commentaire de R.B. PARKINSON, *Poetry and Culture in Middle Kingdom Egypt. A Dark Side to Perfection*, London, 2002, p. 65-66 (lequel cependant traduit *Freizeitkultur* par « culture of celebration »).

s'adresse directement à lui en ces termes : « Aussi vrai que vivent pour moi les yeux de mon maître (...) »²⁵⁵⁹.

Par ailleurs, nous proposons de voir dans une scène de la tombe du *imy-r* *mꜥ* « directeur de troupes » *iti* de Gebelein (début XI^e dynastie) une représentation de ce type d'événement festif, ne se déroulant pas dans un contexte royal, religieux, ou funéraire (cf. **fig. 16**)²⁵⁶⁰. Dans un paysage rustique où deux gazelles s'abreuvent dans une auge – peut-être dans le jardin même de la résidence d'*iti* –, le notable est installé de manière décontractée sur un siège placé sous un baldaquin. Devant lui, quatre compagnons sont assis chacun sur un tabouret, un trépied, en levant une coupelle (peu visible dans les peintures conservées) en direction d'*iti*. Cette coupelle contenait sans doute une boisson de fête comme du vin, qui faisait partie des produits de luxe (importés depuis le Levant ou imités) qui étaient consommés dans le milieu élitaires dès l'Ancien Empire²⁵⁶¹.

Figurant dans une tombe, cette scène de réjouissances était sans doute pensée en l'honneur du défunt. Mais le contexte représenté n'est autre que celui de rencontres qui avaient réellement lieu et qui s'organisaient autour du seigneur local dans sa maison.

Figure 60. Scène de banquet (Turin S. 14354/14) dans la tombe d'*iti* à Gebelein (©Museo Egizio).

Ces banquets semblent n'avoir rien de populaire ni de familial, mais relèvent d'un usage réservé à un groupe restreint de personnes, qui s'identifient, de préférence, en fonction du dévouement à leur maître. Ce groupe de personnes ne s'apparente pas à une famille au sens strict du terme, mais s'établit, de fait, au sein d'une communauté de compagnons (*sm*'*y*). Un notable de la IX^e dynastie de

²⁵⁵⁹ Cf. L. PANTALACCI, « Archivage et scribes dans l'Oasis de Dakhla à la fin du III^e millénaire », dans L. PANTALACCI, éd., *La lettre d'archive*, p. 149-150.

²⁵⁶⁰ Turin S. 14354/14. La tombe d'*iti* demeure, dans son ensemble, inédite. Pour une reproduction de la scène, cf. *inter alia* E. D'AMICONE, *Vita quotidiana nell'antico Egitto, vivere come al tempo di Iti e Neferu*, la "Bella", Torino, 2006, p. 112-113.

²⁵⁶¹ Cf. *supra* § 11.3.2.2.

Gebelein, le directeur des bouchers *mrr*, déclare, par exemple, être aimé par ses « compagnons » en raison de son bon caractère²⁵⁶².

Bien qu'il soit inopportun de faire une comparaison hasardeuse avec l'institution élitaires grecque du *symposion*, qui fait tout de même référence à l'origine à « boire ensemble », nous pouvons définir le contexte sociétal de ces banquets comme « noble », « aulique » ou « patricien » : l'emprunt tire son origine d'une culture « de palais », autrement dit « aristocratique ».

²⁵⁶² Stèle Cracovie MNK-IX-999, l. 3 (= J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9). Sur le passage biographique en question, cf. *infra*.

Les banquets et l'éthique

Si le banquet était un lieu de représentation sociale et de distinction, l'appartenance au groupe de convives se manifeste et se légitime aussi par des codes gestuels qui expriment, en dernier ressort, des valeurs éthiques, comme la sobriété.

Dans les œuvres littéraires connues notamment à partir du Moyen Empire, et surtout dans celles qui ont une vocation didactique comme les « enseignements », le modèle de l'homme vertueux correspond souvent à l'image de la personne modeste et sage. Or, ces qualités – la modération et la pondération – se manifestent aussi dans des situations de la vie quotidienne, comme le comportement à table : il s'agit d'un contexte sociétal où le convive est sans doute observé par un cercle d'hommes composé de supérieurs ou de pairs.

Ces œuvres littéraires invitent donc à faire preuve de mesure à table. L'attitude observée ne doit pas trahir (c'est ce que nous croyons) une condition originelle d'indigence ni un statut de parvenu ; de manière plus concrète – et c'est ce que ces compositions moralisantes expriment le plus explicitement – il importe de ne pas se montrer aveuglé par la gloutonnerie, voire l'avidité, et par là, de sembler irrespectueux des hiérarchies et du clientélisme propre au milieu de la cour. Le partage de la nourriture en public suivait, de fait, des règles sociétales.

Le thème de la table semble devenir un véritable *topos* littéraire, très répandu. Nous pouvons lire ces recommandations, par exemple, dans les passages de plusieurs sagesses, dont nous reportons ci-dessous les textes en traduction.

Enseignement de Ptahhotep (Maxime 7)

« Si tu es un homme de ceux qui s'assoient à une place de la table d'un plus puissant que toi, accepte ce qu'il donnera quand ce sera présenté à ton nez. Tu ne devras porter regard que vers ce qui se trouve devant toi. Ne le transperce pas de multiples regards. L'importuner est l'abomination du *ka*. Ne lui parle pas avant qu'il ne t'ait appelé. On ne peut se rendre compte de ce qui est ressenti désagréablement. À toi de parler aussitôt qu'il t'aura interrogé. Ce que tu diras sera bien ressenti. Quant au grand, quand il s'occupe de nourriture, sa décision est conforme à l'ordre de son *ka*. Il fera don à qui est son favorisé. C'est une décision prise la nuit qui se trouve réalisée. C'est le *ka* qui fait tendre ses deux bras. Le grand donne,

(mais) l'homme du commun ne peut y prétendre (ou : [l']égaliser). Manger la nourriture dépend de la décision de la divinité. Il n'y a qu'un ignorant qui s'en plaindra »²⁵⁶³.

Enseignement de Kagemni

« Si tu t'assois avec plusieurs personnes, dédaigne la nourriture que tu aimes. Dominer le désir est l'affaire d'un bref instant. C'est péché que la gloutonnerie. On montre cela du doigt. Un verre d'eau éteint la soif. Une bouchée d'herbes raffermi l'esprit. Une bonne chose tient lieu de bonheur. Un peu d'un petit rien tient lieu d'abondance. C'est un vil que celui qui se montre avide à cause de son appétit ; le moment opportun passe-t-il qu'il ne s'en rend pas compte. C'est chez soi que l'appétit se donne libre cours. Si tu t'assois en compagnie d'un glouton, tu ne mangeras que quand sa voracité sera passée. Si tu bois en compagnie d'un ivrogne, tu prendras part, (et) il se sentira satisfait. Ne sois pas d'une avidité féroce quant à la viande aux côtés d'un vorace. Prends part quand il t'offre. Ne le refuse pas, et ce sera alors un geste de bonne volonté. Quant à celui qui est exempt de toute mise en cause à propos de la nourriture, aucune parole ne peut avoir prise sur lui »²⁵⁶⁴.

Enseignement de Khéty

« Si tu marches derrière des hauts dirigeants, garde le contact en tenant tes distances, comme quelqu'un qui sait ce qui convient. Si tu t'introduis auprès d'un maître de maison dans sa maison, alors qu'il se consacre à un autre avant toi, assieds-toi ta main dans ta bouche. Ne demande rien en sa présence. Tu ne dois agir que dans la mesure où il dit : "Fais !". Garde-toi de te précipiter à la table »²⁵⁶⁵.

Enseignement d'Aménopé (Chapitre 23)

« Si tu manges de la nourriture devant un haut dirigeant, n'avance pas la bouche le premier (ou : Ne place pas de parole venant de toi le premier). Si tu es rassasié, fais semblant de mâcher, joue avec ta salive (ou : si tu es rassasié de fausses mastications, c'est un amusement pour ton crachoir). Porte le regard vers la coupe qui est devant toi, et laisse-le prendre soin de

²⁵⁶³ P 119-144 ; trad. de P. VERNUS, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Arles, 2010², p. 116. Bien que sa théorie sur la métrique soit critiquable, la maxime est étudiée aussi par G. FECHT, « Cruces interpretum in der Lehre des Ptahhotep (Maximen 7, 9, 13, 14) und das Alter der Lehren », dans *Hommages à François Daumas I*, Montpellier, 1986, p. 227-251.

²⁵⁶⁴ pPrisse r° 1 ; trad. de P. VERNUS, *op. cit.*, p. 91.

²⁵⁶⁵ pSallier IX, 9 ; trad. de P. VERNUS, *op. cit.*, p. 249-250.

toi. Autant un haut dirigeant est important dans sa fonction, autant il a l'abondance d'une citerne où on puise »²⁵⁶⁶.

Les prémices de cette culture de table – cette étiquette qui est évoquée par les textes littéraires –, sont déjà présents en province durant la Première Période intermédiaire. Il est clair que, dès cette époque, la modération était une qualité du comportement importante que les notables souhaitaient montrer avec ostentation dans le contexte de la table, comme un signe de distinction. Cela méritait même d'être mentionné dans la biographie.

Bien que le passage en question soit un peu obscur en raison de son caractère métaphorique, c'est ainsi que nous comprenons cet énoncé biographique de l'*imy-r* " *Imw-nÚr* « directeur des prêtres » de Dendara *mrrri* (IX^e dynastie) :



*ink mrrri*²⁵⁶⁷ *wnm dgi.fn ink is @fnw*

« Je suis quelqu'un qui aime manger en regardant, je ne suis pas quelqu'un qui mange (les yeux) bandé(s). »

(W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8c ; H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 138 [rt 5+6+7], 139 [f]).

Si l'on se fie à la maxime de l'*Enseignement de Ptahhotep* citée précédemment, le regard d'un individu lorsqu'il est à table est un indice de son pouvoir : la personne qui regarde davantage est le maître, lequel choisit la nourriture pour les convives, tandis que la personne de rang inférieur est censée regarder ce qu'on lui donne. De ce fait, il est possible que *mrrri*, gouverneur de Dendara, mette en avant son statut de chef : il est celui qui regarde et décide pour les autres. Cependant, ce type de formule paraît étrange²⁵⁶⁸. Nous ne connaissons pas de parallèles de ce type de

²⁵⁶⁶ pBM 10474, recto, XXIII, 12-20 ; trad. de P. VERNUS, *op. cit.*, p. 414.

²⁵⁶⁷ H.G. Fischer, *Dendera* p. 139, e), pense que ^l est la désinence du participe inaccompli actif *mrrri*, cf. E. EDEL, *Altägyptische Grammatik*, § 629-630, p. 305-309. Il pourrait s'agir, cependant, de la marque d'une substantivation du participe, où *i* pourrait être un substitut graphique du déterminatif de l'homme assis.

²⁵⁶⁸ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 139, est aussi dubitatif sur le sens à attribuer au fait d'avoir les yeux bandés : « Might *Mrrri* be declaring his impatience with such restraint, or the submission it implies ? »

cliché. Les textes biographiques qui traitent du thème de la table peu après la Première Période intermédiaire ne semblent pas se borner à mettre en valeur le statut supérieur de maître. C'est plutôt la notion de partage qui est mise en exergue. Par exemple, sous le règne de Sésostri I^{er}, un fonctionnaire appelé *mnÚw-wsr* n'hésite pas à affirmer dans son récit : *iw.(i) psꜥ.i wr n iwfn Ìmww r gs.i* « Je répartissais de grandes quantités de viande pour ceux qui étaient assis à côté de moi »²⁵⁶⁹. L'accent est mis sur la générosité du maître plutôt que son autosatisfaction d'être à la place d'honneur et d'avoir « regardé » la nourriture face aux autres convives, moins chanceux.

Concernant la biographie de *mrr* de Dendara, nous croyons donc que le passage en question renvoie, en particulier, au raffinement des manières de table de ce notable, à travers lesquelles l'homme de l'élite se distingue socialement. Par cette affirmation, *mrr* rejette les comportements des gloutons : il déguste la nourriture, même avec le regard, sans se jeter dessus avec avidité et aveuglement.

12.2.3. Scènes de toilette ou de parure : une culture de gynécée ?

En Haute Égypte, à partir de la IX^e dynastie, un thème nouveau se développe dans la manière de commémorer les femmes des notables locaux. Il s'agit de « scènes de toilette ou de parure, d'un caractère tout différent de la scène de coiffure proprement dite »²⁵⁷⁰. Les éléments mis en évidence sont doubles et concernent le luxe auquel ces dames ont accès. À travers l'art figuratif notamment, on attire l'attention sur :

²⁵⁶⁹ Stèle New York MMA 12.184, col. 6-7.

²⁵⁷⁰ Pour cette définition, cf. M. GAUTHIER-LAURENT, « Les scènes de coiffure féminine dans l'ancienne Égypte », dans *Mélanges Maspero I. Orient ancien* 2, Le Caire, 1935-1938, p. 673-696, et notamment p. 673.

– le fait d’avoir une domestique (*ft*) qui sert de coiffeuse, laquelle est placée de préférence derrière la maîtresse assise sur son siège, tandis qu’un deuxième domestique peut être représenté en train de servir à boire,

– le fait que la toilette se déroule avec ses compagnes.

La toilette se caractérise par différents détails, tous n’étant pas obligatoirement présents dans la même scène : porter des bijoux volumineux (notamment de gros bracelets de bras et de cheville, insolites dans l’iconographie de l’époque)²⁵⁷¹, être assise sur un siège, être équipée d’un miroir²⁵⁷² et entourée de coffrets qui conservent vraisemblablement des produits de luxe et de beauté.

La scène se déroule sans doute dans un secteur protégé du palais ou d’une maison seigneuriale, un espace somptueux pourvu de sièges et de mobilier en même temps qu’un lieu intime de la maison. D’un point de vue architectural, il peut s’agir d’une salle à colonnes comme le montrent plusieurs documents²⁵⁷³. Mais, comme le constate J. Vandier, « il est quelquefois difficile de savoir si une scène est représentée à l’intérieur de la maison ou en plein air »²⁵⁷⁴. La présence occasionnelle d’animaux pourrait en effet évoquer un contexte de jardin. De fait, nous savons que les cours des demeures (comme la cour-#) étaient parfois aménagées pour permettre que s’y accomplisse la toilette de la famille du maître²⁵⁷⁵. Par ailleurs, l’élément naturel ne semble pas étranger au milieu domestique, plus intime.

Hormis les scènes synthétiques que l’on trouve sur les stèles, la figure du maître est peu représentée à cette époque dans ces scènes féminines²⁵⁷⁶. Ce lieu qui paraît

²⁵⁷¹ Ces bracelets sont bien représentés sur le bol *EF 125-1C/5 issu des fouilles d’un mastaba de l’île d’Éléphantine, cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1972-1973, fig. 278 ; voir déjà St. SEIDLMAYER, « Die Ikonographie des Todes », dans H. WILLEMS, éd., *Social Aspects of Funerary Culture in the Egyptian Old and Middle Kingdoms. Proceedings of the International Symposium Held at Leiden University 6-7 June, 1996*, OLA 103, Leuven, 2001, fig. 16.

²⁵⁷² Sur les miroirs dans ces scènes, cf. Chr. LILYQUIST, *Ancient Egyptian Mirrors from the Earliest Times through the Middle Kingdom*, München, 1979, p. 98.

²⁵⁷³ Pour un exemple, voir le cercueil Berlin 13772 = M. GAUTHIER-LAURENT, *op. cit.*, p. 674-675, pl. 1B, et G. LAPP, *Typologie der Särge und Sargkammern von der 6. bis 13. Dynastie*, SAGA 7, Heidelberg, 1994, p. 188, § 430, fig. 202. – Pour l’évolution de la scène après la Première Période intermédiaire, cf. J. VANDIER, *Manuel d’archéologie égyptienne IV*, p. 173-181.

²⁵⁷⁴ J. VANDIER, *op. cit.*, p. 171.

²⁵⁷⁵ Sur les activités de plaisance qu’on y conduisait, cf. également *supra*.

²⁵⁷⁶ Pour une exception, cf. l’exemple du cercueil Berlin 13772 = G. LAPP, *loc. cit.*

réservé aux femmes, et que St. Seidlmayer définit comme « ein feudaler Harîm »²⁵⁷⁷, semble indiquer l'existence d'une culture que nous appelons « de gynécée »²⁵⁷⁸.

Avant de prendre en considération les documents, rappelons qu'en contexte funéraire les représentations dites de la vie quotidienne peuvent revêtir plusieurs significations et finalités. Comme le suggère R. Van Walsem, les scènes des tombes comportent une signification « plurielle »²⁵⁷⁹, avec différents niveaux de compréhension : elles peuvent être purement descriptives (*Sehbild*) ou avoir un caractère symbolique/métaphorique (*Sinnbild*). Les interprétations diffèrent ainsi parfois les unes des autres. E. Riefstahl estime que les scènes de parure sont d'une manière ou d'une autre associées au culte d'Hathor, puisque les femmes qui y participent sont pour la plupart des prêtresses de la déesse (*Ìmt nÚr Ìwt-Ìr*)²⁵⁸⁰ et portent un attribut hathorique comme le miroir²⁵⁸¹. En revanche, L. Morenz préfère mettre en rapport les scènes de coiffure avec une « légende hathorique » concernant le symbole de la tresse²⁵⁸², en relation avec la destinée osirienne du défunt²⁵⁸³. D'autres ont pu imaginer que la représentation du milieu féminin était une évocation de la fertilité. Ph. Derchain considère, par exemple, que la perruque faisait partie de l'attirail érotique, et que la scène de coiffure représente le moment de préparation de la femme avant la venue de l'amant attendu²⁵⁸⁴.

²⁵⁷⁷ St. SEIDLMAYER, *op. cit.*, p. 237.

²⁵⁷⁸ Récemment, K.-J. SEYFRIED, dans E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1973, n. 546, a décrit le « Luxustopos » relatif aux femmes de l'élite en ces termes : « Die überreich geschmückten Frauen in ihrem speziellen Ambiente ».

²⁵⁷⁹ R. VAN WALSEM, *Iconography of Old Kingdom Elite Tombs. Analysis & Interpretation, Theoretical and Methodological Aspects*, Leiden, 2005.

²⁵⁸⁰ E. RIEFSTAHL, « Two Hairdressers of the Eleventh Dynasty », *JNES* 15, 1956, p. 17.

²⁵⁸¹ Sur ce dernier aspect, cf. Chr. LILYQUIST, *loc. cit.*

²⁵⁸² Un rapprochement est fait d'ailleurs avec la légende hathorique étudiée par G. POSENER, « La légende de la tresse de Hathor », dans L. LESKO, éd., *Egyptological Studies in Honor of Richard A. Parker Presented on the Occasion of His 78th Birthday December 10, 1983*, Hanover – London, 1986, p. 111-117. Il faut aussi prendre en compte les scènes de l'Ancien Empire et les éléments archéologiques répertoriés par H.G. FISCHER, « Iconographic and Literary Comparisons », dans J. ASSMANN, E. FEUCHT, R. GRIESHAMMER, éd., *Fragen an die altägyptische Literatur. Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 161-164 (paragraphe § 4), fig. 8-10, lesquels sont sans doute en rapport avec la légende hathorique que G. Posener évoque dans son essai.

²⁵⁸³ L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 296, 387-390.

²⁵⁸⁴ Ph. DERCHAIN, « La perruque et le cristal », *SAK* 2, 1975, p. 55-74.

Au premier degré, ces scènes « de gynécée » révèlent sans doute l'aisance de vie. Elles apparaissent dans un premier temps sur les parois des tombes et sur les stèles pour être visibles aux visiteurs et offrir une image sociale du propriétaire de la tombe qui soit en adéquation avec son statut²⁵⁸⁵. Chargée potentiellement d'une valeur magique et apotropaïque, l'image de la coiffure apparaît aussi dans l'équipement funéraire (cercueil et bols d'offrande notamment) pour accompagner la défunte dans l'Au-delà et assurer que celle-ci conserve, après sa mort, le même niveau de vie que celui dont elle avait profité sur terre, et préserve encore sa féminité²⁵⁸⁶.

Comme le montrent les légendes associées aux scènes, – par exemple celles des monuments de *mrr* que nous allons aborder ci-dessous –, la culture « de gynécée » visait sans doute à exalter les valeurs domestiques. Les qualités de la noble femme correspondent au modèle de la « bonne épouse »²⁵⁸⁷.

En outre, le caractère hathorique qu'on observe parfois dans ces représentations féminines n'est pas forcément, ni exclusivement, une symbolique à usage funéraire comme le pense L. Morenz. L'on sait que les parures et l'équipement des femmes employés dans le quotidien avaient déjà – en-dehors de tout contexte funéraire – une connotation hathorique renvoyant, entre autres, à la fonction de prêtresse d'Hathor. C'était avant tout des symboles de statut.

Ce goût pour représenter la femme dans sa beauté et dans le luxe auquel elle avait accès émerge dès la IX^e dynastie, et se reflète dans les expériences artistiques des lapicides de province. Les ateliers thinites du début de la dynastie héracléopolitaine n'hésitent pas à montrer la femme – souvent bénéficiaire d'un monument en son nom propre – entourée d'objets de toilette, comme des miroirs, des coffrets ou même des gants ; elle peut même être figurée dans l'acte de se regarder dans le

²⁵⁸⁵ Sur la valeur sociale de l'iconographie du défunt, cf. les remarques de St. SEIDLMAYER, *op. cit.*, p. 231-240, où l'exemple de la culture de gynécée ou du harem est prise en considération.

²⁵⁸⁶ C'est la même conclusion à laquelle arrive E. RIEFSTAHL, « An Ancient Egyptian Hairdresser », *Bulletin of the Brooklyn Museum* 13/4, Summer 1952, p. 16.

²⁵⁸⁷ Sur le rapport entre les qualités féminines de beauté, l'emploi de parfums et de bijoux, et le rôle d'épouse, cf. le commentaire de L. TROY, *Patterns of Queenship*, p. 99-102.

miroir²⁵⁸⁸. Sur un fragment de stèle conservé au British Museum, datable de la IX^e dynastie selon E. Brovarski, la bénéficiaire du monument – appelée *ipwt* – est représentée en train de se regarder et de se maquiller en utilisant une étoffe qu’elle porte à son visage²⁵⁸⁹. D’un point de vue iconographique, le geste est unique dans son genre. Or, cette femme porte les titres de *ꜥpsst nswt* « noble du roi » et de *rꜣt [nswt]* « connue [du roi] » complétés par l’épithète *mryt nb.s* « aimée de son maître », ce qui pourrait s’accorder avec le statut de membre de la cour royale, voire de membre de la famille d’un roi thébain²⁵⁹⁰.

Figure 61. Stèle Londres BM EA 1658 de *ipwt* (d’après E.S. EDWARDS, « A Toilet Scene on a Funerary Stela of the Middle Kingdom », *JEA* 23, 1937, pl. 20).

²⁵⁸⁸ Sur l’iconographie de l’époque consulter également J.C. CASTAÑEDA REYES, « Of Women, mirrors and the “social revolution” (Admonitions : 8,5) », *GM* 225, 2010, p. 39-53.

²⁵⁸⁹ Londres BM EA 1658 = I.E.S. EDWARDS, « A Toilet Scene on a Funerary Stela of the Middle Kingdom », *JEA* 23, 1937, p. 165, pl. 20. Cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 204, doc. 314 ; E. Brovarski, *Inscribed Material*, p. 704-705 (la provenance thinite que ce dernier propose est une hypothèse de travail).

²⁵⁹⁰ Sur les « grades » intermédiaires dans le *cursus honorum* féminin de cour, cf. en dernier lieu les observations de L. PANTALACCI, « Famille royale et pouvoir oasite », dans R. LEGROS, éd., *50 ans d’éternité*, p. 305.

Les attestations

À l'Ancien Empire, l'iconographie dite du « petit lever », dépeint le maître entouré de coiffeurs, de responsables des étoffes, et d'échansons²⁵⁹¹, mais les coiffeuses de femmes restent alors exceptionnelles et anecdotiques dans les scènes²⁵⁹².

À l'époque héracléopolitaine, dans la tombe du successeur (?) de ©*n*≈*ty.fy* de Moalla, le nomarque *sbk-Ìtp*²⁵⁹³, apparaît pour la première fois dans la documentation sur une scène de parure d'une dame de qualité²⁵⁹⁴. Toute une paroi de la tombe est dédiée à l'épouse du nomarque, appelée *int-it.s*, qui, assise sur un siège, reçoit ses filles ; tandis qu'une servante (*ft*) accroupie derrière sa maîtresse arrange les mèches de sa perruque.

À Gebelein, le thème de la toilette est présent sur deux stèles d'un certain *mrr*, responsable des bouchers de la maisonnée des gouverneurs d'Edfou (*imy-r“ sfÚw nw pr ≈ww*) ; ce notable était au service de deux temples de cette localité, dont il fait mention dans son récit biographique²⁵⁹⁵. Les deux monuments mettent l'accent sur la splendeur de l'épouse de *mrr*, nommée *dmi.s-n.(i)*. Sur la stèle conservée au musée du Caire, le thème est développé tant à travers l'iconographie qu'à travers la phraséologie qui accompagne la scène²⁵⁹⁶. La représentation est identique à celle de Moalla, sauf que la figure du mari est, elle aussi, présente : *mrr* siège aux côtés de

²⁵⁹¹ C'est le cas de *ptl-Ìtp*, cf. J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* IV, p. 171-173 (description).

²⁵⁹² Le seul exemple qu'on peut citer est la représentation dans la stèle fausse-porte Boston MFA 27.444 d'un notable appelé *sn-wÌm* (VI^e dyn.), provenant d'un mastaba de Giza (G 2132) ; cf. L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 297, n. 638.

²⁵⁹³ Pace L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 296-297, 388, n. 636, 1033, lequel affirme que la représentation appartient à la tombe de ©*n*≈*ty.fy*. Dans la tombe de ©*n*≈*ty.fy*, la présence d'un coiffeur est seulement suggérée par J. VANDIER, *Mo'alla*, p. 104, d'après une scène très endommagée, qui ne permet aucune certitude.

²⁵⁹⁴ Cf. J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* IV, p. 173-174, fig. 62.

²⁵⁹⁵ Dans la stèle Cracovie MNK-IX-999, l. 2-3 = J. CERNY, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9 (*editio princeps*). Sur ce rôle de *mrr* dans les temples locaux, cf. *infra* p. 882-883.

²⁵⁹⁶ Dans la stèle Caire CG 1651 = S. KUBISCH, « Die Stelen der I. Zwischenzeit aus Gebelein », *MDAIK* 56, 2000, p. 256-260 (*editio princeps*).

dmi.s-n(i). Comme à Moalla, les (huit) fils du couple se tiennent debout face à leurs parents. Pour mettre en valeur ses qualités d'épouse, la noble femme est décrite en ces termes :



iwt nst²⁵⁹⁷(?) sbytyt nfrt ib fd mrrt [...] rnpwt nn s(y) wꜥr(t) n ðf.s sb“y
(?) ðsytyt ðwt-ðr

« Celle qui arrive et part avec le sourire, jovial (litt. au cœur beau), celle qui dit ce qu’(on) aime [chaque jour (?)²⁵⁹⁸] (au fil des) années. Elle n’est pas stérile (?)²⁵⁹⁹, et elle n’a pas fait de dommages (... ?)²⁶⁰⁰, louée d’Hathor. »

(Stèle Caire CG 1651, légende)²⁶⁰¹

Le statut de la femme est mis en valeur également à travers l’iconographie. Le lapicide a mis en évidence la parure de *dmi.s-n(i)*, ce qui n’est pas sans signification. L’objet a été représenté au-dessus du bras, qui est donc partiellement couvert. Il s’agit d’un expédient exceptionnel sur le plan technique. Sur le plan iconique, nous observons que le collier est insolite aussi par son aspect. Il se distingue du simple collier-*ws*≈ constitué de rangs de perles successifs qui se déploient en arc-en-ciel (☺) et qui pare habituellement le cou des femmes sur les stèles de l’époque. Ici, deux liens pourvus de grosses perles se prolongent par

²⁵⁹⁷ Le *Wb* enregistre un verbe *nsy*, attesté à partir de la Basse Époque, avec le sens « gehen nach » (*Wb*. II, 321, 2-3). La traduction de ce passage n’est pas assurée.

²⁵⁹⁸ Cf. L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 300 : *fd mrr.t [r©] nb rnp.wt* « die sagt, was man liebt, tagtäglich, über Jahre ».

²⁵⁹⁹ Dans le mot *wꜥr* « stérilité », la forme du déterminatif n’est pas clairement visible sur la stèle, cf. S. KUBISCH, *op. cit.*, fig. 3 ; cependant, la forme pourrait se rapprocher de ou , signe qui est employé au Moyen Empire comme déterminatif du mot. Sinon, le signe pourrait indiquer le /t/. – Pour *wꜥr* « (litt.) sécheresse » ou « stérilité (d’une femme) », cf. *Wb* I, 374, 18 notamment. En revanche, L. MORENZ, *op. cit.*, p. 301, traduit (sans proposer de commentaire) : *nn s(i) wꜥr.t(i)* « Die nicht fehlerhaft ist ».

²⁶⁰⁰ D’après L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 300 : *n ðf.s sb“y.w* « (die nicht fehlerhaft ist), indem sie nicht schädigte das zur Waage Gehörige ». Il est possible en revanche que  désigne le « maître, professeur », mot attesté depuis le Moyen Empire (*Wb* 85, 8-9). Pour *ðf* « endommager » voir *Wb* III, 212-213.

²⁶⁰¹ S. KUBISCH, « Die Stelen der I. Zwischenzeit aus Gebelein », *MDAIK* 56, 2000, p. 259, fig. 3 ; avec une traduction corrigée par L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 295-301.

plusieurs rangs de perles plus petites qui se déployaient lourdement sur la poitrine. Bien qu'aucun contrepoids ne soit pas visible, il s'agit manifestement d'un collier *menat* (𓄿), collier employé par les prêtresses d'Hathor et souvent représenté souvent dans leurs mains à la XI^e dynastie²⁶⁰². L'attention portée à cette parure confirme la volonté explicite de montrer le luxe exceptionnel auquel cette femme avait accès, et son statut en tant que prêtresse hathorique.

La pendeloque pisciforme représentée dans la perruque²⁶⁰³ – une amulette qui relie en quelque sorte la tresse à l'élément liquide et fait allusion peut-être à la légende de la tresse d'Hathor – était un objet en vogue à l'époque et a ici pour fonction de conférer une « ambiance hathorique » à la scène²⁶⁰⁴.

Si les bijoux employés au quotidien par les dames nobles étaient souvent en rapport avec la déesse Hathor par leur symbolique liée à la naissance, ce lien est sans doute encore plus significatif lorsque ces objets apparaissent dans un contexte funéraire.

Si sur la deuxième stèle où cette dame est représentée – conservée à Cracovie – ne figure aucune coiffeuse, les épithètes de *dmi.s-n.(i)* sont en revanche tout aussi développées, et renvoient à son statut de prêtresse d'Hathor, à côté de celui d'épouse :



*nfrt fd ©b“t ≈t w©bt t Ìf ≈nmt w(i) m mrrt nb(t) †mst ib m mrt n(t) nbt
[iwnt (?) nt] ft Ìsyt nt Ìwt-Ìr nt iwnt*

²⁶⁰² L. MORENZ, *op. cit.*, p. 296 et E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 995, n. 20 y voient également un collier *menit*, contra M. GAUTHIER-LAURENT, « Les scènes de coiffure féminine », dans *Mélanges Maspero I. Orient ancien 2*, p. 676, qui pense à un simple collier 𓄿.

²⁶⁰³ Pour la représentation du poisson en entier, et peut-être une reconstitution partielle, cf. S. KUBISCH, *op. cit.*, p. 257, fig. 2.

²⁶⁰⁴ Sur la symbolique des objets pisciformes dans les parures et sur l'« ambiance hathorique », cf. G. POSENER, *op. cit.*, p. 115-117 notamment ; pour des objets de ce type, cf. H.G. FISCHER, *loc. cit.*

« Celle au beau discours, celle qui offre les choses pures et le pain blanc, celle qui m'accorde tout ce que je désire (*scil.* à son époux), celle qui suit le cœur dans chaque souhait de la maîtresse (?) [de Dendara ?]²⁶⁰⁵ pour l'éternité, celle qui est louée par Hathor de Dendara. »

(Stèle Cracovie MNK-IX-999, l. 14-16 [légende])²⁶⁰⁶.

Or ces deux monuments de *mrr* sont exceptionnels, pour deux raisons notamment. D'une part, l'apparition d'un texte en rapport avec le thème de la bonne épouse et du rôle de prêtresse est un fait unique. D'autre part, le développement commémoratif pour une femme est aussi, en soi, un fait rare dans l'art de l'époque. Les efforts de l'artiste pour mettre en valeur les qualités de *dmi.s-n.(i)* témoignent de l'importance qui est accordée à son niveau de vie et à son statut en tant que prêtresse et épouse de dignitaire. Cette attention pourrait sembler étrange pour la femme d'un simple fonctionnaire responsable des bouchers. Le statut de *mrr* était tout de même considérable et celui-ci affirme fréquenter le palais (peut-être celui du gouverneur d'Edfou dont il est le serviteur) et sa cour : *iw ir.n.(i) mrrt ©“w ðst ðn(y)w qd mrrw n sm“tyw.f (?)* « J'ai fait ce que les grands aiment et ce que les “habitants du palais” louent, (je suis quelqu'un) dont le caractère est apprécié de ses compagnons (?)²⁶⁰⁷ »²⁶⁰⁸. Si le terme *ðnyw* doit être compris ainsi plutôt que par « habitants de la maison » comme certains le traduisent, il ressort que le notable se targue d'appartenir à un réseau de courtisans. Le luxe propre à la culture élitaires des nobles femmes, que nous définissons comme « culture de gynécée », dont jouissait l'épouse de *mrr*, résulte donc de l'appartenance du couple à la société de cour provinciale.

²⁶⁰⁵ J. Černý (« The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 8, § t) restaure , mais la lacune semble plus grande.

²⁶⁰⁶ Pour les éditions principales, cf. J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9 ; et W. SCHENKEL, *MHT*, p. 62, doc. 42. Pour la traduction, cf. également L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 285-295.

²⁶⁰⁷ D'après K. JANSEN-WINKELN, « Bemerkungen zur Stele des Merer in Krakau », *JEA* 74, 1988, p. 205, L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 290, § N, ne lit pas *sm“tyw* « compagnons », comme le fait J. Černý, mais *sp“tyw* « ceux de la province ». Il suppose que le signe , dessiné verticalement, a été mal orienté par le lapicide.

²⁶⁰⁸ Stèle Cracovie MNK-IX-999, l. 3.

Sous le règne de Montouhotep II se répandent à Thèbes, sur les monuments des femmes de l'entourage royal, les thèmes iconographiques évoquant l'aisance de vie des dames des élites de province²⁶⁰⁹. La toilette de la maîtresse, accomplie par une ou plusieurs coiffeuses, est une scène placée tant dans la partie visitable de leur tombe (comme dans celle de la reine *nfrw*²⁶¹⁰) que dans leur sarcophage (comme dans ceux des princesses *k"wyt*²⁶¹¹ et *kmsyt*²⁶¹², et celui d'une femme de la cour dont le nom est perdu mais qui pourrait avoir vécu au début du règne de Montouhotep II²⁶¹³).

Les épithètes insolites attribuées à la reine *nfrw*, épouse de Montouhotep II, qui soulignent sa beauté, sont issues de cette culture palatine élaborée autour des femmes nobles à la fin de la Première Période intermédiaire. Nous pensons notamment à ²⁶¹⁴. Cette épithète, intégrée dans la titulature de la reine et inscrite dans une frise décorative de sa chambre funéraire, a été interprétée de différentes manières à cause d'une transcription erronée faite par M. Gabet en 1892²⁶¹⁵. L. Kuchman, qui avait recensé les titres des épouses de Montouhotep II, lit *snfm m w"≈ m sÚy idt.s* « pleasing in the columned hall by the smell of her fragrance »²⁶¹⁶. Elle considère le premier *m* comme une préposition et

²⁶⁰⁹ La documentation est traitée en détail dans E. RIEFSTAHL, « Two Hairdressers of the Eleventh Dynasty », *JNES* 15, 1956, p. 10-17 ; *ead.*, « An Ancient Egyptian Hairdresser », *Bulletin of the Brooklyn Museum* 13/4, Summer 1952, p. 7-16. – De manière plus générale, cf. G. LAPP, *Typologie der Särge*, § 362, p. 158-159, 265, fig. 166, 172 ; J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* IV, p. 174.

²⁶¹⁰ E. RIEFSTAHL, « Two Hairdressers of the Eleventh Dynasty », *JNES* 15, 1956, pl. 8-10 notamment ; J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* IV, p. 174 et fig. 63.

²⁶¹¹ Sarcophage T31 (Caire JdE 47397) = E. RIEFSTAHL, « An Ancient Egyptian Hairdresser », *Bulletin of the Brooklyn Museum* 13/4, Summer 1952, fig. 2 ; cf. G. LAPP, *Typologie der Särge*, fig. 166 à la p. 159.

²⁶¹² Sarcophage T32a = PM I:1², 386 (TT 308) ; cf. G. LAPP, *Typologie der Särge*, fig. 172 à la p. 161.

²⁶¹³ Cf. le fragment de sarcophage (dans T37) qui représente la main d'une coiffeuse = D. ARNOLD, *Gräber des Alten und Mittleren Reiches in El-Tarif*, ArchVer 17, Mainz am Rhein, 1976, p. 48, pl. 51 (II 76) ; le monument est issu des fouilles de la nécropole des rois Antef (Saff el-Dawaba).

²⁶¹⁴ Copie personnelle, janvier 2011. Par ailleurs, noter le signe *w"* inversé.

²⁶¹⁵ Cf. G. MASPERO, « Documents relatifs aux fouilles de Mariette », *RT* 12, 1892, p. 217.

²⁶¹⁶ Cf. dans L. KUCHMAN-SABBAHY, « Titles of Queenship, Part II. The Eleventh Dynasty and the Beginning of the Middle Kingdom : the Wives of Nebhepetre Mentuhotep », *JSSEA* 9/1, 1978-1979,

ne relève pas le *t*. Pourtant celui-ci est caractéristique des titres féminins de *nfrw* : il est présent également dans les épithètes *sftt w“ft* « jeune fille d’Ouadjet », *m““t Ìr sÚ* « celle qui voit Horus et Seth », *Ìnwt Ìmwt* « maîtresse des femmes », *nbt im“t bnrt mrt* « maîtresse d’obligeance, douce en amour », puis dans son titre aulique *irytp@t* « princesse », où le *t* rend au féminin une appellation connue avant tout au masculin²⁶¹⁷. Nous comprenons *snfmt w“≈ m sÚ idt.s* « celle qui rend agréable (litt. adoucit) la salle à colonnes par l’odeur de son parfum ». De fait, cette épithète est la variante d’une expression que l’on trouve communément utilisée dans les textes de l’époque : *snfm sÚ* « rend agréable l’odeur (de) » + LIEU. Elle sert à indiquer l’action des notables qui parfument les lieux qui doivent être purs, comme le temple (*Ìwt-nÚr*), les chapelles privées (*Ìwwt-k“*) ou la maison seigneuriale²⁶¹⁸. Or l’expression *idt.s* « son parfum » dans la titulature de *nfrw* fait référence au parfum émanant de la dame plutôt qu’à l’encens des rituels. Cette dame de la famille royale n’est pas la responsable de fumigations, mais rend ravissant le palais par sa simple présence²⁶¹⁹. Le lieu dit *w@≈* était une salle d’apparat, un sas entre le palais cérémoniel et la partie privée de la résidence royale²⁶²⁰. Cette épithète connaîtra une certaine fortune par la suite, puisque des expressions très similaires, mentionnant un lieu palatin (*w“≈, ≈“yt*) rempli d’une fragrance ou d’un parfum (*st, idt*), sont bien attestées au Nouvel Empire²⁶²¹.

p. 21-25, et en dernier lieu *ead.*, « The Titulary of the Harem of Nebhepetre Mentuhotep », *JARCE* 34, 1997, p. 163-166.

²⁶¹⁷ Sur *irytp@t* au Moyen Empire pour des femmes de la cour ou non royales, cf. W. WARD, *Essays*, p. 45-46 ; D. FRANKE, « [C.R. de] *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom* by W.A. Ward », *JEA* 76, 1990, p. 229 ; D. STEFANOVIC, *The Non-royal Regular Feminine Titles of the Middle Kingdom and Second Intermediate Period : Dossiers*, GHP Egyptology 11, London, 2009, p. 12-13 notamment. À l’Ancien Empire le titre est en revanche attribué essentiellement aux reines : cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 340-341, tabl. 21 (pour les attestations) ; D. JONES, *Index*, p. 338, § 1247.

²⁶¹⁸ En général, sur l’expression *snfm sÚ* et les lieux dans lesquels le geste est accompli, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 146, m ; E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome in the First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans W.K. SIMPSON, W.M. DAVIS, éd., *Studies D. Dunham*, p. 18, j.

²⁶¹⁹ Sur cette épithète, cf. les remarques dans L. TROY, *Patterns of Queenship*, p. 100.

²⁶²⁰ Sur le secteur dit *w“≈*, cf. *supra* p. 575.

²⁶²¹ Voir les attestations répertoriées L. TROY, *op. cit.*, p. 100, 184, § A4/4-8.

À la XI^e dynastie, le thème du gynécée se diffuse en province et est traité, plus largement, dans l'équipement funéraire. On le trouve, par exemple, sur les cercueils décorés en bois, comme dans ceux d'*int-it.s*²⁶²² et de *Ìnwy*²⁶²³ de Gebelein²⁶²⁴, puis dans la production céramique. À ce propos, apparaissent à cette époque (plus précisément au début de la XI^e dynastie²⁶²⁵) des bols rituels ornés de scènes de la vie quotidienne et de plaisance²⁶²⁶. Deux exemplaires provenant d'Assouan – l'un de la nécropole de l'île d'Éléphantine²⁶²⁷ et l'autre d'une tombe hypogée de Qoubbet el-Hawa²⁶²⁸ – représentent des femmes entourées de coffres, équipées de miroirs ou parées de bijoux.

Malgré l'importance attribuée à la toilette des notables à la fin de la Première Période intermédiaire, il faut retenir qu'à la différence de ce qu'on observe pour l'élite memphite de l'Ancien Empire²⁶²⁹, la fonction de « coiffeur » (*ir ꜥn*) n'est plus

²⁶²² Cercueil (G 3) Berlin 13774 = G. STEINDORFF, *Grabfunde des Mittleren Reichs in den Königlichen Museen zu Berlin. II, Der Sarg des Sebko – Ein Grabfund aus Gebelèn*, Berlin, 1901, notamment pl. 5.

²⁶²³ Cercueil (G 7) Berlin 13772 = G. STEINDORFF, *op. cit.*, notamment pl. 3.

²⁶²⁴ M. GAUTHIER-LAURENT, *op. cit.*, p. 674-675, exemples § A1-A2, et pl. 1 A-B ; cf. aussi G. LAPP, *Typologie der Särge*, p. 188, § 430, fig. 202-203.

²⁶²⁵ Sur la datation, cf. St. SEIDLMEYER, *Ausgrabung in der Nordweststadt von Elephantine 1979-1982. Ein Gräberfeld des Alten und Mittleren Reiches und andere Befunde*, thèse d'habilitation inédite, Berlin, 1994, pl. 145 (non vidi) ; plus récent, cf. le tableau dans *id.*, « Regionale und chronologische Charakteristika der Beigabeneramik des Friedhofs von Elephantine », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, *Des Néferkaré aux Montouhotep*, TMO 40, Lyon, 2005, p. 282 (l'objet EF 125-1C est daté « Anfang der 11. Dyn. »).

²⁶²⁶ Sur ces bols et leur décoration, cf. D. ARNOLD, « Weiteres zur Keramik von el-Târif. Saff el-Dawâba 1970/71 », *MDAIK* 28/1, p. 34-36 ; voir en dernier lieu R. SCHIESTL, A. SEILER, éd., *Handbook of Pottery of the Egyptian Middle Kingdom I, The Corpus Volume*, DÖAW 72/1, Wien, 2012, p. 182-185.

²⁶²⁷ Bol obj. EF 125-1C/5 ; cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1972-1973, fig. 278 ; voir déjà dans St. SEIDLMEYER, « Die Ikonographie des Todes », dans H. WILLEMS, éd., *Social Aspects of Funerary Culture*, fig. 16.

²⁶²⁸ Obj. 0/206, tombe QH 207 ; cf. E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole I*, p. 1966, 1972-1974, fig. 277.

²⁶²⁹ Pour la documentation du III^e millénaire, cf. O. GOELET, *Two Aspects of the Royal Palace*, p. 610-612, et M.A. SPEIDEL, *Die Friseure des ägyptischen Alten Reiches. Eine historisch-prosopographische Untersuchung zu Amt und Titel (jr-Sn)*, Konstanz, 1990.

attestée parmi les notables²⁶³⁰. Ni les titulatures des hauts fonctionnaires ni celles des dignitaires moins importants qui bénéficiaient tout de même d'un monument funéraire d'une certaine envergure ne mettent en avant ce statut. La fonction (parfois honorifique) de responsable de la toilette du roi à l'Ancien Empire n'est plus mise en valeur pour signaler le statut de courtisan à la Première Période intermédiaire, ni par la suite.

Conclusion de la Troisième Partie

L'essor des cours en province et à la capitale à la Première Période intermédiaire

À la fin du III^e millénaire, le prestige de nombreux notables de province résulte en partie de leur action exercée dans les palais de leurs maîtres. Cela se manifeste cependant de manière graduelle dans le temps. À la VI^e dynastie, les bénéficiaires d'un monument funéraire étaient surtout les hauts fonctionnaires locaux, qui se prévalaient principalement, dans leur biographie et leur titulature, de leur statut à la capitale, c'est-à-dire de leur lien avec le roi ; en même temps que de leur rôle d'administrateurs sur le territoire. En revanche, les gens qui étaient à leur service, dans leurs palais privés, ne jouissaient de presque aucune visibilité, sinon de celle d'être représentés dans les scènes de vie quotidienne et dans les processions de porteurs d'offrandes – dans la tombe de leur maître. En ce sens, la Première Période intermédiaire représente un tournant. Dans les villes où était installé un potentat (par ex. un *imy-r* " *Imw-nÚr* « directeur des prêtres »), on voit apparaître des monuments

²⁶³⁰ Le titre *irt ꜥn* est écrit dans la légende d'une servante thébaine de la XI^e dynastie (W.A. WARD, *Index*, p. 56, § 449). Pour le titre *ir ꜥn* et ses variantes à l'Ancien Empire, cf. D. JONES, *Index*, p. 309-311, § 1131-1136.

funéraires écrits, érigés en l'honneur des administrateurs et du personnel palatins de province.

Dans l'Égypte de la Première Période intermédiaire, l'institution palatine était une réalité importante. Dans un noyau de provinces de Haute Égypte (notamment entre la V^e et la IX^e province, c'est-à-dire à Naqada/Qous, Dendara, Thinis et Akhmim), les élites locales tiraient leur prestige, en grande partie, de la participation à l'administration des palais locaux. Les nombreux titres de fonction relevés dans les titulatures de ceux qui bénéficiaient d'un monument funéraire – et l'omniprésence du titre de rang *smr w@ty* « ami unique » chez ces fonctionnaires/courtisans – nous l'apprennent. De fait, le réseau administratif de ces localités était fortement centré autour de cette institution à la fois économique, logistique et d'apparat.

Dans d'autres régions, en revanche, la fréquentation de ce lieu de pouvoir caractérisait moins les groupes élitaires célébrés par des monuments funéraires personnels. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y avait pas de palais des gouverneurs ou des seigneurs locaux. La légitimité des grands personnages résultait cependant d'activités d'une nature différente : les monuments funéraires inscrits étaient une prérogative de la famille du potentat, tandis que leurs « courtisans » figuraient dans les scènes des tombes de leur maître. C'est pourquoi le réseau de ces fonctionnaires palatins subordonnés demeure un élément sous-représenté dans des villes comme, par exemple, Éléphantine où le groupe élitaire était « fermé » et représenté surtout par les agents locaux participant aux expéditions. Le personnel de leurs résidences et du palais du gouverneur était quant à lui connu surtout à travers des panneaux les représentant dans la tombe de leur supérieur en tant que fidèles serviteurs. Ce groupe de personnes représentées dans la sépulture de leur maître était de facto une élite vis-à-vis de la communauté locale, une élite intermédiaire. Leur prestige était toutefois moindre par rapport à celui de fonctionnaires d'autres villes, où un monument personnel inscrit leur était octroyé.

Le palais des rois – la Résidence – était aussi un référent du pouvoir et du prestige des notables durant la Première Période intermédiaire. Tant à Héracléopolis

qu'à Thèbes, les administrateurs de certains secteurs économiques caractéristiques (parfois secondaires, comme la gestion de produits spécifiques mais luxueux, par exemple l'encens) pouvaient jouir d'une certaine célébrité, en bénéficiant d'un monument funéraire.

De plus, vers la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire, se développe une phraséologie nouvelle pour décrire le statut de courtisan. Le comportement et le rapport avec les autres membres de la cour deviennent des éléments primordiaux pour les définir – par exemple les gestes d'inclinaison et le lien établi avec l'entourage *ꜥnwt*. Cela sera ensuite un élément caractéristique de la culture du Moyen Empire, qui trouve donc une première expression à la fin de la Première Période intermédiaire. La tradition de l'Ancien Empire, en revanche, pour décrire ce statut de membre de la cour, faisait prévaloir le rapport de satisfaction entre le roi et son fonctionnaire chargé de missions ponctuelles.

Quatrième Partie
Les élites et le temple

Introduction

À l’Ancien Empire, des membres du personnel de la Résidence étaient affectés à la gestion du culte des rois défunts dans les temples des pyramides, institutions que l’on pourrait décrire comme des « dépendances » culturelles des palais royaux. Les plus hauts fonctionnaires, soutenus par un réseau hétérogène de notables de tout rang, y servaient les anciens rois dans leur dernière demeure. Les titres de fonction qu’ils portaient, correspondaient en partie à des charges de l’administration palatine. Le modèle administratif du palais royal et du temple funéraire était en effet comparable²⁶³¹.

Si certains notables de la cour memphite étaient aussi préposés à la gestion des temples divins de la région, comme les temples solaires par exemple ou celui de Ptah-Sokar, qu’en était-il des autres villes et des temples de leurs divinités tutélaires ? Si l’entretien des cultes locaux nécessitait du personnel, qui en était responsable ?

Pour appréhender pleinement le statut des élites locales, il est essentiel de chercher à comprendre si les temples divins des provinces ont eu la même importance que ceux de la capitale dans l’organisation des élites : de quelle manière la gestion des activités des temples a-t-elle été perçue comme une marque de pouvoir et de prestige pour les communautés des provinces ?

La participation aux activités des temples est un aspect des sociétés urbaines qui mérite une analyse à part. De plus, dans le contexte de la Première Période intermédiaire, il faut mettre en perspective cet aspect à la lueur d’un facteur culturel

²⁶³¹ M. BAUD, « Le palais en temple. Le culte funéraire des rois d’Abousir », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, Praha, 2000, p. 347-360.

important associé par certains auteurs à cette époque : l'émergence de l'individualisme ; a-t-il remis en question la centralité de la religion dans les affaires sociales ? Par exemple, l'absence d'activités cultuelles qui est décrite dans la littérature égyptienne, peut-elle être attribuée à la situation de la Première Période intermédiaire ?

Un premier regard sur la riche documentation de la fin du III^e millénaire suffit pour constater que les temples de province étaient actifs et leur personnel en place ; cependant, quel rôle jouaient précisément les élites locales dans ce champ du pouvoir ? Deux secteurs d'activités seront étudiés :

- la participation au culte (**Chapitre 13**)
- et la gestion économique du temple (**Chapitre 14**).

Chapitre 13

LA PARTICIPATION AU CULTE

13.1. LE CLERGE : LES PRÊTRES ET LES SPECIALISTES DU TEMPLE

Il est rare, autant qu'à l'Ancien Empire, que les membres des élites locales affichent leur appartenance au clergé. Parfois pour des raisons de décorum et d'autres fois parce que les charges sont trop communes pour mériter d'être mises en avant, les titres de prêtre ou spécialiste du temple ne sont pas les plus exhibés sur les monuments privés.

Parmi les fonctions attestées que nous allons analyser ci-dessous, on compte notamment les charges de *Ìm-nÛr* « prêtre » et de *w©b* « prêtre-pur » (dont nous prenons en considération strictement les prêtrises « divines » ; donc celles qui ne sont en rapport ni avec le culte funéraire des rois et dans les chappelles de *k*“, ni avec le culte privé).

On traitera également, dans ce premier volet, de trois charges de spécialistes du temple et de techniciens que S. Sauneron énumère parmi les membres du clergé²⁶³² : le *stoliste-sm*“ (spécifique de quelques localités) puis la charge d'horologue (attestée exceptionnellement une fois). La fonction de *βry-Ìb* « prêtre-lecteur », qui se confond avec le statut de lettré, sera également prise en compte.

13.1.1. Les prêtres *Ìmw-nÛr*

Considérations générales

²⁶³² Cf. S. SAUNERON, *Les prêtres de l'ancienne Égypte*, Paris, 1988².

Le titre *Ìm-nÚr* « prêtre » apparaît rarement dans la titulature des notables de province ayant leur propre monument. Ce phénomène s'explique si l'on considère que ce rôle de prêtre ne méritait pas une mention particulière, car il ne correspondait pas à une charge toujours exceptionnelle. Au III^e millénaire, des individus ayant une place significative à la Cour mais surtout des individus moins influents appartenant à l'élite intermédiaire²⁶³³ ou les habitants des villages²⁶³⁴, pouvaient exercer cette charge. De plus, chaque établissement divin local disposait d'un certain nombre de prêtres²⁶³⁵. Ainsi, le titre *Ìm-nÚr* était trop ordinaire pour être évoqué systématiquement dans les textes commémoratifs comme indicateur de statut. En fait, plusieurs hommes de chaque communauté pouvaient avoir exercé cette charge sans avoir eu accès au privilège de bénéficier d'un monument personnel. Dans le milieu provincial, les possesseurs de monuments inscrits correspondaient à un nombre restreint de notables – hautement qualifiés, au sommet du pouvoir local ou de la hiérarchie du réseau administratif local. Être membre du clergé en tant que prêtre *Ìm-nÚr* n'accordait pas, à lui seul, ce statut éminent.

Par ailleurs, les tâches qui étaient accomplies par les *Ìmw-nÚr* n'étaient pas exclusivement cérémonielles. Si l'on considère les données présentes dans les papyrus documentaires de la V^e dynastie d'Abousir comme représentatives du fonctionnement des établissements religieux au III^e millénaire, ces documents nous apprennent que les fonctions des *Ìmw-nÚr* étaient très variées et souvent assez

²⁶³³ W. HELCK, *Beamtentiteln*, p. 127-128.

²⁶³⁴ Nous faisons référence au cas de Gebelein. Les tableaux de recensement relatifs aux bourgades locales démontrent que celles-ci étaient habitées aussi par des prêtres et des prêtresses ; cf. P. POSENER-KRIEGER, S. DEMICHELIS, *I Papiri di Gebelein. Scavi G. Farina 1935*, Torino, 2004, pl. 1-3 (= Pap. Geb. I *recto* : A, 8, une femme appelée *m"©t* ; C, 1, l'homme responsable du village, appelé *nfm-ib* ; D1, 28-29, deux femmes, *m"©t* et *mrwt*) et pl. 38 (= Pap. Geb. V *recto* : 54, une femme appelée *f"m*).

²⁶³⁵ Selon S. SAUNERON, *Les prêtres*, p. 60, les prêtres et les desservants d'un temple d'une dimension moyenne étaient au nombre de 10 ou 25 personnes. Or les archives d'Abousir illustrent que 20 était le nombre de personnes faisant partie de l'une des deux subdivisions de cinq phylés, prévues pour le fonctionnement du culte funéraire dans un cycle de dix mois (cf. H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *The Administration of Ancient Egypt*, p. 184-186).

modestes²⁶³⁶. Cette catégorie d'employés, peu supérieure hiérarchiquement à celle des *≈ntyw-ꜥ*²⁶³⁷, accomplissait toutes sortes de tâches concrètes. Par exemple, ils « veillent aux magasins ou aux annexes du temple, assurent la permanence en dehors des heures de service, montent la garde aux *©rrt* aussi bien qu'à la terrasse, et font, en compagnie des *≈ntyw-ꜥ*, le tour rituel de la pyramide », souligne P. Posener-Krieger²⁶³⁸. Les archives d'Abousir nous apprennent également que la fonction de *Ìm-nÚr* n'assurait pas à ce personnel de participer aux rites en jouant un rôle de premier plan. Cela est prouvé par le fait que les simples prêtres *Ìmw-nÚr* avaient un rôle clairement inférieur à celui de leurs responsables, c'est-à-dire les *sÌfw Ìmw-nÚr* « inspecteurs des prêtres » ou les *imyw-ꜥt Ìmw-nÚr* « contrôleurs des prêtres ». Ce sont ces derniers qui exécutaient les gestes plus importants, comme l'ouverture de la bouche sur la statue divine ; tandis que les *Ìmw-nÚr* étaient chargés tout au plus de l'encensement des statues²⁶³⁹ ou du transport des offrandes²⁶⁴⁰. Cela signifie que dans les tableaux administratifs, le rôle du *Ìm-nÚr* n'était pas considéré comme celui de l'acteur principal du rite.

Bien que le titre *Ìm-nÚr* soit très peu attesté dans les titulatures (treize fois à la Première Période intermédiaire, cf. ci-dessous), la présence de plusieurs prêtres *Ìmw-nÚr* dans chaque ville à la fin du III^e millénaire est tout de même implicite si l'on observe le nombre considérable de *imy-r“ Ìmw-nÚr* et *sÌf Ìmw-nÚr* à la Première Période intermédiaire. Par ailleurs, les *Ìmw-nÚr* sont mentionnés dans les décrets coptes de la Première Période intermédiaire, destinés, souvent, à régler les tâches et les privilèges de ce clergé. Jusqu'à la fin de l'histoire des temples égyptiens, les prêtres seront considérés, entre autres, comme des économistes et des

²⁶³⁶ En général, cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *The Papyrus Archive*, p. 371-372 ; P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 574-577.

²⁶³⁷ Sur le rapport de hiérarchie entre les deux classes, cf. l'argumentation de P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 575-576. Par ailleurs, il semblerait que les prêtres *Ìm-nÚr* avaient la possibilité d'entrer dans la salle des offrandes et recevoir leur part de vivres, tandis que les *≈ntyw-ꜥ* (comme les prêtres *w©b*) recevaient ces produits d'autre manière, cf. *ibid.*, p. 476, doc. 17 B. Pour une distinction entre ces deux catégories, cf. A.M. ROTH, *Egyptian Phyles in the Old Kingdom*, p. 79-81.

²⁶³⁸ P. POSENER-KRIEGER, *op. cit.*, p. 575.

²⁶³⁹ *Ibid.*, notamment les tableaux I et II, pl. 3-5 ; et aussi p. 575.

²⁶⁴⁰ P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *op. cit.*, p. 215 (fragment 7 A), 372.

fonctionnaires prébendés²⁶⁴¹. Le fait que les *Ìmw-nÚr* (comme les *w@bw* « prêtres-purs ») bénéficiaient de revenus et d'exonérations de certaines corvées montre leur position sociale privilégiée au sein des communautés locales.

En l'absence de documents issus des tombes, il faut noter néanmoins que les *Ìmw-ntr* marquent leur présence dans les lieux cultuels par le biais de graffiti, qu'ils gravent par exemple dans les montagnes, lors des fêtes et processions. Plusieurs *Ìmw-nÚr* sont ainsi connus à Elkab, à la fin de l'Ancien Empire²⁶⁴². Et des prêtres d'Amon des temples funéraires de Montouhotep II et III à Thèbes sont connus de même à partir de la fin de la XI^e dynastie²⁶⁴³.

Le titre *Ìm-nÚr* est porté occasionnellement aussi par des hauts fonctionnaires des temples dans leur titulature, comme les *sÌfw Ìmw-nÚr* « inspecteurs des prêtres », lesquels, en tant qu'administrateurs techniciens, étaient ceux qui accomplissaient quotidiennement le rite près de la statue divine, excercant les actes plus nobles²⁶⁴⁴. Dans ce cas, nous pouvons supposer que le titre *Ìm-nÚr* avait, entre autres, une valeur emblématique. Comme pour le roi²⁶⁴⁵, il est possible que le fait de mentionner ce titre ait représenté une forme d'exaltation de la fonction sacerdotale.

²⁶⁴¹ Pour une description des bénéfices économiques des prêtres, cf. en dernier lieu J.C. MORENO GARCIA, « Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle de l'Ancien et du Moyen Empire », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne : état de la question et perspectives interdisciplinaires*, CRIPEL 25, 2005, p. 114-124 notamment.

²⁶⁴² H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Elkab VI*, p. 343, § 4.3.4.

²⁶⁴³ PM I/2², 668 et seq ; H.E. WINLOCK, *The Rise and Fall*, p. 79-87. Cf. le commentaire dans M. BIETAK, « La belle fête de la Vallée : l'Asasif revisité », dans Chr. ZIVIE-COCHE, I. GUERMEUR, éd., « *Parcourir l'éternité* ». *Hommages à Jean Yoyotte*, BEHE Sciences religieuses 156, Turnhout, 2012, p. 137. – Sur la fréquentation des montagnes de Deir el-Bahari déjà à l'Ancien Empire, et pour une confrontation avec les graffiti d'Elkab, cf. également S. RZEPKA, « Old Kingdom Graffiti in Deir el-Bahari », dans N. KLOTH, K. MARTIN, E. PARDEY, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 379-385.

²⁶⁴⁴ C'est ce que laisse entendre P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 575.

²⁶⁴⁵ Sur le rôle cultuel du roi, prêtre par excellence, cf. *inter alia* Fr. DUNAND, Chr. ZIVIE-COCHE, *Hommes et dieux en Égypte. Anthropologie religieuse*, Paris, 2006, p. 139-140 ; M.-A. BONHEME, A. FORGEAU, *Pharaon. Les secrets du pouvoir*, Paris, 1988, p. 127-130 ; S. SAUNERON, *Les prêtres*, p. 37-40 ; N. GRIMAL, *Les termes de la propagande royale égyptienne de la XIX^e dynastie à la conquête d'Alexandre*, MAIBL Nouvelle série 6, Paris 1986, p. 513-518 ; A. BLACKMAN, « Priest, Priesthood (Egyptian) », dans *id.*, *Gods, Priests and Men. Studies in the Religion of Pharaonic Egypt*, London – New York, 1998, p. 117-118 (extrait de J. HASTINGS, éd., *Encyclopedia of Religion and Ethics* X, Edimbourg, 1918, p. 293-302).

Être le serviteur du dieu – *Ìm-nÚr* – était tout de même l’apanage d’un cercle restreint et privilégié de personnes.

Les attestations du titre à la Première Période intermédiaire

La diffusion des attestations étant irrégulière, le caractère hétérogène des données rend difficile la confrontation des sources à l’échelle du pays et fait obstacle à l’établissement d’un schéma d’ensemble de la participation des notables au culte en tant que *Ìm-nÚr*. Cependant, la liste des attestations compilée ci-après nous permet de constater que la région thinite est celle qui avait le plus de titulaires. Cette concentration est due sans doute à la précision et l’extension des fouilles archéologiques qui ont été menées dans les nécropoles locales, ce qui nous permet de connaître un nombre élevé de monuments de particuliers. En même temps, il faut noter également que la tradition administrative de l’ancienne ville de Thinis était centrée particulièrement sur l’organisation du temple.

Par ailleurs, nous observons également un accroissement du nombre de *Ìmw-nÚr* attestés sous la XI^e dynastie, dans les localités récemment conquises par Thèbes (par ex. à Dendara et à Abydos). Il est difficile de savoir à quoi cet accroissement est dû. Mais il est possible que certaines villes deviennent importantes notamment pour le rôle religieux qu’elles possèdent à l’échelle locale et nationale. De fait, nous savons que les Thébains se pressent de renouveler les chapelles et de construire de nouveaux temples dans les villes soumises. Il est significatif alors d’observer que les fonctionnaires locaux mettent en avant, dans leur titulature, une fonction liée au temple local. Cette diffusion de notables qui exhibent leur charge de prêtre, pourrait dépendre directement ou indirectement du nouveau pouvoir établi dans la région, moins lié à la présence de potentats locaux qui jouent le rôle d’agents royaux pour la Couronne.

Quant aux prêtresses, un cas spécifique de titre, que nous ne traitons pas ici dans le détail, est celui de *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d’Hathor »²⁶⁴⁶. Il était répandu à l’Ancien Empire et à la Première Période intermédiaire dans tout le pays, de manière

²⁶⁴⁶ D. JONES, *Index*, p. 540-541, § 2012, avec la bibliographie antécédente.

homogène : les femmes des élites locales, à la fin du III^e millénaire, avaient très souvent cette fonction. Et comme l'a constaté M. Galvin, le titre *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr*, précédé régulièrement par celui, aulique, de *βkrt nswt (w©tt)* « ornement (unique) du roi », n'était pas un titre honorifique, ni héréditaire, les titulaires exerçaient de véritables tâches cultuelles²⁶⁴⁷. La symbolique hathorique de cette prêtrise était, dans une certaine mesure, en relation avec le statut de ces femmes²⁶⁴⁸. Ainsi, les prêtresses de la cour thébaine étaient responsables du culte journalier de la déesse : l'une d'elles a d'ailleurs mis en avant ce rôle dans une représentation de son équipement funéraire²⁶⁴⁹. Or, le mariage du roi avec l'une de ces femmes n'était pas un fait anodin, mais avait sans doute une portée, entre autres, religieuse²⁶⁵⁰. Étudié de manière extensive par R.A. Gillam, nous ne traitons donc pas ici, de manière spécifique, de ce titre très répandu²⁶⁵¹. Nous reporterons seulement les quelques attestations de prêtrises d'Hathor dans lesquelles est précisée une forme locale de la déesse.

Voici donc une liste organisée par localité, des attestations de prêtres ou de prêtresses *Ìmw(t)-nÚr* que nous avons pu répertorier.

UNE PRÊTRESSE DE LA TRIADE DE COPTOS

À la VIII^e dynastie, la princesse royale *nbt*, épouse du vizir *ꜥm“i* de Coptos, porte le titre *Ìmt-nÚr mwt mnw fÌwty* « prêtresse de Mère de Min et Thot », qu'on peut lire sur sa stèle fausse-porte, trouvée *in situ*²⁶⁵². Le titre est précédé par le

²⁶⁴⁷ M. GALVIN, « The Hereditary Status of the Titles of the Cult of Hathor », *JEA* 70, 1984, p. 42-49. Cf. également la synthèse de M. BAUD, *Famille royale*, p. 124-128.

²⁶⁴⁸ Cf. R.A. GILLAM, « Priestesses of Hathor. Their Function, Decline and Disappearance », *JARCE* 32, 1995, p. 211-237 ; et les remarques de M. BAUD, *Famille royale*, p. 130-134, sur le rôle et le statut de ces prêtresses chargées des rites hathoriques.

²⁶⁴⁹ Cf. *infra* le paragraphe concernant le rôle des femmes dans le rite journalier.

²⁶⁵⁰ R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 231-233 (§ 10).

²⁶⁵¹ R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 227-231 (§ 9).

²⁶⁵² L. HABACHI, « The Tomb of Princess Nebt of the VIIIth Dynasty Discovered at Qift », *SAK* 10, 1983, p. 205-213, et notamment 211, fig. 3, lit : *Ìmt-nÚr Ìr (?) mnw*, c'est-à-dire « prêtresse d'Horus et Min » (= D. JONES, *Index*, p. 555, § 2056). Pourtant, H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 38, lit prêtresse de *mwt-mnw* et d'une deuxième divinité, qu'il pense être Thot. À priori, l'on pourrait supposer qu'il ne s'agit pas de Thot mais d'Horus, comme le souligne L. HABACHI, *op. cit.*, p. 212-213 ; car Horus et Min ont été vénérés dans cette province avec la déesse Isis, appelée *mwt mnw*

traditionnel titre *βkrt nswt w@tt*. Ce document montre explicitement la spécialisation et l'importance des femmes de l'élite dans les activités culturelles locales. Il suggère l'importance qu'elles avaient dans le culte, notamment dans l'accomplissement de rites en relation avec les divinités secondaires de la cosmogonie locale. Si le chef local (et vizir) *ꜥm"i* est un officiant dans le culte du dieu topique Min en tant que *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *sm" mnw* « stoliste de Min », son épouse est préposée aux cultes qui servent peut-être à garantir, dans le mythe, la fécondité et la succession du dieu local.

LES PRÊTRES D'HATHOR A DENDARA

Sur tout le territoire égyptien, la prêtrise d'Hathor est réservée de préférence aux femmes des notables. Ce titre est porté rarement par des hommes. De fait, le titre masculin *Ìm-nÚr n Ìwt-Ìr* « prêtre d'Hathor » est attesté seulement là où existe un culte local spécifique de cette déesse : notamment à Dendara (*scil.* Hathor *nbt iwnt* « maîtresse de Dendara ») et à Meir (*scil.* Hathor *nbt qis* « maîtresse de Cusae »).

Cependant, à Meir, la prêtrise de la déesse Hathor locale est attestée seulement par des documents de la VI^e dynastie²⁶⁵³. Bien que le temple local de Meir n'ait pas arrêté de fonctionner à la Première Période intermédiaire, en témoigne la présence de *sÌfw Ìmw-nÚr* « inspecteurs des prêtres »²⁶⁵⁴, la simple prêtrise hathorique n'est attestée, à cette époque, dans aucune titulature.

dans une inscription au Ouadi Hammamat (n° 192, l. 9) de la fin de la XI^e dynastie (cf. M. MÜNSTER, *Untersuchungen zur Göttin Isis vom Alten Reich bis zum Ende des Neuen Reiches*, MÄS 11, 1968, p. 130 ; P. MONTET, *Géographie de l'Égypte ancienne*, II, p. 78-79 ; G. GOYON, *Wadi Hammamat*, p. 95, 89). Pourtant, dans un décret de Coptos contemporain publié par H. Goedicke (« A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 83-84), la composition de la triade coptite, à cette époque, ne laisse pas de doutes. Elle est formée par Min, Mère de Min et Thot. Or, un dessin fait par H.G. Fischer (publié par E. BROVARSKI, « False Doors and History. The First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, p. 360, fig. 2) confirme que la lecture du titre de la princesse sur sa stèle fausse-porte est *Ìmt-nÚr mwt mnw fÌwty*. Dans la photo publiée à côté du dessin (*ibid.*, p. 360, fig. 1) la tête de l'ibis (*scil.* Thot) est parfaitement discernable.

²⁶⁵³ Sur les prêtres de Hathor à Meir au III^e millénaire, cf. R. GILLAM, *14th Upper Egyptian Nome*, p. 155-159.

²⁶⁵⁴ Cf. *infra* p. 959 (§ 15.2).

À Dendara, en revanche, vers la fin de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dyn.), deux notables sont connus portant le titre de prêtre *Ìm-nÚr* (la référence à Hathor est omise) et sont bénéficiaires d'un monument. Il s'agit d'hommes de rang modeste :

- i) l'un, appelé *iy*, est connu par un fragment de table d'offrande, d'une qualité médiocre²⁶⁵⁵ ;
- ii) l'autre, appelé *n≈Úw*, est le bénéficiaire d'une stèle où il est représenté avec sa femme et affirme, dans son récit biographique, avoir acquis de nombreuses propriétés (**fig. 18**, ci-dessous)²⁶⁵⁶.

Nous attirons l'attention sur un troisième exemple :

- iii) Dans une stèle trouvée sur le même site, un *Ìm-nÚr Ìwt-Ìr nb(t) iwnt* « prêtre d'Hathor de Dendara » est dit avoir ordonné une mission pour (ou avec) le seigneur de la Haute Égypte *in-it.f ©*, le précurseur des rois thébains, à la fin de la IX^e dynastie²⁶⁵⁷. Mais l'état très fragmentaire du monument ne permet pas de préciser l'identité et le statut de ce personnage, qui semble néanmoins jouer, comme prêtre, un rôle administratif ou politique majeur.

Figure 62. Stèle du prêtre *Ìm-nÚr* appelé *n≈Úw*, d'après W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11.

LES PRETRES D'ONOURIS A THINIS

Dans la province thinite sont attestés trois *Ìmw-nÚr* vers le début de la Première Période intermédiaire :

- i) le premier, qui date de la fin de la VI^e dyn. ou peu après²⁶⁵⁸, s'appelle *ir.n.s* et n'a pas d'autres titres²⁶⁵⁹ ;

²⁶⁵⁵ W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 15 (tombe 572) ; cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 18, n. 81.

²⁶⁵⁶ Stèle (ligne 3) dans W.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11 ; cf. H.G. FISCHER, *loc. cit.*

²⁶⁵⁷ Stèle H.G. FISCHER, *loc. cit.* le p. 18, n. 81 et p. 129, n. 571 (avec fac-simile) et pl. 29 ; voir déjà G. DARESSY, « Inscriptions tentyrites », *ASAE* 18, 1918, p. 186.

²⁶⁵⁸ La table Caire JdE 48030 appartient à un groupe de documents clairement produits selon la tradition de l'Ancien Empire, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 264-266.

²⁶⁵⁹ Table d'offrande Caire JdE 48030 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 301-304, fig. 21, a).

- ii) le deuxième, appelé *ppy-snb*, porte les titres *smr w©ty* « ami unique » et *Ìm-nÚr* « prêtre », dans sa stèle issue de la tombe N 1609 ; il date vraisemblablement de la VI^e/VIII^e dynastie²⁶⁶⁰ ;
- iii) le troisième, qui s'appelle *ppy-snb/βti*, est désigné, dans son cercueil issu de la tombe N 296, par les titres *sÌf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres », *mty n s''* « surveillant de phylè », *Ìm-nÚr in-Ìrt* « prêtre d'Onouris »²⁶⁶¹. Il est *grosso modo* contemporain du n° ii)²⁶⁶². La précision du nom du dieu Onouris après *Ìm-nÚr* résulte probablement du statut élevé de ce personnage au sein du clergé local, qui est aussi inspecteur des prêtres. Nous pouvons supposer que ce statut lui permet d'exprimer distinctement son rapport étroit avec la divinité.

Les personnages (ii) et (iii) pourraient appartenir à une même famille ou au même clan, composé de responsables du culte d'Onouris. La tombe d'où la stèle de *ppy-snb* (N 1609) provient est située dans le même secteur de nécropole que la tombe où le cercueil de *ppy-snb/βti* (N 296) a été trouvé. Par ailleurs, un troisième personnage – homonyme des deux hommes que nous venons de citer car il s'appelle *ppy-snb* – date de la même époque²⁶⁶³ et fut inhumé dans une tombe (N 235) située à une dizaine de mètres à côté de celle de *ppy-snb/βti* (N 296) ; il porte les titres *smr w©ty* « ami unique » et *sÌf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres »²⁶⁶⁴. Du fait de la similarité des noms, de la concomitance artistique et spatiale de leurs monuments, et que ce groupe de notables opère notamment dans le domaine culturel local, l'association de ces trois personnages semble envisageable.

²⁶⁶⁰ Stèle Berkeley PAHMA 6-1204 (tombe N 1609) = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 367 ; D. DUNHAM, *Stelae*, p. 57-58, doc. 45 ; H. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, pl. 22, doc. 42.

²⁶⁶¹ Cercueil tombe N 296 (obj. reg. 24-1-23) conservé à Boston MFA = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 393-399, fig. 33.

²⁶⁶² À l'atelier dit « Groupe de *ẓm''* », cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 398.

²⁶⁶³ L'atelier de production de sa stèle est toujours celui appelé « Groupe de *ẓm''* ».

²⁶⁶⁴ Stèle (photo de fouilles B 9036) provenant de la tombe N235 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 368-370 ; D. DUNHAM, *Stelae*, p. 77, pl. 22,1, doc. 65.

Enfin, la table d'offrande du *Ìm-nÚr* « prêtre » *ir.n.s* (cf. *supra* l'exemple n° i) s'apparente, par son style, aux tombes rupestres du même secteur de la nécropole²⁶⁶⁵.

DEUX PRETRES A ABYDOS

Avec la conquête d'Abydos par les rois thébains à partir du règne d'Antef II, la ville acquiert toujours plus d'importance au détriment de Thinis, l'ancien chef-lieu de la province. Ainsi, à l'époque de Montouhotep II, des familles de fonctionnaires d'Abydos acquièrent davantage de pouvoir en obtenant l'autorité sur toute la province, chacune dans un secteur économique spécifique (par ex. l'administration du bétail). Ainsi, ils mettent en évidence leur statut, en érigeant des chapelles funéraires d'un style extrêmement raffiné – les résultats étant comparables aux monuments produits par les ateliers de la cour thébaine. Au demeurant, dans ces familles, on n'hésite pas à exalter le statut de *Ìm-nÚr* « prêtre ».

- i) Ainsi, dans la stèle fausse-porte du responsable des bovidés de la province thinite (*imy-r" ©b nb n t"-wr mi qd.f*) et directeur des fonctionnaires et scribe (*imy-r" s"b s# ?*) appelé *n≈ty*, homme d'un rang éminent pour ses titres *iry-p©t* « prince » et *Ì"ty-©* « comte », est ajouté le titre *Ìm-nÚr*, comme troisième fonction²⁶⁶⁶.
- ii) Un *qmnn/wpw"wt-n≈t*, bénéficiaire d'une stèle à lui seul, probablement le fils de *n≈ty*²⁶⁶⁷, ne porte que le seul titre de *Ìm-nÚr*²⁶⁶⁸.

²⁶⁶⁵ La stèle a été vue (cf. G.A. WAINWRIGHT, « Three Stelae from Nag© ed Deir », *ASAE* 25, 1925, p. 164, pl. 1) et, par conséquent, nous ne connaissons pas sa provenance exacte ; mais son style est proche de celui des tombes N248 et N359 (E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 301-302 notamment) de ce secteur de la nécropole de Naga ed-Deir.

²⁶⁶⁶ Stèle ex « Rom 3 », maintenant dans la collection Chatsworth, Devonshire (= D.B. DEAKIN, « Two Egyptian Stelae in the Devonshire Collection », *Transactions of the Hunter Archaeological Society* 10, 1977, p. 63-67, fig. 1).

²⁶⁶⁷ Appelé *wpw"wt-n≈t*, il serait représenté parmi les fils dans la stèle « ex Rom 3 »/Devonshire (cf. *ibid.*).

²⁶⁶⁸ Stèle Turin Cat. 1513 (= PM VIII:3, p. 256).

Cette attention pour la charge de prêtre résulte probablement de l'importance croissante des cultes abydéniens au niveau régional et étatique. Exercer cette fonction devint un fait qui méritait d'être souligné.

UNE PRETRESSE DU DIEU (I)KHET A EL-HAGARSA ?

Une femme inhumée à El-Hagarsa, aux confins septentrionaux de la province thinite, appelée *int.sn.s* porte, outre les titres habituels de *βkrt nswt (w©tt)* « ornement (unique) du roi » et de *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d'Hathor », le titre insolite de *Ìm(t)-nÚr i≈t* « prêtresse de Ikhet » ($\overline{\text{I}}\overline{\text{K}}\overline{\text{H}}\overline{\text{E}}\overline{\text{T}}$). Ce titre est précédé, comme d'habitude pour les titres de prêtrise féminine, par le titre aulique *βkrt nswt*. Son cercueil date sans doute de la Première Période intermédiaire²⁶⁶⁹.

La supposée divinité *i≈t* ($\overline{\text{I}}\overline{\text{K}}\overline{\text{H}}\overline{\text{E}}\overline{\text{T}}$) est méconnue. N. Kanawati²⁶⁷⁰ la signale dans le XIV^e nome, à Meir, à la fin de l'Ancien Empire, dans la titulature d'un dignitaire appelé *≈w.n-w≈* qui a les fonctions de *βry-Ìb m qis* « prêtre-lecteur dans Cusae », *sÌf Ìmw-nÚr (i)≈t m qis* « inspecteur des prêtres d'Ikhet dans Cusae » ($\overline{\text{I}}\overline{\text{M}}\overline{\text{W}}\overline{\text{N}}\overline{\text{U}}\overline{\text{R}}$ $\overline{\text{I}}\overline{\text{A}}\overline{\text{P}}\overline{\text{P}}\overline{\text{R}}\overline{\text{E}}\overline{\text{T}}$ $\overline{\text{M}}$ $\overline{\text{Q}}$ $\overline{\text{I}}$ $\overline{\text{S}}$) et *βry-Ìb (i)≈t it qis* « prêtre-lecteur d'Ikhet, père (?) de Cusae » ($\overline{\text{B}}$ $\overline{\text{R}}$ $\overline{\text{Y}}$ $\overline{\text{I}}$ $\overline{\text{B}}$ $\overline{\text{I}}$ $\overline{\text{A}}$ $\overline{\text{P}}$ $\overline{\text{P}}$ $\overline{\text{R}}$ $\overline{\text{E}}$ $\overline{\text{T}}$ $\overline{\text{M}}$ $\overline{\text{Q}}$ $\overline{\text{I}}$ $\overline{\text{S}}$)²⁶⁷¹. Suivant sa lecture des titres, ce dieu serait donc originaire de cette province et non du nome thinite, et cette femme de El-Hagarsa pourrait être originaire alors de Meir. Mais la graphie $\overline{\text{I}}\overline{\text{K}}\overline{\text{H}}\overline{\text{E}}\overline{\text{T}}$ rappelle plutôt le titre *≈t* qui est parfois attaché à une divinité et traduit « prêtre-*khet* (de ...) »²⁶⁷². S'il fallait retenir cette lecture, ce *≈w.n-w≈* ne serait donc pas le prêtre d'une supposée divinité Ikhet.

LES PRETRES DE MIN A AKHMIM

²⁶⁶⁹ Cercueil Hag.89.C6, coté 3 = N. KANAWATI, *The Tombs of El-Hagarsa II*, ACE Reports 6, Sydney, 1993, p. 22, pl. 24a, 25d.

²⁶⁷⁰ N. KANAWATI, *The Tombs of El-Hagarsa II*, p. 22, n. 17.

²⁶⁷¹ Sur ce personnage, cf. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *Quseir el-Amarna. The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh*, ACE Reports 1, Sydney, 1989, pl. 34, 39.

²⁶⁷² Sur cette prêtrise rare, connue notamment dans la première moitié de l'Ancien Empire, cf. D. JONES, *Index*, p. 755-759, § 2752-2760.

Selon N. Kanawati, aucun personnage datable de la dynastie héracléopolitaine ou de la dynastie thébaine portant le titre *Ìm-nÚr (n mnw)* « prêtre (de Min) » n'est recensé à Akhmim. Pourtant, ce titre était récurrent à l'Ancien Empire²⁶⁷³. Or, les ouvrages publiés par N. Kanawati sur la nécropole d'El-Hawawish nous permettent de mentionner, tout de même, deux notables dont la datation pourrait être proche du début de la Première Période intermédiaire :

- i) Un *in-it.f/b≈nt*, bénéficiaire d'une petite tombe richement décorée (n° BA63). Il a uniquement cette charge de *Ìm-nÚr mnw* « prêtre de Min »²⁶⁷⁴. Si N. Kanawati préfère maintenant dater ce monument du début du règne de Pépy II, il datait auparavant cette tombe de la fin de la VI^e dyn. ou plus tard²⁶⁷⁵.
- ii) Un *mri*, bénéficiaire d'une stèle, porte les titres *βry-tp nswt, Ìm-nÚr mnw*. Le monument date de la fin de la VI^e dyn. ou un peu plus tard²⁶⁷⁶.

DES PRETRESSES D'HATHOR MAITRESSE DU SYCOMORE A AKHMIM

Le cercueil d'une femme d'Akhmim appelée *Ìnti/Ìnt*²⁶⁷⁷, nous apprend que dans cette localité de la Haute Égypte était concentré le culte de plusieurs divinités locales, et non seulement du dieu Min. Comme la plupart des femmes de l'élite locale, *Ìnti/Ìnt* était au service de ce dieu en tant que *βkrt nswt w©tt* « ornement unique du roi » et également de *wrꜥt mnw* « voyante de Min »²⁶⁷⁸. Mais elle avait

²⁶⁷³ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* IV, p. 19, fig. 12 (V^e dyn.) ; *id.*, *El Hawawish* VI, p. 34, 37, fig. 15 (VI^e dyn.) ; *id.*, *El-Hawawish* VII, p. 50, fig. 36b (VI^e dyn./VIII^e dyn.) ; *ibid.*, p. 34, fig. 21 (VI^e dyn./VIII^e dyn.) ; *id.*, *El-Hawawish* VIII, p. 40, fig. 19 (VI^e dyn.).

²⁶⁷⁴ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 33 et *seq.* (concernant la datation : « End of Dynasty 6, or later »), fig. 21.

²⁶⁷⁵ Récemment, une datation au début du règne de Pépi II a été préférée par le même auteur, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 237, 295.

²⁶⁷⁶ Stèle Florence 7583 = N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 50, pl. 10a, fig. 36b.

²⁶⁷⁷ Cercueil Caire CG 28006 = N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, p. 59, fig. 32 (f). – Pour la datation des cercueils d'Akhmim, nous utilisons les critères proposés par E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges G.E. Mokhtar*, I, p. 117-153.

²⁶⁷⁸ Pour l'interprétation du titre *wrꜥt mnw* « voyante de Min », très répandu à la fin du III^e millénaire à Akhmim, et donc à la Première Période intermédiaire, nous renvoyons à N. KANAWATI, « The Watchers/Dependents of Min », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor*, II, Cairo, 2007, p. 1-19.

aussi une responsabilité relative à un culte hathorique spécifique, celui d'Hathor, maîtresse du Sycomore, car elle porte le titre *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr nbt nht* « prêtresse d'Hathor, maîtresse du Sycomore » (𓆎𓆏𓆑𓆒𓆓𓆔𓆕), précédé par *βkrt nswt w©tt* « ornement unique du roi »²⁶⁷⁹. Or le culte de cette forme céleste d'Hathor s'accordait avec le culte de Min, mais également avec celui du dieu Iounmoutef, car *Ìnti/Ìnt* était également *imy-t-r'' ≈nr n iwn-mwt.f* « directrice du chœur (*scil.* le cortège de musiciens) de Iounmoutef »²⁶⁸⁰, et ce dieu était le maître de la ville de *itb*, qui se trouve, comme Akhmim, dans la IX^e province de Haute Égypte²⁶⁸¹.

Cette prêtrise en relation avec Hathor, maîtresse du Sycomore, n'est pas exclusive de ce site²⁶⁸². En effet, elle était attribuée souvent aux femmes des hauts fonctionnaires d'Akhmim à l'Ancien Empire²⁶⁸³. De même, à la Première Période

²⁶⁷⁹ N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, p. 59, fig. 32 (e).

²⁶⁸⁰ Pour ce titre, cf. également *infra* concernant les musiciens dans le culte.

²⁶⁸¹ Cf. U. RUMMEL, *Iunmutef. Konzeption und Wirkungsbereich eines altägyptischen Gottes*, SDAIK 33, Berlin, 2010, p. 15 et seq., et notamment p. 8-9, § 1.2.2, sur la géographie religieuse locale en rapport avec ces titres.

²⁶⁸² Dans les X^e et XVI^e nomes de Haute Égypte notamment, à l'Ancien Empire, il y a des prêtresses de Hathor « maîtresse du Sycomore » et Hathor « maîtresse du Sycomore dans tous ses lieux », cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 205, 206-207, 280. Dans le XV^e nome de Haute Égypte est attesté même un haut fonctionnaire qui exerce, entre autres, la fonction de prêtre masculin de cette déesse, cf. *ibid.*, p. 279. – Sur Hathor maîtresse du Sycomore au III^e millénaire, cf. Sh. ALLAM, *Beiträge zum Hathorkult (bis zum Ende des Mittleren Reiches)*, MÄS 4, Berlin, 1963, n. 1 à la p. 3 et p. 19-20, 104-105. Le culte de cette forme hathorique est sans doute en rapport avec la capitale, mais il est vraisemblable que des sanctuaires spécifiques étaient établis en province (*contra* N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 205, et R.A. GILLAM, « Priestesses of Hathor », *JARCE* 32, 1995, p. 221, 230, selon qui les prêtresses de cette forme de Hathor avaient une origine memphite). Cependant, il faut noter que le culte de Hathor maîtresse du Sycomore est mis en relation avec le sud de Memphis et, depuis du moins la IV^e dynastie, avec le sud de l'Égypte, cf. R.A. GILLAM, *op. cit.*, p. 219 et 220-221 ; et voir notamment G.A. REISNER, *Mycerinus. The Temples of the Third Pyramid at Giza*, Cambridge, 1931, p. 108-110, sur la symbolique de Hathor maîtresse du sycomore en rapport avec les nomes du Sud.

²⁶⁸³ La femme du nomarque *nhwt-dʒr* appelée *isi* (N. KANAWATI, *El-Hawawish* VIII, p. 7, 11, pl. 1, 6b, fig. 3a) ; puis *snwt*, la femme du *imy-r'' wpt* appelé *Ìsy-mnw* (N. KANAWATI, *El-Hawawish* VI, p. 11, pl. 1, fig. 2) ; une femme appelée *ʒpst-k''w* (tombe M22, cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* IV, p. 7). En général sur ces prêtrises, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 4-5, 6-7, 10, 18-20 et notamment p. 240, 246. Voir aussi le commentaire de R.A. GILLAM, « Priestesses of Hathor », *JARCE* 32, 1995, p. 229-230.

intermédiaire²⁶⁸⁴, nous comptons au moins cinq autres femmes de l'élite locale, outre *Ìnti/Ìnt*, qui portent ce titre de prêtresse d'Hathor, maîtresse du Sycomore : il s'agit de *mrt-it.s*²⁶⁸⁵, *nbt*²⁶⁸⁶, *Ìtpt/Ìtp*²⁶⁸⁷, *≈nwti/ini*²⁶⁸⁸ et *ipi*²⁶⁸⁹.

Il semble, en effet, que cette déesse ait eu son propre lieu de culte dans cette ville. Au demeurant, le terme *nht* « sycomore » est parfois traité, dans les inscriptions de cette localité, comme un toponyme ; il est déterminé tant par le signe du bâtiment (□) ²⁶⁹⁰ que celui de la localité (⊗) ²⁶⁹¹. Cela semble signifier que *nbt nht* n'était pas seulement une épiclese générique, les artistes locaux ayant bien à l'esprit la présence d'un lieu de culte appelé Sycomore, en lien avec Hathor²⁶⁹². Par ailleurs, nous observons qu'une prêtresse locale affirme être *im"≈wt ≈r Ìwt-Ìr nbt nht ip(w)* « pensionnée auprès de Hathor, maîtresse du Sycomore (à) Akhmim »²⁶⁹³. Cette

²⁶⁸⁴ Les datations sont discutées. Il s'agit notamment de cercueils que N. Kanawati date de la VI^e dynastie et E. Brovarski, puis d'autres, des X^e/XI^e dynasties. Nous n'utilisons pas ici le corpus de *pars pro toto* E. HOLWHÄUER, *Titel auf Kastensärgen und Sarkophagen mit hieroglyphischen Variantenschreibungen*, Berlin, 2003, car l'auteur ne tient pas compte des différentes hypothèses émises auparavant sur les datations, mais rappelle uniquement la date établie par l'éditeur de la nécropole.

²⁶⁸⁵ Cercueil CG 28018, peut-être issu de la tombe de *mmi* (B12), cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish VII*, p. 18-22, pl. 1b, fig. 9-11 et fig. 10 notamment ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 4.

²⁶⁸⁶ Bénéficiaire de la tombe H27 = N. KANAWATI, *El-Hawawish III*, p. 37-42, fig. 24-25, 27-28 ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 5.

²⁶⁸⁷ Cercueil Caire CG 28008 = N. KANAWATI, *El-Hawawish IV*, p. 39-41, pl. 11-12, fig. 29-30 ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 20.

²⁶⁸⁸ Cercueil Caire CG 28017 = N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 60, fig. 34a-d ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *loc. cit.*

²⁶⁸⁹ Cercueil Caire CG 28010 = N. KANAWATI, *El-Hawawish VII*, p. 54, pl. 13c-h, fig. 39d-g, 41d ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *op. cit.*, p. 20.

²⁶⁹⁰ Ex. dans la scène de la tombe F1 de *Ìsy-mnw/ssi* (= N. KANAWATI, *El-Hawawish VI*, fig. 2), et dans la scène de la tombe H27 de *nbt* (= *id.*, *El-Hawawish III*, fig. 27).

²⁶⁹¹ Ex. dans le cercueil Caire CG 28001 de *nfr-Úntt* (= *id.*, *El-Hawawish VI*, pl. 16a, fig. 32b).

²⁶⁹² Il est question également, dans les inscriptions de Saqqarah à la VI^e dynastie, d'un Sycomore (□) de Hathor (Caire CG 55), cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 31, n. 133.

²⁶⁹³ Cercueil Caire CG 28010 de *ipi* (= N. KANAWATI, *El-Hawawish VII*, fig. 39d). *Contra PN I*, 23, 23, et N. KANAWATI, *op. cit.*, p. 54, qui traduisent  par *ipw*, comme étant le nom de la femme bénéficiaire du cercueil (*ipi* n'est que son beau nom). Cette interprétation est douteuse, cf. K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen des Alten Reiches*, p. 231, § 244. Il faut peut-être séparer  du nom de la ville Akhmim *ipw*, qui est régulièrement écrit  et n'a pas besoin d'un complément phonétique pour /w/ ou d'une forme plurielle ; pour la graphie, cf. K. ZIBELIUS,

manière de nommer une divinité avec deux toponymes – hôte donc d’une localité dont elle n’est pas originaire – est attestée à partir de la fin du III^e millénaire, par exemple, pour le culte de Horus d’Edfou, lequel est adoré à Dendara sous la forme de *Ìr bl̄dt iwnt* « Horus de Behedet (à) Dendara »²⁶⁹⁴. Autres localités pouvaient abriter un culte d’Hathor du Sycomore²⁶⁹⁵.

Excursus : l’initiation des prêtres (*hm-ntr*)

Si le fait d’être un membre du clergé n’était pas forcément un motif de prestige éminent, la charge de recruter les prêtres, à travers un parcours initiatique, l’était davantage.

Si l’ancienneté de la pratique de l’initiation des prêtres est connue dans la discipline égyptologique, elle n’a pas toujours été relevée de manière factuelle. Les études se concentrent notamment sur les époques plus récentes. Cependant, la stèle de *Ìtpi* provenant d’Elkab, datée du règne d’Antef II, nous informe sur l’initiation des prêtres *Ìmw-nÛr* dans le temple de la déesse Nekhbet. Le notable se vante d’être le responsable de ceux qui accédaient au temple. Ce témoignage, qui à notre connaissance n’a pas encore suscité l’attention qu’il mérite, serait le plus ancien document connu attestant clairement l’existence de mécanismes de recrutement dans le contexte cultuel²⁶⁹⁶.

Ägyptische Siedlungen nach Texten des Alten Reiches, TAVO B/19, Wiesbaden, 1978, p. 34-35 ; H. GAUTHIER, *Dictionnaires des només géographiques*, I, Le Caire, 1925, p. 67. Nous connaissons une seule construction anthroponymique (TOPONYME + *idww*) qui soit comparable à la graphie proposée par *PN I*, 23, 23 : il s’agit de *idww-iwnt* (𓆏 𓆎 𓆏 𓆏 𓆏 𓆏) dans G. GOYON, *Nouvelles inscriptions rupestres du Wadi Hammamat*, Paris, 1957, pl. 31 (31). Or Y. GOURDON, « Onomastique égyptienne croisée », dans Y. GOURDON, A. ENGSHEDEN, éd., *Études d’onomastique égyptienne. Méthodologie et nouvelles approches*, RAPH 38, Le Caire, 2016, p. 108, traduit les deux noms : « Les enfants de Dendara » et « Les enfants d’Akhmim ».

²⁶⁹⁴ Sur ce culte d’Horus d’Edfou/Behedet à Dendara, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 28, n. 122-124.

²⁶⁹⁵ Pour un ancien lieu dit « l’Acacia » lié à Hathor dans la V^e province de Haute Égypte, cf. par exemple, J. YOYOTTE, « Le nom de Coptos durant la Première Période intermédiaire », *Or* 35, 1966, p. 48.

²⁶⁹⁶ L’exemple doit être donc ajouté à la liste d’attestations relevées par J.-M. KRUCHTEN, *Les annales des prêtres de Karnak (XXI-XXIII^ees dynasties) et autres textes contemporains relatifs à l’initiation des prêtres d’Amon*, OLA 32, Leuven, 1989. En dernier lieu, on remarque que les attestations du III^e millénaire sont également négligées par J. GEE, « Prophets, Initiation and the

Le notable d'Elkab, qui semble avoir un rôle de chef régional ou, du moins, de porte-parole militaire d'Antef II, pour les trois premières provinces de Haute Égypte, déclare :

iw ir.n.(i) bw nfr nb m Ìwt-nÚr nt nbt r-fr sw“.n rnpwt sÏf nb h“.w r Ìwt-nÚr ir.n st Ìsst Ìmw-nÚr n ©Ì“ s Ìn© snw.f ir grt Ìm-nÚr nb [b]s.n.(i) iw bs.n.(i) s“.f

« J'ai fait toute chose bienséante dans le temple de la Maîtresse universelle (*scil.* Nekhbet)²⁶⁹⁷. Des années ont passé, chaque inspecteur (*sÏf [Ìmw-nÚr]* « inspecteur [des prêtres] » ?) s'étant rendu au temple. Il (?) a fait ce que les prêtres louent²⁶⁹⁸. Personne ne s'est battu avec ses frères²⁶⁹⁹. Ainsi, pour chaque prêtre que j'ai initié, j'ai initié (aussi) son fils. »

Egyptian Temple », *JSSEA* 31, 2004, p. 97-105, et, entre autres, par des essais de synthèse, comme dans J.Fr. QUACK, « Königsweihe, Priesterweihe, Isisweihe », dans J. ASSMANN, M. BOMMAS, éd., *Ägyptische Mysterien ?*, München, 2002, p. 95-108, sur l'accès au domaine du sacré.

²⁶⁹⁷ Le groupe  est peut-être le déterminatif divin et ne sert pas à désigner expressément Nékhbet bien qu'il soit souvent associé à cette divinité ; cf. D. VALBELLE, *Satis et Anoukis*, SDAIK10, Mainz, 1981, p. 85-86.

²⁶⁹⁸ Notons que la phrase est généralement comprise suivant différemment l'ordre des signes et la traduction habituellement admise comporte des problèmes de lecture : *sw“.n.(i) rnpwt nb(t) (m) sÏf h“.w r Ìwt-nÚr ir.n.(i) Ìsst {st} Ìmw-nÚr* « J'ai passé toutes les années (en tant qu')inspecteur de ceux qui arrivent au temple, j'ai fait ce que les prêtres louent », le notable est donc associé, à tort à notre sens, à la charge de *sÏf [Ìmw-nÚr]* « inspecteur [des prêtres] ». Notons, en outre, que l'action de *sw“* « passer » est, en égyptien, celle du temps plutôt que celle d'une personne ; cf. *AnLex* I, 310, § 77.4342. Malgré les anomalies qu'elle comporte, notre translittération permet de justifier l'emploi de *st* – comme un pronom absolu de troisième personne (relatif à *sÏf nb*) – et de ne pas considérer cet élément comme une erreur du scribe.

²⁶⁹⁹ Sur ce passage, cf. R. LANGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 66, qui propose *nj d(j) ©Ì“ s Ìn© snw.f* « je n'ai laissé personne se battre avec ses frères ». En revanche, E. DORET, *Verbal System*, n. 1617, préfère une forme négative *n ©Ì“.i*, du type *n sfm.f* dans une « non-initial main clause », dans un emploi narratif.

(Stèle magasin CSA, Edfou, ligne 8 = G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of *Ỉtpi* from Elkab from the Time of Wahankh Inyôtef II », *MDAIK* 32, 1976, p. 45-56 ; R. LANGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 64-66, § 22).

À travers le terme *bs(i)* employé ici, qu'on traduit de préférence par « initier », on indique un passage entre deux mondes contrastés, là où s'opère une « traversée »²⁷⁰⁰. Il s'agit notamment d'une introduction de la personne dans la sphère religieuse ou la sphère professionnelle, mais, plus particulièrement, c'est l'initiation à l'art d'un métier, qu'il s'agisse d'une tâche politique sacrée (comme l'intronisation, qui est de fait une initiation)²⁷⁰¹, une tâche religieuse (comme le roi et les prêtres sont initiés au déroulement des rituels et aux textes divins)²⁷⁰² ou d'une véritable profession (comme celle d'artisan)²⁷⁰³. L'on sait par exemple que les pêcheurs et les chasseurs d'oiseaux étaient initiés, eux aussi, à leur savoir particulier²⁷⁰⁴. Les bouchers également devaient être initiés aux secrets de leur métier²⁷⁰⁵. Tandis que pour les équipes d'ouvriers de l'Ancien Empire était prévu peut-être un rituel d'admission,

²⁷⁰⁰ Cf. *Wb* I, 473-474 ; signalons aussi le commentaire de C.J. BLEEKER, « Initiation in Ancient Egypt », dans id., éd., *Initiation. Contributions to the Theme of the Study-Conference of the International Association for the History of Religions Held at Strasbourg, September 17th to 22nd 1964*, Leiden, 1965, p. 58, n. 1. Ensuite, le terme a été étudié par J.-M. KRUCHTEN, *Les annales des prêtres*, p. 147-149 notamment, qui invite à réduire les deux sens du mot *bs* indiqués par le *Wb* I (474 1-18 et 5-18) « introduire » (*einführen*) et « jaillir » (*hervorquellen*), à un seul, de base unique. Pour de nouvelles observations sur le problème de la traduction par « initiation », cf. en dernier lieu J. GEE, « Prophets, Initiation and the Egyptian Temple », *JSSEA* 31, 2004, p. 102, qui dénonce l'ambiguïté du terme *initiation* dans la culture moderne occidentale et préfère parler de *induction*, voire d'« introduction ».

²⁷⁰¹ J.M. KRUCHTEN, *op. cit.*, p. 167-175.

²⁷⁰² *Ibid.*, p. 175-193, avec les précisions de J. GEE, *op. cit.*, p. 97-107 ; p. 97, n. 13 notamment.

²⁷⁰³ Cf. plus généralement H.-W. FISCHER-ELFERT, « Das verschwiegene Wissen des Irtisen (Stele Louvre C 14). Zwischen Arcanum und Preisgabe », dans J. ASSMANN, M. BOMMAS, éd., *Ägyptische Mysterien ?*, München, 2002, p. 32-33.

²⁷⁰⁴ D. BIDOLI, *Die Sprüche der Fangnetze in den altägyptischen Sargtexten*, *ADAIK* 9, Glückstadt, 1976, p. 27-30 en particulier ; avec les remarques de J.P. ALLEN, « [C.R. de] D. BIDOLI, *Die Sprüche der Fangnetze ...* », *BiOr* 37, 1980, p. 148.

²⁷⁰⁵ Cf. le texte d'une architrave d'une tombe memphite (VI^e dynastie), document recensé dans H.G. FISCHER, « The Butcher *pỉ-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 174, provenant de la tombe Reisner G2191 à Giza, où le boucher (*qbỉ nmt*) porte les titres *Ỉry sỈt" n kkw, wb" sw m wỈn "pf(w) nw smwt*, traduits par H.G. Fischer (« Five Inscriptions of the Old Kingdom », *ZÄS* 105, 1978, p. 56-57) : « He who is privy to the secret of darkness, who opens its (darkness) in strangling the birds of the desert regions ».

voire la circoncision²⁷⁰⁶. Or l'inscription d'Elkab nous renseigne aussi sur des aspects inédits de l'initiation des prêtres à cette époque.

La pureté physique — Par exemple, il est significatif que le signe déterminatif choisi par le scribe pour le terme *bs* soit l'eau  car c'est un fait inédit à cette époque²⁷⁰⁷. Dans les exemples connus de ce mot autour du III^e millénaire, le mot *bs(j)* est écrit de préférence avec le radical ²⁷⁰⁸. Or, la notation graphique  pourrait indiquer l'état de pureté physique requise pour l'initiation²⁷⁰⁹, puisque dès l'Ancien Empire le signe  est employé dans l'écriture du terme *w@b* « pur, propre »²⁷¹⁰, et la notion de pureté était peut-être attachée, déjà à cette époque, à l'initiation des prêtres *Ìm-nÛr*. Nous verrons également que la pureté-*ouab* était un préliminaire aux activités sacrificielles et d'offrande dans les temples²⁷¹¹.

De fait, il est difficile de reconnaître les critères exacts et les mécanismes qui permettaient l'accès au temple. De plus, les sources analysées par les historiens sont

²⁷⁰⁶ A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 61-75, avec les commentaires de J. BAINES, « [C.R. de] Ann Macy Roth, *Egyptian Phyles ...* », *DE* 26, 1993, p. 92. Voir aussi les documents récemment publiés par R. BALIGH, « Some Inscribed Plaques from Abusir », *Abgadyat* 3, 2009, p. 11-20.

²⁷⁰⁷ Sur les graphies, cf. J.-M. KRUCHTEN, *Les annales des prêtres*, p. 147-148.

²⁷⁰⁸ Cf. Ph. COLLOMBERT, *Le tombeau de Mérérouka. Paléographie*, PalHiér 4, Le Caire, 2010, p. 82 (§ 142), lequel, par ailleurs, affirme que le signe  a ici une valeur phonétique ; tandis qu'un poisson schilbe peut également être employé comme déterminatif (cf. le dessin dans W.D. DAVIES *et alii*, *Saqqâra Tombs. I, the Mastabas of Mereri and Wernu*, ASE 36, London, 1984, p. 23, pl. 27-29 ; *pace* D. JONES, *Index*, p. 414, § 1527).

²⁷⁰⁹ Il est à exclure que  soit employé ici comme phonogramme pour écrire *mw* : un jeu d'écriture connu à cette époque qui consiste à écrire à travers ce signe la radicale finale *m* d'un mot + la désinence *w*, par exemple dans l'indication du pluriel. Sur cette pratique, cf. J. VANDIER, « Quatre stèles inédites », *RdE* 2, 1936, p. 57 et n. 1, et en dernier lieu : Ph. COLLOMBERT, *op. cit.*, p. 101 (§ 184, n. 3).

²⁷¹⁰ On remarque aussi que le terme *w@b* est maintenant rapproché de l'arabe *wazaba* « couler (de l'eau) », cf. H. WEHR, J.-M. COWAN, *A Dictionary of Modern Written Arabic*, New York, 1994⁴, s.v. « *wazaba* » ; A. LOPRIENO, *La pensée et l'écriture*, Paris, 2001, p. 20. — Nous attirons aussi l'attention sur le fait que le bétail considéré *w@b* « propre, purifié » était celui nettoyé dans l'eau ; voir la légende *mk h[ʹ] h[ʹ] mk w@b iÛw* « Voyez, ô joie, ô joie ! Voyez, les vaches sont propres ! », écrite au-dessus d'un troupeau sortant du fleuve, d'après une scène de la Première Période intermédiaire, dans J. VANDIER, *Moalla*, pl. 37, p. 260 (iscr. 16, 8b). De préférence, les bovidés présentés au défunt, ou aux dieux, étaient, eux aussi, purs. Voir par exemple l'expression  écrite à côté des bovidés représentés dans la stèle Caire CG 20514 du directeur des prêtres d'Abydos *rwf-@Ûw* (sous Montouhotep II).

²⁷¹¹ Cf. *infra* l'exemple de *mrr* de Gebelein dans le paragraphe sur les prêtres-purs.

souvent tardives²⁷¹². Certes, il existait des exigences du sacerdoce qu'il fallait respecter²⁷¹³. S. Sauneron affirme que la fonction de prêtre n'impliquait pas forcément un engagement moral ou une formation technique spéciale, mais requérait, du moins, chez le prêtre appelé à pénétrer dans le temple, certaines conditions de pureté physique. L'ablution était sans doute une étape de cette purification requise. La notation graphique avec , qui renvoie à l'eau pour écrire le terme *bs(i)*, vient conforter cette idée, et supporte l'hypothèse que cette notion de pureté était déjà vive dans le milieu provincial à la fin du III^e millénaire²⁷¹⁴.

Le caractère héréditaire — L'inscription de *Ïtpi* nous fournit une autre information sur les modalités d'accès au statut de prêtre car elle nous permet d'affirmer que l'ascendance était un paramètre préalable à l'obtention de la charge d'officiant. De fait, l'inscription de *Ïtpi* nous apprend que l'initiation était une question de parenté. Y est écrit que l'on initie le prêtre et puis son fils : *Ïm-nÛr nb [b]s.n(i) iw bs.n(i) s"f*. Le principe de l'ascendance dans le processus de choix du clergé se démontre être davantage une garantie pour maintenir le caractère exclusif du cercle d'initiés plutôt qu'une tradition de succession familiale ou une expression d'amour paternel. De fait, nous remarquons que dans le récit de *Ïtpi* c'est lui qui procède à l'initiation des fils des prêtres, et ce ne sont pas les pères qui font accéder leurs fils à la prêtrise à travers l'initiation. Par ailleurs, le texte semble suggérer que l'accès au statut de *Ïm-nÛr* était un motif de conflit entre frères, ou bien entre les membres d'un même clan (*snw*).

L'héritage d'une fonction par le lignage relevait sans doute d'une stratégie de cooptation qui permettait de régler la répartition du pouvoir au sein du temple, et de

²⁷¹² Cf. S. SAUNERON, « Les conditions d'accès à la fonction sacerdotale à l'époque gréco-romaine », *BIFAO* 61, 1962, p. 55-57, qui fait état d'un document du II^e siècle apr. J.-Chr. ; S. SAUNERON, *Les prêtres*, p. 49-56.

²⁷¹³ Cf. S. SAUNERON, *op. cit.*, p. 41 notamment.

²⁷¹⁴ Sur la pureté cf. *inter alia* J. GEE, *The Requirements of Ritual Purity in Ancient Egypt*, thèse inédite, Université de Yale, 1998 ; D. MEEKS, dans H. CAZELLES, A. FEUILLET, éd., *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1975, col. 430-452, s.v. « Pureté et impureté. L'ancien Orient. [L'Égypte] » ; J. QUACK, « Conceptions of Purity in Egyptian Religion », dans Chr. FREVEL, Chr. NIHAN, éd., *Purity and the Forming of Religious Traditions in the Ancient Mediterranean World and Ancient Judaism*, Leiden – Boston, 2013, p. 115-158.

ne pas disperser les bénéfiques matériels qui pouvaient être tirées de la charge, c'est-à-dire les prébendes²⁷¹⁵.

Finalement, la transmission du métier de père en fils dans les temples consiste en un mode d'enrôlement qu'on retrouve attesté aussi plus tard, au Nouvel Empire par exemple, quand il est clair que la légitimité nécessaire pour pratiquer certains rites résulte de ce type de transmission²⁷¹⁶, du moins dans le principe, c'est-à-dire quand la charge n'était pas achetée²⁷¹⁷. Dans la tradition plus récente attestant le culte divin journalier²⁷¹⁸, le statut de celui qui exerce le rite est défini en ces termes : *ink Ìm-nÚr s" Ìm-nÚr m r"-pr pn* « Je suis un prêtre, fils d'un prêtre, dans ce temple »²⁷¹⁹. La déclaration de l'officiant vise clairement à proclamer et assurer, à travers l'ascendance, la légitimité de son statut et de son action. Même l'institution monarchique, qui passe de père en fils, est intéressée par cette nécessité de légitimation initiatique, qui est proclamée de cette même façon²⁷²⁰.

Enfin, l'inscription de *Ìtpi* d'Elkab semble bien faire allusion à ce même principe de transmission des charges, dont notre dignitaire était le garant dans sa localité.

²⁷¹⁵ Sur les bénéfiques des charges sacerdotales, cf. les remarques de N. WEEKS, « "Care" of Officials in the Egyptian Old Kingdom », *CdE* 58, 1983, p. 5-22 ; sur les prebendes, cf. également J.C. MORENO GARCIA, « Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle*, p. 114-124.

²⁷¹⁶ Sur l'autorité et l'autorisation nécessaires à cet effet, cf. J. GEE, *op. cit.*, p. 99-100. Le droit d'hérédité donc ne serait pas une simple « tendance très générale », comme l'affirme S. SAUNERON, *op. cit.*, p. 50-51, mais aurait donc comme origine une véritable exigence de l'initiation.

²⁷¹⁷ En effet, la pratique d'acheter les charges sacerdotales est attestée aux époques plus récentes, cf. S. SAUNERON, *op. cit.*, p. 51-52. Pour des exemples plus anciens, cf. J.C. MORENO GARCIA, *op. cit.*, p. 116 et n. 119. Sur les questions de transmission, cf. en dernier lieu M. TRAPANI, *La dévolution des fonctions en Égypte pharaonique. Étude critique de la documentation disponible*, GHP Egyptology 22, London, 2015.

²⁷¹⁸ Pour lequel voir *inter alia* : G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus aus den königl. Museen zu Berlin*, I, Berlin, 1896 ; A. MORET, *Le rituel du culte divin journalier en Égypte*, Paris, 1902 ; J.G. GRIFFITHS, « The Horus-Seth Motif in the Daily Temple Liturgy », *Aegyptus* 38, 1958, p. 3-10 ; H. ALTENMÜLLER, « Die abydenische Version des Kultbildrituals », *MDAIK* 24, 1969, p. 16-25 ; H. STERNBERG-EL-HOTABI, W. GUTENKUNST, E. KAUSEN, « Ägyptische Rituale und Beschwörungen », dans *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, II. Religiöse Texte, Lieferung 3. Rituale und Beschwörungen*, Gütersloh, 1988, p. 358-431 ; W. GUGLIELMI, K. BUROH, « Die Eingangssprüche des Täglichen Tempelrituals nach Papyrus Berlin 3055 (I, 1- VI, 3) », dans J. VAN DIJK, éd., *Essays on Ancient Egypt in Honour of Herman Te Velde*, Groningen, 1997, p. 101-166.

²⁷¹⁹ pBerlin 3055, 10, l. 2-3.

²⁷²⁰ Sur l'initiation d'Horus et du roi par leur père, cf. J.-M. KRUCHTEN, *op. cit.*, p. 167-175.

13.1.2. Le w@b « prêtre-pur »

Comme pour les autres charges cléricales, sauf peut-être celle de *βry-lb* « prêtre-lecteur », le titre de w@b « prêtre-pur » n'est pas courant dans les titulatures des notables provinciaux²⁷²¹. Comme nous l'avons suggéré à propos du titre *Ìm-nÚr*, il est possible que ces prêtrises aient été des tâches ordinaires dans la vie des notables locaux, ne méritant donc pas une mention particulière dans les textes commémoratifs²⁷²².

Par ailleurs, dans les rares attestations où le terme w@b est employé pour décrire le statut du défunt, il est placé parfois en dehors de la titulature. Il est alors difficile de savoir s'il s'agit d'un titre, ou si le mot est utilisé comme une épithète indiquant la pureté du notable dans le contexte où il dit agir. Pour déterminer s'il faut y voir un titre plutôt qu'un attribut, H.G. Fischer utilise, comme critère, la présence ou l'absence de compléments phonétiques : la présence de compléments serait une marque de la valeur adjectivale²⁷²³. Sur cette question, il est préférable néanmoins de rester prudent, car il semble que les Égyptiens, à cette époque, n'employaient pas toujours un titre précis pour indiquer cette tâche de prêtre. Le vizir, nomarque responsable du culte *hnqw* de Deir el Gebrawi (VIII^e/IX^e dynasties) affirme :



ink Ìm w@bw n nÚr niwt.f

« J'étais bien un (prêtre) pur, pour le dieu de sa ville (...). »

²⁷²¹ Pour ce titre cf. *inter alia* : AEO I, 53*-55*, § 128 ; N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 238 et n. 1478 ; et la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 360 et seq., § 1360 notamment.

²⁷²² Concernant le statut non éminent de prêtre w@b, il est remarquable qu'à l'Ancien Empire les fils royaux étaient rarement des prêtres-purs (M. BAUD, *Famille royale*, p. 304). Par ailleurs, sur le rôle et l'identité des prêtres w@b dans un temple, qui ne font pas partie du personnel fixe régulier de cette institution – comme cela a été proposé, cf. en dernier lieu H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 189-191. Cependant, J.C. Moreno García (« Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne*, CRAIBL 25, 2005, p. 106-107) remarque que cette charge était prestigieuse, dans une communauté, car bien rémunérée ; elle pouvait même être achetée.

²⁷²³ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 173.

(Urk. I, 78, 25 ; N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, pl. 25, l. 26)²⁷²⁴.

La charge de prêtre-*ouab* semble être indiquée ici à travers l'adjectif *w©b* « pur »²⁷²⁵. De même, dans la biographie du *imy-r* « *sfÚw nw pr-≈ww* « directeur des bouchers du domaine de Khouou » de Gebelein *mrr*, le titre n'est pas présent dans la titulature du notable. En revanche, l'allusion à cette fonction cléricale semble apparaître dans le récit biographique, lorsqu'il dit :



ink w©b r sfÚ drp m Ìwt-nÚr 2

« Je suis un (prêtre) pur dans le sacrifice, quelqu'un qui offre dans les deux temples. »

(Stèle Cracovie MNK-XI-999, l. 2-3 ; J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, fig. à la p. 7, pour le texte).

En général, la pureté, qui fait référence à l'hygiène de l'homme, est nécessaire pour l'activité de boucher. Mais *mrr* semble évoquer plutôt la charge sacerdotale de « prêtre-pur » que nous savons être attribuée, parfois, aux responsables des sacrifices²⁷²⁶. Or, les personnes qui mettent en avant cette fonction de prêtre dans le récit biographique ou dans la titulature sont, de préférence, des gouverneurs locaux (*imy-r* « *Ìmw-nÚr*). Leur but était de montrer le rapport privilégié dont ils bénéficient avec la divinité, ainsi que leur influence dans la vie du temple.

Nous venons d'évoquer un passage de la biographie de *hnqw* de Deir el-Gebrawi (X^e province de Haute Égypte) dans lequel est mis en valeur le lien privilégié entre l'homme *w©b* et le dieu local. Mais déjà à la VI^e dynastie, le gouverneur de Meir

²⁷²⁴ Pour une lecture du passage et l'emploi de la particule *Ìm*, cf. en dernier lieu E. OREAL, *Les particules*, p. 374-375.

²⁷²⁵ Évidemment, il ne faut pas confondre *Ìm* avec le terme « serviteur ». Cependant, notons que dans P. LACAU, J.-Ph. LAUER, *La pyramide à degrés. Tome V, inscriptions à l'encre sur les vases*, Fouilles à Saqqarah, Le Caire, 1965, p. 21 (n° 31), fig. 31 et pl. 16, § 5, les deux mots *w©b* « (prêtre) pur » et *Ìm* « serviteur » peuvent faire un nom propre.

²⁷²⁶ Sur des bouchers qui ont également le rôle de prêtres *w©b*, cf. *infra* § 14.1.3.

ppy-©n≈ Ìry-ib se vantait d'être un prêtre-pur de la déesse Hathor locale, accomplissant le culte journalier dans le naos²⁷²⁷. Nous pouvons évoquer également un passage de l'inscription commémorative du gouverneur de Dendara *mn-©n≈-ppy/mni*, à la IX^e dynastie, auquel sont attribuées les épithètes :

[...] *w©b stp-s“ r Ìwt-nÚr tn im“[≈w]*
 « [...] (quelqu'un de) pur (ou prêtre-pur), protecteur auprès de ce temple, pens[ionné]. »

(Fragment d'architrave, dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 2a ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 173).

Vers la fin de la X^e dynastie, le vizir de Deir el-Bersha ©Ì“-*n≈t* I se présente comme *w©b* dans sa biographie (☉ ²⁷²⁸). Il se décrit aussi comme homme généreux dans l'apport des offrandes, responsable des sacrifices de bovidés et de la livraison de la vaisselle précieuse du temple, un ritualiste du culte journalier²⁷²⁹. Il précise être également *w©b (?) ©“ n nb nbw* « grand-prêtre-pur du maître des maîtres » (²⁷³⁰). Dans une scène qui le représente comme acteur dans une célébration spécifique où il est rejoint par des prêtres-*w©b* () qui lui apportent un rameau de *moringa*, il est décrit comme *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur

²⁷²⁷ A. BLACKMAN, *Meir* IV, p. 26, pl. 4, 4a ; avec le commentaire de Sh. ALLAM, *Hathorkult*, p. 35, n. 1.

²⁷²⁸ Pour cette graphie inhabituelle, cf. F. GRIFFITH, P. NEWBERRY, *Deir El-Bersheh* II, pl. 13, l. 24.

²⁷²⁹ Cf. l'inscription dans *ibid.*, pl. 13, l. 24-25 ; avec la traduction et le commentaire de E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 18-19.

²⁷³⁰ Le « seigneur » est-il Thot ? Pour l'inscription, cf. *ibid.*, pl. 13, l. 21-22 ; et E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 18-19 [uu] pour la reconstitution et la traduction du titre. Pour la scène et son inscription voir également *infra* la fig. et le paragraphe concernant un rite lunaire à Hermopolis. Or, le titre *w©b ©“* de Thot est attribué également à *nÌri* II, un successeur de Ahanakht I (XII^e dynastie) ; et ce titre est mis en rapport avec un autre rituel, celui « d'abattre l'ennemi » ; cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha* I, p. 96.

des prêtres » et, ensuite, $w\textcircled{b}$ \textcircled{c} « *n fīwty* « grand-prêtre-pur de Thot » () qui fait un acte de libation à la fête du début et de la moitié du mois²⁷³¹.

Il est possible que le statut de $w\textcircled{b}$, lorsqu'il était affiché par des chefs du culte local, indiquait un rôle d'officiant plutôt que de prêtre ordinaire. Et cette distinction semble être faite, occasionnellement, à travers l'emploi de l'adjectif \textcircled{c} « grand ». Ainsi, à l'époque du roi Montouhotep II, le *imy-r* « *Imw-nŪr* « directeur des prêtres » d'Abydos *rwf-ḳ* porte, dans sa titulature, le titre $w\textcircled{b}$ \textcircled{c} ; celui-ci précise le rôle éminent et privilégié de ce personnage au sein du clergé local.

En dehors du cas des directeurs des prêtres, qui sont des prêtres-purs par excellence, et du responsable des bouchers, qui est peut-être un prêtre-pur dans sa profession, le titre de prêtre-*ouab* ne semble pas donner accès à un statut éminent²⁷³². Bien qu'il s'agisse d'une charge à l'origine de rémunérations conséquentes²⁷³³, ceux qui l'exerçaient dans les temples, parmi les membres de l'élite, ne l'explicitaient pas souvent dans leur titulature.

13.1.3. La charge de stoliste *sm* ()

Quel rôle ?

Un titre d'officiant qui est régulièrement attesté entre l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire, en province, est celui de *sm*²⁷³⁴ (nous préférons cette lecture à celle de *sm*^{ty}, laquelle est attestée clairement seulement à partir du Nouvel Empire²⁷³⁵).

²⁷³¹ P. NEWBERRY, *Deir El-Bersheh* II, p. 35, pl. 17 (en bas 2) = cf. **fig. 28**, p. 821. Pour une description détaillée de ce rituel, cf. *infra* § 13.3.6.

²⁷³² Un cas exceptionnel est l'attestation d'un prêtre $w\textcircled{b}$ appelé *ḳty*, responsable du service funéraire privé (donc non dans le temple) à la cour héracléopolitaine, cf. *supra* p. 624 et p. 553-554 sur le culte dans le contexte palatin.

²⁷³³ Comme le met en évidence J.C. MORENO GARCIA, « Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle*, p. 114-124 et n. 111 notamment.

²⁷³⁴ D. JONES, *Titles*, p. 887, § 3250.

²⁷³⁵ Ce n'est qu'au Nouvel Empire qu'apparaît de manière claire la désinence *-ty* au titre, cf. B. GRDSELOFF, « Le signe  et le titre du soliste », *ASAE* 43, 1943, p. 360-361.

La fonction des hommes qui portent ce titre a été objet de débat. En supposant que le signe , servant à écrire ce titre, représente l'étui phallique du dieu Min, B. Grdseloff proposa en 1943 de considérer l'officiant *sm*“ comme celui qui était préposé à manipuler cet objet²⁷³⁶. En 1950, P. Montet émit l'hypothèse que le signe  représente plutôt « l'union des deux plantes du Sud et du Nord autour du signe  »²⁷³⁷. Récemment, T. DuQuesne a proposé que  soit plutôt un instrument à soufflet utilisé pour la production d'objets métalliques²⁷³⁸ : un ciselet. Étant donné les divergences d'interprétation, il semble difficile de tirer des conclusions sur les activités spécifiques du *sm*“ à partir de l'identité de l'objet indiqué par , d'autant plus que le dessin du signe n'est pas fixé avant la fin du Moyen Empire, voire au Nouvel Empire²⁷³⁹. Par ailleurs, nous verrons plus bas que les activités auxquelles ce ritualiste était affecté, étaient sans doute plus vastes que la responsabilité d'un objet spécifique. Il ne serait donc pas judicieux de restreindre la gamme d'activités exercées par le prêtre *sm*“ à la manipulation du seul objet employé pour écrire le mot.

Sm“ est traduit souvent par « stoliste »²⁷⁴⁰. Ce dernier terme appartient à la tradition linguistique gréco-romaine identifiant, selon le contexte, un type de prêtre des temples égyptiens. Par exemple, Plutarque décrivait, à travers ce mot *stolistès* (στολιστής), la personne qui tenait en main la coudée-étalon et le vase à libation durant les processions d'Osiris²⁷⁴¹. Plus tard, Clément d'Alexandrie décrit plus généralement le *stolistès* qui se promène dans les célébrations égyptiennes, comme le responsable des parements²⁷⁴². À travers une étude extensive des sources de

²⁷³⁶ *Ibid.*, p. 365 ; sur l'hypothèse de l'étui phallique voir déjà les réserves de P. MONTET, « Quelques prêtres et fonctionnaires du dieu Min », *JNES* 9, 1950, p. 19.

²⁷³⁷ P. MONTET, *loc. cit.*

²⁷³⁸ T. DUQUESNE, « *Egypt's Image in the European Enlightenment* », *Seshat* 3, 1999, p. 35, n. 16-18 (article à vérifier à nouveau).

²⁷³⁹ Voir par exemple les signes dessinés dans P. MONTET, *loc. cit.*, p. 19-20, fig. 3, et E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges G.E. Mokhtar*, I, p. 136, fig. 2.

²⁷⁴⁰ En général, cf. D. JONES, *Index*, p. 887, § 3250.

²⁷⁴¹ Plutarque, *D'Isis et d'Osiris*, 39.

²⁷⁴² Clément d'Alexandrie, *Stromates* VI, 4.

l'époque gréco-romaine en Égypte, W. Otto²⁷⁴³ conclut que le *stolistès* égyptien de l'époque était préposé aux aspects matériels du culte, celui qui prenait soin de l'équipement et veillait sur sa mise en place aux fins du rite. Suivant la thèse de W. Otto, D. Bonneau précise que le stoliste n'était pas limité à un seul geste rituel et définit cet officiant comme le « conservateur des objets sacrés », une « sorte de “sacristain” », et aussi comme un « ordonnateur de cérémonies »²⁷⁴⁴.

Il est difficile, et peut-être impropre, d'établir un lien direct entre le *sm* des époques anciennes et le *stolistès*. Cependant, le *sm* était présent, comme le *stolistès*, dans différents contextes rituels, accomplissant des charges diverses en relation avec l'entretien du matériel de culte. Par exemple, comme le suggéra P. Montet à travers l'étude des textes d'époque gréco-romaine, le *sm* était un officiant « préparateur » qui devait composer (*sm*) les onguents (ou ©*t nÚr* « matière divine »²⁷⁴⁵) destinés au traitement des corps divins, les statues²⁷⁴⁶. Des textes plus anciens illustrent la participation du *sm* à l'habillage de la statue divine. Nous pouvons mentionner l'exemple de stèles d'Abydos, dans lesquelles le défunt décrit sa participation aux mystères d'Osiris, et son rôle également de prêtre *sm*²⁷⁴⁷. Plus particulièrement, trois stèles de la XII^e dynastie précisent que, dans ce contexte, le *sm* était en charge d'habiller le dieu de ses *regalia* (≈©*w*), peut-être notamment de sa couronne²⁷⁴⁸. Cette tâche semble remonter au début du III^e millénaire, étant donné qu'un titre *sm*

²⁷⁴³ W. OTTO, *Priester und Tempel im hellenistischen Ägypten : Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Hellenismus I*, Leipzig – Berlin, 1905, p. 83 et n. 3 à la p. 385 ; puis Fr. CUMONT, *L'Égypte des astrologues*, Bruxelles, 1937, p. 121.

²⁷⁴⁴ D. BONNEAU, *La crue du Nil divinité égyptienne, à travers mille ans d'histoire (332 av.-641 ap. J.-C.)*, Paris 1964, p. 387-388.

²⁷⁴⁵ D'après *Edfou VI*, 165, 4.

²⁷⁴⁶ P. MONTET, « Quelques prêtres et fonctionnaires du dieu Min », *JNES* 9, 1950, p. 20-23 notamment. Dans ce sens, cf. également S. AUFRERE, *L'univers minéral dans la pensée égyptienne I*, BdE 105, Le Caire, 1991, p. 332, e).

²⁷⁴⁷ On pourra consulter M. Chr. LAVIER, *Les stèles abydoniennes relatives aux mystères d'Osiris*, thèse inédite, Université de Montpellier III, 1983.

²⁷⁴⁸ *rd.n.i/fb.ni nÚr m ≈©(w).fm i“wt.i nt Ìry-s#t“ ir(y)t.i nt sm* « J'ai placé/paré le dieu dans ses regalia, dans ma fonction de [preposé] aux secrets et ma charge de *sm* ». Cette même phrase est répétée au moins sur trois documents, cf. la stèle de *mnÚw-Ìtp*, Caire CG 20539, l. 9-10 (sous Sésostri I^{er}) ; la stèle de *iy-βr-nfrt*, Berlin 1204, l. B16 (sous Sésostri III) ; la stèle de *shtp-ib-r©*, Caire CG 20538, face 2, b, ligne 6 (sous Amenemhat III).

nsrt « stoliste-*séma* de la (couronne) Néséret » est connu à l'époque thinite²⁷⁴⁹. Cela indique l'existence d'un rapport étroit, depuis les plus hautes époques, entre cette charge et le maniement des couronnes et des parements. Bien qu'il ne soit pas représenté dans l'acte de couronner ou parer une statue divine, et que sa fonction précise reste inconnue, le *sm*“ participe aussi à des cérémonies palatines, dans un contexte où le couronnement est central. Par exemple, dans le temple funéraire de Khéops, dans une scène appartenant à l'illustration d'une fête de renouvellement royal, un ritualiste *sm*“ est représenté dans la suite du souverain avec des *≈rp* ©*l* « directeurs du palais cérémoniel »²⁷⁵⁰. Il est possible que ce prêtre, dans ce contexte, soit le responsable des *regalia*.

Enfin, il est très probable qu'il n'existe pas de charge spécifique et unique pour le *sm*“. H. Goedicke utilise dès lors un terme assez neutre pour le désigner : il s'agit de « célébrant »²⁷⁵¹.

Or, une recherche qui définisse l'origine du titre et la fonction mythologique que les Égyptiens pourraient avoir donnée au terme *sm*“, demeure envisageable. Mais pour retourner à la question de la traduction « stoliste », le sens de ce terme se rapproche sans doute de la fonction de ces officiants, car elle est assez générique et respecte l'hétérogénéité de situations dans lesquelles les *sm*“ apparaissent. De fait, la traduction « stoliste », qui reprend *mutatis mutandis* le sens d'emploi de *stolistès* de l'époque gréco-romaine, s'avère judicieuse parce qu'elle respecte la pluralité des activités auxquelles le *sm*“ semble avoir été attaché durant l'histoire égyptienne, en rapport notamment avec la manipulation de l'équipement cultuel et surtout celui du parement divin, ainsi que sa participation diffuse dans les célébrations²⁷⁵².

²⁷⁴⁹ P. LACAU, J.-Ph. LAUER, *La pyramide à degrés* V, p. 20 (n° 27), pl. 15, § 6-8 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 889, § 3254.

²⁷⁵⁰ Cf. H. GOEDICKE, *Re-Used Blocks*, p. 38-41, n° 17 (+ bloc à la p. 35-38, n° 16).

²⁷⁵¹ Pour cette traduction, cf. H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 40 (sans commentaire spécifique).

²⁷⁵² On peut également considérer que l'emploi du terme *sm*“ connut un développement, des changements profonds, et une sorte de diffusion ou inflation de sa valeur entre le III^e millénaire et les siècles qui suivent. – Pour une définition de stoliste, cf. en dernier lieu M. MALAISE, « Les stolistes au service des dieux égyptiens », dans P. DEFOSSE, éd., *Hommages à Carl Deroux*. IV, *Archéologie et histoire de l'art, religion*, Bruxelles, 2003, p. 436-451.

La répartition du titre sm“ à la Première Période intermédiaire

Le titre *sm“* est généralement développé sous la forme *sm“ mnw* « stoliste-*séma* de Min »²⁷⁵³. Par ailleurs, au III^e millénaire, *sm“ mnw* est souvent reconnu comme un titre à part entière, employé hors du contexte cultuel spécifique de ce dieu, et notamment dans le milieu palatin et funéraire memphite²⁷⁵⁴, où il apparaît comme une prérogative des fils aînés du roi et des vizirs²⁷⁵⁵. À la cour, le *sm“ mnw* semble être au service du roi²⁷⁵⁶. On pourrait songer alors que le dieu Min évoque ici le roi lui-même.

D'autres divinités peuvent être attachées à la charge de stoliste-*séma*. Par exemple, des hommes de la cour memphite et des hauts fonctionnaires en charge de l'État – comme les vizir *f©w* et *wni* d'Abydos (sous Pépy II) – étaient stolistes-*séma* de Horus (*sm“ Ìr*)²⁷⁵⁷. Des hauts dignitaires et des prêtres-lecteurs de la cour étaient, en outre, stolistes-*séma* d'Anubis (*sm“ inpw*)²⁷⁵⁸.

En dehors du contexte palatin et des localités où Min était le dieu local, les stolistes-*séma* ne sont pas attestés au III^e millénaire au service d'autres divinités locales. Cependant, il est intéressant de mentionner la seule exception que nous

²⁷⁵³ D. JONES, *Index*, p. 888, § 3252, avec la bibliographie antérieure.

²⁷⁵⁴ Nous observons que le *sm“ mnw* opère parfois dans des centres culturels qui ne sont pas en rapport direct avec Min ; nous pensons au titre *sm“ mnw m ≈©-snfrw* « stoliste-*séma* de Min dans la (pyramide) “Snéfrou apparaît en gloire” » (D. JONES, *Index*, p. 888-889, § 3253) porté par un grand-prêtre héliopolitain, fils royal et responsable de la pyramide de Snéfrou, *k“-nfr*, inhumé à Dashour (PM III:2², 893, § 28) ; cf. la stèle fausse-porte Londres BM 1324 (*HTES* I², pl. 10 [1]), et H. GAUTHIER, *Le personnel du dieu Min*, RAPH 3, Le Caire, 1931, p. 57, 64. À propos de la lecture du titre *sm“ mnw m ≈©-snfrw*, N. STRUDWICK, « Three Monuments of Old Kingdom Treasury Officials », *JEA* 71, 1985, p. 29, § 3, et D. JONES, *loc. cit.*, préfèrent lire : *sm“ mnw + (i)m(y)-(r“)* *≈©-snfrw*. – Des *sm“ mnw* sont d'ailleurs représentés dans le temple funéraire du roi Sahourê, à la suite du roi (L. BORCHARDT, *Das Grabdenkmal des Königs S'ahu-Re' II*, pl. 32, 32) et de la reine (*ibid.*, pl. 48).

²⁷⁵⁵ A. MCFARLANE, *The God Min to the End of the Old Kingdom*, ACE Studies 3, Sydney, 1995, p. 206-207 (III^e et IV^e dynasties) ; et en dernier lieu cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 297.

²⁷⁵⁶ A. MCFARLANE, « Titles of *sm“* + God and *≈t* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, p. 94.

²⁷⁵⁷ Pour ce titre *sm“ Ìr*, cf. en particulier A. MCFARLANE, « Titles of *sm“* + God and *≈t* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, notamment p. 79-80 ; *ead.*, *The God Min*, p. 206-207, 230, 278-279 ; M. BAUD, *op. cit.*, p. 297-298.

²⁷⁵⁸ Pour ce titre *sm“ inpw*, cf. en particulier A. MCFARLANE, « Titles of *sm“* + God and *≈t* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, notamment p. 83-84 ; *ead.*, *The God Min*, p. 230, 278-279 ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 297.

connaissances : il s'agit d'une attestation de la charge de stoliste-*séma* relative au culte du dieu thinite Onouris.

Figure 63. Stèle Berkeley PAHMA 6-1903 du stoliste d'Onouris *in-îrt-nzt*.

(© Phoebe Hearst Museum of Anthropology)

Un notable de **Thinis** appelé *in-îrt-nzt*, connu pour son cercueil²⁷⁵⁹ et sa stèle²⁷⁶⁰ qui datent de la IX^e dynastie et appartiennent à un style d'atelier proche du « Groupe Polychrome »²⁷⁶¹, porte les titres : *iry p©t*, *î"ty-©*, *îry-s#t*" (), *sm" n in-îrt* ()²⁷⁶², puis *zmty bity*, *smr w©ty*. Ses titres auliques *iry-p©t* et *î"ty-©*

²⁷⁵⁹ Le cercueil a été trouvé avec la stèle, dans la tombe N 3804 ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 771, n. 136.

²⁷⁶⁰ Stèle Philadelphie UPMAA 6-19883, issue de la tombe de Naga ed Deir N 3804 ; cf. D. DUNHAM, *Stelae*, p. 84, n° 71 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 171, doc. 232 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 777-779.

²⁷⁶¹ Il s'agit du « groupe de *mr-irty.f* », pour lequel cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 770-775.

²⁷⁶² Ces titres sont dans la stèle. La compréhension du titre a posé des problèmes, en raison d'une erreur d'écriture qu'on peut attribuer au lapicide – comme l'a mis en évidence E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 778. En effet, il est difficile de bien distinguer les titres *îry s#t*" et *sm" n inîrt* dans le texte, parce que le déterminatif  qu'on s'attendrait à trouver à la fin du mot *s#t*", est confondu et remplacé par . Cette même confusion après le mot *s#t*" est déjà attestée dans la documentation de Naga ed Deir, dans le titre *îry-s#t" n zmt-nÚr* dans le cercueil provenant de la tombe N 3752 (cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 778, 910-911, n. 307, et p. 918, n. 318). D'ailleurs, les deux signes hiéroglyphiques peuvent se confondre aussi en hiératique, cf. J.L. DE CENIVAL, P. POSENER-KRIEGER, *Abu Sir Papyri*, pl. 10. Or le signe  employé par le lapicide a été lu par D. DUNHAM, *loc. cit.*, et par W. SCHENKEL, *loc. cit.*, comme une partie du titre *sm" mnw*. Cela pose un problème pour comprendre la suite du texte faisant référence au dieu Onouris. Car les deux savants ont compris  comme étant le nom du défunt *inîrt-nzt* ; mais l'élément *nzt*, dans ce passage de l'inscription, n'est pas écrit. Par ailleurs le déterminatif (divin) du faucon n'est pas écrit, d'habitude, dans les noms théophores. L'hypothèse de E. Brovarski selon lequel le titre *sm"* est ici en rapport avec Onouris, se fonde sur des remarques solides, et elle nous semble préférable à la lecture *sm" mnw*. – Par ailleurs, concernant le signe pour *sm"*, E. Brovarski (*op. cit.*, p. 778, n. 161) signale qu'il ressemble plus à  et que cette distance du signe  n'est pas nouvelle dans la paléographie de l'époque ; à Akhmim, par exemple, celui-ci est dessiné plutôt  ou  (cf. également E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges G.E. Mokhtar*, I, p. 136, fig. 2 ; *id.*, *Inscribed Material*, p. 778, n. 161). À ce propos, nous n'oublions pas les remarques de P. MONTET,

dénotent le prestige du notable et son rang élevé, cohérent avec le rôle de « stoliste-*séma* d'Onouris » et son titre *Ìry-sꜥt* « proposé aux secrets (du temple) ». De fait, tous les stolistes-*séma* connus en province par leurs monuments portent des titres de rang élevé (cf. le **tableau 3**, ci-dessous). La juxtaposition des deux titres *Ìry-sꜥt* et *sm* est d'ailleurs remarquable parce que, dans les stèles d'Abydos du Moyen Empire qui mentionnent le rôle du *sm* dans les mystères d'Osiris, les deux titres sont nommés ensemble, et en relation avec le geste de couronner la statue divine. Il n'est pas impossible que *in-Ìrt-nꜥt* ait été acteur dans ce même type d'opération pour le culte d'Onouris, bien que le rôle du *sm* puisse être plus ample.

Pouvons-nous expliquer la présence de ce titre exceptionnel en contexte provincial en dehors d'Akhmim et Coptos – créée expressément pour un notable de Thinis – en invoquant l'influence de la tradition de la province voisine d'Akhmim où le dieu Min siège et où le titre *sm mnw* est récurrent ?

Pour trouver un autre titre de *sm* rattaché à une divinité dont le culte est établi en province et qui n'est pas Min, il faut attendre le Moyen Empire, dans l'attestation de la charge de stoliste-*séma* au service de la déesse Pakhet, comme on le lit dans les tombes de Beni Hassan, dans le XVI^e nome de Haute Égypte²⁷⁶³.

En province, le titre *sm mnw* « stoliste-*séma* de Min » est spécifique de deux potentats familiaux : les gouverneurs de Coptos et les gouverneurs d'Akhmim, là où le culte du dieu Min était présent institutionnellement.

À **Coptos**, la famille qui détint le pouvoir viziral pendant la VIII^e dynastie était composée de *imyw-r* *Ìmw-nÚr* qui étaient, en outre, *sm w mnw*. Plus précisément, ce titre est attesté dans la titulature du vizir *ꜥm i* et dans celle de son fils *idi*²⁷⁶⁴. Mais cette prérogative sacerdotale perdue après que le potentat local ait perdu la responsabilité vizirale. De fait, un successeur de *ꜥm i* et *idi* appelé *Ìtp-k mnw*,

« Études sur quelques prêtres et fonctionnaires du dieu Min », *JNES* 8, 1950, 19-20, concernant le fait que le dessin du signe \dagger n'est pas encore fixé et commune au Moyen Empire.

²⁷⁶³ Pour le titre *sm* en rapport avec la déesse Pakhet attesté à Beni Hassan, cf. P. NEWBERRY, *Beni Hasan I*, pl. 24, 33, W. WARD, *Index*, p. 150, § 1289 (*sm pꜥt*) et § 1290 (*sm m pr pꜥt*), avec, en outre, la correction de H.G. FISCHER, *A Supplement*, p. 72, apportée à l'entrée § 1293. Cf. également le commentaire dans H. GAUTHIER, *Le personnel du dieu Min*, p. 47, § IV.

²⁷⁶⁴ M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm j*, p. 25.

lequel est connu pour une liste d'offrandes qu'il fit inscrire sur une stèle dans le temple de Coptos, porte les titres suivants : *iry-p@t*, *s" nswt*, *sm" mnw*²⁷⁶⁵. Cette séquence est intéressante parce qu'elle souligne le rapport étroit existant encore à cette époque entre le titre *sm" mnw* « stoliste-séma de Min » et le statut de *s" nswt* « fils royal »²⁷⁶⁶. Ce lien entre les deux titres n'est pas exclusif de la documentation coptite, mais comme nous l'avons rappelé plus haut, le titre *sm" mnw* était le propre des fils aînés du roi déjà au début de l'Ancien Empire. À la VI^e dynastie, le titre était attribué aux vizirs affichant un lien familial, à travers, par exemple, l'épithète *sft nswt* « élève du roi », ou étant beaux-frères ou beaux-parents du roi²⁷⁶⁷. Il est plausible alors que l'attribution du titre *s" nswt* « fils du roi » à ce responsable du temple à Coptos reflète la stratégie des mariages politiques entretenue par la Couronne encore à la VIII^e et, peut-être, à la IX^e dynastie²⁷⁶⁸. Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le fait que le vizir *ꜥm"i* et son fils *idi* portaient, quant à eux, les titres de *it nÚr* « père du dieu » et de *sft nswt* « élève du roi », deux titres, comme nous avons déjà eu l'occasion de préciser, qui évoquent le lien familial de ce potentat local avec la famille royale. Leur titre de *sm" mnw* pourrait refléter cette condition. Pour conclure, il semble que le stoliste et fils royal *Ïtp-k"-mnw* s'insère dans cette tradition parentale et politique, après les deux vizirs. La continuation du lien parental avec la Couronne après *ꜥm"i* et *idi* est d'ailleurs confirmée par les titres du proche du vizir *idi* (peut-être son successeur en tant qu'*imy-r" ꜥm@* « directeur de la Haute Égypte », quand *idi* devint vizir) appelé *wsr*, lequel est *s" nswt smsw n*

²⁷⁶⁵ Stèle Caire JdE 43290 (= H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos », *MDAIK* 50, 1994, p. 73, fig. 1 ; H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honour of W.K. Simpson I*, p. 267-270).

²⁷⁶⁶ Le nom théophore tripartite de ce dignitaire nous porte à croire cependant qu'il s'agit d'un véritable homme de cour.

²⁷⁶⁷ À la VI^e dynastie le vizir *mrrw-k"*, et au commencement de la Première Période intermédiaire le vizir *ÚÚw*, portent le titre *sft nswt* ; à la VI^e dynastie, le vizir *f@w* est le beau-frère du roi ; cf. A. MCFARLANE, *The God Min*, p. 278. À propos de ce titre et son lien avec le statut de son détenteur, cf. les précisions de M. BAUD, *Famille royale*, p. 118.

²⁷⁶⁸ Le monument de *Ïtp-k"-mnw* est daté par H.G. FISCHER, *loc. cit.*, de l'époque héracléopolitaine. Cependant, nous ne savons pas si ce personnage était encore lié à la famille de *ꜥm"i* ; cela signifierait alors que le statut de fils royal résulte des mariages contractés par le potentat local déjà à la VIII^e dynastie.

βst.f « fils royal aîné de son corps »²⁷⁶⁹. Cependant, ce *wsr*, qui est le premier dignitaire local à porter le titre de nomarque à Coptos, n'est jamais mentionné comme *sm" mnw* (pourtant il est un *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »).

En revanche, le *imy-r" ꜥm* « directeur de la Haute Égypte » et *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » *Ú" wty-iqr* qui succède à *idi* et *wsr*, et porte encore le titre honorifique *it-nÚr mry-nÚr* « père du dieu, aimé du dieu », est un *sm" mnw* « stoliste de Min ». Dans trois inscriptions du Ouadi Hammamat, ce titre est attesté juste avant son nom, précédé par *imy-r" Ìmw-nÚr*²⁷⁷⁰.

Il est donc intéressant de relever cette persistance du rapport de parenté que le potentat local de Coptos a entretenu avec la Couronne, et le maintien de la charge spécifique locale de *sm" mnw*, jusqu'à l'époque héracléopolitaine. Si l'on considère que, dans l'idéologie royale, le domaine politique et le domaine religieux coïncident couramment, ces deux éléments – le rattachement à la famille royale et le rôle sacerdotal dans le culte de Min – pourraient être liés. Il est possible que dans le choix des alliances et des mariages entre les membres de la Couronne et les membres des potentats locaux la géographie culturelle était tenue en considération. En particulier, il semble que, dans le rapport privilégié et stable de la capitale avec Coptos, le culte de Min ait joué un rôle fédérateur puisque ce culte était essentiel dans les célébrations du palais, où l'exercice d'un stoliste de Min était nécessaire. Tant les épithètes de parenté royale que le titre *sm" mnw* portées par les gouverneurs locaux de Coptos, mettent en avant ce lien à la fois culturel et familial, entre la capitale et le chef-lieu de la province coptite. Il est donc probable que le titre *sm"*

²⁷⁶⁹ Sur ce personnage, cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 42-47, doc. 13 ; en dernier lieu M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm"j*, p. 185-188.

²⁷⁷⁰ Dans J. COUYAT, P. MONTET, *Ouadi Hammâmât*, p. 90-92, pl. 34, 35, § 147, 149, 152. Le titre *sm" mnw* n'a pas été lu par les épigraphistes (mais voir en dernier lieu M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm"j*, p. 109-111, 133, § IV.3.3). Si on vérifie les photos des graffiti, les mentions de *mnw* « Min » ont toujours un signe vertical long et avec un grossissement en haut, placé au-dessous du nom de la divinité : ce qui rappelle le signe pour *sm"* « stoliste », tandis que J. Couyat et P. Montet proposent d'y lire le signe de l'étendard ou un simple trait vertical. Cf. d'ailleurs la traduction des inscriptions proposée par W. SCHENKEL, *MHT*, p. 32-34, § 22-24 (« Stolisten des Min »).

mnw à Coptos ne désigne pas simplement une fonction sacerdotale régionale mais ait eu également une implication « nationale »²⁷⁷¹.

À **Akhmim**, douze notables portent le titre *sm*“ *mnw* depuis la fin de la V^e dynastie et durant la Première Période intermédiaire. Ici le titre *sm*“ *mnw* est caractéristique des titulatures des nomarques et des gouverneurs locaux responsables du culte²⁷⁷². Le titre *sm*“ *mnw* est parfois juxtaposé à ceux de *it mnw* et *≈t mnw*²⁷⁷³, mais selon A. McFarlane l’attribution de ces deux titres aux stolistes-*séma* de Min à Akhmim s’arrête après la VI^e dynastie²⁷⁷⁴. Cependant, les critères que celle-ci utilise pour attribuer une datation aux personnages panopolites, ont été corrigés récemment par E. Brovarski, et certaines attestations ont été postdatées²⁷⁷⁵. Si on suit la chronologie établie par Brovarski, trois nomarques d’Akhmim – un père, son fils, et le fils de ce dernier – qui ont vécu entre le début de la VIII^e dynastie et peut-être le début de la dynastie héracléopolitaine, ont porté les titres *≈t mnw* et *it mnw*, comme leurs prédécesseurs : il s’agit de *k*“-*Ïp/Úti-iqr* (tombe H26)²⁷⁷⁶, *‡ps-pw-mnw/βni* (tombe H24)²⁷⁷⁷ et *Úti-©*“/*Úti* (tombe H41/H24)²⁷⁷⁸. Tandis que deux *imy-r*“ *Ïmw*-

²⁷⁷¹ D’autre part, le titre de stoliste de Min n’était pas lié directement à la charge de *imy-r*“ *Ïmw-nÛr* locale : la biographie de *Úti* d’Akhmim (VI^e dyn.) nous apprend que le roi accordait d’abord le titre de directeur des prêtres local, en parallèle avec celui de rang *smr w©ty* et, dans un deuxième temps, il lui accordait alors le titre de *sm*“ *mnw* « stoliste de Min » ; voir les fragments Louvre AF 9460 (*Urk.* I, 250–251 ; Chr. ZIEGLER, *Stèles*, p. 270–273) + Chicago Field 456 rassemblés et étudiés par A. MCFARLANE, « The First Nomarch at Akhmim: the Identification of a Sixth Dynasty Biographical Inscription », *GM* 100, 1987, p. 63-72)

²⁷⁷² Pour une vue d’ensemble de la documentation, cf. en particulier *id.*, « Titles of *sm*“ + God and *≈t* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, p. 77-100.

²⁷⁷³ Sur le titre *≈t mnw* (D. JONES, *Index*, p. 756, § 2753) voir en particulier A. MCFARLANE, « Titles of *sm*“ + God and *≈t* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, p. 87-88, et M. BAUD, *Famille royale*, p. 297-299.

²⁷⁷⁴ A. MCFARLANE, « Titles of *sm*“ + God and *≈t* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, p. 82.

²⁷⁷⁵ E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt », *ZÄS* 140, 2013, p. 108-111.

²⁷⁷⁶ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 12, 23-37, pl. 2-13, fig. 5-22.

²⁷⁷⁷ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 19, 23, fig. 8, 13, 19 ; *id.*, *El-Hawawish* II, p. 7-47, pl. 1-9, fig. 1-27.

²⁷⁷⁸ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* II, p. 9, 20, 33, 38, fig. 18, 24, 26 ; *id.*, *El-Hawawish* VIII, p. 29-32, fig. 11-13.

nÚr « directeurs des prêtres » de la Première Période intermédiaire, *b≈n* (tombe C3)²⁷⁷⁹ et *βni-©n≈w* (tombe H15)²⁷⁸⁰ ont porté seulement le titre *sm“ mnw*.

Le tableau ci-dessous nous permet de considérer le rang toujours élevé des titulaires stolistes en province à la Première Période intermédiaire. Ils sont, de préférence, *iry p©t* ou du moins *Ì“ty-©*, indépendamment de leur fonction principale.

²⁷⁷⁹ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 38-44, fig. 23-24 ; *id.*, *El-Hawawish* V, p. 66, pl. 14, fig. 28.

²⁷⁸⁰ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* IV, p. 32-37, fig. 22-27.

	Nom du notable et références bibl.	Après VI ^e , VIII ^e Dyn.	IX ^e /X ^e dyn.	Rang plus élevé	Fonctions principales	Respons. du clergé	Lien avec la famille royale
Akhmin	<i>k“-Ïp/Úti-iqr</i> (1)	<i>sm“ mnw</i> (+ <i>it mnw</i> <i>≈t mnw</i> <i>βkr mnw</i>)	—	<i>Ï“ty-©</i>	<i>imy-r“ ðm©</i> nomarque	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	—
	<i>ðps-pw-mnw/βni</i> (2)	<i>sm“ mnw</i> (+ <i>it mnw</i> <i>≈t mnw</i> <i>βkr mnw</i>)		<i>Ï“ty-©</i>	<i>imy-r“ ðm©</i> nomarque	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	—
	<i>Úti-©“/Úti</i> (3)	—	<i>sm“ mnw</i> (+ <i>≈t mnw</i> <i>it mnw</i>)	<i>Ï“ty-©</i>	nomarque	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	—
	<i>b≈n</i> (4)	—	<i>sm“ mnw</i>	<i>iry p©t</i>	nomarque	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	—
	<i>βni-©n≈w</i> (5)	—	<i>sm“ mnw</i>	<i>iry p©t</i>	<i>imy-r“ ðm©</i>	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	—
Thinis	<i>in-Ïrt-n≈t</i> (6)	—	<i>sm“ n in-Ïrt</i> (+ <i>Ïry sðt“</i>)	<i>iry p©t</i>	—	—	—
Coptos	<i>ðm“i</i> (7)	<i>sm“ mnw</i>	—	<i>iry p©t</i>	vizir <i>imy-r“ ðm©</i>	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	<i>it nÚr sft nswt</i>
	<i>idi</i> (8)	<i>sm“ mnw</i>	—	<i>iry p©t</i>	vizir <i>imy-r“ ðm©</i>	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	<i>it nÚr sft nswt</i>
	<i>Ïtp-k“-mnw</i> (9)	—	<i>sm“ mnw</i>	<i>iry p©t</i>	?	(<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i> ?)	<i>s“ nswt</i>
	<i>Ú“wt(y) iqr</i> (10)	—	<i>sm“ mnw</i>	<i>iry p©t</i>	<i>imy-r“ ðm©</i> et nomarque	<i>imy-r“ Ïmw-nÚr</i>	<i>it nÚr</i>

Tableau 3. Attestations de stolistes-*sm“* à la Première Période intermédiaire.

- (1) Tombe H 26 = N. KANAWATI, *El-Hawawish I*, p. 12, 23-37, pl. 2-13, fig. 5-22
- (2) Tombe H 24 = N. KANAWATI, *El-Hawawish I*, p. 19, 23, fig. 8, 13, 19 ; *El-Hawawish II*, p. 7-47, pl. 1-9, fig. 1-27.
- (3) Tombe H 41 / H 24 = N. KANAWATI, *El-Hawawish II*, p. 9, 20, 33, 38, fig. 18, 24, 26 ; *El-Hawawish VIII*, p. 29-32, fig. 11-13.
- (4) Tombe C3, cercueil CGC 28012 = N. KANAWATI, *El-Hawawish I*, p. 38-44, fig. 23-24 ; *El-Hawawish V*, p. 66, pl. 14, fig. 28.
- (5) Tombe H 15 = N. KANAWATI, *El-Hawawish IV*, p. 32-37, fig. 22-27
- (6) Stèle Philadelphie UPMAA 6-19883 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 84, doc. 71.
- (7) H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 35-37, n° 11 ; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 86-116, fig. 7, 8.
- (8) H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 172-194, 214-225, fig. 18-22, 28.
- (9) Stèle Caire JdE 43290 = H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos », *MDAIK* 50, 1994, p. 73, fig. 1.
- (10) J. COUYAT, P. MONTET, *Les inscriptions du Ouâdi Hammamat*, pl. 34, 35, § 147, 149, 152.

13.1.4. Le prêtre-lecteur (*βry-īb*)

Depuis les plus hautes époques, ce prêtre est connu dans les scènes religieuses des temples divins et royaux : il participe au rite de l'offrande en lisant des liturgies sur un rouleau qu'il tient dans la main²⁷⁸¹. Il est représenté également dans les monuments des particuliers, avec un prêtre *sm* et d'autres célébrants, dans l'acte d'accomplir des liturgies *s'≈w*, c'est-à-dire les rites de transfiguration. Cette fonction du *βry-īb* est clairement définie par les textes et les légendes des scènes, dès la fin de l'Ancien Empire ; et ces sources nous apprennent également que les *βryw-īb*, pour accéder à ces textes, étaient initiés aux écrits divins²⁷⁸². Cependant, leur fonction dans les temples n'était pas exclusivement celle d'officiants. Ils ordonnaient les fêtes et, en prévision de ces événements, ils participaient ponctuellement à la gestion administrative du matériel pour le culte, comme la réception du ravitaillement en étoffes²⁷⁸³.

Le titre *βry-īb* « prêtre-lecteur » est largement diffusé à la Première Période intermédiaire parmi les bénéficiaires d'un monument : une liste serait trop longue à établir ici²⁷⁸⁴. Il est présent dans les titulatures de notables de tous les rangs, tant dans celles de nomarques et de vizirs (dans ce cas, le titre de prêtre-lecteur se distingue parfois par l'attribut *īry-tp* « en chef »), que dans les titulatures de

²⁷⁸¹ *Inter alia* : AEO II, 55*-58*, § 129 ; W. HELCK, *Beamtentitel*, p. 31, 115 ; H. KEES, « Der sogenannte oberste Vorlesepriester », *ZÄS* 97, 1962, p. 119-125 ; K. NORDH, *Aspects of Ancient Egyptian Curses and Blessings*, p. 209-210, § II.5 ; M. BAUD, *Famille royale*, p. 292-294 ; R. FORSHAW, *The Role of the Lector in Ancient Egyptian Society*, Oxford, 2014.

²⁷⁸² H. HAYS, « The Death of the Democratisation of the Afterlife », dans N. STRUDWICK, H. STRUDWICK, éd., *Old Kingdom, New Perspectives. Egyptian Art and Archaeology 2750-2150 BC*, Oxford, 2011, p. 115-130 ; voir déjà la note de synthèse dans D. REDFORD, *Pharaonic King-Lists, Annals and Day-Books*, Mississauga, 1986, p. 218-219, n. 60.

²⁷⁸³ Cf. H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 191-192.

²⁷⁸⁴ En province, à la fin du III^e millénaire, P. Piacentini compte environ trois-cents *βry-īb*. Cf. P. PIACENTINI, « Beginning, Continuity and Transformations of the Egyptian Administration in the 3rd millennium BC: the Scribal Titles », dans S. BUSSI, éd., *Egitto dai Faraoni agli Arabi. Atti del convegno Egitto: amministrazione, economia, società, cultura dai Faraoni agli Arabi. Milano, Università degli Studi, 7-9 gennaio 2013*, Pisa, 2013, p. 45.

fonctionnaires subalternes. En outre, certains *βry-Ìb* ne portent parfois aucun autre titre hormis ceux de rang comme *iry-p©t*, *Ì“ty-©* ou *smr w©ty*. Ce dernier cas de figure est répandu particulièrement dans la province thinite, où la charge de *βry-Ìb* est mise en rapport, de préférence, avec le titre aulique *smr w©ty* et celui de rang *≈tmty bity*. Or, non seulement l’emploi du titre *βry-Ìb* connut une sorte d’inflation après l’Ancien Empire en se diffusant à partir de la VI^e dynastie, mais, comme l’a suggéré récemment P. Piacentini, ce titre pouvait faire référence simplement au statut de lettré, voire de scribe²⁷⁸⁵.

Cette hypothèse concernant le rôle de scribe est confortée maintenant par un passage de la biographie du nomarque *st-k“* (QH 110) de Qoubbet el Hawa (IX^e dynastie), où un *βry-Ìb* est mentionné en tant que « rédacteur » chargé d’enregistrer les activités d’une expédition²⁷⁸⁶. Ce document montre que le titre *βry-Ìb* pouvait s’appliquer non seulement à des lecteurs, mais aussi à des notables agissant comme « scribes » dans l’administration courante²⁷⁸⁷. Dès lors, il est probable que le statut de scribe *βry-Ìb* était proche davantage la fonction de notaire (*mutatis mutandis*) plutôt que de secrétaire ou de copiste. C’est-à-dire qu’il était une personne à laquelle était attribuée une certaine autorité sur la production écrite. Il garantissait peut-être l’authenticité des actes, et avait sans doute un pouvoir juridique et un rôle de conseiller²⁷⁸⁸. Cela explique ainsi pourquoi, dans les titulatures de la fin du III^e millénaire, en province, le titre *βry-Ìb* était en relation étroite avec *smr w©ty* « ami unique » et *≈tmty bity* « chancelier de Basse Égypte », ce dernier indiquant l’autorité détenue par les hommes chargés d’un sceau dans le réseau administratif local. Les titres de *βry-Ìb* et *≈tmty bity* semblent exprimer une certaine autorité. Ils

²⁷⁸⁵ P. PIACENTINI, *loc. cit.*

²⁷⁸⁶ Pour le texte cf. *supra* p. 148.

²⁷⁸⁷ De même, certains auteurs, partant de sources différentes et plus récentes, avaient proposée de définir le *βry-Ìb* comme étant un scribe du *scriptorium* des temples.

²⁷⁸⁸ Par ailleurs, R. FORSHAW, *The Role of the Lector*, p. 129-134, conclut, à travers l’étude de sources du Moyen Empire, et plus récentes encore, que le *βry-Ìb* était « involved in the legal processes of ancient Egypt » (*ibid.*, p. 5) et participait aux conseils en tant que « juge ».

précisent l'appartenance du dignitaire au domaine institutionnel, celui de l'administration, en tant qu'homme fondé d'un pouvoir²⁷⁸⁹.

Par conséquent, nous suggérons de ne pas imaginer la diffusion du titre *βry-ḥb*, traduit par commodité « prêtre-lecteur », comme une preuve de la « démocratisation » survenue prétendument à la Première Période intermédiaire en matière de cultes et de croyances²⁷⁹⁰.

13.1.5. L'horologue

Les spécialistes du temple n'étaient pas seulement des acteurs dans les cérémonies, comme le stoliste-*séma*, ou des lettrés qui lisent les textes liturgiques. Il y avait également des personnes préposées à des activités annexes au fonctionnement du temple et du culte. C'est le cas des « horologues », astronomes spécialisés dans l'observation du ciel et le calcul du temps.

Ce type de charge n'est quasiment jamais relevé dans les titulatures des monuments privés. Cependant, dans la biographie d'un *fḥwty-nꜣt*, un intendant du vizir ©Ḳ"-*nꜣt* I à Deir el-Bersha, est faite mention des capacités de ce notable comme spécialiste dans ce domaine :

*iw.i rꜣ.k(w)i wnwꜣ nt grḥ m itrw.f nbw "ꜣtyw sbw r prtyw ꜥmww m mnt ir(y)
nfr srs grḥ m sb"yt (?)*

« Je connais les heures de la nuit dans toutes ses périodes, (les premiers jours de) la saison-*akhet*, lesquels atteignent (les premiers jours de) la saison-*péret* et (de) la saison-*chémou*. À la manière de celui qui observe bien la nuit avec une horloge (?). »

²⁷⁸⁹ Cf. W. GRAJETZKI, *Die höchsten Beamten*, p. 220, 224-225. Pour *ꜣtmtꜣ bity*, cf. également M. BAUD, *Famille royale*, p. 268-269, auquel on peut ajouter St. QUIRKE, *The Administration of Egypt*, p. 61-62 notamment.

²⁷⁹⁰ Sur la dévaluation de cette charge, qui ne correspondrait plus à une fonction mais aurait une valeur honorifique, cf. W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 31. Pour une interprétation différente, cf. le commentaire de M. BAUD, *Famille royale*, p. 293-294, lequel préfère comprendre la diffusion de ce titre à partir de la VI^e dynastie, comme le signe « d'un mouvement général, qui consiste à mettre en valeur la connaissance personnelle du modèle divin ».

(H. WILLEMS, « An Astronomer at Deir al-Barsha », dans E. CZERNY *et alii*, éd., *Timelines. Studies in Honour of Manfred Bietak*, I, OLA 149, Leuven – Paris – Dudley, 2006, p. 437-445 (l. 14-16), pl. 47, col. 6-8 ; *id.*, *Dayr al-Barsha I*, p. 43, 51-55 [aa-ae] ; **fig. 20**).

Figure 64. Extrait de l'inscription biographique de Djéhoutinakht concernant ses activités d'horologue, d'après H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, pl. 47, col. 6-9.

Le notable affirme savoir déterminer les heures de la nuit et établir le calendrier annuel à travers l'observation du ciel au début de la saison-*≈t*. C'est une démarche qui correspond au comptage de la série de trente-six décades – se terminant par les jours épagomènes –, qui se faisait à travers l'emploi d'une « horloge stellaire diagonale »²⁷⁹¹. Cet objet, attesté à partir de la Première Période intermédiaire, est représenté sur une vingtaine de cercueils de l'époque et du Moyen Empire²⁷⁹². Or, comme on le lit dans le passage de l'inscription de *f̣wty-n≈t*, ce notable affirme connaître l'emploi d'un objet dit $\star\text{𓆎}\text{𓆏}$, qui pourrait se lire *sb'yt*, *dw'yt* ou *wnwt*, lequel correspond vraisemblablement à cet instrument de calcul²⁷⁹³.

²⁷⁹¹ Pour un commentaire sur les systèmes de calcul du temps à partir de l'observation des étoiles decanes, à commencer par la saisons *≈t*, cf. H. WILLEMS, « An Astronomer at Deir al-Barsha », dans E. CZERNY *et alii*, éd., *Timelines. Studies in Honour of Manfred Bietak*, I, OLA 149, Leuven – Paris – Dudley, 2006, p. 437-445. Pour une définition des étoiles decanes, cf. O. NEUGEBAUER, R.A. PARKER, *Egyptian Astronomical Texts. I, The Early Decans*, London, 1960, p. 97-100 ; leur identification demeure néanmoins incertaine, cf. par exemple les avis de R. BÖKER, « Über Namen und Identifizierung der ägyptischen Dekane », *Centaurus* 27, 1984, p. 189-217, et de Chr. LEITZ, *Altägyptische Sternuhren*, OLA 62, Leuven, 1995.

²⁷⁹² Pour une première liste d'exemples de la Première Période intermédiaire et du Moyen Empire, cf. l'incontournable volume de O. NEUGEBAUER, R.A. PARKER, *Egyptian Astronomical Texts I*, notamment p. 1-21 (chapitre I. A) ; puis K. LOCHER, « Middle Kingdom Astronomical Coffin Lids: Extension of the Corpus from 12 to 17 Specimens since Neugebauer and Parker », dans Chr.J. EYRE, éd., *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Leuven, 1998, p. 697-701 ; et voir en dernier lieu S. SYMONS, R. COCKCROFT, « An Ancient Egyptian Diagonal Star Table in Mallawi, Egypt », *Journal for the History of Astronomy* 44/4, p. 457-464.

²⁷⁹³ Sur l'emploi de ces instruments, cf. en dernier lieu L. DEPUYDT, « Ancient Egyptian Star Clocks and Their Theory », *BiOr* 55, 1998, p. 6-44 ; et *id.*, « Ancient Egyptian Stellar Tables. A

Bien que certains auteurs définissent l’horologue comme un spécialiste ou technicien au sein du clergé²⁷⁹⁴, il n’est pas forcément un prêtre. D’après les sources disponibles qui attestent des prêtres ayant ce rôle – il s’agit de préférence de sources récentes – la charge sacerdotale est d’un rang peu élevé²⁷⁹⁵. Il n’est pas surprenant donc que *ḫwty-nꜣt* ne porte pas officiellement de titres de membre du clergé, comme par exemple ceux de *wꜣb* ou *ḫm-nꜣr*.

Cependant, H. Willems rappelle que le calcul des heures était indispensable pour l’accomplissement des veilles funéraires (*Stundenwachen*)²⁷⁹⁶. Cette pratique semble remonter aux rituels funéraires royaux de l’Ancien Empire²⁷⁹⁷, mais elle était appliquée également à d’autres contextes rituels, empruntés au modèle des funérailles (là où un rite de remise en vigueur d’un corps avait lieu)²⁷⁹⁸.

De fait, l’astrologie et le fonctionnement du temple avaient sans doute un rapport étroit²⁷⁹⁹. L’hémérologie, c’est-à-dire l’établissement des calendriers, et donc le calcul des décades, la spécialité de l’horologue, étaient des activités importantes pour établir le rythme des fêtes ou, par exemple, pour vérifier les jours fastes et néfastes²⁸⁰⁰. La connaissance du calendrier était nécessaire pour déterminer aussi le

Reinterpretation of Their Fundamental Structure », dans A. IMHAUSEN, T. POMMERENING, éd., *Writings of Early Scholars*, Berlin, 2010, p. 241-277.

²⁷⁹⁴ Bien qu’ils « puissent passer par des laïcs spécialisés », les horologues font partie de la classe sacerdotale, selon S. SAUNERON, *Les prêtres*, p. 61.

²⁷⁹⁵ Cf. par exemple J. ČERNÝ, « A Possible Egyptian Word for “Astronomer” », *JEA* 49, 1963, p. 173 (concernant la stèle Florence 6371 d’un notable du Nouvel Empire) ; S. SAUNERON, « Le prêtre astronome du temple d’Esna », *Kēmi* 15, 1959, p. 36-41 (pour un exemple de l’époque greco-romaine) ; Kh. DAOUD, « An Early Ramesside Stela of a Chief of Hour Watchers in the Memphite temple of Ptah », *JEA* 79, 1993, p. 261-264 ; N. de G. DAVIES, *The Tomb of Nakht at Thebes*, Publications of the Metropolitan Museum of Art Egyptian Expedition 1, New York, 1917, p. 264.

²⁷⁹⁶ Cf. H. WILLEMS, *The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418). A Case Study of Egyptian Funerary Culture of the Early Middle Kingdom*, OLA 70, Leuven, 1996, p. 335-337.

²⁷⁹⁷ Il semble en effet que des pièces au sein des pyramides étaient destinées à l’accomplissement ou l’évocation de ces rituels funéraires, N. BILLING, « The Corridor Chamber. An Investigation of the Function and Symbolism of an Architectural Element in the Old Kingdom Pyramids », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists: Grenoble, 6-12 septembre 2004*, I, OLA 159, Leuven, 2007, p. 183-193.

²⁷⁹⁸ Cf. J. ASSMANN, *Altägyptische Totenliturgien I. Totenliturgien in den Sargtexten des Mittleren Reiches*, Heidelberg, 2002, p. 17

²⁷⁹⁹ En générale, cf. S. SAUNERON, *Les prêtres*, p. 159-163.

²⁸⁰⁰ Pour le rapport entre les décades et les fêtes, d’après les textes d’hémérologie du Nouvel Empire, et le calcul des jours fastes et nefastes, cf. Chr. LEITZ, *Tagewählerei. Das Buch ḫt nḫ pl.wy ft und*

moment approprié pour accomplir les offrandes divines, c'est-à-dire l'heure des cérémonies²⁸⁰¹ ; d'autant qu'à la fin de la XI^e dynastie, le responsable du culte de Montou *in-it.f* fils de *myt*, de Thèbes, s'attribue les qualités suivantes :



*iry p©t n p“wty tp(y)t r≈ Itpt nt rw-pr ꜥs“w m tr n f“t.n(y)²⁸⁰² bw.w n.sn
bwwt.sn r≈ ꜥspt ibw.sn nÚr nb r i≈rt.f*

« Le prince des temps primordiaux, quelqu'un qui connaît les offrandes des chapelles, expert concernant le moment de les (ap)porter ; quelqu'un qui observe leur tabous pour eux, quelqu'un qui connaît ce que leur cœurs reçoivent, chaque dieu ayant ses nécessités. »

(Le même texte est inscrit sur deux stèles du même personnage, cf. stèle Berlin 13272, l. 2-3 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 44 § 31 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 230-231, doc. 377)²⁸⁰³.

Par ailleurs, il paraît évident que l'horologe travaillait dans le temple si l'on considère que l'activité d'observer le ciel se faisait de préférence sur le toit des établissements sacrés. Des sources de différentes époques le montrent et, déjà les

verwandte Texte, ÄA 55, Wiesbaden, 1994. – Sur ces aspects divinatoires, cf. en dernier lieu J.Fr. QUACK, « The Naos of the Decades and Its Place in Egyptian Astrology », dans D. ROBINSON, A. WILSON, éd., *Alexandria and the North-Western Delta*, Oxford Centre for Maritime Archaeology Monograph 5, Oxford, 2010, p. 175-181.

²⁸⁰¹ *Contra* H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 100, selon qui la subdivision du temps n'était pas nécessaire au culte journalier dans le temple. Voir en revanche S. SAUNERON, *Les prêtres*, p. 162, lequel affirme : « Pour les prêtres, la connaissance du ciel et de sa mécanique servait essentiellement, d'une façon pratique, à la détermination de l'heure des cérémonies, qui divisaient de façon rigoureuse les divers épisodes du culte ».

²⁸⁰² Sur cet emploi du pronom suffixe *n(y)*, cf. E. EDEL, « Die Herkunft des neuägyptisch-koptischen Personalsuffixes der dritten Person Plural –w », *ZÄS* 84, 1959, notamment p. 22-23, § 10 (corriger la référence bibliographique dans W. SCHENKEL, *MHT*, p. 230, note [c], puis dans L. MORENZ, « Besondere Zeichen aus der späten XI. Dynastie, zu den Inschriften des Antef, Sohn der Myt », *SAK* 25, 1998, p. 242, n. 30). – Pour des remarques concernant la paléographie dans le passage *m tr f“t*, cf. L. MORENZ, *op. cit.*, p. 242.

²⁸⁰³ Le même texte est inscrit sur deux stèles du même personnage, voir également stèle Copenhague AEIN 891, l. 1-2 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 45, § 32, l. 1-2 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 231, doc. 378) ; voir en dernier lieu aussi R. LANGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 32-34, doc. 11, p. 40-42, doc. 13.

archives administratives d'Abousir, sous la V^e dynastie, mentionnent le travail accompli par ces savants sur le toit du temple funéraire de Néferirkarê²⁸⁰⁴.

Bien que l'horologue n'ait pas été, en soi, un célébrant, on peut supposer que son statut de spécialiste se confondait avec celui de ritualiste, à cause du caractère sacré de son savoir-faire. H. Willems suggère que, dans l'histoire égyptienne, l'observation des décades était bien accomplie dans un contexte rituel²⁸⁰⁵. À l'époque romaine, demeure l'idée que les responsables de l'observation du ciel et du calcul du temps étaient, dans la tradition égyptienne, des membres du clergé participant aux processions. Clément d'Alexandrie (env. 150-215 apr. J.-C.) décrit cette figure, qu'il appelle « horoscope », en ces termes :

μετὰ δὲ τὸν ᾠδὸν ὁ ὠροσκόπος, ὠρολόγιόν τε μετὰ χεῖρα καὶ φοίνικα
ἀστρολογίας ἔχων σύμβολα, πρόεισιν. Τοῦτον τὰ ἀστρολογούμενα τῶν
Ἑρμοῦ βιβλίων τέσσαρα ὄντα τὸν ἀριθμὸν ἀεὶ διὰ στόματος ἔχειν χρή, ὧν
τὸ μὲν ἐστὶ περὶ τοῦ διακόσμου τῶν ἀπλανῶν φαινομένων ἀστρῶν, τὸ δὲ
περὶ τῶν συνόδων καὶ φωτισμῶν ἡλίου καὶ σελήνης, τὸ δὲ λοιπὸν περὶ τῶν
ἀνατολῶν

« Après le chanteur, vient l'horoscope, lequel tient à la main une horloge et une branche de palmier, symboles de l'astrologie. Il doit toujours avoir à la bouche les quatre livres d'Hermès, relatifs à l'astrologie. Le premier est sur l'ordre des étoiles fixes et visibles ; le second (est) sur les conjonctions et (sur) la lumière du soleil ainsi que de la lune ; les deux autres (sont) sur le lever des astres. »²⁸⁰⁶

Il est remarquable que les symboles de ce spécialiste du temple aient été l'horloge – évoquée d'ailleurs dans la biographie de *f̣ḷwty-n̄t* –, une branche d'arbre, et le livre d'Hermès, lequel, selon l'*interpretatio graeca* était Thot, maître de la XV^e province de Haute Égypte, où fut inhumé *f̣ḷwty-n̄t*. Bien qu'il soit périlleux d'établir un lien

²⁸⁰⁴ Sur le travail du clergé sur le toit, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives d'Abousir*, p. 29-34.

²⁸⁰⁵ Cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 99, n. 102, qui renvoie à une monographie inédite sur les décans, J.Fr. QUACK, *Beiträge zu den ägyptischen Dekanen*, OLA, à paraître.

²⁸⁰⁶ Clément d'Alexandrie, *Stromates* VI 4.

(même indirect) entre la période historique que nous étudions et le texte d'époque romaine, il faut noter que dans la tombe d'Ahanakht I, chef de cette province sous la X^e dynastie et maître de l'horloge *flwty-nzt*, fut représentée une scène de fête en l'honneur de Thot, dans laquelle des branches d'arbre (*moringa*) sont au centre du rituel²⁸⁰⁷. Pouvons-nous émettre l'hypothèse que ces branches étaient associées à Thot et à la science astronomique dès le III^e millénaire ?

Pour retourner à la question du statut de l'horloge au sein du clergé, nous observons enfin que c'est sans doute pour l'importance de la connaissance des astres dans le fonctionnement du temple que *flwty-nzt* affirme, après la description de ses capacités dans l'observation du ciel nocturne, être :

ꜥw m q“t ≈rw dw“.n n.f nb.f nÚrw [...] nfr grĭ

« Quelqu'un qui se préserve de crier. Quelqu'un pour qui son maître prie les dieux [...] (en) pleine nuit. »²⁸⁰⁸

(H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 43 [l. 16-17], pl. 47, col. 8-9 ; cf. *infra* fig. 36, p. 891).

La voix, la prière et la nuit font certainement référence au contexte religieux dans lequel le notable agissait. Concernant en particulier l'acte de ne pas crier, c'était un interdit des temples et le silence était le propre des espaces à connotation osirienne²⁸⁰⁹. Il est probable, comme le propose H. Willems, que ce notable participait en tant qu'horloge aux veilles nocturnes empruntées au mythe osirien (par exemple dans la fête dite le « jour de la torche »)²⁸¹⁰. Celles-ci étaient accomplies avant la fête du Nouvel An²⁸¹¹. C'est d'ailleurs dans ces cérémonies nocturnes que les autres notables de Deir el-Bersha, contemporains de *flwty-nzt*, jouaient un rôle rituel.

²⁸⁰⁷ Pour une description de cette scène et le rapport entre Thot et le *moringa*, cf. *infra* p. 821-823.

²⁸⁰⁸ Pour cette expression *nfr grĭ*, cf. E. HORNUNG, *Der ägyptische Mythos von der Himmelskuh. Eine Ätiologie des Unvollkommenen*, OBO 46, Freiburg - Göttingen, 1982, p. 57 (58).

²⁸⁰⁹ P.J. FRANSEN, « Certain Forms of Loud Voice and Access to the Sacred », dans W. CLARYSSE, A. SCHOORS, H. WILLEMS, éd., *Egyptian Religion the Last Thousand Years : Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, II, OLA 85, Leuven, 1998, p. 975-1000.

²⁸¹⁰ H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 98-90.

²⁸¹¹ Sur ces cérémonies, cf. *infra* § 13.3 concernant la participation aux fêtes solennelles.

Enfin, nous remarquons que mettre en avant la fonction d'horologe demeure un fait singulier pour l'époque. La précision de la biographie de *fḥwty-nṣt* sur ce rôle résulte sans doute du statut exceptionnel des fonctionnaires de Deir el-Bersha, lesquels, comme nous l'avons répété plusieurs fois, forment l'entourage d'un vizir, *ḥꜣt-nṣt I*, et bénéficient par conséquent d'un monument commémoratif important. Leurs inscriptions sont étonnamment originales. Cette faveur résulte de la proximité du potentat hermopolitain avec la cour royale.

13.1.6. Prêtrises spécifiques : les chefs du clergé locaux

À la Première Période intermédiaire, on trouve encore employés des titres de « prêtre spécifique ». Bien qu'ils aient parfois une origine civile et ne comportent pas d'indices religieux explicites, nous pouvons attribuer une valeur cultuelle à ces charges en raison de leur attachement constant à des titres qui relèvent du domaine sacerdotal²⁸¹².

Attribués notamment aux grands-prêtres (*imy-r' ḥmw-nṣr*) de certaines localités, ces titres définissent les gouverneurs comme exerçant, par excellence, une fonction religieuse : c'est la définition qu'en a donnée J. Yoyotte²⁸¹³.

Nous constatons la survivance des titres de *ꜣrp nsty* « responsable du double trône » et de *wr diw* « grand des cinq » auprès des grands-prêtres d'Hermopolis ; le titre *wr ꜣrp ḥmw* « grand chef des artisans » caractéristique des grands-prêtres de Memphis ; et le titre *wr m'w* « grand des voyants » propre aux administrateurs d'Héliopolis.

Au demeurant, le titre *sm' mnw* « stoliste de Min » d'Akhmim que nous avons déjà abordé plus haut, est considéré traditionnellement comme un titre spécifique

²⁸¹² Cf. la discussion dans V. SELVE, « Les fonctions religieuses des nomarques au Moyen Empire », *CRIPPEL* 15, 1993, p. 74.

²⁸¹³ Pour cette définition, voir J. YOYOTTE, *Histoire, géographie et religion de l'Égypte ancienne. Opera selecta*, OLA 224, Leuven, 2013, p. 361 (extrait de « Religion de l'Égypte ancienne », *Annuaire de l'EPHE Sciences Religieuses* 79, 1971-1972, p. 157-191), lequel entend par « prêtre spécifique d'une divinité locale » un titre que les « grands-prêtres de divers dieux importants portent dès l'Ancien Empire (...) qui les définit comme exerçant, par excellence, une fonction religieuse ».

local²⁸¹⁴. Mais il se pourrait que cette charge fût liée davantage à l'affiliation à la famille royale plutôt qu'à l'exercice exclusif de la fonction de *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »²⁸¹⁵. Par ailleurs, nous avons vu que la charge de stoliste-*sm* n'est pas réservée au dieu Min d'Akhmim, ni à cette divinité. Nous avons donc préféré traiter du titre de stoliste de manière générale, dans un paragraphe consacré entièrement à la fonction de stoliste-*sm* dans son ensemble (cf. *supra*).

*Des grands-prêtres de Thot à Hermopolis*²⁸¹⁶

Les titulatures conservées des *imyw-r" Ìmw-nÚr* de la première moitié de la Première Période intermédiaire – tant pour le nomarque *ì"*²⁸¹⁷ que pour son successeur et peut-être père de *©Ì"-n≈t I*²⁸¹⁸, *flwty-n≈t* né de *tti*²⁸¹⁹ – sont très succinctes. Elles se trouvent dans des inscriptions de restauration gravées dans des tombes anciennes ou dans des graffiti, mais attestent néanmoins le titre *≈rp nsty* « responsable du double trône », placé après *Ì"ty-©* « comte » et avant *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres ». De même, nous retrouvons le titre *≈rp nsty* « responsable du double trône » attribué au vizir *≈ww* (env. X^e dynastie) ; il est

²⁸¹⁴ Cf. par exemple J. YOYOTTE, *loc cit.*

²⁸¹⁵ Pour la liste des titulaires cf. *supra*.

²⁸¹⁶ Cf. *inter alia* D. KURTH, dans *LÄ II*, 1977, col. 1254-1256, s.v. « Hoherpriester von Hermupolis ». Voir également Cl. VANDERSLEYEN, « Un titre du vice-roi Mérimose à Silsila », *CdE* 43/86, 1968, p. 234-258, qui s'arrête notamment sur le titre *≈rp nsty*. Plus récemment, G.P. BROEKMAN, « The "High Priests of Thot" in Hermopolis in the Fourth and Early Third Centuries B.C.E », *ZÄS* 133, 2006, p. 97-103, avec bibliographie antérieure.

²⁸¹⁷ Cf. N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Sheikh Saïd*, ASE 10, London, 1901, p. 38, pl. 29, e) ; et *Hatnub* Gr. 9.

²⁸¹⁸ Cf. E. BROVARSKI, « Ahanakht of El-Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 22, et en dernier lieu M. DE MEYER, « Restoring the Tomb of His Ancestors? Djehutinakht, son of Teti, at Deir al-Barsha and Sheikh Saïd », dans M. FITZENREITER, éd., *Genealogie. Realität und Fiktion von Identität; Workshop am 04. und 05. Juni 2004*, IBAES 5, London, 2005, p. 133.

²⁸¹⁹ Cf. N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Sheikh Saïd* p. 39, pl. 30, et en dernier lieu M. DE MEYER, *op. cit.*, p. 125-135 et n. 46 pour une liste des inscriptions, lesquelles avaient déjà en partie été repertoriées par S. GRALLERT, *Bauen, stiften, weihen. Ägyptische Bau- und Restaurierungsschriften von den Anfängen bis zur 30. Dynastie*, ADAIK 18, Berlin, 2001, p. 496, 682, § Pr/9D/Wf003-006.

placé entre le titre de rang *Ỉ"ty-©* « comte », qui ouvre la titulature, et *imy-r" Ỉmw-nÚr* « directeur des prêtres »²⁸²⁰. Or, son successeur, le vizir *©Ỉ"-n≈t I*, porte le même titre *≈rp nsty* « responsable du double trône ». Placé au même endroit dans les séquences de titres attestées²⁸²¹, il est parfois suivi également par *wr diw* « grand des cinq »²⁸²².

Un grand-prêtre de Ptah à Memphis

Selon l'étude extensive menée par Ch. Maystre sur les grands prêtres de Ptah – c'est-à-dire les « grands responsables des artisans » (*wr ≈rp Ỉmw*)²⁸²³ – aucun dignitaire portant ce titre ne semble attesté à la Première Période intermédiaire²⁸²⁴. Néanmoins, l'auteur affirme que pour une longue période (de la fin de l'Ancien Empire à la fin du Moyen Empire) le pontificat resta à peu près une fonction inchangée : il n'y a pas eu de modifications importantes dans les charges

²⁸²⁰ Dans les jambes de la stèle fausse-porte, H.S.K. BAKRY, « Recent Discoveries in the Delta », *RSO* 46, 1971, p. 7-8, pl. 5.

²⁸²¹ F. GRIFFITH, P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13 (l. 2-5, 17, 27 et *passim*), 15 (en haut à gauche, ligne x+2), 16, 17. La séquence est résumée par E. BROVARSKI, dans *Studies Dunham*, p. 22.

²⁸²² F. GRIFFITH, P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13 (dans « thickness of wall » à gauche, troisième colonne), 14 (l. x-2), 16 (ici la séquence est *Ỉ"ty-©, ≈rp nsty, Ỉm-nÚr, wr diw*). À titre d'information, la titulature relevée par H. SPIESS, *Der Aufstieg eines Gottes. Untersuchungen zum Gott Thot bis zum Beginn des Neuen Reiches*, Dissertation, Hamburg, 1991, p. 75-76, n'est pas complète et omet ce titre.

²⁸²³ D. JONES, *Index*, p. 391-392, § 1450. Plusieurs traductions ont été données, mais la question reste ouverte. Cf. les difficultés relevées par H.G. FISCHER, « An Old Kingdom Monogram *Ỉ* », *ZÄS* 93, 1966, p. 63-64). La proposition de M. SANDMAN-HOLMBERG, *The god Ptah*, Lund, 1946, p. 55, a été reprise par Ch. MAYSTRE, *Les grands prêtres de Ptah à Memphis*, OBO 113, Freiburg – Göttingen, 1992, p. 6-7, qui mentionne néanmoins d'autres hypothèses. Nous pouvons évoquer H. DE MEULENAERE, « Le grand-prêtre memphite Séhétepiabrê-ankh », dans *Festschrift zum 150 jährigen Bestehen des Berliner Ägyptischen Museums*, MÄS 8, 1974, p. 181-184, qui propose *Ỉmww wr s≈m* « l'artisan du très puissant ». En dernier lieu, D. DEVAUCHELLE, « Le titre du grand-prêtre memphite », *RdE* 43, 1992, p. 205-207, lit d'après le démotique : *wr Ỉmww* « sceptre-our de l'artisan ».

²⁸²⁴ Ch. MAYSTRE, *Les grands prêtres*, p. 71-74 (§ 27), 121 (§ 44).

complémentaires attribuées à ces hauts fonctionnaires²⁸²⁵. Il en conclut que la coupure de la Première Période intermédiaire n'eut aucune conséquence sur l'évolution de cette fonction dans le temps²⁸²⁶.

Si Ch. Maystre eut raison d'affirmer qu'on retrouve une certaine continuité au fil du temps dans le type de responsabilités attribuées à ces grands-prêtres, nous savons maintenant que le pontificat memphite continua à être exercé également à la Première Période intermédiaire ou, du moins, pendant la dynastie héracléopolitaine. Il n'y aurait pas eu donc d'interruption tout court entre l'Ancien et le Moyen Empire. De fait, les rois héracléopolitains accordèrent encore de l'importance à cette charge sacerdotale et administrative née sous l'ancienne dynastie memphite.

En effet, un *wr-k" w-βsty*²⁸²⁷ qui porte le titre *wr ≈rp Ìmw* « grand responsable des artisans » est connu par une palette de scribe conservée au Musée du Louvre²⁸²⁸. Cet objet fut confectionné par des ateliers royaux sous le règne du roi héracléopolitain Mérykarê, donc sous la X^e dynastie : le nom de ce roi est inscrit au-dessous des deux cavités qui servaient à contenir les pastilles d'encre.

Les charges exercées par *wr-k" w-βsty* sont dans la continuité de celles qui étaient attribuées aux grands-prêtres de Ptah à l'Ancien et au Moyen Empire. Au-delà des titres auliques éminents de *iry- p@t* et *Ì"ty-@*, le personnage porte également les titres de ritualiste-*sm*²⁸²⁹, *βry-Ìb Ìry-tp* « prêtre-lecteur en chef », *≈rp ≠nfyt nbt* « administrateur de tous les pagnes ». Par ailleurs, nous remarquons l'attribution du titre *sb" Ìr ≈nty pt* « étoile d'Horus qui préside le ciel », qui semble conférer un rôle

²⁸²⁵ *Ibid.*, p. 71-74 (§ 27), 121.

²⁸²⁶ *Ibid.*, p. 73 notamment.

²⁸²⁷ Le nom est construit sur le modèle de *wr-k" w-ptl* « Un-grand-de-kas-est-Ptah », cf. *PN I*, 82 ; II, 209, n. 16 ; cf. G. GODRON, « Une palette de scribe d'époque héracléopolitaine », *RSO* 62, 1967, p. 206.

²⁸²⁸ Palette Louvre E 10500. Pour l'étude sur cet objet de mobilier, cf. G. GODRON, « Une palette de scribe d'époque héracléopolitaine », *RSO* 62, 1967, p. 201-210, avec deux planches.

²⁸²⁹ Sur le rôle du *sm* et le pontificat memphite, cf. Ch. MAYSTRE, *op. cit.*, p. 13-15, 33. Sur les rôles du ritualiste-*sm* voir en dernier lieu C. LARCHER, *Les acteurs du rite en Égypte ancienne : le cas du prêtre-sm*, thèse inédite, EPHE IV^e section, Paris, 2013.

de responsable dans les offrandes royales et une autorité dans la gestion de boissons spécifiques, notamment le vin²⁸³⁰.

Or, le lieu de provenance de la palette semble être Assiout²⁸³¹. Pourtant, la tâche de grand-prêtre de Ptah était liée à Memphis. On peut supposer alors que le propriétaire de l'objet fut inhumé dans sa localité d'origine ou qu'il résida seulement de manière temporaire à Memphis comme pontif. Cela semble prouver, néanmoins, que les membres de la famille du potentat d'Assiout pouvaient être déjà pressentis à cette époque pour exercer la tâche de pontife memphite, comme cela est attesté plus tard à la XII^e dynastie²⁸³². Cette charge culturelle et administrative était attribuée probablement à certains jeunes de l'élite du pays lorsqu'ils passaient la première partie de leur carrière à la Résidence, avant donc d'être renvoyés comme hauts fonctionnaires dans leur province d'origine ou ailleurs comme agents du roi.

G. Godron a émis l'hypothèse que ce *wr-k" w-βty* correspond au nomarque *βty* II d'Assiout. Promu au poste envié de grand-prêtre de Ptah à Memphis en tant que fils du nomarque *it.(i)-ib.(i)*, ce notable aurait quitté cette fonction pour succéder à son père en s'installant dans sa localité d'origine²⁸³³. Si l'hypothèse est séduisante, aucun titre sur la palette ne nous permet de confirmer ce rapprochement.

Les grands-prêtres de Rê à Héliopolis

²⁸³⁰ Cf. la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 358-359 (§ 1331) et H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 25, § 1283b (pour le Moyen Empire). Le titre *sb" Ìr ~nty pt* est porté également par le vizir Ahanakht I à la même époque, cf. E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Dunham Studies*, *op. cit.*, p. 18-19, kk (« Star-of-Horus-who-presides-over-heaven »). Sur le rapport avec le service quotidien, cf. déjà W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 32.

²⁸³¹ La provenance est incertaine. L'objet a été acheté par M. Bouriant à Louxor, mais déjà Maspero suggérait que cet objet avait été trouvé à Meir, cf. G. MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, *Les origines*, Paris, 1895, p. 458 (voir donc PM IV, 258) ; W.M.FI. PETRIE, *A History of Egypt from the Earliest Kings to the XVIth Dynasty*, London, 1923¹⁰, p. 133, fig. 86, propose Assiout.

²⁸³² C'est le cas de *Ì@py-ff".(i)* d'Assiout (XII^e dyn.), cf. Ch. MAYSTRE, *op. cit.*, p. 121-122, § 44.

²⁸³³ G. GODRON, *op. cit.*, p. 209-210.

Bien que les monuments provenant des nécropoles des grands-prêtres d'Héliopolis soient mal connus, les tombes n'étant pas conservées ou étant inaccessibles et les datations demeurant donc incertaines, on compte trois *wr m^{'''}w* « grand des voyants »²⁸³⁴ au début de la Première Période intermédiaire : *mrw*, *sbky*, *sbky/by*²⁸³⁵. Un quatrième, qui porte le titre caractéristique de *n≈by* « fondeur », mais dont le titre *wr m^{'''}w* « grand des voyants » n'est pas conservé sur les monuments qu'on lui attribue, s'appelle *nfr-sꜥm-sꜥt/s©n≈-ptĭ-ppy/ꜥꜥi* ; selon A. Bolshakov, il précéderait chronologiquement les trois autres grands-prêtres²⁸³⁶.

13.2. LE SERVICE DU CULTÉ JOURNALIER

La participation des notables au culte journalier est évoquée notamment à travers les titres attachés à un objet (*iry nfr-ĭ^{''}t* « préposé au diadème ») ou, plus rarement, à un lieu du rituel (*ĭry-sꜥt^{''} n pr dw^{''}t* « préposé aux secrets de la maison du matin »). Avant d'en parcourir ci-dessous les exemples datant de la Première Période intermédiaire, il convient de préciser que les biographies des gouverneurs responsables du clergé (*imy-r^{''} ĩmw-nŪr*) pouvaient elles aussi, exceptionnellement, mettre en avant le rôle joué par ces hauts fonctionnaires locaux dans les cérémonies journalières de la divinité. À la X^e dynastie, le vizir ©ĭ^{''}-n≈t I évoque ainsi le rôle qu'il a joué dans les rites effectués auprès du naos de Thot à Hermopolis :

²⁸³⁴ D. JONES, *Index*, p. 386, § 1428.

²⁸³⁵ Pour l'édition des monuments principaux trouvés *in situ*, cf. G. DARESSY, A. BARSANTI, « La nécropole des grands prêtres d'Héliopolis sous l'Ancien Empire », *ASAE* 16, 1916, p. 195-198 (*mrw*), 199 et 215-216 (*sbky*), 204-206 et 217-219 (*sbky/by*). Pour la publication récente de deux sarcophages, cf. A.M. DONADONI ROVERI, *I sarcofagi egizi dalle origini alla fine dell'antico regno*, Roma, 1969, p. 149 (§ B 94 : *mrw*) et 150 (§ B 96 : *sbky/by*). Pour la liste, cf. M.I. MOURSI, *Die Hohenpriester des Sonnengottes*, § 17-19, puis B. SCHMITZ, dans *LÄ* II, 1977, col. 1249-1255, § 5-7 (de la liste propographique à la col. 1252), s.v. « Hoherpriester von Hermupolis ».

²⁸³⁶ A.O. BOLSHAKOV, *Studies on Old Kingdom*, p. 174-180 (§ 13).

(...) [Ìm]-nÚr mn rd twr ©wy Ìby m ws≈t (...) snfm sÚ Ìwt-nÚr wn Ìr sw“f
sin

« (...) [pr]être au pas ferme, aux mains pures, festif dans la cour (...) celui qui adoucit le parfum du temple (avec l'encens), celui qui révèle le visage (du dieu), celui qui renouvelle le scellement (du naos). »

(P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, l. 9-10)²⁸³⁷.

Dans ces sources, il n'y a pas de discontinuité entre l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire, le thème considéré n'étant pas caractéristique d'une époque plutôt que d'une autre : le gouverneur *ppy-©n≈ Ìry-ib* de Meir (VI^e dynastie) évoque par exemple le fait qu'il est responsable de l'ouverture du naos de l'Hathor locale²⁸³⁸. Ce thème reste néanmoins exceptionnel pendant toute la fin du III^e millénaire. On peut seulement remarquer qu'en se rapprochant de la fin de cette époque, l'auteur du texte a recours à un répertoire de formules de plus en plus précis et codifié : il s'agit de formules qui se répandront par la suite²⁸³⁹, caractérisées pour leur emploi de prédicats noms verbaux et d'épithètes construites à partir de noms composés²⁸⁴⁰.

²⁸³⁷ Pour une interprétation commentée du texte en question, cf. E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies Dunham*, p. 18, h-k). Si l'épithète *mn rd* peut être mise en rapport, de manière générale, avec l'attitude du prêtre qui entre dans le temple, les gestes de révéler le visage du dieu et sceller à nouveau le naos font partie, de manière spécifique, du cérémoniel divin journalier, comme le met en évidence R. ANTHES, *Hatnub*, p. 83-85, avec autres références. La purification du temple par l'encens précède l'ouverture de la chapelle du dieu.

²⁸³⁸ *Urk.* I, 222, l. 1-2 : « J'ai passé la majorité de cette existence en tant que directeur des prêtres d'Hathor, maîtresse de Cusae, alors que j'avais accès à la présence d'Hathor, maîtresse de Cusae, en la contemplant et en accomplissant pour elle le rituel avec mes mains » (trad. d'après A. ROCCATI, *Litterature*, p. 235, § 222).

²⁸³⁹ Nous faisons référence par exemple à *mn rd* (J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 19-20, § I.z ; E. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 302, § 7.7 et p. 337, § 9.8) et *twr ©wy* (J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 36, § I.Be ; E. DOXEY, *op. cit.*, p. 391, § 19.4).

²⁸⁴⁰ Cette construction devient récurrente dans le langage biographique à partir du Moyen Empire, cf. M. LICHTHEIM, *Autobiographies* p. 49.

13.2.1. Le domaine du matin et le titre de son préposé (*Ìry-sꜥtꜥ n pr dwꜥt*)

Comme l'a relevé jadis A. Blackman²⁸⁴¹, l'habillage et le service personnel du roi en contexte palatin étaient accomplis dans la *pr dwꜥt* « maison du matin » (traduit parfois par « sacristie »²⁸⁴²). Depuis l'Ancien Empire, le titre définissant le mieux le rôle des courtisans attachés à la gestion de ce secteur du palais est celui de *Ìry-sꜥtꜥ n pr dwꜥt* « préposé aux secrets de la maison du matin »²⁸⁴³. Or, en province, le service journalier destiné aux statues divines devait se faire dans un lieu comparable, mais localisé dans le temple. Et l'on sait que ce lieu pouvait être lui aussi appelé *pr dwꜥt*, empruntant un vocabulaire déjà en usage à la Cour²⁸⁴⁴.

Comme l'a mis en évidence H.G. Fischer²⁸⁴⁵, à la fin du III^e millénaire, dans les provinces, le titre *Ìry-sꜥtꜥ n pr dwꜥt* est attesté exceptionnellement en relation avec le culte divin, dans la titulature d'éminents fonctionnaires locaux²⁸⁴⁶. À la VI^e dynastie, le nomarque *qꜥr*²⁸⁴⁷ d'Edfou et le nomarque *ppy-ꜥnꜥ Ìry-ib*²⁸⁴⁸ de Meir portent tous deux ce titre. Concernant *ppy-ꜥnꜥ Ìry-ib*, le fait qu'il porte aussi des titres sacerdotaux en rapport avec des rituels palatins (par ex. *Ìm Ìr stꜥ* « prêtre d'Horus et de Seth », *Ìm ꜥst Ìwt-Ìr* « prêtre d'Isis et d'Hathor »)²⁸⁴⁹ suggère que son titre *Ìry-sꜥtꜥ n pr dwꜥt* pouvait faire référence à un rôle probablement exercé dans le

²⁸⁴¹ A. BLACKMAN, « “The House of the Morning” », *JEA* 5, 1918, p. 152

²⁸⁴² Sur le rôle du *pr dwꜥt* comme « sacristie », chapelle de purification préposée au couronnement du roi et des dieux, cf. *inter alia* J. BERLANDINI, « Senenmout, stoliste royal, sur une statue-cube », *BIFAO* 76, 1976, p. 126, n. 3.

²⁸⁴³ Pour ce titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 620, § 2275. Voir en dernier lieu C. BERNAL, *Dans le secret du roi*.

²⁸⁴⁴ Avec une référence à la liturgie à la Cour, cf. également la mise en contexte de J.Cl. GOYON, *Confirmation du pouvoir royal au Nouvel An*, BdE 52, Le Caire, 1972 p. 19 et n. 5, et p. 54, 85 (§ 15) (= pBrooklyn 47.218.50, ligne 7).

²⁸⁴⁵ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 138.

²⁸⁴⁶ *Pace* A. BLACKMAN, *op. cit.*, p. 164, qui pense qu'il s'agit toujours du *pr dwꜥt* réservé au roi, lors de ses visites en province.

²⁸⁴⁷ Cf. *Urk.* I, 252, l. 9.

²⁸⁴⁸ A. BLACKMAN, *Meir* IV, p. 2, pl. 4, 4a.

²⁸⁴⁹ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 138, n. 601.

pr dw“t à la capitale. En revanche, le cas de *q*“r d’Edfou est différent : étant donné que ses titres indiquent tous un pouvoir fondé sur la gestion territoriale locale, son titre *Ìry-sꜥt*“ n *pr dw*“t fait éventuellement référence à la situation cultuelle d’Edfou, où *q*“r est, du reste, *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »²⁸⁵⁰.

Le Ìry-sꜥt“ n *pr dw*“t à la Première Période intermédiaire

Un seul exemple de *Ìry-sꜥt*“ n *pr dw*“t de province date de la Première Période intermédiaire. Le titre est porté par le gouverneur local de Dendara *mrri*, de la IX^e dynastie²⁸⁵¹, lequel est connu notamment par des titres concernant le culte local : la direction des prêtres (*imy-r*“ *Ìmw-nÚr*), la responsabilité du bétail d’Hathor (*mniw Úntt*), la responsabilité du trésor divin (*Ìry-sꜥt*“ n *≈tmt-nÚr*) et la connaissance des hiéroglyphes (*Ìry-sꜥt*“ n *mdw-nÚr*). Le titre *Ìry-sꜥt*“ n *pr dw*“t « préposé aux secrets de la maison du matin » est mentionné sur l’une des stèles de ce notable ; il est juxtaposé à celui de *Ìry-tp f*“t n *Ìwt-Ìr nb(t) iwnt* « supérieur de la garde-robe d’Hathor, maîtresse de Dendara »²⁸⁵². Cette association entre le *f*“t « garde-robe »²⁸⁵³, dont nous parlerons plus loin, et le *pr dw*“t « maison du matin », confirme le rôle exercé par *mrri* dans l’habillement matinal de la divinité tentyrite.

Une autre attestation de la Première Période intermédiaire mérite d’être signalée concernant le *pr dw*“t dans le contexte du temple, concernant cette fois un dignitaire de la région de Thèbes sous Montouhotep II : il s’agit du responsable du culte de Montou *in-it.f* né de *myt*. Dans l’énumération que ce notable fait de ses prérogatives cultuelles sur l’une de ses stèles, il précise qu’il est :

r≈ *pr dw*“t *Ìmw m sb*“w.s

« Celui qui connaît la maison du matin, l’expert quant à ses portes. »

(Stèle NyCarslberg 1241/AEIN 891, l. 3 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 32).

²⁸⁵⁰ C’est l’opinion également de H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 138.

²⁸⁵¹ Sur la datation de *mrri*, cf. *infra* p. 325.

²⁸⁵² Stèle dans W.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8 (en bas à gauche) ; cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 136-137.

²⁸⁵³ Sur l’importance du vestiaire *f*“t dans le milieu provincial, cf. *infra* § 14.3.3.

Quant à l'emploi même du titre *Ìry-sꜥt* " n pr dw"t à la Première Période intermédiaire, il perdure aussi en contexte palatin, comme nous l'avons vu plus haut en rapport avec le culte du seigneur et des notables à la XI^e dynastie à Thèbes²⁸⁵⁴.

On notera enfin que la rareté du titre *Ìry-sꜥt* " n pr dw"t à la Première Période intermédiaire n'est guère surprenante si l'on considère, comme on vient de le montrer, qu'il était déjà relativement exceptionnel en province à l'Ancien Empire.

13.2.2. Couronner et parer le dieu (*iry nfr-Ì*"t)

Si l'habillage de la divinité faisait partie des activités du culte divin journalier, l'imposition de la parure et des ornements était un geste relevant d'un prestige particulier, méritant d'être signalé parmi les inscriptions de ses exécutants et dans leurs titulatures. Il est vraisemblable que le stoliste-*sm*" était l'un des célébrants affectés à cette charge, mais nous avons déjà suggéré plus haut que ce prêtre avait peut-être des responsabilités plus amples dans les cérémonies. En revanche, le geste même de parer le dieu relevait de la compétence spécifique du *iry nfr-Ì*"t « préposé au diadème »²⁸⁵⁵, titre déjà employé en contexte palatin à l'Ancien Empire pour désigner celui qui couronnait Ptah²⁸⁵⁶ et le roi²⁸⁵⁷.

Or, le prestige des *iryw nfr-Ì*"t est surtout perceptible à leur statut élevé, que trahit le titre de rang *iry p*@t. Ces officiants exerçaient, par ailleurs, des fonctions

²⁸⁵⁴ Cf. *supra* p. 553.

²⁸⁵⁵ Pour ce titre recensé dans D. JONES, *Index*, p. 321-322, § 1183, cf. en dernier lieu L. POSTEL, « Un homme de cour de Sésostri I^{er}. Le préposé au diadème royal Emhat (Louvre C 46 et Leyde AP 67) », dans N. CASTELLANO *et alii*, éd., *Ex Aegypto lux et sapientia. Homenatge al professor Josep Padró Parcerisa*, Barcelona, 2015, p. 495-497, avec bibliographie antérieure. – Sur la traduction de *nfr-Ì*"t par « bandeau (pour la tête) » ou « diadème » plutôt que « perruque » ou simple « couronne », cf. les remarques de Kh. DAUD, *Corpus*, p. 108.

²⁸⁵⁶ Cf. les références dans D. JONES, *Index*, p. 322, § 1184.

²⁸⁵⁷ Cf. les références dans *ibid.*, p. 323, § 1187 (en particulier le roi en tant que Horus) et § 1189 ; M. BAUD, « Le palais en temple. Le culte funéraire des rois d'Abousir », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, Praha, 2000, p. 354-355, § 1 ; cf. plus récemment Kh. DAUD, *op. cit.*, p. 109-110.

importantes dans le cadre de l'administration, tant au niveau étatique que local. Il s'agit surtout de directeurs des prêtres, de nomarques et de vizirs. Par exemple, à Abydos, à la VI^e dynastie, plusieurs hauts fonctionnaires occupent cette charge : le vizir *idi* est un *iry nfr-ỉ"t m sβkr nÚr* « préposé au diadème en qualité de celui qui orne le dieu »²⁸⁵⁸ et le vizir *f©w* est un *iry nfr-ỉ"t* « préposé au diadème »²⁸⁵⁹. Toujours à Abydos, un *imy-r" Ỉmw-nÚr* « directeur des prêtres » appelé *ny-ppy* est lui aussi *iry nfr-ỉ"t*²⁸⁶⁰. Ce prestige de la charge de *iry nfr-ỉ"t* se confirme à la Première Période intermédiaire, auprès des notables provinciaux.

À **Thinis**, deux notables de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dynasties)²⁸⁶¹, mettent en relief leur rôle de responsable de l'habillage du dieu :

- i) Le premier est un *imy-r" Ỉmw-nÚr* « directeur des prêtres » *mrw/iy "w* de l'époque héracléopolitaine, auquel est attribué le titre  *iry nfr-ỉ"t m fb" nb.f nÚr.f niwt(y)* « préposé au diadème en qualité de celui qui orne son maître, son dieu local »²⁸⁶². Comme l'a remarqué E. Brovarski²⁸⁶³, à Thinis le verbe *fb"* « parer, habiller »²⁸⁶⁴ remplace *sβkr* « orner », couramment employé dans le contexte palatin memphite, apposé au titre *iry nfr-ỉ"t* (ex. *iry nfr-ỉ"t m sβkr ptỉ*²⁸⁶⁵, *iry nfr-ỉ"t sβkr ỉ"t nÚr.f*²⁸⁶⁶, *iry nfr-ỉ"t m sβkr ỉr*²⁸⁶⁷).
- ii) L'expression *fb"* réapparaît une autre fois à Thinis, à la même époque, dans l'épithète d'un notable nommé *Ỉni*, connu principalement par une stèle. Sur ce monument, on lui attribue les titres de *iry p©t*, [*ỉ"ty-©*],

²⁸⁵⁸ Stèle Caire CG 1577.

²⁸⁵⁹ Stèle/jambage Caire CG 1431.

²⁸⁶⁰ Stèle Caire CG 1579.

²⁸⁶¹ Cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 97-98. Pace N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 224, qui propose la VI^e dynastie.

²⁸⁶² Tombe Naga ed-Deir, N 3737 (C. PECK, *Decorated Tombs*, p. 109, pl. 12 ; et en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 486 et seq).

²⁸⁶³ *Ibid.*, p. 502-503.

²⁸⁶⁴ *Wb* IV, 272-272, *Wb* V, 556-557.

²⁸⁶⁵ D. JONES, *Index*, p. 322, § 1184.

²⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 323, § 1188.

²⁸⁶⁷ *Ibid.*, p. 323, § 1187.

≈*tmty* [*bity*] et *imy-r*“ *ꜥnÚ* « directeur des querelles »²⁸⁶⁸, mais sur son cercueil le notable porte des titres en rapport avec le culte et notamment l’habillage du dieu : *Ìry-sꜥt*“ *n ≈tmt-nÚr* « préposé aux secrets du trésor divin », puis *fb*“ (?) *n nÚr.f niwty* « “Habilleur” de son dieu local » ()²⁸⁶⁹.

À **Akhmim**²⁸⁷⁰, à la Première Période intermédiaire, parmi les titulaires, on compte :

- i) Le nomarque et gouverneur d’Akhmim *Úti-iqr* (tombe H26) ; il porte un titre que N. Kanawati lit *βkr mnw* « adorer (?) of Min »²⁸⁷¹, mais qui doit sans doute être reconstitué [*iry nfr-Ì*“t m s]βkr mnw « [préposé au diadème en qualité de celui qui orne Min » () comme le suggère M. Valloggia²⁸⁷²,
- ii) Et son fils *ꜥps-pw-mnw/βty* (tombe H24) qui est, lui aussi, le nomarque et gouverneur d’Akhmim ; porte le titre *iry nfr-Ì*“t « préposé au diadème [en qualité de celui qui orne Min] » ()²⁸⁷³.

13.2.3. Le rôle des femmes dans le service journalier

Les femmes ne bénéficient pas de biographies développées qui puissent mettre en avant leur rôle dans le culte journalier. On sait cependant qu’elles pouvaient être musiciennes et danseuses puisque certaines d’entre elles portent le titre de

²⁸⁶⁸ Stèle provenant de la tombe Naga ed Deir 3751 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, fig. 83 à la p. 914.

²⁸⁶⁹ Pour ce titre dans le cercueil de *Ìni*, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 978-98, et en particulier la note 318 à la page 915 pour une copie de l’inscription.

²⁸⁷⁰ Sur les attestations de Akhmim cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 224-225 (les datations demandent à être corrigées).

²⁸⁷¹ N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 12, fig. 18 ; N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *loc. cit.*

²⁸⁷² Cf. M. VALLOGGIA, « (C.R. de) N. Kanawati, *El-Hawawish* I-II », *CdE* 59/117, 1984, p. 96, d’après les titres palatins énumérés par H.G. FISCHER, « A Stela of the Heracleopolitan Period at Saqqara : the Osiris *iti* », *ZÄS* 90, 1963, p. 38-39.

²⁸⁷³ N. KANAWATI, *El-Hawawish* II, p. 7, fig. 9, 23.

responsable du corps des musiciens du chœur-*nr* (cf. *infra* § 13.4.1). Par ailleurs, dans les tombes et stèles provinciales, elles sont parfois représentées avec un sistre à la main²⁸⁷⁴.

Concernant leur rôle en tant que prêtresses, elles portent notamment le titre de *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d'Hathor » ; aucun autre titre n'explicite cependant le rôle qu'elles jouent auprès de la statue divine. Seule une scène du sarcophage de la princesse ©“*ÿt* à Thèbes, au début du règne de Montouhotep II, évoque la participation de cette prêtresse à l'offrande divine journalière.

Figure 65. La princesse ©“*ÿt* et son scribe *in-it.f* qui lui présente la liturgie d'Hathor (sarcophage Caire JdE 47267).

Dans cette scène, la princesse est représentée assise, faisant face à son *sÿ mÿt-nÚr mry Ìnwt.f* « scribe des documents divins, aimé de sa maîtresse » *in-it.f*, assis, lui aussi, sur un siège. Ce dernier tient, dans ses mains, un papyrus sur lequel est inscrit le texte suivant :

sÿtp Ìwt-Ìr fd mrrt.s r© nb wn ©“wy n nbt t“
 « Satisfaire Hathor, dire ce qu'elle désire chaque jour, ouvrir les deux vantaux de la maîtresse de la terre. »

(Cercueil Caire JdE 47267 ; pour le texte cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, 28, § 27, 3)²⁸⁷⁵.

Cette suite d'actions mentionnées sur un document hiéroglyphique a le ton d'un récit didascalique. Dès lors, il est vraisemblable que ©“*ÿt* fut, de son vivant, soit la responsable soit une intendante du déroulement du culte journalier de la déesse. En tant que prêtresse d'Hathor²⁸⁷⁶, elle était à même de connaître, et donc de mettre en pratique, la liturgie. À travers la représentation de son scribe attaché aux écrits

²⁸⁷⁴ Sur l'iconographie des femmes, cf. H.G. FISCHER, *Egyptian Women of the Old Kingdom and of the Heracleopolitan Period*, New York, 2000², p. 24.

²⁸⁷⁵ Pour un commentaire, cf. Sh. ALLAM, *Beiträge zum Hathorkult*, p. 64.

²⁸⁷⁶ Sh. ALLAM, *loc. cit.*

divins, elle souhaite continuer à perpétuer, après sa mort, ces rites auxquelles elle participait.

Dans un contexte différent, sur une stèle privée, la description des qualités d'épouse d'une femme de la noblesse de Gebelein nommée *dmi.s-n.(i)* semble évoquer à nouveau le rôle joué par une femme dans le culte journalier. En particulier, il y est question de son rôle de pourvoyeuse d'offrandes pures et de pain blanc. L'offrande étant pure, et ce pain provenant probablement du temple²⁸⁷⁷, cette action pourrait indiquer que *dmi.s-n.(i)* participait au culte matinal au sein du temple. Elle est ainsi :



©b“t ≈t w©bt t Ìf

« Celle qui offre les choses pures et les pains blancs » ;



‡mst ib m mr(r)t nbt [iwnt (?) nt] ft Ìsyt nt Ìwt-Ìr nt iwnt,

« Celle qui suit le cœur dans chaque souhait de la maîtresse (?) [de Dendara ?] pour l'éternité, celle qui est louée par Hathor de Dendara. »

(Stèle Cracovie MNK-IX-999, l. 14-16)²⁸⁷⁸.

Bien que cela se produise rarement, le fait de décrire l'épouse d'un notable comme une intime de la déesse, porteuse d'offrandes et donc peut-être actrice dans le culte journalier, devient, pour la première fois, un élément de prestige mis en avant dans un monument commémoratif.

²⁸⁷⁷ Pour la référence à l'offrande pure et au pain blanc sortant d'un temple, cf. J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, p. 60, § 79, i). Pour une référence à l'offrande du pain blanc provenant du dieu, dans un contexte épistolaire, cf. dans la jarre inscrite de Chicago Oriental Institute E 13945, l. 8 (= A.H. GARDINER, « A New Letter to the Dead », *JEA* 16, p. 19-22, pl. 10 ; en dernier lieu S. DONNAT, *Écrire à ses morts. Enquête sur un usage rituel de l'écrit dans l'Égypte pharaonique*, Grenoble, 2014, p. 41-44, § 3). Cf. également les expressions de la fin du III^e millénaire relevées par H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Busiris, in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 18-19.

²⁸⁷⁸ J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9 [*editio princeps*] ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 62, § 42) ; voir aussi L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 285-295. Pour un commentaire sur ce passage biographique et son rapport à la culture de gynécée, cf. *supra*.

13.3. PARTICIPER AUX FETES SOLENNELLES

13.3.1. Considérations générales

Le culte se déroulait non seulement à l'intérieur mais également à l'extérieur de l'espace sacré, notamment lors des fêtes. Sur le plan sociologique, on observe que les sorties de la statue divine, suivie par un cortège, impliquaient un nombre de personnes bien plus important que le seul groupe de privilégiés auxquels était accordé l'accès au naos. De fait, la communauté dans son ensemble prenait part à ces manifestations religieuses, qu'on pourrait dire « publiques »²⁸⁷⁹.

Pourtant, dans ce contexte festif où les restrictions du décorum étaient moins rigides qu'à l'intérieur de l'espace clos du temple, la hiérarchie sociale était encore déterminante dans l'attribution des charges. Le rôle que chacun jouait ou non dans la fête était attribué selon le rang de chaque individu.

Le statut impliquait des gestes à accomplir. On s'attend naturellement à ce que ce statut soit symboliquement traduit dans la place occupée par chaque personne au sein de la procession ou lors des rites. Comme dans d'autres lieux où le pouvoir se manifeste symboliquement, voire à la cour, l'attribution des rôles et l'organisation de l'espace étaient codifiés suivant des règles de fonctionnalité, mais aussi selon des codes sociétaux.

Les monuments privés de la fin du III^e millénaire, dont ceux de la Première Période intermédiaire, nous apprennent que les fêtes et les processions étaient source de prestige pour trois groupes d'individus notamment : 1/ les chefs locaux, 2/ les artisans, et 3/ les musiciens. Tous trois mettaient en avant, à travers leurs titres ou

²⁸⁷⁹ Cf. *inter alia* J. ASSMANN, « Das ägyptische Prozessionsfest », dans J. ASSMANN, Th. SUNDERMEIER, *Das Fest und das Heilige. Religiöse Kontrapunkte zur Alltagswelt*, Gütersloh, 1991, p. 105-122 ; *id.*, « Le temple égyptien et la distinction entre le “dedans” et le “dehors” », dans Ph. BORGEAUD, éd., *Le temple lieu de conflit: actes du Colloque de Cartigny, 1991*, Leuven, 1994, p. 13-34 ; Fr. DUNAND, Chr. ZIVIE-COCHE, *Hommes et dieux en Égypte*, p. 132-134.

des références ponctuelles dans leur monument commémoratif, leur participation aux fêtes.

Si le groupe des musiciens était originellement conçu pour participer et contribuer aux célébrations par la danse et la musique (et comme nous le verrons un peu plus loin, ce groupe a particulièrement joui de prestige à cette époque), l'implication des chefs locaux et surtout celle des artisans se conçoit moins aisément. Pour les premiers, la participation résulte sans doute du rang social et politique, lequel offre des privilèges de dirigeant, voire un rôle de conducteur de fête²⁸⁸⁰. Par ailleurs, à partir de l'époque héracléopolitaine, dans la stèle du gouverneur thébain *r'lw(y)* de la fin de la IX^e dynastie, et surtout sous les X^e et XI^e dynasties à Thèbes, à Abydos et à Deir el-Bersha, apparaissent dans les textes biographiques des expressions qui définissent les *imyw-r' Ìmw-n'Úr* « directeurs des prêtres » comme ayant joué le rôle d'une divinité.

Pour les seconds, les artisans, c'est la profession même qui est réadaptée au contexte rituel. L'attachement fréquent des artisans à la fabrication des objets cultuels, leur profession d'initiés, favorise leur mise au service du dieu lors des événements publics et sacrés.

Nous verrons donc qu'à la Première Période intermédiaire, plusieurs gouverneurs ainsi que des techniciens (notamment à Dendara) mettent en scène leur rôle d'acteurs dans les cérémonies, à travers les titres et la phraséologie. À partir de la XI^e dynastie, il arrive aussi, quoique rarement, dans les tombes thébaines que soient mentionnées et représentées des scènes de procession, ce qui permet au bénéficiaire de la tombe de se distinguer des autres notables. Tant les titres que la décoration des tombes mettent en scène désormais la participation soit active soit passive des notables aux célébrations.

²⁸⁸⁰ De même que le roi bénéficiait de ce statut dans les cérémonies auxquelles il participait. Voir par exemple dans les scènes de procession dans le temple de Medinet Habou, où le roi se place en conducteur de fête, cf. THE EPIGRAPHIC SURVEY, *Medinet Habu IV. Festival Scenes of Ramses III*, OIP 51, Chicago, 1940, pl. 201-202, pour le roi qui conduit la procession de Min (= *KRI* V, 204, 6-7, avec la mention précise du titre de rôle *sꜥm Ìb*) ; *ibid.*, 223, pour le roi suivant la barque de Sokar ; *ibid.*, pl. 224, pour le roi suivant le fétiche du dieu Néfertem. – Sur le titre *sꜥm Ìb* « conducteur de fête » attribué au roi, et sur la création d'images portatives du roi ayant ce rôle, cf. en dernier lieu G. MOURON, « À propos de la fonction de conducteur de fête », *BSEG* 28, 2008-2010, p. 87-117.

13.3.2. Héfat/Moalla

La fête nautique de Hémen

Le nomarque ©*n≈.ty.fy* de Moalla, en tant que *imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » de Héfat, participait activement à une célébration nautique en l'honneur de la divinité locale Hémen. Ce moment de fête était sans doute important pour la famille au pouvoir, laquelle pouvait ainsi asseoir son autorité au sein de la communauté. Dès lors, toute une série de représentations de la cérémonie furent mises en scène sur les parois est et sud de la tombe du nomarque. Pour son originalité et son caractère unique, cette « chronique » de la fête, développée en images, mérite d'être décrite en détail.

D'abord, le nomarque ©*n≈.ty.fy*, apparaît debout au bord du fleuve, entouré de ses fils. Ils regardent ensemble arriver deux embarcations – de longues pirogues à étrave effilée –, chacune d'elles occupées par cinq ou six pagayeurs et un homme de barre. Les matelots sont vêtus du pagne court ordinaire, mais leurs cheveux sont ornés d'un bandeau blanc. Autour de ces embarcations légères, d'autres bateaux, allant dans le sens inverse, étaient représentés. Malheureusement, une grande lacune dans la paroi empêche de préciser la nature exacte de cette partie de la scène. Néanmoins, au-dessous des deux pirogues, la figuration d'un bateau plus important que les premiers est encore visible. On voit un grand gouvernail, la barre et le timonier qui manœuvre pour appareiller. En avant de cette barque, un grand bateau de voyage – dont la cabine parée d'un rideau, un bouclier en cuir et une partie des cordages de la voile sont conservés – vient lui aussi de partir du rivage.

Du fait que les embarcations ne semblent pas défiler en ordre mais vont les unes vers le Nord et les autres vers le Sud, J. Vandier interprète cette scène comme une « gymkhana » nautique, au cours de laquelle les matelots accomplissaient quelques prouesses sur leurs barques. Selon le savant, c'est « un désordre qui n'est admis que pour mieux mettre en valeur la rapidité, l'habilité et l'esprit d'initiative des

différents équipages »²⁸⁸¹. Selon lui, le nomarque et sa famille étaient censés contempler cette démonstration de bravoure depuis la rive²⁸⁸². Cependant, on remarque que les fils d'@n≈.ty.fy tenaient des pagaies et au moins l'un d'eux était coiffé d'un bandeau blanc, comme les membres des équipages. Il est donc possible que cette scène montre @n≈.ty.fy et ses fils attendant de participer à la navigation, puis leur départ : les uns dans une embarcation légère et l'autre dans un bateau de voyage. Ce tableau représenterait donc le début officiel de la procession fluviale. En outre, une légende placée derrière ce tableau introduit le cycle pariétal entier qui représente la fête. L'inscription suggère au visiteur l'objet de la célébration. Car le texte est orienté vers celui qui entre dans la tombe :  in *Îr Î(")p(y) n s" f r@-nfr-k" m""* *βnt nb(t) nt Îmn* « Horus apporte l'inondation (*scil.* Hapi) à son fils Néferkarê. Inspecter toute navigation de Hémen »²⁸⁸³.

En haut de la paroi, une scène de sacrifice de bœuf accompagne ce moment solennel qui marque le début de la fête²⁸⁸⁴. En particulier, on voit un homme qui offre une patte de bœuf au nomarque, au bord du rivage. La légende, d'ailleurs, semblerait confirmer le lien étroit entre cette scène de boucherie et le voyage cérémoniel accompli par @n≈.ty.fy lui-même ()²⁸⁸⁵.

Après la grande lacune dans la paroi ouest de la tombe, une représentation montre deux grandes barques à rames que les « prorètes »²⁸⁸⁶ des deux équipages approchent l'une vers l'autre en tirant une corde commune²⁸⁸⁷. Au-dessus, une chasse à l'hippopotame est représentée²⁸⁸⁸. Dans ce tableau-ci, le maître (sinon un personnage important, représenté plus grand que les autres) se tient debout dans son

²⁸⁸¹ J. VANDIER, *Moalla*, p. 157-158.

²⁸⁸² *Ibid.*

²⁸⁸³ J. VANDIER, *Moalla*, p. 157-159, 263, § 18 [inscription 16] et pl. 14, 40. Cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 56, doc. 38.

²⁸⁸⁴ Pour la description de la scène, cf. J. VANDIER, *op. cit.*, p. 147-148 (K).

²⁸⁸⁵ J. VANDIER, *op. cit.*, p. 263, § 19 [inscription 16] et pl. 14, 40.

²⁸⁸⁶ Il s'agit des matelots en observation à la proue d'un vaisseau ; d'après le latin *proreta* et le grec *πρωράτης* (F. GAFFIOT, *Dictionnaire latin-français*, Paris, 1934, p. 1260). C'est une expression employée déjà par J. VANDIER, *op. cit.*, p. 152, pour décrire avec précision la scène.

²⁸⁸⁷ Pour les deux bateaux à rames, cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 151-152, pl. 61.

²⁸⁸⁸ *Ibid.* p. 153-156 (= Paragraphe X), pl. 61

embarcation. En même temps qu'un autre membre de son équipage, il harponne le dos de l'animal. Un troisième harponneur, placé devant l'hippopotame, frappe l'animal à la tête. Si l'on considère l'importance de ce geste, ce dernier personnage représente peut-être ©n≈.ty.fy lui-même²⁸⁸⁹.

Selon J. Vandier, cette mise à mort de l'hippopotame était le moment culminant de la fête²⁸⁹⁰. Par ailleurs, la chasse au harpon et la victoire sur les ennemis sont des éléments évoqués dans les *Textes des Pyramides* en rapport direct avec le culte du dieu Hémen²⁸⁹¹. S'il est possible que les textes funéraires royaux aient tiré leur inspiration des mythologies et liturgies locales, il est inversement possible que ces dernières aient été, elles, empruntées à des élaborations religieuses de la capitale. Quoi qu'il en soit de l'origine de la fête et de ces rites, cet événement culturel d'Héfat était bien connu par la communauté locale. Le rôle légendaire du maître d'Héfat comme tueur de l'hippopotame semble d'ailleurs confirmé par une épithète métaphorique unique, présente dans le récit militaire d'©n≈.ty.fy. Celui-ci y est en effet désigné comme *bswt [...] Ìr ꜥr[t] nt db bh“w* « un harpon dans les narines d'un hippopotame en fuite » (²⁸⁹²).

La représentation de la liturgie se poursuit sur la paroi sud de la tombe, dont il ne reste qu'un fragment de bateau papyriforme à coque jaune, pourvu d'un mât ou d'un poteau central rouge. Parmi les membres de l'équipage, une femme se tient au centre de la barque ; ses chevilles sont ornées de bracelets et elle est vêtue d'une tunique mi-longue. À l'opposé de l'embarcation, un homme de barre est placé sur l'étrave, tandis qu'un officiant se tient à proximité du matelot. L'officiant se distingue par sa longue jupe à tablier, détail insolite pour les scènes de l'époque. Grâce un câble fixé au décor papyriforme de l'étrave, l'embarcation semble reliée à un autre bateau. Il est probable que l'une des deux embarcations représente la barque processionnelle, traînée par l'autre navire.

²⁸⁸⁹ C'est l'hypothèse de J. Vandier (*ibid.*, p. 156 notamment).

²⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 158.

²⁸⁹¹ *Pyr.* 235a. Cf. J. VANDIER, *Moalla*, p. 8, 158.

²⁸⁹² Inscription 6, II.ε.3-II.ζ.1 ; cf. J. VANDIER, *op. cit.*, p. 155 (commentaire sur le rôle de ©n≈.ty.fy), 198 (transcription du texte), 201, i (commentaire philologique).

Il se trouve qu'©n≈.ty.fy ne porte dans sa tombe aucun titre de rôle en rapport avec cette célébration. Cependant, nous pensons que ces scènes étaient suffisamment originales et riches en détails pour rappeler aux visiteurs de la tombe son rôle de maître local et chef du culte de Hémen. La chasse à l'hippopotame et la procession nautique effectuées à l'époque de l'inondation constituaient sans doute un événement majestueux qui offrait au gouverneur l'occasion d'asseoir son pouvoir et de montrer son prestige à la communauté d'Héfat et aux yeux des habitants de la province tout entière.

13.3.3. Thèbes

Des processions en l'honneur d'Hathor dans la décoration des tombes

À Thèbes, aucun notable ne porte de titre qui le présente explicitement comme acteur dans les processions. Cependant, la décoration des tombes devient le médium idéal pour mettre en avant le rôle religieux exercé dans les manifestations religieuses, ou le fait d'avoir assisté, en tant que membre de la cour, à des événements de ce type. On constate en particulier l'influence du culte de la déesse Hathor dans les célébrations thébaines.

Dans les tombes, le rôle des femmes de la cour royale thébaine, en tant que prêtresses d'Hathor et membres du chœur divin, est illustré. Nous avons déjà évoqué plus haut la représentation, dans le monument de la princesse ©"zyt, d'un document mentionnant la perpétuation du rituel du culte journalier auquel la princesse participait, peut-être, lorsqu'elle était en vie. Or, ce document est représenté sur un sarcophage²⁸⁹³. N'étant pas visible aux vivants, cette composition était pensée pour l'Au-delà. Cette évocation du culte était donc un élément apotropaïque de l'équipement funéraire.

²⁸⁹³ Cercueil Caire JdE 47267.

En revanche, le visiteur de la tombe de la reine *nfrw* (Montouhotep II) pouvait admirer des cortèges hathoriques reproduits, de manière détaillée, sur les deux parois du couloir d'entrée²⁸⁹⁴.

Le trait caractéristique de la première procession sculptée sur la paroi de droite est une théorie de prêtresses qui se tiennent par la main²⁸⁹⁵. Celles-ci sont vêtues d'une robe qui laisse les seins nus, sont coiffées d'une perruque élégante aux mèches très longues et portent un collier-*ménat* dont les perles et le contrepoids ont bien été mis en évidence par le lapicide. Cette procession, placée au deuxième registre de la paroi, accompagne un cortège de bœufs gras, figurant au premier registre, et précède leur sacrifice, au troisième registre. Le rapport entre l'offrande carnée (c'est-à-dire les scènes de boucheries) et la danse (voire le chœur féminin) est bien documenté en Égypte depuis les époques anciennes : les deux partageaient le même but de revivifier les êtres.

Le point culminant de la procession était sans doute la présentation des offrandes à Hathor, figurée sous forme de fétiche.

Nous découvrons cet objet sacré sur un petit fragment de la paroi : une partie du poteau et de la perruque de la déesse sont conservés ; le visage, voire le « masque », devait être montré de face (**fig. 22**, ci-dessous)²⁸⁹⁶. Il est plausible que ce fétiche ait été placé dans un sanctuaire d'Hathor situé dans la montagne²⁸⁹⁷. Ce sanctuaire

²⁸⁹⁴ La tombe TT 319 (PM I:1, 391-393) demeure inédite. Cf. la bibliographie dans A. OPPENHEIM *et alii*, éd., *Ancient Egypt Transformed*, p. 97, § 35.

²⁸⁹⁵ D'après les reliefs conservés au Metropolitan Museum, n° inv. 26.3.353-3.

²⁸⁹⁶ Fragment New York MMA 26.3.353pp.

²⁸⁹⁷ Pour autres fétiches d'Hathor, cf. l'emblème représenté sur la stèle fragmentaire Turin S. 12386 (= A.M. DONADONI-ROVERI, éd., *Civiltà degli Egizi, le credenze religiose*, Torino, 1988, p. 90, fig. 112) et dans deux nouvelles stèles du Nouvel Empire trouvées sur le plateau de la montagne d'Assiout, publiées dans J. KAHL *et alii*, « The Asyut Project : Tenth Season of Fieldwork (2012) », *SAK* 42, 2013, p. 135-136, § 11 (= S12/15, SCA Reg. 241) et § 12 (= S12/st1430), fig. 15-16, pl. 12 ; sur l'Hathor locale d'Assiout voir également T. DUQUESNE, « Hathor of Medjed », *DE* 54, 2002, p. 39-60). Pour un commentaire sur le fétiche qui représente le masque d'Hathor, souvent confondu avec le sistre, cf. les remarques de G. PINCH, *Votive Offerings to Hathor*, Oxford, 1993, p. 138-139, 154 ; voir également le commentaire et les témoignages dans E. RUSSMANN, « The Statue of Amenemhope-em-hat », *MMJ* 8, 1973, p. 36-37, n. 12 et 14 ; avec E. VON MERCKLIN, « Das aegyptische Figuralkapitell », dans G. MYLONAS, D. RAYMOND, éd., *Studies Presented to David Moore Robinson I*, Saint Louis, 1951, p. 198-199, qui relève l'importance des piliers hathoriques comme objets de culte. Sur la confusion avec le sistre, cf. déjà B. GEORGE, « Hathor, Herrin der

aurait été érigé au centre du cirque thébain de Deir el-Bahari, là où se trouvent aujourd'hui les vestiges des chapelles hathoriques de Thoutmosis III²⁸⁹⁸ et d'Hatchepsout²⁸⁹⁹. Plusieurs auteurs soupçonnent, de fait, qu'une grotte cultuelle dans la vallée était consacrée à la déesse déjà au début de la XI^e dynastie, avant même la construction du temple funéraire de Montouhotep II ; et que ce dernier roi ne fit que consacrer par la suite un nouveau sanctuaire hathorique, après avoir commencé la construction de son temple funéraire à côté du lieu jadis consacré à Hathor²⁹⁰⁰. De fait, c'est depuis cette époque que ce sanctuaire devint la destination finale du cortège de la « belle fête de la Vallée » : célébration évoquant la traversée fluviale d'Amon pour rejoindre Hathor à l'Ouest²⁹⁰¹. Ce couple divin fut très important dans les cultes locaux de l'époque. La traversée du dieu Amon est évoquée sur une paroi du temple funéraire de Montouhotep II, lequel est figuré dans l'acte de conduire la barque du dieu²⁹⁰². Dans le même temple, Hathor de Dendara est représentée derrière le roi, en présence d'Amon-Min²⁹⁰³. L'existence ancienne d'une grotte de la vache hathorique – dont la fonction de nourrice du roi est

Sistren », *Medelhavsmuseet Bulletin* 13, 1978, p. 25-31. – Nous pouvons rajouter, enfin, l'exemple de deux fétiches d'Hathor érigés dans un lieu d'accouchement et qui sont représentés dans une brique de naissance inventée et analysée récemment par J. WEGNER, « A Decorated Birth-Brick from South Abydos : New Evidence on Childbirth and Birth Magic in the Middle Kingdom », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation*, New Haven – Philadelphia, 2009, p. 447-496.

²⁸⁹⁸ PM II², 380-381.

²⁸⁹⁹ PM II², 350-353. Pour la publication du sanctuaire, cf. en dernier lieu N. BEAUX, *La chapelle d'Hathor. Temple d'Hatchepsout à Deir El-Bahari. I. Vestibule et sanctuaires*, MIFAO 129, Le Caire, 2012.

²⁹⁰⁰ Cf. en dernier lieu M. BIETAK, « La belle fête de la Vallée », dans Chr. ZIVIE-COCHE, I. GUERMEUR, éd., *Hommages à Jean Yoyotte*, I, p. 136 notamment.

²⁹⁰¹ Voir M. BIETAK, *op. cit.*, 135-140. Sur cette fête et la navigation d'Amon cf. également L. POSTEL, *Protocole*, p. 226-229, mais l'auteur reste prudent sur l'époque d'apparition de la « belle fête de la Vallée », qui est connue par les textes seulement à partir du Nouvel Empire ; pour le Moyen Empire il parle de « prototype des processions fluviales d'Amon lors de la "belle fête de la Vallée" » (*ibid.*, p. 229).

²⁹⁰² La scène est reconstituée dans D. ARNOLD, *Der Tempel des Königs Mentuhotep II. Die Wandreliefs des Sanktuars*, ArchVer 11, Mainz, 1974, pl. 22, 23 ; cf. M. BIETAK, *op. cit.*, p. 138, 152-153, pl. 3.

²⁹⁰³ D. ARNOLD, *op. cit.*, p. 25-26 ; cf. M. BIETAK, *op. cit.*, p. 137, 151, pl. 2a-b.

primordiale²⁹⁰⁴ – est évoquée sur un relief conservé à Hanovre²⁹⁰⁵, représentant le roi Montouhotep II enfant, buvant au pis de la vache Hathor²⁹⁰⁶. C’est la même iconographie qui sera reprise dans les sanctuaires hathoriques plus récents, notamment à l’époque thoutmoside²⁹⁰⁷. Il existe aussi des témoignages anciens, mais indirects, de la fête elle-même. Les prêtres d’Amon du temple funéraire de Montouhotep II et de celui de Montouhotep III, qui passaient la nuit précédant la fête sur le mont El-Qurn (« la corne »), et observaient d’ici le départ du cortège à l’aube, laissèrent de nombreux graffiti sur la montagne²⁹⁰⁸.

Nous ne savons pas si les prêtresses d’Hathor – notamment les femmes de la cour de Montouhotep II – exerçaient un rôle cultuel spécifique à cette occasion. Il est probable cependant qu’Hathor faisait l’objet de plusieurs célébrations dans l’année, pas seulement pendant la « belle fête de la vallée »²⁹⁰⁹. Le cortège qui rejoint le fétiche hathorique représenté dans les reliefs de la tombe de *nfrw*, pourrait appartenir ainsi à une des autres célébrations effectuées près du sanctuaire d’Hathor dont l’existence à la XI^e dynastie n’est plus à démontrer.

Pour revenir à la scène de la tombe de *nfrw*, une prêtresse placée tout près du poteau sacré d’Hathor est représentée en train de tendre un collier *ménat* vers l’emblème religieux²⁹¹⁰. Un peu à l’arrière, plusieurs femmes portent un parasol-*sb*²⁹¹¹ : objet que les prêtresses spécifiques d’Hathor de Dendara présentaient aux

²⁹⁰⁴ Sur ce thème voir l’apport de J. LECLANT, « The Suckling of the Pharaoh as a Part of the Coronation Rites in Ancient Egypt », dans *Proceedings of the IXth International Congress for the History of Religions. Tokyo and Kyoto 1958*, Tokyo, 1960, p. 135-145. Pour une discussion plus récente, cf. A. FORGEAU, *Horus-fils-d’Isis. La jeunesse d’un dieu*, BdE 150, Le Caire, 2010, p. 77-80.

²⁹⁰⁵ Fragment de relief Hannover 1935.200.82 = R. DRENKHAN, *Ägyptische Reliefs im Kestner-Museum Hannover*, Hanovre, 1989, p. 63, fig. 18.

²⁹⁰⁶ M. BIETAK, *op. cit.*, p. 150, pl. 1a.

²⁹⁰⁷ Cf. dans l’index iconographique dans PM II², 543u.

²⁹⁰⁸ PM I²:2, 668-669 ; avec le commentaire de M. BIETAK, *op. cit.*, p. 137.

²⁹⁰⁹ L. POSTEL, *Protocole*, p. 230-231 et la bibliographie à la n. 1063.

²⁹¹⁰ Or, nous savons que les fétiches étaient décorés parfois par un collier-*ménat*, comme le reliquaire d’Osiris. Sur la représentation de reliquaire d’Osiris avec un collier-*ménat*, cf. P. KOEMOTH, « À propos de la stèle d’Apollônios (Louvre N 328) : Ophoïs, Osiris et Sérapis en Abydos », *SAK* 29, 2001, p. 223 et fig. 1-2.

²⁹¹¹ Sur cet objet voir l’étude iconographique et lexicographique de H.G. FISCHER, « Notes: Sunshades of the Marketplace », *MMJ* 11, 1976, 1968, p. 63-68.

défunts comme symbole du triomphe sur les étoiles impérissables²⁹¹². Dans l'autre main, elles tiennent un collier *ménat*. Elles disposent donc de l'ensemble des attributs des prêtresses dites tentyrites²⁹¹³. Cette importance accordée à la déesse Hathor de Dendara dans le culte thébain n'est pas nouveau à la XI^e dynastie, car cette divinité semble y avoir joué un rôle considérable déjà à la VI^e dynastie : l'Hathor tentyrite est en effet bien présente dans les tombes des notables à El-Khokka sous l'Ancien Empire et au début de la Première Période intermédiaire²⁹¹⁴. Il est probable, par ailleurs, que le potentat thébain ait été apparenté, sous la XI^e dynastie, à une famille de Dendara²⁹¹⁵.

Figure 66. Fragment de relief (New York MMA 26.3.353pp) de la tombe de la reine *nfrw*. Offrande du collier *ménat* au fétiche d'Hathor (©Metropolitan Museum of Art).

Pour terminer la description des scènes de cortège féminin de la tombe de *nfrw*, nous constatons que celui de la paroi de gauche est formé par des porteuses de parasol : le collier-*ménat* ne fait pas partie, cette fois, de la parure de ces femmes²⁹¹⁶. Seule celle qui se tient debout en tête du chœur divin – son rôle de chef est signalé

²⁹¹² Sur ces attributs et cette iconographie, cf. L. MORENZ, « Ein hathorisches Kultlied und ein königlicher Archetyp des Alten Reiches – Sinhue B 270f. und eine Stele der späten XI. Dynastie (Louvre C 15) », *Die Welt des Orients* 28, 2007, p. 7-17. Pour les étoiles impérissables, nous faisons référence à un passage des *Textes des Sarcophages* évoqué par H. Willems (*The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418)*, OLA 70, Leiden, 1996, p. 74, 400, ak), lequel établit un lien entre la présentation (rituelle et comme offrande figurant dans les frises) de ce type d'objet, le parasol-*sb*", et la destinée victorieuse du défunt dans l'Au-delà comme étoile (*Spell 934*). Or le parasol-*sb*" lui-même signifie « étoile ». Dans la stèle Louvre C 15 (XI^e dyn.) étudiée par L. Morenz une prêtresse Tentyrite porte le parasol-*sb*" et adresse des mots au défunt en lui souhaitant de rejoindre le ciel.

²⁹¹³ Cf. L. MORENZ, *loc. cit.*

²⁹¹⁴ M. SALEH, *Three Old-Kingdom Tombs*, p. 12, 22, 26 (TT 186, 405, 413) ; cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 231, n. 1064.

²⁹¹⁵ La mère de la princesse thébaine *nfrw-k"yt* lègue à sa fille la plus grande étable de Haute Égypte, administrée par un homme de confiance, un intendant (*imy-r" pr*) appelé *rdiw-βnmw*, élevé d'abord à la cour puis envoyé à Dendara où se trouvait le domaine. Pour ce personnage connu à travers la stèle Caire CG 20543 (Antef II ou Antef III), cf. *supra*.

²⁹¹⁶ D'après les reliefs conservés au Metropolitan Museum, n° inv. 26.3.353-1.

subtilement par le détail élaboré de la ceinture, que les autres prêtresses ne portent pas – tend un collier-*ménat* en direction de la reine *nfrw*, dont la figure n'est cependant pas conservée. Celle-ci était sans doute représentée assise, derrière les offrandes de son repas funéraire, lesquelles sont encore visibles dans les fragments de paroi conservés.

Comme souvent dans les représentations funéraires, il est difficile de distinguer le réel du symbolique. Se pose ainsi la question de savoir si une distinction nette était faite entre les scènes qui représentent le culte funéraire de *nfrw* et celles qui évoquent le culte hathorique. Les deux semblent se confondre. Néanmoins, il est évident que la représentation d'une procession hathorique dans la tombe servait non seulement à commémorer le rôle cultuel exercé par la noble dame pendant sa vie comme prêtresse d'Hathor, mais servait également à accompagner son voyage dans l'Au-delà.

De fait, depuis la XI^e dynastie, à Thèbes, émerge la tradition de décorer les tombes avec la représentation de célébrations divines, dans lesquels le bénéficiaire du monument n'est pas l'acteur principal. Mettre en avant ces thèmes figuratifs religieux était un fait de prestige pour le notable. Peut-être était-ce une manière de manifester sa piété et d'espérer recevoir, en retour, le soutien divin.

Ainsi, le responsable de la cour-~~z~~ du palais royal *ḥty* de l'époque du roi Montouhotep II, fit représenter dans sa tombe des tableaux qui évoquent une procession dans laquelle Hathor la Dorée voyage avec Rê²⁹¹⁷. Cette procession était destinée, entre autres, à honorer le roi. Malheureusement, les seules traces qui subsistent de cette scène sont des inscriptions copiées par P. Newberry : la décoration n'est pas conservée²⁹¹⁸. Or, les textes nous apprennent que la déesse apparaissait à la proue²⁹¹⁹ d'une barque (*≈© nwb m m"t wi"*) en tant que bien-aimée de Rê (*mr.s r©*) ; les puissants figuraient à bord de la barque solaire (*s≈mw nb (m)©nfy*). Hathor était ensuite représentée rejoignant le Nord (*p̄.n b" w.Ú Ì" w-nbw*), suivie par Rê qui voulait continuer de contempler sa beauté (*[p]r r© m" f*

²⁹¹⁷ PM I²:2, 617 (tombe Carnarvon-Carter, C65). Cf. R. SOLIMAN, *Old and Middle Kingdom Theban Tombs*, p. 130-131. Sur ce personnage, cf. *supra*

²⁹¹⁸ Dans A.H. GARDINER, « Much-Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, p. 32.

²⁹¹⁹ Pour *m"t* « proue », cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 173, n. 736.

nfrw.Ú). Enfin, une formule de protection d'un roi appelé Montouhotep (*≈w mnÚw-Ìtp*) était prononcée ou mise en œuvre rituellement par Hathor elle-même (*in Ìwt-Ìr*)²⁹²⁰.

Il est probable qu'après leur mort, les notables espéraient profiter de ces images de procession comme s'ils devaient participer encore dans l'Au-delà à ces événements qui avaient nourri leur sentiment de piété lorsqu'ils étaient en vie. Mais pouvoir exposer, dans sa tombe, de telles compositions pariétales destinées habituellement à la décoration des temples était sans doute aussi une marque de prestige.

En ce qui concerne l'émergence à Thèbes de l'évocation de fêtes solennelles dans les tombes privées, il convient de considérer également le fragment Turin Suppl. 1310 publié par J. Vandier²⁹²¹. Il s'agit d'une inscription provenant d'une tombe privée thébaine²⁹²² où le défunt, dont le nom n'est pas conservé, fait l'éloge de son souverain (Antef I^{er} ou Antef II)²⁹²³. Il en mentionne les victoires et les gestes, comme la construction du temple de Montou et les offrandes qu'il destine à Amon, à Rê et à Hathor. Or, faire l'éloge du roi ou de la reine devient usuel dans les textes commémoratifs des particuliers à la X^e et XI^e dynasties, mais ce qui mérite d'être noté ici, c'est qu'il est fait allusion, entre autres, à une fête ou une célébration à laquelle le roi participe comme premier acteur : il s'agit du rituel de prendre au lasso des taureaux pour la déesse Hathor, laquelle est appelée ici *nbw* « la Dorée », comme souvent en contexte thébain. Le texte peut être lu comme suit :

²⁹²⁰ Sur ces légendes et pour un commentaire sur les navigations liturgiques d'Hathor, cf. en dernier lieu L. POSTEL, *Protocole*, p. 230-231.

²⁹²¹ Le monument a été acheté par Schiaparelli, en 1900/1901, et, d'après le vendeur, aurait été originaire d'Armant (J. VANDIER, « Une inscription historique de la Première Période intermédiaire », dans *Studies in Egyptology and Linguistics in Honour of H.J. Polotsky*, Jerusalem, 1964, p. 12, n. 5, qui se renseigne auprès de Scamuzzi).

²⁹²² L. Postel suggère que c'est un texte provenant de la tombe d'un particulier, grâce à l'analyse de certains éléments phraséologiques : par ex. la présence de l'apposition *nb.(i)* « mon seigneur » après le nom royal²⁹²².

²⁹²³ Le roi en question ne peut pas être postérieur à Antef II, et il n'est pas impossible qu'il s'agit de son prédécesseur Antef I^{er}. Le style de l'inscription coïncide avec les stèles des notables thébains datées de Antef II ; on peut le comparer aux stèles de *f'ri* Caire TR 12.4.22.9 et Bruxelles E. 4985.

*ir.n.f mnw n mnÚw sÿtp.n.f imn m nfrw nw ꜥm© in.n.f m nꜣtw.f rd.n.f
 Ì“w Ìr ntr-ÿtp nb n r© mr sw i“m.f n Ìwt-Ìr m ©ntyw Ìr Ìknw spÌ.(i)
 k“w m Ìs“w²⁹²⁴ n nwb mrt sw mrrt w“Ì Ìr.f t“ rd.s n.f nsyt Ìr pw s“
 nwt nb.i iÚt.n.f t“wy.f m nꜣtw.f smn.n.f wfw nw nÌÿ ssw n [...]*

« Il a fait des monuments pour Montou. Il a gratifié Amon de toutes bonnes choses de la Haute Égypte qu’il avait rapportées de ses victoires. Il a augmenté toute offrande pour Rê, qui l’aimait. Il se montra gracieux à l’égard d’Hathor, avec de la myrrhe et des parfums. **Il prit au lasso les taureaux avec les cordes, pour la Dorée, qui l’aimait et qui désirait qu’il vécût longtemps sur terre, en lui ayant donné la royauté.** C’est un Horus, un fils de Nout, mon maître. Il a conquis son royaume (litt. ses deux terres) par ses victoires. Il a établi des ordres d’éternité et puni ses ennemis (?) [...]. »

(Fragment Turin Suppl. 1310 = J. VANDIER, « Une inscription historique de la Première Période intermédiaire », dans *Studies H.J. Polotsky*, p. 9-12 ; fig. 23).

La cérémonie de prendre des taureaux au lasso est connue dès les *Textes des Pyramides*²⁹²⁵ et les *Textes des Sarcophages*²⁹²⁶. Dans le fragment de Turin, il semble évident que le rite évoque une célébration royale, laquelle pourrait être une intronisation ou un jubilé.

Au demeurant, ce document témoigne du fait qu’avant la réunification de l’Égypte, dans le royaume thébain, on attribuait des prérogatives rituelles spécifiques au roi en tant que fils divin, c’est-à-dire Horus.

On peut penser que le bénéficiaire de la tombe dont ce fragment de texte provient, avait bien assisté à la cérémonie. Sans doute, la mention de cet événement dans sa tombe était un élément distinctif par rapport aux récits biographiques des

²⁹²⁴ Pour cette traduction, qui remplace les hypothèses précédentes (*spÌw* ou *nwÌw*), cf. B. MATHIEU, « Le lasso d’Hathor. Relecture de la stèle Turin Suppl. 1310 », *GM* 219, 2008, p. 65-72. L’un des mérites de lire *Ìs* pour ce lasso hathorique serait aussi de « fournir la possibilité d’une paronomase facile avec le nom de la vache Hésat » (*ibid.*, p. 70).

²⁹²⁵ *Pyr.*, 286c.

²⁹²⁶ *CT V*, 23j.

Nous savons que la divinité *sf̃-nw* « le Septième » apparaît comme le quatrième parmi les quatre dieux musiciens (*ilyw-fdn*) dans les *Textes des Sarcophages*²⁹²⁹. Le rôle de *rl̃wy* peut être compris comme celui de joueur d'un instrument (le sistre) pour le dieu Amon, en tant que grand-prêtre.

Le rôle de joueur de sistre dans le temple est peu attesté aux plus hautes époques et donc mal connu²⁹³⁰. Cependant, à partir du début du Moyen Empire, des musiciens appelés « *ily* d'Hathor, maîtresse de Dendara » ou « *ily* de la Dorée, maîtresse de Dendara » sont représentés dans les tombes d'hommes importants, dans l'acte d'officier face au défunt ou à la sortie par la divinité de son naos²⁹³¹. Or, le nom de ce groupe de musiciens – *ilyw* – nous apprend que, par un effet d'homonymie, ces officiants étaient la personnification du dieu Ihy, le premier fils de Rê et d'Hathor, celui qui suscite le réveil de sa mère par la musique²⁹³². Or, à travers le mimétisme du geste, il semble que ces musiciens assuraient le réveil de la divinité, à l'instar d'Ihy dans le mythe²⁹³³. Ce rôle religieux et dramatique de musicien-*ily* – qui le

²⁹²⁹ Dans *CT IV*, 141g ; cf. *LGG VI*, 302.

²⁹³⁰ Il est attesté notamment dans une danse accomplie pour le défunt, à l'Ancien Empire ; cf. L. KINNEY, *Dance, Dancers and the Performance Cohort in the Old Kingdom*, Oxford, 2008, p. 12 (« Sub-group 3.c ») et p. 211, § 33 (= H. JUNKER, *Giza X*, Wien, 1951, fig. 44, 71 [tombe de *nw-nÚr*]).

²⁹³¹ Pour le Moyen Empire, cf. N. de G. DAVIES, *The Tomb of Antefoker, Vizier of Sesostri I, and of His Wife Senet (N° 60)*, London, 1920, pl. 23, 23b ; et dans A. BLACKMAN, *Meir I*, pl. 2, 15 (tombe de *snbi*, Moyen Empire). Pour le Nouvel Empire, cf. *inter alia* N. de G. DAVIES, *The Tomb of Amenemhet (No. 82)*, London, 1915, pl. 20. – Sur ces scènes, en rapport avec la liturgie hathorique dans un contexte funéraire privé, cf. le commentaire de E. WENTE, « Hathor at the Jubilee », dans *Studies in Honor of John A. Wilson*, SAOC 35, Chicago, 1969, p. 88-89 ; avec les notes d'édition d'un chant funéraire hathorique du Moyen Empire, par R.B. PARKINSON, D. FRANKE, « A Song for Sarenput: Texts from Qubbet el-Hawa Tomb 36 », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor 2*, CEDAE 36, Cairo, 2007, p. 219-235.

²⁹³² Sur la personnalité de ce dieu, cf. H. BONNET, *Reallexikon der ägyptischen Religionsgeschichte*, Berlin, 1952, p. 321-322 ; H. ALTENMÜLLER, « Ihy beim Durchtrieb durch die Furt – Bemerkungen zu Gestalt und Person eines Gottes », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain*, OLA 39, Louvain, 1991, p. 29-46 ; et en dernier lieu J.-P. CORTEGGIANI, *L'Égypte ancienne et ses dieux : dictionnaire illustré*, Paris, 2007, p. 229-230, avec une bibliographie complémentaire.

²⁹³³ Nous rappelons que dans un autre contexte – les liturgies funéraires, la transformation du défunt en Ihy était attendue. Le *Spell 334* des Textes des Sarcophages (*CT IV*, 179a-181d) nous l'apprend. Par ailleurs, l'ouverture du naos, l'apport de l'offrande en pain et en bière, et la présence de

distingue des simples membres du chœur divin – fut encore attribué à la prêtrise d’Hathor à l’époque gréco-romaine, quand la fonction de *w@b iÿ* « prêtre-pur, joueur-*iÿ* » est attestée²⁹³⁴.

À la Première Période intermédiaire, à Thèbes, le roi Antef II semble évoquer ce même rôle de ritualiste. Sur une stèle de sa tombe²⁹³⁵, il affirme avoir joué le rôle de musicien-*iÿ*²⁹³⁶ ou, selon une autre interprétation qui a été donnée au texte²⁹³⁷, avoir suscité l’intervention de ce musicien²⁹³⁸. D’après R. Gillam, Antef II dit avoir garanti la perpétuation de l’action mythique du fils d’Hathor, Ihy, dans le geste de réveiller chaque jour la déesse à travers la musique²⁹³⁹.

Cette action s’insère dans un contexte cérémoniel plus large, et le roi dit avoir participé lui-même à ce rituel. Il se décrit en train de regarder la déesse et de lui faire signe avec les mains pour qu’elle se rapproche de lui, en disant “Viens à moi, viens à moi !” ; il ajoute qu’il s’exprime tant avec le corps qu’avec la parole pour souhaiter à la déesse toute la musique dont elle a envie²⁹⁴⁰.

musiciens dans le rite, sont des aspects pertinents dans la description qui est faite, du dieu Ihy, dans ces textes (CT IV, 179I-179t).

²⁹³⁴ En tant que titre du roi, dans E. CHASSINAT, *Le temple d’Edfou I,4*, MMAF 10, Le Caire, 1987², p. 453 (troisième registre). Le titre de prêtre *w@b* est une désignation du dieu Ihy lui-même, dans *Dendara V*, 150, 14 (= A. MARIETTE, *Denderah [III]. Description générale du grand temple de cette ville. Planches*, vol. III, Paris, 1870, pl. 40m). – Selon R. GILLAM, *14th Upper Egyptian Nome*, p. 240, n. 106, *w@b iÿ* est le titre qui identifie le grand-prêtre à Dendara, à l’époque gréco-romaine. Sur *iÿ* comme titre spécifique à l’époque, voir S. CAUVILLE, « Les prêtres “spécifiques” de Dendera », *RdE* 43, 1992, p. 195-202.

²⁹³⁵ Stèle New York MMA 13.182.3.

²⁹³⁶ Pour cette interprétation du mot *iÿ*, cf. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature I*, p. 95 : « I am he who makes the singer waken music for Hathor, every day at any hour she wishes ».

²⁹³⁷  d’après le facsimilé du texte hiéroglyphique dans J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 10, § 15, l. 12.

²⁹³⁸ Pour cette interprétation du mot *iÿ*, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 98-99 : « Ich bin ja der, der veranlasst, dass der Lobsinger Hathor Musik erweckt Jeden Tag und zu jeder Stunde, in der sie es wünscht ».

²⁹³⁹ R. GILLAM, *14th Upper Egyptian Nome*, p. 239, n. 106 : « I am one who causes Ihy to awake and arise for Hathor every day and at any hour that she likes ». – Toujours avec une interprétation de *iÿ* comme étant le nom de la divinité dans le texte, cf. Sh. ALLAM, *Hathorkult*, p. 141 : « Ich bin wahrlich einer, der sie bewacht, der den Ihi der Hathor täglich und zu jeder Stunde, die sie gerne hat, verehrt, so dass dein Herz [*scil.* d’Hathor] ».

²⁹⁴⁰ Pour un commentaire sur cet hymne et pour une bibliographie exhaustive, cf. en dernier lieu J.Fr. QUACK, « Texte aus Ägypten », dans B. JANOWSKI, D. SCHWEMER, éd., *Hymnen, Klagelieder*

Héritage de la culture nomarcale développée à la Première Période intermédiaire, le récit biographique du roi Antef II prend la forme d'un hymne à Hathor et à Rê- (Atoum), invoqué par le roi lui-même²⁹⁴¹. Ici, Antef II demande la protection de ces deux divinités dans son voyage nocturne dans l'Au-delà, pour sortir au jour. C'est dans son argumentation qu'il évoque son rôle d'éveilleur d'Hathor : un moment rituel qui semble rempli, donc, de musique.

Le geste de jouer du sistre semble ainsi le propre de la fonction religieuse du grand-prêtre local thébain, dans l'accomplissement des rites spécifiques face à la divinité (*rġwy* en tant que *sf̃-nw* « le Septième » pour Amon) ; le roi veille à ce que l'adoration d'Hathor soit accompagnée par le son d'un sistre.

13.3.4. Les navigations liturgiques d'Hathor à Dendara

Depuis l'Ancien Empire, le culte d'Hathor de Dendara, en rapport strict avec le culte solaire et donc avec l'établissement de la royauté, était dispersé dans tout le pays et jouait peut-être un rôle unificateur des différentes traditions cultuelles et

und Gebete, Gütersloh, 2013, p. 148-149, § 1.1. Il faut tenir en considération que les traductions sont très différentes selon les auteurs. Voici par exemple le passage entier traduit par P. VERNUS, *Chants d'amour de l'Égypte ancienne*, Paris, 1992, p. 120-121 : « Ô ces grands à l'occident du ciel. Ô ces dieux à l'occident du ciel. Ô ceux qui sont sur les rives à l'occident du ciel, qui vous réjouissez devant Hathor, qui aimez voir l'étendue de sa beauté, je veux faire connaître sa nature, je veux dire à ses côtés que je me trouve réjoui de la voir. Mes deux mains signifient : "Viens à moi, viens à moi !", tandis que mon corps dit, que mes deux lèvres répètent : "Une musique pure pour Hathor, des centaines de millions de musiques !". Puisque tu aimes la musique, un million de musiques est à disposition de ton *ka* pour toutes tes places. Car c'est moi qui fais veiller à l'adoration et à la musique d'Hathor chaque jour, à toute heure qu'elle aime. Que ton cœur se satisfasse de la musique (...) ».

²⁹⁴¹ Un texte autobiographique de souverain c'est une première : il s'agit peut-être d'une forme embryonnaire de *Königsnovelle*. – Pour cet hymne dans la stèle New York MMA 13.182.3, cf. en dernier lieu J.Fr. QUACK, *loc. cit.*, avec la bibliographie antécédente.

cultures locales²⁹⁴². Dès lors, les cérémonies hathoriques réalisées à Dendara bénéficiaient d'une visibilité et d'une importance symbolique conséquentes, d'autant que la participation aux processions, avec une fonction spécifique, était une activité que les notables locaux n'hésitaient pas à faire figurer dans leur monument. C'était le déplacement de la barque processionnelle d'Hathor – dite $\approx b^t$ ²⁹⁴³ – qui voyait ces fonctionnaires en action. Leur rôle était attribué sur la base de leur statut ou de leur profession.

Trois officiers portent des titres évoquant l'embarcation, deux d'entre eux occupent la fonction de responsable lors de la navigation liturgique :

1) Le notable appelé *nfr-s#m-ppy/snni*, connu par sept stèles et une corniche provenant de sa tombe, est contemporain du nomarque $\#n-s\dot{U}i$; le style des monuments permet à H.G. Fischer de les dater des environs de la fin de la VI^e et la VIII^e dynasties²⁹⁴⁴. Le titre en question est celui de *mfl n#n irr wi" n lwt-lr nbt iwnt* « maître charpentier (du circuit des fournitures sacrées), celui qui fabrique la barque d'Hathor, maîtresse de Dendara »²⁹⁴⁵. Ce rôle de « maître charpentier »²⁹⁴⁶ est en relation sans doute avec la responsabilité du notable en tant que *imy-r" prw #n@* « directeur des ateliers de production » et *imy-r" pr nfr* « directeur de la maison de perfection ». Sa fonction de fabricant de l'équipement de temple lui est attribuée en même temps que ses compétences de personne initiée aux textes sacrés (*βry-lb, lry-s#t" n mdw nÚr*) et en charge des choses scellées du dieu (*lry-s#t" n #tmt nÚr*). Les

²⁹⁴² Sur l'importance du culte d'Hathor dans la deuxième moitié du III^e millénaire dans le pays, cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 231 et n. 1063 ; H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 44-46 ; E. FIORE MAROCHETTI, *The Reliefs of the Chapel of Nebhetera Mentuhotep*, p. 23-24.

²⁹⁴³ Sur cette barque, cf. Sh. ALLAM, *Hathorkult*, p. 118-119, puis H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 124-125. Au demeurant, la mention $\approx b^t nt lwt-lr$ dans CT VI, 275f (*Spell* 654) est claire sur cette attribution.

²⁹⁴⁴ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 119 et sq.

²⁹⁴⁵ Cf. W.FI. PETRIE, *Dendereh*, pl. 7 ; pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 463, § 1727.

²⁹⁴⁶ L. PFIRSCH, « À propos du titre *mfl n#n* attribué à Imhotep », dans C. BERGER, B. MATHIEU, éd., *Études sur l'Ancien Empire et la nécropole de Saqqâra dédiées à Jean-Philippe Lauer*, Montpellier, 1997, p. 351-354 et p. 352 notamment, suggère de comprendre *n#n* comme une institution « dans le circuit des fournitures » sacrées. – à l'instar du titre *mfl nswt*, composé par *mfl* + SPECIFICATION, pour lequel voir en dernier lieu R. DRENKHAHN, *Die Handwerker*, p. 94, il est probable que *mfl* + TOPONYME, ici Nékhen, soit également une indication de statut. Nous suivons donc la lecture *mfl* + SPECIFICATION par « Meister der Werft » entamée par W. Helck, comme il est signalé dans D. JONES, *Index*, p. 462-463, § 1726-1727.

titres *smr w@ty* et *~tmty bity* indiquent le rôle de gestionnaire de ce personnage et son rang remarquable.

2) Le deuxième notable s'appelle *snni*, il est peut-être un descendant du *nfr-s#m-ppy/snni* qu'on vient de mentionner²⁹⁴⁷. Sa stèle est datable de l'époque héracléopolitaine²⁹⁴⁸. Sa titulature, commençant par les titres *smr w@ty* et *~tmty bity*, marque le rôle administratif et le rang considérable de ce notable dans sa communauté. Il est ensuite décrit comme *mfl̄ nswt* « charpentier royal », *imy-r" βniw wi" Ìwt-Ìr (Ìr ?)* « directeur des rameurs de la barque d'Hathor (et d'Horus ?) »²⁹⁴⁹, *smsw w~rt* « aîné de l'atelier de charpentage », *Ìq" Ìwt* « chef du domain-Ìwt ». Comme *nfr-s#m-ppy/snni* avant lui, qui était un *imy-r" prw #n@* « directeur des ateliers de production », ce notable dirige un centre de production institutionnel (*Ìq" Ìwt*). Le titre *smsw w~rt* évoque le rang de supérieur dans l'atelier de charpentage. Quant à la référence au roi dans sa fonction de maître charpentier (*mfl̄ nswt*), il se peut qu'elle résulte de la mainmise royale – encore réelle à cette époque – dans les activités artisanales destinées à produire l'équipement pour le temple.

3) Le troisième notable s'appelle *mn-@n~ppy/mni* et vivait au début de l'époque héracléopolitaine (IX^e dyn.)²⁹⁵⁰. Ses titres de rang (*Ì"ty-@*, *~tmty bity*, *smr w@ty*) et de lettré (*βry-Ìb*) indiquent qu'il fut un homme important de la communauté de Dendara. Il dirige des domaines locaux de la Couronne (*Ìq" Ìwt*), peut-être certaines propriétés des pyramides du roi Pépy I^{er} et Merenrê (*Ìq" Ìwt mry-r@-mr-nfr*, *Ìq" Ìwt mr-n-r@-~@-nfr*). Par ailleurs, il administre les terres et les richesses naturelles du nome (*imy-r" #n-t" nb n sp"t*, *imy-r" kmt nb d#rt nb*, *imy-r" wÌ@(w) "pd(w) nww n sp"t*). Il est sans doute un agent de la Couronne, dont il est le

²⁹⁴⁷ C'est l'hypothèse de H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 124.

²⁹⁴⁸ Stèle fausse-porte Édimbourg, Royal Scottish Museum, n° 1910.96 (= H.G. FISCHER, *Dendara*, pl. 26, fig. 43, p. 209-213).

²⁹⁴⁹ Pour le titre, cf. notamment H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 211. L'emploi du faucon  comme déterminatif divin plutôt que le faucon perché sur un étendard , est caractéristique de la Première Période intermédiaire (H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 61, n. 28, avec bibliographie).

²⁹⁵⁰ H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 170, 172.

directeur des employés palatins (*imy-r“ ≈nty-ꜥ pr ©“*), lesquels peuvent être des nobles prébendés installés en province. Or, il est intéressant d’observer que ces titres, relevant du domaine de l’administration et de l’économie, introduisent un titre inédit dans le domaine cultuel : *≈rp m ≈b“t*, « administrateur dans la barque d’Hathor »²⁹⁵¹.

Figure 68. Stèle Londres BM 1262 de *mn-©n≈-ppy/mni* de Dendara, administrateur de la barque d’Hathor. (© Trustees of the British Museum).

Ces sources nous permettent d’affirmer que, déjà à partir de la fin du III^e millénaire, les chefs des ateliers du temple étaient appelés à gouverner l’embarcation divine lors des processions. L’initiation aux documents sacrés et au métier d’artisan était, pour les artistes préposés à la production de l’équipement sacré, un moyen de participer aux cérémonies dans lesquelles ce matériel cultuel était employé. Cela est attesté aussi plusieurs siècles après la Première Période intermédiaire, voire au Nouvel Empire, dans la fonction des artistes-artisans attachés à la charge de chefs des artisans du temple. L’exemple d’un *wsr-ꜥ“t* responsable de l’officine « château de l’or » à l’époque ramesside est bien connu : pour accomplir des travaux comme la fabrication des effigies des dieux, ce notable affirme dans son discours biographique avoir été initié aux textes sacrés puisqu’il se devait de connaître les formes et les attributs des dieux, dont il donne une liste. En outre, sa biographie, après la description de ses connaissances dans le domaine sacré, fait référence explicitement aux actions rituelles que ce fonctionnaire artisan accomplissait dans la barque processionnelle royale²⁹⁵².

Or, il est possible que cette tradition des maîtres artisans de participer aux processions remonte déjà avant la Première Période intermédiaire. Les grands

²⁹⁵¹ Pour la traduction du titre (= D. JONES, *Index*, p. 734, § 2671) voir notamment H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 124, 172-173.

²⁹⁵² Stèle Leiden 19b, lignes 9-17 ; cf. R. FROOD, *Biographical Texts from Ramesside Egypt*, Atlanta, 2007, p. 126-127 notamment.

prêtres memphites (*wr ≈rp Ìmww*) de l’Ancien Empire, dont le titre signifie littéralement « grand responsable des artisans »²⁹⁵³ et dont l’on infère, par d’autres attributions, qu’il s’agit de directeurs des ateliers memphites²⁹⁵⁴, précisent le fait de participer aux célébrations des dieux²⁹⁵⁵. Par ailleurs, dans leurs récits biographiques, ils disent participer aux processions lors des apparitions (≈©) royales, et affirment aussi avoir joué, dès que le roi descend de son bateau, un rôle de guide auprès du palais²⁹⁵⁶. G.A. Gaballa et K.A. Kitchen sont certains que ces hauts fonctionnaires participaient à la procession de Sokar, dans son embarcation²⁹⁵⁷. Or, le traineau de la barque de Sokar était halé symboliquement par le roi, prêtre par excellence²⁹⁵⁸, mais aussi, peut-être, par le grand-prêtre memphite autour du Mur Blanc de Memphis. En réalité, un groupe conséquent de notables était censé tirer le traîneau de la barque²⁹⁵⁹.

²⁹⁵³ Pour ce titre, cf. *supra* sur les titres spécifiques.

²⁹⁵⁴ Sur ces fonctions civiles, cf. Ch. MAYSTRE, *Les grands prêtres de Ptah*, p. 35-36.

²⁹⁵⁵ Voir *inter alia* l’épithète *n(y) Ìb r©* « participant à (litt. celui de) la fête de Rê » caractéristique de cette charge de grand-prêtre memphite ; cf. Ch. MAYSTRE, *op. cit.*, p. 36-50 et notamment p. 44-46 pour le service de Rê et l’épithète en question.

²⁹⁵⁶ Cf. un passage dans la stèle fausse porte Caire CG 1565 du *wr ≈rp Ìmww* appelé *s“bw/ibbi* : « plus honoré auprès du roi qu’aucun serviteur, il [*scil.* le roi] descend dans toute barque ; protégé, il entre sur les chemins du Palais du sud à toutes les fêtes de l’apparition ! » (*Urk.* I, 83, l. 7-11 ; trad. d’après Ch. MAYSTRE, *op. cit.*, p. 243). Le rôle est aussi de guide dans le palais. Le passage de la biographie de *s“bw/ibbi* continue ainsi : « Sa Majesté m’a fait entrer dans la chambre privée, placer pour elle les gens dans chaque place et en trouver le chemin » (*Urk.* I, 83, l. 14-16 ; trad. d’après Ch. MAYSTRE, *op. cit.*, p. 243). – Concernant le rôle de guide dans la procession auprès du palais, cf. également G.A. GABALLA, K.A. KITCHEN, « The Festival of Sokar », *Or* 38, 1969, p. 20.

²⁹⁵⁷ G.A. GABALLA, K.A. KITCHEN, *op. cit.*, p. 20-21.

²⁹⁵⁸ Pour un ex. du Nouvel Empire, voir une scène dans J. CAPART, *Abydos. Le temple de Sêti Ier. Étude générale*, Bruxelles, 1912, pl. 49 (couloir de l’escalier = PM VI, 26, § 236-237). Pour l’époque gréco-romaine, voir au temple de Dendara (*Dendara* X, 315,6-316, 4 = A. MARIETTE, *Denderah* IV, pl. 85a) : le roi lui même est représenté en tant que ritualiste-*stm* en train d’haler la barque *hnw* de Sokar (autour du Mur Blanc de Memphis d’après le texte). Pour un commentaire sur cette dernière scène, voir jadis la description de H. BRUGSCH, « Études géographiques », *Revue égyptologique* 1, 1880, p. 32-48 (référence à ajouter dans Chr. LEITZ, *Kurzbibliographie zu den übersetzten Tempeltexten der griechisch-römischen Zeit*, BdE 165, Le Caire, 2015, p. 60 et *passim*). Sur ce rite et le personnel employé, voir également le commentaire dans G.A. GABALLA, K.A. KITCHEN, *op. cit.*, p. 52-52.

²⁹⁵⁹ Pour les références à la direction du cortège et à l’action de haler le traineau, cf. Ch. MAYSTRE, *op. cit.*, p. 41.

Ce lien qui se dessine entre la tâche technique de responsable des artisans memphites et le rôle rituel joué dans les cérémonies – où la barque processionnelle tient une place importante – semble significatif.

Plusieurs hypothèses peuvent être retenues concernant le trajet processionnel qu'Hathor devait accomplir dans la barque conduite par ses notables. Premièrement, il est admis que la barque appelée *≈b“t* était fluviale. Dans la chambre sépulcrale d'un notable de Dendara appelé *bhi*, décorée avec un texte funéraire qui date environ de la X^e/XI^e dynastie, il y a une version prototypique des *Textes des Sarcophages*, où Hathor joue un rôle central : ici la sortie de ce bateau est précisée²⁹⁶⁰. L'action de *sÚ(“)* *≈b“t* « haler la barque »²⁹⁶¹ est notamment mentionnée. Selon H.G. Fischer, cette opération de halage doit être comprise comme étant le traînage de la barque fluviale d'Hathor jusqu'à Edfou²⁹⁶². Pourtant, les voyages que l'on attribue à Hathor de Dendara hors de son temple et de sa ville sont nombreux²⁹⁶³, mais le pèlerinage le plus célèbre de la déesse était sans doute celui qu'elle accomplissait à Edfou pour s'unir au dieu Horus de Behedet – *Ìr bìdt* – lors de la « fête de la bonne réunion »²⁹⁶⁴. H.G. Fischer a avancé l'idée que les titres susmentionnés de la fin du III^e millénaire faisaient référence à la mise en place de ce circuit rituel²⁹⁶⁵, c'est-à-dire que les responsables de la barque *≈“bt* étaient censés accompagner la déesse jusqu'au siège de ce dieu dans le Sud. Nous avons cependant des réserves concernant cette possibilité.

Tout d'abord, la théorie développée par M. Alliot, selon laquelle, d'après les textes de l'époque gréco-romaine, Hathor pratiquait un voyage jusqu'à Edfou, a été

²⁹⁶⁰ W.M. PETRIE, *Denderah*, pl. 37, l. 20 (cuve Caire CG 28117).

²⁹⁶¹ Sur le sens d'emploi du mot *sÚ(“)* au *Wb* IV, 315, 1à et 16, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 124-126.

²⁹⁶² H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 125.

²⁹⁶³ Cf. *inter alia* Fr. DAUMAS, dans *LÄ* II, 1977, col. 1034-1039, s.v. « Hathorfeste » et la synthèse de C.J. BLEEKER, *Hathor and Thot. Two Key Figures of the Ancient Egyptian Religion*, *Studies in the History of Religions. Supplements to Numen* 26, Leiden, 1973, p. 84-94.

²⁹⁶⁴ Cf. l'étude principale de M. ALLIOT, *Le culte d'Horus à Edfou au temps des Ptolémées*, *BdE* 20, Le Caire, 1949-1954, p. 441-560 (= Quatrième partie).

²⁹⁶⁵ H.G. FISCHER, *loc. cit.*

mise en doute, en partie, par D. Kurth²⁹⁶⁶. L'auteur allemand démontre l'inexactitude de l'emplacement du toponyme Béhedet, confondu avec Edfou. Comme l'avait suggéré J. Yoyotte, dans une étude sur le toponyme de Βαχθις, Béhedet serait un district de la nécropole d'Edfou – à la périphérie donc de la ville du faucon²⁹⁶⁷. Par ailleurs, en observant les scènes du pylône du temple ptolémaïque d'Edfou, D. Kurth montre que le voyage d'Hathor était effectué avec Horus et d'autres entités divines à partir du temple lui-même, et jusqu'au district de Béhedet, pour retourner après à Edfou. Quant au voyage d'Hathor au départ de Dendara et son retour, il tiendrait alors une fonction secondaire.

Or, on peut se demander si le long voyage entre Dendara et Edfou, puis à Behedet, était véritablement effectué au III^e millénaire ou si, en revanche, l'union mythique entre Hathor et Horus n'était pas célébrée symboliquement sur place et effectuée à Dendara elle-même²⁹⁶⁸. De fait, Horus de Behedet est attesté comme un dieu-hôte de cette ville déjà à l'Ancien Empire²⁹⁶⁹. On peut alors émettre l'hypothèse qu'une chapelle de ce dieu existait, ici, déjà à de hautes époques et qu'elle jouait un rôle dans les processions locales.

Si l'ancienneté du temple n'est pas à démontrer, les vestiges qui datent de l'Ancien Empire²⁹⁷⁰ et du Moyen Empire²⁹⁷¹ montrent que les axes sacrés n'étaient

²⁹⁶⁶ D. KURTH, « Die Reise der Hathor von Dendera nach Edfu », dans R. GUNDLACH, M. ROCHHOLZ, éd., *Ägyptische Tempel: Struktur, Funktion und Programm. Akten der Ägyptologischen Tempeltagungen in Gosen 1990 und in Mainz 1992*, HÄB 37, Hildesheim, 1994, p. 211-216.

²⁹⁶⁷ J. YOYOTTE, « Bakthis : religion égyptienne et culture grecque à Edfou », dans Ph. DERCHAIN, éd., *Religions en Égypte hellénistique et romaine*, Paris, 1969, p. 132-133 notamment.

²⁹⁶⁸ C'est une possibilité envisagée également par S. CAUVILLE, *Dendara. Harsomtous*, OLA 238, Leuven – Paris – Bristol, 2015, p. 6 (« une antique navigation fériale, soit purement locale, soit déjà en relation avec Edfou »).

²⁹⁶⁹ Pour « Horus dans Dendara » voir par exemple dans la table d'offrande Caire JdE 38427/CG 57014 de l'Ancien Empire provenant de Saqqara, cf. H.G FISCHER, *Dendara*, p. 27-28, § 9, avec la fig. 6 et p. 126. En dernier lieu, cf. le commentaire de S. CAUVILLE, *op. cit.*, p. 6, n. 3.

²⁹⁷⁰ Une partie de temenos a été relevée, cf. B. KEMP, « The Location of the Early Town at Dendera », *MDAIK* 41, 1985, p. 89-98.

²⁹⁷¹ Pour la chapelle de Montouhotep II, cf. G. DARESSY, « Chapelle de Montouhotep III à Dendérah », *ASAE* 17, 1917, p. 226-236; L. HABACHI, « King Nebhetepre Mentuhotep : His Monuments, Place in History, Deification and Unusual Representations in the Form of Gods », *MDAIK* 19, 1963, p. 19-28 (avec dessins) ; Fr. DAUMAS, *Dendara et le temple d'Hathor. Notice*

pas différents des plus récents²⁹⁷², et cela signifie que l'organisation des aires cultuelles a eu une très longue histoire. Notamment, l'axe symbolique « nord-sud » (défini ainsi selon la géographie religieuse et le cours du Nil, il s'agit en vérité d'un axe plutôt est-ouest) qui relie le temple d'Isis à un temple situé à l'est, demeure pratiquement inchangé pendant des siècles. Or, à l'est, il y avait un sanctuaire d'époque gréco-romaine dédié soit à Ihy, le fils d'Hathor, soit à Horus de Behedet. Concernant cet établissement religieux, P. Zignani observe l'emploi, par les romains, d'une terrasse en calcaire qui date très probablement du Nouvel Empire sinon du Moyen Empire²⁹⁷³, époque pour laquelle sont connus aussi plusieurs vestiges épars ou remployés²⁹⁷⁴. Or, concernant l'existence ancienne d'un temple oriental, annexe à celui d'Hathor vers l'est, notre attention porte sur l'inscription biographique du nomarque et gouverneur *mrrr* de Dendara (sous la IX^e dyn.) qui évoque un « temple du Sud (*scil.* à l'est de celui d'Hathor) »²⁹⁷⁵. Un passage de son autobiographie pourrait désigner, de fait, un complexe cultuel oriental, dédié à Ihy ou, plus vraisemblablement, à Horus d'Edfou : [... *Ì*]wt-n^Úr (?) *rsy m* [...] « [...] le temple du sud dans [...] »²⁹⁷⁶.

sommaire, RAPH 29, Le Caire, 1969, p. 3 (mention) ; D. O'CONNOR, « The Denderah Chapel of Nebhetepre », dans A. LEAHY, J. TAIT, éd., *Studies in Ancient Egypt in Honour of H.S. Smith*, London, 1999, p. 215-220 (iconographie). Le monument était encore en place et fut restauré au Nouvel Empire, cf. en particulier H. SOUROUZIAN, *Les monuments du roi Mérenptah*, SDAIK 22, Mainz am Rhein, 1989, p. 137-139.

²⁹⁷² Sur les axes et l'organisation des établissements sacrés, cf. en dernier lieu P. ZIGNANI, *Le temple d'Hathor à Dendara : relevés et étude architecturale*, BdE 146, Le Caire, 2010.

²⁹⁷³ Sur la substruction en calcaire qui forme une terrasse dans le temple dit de l'Est, cf. P. ZIGNANI, *op. cit.*, p. 62, fig. 2/23 et 2/28, t. Sur l'usage du calcaire dans la construction comme un critère de datation possible pour les monuments avant le Nouvel Empire, cf. *ibid.*, p. 69, n. 99.

²⁹⁷⁴ Plusieurs documents inscrits provenant des temples du début du Moyen Empire sont conservés, cf. Fr. DAUMAS, *Le temple d'Hathor*, p. 3-4. Ces vestiges inscrits et des bases en calcaire permettent de conclure également que des constructions monumentales étaient déjà présentes à l'époque, comme dans le temple d'Isis (S. CAUVILLE, « Le temple d'Isis à Dendara », *BSFE* 123, 1992, p. 35, pl. 2) ; cf. en dernier lieu P. ZIGNANI, *op. cit.*, p. 68-69 et fig. 2/30.

²⁹⁷⁵ Voir le commentaire dans H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 149, qui ne suggère pas, cependant, de rapproche. Il ne mentionne pas cet édifice avec celui de l'Est à Dendara.

²⁹⁷⁶ Sur le temple de l'Est (au sud selon la géographie symbolique et fluviale), cf. d'abord Fr. DAUMAS, *Le temple d'Hathor*, p. 15-16, et jadis E. CHASSINAT, « Le temple d'Horus Behouditi à Dendéreh », *RdE* 1, 1927, p. 298-308.

Figure 69. Fragment d'architrave New York MMA 98.4.3q.

D'après W. PETRIE, *Denderah*, pl. 8c.

La présence d'un temple d'Horus à côté de celui d'Hathor déjà à la fin du III^e millénaire, permettrait de ne pas exclure la possibilité que la barque $\approx b''t$ de la déesse était conçue pour le transport sur la terre. Au demeurant, le terme $s\acute{U}''$ « trainer » utilisé en rapport avec cette embarcation, est employé ailleurs pour indiquer le transport de la barque divine dans des processions sur terre²⁹⁷⁷. Cela va à l'encontre du fait qu'Hathor, comme l'a montré C. Darnell, faisait l'objet de rituels populaires qui se déroulaient dans la lisière désertique lors des *hrw nfr* « beaux jours »²⁹⁷⁸. En outre, il est possible que la barque d'Hathor ait été transportée en procession jusqu'à la nécropole de Dendara. Il n'est pas impossible que, dans la nécropole de Dendara, un culte particulier dédié à Hathor s'y soit développé. Une stèle inédite de la fin de la XI^e dynastie évoque le fait que la défunte voyait la beauté de ses maîtres (notamment les dieux de Dendara, dont l'Horus de Behedet)²⁹⁷⁹. Or, l'expression $m'''' nfrw$ « voir la beauté » du maître que la défunte utilise, appartient au langage des processions : elle fait référence, généralement, à la vision de la divinité lors de son passage auprès de la nécropole.

Enfin, une procession de Dendara ayant pour destination la nécropole située dans la lisière désertique, semble évoquée dans un texte fragmentaire de la corniche de la tombe de l'artiste-artisan *snni*, conducteur de la barque d'Hathor au début la Première Période intermédiaire, lequel affirme :

[...] *iw grt s\acute{U}''[.].n.(i) st \acute{I}r imn[t] [...]*

²⁹⁷⁷ *Wb* IV, 351-352, § II. Cf. G.A. GABALLA, K.A. KITCHEN, « The Festival of Sokar », *Or* 38, 1969, p. 53. Sur $s\acute{U}''$ en rapport avec la barque, cf. en dernier lieu le commentaire dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 769.

²⁹⁷⁸ Sur les cultes d'Hathor dans la lisière désertique, cf. C. DARNELL, *Theban Desert Road Survey I*, p. 130-134. Pour des processions d'Hathor par voie terrestre, cf. également l'interprétation d'un hymne à Medamoud par *id.*, « Hathor Returns to Medamūd » *SAK* 22, 1997, p. 47-94.

²⁹⁷⁹ Stèle Caire JdE 44302 (inédite).

« [...] Je l'ai ainsi halée (*scil.* la barque) dans²⁹⁸⁰ l'occident [...]. »

(Fragment de corniche dans W.M.FI. PETRIE, *Dendereh*, pl. 7a ; avec le commentaire dans H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 126).

On pourrait ajouter que le titre vu plus haut concernant la direction des *βniw* « (litt.) voyageurs » par un chef charpentier de Dendara, pourrait désigner les matelots mais également les « porteurs » qui tractaient le traîneau de la barque jusqu'à la lisière de la vallée du Nil²⁹⁸¹.

En attendant d'être un peu plus informé, il nous semble difficile de savoir si la barque *≈b"t* d'Hathor était portative ou fluviale, et si la célébration en question – à la Première Période intermédiaire – était effectuée dans la ville elle-même ou s'il s'agissait d'un pèlerinage jusqu'à Edfou. Ce qui nous intéresse davantage ici est de remarquer, néanmoins, l'importance attribuée au rituel, lequel offre un prestige inédit aux responsables de l'embarcation sacrée.

13.3.5. Les processions et rites à Thinis et Abydos

La conduction du fétiche dans la province d'Abydos

Dans le nome thinite, à l'époque héracléopolitaine (IX^e dyn.), le *imy-r" Ìmw-nÛr* « directeur des prêtres » *Ìni* porte un titre similaire à celui du *imy-r"*

²⁹⁸⁰ Sur le sens de *sÛ" Ìr* pour désigner l'action de transporter « sur le traîneau », cf. *Wb* IV, 351, 17 ; pour désigner le transport du traîneau « dans le voyage », cf. *Wb* IV, 352, 4.

²⁹⁸¹ Le terme *βnw/βnt* « voyage (processionnel) » (*Wb* II, 375) est lié, de préférence, au transport sur l'eau, mais dans une biographie de la VI^e dynastie à Elkab (H. VANDEKERKHOVEN, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Elkab* VI, p. 38-40 [inscription N 5]), il est clair que dans le temple étaient présents, avec les prêtres *Ìm-nÛr*, des responsables du voyage (de la barque de la divinité), dits *βnt* « (*scil.*) rameurs » (). La traversée de Nekhbet était effectuée sans doute dans la lisière désertique jusqu'à la *Ìwt Ìrt* « temple haut » ou *Ìwt m ≈"st* « temple dans la montagne ». – Sur les navigations divines en général, cf. H. ALTENMÜLLER, dans *LÄ* II, 1977, col. 176-177, s.v. « Feste ». Sur ces voyages, qui étaient l'occasion de distribution de viande, cf. également L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) », *BIFAO* 112, 2012, p. 308, n. 76.

mꜥ « directeur des troupes » *Ỉꜥgi* d'Abydos qui était *imy-rꜥ ꜥms Ỉb n wpwꜥwt* « directeur du cortège de la fête d'Oupouaout » à la VI^e dynastie²⁹⁸².

Le titre de *Ỉni* est écrit  et doit se lire : *imy-rꜥ tpwt nb nt ꜥms mꜥÚw* « directeur de tous ceux qui sont à la tête du cortège du fétiche » (**fig. 27**, ci-dessous)²⁹⁸³. Le mot *tpwt* est ici un collectif féminin marqué par la désinence *-t*, employée régulièrement pour désigner un groupe (*nomina collectiva*)²⁹⁸⁴. Le déterminatif () suggère que ce cortège était composé d'hommes, mais, plus tard, dans un titre similaire employé au Moyen Empire, dans la stèle d'un nomarque d'Hermopolis, le terme *tpwt* est déterminé par le signe de la femme ()²⁹⁸⁵. Selon E. Brovarski, le déterminatif n'est pas décisif pour définir le genre des personnes qui étaient à la tête du cortège ; ce groupe pouvait être composé autant d'hommes que de femmes²⁹⁸⁶. Quant au terme *mꜥÚw*, il s'agit d'une forme participiale. Le terme *mꜥÚ* indique le geste d'« acclamer », notamment en contexte public (par exemple, acclamer la barque processionnelle *neshemet*)²⁹⁸⁷. Et l'objet *mꜥÚw* (litt. « ce qui est acclamé, célébré ») dont il est question correspond sans doute à un « fétiche ». Or, le déterminatif du mot *mꜥÚw* rappelle le signe  ; E. Brovarski affirme que D. Dunham et B. Gunn interprètent ce signe de la stèle comme étant un sceptre²⁹⁸⁸. Toutefois, dans l'édition première de la stèle d'*Ỉni*, il est clairement écrit que les deux savants pensent que ce signe pouvait représenter un objet de culte, sans préciser pourtant quelle forme il avait en réalité : «  is unknown

²⁹⁸² Stèle Louvre C 160 (Chr. ZIEGLER, *Stèles*, p. 193-196, doc. 31) ; sur la datation et la provenance cf. également E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 454, n. 82, et *ibid.*, p. 90 en référence au culte d'Oupouaout.

²⁹⁸³ Stèle Berkeley PAHMA 6-2830 trouvée in situ dans la tombe N3774 (D. DUNHAM, *Stelae*, p. 82-84, pl. 24.2, doc. 70 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 479-486, fig. 119. Cf. A. WARD., *Index*, p. 53, § 415a (« Overseer of All Persons of the Retinue of the *mꜥÚw* »))

²⁹⁸⁴ Cf. A.H. GARDINER, *Egyptian Grammar*³, p. 61 ; E. EDEL, *Altägyptische Grammatik I*, p. 107-108.

²⁹⁸⁵ Stèle Caire CG 20025 du gouverneur (*Ỉꜥty-ꜥ, imy-rꜥ Ỉmw-nÚr*) d'Hermopolis appelé *ipw*, provenant d'Abydos (de l'an 20 d'Amenemhat II).

²⁹⁸⁶ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 484-485.

²⁹⁸⁷ *Wb II*, 34, 22 ; stèle Louvre C. 15, 7.

²⁹⁸⁸ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 485.

to Gunn, who suggests the possibility of its being a cult-object or the like »²⁹⁸⁹. Suivant l'idée qu'il s'agit d'un véritable sceptre, E. Brovarski remarque que, dans le temple de Sêti I^{er} à Abydos, un tel objet est représenté en rapport avec le culte du dieu Thot²⁹⁹⁰, et que le culte de Thot à Abydos remonte au moins à la XI^e dynastie²⁹⁹¹. Malgré cette possibilité, Brovarski n'envisage pas que l'objet évoqué dans la stèle d'Îni soit le même que le sceptre de Thot. Il observe en revanche que, entre l'Ancien et le Moyen Empire, à Abydos, le signe du sceptre, qu'il transcrit *s̄m*, est employé pour désigner l'objet cultuel d'autres divinités, notamment Anubis²⁹⁹². Dans les *Textes des Sarcophages*, le mot *s̄m* déterminé par  est associé en effet à ce dieu, auquel on attribue l'épithète « maître du “sceptre” qui est dans Abydos »²⁹⁹³. Dans la Chapelle Blanche de Sésostri I^{er} à Karnak, Anubis (litt. *imy-wt s̄nty sl-nÛr*) est mis en rapport avec un sceptre  colossal placé sur un édicule²⁹⁹⁴. Cependant, dans les *Textes des Pyramides*, on mentionne le    « “sceptre” dans le nome d'Abydos » dans une formule où est invoqué le dieu Osiris, et non Anubis²⁹⁹⁵.

Qui était donc le dieu bénéficiaire des louanges adressées à l'objet dit *m"Ûw* déterminé par le signe  et mentionné dans la tombe du gouverneur Îni de Thinis ? Combien d'objets cultuels  étaient présents dans la province thinite, dans laquelle il faut comprendre tant la localité de Thinis qu'Abydos ?

Pour répondre à ces questions, nous estimons nécessaire de rappeler que le déterminatif  peut ne pas être une représentation fidèle de l'objet que le scribe

²⁹⁸⁹ D. DUNHAM, *Stelae*, p. 83.

²⁹⁹⁰ Pour cette scène, cf. A.M. CALVERLEY, *The Temple of King Sethos I at Abydos. III, The Osiris Complex*, London, 1938, pl. 7. La scène a été commentée d'abord par W. SPIEGELBERG, « Varia. Zum ägyptischen Stabkultus », *RT* 28, 1906, p. 163-164. – En rapport avec notre titre, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 485.

²⁹⁹¹ D'après la mention de cette divinité dans la stèle Caire CG 20748.

²⁹⁹² Cf. *Wb* IV, 244, 19.

²⁹⁹³ *CT* VI, 142, k.

²⁹⁹⁴ P. LACAU, H. CHEVRIER, *Une chapelle de Sésostri I^{er} à Karnak*, Le Caire, 1969, p. 67-68 et pl. 13 (scène 4).

²⁹⁹⁵ *Pyr.* 754c (*Spruch* 422).

voulait mentionner. Bien qu'Anubis avait une image de culte identique à ce sceptre, le signe  peut faire référence plutôt au terme *sꜣm* indiquant simplement l'« image »²⁹⁹⁶. Si le mot *sꜣm* est employé depuis l'Ancien Empire pour indiquer la « puissance »²⁹⁹⁷, E. Hornung rappelle qu'avec *sꜣm* on désigne également l'image du dieu : l'objet habité par une divinité, là où son pouvoir se manifeste, c'est-à-dire sa statue ou son fétiche²⁹⁹⁸. Le savant affirme cependant que cette acception du mot *sꜣm* est attestée seulement à partir du Nouvel Empire²⁹⁹⁹. Or, il est possible que cet emploi était déjà connu au III^e millénaire. Si l'on admet cette possibilité, il semble évident que l'objet *m'Úw* – déterminé par  – dans le titre d'*Ini*, n'est pas forcément un sceptre, mais n'importe quelle autre image. Il reste alors à comprendre quel type d'image et à quel dieu cet objet cultuel était associé.

D'après les sources déjà mentionnées, il semble clair qu'à la fin du III^e millénaire, la localité d'Abydos était célèbre pour une image divine (*sꜣm* ou ) , laquelle pouvait être associée à Osiris, mais éventuellement à Anubis. Par ailleurs, à Deir el-Gebrawi, à la fin de l'Ancien Empire, dans la tombe du nomarque *fꜣw*, le nome thinite est représenté comme un étendard surmonté par un sceptre, voire un fétiche ()³⁰⁰⁰. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cet étendard évoquait un dieu de la province thinite, parce que *fꜣw* était le nomarque autant du XII^e nome, celui de Deir el-Gebrawi, que du VIII^e nome, celui d'Abydos et Thinis ; et la représentation du fétiche au-dessus de l'étendard apparaît dans la tombe de *fꜣw*, dans une mention de divinités auprès desquelles le notable dit être *im'ꜣw* « pensionné » : il énonce d'abord la divinité locale de Deir el-Gebrawi, Matyt ; puis

²⁹⁹⁶ Sur cette acception, cf. *Wb* IV, 244, § b.

²⁹⁹⁷ Pour cette acception, cf. *Wb* IV, 245-249.

²⁹⁹⁸ E. HORNUNG, « Mensch als "Bild Gottes" in Ägypten », dans O. LORENTZ, éd., *Die Gottebenbildlichkeit des Menschen*, München, 1967, p. 137-139 ; *id.*, *Conceptions of God in Ancient Egypt. The One and the Many*, New York, 1982, p. 63.

²⁹⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰⁰ N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, pl. 8.

il évoque un « dieu du nome³⁰⁰¹ du fétiche » (𓄏𓄏) lequel ne peut être qu'une divinité abydénienne/thinite, étant donné que la double fonction administrative du notable, comme nomarque des deux provinces, est évoquée juste avant l'épithète qui mentionne les deux divinités³⁰⁰².

Or, un « précurseur » du fétiche abydénien d'Osiris était déjà associé à Abydos pendant l'Ancien Empire, notamment dans le signe indiquant la province thinite³⁰⁰³. Il reste à savoir, néanmoins, si l'objet était déjà conçu comme le reliquaire de la tête d'Osiris ; cette fonction est attestée de manière assurée, par des textes, seulement à partir du Nouvel Empire³⁰⁰⁴.

D'autres fétiches sont déjà connus à cette époque. À Deir el-Gebrawi même, dans la tombe de *f@w*, un simulacre (𓄏) signalé comme *@b"/s≈m n f@mw* « sceptre/fétiche en or fin »³⁰⁰⁵ (𓄏𓄏𓄏) de très grandes dimensions est représenté dans une scène de fabrication et de préparation d'autres objets cultuels – dont une *msÚpt nt nÚr w@b* « coffre du dieu (le fétiche ?) pur »³⁰⁰⁶ – dans un atelier de

³⁰⁰¹ Il est admissible aussi que l'étendard ici ne soit pas une référence à la province mais représente, en quelque sorte, un élément de l'image divine.

³⁰⁰² L'imprécision dans la mention du nom du dieu abydénien pourrait résulter d'une difficulté des Anciens de distinguer le rôle et l'identité du dieu abydénien – Osiris, Anubis, Oupouaout ou Khentymentiou ? – à une époque de formation des cultes osiriens.

³⁰⁰³ Pour une étude paléographique, cf. par ex. H.G. FISCHER, « Four Provincial Administrators at the Memphite Cemeteries », *JAOS* 74, 1954, p. 34 ; E. EDEL, « Inschriften des Alten Reiches : V. Die Reiseberichte des *Írw-≈wjf* (Herchuf) », dans O. FIRCHOW, éd., *Ägyptologische Studien* (= Mélanges H. Grapow), Berlin, 1955, p. 73-75 ; H.G. FISCHER, « Notes on the Moalla Inscriptions and Some Contemporaneous Texts », *WKZM* 57, 1961, p. 75. Sur l'emblème de la province thinite, cf. en général W. HELCK, *Die altägyptischen Gaue*, p. 90-91.

³⁰⁰⁴ Pour une étude iconographique du fétiche abydénien et pour une bibliographie, cf. en dernier L. COULON, « Les *uræi* gardiens du fétiche abydénien. Un motif osirien et sa diffusion à l'époque saïte », dans D. DEVAUCHELLE, éd., *La XXVIe dynastie : continuités et ruptures. Promenade saïte avec Jean Yoyotte. Actes du Colloque international organisé les 26 et 27 novembre 2004 à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3*, Paris, 2011, p. 85-107.

³⁰⁰⁵ Sur la production de sceptres en métal et sur cet exemple-ci, cf. la discussion dans R. DRENKHAHN, *Die Handwerker*, p. 106-107 (§ 1.8.2.6, [b]).

³⁰⁰⁶ Pour cette interprétation, cf. R. DRENKHAHN, *Die Handwerker*, p. 105-106 (§ 1.8.2.5, n° III), reprise par N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi III*, p. 44.

charpenterie lié au temple local³⁰⁰⁷. Nous avons également déjà décrit ci-dessus le fétiche d'Hathor à Thèbes.

Pour retourner au titre *imy-r* " *tpwt nb nt ꜥms m* " *Úw* « directeur de tous ceux qui sont à la tête du cortège du fétiche » dans la stèle d'*Ini* à Naga ed-Deir, nous pensons que le *m* " *Úw* dont il est question, puisse être un objet cultuel attaché à une divinité différente qu'à un dieu de la ville d'Abydos. Ce notable, dont la stèle fut trouvée dans la nécropole de la ville de Thinis, était le gouverneur, chef du clergé de cette localité. Thinis était le chef-lieu de la province thinite-abydénienne à cette époque³⁰⁰⁸, mais il est difficile de prouver que le potentat thinite avait une responsabilité primordiale dans les affaires cultuelles d'Abydos. Cette dernière ville était dirigée, très probablement, par une famille différente des membres de l'élite de Thinis. Or, on ne connaît pas de reliquaire ou de fétiche qui puisse être associé au dieu de Thinis, Onouris³⁰⁰⁹. Cependant, nous préférons croire que l'objet *m* " *Úw* évoqué dans le titre d'*Ini* était une statue ou un objet sacré qui était porté en procession en l'honneur de cette divinité plutôt qu'un dieu d'Abydos.

Le titre de conducteur de la procession du fétiche qu'*Ini* s'attribue est mentionné dans sa stèle dans la séquence suivante de ses titres de fonction : *imy-r* " *Ìmw-nÚr*, *Ìry-sꜥt* " *m* *ꜥt* *ꜥ* " *t*, *imy-r* " *k* " *t m* *Ìwt-nÚr*, *imy-r* " *tpwt nb nt ꜥms m* " *Úw* « directeur des prêtres, préposé aux secrets dans la grande salle, directeur des travaux dans le temple, directeur de tous ceux qui sont à la tête du cortège du fétiche ». Cette précision dans la définition des domaines de travail que ce haut fonctionnaire dirige

³⁰⁰⁷ N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, pl. 10. La scène de menuiserie est mise sous la tutelle, idéalement, du *sꜥ qdw pr m* " *Úyt* « scribe des formes du domaine de (la déesse) Matyt », appelé *ppy-snb/ns[...]*.

³⁰⁰⁸ W. HELCK, *Die altägyptischen Gaue*, p. 92 ; et E. BROVARKSI, *Inscribed Material*, p. 63-65.

³⁰⁰⁹ À notre connaissance, seulement à l'époque romaine est représenté un reliquaire en rapport avec ce dieu, cf. *Dendara* X, p. 88, 1, pl. 41. Mais cette figure doit être expliquée dans le contexte de la scène, où un cortège de dieux apparaît dans l'acte d'apporter des reliques osiriennes, lesquelles ne sont pas forcément en rapport étroit avec la mythologie de chaque divinité porteuse. Par ailleurs, l'Onouris de la scène correspond au dieu du XII^e nome de la Basse Égypte, le Sébennytique, et non directement celui du VIII^e nome de la Haute Égypte (bien qu'il porte l'épithète *nb Ú* " *r* « maître de Thinis »). Le reliquaire contient l'épine dorsale (*fd*) et deux jambes (*sꜥfty snw*), cf. S. CAUVILLE, *Dendara. Les chapelles osiriennes. Commentaire*, BdE 118, Le Caire, 1997, p. 387. – Sur Onouris, cf. *LGG* I, p. 378-379, bien que les attestations n'y soient pas toutes recensées. Sur Onouris au III^e millénaire, voir également E. BROVARKSI, *Inscribed Material*, p. 80-85.

est inhabituelle dans la tradition protocolaire des notables locaux ayant exercé leur autorité au sein d'un sanctuaire au III^e millénaire. Daté par E. Brovarski du début de l'époque des guerres entre Héracléopolis et Thèbes (fin de la IX^e dynastie)³⁰¹⁰, ce gouverneur de Thinis n'est pas un nomarque ; cette fonction paraît avoir été attribuée, à cette époque, à un agent royal *©b-iłw* qui préside les trois provinces opposées à Thèbes vers le nord. Si *Ini* n'a pas le pouvoir sur sa province, il se prévaut de l'origine locale de son autorité en tant que gouverneur et responsable du culte du chef-lieu. Il évoque, à travers ses titres, son rôle primordial dans le temple. C'était sans doute un fait de prestige que celui d'attester avoir été en charge de la salle de l'autel (?), d'avoir dirigé des travaux dans le sanctuaire et conduit la procession du dieu local³⁰¹¹. Cela témoigne du faste du domaine d'Onouris à l'époque de la gestion de *Ini* comme chef de la ville.

Or, la conduite du cortège n'est pas une prérogative des hauts fonctionnaires limitée à la seule Première Période intermédiaire ; cette tradition semble couvrir une période plus étendue. D'une part, nous observons que le titre de *Ini* est exceptionnel par rapport à la documentation contemporaine. D'autre part, nous avons déjà mentionné la cas de *I"gi* d'Abydos de la VI^e dynastie, et celui du gouverneur *ipw* d'Hermopolis de la XII^e dynastie. Nous ajoutons, pour le Moyen Empire, l'exemple du gouverneur d'Éléphantine, *s"-rnpwt* I, qui évoque sa fonction dans le « conduite de la fête » (*s#m İb*), dans une scène de sa tombe dans laquelle il est représenté dans l'acte de surveiller le bétail destiné aux divinités d'Éléphantine³⁰¹². À la même époque, le nomarque *İ©py-ff"(i)* I d'Assiout se décrit comme « celui qui donne les instructions aux prêtres en conduisant la fête du mois et la fête du milieu du mois »³⁰¹³.

³⁰¹⁰ La stèle appartient au « Groupe vert » (E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 481), dans lequel il y a de nombreux *imyw-r" m#©* « directeurs de troupes » et un *imy-r" itł* « directeur de forteresse ».

³⁰¹¹ Dans son cercueil, trouvé dans le puits C de la tombe N 3774, *Ini* porte également le titre de *İry-s#t" n #tmt nŪr* « préposé aux secrets des choses scellées du dieu » (E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 480, 482, 484, fig. 50).

³⁰¹² Sur cette fonction de conducteur de fête (d'où le titre *s#m İb* au *Wb* IV, 286, 21-22), cf. en dernier lieu cf. G. MOURON, « À propos de la fonction de conducteur de fête », *BSEG* 28, 2008-2010, p. 97-117.

³⁰¹³ *Urk.* VII, 56, 14.

Figure 70. Fragment principal de la stèle du gouverneur et conducteur du cortège divin *Ini*, Berkeley PAHMA 6-2830. Photo d'après négatif (©Phoebe A. Hearst Museum, Berkeley).

Des cérémonies osiriennes à Abydos

L'un des documents les plus éloquents et les plus complexes concernant la mention d'actions particulières d'un *imy-r* " *Ìmw-nÚr* dans les fêtes solennelles, est la stèle de *rwf-©Ì" w* d'Abydos, de l'époque du roi Montouhotep II. On y trouve une longue liste de fonctions religieuses que ce dignitaire a exercés, mais dont la signification demeure pour la plupart obscure. La mention de la *prt sm* « sortie du ritualiste-*sm* », qui semble faire références aux mystères osiriens – comme c'est logique pour un officiant d'Abydos –, est peut-être l'acte rituel le mieux connu³⁰¹⁴. Voici un extrait du discours biographique de *rwf-©Ì" w* :

*ink (...) flwty m wf© t"wy*³⁰¹⁵ *ink mi{k}<t>*³⁰¹⁶ *ptl snnw ßnmw wr*
‡©t m ß"kw-ib m prt sm ≈nty st m ≈t imntt mity w© im.s ink inpw iry
s‡rw n s‡rw ps hrw s≈n [...] nb" w-wn (?) m ≈nr ≈ftyw m w©rt l‡tpt nb
fn≈-ib Ìm-nÚr nt nt hrw n id≈w Ìbs-ßt r r" wf©w hrw s‡.t(w) p"qt l‡ssw
≈nÚy l‡srt m m"© sm©wt s‡m w"wt-Ìr{t} dw"t hrw s©l© ©bwt

« Je suis (...) un Thot en tant que juge des Deux Terres, je suis comme Ptah, un second de Khnoum, grand de frayeur avec les rebelles lors de la sortie du ritualiste-*sm*, quelqu'un à la place prééminente dans l'horizon occidental, quelqu'un qui est comme celui qui y est seul (*scil.* dans l'horizon occidental)³⁰¹⁷, je suis un Anubis, (je suis) un gardien du lin

³⁰¹⁴ Pour la *prt sm*, cf. D. MEEKS, *Mythes et légendes du Delta d'après le papyrus Brooklyn 47.218.84*, MIFAO 125, La Caire, 2006, p. 216-218 ; voir en dernier lieu C. LARCHER, *Les acteurs du rite*, p. 712-720.

³⁰¹⁵ Pour la lecture *wf© t"wy* voir W. SCHENKEL, *MHT*, p. 293, d. *Contra* M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 71, qui traduit : « a Thot in judging ["matters"] » faisant référence probablement à l'expression *wf©-≈t* présente dans la biographie d'©Ì"-*n≈t* I (P. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh II*, pl. 18 ; cf. *infra*) dans la même épithète que *rwf-©Ì" w*, mais en rapport avec Thot.

³⁰¹⁶ En revanche, selon R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 85, *mi-kt* = *mi-<qd>*.

³⁰¹⁷ Trad. d'après *ibid.*, selon qui le pronom suffixe -*s* est en rapport avec l'horizon plutôt qu'avec les rebelles (*contra* Lichtheim et Schenkel). – Une référence à Osiris, cf. *LGG VII*, 282, s.v. « w©-imy-ßrt-nÚr ».

empesé (?), le jour de tenir [...] les brancards (?)³⁰¹⁸ lors de l'emprisonnement³⁰¹⁹ des ennemis dans le district de toutes les offrandes. (Je suis) quelqu'un d'habile³⁰²⁰. (Je suis) un prêtre de Neith le jour de ceux qui frappent³⁰²¹. (Je suis) quelqu'un qui garde le silence concernant la parole des juges le jour où l'on coupe le byssus. (Je suis) quelqu'un qui est loué par Celui qui préside Heséret (*scil.* Thot ?)³⁰²²

³⁰¹⁸ Cf. *wt-wn* « free-moving pole (?) » dans R.O. FAULKNER, *Concise Dictionary*, p. 60. *Contra* M. LICHTHEIM, *op. cit.*, p. 71, qui traduit « swift-handed », et R. LANDGRAFOVA, *loc. cit.*, qui traduit *wn-©* « one quick of arm ».

³⁰¹⁹ Selon M. LICHTHEIM, *op. cit.*, p. 72, 7), les ennemis ne sont pas « apprehended » comme le pense R.O. Faulkner, ni « imprisoned » comme le propose W. Schenkel, mais « held back ».

³⁰²⁰ Pour la traduction *fn-ib* « habile, sensé », cf. *AnLex* II, 143, § 77.1547. *Contra* M. LICHTHEIM, *op. cit.*, p. 72, 8), qui préfère y voir la qualité intellectuelle de « “discernment” or “insight” », d'après la lecture des exemples dans J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 18, § I.x.1-4.

³⁰²¹ Selon M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 72, 9), le terme *idzw* est un dérivé de *dz* « niederwerfen » au *Wb* IV, 484 ; ces personnages seraient des forces de repression du côté de la justice, des justiciers « who overthrow the Sethian rebels ». La proposition de R.O. FAULKNER, « The Stela of Rudj'ahau », *JEA* 37, 1951, p. 50, m), de rapprocher *idzw* à *dz* « protéger » est aussi intéressante. *Pace* R. EL-SAYED, *La déesse Neith de Saïs*, II, BdE 86, Le Caire, 1982, p. 278, n. 2, qui propose de lire *srwz* « embaumement ». – Dans ce contexte, l'intervention d'un prêtre de Neith n'est pas étonnante car Néith est la déesse qui « protège son fils des rebelles » (R. EL-SAYED, *op. cit.*, p. 73-74 [D, § 3-4]) et également celle qui « intervient entre deux querelleurs » dans les *Textes des Sarcophages* (CT 95e-96f, *Spell* 99 ; cf. R. EL-SAYED, *op. cit.*, p. 72 [D, § 1]). Selon le mythe, l'Ennéade s'adresse à Néith lors du conflit entre Horus et Seth pour trancher et trouver la solution d'un cas épineux, et transformer ensuite Seth en hippopotame comme sanction (Papyrus Chester Beatty I = A.H. GARDINER, *The Library of A. Chester Beatty*, London, 1931, p. 15-23, pl. 2a, avec le commentaire de R. EL-SAYED, *op. cit.*, p. 374, doc. 386). Cette punition est assimilée d'ailleurs à la chasse de cet animal accomplie rituellement (sur cette allusion, cf. A.H. GARDINER, *op. cit.*, p. 23, n. 3 ; T. SÄVE-SODERBERGH, *On Egyptian Representations of Hippopotamus Hunting as a Religious Motive*, Uppsala, 1953, p. 34-41). Le récit biographique de *rwf-©l'w* décrit ensuite le notable comme un *lbs-βt r r' wf©w hrw sβ.t(w) p'qt* « celui qui garde le silence concernant la parole des juges le jour où l'on coupe le byssus ». Bien que la signification exacte du geste de couper le byssus ne soit pas connue, le contexte judiciaire de l'action cérémonielle semble confirmé. Le rôle de Néith dans les célébrations au caractère funéraire d'Abydos est concevable également en vue de l'épithète *wpwt-w'wt* « celle qui ouvre les chemins (*scil.* de la nécropole) » qui est attribuée à Neith dans le titre *Im-n'Úr nt* à l'Ancien Empire, en province et dans les nécropoles royales (D. JONES, *Index*, p. 529-532). Pour une explication différente du rapport de Neith dans le contexte cultuel osirien, cf. G. SCANDONE-MATTHIAE, « Ricerche sui fondamenti delle relazioni tra Neith e Osiride », *OrAnt* 11, 1972, p. 179-192, qui préfère voir un rapport avec la symbologie royale et la géographie religieuse, en lien avec le cycle végétal et la renaissance.

³⁰²² Celui qui est à l'avant de Heséret (la nécropole putative d'Hermopolis) est Thot, cf. *AEO* I, p. 51 et *id.*, *AEO* II, § 377. Selon M. LICHTHEIM, *op. cit.*, p. 71, 10) et p. 92, il est plus probable, en revanche, qu'il s'agit d'Osiris, car le rituel est effectué à Abydos, probablement près du tombeau de cette divinité. Cela n'empêche pas de croire que dans les rituels osiriens de l'époque, une barque processionnelle de Thot avait un rôle ou que cette divinité était évoquée dans la liturgie.

dans la conduite des brancards (*scil.* de la barque processionnelle), le guide des chemins d'Horus (?) de l'Au-delà le jour d'élever les bouquets. »

(Stèle Londres BM EA 159, l. 4-9)³⁰²³.

Figure 71. Stèle du directeur des prêtres *rwf-ḳꜣw* d'Abydos, d'après R. FAULKNER, *JEA* 37, 1951, pl. 7.

À la fin de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dynasties), les actes rituels sont relatés de manière de plus en plus élaborée et explicite dans les tombes des particuliers. Le fait de se comparer à des divinités n'est pas forcément une expression provenant d'une arétalogie qui fait l'éloge du défunt. C'est là plutôt l'expression d'un rôle dramatique joué pendant les rites.

De manière comparable, nous aborderons ici dessous la phraséologie et les scènes extraordinaires relatives aux cultes d'Hermopolis, dans le récit et la décoration de la tombe d'ḳꜣ-nḥt I de Deir el-Bersha, quasiment contemporain de *rwf-ḳꜣw* d'Abydos.

13.3.6. Deir el-Bersha/Hermopolis

La biographie du vizir ḳꜣ-nḥt I de Deir el-Bersha (env. X^e dyn.) comporte plusieurs références à des fonctions rituelles particulières que celui-ci a exercé en tant que *imy-r' ḥmw-nḥr* à Hermopolis. Il mentionne son rôle dans le culte

³⁰²³ Voir également M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 70-71 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 292-295 ; R. LANGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 85-86, § 28.

journalier³⁰²⁴, mais également son rôle dans les fêtes et divers moments spécifiques des célébrations, dont certaines sont mal connues. Il dit de lui même :



ir.n.i lbw

« J'ai célébré les fêtes »³⁰²⁵ ;



w@b @wy ml.f ≈ "[wt]

« Quelqu'un de pur de mains quand il remplit les autels »³⁰²⁶ ;



[...] *#bw Ir sm" k" nb hrw tk" sm @#t*

« [...] (Celui qui fait) [...] les offrandes de nourriture lors du sacrifice de chaque taureau le jour de la Torche³⁰²⁷, celui qui nourrit la multitude³⁰²⁸. »³⁰²⁹

³⁰²⁴ Cf. *infra* p. 777-778.

³⁰²⁵ P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, l. 18.

³⁰²⁶ *Ibid.*, l. 20.

³⁰²⁷ Selon E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies Dunham*, p. 18, fff) et ggg) : « ...ing good offerings, slaughtering every bull on the Day of Illuminating Satis ». Il pense que le signe  soit pour une divinité. Il exclut Mout et il retient Satis. Cependant, nous ne connaissons aucun rituel d'allumer une flamme pour l'une de ses déesses. En revanche, nous croyons que le texte évoque ici une personnification de la flamme/torche. Le signe hiéroglyphe serait le déterminatif divin (féminin) écrit après *tk"* « torche/flamme ». Nous retrouvons une graphie avec un déterminatif similaire à l'Ancien Empire, dans le mastaba de *nfri* à Giza (*LGG* VII, 443). Le fête d'allumer une torche est mentionnée également dans *Hatnub* Gr. 22, 3-5 (*Wb* V, 332, 4), où il est question de sentir le parfum de certaines plantes et fleurs (*str* et *"mt*) pendant le « jour de la flamme/torche dans les mains de toute la population ». Cette fête pourrait intervenir le jour du Nouvel An, car elle correspond au jour d'allumer la torche qui est évoqué dans *Siut* I, 308, au Moyen Empire (proposition de H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha* I, p. 97). – Cette fête de la lumière semble avoir eu une liturgie particulière, fixée par les textes, qui pourrait avoir servi également à d'autres rituels (p. ex. funéraires). Il y a des attestations de cette tradition textuelle depuis la XII^e dynastie (voir l'autel de la flamme dans A. FAKHRY, *The Monuments of Sneferu at Dahshur* II. *The Valley Temple* II, *The Finds*, Cairo, 1961, p. 63-65, fig. 385) et jusqu'au Nouvel Empire (voir dans TT23 : *KRI* VII,

Il s'identifie ou il se compare parfois à des divinités :



fłwty m wfc ≈ *t*

« Thot dans le jugement des affaires »³⁰³⁰ ;



sb“w İr ≈ *nt(y) pt*

« L'étoile d'Horus qui préside au ciel »³⁰³¹ ;



*iw.(i) mi İr m <m>stt*³⁰³²

« (Je suis) comme Horus dans la barque nocturne. »³⁰³³

412, 8). Pour un approfondissement sur la flamme dans les rites, cf. F. HAIKAL, « Preliminary Studies on the Tomb of Thy in Thebes. The Hymn to the Light », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar I*, BdE 97, le Caire, 1985, p. 361-372. Pour des remarques sur le rôle de la flamme dans les rites voir également A. GUTBUB, « Un emprunt aux Textes des Pyramides dans l'hymne à Hathor, dame de l'ivresse », dans *Mélanges Maspero I. Orient ancien IV*, Le Caire, 1961, p. 31. – On remarque cependant que dans la comptabilité, le mot *tk“t* déterminé par le cobra sur la corbeille  désigne l'éclairage, voire les lampes (d'après P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 505, 540 et p. 685 pour les références).

³⁰²⁸ Sur *sm* ©*“t*, cf. les variantes dans J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 99-100, § II.Dv. Sur le rapport étroit entre la consommation de viande par la population et les cérémonies, cf. Chr. EYRE, *Cannibal Hymn*, p. 191-207.

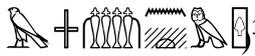
³⁰²⁹ P. NEWBERRY, *El-Bersheh II*, l. 25.

³⁰³⁰ *Ibid.*, pl. 13, l. 19. Pour un parallèle, cf. la stèle Londres BM 159 du directeur des prêtres d'Abydos *rwf-©İ“w* (XI^e dyn.) : *fłwty m wfc*.

³⁰³¹ *Ibid.*, l. 20. Il s'agit d'un titre qui semble en rapport avec l'administration du vin et, dans le contexte rituel, il est possible qu'il désigne un responsable de cette boisson dans le cérémoniel, cf. les références *supra*.

³⁰³² Il s'agit d'une graphie de la barque *msktt* au *Wb II*, 150.

³⁰³³ P. NEWBERRY, *op. cit.*, pl. 13, l. 21. Cf. la reconstitution de E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 18, ss-tt.

Il exerça des prêtrises spécifiques : par exemple, *imy-ꜣnt* *Ìr m* *Ìwt-nbs* (?) « prêtre³⁰³⁴ d'Horus dans le Château du Ziziphus (?) » ( ³⁰³⁵ et *[Ìq] b"t* « chef de Bat »³⁰³⁶.

Le rôle qu'il joue en tant que *sꜣr sbi* « celui qui abat le rebelle » ()³⁰³⁷ fait référence, selon H. Willems, à une épisode de la célébration de la fin de l'année locale ; le chercheur distingue cette cérémonie du même rite de vaincre le rebelle qui semble avoir été joué à Abydos dans un autre contexte : la procession d'Osiris, lors de la Grande fête (*Ìb* ©³⁰³⁸).

Au Moyen Empire, le descendant Neheri II d'©*Ì"-nꜣt* I, évoque un rôle similaire à celui qu'avait joué son ancêtre : *w©b* ©³⁰³⁹ *n* *fÌwty sꜣr sbi* « grand-prêtre-pur de Thot qui abat les ennemis ». Ce rôle de pacificateurs qu'on attribue aux gouverneurs d'Hermopolis doit être attaché au culte local de Thot. Car ce dieu a le rôle de justicier d'Osiris.

Or, l'un des fonctionnaires d'Ahanakht I, *ì"*, affirme, dans son récit biographique, d'avoir participé au même rituel. Conformément à son statut, il exerce, peut-être, un rôle secondaire par rapport à son maître. Il est  *Ìry-tp m sꜣrt sbi m"" sÌtp nÚrw* « un supérieur dans l'action d'abattre le rebelle, quelqu'un qui voit (*scil.* assiste à) l'apaisement des dieux (*scil.* après la bataille) »³⁰⁴⁰.

Un rite lunaire à Hermopolis

La primauté du *imy-r"* *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » et vizir ©*Ì"-nꜣt* I dans les célébrations d'Hermopolis est mise en avant également à travers l'art figuratif, de manière exceptionnelle. Il apparaît en tant que protagoniste d'une scène

³⁰³⁴ Pour le titre de prêtre *imy-ꜣnt*, cf. AEO I, p. 23*.

³⁰³⁵ Le nom de lieu n'est pas assuré, cf. le commentaire dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 18, d.

³⁰³⁶ Pour ces deux prêtrises dans le texte de la tombe n° 5, cf. P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, l. 9, et la reconstitution dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 18, d, f.

³⁰³⁷ P. NEWBERRY, *El Bersheh* II, pl. 13, l. 8.

³⁰³⁸ Cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha* I, p. 96-97.

³⁰³⁹ P. NEWBERRY, *op. cit.*, pl. 19, fragment 3, lignes 16-17.

³⁰⁴⁰ *Ibid.*, pl. 21, l. B2-3; cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha* I, p. 67, 99, col. 4-5.

rituelle de sa tombe³⁰⁴¹, une première dans l'art égyptien car, à cette époque, on ne représente jamais la participation du notable dans un rite spécifique aux côtés de prêtres³⁰⁴².

Figure 72. Ahanakht I reçoit une branche de *moringa* de la main des prêtres-purs lors d'une fête solennelle (d'après P. NEWBERRY, *El-Bersheh II*, pl. 17).

Dans une scène de la paroi sud de la chambre interne de la tombe, deux hommes marchent en direction d'©I''-n≈t I, courbés en avant en signe de respect : l'un tient une branche de *moringa* dans sa main, pour l'apporter à ©I''-n≈t ; le second, placé au plus près du vizir, tend ses mains vers lui. Au centre de la scène, ©I''-n≈t se tient debout, un long bâton serré dans sa main droite et tend les deux bras vers l'homme qui avance vers lui. Il ne porte pas de perruque, son crâne est rasé : il s'agit d'un fait assez inhabituel à cette époque dans la représentation du maître dans sa tombe, mais ce détail caractérise sans doute ici la fonction sacerdotale.

Quatre hommes défilent derrière le gouverneur et vizir d'Hermopolis. Ils sont vêtus d'un pagne long qui les distingue des autres et qui pourrait être la marque de leur statut. Dans ce groupe, les trois hommes les plus proches d'©I''-n≈t tiennent une sorte de canne dans leur main droite – l'objet est représenté obliquement à la manière d'une longue flûte – et leur bras gauche est plié sur le ventre. Quant au quatrième homme qui ferme la marche, il ne porte pas de bâton et ses bras sont repliés, les mains posées sur la poitrine.

Une légende inscrite au-dessus de la tête de ces personnages décrit la scène en ces termes : ≈tmtyw w©bw Ìr ≈ntw βr qrf « les scelleurs purs (qui) sont face à ceux qui sont à l'avant, avec un sac »³⁰⁴³. Il est probable que les quatre hommes avec le

³⁰⁴¹ P. NEWBERRY, *op. cit.*, p. 35, pl. 17 (en bas).

³⁰⁴² Les scènes de la tombe d'©n≈.ty.fy à Moalla que nous avons décrites plus haut ont trop de lacunes et ne permettent donc pas de savoir si le nomarque était représenté comme acteur du rite ou s'il était seulement le spectateur de la procession et du harponnage de l'hippopotame.

³⁰⁴³ P. NEWBERRY, *loc. cit.* Pour une interprétation différente de ce passage, cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 97 : « sealbearers, w©b-priests and musical performers with bags ». Voir également

pagne long sont les scelleurs du temple, lesquels reçoivent ou administrent les dons apportés par les ritualistes qui sont placés devant ©Ī"-n≈t I.

L'inscription au-dessus du tableau précise qu'©Ī"-n≈t I reçoit les branches de l'arbre *moringa*³⁰⁴⁴ apportées par des prêtres-purs : [‡sp ?] b"q n ĩwt-nŪr m-© w©bw in ĩ"ty-© ≈rp nswty imy-r" ĩmw nŪr w©b ©" n flwty sŪ n ir m"©t (?) ©Ī"-n≈t « [recevoir ?] le moringa du temple (ou « pour le temple » ?) de la main des prêtres-purs, par le comte, le gouverneurs des deux trônes, le directeur des prêtres, le grand-prêtre-pur de Thot, celui qui verse les libations pour Celui-qui-a-fait-la-Maât (?), Ahanakth »³⁰⁴⁵.

Cette légende offre des indices significatifs pour identifier la scène comme un rituel particulier. La précision inhabituelle des dates concernant la fumigation du temple accomplie par ©Ī"-n≈t I, c'est-à-dire le début et le milieu du mois lunaire, puis l'offrande des branches de l'arbre-b"q, sont tous des éléments qui renvoient à une symbolique lunaire en l'honneur de Thot, le dieu qui avait permis, selon le mythe, de combler la dernière partie de l'œil d'Horus et pacifier les dieux. En effet, l'arbre *moringa* était mis en rapport avec l'œil-*oudjat* car, selon les croyances égyptiennes, son huile servait à la guérison et à la réparation du corps³⁰⁴⁶. Sans vouloir étendre excessivement notre argumentation et l'explication de la scène, proposons de lire autrement le texte, ce qui pourrait étayer cette hypothèse. En effet, la libation évoquée dans la scène pourrait ne pas être destinée à Celui-qui-a-fait-la-Maât, une épiclèse désignant Thot, mais à l'œil-*oudjat*. Du point de vue épigraphique, les signes  que H. Willems lit « the one who performs Ma'at (?) »³⁰⁴⁷ pourraient éventuellement désigner « l'œil-*oudjat* ». Le trait horizontal sous le signe  est très linéaire et schématique sur la copie faite par Newberry : on n'y

E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies Dunham*, p. 14, n. 5 : « treasurers, w©b-priests at the front (?), bearers of the qrf-sack ».

³⁰⁴⁴ Pour cet arbre, cf. N. BAUM, *Arbres et arbustes de l'Égypte ancienne*, OLA 31, Leuven, 1988, p. 129-135.

³⁰⁴⁵ *Ibid.*, pl. 17 (en bas), lignes 2-3.

³⁰⁴⁶ Sur la symbolique de cet arbre-b"q, cf. N. BAUM, *Arbres et arbustes*, p. 133-134 notamment. Sur le rôle de cette huile dans les rites et dans le mythe, cf. également F. HAIKAL, « Hymn to the Light », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar I*, p. 369, k).

³⁰⁴⁷ H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 98.

voit pas la traditionnelle forme complète de l'œil-*oudjat* (𓃹); mais ce trait semble pourtant faire partie de la représentation de l'œil et ne serait pas une forme abrégée pour écrire Maât³⁰⁴⁸. Notons ensuite que l'aspersion de l'œil-*oudjat* est un rite connu, en particulier à l'époque gréco-romaine, avec des réminiscences peut-être déjà au Nouvel Empire³⁰⁴⁹. Il pourrait donc avoir une origine plus ancienne. Dans ce contexte, le rite de verser du liquide est une évocation du geste de Thot qui avait complété et guéri l'œil d'Horus avec son crachat – de l'eau. Des vases rituels sont représentés dans les temples d'époque gréco-romaine ou fabriqués depuis au moins le Nouvel Empire, avec des marques qui indiquent les différentes parties de l'œil-*oudjat* à assembler³⁰⁵⁰. Dans ces vases, on plaçait vraisemblablement les différents produits dont l'œil se composait. Le dernier produit médicinal, celui qu'avait apporté Thot, était bien de l'eau.

Tous ces éléments portent à croire que cette scène ne décrit pas un rituel de type funéraire en l'honneur du gouverneur et vizir 𓃹-*nꜣt* I, comme il a été dit par certains³⁰⁵¹. Il s'agirait plutôt de la représentation d'un épisode de fête ou de rite accompli périodiquement dans le temple de Thot à Hermopolis et auquel 𓃹-*nꜣt* I participait comme grand-prêtre. Cette scène d'offrande du *moringa* était peut-être l'un des moments culminants de la fête qui avait lieu au début et au milieu de chaque mois, en suivant le cycle de la lune à Hermopolis : un rituel en lien avec la personnalité du dieu local Thot.

13.4. MUSICIENS ET DANSEURS DES CORTEGES

³⁰⁴⁸ L'épithète de Thot *ir m"𓃹t* « celui qui a fait la Maât » est écrite ailleurs dans le récit biographique (P. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh* II, pl. 15) mais de la manière suivante : .

³⁰⁴⁹ Cf. dans L. MIATELLO, « Magical Healing Waters. Reexamining the Requirements of the Udjat Eye », *GM* 244, 2015, p. 67-83, avec la bibliographie antécédente.

³⁰⁵⁰ Cf. *ibid.*

³⁰⁵¹ *Pace* N. BAUM, *op. cit.*, p. 131.

Les cérémonies religieuses étaient souvent accompagnées par de la musique et des danses. Ces célébrations pouvaient avoir une valeur rituelle et symbolique, à tel point qu'on parle parfois de prêtres-musiciens. Or, ces activités n'étaient pas accomplies par n'importe qui, mais exécutées par des professionnels ou des spécialistes officiels, le roi pouvant intervenir sur leur nomination et leur conduite. C'est le cas dans deux décrets royaux coptites de la VIII^e dynastie, où le roi Néferkaouhor autorise le frère du « directeur de la Haute Égypte » et « directeur des prêtres » *idi*, fils du vizir *ꜥm*ʿ*i*, à exercer le rôle de *i*ʿ*hbw* « danseur, célébrant »³⁰⁵² dans le temple de Min à Coptos³⁰⁵³.

Dès lors, les musiciens et les danseurs qui prenaient part aux processions divines et funéraires étaient des membres de groupes institutionnels d'exécutants. Ces groupes avaient des noms spécifiques, *ꜥnr* étant le mieux connu (cf. *infra*). Au-delà de ces groupes, il y avait des sous-groupes ou des ensembles particuliers, comme ceux des *ꜥnwt* « rythmiciennes »³⁰⁵⁴. Les mouvements de ces danseurs et musiciens représentés dans les tombes – et ensuite dans les temples – sont trop stéréotypés ou communs pour distinguer aisément les différentes catégories d'exécutants. Il est probable que les Égyptiens eux-mêmes ne faisaient pas une distinction nette entre le type d'action et le type d'acteur. En effet, pendant l'histoire égyptienne, les titres attribués à ces figures, accomplissant des gestes ou des danses similaires, changent sans qu'on puisse déceler de nettes différences dans le statut des participants³⁰⁵⁵.

³⁰⁵² Bien que le déterminatif de ce terme soit parfois , notamment dans les graphies plus récentes (cf. les graphies répertoriées par H. GAUTHIER, *Le personnel du dieu Min*, p. 92), la fonction du *i*ʿ*hby* n'est pas celle d'un simple danseur mais d'un maître de cérémonie. Ce personnage se produit peut-être en dansant ou en jubilant, lors de la récitation d'hymnes auxquels les textes l'associent souvent, cf. L. KINNEY, *Dance*, p. 33-34. Il est le résultat probablement du verbe *ihb* au *Wb* I, 118, 16-17. – Le titre est octroyé au fils du vizir *ꜥm*ʿ*i* de Coptos, afin qu'il danse et chante pour Min, cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 190-194, fig. 21-22 et notamment *ibid.*, p. 191, § 3 ; voir également W.C. HAYES, « Royal Decrees from the Temple of Min at Coptus », *JEA* 32, 1946, p. 19, § 2. Cf. le titre *i*ʿ*hbw m ðwt-n*ʿ*Ûr* dans D. JONES, *Index*, p. 342-343, § 1274.

³⁰⁵³ Cf. H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 190-192 (Coptos Q) et 193-194 (Coptos N).

³⁰⁵⁴ Par ex., L. KINNEY, *Dance*, p. 34-35, relève une hiérarchie de catégories différentes au sein du chœur-*ꜥnr*.

³⁰⁵⁵ Les catégories de danseurs et musiciens relevées dans L. KINNEY, *op. cit.*, p. 20-41, changent selon le contexte de l'action (par ex. certaines catégories sont spécifiques des funérailles) ou selon l'époque, de même que le nom et le genre des danses et des scènes montrent une certaine évolution

Si les élites locales se prévalaient, à la fin du III^e millénaire, de la vitalité des temples locaux, l'activité des musiciens et danseurs émerge manifestement dans la documentation de l'époque en raison de l'importance que ces gens avaient dans l'appareil institutionnel local. D'une part, plusieurs notables – notamment des femmes – bénéficiaient d'un monument funéraire personnel. D'autre part, ces groupes de personnes étaient mentionnés dans les inscriptions biographiques des gouverneurs locaux, lesquels évoquaient ainsi l'entretien de groupes de musiciens et danseurs pour les célébrations.

Avant de passer à l'étude prosopographique, il reste à justifier ici la terminologie que nous empruntons parfois pour nommer ces compagnies de musiciens et danseurs. De fait, une brève explication est nécessaire car il est assez incommode de définir les institutions anciennes si on garde à l'esprit les organisations artistiques qui sont le propre de notre environnement culturel, celles répertoriées dans notre vocabulaire.

La difficulté majeure qu'on rencontre est la suivante : les musiciens et les danseurs étaient, dans le contexte étudié, membres de la même institution, tandis que nous opérons une distinction nette entre ces différents domaines artistiques : la danse, la musique, le chant, etc. Nous séparons formellement les organisations auxquelles appartiennent les artistes des différents domaines. On emploie par exemple « ballet » pour désigner la troupe de danseurs ; les musiciens s'installent dans l'« orchestre » ; et le terme « chœur » est généralement réservé pour les chanteurs. Comment employer alors un seul terme pour nommer ce type d'institution ancienne, laquelle combine tous ces différents aspects, c'est-à-dire la musique, la danse et, peut-être, la récitation et le chant ?

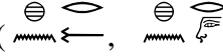
Les termes « ensemble », « compagnie » ou « troupe » pourraient convenir à ce propos, car ils désignent, dans des acceptions particulières, une formation d'artistes. Cependant, leur emploi est très large. Ces mots n'évoquent pas, à eux seuls, le domaine musical ou chorégraphique.

(L. KINNEY, *op. cit.*, p. 42-52). Les noms des groupes qui dansent et font la musique sont difficiles à rattacher à une chorégraphie spécifique, car les types de danses et de mouvements qu'on trouve représentés et mentionnés dans les scènes sont trop souvent interchangeables et communs ; cf. l'analyse dans L. KINNEY, *op. cit.*, p. 170-172.

On pourrait penser au terme « cortège », lequel a l'avantage de véhiculer l'idée que le groupe de personnes accompagne une célébration. Toutefois, le caractère musical du groupe ne serait pas explicité.

Comme l'a fait récemment L. Kinney, nous suggérons de privilégier le terme « chœur » dans son sens étymologique³⁰⁵⁶. Dérivé du latin *chorus* et du grec χορός, le mot chœur désignait des chanteurs et des « groupes de personnes dansant ou marchant en cadence », dans des contextes qui relèvent tant du domaine liturgique que dramatique : par exemple dans les processions divines et les théâtres³⁰⁵⁷. Il y avait aussi souvent un choreute à la tête de ce cortège ou du groupe de musiciens et de danseurs. Les dictionnaires valident cette acception pour désigner les « chœurs » de l'Antiquité – grecs et romains notamment. Enfin, nous retenons qu'elle est la définition la plus adaptée pour qualifier ces troupes de musiciens et danseurs dans le contexte cérémoniel que nous allons décrire.

13.4.1. Le chœur-*nr*

L'institution dite chœur-*nr* ()³⁰⁵⁸ est connue à toutes les époques, mais désigne au III^e millénaire un groupe de musiciens, danseurs et percussionnistes ( « femmes du chœur-*nr* » ;  « gens du chœur-*nr* » ; « gens du chœur-*nr* » ) qui jouaient pendant les fêtes divines et les célébrations religieuses privées comme les funérailles. Celles-ci avaient souvent une connotation hathorique³⁰⁵⁹. Une étude approfondie sur ce chœur de l'Égypte ancienne a été menée par D. Nord³⁰⁶⁰, qui a invalidé la traduction du terme *nr* par

³⁰⁵⁶ L. KINNEY, *Dance*, p. 26.

³⁰⁵⁷ Cf. <http://www.cnrtl.fr/definition/choeur>.

³⁰⁵⁸ La notation graphique est fluctuante. Les signes  et  sont souvent confondus ou interchangeables, à cause, entre autres, de la ressemblance de la graphie hiéroglyphique des deux.

³⁰⁵⁹ D. NORD, « The Term *nr*: “Harem” or “Musical” Performers? », dans W.K. SIMPSON, Wh.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in Honor of Dows Dunham on the Occasion of his 90th Birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 141-142.

³⁰⁶⁰ *Ibid.*, p. 137-145 ; sur la question de la terminologie pour « harem », cf. également *ead.*, « The Early History of the *ipt* Sign (Gardiner Sign List O45/O46) », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN,

« harem »³⁰⁶¹. Avant son étude, W. Ward avait classé cette institution parmi les chanteurs et les musiciens (« troupe of singers and dancers ») en émettant ainsi des doutes sur les traductions précédentes qui décrivaient les *~nrwt* comme des concubines³⁰⁶². Dernièrement, une synthèse et une mise à jour de la documentation relative au chœur-*~nr*, concernant l'époque qui va de l'Ancien au Moyen Empire, ont été publiées par L. Kinney³⁰⁶³. Une étude couvrant les époques plus récentes a été proposée dans l'ouvrage sur le clergé féminin d'Amon de S.A. Naguib³⁰⁶⁴. Pour des précisions sur la fonction du groupe *~nr*, nous renvoyons donc à ces travaux. Pour notre propos, nous préférons attirer l'attention sur la documentation et l'importance donnée à cette institution à la Première Période intermédiaire.

D'abord, il faut souligner qu'à partir de la VI^e dynastie et notamment à la Première Période intermédiaire, cette institution acquiert une importance inédite en province, d'autant qu'elle est concernée par des actes administratifs. Deux décrets non royaux coptes de l'époque héracléopolitaine la mentionnent³⁰⁶⁵. Le document juridique le mieux préservé est une liste d'objets rituels, de produits et de biens qui sont donnés au temple de Min (IX^e dynastie). Le chœur-*~nr* y apparaît comme un récipiendaire de bovidés pour cette divinité : *Úst ~mwt ~nrw* « Prélever des bovidés-*~mt* (des) musiciens-*~nrw* »³⁰⁶⁶. Le rapport entre ce cortège divin et les troupeaux du temple est évident si on considère qu'un défilé de danseurs accompagnait traditionnellement l'abattage rituel des bœufs³⁰⁶⁷. Le second décret est

R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010, p. 337-347.

³⁰⁶¹ Cette ancienne traduction de *~nr* par « harem » est cependant encore relativement suivie.

³⁰⁶² W. WARD, *Index*, p. 40, § 299-301.

³⁰⁶³ L. KINNEY, *Dance*, notamment p. 20-36.

³⁰⁶⁴ N. NAGUIB, *Le clergé féminin d'Amon thébain à la 21^e dynastie*, OLA 38, Leuven, 1990, p. 188-191, 194-207.

³⁰⁶⁵ Il s'agit des documents que nous allons traiter plus bas concernant l'approvisionnement du temple en offrandes divines ; cf. *infra* § 14.1.1, p. 863-866.

³⁰⁶⁶ Stèle Caire JdE 43290, l. 5 (= H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 73) ; pour l'inscription et la traduction du passage, cf. *infra* p. 931.

³⁰⁶⁷ Sur l'association entre l'abattage de bovidés et la danse, voir par exemple L. KINNEY, « Butcher Queens of the Fourth and Fifth Dynasties: Their Association with the Acacia House and the Role of Butchers as Ritual Performers », dans L. EVANS, ed., *Ancient Memphis: "Enduring is the*

la liste d'objets pour le temple (par ex. un encensoir) suivie d'un récit de dispositions mises en œuvre par un chef local. Le chœur-*nr* y est mentionné : *[i]r grt nrwt nbt nt ðwt-nÚr [...]* « Ainsi, quant à tous musiciens-*nrw* du temple [...] » (³⁰⁶⁸). Plus précisément, le chœur est évoqué en concomitance avec des dispositions prises pour l'arrivée d'une divinité (*nÚr*) par le fleuve : il s'agit peut-être de l'arrivée du roi ou d'une procession religieuse.

L'institution *nr* est mentionnée, en outre, dans les récits biographiques des tombes des notables provinciaux contemporains. Quand le nomarque *βty* II d'Assiout (X^e dyn.) reconstruit le temple d'Oupouaout, les membres du chœur-*nr* expriment leur contentement : *“w wy ib n ꜥpswt.k nrw(t) n wpw“wt m“w mnw.k m ðwt-nÚr* « Quelle joie pour tes nobles femmes et les musiciennes-*nrw(t)* d'Oupouaout ayant vu tes monuments dans le temple ! » (
³⁰⁶⁹). Dans ce passage de la biographie du nomarque, les membres du chœur-*nr* sont cités en tant que témoins de la bienfaisance du défunt en ce qui concerne les affaires du sanctuaire, puisque le témoignage des musiciens du chœur-*nr* faisait sans doute autorité en matière d'apparat cérémoniel.

L'importance attribuée à cette institution en province à la fin du III^e millénaire est perceptible par le nombre considérable de membres qui ont bénéficié d'un monument commémoratif : il s'agit notamment de femmes, lesquelles étaient peut-être les membres principaux de cette institution. Par ailleurs, le déterminatif employé pour désigner les membres du chœur-*nr* à l'Ancien Empire comporte, de préférence, une pluralité de femmes (³⁰⁷⁰). Cependant, les activités exercées par ce groupe n'étaient pas exclusivement de leur ressort. Déjà à l'Ancien

Perfection”. Proceedings of the International Conference Held at Macquarie University, Sydney on August 14-15, 2008, OLA 214, Leuven, 2012, p. 253-266.

³⁰⁶⁸ Pour le décret, découvert par W. PETRIE, *Koptos*, London, 1896, pl. 12, 1, cf. l'édition de H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, Boston, 1996, p. 267-270.

³⁰⁶⁹ Pour le texte, cf. *Siut* IV, 13, col. 29-30 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 56-57, 28, l. 29-30 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 88, l. 29-30. Cf. également D. NORD, *op. cit.*, p. 144, n. 89-90.

³⁰⁷⁰ D. NORD, *op. cit.*, p. 137-139 et § b, c, f, h, i, etc.

Empire, les hommes étaient représentés dans les scènes des tombes comme danseurs et musiciens³⁰⁷¹. De plus, le déterminatif  employé à partir de la VI^e dynastie pour écrire le mot suggère que ce groupe de personnes était mixte³⁰⁷². De surcroît, dans l'un des deux décrets coptes de la IX^e dynastie, le mot *≈nr* n'est plus accordé au pluriel en *-w*, mais devient un collectif féminin en *-wt* (    ): *βnrwt* désigne ainsi une catégorie de gens, sans faire référence au genre. Cette évolution est un phénomène linguistique qu'on rencontre vers la fin du III^e millénaire et notamment à la Première Période intermédiaire dans la graphie d'autres termes³⁰⁷³.

En même temps, le titre de deux directeurs thinites de bovidés noirs attachés à ce chœur, à l'époque héracléopolitaine, atteste le seul déterminatif  pour écrire le mot ; et la notation rare du pluriel masculin *-w* () semble confirmer que ce chœur était constitué seulement d'hommes³⁰⁷⁴. Cela signifie que la formation du chœur est variable et que les Égyptiens n'avaient pas une idée fermée sur la question.

À la fin du III^e millénaire, les monuments de responsables du chœur-*≈nr* appartiennent, de préférence, aux épouses et aux filles de notables locaux. Celles-ci

³⁰⁷¹ Cf. D. NORD, *op. cit.*, p. 143, et en dernier lieu L. KINNEY, *op. cit.*, p. 20, n. 51 (à la p. 36, l'auteur est en contradiction avec les données apportées à la p. 20). – Les premiers danseurs masculins représentés dans les scènes des tombes et désignés explicitement comme musiciens-*≈nrw*, sont dans la tombe de *f©w/≠m* à Deir el Gebrawi (fin de la VI^e dyn. ; N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, pl. 7), puis de *k"-hp/Úti-iqr* à El-Hawawish (= N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, fig. 12 [tombe H 26] ; Première Période intermédiaire), *βni* dans la même nécropole (Première Période intermédiaire ; N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, p. 63, fig. 37a) et *≠ps-pw-mnw/βni* (= N. KANAWATI, *El-Hawawish* II, p. 45, n. 172, fig. 22 [tombe H 24] ; Première Période intermédiaire).

³⁰⁷² Pour la graphie  voir dans le décret de Coptos de la IX^e dynastie publié par H. GOEDICKE, « A Cult Inventory », *MDAIK* 50, 1994, p. 73, l. 5, et dans le cercueil Caire CG 28006 de *Ínti/Ínt* (cf. *infra* ex. n° 10). Cf. le commentaire de D. NORD, *op. cit.*, p. 143.

³⁰⁷³ Par ex. *snw* « frères » > *snwt* « frères et sœurs » (sur l'évolution du terme *sn* « frère », cf. en dernier lieu A. PILLON, « La stèle polychrome d'un notable thinite », *RdE* 62, 2011, p. 127-128, § g). Sur le phénomène graphique et phonologique, cf. également W. SCHENKEL, *Frühmittelägyptische Studien*, p. 51.

³⁰⁷⁴ Cf. le titre *imy-r" kmt ≈nrw* dans la stèle Kansas City, Nelson-Atkins Museum of Art (avant, Nelson Gallery) n° 33.16 (= L. WARNER, « Oriental Art in the William Rockhill Nelson Gallery », *The Art News* 9, dec. 1933, p. 56) et la stèle du nomarque et gouverneur *sipt* Boston MFA 25.628 (= D. DUNHAM, *Stelae*, p. 23-24, doc. 11).

sont notamment qualifiées de *imy-r*“ *≈nr(w)* « directrices des musiciens (et musiciennes) du chœur-*≈nr* » sur leurs monuments³⁰⁷⁵.

Les titulaires (cf. la liste *infra*) sont issus notamment des nécropoles de Hou, Thinis, Akhmim et Assiout. On remarque également que ces femmes portent régulièrement le titre *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d’Hathor ».

Dans les nécropoles de la province thinite, on trouve des titres renvoyant à des rangs différents dans ce groupe de musiciens. Par exemple, le statut de *imy-wrt* semble spécifique des femmes de cette localité : il s’agit d’une expression qu’on peut traduire par « supérieure »³⁰⁷⁶ et qui pourrait évoquer un rôle spécifique³⁰⁷⁷. Le titre *imy(t)-wrt nt ≈nr* « supérieure du chœur-*≈nr* », attribué à l’une de ses prêtresses thinites (cf. *infra* l’exemple n° 3), montre bien le lien étroit qui existe entre ce rang et l’appartenance au chœur divin.

Le titre *nfrt ≈nr(w)t* « jeune fille des musiciennes-*≈nrwt* », porté par l’une des femmes thinites (cf. *infra* n° 7), implique que le groupe de musiciennes pouvait être constitué, entre autres, de jeunes filles (*nfrt*)³⁰⁷⁸. Au demeurant, au Moyen Empire, le titre *imy-r*“ *≈nr n nfr(w)t* « directeur du chœur-*≈nr* de jeunes filles » d’un *≈sw-wr* de Kom el-Hisn (XII^e dyn.) semble confirmer ce lien³⁰⁷⁹.

³⁰⁷⁵ Pour ce titre et ses variantes, cf. en général D. JONES, *Index*, p. 303-304, § 1106-1109. Sur les femmes comme directrices de cette institution, cf. D. NORD, *op. cit.*, p. 142-143.

³⁰⁷⁶ Voir aussi « Great One » dans L. KINNEY, *Dance*, p. 30, § 21-25. Il n’est pas impossible que *imy(t)-wrt* soit en rapport avec le nom homonyme de phylè, pour lequel voir A.M. ROTH, *Egyptian Phyles*, p. 9-20. Or, ce nom de phylè résulte de la terminologie nautique. Dès lors, H.G. FISCHER, « The Butcher *pÌ-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 190, n. 2, avait proposé de lire le titre *imy-wrt* de ces femmes par « she who is in the great boat », en relation avec les cultes funéraires et la barque du défunt.

³⁰⁷⁷ D’après E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 112.

³⁰⁷⁸ C’est déjà l’opinion de D. NORD, « The Term *≈nr* », dans W.K. SIMPSON, Wh.M. DAVIS, éd., *Studies D. Dunham*, p. 144. Contra H.G. FISCHER, « A Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 106-107, selon qui cette épithète est attribuée, plus vraisemblablement, à Hathor. Cf. L. KINNEY, *op. cit.*, p. 29, n. 188-189.

³⁰⁷⁹ Cf. W.A. WARD, *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom and Related Subjects*, Beirut, 1986, p. 71, 74, § 22. Le décor et les textes de la tombe ont été publiés, sans la description, par D.P. SILVERMAN, *The Tomb Chamber of ≈sw the Elder*, I. Illustrations, ARCE Reports 10, Winona Lake, 1988, p. 24, fig. 13b, fig. 88 face p. 102, p. 105, fig. 91b ; il est aussi un *Ìm-nÚr ÌwtÌr* et *imy-r*“ *Ìwt-nÚr* et porte à plusieurs reprises un collier-ménat autour du cou dans sa tombe.

Un autre titre attribué aux prêtresses de Thinis à la Première Période intermédiaire suggère qu'un critère subjectif – la beauté personnelle – pouvait influencer sur le recrutement de ces individus, ou déterminer leur mœurs³⁰⁸⁰. En particulier, une « prêtresse d'Hathor » appelée *ppy-᠙n~n.s* (VIII^e dynastie) porte le titre *imyt-wrt ᠙“ nt nfr qd* « grande supérieure au bon caractère » (cf. *infra* n° 6) ; son homonyme *ppy-᠙n~n.s* ayant vécu dans la même localité à la IX^e dynastie, porte le titre *imyt-wrt nt nfr qd* « supérieure au bon caractère » (cf. *infra* n° 8)³⁰⁸¹.

Enfin, on constate que le chœur était constitué, entre autres, par des filles de la noblesse, c'est-à-dire des *᠑ps(w)t*³⁰⁸². L'appellatif de *᠑krt* « ornement » pouvait leur être attribué, en plus du titre de rang *᠑krt nswt (w᠙tt)* « ornement unique du roi ».

Bien que certaines détentrices de ces titres et épithètes qui signalent leur appartenance au groupe de jeunes et des femmes nobles, n'indiquent pas toujours avec précision leur rôle dans le chœur-*~nr*, il nous semble que leur appartenance à cette institution soit assurée. Plus tard, après la Première Période intermédiaire, tant *᠑pst* « noble » que *nfrt* « jeune » sont des qualités attribuées aux chanteuses de ce chœur divin.

D. Nord affirme qu'à partir du Moyen Empire le chœur-*~nr* était dirigé notamment par des hauts fonctionnaires hommes, et non plus par des femmes³⁰⁸³. Ce sont par exemple des nomarques qui chapeautent les institutions cultuelles locales³⁰⁸⁴. Or, il apparaît que des hommes dirigent ce groupe déjà à la fin de la VI^e dynastie. De fait, nous avons répertorié trois notables qui sont connus par des inscriptions ou des graffiti sur les rochers de la lisière désertique d'Elkab, dont deux

³⁰⁸⁰ Cf. l'opinion de E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 114-115.

³⁰⁸¹ Sur le titre, cf. également les remarques de H.G. FISCHER, « Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 106-108, § 6 ; voir en dernier la bibliographie dans D. JONES, *Index*, p. 300, § 1097.

³⁰⁸² La biographie de *᠑ty* II (*Siut* IV, 29-30) met en relation les deux catégories ; cf. le commentaire de D. NORD, *op. cit.*, p. 144, n. 89-90, et en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 113-114.

³⁰⁸³ D. NORD, *op. cit.*, p. 142-144.

³⁰⁸⁴ Voir par exemple le titre *imy-r“ ~nr* « directeur du chœur » (L. KINNEY, *Dance*, p. 27, § 10), lequel suit celui de prêtre-pur (litt. *᠑m-nÚr w᠙b fb᠙w* « prêtre aux doigts purs ») dans la titulature du nomarque et gouverneur local de Deir el-Bersha *nÚry* fils de *᠑Úwty-n~t*, cf. P. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh* II, pl. 7 (en haut, col. 9) et p. 23. – En général, cf. D. NORD, *op. cit.*, p. 144 ; et V. SELVE, « Les fonctions religieuses des nomarques au Moyen Empire », *CRAIBL* 15, 1993, p. 73-81.

portent le titre *imy-r'' ≈nr* « directeur du chœur-≈nr » : l'un est appelé *b''q*³⁰⁸⁵ et l'autre *ltp/n(i)-©n≈-ppy*³⁰⁸⁶. Le troisième, nommé *n(y)-©n≈-βnmw*, porte le titre *imy-r'' ≈nr n †nft* « directeur du chœur-≈nr de la maison de l'acacia »³⁰⁸⁷. L'attribution de la charge de directeur du chœur-≈nr à des hommes, au III^e millénaire, est peut-être une particularité de cette localité. Cependant, des hommes qui sont les *sb''w* « instructeurs » des danseuses du chœur-≈nr sont représentés dans des tombes memphites de l'Ancien Empire³⁰⁸⁸. Cela nous apprend que ces hommes avaient déjà un statut important dans cette institution, bien qu'ils ne soient pas encore les bénéficiaires de monuments commémoratifs qui mettent en avant ce rôle.

Parfois, le nom de la divinité à laquelle ces musiciens et danseurs prêtaient leur service est précisé après le titre du fonctionnaire. On évoque par exemple la divinité Bat dans la VII^e province de Haute Égypte (cf. *infra* n° 1) et le dieu Iounmoutef dans la IX^e province de Haute Égypte (cf. *infra* n° 10). Par ailleurs, les passages du décret de la IX^e dynastie et de la biographie de *βti* II cités plus haut, illustrent que le groupe dit ≈nr était présent aussi à Coptos, dans le domaine de Min, et à Assiout, pour célébrer Oupouaout. Et nous constatons que le chœur prenait place aussi au palais royal, comme la biographie du *imy-r'' ipt nswt* « directeur du harem royal » *il''* de Deir el-Bersha (X^e dynastie) le suggère ; il affirme en effet avoir eu la fonction d'« admettre le chœur-≈nr » (*sÚ'' ≈nr*)³⁰⁸⁹ dans le palais et d'assister aux danses

³⁰⁸⁵ H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Elkab* VI, p. 41, pl. 3 (= inscr. N 6).

³⁰⁸⁶ *Ibid.*, p. 170, pl. 12 (= inscr. O 51), p. 215, pl. 11 (= inscr. O 154), p. 238-239, p. 11 (= inscr. O 221), p. 265-266, pl. 12 (= inscr. O 282).

³⁰⁸⁷ *Ibid.*, p. 104-105, pl. 33, 55a, 94a (= inscr. N 147). – Sur le rapport entre le chœur-≈nr et l'institution dite « maison de l'acacia », où des cérémonies en rapport avec l'abattage des animaux avaient lieu, cf. l'article pionnier de H.G. FISCHER, « The Butcher *p̄l-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 168-190, et la synthèse de D. NORD, *op. cit.*, p. 141 ; puis H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *op. cit.*, p. 315-316, et en dernier lieu L. KINNEY, *Dance*, p. 3-25.

³⁰⁸⁸ Cf. D. NORD, *op. cit.*, p. 144, n. 74 et § aaa.

³⁰⁸⁹ Le terme *sÚ''* () a posé des problèmes de traduction aux chercheurs. Cf. par exemple H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, lequel traduit « who alertly accompanied the musical performers », sans justifier son interprétation. Or, nous suggérons que ce verbe *sÚ''* dénote l'entrée dramatique ou liturgique : cet emploi est attesté dans pBrooklyn 47.218.50, ligne I.7 et commenté par J.-Cl. GOYON, *Confirmation du pouvoir royal au Nouvel An*, p. 54, 85, 13). – Le passage en question est dans P. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh* II, pl. 21, § B.13-14.

(*m^{'''} ≈bt m fsw*)³⁰⁹⁰. Or, la liste copte d'offrandes susmentionnée, éditée par H.G. Fischer, et le titre du nomarque et gouverneur thinite *sipt* de la IX^e dynastie³⁰⁹¹ nous apprennent enfin que le chœur-*nr* n'était pas seulement une institution culturelle, mais avait également un intérêt économique, puisqu'on lui confiait des bovidés destinés probablement aux rites d'abattage lors des cérémonies³⁰⁹².

Voici donc la liste des attestations connues de dames membres d'un chœur à la Première Période intermédiaire.

HOU

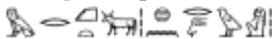
VI^e/VIII^e dynasties

1) Une femme appelée *nfr-b^{''}t*, représentée sur la stèle de son mari *Ìsw* (un *sÌf Ìmw-nÚr Ìwt k^{''} mr-n-r*© « inspecteur des prêtres de la *Ìwt k^{''}* du roi Merenrê »), porte le titre *imyt-r^{''} ≈nr n b^{''}t* « directrice du chœur de Bat » (³⁰⁹³).

THINIS³⁰⁹⁴

IX^e dynastie

³⁰⁹⁰ Le passage en question est dans P. NEWBERRY, *Deir el-Bersheh* II, pl. 21, § B.9. – Sur ce personnage, cf. *supra* dans le chapitre concernant le harem, et D. NORD, *op. cit.*, p. 144, n. 78-79, doc. ddd. À l'Ancien Empire, il y a également un chœur du roi, cf. le titre *imyt-r^{''} ≈nr n nswt* dans L. KINNEY, *Dance*, p. 28, doc. 33, n. 168, et D. JONES, *Index*, § 1109. Le rôle de ce personnage est abordé par D. NORD, *op. cit.*, p. 144.

³⁰⁹¹ Pour le titre  voir la stèle Boston MFA 25.628 (= D. DUNHAM, *Stelae*, p. 23-24, doc. 11).

³⁰⁹² Sur ces bovidés en rapport avec le *nr* et sur les directeurs de ce bétail, cf. *infra* § 14.4.2.

³⁰⁹³ Stèle Londres UC 14312 = H.G. FISCHER, « The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. p. 8, fig. 2, et H.M. STEWART, *Egyptian Stelae* II, doc. 47, pl. 9.3. – Cf. également L. KINNEY, *Dance*, p. 28, doc. 32 ; D. JONES, *Titles*, p. 304, § 1108.

³⁰⁹⁴ Cf. la liste dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 111-112.

2) Sur une stèle du début de la IX^e dynastie³⁰⁹⁵, une femme *smt-k"/mrit* porte le titres *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtrese d'Hathor », *≈ntt ßkrw(t) (?)* « celle qui préside aux ornements » ().

3) Sur sa stèle, du début de la IX^e dynastie³⁰⁹⁶, une femme appelée *Ìsi* porte, dans l'ordre, les titres *ßkrt nswt w@tt* « ornement unique du roi », *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtrese d'Hathor », *imy(t)-wrt nt ßnr(w)* « supérieure des musiciens-≈nrw » ().

4) Sur la stèle d'un homme appelé *ikw*³⁰⁹⁷, sa femme, appelée *mr-im"t*, porte les titres *ßkrt nswt* « ornement du roi », *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtrese de Hathor », *nfrt ßkr(t) (?)* « parfaite d'ornement (?) » ()³⁰⁹⁸ et *imy(t)-r" iwnw* « directrice des Tentyrites (?) » ()³⁰⁹⁹.

5) La bénéficiaire d'une stèle de la IX^e dynastie³¹⁰⁰ de nom de *st-nt-in-Ìrt* porte les titres *ßkrt nswt w@tt* « ornement unique du roi », *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtrese d'Hathor », *nfrt ßkr* « parfaite d'ornement (?) » ()³¹⁰¹, *imy(t)-r" iwnw*

³⁰⁹⁵ Stèle Berkeley PAHMA 6-2514 (tombe N 4748) = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 546 ; D. DUNHAM, *Stelae*, n° 33, p. 45-46 ; H.Fr. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 30, pl. 16.

³⁰⁹⁶ Stèle Berkeley PAHMA 6-1951 (tombe N 3910) = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 557 ; D. DUNHAM, *Stelae*, p. 54-55, n° 41 ; H.Fr. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 37, pl. 19. Cf. L. KINNEY, *Dance*, p. 28, doc. 24.

³⁰⁹⁷ Stèle dans une collection privée (ex-Kervorkian Foundation) = *Antiquities. The Property of the Kervorkian Foundation*, Catalogue Sotheby New York, 18 dec. 1970, n° 24, p. 10 ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 111-112, 644.

³⁰⁹⁸ Pour la lecture de ce titre, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 112, n. 90-91, qui traduit : *nfrt im"(t)* « *fair of charm* ». Contra H.G. FISCHER, « Daughter of the Overlords », *op. cit.*, p. 107, qui préfère lire *nfrt ßkrwt*.

³⁰⁹⁹ Pour les tentyrites, prêtresses dont le parasol-*sb"* semble être l'attribut principal, cf. *supra* p. 793, n. 2912.

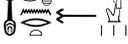
³¹⁰⁰ Stèle Berkeley PAHMA 6-19881 (tombe N 2031) = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 609-610 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 300 D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 31 ; H.Fr. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 28. Pour une figure, cf. également R. FAZZINI, *Images of Eternity. Egyptian Art from Berkeley and Brooklyn*, Brooklyn, 1975, n° cat. 50.

³¹⁰¹ Le signe de l'arbre est pour

« directrice des Tentyrites » (³¹⁰², *imy(t)-wrt m Ìry-ib ꜥpswt* « supérieure au sein des nobles femmes » (.

X^e/XI^e dynasties

6) Sur sa stèle³¹⁰³, datable de la fin de la Première Période intermédiaire, une femme appelée *ꜥnꜥ-n.s-ppy/nni* porte les titres *imy(t)-wrt ꜥ“(t) nt nfr qd* « grande supérieure au bon caractère » (, *ꜥkrt nswt* « ornement du roi », *rꜥt (nswt)* « connue du roi », *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d’Hathor ».

7) Une femme appelée *mryt* porte les titres *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d’Hathor », *nfr ꜥnr(w)t* « jeune fille des musiciennes-*ꜥnr(w)t* » (, *imy(t)-rꜥ iwnw* « directrice des Tentyrites (?) » (³¹⁰⁴.

8) Une femme appelée *ꜥnꜥ-n.s-ppyest* une *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d’Hathor », *imy(t)-wrt nt nfr qd* « supérieure au bon caractère » (³¹⁰⁵ ; elle est également *sꜥt Ìry(w)-tp nw ꜥmꜥ* « une fille des supérieurs de Haute Égypte »³¹⁰⁶.

³¹⁰² Pour les tentyrites, cf. *supra*.

³¹⁰³ Stèle Caire JdE 37737 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 65-66, doc. 53, pl. 16,1. Cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 890-893.

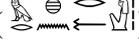
³¹⁰⁴ Cercueil Berkeley PAHMA 6-1967 de *mryt* (tombe N 3915) = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 788-790, fig. 75.

³¹⁰⁵ Cercueil publié comme provenant d’une collection privée du Missouri, par H.G. FISCHER, « Daughter of the Overlords of Upper Egypt », *JAOS* 76, 1956, p. 99-102, fig. à la p. 109-110. Or, E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 588, donne la provenance « Columbia 61.69 » sans préciser le nom du musée. – Selon H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 102, ce cercueil provient de la tombe SF 5128, et appartient à la même femme que la prêtresse d’Hathor (homonyme) bénéficiaire de la stèle Boston MFA 25.678 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 36-37, pl. 12.2, doc. 22. En revanche, E. BROVARSKI, *loc. cit.*, précise que dans les deux puits de cette tombe aucun cercueil n’a été trouvé. Pourtant, le style épigraphique est le même. La graphie, la disposition et le choix des signes sont identiques dans la formule



et dans le mot *imꜥꜥt*, d’autant que H.G. Fischer propose que les deux objets soient l’œuvre de l’« atelier bleu ».

³¹⁰⁶ Pour une discussion sur cette épithète, cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 102-105, § 4.

9) Une femme appelée *sn~nyt* est dite *Ìm(t)-nÛr Ìwt-Ìr* « prêtresse d'Hathor », *imy(t)-r'' ~nr(wt)* « directrice des musiciennes-~nrwt » ()³¹⁰⁷.

AKHMIM³¹⁰⁸

X^e/XI^e dynasties

10) Sur son cercueil³¹⁰⁹, une femme appelée *Ìnti/Ìnt*, porte les titres *imyt-r'' ~nr(w)* *n iwn-mwt.f* « directrice des musiciens-βnrw de Iounmoutef » ()³¹¹⁰. Elle est également *βkrt nswt w@tt* « ornement unique du roi », *Ìm(t)-nÛr Ìwt-Ìr nbt nht* « prêtresse d'Hathor, maîtresse du Sycomore »³¹¹¹.

ASSIOUT

X^e dynastie

11) Connue par son cercueil³¹¹², une femme appelée *Û''nm*³¹¹³ porte les titres *βkrt nswt w@tt* « ornement unique du roi » et *imy-r'' ~nr* « directrice du chœur-~nr » (). Le signe  est employé aussi comme déterminatif du titre dans ce cercueil³¹¹⁴ : un homme figuré debout – ce qui est un fait inhabituel – porte une longue perruque tripartite. S'agit-il d'une référence un costume spécifique ? Est-ce

³¹⁰⁷ Cercueil de *sn~nyt* Boston MFA 23-12-177a provenant de la tombe SF 5015 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 951, fig. 90.

³¹⁰⁸ Cf. en dernier lieu N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 19, 240, 248, 293.

³¹⁰⁹ Cercueil Caire CG 28006 = N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 59, fig. 32 (f). – Pour la datation des cercueils d'Akhmim, nous utilisons les critères proposés par E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges Mokhtar I*, p. 128-129.

³¹¹⁰ D. JONES, *Index*, p. 303, § 1107. Cf. également L. KINNEY, *Dance*, p. 28, doc. 31.

³¹¹¹ N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, p. 59, fig. 32 (e).

³¹¹² Cercueil Turin Suppl. 14381 (= S19Tor) ; cf. M. ZITMAN, *Necropolis of Assiut, a Case Study of Local Egyptian Funerary Culture from the Old Kingdom to the End of the Middle Kingdom*, vol. I, OLA 180, Leuven, 2010, p. 105-106, 148-150.

³¹¹³ Sur les noms de cette femme, cf. l'analyse dans *ibid.*, p. 105.

³¹¹⁴ M. ZITMAN, *op. cit.*, p. 148-149, et fig. 5 à la p. 150.

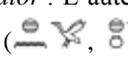
que ce signe traduit une action rituelle caractéristique des membres de ce cortège ? Cette dame porte également l'épithète *im"yt nt nÚrwt* « chère aux déesses »³¹¹⁵.

Figure 73. Stèle Caire JdE 37737 : la *imyt-wrt* ©“(t) nt nfr qd « grande supérieure au bon caractère » thinite appelée ©n≈-n.s-ppy/nni, époque héracléopolitaine.

³¹¹⁵ Sur cette épithète, cf. *infra* § 13.5.1.

13.4.2. Les rythmiciennes $\approx nwt$ ³¹¹⁶

À la fin de l’Ancien Empire, le titre $\approx nwt$ (*nt ðwt-ðr nbt qis*) « rythmicienne (d’Hathor maîtresse de Qis) »³¹¹⁷ est attribué aux femmes des gouverneurs locaux de Meir. Or, R. Gillam et M. Galvin observent qu’il n’était pas héréditaire³¹¹⁸. Le titre est porté par exemple par la mère ()³¹¹⁹ et l’épouse³¹²⁰ () du gouverneur *ppy-ðn≈ ðry-ib* (fin VI^e), et plus généralement par les femmes de l’élite locale, comme dans le cas d’une femme appelée *sðwt/ttiy* bénéficiaire d’un cercueil daté de la VI^e dynastie ()³¹²¹.

³¹¹⁶ À partir du Moyen Empire le titre est écrit également $\approx nywt$ (cf. *Wb* III, 286, 11 et 288, 8-10). Dans la graphie pour écrire $\approx nywt$ est employé le radicogramme . L’emploi de ce signe permet à L. KINNEY, *Dance*, p. 30 (§ 66-71), 39, de traduire ce titre : *impersonator*. L’auteure remarque que dans les textes du temple gréco-romain de Dendara, le terme $\approx n$ () semble faire référence à la « personnification, incarnation, manifestation » d’Hathor sous une forme matérielle (*ibid.*, p. 39 notamment). Rien n’empêche d’affirmer que ces musiciennes jouaient le rôle d’Hathor. Mais l’explication donnée par Kinney de l’étymologie et de la signification du terme $\approx nwt/\approx nywt$ est hasardeuse : elle prend en considération $\approx n$ « to alight » au *Wb* III, 287. En revanche, la traduction traditionnelle « percussionniste » ou *tambourin-player/systrum-player* respecte l’emploi du déterminatif  attesté dans plusieurs variantes. Celui-ci représente l’utilisation d’un instrument à percussion. Par ailleurs, on trouve le signe du bras  employé pour déterminer le verbe $\approx n(j)$ « jouer de la musique », lequel fait sans doute référence à l’acte de jouer le sistrum, voire un instrument à percussion. Par ailleurs, il existe un terme $\approx n$ () qui signifie « frapper des mains » dans l’expression *rd ðn* « battre le temps » (*Wb* III, 285, 14-15). En outre, un terme $\approx n$ écrit avec le radical  est en rapport avec la « parole » et peut être employé pour désigner un chant, par ex. dans $\approx nhm$ « chanson de joie » (*Wb* III, 298, 13-14 ; *Urk* IV, 1095, l. 7 et *Urk*. IV, 2041, 11). Le champ sémantique de la racine $\approx n$ est donc trop vaste pour limiter $\approx nwt/\approx nywt$ à la signification littérale de *impersonator* proposée par L. Kinney.

³¹¹⁷ Sur le titre $\approx nwt$ (= D. JONES, *Index*, p. 687-688, § 2514), cf. *inter alia* R. GILLAM, *14th Upper Egyptian Nome*, p. 230-243 ; H.G. FISCHER, *Egyptian Women*, p. 24 ; Sh. ALLAM, *Hathorkult*, p. 38, n. 1, et en dernier lieu L. KINNEY, *Dance*, p. 39.

³¹¹⁸ R. GILLAM, *op. cit.*, p. 222, d’après M. GALVIN, « The Hereditary Status of the Titles of the Cult of Hathor », *JEA* 70, 1984, p. 2-49 ; voir déjà M. GALVIN, *The Priestesses of Hathor in the Old Kingdom and the 1st Intermediate Period*, thèse inédite, Université de Brandeis, 1983, p. 175-177, 180. Pace A. BLACKMAN, « On the Position of Women in the Ancient Egyptian Hierarchy », *JEA* 7, 1921, p. 10.

³¹¹⁹ *pðrt-nfrt* = A. BLACKMAN, *Meir* IV, pl. 15 ; cf. R. GILLAM, *op. cit.*, p. 599, § 176.

³¹²⁰ *ið-ðwt/ðwt.i* = A. BLACKMAN, *Meir* IV, pl. 4 ; cf. R. GILLAM, *op. cit.*, p. 617, § 289.

³¹²¹ Selon N. Kanawati cette femme faisait partie de l’élite au pouvoir dans la localité (N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 278, n. 1813). Sur le cercueil, cf. A. KAMAL, « Rapport sur les fouilles

Sans doute par manque de sources, on ne connaît pas de femmes qui portent ce titre à Meir à la Première Période intermédiaire. En revanche, à cette époque, le titre $\approx nwt$ ($\overline{\text{𓏏}}$, $\overline{\text{𓏏}}$)³¹²² est attribué à Akhmim à une prêtresse d'Hathor, maîtresse du Sycomore, appelée *inti*, connue par son cercueil³¹²³.

*

Sur le rôle des femmes, les titres de la fin du III^e millénaire et surtout de la Première Période intermédiaire nous apprennent que la participation aux célébrations en tant que musicienne ou danseuse était un gage de vie éternelle, car cela permettait de bénéficier d'un monument funéraire. Cela se vérifie surtout dans les localités où les activités du temple jouissaient d'une visibilité plus importante qu'ailleurs, comme à Akhmim et Thinis.

En revanche, il paraît surprenant que les femmes et prêtresses hathoriques de Dendara ne portent pas de titres spécifiques locaux en tant que joueuses de sistre ou membres du chœur divin.

de Said Bey Khachaba au Dér-el-Gabraouï », *ASAE* 13, 1914, p. 176-177. Avec la datation du monument dans R. GILLAM, *op. cit.*, p. 648, § 489.

³¹²² Selon N. Kanawati il s'agit du deuxième nom de la femme (N. KANAWATI, « The Watchers/Dependents of Min », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor I*, Cairo, 2007, p. 7, § 15), comme le nom féminin $\approx nwt$ ($\overline{\text{𓏏}}$), dans la stèle Florence 7584 d'Akhmim. Selon cf. R. GILLAM, *op. cit.*, p. 231, n. 83, et M. GALVIN, *Priestesses*, p. 58, il s'agit en revanche d'un titre.

³¹²³ Cercueil Caire CG 28017. Les cercueils d'Akhmim sont datés de la fin de la Première Période intermédiaire par E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom and First Intermediate Period », dans *Mélanges Mokhtar I*, p. 128-129, et R. GILLAM, *loc. cit.*, est d'accord avec cette datation. En revanche, N. KANAWATI (« The Watchers/Dependents of Min », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art*, p. 2) affirme de manière évasive : « None of the coffins [...] shows characteristics that should exclude a date within the Sixth Dynasty ».

13.5. LE PRESTIGE DES CELEBRANTS : MANIFESTER LA *GOTTESNÄHE*

Participer au culte était un privilège permettant aux hommes de se rapprocher des dieux, de s'adresser à eux, et d'en tirer des bénéfices pour soi-même et pour la communauté. En découle un principe du type *do ut des*, c'est-à-dire que le service offert par l'homme à la divinité avait, comme conséquence légitime, la protection accordée par le dieu à son prêtre³¹²⁴. L'accomplissement du rite n'était pas un fait simplement machinal mais avait des conséquences dans les croyances individuelles. Ainsi, la personne qui exerçait le rôle de célébrant était investie d'un vrai pouvoir en tant qu'intermédiaire privilégié entre les dieux et les hommes.

Quand la personne qui accomplissait le rite face à la statue du dieu n'était pas le roi, c'était alors essentiellement le gouverneur local qui pouvait se vanter d'un rapport de proximité avec les divinités.

C'est ce que la biographie du nomarque et gouverneur local *ppy-ḳnꜥ Iry-ib* de Meir (VI^e dynastie) nous indique lorsqu'il affirme avoir agi comme *wḳb* « prêtre-pur » d'Hathor. Il suggère que son service de prêtre avait favorisé les actions bienfaites de la déesse envers lui, et que cela avait permis à sa communauté de bénéficier, à son tour, de la faveur divine³¹²⁵.

À la Première Période intermédiaire, le vizir *hnqꜣw* de Deir el-Gebrawi (VIII^e/IX^e dyn.) affirme lui aussi, dans sa biographie, être un prêtre-pur, et il ajoute que cette

³¹²⁴ Contra B. MENU, *Égypte pharaonique. Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Paris, 2004, p. 96 et n. 159, qui rejette l'idée qu'un échange du type *do ut des* entre les hommes et les dieux ait été envisagé à travers le rite, et à travers le travail que les hommes accomplissaient au bénéfice des divinités. L'auteure explique que l'action rituelle était forcément gratuite, parce que la mise en place d'un échange réciproque « placerait l'activité rituelle sous le signe du déséquilibre » et que l'imprévisibilité des activités cultuelles humaines mettrait en discussion l'ordre du Cosmos.

³¹²⁵ Voir le commentaire de J. BAINES, « The Self-representation of Pepyankh the Middle at Meir: Scandal, Religious Institutions and Participation, the Next World », dans R. NYORD, K. RYHOLT, éd., *Lotus and Laurel: Studies on Egyptian Language and Religion in Honour of Paul John Frandsen*, CNI Publications 39, 2015, p. 36-38 ; A. PILLON, « Prière, causalité divine et éthique. Remarques liminaires à l'étude de la piété des particuliers au III^e millénaire », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, éd., *L'individu dans la religion égyptienne. Actes de la journée d'études de l'équipe EPHE (EA 4519). Paris, 27, juin 2014*, CENIM 16, Montpellier, 2017, p. 160-162.

fonction lui avait permis d'exercer le rôle d'intermédiaire entre les hommes et son dieu local :

*ink Ìm w©bw n nÚr niwt.f r“f rd.w snf r [...]w.f i(w ?) mr.(i) wn
i[m“≈.f] ≈r.sn m bw [nb nt wi im]*

« Je suis bien un pur pour le dieu de sa ville. Je suis sa bouche, qui provoque le respect auprès de ses [(pensionnés ?)]. (Car) je désirais qu'il soit [honoré] par eux, dans la place [dans laquelle il se trouve (?)]. »

(N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, p. 27-31, pl. 22-26, l. 26[a]-28[a])³¹²⁶.

Étant donné le caractère particulièrement conservateur de l'art monumental égyptien au III^e millénaire, c'est rare que les hommes de pouvoir en province expriment explicitement avoir joué ce rôle d'intermédiaire. En effet, suivant la tradition décorative et commémorative établie à la cour memphite, les scènes des tombes et les récits biographiques mettent en avant plutôt le rôle du notable comme fonctionnaire de l'État, serviteur du roi et homme aisé. Pendant l'Ancien Empire, l'on pouvait connoter le notable comme un officiant, soit à travers les titres soit à travers l'iconographie (p. ex. la représentation du notable habillé avec une peau de panthère). Mais le rôle de prêtre du culte divin n'était pas thématiquement spécifique. Pour trouver les premières attestations en ce sens – comme celle du gouverneur *ppy-©n≈ Ìry-ib* de Meir – il faut attendre la fin de l'Ancien Empire, voire la fin de la VI^e dynastie, quand l'art écrit monumental se développe en province, en montrant certaines innovations dans les thématiques traitées. En effet, pour décrire les gestes des notables, le récit commémoratif de province se focalise davantage sur l'expérience locale du notable dans l'exercice du pouvoir plutôt que sur l'expérience vécue auprès de la cour memphite. Ainsi, entre la fin de la VI^e dynastie et notamment à la Première Période intermédiaire, les notables de province

³¹²⁶ La lecture du passage n'est pas aisée, à cause de l'état lacunaire de l'inscription. Pour des traductions différentes, cf. par ex. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 41-44, doc. 34 ; E. DORET, *Verbal System*, p. 156, ex. 276 ; N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi* I, p. 72 ; S. GRUNERT, « Nur für Erwachsene — political correctness auf Altägyptisch? Neue Lesungen und Interpretationen der biographischen Inschrift des Gaufürsten *Henqu* », *SAK* 37, 2008, p. 131-146 ([...] *rd wi snfr [h“w]w.f* [...]).

commencent à mettre en avant, dans leur monument, non seulement leurs fonctions dans les célébrations, mais le prestige qui résulte de cette activité dans le culte. Ainsi, dans le milieu artistique de la Moyenne Égypte, les décorateurs des tombes s'essayèrent à des expériences, essayant de représenter les notables non seulement comme protagonistes des célébrations mais aussi comme « intimes » des dieux locaux.

En employant une expression efficace réintroduite récemment par M. Luiselli dans la terminologie égyptologique, nous pouvons affirmer qu'à la Première Période intermédiaire, les hauts fonctionnaires locaux s'efforcent de montrer dans leur tombe leur degré de *Gottesnähe*³¹²⁷, c'est-à-dire leur « proximité avec le dieu ». Pour exprimer cela, les artistes utilisent deux manières de faire. Le premier est de type littéraire et le second de type iconographique. Il s'agit 1/ de l'emploi de formules commémoratives qui expriment l'attachement et l'obligeance des dieux vers les notables (nous verrons ci-dessous l'emploi de l'épithète *im* en particulier) et 2/ de la représentation de divinités dans les tombes.

Ces formules et représentations aident à fixer dans l'imaginaire de la communauté et des visiteurs de la tombe le prestige et le rôle de ces hauts fonctionnaires dans le domaine religieux. Au demeurant, il s'agit d'expressions de piété religieuse qui ne sont pas un privilège se diffusant parmi la population, ni même parmi les notables locaux. Il s'agit de locutions et d'images qui sortent de l'ordinaire.

13.5.1. L'expression de l'obligeance et le rapport familial avec les divinités

À travers le terme *im*³¹²⁸, littéralement « être doux, agréable », employé avec le *n* datif « à l'égard de (quelqu'un) », on exprime l'obligeance³¹²⁹ : une qualité qui

³¹²⁷ Sur cette notion, cf. *pars pro toto* : M. LUISELLI, Die Suche nach Gottesnähe: Untersuchungen zur persönlichen Frömmigkeit in Ägypten von der 1. Zwischenzeit bis zum Ende des Neuen Reiches, ÄAT 73. Wiesbaden, 2011, p. 10-11 et passim ; ead., « Personal Piety », dans J. DIELEMAN, W. WENDRICH, éd., *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2008 (<http://escholarship.org/uc/item/49q0397q>).

³¹²⁸ Nous préférons cette graphie, qui correspond à la notation en vigueur au III^e millénaire, plutôt que *i'm*.

³¹²⁹ Cf. *Wb* I, 79, 10-23 ; et *AnLex* I, p. 28, § 77.0287, d'après W. HELCK, *Merikare*, p. 46.

implique une attitude relationnelle, c'est-à-dire l' « acte par lequel on cherche à obliger quelqu'un, à lui être utile ou agréable »³¹³⁰. P. Vernus propose de traduire « être complaisant à l'égard de »³¹³¹. Cette qualité attribuée parfois aux défunts dans les biographies, à partir de l'Ancien Empire, s'applique au domaine des relations familiales, qu'il s'agisse du rapport entretenu avec les parents (notamment dans les inscriptions de la VI^e dynastie) ou avec la « maisonnée » (ex. *im" n "bt.f* « obligé avec sa maisonnée »). Ce dernier cas de figure s'avère être propre aux inscriptions biographiques de la province thinite à la Première Période intermédiaire³¹³².

Les notables indiquent qu'ils sont « obligés » ou « bienfaisants » avec leur famille. Mais cette qualité de *im"* s'applique aussi au domaine religieux. Dans ce cas, la relation de dépendance qui sert à exprimer l'adjectif semble s'inverser. Celui qui est *im"* pourrait ne plus être celui qui exprime sa générosité mais celui qui en est le bénéficiaire. L'épithète est utilisée pour exprimer l'obligation que les dieux ont pour le dignitaire. Le participe *im"* passe de fait à la voix passive. L'épithète est ensuite suivie par une préposition *n* ayant une valeur de génitif qui introduit l' « expérient »³¹³³. On pourrait traduire cette expression *im"(y) n* par « chéri de (quelqu'un) », littéralement « celui qui est l'objet des attentions de quelqu'un, de sa complaisance ».

Ce thème du rapport entre l'homme et les dieux se développe à partir d'un usage onomastique rare qui mentionne la générosité du dieu³¹³⁴. Dans les biographies, il est employé par le notable comme un moyen pour se mettre en avant, en se positionnant comme le destinataire des attentions divines. Ce genre de témoignages

³¹³⁰ <http://www.cnrtl.fr/definition/obligance>.

³¹³¹ P. VERNUS, « Études de philologie et de linguistique [III] », *RdE* 35, 1984, p. 176.

³¹³² Cf. les exemples recueillis par J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 2, § I.e, puis les attestations ajoutées par J.J. CLERE, « La stèle d'un commissaire de police », *RdE* 7, 1950, p. 30.

³¹³³ En termes linguistiques, l'expérient dénote le rôle du participant qui subit une expérience dans une situation.

³¹³⁴ À la VI^e dynastie, des noms théophores de particuliers sont aussi construits sur la base de l'adjectif *im"*, indiquant la qualité du dieu comme « bienfaisant, gracieux » : par exemple *im"-mnw* « Min-est-bienfaisant », *im"-nt* « Neith-est-bienfaisante » et *im"-sbk* « Sobek-est-bienfaisant » ; cf. K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen*, p. 235-236 [§ 277, 279, 282]. Il est possible que ce nom résulte d'une tradition concernant les noms basilophores, cf. *ibid.*, p. 235, § 275 (*im"-wsr-k".f*), § 276 (*im"-ppy*), § 278 (*im"-mry-r©*), § 280 (*im"-~w.f-wi*), § 281 (*im"-s"lw-r©*).

apparaît à l'époque héracléopolitaine dans une région bien circonscrite. M. ZITMAN affirme que cet emploi de l'épithète *im*" est spécifique aux *Siutian nomarchal circles*, c'est-à-dire à la communauté d'Assiout, dans la XIII^e province de Haute Égypte³¹³⁵. Mais nous observons que l'épithète n'est pas exclusive à cette localité. Des exemples sont attestés également dans la nécropole de Deir Rifa, le chef lieu de la XI^e province de Haute Égypte, et dans la nécropole de Deir el-Bersha, chef-lieu de la XV^e province de Haute Égypte. Ces exemples-ci montrent que l'emploi de cette épithète appartient plus largement à la culture littéraire et commémorative des régions de la Moyenne Égypte de cette époque³¹³⁶.

Les exemples attestés sont les suivant :

Assiout³¹³⁷ — Sur le cercueil de la *imyt-r*" *~nr* « directrice des musiciens-*~nr* » *Ú*"*nm* daté de la fin de la Première Période intermédiaire, apparaît l'épithète *im*"*yt nt nÚrwt* () qu'on traduit « complaisante à l'égard des déesses » ou « chérie des déesses » si l'on suit notre hypothèse³¹³⁸. Les autres attestations de l'emploi de *im*" en rapport avec des divinités sont quasiment contemporaines de ce cercueil. Ainsi, lorsque le nomarque *βty* I inspecte son bétail, il s'exclame :  *im*".*n.(i) n s~t-Ìr* « je me rendis complaisant à l'égard de (la déesse) Sekhathor » ; pourtant, certains comprennent cette phrase dans le sens : « Sekhator a été complaisante avec moi »³¹³⁹. Toujours à Assiout, l'épouse du nomarque *βty* II, qui s'appelle *it.(i)-ib.(i)*, porte derrière son titre de *Ìm(t)-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse de Hathor », l'épithète  *im*"*wt.s nt r@ nb*

³¹³⁵ M. ZITMAN, *The Necropolis of Assiut I*, p. 148.

³¹³⁶ Par ailleurs, on signale l'attribution de l'épithète *nfrt.(s) im*"(*t*) « (sa [= d'Hathor]) serveuse obligeante », attribuée à des prêtresses d'Hathor à Thinis (VIII^e nome de la Haute Égypte) ; mais la traduction n'est pas assurée, car le terme transcrit *im*"*t* pourrait se lire *βkrt* ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, n. 90 à la p. 112, puis n. 296 à la p. 610 et p. 904.

³¹³⁷ Les exemples ont été rassemblés récemment par M. ZITMAN, *loc. cit.*

³¹³⁸ Cercueil Turin Suppl. 14381 (= S19Tor). Pour la lecture de l'épithète, cf. M. ZITMAN, *loc. cit.* Sur la datation du cercueil, cf. *ibid.*, p. 147-149.

³¹³⁹ Cf. *Siut* V, 13 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 66, col. 13 et p. 11, n. 22 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 73, l. 13, 71. Comme le suggère M. ZITMAN, *op. cit.*, p. 148, n. 955, une autre traduction envisageable est la suivante : *im*".*n n.(i) s~t-Ìr* « *s~t-Ìr* a été affable avec moi ».

(« complaisante à l'égard d'elle (*scil.* de Hathor) en chaque jour » ou « sa chérie en chaque jour »)³¹⁴⁰.

Deir Rifa — Dans la biographie de *βnmw-nfr*, nomarque et gouverneur local de la fin de la Première Période intermédiaire, est employée la formule *im“y n ðwt-nÚr* « complaisant/obligeant à l'égard du temple » (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱)³¹⁴¹. Pouvons-nous croire que le notable met en avant son statut d'homme privilégié, qui fait l'objet d'attentions spécifiques au sein du sanctuaire ? L'état de *im“y* est-il en rapport avec la possession de chapelles de *ka* et la participation à la réversion des offrandes divines ?

Deir el-Bersha/Hermopolis — D'après E. Brovarski, la même épithète rencontrée à Deir Rifa est inscrite dans la tombe du vizir Ahanakht I de la X^e dynastie : *im“w n [ðwt-nÚr]* « celui qui est chéri du temple » (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱)³¹⁴². Selon l'égyptologue, la notation du pluriel dans le mot *im“w* résulte d'une « fausse analogie » grammaticale et ne doit pas être considérée³¹⁴³. Il est possible cependant que la terminaison en *-w* ait été employée ici pour indiquer la désinence du participe passif. Il faut noter, par ailleurs, que dans cet exemple et celui de Deir Rifa, E. Brovarski traduit en revanche : « generous to [the temple] », ce qui va à l'encontre de notre interprétation et surtout des exemples d'Assiout, où la valeur passive de *im“* semble envisageable.

Enfin, ces exemples montrent bien que dans le cadre d'un rapport entre un individu et une divinité les épithètes formées avec l'élément *im“*, qui est employé ailleurs pour exprimer un rapport de familiarité entre un individu et une catégorie de personnes, servent à indiquer le rapport privilégié entretenu par des notables avec les divinités dont ils sont, en tant que grand-prêtre ou prêtresses, les serviteurs. Les membres éminents de ces élites locales se placent idéalement dans le cercle « familial » de ces divinités.

³¹⁴⁰ *Siut* IV, 38-40 ; H. BRUNNER, *Siut*, p. 28 et 58, col. 38-40 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 89, col. 38-40, 86 ; *id.*, *Frühmittelägyptische Studien*, p. 51, § 15d ; D. SPANEL, « The Heracleopolitan Tombs of Kheti I, it(j)jb(j), and Kheti II at Asyut », *Or* 38, 1989, fig. 8-9 à la pl. 8.

³¹⁴¹ *Deir Rifeh* I, 9. La collation a été effectuée sur la base de Clère MSS 01.06.03, conservé à Oxford, Griffith Institute.

³¹⁴² E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome », dans *Studies D. Dunham*, p. 18, b). Cette épithète *im“ n ðwt nÚr* est recensée ainsi par D. DOXEY, *Epithets*, p. 256, § 2.7.

³¹⁴³ D'après A.H. GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 77.

Dans ce contexte, l'épithète *im*“ est un marqueur de prestige unique. Il est plus significatif que l'expression *im*“*w* *≈r* « pensionné auprès (de) » + MENTION DU DIEU LOCAL, laquelle implique un rapport de dépendance « économique » entre les hommes et le dieu (cette dépendance tient sans doute dans l'apport en offrandes divines, c'est-à-dire la redistribution de celles-ci dans les chapelles des nobles)³¹⁴⁴. Mais cette expression *im*“*w* *≈r* + MENTION DU DIEU LOCAL est davantage diffusée. Elle n'est pas le propre des personnages les plus éminents.

13.5.2. La représentation des dieux dans les tombes

Encore en Moyenne Égypte, autour des IX^e et X^e dynasties, les grands prêtres locaux et les membres de leur famille mettent en avant leur affinité avec les divinités – l'attention que les dieux leur réservent – à travers la représentation des dieux sous forme anthropomorphe, dans l'acte de s'adresser à eux. C'est le cas de la représentation de la déesse des marécages *sꜣt* (Sékhet), coiffée d'une couronne végétale, qui fait une offrande en oiseaux au défunt. Cette iconographie qui est aussi employée dans les monuments culturels royaux³¹⁴⁵ et fait référence à une formule des Textes des Pyramides³¹⁴⁶, nous la retrouvons représentée à la fin de la VI^e dynastie et jusqu'à la fin de la Première Période intermédiaire dans les tombes provinciales :

³¹⁴⁴ Sur cette valeur de l'épithète *im*“, cf. inter alia N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 30, et en dernier lieu R. LEGROS, *Stratégies mémorielles : les cultes funéraires privés en Égypte ancienne de la VI^e à la XIII^e dynastie*, TMO 70, Lyon, 2016, p. 116-119.

³¹⁴⁵ Dans le temple funéraire de Sahourê est représentée déjà une personnification de Sékhet « maîtresse des marécages », cf. T. EL-AWADY, *Abusir XVI. Sahure. The Pyramid Causeway*, p. 215-221, pl. 13 ; et aussi une scène fragmentaire dans L. BORCHARDT, *Das Grabdenkmal des Königs S'ahu-Re' II*, Leipzig, 1913, p. 29-30, 88-89, 101, pl. 16, 21. – Sous la XI^e dynastie, Sékhet porte des oiseaux en offrande à Montouhotep II dans une scène de la chapelle du *k*“ de ce roi à Dendara, cf. L. HABACHI, « King Nebhepetre-Mentuhotep », *MDAIK* 19, 1963, p. 24, fig. 7, et pour une discussion sur le programme décoratif du monument voir en dernier lieu D. O'CONNOR, « The Denderah Chapel of Nebhetepre », dans *Studies H.S. Smith*, p. 215-220. – Pour un commentaire sur la représentation de Sékhet et sa signification, cf. W. GUGLIELMI, « Neues aus den Gräbern von Assiut : Sechet, die Personifikation (Tyche) des Fangglücks im Mittleren Reich », dans H.-W. FISCHER-ELFERT, R.B. PARKINSON, éd., *Studies on the Middle Kingdom. In Memory of Detlef Franke*, Philippika 41, Wiesbaden, 2013, p. 109-143.

³¹⁴⁶ *Pyr.* § 555 (*Spruch* 341). Cf. W. GUGLIELMI, *op. cit.*, p. 111-112 notamment ; et déjà M. EL-KHADRAGY, « Chapel of Iti-ibi-iqer at Asyut », *SAK* 36, 2007, p. 113.

1/ à Deir el Gebrawi, dans la tombe du nomarque *f@w/ḫm*³¹⁴⁷ ; 2/ à Akhmim dans la tombe du vizir *b“wi*³¹⁴⁸ ; 3/ à Assiout dans la tombe du nomarque *it.(i)-ib.(i)-iqr*³¹⁴⁹. Les trois personnages sont aussi gouverneurs locaux, c’est-à-dire directeurs des prêtres (*imy-r“ Ìmw nŪr*) dans le culte local.

Dans l’exemple plus ancien, à Deir el-Gebrawi, les décorateurs de la tombe ont intégré l’image de la déesse comme déterminatif dans le nom de celle-ci, dans la légende d’une scène typique de l’Ancien Empire où le défunt se rend dans les marais (**fig. 30a**)³¹⁵⁰. À la Première Période intermédiaire (à Akhmim et Assiout) la déesse apparaît comme une figure à part entière dans la scène : elle fait face au défunt et lui tend le gibier (**fig. 30b-c**). Par ailleurs, dans la tombe d’Assiout, la déesse est aidée par un personnage qui prend les oiseaux au piège (**fig. 30c**, en bas à gauche). Celui-ci pourrait être le fils de Sékhet, c’est-à-dire le dieu *Ì“b* (Hab) qu’on retrouve décrit dans ce même contexte dans la formule des Textes des Pyramides que cette composition pariétale semble évoquer³¹⁵¹.

À Assiout, ce type de représentation de dieux faisant face aux grands hommes de l’élite locale acquiert une valeur encore plus importante à la fin de la Première Période intermédiaire, lorsque les artistes empruntent les codes figuratifs des temples pour intégrer l’image divine dans le monument privé. De fait, dans la tombe d’un nomarque anonyme récemment découverte (la *Northern Soldiers-Tomb*) datée vers la fin du règne de Montouhotep II, mais étant peut-être la tombe d’un dignitaire héracléopolitain, la femme du nomarque est représentée à l’intérieur d’un naos (comme autrefois le roi) et face à elle se tient debout Hathor (**fig. 30d**)³¹⁵². Bien que les gestes soient peu lisibles, la légende nous apprend que la femme, une *Ìmt-nŪr Ìwt-Ìr* « prêtresse de Hathor », reçoit (en contredon ?) du pain-*snw* et un collier-

³¹⁴⁷ N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi* III, p. 30, pl. 57, 69.

³¹⁴⁸ N. KANAWATI, *El-Hawawish* IX, fig. 17b.

³¹⁴⁹ M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 126, fig. 6.

³¹⁵⁰ Cf. N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi* III, pl. 57, 69. - Au Moyen Empire, à Beni Hassan, dans la tombe de *ḫnmw-Ìtp* (= tombe n° 3), la déesse est représentée dans la légende d’une scène similaire ; cf. P. NEWBERRY, *Beni Hasan* I, ASE 1, London, 1983, pl. 34.

³¹⁵¹ Sur cette hypothèse, cf. M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 113, n. 56.

³¹⁵² M. EL-KHADRAGY, « The Northern Soldiers-Tomb at Asyut », *SAK* 35, 2006, p. 163, fig. 7.

menat (*m[s ...] n [... s]nw mn[yt] n k" n Ìm[t] nÚr Ìwt[-Ìr]*)³¹⁵³. La scène est d'ailleurs surmontée d'un disque solaire ailé comme dans les scènes des sanctuaires () . Derrière Hathor est représenté aussi le dieu Anubis (ou Oupouaout) qui marche vraisemblablement vers le défunt (de ce dernier il ne reste cependant aucune trace dans la décoration)³¹⁵⁴. Avant la découverte de ce tombeau, la première représentation qui était connue de dieux locaux figurant dans le monument d'un particulier, était la représentation de Khnoum et Satis (?) dans la tombe du nomarque *s"-rnpwt I* à Qoubbet el Hawa (début de la XII^e dynastie)³¹⁵⁵.

Sans s'attarder davantage sur l'importance de ces témoignages iconographiques, il reste de souligner qu'au III^e millénaire, la représentation de dieux dans les tombes des particuliers, comme l'image des rois, était un vrai tabou. Les exemples mentionnés ci-dessus sont donc des premières expériences artistiques de ce type³¹⁵⁶. Dans ces localités, ces représentations de dieux figurant à côté des particuliers prenaient sans doute une valeur symbolique considérable.

On en conclue que le fait de participer au culte comme gouverneur ou responsable du chœur divin était sans doute un rôle exceptionnel, qui permettait aux célébrants – les membres plus éminents des élites locales – de mettre en avant leur *Gottesnähe*, tant à travers les épithètes que l'art figuratif, comme symbole de statut.

³¹⁵³ M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 153-154.

³¹⁵⁴ M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 163, fig. 7.

³¹⁵⁵ Sur les piliers de cette tombe, cf. H.W. MÜLLER, *Die Felsengräber der Fürsten von Elephantine aus der Zeit des Mittleren Reiches*, *AgForsch* 9, 1940, p. 45-46, fig. 21-22.

³¹⁵⁶ La représentation du roi dans la tombe des particuliers est attestée seulement dès les premières années de règne de Montouhotep II, par ex. dans la stèle Louvre C 252.

Figure 74. Représentations de divinités dans les tombes des particuliers à la fin du III^e millénaire : a) Sékhet comme déterminatif, dans la tombe du nomarque *f©w/ꜥm* à Deir el Gebrawi (VI^e dyn./début VIII^e dyn.) d'après N. KANAWATI, *Deir El-Gebrawi III*, pl. 57 ; b) Sékhet dans la tombe du vizir *bꜣwi* à Akhmim (VIII^e/IX^e dyn.) d'après N. KANAWATI, *El-Hawawish IX*, fig. 17b ; c) Sékhet dans la tombe du nomarque *it(i)-ib(i)-iqr* à Assiout (X^e dyn.) d'après M. EL-KHADRAGY, « Chapel of Iti-ibi-iqer at Asyut », *SAK 36*, 2007, fig. 6 ; d) Hathor et Anubis/Oupouaout dans le tombe d'un nomarque anonyme de Assiout (XI^e dyn.) d'après M. EL-KHADRAGY, « The Northern Soldiers-Tomb at Asyut », *SAK 35*, 2006, p. 163, fig. 7.

13.6. REMARQUES CONCLUSIVES : AUTONOMIE ET PRESTIGE DANS LE CULTE

14.6.1. Quelle primauté pour la Couronne dans le domaine culturel ?

Dans les biographies provinciales du III^e millénaire, il n'est pas fait référence à la primauté du roi en tant qu'officiant dans le culte. Les fonctionnaires locaux ne se présentent jamais comme les substituts du roi dans ce rôle. Cela contraste avec l'opinion commune selon laquelle le roi était, au III^e millénaire et en particulier pendant l'Ancien Empire, le seul référent éthique et le seul intermédiaire légitime entre les dieux et les hommes, le seul vrai « prêtre »³¹⁵⁷. D'après cette opinion très répandue, la Première Période intermédiaire a été interprétée comme un moment de passage, pendant lequel le prétendu individualisme émergent à ce moment – contrastant avec le sentiment de loyauté vers le roi qui aurait caractérisé l'Ancien Empire – se manifeste à travers l'acquisition de prérogatives royales dans le domaine religieux de la part des particuliers.

Cette acquisition de prérogatives royales à la Première Période intermédiaire est un phénomène que les chercheurs ont remarqué notamment dans le domaine funéraire. L'expression « démocratisation de l'Au-delà » est employée souvent pour définir ce processus³¹⁵⁸. Mais cette notion est de plus en plus critiquée par les spécialistes, lesquels observent que certains symboles et corpus liturgiques créés à la cour ne furent pas diffusés à cette époque mais restèrent la prérogative d'un groupe restreint d'hommes au pouvoir (jusqu'au Moyen Empire)³¹⁵⁹. Par ailleurs, du point de vue chronologique, il semble qu'une partie de cette culture religieuse dont le roi

³¹⁵⁷ Pour un aperçu historiographique, cf. A. PILLON, « Prière, causalité divine et éthique », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, éd., *L'individu dans la religion égyptienne*, p. 142-145.

³¹⁵⁸ Pour une critique concernant cette terminologie, cf. St. QUIRKE, « Translating Ma'at », *JEA* 80, 1994, p. 225 notamment. Voir maintenant H. HAYS, « The Death of the Democratisation of the Afterlife », dans N. STRUDWICK, H. STRUDWICK, éd., *Old Kingdom, New Perspectives*, p. 115-130.

³¹⁵⁹ C'est la thèse de H. Willems (*Les textes des sarcophages et la démocratie et Historical and Archaeological Aspects*).

et sa famille étaient les bénéficiaires privilégiés, était déjà diffusée en-dehors de la cour proprement dite, avant la Première Période intermédiaire³¹⁶⁰.

Par ailleurs, des gestes de type rituel et des notions religieuses qu'on pensait être le propre de la royauté semblent résulter d'une culture non royale, depuis l'Ancien Empire.

Offrir la Maât — Un élément de la tradition religieuse qu'on pensait être un concept fondateur de la monarchie mais qui se révèle un élément propre aussi à la culture non royale, concerne le rapport entretenu avec la déesse Maât. Si les chercheurs s'inscrivent souvent dans le cadre théorique proposé par J. Assmann, selon qui le roi était, dès l'Ancien Empire, le seul promoteur de l'ordre social incarné par cette divinité et le seul qui pouvait offrir légitimement cet ordre aux dieux à travers la surélévation symbolique (*s©r*) de cette déesse, nous constatons que ce rôle de « réalisateur de Maât » et de « porteur de Maât » était un rôle que les particuliers mêmes s'attribuaient ; cela est attesté depuis fin de l'Ancien Empire et à la Première Période intermédiaire³¹⁶¹. Or, cette symbolique serait à mettre en rapport davantage avec l'exercice ordinaire du pouvoir plutôt qu'avec l'exercice exclusif de la royauté.

La prière — Un autre domaine que les chercheurs ont voulu croire être une prérogative de la royauté au III^e millénaire, et qui n'en est pas une, est la manière (indirecte) dans laquelle les hommes s'adressent aux dieux : la prière accomplie par des particuliers semble une action absente dans la culture égyptienne avant le Nouvel Empire, tandis que des prodromes en ont été observés seulement au Moyen Empire³¹⁶². Or, bien qu'ils soient exceptionnels, plusieurs indices indiquent que les hommes s'adressaient directement aux dieux, sans l'intermédiaire du roi, déjà à l'Ancien Empire³¹⁶³. Car les particuliers croyaient déjà en la « causalité » divine³¹⁶⁴.

³¹⁶⁰ H. HAYS, *op. cit.*

³¹⁶¹ M. LICHTHEIM, « Autobiography as Self-Exploration », dans *Sesto congresso internazionale di Egittologia: Atti, Torino*, 1992, p. 409-414 ; A. PILLON, *op. cit.*, p. 168-170.

³¹⁶² Les études et monographies concernant la prière ne prennent pas en considération le III^e millénaire ; cf. *pars pro toto* J.Fr. QUACK *et alii*, « Ägyptische Hymnen und Gebete », dans J. BERND, D. SCHWEMER, éd., *Hymnen, Klagelieder und Gebete*, Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge 7, Gütersloh, 2013, p. 145-272. – Pour plus de détails, cf. A. PILLON, *op. cit.*, 145-150.

³¹⁶³ *Ibid.*

Au demeurant, il est important d'observer que, déjà à l'Ancien Empire, le roi n'était pas le référent unique dans le culte, ni dans la piété religieuse, ni donc dans l'éthique ; et que dans ce contexte, la tradition culturelle de la Première Période intermédiaire n'était pas en rupture avec la tradition précédente.

On comprend mieux alors pourquoi, tant à l'Ancien Empire qu'aux époques suivantes, les gouverneurs locaux ont mis en avant leur rôle d'acteurs dans le culte divin local, sans faire de référence directe à la royauté.

La Couronne exerçait le droit de nommer ou d'autoriser l'affectation d'un notable à des charges ayant une fonction de type culturel³¹⁶⁵, comme par exemple celles de *imy-r* « directeur des prêtres »³¹⁶⁶ ou *ih(")bw m ðwt-nÛr* « célébrant (danseur) dans le temple »³¹⁶⁷. Ces nominations se faisaient par le biais de décrets royaux envoyés en province depuis la capitale. Dans leurs biographies, les hauts fonctionnaires ainsi désignés, se disaient débiteurs de la Couronne. L'approbation du roi était, de fait, une marque de légitimation de leur pouvoir. Toutefois, les passages biographiques illustrant l'implication des notables dans le culte montrent clairement que ceux-ci jouissaient d'un rôle incontesté de protagonistes dans l'action culturelle, et ils faisaient valoir cette prérogative dans leur biographie, ne se présentant pas comme les remplaçants du roi dans ce type d'activités. Dans ce contexte, le geste rituel n'est jamais envisagé comme la reproduction mimétique ou mécanique d'une

³¹⁶⁴ Sur la causalité divine en Égypte ancienne, cf. les remarques de P. VERNUS, *Essai sur la conscience*, p. 122-129.

³¹⁶⁵ Sur ce privilège de la Couronne, cf. les remarques toujours valides de A. BLACKMAN, *Gods, Priests and Men. Studies in the Religion of Pharaonic Egypt*, London – New York, 1998, p. 135-136 (§ XII.1) et n. 243 (réédition de la notice de *id.*, dans J. HASTINGS, éd., *Encyclopaedia of Religion and Ethics 10*, New York, 1918, p. 300, s.v. « Priest, Priesthood (Egyptian) »). – Dans la biographie de *n-k[.ij-]n* de Tehna, le roi accorde la charge de prêtre *w@b* d'Hathor (= *Urk. I*, 26, 11). Dans la biographie de *s"bw*, inhumé à Saqqara, le roi accorde la charge de pontife memphite, c'est-à-dire *wr ≈rpw ðmw* (= *Urk. I*, 84, 15, fragment Caire CG 1709). Dans l'inscription de *q"r* d'Edfou, le roi accorde la charge de *imy-r* « directeur des prêtres » (cf. la note ci-dessous).

³¹⁶⁶ Cf. dans la biographie de *q"r* d'Edfou (= *Urk. I*, 254, 4) et dans la biographie de *Ûti* d'Akhmim (fragment Paris AF 9460 [= *Urk. I*, 250, 15-17 ; Chr. ZIEGLER, *Stèles*, p. 270-271, § 51, lignes 2-3] ; pour le raccord de ce fragment avec un linteau de la tombe de *Ûti* conservé à Chicago, n° FM 31700, cf. A. MCFARLANE, « The First Nomarch at Akhmim: the Identification of a Sixth Dynasty Biographical Inscription », *GM* 100, 1987, p. 63-73).

³¹⁶⁷ Sur ce titre et ce personnage, cf. *supra* à propos des musiciens du temple.

posture réservée au roi ou imposée par celui-ci³¹⁶⁸. Et dans ce domaine, la Première Période intermédiaire n'est pas un moment charnière entre un avant et un après, mais elle se place dans la continuité de l'Ancien Empire.

13.6.2. L'accès restreint au culte dans les communautés : protagonistes et dynamiques

L'étude des monuments commémoratifs qui sont datés entre la fin de l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire nous apprend que les charges liées au culte sont énumérées, pour la plupart, dans les titres, les propos biographiques et les scènes tombales des chefs locaux qui portent le titre *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres ».

La concentration des charges dans les monuments de ces notables est due sans doute à l'importance sociale d'individus qui sont en charge du temple et de sa communauté locale, à leur richesse, et au fait qu'ils sont souvent les seuls bénéficiaires d'une tombe décorée ou d'un monument inscrit majeur, permettant de préserver jusqu'à nous la mémoire des titres portées par les individus de l'époque.

Cette distribution socialement inégale des éléments culturels de prestige relatifs au culte, comme peut l'être le privilège d'avoir des descriptions ou des représentations de célébrations dans son monument, résulte du phénomène que J. Baines appelle « décorum », c'est-à-dire :

« A set of rules and practices defining what may be represented pictorially with captions, displayed, and possibly written down, in which context and in what form. It (...) was probably based ultimately on rules or practices

³¹⁶⁸ J. ASSMANN, *Re und Amun. Die Krise des polytheistischen Weltbilds im Ägypten der 18.-20. Dynastie*, OBO 1951, Freiburg, 1983, p. 50-51 (voir également la trad. anglaise *Egyptian Solar Religion in the New Kingdom*, London – New York, 1995, p. 36), affirme que les rites accomplis par les hommes étaient des gestes machinaux, conçus pour être réalisés par le roi. Il n'y avait donc pas nécessairement d'implication personnelle des particuliers dans le rite, cf. les critiques de J. BAINES, « Practical Religion and Piety », *JEA* 73, 1987, p. 94. Or, il est possible que cette hypothèse soit envisageable sur le plan théorique et dans l'idéologie royale, car le souverain était garant du cycle divin qui assure la vie, mais non dans la pratique et dans des contextes lointains de la capitale et de la vie de cour.

of conduct and etiquette, of spatial separation and religious avoidance »³¹⁶⁹.

La prééminence des *imyw-r*“ *Ìmw-nÚr* est aussi qualitative, parce que les autres fonctionnaires locaux attestés qui portent des titres en rapport avec le culte exerçaient le plus souvent des charges cultuelles mineures. Par ailleurs, les *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* précisent bien souvent la supériorité de leur rang en se distinguant à travers l’emploi d’attributs comme ©“ « grand » ou *Ìry-tp* « en chef » placés après le titre de prêtre (ex. *w©b ©*“, *βry-Ìb* *Ìry tp*). De fait, les officiels d’un rang inférieur – tant pour les titres que pour les descriptions du rituel auxquels ils participent – ne rivalisent jamais avec les *imy-r*“ *Ìmw-nÚr*.

Or, la distribution inégale et hiérarchique des charges suit des procédés qui relèvent de la sociologie. Nous en avons distingué au moins deux types :

1/ On peut définir le premier procédé par l’expression « ritualisation du pouvoir ». Chaque individu selon son statut social et politique peut aspirer à jouer, dans les faits culturels, un rôle qui correspond à sa place dans la communauté. Plus son rang est élevé et sa fonction importante, plus le dignitaire aura la possibilité de participer ou accomplir une tâche symboliquement conséquente au sein des célébrations. Comme l’a relevé J. Baines, la place dans la hiérarchie sociale est la condition privilégiée permettant d’être initié aux connaissances du temple égyptien et d’accéder à l’exercice de fonctions cultuelles³¹⁷⁰. Comme nous l’avons vu dans le détail, guider le cortège divin lors des processions ou habiller la statue divine étaient des privilèges, réservées notamment aux gouverneurs locaux. En revanche, les rôles dans lesquels la proximité avec l’image divine était moindre et les rôles ayant une valeur symbolique mineure, étaient des charges diffusées également parmi les membres de l’élite locale. Malgré ces disparités et inégalités au sein du clergé, il faut tout de même tenir compte du fait que la simple charge de prêtre (*Ìm-nÚr*) était attribuée selon des critères d’extraction sociale. C’est-à-dire que les charges qui

³¹⁶⁹ Cf. en dernier lieu J. BAINES, *Visual and Written Culture in Ancient Egypt*, Oxford, 2007, p. 14-17 et seq., avec un historique sur l’emploi de ce terme.

³¹⁷⁰ Cf. l’étude fondamentale de J. BAINES, « Restricted Knowledge, Hierarchy, and Decorum. Modern Perceptions and Ancient Institutions », *JARCE* 27, 1990, 1-23.

semblent inférieures par rapport à celles attribuées aux célébrants les plus hauts placés, sont tout de même des charges qui relèvent d'une aisance sociale majeure par rapport au reste de la communauté.

2/ Le deuxième procédé qui permet d'accéder à des charges cultuelles relève de la « ritualisation de la profession », c'est-à-dire qu'une fonction administrative ou par exemple le savoir-faire d'un artisan pouvait conduire à exercer un rôle cultuel spécifique. Si les gestes accomplis, les objets manipulés ou les techniques propres à la profession étaient les mêmes ou similaires à ceux nécessaires au culte, ces notables étaient appelés à jouer un rôle cérémoniel en accord avec ces éléments cultuels liés autrement à leur métier. Nous avons vu qu'à Dendara, entre la fin de l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire, les chefs menuisiers bénéficiaient d'une faveur spécifique ; ils participaient activement aux processions dans lesquels était transportée la barque divine, qu'ils avaient plausiblement contribué à fabriquer. La préparation de la barque et sa conduite impliquait la connaissance des livres sacrés et des règles de conduite des rites. Il n'est pas anodin alors qu'on puisse trouver le rare titre *Ìry-sꜥtꜥ n mdw-nÚr* « préposés aux décrets des hiéroglyphes » du clergé de province, attribué à l'un de ces chefs de la menuiserie (cf. *supra*).

De même, un fonctionnaire pouvait être attaché à un culte divin spécifique si le domaine de ses activités était sous la tutelle d'une divinité particulière. La charge de *Ìm-nÚr mꜥꜥt* « prêtre de Maât » en est un exemple célèbre. Ce titre, qui conférait un rôle de ritualiste en rapport avec cette déesse garante de l'ordre, était attribué de préférence aux vizirs, voire aux responsables de la justice³¹⁷¹. De même, certaines prêtrises étaient en rapport avec la manipulation d'objets rituels liés symboliquement à une divinité précise. Un *Ìnwn*, qui fut courtisan (*ꜥms*) au service de Antef I^{er}, Antef II et Montouhotep II, est désigné, dans son discours biographique, comme  : prêtre *Ìm-nÚr* des déesses Ouadjet et Néseret, formes de l'uraeus³¹⁷². Il était responsable, semble-t-il, du maniement des couronnes. Or, à la

³¹⁷¹ Pour *Ìm-nÚr mꜥꜥt* et d'autres exemples de prêtrises de ce type, cf. M. BAUD, *Famille royale*, p. 300-302.

³¹⁷² Stèle Caire JdE 36346 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 24, l. 6.

Première Période intermédiaire, les titulatures des notables en province et à la Cour, sont plus succinctes qu'à l'Ancien Empire, et ce genre de prêtrises est très peu connu, sinon absent, en dehors du contexte du culte du souverain (cf. *supra*). Cependant, vers la fin de la Première Période intermédiaire (X^e/XI^e dyn.), les récits des responsables des prêtres deviennent de plus en plus explicites et décrivent, à travers des épithètes ou des phrases laconiques, les fonctions et les prêtrises exercées dans des fêtes solennelles. Les titres qui décrivent ce genre de tâche – comme celle de conducteur de fête – sont peu nombreuses car ne relèvent pas d'une tradition protocolaire préexistante. Les biographies semblent en revanche laisser plus de liberté au défunt pour décrire ses fonctions.

La participation au culte et le rang

De manière générale, on observe que les titres de rang attribués sont cohérents avec le statut et les rôles exercés. Par exemple, les sept prêtres *Ìmw-nÚr* attestés, n'ont pas de rang plus élevé que celui de *smr w©ty* « ami unique » ; cela demeure cohérent avec la fonction de prêtre *Ìm-nÚr* qui n'était pas exclusive au sein de l'élite. Il y a une différence en revanche pour les prêtrises divines *Ìm-nÚr* (+ NOM DE DIVINITE) qui étaient attribuées à des femmes de l'élite (p. ex. l'épouse du vizir *ḫm"i* de Coptos, ayant le titre de rang *iry-p©t*) ou qui étaient mentionnées dans les biographies des gouverneurs (par exemple les prêtrises d'Horus et de Thot exercées par *©Ì"-n≈t I*) à cause de leur importance symbolique et pratique dans le déroulement des célébrations. De même, mentionner le fait d'avoir joué le rôle d'une divinité restait la prérogative des gouverneurs et donc des notables ayant un rang élevé. Trois exemples : *©Ì"-n≈t I* de Deir el-Bersh et *rwf-©Ì" w* d'Abydos, qui sont *iry-p©t* et mentionnent avoir été comme Anubis, Thot ou Horus ; et le gouverneur *rÌwy* de Thèbes à la IX^e dynastie, qui tout en n'étant que *smr w©ty*, précise, dans son discours biographique, avoir joué du sistre pour Amon, en tant que responsable des prêtres.

Le titre *w©b* « prêtre-pur » et la variante *w©b ©"* « grand-prêtre-pur » attribués à des gouverneurs (deux attestations au total) et désignant des protagonistes dans les célébrations, sont inclus dans les titulatures de notables qui ont, par conséquent, des

titres de rang très prestigieux (*iry-p@t*). Cependant cette fonction de prêtre-pur n'était pas exclusive des hauts fonctionnaires ; elle était attribuée également à des techniciens, tel ce responsable des sacrifices de Gebelein. Le titre de rang est alors en adéquation avec la fonction civile : bien que distingué, le responsable des sacrifices avait un rang inférieur à celui des gouverneurs, et il porte, ainsi, le simple titre de rang de *smr w@ty* « ami unique ». En revanche, la fonction prestigieuse de stoliste-*sm*“, attestée dix fois (à Coptos, Thinis, Akhmim), est toujours attribuée à des notables ayant un rang très élevé (nous comptons sept *iry-p@t* et trois *l"ty-@*). Par ailleurs, il s'agit habituellement de gouverneurs (huit cas attestés). Les fonctions similaires de responsables du culte journalier (nous comptons un *lry-s#t" n pr dw"t* « préposé aux secrets de la maison du matin » et quatre *iry nfr-l"t* « préposé du diadème ») sont attribuées à des gens d'un rang important ; ce sont notamment des gouverneurs, auxquels il faut ajouter un notable qui est le responsable uniquement du trésor divin ; tous ont le rang élevé de *iry-p@t* ou *l"ty-@*.

Dans les fêtes, le titre de rang et le rôle joué dans les rites sont également proportionnels à la fonction civile et au statut au sein de la communauté. À Deir el-Bersha, le rite d'abattre les ennemis est un privilège du gouverneur (*@l"-n#t I*). Cependant des agents locaux (comme *flwty-n#t*) peuvent exercer un rôle secondaire. Les titres de rang plus élevés attribués à l'un (*iry-p@t*) et à l'autre (*smr-w@ty*) sont différents, et cela reflète l'organisation hiérarchique des tâches cultuelles.

La conduite du cortège divin est le privilège d'un gouverneur (Thinis), d'un responsable majeur de l'économie locale (Dendara), et de spécialistes, comme les deux chefs menuisiers de Dendara, qui peuvent mettre en avant leur rôle dans la procession, notamment comme responsables la barque ; leur tâche cultuelle dépend de la profession, et le titre de rang (soit *smr w@ty* soit *l"ty-@*) est en adéquation avec leur statut remarquable.

Pour l'étude de la Première Période intermédiaire, ces distinctions de type sociologique ont un intérêt tout particulier, parce que cette distribution ordonnée des tâches va à l'encontre de l'image souvent véhiculée d'une époque caractérisée par le

chaos social, la perte des valeurs religieuses, l'abus dans l'attribution des charges. La diffusion du pouvoir dans le domaine cultuel se révèle, en revanche, organisée et conforme aux codes sociétaux. De plus, il apparaît évident que les fonctions de prestige étaient détenues et mises en valeur principalement par les gouverneurs ; cela signifie qu'il y avait une centralisation locale dans l'administration du culte. Ensuite, dans les activités cultuelles, le pouvoir était partagé et mis en avant par les assistants des grands hommes, et par des spécialistes.

Chapitre 14

ÉCONOMIE ET PRODUCTION DANS LES TEMPLES

L'autonomie économique (*self-sufficiency*)³¹⁷³ des temples provinciaux au III^e millénaire est sous-estimée. En particulier, certains auteurs opposent la situation du Nouvel Empire, qualifiée de *Temple Economy* – parce que les temples sont perçus comme les moteurs de l'économie de l'État –³¹⁷⁴, à la situation de l'Ancien Empire, appelée *Palace Economy* – parce que tout le pays semble fonctionner au service de la Résidence du roi³¹⁷⁵.

Le fonctionnement des temples provinciaux au III^e millénaire est interprété le plus souvent à travers la lecture des annales et des décrets royaux, dans lesquels le

³¹⁷³ Dans le débat sur le statut des temples dans l'économie étatique égyptienne, la différence entre « autonomie économique » et « indépendance juridique » est indispensable à préciser ; cf. en dernier lieu Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh*, p. 34, avec un historique sur la question.

³¹⁷⁴ Sur l'autonomie économique des temples du Nouvel Empire et la présence d'établissements économiques « sacrés », cf. *inter alia* : J. JANSSEN, « The Role of the Temple in the Egyptian Economy during the New Kingdom », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, II, OLA 6, Leuven, 1979, p. 505-515 ; C. TRAUNECKER, « Les “temples hauts” de la Basse Époque : un aspect du fonctionnement économique des temples », *RdE* 38, 1987, p. 147-162 ; B.J.J. HARING, *Divine Households. Administrative and Economic Aspects of the New Kingdom Royal Memorial Temples in Western Thebes*, Egyptologische Uitgaven 12, Leiden, 1997, p. 389 et *passim* (avec les critiques de méthode exprimées par P. GRANDET, « Aspects administratifs et économiques des temples funéraires royaux thébains au Nouvel Empire », *CdE* 77, 2002, p. 108-127 et notamment p. 112-119) ; B.J. KEMP, *Ancient Egypt*, p. 190-197 ; Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh*, p. 31-35. – Sur le rôle des temples dans l'économie locale au Nouvel Empire, cf. également B. KEMP, « Temple and Town in Ancient Egypt », dans P.J. UCKO, R. TRINGHAM, G.W. DIMBLEBY, éd., *Man, Settlement and Urbanism*, London, 1972, p. 657-680, et notamment p. 660-661, sur la carence d'informations concernant les activités économiques des temples à l'Ancien Empire.

³¹⁷⁵ Pour cette division entre *Temple Economy* et *Palace Economy*, cf. l'argumentaire de Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh*, p. 35-37. – Cette discussion sur le fonctionnement économique des temples s'insère dans un questionnement général sur le rôle centralisateur et de redistribution de l'État, cf. J.C. MORENO GARCIA, « Penser l'économie pharaonique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 69, 2014, p. 7-38 et notamment p. 8-15.

roi est par définition le responsable de l'approvisionnement³¹⁷⁶, ainsi que des archives documentaires des temples funéraires royaux, où l'on apprend que la Résidence, en tant qu'institution qui agit pour le souverain, catalyse les activités de production des offrandes destinées aux complexes funéraires memphites³¹⁷⁷.

Pourtant, le rôle joué par les élites locales dans ce domaine était déjà considérable : il fallait en effet administrer les biens du temple sur place afin de garantir l'approvisionnement quotidien en offrandes divines aux temples que le roi pourvoyait (occasionnellement) en terrains³¹⁷⁸. Ce rôle est perceptible à partir d'un moment précis, à la VI^e dynastie, lorsque l'art monumental se développe dans les provinces en offrant une visibilité inédite sur les fonctions des dignitaires et, plus généralement, sur l'organisation du réseau administratif local.

³¹⁷⁶ Cf. la synthèse de H. GOEDICKE, « Cult-temple and 'State' during the Old Kingdom in Egypt », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East. Proceedings of the International Conference Organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978*, OLA 5, Leuven, 1979, p. 113-131 ; et en dernier lieu R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens*, p. 473.

³¹⁷⁷ Voir déjà P. POSENER-KRIEGER, « Les papyrus d'Abousir et l'économie des temples funéraires de l'Ancien Empire », dans E. LIPINSKI, éd., *op. cit.*, p. 133-151.

³¹⁷⁸ Les auteurs minimisent les données qui attestent la présence de temples locaux dynamiques avant la fin de la VI^e dynastie. Lorsque il faut aborder les inscriptions plus anciennes qui parlent de l'octroi de champs à des divinités locales (voir à ce propos la synthèse de Hr. PAPAŽIAN, *op. cit.*, p. 21) H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 122, affirme : « Administratively significant is the fact that the royal endowment was earmarked as sinecure for the support of priests. There is no indication that this land was property of the cult or that it enjoyed any special privileges. There is no clear indication that a cult-temple existed at the time, just as it is not detailed what the priestly functions consisted of ». Et il conclut : « the local cults were no land-holding » (*ibid.*, p. 120) et « economically, they could hardly have had any significance whatsoever, because they lacked independent economic substance » (*ibid.*, p. 118 et n. 34-35). La démonstration de Hr. Papazian se fonde aussi sur la nécessité d'avoir des donations royales pour que le temple survive : « The minimal donations could not have provided the early Old Kingdom temple with a sufficient endowment to elevate it to an important economic status » (*op. cit.*, p. 36). Lorsque il faut aborder la question des titres de fonction, H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 118-119, affirme : « The limited significance of the local cults is further demonstrated by the lack of a professional priesthood during early period of Egypt [*scil.* avant la fin de la VI^e dynastie]. As there were no persons who received their entire support through the performance of a cult, equally there was no need to endow a cult with the necessary material means to support a professional staff. The situation is different in regard to the "State" cults ». Pourtant, on devrait justifier l'absence de sources comme les titres du clergé local par l'évolution de l'emploi de l'écriture, laquelle se développe d'abord dans le contexte de la cour memphite, et en rapport avec les services de la Couronne.

Par ailleurs, des fouilles récentes permettent d'observer ou suggèrent la présence d'aménagements économiques à côté des temples, dès les premières dynasties. C'est le cas notamment dans un sanctuaire de Tell Ibrahim Awad, dans le Delta, qui a fonctionné du prédynastique jusqu'au Moyen Empire et où des traces de matériel cultuel utilisé pour l'offrande ont été mises au jour³¹⁷⁹. Les fouilles d'Éléphantine ont permis de relever, plus précisément, des secteurs économiques accolés aux temples, près du temple de Satis, où a été trouvée une zone de travail avec des silos ainsi qu'un four pour la production de la céramique utilitaire – espace qui est réaménagé en continu de la II^e à la VI^e dynastie³¹⁸⁰. À Mendès, des ateliers de préparation du pain et de la bière, ainsi que des aménagements destinés au stockage, ont été exhumés à côté du temple ; la stratigraphie couvre une période qui commence pendant les premières dynasties et va jusqu'au début de la Première Période intermédiaire³¹⁸¹.

L'étude menée récemment sur la céramique de l'Ancien Empire par L.A. Warden, conduit aujourd'hui à minimiser l'apport de la Résidence dans l'orchestration de la production locale : la poterie est bien souvent fabriquée localement, et on manque d'indices forts de standardisation à l'échelle du pays dans les mesures et dans le système de redistribution, par exemple, de denrées alimentaires³¹⁸².

Limites de l'enquête

³¹⁷⁹ Pour une bibliographie, cf. R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens*, p. 108-109.

³¹⁸⁰ Les couches stratigraphiques correspondent aux *Baustufen* VIIIa-V. Pour un descriptif général, cf. W. KAISER *et alii*, « Stadt und Tempel von Elephantine. 15./16. Grabungsbericht », *MDAIK* 44, 1988, p. 150-152, pl. 51 ; M. ZIERMANN, *Elephantine XXVIII. Die Baustrukturen der älteren Stadt (Frühzeit und Altes Reich). Grabungen in der Nordoststadt (11.-16. Kampagne) 1982-1986*, ArchVer 108, Mainz am Rhein, 2003, p. 97-99, 107 et fig. 37 ; et en dernier lieu R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens*, p. 16-19. Pour voir l'évolution plus dans le détail, cf. G. DREYER, *Elephantine VIII. Der Tempel der Satis. Die Funden der Frühzeit und des Alten Reiches*, ArchVer 39, Mainz am Rhein, 1986, fig. 1-4.

³¹⁸¹ Cf. le rapport de fouille détaillé de M.J. ADAMS, « An Interim Report on the Naqada III – First Intermediate Period Stratification at Mendes 1999-2005 », dans D. REDFORD, éd., *Delta Reports (Research in Lower Egypt) I*, Oxford – Oakville, 2009, p. 120-206. Pour une interprétation historique (moins attentive aux données archéologiques) voir également D. REDFORD, *The Ram God*, p. 18-57.

³¹⁸² L.A. WARREN, *Pottery and Economy in Old Kingdom Egypt*, CHANE 65, Leiden – Boston, 2014.

Nous ne pouvons pas fonder notre recherche sur un travail qui embrasse de manière ample et détaillée les fonctions économiques et administratives des temples du III^e millénaire. À défaut de cette base, nous serons donc parfois contraints d'élargir la discussion, sans prétendre à l'exhaustivité, pour développer davantage ce thème de l'organisation du travail dans le temple et de sa place dans l'économie tant à l'échelle locale que du pays.

Concernant la fiabilité de la reconstitution que nous proposons, il est important de garder à l'esprit que l'analyse est fondée sur l'étude des titres des bénéficiaires de monuments inscrits. Or, à l'heure actuelle, il n'existe pas assez de sources, au-delà de la documentation prosopographique et des archives d'Abousir et juridiques, qui permettent d'étudier l'administration des temples divins au III^e millénaire. Ainsi, le bien-fondé de notre analyse et de notre reconstitution du système administratif dans son ensemble est conforté par le fait que la plus grande partie des témoignages est issue d'une documentation suffisamment représentative dans l'ensemble de ce qui est préservé. Malgré les limites envisagées dans notre étude sur les élites, il reste dès lors possible d'esquisser de manière assez satisfaisante l'organisation des secteurs économiques et administratifs des temples provinciaux, tels qu'ils sont connus à la fin du III^e millénaire.

Pour résumer, ce chapitre n'a pas l'ambition de reconstituer l'organisation du secteur économique du temple dans sa complexité. Notre objectif est avant tout de mettre en évidence les activités qui, parmi celles accomplies dans cette institution, inscrivent les notables dans le groupe élitaire local.

Quel modèle administratif ?

L'étude de l'administration dans les temples divins locaux au III^e millénaire a très peu retenu l'attention des égyptologues. À l'exception des recherches philologiques minutieuses de savants comme H.G. Fischer qui s'est plus particulièrement intéressé à des analyses prosopographiques et épigraphiques, il n'existe pas de synthèse qui explique comment les établissements divins fonctionnaient à l'époque. À son tour, E. Brovanski, en se fondant sur ses recherches de doctorat et en raison de son intérêt

pour l'administration égyptienne au III^e millénaire³¹⁸³, a bien tenté d'ouvrir la voie en produisant un bref essai sur le personnel du temple à l'Ancien Empire, paru dans le *Lexikon der Ägyptologie*³¹⁸⁴. Mais bien qu'il s'agisse d'un travail riche en informations et fondé sur de nombreuses sources, il est très peu consulté et utilisé³¹⁸⁵.

Il faut également signaler les travaux de J.C. Moreno García sur le rapport de dépendance entre les temples, les activités économiques des provinces et les potentats locaux³¹⁸⁶.

Le corpus documentaire dont l'étude aurait pu se révéler féconde est celui des décrets royaux et non royaux apposés dans les espaces sacrés. Mais ces documents, mentionnés par les historiens surtout pour décrire les rapports entretenus entre ces temples et la Couronne³¹⁸⁷, n'ont pas encore fait l'objet d'une étude complète qui définisse ce qu'ils nous apprennent sur le fonctionnement des sanctuaires et de l'administration rurale.

La thèse de P. Posener-Krieger illustrant le fonctionnement du temple funéraire de Néferirkarê à partir de l'étude des papyrus documentaires trouvés sur place, demeure l'ouvrage de référence pour toutes les recherches sur l'administration des temples au III^e millénaire³¹⁸⁸. À cette somme s'ajoute dorénavant la publication tchèque des archives du temple funéraire de Rênéferéf³¹⁸⁹. Cette documentation des temples funéraires royaux a fait l'objet de plusieurs articles de H. Vymazalová sur

³¹⁸³ Sur l'intérêt de E. Brovarski pour l'administration dans ses recherches de doctorat, cf. D. NORD, « Edward Brovarski: an Egyptological Biography », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Le Caire, 2010, p. 16.

³¹⁸⁴ E. BROVARSKI, dans *LÄ VI*, 1986, col. 387-401, s.v. « Tempelpersonal. I. AR ».

³¹⁸⁵ Trop souvent ce titre manque dans les bibliographies. Il aurait toute sa place par exemple dans la synthèse de R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens*, p. 3-7.

³¹⁸⁶ *Pars pro toto*, cf. J.C. MORENO GARCIA, « Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne*, *CRAIBL* 25, 2005, p. 93-124 ; et *id.*, *Egipto en el Imperio Antiguo (2650-2150 antes de Cristo)*, Barcelona, 2004, p. 199-206.

³¹⁸⁷ Cf. en dernier lieu Hr. PAPA ZIAN, *Domain of Pharaoh*, p. 101-118.

³¹⁸⁸ P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*.

³¹⁸⁹ P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X. The Pyramid Complex of Raneferef. The Papyrus Archive*, Praha, 2007.

l'économie et l'administration de ces complexes funéraires³¹⁹⁰. Cependant, nous attirons l'attention sur le statut particulier des temples funéraires royaux, qui fonctionnent en partie comme des dépendances de la Résidence. Leur niveau d'autonomie reste très faible dans les activités de production, aussi leur mode de fonctionnement ne peut pas être pris comme modèle pour expliquer l'organisation des temples divins provinciaux. Ce raccourci a pourtant été fait par plusieurs auteurs étudiant l'économie des temples divins de l'Ancien Empire. Cependant, cette démarche a déjà été critiquée pour ce qui concerne les temples divins du Nouvel Empire, à propos desquels certains ont bâti leur argumentation qui se fondait sur les sources concernant les temples des millions d'années (c'est-à-dire des temples funéraires royaux)³¹⁹¹.

Quelques rapprochements et comparaisons avec les temples funéraires de la capitale sont toutefois possibles. Des constats peuvent être faits pour apprécier les constantes et les divergences. Comme nous chercherons à l'exposer dans le détail dans ce chapitre, les temples divins provinciaux étaient de fait organisés *grosso modo* comme les complexes funéraires royaux pour ce qui concerne certaines activités : il y avait des lieux de *stockage* et également des établissements en rapport avec les activités sacrificielles, voire d'*abattage*. Toutefois, nous avons pu observer que les temples provinciaux avaient sans doute des *ateliers* qui travaillaient pour leur propre production, un fait qui n'est pas assuré pour les temples funéraires des pyramides³¹⁹².

³¹⁹⁰ Cf en dernier lieu H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 177-195.

³¹⁹¹ Sur cette critique de méthode, cf. P. GRANDET, « Aspects administratifs et économiques des temples funéraires royaux thébains au Nouvel Empire », *CdE* 77, 2002, p. 112-119.

³¹⁹² Il est d'opinion commune que les ateliers *pr-ḥn* des temples funéraires royaux de l'Ancien Empire ne servaient pas à produire les aliments pour les offrandes divines, mais avaient seulement la fonction de « storeroom » (acception indiquée déjà par J.J. PEREPKIN, « Le *pr-ḥn* à l'Ancien Empire [en russe] », dans *Actes du 25^e congrès international des orientalistes, Moscou, Août 9-16, 1960, I, séances des sections I-IV* [en russe], Moskva, 1963, p. 138-142) : c'était en effet des lieux de stockage des produits qui arrivaient du temple solaire (V^e dynastie) ou de la Résidence. Cf. P. ANDRASSY, « Das *pr-ḥn* im Alten Reich », *SAK* 20, 1993, p. 17-35 et p. 24 notamment ; P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X. The Pyramid Complex of Raneferefer. The Papyrus Archive*, p. 343-344 ; Hr. PAPAŽIAN, *Domain of Pharaoh*, p. 78-79 notamment.

L'abattage, la confection de produits et leur stockage dans les temples des provinces – nous étudierons plus loin la manière dont les membres des élites locales prenaient part à ces activités – servaient principalement à la production ponctuelle ou quotidienne d'offrandes divines. Ces dernières pouvaient être ensuite redistribuées aux notables, à la population, et au bénéfice des défunts. Si cette chaîne de production pouvait être alimentée de manière régulière, c'est parce que les temples divins disposaient de leurs propres ressources. Il n'est pas logique de croire qu'ils dépendaient exclusivement des provisions envoyées par la Résidence, comme pouvaient l'être les temples funéraires royaux qui ne semblent pas avoir maîtrisé en interne la production des biens issus de leurs domaines.

S'il est possible d'énumérer un certain nombre de départements économiques attachés aux activités des temples, il est en revanche plus difficile de déterminer si ces établissements étaient localisés dans le *temenos*, ou s'il s'agissait d'édifices et d'aménagements situés dans la ville ou de dépendances du palais seigneurial qui étaient mises à la disposition du temple local. De fait, il reste à évaluer le degré de complémentarité entre les sanctuaires locaux et les établissements palatins de province dans le fonctionnement économique.

Afin de mieux visualiser l'ensemble des établissements économiques connus qui étaient attachés (directement ou indirectement) aux temples locaux à la fin du III^e millénaire, et que nous allons en partie décrire ci-dessous, nous en proposons un schéma. Les informations reportées font abstraction de l'origine géographique des données pour chaque secteur d'activité qui est attesté par les sources.

Figure 75. Schéma de la composition d'un temple type et des établissements économiques attenants, à la fin du III^e millénaire.

Faute de vestiges de temples provinciaux et de leurs annexes pour la Première Période intermédiaire, le dessin reproduit de manière idéale le schéma d'un temple type. Les activités de menuiserie (*w \approx rt*) et les ateliers de production des offrandes (*pr \neq n©*) ont été placés en dehors du temple proprement dit, pour mettre en

évidence la possibilité que ces officines locales n'étaient peut-être pas liées physiquement au sanctuaire, mais que du moins elles produisaient des biens pour celui-ci. L'abattoir (*nmt*) a été placé en dehors du sanctuaire, sur la base des témoignages archéologiques connus de l'Ancien au Nouvel Empire (cf. *infra*).

1.14. LES OFFRANDES DIVINES

14.1.1. Approvisionner le temple

Tout comme pour le roi, il était de la responsabilité des gouverneurs (*imy-r* " *Ìmw-nÚr*) de garantir l'approvisionnement du temple en offrandes et en produits. Ainsi, les responsables locaux des temples pouvaient placarder, dans le sanctuaire, un inventaire des provisions (litt. *rzt n ©bt* « liste pour les dons ») dont ils avaient pourvu les chapelles, ou tout autre établissement sacré, lors d'événements spécifiques ou à l'occasion d'une année particulière, comme s'il s'agissait de décrets. Deux monuments de la IX^e dynastie l'attestent. Le mieux conservé (**fig. 32**) est un tableau d'offrandes et de recensements faits au nom d'un fonctionnaire coptite, fils du roi (*s' nswt*), stoliste-*sm* du temple de Min, appelé *Ìtp-k'-mnw*. Le document a été daté, dans un premier temps, de la VIII^e dynastie par H. Goedicke, mais d'après les observations de H.G. Fischer³¹⁹³, il est désormais considéré comme un acte juridique postérieur, remontant à l'époque héracléopolitaine³¹⁹⁴. Le décret

³¹⁹³ Sur la base d'éléments philologiques et paléographiques, et de la matière dont le support du décret est fait, cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 270. Le rapprochement entre ce monument et les stèles fausses-portes des gouverneurs locaux de la Première Période intermédiaire *wsr* et *Ú'wty*, et de leurs titulatures respectives, demeure un critère décisif pour la datation du décret, en contradiction avec les constats de H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos », *MDAIK* 50, 1994, p. 71-84, pl. 9. Par ailleurs, ce dernier ne considère pas non plus *wsr* et *Ú'wty* comme des dignitaires de l'époque héracléopolitaine. La provenance coptite au MBA de Lyon est assurée par une photo des fouilles Weill-Reinach de 1911 où la stèle est encore *in situ* (communication personnelle de L. Postel).

³¹⁹⁴ Pace L. KINNEY, *op. cit.*, p. 50 (l'inscription a été datée de la Deuxième Période intermédiaire par certains, et sans faire référence au travail de H.G. Fischer). Cf. également A. SPALINGER, « Dated

est un contrat passé entre le dieu Min et *Ìtp-k“-mnw*, stipulé en présence d'« inspecteurs des prêtres » *sìfw Ìmw-nÚr*³¹⁹⁵. D'après ses titres, *Ìtp-k“-mnw* semble avoir été l'un des dignitaires de plus haut rang dans la région coptite à cette époque. Sa titulature est en grande partie similaire à celles des vizirs de la VIII^e dynastie et des nomarques coptites (inhumés à Khozam) de la Première Période intermédiaire. En tant que « stoliste de Min » (*sm“ mnw*) et donc grand-père, il partageait sans doute le pouvoir de ces dignitaires, d'autant qu'il avait avec eux un lien fictif ou réel de filiation (ils sont eux aussi désignés comme fils ou élèves du roi)³¹⁹⁶.

Figure 76. Stèle Caire JdE 43290 (d'après H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos », *MDAIK* 50, 1994, pl. 9).

Le deuxième document a été trouvé par W.M.Fl. Petrie³¹⁹⁷. Très partialement conservé, il est néanmoins très intéressant parce qu'il présente une inscription innovante dans le genre juridique : une discours biographique. La liste des offrandes et des équipements du temple, dont il ne reste qu'un fragment insignifiant, est suivie d'une inscription de sept lignes d'énoncé. Son commanditaire affirme, entre autres, avoir équipé le temple en coffres-*hn*³¹⁹⁸ (à la ligne 6). Voici le texte :

Texts of the Old Kingdom », *SAK* 21, 1994, p. 312-313 ; M. BAUD, « The Relative Chronology of Dynasties 6 and 8 », dans E. HORNUNG, R. KRAUSS, D.A. WARBURTON, éd., *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leiden – Boston, 2006, p. 157, n. 79.

³¹⁹⁵ Sur le rôle joué par le *sìfw Ìmw-nÚr* dans ce contexte, cf. H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 74.

³¹⁹⁶ Sur le rôle des stolistes de Min de Coptos, cf. *supra* p. 760-762 (§ 13.1.3).

³¹⁹⁷ Londres UC 14325 = W.M.Fl. PETRIE, *Koptos*, London, 1896, pl. 12, 1 ; H.M. STEWART, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*, III. The Late Period with a Supplement of Miscellaneous Inscribed Material, Warminster, 1983, p. 25, pl. 35. Notons que le passage « [...] w“s nb ©n≈y (?) [...] » pourrait être une inscription récente par rapport au décret d'origine. Le monument a fait l'objet d'une étude par H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston 1996, p. 267-270, fig. 1, qui pense cependant le document est perdu.

³¹⁹⁸ Pour ce type, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 176-177 (B11).

- (l. 1) [...] *ir grt ≈nrwt nbt nt Ìwt-nÚr* [...]
 (l. 2) [...] *Ìry tp iry-p©t s“ nswt βry-Ìb ≈rp imy nÚrw imy-r“ [Ìmw nÚr ? ...*
 (l. 3) [...] *iw ≈pr.n iwt Ìm n nÚr pn m mw* [...]
 (l. 4) [...] *rnpt]-sp 3 “pd ≠mw r© 1 ≠ms (?)* [...]
 (l. 5) *iw ≈w.n.(i) Ìmw-nÚr n r-pr pn m ... (?) nb (?)* [...]
 (l. 6) *m r-pr pn fr-b“Ì iw ir.n.(i) hnw* [...]
 (l. 7) *n s“ n s“w.sn n msw (n) msw[.sn ...*
 « (l. 1) [...] voilà, quant à tout musicien-*≈nrwt* du temple [...]
 (l. 2) [...] de la part du prince, le fils du roi, le prêtre-lecteur, gouverneur de ce où sont les dieux³¹⁹⁹, le directeur [des prêtres ? ...
 (l. 3) [...] il advint que la majesté de ce dieu est venue par l'eau [...
 (l. 4) [...] l'an 1], troisième mois de *≠mw*, jour 1, accompagné (?) [...
 (l. 5) [...] j'ai protégé les prêtres de ce temple dans chaque (?) ... (?) [...
 (l. 6) [...] dans ce temple auparavant. J'ai fabriqué des coffres-*hn* [...
 (l. 7) [...] pour les fils de leur fils³²⁰⁰, les enfants des [leurs] enfants [...]. »

Figure 77. Liste d'offrandes fragmentaire provenant de Coptos, Londres UC 14325, étudiée par H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston 1996, p. 267-270, fig. 1 (figure d'après W.FI. PETRIE, *Koptos*, London, 1896, pl. 12, 1) ; voir également H.M. STEWART, *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*, III. *The Late Period with a Supplement of Miscellaneous Inscribed Material*, Warminster, 1983, p. 25, pl. 35.

D'après ses titres (*iry-p©t, s“ nswt*), le personnage mentionné pourrait être *Ìtp-k“-mnw*, le même dignitaire qui a promulgué l'autre liste d'offrandes coptite de l'époque héracléopolitaine³²⁰¹.

D'autres monuments fragmentaires provenant de Coptos, et décrits comme des décrets royaux par H. Goedicke, pourraient appartenir à ce genre de document

³¹⁹⁹ Pour ce titre, cf. H. JUNKER, *Giza XI*, Wien, 1953, p. 84.

³²⁰⁰ Cf. l'expression de ce document avec « *s“ n s“ nb* » dans Coptos D (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 138, 144 [§ 36]) et « *s“w nw s“w* » dans Coptos R (= H. GOEDICKE, *op. cit.*, p. 215, 224 [§ 38] et fig. 28). La référence aux générations futures semble être utilisée en conclusion de décret ; cf. aussi *loc. cit.*, p. 139-140 (§ 9), où l'expression est mise en rapport avec le caractère héréditaire des charges.

³²⁰¹ Sur ce fonctionnaire, cf. enfin H.G. FISCHER, « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston, 1996, p. 269, n. d).

commandé par des particuliers. Comme le suggère N. Strudwick, c'est le cas d'un fragment conservé au Musée de Lyon³²⁰².

Outre ces inscriptions placées dans les temples, qui pouvaient néanmoins avoir un caractère biographique, l'approvisionnement en offrandes divines était également évoqué dans les tombes, dans les inscriptions commémoratives des *imyw-r* "Imw-nÚr « directeurs des prêtres ». Si les provisions étaient constituées de terrains, de troupeaux et de mobilier, le discours commémoratif faisait plutôt référence, de manière générale, à l'apport d'offrandes.

À Thèbes, le « directeurs des prêtres » *r̀wy* (fin IX^e-début de la XI^e dyn.) déclare :


iw f".n.(i) pr-imn rnpwt qsn(w)t ≈tm r≈s r rdt ©(wy) m wp(t)-r© nb
n wdl̀w r mni <st> m wp(t)-r© rnpt

« (J')ai ravitaillé le domaine d'Amon pendant les années de difficulté et de famine (litt. estomac serré ?)³²⁰³ afin de fournir les tables

³²⁰² N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 124, § 4, dans l'introduction, fait mention de deux objets, mais il s'agit en réalité du même, qui est conservé à Lyon au Musée des Beaux Arts. C'est le document Lyon 1969.170 publié dans H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 228-230 et fig. 31 comme décret Coptos E et sans l'indication du lieu de conservation, puis réédité par *id.*, « An Inventory from Coptos », *RdE* 46, 1995, p. 210-211.

³²⁰³ Pour *≈tm r≈s* (?), R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 61, traduit « hunger », mais elle ne donne pas de justification, ni de bibliographie. Or, l'expression a été comprise ainsi par H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 207-208, lequel traduit « famine (lit. closing the pouch ?) » dans une seconde occurrence de *≈tm r≈s*, qui se trouve dans la stèle New York 12.183.8 de la IX^e dynastie, appartenant à un *nfr-iw* de Dendara. H.G. Fischer hésite à considérer que le terme *r≈s* ( ), qu'il traduit littéralement par « sac », résulte de *r* « bouche » + *√s* (?). Nous rajoutons cependant que *√s* peut dériver de *≈s* « canal, ruisseau » (  , *Wb* III, 332, 4) ; on pourrait d'ailleurs rapprocher ce dernier mot avec le terme *≈s/≈s" w* (  , *Wb* III, 332, 9-12) qui désigne un élément officinal issu d'un arbre (peut-être une résine exsudant du tronc), mais aussi avec le terme *≈s≈s/≈ss* « (type de) myrrhe » (   , *Wb* III, 333, 3-4) ou avec *≈s/≈s"* (*Wb* III, 332, 5, 25) qui indique une corde en cuir attachée au gouvernail d'un navire. Sinon, nous pouvons rapprocher notre *√s* à *≈sd/≈sf* « ulcère, entrailles pourries » ( ) au *Wb* III, 333, 7-9. Or, le déterminatif employé dans New York 12.183.8, et dans notre stèle de Manchester, est la pustule  , ce qui évoque sans doute que ce mot désigne – ou est en relation avec – une partie du corps : peut-être l'estomac et l'intestin. La question reste ouverte de savoir si ce « canal fermé (de la bouche ?) » est l'estomac creux en période

d'offrandes à chaque (fête du) jour³²⁰⁴ du début du mois ; et afin de (les) doter³²⁰⁵ lors (de la fête) du jour³²⁰⁶ du début de l'an. »

(Stèle Manchester 5052, l. 3-4 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, TPPI, p. 5, § 7 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 29-30, § 18).

À Assiout, le gouverneur chef du clergé *βty* I (X^e dynastie) indique quant à lui avoir été l'initiateur de monuments pour le temple (*ink* © " *mnw n ðwt-nÚr*) et ajoute :



włm ðtp-nÚr

« (Je suis) quelqu'un qui renouvelle les offrandes divines. »

(*Siut* V, 15).

Dans l'appel aux vivants de sa tombe, il fait dire aux visiteurs :



[*Imw*] *pw n wnwt.f dw“(w) niwt.f* ©*l*©*s sfsr ðtp-nÚr.s*

« C'est un [expert] dans son service, quelqu'un prié par sa ville, son soutien (*scil.* de la ville), celui qui consacre ses offrandes divines (*scil.* de la ville). »

de famine. Sans doute, ce n'est pas la première fois que la « famine » est exprimée en égyptien à travers des expressions imagées : par synecdoque (*qsnt* « malheur, misère », *fwit* « pauvreté »), ou par métaphore en partant par exemple de l'idée de *f'it* « maladie », *i"dt* « carnage » et *rnpt n n" ðÚwt* « l'année des hyènes ». Pour ces expressions, cf. J. VANDIER, *La famine*, p. 59-97. – Pour la compréhension de *~tm r~s*, *pace* W. SCHENKEL, *MHT*, p. 30, d) qui traduit par « das Schlachstück (?) versiegelt (?) », d'après *r~s* « abattre » () au *Wb* II, 448, 6-7 (cette traduction a été reprise par M. ULLMANN, « Thebes : Origins of a Ritual Landscape », dans P. DORMAN, B. BRYAN, éd., *Sacred Space and Sacred Function in Ancient Thebes*, SAOC 61, Chicago, 2007, p. 3 : « Years of scarcity of shutting off the slaughter »).

³²⁰⁴ Pour cette graphie de *wpt-r*©, cf. H.G. FISCHER, « Hieroglyphic Uses of Hathor's Emblem », *Hathor* 3, 1991, p. 11-13 ; *pace* R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 61, qui comprend *wp nb* « every festival ».

³²⁰⁵ Sur cette acception de *mni*, cf. *Hatnub* 20, l. 11 ; voir jadis J. VANDIER, *La famine*, p. 109-110, qui traduit « faire des présents » et observe que « l'emploi absolu de *mni* (*beschenken*) n'est pas signalé au *Wörterbuch* (II, 74) ». *Contra* R. LANDGRAFOVA, *loc. cit.*, qui traduit : *r mni m wpt rnpt* « until the festival of the opening of the year ».

³²⁰⁶ Pour cette graphie de *wpt-r*© *rnpt*, cf. H.G. FISCHER, *loc. cit.* ; *pace* R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 61 (*wtp rnpt* « festival of the opening of the year »).

(Siut V, 48 ; d'après E. EDEL, *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber*, p. 167-168, fig. 22, ligne 47').

Toujours à la X^e dynastie, alors que le vizir et gouverneur chef du clergé d'Hermopolis ©*l'*-*n*≈*t* I évoque, dans sa tombe, ses fonctions sacerdotales, il indique qu'il est :



sff' ≈ "*wt nÚrw imyw wnt*

« Quelqu'un qui ravitaille les autels des dieux qui sont dans le nome du Lièvre. »

(P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, ligne 10).



słtp swt nÚr-łwt,

« Quelqu'un qui approvisionne les lieux du temple. »

(P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, ligne 26)³²⁰⁷.

La thématique de l'approvisionnement du temple et des autels est reprise, d'ailleurs, dans les inscriptions qui célèbrent les gestes des rois. Dans la tombe d'un courtisan de l'époque du roi Antef II (ou peu précédente), un panégyrique énumère les bienfaits du souverain. Il mentionne principalement des actions accomplies au bénéfice des dieux, dans les différentes localités contrôlées ou récemment conquises :



ir.n.f mnw n mnÚw słtp.n.f imn m nfrw nw ꜥm© in.n.f m n≈tw.f rd.n.f

ł'w-łr łtpw-nÚr n r© mr sw i"m.f n łwt-łr m ©ntyw łr łknw

³²⁰⁷ Comme le remarque E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 20, iii), cette épithète sera empruntée, au Moyen Empire, par *łwty-łtp* fils de *nłri* [I] (= *Hatnub* Gr I, 9) et *łwty-łtp* fils de *nłri* [II] (= P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, p. 19 [tombe n° 1]).

« Il (*scil.* le roi) a fait des monuments pour Montou. Il a approvisionné Amon avec toutes choses parfaites de Haute Égypte qu'il avait rapportées grâce à ses victoires. Il donna davantage d'offrandes divines à Rê, qui l'aimait. Il se montra gracieux à l'égard d'Hathor avec de la myrrhe et des huiles. »

(Stèle Turin Suppl. 1310, l. 1-6 = J. VANDIER, dans *Studies in Egyptology and Linguistics in Honour of H.J. Polotsky*, Jerusalem, 1964, p. 10, pl. 1).

Dans la « stèle aux chiens » de la tombe d'Antef II, le début du récit biographique (une forme embryonnaire de *Königsnovelle*) attire l'attention sur les actions suivantes :



iw ml.n.(i) İwt-nŪr.f m İsw(t) ꜥps(w)t r ≈np qblw n gmt.n.(i) ir is pw
<in> {imn}w tpw-©wy ≈prw [(m-İ't)...]

« J'ai rempli son (*scil.* d'Amon ?)³²⁰⁸ temple avec des aiguères splendides afin de verser la libation. Ce n'est pas quelque chose que j'ai trouvé avoir été fait [par] {Amon}³²⁰⁹ les ancêtres qui ont été là (auparavant) [...]. »

(Stèle Caire CG 20512, l. 1-2 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 10-11, § 16).



smn(w) İtp-nŪr.sn m <w>t ft

« Leur offrande divine (*scil.* des dieux) a été établie pour toute l'éternité. »

(Stèle Caire CG 20512, l. 3 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 10-11, § 16).

³²⁰⁸ Dans la stèle, le nom d'Amon apparaît juste avant ce passage : c'est une restitution post-amarnienne car l'inscription originale a été martelée. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 11, c), pensent que Amon est une restauration incorrecte.

³²⁰⁹ Martelé et restauré incorrectement. Cf. J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 11, d), qui propose de restituer  II.

Contrairement aux propos des *Lamentations d'Ipououer* qui dénoncent l'impiété des gens pendant l'époque de désordre³²¹⁰, ces textes affirment l'importance de l'éthique attachée, à cette époque, à la préservation de la fortune des temples. À la Première Période intermédiaire demeurait donc le devoir (notamment pour les grands hommes) de respecter la divinité, ses biens et ses offrandes. Cette obligation se reflète dans les inscriptions biographiques, où le respect de ce principe devient un thème répandu, et sert à la représentation de la figure-type du bon gouverneur et du bon roi.

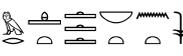
14.1.2. La gestion des offrandes (*îtpt-nÛr*)³²¹¹

Alors que la responsabilité de l'approvisionnement du temple en offrandes divines donne une visibilité et une crédibilité aux gouverneurs, la gestion de ces produits ne semble pas garantir un statut élevé à ceux qui en étaient opérationnellement en charge. Bien que l'alimentation en offrandes des autels du dieu soit la fonction économique première du temple, les titres de responsable des *îtpt-nÛr* « offrandes divines » sont extrêmement rares.

Cette rareté est due, sans doute, au fait que chaque type de matériel ou de produit apporté ou destiné aux dieux (lait, tissus, viande, peaux, objets de luxe, etc.) relève de la production d'une filière économique spécifique, ayant ses propres responsables distincts des autres. C'est donc dans le titre même du responsable que la destination d'un bien ou d'un produit en tant qu'offrande était indiquée (ou mentionnée de manière implicite), par exemple dans le titre *imy-r" kmt îtpt-nÛr* « directeur des vaches noires des offrandes divines »³²¹².

Par ailleurs, les intendants du temple, des zones sacrées ou des ateliers, pouvaient être *ex officio* les responsables des offrandes, sans que cela soit spécifié par un titre.

³²¹⁰ Cf. le commentaire dans R. ENMARCH, *A World Upturned*, p. 178, à propos de différents passages de cette œuvre qui évoquent cette thématique de l'impiété.

³²¹¹ Au III^e millénaire, le mot *îtptw* est souvent écrit  et accordé au féminin (par ex. , cf. D. JONES, *Index*, p. 182-183, § 690-691. Notre lecture *îtpt* est donc conventionnelle.

³²¹² Cf. *infra* § 14.4.2, sur l'administration du bétail du temple.

Nous verrons plus bas le cas d'un fonctionnaire de Deir el-Bersha appelé *fłwty-nꜣt*, dont le rôle de directeur de la production en offrandes est exprimé par la seule narration biographique³²¹³.

Les fonctionnaires connus qui portent un titre concernant précisément le domaine de l'administration des offrandes divines sont, en général, les *sꜣ İtpt-nÚr* « scribes des offrandes divines » (cf. la liste *infra*)³²¹⁴, c'est-à-dire des fonctionnaires censés enregistrer et gérer l'ensemble des biens destinés aux dieux et à leur réversion sur les autels des particuliers et de leurs familles.

Il n'y a qu'à Thinis, au début de la Première Période intermédiaire, qu'est attesté une seule fois, un fonctionnaire ayant le statut de *imy-rꜣ İtpt-nÚr* « directeur des offrandes divines » dans ce domaine. Il s'agit de *ꜣmꜣ*, qui avait la charge de *imy-rꜣ İtpt-nÚr n in-İrt* « directeur des offrandes divines d'Onouris » (cf. *infra* n° i)³²¹⁵. E. Brovarski³²¹⁶ suppose que les responsables des offrandes (*imy-rꜣ İtpt-nÚr*) étaient ceux qui surveillaient toute la chaîne de production, depuis l'exploitation agricole, jusqu'au stockage et la redistribution ; il estime d'ailleurs que le titre *imy-rꜣ wpwt İtpt-nÚr* « directeur des divisions des offrandes divines » porté par ce *ꜣmꜣ* de Thinis, et qui est attesté dès l'Ancien Empire aussi à Akhmim, se rapporte précisément à cette activité³²¹⁷. Le rapprochement qui est fait par E. Brovarski n'est pas incorrect. Cependant, nous voudrions apporter une nuance à l'affirmation de l'auteur à partir de l'exemple suivant, celui d'un dignitaire portant à la fois le titre composite *imy-rꜣ wpwt İtpt-nÚr mrt İt* « directeur des divisions des offrandes divines, du personnel-*mrt* et des champs » – titre qui n'est attribué qu'une seule fois à Akhmim à la fin de la Première Période intermédiaire – et celui de *sꜣ İtpt-nÚr* « scribe des offrandes » (cf. *infra* n° iii). Si le premier titre est sans doute en rapport avec la production agricole pour les offrandes dont ce dignitaire était le scribe responsable, cela n'est pas suffisant pour affirmer que l'ampleur de la charge de *imy-rꜣ İtpt-nÚr* « directeur des offrandes divines » ou de *sꜣ İtpt-nÚr* « scribes des

³²¹³ Cf. *infra* § 14.2.1, à propos des ateliers *pr-ꜣn*© du temple.

³²¹⁴ D. JONES, *Index*, p. 864, § 3160.

³²¹⁵ D. JONES, *Index*, p. 183, § 691.

³²¹⁶ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 100, 327.

³²¹⁷ D. JONES, *Index*, p. 99, § 405 ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p 327.

offrandes divines » était telle qu'elle comprenait également l'administration des champs et des biens fonciers. De fait, nous ne savons pas si les fonctionnaires portant ces titres de responsable des *Ìtpt-nÚr* étaient les administrateurs de la production dans son ensemble, et donc des champs et des serfs, ou seulement de celle des offrandes proprement dites, et donc de leur enregistrement et gestion au sein du temple, ainsi que de leur répartition. Or, concernant le statut du scribe par rapport au rôle des directeurs de la production du pain et de la bière dans l'atelier *pr-#n©* qui produit ces offrandes, une scène de la tombe de *n(y)-©n~βnmw* et *βnmw-Ìtp* de Saqqara de la V^e dynastie détaille la fonction du scribe comme celui qui a l'autorité sur la comptabilité des offrandes, alors que les *imyw-r" pr-#n©* détiennent le contrôle de leur production, en les amenant auprès de l'agent comptable scribe³²¹⁸. Il nous semble donc plus prudent de conserver la séparation induite par les titres entre les fonctions de responsable des ateliers ou de *imy-r" wpwt Ìtpt nÚr mrt* "Ìt « directeur des divisions des offrandes divines, du personnel-*mrt* et des champs » et les fonctions de scribe (*s# Ìtpt-nÚr*) ou de directeur (*imy-r" Ìtpt-nÚr*) des offrandes divines, même si celles-ci ont sans doute été des fonctions complémentaires.

Dans les trois paragraphes qui suivent, nous verrons que les responsables des offrandes divines connus de la Première Période intermédiaire sont pour la plupart des dignitaires de Thinis. Cinq titulaires sont connus entre la fin de la V^e dynastie et la fin de la Première Période intermédiaire³²¹⁹. Cette concentration est due peut-être aux particularités de l'élite locale qui est très attachée à l'administration du temple.

Les responsables des offrandes divines à Thinis

³²¹⁸ Tombe dans PM III:2, 641-644 ; avec le texte dans H. ALTENMÜLLER, A.M. MOUSSA, *Das Grab des Nianchchnum und Chnumhotep. Old Kingdom Tombs at the Causeway of King Unas at Saqqara*, ArchVer 21, Mainz am Rhein, 1977, p. 71. Sur ce passage et le rôle des responsables des offrandes, cf. en dernier lieu le commentaire de J. FLORES, *Les céréales*, p. 109.

³²¹⁹ Sur les attestations de ce titre, cf. P. PIACENTINI, « Les scribes de l'offrande divine à l'Ancien Empire », *GRAFMA* 2, 1998, p. 41-53 ; *ead.*, « Encore sur les scribes des offrandes divines », dans R. PIRELLI, éd., *Egyptological Essays on State and Society*, Serie egyptologica 2, Napoli, 2002, p. 95-109.

i) À Thinis, l'administration des offrandes divines (*Ìtpt-nÚr*) est l'une des tâches économiques les plus anciennement attestées, en même temps que la direction du bétail-*Úst*. Un dignitaire appelé *idi* de la fin de la V^e/début de la VI^e dynastie, qui est l'un des premiers bénéficiaires de stèles funéraires dans les nécropoles thinites³²²⁰ – un homme donc de prestige – porte le titre aulique *smr w©ty* et le titre de fonction *sꜥ Ìtpt-nÚr nb(t)* « scribe de toutes les offrandes du dieu » (cf. l'image ici à gauche)³²²¹.

Des responsables des offrandes divines à Thinis sont attestées pour toute la durée de la Première Période intermédiaire. Après *idi*, les dignitaires recensés sont :

- i) *ꜥm*“, à la fin de la VI^e dynastie/VIII^e dynastie, que nous avons déjà mentionné ci-dessus et qui est bénéficiaire d'une tombe peinte. Il est *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *imy-r“ Ìtpt-nÚr n in-Ìrt* « directeur des offrandes divines d'Onouris » (³²²² ;
- ii) un homme dont le nom n'est pas conservé, marié à une femme appelée *smt-k“/id* au début de la dynastie héracléopolitaine, est *imy-r“ swt nb(w)t nt Ìwt-nÚr* « responsable de tous les secteurs du temple »³²²³, et par là, il est *sꜥ Ìtpt-nÚr* (³²²⁴) « scribe des offrandes divines »³²²⁴, titre qui introduit une série de fonctions en rapport avec l'administration du sanctuaire, dont *Ìry-sꜥt“ ≈[tmt]-nÚr* « préposé aux secrets des choses scellées du dieu » et *imy-r“ Ìwt-nÚr* « directeur du temple »³²²⁵. Il est

³²²⁰ Cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 142 notamment.

³²²¹ D'après G. REISNER, *A Provincial Cemetery of the Pyramid Age, Naga-ed-Dêr. Part III*, Oxford, 1932, p. 160-161, fig. 59 (3), pl. 45c (tombe Naga ed Deir 721).

³²²² Tombe N 81 de *ꜥm*“ = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 322-323, 327, fig. 23.

³²²³ Dans un fragment d'inscription inédit de la tombe N 3978, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 548, fig. 56c.

³²²⁴ Dans le fragment d'inscription Berkeley PAHMA 6-2442 (= Fr. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 31 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 547, 549, fig. 56a) et dans un fragment de stèle inédite, provenant toujours de la tombe N 3978, restituée par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 549, fig. 57.

³²²⁵ Dans un fragment de stèle inédite, provenant toujours de la tombe N 3978, restauré par E. BROVARSKI, *loc. cit.*

placé après les désignations de rang *iry p@t* et *Ì“ty-©*, ce qui montre l'importance accordée par ce fonctionnaire à cette charge³²²⁶ ;

- iii) *titi-©n≈*, de la fin de la Première Période intermédiaire, qui était « scribe des offrandes divines » (𓄏𓄏𓄏𓄏) et qui porte les titres auliques de *Ì“ty-©* et *smr w©ty*³²²⁷ ;
- iv) *Ìni*, de la fin de la Première Période intermédiaire, un noble local (*Ì“ty-©*, *≈tmty bity*, *smr w©ty*) et directeur du bétail noir (*imy-r“ kmt*) qui était scribe des offrandes divines (𓄏𓄏𓄏𓄏) et préposé au trésor du temple (*Ìry-s]#t“ ≈tmt-nÚr*) ; l'importance de son statut est relayée par son rôle d'« inspecteur des prêtres » dans une pyramide memphite (*sìf Ìmw-nÚr ≈©-nfr-[mr-n-r© ?]>*)³²²⁸.

On peut ainsi observer qu'à Thinis la responsabilité sur les offrandes est attribuée à des notables qui ont atteint des rangs importants dans l'échelle sociale : *iry p@t* (cf. ci-dessus ii), *Ì“ty-©* (cf. ci-dessus n° iii, iv), ou qui ont un titre palatin, comme *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » (cf. ci-dessus n° i). Comme le remarque E. Brovarski, l'un de ces dignitaires, *smt-k“* (ci-dessus n° ii), est le responsable des activités économiques les plus influentes de l'économie locale³²²⁹.

Un responsable des offrandes divines à Akhmim

À Akhmim, un notable de la fin de la Première Période intermédiaire (peut-être de la XI^e dynastie)³²³⁰ appelé *sni*³²³¹, qui est connu par un cercueil³²³² et un coffret (?) pour les offrandes (cf. **fig. 34**)³²³³ est *s# Ìtpt-nÚr* « scribe des offrandes

³²²⁶ *Ibid.*

³²²⁷ Stèle vue sur la marché de l'art, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 939-942, fig. 178.

³²²⁸ Pour *Ìni*, tombe SF 5015, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 944, 948, fig. 89.

³²²⁹ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 99-100.

³²³⁰ La datation est proposée d'après l'étude des cercueils provenant du site, cf. E. BROVARSKI, « Akhmim in the Old Kingdom », dans *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar I*, p. 128-129, 137.

³²³¹ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish VII*, p. 53, fig. 38-f, 41b, pl. 13a-d.

³²³² Cercueil Caire CG 28005 ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 20, 193.

³²³³ Berlin Ägyptisches Museum n° 12708. L'objet a été publié et sa date définie d'abord par St. WENIG, « Ein Kasten für Opferspeisen aus dem Mittleren Reich », *Forschungen und Berichte*.

divines »³²³⁴. Nous avons déjà mentionné plus haut ce notable qui servait la Chancellerie royale en tant que *sꜥ* © *nswt* « scribe des documents royaux » et *sꜥ* © *nswt n iswy n ≈ft-Îr* « scribe des documents royaux de la double pièce en présence [de l'autorité] »³²³⁵. Son pouvoir sur les documents envoyés par la Couronne est sans doute lié aux fonctions qu'il exerce sur place, en province, à savoir celles de responsable des commissions royales, concernant l'organisation des champs, du personnel-*mrt* et également des offrandes divines (voir ses titres *imy-r*“ *wpwt nbt nt nswt* « directeur de toute commission du roi » et *imy-r*“ *wpwt mrt [“Ît] Îtpt-nÛr m prwy* « directeur des commissions des serfs, [des champs], des offrandes divines dans le Double domaine »). Elles concernent des domaines d'activité en rapport à la fois avec les ordres de la Couronne, mais aussi avec les produits appartenant au temple local de Min car *sni* exerce des charges religieuses dans le sanctuaire (*sm*“ *mnw, Îry-sꜥt*“ *n pr mnw mi qd.f*). Cette affectation au temple est logique si l'on envisage que les produits du travail des champs dont il était le responsable étaient, de fait, les offrandes divines qu'il gérait en tant que scribe responsable. Son titre *Îry-sꜥt*“ *n ≈tmt-nÛr* « préposé aux choses scellées du dieu » vient confirmer ce rôle d'administrateur des biens sacrés. Il n'est donc pas incohérent que ce fonctionnaire ait également joué le rôle de stoliste-*sm*“ de Min. L'ensemble apparemment hétéroclite des charges de *sni*, dont chaque titre définit une tâche spécifique, se justifie vraisemblablement pour ses attributions globales de superviseur de toute la filière de production et d'approvisionnement des offrandes divines : depuis l'exploitation des terres, jusqu'à l'acheminement des produits dans le temple et peut-

Staatliche Museen zu Berlin 8, 1967, p. 39-59. Il est mentionné dans N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 55, qui ne doute pas de son authenticité et de sa datation. Or, le coffret semble un faux ancien, et je remercie H. Gaber de m'avoir signalé le travail de la restauratrice O. ZORN, « Antikes Pasticcio oder moderne Fälschung? Eine sogenannte Totenbahre aus dem Ägyptischen Museum », dans P. UWE, O. ZORN, éd., *KulturGUTerhalten: Restaurierung archäologischer Schätze an den Staatlichen Museen zu Berlin*, Mainz, 2009, p. 115-120, sur cette question. Cependant, nous observons qu'une partie du matériel employé par le fabricant est la partie décorée d'un cercueil de l'époque, ou de mobilier, ayant appartenu à ce *sni* ; seule la fin de la titulature est peut-être un ajout et une imitation. Comme l'avait mis en avant St. Wenig, le style est le même que celui de la décoration du cercueil Caire CG 28005 de *sni*.

³²³⁴ Cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 22, 193.

³²³⁵ Cf. *supra* p. 105.

être leur redistribution. Son rang élevé est par ailleurs signifié par les titres auliques *ỉ"ty-©*, *smr w©ty* et *≈tmty bity*.

Figure 78. Deux détails du coffre (?) funéraire du « scribe des offrandes divines » *smi*, avec l'indication du titre dans l'image d'au-dessous ; la fin de la titulature est peut-être un faux (Berlin, Ägyptisches Museum n° 12708).

14.1.3. La gestion des offrandes carnées

Si nous suivons les tableaux rédigés par les comptables des temples funéraires royaux de la V^e dynastie, les offrandes divines (*Ìtpt-nÚr*) sont distinctes des offrandes carnées³²³⁶. Manifestement, une administration spécifique s'occupait de ce type d'offrandes.

Les opérations d'abatage étaient essentielles pour le bon fonctionnement du temple. Elles nécessitaient une gestion minutieuse et particulière, dont le centre d'activité se situait dans « l'abattoir » *nmt*³²³⁷. Il faut cependant distinguer deux types d'établissement : d'une part le lieu d'abattage *cérémoniel*, d'autre part les *boucheries*, là où la préparation des viandes, comme la cuisson et le séchage, était effectuée.

L'importance des activités sacrificielles, que nécessitaient tant les activités des temples que celles relevant de décisions civiles et administratives (des immolations étaient accomplies par exemple lors des expéditions³²³⁸ ou pour consacrer la fondation d'une propriété foncière d'un temple³²³⁹), est sans doute à l'origine du prestige dont les bouchers bénéficiaient au sein de leur corporation³²⁴⁰.

La place remarquable qu'occupent ces serviteurs du temple est sans doute liée à leur état d'experts, voire d'initiés (le rapport qui existe entre l'initiation et la place acquise dans la hiérarchie sociale est connu)³²⁴¹. Ils devaient être initiés aux gestes

³²³⁶ P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 624-625.

³²³⁷ *Wb* II, 264.

³²³⁸ Ouadi Hammamat 114, l. 14-15.

³²³⁹ Cf. par exemple le décret Coptos L, 8-9 (stèle Caire JdE 41895 ; *Urk.* I, 296, 8-10 ; H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 165-171, fig. 17) dans la traduction de N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 120, doc. 34, avec la bibliographie antérieure.

³²⁴⁰ Chr. EYRE, *The Cannibal Hymn : a Cultural and Literary Study*, Liverpool, 2002, p. 188, souligne que la couleur de la peau des bouchers représentés dans les maquettes funéraires en bois, est plus claire que celle des autres employés de l'abattoir, ce qui semble être une marque de statut : la couleur plus claire est souvent celle des responsables des activités.

³²⁴¹ Sur l'importance sociale d'être un initié, cf. les raisonnements de J. BAINES, « Restricted Knowledge, Hierarchy, and Decorum: Modern Perceptions and Ancient Institutions », *JARCE* 27, 1990, p. 1-23.

de cette profession qui demandait des connaissances à la fois techniques et magiques³²⁴².

De fait, la gestion des bêtes de sacrifice était considérée comme une activité primordiale, dirigée par des hauts fonctionnaires. Dès lors, le titre de *imy-r* " *≈rt* « directeur du bétail immolé » était attribué à des hommes éminents qui étaient également vizirs par exemple³²⁴³.

Si, de manière générale, l'institution de l'abattoir est peu attestée par rapport aux autres secteurs administrés des établissements sacrés, c'est à Thinis que son importance est la plus mise en avant dans les titulatures. Vers la fin des dynasties memphites (fin VI^e dyn.-VIII^e dyn.), émerge ainsi la figure du boucher dans cette localité ; il faut également mentionner un responsable des sacrifices à Gebelein, attesté dans la première moitié de la Première Période intermédiaire (cf. plus bas).

³²⁴² Sur l'initiation des bouchers, la maîtrise d'un savoir faire spécifique, d'ordre technique, rituel ou magique, cf. les titres *Ỉry-sꜥt* " *n kkw* « préposé aux secrets de l'obscurité » et *wb* " *sw m wꜥn* " *pd(w) nw smyt* « celui qui ouvre cela (= l'obscurité) étranglant les oiseaux de la lisière désertique », attribués à un boucher palatin appelé *βnmw* (= H.G. FISCHER, « Five Inscriptions of the Old Kingdom », *ZÄS* 105, 1978, p. 56-57) ; cf. H.-W. FISCHER-ELFERT, « Das verschwiegene Wissen des Irtisen », dans J. ASSMANN, M. BOMMAS, éd., *Ägyptische Mysterien ?*, München, 2002, p. 33, n. 17. Contra L. MORENZ, « Zu einem scheinbar enigmatischen Epitheton eines Meisterschlachters aus dem späten Alten Reich », *JEA* 84, 1998, p. 195-196, qui lit les deux épithètes du boucher *βnmw* différemment par rapport à ces prédécesseurs ; il lit : *Ỉry-sꜥt* " *n kkw wdpw.s m wꜥn* " *pd(w) nw smyt* « préposé aux secrets de l'obscurité » et « son échanson pour égorger les oiseaux de la lisière ». Un autre exemple intéressant vient de la stèle Londres BM 99 [EA 1203] (J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 23 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 226-227, doc. 374 ; R. LANDGRAFOVA, *It is in My Good Name*, p. 24-25, doc. 9) du chasseur-*nw in-it.f* fils de *k* " de Thèbes (XI^e dyn.), dont les propos sur la connaissance de faits relatifs à la vie et à la mort sont sans doute une référence à sa profession ; cf. *supra* pour ce notable. – Sur les activités institutionnelles et à la fois religieuses des bouchers voir également H.G. FISCHER, « The Butcher *pỈ-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 168-190 ; E. EDEL, *Das Akazienhaus und seine Rolle in den Begräbnisriten des alten Ägyptens*, MÄS 24, Berlin, 1970, p. 28-32. Sur la présence de ritualistes dans l'abattage et le rôle religieux des bouchers, en rapport avec la pureté et donc l'hygiène, voir aussi *inter alia* : W. GHONEIM, *Die ökonomische Bedeutung des Rindes im Alten Ägypten*, Bonn, 1977, p. 188-195, fig. 30 ; Fr. VON KÄNEL, *Les prêtres-Ouâb de Sekhmet et les conjurateurs de Serket*, Paris, 1984, p. 4-11, 255-275 ; H. ENGELMANN, J. HALLOF, « Der Sachmetpriester: ein früher Repräsentant der Hygiene und des Seuchenschutzes », *SAK* 23, 1996, p. 113, 122-128, 134 ; S. IKRAM, *Choice Cuts. Meat Production in Ancient Egypt*, OLA 69, Leuven, 1995, p. 46-47 ; Chr. EYRE, *The Cannibal Hymn*, p. 188-189.

³²⁴³ Il s'agit d'exemples de l'Ancien Empire : voir dans le protocole des vizirs *k* " *i* (N. STRUDWICK, *Administration*, p. 142-143, § 136) et *Úy* (*ibid.*, p. 158, § 157). Cf. D. JONES, *Index*, p. 192, § 720.

Une autre catégorie de personnel est en lien avec l'approvisionnement en offrandes carnées pour le temple : il s'agit des chasseurs-*nw*. Comme l'observa J. Yoyotte pour des époques plus récentes, des chasseurs-*nw* étaient à la solde des temples, pour y faire parvenir le gibier indispensable pour composer les offrandes divines³²⁴⁴. Concernant la Première Période intermédiaire, un certain *in-it.f*, fils de *k*“, qui était au service des rois thébains sous la XI^e dynastie, déclare qu'il a approvisionné, entre autres, les chapelles des dieux (*prw-nŪr*), alors qu'il agissait en tant que chasseur-*nw*³²⁴⁵.

Les abattoirs du temple

Concernant les aménagements pour l'abattage faits dans les temples du III^e millénaire, les études ne mentionnent que les abattoirs des temples funéraires d'Abousir³²⁴⁶ qui sont connus grâce aux archives des temples funéraires de Néferirkara-Kakai³²⁴⁷ et de Rênéferef³²⁴⁸.

P. Posener-Kriéger a été la première à tenter de localiser les abattoirs dans le complexe funéraire. Elle les a identifiés aux vestiges trouvés dans une cour à portique qui se trouve dans la partie la plus intime du complexe monumental, près des chapelles du culte³²⁴⁹. Mais cet espace paraît trop étroit pour permettre la mise à

³²⁴⁴ J. YOYOTTE, dans G. POSENER, éd., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, 1959, p. 47, s.v. « Chasse ». Cf. en dernier lieu les exemples dans C. GANDONNIERE, « Chasseurs et équipes de chasseurs de l'Ancien au Nouvel Empire », *Nehet* 1, 2014, p. 58.

³²⁴⁵ Pour ce personnage, cf. par ex. *supra* p. 308 et *infra* p. 940.

³²⁴⁶ On signale aussi le titre de *sꜥꜣ rt n nmt nŪr* d'un officier memphite, faisant référence à l'abattage dans le contexte d'un temple dont l'identité n'est pas précisée (D. JONES, *Index*, p. 865, § 3165). Sur les abattoirs dans l'économie locale d'Abousir, cf. en dernier lieu H. VYMAZALOVA, « The Economic Connection between the Royal Cult in the Pyramid Temples and the Sun Temples in Abusir », dans N. STRUDWICK, H. STRUDWICK, éd., *Old Kingdom, New Perspectives. Egyptian Art and Archaeology 2750-2150 BC.*, Oxford, 2011, p. 302-303.

³²⁴⁷ P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 43, tabl. 4/1 (= pl. 87a), tabl. 4/3 (= pl. 7b).

³²⁴⁸ P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *The Papyrus Archive*, p. 347-349.

³²⁴⁹ H. RICKE, *Beiträge zur ägyptischen Bauforschung und Altertumskunde* [5], Kairo, 1950, p. 77 (pour la pièce en question) ; P. POSENER-KRIEGER, « Remarques sur l'ensemble funéraire de Neferirkara Kakai à Abu Sir », *Festschrift für Siegfried Schott zu seinem 70. Geburtstag am 20 August 1967*, Wiesbaden, 1968, p. 112-120 et 116 notamment ; *ead.*, *Archives*, p. 438, 507-508, fig. 32 (n° 11) à la p. 495 ; voir récemment aussi Chr. EYRE, *The Cannibal Hymn*, p. 186, qui reprend l'hypothèse de P. Posener-Kriéger.

mort de bêtes de grande taille, ainsi que la cuisson et le stockage des viandes³²⁵⁰. On a également du mal à pouvoir situer au même endroit le lieu de réception des bêtes et l'aménagement sanitaire que l'on s'attendrait à trouver dans un secteur aussi spécialisé. En revanche, les fouilles menées récemment par l'équipe tchèque de M. Verner dans le site du complexe funéraire de Rênéferef ont permis de reconnaître un très grand établissement autonome, entouré par un mur très imposant, et servant précisément de lieu aussi de préparation et de stockage, appelé *Ìwt nmt* « domaine de l'abattoir »³²⁵¹. Conçu comme une dépendance du temple, il est comparable au célèbre abattoir du temple de Sêti I^{er} à Abydos, qui forme une aile jouxtant l'édifice principal³²⁵². Ces abattoirs sont aménagés de manière spécifique : il y a des systèmes permettant d'attacher les animaux, des aménagements où ils peuvent s'abreuver et des dispositifs permettant l'évacuation des liquides. Ce sont donc des ensembles complexes et nécessitant de la place. Il en va de même pour d'autres espaces analogues, comme ceux du temple d'Aton à El-Amarna³²⁵³, qui sont représentés dans plusieurs tombes³²⁵⁴ et qui ont été localisés *in situ*³²⁵⁵.

L'existence d'un abattoir indépendant, permettant une production à l'échelle industrielle, n'est pas antinomique avec la présence de salles appelées « abattoir » à l'intérieur même du sanctuaire, près du naos. Elles étaient également utilisées pour

³²⁵⁰ Voir les remarques dans P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *The Papyrus Archive*, p. 348.

³²⁵¹ P. POSENER-KRIEGER, « News from Abusir », dans St. QUIRKE, éd., *The Temple in Ancient Egypt. New Discoveries and Recent Research*, London, 1997, p. 17-23 et p. 21-22 notamment ; M. VERNER *et alii*, *Abusir IX. The Pyramid Complex of Raneferef : the Archaeology*, Praha, 2006, p. 88-99 ; P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *op. cit.*, p. 347-349.

³²⁵² A.M. CALVERLEY, *The Temple of King Sethos I at Abydos. Vol. I, The Chapels of Osiris, Isis and Horus*, London – Chicago, 1933, pl. 1a ; E. NAVILLE, *Détails relevés dans les ruines de quelques temples égyptiens*, Paris, 1930, pl. 2-3 ; et en dernier lieu S. IKRAM, *Choice Cuts*, p. 98-102.

³²⁵³ Cf. la description dans S. IKRAM, *op. cit.*, p. 102-106, et Chr. EYRE, *op. cit.*, p. 184.

³²⁵⁴ N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of El-Amarna. Part I, The Tomb of Meryra*, ASE 13, London, 1902, pl. 11, 33 ; *ead.*, *The Rock Tombs of El-Amarna. Part II, The Tombs of Panehesy and Meryra II*, ASE 14, London, 1905, pl. 18 ; *ead.*, *The Rock Tombs of El-Amarna. Part III, The Tombs of Huya and Ahmes*, ASE 15, London, 1905, pl. 30.

³²⁵⁵ H. FRANKFORT, « Preliminary Report on the Excavations at Tell el-'Amarnah, 1926-7 », *JEA* 13, 1927, p. 211-213 en particulier ; J.D.S. PENDLEBURY *et alii*, *The City of Akhenaten. Part III, the Central City and the Official Quarters : the Excavations at Tell el-Amarna during the Seasons 1926-1927 and 1931-1936*, EEF Memoir 44, London – Oxford, 1951, p. 10, 26-27, 169-175 ; B. KEMP, S. GARFI, *A Survey of the Ancient City of el-'Amarna*, London, 1993, p. 50-52.

l'abatage, mais à une plus petite échelle, et servaient sans doute pour sacrifier une seule bête³²⁵⁶. La viande pouvait y être stockée, mais il n'y avait pas assez de place pour la cuisiner, ni pour la travailler et ensuite la faire sécher. Ce type d'espace, qui pourrait être qualifié de « cérémoniel », correspond sans doute aux pièces généralement identifiées avec l'« abattoir » dans le temple de millions d'années de Ramsès III à Médinet Habou. Il s'agit de salles étroites (n^{os} 5-6 du plan), où la déambulation se fait difficilement et qui ne semblent pas avoir reçu d'équipement spécifique³²⁵⁷. De même, l'abattoir d'Amenhotep I^{er} dans le temple d'Amon à Karnak pourrait avoir eu cette fonction cérémonielle (si l'on considère le plan architectural envisagé par les chercheurs concernant cette structure)³²⁵⁸. Ainsi, il est probable que la cour à portique mentionnée par P. Posener-Kriéger comme l'abattoir dans le complexe funéraire de Néferirkarê-kakaï à Abousir, ait eu cette fonction spécifique³²⁵⁹. De même, la « cour de l'abattage » localisée dans le temple solaire de Niouerrê³²⁶⁰, n'a sans doute servi qu'à une seule étape, celle de la purification de la viande avant sa présentation au dieu³²⁶¹.

Des responsables des abattoirs et des bêtes de sacrifice à Thinis

Les seuls documents connus mentionnant des abattoirs dans un temple de province à la fin du III^e millénaire proviennent de la province thinite :

³²⁵⁶ Par ailleurs, nous observons que dans un temple comme celui de Néferirkarê-Kakaï d'Abousir, un seul bovidé était censé être tué par jour. Sur l'abatage et la livraison des offrandes carnées, cf. les remarques de P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 624-625.

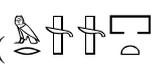
³²⁵⁷ S. IKRAM, *Choice Cuts*, p. 96-97.

³²⁵⁸ Selon les restitutions, cet abattoir ne serait qu'une cour proche des chapelles pour les offrandes ; il serait loin d'être un département ayant des fonctions complexes et hétéroclites outre l'abatage lui-même. Pour ce secteur du temple de Karnak (en cour de publication par L. Gabolde et Fr. Carlotti), cf. les propos de C. GRAINDORGE, Ph. MARTINEZ, « Karnak avant Karnak : les constructions d'Aménophis I^{er} et les premières liturgies amoniennes », *BSFE* 115, 1989, p. 45-46, fig. 11 ; et C. GRAINDORGE, Ph. MARTINEZ, « Programme architectural et iconographique des monuments d'Aménophis I^{er} à Karnak », *ASAE* 74, 1999, p. 169-182.

³²⁵⁹ *Contra* P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *The Papyrus Archive*, p. 348, où cette hypothèse n'est pas retenue.

³²⁶⁰ F.W. BISSING, *Das Re-Heiligtum des Königs Ne-woser-re I, Der Bau, Berlin*, 1905, p. 46-48.

³²⁶¹ Voir les remarques dans P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *loc. cit.*

- i) Le premier nomarque thinite de la IX^e dynastie, *Ỉ"gi*, porte le titre *imy-r" nmt* « directeur de l'abattoir » ()³²⁶². Le lien entre ce titre et les services administratifs du temple demeure hypothétique, étant donné qu'il n'y a pas de spécification toponymique. Néanmoins, *Ỉ"gi* possède un autre titre technique, qui est celui de *Ỉry-tp f"t n Ỉwt-nỈr* « responsable de la garde-robe du temple », ce qui fait penser, par analogie, qu'il a pu également être affecté au temple pour y diriger les activités d'abattage dont il était responsable ;
- ii) Le deuxième personnage que nous mentionnons est *ibw*, en fonction vers la période de luttes entre Thèbes et le nomarque *Ỉn≈.ty.fy* de Moalla³²⁶³. Il porte le titre *imy-r" nmty* « directeur des deux abattoirs » ()³²⁶⁴. Sa séquence de titres place le dignitaire parmi les notables de haut rang dans la communauté de son époque (*iry-pỈt, Ỉ"ty-Ỉ, ≈tmty bity, smr wỈty, Ỉry-Ỉb*). L'emploi du duel, emprunté peut-être au langage de la capitale du pays, n'est ici que symbolique ; il servirait à souligner l'importance de l'abattoir au niveau local, comme cela est fait pour le Double Grenier ou le Double Trésor des temples aux époques suivantes. Néanmoins, on ne peut pas exclure non plus que le duel *nmty* fasse bien référence à deux établissements distincts.
- iii) L'importance donnée aux activités d'abattage dans la communauté thinite est relayée par le titre d'un autre fonctionnaire, qui porte le nom de *ipi/≈pri* (VIII^e dyn. ?)³²⁶⁵. Il a été responsable de l'abattage (et de la

³²⁶² Le titre est inscrit dans la paroi nord de la tombe N 89 de Naga ed-Deir = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 425, 426, fig. 39 (l'auteur fait le rapprochement entre le titre de *Ỉ"gi* et les activités de travail des peaux dans le temple).

³²⁶³ Le monument de ce notable est bien datable ; il appartient au « Groupe Polychrome », atelier qui correspond à l'époque pendant laquelle la dynastie héracléopolitaine garde un grand intérêt pour les activités et le statut de la noblesse de la région. Celle-ci est gouvernée à ce moment par le triple nomarque *Ỉb-Ỉw*, un agent de la Couronne, également nomarque à Dendara, Hou et Thinis.

³²⁶⁴ Stèle Berkeley PAHMA 6-1576 (tombe Naga ed-Deir 3580) = H. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 38 ; D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 42 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 613-615. – Pour la lecture du titre, cf. la précision de H.G. FISCHER, « The Butcher *pỈ-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 177, n. 2.

³²⁶⁵ Stèle inédite, photos B 1160 et C 8916 (archives Boston MFA) provenant de la tombe N 301 (**fig. 35**) ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 370, 1144, fig. 112.

distribution ?) de différentes espèces de bêtes tuées puisqu'il est un  *imy-r* \approx *rt* « directeur du bétail abattu » (cf. **fig. 35**)³²⁶⁶. Il porte aussi des fonctions en rapport avec la gestion de la production des offrandes divines et de la garde-robe du dieu : *Ìry-tp f^t m Ìwt-nÚr nt in-Ìrt* « responsable du vestiaire dans le temple de Onouris » et *imy-r* $\text{pr} \neq n \text{©} n \text{ in-Ìrt}$ « directeur de l'atelier de production d'Onouris ».

La présence de ces titres en rapport avec les abattoirs est révélatrice de l'importance qui est accordée à cette activité à Thinis, plus que dans d'autres localités. Ils sont le reflet de l'intérêt économique que représente l'utilisation du bétail comme matière première dans les ateliers du temple, ce que confirme la présence en grand nombre de responsables de troupeaux qui sont la possession du dieu (cf. *infra*). Cet intérêt trouve aussi, sans doute, une justification pratique puisque le travail des peaux de bêtes pour la fabrication d'objets en cuir semble être le propre de l'élite de cette province³²⁶⁷.

Figure 79. Fragment de la stèle d'un *ipil/hpri* responsable d'activités économiques dans le temple d'Onouris ; cliché B8916, plaque de verre, fouilles G. Reisner à Naga ed-Deir (© MFA, Boston).

Des bouchers

³²⁶⁶ Sur le sens d'emploi du terme \approx *rt*, E. Brovarski (dans *LÄ VI*, col. 400, n. 112) remarque qu'il ne s'agit pas seulement de bovins mais également d'oiseaux (d'après la notation graphique employée dans A. MARIETTE, *Les mastabas de l'ancien empire*, p. 229) ; *pace Wb III*, 6, qui traduit « Schlachtvieh ». – Sur la fonction proche de *s* \neq *rt*, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 109-110, 385, 601. À l'Ancien Empire des *s* Ìfw *s* \neq *rt* « inspecteurs des scribes du bétail abattu » sont également attestés, cf. D. JONES, *Index*, p. 963, § 3551. Sur l'animal \approx *rt*, d'où le signe , cf. également L. PANTALACCI, « Le bovin entravé : avatars d'une figure de l'art et l'écriture de l'Égypte ancienne », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010, p. 349-355.

³²⁶⁷ Sur la fabrication d'objets en cuir, cf. *infra* § 14.2.3.

L'intérêt porté aux activités dans les abattoirs à la fin du III^e millénaire est corroboré par l'importance qui est donnée aux bouchers et leurs responsables dans l'échelle sociale, puisqu'ils peuvent posséder des monuments funéraires.

À Thinis *ppy-snb*, ayant vécu à la fin de la VI^e dynastie/VIII^e dynastie, est *qbl nmt* « boucher³²⁶⁸ de l'abattoir » (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏)³²⁶⁹. Ce titre est précédé par celui de *smr*, qui place son détenteur à un échelon inférieur de l'élite locale³²⁷⁰.

À Gebelein, au début de la dynastie héracléopolitaine, un notable appelé *mrr* qui porte le titre *imy-r" sfÚw* « directeur des bouchers sacrificiels » déclare qu'il a travaillé dans deux temples de la province d'Edfou pour le compte de treize chefs-*lq"* ; il s'agit probablement de l'ensemble des deux groupes de directeurs successifs des deux établissements :

(...) *imy-r" sfÚw m pr ≈ww m qdnw.f mrr fd ink w©b r sfÚ r drp m lwti-nÚr lry-tp lq" iw drp.n.(i) <n> lq"w 13*

« (...) le directeur des bouchers sacrificiels dans tout le domaine de Houou, Mérer, qui dit : j'étais pur pour le sacrifice et l'offrande dans les deux temples, au nom du chef ; j'ai offert pour 13 chefs. »

(Stèle Cracovie MNK-XI-999, l. 2-3 ; J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, pl. 1, p. 5-7).

Comme on le lit dans le texte, *mrr* insiste sur son état de pureté (*w©b*), qualité nécessaire dans le contexte de la boucherie (non seulement rituelle). Si cette précision suggère qu'il fut peut-être lui-même un prêtre-*ouab*, nous savons à tout le moins que celui qui porte le titre de « directeur des bouchers sacrificiels » pouvait être entouré par des prêtres-purs dans l'exercice de ses fonctions. Par exemple, au Moyen Empire, le « directeur des bouchers sacrificiels des chapelles » (*imy-r" sfÚw m r"w-prw) nfr-tp*, qui était également responsable des employés du temple de Ptah

³²⁶⁸ *AnLex* I, 386, § 77.4386 (« boucher, sacrificateur »).

³²⁶⁹ D. JONES, *Index*, p. 994-995, § 3683.

³²⁷⁰ Stèle de *ppy-snb* Berkeley PAHMA 6-14079 = H. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, pl. 23, doc. 45 ; D. DUNHAM, *Stelae*, p. 61, doc. 48 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 367-368.

à Memphis (*≈rp ðmw b“kw m ðwt ptì*)³²⁷¹, est représenté sur sa stèle accompagné de prêtres-ouab³²⁷². D’autant que dans la phraséologie employée dans sa stèle, il est fait référence de manière exceptionnelle, et donc significative, à leur action spécifique accomplie au bénéfice du défunt. On s’adresse à ces prêtres en ces termes : *w©b.Ú(n) n.f fd.Ún ðtp di nswt* (...), « Quand vous purifierez pour lui, vous direz : l’offrande que donne le roi (...) »³²⁷³. Ce sont peut-être les collègues de *nfr-tp* qui sont représentés dans son monument funéraire.

Bien que les sources soient trop limitées pour émettre des conclusions définitives, il nous semble qu’à la Première Période intermédiaire les bouchers ou leurs chefs (ex. *imy-r“ sfÚw* ou *qbl nmt*) avaient un statut inférieur par rapport aux directeurs du département d’abattage (ex. *imy-r“ nmt*). Cela illustre une fois de plus la cohérence d’organisation de l’appareil administratif et de la hiérarchie sociale au sein des communautés de province à la fin du III^e millénaire.

14.2. LES ACTIVITES DE PRODUCTION

14.2.1. Les ateliers *pr ꜥn©*

Dans les grands établissements sacrés, les offrandes – surtout en pain et bière – étaient produites dans les établissements appelés *pr ꜥn©*, ou simplement *ꜥn©* selon

³²⁷¹ La stèle a été découverte dans la cour à pilier du temple funéraire de Pépy II à Saqqara, cf. G. JEQUIER, *Fouilles à Saqqarah. Le monument funéraire de Pépi II*, III, Le Caire, 1940, p. 40-41, fig. 29.

³²⁷² Stèle Cairo JdE 51733 (= CG 20829, catalogue inédit) ; pour la publication du document, cf. P. VERNUS, « Deux inscriptions de la XII^e dynastie provenant de Saqqara », *RdE* 28, 1976, p. 119-138, notamment p. 128 et *seq.*, pl. 14.

³²⁷³ Comme le constate P. VERNUS, *op. cit.*, p. 136 (ac), cette formule de l’appel aux vivants est rare. Dans cette stèle, elle s’adapte sans doute à la mention de prêtres *w©b*. – Dans la stèle du Moyen Empire de *nfr-tp*, on apprend également que ce *imy-r“ sfÚ m r“w prw* fut aussi le responsable du domaine foncier et économique en rapport avec la production du gras animal (*imy-r“ pr, imy-r“ pr n ©t ©f*). Selon nous, ce document illustre bien le rapport étroit existant parfois entre les activités économiques dérivant de l’abattage et les activités rituelles accomplies par le même personnel.

les graphies³²⁷⁴. Ils étaient placés vraisemblablement près du temple afin de garantir un apport quotidien et rapide en produits³²⁷⁵. Ce sont les mêmes types de structures qui étaient attachés aux palais³²⁷⁶, et qui se confondent parfois avec les ateliers produisant les « offrandes pures » puisque la production palatine pouvait être destinée au dieu local et aux saints locaux, puis être redistribuée auprès de la communauté.

Quelques vestiges témoignent de la présence de ces établissements à proximité d'un sanctuaire au III^e millénaire, comme à Mendès et à Éléphantine³²⁷⁷. Cependant, en province, les bénéficiaires de monuments qui portent des titres en relation avec ce secteur d'activités sont peu nombreux. Nous proposons ci-dessous une liste des exemples de titulaires – *imy-r'' pr ꜥn* « directeur des ateliers »³²⁷⁸, et ses variantes – qui semblent travailler pour le temple, et qui datent de la toute fin de la VI^e dynastie/début de la Première Période intermédiaire jusqu'à la XI^e dynastie. On pourra confronter cette liste avec celle relative aux palais³²⁷⁹.

Dendara

VI^e/VIII^e DYNASTIE

vii) Le chef charpentier *nfr-sꜥm-ppi/snni*, responsable de la fabrication de la barque divine d'Hathor, porte le titre *imy-r'' pr-nfr* « directeur de la maison de perfection », c'est-à-dire l'établissement en rapport étroit avec la

³²⁷⁴ Sur la manière de traiter les *pr ꜥn* et les *ꜥn*, cf. *supra* à propos des ateliers des palais.

³²⁷⁵ Proches de la période envisagée, il y a les vestiges des ateliers *pr ꜥn* annexés au temple funéraire de Sésostri III à Abydos, fouillés et publiés par W. WEGNER, *The Mortuary Temple of Senwosret III at Abydos*, New Haven – Philadelphia, 2007. On peut également faire référence à la porte de Sésostri III à Médamoud, avec une dédicace mentionnant le *sb'' n ꜥn n ꜥtpw-nꜥr* (montant gauche) : il s'agit de la porte est de l'enceinte, donnant accès à l'extension sud de l'enceinte du temple où devait se trouver le *ꜥn* (en effet, il y a une série de deux rangées de magasins en briques et autres structures) ; on a là un exemple très probable de (*pr*) *ꜥn* en connexion directe avec un temple. Pour l'inscription, F. BISSON DE LA ROQUE, *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1929)*, FIFAO 7/1, Le Caire, 1930, pl. 8 ; F. BISSON DE LA ROQUE, J.J. CLERE, *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1927)*, FIFAO 5/1, Le Caire, 1928, p. 122, § 420.

³²⁷⁶ Voir *supra*.

³²⁷⁷ Voir *supra*.

³²⁷⁸ D. JONES, *Index*, p. 125-126, § 501.

³²⁷⁹ Voir *supra*.

production d'objets cultuels et funéraires, et avait également le fonction de *imy-r'' prw ꜥn*, « directeur des ateliers de production »³²⁸⁰.

Abydos

VI^E/VIII^E DYNASTIE

viii) Un *ꜥtmty bity* et *smr w* appelé *iww*, qui exerce la fonction de *šf* *šmw-nšr*, « inspecteur des prêtres », est également un *imy-r'' pr ꜥn*, « directeur de l'atelier »³²⁸¹ ; son statut de responsable du personnel du culte porte à croire que les ateliers en question sont ceux attachés (directement ou indirectement) au temple, mais il est vraisemblable que les chapelles de *ka* du roi et de sa famille situées à Abydos en soient les destinataires³²⁸².

Thinis³²⁸³

VI^E/VIII^E DYNASTIE

ix) Le nomarque thinite inhumé à la Résidence *ꜥw-b''w* porte le titre *imy-r'' (pr) ꜥn*³²⁸⁴ ; c'est le seul titre de fonction qu'il détient après celui de nomarque (*šry-tp* « *t''-wr*) et gouverneur (*imy-r'' šmw-nšr*) et inspecteur des prêtres de la pyramide de Neferkarê³²⁸⁵. Nous ne pouvons pas savoir si cette

³²⁸⁰ Voir le titre dans la stèle Manchester n° 3304 (PM V, 112 = W.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 7) ; cf. le commentaire dans H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 121. – Pour le titre *imy-r'' prw ꜥn*, voir également D. JONES, *Index*, p. 131, § 517.

³²⁸¹ Stèle fausse-porte Louvre E 3466, cf. Chr. ZIEGLER, *Stèles*, p. 60.

³²⁸² En revanche, aucun indice ne confirme que ce notable est le responsable d'un atelier de la Couronne comme le suggère J. FLORES, *Les céréales*, p. 113, n. 585 : le titre *ꜥtmty bity* n'en est pas une preuve.

³²⁸³ Cf. la liste et le commentaire dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 107-108. – Corriger J. FLORES, *Les céréales*, § DVI/Nd/1, qui propose d'ajouter un *sf* qui est *imy-r'' pr ꜥn ptš*, « directeur des ateliers de Ptah », inhumé à Saqqara (P. PIACENTINI, *Les scribes dans la société égyptienne de l'Ancien Empire*, EME 5, Paris, 2002, p. 621, § G.Sa 63 ; H.G. FISCHER, « Boats in Non-nautical Titles of the Old Kingdom », *GM* 126, 1992, p. 60-61, fig. 1, et n.13 à la p. 72), à la liste thinite.

³²⁸⁴ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 136-137.

³²⁸⁵ Stèle-maison dans G. JEQUIER, « Rapport préliminaire sur les fouilles exécutées en 1925-1926 dans la partie méridionale de la nécropole memphite », *ASAE* 26, 1926, p. 55, pl. 6.

fonction était exercée dans le complexe funéraire royal ou dans un temple thinite³²⁸⁶.

- x) Un *ipi/≈pri* était *imy-r“ ꜥn© n in-Ỉrt*, « directeur des ateliers d’Onouris » (cf. ci-dessus **fig. 35**)³²⁸⁷. Ce titre certifie que les ateliers locaux étaient destinés notamment à la production d’offrandes ; ses autres charges de *imy-r“ ≈rt*, « directeur des bêtes de sacrifice », et *Ỉry-tp f“t m Ỉwt-nỈr*, « supérieur de la garde-robe dans le temple », corroborent cette hypothèse.

IX^E DYNASTIE

- xi) Le *iry-p©t, Ỉ“ty-©* anonyme, époux d’une dame *smt-k“/id*, responsable des offrandes divines (*sꜥ Ỉtp-nỈr*), des choses scellées divines (*Ỉry-sꜥt“ ≈tmt-nỈr*), de tous les lieux du temple (*imy-r“ swt nbt nt Ỉwt-nỈr*) en tant que directeur de cette institution (*imy-r“ Ỉwt-nỈr*), et détenteur d’autres charges relatives à l’économie, porte également le titre *imy-r“ pr ꜥn©*, « directeur de l’atelier », que E. Brovarski propose d’ailleurs de lire *imy-r“ prw ꜥn©*, « directeur des ateliers », au pluriel, en complétant une lacune dans le monument³²⁸⁸.

X^E/XI^E DYNASTIE

- xii) La femme appelée *b(w)-km.n.(i)* ne porte que le titre de fonction de *imyt-r“ pr ꜥn© s[ꜥr] nswt [n (?)] Ỉtp-nỈr*, « directrice de l’atelier du ti[ssu] royal [des (?)] offrandes divines », et le titre de rang *Ỉkrt nswt*, « ornement royal », dans sa petite stèle (cf. *infra* **fig. 38**, p. 893)³²⁸⁹.
- xiii) Une femme appelée *mryt*, connue par son cercueil, est *imyt-r“ pr ꜥn©*³²⁹⁰.

³²⁸⁶ Pour la possibilité qu’il travaille dans la pyramide, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 137, n. 82.

³²⁸⁷ Stèles inédites provenant de la tombe N 301, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 370, fig. 112.

³²⁸⁸ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 552, 556. Dans trois fragments de stèle inédits provenant de la tombe N 3978, cf. *ibid.*, p. 547 et fig. 56b-f à la p. 548.

³²⁸⁹ Stèle Caire JdE 87778 ; pour ce document, cf. *infra*.

³²⁹⁰ Cercueil inédit provenant de la tombe SF 5019 (= Objet enregistré n° 24-1-22) ; le titre est documenté par E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 731, n. 653.

Bubastis

VI^E/VIII^E DYNASTIE

xiv) Un *imy-r*“ *pr* ꜥnꜥ appelé ꜥnꜥ-Ì“*f* est *imy-r*“ (?) *Ìmw-nÚr m prwy*, « directeur (?) des prêtres du Double domaine »³²⁹¹. Il a le rang de *Ì“ty-ꜥ* et *smr wꜥty*; il porte le titre *ꜥtmty bity*. En raison de la présence d’une chapelle de *ka* de Pépy I^{er}³²⁹², il est possible que ces ateliers aient été affectés, entre autres, à la production d’offrandes pour le sanctuaire royal local³²⁹³.

Les sources écrites indiquent que l’atelier *pr* ꜥnꜥ n’était pas toujours géré par une seule personne. Il pouvait être subdivisé en plusieurs secteurs, selon les différents types de produits qui y étaient fabriqués ou stockés³²⁹⁴. Chaque secteur pouvait être coiffé par un spécialiste. À Thinis, la stèle de la femme appelée *b(w)-km.n.(i)* nous apprend qu’un atelier *pr* ꜥnꜥ, ou un secteur de celui-ci, était réservé aux tissus des offrandes divines (cf. *supra* n° 4)³²⁹⁵. À Dendara, le titre *imy-r*“ *prw* ꜥnꜥ du chef charpentier *nfr-sꜥm-ppi/snni* témoigne de la pluralité de ces établissements dans une même localité (*supra* n° 1)³²⁹⁶.

³²⁹¹ Sur ce notable, cf. M.I. BAKR, « The Old Kingdom at Bubastis: Excavations since 1978; Outline », dans A. NIBBI, éd., *The Archaeology, Geography and History of the Egyptian Delta in Pharaonic Times. Proceedings of Colloquium, Wadham College, 29-31 August 1988, Oxford*, Oxford, 1989, p. 35.

³²⁹² Cf. E. LANGE, « Die Ka-Anlage Pepis I. in Bubastis im Kontext königlicher Ka-Anlagen des Alten Reiches », *ZÄS* 133, 2006, p. 121-131.

³²⁹³ J. FLORES, *op. cit.*, p. 115, § DVI-PPI/Bu/1.

³²⁹⁴ P. ex., dans les archives d’Abousir, les magasins portant le nom de *pr* ꜥnꜥ sont nombreux, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 662, 672.

³²⁹⁵ Sur ce document, cf. également *infra* § 14.2.2, à propos de la production de tissus.

³²⁹⁶ Pour le personnage et un commentaire prosopographique, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 119-121, selon qui le pluriel *prw* ꜥnꜥ, dans le titre, attribue au notable un pouvoir inférieur à celui du personnage qui gère le département du *pr* ꜥnꜥ en général.

La production et le stockage de biens et de produits devaient être des activités très répandues qui demandaient une organisation bien rodée. Il est étonnant alors de ne pas rencontrer plus de monuments funéraires au nom de directeurs de l'établissement *pr ꜥn*³²⁹⁷. Bien que cette rareté puisse refléter une faible importance de telles structures, il est remarquable que les quelques notables connus qui ont supervisé ces ateliers – à la fin du III^e millénaire – sont parfois des hommes distingués, qui exerçaient par ailleurs la fonction de responsables du clergé³²⁹⁸, ou qui entamaient alors une carrière très illustre³²⁹⁹. Il s'agit, sinon, de techniciens spécialisés, comme le chef menuisier *nfr-sꜥm-ppi/snni* de Dendara qui fabrique la barque processionnelle (*supra* n° 1), ou les responsables des offrandes divines et produits précieux du temple de Thinis *ipi/ꜥpri* (*supra* n° 4) et le notable anonyme marié à *smt-k"/id* (*supra* n° 5). Détail assez nouveau, l'administration des ateliers offrait une visibilité inédite aux femmes qui dirigeaient ces complexes économiques. Ainsi, à Thinis, deux attestations sur quatre concernaient des femmes (*supra* n° 6-7).

Malgré le peu de sources mentionnant le titre de directeur ou employé du *pr ꜥn*, nous verrons ci-dessous le cas d'un fonctionnaire important de Deir el-Bersha qui met en avant son emploi dans ce secteur, sans que le terme *pr ꜥn* soit précisé dans l'un de ses titres. Ensuite, nous aborderons la question de la production de tissus, de peaux et d'objets en bois dans le domaine du temple, et nous verrons que ces activités de production sont documentées par des titres spécifiques qui ne font pas référence forcément, elles non plus, au lieu ou au département dit *pr ꜥn*.

³²⁹⁷ Les responsables de *pr ꜥn* de particuliers, représentés dans la tombe de leur maître, sont connus en plus grand nombre. Ils sont particulièrement bien attestés dans la nécropole de Qoubbet el-Hawa ; cf. en dernier lieu les exemples commentés par J. FLORES, *Les céréales*, p. 116-117.

³²⁹⁸ Nous pouvons relever un *imy-r" pr ꜥn* qui est aussi *sꜥf ꜥmw-nꜥr*, « inspecteur des prêtres », à Akhmim sous la VI^e dynastie, appelé *titi* (N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 11 [tombe N20], 17 [stèle Édimbourg 1910:94], 192-193, 231) ; puis un *imy-r" ꜥmw-nꜥr*, « directeur des prêtres », à Thinis (*supra* n° 3) et un *sꜥf ꜥmw-nꜥr*, « inspecteur des prêtres », à Abydos (*supra* n° 2) ; enfin un *imy-r" ꜥmw-nꜥr* (?) à Bubastis, lequel est responsable en particulier du Double domaine divin (*supra* n° 8).

³²⁹⁹ Nous pensons au vizir *wni* d'Abydos (*Urk.* I, 98, 13) à la VI^e dynastie, qui commence sa vie active avec la fonction de *imy-r" pr ꜥn* peut-être à la Résidence (W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 127) ; cf. J. FLORES, *Les céréales*, p. 111. À la même époque ou peu plus tard, le nomarque thinite *ꜥw-b"ꜥw*, inhumé à Memphis, porte le titre de *imy-r" pr ꜥn* (*supra* n° 8).

Un responsable des boulangeries ex officio à Hermopolis

La rareté des charges de responsable des *pr ꜥn* doit s'expliquer par le fait que ce rôle était rempli parfois *ex officio*, comme semble le démontrer le monument commémoratif de *ḫwty-nꜣt* de Deir el-Bersha, un fonctionnaire du vizir *ḫꜣt-nꜣt I*.

Ce notable exerçait le métier d'astronome et avait accès au temple³³⁰⁰, mais il détenait aussi des responsabilités dans la lisière désertique (*imy-rꜣ smit*) où la nécropole de l'élite était implantée. Il y organisait les travaux (*imy-rꜣ kꜣwt m wꜣrt*)³³⁰¹ et était le chef du personnel de police de la zone – les patrouilles-*nw* (*imy-rꜣ nww*)³³⁰².

Ses attributions en lien avec la nécropole expliquent peut-être les références autobiographiques à propos des activités de ce personnage en tant que responsable des ateliers produisant des friandises, lesquelles pourraient être des offrandes funéraires. Bien que *ḫwty-nꜣt* ne porte pas le titre *imy-rꜣ pr ꜥn*, le dernier passage de son discours biographique précise que son rôle était de garantir l'approvisionnement des ateliers-*ꜥn*. Il déclare :

*ink imy-rꜣ ḫꜣw ḫfnw fbꜣw ꜣꜣw ꜥwꜣwt mfw biwt [...] nt kꜣt wn<t> ꜥr st-ḫr.i
ink ꜣrp n tw ḫry-tp ḫnqt m ꜣt bnwt³³⁰³ ꜣ[t] iwꜣ ꜣt ꜣwt ꜣrpw ꜣꜥꜣw*

³³⁰⁰ Voir en dernier lieu H. WILLEMS, « An Astronomer at Deir al-Barsha », dans E. CZERNY *et alii*, éd., *Timelines. Studies in Honour of Manfred Bietak*, I, OLA 149, Leuven, 2006, p. 437-445.

³³⁰¹ Il est possible que la *wꜣrt* en question soit la nécropole haute ; pour cette lecture, cf. *inter alia* : A.H. GARDINER, *Notes on the Story of Sinuhe*, Paris, 1916, p. 30 ; J. YOYOTTE, « La toponymie », dans S. SAUNERON, éd., *Textes et langages de l'Égypte pharaonique. Cent cinquante années de recherches 1822 - 1972. Hommage à Jean-François Champollion*, I, BdE 64, Le Caire, 1973, p. 232 ; D. MEEKS, *Mythes et légendes du Delta d'après le papyrus Brooklyn 47.218.84*, MIFAO 125, Le Caire, 2006, p. 75, n. 158.

³³⁰² Pour ces titres, cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 44, § 23, pl. 47.

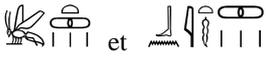
³³⁰³ Concernant la lecture de , H. Willems (*Dayr al-Barsha*, p. 56 [ar]) préfère lire : *bnit/bnrt* « dattes ». Pourtant, le terme *bit* () qu'on trouve écrit à la colonne précédente, et que H. Willems lui-même comprend comme une première attestation du mot *bit* « pâtisserie » (H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 56 [ao]) est déterminé pareillement par le signe . Il pourrait donc y avoir eu une confusion entre le mot *bit* « pâtisserie » et *bnrt* « dattes », et que les deux mots inscrits dans le passage ne désignent que le même gâteau *bit*. Par ailleurs, nous soulignons que le gâteau *bit* semble bien avoir été fait avec des dattes, ce qui explique l'emploi fréquent du signe  pour écrire ce mot, comme le remarque déjà J.J. JANSSEN, *Commodity Prices from the Ramessid*

imyw-r“ st ©ww rtltyw k“nw iryw i©f irw sÚ ꜥmw iw r-fr ꜥr st-łr.i (...)
sff“ (pr) ꜥn©w ꜥr t ꜥr l[n]q[t]

« Je suis un directeur des millions, milliers de centaines, milliers, centaines et dizaines de pâtisseries (au miel ?), [...] du travail qui était sous ma supervision. Je suis un dirigeant du pain et un gouverneur de la bière dans la pièce des pâtisseries (aux dattes ?), la pièce de la viande et la pièce du petit bétail. Les dirigeants des multitudes³³⁰⁴, les directeurs des secteurs, les gens-©w, les boulangers, les vigneron, les gardiens de l’huile-i©f et ceux qui produisent l’huile-sÚ d’été : tous étaient sous ma supervision (...) (Je suis quelqu’un qui a) pourvu les ateliers-(pr) ꜥn© en pain et bière. »

(H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 44, § 18-22, 25, et pl. 47 ; col. 10-14, 17 ;
fig. 36).

Les produits alimentaires qu’évoque *flwty-nzt* sont peut-être des offrandes destinées aux chapelles locales et aux tombes ; les ateliers-ꜥn© en question seraient alors ceux des établissements sacrés, ou bien des établissements palatins qui transformaient les offrandes divines.

Period : an Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes, Leiden, 1975, p. 345. Dans l’inscription de Deir el-Bersha il est peut-être question donc deux fois du mot « pâtisserie » écrit avant *bit* et puis *b{n}it*, avec le même déterminatif : . Cependant, l’indication à la fois de l’abeille  et du signe  ne semble pas anodine. Il est plausible que le scribe ait voulu indiquer une différenciation dans la composition des gâteaux : *bit* « pâtisserie (au miel ?) » et *bnit* « pâtisserie (aux dattes ?) » ; et que les deux mots étaient synonymes de « sucrerie ». Par ailleurs, l’emploi du terme *bnit* « datte » pour désigner la « pâtisserie » est bien connu par les sources de toutes époques, comme le relève I. GAMER-WALLERT, *Die Palmen im alten Ägypten*, MÄS 1, Berlin, 1962, p. 44-48 ; d’autant qu’une ©t *bnit*, « pièce des pâtisseries », est attestée au Nouvel Empire dans les inscriptions d’Abydos et de Médinet Habou ; ici aussi, le terme *bnit* semble faire référence à des gâteaux doux, plutôt qu’à de vraies dattes (cf. B.J.J. HARING, *Divine Households*, p. 111).

³³⁰⁴ Pour une expression similaire, cf. le titre *ꜥꜥ“t m t“ kywky*, « administrateur des multitudes dans la terre des autres (?) », dans A.H. GARDINER, T.E. PEET, J. ČERNÝ, *Inscriptions of Sinai*, I, London, 1952, pl. 18 ; II, London, 1955, p. 80, doc. n° 54, 3 ; et *ꜥꜥ“w* dans L. SIST, « Un’epigrafe privata da Esna (?) », *OrAn* 14, 1975, p. 316 ; cf. H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 27, § 1142a. *Contra* H. WILLEMS, *op. cit.*, p. 44, 56, as), qui traduit *ꜥꜥw* par « supervisors, commoners ».

Figure 80. Extrait de l'inscription biographique de *fwty-nst* : pour le texte mentionnant les activités de production des offrandes, voir les colonnes 10-14, 16.

Fac-similé d'après H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, pl. 47.

14.2.2. La gestion des tissus et des habits rituels

Parmi les offrandes divines, et donc les produits fournis au temple, figuraient certainement les produits textiles. Le décret d'un gouverneur coptite de l'époque héracléopolitaine atteste que le temple de Min était approvisionné en tissus. La manière par laquelle la liste de biens est enregistrée nous apprend, par ailleurs, que les tissus étaient un type de matériel pour lequel, comme l'encens, il n'était pas nécessaire d'indiquer précisément les unités, car l'importance était d'en assurer la disponibilité quotidienne, c'est-à-dire une quantité considérable. Ainsi, la mesure n'est pas spécifique mais – au contraire des autres types de produits – globale :

l̄tyw p̄qt s̄r ©t
snŪr bd ©ntyw
r ©t wrt
« Habits (en) étoffe-*p̄q*, tissu-*s̄r* et étoffe-*©t*,
Encens, natron et myrrhe :
En très grande (quantité). »

(Stèle Caire JdE 43290 = H. GOEDICKE, *MDAIK* 50, 1994, pl. 9, p. 78, II, 8-9).

Figure 81. Extrait de la liste du décret coptite Caire JdE 43290.

Dans une communauté comme celle de Deir el-Gebrawi, un notable du nom de *nb-ib*, datable au début de la Première Période intermédiaire, fournit un exemple du

titre *imy-r“ sꜥr n ≈tmt-nÚr*, « directeur des étoffes (?)³³⁰⁵ du trésor divin ». Il était donc le responsable de l'ensemble de l'administration des étoffes du temple, celles-ci étant considérées donc comme partie des « choses scellées, le trésor divin », et, par conséquent, étendait peut-être son autorité de la production jusqu'à l'entreposage de ces biens dans le temple, et leur emploi dans les rites³³⁰⁶.

Des ateliers de tissage dans le pr ꜥn©

Le tissage faisait partie de l'économie palatine et seigneuriale, à la capitale comme en province³³⁰⁷. Nous étudierons plus bas le lieu dit *f“t*, « le vestiaire, garde-robe » du temple où les étoffes et les habits du dieu devaient probablement être entreposés, avant d'être utilisés pour parer la statue divine.

Or, le temple pouvait stocker des tissus, mais il pouvait également en être un centre de production. La stèle d'une noble dame thinite, qui porte le titre aulique de *ꜥkrt nswt*³³⁰⁸, témoigne de cette activité. Elle se nomme *b(w)-km.n.(i)* et son titre de fonction est remarquable : *imy-t-r“ pr ꜥn© s[ꜥr] nswt [n ?] Ìtp-nÚr*, « directrice des ateliers du [in] royal [pour ?] les offrandes divines »³³⁰⁹.

Figure 82. Stèle Caire JdE 87778 de *b(w)-km.n.(i)* et fac-similé de son titre de fonction (© Musée du Caire).

14.2.3. Le travail des peaux

La tradition de la province thinite

³³⁰⁵ Il est possible que le mot *sꜥr* ne désigne pas les étoffes mais les sacs qui les contenaient (E. BROVARSKI, *Some Monuments of the Old Kingdom*, p. 64).

³³⁰⁶ N. de G. DAVIES, *Deir El-Gebrawi II*, pl. 21 (tombe 38, a). Ce notable est également *Ìry-sꜥt“ n ≈tmt-nÚr*, « préposé aux secrets des choses scellées du dieu ». Il est rapproché aux vizirs *Ìm-isi* et *hnqw* de Deir el Gebrawi, cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 273.

³³⁰⁷ Cf. *supra* p. 625-626 (§ 11.3.2.3).

³³⁰⁸ Il y a peut-être un lien entre les *ꜥkrwt nswt* et l'activité de fabrication des tissus.

³³⁰⁹ Stèle Caire JdE 87778 (H.G. FISCHER, *Egyptian Studies I*, p. 78, pl. 19, fig. 4) ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 729-731 ; titre à ajouter à D. JONES, *Index*.

C'est encore le temple de Thinis qui permet d'aborder une activité de production du domaine sacré : le travail des peaux et la fabrication des objets en cuir³³¹⁰.

Nous connaissons très peu de choses sur la production de ce type de matériel dans le contexte des temples. À Abousir, par exemple, l'emmagasiner de bandelettes de cuir est attesté³³¹¹, mais les papyrus administratifs ne livrent pas davantage d'informations sur leur fabrication. Des scènes des tombes des notables provinciaux de la VI^e dynastie représentent parfois ce type de production, mais les membres de l'élite, les bénéficiaires de ces tombes, ne possèdent guère de titres de fonction en rapport avec ces activités³³¹².

En revanche, à Thinis, trois fonctionnaires locaux (cf. *infra* n° iii-v) portent des titres en relation avec ce secteur économique. Certains ont vécu vers la fin de la VI^e dynastie et la VIII^e dynastie, d'autres à l'époque héracléopolitaine. Ce laps de temps prouve qu'il s'agit d'activités enracinées dans la tradition locale. D'autre part, le travail des peaux administré par ces notables, ou accompli par eux, semble complémentaire d'autres charges typiquement locales, comme la gestion du bétail du temple³³¹³, et peut-être aussi l'administration des acacias, bois dont la résine était utilisée pour le tannage. Par ailleurs, le bétail que l'un des responsables des chasseurs supervisait était d'un type particulier (*infra* n° iii) : il s'agissait de bêtes-*m*^{sw}, c'est-à-dire des animaux au manteau roux à partir duquel l'on pouvait fabriquer des vêtements dits *m*^s, lesquels étaient ensuite donnés en offrande aux défunts, avec d'autres vêtements en peau (par exemple les pardalides ou les habits-*≈sf*)³³¹⁴.

Concernant la spécificité locale pour la production des peaux, on constate que deux notables inhumés dans les nécropoles d'Abydos vers le début de la Première

³³¹⁰ Pour un commentaire voir E. BROVARSKI, dans *LÄ VI*, 1986, col. 105-106, 333, 361, *s.v.* « Thinis ».

³³¹¹ Des bandelettes de cuir sont citées dans P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 355, 367 (doc. 49E).

³³¹² Sur les chasseurs et les sources en question, cf. en général R. DRENKHAHN, *Die Handwerker*, p. 7-17.

³³¹³ Sur l'élevage et le temple, cf. *supra* § 14.4.2.

³³¹⁴ M.A. MURRAY, *Saqqara Mastabas. Part I*, BSAE 10, London, 1905, pl. 1 ; cf. E. BROVARSKI, « An Unpublished Stele of the First Intermediate Period in the Oriental Institute Museum », *JNES* 32, 1973, p. 455, n. 13, et *id.*, *Inscribed Material*, p. 333-337, n. 218.

Période intermédiaire (cf. *infra* n° i-ii) détiennent également des titres en rapport avec ces activités. Par ailleurs, l'un d'eux (cf. *infra* n° ii) est le responsable du culte royal dans une chapelle de *ka* d'Abydos, ce qui porte à croire que le travail des peaux à Abydos était en lien étroit avec les activités cultuelles – comme à Thinis.

La liste ci-après réunit les notables détenant des fonctions en rapport avec la fabrication des peaux, actuellement connus ».

Abydos

VI^E/VIII^E DYNASTIE

- i) *ibi* : ce notable porte le titre singulier de *imy-r“ gs(w) t“-wr* « directeur des travailleurs du cuir dans le nome thinite » ()³³¹⁵ ; dans la stèle il est aussi qualifié de *w©b nswt* « prêtre-pur du roi », et de *Ìq“ Ìwt ©“t*, « chef du grand domaine (de la Couronne) ». La mention du roi dans son titre sacerdotal pourrait indiquer son rattachement au culte royal dans le sanctuaire d'Abydos.

VIII^E DYNASTIE³³¹⁶

- ii) *bnsi* : ce notable porte les titres *sÌf Ìm(w)-nÚr Ìwt (k“) mr-n-r©*, « inspecteur des prêtres du domaine (de *ka*) de Mérenrê », *wr fÌ©*, « grand en peaux » (), *βry-tp nswt*³³¹⁷.

Thinis

VI^E/VIII^E DYNASTIE

- iii) *Ìnni* : ses titres *βry-tp nswt, sÌf Ìmw-nÚr, wr fÌ©, imy-r“ m“sw 100 m Ìwt-nÚr nt in-Ìrt*, « sous ordre du roi, inspecteur des prêtres, grand en peaux, directeur des

³³¹⁵ Stèle Caire CG 1497 (sans reproduction photographique). Pour ce titre, H. JUNKER, *Weta und das Lederkunsth Handwerk im Alten Reich*, Wien, 1957, p. 9, lit *imy-r“ gs Úbt m t“-wr*. Cette acception du terme *gs*, « bottier/travailleur des peaux », semble perdurer jusqu'au copte □□□□ : cf. H. DE MEULENAERE, « Die “Balsamierer” des P. Berl. Dem. 3116 », *ZÄS* 80, 1955, p. 80.

³³¹⁶ Pour la datation, cf. E. BROVARSKI, « An Unpublished Stele of the First Intermediate Period in the Oriental Institute Museum », *JNES* 32, 1973, p. 458-459, 461, 464-465, qui met en rapport les stèles de *mry* (Caire CG 1592), *bnsi* (Chicago Oriental Institute Museum n° 10490) et *≈w-b“w* (Londres BM 128) en argumentant leur provenance et leur datation. Pour la datation, cf. en particulier E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 465 (« *very end of the Eighth Dynasty* ») ; *id.*, *Inscribed Material*, p. 333 (« *late Old Kingdom* ») pour la stèle de *≈w-b“w*.

³³¹⁷ Stèle Chicago Oriental Institute Museum n° 10490 (= E. BROVARSKI, « An Unpublished Stele of the First Intermediate Period in the Oriental Institute Museum », *JNES* 32, 1973, p. 453-465 et fig. 1).

100 bêtes-*m*“*sw* dans le temple d’Onouris », nous apprennent qu’il est un administrateur du temple en tant qu’inspecteur des prêtres et chef de la filière de production de la viande et du travail annexe du cuir³³¹⁸. En effet, son titre *wr fh*Ⓞ, « grand en peaux » (𓂏𓂏𓂏𓂏), et donc son rôle de responsable de la production des peaux, doivent être mis en rapport avec l’implication de ce notable dans la gestion du bétail en tant que « directeur des 1000 bêtes-*m*“*sw* dans le temple d’Onouris ».

IX^E-X^E DYNASTIES

- iv) *≈wti* (**fig. 39**) : ce personnage du début de l’époque héracléopolitaine porte le titre aulique *smr w*Ⓞ*ty*, puis le titre de fonction *imy-r*“ *Úbww m ðwt-nÚr*, « directeur des chasseurs dans le temple » (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏).³³¹⁹
- v) *wsr* : ce notable local de l’époque héracléopolitaine ne porte que les titres de *wr fh*Ⓞ, « grand en peaux » (𓂏𓂏𓂏𓂏), et *imy-r*“ *Úbww*, « directeur des chasseurs » (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏).³³²⁰



Figure 83. Stèle du responsable des chasseurs du temple d’Onouris *≈wti* ; cliché C624, plaque de verre, archives fouilles de G. Reisner à Naga ed-Deir, Boston (©MFA).

³³¹⁸ Paroi de la tombe N 82, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 328, fig. 24 à la p. 330 et p. 331, 333.

³³¹⁹ Stèle provenant de la tombe N 3914, publiée dans D. DUNHAM, *Stelae*, p. 88-89, pl. 27.1, doc. 75.

³³²⁰ Paroi est de la tombe SF 5214, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 693-694, fig. 148 à la p. 1196.

Considérations prosopographiques

Il se pourrait que le titre *wr f̂l̂*³³²¹, « grand en peaux »³³²², porté par deux *ŝlf̂ Ìm(w)-nÚr* (*supra* n° ii, iii) recouvre une valeur davantage symbolique que les autres ; il semble construit sur le modèle d'autres titres analogues attribués à des notables participant au cérémoniel du palais du roi ou des temples, comme *wr idt*, « grand en encens »³³²³, ou *wr ≈rp Ìmw*, « grand des administrateurs/administrateur des artisans »³³²⁴. En revanche, le titre *imy-r" Úbww*, « directeur des chausseurs »³³²⁵, paraît indiquer une tâche plus technique et moins noble. On retrouve ces derniers représentés dans les tombes des fonctionnaires locaux comme membres de l'entourage du maître, avec les *imy-r" ŝrw* « directeurs des tissus »³³²⁶.

Bien que les attestations soient trop peu nombreuses pour qu'on puisse parvenir à des conclusions définitives, il est clair que l'activité de directeur des chausseurs et de la production des peaux ne relève pas d'un statut éminent comme celui de responsable du troupeau sacré. Le titre aulique plus important qui est attribué à ces notables est simplement celui de *smr w@ty* et, jusqu'à plus ample informé, ce ne

³³²¹ Le mot *f̂l̂* renvoie à la queue des animaux (*Wb* V, 605, 10) ; il est une forme ancienne du terme *f̂r* (*Wb* V, 481, 13), d'où résulte aussi le terme *f̂rw* qui indique « les lacets en cuir » (R.O. FAULKNER, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford, 1962, p. 324). Le terme *fĥ* est noté dans les papyrus d'Abousir tant par le signe 𓆎 que 𓆏 (cf. P. POSENER-KRIEGER, J.-L. DE CENIVAL, *The Abu Sir Papyri*, HPBM V, London, 1968, pl. 49 e ; P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 82-85, fragm. 15A-16A). Le signe 𓆎 se trouve également employé sur une stèle de l'Ancien Empire conservée à Chicago (Field Museum of Natural History A.31704 = PM VIII:3, 21, n° ? 803-011-280). Sur cette même stèle de Chicago, dont le bénéficiaire est un responsable de l'atelier de production (*imy-r" pr f̂l̂*), les peaux-*f̂l̂* sont distinguées des peaux-*≈wt* (*Wb* III, 225, 9), mot déterminé par le signe 𓆏 . Avec ce dernier type de peaux on faisait plutôt, semblerait-il, de grands lambeaux (le notable porte le titre *imy-r" iswy ≈wt*, cf. D. JONES, *Index*, p. 69, § 311). Le bénéficiaire de cette stèle est également *imy-r" ŝrw*, « directeur des tissus », et *Ìry-ŝt" pr dw"t*, « préposé aux secrets de la maison du matin », ce qui pourrait confirmer que ces matériaux servaient à confectionner des habits pour l'habillement cérémoniel. Sur ces différentes catégories de peaux et vêtements, cf. également W.S. SMITH, « The Coffin of Prince Min-khaf », *JEA* 19, 1933, p. 154-159.

³³²² D. JONES, *Index*, p. 400, § 1475.

³³²³ D. JONES, *Index*, p. 382-383, § 1417.

³³²⁴ Sur ce titre de grand-prêtre memphite, cf. *supra* et D. JONES, *Index*, p. 391-392, § 1450.

³³²⁵ D. JONES, *Index*, p. 274-275, § 988.

³³²⁶ Cf. par exemple dans la tombe de *ppy-@n ≈ Ìry ib* de la VI^e dynastie, dans A. BLACKMAN, *Meir* V, pl. 16.

sont jamais des gouverneurs locaux qui se vantent d'avoir eu cette responsabilité. Les titulaires sont néanmoins des *sîf ðmw-nÛr*, « inspecteur des prêtres », ce qui relève tout de même d'un statut remarquable de technicien au sein de la communauté locale et dans le cadre du temple.

Remarques générales sur l'importance et la diffusion du secteur économique

Bien que notre étude se concentre avant tout sur le matériel commémoratif des élites provinciales et non sur les institutions cultuelles memphites, un titre en rapport avec le travail des peaux dans les ateliers de Sokar à Memphis à l'époque héracléopolitaine mérite d'être pris en compte. Le document a été publié récemment³³²⁷. H.G. Fischer avait auparavant seulement donné une indication paléographique, sans références sur l'objet dont le savant américain ignorait peut-être le lieu de conservation exact³³²⁸ : il s'agit en fait d'une stèle fausse-porte conservée dans les magasins n° 7 de Saqqara-Sud.

Le bénéficiaire du monument s'appelle *nfr-ÿsf*. Il porte seulement le titre *wr fl© m ðwt skr*, « grand des peaux dans le domaine-*ðwt* de Sokar », écrit selon différentes variantes : . Selon Kh. Daoud, cette activité du notable doit être considérée parmi les domaines de production des ateliers memphites de Ptah-Sokar³³²⁹.

Si pendant l'Ancien Empire les activités en rapport avec cette divinité semblent plus de l'ordre de l'orfèvrerie et du travail des lapicides³³³⁰, il est vrai qu'un extrait des Textes des Sarcophages nous apprend que les peaux étaient considérées elles aussi comme un matériau sous la tutelle de cette divinité : *ÿt tw pw nt skr nt nb.t.f fs.f n nbyt ðmw.t.f is pw*, « C'est cette peau-ÿt de Sokar qu'il a forgée lui-même. Ce n'est pas la fonte de ses artisans »³³³¹.

³³²⁷ Kh. DAOUD, *Inscriptions*, p. 137-138, pl. 68.

³³²⁸ Les notes de H.G. Fischer sont signalées dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 106.

³³²⁹ Kh. DAOUD, *op. cit.*, p. 138.

³³³⁰ Cf. E. BROVARSKI, dans *LÄ V*, 1984, col. 1056-1057 et n. 35, s.v. « Sokar ».

³³³¹ *CT VI*, 284a-b (*Spell 660*) ; cf. H.G. FISCHER, « A Group of Sixth Titles », *JARCE* 3, 1964, p. 28, n. 30. H.G. FISCHER, *loc. cit.*, reconnaît qu'il est « unable to explain the particular significance of ÿt in this passage ». Cette stèle explique enfin la présence des peaux-ÿt dans ce passage des

La stèle de Saqqara montre que le travail des peaux faisait partie des activités de production d'un domaine sacré de grande importance comme celui de Ptah-Sokar à Memphis, et que cette spécialité y était attestée pendant la Première Période intermédiaire. Cela prouve qu'il n'y a pas eu de rupture dans les activités des ateliers memphites à cette époque.

Bien évidemment, ce domaine d'activités est connu aussi durant l'Ancien Empire – notamment dans le contexte palatin royal³³³² – à travers des titres comme *imy-r“ gs(w) Úbw nswt*, « directeur des cordonniers des sandales du roi »³³³³, et *Úbw nswt*, « chasseur du roi »³³³⁴, ou d'autres que nous avons déjà mentionnés comme *imy-r“ pr fl©*, « directeur du domaine des peaux-*fl©* », et *imy-r“ iswy ≈“wt*, « directeur des deux pièces des peaux-*≈“wt* », connus parmi les fonctions d'un notable qui est aussi *imy-r“ sꜥrw*, « directeur des tissus », et *Ìry-sꜥt“ pr dw“t*, « préposé aux secrets de la maison du matin » – par conséquent responsable des habits cérémoniels dans une institution de Memphis³³³⁵. Les exemples thinites représentent donc une documentation exceptionnelle pour envisager, en dehors de Memphis, ce type d'activités entre la fin de l'Ancien Empire et la Première Période intermédiaire.

Si l'on tente de comprendre la concentration d'attestations dans la province thinite, il faut tout d'abord souligner que les objets faits avec les peaux étaient des produits de luxe, utilisés dans la vie de tous les jours, et donc en dehors du temple. Dès le III^e millénaire, les sandales marquaient l'aisance de vie des seigneurs et des notables, lesquels sont représentés souvent dans leurs tombes chaussés ou suivis par un porte-sandales³³³⁶. De plus, les sandales en cuir pourvues de bandelettes autour

Textes des Sarcophages qui mentionne les ateliers de Sokar. Néanmoins, il nous paraît encore difficile de comprendre le rapport entre le travail des peaux et celui de fonderie évoqué dans le texte. Il serait plus facile si on traduit le verbe *nbi* employé dans ce passage des *Textes des Sarcophages*, par « forger, façonner » (voir aussi *Wb* II, 336, 9, « vom bilden der Knochen ») plutôt que « fondre, fusionner » (*Wb* II, 236, 6-9).

³³³² H. JUNKER, *Weta und das Lederkunsth Handwerk*, p. 5-33 ; R. DRENKAHN, *Die Handwerker*, p. 7-17.

³³³³ D. JONES, *Index*, p. 268, § 968.

³³³⁴ D. JONES, *Index*, p. 1005, § 3723.

³³³⁵ Stèle Chicago, Field Museum of Natural History A.31704 ; cf. la note ci-dessus sur *≈“yt*.

³³³⁶ Pour l'Ancien Empire, cf. N. CHERPION, « Sandales et porte-sandales à l'Ancien Empire », dans Chr. ZIEGLER, éd., *L'art de l'Ancien Empire égyptien*, Paris, 1999, p. 229-245 ; pour la Première

des chevilles et ainsi adaptées à la marche relevaient de l'équipement des militaires³³³⁷. La production d'objets en cuir pour le temple devait d'une part sans doute favoriser l'économie palatine locale et enrichir les potentats locaux. D'autre part, il faut sans manifestement rapprocher cette spécificité artisanale de Thinis du rôle essentiel que l'élevage du bétail occupait dans cette province – qui reste un centre très actif de ce point de vue à la Première Période intermédiaire³³³⁸.

14.2.4. Les travaux de menuiserie pour le temple

Il apparaît que les activités de menuiserie et d'ébénisterie étaient courantes dans les domaines divins du III^e millénaire. Les archives des complexes funéraires royaux d'Abousir, par exemple, témoignent d'une maintenance minutieuse du mobilier du temple, en bois ou en matériaux précieux : les objets étaient passés en revue par le clergé, chaque détail sur l'état de conservation était consigné dans des tableaux, et l'équipement était parfois envoyé en réparation³³³⁹. Pourtant, la présence d'une menuiserie propre aux temples est rarement confirmée par les titres : on peut en déduire que la charge de responsable des travaux de menuiserie n'était pas spécifique à l'administration du temple, ou n'était guère une marque de prestige éminent.

Néanmoins, quelques exceptions subsistent, et, dans ces cas, la titulature fait référence à une tâche spécifique, digne sans doute de renom : la construction de la barque divine.

Période intermédiaire, cf. A. PILLON, « La stèle polychrome d'un notable thinite », *RdE* 62, 2011, p. 131, n. 130.

³³³⁷ Cf. la bibliographie dans A. PILLON, *op. cit.*, p. 130-131, et notamment n. 125 (sur la typologie) et n. 129, 131 (concernant le voyage).

³³³⁸ Cette complémentarité d'activités a déjà été relevée par E. BROVARSKI, « An Unpublished Stele of the First Intermediate Period in the Oriental Institute Museum », *JNES* 32, 1973, n. 21, et *id.*, *Inscribed Material*, p. 61, 106. L'auteur fait aussi un parallèle avec la gestion des acacias dans cette province ; selon lui la résine de ces arbres était employée à cette époque pour le tannage ; mais nous avons des réserves concernant cette hypothèse, cf. *supra*.

³³³⁹ Sur la gestion du bois et des objets en bois, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 161, 166-167, 447-448 et p. 679 pour les fragments de papyrus concernés.

Les témoignages se concentrent tous à Dendara. Il est difficile d'expliquer cette spécificité, mais il est probable que l'importance acquise par Hathor dans la religiosité provinciale de la fin du III^e millénaire, l'importance des sorties processionnelles de cette divinité pour la piété de l'époque, ont pu influencer sur l'aura du temple de cette déesse, et ainsi sur le prestige des responsables de la construction de sa barque.

Nous connaissons au moins deux figures attachées à cette activité :

- i) un notable *nfr-sꜥm-ppy/snni* ayant vécu entre la fin de la VI^e dynastie et la VIII^e dynastie, qui est désigné comme *mꜥl nꜥn irr wi" n Ìwt-Ìr nb inwt*, « charpentier de Nékhen qui construit le bateau d'Hathor maîtresse de Dendara » ()³³⁴⁰,
- ii) et un notable de l'époque héracléopolitaine appelé *snni* (peut-être un descendant du personnage précédent), lequel porte, entre autres, les titres de *mꜥl nswt*, « charpentier royal » (), et de *imy-r" βnw wi" Ìwt-Ìr*, « directeur des matelots de la barque d'Hathor³³⁴¹ » ()³³⁴², et de *smsw wꜥrt*, « aîné de l'atelier de charpentage » () ; la titulature se termine avec la charge de *Ìq" Ìwt*, « chef du domaine-Ìwt »³³⁴³.

Les deux personnages ne portent pas les titres de rang les plus remarquables. Ils sont *smr wꜥty* et *ꜥtmty bity*. Si le deuxième titre – *ꜥtmty bity* – indique leur afférence aux activités économiques, et sans doute la responsabilité qu'ils ont sur des établissements de production et de travail, le premier titre – *smr wꜥty* – marque leur appartenance à la noblesse locale, sans pourtant les hisser au rang le plus éminent. Le titre *smr wꜥty* était octroyé aussi aux membres moins importants de la

³³⁴⁰ W.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 7 ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 119-120, et p. 123-125 pour un commentaire sur le titre.

³³⁴¹ Le faucon  est dans doute un déterminatif pour Hathor. Comme l'a relevé H.G. Fischer, ce signe se substitue couramment à celui du faucon perché sur un étendard  à partir de l'époque héracléopolitaine ; cf. les références dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 522-523.

³³⁴² Le signe du bateau peut être le déterminatif de *βnw* (pour dire « équipage de matelots ») ; cf. *hnt* « procession nautique », déterminé par un bateau ; D. JONES, *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, London – New York, 1988, p. 120-121, reste imprécis.

³³⁴³ Stèle Édimbourg 1910.96 = H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 195, 210, fig. 43, pl. 26.

famille du potentat local ou au début de la carrière d'un fils de gouverneur. Dans le réseau administratif local, ils sont les membres de l'entourage rapproché du gouverneur.

À *nfr-sꜥm-ppy/snni* est attribué également le titre *Ỉry sꜥt" n mdw-nỈr*, « préposé aux secrets des hiéroglyphes »³³⁴⁴, qui semble conforter l'idée que ce domaine de production était comparable à celui de l'artiste-artisan, initié aux livres sacrés pour apprendre à forger les images divines.

Ainsi, le titre *Ỉry sꜥt" n Ỉtmt nỈr*, « préposé aux secrets des choses scellées du dieu », porté par *nfr-sꜥm-ppy/snni*, révèle sans aucun doute la nature ritualisée du travail opéré par ce menuisier en chef.

Enfin, le titre *imy-r" Ỉnw wi" Ỉwt-Ỉr* « directeur des matelots de la barque d'Hathor » porté par *snni* confirme que l'initiation à une profession est parfois le prélude à une implication active et spécifique dans les célébrations religieuses – nous avons vu cela plus haut dans le détail à propos de la participation aux fêtes solennelles³³⁴⁵. Dans ce cas, il s'agit de prendre part à la sortie de la divinité dans sa barque processionnelle.

Tant *nfr-sꜥm-ppy/snni* que *snni* sont les détenteurs de titres qui suggèrent que la menuiserie relevait d'un ensemble plus vaste d'établissements économiques. Tout d'abord, nous observons que *nfr-sꜥm-ppy/snni* est un « directeur des ateliers » (*imy-r" prw Ỉn*Ⓞ) – notons l'emploi du pluriel. Nous ne savons pas si ce titre fait référence au groupe des ateliers du temple ou à l'ensemble des ateliers locaux, mais selon H.G. Fischer le pluriel *prw Ỉn*Ⓞ indiquerait ici une responsabilité mineure par rapport à la charge envisagée par le titre habituel *imy-r" pr Ỉn*Ⓞ. Selon lui, le singulier désignerait l'emprise du notable sur l'ensemble du secteur de production, tandis que le pluriel renverrait à l'intendance d'établissements spécifiques au sein de ce secteur³³⁴⁶. Cette distinction cependant est spéculative. Il est légitime de croire que le temple de Dendara n'était pas approvisionné par un seul atelier de production, une seule menuiserie, mais que plusieurs établissements étaient gérés par la ville

³³⁴⁴ W.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 7a ; H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 120.

³³⁴⁵ Cf. *supra* § 13.3.4 et § 13.6.2.

³³⁴⁶ H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 121.

et/ou par le temple. L'existence de plusieurs ateliers (de charpentage) travaillant pour une même localité est attestée, par exemple, à Thinis et Coptos au Moyen Empire³³⁴⁷. En lien avec un temple, la liste d'offrandes divines établie à Coptos par *Ìtp-k"-mnw* sous la IX^e dynastie fait mention d'ateliers (*pr ꜥn*) attachés à plusieurs chapelles, celle de Min et celle de Mout-Min³³⁴⁸.

Quant à *snni*, il est un *Ìq" Ìwt*, « chef du domaine-*Ìwt* ». Cela paraît impliquer que l'atelier de charpentage dont il était le responsable en tant que *smsw wꜣrt* faisait partie d'un établissement institutionnel de ce type. De fait, il n'est pas improbable que ce domaine-*Ìwt* ait été affecté au temple d'Hathor, comme d'autres établissements *Ìwt* et ateliers *pr ꜥn* connus pour avoir appartenu à des temples provinciaux à la fin du III^e millénaire.

Nous pouvons mentionner aussi un troisième document provenant de Dendara qui, selon nous, paraît faire allusion à la construction de la barque hathorique ; il date de la fin de la Première Période intermédiaire (XI^e dynastie). Or, la mention ne se trouve plus dans un titre mais dans un récit biographique. Le bénéficiaire de l'inscription est un *sÌf Ìmw-nÚr*, « inspecteur des prêtres », appelle *bbi*, responsable du complexe religieux et de ces activités. Il affirme :

³³⁴⁷ Voir dans les archives administratives locales du Moyen Empire étudiées par W.K. Simpson (*pReisner II*).

³³⁴⁸ Stèle Caire JdE 43290 = H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eight Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 71-84, pl. 9.

[...] *ir.n.(i) dpt Ìr(y)t* ³³⁴⁹ *m βn rnpt* [...]

« [...] J'ai construit une barque qui va sur le bassin, avec une cabine³³⁵⁰ ; l'année [...]. »



Figure 84. Fragment de la stèle de *bbi* provenant de Dendara et datable de la XI^e dynastie.

D'après Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 7a.

Si ce document de la fin de la Première Période intermédiaire est un peu plus récent que les deux monuments tentyrites précédents, il s'inscrit, par l'allusion qu'il contient à la construction d'une embarcation pourvue d'une cabine, dans une tradition bien établie à Dendara relative à la préparation et à la direction de la barque processionnelle de la déesse Hathor.

La phraséologie employée traduit une évolution des titres de menuisiers de la barque divine d'Hathor que nous avons vus ci-dessus. Il s'agit là d'un cliché

³³⁴⁹ Concernant le texte, E. BROVARSKI, « Studies in Egyptian Lexicography III : CG 20506 and the Word for "Bed Canopy" », *BIFAO* 112, 2012, p. 78, lit *itrw* (?) ; et il traduit *dpt Ìrt itrw* « river

boats ». Par ailleurs, l'égyptologue américain lit le signe \cap à la place de \lvert , après le déterminatif de la barque ; il traduit donc « ten river boats », mais l'observation de la photo du monument nous amène à préférer la traduction donnée ici, sans la spécification numérale.

³³⁵⁰ Sur le mot *βn*, « cabine, tente », voir maintenant E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 77-96.

biographique bien connu à cette époque qui se réfère à la construction de navires dans le domaine privé ou seigneurial³³⁵¹.

La référence à Hathor n'est pas explicite, mais la notation graphique semble claire sur ce point. Le déterminatif pour la barque est celui que l'on retrouve dans les titres mentionnant le bateau-*b*"*t* de la déesse. La mention comme le détail iconographique de la cabine tendent ainsi à confirmer qu'il s'agit bien d'un bateau de procession³³⁵².

Si les seuls responsables connus de la construction de la barque divine proviennent de Dendara, cela ne signifie pas que cette activité était exclusive de ce centre. Néanmoins, il est incontestable que cette ville offrait aux responsables menuisiers un prestige accru par rapport à leurs collègues d'autres localités. Au demeurant, nous pouvons signaler un décret royal de Coptos de la VIII^e dynastie dans lequel le roi Néferkaouhor ordonne au vizir *idi*, installé dans la localité, la construction d'une barque sacrée pour le couple divin provincial « Les Deux Puissances » (*wsrwy*)³³⁵³ :

³³⁵¹ Pour ce cliché biographique, cf. notamment R. MÜLLER-WOLLEMAN, « Ich bin ein Besitzer von Booten », *SAK* 26, 1998, p. 229-237 ; et N. KLOTH, *Die (auto-) biographischen Inschriften*, p. 181-183.

³³⁵² Cf. les notes de paléographie de H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 124-125-136.

³³⁵³ La divinité est indiquée par le signe . Vraisemblablement, il ne s'agit pas du dieu Igaï  comme le supposent H. Goedicke (*Königliche Dokumente*, p. 197, 200, [12]) et N. Strudwick (*Texts from the Pyramid Age*, p. 119, n. 23). Pour conforter leur hypothèse, les deux auteurs citent H.G. Fischer (« A God and a General of the Oasis on a Stela of the Late Middle Kingdom », *JNES* 16, 1957, p. 223-235). Pourtant, le savant américain ne fait aucun rapprochement entre le couple divin auquel est destinée la barque et le dieu Igaï ; bien au contraire, ailleurs, il en fait explicitement distinction (voir H.G. FISCHER, « [C.R. de] *Second Cataract Forts, I. Semna Kumma* by Dows Dunham, Jozef M. A. Janssen », *AJA* 65, 1961, p. 69). De fait, la province coptite est nommée d'après deux divinités : Seth d'Ombos (« maître de Haute Égypte ») et Horus de Qous (lui aussi « maître de Haute Égypte »). Ensemble, ils sont dénommés *b*"*wy*, « Les Deux Âmes ». De plus, H.G. Fischer (*Coptite Nome*, p. 46) a démontré que ce couple avait aussi deux autres appellations du même genre : *n*"*rw*y, « Les Deux Dieux », et *wsrwy*, « Les Deux Puissances ». Cette dernière est l'appellation qu'on retrouve dans le décret. Voir déjà W.C. HAYES, « Royal Decrees from the Temple of Min at Coptus », *JEA* 32, 1946, p. 15, (9), qui préférait comprendre *wsrwy* comme l'appellation d'un couple divin spécifique et non d'un seul dieu.

*iw wf.n Ìm.(f) dd.k irt dpt n wsrwy n ml̄ [...] (...) [...] dpt wsrwy im.f rnpt
[...]*

« Sa Majesté a émis un ordre afin que tu mettes en place la fabrication d'une barque pour "Les Deux Puissances", de [...] coudées [...] (...) [...] ladite barque de "Les Deux Puissances", chaque année [...]. »

(Décret Coptos J = *Urk.* I, 298, 8 et H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 197-202, fig. 24, § VII ; N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 119).

Malgré ce témoignage, aucun notable de Coptos n'est connu avec un titre en rapport avec ce genre de production, et seulement à Naqada (une ville de la même province mais relevant de l'autorité d'un potentat différent à cette époque) des responsables d'un atelier de charpentage (*smsw w̄rt*) sont attestés. Ceux-ci semblent faire référence plutôt aux activités palatines locales – ou civiles, bien qu'ils se disent serviteurs du gouverneur local (litt. *imy-r* "Ìmw-nÚr, « directeur des prêtres »)³³⁵⁴.

Or, on constate que les dieux pour lesquels la barque coptite est construite ne sont pas les dieux de la ville de Coptos (c'est-à-dire Min, Mout-Min et Thot) où le vizir *idi* détient la charge de gouverneur du temple (*imy-r* "Ìmw-nÚr), mais qu'il s'agit du couple divin (*b* "wy « Les Deux Âmes ») tutélaire de la province entière, un couple qui donne son nom au toponyme provincial. Par conséquent, on peut se demander si l'ordre du roi a été adressé à *idi* en tant que vizir et *imy-r* "ꜥm, « directeur de Haute Égypte », plutôt que comme responsable du culte coptite de Min en tant que gouverneur.

À quel temple la barque était destinée et durant quelle fête elle a pu être employée est une question qui reste sans réponse. Au demeurant, il n'est pas impossible que la barque consacrée au couple divin tutélaire de la province coptite ait été construite, non à des fins liturgiques, mais pour conduire une expédition, par

³³⁵⁴ Sur le rapport des *imyw-r* "Ìmw-nÚr avec des fonctionnaires « civils », cf. les exemples coptites répertoriés *supra* § 5.2, p. 313-316, dans le paragraphe sur « Les gouverneurs des villes et le réseau administratif local ».

exemple en direction de la Première Cataracte pour s'approvisionner en pierres, ou vers la lointaine Terre-du-dieu, en empruntant la voie maritime³³⁵⁵.

³³⁵⁵ Sur ces activités expéditionnaires coptes à la VIII^e dynastie, cf. *supra* p. 123, 431.

14.3. LE STOCKAGE DES BIENS

14.3.1. La question du stockage des produits dans le temple

Concernant le stockage des biens, les temples funéraires royaux avaient des aménagements appelés *pr-İf* « trésor », *ḫnwt* « grenier » ou *pr ḫn*© « atelier de production (et stockage) » qui sont parfois localisés³³⁵⁶.

Dans les complexes funéraires royaux, plusieurs fonctionnaires attachés à ces magasins sont attestés à la Première Période intermédiaire³³⁵⁷. Nous avons déjà eu l'occasion de voir qu'à partir de la VI^e dynastie, et surtout à l'époque héracléopolitaine, certains administrateurs de temples divins (*imy-r*'' *İmw-nŪr* ou *sİf İwt-nŪr*) étaient des agents royaux qui entretenaient un rapport étroit avec le Double Trésor, le Double Grenier ou le Double Garde-manger de l'État. Les *imyw-r*'' *İmw-nŪr*, qui remplissaient la fonction de gouverneurs, portent parfois des titres explicites concernant leurs compétences économique, par ex. le titre *imy-r*'' *ḫnwtj nt İtp-nŪr* « directeur du Double Grenier des offrandes divines » (comme les nomarques *k*''*i-İp/ŪŪi-iqr* (H26) et le vizir *b*''*wy* (B7) d'Akhmim à la Première Période intermédiaire)³³⁵⁸.

Malgré l'importance attribuée aux capacités de stockage des temples et au rapport entretenu avec la capitale du pays, les membres de l'élite ne mettent pas en avant – au sein de leur titulature – leur charge d'administrateur associée à l'emmagasinement. Quant aux rares notables qui portent des titres tels que *imy-r*''

³³⁵⁶ Pour le *pr İf* dans les établissements funéraires d'Abousir, cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *The Papyrus Archive*, p. 342-343 (*pr İf*), et P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 505, fig. 32 (n° 12) à la p. 495. – Pour le *pr ḫn*©, cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *op. cit.*, p. 343-344 et la fig. à la p. 359, et P. POSENER-KRIEGER, *Les archives*, p. 505-507, fig. 32 (n° 13-14) à la p. 495.

³³⁵⁷ Nous avons eu l'occasion d'en parler *supra*, concernant l'administration du Double Trésor, du Double Grenier, du Double Garde-manger.

³³⁵⁸ Sur la fonction de *imy-r*'' *ḫnwtj nt İtp-nŪr* de ces gouverneurs locaux, cf. *supra* à propos des services de l'administration centrale.

ꜥnwt « directeur du Double Grenier » (sans une indication explicite en rapport avec le temple), nous les avons classés parmi les fonctionnaires du palais³³⁵⁹.

Or, il est probable que les responsables des ateliers *pr ꜥn*©, aient géré, entre autres, les biens qui étaient produits par ces mêmes établissements ; la fonction de stockage des *pr ꜥn*© est, par ailleurs, celle qui est la plus évoquée par les historiens³³⁶⁰. Par exemple, dans les complexes funéraires d'Abousir, le terme *pr ꜥn*© est mis en relation avec des aménagements de stockage au sein desquels de la céramique a été découverte et celle-ci conservait des produits destinés aux phylés³³⁶¹.

Parmi les titres portés par les membres des élites locales, il est probable que ceux de *Ìry-sꜥt" n ãtmt-nÚr* « préposé aux secrets du trésor (*litt.* les choses scellées) divin », puis *sꜥ Ìtpt-nÚr* « scribe des offrandes divines », aient été attribués à des responsables de la gestion de l'ensemble des biens stockés dans le temple.

14.3.2. Le trésor divin, ses scribes et les *Ìryw-sꜥt" n ãtmt-nÚr*

Les biens du temple étaient les *ãtmt-nÚr* « choses scellées du dieu »³³⁶², expression qui peut être traduite par « trésor divin ». Certains chercheurs affirment que ces biens étaient constitués notamment de produits précieux, de bijoux et de *regalia*³³⁶³. Le titre *imy-r" sꜥr n ãtmt-nÚr* « directeur des étoffes des choses scellées du dieu » d'un notable de la VI^e/VIII^e dynastie indique donc qu'il y avait également, entre autres, des étoffes précieuses³³⁶⁴. En outre, le trésor divin stockait des biens

³³⁵⁹ Cf. *supra* § 3.2.

³³⁶⁰ D'après J.J. PEREPÉLKIN, « Le *pr-ꜥn*© à l'Ancien Empire [en russe] », dans Actes du 25^e congrès international des orientalistes, Moscou, Août 9-16, 1960, T. I, séances des sections I-IV [EN RUSSE], Moskva, 1963, p. 138-142.

³³⁶¹ P. POSENER-KRIÉGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVÁ, *The Papyrus Archive*, p. 343-344.

³³⁶² *Wb* V, 636, 9 – 637, 3 ; H.G. FISCHER, « A Group of Sixth Dynasty Titles Relating to Ptah and Sokar », *JARCE* 3, 1964, p. 26, n. 9.

³³⁶³ H.G. FISCHER, *loc. cit.* ; E. BROVARSKI, dans *LÄ* VI, 1986, col. 390, s.v. « Tempelpersonal I » ; H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Elkab VI. Die Felsinschriften des Wadi Hilâl*, Turnhout, 2001, p. 326.

³³⁶⁴ Le titre *imy-r" sꜥr n ãtmt-nÚr* est attesté dans la titulature d'un notable de la fin de la VI^e/VIII^e dynastie appelé *nb-ib* de Deir El-Gebrawi (pour le titre cf. N. KANAWATI, *Deir el Gebrawi* I, p. 83, pl. 60).

plus ordinaires dont l'usage rituel augmentait la valeur, voire le prestige. Par exemple, le titre *Ìry-sꜥt* " *n* *≈tmt-nÚr* *m* *©t* *Ìnkt* « préposé aux secrets des choses scellées du dieu dans la pièce des choses offertes (?) »³³⁶⁵, attesté à la Première Période intermédiaire, ne limite pas l'emploi de *≈tmt-nÚr* aux objets de luxe. Le terme *Ìnkt*, déterminé ici par le signe 𓆎³³⁶⁶, désigne également des donations, dont des offrandes alimentaires³³⁶⁷. Dans d'autres contextes étudiés par W. Ward, l'expression *©t* *Ìnkt* est comprise en revanche comme étant une « cuisine »³³⁶⁸.

À propos de l'imprécision qui entoure la nature des biens qui composent les choses scellées du dieu (*≈tmt-nÚr*), notons que l'expression indiquant la charge de gestionnaire de ces biens n'est pas *imy-r* « directeur » mais, de préférence, *Ìry-sꜥt* "(*n*) « préposé aux secrets (de) ». Cela suggère que les *≈tmt-nÚr* n'étaient pas des objets bien définis et gérés comme un ensemble cohérent et tangible (le titre-racine *imy-r* est associé généralement à la gestion de départements ou de secteurs de l'administration). Ils désignaient plus probablement une catégorie idéale, composée d'objets variés. Leur importance dans les faits religieux impliquait un strict respect des règles pour les utiliser et les manipuler, d'où la présence d'hommes initiés, qui étaient en charge de la supervision de ces biens, et portaient donc le titre *Ìry-sꜥt* « préposé aux secrets ». Grâce à ce titre-racine, l'accent est mis sur le caractère sacré et l'inaccessibilité de ces biens plutôt que sur leur teneur ou le département spécifique qui gère ces produits. Un responsable des prêtres du temple de Tôd de la fin de la Première Période intermédiaire (cf. *infra* n° xiv) atteste d'ailleurs cette variante du titre : *Ìry-sꜥt* " *n* *≈tmt-nÚr* *ꜥt* "[*t nÚr*] « préposé aux secrets du trésor secre[t du dieu] ». Cela vient donc confirmer formellement le caractère sacré du trésor du temple.

³³⁶⁵ Pour le titre et une bibliographie, cf. D. JONES, *Index*, p. 639, § 2342.

³³⁶⁶ Pour la lecture du signe dans l'inscription, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 841, n. 59.

³³⁶⁷ G. LAPP, *Die Opferformel des Alten Reiches*, p. 141-145, § 247-250. – Le mot *Ìnkt* peut indiquer également des étoffes, cf. *Wb* III, 119 et P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 365. – Par ailleurs, il faut se rappeler la présence d'employés des temples divins du Nouvel Empire, ayant la fonction de « fournisseurs » des statues et dits *Ìnk*, cf. B.E. SHAFER, « Temples, Priests, and Rituals: an Overview », dans *id.*, éd., *Temples of Ancient Egypt*, London – New York, 1997, p. 15, n. 128.

³³⁶⁸ W. WARD, « The *©t* *Ìnkt*, "Kitchen", and the Kitchen Staff of Middle Kingdom Private Estates », *CdE* 57/114, 1982, p. 191-200.

Bien qu'aucun directeur du trésor ne soit attesté, les choses scellées du temple dépendaient, néanmoins, de l'administration des scribes³³⁶⁹. Toutefois, il était rare que ces scribes atteignent un statut remarquable en province³³⁷⁰. Pour l'époque qui nous intéresse, nous relevons seulement les titres :

- a) *sꜥ tmt-nÚr ðwt ©t iwnw* « scribe du trésor divin du grand établissement d'Héliopolis », attribué à un haut responsable héliopolitain appelé *ꜥi/sꜥm-ꜥi/ptl-s©n~ppy*, qui a vécu à l'aube de la Première Période intermédiaire (il est également *ðry-sꜥt tmt-nÚr ðwt © n iwnw* « preposé aux secrets du trésor divin de la demeure haute d'Héliopolis » cf. *infra* n° xxxv)³³⁷¹ ;
- b) et *sꜥ tmt-nÚr m pr-wsir* « scribe du trésor divin dans le domaine d'Osiris », attribué au responsable scribe du temple d'Osiris à Busiris (*sꜥ ðwt-nÚr ꜥpst*) et des troupes de la province (*imy-r m ꜥ m ©nfy*t), appelé *sn-kꜥy*, vécu vers la X^e/XI^e dynastie³³⁷².

Le titre plus largement répandu en province de *ðry-sꜥt n tmt-nÚr* est connu à partir de la VI^e dynastie et tout au long de la Première Période intermédiaire en relation avec la gestion des temples locaux. Une spécificité topographique était parfois ajoutée au titre qui précisait le secteur du temple dans lequel ces objets scellés étaient entreposés ou utilisés. Par exemple, nous avons déjà vu l'apposition *©t ðnkt* « pièce de l'offrande, cuisine » (cf. *infra* l'exemple thinite n° xxii). Le sanctuaire dont relève le trésor est parfois désigné de manière plus ou moins

³³⁶⁹ Voir les attestations du titre *sꜥ tmt-nÚr* et ses variantes dans D. JONES, *Index*, p. 865 (§ 3167-3168), 866 (§ 3170-3171).

³³⁷⁰ À la fin de l'Ancien Empire, dans le XIV^e nome de la Haute Égypte, voir le titre *sꜥ ðtpt-nÚr* sur le cercueil du *sꜥ ðmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » *wꜥ/©by* (dans Ahmed Bey KAMAL, « Rapport sur les fouilles de Saïd bey Khachaba au Déir-el-Gabraouï », *ASAE* 13, 1914, p. 176) et à Meir parmi l'entourage du maître (A. BLACKMAN, *Meir* V, pl. 22.1). – Pace E. BROVARSKI, dans *LÄ* VI, col. 391, 399, n. 82, s.v. « Tempelpersonal I », qui confond les scribes des offrandes avec le titre *sꜥ ðwt-nÚr* « scribe du temple ».

³³⁷¹ Obélisque Caire CG 17002 (voir déjà G. DARESSY, « La nécropole des grands prêtres d'Héliopolis sous l'Ancien Empire. I. Inscriptions », *ASAE* 16, 1916, p. 212, puis Ch. KUENTZ, *Obélisques*, Le Caire, 1932, pl. 3, et H.G. FISCHER, « A Group of Sixth Dynasty Titles Relating to Ptah and Sokar », *JARCE* 3, 1964, p. 26). Sur ce personnage et sa place dans la chronologie de la fin du III^e millénaire, cf. A. BOLSHAKOV, *Studies in Old Kingdom*, p. 177-178.

³³⁷² Stèle fausse-porte provenant de Kôm el-Akhdar, publiée par H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Busiris, in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 9-12, fig. 3-4.

explicite : par exemple, celui des villes de *m@m* et *i'kmt* dans la XII^e province de Haute Égypte (cf. *infra* n° xxix-xxxii), le *lwt-nÚr lrt* « temple supérieur » ou encore le *lwt-nÚr m ≈st* « temple dans les montagnes » à Elkab (cf. *infra* n° x-xiii).

Nous proposons, ci-dessous, une liste des attestations de la fin du III^e millénaire réparties par provinces. Pour mieux comparer la documentation de la Première Période intermédiaire avec celle de l'Ancien Empire (du reste, l'attribution à l'une ou à l'autre époque n'est pas toujours certaine), et mettre en évidence surtout les continuités, les attestations de la VI^e dynastie les provinces sont aussi recensées.

III^e nome de Haute Égypte

ELKAB

VI^e dynastie ou plus tard

— *Ỉry-sꜥt*“ *n Ỉtmt-nỈr* « préposé aux choses scellées du dieu »

- i) *mmi* : le titre est précédé de *Ỉry-tp nswt* et *Ỉm-nỈr*³³⁷³ ;
- ii) *tti-Ỉn* : le titre est précédé de *Ỉm-nỈr*³³⁷⁴ ;
- iii) *Ỉm*“*i* : le titre est précédé de *Ỉry-tp nswt pr Ỉ*“ et *Ỉm-nỈr*³³⁷⁵ ;
- iv) *i*“*si* : le titre est précédé de *Ỉry-tp nswt* et *Ỉm-nỈr*³³⁷⁶ ;
- v) *Ỉwi* (peut-être le même individu que dans n^o ix et x) : le titre est précédé de *Ỉm-nỈr*³³⁷⁷ ;
- vi) *mrr* : le titre est précédé de *Ỉm-nỈr*³³⁷⁸ ;
- vii) anonyme : le titre est précédé de *Ỉm-nỈr*³³⁷⁹ ;
- viii) *in-it.f* : le titre est précédé de *Ỉry-tp nswt*³³⁸⁰ .

— *Ỉry-sꜥt*“ *n Ỉtmt-nỈr n Ỉwt-nỈr* « préposé au trésor divin du temple »

- ix) *Ỉwi* (peut-être le même individu que dans n^o v et x) : le titre est précédé de *Ỉm-nỈr*³³⁸¹ .

— *Ỉry-sꜥt*“ *n Ỉtmt nỈr n Ỉwt-nỈr Ỉrt* « préposé au trésor divin du temple haut »

- x) *Ỉwi* (peut-être le même individu que dans n^o v et ix) : le titre est précédé de *Ỉm-nỈr*³³⁸² ;

³³⁷³ H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Elkab* VI, p. 175, pl. 143b, n^o O 61 ; pour des remarques sur les graffiti d’Elkab et leur importance pour l’histoire de la religion, voir déjà L. STERN, « Die Cultusstätte der Lucina », *ZÄS* 3, 1875, p. 65-73.

³³⁷⁴ Graffiti dans H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *ElKab* VI, p. 97, pl. 90c, n^o N 131

³³⁷⁵ Graffiti dans *ibid.*, p. 96, pl. 90a, n^o N 129.

³³⁷⁶ Graffiti dans *ibid.*, p. 94, pl. 89a, n^o N 125.

³³⁷⁷ Graffiti dans *ibid.*, p. 87, pl. 86c, n^o N 115.

³³⁷⁸ Graffiti dans *ibid.*, p. 47, pl. 21, 61a, n^o N 9.

³³⁷⁹ Graffiti dans *ibid.*, p. 46, pl. 20, 60d, n^o N 8.

³³⁸⁰ Graffiti dans *ibid.*, p. 46, pl. 60c, n^o N 7.

³³⁸¹ Graffiti dans *ibid.*, p. 58, pl. 68a, n^o N 39.

³³⁸² Graffiti dans *ibid.*, p. 91, pl. 87c, n^o N 119.

xi) *iy-n.(i)-i* : le titre est précédé de *Ìm-nÚr*³³⁸³.

— *Ìry-sꜥt*“ *n ãtmt nÚr n Ìwt-nÚr m ã“st* « préposé au trésor divin du temple dans la montagne »

xii) *iÚ“i* : le titre de ce directeur du clergé est précédé de *smr wꜥty, f“sti, imy-r“*
*Ìm(w)-nÚr*³³⁸⁴ ;

xiii) *iy-n-(i)-i* : le titre est précédé de *smr*

IV^e province de Haute Égypte

TÔD

X^e/XI^e dynasties

xiv) anonyme : nous connaissons la séquence de titres *iry-pꜥt, imy-r“ Ìmw-nÚr, Ìry sꜥt*“ *n ãtmt ꜥt*“[*t nÚr*] de ce gouverneur chef du clergé local³³⁸⁵.

V^e province de Haute Égypte :

KHOZAM/OUADI HAMMAT

IX^e dynastie

xv) *idi* : ce notable a été envoyé en expédition dans la Ouadi Hammamat pour approvisionner son seigneur, le gouverneur *Ú“wti iqr* de Khozam, en blocs de pierre ; il porte les titres de *sÌf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » et *Ìry-sꜥt*“ *n ãtmt-nÚr* « préposé aux choses scellées du dieu »³³⁸⁶.

VI^e province de Haute Égypte

DENDARA

Fin de la VI^e dynastie/VIII^e dynastie

³³⁸³ Graffiti dans *ibid.*, p. 70, pl. 77a, n° N 78.

³³⁸⁴ Graffiti dans *ibid.*, p. 86, pl. 86b, n° N 114.

³³⁸⁵ Pour ce document inédit (un fragment d'architrave ?) voir L. POSTEL, « Fragments inédits du Moyen Empire à Tod », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists*, II, OLA 150, Leuven, Paris, Dudley, 2007, p. 1548 (doc. H.107-111).

³³⁸⁶ J. COUYAT, P. MONTET, *op. cit.*, p. 91, § 149, pl. 35 (cf. *Urk.* I, 259, l. 5-10 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 33).

- xvi) *ni-ibw-nswt/bbi* : ce nomarque (*Ìry-tp* ©) et gouverneur (*imy-r“ Ìmw-nÚr*) tentyrite porte le titre *Ìry-[sꜥt]“ [n] ≈tmt-nÚr* avec, entre autres, celui de *Ìry-sꜥt“ n mdw-nÚr* « préposé aux secrets des paroles divines »³³⁸⁷ ;
- xvii) *nfr-sꜥm-ppi/snni* : le notable porte le titre de *Ìry-sꜥt“ n ≈tmt-nÚr* après celui de *βry-Ìb* « prêtre-lecteur » ; son rôle de « préposé aux secrets du trésor divin » doit être mis en rapport vraisemblablement avec sa fonction de charpentier responsable de la construction de la barque divine d’Hathor (*mfl n≈n dpt n irr Ìwt-Ìr nbt iwnt*) ; il est d’ailleurs *Ìry-sꜥt“ n mdw-nÚr* « préposé aux secrets des paroles divines » et *imy-r“ prw ꜥn©* « directeur des ateliers de production »³³⁸⁸.

Première Période intermédiaire (IX^e dynastie)

- xviii) *mrrri (iqr)* : ce nomarque (*Ìry-tp* ©) et gouverneur tentyrite (*imy-r“ Ìmw-nÚr*) porte exclusivement des titres en rapport avec des fonctions religieuses (*Ìry-sꜥt“ n mdw-nÚr, Ìry-sꜥt“ n pr dw“t, Ìry-tp f“t n Ìwt-Ìr nb(t) int*) ; le titre de *Ìry-sꜥt“ n ≈tmt-nÚr* est mentionné après celui de *imy-r“ Ìmw-nÚr*³³⁸⁹.

VIII^e province de Haute Égypte

THINIS³³⁹⁰

Fin de la VI^e dynastie/VIII^e dynastie

- xix) *Ìni* : *Ìry-sꜥt“ [n ≈tmt-nÚr]*³³⁹¹;

Première Période intermédiaire

³³⁸⁷ W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 11, 11a ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 114, 116 ; cf. en dernier lieu la fiche prosopographique dans E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 103.

³³⁸⁸ W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 7, 7a (= stèle Londres BM 1263) ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 119-121.

³³⁸⁹ W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 8, 8b (= stèle Glasgow Kelvingrove Museum 98.209a) ; H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 136, 140.

³³⁹⁰ Cf. E. BOVARSKI, *Inscribed Material*, p. 99, n. 27.

³³⁹¹ Inscription de la tombe N 11 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 312-314.

- xx) Époux de *smt-k"/id* : ce notable est un scribe responsable des offrandes divines et directeur du temple et des champs : *iry-p©t, I"ty-©, s# Itp-nÚr, Iry-s#t" ≈tmt-nÚr, imy-r" Iwt-nÚr, imy-r" s# "It, imy-r" [...]*³³⁹² ;
- xxi) Anonyme: *Iry-s#t" ≈tmt-nÚr*³³⁹³ ;
- xxii) *in-it.f*: ce notable dont les titres auliques de *iry-p©t* et *I"ty-©* suggèrent son statut éminent au sein de la communauté, est un *imy-r" Iwt-nÚr, Iry-s#t" n ≈tmt-nÚr m ©t-Ìnkt*, il est donc responsable des choses scellés de la pièce des offrandes ou de leur production³³⁹⁴ ;
- xxiii) *Ìni* : ce notable de rang important (*iry p©t*) est *Iry-s#t" n ≈tmt-nÚr* et *fb" n nÚr.f niwty (hrw nb)* « habilleur de son dieu local (chaque jour) »³³⁹⁵ ;
- xxiv) *Ìni* : ce notable vécu vers la X^e/XI^e dynastie est responsable du bétail du temple, il est un scribe des offrandes divines ; le titre de *[Iry-s]#t" ≈tmt-nÚr* « [préposé aux secr]ets des choses scellées du dieu » s'insère dans la séquence suivante : *I"ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, imy-r" kmt, s# Itp-nÚr, imy-r" [...], [Iry-s]#t" ≈tmt-nÚr*³³⁹⁶.

IX^e province de Haute Égypte

AKHMIM

VI^e dynastie

³³⁹² Fragment de stèle provenant de la tombe Naga ed Deir 3978 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 547-553, fig. 57.

³³⁹³ Stèle fragmentaire dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 570 (tombe Naga ed Deir 4206).

³³⁹⁴ Stèle Boston MFA 25.672 provenant de la tombe SF 524 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 29-30, pl. 9.2, doc. 16 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 841.

³³⁹⁵ Cercueil de la tombe N 3751, dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 915, n. 318 (avec une copie de la titulature).

³³⁹⁶ Scène de la paroi de la tombe SF 5015, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 947-950, fig. 89.

- xxv) *q“r/ppy-nfr* : cet administrateur (*Ìry-tp* « représentant, supérieur »)³³⁹⁷ et prêtre important est un responsable du temple de Min ; il porte le titre de *Ìry-sꜥt“ [n] ≈tmt-nÚr* avec ceux de *smr w©ty*, *βry-Ìb*, *Ìm-nÚr mnw* et probablement de *sÌf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres de Min » (il y a une lacune dans l’inscription) dans la même séquence³³⁹⁸ ;
- xxvi) *Úti/k“i-Ìp* : ce nomarque (*Ìry-tp* ©“) et gouverneur local (*imy-r“ Ìmw-nÚr*) de l’époque du roi Pépy I^{er} porte le titre de *Ìry-sꜥt“ ≈tmt-nÚr* au sein de nombreux titres ayant un rapport avec des fonctions dans le temple, sacerdotales et économiques ; la séquence des titres est la suivante : *βry-Ìb*, *sm ≈rp ꜥndt*, *iry nfr-Ì“t*, *≈rp Ì“Ús km*, *imy-r“ prwy Ìf*, *imy-r“ ꜥnwty [n]t Ìtp-nÚr*, *wr m“w*, *wr diw*, [*w©*] *wrw ꜥpntyw*, *Ìry-sꜥt“ [n] ≈tmt-nÚr*, *wf mdw n Ìry wfb*³³⁹⁹ ;
- xxvii) *nhwt-dꜥr/mri* : ce nomarque (*Ìry-tp* ©“) et gouverneur local (*imy-r“ Ìmw-nÚr*) de l’époque de Pépy II porte le titre *Ìry-sꜥt“ n ≈tmt-nÚr* dans la séquence suivante : *s[mr] w©ty*, *sm“ [mnw]*, *imy-r“ Ìm(w)-nÚr*, *≈t mnw*, *Ìry-sꜥt“ [n] ≈tmt-nÚr*, *Ìry-tp* ©“ [*n*] *sp“t“*³⁴⁰⁰ ; ses fonctions ont pour la plupart un caractère religieux ;

Première Période intermédiaire

- xxviii) *sni* : ce responsable des employés-*mrt* et des offrandes divines (*sꜥ Ìtp-nÚr*) porte, entre autres, le titre de *Ìry-sꜥt“ ≈tmt-nÚr*³⁴⁰¹.

XII^e province de Haute Égypte

DEIR EL-GEBAWI

³³⁹⁷ Ce titre se lit sur la stèle Caire CG 1669 qu’on lui attribue : cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* VI, p. 34.

³³⁹⁸ Cf. N. KANAWATI, *El-Hawawish* VI, p. 38, fig. 16.

³³⁹⁹ N. KANAWATI, *El-Hawawish* III, p. 7, 22, fig. 8, 9, pl. 1, 2. ; N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 10-11 ; cf. en dernier lieu cE. MARTINET, *Le nomarque*, p. 89-91.

³⁴⁰⁰ N. KANAWATI, *El-Hawawish* VIII, p. 7, 11, fig. 3a, pl. 1, 7A ; N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 5-6, 11 ; cf. E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 52-53.

³⁴⁰¹ Cercueil Caire CG 28005, côté 3 ; N. KANAWATI, *El-Hawawish* VII, p. 7, 11, fig. 38d-f, 41b, pl. 13a-d ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 4.

VI^e/VIII^e dynasties

— *Ìry-sꜥtꜥ* ≈ *tmt-nÚr m iꜥkmt* (Iakmet est la ville de la deesse *mꜥtit*) :

- xxix) *isi/rꜥ-Ìm* : ce nomarque (litt. *Ìry-tp ꜥ* “*tft*” porte le titre de *Ìry-sꜥtꜥ n ≈ tmt-nÚr m iꜥkmt* après celui de *βry-Ìb*³⁴⁰² ;
- xxx) *nb-ib* : *Ìry-sꜥtꜥ n ≈ tmt-nÚr* [...] [*i*]“[*km*]t (?)³⁴⁰³ ;
- xxxii) le vizir et gouverneur local *isi/rꜥ-Ìm* porte le titre de *Ìry-sꜥtꜥ* [*n ≈ tmt-nÚr*] *m (?) iꜥkmt*³⁴⁰⁴ (le texte cependant est lacuneux) ;

— *Ìry-sꜥtꜥ* ≈ *tmt-nÚr m prw n mꜥm* (Mam est la ville du dieu *nmty*) :

- xxxii) ledit vizir et gouverneur *isi/rꜥ-Ìm*, après le titre de *imy-rꜥ Ìm(w)-nÚr nmty* « directeur des prêtres de Nemty », est dit *Ìry-sꜥtꜥ* ≈ *tmt-nÚr m prw n mꜥm*; « préposé aux secrets des choses scellées du dieu des sanctuaires de Mam »³⁴⁰⁵ ;

XIV^e province de Haute Égypte

MEIR

VI^e/VIII^e dynasties

- xxxiii) *≈w.n-wꜥ / ÚÚi* : ce gouverneur (*imy-rꜥ Ìmw-nÚr*) de Qis porte le titre *Ìry-sꜥtꜥ* ≈ *tmt-nÚr* après ceux de *βry-Ìb* et de prêtre ritualiste *Ìm-nÚr Ìr Úmꜥ-ꜥ* « prêtre de Horus au bras fort »³⁴⁰⁶ ;
- xxxiv) *≈w.n-wꜥ / mni* : *sÌf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » de Qis, il porte aussi le titre *Ìry-sꜥtꜥ* ≈ *tmt-nÚr*³⁴⁰⁷.

³⁴⁰² N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, p. 33, pl. 21 (tombe 46) ; E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 58-59.

³⁴⁰³ N. de G. DAVIES, *op. cit.*, p. 33-34, pl. 21 (« Tombe 38 a ») et p. 44 pour le toponyme.

³⁴⁰⁴ N. de G. DAVIES, *op. cit.*, p. 20, pl. 21 (tombe 72, stèle fausse-porte, jambage C) ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 41.

³⁴⁰⁵ N. de G. DAVIES, *op. cit.*, p. 20, pl. 21 (tombe 72, stèle fausse-porte, jambage B) ; W. SCHENKEL, *loc. cit.*

³⁴⁰⁶ A. EL-KHOULI, N. KANAWATI, *Quseir El-Amarna. The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh*, ACE Reports 1, 1989, Sydney, p. 44, pl. 34.

XIII^e nome de Basse Égypte

HELIOPOLIS

VI^e/VIII^e dynasties

xxxv) *nfr-sꜥm-sꜥt"/sꜥnꜥ-ptl-ppy/ꜥꜥi* : ce notable, dont A. Bolshakov a réuni les monuments et estime qu'il s'agissait d'un grand-prêtre héliopolitain – bien que le titre *wr mꜥꜥꜥ* « grand des voyants » ne soit pas conservé –³⁴⁰⁸, porte le titre (*hapax*) de *Ìry-sꜥt" ~tmt-nÚr Ìwt ꜥ" n iwnw* « preposé aux secrets des choses scellées du dieu (de) la demeure haute d'Héliopolis »³⁴⁰⁹ et *sꜥ ~tmt-nÚr Ìwt ꜥ" n iwnw* « scribe de choses scellées du dieu de la demeure haute d'Héliopolis »³⁴¹⁰.

Comme les documents provinciaux répertoriés ci-dessus le montrent, des responsables du trésor divin (*~tmt-nÚr*) sont attestés, dans plusieurs localités, entre la fin de la VI^e dynastie et la Première Période intermédiaire. Son emploi respecte toujours la même tradition protocolaire.

En général, nous observons que le titre est attribué à des responsables éminents de l'administration du temple, détenteurs de charges sacerdotales et exerçant la fonction de responsable des prêtres (*imy-r" Ìmw-nÚr*³⁴¹¹ et *sÌf Ìmw-nÚr*³⁴¹²). Dès lors, les titres *Ìm-nÚr* « prêtre », *βry-Ìb* « prêtre-lecteur »³⁴¹³ ou de prêtre spécifique, comme *Ìm-nÚr Ìr Úm"-ꜥ* « prêtre d'Horus au bras fort »³⁴¹⁴, *Ìm-nÚr mnw* « prêtre de Min »³⁴¹⁵ ou *~t mnw* « prêtre-~t de Min »³⁴¹⁶ peuvent être des titres « préfixes »

³⁴⁰⁷ M. AHMED BEY KAMAL, « Rapport sur les fouilles de Saïd Bey Khachaba au Déir-el-Gabraouï », *ASAE* 13, 1913, p. 170.

³⁴⁰⁸ A. BOLSHAKOV, *Studies in Old Kingdom*, p. 177-178 notamment.

³⁴⁰⁹ Obélisque Caire CG 17001, face 1.

³⁴¹⁰ Obélisque Caire CG 17002, face 1.

³⁴¹¹ Cf. *supra* les n^o xii (Elkab), xiv (Tôd), xvi et xviii (Dendara), xxvi-xxvii (Akhmim), xxxi (Deir el-Gebrawi), xxxiii (Meir).

³⁴¹² Cf. *supra* n^o xv (Coptos), xxv (Akhmim), xxxiv (Meir).

³⁴¹³ Cf. *supra* n^o xvii (Dendara), xv-xxvi (Akhmim), xxv-xxvi (Akhmim), xxix (Deir el-Gebrawi).

³⁴¹⁴ Cf. *supra* n^o xxxiii (Meir).

³⁴¹⁵ Cf. *supra* n^o xxv (Akhmim).

³⁴¹⁶ Cf. *supra* n^o xxvii (Akhmim).

de *Ỉry-sꜥt*“ n *≈tmt-nÚr*, car ils sont régulièrement antéposés à celui-ci. À Elkab, l’association entre *Ỉm-nÚr* « prêtre » et *Ỉry-sꜥt*“ n *≈tmt-nÚr* « préposé au trésor divin » est la règle³⁴¹⁷, et ce dernier s’accompagne parfois de l’attribution du titre palatin *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi »³⁴¹⁸.

Parfois, il s’agit d’un nomarque³⁴¹⁹, et les exemples datent surtout de l’époque qui précède la dynastie héracléopolitaine³⁴²⁰. De fait, après la dernière dynastie memphite, il y a peut-être eu une sorte de professionnalisation ou une diffusion des charges d’intendant concernant les aspects à la fois économiques et cultuels des temples provinciaux : le nomarque en est moins souvent le responsable exclusif, bien qu’il mette en avant ses prérogatives religieuses. Cela correspond en partie à la séparation qui semble se produire vers la IX^e dynastie entre les charges de nomarque et de gouverneur local directeur des prêtres, lesquelles ne reviennent plus à la même personne comme à la fin de la VI^e et à la VIII^e dynastie³⁴²¹. De fait, la documentation répertoriée montre qu’après les dynasties memphites, le titre *Ỉry-sꜥt*“ *≈tmt-nÚr* est attribué à des notables locaux qui ont des responsabilités économiques « techniques » dans le temple – mais toujours en rapport avec les objets du rite, indépendamment du rôle de nomarque. Ils travaillent notamment dans la gestion des offrandes divines. À Thinis, par exemple, ils portent le titre de *sꜥ Ỉtpt-nꜥr* « scribe des offrandes divines » (cf. *supra* n° xx et xxiv). Dans la même localité, le titre *Ỉry-sꜥt*“ *≈tmt-nÚr* est lié, comme nous l’avons évoqué plus haut, à la *ꜥt Ỉnkt* « pièce des offrandes, cuisine » (cf. *supra* n° xxii). À Akhmim, un *Ỉry-sꜥt*“ *≈tmt-nÚr* de la VI^e dynastie est également, en tant que nomarque, un *imy-r*“ *ꜥnwtj nt Ỉtpt-nÚr* « directeur du Double Grenier des offrandes divines » (cf. *supra* n° xxvi)³⁴²². Au début de la Première Période intermédiaire, à Dendara, la fabrication des objets du

³⁴¹⁷ Cf. *supra* n° i-vii, ix-xi.

³⁴¹⁸ Cf. *supra* n° i, iii, iv, viii.

³⁴¹⁹ Cf. *supra* n° xvi et xviii (Dendara), xxvi et xxvii (Akhnim), xxix (Deir el-Gebrawi).

³⁴²⁰ Après cette époque, nous relevons *mrrj* de Dendara (cf. *supra* n° xviii) ; mais son titre de *Ỉry-sꜥt*“ *≈tmt-nÚr* est peut-être en rapport avec la fonction de *imy-r*“ *Ỉmw-nÚr* « directeur des prêtres » qu’il garde.

³⁴²¹ Sur cette séparation, cf. récemment H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 54-55.

³⁴²² S’agit-il des offrandes réservées au culte royal en province ?

culte, la barque processionnelle (*mfl̄ n̄n irr wī ðwt-ðr nbt iwnt*), est supervisée par un *ðry-sðt̄ ≈tmt-nÚr* (cf. *supra* n° xvii). À Thinis, un titulaire de la Première Période intermédiaire est le responsable de l’habillage du dieu Onouris (*fb̄ n nÚr.f niwty*, cf. *supra* n° xxiii).

Le titre *ðry-sðt̄ ≈tmt-nÚr* s’efface par la suite sous les dynasties thébaines (XI^e et XII^e dynasties)³⁴²³.

14.3.3. La *f̄t* « garde-robe » : les parures et les habits du dieu

Les magasins des temples étaient destinés à conserver des biens qui pouvaient être employés, par exemple, pour payer le personnel, mais ce matériel était destiné également aux cérémonies. Seuls des initiés avaient la prérogative de gérer certains produits, comme les habits cérémoniels qui étaient entreposés dans le temple. Cette fonction semble particulièrement réputée, puisqu’elle est attestée dans les titulatures de notables locaux éminents. Le titre qui exprime cette fonction est *ðry-tp f̄t*, que l’on traduit par « supérieur de la garde-robe »³⁴²⁴.

Au III^e millénaire, ce titre *ðry-tp f̄t* était attribué à des personnages qui étaient au service de la personne du roi³⁴²⁵. Ces derniers portaient également des titres tels que *imy-r̄ sqbbwy pr ©̄* « directeur du Double Garde-manger du palais »³⁴²⁶ ou *imy-r̄ ©̄bw-r̄ nb nswt* « directeur du repas du roi »³⁴²⁷. Dans ce cadre administratif en lien avec le quotidien du souverain, les *ðry-tp f̄t* étaient probablement, comme le suggère H.G. Fischer³⁴²⁸, les responsables des habits du pharaon.

Le titre fut aussi attribué à des nobles provinciaux à partir de la fin de la dynastie memphite, pour indiquer un rôle de responsable des parures des dieux locaux. Le

³⁴²³ Cf. W. WARD, *Index*, p. 123, § 1039 ; H.G. FISCHER, *Supplement*, p. 70, § 1039. Sur la traduction que nous adoptons, cf. *infra* après la liste de données.

³⁴²⁴ D. JONES, *Index*, p. 649-650, § 2378-2381.

³⁴²⁵ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 137.

³⁴²⁶ G. JEQUIER, *Tombeaux de particuliers contemporains de Pepi II*, p. 14, 110 ; et E. DRIOTON, « Description sommaire des chapelles funéraires de la VI^e dynastie récemment découvertes derrière le mastaba de Mérérouka à Saqqarah », *ASAE* 34, 1934, p. 507 (= *mrw*).

³⁴²⁷ Cf. E. DRIOTON, *op. cit.*, p. 510 (= *smdnti*) ; A. BARSANTI, « I. Mastaba de Samnofir » dans « Fouilles autour de la pyramide d’Ounas (1899-1900) », *ASAE* 1, 1899, p. 153, 155, fig. 9 (= *sðm-nfr*).

³⁴²⁸ H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 137, n. 600.

statut éminent des détenteurs de la charge de *Ìry-tp f^t* procède sans doute du niveau de *Gottesnähe*³⁴²⁹ – la proximité avec le dieu – que la tâche impliquait. De fait, le *Ìry-tp f^t* était un homme de pouvoir. À Dendara, il est nomarque (*Ìry-tp ©*“, cf. *infra* n° i, ii) et, essentiellement, directeur du clergé (*imy-r[“] Ìmw-nÚr*, cf. *infra* n° i, ii, iii). À Thinis, nous comptons deux nomarques (*Ìry-tp ©*“, cf. *infra* n° v, vi) ; l’un est aussi un inspecteur du clergé (*sÌf Ìmw-nÚr*, cf. *infra* n° vi). Il s’agit, par ailleurs, de personnages qui, dans leur carrière, étaient responsables des secteurs fournissant les offrandes divines (*imy-r[“] pr ꜥn©*, *imy-r[“] ≈rt*, *imy-r[“] sqbbwy*, cf. *infra* n° iv, vi)³⁴³⁰.

Dendara

FIN DE LA VI^E/VIII^E DYNASTIE

- i) *n(y)-ibw-nswt/bbi* : l’implication de ce nomarque dans la gestion de la “garde-robe” du dieu apparaît dans la séquence de titres suivante : *[smr] w©ty* « [ami] unique », *Ìry-tp ©*“ *n sp^t* « nomarque », *βry-Ìb* « prêtre-lecteur », *Ìry-tp f^t* « supérieur de la garde-robe », *imy-r[“] Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres », *mniw Úntt* « gardien du bétail-*Úntt* », qu’on retrouve dans l’architrave de son fils *mrrri*³⁴³¹ ;

IX^E DYNASTIE (PREMIERE PERIODE INTERMEDIAIRE)

- ii) *mrrri* : ce nomarque porte le titre *Ìry-tp f^t n Ìwt-Ìr nb(t) iwnt* « supérieur de la garde-robe d’Hathor maîtresse de Dendara »³⁴³² et de responsable de la Maison du Matin (*Ìry-sꜥt[“] n pr dw^t*), secteur rituel par excellence des lieux cérémoniels ; il est d’autre part *imy-r[“] Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »³⁴³³.

FIN XI^E DYNASTIE (DEBUT DU MOYEN EMPIRE)

³⁴²⁹ Sur cette notion, cf. *infra* § 13.5.

³⁴³⁰ *Contra* H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 137, lequel est de l’opinion que le titre était toujours attribué à des nomarques.

³⁴³¹ Cf. l’architrave de *mrrri* publié dans Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8 ; avec le commentaire de H.G. FISCHER, *Dendera*, n. 596 à la p. 137, et p. 142. Concernant la datation, nous rappelons que *ni-ibw-nswt/bbi* est peut-être le même nomarque homonyme bénéficiaire de la tombe n° 770, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 187 (7), et en dernier lieu E. MARTINET, *Le nomarque*, p. 103-104.

³⁴³² D. JONES, *op. cit.*, p. 650, § 2381.

³⁴³³ Pour le titre en question concernant le vestiaire, cf. la stèle Caire CG 1663 = Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8 (PM V, 112) , avec le commentaire de H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 136-137.

- iii) *i“mw* : ils sont attestés seulement les titres *imy-r“ ðmw-nÚr* « directeur des prêtres » et *Ïry-tp f“t n ðwt-Ïr nbt iwnt* « supérieur de la garde-robe d’Hathor maîtresse de Dendara » de ce gouverneur local³⁴³⁴ ;

Thinis

FIN DE LA VI^E/VIII^E DYNASTIE

- iv) *ipi/≈pri* : ce notable est responsable des bêtes de sacrifice, de la garde-robe et des ateliers de production du temple d’Onouris : *imy-r“ ≈rt, Ïry-tp f“t m ðwt-nÚr nt in-Ïrt, imy-r“ pr ꜥn© n in-Ïrt*³⁴³⁵ ;

IX^E-X^E DYNASTIES

- v) *Ï“gi* : il s’agit du premier nomarque connu ayant été inhumé dans la province thinite (fin VIII^e dyn./début de la IX^e dynastie) ; le titre de *Ïry-tp f“t n ðwt-nÚr* qu’il porte ne semble pas être mis en rapport direct (comme dans une séquence de titres) avec d’autres charges sacerdotales ou liées au temple³⁴³⁶.

FIN DE LA PREMIERE PERIODE INTERMEDIAIRE

- vi) Anonyme : ce personnage est connu pour avoir été inhumé dans les nécropoles thinites, mais il est nomarque du X^e nome de la Haute Égypte (*Ïry-tp ©“ n w“ft*), territoire disputé par les rois de Thèbes et d’Héracléopolis. Notable éminent (*iry-p©t, Ï“ty-©, smr w©ty*), il porte le titre de [*Ïry-tp*] *f“[t]* (le document qui l’atteste est lacunaire et la lecture n’est pas aisée), lequel précède directement celui de *imy-r“ sqbbwy* « directeur du Double Garde-manger » (fonction liée ici à l’approvisionnement d’un sanctuaire ?) et de *sÏf ðmw-nÚr [...]* « directeur des prêtres [(d’un établissement funéraire royal ou chapelle de *ka*?)]³⁴³⁷.

³⁴³⁴ Stèle Los Angeles, William Randolph Hearst Coll., 50.37.13 = J. VANDIER, « Quatre stèles inédites de la Première Période intermédiaire », *RdE* 2, 1936, p. 55, pl. 2 (1) ; PM V, 115. Pour l’attestation, cf. également D. JONES, *loc. cit.*, mais lire le nom *i“mw* à la place de *f““t/hyt*, puisque *f““t/hyt* correspond à celui de l’épouse.

³⁴³⁵ Dans la stèle de *ipi/≈pri* (fig. 35, p. 882) provenant de la tombe N 301, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 370, fig. 112 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 650, § 2380 (pour la graphie notamment).

³⁴³⁶ Paroi nord de la tombe N 89 du nomarque *Ï“gi* = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 418, 424-425, fig. 39 ; cf. D. JONES, *Index*, p. 650, § 2379.

³⁴³⁷ Pour ce nomarque, cf. *supra* p. 190, 362-363.

Pour connaître avec plus de précision la fonction de la f^t , et celle de ses responsables, on remarque que le déterminatif utilisé pour f^t ne renvoie pas à l'architecture³⁴³⁸. Ceci pourrait faire douter de la légitimité de la traduction « vestiaire, garde-robe ». En 1943, B. Grdseloff traduisait le titre plus prudemment par « directeur des habits rituels (f^yt) »³⁴³⁹, ce qui semble être une proposition judicieuse. De fait, le déterminatif généralement utilisé pour écrire f^t dans ce titre, indique simplement des tissus (). C'est probablement une élaboration tachygraphique du signe  (= ) qui indique, habituellement, les vêtements $mn\approx t$ ³⁴⁴⁰ (un type de vêtements régulièrement utilisés pour revêtir les statues divines, comme le remarque P. Posener-Kriéger³⁴⁴¹) présents également parmi les offrandes funéraires³⁴⁴². D'autre part, le mot f^t (écrit parfois phonétiquement f^yt)³⁴⁴³ se rattache au terme définissant les tissus f^t/f^yt ³⁴⁴⁴ homonymes, connus en contexte religieux pour désigner, par exemple, les bandages d'Osiris³⁴⁴⁵. Il est probable que la traduction la plus correcte soit « supérieur des vêtements », mais cela prête à confusion puisque la charge n'est pas en rapport avec la production de ces biens mais avec leur stockage et leur manipulation. Nous préférons traduire

³⁴³⁸ Malgré *Wb*, 515, 11-12, qui associe ce terme f^t ( ) à celui de , wf^w « Magazin ».

³⁴³⁹ B. GRDSELOFF, « Le signe  et le titre du stoliste », *ASAE* 43, 1943, p. 365.

³⁴⁴⁰ Sur l'interprétation du signe , cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 137, n. 593 ; *contra* J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, § 19, lequel interprète la graphie qu'on trouve dans les stèles

tentyrites, comme le résultat de . À Thinis le déterminatif est , qui pourrait faire référence aux ballots d'étoffe (cf. H.G. FISCHER, « An Elusive Shape within the Fisted Hands of Egyptian Statues », *MMJ* 10, 1975, p. 16-20 et fig. 7, 14-16).

³⁴⁴¹ P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 367.

³⁴⁴² Voir f^t/f^w dans K. SCHEELE, *Die Stofflisten des Alten Reiches. Lexicographie, Entwicklung und Gebrauch*, Menes 2, Wiesbaden, 2005, p. 77, d'après W.S. SMITH, « The Old Kingdom Linen List », *ZÄS* 71, 1935, p. 146-147. Dans ce contexte, le terme f^t semble apparaître pour désigner des étoffes qui sont spécifiques par leurs dimensions, cf. également W. BARTA, *Die altägyptische Opferliste von der Frühzeit bis zur griechisch-römischen Epoche*, MÄS 3, Berlin, 1963, p. 45.

³⁴⁴³ *Wb* V, 515, 9-10.

³⁴⁴⁴ *Wb* V, 519, 6-11.

³⁴⁴⁵ *Wb* V, 519, 8-10.

différemment, par ce que le mot « vestiaire, garde-robe » indique, par métonymie, l'ensemble des vêtements et objets qui sont déposés dans certains établissements, ce qui convient davantage à notre compréhension de la charge³⁴⁴⁶.

Les produits textiles gérés par les *Ìry-tp f't* semblent ainsi avoir été associés au contexte de l'habillement rituel. Par ailleurs, on sait que, dans le cadre du culte journalier, la divinité était vêtue après l'ouverture de son naos, selon un déroulement analogue à celui du service matinal du roi ; l'habillement des divinités est attesté à l'Ancien Empire également lors des fêtes ou lors de dates précises du calendrier³⁴⁴⁷. Nous évoquerons, un peu plus loin, les fonctions sacerdotales de stoliste, « habilleur » (ex. *sm" mnw, iry nfr-Ì't, fb"w n nÚr.f niwty*), et de prêtre-ouab (« prêtre-pur ») accomplissant le culte journalier, qui sont aussi des *Ìryw-tp f't* et des notables parmi les plus éminents des communautés locales à la fin du III^e millénaire. Le rapport étroit qui existe entre la gestion des étoffes rituelles et la fonction qui consiste à habiller la statue divine est manifeste, par ailleurs, un peu plus tard, à la XII^e dynastie, lorsque le titre de stoliste-*sm"*, celui qui est en charge des *regalia* et de l'habillement rituel du roi comme des dieux, sera associé au titre *Ìry-tp f't* : ainsi, un courtisan royal appelé *imn-m-Ì't-©n*, connu par son monument funéraire à Dashour, porte les titres de stoliste-*sm"* et de *Ìry-tp f't n Ìb r©* « supérieur de la garde-robe de la fête de Rê »³⁴⁴⁸.

Les étoffes sont omniprésentes dans les scènes religieuses connues à partir de la XI^e dynastie, et jusqu'à l'époque gréco-romaine³⁴⁴⁹, elles consistent en des produits

³⁴⁴⁶ Voir les traductions « wardrobe » pour l'anglais dans D. JONES, *Index*, p. 649-650 ; en français, cf. *inter alia* D. VALBELLE, *Histoire de l'État pharaonique*, Paris, 1998, p. 109.

³⁴⁴⁷ Voir par exemple : 1/ l'habillement d'Anubis au temple solaire de Niousserrê, dans la deuxième moitié du deuxième mois de la saison de l'inondation, cf. W. HELCK, « Die "Weihinschrift" aus dem Taltempel des Sonnenheiligtums des Königs Neuserre bei Abu Gurob », *SAK* 5, 1977, p. 58 (b), pl. 2 (2) ; 2/ l'habillement de la statue du roi Néferirkarê-Kakaï dans son temple funéraire, le quatrième mois d'été au jour 17 du calendrier lunaire, cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 53, 546.

³⁴⁴⁸ J. DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour en 1894-1895*, Vienne, 1903, p. 69, fig. 111 ; cf. B. GRDSELOFF, *loc. cit.* 357-366.

³⁴⁴⁹ Pour un historique, cf. par exemple M.-L. RYHINER, *Rites égyptiens VIII. La procession des étoffes et l'union avec Hathor*, Bruxelles, 1995, p. 48-51 notamment.

offerts aux dieux, parfois en grande quantité, conservés de préférence dans de grands coffres qu'on apportait sur des brancards³⁴⁵⁰.

Le lieu d'activité du *Ỉry-tp f't* « supérieur de la garde-robe » est documenté par les archives des complexes funéraires royaux d'Abousir qui mentionnent la pièce où l'on conservait les tissus : il s'agit d'un espace appelé *pr mn≈t* « domaine des étoffes ». Les éditeurs des archives de Rênéferéf pensent que cet espace correspondait à une salle adjacente du *pr twt* « domaine de la statue (du roi) », lieu identifié avec la salle hypostyle du complexe³⁴⁵¹.

De manière semblable, le *Ỉry-tp f't* « supérieur de la garde-robe » installé en province était peut-être le responsable d'un secteur de ce type situé dans les temples provinciaux, près du naos. Le rapport entre l'habillement, le stockage des étoffes et des parures, doit être considéré également en rapport avec les activités de la *pr dw"t* « maison du matin », espace cultuel dont la gestion était présidée par le *Ỉry-s#t" n pr dw"t* « préposé aux secrets de la maison du matin ». Cette fonction est associée, par exemple, à celle de *Ỉry-tp f't* dans le cas du nomarque et gouverneur tentyrite *mrri* de la Première Période intermédiaire (cf. *supra* n° i)³⁴⁵².

14.4. LES RESSOURCES NATURELLES DES TEMPLES

Les ressources naturelles servaient à la communauté locale pour enrichir le temple et le pourvoir de toutes les offrandes et les produits qui étaient à la base de l'économie des sanctuaires locaux. C'était un secteur dans lequel les notables locaux jouaient un rôle de premier plan, surtout dans le secteur de l'élevage.

14.4.1. L'administration foncière

³⁴⁵⁰ Voir par exemple la représentation dans N. de G. DAVIES, *The Tomb of Antefoker, Vizier of Sesostris I, and of His wife Senet (N° 60)*, London, 1920, pl. 10.

³⁴⁵¹ Sur *pr mn≈t* et son emplacement au sud de la salle hypostyle du complexe funéraire de Rênéferéf, cf. P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X*, p. 342.

³⁴⁵² Sur le *pr dw"t* en province à la Première Période intermédiaire, cf. *supra* § 13.2.1.

À l’instar des temples funéraires royaux, les sanctuaires locaux avaient leurs propres domaines. Si les annales royales mentionnent l’allocation de parcelles à destination des divinités locales³⁴⁵³, et si les inscriptions funéraires des membres du clergé évoquent parfois l’octroi de petits terrains comme prébendes³⁴⁵⁴, les décrets royaux coptes nous apprennent, quant à eux, qu’un temple provincial comme celui de Min de Coptos était pourvu, depuis la VI^e et la VIII^e dynastie, de terres et de domaines agricoles conséquents, dispersés sur plusieurs provinces. Ces documents juridiques montrent en particulier que le roi ordonnait au *imy-r* « directeur de Haute Égypte », installé sur place, de constituer ces nouvelles propriétés du dieu Min avec l’aide des responsables cadastraux de chaque localité/province concernée³⁴⁵⁵. La procédure administrative semble si bien rodée que les décrets précisent même les détails de la cérémonie de fondation des nouveaux terrains : le bornage devait s’effectuer, racontent-ils, avec une mise en scène rituelle, avec l’ostension par exemple de colliers-*ménat* et d’étoffes spécifiques, et l’accomplissement d’offrandes carnées³⁴⁵⁶.

Néanmoins, il est assez rare que les notables locaux indiquent dans leur titulatures qu’ils sont les gestionnaires de ces terrains. Quelques fonctionnaires étaient en effet attachés à cette gestion, mais les titres en question restent assez vagues à propos de l’origine des propriétés : il n’y a pas de spécification qui confirme l’origine divine de ces biens ruraux.

Il est légitime de se demander alors la raison de cette absence générale de titres de fonction faisant référence à l’administration des terres des sanctuaires. Est-ce que

³⁴⁵³ H. GOEDICKE, « Cult-temple and “State” during the Old Kingdom in Egypt », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East. Proceedings of the International Conference Organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978*, OLA 5, Leuven, 1979, p. 118-120.

³⁴⁵⁴ Par exemple, Mykérinos octroie un terrain de deux aroures pour le culte d’Hathor à Tehna (*Urk.* I, 25, l. 2-6).

³⁴⁵⁵ Sur ces décrets coptes et les activités cadastrales en question, cf. *supra* p. 406 (§ 6.4.1) sur l’administration du territoire.

³⁴⁵⁶ Cf. les décrets Coptos G, l. 10 (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 128, fig. 10) et Coptos L, l. 8-9 (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 165, fig. 17) : (...) *irt wp tn ꜥr mniwt sndw rꜥs iꜥw ꜥpdw mi ꜥb nꜥr n nꜥr* « (Il a ainsi ordonné) d’accomplir cette tâche avec des cymbales (ou colliers-*ménat*), des étoffes-*séné*d, l’abatage de bovidés et d’oiseaux, comme dans la belle fête du dieu ».

la gestion des champs et des terres du dieu était un secteur sans relevance sociale ? Cela semble improbable. Il est envisageable, en revanche, que les gouverneurs locaux – notamment des *imyw-r*“ *Ìmw-nÚr* – avaient la mainmise sur l’ensemble des terres de leur circonscription (dans les limites des restrictions décidées par la Résidence) et qu’ils les administraient grâce au personnel local responsable du cadastre et des champs. Dans ce cas, il est possible qu’il n’ait pas été nécessaire de faire de distinction formelle entre les fonctionnaires attachés aux domaines divins et les responsables des autres domaines. Par ailleurs, nous connaissons la titulature de notables qui jouaient un rôle de premier plan dans l’administration de l’économie du temple, et qui incluent le titre *imy-r*“ *“Ìt* « directeur des champs » dans leur titulature sans pourtant indiquer l’origine de ces terrains ; nous pouvons seulement déduire que ces propriétés étaient, entre autres, les terres du temple. Au demeurant, un notable de Busirirs appelé *sn-k*“*y* (X^e/XI^e dynastie) qui dirigeait les troupes du nome (*imy-r*“ *m*“*© n ©nfyt*) et la bureaucratie du temple d’Osiris et de son trésor (*s*“ *Ìwt-nÚr* *†pst* « scribe du temple noble », *s*“ *≈tmt-nÚr m pr-wsir* « scribe des choses scellées du dieu dans le domaine d’Osiris »), porte aussi le titre *imy-r*“ *“Ìt* « directeur des champs » dans une table d’offrande qu’on lui attribue³⁴⁵⁷. Un notable anonyme de la IX^e dynastie de Thinis, époux d’une dame *smt-k*“/id, porte le titre *imy-r*“ *“Ìt* après ceux de *iry-p©t*, *Ì“ty-©*, *s*“ *Ìtpt-nÚr*, *Ìry-s*“*t*“ *≈[tmt]-nÚr*, *imy-r*“ *Ìwt-nÚr*, « prince, comte, scribe des offrandes divines, préposé aux secrets du t[résor] divin, directeur du temple »³⁴⁵⁸.

Dans ce cadre, la ville d’Akhmim demeure un cas exceptionnel. Les gouverneurs et fonctionnaires locaux portent, à l’Ancien Empire et à la Première Période intermédiaire, des titres où la mention du domaine de Min est explicitée (*pr-mnw*), bien que ce soit des titres qui dissimulent l’intérêt porté par la Couronne sur ces terrains sacrés. Comme l’a mis en avant N. Kanawati, les titres en question sont *Ìry-s*“*t*“ *n pr-mnw* « préposé aux secrets du domaine de Min » et *m*“*ib n nswt m pr-*

³⁴⁵⁷ Stèle fausse-porte provenant de Kôm el-Akhdar, publiée par H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Busiris, in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 9-12, fig. 3-4.

³⁴⁵⁸ Architrave de stèle inédite, provenant de la tombe N 3978, restaurée par E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 549, fig. 57.

mnw « homme de confiance du roi dans le domaine de Min »³⁴⁵⁹. Il s'agit également de responsables des divisions du domaine divin et des offrandes divines, qui portent, par exemple, le titre *imy-r*“ *wpt* avec ses variantes, lesquelles se terminent par *m prwy* « dans le Double Domaine » et *Ìtpt-nÚr m prwy* « des offrandes du Double Domaine »³⁴⁶⁰. Il est évident que les fonctionnaires d'Akhmim obtenaient une grande partie de leur pouvoir de par l'administration des terrains de la divinité³⁴⁶¹. Cependant, les fonctionnaires qui s'insèrent dans cette tradition à la Première Période intermédiaire ne sont guère les gouverneurs et les nomarques, mais leurs subordonnés, dont des *sÌfw Ìmw-nÚr*. Par ailleurs, ces charges étaient octroyées parfois aux fils. Selon J.C. Moreno García, cela révèle une spécialisation professionnelle familiale au sein de l'élite au pouvoir, à Akhmim³⁴⁶².

Voici une liste de titulaires de cette localité qu'on date de la Première Période intermédiaire³⁴⁶³ :

- 1) le notable *Ìsi-mnw/ssi* (tombe G42) qui est *imy-r*“ [*wpt*] “*Ìt [mrt] m prwy* « directeur des divisions des champs et des employés-*mrt* dans le Double Domaine », et *sÌfw Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » ; les titres *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *smr w©ty* « ami unique » soulignent par ailleurs son rang considérable³⁴⁶⁴ ;
- 2) le notable *b“wi* (tombe BA48) : *imy-r*“ *wpwt Ìtpt-nÚr m prwy* « directeur des divisions des offrandes divines dans le Double domaine » ; il a lui aussi le rang de *βry-tp nswt* et *smr w©ty*³⁴⁶⁵ ;
- 3) le notable *gÌs“/nby* (tombe GA11) : *imy-r*“ *wpwt “Ìt mrt* « directeur des divisions des champs et des employés-*mrt* », *imy-r*“ *wpwt* « directeur des

³⁴⁵⁹ N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 223-224.

³⁴⁶⁰ D. JONES, *Index*, p. 93 (§ 388), 95 (§ 394), 97 (§ 403),

³⁴⁶¹ Cette spécificité d'Akhmim a été mis en avant également par J.C. MORENO GARCIA, « Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle*, p. 104.

³⁴⁶² J.C. MORENO GARCIA, « Deux familles de potentats provinciaux et les assises de leur pouvoir : Elkab et el-Hawawish sous la VI^e dynastie », *RdE* 56, 2005, p. 113-118.

³⁴⁶³ Les datations des monuments d'Akhmim ne faisant pas l'unanimité, notre liste pourrait être incomplète.

³⁴⁶⁴ N. KANAWATI, *Hawawish VII*, p. 9 (fin VI^e/VIII^e dynastie)

³⁴⁶⁵ N. KANAWATI, *Hawawish VII*, p. 36. (fin VI^e/VIII^e dynastie).

- divisions », *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *smr w©ty* « ami unique »³⁴⁶⁶ ;
- 4) le notable *mmi* (tombe B12) : *imy-r“ wpt mrt “Ït m prwy* « directeur des divisions des employés-*mrt* et des champs dans le Double domaine » ; il a le rang de *Ï“ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, βry-tp nswt*³⁴⁶⁷;
- 5) le notable *mmi* (architrave Caire CG 1586) : *smr w©ty, βry-tp nswt, imy-r“ wpt*³⁴⁶⁸.

La répétition des titres de *smr w©ty* et notamment *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi », fait penser que l’activité cadastrale restait une prérogative de la Couronne et que ces familles locales bénéficiaient de ce lien avec la capitale pour asseoir leur pouvoir en province. Par ailleurs, comme J.C. Moreno García le remarque, le recours à ce genre de titres en rapport avec le Double Domaine de Min dans le protocole des notables locaux, révèle l’importance de ce culte pour l’économie régionale³⁴⁶⁹. Un parallèle peut toutefois être établi avec le temple aussi de Thinis et son économie à la même époque, puisque dans cette province est attesté le titre atypique *imy-r“ pr-nÛr* « directeur du domaine du dieu (*scil.* Onouris) » ( ) attribué à un nomarque anonyme de la X^e/XI^e dynastie, fils d’une dame *id*³⁴⁷⁰. Cette charge reflète l’attention portée par cet agent royal à son rôle de garant du fonctionnement économique du temple³⁴⁷¹, mais exprime aussi à l’importance qui est donnée localement à l’administration du temple d’Onouris à la fin du III^e millénaire. En effet, les dirigeants thinites et l’élite locale manifestent un pouvoir

³⁴⁶⁶ *ibid.*, p. 39 (début de la Première Période intermédiaire ?)

³⁴⁶⁷ *ibid.*, p. 18, fig. 10 (daté par l’auteur à la fin de la VI^e dynastie, mais le style et la paléographie font pencher pour la Première Période intermédiaire, comme le cercueil de son fils *snî*).

³⁴⁶⁸ *Ibid.*, fig. 34.

³⁴⁶⁹ Pour ces titres et un commentaire, cf. J.C. MORENO GARCIA, « Les temples provinciaux », dans *id.*, éd., *L’agriculture institutionnelle en Égypte ancienne*, CRIPEL 25, 2005, p. 108 ; *id.*, *Hwt et le milieu rural*, p. 256-257.

³⁴⁷⁰ Stèle fausse-porte publiée par W.M.FI. PETRIE, *Abydos I*, pl. 54 ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 466-467, 468, 471, 473, f), et fig. 49a.

³⁴⁷¹ Dans sa titulature, il précise d’être le responsable du temple dans son ensemble (*imy-r“ Ïwt-nÛr* « directeur du temple ») et de sa partie la plus sacrée : *iry-≈t m st wrt* « gardien de la propriété du lieu grand (*scil.* autel ? téménos ?)».

fortement lié au fonctionnement du sanctuaire, une attention qui, dans le reste du pays, n'est pas autant répandue.

Nous relevons néanmoins le titre *imy-r" (?) Ìmw-nÛr n prwy* « directeur (?) des prêtres du Double domaine » porté par un gouverneur local de Bubastis, dans le Delta, appelé ©n~-Ï"f, ayant vécu à fin de l'Ancien Empire/début de la Première Période intermédiaire³⁴⁷².

Si la mention de la gestion des terrains du temple n'est pas très répandue dans les provinces, il n'est pas sans importance d'observer, enfin, que la majorité des titulaires qui y font référence – à Akhmim et Bubastis – datent de la VI^e dynastie et du début de la Première Période intermédiaire. Le cas de Thinis, qui remonte à la deuxième moitié de la période, est unique. L'apparition du titre *imy-r" pr-nÛr* à Thinis s'insère, par ailleurs, dans une évolution des titulatures à l'époque de ce fonctionnaire, puisqu'elles se font de plus en plus précises sur les tâches administratives et sur les rôles culturels joués dans le temple par les administrateurs locaux – un prélude à la tradition institutionnelle du Moyen Empire.

Bien que les historiens prétendent décrire la Première Période intermédiaire comme le début de l'autonomie économique des potentats et des temples, la tradition qu'on relève à Akhmim et en partie à Bubastis n'est cependant pas le propre de la période qui suit la VI^e dynastie, mais précédente. Ce n'est pas à partir de la Première Période intermédiaire que la propriété foncière devient une prérogative des temples de province.

14.4.2. Les troupeaux du temple

³⁴⁷² Pour le titre inscrit dans son tombeau à Tell Basta, cf. M.I. BAKR, « The Old Kingdom at Bubastis : Excavations since 1978. Outline », dans A. NIBBI, éd., *The Archaeology, Geography and History of the Egyptian Delta in Pharaonic Times. Proceedings of Colloquium, Wadham College, 29-31 August 1988, Oxford*, Oxford, 1989, p. 33. Voir également la synthèse historique et sur les fouilles dans M.I. BAKR, H. BRANDL, « The Pharaonic Cemeteries of Bubastis », dans M.I. BAKR, H. BRANDL, F. KALLONIATIS, éd., *Egyptian Antiquities from Kufur Nigm and Bubastis*, Berlin, 2010, p. 17 et fig. 9-10 (pour deux photos du tombeau décoré de ©n~-Ï"f).

Depuis l’Ancien Empire et pour toute la durée de la Première Période intermédiaire, les potentats locaux montrent, en revanche, qu’ils sont les champions dans un autre secteur économique lié au temple : l’élevage. En effet, les temples provinciaux possédaient du bétail, et cela est relevé pour toute la durée de l’histoire égyptienne³⁴⁷³. Il est rare de trouver des titres qui font référence à la gestion d’autres possessions économiques naturelles des temples³⁴⁷⁴.

À la fin du III^e millénaire, il s’agissait de troupeaux (*Úst*) peut-être de toutes espèces, mais les titres de fonction mentionnent surtout les bovidés. De plus, ces données nous apprennent que certaines divinités locales possédaient un cheptel aux caractéristiques spécifiques, dont la couleur du pelage. Comme nous le verrons en détail dans la liste d’attestations donnée ci-dessous, Onouris de Thinis avait, par exemple, des bovidés noirs dits *kmt* et des bovidés roux appelés *m“sw* ; Hathor de Dendara avait des troupeaux roux, appelés *Úntt*. Il y avait également d’autres caractéristiques prises en compte pour désigner les troupeaux sacrés : on retrouve des vaches laitières *sꜥrt* à Memphis ; et l’ampleur des troupeaux dans les pâturages de la région du Fayoum explique peut-être l’emploi répété du terme ≈“ « troupeau », qui signifie littéralement « millier », pour désigner le bétail administré par les gouverneurs de Haraga. Or, l’étymologie n’est pas toujours fiable ou utile pour appréhender le caractère distinctif de l’animal. En l’occurrence, le dieu Anubis est connu pour avoir son troupeau appelé *isqtt* à Assiout, mais ce terme ne nous renseigne guère sur la particularité de ces animaux.

Nous ne savons pas non plus si tous les troupeaux sacrés étaient destinés aux offrandes divines ou s’ils constituaient surtout le patrimoine du temple. Il est certain cependant que certains de ces animaux étaient considérés comme des bêtes sacrificielles. Par exemple, le titre d’un notable de Thinis précise que les bovidés noirs d’Onouris étaient destinés à l’offrande divine (cf. la liste *infra* n° 10). Certains

³⁴⁷³ En général, cf. H. KEES, *Ancient Egypt. A Cultural Topography*, Chicago – London, 1961, p. 89.

³⁴⁷⁴ En ce sens, le titre *imy-r“ [...] ꜥnfwꜥ ꜥpswt n wꜣw“wt* « directeur des nobles acacias d’Oupouaout » detenu par le nomarque d’Assiout *it.(i)-ib.(i)-iqr* (fin Xe dynastie) est exceptionnel ; cf. M. EL-KHADRAGY, « Some significant features in the decoration of the chapel of Iti-bi-iqr at Asyut », *SAK* 36, 2007, p. 109.

animaux et surtout les plus jeunes (dont les *wnfw*) étaient nourris et abattus lors de célébrations particulières (cf. *infra*).

Sur le concours de ces animaux dans les cortèges, nous savons qu'ils étaient souvent attachés au chœur divin $\approx nr$ ³⁴⁷⁵. Cela est attesté par deux titres de fonctionnaires de la Première Période intermédiaire et au début du Moyen Empire à Thinis (*infra* n° 9), et par une liste d'offrandes du temple de Min à Coptos où le responsable du culte fait écrire de prélever des bovidés appartenant au chœur- $\approx nr$ de Min³⁴⁷⁶. On peut faire un parallèle entre ces bovidés qui étaient liées au cortège, et les mascarades de bœufs gras connus notamment à travers les scènes des temples du Nouvel Empire et plus tardifs³⁴⁷⁷.

Nous pouvons croire que ces animaux portés en sacrifice étaient apprêtés, castrés ou élevés suivant des règles strictes³⁴⁷⁸. Une tablette provenant des archives de Balat de la fin de la VI^e dynastie nous apprend qu'un bovidé-*wnfw* du dieu oasien (*irrw n ig*"*i* « qui est élevé pour le dieu Igai ») était élevé soigneusement par un homme mandaté par le palais des gouverneurs. Cet éleveur devait tenir au courant l'administration palatine de l'état de l'animal. Le document est une lettre que le *iry-mf*"*t* « préposé au courrier » a reçue de l'éleveur. L'animal y est dit $\textcircled{C}n\approx, wf*"*, snb$ « vivant, intact et en bonne santé », comme il avait été exigé par un émissaire du palais. Le responsable du bœuf conclut en disant : *iw ir.n b*"*k im wft.n \neq msw pn* « Le serveur-là (*scil.* lui-même) a fait ce que ce suivant (*scil.* l'escorteur envoyé par la cour locale comme messenger) a ordonné »³⁴⁷⁹.

³⁴⁷⁵ Sur le chœur divin $\approx nr$, cf. *supra* §13.4.

³⁴⁷⁶ Cf. la liste d'offrandes *supra* § 14.1.1, **fig. 33** (vol. 2).

³⁴⁷⁷ Sur les mascarades des bœufs gras, cf. J. LECLANT, « La "mascarade" des bœufs gras et le triomphe de l'Égypte », *MDAIK* 14, 1956, p. 128-145 ; B. LETELLIER, « La "Mascarade des bœufs gras" de Thoutmosis IV: une désignation originale des animaux », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 471-477.

³⁴⁷⁸ Cf. L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) », *BIFAO* 112, 2012, p. 293, avec la bibliographie antécédente.

³⁴⁷⁹ Balat, lettre n° 3688, cf. L. PANTALACCI, « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-*'Ayn Asil'* », *BIFAO* 98, 1998, p. 314. Sur le contenu de la lettre, cf. *pars pro toto* L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) », *BIFAO* 112, 2012, p. 293, 308 et n. 10-11. Le texte avait été évoqué par P. POSENER-KRIEGER, « Les tablettes en terre crue de Balat », dans E. LALOU, éd., *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne. Actes du colloque de Paris, octobre 1990*, *Bibliologia* 12, Turnhout, 1992, p. 46. Sur le

Nous savons que certains de ces troupeaux sacrés étaient élevés dans des lieux spécifiques. Par exemple, le titre d'un fonctionnaire thinite de la IX^e dynastie atteste que le cheptel d'Onouris provenait de la localité sacrée de ꜥꜣyt³⁴⁸⁰ (*infra* n° 11). Par ailleurs, des anthroponymes thinites, comme celui d'une noble femme appelée *int-kmt* « La-vallée-des-bovidés-noirs », semble évoquer, comme le suggère déjà H.G. Fischer, un autre emplacement où les bovidés noirs d'Onouris étaient élevés dans la région³⁴⁸¹.

Nous proposons ci-dessous une liste de responsables des troupeaux des temples, attestés autour de la Première Période intermédiaire.

Elkab

VI^e DYNASTIE (ET PLUS TARD ?)

1) Dans les graffiti des prêtres et des participants aux processions dans la lisière désertique d'Elkab en l'honneur de la divinité Nekhbet, il y a au moins trois notables qui portent le titre *imy-rꜥ Úst n nÚrt* « directeur du troupeau de la déesse »³⁴⁸². Il s'agit de :

- *igns*, qui est aussi *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi », *sīf İmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » et *imy-rꜥ prw-ꜥnꜣ* « directeur des ateliers »³⁴⁸³ ;

- *ppy-n(y)-ꜣnꜣ* qui est également *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *sīf İmw-nÚr* « inspecteur des prêtres »³⁴⁸⁴ ;

- *in-it.f*, qui est un *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi » et *İm-nÚr* « prêtre »³⁴⁸⁵.

style épistolaire du document et une traduction partielle, cf. L. PANTALACCI, « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-'Ayn Asil », *BIFAO* 98, 1998, p. 303-315 et notamment p. 309. – Pour une photo de l'objet voir J. LECLANT, G. CLERC, « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan », *Or* 57, 1988, pl. 46, fig. 56.

³⁴⁸⁰ Sur la stèle de ꜥꜣmꜣ de la collection Steiner (déjà dans Sotheby, *Fine Antiquities and Islamic Works of Art. November 20th and 21st, 1975*, p. 362. Sale 3811) ; cf. en dernier lieu H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 61, n. 25. Pour le toponyme, voir également *Wb* IV, 420, 15 ; H. GAUTHIER, *Dictionnaire des noms géographiques* V, p. 112 ; H. JUNKER, *Die Onurislegende*, Wien, 1917, p. 55.

³⁴⁸¹ H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 60, n. 14.

³⁴⁸² Sur le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 277, § 995. Voir en dernier lieu, H. VANDEKERCKHOVE, R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Elkab* VI, p. 317-318.

³⁴⁸³ *Ibid.*, p. 46 (N 7), 168 (O 48), 173 (O 54).

³⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 47, (N 8).

Bien que ces inscriptions soient traitées souvent comme des sources de l’Ancien Empire, il est important de prendre en considération le fait que certains graffiti datés de la VI^e dynastie par les éditeurs sont peut-être légèrement postérieurs.

Thèbes

IX^e DYNASTIE-DEBUT XI^e DYNASTIE

2) Jusqu’à plus ample informé, il n’y a pas de titres de directeur du bétail attestés à Thèbes. Cependant, à l’aube de la XI^e dynastie, voire déjà à la IX^e dynastie, le *imy-r* “*hmw-nÚr* « directeur des prêtres » *rłw(y)* relate avoir exercé cette charge après avoir précisé qu’il a pourvu le domaine d’Amon de richesses. En particulier, il dit :



*iw ir.n.(i) mniw m s*³⁴⁸⁶ *k*“*w mniw m s*“ ©*n≈wt mniw m [s*“ ©“*w...*],

« J’ai agi en tant que gardien pour la protection du gros bétail, gardien pour la protection du petit bétail, gardien pour la [protection des ânes ...]³⁴⁸⁷ ».

(Stèle Manchester 5052, l. 4-5 [*supra* vol. 1, **fig. 30**, p. 319] = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 5, § 7 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 29-30, § 18).

Ce genre de vantardise concernant la gestion du bétail est caractéristique de la Première Période intermédiaire, mais les variations qui apparaissent dans la

³⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 161 (O 31).

³⁴⁸⁶ *Pace* R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 61, qui comprend trois fois par *m st*.

³⁴⁸⁷ Pour la lacune, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 30, g). Cf. dans W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 10a (en bas à gauche, stèle de « Beba and Nekht »).

phraséologie employée dans chaque monument peuvent dénicher des subtilités. De fait, quand les particuliers annoncent – et cela arrive souvent – avoir été des propriétaires de bétail, ils énumèrent la quantité de têtes (*ir.n.(i)* + NOMBRE DE BETAIL) et mettent en avant, ainsi, à quel point ils ont été capables d’augmenter la richesse de la maisonnée³⁴⁸⁸. En revanche, ce grand-prêtre thébain utilise une formule similaire (l’accompli *ir.n.i* se répète) mais avec un sens profondément différent, puisque le verbe *iri.n.(i)* vient ici introduire la charge exercée par le sujet. Or, cette formulation, *ir.n.(i) (m)* + CHARGE, n’est pas exclusive de ce monument. Cependant, elle y prend une coloration originale, du moment que le terme *mniw* utilisé pour désigner la fonction de *r̀wy*, fait écho sans doute au titre *mniw* + NOM DU BETAIL SACRE, qui est la prérogative de certains gouverneurs locaux à la fin du III^e millénaire (notamment à Dendara et Thinis, cf. *infra*).

Coptos

IX^e DYNASTIE

3) Dans la liste des offrandes qui a été affichée dans le temple de Min par le fils royal et stoliste-*sm*“ de Min *̀tp-k“-mnw* (IX^e dynastie), il est dit :



Úst ≈mwt ≈nrw

« Recenser les bovidés-*≈mt* du chœur-*≈nr*. »³⁴⁸⁹

(Stèle Caire JdE 43290, l. 5 après la date et la pancarte = H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 73, 81-82).

³⁴⁸⁸ En général, cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 40-45.

³⁴⁸⁹ *Pace* H. GOEDICKE, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 81, qui traduit *Ús.tw ≈t mnw ≈mwt ≈nrw* « one shall establish the property of Min : herd and servants ». Or, sur *Ús* voir P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 226 : le sens général du verbe est « lever, surelever » ; dans le contexte de la comptabilité des temples semble indiquer ce qui est « prélevé » du stockage et donc « dépensé ». Quant au nom  pour indiquer des bovidés, il manque du *Wb*, mais il est attesté au Moyen Empire dans la stèle Caire CG 20024, l. 7 et dans l’inscription n° 53 du Ouadi Hammamat publiée par G. GOYON, *Wadi Hammamat*, p. 77, pl. 32.

Bien que ce document n'appartienne pas aux sources biographiques funéraires, l'affichage dans le temple d'une liste d'offrandes par un particulier – comme s'il s'agissait d'un décret –, avait sans doute un caractère commémoratif, et le but, entre autres, était d'asseoir le prestige du commanditaire. Si l'élevage du troupeau du cortège est mentionné dans ce contexte hiératique, c'est que ce secteur économique jouissait d'une importance considérable à Coptos.

Dendara

VI^E-IX^E DYNASTIES

Consacrés à Hathor, les bovidés-*Úntt* étaient identifiés, semble-t-il, par la couleur rouge de leur peau³⁴⁹⁰. Ils étaient élevés notamment dans les villes où le culte de cette déesse était davantage répandu, par exemple à Meir (cf. *infra* n° 17)³⁴⁹¹.

À Dendara, environ trois générations de responsables du temple (*imy-r“ Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres ») se disent contrôleurs de ces troupeaux d'Hathor à la Première Période intermédiaire, en tant que  *mniw Úntt* « gardien des bovidés-*Úntt* »³⁴⁹². Il s'agit :

- 4) du *imy-r“ Ìmw-nÚr* et nomarque *n(y)-bw-nswt/bbi* (VI^e/VIII^e dynasties)³⁴⁹³ ;
- 5) de son fils (?) le *imy-r“ Ìmw-nÚr* et nomarque *ꜥn-sti* (VI^e/VIII^e dynasties)³⁴⁹⁴ ;
- 6) du fils de *ni-bw-nswt/bbi*, le *imy-r“ Ìmw-nÚr* nommé *mrri* (IX^e dynastie)³⁴⁹⁵ ;

³⁴⁹⁰ Pour les textes où les bovidés *Úntt* apparaissent en relation avec Hathor, cf. R. GILLAM, *Topographical*, p. 164 ; cf. déjà Sh. ALLAM, *Hathor*, p. 36-37.

³⁴⁹¹ Comme le remarque E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 101, n. 39, les bovidés *Úntt* d'Hathor sont évoqués aussi dans des anthroponymes à Akhmim et Hagarsa.

³⁴⁹² Sur le titre à Dendara, cf. H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 60, n. 16, qui cite *id.*, *Dendera*, p. 26, 137.

³⁴⁹³ Titulature mentionnée sur l'architrave de son fils et gouverneur de Dendara *mrri*, cf. W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 8, avec la discussion de H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 118. Le titre *mniw Úntt* est oublié dans la liste prosopographique établie dans *ibid.*, p. 114.

³⁴⁹⁴ W. PETRIE, *Denderah*, pl. 7a. Pour une étude prosopographique, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 120.

7) du *imy-r*“*Ìmw-nÚr* nommé *idw/wl*“*i* (IX^e dynastie)³⁴⁹⁶.

Or, ce titre est une prérogative des *imy-r*“*Ìmw-nÚr* de Dendara depuis la VI^e dynastie, puisqu’un notable appelé *rmn-wi-k*“*i*, qui semble avoir exercé ses fonctions à Dendara mais fut inhumé à Giza, est sûrement un *Úntt-mniw* « gardien du bétail-*Úntt* » ()³⁴⁹⁷.

Au Moyen Empire, aucune donnée n’a pu être mise en évidence qui attesterait la continuité de cette tradition protocolaire des gouverneurs de Dendara. De fait, le gouverneur *i*“*mw* de la fin de la XI^e dynastie évoqué par H.G. Fischer comme titulaire de cette fonction, n’est pas désigné comme responsable du bétail dans sa stèle³⁴⁹⁸.

Thinis³⁴⁹⁹

Plusieurs notables de la Première Période intermédiaire sont des directeurs des troupeaux-*kmt* du dieu Onouris. Les titres se déclinent par ailleurs en de nombreuses variantes qui livrent des détails concernant le nombre symbolique de têtes (≈“ « millier ») ou les localités où ces animaux étaient élevés (à *ꜥyt* ou, par exemple, dans une butte). Au demeurant, les bovidés noirs ne sont pas les troupeaux exclusifs d’Onouris, puisque des exemples du Moyen Empire attestent, par exemple, que ce bétail était présent à Akhmim³⁵⁰⁰ et à Hermopolis³⁵⁰¹ en lien avec le culte.

³⁴⁹⁵ Stèles et architraves dans W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 8-8b (voir p. ex. la stèle Glasgow Kelvingrove Museum 98.209a [PM V, 112]). Pour une étude prosopographique, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 136-137 et seq.

³⁴⁹⁶ W. PETRIE, *Denderah*, pl. 10 et 11b. Pour une étude prosopographique, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 153.

³⁴⁹⁷ S. HASSAN, *Excavations at Giza* [II], 1930-1931, Cairo, 1936, p. 172, 196, fig. 204-205 ; cf. le commentaire prosopographique de H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 26-27, § 8, qui suppose qu’il fut un *imy-r*“*Ìmw-nÚr*, mais le titre n’est pas conservé.

³⁴⁹⁸ Stèle Los Angeles William Randolph Hearst Collection n° 50.37.13, publiée jadis par J. VANDIER, « Quatre stèles inédites », *RdE* 2, 1936, p. 55-58, pl. 2.1. *Pace* H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 26, n. 112.

³⁴⁹⁹ Cf. les listes de bétail sacré *kmt* de H.G. FISCHER, « Three Steale from Naga ed-Deir », dans *Studies Dunham*, p. 60, et E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 101-102.

³⁵⁰⁰ Cercueil Caire CG 20024. Il s’agit de bovidés noir du chœur-*ꜥnr*.

³⁵⁰¹ Stèle Caire CG 20025. Il s’agit de bovidés de Thot.

Une scène de tombe de la nécropole d'El-Hagarsa, une localité de la même province que Thinis, représente la victoire symbolique d'un taureau de ce troupeau noir (*hrw nꜣt kꜣ n kmt*)³⁵⁰² : cela pourrait signifier que ces bovidés étaient élevés ou reconnus comme sacrés dans une zone élargie de la province thinite. Voici une liste des titres et des responsables des ces troupeaux du dieu Onouris autour de la Première Période intermédiaire.

VI^E/VIII^E DYNASTIE

8) *mniw kmt* « gardien des bovidés noirs » ()³⁵⁰³ : il s'agit d'une fonction attribuée au nomarque (*Ìry-tp* © " *n tꜣ-wr*) et gouverneur thinite *imy-rꜣ* (*Ìmw-nÚr n in-Ìrt*) appelé *ggi*, inhumé à Saqqara³⁵⁰⁴.

IX^E DYNASTIE

9) *imy-rꜣ kmt ~nrw* « directeur des bovidés noirs (des) musiciens-~nr » ³⁵⁰⁵ (**fig. 41**, ci-dessous) ; le titre est celui du nomarque (*Ìry-tp* © " *n tꜣ-wr*) et gouverneur (*imy-rꜣ* *Ìmw-nÚr*) *sipt*. Ce titre en rapport avec le chœur-~nr trouve un parallèle à Thinis au début du Moyen Empire : *imy-rꜣ kmt ~nr(w)* « directeur des troupeaux noirs (des) musiciens-~nr » (³⁵⁰⁶.

³⁵⁰² W. PETRIE, *Athribis*, London, 1908, pl. 7. La scène et sa légende sont évoquées par H.G. FISCHER, *loc. cit.* Sur la symbolique de ce type de scène, cf. J. GALAN, « Bullfight Scenes in Ancient Egyptian Tombs », *JEA* 80, 1994, p. 81-96.

³⁵⁰³ Stèle Boston MFA 25.628 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 23-24, n° 11 ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 456, 462.

³⁵⁰⁴ Le titre est conservé dans les statues Caire CG 73 et CG 75, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 125-127, fig. 5d-e.

³⁵⁰⁵ Stèle Boston MFA 25.628 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 23-24, n° 11 ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 456, 462.

³⁵⁰⁶ Stèle du gouverneur *nꜣti* Kansas City, Nelson-Atkins Museum of Art, n° 33.16 (= L. WARNER, « Oriental Art in the William Rockhill Nelson Gallery of Art », *The Art News* 9, déc. 1933, p. 56 ; PM VIII/3, p. 155, § 803-029-700) du début du Moyen Empire (R. FREED, « Stela workshops of Early Dynasty 12 », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies W.K. Simpson*, I, p. 323-327, fig. 9, c). Pour le titre, la stèle est déjà mentionnée par D. DUNHAM, *Stelae*, p. 24, A4).

10) *imy-r“ kmt Ìtp(w)-nÚr* « directeur des bovidés noirs de l’offrande divine » ()³⁵⁰⁷ ; le titre est attribué à un *isr* qui a le rang de *Ì“ty-©*, *≈tmty bity*, *smr w©ty*, et porte également le titre de fonction *Ìq“ Ìwt* « chef du domaine-Ìwt ».

11) *imy-r“ ≈“ m ꜥyt m kmt nb.f in-Ìrt* « directeur du troupeau-≈“ dans Shayt de bovidés noirs de son maître Onouris » () ; le titre est attribué à un notable appelé *ꜥm“*, ayant le rang de *smr w©ty*³⁵⁰⁸.

X^E/XI^E DYNASTIE

12) *imy-r“ kmt ≈“* « directeur du troupeau-≈“ de bovidés noirs » ()³⁵⁰⁹ ; le titre est attribué à un *Ì“ty-©*, *smr w©ty* appelé *iÚ“i*.

13) *imy-r“ kmt ≈“* « directeur du troupeau-≈“ de bovidés noirs » ()³⁵¹⁰ : le titre est attribué à un *sf≈i* ayant le rang de *≈tmty bity*, *smr w©ty* ; il a le titre de fonction *imy-“ ≈nty-ꜥ pr-©* « directeur des employés du palais royal », lequel est placé, dans sa titulature, avant la charge de responsable des troupeaux.

14) *imy-r“ kmt* « directeur des bovidés noirs » ()³⁵¹¹ ; le titre est attribué à un *Ìni* qui a le rang de *Ì“ty-©*, *≈tmty bity*, *smr w©ty*, et porte aussi le titre de fonction *sꜥ Ìtpt-nÚr* « scribe des offrandes divines » ; son statut éminent semble confirmé également par son rôle d’« inspecteur des prêtres » dans une pyramide memphite (*sÌf Ìmw-nÚr ≈©-nfr-[mr-n-r© ?]*).

Parmi les responsables du bétail attachés au temple thinite, on peut mentionner également les titres portés par les notables suivants du début de la Première Période intermédiaire.

³⁵⁰⁷ Stèle de *isr* Chicago 16952 = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 80 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 270 ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 700.

³⁵⁰⁸ Stèle de *ꜥm“* de la Steiner Collection, publiée par H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga Ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 58-61, fig. 1-2. Cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 644.

³⁵⁰⁹ Stèle Leiden F 1969/2.1 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 877-878. Cf. H. SCHNEIDER, « Gleanings in the Egyptian Collection at Leiden », *OMRO* 51, 1971, p. 16, pour le terme *≈“* « troupeau » qui signifierait littéralement « millier » et pour cette stèle.

³⁵¹⁰ Stèle provenant de la tombe N 3567 = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 29 ; H. LUTZ, *Egyptian Tomb Steles*, doc. 26 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 880, 883.

³⁵¹¹ Tombe de *Ìni* (SF 5015) dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 948-950, fig. 89.

15) Le *βry-tp nswt* « sous-ordre du roi », *sîf ðmw-nÛr* « inspecteur des prêtres » appelé *Ïnni* (env. VIII^e dynastie) qui porte, après ces titres-ci, ceux de *wr fî©* « grand en peaux » et *imy-r“ m“sw 100 m ðwt-nÛr n in-ðrt* « directeur des 100 bovidés-masou dans le temple d’Onouris » ()³⁵¹². En tant que responsable opérationnel des activités menées par les prêtres du temple, il dirige donc le secteur du travail des peaux, et celui de l’élevage des troupeaux roux du dieu.

16) Et un *smr w©ty* « ami unique » appelé *in-ðrt-iqr/iqr-itw* (env. VIII^e dynastie), est un *imy-r“ Ûst (nt i“t)* « directeur des troupeaux (de la butte) » ()³⁵¹³. Il porte également les titres *imy-r“ “Ûw* « directeur des gardiens-“Ûw », *imy-r“ ðnf* « directeur des acacias », *imy-r“ it-ðm©* « directeur du blé de Haue Égypte ». Si son rôle dans l’administration de l’économie rurale est certain, sa fonction dans l’administration du temple est confirmée par le titre *sîf ðmw-nÛr* « inspecteur des prêtres ».

Or, il est possible que ce bétail thinite ait été administré, en partie, par des fonctionnaires ayant des charges civiles et sans aucun rapport apparent avec le temple. Par exemple, le *imy-r“ kmt imy-r“ dðrt m“©* « directeur des bovidés noirs et directeur des bovidés roux véritable » () appelé *Ï“gi*, ayant vécu au début de la Première Période intermédiaire, avait des fonctions de directeur de des domaines ruraux, de la végétation et de tous les animaux³⁵¹⁴.

Figure 85. Stèle Boston MFA 25.628 du nomarque et gouverneur *sîpt* qui est également un directeur des troupeaux noirs du chœur divin d’Onouris (©Museum of Fine Arts, Boston).

³⁵¹² Cf. la scène dans la tombe N 82, dans E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 328-337 et notamment la note 219 (sur les bovidés *m“sw*), fig. 24. Sur le bovidés *m“sw*, cf. également R.A. CAMINOS, *Literary Fragments in the Hieratic Script*, Oxford, 1956, p. 32.

³⁵¹³ E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 352-356, 359 (f), fig. 28.

³⁵¹⁴ Cercueil de *Ï“gi* (tombe SF 5202) = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 400, 404. Pour ce personnage, cf. *supra* p. 388-389, sur l’administration des ressources du territoire.

Meir

VI^E/VIII^E DYNASTIES

17) À Meir, sous la VI^e dynastie, un *sîf ðmw-nÛr* avait la fonction de *imy-r“ Ûntt* « directeur des bovidés-Ûntt » et un autre notable porte le titre *imy-r“ Ûst nt Ûntt* « directeur du troupeau de bovidés-Ûntt »³⁵¹⁵. Selon certains auteurs, aucun titulaire ne semble attesté à la Première Période intermédiaire. Cependant, un *sîf ðmw-nÛr* « inspecteur des prêtres » appelé *Ûtw*, dont S. Polet confirme la datation de la fin VI^e dynastie/VIII^e dynastie, est un *imy-r“ ðlw n Û(n)tt* « directeur des troupeaux de bovidés-Ûntt » (³⁵¹⁶). Ses titres de rang *smr w@ty* et *βry-tp nswt* sont conformes à son statut de responsable des prêtres et du secteur économique.

Assiout

X^E DYNASTIE

18) Le titre *imy-r“ isq<t>wt inpw nb t“ fsr* « directeur des bovidés-*isqtt* d’Anubis maître de la terre sacrée » () est attribué au nomarque et gouverneur d’Assiout *it.f-ib.(i) iqr*, dont la tombe vient d’être découverte³⁵¹⁷ et semble dater de la fin de la Première Période intermédiaire (env.

³⁵¹⁵ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 26-27, n. 112-116 et en dernier lieu R. GILLAM, *Topographical*, p. 160-172. Sur le titre *imy-r“ Ûntt*, cf. également D. JONES, *Index*, p. 275, § 990.

³⁵¹⁶ Ahmed Bey KAMAL, « Fouilles de Saïd Bey Khachaba à Deïr-el-gabraouï », *ASAE* 13, 1913, p. 166-167, fig. 15 (stèle gravée sur le rocher) ; A. BLACKMAN, *Meir* I, pl. 7, n. 5 (tombe E4). Pour ce personnage, cf. p. 151, p. 654, doc. 525 ; voir en dernier lieu S. POLET, « Généalogies et chronologie chez les nobles de Meir et de Koçeir », *SEP* 5, 2008, p. 90-91, 93 (§ 13) notamment (datation à la VIII^e dynastie).

³⁵¹⁷ Tombe N13.1, cf. J. KAHL, M. EL-KHADRAGY, U. VERHOEVEN, « The Asyut Project : Third Season of Fieldwork », *SAK* 34, 2006, p. 241-242. Sur la position de ce notable dans le famille des nomarques locaux de la X^e dynastie, cf. M. EL-KHADRAGY, « The Nomarchs of Asyut during the First Intermediate Period and the Middle Kingdom », dans J. KAHL *et alii*, éd., *Seven Seasons at Asyut*, Wiesbaden, 2012, p. 33-36.

sous le règne de Montouhotep II)³⁵¹⁸. Le titre et le nom du troupeau *isqtt* sont attestés à nouveau au Moyen Empire, puisque la même fonction est attribuée au nomarque ©nw³⁵¹⁹.

Haraga

PREMIERE PERIODE INTERMEDIAIRE

Dans la nécropole de Haraga, le titre de *imy-r* " ≈ " « directeur du troupeau-≈ " » écrit sans déterminatif ()³⁵²⁰, qu'on rencontre à la Première Période intermédiaire aussi à Dara³⁵²¹, est attribué à trois notables responsables d'un domaine de la Couronne, dont deux qui avaient une responsabilité également dans le culte en tant que gouverneurs locaux (*imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres »)³⁵²². Par ailleurs, M. Zecchi affirme, en suivant P. Piacentini, que la séquence de titres *Ìq* " *Ìwt, smr w©ty, imy-r* " ≈ " est une idiosyncrasie de Haraga³⁵²³.

Les notables de la Première Période intermédiaire en question sont :

- 19) *iti* : *Ìq* " *Ìwt, smr w©ty, imy-r* " *Ìmw-nÚr, imy-r* " ≈ "³⁵²⁴ ;
- 20) *mrrri* : *Ìq* " *Ìwt, smr w©ty*³⁵²⁵, *imy-r* " *Ìmw-nÚr, imy-r* " ≈ "³⁵²⁶ ;
- 21) *Úw* : *Ìq* " *Ìwt, smr w©ty, imy-r* " ≈ "³⁵²⁷.

³⁵¹⁸ Cf. M. EL-KHADRAGY, « Chapel of Iti-ibi-iqer at Asyut », *SAK* 36, 2007, p. 108-109, n. 22 et fig. 3, ligne 2.

³⁵¹⁹ A. ROCCATI, « Scavi nel Museo di Torino, II : una tomba dimenticata di Asiut », *OrAn* 13, 1974, p. 43.

³⁵²⁰ D. JONES, *Index*, p. 183, § 692.

³⁵²¹ R. WEILL, *Dara. Campagnes de 1946-1948*, p. 89, pl. 41 (cf. *supra* sur l'élevage et l'administration territoriale). Sur ce titre et les attestations antérieures, cf. également H.G. FISCHER, « Three Steale from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 60, n. 10-11, et E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 103.

³⁵²² Cf. W. GRAJETZKI, « Die Nekropole von el-Harageh in der 1. Zwischenzeit », *SAK* 29, p. 55-60 et notamment le tableau prosopographique à la p. 59 (= tabl. 2).

³⁵²³ M. ZECCHI, *Prosopografia dei sacerdoti del Fayyum. Dall'Antico Regno al IV secolo a.C.*, Imola, 1999, p. 33, n. 37.

³⁵²⁴ Cercueil, tombe 87, nécropole C, dans R. ENGELBACH, *Harageh*, London, 1923, BSAE 28, p. 24, pl. 65.1, 77.2. Cf. M. ZECCHI, *op. cit.*, p. 32, § 148.

³⁵²⁵ Le titre *smr w©ty* semble écrit au complet ; *pace* W. GRAJETZKI, *loc. cit.*, qui préfère lire « *smr* ».

³⁵²⁶ Cercueil, tombe 145, nécropole C, dans R. ENGELBACH, *op. cit.*, p. 25, pl. 65.3. Cf. M. ZECCHI, *op. cit.*, p. 33, § 149.

³⁵²⁷ Cercueil, tombe 87, nécropole C, dans R. ENGELBACH, *op. cit.*, p. 25, pl. 77.1.

Saqqara

X^e/XI^e DYNASTIE

22) Bien que notre étude envisage notamment le statut des élites provinciales, il est remarquable que la nécropole royale de Memphis, encore dynamique à l'époque héracléopolitaine, atteste le titre *imy-r* " s[~~ʃ~~]rt « directeur des vaches laitières » () attribué au *imy-r* " Ìwt-nÚr « directeur du temple » et sÿf Ìmw-nÚr swt-fd-tti « inspecteur des prêtres de la pyramide Stables-sont-les-lieux-de-Teti » appelé ~~ʃ~~di-“bd, lequel met en avant ainsi d'être le responsable des bovidés destinés au culte de l'ancien souverain³⁵²⁸. Or, le titre était déjà connu à l'Ancien Empire – à la fin de la V^e dynastie ou peu après³⁵²⁹.

Le notable a également le titre *imy-r* " isn () que A. El-Shabbahy traduit par « directeur des portes » mais qui pourrait faire référence plutôt aux jougs ou aux mécanismes de clôture des logements du bétail³⁵³⁰ ; il est suivi par *βry-Ìb* « prêtre-lecteur » dans la titulature.

*

³⁵²⁸ Jambage de porte publié par A. El-SABBAHY, « Blocks from the Tomb of Shed-Abed at Saqqara », *JEA* 79, 1993, p. 243-248, fig. 1-4 ; le monument provient probablement d'une tombe découverte récemment, cf. Kh. DAOUD, *Corpus*, p. 147-147, § 6.2.3 (voir également pour la datation et pour la bibliographie) et pl. 82.

³⁵²⁹ C'est le titre  (= D. JONES, *Index*, p. 237, § 872), attribué à un Ì“gi bénéficiaire d'un mastaba à Giza (G 2352 = W.K. SIMPSON, *Mastabas of the Western Cemetery. Part I*, Giza Mastabas IV, Boston, 1980, p. 34, 3) ; cf. H.G. FISCHER, *Varia Nova*, p. 192, n. 146.

³⁵³⁰ Le mot *isnw* dérive selon lui de *sn* « ouvrir » au *Wb* III, 3, 454, lequel est écrit *isn* à l'Ancien Empire ; pour son analyse lexicographique, cf. *ibid.*, p. 246, c). Cependant, on peut rapprocher ce terme à *istn* « corder, encercler, fermer » (*Wb* I, 133 ; R.O. FAULKNER, *Concise Dictionary*, p. 31). Cf. la traduction du verbe *isn* dans G. ANDREU, S. CAUVILLE, « Vocabulaire absent du *Wörterbuch* (I) », *RdE* 29, 1977, p. 6 : « clore, fermer » (= *AnLex* I, p. 46-47, § 77.0459) ; voir également les emplois étudiés par J. VANDIER, *Moalla*, p., 182-193, qui arrive à la conclusion que « le verbe *znj* (...) ait signifié, primitivement, *maœuvrer une porte* » et prenne le sens de « fermer ». En ce sens, l'emploi du signe de la ficelle  et de la pierre  dans le titre en question pourrait-il suggérer une acception qui implique l'enfermement ou l'attachement des animaux ? Le mot *isnw*, un *hapax*, est-il un synonyme d'« étable » ? Au demeurant, il faut peut-être prendre en considération, dans une analyse ultérieure, le terme *isn* « peau, sac » (G. ANDREU, S. CAUVILLE, *loc. cit.*).

Comme on peut le constater par ces données, les notables qui mettent en avant d'avoir été les responsables du bétail étaient, le plus souvent, des gouverneurs locaux (*imy-r“ ðmw-nÚr*). Cela est attesté à la Première Période intermédiaire à Thèbes (un cas sur un), Dendara (quatre cas sur quatre), Thinis (deux sur neuf), Assiout (un cas sur un) et Haraga (deux cas sur trois). On peut ajouter le cas exceptionnel du directeur du temple de la pyramide de Téli (*imy-r“ ðwt-nÚr et sÿf ðmw-nÚr fd-swt-tti*) de l'époque héracléopolitaine que nous avons évoqué ci-dessus³⁵³¹.

C'était sans doute une marque de prestige de se positionner en tant qu'administrateur de ce patrimoine. Plus tard, à la XII^e dynastie, le gouverneur d'Éléphantine *s“-rnpwt* I se fait même représenter, dans sa tombe, en train de surveiller les bovidés « pour la conduite de la fête des dieux d'Éléphantine » (*r sÿm ðb n nÚrw nb[w] “bw*)³⁵³². Cela prouve l'importance attribuée à ce bétail.

Pour mieux préciser leur propre implication dans l'élevage des bovidés, les hauts fonctionnaires n'hésitaient pas à employer, par ailleurs, une terminologie qui exprime le statut de « maîtres » dans ce domaine. Cela se fait à travers l'emploi d'un titre qui met en avant la valeur symbolique de la charge, c'est-à-dire l'expression *mniw* « berger, gardien », plutôt que la fonction technique typique des cadres de l'administration, c'est-à-dire le titre-racine *imy-r“* « directeur »³⁵³³. Le titre *mniw* + NOM DU BÉTAIL SACRÉ attribué à deux gouverneur de Thinis (à la VI^e dyn.) et cinq gouverneurs de Dendara (de la VI^e à la IX^e dynastie) attestent cette appellation. Et

³⁵³¹ Depuis l'Ancien Empire, le titre qui désigne les chefs des temples des pyramides n'est pas *imy-r“ ðmw-nÚr* « directeur des prêtres » mais *imy-r“* + NOM DE LA PYRAMIDE (E. BROVARSKI, dans *LÄ* VI, col. 393, s.v. « Tempelpersonal. I. AR. »).

³⁵³² Pour la légende qui explicite le contexte religieux, cf. *Urk.* VII, 7, 8-10 ; avec les remarques de G. MOURON, « À propos de la fonction de conducteur de fête », *BSEG* 28, 2008-2010, p. 104-105. Pour la scène, cf. H.W. MÜLLER, *Die Felsengräber der Fürsten von Elephantine aus der Zeit des mittleren Reiches*, ÄgForsh 9, Glückstadt, 1940, fig. 5.

³⁵³³ Sur la valeur symbolique du titre, on peut expliquer *mniw* « berger » comme une fonction ancestrale, conforme au caractère « paternaliste » du pouvoir en Égypte ancienne, notamment sur le plan économique. Sur cette notion de père, cf. J. ASSMANN, « L'image du père dans l'ancienne Égypte », dans H. TELLENBACH, éd., *L'image du père dans le mythe et l'histoire. I. Égypte, Grèce, Ancien et Nouveau Testaments*, Paris, 1983, p. 27-32.

l'emploi de *mniw* dans la phraséologie de la biographie du *imy-r* " *imw-nÚr* « directeur des prêtres » *rÌw(y)* de Thèbes semble confirmer cette volonté de se distinguer.

L'apport des animaux sacrificiels était garanti par l'élevage mais également par la chasse. C'est ainsi que le patrouilleur-*nw* () appelé *in-it.f* fils de *k* de Thèbes (sous la XI^e dynastie) précise, dans sa stèle, qu'il fournissait les chapelles en gibier, et qu'il participait donc à l'allocation des offrandes carnées accomplie par le *Ìry-wfb* « préposé à la redistribution »³⁵³⁴, viande destinée au culte des défunts et à l'approvisionnement des notables³⁵³⁵ :

*ir.n.(i) nw n imntt n i"btt n prw-nÚr ink nw n Ìry-wfb*³⁵³⁶ (...)

« J'ai été un chasseur de l'occident et de l'orient pour les domaines divins (ou les chapelles). J'étais un chasseur du préposé à la redistribution (...). »

(Stèle Londres BM EA 1203 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 23).

L'exemple de ce patrouilleur et chasseur demeure, cependant, exceptionnel, car le rang de ces traqueurs des montagnes n'était pas assez éminent pour offrir de manière généralisée l'accès à l'art monumental aux membres de la communauté.

Enfin, nous pouvons croire que le prestige des fonctionnaires qui administraient les bovidés attachés au temple ne résultait pas de la seule fonction religieuse des biens, mais aussi de la destination « sociale » de la viande qui provenait des sacrifices. Bien que le mécanisme de redistribution reste en grande partie à préciser, il semble avéré que les offrandes carnées étaient redistribuées, du moins, au personnel du temple³⁵³⁷, aux personnages les plus hauts placés et aux membres de

³⁵³⁴ Pour le titre *Ìry-wfb*, cf. D. JONES, *Index*, p. 603-604, § 2212.

³⁵³⁵ La charge de *Ìry-wfb* « répartiteur des allocateurs » (trad. M. BAUD, *Famille royale*, p. 285) n'est pas exclusive de l'administration civile. Au III^e millénaire, ce titre est attribué également aux responsables des offrandes funéraires, cf. E. BROVARSKI, « *Ìwt, Ìwt-wrt, and Ìwt-©n* », dans *Etudes et travaux* 26/1 [= *Mélanges K. Mysliwiec*], 2013, p. 150-151.

³⁵³⁶ Pour la lecture *Ìry-wfb*, cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 226, b).

³⁵³⁷ Si on prend le fonctionnement des temples funéraires royaux d'Abousir comme référence. Cf. l'étude de P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 634-635.

leur maisonnée³⁵³⁸. Par ailleurs, nous savons que « les fêtes donnaient lieu à des abattages plus nombreux qu'à l'ordinaire, et à l'intervention de personnels temporaires qu'il convenait de rétribuer »³⁵³⁹. Cela signifie que ces moments solennels étaient des moments de redistribution permettant de sustenter une partie importante de la société³⁵⁴⁰. Il semble logique, par conséquence, que la réputation de ces charges résultait, en partie, de ce rôle du bétail sacré dans la consommation de la viande au bénéfice de la communauté. On peut même conclure que l'élevage attaché au temple était, en principe, une prérogative du potentat, et un moyen, pour lui, de jouer de son influence sur la localité. La richesse du temple comptée en bétail était sans doute un signe de réussite et de pouvoir.

14.5. ÉDIFIER LE TEMPLE ET FOURNIR SON MOBILIER

14.5.1. L'initiative des gouverneurs locaux

Au-delà des célébrations et des activités économiques, les gouverneurs locaux avaient le devoir d'assurer le culte à travers l'entretien matériel du temple et de ses abords. Ceci impliquait non seulement son équipement en mobilier cultuel, mais aussi la vérification régulière de l'état du bâtiment, voire parfois la réédification même du sanctuaire.

Il est généralement admis que la construction des demeures divines fut une prérogative royale jusqu'au début du Moyen Empire, c'est-à-dire jusqu'au moment où des récits biographiques attestent l'érection de monuments religieux à l'initiative

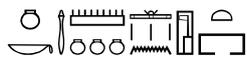
³⁵³⁸ Sur une consommation hiérarchisée, cf. les remarques de L. PANTALACCI, J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) », *BIFAO* 112, 2012, p. 307.

³⁵³⁹ L. PANTALACCI, J. LESUR, *op. cit.*, p. 307. H. KEES, *Ancient Egypt*, p. 89, parle même d'hécatombe lors des fêtes. Sur le rapport entre la livraison de viande et les fêtes, cf. également Chr. EYRE, *Cannibal Hymn*, p. 191-207.

³⁵⁴⁰ Sur la consommation de la viande, cf. les remarques dans *ibid.*, p. 305-310.

de fonctionnaires³⁵⁴¹. Cependant, nous constatons que les gouverneurs et les nomarques se vantent explicitement d'être les bâtisseurs du temple dès la X^e dynastie.

Les premiers exemples se rencontrent dans les tombes des responsables d'Assiout et de sa province. La biographie du premier nomarque connu ici sous la X^e dynastie, *βty* I, livre une indication éloquent. Celui-ci déclare :

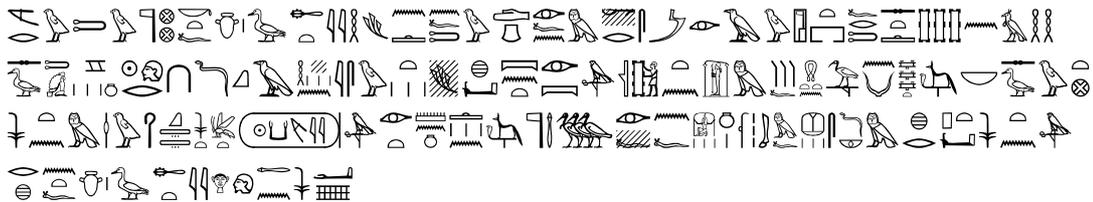


ink © mnw n Ìwt-nÚr

« Je suis un grand en monuments du temple. »

(*Siut* V, 14).

À l'époque des dernières guerres entre les Thébains et les Héracléopolitains, sous Montouhotep II, le nomarque *βty* II d'Assiout se décrit plus précisément comme le constructeur du temple d'Oupouaout. Son inscription nous apprend que le nomarque est inspiré directement par la divinité pour accomplir cet ouvrage ; l'autorité royale passe au deuxième plan :



mr w(y) Úw nÚr.k niwty it.f-ib s" βty Ìn.n.f Úw dg".f n m-≈t r sm"w Ìwt-nÚr.f r Úst inbw n nÌ s"Úw nw sp tp(y) r mf q"Ìw n iswt ≈w(w) pt nt ir pt qdt.n ptÌ m fb©w.f sntt.n fÌwty n wp-w"wt nb s"wt m wf nswt Ìq" t"wy nsw-bity mry-k"-r© irt mnw n wp-w"wt nÚr ©" b"w ir.f n.f ÌÌw nw rnpwt wÌm.f Ìbw-sf m ≈rpt r≈ n nswt it.f-ib s" βty Ìry-tp ©" n ≠m©

« Combien il t'aime ton dieu local ! Puisqu'il discerne le futur, il t'a chargé de restaurer son temple, de redresser les murs pour l'éternité, les

³⁵⁴¹ Cf. en dernier lieu C.A. HOPE, O.E. KAPER, « A Governor of Dakhleh Oasis in the Early Middle Kingdom », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honour of Naguib Kanawati*, I, CASAE 30, Cairo, 2010, p. 227.

dallages de la première fois jusqu'à la profondeur de la boue des temps anciens. Le "Ciel-de-Celui-qui-fait-le-ciel" (*hapax* pour désigner le temple d'Assiout)³⁵⁴², qu'avait bâti Ptah de ses doigts, qu'avait fondé Thot pour Oupouaout maître d'Assiout, a été protégé (*scil.* verbe $\approx w[j]$) par un décret royal du souverain des deux pays, le roi du sud et du nord Mérykarê : faire un monument pour Oupouaout, le dieu grand de puissance, afin qu'il lui procure un million d'années et qu'il renouvelle les fêtes-*sed*³⁵⁴³, sous la direction de celui connu du roi, Khéty [II] fils de Téfib, grand responsable de Haute Égypte. »

(*Siut* IV, l. 19-23)³⁵⁴⁴.

³⁵⁴² La compréhension de la phrase dépend de la manière d'entendre le nom du temple et notamment celle du mot $\approx w$ (𓂏) suivi par le signe du ciel 𓂏 . Selon H. Beinlich (dans *LÄ* I, 1975, col. 491, s.v. « Assiut ») et F. Gomaà (*Die Besiedlung Ägyptens während des Mittleren Reiches II*, TAVO B66, Wiesbaden, 1987, p. 269) il s'agit de $\approx w[t] nt ir pt$ « le ciel- $\approx wt$ de celui qui fait le ciel ». Or, si le terme $\approx wt$ pour désigner le « ciel » se rencontre dans les textes de l'époque gréco-romaine (*Wb* III, 4), le seul exemple du Moyen Empire recensé par le *Wörterbuch* (*Wb* III, 5) est celui de l'inscription d'Assiout dont il est question ici et aucune autre attestation ancienne n'a été relevée. En revanche, on pourrait croire que 𓂏 signifie ici $\approx wt$ « sanctuaire », mot attesté depuis le Moyen Empire (cf. dans P. NEWBERRY, *Deir El-Bersheh II*, pl. 6 = tombe n° 1) : nous pourrions traduire alors $\approx w<t> pt nt ir pr$ « le sanctuaire (dit) "Le-ciel-de-Celui-qui-a-fait-le-ciel" ». Cependant, le déterminatif de la maison (𓂏), caractéristique de ce terme, manque dans le texte d'Assiout. On peut alors se demander si, ici, le signe du ciel 𓂏 ne se lit plutôt $\approx wt$ « sanctuaire », comme cela est attesté plus tard (cf. *Wb* I, 164 et J. VERCOUTTER, « Les statues du général Hor », *BIFAO* 49, 1950, p. 99, aj). Mais l'emploi du signe 𓂏 après la mention de $\approx w<t>$ serait redondant. Par ailleurs, le /t/ du féminin n'est pas noté. Somme toute, nous observons, *contra* l'interprétation de 𓂏 comme un substantif pour $\approx wt$ « sanctuaire » et *contra* la lecture du ciel 𓂏 par $\approx wt$ « sanctuaire », que le temple est appelé constamment *lwt-nÚr* ou *r-pr* dans les textes de l'époque et jamais $\approx wt$. Il est plus vraisemblable, selon nous, que le $\approx w$ du texte soit alors un passif accompli du verbe $\approx w(j)$ « protéger ». Cela a le mérite d'expliquer l'absence du /t/ qu'on aurait sinon dû ajouter pour former tant le mot $\approx wt$ « ciel » que $\approx wt$ « sanctuaire ». Interpréter $\approx w$ comme un verbe permet d'expliquer également la présence d'un complément adverbial *m wf-nswt* « à travers un ordre royal » après les relatives qui qualifient le temple et mentionnent les dieux Ptah et Thot. Nous traduisons donc $\approx w(w) pt nt ir pt (...)$ *m wf-nswt* « "Le-ciel-de-Celui-qui-fait-le-ciel" (...) a été protégé par un décret royal ». — "Celui-qui-fait-le-ciel" est une épiclèse (*LGG* I, 453-454) marquée ici par le déterminatif divin 𓂏 .

³⁵⁴³ Il est fait ici référence au rôle d'Oupouaout dans le renouvellement du pouvoir royal, cf. T. DUQUESNE, « Exalting the God. Processions of Upwawet at Asyut in the New Kingdom », *DE* 57, 2003, p. 22-23.

³⁵⁴⁴ Pour des traductions de ce passage, cf. en dernier lieu M. EL-KHADRAGI, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 223-226 ; puis P. VERNUS, *Essai sur la conscience de l'Histoire*, p. 105-106 ; E. DORET, *The Narrative Verbal System*, p. 163, § 295 ; M. MACADAM, « (C.R de) Brunner, Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit », *JEA* 25, 1939, p. 127-128.

Concernant cette œuvre, les visiteurs faisant l'éloge du nomarque évoquent les lieux du temple dans lesquels le nom du défunt reste gravé à tout jamais :



*mk wnn rn.k r nll m lwt-nUr nt wp-w"wt s[≈"]k nfr(w) m iwnyt dd
sw kt ft n kt {n kt} ft ir m-≈t min.f m rnpwt.f kt 100 r-s" kt 100 m
©n≈ w"l tp t" wnn.k m lms(y)w (...)*

« Écoute ! Ton nom sera pour l'éternité dans le temple d'Oupouaout. Le souvenir de toi sera bon dans la salle à piliers³⁵⁴⁵ : une génération le transmettra à l'autre génération. Après qu'il (*scil.* le dieu) t'aura honoré³⁵⁴⁶ avec cent ans suivis par d'autres cent ans de vie et de durée sur la terre³⁵⁴⁷, tu seras parmi ceux qui siègent (...). »

(*Siut* IV, l. 23-25).

Vers la fin de l'inscription commémorative sont reportées les paroles d'éloge prononcées par le roi à propos du bon gouvernement du nomarque. Et parmi les actions et les résultats énumérés, il y a notamment le fait d'avoir restauré le temple. Le roi déclare (*nswt l̥r āfd*) :



*ir w"l lwt-nUr y.t(w) l̥r i<≈>{t}t.s pl.n nfrw.s pt nfr w(y) ≈prt m h"y.k
hr w(y) niwt βr.[k]*

³⁵⁴⁵ Le mot *iwnyt* pour « colonnade, salle hypostyle » est connu surtout au Nouvel Empire, mais la mention héracléopolitaine est la première attestation connue, cf. P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 63-64 notamment. Sur les salles à colonnes dans les temples locaux ou sanctuaires au III^e millénaire, cf. *inter alia* : R. BUSSMANN, *Die Provinztempel Ägyptens*, p. 167-173 ; L. PANTALACCI, « Organisation et contrôle du travail dans la province oasisite à la fin de l'Ancien Empire », dans B. MENU, éd., *L'organisation du travail*, Le Caire, 2010, p. 150, h) ; D. ARNOLD, « Hypostyle Halls of the Old Kingdom? », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of W.K. Simpson*, I, Boston, 1996, p. 39-54.

³⁵⁴⁶ Cf. W. SCHENKEL, *MHT*, p. 88, d) ; et J. POLOTSKY, « (C.R.) H. Brunner, Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut », *OLZ* 42, 1939, p. 159.

³⁵⁴⁷ Sur les expressions *m ©n≈* et *w"l tp t"*, cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 115-118.

« Rends durable le temple, en raison de l'état duquel on vient³⁵⁴⁸. Sa beauté a atteint le ciel ! Combien beau est ce qui est arrivé dans ton temps ! Combien se réjouit la ville sous ta direction ! »

(*Siut IV*, l. 30-31)³⁵⁴⁹.

La restauration du temple suscite la joie au sein de la communauté locale et notamment parmi les femmes qui sont attachées au culte :



“w w(y) ib n ꜥpswt.k ≈nrw[t] n wp-w“wt m“w mnw.k m ðwt-nÚr

« Combien sont heureuses tes nobles femmes et les femmes du chœur d'Oupouaout qui ont vu tes monuments dans le temple. »

(*Siut IV*, l. 29).

Or, les passages biographiques généralement cités comme exemples du début du Moyen Empire – notamment ceux de Deir el-Bersha et de Beni Hassan que nous allons décrire ci-dessous –, appartiennent en fait à des monuments qui sont plutôt datables de la deuxième moitié de la Première Période intermédiaire, comme on pourra le voir ci-dessous. Cela permet d'antidater avec plus de certitude l'époque à laquelle des particuliers pouvaient bâtir des monuments dans le temple et y graver leur nom.

Parmi ces textes, le récit plus développé se lit dans la biographie du vizir ©ð“-n≈t I de Deir el-Bersha. La description s'arrête sur le statut du notable en tant que commanditaire, et sur les expéditions qu'il a ordonnées pour approvisionner en pierre le chantier du temple de Thot :



³⁵⁴⁸ Pour la traduction du passage, cf. W. SCHENKEL, *op. cit.*, p. 88-89 : « Mach, dass der Tempel dauert, wegen dessen gutem Zustand man kommt (...) », d'après E. EDEL, « Zu den Siuttexten », *ZÄS* 79, 1954, p. 75-76.

³⁵⁴⁹ Sur ce passage, cf. les traductions de M. EL-KHADRAÏ, « The Rock-cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 223-226, et E. DORET, *The Narrative Verbal System*, p. 163, § 296.

iw ir.n.i mnw ©“w m r“-pr nb.(i) flwty

« J’ai fait des monuments imposants dans la chapelle de (mon) maître Thot » ;



*qd.n.i m [...] n nb.i flwty rd.n.i rn.i [lr sb?]zt qd.i zt.n.i lr inr in.n.i n
mrwt s©n zt rn.i lr mnw ir.n.i [...],*

« J’ai construit dans [...] de/pour mon maître Thot. J’ai placé mon nom [sur le portail (?)] que j’ai construit. J’ai gravé sur la pierre que j’avais apportée, afin que mon nom vive sur le monument que j’ai fait [...]. »

(P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, l. 17 et 18-19 [right side] ; E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies Dunham*, p. 18, fig. 10, avec commentaire).

Des graffiti des carrières de Hatnoub pourraient évoquer les mêmes faits. Ils commémorent les missions commandées par ce dignitaire afin que les fonctionnaires du réseau administratif local procurent des pierres destinées à Thot, pour la construction du temple³⁵⁵⁰. Dans un autre passage de sa biographie, ©l“-nzt I précise d’ailleurs qu’il est h“w n.f ©t ꜥpst lry-tp lwt-nwb, « quelqu’un pour qui la pierre noble arrive, en tant que responsable de Hatnoub »³⁵⁵¹.

La phraséologie d’©l“-nzt I concernant la construction du temple n’est pas une première. Elle se développe déjà une génération avant lui, dans la province voisine, à Beni Hassan, c’est-à-dire la XVI^e province de la Haute Égypte (l’Oryx).

Lorsque la dynastie héracléopolitaine était à son apogée, un nomarque de Beni Hassan nommé b“qt I (tombe 29) se fait représenter en train d’inspecter son bétail ; la légende de la scène, bien qu’elle soit mal conservée et remplie de lacunes, conserve des parties de texte qui relatent l’érection de monuments dans le temple de l’un des dieux locaux, l’Horus-qui-frappe-les-*rekhyt*³⁵⁵² :

³⁵⁵⁰ Cf. par exemple *Hatnub* Gr. 13 (« afin d’[apporter ?] la pierre au temple de Thot, maître de Khémenou») attribué à des fonctionnaires d’©l“-nzt I, mentionnés dans *Hatnub* Gr. 11, 12, 12a. Cf. également la mention de pierres pour ériger un monument sous ©l“-nzt I, dans *Hatnub* Gr. 10. C’est l’opinion également de H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*, p. 96.

³⁵⁵¹ P. NEWBERRY, *El-Bersheh* II, pl. 13, l. 12.

³⁵⁵² Attestation à rajouter dans *LGG* V, 59.



[... *ir.(i)*] *mnw* [*nw nî/ft (?)*] *m* *îwt-nÛr* *nt* *îr* *îw r≈(y)t* [*≈t*].*n.*[(*i*)
rn.(i)] *îr inr*

« [...] J'ai construit des monuments d'éternité dans le temple d'Horus-
 qui-frappe-les-*rekhyt*, j'ai [gravé mon nom] sur la pierre. »

(P. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, p. 36, pl. 32).

Vers la même époque qu'©l"-*n≈t* I, le nomarque *b"qt* II de Beni Hassan (tombe
 n° 33) est qualifié de :



ir mnw nw ft m *îwt-nÛr* *nt* *βnmw*

« Quelqu'un qui fait des monuments de pérennité dans le temple de
 Khnoum. »

(P. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, p. 36).

Or, il est probable qu'à travers l'expression *mnw nw ft* « monuments de pérennité »
 l'on n'indique pas, à proprement parler, l'édifice sacré, mais plutôt les statues ou les
 tables d'offrandes du temple, inscrits en l'honneur du nomarque³⁵⁵³. Cette
 expression se distingue de celle employée par l'un des successeurs, le nomarque *βty*
 I de Beni Hassan, lequel évoque les monuments d'éternité-*nîl*.

Quant au nomarque de Beni Hassan *r"-mw-≠nti* (tombe n° 27), qui précède *βty* I,
 il affirme :

³⁵⁵³ Dans la tombe du nomarque *βty* de Beni Hassan (tombe n° 17) la mention *mnw nw ft* est
 associée, entre autres, à la tombe du notable, érigée et décorée par son fils : *ir rn.[f] mnw nw ft in s"f*
iw@y.f « quelqu'un dont le nom est inscrit sur les monuments de pérennité par son fils et son
 héritier » (cf. P. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, p. 62, pl. 18 [*western architrave, southern end*]). – Nous
 savons que les notables avaient leurs monuments (*mnw*), dont des statues et tables d'offrande, depuis
 le III^e millénaire. Pour une référence explicite, cf. le décret R de Coptos (stèle Caire JdE 41894 =
Urk. I, 304-306 et H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 214-225) avec le commentaire de
 A. VERBOVSEK, "Als Gunsterweis des Königs in den Tempel gegeben...". *Private Tempelstatuen des*
Alten und Mittleren Reiches, ÄAT 63, Wiesbaden, 2004, p. 5-6.



*ir mnw nw ft m ðwt-nÛr nt ßnmw nb ðr-wr di(w) n.f m ©-≈rw nb wyt-
ib nb*

« Quelqu'un qui a fait des monuments de pérennité dans le temple de Khnoum maître de Her-our, quelqu'un à qui l'on donne toute justification et toute joie. »

(P. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, p. 31).

Peu après l'unification du pays³⁵⁵⁴, ßty I de Beni Hassan (tombe n° 17) se vante, lui aussi, d'avoir été un bâtisseur pour son dieu local, Khnoum maître de Herour³⁵⁵⁵. Il évoque cela à travers une épithète placée à la fin de la séquence de titres ð"ty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, im"-©, ðry-tp ©" n mÏt « comte, chancelier du roi de Basse Égypte, ami unique, gracieux de bras, nomarque de la province de l'Oryx » :



ir mnw nw nÏl m ðwt-nÛr ßnmw nb ðr-wr

« Quelqu'un qui a fait des monuments d'éternité dans le temple (de) Khnoum maître de Her-our. »

(P. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, p. 61, pl. 16).

Nous pouvons rajouter, comme exemple, un pilier ou jambage en pierre provenant de la ville de Mout el-Kharab, dans l'oasis de Dakhla³⁵⁵⁶.

Les fouilleurs qui ont inventé ce monument le datent au début du Moyen Empire, voire le début la XII^e dynastie³⁵⁵⁷. Ils fondent leur hypothèse sur la datation des

³⁵⁵⁴ Ce nomarque est situé à la Première Période intermédiaire. Pour sa datation, cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, dans *Studies in Honour of Naguib Kanawati*, I, p. 48-49.

³⁵⁵⁵ Il est difficile de localiser la ville de ðr-wr et il est possible qu'elle ait fait partie à certaines époques du XV^e nome, tandis que dans la tombe de Beni Hassan elle est envisagée comme localité ou chef-lieu (temporaire ?) du XVI^e nome ; cf. P. MONTET, *Géographie de l'Égypte ancienne*, II, Paris, 1961, p. 151.

³⁵⁵⁶ Pour la publication du monument, cf. C. HOPE, O. KAPER, « A Governor of Dakhleh Oasis in the Early Middle Kingdom », dans *Studies in Honour of N. Kanawati*, I, p. 219-245 ; et voir déjà dans C.A. HOPE *et alii*, « The Excavations at Mut el-Kharab, Dakhleh Oasis in 2008 », *BACE* 19, 2008, p. 49-71

textes d'ꜣl'-nꜣt I et de b'qt II qu'ils présument être de la fin de la XI^e dynastie, après la réunification de l'Égypte³⁵⁵⁸. Nous pensons pourtant que ceux-ci sont plus probablement de la fin de la Première Période intermédiaire³⁵⁵⁹. Par ailleurs, les éditeurs ne prennent pas en considération l'exemple des nomarques d'Assiout ni celui de b'qt I qui montrent que les responsables locaux déclaraient avoir rajouté des structures dans les temples locaux, et cela déjà sous le règne héracléopolitain.

Les quatre colonnes de textes, présentes sur trois faces du jambage, sont au nom d'un gouverneur (iry-pꜣt, l'ty-ꜣ, imy-r' lmw-nÚr « prince, comte, directeur des prêtres ») appelé s'-ig'i. On retient notamment les passages suivants de l'inscription :



iw ir.n.(i) mnw m r''-pr nb.(i) ig'y n mr(w)t sꜣnꜣ [rn.(i)]

« J'ai fait des monuments dans la chapelle de (mon) maître Igaï afin que [mon nom] persiste » ;



irr l'sst nÚr.f ir.n.(i) mnw n [nll ??]

« Quelqu'un qui fait ce que son dieu loue, ayant érigé des monuments d'[éternité] » ;



ink iy mr.n mr(y) n niwt.f ꜣt.n.(i) rn.(i) l'r inr in.n.i lq' mnḥ [st(?)...],

« Je suis quelqu'un qui vient en étant aimé de sa ville, ayant gravé (mon) nom sur la pierre que j'ai apportée (en tant que) chef habile de (la localité appelée) [Seth(?)...]³⁵⁶⁰. »

³⁵⁵⁷ C. HOPE, O. KAPER, *op. cit.*, p. 229 ; cf. en dernier lieu S. ESPOSITO, *L'administration égyptienne du désert occidental*, p. 79.

³⁵⁵⁸ S. ESPOSITO, *loc. cit.*

³⁵⁵⁹ D'un point de vue phraséologique, le monument est très proche de la biographie d'ꜣl'-nꜣt I de Deir el-Bersha (C. HOPE, O. KAPER, *op. cit.*, p. 227, [c]).

³⁵⁶⁰ On s'attend ici au nom d'une carrière qui fournit en pierre les villes de l'oasis de Dakhla : cf. l'expression *h''w n.f ꜣ't ꜣpst l'ry-tp lwt-nbw* « quelqu'un pour qui la pierre noble arrive, en tant que gouverneur d'Hatnoub » dans la biographie d'ꜣl'-nꜣt I de Deir el-Bersha (P. NEWBERRY, *El-Bersheh II*, pl. 13, l. 12) où est employée la même phraséologie qui fait référence à la gravure du nom sur la pierre amenée pour le temple (cf. *supra*). Pour la graphie de Seth dans l'oasis de Dakhla,

(C. HOPE, O. KAPER, « A Governor of Dakhleh Oasis in the Early Middle Kingdom », dans *Studies in Honour of N. Kanawati*, I, fig. 4, pl. 2, a-c).

Comme ces inscriptions l'explicitent, ce type d'opération – l'érection de monuments dans les temples – permettait d'inscrire le dignitaire dans l'histoire, en étalant son prestige et sa mémoire jusqu'aux générations futures. L'érection de monuments (*mnw*) rend manifeste la permanence du dédicant parmi les vivants et assoit son action³⁵⁶¹.

Ce nouveau *topos* littéraire des biographies est repris dans les monuments royaux à partir du début de la XI^e dynastie et vient intégrer le répertoire des *Königsnovelle*³⁵⁶². À l'instar de tout bon gouverneur, le roi Antef II déclare avoir contribué à la réédification des lieux de culte en ces termes :



*iw grt qd.n.(i) İwwt-nŪr.sn sq"İw rwdw.sn srwf(w) ©rrwt.sn smn(w)
İtpw-nŪr.sn m <"w>t ft*

« Assurément j'ai bâti leurs temples, leurs terrasses ont été enduites³⁵⁶³, leurs portes ont été consolidées, leurs offrandes divines ont été établies pour toute l'éternité. »

environ à l'époque considérée ici, et sur le culte de Seth dans la région, cf. C. GOBEIL, « Une plaque céramique à l'effigie du dieu Seth à Ayn Asil », *BIFAO* 110, 2010, p. 103-114.

³⁵⁶¹ Nous empruntons ici les mots de L. POSTEL, *Protocole*, p. 115, qui s'exprime cependant à propos du roi bâtisseur.

³⁵⁶² Cf. le paragraphe sur « la construction de monuments et la perpétuation de la mémoire » dans J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 58. Sur la phraséologie concernant la restauration de temples ou de chapelles privées à partir de la XI^e dynastie et notamment par les rois, cf. D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 31, 160.

³⁵⁶³ Le terme *q"İ*, d'où le causatif *sq"İ* dérive, a été mis en rapport avec l'action de travailler la boue pour faire donc du « pisé » (J. HARRIS, *Lexicographical Studies in Ancient Egyptian Minerals*, Berlin, 1961, p. 90, 205-206) ; mais ce lien n'est pas certain, il pourrait être plutôt du gypse qui pouvait être transporté et conservé dans des pots, comme cela est attesté par les archives d'Abousir ; il s'agit de « plâtre » ou de « stuque » (*AnLex* I, 384, § 77.4358) ; cf. P. POSENER-KRIEGER, *Archives*, p. 85, 376. Or, le passage des *Lamentations de Ipououer* (XI.3) où il est mentionné de faire devenir le temple blanc comme le lait (*İwt-nŪr sq"İ mi irtt*) à travers cette action dite *sq"İ*, nous apprend que les surfaces de l'édifice sacré étaient couvertes d'*enduit* blanchâtre (comme cela est attesté dans le temple « Primitif » de Médamoud, qui remonte au moins à la XI^e dynastie) ; R. ENMARCH, *A World*

(Stèle Caire CG 20512, b, l. 2 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, § 16)³⁵⁶⁴.

La même phraséologie, qui commence par *iw ir.n.i mnw*, « j'ai fait des monuments », est utilisée par les rois qui procèdent à la restauration des sanctuaires ; on la retrouve régulièrement employée dans les inscriptions qui ornent les éléments en pierres (notamment les jambages et les linteaux) des édifices sacrés (par ex. à Tôd et Éléphantine)³⁵⁶⁵.

14.5.2. L'autonomie dans la construction de bâtiments culturels

En ce qui concerne la possibilité pour les gouverneurs de promouvoir la décoration ou l'édification de temples, on peut estimer que cette autonomie était déjà réelle avant la fin de la Première Période intermédiaire, et que le roi n'était pas toujours à l'origine de ce type de chantiers. Nous attirons l'attention sur le titre *imy-r" k"t m Ìwt-nÛr* « directeur des travaux dans le temple (d'Onouris) » ( ) porté par un gouverneur thinite à la IX^e dynastie³⁵⁶⁶. Cette charge inédite résulte du réseau administratif local plutôt que des services centraux. Elle semble mettre l'accent sur des activités spécifiques accomplies par le gouverneur dans le temple³⁵⁶⁷. Ce dignitaire appelé *Ìni* porte d'ailleurs plusieurs titres inédits en

Upturned, p. 173, traduit « (...[Remember]) the temple plastered (white) like milk », mais le terme anglais plus indiqué serait alors « daubed (surface) ».

³⁵⁶⁴ Pour un commentaire, cf. E. BLUMENTHAL, *Untersuchungen zum ägyptischen Königtum des Mittleren Reiches I. Die Phraseologie*, Berlin, 1970, p. 116, § C 1.17, et en dernier lieu E. DORET, *The Narrative Verbal System*, p. 138, § 237.

³⁵⁶⁵ Pour ces prolongements, cf. E. BLUMENTHAL, *op. cit.*, p. 112-116 (pour le Moyen Empire) et N. GRIMAL, *Les termes de la propagande royale égyptienne de la XIX^e dynastie à la conquête d'Alexandre*, MAIBL nouvelle série 6, Paris, 1986, p. 519-534. Voir en dernier lieu S. GRALLERT, *Bauen - Stiften - Weißen. Ägyptische Bau- und Restaurierungsschriften von den Anfängen bis zur 30. Dynastie*, ADAIK 18, Berlin, 2001.

³⁵⁶⁶ Pour le titre, cf. D. JONES, *Index*, p. 263-264, § 953. Cf. la stèle provenant de la tombe N 3774 = D. DUNHAM, *Naga ed-Dêr*, p. 82-83, § 70, pl. 24, 2 ; cf. en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 479-486. – Il est possible qu'il s'agit de travaux pour la réalisation des offrandes.

³⁵⁶⁷ Sur l'évolution et la provincialisation du titre *imy-r" k"t*, cf. *supra* § 2.2.1.

rapport avec le culte et les tâches économiques et techniques annexes. En tant que *imy-r*“ *Ìmw-nÚr*, « directeur des prêtres », il est le conducteur de la procession divine (*imy-r*“ *tpwt nb nt ꜥms m*“*Úw*, « directeur de tous ceux qui sont à la tête des suivants du fétiche ») ; il est *Ìry-sꜥt*“ *m* ©*t* ©“*t*, « préposé aux secrets de la grande salle », et *Ìry-sꜥt*“ *n* ≈*tmt-nÚr*, « préposé aux secrets du trésor divin ». Ces titres semblent indiquer qu’il a accordé beaucoup d’importance pendant sa vie au faste du temple.

Bien que ces exemples ne nous renseignent pas sur l’identité de celui qui avait ordonné les travaux (était-ce le roi ?) ni sur le type d’œuvres accomplies dans le temple de la ville de Thinis³⁵⁶⁸, ils nous montrent néanmoins que les hauts fonctionnaires locaux n’étaient pas obligés d’attendre l’ordre royal avant de décider d’agir pour la divinité de leur ville.

Si dans l’exemple d’Assiout l’ordre du roi est mentionné en relation avec la reconstruction du temple d’Oupouaout, cela ne signifie pas pour autant que les gouverneurs étaient de simples exécutants du roi, désintéressés par les faits religieux locaux. Le décret dont le notable évoque la réception semble avoir été une simple permission (*litt.* une « protection ») accordée par la Résidence afin d’entamer des travaux prévus en précédence par les responsables locaux (le décret sert à « protéger » [≈*wi*] le temple et, de fait, à encadrer juridiquement l’action du gouverneur). On peut rapprocher ce mécanisme décisionnaire et exécutif de celui qui permettait d’établir des chapelles du *ka* pour les gouverneurs eux-mêmes. La construction et l’établissement d’une fondation culturelle privée, comme c’est le cas à Balat, étaient décrétés par la Chancellerie à travers l’envoi d’un document officiel³⁵⁶⁹. Il se pourrait que ce type de décret ait été conçu davantage comme une autorisation qu’un ordre suscité par le roi lui-même afin d’octroyer à son sujet le droit d’ériger une chapelle³⁵⁷⁰. Si on pense au nombre élevé de décrets affichés dans

³⁵⁶⁸ S’agit-il de travaux d’artisanat ou de construction ?

³⁵⁶⁹ Sur le décret de Balat, cf. L. PANTALACCI « Un décret de Pépi II en faveur des gouverneurs de l’oasis de Dakhla », *BIFAO* 85, 1985, p. 247-254 ; H. GOEDICKE, « The Pepi II Decree from Dakhleh », *BIFAO* 89, 1989, p. 203-212.

³⁵⁷⁰ Les décrets pouvaient en effet répondre à des requêtes de particuliers et fonctionnaires, cf. P. VERNUS, « The Royal Command (*wf-nsw*) : a Basic Deed of Executive Power », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 276. Voir aussi les exemples de

le temple de Min à Coptos sous un même règne (au moins huit sous Néferkaouhor), il semble que l'envoi de décrets était récurrent, et une pratique bureaucratique ordinaire dans tout le pays.

Voici un autre exemple. Suite aux révoltes qui avaient provoqué la dévastation de la nécropole coptite, la restauration des chapelles cultuelles de la famille vizirale, à la VIII^e dynastie, a dû être confirmée par un acte royal *a posteriori* car la restauration avait déjà été garantie par le survivant *idi*, fils du vizir ꜥm*i*. Nous connaissons en effet le décret qui donne les dispositions juridiques pour protéger les monuments de futurs actes de vandalisme. Ce même décret accorde à *idi* la charge de vizir³⁵⁷¹. En revanche, l'inscription qu'*idi* a fait graver dans la tombe de son père concernant sa restauration (« biographie B ») semble antérieure au décret du roi. En tout cas, il n'y a pas la mention de cette promotion et il n'est pas fait mention non plus de la décision royale³⁵⁷².

De manière semblable, les nomarques de Deir el-Bersha, qui furent, entre autres, *imyw-rꜥ pr nswt*, « directeurs du domaine royal », firent restaurer les tombes plus anciennes des nécropoles locales vers la IX^e dynastie et graver leur nom et leur titres sur ces monuments afin de célébrer leur action, sans pour autant évoquer les décrets royaux qui auraient pu être à l'origine de cette opération³⁵⁷³.

Pour conclure, on doit peut-être nuancer l'idée reçue que la royauté détenait un contrôle ferme sur tout ce qui se faisait dans le pays au détriment de l'autonomie des gouverneurs. L'autorité royale et celle des gouverneurs se complétaient sans doute – et c'est manifestement déjà le cas à l'Ancien Empire et ensuite à la Première Période intermédiaire.

décrets royaux faits pour l'intérêt exclusif d'un particulier et sans rapport avec les intérêts de la royauté, relevés par H. HAYS, « *wf*: The Context of Command in the Old Kingdom », *GM* 176, 2000, p. 74-76.

³⁵⁷¹ Décret Coptos R (stèle Caire JdE 41894) = *Urk.* I, 304-306, et H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 214-225.

³⁵⁷² Pour les inscriptions qui évoquent *idi* à l'époque de la restauration des monuments de ses ancêtres et de sa promotion à vizir, cf. les remarques de M.F. MOSTAFA, *The Mastaba of ꜥm*i**, p. 117-133.

³⁵⁷³ Pour ces inscriptions, cf. en dernier lieu M. DE MEYER, « Restoring the Tomb of His Ancestors? Djehutinakht, Son of Teti, at Deir al-Barsha and Sheikh Said », M. FITZENREITER, éd., *Genealogie. Realität und Fiktion von Identität. Workshop am 04. und 05. Juni 2004*, IBAES 5, London, 2005, 125-136.

CHAPITRE 15

LES HAUTS FONCTIONNAIRES DES TEMPLES :

ESSAI DE SYNTHÈSE

15.1. Les directeurs des prêtres (*imy-r“ Ìmw-nÚr*)

Dans le milieu provincial, les principales villes étaient le siège d'un temple. Dès la VI^e dynastie, les prêtres en chef de ces institutions (les *imyw-r“ Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres ») étaient parmi les hommes les plus éminents des provinces et des régions³⁵⁷⁴. Ils détenaient une autorité politique dans leur localité, c'est-à-dire un statut de « gouverneur ».

Nous avons déjà eu l'occasion de préciser, plus haut, que les *imyw-r“ Ìmw-nÚr* pouvaient siéger dans un palais ayant des responsabilités économiques vis-à-vis de la communauté locale³⁵⁷⁵ ; ils avaient un entourage de *smrw w@ty* « amis uniques » qu'ils commandaient eux-mêmes. Ces subordonnés exerçaient des charges sacerdotales (par ex. *sÍf Ìmw-nÚr* « inspecteur des prêtres »), civiles (par ex. *smsw w≈rt* « aîné de l'atelier de charpentage ») ou militaires. C'est peut-être en raison de ce pouvoir que les *imyw-r“ Ìmw-nÚr* exerçaient dans leur réseau administratif local en s'occupant de questions très disparates, que la Couronne avait intérêt de superviser l'activité des *imyw-r“ Ìmw-nÚr* en leur octroyant ce titre par décret. Ils étaient donc, idéalement, des agents du roi. L'importance de ces gouverneurs perdue pendant la Première Période intermédiaire et nous avons établi plus haut une liste de ces dignitaires attestés à la tête de différentes villes³⁵⁷⁶.

³⁵⁷⁴ À l'Ancien Empire, le titre *imy-r“ Ìmw-nÚr* était réservé aux chefs des établissements divins car les temples funéraires royaux étaient dépourvus de cette catégorie de responsables, cf. E. BROVARSKI, dans *LÁ VI*, col. 387, s.v. « Tempelpersonal I ».

³⁵⁷⁵ Voir l'exemple d'un *snni*, *smsw pr* « aîné de la maison/domaine », travaillant dans le palais d'un *imy-r“ Ìmw-nÚr* et responsable de la distribution des céréales à Naqada/Qous, cf. *supra*. § 11.3.1.

³⁵⁷⁶ Cf. *supra* § 5.2.

Les charges de nomarque (*Ỉry-tp* ©“) ou de directeur de Haute Égypte (*imy-r*“
 ≠*m*©) leur étaient souvent attribuées, mais celles-ci avaient un caractère plus
 éphémère. En effet, tout temple avait besoin d’un clergé et de le diriger, tandis que
 l’autorité sur une ou plusieurs provinces ou sur une région était concédée à des
 familles différentes dans le temps et dans l’espace, selon des stratégies politiques
 changeantes.

La charge de responsable des prêtres conférait évidemment une position
 privilégiée dans les affaires du sanctuaire, activités tant cultuelles qu’économiques.

Il n’y a pas de titres ou d’attributions qui soient toujours associés aux *imy-r*“
Ỉmw-nỈr. On constate cependant des similitudes et des récurrences dès la fin de
 l’Ancien Empire qui perdurent à la Première Période intermédiaire.

15.1.1. *Le rôle dans les activités cultuelles*

À la Première Période intermédiaire, les directeurs des prêtres gardent souvent
 leurs titres spécifiques de prêtres en chef. Le cas plus éclairant est celui de *sm*“
mnw « stoliste de Min » porté par quatre gouverneurs de Coptos et cinq gouverneurs
 d’Akhmim (cf. le tableau *supra*). Notons que le titre de « grand des voyants » (*wr*
m““*w*) est attesté, vers la début de la Première Période intermédiaire, dans la
 titlature de quatre hauts fonctionnaires d’Héliopolis (*mrw*, *sbky*, *sbky/by*, *nfr-s≠m-*
s≠t“/s©*n*≈*ptl-ppy/≠i*). Le titre de pontife memphite, *wr* ≈*rp* *Ỉmw* « grand
 responsable des artisans », est attesté une fois, à l’époque héracléopolitaine, dans la
 titlature d’un *wr-k*“*w-βty* probablement originaire d’Assiout. En tant que chefs
 ritualistes, trois gouverneurs se disent *w*©*b* « prêtre-pur ». Ils sont de Dendara (*mn-*
 ©*n*≈*ppy/mni*), Deir el-Gebrawi (*hnqw*) et Deir el-Bersha (©*Ỉ*“*n*≈*t* I en tant que
w©*b* ©“ « grand-prêtre-pur ». L’accès à l’un des lieux plus sacrés du temple – le *pr*
dw“*t* « maison du matin » – était un privilège rarement affiché dans les titlatures.
 Néanmoins, le titre *Ỉry-s≠t*“*n pr dw*“*t* « préposé aux secrets de la maison du matin »,
 qui détenaient les gouverneurs *q*“*r* d’Edfou et *ppy-©n*≈ *Ỉry-ib* de Meir à la VI^e
 dynastie, est porté par *mrrr*i de Dendara vers la IX^e dynastie. De même, la
 prérogative de parer la divinité revenait, de préférence, aux directeurs du clergé. Des

quatre attestations connues à la Première Période intermédiaire, le titre *iry nfr-ỉ* – avec ses variantes – est attribué à un gouverneur de Thinis (*mrw/iy* “w) et à deux d’Akhmim (*Úti-iqr* et *‡ps-pw-mnw*).

Les activités cultuelles dans lesquelles les *imyw-r* “ *Ỉmw-nÚr* étaient impliqués intéressaient tant le culte qui se déroulait dans le naos que les manifestations religieuses organisées à l’extérieur du temple. Bien que les titres relatifs à ces occupations soient rarement attestés, les gouverneurs locaux mettaient en exergue, par exemple, leur participation aux processions comme guides. C’est l’exemple de *Ỉni* de Thinis. Dans les fêtes, ils jouaient aussi le rôle de divinités, soit accomplissaient des gestes rituels spécifiques évoqués par leurs titres et épithètes. Le directeur des prêtres *rỈw(y)* de Thèbes semble faire référence à son rôle de joueur de sistre face à Amon. Son monument est datable de la IX^e dynastie, mais ce même type de fonction est exprimé davantage dans les textes de la fin de la Première Période intermédiaire – par exemple dans l’autobiographie du directeur des prêtres d’Abydos *rwf-©Ỉ* “w et dans la tombe d’©Ỉ “-n≈t I de Deir el-Bersha.

Même si les titres ne faisaient pas toujours référence à leur rôle de prêtre ou de ritualiste, les scènes des tombes des gouverneurs locaux pouvaient exceptionnellement évoquer leur participation à certaines cérémonies, comme le rite de tuer l’hippopotame lors de la fête du dieu Hémen – représenté dans la tombe du nomarque ©n≈.ty.fy de Moalla – ou le rite effectué chaque mois dans le domaine de Thot à Hermopolis, auquel participait ©Ỉ “-n≈t I.

L’éminent rôle cultuel des *imyw-r* “ *Ỉmw nÚr* leur conférait le privilège de la *Gottesnähe*. Cela se manifestait parfois dans l’iconographie de leur tombe où apparaissaient les dieux ainsi qu’à travers des épithètes qui énonçaient le rapport de bienveillance du dieu – à partir du terme *im* “ « obligeant » – ou à travers de propos biographiques qui décrivaient cette familiarité.

15.1.2. *Le rôle dans les activités économiques*

Bien qu'il ne s'agisse pas de leur prérogative exclusive, les *imyw-r" ðmw-nÚr* se targuaient fréquemment du titre de *Ïry-s#t" ≈tmt nÚr* « préposé aux secrets des choses scellées du dieu » qui leur octroyait la responsabilité sur les biens mobiliers du temple. La fonction de *Ïry-tp f"t* « supérieur de la garde-robe » était l'une des charges les plus récurrentes qui leur étaient associées dans ce domaine.

Les *imyw-r" ðmw-nÚr* avaient aussi la fonction de garants des biens fonciers et des ressources, spécialement dans le secteur de l'élevage. La restauration du temple était aussi une tâche qui leur revenait de droit³⁵⁷⁷. Ainsi, ils n'hésitaient pas à s'inscrire dans l'histoire de leur localité en rénovant le paysage sacré et en agrandissant par exemple le temple, ce qui devint en cliché biographique de plus en plus répandu.

15.2. Les inspecteurs des prêtres (*sÏf ðmw-nÚr*)³⁵⁷⁸

Les attestations de *sÏfw ðmw-nÚr* « inspecteurs des prêtres » à la Première Période intermédiaire montrent que cette fonction était au cœur du réseau administratif local des villes de province. Le titre *sÏf ðmw-nÚr* « inspecteur des prêtres » désigne une position hiérarchique inférieure par rapport à celle de *imy-r" ðmw-nÚr*³⁵⁷⁹. En général, il a été observé que ce sont des notables de rang moyen au sein de l'élite dirigeante memphite de l'Ancien Empire³⁵⁸⁰. Ces fonctionnaires portent le titre *smr w©ty* « ami unique » ou *smr (w©ty)* : le rang de *smr w©ty* n'était pas le plus élevé, mais il était tout de même un signe de prestige dans le contexte social des

³⁵⁷⁷ On remarque cependant que dans la tradition du XVI^e nome de Haute Égypte, les responsables des temples locaux, détenant la prérogative de bâtir dans le temple, étaient des nomarques (*Ïryw-tp ©"*).

³⁵⁷⁸ Nous analysons seulement la documentation en rapport avec l'administration des temples de province et non les titres en rapport avec le clergé des temples funéraires royaux.

³⁵⁷⁹ W. HELCK, *Untersuchungen zu den Beamtentiteln*, p. 127 ; E. BROVARSKI, dans *LÄ VI*, col. 387, s.v. « Tempelpersonal I ».

³⁵⁸⁰ Voir récemment P. POSENER-KRIEGER, M. VERNER, H. VYMAZALOVA, *Abusir X*, p. 370, n. 24.

localités³⁵⁸¹. À Thinis, à l'époque héracléopolitaine, les *sîfw ïmw-nÛr* atteignent néanmoins le rang élevé de *ï"ty-©* « comte » ; ce changement découle d'une évolution générale des titres de rang à partir de la IX^e dynastie dans cette région. Ils pouvaient gérer les biens fonciers et les ressources du temple (cf. ci-dessous n° viii, xiv, xv et xvi).

En tant que gestionnaire du temple, les *sîfw ïmw-nÛr* comptaient parmi les destinataires des décrets royaux (les exemples concernent notamment la VIII^e dynastie)³⁵⁸².

À travers les archives d'Abousir, on sait aussi que le *sîfw ïmw-nÛr* exerçait des activités cultuelles : par exemple, il pratiquait journallement l'ouverture de la bouche sur les statues divines, avec l'assistance des *ïmw-nÛr*³⁵⁸³. En revanche, les récits commémoratifs du III^e millénaire ne font pas mention de tâches cultuelles. Le titre *ïm-nÛr* « prêtre », qui est exceptionnellement mentionné dans la titulature d'un notable de Thinis (cf. ci-dessous l'exemple n° ix), évoque peut-être cette prérogative. Le même individu est également *mty n s"* « surveillant de phylé », titre rare dans les titulatures de province.

NAQADA/QOUS

Fin de la VI^e ou VIII^e dynastie

i) *titi* : *smr w©ty, sîfw ïmw-nÛr*³⁵⁸⁴.

IX^e dynastie environ

ii) *ïtpti* : *smr w©ty, sîfw ïmw-nÛr*³⁵⁸⁵.

iii) *snn* : *sîfw ïmw-nÛr*³⁵⁸⁶.

³⁵⁸¹ Le titre *sîfw ïmw-nÛr* pouvait être attribué aux fils des gouverneurs locaux et chefs du clergé (*imyw-r" ïmw-nÛr*) ou aux membres de leur maisonnée.

³⁵⁸² Pour le *sîfw ïmw-nÛr* comme destinataire des décrets, cf. H. GOEDICKE, *Die privaten Rechtsinschriften aus dem Alten Reich*, Wien, 1970, p. 230 ; *id.*, « A Cult Inventory of the Eighth Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 74-75.

³⁵⁸³ P. POSENER-KRIEGER, *op. cit.*, p. 547.

³⁵⁸⁴ Stèle Caire CG 20008 + stèle Londres BM 1678 ; cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 14-18, pl. 3-4, § 1.

³⁵⁸⁵ Stèle Florence 6375 ; cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 77-80, pl. 23, § 26. Ce dignitaire est représenté debout face au défunt, appelé *sn*, un *imy-r" pr ꜥn©* « directeur de l'atelier », et à son épouse ; il est peut-être son chef.

³⁵⁸⁶ Stèle Caire CG 20010 / JdE 49926 ; cf. H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 89-90, pl. 30, § 33.

DENDARA

Début XI^e dynastie³⁵⁸⁷

iv) *mrr* : *s̀f̀ ìmw-nÚr*.³⁵⁸⁸

v) anonyme (le nom n'est pas conservé) : *smr w©ty, s̀f̀ ìmw-nÚr n ìwt-Ìr nbt iwnt*³⁵⁸⁹.

THEBES

vi) *≈wi* : [*s̀f̀*] *ìmw-nÚr*³⁵⁹⁰.

³⁵⁸⁷ Un seul notable est attesté à l'Ancien Empire. Appelé *snfm-ib*, il est également *βry-tp nswt pr* © « sous-ordre du roi du palais royal » ; cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 111-112 (11).

³⁵⁸⁸ Stèle UPMAA 29-66-620 (inédite) = le fragment D 680 évoqué par H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 112.

³⁵⁸⁹ Pour cet « inspecteur des prêtres d'Hathor maîtresse de Dendara », cf. le fragment de stèle Philadelphie UPMAA E 17737 (cf. ci-dessous **fig. 42**) cité par H.G. FISCHER, *loc. cit.*

³⁵⁹⁰ Stèle magasin CSA Cheikh Hamad (Sohag) n° 325 = H. MADKOUR, « An Eleventh Dynasty Stela of the Priest k“-ẁlmi », *SAK* 45, 2016, p. 217-225, pl. 38-41. Nous proposons de reconstituer  en raison de la rareté des notables portant uniquement le titre de *Ìm-nÚr* « prêtre » sur les stèles de la Première Période intermédiaire. De plus, cette graphie est commune au III^e millénaire, cf. par ex. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 26, n. 109.

THINIS³⁵⁹¹

VI^e et VIII^e dynasties

- vii) *ppy-snb* : *smr w©ty, sʿf ʿlmw-nʿr*³⁵⁹².
viii) *in-ʿrt-iqr* : *smr w©ty, sʿf ʿlmw-nʿr (n in-ʿrt) ; imy-r“ ʿst (nt i“t), imy-r“ ʿw, imy-r“ ʿnf(w), imy-r“ it-ʿm©*³⁵⁹³.
ix) *ppy-snb/ʿti* : *ʿry-ʿb ; sʿf ʿlmw-nʿr ; mty n s“ ; ʿm-nʿr in-ʿrt*³⁵⁹⁴.
x) *dʿr* : *r≈ nswt n bw m“© ; sʿf ʿlmw-nʿr, ʿry-tp nswt pr ©*³⁵⁹⁵.
xi) *ʿnni* : *smr w©ty, sʿf ʿlmw-nʿr*³⁵⁹⁶.

IX^e/XI^e dynasties

- xii) *nfr-sf≈i* : *ʿty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, ʿry-ʿb, sʿf ʿlmw-nʿr*³⁵⁹⁷.
xiii) *in-ʿrt-iʿt.f* : *ʿty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, ʿry-ʿb, sʿf ʿlmw-nʿr*³⁵⁹⁸.
xiv) *ʿni* : *ʿty-©, ≈tmty bity, smr w©ty, ʿry-ʿb, imy-r“ sqqbwy, sʿf ʿlmw-nʿr ; imy-r“ srt*³⁵⁹⁹.

AKHMIM

- xv) *iy/mry* : *sʿf ʿlmw-nʿr, smr (w©ty) ; s[mr] (w©ty), imy-r“ pr*. Dans un récit autobiographique exceptionnel, le notable relate son rôle de responsable du domaine de Min, mais également de la chapelle de *ka* de Pépy II (?) à Akhmim : « (...) *m ip ≈t n ʿnw m mʿ-ib m pr-mnw n (i)gr iʿ.(i) is it-ʿm© prt*

³⁵⁹¹ Pour un commentaire sur le dossier thinite, cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 93-94, 344, n. 243, p. 395, n. 374 ; cf. N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, 1992, p. 268. Dans la liste, nous n'avons pas ajouté le nomarque de la X^e province de Haute Égypte dont le nom n'est pas conservé sur sa stèle (Caire CG 1646) trouvée dans la nécropole de Naga ed-Deir (VIII^e province de Haute Égypte), car son titre d'inspecteur des prêtres pourrait être associé à la gestion du clergé d'une pyramide (*sʿf ʿlm(w)-nʿr* [+ nom de pyramide ?]) ; cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 935-937.

³⁵⁹² Stèle provenant de la tombe N 235 = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 65 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 368-370.

³⁵⁹³ Bénéficiaire de la tombe N 41 ; cf. *ibid.*, p. 352, 358, fig. 28.

³⁵⁹⁴ Bénéficiaire de la tombe N 296 ; cf. *ibid.*, p. 393-395.

³⁵⁹⁵ Bénéficiaire d'une tombe sans numéro dans la nécropole n° 100 ; cf. *ibid.*, p. 337-344.

³⁵⁹⁶ Bénéficiaire de la tombe N 82 ; cf. *ibid.*, p. 328 et fig. 24.

³⁵⁹⁷ Stèle Philadelphie UPMAA 40.19.1 = *ibid.*, p. 755. Ce notable affirme avoir participé au conseil de la ville de Thinis, cf. *supra* § 10.3, et *infra* fig. 44, p. 976.

³⁵⁹⁸ Stèle vue dans le marché de l'art, cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 757.

³⁵⁹⁹ Stèle n° 23-12-44 du registre des objets provenant des fouilles de la tombe N 5051 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 929-931, fig. 175.

n ≈r.(i) Ìr drf (?) nb n k“t n[t] Ìwt-k“ ppy ntt m ipw « (...) en tant que celui qui fait le(s) recensement(s) pour la Résidence, en tant qu’homme de confiance du domaine de Min ; jamais en effet je n’ai volé de blé de Haute Égypte et des céréales-*prt* (?)³⁶⁰⁰ sous (mon) autorité dans tout acte inhérent aux travaux de la chapelle de *ka* de Pépy (II ?) qui est dans Ipou »³⁶⁰¹.

MEIR³⁶⁰²

Fin de la VI^e ou VIII^e dynastie

xvi) un *Út* : [...] *sÌf Ìmw-nÚr ; smr, imy-r“ ìlw n Ú(n)tt ; smr w©ty, ßry-tp nswt*³⁶⁰³.

xvii) un *Ìpi* : *s“b wr s# () , sÌf Ìmw-nÚr*³⁶⁰⁴.

Époque héracléopolitaine

xviii) un *mrry* : *sÌf Ìmw-nÚr, #ps nswt*³⁶⁰⁵.

Figure 86. Stèle Philadelphie UPMAA E 17737 d'un inspecteur des prêtres d'Hathor de Dendara. (©PennMuseum)

15.3. Les contrôleurs des prêtres (*imy-≈t Ìmw-nÚr*)

Nous ne connaissons pas de monuments de la Première Période intermédiaire appartenant à des *imyw-≈t Ìmw-nÚr* « contrôleurs des prêtres », bien que ce titre

³⁶⁰⁰ *Wb* I, 530, 9-13.

³⁶⁰¹ Tombe C9 = N. Kanawati, *El-Hawawish* VII, p. 14-15, pl. 2, fig. 7b.

³⁶⁰² Un nombre conséquent de *sÌfw Ìmw-nÚr* était attesté à la VI^e dynastie : il s’agissait parfois de fils des chefs locaux. Cf. notamment S. POLET, « Généalogies et chronologie chez les nobles de Meir et de Koçeir », *SEP* 5, 2008, p. 90-91 ; sur le réseau administratif de Meir, voir le dossier étudié par E. MARTINET, « La structure administrative du 14ème nome de Haute-Égypte et le développement de l’administration supra-provinciale sous la VI^e dynastie », *BIFAO* 115, 2016, p. 299-324.

³⁶⁰³ Ahmed Bey KAMAL, « Fouilles de Saïd Bey Khachaba à Deïr-el-gabraouï », *ASAE* 13, 1913, p. 166-167, fig. 15 (stèle gravée sur le rocher) ; A. BLACKMAN, *Meir* I, pl. 7, n. 5 (tombe E4). Pour ce personnage, cf. p. 151, p. 654, doc. 525 ; voir en dernier lieu S. POLET, *op. cit.*, p. 90-91, 93 (§ 13) notamment (datation à la VIII^e dynastie).

³⁶⁰⁴ *Ibid.*, p. 176 (cercueil).

³⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 167-168 (cave de cercueil).

soit parfois attesté dans les réseaux de l'administration locale vers la fin de l'Ancien Empire³⁶⁰⁶. Il est vraisemblable que cette charge demeurait secondaire dans le cadre de l'administration des temples de province³⁶⁰⁷. Pourtant, les archives documentaires d'Abousir de l'Ancien Empire illustrent que le *imy-ꜣt ðmw-nÚr* était un haut fonctionnaire associé au *sðf ðmw-nÚr*. Le *imy-ꜣt ðmw-nÚr* bénéficiait de certains privilèges, par exemple dans l'approvisionnement des rations³⁶⁰⁸.

15.4. Les directeurs du temple (*imy-r“ ðwt-nÚr*)

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer pour un titre comme *imy-r“ ðwt-nÚr* « directeur du temple » qui semble avoir été créé pour désigner le responsable en chef du sanctuaire, cette fonction n'est pas centrale dans le cadre de l'administration locale au III^e millénaire. Il se répand vers la fin de la Première Période intermédiaire dans le royaume héracléopolitain et devient courant seulement au Moyen Empire³⁶⁰⁹.

Comme l'a remarqué E. Brovarski³⁶¹⁰, les *imyw-r“ ðwt-nÚr* de la Première Période intermédiaire portent notamment des titres en rapport avec la gestion des secteurs de production ou des offrandes. Cette charge semble attribuer au titulaire un pouvoir de type administratif qui se borne à la gestion des activités économiques de l'établissement sacré.

³⁶⁰⁶ À la fin de l'Ancien Empire, cinq attestations se rencontrent dans les graffiti d'Elkab, cf. *Elkab* VI, p. 343 et *passim* (doc. O 16, O 95, O 206, O 217, O 285). Concernant un *imy-ꜣt <ðmw nÚr>* lié au culte local de Meir, cf. K. KHOULI, N. KANAWATI, *Quseir El-Amarna : The Tombs of Pepy-ankh and Khewen-wekh*, ACE Reports 1, Sidney, 1989, p. 33, 44, pl. 9-10, fig. 34 (d'après N. KANAWATI, A. MCFARLANE, *Akhmim*, p. 277, et D. JONES, *Index*, p. 292, § 1065) ; mais la lecture du titre n'est pas certaine. Ces sources sont datables de la VI^e dynastie. De fait, cette charge d'*imy-ꜣt ðmw-nÚr* n'était pas propre au service funéraire des temples des pyramides (*contra* D. JONES, *Index*, p. 288, § 1947).

³⁶⁰⁷ Soulignons que le rang des *imy-ꜣt ðmw nÚr* semble parfois inférieur à celui de *sðf ðmw-nÚr*, cf. également E. BROVARSKI, dans *LÄ* VI, col. 387, s.v. « Tempelpersonal I ». Par exemple, le premier titre est attribué au fils d'un *sðf ðmw-nÚr* dans la famille du nomarque *f@w* de Deir el-Gebrawi, cf. N. de G. DAVIES, *Deir el Gebrawi* II, pl. 5.

³⁶⁰⁸ cf. H. VYMAZALOVA, « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, p. 186-187.

³⁶⁰⁹ Pour les attestations au Moyen Empire, cf. W. WARD, *Index*, p. 34-35, § 250-256.

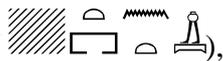
³⁶¹⁰ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 109.

En Haute Égypte, les attestations se concentrent dans la province thinite et datent des dynasties héracléopolitaines (IX^e-X^e dyn.), voire de l'époque des conflits entre les Héracléopolitains et les Thébains.

- i) Le premier *imy-r* " *Ìwt-nÚr* () attesté est un notable anonyme du début de la IX^e dynastie dont on connaît le nom de sa femme, *smt-k*"/*id*, qui porte le titre *βkrt nswt*³⁶¹¹. Son rang est élevé (*iry-p*©*t*, *Ì*"*ty*-©). Il est responsable de plusieurs secteurs de l'administration économique du temple (*s*‡ *Ìtpt-nÚr* « scribe des offrandes », *imy-r* " *swt nb(t) nt Ìwt-nÚr* « directeur de tous lieux du temple », *Ìry-s*‡*t* " [*n*] *≈tmt-nÚr* « préposé aux secrets (des) choses scellées divines », *imy-r* " *pr* ‡*n*© « directeur de l'atelier », de l'administration rurale (*imy-r* " *s*‡ " *Ìt* « directeurs des scribes des champs ») et est acteur dans les activités d'approvisionnement de la Couronne (*imy-r* " *prwy-Ìf* « directeur du Double Trésor », *imy-r* " ‡*n**wty* « directeur du Double Grenier », *imy-r* " *sqbbwy pr* ©" « directeur du Double Garde-manger palatin »). Aucune charge de type culturel n'est mise en avant dans les textes conservés sur son monument.
- ii) Le *Ìry-tp* ©" *n t*"-*wr* « nomarque du nome thinite » et *imy-r* " ‡*m*© « directeur de Haute Égypte » anonyme né d'*id* de l'époque héracléopolitaine (IX^e-X^e dyn.) est connu par trois fragments d'une stèle fausse-porte découverte par W.M.Fl. Petrie dans le temple d'Osiris à Abydos et qui est maintenant perdue³⁶¹². La mère de ce nomarque porte le titre *βkrt nswt* et possède le même anthroponyme que l'épouse du dignitaire *imy-r* " *Ìwt-nÚr* « directeur du temple » mentionné ci-dessus (la graphie  est également la même). Bien que ce dernier ait été

³⁶¹¹ Stèle Philadelphie UPMAA 6-2442 (= D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 34) et fragments divers publiés dans E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 547-557, fig. 56-57, connus dans des photos d'archive ; les monuments proviennent de la tombe de Naga ed-Deir N 3978 et l'atelier de production est le « Groupe Rouge » daté par E. Brovarski au début de l'époque héracléopolitaine.

³⁶¹² W.M.Fl. PETRIE, *Abydos I*, pl. 54 ; cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 466-479 ; *id.*, « The Overseers of Upper Egypt », *ZĀS* 141, 2014, p. 34 doc. 82.

inhumé dans la nécropole de Naga ed-Deir, il est possible que le nomarque né d'*id* soit son fils. La présence de sa stèle fausse-porte à Abydos est peut-être justifiée par ses fonctions de nomarque et de directeur de Haute Égypte. D'autre part, la lecture que E. Brovarski propose du titre, *[imy-r" ðwt-[nÚr] nt in-ðrt* « [directeur du tem]ple d'Onouris » ()³⁶¹³, confirme une origine thinite et non abydénienne³⁶¹³. Or, cette filiation témoignerait d'un cas de transmission par héritage de la charge de *imy-r" ðwt-nÚr*. Le rang du nomarque est, sans surprise, élevé (*iry-p@t, ð"ty-@*). Ce dignitaire gère les activités foncières du temple (*imy-r" pr-nÚr* « directeur du domaine divin ») et donc aussi les offrandes (*iry-≈t m st wrt* « préposé aux affaires de la grande place [*scil.* l'autel ?] »). Le titre *imy-r" ðmw-nÚr* « directeur des prêtres » n'est pas attesté sur le monument mais celui-ci est fragmentaire. Cependant, à la fin de la Première Période intermédiaire, les deux charges – de nomarque et de directeur des prêtres – ont la tendance à ne pas être attribuées à la même personne.

- iii) Un notable de rang élevé des X^e/XI^e dynasties appelé *in-it.f* (fig. ci-dessous) porte les titres *iry-p@t, ð"ty-@, imy-" ðwt-nÚr* ()³⁶¹⁴, *ðry-s#t" n ≈tmt nÚr m @t-ðnkt*³⁶¹⁴. Ce dernier titre concerne la gestion des choses scellées divines dans la salle des offrandes ou celle de leur production³⁶¹⁵.

Figure 87. Stèle Bosron MFA 25.762 du « directeur du temple » thinite *in-it.f* provenant de la tombe SF 524, photo d'archives, fouilles G. Reisner, n° C6511 (©MFA, Boston).

15.4.1. Un directeur du temple à Héliopolis ?

³⁶¹³ L'attestation est répertoriée ainsi dans D. JONES, *Index*, p. 166, § 633.

³⁶¹⁴ Stèle Boston MFA 25.672 (tombe SF 524) = D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 16 ; W. SCHENKEL, *MHT*, doc. 230 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 841-842.

³⁶¹⁵ Pour le titre *ðry-s#t" n ≈tmt nÚr m @t-ðnkt*, cf. *supra* p. 907-909.

Un dernier *imy-r*“ *Ìwt-nÚr* a été daté de la fin de la Première Période intermédiaire, notamment par D. Raue, mais il s’agit sans doute d’un notable décédé après la réunification de l’Égypte et ayant donc vécu sous Montouhotep II ou même sous le règne de l’un de ses successeurs : il s’agit du nomarque du Delta oriental *hni*, inhumé à Héliopolis³⁶¹⁶. Or, son titre *imy-r*“ *Ìwt-nÚr* appartient en réalité, comme celui de *imy-r*“ *sꜥ* « directeur des scribes », à un *βty-᠘n* qui semble avoir usurpé la stèle vers le début de la XII^e dynastie³⁶¹⁷. Nous attirons tout de même l’attention sur sa responsabilité relative au secrétariat, qui n’est pas très éloignée du titre de *sꜥ* *Ìwt-nÚr* propre aux subalternes des responsables du temple au Moyen Empire³⁶¹⁸. C’est un fait remarquable aussi que, dans sa titulature, il n’est jamais fait référence à la charge de *imy-r*“ *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres », alors qu’il est un nomarque et *imy-r*“ *t*“*m̀l̀w* « directeur de la Basse Égypte » et que, pour son rang, on pourrait s’attendre à ce qu’il porte le titre de gouverneur local des prêtres.

Il est possible que ce modèle administratif des temples du début du Moyen Empire ait été établi à partir de la tradition héracléopolitaine de la X^e dynastie.

15.4.2. Des directeurs des temples funéraires royaux

Comme l’observe E. Brovarski, le titre *imy-r*“ *Ìwt-nÚr* est répandu à l’époque héracléopolitaine également dans les nécropoles memphites de Saqqara et d’Abousir³⁶¹⁹. Par exemple, un « directeur du temple » () appelé *ꜥdi*“*bd* exerce sont autorité de *s̀f* *Ìmw-nÚr swt-fd tti* « inspecteur des prêtres de la pyramide Stables-sont-les-lieux-de-Téti » à Saqqara et est *imy-r*“ *sꜥrt* « directeur des vaches laitières » (); le notable porte également le titre *imy-r*“ *isn* () que A. El-Shabbahy traduit par « directeur des portes » mais qui pourrait

³⁶¹⁶ Cf. *supra*.

³⁶¹⁷ Sur la réfection de certaines parties de l’inscription, cf. en dernier lieu Cl. SOMAGLINO, « La stèle de Héni et la géographie de la frange orientale du Delta », *BSFE* 193-194, 2015-2016, fig. 22.

³⁶¹⁸ Cf. E. BROVARSI, *Inscribed Material*, p. 110 (d’après E. Martin-Pardey).

³⁶¹⁹ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 109, n. 78.

faire référence, selon nous, au logement du bétail³⁶²⁰. Il est suivi par *βry-Ḳb* « prêtre-lecteur ».

Pour conclure, soulignons que l'émergence du titre *imy-r" Ḳwt-nḲr* vers la moitié de la Première Période intermédiaire, en province, est contemporaine des réformes qui aboutissent à la séparation des charges de *Ḳry-tp* ©" et de *imy-r" Ḳmw-nḲr* dans un moment de transition politique pendant les luttes entre Héracléopolis et Thèbes³⁶²¹. Les sources nous apprennent que le titre *imy-r" Ḳwt-nḲr* « directeur du temple » semble être attribué, de préférence, à des agents attachés à la Couronne qui sont directeurs de régions (*imy-r" Ḳm*©, *imy-r" t"-mḲw*), nomarques (*Ḳry tp* ©") ou responsables de l'approvisionnement de la capitale (*imy-r" Ḳnwty*, *imy-r" prwy Ḳf*, *imy-r" sqwbbwy pr* ©") et de l'administration cadastrale (*imy-r" sḲ Ḳt*).

Il est probable qu'à la Première Période intermédiaire, en province, le titre *imy-r" Ḳwt-nḲr* « directeur du temple » désigne des nomarques ou des officiers auxquels la Couronne attribue un rôle de contrôleurs des activités administratives des sanctuaires, et que cette attribution ait servi à diminuer l'autonomie des chefs des anciens potentats locaux, c'est-à-dire les *imyw-r" Ḳmw-nḲr* « directeur des prêtres ». Ces derniers avaient peut-être acquis trop d'autonomie ou étaient trop liés à l'ancienne maison royale memphite – puis héracléopolitaine – pour garantir une allégeance certaine vis-à-vis des rois héracléopolitains – puis thébains –. La création et la diffusion de la charge de *imy-r" Ḳwt-nḲr* « directeur du temple » pourrait correspondre en particulier à une volonté des rois d'Héracléopolis – ensuite de Thèbes – de satisfaire leurs propres intérêts et de mieux contrôler la gestion des ressources rurales destinées aux temples, ou celles qui étaient produites par ces établissements. L'importance donnée à la spécialisation économique des chefs des temples découle-t-elle de cette stratégie de l'administration centrale ? Ces fonctionnaires participent activement aux activités de secrétariat (en tant que *sḲ Ḳtpw-nḲr* « scribe des offrandes divines », *imy-r" sḲ Ḳt* « directeur des scribes des

³⁶²⁰ Cf. *supra* § 14.4.2

³⁶²¹ Sur cette réforme, cf. *supra* p. 572 (conclusion de la Deuxième Partie, paragraphe « une réforme thébaine »).

champs », *imy-r*“ *sꜥ* « directeur des scribes » ou *sꜥ* *Ìwt-nÚr* « scribe du temple ») et dans la gestion foncière (en tant que *imy-r*“ *pr* « intendant » ou *imy-r*“ *pr-nÚr* « intendant du domaine divin »). Parallèlement, comme l’a mis en évidence E. Martin-Pardey, les fonctionnaires associés aux *imyw-r*“ *Ìwt-nÚr* au Moyen Empire exerçaient, au sein du temple, des activités bureaucratiques (par ex. *sꜥ* *Ìwt nÚr* « scribe du temple ») ou étaient responsables du domaine (par ex. *imy-r*“ *pr*)³⁶²².

Concernant le réseau administratif local de Thinis, notons qu’une stèle de l’époque des *imyw-r*“ *Ìwt-nÚr* mentionnés ci-dessus, était dédiée à un *sꜥ* *Ìwt-<nÚr>* « scribe du temple » et *imy-r*“ *pr* « directeur du domaine » appelé *Ìnwi*³⁶²³. Or, il est exceptionnel que, à la fin du III^e millénaire, un *sꜥ* *Ìwt-nÚr* « scribe du temple » soit bénéficiaire d’une stèle³⁶²⁴. Plusieurs indices – la titulature, la datation et la provenance – permettent donc d’avancer l’hypothèse que ce *Ìnwi* était un notable subordonné aux *imyw-r*“ *Ìwt-nÚr* « directeurs du temple » de Thinis attestés à la fin de la Première Période intermédiaire. Cela démontrerait l’ancienneté du système administratif du temple que E. Martin-Pardey attribue au Moyen Empire.

L’exemple du *imy-r*“ *Ìwt-nÚr* nommé *hni* d’Héliopolis, dont la stèle fausse-porte date selon nous d’après la réunification de l’Égypte, pourrait montrer que les Thébains auraient hérité de ce modèle administratif héracléopolitain et l’avaient poursuivi.

Enfin, le cas des *imyw-r*“ *Ìwt-nÚr* dans les nécropoles memphites indique que ce changement eut lieu en même temps que dans l’administration très ancienne des

³⁶²² Cf. E. BROVARSI, *Inscribed Material*, p. 110, n. 82.

³⁶²³ Stèle Caire CG 1611. La provenance Akhmim indiquée dans le CGC et la lecture du titre ont été révisées par E. BROVARSI, *Inscribed Material*, p. 786.

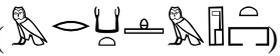
³⁶²⁴ Sous Pépy II, à Meir, un *sꜥ* *Ìwt-nÚr* « scribe du temple » est représenté dans la tombe de son maître, c’est-à-dire le vizir et gouverneur local *ppy-©n≈* *Ìry-ib* (A. BLACKMAN, *Meir* IV, p. 9, pl. 15). Le titre est très récurrent, en revanche, dans les graffiti d’Elkab de la fin de l’Ancien Empire (*Elkab* VI, p. 329) ; un exemple provient d’une inscription expéditionnaire près d’Assouan (J. de MORGAN, *Catalogue des monuments et inscriptions de l’Égypte antique. 1ère série, Haute Égypte I, De la frontière de Nubie à Kom Ombos*, Vienne, 1894, p. 207, doc. 14 ; W.M.FI. PETRIE, *A Season in Egypt*, doc. 318). Le titre *imy-r*“ *sꜥw* *Ìwt-nÚr* « directeur des scribes du temple » est attesté deux fois dans les graffiti de Tômas, cf. A. WEIGALL, *A Report on the Antiquities of Lower Nubia*, Oxford, 1907, pl. 58, doc. 1 et 8. Cf. également AEO I, p. 58* et H.G. FISCHER, « Chroniques: monuments of the Old Kingdom in the Cairo Museum », *CdE* 43, 1968, p. 305-312 et notamment p. 311-312.

temples funéraires royaux : il s'agit de cultes auxquels les rois héracléopolitains semblent aient attribué une importance particulière et qu'ils ont rétablis.

Conclusion de la Quatrième Partie

La visibilité renouvelée du réseau administratif des temples

Les nombreuses fonctions cultuelles et économiques des *imyw-r“ ðmw-nÚr* « directeurs des prêtres », l’attention inédite que ceux-ci portaient, sur leur monuments, aux différentes facettes de leur pouvoir – avec la création de formules qui mentionnaient par exemple la procession du « fétiche » du dieu ou avec la représentation de célébrations sur les parois des tombes –, sont tous des indices qui témoignent de l’importance des temples dans la culture urbaine, et du prestige de leurs responsables.

Or, la prospérité de ces institutions découlait, entre autres, du zèle dont ces gouverneurs et prêtres en chef faisaient preuve. Il n’est pas anodin que ces titres fassent leur apparition à cette époque : *imy-r“ k“t m ðwt-nÚr* « directeur des travaux dans le temple » (, titre attribué au gouverneur thinite *Ini* (celui qui affirme aussi guider la procession du « fétiche ») de la IX^e dynastie³⁶²⁵ ; *imy-r“ swt nb(t) nt ðwt-nÚr* « directeur de tous secteurs du temple » (, titre attribué à l’anonyme *imy-r“ ðwt-nÚr* marié à *smt-k“/id* de Thinis (IX^e dyn.)³⁶²⁶ ; et *imy-r“ swt ꜥt“(t) nt βnw ðwt-nÚr* « directeur de tous secteurs secrets à l’intérieur du temple » (, titre attribué au directeur de Haute Égypte, nomarque et gouverneur *b≈n* d’Akhmim (IX^e dyn. environ)³⁶²⁷. Ce groupe de titres illustre la complexité des activités qui concernaient les temples, et de la visibilité qu’en était donnée à cette époque³⁶²⁸. Parallèlement, l’apparition des charges de professionnels

³⁶²⁵ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 479-480, 483-484.

³⁶²⁶ *Ibid.*, p. 547-550, 557.

³⁶²⁷ N. KANAWATI, *El-Hawawish* I, p. 38, fig. 24.

³⁶²⁸ Il s’agit par ailleurs d’exemples uniques. Concernant l’importance des *unica* dans l’étude des fonctions et de l’administration égyptienne, cf. N. FAVRY, « L’hapax dans le corpus des titres du Moyen Empire », *NeHeT* 1, 2015, p. 71-94.

comme le titre *sꜥ Ḳwt-nḲr* « scribe du temple » et les autres charges bureaucratiques et économiques associées aux *imyw-rꜥ Ḳwt-nḲr* que nous avons évoquées, indique que l'administration des temples était mise en valeur de manière inédite. Du reste, dès la fin du royaume memphite, les *sḲfw Ḳmw-nḲr* « inspecteurs des prêtres » qui supervisaient des secteurs importants de l'économie du domaine sacré – mais leur rang était inférieur à celui des gouverneurs et chefs du clergé –, commencèrent à bénéficier de monuments funéraires personnels alors qu'à l'Ancien Empire ils étaient, en général, représentés plutôt dans les hypogées de leur maître³⁶²⁹.

La même réflexion sur l'accroissement des bénéficiaires de monuments inscrits concerne les nombreux employés – hommes et femmes – qui participaient tant aux activités culturelles qu'économiques des temples et qui sont connus par une stèle ou par une tombe dont ils n'auraient pas pu bénéficier, avec la même facilité, à l'Ancien Empire.

En ce qui concerne la participation à l'administration du culte, tombes et stèles de *Ḳmw-nḲr* « prêtres » étaient assez répandues en Haute Égypte (trois à Dendara, trois à Thinis, deux à Abydos, deux à Akhmim) et il est significatif que les notables en question n'aient pas porté de titres davantage prestigieux. Nous avons cependant observé que le nombre de prêtres (*Ḳmw-nḲr*) à Thinis résulte aussi de l'importance acquise par un clan lié à la gestion du clergé. À Dendara et à Abydos, l'apparition de prêtres (*Ḳmw-nḲr*) bénéficiant d'un monument funéraire est un phénomène assez tardif qui pourrait refléter une professionnalisation de l'élite locale à la fin de la Première Période intermédiaire.

Les femmes des gouverneurs et notables locaux étaient membres du clergé en tant que prêtresses des divinités liées au *deus loci*. Ainsi, *nbt*, le femme du directeur des prêtres – et vizir – de Coptos *ꜥmꜥi*, était prêtresse de Thot et de la Mère de Min. À Akhmim, au moins cinq femmes étaient prêtresses d'Hathor, dame du Sycomore. La professionnalisation des femmes dans le domaine cultuel est prouvée également par le nombre élevé de titres relatifs à leur participation au cœur-*nr* : une femme

³⁶²⁹ Ce processus commence cependant peut-être plus tôt (notamment à Akhmim). À Elkab, leur présence dans le milieu administratif local est bien attestée dans les graffiti du ouadi, cf. *Elkab* VI, 331, 338, 343.

de Hou, huit de Thinis, une d'Akhmim et une aussi d'Assiout mettent en avant ce statut dans leur titulature.

Les hauts fonctionnaires du temple devaient être assistés ou remplacés parfois par des notables dans certaines tâches cultuelles. Bien que cela soit rare, certains dignitaires affichent donc des fonctions rituelles dans leur monument. Un *stoliste-sm* du dieu Onouris et un *iry nfr-İ* « préposé au diadème » sont attestés à Thinis sans être des directeurs ni des inspecteurs des prêtres. Leur rang demeure cependant élevé (*iry-p*).

Nous avons déjà souligné plus haut l'importance de la profession civile pour pouvoir participer activement aux activités religieuses. Ainsi, le travail dans les ateliers de charpentage permit à trois notables de Dendara de se définir comme brancardiers ou responsables de la barque processionnelle. Un directeur des activités de boucherie de Gebelein pouvait afficher son statut de *w* « prêtre-pur ».

Un nombre surprenant de fonctionnaires de rang inférieur participait aux activités économiques du temple – surtout à Thinis. L'élevage, le travail des peaux, l'abatage, la gestion des ateliers, sont tous des domaines bien représentés par la documentation de la Première Période intermédiaire. L'accroissement étonnant du nombre de stèles de ces échelons inférieurs de l'administration correspond à un élargissement du privilège d'accéder à ce type de biens funéraires à un groupe important de fonctionnaires du réseau administratif local.

Pour conclure, on constate que la participation à l'administration du temple – dans ses différentes facettes – était un domaine privilégié pour atteindre un statut remarquable au sein d'une communauté, à la fin du III^e millénaire. Or, tant à l'Ancien Empire qu'à la Première Période intermédiaire, ce rapport avec le domaine divin était socialement règlementé. La documentation met en évidence l'existence d'une hiérarchie bien établie tant dans l'appareil administratif que dans la manière de se représenter comme un acteur dans ce secteur d'activités.

Ces résultats sont significatifs, entre autres, sur le plan historiographique. L'ordre qui semble se dégager de l'organisation administrative des temples, et le respect que le culte divin semble toujours susciter auprès des sociétés urbaines de la Première Période intermédiaire, contredisent les descriptions néfastes étayées par la littérature pessimiste apocryphe à propos d'une période légendaire de profanations et de négligences.

Cinquième Partie
Les élites et le domaine privé

Introduction

L'étude des élites égyptiennes à la Première Période intermédiaire ne peut se conclure sans prendre en considération le statut des notables par rapport au domaine privé. En introduisant ce travail, nous avons rappelé que, pour dresser le portrait de cette époque, les historiens ont avant tout attiré l'attention, depuis le début du XX^e siècle, sur cet aspect socioéconomique.

L'une des hypothèses les plus récurrentes est celle de l'émergence d'une nouvelle classe sociale composée d'hommes qui se seraient enrichis seuls, tandis que le pouvoir central s'affaiblissait. Cette idée concernant l'évolution de la culture privée à la fin du III^e millénaire a ainsi souvent été la clé de voûte de l'analyse de la Première Période intermédiaire comme un moment de crise et de changement radical de la société ainsi que des institutions par rapport à l'Ancien Empire. Une réflexion sur l'institution de la famille et du patrimoine s'impose donc pour vérifier ou nuancer ces idées.

Au demeurant, la phraséologie concernant la propriété privée, le statut de possédant au III^e millénaire, et son évolution a été rassemblée et commentée par J.C. Moreno García³⁶³⁰ et D. Franke³⁶³¹. Signalons également une étude spécifique de R. Müller-Wollermann sur la possession et sur la construction de bateaux par les particuliers à la fin du III^e millénaire³⁶³². De nouvelles perspectives de recherche concernant le milieu domestique ont été proposées par M. Lehner, notamment sur le

³⁶³⁰ Notamment J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 22-45 (avec une vision différente de la nôtre à propos de l'origine sociale des possédants) ; sur des aspects spécifiques, cf. *id.*, « J'ai rempli les pâturages de vaches tachetées... bétail, économie royale et idéologie en Égypte, de l'Ancien au Moyen Empire », *RdE* 50, 1999, p. 241-257, et *id.*, « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire : une étude d'histoire sociale dans l'Égypte du III^e millénaire », *RdE* 51, 2000, p. 123-139.

³⁶³¹ D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 159-185.

³⁶³² R. MÜLLER-WOLLERMANN, « "Ich bin ein Besitzer von Booten" », *SAK* 26, 1998, p. 229-237.

système socioéconomique égyptien qui, selon lui, est fondé sur le modèle de la maisonnée à différentes échelles³⁶³³ ; et récemment par M. Campagno, qui tente de réévaluer le rôle des liens de sang et du patrimonialisme dans la stratification sociale de l'État au III^e millénaire, Première Période intermédiaire comprise – alors que l'attention est portée en général sur la prérogative de l'État centralisateur dans les affaires économiques du pays³⁶³⁴.

Malgré l'ensemble de ces travaux, qui mettent en avant l'individualisme ou le rapport de solidarité entre le *paterfamilias* et la communauté, nous aimerions revenir sur certains points, en relevant surtout le rôle que les textes commémoratifs de la Première Période intermédiaire attribuaient au milieu privé selon la définition des notables. Comment les individus se positionnaient-ils dans ce contexte ? Comment l'identité sociale des membres de l'élite était-elle façonnée par rapport au comportement tenu en dehors des établissements institutionnels ? Ces gens riches revendiquaient-ils l'acquisition d'une indépendance par rapport à l'État ?

Pour répondre à ces questions, nous prendrons en considération les cadres suivants :

- le comportement et le rôle de l'individu dans le « milieu familial » (**Chapitre 16**) ;
- l'administration du « domaine privé », le patrimoine reçu en héritage ou acquis par le *paterfamilias* (**Chapitre 17**) ;
- l'érection d'une « tombe » pour soi ou pour autrui, et le rapport que cela implique dans la construction de la renommée (**Chapitre 18**).

³⁶³³ M. LEHNER, « *Fractal House of Pharaoh : Ancient Egypt as a Complex Adaptive System, a Trial Formulation* », dans T. KOHLER, G. GUMERNAN, éd., *Dynamics in Human and Primate Societies. Agent-Based Modeling of Social and Spatial Processes*, New York – Oxford, 2000, p. 275-353.

³⁶³⁴ M. CAMPAGNO, « Patronage and Other Logics of Social Organization in Ancient Egypt during the IIIrd Millennium BCE », *JEH* 7, 2014, p. 1-33 ; c'est une perspective que nous partageons, mais qui aboutit à une réflexion qui reste très théorique.

Chapitre 16

LE RAPPORT AVEC LA MAISONNEE

16.1. Le rapport des hommes avec les membres de leur famille élargie

L'identité sociale des notables et leur prestige étaient certainement liés à la fonction administrative qu'ils exerçaient, s'ils étaient fonctionnaires ; mais la réputation dépendait également de leur statut au sein du milieu familial, du dévouement dont ils faisaient preuve à l'égard des membres de leur entourage. Cela prend un sens particulier en province, loin de la cour royale, où l'individu était reconnu comme agent du roi s'il en était un, mais surtout comme homme de sa ville, allié de ses gens et notamment des membres de sa maisonnée. Cet aspect privé de la vie des notables était très présent dans les portraits autobiographiques de la Première Période intermédiaire.

Or, le thème du statut et du comportement au sein de la famille est développé dès l'Ancien Empire, à partir notamment de la V^e dynastie, au sein des nécropoles memphites, dans l'autobiographie idéale véhiculant les valeurs éthiques auquel le notable se devait d'adhérer³⁶³⁵. Ainsi, affirmer être aimé de son père, loué de sa mère, et loué par ses frères (et sœurs)³⁶³⁶ était proverbial pour tout individu qui voulait évoquer sa probité et être justifié pour accéder à l'au-delà : c'est, dès lors, un cliché omniprésent dans les tombes où il est associé au proscynème et à la demande d'offrandes³⁶³⁷.

À la Première Période intermédiaire, cette phraséologie subit des mutations : une terminologie diversifiée est mise en place pour préciser les catégories de membres

³⁶³⁵ Sur l'origine de l'autobiographie idéale, cf. en dernier lieu J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies de l'Ancien Empire égyptien*, OLA 255, Leuven – Paris, 2017, p. 20, 101-119, 169-179.

³⁶³⁶ Le terme *snw* « frères » (par ex. ) devient plutôt *snwt* « frères et sœurs » (par ex. ) au cours de la Première Période intermédiaire : cf. A. PILLON, « La stèle polychrome d'un notable thinite de la Première Période intermédiaire », *RdE* 62, 2011, p. 127-128, g).

³⁶³⁷ N. KLOTH, *Die (auto)biographischen Inschriften*, p. 61-65.

de la famille envisagées ; l'action bénéfique du notable à l'égard de ses proches est également caractérisée à travers une variété d'images et nouvelles expressions – par exemple des épithètes composées (*compound epithets*) - qui montrent l'intérêt littéraire de ce thème.

16.1.1. *Le rapport avec les frères et sœurs*

À la Première Période intermédiaire, la générosité du notable envers ses frères est déclinée à travers des formules originales qui précisent la nature de son action³⁶³⁸.

À travers l'emploi de verbes traditionnels pour indiquer le fait d'avoir aidé matériellement la communauté (notamment *sm* « prendre soin de, aider, secourir » et *s©n* « faire vivre »), le notable peut revendiquer d'avoir sustenté la fratrie. Par exemple, dans cette inscription d'une stèle provenant de Dendara, le *sif Imw-nÚr* « inspecteur des prêtres » *nfr-sfzi* dit :



iw sm.n.(i) snwt.(i) m iꜥt.(i) fs.(i) m irt.n n.(i) in-Ìrt

« J'ai secouru³⁶³⁹ mes frères et sœur par mes propres biens, comme ce qu'avait fait Onouris pour moi. »

(Stèle de *nfr-sfzi* Philadelphie UPMAA 40-19-1, l. 3-4)³⁶⁴⁰.

Figure 88. Stèle de *nfr-sfzi* Philadelphie UPMAA 40-19-1(© University of Pennsylvania).

³⁶³⁸ Voir également les remarques et les exemples de D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen im Mittleren Reich*, HÄS 3, Hamburg, 1983, p. 125-126.

³⁶³⁹ Sur cet emploi du verbe à la Première Période intermédiaire, voir par ex. la stèle fausse-porte New York MMA 12.183.8 de *nfr-iw* (H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 206-207, fig. 42). La graphie  de *sm* est souvent confondue avec celle du signe pour la moelle épinière animale ( ou ): cf. le commentaire de E. BROVARKSI, *Inscribed Material*, p. 757, d). Sur la stèle, le dessin est ambigu.

³⁶⁴⁰ H. RANKE, « The Egyptian Collections of the University Museum (Philadelphia) », *University Museum Bulletin* 15, 1950, p. 35, fig. 18 ; W.S. SMITH, *Art and Architecture of Ancient Egypt*, New Haven – London, 1998³, p. 81, fig. 146 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 189, doc. 271 ; E. BROVARKSI, *Inscribed Material*, p. 755-756.

Il est remarquable – et rare même dans la phraséologie de la Première Période intermédiaire – que le notable précise avoir été protégé par son dieu local, Onouris, dans ses affaires économiques familiales.

Dans cet autre passage, extrait de la biographie de *mrr* de Gebelein, responsable des bouchers dans le domaine d'Edfou sous la IX^e dynastie, il est dit :



iw s©n≈.n.(i) sny(w)t.(i) sn(w)t.(i)

« J'ai fait vivre mes frères et mes sœurs. »

(Stèle Cracovie MNK-XI-999, l. 8)³⁶⁴¹.

Sur une stèle thinite de la IX^e dynastie, apparentée au groupe dit « polychrome », l'action d'*iti* en faveur des frères est intégrée dans une suite d'épithètes davantage originales. Le verbe qui indique le geste en faveur de ce groupe est lui aussi inusité :



ink Ìn-ib im“-Ì“ty m sin n snw.f

« Je suis quelqu'un léger d'esprit, un cœur généreux, qui prend soin (?) de ses frères. »

(Stèle Melbourne 39, l. 3-4 = H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan*, Boston, 1981, p. 61-64, fig. 3-4).

Le scribe s'est ainsi amusé à rendre les qualités du défunt à travers des expressions biographiques novatrices, en faisant référence au cœur, voire à l'esprit, qui est l'élément récepteur des valeurs du défunt. Avant l'épithète créée *ad hoc* de *im“-Ì“ty* « agréable de cœur », nous lisons celle de *Ìn-ib* « léger de cœur » connue avant seulement par l'onomastique³⁶⁴². Il est probable que le scribe ait voulu produire un

³⁶⁴¹ J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 7 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 62-64, doc. 42.

³⁶⁴² *PN* I, 241, § 8-16. – H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dhunam*, p. 61-63, n. 38-39, préfère la lecture *Ìn-ib* à celle de *is-ib*, laquelle, bien qu'envisageable, a souvent une connotation négative. Cf. néanmoins Hannig *Lexika* I, 409-10 qui lit *is-ib* et traduit « Leichtsinnig », c'est-à-dire « insouciant, imprudent, téméraire ».

jeu de synonymes en employant *Ỉ"ty* et *ib*. La distinction entre l'un et l'autre n'est pas toujours nette³⁶⁴³, mais le premier définit plutôt l'organe humain et le deuxième désigne souvent la volonté³⁶⁴⁴. Les traits de la personnalité du défunt sont de ce fait nuancés à travers un effet de chiasme opéré par les deux épithètes composées. Cette distinction lexicale apporte une certaine élégance au texte³⁶⁴⁵. Or la phrase se termine par une image encore plus originale, qui indique la fratrie comme l'objet de cette bienveillance du notable : c'est l'énoncé *m sin n snw.f* que H.G. Fischer et E. Brovarski traduisent « to deal (with) », mais résultant selon eux du verbe « masser, détendre » (litt. « en massant ses frères »)³⁶⁴⁶ ; expression qu'on pourrait comprendre « prendre soin de ».

La formule employée pour décrire l'action de bienveillance pourrait découler même du contexte historique spécifique d'une localité. Par exemple, à Elkab, le responsable des troupes *Ỉtpi* sous le roi Antef II affirme :



n(n) (r)d.(i) Ỉ" s Ỉn Ỉ snw.f

« Je n'ai pas fait en sorte (*scil.* j'ai évité) qu'un homme se batte avec ses frères. »

³⁶⁴³ Par exemple, en médecine : cf. B. LONG, « Le *ib* et le *Ỉ"ty*-Ỉ dans les textes médicaux de l'Égypte ancienne », dans A. GUILLAUMONT, éd, *Hommages à François Daumas*, Montpellier, 1986, p. 483-493 ; R. DINARES SOLA, « *ib* y *Ỉ"ty*: el corazón en el Egipto antiguo », dans *Actas. III Congreso Ibérico de Egiptología, Trabajos de Egiptología - Papers on Ancient Egypt 5/1*, 2009, p. 235-247. Signalons par exemple que M. STRACMANS, « Les termes *ib* et *Ỉ"ty* considérés sous l'angle métaphorique dans la langue de l'Ancien Empire », dans *Mélanges Mariette*, BdE 32, Le Caire, 1961, p. 125-135, préférerait attribuer à ces deux mots une différence anatomique : *Ỉ"ty* pour le cœur et *ib* pour l'estomac.

³⁶⁴⁴ Sur le sujet, cf. *inter alia* : A. PIANKOFF, *Le « cœur » dans les textes égyptiens depuis l'Ancien Empire jusqu'à la fin du Nouvel Empire*, Paris, 1930 ; P. LACAU, *Les noms des parties du corps en égyptien et en sémitique*, Paris, 1970 ; W. VYICHL, « Chronique sur les noms des parties du corps en égyptien », *CdE* 93-94, 1972, p. 173-182 ; J.H. WALKER, *Studies in Ancient Egyptian Anatomical Terminology*, Warminster, 1996.

³⁶⁴⁵ On retrouve un jeu de mot semblable dans la stèle du *imy-r* ≠ de nom de *Ỉty*, sous Montouhotep II (stèle Caire JdE 45058, l. 6-7 = A. GARDINER, « The Tomb of a Much-Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, pl. 9).

³⁶⁴⁶ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 641 ; H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 63 ; pour cette accepiton de *sin* voir *Wb* III, 425, 8-13.

(Stèle magasin CSA d'Edfou = G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of *Itpi* from Elkab », *MDAIK* 32, 1976, p. 48, pl. 14, l. 8 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 64-65)

Comme le relève D. Franke, ce passage n'est pas sans rappeler la biographie légèrement antérieure d'*Ḳn̄.ty.fy* de Moalla, nomarque des provinces d'Elkab et Edfou sous la IX^e dyn., lequel proclame :



iw (r)d.(i) qni s ÌnḲ sm“ it.f sm“ sn.f (...)

« J'ai fait en sorte que l'homme embrasse celui qui a tué son père et tué son frère (en rétablissant ainsi l'ordre dans la province d'Edfou). »

(Pilier I, β, 1 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 163-164 [Inscr. n° 2] ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 46, doc. 37)³⁶⁴⁷.

On peut se demander si la référence aux fraticides dans la biographie de *Itpi* relève d'un souvenir historique ou littéraire qui s'appuie sur l'inscription privée, plus ancienne, d'*Ḳn̄.ty.fy*.

Comme l'a énoncé D. Franke, ce développement thématique de la solidarité entre frères à la Première Période intermédiaire va à l'encontre des descriptions de désordres dans la société et de l'effacement des principes de solidarité familiale qui ponctuent la littérature pessimiste plus récente³⁶⁴⁸.

16.1.2. *Le rapport avec la "bt « maisonnée »*³⁶⁴⁹

³⁶⁴⁷ Sur ce point, cf. également D. FECHT, « Zu den Inschriften des ersten Pfeilers im Grab des Anchtifi (Moalla) », dans W. HELCK, éd., *Festschrift für Siegfried Schott zu seinem 70. Geburtstag am 20. August 1967*, Wiesbaden, 1968, p. 51.

³⁶⁴⁸ Nous rejoignons donc l'avis de D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen*, p. 125.

³⁶⁴⁹ Sur "*bt* ou "*b(w)t* (*Wb* I, 7, 8 ; *AnLex* 77.0020) voir B. KASPARIAN, *La famille égyptienne sous l'Ancien et le Moyen Empire : aspects structurels, sociaux et juridiques*, Villeneuve-d'Ascq, 2012, p. 47-48, n. 68, avec bibliographie : selon lui, le terme « domesticité » employé par D. MEEKS, « Notes de lexicographie (§ 1) », *RdE* 26, 1974, p. 54-55, est réducteur et, dans une certaine mesure,

À la fin du III^e millénaire, le terme *im*“ (épilé notamment *i*“*m* avant le Moyen Empire) « obligeant, bienveillant » est l’un des plus répandus, après les épithètes *mry* « aimé » et *Ìsy* « loué », pour indiquer le statut du défunt et son rapport avec les membres de la famille. En particulier, il apparaît sur plusieurs stèles thinites de la IX^e dynastie, et surtout sur celles du groupe dit « polychrome », dans l’expression *im*“ *n* “*bt.f* « obligeant envers sa maisonnée » () en conclusion des formules typiques de la piété familiale : par exemple *ink mry it.f Ìsy mwt.f mrrw snwt.f im*“ *n* “*bt.f* « Je suis un aimé de son père, loué par sa mère, un que ses frères et sœurs aiment, obligeant envers sa maisonnée »³⁶⁵⁰. Comme l’indique B. Kasparian, la “*bt* « maisonnée » englobe toutes les catégories qui précèdent dans cette énumération, c’est-à-dire les parents et les collatéraux, mais également les employés (par ex. les *mrt*)³⁶⁵¹. Ajoutons que l’épithète *im*“ *n* “*bt.f* « obligeant envers sa maisonnée » est précédée parfois par *mry n f*“*mw.f* « aimé par ses jeunes camarades/recrues », ce qui a une implication dans la manière d’envisager ce groupe de jeunes qui servait tant dans la main-d’œuvre civile que dans les troupes militaires³⁶⁵².

Toujours dans la province thinite, le charité en faveur de la “*bt* peut s’exprimer à travers d’autres expressions novatrices, comme par exemple celle de *sm-ib n* “*bt.f* « celui qui prend soin du/respecte le cœur de sa maisonnée » rencontrée sur une stèle de la IX^e dynastie³⁶⁵³. L’épithète composée *sm-ib* () , que l’éditeur du monument traduit par « altruiste »³⁶⁵⁴, est ici une première, et on la retrouve plus tard, à l’époque de Montouhotep II, sur une stèle thébaine³⁶⁵⁵.

s’oppose à la riche argumentation proposée par l’auteur. De même, H.G. Fischer (« Three Stelae from Naga ed-Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 63, n. 44) dit préférer la traduction « maisonnée », voire *household*, à « domestiques » proposée par D. Meeks.

³⁶⁵⁰ Sur *mry n* “*bt.f* voir E BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 620-621 ; D. FRANKE, *op. cit.*, p. 279-280 ; J.J. CLERE, « La stèle d’un commissaire de police », *RdE* 7, 1950, p. 30.

³⁶⁵¹ B. KASPARIAN, *op. cit.*, p. 48.

³⁶⁵² Avec cette épithète relative aux *f*“*mw*, cf. *supra*.

³⁶⁵³ Stèle de *k*“-*wl̄m*, magasin CSA Cheikh Hamad (Sohag) n° 325, col. 5 = H. MADKOUR, « An Eleventh Dynasty Stela of the Priest Ka-whmi », *SAK* 45, 2016, p. 227-229, 223, n) ; nous ne partageons pas l’idée que le document date de la XI^e dyn. ; à propos des événements mentionnés dans le texte, cf. *supra* p. 480-481.

³⁶⁵⁴ Trad. Hannig *Lexica* V, 2198.

Si l'on revient à l'épithète *im" n "bt.f*, on constate qu'au Moyen Empire, celle-ci cesse de faire partie du répertoire phraséologique des biographies³⁶⁵⁶. À cette époque, on préfère indiquer la *im"t* « bienveillance » comme une qualité en soi, que l'individu possède (voir par exemple les formulations *ink nb im"t* « je suis maître de bienveillance » ou plus simplement *nb im"t* « maître de bienveillance » et © " *i"mt* « grand de bienveillance »³⁶⁵⁷), sans que cette qualité fasse référence au comportement entretenu par le défunt avec une catégorie sociale précise³⁶⁵⁸. Signalons cependant, dans un exemple de l'époque du roi Sésostri I^{er}³⁶⁵⁹, issu de la biographie du nomarque d'Assiout *Ì©py-ff".(i) I*³⁶⁶⁰, la variante *ink smi ≈"w m rqww j"mt <n> sp"t.f* « je suis (quelqu'un qui) massacre des milliers de rebelles, bienveillant <pour> son nome », qui renvoie plus particulièrement au rapport entretenu par le notable avec la communauté locale. Un autre exemple daté du règne de Sésostri I^{er} et issu d'une stèle conservée à Londres, va dans le même sens : *bnr i"mt n iwty n.f* « doux de bienveillance envers celui qui ne possède rien »³⁶⁶¹ ; ici la vantardise fait probablement écho au célèbre passage de la biographie idéale « j'ai donné du pain à l'affamé, j'ai donné des vêtements à celui qui était nu », et ainsi de suite.

Cette tendance à l'abstraction correspond à un stade évolué du langage commémoratif ; elle suit, par ailleurs, celui de la création des « épithètes composées » (*compound epithets*) attestées surtout à partir de la fin de la Première Période intermédiaire (et développées notamment sous la XI^e dynastie, comme l'a souligné M. Lichtheim)³⁶⁶², qui servent principalement à exprimer la nature de

³⁶⁵⁵ Stèle de *Ìwnn* Caire JdE 36346, l. 11 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, doc. 24 ; en dernier lieu, cf. R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 16-18, doc. 6.

³⁶⁵⁶ Cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 196-201.

³⁶⁵⁷ Cf. N. FAVRY, *Le nomarque*, p. 156-157 (§ 50-51).

³⁶⁵⁸ Une exception : *im" n mrt.f* (= stèle Turin Cat. 1447, sous la XI^e dynastie) qui fait référence à l'obéissance à l'égard des travailleurs-*mrt*.

³⁶⁵⁹ Cf. N. FAVRY, *op. cit.*, p. 255-256

³⁶⁶⁰ *Urk.* VII, 54, l. 16 ; cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 136 (IV^e, B1).

³⁶⁶¹ Stèle Londres BM 581 ; cf. D. DOXEY, *op. cit.*, p. 199.

³⁶⁶² M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 49.

l'individu plutôt qu'à indiquer son comportement, ou son état, par rapport à un groupe social défini.

L'emploi d'épithètes composées dans les monuments de Thinis à la IX^e dynastie en vue de décrire le comportement du notable au sein du milieu familial est donc remarquable. Cela signifie que ce type de locution apparaît déjà dans le vocabulaire dans un cadre provincial et à l'époque du royaume héracléopolitain ; ce contexte spécifique se révèle donc être un domaine d'innovation littéraire.

16.1.3. *Le rapport avec les wpwt « membres du foyer »*

Une autre catégorie de personnes du domaine familial fait son apparition dans les épithètes du début de l'époque héracléopolitaine, notamment sur les stèles de l'atelier dit du groupe « rouge » des nécropoles de Thinis (IX^e dyn.). Ces gens sont les *wpwt* (terme noté graphiquement par l'homme et la femme suivis de trois traits du pluriel), c'est-à-dire les « membres du foyer »³⁶⁶³. Ce sont les individus d'une même famille, vivant probablement sous le même toit, et définis juridiquement comme les personnes placées sous la tutelle d'un même chef de famille³⁶⁶⁴. Ils sont enregistrés ainsi dans les listes de recensement de l'administration étatique, actes juridiques désignés par le même mot (*wpwt*)³⁶⁶⁵. Selon E. Brovarski, ce terme indique en particulier les serviteurs du *paterfamilias*, les « “clients, retainers, dependents, household,” or the like »³⁶⁶⁶. Peut-être le terme désignait-il l'ensemble des gens subordonnés au chef de famille.

³⁶⁶³ *Wb*. I, 303, 4-5.

³⁶⁶⁴ Voir particulièrement le pLondres UC 32163 (lot I.3), où il est question d'un recensement des membres de la maisonnée (*wpwt*) d'un *paterfamilias*, en rapport également avec une succession ; cf. M. COLLIER, St. QUIRKE, *The UCL Lahun Papyri : Religious, Literary, Legal, Mathematical and Medical*, BAR-IS 1209, Oxford, 2004, p. 110-111.

³⁶⁶⁵ *Wb* I, 303, 6. Sur le « membres d'un foyer » *wpwt* et le rapport avec les listes de recensement, cf. D. VALBELLE, R. DEMAREE, *Les registres de recensement du village de Deir El-Medineh (Le “Stato Civile”)*, Leuven – Paris – Walpole, 2011, p. 89-90 ; voir notamment les exemples mentionnés (*ibid.*, p. 89, n. 51) concernant les attestations lexicales de *wpwt* dans les papyri documentaires du Moyen Empire.

³⁶⁶⁶ E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 544.

Plus précisément, les bonnes relations entretenues par le *paterfamilias* avec les membres du foyer peuvent relever de l'amour ou de l'expectative (à travers l'épithète *s'' iwt.f* « celui dont l'arrivée est attendue »)³⁶⁶⁷ :

- iii) Un *ggi* inhumé dans la nécropole de Sheik Farag, ayant participé à des luttes contre des forces rebelles, se qualifie sur sa stèle³⁶⁶⁸ de :  *s'' iwt.f (i)n*³⁶⁶⁹ *wpwt.f* « Quelqu'un dont l'arrivée est attendue par les membres de son foyer »³⁶⁷⁰.
- iv) Un *≈wi*, avec les titres de rang *≈tmty bity*, *smr [w@ty]* et *βry-lb*, affirme, après avoir évoqué l'amour que lui témoigne son père, les louanges de sa mère, l'amour de frères et sœurs et l'amour de sa ville de Thisis :  *(ink) nfs iqr ir ≈pž.f s'' iwt.f (i)n wpwt.f m wn m''@* « (Je suis) un jeune-*nfs* excellent qui agit avec son bras, dont l'arrivée est véritablement attendue par les membres de son foyer »³⁶⁷¹ ;
- v) Un *imy-r'' mž@* « directeur des troupes » anonyme inhumé dans la nécropole de Mesheikh (IX^e dyn. ou après) porte l'épithète *mry n wpwt.f* « Quelqu'un aimé par les membres de son foyer »³⁶⁷².

Une variante est connue aussi pour une noble dame de Thisis (cf. *infra*).

Figure 89. Stèle de *≈wi* Caire JdE 55607 (© Musée du Caire).

³⁶⁶⁷ Sur la lecture de cette épithète, cf. *Wb* III, 419, 2-3, puis A.H. GARDINER, « To Await in Middle Egyptian », *JEA* 43, 1957, p. 112-113 ; voir également E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 562-563, n. 170-173. Pour son emploi au Moyen Empire, cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 363.

³⁶⁶⁸ Le monument (Philadelphie UPMAA 23-11-699) est fragmentaire et le nom du défunt n'y pas conservé, mais il est connu par le cercueil trouvé dans la même tombe : cf. E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 562, a.

³⁶⁶⁹ Pour la graphie défective de la préposition *in*, cf. E. EDEL, *Altägyptische Grammatik* II, p. 387.

³⁶⁷⁰ Stèle issue de la tombe SF 5117, obj. enregistré n° 23-11-699 = E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 560-563, fig. 58, 125.

³⁶⁷¹ Stèle Caire JdE 55607 (fig. 45) = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 571-572 (inédite). Le monument est mentionné dans J. SETTGAST, « Materialien zur Ersten Zwischenzeit I », *MDAIK* 19, 1963, p. 7-15, et notamment p. 14, n. 2.

³⁶⁷² Stèle Caire CG 1609 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 784-785, fig. 155.

16.1.4. Le rapport avec la mhwt « famille, clan »

Une autre catégorie fait son apparition momentanément dans le répertoire autobiographique à la fin du III^e millénaire : le groupe *(m)hwt*, qui représente la famille dans le sens du lignage, le « clan »³⁶⁷³. Sur la stèle de *mrr* de Gebelein (IX^e dyn.) on lit ainsi :

(...) *m ir nfs iqr nb (m)hwt*.³⁶⁷⁴ ()

« (... J'ai bien administré les bassins d'irrigation) comme un jeune excellent agit : quelqu'un qui approvisionne son clan en eau. »

(Stèle Cracovie MNK-XI-999, l. = J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 6 ; L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 287-288)³⁶⁷⁵.

Cette épithète *nb* apparaît d'abord à la VI^e dynastie dans la tombe de *Isi*, située dans la nécropole memphite de Téli à Saqqara³⁶⁷⁶. Le terme est choisi pour exprimer le rôle que le défunt exerce en tant que soutien de sa maisonnée : *nbw n "bt.f* (). Cette épithète a occasionné cependant des difficultés de traduction. Le mot *nbw* a été lu « a builder » par N. Kanawati³⁶⁷⁷, puis « esteemed » par D. Silverman³⁶⁷⁸, jusqu'à ce que H.G. Fischer attire l'attention sur un emploi

³⁶⁷³ *Wb* II, 114, 7-9 ; *AnLex* 77.1803, 78.1804, 79.1288. D'après D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen*, p. 179, 203 (« "Sippe" oder "Clan" »). Voir en dernier lieu B. KASPARIAN, *op. cit.*, p. 46 (« famille, lignage, parentèle »).

³⁶⁷⁴ *Contra* D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen*, p. 215, qui préfère lire *h" w* et selon lequel le mot  du texte serait donc une graphie ancienne. Pour *(m)hwt*, voir L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 287-288.

³⁶⁷⁵ Pour un commentaire sur les lectures données à ce passage, et notamment sur l'identification de *nb* à une forme *sfn.f* qui doit être abandonnée, cf. A. ROCCATI, « The Inscription of Hezi Once More », dans V.G. CALLENDER *et alii*, éd., *Times, Signs and Pyramids. Studies in Honour of Miroslav Verner on the Occasion of his Seventieth Birthday*, Prague, 2011, p. 311 (§ B4). Pour la lecture habituelle, voir par exemple J. ČERNÝ, « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 6, qui traduit « as does an excellent commoner so that his family may swim ».

³⁶⁷⁶ N. KANAWATI, M. ABDER-RAZIQ, *The Teti Cemetery at Saqqara V. The Tomb of Hesi*, ACE Reports 13, Warminster – Sydney, 1999, pl. 33a, 59a, ligne 4.

³⁶⁷⁷ N. KANAWATI, M. ABDER-RAZIQ, *op. cit.*, p. 38, n. 137 ; d'après *Wb* II, 236.

³⁶⁷⁸ D.P. SILVERMAN, « The Threat Formula and Biographical Text in the Tomb of Hezi at Saqqara », *JARCE* 37, 2000, p. 12, n. 64.

similaire du verbe *nb* « faire nager »³⁶⁷⁹ dans des anthroponymes de l’Ancien Empire (appliqué au terme *k*“ notamment) ; il opte de ce fait pour un emploi figuré et traduit « who keeps his family afloat »³⁶⁸⁰, c’est-à-dire : « un qui fait surnager (litt. qui maintient à flot) sa maisonnée ». Cette lecture semble confortée, du reste, par un terme *nby* qui apparaît dans des textes tardifs avec le sens de « protecteur »³⁶⁸¹. De son côté, A. Roccati a récemment proposé la traduction littérale « a water supplier »³⁶⁸² ; il est suivi par L. Morenz, lequel traduit l’épithète « ein Wasser-Versorger für seine Sippe »³⁶⁸³.

16.1.5. Le rapport avec les enfants *ḥrdw* qui dépendent du *paterfamilias*

On ne peut terminer cette revue d’expressions qui, dans les autobiographies de la Première Période intermédiaire, évoquent le rapport que les notables se devaient d’entretenir avec les membres de leur famille, sans indiquer le soutien aux fils. En particulier, ce lien est évoqué dans un contexte précis, celui de la transmission du patrimoine à la descendance. L’autonomie économique du notable, souvent mise en exergue à la Première Période intermédiaire, est liée à la capacité d’assurer un futur heureux à ses propres enfants, qui se souviendront ainsi du père. Sur un monument de Dendara de la IX^e dynastie, le notable *nfr-iw* établit un lien direct entre le thème économique (son autonomie en tant que personne qui agit avec son bras) et celui de sa renommée parmi ses fils. Il déclare :



³⁶⁷⁹ Cf. aussi l’expression *nb.f ḥr.k* dans *Pyr.* 588b (*Spruch* 357).

³⁶⁸⁰ H.G. FISCHER, « Marginalia III », *GM* 185, 2001, p. 45-47. N. STRUDWICK, *Texts from Pyramid Age*, p. 277, n. 18, doc. 205, traduit donc *support*.

³⁶⁸¹ *Wb* II, 245, 1-2 ; *AnLex* II, 146, p. 79 (§ 79.1518) ; M. NEGM, *The Tomb of Simut called Kyky. Theban Tomb 409 at Qurnah*, Warminster, 1997, pl. 52, l. 68, p. 42 ; cf. A. ROCCATI, *op. cit.*, p. 311. – La lecture donnée par H.G. Fischer est maintenant prise en compte par N. KLOTH, *Die (auto-)biographische Inschriften*, p. 76 (7) ; et J.C. MORENO GARCIA, « Élités et pratiques funéraires dans la nécropole de Téli à la fin du III^e millénaire », *CdE* 78, 2004, p. 119.

³⁶⁸² A. ROCCATI, « The Inscription of Hezi Once More », dans V.G. CALLENDER *et alii*, éd., *Times, Signs and Pyramids*, p. 308, 311 ; *id.*, « The Inscription of Hezi Revisited », *LingAeg* 15, 2007, p. 140.

³⁶⁸³ L. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 288, 293, ai).

ir.n.(i) wr m ≈pꜥ.(i) r mn m βrdw.(i)

« J'ai agi grandement avec mon bras afin de pouvoir demeurer auprès³⁶⁸⁴
de mes enfants (*scil.* dans leur mémoire). »

(Stèle fausse-porte New York MMA 12.183.8 = H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 207 et
208, e, fig. 42, pl. 25).

Au demeurant, signalons que la notion de *βrd* ne porte pas strictement sur l'enfance puisque l'on pouvait atteindre l'âge de vingt-six ans avec ce statut ; elle est profondément liée en revanche à la condition économique et familiale de la personne, beaucoup plus qu'à l'âge : il s'agit de quelqu'un qui est encore dépendant de son père ou, au sens large, du *paterfamilias*³⁶⁸⁵.

Si les notables manifestent leur respect pour les règles du patriarcat – l'éthique de la solidarité verticale³⁶⁸⁶ – propre au milieu privé, c'est que les notables ne se placent pas simplement au milieu d'un réseau familial vaste dont ils sont un élément semblable à d'autres, mais, de préférence, à la tête de leur famille. C'est ainsi que le rôle du bon *paterfamilias* était de protéger ses fils, mais également les membres de sa maisonnée, notamment ses frères et demi-frères lorsqu'il entend se substituer à la figure emblématique du père « en l'incarnant »³⁶⁸⁷.

³⁶⁸⁴ Sur la locution *r mn m*, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, 1968, p. 208, e).

³⁶⁸⁵ Voir déjà les réflexions de E. BROVARSKI, « Varia », *Serapis* 3, 1975-1976, p. 4-5 ; puis E. FEUCHT, dans *LÄ* III, 1978, col. 428-437, s.v. « Kind » ; *ead.*, *Das Kind im alten Ägypten*, Frankfurt-New York, 1995, p. 537-539 ; on se rapportera en dernier lieu à A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis, la jeunesse d'un dieu*, p. 49 : « Le terme a surtout une valeur différentielle, opposant l'enfant à l'adulte, au point de parfois définir l'individu ayant un âge déjà respectable par rapport à ses parents ». *Pace* B. KASPARIAN, *La famille égyptienne*, p. 63, n. 113, qui fait référence notamment à l'âge et non au statut social. Or, E. FEUCHT, *Das Kind im alten Ägypten*, p. 538, n. 2685, reste aussi prudente et indique que le *βrd*, comme l'homme agé, avait tout simplement besoin de protection ; elle ne suggère pas en revanche le cadre social dans lequel cette action de protection s'accomplissait.

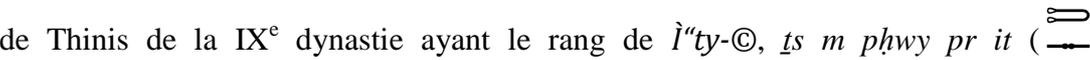
³⁶⁸⁶ La notion de solidarité verticale en rapport avec la Maât « sociale » a été définie *pars pro toto* par J. ASSMANN, *Ma'at. Gerechtigkeit und Unsterblichkeit im Alten Ägypten*, München, 1990, p. 97-109, lequel est contraire à une définition de Maât en tant que simple Norme. Elle avait été cependant énoncée déjà par A. MORET, « La doctrine de Maât », *RdE* 4, 1940, p. 1-14 et notamment p. 4 sur la « solidarité sociale ».

³⁶⁸⁷ B. KASPARIAN, *La famille égyptienne*, p. 73-75, avec des exemples datant de l'Ancien Empire (par ex. *Urk.* I, 198, 9 - 200).

16.2. S'élever au statut de successeur du père

Selon la culture de « patronage », dans le sens de l'ensemble des rapports qui lient les patrons aux clients ou membres de la maisonnée³⁶⁸⁸, les obligations du *paterfamilias* en faveur de ses gens étaient d'autant plus considérables que son autorité était exercée au-delà de son foyer (son couple, ses enfants et ses domestiques) et s'étendait jusqu'à l'ensemble de la famille élargie – une maisonnée. Lorsqu'un homme devenait le successeur de son père, il prenait sous sa tutelle, dans l'idéal, un large groupe de personnes. Il est vraisemblable, ainsi, que dans certaines grandes familles constituant de véritables « clans », c'est-à-dire un ensemble de foyers se groupant autour d'un même chef ou ayant un ancêtre commun³⁶⁸⁹, le statut de *paterfamilias* ait été une source importante de pouvoir et de prestige au sein de la communauté d'une ville ou d'une province.

16.2.1. La formule *ts m phwy pr it*

C'est dans ce cadre que nous envisageons la formule, employée par deux notables de Thinis de la IX^e dynastie ayant le rang de *I"ty-©*, *ts m phwy pr it* (), que nous traduisons par « quelqu'un qui s'est hissé (au rang de) successeur de la maison du père »³⁶⁹¹. Or la compréhension de cette expression a fait l'objet de débats. En s'attendant à ce que les individus de la Première Période intermédiaire fassent valoir leur origine humble et leur affranchissement de

³⁶⁸⁸ Sur cette acception de « patronage », cf. URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/patronage> (page consultée le 16 mai 2017). Sur la figure du père dans l'éthique égyptienne, cf. J. ASSMANN, « L'image du père dans l'ancienne Égypte », dans H. TELLENBACH, éd., *L'image du père dans le mythe et l'histoire. I, Égypte, Grèce, Ancien et Nouveau Testaments*, Paris, 1983, p. 24-42 notamment.

³⁶⁸⁹ Pour cette définition, voir dans <http://www.cnrtl.fr/definition/clan> (page consultée le 13 janvier 2017).

³⁶⁹⁰ J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 117 (Ile, Gn, 1-2). Pour la datation nous suivons E. Brovarski.

³⁶⁹¹ Pour les exemples de la Première Période intermédiaire, voir sur la stèle de *indi* New York MMA 25.2.3 (D. DUNHAM, *Stelae*, p. 91-94, pl. 28, doc. 78 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 622-625) et la stèle de *Úby* Berkeley PAHMA 6-2829 + 6-1826 (D. DUNHAM, *Stelae*, p. 80-82, pl. 24, doc. 69 ; E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 619-620).

l'autorité royale, les premiers traducteurs ont compris : « (Je suis) celui qui s'est élevé du fond de la maison du père », c'est-à-dire que le notable déclare avoir réussi sa vie malgré une origine modeste, en tant que fils de serviteurs ; cette hypothèse résulte de l'idée que la partie arrière d'une maison était l'endroit qui hébergeait les gens subordonnés, c'est-à-dire que le fond de la maison était investi d'une connotation négative³⁶⁹². Si la formule *p̀w̄y pr* semble recouvrir cette réalité dans un écrit du Nouvel Empire³⁶⁹³, les études menées sur l'architecture des maisons élitaires, notamment celles du Moyen Empire (on pourrait ajouter également l'exemple palatin de Balat du III^e millénaire), montrent pourtant le contraire³⁶⁹⁴. Les habitations des officiels étaient de grandes résidences pourvues de couloirs qui donnaient accès aux parties publiques et d'apparat, suivies par celles plus intimes, par exemple les foyers de membres secondaires de la maisonnée ; un couloir principal conduisait à l'espace le plus éloigné de l'entrée, c'est-à-dire le plus protégé : l'appartement où siégeait le maître ou un membre important de sa famille³⁶⁹⁵. Le fond de la maison – le cœur d'une structure qui se révèle être en forme d'escargot – représente donc le secteur plus prestigieux de la demeure. C'est à cette conclusion que parviennent également D. Franke, suivi par M. Lichtheim, et

³⁶⁹² Cette lecture est proposée tout d'abord par D. DUNHAM, *Stelae*, p. 81-82, lequel ne suit pas la suggestion de B. Gunn qui pense qu'avec *p̀w̄y pr it* on entend les « survivors of the father's house, i.e. widow, children, etc. ». D. Dunham préfère, en revanche, prendre à la lettre une note de A.H. Gardiner, lequel propose que le terme fasse référence au lieu d'habitation des serviteurs (A.H. GARDINER, *The Inscriptions of Mes. A Contribution to the Study of Egyptian Judicial Procedure*, UGAÄ 4, Leipzig, 1905, p. 96 [N 35], 108, n. 67). L'interprétation donnée par D. Dunham a été suivie jusqu'à aujourd'hui ; elle a été adoptée par exemple par E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 619-620, et par J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 41, n. 119.

³⁶⁹³ Cf. A.H. GARDINER, *loc. cit.*

³⁶⁹⁴ Fl. DOYEN. « La résidence d'élite : un type de structure dans l'organisation spatiale urbaine du Moyen Empire », dans M. BIETAK, E. CZERNY, I. FORSTNER-MÜLLER, éd., *Cities and Urbanism in Ancient Egypt*, Wien, 2010, p. 81-101. Voir aussi l'étude plus ancienne de M. BIETAK, « Zum Raumprogramm ägyptischer Wohnhäuser des Mittleren und des Neuen Reiches », dans *id.*, éd., *Haus und Palast im alten Ägypten*, DÖAW 14, Wien, 1996, p. 23-43.

³⁶⁹⁵ À l'image du temple, où les pièces les plus éloignées de l'extérieur sont les parties les plus intimes et d'habitation, cf. J. ASSMANN, « Le temple égyptien et la distinction entre le dedans et le dehors », dans P. BORGEAUD, E. NORELLI, éd., *Le temple lieu de conflit. Actes du colloque de Cartigny 1991*, Cahiers du CEPOA 7, Leuven, 1994, p. 14-15.

H. Willems³⁶⁹⁶. Cela permet déjà de conclure que le cliché de la Première Période intermédiaire servait à mettre en valeur l'origine noble du défunt.

Il est toutefois possible d'affiner davantage la traduction. Dans la tombe, contemporaine, d'©n≈.ty.fy, le mot *pḥwy* est employé au pluriel pour désigner les successeurs du notable et non pas un lieu³⁶⁹⁷. Plus tard, dans l'*Enseignement pour Mérykarê*, il est fait le même emploi de *pḥwy* : « Tu seras qualifié de “celui qui a mis fin à un temps de malheurs” par les lointains *successeurs* de la maison de Khéty »³⁶⁹⁸. Enfin, dans la tombe d'*imny* à Beni Hassan, au début de la XII^e dynastie, apparaît une formule, comparable aux exemples thinites cités plus haut, par laquelle le gouverneur affirme être *šd ḥrd pḥ.f wr ts m pḥwy*, « celui qui a élevé l'enfant jusqu'à ce qu'il devienne grand et hissé (au rang) de *successeur* »³⁶⁹⁹. Si l'on revient alors au passage biographique, l'un des notables thinites qui se targue d'être *ts m pḥwy pr it* à la Première Période intermédiaire, *indi*, un *Î“ty-©* qui souligne aussi sa bravoure au combat, se place en *paterfamilias* légitime et en notable éminent. En particulier, il affirme :

³⁶⁹⁶ D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen*, p. 266-276 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 30, 2) ; H. WILLEMS, *Les textes des sarcophages et la démocratie*, p. 218.

³⁶⁹⁷ Sur *pḥwy* avec un sens temporel, voir J. VANDIER, *Moalla*, p. 189.

³⁶⁹⁸ *Enseignement pour Mérykarê*, E 142-143 = J.Fr. QUACK, *Merikare*, p. 82-84, f). Trad. d'après P. VERNUS, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Arles, 2010², p. 195.

³⁶⁹⁹ *Urk.* VII, 21, 8 = J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 113 (Ile, Fy, 5) et p. 117 (Ile, Gn, 5).

*im“ n “bt.f ts m plwy pr it m plty in-lrt lq“ Ún(i) m mrwt qdw m mr(w)t
irt ≈t r nfr*

« (Je suis) quelqu’un d’obligeant envers sa maisonnée, hissé (au rang) de successeur de la maison du père grâce à la puissance (*scil.* la volonté) du dieu Onouris (); quelqu’un qui gouverne (la ville de) Thinis dans le but d’avoir une (bonne) réputation et d’entretenir des biens pour le mieux. »

(Stèle New York MMA 25.2.3, col. 2-3 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 92-94, pl. 28, doc. 78 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 622-625 ; **fig. 46**)³⁷⁰⁰.

Figure 90. Stèle de Úby Berkeley PAHMA 6-2829 + 6-1826 (© Phoebe A. Hearst Museum of Anthropology) à gauche et stèle d’indi New York MMA 25.2.3 (© Metropolitan Museum of Art) à droite.

À travers la lecture que nous proposons, il semble clair qu’il n’est pas question de mettre en valeur le statut d’un *self-made man* issu d’un milieu défavorisé, mais plutôt d’affirmer celui de l’aristocrate, le représentant de la noblesse héréditaire.

16.2.2. *Le dessein du dieu local dans l’histoire familiale*

Dans ce dernier exemple concernant l’ascension d’un *paterfamilias*, pourquoi cette référence à la causalité divine ? Il se pourrait que la transmission du patrimoine du père ou de chef d’un clan ait été un motif de rivalité : la succession ne suivait peut-être pas des règles automatiques en faveur du véritable fils aîné du défunt (plusieurs fils aînés pouvaient par ailleurs coexister et détenaient ce titre de manière

³⁷⁰⁰ Pour des traductions, cf. également W. SCHENKEL, *MHT*, p 183, doc. 260 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 30-31, doc. 9 ; cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l’administration*, p. 40-41, « c’est de la partie arrière de la maison de mon père que je suis issu ».

peut-être symbolique)³⁷⁰¹. Nous expliquons ainsi la raison pour laquelle le concours du *deus loci* – comme Onouris dans l'exemple cité ci-dessus – est évoqué dans l'ascension sociale d'un individu au sein de sa famille.

Dans les questions qui touchent les affaires propres au milieu domestique, le concours divin – et notamment celui de la divinité tutélaire locale – plutôt que celui du roi est, selon nous, un fait naturel. L'apparition de divinités dans ce type de clichés biographiques n'est pas due, selon nous, à une absence d'autorité royale à la Première Période intermédiaire qui conduirait à la nécessité de se référer aux dieux pour améliorer sa condition³⁷⁰². Du reste, ces expressions de piété privée sont un phénomène déjà attesté à l'Ancien Empire³⁷⁰³.

16.3. Le prestige du lignage

16.3.1. Être au pouvoir et énoncer l'ancienneté de la famille

Proclamer son ascendance était une manière d'affirmer le prestige de son statut. Peu importe de savoir si sa noblesse était récente et si son lignage était réel : s'inscrire dans une dynastie était de fait un élément de prestige que les auteurs de la Première Période intermédiaire commencent à mettre en exergue dans les inscriptions autobiographiques³⁷⁰⁴. C'était une valeur sociale reconnue par la communauté.

Un exemple éloquent de ce type de revendication provient de la décoration inscrite du caveau du gouverneur de l'oasis de Balat *bÚw* (env. X^e dyn.)³⁷⁰⁵. Le

³⁷⁰¹ Sur la question de l'aînesse multiple des fils (*s" smsw*), voir B. KASPARIAN, *La famille égyptienne*, p. 246-275, qui reprend et développe notamment certaines réflexions de M. BAUD, *Famille royale*, p. 153-157 (cf. la position de B. KASPARIAN, *op. cit.*, p. 248-249).

³⁷⁰² Pour cette question, cf. également *infra* p. 1013-1014 (§ 17.1.4).

³⁷⁰³ Cf. A. PILLON, « Prière, causalité divine et éthique », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, (éd.), *L'individu dans la religion égyptienne*, p. 150-171.

³⁷⁰⁴ Cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 45, avec des réserves concernant l'interprétation des passages autobiographiques d'Assiout (cf. ci-dessous).

³⁷⁰⁵ Qila el-Daba, kôm sud, tombe n° QDK I/75.

document est inédit³⁷⁰⁶. Dans un passage de lecture difficile, il semble que le notable, après s'être proclamé un *Ḳq* *iqr* « gouverneur excellent », inscrit son ascension vers le pouvoir, si on comprend bien le texte, dans les pas de son père défunt, père dont il est dit, dans un autre passage, que le roi lui-même l'avait fait vivre.

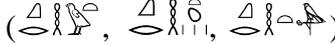
L'exemple le plus célèbre provient de l'inscription du nomarque d'Assiout *Ḳsty* II, sous la X^e dynastie. Voici l'épithète qui définit le notable :



nb s" nb nb nb(w) prt p"wt ≈nt(y) mtwt s" qrḫt iswt w"Ḳ tp t"

« Seigneur, fils de seigneur, seigneur de seigneurs, germe des temps primordiaux, de semence prééminente, fils d'un génie des temps anciens, qui dure sur terre. »

(*Siut* IV, 86-87)³⁷⁰⁷.

Dans ce passage, la notion de *qrḫt* « génie (primordial) » () est centrale. C'est une référence à un esprit à tête de serpent, protecteur des lieux et des familles, un ancêtre que les particuliers peuvent incarner en tant qu'entité qui protège le lignage³⁷⁰⁸. Cependant, dans l'inscription d'Assiout de *Ḳsty* II, selon l'interprétation donnée par D. Franke³⁷⁰⁹, le terme *qrḫt* fait référence au roi, en tant que :

³⁷⁰⁶ La publication de ce monument par des équipes de l'Ifao (voir N. GRIMAL, « Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1990-1991 », *BIFAO* 91, 1991, p. 278-281 ; *id.*, « Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1991-1992 », *BIFAO* 92, 1993, p. 222-223 ; J. LECLANT, G. CLERC, « Fouilles et travaux en Egypte et au Soudan », *Or* 61, 1992, p. 294-296 ; *id.*, « Fouilles et travaux en Egypte et au Soudan », *Or* 62, 1993, p. 258) est en cours de préparation sous la direction de S. Aufrère.

³⁷⁰⁷ Pour les signes, cf. la lecture proposée par E. EDEL, *Siut-Gräber*, p. 147-151.

³⁷⁰⁸ D. Doxey (*Non-Royal Epithets*, p. 388) traduit *qrḫt* par « prince of an ancient family ». M. EL-KHADRAGY, « The Decoration of the Rock-Cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 222, 225, traduit par « serpent-spirit ». Cf. également E. EDEL, *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber*, p. 151-153. Pour une étude spécifique sur cet esprit, cf. D. FRANKE, « *qrḫt*-Geschöpf des "Ersten Tages": eine Assoziationstechnik zur Statuserhöhung in der 10. und 11. Dynastie », *GM* 164, 1998, p. 63-70. Lire également les remarques de L. POSTEL, *Protocole*, p. 22.

³⁷⁰⁹ D. FRANKE, *loc. cit.*


qrît nt rk nŪr

« Génie du temps du dieu (... Mérykarê...). »

(*Siut IV*, 1)³⁷¹⁰


 [...] *n lq lq lq w s lq s s t lq qrt nt iswt*

« [...] de gouverneur, gouverneur de gouverneurs, fils de gouverneur, fils de fille de gouverneur, de génie des temps anciens (... Mérykarê...). »

(*Siut IV*, 8)³⁷¹¹

Avec la phrase « seigneur, fils de seigneur, seigneur de seigneurs, germe des temps primordiaux, de semence prééminente, fils d'un génie des temps anciens », le nomarque *βty II* déclare (symboliquement ?) être un descendant du roi en tant que « fils d'un génie des temps anciens » – si l'on suit la reconstitution du texte proposée par D. Franke et M. El-Khadraghi, l'éditeur de la tombe, selon qui *qrît* est référé au souverain, dans le panégyrique royal qui, selon eux, introduit l'inscription d'Assiout³⁷¹².

Cette métaphore de l'esprit *qrît* serait employée pour le roi mais aussi pour désigner une femme de la famille royale à la même époque, *nfrw-k'yt*, dans le royaume thébain (cf. *infra* § 16.4.3).

Le terme *qrît* avait été cependant employé déjà dans la tombe du grand-père de *βty II*, *βty I*, pour désigner probablement le notable lui-même ou son successeur :

qrît "≈t n it.f ꜥps « glorieux génie primordial de son noble père » (
)³⁷¹³.

³⁷¹⁰ M. EL-KHADRAGY, *loc. cit.*

³⁷¹¹ *Ibid.*, avec la traduction de H. BRUNNER, *Siut*, p. 12. L'épithète est recensée notamment dans J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 148 (IV, Bb, 2).

³⁷¹² Pour une lecture différente, cf. J.C. MORENO GARCIA, *loc. cit.*, qui interprète l'ensemble des passages de l'inscription d'Assiout comme l'exaltation des vertus du lignage d'un particulier, alors que pour D. Franke et M. El-Khadragy, il est question d'un roi, et, selon nous, également d'un nomarque à la fin de la biographie.

³⁷¹³ *Siut V*, 33 ; cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 148 (IV, Bb, 1).

En même temps, *βty* II se prévaut des épithètes *nb.s s“ nb.s* « maître (*scil.*) de sa ville, fils d’un maître (*scil.*) de sa ville » () et *s“ ìq“* « fils de gouverneur » (), ce qui établit son lignage par rapport à son véritable père, et son ancrage dans la lignée de gens qui sont au pouvoir à Assiout³⁷¹⁴.

Des épithètes qui promeuvent la place éminente du notable dans sa lignée patrilinéaire sont connues notamment dans les monuments de la XI^e dynastie, à partir du règne d’Antef III. Le *imy-r“ k“w* « directeur des taureaux » d’Abydos appelé *©b-ìw* est dit *≈nty st m itw.f nb(w)* « prééminent de place parmi tous ses aïeuls » ()³⁷¹⁵. On retrouve une variante de la même épithète sur une stèle contemporaine (peut-être une copie moderne d’un document ancien)³⁷¹⁶ conservée au musée du Caire et dont un *nb-it* est le bénéficiaire : *≈nty st m itw.(f) nb(w)* « prééminent de place parmi tous (ses) aïeuls » ()³⁷¹⁷. La même expression, avec une référence également au lignage matrilinéaire, sert à désigner la reine *nfrw-k“yt*, qui est aussi *qrìt* « génie primordial », dans l’éloge que son *imy-r“ pr* « intendant » *rdiw-βnmw* fait d’elle dans sa stèle (cf. ci-dessous)³⁷¹⁸.

Concernant le prestige d’appartenir à une famille patricienne dont l’ancienneté était réputée par la présence d’un ou plusieurs ancêtres (*tpy-©*, *tpyw-©*)³⁷¹⁹, signalons cette phrase qui semble définir le fonctionnaire de Montouhotep II *in-it.f* fils de *Úfi*, à l’époque de la réunification de l’Égypte : *nb p“t fr rk tp(y)w-©*

³⁷¹⁴ *Siut* IV, 16-17, la filiation de *βty* II avec *it.(i)-ib.(i)* est explicitée dans *Siut* IV, 18.

³⁷¹⁵ Stèle Devonshire (ex-« Rom 3 ») = H. MÜLLER, « Die Totendenksteine des Mittleren Reiches », *MDAIK* 4, 1933, fig. 11. Cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 134 (III, S, 7).

³⁷¹⁶ H.G. FISCHER, « Encore des faux », *CdE* 62, 1987, p. 94-95.

³⁷¹⁷ Stèle de *nb-it* Caire JdE 88876 (env. sous Montouhotep II) = H.G. FISCHER, « An Eleventh Dynasty Couple Holding the Sign of Life », *ZÄS* 100, 1973, p. 16-28, pl. 1a et notamment le commentaire p. 21, c).

³⁷¹⁸ H.G. FISCHER, *loc. cit.*

³⁷¹⁹ Sur la notion d’ancêtre *tpy-©*, cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 46-47.

« maître du temps primordial depuis le temps des ancêtres » ()³⁷²⁰.

Le nomarque de la XI^e province de Haute Égypte *βnmw-nfr*, bénéficiaire d'une tombe monumentale à Deir Rifa (env. X^e dyn.), fait inscrire les épithètes suivantes à la suite de sa titulature : *iwn niwt.f tp(y) sp“t.f p“ty tp(y)-© #ps* « pilier de sa ville, à la tête de sa province, celui du temps primordial du noble ancêtre () »³⁷²¹.

Ces exemples montrent que la valeur du lignage ne résidait pas dans la transmission parentale des caractères vertueux de la personne, comme on pourrait le croire, mais notamment dans l'ancienneté du pouvoir hérité et de l'appartenance ancestrale à un territoire.

Énoncer l'ascendance était une marqueur de prestige, mais signifierait également rivaliser, idéalement, avec ses devanciers et ses descendants : cela était inévitablement un moyen rhétorique qui permettait d'affirmer avoir agi pour le mieux afin de garantir la réputation de sa famille. C'est dans ce contexte que nous comprenons le célèbre passage de la biographie d'*©n≈.ty.fy* de Moalla où la position privilégiée du nomarque est comparée à celle d'un « héros » – comme le qualifie L. Morenz³⁷²² – dont les bienfaits resteront inégalés pour les siècles à venir et sont mesurés à l'échelle des activités de l'humanité entière :

³⁷²⁰ Stèle New York MMA 57.95, l. 6. Cit. de R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 29 ; *contra* H.G. FISCHER, « The inscription of *in-it.f*, born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 260, p) : « preéminent of office in every domain of the king of earliest times since the time of the ancestors ». Un autre exemple intéressant, du point de vue historique, est celui d'un courtisan thébain *in-Ỉrt-[...]*, un *≈tmw* « scelleur » qui met en avant son origine thinite à travers l'épithète : ©“ *m p“wt.f sr n t“-wr Úni* « éminent dans sa lignée, un responsable de Thinis (de) la province abydénienne » (stèle Caïre TR 3.6.25.2 = G. DARESSY, « Fragments de stèles de la XI^e dynastie », *ASAE* 8, 1907, p. 243 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 21-22, doc. 25 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 244, doc. 397) ; pour ce notable *≈tmw*, cf. également *supra* § 4.2.3.

³⁷²¹ *Rifeh* I, 4.

³⁷²² L. MORENZ, « Power and Status. Ankhthifi the Hero, Founder of a New Residence ? », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Élites et pouvoir en Égypte ancienne*, *CRIPPEL* 28, 2009-2010, p. 177-192.



*ink Ì“t rmÚ p̀w̄wy rmÚ fr-ntt nn ≈pr mit(w).(i) nn sw r ≈pr n ms(w)
mit(w).(i) n ms.<Úw>.f iw sw“.n.(i) irt tpyw n(n) p̀ w(i) Ìryw-p̀w̄wy m
irt.(i) nb(t) n Ì pn n rnpt*

« Je suis des hommes le premier et l’ultime, car mon égal ne peut venir à l’existence, et il n’y viendra pas ! Mon égal n’est pas né et il ne naîtra pas ! J’ai surpassé les réalisations des ancêtres. Mes successeurs n’égaliseront pas tous mes succès pour ce million d’années à venir ! »

(Pilier II, α, 2 – β, 1 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 185-187 [inscr. n° 5])³⁷²³.

Ce discours a par ailleurs une valeur eschatologique propre au contexte funéraire de la tombe³⁷²⁴. Mais être un tel champion signifie aussi s’inscrire dans la mémoire de son lignage. C’est en dépassant ses devanciers, tout en les imitant, que s’affirme l’individualité et que l’on se distingue³⁷²⁵. De plus, le surpassement représente un « impératif éthique »³⁷²⁶. Surpasser ses ancêtres – comme nous le verrons plus bas à propos de l’enrichissement en biens – n’était pas un signe d’arrogance par rapport à l’ordre sociétal établi mais une preuve de respect pour la noblesse de son lignage, dont le prestige devait être sauvegardé par le *paterfamilias* et par le chef local à travers l’excellence inégalable de son action.

16.3.2. *La filiation divine*

³⁷²³ Trad. de L. COULON, « Rhétorique et stratégie du discours dans les formules funéraires : les innovations des Textes des Sarcophages », dans S. BICKEL, B. MATHIEU, éd., *D’un monde à l’autre. Textes des Pyamrides et Textes des sarcophages*, BdE 139, Le Caire, 2004 p. 133.

³⁷²⁴ *Ibid.*, p. 133-134.

³⁷²⁵ P. VERNUS, *Essais sur la conscience*, p. 60.

³⁷²⁶ *Ibid.*, p. 88-89.

Une autre manière d'exprimer cette ascendance mythique des chefs locaux relève de l'arétalogie³⁷²⁷. Le notable est mis à l'honneur notamment comme descendant du *deus loci*³⁷²⁸. Ainsi, le nomarque *βty* II d'Assiout fait l'objet d'éloges pour avoir gardé l'ordre dans sa province grâce à l'inspiration d'Oupouaout, dont il est le fils :



sꜥm Úw nÚr.k niwty it.k mrr Úw

« Ton dieu local t'a guidé, ton père qui t'aime. »

(*Siut* IV, 34)³⁷²⁹.

De même, les nomarques d'Hermopolis qui se disent être une *qrît*, un « génie primordial », dans les inscriptions d'Hatnoub du début du Moyen Empire, prétendent avoir été mis en place par le dieu Thot, dont ils sont les véritables enfants³⁷³⁰. Or, à l'Ancien Empire, l'expression de ce type d'ascendance divine était cantonnée aux épithètes attribuées aux membres éminents de la famille royale, par exemple ceux qui avaient reçu un statut de vizir, comme la noble dame appelée *©n~n.s-ppy* d'Abydos, pour qui une filiation divine est associée à chacun de ses titres (*iry-t-p©t* > fille de Geb ; *Ï"tyt-©* > fille de Merehet ; vizir > fille de Thot ; amie du roi de Basse Égypte > fille d'Horus)³⁷³¹. Le même mécanisme s'observe

³⁷²⁷ Sur la rhétorique de l'identité et les textes arétalogiques à la Première Période intermédiaire et leur fonction notamment funéraire, cf. les remarques de L. COULON, *op. cit.*, p. 131-134.

3728

Sur la filiation divine, cf. déjà H.G. FISCHER, « A Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 104, n. 27.

³⁷²⁹ Pour une traduction, cf. M. EL-KHADRAGY, *op. cit.*, p. 226.

³⁷³⁰ Hatnoub Gr. 23 (l. 2-3) et 26 (l. 3-4) ; Pour une référence à la filiation, sans la mention du génie *qrît*, cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 362 = Hatnoub Gr 20 (l. 6) et 24 (l. 4).

³⁷³¹ Sur ce type de filiation, cf. H.G. FISCHER, « A Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 105 ; en dernier lieu L. POSTEL, *Protocole*, p. 19.

dans le titre *iry-p@t n p“wt tpt* « prince du temps primordial ancien » qu'on trouve dans deux des trois stèles connues du responsable des prêtres thébain *in-it.f* fils de *myt*, sous Montouhotep II³⁷³².

Exceptionnellement, des dieux comme Ptah passent pour avoir « forgé » la fortune du gouverneur³⁷³³. La filiation divine alléguée dans les autobiographies de la Première Période intermédiaire sert notamment à placer le défunt au centre d'un univers divin qui légitime son pouvoir³⁷³⁴.

16.4. Le statut des femmes dans le milieu familial

Les femmes bénéficient rarement d'inscriptions commémoratives qui décrivent leur statut. Quelques exceptions datant de la Première Période intermédiaire mettent en valeur le rapport entretenu avec le mari ou avec les domestiques de ce dernier : la thématisme autobiographique de la femme relève toujours d'une optique patriarcale.

16.4.1. *Le rapport avec le mari*

Dans les monuments des femmes, ou dans les légendes qu'on trouve au-dessous de leur représentation dans le monument d'un membre de leur famille, on peut lire des épithètes qui expriment l'attachement de l'épouse à son mari. À ce propos, nous avons déjà vu plus haut le thème de la « culture de gynécée », développé en Haute Égypte à partir de la IX^e dynastie à travers l'iconographie notamment, où une

³⁷³² Stèle Berlin 13272, l. 2 et Copenhague AEIN 891, l. 1 ; sur ces titres du notable, cf. L. MORENZ, « Besondere Zeichen aus der späten XI. Dynastie : zu den Inschriften des Antef, Sohn der Myt », *SAK* 25, 1998, p. 239-241 ; voir aussi L. POSTEL, *op. cit.*, p. 22.

³⁷³³ Par ex. *Siut* V, 44 et 47. L'interprétation n'est pas certaine. Il est question sans doute d'actions que les dieux exercent en faveur de *βty* I. Nous suivons donc la reconstitution du texte proposée par E. EDEL, *Siut-Gräber*, p. 157-177.

³⁷³⁴ Nous avons déjà évoqué plus haut le lien privilégié que les gouverneurs locaux, responsables du culte du *deus loci*, établissent avec les divinités depuis l'Ancien Empire : sur la *Gottesnähe* voir *supra* § 13.5.

femme de Gebelein est exceptionnellement décrite de manière charmante comme l'amante de son mari³⁷³⁵.

Or, une variante du cliché relatif à l'amour des parents et des frères est créée vers la fin de la Première Période intermédiaire pour décrire, en particulier, le sentiment de gratitude que le compagnon éprouve à l'égard de son épouse. Dans la stèle d'une noble femme (*βkrt nswt, ꜥpst [nswt], rꜣt [nswt]*) thinite, appelée ©*nꜣ-n.s-ppy/nni*, pensionnée auprès des dieux thinites (*imꜣꜣwt ꜣr nÚrw tꜣ-wr*), prêtresse d'Hathor (*Ìmt nÚr Ìwt-Ìr*) et membre du chœur divin (*imyt-wrt ©ꜣ nt nfr-ꜣd*), est employée l'épithète *Ìsst h(y).s* « louée par son mari »³⁷³⁶.

Bien que rare, le cas n'est pas unique pour cette époque³⁷³⁷. L'épithète *Ìsst h(y).s* « louée par son mari » est attesté également dans la stèle fausse-porte d'une femme de Busiris appelée *Ìmi-r©*, de la Première Période intermédiaire³⁷³⁸. Il s'agit d'un monument étonnant parce que le cliché biographique typique des inscriptions funéraires des hommes y est répertorié : la noble femme dit avoir donné du pain à l'affamé, des vêtements à ceux qui étaient nus, etc., ce qui évoque son statut de femme riche. Le statut éminent dont elle jouissait dans la ville de Busiris pourrait être révélé également par la présence d'une phraséologie exceptionnelle sur son imposante stèle fausse-porte, en référence à son culte funéraire : l'on y fait référence aux offrandes qui doivent sortir précisément du temple local d'Osiris, pour être déposées dans sa chapelle privée. Au III^e millénaire, l'évocation du parcours de l'offrande, qui part du temple du dieu local, est exceptionnelle³⁷³⁹.

³⁷³⁵ Cf. *supra* § 12.2.3.

³⁷³⁶ Stèle Caire JdE 37767 = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 890-892 ; D. DUNHAM, *Stelae*, doc. 53.

³⁷³⁷ *Pace* E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 892,

³⁷³⁸ Stèle fausse-porte Cambridge E 6.1909 = H.G. FISCHER, « Some Early Monuments from Busiris, in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 14-22 ; en dernier lieu, G.T. MARTIN, *Stelae from Egypt and Nubia in the Fitzwilliam Museum, Cambridge c. 3000 BC-AD 1150*, Cambridge, 2005, p. 14-16, doc. 12.

³⁷³⁹ Sur cette phraséologie, cf. H.G. FISCHER, *op. cit.*, p. 18, b) et 19, f). Les exemples répertoriés par H.G. Fischer auraient pu être intégrés à l'argumentaire de Hr. PAPAŽIAN, « The Temple of *Ptah* and Economic Contacts between Memphite Cult Centers in the Fifth Dynasty », dans M. DOLINSKA, H. BEINLICH, éd., 8. *Ägyptologische Tempeltagung : interconnections between temples : Warschau, 22.-25. September 2008*, Wiesbaden, 2010, p. 137-153. Nous attirons l'attention également sur

Concernant l'épithète relative aux louanges du mari, on remarque qu'à l'Ancien Empire, dans les nécropoles memphites, on trouvait déjà employée l'expression *im* "≈wt ≈r hy.s « pensionnée auprès de son mari », indiquant la dépendance de la femme dans l'attribution des offrandes divines vis-à-vis de son époux³⁷⁴⁰.

16.4.2. *Le rapport avec les wpwt du mari*

Bien que les femmes aient pu détenir des propriétés et donc posséder parfois leur propre personnel, leurs textes commémoratifs ne font pas mention de ces gens de la même façon que ceux des hommes³⁷⁴¹. Tout au plus, les femmes mettaient en avant le respect dont leur témoignaient les membres de la famille de leur mari. En particulier, sur une stèle thinite du groupe « rouge » provenant de la nécropole de Sheik Farag, la femme d'un *smr w@ty* anonyme, une *Ìmt-nÚr Ìwt-Ìr* « prêtresse d'Hathor », porte l'épithète suivante dans la légende :



Ìsynt wpwtnt h(i)s

« Louée par les membres du foyer de son mari ».

(Stèle Boston MFA 25.629, l. 4-6 ; **fig. 47**)³⁷⁴².

Figure 91. Stèle d'un personnage anonyme avec son épouse Boston MFA 25.629 (© Museum of Fine Arts).

Bien que cet exemple montre le rôle que pouvait revêtir une femme entourée de subordonnés sous son toit, cette épithète, qui a son équivalent pour les hommes

l'apparition de cette phraséologie sur des monuments inédits de la IX^e dynastie à Dendara sur lesquels nous travaillons.

³⁷⁴⁰ Cf. D. JONES, *Index*, p. 42, § 217-218. Voir déjà E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 892.

³⁷⁴¹ Des exceptions peuvent être faites peut-être pour les femmes de la cour de Montouhotep II, dont l'étude approfondie des monuments et de leurs inscriptions est à envisager.

³⁷⁴² Cf. D. DUNHAM, *Stelae*, p. 24-26, doc. 12 [*editio princeps*] ; R. LEPROHON, *Stelae I : the Early Dynastic Period to the Late Middle Kingdom*, CAA Boston II, Mainz am Rhein, 1985, p. 109-111 (fin de l'Ancien Empire) ; en dernier lieu E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 542, 544, d).

comme nous l'avons vu plus haut, démontre également que le statut de la femme était toujours inférieur à celui du mari. Si elle est dite *Ìsy*t « louée », son mari est *mry* « aimé » par ses *wpwt*. Nous savons que les verbes qui définissent l'amour respectent souvent les nuances des hiérarchies sociales³⁷⁴³.

16.4.3. *L'ascendance d'une femme de la famille royale*

Comme pour l'ensemble des thèmes développés dans les inscriptions commémoratives, le thème du lignage et des capacités administratives n'est pas commun pour souligner l'origine aristocratique des femmes appartenant à des élites locales et leur pouvoir dans l'administration des propriétés placées sous leur autorité. Le cas de la princesse *nfrw-k'yt* (sous Antef III), décrite elle-même comme *qrÌt* « génie primordial » et prééminente de lignage, administratrice de l'Égypte et des domaines hérités de sa mère à Dendara, demeure une exception. L'éloge que son *imy-r'' pr* « intendant » *rdiw-βnmw* de Dendara fait à son égard est cohérent cependant avec le statut extraordinaire de cette femme de la famille royale thébaine. Ses nobles origines sont énoncées ainsi :

wrt m k''w.s ≈nt(y)t m swt.s ©''t itw ≈nt(y)t mwwt ©≈yt pt tn itw.s qrÌt
≈nt(y)t †m© isÚ m s''t-nswt m Ìmt-nswt mrt.f iw©(t).n.s mwt.s nbt

« (Femme) aux *kas* imposants (litt. grande par ses *kas*) et à la place prééminente (litt. prééminente par ses places), grande de pères et prééminente de mères, pour les aïeux (litt. pères) de laquelle ce ciel a été soulevé, un génie-*qrÌt* qui est à la tête de la Haute Égypte alors qu'elle était une fille du roi, une épouse du roi bien-aimée, celle qui a hérité de toutes ses ascendantes (litt. mères). »

(Stèle Caire CG 20543, l. 8-9).

16.5. Bilan

³⁷⁴³ Cf. W.K. SIMPSON, « Amor dei : *nÚr mrr rmÚ m t'' w''* (Sh. Sai. 147–48) and the Embrace », dans J. ASSMANN *et alii*, éd., *Fragen an die altägyptische Literatur. Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 493-498.

Les données concernant le rapport de l'individu avec le foyer et la famille élargie – qui semblent le propre de la structure sociale dans le domaine rural et urbain à la fin du III^e millénaire – montrent que les hommes devaient se soustraire à des obligations envers leur maisonnée et qu'il existait une éthique propre à ce milieu, avec des expressions originales qui étaient employées pour définir les liens d'attachement entre les différentes catégories de gens de la famille. La gratitude des membres du groupe familial légitimait notamment le statut du *paterfamilias*, et aussi l'honorabilité de sa femme.

Le cliché exprimant la satisfaction d'être élevé au rang de « successeur » du père indique également que l'autorité au sein d'un clan constituait une source de pouvoir convoitée. Les inscriptions nous apprennent en outre que dans les croyances religieuses, l'on prêtait au *deus loci* le pouvoir de décider du sort des maisonnées et de la succession des chefs des grandes familles locales. Dans ce cadre, les chefs des familles étaient désignés comme descendant directs des ancêtres et même des dieux protecteurs de leur localité.

Cette culture du pouvoir pourrait être celle d'un contexte sociétal de type clanique (avec plusieurs clans dans une même zone), où un ensemble de familles se groupait autour d'un même chef, lequel n'était pas forcément le fils aîné pressenti pour succéder à son père. Cette culture, qui sous-entend la présence d'une forte rivalité familiale, se reflète dans les autobiographies de la Première Période intermédiaire, mais c'est peut-être l'héritage d'une tradition ancestrale.

Pour mettre en valeur la bienveillance de l'individu à l'égard des membres de sa famille, des actions spécifiques relatives à la gestion de la propriété et du culte funéraire étaient également évoquées sur les monuments, thèmes que nous analysons dans les deux chapitres suivants, l'un qui concerne l'entretien des biens pour les vivants, l'autre l'aménagement du domaine des morts.

Chapitre 17

LA GESTION DU PATRIMOINE

17.1. Origine et gestion de la richesse

Les textes autobiographiques de la Première Période intermédiaire sont célèbres pour les récits dans lesquels les notables affirment avoir acquis des biens (les verbes égyptiens employés sont notamment *ir*, *in*, *≈tm* et *qd*). Ils indiquent avoir géré des gens et des animaux (bovidés, chèvres, ânes), avoir donné à ceux-ci des gardiens, avoir possédé des étoffes, du cuivre, des arbres (en ville et à la campagne) et des champs. Voici un exemple de la XI^e dynastie, issu de la stèle d'un prêtre de Dendara appelé *n≈Úw* :



iw ir.n.(i) sp sn tp n (sic?)³⁷⁴⁴ 31 k“ 33 ©“ 13 ©n≈t 100 im(w) 4 dpt 5

qd.n.(i) pr r it.(i) “Ít p≈rw mnw m s≈t

« J'ai acquis véritablement (litt. deux fois) 31 personnes, 33 bœufs, 13 ânes, 100 chèvres, 4 chalands et 5 barques. J'ai bâti la maison mieux (?) que mon père et (créé) des terrains de culture, des enclos et des vergers dans la campagne. »

(Stèle dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11 ; J.J. CLERE, « À propos de *fd* introduisant les paroles du défunt », *AÄA* 1, 1938, p. 81-85).

³⁷⁴⁴ Sur la locution *n* + CHIFFRE, voir également D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 169, n. 44.

Cette phraséologie a été rassemblée et commentée par J.C. Moreno García et nous renvoyons donc à ses travaux pour les formules en question³⁷⁴⁵. Leur fonction dans le contexte autobiographique fait en revanche l'objet de débats. Il nous importe donc ici de préciser ce que les bénéficiaires des monuments montrent de leur identité à travers ce type de phrases relatives à la gestion de leurs biens.

Ces formules ont souvent été lues comme le testament d'« hommes libres » appartenant à une nouvelle classe sociale – des gens d'origine modeste appelés *nfsw* « (litt.) petits » – qui se sont substitués aux traditionnels acteurs économiques institutionnels après l'effacement de l'autorité royale. Par exemple, J.C. Moreno García explique ainsi cette hypothèse concernant les *nfsw* : « Ils semblent être des tenanciers plus ou moins aisés qui ont tiré profit de l'effondrement de l'administration pharaonique afin d'augmenter leur pouvoir local et de constituer une force avec laquelle il fallait compter »³⁷⁴⁶. Si les recherches sur la propriété privée en Égypte ancienne ont peu concerné cet aspect de la culture égyptienne au III^e millénaire³⁷⁴⁷, les travaux évoquent néanmoins souvent la fin de l'Ancien Empire comme le début d'une économie de marché concomitante avec l'apparition de cette classe d'hommes « libres »³⁷⁴⁸. Récemment, on a même pensé que les œuvres de charité que les individus prétendent avoir accomplies – et mentionnent dans leur autobiographie surtout à partir de cette époque – auraient entraîné la fin de l'Ancien Empire en raison de l'accroissement de richesses chez les particuliers et, consécutivement, de la montée en puissance d'une nouvelle bourgeoisie³⁷⁴⁹.

³⁷⁴⁵ *Pars pro toto* : J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 29-44 ; et *id.*, « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire », *RdE* 51, 2000, p. 124-129. Voir déjà par ex. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 40 (Ile E, 2) et 40-45 (Ile F, 7, 12-14, 27, 48, 59-63, 68-70, 73, 105-109). Sur les formules en relation avec l'acquisition de bateaux, cf. en particulier R. MÜLLER-WOLLERMANN, « "Ich bin ein Besitzer von Booten" », *SAK* 26, 1998, p. 229-237.

³⁷⁴⁶ J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 34.

³⁷⁴⁷ À contre-courant, Br. MUHS, *The Ancient Egyptian Economy 3000-30BCE*, New York, 2016, p. 52, a récemment dédié une dizaine de lignes sur ce sujet, mais explique, selon nous à tort, qu'il n'y a pas de traces concernant l'initiative privée dans ce secteur.

³⁷⁴⁸ Cette idée est profondément ancrée dans l'image que l'on a de la fin du III^e millénaire ; cf. par exemple B. VAN RINSVELD, « La marché local au carrefour de l'égyptologie, de l'économie et de l'histoire. À propos d'un livre récent », *BiOr* 71, 2014, col. 15-16.

³⁷⁴⁹ J. GEE, « Did the Old Kingdom Collapse ? », dans P. DER MANUELIAN, Th. SCHNEIDER, éd., *Towards a New History for the Egyptian Old Kingdom*, p. 60-75.

Une autre lecture peut toutefois être envisagée³⁷⁵⁰. En premier lieu, la chronologie de l'apparition de cette phraséologie doit être réévaluée : les formules en question sont en effet déjà employées au début de la VI^e dynastie, époque encore bien éloignée de la crise de la Première Période intermédiaire. Le premier exemple se trouve dans la façade de la tombe d'un *sîf Ìmw-nÛr* « inspecteur des prêtres » nommé *qrr*, en fonction à Akhmim sous Pépy I^{er}. Il évoque la construction de sa tombe et l'aménagement d'un bassin avec un jardin, dont il donne les mesures, puis l'acquisition de bétail : *iw ir.n.(i) Ìmwt bnnt iw rd.n.sn ©“ 200* « Voilà, j'ai acquis un troupeau d'ânesses reproductrices, qui ont donné 200 ânes »³⁷⁵¹. Ce type d'énoncé est le même que celui qu'on retrouve plus tard à la Première Période intermédiaire. Il s'éloigne des thématiques privilégiées à la cour memphite pour décrire les dignitaires de l'Ancien Empire : pourtant l'inscription date de la VI^e dynastie. En outre, l'emploi déictique de l'auxiliaire d'énonciation *iw* est un changement majeur par rapport au style traditionnel de la biographique idéale, que le thème de la gestion de la propriété privée représente. Or, cette transformation s'inscrit au début d'une période de changements du genre biographique qui a lieu à la fin de la VI^e dynastie, notamment sous Pépy II³⁷⁵². Cet exemple provenant de la tombe de *qrr* montre ainsi que cette formule en rapport avec l'acquisition de biens – motif typique de la Première Période intermédiaire – est bien originaire de l'Ancien Empire, tant du point de vue thématique que de celui de la construction morphosyntaxique.

En ce qui concerne l'ancienneté du *topos* littéraire, rappelons que la question de la propriété privée et de l'héritage apparaît déjà dans la tombe de *mÛn* sous la IV^e dynastie, dans une série d'énoncés qui narrent, en quelque sorte, la carrière du

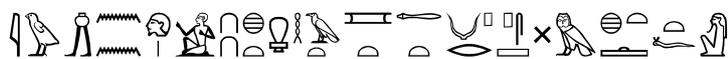
³⁷⁵⁰ Une étude plus approfondie reste à mener sur la notion de propriété privée au III^e millénaire et sur la signification de la phraséologie en question par rapport à la portée funéraire des récits autobiographiques, Notre analyse ne prétend pas être exhaustive.

³⁷⁵¹ N. KANAWATI, *El-Hawawish* VI, fig. 20.

³⁷⁵² Sur l'auxiliaire d'énonciation *iw*, qui n'apparaît jamais anciennement dans les propositions de l'autobiographie idéale mais seulement à partir de la VI^e dynastie, alors qu'une interpénétration entre autobiographie idéale et événementielle est en œuvre, voir J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies*, p. 184-186. Pour comprendre l'emploi de l'auxiliaire d'énonciation on doit aussi prendre en considération l'emplacement de cette phrase dans l'inscription et à l'intérieur de la tombe (sur l'enjeu de l'espace, cf. *ibid.*, p. 186-187).

notable et ses actions par rapport à son patrimoine³⁷⁵³. Ce thème des autobiographies n'est donc pas une création postérieure à l'Ancien Empire, et elle n'est pas non plus consécutive à l'absence de l'autorité royale ou à l'émergence d'une nouvelle classe sociale.

L'idée qu'une classe de tenanciers d'origine modeste prend le pouvoir à la Première Période intermédiaire et se substitue à la classe dirigeante en place – ou qu'elle s'impose aux dépens de celle-ci – est contestée en question non seulement en raison de l'ancienneté du motif phraséologique en question qui apparaît dès l'Ancien Empire, mais aussi du point de vue de l'appartenance sociologique des gens qui mettent en avant l'acquisition de biens personnels. Qui sont-ils ? Quelles sont leur origine et leurs fonctions ? Une analyse fine de la documentation, qui reste à exposer de manière systématique, permettrait de constater qu'on trouve souvent parmi cette classe de possédants des acteurs de premier plan des institutions locales ou étatiques : on compte par exemple des *imyw-r* " *Ìmw-nÚr* « directeurs des prêtres », *sÌfw* *Ìmw-nÚr* « inspecteurs des prêtres », *imyw-r* " *pr* « intendants » ; au sein des institutions palatines, on trouve notamment un *≈tmw* « scelleur » subordonné aux chefs thébains, puis des *imyw-r* " *mꜥ* « directeurs des troupes », etc³⁷⁵⁴. À titre d'exemple, le *imy-r* " *Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » d'Amon de la fin de la IX^e dynastie, *rÌw(y)*, avant de décrire ses actions en faveur du temple, commence son récit autobiographique en rappelant son abnégation dans l'administration du patrimoine familial :



iw in.n.(i) tp 20 ≈tm "Ìt ©"t wp(w)-(l)r psꜥ m ≈t it.(i)

« J'ai acquis 20 personnes et le titre d'un grand champ, en plus de la part provenant des biens de mon père. »

³⁷⁵³ Voir maintenant J. STAUDER-PORCHET, *op. cit.*, p. 20-33 (texte, traduction, commentaire, analyse littéraire, bibliographie antérieure).

³⁷⁵⁴ Consulter, entre autres, la bibliographie dans J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 37, n. 106, et *id.*, « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire », *RdE* 51, 2000, p. 124-129.

(Stèle de r̀w[y] Manchester 5052, l. 2-3 = W.M.Fl. PETRIE, *Qurneh*, pl. 10 ; J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 5, § 7 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 29-30, doc. 18 ; pl.).

17.1.1. Être un jeune *nfs*

Plusieurs des bénéficiaires d'une stèle, qu'ils détiennent ou non un titre de fonction, qu'ils mentionnent ou non leurs richesses, s'attribuent l'épithète *nfs* ou, de préférence, *nfs iqr*. L'identification courante, dans la littérature égyptologique, du *nfs* au représentant d'une classe sociale d'origine modeste, une bourgeoisie émancipée de l'administration institutionnelle (en partant de la traduction « Bürger »)³⁷⁵⁵, est pourtant à revoir³⁷⁵⁶. Tout d'abord, O. Berlev puis, plus récemment, St. Quirke ont constaté que les hommes qui se réclament du statut de *nfs* peuvent être de toute extraction sociale (par ex. des hauts fonctionnaires du roi)³⁷⁵⁷. O. Berlev a démontré par ailleurs l'origine aristocratique de certains *nfs* à d'autres époques que la Première Période intermédiaire.

D. Franke a critiqué également l'acception selon laquelle les *nfs* formaient une bourgeoisie d'hommes libres qui seraient les promoteurs d'une nouvelle littérature – affranchie de la culture de la cour royale – mettant en avant leurs propres valeurs : cette lecture serait en réalité le fruit de spéculations modernes³⁷⁵⁸.

St. Quirke et, avant lui, Z. Žába avaient du reste expliqué que le terme *nfs*, qui signifie littéralement « petit », par l'âge ou par la taille³⁷⁵⁹, lorsqu'il est employé au

³⁷⁵⁵ Wb II, 385.

³⁷⁵⁶ C'est une tradition interprétative qu'on trouve déjà développée par J. PIRENNE, « Le statut des hommes libres pendant la Première Féodalité dans l'ancienne Égypte », *AHDO* 3, 1948, p. 134-143. Voir également P. VERNUS, « Quelques exemples du type du “parvenu” dans l'Égypte ancienne », *BSFE* 59, 1970, p. 31-47.

³⁷⁵⁷ O. BERLEV, *Rapports sociaux en Égypte à l'époque du Moyen Empire* (en russe), Moscou, 1978, p. 73-125 ; St. QUIRKE, *Egyptian Literature, 1800 BC. Questions and Readings*, GHP Egyptology 2, London, 2004, p. 38-39. Voir aussi les remarques de H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 87-88, n. 395, sur le statut des *nfs* attestés à la Première Période intermédiaire.

³⁷⁵⁸ D. FRANKE, « Kleiner Mann (*nfs*) – was bist Du ? », *GM* 167, 1998, p. 33-48 ; cf. St. QUIRKE, *loc. cit.*

³⁷⁵⁹ A. DAVID, *De l'infériorité à la perturbation. L'oiseau du mal et la catégorisation en Égypte ancienne*, GOF IV/38, Göttingen, 2000, p. 17-20. Le terme *nfs* est employé, par exemple, après un

singulier en tant qu'épithète, sert à indiquer plutôt l'âge juvénile³⁷⁶⁰. Or, nous avons proposé de pousser encore plus loin l'interprétation de ce terme puisque, selon nous, le groupe des *nfsw* définit une catégorie sociale peu étudiée en égyptologie : une classe d'âge³⁷⁶¹. La caractéristique de cette étape de l'existence serait la sortie du foyer parental et l'acquisition d'une certaine autonomie économique (bien que fragile) à travers la création d'un nouveau foyer : le passage au statut de *nfs* est sanctionné, vraisemblablement, par l'acte du mariage. De fait, certains textes de la Première Période intermédiaire différencient clairement l'âge puéril de l'enfant qui dépend par exemple de sa mère, ou la veuve, du statut du *nfs* qui possède une épouse³⁷⁶². C'est donc l'âge pour être un combattant vigoureux (« *young warrior* »)³⁷⁶³. C'est l'âge pour accroître sa propre fortune, par le travail des champs et l'entretien de sa propriété, à travers l'aide des puissants des villes et des responsables de l'administration territoriale³⁷⁶⁴ – ce qui permet de gagner une certaine autonomie et devenir ainsi un *nfs iqr* « jeune-*nfs* excellent » dont les qualités sont celles de *ir m ≈pꜥ.f* « celui qui agit de son propre bras » ou de ©*n≈ m iꜥt.f* « celui qui vit de sa fortune »³⁷⁶⁵, ou encore de celui qui est libre de décision en

nom propre, pour marquer une filiation (H.G. FISCHER, « Epithets of Seniority », *Egyptian Studies. I, Varia*, New York, 1976, p. 81, 89).

³⁷⁶⁰ O. BERLEV, *loc. cit.* et Z. ŽABA, *The Rock Inscriptions of Lower Nubia (Czechoslovak Concession)*, Prague, 1974, p. 101 (doc. 73). Sur ce type d'interprétation (« *das Kindesalter* ») voir déjà J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, p. 34, p. § 59d.

³⁷⁶¹ Nous avons proposé cette hypothèse dans A. PILLON, « La stèle polychrome d'un notable thinite de la Première Période intermédiaire », *RdE* 62, 2011, p. 132-133.

³⁷⁶² Voir le binôme mère/fils en contraste avec le binôme *nfs*/« sa femme » dans les passages *Siut* IV, 33-34 (H. BRUNNER, *Siut*, p. 57) et *Siut* V, 9-10 (*ibid.*, p. 65).

³⁷⁶³ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 155, e).

³⁷⁶⁴ Nous avons évoqué *supra* § 5.2 le rôle des directeurs des unités administratives dans le support des *nfsw*.

³⁷⁶⁵ Sur ce point, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 88. Pour *ir m ≈pꜥ.f* voir déjà J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der XI. Dynastie*, § 59, § 73 ; et H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein », *Kush* 9, 1961, p. 48-49. Pour ©*n≈ m iꜥt.f*, cf. également D. DUNHAM, *Stelae*, p. 102-104, doc. 84 (stèle de *wlꜥ*, Chicago 16956 = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 184-185, doc. 263) et p. 83-84, pl. 25, doc. 71 (stèle de *inꜥrt-nꜥt* = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 171, doc. 232) pour l'épithète *iwn* ©*n≈ m iꜥt.f* « un pilier qui vit de ses biens ». Voir surtout la riche phraséologie recueillie par J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 36-39, n. 105-110.

tant que *fd m r“f* ou *mdw m r“f*, « quelqu’un qui parle avec sa bouche »³⁷⁶⁶. Le statut de *nfs* paraît enfin définir l’âge des premières responsabilités au sein de la ville, avec la possibilité par exemple de participer au conseil local³⁷⁶⁷ : la traduction « citoyen » suggérée déjà par Z. Žába³⁷⁶⁸, bien qu’anachronique, éclaire peut-être en partie ce rôle des jeunes adultes dans leur communauté.

Les notables ensuite se prévalent du statut de jeune-*nfs iqr* « excellent » pour une raison également symbolique. N’oublions pas que la représentation funéraire – écrite ou figurée – est « sémique » plutôt que « somatique »³⁷⁶⁹ : le but des autobiographies est de perpétuer une description optimale du défunt. Ainsi, « proclamer dans le discours funéraire que l’on est “un jeune excellent” relève sans doute d’une intention propitiatoire ou rituellement régénérative et ne constitue pas un simple référent biographique/historique. De plus, être *iqr* “excellent” (ou “compétent”) s’avère une qualité indispensable pour la vie après la mort »³⁷⁷⁰. Cette qualité, de même que l’autonomie, insiste, depuis l’Ancien Empire, sur la compétence ritualiste du défunt dans le discours de « transfiguration »³⁷⁷¹. Et l’épithète *nfs iqr* n’est pas seulement employée pour désigner le riche tenancier mais, plus largement, cette expression sert à s’adresser directement au défunt³⁷⁷² ; et

³⁷⁶⁶ Sur la question de la parole « libérée » à la Première Période intermédiaire et les formules *fd m r“f* ou *mdw m r“f* signifiant « quelqu’un qui parle avec sa bouche », voir en dernier lieu L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 100-101.

³⁷⁶⁷ Pour le lien qui semble exister entre le statut de *nfs* et le fait de participer au conseil de la ville, cf. *supra*. Rappelons, par ailleurs, que la condition de *nfs* est celle de l’homme qui « agit avec son bras et parle avec sa bouche » : cf. déjà les exemples commentés par J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der XI. Dynastie*, § 73 ; le lien entre la force du *nfs*, la participation aux batailles et son « initiative » tant avec son bras de soldat que d’individu qui prend des décisions pour lui, mais aussi en tant que membre d’un conseil, est établi aussi par H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein », *Kush* 9, 1961, p. 48-49, c).

³⁷⁶⁸ Z. ŽABA, *loc. cit.*

³⁷⁶⁹ Sur cette distinction, cf. J. ASSMANN, « Preservation and Presentation of Self in Ancient Egyptian Portraiture », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson I*, Boston, 1996, p. 61.

³⁷⁷⁰ Cit. A. PILLON, *op. cit.*, p. 133-134.

³⁷⁷¹ Cf. L. COULON, *Le discours en Égypte ancienne*, p. 57-58, 67. En général, cf. R.J. DEMAREE, *The “Ī ikr n R©-Stelae. On Ancestor Worship in Ancient Egypt*, *EigUit* 3, Leiden, 1983, p. 195-197, 249.

³⁷⁷² Cf. A. PILLON, *op. cit.*, p. 133, n. 150.

iqr est une épithète associée au nom du défunt à partir de cette époque³⁷⁷³. Un *parallelismus membrorum* qu'on trouve dans les textes autobiographiques de la Première Période intermédiaire montre clairement que le statut de *nfs iqr* est la condition que le défunt souhaite conserver dans l'au-delà, sous la forme d'esprit-“*mn*” « efficace » : le notable dit par exemple *ink nfs iqr tp t* “*mn*” *m βrt-nÚr* « je suis un jeune-*nfs* excellent sur terre, un esprit-“*mn*” efficace dans la nécropole », *prt-
~rw n nfs iqr tp t* “*mn*” *m βrt-nÚr* « une invocation d'offrande pour le jeune-*nfs* excellent sur terre afin qu'il soit un esprit-“*mn*” efficace dans la nécropole »³⁷⁷⁴. D'autres textes illustrent clairement que le défunt se régénère en tant que *nfs*³⁷⁷⁵.

Cet excursus permet, encore une fois, de nuancer l'idée selon laquelle les bénéficiaires de monuments à la Première Période intermédiaire seraient des hommes nouveaux, une classe sociale émancipée qui se confronterait à une autre classe sociale, héritière d'une tradition plus ancienne.

17.1.2. *Entretenir et accroître l'héritage*

Il convient de souligner enfin que ce type de cliché concernant l'acquisition de biens et leur bonne gestion – par exemple à travers l'attribution de bergers aux troupeaux et la fermeture opportune des bassins d'irrigation – sert davantage à décrire le comportement de l'individu par rapport au patrimoine, en tant que *paterfamilias*, plutôt que l'exploit social dont il aurait été le protagoniste en partant d'une origine humble. En particulier, le notable se préoccupe d'avoir acquis de nouveaux biens et d'avoir enrichi son patrimoine en tant que « bon héritier », idée que l'égyptien exprime à travers la locution *iw© iqr* « héritier excellent »³⁷⁷⁶. Le mérite du successeur de son père est décrit, dans les autobiographies, à travers une

³⁷⁷³ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 131, n. 576.

³⁷⁷⁴ A. PILLON, *op. cit.*, p. 133, n. 152, avec bibliographie.

³⁷⁷⁵ Cf. par exemple W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 37, col. 37 ; E. HORNUNG, *Das Buch von den Pforten II*, AegHel 8, Genève, 1980, p. 58-60 ; *id.*, *The Valley of the Kings. Horizon of Eternity*, New York, 1990, p. 90-91. Pour une réflexion plus générale sur ces textes, cf. M.-L. ARNETTE, *Regressum ad uterum. La mort comme nouvelle naissance dans les textes funéraires de l'Égypte pharaonique (V^e-XX^e dynastie)*, BdE, Le Caire, sous presse, p. 243-344.

³⁷⁷⁶ Sur le développement de cette idée de *iw© iqr*, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 142, 144 (g), 146-147.

locution qui ne laisse pas de doutes sur l’interprétation qu’il faut donner à ce motif :
le notable se targue de *rd* (ḷw) *ḷr*³⁷⁷⁷ « avoir accru » le patrimoine du père (*≈t it*).
Voici deux exemples de formules provenant de stèles thinites de la IX^e dynastie puis
un exemple d’une stèle de provenance peut-être tentyrite et de la même époque :

ink nfs iqr ir m ≈pꜥ.f rdi ḷr ≈t it.f

« Je suis un jeune excellent qui agit avec son bras, quelqu’un qui enrichit
la propriété du père (). »

(Stèle de *iti* Melbourne 39, l. 2-3 = H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-Deir », dans
Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan, p. 61-64, fig. 3-4)

iw igrt rd.n.i ḷw ḷr rdt.n it.(i) m niwt s≈t

« J’ai ainsi légué plus que³⁷⁷⁸ ce que (m)’avait légué mon père à la ville et
à la campagne (). »

(Stèle de *idw* Londres BM EA 1059, l. 4 = H.G. FISCHER, « Three Stelae from Naga ed-
Deir », dans *Studies D. Dunham*, p. 61, 66 [d], fig. 5-6 et n. 50)³⁷⁷⁹.



*iw ir.n.i pt nt m ḷ 30 iw [ir.n.](i) prw ≈tm nn-wn s≈w r.(i) iw ir.n.(i) b“k
6 b“kt 7 m ḷw rdt.n n.(i) it.(i) iw ir.n.(i) ©“ 28 iw n ḷb.n.(i) m niw.(i)
fs.(i) m ©n≈wt iw in.n.(i) “ḷt 4 m innt.n.(i) m ḷw ≈t it.(i)*

³⁷⁷⁷ En particulier, le terme *ḷr* ici véhicule l’idée d’addition, cf. A.H. GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 165 (8).

³⁷⁷⁸ Pour *rd ḷw ḷr* « léguer plus que », trad. d’après P. VERNUS, *Essais sur la conscience*, p. 109.

³⁷⁷⁹ Le document est aussi traduit dans R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 92-93, doc. 30, mais les indications de provenance (Akhmim) et de datation (XI^e dyn.) ne sont pas correctes ; la bibliographie principale manque et les lignes 4 et 5 sont incomplètes.

« J'ai acquis un bateau de 30 coudées et j'ai [acquis] des maisons par contrat, sans qu'il existe de témoignage contre moi³⁷⁸⁰. J'ai acquis 6 serfs et 7 servantes en plus de ce que mon père m'avait légué. J'ai acquis 28 ânes et j'ai pourvu mes propres bergers dans mon troupeau de chèvres. J'ai acquis quatre champs en qualité de ce que j'ai acquis en plus des biens de mon père. »

(Stèle du *imy-r* « intendant » *bbi* Musée du Caire, sans numéro)³⁷⁸¹.

Le même sens d'enrichissement de l'héritage est donné à des phrases qui distinguent les biens acquis par le notable des biens acquis par le père, par exemple :

nn is m gmt.n.(i) m-© it.(i)

« Et ce n'est pas ce que j'ai trouvé en possession de mon père. »

(Stèle de *wl* Chicago 16956 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 102-104, pl. 32, doc. 84)³⁷⁸².

Par ailleurs, le notable se prévaut d'avoir été généreux envers les membres nécessiteux de sa famille et sa communauté, sans entamer l'héritage. Voici un exemple provenant d'une stèle de la région thébaine, du commencement de la XI^e dyn., appartenant à un *smr w©ty* appelé *imgw* :

iw rd.n.(i) pr it-ꜥm© n lqrt n(n) is m ≈t it.(i) mwt.(i)

³⁷⁸⁰ En revanche, J.C. MORENO GARCIA, « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire », *RdE* 51, 2000, p. 124, 126, c), traduit *nn-wn sꜥw (i)r(y)* « sans qu'il existe de souvenir à ce propos ». Il fait le lien entre le terme *sꜥw* et la « réputation perdurable » des notables. Notre traduction suit plutôt H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 30-31.

³⁷⁸¹ Le document est décrit par G. DARESSY, « Une stèle de l'Ancien Empire maintenant détruite », *ASAE* 15, 1915, p. 207-208. Ensuite, il est étudié par A. MORET, « La création d'une propriété privée sous le moyen empire égyptien », *CRAIBL*, 1916, p. 368-377, lequel propose une provenance d'Edfou (d'après l'indication de M. Maspero), change la datation de l'Ancien au Moyen Empire et n'identifie pas le signe  mais propose de lire  (*isw*), qui permet d'indiquer une acquisition par contrat lorsqu'il est placé un verbe comme *rd* ou *in*, mais cette hypothèse n'est plus valable d'un point de vue philologique/paléographique. Le texte est traduit et commenté en introduction à l'article de J.C. MORENO GARCIA, « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire », *RdE* 51, 2000, p. 123-128. Le texte, la datation et la provenance ont été corrigés en dernier lieu par H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 28-33, qui s'était procuré la photographie inédite d'un fragment de l'objet, conservée dans les archives iconographiques du Musée du Caire.

³⁷⁸² Cf. la lecture que J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 41, n. 123, donne à cette phrase : « Ce n'est certes pas une chose que j'ai trouvée (accomplie) par le bras de mon père ».

« J'ai fait arriver de l'orge de Haute Égypte à ceux qui avaient faim, mais cela ne provenait pas des biens de mon père et de ma mère. »

(Stèle Florence 6380, l. 4 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 7-8, § 12 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 65-66, doc. 45)³⁷⁸³.

La « maison du père » est au centre de cette phraséologie. En particulier, l'égyptien emploie le verbe *grg* pour signifier que le notable a établi, entretenu et donc enrichi l'héritage³⁷⁸⁴. Voici un exemple provenant de la stèle du *imy-r* " *mꜥ* « directeur des troupes » *fmi*, qui date des premières conquêtes thébaines vers le Nord, au tournant de la IX^e dynastie :

iw grg.n.(i) pr it.(i) ml.n.(i) sw m ꜥpss

« J'ai entretenu la maison³⁷⁸⁵ de mon père, en l'ayant comblée de richesses. »

(Stèle MMA 65.107, l. 8 = H. GOEDICKE, « The Inscription of *fmi* », *JNES* 19, 1960, p. 288-291).

Dans le cas où le père ou un prédécesseur avait réussi très brillamment dans sa vie, affirmer d'avoir pris modèle sur sa conduite et ses gestes était une manière, pour le fils, de célébrer sa propre réussite, profitant du renom rayonnant de la figure paternelle ou du devancier. Ce motif de l'imitation du père est attesté à Dendara dans la biographie du « directeur des prophètes » *mrri*, où l'inscription commence en relatant les gestes de son père *n(y)-ibw-nswt* :

³⁷⁸³ La phrase a été comprise ainsi aussi par J.C. MORENO GARCIA, *loc. cit.* Il est possible aussi de traduire *iw rd.n.(i) pr(t) it-ꜥnꜥ n lqrt* « J'ai donné des céréales-*prt* et de l'orge de Haute Égypte () à ceux qui avaient faim ».

³⁷⁸⁴ Sur *grg pr*, cf. notamment D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen*, p. 268-269 ; et *ibid.*, p. 257-265, sur *pr it*. Auparavant, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 145, qui traduit le verbe par « establish », avec commentaire ; voir déjà les exemples rassemblés par J. POLOTSKY, « The Stela of Hekaib », *JEA* 16, 1930 p. 198-199, n. 24, et J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 115 (He, Ge) ; puis les remarques de J. VANDIER, *Moalla*, p. 165, avec l'étude de J.J. CLERE, « La stèle d'un commissaire de police (*mr-ꜥnꜥ*) de la première période intermédiaire », *RdE* 7, 1950, p. 31.

³⁷⁸⁵ Pace H. GOEDICKE, « The Inscription of *fmi* », *JNES* 19, 1960, p. 288, qui traduit *pr* « tombe » ; cf. H.G. FISCHER, « Deux stèles curieuses de la Première Période Intermédiaire », *BIFAO* Suppl. 81, 1981, p. 238.

*smr w©ty Ìry-tp ©“ n sp“t ßry-Ìb Ìry-tp f“t imy-r“ Ìm(w)-nÚr mniw
 Úntt n(y)-ibw-nswt rn.f nfr [b]b-iqr ml̄ m it-m̀w bdt k“w ©n≈wt (...) [ml̄.n.i] ≠nwt.f m it-m̀w bdt mi irt.n n(y)-ibw-nswt*

« L’ami unique, le nomarque, le prêtre-lecteur, le chef de la garde-robe, le directeur des prêtres, le gardien des vaches-*Úntt, n(y)-ibw-nswt*, au bon nom de *bb-iqr*, a rempli de l’orge de Basse Égypte et du blé, de bœufs, de chèvres (...) [J’ai rempli] son grenier de blé de Basse Égypte et du blé comme ce que *n(y)-ibw-nswt* avait fait. »

(Architrave de *mrri* = W.M.FI. PETRIE, *Denderah*, pl. 8 et H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 147, fig. 27)³⁷⁸⁶.

Le rapprochement entre l’action du père et l’action du fils permet à ce dernier de participer de la personnalité du premier. L’ensemble de ces exemples permet de comprendre que les notables qui se targuent d’avoir acquis des biens sont, avant tout, des hommes aisés depuis leur naissance³⁷⁸⁷. Et le mérite de surpasser le père, que nous avons évoqué, est complémentaire de celui de l’imiter et de suivre ainsi ses pas : cela n’implique donc pas de rupture³⁷⁸⁸.

17.1.3. *L’esprit d’initiative*

Même dans le cas exceptionnel où le notable précise ne pas avoir reçu d’héritage paternel³⁷⁸⁹, l’autobiographie ne met pas en avant une origine modeste mais permet

³⁷⁸⁶ Pour la traduction, cf. H.G. FISCHER, *Dendara*, 1968, p. 142, 146, o (*contra* W. SCHENKEL, *MHT*, p. 129 : *mi irt n.(i) nswt-ibw-bbi*). Pour des parallèles, concernant notamment l’imitation (*sn*) de l’action des ancêtres dans des inscriptions du Moyen Empire, cf. J. JANSSEN, *Autobiografie*, I, p. 93 [Ile, Ct, 1-3].

³⁷⁸⁷ Ainsi, le *nfs iqr* de Gebelein appelé *qd.s* qui affirme avoir acquis des bovidés et des chèvres, des bateaux, un grand champ et des silos, précise que c’est au sein de l’héritage de son père *iti* qu’il agit, et que sa position de nouveau *paterfamilias* a été voulue par sa mère *ibb* (stèle Berlin 24032 = H.G. FISCHER, « The Nubian Mercenaries of Gebelein during the First Intermediate Period », *Kush* 9, 1961, p. 44-80, fig. 1, pl. 10 ; W. SCHENKEL, *MHT*, 1965, p. 61-62, doc. 41 ; M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature* I, p. 90).

³⁷⁸⁸ Sur ce lien entre l’imitation et le surpassement des devanciers, où il n’y a pas de rupture, cf. P. VERNUS, *Essai sur la conscience*, p. 90-92, § 18.

³⁷⁸⁹ Pour un exemple du début du Moyen Empire, où le notable se définit *ǹm* « orphelin », cf. la stèle Cambridge, E 9.1922, l. 4 (= W.M.FI. PETRIE, *Tombs of the Courtiers*, pl. 22-23 ; G.T. MARTIN,

au notable d'affirmer qu'il a su garantir son autonomie économique, à l'âge adulte, comme tout jeune homme qui se respecte :

Stelae from Egypt and Nubia, p. 21-21, doc. 16). Pour le texte, cf. E. OREAL, *Les particules en égyptien ancien*, p. 448 (§ 4.1.3) ; avec commentaire, cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 40, n. 118.

*ir.n.(i) is pn ir.n.(i) m rwf l̄© ir.n.(i) m ≈p̄.(i) sk w(i) m βrd ≈t it.(i) iÚ(y)
m-©.(j)*

« J'ai construit cette tombe, j'ai agi comme quelqu'un dont les membres sont fermes, j'ai agi avec mon bras, alors que j'étais (encore) un enfant lorsque les propriétés de mon père me furent enlevées. »

(Stèle d'anonyme, Boston MFA 25.629, l. 2-4 = D. DUNHAM, *Stelae*, p. 24-26, doc. 12 ; E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 542-545 ; cf. *infra* **fig. 47**, p. 999)³⁷⁹⁰

Cet esprit d'entreprise³⁷⁹¹ juvénile concorde du reste avec l'image que les défunts veulent pérenniser d'eux-mêmes dans leur tombe. Comme nous l'avons vu à propos de l'apparition de la catégorie des *nfsw*, cette capacité d'autonomie et d'autogenèse – outre le respect qu'ils manifestent pour la famille – a une valeur performative en contexte funéraire, et correspond à la vitalité optimale du jeune propriétaire marié, que le défunt souhaite garder pour lui dans l'au-delà.

17.1.4. *La contribution du dieu local*

Dans la culture provinciale, les divinités locales étaient tenues pour les responsables des capacités économiques des notables et donc de la possibilité que ceux-ci avaient de prouver leur générosité vis-à-vis de leur famille et de leur communauté. Ainsi, sur une stèle fausse-porte provenant de la province de Dendara, le notable *nfr-iw* attribue ses capacités d'approvisionner les grands de sa communauté pendant la famine et d'établir sa mémoire auprès de ses enfants, à

³⁷⁹⁰ J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 40, interprète différemment ce passage : « (Bien que) les biens de mon père m'aient été enlevés, j'ai construit cette tombe parce que j'ai agi comme un qui est ferme de membres et j'ai agi avec mon bras, même quand je n'étais qu'un enfant ». Pour parvenir à cette lecture, l'auteur est obligé de déconstruire la phrase et redoubler le sens concessif du terme *sk*, alors qu'il n'y a une seule particule *sk*. Celle-ci sert de subordonnant, qui prolonge, dans une perspective définitoire, le prédicat principal introduit par le verbe *ir.n.(i)* (E. OREAL, *op. cit.*, p. 188-189).

³⁷⁹¹ Sur cet esprit d'initiative, voir par ex. la phrase *ir.n.(i) k" 100 m irt.n.(i) fs.(i)* « j'ai acquis 100 bovidés, étant ce que j'ai fait moi même » (stèle de *inlrt-n≈t* Londres BM 1783, l. 6, provenant de Naga ed-Deir, IX^e dynastie = E. BROVARSKI, *Inscribed Material*, p. 637-638 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 182, doc. 258 ; et la publication de S. SMITH, « An Egyptian Stele and Other Antiquities », *BMQ* 12, 1930-1931, p. 138, pl. 45).

l'apport d'Iqer, divinité liée à Dendara : (...) *in iq(r) ir n.(i) st s©“(i) r ©“w r srw nw niwt fr.s m mtrt wi* « (...) c'est (le dieu) Iqer qui a fait cela pour moi, ayant été élevé jusqu'aux grands et aux officiels de la ville entière, celle qui témoigne à mon propos »³⁷⁹².

Sur un autre document tentyrite, une stèle ayant appartenu à un homme dont le nom est perdu, il est question d'offrir les services de ses bateaux et de ses attelages à ceux qui n'en avaient pas ; le notable termine en disant qu'il n'a pas entamé le patrimoine de ses parents pour fournir la communauté, et que cela lui a été permis par les bénéfices qu'il a obtenus grâce à la volonté de son dieu : *[n]fr ir.n n.(i) nÚr* « le bien (?) que le dieu a fait pour moi »³⁷⁹³.

Sur un autre document qui semble lui aussi provenir de Dendara, au nom d'un *imy-r“ pr* « intendant » *ꜥd-nfr-k“* (fin IX^e dyn. ?), la phrase *m irt.n n.(i) nbt.i* « comme ce que ma maîtresse a fait pour moi » conclut un passage concernant la possession d'attelages et de bateaux, et pourrait faire référence au soutien de la déesse Hathor³⁷⁹⁴.

17.1.5. *La contribution du roi*

Si le notable de la Première Période intermédiaire célèbre sa capacité d'assurer lui-même sa prospérité et celle de sa maisonnée, la réunification du pays et l'ambition « nationale » de la nouvelle monarchie thébaine s'accompagnent du retour de la figure du roi. À la fin de la Première Période intermédiaire, comme au Moyen Empire, on place donc le souverain à l'origine de la fortune des particuliers³⁷⁹⁵ ; mais ce motif des autobiographies demeure parfois secondaire et,

³⁷⁹² Stèle fausse-porte New York MMA 12.183.8, col. 4 à droite = H.G. FISCHER, *Dendara*, p. 207-29, fig. 42, pl. 25.

³⁷⁹³ Stèle Philadelphie UPMAA 29-66-619, l. 4 = H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 23-27, fig. 1-2. Il est possible cependant que *nbt* indique ici une dame de l'élite dont ce notable serait le subordonné.

³⁷⁹⁴ Sur cette stèle vue sur le marché de l'art par W.C. Hayes en 1959, cf. H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 34-37, fig. 1-2. Ce *imy-r“ pr* « intendant » est recensé également *supra* § 5.1.1, ex. n° xii.

³⁷⁹⁵ Pour des exemples de la XI^e dyn. : stèle de *in-it.f* fils de *Úfi* New York MMA 57.95, l. 3, corniche en bas (= H. FISCHER, « The Inscription of *In-it.f*, born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, 258-268 ;

par exemple, le notable signale avoir bien administré ses biens dont une partie provient d'une donation du souverain tandis que l'autre est constituée de l'héritage paternel³⁷⁹⁶.

17.1.6. *Agrandir la maison : ériger des colonnes et des portes en bois d'acacia*

Pour clore ce chapitre sur l'administration du patrimoine, nous ouvrons une parenthèse sur une phraséologie particulière dans laquelle le notable n'affirme plus avoir acquis des biens pour enrichir sa maison mais où il met en exergue son rôle de *paterfamilias* et de bon héritier à travers un autre type d'action : la rénovation de la maison du père³⁷⁹⁷.

Dans la société rurale, le luxe qui caractérise l'habitation du notable constitue un marqueur social important : l'opulence de la maison rend manifeste le prestige de son propriétaire. En étudiant les vestiges archéologiques des maisons anciennes, nous pouvons déterminer les critères qui définissent cette notion d'aisance et le type de maison appartenant à l'élite dirigeante. L'étude conduite par Fl. Doyen sur les marqueurs de statut dans les maisons du Moyen Empire révèle que la complexité de l'agencement des espaces, la présence d'amples surfaces pour le mouvement des personnes et la création d'une hiérarchie des pièces sont tous des éléments révélateurs du statut élevé du propriétaire³⁷⁹⁸. Les mêmes indices valent pour les vestiges d'autres époques, par exemple pour les palais des gouverneurs à Balat et à Éléphantine, à la fin de l'Ancien Empire et à la Première Période intermédiaire.

Or, dans les textes commémoratifs s'exprime également l'ostentation du faste de la maison. C'est un cliché qui se développe, notamment à Dendara, vers la fin de la

stèle de *βty* Caire JdE 45057, l. 8-9 (= A.H. GARDINER, « The Tomb of a Much-Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, p. 33-35).

³⁷⁹⁶ Voir dans la stèle de *in-it.f* fils de *myt* BM EA1164, L. 2-3 = J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 47-48, § 33. Pour un exemple de l'Ancien Empire, voir l'inscription de *f©w* de Deir El-Gebrawi à la VI^e dynastie où il est question tant d'un don du roi que de biens du père (*Urk.* I, 144, 11 - 145, 3).

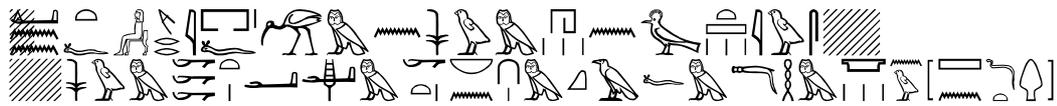
³⁷⁹⁷ En général, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 158 ; J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 42-42

³⁷⁹⁸ Voir notamment Fl. DOYEN, *loc. cit.*

Première Période intermédiaire (env. X^e/XI^e dyn.)³⁷⁹⁹. Les textes biographiques mettent en effet l'accent sur les éléments architectoniques dignes d'être évoqués dans cette optique, à savoir les « colonnes en bois » (*wz*)³⁸⁰⁰ et les « portes » (©“).

³⁷⁹⁹ Sur les attestations de cette phraséologie, cf. déjà H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 158. Voir en dernier lieu H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 24-26.

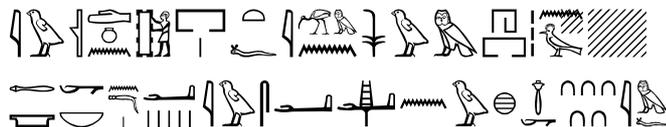
³⁸⁰⁰ La graphie *wz*“ est plus tardive, cf. *Wb* I, 352. Ici le déterminatif est souvent  (= ). Dans un texte d'Abydos de la XI^e dynastie – c'est la dédicace relative à la restauration du tombeau sous Antef III - la graphie est *wzi* (  ); voir montant Caire CG 20503, l. 2.



*rd.n n.(i) it.(i) mrrri pr.f gm.n.(i) sw m hw n fbwt iw s[©] ?...] sw m
 ≈tw ©] m ≈t nb n 11 m q“.f m] m ©“w nw [snft]*

« Mon père *mrrri* m’a légué sa maison que j’ai trouvée (aménagée) de pièces en briques ; j’[ai] é[rigé]... ... cela avec des colonnes en bois, chaque élément de bois étant de 11 coudées en hauteur, et étant complété de portes en bois d’[acacia]. »

(Architrave Caire JdE 32139 = W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 10 ; T. MUSACCHIO, « An Epigraphic Reanalysis of Two Stelae from First Intermediate Period Dendera in the Cairo Museum », *Antiguo Oriente* 4, 2006, p. 73, fig. 1)³⁸⁰¹.



*iw qd.n.(i) pr it.i gm.n.(i) sw m hw [n] fb(wt) [... (ir.n.i)] ©“ nb n m] 5 iw
 s©]n.(i) w≈w 50 im.f*

« J’ai édifié la maison de mon père que j’ai trouvée (aménagée) de pièces [en] briqu[es ... (j’ai fait)] chaque porte de 5 coudées, j’y ai érigé 50 colonnes de bois. »

(Stèle [D 3128] de *Îr-n≈t* Caire JdE 46048, 1-2)³⁸⁰².



iw [qd.n.(i) ?] pr.(i) s©] (w) w≈w.f m] m ©“w nw ≠nf[t]

« J’ai [édifié ?] ma maison, ses colonnes en bois ayant été dressées et (la maison) ayant été complétée avec des portes en bois d’acaci[a...]. »

(Stèle [D 842] anonyme Philadelphie UPMAA 29-66-618, 1. 2 : H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 23-27 ; **fig. 48**).

³⁸⁰¹ H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 158.

³⁸⁰² *Editio princeps*, A. ABDALLA, « Two Monuments of Eleventh Dynasty Date from Dendera in the Cairo Museum », *JEA* 79, 1993, p. 248-252, fig. 1, pl. 24. Ce document est le seul recensé par S. GRALLERT, *Bauen - Stiften - Weißen*, p. 683 (= Pr/11D/Bio001) concernant ce cliché de la Première Période intermédiaire ; à insérer aussi dans son commentaire (*ibid.* p. 435-437).



[... *inr?*] *ir.n.(i)* © "*f m #nft*

« [...] en pierre ?], j'ai fait sa porte en acacia. »

(Fragment de stèle d'un *bbi* = Fl. PETRIE, *Dendereh*, pl. VIIa [Beba II, l. 2]).

Figure 92. Fragment de stèle d'anonyme Philadelphie UPMAA 29-66-618, provenant des fouilles Cl. Fisher de Dendara n° D 842, d'après H.G. FISCHER, « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 23-27.

La présence de colonnes implique que la maison n'était pas de dimensions réduites : sa superficie devait être suffisamment grande pour qu'on puisse y aménager au moins une salle, une cour ou un portique dont la partie couverte était supportée par ces colonnes de bois. Cet espace de la maison – destiné aux réceptions dans le cas d'une salle ou à la récréation du propriétaire dans le cas d'un portique donnant sur un jardin, ou bien encore aux activités administratives s'il s'agissait d'un portique ombragé en façade d'une pièce principale – suppose que le notable disposait d'un terrain vaste pour se permettre des aménagements de prestige qui prenaient de la place : un signe de luxe et richesse.

Il est également significatif que le type de bois utilisé pour la fabrication du mobilier notamment soit précisé, à savoir la *snft*, l'*acacia nilotica*³⁸⁰³. Pourquoi le préciser s'il ne s'agissait pas d'un élément qui donnait du crédit à l'action du défunt ?

Durant toute l'époque pharaonique, l'acacia a eu de nombreux usages, notamment pour la fabrication de bateaux, mais aussi pour des activités de

³⁸⁰³ Sur le bois *snft*, cf. R. GERMER, *Flora des pharaonischen Ägypten*, SDAIK 14, Mainz am Rhein, 1985, p. 90-91.

construction³⁸⁰⁴. Ainsi, au Nouvel Empire, dans le village des ouvriers de Deir el-Medina, les portes en bois des maisons n'étaient en général pas très onéreuses, environ 1 ou 2 *deben*³⁸⁰⁵, tandis qu'une porte de tombe décorée pouvait valoir 3 *deben*³⁸⁰⁶ (mais également 10 *deben*, dans des cas particuliers ?)³⁸⁰⁷ et qu'un cercueil en bois coûtait environs 10 *deben*³⁸⁰⁸. Quant aux colonnes, elles pouvaient se vendre pour moins de 1 *deben* par coudée. En moyenne, la colonne était donc probablement un élément en bois un peu plus cher à acquérir : une petite colonne de quatre ou cinq coudées pour une maison aurait demandé environs 3 *deben*³⁸⁰⁹. Mais le prix dépendait probablement aussi de la qualité du bois, c'est-à-dire de sa durabilité, et de la qualité du travail de fabrication. Par exemple, dans le *Giornale* du Village, le mât des bateaux, souvent fait en *acacia nilotica*³⁸¹⁰, et qui requérait sûrement une spécialisation de la main-d'œuvre, équivaut à 6 *deben* de cuivre par coudée³⁸¹¹. Il était cher. Mais comme le démontrent les vestiges de Deir el-Médina, le choix de la qualité du bois, dans l'architecture domestique, pouvait faire la différence dans le prix. En effet, la colonne qui soutenait la salle centrale de l'habitation n'était pas toujours de valeur ; elle pouvait être un simple tronc, par exemple de palmier, tandis que dans la tombe l'on utilisait de préférence un matériel d'une qualité supérieure à celle requise pour l'habitat³⁸¹². Ainsi, il est vraisemblable que dans les textes de la Première Période intermédiaire que nous venons de

³⁸⁰⁴ R. GALE *et alii*, dans I. SHAW, P.T. NICHOLSON, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 335, s.v. « Wood ». – Remarquons que la graphie peut être avec le signe  aussi bien qu'avec , comme dans les textes de Dendera que nous avons cités (, ).

³⁸⁰⁵ C'est le chiffre indiqué par J.J. JANSSEN, *Commodity Prices from the Ramessid Period. An Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes*, Leiden, 1975, p. 393.

³⁸⁰⁶ *Ibid.*, p. 390-391. Sur la pratique de décorer les portes des gens du village, cf. J.J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 389 ; et plus particulièrement D. VALBELLE, « *Les Ouvriers de la Tombe* ». *Deir el-Médineh à l'époque ramesside*, BdE 96, Le Caire, 1985, p. 118.

³⁸⁰⁷ Sur des portes de 10 *deben*, cf. J.J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 390-391, § 141 (premier et cinquième exemples) et 393 (§ 143).

³⁸⁰⁸ Cf. J.J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 392, n. 25.

³⁸⁰⁹ J.J. JANSSEN, *op. cit.*, p. 393 (§ 143).

³⁸¹⁰ R. GALE *et alii*, *op. cit.*, p. 335.

³⁸¹¹ J.J. JANSSEN, *Commodity Prices*, p. 374 (tableau 62), 393, n. 30.

³⁸¹² Sur les colonnes trouvées dans le village, un tronc de palmier dans une maison et un tronc de sycomore dans une tombe, cf. D. VALBELLE, *op. cit.*, p. 119, n. 1.

commenter, la spécification du bois employé ne relève pas d'une information anodine. L'emploi du bois d'acacia pour embellir la maison ne devait pas être accessible à tous. Par ailleurs, comme le suggèrent les textes, le matériel le plus communément utilisé était de simples briques, ce qui ne permettait pas de posséder de grandes pièces d'habitation.

Si les dimensions des colonnes (d'au moins trois mètres) données dans les textes de Dendera ne sont pas étonnantes pour une architecture palatine, le nombre de cinquante colonnes est sans doute hyperbolique ; il sert à donner l'image d'une forêt de supports et donc augmenter l'image de la valeur de l'action du notable.

Ce thème de l'opulence de la maison est une variation sur le motif autobiographique de la fondation et de la restauration de la maison héritée. En effet, les textes évoqués indiquent que l'érection des colonnes et la mise en place de portes en bois sont des actions qui s'ajoutent à la restauration de la maison du père. Elles ne forment pas un développement biographique en soi : la richesse en question n'est pas la revendication d'une simple indépendance économique, ni d'une ascension sociale depuis une origine humble³⁸¹³. Le notable se positionne en tant qu'héritier. En effet, préciser que la maison était auparavant construite en briques ne doit pas forcément être considéré comme un aveu de la condition de pauvreté dans laquelle le notable était né, puisque les briques étaient un matériau de base pour la construction – on la trouve même dans l'architecture palatine et sacrée. En revanche, cette évocation des briques permet de mettre en avant, par contraste, l'apport qualitatif du notable par rapport à la situation antérieure, où les pièces de la maison n'avaient pas un caractère monumental. L'action correspond à un « dépassement dans la magnificence »³⁸¹⁴ : il s'agit d'embellir une maison plutôt qu'en créer une. Remarquons aussi que dans un contexte royal comme la restauration des temples, les souverains indiquent avoir trouvé le monument en ruine ou en poussière, et cet

³⁸¹³ *Contra* J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 42-43, qui pense au renversement d'une situation de détresse initiale.

³⁸¹⁴ Expression de J. LECLANT, *Montouemhat, quatrième prophète d'Amon, prince de la ville*, BdE 35, Le Caire, 1961, p. 228 (bs).

élément négatif, comparable à la mention des briques sur les stèles de Dendara, n'ôte rien à la noblesse de l'édifice antérieur³⁸¹⁵.

Cela permet en revanche de justifier l'action de rénovation. Ce thème de la restauration et de l'opulence s'insère donc dans la volonté des notables d'accroître la noblesse de leur famille, dont ils sont les garants.

Cette question de l'agrandissement de la maison paternelle, en tant qu'impératif moral, est énoncée de manière explicite dans cette formule d'une stèle de Dendara de la XI^e dynastie où le notable, un *Im-nÚr* « prêtre » appelé *n≈Úw*, dit :



qd.n.(i) pr r it.(i)

« Et j'ai bâti la maison en plus de mon père. »

(Stèle dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 11)³⁸¹⁶

17.2. Une attention spécifique pour les descendants : créer une dot pour les nouveaux foyers

La bonne administration du patrimoine ne visait pas uniquement à protéger les biens hérités des ancêtres mais également à établir la fortune des descendants : le bon *paterfamilias* était celui qui garantissait, par exemple, la dot de ses enfants et fournissait donc les nouveaux foyers.

Ce fait était assez significatif pour que certaines biographies évoquent ce thème – notamment la construction d'une maison pour les jeunes couples issus de la famille du dignitaire. C'est un développement rare mais significatif, qui est attesté en Haute

³⁸¹⁵ Sur les expressions relatives au surpassement qualitatif dans la réfection d'un monument, cf. P. VERNUS, *Essai sur la conscience*, p. 95-102 ; concernant leur agrandissement, cf. *ibid.*, p. 102-108.

³⁸¹⁶ Trad. de P. VERNUS, *op. cit.*, p. 109 (sa translittération *qd.n.i r pr it.i* est à corriger). Cf. la copie du texte et le commentaire faits par J.J. CLERE, « À propos de *fd* introduisant les paroles du défunt », *AA* 1, 1938, p. 83.

Égypte vers la fin de la Première Période intermédiaire. Nous la trouvons à Dendera sur l'architrave de *Îr-nẓt* (env. XI^e dynastie) :

*iw grt rd.n.(i) βrdwt.(i) n h(i)w iw ms(w)t n st m rmÚ m tp 24 tp-©n≈ n
14 tpt-©n≈ n 4 (?)³⁸¹⁷ n Ìrt pÌw[y] (i)w grt qd.n.(i) prw n βrdw.(i) m
prw fs.(i)*

« Ainsi j'ai ainsi donné (mes) filles à (des) époux, leurs enfants³⁸¹⁸ faisant 24 personnes, dont 14 hommes encore en vie et enfin (?)³⁸¹⁹ 4 (?) femmes encore en vie. J'ai ainsi bâti les maisons pour mes fils³⁸²⁰ comme (si elles étaient) mes propres maisons. »

(Stèle Caire JdE 46048, l. 5-6)³⁸²¹.

Sous le règne d'Antef II, le militaire d'Elkab appelé *Ìtpi* conclut son récit en affirmant avoir contribué à la dot de ses enfants dont il énumère, lui aussi, le nombre :

*iw grt ir.n.(i) Ìmt Ìr t" sk ink is ≈prw Ìn© mwt nt it.s it n mwt.s iw
ms.n.s βt 12 iw swf.n.(i) βr<dw>(i) pr.sn*
« Ainsi j'ai épousé ma femme. Je suis d'ailleurs quelqu'un qui a été élevé avec la mère de (son) beau-père et le père de (sa) belle-mère. Elle a donné naissance à douze créatures ; j'ai fait prospérer mes enfants et leur maison. »

³⁸¹⁷ Sur le chiffre 10 qui n'est pas lisible mais qui a été translittéré ainsi par les auteurs à la place de 4, que nous préférons (dans IIII, le premier trait est en lacune, mais les autres traits sont claires), et pour la locution *n* + CHIFFRE, voir D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 169, n. 44. Pace T. MUSACCHIO, « An Epigraphic Reanalysis of two Stelae from First Intermediate Period Dendera in the Cairo Museum », *Antiquo Oriente* 4, 2006, p. 75, qui propose « 12 ».

³⁸¹⁸ Pace A. ABDALLA, « Two Monuments of Eleventh Dynasty Date », *JEA* 79, 1993, p. 249, qui lit *iw ms.n.(i) st* et ne tient pas compte du *t* après *ms*.

³⁸¹⁹ *n Ìrt pÌwi* « zuletzt, letztlich », selon E. EDEL, *Altägyptische Grammatik* II, § 783, suivi par D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat », *SAK* 34, 2006, p. 169, n. 45. Il est possible cependant que l'expression se réfère à la *pÌwy* « descendance », comme le suggère en note A. ABDALLA, *op. cit.*, p. 252, o), d'après J. VANDIER, *Moalla*, p. 189.

³⁸²⁰ A. ABDALLA, *op. cit.*, p. 251, lit *βrdwt* « filles », mais le *t* n'est pas présent.

³⁸²¹ A. ABDALLA, « Two Monuments of Eleventh Dynasty Date », *JEA* 79, 1993, p. 249-253, fig. 1, pl. 24 ; trad. d'après D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat », *SAK* 34, 2006, p. 169. Voir également T. MUSACCHIO, *op. cit.*, p. 75-77, fig. 2.

(Stèle magasin CSA d'Edfou, l. 8 = G. GABRA, « Preliminary Report on the Stela of *Ïtpt* from ELKAB », *MDAIK* 32, 1976, p. 45-56 ; R. LANDGRAFOVA, *It Is My Good Name*, p. 64-65, doc. 22).

Ces exemples montrent que le soin qu'on portait aux familles nouvellement créées était une marque de bienveillance. La descendance était un motif d'orgueil et retenait d'autant plus l'attention que le nombre de fils et filles, petits-fils et petites-filles vivants était précisé³⁸²². Voici donc démontré encore une fois que l'ensemble des variantes du *topos* biographique de l'acquisition et de l'entretien de biens a trait bien davantage au comportement tenu par le notable au sein de sa maisonnée et de la communauté plutôt qu'à la proclamation de son indépendance institutionnelle. Cette nuance que nous voulons apporter à la manière de percevoir la culture socioéconomique de la fin du III^e millénaire normalise la manière de comprendre la société de la Première Période intermédiaire, et notamment le statut des membres des élites par rapport aux autres époques.

17.3. Un bon *paterfamilias* au sein de sa ville

La dotation en biens fonciers et en patrimoine des membres de la famille prend même un sens plus ample lorsque le thème est adapté au cliché stéréotypé de donner un bien à celui qui n'en a pas³⁸²³. Sous la XI^e dynastie, un notable (*≈tmty bity*) thébain dénommé *ddw*, bien-aimé de sa ville et subordonné à un maître dont le statut n'est pas précisé, affirme :

iw rd.n.(i) "Ït <n> iwty "Ït.f pr <n> iwty pr.f

« J'ai donné un champ à celui qui n'avait pas de champ et une maison à celui qui n'avait pas de maison. »

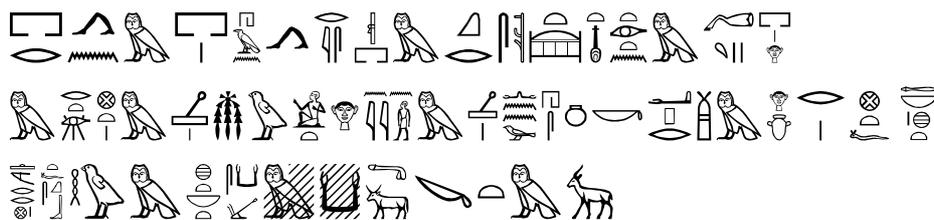
³⁸²² Signalons également la phraséologie particulière de la stèle Caire CG 20011, l. 7 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 3, § 4).

³⁸²³ C'est du reste un thème traité dans les sagesses égyptiennes : cf. J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 44, n. 140, avec bibliographie.

(Stèle Caire CG 20513 / GEM 19893 = H.G. FISCHER, *Varia II. Orientation of Hieroglyphs*, New York, 1977, p. 65, 143-144, fig. 70, 126).

Figure 93. Stèle de *ddw*, Caire CG 20513/ GEM 19893 (© Musée du Caire).

Nous avons déjà décrit plus haut l'importance de l'action des particuliers dans l'administration territoriale. En effet, en interrogeant la phraséologie concernant la gestion des biens personnels, on s'aperçoit que la famille et la maisonnée n'étaient qu'une partie des bénéficiaires de la prospérité d'un père de famille. Par exemple, n'oublions pas que le patrimoine de ces riches possédants étaient contrôlé par des autorités locales, faisait l'objet de recensements³⁸²⁴, c'est-à-dire que certains bénéfices étaient destinés à d'autres entités que la famille. En même temps, ces tenanciers devaient accomplir des actions de charité envers les gens de toute leur communauté – même envers ceux qu'ils ne connaissaient pas personnellement ou ceux qui venaient de loin³⁸²⁵. Des actions d'évergétisme, comme la construction d'un aménagement pour boire de l'eau, étaient aussi des faits méritoires qui étaient dès lors mentionnés dans les textes autobiographiques de ses hommes³⁸²⁶. C'était donc les descendants et les gens de la ville entière qui pleuraient la mort d'un notable riche et généreux, comme ce passage de l'inscription d'un *d"g* de Thèbes, mort sous Antef III ou Montouhotep II, nous l'apprend :



³⁸²⁴ Voir le passage du *nfs iqr* de Gebelein *lq"-ib*, qui décrit ses richesses nouvellement acquises et termine ainsi : *iw ip.n lq" ilw.(i) gm.f l" w l" r i#t.(i)* « Lorsque le gouverneur a recensé mes bovidés, il a trouvé ma propriété augmentée » (stèle Londres BM EA 1671, l. 10 = J. POLOTSKY, « The Stela of Hekayeb », *JEA* 16, 1930, p. 194-195, pl. 29).

³⁸²⁵ Cf. *supra* § 5.2.

³⁸²⁶ Cf. *supra* § 5.2.

*pr.n.(i) m pr.(i) h“.n.(i) r is.(i) m qrstt nfrt irt.n.(i) m ≈p≠wy.(i) pr.(i) Ìr
rmt niwt.(i) m s“.:(i) mswt.(i) Ìr nny m s“.:(i) nn nh.s ink ©pr m Ìry-ib r“
niwt.f ©“ nb ≈t mrr niwt.fsqblw m ≈t nbt sk“ m k“ sfÚ m w©t*

« Si je suis sorti de ma maison et je suis descendu dans ma tombe, c'est avec mon bel équipement funéraire, que j'ai acquis avec mes deux bras, ma maisonnée étant en larmes, les gens de ma ville derrière moi, ses enfants sans exception sont en deuil (litt. inertes)³⁸²⁷ derrière moi : je suis quelqu'un d'équipé au milieu de sa ville, un riche, maître de biens, que sa ville aime, quelqu'un qui vit à l'aise avec toutes sortes de biens, un qui laboure avec le taureau, un qui immole la chèvre³⁸²⁸. »

(Stèle de *d“g*, Caire CG 20007, l. 3-7 = W. SCHENKEL, *MHT*, p. 120, doc. 91)³⁸²⁹

Chapitre 18

S'INSCRIRE DANS L'ESPACE FUNÉRAIRE

Tant à l'Ancien Empire qu'à la Première Période intermédiaire les notables pouvaient affirmer être *nb n is pn* « maître de cette tombe »³⁸³⁰. C'était

³⁸²⁷ W. SCHENKEL, *MHT*, p. 120, préfère lire « les enfants et les vieux sont derrière moi ».

³⁸²⁸ Sur la possibilité d'immoler un animal, et sur la chèvre comme animal qui fait l'objet d'un don pour les nécessiteux, de la part du tenancier, cf. le texte dans la stèle thébaine de *nfrw* (?) de la fin de la IX^e dynastie Caire CG 1759, l. 5-6 (= J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 1, § 1). On peut citer également le passage de l'inscription d'un *ily* de Naqada/Qous de la IX^e dynastie qui dit : ©*n≈.n.(i) m i≠t.(i) sfÚ.n.(i) m w©t m irt.n.(i) m ≈p≠.(i) fs.(i)* « J'ai vécu de mes biens, j'ai immolé avec une chèvre, étant ce que j'ai fait avec mon propre bras » (stèle Caire CG 1596 = H.G. FISCHER, *Coptite*, p. 87-89, pl. 29, doc. 32). Pour *sfÚ* écrit avec *t* à la place de *Ú*, voir *Wb* III, 443.

³⁸²⁹ Avec des corrections de transcription. Nous suivons en partie la traduction de E DORET, *Verbal System*, p. 153, ex. 267.

³⁸³⁰ Pour un exemple de la Première Période intermédiaire, cf. l'architrave de *k“Ún.i* Manchester 2933 (= W.M.FI. PETRIE, *Dendereh*, pl. 7a ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 160, doc. 186). Pour l'Ancien Empire, voir par exemple dans *Ìr-≈w.f* d'Éléphantine (*Urk.* I, 122, l. 11 ; A. ROCCATI, *Littérature*, p. 203) et dans *snni* de Qasr el-Sayad (= *Urk.* I, 116, l. 14).

vraisemblablement un élément de distinction par rapport à la population, dont les inhumations étaient pour la plupart sommaires³⁸³¹.

Dans l'idéal, l'enterrement des pauvres de la communauté était pourvu par les notables riches³⁸³². Que savons-nous en revanche de la manière dont les membres de l'élite obtenaient un monument à la Première Période intermédiaire ? Peut-on croire que les moyens pour devenir bénéficiaire d'une tombe avaient changé par rapport à l'Ancien Empire ? La Couronne était-elle le seul bienfaiteur des notables à l'Ancien Empire alors que les individus éminents de la Première Période intermédiaire devaient bâtir leur tombeau et le décorer par leurs propres moyens ?

18.1. Construire la tombe par ses moyens et rivaliser en opulence

Au préalable, il convient de préciser qu'à l'Ancien Empire, bien avant l'essor des autobiographies événementielles, les particuliers se prévalaient d'être les possesseurs d'une tombe et d'avoir financé sa construction par leurs propres moyens, sans avoir occupé le monument d'autrui³⁸³³. Ce n'est que vers la V^e dynastie que le don accordé par le roi d'une partie de l'équipement funéraire, dont l'inscription commémorative, commence à être évoqué couramment dans les textes, en tant que fait de prestige. Sous la VI^e dynastie, les hauts dignitaires sont néanmoins encore responsables d'une partie de la construction et déclarent avoir

³⁸³¹ Pour des recherches archéologiques sur les nécropoles des classes inférieures de la société, et pour une définition de nécropole de la classe moyenne, sur l'émergence de ce type d'aménagement funéraire à la fin du III^e millénaire, cf. J. RICHARDS, *Society and Death in Ancient Egypt : Mortuary Landscapes of the Middle Kingdom*, Cambridge, 2005.

³⁸³² Sur le rapport avec la communauté dans ce contexte, cf. D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 159-185. Sur le notable comme celui qui offre la sépulture aux gens de sa communauté, cf. les exemples répertoriés par N. KLOTH, *Die (auto)biographische Inschriften*, p. 79, 1-2.

³⁸³³ Voir par exemple J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies*, p. 76-79, 104, 107. Sur la capacité des particuliers de construire leur tombe, voir en particulier les réflexions de Chr. EYRE, « Work and Organization of Work in the Old Kingdom », dans M.A. POWELL, éd., *Labor in the Ancient Near East*, p. 23-25, sur la base de la documentation disponible. Pour la phraséologie en question, cf. N. KLOTH, *Die (auto)biographischen Inschriften*, p. 122-128.

rétribué les ouvriers de manière satisfaisante³⁸³⁴. Ils affirment également avoir pu employer l'espace octroyé par la Couronne dans la nécropole selon leurs préférences : par exemple en agrandissant la tombe d'un parent ou en se faisant inhumer dans celle-ci pour respecter un sentiment de piété familiale, alors que le roi avait donné l'autorisation pour ériger une tombe personnelle³⁸³⁵. Cette relative autonomie des notables dans ce domaine est illustrée également par un passage de l'inscription autobiographique du gouverneur *ppy-Ḳn̄ İry-ib* de Meir (sous Pépy II), lequel se targue d'avoir inauguré une nouvelle nécropole haute dans sa localité³⁸³⁶. Il souligne le fait d'avoir été le premier à occuper le sol – qui est donc *wḲb* « pur » – de sa nécropole.

En ce qui concerne le développement du thème de la construction de la tombe à la Première Période intermédiaire, l'attention des auteurs s'est surtout focalisée sur un passage de l'inscription d'*Ḳn̄.ty.fy* de Moalla, où le notable met en avant l'opulence de son monument. À travers des métaphores et des allusions religieuses, il fait une description symbolique de l'architecture de son tombeau ; c'est avec une finalité apotropaïque, puisqu'il renvoie à un imaginaire mythique funéraire, une

³⁸³⁴ Sur le cliché du paiement des ouvriers, voir Chr. EYRE, *op. cit.*, p. 24-25, et maintenant N. KLOTH, *Die (auto)biographischen Inschriften*, p. 127-128. Pour une étude sur le rapport entre cette phraséologie et le contexte iconographique de la tombe, voir A.M. ROTH, « The Practical Economics of Tomb Building in the Old Kingdom. A Visit to the Necropolis in a Carrying Chaire », dans D. SILVERMAN, éd., *For His Ka. Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, SAOC 55, Chicago, 1995, p. 227-240. Sur le rapport entre le paiement des ouvriers et la religiosité dès l'Ancien Empire, voir V. CHAUVET, « Who Did What and Why: the Dynamics of Tomb Preparation », dans R. JASNOW, K.M. COONEY, éd., *Joyful in Thebes: Egyptological Studies in Honor of Betsy M. Bryan*, Atlanta, 2015, p. 73-76 ; avec notre synthèse sur la prière au III^e millénaire, voir A. PILLON, « Prière, causalité divine et éthique », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, (éd.), *L'individu dans la religion égyptienne*, p. 145-150.

³⁸³⁵ Voir les exemples traités par N. ALEXANIAN, « Tomb and Social Status: the Textual Evidence », dans M. BARTA, éd., *The Old Kingdom Art and Archaeology: Proceedings of the Conference Held in Prague, May 31 - June 4, 2004*, Prague, 2006, p. 1-8. Voir aussi V. CHAUVET, « Royal Involvement in the Construction of Private Tombs in the Late Old Kingdom », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists: Grenoble, 6-12 septembre 2004*, I, OLA 150, Leuven, 2007, p. 313-321, qui met en avant notamment l'apport royal dans la construction de la tombe.

³⁸³⁶ *Urk.* I, 222, l. 13 ; 223, l. 6 (A7-A11). Cf. en dernier lieu J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies*, p. 303.

imago mundi qui est comparable, du reste, à l'univers dont les cercueils sont une réplique et où le défunt joue le rôle de maître³⁸³⁷ :

*ir.n.(i) ©“ r q“w n pt h“wt pw Ú“w iw ßt.f m pt iw.s gp.t(i) m sb“wt
 ðryw-s“f m n≈bwt Ú(“)sw.f nðb-k“w.f q“ iwnw prw nw ©‡ r m“m“w
 nbty imt iw s“wt.f in.(w) m “bw “b ≈“r.(w) r nb ‡m©*

« C'est jusqu'à la hauteur du ciel que j'ai bâti une porte : l'entrée est l'air. Son plafond (*scil.* Nout) est un ciel disséminé d'étoiles, la frise de son architrave est constituée de plusieurs uræus : Nekhebaou³⁸³⁸ est sa propre vertèbre. Les mâts érigés en bois de cèdre sont plus hauts que les palmiers des deux maîtresses d'Imet³⁸³⁹. Son seuil apporté d'Éléphantine est (comme) un hippopotame furieux contre le Maître de Haute Égypte (*scil.* Horus). »

(Pilier V, α, 1—β, 1 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 216-217 [inscription n° 11] ; E. DORET, « Ankhtifi and the Description of His Tomb at Moalla », dans D. SILVERMAN, éd., *For His Ka. Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, SAOC 55, Chicago, 1994, p. 82-83)

Par ailleurs, le nomarque déclare s'être procuré seul du matériel de valeur, qu'il acquiert avec du cuivre, en allant jusqu'à Coptos pour y trouver du bois exotique, afin d'ennoblir son monument :

³⁸³⁷ Pour une analyse de ce passage de l'inscription, cf. E. DORET, « Ankhtifi and the Description of His Tomb at Moalla », dans D. SILVERMAN, éd., *For His Ka. Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, SAOC 55, Chicago, 1994, p. 82-83. Pour la portée funéraire de ce type de discours autobiographique, dans la « rhétorique de l'identité », cf. L. COULON, « Rhétorique et stratégies du discours dans les formules funéraires », dans S. BICKEL, B. MATHIEU, éd., *D'un monde à l'autre*, p. 132. Pour des parallèles, cf. également J. VANDIER, *Moalla*, p. 224-225. Par ailleurs, le parallèle qui est fait entre les dimensions de la tombe et celles d'éléments naturels – comme la hauteur du ciel – sera reprise par la suite à partir du Moyen Empire pour décrire tant la dimension idéale des tombes (par ex. stèle Louvre C 3, l. 6-7, sous Sésostris I^{er} = P. VERNUS, « La stèle C 3 du Louvre », *RdE* 25, 1973, p. 217-231 ; M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 85-86) que celle des temples (cf. E. BLUMENTHAL, *Untersuchungen zum ägyptischen Königtum des Mittleren Reiches*, I. *Die Phraseologie*, Berlin, 1970, p. 138-139, § C 6.1).

³⁸³⁸ LGG IV, 273-275.

³⁸³⁹ Sur les palmiers m“m“w d'Imet, cf. F. GOMAA, *Die Besiedlung Ägyptens während des Mittleren Reiches*. I. *Oberägypten und das Fayyum*, TAVO B66/1, Wiesbaden, 1986, p. 83.

(...) *ntt ir.n.(i) is f<r>yt tn m iwbt nt ≈t m ≈tw b“wy*

« (...) Car c'est avec des essences³⁸⁴⁰ de bois des arbres de la province coptite que j'ai fait ce cercueil (?). »

(Pilier III, 11 = J. VANDIER, *Moalla*, p. 216-217 [inscription n° 9] ; E. DORET, *op. cit.*, p. 80-81)

Il est vraisemblable qu'une certaine rivalité opposait les notables et les potentats des différentes localités concernant la majesté du tombeau de chacun. Ainsi, le nomarque d'Assiout *βty* I (X^e dyn.) est fier de la place prééminente tenue par son monument. Il s'exprime en ces termes :

ink q“ is ws≈ r(w)d ≈nt(y) pr-nfr

« Je suis quelqu'un dont la tombe est haute, la terrasse est large, la maison de perfection est prééminente. »

(*Siut* V, 19-20).

C'est cet esprit de concurrence qui permet à certains artistes-artisans – peut-être les plus talentueux – d'atteindre un statut remarquable dans les cours locales et de bénéficier eux-mêmes d'un monument funéraire³⁸⁴¹.

Si les autobiographies d'*©n≈.ty.fy* et de *βty* I se démarquent par leur originalité et sortent largement des modèles memphites, le thème de la tombe construite par soi-même n'est cependant pas une nouveauté. Une culture « individualiste » ne ressort pas davantage dans ces deux textes qui traitent de la construction de la tombe, pas plus que dans ceux de l'Ancien Empire.

Par ailleurs, les notables de la Première Période intermédiaire déclarent toujours avoir payé convenablement leurs ouvriers de sorte que ceux-ci prient les dieux pour

³⁸⁴⁰ Nous traduisons *iwbt* par « essences » ; J. VANDIER, *Moalla*, p. 218-219, a montré comme ce terme pourrait signifier la « mie » de l'arbre, à l'opposé de l'écorce.

³⁸⁴¹ Sur le statut des artistes-artisans à la Première Période intermédiaire, cf. *supra* § 11.2.4.

leur patron, à travers la même phraséologie que celle qui était déjà employée à l'Ancien Empire³⁸⁴².

En outre, la mention de l'équipement funéraire offert par la Couronne aux notables se rencontre encore dans les autobiographies de la Première Période intermédiaire, comme cela était attesté plus tôt. Un notable thinite appelé *p"i* (env. X^e/XI^e dyn.) affirme ainsi que son équipement lui avait été fourni par un *~nty-#* du roi³⁸⁴³. Le gouverneur d'Éléphantine *st-k"* (env. IX^e dyn.) prétend avoir reçu un équipement funéraire et des objets précieux par l'intermédiaire d'un émissaire, après avoir lui-même livré des produits exotiques à Héracléopolis³⁸⁴⁴. Nous avons déjà mentionné plus haut ces exemples en argumentant la continuité d'un rapport de vassalité entre la Couronne et les notables de provinces, dans l'organisation des services du Trésor par l'administration centrale³⁸⁴⁵.

Ces éléments permettent de nuancer – et d'infirmer en partie – l'idée selon laquelle la Première Période intermédiaire marque un changement majeur dans ce domaine. Au final, il semble bien que les notables ne jouissaient pas d'une liberté inédite par rapport à l'Ancien Empire.

18.2. Signer et restaurer : la légitimité de l'héritier et du politique

18.2.1. *Légitimer le statut d'héritier dans la tombe du père*

Dans l'analyse du genre autobiographique, les chercheurs se sont jadis posés la question de savoir qui était l'auteur des textes. Du point de vue du locuteur, ils ont émis la possibilité que la personne qui énonce le discours biographique soit un tiers, et non le sujet lui-même qui s'exprime à la première personne : l'expression *allo-*

³⁸⁴² Pour des exemples de cette phraséologie à la Première Période intermédiaire, cf. les sources rassemblées par H.G. FISCHER, *Dendera*, p. n. 430, p. 96 et 159.

³⁸⁴³ Stèle de *p"i* Berkeley PAHMA 6-1073 (D. DUNHAM, *Stelae*, p. 58-59, pl. 15, 2, doc. 46) ; cf. *supra* p. 148.

³⁸⁴⁴ Tombe QH 110 ; cf. *supra* p. 148.

³⁸⁴⁵ Cf. *supra* p. 147-149.

biographie, mise en avant par A. Gnirs, traduit ce concours externe dans l'énoncé³⁸⁴⁶. Sans approfondir davantage ici la question de l'auteur, il faut néanmoins souligner la présence, dans les stèles et monuments funéraires, de certains discours commémoratifs qui font l'éloge davantage de celui qui crée le monument plutôt que de son bénéficiaire légitime, c'est-à-dire le vivant plutôt que le défunt.

Pendant la Première Période intermédiaire, l'héritier (un *s'* « fils », un *sn* « frère », un *≈nms* « ami, beau-frère », une *Ìmt* « épouse », etc.), un parent ou les proches (*rmÛ.f*)³⁸⁴⁷ qui survivaient au notable faisaient parfois inscrire une dédicace sur le monument de leur parent³⁸⁴⁸, à travers des expressions stéréotypées de type : *in it.f mry.f ꜥm"i ir n.f nn* « C'est son père qu'il aime, ꜥm"i, qui a fait cela (*scil.* ce monument) pour lui »³⁸⁴⁹, *in it.s mry.s ir n.s nn* « C'est son père bien-aimé (*litt.* qu'elle aime) qui a fait cela pour elle »³⁸⁵⁰, *in s".f mry.f ffi ir n.f nn* « C'est son fils bien-aimé (*litt.* qu'il aime), Djéfi, qui a fait cela pour lui »³⁸⁵¹, *in ≈tmty bity smr w©ty imy-r" pr [snfswi] ir n.s ©b© pn* « C'est le chancelier du roi, l'ami unique, le directeur du domaine [*sn-nfsw.i*] qui a fait cette stèle pour elle »³⁸⁵².

Si d'un côté ces brèves dédicaces constituaient des expressions de piété (surtout familiale), il n'en est pas moins vrai qu'elles concouraient probablement à établir par la même occasion une légitimité juridique en faveur de l'héritier ou de l'héritière. Celui qui appose la dédicace affirme de fait avoir accompli son devoir, en ayant honoré la mémoire du défunt. Cette attention pour le respect de la mémoire du défunt par les héritiers découle déjà d'une règle morale à l'Ancien Empire. Dans une inscription d'Akhmim, sous Pépy I^{er}, un *qrr* affirme avoir ajouté un bassin et des

³⁸⁴⁶ A. GNIRS, « Die ägyptische Autobiographie », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature. History and Forms*, PdÄ 10, Leiden – New York – Köln, 1996, p. 196-197.

³⁸⁴⁷ Voir en particulier la stèle Caire CG 20010 (JdE 49926) = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 89-90, pl. 30, doc. 33.

³⁸⁴⁸ Pour un répertoire, cf. ; en dernier lieu R. LEGROS, *Stratégies mémorielles*, p. 199-234 (« Annexe A »).

³⁸⁴⁹ Stèle Caire CG 20501 = H.G. FISCHER, *Coptite Nome*, p. 98-100, pl. 35, doc. 41.

³⁸⁵⁰ Stèle Londres BM EA 1802 = *ibid.*, p. 91-92, pl. 31, doc. 35.

³⁸⁵¹ Stèle Florence 6368 = *ibid.*, p. 75-77, pl. 22, doc. 25.

³⁸⁵² Stèle de *Úti* publiée dans W.M.Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 8b, traduite par W. SCHENKEL, *MHT*, p. 161, doc. 189, et texte reconstitué par H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 152, n. 669, fig. 28.

sycomores à sa tombe ; il défend à ses descendants d’abîmer ce domaine funéraire, sous peine d’être exclus de l’héritage³⁸⁵³. Or nous savons combien la bonne gestion de l’héritage était un facteur de soucis dans les communautés rurales de l’époque : les lettres d’archives et les lettres aux défunts en témoignent³⁸⁵⁴. C’était donc une source de prestige pour l’héritier – et une manière d’assurer peut-être son autorité comme successeur du père ou du cher défunt – que de rappeler son nom et de se prévaloir ainsi d’avoir assuré tant la prospérité dans la maison de son prédécesseur, comme nous avons vu plus haut, qu’une sépulture digne pour celui-ci. Nous avons déjà souligné l’importance de la transmission du patrimoine. Or, les dédicaces font parfois état de ce lien qu’on établissait entre la tombe et le domaine des vivants, c’est-à-dire entre le prestige du défunt et celui de son héritier légitime. Par exemple, dans une stèle de la XI^e dynastie qui provient selon nous de la région thébaine, étudiée par H.G. Fischer, et dédiée à une dame anonyme, apparaît la dédicace suivante :

in s“{t}.s [mry.s] ≈tmty bity imy-r“ [...] ir nn n mwt.f [SON FILS] grg pr

« C’est (son) fils [bien-aimé] le chancelier du roi Basse Égypte, le directeur [...] qui a fait cela (*scil.* la stèle) pour elle, [son fils] qui entretient la maison. »

(Stèle Berlin 9055 = *AIB* I, 119 ; H.G. FISCHER, « Deux stèles curieuses de la Première Période Intermédiaire », *BIFAO* Suppl. 81, 1981, p. 235-242, fig. 1, pl. 29).

Figure 94. Stèle de dame anonyme Berlin 9055, d’après H.G. FISCHER, *op. cit.*, *BIFAO* Suppl. 81, 1981, fig. 1 et pl. 29.

Dans un autre cas, on trouve déjà un écho de la dédicace dans le discours biographique où le défunt parle à la première personne. Le dignitaire de Gebelein *lq“-ib* (IX^e dyn.) termine son discours autobiographique ainsi :

³⁸⁵³ N. KANAWATI, *El-Hawawish* VI, fig. 20.

³⁸⁵⁴ Cf. en dernier lieu S. DONNAT-BEAUQUIER, *Écrire à ses morts. Enquête sur un usage rituel de l’écrit dans l’Égypte pharaonique*, Grenoble, 2014.

pr.n.(i) m pr.(i) h“.n.(i) m is.(i) pr.(i) grg.(w) iw©w.(i) ©.f n≈t.(w),

« Si je suis sorti de ma maison et descendu dans ma tombe, c’est que ma maison est entretenue et que le bras de mon héritier est devenu fort. »

(Stèle Londres BM 1671, l. 11 = J. POLOTSKY, « The Stela of Hekayeb », *JEA* 16, 1930, p. 195, pl. 29 ; E. DORET, *Verbal System*, p. 127, ex. 216)

C’est le fils lui-même, *ini*, qui fait parler de cette manière son père, sur le monument qu’il lui commande ; ensuite il termine le discours du père, de type autobiographique, avec sa propre dédicace, où il met en exergue son statut de successeur et de nouveau *paterfamilias* :

irt.n n.fs“.f smsw mry.f ini grg pr it.f

« Ce (*scil.* le monument) qu’a fait pour lui son fils aîné bien-aimé *ini*, celui qui entretient la maison du père. »

(Stèle Londres BM 1671, l. 12 = J. POLOTSKY, *loc. cit.*).

De même, à El-Hagarsa, l’inscription autobiographique de la tombe d’un *mry* ©“ (IX^e dyn.) renferme un discours fait par le fils, lequel met en avant son statut d’héritier et sa probité comme responsable de l’inhumation et la décoration du tombeau, plutôt que les actions du père auquel le monument est destiné :

irt n.fs“.f smsw mry.f nb n iꜥt.f nbt Ì“ty-© nnw fd iw qrs.n.(i) it.(i) m Ìtp di nswt sm“.n.(f) t“ im.f r imntt nfrt wt.n.(i) sw Ìr sfÚ ßnw [m ?] insw {t“}<pr>-©n≈ sꜥ.n.(i) is.f s©Ì©.n.(i) twwt.f mi irt iw© iqr mry it.f qrs it.f ©.f n≈t.(w)

« Ce (*scil.* le monument) que son fils aîné bien-aimé, maître de tous ses biens, le comte *nnw* a fait pour lui, en disant : “J’ai inhumé mon père avec une offrande-que-le-roi-donne, après avoir rejoint la terre de son côté (?) auprès du Bel Occident, l’avoir embaumé avec l’huile-*sfÚ* de la Résidence et l’étoffe-*insw* de la Maison de vie (?), avoir inscrit cette tombe, érigé ses statues, comme fait un héritier excellent aimé de son père, qui enterre son père et dont le bras est fort”. »

(Tombe de *mry* ©“ [D18], chapelle, paroi est, l. 10-11 = N. KANAWATI, *El-Hagarsa III*, p. 32-33, pl. 35).

Ce type d'autobiographie, où la voix à la première personne est celle de l'héritier qui fait le point sur ses actions en faveur du défunt, n'est pas une nouveauté de la Première Période intermédiaire puisqu'on retrouve ce thème de la préparation de l'inhumation d'un proche à l'Ancien Empire, par exemple dans la tombe de *f©w* de Deir El-Gebrawi, où c'est son fils *idi* qui évoque ses actions en tant que successeur pieux³⁸⁵⁵.

Dans les trois exemples de la Première Période intermédiaire que nous venons de citer, nous remarquons aussi l'emploi de l'épithète *grg pr* « celui qui entretient la maison » du fils ayant érigé le monument de sa mère, et *grg pr it.f* « celui qui entretient la maison du père » que *ini* de Gebelein s'attribue sur la stèle de son parent, puis l'épithète *nb iꜥt.f nb* « maître de tous ses (*scil.* du père) biens » qui atteste le statut d'héritier de *nmw* de El-Hagarsa, et dont une variante (*nb n iꜥt nbt*) est déjà connue dans une tombe de l'Ancien Empire à Tehna (fin de la V^e dyn.), où l'inscription se termine ainsi : *iw©.(i) pw Ír ns.(i) nb n iꜥt.(i) nbt* « (Mon) héritier siège à (ma) place, maître de tous (mes) biens »³⁸⁵⁶. Ces textes confirment l'ancienneté de la culture juridique et patrimoniale en lien avec la culture funéraire. Nous pouvons également établir un parallèle entre ces dédicaces autobiographiques et les pancartes qui étaient placées dans les tombes depuis l'Ancien Empire (mais aussi par exemple dans les célèbres contrats de la tombe du nomarque *Í©py-ff''(.i) I* d'Assiout sous Sésostri I^{er}) qui semblent avoir une valeur testamentaire³⁸⁵⁷. Du reste, déjà dans la tombe de *mÚn* de la IV^e dynastie, le motif de la propriété privée

³⁸⁵⁵ Cf. en dernier lieu J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies*, p. 284-286.

³⁸⁵⁶ Dans la tombe de *n(y)-k''-©n≈* à Tehna, niche avec la statue du fils *Ím-Íwt-Ír = Urk. I, 31, a*).

³⁸⁵⁷ Sur les contrats d'Assiout, cf. A. SPALINGER, « A Redistributive Pattern at Assiut », *JAOS* 105, 1985, p. 7-20, et ensuite D. DEVAUCHELLE, « Les contrats de Djéfaïhâpy », *Méditerranées* 6/7, 1996, p. 159-175. Le thème du patrimoine est développé également à travers l'iconographie, cf. par ex. les scènes de reddition de la liste des biens au maître. Pour la disposition d'actes testamentaires ou administratifs relatifs à la propriété dans les tombes de l'Ancien Empire, cf. H. GOEDICKE, *Die privaten Rechtsinschriften aus dem Alten Reich*, Beihefte zur Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes 5, Wien, 1970.

était lié à des formules de type juridique qui stipulaient l'héritage des membres de sa famille³⁸⁵⁸.

L'exemple le plus intéressant, pour sa valeur historique, d'autobiographie de la Première Période intermédiaire où l'héritier se célèbre davantage que le bénéficiaire du monument se rencontre dans la tombe du vizir de Coptos *ꜥmꜥi* (VIII^e dyn.). Le fils de ce dernier, *idi*, y a placé une inscription commémorative faisant état de la restauration du mastaba sous sa responsabilité, après que la nécropole eut été dévastée par des « rebelles », ennemis de son père :

³⁸⁵⁸ Cf. en dernier lieu J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies*, p. 20-33.

[l. 1] *sf't wrw ≈tyw sp'wt βnw (?)* [l. 2] *t (?) it-nÚr mry nÚr iry-p©t sft nswt Ì'ty-© imy-r" (?)* [l. 3] *idi smn≈.n.(i) mnw [...]* [l. 4] *snfm sÚi Ìwt-k" tn nt itw(i) [ip]n tpyw-©(i) r wnn Ìwwt-k"w ptn nt s©Ìw pn mi* [l. 5] *[...] #ps srf.n.(i) smn≈.n.(i) twtw n[w] s©Ìw pn iryw-p©t pn gm.n.(i) w"sy t ≈pr # [...]* [l. 6] *m nn ntyw w"sy m Ìwt-k"f m imy pr.f i[w].i Ìr m"" is n it.(i) iry-p©t Ì'ty-© smr w©ty βry-Ìb imy-r" Ìm(w)-nÚr sm" mnw* [l. 7] *[... ©b"jw [m] ≈t nfr mn≈ dy rn.sn i"wt.sn Ìr.s r wnn mnw n ft iri.n.(i) n.sn nn n ©b"w [...]* [l. 8] *iw gr ir.n.(i) wft.n.f nb(t) m k"t nt βrt-nÚr m wft.n.f n[bt] n(n) sp di.(i) wrf.f n(n) sp ir.(i) sf"t.n.f* [l. 9] *[...] r gs(i) m"" .n.i nb sf" sw sr≈.n.f nb im.sn m wnn.f m pr.f iw s≈r.n.(i) sn mi qd.sn r m"[r.i ..]* [l. 10] *#nwt.f m prw-Ìf.f m Ìw.f m ©wwt.f m wnw nb r sw"f Ìr pr* [l. 11] *[...] m b"Ì Ìb Ìr.f Ìr ≈t [...]* *h"w ©Ì© [...]* *n [...]* *w nt βnw*

« [l. 1] La haine (?)³⁸⁵⁹ des grands qui se trouvent dans les provinces de Haute Égypte. [l. 2] Le père divin, aimé du dieu, le noble, le rejeton du roi, le comte, le directeur ... [l. 3] *idi*. J'ai rendu efficace le monument [l. 4] ... pour rendre agréable l'odeur de cette chapelle de mes pères et de mes ancêtres, de sorte que ces chapelles de ka de ces dignitaires seront comme [l. 5] [...] splendide (?) que j'ai chauffé. J'ai équipé les statues de ces dignitaires et de ces princes, que j'avais trouvées détruites, de sorte qu'il est arrivé que [j'ai] pr[oduit] (?) des statues neuves [l. 6] sous la forme de celles qui avaient été détruites dans la chapelle de ka de chacun, à l'intérieur du domaine de chacun³⁸⁶⁰. J'ai visité la tombe de mon père, le noble, le comte, l'ami unique, le prêtre-lecteur, le directeur des prophètes, le stoliste de Min (ꜥm"i). [l. 7] [...] les stèles sont pourvues de belles offrandes ; sur elle(s) sont donnés leur noms et leurs fonctions, afin qu'ils puissent être établis pour l'éternité. J'ai fait ces stèles pour eux [...]. [l. 8] Voici, j'ai accompli tout ce qu'il a ordonné comme travail de la nécropole, conformément à ce tout qu'il avait ordonné. Jamais je n'ai permis qu'il s'efface (dans la mémoire de la communauté ?). Jamais je n'ai permis qu'il soit haï. [l. 9] [...] de (mon ?) côté, tous ceux que j'ai vu le mépriser, tous ceux qu'il a accusés parmi eux quand il était (encore) dans sa demeure, voici, je les ai renversés tous entièrement, de sorte que [je les] ai dépourvus [de] [l. 10] [(leur maison) ...], de leur greniers, de leur trésor, de leur gros bétail, de leur petit bétail, de tous leurs services, pour qu'il(s) soient réjetés (?) devant leur maison [...] du palais. »

³⁸⁵⁹ Pour le mot *sf't*, cf. H.G. FISCHER, « Marginalia », *GM* 122, 1991, p. 26.

³⁸⁶⁰ Notre traduction « de chacun » rend le pronom suffixe .f ; ce choix, plutôt que le pronom « son », est justifié pour le fait que le pronom suffixe se réfère au pluriel de « ces dignitaires et ces princes »

(Kôm el-Koffar, mastaba de ꜥm*ʿ*i, texte autobiographique B = Maha F. MOSTAFA, *The mastaba of ꜥmʿj*, p. 117-118, fig. 19)³⁸⁶¹

Figure 95. Autobiographie d'*idi* dans la tombe de son père, le vizir ꜥm*ʿ*i de Coptos, figure d'après Maha F. MOSTAFA, *The mastaba of ꜥmʿj*, p. 117-118, fig. 19.

Ces exemples nous enseignent combien l'héritage familial et politique formait un tout, et que l'espace funéraire pouvait servir à légitimer le statut de l'héritier.

Mais ces exemples montrent surtout qu'il était possible de faire partie du cercle de gens s'inscrivant dans la mémoire collective à travers une inscription, sans être le dédicataire du monument, mais simplement en tant que « dédicant » qui subventionne les travaux de construction, de décoration ou de restauration de la tombe d'un parent ou éventuellement d'un aïeul³⁸⁶². La dédicace devenait l'occasion de commémorer ses propres actions, parfois à travers un véritable texte autobiographique.

Ce même principe – l'emploi d'un monument d'autrui pour faire valoir sa propre légitimité – était valable aussi à l'échelle des potentats et des souverains, comme nous allons le voir ci-dessous.

18.2.2. *Légitimer son pouvoir dans l'espace cultuel des ancêtres*

³⁸⁶¹ Pour une bibliographie, cf. déjà H.G. FISCHER, « Marginalia », *GM* 122, 1991, p. 26 ; Maha F. MOSTAFA, « Kom El-Koffar. Teil II : Datierung und Historische Interpretation des Textes B », *ASAE* 71, 1987, p. 169-184. ; *ead.*, « Erster Vorbericht über einen Ersten Zwischen-Zeit Text aus Kom El-Koffar — Teil I », *ASAE* 70, 1986, p. 419-429.

³⁸⁶² Pour une liste de monuments privés avec des références à la restauration, voir D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 160. Ajouter le cas des stèles de « restauration » à Qasr el-Sayad (VII^e province de Haute Égypte) probablement de la Première Période intermédiaire ; pour les dédicaces, cf. en général T. SÄVE-SÖDERBERGH, *Hamra Dom*, p. 36-39.

Les activités de construction et décoration menées dans les nécropoles (ou dans les sanctuaires des particuliers) contribuaient à fonder l'autorité politique à une échelle plus ample, c'est-à-dire en-dehors des liens du sang.

Par exemple, la mise en place de chantiers de restauration dans les tombes d'ancêtres fictifs ou de grands hommes pouvait procéder d'un calcul politique. L'exemple le plus évocateur est celui de deux nécropoles d'Hermopolis. Le nomarque *ḥwty-nṣt*, né de *tti* (env. IX^e dyn.), en quête probablement de légitimation car issu d'une famille différente de celle des gouverneurs locaux de la fin de l'Ancien Empire, fit restaurer une dizaine de tombes de l'élite locale distribuées entre la nécropole de Cheikh Saïd et celle de Deir el-Bersha. Il fit inscrire dans chacune la copie d'un même texte d'ordre juridique célébrant l'œuvre de restauration effectuée³⁸⁶³. Or, l'hypothèse de N. de G. Davies selon laquelle la restauration aurait seulement concerné les tombes d'individus nommés *tti* ou de parents eux-mêmes appelés *tti*, comme le nom de la mère de *ḥwty-nṣt*, faisant ainsi de la restauration une manière de célébrer l'ascendance du nomarque³⁸⁶⁴, est maintenant démentie par le fait que cette observation pourrait valoir seulement pour les monuments de Sheikh Saïd et non pour les tombeaux de Deir el-Bersha, où le nom *tti* n'apparaît guère. Il est plus probable, comme l'affirme M. De Meyer, que la restauration ne fut pas accomplie pour des raisons de ferveur familiale, mais de propagande, afin d'ancrer la légitimité du nouveau groupe dirigeant local. Par ailleurs, il est possible que les propos de *ḥwty-nṣt* concernant cette entreprise de restauration soient le fruit d'un discours fictif : il ne subsiste pas assez de traces qui confirment réellement l'accomplissement de ses travaux³⁸⁶⁵. Comme l'explique De Meyer : « Rather than restoring tombs, it seems Djehutinakht was more concerned

³⁸⁶³ Pour l'étude des neuf documents connus, cf. en dernier lieu M. DE MEYER, « Restoring the Tombs of His Ancestors? Djehutinakht, Son of Teti, at Deir al-Barsha and Sheikh Saïd », dans M. FITZENREITER, éd., *Genealogie – Realität und Finktion von Identität. Workshop am 04. und 05. Juni 2004*, IBAES 5, London, 2005, p. 125-135. Cf. également S. GRALLERT, *Bauen, Stiften, Weißen*, p. 495-497.

³⁸⁶⁴ N. de G. DAVIES, *The Rock Tombs of Sheikh Saïd*, ASE 10, London, 1901, p. 39.

³⁸⁶⁵ Voir déjà N. de G. DAVIES, *loc. cit.* ; M. DE MEYER, *op. cit.*, p. 134 confirme cette absence de traces.

with propaganda and justifying the rule of the future nomarchs in the Hare Nome »³⁸⁶⁶.

Or, ce nomarque ne fut pas l'inventeur de cette pratique, car, dans la même province, un autre gouverneur de la Première Période intermédiaire, appelé *ih*“, prédécesseur du premier, fit inscrire des textes commémorant, eux aussi, la restauration des tombes de ses ancêtres³⁸⁶⁷.

Peu plus tard, le nomarque et vizir *ih*“-*nzt* I eut, dans son entourage, un *imy-r*“ *k*“*t n w*©*rt* « directeur des travaux dans la “nécropole haute” » ( ) appelé *flwty-nzt*, ce dignitaire était également le responsable de la production des offrandes alimentaires mais aussi de la lisière désertique et de la police de cette région, le tombeau monumental dont il est bénéficiaire démontre son éminence dans la communauté locale³⁸⁶⁸. L'importance de l'administration de la nécropole à cette époque, et dans cette localité, constitue donc une évidence.

Il était un devoir pour les seigneurs locaux d'entretenir le culte funéraire des grands hommes du passé qui avaient eu des fonctions publiques importantes et jouissaient du respect de leur communauté. C'est ainsi que le *imy-r*“ *Imw-nÚr* « directeur des prêtres » responsable du culte de Montou *in-it.f* fils de *myt* (sous Montouhotep II) fit restaurer – avec du matériel noble et notamment de la pierre – le tombeau d'un devancier dénommé *nzt-iqr*, sur l'identité duquel il ne donne pas davantage d'informations. Pourtant, les trois stèles conservées qui nous livrent l'autobiographie de ce *in-it.f* fils de *myt* ne faisaient peut-être pas partie de son

³⁸⁶⁶ Cf. plus dans le détail M. DE MEYER, *loc cit.*

³⁸⁶⁷ Pour les textes, cf. S. GRALLERT, *Bauen, Stiften, Weißen*, p. 496, 682-883, pl. 56c-d ; N. de G. DAVIES, *op. cit.*, 28, 31, 38, pl. 29e (tombes de *wiw* et de *tti-©nzt*). Une troisième inscription peut être attribuée à *ih*“, dans la tombe de *mrw/lnnt* de Sheikh Saïd, cf. S. GRALLERT, *op. cit.*, p. 496, 683, pl. 56b, comme le suppose M. DE MEYER, *op. cit.*, p. 133, n. 46.

³⁸⁶⁸ Tombe Deir el-Bersha 17K74/1. Pour la lecture du titre (paroi ouest), cf. H. WILLEMS, *Dayr al-Barsha I*, p. 44 (l. 23), 57 (ay) et pl. 47. Dans l'inscription, le groupe  semble être employé comme un tout en tant que déterminatif. Sur ce personnage, cf. en dernier lieu H. WILLEMS, *Egyptian Funerary Culture*, p. 93-94.

propre monument mais de celui de son devancier. Un passage concerne ses travaux de restauration :

*gm.n(.i) ðwt-k“ nt iry-p©t n≈ti-iqr w“st(y) inbw is.w twt.s nb(w) ng(.w)
n wnt wn s≈“ st ©ð.n qd(w).s in ð“w ðr snÛt.s ßntyw.s r m“wt ir(w) n.s
sb“w [m] inr ir.t(i) mi n m“wt (n m“m“ ?) n-mrwt ≈nt st.f r k(y)w s©ðw
ir.n(.i) nn mi qd n-mrwt nfr rn(.i) tp t“ wn s≈“(i) nfr m ßrt-nÛr*

« J’ai trouvé la chapelle de *ka* du prince *n≈ti-iqr* en ruines, les murs étaient en mauvais état et toutes ses statues étaient brisées. Il n’y avait plus personne qui se souvenait d’elle ! Alors elle fut (re)bâtie, ses fondations furent agrandies (?) et ses statues remises à neuf. Des portes en pierre furent faites pour elle de sorte qu’elle fût (re)faite comme si elle était neuve afin que sa place soit devant (celle des) autres dignitaires-s©ð. J’ai fait tout cela afin que ma renommée soit bonne sur terre et qu’un beau souvenir de moi demeure dans la nécropole. »

(Stèle Berlin 13272, l. 7-12 = J.J. CLÈRE, J. VANDIER, *TPPI*, p. 44-45, § 31).

Figure 96. Stèle de *in-it.f* né de *myt* Berlin 13272 (d’après H.O. LANGE, « Zwei Inschriften der Fürsten von Hermonthis », *ZÄS* 34, 1896, pl. 2).

Les activités de restauration des monuments des particuliers et des dignitaires locaux semblent typiques de la culture urbaine de la fin du III^e millénaire et des siècles suivants. À ce propos, rappelons la découverte récente d’une double chapelle de *ka* dans la cour principale du palais de Balat – structure cultuelle qui date de la Première Période intermédiaire – et dont une partie est dédiée, selon les fouilleurs, à un ancêtre appelé *mdw-nfr* qui possédait déjà une chapelle au nord de l’espace palatin³⁸⁶⁹.

Cette attention pour la restauration des monuments et le rétablissement du culte était une manière peut-être de se légitimer auprès des communautés locales. C’est ainsi qu’au début de la XI^e dynastie, les rois thébains eux-mêmes entamèrent des

³⁸⁶⁹ Cf. G. SOUKIASSIAN, « Les sanctuaires de gouverneurs du sud-est du palais », dans *id.*, éd., *Balat XI. Monuments funéraires du palais et de la nécropole*, FIFAO 72, Le Caire, 2013, p. 5-24.

campagnes de réparation et de reconstruction de chapelles d'hommes de pouvoir provinciaux ayant vécu à la fin de l'Ancien Empire ou à la Première Période intermédiaire. Nous pensons par exemple à la restauration du mastaba d'un *idi-nz*t à Abydos sous Antef III³⁸⁷⁰, ou à celle du sanctuaire du gouverneur *lq"-ib* d'Éléphantine par Antef III, lequel a fait graver cette dédicace à son nom sur le monument :

NOM DU ROI ms(w) nfrw [gm.n.i lwt-k" n s©l lq"-ib ...] m iswt inbw.s nb(w) w"sy iw qd.n.[i ...] r drp n.f im.s m imnt nt r© nb l" w [zt n ... NOM DU ROI] ms(w) nfrw ir.n.f m mnw.f n s©l pn tps [...]
 « NOM DU ROI né de *nfrw* [... (J'ai trouvé la chapelle de *ka* du dignitaire *lq"-ib*)...] dans l'Antiquité, tous ces murs d'enceinte en ruine. [J']ai construit [... (nouveau)] afin d'y faire des offrandes pour lui tous les jours, en plus de [(ce que) ... (ce roi)] né de *nfrw* a fait comme son monument pour ce noble dignitaire. »³⁸⁷¹

Figure 97. Fragment de linteau, chapelle de *lq"-ib* à Éléphantine, sous Antef III (d'après, L. HABACHI, *The Sanctuary of Heqaib*, II, pl. 190c)

La phraséologie qui mentionne l'état d'abandon du monument est manifestement empruntée à celle des autobiographies de particuliers de la Première Période intermédiaire. Elle est employée par exemple à Dendara, pour décrire l'état des

³⁸⁷⁰ Fragments Caire CG 20502 (daté Antef III, cf. L. POSTEL, *Protocole*, p. 314 ; texte dans W. SCHENKEL, *MHT*, p. 109-110, doc. 78) et notamment les références à la restauration dans Caire CG 20503 (W. SCHENKEL, *MHT*, p. 111, doc. 80 ; commentaire dans D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 160). Sur ces monuments trouvés par A. Mariette dans la nécropole d'Abydos, cf. les découvertes récentes de J. RICHARDS, « Honoring the Ancestors at Abydos: the Middle Kingdom in the Middle Cemetery », dans Z. HAWASS, J. WEGNER, éd., *Millions of Jubilees. Studies in Honor of David P. Silverman II*, CASAE 39, Le Caire, 2010, p. 137-166.

³⁸⁷¹ Le document est publié dans R.J. LEPROHON, « Intef III and Amenemhat III at Elephantine », dans J.K. HOFFMEIER, E.S. MELTZER, éd., *Egyptological Miscellanies. A Tribute to Professor Ronald J. Williams*, Chicago, 1983, p. 103-107 ; et dans L. HABACHI, *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, ArchVer 33, Mainz am Rhein, 1985, I, p. 111-112, fig. 3, doc. 100 ; et II, pl. 190c. Sur ce monument en général, cf. D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 31-33, 99 et *passim* ; S. GRALLERT, *Bauen, Stiften, Weißen*, p. 193-194, 583 (doc. Ant2/Wf004) ; L. POSTEL, *Le protocole*, p. 314 (n° 48).

maisons des aïeuls³⁸⁷². C'est une exagération – les mots employés dans le cliché tiennent probablement de l'hyperbole – qui devient récurrente dans le langage commémoratif lorsqu'il est question d'améliorer l'état d'un bâtiment. C'est d'ailleurs la même phraséologie qui est empruntée par les hiéroglyphes, pour justifier la reconstruction des sanctuaires³⁸⁷³.

18.2.3. Établir les offrandes pour les ancêtres

C'est dans cette optique de légitimation – obtenue à travers l'entretien de l'espace cultuel des ancêtres – que les notables indiquent avoir perpétué l'octroi des offrandes pour les dignitaires défunts de leur localité (littéralement les *k" w* « esprits *ka* » et les *s©l w* « dignitaires »³⁸⁷⁴) et de les avoir ainsi servis. Nous avons vu que le vizir *idi* de Coptos (Kôm el-Koffar) affirme avoir restauré les monuments de ses aïeuls en érigeant leurs [*©b" w [m] ≈ t nfr mn ≈* « stèles pourvues de belles offrandes »³⁸⁷⁵ ; et il dit avoir *snfm sÚi lwt-k" tn nt itw(.i) [p]n tpyw-©w(.i) r wnn lwwt-k" w ptn nt s©l w pn mi [...]* « (... rendu) agréable l'odeur de cette chapelle de mes aïeuls et de mes ancêtres, de sorte que ces chapelles de *ka* de ces dignitaires seront comme [...] »³⁸⁷⁶. C'est là un thème qui connaît un renouveau durant la X^e et la XI^e dynastie à travers la création d'épithètes et d'expressions originales. Le nomarque *βnmw-nfr* de la XI^e province de Haute Égypte (env. sous la X^e dyn.) s'attribue par exemple les qualités de :



©l©w tpyw-©

³⁸⁷² Sur le cliché d'avoir trouvé la maison avec des pièces en briques dans les textes de particuliers, cf. *supra* § 17.1.6.

³⁸⁷³ Cf. D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 31, n. 105 ; sur la phraséologie relative à la réfection de monuments sacrés, cf. les exemples répertoriés par P. VERNUS, *Essai sur la conscience*, p. 95-108.

³⁸⁷⁴ Le mot *s©l* est le terme employé usuellement pour désigner les notables bénéficiant d'un culte : cf. par exemple L. POSTEL, *Protocole*, p. 20-23, avec bibliographie ; voir aussi D. FRANKE, *Das Heiligtum*, p. 132, 137, 184, n. 493 ; également H.G. FISCHER, « *bi"* and the Deified Vizier *m l w* », *JARCE* 4, 1965, p. 49-53 et p. 52 notamment ; et M. LICHTHEIM, « The High Steward Akhamenru », *JNES* 7, 1948, p. 163-179 et p. 176-177 notamment, pour des exemples concrets.

³⁸⁷⁵ Cf. le passage cité plus haut, de Kôm el-Koffar, mastaba de *βm"i*, texte autobiographique B, ligne 7.

³⁸⁷⁶ Cf. le même document cité dans la note ci-dessus, ligne 4.

« Soutien des ancêtres. »

(*Deir Rifeh I*, 8)



rwf k"rw tp(y)w-© w©bwt.sn mn.(w)

« Celui qui renforce les chapelles des ancêtres, leurs offrandes carnées étant établies. »

(*Deir Rifeh I*, 10)³⁸⁷⁷

Une autres épithète de ce notable pourrait faire référence à son rôle de patron des esprits des défunts de la localité – il évoque précédemment son rôle de pilier de sa ville et de chef de sa province –, au nom de son dieu local :



nḥb n.f k"w

« Celui qui pourvoit (?)³⁸⁷⁸ les nobles *ka* pour lui (*scil.* pour son dieu ?)³⁸⁷⁹. »

On retrouve la même expression dans la tombe contemporaine du vizir ©l"n~t I d'Hermopolis :



≈nt(y) swt m pr nswt nḥb k"w.f ḥs" k wnt

³⁸⁷⁷ Le texte suit Fr.L. GRIFFITH, *Siût and Dêr Rifeh*, pl. 16, puis P. MONTET, « Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh », *Kêmi* 6, 1936, p. 140 ; avec les corrections faites, d'après collationnement sur place, par J. J. Clère (MSS Clère 01_06_03_09, Griffith Institute, Oxford, documentation inédite).

³⁸⁷⁸ Pour cette traduction de *nḥb + k"*, « pourvoir, réhabiliter », voir *AnLex* 78.2173. Selon J. VANDIER, *Moalla*, p. 234-235, signifie « honorer quelqu'un, pourvoir quelqu'un d'aliments ».

³⁸⁷⁹ *Deir Rifeh I*, 4 et 9 ; P. MONTET, *op. cit.*, p. 139-140. Le dieu est mentionné dans l'épithète qui précède la notre (cf. lignes 3-4). Le pronom suffixe indique une personne différente par rapport au locuteur, et il est de préférence son supérieur. Dans une variante de cette épithète avec *n + ROI*, cela est explicite (stèle d'Abydos Londres BM 1213) ; cf. D. DOXEY, *Non-Royal Epithets*, p. 328. L'identité de celui à qui appartiennent les *k"w* n'est cependant pas certaine. Par ailleurs, dans la stèle CG 20001, l. 3, il semble que l'épithète *nḥb k"w.f m ≈ntyt* décrive la position éminente du notable dans sa région, puisque ses *ka* sont « pourvus, réhabilités » (pour ce type de lecture de l'épithète dans l'inscription de ©l"n~t I, cf. E. BROVARSKI, « Ahanakht of Bersheh », dans *Studies D. Dunham*, p. 18-19, r]).

« Prééminent de places dans le domaine du roi, celui qui pourvoit ses *ka* (*scil.* ceux des gens du royaume ?) et sustente la province du Lièvre. »

(*Bersheh V*, 14)³⁸⁸⁰.

Si les gouverneurs locaux – comme les rois – avaient le devoir de perpétuer le culte des ancêtres et des nobles défunts de leur ville et du territoire qu’ils contrôlaient³⁸⁸¹, il était aussi un devoir pour certains fonctionnaires d’établir le culte de leur maître et, en général, le service des offrandes lors des fêtes. Ainsi, l’intendant de Dendara *rdiw-βnmw* se prévaut de cette charge culturelle en faveur de sa patronne :



*n th(.i) ðbw nwb gm.n(.i) ir(.w) m pr pn sfÚ mn(.w) ðr imnwt nb(t) ðb nb
ir(.w) r sww.f ðr-tp snb n ðnwt(.i) nfrw-k“yt nll n ft*

« Je n’ai négligé aucune fête que j’avais trouvée instituée dans ce domaine. Des immolations ont été établies pour chaque service d’offrandes. Chaque fête a été célébrée le jour prévu, au bénéfice de la santé de ma maîtresse *nfrw-k“yt*, toujours et à jamais. »

(Stèle Caire CG 20543, l. 14-15).

Ces activités étaient une source de prestige aussi pour les notables qui exécutaient des tâches dans le quotidien en rapport avec le culte, et notamment des fonctionnaires établis à la capitale. C’est le cas du *imy-r“ st irp* « directeur du département du vin » nommé *βty*, propriétaire d’une tombe peinte dans la nécropole d’Héracléopolis, qui exerce les activités de *w©b m ðwt k“* « prêtre-pur de la chapelle de *ka* » et *ðm-k“* « prêtre de *ka* », dans le culte des membres de la cour héracléopolitaine³⁸⁸². C’est le cas également du « directeur de la cour-*β* » *βty* de

³⁸⁸⁰ Cf. E. BROVARSKI, *op. cit.*, p. 18.

³⁸⁸¹ C’est aussi dans cette optique qu’il faut lire la présence, pendant la Première période intermédiaire, de nombreux dignitaires qui possèdent un monument dans les nécropoles memphites et qu’y étaient affectés à la gestion du culte des rois anciens et contemporains, comme le montrent les titres qu’ils portent – étudiés récemment par Kh. DAOUD, *Corpus*.

³⁸⁸² Sur ce personnage, voir notamment *supra* p. 624. Voir en dernier lieu M.C. PÉREZ-DÍE, « Ehnasia el Medina (Herakleopolis Magna). Excavations 2004-2007 », dans P. KOUSOULIS, N. LAZARIDIS, éd., *Tenth International Congress of Egyptologists*, I, fig. 5, fig. 8, p. 400.

Conclusion de la Cinquième Partie

Les enjeux mémoriels du *paterfamilias* dans une culture de patronage

Pour autant que les formules autobiographiques qui concernent le domaine privé reproduisent une vision idéalisée de la culture des villages, elles véhiculent en même temps une image précise de l'éthique et du statut des notabilités. Le caractère le plus significatif de ces textes réside dans l'importance qui est donnée, pour définir l'individu, à la question de l'héritage et à l'idée qu'un patrimoine bien entretenu est bénéfique pour la famille et la communauté d'appartenance, ces deux milieux étant entremêlés. Cela signifie, pour le *paterfamilias*, qu'il lui faut transmettre une maison prospère à ses descendants, tout en aidant les nécessiteux de sa ville et de sa région. Pour le « fils aîné », c'est-à-dire l'héritier légitime, il s'agit de perpétuer également le culte du « père ». Pour un gouverneur local, il importe d'entretenir la prospérité de sa maison et de la communauté, et d'entretenir également le culte des ancêtres dont il est lui-même un maillon. En commun, il y a l'intérêt pour garantir le bien des gens dans le territoire où l'on vit, ou celui des gens que l'on gouverne. Si l'apport du roi dans l'acquisition du patrimoine restait secondaire dans les commémorations de la Première Période intermédiaire, le soutien du *deus loci* était en revanche recommandé dans ces circonstances et évoqué.

Cette attention pour la société et les institutions locales est-elle un symptôme de « chauvinisme » ou de « campanilisme » typique des époques dites intermédiaires, caractérisées par le morcellement du territoire et du pouvoir, comme l'a proposé A. Spalinger³⁸⁸⁴ ? Ou les textes dégagent-ils plutôt une culture privée de patriarcat (ou de liens de « patronage ») et une éthique aristocratique, comme semble le prouver l'analyse de l'ensemble de la documentation ? Sans doute, le trait principal de cette culture demeure le conservatisme de la société de l'époque et

³⁸⁸⁴ Sur l'importance qu'il faut accorder à cette notion dans l'étude de la culture pharaonique, cf. A. SPALINGER, « Chauvinism in the First Intermediate Period », dans H. VYMAZALOVA, M. BARTA, éd., *Chronology and Archaeology in Ancient Egypt (the Third Millennium B.C.)*, Prague, 2008, p. 239-260.

l'enracinement par rapport aux origines locales, auxquelles les notables semblent particulièrement attachés³⁸⁸⁵.

Cet engagement des notables pour leur localité et pour les intérêts de leur communauté est une image – ou un *habitus* – qui résulte aussi en partie de l'intérêt des auteurs des textes de mettre en adéquation la représentation autobiographique du défunt avec l'environnement sociétal où celui-ci a réellement vécu et exercé son autorité (pour la plupart loin de la cour royale), et où la communauté, en tant que « destinataire » du texte commémoratif de leur confrère, pérennise l'offrande funéraire, en reconnaissant le portrait qui est fait de l'homme. Cette question du témoignage des gens de la communauté ou des ancêtres (contre un « opposant ») lors de la justification autobiographique que le défunt fait de ses actions est reproduite du reste dans les textes funéraires – à cette époque notamment dans les *Textes des Sarcophages*³⁸⁸⁶ – et est évoquée déjà dans les Appels aux vivants des inscriptions privées à partir de l'Ancien Empire³⁸⁸⁷. En principe, il était important que personne n'ait des reproches à faire au défunt pour qu'il ne puisse témoigner contre lui pendant le rituel funéraire. Dès lors, les thématiques biographiques concernant la vie familiale et le comportement au sein de la communauté revêtaient une grande importance dans la constitution d'un portrait réaliste – reconnaissable – et morale du notable : elles visaient à interpeler l'entourage et les gens de son territoire, c'est-à-dire le public qui était censé lire les inscriptions de la tombe et se convaincre d'accomplir pour lui l'offrande funéraire.

Ce lien direct entre les faits relatés dans l'autobiographie, qui doivent s'appliquer fidèlement au statut du notable, et la mémoire collective concernant l'individu et son temps, est perceptible dans ce passage d'un Appel aux vivants du début de la Première Période intermédiaire, où le vizir *hnqw* termine la description de ses

³⁸⁸⁵ Sur la dimension locale de la culture égyptienne, cf. G. MOERS, « “Egyptian Identity” ? Unlikely, and Never National », dans H. AMSTUTZ *et alii*, éd., *Fuzzy Boundaries. Festschrift für Antonio Loprieno*, II, Hamburg, 2015, p. 693-704.

³⁸⁸⁶ H. WILLEMS, *Les textes des sarcophages*, p. 195-198. On retrouve dans les *Lettres au mort* ce même univers juridique, où le défunt et l'héritier sont l'un le soutien de l'autre dans le contexte funéraire, cf. S. DONNAT-BEAUQUIER, *Écrire à ses morts*, p. 145-147.

³⁸⁸⁷ Il est question d'avoir un soutien dans le Grand Conseil, cf. les remarques saisissantes de J. SANTE FARE GARNOT, *L'appel aux vivants dans les textes funéraires égyptiens des origines à la fin de l'Ancien Empire*, RAPH 9, Le Caire, 1938, p. 8-11.

actions en ces termes – entre les récoltes, les œuvres d’irrigation et la réorganisation des villages : *ir n≈n.t(y).f(y) im.Ún r mdt tn włm*³⁸⁸⁸ ©.k it.k swt fd.f n.k « Quant à celui qui sera (trop) jeune pour ce (type de) propos, repète ta question à ton père, c’est lui qui te répondra »³⁸⁸⁹.

Quant à l’apparition de « parvenus » qui auraient bénéficié du désordre sociétal ou qui survivent au déclin des valeurs traditionnelles de l’Ancien Empire, c’est une notion qui n’appartient pas à la culture de la Première Période intermédiaire. C’est un « mythe » créé par la littérature apocryphe égyptienne – pour des raisons inhérentes à une culture de cour ayant besoin d’un modèle négatif pour se définir soi-même positivement autour de l’idéologie royale³⁸⁹⁰. C’est une « mémoire » littéraire et politique postérieure, comme le dit J. Assmann³⁸⁹¹. Ce récit subversif est ressassé ensuite par l’historiographie moderne.

La déclaration de l’entretien de ses richesses n’est donc pas une manifestation d’indépendance par rapport à l’État ou par rapport à une élite déchue de courtisans, mais s’intègre dans un discours des tombes où l’on met en valeur le fait que le cycle de vie d’un individu – son action tant dans les institutions que dans le domaine privé jusqu’à sa mort – doit stimuler et accompagner son groupe. Dans une perspective générationnelle, certaines tombes de la Première Période intermédiaire rendent explicite ce dessein et rassemblent chronologiquement les différents motifs biographiques de la vie d’un paterfamilias : les phases de la transmission du pouvoir

³⁸⁸⁸ N. KANAWATI, *Deir el-Gebrawi* I, p. 72, translittère *nm©.k* à la place de *włm ©.k*.

³⁸⁸⁹ *Urk.* I, 78, l. 1-3 (= N. de G. DAVIES, *Deir el-Gebrawi* II, pl. 23, col. 17). M. LICHTHEIM, *Autobiographies*, p. 24, n. 6, explique le passage ainsi : « If you are too young to understand what I say, ask your father to explain it to you ».

³⁸⁹⁰ Sur l’univers culturel de la littérature apocryphe du Moyen Empire et postérieure, et les positions des chercheurs sur cette documentation, cf. R.B. PARKINSON, *Poetry and Culture in Middle Kingdom Egypt. A Dark Side to Perfection*, London – New York, 2002, p. 13-21, 64-66, 86-87, 98-101, 193-200. Sur l’idée de la Première Période intermédiaire comme « mythe », cf. en dernier lieu J.C. MORENO GARCIA, « Climatic Change or Sociopolitical Transformation? Reassessing Late 3rd millennium Egypt », dans H. MELLER *et alii*, éd., *2200 BC—A Climatic Breakdown as A Cause for the Collapse of the Old World?*, Halle, 2015, p. 81-83.

³⁸⁹¹ J. ASSMANN, *The Mind of Egypt*, p. 106-115.

de père en fils sont misent en vedette. Le prestige de chacun découle de cette continuité.

Ainsi, un simple fonctionnaire thébain comme le *imy-r* *mꜥ* « directeur des troupes » *fmi* (IX^e dyn.) énumère les actions valeureuses qu'il a accomplies en mission pour ses chefs, avant de terminer son autobiographie avec ces propos :

*iw.(i) Ìs.k(wi) Ìr.s iw grg.n.(i) pr it.(i) mÌ.n.(i) sw m ꜥpss ir.n.(i) dpt n 50
di.(i) t n Ìqr Ìbsw n Ì"y pr.n.(i) [pr] h".n.(i) m³⁸⁹² is ir.t.n n.f s".f smsw
mry.f Ìtp*

« J'ai été loué pour cela. Voilà, j'ai entretenu la maison de (mon) père, l'ayant remplie de richesses et ayant construit une barque de 50 coudées. J'avais donné du pain à l'affamé et des vêtements à celui qui était nu quand je suis sorti [de la maison] et descendu dans le tombeau, que son fils aîné *Ìtp* bien-aimé fit pour lui. »

(Stèle New York MMA 65.107, l. 7-9)³⁸⁹³

Dans la stèle de son homologue de Gebelein *Ìq"-ib* (IX^e dyn.), exemple que nous avons cité plus haut, le fils aîné qui dédicace le monument et conclut le discours du père dit être aussi celui qui entretient désormais la maison du père défunt. La transmission des biens et la prospérité de la famille sont garanties.

Du point de vue du destin d'un gouverneur local, la référence plus explicite à ce circuit générationnel vertueux – et de surpassement – se trouve dans l'autobiographie du nomarque d'Assiout *it.(i)-ib.(i)* (X^e dyn.), qui glose la description de ses bienfaits en faveur de ses gens et du royaume en faisant référence au prolongement de son pouvoir ancestral par les générations futures, grâce à son fils et à ses descendants qui garantissent la renommée de sa lignée et permettent ainsi le perpétuation du culte des membres de sa famille³⁸⁹⁴ :

³⁸⁹² On ajoutera cet exemple à l'exception mentionnée par J. STAUDER-PORCHET, *La préposition en égyptien*, p. 200.

³⁸⁹³ Pour cette stèle, cf. *inter alia* H. GOEDICKE, « The Inscription of *fmi* », *JNES* 19, 1960, p. 288-291 ; et en dernier lieu L.D. MORENZ, *Die Zeit der Regionen*, p. 268, 316-321.

³⁸⁹⁴ Nous reconnaissons dans ce passage autobiographique, qui mentionne la succession au pouvoir, l'encadrement par un conseil, le culte des ancêtres manifesté publiquement dans des processions, les traits de la culture nomarcale décrite par B. KEMP, « How Religious Were the Ancient Egyptians ? »,

*iy.n.(i) ©“ s“.(i) m st.(i) qnbt m w“bw.f³⁸⁹⁵ hq“.n.f m s n ml 1 niwt l©.t(i)
im.f s≈“.s nfr lr nt(t) ir s©l nb ir.t(y).f(y) bw nfr n rmú sw“.t(y).f(y) lr sp
n ir sw [...] tpw-[(©) ...] “≈ m βrt-núr s“.f mn m pr it.f s≈“.f nfr m niwt s“≈
rmn twt.f in msw n pr.f*

« Je suis venu ici (*scil.* dans la nécropole) et mon fils a pris ma place au conseil alors qu’il était (encore) dans ses langes). Il a gouverné lorsqu’il était un enfant d’une coudée. La ville se réjouit de lui, elle garde un bon souvenir, car, quant à chaque dignitaire qui aura agi pour le bien des gens et qui aura surpassé la condition de celui qui l’a engendré (et) [...] les ancêtres [...] (ils sera) un esprit glorieux dans la nécropole, son fils sera établi dans la maison de son père, la ville en aura bonne mémoire, sa statue fera l’objet de glorifications et sera portée (en procession) par les enfants³⁸⁹⁶ de sa maison. »

(*Siut* III, 13-15 = H. BRUNNER, *Siut*, p. 18, 45 ; W. SCHENKEL, *MHT*, p. 78, doc. 60).

Qu’il s’agisse de relater des missions institutionnelles accomplies, ou d’avoir su respecter l’éthique aristocratique et de la solidarité dans la gestion du patrimoine, la part d’eschatologie est toujours conséquente dans le discours autobiographique. Le but final de chaque notable est de travailler à sa propre réputation pendant sa vie grâce à sa conduite, et de défendre son action grâce à une rhétorique affinée dans le récit autobiographique : dans les deux circonstances, l’action du notable, accomplie ou relatée, est un gage de vie dans l’au-delà. La famille, le lignage, la communauté ou le territoire sur lequel il exerce son autorité sont à la fois les référents éthiques

CAJ 5, 1995, p. 25-54 ; voir également H. WILLEMS, *Les textes des sarcophages*, p. 119-130 notamment.

³⁸⁹⁵ Cf. *Wb* I, 251, 3.

³⁸⁹⁶ L’expression *msw n pr* pouvait aussi désigner des dépendants ou des travailleurs adultes, cf. B. KASPARIAN, « De quelques expressions de la solidarité familiale dans l’Égypte ancienne », dans *id.*, éd., *Les espaces de solidarité. La famille, l’État, l’Europe et le monde*, Rennes, 2015, p. 23, n. 30, qui suit D. FRANKE, *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen*, p. 265, n. 2.

auxquels on se mesure, et les témoins de son action. Voici donc l'enjeu mémoriel du notable qui fait mention de son comportement au sein du milieu familial et privé : ce sont les membres de sa maisonnée et sa communauté qui mettent à l'épreuve la valeur de l'individu pendant sa vie et qui font concrètement sa gloire après sa mort.

Conclusion

Au terme de cette étude détaillée des différents domaines institutionnels de l'Égypte de la fin du III^e millénaire et de leur évolution depuis la fin de l'Ancien Empire – les services de l'administration centrale, l'administration du territoire, les palais, les temples et le domaine privé –, étude reposant largement sur une analyse des sources épigraphiques où les notabilités mettaient en scène leur statut, il convient, pour conclure, de tenter de définir dans son ensemble la structure sociale et politique qui gouverne le pays à la Première Période intermédiaire.

La question d'une nouvelle classe sociale formée de « parvenus »

La portée sociale de l'augmentation du nombre de stèles

La multiplication de stèles et de monuments commémoratifs pendant la Première Période intermédiaire en dehors de la capitale marque un changement incontestable par rapport à l'Ancien Empire, époque pendant laquelle l'élite était constituée notamment d'individus de la cour memphite, dont certains étaient des hauts personnages installés et inhumés en province. Comment interpréter cet élément de changement ?

On observe tout d'abord que ce phénomène a pour conséquence de donner une visibilité à un nombre considérable d'individus relevant d'une catégorie qui était auparavant « muette » du point de vue historique. Cela a été vu par certains auteurs comme l'apparition d'une « classe moyenne »³⁸⁹⁷.

Comment définir alors le statut social et politique de ce groupe ? Par rapport à l'Ancien Empire, s'agit-il d'une vraie nouvelle classe comme on l'a souvent affirmé ? Quelle est la dynamique qui a permis à ces individus de bénéficier de prérogatives auparavant réservées à un groupe beaucoup plus restreint ?

³⁸⁹⁷ La question de l'apparition d'une « classe moyenne » est souvent posée, cf. par ex. récemment J.C. MORENO GARCIA, « Social Inequality, Private Accumulation of Wealth and New Ideological Values in Late 3rd Millennium BCE Egypt », dans H. MELLER *et alii*, éd., *Arm und Reich—Zur Ressourcenverteilung in prähistorischen Gesellschaften*, Halle, 2016, p. 502-508. À travers notamment une analyse des données archéologiques funéraires, voir J. RICHARDS, *Society and Death in Ancient Egypt: Mortuary Landscapes of the Middle Kingdom*, Cambridge, 2005 ; sur les transformations sociales et l'apparition d'une culture spécifique de cette « classe moyenne » qui continue au Moyen Empire, cf. *ead.*, « Modified Order, Responsive Legitimacy, Redistributed Wealth : Egypt, 2260-1650 BC », dans J. RICHARDS, M. VAN BUREN, éd., *Order, Legitimacy, and Wealth in Ancient States*, Cambridge, 2000, p. 36-45 et notamment p. 40. Pour une réflexion sur la notion de « classe moyenne » en Égypte ancienne, cf. en dernier lieu Th. VERMEULEN, « Réflexions sur les couches intermédiaires de la société égyptienne », *NeHeT* 4, 2016, p. 139-165 ; Chr. MAZE, « À la recherche des “classes moyennes”. Les espaces de la différenciation sociale dans l'Égypte du IIIe millénaire av. J.-C. », *BIFAO* 116, 2016, p. 123-176. Pour des questions de méthode sur l'étude des classes sociales, cf. G. ANDREU, « Recherches sur la classe moyenne au Moyen Empire », dans S. SCHOSKE, éd., *Akten des vierten Internationalen Ägyptologen Kongresses München 1985 IV*, Hamburg, 1992, p. 15-26 ; avec la récente synthèse sociologique de K.A. KÓTHAY, « Categorisation, Classification, and Social Reality: Administrative Control and Interaction with the Population », dans J.C. MORENO GARCÍA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 479-520.

La démocratisation du discours monumental : un phénomène circonscrit

Pour répondre à ces questions, il faut en premier lieu évaluer la portée du changement. Sur le plan géographique, les villes où l'accroissement de monuments de particuliers est conséquent ne représentent pas la situation de l'ensemble du pays. La production de stèles est quasiment absente dans plusieurs chefs-lieux, où les principaux monuments sont les tombeaux décorés des gouverneurs locaux et de quelques membres de leur famille (par ex. à Deir Rifa, Assiout et Beni Hassan). Cette rareté qui caractérise certaines zones correspond vraisemblablement au maintien de cultures politiques locales où les différences hiérarchiques étaient très marquées et les privilèges, en contexte funéraire, réservés au groupe des dirigeants.

Pour mieux évaluer la portée de cette multiplication du nombre de stèles, il est également nécessaire de prendre en compte le facteur chronologique, parce que ce phénomène ne caractérise pas la Première Période intermédiaire de façon homogène. Les cas exceptionnels de stèles de particuliers attestées dans des villes comme Éléphantine, Edfou, Elkab, Hou, et peut-être Héracléopolis, ne sont pas antérieurs à la IX^e dynastie, et la plupart datent des X^e et XI^e dynasties. C'est à cette époque également que l'accès aux stèles inscrites s'élargit à des notables « secondaires » au sein des élites dirigeantes locales. On constate alors, dans des villes comme Gebelein, Thèbes, Naqada/Qous, Dendara, Thinis et Balat, un net accroissement de la documentation lapidaire de ce groupe. L'augmentation du nombre de tombes décorées est, en revanche, moins facile à analyser, car leur datation demeure souvent incertaine³⁸⁹⁸.

Au final, l'augmentation des monuments, qu'on associe d'habitude à la montée d'une nouvelle classe sociale, est une dynamique assez tardive. Elle correspond à l'époque où les autorités respectives d'Héracléopolis et de Thèbes sont consolidées, c'est-à-dire au moment où l'implantation d'agents royaux dans les différentes régions des deux royaumes structure le paysage sociopolitique du pays. La ville de Thinis, d'où proviennent plus de cent stèles, est alors contrôlée par des nomarques et

³⁸⁹⁸ Nous pensons notamment aux sites d'El-Hawawish et El-Hagarsa, pour lesquels une réattribution chronologique est envisageable par rapport aux résultats de N. Kanawati, et également aux tombes de Qoubbet el-Hawa, pour lesquelles la datation fin de la VI^e dynastie ou plus tard est souvent approximative.

directeurs des prêtres ; elle se trouve dans la zone d'influence des rois héracléopolitains puis thébains lorsque la production des lapicides explose et devient également une prérogative des fonctionnaires subalternes du réseau administratif local, et non plus uniquement de leurs supérieurs. On observe donc inévitablement que la « démocratisation » de la culture commémorative privée n'est pas associée à l'effondrement du pouvoir royal, supposé survenir à la fin de la VI^e dynastie. De plus, cette diffusion du « discours monumental »³⁸⁹⁹ ne caractérise pas le pays dans son ensemble et ne s'étend pas sur toute la durée de la Première Période intermédiaire : il s'agit au contraire d'un phénomène circonscrit³⁹⁰⁰.

De riches propriétaires : parvenus, fonctionnaires ou pères de famille ?

Au final, à la Première Période intermédiaire (notamment à partir de la IX^e dynastie), le fait de ne pas pouvoir afficher un titre de fonction n'était pas discriminatoire pour posséder une stèle et évoquer sa fortune. C'est ainsi que plusieurs monuments appartiennent à des individus dont le récit commémoratif se limite à l'évocation du nom ou de la réussite personnelle en tant que *paterfamilias* (ou éventuellement en tant que femme du *paterfamilias*).

Quel était le statut de ces notables sans lien apparent avec l'appareil administratif traditionnel ? Représentaient-ils une classe de « parvenus » comme il a été dit autrefois ? S'agissait-il de « bourgeois » enrichis par le commerce et dans des secteurs économiques hors du contrôle institutionnel ?

La visibilité inédite que les simples possédants acquièrent alors n'est pas la conséquence d'une révolution sociale prêtée à la Première Période intermédiaire. Ce

³⁸⁹⁹ Nous empruntons l'expression *Monumentale Diskurs* de J. ASSMANN, « Sepulkrale Selbstthematisierung im Alten Ägypten », dans A. HAHN, V. KAPP, éd., *Selbstthematisierung und Selbstzeugnis : Bekenntnis und Geständnis*, Frankfurt, 1987, p. 208-232, qui interprète les tombes, leur équipement et leur décoration comme un ensemble qui sert à la commémoration, permet la survie après la mort et suit des codes de la culture d'une époque.

³⁹⁰⁰ De même, ladite « démocratisation » des coutumes funéraires et des prérogatives royales est un phénomène qui ne concerne qu'un groupe élitaire très restreint, tant à la Première Période intermédiaire qu'au Moyen Empire, comme l'a démontré H. WILLEMS, *Les textes des sarcophages* (en dernier lieu, cf. *id.*, *Historical and Archaeological Aspects*).

n'est pas l'enrichissement soudain d'une partie de la société d'origine modeste qui explique le phénomène complexe de l'accès à l'art monumental. En premier lieu parce que l'apparition de possédants qui bénéficient d'une stèle sans être officiellement des fonctionnaires n'est pas représentative de la situation du pays et donc de l'époque ; cette prérogative est loin d'être majoritaire à la Première Période intermédiaire et reste circonscrite à quelques chefs-lieux et localités (notamment Thinis et, en partie, par exemple, Gebelein et Dendara). Or, ces localités étaient toujours administrées par des gouverneurs ou fonctionnaires liés à des institutions. Cela signifie que les hommes qui évoquent uniquement leur richesse n'ont pas émergé socialement en ayant « parasité » un système administratif effondré. En outre, ces riches qui semblent pouvoir s'exprimer pour la première fois utilisent un cliché biographique connu depuis la VI^e dynastie, et toujours employé à la Première Période intermédiaire par des fonctionnaires et hauts personnages qui se targuent, eux aussi, d'être des *paterfamilias* éminents³⁹⁰¹. Ceux-ci affirment avoir entretenu et acquis des nouveaux troupeaux, des nouveaux serfs, des nouveaux terrains, des nouveaux bateaux, qu'ils ajoutent, de préférence, à la propriété de leurs parents (cf. par ex. *supra* § 17.1.2). L'apparition du thème du patrimoine dans les autobiographies n'est donc pas consécutive au supposé effondrement des institutions traditionnelles, ni d'un point de vue temporel, ni d'un point de vue sociétal ; il ne constitue pas non plus le thème exclusif d'un groupe de *Bürger* comme on l'a parfois supposé.

³⁹⁰¹ Cette continuité thématique a déjà été mise en évidence, en partie, par J.C. MORENO GARCIA, *Études sur l'administration*, p. 25-31 notamment. *Contra* l'idée énoncée par *id.*, « Social Inequality, Private Accumulation of Wealth and New Ideological Values in Late 3rd millennium BCE Egypt », dans H. MELLER *et alii*, éd., *Arm und Reich*, p. 491-512, lequel suppose qu'il y a un transfert de valeurs, d'une classe sociale à une autre, à la fin du III^e millénaire : « What is revealing, nevertheless, is that people of a certain status were now accepting new values which celebrated social and economic autonomy, as if they were ordinary people and not officials or members of the elite ». Cette division entre la culture des officiels d'un part et celles des gens ordinaires de l'autre n'est pas démontrée. Les hauts dignitaires partageaient déjà des valeurs à la fois de courtisans et de *paterfamilias* dès l'Ancien Empire. C'est d'un point de vue de l'histoire du discours, et non social, que certaines thématiques apparaissent davantage durant une époque plutôt qu'une autre.

En province, à la Première Période intermédiaire, le groupe élitair forme de fait, dans son ensemble, une classe de possédants. Le fait de disposer de biens fonciers et mobiliers importants (une maison, des champs, des arbres, un bassin, des bovidés, des ânes, des chèvres, des bateaux, des huiles-*mrît*, du cuivre, etc.) caractérise transversalement un groupe de notables vaste et hétérogène. Celui-ci comprend des personnes de rangs différents dans la hiérarchie locale ou nationale : c'est avant tout l'accumulation de richesses qui relie les représentants de cette élite stratifiée. L'établissement d'un foyer autonome et la gestion de la « maison du père » sont, pour nombre d'entre eux, la base de leur autorité et de leur prestige, chacun selon son statut et sa fonction au sein des institutions locales. Cela relève d'une culture patrimoniale du pouvoir – fondée sur l'institution de la maisonnée – qui semble commune à d'autres régions anciennes³⁹⁰². Ce n'est pas non plus une société « segmentaire » wébérienne comme le propose J. Assmann, puisque celle-ci est acéphale³⁹⁰³. Ce n'est pas néanmoins une société féodale, puisque les terres sont un patrimoine partagé entre des familles nucléaires, puis des familles élargies et des clans et par des institutions à des échelles différentes. Et dans l'administration foncière, le rapport de vassalité entre un roi et ses vassaux ou celui de seigneurs locaux avec leurs vassaux ne décrit pas la situation de l'époque : cette vision (un anachronisme) étant trop réductrice³⁹⁰⁴. En revanche, nous pouvons dire que la

³⁹⁰² Voir notamment l'analyse de M. LEHNER, « *Fractal House of Pharaoh: Ancient Egypt as a Complex Adaptive System, a Trial Formulation* », dans T. KOHLER, G. GUMERNAN, éd., *Dynamics in Human and Primate Societies*, p. 275-353. Malgré les critiques nombreuses apportées à ce travail, voir le développement théorique de J.D. SCHLOEN, *The House of the Father as Fact and Symbol: Patrimonialism in Ugarit and the Ancient Near East*, Winona Lake, 2001 ; voir également le compte rendu de D.E. FLEMING, « Schloen's Patrimonial Pyramid: Explaining Bronze Age Society », *BASOR* 328, 2002, p. 73-80.

³⁹⁰³ J. ASSMANN, *The Mind of Egypt. History and Meaning in the Time of the Pharaohs*, Cambridge, 2003, p. 50-51. Sur la division des terres sur la base d'un système social stratifié, fondé surtout sur des rapports de lignage, cf. Chr. EYRE, « How Relevant Was Personal Status to the Functioning of the Rural Economy in Pharaonic Egypt? », dans B. MENU, éd., *La dépendance rurale dans l'antiquité égyptienne et proche-orientale*, BdE 140, Le Caire, p. 157-186, et notamment le modèle comparatif décrit *ibid.*, p. 162-164.

³⁹⁰⁴ Sur l'idée d'une Égypte féodale, cf. *supra*. Contre l'emploi de terme « féodalité » en égyptologie, cf. en dernier lieu K. KOTHAY, « Feudalisms of Egyptology », dans E. BECHTOLD, A. GULYAS, A. HASZNOS, éd., *From Illahun to Djeme: Papers Presented in Honour of Ulrich Luft*, BAR-IS 2311, Oxford, 2011, p. 121-135.

couche sociale dominante dans le milieu rural/urbain (une séparation nette entre les deux éléments est peut-être injustifiée)³⁹⁰⁵ était celle des possédants et de clans autonomes, associés, par des liens qui sont impossibles à envisager cas par cas, à des institutions locales et étatiques.

Selon nous, il faut même remettre en cause l'origine humble qu'on prête aux gens qui s'expriment sur leur acquisition de la propriété privée. Au contraire, ces notables « modestes », notamment dans les cas où ils n'affichaient pas de titres de fonction, sont possiblement les membres « secondaires » des clans au pouvoir dans les provinces. On oublie sinon qu'ils aient pu être des hommes d'influence dont l'autorité dérive de liens familiaux et informels : rapports qui passent inaperçus si la généalogie n'est pas précisée dans les textes³⁹⁰⁶. Ces notables qui n'ont pas de charges ou de spécialisation professionnelle affichées dans leurs monuments sont probablement les oncles, les frères, les fils, les beaux-fils, les petits-fils, les neveux, etc., des grands personnages ou des seigneurs locaux, sans compter les mères, les femmes, les sœurs, etc., elles aussi étant bénéficiaires de stèles. Certains de ces hommes ont pu eux-mêmes être des chefs dans le milieu rural, sans avoir le rôle de potentat local, et exercer une autorité dans un district, par exemple en tant que *Ỉry-tp* « supérieur » d'un territoire (mais ce genre de fonction est rarement explicité). L'existence de cadres supérieurs de ce type – informels – dans les provinces semble confirmée, par ailleurs, par le fait que les villes étaient gérées de manière collégiale (§ 10) : des conseils de *wrw* « grands » et de *p©t* « nobles » se rassemblaient pour prendre des décisions ou soutenir le chef local, les jeunes mariés *nfsw* avait une autonomie de décision mais participaient également aux assemblées de leur ville.

³⁹⁰⁵ Cf. les conclusions de R. MÜLLER-WOLLERMANN, « Präliminierung zur ägyptischen Stadt », *ZÄS* 118, 1991, p. 48-54.

³⁹⁰⁶ La généalogie et la composition des maisonnées ne sont pas mises en avant sur les monuments funéraires avant le Moyen Empire. Sur l'importance des autorités « informelles » de la société, cf. J.C. MORENO GARCIA, « The “Other” Administration: Patronage, Factions, and Informal Networks of Power in Ancient Egypt », dans *id.*, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 1029-1065 ; *id.*, « Limits of Pharaonic Administration: Patronage, Informal Authorities, “Invisible” Elites and Mobile Populations », dans M. BARTA, H. KÜLLMER, éd., *Diachronic Trends in Ancient Egyptian History. Studies Dedicated to the Memory of Eva Pardey*, Prague, 2013, p. 88-101.

Cela signifie que le cercle des gens de pouvoir dans les communautés locales était bien plus étendu que le seul groupe de fonctionnaires officiels-*sr*, ou bien que ce dernier groupe de responsables incluait un ensemble de personnes plus hétérogènes, par rang et fonction, de ce que l'on s'imaginait.

La portée funéraire d'un cliché

Dans l'emploi des données des textes biographiques pour écrire l'histoire, l'on oublie trop souvent la fonction originelle des sources : les biographies ne sont pas des récits historiques où l'individu exprime avec ostentation des revendications économiques et politiques, mais ce sont des monuments sépulcraux conçus dans une optique funéraire et performative³⁹⁰⁷. Évoquer sa réussite dans la sphère privée en tant que maître d'une maisonnée est surtout un gage de vie dans l'au-delà, pour deux raisons. D'une part, le motif du bon *paterfamilias* véhicule une valeur éthique et sociétale, et vise la reconnaissance par la communauté de la moralité du défunt et de son bon comportement, tout en pérennisant l'offrande funéraire. D'autre part, l'esprit d'initiative du notable, sa vigueur et son excellence juvénile (*nfs iqr ir m ≈p#.f*), ont une résonance funéraire propitiatoire : l'« autonomie » dont le notable se pare dans le portrait qu'il fait de lui-même, équivaut à l'« autogenèse » dont le défunt doit faire preuve pour parvenir à une nouvelle naissance³⁹⁰⁸.

L'autonomie des ateliers des lapicides locaux

Ces constats sur le développement des stèles et du cliché de la propriété privée montrent, selon nous, que la diffusion des monuments commémoratifs et leur accès élargi au sein des sociétés locales ne résultent pas d'une absence d'autorité royale ni de la montée en puissance d'une classe moyenne revendiquant son origine humble et sa nouvelle influence.

³⁹⁰⁷ Pour une critique de la méthode sur l'emploi des sources « historiographiques » comme sources d'informations plutôt qu'informations en soi, cf. M. LIVERANI, « Memorandum on the Approach to Historiographical Texts », *Or* 42, 1973, p. 179-182.

³⁹⁰⁸ Sur la notion d'« autogenèse » propre aux textes funéraires et son rapport avec le discours autobiographique développé notamment à la Première Période intermédiaire, cf. les remarques de L. COULON, « Rhétorique et stratégies du discours dans les formules funéraires : les innovations des Textes des Sarcophages », dans S. BICKEL, B. MATHIEU, éd., *D'un monde à l'autre : Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages*, BdE 139, Le Caire, 2004, p. 130-131 notamment. Sur la portée funéraire de certaines formules autobiographiques, cf. E.M. CIAMPINI, « Testi funerari del Medio Regno in contesto "anomalo": il caso di formule su steli », *ViOr* 10, 1996, p. 267-295.

C'est l'autonomie acquise par les localités dans la production épigraphique qui permet aux ateliers locaux de satisfaire une demande locale ; on peut désormais se passer de la donation par la Couronne d'éléments architecturaux et inscrits destinés à la tombe. Dès lors, pendant la Première Période intermédiaire, les artistes-artisans acquièrent un prestige inédit (une tendance qui commence néanmoins déjà à la fin de l'Ancien Empire, cf. *supra* § 11.2.4).

C'est donc toute une élite élargie qui bénéficie de ces monuments faits sur commande : le chef local, les membres de sa famille, son entourage et ses fonctionnaires, sa maisonnée, les chefs des clans locaux importants et les membres des familles en vue (peut-être celles des fonctionnaires et de l'entourage du gouverneur). C'est la culture d'une élite stratifiée que la documentation lapidaire de la Première Période intermédiaire met en lumière. C'est la même culture familiale complexe que l'architecture funéraire privée exprime dès la fin de la VI^e dynastie à travers la création de tombeaux pour des familles et groupes élargis³⁹⁰⁹.

Une culture commémorative différenciée

Il convient de souligner cependant que chaque ville pouvait avoir une culture politique spécifique et donc aussi sa propre manière de manifester le prestige des notables locaux. On ne peut ainsi pas mettre sur le même plan la situation d'Éléphantine et celle de Dendara.

Dans la première, les symboles de prestige que sont les tombes de la falaise de Qoubbet el-Hawa constituent la prérogative d'un groupe spécialisé de la communauté : les bénéficiaires en sont les gouverneurs locaux qui contrôlent les pistes du désert et les montagnes du sud, ainsi que les chefs des missions expéditionnaires, leurs collègues. Les membres de leur maisonnée, leur serviteurs ou fonctionnaires palatins se font inhumer dans des tombes topographiquement incluses dans leur domaine funéraire – espace qui était parfois acheté³⁹¹⁰ – mais y ont

³⁹⁰⁹ Pour l'étude des tombes collectives qui apparaissent à partir de la fin de l'Ancien Empire, cf. St.J. SEIDLMEYER, *Gräberfelder aus dem Übergang vom Alten zum Mittleren Reich : Studien zur Archäologie der Ersten Zwischenzeit*, SAGA 1, Heidelberg, 1991.

³⁹¹⁰ Voir le texte publié par E. EDEL, « Eine althieratische Liste von Grabbeigaben aus einem Grab des späten Alten Reiches der Qubbet el-Hawa », *NAWG* 1987/6, p. 93–106, étudié récemment par

rarement une inscription personnelle. Ces gens d'un rang inférieur sont plutôt représentés dans les tableaux qui décorent l'hypogée de leur maître³⁹¹¹.

Il semble que dans l'île d'Éléphantine (et peut-être même au pied des falaises de Qoubbet el-Hawa, où Schiaparelli et une mission égyptienne ont retrouvé les vestiges de mastabas), la communauté était inhumée avec des éléments épigraphiés : quelques fragments de la fin de la Première Période intermédiaire ont été trouvés dans la nécropole au nord de la ville, ce qui rend possible le fait qu'un groupe de l'élite locale, peut-être la branche spécialisée dans l'administration du culte, ait été inhumé ici près du temple et du palais du gouverneur. La documentation est toutefois tellement limitée qu'il est évident que le groupe élitair local était très restreint.

À Dendara, en revanche, la hiérarchie de l'élite locale est symboliquement transposée dans les nombreux monuments funéraires de tailles et de niveaux de qualités différents. Par conséquent, un groupe assez large d'individus possède un mastaba (ou une niche) avec au moins une inscription pérennisant le nom et la fonction de chacun³⁹¹².

On peut donc en déduire que le droit d'avoir une inscription commémorative à la Première Période intermédiaire n'était pas partagé de la même manière dans tout le pays et que ce privilège dépendait du caractère (« fermé » ou « ouvert ») de chaque élite locale.

Il devient dès lors nécessaire de ne plus envisager les phénomènes sociétaux de la Première Période intermédiaire comme un ensemble homogène, comme une société

M. MÜLLER, « Legale Sekundärbestattungen des späten Alten Reiches auf der Qubbet el-Hawa », *GM* 191, 2002, p. 67–70 et *id.*, « Legale Sekundärbestattungen des späten Alten Reiches auf der Qubbet el-Hawa », *GM* 192, 2003, p. 55–59 ; en dernier lieu, cf. la traduction de N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 426, doc. 325a.

³⁹¹¹ Voir notamment D. VISCHAK, « Identity in/of Elephantine: the Old Kingdom Tombs at Qubbet el-Hawa », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt: Essays in Honor of David B. O'Connor II*, CASAE 36, Cairo, 2007, p. 443–457. En dernier lieu, consulter *ead.*, *Community and Identity in Ancient Egypt: the Old Kingdom Cemetery at Qubbet el-Hawa*, New York, 2015.

³⁹¹² Sur les monuments de la nécropole de Dendara, cf. R.A. SLATER, *The Archeology of Denderah in the First Intermediate Period*, thèse inédite, Université de Pennsylvania, Michigan, 1982, p. 179–227 notamment.

qui réagit de manière uniforme et « compacte » à la crise de l'Ancien Empire sans connaître d'évolutions dans le temps et dans l'espace.

À l'origine du pouvoir et du prestige des élites locales

À quelle(s) autorité(s) les notables de la Première Période intermédiaire se soumettent-ils ? Sont-ils leurs propres référents éthiques comme peut le laisser croire le récit vantard d'*©n.ty.fy* ? Ou les différents réseaux élitaires du pays s'inscrivent-ils dans un système de patronage complexe et hiérarchisé ?

Le rapport avec l'autorité divine

On a coutume de dire que la fin de l'Ancien Empire présente un profond changement des référents éthiques. En particulier, l'absence supposée de l'autorité royale est vue comme la cause d'une nouvelle manière d'interagir avec les dieux : le roi n'étant plus l'inspirateur de l'action des hommes, les dieux se substituent à l'autorité royale dans ce domaine ; et apparaît donc une première forme de piété religieuse (c'est-à-dire de rapport direct entre les individus et les dieux, sans l'intermédiation de la personne du roi)³⁹¹³.

Cette idée mérite d'être reconsidérée. Certes, pour la première fois les divinités sont mentionnées dans les autobiographies de la Première Période intermédiaire comme autorités qui influencent la vie des notables. D'une part, les dieux conseillent les gouverneurs : nous pensons par exemple à Oupouaout qui incite *βty* II d'Assiout à renouveler son temple et le conseille lors de la bataille (cf. *supra* § 14.5). D'autre part, le pouvoir des dieux leur permet d'agir sur la destinée de chaque individu, en plaçant par exemple un homme spécifique à la tête de sa maisonnée : c'est le cas de l'action du dieu tentyrite Iq(r), du dieu thinite Onouris et d'Hathor évoqués dans le contexte de la réussite du *paterfamilias* (§ 17.1.4).

Or, la causalité divine et la piété faisaient déjà partie de la culture de l'Ancien Empire, alors que la Couronne était puissante³⁹¹⁴. Cela signifie qu'au III^e millénaire, la légitimité offerte par la protection des dieux était conciliable avec la présence d'une autorité royale. Cela se poursuit à la Première Période intermédiaire. C'est ainsi que le dieu Oupouaout d'Assiout conduit le nomarque *βty* II à la victoire pour favoriser le roi héracléopolitain dont il est le sujet.

³⁹¹³ Pour cette hypothèse relayée notamment par J. Assmann (*pars pro toto* J. ASSMANN, « Weisheit, Loyalismus und Frömmigkeit », dans E. HORNUNG, Oth. KEE, (éd.), *Studien zu altägyptischen Lebenslehren*, OBO 28, Göttingen, 1979, p. 11-72 ; et *id.*, « State and Religion in the New Kingdom », dans J.P. ALLEN *et alii*, *Religion and Philosophy in Ancient Egypt*, YES 3, Yale, 1989, p. 55-88), voir notre synthèse dans A. PILLON, « Prière, causalité divine et éthique », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, (éd.), *L'individu dans la religion égyptienne*, p. 138-143 notamment.

³⁹¹⁴ *Ibid.*, p. 144-173.

Les dieux locaux (*nÚr niwty*, *nÚr.f niwty*, *nÚr.f*) étaient des génies qui protégeaient les hommes. Mais l'action des hommes était inspirée tant par l'un que par l'autre référent éthique (le roi et le dieu) et nous envisageons même une spécialisation entre eux. Il est probable, par exemple, que le contexte domestique relevait davantage de la compétence du *deus loci* plutôt que de celle du roi. Car il est peu vraisemblable que le champ d'action des individus dans le quotidien correspondît toujours aux intérêts de la Couronne. Quant à l'exercice du pouvoir d'un grand personnage de province, il semble en revanche que son dieu local était vu comme un tuteur et défenseur de ses décisions, comme dans l'exemple de *βty II* ou d'*©n≈.ty.fy* de Moalla, lequel dit avoir été amené par Horus à conquérir la province d'Edfou, dont il était patron. Néanmoins, toujours pendant la Première Période intermédiaire, les membres de l'élite étaient encore dirigés par le roi et par les chefs politiques locaux dans les actions administratives (cf. *infra*).

À la Première Période intermédiaire, la légitimation du statut et du succès des individus de la part des dieux locaux représente davantage un perfectionnement du répertoire biographique – qui reflète mieux la culture non royale que durant l'Ancien Empire –, qu'un changement dans la notion d'autorité et dans les éléments qui structurent la société.

Le rapport avec l'État, l'autorité du roi et sa cour

Bien que l'appareil administratif de l'État central connût des changements par rapport à l'Ancien Empire, cette évolution n'entame pas complètement l'autorité royale : les membres des élites installées à la capitale ou dans les villes des provinces tirent encore leur légitimité de l'appartenance à cette institution qui est la Couronne. Cependant, les transformations qu'on observe suivent principalement les vicissitudes de l'histoire dynastique, le déplacement de la capitale du pays et le renouvellement des référents royaux.

L'INFLUENCE DES ROIS MEMPHITES (VIII^E DYNASTIE)

La fin de la VI^e dynastie annonce une série de rois éphémères, qui caractérisent notamment ladite VII^e et la VIII^e dynastie. L'influence du souverain diminue probablement, tant à la cour que dans le pays. Pourtant, l'État ne cesse d'être guidé par des vizirs et des ministres installés à Memphis et dans les chefs-lieux : une famille de vizirs est attestée à Coptos au tournant de la VIII^e dynastie ; une autre est installée, peut-être plus tôt, à Deir El-Gebrawi. La Chancellerie reste une institution dynamique, ses Archives gardent leur autorité en province, où des *sꜥw ꜥ nswt* « scribes des actes royaux » sont dirigés par les vizirs, comme à l'Ancien Empire (cf. *supra* § 1.2.1, 1.3). Le Double Trésor est lui aussi en activité : un vizir siégeant à la capitale nommé *tti* qui contrôle ce bureau et un directeur de ce département, *ꜥpss-ptl*, sont attestés (§ 3.1.1 et 4.1.1). Les nomarques et hauts fonctionnaires installés en province gèrent l'administration des céréales pour le Double Grenier (§ 3.2.1). L'activité cadastrale et de gestion des corvées exercée par des fonctionnaires des réseaux administratifs locaux, mais faisant référence au pouvoir de la Couronne, est développée (§ 6.4 et 7.1).

Héritier d'un appareil bureaucratique mis au point à la fin de l'Ancien Empire, le pouvoir central est assez puissant pour savoir organiser même des expéditions économiques dans les contrées lointaines (par exemple dans la Terre-du-dieu, *scil.* Pount) et commander des missions dans les carrières du Ouadi Hammamat et de la région d'Éléphantine, à travers la coordination de *imyw-rꜥ ꜥmꜥ* « directeurs de Haute Égypte » notamment (cf. par ex. *supra* § 2.2.1, p. 122-125).

Les élites locales sont donc toujours intégrées dans ce système administratif centralisé qui voit les centres régionaux dépendre de Memphis ; elles participent au réseau administratif étatique qui procure légitimité et prestige. Cette situation de stabilité des services de l'administration centrale perdure jusqu'à la fin de la VIII^e dynastie, d'autant que Hr. Papazian a récemment réhabilité la proposition de R. Müller-Wollerman de faire s'achever l'Ancien Empire avec le passage à la IX^e et non avant la VIII^e dynastie³⁹¹⁵.

³⁹¹⁵ Hr. PAPAZIAN, « The State of Egypt in the Eighth Dynasty », dans P. DER MANUELIAN, T. SCHNEIDER, éd., *Towards a New History for the Egyptian Old Kingdom*, p. 393-428. D'après

Malgré la persistance de l'autorité royale, la référence au roi comme initiateur des actions des hommes s'efface dans les textes : le genre autobiographique change en partie. Même dans le monument d'un vizir comme *ḫm*ʿ*i*, c'est l'action autonome de l'héritier en tant que vengeur de son père et restaurateur de son monument funéraire qui est mise en avant (§ 18.2.1). Cette évolution du rôle de l'actant dans le récit doit cependant être associée davantage à l'évolution en cours au sein du genre autobiographique, depuis la fin de la VI^e dynastie³⁹¹⁶, plutôt qu'à une innovation due uniquement à la situation politique de la Première Période intermédiaire.

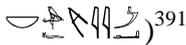
R. MÜLLER-WOLLERMANN, *Krisenfaktoren*, p. 4-7 ; voir en dernier lieu *ead.*, dans *UCLA Encyclopedia of Egyptology [EN LIGNE]*, Los Angeles, 2014, s.v. « End of the Old Kingdom » (URL : <http://escholarship.org/uc/item/2ns3652b>).

³⁹¹⁶ Cf. J. STAUDER-PORCHET, « Les actants des autobiographies événementielles de la V^e et de la VI^e dynastie », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius: mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 579-591.

Bien que l'extension du royaume soit fluctuante, l'autorité d'Héracléopolis s'exerce sur une partie substantielle du pays, à travers notamment des agents royaux et des émissaires. Le système administratif memphite semble pris pour modèle. Le rôle centralisateur de la capitale est maintenu, avec la nomination, par exemple, d'un directeur du Double Grenier, inhumé à Héracléopolis (§ 3.2.2). Des vestiges administratifs de la Chancellerie sont préservés dans la nécropole memphite, où cette institution était placée à l'Ancien Empire ; les complexes funéraires royaux y sont toujours en fonction à l'époque héracléopolitaine, et c'est là que le roi Mérykarê (X^e dyn.) choisit d'installer sa pyramide. La gestion du Double Trésor et du Double Grenier est également associée à l'administration des lieux de culte, tant dans les établissements funéraires royaux que dans les temples provinciaux comme Akhmim et Thinis. L'administration centralisée des biens passe néanmoins sous la charge d'une nouvelle figure : ce n'est plus le vizir, mais le *imy-r* ≈ *tmt* « directeur des choses scellées » (§ 4.2.1). Des vizirs sont installés en province : initialement peut-être à Akhmim (*b^{wi}*) et ensuite à Hermopolis (≈ *ww* et ©*lⁿ-n≈t I*[?]). Les nomarques et gouverneurs sont liés à la Couronne pour avoir été élevés à la cour (§ 4.1.2) ou pour y exercer une fonction comme celle de responsable du palais royal (*imy-r^{pr} nswt*) (§ 11.6.2) ou du harem et des appartements privés de la famille du souverain (§ 11.1.3), dans le cas des membres de la famille dirigeante hermopolitaine. Les *imyw-r^m* © « directeurs de Haute Égypte » et d'autres agents organisent encore des expéditions pour la construction de la pyramide du roi (mais la datation des documents n'est pas assurée) ou se procurer des éléments en pierre. Le gouverneur d'Éléphantine *st-k* échange des produits exotiques contre son équipement funéraire et autres biens précieux, comme dans la tradition du rapport de vassalité entre le roi et ses officiels à l'Ancien Empire. Un *imy-r^m* © d'Abydos est en mesure de prendre des dispositions pour les provinces méridionales avec le futur nomarque ©*n≈.ty.fy*. Les nomarques (*l^{ry-tp} ©*) et leurs directeurs des troupes (*imy-r^m* ©) s'allient pour défendre le royaume contre les attaques thébaines. L'importance stratégique du Delta oriental pour rétablir l'autorité égyptienne dans le

nord influe aussi peut-être sur l'autorité des élites locales, où des directeurs des troupes sont attestés (§ 9.4.1). On date à cette époque, semble-t-il, la création de la charge de *imy-r''t''-młw* « directeur de Basse Égypte », conséquence peut-être des victoires des rois héracléopolitains dans le Nord pour rétablir l'ordre dans le Delta (cf. *supra* p. 144).

Dans la capitale, l'entourage royal inhumé à Héracléopolis est formé tant par des notables qui sont responsables du service de la personne du roi et de la cour, gérant les produits précieux du palais et les offrandes, que par des fonctionnaires responsables des secteurs administratif palatins, comme la gestion du secteur d'apparat-*ḳł*, le portail-*ḳrryt* et l'atelier *pr-nfr* ; ils gèrent aussi les champs, le domaine du palais et le département du grenier.

Une culture de cour renouvelée apparaît. Elle est évoquée dans les textes autobiographiques pour mettre en exergue le statut prestigieux des notables : on pense par exemple au motif de la prosternation qui apparaît dans la tombe du ministre *słw*. Un nomarque peut être élevé avec les enfants de la cour à la capitale. Le rite de nouer le bandeau au palais royal est aussi d'actualité comme à l'Ancien Empire (§ 12.1.2). Les monuments d'Héracléopolis sont du reste constamment inscrits avec des épithètes qui énoncent l'estime du roi en tant que maître (par ex. ³⁹¹⁷ ; ce qui implique l'existence d'une éthique de cour très forte.

L'INFLUENCE DES ROIS THEBAINS (XI^E DYNASTIE)

Avant le règne d'Antef II, le royaume thébain ne relève pas d'un statut monarchique clair. L'autorité étendue que Thèbes exerce dans les provinces méridionales après la défaite supposée d'*ḳn-ty.fy* ou de son successeur semble se refléter néanmoins dans le prestige dont profite alors un responsable du Trésor et du Grenier (mais l'acception étatique de « Double Trésor » et de « Double Grenier »

³⁹¹⁷ Cf. les épithètes recensées par J. PADRO, *Etudes historico-archéologiques*, p. 158. L'exemple provient de la stèle fausse-porte de *ippi*, dans M.C. PEREZ-DIE, « The False Door at Herakleopolis Magna (I): Typology and Iconography », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, 2010, p. 360, 388, fig. 19, doc. 10.

n'est pas encore adoptée) appelé *pr-ꜥn*©y, bénéficiaire d'une stèle, qui pourrait jouer le rôle de responsable des établissements économiques centralisateurs de la future capitale.

Dans un premier temps, le pouvoir thébain paraît s'organiser selon le modèle palatin provincial : un entourage spécialisé prend les ordres du maître. Le lien avec les notables est exprimé dans les autobiographies à travers des formules similaires à celles de la VI^e dynastie, que l'on retrouve dans le milieu palatin provincial comme dans la province coptite (cf. *infra*), où le fonctionnaire dit avoir été envoyé en mission. On trouve ce type de discours sur les stèles d'émissaires qui sont à la fois directeurs de troupes (par ex. *imy-r'' mꜥ*) et d'auxiliaires nubiens (*imy-r''* ©w), comme on le lit par exemple sur les monuments de *f'ri* qui est envoyé comme ambassadeur près du roi héracléopolitain. On retrouve une évocation du même type de lien – le fait d'avoir été envoyé en mission – sur des stèles provenant de la région sous le contrôle d'Antef le Grand, par exemple à Dendara³⁹¹⁸ et dans la province coptite, puis sous Antef II, par exemple sur la stèle d'un *Ïtpi* d'Elkab.

Par la suite, l'appareil étatique se complexifie. L'administration économique centrale est gouvernée par un *imy-r''* *ꜥtmt* « directeur des choses scellées » et, nommant sous Montouhotep II, par un *imy-r'' pr (wr)* « (grand) intendant », dont l'autorité passe de l'échelle privée à celle de l'État ; le titre *ꜥry-tp nswt* « sous-ordre du roi » qui est associé à ces fonctions marque peut-être cette mutation. De l'importance de la fonction de ces derniers découle par ailleurs le prestige de leurs subordonnés, qui sont par exemple des *ꜥtmw* « scelleurs » et des *ꜥryw-tp nswt*, bénéficiaires de stèles. La tradition administrative ancienne est visiblement reprise sous Montouhotep II avec la présence d'un vizir qui contrôle nommément le Trésor, le Grenier, le Garde-manger et d'autres institutions de ce type ; la direction sur les Archives (*scil.* les *sꜥw* © *nswt* « scribes des documents royaux ») de la Chancellerie ne relève cependant plus de sa prérogative. Cependant, les figures de nouveaux ministres responsables des affaires économiques de la Couronne, le *imy-r''* *ꜥtmt* et le *imy-r'' pr (wr)*, sont présentes dans l'appareil administratif de l'État. Pour surveiller les activités dans les provinces, la Couronne y appointe des agents royaux,

³⁹¹⁸ Stèle fragmentaire Caire TR 11/5/18/17, cf. H.G. FISCHER, *Dendera*, p. 129 et pl. 29.

des officiels-*sr* et des *Ìq“w Ìwt*, des responsables de la police rurale, mais surtout des gardiens-“*Úw*, comme dans le cas d’un personnage aujourd’hui anonyme, originaire de Dendara, qui indique avoir surveillé pendant quarante ans les activités dans la province d’Abydos.

Sous l’influence peut-être de la culture de la X^e dynastie, reposant du reste sur une tradition palatine provinciale, la culture thébaine se développe autour d’une société de cour. Le vocabulaire des autobiographies s’enrichit d’épithètes qui désignent le comportement des notables ayant accès au roi : la place au palais royal constitue le premier critère employé pour définir ce statut, tout comme la maîtrise de l’étiquette. Les gestes de l’inclinaison deviennent centraux dans le discours autobiographique pour traduire le rang du notable par rapport aux courtisans et aux sujets du souverain. Dans cette société, le rapport entretenu avec l’entourage du roi dit *ꜥnwt* est également un référent éthique majeur (§ 12.1.4).

Sous la XI^e dynastie, les gens de la cour royale, ou ceux qui affirment avoir vécu au palais du roi, ne font pas référence à la personne du roi comme seul maître. Notons que le rapport de subordination se manifeste également à une échelle moindre de la hiérarchie palatine. Par exemple, les femmes de la famille royale détiennent une autorité vis-à-vis de leurs fonctionnaires et serfs. Ainsi l’*imy-r“ pr* « directeur du domaine » *rdiw-βnmw* de Dendara (env. sous Antef III) qui est envoyé administrer les propriétés de la princesse *nfrw-k“yt*, obtient une stèle prestigieuse pour sa tombe loin de la capitale et fait l’éloge de sa patronne dans son autobiographie. Mais déjà à l’aube de la XI^e dynastie, le *ꜥrp sÌ* « administrateur de la salle » *n(y)-nb-ꜥm©* définit sa carrière par rapport à l’époque (*m h“w*) d’une certaine dame de la cour locale. Quelque temps après, un *ꜥtmw* thébain appelé *Ìtp* définit son statut comme valet de chambre d’*ikw*, laquelle est vraisemblablement la mère du nomarque Antef le Grand à l’origine de la XI^e dynastie. De même, un ministre du roi comme peut l’être le *imy-r“ ꜥtmt* « directeur des choses scellées » a de l’ascendant sur ses subordonnés scelleurs et directeurs de portails, lesquels sont propriétaires de stèles de qualité ; l’un d’eux, le *imy-r“ sb“w* « directeur des portes » *m“©ty*, fait même l’éloge de son supérieur. Nous remarquons donc que dans les

autobiographies des ateliers thébains, l'« éloge du maître » est une innovation qui se répand et contribue peut-être à la création de genre de la *Königsnovelle*. Un monument privé conservé au Musée de Turin et qu'on date de l'époque d'Antef II présente d'ailleurs un éloge des bienfaits du roi en faveur du culte et des rites dans le royaume : c'est un notable qui l'inscrit sur sa tombe pour souligner sa loyauté, pour se distinguer, et établir en dernier ressort son statut de courtisan.

Ainsi, l'État et l'autorité royale ne disparaissent pas pendant la Première Période intermédiaire. Bien que les rivalités entre Héracléopolis et Thèbes aient généré des changements dans les mécanismes de l'administration du pays et que l'incertitude des alliances ait accentué l'autonomie de certaines communautés, les hauts dirigeants des élites locales ne se sont jamais totalement démarqués de la monarchie. Bien au contraire, une culture palatine autour d'une société de cour qui fait référence aux rois se développe sous les Héracléopolitains et les Thébains. Cette culture se fonde en partie sur la tradition de l'Ancien Empire et en partie sur l'expérience palatine des provinces ; elle se manifeste tout autant dans les monuments privés qui sont installés dans les deux capitales que dans ceux des provinces appartenant aux agents royaux.

L'autorité en province : une aristocratie de dirigeants

Sur quoi se fondait l'autorité des potentats, des dirigeants et des fonctionnaires locaux ? Nous observons d'abord qu'aucun texte n'établit un lien direct entre l'acquisition de richesses et la montée au pouvoir. À la Première Période intermédiaire, la mobilité sociale – si elle avait lieu – n'était pas fondée sur la revanche économique. Les gouverneurs des villes et les nomarques ne tiraient pas leur légitimité d'une origine modeste. Ils se placent en revanche explicitement dans l'héritage de leur père, ils sont même l'incarnation de leur ancêtres, et font valoir d'avoir assuré la transmission de leur patrimoine (§ 16.2). Les origines patriciennes, l'ascendance, étaient donc mises en avant (§ 16.3). Pour certains, des liens avec la famille royale, comme à Coptos, étaient un gage de prestige pour plusieurs

générations ; ce rang était marqué à travers l'emploi de titres honorifiques conséquents comme *it nÚr* « père du dieu » ou *sft nswt* « élève du roi ». Une ascendance symbolique avec le roi pouvait également être énoncée, par exemple à Assiout.

En général, aucun ancêtre n'est dit d'origine modeste ni « pauvre ». Il était néanmoins un devoir d'augmenter sa richesse et d'améliorer la condition aisée de départ. Par exemple, dans la culture autobiographique propre à la communauté de Dendara, transformer une simple résidence familiale construite en briques en véritable palais, avec d'innombrables colonnes et portes en bois d'acacia, était un idéal proverbial (§ 17.1.6). Dans ce cadre, surpasser ses devanciers était un « impératif moral ».

Le patrimoine géré par les fonctionnaires n'était pas seulement privé. Un autre facteur de renommée résidait dans le fait d'avoir enrichi et préservé l'institution dont on était responsable. Pour un directeur de Haute Égypte, un nomarque ou un gouverneur de ville, il fallait assurer la richesse du milieu rural dans son unité administrative, ainsi que la bonne gestion de l'irrigation, la culture de tous types de terrains, la création de nouveaux champs, l'élevage, etc. (§ 6.3-4). La sécurité du territoire était également un impératif de l'époque, tout comme participer à des guerres pour défendre le royaume (§ 9). Pour les potentats des villes, il était indispensable ensuite d'entretenir les biens du temple, de renouveler sa construction (§ 11) et de le pourvoir de richesses, comme ce qu'affirme le *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » *rÌw(y)* concernant le domaine d'Amon (§ 14.1.1). Du reste, la tâche de *Ìry-sꜥt" n ≈tmt-nÚr* « supérieur des secrets des choses scellées du dieu » était une prérogative de ces hommes de pouvoir (§ 14.3.2). Tout comme la gestion du bétail sacré (§ 14.4.2). Ces privilèges concernant l'économie du temple étaient liés au fait d'en être le responsable en tant que *imy-r" Ìmw-nÚr* « directeur des prêtres » : le chef local manifestait son autorité surtout à travers l'exclusivité du rapport qu'il établissait avec la divinité locale ; et jouait des rôles majeurs tant dans le culte au sein du temple que dans les manifestations religieuses publiques (§ 13.3 et 13.5).

À une échelle inférieure du pouvoir, les responsables des domaines *îwt* ou *pr* pouvaient se targuer d'avoir assuré la perpétuation des activités agricoles et avoir augmenté les richesses de ces unités administratives (§ 6.1).

Au demeurant, nuanceons l'idée que cette dimension locale du pouvoir et du prestige était propre à la société de la Première Période intermédiaire car elle représente une constante dans la définition de l'identité des notables en Égypte ancienne dans la longue durée³⁹¹⁹.

L'entourage du maître : une société de cour dans les localités

Les chefs des unités administratives s'appuyaient sur le réseau de fonctionnaires qui exécutait pour eux des tâches spécifiques. Ceux-ci devinrent les bénéficiaires de stèles dans des localités comme Thèbes, Naqada/Qous, Dendara et Thinis où le groupe élitaire est « ouvert ». Ainsi, l'élite locale se composait des dirigeants, mais aussi de leurs subalternes qui appartenaient donc au réseau administratif local. C'étaient surtout des acteurs dans le domaine économique/administratif, mais il faut aussi prendre en considération le fait que les membres de l'entourage du maître local jouaient un rôle dans le culte. Pour les femmes des notables, la participation aux cérémonies en tant que membres du chœur divin (et prêtresses d'Hathor) était la principale source de prestige (§ 13.4). Pour les hommes, le secteur d'activité civile pouvait octroyer un rôle dans les rites : les responsables des menuiseries et de la construction de la barque divine, notamment à Dendara, se prévalaient du privilège de participer en première personne aux processions et ils énonçaient cela sur leur monument (§ 13.6).

Les activités administratives civiles exercées par la cour des officiels spécialisés étaient en rapport notamment avec les services contrôlés par le palais du seigneur local : les secteurs logistiques comme le portail-*©rryt* (§ 11.4.1), la cour-*≠* (§

³⁹¹⁹ Sur la dimension locale caractérise l'identité des Égyptiens non seulement pendant les périodes de morcellement de pouvoir central mais aussi de manière générale, cf. G. MOERS, « "Egyptian Identity" ? Unlikely, and Never National », dans H. AMSTUTZ *et alii*, éd., *Fuzzy Boundaries. Festschrift für Antonio Loprieno*, II, p. 693-704.

11.4.2), les archives (§ 11.4.3) ; les appartements du maître et de la zone d'apparat comme la salle-*sl* (§ 11.1.1) ; les menuiseries *wzrt* et les ateliers *pr-nfr* des objets de luxe et funéraires, le travail d'artistes-artisans reconnus (§ 11.2.2 ; 11.2.3) ; les ateliers *pr-#n*© pour la production spécifique de certains biens ordinaires (§ 11.2.1) ; le stockage relatif aux biens du palais (§ 11.3) ; l'élevage (§ 6.5) ; les activités cadastrales par le biais de notables qui, dans ce secteur d'activités, avaient souvent le statut de *šry-tp nswt* « sous-ordre du roi » (§ 6.4), c'est-à-dire qui appartenaient au réseau administratif local et en même temps contrôlaient un secteur économique qui était fortement lié à la Couronne – de même que les responsables de la police rurale (§ 8.3).

Le chef local était ensuite assisté par un grand nombre de subalternes dans l'administration économique du temple : la gestion du bétail sacré et les troupeaux du temple (§ 14.4), la gestion des offrandes carnées (§ 14.2.3) et des ateliers de production du pain et de la bière, et d'objets précieux comme les étoffes (§ 14.2) ; gérer la garde-robe du dieu (*f't*) était également une source de prestige dans ce domaine (§ 14.3.3).

Les monuments provenant de Naqada/Qous illustrent parfaitement comment l'élite palatine, au niveau local, était organisée autour du *imy-r" Ìmw-nÚr* (cf. *supra* p. 313-316). La plupart des fonctionnaires affirme avoir été envoyés ou avoir servi leur chef et leurs successeurs, en employant une phraséologie similaire à celle du genre autobiographique memphite de la VIe dynastie. Les fonctionnaires s'occupaient d'activités très disparates :

- gestion ordinaire du temple (par le *slf Ìmw-nÚr*),
- ateliers de fabrication du pain et de la bière et d'autres biens manufacturés et stockés (par le *imy-r" pr #n*©),
- gestion des céréales distribuées par le palais (par le *smsw pr*),
- activités de menuiserie, charpenterie navale et voyages par bateau (par le *smsw wzrt*),
- échange de tissus précieux avec la Résidence (par le *imy-r" s#r pr* ©),

- expéditions militaires ou économiques relatives par exemple au rétablissement du patrimoine d'une ville voisine détruite (*iw-ḫnḫn*), ou organisation d'opérations économiques dans les terres étrangères méridionales (par le *≈tmty nÚr*).

Le chef local *imy-r" ḫmw-nÚr* portait un titre de rang supérieur à ses agents : il était *iry-p@t* ou, plus fréquemment, *ḫ"ty-@*. Les autres étaient *smr w@ty* et parfois *≈tmty bity*. Or, il n'était pas nécessaire d'obtenir un titre de fonction spécifique pour s'inscrire dans l'élite palatine et, par exemple, pour se prévaloir de ce titre de *smr w@ty*. Le statut d'émissaire ou de soldat du gouverneur suffisait pour bénéficier d'un monument en tant que membre de la cour de la ville.

Certaines localités avaient des activités propres qui faisaient la caractéristique de leur élite, par exemple l'organisation d'expéditions minières dans le Désert Oriental à Edfou (cf. *supra* § 6.7 et § 7.3.5). À Thinis, la production animale – comme l'élevage, le travail du cuir et les activités d'abatage – semble une spécificité locale qui met en vedette le statut tant des gouverneurs que celui des membres de l'élite intermédiaire.

Pour conclure, les textes autobiographiques et les études de prosopographie nous apprennent que, à la Première Période intermédiaire, les critères essentiels pour gagner le haut de la hiérarchie et s'y maintenir étaient toujours :

- le statut généalogique et d'héritier (notamment pour les hauts dirigeants) ;
- la familiarité avec le roi et avec ses agents, qui octroyaient les fonctions dans le réseau administratif étatique, régional et provincial ;
- le rapport avec les maîtres locaux, qui octroyaient les fonctions dans le réseau administratif local ;
- la légitimité acquise à travers les compétences administratives et techniques, dans le domaine privé et/ou institutionnel.

C'est à cette échelle, à la fois sur le plan « aristocratique » et « bureaucratique », voire « professionnel », que la compétition pour atteindre ou garder le pouvoir se jouait donc à la Première Période intermédiaire.

Une vie de cour dans les palais de province

Dans ce milieu rural, s'était développée une culture palatine ou de cour que les fonctionnaires appartenant aux élites locales évoquent dans les autobiographies pour mettre en valeur leur statut. Il était par exemple prestigieux de siéger à côté du maître (§ 12.1.3). Le rite de nouer le bandeau semble exécuté également en province face aux grands-*wr* (§ 12.1.2). La pratique du *symposion* ou de banquet avait pris aussi de l'importance (§ 12.2.2). Dans son autobiographie, le gouverneur de Dendara *mrrr* semble décrire sa sobriété face aux convives. À Thinis, un notable prétendait préférer le banquet à la dispute, et à Thinis comme à Gebelein apparaît aussi le cliché d'être un bon compagnon (*sm'y*) de fête (*nfr hrw*). Ce thème était dégagé, par ailleurs, à travers l'iconographie.

La culture de gynécée était également exprimée (tant dans la cour royale qu'en province) mais surtout à travers l'iconographie plutôt qu'à travers la phraséologie (la représentation de miroirs, bracelets et colliers importants, des scènes de coiffure sont récurrentes dès la IX^e dynastie). Du reste, l'autobiographie demeurait, à cette époque, une littérature masculine. La beauté et les activités domestiques et rituelles des femmes étaient limitées aux titres et épithètes qu'on trouve notamment dans les légendes. Si la reine thébaine *nfrw* enivrait de parfum la salle des audiences dite *w'z*, la femme d'un notable de Gebelein au service du potentat d'Edfou, dénommée *dms-n-s*, était décrite pour l'attraction et la bienveillance qui émanaient d'elle (§ 12.2.3).

La contribution des particuliers à la réussite de la communauté

Dans les localités, les bénéficiaires de monuments inscrits n'étaient pas seulement les fonctionnaires et proches du maître, mais également les représentants de familles éminentes. Leur prestige et leur pouvoir au sein de la communauté – l'autorité qu'ils exerçaient donc au-delà du milieu domestique – correspondaient notamment à ce qu'ils pouvaient apporter, à leur échelle, pour la réussite collective. D'une part, il était significatif de rappeler, dans l'autobiographie, avoir géré sa

propriété privée sans causer de dommages aux voisins – par exemple à travers une mauvaise gestion des opérations d'irrigation, en inondant les champs d'autrui. D'autre part, il était important de donner à tous les nécessiteux une partie de ses biens (pain, bière, vêtements, huile, chèvres) et d'offrir ses services (transport par bateau, inhumation, construction d'aménagements pour la collectivité comme des lieux pour boire)³⁹²⁰. La ville et sa communauté étaient le vrai contexte dans lequel l'action de tous les notables s'inscrivait. Les riches propriétaires n'hésitaient pas à évoquer de fait leur capacité à donner des céréales à leur ville ou aux villes alliées, afin qu'elles subviennent à leurs besoins durant les périodes de famines et de guerres. Le concours à la gestion de la communauté locale de la part de certains *paterfamilias* ou jeunes-*nfs* était aussi un aspect politique puisqu'il se traduisait par la participation à des conseils, lesquels visaient à résoudre, entre autres, des questions de stratégie militaire (§ 10.3). Dans ce contexte, les capacités rhétoriques et l'esprit d'initiative faisaient la renommée des individus.

Or, la participation active à la protection du territoire était un thème autobiographique important pour cette catégorie de gens. Dans les stèles de certaines localités (à Gebelein, Naqada/Qous et dans un cas à Dendara et à Thèbes), ces notables étaient même représentés en tant qu'archers. Dès lors, les particuliers pouvaient prétendre avoir été des soldats particulièrement valeureux (§ 9.3). Chapeauter une troupe de jeunes conscrits, les *f'mw*, était aussi un fait de prestige : c'était un cliché très répandu en Haute Égypte à partir de la IX^e dynastie, dans les monuments d'individus de tout rang (§ 9.4.2).

Bilan : une succession de crises politiques et une structure sociale solide

Pour terminer, il semble évident que les élites de la Première Période intermédiaire étaient un système complexe et stratifié de réseaux administratifs

³⁹²⁰ Pour cet aspect de la solidarité des particuliers, cf. notamment D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 159-185. Voir également dans A. ROCCATI, « Note lessicali sulle biografie egiziane », *RSO* 47, 1974, p. 149-158, pour une étude des formules en question et leur apparition, d'un point de vue notamment linguistique.

institutionnels (étatiques et locaux) et privés³⁹²¹. La notion d'autorité et de respect de la hiérarchie et de la place de chacun était toujours d'actualité.

Nous en déduisons que les raisons de la fin de l'Ancien Empire n'étaient pas sociales mais plutôt politiques, et concernaient l'affaiblissement de l'autorité royale après la mort de Pépy II pour des raisons qui vont au-delà des responsabilités de la société égyptienne. D'une part, l'État s'est heurté à la difficulté de trouver une ligne de succession royale stable. D'autre part, des incursions de populations avaient lieu périodiquement, notamment à partir de la fin de la VI^e dynastie. Comme le propose nouvellement K. Jansen-Winkel³⁹²², des gens provenant de la région levantine auraient envahi en partie le Delta. La destruction d'une partie de la ville de Mendès et le massacre de sa population pourraient-ils correspondre à ce type d'événement ? À ces invasions dans la région septentrionale s'ajoutèrent les razzias effectuées dans le Sud par des gens provenant du désert et des contrées méridionales : s'agit-il des mêmes groupes qui ont provoqué l'incendie du palais du Balat vers la fin de la VI^e dynastie ? Les attaques provoquées par ces populations étrangères mobilisèrent l'attention des gouverneurs de Coptos, Dendara et Thinis qui devaient les contrer. Une campagne militaire organisée par le roi Ouadjkarê semble avoir eu lieu au milieu de la VIII^e dynastie et atteindre la Nubie. De plus, des rebelles originaires vraisemblablement du Sud attaquèrent le pouvoir du vizir *ꜥmꜥi* de Coptos, entraînant aussitôt la fin de la VIII^e dynastie. Son fils *idi* est nommé vizir par le roi Démedjibtaouy, dont le nom « Le-cœur-qui-réunit-les-deux-terres » (*dmf-ib-tꜥwy*) est significatif et traduirait la restitution d'une unité récemment perdue. Ce souverain qui condamne les rebelles dans un décret adressé à *idi* fut-il le fondateur de la IX^e dynastie héracléopolitaine, comme le pensent H. Goedicke et E. Brovarski, plutôt que le dernier souverain memphite de la VIII^e dynastie ?

Les rois d'Héracléopolis ont rétabli ensuite l'autorité dans le pays, mais les élites locales étaient, dans un premier temps, peu attachées à cette nouvelle famille royale ; elles ont acquis entre-temps davantage d'autonomie dans la production des

³⁹²¹ Nous n'envisageons pas une division nette entre une société de « fonctionnaires » à l'Ancien Empire et de « patrons » à la Première Période intermédiaire comme le suggère J. ASSMANN, *The Mind of Egypt*, p. 49-52.

³⁹²² K. JANSEN-WINKELN, « Der Untergang des Alten Reiches », *Or* 79, 2010, p. 273-303.

symboles de statut les plus recherchés, c'est-à-dire les monuments funéraires, dont bénéficie maintenant une partie élargie des notables de certaines provinces. S'imposèrent alors, dans les monuments privés, les références à une culture administrative et de pouvoir locale – autour des activités des palais, des temples et du milieu rural.

Toutefois, la crise politique refit très vite surface avec les luttes qui intéressèrent les provinces méridionales : l'appétit de pouvoir d'@n~.ty.fy d'une part et celle des dirigeants thébains ensuite entraînèrent la division nette du pays. Et une guerre civile débuta entre le Sud et le Nord, entre Héracléopolis, Thèbes et leurs alliés respectifs. La situation politique était d'autant plus exacerbée que des problèmes d'étiage et de mauvaise gestion rurale comme à Edfou, avaient provoqué des famines dans le Sud au début de l'époque héracléopolitaine – comme l'a énoncé J. Vandier. La définition *Die Zeit der Regionen* que L. Morenz a créée pour l'ensemble de la Première Période intermédiaire peut être attribuée en particulier à cette époque. Des rapports de vassalité se soudèrent au fur et à mesure entre l'élite de chaque capitale et les responsables des chefs-lieux provinciaux : faire partie de la cour royale redevint un symbole de prestige, incontournable pour les dignitaires plus éminents.

Ce que nous pouvons constater de manière globale, c'est que la structure sociale a été maintenue le plus possible intacte dans le pays ; les valeurs de la solidarité et des rapports de « patronage » dans une culture patriarcale ne se perdirent pas et animaient l'action de tous les notables selon leur rang. Pendant le siècle et demi environ de changements dynastiques et de relations politiques en perpétuelle mutation que la Première Période intermédiaire représente, les élites locales – les agents royaux, les fonctionnaires, les chefs de clan et les propriétaires – concouraient idéalement à entretenir cet ordre. La maisonnée et la transmission de l'héritage, la ville avec sa communauté et avec le palais du gouverneur, le temple avec ses biens, la province avec son nomarque, ses gens et ses dieux, la région avec son économie, la capitale avec son roi, ses ministres et sa cour demeuraient tous des

référents culturels d'actualité. Tout ceci constitue l'environnement institutionnel et sociétal où les notables exerçaient leur pouvoir et acquièrent leur prestige selon leur propre statut à la Première Période intermédiaire.

Épilogue

Cette étude sur la culture élitaine et la société de la Première Période intermédiaire ne se veut pas exhaustive. D'autres perspectives pourront par la suite préciser tel ou tel aspect, à travers des analyses qui visent des éléments spécifiques des sources écrites – sans oublier les données archéologiques et iconographiques sur lesquelles ce travail s'est peu attardé³⁹²³. Une étude monographique de la terminologie employée pour définir les autorités et les rapports de dépendance à la Première Période intermédiaire est à envisager (par ex. *wrw*, *wpwt*, *b“k*, *nb*, *Ỉry-tp*, *Ỉq“*, *sr*, etc.)³⁹²⁴. Analyser les titres de rang, leur diffusion, leur place au sein des séquences de titres est un travail que nous avons entamé mais qui mérite un traitement davantage systématique³⁹²⁵. Un catalogue des épithètes et des clichés autobiographiques, comparé à celui des expressions employées à l'Ancien et au Moyen Empire, pourrait aider à mieux comprendre l'évolution des textes commémoratifs, et à cerner plus précisément l'apport de la Première Période

³⁹²³ L'étude de base demeure St.J. SEIDLMAYER, *Gräberfelder aus dem Übergang vom Alten zum Mittleren Reich*. Sur l'iconographie, cf. *id.*, « Die Ikonographie des Todes », dans H. WILLEMS, *Social Aspects of Funerary Culture in the Egyptian Old and Middle Kingdoms*, OLA 103, Paris – Louvain – Sterling, 2001, p. 205-252. Pour une analyse culturelle sur la société « nomarcale », en rapport notamment avec la religion et le culte des particuliers de l'élite, mais surtout à partir de sources du Moyen Empire, cf. J. KEMP, « How Religious Were the Ancient Egyptians », *CAJ* 5, 1995, p. 38-46 notamment ; et en dernier lieu H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects*.

³⁹²⁴ Pour un exemple d'étude de ce type, cf. D. LORTON, *The Juridical Terminology of International Relations in Egyptian Texts through Dyn. XVIII*, Baltimore, 1974.

³⁹²⁵ Pour un essai circonscrit, cf. W. GRAJETZKI, « Der Gebrauch von Rangtiteln in der Provinzialverwaltung der 1. Zwischenzeit und des frühen Mittleren Reiches », dans C.-B. ARNST *et alii*, *Begegnungen - Antike Kulturen im Niltal. Festgabe für Erika Endesfelder, Karl-Heinz Priese, Walter Friedrich Reineke und Steffen Wenig*, Leipzig, 2001, p. 161-170.

intermédiaire à la culture littéraire³⁹²⁶. Établir une analyse fine du genre autobiographique de la Première Période intermédiaire demeure donc une opération d'autant plus souhaitable³⁹²⁷. Mais il est surtout indispensable de relancer l'édition du corpus des textes de l'époque, projet engagé par J.J. Clère et J. Vandier, poursuivi en partie par H.G. Fischer et E. Brovarski. La publication des nombreux monuments épigraphiques qui restent inédits contribuerait à améliorer l'étude et la compréhension de ces sources.

Nous avons voulu ici amorcer un travail sur l'organisation et l'autorité des élites à la Première Période intermédiaire, avec la volonté d'offrir une perspective d'ensemble sur les institutions, les domaines administratifs à travers les titres et les clichés biographiques avec lesquels les rangs supérieurs de la population se définissaient – pendant cette époque de mutation entre l'Ancien et le Moyen Empire.

Nous en avons conclu que la structure sociale et administrative de la Première Période intermédiaire ne devait pas être très dissemblable de celle qui prévalait à l'Ancien Empire. Quelques innovations qui pourraient paraître surprenantes, notamment dans l'organisation de l'appareil administratif, sont en réalité la conséquence d'une évolution commencée dès la VI^e dynastie, comme la disparition de la charge de responsable des travaux, suivie par sa provincialisation (§ 2.2) ; d'autres sont le produit d'une culture administrative provinciale émergée lorsqu'elle a été officialisée par la montée en puissance des deux chefs-lieux, Héracléopolis et Thèbes (nous pensons notamment au nouveau statut de *imy-r* « directeur des choses scellées » et *imy-r* *pr (wr)* « (grand) intendant » dans les services centraux, cf. *supra* § 4.2-3). Par rapport à l'Ancien Empire changent néanmoins certaines formes d'expression et, dans une certaine mesure, les référents politiques (Memphis, Héracléopolis, Thèbes). Les rivalités et les nouvelles alliances influencent le train de

³⁹²⁶ À comparer avec les travaux, que nous avons pu consulter pour ce travail, de N. KLOTH, *Die (auto-) biographischen Inschriften* ; J. POLOTSKY, *Zu den Inschriften der 11. Dynastie* ; D. DOXEY, *Egyptian Non-Royal Epithets in the Middle Kingdom* ; E. RICKAL, *Les épithètes dans les autobiographies de particuliers du Nouvel Empire égyptien*.

³⁹²⁷ Sur le modèle notamment du récent ouvrage de J. STAUDER-PORCHET, *Les autobiographies de l'Ancien Empire égyptien*.

vie de certaines communautés locales et les enjeux politiques de leurs élites. À cause des guerres, le prestige et le pouvoir découlent de plus en plus de la participation aux batailles et aux conseils de guerre (§ 9.3). De ce contexte particulier naît une culture militaire locale (celle des *imyw-r*“ *mꜥ*© « directeurs des troupes » des villes, des responsables de forteresses-*itl*, des jeunes recrues *fꜥmw*, des jeunes-*nfs* soldats, des archers, etc.) qui existait probablement aussi avant mais qui n’était pas exprimée, ni faisait la gloire des notables. Ces événements génèrent parfois un changement d’envergure de l’autorité des potentats, au gré des intérêts de la Couronne ou selon le statut politique de la région dans laquelle le chef-lieu se situe. Par exemple, les nomarques qui gèrent soudainement un groupe de trois provinces (§ 5.3) ou le passage de la fonction de *imy-r*“ ≈ *swt* « directeur des étrangères » vers le nord à partir d’Éléphantine (§ 5.4) illustrent le changement permanent que connaît le « centre de gravité » du pouvoir au niveau étatique. Il nous semble donc capital d’admettre que durant la Première Période intermédiaire le maillage institutionnel de l’État détermine encore l’histoire et la couleur politique des élites locales. Suivre les changements du rapport centre/périphérie est ainsi essentiel si l’on veut définir les évolutions dans l’expression du pouvoir et du prestige des notables à la Première Période intermédiaire.

Nous avons aussi pu constater que la diffusion inédite de monuments commémoratifs répondait à une quête de reconnaissance de la part de l’entourage des potentats locaux et des classes moyennes locales (une sub-élite ou élite intermédiaire) ; elle ne traduit pas en revanche l’essor d’une nouvelle classe sociale qui s’impose politiquement et se substitue à une autre.

L’autonomie que les villes semblent obtenir à partir de la fin de la VI^e dynastie dans la production lapidaire permet d’élargir le groupe d’individus qui ont le privilège d’acquérir et bénéficier d’un monument. On observe l’émergence d’un « discours libéré » – expression que nous empruntons à L. Coulon³⁹²⁸ –, mais ce n’est pas l’absence d’autorité royale qui permet de développer de nouveaux clichés

³⁹²⁸ L. COULON, « Vérité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période Intermédiaire », *BIFAO* 97, 1997, p. 120-122.

autobiographiques ; c'est la libération du modèle imposé par les ateliers memphites et l'émancipation du contexte memphite de la tombe (un changement d'auditoire) qui sont la cause principale de l'évolution des contenus : ceux-ci décrivent désormais moins le rapport exclusif entre l'individu et le roi mais définissent davantage l'identité sociale des notables à travers un répertoire élargi de motifs (stéréotypés, d'où la nécessité de protester sa véracité à travers de formules métatextuelles typiques de la fin du III^e millénaire), cohérent avec leur environnement sociétal local ou, parfois, plus étendu.

Le renouvellement des thèmes abordés dans les textes et les nouveaux statuts des bénéficiaires des monuments révèlent ainsi des facettes de la culture privée et institutionnelle de province qui, à l'Ancien Empire, demeuraient tacites. C'est une richesse inédite d'informations qui nous plonge dans un univers – celui d'une culture à la fois urbaine et rurale³⁹²⁹, et celle des capitales successives – où les élites inscrivait leur identité sociale. Cet univers demande à être exploré davantage, en gardant à l'esprit que le Moyen Empire n'est qu'un prolongement de la Première Période intermédiaire. Au final, les sources de la Première Période intermédiaire offrent une photographie si riche de la culture urbaine provinciale – celle des temples, des palais, du milieu rural et familial – qu'elles nous invitent à renouveler la façon d'envisager la société égyptienne de la fin du III^e millénaire tout comme celle des siècles suivants.

Nous espérons enfin que les recherches que nous avons menées dans ce travail auront permis de renforcer ou de nuancer certaines perspectives jusqu'ici esquissées sur la Première Période intermédiaire, période qui reste à ce jour trop peu étudiée et, hélas, souvent mal comprise. Souhaitons que cette base de réflexions suscite un élargissement des champs d'investigation susceptible de dessiner une image de plus en plus fidèle de cette époque.

³⁹²⁹ Celle peut-être des « villages », cf. Chr. EYRE, « Village Economy in Pharaonic Egypt », dans A.K. BOWMAN, E. ROGAN, éd., *Agriculture in Egypt from Pharaonic to Modern Times*, Oxford, 1999, p. 33-60.

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE I – MONDES ANCIENS ET MÉDIÉVAUX
Laboratoire de recherche UMR 8167 Orient et Méditerranée

EN COTUTELLE AVEC
UNIVERSITÀ CA' FOSCARI - VENEZIA
DOTTORATO IN STORIA ANTICA E ARCHEOLOGIA – XXV CICLO
Settore scientifico disciplinare : L-OR/02

T H È S E
pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE
Discipline : Égyptologie

Présentée et soutenue par

Andrea PILLON

le 8 mars 2018

**Pouvoir et prestige des élites locales en Égypte
à la Première Période intermédiaire**

**Études sur l'administration et la société égyptiennes
de la fin du III^e millénaire**

Volume III. Bibliographie, indices et annexes

Sous la codirection de :

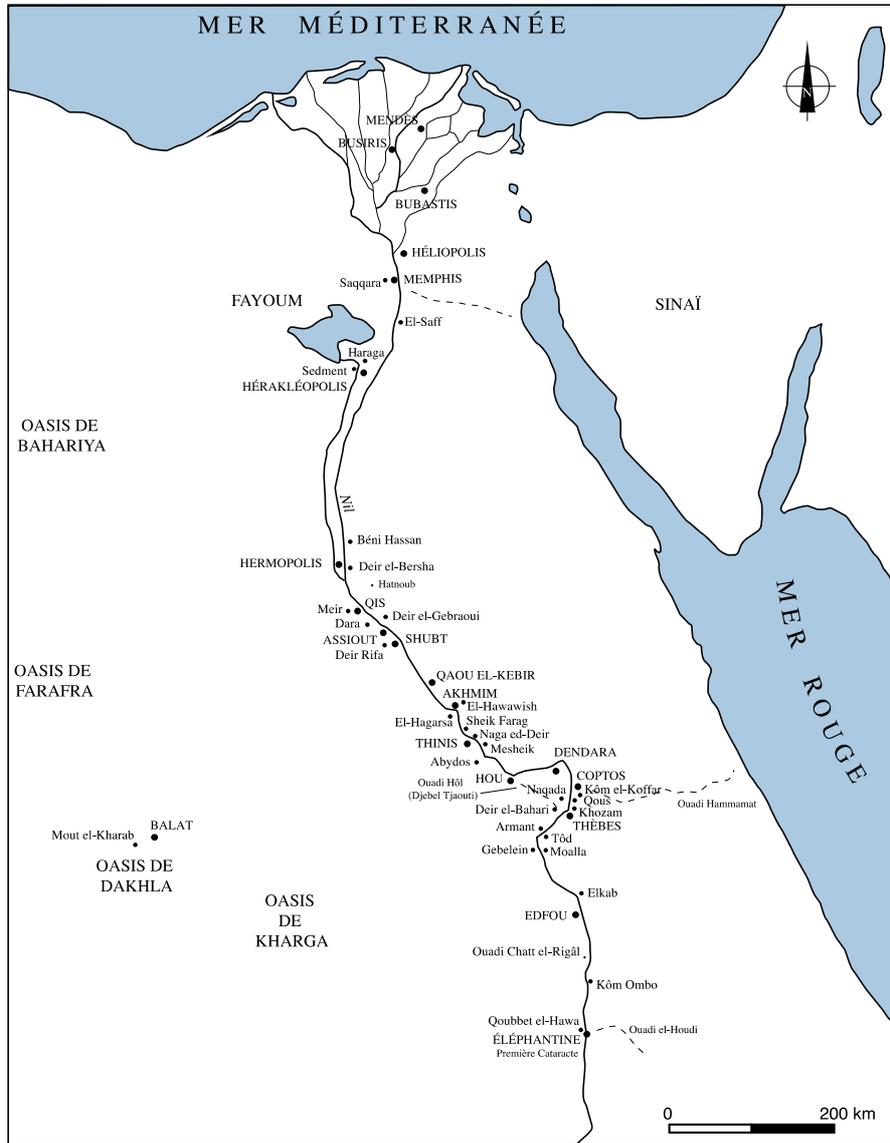
Mme Dominique VALBELLE – Professeur, Université Paris-Sorbonne

M. Emanuele Marcello CIAMPINI – Professeur, Università Ca' Foscari, Venise

Membres du jury :

M. Laurent COULON – Directeur d'études, Ecole Pratique des Hautes Études, Paris

M. Alessandro ROCCATI – Professeur, Università degli Studi, Turin
M. Pierre TALLET – Professeur, Université Paris-Sorbonne



L'Égypte à la Première Période intermédiaire : carte des principaux sites

ABREVIATIONS

Les abréviations et conventions bibliographiques adoptées dans ce travail sont celles référencées par W. HELCK, E. OTTO, W. WESTENDORF, éd., *Lexikon der Ägyptologie*, Wiesbaden, 1975-1992, et par B. MATHIEU, *Abréviations des périodiques et collections en usage à l'Ifao*, La Caire, 2017⁶. Ci-dessous une liste des principales abréviations spécifiques que nous avons adoptées.

— Pour les renvois bibliographiques à certains textes :

Coptos (suivi par la lettre du décret) = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, ÄA 14, Wiesbaden, 1967.

Hatnub (suivi par le numéro de l'inscription) = R. ANTHES, *Die Felseninschriften von Hatnub*, UGAÄ 9, Leipzig, 1928.

Ouadi Hammamat (suivi par le numéro de l'inscription) = J. COUYAT, P. MONTET, *Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouâdi Hammâmât*, MIFAO 34, Le Caire, 1912

Rifeh (suivi par le numéro romain de la tombe) = Fr.Ll. GRIFFITH, *The Inscriptions of Siût and Dêr Rifeh*, London, 1889.

RILN (suivi par le numéro de l'inscription) = Z. ŽABA, *The Rock Inscriptions of Lower Nubia (Czechoslovak Concession)*, Prague, 1974.

Siut (suivi par le numéro romain de la tombe) = = Fr.LI. GRIFFITH, *The Inscriptions of Siût and Dêr Rîfeh*, London, 1889.

— Pour des recueils de textes :

J.J. CLERE, J. VANDIER, *TPPI* = J.J. CLERE, J. VANDIER, *Textes de la Première Période Intermédiaire et de la XIème dynastie : I^{er} fasc*, BiAeg 10, Bruxelles, 1948.

W. SCHENKEL, *MHT* = W. SCHENKEL, *Memphis, Herakleopolis, Theben : die epigraphischen Zeugnisse der 7.-11. Dynastie Ägyptens*, ÄA 12, Wiesbaden, 1965.

— Pour indiquer le numéro de la tombe dans les nécropoles suivantes :

M (suivi par un numéro de tombe) = Mesheik.

N (suivi par un numéro de tombe) = Naga ed-Deir.

QH (suivi par un numéro de tombe) = Qoubbet el-Hawa.

SF (suivi par un numéro de tombe) = Sheik Farag.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

A

- ABDALLA, A., « Two Monuments of Eleventh Dynasty Date from Dendera in the Cairo Museum », *JEA* 79, 1993, p. 248-252.
- ABU-BAKR, A.-M., *Excavations at Giza 1949-1950*, Cairo, 1953.
- ADAMS, M.J., « An Interim Report on the Naqada III – First Intermediate Period Stratification at Mendes 1999-2005 », dans D. REDFORD, éd., *Delta Reports (Research in Lower Egypt) I*, Oxford – Oakville, 2009, p. 120-206.
- AHMED BEY KAMAL, M., « Rapport sur les fouilles de Saïd Bey Khachaba au Déîr-el-Gabraouï », *ASAE* 13, 1913, p. 161-178.
- ALEXANIAN, N., « Tomb and Social Status: the Textual Evidence », dans M. BARTA, éd., *The Old Kingdom Art and Archaeology: Proceedings of the Conference Held in Prague, May 31 - June 4, 2004*, Prague, 2006, p. 1-8.
- ALLAM, Sh., *Beiträge zum Hathorkult (bis zum Ende des Mittleren Reiches)*, MÄS 4, Berlin, 1963.
- « Quenebete et administration autonome en Égypte pharaonique », *RIDA* 40, 1993, p. 11-69.
- ALLEN, J.P., « Funerary Texts of King Wahkare Akhtoy on a Middle Kingdom Coffin », dans *Studies in Honor of George R. Hughes*, SAOC 39, Chicago, 1976.
- « [C.R. de] D. BIDOLI, Die Sprüche der Fangnetze ... », *BiOr* 37, 1980, p. 147-150.
- *The Heqanakht Papyri*, Publications of the Metropolitan Museum of Art Egyptian Expedition 27, New York, 2002.
- « High Officials of the Early Middle Kingdom », dans N. STRUDWICK, J.H. TAYLOR, éd., *The Theban Necropolis : Past, Present and Future*, London, 2003, p. 14-29.

- « Some Aspects of the Non-Royal Afterlife in the Old Kingdom », dans *Art and Archaeology. Proceedings of the Conference Held in Prague, May 31 - June 4, 2004*, Prague, 2006, p. 9-18.
- « The Biographical Inscription from the Mastaba of Intef (?) », dans D. ARNOLD, éd., *Middle Kingdom Tomb Architecture at Lisht*, New York, 2008, p. 89-93.
- ALLEN, T.G., « The Story of an Egyptian Politician », *AJSL* 38, 1921, p. 55-62.
- ALLIOT, M., *Rapport sur les fouilles de Tell Edfou (1932)*, FIFAO 9/2, Le Caire, 1933.
- *Rapport sur les fouilles de Tell Edfou (1933)*, FIFAO 10/2, Le Caire, 1935.
- *Le culte d'Horus à Edfou au temps des Ptolémées*, BdE 20, Le Caire, 1949-1954.
- ALTENMÜLLER, H., « Die abydenische Version des Kultbildrituals », *MDAIK* 24, 1969, p. 16-25.
- dans *LÄ II*, 1977, col. 171-191 et notamment 176-177, s.v. « Feste ».
- « Ihy beim Durchtrieb durch die Furt – Bemerkungen zu Gestalt und Person eines Gottes », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain*, OLA 39, Louvain, 1991, p. 17-27.
- ALTENMÜLLER, H., MOUSSA, A.M., *Das Grab des Nianchchnum und Chnumhotep. Old Kingdom Tombs at the Causeway of King Unas at Saqqara*, ArchVer 21, Mainz am Rhein, 1977.
- ANDRASSY, P., « Zur Struktur der Verwaltung des Alten Reiches », *ZÄS* 118, 1991, p. 1-10.
- « Das *pr-ḥn*© im Alten Reich », *SAK* 20, 1993, p. 17-35.
- « Überlegungen zum Boden-Eigentum und zur Acker-Verwaltung im Alten Reich », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse) : Akten des internationalen Symposions, Tübingen, 18.-20. Juni 1990*, Untersuchungen zum Rechtsleben im alten Ägypten 2, Tübingen, 1994, p. 341-349.
- *Untersuchungen zum ägyptischen Staat des Alten Reiches und seinen Institutionen*, IBAES 9, London, 2008.
- ANDREU, G., *Enquête sur la police dans l'Égypte pharaonique : études de titres apparus avant la fin du Moyen Empire*, thèse inédite, Paris IV-Sorbonne, 1978.

- « Les titres de policiers formés sur la racine *ꜥn* », *CRIPEL* 9, 1987, p. 17-23.
- « Deux stèles de commissaires de police (*jmy-r ꜥnÚ*) de la Première Période Intermédiaire », *CRIPEL* 13, 1991, p. 17-23.
- « Recherches sur la classe moyenne au Moyen Empire », dans S. SCHOSKE, éd., *Akten des vierten Internationalen Ägyptologen Kongresses München 1985 IV*, Hamburg, 1992, p. 15-26.
- ANDREU, G., CAUVILLE, S., « Vocabulaire absent du *Wörterbuch* (I) », *RdE* 29, 1977, p. 5-13.
- ANTHES, R., *Die Felseninschriften von Hatnub*, UGAÄ 9, Leipzig, 1928.
- ARNETTE, M.-L., *Regressum ad uterum. La mort comme nouvelle naissance dans les textes funéraires de l'Égypte pharaonique (V^e-XX^e dynastie)*, BdE, Le Caire (sous presse).
- ARNOLD, Di., *Der Tempel des Königs Mentuhotep II. Die Wandreliefs des Sanktuaries*, ArchVer 11, Mainz am Rhein, 1974.
- *Gräber des Alten und Mittleren Reiches in El-Tarif*, ArchVer 17, Mainz am Rhein, 1976.
- dans *LÄ* IV, 1982, col. 644-646, s.v. « Palast ».
- « Hypostyle Halls of the Old Kingdom? », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston, 1996, p. 39-54.
- « The Architecture of Meketre's Slaughterhouse and Other Early Twelfth Dynasty Wooden Models », dans P. JANOSI, éd., *Structure and Significance : Thoughts on Ancient Egyptian Architecture*, DÖAW 25, Wien, 2005, p. 1-75.
- « Les sépultures des reines de Montouhotep II », dans Chr. ZIEGLER, éd., *Reines d'Égypte d'Hétephérés à Cléopâtre*, Paris, 2008, p. 94-101.
- ARNOLD, Di., STADELMANN, R., « Dachschr. Erster Grabungsbericht », *MDAIK* 31, 1975, p. 169-174.
- ARNOLD, Do., « Weiteres zur Keramik von el-Tarif. Saff el-Dawâba 1970/71 », *MDAIK* 28/1, 1972, p. 33-46.
- ASSMANN, J., « Palast oder Tempel ? Überlegungen zur Architektur und Topographie von Amarna », *JNES* 31, 1972, p. 143-155.

- « Weisheit, Loyalismus und Frömmigkeit », dans E. HORNING, Oth. KEE, (éd.), *Studien zu altägyptischen Lebenslehren*, OBO 28, Göttingen, 1979, p. 11-72.
- « L'image du père dans l'ancienne Égypte », dans H. TELLENBACH, éd., *L'image du père dans le mythe et l'histoire. 1. Égypte, Grèce, Ancien et Nouveau Testaments*, Paris, 1983, p. 21-70.
- *Re und Amun. Die Krise des polytheistischen Weltbilds im Ägypten der 18.-20. Dynastie*, OBO 51, Freiburg, 1983.
- « Sepulkrale Selbstthematisierung im Alten Ägypten », dans A. HAHN, V. KAPP, éd., *Selbstthematisierung und Selbstzeugnis : Bekenntnis und Geständnis*, Frankfurt, 1987, p. 208-232.
- « State and Religion in the New Kingdom », dans J.P. ALLEN *et alii*, *Religion and Philosophy in Ancient Egypt*, YES 3, Yale, 1989, p. 55-88.
- *Ma'at. Gerechtigkeit und Unsterblichkeit im Alten Ägypten*, München, 1990.
- « Das ägyptische Prozessionsfest », dans J. ASSMANN, Th. SUNDERMEIER, *Das Fest und das Heilige. Religiöse Kontrapunkte zur Alltagswelt*, Gütersloh, 1991, p. 105-122.
- « Le temple égyptien et la distinction entre le “dedans” et le “dehors” », dans Ph. BORGEAUD, éd., *Le temple lieu de conflit: actes du Colloque de Cartigny, 1991*, Leuven, 1994, p. 13-34.
- « Preservation and Presentation of Self in Ancient Egyptian Portraiture », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston, 1996, p. 55-81.
- *Altägyptische Totenliturgien I. Totenliturgien in den Sargtexten des Mittleren Reiches*, Heidelberg, 2002.
- *The Mind of Egypt. History and Meaning in the Time of the Pharaohs*, Cambridge, 2003 (trad. anglaise de *Ägypten : eine Sinngeschichte*, München – Wien, 1996).
- AUFRERE, S., *L'univers minéral dans la pensée égyptienne*, BdE 105, Le Caire, 1991.
- « Le nomarque Ânkhtyfy et la situation politique en Haute-Égypte avant le règne d'Antef II », *ÉA&O* 18, 2000, p. 7-14.

- « Les vétérans de Montouhotep Nebhéteprê. Une garnison funéraire à Deir al-Bahari ? », *EA&O* 19, 2000, p. 9-16.
- « L'artiste de la Première Période intermédiaire et la tradition oubliée », *ÉA&O* 18, 2000, p. 15-26.
- « La "Stèle aux chiens" : testament politique d'Antef l'ancien », *ÉA&O* 18, 2000, p. 35-40.

B

- BADAWY, A., « The Stela of Irtysen », *CdE* 36/72, 1961, p. 269-277.
- BAER, Kl., *Rank and Title in the Old Kingdom : the Structure of the Egyptian Administration in the Fifth and Sixth Dynasties*, Chicago, 1960.
- BAILEY, E., « Circumcision in Ancient Egypt », *BACE* 7, 1996, p. 15-28.
- BAINES, J., « Practical Religion and Piety », *JEA* 73, 1987, p. 79-98.
- « Restricted Knowledge, Hierarchy, and Decorum. Modern Perceptions and Ancient Institutions », *JARCE* 27, 1990, p. 1-23.
 - « [C.R. de] Ann Macy Roth, Egyptian Phyles ... », *DE* 26, 1993, p. 91-96.
 - « Forerunners of Narrative Biographies », dans A. LEAHY, J. TAIT, éd., *Studies on Ancient Egypt in Honour of H. S. Smith*, London, 1999, p. 23-37.
 - *Visual and Written Culture in Ancient Egypt*, Oxford, 2007.
 - « Not Only with the Dead : Banqueting in Ancient Egypt », *Studia Universitatis "Babeş-Bolyai" Historia* 54, 2014, p. 1-35.
 - « The Self-representation of Pepyankh the Middle at Meir: Scandal, Religious Institutions and Participation, the Next World », dans R. NYORD, K. RYHOLT, éd., *Lotus and Laurel: Studies on Egyptian Language and Religion in Honour of Paul John Frandsen*, CNI Publications 39, 2015, p. 19-43.
- BAKIR, A. el-M., *Slavery in Pharaonic Egypt*, CASAE 18, Cairo, 1952.
- BAKR, M.I., « The Old Kingdom at Bubastis : Excavations since 1978 Outline », dans A. NIBBI, éd., *The Archaeology, Geography and History of the Egyptian Delta in*

- Pharaonic Times. Proceedings of Colloquium, Wadham College, 29-31 August 1988, Oxford, Oxford, 1989, p. 29-52.*
- BAKR, M.I., BRANDL, H., « The Pharaonic Cemeteries of Bubastis », M.I. BAKR, H. BRANDL, « The Pharaonic Cemeteries of Bubastis », dans M.I. BAKR, H. BRANDL, F. KALLONIATIS, éd., *Egyptian Antiquities from Kufur Nigm and Bubastis*, Berlin, 2010, p. 15-26.
- BAKRY, H.S.K., « Recent Discoveries in the Delta », *RSO* 46, 1971, p. 1-15.
- BALIGH, R., « Some Inscribed Plaques from Abusir », *Abgadyat* 3, 2009, p. 11-20.
- BARBOTIN, Chr., *La voix des hiéroglyphes*, Paris, 2005.
- « D. 50. Stèle de la Première Période intermédiaire », dans L. BAZIN RIZZO *et alii*, éd., *À l'école des scribes. Les écritures de l'Égypte ancienne*, CENIM 15, Milano, 2016.
- BARD, K., FATTOVICH, R., « The Middle Kingdom Red Sea Harbor at Mersa/Wadi Gawasis », *JARCE* 47, 2011, p. 105-129.
- BARGUET, P., ARNAUDIES, A., *Le temple d'Amon-Rê à Karnak. Essai d'exégèse*, RAPH 21, Le Caire, 2006².
- BARSANTI, A., « I. Mastaba de Samnofir » dans « Fouilles autour de la pyramide d'Ounas (1899-1900) », *ASAE* 1, 1899, p. 150-160.
- BARTA, M., « The Title Inspector of the Palace during the Egyptian Old Kingdom », *Archív Orientální* 67, 1999, p. 1-20.
- éd., *The Old Kingdom Art and Archaeology : Proceedings of a Conference Held in Prague, May 31 - June 4, 2004*, Prague, 2006.
- *Abusir XIII. Abusir South II, Tomb Complex of the Vizier Qar, His Sons Qar Junior and Senedjemib and Iykai*, Praha, 2009.
- « Les tombes non-royales d'Abousir », *ÉA&O* 77, 2015, p. 15-28.
- BARTA, W., *Aufbau und Bedeutung der altägyptischen Opferformel*, ÄgForsh 24, Glückstadt, 1968.
- *Das Selbstzeugnis eines altägyptischen Künstlers (Stele Louvre C 14)*, MÄS 22, Berlin, 1970.

- « Zur Lokalisierung und Bedeutung der *mrt*-Bauten », *ZÄS* 110, 1983, p. 98-102.
- BATS A., « La loi-*hp* dans la pensée et la société du Moyen Empire », *Nehet* 1, 2014, p. 95-113.
- BAUD, M., « La date d'apparition des *~ntiw-ꜥ* », *BIFAO* 96, 1996, p. 13-49.
- *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien*, BdE 126, Le Caire, 1998.
- « Ménès, la mémoire monarchique et la chronologie du III^e millénaire », *Archéo-Nil* 9, 1999, p. 109-147.
- « Le palais en temple. Le culte funéraire des rois d'Abousir », dans M. BARTA, J. KREJCI, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, Praha, 2000, p. 347-360.
- « Le format de l'histoire. Annales royales et biographies de particuliers dans l'Égypte du III^e millénaire », dans N. GRIMAL, M. BAUD, éd., *Événement, récit, histoire officielle : l'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Colloque du Collège de France, amphithéâtre Marguerite-de-Navarre, 24-25 juin 2002*, Études d'égyptologie 3, Paris, 2003, p. 271-302
- « The Birth of Biography in Ancient Egypt. Text Format and Content in the IVth dynasty », dans St. SEIDLMAYER, éd., *Texte und Denkmäler des ägyptischen Alten Reiches*, Thesaurus linguae aegyptiae 3, Berlin, 2005, p. 91-124.
- « The Relative Chronology of Dynasties 6 and 8 », dans E. HORNING, R. KRAUSS, D.A. WARBURTON, éd., *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leiden – Boston, 2006, p. 144-158.
- BAUD, M., DOBREV, V., « De nouvelles annales de l'Ancien Empire égyptien. Une "Pierre de Palerme" pour la VI^e dynastie », *BIFAO* 95, 1995, p. 23-92.
- BAUM, N., *Arbres et arbustes de l'Égypte ancienne*, OLA 31, Leuven, 1988.
- BEAUX, N., « La douat dans les Textes des Pyramides. Espace et temps de gestation », *BIFAO* 94, 1994, p. 1-6.
- *La chapelle d'Hathor. Temple d'Hatchepsout à Deir El-Bahari. I. Vestibule et sanctuaires*, MIFAO 129, Le Caire, 2012.
- BEINLICH, H., dans *LÄ* I, 1975, col. 491, s.v. « Assiut ».

- *Studien zu den "Geographischen Inschriften" (10.-14. O.äg.Gau)*, TÄB 2, Bonn, 1976.
- BELL L.D., *Interpreters and Egyptianized Nubians in Ancient Egyptian Foreign Policy. Aspects of the History of Egypt and Nubia*, thèse inédite, Université de Philadelphie, 1976.
- « Interpreters and Egyptianized Nubians in Ancient Egyptian Foreign Policy : aspects of the History of Egypt and Nubia », *Dissertation Abstracts International A: the humanities and social sciences* 37/11, 1977, p. 7111-7112.
- BERGER-EL NAGGAR, C., LABROUSSE, A., « La tombe de Rêhérychefnakht à Saqqâra-Sud, un chaînon manquant ? », *BSFE* 164, 2005, p. 14-28.
- BERLANDINI, J., « Senenmout, stoliste royal, sur une statue-cube », *BIFAO* 76, 1976, p. 111-132.
- « La pyramide "ruinée" de Sakkara-nord et le roi Ikaouhor-Menkaouhor », *RdE* 31, 1979, p. 3-28.
- BERLEV, O., « The King's House in the Middle Kingdom », dans *Trudy dvadcat' pätogo meždunarodnogo kongressa Vostokovedov, Moskva, 9-16 avgusta 1960 = Actes du 25^e congrès international des orientalistes, Moscou, 9-16 Août 1960* [EN RUSSE], I, Moscou, 1962, p. 143-148.
- « Les prétendus "citadins" du Moyen Empire », *RdE* 23, 1971, p. 23-48.
- *Trudovoe naselenie Egipta v epohu Srednego Carstva* [en russe], Moscou, 1972.
- *Obšestvennye otnošeníâ v Egipte èpohi Srednego Carstva : social'nyj sloj "carskih hmww" = Rapports sociaux en Égypte à l'époque du Moyen Empire* [EN RUSSE], Moscou, 1978.
- « Two Kings – Two Suns : on the Worldview of the Ancient Egyptians », dans St. QUIRKE, éd., *Discovering Egypt from the Neva. The Egyptological Legacy of O. Berlev*, Berlin, 2003, p. 19-35.
- BERREMAN, G.D., « Social Inequality: A Cross-Cultural Analysis », dans *id.*, éd., *Social Inequality : Comparative and Developmental Approaches*, New York, 1981, p. 3-40.
- BERNAL, C., *Dans le secret du roi : hommes et espaces confidentiels en Égypte ancienne, des origines à la fin du Nouvel Empire*, thèse inédite, Paris IV–Sorbonne, 2014.

- BETRO, M., *Armant dal I Periodo Intermedio alla fine del Nuovo Regno. Prosopographia*, BISE 1, Pisa, 2001.
- BIDOLI, D., *Die Sprüche der Fangnetze in den altägyptischen Sargtexten*, ADAIK 9, Glückstadt, 1976.
- BIETAK, M., « Zu den nubischen Bogenschützen aus Assiut : ein Beitrag zur Geschichte der Ersten Zwischenzeit », dans P. POSENER-KRIEGER, éd., *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar 1*, BdE 97, Le Caire, 1985, p. 87-97.
- « Zur Marine des Alten Reiches », dans J. BAINES *et alii*, éd., *Pyramid Studies and Other Essays Presented to I. E. S. Edwards*, London, 1988, p. 35-40.
- *Avaris the Capital of the Hyksos : Recent Excavations at Tell el-Dab'a : the First Raymond and Beverly Sackler Foundation Distinguished Lecture in egyptology*, London, 1996.
- « Zum Raumprogramm ägyptischer Wohnhäuser des Mittleren und des Neuen Reiches », dans *id.*, éd., *Haus und Palast im alten Ägypten = House and Palace in Ancient Egypt : International Symposium in Cairo, April 8. to 11. 1992*, DÖAW 14, Wien, 1996, p. 23-43.
- « La belle fête de la Vallée : l'Asasif revisité », dans Chr. ZIVIE-COCHE, I. GUERMEUR, éd., *"Parcourir l'éternité". Hommages à Jean Yoyotte*, BEHE Sciences religieuses 156, Turnhout, 2012, p. 135-164.
- BILLING, N., « The Corridor Chamber. An Investigation of the Function and Symbolism of an Architectural Element in the Old Kingdom Pyramids », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists: Grenoble, 6-12 septembre 2004*, I, OLA 159, Leuven, 2007, p. 183-193.
- VON BISSING, Fr.W., « Αρχαία αιγυπτιακά κορυφαία ἱστῶν », *Εφημερίς αρχαιολογική*, 1905, p. 158-159.
- éd., *Das Re-Heiligtum des Königs Ne-woser-Re (Rathures). Band I, Der Bau*, Berlin, 1905.
- *Die Mastaba des Gem-Ni-Kai. Band II*, Leipzig, 1911.
- éd., *Das Re-Heiligtum des Königs Ne-Woser-Re (Rathures). Band II, Die kleine Festdarstellung*, Leipzig, 1923.

- éd., *Das Re-Heiligtum des Königs Ne-woser-Re (Rathures). Band III, Die grosse Festdarstellung*, Leipzig, 1928.
- BISSON DE LA ROQUE, F., *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1929)*, FIFAO 7/1, Le Caire, 1930.
- BISSON DE LA ROQUE, F., CLERE, J.J., *Rapport sur les fouilles de Médamoud (1927)*, FIFAO 5/1, Le Caire, 1928.
- BJÖRKMAN, N., « Egyptology and Historical Method », *Orientalia Suecana* 13, 1964, p. 9-33.
- BLACKMAN, A., « The House of Morning », *JEA* 5, 1918, p. 148-165.
- *The Rock Tombs of Meir I, The tomb-chapel of Ukh-Hotp's son Senbi*, ASE 22, London, 1914.
- « On the Position of Women in the Ancient Egyptian Hierarchy », *JEA* 7, 1921, p. 8-30.
- *The Rock Tombs of Meir IV. The Tomb-Chapels of Pepi'Onkh the Middle Son of Sebkhopte and Pekhernefert (D, n°2)*, ASE 25, London, 1924.
- « The Stele of Thethi, Brit. Mus. No. 614 », *JEA* 17, 1931, p. 55-61.
- « The Stela of Nebipusenwosret, British Museum no. 101 », *JEA* 21, 1935, p. 1-9.
- *The Rock Tombs of Meir V. The Tomb-Chapels A, n°1 (that of Ni'anekh-Pepi the Black), A, n°2 (that of Pepi'onkh with the "Good Name" of Heny the Black), A, n°4 (that of Hepi the Black), D, n°1 (that of Pepi), and E, n°1-4 (those of Meniu, Nenki, Pepi'onkh and Tjetu)*, ASE 28, London, 1953.
- « Priest, Priesthood (Egyptian) », dans *id.*, *Gods, Priests and Men. Studies in the Religion of Pharaonic Egypt*, London – New York, 1998, p. 117-118 (extrait de J. HASTINGS, éd., *Encyclopedia of Religion and Ethics* X, Edimbourg, 1918, p. 293-302).
- BLEEKER, C.J., « Initiation in Ancient Egypt », dans *id.*, éd., *Initiation. Contributions to the Theme of the Study-Conference of the International Association for the History of Religions Held at Strasbourg, September 17th to 22nd 1964*, Leiden, 1965.
- *Hathor and Thot. Two Key Figures of the Ancient Egyptian Religion*, Studies in the History of Religions. Supplements to Numen 26, Leiden, 1973.

- BLUMENTHAL, E., *Untersuchungen zum ägyptischen Königtum des Mittleren Reiches, I. Die Phraseologie*, Berlin, 1970.
- « Die Datierung der *nḥri*-Graffiti von Hatnub: zur Stellung der ägyptischen Gaufürsten im frühen Mittleren Reich », *Altorientalische Forschungen* 4, 1976, p. 35-62.
- « Die "Göttesväter" des Alten und Mittleren Reiches », *ZÄS* 114, 1987, p. 10-35.
- BÖKER, R., « Über Namen und Identifizierung der ägyptischen Dekane », *Centaurus* 27, 1984, p. 189-217.
- BOHLEKE, B., *The Overseers of Double Granaries of Upper and Lower Egypt in the Egyptian New Kingdom, 1570-1085 B.C.*, thèse inédite, Université de New Haven, UMI, Ann Arbor, 1991.
- BOLSHAKOV, A.O., « Hinting as a Method of Old Kingdom Tomb Decoration. I, The Offering-Stone and the False Door of the Dwarf *snb* », *GM* 139, 1994, p. 9-33.
- *Studies on Old Kingdom Reliefs and Sculpture in the Hermitage*, ÄA 67, Wiesbaden, 2005.
- BOLSHAKOV, A.O., QUIRKE, St., *The Middle Kingdom Stelae in the Hermitage*, PIREI 3, Utrecht, 1999.
- BONHEME, M.-A., FORGEAU, A., *Pharaon. Les secrets du pouvoir*, Paris, 1988.
- BONNEAU, D., *La crue du Nil divinité égyptienne, à travers mille ans d'histoire (332 av. - 641 ap. J.-C.)*, Paris 1964.
- BONNET, H., *Reallexikon der ägyptischen Religionsgeschichte*, Berlin, 1952.
- BOOCHS, W., *Siegel und Siegel im Alten Ägypten*, Kölner Forschungen zu Kunst und Altertum 4, Sankt Augustin, 1982.
- BORCHARDT, L., *Statuen und Statuetten von Königen und Privatleuten im Museum von Kairo : Nr. 1-1294. Teil 1, Text und Tafeln zu Nr. 1-380*, Berlin, 1911.
- *Das Grabdenkmal des Königs S'ahu-Re'. Band II, Die Wandbilder*, Leipzig, 1913.
- BOSCHUNG, D., *et alii*, éd., *Die antiken Skulpturen in Chatsworth sowie in Durham Massey und Withington Hall*, Monumenta Artis Romanae XXVI, Mainz am Rhein, 1997.
- BOSTICCO, S., *Le stele egiziane dall'Antico al Nuovo Regno*, Roma, 1959.

- BOUDON, R., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, 1994⁴.
- BOURDIEU, P., « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 118, 1997, p. 55-68.
- BRAMBILLA, E., « Modèle et méthode dans la “société de cour” de Norbert Elias », dans D. ROMAGNOLI, éd., *La ville et la cour. Des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, 1995, p. 219-258.
- BREASTED, J.H., *Ancient Records of Egypt I. The First through the Seventeenth Dynasties*, Chicago, 1906.
- *Egyptian Servant Statues*, The Bollingen Series 13, Washington, 1948.
- BRINKMANN, V., HOLLEIN, M., éd., *Sahure. Tod und Leben eines grossen Pharaos. Eine Ausstellung der Liebieghaus Skulpturensammlung, Frankfurt am Main, 24. Juni bis 28. November 2010*, Frankfurt – München, 2010.
- BROEKMAN, G.P., « The “High Priests of Thot” in Hermopolis in the Fourth and Early Third Centuries B.C.E », *ZÄS* 133, 2006, p. 97-103.
- BROVARSKI, E., « An Unpublished Stele of the First Intermediate Period in the Oriental Institute Museum », *JNES* 32, 1973, p. 453-465.
- « Varia », *Serapis* 3, 1975-1976, p. 1-8.
- « Two Monuments of the First Intermediate Period from the Theban Nome », dans J.H. JOHNSON, E.F. WENTE, éd., *Studies in Honor of George R. Hughes*, SAOC 39, Chicago, 1977, p. 31-41.
- « Ahanakht of Bersheh and the Hare Nome in the First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans W.K. SIMPSON, Wh.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in honor of Dows Dunham on the Occasion of his 90th birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 14-30.
- « Old Kingdom Beaded Collars », dans J. PHILIPPS, éd., *Ancient Egypt, the Aegean, and the Near East. Studies in Honour of Martha Rhoads Bell*, I, San Antonio, 1997, p. 137-162.
- dans *LÄ* V, 1984, col. 1056-1057, s.v. « Sokar ».
- « The inscribed material of the First Intermediate Period from Naga-ed-Dêr », *American Journal of Archaeology* 89, 1985, p. 581-584.

- « Akhmim in the Old Kingdom and the First Intermediate Period », dans P. POSENER-KRIEGER, éd., *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar 1*, BdE 97, Le Caire, 1985, p. 117-153.
- dans *LÄ* VI, 1986, col. 387-401, s.v. « Tempelpersonal I ».
- « A Coffin from Farshut in the Museum of the Fine Arts, Boston », dans L.H. LESKO, éd., *Ancient Egyptian and Mediterranean Studies*, Providence, 1998, p. 37-69.
- *The Senedjemib Complex. Part 1, the Mastabas of Senedjemib Inti (G 2370), Khnumenti (G 2374), and Senedjemib Mehi (G 2378)*, Giza Mastabas 7, Boston, 2001.
- « False Doors and History. The Sixth Dynasty », dans M. BARTA, éd., *The Old Kingdom Art and Archaeology. Proceedings of the Conference Held in Prague, May 31 - June 4, 2004*, Prague, 2006, p. 71-118.
- « False Doors and History. The First Intermediate Period and Middle Kingdom », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation. Studies in the Culture of Middle Kingdom Egypt*, New Haven – Philadelphia, 2009, p. 359-423.
- « The Hare and Oryx Nomes in the First Intermediate Period and Early Middle Kingdom », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, *Egyptian Culture and Society: Studies in Honour of Naguib Kanawati*, CASAE 38, Cairo, 2010, p. 31-85.
- « *Ipt*, “Indirect Access Approach (to an Edifice)” », dans Z.A. HAWASS, Kh. DAOUD, R.B. HUSSEIN, éd., *Scribe of Justice. Egyptological Studies in Honour of Shafik Allam*, CASAE 42, Le Caire, 2011, p. 111-117.
- « Studies in Egyptian Lexicography III : CG 20506 and the Word for “Bed Canopy” », *BIFAO* 112, 2012, p. 77-95.
- « *Hwt*, *Hwt-wrt*, and *Hwt-©n* », dans *Études et Travaux* 26/1 [= *Mélanges Karol Myśliwiec*], 2013, p. 144-147.
- « Overseers of Upper Egypt in the Old to Middle Kingdoms. Part 1 », *ZÄS* 140, 2013, p. 91-111.
- « Overseers of Upper Egypt in the Old to Middle Kingdoms. Part 2 », *ZÄS* 141, 2014, p. 24-35.

- *Some Monuments of the Old Kingdom in the Field Museum of Natural History – Chicago*, BdE 166, Le Caire, 2016.
- « Pace Harco Willems », *GM* 249, 2016, p. 31-37.
- BRUGSCH, H., *Geschichte Aegypten's unter den Pharaonen nach den Denkmälern*, Leipzig, 1877.
- BRUGSCH, H., « Études géographiques : le lac Maréotis », *Revue égyptologique* 1, 1880, p. 32-48.
- BRUNNER, H., *Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut mit Übersetzung und Erläuterungen*, ÄgForsch 5, Glückstadt – Hamburg – New York, 1937.
- *Altägyptische Erziehung*, Wiesbaden, 1957.
- dans *LÄ II*, 1977, col. 1229-1230, s.v. « Höflichkeit und Etikette ».
- « Die Rolle von Tür und Tor im Alten Ägypten », dans *Das hörende Herz. Kleine Schriften zur Religions- und Geistesgeschichte Ägyptens*, OBO 80, Freiburg – Göttingen, 1988, p. 248-270.
- *Hieroglyphische Chrestomathie*, Wiesbaden, 1992².
- BRUNNER-TRAUT, E., dans *LÄ II*, 1978, col. 578, s.v. « Gesten, 1d. Proskynese ».
- B. BRUYERE *et alii*, *Tell Edfou 1937*, Fouilles franco-polonaises 1, Le Caire, 1937.
- DE BUCK, A., *The Egyptian Coffin Texts*, Chicago, 1935-1961.
- BUNSEN, C.C.J., *Aegyptens Stelle in der Weltgeschichte I*, Hamburg, 1845.
- BUONGARZONE, R., « La *rw(y)t* et il *mr rw(y).t* », *EVO* 18, 1996, p. 45-63.
- BUSSMANN, R., *Die Provinztempel Ägyptens von der 0. bis zur 11. Dynastie : Archäologie und Geschichte einer gesellschaftlichen Institution zwischen Residenz und Provinz*, PdÄ 30, Leiden, 2010.

C

- CALVERLEY, A.M., *The Temple of King Sethos I at Abydos. Vol. I, The Chapels of Osiris, Isis and Horus*, London – Chicago, 1933.

- *The Temple of King Sethos I at Abydos. Vol. III, The Osiris Complex*, London, 1938.
- CAMINOS R.A., *Late-Egyptian Miscellanies*, Brown Egyptological Studies 1, London, 1954.
- CAMPAGNO, M., « Patronage and Other Logics of Social Organization in Ancient Egypt during the IIIrd Millennium BCE », *JEH* 7, 2014, p. 1-33.
- CAPART, J., *Abydos. Le temple de Sêti Ier. Étude générale*, Bruxelles, 1912.
- CAUVILLE, S., « Le temple d'Isis à Dendera », *BSFE* 123, 1992, p. 31-48.
- « Les prêtres “spécifiques” de Dendera », *RdE* 43, 1992, p. 195-202.
- *Dendara. Les chapelles osiriennes. Commentaire*, BdE 118, Le Caire, 1997.
- *Dendara. Harsomtous*, OLA 238, Leuven – Paris – Bristol, 2015.
- DE CENIVAL, J.-L., « À propos de la stèle de Chéchi. Étude de quelques types de titulatures privées de l'Ancien Empire », *RdE* 27, 1975, p. 62-69.
- DE CENIVAL, J.L., POSENER-KRIEGER, P., *Hieratic Papyri in the British Museum V. Abu Sir Papyri*, London, 1968.
- ČERNÝ, J., « The Stela of Merer in Cracow », *JEA* 47, 1961, p. 5-9.
- « A Possible Egyptian Word for “Astronomer” », *JEA* 49, 1963, p. 173.
- *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period*, BdE 50, Le Caire, 1973.
- CHASSINAT, E., « Le temple d'Horus Behouditi à Dendéreh », *RdE* 1, 1927, p. 298-308.
- *Le temple d'Edfou I/4*, MMAF 10, Le Caire, 1987².
- CHAUVET, V., « Royal Involvement in the Construction of Private Tombs in the Late Old Kingdom », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists: Grenoble, 6-12 septembre 2004*, vol. 1, OLA 150, Leuven, 2007, p. 313-321.
- « Between a Tomb and a Hard Place : Tomb Inscriptions as a Source of Historical Information », *JARCE* 49, 2013, p. 57-71.
- « Who Did What and Why: the Dynamics of Tomb Preparation », dans R. JASNOW, K.M. COONEY, éd., *Joyful in Thebes: Egyptological Studies in Honor of Betsy M. Bryan*, Atlanta, 2015, p. 63-78.

- CHERPION, N., « De quand date la tombe du nain Seneb ? », *BIFAO* 84, 1984, p. 35-54.
- *Mastabas et hypogées d’Ancien Empire. Le problème de la datation*, Bruxelles, 1989.
- CHEVEREAU, M., « Contribution à la prosopographie des cadres militaires de l’Ancien Empire à la Première Période Intermédiaire », *RdE* 38, 1987, p. 13-48.
- « Contribution à la prosopographie des cadres militaires de l’Ancien Empire et de la Première Période Intermédiaire », *RdE* 40, 1989, p. 3-36.
- CHRISTOPHE, L., « À propos de mots désignant des parures », *GM* 96, 1987, p. 23-32.
- CIAMPINI, E.M., « Testi funerari del Medio Regno in contesto “anomalo”: il caso di formule su steli », *ViOr* 10, 1996, p. 267-295.
- « La tradizione religiosa di Qaw El-Kebir: ricerche a margine di un volume di catalogo del Museo Egizio Di Torino », *Aegyptus* 82, 2002, p. 169-176.
- « L’Egitto del Medio Regno », dans L. MILANO, éd., *Il Vicino Oriente Antico dalle origine ad Alessandro Magno*, Milano, 2012, p. 182-190.
- « Notes on the Inscribed Old and Middle Kingdom Coffins in the Egyptian Turin Museum », dans GI. ROSATI, M.Cr. GUIDOTTI, éd., *Proceedings of the XI International Congress of Egyptologists, Florence Egyptian Museum, Florence, 23-30 August 2015*, Archeopress Egyptology 19, Oxford, 2017, p. 103-106
- CLAYTON, J., DE TRAFFORD, A., BORDA, M., « A Hieroglyphic Inscription Found at Jebel Uweinat Mentioning Yam and Tekhebet », *Sahara* 19, 2008, p. 129-134.
- CLEMENT D’ALEXANDRIE, *Les Stromates. Stromate VI*, Paris, 1999.
- CLERE, J.J., « À propos de *fd* introduisant les paroles du défunt », *AÄA* 1, 1938, p. 81-96.
- « Sur le genre féminin des noms de villes en ancien égyptien », *GLECS* 3, 1937-1940, p. 47-49.
- « [C.R. de] J. Janssen, De traditioneele Egyptische autobiografie », *BiOr* 4, 1947, p. 1-5.
- « La stèle d’un commissaire de police (*mr-ꜥnꜣ*) de la Première Période intermédiaire », *RdE* 7, 1950, p. 19-32.

- « Une stèle de la I^{er} Période intermédiaire comportant un hiéroglyphe nouveau », *Miscellanea Gregoriana. Raccolta di scritti pubblicati nel I centenario dalla fondazione del Pontificio Museo Egizio (1839-1939)*, Roma, 1941, p. 455-466.
- CLERE, J.J., VANDIER, J., *Textes de la Première Période Intermédiaire et de la XI^{ème} dynastie : I^{er} fasc*, BiAeg 10, Bruxelles, 1948.
- COLLIER, M., QUIRKE, St., *The UCL Lahun Papyri : Religious, Literary, Legal, Mathematical and Medical*, BAR-IS 1209, Oxford, 2004.
- COLLOMBERT, Ph., *Hout-Sekhem et le septième nome de Haute-Égypte : recherches de géographie religieuse*, 2 vol., mémoire de diplôme inédit, EPHE V^e section, Paris, 1994.
- « The Gods of Hut-Sekhem and the Seventh Nome of Upper Egypt », dans Chr. EYRE, éd., *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Leuven, 1998, p. 289-294.
- « Rapport préliminaire sur la première campagne de l'Université de Genève à Hou (juillet 2009) », *BSEG* 28, 2009-2010, p. 15-33.
- *Le tombeau de Mérérouka : paléographie*, PalHiéro 4, Le Caire, 2010.
- « Les papyrus de Saqqâra : enquête sur un fonds d'archives inédit de l'Ancien Empire », *BSFE* 181, 2011, p. 17-30.
- « Une nouvelle version de l'autobiographie d'Ouni », dans R. LEGROS, éd., *Cinquante ans d'éternité : jubilé de la Mission archéologique française de Saqqâra*, Mission archéologique de Saqqarah 5, BdE 162. Le Caire, p. 145-157.
- « Observations sur un usage iconique des hiéroglyphes », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, *Aere Perennius : mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 59-89.
- CORTEGGIANI, J.-P., *L'Égypte ancienne et ses dieux : dictionnaire illustré*, Paris, 2007.
- CURTO, S., *Gli scavi italiani a El-Ghiza (1903)*, Roma, 1963.
- COULON, L., « Véracité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période Intermédiaire », *BIFAO* 97, 1997, p. 109-138.
- *Le discours en Égypte ancienne : éloquence et rhétorique à travers les textes de l'Ancien au Nouvel Empire*, thèse inédite, Paris IV-Sorbonne, 1998.

— « Cour, courtisans et modèles éducatifs au Moyen Empire », *ÉAO* 26, 2002, p. 9-20.

— « Rhétorique et stratégies du discours dans les formules funéraires : les innovations des Textes des Sarcophages », dans S. BICKEL, B. MATHIEU, éd., *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages*, BdE 139, Le Caire, 2004, p. 119-142.

— dans E. FROOD, W. WENDRICH, éd., *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2008, s.v. « Famine »

(URL = <http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz000s3mnq>).

— « Les épithètes autobiographiques formées sur *skm* », dans I. REGEN, Fr. SERVAJEAN, éd., *Verba manent : recueil d'études dédiées à Dimitri Meeks par ses collègues et amis*, CENIM 2, Montpellier, 2009, p. 71-82.

— « Les *uræi* gardiens du fétiche abydnien. Un motif osirien et sa diffusion à l'époque saïte », dans D. DEVAUCHELLE, éd., *La XXVI^e dynastie : continuités et ruptures. Promenade saïte avec Jean Yoyotte. Actes du Colloque international organisé les 26 et 27 novembre 2004 à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3*, Paris, 2011, p. 85-107.

COUYAT, J., MONTET, P., *Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouâdi Hammâmât*, MIFAO 34, Le Caire, 1912.

CRAMER, M., « Ägyptische Denkmäler im Kestner-Museum zu Hannover », *ZÄS* 72, 1936, p. 81-102.

CUMONT, Fr., *L'Égypte des astrologues*, Bruxelles, 1937.

CURTO, S. *et alii*, *Dehmit*, Roma, 1973.

D

D'AMICONE, E., *Vita quotidiana nell'antico Egitto, vivere come al tempo di Iti e Neferu, la "Bella"*, Torino, 2006.

DAOUD, Kh., « An Early Ramesside Stela of a Chief of Hour Watchers in the Memphite Temple of Ptah », *JEA* 79, 1993, p. 261-264.

- *Corpus of Inscriptions of the Herakleopolitan Period from the Memphite Necropolis. Translation, Commentary and Analyses*, BAR-IS 1459, Oxford, 2005.
- *Necropoles Memphiticae. Inscriptions from the Herakleopolitan Period*, Alexandrie, 2012.
- DANERI DE RODRIGO, A., *Las Dinastías VII-VIII y el período heracleopolitano en Egipto : problemas de reconstrucción histórica de una época de crisis*, Anexos REE 3, Buenos Aires, 1992.
- DARESSY, G., « Fragments de stèles de la XI^e dynastie », *ASAE* 8, 1907, p. 242-247.
- « Une stèle de l’Ancien Empire maintenant détruite », *ASAE* 15, 1915, p. 207-208.
- « La nécropole des grands prêtres d’Héliopolis sous l’Ancien Empire. I, Inscriptions », *ASAE* 16, 1916, p. 193-212.
- « Chapelle de Montouhotep III à Dendérah », *ASAE* 17, 1917, p. 226-236.
- « Inscriptions tentyrites », *ASAE* 18, 1918, p. 183-189.
- DARESSY, G., BARSANTI, A., « La nécropole des grands prêtres d’Héliopolis sous l’Ancien Empire. II, Rapport sur le déblaiement », *ASAE* 16, 1916, p. 213-220.
- DARNELL, J.C., « Hathor Returns to Medamûd » *SAK* 22, 1997, p. 47-94.
- « The Message of King Wahankh Antef II to Khety », *ZÄS* 124, 1997, p. 101-108.
- *Theban Desert Road Survey in the Egyptian Western desert. Vol. 1, Gebel Tjauti Rock Inscriptions 1-45 and Wadi El-Hôl Rock Inscriptions 1-45*, OIP 119, Chicago, 2002.
- « The Eleventh Dynasty Royal Inscription from Deir el-Ballas », *RdE* 59, 2008, p. 81-109.
- DARNELL, J.C., DARNELL, D. « New Inscriptions of the Late First Intermediate Period from the Theban Western Desert and the Beginnings of the Northern Expansion of the Eleventh Dynasty », *JNES* 56/4, 1997, p. 241-258.
- DAUMAS, Fr., *Dendara et le temple d’Hathor. Notice sommaire*, RAPH 29, Le Caire, 1969.
- dans *LÄ* II, 1977, col. 1034-1039, s.v. « Hathorfeste ».
- DAVID, A., *De l’infériorité à la perturbation. L’oiseau du mal et la catégorisation en Égypte ancienne*, GOF IV/38, Göttingen, 2000.

DAVIES, Norman de G., *The Rock Tombs of Sheikh Saïd*, ASE 10, London, 1901.

— *The Mastaba of Ptahhetep and Akhethetep at Saqqareh. Part II, the Mastaba, the Sculptures of Akhethetep*, ASE 9, London, 1901.

— *The Rocks Tombs of Deir el Gebrawi I. Tomb of Aba and Smaller Tombs of the Southern Group*, ASE 11, London, 1902.

— *The Rocks Tombs of Deir el Gebrawi II. Tomb of Zau and Tombs of the Northern Group*, ASE 12, London, 1902.

— *The Rock Tombs of El Amarna. Part I, The Tomb of Meryra*, ASE 13, London, 1903.

— *The Rock Tombs of El-Amarna. Part II, The Tombs of Panehesy and Meryra II*, ASE 14, London, 1905.

— *The Rock Tombs of El-Amarna. Part III, The Tombs of Huya and Ahmes*, ASE 15, London, 1905.

— *Five Theban Tombs : being those of Mentuherkhepeshef, User, Daga, Nehemawäy and Tati*, ASE 21, London, 1913.

— *The Tomb of Amenemhet (No. 82)*, London, 1915.

— *The Tomb of Nakht at Thebes*, Publications of the Metropolitan Museum of Art Egyptian Expedition 1, New York, 1917.

— *The Tomb of Antefoker, Vizier of Sesostris I, and of His Wife Senet (No. 60)*, London, 1920.

— *The Tomb of Huy, Viceroy of Nubia in the Reign of Tut'ankhamun (No. 40)*, London, 1926.

— *The Tombs of Menkheperasonb, Amenmose, and Another (Nos. 86, 112, 42 and 226)*, London, 1933.

— *The Tomb of the Vizier Ramose*, Mond Excavations at Thebes 1, London, 1941.

DAVIES, W.V., *et alii*, *Saqqâra Tombs. I, the Mastabas of Mereri and Wernu*, ASE 36, London, 1984.

DAWSON, W.R., « The Plant Called "Hairs of the Earth" », *JEA* 12, 1926, p. 240-241.

- DEAKIN, G.B., « Two Egyptian Stelae in the Devonshire Collection », *Transactions of the Hunter Archaeological Society* 10, 1971, p. 63-67.
- DE MEULENAERE, H., « Die “Balsamierer” des P. Berl. Dem. 3116 », *ZÄS* 80, 1955, p. 80.
- « Le grand-prêtre memphite Séhétepiabrê-ankh », dans *Festschrift zum 150 jährigen Bestehen des Berliner Ägyptischen Museums*, Mitteilungen aus der Ägyptischen Sammlung 8, Berlin, 1974, p. 181-184.
- « 3. Fragment d'une stèle funéraire », dans W. CLARYSSE *et alii*, *Écritures de l'Égypte ancienne*, Bruxelles, 1992, p. 20-21.
- DE MEYER, M., « Restoring the Tombs of His Ancestors? Djehutinakht, Son of Teti, at Deir al-Barsha and Sheikh Said », dans M. FITZENREITER, éd., *Genealogie – Realität und Finktion von Identität. Workshop am 04. und 05. Juni 2004*, IBAES 5, London, 2005, p. 125-136.
- « The Fifth Dynasty royal decree of Ia-ib at Dayr al-Barshā », *RdE* 62, 2011, p. 57-71.
- DE MEYER, M., CORTEBEECK, K., *Djehoetihotep : 100 jaar opgravingen in Egypte = Djehoutihotep : 100 ans de fouilles en Egypte*, Leuven, 2015.
- DE MIROSCHEJJI, P., « L'apparition des palais au Levant méridional au Bronze ancien et sa signification », dans C. MICHEL, éd., *De la maison à la ville dans l'Orient ancien : bâtiments publics et lieux de pouvoir*, Nanterre, 2013, p. 91-101.
- DECKER, W., *Die physische Leistung Pharaos. Untersuchungen zu Heldentum, Jagd und Leibesübungen der ägyptischen Könige*, Köln, 1971.
- DEGREFF, J.D., « The Jebel Uweinat Relief of Montuhotep II : a Jubilee Scene ? », *Sahara* 20, 2009, p. 121-124.
- DEINES, H., GRAPOW, H., *Wörterbuch der ägyptischen Drogennamen*, Grundriss der Medizin der alten Ägypter VI, Berlin, 1969.
- DEMAREE, R.J., *The “İ ikr n R©-Stelae. On Ancestor Worship in Ancient Egypt*, EgUit 3, Leiden, 1983.
- DEMIDCHICK, A.E., « The Reign of Merikare Khety », *GM* 192, 2003, p. 25-36.

- « The Date of the “Teaching of Merikare” », dans E. Kormysheva *et alii*, éd., *Cultural Heritage of Egypt and Christian Orient VI. Egypt and Near Eastern Countries, III mill. BC - I mill. AD*, Moscow, 2011, p. 49-70.
- « The History of the Herakleopolitan Kings’ Domain », dans H.-W. FISCHER-ELFERT, R.B. PARKINSON, éd., *Studies on the Middle Kingdom*, Philippika 41, Wiesbaden, 2013, p. 93-106.
- « Eleventh Dynasty written evidence on the relationship between the kA and the cult image », *ZÄS* 142, 2015, p. 25-32.
- DEPUYDT, L., « Ancient Egyptian Star Clocks and Their Theory », *BiOr* 55, 1998, p. 6-44.
- « Ancient Egyptian Stellar Tables. A Reinterpretation of Their Fundamental Structure », dans A. IMHAUSEN, T. POMMERENING, éd., *Writings of Early Scholars*, Berlin, 2010, p. 241-277.
- DERCHAIN, Ph., « La perruque et le cristal », *SAK* 2, 1975, p. 55-74.
- « Éloquence et politique. L’opinion d’Akhtoy », *RdE* 40, 1989, p. 37-47.
- « La couronne de la justification. Essai d’analyse d’un rite ptolémaïque », *CdE* 30, 1995, p. 225-287.
- DELVAUX, L., WARMENBOL, E., « Trois Seshemnefer et trente-six domaines », *JEA* 84, 1998, p. 57-69.
- DEMIDCHIK, A., « Eleventh Dynasty Written Evidence on the Relationship between the kA and the Cult Image ». *ZÄS* 142, 2015, p. 25-32.
- DER MANUELIAN, P., éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, 2 vol., Boston, 1996.
- DESPLANQUES, S., *L’institution du trésor en Égypte: des origines à la fin du Moyen Empire*, IEA 2, Paris, 2006.
- DEVAUCHELLE, D., « Le titre du grand prêtre memphite », *RdE* 43, 1992, p. 205-207.
- « Les contrats de Djéfaiḥâpy », *Méditerranées* 6/7, 1996, p. 159-175.
- DINARES SOLA, R., « *ib* y *Ì“ty*: el corazón en el Egipto antiguo », dans *Actas. III Congreso Ibérico de Egiptología, Trabajos de Egiptología - Papers on Ancient Egypt* 5/1, 2009, p. 235-247.

- DOMINICUS, Br, *Gesten und Gebärden in Darstellungen des Alten und Mittleren Reiches*, SAGA 10, Heidelberg, 1994.
- DONADONI, S., « Due pietre egiziane dell'Università di Roma », dans [*Studi in onore di Giuseppe Botti*], *OrAn* 6, 1967, p.103-109.
- « Un Graffito du Moyen Empire à Rome », dans St. QUIRKE, éd., *Discovering Egypt from the Neva. The Egyptological Legacy of Oleg Berlev*, Berlin, 2003, p. 61-63.
- DONADONI ROVERI, A.M., *I sarcofagi egizi dalle origini alla fine dell'antico regno*, Roma, 1969.
- *Civiltà degli Egizi. Le credenze religiose*, Torino, 1988.
- DONNAT-BEAUQUIER, S., *Écrire à ses morts. Enquête sur un usage rituel de l'écrit dans l'Égypte pharaonique*, Grenoble, 2014.
- DONNAT, S., MORENO GARCIA, J.C., « Intégration du mort dans la vie sociale égyptienne à la fin du troisième millénaire av. J.-C. », dans A. MOUTON, J. PATRIER, *Life, Death and Coming of Age in Antiquity. Individual Rites of Passage in the Ancient Near East and Adjacent Regions*, Leiden, 2014, p. 181-207.
- DONOHUE, V.A., « Pr-nfr », *JEA* 64, 1978, p. 143-148.
- DORET, E., *The Narrative Verbal System*, Genève, 1986.
- « Ankhtifi and the Description of His Tomb at Mo'alla », dans D.P. SILVERMAN, éd., *For His Ka: Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, SAOC 55, Chicago, 1994, p. 79-86.
- DORN, A., *Elephantine. XXXI, Kisten und Schreine im Festzug : Hinweise auf postume Kulte für hohe Beamte aus einem Depot von Kult- und anderen Gegenständen des ausgehenden 3. Jahrtausends v. Chr.*, ArchVer 117, Wiesbaden, 2015.
- DOXEY, D., *Egyptian Non-Royal Epithets in the Middle Kingdom: A Social and Historical Analysis*, PdÄ 12, Leiden, 1998.
- DOYEN, Fl., « La résidence d'élite : un type de structure dans l'organisation spatiale urbaine du Moyen Empire », dans M. BIETAK, E. CZERNY, I. FORSTNER-MÜLLER, éd., *Cities and Urbanism in Ancient Egypt*, Wien, 2010, p. 81-101.

- DRENKHAHN, R., *Die Handwerker und ihre Tätigkeiten im Alten Ägypten*, ÄA 31, Wiesbaden, 1976.
- *Ägyptische Reliefs im Kestner-Museum Hannover*, Hanovre, 1989.
- DREYER, G., *Elephantine VIII. Der Tempel der Satet. Die Funde der Frühzeit und des Alten Reiches*, ArchVer 39, Mainz am Rhein, 1986.
- DREW-BEAR, M., *Le nome Hermopolite. Toponymes et sites*, American Studies in Papyrology 21, Ann Arbor, 1979.
- VAN DRIEL-MURRAY, C., « Leatherwork and Skin Products », dans P.T. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 304-306.
- DRIOTON, É., « Description sommaire des chapelles funéraires de la VI^e dynastie récemment découvertes derrière le mastaba de Mérérouka à Saqqarah », *ASAE* 34, 1934, p. 487-514.
- [DROUOT, vente] *Haute Curiosité. Collection de Monsieur L. Salavin (Deuxième vente) et appartenant à divers. Paris, hotel Drouot – Salle n° 10, le mercredi 14 novembre 1973.*
- DUELL, P., *The Mastaba of Mereruka*, Chicago, 1928.
- DUNAND, Fr., ZIVIE-COCHE, Chr., *Hommes et dieux en Égypte. Anthropologie religieuse*, Paris, 2006.
- DUNHAM, D., *Naga-ed-Dêr Stelae of the First Intermediate Period*, Oxford – London, 1937.
- « The Biographical Inscriptions of Nekhebu in Boston and Cairo », *JEA* 24, 1938, p. 1-8.
- DUNNE, A., « The Etiquette of Ptahhotep », *Wepwawet* 1, 1985, p. 7-8.
- DUPLOUY, A., « Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques », *Revue belge de philologie et d'histoire* 83, 2005, p. 5-12.
- DUQUESNE, T., « Egypt's Image in the European Enlightenment », *Seshat* 3, 1999, p. 32-51.
- « Hathor of Medjed », *DE* 54, 2002, p. 39-60.

— « Exalting the God. Processions of Upwawet at Asyut in the New Kingdom », *DE* 57, 2003, p. 21-45.

DURAND, J.-M., « L'organisation de l'espace dans le palais de Mari : le témoignage des textes », dans E. LEVY, éd., *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome : actes du Colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985*, Leyden, 1987, p. 39-110.

E

EDEL, E., « Untersuchungen zur Phraseologie der ägyptischen Inschriften des Alten Reiches », *MDAIK* 13, 1944, p. 1-90.

— « Zu den Siuttexten », *ZÄS* 79, 1954, p. 75-76.

— « Inschriften des Alten Reiches. V. Die Reiseberichte des *Ìrw-~wjf* (Her-chuf) », dans O. FIRCHOW, éd., *Ägyptische Studien*, Berlin, 1955, p. 51-75.

— « Die Herkunft des neuägyptisch-koptischen Personalsuffixes der dritten Person Plural *-w* », *ZÄS* 84, 1959, p. 17-38.

— *Altägyptische Grammatik*. I-II, Roma, 1955-1964.

— « Berichte über die Arbeiten in den Gräbern der Qubbet el Hawa bei Assuan 1959 und 1960 », *ASAE* 57, 1962, p. 33-41.

— *Die Felsengräber der Qubbet el Hawa bei Assuan*. II. Abteilung, *Die althieratischen Topfaufschriften*. 1. Band, *Die Topfaufschriften aus den Grabungsjahren 1960, 1961, 1962, 1963 und 1965*. 1. Teil, *Zeichnungen und hieroglyphische Umschriften*, Wiesbaden, 1969.

— *Das Akazienhaus und seine Rolle in den Begräbnisriten des alten Ägyptens*, *MÄS* 24, Berlin, 1970.

— *Die Inschriften am Eingang des Grabes des "Tef-ib" (siut Grab III) nach der Description de l'Égypte : ein Wiederherstellungsversuch*, Wiesbaden, 1970.

— *Die Felsengräber der Qubbet el Hawa bei Assuan*. II. Abteilung, *Die althieratischen Topfaufschriften*. 2. Band, *Die Topfaufschriften aus den Grabungsjahren 1968, 1969, und 1970*. 1. Teil., *Zeichnungen und hieroglyphische Umschriften*, Wiesbaden, 1971.

- « Zwei neue Felsinschriften aus Tumâs mit nubischen Ländernamen », dans *Festschrift Walther Wolf zum 70. Geburtstag*, ZÄS 97, 1971, p. 53-63.
- *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el Hawa bei Assuan. II. Abteilung, Die althieratischen Topfaufschriften aus den Grabungsjahren 1972 und 1973*, Opladen, 1975.
- *Die Inschriften der Grabfronten der Siut-Gräber in Mittelägypten aus der Herakleopolitenzeit. Eine Wiederherstellung nach den Zeichnungen der Description de l’Égypte*, Opladen, 1984.
- « Eine althieratische Liste von Grabbeigaben aus einem Grab des späten Alten Reiches der Qubbet el-Hawa », *NAWG* 1987/6, p. 93-106.
- avec la contribution et le travail d’édition de SEYFRIED, K.-J. et VIELE, G., *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan. I. Abteilung*, 4 vol., Paderborn – München – Wien – Zürich, 2008.
- EDWARDS, I.E.S., « A Toilet Scene on a Funerary Stela of the Middle Kingdom », *JEA* 23, 1937, p. 165.
- EICHLER, E., *Untersuchungen zum Expeditionswesen des ägyptischen Alten Reiches*, GOF IV/26, Wiesbaden, 1993.
- EL-AWADY, T., *Abusir XVI. Sahure. The Pyramid Causeway History and Decoration Program in the Old Kingdom*, Prague, 2009.
- ELIAS, N., *La civilisation des mœurs*, Paris, 1973.
- *La société de cour*, Paris, 1985.
- EL-KHADRAGY, M., « A Late First Intermediate Period Stela of the Estate Manager Khuy », *SAK* 27, 1999, p. 223-231.
- « The Adoration Gesture in Private Tombs up to the Early Middle Kingdom » *SAK* 29, 2001, p. 187-201.
- « The Edfu Offering Niche of Qar in the Cairo », *SAK* 30, 2002, p. 203-228.
- « New Discoveries in the Tomb of Khety II at Asyut », *BACE* 17, 2006, p. 79-95.
- « The Northern Soldiers-Tomb at Asyut », *SAK* 35, 2006, p. 147-165.

- « Some Significant Features in the Decoration of the Chapel of Iti-ibi-iqer at Asyut », *SAK* 36, 2007, p. 105-135.
- « The Decoration of the Rock-Cut Chapel of Khety II at Asyut », *SAK* 37, 2008, p. 219-241.
- « The Nomarchs of Asyut during the First Intermediate Period and the Middle Kingdom », dans J. KAHL *et alii*, éd., *Seven Seasons at Asyut. First Results of the Egyptian-German Cooperation in Archaeological Fieldwork. Proceedings of an International Conference at the University of Sohag, 10th–11th of October, 2009*, Wiesbaden, 2012, p. 31-46.
- EL-KHADRAGY, M., KAHL, J., « The First Intermediate Period Tombs at Asyut Revisited », *SAK* 32, 2004, p. 233-243.
- EL-KHOULI, A., KANAWATI, N., *Quseir El-Amarna. The Tombs of Pepy-ankh and Khewenwekh*, ACE Reports 1, Sydney, 1989.
- EL-SABBAHY, A., « Blocks from the Tomb of Shed-Abed at Saqqara », *JEA* 79, 1993, p. 243-248.
- EL-SAYED, R., *La déesse Neith de Saïs*, I, *Importance et rayonnement de son culte*. II, *Documentation*, BdE 86, Le Caire, 1982
- ENGELBACH, R., *Harageh*, BSAE 28, London, 1923.
- ENGELMANN, H., HALLOF, J., « Der Sachmetpriester: ein früher Repräsentant der Hygiene und des Seuchenschutzes », *SAK* 23, 1996, p. 103-143.
- ENMARCH, R., *A world upturned : commentary on and analysis of The dialogue of Ipuwer and the Lord of All*, New York, 2008.
- THE EPIGRAPHIC SURVEY, *Medinet Habu IV. Festival Scenes of Ramses III*, OIP 51, Chicago, 1940.
- EPRON, L., DAUMAS, Fr., GOYON, G., *Le tombeau de Ti. Fasc. I*, MIFAO 65, Le Caire, 1939.
- ERMAN, A., GRAPOW, H., éd., *Wörterbuch der Ägyptischen Sprache*, Leipzig, 1926-1931.
- ESPINEL, A.D., « Minima epigraphica », *DE* 59, 2004, p. 7-20.
- « The Tribute from Tekhebeten (a Brief Note on the Graffiti of Mentuhetep II at Jebel Uweinat) », *GM* 237, 2013, p. 15-18.

ESPOSITO, S., *L'administration égyptienne du désert occidental de l'Ancien au Nouvel Empire*, IEA 7, Paris, 2014.

EYRE, Chr., « Work and the Organisation of Work in the Old Kingdom », dans M.A. POWELL, éd., *Labor in the Ancient Near East*, AOS 68, New Haven, 1987, p. 167-221.

— « Why Was Egyptian Literature ? », dans *Sesto congresso internazionale di egitologia. Atti*, II, Torino, 1993, p. 115-120.

— « Feudal Tenure and Absentee Landlords », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten (rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse): Akten des internationalen Symposions. Tübingen 18.-20. Juni 1990*, Tübingen, 1994, p. 107-133.

— « Village Economy in Pharaonic Egypt », dans A.K. BOWMAN, E. ROGAN, éd., *Agriculture in Egypt from Pharaonic to Modern Times*, Oxford, 1999, p. 33-60.

— « How Relevant Was Personal Status to the Functioning of the Rural Economy in Pharaonic Egypt? », dans B. MENU, éd., *La dépendance rurale dans l'antiquité égyptienne et proche-orientale*, BdE 140, Le Caire, 2001, p. 157-186.

— *The Cannibal Hymn. A Cultural and Literary Study*, Liverpool, 2002,

— « Reciprocity, Retribution and Feud », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, *Aere Perennius : mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 163-179.

F

FABIAN, Z., « News from Old Kingdom Thebes », dans E. BECHTOLD, A. GULYAS, A. HASZNOS, éd., *From Illahun to Djeme: Papers Presented in Honour of Ulrich Luft*, BAR-IS 2311, Oxford, 2011, p. 43-53.

FAKHRY, A., *The Monuments of Sneferu at Dahshur II. The Valley Temple II, The Finds*, Cairo, 1961.

FATTOVICH, R., « The Southern Red Sea in the 3rd and 2nd Millennia BC : an Archaeological Overview », dans D. AGIUS *et alii*, éd., *Navigated Spaces, Connected*

- Places : Proceedings of Red Sea Project V Held at the University of Exeter, 16-19 September 2010*, BAR-IS 2346, Oxford, 2012, p. 39-46.
- FAULKNER, R.O., « Notes on the Organization of the Egyptian Army », dans *Actes du XXI^e congrès international des orientalistes, Paris, 23-31 juillet 1948*, Paris, 1949, p. 67-68.
- « The Stela of Rudj'ahau », *JEA* 37, 1951, p. 47-52.
- « Egyptian Military Organization », *JEA* 39, 1953, p. 32-47.
- *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford, 1962.
- FAVRY, N., *Le nomarque sous le règne de Sésostri^s I^{er}*, IEA 1, Paris, 2004.
- « L'hapax dans le corpus des titres du Moyen Empire », *NeHet* 1, 2014, p. 71-94.
- FAZZINI, R., « Some Egyptian Reliefs in Brooklyn », dans B.V. BOTHMER, éd., *Miscellanea Wilbouriana I*, Brooklyn, 1972, p. 33-70.
- *Images of Eternity. Egyptian Art from Berkeley and Brooklyn*, Brooklyn, 1975.
- FECHT, G., « Zu den Inschriften des ersten Pfeilers im Grab des Anchtifi (Moalla) », dans W. HELCK, éd., *Festschrift für Siegfried Schott zu seinem 70. Geburtstag am 20. August 1967*, Wiesbaden, 1968, p. 50-60.
- « *Cruces interpretum* in der Lehre des Ptahhotep (Maximen 7, 9, 13, 14) und das Alter der Lehre », dans *Hommages à François Daumas I*, Montpellier, 1986, p. 235-238.
- FETTEL, J., *Die Chentiu-schi des Alten Reiches*, thèse inédite, Université de Heidelberg, 2010.
- FEUCHT, E., dans *LÄ III*, 1978, col. 428-437, s.v. « Kind ».
- « The *βrdw n k"p* Reconsidered », dans S.I. GROLL, éd., *Pharaonic Egypt : the Bible and Christianity*, Jerusalem, 1985, p. 38-47.
- *Das Kind im alten Ägypten*, Frankfurt – New York, 1995.
- FISCHER, H.G., « Four Provincial Administrators at the Memphite Cemeteries », *JAOS* 74, 1954, p. 26-34.
- « A Daughter of the Overlords of Upper Egypt in the First Intermediate Period », *JAOS* 76, 1956, p. 100-110.

- « An Early Occurrence of ḥm “Servant” in Regulations Referring to a Mortuary Estate », dans *Festschrift Hermann Junker zum 80. Geburtstag : gewidmet von seinen Freunden und Schülern II*, MDAIK 16, 1957, p. 131-137.
- « A God and a General of the Oasis on a Stela of the Late Middle Kingdom », *JNES* 16, 1957, p. 223-235.
- « An Example of Memphite Influence in a Theban Stela of the Eleventh Dynasty », *Artibus Asiae* 22, 1959, p. 240-252.
- « The Butcher *p̄l-r-nfr* », *Or* 29, 1960, p. 168-190.
- « A Scribe of the Army in a Saqqara Mastaba of the Early Fifth Dynasty », *JNES* 18, 1959, p. 1-4.
- « Old Kingdom Inscriptions in the Yale Gallery », *MIO* 7, 1960, p. 299-315.
- « The Inscription of *in-it.f*, Born of *Úfi* », *JNES* 19, 1960, p. 258-268.
- « Notes on the Moalla Inscriptions and Some Contemporaneous Texts », *WZKM* 57, 1961, p. 59-77.
- « The Nubian Mercenaries of Gebelein during the First Intermediate Period », *Kush* 9, 1961, p. 44-81.
- « Further Remarks on the Gebelein Stelae », *Kush* 10, 1962, p. 333-334.
- « [C.R. de] *Second Cataract Forts, I. Semna Kumma* by Dows Dunham, Jozef M. A. Janssen », *AJA* 65, 1961, p. 69.
- « The Cult and Nome of the Goddess Bat », *JARCE* 1, 1962, p. 7-23.
- « The Archer as Represented in the First Intermediate Period », *JNES* 21/1, 1962, p. 50-52.
- « A Stela of the Heracleopolitan Period at Saqqara : the Osiris *iti* », *ZÄS* 90, 1963, p. 35-41.
- *Inscriptions from the Coptite Nome. Dynasties VI-XI*, AnOr 40, Roma, 1964.
- « A Group of Sixth Dynasty Titles Relating to Ptah and Sokar », *JARCE* 3, 1964, p. 27.
- « *bi*“ and the Deified Vizier *m̄lw* », *JARCE* 4, 1965, p. 49-53.
- « An Old Kingdom Monogram », *ZÄS* 93, 1966, p. 63-64.

- « (C.R. de) Wolfgang Schenkel, Frühmittelägyptische Studien », *BiOr* 23, 1966, p. 28-30.
- *Dendera in the Third Millennium B.C. : down to the Theban domination of Upper Egypt*, Locust Valley, 1968.
- « Chroniques: monuments of the Old Kingdom in the Cairo Museum », *CdE* 43, 1968, p. 305-312.
- « Offerings for an Old Kingdom Granary Official », *Bulletin of the Detroit Insitute of Arts* 51, 1972, p. 69-80.
- « Notes: Sunshades of the Marketplace », *MMJ* 6, 1972, p. 151-156.
- « *s̄*“*.sn* (Florence 1774) », *RdE* 24, 1972, p. 64-71
- « An Eleventh Dynasty Couple Holding the Sign of Life », *ZÄS* 100, 1973, p. 16-28.
- « An Elusive Shape within the Fisted Hands of Egyptian Statues », *MMJ* 10, 1975, p. 16-20.
- « Two Tantalizing Biographical Fragments of Historical Interest », *JEA* 61, 1975, p. 33-37.
- « Archaeological Aspects of Epigraphy and Palaeography », dans R. CAMINOS, H.G. FISCHER, *Ancient Egyptian Epigraphy and Palaeography*, New York, 1976, p. 27-50.
- « Some Early Monuments from Busiris, in the Egyptian Delta », *MMJ* 11, 1976, p. 5-24.
- « Representations of *fryt*-Mourners », *Varia*, Egyptian Studies I, New York, 1976, p. 39-50.
- « Epithets of Seniority », *Varia*, Egyptian Studies I, New York, p. 81-89
- « Some Iconographic and Literary Comparisons », dans J. ASSMANN, E. FEUCHT, R. GRIESHAMMER, éd., *Fragen an die altägyptische Literatur. Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 155-170.
- *Varia II. The Orientation of Hieroglyphs. Part I. Reversals*, Egyptian Studies 2, New York, 1977.

- « Five Inscriptions of the Old Kingdom », *ZÄS* 105, 1978, p. 42-59.
- « Notes on Sticks and Staves in Ancient Egypt », *MMJ* 13, 1978, p. 5-32.
- « [C.R. de] Three Old-Kingdom Tombs at Thebes, by M. Saleh », *BiOr* 36 1979, p. 30-31.
- « Three Stelae from Naga ed Deir », dans W.K. SIMPSON, Wh.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in honor of Dows Dunham on the Occasion of his 90th birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 58-61.
- « Deux stèles curieuses de la Première Période Intermédiaire », *BIFAO* Suppl. 81, 1981, p. 235-242.
- dans *LÄ* IV, 1982, col. 1125-1127, s.v. « Proskynese ».
- *Egyptian titles of the Middle Kingdom : a supplement to Wm. Ward's Index*, New York, 1985.
- « More About the *Smntjw* », *GM* 84, 1985, p. 25-32.
- « Encore des faux », *CdE* 62, 1987, p. 90-107.
- « A Parental Link between Two Thinite Stelae of the Heracleopolitan Period », *BES* 9, 1988/1989, p. 15-23.
- « An Invocatory Offering Basin of the Old Kingdom », *MDAIK* 47, 1991, p. 127-133.
- « Marginalia », *GM* 122, 1991, p. 21-30.
- « Hieroglyphic Uses of Hathor's Emblem », *Hathor* 3, 1991, p. 11-13.
- « Boats in Non-nautical Titles of the Old Kingdom », *GM* 126, 1992, p. 59-78.
- « A New Sixth Dynasty Inscription from Naqada », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant, I*, *BdE* 106/1, Le Caire, 1994, p. 181-188.
- « Provincial Inscriptions of the Heracleopolitan Period », dans *Varia Nova, Egyptian Studies III*, New York, 1996, p. 79-90.
- « Words and Weapons at Thebes », *Egyptian Studies III. Varia Nova*, New York, 1996, p. 79-83
- *The Tomb of 'Ip at El Saff*, New York, 1996.

- « Notes on Some Texts of the Old Kingdom and Later », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston, 1996, p. 267-270.
- *Varia Nova*, Egyptian Studies 3, New York, 1996.
- « Provincial Inscriptions of the Heracleopolitan Period », dans *id.*, *Varia Nova*, Egyptian Studies 3, New York, 1996, p. 79-90.
- *Egyptian Women of the Old Kingdom and of the Heracleopolitan Period*, New York, 2000².
- « Marginalia III », *GM* 185, 2001, p. 45-65.
- « Marginalia IV », *GM* 210, 2006, p. 23-37.
- FISCHER-ELFERT, H.-W., « Der ehbrecherische Sohn (P. Deir el-Medineh 27, Stele UC 14.430 and P. Butler verso) », *GM* 112, 1989, p. 23-26
- « Das verschwiegene Wissen des Irtisen (Stele Louvre C 14). Zwischen Arcanum und Preisgabe », dans J. ASSMANN, M. BOMMAS, éd., *Ägyptische Mysterien ?*, München, 2002, p. 27-35.
- FLEMING, D.E., « Schloen's Patrimonial Pyramid : Explaining Bronze Age Society », *BASOR* 328, 2002, p. 73-80.
- FLORES, J., *Les céréales. Analyse d'une gestion au Protodynastique et sous l'Ancien Empire*, SAK Beiheft 17, Hamburg, 2015.
- FLOBMANN-SCHÜTZE, M., *et alii*, éd., *Kleine Götter - große Götter. Festschrift für Dieter Kessler zum 65. Geburtstag*, Tuna el-Gebel 4, Vaterstetten, 2013.
- FORGEAU, A., *Horus-fils-d'Isis. La jeunesse d'un dieu*, BdE 150, Le Caire, 2010.
- FORSHAW, R., *The Role of the Lector in Ancient Egyptian Society*, Oxford, 2014.
- FORSTNER-MÜLLER, I., RAUE, D., éd., « Elephantine and the Levant », dans E.-M. ENGEL, V. MÜLLER, U. HARTUNG, éd., *Zeichen aus dem Sand. Streiflichter aus Ägyptens Geschichte zu Ehren von Günter Dreyer*, Wiesbaden, 2008, p. 127-148.
- FRANSEN, P.J., « On the Root *nfr* and a "Clever" Remark on Embalming », dans J. OSING, E.K. NIELSEN, éd., *The Heritage of Ancient Egypt. Studies in Honour of Erik Iversen*, Copenhagen, 1992, p. 49-62.

- « On the Avoidance of Certain Forms of Loud Voices and Access to the Sacred », dans W. CLARYSSE, A. SCHOORS, H. WILLEMS, éd., *Egyptian Religion. The Last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of Jan Quaegebeur*, II, Leuven, 1988, p. 975-1000.
- FRANKE, D., *Altägyptische Verwandtschaftsbezeichnungen im Mittleren Reich*, HÄS 3, Hamburg, 1983.
- « Die Stele inv.nr. 4403 im Landesmuseum in Oldenburg. Zur Lebensmittelproduktion in der 13. Dynastie », *SAK* 10, 1983, p. 174-177.
- *Personendaten aus dem Mittleren Reich (20.-16. Jahrhundert v. Chr.) : Dossiers 1-796*, ÄA 41, Wiesbaden, 1984.
- « Zwischen Herakleopolis und Theben. Neues zu den Gräbern von Assiut », *SAK* 14, 1987, p. 49-60.
- « [C.R. de] Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom by W.A. Ward », *JEA* 76, 1990, p. 228-232..
- « (C.R. de) N. Kanawati, The Rock Tombs of El-hawawish VII, VIII, IX ... », *JEA* 79, 1993, p. 288-292.
- « Zur Bedeutung der Stadt in altägyptischen Texten », dans M. JABSEB, J. HOOK, J. JARNUT, éd., *Städtische Formen und Macht. Festschrift zur Vollendung des 65. Lebensjahres von Werner Joël, Interdisziplinäre Arbeitsgruppe Stadtkulturforschung* 1, Aachen, 1994, p. 29-52.
- *Das Heiligtum des Heqaib auf Elephantine. Geschichte eines Provinzheiligtums im Mittleren Reich*, SAGA 9, Heidelberg, 1994.
- « *qrît*-Geschöpf des "Ersten Tages": eine Assoziationstechnik zur Statuserhöhung in der 10. und 11. Dynastie », *GM* 164, 1998, p. 63-70.
- « Kleiner Mann (*nfs*) – was bist Du ? », *GM* 167, 1998, p. 33-48.
- « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 159-185.
- « The Good Shepherd Antef (Stela BM EA 1628) », *JEA* 93, 2007, p. 149-174.
- FRANKE, D. MAREE, M., *Egyptian Stelae in the British Museum from the 13th to 17th Dynasties*. I, London, 2013.

FRANKFORT, H., « Egypt and Syria in the First Intermediate Period », *JEA* 12, 1926, p. 80-99.

— « Preliminary Report on the Excavations at Tell el-'Amarnah, 1926-7 », *JEA* 13, 1927, p. 209-218.

FREED, R., « Stela Workshops of Early Dynasty 12 », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, I, Boston, 1996, p. 297-336.

FROOD, R., *Biographical Texts from Ramesside Egypt*, Atlanta, 2007.

G

GABALLA, G.A., KITCHEN, K.A., « The Festival of Sokar », *Or* 38, 1969, p. 1-76.

GABRA, G., « Preliminary Report on the Stela of *Ïtpi* from El-Kab from the Time of Wahankh Inyôtef II », *MDAIK* 32, 1976, p. 45-56.

GAFFIOT, F., *Dictionnaire latin-français*, Paris, 1934.

GALE, R., *et alii*, dans I. SHAW, P.T. NICHOLSON, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 334-377, s.v. « Wood ».

GALVIN, M., *The Priestesses of Hathor in the Old Kingdom and the 1st Intermediate Period*, thèse inédite, Université de Brandeis, 1983.

— « The Hereditary Status of the Titles of the Cult of Hathor », *JEA* 70, 1984, p. 2-49.

GAMER-WALLERT, I., *Die Palmen im alten Ägypten. Eine Untersuchung ihrer praktischen, symbolischen und religiösen Bedeutung*, MÄS 1, Berlin, 1962.

GANDONNIERE, C., « Chasseurs et équipes de chasseurs de l'Ancien au Nouvel Empire », *NeHet* 1, 2014, p. 47-69.

GARDINER, A.H., *The Inscriptions of Mes. A Contribution to the Study of Egyptian Judicial Procedure*, UGAÄ 4, Leipzig, 1905.

— « Inscriptions from the Tomb of Si-renpowet I., Prince of Elephantine », *ZÄS* 45, 1908-1909, p. 123-140.

- *The Admonition of an Egyptian sage from a hieratic papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)*, Leipzig, 1909.
- « The Egyptian Word for “Dragoman” », *PSBA* 37, 1915, p. 117-125.
- *Notes on the Story of Sinuhe*, Paris, 1916.
- « Professional Magicians in Ancien Egypt », *PSBA* 39, 1917, p. 31-44.
- « The Tomb of a Much Travelled Theban Official », *JEA* 4, 1917, p. 28-38.
- « A New Letter to the Dead », *JEA* 16, p. 19-22.
- « The autobiography of Rekhmerē' », *ZÄS* 60, 1925, p. 62-76.
- *The Library of A. Chester Beatty. Description of a Hieratic Papyrus with a Mythological Story, Love-Songs, and Other Miscellaneous Texts. The Chester Beatty Papyri, No. I*, London, 1931.
- « The Mansion of Life and the Master of King's Largesse », *JEA* 24, 1938, p. 83-91.
- « The House of Life », *JEA* 24, 1938, 157-179.
- *Ancient Egyptian Onomastica*, 3 vols., Oxford, 1947.
- « Kagemni Once Again », *JEA* 37, 1951, p. 109-110.
- « Some Reflections on the Nauri Decree », *JEA* 38, 1952, p. 24-33.
- *Egyptian Grammar. Being an Introduction to the Study of Hieroglyphs*, Oxford, 1957.
- « To Await in Middle Egyptian », *JEA* 43, 1957, p. 112-113.
- *Egypt of the Pharaohs. An Introduction*, Oxford, 1961.
- « The Geographical Term $\text{𓆎} \text{𓆏}$ », *JEA* 43, 1957, p. 6-9.
- GARDINER, A.H., PEET, T.E., ČERNÝ, J., *The Inscriptions of Sinai* I, London, 1952 ; II, London, 1955
- GARSTANG, J., *Mahâsna and Bêt Khallâf*, BSAE 7, London, 1903.
- GASSE, A., « Ameny, un porte-parole sous le règne de Sésostri Ier » », *BIFAO* 88, 1984, p. 83-94.

- GAUTHIER, H., *Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques*, Le Caire, 1925-1931.
- *Le personnel du dieu Min*, RAPH 3, Le Caire, 1931.
- GAUTIER, J.-E., JEQUIER, G., *Mémoires sur les fouilles de Licht*, MIFAO 6, Le Caire, 1902.
- GAUTHIER-LAURENT, M., « Les scènes de coiffure féminine dans l'ancienne Égypte », dans *Mélanges Maspero I. Orient ancien*, MIFAO 66/2, Le Caire, 1935-1938, p. 673-696.
- GEE, J., *The Requirements of Ritual Purity in Ancient Egypt*, thèse inédite, Université de Yale, 1998.
- « Prophets, Initiation and the Egyptian Temple », *JSSEA* 31, 2004, p. 97-110.
- « Did the Old Kingdom Collapse ? A New View of the First Intermediate Period », dans P. DER MANUELIAN, Th. SCHNEIDER, éd., *Towards a New History for the Egyptian Old Kingdom. Perspectives on the Pyramid Age*, HAS 1, Leiden – Boston, 2015, p. 60-75.
- EL-GELIL, M.A., SAADANI A., RAUE D., « Some Inscriptions and Reliefs from Matariya », *MDAIK* 52, 1996, p. 143-156.
- GEORGE, B., « Hathor, Herrin der Sistren », *Medelhavsmuseet Bulletin* 13, 1978, p. 25-31.
- GERMER, R., *Flora des pharaonischen Ägypten*, SDAIK 14, Mainz am Rhein, 1985.
- GESTERMANN, L., *Kontinuität und Wandel in Politik und Verwaltung des frühen Mittleren Reiches in Ägypten*, GOF IV/18. Wiesbaden, 1987.
- « Sargtexte aus Dair al-Biršā : Zeugnisse eines historischen Wendepunktes ? », dans S. BICKEL, B. MATHIEU, éd., *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages. Actes de la table ronde internationale « Textes des Pyramides versus Textes des Sarcophages »*, IFAO, 24-26 septembre 2001, BdE 139, Le Caire, 2004, p. 201-217.
- « Die Datierung der Nomarchen von Hermopolis aus dem frühen Mittleren Reich : eine Phantomdebatte ? », *ZÄS* 135, 2008, p. 1-15.
- GHONEIM, W., *Die ökonomische Bedeutung des Rindes im Alten Ägypten*, Bonn, 1977.
- GILLAM, R.A., *Topographical, Prosopographical and Historical Studies in the 14th upper Egyptian Nome*, thèse inédite, Université de Toronto, 1991

- « Priestesses of Hathor. Their Function, Decline and Disappearance », *JARCE* 32, 1995, p. 211-237.
- GIULIANI, S., « A New Proposal for the Interpretation of Hatnub Graffito n° 16 », *GM* 159, 1997, p. 53-59.
- GNIRS, A., « Die ägyptische Autobiographie », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature. History and Forms*, PdÄ 10, Leiden – New York – Köln, 1996, p. 191-241.
- « Ägyptische Militärgeschichte als Kultur- und Sozialgeschichte », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *Militärgeschichte des pharaonischen Ägypten. Altägypten und seine Nachbarkulturen im Spiegel der aktuellen Forschung*, Paderborn, 2008, p. 91-98.
- GNIRS, A., LOPRIENO, A., « Krieg und Literatur », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *Militärgeschichte des pharaonischen Ägypten. Altägypten und seine Nachbarkulturen im Spiegel der aktuellen Forschung*, Paderborn, 2008, p. 243-308.
- GODRON, G., « Une palette de scribe d'époque héracléopolitaine », *RSO* 62, 1967, p. 201-210.
- GÖDECKEN, K., *Eine Betrachtung der Inschriften des Meten im Rahmen der sozialen und rechtlichen Stellung von Privatleuten im Ägyptischen Alten Reich*, ÄA 29, Wiesbaden, 1976.
- GOEDICKE, H., « The Inscription of *fmi* », *JNES* 19, 1960, p. 288-291.
- « A Neglected Wisdom Text », *JEA* 48, 1962, p. 25-35.
- *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich*, ÄA 14, Wiesbaden, 1967.
- « Die Laufbahn des *mÚn* », *MDAIK* 21, 1966, p. 1-71.
- *Die privaten Rechtsinschriften aus dem Alten Reich*, Beihefte zur Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes 5, Wien, 1970.
- *Re-used Blocks from the Pyramid of Amenemhet I at Lisht*, New York, 1971.
- « Cult-temple and 'State' during the Old Kingdom in Egypt », dans E. LIPÍŃSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East. Proceedings of the International Conference Organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978*, OLA 5, Leuven, 1979, p. 113-131.
- « The Pepi II Decree from Dakhleh », *BIFAO* 89, 1989, p. 203-212.

- « A Cult Inventory of the Eight Dynasty from Coptos (Cairo JE 43290) », *MDAIK* 50, 1994, p. 71-84.
- « Administrative Notions in the First Intermediate Period », *CdE* 70, 1995, p. 41-51.
- « Epigraphic Comments on Inscriptions from the Eastern Desert », *GM* 159, 1997, p. 61-64.
- « Dienstränge im Alten Reich », *SAK* 25, 1998, p. 101-111.
- « Ankhtyfy's Fights », *CdE* 93/145, 1998, p. 29-71.
- « Two Inlaid Inscriptions of the Earliest Middle Kingdom », dans E. TEETER, J.A. LARSON, éd., *Gold of Praise: Studies on Ancient Egypt in Honor of Edward F. Wente*, Chicago, 1999, p. 149-157.
- « An Ancient Naval Finial of the Middle Kingdom », *Ä&L* 10, 2000, p. 77-81.
- GOELET, O., *Two Aspects of the Royal Palace in the Egyptian Old Kingdom*, thèse inédite, Université de Columbia, Ann Arbor, 1982.
- « The Nature of the Term *pr* ©“ during the Old Kingdom », *BES* 19, 1989-1990, p. 77-90.
- GOMAA, F., *Ägypten während der ersten Zwischenzeit*, TAVO B 27, Wiesbaden, 1980.
- *Die Besiedlung Ägyptens während des Mittleren Reiches. I, Oberägypten und das Fayyum*, TAVO B 66/1, Wiesbaden, 1986.
- GOURDON, Y., « Les gouverneurs de l'oasis de Dakhla à la fin de l'Ancien Empire », *BIFAO* 114/1, 2014, p. 201-225.
- « Rois vivants et rois défunts dans les inscriptions événementielles de la fin de l'Ancien Empire », dans R. LEGROS, éd., *Cinquante ans d'éternité : jubilé de la Mission archéologique française de Saqqâra*, MAFS 5, BdE 162, Le Caire, 2015, p. 249-264.
- *Pépy Ier et la VIe dynastie*, Paris, 2016.
- « Onomastique égyptienne croisée », dans Y. GOURDON, A. ENGSHEDEEN, éd., *Études d'onomastique égyptienne. Méthodologie et nouvelles approches*, RAPH 38, Le Caire, 2016, p. 101-160.

- « Nommer les hommes d'après les dieux. Expression de la piété personnelle dans l'Égypte du III^e millénaire », dans Y. GOURDON, A. ENGSHEDEEN, éd., *Études d'onomastique égyptienne. Méthodologie et nouvelles approches*, RAPH 38, Le Caire, 2016, p. 235-252.
- « Louer les dieux, les rois et les saints dans les noms de personnes au III^e millénaire » CHR. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, éd., *L'individu dans la religion égyptienne. Actes de la journée d'études de l'équipe EPHE (EA 4519). Paris, 27, juin 2014*, CENIM 16, Montpellier, 2017, p. 103-117.
- GOYON, G., *Nouvelles inscriptions rupestres du Wadi Hammamat*, Paris, 1957.
- « Le tombeau d'Ankhou à Saqqarah », *Kêmi* 15, 1959, p. 10-22.
- GOYON, J.-Cl., *Confirmation du pouvoir royal au Nouvel An*, BdE 52, Le Caire, 1972.
- GRAINDORGE, C., MARTINEZ, Ph., « Karnak avant Karnak : les constructions d'Aménophis I^{er} et les premières liturgies amoniennes », *BSFE* 115, 1989, p. 36-55.
- « Programme architectural et iconographique des monuments d'Aménophis I^{er} à Karnak », *ASAE* 74, 1999, p. 169-182.
- GRAJETZKI, W., *Die höchsten Beamten der ägyptischen Zentralverwaltung zur Zeit des Mittleren Reiches: Prosopographie, Titel und Titelreihen*, Achet A 2, Berlin, 2000.
- « Der Gebrauch von Rangtiteln in der Provinzialverwaltung der 1. Zwischenzeit und des frühen Mittleren Reiches », dans C.-B. ARNST *et alii*, *Begegnungen - Antike Kulturen im Niltal. Festgabe für Erika Endesfelder, Karl-Heinz Priese, Walter Friedrich Reineke und Steffen Wenig*, Leipzig, 2001, p. 161-170.
- « Die Nekropole von el-Harageh in der 1. Zwischenzeit », *SAK* 29, 2001, p. 55-60.
- *Court Officials of the Egyptian Middle Kingdom*, London, 2009.
- « Setting a State Anew. The Central Administration from the End of the Old Kingdom to the End of the Middle Kingdom », dans J.C. MORENO GARCÍA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 215-258.
- GRALLERT, S., *Bauen, stiften, weihen. Ägyptische Bau- und Restaurierungsschriften von den Anfängen bis zur 30. Dynastie*, ADAIK 18, Berlin, 2001.
- GRANDET, P., *Le Papyrus Harris I (BM 9999)*, 2 vol., BdE 109, Le Caire, 1994.
- *Le Papyrus Harris I. Vol. 3, glossaire*, BdE 129, Le Caire, 1999.

- « Aspects administratifs et économiques des temples funéraires royaux thébains au Nouvel Empire », *CdE* 77, 2002, p. 108-127.
- GRANDET, P., MATHIEU, B., *Cours d'égyptien hiéroglyphique*, Paris, 2003.
- GRATIEN, B., « Scellements et contrescellements au Moyen Empire en Nubie. L'apport de Mirgissa », *CRIPÉL* 22, 2001, p. 47-69.
- GRDSELOFF, B., « Le roi Iti divinisé », *ASAE* 39, 1939, p. 393-396.
- « Notes sur deux monuments inédits de l'Ancien Empire », *ASAE* 42, 1942, p. 107-125.
- « Le signe † et le titre du stoliste », *ASAE* 43, 1943, p. 357-366.
- GRIFFITH, Fr.Ll., *The Inscriptions of Siût and Dêr Rîfeh*, London, 1889.
- « The Inscriptions of Siût and Dêr Rîfeh », *The Babylonian and Oriental Record* 3, 1888-1889, p. 121-129, 164-168, 174-184, 244-252.
- GRIFFITHS, J.Gw., « The Horus-Seth Motif in the Daily Temple Liturgy », *Aegyptus* 38, 1958, p. 3-10.
- GRIMAL, N., *La stèle triomphale de Pi(ankh)y au Musée du Caire (JE 48862 et 47086-47089)*, MIFAO 105, Le Caire, 1981.
- « Les “noyés” de Balat », Fr. Geus, Fl. Thill, éd., *Mélanges offerts à Jean Vercoutter*, Paris, 1985, p. 111-121.
- *Les termes de la propagande royale égyptienne de la XIX^e dynastie à la conquête d'Alexandre*, MAIBL Nouvelle série 6, Paris 1986.
- *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, 1988.
- « Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1990-1991 », *BIFAO* 91, 1991, p. 278-281.
- « Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1991-1992 », *BIFAO* 92, 1993, p. 222-223.
- GRUNERT, S., « Nur für Erwachsene — political correctness auf Altägyptisch? Neue Lesungen und Interpretationen der biographischen Inschrift des Gaufürsten Henqu », *SAK* 37, 2008, p. 131-146.

GUGLIELMI, W., *Reden, Rufe und Lieder auf altägyptischen Darstellungen der Landwirtschaft, Viehzucht, des Fisch- und Vogelfangs vom Mittleren Reich bis zur Spätzeit*, TAB 1, Bonn, 1973.

— « Neues aus den Gräbern von Assiut : Sechet, die Personifikation (Tyche) des Fangglücks im Mittleren Reich », dans H.-W. FISCHER-ELFERT, R.B. PARKINSON, éd., *Studies on the Middle Kingdom. In Memory of Detlef Franke*, Philippika 41, Wiesbaden, 2013, p. 109-143.

GUGLIELMI, W., BUROH, K., « Die Eingangssprüche des Täglichen Tempelrituals nach Papyrus Berlin 3055 (I, 1- VI, 3) », dans J. VAN DIJK, éd., *Essays on Ancient Egypt in Honour of Herman Te Velde*, Groningen, 1997, p. 101-166.

GUNDLACH, R., « Hof – Hofgesellschaft – Hofkultur im pharaonischen Ägypten », dans R. GUNDLACH, A. KLUG, éd., *Der ägyptische Hof des Neuen Reiches. Seine Gesellschaft und Kultur im Spannungsfeld zwischen Innen- und Aussenpolitik*, KSGFH 2, Wiesbaden, 2006, p. 1-38.

GUNN, B., « [C.R. de] The Rhind Mathematical Papyrus, by T.E. Peet », *JEA* 12, 1926, p. 123-137.

— « A Note on Brit. Mus. 828 (Stela of Simontu) », *JEA* 25, 1939, p. 218-219.

GUTBUB, A., « Un emprunt aux Textes des Pyramides dans l'hymne à Hathor, dame de l'ivresse », dans *Mélanges Maspero I. Orient ancien*, MIFAO 66/4, Le Caire, 1961, p. 31-72.

H

HABACHI, L., « God's Fathers and the Role They Played in the History of the First Intermediate Period », *ASAE* 55/2, 1958, p. 167-190.

— « King Nebhetepre Mentuhotp : His Monuments, Place in History, Deification and Unusual Representations in the Form of Gods », *MDAIK* 19, 1963, p. 19-28.

— « The Tomb of Princess Nebt of the VIIIth Dynasty Discovered at Qift », *SAK* 10, 1983, p. 205-213.

- *Elephantine IV. The Sanctuary of Heqaib*, 2 vol., ArchVer 33, Mainz am Rhein, 1985.
- HAIKAL, F., « Preliminary Studies on the Tomb of Thay in Thebes. The Hymn to the Light », dans P. POSENER-KRIEGER, éd., *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar 1*, BdE 97, Le Caire, 1985, p. 361-372.
- HALL, H.R., LAMBERT, E.J., *Hieroglyphic Texts from Egyptian Stelae in the British Museum IV*, London, 1913.
- HANNIG, R., *Grosses Handwörterbuch Ägyptisch-Deutsch : die Sprache der Pharaonen (2800-950 v. Chr.)*, Hannig-Lexica 1, Mainz am Rhein, 1995.
- *Ägyptisches Wörterbuch I : Altes Reich und Erste Zwischenzeit*, Hannig-Lexica 4, Mainz am Rhein, 2003.
- *Ägyptisches Wörterbuch II : Mittleres Reich und Zweite Zwischenzeit. Teil I, II*, Hannig-Lexica 5, Mainz am Rhein, 2006.
- HARING, B.J.J., *Divine Households. Administrative and Economic Aspects of the New Kingdom Royal Memorial Temples in Western Thebes*, EgUit 12, Leiden, 1997.
- HARPUR, Y., *Decoration in Egyptian Tombs of the Old Kingdom*, London, 1987.
- HARRIS, J., *Lexicographical Studies in Ancient Egyptian Minerals*, Berlin, 1961.
- HASSAN, A., *Teti Cemetery at Saqqara. Vol. I, The tombs of Nedjet-em-pet, Ka-aper and Others*, ACE Reports 8, Sydney, 1996.
- HASSAN, S., *Excavations at Gîza [II], 1930-1931*, Cairo, 1936.
- *Excavations at Gîza IV, 1932-1933*, Cairo, 1943.
- *Excavations at Gîza V : with special chapters on methods of excavation, the false-door, and other archaeological and religious subjects, 1933-1934*, Cairo, 1944.
- *Excavations at Gîza VI, 1934-1935*, Cairo, 1950.
- *Excavations at Gîza VII, 1935-1936*, Cairo, 1953.
- *The Mastaba of Neb-Kaw-Her, Excavations at Saqqara (1937-1938)*, vol. 1, Cairo, 1975.
- HASTINGS J., éd., *Encyclopaedia of Religion and Ethics 10*, New York, 1918.

- HAWASS Z., « An Inscribed Lintel in the Tomb of the Vizier Mehu at Saqqara », *LingAeg* 10, 2002, p. 219-224.
- HAWASS Z., DER MANUELIAN P., HUSSEIN R.B., éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010.
- HAWASS Z., RICHARDS J., éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt: Essays in honor of David B. O'Connor*, Cairo, 2007.
- HAWASS, Z., VERNER, M., « Newly Discovered Blocks from the Causeway of Sahure », *MDAIK* 52, 1996, p. 177-186.
- HAYES, W.C., « Royal Decrees from the Temple of Min at Coptus », *JEA* 32, 1946, p. 3-23.
- *The Scepter of Egypt. A Background for the Study of the Egyptian Antiquities in the Metropolitan Museum of Art, Part I, From the Earliest Times to the End of the Middle Kingdom*, New York, 1953.
- *A Papyrus of the Late Middle Kingdom in the Brooklyn Museum (Papyrus Brooklyn 35.1446)*, Brooklyn, 1955.
- *The Scepter of Egypt. A Background for the Study of the Egyptian Antiquities in the Metropolitan Museum of Art, Part II, The Hyksos Period and the New Kingdom (1675-1080 B.C.)*, Cambridge, 1959.
- HAYS, H., « *wf*: The Context of Command in the Old Kingdom », *GM* 176, 2000, p. 63-76.
- « The Death of the Democratisation of the Afterlife », dans N. STRUDWICK, H. STRUDWICK, éd., *Old Kingdom, New Perspectives. Egyptian Art and Archaeology 2750-2150 BC*, Oxford, 2011, p. 115-130.
- HELCK, W., *Untersuchungen zu den Beamtentiteln des ägyptischen Alten Reiches*, ÄgForsch 18, Glückstadt – Hamburg – New York, 1954.
- *Zur Verwaltung des Mittleren und Neuen Reichs*, Leiden – Köln, 1958.
- « Entwicklung der Verwaltung als Spiegelbild historischer und soziologischer Faktoren », dans S. DONADONI, éd., *Le fonti indirette della storia egiziana / Les sources indirectes de l'histoire égyptienne / Indirect sources of Egyptian history / Die indirekten Quellen der ägyptischen Geschichte*, Roma, 1963, p. 59-80.
- *Die altägyptischen Gaue*, TAVO B 5, Wiesbaden, 1974.

- *Wirtschaftsgeschichte des alten Ägypten im 3. und 2. Jahrtausend vor Chr.*, HdO I/5, Leiden-Köln, 1975.
- *Die Lehre für König Merikare*, KÄT 5, Wiesbaden, 1977.
- « Die “Weihinschrift” aus dem Taltempel des Sonnenheiligtums des Königs Neuserre bei Abu Gurob », *SAK* 5, 1977, p. 47-77.
- dans *LÄ* IV, 1982, col. 647-651, s.v. « Palastverwaltung ».
- HODJASH, Sv., BERLEV, O., *The Egyptian Reliefs and Stelae in the Pushkin Museum of Fine Arts*, Moscow, Leningrad, 1982.
- HOFMANN, B., *Die Königsnovelle : “Strukturanalyse am Einzelwerk”*, ÄAT 62, Wiesbaden, 2004.
- HOLWHÄUER, E., *Titel auf Kastensärgen und Sarkophagen mit hieroglyphischen Variantenschreibungen*, Berlin, 2003.
- HOPE, C.A., *et alii*, « The Excavations at Mut el-Kharab, Dakhleh Oasis in 2008 », *BACE* 19, 2008, p. 49-71.
- HOPE, C.A., KAPER, O.E., « A Governor of Dakhla Oasis in the Early Middle Kingdom », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honour of N. Kanawati*, I, Cairo, 2010, p. 219-245.
- HORNUNG, E., « Mensch als “Bild Gottes” in Ägypten », dans O. LORENTZ, éd., *Die Gottebenbildlichkeit des Menschen*, München, 1967, p. 123-156.
- *Das Buch von den Pforten II*, AegHelv 8, Genève, 1980.
- *Der ägyptische Mythos von der Himmelskuh. Eine Ätiologie des Unvollkommenen*, OBO 46, Freiburg - Göttingen, 1982.
- *Conceptions of God in Ancient Egypt. The One and the Many*, New York, 1982.
- *The Valley of the Kings. Horizon of Eternity*, New York, 1990.
- HSIEH, J., « Discussions on the Daybook Style and the Formulae of Malediction and Benediction Stemming from Five Middle Kingdom Rock-Cut Stelae from Gebel el-Girgawi », *ZÄS* 139, 2012, p. 116-135.
- HUGONOT, J.-Cl., *Le jardin dans l'Égypte ancienne*, Frankfurt, 1989.

IJ

- IKRAM, S., *Choice Cuts. Meat Production in Ancient Egypt*, OLA 69, Leuven, 1995.
- ILIN-TOMICH, A., « King Seankhibra and the Middle Kingdom Appeal to the Living », dans G. MINIACI, W. GRAJETZKI, éd., *The World of the Middle Kingdom Egypt I*, London, 2015, p. 145-168.
- JACQUET-GORDON H., *Les noms des domaines funéraires sous l'Ancien Empire égyptien*, BdE 34, Le Caire, 1962.
- JAMES, T.G.H., *The Mastaba of Khentika Called Ikhekhi*, ASE 30, London, 1953.
- JANSEN-WINKELN, K., « Bemerkungen zur Stele des Merer in Krakau », *JEA* 74, 1988, p. 205.
— « Der Untergang des Alten Reiches », *Or* 79, 2010, p. 273-303.
- JANSSEN, J., *De Traditioneele egyptische Autobiografie vóór het Nieuwe Rijk*, 2 vol., Leiden, 1946.
- JANSSEN, J.J., *Commodity Prices from the Ramessid Period. An Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes*, Leiden, 1975.
— « The Role of the Temple in the Egyptian Economy during the New Kingdom », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, II, OLA 6, Leuven, 1979, p. 505-515
- JAROS-DECKERT, Br., *Grabung im Asasif 1963-1970, V. Das Grab des Jnj-jtj.f : die Wandmalereien der XI. Dynastie*, ArchVer 12, Mainz am Rhein, 1984.
- JEQUIER, G., « Rapport préliminaire sur les fouilles exécutées en 1925-1926 dans la partie meridionale de la necropole memphite », *ASAE* 26, 1926, p. 44-62.
— *La pyramide d'Oudjebten*, Le Caire, 1928.
— *Tombeaux de particuliers contemporains de Pepi II*, Le Caire, 1929.
— *Deux pyramides du Moyen Empire*, Le Caire, 1933.
— *Fouilles à Saqqarah. Le monument funéraire de Pépi II. Tome III, Les approches du temple*, Le Caire, 1940.

- JENKINS, M.R., « Notes on the Tomb of Setka at Qubbet el-Hawa, Aswan », *BACE* 11, 2000, p. 67-81.
- JEUTHE, Cl., *Balat X, Ein Werkstattkomplex im Palast der 1. Zwischenzeit in Ayn Asil*, *BIFAQ* 71, Le Caire, 2012.
- JEUTHE, Cl., LE PROVOST, V., SOUKIASSIAN, G., « Ayn Asil, palais des gouverneurs du règne de Pépy II: état des recherches sur la partie sud », *BIFAQ* 113, 2013, p. 203-238.
- JONES, D., *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, London – New York, 1988.
- *An index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom*, 2 vol., BAR-IS 866, Oxford, 2000.
- JONCKHEERE, F., *Les médecins de l'Égypte pharaonique*, Bruxelles, 1958.
- JUNKER, H., *Die Onurislegende*, Wien, 1917.
- « Die Stele des Hofarztes Irj », *ZÄS* 63, 1928, p. 53-70.
- *Giza III. Die Mastabas der vorgeschrittenen V. Dynastie auf dem Westfriedhof*, Wien – Leipzig, 1938.
- *Giza IV. Die Mastaba des K3jm'nh (Kai-em-anch)*, Wien – Leipzig, 1940.
- *Giza V. Die Mastaba des Snb (Seneb) und die umliegenden Gräber*, Wien – Leipzig, 1941.
- *Giza VII. Der Ostabschnitt des Westfriedhofs*, Wien – Leipzig, 1944.
- *Giza X. Der Friedhof südlich der Cheopspyramide : Westteil*, Wien, 1951.
- *Giza XI. Das Mittelfeld des Westfriedhofs*, Wien, 1953.
- *Weta und das Lederkunsth Handwerk im Alten Reich*, Wien, 1957.

K

- KAHL, J., *Siut-Theben: zur Wertschätzung von Traditionen im alten Ägypten*, *PdÄ* 13, Leiden, 1999.

- *Ancient Asyut. The First Synthesis after 300 Years of Research*, The Asyut Project 1, Wiesbaden, 2007.
- « Assiut - Theben - Tebtynis: Wissensbewegungen von der Ersten Zwischenzeit und dem Mittleren Reich bis in Römische Zeit », *SAK* 43, 2014, p. 159-172.
- KAHL, J., EL-KHADRAGY, M., VERHOEVEN, U., « The Asyut Project : Third Season of Fieldwork », *SAK* 34, 2006, p. 241-249.
- « The Asyut Project : Tenth Season of Fieldwork (2012) », *SAK* 42, 2013, p. 123-153
- KAISER W., *et alii*, « Stadt und Tempel von Elephantine. 15./16. Grabungsbericht », *MDAIK* 44, 1988, p. 150-157.
- KAMAL, Ahmed Bey, « Fouilles à Dara et à Qoçéîr el-Amarna » *ASAE* 12, 1912, p. 128-142.
- « Rapport sur les fouilles de Saïd bey Khachaba au Déîr-el-Gabraouï », *ASAE* 13, 1914, p. 161-178.
- KAMRIN J., *The Cosmos of Khumhotep II at beni Hasan*, London, New York, 1999.
- KANAWATI, N., *The rock tombs of El-Hawawish : the cemetery of Akhmim*, 10 vol., Sydney, 1981-1992.
- *The Tombs of El-Hagarsa I*, ACE Reports 4, Sydney, 1993.
- *The Tombs of El-Hagarsa II*, ACE Reports 6, Sydney, 1993.
- *The Tombs of El-Hagarsa III*, ACE Reports 7, Sydney, 1995.
- « Nepotism in the Egyptian Sixth Dynasty », *BACE* 14, 2003, p. 39-59.
- *Tombs at Giza I, Kaiemankh (G4561) and Seshemnefer I (G4940)*, ACE Reports 16, Warminster, 2001
- « The Watchers/Dependents of Min », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor*, II, Cairo, 2007, p. 1-19.
- « The Memphite Control of Upper Egypt during the Old Kingdom : the Cases of Edfu, Abydos, and Akhmim », dans L. EVANS, éd., *Ancient Memphis. « Enduring is the Perfection »*, Leuven – Paris – Walpole, 2012, p. 237-252.

- *Deir El-Gebrawi III, The Southern Cliff, The Tomb of Djau/Shemai and Djau*, ACE Reports 32, Warminster, 2013.
- KANAWATI, N., ABDER-RAZIQ, M., *The Teti Cemetery at Saqqara V. The Tomb of Hesi*, ACE Reports 13, Warminster – Sydney, 1999.
- KANAWATI, N., MCFARLANE, A., *Akhmim in the Old Kingdom I*, ACE Studies 2, Sydney, 1992.
- KANAWATI, N., WOODS, A., *Artists in the Old Kingdom. Techniques and Achievements*, Cairo, 2009.
- VON KÄNEL, Fr., *Les prêtres-Ouâb de Sekhmet et les conjurateurs de Serket*, Paris, 1984.
- KAPLONY, P., *Die Inschriften der ägyptischen Frühzeit*, 3 vol., ÄA 8, Wiesbaden, 1963.
- *Die Inschriften der ägyptischen Frühzeit. Supplement*, ÄA 9, Wiesbaden, 1964.
- KASPARIAN, B., *La famille égyptienne sous l'Ancien et le Moyen Empire : aspects structurels, sociaux et juridiques*, thèse Université La Rochelle, Villeneuve-d'Ascq, 2012.
- « De quelques expressions de la solidarité familiale dans l'Égypte ancienne », dans *id.*, éd., *Les espaces de solidarité. La famille, l'État, l'Europe et le monde*, Rennes, 2015, p. 15-34.
- KEES, H., « Beiträge zur Geschichte de Vezirats im Alten Reich : die Chronologie der Vezire unter König Phiops II », *NGWG philol.-hist. Kl.* 4, 1940, p. 39-54.
- « Archaisches  =  “Erzieher” ? », *ZÄS* 82, 1957, p. 58-62.
- *Ancient Egypt. A Cultural Topography*, Chicago – London, 1961.
- « Der sogenannte oberste Vorlesepriester », *ZÄS* 97, 1962, p. 119-125.
- KEMP, B., « Temple and Town in Ancient Egypt », dans, P.J. UCKO, R. TRINGHAM, G.W. DIMBLEBY, éd., *Man, Settlement and Urbanism. Proceedings of a Meeting of the Research Center in Archaeology and Related Subjects Held at the Institute of Archaeology, London University. London, 1972*, London, 1972, p. 657-680.
- « The Location of the Early Town at Dendera », *MDAIK* 41, 1985, p. 89-98.
- « How Religious Were the Ancient Egyptians », *CAJ* 5, 1995, p. 38-46.

- *Ancient Egypt. Anatomy of a Civilization*, Abingdon – New York, 2006².
- KEMP, B., GARFI, S., *A Survey of the Ancient City of el-'Amarna*, EES Occasional Publications 9, London, 1993.
- KERN LILLESO, E., dans *LÄ VI*, 1986, col. 46, s.v. « Stirnband und Diademe ».
- KESSLER, D., « Der satirisch-erotische Papyrus Turin 55001 und das “Verbringen des schönen Tages” », *SAK* 15, 1988, p. 171-196.
- KHOULI, K., KANAWATI, N., *Quseir El-Amarna : The Tombs of Pepy-ankh and Khewenwekh*, ACE Reports 1, Sidney, 1989.
- KILLEN, G., « Wood : Technology », dans P.T. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 353-371.
- KINNEY, L., *Dance, Dancers and the Performance Cohort in the Old Kingdom*, BAR-IS 1809, Oxford, 2008.
- « Butcher Queens of the Fourth and Fifth Dynasties: Their Association with the Acacia House and the Role of Butchers as Ritual Performers », dans L. EVANS, ed., *Ancient Memphis: “Enduring is the Perfection”. Proceedings of the International Conference Held at Macquarie University, Sydney on August 14-15, 2008*, OLA 214, Leuven, 2012, p. 253-266.
- KLOTH, N., *Die (auto-)biographische Inschriften des ägyptischen Alten Reiches: Untersuchungen zu Phraseologie und Entwicklung*, SAK Beihefte 8, Hamburg, 2002.
- KOEMOTH, P., « À propos de la stèle d'Apollônios (Louvre N 328) : Ophoïs, Osiris et Sérapis en Abydos », *SAK* 29, 2001, p. 217-233.
- KOLABINSKA, M., *La circulation des élites en France. Étude historique depuis la fin du XI^e siècle jusqu'à la grande Révolution*, Paris, 1912.
- KONRAD, Kr., *Architektur und Theologie. Pharaonische Tempelterminologie unter Berücksichtigung königsideologischer Aspekte*, Königtum, Staat und Gesellschaft früher Hochkulturen 5, Wiesbaden, 2006.
- KÓTHAY, K.A., « La notion de travail au Moyen Empire. Implications sociales », dans B. MENU, éd., *L'organisation du travail en Égypte ancienne et en Mésopotamie. Colloque AIDEA, Nice 4-5 octobre 2004*, BdE 151, Le Caire, 2010, p. 155-170.

- « Feudalisms of Egyptology », dans E. BECHTOLD, A. GULYAS, A. HASZNOS, éd., *From Illahun to Djeme: Papers Presented in Honour of Ulrich Luft*, BAR-IS 2311, Oxford, 2011, p. 121-135.
- « Categorisation, Classification, and Social Reality: Administrative Control and Interaction with the Population », dans J.C. MORENO GARCÍA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 479-520.
- KOURA, B., *Die "7-Heiligen öle" und andere öl- und Fettamen : eine lexikographische Untersuchung zu den Bezeichnungen von Ölen, Fetten und Salben bei den alten Ägyptern von der Frühzeit bis zum Anfang der Ptolemäerzeit (von 3000 v. Chr.- ca. 305 v. Chr.)*, Aegyptiaca Monasteriensia 2, Aachen, 1999.
- « Oils and Fats Manufacturing Institutions : the Names of Workshops and Titles of Workers and Officials », dans Chr. LEBLANC, éd., *Parfums, onguents et cosmétiques dans l'Égypte ancienne. Actes des rencontres pluridisciplinaires tenues au Conseil National de la Culture (Égypte), Le Caire, le 27-29 avril 2002*, Memnonia Cahier Suppl. 1, Le Caire, 2003, p. 67-79.
- KRAEMER, Br., « A Shrine of Pepi I in South Abydos », *JEA* 103, 2017, p. 13-34.
- KREJCI, J., « Some Notes on the "Overseers of Works" during the Old Kingdom », *A&L* 10, 2000, p. 67-75.
- KRUCHTEN, J.-M., *Les annales des prêtres de Karnak (XXI-XXIII^{es} dynasties) et autres textes contemporains relatifs à l'initiation des prêtres d'Amon*, OLA 32, Leuven, 1989.
- KUBISCH, S., « Die Stelen der I. Zwischenzeit aus Gebelein », *MDAIK* 56, 2000, p. 239-265.
- KUCHMAN, L., « Titles of Queenship, Part I, The Evidence from the Old Kingdom », *JSSEA* 7/3, 1977, p. 9-12.
- « Titles of Queenship, Part II. The Eleventh Dynasty and the Beginning of the Middle Kingdom : the Wives of Nebhepetre Mentuhotep », *JSSEA* 9/1, 1978-1979, p. 21-25.
- « The Titulary of the Harem of Nebhepetre Mentuhotep », *JARCE* 34, 1997, p. 163-166.

KUENTZ, Ch., *Obélisques. Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Nos. 1308-1315 et 17001-17036*, Le Caire, 1932.

KURTH, D., dans *LÄ II*, 1977, col. 1254-1256, s.v. « Hoherpriester von Hermupolis ».

— « Die Reise der Hathor von Dendera nach Edfu », dans R. GUNDLACH, M. ROCHHOLZ, éd., *Ägyptische Tempel: Struktur, Funktion und Programm. Akten der Ägyptologischen Tempeltagungen in Gosen 1990 und in Mainz 1992*, HÄB 37, Hildesheim, 1994, p. 211-216.

L

LABOURY, D., « Le scribe et le peintre. À propos d'un *scribe* qui ne voulait pas être pris pour un peintre », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius. Mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 371-396.

LACAU, P., « Deux magasins à encens du temple de Karnak », *ASAE* 52, 1954, p. 185-198.

— *Les noms des parties du corps en égyptien et en sémitique*, Paris, 1970.

LACAU, P., CHEVRIER, H., *Une chapelle de Sésostri I^{er} à Karnak*, Le Caire, 1969.

LACAU, P., LAUER, J.-Ph., *La pyramide à degrés. Tome V, inscriptions à l'encre sur les vases*, Fouilles à Saqqarah, Le Caire, 1965.

LACOVARA, P., *The New Kingdom Royal City*, London – New York, 1997.

LADYNIN, I., « [C.R. de] P. ANDRASSY, Untersuchungen zum ägyptischen Staat des Alten Reiches... », *BiOr* 71, 2014, p. 138.

LANDGRAFOVA, R., *It Is My Good Name That You Should Remember. Egyptian Biographical Texts on Middle Kingdom Stelae*, Praha, 2011.

LANDGRAFOVA, R., NAVRATILOVA, H., « Texts from the Period of Crisis: a Database of the First Intermediate Period and Middle Kingdom Biographical Texts », dans P. KOUSOULIS, N. LAZARIDIS, *Proceedings of the Tenth International Congress of Egyptologists. University of the Aegean, Rhodes. 22-29 May 2008*, II, OLA 241, Leuven, 2015, p. 1417-1424.

LANGE, E., « Die Ka-Anlage Pepis I. in Bubastis im Kontext königlicher Ka-Anlagen des Alten Reiches », *ZÄS* 133, 2006, p. 121-140.

- LANGÉ, H.O., « Zwei Inschriften der Fürsten von Hermonthis », *ZÄS* 34, 1896, p. 25-35.
- LANSING, A., HAYES, W.C., « The Egyptian Expedition 1932-1933 », *BMMA* 28, 1933, p. 4-26.
- LAPP, G., *Die Opferformel des Alten Reiches : unter Berücksichtigung einiger späterer Formen*, SDAIK 21, Mainz am Rhein, 1986.
- *Typologie der Särge und Sargkammern von der 6. bis 13. Dynastie*, SAGA 7, Heidelberg, 1994.
- *The Papyrus of Nu (BM EA 10477)*, London, 1997.
- LARCHER, C., *Les acteurs du rite en Égypte ancienne : le cas du prêtre-sm*, thèse inédite, EPHE IV^e section, Paris, 2013.
- LASHIEN, M., *The Nobles of El-Qusiya in the Sixth Dynasty : A Historical Study*, Wallasey, 2017.
- LAVIER, M.-Chr., *Les stèles abydoniennes relatives aux mystères d'Osiris*, thèse inédite, Université de Montpellier III, 1983.
- LEBLANC, Chr., « L'école du temple (ât-sebaït) et le per-ânk (maison de vie). À propos de récentes découvertes effectuées dans le contexte du Ramesseum », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Actes du IX^e Congrès international des égyptologues, Grenoble, 6-12 septembre 2004* II, OLA 155, Leuven, 2007, p. 1101-1108.
- LECLANT, J., « La "mascarade" des bœufs gras et le triomphe de l'Égypte », *MDAIK* 14, 1956, p. 128-145.
- « The Suckling of the Pharaoh as a Part of the Coronation Rites in Ancient Egypt », dans *Proceedings of the IXth International Congress for the History of Religions. Tokyo and Kyoto 1958*, Tokyo, 1960, p. 135-145.
- *Montouemhat, quatrième prophète d'Amon, prince de la ville*, BdE 35, Le Caire, 1961.
- LECLANT, J., CLERC, G., « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan », *Or* 57, 1988, pl. 46, fig. 56.
- « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan », *Or* 61, 1992, p. 214-322.
- « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan », *Or* 62, 1993, p. 175-295.

- LEFERME-FALGUIERES, Fr., *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, 2007.
- LEGROS, R., *Stratégies mémorielles : les cultes funéraires privés en Égypte ancienne de la VI^e à la XII^e dynastie*, TMO 70, Lyon, 2016.
- LEHNER, M., « Fractal House of Pharaoh : Ancient Egypt as a Complex Adaptive System », dans T. KOHLER, G.J. GUMERMAN, éd., *Dynamics in Human and Primate Societies: Agent-Based Modeling of Social and Spatial Processes*, New York – Oxford, 2000, p. 275-353.
- LEITZ, Chr., *Tagewählerei. Das Buch ï“t nïï pï.wy ft und verwandte Texte*, ÄA 55, Wiesbaden, 1994.
- *Altägyptische Sternuhren*, OLA 62, Leuven, 1995.
- éd., *Lexikon der ägyptischen Götter und Götterbezeichnungen I-VIII*, OLA, Leuven, 2002-2003.
- *Kurzbibliographie zu den übersetzten Tempeltexten der griechisch-römischen Zeit*, BdE 165, Le Caire, 2015.
- LEPROHON, R., « Intef III and Amenemhat III at Elephantine », dans J.K. HOFFMEIER, E.S. MELTZER, éd., *Egyptological Miscellanies. A Tribute to Professor Ronald J. Williams*, Chicago, 1983, p. 103-107.
- *Stelae I : the Early Dynastic Period to the Late Middle Kingdom*, CAA Boston II, Mainz am Rhein, 1985.
- « The Dating of the Dakhleh Oasis Epigraphic Material », *JSSEA* 16/2, 1986, p. 50-56.
- « Dakhlah Oasis Project 1982 Season. A New Stela », *JSSEA* 13/3, 1983, p. 188-192.
- LETELLIER, B., « La “Mascarade des bœufs gras” de Thoutmosis IV: une désignation originale des animaux », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, BdE 106/1, Le Caire, 1994, p. 471-477.
- LICHTHEIM, M., « The High Steward Akhamenru », *JNES* 7, 1948, p. 163-179.
- *Ancient Egyptian Literature, a Book of Readings. I, the Old and Middle Kingdoms*, Berkeley, 1973.

- *Ancien Egyptian Autobiographies Chiefly of the Middle Kingdom. A Study and an Anthology*, OBO 84, Freiburg – Göttingen, 1988.
- « Autobiography as Self-Exploration », dans *Sesto congresso internazionale di Egittologia: Atti, Torino*, 1992, p. 409-414.
- LILYQUIST, Chr., *Ancient Egyptian Mirrors from the Earliest Times through the Middle Kingdom*, München, 1979.
- LIPPERT, S., *Einführung in die altägyptische Rechtsgeschichte*, EQAE 5, Berlin, 2008.
- LIVERANI, M., « Memorandum on the Approach to Historiographical Texts », *Or* 42, 1973, p. 178-194.
- LLOYD, B., *Ancient Egypt. State and Society*, Oxford, 2014.
- LOCHER, K., « Middle Kingdom Astronomical Coffin Lids: Extension of the Corpus from 12 to 17 Specimens since Neugebauer and Parker », dans Chr.J. EYRE, éd., *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Leuven, 1998, p. 697-701.
- LOFFET, H., *Les scribes comptables, les mesureurs de céréales et de fruits, les métreaux-arpenteurs et les peseurs de l'Égypte ancienne (de l'époque thinite à la XXI^e dynastie)*, thèse inédite, EPHE IV^e section, Paris, Villeneuve-d'Ascq, 1999.
- LONG, B., « Le *ib* et le *Ï"ty*-© dans les textes médicaux de l'Égypte ancienne », dans A. GUILLAUMONT, éd., *Hommages à François Daumas*, Montpellier, 1986, p. 483-493.
- LOPEZ, J., « Rapport préliminaire sur les fouilles d'Hérakléopolis (1968) », *OrAnt* 14, 1975, p. 57-78.
- LOPRIENO, A., *La pensée et l'écriture*, Paris, 2001.
- LORTON, D., *The Juridical Terminology of International Relations in Egyptian Texts through Dyn. XVIII*, Baltimore, 1974.
- « The Expression *iri hrw nfr* », *JARCE* 12, 1975, p. 23-31.
- « Egypt's Easternmost Delta before the New Kingdom », *DE* 7, 1987, p. 9-12.
- « The Internal History of the Herakleopolitan Period », *DE* 7, 1987, p. 21-28.

- « [C.R. de] E. Reiser, Der königliche Harim im alten Ägypten und seine Verwaltung ... », *JARCE* 11, 1974, p. 99-100.
- LUCAS, A., « Notes on Myrrh and Stacte », *JEA* 23, 1937, p. 27-29.
- *Ancient Egyptian Materials and Industries*, London, 1962⁴.
- LUCKNER, K.T., « The Art of Egypt, Part 1 », *Toledo Museum News*, Spring 1971, p. 13-15.
- LUFT, U., « L'irrigation au Moyen Empire », dans B. MENU, éd., *Les problèmes institutionnels de l'eau en Égypte ancienne et dans l'antiquité méditerranéenne: colloque AIDEA Vogüé 1992*, BdE 10, Le Caire, 1994, p. 255-260.
- LUISELLI, M., « Personal Piety », dans J. DIELEMAN, W. WENDRICH, éd., *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, Los Angeles, 2008 (<http://escholarship.org/uc/item/49q0397q>).
- *Die Suche nach Gottesnähe: Untersuchungen zur persönlichen Frömmigkeit in Ägypten von der 1. Zwischenzeit bis zum Ende des Neuen Reiches*, ÄAT 73. Wiesbaden, 2011.
- LUTZ, Fr., *Egyptian Tomb Steles and Offering Stones. Museum of Anthropology and Ethnology of the University of California*, Leipzig, 1927.

M

- MACADAM, M., « [C.R. de] Brunner, Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit », *JEA* 25, 1939, p. 127-128.
- MACE, A., *Early Dynastic Cemeteries II of Naga ed-Dêr*, University of California Publications : Egyptian Archaeology III, Leipzig, 1909.
- MACRAMALLAH, R., *Le mastaba d'Idout*, Le Caire, 1935.
- MADKOUR, H., « An Eleventh Dynasty Stela of the Priest Ka-whmi », *SAK* 45, 2016, p. 217-225.
- MAGEE D., « An Early Middle Kingdom Coffin from Âkhmim in the Ashmolean Museum (No. 19111477) », *JSSEA* 13, 1983, p. 241-248.

- MALAISE, M., « Les stolistes au service des dieux égyptiens », dans P. DEFOSSE, éd., *Hommages à Carl Deroux. IV, Archéologie et histoire de l'art, religion*, Bruxelles, 2003, p. 436-451.
- MALAISE, M., WINAND, J., *Grammaire raisonnée de l'Égypte classique*, AegLeod 6, Liège, 1999.
- MALEK, J., « King Merykare and His Pyramid », dans N. GRIMAL, C. BERGER, G. CLERC, éd., *Hommages à Jean Leclant IV*, BdE 106, Le Caire, 1994, p. 203-214.
- « Old Kingdom Rulers as “Local Saints” in the Memphite Area during the Middle Kingdom », dans M. BARTA, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2000*, Archiv Orientální Supplementa 9, Prague, 2000, p. 241-258.
- MARCOLIN, M., « Egitto d'Oriente. Scoperte italiane in Giappone », dans A. BONGIOANNI, T. BALDACCI, éd., *L'Egitto a Torino*, Serekh 6, Torino, 2012, p. 151-153.
- MARCOLIN, M., ESPINEL, D., « The Sixth Dynasty Biographic Inscription of Iny. More Pieces to the Puzzle », dans M. BARTA, F. COPPENS, J. KREJČÍ, éd., *Abusir and Saqqara in the Year 2010*, II, Prague, 2011, p. 570-615.
- MARIETTE, A., *Aperçu de l'histoire ancienne d'Égypte pour l'intelligence des monuments exposés dans le temple du parc égyptien : Exposition universelle de 1867*, Paris, 1867.
- *Denderah [III]. Description générale du grand temple de cette ville. Planches III*, Paris, 1870.
- *Les mastabas de l'Ancien Empire. Fragment du dernier ouvrage de A. Mariette publié d'après le manuscrit de l'auteur par G. Maspero*, Paris, 1889.
- MAROCCHETTI, E.F., *The Reliefs of the Chapel of Nebhepetra Mentuhotep at Gebelein*, CHANE 39, Leiden – Boston, 2010.
- MARTIN, G.Th., — *Egyptian Administrative and Private-name Seals, Principally of the Middle Kingdom and Second Intermediate Period*, Oxford, 1971.
- *The Tomb of Hetepka and Other Reliefs and Inscriptions from the Sacred Animal Necropolis North Saqqâra, 1964-1973, Texts from Excavations 4*, London, 1979.
- *Stelae from Egypt and Nubia in the Fitzwilliam Museum, Cambridge c. 3000 BC-AD 1150*, Cambridge, 2005.

- MARTIN, K., *Reliefs des Alten Reiches und verwandte Denkmäler*, CAA Pelizaeus-Museum Hildesheim 8, Mainz am Rhein, 1980.
- MARTIN-PARDEY, E., *Untersuchungen zur ägyptischen Provinzialverwaltung bis zum Ende des Alten Reiches*, HÄB 1, Hildesheim, 1976.
- « Die Verwaltung im Alten Reich. Grenzen und Möglichkeiten von Untersuchungen zu diesem Thema », *BiOr* 46, 1989, p. 533-552.
- « Das “Haus de Königs” *pr-nswt* », dans D. KESSLER, R. SCHULZ, éd., *Gedenkschrift für Winfried Barta*, MÄU 4, Frankfurt am Main, 1995, p. 269-285.
- « Die Datierung der “Dienstanweisung für den Wesir” und die Problematik von *tp rsj* im Neuen Reich », dans N. KLOTH, K. MARTIN, E. PARDEY, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück: Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 323-334.
- MARTINET, E., « Note sur le titre  “scribe du nome” à la fin de l'Ancien Empire », *GM* 243, 2014, p. 33-42.
- *Le nomarque sous l'Ancien Empire*, Paris, 2011.
- MASPERO, G., « Rapport à M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique, sur une mission en Italie », *RT* 3, 1882, p. 103-128.
- « Documents relatifs aux fouilles de Mariette », *RT* 12, 1892, p. 214-218.
- « Sur l'inscription de Zaou », *RT* 13, 1895, p. 68-71.
- « Sur une inscription recueillie en face de Girgèh », *RT* 13, 1895, p. 71-72.
- *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, *Les origines*, Paris, 1895.
- MATHIEU, B., « L'énigme du recrutement des “enfants du *kap*” : une solution? », *GM* 177, 2000, p. 41-48.
- « Le lasso d'Hathor. Relecture de la stèle Turin Suppl. 1310 », *GM* 219, 2008, p. 65-72.
- « Les couleurs dans les Textes des Pyramides : approche des systèmes chromatiques », *ENiM* 2, Montpellier, 2009.

- « Chacals et milans, pâturages et marécages, ou le monde selon Henqou », dans M. MASSIERA, B. MATHIEU, F. ROUFFET, éd., *Apprivoiser le sauvage / Taming the wild*, CENiM 11, 2015, p. 263-273.
- « Irtysen le technicien (stèle Louvre C 14) », dans V. ANGENOT, Fr. TIRADRITTI, éd., *Artists and Painting in Ancient Egypt*, Studi Poliziani di Egittologia 1, Montepulciano, 2016, p. 10-18.
- MAYSTRE, Ch., *Les grands prêtres de Ptah à Memphis*, OBO 113, Freiburg – Göttingen, 1992.
- MAZE, Chr., *Les marqueurs sociaux : représentation, identité, statut en Égypte ancienne (III^e millénaire – mi II^e millénaire avant notre ère)*, thèse de doctorat inédite, Université Lumière-Lyon 2, 2010.
- « À la recherche des “classes moyennes”. Les espaces de la différenciation sociale dans l’Égypte du III^e millénaire av. J.-C. », *BIFAO* 116, 2016, p. 123-176.
- MCFARLANE, A., « The First Nomarch at Akhmim: the Identification of a Sixth Dynasty Biographical Inscription », *GM* 100, 1987, p. 63-73.
- « Titles of *sm* + God and *ꜥt* + God. Dynasties 2 to 10 », *GM* 121, 1991, p. 77-100.
- *The God Min to the End of the Old Kingdom*, ACE Studies 3, Sydney, 1995.
- MEEKS, D., « Notes de lexicographie (§ 1) », *RdE* 26, 1974, p. 52-65.
- dans H. CAZELLES, A. FEUILLET, éd., *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1975, col. 430-452, s.v. « Pureté et impureté. L'ancien Orient. [L'Égypte] ».
- « Les donations aux temples dans l’Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C. », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, II, OLA 6, Leuven, 1979, p. 605-687.
- « Coptos et les chemins du pount », dans *Autour de Coptos: actes du colloque organisé au Musée des Beaux-Arts de Lyon (17-18 mars 2000)*, Paris, 2002, p. 267-335.
- « Où chercher le pays de Pount ? », dans M.-Chr. GRASSE, éd., *L'Égypte: parfums d'histoire*, Paris, 2003, p. 54-57.

- « Locating Punt », dans D. O'CONNOR, St. QUIRKE, éd., *Mysterious Lands*, London, 2003, p. 53-80.
- « À propos du prêt de céréales en période de disette », dans N. KLOTH, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag; Studien zur altägyptischen Kultur; Beihefte*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 275-280.
- *Mythes et légendes du Delta d'après le papyrus Brooklyn 47.218.84*, MIFAO 125, Le Caire, 2006.
- MENU, B., « Considérations sur le droit pénal au Moyen Empire égyptien dans le p. Brooklyn 35.1446 (texte principal du recto): responsables et dépendants », *BIFAO Suppl.* 81, 1981, p. 57-76.
- *Égypte pharaonique. Nouvelles recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Paris, 2004.
- VON MERCKLIN, E., « Das aegyptische Figuralkapitell », dans G. MYLONAS, D. RAYMOND, éd., *Studies Presented to David Moore Robinson I*, Saint Louis, 1951, p. 198-214.
- MIATELLO, L., « Magical Healing Waters. Reexamining the Requirements of the Udjat Eye », *GM* 244, 2015, p. 67-83.
- MILLS, A.J., « The Dakhleh Oasis Project. Report on the Fifth Season of Survey. October, 1982 - January 1983 », *JSSEA* 13/3, 1983, p. 121-141.
- « An Old Kingdom Trading Post at 'Ain el-Gazzareen, Dakhleh Oasis », dans R. BAGNALL, P. DAVOLI, C.A. HOPE, éd., *The Oasis Papers 6. Proceedings of the Sixth International Conference of the Dakhleh Oasis Project*, Oxford, 2012, p. 177-180.
- MILLS, A.J., KAPER, O.E., « 'Ain el-Gazzareen: Developments in the Old Kingdom Settlement », dans G.E. BOWEN, C.A. HOPE, éd., *The Oasis Papers 3. Proceedings of the Third International Conference of the Dakhleh Oasis Project*, Oxford, 2003, p. 123-129.
- MILLS, C.W., *The Power Elite*, New York, 1956.
- MOELLER, N., « Evidence for Urban Walling in the Third Millennium BC. », *CAJ* 14/2, 2004, 260-265.

- « The First Intermediate Period: a Time of Famine and Climate Change ? », *Ä&L* 15, 2005, p. 153-167.
- *The Archaeology of Urbanism in Ancient Egypt from the Predynastic Period to the End of the Middle Kingdom*, New York, 2016.
- MOERS, G., « “Egyptian Identity” ? Unlikely, and Never National », dans H. AMSTUTZ *et alii*, éd., *Fuzzy Boundaries. Festschrift für Antonio Loprieno*, II, p. 693-704.
- MÖLLER, G., *Hieratische Papyrus aus den königl. Museen zu Berlin*, I, Berlin, 1896.
- MONTET, P., *Scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l’Ancien Empire*, Strasbourg, 1925.
- « Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh », *Kémi* 6, 1936, p. 131-163.
- « Études sur quelques prêtres et fonctionnaires du dieu Min », *JNES* 9, 1950, p. 18-27.
- *Géographie de l’Égypte ancienne*, 2 vol., Paris, 1957-1961.
- MORENO GARCIA, J.C., « Ḥwt y la retribución de los funcionarios provinciales en el Imperio Antiguo: el caso de Jbj de Deir el-Gebrawi (*Urk.* I, 144:3-145:3) », *Aula orientalis* 12, 1994, p. 29-50.
- *Études sur l’administration, le pouvoir et l’idéologie en Égypte, de l’Ancien au Moyen Empire*, *ÆgLeod* 4, Liège, 1997.
- « De l’Ancien Empire à la Première Période Intermédiaire : l’autobiographie de q“r d’Edfou », *RdE* 49, 1998, p. 151-160.
- *Ḥwt et le milieu rural égyptien du III^e millénaire : économie, administration et organisation territoriale*, BEHE Sciences historiques et philologiques 337, Paris, 1999.
- « J’ai rempli les pâturages de vaches tachetées... bétail, économie royale et idéologie en Égypte, de l’Ancien au Moyen Empire », *RdE* 50, 1999, p. 241-257.
- « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire : une étude d’histoire sociale dans l’Égypte du III^e millénaire », *RdE* 51, 2000, p. 123-139.
- « Ḥq“w “jefes, gobernadores” y élites rurales en el III milenio antes de Cristo. Reflexiones acerca de algunas estatuas del Imperio Antiguo », dans J. Cervelló

- Autuori, A.J. Quevedo Alvarez, éd., *Ir a buscar leña. Estudios dedicados al Profesor Jesús López*, Aula Ægyptiaca Studia 3, Barcelone, 2001, p. 141-154.
- *Egipto en el Imperio Antiguo (2650-2150 antes de Cristo)*, Barcelona, 2004.
- « Élités et pratiques funéraires dans la nécropole de Téli à la fin du III^e millénaire », *CdE* 78, 2004, p. 119.
- « Temples, administration provinciale et les élites locales en Haute-Égypte : la contribution des inscriptions rupestres pharaoniques de l'Ancien Empire », dans A. GASSE, V. RONDOT, éd., *Séhel entre Égypte et Nubie*, OrMonsp 14, Montpellier, 2004, p. 7-22.
- « Deux familles de potentats provinciaux et les assises de leur pouvoir : Elkab et el-Hawawish sous la VI^e dynastie », *RdE* 56, 2005, p. 113-118.
- « Les temples provinciaux et leur rôle dans l'agriculture institutionnelle de l'Ancien et du Moyen Empire », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne: état de la question et perspectives interdisciplinaires*, *CRIPEL* 25, 2006, p. 93-124.
- « Introduction : nouvelles recherches sur l'agriculture institutionnelle et domestique en Égypte ancienne dans le contexte des sociétés antiques », dans *id.*, éd., *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne : état de la question et perspectives interdisciplinaires*, *CRIPEL* 25, 2006, p. 7-74.
- « Introduction. Élités et États tributaires », dans *id.*, éd., *Élités et pouvoir en Égypte ancienne*, *CRIPEL* 28, 2009-2010, p. 11-50.
- « La gestion des aires marginales : *płw*, *gs*, *tnw*, *sht* au III^e millénaire », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honor of Naguib Kanawati*, II, CASAE 38, Cairo, 2010, p. 49-69.
- « War in Old Kingdom Egypt (2686-2125 BCE) », dans J. VIDAL, éd., *Studies on War in the Ancient Near East. Collected Essays on Military History*, Münster, 2010, p. 5-47.
- « Limits of Pharaonic Administration: Patronage, Informal Authorities, "Invisible" Elites and Mobile Populations », dans M. BARTA, H. KÜLLMER, éd., *Diachronic Trends in Ancient Egyptian History. Studies Dedicated to the Memory of Eva Pardey*, Prague, 2013, p. 88-101.

- éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013.
- « The “Other” Administration: Patronage, Factions, and Informal Networks of Power in Ancient Egypt », dans *id.*, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 1029-1065.
- « Penser l'économie pharaonique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 69, 2014, p. 7-38.
- « Climatic Change or Sociopolitical Transformation? Reassessing Late 3rd millennium Egypt », dans H. MELLER *et alii*, éd., *2200 BC—A Climatic Breakdown as A Cause for the Collapse of the Old World?*, Halle, 2015, p. 79-94.
- « Social Inequality, Private Accumulation of Wealth and New Ideological Values in Late 3rd Millennium BCE Egypt », dans H. MELLER *et alii*, éd., *Arm und Reich – Zur Ressourcenverteilung in prähistorischen Gesellschaften*, Halle, 2016, p. 502-508.
- MORENZ, L., *Beiträge zur Schriftlichkeitskultur im Mittleren Reich und in der 2. Zwischenzeit*, ÄAT 29, Wiesbaden, 1996.
- « Besondere Zeichen aus der späten XI. Dynastie : zu den Inschriften des Antef, Sohn der Myt », *SAK* 25, 1998, p. 237-249.
- « Fair gegenüber dem “Mann von Draußen” (*rwty*) – Zur einer Passage einer Inschrift der Ersten Zwischenzeit », *JEA* 84, 1998, p. 196-201
- « Ein hathorisches Kultlied und ein königlicher Archetyp des Alten Reiches – Sinhue B 270f. und eine Stele der späten XI. Dynastie (Louvre C 15) », *Die Welt des Orients* 28, 2007, p. 7-17.
- *Die Zeit der Regionen im Spiegel der Gebelein-Region : Kulturgeschichtliche Re-Konstruktionen*, PdÄ 27, Leiden – Boston, 2010.
- « Besondere Zeichen aus der späten XI. Dynastie; zu den Inschriften des Antef, Sohn der Myt », *SAK* 25, 1998, p. 237 – 249.
- « Zu einem scheinbar enigmatischen Epitheton eines Meisterschlachters aus dem späten Alten Reich », *JEA* 84, 1998, p. 195-196.
- « Geschichte als Literatur - Reflexe der Ersten Zwischenzeit in den Mahnworten », dans J. Assmann, E. Blumenthal, éd., *Literatur und Politik im pharaonischen und ptolemäischen Ägypten*, BdE 127, Le Caire, 1999, p. 111 – 138.

- « Hungersnöte in der Ersten Zwischenzeit zwischen Topos und Realität », *DE* 42, 1998, p. 84-97.
- « Die schmähende Herausforderung des Thebaners *fʿrj an βsty* », *Die Welt des Orients* 29, 1998, p. 5-20.
- « Versorgung mit Getreide: Historische Entwicklungen und intertextuelle Bezüge zwischen ausgehendem Alten Reich und Erster Zwischenzeit aus Achmim », *SAK* 26, 1998, p. 81–117.
- « Personennamen und eine familiäre Gottesbeziehung in der Zeit der Regionen (Erste Zwischenzeit) », *Biblische Notizen* 101, 2000, p. 22.
- « Neues zum Per-anch - zwei Überlegungen zu einem institutionellen Zentrum der sakralen Schriftlichkeitskultur Altägyptens », *GM* 181, 2001, p. 77 – 81.
- « Die thebanischen Potentaten und ihr Gott. Zur Konzeption des Gottes Amun und der (Vor)-Geschichte des Sakralzentrums Karnak in der XI. Dynastie », dans *ZÄS* 130, 2003, p. 110–119.
- « Tomb-Inscriptions: The case of the “I” versus autobiography », dans *Human Affairs. A Postdisciplinary Journal for Humanities & Social Sciences, Slovak Academy of Sciences* 13, 2003, p. 179-196
- « Eine sakro-politische Verkündigung des Chnum für Inj-jt=f-c3, monumentalisiert auf zwei Toren in Elephantine (Rekonstruktion aus Fragmenten), in: *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts Kairo*, 2004, p. 107-118.
- « Lesbarkeit und Macht. Die Stele des Inj-jt=f (Kairo, CG 20009) als Monument eines frühthebanischen lokalen Herrschers », *Aula Orientalis* 21, 2004, p. 229-241.
- « Ein Text zwischen Ritual(ität) und Mythos. Die Inszenierung des Anchtifi von Hefat als Super-Held », dans B. DÜCKER, H. ROEDER, éd., *Text und Ritual. Kulturwissenschaftliche Essays und Analysen von Sesostri bis Dada*, Heidelberg 2005, p. 123-147.
- « Anchtifi gegen andere - Zur Profilierung durch Kontrastfigur », dans H. Felber, éd., *Feinde und Auführer*, ASAW 78/5, Stuttgart/Leipzig, p. 189-197.
- « Zwischen Kontext, Intermedialität, Intertextualität und Individualität. Die Selbst-Präsentation eines Nedjes-iker (BM 1671) », *LingAeg* 14, 2006, p. 389-407.

- « Hathor in Gebelein. Vom archaischen Höhenheiligtum zur Konzeption des Sakralbezirks als zweites Dendera unter Menthu-hotep (II.) », dans R. PREYS, éd., 7. *Ägyptologische Tempeltagung. Structuring Religion*, Wiesbaden, 2009, p. 191 – 210.
- « Power and Status. Ankhthifi the Hero, Founder of a New Residence ? », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Élites et pouvoir en Égypte ancienne*, *CRIPEL* 28, 2009-2010, p. 177-192.
- MORENZ, S., « Prestige-Wirtschaft im alten Ägypten », *Bayerische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse*, 1969/4, p. 1-61.
- MORET, A., *Le rituel du culte divin journalier en Égypte*, Paris, 1902.
- « La création d'une propriété privée sous le moyen empire égyptien », *CRAIBL*, 1916, p. 368-377.
- « La doctrine de Maât », *RdE* 4, 1940, p. 1-14.
- DE MORGAN, J., *Fouilles à Dahchour en 1894-1895*, Vienne, 1903.
- MOSTAFA, Maha F., « Erster Vorbericht über einen Ersten Zwischen-Zeit Text aus Kom El-Koffar. Teil I », *ASAE* 70, 1986, p. 419-429 .
- « Kom El-Koffar. Teil II : Datierung und Historische Interpretation des Textes B », *ASAE* 71, 1987, p. 169-184.
- « The Autobiography “A” and a Related Text (Block 52) from the Tomb of Shemai at Kom el-Koffar/Qift », dans Kh. DAOUD *et alii*, éd., *Studies in Honor of Ali Radwan*, II, Cairo, 2005, p. 161-195.
- *The Mastaba of ꜥm“j at Nag' Kom el-Koffar, Qift I. Autobiographies and Related Scenes and Texts*, Cairo, 2014.
- MOURON G., « À propos de la fonction de conducteur de fête », *BSEG* 28, 2008-2010, p. 87-117.
- MOURSİ, M.I., *Die Hohenpriester des Sonnengottes von der Frühzeit Ägyptens bis zum Ende des Neuen Reiches*, *MÄS* 26, München – Berlin, 1972.
- MOUSSA, A.M., ALTENMÜLLER, H., *Old Kingdom Tombs at the Causeway of King Unas at Saqqara. The tomb of Nefer and Ka-Hay*, *ArchVer* 5, Mainz am Rhein, 1971.
- *Das Grab des Nianchchnum und Chnumhotep*, *ArchVer* 21, Mainz am Rhein, 1977.

- MUHS, Br., *The Ancient Egyptian Economy 3000-30 BCE*, New York, 2016.
- MÜLLER, H.W., « Die Totendenksteine des Mittleren Reiches: ihre Genesis, ihre Darstellungen und ihre Komposition », *MDAIK* 4, 1933, p. 165-206.
- *Die Felsengräber der Fürsten von Elephantine aus der Zeit des Mittleren Reiches*, ÄgForsch 9, Glückstadt – Hamburg – New York, 1940.
- MÜLLER, M., « Legale Sekundärbestattungen des späten Alten Reiches auf der Qubbet el-Hawa », *GM* 191, 2002, p. 67-70.
- « Legale Sekundärbestattungen des späten Alten Reiches auf der Qubbet el-Hawa », *GM* 192, 2003, p. 55-59.
- « Zum Beleg des Gaufürstentitels im späten Alten Reich auf der Qubbet el-Hawa », *GM* 194, 2003, p. 51-57.
- MÜLLER-WOLLERMANN, R., « Ein Posthum Errichtetes Denkmal », *GM* 70, 1984, p. 58-61
- *Krisenfaktoren im ägyptischen Staat des Ausgehenden alten Reichs*, Darmstadt, 1986.
- « Präliminierung zur ägyptischen Stadt », *ZÄS* 118, 1991, p. 48-54.
- « Ich bin ein Besitzer von Booten », *SAK* 26, 1998, p. 229-237.
- dans *UCLA Encyclopedia of Egyptology* [en ligne], Los Angeles, 2014, s.v. « End of the Old Kingdom » (URL : <http://escholarship.org/uc/item/2ns3652b>).
- MÜNSTER, N., *Untersuchungen zur Göttin Isis vom Alten Reich bis zum Ende des Neuen Reiches*, *MÄS* 11, 1968.
- MURNANE, W.J., *Ancient Egyptian Coregencies*, SAOC 40, Chicago, 1977.
- MURRAY, M.A., *Saqqara Mastabas. Part I*, BSAE 10, London, 1905.
- MUSACCHIO, T., « An Epigraphic Reanalysis of Two Stelae from First Intermediate Period Dendera in the Cairo Museum », *AnOr* 4, 2006, p. 67-86.
- « Texts and Iconography of Autobiographical Stelae found at Dendera Dating from the First Intermediate Period », *BEM* 5, 2008, p. 51-74.
- « An Unpublished Stela from Dendera dating to the Eleventh Dynasty », dans Z. HAWASS, J. HOUSER WEGNER, éd., *Millions of Jubilees. Studies in Honor of David P. Silverman*, II, Cairo, 2010, p. 1-12.

MYNAROVA, J., COPPENS, F., « Prostration before God and Pharaoh », dans V. CALLENDER *et alii*, éd., *Times, Signs and Pyramids. Studies in Honour of Miroslav Verner*, Prague, 2011, p. 283-296.

N

NAGUIB, N., *Le clergé féminin d'Amon thébain à la 21^e dynastie*, OLA 38, Leuven, 1990.

NAVILLE, E., *The XIth dynasty temple of Deir el-Bahari. Part II*, EEF Memoir 30, London, 1910.

— *Détails relevés dans les ruines de quelques temples égyptiens*, Paris, 1930.

NEGM, M., *The Tomb of Simut called Kyky. Theban Tomb 409 at Qurnah*, Warminster, 1997.

NEUGEBAUER, O., PARKER, R.A., *Egyptian Astronomical Texts. I, The Early Decans*, London, 1960.

NEWBERRY, P.E., *Beni Hasan I*, ASE 1, London, 1893.

— *Beni Hasan II*, ASE 2, London, 1893.

— *El Bersheh. Part I, the tomb of Tehuti-Hetep*, ASE 3, London, 1894.

— *El Bersheh. Part II*, ASE 4, London, 1895.

NOLAN, S., « The Original Lunar Calendar and Cattle Counts in Old Kingdom Egypt », dans S. BICKEL, A. LOPRIENO, éd., *Basel Egyptology Prize 1: Junior Research in Egyptian History, Archaeology, and Philology*, *AegHelv* 17, Basel, 2003, p. 75-97.

— « Lunar Intercalations and “Cattle Counts” during the Old Kingdom : the Hebsed in Context », dans H. VYMAZALOVA, M. BARTA, éd., *Chronology and Archaeology in Ancient Egypt (the Third Millennium B.C.)*, Prague, 2008, p. 44-60.

— .S. NOLAN, *Mud Sealings and Fourth Dynasty Administration at Giza*, PhD, University of Chicago, 2010.

NORD, D., « ꜥꜣ, ꜥꜣrt-nswt = “kings's concubine” ? », *Serapis* 2, 1970, p. 1-16.

— « [C.R. de] *Der königliche Harim im alten Ägypten und seine Verwaltung* by Elfriede Reiser », *JNES* 34, 1975, p.

— « The Term *nr*: “Harem” or “Musical” Performers? », dans W.K. SIMPSON, Wh.M. DAVIS, éd., *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan: Essays in Honor of Dows Dunham on the Occasion of his 90th Birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981, p. 141-142.

— « The Early History of the *ipt* Sign (Gardiner Sign List O45/O46) », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010, p. 337-347.

— « Edward Brovarski: an Egyptological Biography », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Le Caire, 2010, p. 13-22.

NORDH, K., *Aspects of Ancient Egyptian Curses and Blessings, Conceptual Background and Transmission*, BOREAS 26, Uppsala, 1996.

NUNN, J.F., *Ancient Egyptian Medicine*, London, 1996.

NUZZOLO, M., « The Vth Dynasty Sun Temples Personnel. An Overview of Titles and Cult Practise through the Epigraphic Evidence », *SAK* 39, 2010, p. 289-312.

NYORD, R., RYHOLT, K., éd., *Lotus and Laurel: Studies on Egyptian Language and Religion in Honour of Paul John Frandsen*, CNI Publications 39, 2015.

O

OBSOMER, Cl., *Sésostris I^{er}*, CEA 5, Bruxelles, 1995.

O’CONNOR, D., « City and Palace in New Kingdom Egypt », *CRIPPEL* 11, 1989, p. 73-87.

— « Mirror of the Cosmos. The Palace of Merenptah », dans E. BLEIBERG, R. FREED, éd., *Fragments of a Shattered Visage*, Memphis, 1993, p. 167-197.

— « La date de Nésou-Montou », *RdE* 44, 1993, p. 103-140.

— « The Denderah Chapel of Nebhetepre », dans A. LEAHY, J. TAIT, éd., *Studies in Ancien Egypt in Honour of H.S. Smith*, London, 1999, p. 215-220.

OPPENHEIM, A., *et alii*, éd., *Ancient Egypt Transformed : the Middle Kingdom*, New York, 2015.

- OREAL, E., *Les particules en égyptien ancien : de l'ancien égyptien à l'égyptien classique*. BdE 152, Le Caire, 2011.
- OSING, J., éd., *Denkmäler der Oase Dachla aus dem Nachlass von Ahmed Fakhry*, ArchVer 28, Mainz am Rhein, 1982.
- « Les graffiti de l'Ancien et du Moyen Empire au Gebel el-Silsila », dans A. GASSE, V. RONDOT, éd., *Séhel, entre Égypte et Nubie. Inscriptions rupestres et graffiti de l'époque pharaonique. Actes du colloque international, 31 mai-1^{er} juin 2002, Université Paul Valéry, Montpellier, OrMonsp 14, Montpellier, 2004*, p. 3-6.
- OTTO, W., *Priester und Tempel im hellenistischen Ägypten : Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Hellenismus I*, Leipzig – Berlin, 1905.

P

- PADRO, J., *Etudes historico-archéologiques sur Héracléopolis Magna : la nécropole de la muraille méridionale*, Nova studia aegyptiaca 1, Barcelona, 1999.
- PAGET, R., PIRIE, A., *The Tomb of Ptah-hotep*, ERA 2, London, 1889.
- PANTALACCI, L., « Un décret de Pépi II en faveur des gouverneurs de l'oasis de Dakhla », *BIFAO* 85, 1985, p. 247-254.
- « Fonctionnaires et analphabètes: sur quelques pratiques administratives observées à Balat », *BIFAO* 96, 1996, p. 359-367
- « Les habitants de Balat à la VI^e dynastie : esquisse d'histoire sociale », dans Chr.J. EYRE, éd., *Proceedings of the Seventh International Congress of Egyptologists, Cambridge, 3-9 September 1995*, OLA 82, Leuven, 1998, p. 829-837
- « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-'Ayn Asil », *BIFAO* 98, 1998, p. 303-315.
- « L'administration royale et l'administration locale au governorat de Balat d'après les empreintes de sceau », *Le sceau et l'administration dans la Vallée du Nil: Villeneuve d'Ascq, 7-8 juillet 2000*, *CRIPEL* 22, 2001, p. 153-160
- « Sceaux et empreintes de sceaux comme critères de datation: les enseignements des fouilles de Balat », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des*

Néferkarê aux Montouhotep, Travaux archéologiques en cours sur la fin de la VI^e dynastie et la Première Période Intermédiaire : Actes du Colloque CNRS - Université Lumière-Lyon 2, tenu le 5-7 juillet 2001, TMO 40, Lyon, 2005, p. 229-238.

— éd., *La lettre d'archive : communication administrative et personnelle dans l'Antiquité proche-orientale et égyptienne : actes du colloque de l'université de Lyon 2, 9-10 juillet 2004*, Topoi Orient-Occident. Supplément 9, Le Caire, 2008.

— « Archivage et scribes dans l'Oasis de Dakhla à la fin du III^e millénaire », dans éad., éd., *La lettre d'archive*, p. 149-150.

— « Nouvelles récentes des archives anciennes trouvées dans la ville d'Éléphantine », dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET, L. PANTALACCI, éd., *Mélanges offerts à François Neveu par ses amis, élèves et collègues à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, BdE 145, Le Caire, 2008, p. 239-244

— « Organisation et contrôle du travail dans la province oasisite à la fin de l'Ancien Empire. Le cas des grands chantiers de construction à Balat », dans B. MENU, éd., *L'organisation du travail*, BdE 151, Le Caire, 2010, p. 139-151.

— « Le bovin entravé : avatars d'une figure de l'art et l'écriture de l'Égypte ancienne », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt. Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, Cairo, 2010, p. 349-355.

— « Balat, a Frontier Town and Its Archive », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 197-214.

— « Broadening Horizons : Distant Places and Travels in Dakhla and the Western Desert at the End of the 3rd Millenium », dans F. FÖRSTER, H. RIEMER, éd., *Desert Road Archaeology in Ancient Egypt and Beyond*, Africa Prehistorica 26, Köln, 2013, p. 283-296.

— « Famille royale et pouvoir oasisite. Une fille royale à Balat à la fin de l'Ancien Empire », dans R. LEGROS, éd., *50 ans d'éternité. Jubilé de la Mission archéologique française de Saqqâra*, BdE 162, Le Caire, 2015, p. 301-307.

— « Noms royaux nouvellement attestés à Balat », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius: mélanges égyptologiques en l'honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 521-529.

- PANTALACCI, L., LESUR, J., « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla): fin de l'Ancien Empire-Première Période intermédiaire », *BIFAO* 112, 2012, p. 291-315.
- PAPAZIAN, Hr., « The Temple of Ptah and Economic Contacts between Memphite Cult Centers in the Fifth Dynasty », dans M. DOLINSKA, H. BEINLICH, éd., 8. *Ägyptologische Tempeltagung : interconnections between temples : Warschau, 22.-25. September 2008*, Wiesbaden, 2010, p. 137-153.
- *Domain of Pharaoh. The Structure and Components of the Economy of Old Kingdom Egypt*, HÄB 52, Hildesheim, 2012.
- « The Central Administration of the Resources in the Old Kingdom: Departments, Treasuries, Granaries and Work Centers », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 41-83.
- « The State of Egypt in the Eighth Dynasty », dans P. DER MANUELIAN, Th. SCHNEIDER, éd., *Towards a New History for the Old Kingdom. Perspectives on the Pyramid Age*, HES 1, Leiden, 2015, p. 393-428.
- PARENT, F., « Seth et Horus d'Or : des titres royaux », dans Cl. OBSOMER, A.-L. OOSTHOEK, éd., *Amosiadès: mélanges offerts au Professeur Claude Vandersleyen par ses anciens étudiants*, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 347-354.
- PARETO, V., *Traité de sociologie générale*, I, Lausanne – Paris, 1917-1919.
- PARKINSON, R.B., « Two New “Literary” Texts on a Second Intermediate Period Papyrus ? A Preliminary Account of P. BM EA 10475 », dans J. ASSMANN, E. BLUMENTHAL, éd., *Literatur und Politik*, BdE 127, Le Caire, 1999, p. 177-196.
- *Poetry and Culture in Middle Kingdom Egypt. A Dark Side to Perfection*, London – New York, 2002
- PARKINSON, R.B., FRANKE, D., « A Song for Sarenput: Texts from Qubbet el-Hawa Tomb 36 », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of ancient Egypt. Essays in Honor of David B. O'Connor II*, CEDAE 36, Cairo, 2007, p. 219-235.
- PASQUALI, St., « Les réseaux d'approvisionnement en bois des chantiers navals de Pérounéfer. Remarques à propos du papyrus BM 10065 », *GM* 214, 2007, p. 95-98.
- PECK, C., *Some decorated tombs of the First Intermediate Period at Naga ed-Der*, thèse inédite, Ann Arbor, 1958.

- PECOIL, J.-Fr., MAHER-TAHA, M., « Quelques aspects du bandeau-*sꜥd* », *BSEG* 8, 1983, p. 67-79.
- PECK, C., *Some Decorated Tombs of the First Intermediate Period at Naga ed-Der*, thèse inédite, Université de Brown, 1958.
- PENDLEBURY, J.D.S., « Excavations at Tell el Amarna : Preliminary Report for the Season 1933-4 », *JEA* 20, 1934, p. 129-136.
- PENDLEBURY, J.D.S., *et alii*, *The City of Akhenaten. Part III, the Central City and the Official Quarters. The Excavations at Tell el-Amarna during the Seasons 1926-1927 and 1931-1936*, EEF Memoir 44, London – Oxford, 1951.
- PEREPELKIN, J.J., « Le *pr-ꜥn* à l’Ancien Empire », dans *Actes du 25^e congrès international des orientalistes, Moscou, Août 9-16, 1960, I, séances des sections I-IV* [EN RUSSE], Moskva, 1963, p. 138-142.
- PEREZ-DÍE, M.C., « La Necropolis del Primer Periodo Intermedio de Heracelopolis Magna : estado de la cuestion », *Hathor* 3, 1991, p. 93-100.
- « Fouilles à Ehnasya el- Medina (Herakleo- polis Magna). Travaux et résultant récents », *BSFE* 150, 2001, p. 6-25 .
- « Excavaciones en Heracleopolis Magna (Ehnasya el Medina), Egipto », *Bienes Culturales* 3, 2004, p. 97-111.
- « La nécropole de la Première Période intermédiaire à Héracléopolis Magna », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep, Travaux archéologiques en cours sur la fin de la VI^e dynastie et la Première Période Intermédiaire : Actes du Colloque CNRS - Université Lumière-Lyon 2, tenu le 5-7 juillet 2001*, TMO 40, Lyon, 2005, p. 239-254.
- « Excavaciones de la Misión Arqueológica Española en Heracleopolis Magna », dans *20 años de Arqueología Española en Egipto*, Madrid, 2009, p. 55-65.
- « The False Door at Herakleopolis Magna (I): Typology and Iconography », dans Z. HAWASS, P. DER MANUELIAN, R.B. HUSSEIN, éd., *Perspectives on Ancient Egypt: Studies in Honor of Edward Brovarski*, CASAE 40, 2010, p. 357-393.
- « Ehnasia el Medina (Herakleopolis Magna). Excavations 2004-2007 at the necropolis of the first intermediate period / early Middle kingdom », dans P. KOUSOULIS, N. LAZARIDIS, *Proceedings of the Tenth International Congress of*

- Egyptologists. University of the Aegean, Rhodes. 22-29 May 2008*, I, OLA 241, Leuven, 2015, p. 393-410.
- PEREZ-DIE, M.C. VERNUS, P., *Excavaciones en Ehnasya el Medina (Heracleopolis Magna) : introduccion general, inscripciones*, Madrid, 1992.
- PETRIE, W.M.Fl., *A Season in Egypt*, London, 1888.
- *Koptos*, London, 1896.
 - *Dendereh 1898*, EEF Memoir 17, London, 1900.
 - *Diospolis Parva. The Cemeteries of Abadiyeh and Hu 1898-9*, London, 1901.
 - *Abydos I*, London, 1902.
 - *Athribis*, BSAE 14, London, 1908.
 - *Qurneh*, BSAE 16, London, 1909.
 - *A History of Egypt from the Earliest Kings to the XVIth Dynasty*, London, 1923¹⁰.
 - *Tombs of Courtiers and Oxyrhynchos*, BSAE 37, London, 1925.
- PETTMAN, A.J., « The Date of the Occupation of 'Ain el-Gazzareen Based on Ceramic Evidence », dans R. BAGNALL, P. DAVOLI, C.A. HOPE, éd., *The Oasis Papers 6. Proceedings of the Sixth International Conference of the Dakhleh Oasis Project*, Oxford, 2012, p. 181-208.
- PFIRSCH, L., « À propos du titre *mfl nzn* attribué à Imhotep », dans C. BERGER, B. MATHIEU, éd., *Études sur l'Ancien Empire et la nécropole de Saqqâra dédiées à Jean-Philippe Lauer*, Montpellier, 1997, p. 351-354.
- PHILIP-STEPHAN, A., *Dire le droit en Égypte pharaonique*, CEA 9, Bruxelles, 2008.
- PHILLIPS, J.P., *The Columns of Egypt*, Manchester, 2002.
- PIACENTINI, P., *Gli "amministratori di proprietà" nell'Egitto del III millennio a.C.*, SEAP 6, Bologna, 1989.
- « On the Titles of the *Ìq* " *Ìwt* », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse) : Akten des internationalen Symposions, Tübingen, 18.-20. Juni 1990*, II, Tübingen, 1994, p. 235-249.
 - « Gli *ÌÈ*"w *Ìwt*. Addenda », SEAP 13, 1994, p. 3-42.

- « Les scribes de l'offrande divine à l'Ancien Empire », *GRAFMA* 2, 1998, p. 41-53.
- « Encore sur les scribes des offrandes divines », dans R. PIRELLI, éd., *Egyptological Essays on State and Society*, Serie egyptologica 2, Napoli, 2002, p. 95-109.
- *Les scribes dans la société égyptienne de l'Ancien Empire, I. Les premières dynasties, les nécropoles memphites*, EME 5, Paris, 2002.
- « Les “préposés aux écrits” dans l'Égypte du III^e millénaire av. J.-C. », *RdE* 53, 2002, p. 179-196.
- « Beginning, Continuity and Transformations of the Egyptian Administration in the 3rd millennium BC: the Scribal Titles », dans S. BUSSI, éd., *Egitto dai Faraoni agli Arabi. Atti del convegno Egitto: amministrazione, economia, società, cultura dai Faraoni agli Arabi. Milano, Università degli Studi, 7-9 gennaio 2013*, Pisa, 2013, p. 37-45.
- PIANKOFF, A., *Le « coeur » dans les textes égyptiens depuis l'Ancien Empire jusqu'à la fin du Nouvel Empire*, Paris, 1930.
- PILLON, A., « La stèle polychrome d'un notable thinite de la Première Période intermédiaire », *RdE* 62, 2011, p. 132-133.
- « Prière, causalité divine et éthique », dans Chr. ZIVIE-COCHE, Y. GOURDON, (éd.), *L'individu dans la religion égyptienne*, CENIM 16, 2017, Montpellier, p. 138-171.
- PINCH, G., *Votive Offerings to Hathor*, Oxford, 1993.
- PIRENNE, J., *Histoire des institutions et du droit privé de l'ancienne Égypte. II, La V^e dynastie (2750-2625)*, Bruxelles, 1938.
- « Le statut des hommes libres pendant la Première Féodalité dans l'ancienne Égypte », *AHDO* 3, 1948, p. 134-143.
- PITKIN, M., « The Distribution and Dating of Egyptian False Doors and Funerary Stelae of the First Intermediate Period: a Preliminary Analysis », dans M.S. PINARELLO *et alii*, éd., *Current Research in Egyptology 2014: Proceedings of the Fifteenth Annual Symposium, University College London and King's College London, April 9-12, 2014*, Oxford, 2015, p. 261-277.

- PLUTARQUE, *D'Isis et d'Osiris* [= *Oeuvres morales V, deuxième partie, traité 23 : Isis et Osiris*, Paris, 1988].
- POLET, S., « Généalogies et chronologie chez les nobles de Meir et de Koçeir », *SEP* 5, 2008, p. 81-94.
- POLOTSKY, J., *Zu den Inschriften der 11. Dynastie*, UGAÄ 11, Leipzig, 1929.
- « The Stela of Heka-yeb », *JEA* 16, 1930, p. 194-199.
- « [C.R. de] H. Brunner, Die Texte aus den Gräbern der Herakleopolitenzeit von Siut », *OLZ* 42, 1939, p. 154-159.
- POSENER, G., « [C.R. de] H. Stock, Die erste Zwischenzeit Ägyptens. Untergang der Pyramidenzeit, Zwischenreiche von Abydos und Herakleopolis, Aufstieg Thebens, Rome, 1949 », *BiOr* 8, 1951, p. 165-172.
- *Littérature et politique dans l'Égypte de la XIIIe dynastie*, Paris, 1956.
- « L'apport des textes littéraires à la connaissance de l'histoire égyptienne », dans S. DONADONI, éd., *Le fonti indirette della storia egiziana*, Roma, 1963, p. 11-30.
- « Sur la valeur phonétique "Ú" > "t" du signe 𓆎 », *RdE* 15, 1963, p. 127-128.
- « La légende de la tresse de Hathor », dans L. LESKO, éd., *Egyptological Studies in Honor of Richard A. Parker Presented on the Occasion of His 78th Birthday December 10, 1983*, Hanover – London, 1986, p. 111-117.
- POSENER-KRIEGER, P., DEMICHELIS, S., *I Papiri di Gebelein. Scavi G. Farina 1935*, Torino 2004.
- POSENER-KRIEGER, P., « Remarques sur l'ensemble funéraire de Neferirkare Kakai à Abu Sir », *Festschrift für Siegfried Schott zu seinem 70. Geburtstag am 20 August 1967*, Wiesbaden, 1968, p. 112-120.
- « Remarques sur l'ensemble funéraire de Neferirkarê-Kakai à Abusir », dans W. HELCK, éd., *Festschrift für Siegfried Schott zu seinem 70. Geburtstag am 20. August 1967*, Wiesbaden, 1968, p. 112-120
- « Les barques du temple funéraire de Neferirkare », dans *Festschrift zum 50 jährigen bestehen der Franz-Josef-Landesrabbiner-Schule in Budapest*, Berlin, 1974, p. 205-209

- *Les archives du temple funéraire de Néferirkarê-Kakäi (les papyrus d'Abousir). Traduction et commentaire*, BdE 65, Le Caire, 1976.
- « Les papyrus d'Abousir et l'économie des temples funéraires de l'Ancien Empire », dans E. LIPINSKI, éd., *State and Temple Economy in the Ancient Near East*, I, OLA 5, Leuven, 1979, p. 141-144.
- « Construire une tombe à l'ouest de *mn-nfr* (pCaire 52002) », *RdE* 33, 1981, p. 47-58.
- « Travaux de l'Ifao au cours de l'année 1988-1989 », *BIFAO* 89, 1989, p. 291-341.
- « Les tablettes en terre crue de Balat », dans E. LALOU, éd., *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne. Actes du colloque de Paris, octobre 1990*, *Bibliologia* 12, Turnhout, 1992, p. 41-49.
- « Au plaisir des paléographes : papyrus Caire JE 52003 », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, II, Boston, 1996, p. 655-664.
- « News from Abusir », dans St. QUIRKE, éd., *The Temple in Ancient Egypt. New Discoveries and Recent Research*, London, 1997, p. 17-23.
- POSENER-KRIEGER, P., DE CENIVAL, J.-L., *The Abu Sir Papyri*, HPBM V, London, 1968.
- POSENER-KRIEGER, P., DEMICHELIS, S., *I Papiri di Gebelein. Scavi G. Farina 1935*, Torino, 2004.
- POSENER-KRIÉGER, P., VERNER, M., VYMAZALOVÁ, H., *Abusir X. The Pyramid Complex of Raneferef: The Papyrus Archive*, Prague, 2007.
- POMEY, P., « Les bateaux d'Ayn Soukhna. Les plus anciens vestiges de navire en mer actuellement connus », *ÉA&O* 64, 2012, p. 3-12.
- POO, M.-Ch., *Wine and Wine Offering in the Religion fo Ancient Egypt*, London – New York, 1995.
- PORAT, N., « A Third Millennium Levantine Pottery Production Center: Typology, Petrography, and Provenance of the Metallic Ware of the Northern Israel and Adjacent Regions », *BASOR* 301, 1996, p. 5-24.

POSTEL, L., « Notes sur les proscynèmes à Amon-Rê dans la nécropole thébaine au Moyen Empire », *Memnonia* 11, 2000, p. 227-240

— *Protocole des souverains égyptiens et dogme monarchique au début du Moyen Empire : Des premiers Antef au début du règne d'Amenemhat I^{er}*, MRE 10, Turnhout, 2004.

— « Fragments inédits du Moyen Empire à Tod », dans J.-Cl. GOYON, Chr. CARDIN, éd., *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists*, II, OLA 150, Leuven – Paris – Dudley, 2007, p. 1539-1550.

— « Un homme de cour de Sésostri I^{er}. Le préposé au diadème royal Emhat (Louvre C 46 et Leyde AP 67) », dans N. CASTELLANO *et alii*, éd., *Ex Aegypto lux et sapientia. Homenatge al professor Josep Padró Parcerisa*, Barcelona, 2015, p. 489-499.

PRIGLINGER, E., *Die Erste Zwischenzeit Ägyptens. Eine Historiographie*, Berlin – Leipzig, 2011.

Q

QUACK, J.Fr., *Studien zur Lehre für Merikare*, GOF IV/23, Wiesbaden, 1992.

— « Königsweihe, Priesterweihe, Isisweihe », dans J. ASSMANN, M. BOMMAS, éd., *Ägyptische Mysterien ?*, München, 2002, p. 95-108.

— « The Naos of the Decades and Its Place in Egyptian Astrology », dans D. ROBINSON, A. WILSON, éd., *Alexandria and the North-Western Delta*, OCMA Monograph 5, Oxford, 2010, p. 175-181.

— « Conceptions of Purity in Egyptian Religion », dans Chr. FREVEL, Chr. NIHAN, éd., *Purity and the Forming of Religious Traditions in the Ancient Mediterranean World and Ancient Judaism*, Leiden – Boston, 2013, p. 115-158.

QUACK, J.Fr., *et alii*, « Ägyptische Hymnen und Gebete », dans J. BERND, D. SCHWEMER, éd., *Hymnen, Klagelieder und Gebete*, Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge 7, Gütersloh, 2013, p. 145-272.

LE QUELLEC, J.-N., « Les images rupestres du Jebel el-'Uweinât », *Archéo-Nil* 19, 2009, p. 12-26.

QUIBELL, J.E., *Excavations at Saqqara (1907-1908)*, Le Caire, 1909.

— *Excavations at Saqqara (1912-1914). Archaic Mastabas*, Le Caire, 1923.

QUIRKE, St., « The Regular Titles of the late Middle Kingdom », *RdE* 37, 1986, p. 107-130.

— « State and Labour in the Middle Kingdom: a Reconsideration of the Term *≈nrt* », *RdE* 39, 1988, p. 83-106.

— *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom. The Hieratic Documents*, New Malden, 1990.

— « Translating Ma'at », *JEA* 80, 1994, p. 219-231.

— « Archive », dans A. LOPRIENO, éd., *Ancient Egyptian Literature. History and Forms*. PdÄ 10, Leiden – New York-Köln, 1996, p. 379-401.

— « “Art” and the “Artist” in Late Middle Kingdom Administration », dans St. QUIRKE, éd., *Discovering Egypt from the Neva: the Egyptological legacy of Oleg D. Berlev*, Berlin, 2003, p. 85-106.

— *Egyptian Literature, 1800 BC. Questions and Readings*, GHP Egyptology 2, London, 2004.

— *Titles and Bureaux of Egypt, 1850-1700 BC*, Egyptology Golden House 1. London, 2004.

— *Lahun : a Town in Egypt 1800 BC, and the History of Its Landscape*, London, 2005.

— « Provincialising Elites: Defining Regions as Social Relations », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Élites et pouvoir en Egypte ancienne*, CRIPEL 28, 2010, p. 51-66.

R

RAEDLER, Chr., « Zur Struktur der Hofgesellschaft Ramses' II. », dans R. GUNDLACH, A. KLUG, éd., *Der ägyptische Hof des Neuen Reiches : seine Gesellschaft und Kultur*

- im Spannungsfeld zwischen Innen- und Außenpolitik. Akten des Internationalen Kolloquiums vom 27.-29. Mai 2002 an der Johannes Gutenberg-Universität Mainz*, KSGFH 2. Wiesbaden, 2006, p. 39-87.
- « Rank and Favour at the Early Ramesside Court », dans R. GUNDLACH, J.H. TAYLOR, éd., *Egyptian Royal Residences : 4. Symposium zur ägyptischen Königsideologie. London, June, 1st–5th 2004*, KSGFH 4/1, Wiesbaden, 2009, p. 131-151.
- RAGAZZOLI, Chl., *Éloges de la ville en Égypte ancienne. Histoire et littérature*, IEA 4, Paris, 2008.
- RAUE, D., *Heliopolis und das Haus des Re : eine Prosopographie und ein Toponym im Neuen Reich*, Adak 16, Berlin, 1999.
- « Der Palast der frühen I. Zwischenzeit : Haus 2/Haus 150 », dans G. DREYER *et alii*, « Stadt und Tempel von Elephantine 28./29/30. Grabungsbericht », *MDAIK* 58, 2002, p. 170-174.
- « B XXXI H 150/B XXIV H 154 : Der Übergang in die I. Zwischenzeit », dans G. DREYER *et alii*, « Stadt und Tempel von Elephantine 31./32. Grabungsbericht », *MDAIK* 61, 2005, p. 29-31.
- « Éléphantine : cinq campagnes de fouilles dans la ville du III^e millénaire avant J.-C. », *BSFE* 163, 2005, p. 8-26.
- RANKE, H., *Die Ägyptischen Personennamen*, 2 vol., Glückstadt, 1935-1977
- « The Egyptian Collections of the University Museum (Philadelphia) », *University Museum Bulletin* 15, 1950, p. 5-109.
- REDFORD D.B., « The Acquisition of Foreign Goods and Service in the Old Kingdom », *Scripta Meiterranea* 2, 1981, p. 5-16.
- *Beni Hasan in the Herakleopolitan Period*, thèse inédite, Université de Toronto, 1984.
- *Pharaonic King-List, Annals and Day-Books. A Contribution to the Study of the Egyptian Sense of History*, SSEA Publication 4, Mississauga, 1986.
- éd., *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* I, Oxford, 2001, p. 175-177, s.v. « Beni Hassan ».

- « An interim report on the temple of the ram-god at Mendes », dans *id.*, éd., *Delta Reports (Research in Lower Egypt) I*, Oxford – Oakville, 2009, p. 1-55.
- REGEN, I., « Aux origines de la tombe js : recherches paléographiques et lexicographiques », *BIFAO* 106, 2006, p. 245-314.
- REISNER, G., *The Early Dynastic Cemeteries of Naga-ed-Dêr*, Leipzig, 1908.
- *Mycerinus. The Temples of the Third Pyramid at Giza*, Cambridge, 1931.
- *A Provincial Cemetery of the Pyramid Age, Naga-ed-Dêr. Part III*, Oxford, 1932.
- « Clay Sealings of Dynasty XIII from Uronarti Fort », *Kush* 3, 1955, p. 26-69.
- RICHARDS, J., « Modified Order, Responsive Legitimacy, Redistributed Wealth : Egypt, 2260-1650 BC », dans J. RICHARDS, M. VAN BUREN, éd., *Order, Legitimacy, and Wealth in Ancient States*, Cambridge, 2000, p. 36-45.
- « Time and Memory in Ancient Egyptian Cemeteries », *Expedition Magazine* 44.3, 2002 (URL : <http://www.penn.museum/sites/expedition/?p=6810>).
- « Text and Context in late Old Kingdom Egypt: the Archaeology and Historiography of Weni the Elder », *JARCE* 39, 2002, p. 75-102.
- *Society and Death in Ancient Egypt : Mortuary Landscapes of the Middle Kingdom*, Cambridge, 2005.
- « Honoring the Ancestors at Abydos: the Middle Kingdom in the Middle Cemetery », dans Z. HAWASS, J. WEGNER, éd., *Millions of Jubilees. Studies in Honor of David P. Silverman, II*, *CASAE* 39, Le Caire, 2010, p. 137-166.
- « Spatial and Verbal Rhetorics of Power: Constructing Late Old Kingdom History », *JEH* 3, 2010, p. 339-366.
- RICKAL, E., *Les épithètes dans les autobiographies de particuliers du Nouvel Empire égyptien*, thèse inédite, Paris IV–Sorbonne, 2005.
- RICKE, H., *Bemerkungen zur ägyptischen Baukunst des Alten Reiches, II*, BÄBA [5], Kairo, 1950.
- RIEFSTAHL, E., « An Ancient Egyptian Hairdresser », *Bulletin of the Brooklyn Museum* 13/4, Summer 1952, p. 7-16.

- « Two Hairdressers of the Eleventh Dynasty », *JNES* 15/1, 1956, p. 10-17.
- RITNER, R.K., *The Mechanics of Ancient Egyptian Magical Practice*, SAOC 54, Chicago, 1933.
- ROBINSON, D., WILSON, A., éd., *Alexandria and the North-Western Delta*, OCMA Monograph 5, Oxford, 2010, p. 175-181.
- ROCCATI, A., « Gebelein nelle lotte feudali », *RSO* 42, 1967, p. 65-74.
- « Una lettera inedita dell' Antico Regno », *JEA* 54, 1968, p. 14-22.
- « Note lessicali sulle biografie egiziane », *RSO* 47, 1972, p. 149-159.
- « Scavi nel Museo di Torino, II : una tomba dimenticata di Asiut », *OrAn* 13, 1974, p. 41-52.
- « I testi dei sarcofagi di Eracleopoli », *Oriens Antiquus* 13, 1974, p. 161-197.
- *Littérature historique sous l' Ancien Empire égyptien*, LAPO 11, Paris, 1982.
- « La stele di un falegname », dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei* 382, *Resoconti della classe di scienze morali, storiche e filologiche. Serie 8 n° 40*, 1985, p. 225-233.
- *Sapienza egizia*, Testi del Vicino Oriente antico 4, Brescia, 1994.
- « Note letterarie - II: imparare a memoria nell'età menfita », *ZAS* 132, 2005, p. 161-165.
- « The Inscription of Hezi Revisited », *LingAeg* 15, 2007, p. 137-141.
- « The Inscription of Hezi Once More », dans V.G. CALLENDER *et alii*, éd., *Times, Signs and Pyramids. Studies in Honour of Miroslav Verner on the Occasion of his Seventieth Birthday*, Prague, 2011, p. 307-312.
- « In Quest of the Land of the Tjemeh », *Sahara* 23, 2012, p. 125-126.
- « Sinuhe come prototipo di Marco Polo (note letterarie - V) », dans A. GASSE, Fr. SERVAJEAN, Chr. THIERS, éd., *Et in Ægypto et ad Ægyptum. Recueil d'études dédiées à Jean-Claude Grenier*, IV, Montpellier, 2012, p. 661-666.
- RODRIGUEZ LAZARO, J., « Yu-shensen durante la IX dinastía », *BAEE* 4-5, 1992-1994, p. 39-46.
- « La tumba herakleópolisita del juez Khety (H 1) », *BAEO* 42, 2006, p. 195-220.

- ROEHRIG, C., « The Early Middle Kingdom Cemeteries at Thebes and the Tomb of Djari », dans J. ASSMANN *et alii*, éd., *Thebanische Beamtennekropolen. Neue Perspektiven archäologischer Forschung. Internationales Symposium, Heidelberg, 9. – 13.6.1993*, Heidelberg, 1995, p. 255-269.
- ROEHRIG, C., DORMAN, P.F., « Senimen and Senenmut. A Question of Brothers », *VarAeg* 3, 1987, p. 127-134.
- ROQUET, G., « Avant le désert, savanes, véneries et caravanes: réflexions sur une inscription d'Ancien Empire », dans Fr. GEUS, Fl. THILL, éd., *Mélanges offerts à Jean Vercoutter*. Paris, 1985, p. 291-311.
- ROSATI, Gl., « La stele di Nebit, *imy-r pr rwyt* », *Oriens Antiquus* 26, 1987, p. 59-64.
— « Le stele del Medio Regno », dans A.M. DONADONI ROVERI, éd., *Civiltà degli Egizi. Le credenze religiose*, Torino, 1988, p. 104-113.
- ROEDER G., *Les temples immergés de la Nubie, Debod bis Bab Kalabsche*, Le Caire, 1911-1912.
- ROSATI, Gl., J. OSING, *Papiri geroglifici e ieratici da Tebtynis*, 2 vol., Firenze, 1998.
- ROTH, A.M., *Egyptian Phyles in the Old Kingdom : the Evolution of a System of Social Organization*, SAOC 48, Chicago, 1991.
— *A Cemetery of Palace Attendants Including G 2084-2099, G 2230+2231, and G 2240*, Giza Mastabas 6, Boston, 1995.
— « The Practical Economics of Tomb-Building in the Old Kingdom : a Visit to the Necropolis in a Carrying Chair », dans D.P. SILVERMAN, éd., *For His Ka: Essays Offered in Memory of Klaus Baer*, SAOC 55, Chicago, 1994, p. 227-240.
- RUMMEL, U., *Iunmutef. Konzeption und Wirkungsbereich eines altägyptischen Gottes*, SDAIK 33, Berlin, 2010.
- RUSSMANN, E., « The Statue of Amenemhope-em-hat », *MMJ* 8, 1973, p. 33-46.
- RUSSO, B., *The Territory 'w' and Related Titles During the Middle Kingdom and Second Intermediate Period*, GHP Egyptology 13, London, 2010.
- RYDER, N., « The Cohort as a Concept in the Study of Social Change », *American Sociological Review* 30, 1965, p. 843-861.

RYHINER, M.-L., *La procession des étoffes et l'union avec Hathor*, Rites égyptiens 8, Bruxelles, 1995.

RYHOLT, K., « The Late Old Kingdom in the Turin-list and the Identity of Nitocris », *ZÄS* 12, 2000, p. 87-100.

RZEPKA, S., « Old Kingdom Graffiti in Deir el-Bahari », dans N. KLOTH, K. MARTIN, E. PARDEY, éd., *Es werde niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag*, SAK Beihefte 9, Hamburg, 2003, p. 379-385.

S

SAINTE FARE GARNOT, J., « La stèle de Khou-oui », *ASAE* 37, 1937, p. 116-124.

— *L'appel aux vivants dans les textes funéraires égyptiens des origines à la fin de l'Ancien Empire*, RAPH 9, Le Caire, 1938.

SALEH, M., *Three Old-Kingdom Tombs at Thebes. I, The Tomb of Unas-Ankh n° 413. II, the Tomb of Khenty n° 405. III, the Tomb of Ihy n° 186*, ArchVer 14, Mainz am Rhein, 1977.

SANDMAN-HOLMBERG, M., *The god Ptah*, Lund, 1946.

SAUNERON, S., « Le prêtre astronome du temple d'Esna », *Kêmi* 15, 1959, p. 36-41.

— « Les conditions d'accès à la fonction sacerdotale à l'époque gréco-romaine », *BIFAO* 61, 1962, p. 55-57.

— *Les prêtres de l'ancienne Égypte*, Paris, 1988².

SAVELIEVA, T., « Houses \neq w in the Old Kingdom Temple Economy Considered in the Light of the Abu-sir Papyri », dans E. KORMYSHEVA, éd., *Ancient Egypt and Kush: in Memoriam Mikhail A. Korostovtsev*, Moscow, 1993, p. 335-345.

SÄVE-SODERBERGH, T., *Ägypten und Nubien. Ein Beitrag zur Geschichte altägyptischer Aussenpolitik*, Lund, 1941.

— *On Egyptian Representations of Hippopotamus Hunting as a Religious Motive*, Uppsala, 1953.

- *The Old Kingdom cemetery at Hamra Dom (El-Qasr Wa Es-Saiyad)*, Stockholm, 1994.
- SÄVE-SÖDERBERGH, T., TROY, L., *New Kingdom Pharaonic Sites. The Finds and the Sites, The Scandinavian Joint Expedition to Sudanese Nubia 5/2*, Partille, 1991.
- EL SAYED, A. el-M. ; « Discovery of the Site of the 12th Dynasty Port at Wadi Gawasis on the Red Sea Shore », *RdE* 29, 1977, p. 138-178.
- EL-SAYED, R., *La déesse Neith de Saïs*, BdE 86, La Caire, 1982.
- SCANDONE-MATTHIAE G., « Ricerche sui fondamenti delle relazioni tra Neith e Osiride », *OrAnt* 11, 1972, p. 179-192.
- SCHEELE-SCHWEITZER, K., *Die Personennamen des Alten Reiches*, Philippika 28, Wiesbaden, 2014.
- SCHENKEL, W., *Frühmittelägyptische Studien*, Bonn, 1962.
- « Zum Feudalismus der ersten Zwischenzeit Ägyptens », *Or* 33, 1964, p. 263-266.
- *Memphis, Herakleopolis, Theben : die epigraphischen Zeugnisse der 7.-11. Dynastie Ägyptens*, ÄA 12, Wiesbaden, 1965.
- « Ein Türsturz von der Grabkapelle des Königs w^l-©n≈ Antef », *MDAIK* 29, 1973, p. 215-219.
- *Die Bewässerungsrevolution im Alten Ägypten*, SDAIK 6, Mainz, 1978.
- « Königsmutter Nfr.w: Phantom oder Realität », *GM* 96, 1987, p. 93-94.
- SCHIESTL, R., SEILER, A., éd., *Handbook of Pottery of the Egyptian Middle Kingdom I, The Corpus Volume*, DÖAW 72/1, Wien, 2012.
- SCHLOEN, J.D., *The House of the Father as Fact and Symbol : Patrimonialism in Ugarit and the Ancient Near East*, Winona Lake, 2001.
- SCHMITZ, B., *Untersuchungen zum Titel s3-njswt "Königsson"*, Bonn, 1976.
- *LÄ* II, 1977, col. 1249-1255, s.v. « Hoherpriester von Hermupolis ».
- SCHNEIDER, H., « Gleanings in the Egyptian Collection at Leiden. I: Four Stelae », *OMRO* 51, 1971, p. 8-21.

- SCHNEIDER, T., « Periodizing Egyptian History : Manetho, Convention, and Beyond », dans Kl.-P. ADAM, éd., *Historiographie in der Antike*, BZAW 373, Berlin – New York, 2008, p. 181-195.
- SCHOEP, I., « Looking Beyond the First Palaces : Elites and the Agency of Power in EM III-MM II Crete », *AJA* 110, 2006, p. 37-64.
- SCHULMAN, A.R., « The Battle Scenes of the Middle Kingdom », *JSSEA* 12, 1982, p. 65-83.
- SCHÜRMAN, W., *Die Reliefs aus dem Grab des Pyramidenvorstehers Il-nefert*, Karlsruhe, 1983.
- SCHWAPPACH-SHIRRIFF, L., *Treasures of the Rosicrucian Egyptian Museum. A Catalogue*, San Jose, 2004.
- SEIDLMAYER, St., *Gräberfelder aus dem Übergang vom Alten zum Mittleren Reich : Studien zur Archäologie der Ersten Zwischenzeit*, SAGA 1, Heidelberg, 1990.
- *Ausgrabung in der Nordweststadt von Elephantine 1979-1982. Ein Gräberfeld des Alten und Mittleren Reiches und andere Befunde*, thèse d'habilitation inédite, Berlin, 1994 (*non vidi*).
- « The First Intermediate Period (c. 2160-2055 BC) », dans I. SHAW, éd., *The Oxford History of Ancient Egypt*, Oxford, 2000, p. 118-147.
- « Die Ikonographie des Todes », dans H. WILLEMS, éd., *Social Aspects of Funerary Culture in the Egyptian Old and Middle Kingdoms. Proceedings of the International Symposium Held at Leiden University 6-7 June, 1996*, OLA 103, Leuven, 2001, p. 205-252.
- « Regionale und chronologische Charakteristika der Beigabenkeramik des Friedhofs von Elephantine », dans L. PANTALACCI, C. BERGER-EL-NAGGAR, éd., *Des Néferkarê aux Montouhotep, Travaux archéologiques en cours sur la fin de la VI^e dynastie et la Première Période Intermédiaire : Actes du Colloque CNRS - Université Lumière-Lyon 2, tenu le 5-7 juillet 2001*, TMO 40, Lyon, 2005, p. 279-300.
- « The Relative Chronology of the First Intermediate Period », dans E. HORNUNG, R. KRAUSS, D.A. WARBURTON, éd., *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leiden – Boston, 2006, p. 159-167.

- « Archäologische Befunde militärgeschichtlicher Aussagekraft », dans G. ROLF, C. VOGEL, éd., *Militärgeschichte des pharaonischen Ägypten. Altägypten und seine Nachbarkulturen im Spiegel der aktuellen Forschung*, Paderborn, 2008, p. 149-150.
- SEIPEL, W., *Untersuchungen zu den ägyptischen Königinnen der Frühzeit und des Alten Reiches : Quellen und historische Einordnung : dissertation*, Hamburg, 1980.
- SELIM, H., « Two Unpublished First Intermediate Stelae from Cairo Museum », *SAK* 35, 2006, p. 295-306.
- SELVE, V., « Les fonctions religieuses des nomarques au Moyen Empire », *CRIPEL* 15, 1993, p. 73-81.
- SERPICO, M., « Resins, Amber and Bitumen », dans P. NICHOLSON, I. SHAW, éd., *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge, 2000, p. 430-474.
- SETHE, K., *Aegyptische Lesestücke zum Gebrauch im akademischen Unterricht : Texte des Mittleren Reiches*, Leipzig, 1928².
- *Übersetzung und Kommentar zu den altägyptischen Pyramidentexten*, Glückstadt – Hamburg – Augustin, 1935-1939.
- SETTGAST, J., « Materialien zur Ersten Zwischenzeit I », *MDAIK* 19, 1963, p. 7-15.
- SEYFRIED, K.-J., *Beiträge zu den Expeditionen des Mittleren Reiches in die Ost-Wüste*, HÄB 15, Hildesheim, 1981.
- SEYFRIED, K.-J. dans E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan. I. Abteilung. Band 3, Architektur, Darstellungen, Texte, archäologischer Befund und Funde der Gräber QH 102-QH 209*, Paderborn – München – Wien – Zürich, 2008.
- SHAFER, B.E., « Temples, Priests, and Rituals : an Overview », dans *id.*, éd., *Temples of Ancient Egypt*, London – New York, 1997, p. 1-30.
- SHAW, I., *Hatnub. Quarrying Travertine in Ancient Egypt*, ExcMem 88, London, 2010.
- SHORE, A.F., « Human and Divine Mummification », dans A.B. LLOYD, éd., *Studies in Pharaonic Religion and Society in Honour of J. Gwyn Griffiths*, EES Occasional Publications 8, London, 1992, p. 226-235.
- SIEBELS, R., « Representations of Granaries in Old Kingdom Tombs », *BACE* 12, 2001, p. 85-99.

- SILVERMAN, D.P., *The Tomb Chamber of ≈sw the Elder, I. Illustrations*, ARCE Reports 10, Winona Lake, 1988.
- « The Threat Formula and Biographical Text in the Tomb of Hezi at Saqqara », *JARCE* 37, 2000, p. 1-13.
- « A Reference to Warfare at Denderah, Prior to the Unification of Egypt in the Eleventh Dynasty », dans St.E. THOMPSON, P. DER MANUELIAN, éd., *Egypt and beyond: essays presented to Leonard H. Lesko upon his retirement from the Wilbour chair of Egyptology at Brown University June 2005*, Providence, 2008, p. 319-331.
- SIMPSON, W.K., « A Hatnub Stela of the Early Twelfth Dynasty », *MDAIK* 16, 1958, p. 298-309
- *Heka-Nefer and the Dynastic Material from Toshka and Arminna*, Publications of the Pennsylvania-Yale Expedition to Egypt 1, New Haven, 1963.
- *Papyrus Reisner I. The Records of a Building Project in the Reign of Sesostris I*, Boston, 1963.
- *Papyrus Reisner II. Accounts of the Dockyard Workshop at This in the Reign of Sesostris I. Transcription and Commentary*, Boston, 1965.
- *The Mastabas of Qar and Indu, G 7101 and 7102*, Giza Mastabas 2, Boston, 1976.
- « Amor dei : nÚr mrr rmÚ m t“ w“ (Sh. Sai. 147–48) and the Embrace », dans J. ASSMANN et alii, éd., *Fragen an die altägyptische Literatur. Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden, 1977, p. 493-498.
- *Mastabas of the Western Cemetery. Part I, Sekhemka (G 1029) ; Tjetu (G 2001) ; Iasen (G 2196) ; Penmeru (G 2197) ; Hagy, Nefertjentet, and Herunefer (G 2352/53) ; Djaty, Tjetu II, and Nimesti (G 2337X, 2343, 2366)*, Giza Mastabas 4, Boston, 1980.
- dans *LÄ* V, 1984, col. 890-898, s.v. « Sesostris I. »
- avec DAVIS, Wh.M., éd., *Studies in Ancien Egypt, the Aegean, and the Sudan : essays in honor of Dows Dunham on the occasion of his 90th birthday, June 1, 1980*, Boston, 1981.
- « Montouhotep, Vizier of Sesostris I, Patron of Art and Architecture », *MDAIK* 47, 1991, p. r331-340.

- « Studies in the Twelfth Dynasty IV : the Early Twelfth Dynasty False-Door of Khety-anh/Heni from Matariya/Ain Shams (Heliopolis) », *JARCE* 38, 2001, p. 9-20.
- SIST, L., « Un'epigrafe privata da Esna (?) », *OrAn* 14, 1975, p. 315-320.
- SLATER, R.A., *The Archeology of Denderah in the First Intermediate Period*, thèse inédite, Université de Pennsylvania, 1982.
- SLIWA, J., *Studies in Ancient Egyptian Handicraft : Woodworking. Studia ad artem lignariam Aegyptus antique pertinentia*, Warszawa – Krakow, 1975.
- SMITH, S., « An Egyptian Stele and Other Antiquities », *BMQ* 12, 1930-1931, p. 138.
- SMITH, W.S., « The Coffin of Prince Min-Khaf », *JEA* 19, 1933, p. 150-159.
- « The Old Kingdom Linen List », *ZÄS* 71, 1935, p. 146-147.
- *A History of Egyptian Sculpture and Painting in the Old Kingdom*, London, 1949.
- *Art and Architecture of Ancient Egypt*, New Haven – London, 1998³.
- SMITHER, P., « A Tax-Assessor's Journal of the Middle Kingdom », *JEA* 27, 1941, p. 74-76.
- SOLIMAN, R., *Old and Middle Kingdom Theban Tombs*, London, 2009.
- SOMAGLINO, Cl., Les «portes» de l'Égypte de l'Ancien Empire à l'époque saïte » *ÉA&O* 59, 2010, p. 3-16.
- « La stèle de Héni et la géographie de la frange orientale du Delta à l'Ancien et au Moyen Empire », *BSFE* 193-194, 2015-2016, p. 29-51.
- SOTHEBY, *Fine Antiquities and Islamic Works of Art. November 20th and 21st, 1975. Sale 3811*, New York, 1975.
- SOTTAS, H., *La préservation de la propriété funéraire dans l'ancienne Égypte avec le recueil des formules d'imprécation*, *BEPHE* 205, Paris, 1913.
- SOUKIASSIAN, G., « A Governors' Palace at 'Ayn Asil, Dakhla Oasis », *EA* 11, 1997, p. 15-17.
- « Les sanctuaires de gouverneurs du sud-est du palais », dans *id.*, éd., *Balat XI. Monuments funéraires du palais et de la nécropole*, *FIFAO* 72, Le Caire, 2013, p. 5-24.

- SOUKIASIAN, G., WUTTMANN, M., PANTALACCI, L., *Balat VI, Le palais des gouverneurs de l'époque de Pépy II : les sanctuaires de ka et leurs dépendances*, FIFAO 46, Le Caire, 2002.
- SOUROUZIAN, H., *Les monuments du roi Mérenptah*, SDAIK 22, Mainz am Rhein, 1989.
- SOWADA, K.N., *Egypt in the Eastern mediterranean during the Old Kingdom : an archaeological perspective*, OBO 237, Freiburg – Göttingen, 2009.
- SPALINGER, A., « A Redistributive Pattern at Assiut », *JAOS* 105, 1985, p. 7-20.
- « Dated Texts of the Old Kingdom », *SAK* 21, 1994, p. 275-319.
- « Chauvinism in the First Intermediate Period », dans H. VYMAZALOVA, M. BARTA, éd., *Chronology and Archaeology in Ancient Egypt (the Third Millennium B.C.)*, Prague, 2008, p. 240-260.
- « The Organization of Pharaonic Army », dans J.C MORENO GARCIA, *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 398-478.
- SPANEL, D.B., « The Date of Ankhtifi of Mo'alla », *GM* 78, 1984, p. 87-94.
- *Beni Hasan in the Herakleopolitan Period*, thèse inédite, Université de Toronto, 1985.
- « The Heracleopolitan Tombs of Kheti I, it(j)jb(j), and Kheti II at Asyut », *Or* 38, 1989, p. 301-314.
- « Palaeographic and Epigraphic Distinctions between Texts of the So-Called First Intermediate Period and the Early Twelfth Dynasty », dans P. DER MANUELIAN, éd., *Studies in Honor of William Kelly Simpson II*, Boston, 1996, p. 765-786.
- SPAWFORTH, A.J.S., *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge, 2007.
- SPEIDEL, M.A., *Die Friseure des ägyptischen Alten Reiches. Eine historisch-prosopographische Untersuchung zu Amt und Titel (jr-Sn)*, Konstanz, 1990.
- SPELEERS, L., *Recueil des inscriptions égyptiennes des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles*, Bruxelles, 1923.
- SPENCE, K., « Court and Palace in Ancient Egypt : the Amarna Period and Later Eighteenth Dynasty », dans A.J.S. SPAWFORTH, éd., *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge – New York, 2007, p. 267-353.

- SPENCER, P., *The Egyptian Temple. A Lexicographical Study*, London, 1984.
- SPIEGELBERG, W., « Varia. Zum ägyptischen Stabkultus », *RT* 28, 1906, p. 163-164.
- SPIEGELBERG, W., PÖRTNER, B., *Aegyptische Grabsteine und Denksteine aus süddeutschen Sammlungen I*, Straßburg, 1902.
- SPIESS, H., *Der Aufstieg eines Gottes. Untersuchungen zum Gott Thot bis zum Beginn des Neuen Reiches*, Dissertation, Hamburg, 1991.
- STADELMANN, R., « Tempelpalast und Erscheinungsfenster in den Thebanischen Totentempeln », *MDAIK* 29, 1973, p. 221-242.
- « La ville de pyramide à l’Ancien Empire », *RdE* 33, 1981, p. 67-77.
- « Die *ḥntjw-ḥ*, der Königsbezirk *ḥ n Pr-ḥ*“ und die Namen der Grabanlagen der Frühzeit », *Suppl. BIFAO* 81, 1981, p. 153-164.
- dans D.B. REDFORD, éd., *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt*, Oxford, 2001, p. 13-17, s.v. « Palaces ».
- STAEHELIN, E., *Untersuchungen zur ägyptischen Tracht im Alten Reich*, MÄS 8, Berlin, 1966.
- STAUDER, A., *Linguistic dating of Middle Egyptian Literary Texts*, LingAeg StudMon 12, Hamburg, 2013.
- STAUDER-PORCHET, J., *La préposition en égyptien de la première phase. Approche sémantique*, AegHelv 21, Basel, 2009.
- « Les actants des autobiographies événementielles de la V^e et de la VI^e dynastie », dans Ph. COLLOMBERT *et alii*, éd., *Aere perennius: mélanges égyptologiques en l’honneur de Pascal Vernus*, OLA 242, Leuven, 2016, p. 579-591.
- *Les autobiographies de l’Ancien Empire égyptien*, OLA 255, Leuven – Paris, 2017.
- STEFANOVIC, D., « *f^hmw* in the Middle Kingdom », *LingAeg* 15, 2007, p. 217-229.
- *The Non-royal Regular Feminine Titles of the Middle Kingdom and Second Intermediate Period : Dossiers*, GHP Egyptology 11, London, 2009.
- STEFANOVIC, D., SATZINGER, H., « An Early 12th Dynasty “Appeal to the Living” (Stela Musée Rodin Inv. No. Co 1305) », *CdE* 89, 2014, p. 28-33.

- STEINDORFF, G., *Grabfunde des Mittleren Reichs in den Königlichen Museen zu Berlin*. II, *Der Sarg des Sebk-o – Ein Grabfund aus Gebelên*, Berlin, 1901.
- *Die Ägyptischen Gaue und ihre politische Entwicklung*, Leipzig, 1909.
- STERN, L., « Die Cultusstätte der Lucina », *ZÄS* 3, 1875, p. 65-73.
- STERNBERG, H., « Die Grabstele des *Sdj-jtj=f* und der *nfr-xaw-nb* im Pelizaeus-Museum Hildesheim (Inv.-Nr. 1884) », *GM* 28, 1978, p. 45-51.
- STERNBERG-EL-HOTABI, H., GUTENKUNST, W., KAUSEN, E., « Ägyptische Rituale und Beschwörungen », dans *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments*, II. *Religiöse Texte*, Lieferung 3. *Rituale und Beschwörungen*, Gütersloh, 1988, p. 358-431.
- STEWART, H.M., *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*. II, *Archaic Period to Second Intermediate Period*, Warminster, 1979.
- *Egyptian Stelae, Reliefs and Paintings from the Petrie Collection*. III, *The Late Period with a Supplement of Miscellaneous Inscribed Material*, Warminster, 1983.
- STOCK H., *Die Erste Zwischenzeit Ägyptens : untergang der Pyramidenzeit, Zwischenreiche von Abydos und Herakleopolis, Aufstieg Thebens*, Rome, 1949.
- STRACMANS, M., « Les termes *ib* et *Î"ty* considérés sous l'angle métaphorique dans la langue de l'Ancien Empire », dans *Mélanges Mariette*, BdE 32, Le Caire, 1961, p. 125-135.
- STRUDWICK, N., *The Administration of Egypt in the Old Kingdom. The Highest Titles and Their Holders*, London – Boston – Melbourne, 1985.
- « Three Monuments of Old Kingdom Treasury Officials », *JEA* 71, 1985, p. 43-51.
- *Texts from the Pyramid Age*, *Writings from the Ancient World* 16, Leiden – Boston, 2005.
- *Masterpieces of Ancient Egypt*, London, 2006.
- SYMONS, S., COCKCROFT, R., « An Ancient Egyptian Diagonal Star Table in Mallawi, Egypt », *Journal for the History of Astronomy* 44/4, p. 457-464.
- SZAFRANSKI, Z.E., « The Djudjawy of the Palace of Amenemhat I at Tell el-Dab'a », *Ä&L* 8, 1999, p. 101-106.

T

TALLET, P., « Meket/Meketrê », *RdE* 54, 2003, p. 288-294.

— « Le palais royal », dans Chr. ZIEGLER, éd., *Pharaon : exposition présentée à l'Institut du monde arabe à Paris, du 15 octobre 2004 au 10 avril 2005*, Paris, 2004, p. 206-212.

— « Une boisson destinée aux élites: le vin en Égypte ancienne », dans J. LECLANT, A. VAUCHEZ, M. SARTRE, éd., *Pratiques et discours alimentaires en Méditerranée de l'Antiquité à la Renaissance: actes [du 18^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 4, 5 & 6 octobre 2007]*, Paris, 2008, p. 39-51.

— « Ayn Sukhna and Wadi al-Jarf. Two Newly Discovered Pharaonic Harbours on the Suez Gulf », *BMSAES* 18, 2012, p. 147-168.

— « Deux notes sur les expéditions au pays de Pount à la lumière de nouvelles données archéologiques », *RdE* 64, 2013, p. 189-209.

— « The Wadi al-Jarf Site. A Harbor of Khufu on the Red Sea », *JAEl* 5, 2013, p. 76-84.

— *La zone minière pharaonique du Sud-Sinaï I, Catalogue complémentaire des inscriptions du Sinaï. Texte*, MIFAO 130/1, Le Caire, 2012.

— « Un aperçu de la région Memphite à la fin du règne de Chéops selon le “journal de Merer” (P.Jarf I-III) », dans S. DHENNIN, Cl. SOMAGLINO, éd., *Décrire, imaginer, construire l'espace*, RAPH 39, Le Caire, 2016, p. 13-30.

— *Les papyrus de la mer Rouge I. le « Journal de Merer » (P. Jarf A et B)*, MIFAO 136, 2017.

TALLET, P., *et alii*, *Ayn Soukhna II. Les ateliers métallurgiques du Moyen Empire*, FIFAO 66, Le Caire, 2011.

TALLET, P., MAROUARD, Gr., LAISNEY, D., « Un port de la IV^e dynastie au ouadi al-Jarf (mer Rouge) », *BIFAO* 112, 2012, p. 399-446.

TEETER, E., *Egyptian Art in the Collection of the Seattle Art Museum*, Seattle, 1988.

- TERRACE, L.B., *Egyptian Paintings of the Middle Kingdom : the Tomb of Djehuty-Nekht*, New York, 1967.
- THEIS, Chr., « Die Pyramiden der Ersten Zwischenzeit nach philologischen und archäologischen Quellen », *ZÄS* 39, 2010, p. 341-371.
- TRAPANI, M., « Anthropologie politique de l’Ancien Empire égyptien : fonctionnaires de cour et fonctionnaires provinciaux », dans *Méditerranées* 24, Paris, 2000, p. 41-56
- « La terminologie concernant les archives dans les textes du Nouvel Empire », dans P. PIACENTINI, Chr. ORSENIGO, éd., *Egyptian Archives. Proceedings of the First Session of the International Congress « Egyptian Archives – Egyptological Archives »*, Milano, September 9-10, 2008, Quaderni di Acme 111, Milano, 2009, p. 103-114.
- *La dévolution des fonctions en Égypte pharaonique. Étude critique de la documentation disponible*, GHP Egyptology 22, London, 2015.
- TRAUNECKER Cl., « Les “temples hauts” de la Basse Époque : un aspect du fonctionnement économique des temples », *RdE* 38, 1987, p. 147-162.
- « Le “Château de l’Or” de Thoutmosis III et les magasins nord du temple d’Amon », *CRIPÉL* 11, 1989, p. 89-111
- TROY, L., *Patterns of Queenship in Ancient Egyptian Myth and History*, Boreas 14, Uppsala, 1986.
- TZACHOU-ALEXANDRI, O., *The World of Egypt in the National Archaeological Museum*, Athens, 1995.

U

ULLMANN, M., « Thebes : Origins of a Ritual Landscape », dans P. DORMAN, B. BRYAN, éd., *Sacred Space and Sacred Function in Ancient Thebes*, SAOC 61, Chicago, 2007, p. 3-25.

UPHILL, E., « The Concept of the Egyptian Palace as a “Ruling Machine” », dans P. UCKO, éd., *Man, Settlement and Urbanism*, London, 1972, p. 721-734.

V

VALBELLE, D., *Satis et Anoukis*, SDAIK 8, Mainz am Rhein, 1981.

— « *Les Ouvriers de la Tombe* ». *Deir el-Médineh à l'époque ramesside*, BdE 96, Le Caire, 1985.

— *Les neuf arcs : l'Égyptien et les étrangers de la Préhistoire à la conquête d'Alexandre*, Paris, 1990.

— « Les plus anciennes listes connues de personnel auxiliaire (*smdt*) : les tablettes hiéroglyphiques CGC 25367 et 25368 », *CRAIBL* 13, 1991, p. 123-128.

— « La notion d'identité dans l'Égypte pharaonique », dans *Sesto Congresso internazionale di egittologia: atti*, II, Torino, 1993, p. 551-556.

— *Histoire de l'État pharaonique*, Paris, 1998.

— « Conception et expression de la guerre dans la littérature égyptienne », dans L. NEHME, éd., *Guerre et conquête dans le Proche-Orient ancien, actes de la table ronde du 14 nov. 1998*, Paris, 1999, p. 23-32.

— « Les décrets égyptiens et leur affichage dans les temples », dans D. VALBELLE, J. LECLANT, éd., *Le décret de Memphis. Colloque de la Fondation Singer-Polignac à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la découverte de la Pierre de Rosette*, Paris, 1999, p. 67-90.

VALBELLE, D., DEMAREE, R., *Les registres de recensement du village de Deir El-Medineh (Le “Stato Civile”)*, Leuven – Paris – Walpole, 2011.

- VALLOGGIA, M. « Les vizirs des XI^e et XII^e dynasties », *BIFAO* 74, 1974, p. 123-134.
- *Recherches sur les "messagers" (wpwtyw) dans les sources égyptiennes profanes*, Études Orientales 6, Genève-Paris, 1976.
- « This sur la route des Oasis », *Bulletin du centenaire*, *BIFAO* 81, 1981, p. 185-190.
- « [C.R. de] N. Kanawati, El-Hawawish I-II », *CdE* 59/117, 1984, p. 93-96.
- « Les amiraux de l'Oasis de Dakhleh », dans F. GEUS, F. THILL, éd., *Mélanges offerts à Jean Vercoutter*, Paris, 1985, p. 355-364.
- « La stèle d'un chef d'expédition de la Première Période intermédiaire », *BIFAO* 85, 1985, p. 259-266.
- VAN RINSVELD, B., « Le marché local au carrefour de l'égyptologie, de l'économie et de l'histoire. À propos d'un livre récent », *BiOr* 71, 2014, col. 5-29.
- VANDEKERCKHOVE, H., MÜLLER-WOLLERMANN, R., *Elkab VI, die Felsinschriften des Wadi Hilâl*, Turnhout, 2001.
- VANDERSLEYEN, Cl., « Un titre du vice-roi Mérimose à Silsila », *CdE* 43/86, 1968, p. 234-258.
- *L'Égypte et la vallée du Nil. Tome 2, De la fin de l'Ancien Empire à la fin du Nouvel Empire*, Paris, 1995.
- VANDIER, J., « La stèle 20.001 du Musée du Caire », dans *Mélanges Maspero I, Orient ancien*, *MIFAO* 66/1, Le Caire, 1934, p. 137-145.
- *La famine dans l'Égypte ancienne*, *RAPH* 7, Le Caire, 1936.
- « Quatre stèles inédites de la fin de l'Ancien Empire et de la Première Époque Intermédiaire », *RdE* 2, 1936, p. 43-64.
- « Quelques stèles de soldats de la Première Période Intermédiaire : addition », *CdE* 19/37, 1944, p. 61.
- *Mo'alla : la tombe d'Ankhtifi et la tombe de Sébekhotep*, *BdE* 18, Le Caire, 1950.
- « Une inscription historique de la Première Période intermédiaire », dans H.B. ROSEN, éd., *Studies in Egyptology and Linguistics in Honour of H.J. Polotsky*, Jerusalem, 1964, p. 9-16.

- *Manuel d'archéologie égyptienne IV. Bas-reliefs et peintures : scènes de la vie quotidienne, première partie*, Paris, 1964.
- *Manuel d'archéologie égyptienne V. Bas-reliefs et peintures : scènes de la vie quotidienne, deuxième partie*, Paris, 1969
- *Manuel d'archéologie égyptienne VI. Bas-reliefs et peintures : scènes de la vie agricole à l'Ancien et au Moyen Empire*, Paris, 1978
- VANDORPE, K., « “The Dockyard Workshop” of the Toachris Village », *Enchoria* 22, 1995, p. 158-168.
- VAN SICLEN, Ch.C., « Remarks on the Middle Kingdom palace at Tell Basta », dans M. BIETAK, éd., *Haus und Palast im alten Ägypten/House and palace in ancient Egypt. International Symposium in Cairo, April 8. to 11. 1992*, DÖAW 14, Wien, 1996, p. 239-246.
- VAN WALSEM, R., *Iconography of Old Kingdom Elite Tombs. Analysis & Interpretation, Theoretical and Methodological Aspects*, Leiden, 2005.
- VARILLE A., « La stèle de Sa-Mentou-Ouser (no. 6365 du Musée Égyptien de Florence) », dans *Mélanges Maspero I : Orient ancien*, II, MIFAO 66/2, Le Caire, 1935-1938, p. 555-566.
- TE VELDE, H., *De goede dag der oude Egyptenaren*, Leiden, 1971.
- VERBOVSEK, A., “*Als Gunsterweis des Königs in den Tempel gegeben...*”. *Private Tempelstatuen des Alten und Mittleren Reiches*, ÄAT 63, Wiesbaden, 2004.
- VERCOUTTER, J., « Les statues du général Hor, gouverneur d'Hérakléopolis, de Busiris et d'Héliopolis (Louvre A. 88, Alexandrie, s.n.) », *BIFAO* 49, 1950, p. 85-114.
- VERGOTE, J., « L'étymologie de ég. ©rrw.t “portail” », dans H. VAN VOSS *et alii*, éd., *Studies in Egyptian Religion Dedicated to Professor Jan Zandee*, Supplements to Numen 43, Leiden, 1982, p.
- VERMEULE, E. VERMEULE, C. III, « Aegean Gold Hoard and the Court of Egypt », *Curator. A Quarterly Publication of the American Museum of Natural History* 13, 1970, p. 32-42.
- VERMEULEN, Th., « Réflexions sur les couches intermédiaires de la société égyptienne », *NeHeT* 4, 2016, p. 139-165.

- VERNER, M., *Abusir II. Baugraffiti der Ptahschepses – Mastaba. Ausgrabungen des tschechoslowakischen ägyptologischen Instituts, Praha, 1992*
- « Betrachtungen zu den königlichen Palästen des Alten Reiches », *Sokar* 24, 2012, p. 12-19.
- *Sons of the Sun. Rise and Decline of the Fifth Dynasty*, Prague, 2014.
- « Sanctuary Meret and the Royal Cult », dans F. COPPENS, J. JANAK, H. VYMAZALOVA, éd., *Royal versus Divine Authority. Acquisition, Legitimization and Renewal of Power. 7th Symposium on Egyptian Royal Ideology, Prague, June 26-28, 2013*, Königtum, Staat und Gesellschaft früher Hochkulturen 4/4, Wiesbaden, 2015, p. 324-330.
- VERNER M. *et alii*, *Abusir IX. The Pyramid Complex of Raneferef : the Archaeology*, Praha, 2006.
- VERNUS, P., « Quelques exemples du type du “parvenu” dans l'Égypte ancienne », *BSFE* 59, 1970, p. 31-47.
- « La stèle C 3 du Louvre », *RdE* 25, 1973, p. 217-231.
- « Deux inscriptions de la XII^e dynastie provenant de Saqqara », *RdE* 28, 1976, p. 119-138.
- « Le mot ꜥt“w, “branchages, bosquets, bois” », *RdE* 29, 1977, p. 179-193.
- « Études de philologie et de linguistique [III] », *RdE* 35, 1984, p. 159-188.
- « Études de philologie et de linguistique (V) », *RdE* 37, 1986, p. 139-147.
- « Ménes, Achtoes, l'hippopotame et le crocodile », dans U. VERHOEVEN, E. GRAEFE, éd., *Religion und Philosophie im Alten Ägypten. Festgabe für Philippe Derchain*, OLA 39, Leuven, 1991, p. 329-340.
- *Chants d'amour de l'Égypte ancienne*, Paris, 1992.
- « Observations sur le titre *imy-r*“ ≈ *tmt* », dans Sh. ALLAM, éd., *Grund und Boden in Altägypten (Rechtliche und sozio-ökonomische Verhältnisse) : Akten des internationalen Symposions, Tübingen, 18.-20. Juni 1990*, II, Tübingen, 1994, p. 251-260.
- *Essai sur la conscience de l'histoire dans l'Égypte pharaonique*, BEHE IV^e Section 332, Paris, 1995.

- *Sagesses de l’Égypte pharaonique*, Arles, 2010².
- « The Royal Command (*wf-nsw*) : a Basic Deed of Executive Power », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *The Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 259-340.
- VISCHAK, D., « Identity in/of Elephantine: the Old Kingdom Tombs at Qubbet el Hawa », dans Z. HAWASS, J. RICHARDS, éd., *The Archaeology and Art of Ancient Egypt: Essays in Honor of David B. O’Connor II*, CASAE 36, Cairo, 2007, p. 443-457.
- *Community and Identity in Ancient Egypt : the Old Kingdom Cemetery at Qubbet el-Hawa*, New York, 2015.
- VOGEL, C., « Fallen Heroes ? Winlock’s “Slain Soldiers” Reconsidered », *JEA* 89, 2003, p. 239-245.
- « Keeping the Enemy Out – Egyptian Fortifications of the Third and Second Millennium BC », dans Fr. JESSE, C. VOGEL, éd., *The Power of Walls. Fortifications in Ancient Northeastern Africa. Proceedings of the International Workshop Held at the University of Cologne, 4th-7th August 2011*, Colloquium Africanum 5, Köln, 2013, p. 73-100.
- VYCICHL, W., « Chronique sur les noms des parties du corps en égyptien », *CdE* 93-94, 1972, p. 173-182.
- *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Leuven, 1983.
- VAN DER BOORN, G.P.F., « *wf^r-ryt* and Justice at the Gate », *JNES* 44, 1985, p. 1-25.
- *The Duties of the Vizier. Civil Administration in the Early New Kingdom*, London – New York, 1988.
- VANDIER, J., « Une inscription historique de la Première Période intermédiaire », dans *Studies in Egyptology and Linguistics in Honour of H.J. Polotsky*, Jerusalem, 1964, p. 8-16.
- VERBOVSEK, A., “*Als Gunsterweis des Königs in den Tepeln gegen...*”. *Private Tempelstatuen des Alten und Mittleren Reiches*, ÄAT 63, Wiesbaden, 2004.
- VYMAZALOVA, H., « The Economic Connection between the Royal Cult in the Pyramid Temples and the Sun Temples in Abusir », dans N. STRUDWICK, H. STRUDWICK, éd.,

Old Kingdom, New Perspectives. Egyptian Art and Archaeology 2750-2150 BC., Oxford, 2011, p. 295-303.

— « The Administration of the Royal Funerary Complexes », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *The Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden – Boston, 2013, p. 177-195.

W

WAINWRIGHT, G.A., « Three Stelae from Nag'ed Deir », *ASAE* 25, 1925, p. 163-166.

WALKER, J.H., *Studies in Ancient Egyptian Anatomical Terminology*, Warminster, 1996.

VAN WALSEM, R., *Iconography of Old Kingdom Elite Tombs. Analysis & Interpretation, Theoretical and Methodological Aspects*, Leiden, 2005.

WARBURTON, D.A. , « Texts, Translation, Lexicography, & Society », *LingAeg* 15, 2007, p. 263-279.

WARD, W., « Middle Egyptian *sm*“yt, “Archive” », *JEA* 67, 1981, p. 171-172.

— *Index of Egyptian administrative and religious titles of the Middle Kingdom, with a glossary of words and phrases used*, Beirut, 1982.

— « Old Kingdom *sꜥ* © *n nswt n ꜥft-Ìr* ‘Personal Scribe of Royal Records’ and Middle Kingdom *sꜥ* ©*n nsw n ꜥft-Ìr* ‘Scribe of the Royal Tablet at Court’ », *Or* 51, 1982, p. 382-389.

— « The ©*t Ìnkt*, “Kitchen”, and the Kitchen Staff of Middle Kingdom Private Estates », *CdE* 57/114, 1982, p. 191-200.

— *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom and Related Subjects*, Beirut, 1986.

WARDEN, L.A., *Pottery and Economy in Old Kingdom Egypt*, CHANE 65, Leiden – Boston, 2014.

WARNER, L., « Oriental Art in the William Rockhill Nelson Gallery », *The Art News* 9, dec. 1933, p. 56.

- WEATHERHEAD, F., « Painted Pavements in the Great Palace at Amarna », *JEA* 78, 1992, p. 179-194.
- WEBER, Gr., « Interaktion, Repräsentation und Herrschaft. Der Königshof im Hellenismus », dans A. WINTERLING, éd., *Zwischen Haus und Staat : antike Höfe im Vergleich*, München, 1997, p. 27-71.
- WEEKS, N., « “Care” of Officials in the Egyptian Old Kingdom », *CdE* 58, 1983, p. 5-22.
- WEGNER, J., « Excavations at the Town of Enduring-Are-the-Places-of-Khakaure-Maa-Kheru-in-Abydos. A Preliminary Report on the 1994 and 1997 Seasons », *JARCE* 35, 1998, p. 1-44.
- « Institutions and Officials at South Abydos. An Overview of the Sigillographic Evidence », dans *Le sceau et l'administration dans la Vallée du Nil. Villeneuve d'Ascq 7-8 juillet 2000*, *CRIPEL* 22, 2001, p. 77-106.
- *The Mortuary Temple of Senwosret III at Abydos*, Publications of the Pennsylvania-Yale-Institute of Fine Art Expedition to Egypt 8, New Haven – Philadelphia, 2007.
- « A Decorated Birth-Brick from South Abydos : New Evidence on Childbirth and Birth Magic in the Middle Kingdom », dans D.P. SILVERMAN, W.K. SIMPSON, J. WEGNER, éd., *Archaism and Innovation. Studies in the Culture of Middle Kingdom Egypt*, New Haven – Philadelphia, 2009, p. 447-496.
- WEHR, H., COWAN, J.-M., *A Dictionary of Modern Written Arabic*, New York, 1994⁴, s.v. « wazaba ».
- WENTE E., « Hathor at the Jubilee », dans *Studies in Honor of John A. Wilson*, *SAOC* 35, Chicago, 1969, p. 88-89.
- WENIG, St., « Ein Kasten für Opferspeisen aus dem Mittleren Reich », *Forschungen und Berichte. Staatliche Museen zu Berlin* 8, 1967, p. 39-59.
- « Eine Grabkammer des Mittleren Reiches aus Kom Ombo », *Forschungen und Berichte. Staatliche Museen zu Berlin* 10, 1968, p. 71-94.
- WENTE, E., « Hathor at the Jubilee », dans *Studies in Honor of John A. Wilson : September 12, 1969*, *SAOC* 35, Chicago, 1969, p. 83-91.
- « A Mislplaced Letter to the Dead », dans P. NASTER, H. DE MEULENAERE, J. QUAEGBEUR, éd., *Miscellanea in honorem Josephi Vergote*, Leuven, 1976, p. 595-600.

- WILDUNG, D., *Die Rolle ägyptischer Könige im Bewusstsein ihrer Nachwelt. Posthume Quellen über die Könige der ersten vier Dynastien*, MÄS 17, München, 1969.
- WILLEMS, « The Nomarchs of the Hare Nome and Early Middle Kingdom History », *JEOL* 28, 1983-84, p. 80-102.
- « Crime, Cult and Capital Punishment », *JEA* 76, 1990, p. 27-54.
- *The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418). A Case Study of Egyptian Funerary Culture of the Early Middle Kingdom*, OLA 70, Leuven, 1996.
- « An Astronomer at Deir al-Barsha », dans E. CZERNY *et alii*, éd., *Timelines. Studies in Honour of Manfred Bietak*, I, OLA 149, Leuven – Paris – Dudley, 2006, p. 437-445.
- *Dayr al-Barshā. I, The rock tombs of Djehutinakht (No. 17K74/1), Khnumnakht (No. 17K74/2), and Iha (No. 17K74/3): with an essay on the history and nature of nomarchal rule in the early Middle Kingdom*, OLA 155, Leuven – Paris – Dudley, 2007.
- *Les Textes des sarcophages et la démocratie : éléments d'une histoire culturelle du Moyen Empire égyptien*, Paris, 2008.
- « Nomarchs and Local Potentates : the Provincial Administration in the Middle Kingdom », dans J.C. MORENO GARCIA, éd., *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leiden, 2013, p. 341-392.
- « Zur Kulturgeschichte einer Region : al-Jabalayn während der Ersten Zwischenzeit », *OLZ* 109, 2014, p. 87-103.
- *Historical and Archaeological Aspects of Egyptian Funerary Culture. Religious Ideas and Ritual Practice in Middle Kingdom Elite Cemeteries*, CHANE 73, Leiden – Boston, 2014.
- WILLIAMS, R.J., « Scribal Training in Ancient Egypt », *JAOS* 92, 1972, p. 214-221
- WINLOCK, H.E., *The Rise and Fall of the Middle Kingdom in Thebes*, New York, 1947.
- *Models of Daily Life in Ancient Egypt from the Tomb of Meket-Re' at Thebes*, Cambridge, 1955
- WINTERLING, A., éd., *Zwischen Haus und Staat : antike Höfe im Vergleich*, München, 1997.

- WISSA, M., « Le sarcophage de Merenrê et l'expédition à Ibhat (I) », dans C. BERGER, G. CLERC, N. GRIMAL, éd., *Hommages à Jean Leclant*, I, Le Caire, 1994, p. 379-387.
- WOODS, A., « A Date for the tomb of Seneb at Giza: Revisited », dans A. WOODS, A. MCFARLANE, S. BINDER, éd., *Egyptian Culture and Society. Studies in Honour of Naguib Kanawati*, II, CASAE 38, Cairo, 2010, p. 301-331.

XY

- YOYOTTE, J., « Égypte ancienne », dans R. GROUSSET, E.G. LEONARD, éd., *Histoire universelle I, Des origines à l'Islam*, Paris, 1956, p. 103-285.
- dans G. POSENER, éd., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, 1959, p. 47-50, s.v. « Chasse ».
- « Le nome de Coptos durant la Première Période intermédiaire », *Or* 35, 1966, p. 45-58.
- « Bakhthis : religion égyptienne et culture grecque à Edfou », dans Ph. DERCHAIN, éd., *Religions en Égypte hellénistique et romaine*, Paris, 1969, p. 127-141.
- « Religion de l'Égypte ancienne », *Annuaire de l'EPHE V^e section –Sciences Religieuses* 79, 1971-1972, p. 157-191.
- « La toponymie », dans S. SAUNERON, éd., *Textes et langages de l'Égypte pharaonique. Cent cinquante années de recherches 1822-1972. Hommage à Jean-François Champollion*, I, BdE 64, Le Caire, 1973, p. 231-239.
- « Les sementiou et l'exploitation des régions minières à l'ancien Empire », *BSFE* 73, 1975, p. 44-55.
- *Histoire, géographie et religion de l'Égypte ancienne. Opera selecta*, OLA 224, Leuven – Paris – Walpole, 2013.
- YOYOTTE, M., *Le harem royal dans l'Égypte ancienne. Enquête philologique, archéologique et prosopographique*, thèse inédite, Paris IV-Sorbonne, Paris, 2012.

Z

ŽABA, Z., *Les maximes de Ptahhotep*, Prague, 1956

— *The Rock Inscriptions of Lower Nubia (Czechoslovak Concession)*, Prague, 1974.

ZAHRADNIK, E., *Der Hund als geliebtes Haustier im Alten Ägypten anhand von bildlichen, schriftlichen und archäologischen Quellen. Altes und Mittleres Reich*, Berlin, 2009.

ZAYED, A. El-Hamid, « Pérou-nefer. Port de guerre d'Aménophis II », *ASAE* 66, 1987, p. 75-109.

ZECCHI, M., *Prosopografia dei sacerdoti del Fayyum. Dall'Antico Regno al IV secolo a.C.*, Imola, 1999.

— *Hieroglyphic Inscriptions from the Fayum I*, Imola, 2002.

ZIBELIUS, K., *Ägyptische Siedlungen nach Texten des Alten Reiches*, TAVO B 19, Wiesbaden, 1978, p. 34-35.

ZIEGLER, Chr., *Catalogue des stèles, peintures et reliefs égyptiens de l'Ancien Empire et de la Première Période Intermédiaire, vers 2686-2040 avant J.C.*, Paris, 1990.

ZIERMANN, M., *Elephantine XXVIII. Die Baustrukturen der älteren Stadt (Frühzeit und Altes Reich). Grabungen in der Nordoststadt (11.-16. Kampagne) 1982-1986*, ArchVer 108, Mainz am Rhein, 2003.

ZIGNANI, P., *Le temple d'Hathor à Dendara : relevés et étude architecturale*, BdE 146, 2 vol., Le Caire, 2010.

ZITMAN, M., *Necropolis of Assiut, a Case Study of Local Egyptian Funerary Culture from the Old Kingdom to the End of the Middle Kingdom*, 2 vol., OLA 180, Leuven, 2010.

ZORN, O., « Antikes Pasticcio oder moderne Fälschung? Eine sogenannte Totenbahre aus dem Ägyptischen Museum », dans P. UWE, O. ZORN, éd., *KulturGUTerhalten: Restaurierung archäologischer Schätze an den Staatlichen Museen zu Berlin*, Mainz am Rhein, 2009, p. 115-120.

ZÖLLER-ENGELHARDT, M., « Wooden Models from Asyut's First Intermediate Period Tombs », dans J. KAHL *et alii*, éd., *Seven Seasons at Asyut. First Results of the Egyptian-German Cooperation in Archaeological Fieldwork. Proceedings of an*

International Conference at the University of Sohag, 10th – 11th of October, 2009,
Wiesbaden, 2012, p. 91-104.

Indices

Noms de particuliers

- "b(w)* (El-Sheik Ibada, cercueil Bruxelles E. 785.34, directeur des querelles-*ḥnŭ*): 461.
- "bbi* (Saqqara, stèle fausse-porte Caire CG 1406, directeur des troupes auxiliaires ©w) : 443.
- "z̄t-Ītp* (Saqqara) : 84.
- i"i* (Ouadi Chatt el-Rigal, scribe des documents royaux) : 95.
- i"mw* (Dendara, stèle Los Angeles, William Randolph Hears Coll. 50.37.13, directeur du clergé): 919 (supérieur de la garde-robe), 932 (responsable du bétail).
- iy* (Dendara, prêtre *Īm-nŪr*) : 738.
- iy-mry* (Giza, inspecteur des scribes) : 72.
- iy-ḥm* (Éléphantine, directeur des travaux) : voir *st-k*."
- i©Ī-Īwt* (Meir, rythmicienne): 837.
- iwy* (Meir, intendant, fils de *sbk-Ītp*) : 285.
- iww* (Abydos, stèle Louvre E 3466, inspecteur des prêtres, directeur de l'atelier) : 885.
- iwnt* (Akhmim, directeur des équipes-*ist*) : 439.
- ibi* (Abydos, stèle Caire CG 1498, directeur des travailleurs du cuir) : 894.
- ibi* (Deir el-Gebrawi, nomarque): 159, 207, 677.
- ibw* (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-1576, directeur du Double Abattoir) : 880.
- ibi-iqr* (Thinis, intendant): 279, 285.
- ibb* (Gebelein, stèle Berlin 24032, mère de *qd.s*) : 1013.
- ibbi* (Héracléopolis, directeur du Double Grenier) : 295.
- ibnn* (Héracléopolis) : 164.
- ip* (El-Saff): 108-9, 296, 392-93, 502.

ipi (Akhmim, directeur des querelles- $\neq n\dot{U}$): 460.
ipi (*idww-ipw* ?) (Akhmim, Cercueil Caire CG 28010): 745.
ipi (Assiout, directeur des troupes): 291.
ipi (Ouadi Hammamat 169, amiral): 121.
ipi (Saqqara, inspecteur dans le secteur du trésor): 141.
ipi (Saqqara, administrateur des employés du \neq): 141.
ipi (Saqqara, directeur des troupes): 503.
ipi (Thinis, directeur du troupeau) : 417.
ipi/©n≈w (Saqqara, responsable de la végétation): 392.
ipi/in (Saqqara, administrateur des travaux) : 135.
ipi/≈pri (Thinis, directeur des ateliers d'Onouris, du bétail abattu, etc.) : 881, 886, 888, 919.
ipi-m-s".f (Saqqara, préposé au silence dans la *Ìwt wrt*) : 90.
ipi-Ìr-ssnb.f (Saqqara, directeur du Double Grenier) : 158, 166-66, 503.
ipw (Hermopolis, stèle Caire CG 20025, responsable du clergé) : 810, 814.
ipwt (stèle Londres BM EA 1658) : 718.
ippi (Héracléopolis, directeur du Double Grenier) : 164, 245.
iri-n"-≈t/iri (Saqqara, médecin) : 658.
iry (stèle San Jose RC 2067, contrôleur des artisans) : 598-99, 607.
irw-k"-ptÌ (Giza, scribes des documents royaux) : 72.
ir.n.s (Thinis, table d'offrandes Caire JdE 48030, prêtre) : 740.
im"(?) (Balat, scribe des archives) : 653.
imn-m-Ì"t (vizir) : 95, 97, 120, 221-22
imn-m-Ì"t-©n≈ (supérieur de la garde-robe de la fête de Rê) : 921.
impy-iqr (Saqqara, directeur des troupes) : 503.
ini (Mahasna, stèle Caire CG 1620, directeur des champs) : 411.
ini (Gebelein, stèle Londres BM 1671, fils d'Ìq"-*ib*): 1032.
in-it.f (Deir el-Ballas, directeur de toutes querelles, des exemptions, gardien-"*Úw*) : 450, 455-57, 460.
in-it.f (Elkab, directeur des choses scellées divines) : 929.
in-it.f (stèles Berlin 13272, Copenhague AEIN 891, Londres BM EA 1164, fils de *myt*) : 281, 302, 320, 564, 600, 690, 692, 694, 699, 704, 770, 780, 996, 1015, 1037-38.

in-it.f (stèle New York MMA 57.95, fils de Úfi) : 292, 437, 466-67 + 564, 665, 685-686, 700, 692, 694, 698, 993-94, 1015.

in-it.f (stèle Londres BM EA 1203, fils de k") : 308, 398, 408-9, 482, 600, 662, 877, 940.

in-it.f (stèle Florence 7595+Strasbourg 345) : 320, 445, 484, 495.

in-it.f (stèle Caire CG 20009, nomarque) : 244, 318, 355, 384, 466, 546

in-it.f (stèle Copenhague AEIN 964, directeur des troupes) : 496.

in-it.f (Thinis, stèle Berkeley PAHMA N 3779, directeur des portails-©rrwt) : 633.

in-it.f (Thinis, stèle Boston MFA 25.672, directeur du temple) : 913, 962-63.

in-it.f (©") (Ìry-tp ©" n ꜥm©) : 318, 320 (fragment Caire TR 11.5.18.17), 384, 484, 496, 550-51, 739 (fragment Caire TR 11.5.18.17).

in-it.f ©" (Thinis, Stèle Berkeley PAHMA 6-1252, directeur des troupes) : 500.

in-it.f/bꜥnt (prêtre de Min) : 743.

in-it.f-i (Dendara, directeur des ateliers) : 582.

in-it.f-nꜥt (stèle Caire TR 3/6/25/1, directeur des artisans) : 602-603.

in-it.f-iqr (stèle Berlin 14334, directeur des querelles-ꜥnÚ) : 307, 459, 513.

in-it.f-iqr (Thèbes, vizir) : 97, 223, 508, 588, 590.

in-it.f-iqr (stèle Leiden V 3, famille de scribes des champs) : 411, 419.

inpw-m-Ì"t (Saqqara, inspecteur des écrits de la Grande Demeure) : 89-91, 295, 392.

inÌbi (Dendara, intendant) : 277.

in-Ìrt-[...] (stèle Caire TR 3.6.25.2, scelleur thébain d'origine thinite) : 246-48, 250, 994.

in-Ìrt-iꜥt.f (Thinis, inspecteur des prêtres) : 522, 958.

in-Ìrt-iqr/iqr-itw (Thinis, inspecteur des prêtres, responsable d'activités rurales et des gardiens-Úw) : 394, 397, 452, 935, 958.

in-Ìrt-nꜥt (Thinis, stèle Caire JdE 55605, directeur des troupes) : 500, 506, 509.

in-Ìrt-nꜥt (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-1903, stoliste d'Onouris) : 758-60, 764.

in-Ìrt-nꜥt Ìry-ib (Thinis, nomarque des VIII^e et X^e provinces de Haute Égypte) : 333.

ini-iqr (Dendara, gouverneur) : 326.

inti (cercueil Caire CG 28017) : 838.

int-kmt (femme du nomarque thinite Úmrrri) : 330, 466, 499, 929.

int-it.s (femme de sbk-Ìtp de Moalla, successeur de ©nꜥ.ty.fy) : 719.

int-it.s (Gebelein, cercueil Berlin 13774) : 724.

int-sn.s (El-Hagarsa, prêtresse d'Ikhet ?) : 742.

indi (Thinis, stèle New York MMA 25.2.3): 987-89.

iri (Saqqara, nomarque thinite) : 361.

irns (Dendara, linteau Philadelphie UPMAA 29-66-588, *~rp sl*) : 549-50.

irri (Thinis, stèle Boston MFA 25.674, directeur des maçons) : 441-42.

iḷ (Deir el-Bersha/Hermopolis, directeur du harem, supérieur du domaine de la myrrhe, etc.) : 562, 569-71, 576, 618-21, 645-46, 655-56, 664, 673, 695, 820, 832.

iḷ (Deir el-Bersha/Hermopolis, nomarque) : 365-66, 774, 1037.

iḷi (Thèbes, nomarque): 159.

iḷy (Naqada/Qous, stèle Caire CG 1596): 1024.

iḷyns (Haraga) : 292.

iḷy-m-s“f (Ouadi Hammamat 170) : 121.

isi (Akhmim, femme de *nhwt-dꜥr*) : 744.

isi (Edfou, vizir) : 98, 124, 288, 447.

isi (Deir el-Gebrawi, fils de *Ḳm-rꜥ/isi*): 208.

isi (Saqqara) : 145.

isi/nb-sn : 145.

isr (Thinis, stèle Chicago OIM 16952, directeur du domaine-*Ḳwt* et de ressources du temple) : 290, 934.

ikw (Thinis, stèle ex-Kervorkian Foundation, directrice des tentyrites) : 833.

iqr (Naqada/Qous, stèle Florence 6368, directeur des ateliers) : 583, 1030.

igns (Elkab, inspecteur des prêtres): 929.

iti (Gebelein, stèle Berlin 24032, père de *qd.s*) : 1013.

iti (Gebelein, stèle Caire CG 20001) : 399-400, 429, 484, 684, 1042.

iti (Gebelein, stèle Turin Suppl. 13114) : 429, 495-97.

iti (Haraga, gouverneur) : 292, 938.

iti (Thinis, directeur du domaine-*Ḳwt*) : 290.

iti (Thinis, stèle Melbourne 39) : 977, 1010.

it.(i)-ib.(i) (Assiout [= *Siut* III], gouverneur) : 234, 305, 311, 338-39, 348, 364, 374, 472, 501, 513, 1047-48.

it.(i)-ib.(i)-iqr (Assiout, nomarque) : 339, 364, 845, 927, 937.

itti/ꜥdw (Deshasha, directeur de tous les pâturages frais) : 392.

iḲ“i (Dara, directeur des troupes) : 501, 520.

iÚ“i (Elkab, directeur des prêtres) : 911.
iÚ“i (Thinis, directeur du troupeau noir [stèle Leiden F 1969/2.1]) : 418, 934.
id (Thinis, nomarque fils de) : 278-79, 518, 925-926, 961-62 et *passim*.
idi (Abydos, vizir) : 98, 159, 335, 781.
idi (Coptos, vizir) : 111-12, 125, 201, 203, 205, 208-12, 214, 321-22, 356, 426, 431, 465, 760-61, 764, 824, 904, 905, 951-52, 1033-35, 1040, 1071.
idi (Deir el-Gebrawi, fils de f©w) : 1032.
idi (Dendara, stèle Caire CG 20828/TR 25.3.48.1, gouverneur) : 326.
idi (Ouadi Hammamat, inspecteur des prêtres, préposé aux choses scellées du dieu) : 911.
idi (Ouadi Hammamat 152, directeur des taureaux) : 420.
idi (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-2442, directeur des ses cent taureaux et chèvres) : 417.
idi (Thinis, stèle Caire sans n° d’inv., directeur des ateliers) : 630, 633, 636, 659.
idi (Thinis, Berkeley PAHMA 6-2442, directeur des ses cent taureaux et chèvres) : 417.
idi (Thinis, scribe de toutes les offrandes du dieu et du troupeau) : 872.
idi/iti (Akhmim, stèle Caire CG 1581, aîné de l’atelier de charpentage) : 591.
idi/n≈ti (?) (Abydos, fragments Caire CG 20502, CG 20503) : 334, 519, 1039.
idw (Akhmim, stèle Caire JdE 88010) : 104-05.
idw (Thinis, stèle Londres BM EA 1059) : 709, 1010.
idw I (Dendara) : 288, 434, 526.
idw II (Dendara) : 288, 525-26.
idwi (Thinis, stèle Caire CG 1607) : 394.
idw/wl“i (Dendara, gouverneur directeur du clergé) : 325, 932.
idw/snni (Hou) : 288, 358.
idw/mns“ (Hou) : 284, 358.

©b-iłw (stèle Caire JdE 38551, nomarque d’Abydos, Dendara, Hou) : 325, 332, 357, 359, 372-73, 375.

©b-iłw [I] (Abydos, Louvre C 15, directeur des animaux à corne) : 418-19, 633, 993.

©b-iłw [II] (Abydos, stèle Turin Cat. 1514) : 419.

©b-iłw (Thinis, stèle Caire CG 1609, directeur des troupes) : 500, 517.

©n-©n≈i (El-Hagarsa, directeur de la police) : 461.

©nw (Éléphantine, intendant) : 278, 283.

©n≈-l̄“f (Bubastis) : 887, 926.

©n≈-m-r© : 72

©n≈-n.s-ppy/nni (Thinis, cercueil Columbia 61.69 et stèle Caire JdE 37767, supérieure au bon caractère, fille des supérieurs de Haute Égypte): 834, 996-97.

©n≈.ty.fy : 80, 174, 317, 344-45, 352-54, 372, 374-75, 382-83, 400, 407, 444, 469, 471, 476, 478, 494, 505, 508, 512, 519, 524, 590, 719, 787-90, 821, 955, 979, 988, 994-95, 1026-28, 1061, 1070.

©l̄“-n≈t I (Deir el-Bersha, vizir et nomarque) : 52, 101, 131, 207, 215, 216-19, 223-24, 352, 365-66, 369-70, 516-18, 520, 545, 570-71, 583, 635-36, 656, 664-65, 692-94, 753, 772-74, 777, 816, 818, 820-23, 853, 868, 888, 945-46, 948, 954-55, 1042, 1061.

w“li (El-Hagarsa, directeur des troupes) : 481, 501, 505.

w“f-ptl̄ (vizir, V^e dyn.) : 643.

wni (Abydos, vizir) : 82-3, 93, 124, 334, 346-47, 402, 450, 476, 569, 650, 677, 758, 888.

wnis-©n≈ (Thèbes, nomarque) : 159-60, 354, 434.

wr-≈ww (Giza, préposé aux secrets du roi dans la l̄wt wrt, etc.) : 84, 93.

wr-k“w-ptl̄ : 775.

wr-k“w-βty (Assiout ?, grand-prêtre memphite) : 149, 775-76, 954.

wl̄“ (Thinis, stèle Chicago OIM 16956) : 1008, 1011.

wsr (Cotpos/Khozam, nomarque) : 321-22, 356, 383, 761, 863.

wsr (Naqada/Qous, gouverneur) : 315, 324, 487.

wsr (Éléphantine, directeur des troupes auxiliaires) : 444.

wsr (Thinis, tombe SF 5214, directeur des chausseurs, grand en peaux) : 896.

wsr (vizir de la XVIII^e dyn.) : 94.

wsr-inr (maître sculpteur) : 565-66, 606-7.

b“wi (Akhmim, vizir) : 99, 100, 169, 183, 201, 213-14, 217, 336, 501, 568, 847, 906, 1061.

b“wi (Akhmim, responsables des divisions-wpt) : 424, 925.

b“wi/id[...] (Akhmim, tombe K5) : 104.
b“qt I (Beni Hassan, nomarque) : 367, 369, 946, 948.
b“qt II (Beni Hassan, nomarque) : 367-69, 946.
b“qt III (Beni Hassan, nomarque) : 368-69.
biw-iqr (Thinis, directeur des troupes) : 500.
b(w)-km.n.(i) (Thinis, stèle Caire JdE 87778, directrice des ateliers du tissu royal des offrandes divines) : 886-87, 892-893.
bw“w/mnÚw-Ìtp (Thèbes, grand intendant) : 153, 177, 253-55, 283, 389.
bbi (Dendara, inspecteur des prêtres) : 902-903.
bbi (Dendara, architrave Philadelphie UPMAA 29-66-701, intendant) : 277, 284, 1010-11.
bbi (Dendara, cuve Caire CG 28117) : 679, 805.
bbi (Thèbes, trésorier) : 152, 201, 220, 222, 236, 240, 243, 245, 249
bnw-iww (Hou ?) : 327, 329.
bnw-m“.s (Hou ?) : 327.
bsni (Abydos, stèle Chicago OIM 19490, grand en peaux) : 895.
b≈n (Akhmim, nomarque) : 336, 362, 396-97, 763-6, 967.
b≈n/ꜥps-pw-mnw (Akhmim, directeur des troupes, etc.) : 501.
bÚw (Balat, gouverneur) : 341, 371, 432, 544-545, 991.

p“i (Thinis, Berkeley PAHMA 6-1073/19867) : 148, 1028-29.
ppy-©n≈ (Elkab) : 929.
ppy-©n≈ Ìry-ib (Meir, vizir) : 75, 132, 160, 162, 752, 778-79, 837, 839-40, 897, 954, 965, 1026, 1026.
ppy-©n≈/Ìni km (Meir, vizir) : 160.
ppy-m-Ìwt-ptl/smt (Saqqara, stèle Moscou I.1.a.5561, directeur des vignobles) : 625.
ppy-n≈t/Ìq“-ib (Éléphantine, gouverneur) : 127-28, 278, 283, 307, 351, 376, 400, 435, 441, 1039-40.
ppy-snb (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-14079, boucher) : 882.
ppy-snb (Thinis, tombe N 235, inspecteur des prêtres) : 740-1, 968.
ppy-snb (Thinis, tombe N 1609, stèle Berkeley PAHMA 6-1204, prêtre) : 740-1.
ppy-snb/ns[...] (Deir el-Gebrawi, scribe des formes du domaine de Matyt » : 813.

ppy-snb/βti (Thinis, tombe N 296, cercueil obj. reg. 24-1-23 [Boston MFA], inspecteur des prêtres, prêtre d'Onouris) : 740-1, 958.

pmw (Abydos, directeur des travaux et du domaine-*lwt*) : 130, 135, 290.

pr-#n@y (Thèbes, stèle Caire CG 20013, trésorier) : 152, 175-176, 609-10, 1062.

pβrt-nfrt (Meir, rythmicienne d'Hathor) : 837.

ptl-mri (Dendara, *≈rp sl*) : 547.

fgw/©n≈w (Naqada/Qous, stèle Strasbourg 344) : 315, 324.

m“©t(y) (Thèbes, stèle New York MMA 14.2.7, directeur des portes) : 153, 220, 236, 243, 245-47, 249, 633-34, 1064.

m“©t(y) (Thinis, stèle Brooklyn 39.1, directeur de forteresse-*itl*) : 472, 474.

mmi (Akhmim, tombe B12, directeur des divisions des champs et des employés-*mrt*) : 925.

mmi (Akhmim, architrave Caire CG 1586, directeur des divisions-*wpt*) : 925.

mn-©n≈-ppy/mni (Dendara, responsable de domaines et ressources naturelles) : 289, 387-88, 391, 650, 753, 802-3, 954.

mnw-m-l“t (stèle univ. Rome, fils de l'artisan *n≈ty*) : 599.

mnw-lni (stèle univ. Rome, fils de l'artisan *n≈ty*) : 599.

mnÚw-wsr (stèle New York MMA 12.184) : 714

mnÚw-ltp (XII^e dyn., stèle Caire CG 20539, trésorier) : 90, 126, 144, 218.

mnÚw-ltp (directeur des prêtres, stèle Londres UC 14333) : 306, 401, 706

mri (Akhmim, stèle Florence 7583, prêtre de Min) : 743.

[m]r[i] ? (Naqada/Qous, stèle Turin suppl. 1292) : 314, 324, 590.

mri/idw (Saqqara, stèle Londres BM EA 1191, directeur de la Grande Demeure des Six) : 87-8.

mri-ptl (Dendara, directeur du portail) : 632.

mry (Abydos, directeur du domaine-*lwt*) : 290

mry (stèle Turin suppl. 1269, directeur de l'atelier de charpentage) : 592.

mry ©“ (El-Hagarsa) : 344, 415, 552, 663, 1032.

mryt (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-1967, directrice des tentyrites, jeune fille des musiciennes) : 834

mryt (Thinis, cercueil provenant de la tombe SF 5019, directrice des ateliers) : 886.

mrw (Héliopolis, grand des voyants): 105, 954.

mrw (*mry?*) (Thèbes [TT 240], directeur des chanceliers [stèle Turin 1447]) : 264-266, 981.

mrw/iy “w (Thinis, gouverneur) : 332, 650, 782, 954.

mrr (Dendara, gouverneur) : 325.

mrr (Gebelein, stèle Cracovie MNK-IX-999) : 281, 301, 309, 311, 398, 404-5, 711, 719, 721-22, 725, 882-83, 977, 983-84.

mrr-iqr (Abydos ?, stèle Caire CG 1654, scelleur) : 612.

mrrri (Dendara, gouverneur) : 135, 280, 284, 303, 311, 324-25, 446, 471, 491, 519, 918, 922, 932, 1012, 1069.

mrrri (Dendara, intendant, directeur des troupes) : 283, 491, 498,

mrrri (Haraga, gouverneur) : 292, 340-41, 938.

mrrri (Ouadi Hammamat, scribe de la phylé du bateau) : 435.

mrrti (Éléphantine, *rwfw*) : 194.

mrr-tti (Héliopolis, gouverneur) : 263.

mrr-w(i)-k“ (vizir) : 186, 251, 597.

mrt-it.s (Akhmim, cercueil Caire CG 28018, prêtresse d’Hathor maîtresse du Sycomore) : 745.

młw (vizir) : 81, 300, 329, 385, 1040.

mkt-r© (*mkt* ?) : 96, 239, 252, 263, 265, 421, 611.

mggi (Thèbes, stèle New York MMA 14.2.6, scelleur et suivant) : 244-45, 247, 249, 611.

mŪn : 393, 1033.

mŪnw ©“ (Éléphantine, *Įry-tp ©*“ *n nswt* ?) : 351.

mddi (Akhmim, directeur des divisions des champs et des travailleurs dans le Double Domaine) : 424.

nins (ou *tnins* ?) (Thèbes, stèle Louvre E 33147n dame de la cour?) : 551.

n(y)-ibw-nswt/bbi (Dendara, nomarque) : 289, 324-25, 357, 525, 918, 932, 1012-13.

n(y)-©n≈-ppy km/sbk-Įtp (Meir): 160.

n(y)-©n≈-βnmw (Elkab) : 831.

n(y)-©n~βnmw (Saqqara) : 871.
n(y)-k“-©n~ (Tehna) : 1033.
n(y)-k“w-ptl/impy (Saqqara, directeur des troupes) : 503.
n(y)-nb-#m© (Thèbes, Stèle Louvre E 33147, *≈rp sl*) : 550-52, 1064.
n(y)-sw-mnÚw (stèle Paris Louvre C1, directeur des troupes) : 706.
nb-ib (Deir el-Gebrawi, responsable des choses scellées divines): 892, 907.
nb-it.f (stèle Caire JdE 88876) : 993.
nb-it.f (Dendara, intendant, directeur du portail) : 632.
nb-k“w-Ìr (vizir) : 76.
nbt (femme du vizir *#m“i* de Coptos) : 210-11, 738, 968.
nbt (Akhmim, tombe H27, prêtresse d'Hathor maîtresse du Sycomore) : 745.
nbt-it (Abydos, dame ancêtre de dignitaires locaux, maisonnée de *©b-ìw* ?) : 419.
nfr-iw (Dendara, stèle fausse-porte New York MMA 12.183.8) : 866, 976, 985, 1014.
nfr-b“t (Hou, directrice du chœur de Bat) : 832.
nfr-nswt Ìry-ib (Thinis, directeur du domaine-Ìwt) : 290.
nfr-Ìtp (Saqqara, stèle JdE 51733/CG 20829, directeur des bouchers sacrificiels des chapelles) : 883.
nfr-≈©w (Héracléopolis, directeur du domaine-Ìwt) : 291.
nfr(w) (Thèbes, stèle Caire CG 1759, scribe de la province, inspecteur palatin): 343, 375-376, 667, 1024.
nfrwt (Abydos, femme de *rwf-©Ì“w*) : 419.
nfr-m#ty (Naqada/Qous, stèle Liverpool E 88, aîné du domaine) : 615.
nfr-sf≈ (Saqqara, grand en peaux dans le domaine de Sokar): 898.
nfr-sf≈i (Thinis, stèle Philadelphie UPMAA 40-19-1, inspecteur des prêtres) : 517, 519, 976.
nfr-s#m-ppy/snni (Dendara, charpentier de Nékhen qui construit le bateau d'Hathor maîtresse de Dendara) : 325, 406, 409, 415, 514, 593, 654, 900, 902.
nfr-s#m-r©/##s (Saqqara) : 81, 300.
nfr-s#m-ppy/snni (Dendara) : 324, 406, 409, 415, 593, 654, 801-2, 885, 888, 900-1.
nfr-s#m-s#“t/s©n~ptl-ppy-##i/##i (Héliopolis) : 106, 777, 954.
nfr-Úntt (Akhmim, cercueil Caire CG 28010) : 745.

nn (Héraclopolis, directeur du secteur de l'autel du palais royal, préposé aux secrets de la maison du matin, échanson de l'offrande, etc.) : 553-54, 668.
nnw (El-Hagarsa) : 1032-33.
nnw (Gebelein, stèle Boston MFA 03.1848) : 552.
nhwt-dꜥr (Akhmim, nomarque) : 349, 744, 914.
nꜥri I (Deir el-Bersha, vizir) : 201, 219, 224, 265, 365-66, 368, 473, 507, 508, 512, 635, 648, 658, 753, 868.
nꜥri II (Deir el-Bersha, nomarque) : 753, 829.
nꜥti (Stèle Kansas City Nelson Atkins Museum 33.16) : 934
nꜥti-iqr (son tombeau est restauré par *in-it.f* fils de *myt*): 1037-38.
nꜥty (Rome, stèle univ. La Sapienza, artisan) : 336, 599-602.
nꜥty-(iqr) (Abdyos, ex « Rom 3 », directeur de tous les animaux à corne du nome thinite, prêtre) : 418-19, 697-98, 742, 993.
nꜥt-kꜥi (Giza, inspecteur des scribes des documents royaux du grenier) : 72.
nꜥÚi (Thèbes, stèle Caire CG 20012, intendant) : 283.
nꜥÚw (Dendara, prêtre) : 552, 739, 1003.
ns-pꜥ-qꜥ-ꜥwty (statue-cube CG 42232, prêtre d'Amon) : 83.
nfm-ib (directeur des travaux, VI^e dyn.) : 75, 643.

rꜥ-mw-ꜥnti (Beni Hassan, nomarque): 368-69.
rꜥ-ꜥpss (Saqqara, statue Caire CG 55, scribe des documents royaux) : 72.
rwf-ꜥÍꜥw (Abydos, directeur des prêtres) : 335, 419, 697, 700, 749, 754, 815-19, 854, 955.

rwf-m-qbꜥ (Thinis, directeur des troupes) : 500
rmn-wi-kꜥi (Giza, gardien des bovidés-Úntt) : 932
rꜥw-rꜥw.sn (Akhmim, intendant) : 285, 344
rꜥw-rꜥw (Dendara) : 415
rꜥwy (Dendara, scribe des archives) : 653-654
rꜥw(y) (Thèbes, stèle Manchester 5052, responsable du clergé d'Amon et de son temple) : 319, 787, 930, 940, 955, 1006, 1066.
rdiw-ꜥnmw (Dendara, stèle Caire CG 20543, intendant) : 194, 219, 284, 293, 369-70, 413, 552, 993, 999, 1042, 1064.

rdiw-βnmw (Dendara, nomarque) : 369-70.

hni (Héliopolis, stèle fausse-porte usurpée par *βty-©n≈*) : 467, 963, 966.

hnqw/iy-...f (Deir el-Gebrawi, vizir et nomarque) : 201, 205-7, 345, 364, 390, 751-52, 839, 892, 954, 1045.

hnqw/βtti (Deir el-Gebrawi, nomarque) : 208, 364.

ì©py-ff“i I (Deir el-Bersha, nomarque) : 75, 97, 132, 776, 981, 1033 et *passim*.

ìwti (statue Caire CG 64, scribe des documents royaux des champs) : 71-2.

ì“gi (Giza) : 938.

ì“gi (Thinis, directeur des troupes et responsable des ressources) : 290, 293, 338, 391, 417, 458, 499, 935.

ì“gi (Thinis, nomarque) : 331, 349, 391, 458, 117, 290, 880, 919.

ì“gi Ìry-ib/s-n-bnw (Hou) : 327.

ì“si (Naqada/Qous, stèle Caire CG 1649, directeur des étoffes du palais royal): 322-23, 314, 625, 667.

ìp“ (Naqada/Qous, stèle Caire CG 20510, directeur des ateliers) : 583.

ìpi/sbk-ìtp (Oasis de Dakhla, directeur des troupes) : 432, 504.

ìfggw (Thinis, stèle de la tombe N 956) : 417.

ìm-wr (Memphis, stèle Boston MFA 03.18.96) : 75-6.

ìm-wr (Thinis, stèle Paris C 198) : 290.

ìm-mnw (Akhmim, directeur de Haute Égypte): 99, 439.

ìm-r©/isi (Deir el-Gebrawi, nomarque): 99, 201, 205-8.

ìmi-r© (Busiris, stèle fausse-porte Cambridge E 6.1909) : 997

ìmgw (Thèbes, stèle Florence 6380) : 318, 1011.

ìni (Thinis, directeur des employés-~~β~~ palatins, fils du gouverneur *mrw*) : 650.

ìni (Thinis, tombe N 3751, directeur des querelles-~~β~~*nÚ*, habilleur du dieu, trésorier du temple): 459, 782.

ìni (Thinis, tombe SF 5015, directeur du bétail noir, scribe des offrandes divines, etc.) : 873, 934.

ìni (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-2830, gouverneur, directeur des travaux dans le temple d'Onouris, conducteur de la procession, etc.) : 130, 135, 332, 809-15, 950.

Ìny (Thèbes, stèle Moscou I.1.a.1137, scelleur-*~tmw*, fils de *~wy*) : 241-43, 245, 247, 611, 638, 661, 687, 695, 697, 699.

Ìnwi (Thinis, nomarque): 130, 331, 499.

hnwy (Gebelein, cercueil Berlin 13772) : 724.

Ìnwy (Thinis ou Akhmim, stèle Caire CG 1611, intendant, scribe du temple ?): 285, 291, 965.

Ìnwn (Thèbes, stèle Caire JdE 36346) : 661, 665, 687, 853, 980.

Ìnni (Thinis, tombe N 82, inspecteur des prêtres, responsable de bovidés, etc.) : 935.

Ìnnw (Assiout, cercueil Londres BM EA 46633) : 389

Ìnnw (Thèbes, grand intendant) : 96, 177, 179-80, 182-83, 246, 254-55, 257-59, 283, 416, 468, 668.

Ìnti/Ìnt (Akhmim, cercueil Caire CG 28006, prêtresse d'Hathor du Sycomore) : 743-44, 828, 835.

Ìr-n~t (Edfou) : 133, 429, 435, 438, 493.

Ìr-n~t (Dendara, stèle Caire JdE 46048) : 275, 309, 398, 438, 482, 1017, 1021-22.

Ìr-Ìtp (?) (Haraga) : 292

Ìr-~w.f (Éléphantine): 112, 187, 378, 428, 1025

Ìry-~f-n~t (Hatnoub, grand médecin du roi) : 658.

Ìry-~f-n~t (Saqqara, directeur des troupes) : 503.

Ìry-~f-n~t (Saqqara, surveillant de phylé) : 503

Ìsi (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-1951, supérieure des musiciens-*~nr*) : 833

Ìsy-mnw/ssi (Akhmim, directeur des divisions-*wpt* et inspecteur des prêtres) : 744, 925.

Ìsy-mnw/dwdy (Akhmim, directeur des équipes-*ist*) : 439

Ìq"-ib (Éléphantine, directeur des équipes-*ist*): 440.

Ìq"-ib (Éléphantine, intendant): 278, 283.

Ìq"-ib (Gebelein, stèle Londres BM 1671): 309, 347, 399, 422, 552, 1024, 1031-32, 1047.

Ìq"-ib (Gebelein, stèle Saint Petersburg 5633) : 347.

Ìtp (stèle New York MMA 65.107, fils de *fmi*) : 1047.

Ìtp (Moalla, nomarque) : 317, 353-54, 513.

Ìtp (Saqqara) : 145.

Ìtp (Thèbes, stèle Caire CG 20506, scelleur de la dame *ikw*) : 504, 510, 551, 613, 1064.

Ìtp-w“ft (Héracléopolis, mésureur dans la chambre de la myrrhe et chambellan) : 616-19.

Ìtp-nb.(i) (Naqada/Qous, stèles Bâle et Dublin 1892.224, directeur des employés-# palatins) : 649.

Ìtp/n(y)-©n≈-ppy (Elkab) : 831.

Ìtp-k“-mnw (Coptos, décret Cairo JdE 43290) = 760-61, 764, 863, 865, 902, 931.

Ìtpi (Dendara, fragments Philadelphie UPMAA D 1980-2, 1991-2, directeur du portail) : 284, 437-38, 632.

Ìtpi (Dendara, stèle Edimbourg 1910.95, scribe des champs, directeur de la phylé du sceptre ?) : 412, 434.

Ìtpi (Elkab, responsable de troupes et du temple) : 103, 113, 477, 479, 978, 1022, 1063.

Ìtpt/Ìtp (Akhmim, cercueil Caire CG 28008, prêtresse d’Hathor maîtresse du Sycomore) : 745

≈“i (Dara, directeur des vignobles ?) : 624.

≈wi (Abydos, vizir) : 204

≈wi (Dendara) : 425

≈wi (Éléphantine) : 379-80

≈wi (Héliopolis) : 170

≈wi (Saqqara, inspecteur dans le secteur du trésor, subordonné de #pss-ptl) : 141.

≈wi (Saqqara, stèle Caire CG 57210, usurpée par ipi/in, médecin) : 658.

≈wi (Thinis, stèle Caire JdE 55607) : 982-83

≈ww (Edfou, nomarque) : 317, 352.

≈ww (Hermopolis, vizir) : 207, 215-17, 219, 223-24, 365-66, 1061.

≈wwi (Edfou, sr, scribe des documents royaux, directeur des troupes) : 102, 108, 352, 493

≈wwi (Éléphantine, chef d’expédition) : 548-59.

≈w-b“w (Thinis, nomarque) : 330, 885, 888.

≈w.n-w≈ (Meir, prêtre-lecteur et responsable du clergé) : 742.

≈w.n-Ìr (Héliopolis, grand des voyants) : 106.

≈w.n-s (Thinis, stèle Caire JdE 48032, directeur des querelles-#nÚ et des exemptions) : 296, 410, 456, 459, 677-78.

≈*wti* (Thinis, stèle fouilles Naga ed-Deir, cliché C624, Boston, MFA, directeur des chausseurs dans le temple): 895.

≈*nw* (Abydos/El-Hagarsa, directeur des querelles de la province thinite) : 359, 458.

≈*nw* (Thèbes) : 434

≈*nw* *Ìry-ib/≈nw* (?) (Saqqara, directeur du Double Gernier, du Double Trésor, etc.) : 91-2, 94, 165, 189.

≈*nwti/ini* (Akhmim, cercueil Caire CG 28017, prêtresse d'Hathor maîtresse du Sycomore) : 745.

≈*nty-k“w-ppy* (Balat, gouverneur) : 676, 681-82.

βnw-s“w (Éléphantine, amiral et directeur du bassin-*ꜥ*) : 427-28, 648.

βni-©n≈w (tombe H 15) : 763.

βnmw-nfr (Deir Rifa, nomarque) : 337, 630, 843, 994, 1041.

βnmw-Ìtp (Éléphantine [QH 34e], ≈*rp sl*) : 379-80, 548.

βnmw-Ìtp (Saqqara) : 89.

βnmw-Ìtp II (Beni Hassan, nomarque) : 294, 631, 634, 845.

βti/iti (Thinis, directeur des troupes) : 500.

βty (Héracléopolis, directeur du département du vin, prêtre-pur dans la chapelle de *ka*, prêtre de *ka*) : 624, 754, 1042-43.

βty (Héracléopolis, directeur du portail) : 295.

βty (Naqada/Qous, gouverneur) : 314, 323.

βty (Thèbes, trésorier) : 153, 236-40, 245, 261-65, 454, 512.

βty (Thèbes, directeur du *ꜥ*, stèles Caire JdE 45057 et JdE 45058) : 253, 516, 519, 565, 620, 646, 1043.

βty (Saqqara, directeur des troupes) : 503.

βty I (Assiout [= *Siut* V], gouverneur) : 305, 338, 364, 403-4, 414-15, 526, 593, 673, 682, 843, 867, 941, 992-93, 996, 1028.

βty II (Assiout [= *Siut* IV], nomarque) : 174, 301, 312-13, 345, 483, 364, 477, 483, 502, 511, 513, 675, 682, 776, 828, 942-44, 991-93, 995-96.

βty I (Beni Hassan, nomarque) : 345, 368, 946-47.

βty-©n≈ (Héliopolis, stèle fausse-porte originale d'un *hni*) : voir *hni*.

βtti (Naqada/Qous) : 323.

s''-ig''i (Dakhla, gouverneur) : 342, 948.
s''-mnÚw-wsr (stèle Florence 6365, chambellan $\approx rp sl$) : 307-8, 516, 548, 682.
s''bw/ibbi (grand-prêtre memphite) : 804, 850.
s''-rnpwt I (Éléphantine, nomarque) : 814, 846, 939.
sipt (Thinis, stèle Boston MFA 25.628, nomarque): 331, 829, 832, 933, 936.
sp (Deir el-Bersha, scribe des documents royaux) : 95.
sbk-wsri (Héliopolis): 169-171, 183, 562.
sbk-Ìtp (Éléphantine, $\grave{I}ry-tp \textcircled{c} n nswt$): 351.
sbk-Ìtp (Abydos ?, directeur du Double Grenier): 161.
sbk-Ìtp (Meir, intendant): 285.
sbk-Ìtp (Moalla, successeur de $\textcircled{c} n \approx ty.fy$): 719.
sbk-n\approx t (Dendara, intendant): 283, 492, 498, 506.
sbk-n\approx t/fgw (Dendara, stèle Philadelphie UPMAA 29-66-693, responsable de $f''mw$) :
486-87, 507.
sbky/by (Héliopolis, grand des voyants) : 106, 954.
sbkm (?) (Dendara, directeur d'équipe-*ist*): 439.
sf\approx (Thinis, directeur du domaine- $\grave{I}wt$) : 290.
sf\approx i (Thinis, directeur du troupeaux noir) : 418, 934.
smt-k''/id (Thinis, l'époux anonyme de) : 146, 168-9, 873, 886, 872, 924, 961, 967.
smt-k''/mrit (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-2514, celle qui préside aux ornements) :
833.
sn-w\grave{I}m (Giza, stèle fausse-porte Boston MFA 27.444) : 719.
sn-k''y (Busiris, directeur des troupes et des champs, scribes du temple et des choses
scellées divines) : 504, 909, 923-24.
sn-nfsw.i (Dendera, intendant) : 117, 280, 283-84, 425, 437, 491-92, 498.
sn-sÚi (Dendara, directeur des troupes) : 497.
sni (Akhmim, cercueil CG 28005 et coffre Berlin ÄM 12708, scribe des offrandes
divines, scribe des documents royaux): 105, 424, 874-75.
sny (Abydos, scribe du trésor) : 155.
snni (Dendara, stèle Edimbourg 1910.96, charpentier royal, aîné de l'atelier de
charpentage, etc.) : 289, 436, 691, 802, 900.
snni (Naqada/Qous, stèle Caire CG 20500, aîné du domaine) : 314, 323, 614-615, 661,
953.

snni (Saqqara) : 90.

snhnyt (Thinis, stèle Boston MFA 23-12-177a, directrice des musiciennes du $\approx nr$):
835.

s̀lw (Héracléopolis, trésorier) : 125, 127, 135, 144, 150, 228-30, 286, 562, 594, 602,
607, 696, 1062.

ssn-n≈t (Thinis, stèle Toledo 47.61, directeur des troupes) : 440, 441, 509, 517.

st-n-in-̀l̀rt ̀l̀si (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-19881, directrices des tentyrites) :
833-34.

st-nt-bnw (Hou) : 327.

st-k (Éléphantine, directeur des travaux) : 127-28, 135.

st-k / *iy-ꜥm* (Éléphantine, QH 110, chef local et de Nubie): 50, 111, 123, 127-28, 147,
276, 351, 380-82, 427, 434-35, 444, 619, 766, 1029, 1061.

sÚwt/ttiy (rythmicienne): 837.

ꜥpss-pt̀l̀ (Memphis ?, trésorier): 138-143, 153, 233, 1059.

ꜥps-pw-mnw/ꜥni/ꜥn(i)-ꜥn≈w: 336, 361, 397, 783, 954.

ꜥm (Thinis, stèle collection Steiner, responsable des bovidés d'Onouris) : 929, 934
= ? *ꜥm* (Thinis, ̀l̀q ̀l̀wt) : 290, 293, 547.

ꜥm (Thinis, tombe N81, directeur des offrandes d'Onouris) : 870-72.

ꜥm *i* (Coptos, vizir): 41, 51, 99, 111, 112, 123, 123, 143, 201, 203, 205, 208-13, 321,
322, 356, 357, 383, 406, 426, 427, 528, 738, 760-1, 764, 951, 968, 1033-35,
1060, 1070.

ꜥn-sÚi (Dendara, nomarque): 325, 801.

ꜥd-it.f (Thinis, Boston MFA 12.1477, directeur du domaine-̀l̀wt) : 291, 552.

ꜥd-mwt.f (Thinis, stèle Berlin 24019, directeur du domaine-̀l̀wt) : 291, 458.

ꜥn-sÚi (Dendara, nomarque): 324, 357, 932

ꜥdi-ꜥbd (Saqqara, directeur du temple et responsable des bovidés): 938, 964

ꜥd-nfr-k (Dendara, intendant): 284, 1015.

q *r* (Edfou): 288, 300, 346, 396, 413, 676, 954.

q *r* (Saqqara, inspecteur dans le secteur administratif du trésor): 141.

q (*”)r* (Akhmim, directeur des querelles-ꜥnÚ): 460.

qmnn/wpw *wt-n≈t* (stèle Turin 1513) : 742

qrr (Akhmim, inspecteur des prêtres): 1004-1005, 1030.

qd.s (Gebelein, stèle Berlin 24032) : 506, 552, 1013.

k"–w©b (Giza, scribe des documents royaux du grenier) : 72.

k"–włm (Thinis ou Thèbes, stèle magasin Cheikh Hamad de Sohag n° 325, récit de guerre): 480-81, 957, 980.

k"–n-nb.f/≈nw (Saqqara, directeur des Haute Égypte) : 158.

k"–İp/Úti-iqr (Akhmim, tombe H 26, nomarque) : 336, 361, 396, 782, 906.

k"–gm.n.(i) (Saqqara, vizir) : 73, 676.

k"i (Hermopolis, fils de *nİri*): 312.

k"i-nfr (vizir) : 202

k"Ún.i (Dendara, architrave Manchester 2933) : 1025.

ky (Saqqara, stèle fausse-porte Louvre E 14184, scribe de la ville et du grenier) : 167.

gmni-m-İ"t = 158, 164.

ggi (Saqqara, nomarque thinite, responsable des bovidés): 329-330, 933.

ggi (Thinis, stèle fragmentaire Philadelphie UPMAA 23-11-699, récit militaire et rapport avec les membres du foyer): 481, 982-83.

głs"/nby (Akhmim, directeur des divisions des champs et des employés-*mrt*) : 925.

tw"w (Thinis, tombe N 359) : 103, 160-62, 409-10, 425.

tti (vizir) : 87, 93, 138, 158, 201-4.

tti-©n≈ (scribe des offrandes divines) : 873.

Ú"w (Edfou) : 429, 447.

Ú"w (Éléphantine) : 444.

Ú"w (Haraga) : 292, 938.

Ú"wti (Hamra Dom/Hou) : 284, 358.

Ú"wti (Thinis, directeur des troupes-*m#©*) : 500, 517.

Ú"wti-(iqr) (Khozam) : 322, 383-84.

Ú"wti/rsi (Dendara) : 289.

Ú"bs (Éléphantine) : 127.

Únm (Assiout, cercueil Turin Suppl. 14381, directrice du *nr*): 835, 843.
Úiw (?) (Éléphantine, directeur du domaine-*lwt*) : 580.
Úby (Thinis, stèle Berkeley PAHMA 6-2829 + 6-1826): 987, 989.
Úbw (Thèbes, intendant) : 281-83.
Úmrr (Stèle Caire CG 1629, scelleur) : 612.
Úmrr (Thinis, nomarque): 135, 331, 349, 498-99 .
Úti (Akhmim, directeur des portails) : 633.
Úti (Akhmim, stèles Louvre AF 9460+Chicago Field 456, stoliste de Min, directeur des prêtres): 762, 850.
Úti (Dendara, dame): 284, 1030.
Úti (Éléphantine, chef d'expédition) : 284, 549.
Úti-©/Úti (Akhmim, nomarque) : 278, 285, 763-764.
Útti (directeur du Double Grenier) : 158.
ÚÚw (Meir, inspecteur des prêtres et responsable des bovidés): 936.
ÚÚw (Saqqara, vizir): 158, 202, 409.

d"g (Naqada/Qous ?, stèle Rome, aîné de l'atelier de charpentage) : 590.
d"g (Thèbes, stèle Caire CG 20007) : 248, 1024.
d"gi (Naqada/Qous, gouverneur) : 314, 322, 323.
d"gi (Thèbes, vizir) : 96, 154, 177-78, 191, 201, 221-22, 245-46, 389.
dmi.s-n.(i) (femme de *mrr* de Gebelein) : 719-22, 785, 1069.
d≈w (Hou) : 290, 327.
ddw (Thèbes?, stèle Caire CG 20513/GEM 19893) : 1023.

f"r (Thèbes, directeur du *nr*) : 97.
f"ri (Thèbes, stèles Caire TR 12.4.22.9 et Bruxelles E. 4985) : 182, 289, 400, 445-6, 479, 485, 519, 563, 601, 796, 1063.
f"ti (Hou) : 359, 361, 650.
f"fy (Hou) : 289, 306.
f©w (Deir el-Gebrawi, nomarque, fils [?] de *f©w/≠m*) : 93, 159, 207.
f©w/≠m (Deir el-Gebrawi, nomarque) : 93, 159, 206-07, 360, 758, 781, 960, 1032.
ff (Naqada/Qous, gouverneur, fils de *d"gi*) : 323.
ffi (Thèbes, intendant) : 283.

ffi (Naqada/Qous, gouverneur, fils de *βtti* ?) : 323.
ffi (Naqada/Qous, gouverneur, fils de *d"gi* ?) : 314-15, 323, 591.
fmi (stèle New York MMA 65.107) : 179, 445, 478-9, 495, 1012, 1046-47.
fmi (Gebelein, Hildesheim 4590) : 445.
fłwty-n≈t (Deir el-Bersha, tombe 17K74/1) : 131, 135, 1037.
fłwty-n≈t I (Deir el-Bersha, nomarque) : 365.
fłwty-n≈t II (Deir el-Bersha, nomarque) : 365.
fłwty-n≈t III (*fłwty-n≈t* né de *tti* ? Deir el-Bersha, nomarque) : 365-66, 1036.
fłwty-n≈t IV (Deir el-Bersha, nomarque) : 365.
fłwty-łtp II (Deir el-Bersha, nomarque, Moyen Empire) : 547, 690.

Rois, reines et princesses

Aashit (*ꜥꜥꜣyt*) : 238, 276, 573, 783-84, 791.

Amenemhat I^{er} : 31, 240, 252, 295, 565, 672.

Amenemhat II : 91, 677, 810.

Amenhotep I^{er} : 879.

Amenemhat III : 132, 756.

Amosis : 27-28.

Antef I^{er} : 175, 418, 445, 796.

Antef II : 113, 175, 180, 182, 216, 230-31, 240, 247, 289, 293, 310, 334, 369, 375, 398, 408, 418-20, 445, 454, 471, 473, 477, 478-80, 482, 485-86, 511, 519, 563, 571, 665, 687, 794, 796, 799, 800, 868, 949, 978, 1063

Antef III : 128, 180, 216, 230-31, 236, 240-41, 243-45, 249, 326, 369-70, 398, 408, 420, 448, 482, 571, 612, 638, 665, 667, 697, 794, 999, 1016, 1024, 1039-40, 1064.

Djoser : 77-78, 121, 198, 651.

Henhenet (*hnhnt*) : 238, 573.

Ikou (*ikw*) : 244, 551, 613.

Imhotep (?) : 122.

Kaouit (*kꜥꜣwit*) : 277, 573.

Kemset (*kmst*) : 573.

Khoui (Dara) : 100, 420, 501.

mꜥꜣyt : 573.

Mykérinos : 675, 922.

Ménès : 27-28.

Mérenrê : 104, 124, 289, 396, 650-51, 702, 802, 832, 895.

Méryibrê Khéty : 149.

Mérykarê : 86-87, 89, 108-9, 123, 145, 149, 295, 339, 483, 675, 678, 775, 943, 992, 1061.

Montouhotep II : 27-28, 31-32, 49, 53, 95-96, 108, 127, 131, 153-54, 176-78, 181-83, 191, 193-94, 201, 216, 219-21, 223-24, 233, 236-40, 243-46, 248, 251-54, 260, 262-66, 276, 281, 292, 302, 312, 320, 326, 335, 338, 354, 367, 370, 385, 398, 403, 408, 416, 418-20, 437, 448, 454, 460, 466-67, 475, 482, 490, 493, 496, 501, 512, 516, 543, 553, 563-66, 572-74, 594, 602-4, 606, 612, 619, 633, 635, 659, 661, 665-66, 668, 686-87, 692, 694, 697-98, 699, 702, 704, 722, 723, 736, 741, 749, 754, 780, 783, 791, 793, 795, 806, 815, 845-46, 937, 942, 963, 978, 980, 993, 996, 998, 1024, 1037, 1063.

Montouhotep III : 96, 154, 177, 181, 201, 221, 240, 252-55, 258-59, 265, 468, 574, 668, 793.

Montouhotep IV : 120, 155, 221, 694.

Neferkarê (IXe dyn.) : 789.

Néferirkarê Kakai : 73-4, 129, 505, 585,
639, 771, 860, 879-80, 921 et
passim.

Néferkaourê ≈ "[w-b" w] : 208.

Néferkaouhor nŪr(y)-b" w : 162, 208, 824,
904, 951.

Néferou (nfrw, reines) : 231, 241, 479,
485, 1069.

Néferoukayt (nfrw-k"yt) : 282, 293, 326,
413, 667, 794, 992-93, 999, 1042,
1064.

Niouserrê : 556, 703, 880, 921.

Nitocris (?) : 122.

Ouadjkarê (dmf-ib-t"wy ?) : 208, 382,
1071.

Oudjebten (wfb.t.n) : 330, 629.

Pépy I^{er} : 204, 206, 210, 269, 288-89, 387,
569, 643, 651, 675, 802, 887, 913,
914, 958, 1004, 1030.

Pépy II : 28, 78, 158, 159, 160, 161, 201-4,
269, 288, 321, 330, 336, 358-59,
361, 376, 427, 428, 434, 440, 443,

533, 544, 580-81, 629, 743, 758,
958, 965, 1005, 1026, 1070.

Pépy Neferirkarê (VIII^e dyn.) : 123.

Ramsès II : 28.

Ramsès III : 879.

Réneferef : 141, 860, 878, 921.

Sadeh (s"dh) : 573.

Sahourê : 79-80, 86, 597, 641, 643, 680,
706, 757, 845.

Sésostris I^{er} : 47, 90, 97, 103, 144, 178,
218, 237, 251, 253, 261, 307-8, 388,
401, 411, 419, 516, 672, 677, 701,
705, 708, 714, 756, 781, 811, 981,
1027, 1033.

Sésostris III : 162, 627, 631, 756, 884.

Séti I^{er} : 162, 810, 878.

Shéshonq III : 83.

Snéfrou : 198.

Tem (tm) : 573-74.

Téti : 73, 78, 87, 89-91, 108-9, 121, 129,
145, 164-66, 186, 189, 206, 295,
300, 329, 392, 502-3, 623, 643, 938-
39, 952, 964, 984.

Nota : Les princesses recensées dans cette liste sont les *βkrwt* « ornements » de Montouhotep II bien que leur lien de parenté ne soit pas certain.

Divinités

Amon : 90-1, 617, 869.

Barque de — : 707.

Clergé de — : 83, 94, 735-36, 746, 793, 798.

Clergé féminin de — : 827.

Domaine de — : 319, 866, 930, 1065.

Officiant de — : 798, 800, 854, 955.

Offrandes du roi pour — et son temple : 796, 868, 869.

Responsable du clergé de — : 798, 1006.

Temple de — : 198, 319, 394, 617, 879.

Traversée de — : 792.

Amon-Min : 792.

Anubis : 358, 846-47.

Habillage de — : 921.

Imy-wt : 51, 811.

Objet cultuel de — : 810-12.

Responsable(s) du clergé de — de Raqereret : 338-39.

Rôle rituel : 816, 854.

Stoliste de — : 758.

Troupeau de — : 927, 937.

Aton : 879.

Atoum : voir Rê-Atoum.

Deux Esprits/Âmes (*b"wy*) : 356, 904-5

Deux Puissances (*wswy*) :

Bateau dit — : 904-05.

Ennéade : 267, 816.

Hab : 845, 847.

Hathor : 284, 328, 369, 720-21, 785, 790, 830, 846-7, 807, 900, 903.

Allaitement royal : 701, 792.

Barque de — : 406, 591, 593, 650, 654, 801-3, 808-9, 885, 900-3, 912.

Culte journalier : 784.
 Domaine de — : 280, 902, 922.
 Fétiche de — : 792-94, 813.
 Fils de — (Ihy) : 798-800, 807
 La Dorée : 795-96, 798.
 Garde-robe de — : 325, 780, 918-19.
 Hymne à — : 800.
 Inspecteur des prêtres de — : 957, 959.
 Lasso de — : 796.
 Navigations et processions de — (en général) : 795, 801, 808.
 Officiant de — : 752, 778, 799-800, 839, 850.
 Offrandes royales pour — : 617, 796, 868.
 Parasol *sb*“ des prêtresses de — : 793-94.
 Prêtre de — : 320, 738-39, 779.
 Prêtresse(s) de — : 276, 551, 574, 634, 660, 716-17, 720-21, 737, 742, 783-84, 792, 799, 795, 829, 830, 833-35, 838, 842-43, 846, 968, 997-98, 1066.
 Procession(s) à Dendara et Behedet : 801, 805-08.
 Procession(s), banquet(s) et sanctuaire à Thèbes : 708, 791-95.
 Rapport d'obligance avec — : 796, 842-43, 868.
 Rôle rituel : 837.
 Rythmicienne de — : 837.
 Sycomore, — maîtresse du : 744-46, 835.
 Soutien de — : 1015, 1058.
 Tresse hathorique, parure et bijoux : 716-17, 721.
 Troupeaux de — : 780, 927, 931-32 et *passim*.

Hemen : 317, 955
 Fête nautique : 787-90.

Geb : 256, 996.

Hapy : 404, 789.

Horus : 83, 211, 467, 367-69, 377, 676, 684, 738, 807, 817, 854, 946, 1027 et *passim*.
 Apporter l'inondation : 789.
 Barque d'Hathor et de — (?) : 802.
 Canal de — : 118
 Conflit avec Seth : 816.

Crainte de — : 430-1
 — de Béhedet : 172, 805-6
 — dans Dendara : 746, 806-7,
 Double Grenier de — : 172
 — maître de Miam : 708
 — maître de Qous : 904.
 Étoile de — qui préside au ciel (titre) : 776, 820.
 Initiation de — : 751.
 Nom de — (royal) : 211, 238, 247
 Œil de — : 822-23.
 Prêtre de — : 779, 820, 853, 915-16.
 Prêtresse de — (?) : 738.
 Roi : 231, 238, 242, 247, 262, 338 (?), 339, 781, 796-97, 1058 (?) et *passim*
 Restauration du temple de — Qui-frappe-les-*rekhyt* : 367, 946
 Rôle rituel (et arétalogie) : 820, 854,
 Salle de — : 74, 84
 Soutien de — : 1058.
 Stoliste de — : 758.
 Temple de — à Dendara : 807
 Trône de — : 684.
 Union avec Seth : 575.
 Voir — et Seth (épithète) : 575, 723.
 Igaï : 281, 342.
 Erratum : 904.
 Élevage d'un bovidé pour — (Balat, lettre, tablette n° 3688) : 928.
 Restauration du temple de — : 948.
 Ikhēt (?) : 742-43.
 Ihy :
 Rôle rituel : 798-800.
 Temple de — à Dendara (?) : 807.
 Iqer :
 Soutien de — : 1014, 1058.
 Iounmoutef :
 Chœur-*nr* de — : 744, 831, 835.

Isis : 209, 676, 738.

Prêtre de — : 779.

Temple de — à Dendara : 807.

Khentyimentyou : 812.

Proskynèse : 704.

Khentyimentyou-Osiris :

Sanctuaire de — : 129.

Khnoum : 367, 369, 846.

— maître de Shashotep : 337.

— maître de Herour : 367, 369.

Rôle rituel (et arétalogie) : 816.

Restauration du temple de — maître de Her-our : 367-68, 946-47.

Maât : 234

Celui-qui-a-fait-la-Maât : 822-23.

Dire la — : 102.

Offrir la — : 849.

Prêtre de — : 88, 853.

Solidarité verticale : 234, 986.

Matyt : 207, 812-13.

Merehet : 996

Min : 321, 406, 460, 599-600, 743-44, 760, 824, 863 et *passim*.

Chapelle : 902.

Chœur-*nr* de — : 928.

Danseur/Célébrant (*i'hw*) de — : 824.

Domaine(s) de — : 279, 336, 361, 406, 424, 449, 578, 581, 831, 924-25, 928, 958.

Étui de — : 754.

Fête de — : 27.

Habilleur de — : 782-83.

Inspecteur des prêtres de — : 913.

Obligeance de — : 842.

Officiant de — : 278, 738.

Offrandes et approvisionnement pour le temple de — à Coptos : 827, 874, 891, 922, 931.

Prêtre(s) de — : 743, 916.

Prêtresse d'Horus (?) et — : 738.

Procession de — : 787.

Roi : 758 (?).

Stoliste(s) de — : 209, 321, 336, 362, 738, 757-58, 760-62, 773, 863, 874, 931, 954, 1034.

Temple de — : 105, 110, 169, 278, 321, 913, 951 et *passim*.

Triade de Coptos : 209, 738, 905.

Voyante de — (*wrꜥt mnw*) : 744.

Montou : 281.

Responsable(s) du domaine et du culte de — : 281, 302, 320, 548, 692, 694, 770, 780, 1037.

Construction de monuments pour — : 796, 868.

Mout : 819.

Mout-Min/Mère de Min (*mwt mnw*) :

Chapelle : 902.

Prêtresse de — : 738, 968.

Triade de Coptos : 209, 738, 905.

Néfertem : 787

Neith : 817.

Bienfaisance de — : 842.

Prêtre de — : 816-17

Nekhbet :

Déterminatif : 747.

Initiation des prêtres de — : 746-47.

Maîtresse universelle : 747.

Procession de — : 809, 929.

Nekhebaou :

Frise de tombeau (appellation) : 1027.

Nemty : 914.

Nout :

— mère d'Horus : 796

Plafond de tombeau (appellation) : 1027.

Onouris : 130, 246

Atelier(s) de — : 881, 886, 896.

Habillage de — : 917, 919.

Responsable(s) du clergé de — : 329-30, 333, 394, 397 et *passim*.
Domaine(s) de — : 278, 925-26.
Fétiche et cortège de — (?) : 809-15.
Garde-robe de — : 881.
Prêtre(s) et responsable(s) du clergé de — : 740-41
Reliquaire (époque gréco-romaine) : 813.
Offrandes divines de — : 871-72.
Stoliste de — : 758-60, 968.
Soutien de — : 976-77, 989-90, 1058.
Temple de — : 190 (?), 330, 814, 882, 926, 962 et *passim*.
Travaux du temple de — : 950.
Troupeaux/bovidés de — : 330, 418, 895, 927, 929, 933-36.

Osiris : 253.

Bandages — : 920.
Couronnement de — : 681.
Domaine de — à Busiris : 504, 909.
Procession(s) et mystères de — : 755-56, 759, 817, 820.
Reliquaire de — : 793, 812.
Responsable du clergé de — à Assiout : 338.
Temple de — à Abydos : 190 (?), 419, 923, 998.
Temple de — à Busiris : 504, 909.

Oupouaout : 338, 359, 812, 846, 847.

Acacias de — : 927.
Chœur-*nr* de — : 828, 832, 944.
Domaine(s) de — : 364.
Pouvoir royal : 943.
Procession de — : 809.
Responsable(s) du clergé de — : 338-39.
Soutien et inspiration de — : 995, 1058.
Temple de — et restauration : 110, 339, 828, 942-43, 951.

Pakhet : 369, 760.

Phénix (*bnw*) : 290, 327-29.
Responsable(s) du clergé de — : 327-29.

Ptah

Ateliers de — et leurs responsables : 885, 898 et *passim*.

Bâtitseur du temple d'Assiout : 942-43.

Grand-prêtre memphite : 775-76.

Soutien de — : 996.

Rê : 145, 256, 262.

Fête de — : 804.

Fils de — (Ihy) : 799.

Fils de — (roi) : *passim*.

Grands-prêtres de — à Héliopolis : 777.

Garde-robe de la fête de — : 921.

Offrandes royales pour — : 617, 796, 868.

Navigation de — avec la Dorée à Thèbes : 795-96

Rê-Atoum

Hymne à — : 800.

Reshep : 708.

Satis : 819, 846.

Temple de — : 857.

Sekhathor : 338, 414-15, 843.

Sekhet : 844-45, 846.

Seth : 486.

Conflit avec Horus : 816.

Ombos : 904.

Rapport avec l'hippopotame : 816

— dans toponyme oasisien (?) : 948.

Voir Horus et — (épithète) : 575, 723.

Sobek :

Bienfaisance de — : 842.

— maître de Soumenou : 318, 354.

(Ptah)-Sokar : 731.

Ateliers : 897-98.

Procession(s) : 787, 804, 808.

Thot : 83, 753, 821-24.

Astronomie : 771-72.

Fondateur du temple d'Assiout : 942-43.

Celui-qui-fait-la-Maât : 823.
Celui-qui-préside-Heséret (?) : 817.
Culte journalier : 777-78.
Culte de — à Abydos : 810.
Fêtes de — : 340, 771, 817, 822, 955.
Filiation divine : 996.
Grand prêtre-pur de — : 753, 820, 822-23, 853.
Hermès (*interpretatio graeca*) : 771.
Prêtresse de — : 738, 968.
Prêtrise spécifique : 774.
Responsable(s) du clergé de — : 340 et *passim*.
Restauration du temple de — : 340, 945.
Rôle rituel (et aréalogie) : 816, 819, 820, 853-54.
Scriptorium du temple de — : 655.
Triade de Coptos : 209, 905, 968.
Troupeaux/bovidés de — : 933.

Localités

Abadiyeh : 290.

Abousir : 86, 167, 393, 585, 629, 734-35, 858, 880, 893, 896, 921, 940, 949, 960, 964.

Abydos : 172, 218, 288, 290, 328, 332, 334-35, 359, 379, 403, 416, 419, 445, 454, 458, 466, 469, 478-79, 495, 518, 527, 543, 545, 568, 569, 594, 602, 604, 612, 628, 633-34, 650, 697, 700, 737, 741, 749, 754, 758-59, 781, 787, 809-13, 815, 817, 819-820, 878-79, 884-85, 888-89, 894, 955, 961, 968, 993, 1016, 1039, 1041, 1061, 1063.

Akhmim : 50, 88, 98-99, 104-5, 117, 159, 169, 172, 183, 192, 201, 205, 213-14, 278-79, 282, 285, 291, 335, 349, 356, 360, 396-97, 406, 410, 423-25, 439, 455, 460, 567-69, 591, 595-96, 599-600, 624, 631, 633, 671, 726, 743-46, 751, 755, 759-60, 762-64, 773, 782-83, 829, 835, 837-38, 845, 847, 850, 854, 871, 874, 888, 892, 906, 914, 916-17, 924, 926, 932-33, 954, 957-58, 960, 965, 967-68, 1004, 1010, 1030, 1061.

Antinoë : 460.

Armant : 353, 399-400, 484, 704, 706, 796.

Assasif : 97, 495.

Assiout : 40, 110, 291, 301, 305-6, 338, 345, 364, 474-75, 483, 593, 673, 675, 682, 687, 776, 791, 814, 828-29, 831, 842-45, 847, 867, 927, 937, 939, 941-43, 948, 951, 954, 968, 981, 991-95, 1028, 1033, 1047, 1050, 1058, 1065.

Auled es-Sheik : 500.

Balat/'Ayn Asil : 111, 176, 281, 341-42, 370, 451, 513, 527, 532-33, 536-37, 539, 542-45, 547, 579, 585, 587, 608-9, 622, 626-27, 639, 641, 649, 652-653, 655, 658, 670, 676, 681-82, 710, 809, 928, 940, 951, 987, 991, 1016, 1038-39, 1059, 1070.

Béhedet (Βαχθις) : 746, 805-08.

Beni Hassan : 223, 294, 345, 366-69, 401, 631, 634, 760, 845, 944-47, 988, 1050.

Bubastis : 887-88, 926, 1027.

Busiris : 40, 504, 547, 705, 909, 924, 997-98.

Byblos : 147, 258, 379-80, 427, 548-49, 619, 623, 707.

Chatt el-Rigal (ouadi) : 95-96, 237-40, 262, 264-65, 385, 565-66, 606.

Coptos : 41, 51, 74, 98-99, 101, 110, 112, 123, 125, 143, 162, 201, 203-5, 208-14, 258, 274, 321-22, 349, 353, 356, 372, 382-85, 406, 411, 420, 426,

- 429, 431, 449, 456, 465, 471, 494,
514, 520, 527, 549, 568, 578, 581,
588, 600, 649, 654, 662, 738, 746,
760-2, 764, 824, 827, 828, 831, 853-
54, 863-66, 876, 902, 904-5, 916,
9222-23, 928, 931, 946, 951, 954,
956, 968, 1027, 1033-35, 1040,
1059, 1065, 1071.
- Dakhla (oasis) : 341-42, 370, 431-32, 469,
504, 532, 536-37, 627, 652, 654,
710, 947, 948.
- Dara : 99-100, 420, 501, 624, 651, 937.
- Dashour : 443, 643, 757, 921.
- Deir el-Bahari : 236, 252, 264, 496, 736,
792,
- Deir el-Ballas : 181, 194, 450, 455, 460-
62, 490, 701-3.
- Deir el-Bersha : 97, 99-101, 127, 133, 149,
201, 215, 216, 223-24, 265, 340,
365-66, 370, 562, 569, 571, 618,
620-21, 635, 645, 655-56, 664-65,
673, 692, 695, 753, 767, 772, 787,
818, 831-32, 842-43, 854, 870, 888,
889, 944-45, 948, 952, 954-55, 1036,
1037.
- Deir el-Gebrawi : 159, 172, 183, 201, 205-
8, 345-46, 360, 364, 375, 390, 408,
414, 421, 515, 581, 588, 657-58,
751-52, 812-13, 828, 839, 840, 845,
847, 892, 907, 914, 916, 954, 960,
1015, 1032, 1045-46, 1059.
- Deir el-Médina : 1019.
- Deir Rifa : 337, 363, 630, 636, 842-44,
994, 1041, 1050.
- Delta : 33, 218, 257, 393, 467, 526, 857,
963, 1061, 1070 et *passim*.
- Dendara : 40, 111, 181, 194, 219, 252,
275, 277, 280, 282-84, 288-89, 292,
303, 309, 311, 320, 324-26, 332,
355, 357-58, 369-70, 372-73, 387-
88, 391, 398, 401, 406, 409, 412-13,
415, 415, 430, 434, 436-39, 446,
452-54, 469, 471, 474, 482, 486,
491-92, 497-98, 506, 514, 519, 525-
27, 547, 549-50, 552-53, 582-83,
591, 593, 617, 631, 649, 650, 653-
55, 667, 674, 676, 679, 681, 714-15,
721, 726, 737-39, 746, 753, 780,
785, 787, 792-95, 798-99, 801-9,
813, 837-38, 845, 852, 854, 866,
880, 885, 887-88, 900-4, 916-19,
927, 931-32, 939-40, 954, 957, 959,
968-69, 976, 985, 998-99, 1003,
1012-18, 1020-21, 1040, 1042, 1050,
1052, 1056-57, 1063-66, 1069-71.
- Dra Abou el-Naga : 243-44, 246, 318.
- Edfou : 88, 98, 102, 174, 288, 301, 317,
352-53, 372, 400, 429, 435, 447-48,
493, 553, 650-51, 662-63, 671, 675-
76, 719, 722, 746-47, 756, 779, 799,
805-9, 850, 882, 954, 977-78, 1011,
1022, 1050, 1058, 1068-69, 1071.
- Ehnasia el-Médina (voir aussi
Héracléopolis) : 40-41, 144, 163-64,
228, 294, 467, 560, 624, 696.
- Éléphantine : 33, 50-51, 111-12, 123-25,
127-28, 135, 147-49, 178, 187, 194,
231, 276-77, 282, 307, 308, 316,

- 350-53, 356, 372, 376-86, 400, 426-28, 431, 434-435, 440-444, 451, 464, 466, 485, 492, 520, 526, 532-33, 537, 549, 579-81, 594, 623, 649, 651, 653, 715, 724, 726, 814, 846, 857-58, 884, 939, 950, 1016, 1025, 1027, 1029, 1039-1040, 1050, 1056, 1060-1061, 1074.
- Elkab : 51, 103, 113, 349, 400, 417, 469, 474, 477, 479, 494, 735-36, 746-47, 751, 809, 831, 907, 909-10, 916, 924, 929, 960, 965, 968, 978-79, 1022, 1050, 1063.
- El-Amarna : 532, 656, 879.
- El-Hagarsa : 344, 359, 415, 461, 474, 481, 501, 505, 526, 552, 663, 742-43, 932-33, 1032-33, 1051.
- El-Houdi (ouadi) : 178.
- El-Khokha : 354, 434.
- El-Qurn : 793.
- El-Saff : 108-9, 296, 392-93, 502.
- El-Silsila (gebel) : 647
- El-Tarif : 319, 482, 572 et *passim*.
- Gawasis : 588, 590.
- Gebelein : 23, 41, 111, 281, 301, 309-11, 318, 345, 347, 354, 398-401, 408, 422, 429, 467, 474-75, 478, 480, 487, 494, 496-97, 504, 506, 552-53, 600, 645, 662, 679, 684, 702, 710-11, 719-20, 724, 734, 749, 752, 785, 854, 877, 882, 969, 977, 983, 997, 1013, 1024, 1031-32, 1047, 1050, 1052, 1069-70.
- Hammamat (ouadi) : 83, 96, 120-22, 124, 135, 177, 222, 223, 229, 252, 254-55, 257-60, 287, 322, 365, 379, 383, 429-31, 435, 444, 446, 468, 488, 517, 602, 647, 694, 705, 738, 745, 761, 764, 876, 911, 931, 1060.
- Hamra Dom : voir Hou.
- Haraga : 288, 292, 340-41, 407, 420, 927, 937, 939.
- Hatnoub : 124, 215, 294, 302, 340, 473, 505, 507, 510, 635-36, 647-48, 701, 708, 945, 948, 996 et *passim*.
- Hawara : 132.
- Héliopolis : 41, 105-7, 134, 169-72, 183, 263, 328, 467-68, 562, 621, 678, 682, 773, 777, 909, 915, 954, 963, 966.
- Héracléopolis : 29-30, 37, 57, 68-69, 85, 95, 102, 109, 125-26, 135, 137, 144, 146, 149, 153, 155, 163-64, 168, 170, 172, 173, 183, 189, 193, 212-214, 216, 228, 238, 247, 251, 268, 291-92, 294, 296, 325, 338-41, 364, 368, 375, 385, 400, 410, 467, 472, 477, 486, 492, 511, 538, 553, 560, 562, 571, 576, 594, 602, 604, 609-10, 616-17, 619, 624, 657, 663-665, 668, 673, 685, 688, 692, 696, 726, 814, 964-65, 1029, 1043, 1050-51, 1060-1062, 1064, 1071, 1073.
- Hermopolis : 52, 101, 131, 135, 201, 215, 312, 339, 365, 460, 635, 655-56, 753, 773-74, 777, 810, 814, 817,

- 818, 820-24, 843, 868, 888, 933,
955, 996, 1036, 1042, 1061.
- Herour (*Ìr-wr*) : 367, 369, 947.
- Hôl (ouadi) : 707-8.
- Hou : 284, 288-90, 306-7, 327-29, 358-59,
401, 406, 455, 829, 880, 968, 1050.
- Iw-ḥnḥn* (voir aussi Khozam) : 315, 349,
356, 384, 1068.
- Iakmet (*i"kmt*) : 909, 914.
- Iam : 147, 377, 427, 443, 704, 704.
- Ibekhat (*ibh"t*) : 124.
- Imet : voir Bubastis.
- Inet-Hesi/Vallée-de-Hesi (*int-Ìsi*) : 471,
485-86.
- Irtjet : 377, 702.
- Karnak : 29, 83, 126, 198, 237, 617, 746,
811, 879.
- Khen-Nekhen (*ḥn-nḥn*) : 103, 160, 409,
425, 479.
- Khozam : 315, 321-22, 349, 356, 383-84,
466, 863, 911.
- Kôm el-Akhdar (voir aussi Busiris) : 547,
909, 924.
- Kôm el-Koffar (voir aussi Coptos) : 111,
112, 123, 208-9, 322, 349, 356, 465,
1034-35, 1040-41.
- Kôm es-Sultan : 359.
- Kôm Ombo : 351, 383, 400, 469, 690.
- Mam (*m@m*) : 914-15.
- Médinet Habou : 787, 879, 889.
- Medja : 181, 427, 702.
- Meir : 51, 75, 99, 132, 160, 162, 285, 349,
364, 420, 457, 586, 595, 597, 624,
625, 657, 738-39, 742-43, 752-53,
776, 778-79, 837-40, 908, 915-16,
931, 936, 954, 959-60, 965, 1026.
- Memphis : 30, 33, 57, 68-69, 81, 85-87,
92-93, 95, 98, 100, 109, 123, 125,
137-38, 144, 146-47, 164, 166, 169,
172, 183, 189, 200, 212-13, 268,
433, 443, 559, 569, 589, 596, 611,
625, 658, 671, 744, 773, 775-76,
804-5, 883, 888, 897-99, 927, 938,
1059-60, 1073.
- Mendès : 858, 884, 1070.
- Mesheik : 190, 290-3, 362, 394, 500, 983
- Moalla : 174, 294, 317, 344-45, 352-53,
374, 382-83, 385, 400, 407-8, 444,
469, 471, 473, 476-78, 480, 484,
494, 505, 508, 512-513, 519, 524,
590, 719, 749, 787-89, 812, 880,
938, 955, 979, 988, 994-95, 1022,
1026-28, 1041, 1058.
- Mout el-Kharab : 342, 947.
- Naga ed-Deir : 40, 53, 103, 117, 129-30,
146, 190, 330, 333, 360, 393, 394,
409, 416-17, 425, 452, 499, 547,
552, 650, 678, 682, 709, 741, 759,
782, 813, 872, 880-82, 896, 929,
933, 934, 950, 958, 961, 977-79,
1010, 1014 et *passim*.
- Naga el-Girgawi : 178.
- Naqada/Qous : 280, 211, 280, 313-14, 322-
23, 349, 356, 430-31, 443, 474, 481,
487, 550, 583, 590, 592, 614-16,
625, 636, 649, 661, 667, 726, 858,
904-5, 953, 1024, 1050, 1066-67,
1070.

Nubie : 124, 181, 194, 227, 262-63, 347,
350, 377-78, 381-82, 385, 400, 445,
472, 488, 495, 498, 588, 672, 689,
705, 708, 965, 1071.

Ombos : 904.

Ouaouat : 179, 181, 194, 263, 377, 400,
495, 498, 702.

Outenet : 147, 427.

Ouweinat (gebel) : 702-4.

Pays du Dieu (*tⁿ-nÚr*) : 123, 143, 260, 431,
530.

Pount : 257-58, 379-80, 431, 549, 623,
1060.

Qaou el-Kebir : 362.

Qift : voir Coptos.

Qoubbet el-Hawa : 41, 51, 127, 276, 278,
283, 316, 376, 379, 548, 581-82,
619, 658, 724-25, 766, 846, 887,
1051, 1056.

Qous : voir Naqada.

Qila el-Daba (voir aussi Balat) : 342, 991.

Qis : voir Meir.

Saff el-Dawaba (nécropole des rois
Antef) : 723-24.

Saqqara : 28-29, 40, 76, 77, 79, 86-87, 89-
91, 120-21, 129, 133-34, 146, 157-
58, 164-67, 186, 189, 198, 202-3,
251, 295, 300, 329, 361, 376, 392,
476, 502-3, 569, 587, 597, 603, 620,
623, 626, 629, 643, 654, 683, 689,
745, 752, 806, 850, 871, 883, 885,
897-98, 917, 933, 938, 964, 984 et
passim.

Setjaou : 147.

Shashotep : voir Deir Rifa.

Sheik Farag : 190, 290, 330, 684, 873, 982,
998.

Shayt (*≠@yt*) : 929, 934.

Shubt : 363.

Soumenou : 318, 349, 354, 372.

Tehna : 850, 922, 1033.

Tjaouti (gebel) : 383-85 ; voir également
ouadi Hól.

Tékhébet : 702-4.

Tell el-Daba : 565, 589.

Tell Basta (voir aussi Bubastis) : 627, 926.

Tell Ibrahim Awad : 857.

Thèbes : 27-29, 31, 33, 37, 57, 58-9, 85,
95, 98, 101-3, 109, 125, 137, 152-54,
159-60, 162, 175-76, 178, 179, 181-
82, 189, 191, 193, 218-19, 230, 237-
39, 244, 251, 254, 258, 264, 268,
276, 281-82, 289, 302, 308, 315,
318-20, 332, 334, 347, 349, 353-56,
364, 368-70, 372-73, 375-76, 382,
384-85, 399, 400-1, 416, 418-20,
429-34, 440, 445, 449, 452, 454,
466, 471-72, 474-75, 479, 482, 484,
493, 495, 499, 517, 519, 527, 538,
550, 553, 562, 566, 572, 576, 604,
609-11, 616, 619-20, 634, 644, 646,
657, 659, 663, 664, 665, 667, 674,
685, 692, 696, 699, 722, 726, 736-
37, 769-70, 780, 783, 787, 790, 795-
96, 799, 813-14, 819, 854, 856, 866-
67, 877, 880, 889, 919, 930-31, 939-
40, 955, 964-65, 1019, 1024, 1026,

1043, 1050-51, 1062, 1064, 1066,
1070, 1071, 1073.

Thinis : 88, 103, 107, 130, 135, 146, 148,
160-61, 168, 181-83, 189, 191, 206,
231, 246-47, 256, 278-80, 282, 285,
290, 293, 304-5, 309, 327-35, 332,
349, 360, 362-63, 373, 375, 378-79,
388, 391, 394-95, 397, 406, 409-10,
416-19, 424, 440-41, 454, 457-58,
466, 471-74, 477-82, 485-86, 497-
98, 505-6, 509, 517-18, 521-23, 631,

633, 636, 650, 678, 683, 709, 726,
736, 741, 759-60, 764, 782, 809-14,
829-30, 838, 842, 854, 870-73, 877,
880-82, 885, 887-88, 894 , 895, 899,
902, 916-20, 924-28, 931, 933-34,
939, 950, 954-58, 965, 967-69, 981-
83, 987, 989, 994, 1050-52, 1061,
1066, 1068-69, 1071.

Tôd : 111, 318, 349, 908, 911, 916, 950,

Tomâs : 377-78, 444, 492, 965.

Toura : 77, 123, 134, 630, 636, 647.

Liste des figures

VOLUME 1

Figure 1. Organigramme simplifié de l'administration centrale sous la VI ^e dynastie selon N. Strudwick	64
Figure 2. Les départements clés de l'administration centrale coiffés par le vizir durant la VI ^e dynastie selon P. Andrassy	66
Figure 3. Organigramme simplifié des services centraux vers la VI ^e dynastie	67
Figure 4. Organigramme simplifié des services centraux vers la fin de la Première Période intermédiaire	68
Figure 5. Plan et photographies des pièces d'archives près du « temple T » dans le complexe funéraire du roi Djoser	78
Figure 6. Détail d'une scène du complexe funéraire du roi Sahourê (bloc SC/north/1994/03) concernant le passage de la pierre <i>benben</i> auprès de la Chancellerie	80
Figure 7. Trois monuments de responsables des documents de la Chancellerie en province	108
Figure 8. Titre <i>imy-r" w</i> du <i>Ìry-sꜥt" n Ìwt wrt 6</i> « préposé aux secrets de la <i>Ìwt wrt</i> des Six » <i>ip</i> d'El-Saff	109
Figure 9. Stèle d' <i>Ìtpi</i> d'Elkab	113
Figure 10. Stèle Berlin 7779 de <i>ꜥpss-ptl</i>	143
Figure 11. Inscription biographique de <i>st-k"</i> d'Éléphantine	148
Figure 12. Objets produits dans des ateliers héracléopolitains en rapport avec le Trésor	151
Figure 13. Scènes de stockage dans les magasins du Trésor thébain. Tombe du vizir Dagi, TT 103, paroi sud	151
Figure 14. Relief de la tombe de <i>sbk-wsri</i> à Héliopolis	171
Figure 15. Stèle du « directeur du grenier » thébain <i>pr-ꜥn©y</i> (Caire CG 20013)	175
Figure 16. Fac-similes des jambages de la fausse-porte du vizir <i>ꜥww</i> , Deir el-Bersha	216
Figure 17. Fragment du temple funéraire de Montouhotep II, représentation du vizir <i>bbi</i> , Londres, British Museum EA 724	220
Figure 18. Stèle du directeur des choses scellées <i>ÚÚi</i> Londres BM EA 614	235
Figure 19. Stèle Musée Pouchkin, Moscou, I.i.a 1137 du trésorier <i>Ìny</i>	242

Figure 20. Stèle Caire TR 3.6.25.2 inédite : détail de l'inscription avec la mention de l'épithète <i>im“zy</i> et de l'anthroponyme <i>in-Ìrt-[...]</i>	247
Figure 21. [En haut] stèle du <i>imy-r“ sb“w</i> « directeur des portails » <i>m“©t(y)</i> (New York MMA 14.2.7), employé du directeur des choses scellées <i>bbi</i> sous Antef III ; [en bas] stèle du <i>≈tmw</i> « scelleur » et <i>‡msw</i> « suivant » <i>mggi</i> (New York MMA 14.2.6), employé du directeur des choses scellées <i>ÚÚi</i> à la fin du règne d'Antef III	249
Figure 22. Détail de la stèle Caire TR 3.6.25.2 : représentation de <i>in-Ìrt-[...]</i>	250
Figure 23. Stèle « A » New York MMA 26.3.217 de la tombe TT 313 de <i>Ìnnw</i>	257
Figure 24. Inscription du « directeur des scelleurs » <i>βsty</i> de l'an 41 de Montouhotep II à Assouan	263
Figure 25. Tombe QH 110 de <i>st-k“</i> (IX ^e dynastie). L'intendant <i>wl“</i> , à droite, surveille les activités agricoles dans le domaine de son maître	276
Figure 26. Architrave Philadelphia UPMAA 29-66-701 de <i>bbi</i> , Dendara, inv. des fouilles n° D3029	277
Figure 27. Stèle Caire CG 20005 du <i>imy-r“</i> « directeur du domaine » <i>Úbw</i>	282
Figure 28. En haut : stèle Boston MFA 25.676 du <i>Ìq“ Ìwt</i> de Thinis <i>Ì“gi</i> , tombe SF 5202. En bas : stèle Caire JdE 43755 du <i>Ìq“ hwt</i> de Thinis <i>‡m“</i> , tombe Mesheik 2115	293
Figure 29. Fragment de paroi, New York MMA 26.3.353c	309
Figure 30. Stèle Manchester 5052 du directeur des prêtres <i>rÌw(y)</i> de Thèbes	319
Figure 31. Stèle inédite Caire TR 26/3/48/1, CG 20828, du directeur des prêtres <i>idi</i> , Dendara, XI ^e dyn.	326
Figure 32. Appui-tête Boston MFA 13.3531 du nomarque <i>Ìnwy</i> de Thinis	334
Figure 33. Fac-simile et texte de l'inscription de <i>Ú“wti-(iqr)</i>	384
Figure 34. Dessin de la stèle fausse-porte de l'amiral <i>Ìr-≈w.f</i> d'Éléphantine (QH 34k).	428
Figure 35. Stèle fausse-porte du chef des troupes expéditionnaires de l'Oasis de Dakhla <i>Ìpi/sbk-Ìtp</i> à la Première Période intermédiaire	432
Figure 36. Stèle du directeur des maçons <i>irri</i> , Boston MFA 25.674	442
Figure 37. Stèle du directeur d'une phylé de prospecteurs <i>Ìr-n≈t</i> d'Edfou	448
Figure 38. Stèle Caire CG 1641 d'un gardien- <i>“Úw</i> originaire de Dendara	453

Figure 39. Stèle Boston MFA 25.680 d'un chef de police <i>in-it.f</i>	455
Figure 40. Papyrus Strasbourg Ba verso	465
Figure 41. Stèle Brooklyn n° 39.1 du « directeur de forteresse(s) » <i>m"©t(y)</i>	474
Figure 42. Stèle Bruxelles E 6164	489
Figure 43. Monuments provenant de la tombe du <i>imy-r" m#©</i> « directeur des troupes » <i>iti</i> à Gebelein, conservés au Museo Egizio de Turin	496
Figure 44. Fragment de stèle d'un <i>imy-r" m#©</i> , Philadelphie UPMAA 29-66-795	497

VOLUME 2

Figure 1. Schéma idéal de l'organisation d'un palais	539
Figure 2. Plan du palais des gouverneurs de Balat	542
Figure 3. Scène de banquet funéraire avec baldaquin	545
Figure 4. Linteau Philadelphie UPMAA 29-66-588 d'un <i>≈rp sl</i> de Dendara	550
Figure 5. Stèle Louvre E 33147, après restauration récente	551
Figure 6. Stèle fausse-porte de l'échanson- <i>wdpw</i> héracleopolitain <i>nn</i>	554
Figure 7. Inscription du directeur des sculpteurs du palais- <i>©l wsr-inr</i> , fils <i>d'in-it.f</i>	566
Figure 8. Stèles coptites de <i>lp"(?)</i> Caire CG 20510 en haut et de <i>zm"i</i> Caire CG 20501 en bas	584
Figure 9. Stèle San Jose RC 2067 de lu contrôleur des artisans <i>iry</i>	599
Figure 10. Stèle de <i>n≈ty</i> de la collection d'antiquités orientales de l'Université de Rome, avec un détail de l'inscription	602
Figure 11. Stèles Caire CG 1654 (en haut) et CG 1629 (en bas) de deux <i>≈tmw</i> « scelleurs » de la region thébaine	612
Figure 12. Stèle Caire CG 20500 de l' « aîné du domaine » <i>snn</i>	615
Figure 13. Fragment de la tombe de Néferou (TT 319) : attestation de l'épithète <i>nbt pr</i>	660
Figure 14. Stèle de <i>in-it.f</i> , fils de <i>Úfi</i> (Montouhotep II), New York MMA 57.95	686
Figure 15. Inscription du gebel Ouweinat avec une scène de prosternation et la représentation des chefs des pays de Iam et de Tékhébet face à un roi Montouhotep	704
Figure 16. Scène de banquet (Turin S. 14354/14) dans la tombe d' <i>iti</i> à Gebelein	711
Figure 17. Stèle Londres BM EA 1658 de <i>ipwt</i>	718

Figure 18. Stèle du prêtre <i>Ìm-nÚr</i> appelé <i>n≈Úw</i>	740
Figure 19. Stèle Berkeley PAHMA 6-1903 du stoliste d'Onouris <i>in-Ìrt-n≈t</i>	758
Figure 20. Extrait de l'inscription biographique de <i>flwty-n≈t</i> concernant ses activités d'horologue	768
Figure 21. La princesse ©“ <i>ÿt</i> et son scribe <i>in-it.f</i> qui lui présente la liturgie d'Hathor (sarcophage Caire JdE 47267)	784
Figure 22. Fragment de relief (New York MMA 26.3.353pp) de la tombe de la reine <i>nfrw</i> . Offrande du collier <i>ménat</i> au fétiche d'Hathor	794
Figure 23. Stèle Turin Suppl. 1310 : inscription historique avec la mention d'offrandes livrées aux divinités par le roi dans la région thébaine, et une cérémonie royale	797
Figure 24. Stèle Londres BM 1262 de <i>mn-©n≈-ppy/mni</i> de Dendara, administrateur de la barque d'Hathor	803
Figure 25. Fragment d'architrave New York MMA 98.4.3q	807
Figure 26. Fragment principal de la stèle du gouverneur et conducteur du cortège divin <i>Ìni</i> , Berkeley PAHMA 6-2830	815
Figure 27. Stèle du directeur des prêtres <i>rwf-©Ì“w</i> d'Abydos	817
Figure 28. Ahanakht I reçoit une branche de <i>moringa</i> de la main des prêtres-purs lors d'une fête solennelle	821
Figure 29. Stèle Caire JdE 37737 : la <i>imyt-wrt</i> ©“(t) <i>nt nfr qd</i> « grande supérieure au bon caractère » thinite appelée ©n≈-n.s- <i>ppy/nni</i> , époque héracléopolitaine	836
Figure 30. Représentations de divinités dans les tombes des particuliers à la fin du III ^e millénaire	847
Figure 31. Schéma de la composition d'un temple type et des établissements économiques attenants, à la fin du III ^e millénaire	862
Figure 32. Stèle Caire JdE 43290	864
Figure 33. Liste d'offrandes fragmentaire provenant de Coptos, Londres UC 14325	865
Figure 34. Deux détails du coffre (?) funéraire du « scribe des offrandes divines » <i>sni</i> , avec l'indication du titre dans l'image d'au-dessous ; la fin de la titulature est peut-être un faux (Berlin, Ägyptisches Museum n° 12708)	875
Figure 35. Fragment de la stèle d'un <i>ipi/hpri</i> responsable d'activités économiques dans le temple d'Onouris ; cliché B8916, plaque de verre, fouilles G. Reisner à Naga ed-Deir	882
Figure 36. Extrait de l'inscription biographique de <i>flwty-n≈t</i>	891

Figure 37. Extrait de la liste du décret coptite Caire JdE 43290	892
Figure 38. Stèle Caire JdE 87778 de <i>b(w)-km.n.(i)</i> et fac-similé de son titre de fonction	893
Figure 39. Stèle du responsable des chausseurs du temple d'Onouris <i>≈wti</i> ; cliché C624, plaque de verre, archives fouilles de G. Reisner à Naga ed-Deir, Boston	896
Figure 40. Fragment de la stèle de <i>bbi</i> provenant de Dendara et datable de la XI ^e dynastie	903
Figure 41. Stèle Boston MFA 25.628 du nomarque et gouverneur <i>sipt</i> qui est également un directeur des troupeaux noirs du chœur divin d'Onouris	936
Figure 42. Stèle Philadelphie UPMAA E 17737 d'un inspecteur des prêtres d'Hathor de Dendara	959
Figure 43. Stèle Bosron MFA 25.762 du « directeur du temple » thinite <i>in-it.f</i> provenant de la tombe SF 524, photo d'archives, fouilles G. Reisner, n° C6511	963
Figure 44. Stèle de <i>nfr-sf≈i</i> Philadelphie UPMAA 40-19-1	976
Figure 45. Stèle de <i>≈wi</i> Caire JdE 55607	983
Figure 46. Stèle de <i>Úby</i> Berkeley PAHMA 6-2829 + 6-1826 à gauche et stèle d' <i>indi</i> New York MMA 25.2.3 à droite.	989
Figure 47. Stèle d'un personnage anonyme avec son épouse Boston MFA 25.629	999
Figure 48. Fragment de stèle d'anonyme Philadelphie UPMAA 29-66-618, provenant des fouilles Cl. Fisher de Dendara n° D 842	1018
Figure 49. Stèle de <i>ddw</i> , Caire CG 20513/ GEM 19893	1023
Figure 50. Stèle de dame anonyme Berlin 9055	1031
Figure 51. Autobiographie d' <i>idi</i> dans la tombe de son père, le vizir <i>≠m“i</i> de Coptos	1035
Figure 52. Stèle de <i>in-it.f</i> né de <i>myt</i> Berlin 13272	1038
Figure 53. Fragment de linteau, chapelle de <i>Ìq“-ib</i> à Éléphantine, sous Antef III	1040

Estratto per riassunto della tesi di dottorato

Studente: ANDREA PILLON

Matricola: 819807

Dottorato: STORIA ANTICA E ARCHEOLOGIA

Ciclo: XXV

Titolo della tesi :

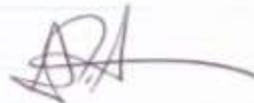
Pouvoir et prestige des élites locales en Égypte à la Première Période intermédiaire. Études sur l'administration et la société égyptiennes de la fin du III^e millénaire

Abstract:

Il Primo Periodo Intermedio egiziano è spesso percepito come un'epoca di crisi dell'autorità regale, di frammentazione politica e di perdita dei valori. Attraverso il prisma della storia istituzionale, questa ricerca verifica lo stato di tale cambiamento nell'organizzazione sociale. Sono analizzati i testi commemorativi dei notabili delle città e del loro entourage: si tratta di titoli, epiteti e autobiografie che rivelano il modo in cui i ranghi superiori della società definivano il loro potere e prestigio. Lo studio delle funzioni e del comportamento in quattro settori amministrativi (l'amministrazione centrale, territoriale, i palazzi e i templi) e nella sfera privata ci permette di concludere che questo periodo non rappresenta una cesura netta con il passato. L'aumento di centri con propri atelier di lapidici offre invece una prospettiva inedita sulle società urbane e sui legami che le élite delle province intrattenevano con la capitale alla fine del Terzo Millennio.

Egypt's First Intermediate Period is often portrayed as a time of crisis of the royal authority, political fragmentation, and loss of traditional ethical values. The aim of this research is to assess the features of this transformation in the social organization, through the lens of institutional history. The primary sources analysed are chiefly the commemorative texts of the towns' dignitaries and the members of their households; they include titles, epithets, and autobiographical records that reveal how the higher ranks of society defined their authority, i.e. their power and prestige. The study of the roles and behaviour of these individuals within four administrative areas (i.e. central, territorial, palace, and temple administration) and in the private domain makes it possible to conclude that the First Intermediate Period does not constitute a clear break with the past. On the other hand, the increase in the number of centres that were provided with their own workshops for the production of inscribed monuments offers a new view of the contemporary urban societies, and of the link that the provincial elites maintain with the capital at the end of the 3rd millennium.

FIRMA DELLO STUDENTE



Pouvoir et prestige des élites locales en Égypte à la Première Période intermédiaire. Études sur l'administration et la société égyptiennes de la fin du III^e millénaire

La Première Période intermédiaire égyptienne est souvent perçue comme une époque de crise de l'autorité royale, de morcellement politique du pays et de perte des valeurs éthiques traditionnels. Cette recherche a l'ambition de vérifier l'état de ce changement dans l'organisation sociale à travers le prisme de l'histoire institutionnelle. Les sources primaires analysées sont principalement les textes commémoratifs des notables des villes et des membres de leur maisonnée : il s'agit de titres, d'épithètes et de récits autobiographiques qui révèlent comment les rangs supérieurs de la société définissaient leur autorité, c'est-à-dire leur pouvoir et leur prestige. L'étude de leurs fonctions et de leur comportement dans quatre secteurs administratifs (l'administration centrale, territoriale, l'administration des palais et des temples) et dans le domaine privé permet de conclure que la Première Période intermédiaire ne représente pas une césure nette avec le passé. En revanche, l'augmentation des centres ayant leurs propres ateliers qui produisent des monuments inscrits offre une photographie inédite sur les sociétés urbaines et sur les liens que les élites de province entretenaient avec la capitale à la fin du III^e millénaire. Des aspects caractéristiques de la Première Période intermédiaire, comme l'importance des activités militaires, sont aussi envisagés.

Mots-clés : épigraphie ; prosopographie ; autobiographies ; histoire sociale ; temple ; palais ; économie ancienne ; religion égyptienne ; Première Période intermédiaire

Power and Prestige of Local Elites in First Intermediate Period Egypt. Studies on Egyptian Administration and Society at the End of the 3rd Millennium

Egypt's First Intermediate Period is often portrayed as a time of crisis of the royal authority, political fragmentation, and loss of traditional ethical values. The aim of this research is to assess the features of this transformation in the social organization, through the lens of institutional history. The primary sources analysed are chiefly the commemorative texts of the towns' dignitaries and the members of their households; they includes titles, epithets, and autobiographical records that reveal how the higher ranks of society defined their authority, i.e. their power and prestige. The study of the roles and behaviour of these individuals within four administrative areas (i.e. central, territorial, palace, and temple administration) and in the private domain makes it possible to conclude that the First Intermediate Period does not constitute a clear break with the past. On the other hand, the increase in the number of centres that were provided with their own workshops for the production of inscribed monuments offers a new view of the contemporary urban societies, and of the link that the provincial elites maintain with the capital at the end of the 3rd millennium. Some features distinctive of the First Intermediate Period (for instance, the importance of military activities) are also considered.

Keywords : epigraphy ; prosopography ; autobiographies ; social history ; temple ; palace ; ancient economy ; Egyptian religion ; First Intermediate Period

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE I

ED 022 : Mondes anciens et médiévaux

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Égyptologie
